E. G. Wood

LE NAIN DE TILLEMONT, L. S

MEMOIRES
POUR SERVIR
A L'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE
DES SIX PREMIERS SIECLES,

JUSTIFIEZ PAR LES CITATIONS DES AUTEURS ORIGINAUX.

AVEC UNE CHRONOLOGIE, OU L'ON FAIT UN abregé de l'hiſtoire Eccleſiaſtique & civile; & avec des Notes pour éclaircir les difficultez des faits & de la chronologie.

TOME CINQUIEME.

Qui comprend LA PERSECUTION DE DIOCLETIEN, *celle* DE LICINIUS, *& les Martyrs dont on ignore l'epoque.*

PAR M. LENAIN DE TILLEMONT.



A BRUXELLES,

Chez EUGENE HENRY FRICX, Imprimeur de Sa Majeſté ruë de la Magdelaine. M. DCC. XXXII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.

AVERTISSEMENT.

L'ESTIME avec laquelle le public a receu ce qui a paru des ouvrages de M[r] de Tillemont, luy a fait craindre d'en perdre la ſuite en perdant l'auteur. Ainſi pour le raſſurer ſur cette crainte, on a cru luy devoir rendre ici conte de l'état où ce grand homme nous a laiſſé ſes écrits. Ce volume eſtoit depuis pres de trois mois ſous la preſſe lorſqu'il eſt mort : & il eſt dans l'état où il l'auroit donné, s'il avoit aſſez vécu pour en voir achever l'impreſſion. Le ſixieme tome que l'on imprime actuellement, a encore receu la derniere main de l'Auteur meſme, qui l'a relu dans ſa maladie. Pour les volumes ſuivans, que l'on ne diſcontinuera point de donner avec la meſme diligence que ſi l'Auteur vivoit encore, la ſincerité oblige d'avouer qu'ils ne ſont pas tout à fait dans le meſme état. Mais certainement le public ne s'en appercevroit pas, ſi on ne l'en avertiſſoit; & il ne le reconnoiſtroit pas meſme aprés en avoir eſté averti, ſi on ne luy diſoit en quoy conſiſte cette difference. M[r] de Tillemont aprés avoir travaillé, vu, & revu ſon ouvrage en divers temps avec tout le ſoin poſſible, prenoit encore la peine de verifier toutes les citations pour une derniere fois à chaque volume qu'il faiſoit imprimer. Et comme il eſt impoſſible qu'un auteur repaſſe ainſi par deſſus ſon ouvrage ſans y retoucher, il y faiſoit toujours quelques changemens, mais aſſez rares & de peu de conſequence : & c'eſtoit plutoſt pour donner aux expreſſions un tour qui luy paroiſſoit ou plus aiſé ou plus clair, que pour toucher au fond des choſes. On voit bien que cela n'eſt pas fort important, & qu'il ne ſera pas difficile de le faire ſuppléer par d'autres perſonnes, ſi meſme on juge cela neceſſaire. Car quand on donneroit l'ouvrage en l'état où il eſt preſentement, on peut dire qu'il eſt dans une exactitude où peu d'auteurs pourroient atteindre. C'eſt ſurquoi le public peut ſe repoſer.

Il faut neanmoins encore avouer que l'on perd une partie de ce que l'on attendoit de M[r] de Tillemont, & de ce qu'il avoit promis. Car il s'eſtoit propoſé d'éclaircir l'hiſtoire des ſix premiers ſiecles de l'Egliſe; & Dieu nous l'a ravi avant qu'il euſt achevé le ſixieme : De ſorte qu'on ne promet plus de ſa main que les cinq premiers ſiecles entiers, & une partie du

ſixieme, tant de l'hiſtoire de l'Egliſe que de celle de l'Empire: Car il avançoit egalement dans l'une & dans l'autre. Peuteſtre que Dieu ſuſcitera quelques perſonnes, qui animées par l'utilité que l'Egliſe a tirée de cet ouvrage, & portées à ſeconder les intentions & à ſuivre les traces de Mr de Tillemont, entreprendront diverſes parties de la ſuite, & formeront ainſi à la fin tous enſemble le corps entier de l'hiſtoire juſqu'à noſtre temps. Il a ſouvent témoigné deſirer avoir quelques continuateurs, & a bien montré par ce qu'il a fait dans une étude de quarante années & d'une aſſiduité incroyable, qu'il n'eſt pas poſſible qu'une perſonne execute tout ce deſſein, ſi l'on ne veut pas, non plus que luy, ſe contenter de traiter les choſes d'une maniere ſuperficielle. Il faut demander à Dieu que ceux à qui inſpirera de l'entreprendre, aient non ſeulement la capacité neceſſaire, mais auſſi les meſmes degagemens de tout intereſt, de toute contrainte, & de toute prevention qu'a eus Mr de Tillemont, & qui paroiſſent dans tout ſon ouvrage. Car il n'eſt pas poſſible d'y réuſſir ſans cette diſpoſition, qui ſeule met un auteur en état de juger ſainement des choſes.

TABLE DES TITRES
CONTENUS EN CE VOLUME.

TABLE DES CITATIONS.

A

Act. M.	ACTA Martyrum sincera & selecta per Theodoricum Ruinart: Parisiis anno 1689.
Ado, an. 163.	Adonis chronicon in anno Christi 163.
10. jun. n. p. 226.	Heriberti Rosweidi notæ in Adonis martyrologium Baroniano additum: Antverpiæ an. 1643.
Agob.	Agobardi Lugdunensis Episcopi opera: Paris. an. 1665.
Ald. c. 12. p. 290.	Sti Aldhelmi de laudibus virginitatis: Bibliothecæ Patrum tomo 3. Paris. an. 1634.
Alex. t. 5.	Natalis Alexandri Dominicani historia ecclesiastica tomo 5: Paris. an 1677.
Alf. 123. §. 5.	Alfordi Annales Britannorum an. Christi 123: Leodii an. 1663.
All. conf.	Leonis Allatii de Ecclesiæ Occidentalis & Orientalis perpetua consensione: Coloniæ an. 1648.
de Sim.	...diatriba de Simeonibus: Paris. an. 1664.
de *seu* in Meth.	...notæ in Methodii convivium: Romæ an. 1656.
Amb. ad vir.	Sti Ambrosii alteriusve liber ad virginem lapsam: Benedictinorum editionis tomo 2. p. 305, quæ editio literâ B denotatur. Aliàs editio Parisiensis anni 1603 usurpatur.
ep. 46.	...epistolæ, tomo 5.
exh. v.	...exhortatio ad virginitatem, t. 4.
in Luc.	...in Lucam commentarius.
ps. 36.	...in psalmum 36.
virg. l. 3.	...de virginibus ad Marcellinam.
vit.	...vita per Paulinum Diaconum.
Amm. l. 15.	Ammianus Marcellinus ex prima recensione Henrici Valesii: Paris. an. 1636.
n. p. 138.	...Valesii notæ in Ammianum.
f.	...Ammiani editio postrema in folio: Paris. an. 1681.
an. p. 471.	Anonymus Ammiano subjunctus.
Anal. t. 4.	Joannis Mabillon Analectorum tom. 4: Luteciæ an. 1685.
g.	Analecta græca per Benedictinos: Luteciæ an. 1688.
Anas. c. 97.	Anastasius Bibliothecarius in vita Adriani quem 97 pontificem numerat: Paris. an. 1649.
And. Cr. h. 10.	Andreæ Cretensis orationes cum Amphilochio à Combefisio editæ: Paris. an. 1644.
Apol. Ty. l. 1. *seu* Ap. Ty. v.	Apollonii Tyanæi vita per Philostratum: Paris. an. 1608.
Arcl. p. 3.	Archelai Episcopi contra Manetem disputatio integrior cum pluribus aliis edita: Romæ an. 1696.
Aring. l. 3.	Pauli Aringhi Roma subterranea: Coloniæ an. 1659.
Arn. l. 2.	Arnobius in gentes: Lugduni Batav. an. 1651.
Ast. or. *seu* h. 12.	Sti Asteri Amasenii oratio 12 in S. Stephanum: Bibliothecæ Patrum auctuario primo per Combefisium edito: Parisiis an. 1648.
Ath. ap. 1. p. 696.	Sti Athanasii apologia 1, quæ est ad Constantium tom. 1.
de D. p. 553.	...pro sententia Dionysii Alexandrini tom. 1.
de Tri. l. 3. p. 200.	...de Trinitate dialogi, qui Maximi putantur apud Athanasium tom. 2.
fug. p. 713.	...de fuga sua, tom. 1.
in Ar. or. 4.	...in Arianos oratio 4, tom. 1.
Auct. 3.	Ad bibliothecam Patrum Auctuarium 3 per Combefisium: Paris. an. 1672.
Aug. B.	Sti Augustini editio novissima per Benedictinos.
civ.	...de civitate Dei Lovaniensium tom. 5. Bened. tom. 7.
col. d. 3.	...breviculum collationis Carthaginensis, in gestis diei tertiæ: Lovaniensium tom. 7.
ep. 82.	...epistola 82: Lovan. tomo 2.
fr. 1. p. 615.	...sermonum qui desiderantur fragmenta: Lov. to. 10.
in Cre. p. 179.	...in Cresconium Donatistam: Ib. tom. 7.
in Pet. p. 82.	...in Petilianum Donatistam: Ib.
lit P. l. 2. c. 51.	...contra litteras Petiliani: Ibid.
mend. p. 13.	...de mendacio: Ib. tomo 4.
p. col. c. 22. p. 241.	...ad Donatistas post Collationem: Ib. tomo 7.
ps. 7.	...in psalmum 7 enarratio.
ps. 36. 2.	...in psalmum 36 enarratio 2ª.
s. 69.	...sermo 69, tom. 5 Benedictinor.
s. ap. *seu* ap. s. 217.	...sermo 217 in appendice: Ibid.
Aur. V. ep.	Aurelius Victor cum alterius junioris Victoris epitome editus: Francofurdi an. 1588.

B

Bal. misc. *seu* Baluz. t. 1.	STEPHANI Baluzii Miscellanea: Parisiis anno 1677.
Bar. 304. §. 30.	Baronii annales in anno Christi 304, paragrapho 30: Ant. an. 1612.
3. aug. c.	...in martyrologium ad 3 augusti nota C, seu 3: Antverpiæ an. 1613.
Bas. div. 16.	Sti Basilii de diversis homilia 16, tomo 1: Parisiis anno 1637.
virg.	Autor Basilio suppar de vera virginitate ad Letoium, Basilii to. 1.
Basn. ex.	Samuelis Basnagii exercitationes de rebus sacris: Ultrajecti an. 1692.
Baud. p. 200.	Le dictionaire geographique de Ferrarius, augmenté par Baudrand: à Paris en 1670. On ajoute quelquefois A. B. &c. pour marquer la lettre sous laquelle est la citation.
Bed. hist.	Bedæ historia gentis Anglorum: Coloniæ Agrippinæ an. 1601.
11. jun.	...in martyrologio die 11 junii, apud Bollandum in prolegomenis ad 2 martii tomum.

Ben. ſ. 4. 2. Acta Sanctorum Ordinis Sti Benedicti per D. Joannem Mabillon in ſæculi 4 parte ſecunda: Pariſ. an 1680.

Bib. P. Bibliotheca Patrum, Pariſiis edita an. 1634.

Blond. ſib. Blondel ſur les Sibylles: à Charenton en 1649.

Boll. 20. jan. Bollandus ſeu ejus continuatores ad diem januarii 20, & ſic in reliquis menſibus.

app. ---apparatus ad chronologiam pontificiam, in propylæo menſis maii.

feb. t. 1. p. ---prolegomena in tom. 1 februarii, & ſic de aliis menſibus.

13. may, g. 12. ---acta quæ græcè habentur pro 13 maii ad finem voluminis pag. 12.

pont. p. 15. ---conatus in catalogum Romanorum Pontificum, parte 1 in propylæo ad menſem maium.

Bona, *ſeu* Bon. lit. Cardinalis Bonæ rerum liturgicarum lib. 2: Romæ an. 1672.

Boſq. l. 5. *ſeu* t. 2. Eccleſia Gallicana per Franciſcum Boſquetum lib. 5, ſeu 2a parte quæ acta complectitur: Pariſ. an. 1636.

Buch. p. *ſeu* cycl. p. Ægidii Bucherii de cyclo Victoris & aliis cyclis paſcalibus: Antverpiæ an. 1633.

belg. *ſeu* de B. ---Belgium Romanum ſeu de Belgica hiſtoria: Leodii an. 1655.

Bull. l. 2. p. 69. Georgi Bulli defenſio fidei Nicænæ, libro ſeu ſectione 2, quæ eſt de Filii conſubſtantialitate: Oxonii an. 1688.

Bult. occ. Hiſtoire de l'Ordre de S. Benoiſt ou des moines d'Occident, par Mr Bulteau: à Paris en 1684.

C

Cadurc. CABURCENSIUM epiſcoporum hiſtoria per Guillelmum de la Croix: Cadurci anno 1626.

Cang. de C. Urbis Conſtantinopolitanæ deſcriptio per Carolum du Cange, una cum familiis Byzantinis edita: Pariſ. an. 1680.

lat. S. ---gloſſarium mediæ & infimæ latinitatis littera S: Lutec. an. 1678.

Caniſ. t. 2. p. 830. Caniſii antiquæ lectiones, tom. 2: Ingolſtadii an. 1602.

Caſd. inſt. p. 227. Caſſiodori inſtitutio ſcripturarum, ſeu de divinis lectionibus: Pariſ. an. 1588.

Cedr. p. Cedreni hiſtoriarum to. 1: Pariſ. an. 1647.

Chal. S. Vies des Saints de la ville de Challon, dans le ſecond tome de l'hiſtoire de cette ville: à Lion en 1662.

Chr. Al. Chronicum Alexandrinum à Radero editum: Munachii an. 1615.

Chr. ori. Chronicum orientale ab Ecchellenſi verſum: Pariſ. anno 1651.

Chry. in Tit. h. 6. S. Chryſoſtomus in epiſtolam ad Titum homilia 6, ex editione Pariſ. anno 1636.

Sav n. ---Savilii notæ in poſtremam 8 tomi partem conjectæ editionis græcæ: Etonæ an. 1612.

t. 1. ---homilia vel oratio 48 tomi primi, & ſic de cæteris tomis.

Cl. ex p. 806. Clementis Alexandrini excerpta ex libris Hypotypoſeon.

Cod. Th. t. 6. p. 222. Codex Theodoſianus cum Gothofredi commentariis: Lugduni editus an. 1665.

Coint. 279. §. 2. Caroli Cointii annales eccleſiaſtici Francorum anno Chriſti 279, articulo 2: Pariſ. anno 1665.

Combf. act. SS. Euſtachii, Petri &c. acta græca, ſeu lecti triumphi per Franciſcum Combefis: Pariſ. anno 1660.

Conc. t. 2. Conciliorum poſtrema editio per Labbæum curata, t. 2: Pariſ. an. 1671.

Conſ. ad R. Conſtantini Porphyrogenetæ de adminiſtrando imperio ad Romanum filium: Ludg. Batav. an. 1611.

Corſ. Chronique ſacrée des Saints de Corſe en Italien, par le P. Sauveur Vital: à Flórence en 1639.

Coſ. Simonis Wangnerickii & Rainoldi Dehnii ſyntagma de SS. Coſma & Damiano.

Cotel. *ſeu* Cotlr. gr. t. 3. Monumenta Eccleſiæ græcæ per Coteleriumtomo 3: Pariſ. an. 1686.

Cyp. conf. Cypriani Antiocheni confeſſio apud Cyprianum: Oxonienſium anno 1682.

diſſ. ---Diſſertationes Cyprianicæ per Dodwellum: Oxonii anno 1684.

ep. 73. ---Sti Cypriani epiſtola 73, ex editione Pamelii.

ox. t. 5. ---Cypriani opera: Oxonii edita anno 1682.

D

Dam. p. 844. DAMASI Papæ carmina: Bibliothecæ Patrum tomo 8.

Dio, l. 60. Dionis Caſſii hiſtoriarum libro 60: typis Vechelianis anno 1606.

Du B. Eccleſiæ Pariſienſis hiſtoria per Gerardum du Bois: Pariſ. an. 1690.

Du Ch. Hiſtoriæ Francicæ ſcriptores collecti per Andream du Cheſne: Pariſiis anno 1636.

Du P. p. Bibliotheque des auteurs eccleſiaſtiques par Mr. du Pin: à Paris en 1686. On n'a pas d'ordinaire marqué le tome; les endroits ſur leſquels on les cite en font juger: L'on ſuit toujours la premiere edition.

E

Emiſ. GALLORUM antiſtitum homiliæ Euſebii Emiſeni nomine editæ: Luteciæ anno 1547.

Enn. car. 18. Ennodii Ticinenſis Epiſcopi carmen 18: Pariſiis anno 1611.

Ephr. t. 3. or. 27. S. Ephræm Edeſſeni Diaconi opuſculum 27, tomi 3, prout à Voſſio numerantur, uno ſæpius in plura diviſo: Antverpiæ anno 1619.

Epi. 30. c. 4. p. 128. Sti Epiphanii Panarium adverſus hæreſes, hæreſi 30 &c. editionis Petavianæ: Luteciæ anno 1622.

anc. p. 36. ---de Ancorato tomo 2.

Eva. l. 3. Evagrii ſcholaſtici de hiſtoria eccleſiaſtica lib. 3, ex editione Henrici Valeſii: Pariſiis anno 1673.

Ev. de Br. t. 2. Hiſtoire des Saints & des Eveſques de Bretagne, par le P. Albert de Morlaix, tome 2 qui comprend les Eveſques: à Rennes en 1659.

Eul. mem. l. 2. Eulogii Cordubenſis memoriale Sanctorum: Biblioth. Pat. tom. 9.

Evod. l. 1. c. 6. Liber 1 de miraculis Sti Stephani ad Evodium Uzalenſem apud Auguſt. in appendice tomi 7 Benedictinorum, Lovanienſium 10.

Euſ. chr. Euſebii Cæſarienſis chronicon græcum: Lugduni Bat. anno 1658.

chr. ad. ---Idatius aliave ad Euſebii chronicon latinè per Scaliger. addita: Ib.

chr. n. ---Scaligeri in hoc chronicon notæ

de Pal. c. 3. ---de Martyribus Paleſtinis cum hiſtoria eccleſiaſtica editus.

---in

in Hier.	--- in Hieroclem liber cum Philoſtrato editus: Pariſiis anno 1608.
l. 2. *ſeu* hi. l. 2:	--- hiſtoriæ eccleſiaſticæ lib. 2. ex editione Valeſii: Luteciæ an. 1659.
n. p.	--- Henrici Valeſii in hiſtoriam Euſebii notæ: Ibid.
op. 4.	--- opuſculum 4. ex his 14. quæ latina edidit Sirmundus: Pariſiis an. 1643.
or. C.	--- Conſtantini oratio ad Sanctorum cœtum quæ Euſebii hiſtoriæ eccleſiaſticæ ſubjicitur.
præ.	--- de Præparatione evangelica: Pariſiis anno 1628.
ruf. l. 4. c. 6.	--- hiſtoria eccleſiaſtica per Rufinum verſa: Antverpiæ anno 1546.
tric. p. 630.	--- oratio habita in tricennalibus Conſtantini.
v. Conſ. l. 5.	--- de vita Conſtantini.
Eutr. p. 583.	Eutropius in ejus imperatoris vita de quo agitur, ex hiſtoria Auguſta: Francofurdi edita anno 1588.

F

Ferr. it.	FERRARII de Stis Italicis: Mediolani anno 1613.
18. may,	--- martyrologium univerſale ad diem 18 maii: Venetiis anno 1625.
Fleu.	Hiſtoire eccleſiaſtique de Mr l'abbé Fleuri.
Flod.	Hiſtoria Remenſis Eccleſiæ per Flodoardum cum notis Colvenerii.
Flor.	Florentinii notæ in martyrologium vetus Hieronymi nomine editum: Lucæ anno 1668.
Fort. l. 8 c. 4.	Venantii Fortunati carminum lib. 8. ex editione Browerii: Moguntiæ anno 1603.
v. Mart.	--- de vita Sti Martini.
Fred. c. 3. p. 2.	Fredegarii ſcholaſtici chronicon quo Gregorius Turonenſis continuatur, poſt Gregorium editum: Baſileæ anno 1568.
Front. cal.	Frontonis calendarium Romanum: Pariſiis anno 1652.
Fulg. ſ. 2.	Sti Fulgentii Epiſcopi ſermo 2: Pariſiis anno 1684.

G

Gal. chr. t. 3.	GALLIA Chriſtiana Sammarthanorum: Luteciæ anno 1656.
Gaud. h. *ſeu* ſ. 17. p. 60.	Gaudentii Brixiani homilia 17: Bibliot. Patrum tomo 2.
Gen. dog. c. 76.	Gennadii de dogmatibus eccleſiaſticis apud Auguſtinum in appendice tomo 3 Lovanienſium.
Geo. ſac.	Geographia ſacra ſeu notitia antiquorum epiſcopatuum per Carolum à S. Paulo Fullenſem: Pariſ. anno 1641.
Gild. exc.	Gildæ Abbatis de excidio Britanniæ epiſtola inter antiquos rerum Britannicarum ſcriptores: Lugduni anno 1587.
Glyc. l. 3.	Michaelis Glycæ annalium lib. 3: typis regis anno 1660.
Greg. dial. l. 1.	Sti Gregorii Magni dialogorum lib 1. tomo 2: editionis Pariſienſis an. 1675.
l. 9. ep. 4.	--- liber 9 epiſtolarum, epiſtola 4, tomo 2.
Gr. T. de Jul.	Gregorii Turonenſis de gloria Martyrium lib. 2, qui eſt de Sancto Juliano Brivatenſi: Pariſiis anno 1640.
gl. C.	--- de gloria Confeſſorum.
gl. M.	--- de gloria Martyrum.
h. Fr.	--- hiſtoria Francorum: Baſileæ anno 1568.
m. M.	--- de miraculis Sti Martini.
v. Pat.	--- Vitæ Patrum cum Miraculorum libris.
Grut. p. 434. 1.	Gruteri inſcriptiones Romanæ pag. 434, inſcriptione 1: typis Commelianis anno 1616.

H

Hagi.	VOCABULAIRE hagiologique par Mr Chaſtellain: à Paris en 1694.
Hall. v. Ori.	Petri Halloix de vita Origenis, ſeu Origenes defenſus: Leodii an. 1648.
Hier. chr. *ſeu* an. 21.	S. Hieronymi chronicon anno Chriſti ut ibi numeratur 21, ex recenſione Scaligeri: Amſtelodami anno 1658.
chr. n.	--- Scaligeri in hoc chronicon notæ: & reliqua eadem quæ in Euſebii chronicon: quæ vide ad *Euſ.*
ep. 84.	--- epiſtola 84, editionis Baſileenſis per Eraſmum anno 1565.
ex. Pam.	--- Origenis apologia per Phamphilum, apud Hieronymum tom. 4.
ex Ruf. l. 1.	--- Rufini in Hieronymum liber 1, apud Hieronymum tomo 4.
in Dan. 11.	--- in Danielis prophetæ caput 11, tomo 5.
in Ec. 4.	--- in Eccleſiaſtis caput 4, tomo 7.
in Ez.	--- in Ezechielem prophetam, t. 5.
in Hel c. 9.	--- in Helvidium, tomo 2.
in Iſ. 46.	--- in Iſaiæ caput 46, tomo 5.
in Ruf l. 2.	--- in Rufinum liber 2.
in Zac.	--- in Zacariam prophetam, tom. 6.
v. ill. c. 45.	--- de viris illuſtribus ſeu ſcriptoribus eccleſiaſticis, tomo 1.
Hinc. op. 33.	Hincmari Remenſis Epiſcopi opuſculum 33, ſeu 55, capitula tom. 2: Luteciæ anno 1645.
Hircl. c. 2.	Merici Caſauboni in Hieroclem: Londini anno 1673.
Holſ. ad Ste.	Lucæ Holſtenii notæ & caſtigationes in Stephani Byzantii de urbibus: Lugduni Batavorum anno 1684.
geo.	--- notæ in geographiam ſacram cum aliis ejus geographicis editæ: Romæ anno 1666.
mar.	--- notæ in martyrologium Romanum cum actis Stæ Perpetuæ editæ: Pariſiis anno 1674.

J

Jo. D. im. l. 2.	JOANNIS Damaſceni de imaginibus liber 2: ex editione Baſileenſi an. 1575.
Jonſ. l. 2.	Joannis Jonſii de ſcriptoribus hiſtoriæ philoſophicæ: Francofurti anno 1659.
Iſ. chr. p. 723.	Iſidori Hiſpalenſis chronicon à Grotio cum Jornande &c. editum Amſtelodami anno 1655.
Jul. or. 1.	Juliani Auguſti oratio 1, tomo 1. editionis Petavianæ: Lut. an. 1630.

L

Lab. bib.	PHILIPPI Labbæi bibliotheca nova manuſcriptorum: Pariſiis an. 1657.
Lact. l. 4. *ſeu* inſ. l. 4.	Lactantii inſtitutionum contra gentes lib. 4: Lugduni Batavorum anno 1660.
perſ. c. 2.	--- de morte perſecutorum apud Baluzium Miſcellaneorum tomo 2: Pariſiis anno 1679.
Laun. baſ.	Joannis Launoii de veteribus Pariſienſium baſilicis diſquiſitio, Dionyſiacorum ſuorum parte 2: Pariſiis anno 1660.

--- Gre-

de Gr. — ---Gregorius Turonensis de septem Episcopis defensus: Luteciæ anno 1651.

de Magd. — ---de Magdalenæ, Lazari &c. in Provinciam appulsu: Paris. anno 1660.

de V. — ---de Victorino Petavionensi dissertatio: Parisiis anno 1664.

Sir. — ---Jacobi Sirmundi dissertatio de duobus Dionysiis.

Laus. c. 67. — Palladii historia Lausiaca; Bibliothecæ Patrum tomo 13: Paris. anno 1644.

Leon sec. *seu* act. 8. p. 525. — Leontii Byzantini de sectis actione 8: Bibliothecæ Patrum tomo undecimo.

Lodov. — Lodovensium præsulum chronologia per Joannem de Plantevit, anno 1634.

Lup. ep. 56. — Diversæ epistolæ anno ferè 432, scriptæ, per Christianum Lupum editæ Lovanii anno 1682, capite seu epistola 56.

M

Mabi. it. It. — JOANNIS Mabillon iter Italicum: Parisiis anno 1687.

lit. — ---de Liturgia Gallicana: Parisiis anno 1685.

mus. — ---Musæum Italicum.

Mar. & F. — Marcellini & Faustini Luciferianorum libellus precum ad Theodosium: Parisiis anno 1650.

Marl. — Metropolis Remensis historia per Guillelmum Marlot, cujus prior tomus editus est Insulis anno 1666.

Mar. V. l. 1. — Marii Victorini in Arianos lib. 1: Bibliothecæ Patrum tomo 4. parte 1.

Max. T. h. *seu* s. 45. — Maximi Taurinensis homilia 45, cum Leone: Parisiis anno 1639.

Men. p. 80. — Menæa magna Græcorum die in textu notato pagina seu columna ejusdem mensis 80: Venetiis anno 1528.

Meth. conv. — Sti Methodii Martyris convivium Virginum: Parisiis anno 1657.

exc. — ---opera seu excerpta per Franciscum Combefis, una cum Amphilochio edita: Parisiis anno 1644.

prol. — ---Prolegomena in Methodii convivium: anno 1657.

Meuri. — Histoire des Evesques de Mets par Mr Meurisse suffragant de Mets: à Mets en 1634.

Mir. c. 390. — Auberti Miræi de scriptoribus ecclesiasticis auctuarium: Antverpiæ anno 1639.

Mol. f. B. *seu* nat. B. — Joannis Molani natales Sanctorum Belgii: Duaci anno 1616.

Momb. t. 2. — Joninus Mombritius de vitis Sanctorum.

Mori pœn. — Joannis Morini de pœnitentia tomus primus: Parisiis anno 1651.

Mosc. c. 1. p. 1018. — Joannis Moschi seu Sophronii Pratum spirituale: Bibliothecæ Patrum tomo 13.

MS. p. — Diverses pieces copiées sur des manuscrits.

N

Naz. or. 16. — SANCTI Gregorii Nazianzeni oratio 16: Parisiis anno 1630.

Nil. 2. ep. 48. p. 139. — Sti Nili monachi lib. 2 epistola 48: Romæ anno 1662.

Nor. de Lic. — Cardinalis Henrici de Noris, dissertatio de Licinii nummo una cum decennalibus: Petavii edita anno 1686.

epo. — ---de epochis Syromacedonum: Florentiæ anno 1689.

Nphr. l. 2. c. 36. — Nicephori Callisti ecclesiastica historia: Parisiis anno 1630.

Nyss. ad Fl. — Gregorii Nysseni ad Flavianum epistola de Helladio Cæsariensi tomo 3: Parisiis anno 1638.

de Qua. t. 2, 3. — ---de Quadraginta Martyribus homilia prima & secunda, tom. 3, & hom. 3, tomo 2.

imag. p. 22. — ---Quid sit ad imaginem Dei & similitudinem, tomo 2.

v. Ma. p. 178. — ---de vita Sanctæ Macrinæ sororis suæ, tomo 2.

v. Th. *seu* Gr. — ---de vita Gregorii Thaumaturgi; tomo 3.

v. Theo. *seu* Thd. — ---de Sto Theodoro martyre, to. 3.

O

Opt. l. 3. — OPTATI Milevitani lib. 3: Parisiis anno 1631.

act. — ---Varia in Cæciliani causa acta, Optato subjuncta.

col. — ---Collationis Carthaginensis acta: Ibid.

Ori. in Job, l. 2. — Commentarii in Job Origeni falso ascripti editionis latinæ tomo secundo.

Ox. act. — Sanctæ Perpetuæ acta aliaque simul edita Oxonii anno 1680.

P

Pagi. 20. §. 2. *seu* an. 20. — ANTONII Pagi Franciscani critica in annales Baronii, in annum Christi 20, paragrapho 2: Parisiis anno 1689.

P. Al. c. 5. p. 14. — Sti Petri Alexandrini canones una cum Gregorio Thaumaturgo editi Parisiis anno 1622.

Pall. laus. c. 103. — Palladii historia Lausiaca, seu de vitis Patrum: Bibliot. Patr. tomo 13.

dial. *seu* v. Chry. — Palladii dialogus de vita Joannis Chrysostomi à Bigotio editus: Luteciæ anno 1680.

Pamph. *seu* Pamf. — Sti Pamphili Martyris apologia pro Origene inter Hieronymi opera: Basileæ edita anno 1565, tomo 4.

Pau. di. — Pauli Warnefridi Diaconi Forojuliensis de gestis Longobardorum, à Grotio cum Jornande editus: Amstelodami anno 1655.

Paul. c. 24. — Sti Paulini Nolani carmen 24: Antverpiæ an. 1622. Littera B quandoque addita denotat editionem Parisiensem an. 1685, per le Brun.

ill. — ---Paulinus illustratus per P. Chiffletium: Divione anno 1662.

v. Gen. — ---Passio Sti Genesii Arelatensis, per Paulinum ut putant Nolanum.

P. Chr. s. 28. — Petri Chrysologi sermo 28: Rotomagi anno 1640.

P. Da. *seu* Pet. D. op. 17. — Petri Damiani opusculum 17: Paris. anno 1642.

P. de N. l. 2. — Petri de Natalibus liber 2, &c. Lugduni anno 1543.

Pears. post. — Joannis Pearsonii episcopi Cestriensis, opera postuma: Londini anno 1688.

Perp. act. — Sanctæ Perpetuæ acta per Valesium edita: Paris. anno 1664.

Pet. chr. — Dionysii Petavii chronologia seu liber 13 de doctrina temporum: Paris. anno 1627.

doct. l. 11. c. 7. — ---de doctrina temporum.

rat. 2. l. 1. — ---Rationarii temporum pars 2 lib. &c. Paris. anno 1652.

Pez. def. — Défense de l'antiquité des temps par Dom Paul Pezron: à Paris en 1692.

Philg. l. 7. — Philostorgii historiæ ecclesiasticæ lib. 7, ex editione Henrici Valesii: Paris. anno 1673.

Philſ. --- Idem ex editione Jacobi Gothofredi : Genevæ anno 1643.

Phot. c. 171. Photii bibliothecæ caput ſeu codex 171 : Genevæ anno 1620.

Plin. l. 4. ep. 2. Plinii junioris epiſtolarum lib. 4, epiſt. 2 : ex editione Pauli Stephani anno 1660.

Poſſ. aſc. 2. Theſauri aſcetici per Poſſinum editi opuſculum 2 : Toloſæ anno 1684.

Poſd. ind. Index ſermonum Sti Auguſtini per Poſſidium Calamenſem epiſcopum.

Præd. c. 11. Autor anonymus de hæreſibus à Sirmundo Prædeſtinati nomine editus, caput ſeu hæreſi 11 : Pariſ. anno 1643.

Probi, v. p. 234. Probi Auguſti vita in hiſtoria Auguſta : Pariſ. anno 1620, edita.

Proc. æd. p. 95. Procopii de ædificiis Juſtiniani, tom. 2 : Pariſ. anno 1662,

arc. --- arcana hiſtoria ſeu anecdota, tomo 2.

b. Got. --- de bello Gothico, tomo 1, & ſic de aliis bellorum libris.

Proſp. pro. l. 4. Proſperi cum Aquitano Proſpero editi de promiſſionibus liber 4, ſeu Dimidium temporis : Coloniæ Agrippinæ an. 1630.

Prud. de M. Prudentii de coronis Martyrum hymno 2 : Amſtelodami anno 1631.

R

Ripa. JOSEPHI Ripamontii hiſtoriarum Eccleſiæ Mediolanenſis decas prima : Mediolani anno 1617.

Riv. l. 1. c. 12. Andreæ Riveti criticus ſacer : Genevæ anno 1660.

Ruf. in Hier. l. 2. Rufini contra Hieronymum lib. 2, ipſius Hieronymi tom. 4 : Baſileæ anno 1565.

l. 7. c. 13. --- hiſtoria eccleſiaſtica ex Euſebio verſa, ſeu Euſebio addita : Antverpiæ anno 1548.

v. P. c. 23. --- de vitis Patrum qui apud Roſweidum liber eſt ſecundus : Antverpiæ anno 1615.

S

Sacr. p. 39. SACRAMENTARIUM Gregorii ab Hugone Menardo : Pariſ. anno 1642, editum.

Sanſ. Les cartes geographiques de Sanſon.

Savar. Les origines de Clermont en Auvergne par le Preſident Savaron : à Paris en 1662.

Sauſ. p. 921. Andreæ du Sauſſay martyrologium Gallicanum : Pariſ. anno 1637.

app. --- apparatus & quæ hinc ſequuntur ad ipſum uſque martyrologium.

ſup. --- ſupplementum ad martyrologium, & quæ ſequuntur.

Schel. ant. Emmanuelis à Schelſtrate de Antiocheno Concilio : Ant. anno 1681.

Ser. r. Mog. l. 2. Rerum Moguntiacarum lib. 2, per Nicolaum Serarium : Moguntiæ anno 1604.

Sid. l. 1. ep. 7. Apollinaris Sidonii lib. 1, epiſtola 7, ex editione Sirmundi : Pariſ. an. 1652.

Sig. an. 411. Sigeberti Gemblacenſis chronicon anno Domini ut ille numerat 411.

Simoc. Theophylacti Simoccatæ de hiſtoria Mauricii Auguſti : Ingolſtadii an. 1604.

Six. S. l. 4. *ſeu* Sixt. Sixti Senenſis bibliotheca ſancta lib. 4 : Coloniæ anno 1626.

Socr. l. 5. c. 20. Socratis hiſtoria eccleſiaſtica, ex editione Valeſii anno 1668.

Soz. l. 4. c. 6. Sozomenis hiſtoria ab eodem, ibidem edita.

Spanh. l. 4. Ezechielis Spanhemii diſſertatio ſeu lib. 4. de præſtantia & uſu numiſmatum : Amſtelodami anno 1671.

Spic. t. 3. Spicilegii Acheriani to. 3. Pariſ. an. 1659.

Steph. Stephani de urbibus : Amſtelod. anno 1678.

Strab. l. 17. Strabonis liber 17 : Pariſ. anno 1620.

Suid. α. β. Suidæ lexicon in littera α β, & ſic de cæteris : Genevæ anno 1619.

Sulp. l. 2. Sulpitii Severi hiſtoriæ ſacræ liber 2 : Antverpiæ anno 1574.

Sur. 1. nov. Surius primo die novembris, & ſic de ſingulis menſibus : Coloniæ anno 1618.

Sync. Georgii Syncelli chronographia : Pariſ. anno 1652.

T

Tar. b. p. 1. SANCTI Tarachi & ſociorum acta per Emericum Bigotium, una cum S. Perpetuæ actis edita : Pariſ. an. 1664.

gr. p. 246. --- eadem græca per eundem Bigotium, una cum Palladii dialogo : Luteciæ anno 1680.

t. --- eadem latina per Roſweidum : Antverpiæ anno 1607.

th. --- eadem græca in actis Martyrum per Theodoricum Ruinart : Pariſ. an. 1689.

Tert. ap. Tertulliani apologia ſeu apologeticus, ex editione Rigaltii : Luteciæ an. 1634.

idol. --- de idololatria.

orat. --- de oratione.

vit. Diſſertatio de Tertulliani vita & ſcriptis, quodam Calviniſta autore.

Th. Al. ep. 2. *ſeu* paſ. p. 96. Theophili Alexandrini epiſtola paſcalis quæ ſecunda numeratur : Biblioth. Patr. tom. 3.

Thdr. L. l. 2. p. 566. Theodori Lectoris liber 2, à Valeſio cum Evagrio &c. editus : Pariſ. an. 1673.

Thdrt. dial 1. Theodoreti Cyrenſis Epiſcopi dialogus primus contra Eutychianos tom. 4 : Luteciæ anno 1642.

ep. --- epiſtola, tomo 3.

gr. aff. --- de curandis Græcorum affectibus, tomo 4.

h. l. 1. c. 1. --- hæreticarum fabularum, Ib.

l. 3. *ſeu* hi. l. 3. c. 6. --- hiſtoriæ eccleſiaſticæ lib. 3, tomo 3, ſi *v.* addatur, deſignatur editio Valeſii anno 1673.

n. Henrici Valeſii in hiſt. eccleſ. notæ, Ib.

v. Pat. --- religioſa hiſtoria, ſeu de vitis Patrum, tomo 3.

Thom. p. 151. Joſephi Thomaſii codices ſacramentorum : Romæ anno 1680.

Thphn. p. 188. Theophanis chronographia : Pariſ. anno 1655.

Th. R. Theophili Rainaudi tomus 1 : Lugduni anno 1665.

Toin. in Lact. Nicolai Toinardi notæ in Lactantii librum de perſecutorum mortibus : Pariſ. anno 1690.

Trig. ty. c. 11. Triginta ſub Gallieno tyrannorum hiſtoria per Trebellium Pollionem caput 11, quod eſt de Mariano : in hiſt. Aug. Pariſ. edita anno 1620.

Typic. Typicon S. Sabæ : Venetiis an. 1543

V

Val. in Laun. ADRIANI Valeſii diſceptationis de baſilicis defenſio contra Launoium : Pariſ. an. 1660.

Vand. Vandalicæ perſecutionis hiſtoria &c. per Theodoricum Ruinart : Pariſ. anno 1694.

V. de Pal. Voyage de la Paleſtine ou de la Terre-ſainte : à Paris en 1679.

Les

TABLE DES ARTICLES ET DES NOTES.

HISTOIRE DE LA PERSECUTION DE L'EGLISE, COMMENCÉE PAR DIOCLETIEN, ET CONTINUÉE SOUS SES SUCCESSEURS DURANT DIX ANS.

NOTES SUR LA PERSECUTION DE DIOCLETIEN.

LXXII. Si

NOTES SUR SAINT DOROTHEE.

NOTES SUR SAINT GEORGE.

NOTES SUR SAINT THEODOTE.

NOTES SUR S. MARCELLIN, ET S. PIERRE.

NOTES SUR SAINT FELIX DE THIBARE.

NOTES SUR SAINT ROMAIN.

NOTES SUR SAINT ADAUCTE.

NOTES SUR SAINT VINCENT.

NOTES SUR LES SAINTS SATURNIN, DATIVE, ET LEURS COMPAGNONS.

NOTES SUR SAINTE AGAPE, ET SES SOEURS.

NOTES SUR SAINT DIDYME.

NOTES SUR SAINT THEODORE D'AMASE'E.

NOTES SUR SAINT BASILISQUE DE COMANE.

NOTES SUR SAINT APPIEN.

NOTES SUR SAINT ACACE.

NOTES SUR SAINT GURIE, ET S. SAMONE.

NOTES SUR SAINTE PELAGIE.

NOTES SUR SAINTE EUPHEMIE.

NOTES SUR SAINT PIERRE BALSAME.

NOTES SUR SAINT PAMPHILE.

NOTES SUR SAINT QUIRIN.

NOTES SUR SAINT PIERRE D'ALEXANDRIE.

NOTES SUR SAINT METHODE.

NOTES SUR SAINT LUCIEN D'ANTIOCHE.

NOTES SUR S. PHILEAS, ET S. PHILOROME.

NOTE SUR SAINTE DOROTHEE.

NOTES SUR LA PERSECUTION DE LICINIUS.

NOTE SUR SAINT BASILEE.

NOTES SUR LES QUARANTE MARTYRS.

NOTES SUR SAINT THEOGENE.

NOTES SUR SAINT CASSIEN.

NOTES SUR SAINT JULIEN DE CILICIE.

NOTES SUR SAINT PHOCAS.

APPROBATION.

J'AY lu un manuſcrit qui a pour titre, *Memoires pour ſervir à l'hiſtoire Eccleſiaſtique des ſix premiers ſiecles, juſtifiez par les citations des Auteurs originaux; avec une Chronologie où l'on fait un abregé de l'hiſtoire Eccleſiaſtique & profane, & des Notes pour éclaircir les difficultez des faits & de la Chronologie.* A Paris ce troiſieme mars 1692.

GERBAIS.

EXTRAIT
DU
PRIVILEGE.

CHARLES par la grace de Dieu Roy de Caſtille, Leon, Arragon, &c. a octroyé à EUGENE HENRI FRICX, de pouvoir luy ſeul imprimer ce Livre, intitulé: *Memoires pour ſervir à l'Hiſtoire Eccleſiaſtique des ſix premiers ſiecles, &c. Par le* SIEUR DE TILLEMONT, défendant bien expreſſement à tous autres Imprimeurs & Libraires, de contrefaire ou imprimer ledit livre, ou ailleurs imprimé porter ou vendre en ce Pays, dans le terme de neuf ans; à peine de perdre leſdits Livres, & d'encourir l'amende de trente florins pour chaque exemplaire, comme il ſe voit plus amplement és Lettres patentes données à Bruxelles le 2. Janvier 1692.

Signé,

LOYENS.

HISTOIRE

Exinanite, exinanite usque ad fundamentum in ea. Ps. 136.



Vidisti Domine, ne sileas. Domine, ne discedas à me &c. Ps. 34.

HISTOIRE
DE LA
PERSECUTION DE L'EGLISE,
Commencée par Diocletien, & continuée sous ses successeurs durant dix ans.

ARTICLE PREMIER.

Etat de l'Eglise depuis Dece jusqu'à Diocletien.

[L'EGLISE ayant esté agitée d'une persecution tres violente, & presque continuelle, depuis l'an 250 jusques à l'an 260, sous les Empereurs Dece, Gallus, & Valerien,] 'recouvra la paix par les edits que Gallien fit en sa faveur, aprés que son pere eut esté pris par les Perses. [Les troubles qui agiterent l'Empire sous Claude son successeur, ne semblent pas avoir donné beaucoup de loisir à ce prince de penser à autre chose qu'à attaquer les ennemis de l'Etat, ou plutost qu'à se défendre de leurs attaques.] 'On pretend neanmoins qu'il excita une grande persecution dans Rome; [& il peut y avoir en cela quelque chose de vray: mais ce qui est certain, c'est" qu'on n'en trouve rien que dans des pieces qui ont peu ou point d'autorité.

Eus. l. 7. c. 13. p. 262.

Bar. 269. § 5. 6 | 270. § 1.

v. S. Denys Pape.

Hist. Eccl. Tom. V.

Claude ayant regné environ deux ans, Aurelien qui luy succeda en 270,] 'témoigna beaucoup de bonté & d'equité envers les Chrétiens dans les premieres années de son regne. [a] Mais il changea d'inclination dans la suite, [" & persecuta l'Eglise, particulierement celle des Gaules, en 273 & 274. Il publia mesme des edits contre les Chrétiens: Mais estant mort aussitost aprés, au commencement de l'an 275, cette tempeste se dissipa, & n'a point empesché] 'Eusebe de dire, que le demon s'estoit comme endormi, & avoit laissé l'Eglise dans la paix depuis Dece & Valerien, jusque sur les dernieres années de Diocletien.

Eus. l. 7. c. 30. p. 282. d.

a p. 283. a.

v. sa persecution.

L. 8. c. 4. p. 295. c.

[Tacite, Florien, s'il le faut conter, Probe, Carus avec ses enfans Carin & Numerien, se succederent l'un à l'autre jusques au mois de septembre 284, auquel Numerien fut tué, & Diocletien mis en sa place. Mais Carin se maintint en-

core

core quelques mois dans l'Occident.

'Les Grecs & les Latins mettent divers Martyrs sous Numerien, sans qu'il y en ait neanmoins un seul dont on ait de preuve un peu certaine.] 'Il y a plus de raison de croire que "Carin fit quelque persecution à Rome au commencement de l'an 285, b & les SS. Marc & Marcellien Senateurs Romains peuvent avoir esté dessors condannez à la mort, [qu'ils ne souffrirent que plus d'un an aprés.] 'Mais ceux mesmes qui parlent le plus de cette persecution, avouent qu'elle ne fut pas bien violente, à cause que Carin, quelque méchant qu'il fust d'ailleurs, avoit conceu de l'affection pour quelques Chrétiens, [au nombre desquels S. Sebastien pouvoit bien estre.]

V. S. Caius Pape. Boll. 20. jan. p. 270. § 31.| 272. V. Saint Sebastien. § 46. 48. b p. 265. § 4. p. 275. § 64.

'Diocletien qui, comme nous avons dit, avoit "esté fait Empereur à Calcedoine le 17 de septembre, [se trouva maistre de tout l'Empire l'année suivante par la mort de Carin. 'Il prit ensuite Maximien Hercule pour collegue, & le declara Auguste le premier avril 286. Mais comme ces deux princes se voyoient accablez de tous costez par les revoltes de leurs sujets, & par des guerres étrangeres, 'ils firent deux Cesars le premier mars 292, Constance Chlore pere du grand Constantin, & Galere, à qui on donna aussi le nom de Maximien.]

Chr. Al. p. 640. V. Diocletien § 2. Ibid § 3. Ibid § 9.

Nous ne pouvons mieux apprendre que d'Eusebe l'état où estoit l'Eglise durant tout ce temps.] 'Il témoigne que [le demon] qui a receu la puissance de persecuter les Saints, sembloit estre comme endormi d'un profond sommeil; 'Que le nom & la religion de JESUS-Christ estoit dans l'estime & dans la veneration de tout le monde; 'Que les assemblées des Fideles estoient remplies d'une infinité de personnes; jusque là qu'on estoit obligé partout d'abatre les anciennes eglises pour en rebastir de plus spacieuses. 'L'un "des plus cruels persecuteurs de toute l'Eglise, prend toute la terre à temoin que presque tous les hommes avoient abandonné le culte des dieux [en Orient] pour embrasser la religion Chrétienne.

Eus. l. 8. c. 4. p. 295. c. c. 1. p. 291. b. p. 292. b. Maximin II. l. 9. c. 9. p. 360. c.

'Les Prelats estoient 1 aimez & honorez par tous les officiers & les gouverneurs des provinces. 'Les plus grands Seigneurs de la Cour, & les Empereurs mesmes, témoignoient de l'affection pour les Chrétiens: Ils souffroient que leurs femmes, leurs enfans, leurs serviteurs, fissent profession à leurs yeux de la creance & de la discipline de l'Eglise; '& leur permettoient presque d'en faire gloire en leur presence. 'Ils avoient plus de confiance en eux qu'en tous les autres, '& mesme ils les elevoient au gouvernement des provinces, en les exemtant en mesme temps de la necessité de sacrifier.

l. 8. c. 1. p. 292. a. p. 291. b. p. 292. a. p. 291. b.

1. ἀποδοχῆς, καὶ δεξιώσεως, καὶ θεραπείας ἐπὶ τῆς τυχούσης ἠξιωμένους.

ARTICLE II.

Des Martyrs qui peuvent avoir souffert au commencement de Diocletien dans les Gaules.

[VOILA le portrait qu'Eusebe nous fait des dixhuit premieres années du regne de Diocletien. On ne peut douter qu'il ne soit veritable. Mais il faut ce semble avouer en mesme temps qu'il nous represente mieux l'état de l'Orient que de l'Occident. 'Car la suite de l'histoire nous fait juger que presque tous les Martyrs qui ont souffert dans les Gaules sous Diocletien, se doivent mettre dès le commencement de ce regne, lorsque Maximien Hercule y estoit. Il y vint en 286, '& à peine avoit-il passé les Alpes, qu'il fit massacrer le 22 de septembre la celebre legion Thebéenne, dont S. Maurice estoit le premier officier.]

NOTE 1. V. S. Maurice.

'On croit qu'il envoya aussitost Rictius Varus son Prefet du Pretoire, si celebre dans nos martyrologes sous le nom de Rictiovare, pour faire mourir les restes de la mesme legion repandus en divers endroits des Gaules: '& on marque que la premiere execution de cet officier fut de faire noyer "à Basle divers Chrétiens pour la confession du nom de J. C. [Nous ne savons point qui sont ces Saints, & le martyrologe Romain n'en marque aucun à Basle.] 'On pretend qu'il arriva à Treves le 4 d'octobre, & que dès le jour mesme & les deux suivans, il fit mourir non seulement plusieurs soldats Thebéens, mais encore un fort grand nombre des principaux habitans de la ville, parcequ'ils estoient Chrétiens. [Sa commission donne lieu de croire que ce fut luy aussi qui fit martyrizer à Cologne & aux environs "S. Gereon & plusieurs autres de la legion Thebéenne, qu'on honore le 10 d'octobre.

Buch. de B. l. 7. c. 9. § 1. p. 229. Sur. 31. oct. p. 403. § 3.| 18. oct. p. 294. § 1. V. S. Denys de Paris. Buch. de B. l. 7. c. 9. p. 229. 230. V. S. Maurice.

Tout cela peut estre arrivé en 286. Mais il faut apparemment mettre en 287,] 'ce que nous trouvons en quelques histoires, qu'il fit plusieurs Martyrs à Reims; d'où estant parti pour venir du costé de Soissons, il exerça sa cruauté à Fimes le 2 de mars [contre "Ste Macre, & un peu plus loin] contre S. Rufin & S. Valere, [qui sont honorez le 14 de juin.] 'Il s'en alloit alors du costé de la Picardie pour faire mourir Saint Quentin, "qui fut effectivement martyrizé [le 31 d'octobre. Ainsi il faut apparemment mettre sa mort en 287, "quoiqu'il y ait quelques raisons qui portent à l'avancer d'un an.]

MS. p. 3. V. S. Denys de Paris. M. S. p. 4. V. S. Quentin. Ib. note 4.

'Les SS. Fuscien, Victoric, & Gentien, furent aussi martyrizez par luy auprés d'Amiens le 11 de decembre, 42 jours aprés S. Quentin.

Bosq. t. 2. p. 158.

'Il faut raporter à la mesme année le martyre de S. Firmin Evesque d'Amiens, & de S. Just enfant, honorez l'un le 25 de septembre, & l'autre le 18 d'octobre, s'il est vray qu'ils aient souffert sous Varus. Car on les met aussi en d'autres temps. 'S. Crépin & S. Crépinien furent couronnez les derniers par la cruauté de ce Prefet, s'il en faut croire leurs actes,

l. 4. c. 8. 11. p. 155. 157. Sur. 25. oct. p. 385.

actes, & en la presence mesme d'Hercule. On fait la feste de ces Saints le 25 d'octobre, & s'il est vray que Rictius Varus soit mort en mesme temps qu'eux, comme le porte leur histoire, [il faut dire que ce ne fut pas avant l'an 288.

Julien peut avoir succedé à Varus, puisqu'on pretend qu'il fit mourir "S. Yon à Chastre dans la Lionnoise, & S. Lucien à Beauvais dans la Belgique. *Eutyque & Astere qui ont eu part au martyre de S. Victor de Marseille, semblent avoir aussi esté Prefets du Pretoire: & ils peuvent avoir succedé à Julien en 290. ou 291. Pour Sisinnius Fescenninus qu'on trouve avoir martyrizé S. Denys à Paris, & S. Nicaise dans le Vexin, il peut avoir esté gouverneur de la seconde Lionnoise, qui estoit alors plus étendue qu'elle n'a esté depuis; si mesme la Lionnoise estoit déja divisée en deux provinces.

V.S. Denys de Paris.

*V. Saint Victor.

On pretend que "Ste Foy & S. Caprais ont souffert à Agen sous le juge Dacien. On ne marque point le nom de celui qui condanna à Nantes en Bretagne les saints freres Donatien & Rogatien.

V. Ste Foy.

Les mesmes raisons que nous avons pour les Gaules, peuvent porter à croire que "S. Alban & les autres qui ont esté martyrizez dans l'Angleterre, ont souffert en 286. ou 287. au plustard, avant que Carause se fust rendu maistre de cette isle.]

V. S. Alban.

ARTICLE III.

Des Martyrs qui ont souffert à Rome vers 285. Lucien grand Chambellan convertit une partie du palais.

[DIOCLETIEN fit aussi quelques Martyrs dans le commencement de son regne. Car nous ne voyons pas moyen de contester la date du 23. aoust 285, marquée dans les actes "des SS. Claude, Astere & Neon, qui souffrirent à Eges en Cilicie avec les Stes Domnine & Theonille, sous le Proconsul Lysias.] 'On met plusieurs autres Martyrs dans la Cilicie sous ce mesme Proconsul: [Mais il se peut faire ou qu'il ait eu deux fois ce gouvernement, comme Philagre celui d'Egypte sous Constance, ou, ce qui est plus croyable, que ce soient deux Lysias.

V. leur titre

Bar. 285. §. 13. 14.

Nous nous croyons encore obligez de mettre en 285 ou 286, le martyre "que S. Genés souffrit à Rome par ordre de Diocletien mesme: Et neanmoins comme ce martyre arriva par une occasion toute particuliere, il ne nous obligeroit pas de dire qu'il y eust alors aucune persecution. Mais il est plus difficile de répondre aux actes de S. Claude,] 'qui semblent marquer que les magistrats des villes mettoient en prison tous les Chrétiens qu'ils pouvoient prendre: & mesme le Proconsul dit positivement que les Empereurs avoient ordonné que les Chrétiens sacrifiassent, & qu'ils vouloient que ceux qui le refuseroient, fussent punis. [Tout ce qu'on peut dire, c'est que les anciennes loix des Empereurs contre les Chrétiens, pouvoient avoir esté renouvellées par Aurelien, dont on ne voit pas que les edits eussent esté depuis abrogez positivement. Ainsi les Gouverneurs qui vouloient persecuter l'Eglise, avoient toujours droit de dire que c'estoient les Empereurs qui l'ordonnoient: & les magistrats des villes estoient comme obligez par la loy de Trajan, d'arrester ceux qu'on leur deferoit comme Chrétiens. On pretend en effet que S. Claude & ses freres avoient esté deferez par une pique particuliere de leur belle-mere. Il pouvoit de mesme y avoir eu aussi quelque raison singuliere qui avoit fait arrester les deux Saintes qui souffrirent en mesme temps.]

V. S. Genés de Rome.

§ 4.

'L'histoire des SS. Anthime & Sisinne, [que" nous n'osons ni approuver ni rejetter absolument,] porte aussi que Pinien Proconsul d'Asie [en 286,] y fit mourir plusieurs Chrétiens par divers supplices; '& en condanna encore plusieurs aux mines & à d'autres" travaux, outre ceux qui estoient en prison. 'Mais cela venoit de la cruauté particuliere de son Assesseur. Il en fut puni de Dieu; 'ce qui fit que Pinien se convertit, & il delivra tous les Chrétiens; [sans qu'il paroisse que personne s'en soit plaint.] Mais en ayant amené quelques uns à Rome [sur la fin de 287,] on en fit du bruit; 'ce qui l'obligea de les disperser, dans ses terres, où ils vécurent en paix, [jusqu'à ce qu'ils furent martyrizez vers l'an 290, par les violences particulieres des peuples plutost que par la persecution des magistrats.

Boll. 11. may, p. 616. a. b.

V. Sainte Lucine.

f.

ergastulis.

a. b.

f.

p. 617. a.

Les" actes de Ste Susanne nous obligeroient à mettre encore des Martyrs à Rome en 295, quoique sur une occasion particuliere. Mais c'est une piece absolument insoutenable: & ce qu'on dit du martyre de S. Caius Pape en 296, n'est point non plus assuré.] 'Le martyre que "S. Maximilien souffrit en Afrique au mois de mars 295, est mesme une preuve qu'il n'y avoit point alors de persecution. [Celui" de S. Marcel & de S. Cassien dans la mesme province, qu'on met en 298, peut appartenir à la persecution des soldats qui commença avant l'autre, comme nous allons bientost voir, & n'arriva aussi que par une occasion particuliere.

V. S. Caius Pape.

Anal. t. 4. p. 567.

V. son titre.

V. son titre.

Les actes de S. Sebastien nous embarassent davantage: car non seulement ils mettent plusieurs Chrétiens, & mesme des personnes de qualité, condannez à mort dans Rome vers l'an 285, ce que nous avons rapporté au regne de Carin;] 'mais ils disent positivement qu'il y eut une fort grande persecution aprés la mort de Carin, ensorte qu'on ne permettoit pas d'acheter quoyque ce fust, ni mesme de prendre de l'eau dans les fontaines, à moins qu'on n'eust offert de l'encens à de petites idoles qu'on avoit mises partout dans les rues. [Je ne voy rien à dire sur ces particularitez, sinon que les actes de S. Sebastien n'estant pas originaux, l'auteur a pu se brouiller, & attribuer au commencement de Diocletien ce qui n'est arrivé qu'à la fin dans la grande persecution.

Boll. 20. jan. p. 275. § 64. 65.

Mais il faut absolument abandonner ces actes, ou avouer qu'il y a eu effectivement quelque persecution à Rome ″en 286, & dans les deux années suivantes. Et je ne voy pas aussi que l'autorité d'Eusebe nous doive empescher de le croire. Car il faut reconnoistre que l'Eglise n'a jamais esté dans un si grand calme sous les princes payens, qu'elle ne fust toujours attaquée, quoique plus foiblement, tantost d'un costé, tantost d'un autre. Et ce qui se passoit à Rome peut aisément avoir paru moins considerable à Eusebe, qui n'en apprenoit peutestre que fort peu de chose, estant alors bien loin de là dans la Palestine ou dans l'Egypte.

V. Saint Sebastien.

Il se peut faire que cette persecution vinst moins de Diocletien que de Maximien Hercule.] ′Car on pretend qu'ils estoient alors tous deux à Rome. [Mais Diocletien mesme peut aussi avoir esté d'abord assez opposé aux Chrétiens, ou par son inclination propre, ou pour se concilier l'affection des Romains; & avoir ensuite pris affection pour quelques uns d'eux, soit qu'ils lui eussent rendu des services considerables, soit pour quelque autre raison. Car il n'est pas extraordinaire que les Princes changent d'inclination aussibien que les autres hommes.

Boll. 20. jan. p. 275. §. 64.

Prisca sa femme, & Valerie sa fille femme de Maximien Galere, peuvent bien avoir contribué à le rendre favorable aux Chrétiens. Car elles aimoient la religion Chrétienne,] ′ou elles l'avoient mesme embrassée, [a] puisqu'il falut leur faire violence pour les obliger en 303 de se souiller par des sacrifices. [b] Lactance nous fait aussi juger, ou plutost nous assure que les plus puissans des eunuques qui regloient tout dans son palais estoient Chrétiens, & assez genereux pour souffrir mesme le martyre. [La suite nous le fera voir ″nommément de S. Dorothée, de S. Pierre, & de S. Gorgone.

Toin. in L. p. 54|Pagi, 302. §. 7|Cyp. dis. 11. c. 66. p. 303. a Lact. pers. c. 15. p. 12. 13. b p. 13.

V. S. Dorothée.

Cette pieté que Dieu repandit dans le lieu qui en paroissoit le moins susceptible, fut apparemment une effusion de la grace qu'il avoit donnée d'abord] ′à Lucien grand Chambellan, pour qui nous avons une fort belle instruction dressée par l'Evesque Theonas, [″c'est à dire, comme nous croyons, par celui qui gouverna l'Eglise d'Alexandrie depuis 288 jusqu'en l'an 300. Cette instruction confirme tout à fait ce que nous avons dit, & qu'il y eut d'abord quelque persecution sous Diocletien, & qu'il devint ensuite tres favorable aux Chrétiens,] ′puisqu'on y lit que la bonté du Prince avoit déja accordé la paix aux Eglises. Et elle nous apprend encore que Lucien qui estoit fort consideré de son Prince, ′avoit converti beaucoup d'officiers du palais, comme ceux qui avoient la garde des ornemens imperiaux, des pierreries, des habits, des autres meubles de l'Empereur, & mesme de son thresor particulier. ′Et au lieu que d'autres Princes avoient regardé les Chrétiens comme des gents ″dangereux, & souillez de toutes sortes de crimes, celui sous qui servoit Lucien crut que luy & ses compagnons luy seroient plus fideles que d'autres, parcequ'ils estoient Chrétiens; de sorte qu'il leur confia le soin de sa personne & de sa vie mesme.

Spic. t. 12. p. 545. 547.

V. S. Theonas.

p. 545.

p. 546.

p. 545. 547.

p. 546.

maleficos.

p. 546.

′Theonas marque à Lucien pour luy & les autres, comment ils devoient profiter de cet avantage pour étendre la gloire de J. C, & le faire adorer par ceux qui ne le connoissoient pas encore. ′L'Imperatrice n'estoit pas Chrétienne alors; [mais elle peut l'estre devenue depuis: & ce fut sans doute un fruit de la pieté de Lucien & de ses disciples. Il n'est point parlé de luy dans la persecution; ce qui donne lieu de croire qu'il estoit mort avant 303:] ′& on pretend en effet qu'en 303, S. Dorothée avoit la charge de grand Chambellan.

p. 550.

Sur. 26. dec. p. 336. § 23.

ARTICLE IV.

Origine de la persecution: Galere la commence par les soldats: Martyre de S. André Colonel.

Eus. l. 8. c. 1. p. 292. c.

′La profonde paix & la liberté toute entiere dont on jouissoit depuis quelque temps, nous fit tomber, dit Eusebe, dans le relaschement & dans la paresse. On vit naistre dans l'Eglise l'hypocrisie, la jalousie, les querelles entre les Evesques, & les seditions parmi le peuple, où l'on employoit la langue & les injures au lieu de fleches & de dards. ′Dieu [qui chastie ceux qu'il aime,] ne voulant pas laisser ces fautes impunies, ′permit que la persecution se formast & s'elevast peu à peu: & quoiqu'elle n'allast pas jusqu'à empescher les Fideles de tenir les assemblées, elle se faisoit neanmoins sentir dans les armées, où l'on commença à persecuter les soldats Chrétiens.

d.

d|c. 4. p. 295. c.

′Maximien Galere fut l'auteur de cette persecution, à laquelle les autres Princes ne prenoient point encore de part; ′quoique les ordres que Galere donnoit pour cela portassent peutestre aussi leurs noms. ′Ce prince estoit naturellement superstitieux & cruel, [a] & il avoit une mere, qui estant aussi tres superstitieuse, & fort carnaciere, sacrifioit presque tous les jours, pour avoir sujet de faire des festins avec ceux de son village. Les payens y venoient fort volontiers: mais les Chrétiens aimoient mieux passer ce temps en prieres & en jeûnes. Cela les luy fit haïr, & elle nourrit son fils dans la mesme haine, ne rougissant pas de le presser mesme de leur oster la vie [quand il en eut le pouvoir.] ′Il commença donc par les officiers de sa maison, & passa ensuite aux soldats, qu'il s'efforça de pervertir, en privant les uns des dignitez qu'ils possedoient dans la milice, faisant toutes sortes d'outrages aux autres, & en punissant mesme quelques uns du dernier supplice. ′Il attaqua ainsi d'abord [les officiers &] les soldats, dans la creance que quand il les auroit vaincus, il viendroit aisément à bout des autres.

c. 18. p. 317. a.

Act. M. p. 615-619.

Lact. pers. c. 9. 11. p. 8. 10.

a c. 11. p. 10.

Eus. l. 8. c. 18. p. 317. a. b.

c. 4. p. 295. c.

[Il faut ce semble mettre cette persecution dans l'Illyrie, qui estoit le departement de Galere,] ′& où il demeura tout le temps qu'il fut Cesar, [hormis dans les années 296 & 297, durant lesquelles] ′il fit la guerre aux Perses dans l'Orient,

Lact. pers. c. 18. p. 16.

c. 9. p. 8. 9.

NOTE 2. l'Orient, & les vainquit : [″& il faut apparemment commencer la persecution qu'il fit aux soldats, en 298 aussitost aprés cette victoire,] qui le rendit fort fier & fort insolent, ensorte qu'il meprisoit tout le monde, & se faisoit craindre de Diocletien mesme. [Cela s'accorde fort bien avec Eusebe,] 'qui dit que cette persecution particuliere se fit assez longtemps avant la persecution generale. Eus. l. 8. c. 4. 18. p. 295. c|317. a.

[Il y a apparence que Galere y avoit pour fidele ministre]'un General qu'Eusebe ne nomme point ; & qui faisant, dit-il, une revue de l'armée, comme pour la purger, donnoit le choix aux soldats Chrétiens de conserver leur foy ou leur dignité, selon qu'ils obeïroient ou qu'ils resisteroient à ses ordres. p. 295. d. 'Il y en eut beaucoup qui accepterent sans difficulté, & mesme avec joie, la perte de leurs emplois : & quelques uns furent recompensez de leur generosité par une mort glorieuse. p. 296. a. Ceux-ci estoient neanmoins en petit nombre, parceque l'on redoutoit la multitude des Chrétiens,'& que l'on n'osoit encore les persecuter ouvertement. p. 295. c. 'Ce General dont parle Eusebe, est selon toutes les apparences celui que S. Jerome appelle Veturius,'& qui, comme il dit, persecutoit les soldats Chrétiens ; à quoy ce Pere ajoute, que depuis ce temps là la persecution commença à s'elever peu à peu contre l'Eglise. n. p. 164. 2. a. Hier. chr.

[Quoiqu'Eusebe dise qu'il n'y eut que tres peu de Martyrs dans cette persecution que Galere fit aux soldats, cependant on en trouve un assez grand nombre dans ″les actes de S. André, qu'il semble necessaire de rapporter à ce temps-ci, s'ils ont quelque chose de veritable.] V. la note 2. 'Ils mettent d'abord l'histoire d'un Eutyque fils de Polyeucte, qu'Antiochus General de l'Orient fit mourir avec plusieurs autres par divers tourmens. Sur. 19. aug. p. 186. §4. 'On trouve que S. Polyeucte celebre Martyr à Melitene, sous Dece, avoit un fils : Boll. 12. feb. p. 654. a. '& les Grecs font le 2 de septembre d'un S. Eutyque crucifié. Men. p. 41.

'Les actes ajoutent qu'André Tribun ou Colonel qui estoit Chrétien, ayant remporté un avantage considerable sur les Perses [l'an 297] en invoquant le nom de J. C, & ayant par ce moyen converti tous ses soldats, fut deferé au mesme Antiochus,'qui le fit mettre sur un lit de fer tout rouge de feu ; & fit souffrir d'autres tourmens à ses soldats : ensuite dequoi ils furent tous mis en prison, durant qu'on attendoit sur cela les ordres de Galere, [qui pouvoit estre encore alors en Orient.] Sur. 19. aug. p. 186. § 1. 2. § 5. 'Galere eut peur que la mort d'une personne si considerable, & de tant de soldats, ne causast quelque sedition dans l'armée. § 6. C'est pourquoi il manda à Antiochus de les mettre hors de prison, comme leur faisant grace, & de tascher par quelque autre moyen de leur faire renoncer la foy ; ou s'il ne le pouvoit, de leur chercher quelque autre crime sous pretexte duquel on les puniroit severement. [La suite de l'histoire de ces Saints est embarassée, & tout ce que nous en pouvons dire, c'est qu'on pretend que S. André fut martyrizé avec 2593 soldats, ou un peu plus,]'au-delà de Melitene selon leurs actes,|vers l'endroit où l'Euphrate divise l'Antitaurus, 'ou en Cilicie selon un ancien martyrologe. § 8. 9. Holst. mar. p. 314. [Car ″ce Saint est celebre mesme parmi les Latins ; & Bede suivi de [1] plusieurs autres, le marque le 19. d'aoust.] V. la pers. de Dece n. 8. 'Les Grecs en font leur principal office ce jour là. Men. p. 206.

1. Usuard, Adon, Raban &c.

ARTICLE V.

De S. Alexandre, S. Pasicrate, S. Jule, & quelques autres Martyrs d'Illyrie.

LE martyre que S. Alexandre souffrit selon les Grecs à Pydne en Macedoine du costé de la Thessalie, [a] se peut mettre encore, si nous avons égard à ses actes, dans le temps que Maximien Galere commençoit à se declarer contre les Chrétiens, sans oser neanmoins les persecuter ouvertement. Boll. 14. mars, p. 344. a. b. a p. 345. a. d. 'On pretend que ce Saint avoit non seulement esté payen, mais mesme ennemi & persecuteur des serviteurs de J. C. a|344. f. Cependant Dieu eut pitié de luy, le convertit dans la derniere heure, & luy donna mesme la gloire de souffrir la mort pour son nom. Il eut la teste tranchée par ordre de Maximien Cesar. [C'est une partie de ce que disent ces actes, qui sont courts & simples, & ont avec cela quelque chose d'assez beau. Mais nous ne voyons pas moyen de soutenir tout ce qui y est mis aprés la mort du Saint.] 'Les Grecs, & quelques Latins à leur exemple, mettent sa feste le 14 de mars. p. 344. b. 'Ce qu'ils en raportent ne paroist pas tout à fait conforme aux actes. Men p. 120. 121. Ils disent que Dieu pour recompenser sa vertu, luy a donné une grace particuliere pour guerir les malades, qui ont recours avec foy à son intercession. [On ne marque point de quelle condition il estoit.]

L'AN DE JESUS CHRIST 302.

NOTE 3. [″Il faut apparemment raporter à l'an 302, le martyre de S. Nicandre & de quelques autres,] 'dont les premiers dans l'ordre du temps sont S. Pasicrate & S. Valention. Act. M. p. 616. c. [Ils estoient apparemment soldats,] 'aussibien que les autres dont nous parlerons ensuite : b|615 618 '& les Grecs [1] le disent positivement dans leurs Menées. Menæa, apr. p. 308|Boll. 1. apr. gr. p. 10. d. [Ainsi ils estoient de ceux que Galere persecutoit en ce temps-ci.] Les Grecs font une assez longue histoire de leur martyre, & en disent des choses considerables, mais meslées de quelques circonstances [NOTE 4. ″qui nous paroissent difficiles à croire. C'est pourquoi nous n'en mettrons rien ici, & nous nous contenterons de ce que]'nous trouvons dans une piece fort ancienne, Que ces serviteurs de J. C. s'en allerent à Dieu par une confession illustre. Act. M. p. 616. b. 'Les plus anciens martyrologes latins suivis par Usuard, Adon, Notker, & les autres, marquent leur feste le 25 Boll. 25. may, p. 23.

1. On le trouve de mesme dans les actes de S. Jule donnez par Bollandus 27. *may, p.* 660. *f.*

de may ; & leur donnent deux ou trois compagnons qu'ils ne nomment point. Les Grecs qui ne parlent que de ces deux, en font le 24 d'avril. Les uns & les autres mettent leur martyre à Dorostore, ou Rhodostole comme les nouveaux Grecs l'appellent, p. 23. b. 'qui est une ville de la basse Mesie, comprise dans ce que nous appellons aujourd'hui la Bulgarie, & celebre par divers Martyrs qu'elle a donnez à l'Eglise.

Act. M. p. 616. c. 'S. Jule fut assurément de ce nombre, selon l'histoire que l'on nous en a donnée dans le recueil des actes les plus beaux & les plus certains, [au nombre desquels on ne peut douter qu'elle ne merite de tenir rang.] Boll. 27. may, 660. f. 'Celle que nous en avions déja dans Bollandus, vient de la mesme source ; mais elle paroist un eloge fait dans la suite des temps sur S. Jule, S. Pasicrate, & quelques autres.

Act. M. p. 615. b. 'S. Jule portoit les armes depuis 26 ou 27 ans, lorsqu'il fut martyrizé, & il s'estoit toujours acquité" avec courage &c. & avec honneur des devoirs de cette profession. Aussi il passoit pour un homme sage & grave. Il avoit toujours servi le Dieu vivant, & la fidelité qu'il [luy] témoigna dans un emploi si dangereux, luy merita la grace d'estre fidele dans la confession de son nom. Il estoit alors Veteran, [ce qui l'engageoit encore à quelques devoirs de la milice, & luy donnoit part aussi aux liberalitez que les Princes faisoient aux soldats.] c. 'Mais comme pour les recevoir il falloit sacrifier, 'il refusa d'obeïr à ce commandement impie, parcequ'il estoit Chrétien. Sur a. cela il fut arresté, & presenté" au Gouverneur nommé Maxime, qui luy demanda si ce qu'on disoit de luy estoit veritable. *Præsidi.* Il repondit sans hesiter qu'il estoit Chrétien, & qu'il ne pouvoit pas desavouer ce qu'il estoit ; qu'estant Chrétien, il ne pouvoit pas faire ce qu'on luy ordonnoit, ni estre moins fidele à Dieu qu'il l'avoit esté aux hommes.

b. 'Mais est-ce un si grand mal, luy dit " Maxime, de bruler un peu d'encens ? Ac- " cordez-moy cette grace. Je ne le ferai " point, luy dit le Saint : Je ne veux point " m'engager dans le peché & dans une peine " eternelle. Si vous croyez que c'est un pe- " ché, repartit Maxime, je le prends sur " moy : C'est moy qui vous fais violence, " & on ne peut pas vous accuser d'une chose " que vous ne faites pas volontairement. " Aprés cela vous aurez toute liberté de " vous retirer chez vous : Vous recevrez " l'argent" que les Princes donnent pour " leur dixieme année ; & personne ne vous " sçauroit plus inquieter. Non, répondit " le Saint : ni cet argent de satan, ni" tou- " tes vos belles raisons, ne me priveront " point du Dieu eternel. Ainsi vous n'avez " qu'à me condanner comme Chrétien. "

V. la note 3. *tua subdola persuasio.*

Maxime le menaça alors de luy faire trancher la teste ; & il répondit : Vous ne sauriez mieux faire : Accomplissez, " "excellent magistrat, vostre dessein & " mes souhaits ; je vous en conjure par la " vie des Princes, & je vous en aurai une " entiere obligation. p. 616. a. 'Vous croyez donc, " dit Maxime, acquerir par là de la gloire ? " Oui, répondit le Saint ; si je merite cet- " te grace, elle me donnera une gloire " qui ne finira jamais. Cela seroit bon, " ajouta Maxime, si vous mouriez pour la " patrie & pour les loix. C'est aussi pour " les loix, repartit le Saint, que je veux " mourir ; mais ce sera pour les loix de Dieu. Maxime luy reprocha qu'il estoit bien fou de preferer aux Princes qui regnoient, un homme mort en Croix ; surquoi le Saint [ne rougissant point de la folie de la Croix, & confondant par avance l'impieté des Ariens, luy fit cette réponse :] " Il est mort pour nos pechez, afin de nous " donner la vie eternelle : mais il est Dieu, " & subsiste eternellement. J'ay pitié de " vous, dit encore Maxime ; croyez mon " conseil, sacrifiez, & ne refusez pas de vi- " vre avec nous. Vivre avec vous, répondit " le Saint, c'est mourir pour moy : mais " quand je vous aurai quittez en mourant " [pour mon Sauveur :] c'est alors que je " vivrai : Je ne souhaite que de mourir " dans le temps, & de vivre dans l'eter- " nité. "

pie Prases.

b. 'Maxime prononça donc enfin la sentence, & le condanna à perdre la teste, comme ayant desobeï aux Princes. Il fut mené au lieu ordinaire de l'execution, où tout le monde se pressant de le baiser, il dit [tout haut,] Que chacun voie de quelle maniere il me baise, [voulant peutestre marquer qu'il n'agreoit point l'amitié de ceux qui n'avoient pas un vray amour pour J. C. & pour leur salut.] Un soldat Chrétien nommé Hesyque, qui avoit aussi esté arresté, [ayant eu la liberté de s'approcher de luy,] l'anima "à achever avec joie son sacrifice, le &c. priant de se souvenir de luy, puisqu'il estoit prest de le suivre, & de saluer de sa part les Martyrs Pasicrate & Valention. Jule en l'embrassant l'exhorta à se haster, & l'assura que les Martyrs avoient déja entendu ce qu'il luy avoit dit pour eux. [1] En mesme temps il prit un mouchoir, c. s'en banda les yeux, tendit le cou, & recommanda son ame à J. C. pour qui il souffroit. Il mourut le 27 de may [deux jours] aprés S. Pasicrate. Boll. 27. may, p. 660. c. 'Les martyrologes [2] du IX. siecle en marquent la feste le jour de sa mort.

f | Act. M. p. 614. 'On honore le mesme jour à Fiesoli en Toscane un S. Jule, dont on y garde le corps : mais on dit qu'il souffrit extremement jeune ; ainsi il faut qu'il soit different de celui de Dorostore.

p. 616. 'S. Hesyque fut effectivement martyrizé peu de jours aprés, comme il l'avoit dit à S. Jule, puisqu'Usuard, Adon, Notker, & d'autres, en marquent la feste le 15 de juin à Dorostore sous Maxime. Florent. p. 595. 'Elle est mesme dans les martyrologes de S. Jerome.

Boll. 27. may, p. 661. c. a p. 660. c. 1. 'Il ajoute dans Bollandus qu'il voyoit ces Martyrs auprés de luy ; a ce qui ne se lit point dans Adon, [qui raporte tout cet endroit sur le 27 may, dans les mesmes termes que dans le P. Ruinart.]

2. Florus, Usuard, Adon, Notker.

ARTICLE VI.

De S. Nicandre & S. Marcien.

'CE fut encore sous le juge Maxime, ["& apparemment dans la mesme année, & au mesme lieu,]'que S. Nicandre & S. Marcien furent couronnez par un glorieux martyre le 17 de juin [deux jours aprés S. Hesyque.] 'Nous avons leurs actes tres conformes à ceux de S. Jule: '& on les a mesme en grec, [qui est sans doute leur langue originale, quoiqu'on ne nous les ait encore donnez qu'en latin.]

V. la note 3. — Act. M. p. 618. — p. 620. b. — p. 617. — All. de Sim. p. 121. b.

'Ces deux Saints estoient comme les autres dans la profession des armes, & y tenoient mesme ce semble un rang assez considerable. 'Ils avoient chacun une femme & un petit enfant: mais Marcien eust trouvé dans la sienne une seconde Eve, s'il eust appartenu au premier Adam; 'au lieu que celle de S. Nicandre, digne femme d'un Martyr, fut son aide & son secours dans la consommation de son sacrifice. Elle se nommoit Darie: '& ayant esté dix ans dans son pays separée de luy, en demandant toujours à Dieu de le revoir, elle obtint enfin cette grace, & eut encore plus de joie de le voir quitter la vie pour aller à la vraie vie.

Act. M. p. 618. a. — p. 619. b. c. — p. 618. b. — p. 620. a.

'L'ordre des Empereurs pour faire sacrifier les soldats estant arrivé, Nicandre & Marcien soutenus par la grace du Ciel, abandonnerent [sans peine] toute la gloire [& tous les avantages] de la milice du siecle, pour devenir soldats de J.C. Ils furent aussitost deferez à Maxime comme coupables d'un crime enorme: & Maxime les voulant obliger d'obeïr à l'ordre du Prince, Nicandre répondit que cet ordre ne regardoit que ceux [1] qui vouloient demeurer dans la milice, [& qu'ils y renonçoient tres volontiers,] parcequ'ils estoient Chrétiens. Maxime leur representa qu'ils perdoient "les avantages dus à leur dignité, [marquant ce semble par là les largesses que Galere faisoit alors pour sa dixieme année.] Mais Nicandre répondit encore que l'argent des impies estoit "une peste pour ceux qui desirent de servir Dieu. [Maxime devoit se contenter de casser les deux Saints suivant les edits de Galere. Mais il savoit sans doute combien le cœur de ce prince estoit alteré du sang ou de la perte des Chrétiens:] Car il estoit commis pour les affaires de cette nature. Ainsi il continua à presser Nicandre d'offrir au moins un peu d'encens à ses dieux: Et toute la réponse qu'il en eut, fut qu'un Chrétien ne pouvoit pas abandonner " son Createur pour adorer du bois & des pierres.

p. 618. a. — 1. — *merita.* — *contagium.* — &c.

'Darie estoit auprés de son mari, ou de son seigneur, comme elle l'appelloit. Elle l'animoit, elle l'encourageoit, elle l'exhortoit à lever les yeux au ciel, pour y voir celui "à qui il avoit engagé sa foy, & qui estoit luy mesme son protecteur. » 'Maxime [s'en aperceut, &] s'écria, Mi- » serable femme! pourquoi veux-tu que » ton mari meure? Est-ce que tu en cher- » ches un autre? Oui, dit Darie, je souhai- » te qu'il meure afin qu'il vive en Dieu, & » qu'il ne puisse plus mourir. C'est mon » unique desir: & si vous ne m'en croyez » pas, je consens que vous me fassiez mou- » rir la premiere pour le nom de J.C. Maxime dit qu'il n'avoit point cet ordre à l'égard des femmes, & ne laissa pas de l'envoyer en prison, 'd'où elle sortit bien-tost aprés.

a. — *cui servas.* — b. — p. 619. b.

'Maxime revenant à Nicandre, luy offrit quelque delai pour deliberer à quoy il voudroit se resoudre: Surquoi le Saint luy dit qu'il n'avoit point besoin de delai ni de deliberation, estant entierement resolu de preferer à tout "la vie de son ame. *Dieu soit loué, repartit le juge, » s'imaginant que le Saint pour conserver sa vie consentoit à sacrifier; & il s'en rejouissoit déja " en se promenant avec son "assesseur nommé Leucon. Mais dans le mesme temps le Saint rempli de la ferveur du S. Esprit, commença à rendre graces à Dieu, & à le prier tout haut de le delivrer des souillures & de la tentation de ce siecle. Le juge étonné luy demanda pourquoi il vouloit encore mourir, aprés avoir témoigné qu'il estoit resolu à vivre. 'J'y suis encore resolu, dit » le Saint, mais à vivre pour l'eternité, & » non dans ce siecle; & c'est pour cela que » je vous ay abandonné mon corps. Faites » donc tout ce que vous voudrez: Car pour » moy je suis Chrétien. S. Marcien declara aussi qu'il estoit dans les mesmes sentimens: & sur cela Maxime les envoya tous deux en prison, en les menaçant du dernier supplice. La femme de Marcien y vint, & tascha [inutilement] de l'ebranler par ses pleurs.

p. 618. c. — *salutem.* — * *gratias Deo.* — *incedebat.* — *consiliario.* — p. 619. a.

'Au bout de 20 jours, ou de 30 selon quelques uns, Maxime se les fit amener pour savoir s'ils vouloient obeïr. 'A quoy Marcien répondit: Jamais nous ne renon- » cerons nostre Dieu; car nous le voyons » present avec nous, & nous savons où il » nous appelle. Envoyez nous donc prom- » tement à la mort, afin que nous voyions » le Crucifié, que vous osez blasphemer » avec une bouche impie, mais que nous » reverons & adorons [comme nostre Dieu.] » Puisque vous le voulez, dit Maxime, il » faut donc vous envoyer à la mort. Nous » vous en conjurons, répondit Marcien, » par la vie des Empereurs, & faites-le au » plustost. Nous ne craignons pas vos sup- » plices; mais nous souhaitons de voir nos » desirs bientost accomplis. Ce n'est pas à » moy que vous desobeïssez, repartit cet » imitateur de Pilate; & ce n'est pas moy » qui vous " condanne, ce sont les ordres » de l'Empereur. C'est pourquoi je suis in- » nocent de vostre mort, & je n'y ay » point de part. Que si vous estes assurez "de » passer à un meilleur sort, je m'en réjouis » avec vous. Il faut enfin vous satisfaire. En mesme temps prononça la sentence de mort, & quand les saints Martyrs l'eurent entendue, ils répondirent tous deux » d'une mesme voix; Que la paix soit » avec vous, "o juge à qui nous avons tant » d'obligation.

a. c. — a. — *persequor.* — *benè ituros.* — *Præses humane.*

'Ils s'en allerent ainsi au martyre pleins de

b.

1. *sacrificare volentibus.* Je n'y voy que peu ou point de sens. Il faut apparemment *militare.*

de joie, & en beniſſant Dieu, Nicandre ſuivi de ſa femme & de ſon enfant, que Papien frere de S. Paſicrate portoit, & Marcien ſuivi auſſi de ſa femme, de ſon fils, & de ſes parens. Mais ſa femme ayant ſa robe dechirée, faiſoit" tout ce qu'elle pouvoit pour l'attendrir & l'abatre, ſans que le Saint luy diſt un ſeul mot. 'Il ſe retourna enfin, & avec un regard ſevere, Faut-il, luy dit-il, que ſatan aveugle toujours voſtre cœur? Retirez-vous, & laiſſez-moy achever le martyre & le témoignage que je dois à J. C. Dieu le fortifioit contre les larmes de ſa femme" par les paroles genereuſes d'un Chrétien nommé Zotique, qui luy ſoutenoit la main. 'Et comme cette femme continuoit toujours à l'importuner par ſes pleurs, & le vouloit meſme empeſcher de marcher, il pria Zotique de l'arreſter & de la tenir.

'Quand on fut arrivé au lieu de l'execution, Marcien en tournant les yeux, appella Zotique qu'il vit dans la foule, & le pria de luy amener ſa femme. Il l'embraſſa, & luy dit, Allez, retirez-vous " en paix: Car voſtre cœur eſtant poſſedé comme il eſt par l'eſprit malin, vous ne ſauriez me voir conſommer [ma vie &] mon martyre. Il embraſſa auſſi ſon enfant; & levant les yeux au ciel, il dit, Seigneur Dieu toutpuiſſant, daignez s'il vous plaiſt en prendre ſoin. Les deux Martyrs s'embraſſerent auſſi l'un l'autre, & puis ſe ſeparerent un peu pour eſtre executez [plus commodément.] Marcien apperceut enſuite [auprés de luy] la femme de Nicandre, qui ne pouvoit approcher de ſon mari à cauſe de la foule. Il luy tendit la main & la mena au Saint, qui luy dit [ſeulement,] Que Dieu puiſſe eſtre avec vous. Elle demeura auprés de luy, l'encourageant à achever genereuſement ſa courſe, afin, diſoit-elle, que vous me delivriez de cette mort qui n'a point de fin. 'Quelques uns ajoutent que Nicandre demanda ſon fils, que Papien tenoit toujours; & qu'aprés l'avoir longtemps baiſé il luy donna ſa benediction, & le remit entre les mains de ſa mere.

'Enfin l'executeur leur ayant bandé les yeux, acheva leur martyre par l'épée [a] dont il leur trancha la teſte: [b] & ainſi ils ſe repoſerent [au Seigneur] le 17e jour de juin. [c] Les Chrétiens emporterent leurs corps, & les enterrerent près du lieu où ils avoient ſouffert: & l'on y baſtit [depuis] une egliſe de leur nom pour les honorer. De deſſous l'autel de cette egliſe il tomboit quelques goutes d'eau, qui gueriſſoient ſouvent les malades: & les Saints accordoient auſſi diverſes graces" à leurs tombeaux par [la vertu &] l'operation de J. C. 'Les martyrologes de S. Jerome marquent le 17 de juin un S. Nicandre qu'ils ſemblent neanmoins mettre à Rome, 'ce qui ſe lit encore dans quelques autres. [d] Baronius a mis ce jour là ceux dont nous parlons. [e] Les Grecs en font le 8 du meſme mois, & ajoutent un grand nombre de ſouffrances à leur martyre, 'comme quelques Latins ornent leur hiſtoire de diverſes circonſtances [qui ne ſont pas mieux fondées.

Marginal notes: c. — &c. — &c. — p. 620. a. — in Domino. — Ugh. t. 6. p. 534. b. c. — Act. M. p. 620. b. — a c. — b b. — c c. — in ſingulis locis ſuis. — Florent. p. 599. — Boll. mars, t. 2. p. 22. f. — d Bar. 17. jun. c. — e Menæa, p. 59. — Ugh. t. 6. p. 530.

Nous venons de dire que divers martyrologes mettent un S. Nicandre à Rome le 17 de Iuin,] '& Anaſtaſe dit que le Pape Gelaſe ſur la fin du V. ſiecle, dedia" près de Rome une egliſe de S. Nicandre & S. Eleuthere. [Je ne ſçay ſi ce ne ſeroit point celui meſme dont nous parlons, dont le corps aura eſté tranſporté en Italie dans les ravages que les Gots, & enſuite beaucoup d'autres nations, firent dans l'Illyrie depuis l'an 376. Il eſt certain que] 'l'Egliſe d'Atin dans le Latium, [& aujourd'hui dans la terre de Labour,] 'a pretendu avoir les corps de S. Nicandre & S. Marcien enterrez auprés de S. Marc ſon premier Eveſque, croyant meſme dans la ſuite du temps qu'ils avoient ſouffert dans cette ville. 'Pierre Diacre du mont Caſſin a fait ou copié un ſermon & un office pour le jour de leur feſte. [f] Jean Eveſque d'Atin vers l'an 1100, parle des miracles que leurs corps faiſoient encore, ce ſemble, de ſon temps dans la meſme ville. 'Quelques uns ont dit que S. Nicandre eſtoit à Venafro [qui n'en eſt pas eloignée:] 'd'autres le diſent auſſi de S. Marcien, en y joignant encore la femme & le fils de S. Nicandre. [g] Pierre des Noels pretend que la femme de S. Nicandre eut auſſi la teſte tranchée trois jours aprés luy. [Mais nous ne voyons rien de fondé a tout cela.]

Marginal notes: Anaſ. c. 50. p. 30. — via Lavicana. — Baudr. p. 84. — Ugh. t. 6. p. 534 | t. 1. p. 495. b | 497. d | 500. d. — Bar. 17. jun. c | Boll. 28. apr. p. 550. d. — f Ugh. p. 557 c. — P. de N. l. 5. c. 96. p. 97. 4. — Act. M. p. 620. c. — g P. de N. l. 5. c. 90. p. 97. 4.

ARTICLE VII.

Diocletien pouſſé par Galere ſe reſout à perſecuter les Chrétiens.

'LEs Chrétiens au lieu de ſe reveiller par les premiers chaſtimens de la juſtice divine, & de ſonger à flechir ſa miſericorde, demeurerent inſenſibles à leurs maux. Ils ajouterent meſme peché ſur peché, '& les jalouſies, les diſputes, "& les querelles s'augmenterent entre les Eveſques. 'De ſorte que Dieu laſchant enfin la bride aux payens, laiſſa tomber ſur l'Egliſe "tous les maux qu'il a predits par ſes prophetes. 'Galere fut encore le flambeau qui alluma cet embraſement, '& ce fut luy qui porta & qui anima ſes collegues à declarer une guerre ouverte à l'Egliſe.

[Ce qui eſt étrange, c'eſt que] 'Diocletien ſe trouva diſpoſé à ſuivre les impreſſions qu'il luy donna, "par l'aveu meſme que firent ſes dieux du pouvoir que les Chrétiens avoient ſur eux. [a] Car Conſtantin nous aſſure qu'une des cauſes de la perſecution fut un oracle d'Apollon, qui, à ce qu'on pretendoit, avoit fait entendre du fond d'une caverne une voix lugubre, par laquelle il ſe plaignoit de ce que les juſtes qui eſtoient ſur la terre l'empeſchoient de dire la verité; que c'eſt ce qui faiſoit que les réponſes des oracles eſtoient fauſſes, & ce qui l'accabloit en meſme temps de douleur, parceque la divination eſtant bannie de la terre, les hommes ne pouvoient manquer de tomber en toutes ſortes de maux. Cet oracle fut raporté à Diocletien, qui demanda à ſes officiers ce que c'eſtoit que ces juſtes, & un preſtre des idoles luy avoua que c'eſtoient les Chrétiens. Conſtantin aſſure avec

Marginal notes: Euſ. l. 8. c. 2. p. 292. d. — p. 293. a. | — &c. — a. b. — &c. — l. 16. p. 314. d. — l 18. p. 317. b. — NOTE 5. — v. Conſ. l. 2. c. 50. p. 467 | Lact. perſ. c 8. 9. p. 9. 10. — a Euſ. v. Conſ. l. 2. c. 8. 50. 51. p. 467.

avec serment avoir entendu luy mesme cette réponse, & il ajoute qu'elle mit le poignard à la main de Diocletien pour egorger ceux qui ne luy faisoient aucun tort, & que ses propres divinitez reconnoissoient pour des Saints.

'Lactance nous apprend une histoire qui n'est pas moins glorieuse à la religion, & qui contribua au mesme effet. Elle "arriva lorsque Diocletien estoit en Orient; [& diverses loix nous marquent qu'il estoit à Antioche en l'an 302, qui preceda la persecution.] Comme Diocletien estoit fort timide, il immoloit quantité de victimes, pour trouver dans leurs entrailles la connoissance de l'avenir. Il se rencontra alors qu'il avoit auprés de luy quelques officiers Chrétiens: 'Car il leur estoit permis, selon Tertullien, de se trouver aux sacrifices lorsque c'estoit seulement pour y accompagner leurs maistres, [comme Elisée semble l'avoir permis à Naman; & il s'en trouve d'autres "exemples.] 'Ces Chrétiens firent alors sur leur front le signe immortel [de la Croix,] & ce signe fit fuir les demons & troubla tous leurs sacrifices.

Laſt. inst. l. 4. c. 27. p. 439 | perſ. c. 9. p. 10.

V. Diocletien §. 18.

Tert. idol. c. 16. 17. p. 115. a b.

V. Valentien.

Laſt. perſ. c. 10. p. 9 | inst.

'Leurs prestres furent surpris de ne plus trouver dans les entrailles des victimes les signes qu'ils y cherchoient; & croyant que cela vinst de quelques defauts dans les premiers sacrifices, ils immoloient toujours de nouvelles victimes sans y pouvoir rien trouver. Enfin celui qui presidoit à ces ceremonies impies, soit qu'il eust vû [quelqu'un faire le signe de la Croix,] soit qu'il s'en doutast, s'écria par une inspiration de ses demons, que les dieux ne répondoient point, parce-qu'il y avoit là des gents profanes. [On entendit bien ce qu'il vouloit dire, & Diocletien au lieu de reconnoistre la foiblesse des dieux qui cedoient si honteusement à des hommes,] 's'emporta de fureur contre les Chrétiens, & ordonna que non seulement tous ceux qui estoient presens, mais encore tous ceux du palais, sacrifieroient ou seroient battus de verges. Il envoya mesme des ordres à tous les Commandans des troupes, pour obliger les soldats à se souiller par ces sacrifices, s'ils ne vouloient estre cassez. Cela n'eut point pour lors d'autre suite; [& il semble mesme que Diocletien n'ait pas pressé l'execution de cet ordre, puisque nous verrons encore des Chrétiens dans son palais l'année suivante.

Ibid.

perſ. p. 9. 10.

L'AN DE JESUS CHRIST 303, DE LA PERSECUTION 1.

'Quelque temps aprés ce que nous venons de rapporter, Diocletien revint [d'Orient] passer l'hiver à Nicomedie, où Galere vint en mesme temps pour le porter à achever de faire ce qu'il avoit commencé contre les Chrétiens: & ils employerent tout l'hiver dans cette deliberation, sans en donner part à personne. 'C'estoit" en l'année que Diocletien estoit Consul pour la huitieme fois, & Hercule pour la settieme, [qui est l'an 303 de J. C. Diocletien qui estoit naturellement prudent & posé,] 'ne pouvoit consentir à faire des edits generaux contre les Chrétiens, voyant bien que celà alloit à exciter un trouble universel, & à faire partout un furieux carnage, à cause de la joie avec laquelle il savoit que les Chrétiens alloient à la mort. C'est pourquoi il vouloit qu'on se contentast d'interdire la religion Chrétienne à ceux du palais & aux soldats.

p. 10.

Note 6.

c. 12. p. 11.

c. 11. p. 10.

Galere qui estoit emporté de fureur, ne ceda point à ces raisons: de sorte que Diocletien consentit à remettre la chose au Conseil, afin de se decharger de la haine de cette resolution sur ceux qui la luy auroient conseillée. On appella à cette deliberation quelques officiers de justice & de guerre, lesquels, soit par leur inclination propre, soit par complaisance, appuyerent le sentiment de Galere. 'Hierocle, [dont nous pourrons parler dans la suite,] fut un des plus ardens à conseiller la persecution.

c. 16 p. 14 | inst. l. 5. c. 2. p. 462. 463.

'Cependant Diocletien resista encore, & voulut consulter ses dieux. C'est pourquoi il envoya un aruspice à Milet demander le sentiment d'Apollon, 'qui y avoit un oracle celebre parmi les payens en un lieu appellé Branquides. 'Le consultant & le consulté estoient trop interessez pour ne pas rendre à Diocletien une réponse digne d'ennemis de Dieu & de sa religion: & sur cela Diocletien conclut enfin une persecution generale: mais il voulut absolument qu'on epargnast le sang, au lieu que Galere demandoit que tous ceux qui refuseroient de sacrifier fussent brulez vifs.

perſ. c. 11. p. 11.

n. p. 372.

c. 11. p. 11.

ARTICLE VIII.

L'eglise de Nicomedie abatue: Premier edit publié pour demolir les eglises, bruler les Ecritures &c. Un Chrétien le dechire, & est brulé.

Note 7.

'On choisit pour ouvrir "la persecution le 23[e] jour de fevrier auquel les payens celebroient la feste qu'ils appelloient "des Termes, comme si ce jour eut dû estre le terme & la fin de la religion Chrétienne. 'Mais ce ne fut le terme que de la prosperité dont Diocletien avoit joui jusqu'alors. Ce fut un commencement de douleurs & de maux, mais pour les persecuteurs & pour tout l'Empire. 'Car pour l'Eglise elle ne triompha jamais avec plus de gloire, que quand on la vit combatre durant dix ans contre toute la puissance des hommes, & vaincre ses ennemis en perdant en apparence un nombre infini de ses soldats.

Laſt. perſ. c. 12. p. 11 | n. p. 337.

Terminalia.

c. 9. 12. p. 9. 11.

Sulp. l. 2. c. 46. p. 151.

'Dès que ce grand jour commença donc à paroistre, [1] le Prefet [du Pretoire] prenant avec luy des Generaux, & plusieurs autres officiers, vint lorsqu'on s'y attendoit le moins à l'eglise, qui estoit fort exhaussée, & placée sur une eminence d'où on la voyoit du palais. On en enfonça les portes, & on y chercha, [mais en vain,] quelque * figure du Dieu que les Chrétiens adoroient. On y trou-

Laſt. perſ. c. 12. p. 11.

1.

* *simulacrum.*

B va

1. *præfectus*, comme si c'estoit l'Empereur; ce qui est contraire à la suite; & on ne sauroit dire lequel des deux Empereurs. Il faut assurément *Præfectus*.

va [seulement les livres des Ecritures qui furent brulez, & tout le reste mis au pillage. Les deux Princes estoient" à leur fenestre, d'où on decouvroit l'eglise: & ils y disputerent longtemps, s'il y falloit mettre le feu ; mais comme elle estoit environnée de tous costez de beaucoup de grandes maisons, Diocletien voulut absolument qu'on se contentast de l'abatre. On y envoya des Pretoriens, qui y vinrent en bataille, & l'eurent bientost demolie. 'Eusebe dit que le demon irrité de tant de victoires que J. C. avoit remportées sur luy, & ne pouvant rien contre [cette Majesté toute puissante,] dechargeoit sa premiere fureur sur ses temples visibles & materiels consacrez à l'adorer & à le prier ; & se rendoit ainsi semblable aux chiens, qui s'efforcent de briser les pierres qu'on leur jette, comme s'ils pouvoient par là se venger de ceux qui les ont frapez.

inspectis.

Euf. l. 10. c. 4 p. 374. b|tric c 9. p. 629. a b.

Lact. perf. c. 13. p. 11.

'Dès le lendemain [24 de fevrier,] on publia le [premier] edit contre les Chrétiens, qui est le plus celebre, & celui par lequel on connoist davantage la persecution de Diocletien, quoiqu'il ne fust pas le plus rigoureux. 'Car il ne condannoit personne à la mort: 'mais il ordonnoit que tous les Chrétiens seroient privez de quelque honneur & de quelque dignité qu'ils eussent ; Qu'aucun rang ne les pourroit exemter de la question; Que toutes les demandes qu'on feroit contre eux seroient accordées par les juges, & qu'eux au contraire ne seroient point receus à demander justice, ni pour violence, ni pour adultere, ni pour quelque action que ce pust estre? Qu'en un mot "ils seroient privez de toutes sortes de droits & de facultez. 'Ainsi il se trouvoient exposez aux violences les plus ouvertes, & les plus insuportables, comme on le voit dans S. Basile par l'histoire de Ste Julitte. 'Les" esclaves mesme estoient privez de l'esperance de la liberté, s'ils persistoient dans la vraie religion.

c. 11. p. 11. c. 13. p. 11. 12|Euf. l. 8. c. 2. p. 294. b.

libertatem ac vocem non habe-rent.

Baf. div. 5 t. 1. p. 315 d. e.

Euf. l. 8. c 2. p. 294. b.

NOTE 8.

b|293. c.

'Cet edit commandoit encore d'abatre les eglises jusque dans les fondemens, & de bruler en plein marché les livres sacrez des Ecritures. 'On défendit aux Chrétiens [soit par cet edit, soit par quelqu'un de ceux qu'on y ajouta ensuite,]" de tenir aucune assemblée de religion, '& on ordonna que les lieux où ils s'assembleroient seroient saisis & confisquez. Les uns demeurerent au fisc, les autres furent vendus, & quelques uns donnez en don. 'Les villes se saisirent aussi d'une partie de ces lieux. [a] On fit la mesme chose de quelques autres lieux où les Chrétiens ne s'assembloient pas, mais qui leur appartenoient en commun, [c'est à dire qui appartenoient à l'Eglise.

Anal. t. 4. p 136. c|Bal. misc. t. 2. p. 59. b. Euf. l. 9. c. 10. p. 365. a|10. c. 5. p. 389. c.

nusquam colligere.

l. 9. c. 10. p. 365 a. a l. 10. c. 5. p. 389.

Quoique ce premier edit de Diocletien n'attaquast pas la vie des Chrétiens, il ne laissa pas de faire plusieurs Martyrs, sur tout à cause du refus que les vrais serviteurs de J. C. faisoient constamment de livrer les Ecritures, comme nous le verrons dans la suite.

l. 8. c. 5. p 296. b. c|Lact. perf. c. 13. p. 12.

'Il ne fut pas sitost publié & affiché dans Nicomedie, où estoient, comme nous avons dit, le premier & le dernier des Empereurs [Diocletien & Galere,] qu'il se trouva un Chrétien très considerable & très relevé dans les dignitez du siecle, qui estant animé, dit Eusebe, du zele de Dieu, & d'une foy ardente, l'arracha & le mit en pieces, comme un edit impie & sacrilege.

Lact. p. 12.

'Cette action assurément n'estoit pas dans les regles ordinaires: mais elle marquoit un grand courage : [& le defaut qui y pouvoit estre fut bientost purifié par le martyre.] Car ce Chrétien fut en mesme temps pris, & mené" au juge. 'On en parla aux Empereurs, dit Rufin; [a] & il fut tourmenté de la maniere que l'on se peut imaginer aprés une telle action. [b] Outre les tourmens ordinaires de la question, [1] il fut mis sur le gril ardent, avec tout ce qu'on y pouvoit ajouter pour augmenter la violence du feu : & il consomma enfin son sacrifice dans les flammes. Il souffrit tout cela avec une patience admirable, '& conserva jusques au dernier soupir la joie & la tranquillité de son ame. 'Ce fut pour ses boureaux un cruel supplice, de n'avoir pas mesme pu le rendre triste par tant de tourmens.

&c.

Ruf. l. 8. c. 5. p. 135. 2. a Euf. p. 296. c. b Lact. perf. c. 13. p. 12

Euf. p. 296. c. Ruf. p. 135. 2.

'Ce genereux athlete, qui se signala le premier dans cette persecution, 'est nommé" Jean dans Usuard, Adon, Notker, & quelques autres martyrologes ; 'quoiqu'il soit difficile de juger d'où ils ont pu apprendre son nom, qui n'est point exprimé par les anciens. Sa feste y est marquée le 7. septembre. Mais puisqu'il souffrit aussitost aprés la publication du premier edit, [ç'a plutost esté le 24. de fevrier,] 'auquel les plus anciens martyrologes marquent beaucoup de Martyrs à Nicomedie, sans qu'il y en ait neanmoins aucun appellé Jean : [& il pouvoit avoir deux noms.]

Euf. p. 296. c. n. p. 164. 2. a. b. Boll. 23. apr. p. 107. c.

NOTE 9.

24. feb: p. 460.

1. Je pense que c'est le sens qu'il faut donner à ces paroles de Lactance, *legitimè coctus*, si bien cuit qu'il n'y manquoit rien.

ARTICLE IX.

Galere fait mettre le feu au palais pour en accuser les Chrétiens: Beaucoup d'officiers & d'autres sont martyrizez à Nicomedie avec S. Anthime.

Lact. perf. c. 14. p. 12.

'GALERE n'estoit point encore content: il luy falloit un edit qui portast les choses à la derniere cruauté. Pour y faire resoudre Diocletien en l'irritant contre les Chrétiens, "il fit luy mesme mettre le feu au palais par ses gents, [ou entretint] 'celui que le tonnerre y avoit déja mis. Diocletien dont le cerveau avoit esté extremement troublé par la frayeur de ce tonnerre, 'oublia en cette occasion toute sa prudence, & cette penetration d'esprit dont il se piquoit, comme s'il eust esté impossible de le surprendre: & il crut sans se douter de rien, ce que Galere faisoit publier, que les Chrétiens estoient auteurs de cet embrasement, qui consuma une partie du palais. Car on pretendoit que de concert avec les eunuques, [qui estoient aussi Chrétiens,] ils avoient pris ce moyen pour faire perir les deux princes.

V. Diocletien § 19.

Euf. or. Conf c. 25. p. 601 b. Lact. perf. c. 14. p. 12.

Dio-

ʹDiocletien s'emporta donc de fureur, & fit auſſitoſt donner une cruelle queſtion à tous ſes officiers. Il y eſtoit preſent luy meſme, & n'avoit point d'horreur de voir de ſes yeux tourmenter des innocens [par le fer &] par le feu. Galere eſtoit à ſes coſtez pour enflammer ſa colere, depeur qu'elle ne s'attiediſt un peu. Tous les magiſtrats eſtoient occupez chacun de leur coſté à informer, & à donner la queſtion, & on avoit accordé pour cela des pouvoirs extraordinaires. Ils diſputoient à qui pourroit le mieux decouvrir quelque choſe; & on ne decouvroit rien, parce qu'on ne ſongeoit pas ſeulement à informer contre les gents de Galere. Ibid.

ʹQuinze jours apres il y eut un ſecond embraſement, qui fit peu de mal, parce qu'on s'en aperceut auſſitoſt: mais on n'en decouvrit point non plus l'auteur, qui eſtoit toujours Galere. [Cependant ce prince quitta dès le meſme jour le palais & la ville de Nicomedie, declarant qu'il s'enfuyoit depeur d'eſtre brulé par les Chrétiens:] & il partit en effet comme un homme qui s'echape du peril, quoique dès le milieu de l'hiver il euſt tout fait preparer pour ſon depart, Ibid.

[Auſſi Diocletien n'avoit plus beſoin d'eſtre animé par un autre.] ʹIl s'emportoit, non plus contre ſes ſeuls domeſtiques, mais contre tout le monde. L'Imperatrice Priſca, & Valerie ſa fille [femme de Galere,] ſe ſouillerent les premieres par des ſacrifices abominables: & elles y furent contraintes, dit Lactance; [ce qui nous a donné lieu de croire] ʹqu'elles eſtoient Chrétiennes. Dieu n'attendit pas à les punir de ce crime aprés leur mort. ʺCar quand Diocletien eut quitté l'Empire, & lorſqu'il vivoit encore, elles eprouverent tout ce que des perſonnes de cette qualité peuvent ſouffrir: & aprés avoir trainé quelques années une vie pleine d'affliction & de miſere, elles eurent enfin la teſte tranchée publiquement vers l'an 315. c.15. p.12. Toin. in Lact. p. 54. 58. V. Conſtantin § 35.

ʹLes plus puiſſans des eunuques, qui avoient eſté juſques alors les maiſtres du palais, furent auſſi attaquez, comme nous apprenons de Lactance: mais ils eurent le courage de ſouffrir juſques à la mort: [& nous ne voyons pas lieu de douter que ce ne ſoient]ʹS. Pierre, S. Gorgone, S. Dorothée, & les autres dont Euſebe raporte le martyre, [ʺ& dont nous eſperons parler plus amplement en un autre endroit. Lact. p. 13. Euſ. l. 8. c. 6. p. 296. 297. V. S. Dorothée.

Du palais la perſecution s'étendit ſur toute l'Egliſe de Nicomedie,] ʹdontʺS. Anthime eſtoit Eveſque. Ce Saint eut la teſte tranchée, & il fut accompagné dans ſon triomphe par un très grand nombre de martyrs. ʹOn prit les Preſtres & les miniſtres de ſon Egliſe, & comme on ne pouvoit trouver de preuves [qu'ils euſſent eu part à l'embraſement,] on les condanna ſur la confeſſion qu'ils firent [d'eſtre Chrétiens,] & on les mena au ſupplice avec tous ceux qui leur appartenoient. Ainſi on vit bruler des perſonnes de toute ſorte d'age & de ſexe, & en ſi grand nombre, que l'on eſtoit obligé de les amaſſer en diverſes troupes, pour les enfermer chacune dans un bucher, auquel enſuite on mettoit le feu. Les eſclaves n'eſtoient pas exemts du ſupplice; mais on les jettoit dans la mer avec une pierre au cou. ʹIl y eut auſſi pluſieurs Chrétiens qui furent tuez par l'épée: & on en mit encore un grand nombre ſur des barques pour les aller noyer dans la mer. Entre ceux qui eſtoient condannez au feu, on dit qu'il y eut des hommes & des femmes qui par une ardeur incroyable que Dieu leur inſpiroit, ſe jetterent eux meſmes dans les flammes. Note 10. p. 297. d. Lact. perſ. c. 15. p. 13. Euſ. l. 8. c. 6. p. 297. 298.

ʹTout le reſte du peuple de Nicomedie fut traité avec la meſme cruauté. Il y avoit des juges dans tous les temples pour contraindre tout le monde de ſacrifier, [& pour condanner à la mort ceux qui le refuſeroient.] Les priſons eſtoient pleines de ces innocens criminels, & on inventoit pour les tourmenter de nouveaux genres de ſupplices. Depeur que par hazard on ne rendiſt juſtice à quelque Chrétien, il y avoit toujours un autel auprés des juges; & il falloit commettre un ſacrilege contre Dieu avant que de pouvoir demander juſtice à un homme. Lact. perſ. c. 15. p. 13.

[Il ne faut pas s'étonner aprés cela ſi les martyrologes nous marquent un ſi grand nombre de Martyrs à Nicomedie, Uſuard, Adon, & le martyrologe Romain, font le ſecond d'octobre une memoire generale de ceux qui y ſouffrirent à l'occaſion de l'embraſement du palais. Ils mettent à leur teſte S. Eleuthere, que le martyrologe Romain ſeul qualifie ſoldat, & diſent qu'il conſomma ſon martyre par le feu aprés avoir ſouffert beaucoup de tourmens.] ʹSon nom ſe trouve encore dans les martyrologes de S. Jerome qui portent que l'on en a des actes, dans Raban, Notker & quelques autres. [ʺLes Grecs honorent auſſi un S. Eleuthere Martyr le 4. d'ouſt.] ʹIl y avoit une egliſe de ſon nom à Conſtantinople vers le milieu du V. ſiecle; ʺ& on raporte que S. Gennade alors Patriarche s'eſtant adreſſé à luy pour le prier de corriger un Eccleſiaſtique de cette Egliſe, ou de le faire mourir, l'Eccleſiaſtique mourut auſſitoſt. ʹOn pretend que l'egliſe de S. Eleuthere avoit eſté baſtie par un nommé Baſile du temps d'Arcade. Florent p. 891. 892. Note 11. Thdr. L. l. 1. p. 554. a. V. S. Gennade. Cod. ori. C. p. 61. b|Cang. de C. l. 4. p. 123.

ʹEuſebe voulant marquer les plus illuſtres Eveſques qui ont ſouffert dans cette perſecution, met S. Anthime à leur teſte. [a] Les actes de S. Inde portent qu'il avoit ſuccedé à un Cyrille. [Ils nous diſent pluſieurs autres choſes de lui;]ʹ& nous avons auſſi ſes actes en particulier. [b] Mais comme toutes ces pieces ſont purement de Metaphraſte, [nous aimons mieux nous contenter du peu que nous en apprenons d'Euſebe, que de raporter beaucoup de choſes qui ſont au moins très incertaines.] Euſ. l. 8. c 13. p. 307. c. d. a Sur 25. dec. p. 333. § 8. Boll. 27. apr. p. 483. b All de Sim. p. 128.

ʹLes Grecs font ſa feſte fort ſolennellement le 3. de ſeptembre; en quoy ils ſont ſuivis par les Egyptiens, & les Moſcovites. C'eſt peuteſtre à cauſe de quelque tranſlation de ſes reliques apportées ce jour là à Conſtantinople: [car ce n'eſt pas le jour de ſa mort. Les Latins qui l'honorent le 27. d'avril, en approchent au moins davantage.] ʹSon nom eſt marqué ce jour là dans les martyrologes de S. Jerome, dans [1] ceux du IX. ſiecle, & dans Boll. 27. apr. p. 483. d. e. p. 482. f.

1. Uſuard, Adon, Notker, Vandelbert.

dans divers autres. La plufpart de ces martyrologes luy joignent les autres martyrs qui fouffrirent à Nicomedie vers le mefme temps. 'Les Grecs difent que fon chef faifoit beaucoup de miracles à Nicomedie, & qu'il eftoit couvert de cheveux qui croiffoient comme s'il euft efté vivant. [C'eft fans doute ce] 'S. Anthime Martyr à qui Juftinien fit baftir une fort belle eglife auprés de Conftantinople. 'Baronius juge qu'Euftole fi celebre dans l'hiftoire de l'Arianifme, & qui affifta en 314. au Concile d'Ancyre, fut fon fucceffeur.

p. 483. c. | Proc. ædi. l. 1. c. 6. p. 18. a. | Bar. 314. §. 78.

'On pretend que Ste Euphrafie Martyre, dont les Grecs font le 19. de janvier, & qui eft inconnue aux Latins, avoit efté animée par S. Anthime à preferer la pureté de fa foy à la chafteté mefme de fon corps. On ajoute que Dieu lui fit la grace de conferver l'une & l'autre, mais d'une maniere fi extraordinaire, [qu'elle auroit befoin d'une autorité non commune pour eftre crue & approuvée: Et cependant on ne trouve rien de cette Sainte que dans les Menées & dans Nicephore.

309. § 35| Boll. 19. jan. p 220| Nphr. l. 7. c. 13. p. 160. a.

On croit qu'il faut mettre dès les premiers mois de la perfecution le martyre de S. George, "dont le nom eft fi celebre dans l'Eglife, comme nous le pourrons marquer autre part. On peut voir dans les martyrologes un grand nombre d'autres Martyrs qui ont auffi fouffert à Nicomedie dans cette perfecution. Les Grecs en content en une feule fois plus de mille,] '& en une autre jufques à vingt mille, dont ils font la fefte le 28. de decembre, quoique Bollandus ait peine à recevoir un nombre fi peu croyable. Auffi Baronius s'eft contenté de marquer qu'il y en a eu plufieurs mille. [Et en effet ce que l'on dit de leur hiftoire n'eft fondé que fur les actes infoutenables de S. Inde.]

V. fon titre. | Boll. may, t. 1. p. 57. 1.

ARTICLE X.

L'edit contre les Chrétiens eft publié & executé partout, particulierement en Afrique, où il forme les Traditeurs.

Lact. perf. c. 15. p 13.

'DIOCLETIEN manda à Maximien Hercule & à Conftance la refolution qui avoit efté prife de perfecuter les Chrétiens, afin qu'ils l'executaffent de leur cofté. La chofe eftoit affez importante pour ne l'avoir pas refolue fans en avoir leur avis: [& c'eftoit la conduite & l'efprit de Diocletien.] 'Mais la fierté & la precipitation de Galere ne fouffroit pas tant de formalitez & de delais. 'Cependant Hercule ayant réceu les lettres de Diocletien, & les trouvant fort conformes à fon genie cruel & barbare, il les executa trés volontiers dans l'Italie [& dans l'Afrique.] Pour Conftance qui regnoit dans les Gaules, ["nous verrons autrepart en particulier ce qui le regarde.]

c. 18. p. 16. | c. 15. p. 13. | V. § 28.

Euf. l. 8. c. 2. p. 294. a| de Pal. pr. p. 318. b. c. Thdrt. l. 5. c. 38 p. 754. b.

'L'edit qui ordonnoit la demolition des eglifes fut publié vers Pafque, à la fin de mars & au commencement d'avril, [dans l'Egypte & la Paleftine.] 'Il fut executé [en quelques endroits, comme à Antioche ou à Cyr,] le propre jour de la Paffion du Sauveur, [qui eftoit cette année le 16. d'avril. Mais c'eft particulierement de l'Afrique que nous pouvons apprendre ce qui fe paffa fur ce fujet.]

Bar. 302. §. 118. | 303. §. 7. | 302. §. 118. | *Principibus.* | V. S Felix de Thibare.

'L'edit y fut affiché dans toutes les colonies & les autres villes, & fignifié "aux chefs & aux magiftrats. 'Il s'executoit à Cirthe [dans la Numidie] le 19. de may. 'Cependant il ne fut affiché à Thibare dans la Proconfulaire" que le 5. de juin. 'Mais les magiftrats des villes fe preffoient quelquefois de l'executer avant mefme qu'on le leur euft adreffé. 'Ils eftoient obligez de tirer des mains des Evefques & des Preftres les livres" divins. (Car il paroift que c'eft le terme dont l'edit mefme fe fervoit,) & de les bruler enfuite.

Balt. t. 2. p. 83. c. | p. 177. | *Deificos.*

Aug. coll. d. 3. c. 15. 17. t. 7. p. 225. 2. b| 227. 1. b.

'Il y alloit de leur vie fi l'on euft pu prouver qu'ils euffent laiffé aller un Chrétien fans l'obliger à livrer les Ecritures aprés qu'il avoit avoué de les avoir.

Bal. t. 2. p. 83. c. | p. 84. a. | a| 92. c. | p. 93. b. | *fecundum facrum refcriptum.*

'Non feulement on voit que les eglifes y furent demolies en divers lieux, comme à Zama & à Furnes, 'mais auffi que l'on en tiroit la chaire [epifcopale] & les portes pour les bruler, "& que cela eftoit commandé par l'edit. 'Les magiftrats alloient eux mefmes dans les eglifes, & chez les Evefques & les autres Ecclefiaftiques pour en tirer les Ecritures, '& mefme les richeffes & toutes les autres chofes qui appartenoient à l'Eglife, qui confiftoient principalement en calices, en lampes, en chandeliers, ou en d'autres vafes d'or, d'argent & de cuivre, & en diverfes fortes d'habillemens pour les hommes & pour les femmes, mefme de la campagne: [c'eftoit fans doute pour les pauvres.] 'On tenoit regiftre de toutes ces chofes, '& on les exigeoit avec tant de rigueur, qu'on menaçoit de la mort ceux qui les cachoient. 'Il femble mefme que l'on demoliffoit les maifons particulieres où on trouvoit les Ecritures; [peuteftre fous pretexte que c'eftoient des lieux d'affemblées.]

b. | c| 95. b. | p. 84. c.

Opt. l. 1. p. 39. b. | *à traditis Scripturis.*

'Il y eut beaucoup de perfonnes non feulement des laïques, ou des miniftres inferieurs de l'Eglife, mais auffi des Diacres, des Preftres, & des Evefques mefmes, qui commirent cette impieté de livrer les Ecritures; achetant quelques momens de cette vie incertaine par la perte de l'eternité. Ils furent appellez "Traditeurs, parcequ'ils avoient livré & comme trahi les Ecritures divines.

Boll. 11. feb. p. 516. §. 4. | Bal. t. 2. p. 92--95. | Aug. col. c. 14. p. 236. 2. b.

'Les Donatiftes accufent dans une piece Fundanus Evefque d'Abitine [dans la Proconfulaire,] d'avoir livré les Ecritures; & difent que comme les magiftrats allumoient le feu pour les bruler, le ciel qui eftoit ferein, fe couvrit tout d'un coup, & qu'il vint une groffe pluie accompagnée de grefle, laquelle éteignit le feu, & caufa de grands ravages dans tout le pays, comme pour venger le facrilege qu'on vouloit commettre. 'Les actes de Munatius Felix magiftrat de Cirthe, datez du 19. may 303. nous fourniffent un trifte exemple de lafcheté en la perfonne de l'Evefque Paul & de beaucoup d'Ecclefiaftiques de la mefme ville, '& elle eftoit encore atteftée par une let-

tre du Primat de Numidie. 'Cette lafcheté des Evefques d'Afrique fut d'autant plus funefte à l'Eglife, qu'elle produifit un peu aprés le fchifme ″ des Donatiftes.

Opt. l. 1. p. 39.

V. leur titre.

'Mais il y en eut d'autres qui aimerent mieux fouffrir toutes fortes de fupplices, & la mort mefme, que de tomber dans cette faute. Car on fit mourir cruellement beaucoup de perfonnes pour ce fujet, & non feulement de celles qui n'eftoient pas confiderables, mais mefme quelques peres de famille. [Il y eut auffi des Evefques qui fignalerent leur courage en cette rencontre:] '& nous en avons ″un illuftre exemple en la perfonne de S. Felix Evefque de Thibare, qui ayant efté arrefté par le ″magiftrat de cette ville le 6. de juin, fut amené à Carthage au Proconful Anulin. Le Proconful le renvoya à Rome au Prefet du Pretoire, & ce Prefet à Maximien Hercule: deforte que de Rome on le mena en Sicile, & de Sicile à Venoufe dans la Pouille, ou il confomma enfin fon martyre le 30. d'aouft.

Aug. col. d. 3. c. 13. 15. p. 225. 1. a| 2. b.

Bar. 302. §. 118| Bal. t. 2. p 77.

V. fon titre.

Curator.

[Il y eut mefme des Chrétiens dont le courage alla jufques à l'excés,] '& qui fans eftre pris ni interrogez, furent fe prefenter aux perfecuteurs, & leur declarer qu'ils avoient des Ecritures, mais qu'ils ne les donneroient pas. Cela deplut à Menfurius qui gouvernoit alors l'Eglife de Carthage, & il empefchoit que les Chrétiens n'honoraffent ces fortes de perfonnes comme des Martyrs. 'C'eft ce qu'il témoignoit dans une lettre écrite à Second de Tigife Primat de Numidie, qui fut produite par les Donatiftes ″dans la Conference de Carthage, '& contre laquelle les Catholiques n'objecterent rien.

Aug. col. d. 3. c. 13. p. 224. 2. d.

c.

en l'an 411.

c 17. p. 227. 1. a.

'Menfurius s'y plaignoit encore de plufieurs autres qui s'expofoient trop hardiment à la perfecution, les uns pour terminer promtement une vie qui leur eftoit à charge, parcequ'ils eftoient accablez de dettes envers le fifc [ou envers des particuliers;] d'autres qui s'imaginoient purger & effacer [par une prifon de quelque temps] les grand crimes dont ils fe fentoient coupables, & d'autres enfin qui eftoient bien aifes d'eftre en prifon pour y eftre bien traitez par la charité des autres Chrétiens, & y amaffer de l'argent.

c. 13. p. 224. 2. d.

'Menfurius raportoit dans la mefme lettre qu'il avoit caché & fauvé les Ecritures, & avoit laiffé en leur place tous les mauvais écrits des heretiques dans une bafilique qu'il appelle des Neufs: deforte que les perfecuteurs y eftant allez, & penfant enlever les Ecritures, emporterent ces livres des heretiques, fans demander rien davantage à l'Evefque. 'Les Donatiftes blafmoient cette fiction, comme ils l'appelloient. S. Auguftin n'en porte point de jugement, [parceque ce n'eftoit pas de quoy il eftoit alors queftion.] 'Le Proconful [Anulin] en fut averti quelque temps aprés, & on luy dit qu'il falloit aller querir les Ecritures chez l'Evefque où on les gardoit: mais il n'en voulut rien faire. [ce qui fait voir que plufieurs Gouverneurs reconnoiffoient fort bien l'injuftice des ordres qu'on leur donnoit, & ne les executoient qu'à regret.]

c. 13. p. 224. 2. c.

p. 225. 1. a.

p. 224. 2. c. d.

'Felix Evefque d'Autumne ou d'Aptunge, qui ordonna Cecilien fucceffeur de Menfurius, ″fut accufé par les Donatiftes d'avoir donné les livres facrez. Mais Conftantin ayant fait examiner l'affaire par Elien Proconful d'Afrique, il fut declaré innocent. Nous avons encore aujourd'hui diverfes pieces produites dans ce jugement. [Voilà une partie de ce que l'hiftoire de l'Eglife d'Afrique nous apprend fur ce fujet.]

Bal. t. 2. p. 81. &c.

V. les Donatiftes.

ARTICLE XI.

Effet de l'edit à Rome & à Theffalonique: De S. Agathope & S. Theodule.

[POUR ce qui eft des autres provinces,] 'Eufebe dit en general que les Chrétiens avoient eu la douleur de voir de leurs propres yeux abatre les maifons de prieres jufque dans les fondemens, & bruler au milieu des places publiques les Ecritures facrées & divines. 'On y employoit la main & la force [des foldats,] & l'on y joignoit des paroles de blafphemes. [a] Les eglifes furent abatues dans les Gaules mefmes, où la perfecution eut le moins d'effet. 'Il y en eut neanmoins plufieurs qu'on fe contenta de fermer.

Euf. l. 8. c. 2. p 293. c.

tric. c. 17. p. 660. b.

a Lact. perf. c. 15. p. 13.

Sur. 31. jul. p. 361. a. § 16.

[Dans les pays mefmes où la perfecution eftoit la plus violente, l'edit ne s'executa pas toujours auffitoft qu'il eut efté publié.] 'A Heraclée capitale de la Thrace l'eglife demeura ouverte * jufqu'aux derniers jours de l'année, aufquels elle fut premierement fcellée, '& peu aprés decouverte, demolie en partie, & enfin brulée avec les livres des Ecritures. 'Dans la Galacie, quoique Theotecne qui en eftoit gouverneur, fuft un ennemi declaré des Chrétiens, & qu'il euft apporté des edits pour renverfer partout les eglifes & les autels, 'on voit neanmoins que quelques eglifes d'Ancyre eftoient feulement fermées vers le milieu du mois de may: '& il y en avoit une à quinze lieues de la ville qui eftoit encore ouverte & libre pour les Chrétiens. 'S. Gregoire de Nyffe dit qu'on voyoit encore à la fin du IV. fiecle celle que S. Gregoire avoit baftie à Neocefarée dans le Pont; & il paroift l'entendre du baftiment mefme fait par ce Saint. 'C'eft pourquoi Baronius ne craint pas d'affurer que Dieu, qui a confervé cette eglife contre la violence de plufieurs tremblemens, l'avoit confervée auffi par un miracle encore plus grand contre les edits de Diocletien. Il femble auffi que dans l'Afrique on ait confervé une partie des eglifes, puifque] 'S. Optat dit que que le Concile de Cirthe ″fe tint dans une maifon particuliere, parceque les bafiliques n'avoient point encore efté rendues.

Anal. t. 4. p. 135. 136.

*V S. Philippe d'Heraclée.

p. 138. b.

Boll. 18. may. p. 151. a.

p. 156. 157. § 16.

p. 154. c.

Nyff. v. Th. l. 3. p. 554. b.

Bar. 245. § 3.

Opt. l. 1. p. 39. c.

en 305.

'Dans la grande Conference de Carthage en 411. les Donatiftes produifirent des actes par lefquels il paroiffoit que diverfes perfonnes de Rome, entr'autres un Stra-

Aug. col. d. 3. c. 18. p. 227. 2. a. d.

Straton & un Caſſien, avoient livré aux infideles beaucoup de choſes qui appartenoient à l'Egliſe, 'b & les Donatiſtes dirent que cela s'eſtoit fait ſous le Pape dont Melchiade eſtoit [1] le troiſieme ſucceſſeur, [c'eſt à dire ſous S. Marcellin, qui gouvernoit en effet l'Egliſe Romaine en 303. & en 304.] 'L'Egliſe fait memoire le 2. de Janvier de beaucoup de Martyrs de Rome, qui aimerent mieux livrer leurs corps aux boureaux que de donner les ſaintes Ecritures aux chiens & aux perſecuteurs. (Bar. 302. §. 22 | Boll. 2. jan. p. 81. 82.)

'Les actes des Stes Agape, Quionie & Irene, que Baronius raporte comme des actes tres legitimes, (& perſonne n'en peut douter) témoignent que la meſme perſecution avoit enlevé [preſque] toutes les ſaintes Ecritures dans la Macedoine, '& que les femmes Chrétiennes les cachoient chez elles ſans le dire à leurs maris, preſtes à ſouffrir toutes choſes plutoſt que de les livrer aux perſecuteurs; croyant que cette obligation eſtoit enfermée dans le commandement d'aimer Dieu juſques à la mort. 'Le juge reproche aux Saintes qu'elles nioient d'avoir les Ecritures, quoiqu'elles les euſſent effectivement: [mais les Saintes n'avouent point ce menſonge.] 'On voit par les meſmes actes que l'edit des Empereurs avoit fait fuir les femmes Chrétiennes à l'inſceu meſme de leurs peres, dans des montagnes deſertes, où elles n'avoient pas d'autre couvert que le ciel. (Bar. 304. §. 43. — §. 46. — §. 45. — §. 46.)

[Il faut ce ſemble mettre dès le mois d'avril" 303, le martyre que ſouffrirent à Theſſalonique ſous un juge nommé Fauſtin, S. Agathope ou Agathopode Diacre, & S. Theodule Lecteur. Nous avons leurs actes, dont l'air eſt elevé, & le ſtyle grave & majeſtueux: Il y a meſme de beaux endroits. Mais "il y a auſſi diverſes choſes qui donnent lieu de douter s'ils ſont tout à fait fideles. De ſorte que nous nous contenterons d'en marquer ici les principaux faits.] (Note 12. — Note 13.)

'S. Agathope & S. Theodule eſtoient deux veritables & ſinceres ſerviteurs de Dieu, qui pour ne voir & n'aimer que luy & J. C. ſon Verbe, avoient renoncé à tous les plaiſirs des ſens. 'Ils n'eſtoient point unis par l'alliance du ſang; mais ils l'eſtoient extremement par celle de l'eſprit & de la vertu. 'Agathope qui eſtoit déja fort agé, avoit paſſé toute ſa vie d'une maniere vraiment digne du martyre qui la couronna. 'Theodule ſorti d'une des premieres familles de Theſſalonique, & encore tout jeune, liſoit [dans l'Egliſe] aux Fideles les écrits des Apoſtres & des Prophetes, & chaſſoit ſouvent les demons par le ſigne du Sauveur. Il avoit trois freres, Capiton, Metrodore, & Philoſtorge, tous trois auſſi pleins que luy de pieté & d'ardeur pour Dieu. On pretend que dès devant la perſecution il avoit receu quelque gage de la grace que Dieu luy vouloit faire de mourir pour luy. (Boll 4. apr. gr. p. 42. §. 4. — § 14. — § 4. — § 3. 4.)

'Lorſque la perſecution fut venue, ils ne ſortoient point, dit-on, de l'egliſe: [Car nous venons de voir qu'il y eut des endroits où on n'abatit pas ſitoſt les egliſes.] Ils demandoient par leurs larmes & par leurs jeûnes que Dieu donnaſt des bornes à l'iniquité; & au lieu de ſe cacher comme les autres, ils preſchoient hautement la parole de Dieu. Ils furent donc arreſtez par les magiſtrats de la ville, '& preſentez au goúverneur qui y eſtoit alors, nommé Fauſtin, qui voyant leur courage dans leur contenance & dans leurs réponſes, voulut d'abord gagner Theodule par la douceur. Mais n'en ayant pu rien obtenir, 'il le fit retirer, & voulut perſuader à Agathope que ſon compagnon avoit promis de ſacrifier: Agathope ſe moqua de ce menſonge, '& Fauſtin ſe haſta de l'envoyer luy & Theodule en priſon, de peur que l'exemple de leur conſtance n'affermiſt divers Chretiens que l'on avoit pris auſſi, & que l'on alloit interroger. [Il ſemble que Fauſtin faiſoit plus que les edits qu'on avoit publiez juſqu'alors ne luy ordonnoient. Mais aſſurément il ne faiſoit pas plus que ne vouloit Galere,] 'dont il paroiſt que la Macedoine dependoit. (§ 3. — Boll. 4. apr. gr. p. 42. § 5. — § 7. — § 8. — § 2. 11.)

'Beaucoup de perſonnes ſuivirent les deux Saints à la priſon, pour s'efforcer de les pervertir, les uns en témoignant de la compaſſion pour la jeuneſſe de Theodule, les autres en inſultant à la vieilleſſe d'Agathope, qui ne ſavoit pas encore choiſir, diſoient-ils, ce qui luy eſtoit utile. Mais les Saints les laiſſoient dire ſans leur répondre, ne ſongeant qu'à ecouter ce que Dieu leur diſoit au dedans du cœur. Ils arriverent ainſi à la priſon, dont la ſolitude leur ſervit à adreſſer à Dieu des prieres encore plus pures & plus ardentes. (§ 8.)

'On pretend que beaucoup de perſonnes vinrent dans la priſon recevoir leurs inſtructions: ce qui ayant fait craindre à Eupſephius Urbanus "premier magiſtrat (λογιστῶν.) de la ville, que bien des Chrétiens ne refuſaſſent de ſacrifier, il vint preſſer Fauſtin de leur oſter promtement la vie. Sur cela on les ramena à l'audience, où ils parurent avec une gayeté extraordinaire. 'Fauſtin voulant obliger Theodule à ſacrifier, le Saint luy dit que s'il falloit adorer des ſtatues, il y avoit encore bien plus de raiſon d'adorer les ouvriers qui les avoient faites. (§ 10. — §. 11.)

'Fauſtin le fit depouiller [comme pour luy donner la queſtion:] mais ni la crainte des tourmens, ni l'exemple de quelques Chrétiens, qui vaincus par les douleurs, ſe ſouillerent à ſes yeux en mangeant les viandes des ſacrifices, ne purent ebranler ſa conſtance. Fauſtin luy dit qu'il falloit qu'il livraſt ce que les Chrétiens appelloient les Ecritures: & il répondit qu'il eſtoit preſt de les luy donner; mais ſeulement quand il auroit renoncé aux idoles, & qu'il voudroit les lire pour ſe confirmer dans la foy. 'On le preſſa longtemps ſur cela ſans qu'il ſe rendiſt jamais, quoique tous ceux qui eſtoient preſens s'efforçaſſent de l'abatre, les uns par promeſſes, les autres par menaces. (§ 12. — § 13.)

'Fauſtin tenta de meſme inutilement Agathope, [a] & puis revint encore à Theo- (§ 14. — a § 15.)

1. *tertium ab illo;* ce qui peut marquer Marcel predeceſſeur d'Euſebe à qui Melchiade a ſuccedé, ou Marcellin predeceſſeur de Marcel. Mais c'eſt S. Marcellin qui gouvernoit lorſqu'on obligeoit de livrer les Ecritures.

Theodule. Voyant enfin toutes ſes paroles inutiles, il leur fit donner la queſtion, qui n'ayant pas eu plus de ſuccés pour luy, il les fit remener en priſon. Diverſes perſonnes de leur connoiſſance les ſuivoient en pleurant; & Theodule les exhortoit à avoir compaſſion d'eux meſmes, plutoſt que de ceux qui eſtoient preſts à recevoir la couronne de leurs combats. 'On pretend qu'ils eurent tous deux la nuit ſuivante une meſme viſion qui les aſſura de leur victoire; 'de ſorte que le lendemain le gouverneur les ayant envoyé querir, & tous leurs proches qui les accompagnoient fondant en larmes, Theodule les exhorta de ſe rejouir avec eux, au lieu de les plaindre. (§ 16. § 17.)

'Ils furent preſentez à Fauſtin, & interrogez pour la troiſieme fois, ſans repondre autre choſe ſinon qu'ils eſtoient Chrétiens, & preſts à tout ſouffrir pour J. C. Fauſtin deſeſperant donc de les vaincre prononça enfin avec un viſage triſte, que puiſqu'ils ne vouloient pas ſacrifier, ils ſeroient jettez dans la mer. 'Alors on leur lia les mains derriere le dos, & on leur attacha des pierres au cou. On les mit ſur une barque accompagnée de pluſieurs autres, où eſtoient beaucoup de payens, qui les exhortoient encore à ſacrifier par l'eſperance du pardon: & c'eſtoit par ordre de Fauſtin qu'ils leur donnoient ce conſeil. Il leur envoya meſme un homme de la premiere qualité nommé Fucius, pour les aſſurer de leur grace s'ils vouloient ſeulement offrir de l'encens. Mais ils eſtoient déja trop "enracinez dans la grace de J. C. pour eſtre ebranlez par quoy que ce fuſt. (Ibid. § 18. *τετελεσμένοι.*)

'Ainſi aprés un aſſez long retardement, les boureaux ſe mirent en état d'executer leur ordre. Agathope levant alors les yeux au ciel, dit tout haut qu'ils alloient eſtre lavez par un ſecond bateſme, afin d'aller trouver J. C. dans une entiere pureté. On dit que la mer rompit les cordes des pierres qui les devoient faire enfoncer dans l'eau, & porta leurs corps ſur le rivage beaucoup plus beaux qu'ils n'eſtoient auparavant. Ceux qui leur appartenoient les prirent [& les enterrerent.] (§ 19.)

'Les Grecs mettent ces Saints les premiers entre ceux dont ils font le 4. d'avril. 'Les Latins en font le meſme jour, & leurs noms ſe trouvent dans les martyrologes de S. Jerome, Notker, & pluſieurs autres. S. Theodule eſt mis ordinairement le premier, [& il a le plus de part dans cette hiſtoire. Neanmoins nous avons cru devoir donner ce rang à S. Agathope, comme a fait Bollandus, à cauſe de ſon age, & de la dignité du diaconat.] (Men. p. 35. Boll. 4. apr. p 321. § 3.)

ARTICLE XII.

De ce qui ſe paſſa en Thrace & à Antioche.

[LA Thrace quoique voiſine de la Bithynie, "ne reſſentit neanmoins les effets de la perſecution que ſur la fin de l'année, s'il faut mettre en ce temps là l'hiſtoire de S. Philippe Eveſque d'Heraclée qui en eſtoit la metropole.] 'Et auſſi elle avoit pour gouverneur Baſſus homme doux & raiſonnable, dont meſme la femme eſtoit depuis aſſez longtemps ſervante de J. C. [Ainſi il peut bien avoir differé d'executer les edits contre les Chrétiens, tant qu'il crut le pouvoir faire ſans ceſſer d'eſtre ami de Ceſar.] (V. S. Philippe note 1. Anal. t. 4. p. 143. c.)

'L'hiſtoire de S. Philippe porte donc que lorſque l'Epiphanie eſtoit proche, "un officier du guet mit le ſcellé par ordre de Baſſus à l'egliſe des Chrétiens; & le lendemain ayant trouvé le lieu où l'on mettoit "tout ce qui appartenoit à l'Egliſe, il y mit auſſi le ſeau. 'On avoit fort preſſé S. Philippe de ſe retirer: mais il ne l'avoit pas voulu faire. 'Ainſi il fut pris, & amené à Baſſus, qui le menaça de la queſtion, s'il ne luy mettoit entre les mains tous les vaiſſeaux de l'Egliſe, & les écrits qui ſervoient à lire & à inſtruire, [s'il y en avoit encore qui n'euſſent pas eſté pris.] Le Saint refuſa de livrer les Ecritures; mais il offrit de donner les vaſes, [aimant peuteſtre mieux faire cette eſpece d'injure à l'Egliſe, que de donner lieu de la ſoupçonner d'avarice & d'intereſt.] (p. 135. 136. *ſtationarius.* *miniſteria.* p. 135. p. 136. 137.)

'Baſſus fut enſuite avec le Saint au threſor de l'Egliſe qu'on avoit ſaiſi, & où eſtoient auſſi les livres ſacrez. Il mit entre les mains de ſes officiers tout ce qui s'y trouva, [aprés en avoir fait un inventaire.] Son Aſſeſſeur en voulut prendre quelque uns pour luy: mais S. Herme Diacre, pris avec S. Philippe, s'y oppoſa hautement, & fut ſoutenu par Baſſus. On jetta enſuite les livres de l'Ecriture dans un grand feu, qui eſtoit ce ſemble allumé pour bruler auſſi l'egliſe. Il eſt certain au moins qu'on en oſta les tuiles & le toit. [Nous ne mettons ceci que pour faire juger de ce qui ſe paſſoit autrepart, & nous laiſſons le reſte pour l'hiſtoire de S. Philippe, qui aprés divers tourmens, & pluſieurs mois de priſon, conſomma enfin ſon martyre par le feu à Andrinople le 22. octobre de l'année ſuivante. (p. 137. 138.)

S. "Romain Diacre de Ceſarée en Paleſtine ſe trouva à Antioche lorſque l'on y demolit des egliſes; & il eut encore plus de douleur d'y voir abatre pluſieurs temples vivans du S. Eſprit par la crainte de quelques maux paſſagers. Comme il eſtoit une ferme colonne de la foy, il ſoutint pluſieurs de ceux qui branloient, & releva meſme ceux qui eſtoient abatus. Ce grand ſervice qu'il rendit à l'Egliſe fut recompenſé par le martyre, dont il fut couronné le 17. novembre de cette année meſme, aprés pluſieurs mois de priſon.] 'Mais comme les Fideles d'Antioche eſtoient alors dans l'abatement & dans la conſternation, Dieu pour les fortifier, & pour confondre les infideles, releva les combats de ce Saint par divers prodiges, [qu'on peut lire dans l'hiſtoire de ſa vie, & qui furent d'autant plus illuſtres que Galere eſtoit alors à Antioche.] Dieu en uſa ainſi en d'autres rencontres & delivra les martyrs ou des beſtes ou du feu, lorſque la foibleſſe des Chrétiens avoit beſoin d'eſtre ſoutenue par (V. ſon titre. Euſ. op. p. 92. 97.)

par ces marques ſenſibles de ſa puiſſance. 'Mais la vraie gloire de l'Egliſe eſtoit quand il abandonnoit les corps de ſes ſerviteurs à la fureur des payens, quand on leur coupoit la teſte, quand on reduiſoit tout leur corps en çendre.

p. 97. 98.

[Les martyrologes de S. Jerome, Florus, Uſuard, Adon, Vandelbert, & quelques autres, joignent le 18. de novembre à S. Romain un Iſice ou Heſyque [1] ſoldat ou officier de la Cour de Galere, qui le voyant inebranlable dans ſa foy, le fit jetter dans l'Oronte qui paſſe à Antioche.] 'Les actes de S. Romain [auſquels nous n'oſons pas nous arreſter tout à fait,] en diſent quelque choſe de plus particulier.

ap. Mombrit.

[Quoique tout ce que nous trouvons de cette perquiſition des livres des Chrétiens ne parle expreſſément que des Ecritures ſacrées, on ne peut neanmoins douter que l'on n'y ait envelopé beaucoup de livres des Peres, & beaucoup d'actes de Martyrs; puiſque quand les payens euſſent voulu diſcerner ces choſes, ils n'en eſtoient pas capables, eux qui enlevoient des livres des heretiques pour ceux de l'Egliſe.]

Arn. l. 4. p. 152.

'Arnobe, ſelon l'opinion de Baronius, parle de l'edit fait pour bruler les livres & demolir les Egliſes des Chrétiens; & il ajoute que pour l'honneur meſme des dieux des payens, il euſt mieux valu bruler tous les poetes, & demolir tous les theatres. 'Il dit autrepart qu'on eſtoit tellement preoccupé pour le menſonge, qu'il y en avoit qui ſouhaitoient que l'on aboliſt meſme les livres de la philoſophie de Ciceron; ſurquoi il fait cette reflexion, que de vouloir étoufer des livres publics, & en empeſcher la lecture ſans les refuter, ce n'eſt pas autoriſer les ſentimens qu'ils combatent, mais redouter le témoignage de la verité.

l. 3. p. 103 104.

Florent. p. 321.

1. 'Il y a un S. Zoce joint à S. Romain & à S. Barulas le 15. de fevrier dans les martyrologes de S. Jerome. [Il eſt difficile de ne pas croire que c'eſt le meſme qu'Iſice;] & cependant il eſt qualifié Preſtre.

ARTICLE XIII.

Second & troiſieme edit de Diocletien, qui condannent les Eccleſiaſtiques à la priſon, puis à la mort.

[NOus avons voulu raporter tout de ſuite ce qui regarde proprement l'execution de l'edit du 24. fevrier.] 'Mais cet edit ne contentoit pas Galere, & nous avons vu comment il employa les artifices les plus noirs, pour obliger Diocletien à ſe declarer l'ennemi irreconciliable de tous les Chrétiens. Il y réuſſit enfin, '& le premier edit fut ſuivi de "pluſieurs autres, comme nous l'aprenons de l'hiſtoire des Stes Agape, Quionie, & Irene.

Lact. perſ. c. 14-16. p. 12. 13.

Bar. 304. § 44.

totque edicta propoſita.

'Nous trouvons dans les actes de quelques Martyrs, que le 17. d'avril le peuple Romain ayant demandé par dix fois durant les jeux l'extinction des Chrétiens, Maximien Hercule fit aſſembler pour cela le Senat le 22. ſuivant, où l'on arreſta que par tout où l'on trouveroit des Chrétiens ils ſeroient mis entre les mains du Prefet de Rome [ou des juges des lieux,] pour eſtre obligez de ſacrifier. En conſequence de cet arreſt Hercule adreſſa un reſcrit le 30. du meſme mois au gouverneur de Toſcane, par lequel il ordonnoit que tous les Chrétiens ſeroient contraints de ſacrifier, ou punis de divers ſupplices, & que leurs biens ſeroient confiſquez. Voilà ce que portent ces actes. ["Mais nous ne voyons pas qu'ils ſoient aſſez authentiques pour appuyer un fait de cette importance: & il ſeroit meſme difficile de l'accorder avec Euſebe.

301. § 18. 19 | Bal. t. 2. p. 47. 48.

de la perſ. 1.

NOTE 14.

Sans nous arreſter donc à ce recit, nous nous contentons de dire] 'que peu de temps aprés le premier edit qui regardoit les egliſes & les Ecritures, il ſe fit quelque revolte dans la Melitene [en la petite Armenie,] dont l'hiſtoire ne nous donne point de connoiſſance; & encore dans la Syrie, où "Eugene prit la pourpre pour un ſeul jour. [Il ſemble qu'on ait voulu rendre les Chrétiens coupables de ces revoltes, auſſibien que de l'embraſement du palais de Nicomedie.] 'Car Euſebe aprés les avoir marquées, ajoute comme une ſuite, 'que peu aprés le premier edit, il en vint un ſecond qui ordonna de mettre en priſon les chefs [& les miniſtres] de toutes les Egliſes; & ainſi ces lieux deſtinez pour les homicides & les ſcelerats, furent tellement remplis d'Eveſques, de Preſtres, de Diacres, de Lecteurs, & d'Exorciſtes, qu'il n'y reſta plus de place pour y mettre les criminels. 'Ceux qui ne furent pas pris, furent reduits à ſe cacher.

Euſ. l. 8. 6. p. 298. b | n. p. 164. 2. d.

V. Diocletien § 19.

c. 6. p. 298. b. b c | c. 2. p. 294. b.

c. 2. p. 293. c.

'Cet edit fut "auſſitoſt ſuivi d'un autre, qui ordonnoit de laiſſer aller ceux qui eſtoient en priſon quand ils auroient ſacrifié, & de tourmenter par tous les ſupplices imaginables ceux qui refuſeroient de le faire, juſqu'à ce qu'ils conſentiſſent à obeïr. 'Il n'y en eut "que trop qui s'eſtant affoiblis les premiers par leur propre laſcheté, n'eurent pas la force de reſiſter à la premiere attaque de l'ennemi. [Ce ſont ſans doute] 'ceux dont Euſebe dit que la honte devint le jouet & le divertiſſement de leurs ennemis, [& encore plus des inviſibles que des viſibles.

p. 294. b | c. 6. p. 298. c.

ἐπικατηγόρων. [?]

c. 3. p 294. c.

μυρίοι.

p. 293. c. d.

Mais les anges eurent auſſi ſujet de ſe rejouir de la conſtance] 'd'un "grand nombre d'Eveſques [& d'Eccleſiaſtiques] qui en ſouffrant avec courage les tourmens les plus terribles, donnerent d'illuſtres exemples de la maniere dont il faut combatre [pour la verité.] L'un eut tout le corps deſchiré par les fouets, un autre par les ongles de fer. On voyoit des corps diſloquez par les geſnes qu'on leur faiſoit ſouffrir avec des douleurs inſuportables, 'enſorte que quelques uns y finirent meſme leur vie. Enfin il n'y avoit point de ſorte de moyens dont on ne ſe ſerviſt pour les pouvoir vaincre: '& on y employoit un grand nombre d'officiers & de ſoldats. 'Les ſeules chaines dont quelques uns furent chargez, leur "firent perdre l'uſage des mains [pour toute leur vie:] mais ils

p. 294. c.

πλεῖστοι μὲν ὅσοι.

d.

p. 295. a.

de Pal. c. 1. p. 319. b.

παρεῖσθαι.

ils se consoloient aussibien que les autres dans la vue des ordres secrets de la Providence, [sans lesquels les plus méchans n'ont aucun pouvoir.]

'Le but des persecuteurs n'estoit que de les faire sacrifier, ou d'avoir un pretexte de dire qu'ils l'avoient fait. C'est pourquoi [assez souvent au lieu de leur faire souffrir les tourmens,] 'ils les trainoient aux autels, leur mettoient par force sur les mains des viandes qui estoient immolées à leurs idoles, & puis les laissoient aller, comme si ces Chrétiens eussent eux mesmes immolé ces viandes, quoiqu'ils n'en eussent rien fait. 'Il y en avoit qu'ils trainoient par les piez quelque espace de temps, [comme pour les mener au sacrifice;] & puis ils les relaschoient, les contant parmi ceux qui avoient sacrifié. 'Quelquefois mesme sans leur faire cette violence, ils se contentoient que quelqu'un dist qu'ils avoient obeï aux edits. [Quand ils en avoient tourmenté quelques uns,] & qu'ils les voyoient à demi-morts, il les laissoient là, comme s'ils eussent tout à fait perdu la vie.

L. 8. c. 3. p. 295. a. p. 294. d|319. b. p. 295. a. p. 254. d.

'De ceux qu'ils laissoient ainsi aller, il y en avoit qui se retiroient sans rien dire, se contentant du témoignage de leur conscience. 'Mais d'autres protestoient à haute voix qu'ils estoient Chrétiens, qu'ils mettoient leur gloire à confesser ce nom sacré; qu'ils n'avoient point sacrifié, & qu'ils ne sacrifieroient jamais. Les soldats leur donnoient de grands coups sur la bouche & sur les joues, pour les obliger de se taire; & les chassoient avec violence, [sans qu'on leur fist de nouvelles contraintes pour sacrifier.]

d. p. 295. a.

'Voila ce qu'Eusebe dit en general de ce qui se fit dans toutes les provinces. 'Il repete les mesmes choses en un autre endroit, presque dans les mesmes termes, en écrivant en particulier ce qui se passa alors à Cesarée en Palestine.

p. 294. 295. de Pal. c. 1. p. 319.

'En parlant la premiere fois de la lâcheté & de la chute de divers ministres de l'Eglise, il dit qu'il veut passer ces malheurs sous silence, pour ne s'arrester qu'aux exemples illustres des saints martyrs. [Ce silence peut estre tout à fait sans raison:] '& il donne neanmoins lieu de soupçonner qu'Eusebe ne taist les fautes des autres, que pour ne pas rougir de son propre crime. 'Car nous savons qu'il a esté en prison durant la persecution apparemment sur la fin; "qu'il a esté accusé publiquement par un Saint de n'en estre sorti qu'en sacrifiant; & qu'il ne s'est défendu de ce reproche que par des injures & des violences. 'Baronius juge mesme qu'Eusebe composant une histoire & non un panegyrique, il eust esté de son devoir de nous apprendre aussibien les chutes deplorables de ceux qui tomberent alors, que les triomphes des saints martyrs.

l. 8. c. 2. p. 293. d. Bar. 302. § 11. Epi. 68. c. 7. p. 724. a. b|Ath. ap. 2. p. 728. c. V S. Athanase § 19. Bar. 301. § 11.

ARTICLE XIV.

Des SS. Procope, Alphée, & Zachée, martyrs en Palestine.

[POUR ce qui est des martyrs qui souffrirent cette année, en consequence sans doute des edits donnez contre les Ecclesiastiques,] 'Eusebe n'en conte que trois à Cesarée en Palestine, S. Procope, S. Alphée, & S. Zachée.

Eus. de Pal. c. 1. p. 318. 319.

'S. Procope eut l'honneur d'estre le premier Martyr de la Palestine dans cette persecution. 'Il estoit de Jerusalem, mais demeuroit à Scythople [sur le Jourdain,] où il servoit l'Eglise en qualité de Lecteur, d'interprete de la langue syriaque, & [d'Exorciste] en imposant les mains sur les possedez. Il estoit peu instruit des sciences humaines, mais beaucoup de celles de Dieu, ausquelles il avoit donné toute son application.

p. 318. d. n p. 172. 1. b.

'Des l'enfance il avoit eu un grand soin de conserver la chasteté, & 'de pratiquer la vertu. Le pain & l'eau faisoient toute sa nourriture, qu'il ne prenoit que de deux ou trois jours l'un, & quelquefois au bout de sept jours: & son corps estoit tellement abatu par la penitence, qu'il sembloit estre celui d'un mort. Il le soutenoit neanmoins par la vigueur de son esprit, à qui la parole divine donnoit une force merveilleuse. Car il trouvoit un si grand plaisir à la mediter, qu'il y passoit sans peine les jours & les nuits. Cela n'empeschoit pas qu'il ne fust toujours prest à servir les autres, avec une bonté & une douceur qui faisoit bien voir que [par le sentiment d'une humilité sincere] il se mettoit audessous de tout le monde. Ainsi toute sa vie estoit une preuve de la grace du Ciel repandue dans son ame, & une preparation au martyre.

a.

[Aussi Dieu se contenta de luy en donner la couronne, sans l'eprouver par beaucoup de souffrances,] 'non pas mesme par les chaines & par la prison. Car ayant esté pris à Scythople, il fut conduit avec d'autres à Cesarée où estoit Flavien gouverneur de la province. En y arrivant il fut presenté à Flavien, qui le pressa aussitost de sacrifier à ses dieux. Il répondit hautement qu'il ne reconnoissoit qu'un Dieu createur de l'univers, à qui il faut sacrifier en la maniere qu'il le desire. Flavien n'ayant rien à repliquer sur cela, voulut l'obliger de sacrifier aux quatre Princes qui regnoient alors; surquoi le Saint pour se moquer de cette demande, luy répondit par un vers d'Homere,
„ Point tant de Rois, nous ne voulons
„ qu'un maistre. Flavien prit cela pour une injure qu'il faisoit aux Empereurs: & sur cela l'envoya promtement au Ciel en luy faisant trancher la teste ["au commencement de juin ou de juillet.] 'C'étoit apparemment aprés qu'on eut publié le second edit contre les ministres de l'Eglise, 'qui vouloit qu'on les forçast en toutes sortes de manieres à sacrifier.

b. c|de Bal. c. 1. p. 318. b. d|319. a. Note 15. p. 319. a. b. p. 318. c.

'Bede, les martyrologes du IX. siecle, & d'autres, marquent la feste de S. Procope

n. p. 172. 2. b.

pe le 8. de juillet. 'Les martyrologes de S. Jerome mettent auſſi ce jour là un S. Procope à Ceſarée; mais quelques exemplaires diſent à Ceſarée en Cappadoce. [Les Grecs n'en font point, "ſi l'on ne dit que c'eſt celui qu'ils honorent le meſme jour avec le titre de grand martyr; & cela n'eſt pas hors d'apparence, quoiqu'ils en content une hiſtoire fort differente de celle que nous venons de raporter.] 'Leo Allatius cite un eloge d'Heſyque Preſtre de Jeruſalem [qui vivoit au V. ſiecle,] ſur S. Procope Martyr. 'On dit que Conſtantin baſtit à Conſtantinople une egliſe de S. Procope, [a] qui fut renouvellée par Zenon. Il la faut apparemment diſtinguer de celle que Juſtinien fit auſſi baſtir ſous ſon nom ſelon Codin, & qui ayant eſté brulée aprés, Antoine veuve de Beliſaire la fit rétablir. On en marque encore une troiſieme plus nouvelle. 'Les Grecs le qualifient le grand & illuſtre martyr, [b] & feſtent à cauſe de luy le 8. de juillet par ordre de l'Empereur Manuel.

'De tout le grand nombre d'Eccleſiaſtiques, qui, comme nous avons dit, avoient eſté pris dans la Paleſtine, les SS. Alphée & Zachée remporterent "ſeuls la couronne du martyre. Ils eurent la teſte tranchée pour avoir confeſſé qu'il n'y a qu'un ſeul Dieu, & que J. C. eſt l'unique Roy [de l'univers.] On regarda cette confeſſion comme un blaſpheme [& une injure faite aux Empereurs.] Mais avant que de les condanner à la mort, on leur dechira les coſtez; on leur fit endurer les fouets, les chaines les plus dures qui leur cauſoient de grandes douleurs, & pluſieurs autres tourmens, entre leſquels on marque qu'on leur tint les piez étendus dans les ceps "durant 24. heures juſques au quatrieme trou.

'Ils ſouffrirent le 17. de novembre, [c] auquel ils ſont marquez dans les martyrologes de S. Jerome & dans quelques autres. [d] Les Grecs qui en font le 18. marquent que S. Zachée eſtoit Diacre de l'Egliſe de Gadire [ou Gadare au delà du Jourdain.] Ils décrivent un peu plus particulierement leur martyre, ſans s'eloigner d'Euſebe, & marquent que S. Alphée fut 24. heures dans les ceps, mais que S. Zachée y fut quatre jours & quatre nuits. 'Il y avoit à Antioche une egliſe de S. Zachée en l'an 434.

Flor. p. 648. | All. de Sim. p. 108. | Cod. ori. C. p. 18. b|39. d. | a p. 54. c. | Cang. de C l 4. p. 134. a. | Men. 8. jul. p. 67. | b Bar. 8. jul. c. | Euſ. de Pal. c. 1. p. 319. c. d | d. | c Flor. p. 972|Boll. mars, t. 2. p. 39. a. | d Men. p. 288. | Lup. ep. 147. p. 298. | Note 16. | Note 17. | νυχθήμερον.

ARTICLE XV.

Perſecution contre les Eccleſiaſtiques en Eſpagne & en Italie.

'L'Espagne vit [auſſibien que la Paleſtine] enlever & mettre en priſon un grand nombre d'Eveſques, de Preſtres, & d'autres miniſtres eccleſiaſtiques par ordre du gouverneur Dacien. Les plus celebres ſont S. Valere Eveſque de Saragoce, 'qui fut banni, & S. Vincent ſon Diacre, ["dont le martyre ſi celebre dans l'Egliſe fut conſommé au commencement de l'année ſuivante.

Il ne faut pas douter que Rome & l'Italie n'aient eprouvé la meſme choſe, quoique nous en ſachions peu le particulier.] 'Les actes de Ste Lucie & S. Geminien qu'on marque avoir ſouffert à Rome le 16. de ſeptembre, ſont datez du VIII. Conſulat de Diocletien, & VII. de Maximien, [c'eſt à dire de cette année meſme. Nous ne les avons pas:] mais Baronius qui les cite, avoue qu'il y a des choſes à corriger. [Ce qu'on en lit dans le martyrologe d'Adon, qui en parle fort amplement, ne vaut rien du tout. Ferrarius l'a abregé. Il eſt certain que Diocletien à qui on veut que Ste Lucie ait eſté preſentée, n'eſtoit point à Rome au mois de ſeptembre.

L'ignorance où nous ſommes de leur hiſtoire n'empeſche pas que leur veneration ne ſoit tres certaine & tres celebre.] 'Leur feſte eſt marquée non ſeulement dans [1 Bede,] dans les martyrologes du IX. ſiecle, & dans pluſieurs autres martyrologes, 'mais encore dans le Sacramentaire de S. Gregoire & dans le calendrier du P. Fronto. 'Les Grecs meſmes en font, mais le 17. de ſeptembre ſelon les Menées, un jour pluſtard que les Latins. Ce qu'ils en diſent [ne s'accorde pas avec Adon, mais ne vaut pas mieux.] 'Il y a à Rome une ancienne egliſe de ces Saints, où on pretend avoir leurs corps: d'autres diſent qu'ils ſont à Luque, [dequoi neanmoins Florentinius qui en eſt, ne parle pas:] Baronius partage. 'Le Pape Honorius a baſti & dedié dans Rome une egliſe de Ste Lucie: [a] ce que quelques uns raportent à celle-ci, d'autres à celle de Syracuſes.

[Il faut mettre ſur la fin "de cette année le martyre de S. Savin ou Sabin, ſi nous voulons avoir égard à ſes actes, qui n'ont pas toute l'autorité que nous voudrions. C'eſt pourquoi nous nous contenterons d'en mettre ici le capital.] 'Le Saint fut pris au mois de may dans la ville d'Aſſiſe, dont il paroiſt qu'il eſtoit Eveſque, avec Marcel & Exuperance ſes Diacres, & pluſieurs autres Eccleſiaſtiques, par ordre de Venuſtien "gouverneur de la Toſcane '& de l'Ombrie où eſt la ville d'Aſſiſe. [b] Venuſtien ne le pouvant obliger de ſacrifier, [c] luy fit couper les deux mains. [d] Marcel & Exuperance furent mis ſur le chevalet, fouettez fort longtemps, dechirez avec les ongles de fer, & enfin ils expirerent dans les tourmens. Leurs corps furent jettez dans la riviere, d'où un Preſtre les ayant retirez, les enterra 'le dernier jour de [2] may.

'S. Sabin fut en meſme temps renfermé dans une priſon, où une veuve de Spolete nommée Serene le vint aſſiſter avec grand ſoin. 'Il guerit le petit-fils de cette veuve qui eſtoit aveugle. 'Venuſtien qui ſceut ce miracle, en fut touché: & comme il eſtoit tourmenté luy meſme d'un grand mal d'yeux, il envoya querir le ſaint Eveſque, ſe jetta à ſes piez, & luy demanda les remedes neceſſaires pour la gueriſon de ſon corps & de

Boll. 22. jan. p. 394. §. 3. | p. 395. §. 7. | V. ſon titre. | Bar. 16. ſept. d. | Flor. p. 836. 2. | Sacr. p. 131|Front. cal. p. 134. | Men. p. 245|Ugh. t. 6. p. 1074. | Bar. 16. ſept. d. | Anaſ. c. 71. p. 46. c. | a Bar. 16. ſept. d. | V. la note 14. | Bal. t. 2. p. 48. 463. 464. | Augustaliz. | Boll. 18. apr. p. 542. §. 9. | b Bal. t. 2. p. 48. § 3. | c p 50. § 6. | d p. 51. § 7. | p. 52. §. 8. | §. 9. | p. 53. 54.

1. [a] Raban, Uſuard, Vandelbert, un manuſcrit de Bede & de Vandelbert, font un homme de Ste Lucie, *Lucius hoc ſimul &c.*

2. Adon 30 *dec.* dit de decembre, *pridie Kalend. januar.* au lieu de *junia* [Ce qui precede ne permet point qu'on le ſuive.]

a Boll. mars, t. 2. p. 32. b.

& de son ame. Il obtint l'une & l'autre: car il fut battizé, & ses yeux furent en mesme temps gueris.

'Maximien Hercule ayant appris la conversion de Venustien, envoya un Tribun nommé Luce qui luy fit trancher la teste dans la ville d'Assise, & mesme à sa femme & à ses enfans, qui avoient esté battizez avec luy. Luce s'en alla ensuite à Spolete, où il fit aussi conduire S. Sabin; & il le fit tellement fouetter qu'il en mourut. Serene l'enterra auprés de la mesme ville le 7[e] jour de decembre, 'auquel Raban & quelques exemplaires des martyrologes de S. Jerome marquent sa feste. [a]On la faisoit neanmoins au IX. siecle le 30[e] jour de decembre avec celle de ses Diacres & de S. Venustien. C'est pourquoi Usuard & Adon les marquent tous ce jour là. 'L'Eglise de Todi honore "Saint Venustien le 18 d'avril.

'S. Gregoire le Grand parle d'une chapelle bastie auprés de Fermo en l'honneur de S. Savin, & il mande à Chrysanthe Evesque de Spolete de donner pour cela "des reliques de ce saint Martyr. 'Il parle encore autrepart d'un monastere fondé dans le diocese de Fermo en l'honneur du mesme Saint. [b]Paul Diacre dans l'histoire des Lombars, dit qu'il y avoit auprés de Spolete une grande eglise de S. Sabin Martyr où estoit son corps, & que les Chrétiens avoient accoutumé d'invoquer ce Saint quand ils alloient à la guerre: & il pretend qu'il assista visiblement Ariulfe Duc de Spolete, quoique payen, contre les Romains, [que Dieu vouloit punir pour leurs pechez.] 'Il dit encore que ce Saint predit à un nommé Pierre banni à Spolete, qu'il seroit Evesque de Pavie: ce qui estant arrivé, Pierre fit bastir à Pavie une eglise de son nom.

'On pretend que la veuve Serene dont il est parlé dans les actes de S. Sabin, est la mesme que S[te] Serene honorée solennellement à Mets comme une martyre le 30 de janvier dans un monastere de filles. On y garde son corps, 'qu'on dit y avoir "fait divers miracles; '& Sigebert dit qu'il y a esté "apporté de Spolete en 970 par l'Evesque Theodoric. 'On en dit quelques autres choses dans une vie faite en françois l'an 1571, [mais on n'en sçait rien davantage:] 'On luy donne mesme à Mets le titre de vierge. 'M[r] du Saussay la fait venir de Cordoue, où l'on ne connoist aucune Sainte de ce nom.

'On tient que Sienne dans la Toscane fut honorée par le martyre de S. Ansan sous le Proconsul Lysias. Baronius cite ses actes datez des Consuls de l'an 303. Neanmoins selon l'abregé qu'on en trouve dans Pierre des Noels & dans Ferrarius, nous avons peu de sujet de regretter de ne les pas avoir. On fait la feste de ce Saint le premier de decembre. 'Il y a eu autrefois une abbaye de son nom pres de Boulogne en Italie.

(Marginal notes: p. 54. 55. | Flor. p. 1022 | Boll. mars, t. 2. p. 40. f. | a Ado, 30. dec. | Boll. 18. apr. p. 542. § 5. | Note 18. | Greg. l. 7. ep. 72. 73. p. 838. | sanctuaria. | l. 11. ep. 20. p. 1060. | b Pau. di. l. 4. c. 17. p. 834. 835. | l. 6. c. 58. p. 931. | Boll. 30. jan. p. 1027. 1028. | p. 1028. § 10–15. | &c. | &c. | § 9. | § 2. &c. | § 6. 7. | § 1. | Bar. 1. dec. d | 303. § 121 | Ferr. it. sp. 741 | P. de N. l. 1. c. 14. p. 3. 2. | Ferr. it. p. 741.)

ARTICLE XVI.

De ce qui arriva dans la Galacie.

[LA vie de S. Theodote d'Ancyre, que l'on a publiée depuis peu, nous donne beaucoup de lumiere pour ce qui se passoit dans la Galacie, d'où nous pouvons aussi conjecturer ce qui arrivoit en mesme temps dans les autres parties de l'Empire. Diocletien] 'en avoit donné le gouvernement à Theotecne, homme trés corrompu dans ses inclinations, trés dereglé dans ses mœurs, d'ailleurs turbulent, violent, malin, sur tout cruel & sanguinaire, qui se faisoit un jeu des tourmens & des supplices des autres. Il est appellé un apostat de la pieté: [Je ne sçay si c'est qu'il auroit esté autrefois Chrétien, peutestre estant enfant.] 'Il avoit obtenu sa charge en promettant à l'Empereur qu'il obligeroit en peu de temps tous les Chrétiens de la province d'adorer les dieux. Aussi des qu'il en eut esté pourvu, il envoya diverses personnes publier les uns aprés les autres qu'il venoit pour exterminer les Chrétiens par toutes sortes de supplices, & qu'il apportoit des edits pour raser toutes leurs eglises & leurs autels, pour obliger tous leurs "Ecclesiastiques à renoncer à leur religion & à sacrifier, & pour punir tous ceux qui s'opposeroient à ses ordres en confisquant leurs biens, & en les mettant eux & leurs enfans en prison, 'en attendant qu'il les condannast au supplice. Car on vouloit leur faire endurer les plus grandes rigueurs de la prison, & mesme les fouets, [& les autres tourmens de la question,] afin de les affoiblir, [& les obliger de renoncer la foy avant que d'estre jugez.]

'Ainsi des devant que Theotecne eust mis le pié dans la province, tout y estoit déja dans la confusion & dans le trouble. 'Les impies témoignoient leur joie par des festins & des dissolutions extraordinaires. 'Les Chrétiens au contraire estoient dans la tristesse, [comme l'Evangile l'a predit,] dans la crainte, & dans l'effroi. Chacun quittoit la ville, & alloit chercher une retraite dans les bois & dans les montagnes. 'Les payens entroient dans les maisons des Fideles, pilloient & emportoient tout, sans couvrir mesme cette violence d'aucun pretexte: & si quelqu'un avoit la hardiesse de leur dire seulement une parole pour les arrester, il estoit aussitost mis en justice comme perturbateur & seditieux.

[Bientost aprés Theotecne estant arrivé à Ancyre capitale de la Galacie,] '& les edits affichez, les principaux des freres, [c'est à dire sans doute les Ecclesiastiques,] furent mis en prison chargez de chaines. 'Et deslors les autels de J. C. furent abandonnez, 'les eglises [ou abatues] ou fermées, mesme hors de la ville, afin qu'aucun n'y pust entrer, '& les Fideles n'oserent plus du tout sortir en public, les impies se jettant sur eux des qu'ils en voyoient paroistre quelqu'un. Les femmes mesmes de la premiere qualité

(Marginal notes: Boll. 18. may, p. 150. f. | p. 151. a. | b. | ἱερέας. | Boll. 18. may, p. 151. a. | b. | a. | b. | b. | c. | p. 156. f | 157. a. | p. 151. c.)

lité & les vierges se voyoient "tiraillées *ἐσύροντο.* avec indignité par les plus insolens de la populace.

c. 'On pilloit tout ouvertement les maisons, & les biens [surtout] des Ecclesiastiques estoient abandonnez à tous ceux qui s'en vouloient emparer, pendant qu'eux manquoient de tout [dans les prisons, &] dans les deserts où ils se tenoient cachez. Car ils n'y trouvoient quoy que ce soit pour vivre, hors des racines & des herbes: ce qui leur causoit une peine presque insuportable, surtout à ceux qui avoient esté nourris d'une maniere plus honneste, & dans l'abondance de toutes choses. Cela fit mesme que beaucoup se resolurent de revenir, esperant de trouver quelque compassion [dans leurs citoyens.] Mais ils furent aussitost arrestez, [& mis en prison comme les autres.]

p.152.d. 'Aprés qu'on avoit fait mourir un Chrétien par toutes sortes de supplices, on ne se contentoit pas de cela, & on vouloit encore que son corps demeurast en proie aux chiens. Que s'il se trouvoit quelqu'un assez hardi pour l'enterrer, il passoit pour coupable d'un crime capital, & digne de la mort la plus cruelle. [Les edits ordonnoient une partie de ces violences, & autorisoient les autres en ne permettant point aux Chrétiens de recourir à la justice.]

p.152.c. 'Theotecne s'avisa encore d'une autre malice diabolique. Car il fit polluer le pain, [ou plutost le blé] & le vin, en y faisant mesler des choses offertes aux idoles, afin qu'on ne pust presenter à Dieu les dons sacrez, qui doivent estre purs & sans tache. Les prestres des idoles estoient chargez de ce soin, [& ne manquoient pas sans doute de s'en acquiter.]

f. 'S. Theodote fut un grand secours aux Chrétiens au milieu de toutes ses afflictions, & c'estoit chez luy que l'on offroit des sacrifices. [Mais nous traiterons son histoire en particulier.]

f|p.153. 'Sa vie nous apprend qu'un de ses amis nommé Victor fut arresté, sur ce que les prestres de Diane l'accusoient d'avoir dit que les payens devoient rougir d'adorer un Apollon qui avoit violé sa propre sœur à Delos en presence des autels. Beaucoup de payens taschoient de persuader à ce Victor de se soumettre au gouverneur par la crainte des supplices, & par l'esperance de recevoir de l'Empereur des dignitez & des richesses. Theodore au contraire qui le venoit voir la nuit, le soutenoit par les paroles de verité qui sortoient de sa bouche. Il luy representoit que tous les avantages qu'on luy promettoit n'estoient que comme les trente pieces données à Judas pour luy faire trahir J.C, & qu'il luy seroit honteux d'abandonner la justice & la veritable pieté, pour embrasser une fausse religion aussi infame qu'impie. Victor souffrit en effet genereusement les tourmens jusqu'à se faire admirer par les spectateurs. Cependant lorsqu'il estoit prest d'achever sa course, & de recevoir la couronne, il pria qu'on luy donnast un peu de temps pour deliberer sur ce qu'il avoit à faire. Sur cela on cessa de le tourmenter, & l'on le ramena en prison, où il mourut des fouets dont on l'avoit dechiré; laissant à l'Eglise la douleur de ne savoir que juger de cette fin.

ARTICLE XVII.

Martyre de sept Vierges à Ancyre.

Boll. 18. may, p. 155. a. b. 'IL y avoit dans la mesme ville [d'Ancyre] sept vierges Chrétiennes, qui depuis leur premier age jusqu'à leur vieillesse, (car elles avoient toutes environ 70. ans,) avoient vecu dans le jeûne, * & les autres mortifications, avec un soin tout particulier de conserver leur chasteté. *V.S. Theodote note 1.

p.158.e. 'Elles s'appelloient Tecuse, Alexandrée, Faïne, Claudie, Euphrasie, Matrone, & Julitte. p.155.a. 'Tecuse qui estoit la plus agée, [& qui paroist toujours à la teste des autres,] p.157.a. 'avoit formé S. Theodote à la pieté. [On ne dit point pour quel sujet particulier elles furent prises,] p.155.a. 'mais seulement qu'elles furent amenées devant Theotecne, qui leur fit souffrir beaucoup de tourmens: & enfin irrité par leur genereuse resistance, cet impie ordonna qu'on les abandonnast à l'insolence de la jeunesse. Elles eurent recours à J.C, & le supplierent en gemissant & en pleurant de leur conserver le depost si precieux de la chasteté. [Il ne le fit pas par des miracles visibles, mais en donnant du respect pour elles à ceux qui sembloient en estre les moins capables.] b. 'Le plus effronté voulant tirer Tecuse à part, elle se jetta à ses piez, & luy demanda avec une douceur pleine de gravité, & les yeux baignez de pleurs, ce qu'il pretendoit faire d'un corps usé de vieillesse, de jeûnes, de maladies, de tourmens, & prest à estre jetté aux chiens. Elle se decouvrit un peu pour luy faire voir dans ses cheveux blancs la verité de ce qu'elle luy disoit, ajoutant qu'il devoit respecter en elle sa propre mere, & esperer que J.C. ne laisseroit pas sans recompense la misericorde qu'il luy feroit. c. 'Ses paroles toucherent cet homme, & tous les autres, & ils s'en allerent tous en pleurant.

c. 'Theotecne ayant appris ceci, voulut que les Saintes fussent faites prestresses de Diane & de Minerve, dont on lavoit ce jour là solennellement les statues dans un étang; & il falloit que les prestresses s'y lavassent de mesme. On mit les Saintes sur des chariots, où elles estoient debout, depouillées de leurs habits, pour estre exposées à la risée de tout le monde: & on les fit passer en cet état au travers de la ville, suivies des idoles qu'on portoit derriere elles, & de tout le peuple avec Theotecne mesme. p.156.d. 'Les femmes dansoient les cheveux epars comme des furies au son des flustes, des tymbales, & de divers autres instrumens: [& c'est ainsi que le demon triomphoit de la stupidité de ces peuples.

d. Neanmoins de tous ceux qui avoient un peu d'humanité,] 'il n'y avoit personne qui ne pleurast de voir les Saintes en l'état où elles estoient toutes couvertes des marques des fouets dont on les avoit dechi-

dechirées. Les uns admiroient leur grand cœur, les autres louoient leur modeſtie, & on avoit au moins compaſſion de leur vieilleſſe. 'S. Theodote, & divers autres Chrétiens eſtoient cependant proſternez en prieres pour demander à Dieu qu'il les aſſitaſt dans ce grand combat, & leurs prieres ne furent pas vaines. [Quand on fut venu à l'étang,] Theotecne s'efforça de flechir les Saintes par toutes ſortes d'inſtances & de promeſſes; mais Tecuſe le repouſſa avec force, & meſme avec quelque ſorte d'injure. Les preſtreſſes payennes qui leur preſentoient des couronnes, & un habit blanc ſemblable au leur, furent rejettées de la meſme maniere. De ſorte qu'enfin Theotecne ordonna qu'on leur attachaſt des pierres au cou, & qu'on les allaſt noyer au milieu de l'étang, [par où il mit fin à leur crainte, à leurs larmes, & à leurs ſouffrances.] (d. e.)

'Ste Tecuſe s'apparut la nuit ſuivante à S. Theodote, & l'exhorta de retirer leurs corps de l'étang, l'avertiſſant neanmoins de ſe garder du traiſtre: '& ce traiſtre eſtoit Polycrone couſin de la Sainte meſme, qui eſtoit Chrétien, 'mais qui manqua de courage pour perſeverer juſques au bout. 'Elle avertit en meſme temps S. Theodote qu'il auroit deux jours aprés un grand combat à ſoutenir. 'Theodote ne put retirer les corps des martyres que la nuit d'aprés celle là, "& par pluſieurs miracles. 'Il les mit dans un monument auprés d'une egliſe appellée le Martyre des Patriarches. 'La choſe ſe ſceut auſſitoſt: Polycrone qui avoit aſſiſté S. Theodote dans cet office de pieté, tomba entre les mains des payens; & n'ayant pu ſouffrir la rigueur des fouets & les menaces de la mort, il declara où l'on avoit mis les corps des Saintes. Les payens les tirerent auſſitoſt de leurs cercueils, & les brulerent; [comme ſi Dieu ne les euſt fait enterrer que pour achever de ſanctifier S. Theodote per cette derniere action de ſa pieté. Car il commença dès le meſme jour le martyre qu'il accomplit quelques jours aprés, comme on le verra en ſon lieu.] (p. 157. a. | p. 156. d. | p. 158. e. f. | p. 157. a. | p. 158. d. | V. S. Theodote. | e|156. f. | p. 158. e. f.)

'Les Grecs font la feſte de Ste Tecuſe & de ſes compagnes le 18. de may. Elle eſt marquée le meſme jour dans le martyrologe Romain, dans un martyrologe Egyptien écrit en arabe. [Que ſi c'eſt le veritable jour de leur mort, il faut dire que le premier edit contre les Eccleſiaſtiques fut publié au pluſtard dans le mois d'avril.] (p. 147. §. 3.)

'S. Theodote peu avant ſon martyre [a] avoit retiré de la riviere d'Halys le corps du *ſaint & illuſtre* martyr Valens, qui y avoit eſté jetté aprés avoir eſté fouetté cruellement, & avoir achevé ſon martyre par le feu en un lieu apellé Medicons à 15. lieues au moins d'Ancyre. C'eſt ce que nous en liſons dans les actes de S. Theodote: [& nous n'en trouvons point de lumiere autrepart,] 'non plus que ſur S. Soſandre, que ces actes qualifient auſſi un ſaint & tres illuſtre Martyr. Il apparut aux ſoldats qui empeſchoient de retirer de l'étang les corps des Saintes, comme un homme extremement grand, armé d'une cuiraſſe, d'un bouclier, d'un caſque, & d'une lance; [ce qui donne lieu de croire qu'il eſtoit ſoldat, & qu'il a ſouffert à Ancyre, mais il ſemble que ç'ait eſté plutoſt dans quelque perſecution precedente.] (p. 154. f. | a p. 153. e. | p. 158. d.)

'Nous verrons ſur l'an 311. un Theotecne auſſi méchant & auſſi grand ennemi des Chrétiens que celui dont nous venons de parler, mais il paroiſt avoir eſté d'une condition inferieure. (Euſ. l. 9. c. 2. p. 349. b. c.)

ARTICLE XVIII.

Hierocle & un autre écrivent contre l'Egliſe.

'VOILA ce que nous trouvons de la premiere année de la perſecution, durant laquelle Euſebe dit que la perſecution n'eſtoit encore que contre les Eccleſiaſtiques, [parce qu'il n'y avoit qu'eux que les edits condannaſſent encore à la mort, quoique les juges y condannaſſent ſouvent les laïques meſmes ſous divers pretextes. Et comme la terreur étoit generale, il ne faut pas s'étonner ſi les plus timides des laïques venoient en foule ſe ſouiller par des ſacrifices abominables, comme il ſemble qu'on le peut tirer de l'hiſtoire de S. Romain. (Euſ. de Pal. c. 2. p. 320. d.)

L'Egliſe n'eſtoit pas ſeulement attaquée par la cruauté des princes & des magiſtrats; mais auſſi par les inſultes des philoſophes.] 'Lactance qui eſtoit alors à Nicomedie, où il enſeignoit la rhetorique lorſque la perſecution commença, dit que quand le temple de Dieu y fut ruiné, il y eut deux perſonnes qui s'eleverent contre la verité. 'Le premier qui faiſoit profeſſion d'eſtre un grand maiſtre de philoſophie, "quoique ſa vie fuſt tout à fait corrompue, fit trois livres dans le deſſein de ruiner par ſes raiſonnemens la religion Chrétienne, 'mais avec tant de foibleſſe, qu'il ſe rendoit tout à fait ridicule. Et tout le monde trouva fort mauvais que pour attaquer la doctrine des Chrétiens, il euſt choiſi un temps où ils eſtoient accablez par leurs ennemis, & hors d'état de ſonger à luy répondre. Ainſi au lieu de s'acquerir de la reputation, il fut blaſmé [par les payens meſmes;] & il n'obtint non plus [des Empereurs] aucune recompenſe de ſes flateries. 'Baronius croit que ce Philoſophe eſt le celebre Porphyre: ["mais ſon ſentiment reçoit de grandes difficultez.] (Lact. inſt. l. 5. c. 2. p. 460. | p. 461. | &c. | p. 462. | Bar. 302. §. 51. | V. Diocletien n. 23.)

'Le ſecond eſtoit un magiſtrat, qui avoit luy meſme eſté un des principaux moteurs de la perſecution; [a] c'eſt à dire "Hierocle, qui de Vicaire des Prefets fut fait quelques années aprés gouverneur de la Bithynie. 'On croit qu'il fut auſſi gouverneur d'Egypte durant la perſecution: [& on y exerça de grandes tyrannies contre les Chrétiens.] [b] Ce magiſtrat compoſa deux livres intitulez [c] les "Amateurs de la verité, [d] & les adreſſa aux Chrétiens meſmes. Il y oppoſoit divers paſſages de l'Ecriture l'un à l'autre, pour les faire paroiſtre contraires, & décrier ces livres ſacrez. Il y vomiſſoit auſſi beaucoup de blaſphemes contre S. Pierre, S. Paul, & les (Lact. inſt. l. 5. c. 2. p. 462. 463. | a perſ. c. 16. p. 14|n. p. 382. | Note 19. | Euſ. n. p. 177. 1. a. | b|Bar. 302. §. 59|Epi. 68. c. 1. p. 717. | a|Hircl. t. 2. pr. p. 23. | b Lact. inſt. l. 5. c. 2. p. 463. | c c. 3. p. 469. | d c. 2. p. 463. | φιλαληθεῖς.)

c.3. .464. & les autres difciples de J. C, & contre J. C. mefme, à qui il comparoit Apollone de Tyanes: & c'eft tout ce que fon ouvrage avoit de particulier. a Car le refte eftoit pris de divers autres, dont il avoit pillé non feulement les penfées, mais jufqu'aux expreffions & aux propres termes.

Euf. in Hier. p. 434. b. c. a p.433. b.

Aug. B ep. 138. c. 4. p. 417. f. g. Comme cette horrible comparaifon du Sauveur du monde avec un miferable magicien, quelque ridicule qu'elle fuft, b ne laiffoit pas de furprendre quelques perfonnes; c Eufebe de Cefarée [qui eftoit alors celebre pour fon erudition,] la refuta dans un ouvrage cité par Photius, & que nous avons encore. d Il ne voulut pas s'engager à refuter pour lors le refte de l'écrit d'Hierocle; mais il fait efperer d'y travailler dans la fuite, [& il peut l'avoir eu en vue dans fes grands ouvrages de la Preparation & de la Demonftration evangelique.] Il remarque qu'Origene l'avoit déja refuté par avance en combatant Celfe. Ce fut auffi cet écrit d'Hierocle, & celui du philofophe dont nous avons parlé, qui donnerent fujet à Lactance de compofer dans la fuite du temps fes livres celebres des Inftitutions.

b Euf. in Hier. p. 433. a. c Phot. c. 39. p. 24. d Euf. in Hier. p. 433. Lact. inft. l. 5. c. 4. p. 470.

ARTICLE XIX.

Quatrieme edit qui condanne tous les Chrétiens à la mort, & produit un carnage epouventable.

L'AN DE JESUS CHRIST 304, DE LA PERSECUTION 2.

[NOUS commençons les années de la perfecution, non à la fin de fevrier, comme il faudroit faire pour eftre tout à fait exact, ni à Pafque, comme Eufebe femble l'avoir fait; mais au premier de janvier precedent, afin qu'elles concourent avec les années de J. C.]

V. la note 4.

Euf. de Pal. c. 2. p. 320. d. Eufebe nous apprend que dans la premiere année, ou au moins jufqu'à la mort de S. Romain, qui fut le 17. de novembre 303. la perfecution ne regardoit que les Ecclefiaftiques, n'y ayant qu'eux qui fuffent directement condannez par les edits à la mort & aux tourmens.

l. 8. c. 2. 6. p. 294. b|298. c.

de Pal. c. 3. p. 321. a. Mais dans cette feconde année, elle fut beaucoup plus violente que dans la premiere, à caufe de l'edit que receut Urbain gouverneur de la Paleftine, qui ordonnoit generalement à tout le monde de facrifier aux idoles fur peine d'eftre condannez à la mort. Cet edit qui alloit à exterminer tous les Chrétiens du monde, [fi les hommes euffent efté plus puiffans que Dieu,] eftoit ce femble publié dans la Thrace dès devant l'Epiphanie, [& ainfi dès les premiers jours de l'année.

Anal. t. 4. p. 136. 137. 143. c. — Note 20. — p. 135. c.

Euf. v. Conf. l. 2. c. 51. p. 467. c. d. C'eft cet edit que Conftantin dit avoir efté écrit avec une plume trempée dans le fang, & qui n'ordonnoit autre chofe aux gouverneurs que d'employer toute la force & toute la fubtilité de leur efprit à trouver de nouveaux fupplices.

Boll. 28. apr. p. 573. §. 2. 6. Procule gouverneur d'Alexandrie dit avec ferment à Ste Theodore, que les Empereurs avoient commandé que les Vierges confacrées à Dieu fuffent proftituées, fi elles ne vouloient facrifier. Luy & divers autres gouverneurs ne rougirent pas de prononcer des fentences de cette nature, qui n'eftoient qu'un témoignage de l'amour qu'avoient les Chrétiens pour la chafteté. [Mais avec tout cela il y a peu d'apparence que l'on ait mis un commandement fi infame dans un edit public: & il eft plus aifé de croire que c'eftoit une fourberie de ce gouverneur pour epouventer la Sainte.

Il faut apparemment rapporter à cette année ce qu'on met fous Diocletien, quoiqu'en d'autres temps où cela convient moins,] qu'auprés des fontaines, dans les marchez, & mefme dans toutes les rues, on avoit mis de petites idoles, & des gents qui obligeoient tout le monde à leur offrir de l'encens: de forte qu'on ne pouvoit ni vendre ni acheter quoy que ce fuft, ni mefme prendre de l'eau, fans facrifier au demon.

20. jan. p. 275. §. 65|Sur. 18. oct p. 294. §. 1.

Lact. perf. c. 16. p. 13. Toute l'etendue de l'empire Romain depuis l'Orient jufqu'à l'Occident, fe trouva donc alors expofée à la fureur de Diocletien & des deux Maximiens, qui comme trois beftes cruelles, la dechiroient de toutes parts, & par eux mefmes & par leurs officiers. Il feroit impoffible de marquer combien les miniftres de la juftice employerent de fortes de fupplices pour tourmenter les innocens & les juftes, [afin de les rendre criminels;] où de conter combien de martyrs fouffrirent dans toutes les provinces de l'Empire. Prefque tout l'univers fut teint, « dit Sulpice Severe, du fang facré des « martyrs; parcequ'on couroit en foule à « ces glorieux combats, & qu'on recher- « choit une mort fi precieufe avec plus « d'avidité mefme que la cupidité ne fait « paroiftre aujourd'hui d'ambition pour « rechercher des evefchez. Il fembloit que « toute l'Eglife fe haftaft de quitter la terre pour aller au Ciel. Un Pontifical qui finit au VI. fiecle, parlant de S. Marcellin qui gouvernoit en ce temps-ci l'Eglife Romaine, dit qu'en un mois de temps on vit quinze ou dixfept mille Chrétiens couronnez du martyre dans les diverfes provinces [de l'Empire.] Ufuard & d'autres martyrologes qui en parlent fur le 26. d'avril, en mettent auffi dixfept mille.

Euf. l. 8. c. 6. p. 298. c. — Sulp. l. 2. c 46. p. 150. 151. — Gild. exc. c. 7. p. 116. d. — Boll. 26. apr. p. 413. §. 5.

Euf. l. 8. c. 6. p. 298. c. L'Afrique, la Mauritanie, la Thebaïde, & l'Egypte, fe fignalerent particulierement par le courage des martyrs. [Nous ne favons rien de la Mauritanie en particulier. Pour l'Afrique on ne peut rien ajouter à ce que S. Optat en dit en trois lignes:] L'orage de la perfecu- « tion, dit-il, s'eftant repandu dans toute « l'Afrique, la ravagea tellement, qu'ayant « fait les uns Martyrs, les autres Confef- « feurs, & en ayant auffi fait perir quel- « ques uns par la mort funefte [de l'apo- « ftafie,] elle epargna [feulement] ceux « qui purent demeurer cachez. «

Opt. l. 1. p. 39. b.

[Le mefme Saint fait autrepart cette image trifte des malheurs que la perfecution y caufa.] Il la compare d'abord à un ours, faifant allufion à une vifion de Daniel; & il ajoute enfuite: Elle eut « pour miniftres Annulin dans la province « Proconfulaire, [qui eft celle de Cartha- « ge]

l. 3. p. 71. b. c.

„ ge] Florus dans la Numidie, & d'autres „ juges aussi impies, qui faisoient une guerre „ [ouverte] au nom Chrétien : & chacun „ sçait les malheureux fruits qu'a produit „ leur cruauté artificieuse. Car cette guerre „ allumée contre les Chrétiens, s'exerçoit „ avec une étrange fureur. Le demon „ triomphoit dans ses temples: ses autels „ y fumoient du sang impur des victimes „ qu'on y immoloit : mais parcequ'il n'y „ avoit pas de place pour tous ceux qu'on „ vouloit faire participer à ce culte impie „ & sacrilege, on les contraignoit d'offrir „ de l'encens en quelque endroit que ce „ fust ; & tout lieu passoit pour un tem- „ ple propre à ces adorations criminelles. „ On contraignoit des vieillars presque „ morts à se souiller par l'idolatrie: On y „ engageoit des enfans qui ne pouvoient „ encore savoir ce qu'on faisoit d'eux: Les „ meres portoient″ à cette mort ceux à qui „ elles venoient de donner la vie : & les „ peres sans repandre de sang estoient con- „ traints de devenir des parricides. D'un „ autre costé on forçoit les uns à demo- „ lir les temples du Dieu vivant , d'au- „ tres à jetter au feu les loix qu'il nous a „ données , d'autres à renoncer J. C, & „ [tous] à offrir l'encens [aux idoles, pour donner une marque publique de leur honteuse apostasie.]

ad nefas.

″Les saints martyrs de la Thebaïde & de l'Egypte se signalerent non seulement en leur pays , mais aussi en beaucoup d'autres endroits. Eusebe en fait les chapitres 7, 8, 9, & 10. tous entiers dans son huitieme livre, & décrit des supplices dont la seule lecture fait fremir. [Mais nous les reservons pour l'histoire de S. Pierre d'Alexandrie.] 'L'Eglise en fait une memoire generale le 5. de janvier.

Eus. l. 8. c. 7. p. 298. d.

Boll. 5. jan. p. 241.

'La Phrygie″ vit cette année ou la precedente une ville entiere de Martyrs, consacrée par le feu qui en consuma tous les habitans avec leur eglise.

V. Saint Adaucte.

Eus. l. 8. c. 11. p. 304. c. d|Lact. inst. l. 5. c. 11. p. 490.

'Aprés cela, ajoute Eusebe , qu'est-il necessaire de nommer en particulier chacun de ceux qui ont souffert en cette persecution , ou d'en conter mesme le nombre, ou de representer les differens supplices par lesquels ces admirables victimes ont esté consacrées à J. C? 'Car quelquefois on leur ostoit [tout d'un coup] la vie avec des haches, comme en Arabie: On leur brisa les jambes dans la Cappadoce : & dans la Mesopotamie, aprés les avoir suspendus bien haut par les piez, la teste en bas, on allumoit du feu audessous″ avec du bois verd dont la fumée les étoufoit. [On les traita neanmoins encore plus cruellement en d'autres endroits.] Car à Alexandrie on leur coupoit le nez, les oreilles, les mains, & ensuite les autres membres l'un aprés l'autre. 'On les étendit à Antioche sur ″des charbons de feu , non pour leur oster la vie, mais pour les griller, & leur faire souffrir un long supplice. Il y en eut qui aimerent mieux mettre leur main dans le feu, que de la porter à ces sacrifices detestables dont on vouloit la souiller. 'Le martyrologe Romain fait le 11. de mars une memoire generale de ceux qui ont esté martyrizez à Antioche dans la persecution de Diocletien.

Eus. l. 8. c. 12. p. 305. a.

b.

μαλθακοῦ πυρός.

c.

ou des grils, ἐσχάραις.

Boll. 11. mars, p. 66.

'Eusebe semble raporter encore à Antioche ce qu'il ajoute tout de suite, que divers Chrétiens se voyant prests à tomber entre les mains des persecuteurs, & craignant de succomber à des tourmens si cruels, se jetterent, avant que d'estre pris , du haut de leurs maisons en bas, se tenant heureux d'eviter par quelque mort que ce fust l'inhumanité de ces barbares. 'S. Chrysostome témoigne aussi que cette persecution estoit feconde en accidens de cette nature, & qu'il n'estoit pas rare alors de voir des vierges se jetter dans des precipices, se noyer volontairement dans la mer , se passer l'épée au travers du corps, ou s'étrangler elles mesmes 'dans la crainte de violer ou leur foy ou leur pudeur , [dequoi nous parlerons plus particulierement sur l'histoire de Ste Pelagie.] 'On vit encore arriver la mesme chose durant les persecutions des Ariens.

Eus. p. 305. c.

Chry. t. 1. or. 41 p. 493. d.

p. 492. a.

Naz. or. 23. p. 418. b.

'Eusebe passe de la Syrie dans le Pont, où l'on employa contre les Chrétiens des tourmens qui font fremir. Car on perçoit aux uns toutes les deux mains avec des″ pointes aigues qu'on leur faisoit entrer par le bout des doits. 'On repandoit aux autres sur le dos du plomb fondu tout sortant de la fournaise ; & ce feu [penetrant au dedans du corps,] bruloit ce que nous avons de plus necessaire [pour la vie.] Il y en eut à qui l'on fit souffrir dans les parties du corps les plus secrettes & les plus interieures, des douleurs epouventables , & qu'il est impossible d'exprimer, sans que leurs persecuteurs en eussent la moindre compassion. Ces graves magistrats, ces defenseurs des loix n'employoient tout ce qu'ils avoient d'esprit & d'industrie qu'à trouver de nouveaux supplices, & disputoient à l'envi à qui se surpasseroit en barbarie, comme s'ils eussent eu de grandes recompenses à en attendre. 'Baronius a mis le 5. de fevrier une memoire generale de ces saints martyrs qui souffrirent alors dans le Pont.

Eus. l. 8. c. 12. p. 306. b.

καλάμοις ὀξέσι,

c.

Boll. 5. feb. p. 658.

[Pour ce qui est des autres provinces nous n'en dirons rien que sur les Saints particuliers, que nous marquerons suivant les années, lorsque les dates de leur martyre sont certaines ; & nous reserverons les autres pour la fin de ce discours.]

ARTICLE XX.

Injustice & misere des persecuteurs. Les Chrétiens sont bien receus des barbares.

[NOus ne croyons pas devoir omettre ici un beau passage de Lactance, où il represente fort bien & l'injustice de tant de cruautez qu'on exerçoit contre les Chrétiens , & les vraies raisons qui portoient les Gouverneurs à en user de la sorte , & la maniere non pas des Martyrs , mais des magistrats qui les traitoient avec une dureté si inhumai- „ ne.] 'Il est impossible, dit-il, de repre- „ senter en particulier ce qui s'est passé „ dans toutes les parties du monde [Ro- „ main.] Car combien faudroit-il de volu- „ mes pour des cruautez si barbares & si „ diverses? Chaque gouverneur s'est servi, selon

Lact. l. 5. c. 11. p. 490.

selon son humeur, de la puissance qu'il" avoit receue. Les timides qui craignoient " qu'on ne leur reprochast de n'avoir pas " fait tout ce qu'on leur avoit ordonné, " ont esté les plus hardis à aller mesme au " delà. D'autres les ont imitez, ou parce " qu'ils estoient naturellement cruels, ou " par leur haine particuliere pour les justes, " ou pour plaire aux Souverains, & s'ele- " ver en flatant leur passion à des dignitez " plus eminentes. "

p. 490. 'Il y en avoit qui se hastoient de nous " oster la vie, comme celui qui fit un peu- " ple entier de martyrs dans la Phrygie. " Mais pour ceux là, plus leur inhumanité " estoit grande, plus elle nous estoit favo- " rable. Les plus redoutables estoient ceux " qui se flatoient d'une fausse apparence de " bonté. Le boureau le plus dangereux " & le plus terrible, estoit celui qui ne " vouloit tuer personne, qui vouloit se " pouvoir glorifier de n'avoir osté la vie à " aucun innocent. Car j'en ay entendu moy " mesme de cette sorte, qui faisoient vani- " té de n'avoir point repandu de sang dans " la province qu'ils gouvernoient. Leur " vaine gloire estoit encore jointe à une " veritable envie. Ils ne pouvoient souffrir " que les Martyrs eussent l'honneur de les " avoir vaincus, & d'avoir remporté sur " eux la couronne d'une constance invin- " cible. "

Ibid. 'On ne sauroit dire combien ces sor- " tes de magistrats ont inventé de tour- " mens pour venir à bout de leurs desseins " par les voies les plus cruelles. p. 491. 'Car ils " s'y appliquoient comme à une chose où " il falloit qu'ils fussent victorieux ou vain- " cus, sachant fort bien que c'estoit un " vray combat qu'ils avoient à soutenir " contre les Chrétiens. J'ay vu dans la " Bithynie un de ces gouverneurs dans une " effusion de joie, & aussi glorieux que " s'il avoit subjugué une nation de barba- " res: & cela parcequ'un Chrétien qui " avoit resisté durant deux ans avec un fort " grand courage, avoit enfin paru s'a- " batre. "

Ibid. 'Ils font donc toutes sortes d'efforts " comme en une chose où il y va de leur " honneur, & tourmentent les corps par " les douleurs les plus violentes, en evi- " tant neanmoins surtout de les laisser mou- " rir dans ces douleurs. Est-ce donc qu'ils " s'imaginent que la mort seule nous ren- " de heureux? Les tourmens ne suffisent- " ils pas pour nous acquerir la gloire d'u- " ne constance genereuse, & une gloire " d'autant plus illustre que les tourmens " ont esté plus grands? Cependant dans " l'aveuglement où les met leur opinias- " treté, ils recommandent qu'on prenne " grand soin de ceux à qui ils ont fait " donner la question; mais c'est pour la " leur pouvoir donner une autre fois. Ils " veulent qu'on repare leurs membres, & " qu'on rétablisse leurs forces; mais c'est " afin qu'ils puissent souffrir de nouveaux " tourmens. Peut-on voir rien de plus " doux, rien de plus charitable, rien de " plus humain? Ils n'en feroient pas tant " pour leurs amis. Voilà ce qu'on apprend " sous les dieux: Voilà la bonté qu'inspire " le culte des idoles. "

p. 290. 'Certes je ne trouve rien de si misera- " ble que ces magistrats, obligez de devenir " les ministres de la fureur d'un autre, & " les executeurs des commandemens im- " pies de leurs princes, & que cette mal- " heureuse necessité a trouvé ou rendu " cruels. L'autorité qu'on leur a donnée n'a " point esté une dignité ni un honneur qui " les ait relevez: c'est un triste arrest par le- " quel le prince les a condannez à devenir " des boureaux, & Dieu à souffrir des pei- " nes sans fin. "

Eus. dem. l. 3. c. 5. p. 119. c. 'Eusebe remarque encore, que l'inju- stice des persecuteurs estoit si grande, que quoiqu'ils ne pussent trouver aucun crime dans les Chrétiens, ils punissoient neanmoins la confession du nom de J. C. jointe à la vie la plus innocente, comme le plus grand des crimes, & accordoient au contraire le pardon des plus grands crimes à ceux en qui ils ne trouvoient point d'autres merites que d'avoir renoncé à J. C. 'Nous voyons en effet Nyss. v. Thd. t. 3. p. 583. b. c. que S. Theodore d'Amasée ayant brulé un temple, ce qui selon eux estoit assurément très criminel, le juge luy en promit neanmoins le pardon, & luy fit mesme esperer de grandes recompenses, pourvu seulement qu'il cessast d'estre Chrétien.

Eus. v. Const. l. 2. c. 53. p. 468. b. [La sanctification & la gloire des martyrs ne fut pas le seul fruit que Dieu tira de la tyrannie des princes Romains: il s'en servit encore pour l'avantage de divers peuples.] 'Car il y eut beaucoup de Chrétiens qui s'estant refugiez dans les pays barbares, y trouverent leur sureté & le libre exercice de leur religion, qu'ils avoient perdu dans leur patrie. Les barbares se faisoient mesme un honneur de les recevoir avec d'autant plus d'humanité que les Romains les avoient traitez avec plus de barbarie: [& on ne peut douter que Dieu ne les ait recompensez de leur hospitalité, en les faisant profiter de l'exemple que leur donnoient ces saints Confesseurs.]

Ath. solit. p. 853. a. 'Dieu fit aussi eclater à la honte des mauvais Chrétiens la generosité de quelques infideles, qui ayant receu chez eux des Chrétiens que l'on cherchoit, eurent autant de soin de les cacher qu'ils en eussent pu avoir pour eux mesmes, & ne craignirent point de perdre de l'argent, de souffrir la prison, & de s'exposer mesme à la mort, plutost que de trahir ceux qui s'estoient confiez à leur foy. Bed hist. l. 1. c. 7. p. 7. 'L'hospitalité "de S. Alban d'Angleterre luy fut encore plus glorieuse, puisqu'elle luy procura une parfaite conversion, & ensuite le martyre. V. son titre.

ARTICLE XXI.

Constance conserve la paix dans les Gaules: De Ste Leocadie, S. Cucufas, & quelques autres martyrs d'Espagne.

Lact. pers. c. 16. p. 13. 'CETTE tempeste qui faisant tant de ravages dans toutes les provinces de l'Empire, "laissoit neanmoins les Gaules dans une assez grande tranquillité, à Note 21. cause de la moderation de Constance qui y regnoit: Eus. l. 8. c. 13. p. 309. c. &c. '& on pretend mesme qu'il avoit de l'inclination pour la religion Chré-

V. Constantin §. 3.

Chrétienne. [″On pourra voir en un autre endroit] 'ce qu'il fit à l'égard de ses officiers & des magistrats Chrétiens; & comment aprés leur avoir donné le choix ou de demeurer dans leurs charges en sacrifiant, ou de les perdre s'ils le refusoient, il conserva dans leurs emplois ceux qui preferérent leur religion à leurs dignitez, & chassa les autres comme incapables de luy garder la foy, puisqu'ils la violoient à Dieu mesme. 'Eusebe témoigne assez clairement que cela se fit avant que Diocletien eust quitté l'Empire: [& il le faut mettre apparemment aussitost aprés le premier edit.] 'Ce prince souffrit neanmoins qu'on abatist quelques eglises, pour ne pas s'opposer ouvertement à ce qui estoit ordonné par les deux Augustes: 'mais il ne donna jamais d'ordre pour en faire abatre aucune. [Il faut dire mesme qu'il en conserva plusieurs,] [a] puisqu'on trouve que quand la persecution fut cessée, ″son fils fit ouvrir toutes les eglises qui estoient fermées.

'Constance eut encore plus de soin des veritables temples de Dieu, qui sont les hommes; [b] & non seulement il ne prit aucune part à la persecution, mais il protegea mesme les Fideles de ses Etats, & les mit à couvert des maux qu'ils souffroient dans tout le reste de l'Empire. Ainsi les Gaules furent exemtes des malheurs de la persecution, & selon les termes d'Eusebe, les Chrétiens y jouissoient d'une paix profonde „ & d'une entiere liberté. [c] 'Ils remplissoient mesme son palais; & les ministres de Dieu qui y offroient sans cesse leurs prieres, en faisoient comme un temple & une eglise de J. C.

[Cependant comme il n'estoit que César, & dans le second rang d'autorité; il ne faut point trouver étrange si quelques gouverneurs ou pour satisfaire leur animosité propre, ou pour flater les princes les plus puissans, ont persecuté les Chrétiens dans leur province: Mais on peut assurer sur la foy des auteurs les plus authentiques que cela n'a pas esté bien loin. Aussi de tous les martyrs des Gaules, ″il n'y a que S. Peregrin Evesque d'Auxerre, & S. Jovinien son Lecteur, qu'on puisse assurer avec fondement avoir souffert aprés les edits de Diocletien. Ce fut apparemment en cette année mesme, si ç'a esté au mois de may auquel on en fait la feste. ″Il se peut faire aussi que S. Julien & S. Ferreol aient souffert en ce temps là, l'un en Auvergne, l'autre à Vienne par la cruauté de Crispin. Mais on ne peut pas dire que cela soit assuré.]

'Il y en a qui étendent à l'Angleterre la tranquillité dont jouit l'Eglise des Gaules, [& nous ne voyons rien qui y repugne.] 'Pour″l'Espagne, que quelques uns pretendent avoir aussi esté exemte de la persecution de Diocletien, parcequ'elle estoit du departement de Constance, [nous n'avons pas les mesmes fondemens pour l'en exemter que nous avons pour les Gaules; & nous en avons mesme d'assez grands pour dire que la persecution y fut violente, soit parce-

V. §. 30. — V. S. Denys de Paris. — V. S. Julien de Brioude note 2. — Note 22.

v. Const. l. 1. c. 26. p. 415. 416. — c. 18 p. 417. a. — Lact. pers. c. 15. p. 13. — Eus. l. 8. c. 13. 18. p. 309. d| 317. d. — a Sur. 31. jul. p. 362. — Lact. pers. c. 15. p. 13. — b p. 13| Opt. l. 1. p. 44. a| Eus. p. 309. 317| v. C. l. 1. c. 13. p. 413. d. — Eus. v. C. l. 1. c. 17. p. 416. c. d. — Alf. 286. §. 2. — Morin. pœn. l. 9. c. 19. §. 10. p. 671| Cyp. dis. 11. c 75. p. 317.

qu'elle estoit plus eloignée de Constance, & plus à la vue d'Hercule qui regnoit en Italie, ″soit pour d'autres raisons qui ne nous sont pas connues.] 'Il est certain au moins que le grand Osius de Cordoue confessa J. C. dans la persecution qui arriva sous Maximien [Hercule:] Ce sont ses termes. [Il paroist mesme necessaire″de mettre en cette année le martyre si celebre de S. Vincent commencé à Saragosse, & achevé à Valence dans la Tarragonoise le 22. de janvier.] 'Prudence met nettement durant la persecution que Maximien faisoit à tous les Chrétiens, le martyre que ″Ste Eulalie souffrit à Meride [dans la Lusitanie;] '& Bede dit que ce fut par sentence de Dacien, [qui a aussi condanné S. Vincent; ce qui se peut accorder, si nous voulons dire que Dacien estoit Vicaire d'Espagne.

Usuard, Adon, & les autres martyrologes, qui disent que Ste Leocadie vierge mourut dans la prison de Tolede un peu aprés Ste Eulalie, portent que cela arriva encore sous Dacien. On fait la feste de cette Sainte le 9. de decembre.] 'Son nom est celebre par divers Conciles de Tolede assemblez dans son eglise. 'Le IV. tenu en 633, luy donne″un titre inferieur à celui des Martyrs, 'peutestre parcequ'on croit qu'elle est morte dans la prison, [& non par la sentence du juge: & on ne dit pas mesme qu'elle ait souffert aucun tourment.] 'Molanus ecrit que ses reliques estoient le siecle passé″ à S. Ghilain en Hainaut: [c] d'autres disent à Mons, d'où on écrit que Philippe II. Roy d'Espagne les fit raporter secretement en la grande eglise de Tolede. Garcias Loaisa l'assure comme témoin oculaire. 'Baronius dit qu'elles furent receues à Rome pour estre portées solennellement en Espagne. 'Il y a aujourd'hui à Tolede ″trois eglises de son nom.

[d]Le martyrologe Romain met aussi S. Cucufas entre ceux qui ont souffert sous Dacien: [Mais nous ne voyons point d'où cela est pris. Ses actes ″ dont nous ne croyons pas d'ailleurs nous pouvoir servir,] 'le mettent dans la persecution de Diocletien, mais sous trois differens juges, Galere, Maximien, & Rufin. Adon les suit. 'Ce qui est certain c'est que ce Saint a rendu la ville de Barcelone en Catalogne illustre par son triomphe. [e]Son nom se trouve dans les martyrologes de S. Jerome au 16. de fevrier. Quelques exemplaires de ce martyrologe le mettent encore le 25. de juillet, ce qui est suivi par ceux du IX siecle, [1] & par beaucoup d'autres. 'Il est aussi dans un exemplaire du Sacramentaire de S. Gregoire. 'Notker [& Adon] disent que son corps a esté transporté en l'abbaye de S. Denys auprés de Paris, & on assure qu'il y est encore aujourd'hui. 'Ses actes portent que Fulrad Abbé de S. Denys le fit transporter le 16. de fevrier en un prieuré de son abbaye nommé Lebraha, ″ où aprés qu'il l'eut laissé quelque temps sans le mettre en terre, Hilduin [son successeur] le fit enfin porter en son abbaye, où il fut mis le 25. d'aoust 835. en une chapelle sous terre aux piez de S. Denys.

V. Diocletien n. 12. — V. S. Vincent. — V. son titre. — *Confessor.* — &c. — &c. — Note 23. — 1. — *in saltu Vosago.*

Ath. solit. p. 838. c d. — Prud. de M. 3. p. 85. 87. — Boll. mars, t. 2. p. 41. a. — Bar. 9. dec. a. — Conc. t. 5. p. 1702. c. p. 1729. c. — Mol. f. B. p. 268. 269. — c Conc. t. 5. p. 1729. d. — Bar. 9. dec. a. — a| Conc. t. 5. p. 1729. — d Bar. 25. jul. — Sur. 25. jul. p. 299. 300. — Prud. de M. 4 p. 88. — e Flor. p. 324. 2. — Sacr. n. p. 170. 171. — p. 171. — Sur. 25. jul. p. 300. §. 11.

1. Florus, Usuard, Adon, Notker, Valdebert.

Flor. p. 324. 2. Denys. 'Cependant les Espagnols pretendent avoir encore son chef & son corps en un monastere près de Barcelone.

Sur. 6. aug. p. 84. 'S. Just & S. Pasteur sont encore des victimes de Dacien, s'il en faut croire leurs actes qui sont fort courts, [& pleins cependant de paroles inutiles.] Ils portent que ces Saints nez de parens Chrétiens, estant encore enfans, quitterent l'ecole où ils alloient étudier les lettres humaines, pour aller voir les supplices dont on tourmentoit les Chrétiens, & declarer qu'ils estoient Chrétiens eux mesmes. Avant qu'ils l'eussent fait, Dacien averti de leur dessein, les fit prendre, & ordonna de les tourmenter cruellement: Ils s'animerent l'un l'autre avec une telle ardeur à tout souffrir pour J.C, que Dacien jugea bien qu'il ne se devoit pas attendre à les surmonter: & pour n'avoir pas la honte d'estre vaincu par des enfans, il commanda, sans leur faire endurer aucun tourment, qu'on leur allast promtement trancher la teste, les Chrétiens leur bastirent ensuite une eglise, où leurs corps furent enterrez chacun sous un autel separé.

p. 84. 'La ville" d'Alcala de Henarés dans la *Complutum.* nouvelle Castille, fut le lieu de leur martyre, selon leurs actes, Prud. de M. 4. p. 89. '& selon Prudence qui parle de ces Saints avec honneur, mais ne nous en apprend rien de particulier. Bar. 6. aug. d. 'Leur histoire est décrite dans une ancienne hymne du breviaire de Tolede de la mesme maniere que dans leurs actes. [L'hymne est assez belle, mais il y a bien des fautes contre les regles des vers. Elle dit qu'il se faisoit beaucoup de miracles au lieu où les Saints avoient souffert.] Eul. mem. l. 1. c. 16. p. 220. b. 'S. Euloge les met entre ceux qui s'estoient presentez eux mesmes au martyre. [Florus, Usuard, Adon, marquent leur feste le 6. d'aoust.] l. 2. c. 11. p. 254. c. 'Il y avoit un monastere de leur nom près de Cordoue au IX. siecle. a Gal. chr. t. 1 p. 364. 2. c. [a] L'eglise cathedrale de Narbonne est aussi dediée sous le nom de ces deux Saints.

[Nous ne repetons point ici ce que nous avons dit "autrepart de ce nombre infini de Chrétiens qu'on pretend avoir esté massacrez à Saragosse par ordre de Dacien.] V. S. Vincent §. 8.

Prud. de M. 4. p. 88. b Flor. p. 976. 2. 'S. Acisle martyrizé à Cordoue, comme nous l'apprenons de Prudence, [b] a souffert en l'an 303. selon qu'on le cite de ses actes, [qu'on peut juger par là n'estre pas fort anciens.] c Bar. 17. sept. c. [c] Le martyrologe Romain marque que ce fut sous un juge nommé Dion. d Flor. p. 974. [d] Ceux de S. Jerome qui mettent sa feste le 18. de novembre, disent qu'on cueilloit ce jour là des roses au lieu de son martyre, Usu. Ado. 'Dieu voulant montrer par là quel a esté son merite. Usuard & Adon mettent la mesme chose le jour de devant, & joignent à S. Acisle, une Ste Victoire, ce qui paroist venir de leurs actes, Bar. 17. nov. c. 'Baronius cite le breviaire de Tolede pour ces Saints. [Le tombeau de S. Acisle estoit un peu hors de Cordoue.] If. H. chr. gr. p. 723. 'Car on marque qu'Agila Roy des Gots estant venu assieger cette ville vers l'an 550, profana"le &c. lieu où il estoit. Il en fut aussitost puni, ayant esté"défait par ceux de Cordoue & &c. tué peu de temps aprés. Sauff. p. 596. 'On pretend que Charlemagne apporta d'Espagne les corps de la sacrez de S. Acisle & de Ste Victoire, & Pers. 2. qu'il les mit à Toulouse dans l'eglise de S. Saturnin, où ils sont encore.

Usuard & Adon marquent le 23. d'octobre la feste de S. Servand & de S. Germain martyrs d'Espagne. Le martyrologe Romain ajoute qu'ils souffrirent auprés de Cadis sous Viateur Vicaire des Prefets, [qui peut avoir succedé à Dacien.] Bar. 23. oct. a. 'Baronius cite leur histoire d'une hymne [1] du breviaire de Tolede, & de quelques nouveaux Espagnols. Sur. 23. oct. p. 362. 'Surius en dit quelques particularitez tirées d'un historien moderne.

1. Je ne l'y ay pas trouvée.

ARTICLE XXII.

De S. Felix, S. Narcisse, & quelques autres martyrs de Girone.

Prud. de M. 4. p. 88| Gr. T. gl. M. c. 92. p. 207. 'La petite ville de Girone [dans la Catalogne,] fut aussi enrichie par le martyre de S. Felix, [qu'Usuard, Adon, & divers autres mettent sous Dacien. Le nom de ce Saint est marqué au premier d'aoust dans les martyrologes de S. Jerome, dans Florus, Notker, & plusieurs autres.] Sur. 25. jul. p. 298. §. 1. 2. 'Il est parlé de luy dans les actes de S. Cucufas, avec lequel on pretend qu'il vint d'Afrique en Catalogne, Boll. 12. feb. p. 578. b. 'dans ceux de Ste Eulalie de Barcelone, [e] & dans S. Euloge de Cordoue, qui en e Eul. mem. l. 1. c. 16. p. 220. b. dit assez de choses. [Outre les autres martyrologes, Adon raporte son martyre assez au long.] f Vinc. B l. 12. c. 134. 135. p. 497. [f] On peut voir encore ce qu'en disent Vincent de Beauvais [& Pierre des Noels. Mais toutes ces pieces ensemble ne sont pas capables de faire une grande autorité. Nous avons] Bar. 1. aug. g. 'l'hymne du breviaire de Tolede où Baronius dit que son histoire est raportée. [Elle dit bien des choses de son martyre & de ses miracles. Mais je ne sçay quelle autorité elle peut avoir. Car il y a bien des choses dans ce breviaire fort nouvelles & fort méchantes. Elle dit que S. Felix, qui étudioit à Cesarée en Mauritanie, s'en vint à Girone ayant appris qu'on y persecutoit les Chrétiens. Cela a peu d'apparence.]

Gr. T. gl. M. c. 92. p. 207. 208. 'S. Gregoire de Tours parle de son eglise à Girone, dont un voleur enleva beaucoup de richesses; & aprés avoir longtemps marché, il se retrouva sans y penser dans la mesme eglise avec tout ce qu'il en avoit volé: de sorte qu'il fut contraint p. 208. 209. d'avouer sa faute devant tout le monde. 'Le mesme Saint dit qu'il y avoit des reliques de S. Felix à Narbone dans une eglise de son nom, dont Alaric Roy des Visigots ayant fait abaisser la voute pour avoir plus belle vue du palais, Leon son ministre qui le luy avoit conseillé, perdit aussitost la vue. Les termes de S. Gregoire pourroient signifier absolument [1] que les reliques du Saint estoient à Narbone. Boll. 18. mars, p. 624. a. 'Mais il est certain que longtemps aprés luy ceux de Girone pretendoient au moins en avoir une partie.

Velf. mon. p. 452. b. 'On raporte que Recarede [qui fut le pre-

1. *Hujus reliquiæ apud Narbonensem basilicam retinentur.*

premier Roy Catholique des Gots] ſur la fin du VI. ſiecle, offrit une couronne d'or au tombeau de S. Felix Martyr à Girone. 'Berenger Eveſque de Girone envoya l'an 1087. à l'Abbé de S. Udalric d'Auſbourg, 'des os, de la chair, & du ſang de S. Felix; & il ajoute que l'Egliſe de Girone regardoit ce Saint comme un Apoſtre & un Prophete, comme ſon Docteur, '& comme le Docteur de l'Eſpagne. Il envoya en meſme temps l'hiſtoire de ſon martyre, & il marque qu'on en faiſoit la feſte le premier d'aouſt. 'Il envoya auſſi quelques os de S. Romain Martyr compagnon de S. Felix, 'dont Bollandus dit qu'on fait auſſi le premier d'aouſt. [Je ne le trouve pas meſme dans Ferrarius.] (Boll. 18. mars, p. 623. f. p. 624. a. b. a. b. d.)

'Le meſme Berenger ſoutient "qu'il faut diſtinguer S. Felix dont nous venons de parler, de celui qu'on appelloit, dit-il, Diacre de Saint Narciſſe. 'Bollandus paroiſt admettre cette diſtinction; '& Velſerus la ſoutient. [a] Berenger ajoute que le corps du Diacre eſtoit à Paris, où il avoit eſté tranſporté par le très pieux Charle Roy des François, [c'eſt à dire ſans doute par Charlemagne. On pretend en effet qu'il eſt aujourd'hui à Montmorenci à quatre lieues de Paris. (V. la note 23. a. d|p. 621. Velſ. p. 451. 452. a Boll. 18. mars, p. 624. a.)

Ce qu'on trouve de ſon hiſtoire & de celle de S. Narciſſe ſon Eveſque, eſt compris dans la vie de Ste Afre, "qui n'eſt pas fort authentique, & dans celle de S. Narciſſe meſme "qui l'eſt encore moins.] (Note 24. Note 25.)

'On pretend que S. Narciſſe eſtoit Eveſque de Girone, & que la perſecution de Diocletien, eſtant venue, il s'en alla (ce qui n'eſt pas aiſé à croire) à Ausbourg en Allemagne avec S. Felix, y convertit Ste Afre, revint à Girone au bout de 9. mois, & aprés y avoir encore préſché trois ans, il y fut martyrizé avec S. Felix, les payens l'ayant attaqué durant qu'il diſoit la Meſſe, & l'ayant percé de pluſieurs coups. (Boll. 18. mars, p. 622. 623. 624. §. 3| Sur. 5 aug. p. 45. 46.)

'On n'avoit à Girone aucune hiſtoire de ſon martyre en l'an 1087, on ne ſavoit pas meſme le jour de ſa mort. [a] On l'y honoroit neanmoins comme "le pere de cette Egliſe, comme un Pontife, & comme un Martyr de J. C: '& on y faiſoit ſa feſte le 29. d'octobre, 'auquel on fait auſſi celle de S. Narciſſe de Jeruſalem: & quelques uns pretendent que c'eſt le meſme. 'On la fait le meſme jour à Auſbourg. Le martyrologe Romain la met le 18. de mars avec celle de S. Felix ſon Diacre. (Boll. 18. mars, p. 624. §. 4. a a. Patris noſtri. §. 4. p. 615. e. Velſ. p. 476.)

'L'Abbé de S. Udalric d'Auſbourg ayant demandé des reliques de S. Narciſſe, [b] le meſme Berenger luy envoya ſeulement quelque choſe des veſtemens avec leſquels il avoit eſté enterré; mais il dit qu'il n'avoit pu luy rien envoyer de ſon corps, parce que Dieu l'avoit conſervé juſques alors tout entier ſans aucune corruption: '& on pretend que ce miracle dure juſques aujourd'hui. 'On en dit encore d'autres choſes dont on ne marque pas l'auteur. '"Les hiſtoriens d'Eſpagne raportent qu'en 1286, les François qui s'eſtoient rendu maiſtres de Girone, y commirent beaucoup d'inſolence, juſqu'à violer le tombeau du Saint, & luy rompre un bras: mais qu'il ſortit de ſon tombeau une grande quantité de mouches, qui les incommoderent extremement par leurs piquures toutes mortelles. 'On marque que les reliques du Saint ſont dans l'egliſe de S. Philippe, où elles font beaucoup de miracles. Ceux du pays l'appellent Arciſe. (Boll. 18. mars, p. 623. 624. b p. 624. a. d. e. f. p. 624. 625. Velſ. p. 448. a.)

'C'eſt d'un ange meſme que les Eſpagnols pretendent avoir appris que S. Eovald nommé dans le pays Saint-Hou, & S. Sixte honorez à Celran au dioceſe de Girone, ont ſouffert le martyre ſous Dacien: [Et neanmoins le nom d'Eovald donne lieu de croire qu'il n'a vécu que dans les ſiecles poſterieurs.] Tout ce que l'on dit de ces Saints regarde la revelation de leurs reliques, [qui ſelon les circonſtances qu'on en raporte, ne doit pas eſtre fort ancienne.] On fait de ces deux Saints le 7. de may, & le 17. de juillet. (Boll. 7. may, p. 134. 135.)

'On "croit auſſi que ſous Diocletien, & ſous le Prefet Rufin, la ville de Girone vit encore dans ſon territoire le martyre des SS. Vincent, Oronce, & Victor, 'dont les corps furent enſuite portez à Embrun. 'On en tira deux petits os pour donner à un Eveſque nommé Ethere; '& Dieu glorifia ces reliques par quelques miracles, qui ſont raportez par un témoin oculaire. 'Uſuard, Adon, Notker, & pluſieurs autres, marquent leur feſte le 22. de janvier le meſme jour que celle du grand Saint Vincent de Valence. 'L'Egliſe de Girone en fait le 30. du meſme mois depuis l'an 1522. (Note 26. 22 jan. p. 390. p. 392. §. 13. 14. p. 393. §. 17. §. 18. 20. p. 389 §. 2. §. 3.)

'Les meſmes martyrologes avec ceux de S. Jerome & Raban marquent encore le 19. d'avril un S. Vincent à "Collioure dans le Rouſſillon. 'Un martyrologe dit que l'on en a des actes; [a] & un auteur Eſpagnol nous en a en effet donné une hiſtoire depuis peu de temps: 'Mais la date de l'an 303. de J. C. fait juger "qu'elle n'eſt pas fort ancienne. 'Elle met ce Saint ſous le gouverneur Dacien. (19. apr. p. 620. §. 2. *Cancoliberi.* §. 3. a §. 3. 4. §. 8. 9. Note 27. §. 4.)

[Nous avons cru qu'il eſtoit à propos de ramaſſer ici tout ce que nous trouvons des principaux martyrs d'Eſpagne qu'on met ſous Diocletien, pour faire voir qu'il ſeroit difficile de ſoutenir que cette province ait eſté exemte de la perſecution comme les Gaules. Car quoiqu'il ne faille pas ajouter egalement foy à tout ce qu'on dit de ces martyrs, nous ne voyons pas neanmoins qu'il y ait lieu de douter qu'au moins S. Vincent & Ste Eulalie n'aient ſouffert en ce temps-ci. Et puiſqu'il le faut avouer de S. Vincent, il eſt difficile de le conteſter des autres, qui ont ſouffert comme luy ſous Dacien.]

ARTICLE XXIII.

De S. Marcellin Pape, & de quelques Martyrs de Rome & de Sicile.

[POUR nous arreſter maintenant aux Saints que l'on trouve avoir ſouffert en l'an 304, il faudra mettre à la teſte celui qui eſtoit le premier de l'Egliſe par ſa dignité, ſavoir le ſaint Pape Marcellin, ſi nous demeurons d'accord qu'il ait

eſté martyrizé, comme beaucoup d'auteurs le diſent.] 'On le fait Romain fils d'un nommé Projecte. [a] Il ſucceda le 30. juin de l'an 296. à Saint Caius mort le 22. d'avril de la meſme année. Il gouverna huit ans, trois mois, & 25. jours, ſelon les plus anciens monumens. [Ainſi "il doit eſtre mort le 24. d'octobre de l'an 304:] '& en effet tous les Pontificaux, & tous les autres Latins qui parlent de luy, marquent ſa mort en cette année. Euſebe fait la meſme choſe dans ſa chronique, [& il ne s'eloigne pas non plus des Latins, lorſqu'il luy donne neuf années d'epiſcopat.

"Tout ce que des auteurs un peu aſſurez nous apprennent de luy,] 'c'eſt que la perſecution arriva de ſon temps, [b] & qu'il y "parut beaucoup. [Cette parole qui eſt de Theodoret peut ſervir "à appuyer, quoique non à aſſurer,] [c] ce que dit un Pontifical, qu'on pretend eſtre du VI. ſiecle, & tous les autres poſterieurs, avec Bede & beaucoup d'autres martyrologes, qu'il eut la teſte tranchée pour la foy. [Mais elle ſuffit au moins pour rejetter "les fauſſes hiſtoires par leſquelles les Donatiſtes, & meſme beaucoup de Catholiques, ont voulu noircir ſa memoire.] 'Ceux qui diſent qu'il eut la teſte tranchée, diſent que ce fut avec les Saints Claude, Quirin, & Antonin, qu'on laiſſa ſon corps étendu ſur terre durant 25. ou 35. jours, & qu'enfin le Preſtre Marcel qui fut ſon ſucceſſeur, l'enleva la nuit, & l'enterra ſur le chemin du Sel dans le cimetiere de Priſcille.

'Quoique, comme nous avons dit, il faille mettre ſa mort vers le 24. d'octobre, [d] neanmoins ſa feſte eſt marquée le deuxieme de juin dans quelques anciens martyrologes, [e] ou le 26. de may dans Bede & dans tous les poſterieurs: & le Pontifical qu'on pretend eſtre du VI. ſiecle, ſemble marquer ce jour là ſon inhumation. 'On croit que cela a pu venir d'une tranſlation de ſon corps, [ou de quelque autre cauſe que nous ignorons.] 'Son ſiege ne fut rempli par S. Marcel qu'en l'an 308. ſur la fin de may, [apres avoir vaqué trois ans, ſix mois, & 25. jours.]

'Le calendrier de Bucherius nous aſſure que S. Parthin [ou Parthene,] & S. Calocere ſouffrirent le martyre à Rome le 19. may "de l'an 304. & furent enterrez dans le cimetiere de Caliſte. 'Leurs corps ont depuis eſté tranſportez en l'abbaye de Moirmont pres Ste Menehoud au dioceſe de Châlons: & ils y eſtoient avant l'an 1074.

'Ste Baſſille remporta auſſi à Rome la couronne du martyre "le 22. de ſeptembre. [*Il faut mettre encore apparemment le 12. may 304. le martyre de Ste Sotere celebre Vierge Romaine, & de S. Pancrace.

La ville de Catane en Sicile eut un glorieux martyr en la perſonne de "S. Euple Diacre, qui ayant eſté pris avec le ſaint Evangile qu'il liſoit & qu'il preſchoit au peuple, ne le voulut point quitter que par la mort. Il fut preſenté à Calviſien gouverneur de l'iſle le 29. d'avril, & fut decapité le 12. d'aouſt.

Boll. 26. apr p. 413. c. | a Buch. cycl. p 272. | Note 28 | Boll 26. apr p 412. | Note 29. | Euſ. l. 7 c. 32. p. 284. b. | ἐπέπρεψε. | b Thdrt. l. 1 c. 2. p. 524. b. | Note 30. | c Boll. 26. apr. p. 413. 414. | Note 31. | p. 413. §. 5. 7. | Boll. pont. 2. p. 41. a | Pagi, 304 §. 9. | d Flor. p. 572. | e Boll. 26. apr. p. 413. §. 5. 7. | pont. 2. p. 41. a. c | 26. apr. p. 414. f. | Buch. p. 268. | Note 32. | Boll. 19. may, p. 302. | Buch. p. 269. | V. la perſ. de Valerien §. 6. | * V. Sainte Sotere. | V. ſon titre.

ARTICLE XXIV.

Des Martyrs d'Afrique en 304. Hiſtoire de Mammaire.

'L'Afrique nous fournit encore de fort beaux memoires pour l'an 304. dans les actes "des Saints Saturnin, Dative, & leurs compagnons, 'qui ayant eſté pris à Abitine ville de la Proconſulaire, furent amenez à Carthage, & confeſſerent J. C. au milieu des tourmens devant le Proconſul Anulin le 12. de fevrier. On les fit particulierement ſouffrir parcequ'ils s'eſtoient trouvez à l'aſſemblée de l'Egliſe [& à la celebration des ſaints Myſteres,] contre la défenſe qu'on en avoit faite; & eux bien loin de rougir de ce crime pretendu, l'avouerent avec joie. 'Ils parlent meſme des aſſemblées de l'Egliſe comme d'un devoir qui eſtoit d'une obligation abſolue, & que la loy de Dieu ne ſouffroit point qu'on omiſt par quelque raiſon que ce fuſt.

'S. Auguſtin dit neanmoins, que lorſque les Chrétiens fuyoient la perſecution des infideles, ils ne tenoient pas d'aſſemblées. Mais la ſuite meſme fait voir qu'il l'entend des aſſemblées faites publiquement avec ſolennité & avec eclat, comme on les faiſoit de ſon temps; au lieu que le zele qu'avoient les Chrétiens pour celebrer les Myſteres durant la perſecution, eſtoit temperé par la ſageſſe que demande S. Cyprien, pour ne le faire qu'avec precaution & avec tout le ſecret poſſible, & non avec la temerité que les Catholiques reprochoient aux Montaniſtes du temps de Tertullien. Que ſi nonobſtant leurs precautions, Dieu permettoit qu'ils fuſſent ſurpris dans leurs aſſemblées, [comme cela arriva aux Saints dont nous parlons,] '& en beaucoup d'autres rencontres, [ils beniſſoient Dieu de leur donner une occaſion de ſouffrir quelque choſe pour ſa gloire.]

'Les actes de S. Saturnin portent qu'outre ces Saints qui eſtoient pres de 50. il y en eut encore beaucoup d'autres, Eveſques, Preſtres, Diacres, & laïques, amenez de divers endroits de la province dans les priſons de Carthage, pour avoir aſſiſté aux aſſemblées de l'Egliſe", ou pour avoir refuſé de livrer les Ecritures: 'Car on en continuoit toujours la recherche. [f] S. Auguſtin dit qu'on avoit encore d'autres actes des martyrs de ce temps là, où l'on voyoit qu'un particulier avoit donné ſa maiſon pour y tenir l'aſſemblée des Fideles, & que des Martyrs avoient eſté battizez dans la priſon.

'Le P. Mabillon nous a donné depuis peu les actes de quelques Chrétiens d'Afrique, 'dont le commencement au moins appartient à cette année. [Mais nous ſommes obligez d'avouer d'abord" qu'il y a dans cette piece beaucoup de difficultez capables de la faire ſoupçonner ou d'alteration ou de ſuppoſition, & qu'il y a meſme lieu de craindre que ceux dont elle parle ne ſoient pas des enfans de l'Egliſe Catholique, ni par conſequent de veritables martyrs. Neanmoins comme

Bar. 303. §. 34. &c. | V. leur titre. | Boll 11. feb. p. 515. §. 3 | 516. b. | p. 516. §. 12. 14. 15. 17. | Aug. B. pf. 43. v. 3. p. 374. f. g. | Tert. apol. c 7. p. 8. b | Bar. 303. § 60. | &c. | §. 51. | f Aug p. col c. 14. p. 236. 2. a. b | col. d. 3. c. 17. p. 227. 1. c. d. | Anal. t. 4. p 93. | p. 103. | Note 33.

me elle a quelque air d'antiquité, nous en marquerons ici les principales circonſtances.

'Un officier nommé Alexandre eſtant venu à Vage dans la Numidie, y fit prendre un nommé Mammaire 'agé d'environ 93. ans & demi, à qui on donne le titre de Pape, [d'où il y a lieu de conclure qu'il eſtoit Eveſque.] 'On amena encore alors à Vage quelques autres Chrétiens pris en diverſes villes de la Numidie, ſavoir Felix Diacre, Albin, Vif, & Donat pris à Lambéſe, avec Victorien auſſi Diacre, & Libaſe qualifié "le premier de ſa ville; & Laurent, Fauſtinien, Ziddin, Criſpin, & Leuce pris à Tamugade. Comme on menoit les cinq derniers par Tigiſe, 'une nommée Fauſtine dit tout haut qu'elle eſtoit Chrétienne; ce qui fit qu'on l'enchaina avec les autres.

(p. 93. — p. 93. 96. — p. 94. — *prior civitatis.* — p. 95.)

'On preſenta tous ces Chrétiens à Alexandre, qui ayant receu la declaration qu'ils luy firent qu'ils eſtoient Chrétiens, & qu'ils ne demandoient que le martyre, en fit dreſſer un procés verbal, qu'il envoya avec les priſonniers au Proconſul Anulin, [dequoi il eſt difficile de voir la raiſon,] 'la Numidie ayant alors ſon gouverneur particulier nommé Florus. 'Cette compagnie fut encore augmentée de Fauſtin, & de Fauſte ſa femme, leſquels declarerent hautement qu'ils eſtoient auſſi Chrétiens.

(Ibid. — Opt. l. 3. p. 71. — Anal t. 4. p. 95.)

'Ils furent donc tous conduits à Anulin, qui eſtoit alors dans la ville de Boſeth ſurnommée Amphoraria. Il les fit d'abord mettre dans un cachot; & au bout de quelques jours 'il ſe les fit amener à l'audience le jeudi 11. may, [ce qui convient à l'an 304.] Il les interrogea ſur leur religion; & comme ils eurent tous répondu qu'ils adoroient J. C. comme Mammaire, il les fit étendre ſur le chevalet. On leur appliqua les torches ardentes ſur les coſtez, & on leur dechira le corps avec des ongles de fer. 'On leur arracha enſuite les dents & la peau de la teſte, au lieu de laquelle on leur mit un caſque de fer, aprés quoy Anulin les fit remener dans le cachot.

(p. 95. — p. 96. — p. 97.)

'Ils y demeurerent aſſez longtemps, juſqu'à ce qu'Anulin ſe les fit preſenter de nouveau pour leur demander s'ils avoient penſé à eux, & s'ils ſouhaitoient d'obtenir l'indulgence & le pardon des Empereurs: à quoy ils répondirent; „C'eſt au Seigneur que nous demandons „l'indulgence, pour recevoir enſuite de luy „la vie eternelle. Il les fit encore renfermer dans leur cachot, 'd'où ils ſortirent pour eſtre mis ſur le gril, & ils ſouffrirent ce tourment en rendant graces à J. C.

(p. 98. — p. 99.)

'Anulin mourut alors ſelon ces actes; [ce qui peut eſtre arrivé vers le commencement de l'an 305.] 'Et Maxime fait Proconſul en ſa place par Maximien [Hercule,] eſtant venu à Boſeth, fit battre Mammaire & les autres à coups de baſton, & à coups de nerfs de bœuf. 'On ajoute que quelques jours aprés il leur fit encore arracher les doits & meurtrir le viſage à coups de pierres: enſuite dequoi il les renvoya en priſon, en leur faiſant mettre des pointes [de fer] dans les piez. Mais dés le lendemain il les fit amener devant ſon tribunal, & comme ils défendoient la cauſe de la verité, 'il leur „dit, Ne vous amuſez point à toutes ces „folies: Tout ce que vous dites ne vous „ſervira de rien: ſurquoi ils luy répondi„rent; Il eſt vray, cela ne nous ſervira „de rien pour le preſent: mais cela nous „ſervira beaucoup dans l'autre monde. Maxime les fit mettre ſur le chevalet, où on les dechira encore avec les ongles de fer, & on mit ſur leurs plaies du ſel, de la chaux, & du vinaigre. Enfin comme ni leurs corps, ni leur eſprit ne cedoit point à ces tourmens, Maxime prononça la ſentence, & les condanna à avoir la teſte tranchée.

(Ibid. — p. 100. — p. 101. — p. 102.)

'On les mena pour cela hors de la ville de Boſeth, & à peine eurent-ils fait 500. pas, que Mammaire tomba [de foibleſſe:] 'de ſorte qu'on luy trancha la teſte au meſme endroit. Les autres furent menez ſur une hauteur, où on les executa de meſme le dixieme jour de juin. Lucien Preſtre, & Maximille femme d'un Senateur [de la ville,] enterrerent ſecrettement leurs corps dans un meſme cimetiere, avec celui de Mammaire.

(Ibid. — p. 103.)

'Anulin vivoit certainement encore, lorſque la celebre "Ste Criſpine fut couronnée du martyre à Theheſte [ou à Tuburbe ville de l'Afrique Proconſulaire] le 5. de decembre, [& autant que nous en pouvons juger, en l'an 304.] 'Elle avoit eſté "precedée quelque temps auparavant par les Stes Maxime, Donatille, & Seconde, [dont la ſainteté eſt honorée par l'Egliſe le 30. de juillet.]

(t 3. p 423-425. — V. ſon titre. — p. 425. — V. Ste Perpetue n. 1.)

ARTICLE XXV.

De S. Florien, & de divers autres Martyrs de l'Illyrie & de la Thrace.

[IL faut ce ſemble raporter à l'an 304. le martyre de Saint Florien,] 'puiſque ſelon ſes actes l'ordre de faire mourir tous les Chrétiens qui refuſeroient de ſacrifier, eſtoit encore alors aſſez nouveau. Ces actes ſont peu de choſe; & il y a [1] quelques termes qui peuvent marquer qu'ils ne ſont pas bien anciens; ce qu'on peut auſſi juger par tout le ſtyle. Sa confeſſion n'eſt pas mauvaiſe, ſinon qu'il] s'y preſente luy meſme aux perſecuteurs. 'Mais à la mort ce ne ſont que miracles, [a] qu'on voudroit bien pouvoir dire eſtre ajoutez par un autre, [quoique cela ne ſoit pas aiſé à croire.] 'La ville de Lauriac où il ſouffrit, qui eſtoit alors la capitale de la baſſe Norique, eſt aujourd'hui reduite au bourg de Lorch dans la haute Autriche: & le ſiege epiſcopal en a eſté transferé à la ville de Paſſau.

(Boll. 4. may, p. 462. f. — 1. — p. 463 c. d. — a p. 461. f. — c.)

'Ces actes portent donc que la perſecution eſtoit ſi violente, que beaucoup de Chrétiens eſtoient obligez de s'aller cacher dans les montagnes, dans les roches, & dans les cavernes. Aquilin eſtoit alors gouverneur de la Norique, & eſtant venu à Lauriac, il y fit de grandes perquiſitions contre les Chrétiens, dont 40. fu-

(p. 462. c.)

1. *In diebus illis* (§. 1.) *ego* vel *commilitones tui, porr* & (§. 2.) *uſque in hodiernum diem &c* (§ 5.)

furent pris & mis en prison, aprés avoir souffert longtems de grands tourmens. [Les actes ne marquent point ce qu'ils devinrent,] 'mais on croit que ce sont ceux que les Eglises de Vienne & de Passau honorent avec S. Florien.

c.

f. 'Pour ce Saint, il avoit autrefois porté les armes, & avoit esté "capitaine des Gardes du Gouverneur. 'Il estoit Chrétien dés ce temps là, quoiqu'il ne se decouvrist pas. 'Il s'estoit depuis retiré dans une "ville 'qu'on croit estre aujourd'hui le bourg de Zeisselmaur pres de Tuln [sur le Danube.] 'Ayant appris les combats que ces quarante Chrétiens souffroient pour J. C, il s'en vint à Lauriac exprés pour souffrir luy mesme; & rencontra en chemin les soldats qui cherchoient les Chrétiens. Ils se saisirent de luy, & le menerent à Aquilin, 'qui aprés l'avoir fait fouetter deux fois, & luy avoir fait souffrir d'autres tourmens, le condanna à estre precipité dans la riviere d'Ens [dont la ville de Lauriac n'estoit pas loin.] Cela fut executé le 4. de may, 'auquel [1] les martyrologes du IX. siecle, & divers autres, marquent sa feste : '& on croit qu'elle est aussi dans les martyrologes de S. Jerome, quoique l'endroit soit corrompu.

princeps officii. p. 463. a. p. 462. e. p. 466. e. f. *Cetiam.* p. 462. e. f. p. 463. p. 461. e. f. f|Flor. p. 499.

Boll. 4. may, p. 462. a. 'La feste de ce Saint est celebré ce jour là dans les dioceses de Vienne & de Passau, & dans quelques autres de ces quartiers là; & on le regarde comme l'un des patrons de l'Autriche. a. b. 'Il y a encore aujourd'hui une abbaye de Chanoines Reguliers, qui porte son nom assez pres de la ville d'Ens dans la haute Autriche, p. 461. c. 'qu'on pretend tenir lieu de celle de Lauriac: & elle est environ à deux lieues du bourg de Lorch.

p. 467. 'Le Pape Luce III. envoya à Casimir Roy de Pologne l'an 1183. le corps d'un S. Florien, qu'on honore beaucoup à Cracovie où il est, & on l'a pris pour un des patrons de la Pologne. On pretend que c'est celui de Lauriac, [quoiqu'on n'en donne pas de preuve,] & qu'on ne trouve point non plus que son corps ait esté porté de la Norique à Rome.

[C'est apparemment en 304. qu'il faut 28 apr. p. 566. §. 1. mettre] 'divers Martyrs "de la Panonie, que la cruauté du gouverneur Probe fit passer de la terre au ciel. [Ceux que nous connoissons particulierement sont S. Montan Prestre de Singidon martyrizé à Sirmich, S. Irenée Evesque de Sirmich mesme,] & S. Pollion chef des Lecteurs de l'Eglise de Cibales où il fut consumé par le feu. [Ces Saints souffrirent au mois de mars & en avril.

V. S. Irenée de Sirmich, & S. Pollion.

Les actes de S. Saturnin & de S. Dative nous ont appris qu'on continuoit encore cette année la recherche des livres sacrez.] Bar. 304. § 43. 44. 'Il en est aussi parlé dans l'histoire des Stes Agape, Quionie, & Irene, "lesquelles souffrirent un glorieux martyre à Thessalonique au mois de mars & le premier d'avril de cette année. [Leurs actes que nous avons déja citez, nous apprennent une chose considerable,] §. 44. 'savoir qu'il y avoit des sergents & des soldats chargez d'obliger les Chrétiens à renoncer à J. C. par écrit. P. Al. c. 5. p. 14. a. 'Et

V. leur titre.

Anal. t. 4. p. 134. en effet S. Pierre d'Alexandrie joint ceux qui avoient signé avec ceux qui avoient sacrifié.

de la perf. 2.

'Nous avons parlé autrepart du martyre que Saint Philippe Evesque d'Heraclée dans la Thrace souffrit à Andrinople le 22. octobre "de cette année, comme nous croyons, avec S. Herme son Diacre: S. Severe Prestre de la mesme Eglise les suivit le lendemain.

V. son titre.

1. Raban, Usuard, Adon, Notker, Vandelbert.

ARTICLE XXVI.

De S. Calliope & divers autres martyrs d'Orient.

Boll. 7. apr. p. 659. c|662. a. 'ON croit que S. Calliope fut crucifié à Pompeiople dans la Cilicie "en l'an 304. le propre jour du Vendredisaint, qui estoit le 7. d'avril. [Ses actes ont quelque chose de beau & d'ancien: "& cependant il est difficile de les regarder comme une piece d'autorité. C'est pourquoi nous nous contenterons de dire] gr. 83. §. 1. 'que ce Saint perdit son pere avant que de naistre, mais fut elevé dans une grande pieté par sa mere nommée Theoclie. Ayant quitté son pays, qui estoit la ville de Perge dans la Pamphylie, pour §. 1. 2. eviter la persecution, 'il fut pris neanmoins à Pompeiople en Cilicie, & amené à [Numere] Maxime gouverneur de la province. Il protesta qu'il vouloit mourir Chrétien, & presenter à J. C. un §. 3. corps & une ame toute pure: '& comme on luy brisoit tout le corps & avec des fouets armez de plomb, la vue des biens & des douceurs que J. C. luy promettoit, le rendit insensible à ce tourment.

Note 34. Note 35.

§. 5. *a* §. 6. 'Il fut ensuite mis en prison, *a* où sa mere le vint trouver, non pour l'affoiblir par ses larmes, mais pour le fortifier au contraire par la joie qu'elle témoigna de se voir mere d'un Martyr, §. 7. '& lorsqu'il eut esté condanné à mourir sur une croix, l'histoire porte qu'elle obtint des executeurs qu'il fust crucifié la teste en bas, afin qu'il fust distingué en cela de J. C. Il fut attaché à la croix le jeudi de Pasque, [que nous appellons le Jeudi-absolu,] & y mourut le lendemain sur les §. 8. neuf heures du matin. 'On ajoute que sa mere en embrassant son corps, & en glorifiant Dieu, rendit aussi son esprit en paix.

p. 659. 660. 'Les Grecs font leur grand office de S. Calliope le 7. d'avril. Quelques Latins à leur imitation le marquent le mesme p. 660. d. jour: '& Baronius l'a mis de mesme dans le martyrologe Romain.

[Nous croyons devoir mettre aussi en l'an 304. le martyre celebre que souffrirent dans la Cilicie "les Saints Taraque, Probe, & Andronique, sous le Proconsul Numere Maxime. Ils furent interrogez dés le 25. de mars, & ne consommerent leur martyre que le 11. d'octobre, aprés avoir souffert plusieurs fois la question:] Tar. b. p. 54. '& on les traita avec tant de cruauté, que le peuple en murmura contre Maxime. p. 57-59. 'Les Chrétiens qui les enterrerent malgré toutes les precautions du Proconsul, p. 1. 2. 'envoyerent l'histoire de leur martyre aux Fideles d'Icone, en les priant de la repandre dans les provinces voisines. Si

V. leur titre.

[Si les actes de S. Dulas ſont veritables, il faut dire que ce Saint a ſouffert vers le meſme temps que S. Taraque.] 'Car on pretend que Maxime gouverneur de la Cilicie a eſté le juge de l'un & l'autre avec les meſmes officiers, & dans des circonſtances fort ſemblables. [C'eſt ce qui fait que nous en parlons ici, quoique ces actes ne diſent point ſous quel Prince il a ſouffert.] On donne à ce Saint le nom de Tatien avec celui de Dulas. 'Il ſemble" qu'il demeuroit dans la ville de Zephyrie environ à ſix lieues de celle de Tarſe [du coſté de l'Occident,]'quoiqu'il fuſt originaire de celle de Pretoriade dans la meſme province, "environ huit lieues plus loin vers l'Occident. 'Il eſtoit d'une naiſſance conſiderable, mais Chrétien dés ſon enfance & ſerviteur de J. C, comme le portoit ſon nom. 'Il paſſoit dans l'eſprit de tout le monde pour un homme irreprochable, qui avoit beaucoup de religion, & un grand amour pour la juſtice. 'Il ſemble qu'il portoit le Pallium [des philoſophes comme pluſieurs Chrétiens ont fait.]

'Les officiers du gouverneur Maxime ayant eſté faire par ſon ordre une perquiſition [des Chrétiens] dans tout le pays, arreſterent le Saint à Zephyrie, & le menerent à Pretoriade où eſtoit Maxime, qui ayant alors à faire la viſite de quelques villes, fit garder le Saint en priſon juſqu'à ſon retour. 'Quand il fut revenu, il fit ſouffrir au Saint un grand nombre de tourmens en trois audiences qu'il tint en ſix ou ſept jours, comme on le peut voir dans les actes, '& dans l'abregé que les Grecs en font dans leurs Menées: [Car nous ne nous croyons pas obligez de ſpecifier toutes ces choſes, "les actes ne nous paroiſſant pas auſſi aſſurez que nous le ſouhaiterions.]

'Aprés tant de tourmens, Maxime qui vouloit s'en aller à Tarſe, ordonna d'y conduire Dulas avec les autres priſonniers. Mais le Saint tomba mort aprés avoir fait environ huit lieues de chemin; & Maxime ordonna de jetter ſon corps en quelque fondriere. Il ſe rencontra que c'eſtoit aſſez près de Zephyrie, dont les habitans [Chrétiens] ayant trouvé ſon corps, l'enterrerent avec honneur, ſe rejouiſſant de poſſeder comme Martyr celui qui les avoit toujours edifiez par l'exemple de ſa vertu. 'Les Grecs font ſa feſte le 15. de juin, [d'où elle a paſſé dans le martyrologe Romain.]

'Ce fut encore Maxime ou Maximien gouverneur de Cilicie qui fut le miniſtre dont Dieu ſe ſervit pour couronner S. Sozon à Pompeiople. [Et c'eſt peuteſtre ſur cela] [a] que Baronius dit que ce Saint a ſouffert ſous l'Empereur Maximien; [ce que je ne trouve marqué nullepart.] Les Grecs en font memoire le 7. de ſeptembre, & le martyrologe Romain à leur imitation. 'Leo Allatius cite ſes actes faits par Metaphraſte. [b] Baronius croit que ce ſont ceux que nous avons dans Surius. [Ils peuvent bien neanmoins n'eſtre pas de luy; mais ils n'en ſont pas meilleurs. La compoſition en eſt greque, & les faits peu edifians.

[Le martyre de S. Cyprien & de Ste Juſtine" arriva apparemment aprés que Diocletien fut revenu de Rome à Nicomedie" ſur la fin de cette année. Ces deux Saints avoient déja ſouffert divers tourmens dans la Phenicie ſous un gouverneur qu'on appelle Eutolme, & furent enſuite envoyez à Nicomedie, où Diocletien leur fit auſſitoſt trancher la teſte. Nous ne parlons point ici de la converſion celebre de S. Cyprien arrivée par les efforts meſmes qu'il fit pour oſter à Ste Juſtine l'honneur de ſa virginité,] 'S. Theoctiſte eut auſſi part à leur couronne pour les avoir ſaluez.

'Quelques uns mettent encore" dans la Phenicie non ſeulement le commencement, mais auſſi la conſommation du martyre de S. Ananie 'Preſtre, dont on dit qu'ayant eſté pris [en l'an 303,] auſſitoſt aprés la publication des edits de Diocletien, & ayant alors ſouffert divers tourmens, il fut retenu en priſon 'juſque ſous un nouveau gouverneur nommé Maximien ou Maxime, qui aprés divers autres tourmens le fit enfin jetter dans la mer avec Pierre ſon geolier, & ſept ſoldats que l'exemple de la patience du Saint avoit convertis. 'On met leur mort le 25. de fevrier, [c] ou en des jours approchans. [Ainſi c'eſtoit en 304.] [d] Auſſi divers anciens martyrologes marquent leur feſte le 25. de fevrier. 'Les Grecs en font le 26. de janvier. [Leurs actes en diſent beaucoup d'autres choſes: mais ils ſont pleins de divers faits peu probables qui diminuent extremement l'autorité que leur ſimplicité leur pourroit donner ſans cela. "Il eſt meſme difficile de dire s'ils ont ſouffert dans la province de Phenicie, ou ſi ç'a eſté dans une ville nommée Phenice,] 'comme il y en avoit une dans l'iſle de Crete connue par l'hiſtoire de S. Paul.

["S. Didyme donna à Alexandrie l'exemple d'une charité auſſi ingenieuſe qu'ardente, en expoſant ſa reputation & ſa vie pour tirer la ſainte Vierge Theodore du lieu infame auquel la juſtice des injuſtes l'avoit condannée. Il en fut recompenſé par le martyre dont il fut couronné le 5. d'avril, apparemment en cette année.]

ARTICLE XXVII.

Martyre de S. Timothée & Ste Thecle.

'Euſebe dans ſon hiſtoire eccleſiaſtique ne parle point des Martyrs dont il eſtoit témoin oculaire, [c'eſt à dire de ceux de la Paleſtine:] mais il promet d'en faire un ouvrage particulier. 'Nous avons en effet cet ouvrage, quoique confus en beaucoup d'editions avec le 8e livre de ſon hiſtoire. Mr Valois l'en a diſtingué, & l'a intitulé *Des Martyrs de Paleſtine.* 'Nous apprenons donc de ce livre, qu'en la deuxieme année de la perſecution, [qui, comme nous croyons, commença ſelon luy en l'an 304. à Paſque, [Saint Timothée remporta à Gaza la couronne promiſe à ceux qui combatent pour la verité. Car aprés avoir ſouffert mille tourmens par la cruauté d'Urbain,

Marges : Sur. 15. jun. p. 205. §. 1. — §. 11. — V. la note 36. — §. 3. 11. — vingt milles. — §. 3. — §. 1. — §. 2. — §. 1. — §. 2. — Men. jun. p. 115. — Note 36. — Sur. 15. jun. p. 207. §. 11. — Men. p. 115. — ſept. p. 108 | Ugh. t. 6. p. 1063. Sur. p. 82 | a Bar. 7. ſept. c. — All. de Sim. p. 127. — b Bar. ut ſup. — V. leur titre. — V. Diocletien §. 21. — Phot. c. 184. p. 420. — Note 37. — Boll. 25. feb. p. 49. d. — p. 492. b. c. — p. 493. d. — p. 495. d. — c p. 491. — §. 4. — d §. 3. — §. 1 | Men. p. 450 | Ugh. t. 6. p. 1201. — V. la note 35. — Act. 27. v. 12. — V. ſon titre. — Euſ. l. 7. c. 13. p. 308. d. — n. p. 168. 1. a. — de Pal. c. 3. p. 321. a. b.

bain, qui eſtoit alors gouverneur de la Paleſtine, enfin il fut conſumé à petit feu, & donna par ſa patience invincible une preuve certaine que ſa pieté & ſa charité eſtoit parfaite. 'Les Grecs en font le 19. d'aouſt [& on l'a mis le meſme jour dans le martyrologe Romain; Que ſi c'eſt le veritable jour de ſa mort, "il faut dire que ç'a eſté en l'an 304.] 'On trouve que vers l'an 400. les reliques du glorieux martyr "Timothée eſtoient honorées à Gaza dans une egliſe de ſon nom.

Men. p. 210. 211. — Note 38. — Boll. 26. feb p. 648. c. — V. la note 40.

'S. Agape & Ste Thecle combatirent, [& ſouffrirent les tourmens] en meſme temps que luy: & ils furent tous deux condannez à eſtre expoſez aux beſtes. 'On fait la feſte de Ste Thecle le 19. d'aouſt avec celle de S. Timothée. Les Grecs ſemblent dire qu'elle eſtoit "de Bizye en Thrace. [Nous ne ſavons pas le lieu ni le temps de ſon execution.] 'Celle de S. Agape ſe fit à Ceſarée, mais fut differée juſqu'au 20. de novembre 306, comme nous le dirons alors.

Euſ. de Pal. c. 3. p. 321. b. — n. p. 175. 2. c| Men. p. 211. — ἡ Βυζῆτις. — Euſ. de Pal. c. 6 p. 326. c| 327. a.

L'AN DE JESUS CHRIST 305, DE LA PERSECUTION 3.

'On avoit cru que S. Agape & Ste Thecle devoient eſtre expoſez au beſtes dans "des jeux celebres qui ſe firent [à Ceſarée quelque temps aprés leur condannation:] & ce bruit ſervit à animer la pieté de ſix jeunes hommes, [qui ſouhaiterent d'eſtre les compagnons de leur martyre.] 'C'eſtoient Timolaüs natif du Pont, Denys qui eſtoit de Tripoli en Phenicie, Romule Soudiacre de Dioſpolis [dans la Paleſtine,] Paeſe & Alexandre Egyptiens, & un autre Alexandre qui eſtoit de Gaza. Ces ſix Chrétiens s'eſtant lié les mains, 'pour montrer qu'ils eſtoient reſolus au martyre, vinrent en courant ſe preſenter à Urbain lorſqu'il alloit déja à l'amphitheatre, & luy declarerent qu'ils eſtoient Chrétiens. Leur hardieſſe donna de l'étonnement au gouverneur, & à ceux qui l'accompagnoient. On les envoya en priſon, où peu de jours aprés 'ils eurent pour compagnie un ſecond Denys, qui leur fourniſſoit ce qui leur eſtoit neceſſaire pour le corps; & un Agape different de celui dont nous avons parlé, mais qui avoit auſſi confeſſé J. C, & avoit eſté eprouvé par divers tourmens.

c. 3 p. 321. b. — V. la note 38. — c. — d. — p. 322. a.

'Ces huit Saints eurent enfin la teſte tranchée à Ceſarée le 24e jour de mars, 'auquel le martyrologe Romain marque leur feſte. [Ainſi ce fut en 305.] On croit que ce ſont eux auſſi qui ſont marquez le meſme jour & le precedent, ſous des noms un peu differens, dans les martyrologes de S. Jerome, & dans Notker. 'Les Grecs en font une memoire le 24. de mars: [a] mais le 15. du meſme mois ils en font leur grand office, mettant un Publie au lieu de Paeſe. 'Les Egyptiens honorent auſſi ce jour là S. Agape & ſes compagnons. [Ainſi puiſqu'ils ſont honorez par toute l'Egliſe, la conduite extraordinaire des ſix premiers ne doit point paſſer pour une temerité indiſcrette, mais eſtre reverée comme un mouvement ſingulier du S. Eſprit.]

a. — Boll. 24. mars, p. 478. 479. — Men. p. 210. — a p. 122—126. — Boll. 24. mars, p. 479. c.

ARTICLE XXVIII.

Changement de Princes: La perſecution s'éteint ou diminue dans l'Occident.

'TANT que les Princes [Diocletien & ſes collegues] avoient eſté favorables aux Chrétiens, il n'y avoit eu rien de plus heureux & de plus floriſſant que leur Empire. 'Mais comme ils changerent tout d'un coup la paix de l'Egliſe en une guerre tres cruelle, l'état de l'Empire ſuivit celui de l'Egliſe, & ſa tranquillité ſe changea en un moment en des troubles & en des calamitez deplorables. 'Des les premiers jours de la perſecution, Diocletien ſe vit "deux fois en danger d'eſtre brulé au milieu de ſon palais à Nicomedie, [partie par les foudres du ciel, partie] par la malice de ceux [qui vouloient faire retomber ces embraſemens ſur les Chrétiens.] 'La frayeur qu'il en conceut luy ſaiſit tellement l'eſprit, qu'il en demeura toute ſa vie dans une apprehenſion continuelle de voir la foudre tomber ſur ſa teſte. 'Il y eut en meſme temps diverſes revoltes dans l'Armenie & dans l'Orient.

Euſ. l. 8. c. 13. p. 308. 309| n. p. 168. 1. b. c. — c. 13. p. 309. a. b. — Lact. perſ. c. 14. p. 12. — V. Diocletien §. 19. — Euſ. or. Conſ. c. 25. p. 601. a. — hiſ. l. 8. c. 6. p. 298. b.

'Mais ce qui eut de plus grandes ſuites, fut que Diocletien qui eſtoit venu à Rome pour y triompher au mois de novembre 303, n'ayant pu ſouffrir plus d'un mois la liberté avec laquelle le peuple Romain ſe railloit de ſes defauts, & s'en eſtant allé à Ravenne ſur la fin du mois de decembre, les incommoditez de ce voyage & de la ſaiſon luy cauſerent une maladie lente, qui le reduiſit enfin à l'extremité le 13. decembre de l'an 304: & il ne put ſortir du palais de Nicomedie où il eſtoit retourné, qu'au mois de mars de l'an 305. Son eſprit en fut affoibli auſſi bien que ſon corps, & il n'avoit de la raiſon que par intervalles.

Lact. perſ. c. 17. p. 15.

'Galere ſe ſervant de cette foibleſſe pour ſatisfaire le deſir qu'il avoit d'eſtre Auguſte, l'obligea de ſe demettre de l'Empire 'le premier jour de may ["en l'an 305] à Nicomedie. Maximien Hercule le fit le meſme jour à Milan. Galere fut en meſme temps declaré Auguſte en Orient, & Conſtance en Occident. "Mais Severe & Maximin qu'on fit alors Ceſars, [dependoient tous deux de Galere, le premier aiant toujours eſté à luy, l'autre eſtant ſon neveu; & tous deux luy devant à luy ſeul leur elevation. Conſtance ſe contenta de ſon ancien partage qui comprenoit les Gaules, l'Eſpagne, & l'Angleterre. Galere prit pour luy l'Illyrie, la Thrace, & l'Aſie mineure: Severe eut la Pannonie, l'Italie, & l'Afrique; & Maximin eut l'Egypte & la Syrie.

Lact. perſ. c. 18 p. 16. — c. 19. p. 17. 18. — Ibid. §. 22. — V. Conſtantin §. 5. 6.

Ce changement de l'Empire peut avoir apporté auſſi quelque changement dans les affaires de l'Egliſe, ſelon les differentes qualitez de ces princes. On ne peut douter que la perſecution ne ſoit entierement ceſſée deſlors dans l'Eſpagne auſſibien que dans les autres provinces de Conſtance.] 'Euſebe le dit poſitivement; & il le dit encore de l'Italie, de la Sicile, de la Mauritanie, & de l'Afrique,

Euſ. de Pal. c. 13. p. 345. b. c.

que, assurant que la persecution n'avoit continué dans tous ces pays que durant les deux premieres années, & que Dieu avoit voulu les epargner à cause de la foy & de la simplicité des Fideles. [Il se peut bien faire que Severe, qui gouvernoit l'Italie & l'Afrique au nom de Constance, quoiqu'en effet il dependist de Galere, y ait diminué la violence de la persecution. Mais il est difficile de croire qu'il l'ait entierement appaisée, luy qui estoit tout à Galere, le plus grand ennemi des Chrétiens.]

'Aussi pour l'Italie, nous apprenons d'Eusebe mesme, que Maxence y ayant usurpé l'Empire [à la fin de 306,] commanda à ses sujets de cesser la persecution contre les Chrétiens. 'Et le Pape Marcellin estant mort le 24. d'octobre en l'an 304, l'Eglise Romaine demeura sans Evesque jusqu'au 18. may de l'an 308, [ce que nous ne pouvons guere attribuer qu'à la persecution,] comme l'ancien Pontifical le dit assez clairement. [Ainsi il ne faut pas s'étonner "si l'on met en l'an 305. le martyre que S. Janvier Evesque de Benevent, S. Sosie Diacre, & quelques autres dont on fait le 19. de septembre, souffrirent à Pouzoles dans la Campanie sous Draconce & sous Timothée son successeur. Ils peuvent bien neanmoins avoir souffert dans les premiers mois de l'année avant la demission de Diocletien.]

'Pour l'Afrique, S. Optat favorise d'abord Eusebe, en disant que "le Concile de Cirthe se tint aprés la persecution: [a] Car on sçait d'ailleurs qu'il se tint en l'an 305. Mais ce fut des le 4. ou 5. de mars: [& il est assez difficile de comprendre que la persecution fust cessée des ce temps là, deux mois avant la demission de Diocletien. Ce qui est certain par S. Optat mesme, c'est que] 'les eglises n'estoient point encore rendues aux Chrétiens, [& qu'ils ne jouissoient pas encore d'une entiere paix;] [b] qui ne leur fut accordée que par Maxence [en 307, ou seulement " en 311.]

hist. l. 7. c. 14. p. 310. c. | Buch. cycl. p. 272. | V. S. Janvier. | Opt. l. 1. p. 39. c. | V. les Donatistes. | a Aug. in Cre. l. 3. c. 27. p. 185. 1. b | col. d. 3. c. 17. p. 226. 2. d. | Opt. l. 1. p. 39. c. | b p. 41. a. | NOTE 39.

ARTICLE XXIX.

La persecution augmente dans l'Orient.

[MAIS si nous disons qu'il y avoit encore quelque reste de persecution dans l'Occident, il faut parler bien d'une autre maniere de l'état des autres Eglises.] 'Car dans toutes les provinces qui sont vers l'Orient depuis la Libye d'un costé, & l'Illyrie de l'autre, on voyoit des troupes innombrables de sacrez athletes combatre pour la cause de J. C, & vaincre en une infinité de manieres. [Tous ces pays estoient partagez, comme nous avons dit, entre Galere & Maximin.] 'Ce que nous avons "dit autrepart de la maniere dont le premier traitoit tous ses sujets pour satisfaire sa cruauté & son avarice, peut faire comprendre jusqu'où alloit sa barbarie contre les Chrétiens, dont il avoit toujours esté l'ennemi.

'Il inventa contre eux une nouvelle maniere de bruler, dont il se servoit aprés avoir employé les tourmens de la question. Car aprés qu'on les avoit liez [à un poteau,] on faisoit audessous d'eux un petit feu doux, qui n'estoit que pour leur bruler la plante des piez, & leur rostir la peau jusqu'à ce qu'elle s'ouvrist, & laissast les os decouverts. On allumoit ensuite des torches, dont on éteignoit la flamme [afin qu'il n'en restast que les charbons,] & on leur appliquoit ces tisons sur tous leurs membres, sans excepter aucune partie de leurs corps. Mais on avoit soin en mesme temps de leur faire avaler de l'eau fraiche, & de leur en jetter sur le visage, depeur que la chaleur ne les dessechast trop, & ne les fist mourir avant que leur chair eust esté toute rostie. Neanmoins aprés qu'ils avoient esté une bonne partie du jour dans ce supplice, on souffroit que la secheresse penetrast jusqu'aux entrailles, & qu'ils finissent enfin leurs douleurs avec leur vie.

'Quand ils estoient morts on jettoit leurs corps dans le feu; & aprés qu'ils estoient brulez, on prenoit leurs os, & on les brisoit pour les reduire en poudre, & jetter cette poudre dans l'eau. 'Car les persecuteurs envioient extremement aux Saints l'honneur que l'on rendoit à leurs reliques, comme on le voit particulierement dans les actes originaux de S. Taraque. [Les payens voyoient avec plaisir employer ces horribles supplices contre les Chrétiens.] 'Mais Galere s'y estant une fois accoutumé, s'en servit ensuite indifferemment contre tout le monde, & les autorisa par des loix.

[Maximin n'avoit garde de ne pas suivre les sentimens de son oncle, à qui il devoit toute sa vaine grandeur. "Il ne passoit pas pour estre tout à fait sanguinaire: mais hors cela l'histoire le represente comme un des plus méchans princes qui ait jamais esté.] 'Entre ses vices il avoit celui d'estre extremement timide & superstitieux, & d'avoir un grand respect pour le culte des demons & des idoles. C'est pourquoi il n'osoit entreprendre aucune chose, quelque petite qu'elle fust, sans consulter les devins & les oracles. Aussi les magiciens & les autres imposteurs tenoient le premier rang dans sa Cour, comme les gents les plus religieux & les plus agreables à ses pretendues divinitez. Il leur distribuoit les gouvernemens des provinces, & tout ce qu'il leur pouvoit donner de plus grand.

'Il sacrifioit tous les jours dans son palais. Tous les animaux qui se mangeoient sur sa table avoient esté immolez par ses prestres en presence des autels; & on ne luy servoit rien qui n'eust esté offert en sacrifice, ou souillé par le vin qui avoit esté presenté aux idoles; de sorte qu'on ne pouvoit manger avec luy sans participer à ses sacrileges: Et c'est ce qui ne s'estoit point pratiqué sous les autres Princes. 'Il faisoit élever des temples dans toutes les villes, & rebastir ceux qui tomboient de vieillesse.

'Il établit dans chaque ville, "& mesme jusque dans les bourgs, un grand prestre qui estoit audessus de tous les autres du mesme lieu, pour avoir soin des idoles, [a] pour offrir tous les jours des sacrifices à tous ses dieux, [mais surtout] pour veil-

Eus. de Pal. c. 13. p. 345. b. | V. Constantin §. 8. | Lact. pers. c. 21-23. p. 19-22. | c. 21. p. 20. | Lact. pers. p. 20. | Tar. pal. p. 287-289. | Lact. pers. c. 21. 22 p. 20. | V. Constantin §. 5. | Eus. l. 8. c. 14. p. 311. c. d. | Lact. pers. c. 37. p. 33. | Eus. l. 8. c. 14. p. 311. d. | κα[τ]ὰ πάντα [τ]όπον. | d | l. 9. c. 4. p. 350. b | Lact. pers. c. 36. p. 32. | a Lact. p. 32.

ler avec les anciens facrificateurs fur la conduite des Chrétiens, les empefcher de baftir [des eglifes,] & de faire aucun exercice de leur religion, public ou particulier; les arrefter mefme de leur autorité, & les obliger à facrifier, ou les mettre entre les mains des gouverneurs [pour les punir.] Il prenoit pour cela un des plus qualifiez du lieu. 'Audeffus de ces grands preftres il inftitua dans chaque province un pontife, qu'il choififfoit entre ceux qui avoient le plus paru dans les dignitez civiles & dans l'adminiftration des affaires publiques des villes; & il leur donnoit "des gardes avec plufieurs [autres] foldats pour executer leurs ordres. 'Il y avoit avant luy de ces pontifes; [mais il n'y en avoit peuteftre pas dans toutes les provinces;] & ils ne jouiffoient pas des mefmes honneurs. 'Il releva encore la dignité & de ces pontifes & des grands preftres par les ornemens qu'il leur fit prendre, '& qui eftoient les mefmes, à ce qu'on pretend, que ceux des officiers de la Cour.

Laƈt. p.32. Euf. p. 311.d| 350.b. — δορυφορίας. — Euf. n p. 169.2.c.d. — Laƈt. perf. c.36. p. 32. — n.p.441.

'Ce tyran ne craint point de dire que d'abord qu'il vint en Orient, voyant que les juges banniffoient un grand nombre de Chrétiens, il ordonna qu'on n'exerçaft aucune cruauté contre eux, & qu'on fe contentaft de les rapeller à leur ancienne religion par les exhortations & par la douceur : à quoy il ajoute que l'execution de cet ordre fit qu'on ne vit plus de Chrétiens bannis ni maltraitez dans l'Orient. [Mais l'effet dement entierement fes paroles, & Eufebe qui les raporte,] [a] nous affure que la fuperftition de Maximin luy fit perfecuter les Chrétiens avec encore plus d'ardeur & de violence que n'avoient fait tous les autres. [b] S. Gregoire de Nazianze & S. Jerome reconnoiffent auffibien qu'Eufebe, qu'il a perfecuté l'Eglife avec plus de cruauté que ni Diocletien ni Maximien Galere.

Euf. l.9.c. 9.p. 360. 361. — ac.4.p.350. b|l.8.c.16. p 311.c.d| de Pal.c.4. p.322.d. bNaz.or.3. 20.p.93.d| 319.b| Hier.in Zac.14.p. 285.d.

'Il envoya des ordres partout (ce qui ne s'eftoit point encore fait) pour commander à tout le monde, fans exception, d'offrir publiquement des facrifices, & obliger les magiftrats des villes de les y contraindre. C'eft pourquoi l'on entendit auffitoft partout les herauds, aller de rue en rue pour faire commandement de la part du Prince aux hommes, aux femmes, & aux enfans, de s'affembler dans les temples [pour facrifier:] & "les Tribuns ayant par écrit une lifte de tous les habitans, les appelloient chacun par leur nom. 'C'eft ainfi qu'il excita une nouvelle perfecution en la troifieme année de la perfecution generale.

Euf. de Pal. c. 4. p. 323. 324. — χιλίαρχοι. — p. 323.d.

[Il n'eftoit pas feulement ennemi de la foy Chrétienne, mais encore de la chafteté que J. C. commande & infpire à fes ferviteurs.] 'Car outre fes autres crimes, fes debauches & fes impudicitez alloient bien audelà de tout ce qu'on en oferoit dire : & comme il n'avoit garde de punir dans les autres ce qu'il faifoit le premier, tout eftoit plein de defordre & d'abomination dans fes Etats, 'fans que le crime trouvaft nullepart aucune refiftance que parmi les Chrétiens. Car pour eux, comme ils meprifoient la mort, ils eftoient audeffus de tout ce que la violence pouvoit exiger d'eux contre leur devoir.

Laƈt. perf. c. 38 p.33. 34|Euf. l. 8. c. 14. p. 312.b.c. — Euf. l. 8. c. 14. p. 312.c.

[Ainfi dans la perfecution generale chaque fexe avoit encore fa perfecution particuliere.] 'Les hommes aimoient mieux fouffrir les chaines, la faim, la foif, les mines, le fer, le feu, les cloux, les croix, les dents des beftes, eftre jettez au fond de la mer, avoir les membres brulez ou coupez, les yeux crevez ou arrachez, tout le corps eftropié, 'que de rien faire contre la veritable religion & de quitter Dieu pour les idoles. Et les femmes de leur cofté, animées par la parole de Dieu d'un courage non moins invincible que les hommes, endurerent les unes les mefmes tourmens [pour le nom de J. C,] afin de remporter les mefmes couronnes; & les autres ayant efté enlevées pour des plaifirs criminels, perdirent leur vie plutoft que de perdre leur chafteté. 'Il y en eut un fort grand nombre qui n'ayant pu confentir aux defirs infames [foit du tyran, foit] de ceux à qui il donnoit le gouvernement des provinces, endurerent conftamment toutes fortes de gefnes & de tourmens avant que de finir leur vie par le fupplice. 'Eufebe releve particulierement le courage de Ste Dorothée, [dont nous parlerons en un autre endroit.]

c. — d. — p. 313.a. — a|312.d.

ARTICLE XXX.

Galere publie de nouveaux edits contre les Chrétiens.

[EN mefme temps que Maximin renouvelloit la perfecution dans la Syrie & dans l'Egypte, Galere faifoit apparemment la mefme chofe dans l'Afie mineure, dans la Thrace, & dans l'Illyrie.] 'Car nous trouvons dans l'hiftoire de S. Theodore d'Amafée, que la perfecution s'eleva tout d'un coup par les edits que Maximien [Galere] & Maximin firent publier, lefquels condannoient tous les Chrétiens à la mort, & n'accordoient la vie qu'à ceux qui fe fouilleroient en mangeant des viandes qui auroient efté offertes au demon. [Nous ne voyons point en effet de temps auquel nous puiffions mieux raporter] 'cette troifieme tempefte arrivée fous Maximien Galere, "dans laquelle S. Acace fouffrit à Byzance. On voyoit courir par toutes les provinces des edits de fang, qui ordonnoient aux gouverneurs, avec des menaces terribles, de punir fans mifericorde par les plus horribles fupplices ceux qui refuferoient d'adorer les dieux. On ordonnoit auffi aux officiers des troupes, de remettre prifonniers entre les mains des juges ordinaires les foldats qui tomberoient dans cette pretendue rebellion, afin qu'ils les fiffent punir.

Nyff. v. Thdr. t. 3. p. 581. b. d|Sur. 9. nov. p. 230.§.1. — Boll. 8. may, p. 762.§.1. — V. fon titre note 2.

[Il faut ce femble raporter encore à ce temps-ci ce que nous lifons dans S. Chryfoftome,] 'que durant le cours de la perfecution on vit tout d'un coup publier par tout des edits cruels & barbares pour obliger tout le monde à denoncer les Chrétiens qui fe cachoient, fans excepter ni maris, ni peres, ni enfans, ni freres,

Chry. t. 1. or. 51. p. 566. b.

freres, ni amis : 'de forte que la nature d. e. devenue ennemie d'elle mesme, les familles armées pour se détruire, toutes les loix renversées par cette tyrannique loy, remplissoient l'Orient de confusion & de trouble, & donnoient au demon la joie de voir chacun repandre le sang de ses plus proches, puisque c'est veritablement tuer un homme que de le livrer à celui qui luy veut oster la vie. 'J. C. qui c. d. avoit predit tous ces maux, pouvoit aisément les arrester. Mais il estoit de sa sagesse de faire eclater davantage la foy & la force de ses serviteurs, afin de leur faire remporter de plus illustres couronnes, & il estoit de sa grandeur de faire que ses ennemis mesmes verifiassent malgré eux la certitude de ses paroles.

[Tout ce que nous venons de dire nous donne lieu de croire que les changemens arrivez dans l'Empire avoient donné d'abord quelque treve à la persecution : & il est aussi fort probable que Galere & Maximin voulurent signaler leur nouvelle autorité en la ralumant, soit à la fin de l'an 305, soit au commencement de l'année suivante,] 'comme le Eus. de Pal. c. 4. p. 323-325. d. martyre de S. Apphien arrivé au commencement d'avril lorsqu'on publioit les edits de Maximin, '& celui de S. Acace Boll. 8. may, p. 766. §. 21. marqué le 8. de may peu aprés leur publication, [donnent lieu de le juger.

Cette espece de treve qui peut avoir duré une grande partie de cette année, n'empesche pas qu'on ne puisse mettre en ce temps là le martyre "de S. Cyr enfant de trois ou quatre ans, & de Ste Julitte sa mere.] 'Ils souffrirent à Tarse le 15. de juillet, peu aprés l'edit general de Diocletien contre les laïques mesmes: [Et ce ne fut pas neanmoins sous Maxime qui estoit Proconsul de Cilicie en 304,] mais sous Alexandre, qui du gouvernement de l'Isaurie estoit passé à celui de la Cilicie. Cet Alexandre estoit extremement cruel: 'Aussi tous les martyrologes, mesme ceux de S. Jerome, disent sur le 16. de juin, qu'il y eut jusques à 404. martyrs couronnez avec S. Cyr & Ste Julitte.

(Marginal notes: V. leur titre. — Combf. act. p. 234. 235. 240. — Flor. p. 597. 598.)

ARTICLE XXXI.

Martyre de S. Agape & de quelques autres dans la Palestine.

L'AN DE JESUS CHRIST 306, DE LA PERSECUTION 4.

La nouvelle tempeste qui s'eleva contre l'Eglise par les edits de Maximien Galere & de Maximin, jetta tous les Chrétiens dans la consternation. 'Chacun se dispersoit de costé & d'autre afin de pourvoir à sa fureté, & toutes les provinces estoient dans une confusion horrible. "Ce fut dans ce trouble que] 'le grand-pere de S. Basile se retira avec sa femme dans les forests du Pont, [s'ils ne l'avoient fait des auparavant.] [a] Ils y demeurerent durant environ sept ans; [c'est à dire jusqu'à la publication de l'edit de Galere en 311.]

'Ce fut aussi alors que Dieu fit paroistre la vertu admirable du jeune "Apphien, qui osa aller arrester Urbain gouverneur de la Palestine prest à offrir publiquement des sacrifices en consequence des ordres de Maximin. On fit souffrir au Saint d'horribles tourmens, & trois jours aprés on le jetta dans la mer à Cesarée le 2. ou le 5. avril de cette année. 'S. Edese son frere le suivit quelque c. 5. p. 326. temps aprés à Alexandrie dans son action & dans le genre de son martyre.

(Marginal notes: Eus. de Pal. c. 4. p. 324. a. — p. 322. d. — Note 40. — Naz. or. 20. p. 319. b-d. — [a] p. 320. a. — Eus. de Pal. c. 4. p. 323-325. — V. son titre.)

'S. Ulpien fut couronné à Tyr en un p. 325. d. age peu avancé, le mesme jour à peu pres que S. Apphien. Il fut fouetté cruellement, souffrit d'autres tourmens horribles, & enfin fut aussi jetté dans la mer, mais enfermé dans un sac de cuir avec un chien & un aspic; 'ce qui estoit l'ancien supplice des parricides, dont Baronius parle amplement; & il remarque qu'on ne s'en servoit plus alors, parcequ'il estoit trop cruel pour les plus grands crimes, quoiqu'il ne le parust pas trop aux idolatres pour les Chrétiens.

(Marginal note: Bar. 3. apr. e.)

'La ville de Cesarée en Palestine vit Eus. de Pal. c. 6. [encore] cette année un martyre illustre en la personne de S. Agape. [a] Il avoit p. 326. c. souffert les tourmens avec S. Timothée, [a] p. 327. a|c. 3. p. 321. b. & avoit esté condanné à estre devoré par les bestes des l'an 304, ou au moins en 305. avant le 24. de mars, comme nous l'avons marqué "en son lieu, 'aprés avoir c. 6. p. 327. a. souffert trois fois la prison. [Depuis sa condannation] il avoit souvent paru dans l'amphitheatre avec des criminels, [pres à estre exposé aux bestes.] Mais le Gouverneur avoit toujours differé l'execution de sa sentence, soit par compassion, soit dans l'esperance que sa patience pourroit se lasser. 'Et "il n'estoit Lact. inst. l. 5. c. 11. p. 491. pas seul dans cette malheureuse conduite, qui abatoit quelquefois les plus courageux. [Nous pourrons parler "autrepart de Donat] 'qui fut appliqué neuf fois à pers. c. 16. p. 13. 14. la question par Flaccin Prefet [du Pretoire,] par Hierocle gouverneur [de la Bithynie,] & par Priscillien successeur d'Hierocle; ensuite dequoi on le retint encore en prison, 'd'où il ne sortit qu'au c. 35 p. 31. bout de six ans par l'edit de Galere publié le 30. d'avril 311. [Ainsi il y avoit esté mis en cette année mesme ou la precedente, & il faut dire par consequent que Flaccin y fut Prefet du Pretoire sous Galere.]

(Marginal notes: V. §. 25. — V. §. 18. — V. Lactance.)

'Pour revenir à S. Agape, Maximin Eus. de Pal. c. 6. p. 326. d. estant venu à Cesarée, & y faisant celebrer des jeux pour le jour de sa naissance, [a] crut ne pouvoir mieux divertir le peu- [a] p. 327. a. ple que par le martyre de ce Saint. 'On b. l'amena donc à l'amphitheatre avec un esclave condanné à mesme peine que luy pour avoir tué son maistre; & l'on vit en cette occasion une image de ce qui estoit arrivé en la personne de J. C. & de Barabbas. Car l'homicide eut sa grace, '& c. le peuple témoigna par de grands cris approuver cette action de misericorde. Maximin fit venir aussi Agape devant luy, & offrit de luy donner de mesme sa grace pourvu qu'il renonçast à la religion: mais le Saint répondit d'une voix haute, qu'il n'avoit point esté condanné pour aucun crime, mais parcequ'il adoroit son Createur, & qu'il estoit prest de tout souffrir avec joie pour une si juste cause.

d. 'En mesme temps [il quitta l'Empereur, &] courut audevant d'une ourse qu'on avoit laschée contre luy, afin d'en estre plus promtement devoré. [Son desir fut exaucé,] quoique l'ourse ne luy eust pas entierement osté la vie. [C'estoit l'ordinaire en ces occasions que les gladiateurs achevassent à coups d'épée ceux que les bestes avoient epargnez.] Mais pour le Saint on le remena en prison, où il vécut encore un jour; & le lendemain on le jetta dans la mer avec des pierres attachées aux piez. Men. p. 210. 211. 'Les Grecs en font la feste le 19. d'aoust, avec celle de S. Timothée & de Ste Thecle, [qu'il avoit eus pour compagnons dans son premier combat. Le martyrologe Romain la met encore le 20. de novembre,] Euf. de Pal. p. 326. c. 'qu'Eusebe dit avoir esté [1] le jour de son martyre, [soit de son combat dans l'amphitheatre en la presence de Maximin, comme il paroist que c'est son sens, soit de sa mort qui arriva le lendemain.

[L'on peut mettre en 306.] Sur. 2. sept. p. 12; Men. 12. aug. p. 132-134. 'le martyre de S. Anicet, à qui on donne le titre de Comte, & de S. Photius ou Photin "son cousin ou son frere (ἀδελφιδῆς), si l'on veut avoir quelque égard à ce que disent leurs actes & les Menées, Qu'aprés avoir repris publiquement Diocletien à Nicomedie, & avoir souffert par son ordre divers tourmens, ils passerent trois ans en prison, aprés quoy ils consommerent leur martyre dans une fournaise. [Mais & leurs actes, & l'histoire assez longue qu'en font les Menées, ne contiennent que des prodiges Metaphrastiques & audelà, dans lesquels neanmoins ils ne s'accordent pas toujours.] Leurs actes portent qu'ils souffrirent le 2. de septembre. Les Grecs en font leur grand office le 12. d'aoust, 'auquel on les a mis dans le martyrologe Romain. Bar. 12. aug. f. Sur p. 12. §. 2. 'On pretend que beaucoup de Chrétiens furent martyrizez avec eux.

1. Eusebe dit que c'estoit le vendredi. Cependant le 20. estoit le mécredi en 306.

ARTICLE XXXII.

De divers martyrs: Constantin & Maxence sont faits Empereurs.

Chry. t. 1. or. 51. p. 565. b. 'Ce fut selon S. Chrysostome, dans un renouvellement de persecution, [& ainsi apparemment en l'an 306.] qu'arriva l'histoire celebre de Ste Domnine, qui se jetta dans une riviere vers Hieraple en Syrie avec ses deux filles Ste Berenice & Ste Prosdoce, pour mettre leur foy & leur pudeur hors des tentations que leur foiblesse leur faisoit craindre. [Nous en traitons plus amplement en parlant de Ste Pelagie,] Ambr. virg. 3. l. 3. p. 478. d. e. f. 'qui peu auparavant, selon S. Ambroise, estoit morte à peu pres de la mesme maniere à Antioche.

[Il faut apparemment mettre en cette année] Sur. 15. nov. p. 339-348. 'le martyre que souffrirent à Edesse en Mesopotamie "S. Gurie & S. Samone. (V. leur titre.) Ils estoient prisonniers des le temps de Diocletien & du gouverneur Antoine: & ils consommerent enfin leur martyre le 15. de novembre aprés des tourmens horribles, sous Musone, que [Maximin] y avoit, dit-on, envoyé exprés pour persecuter les Chrétiens. (de la perf. 4.)

[Si Galere avoit renouvellé ses ordres contre eux des la fin de 305, comme cela est aisé à croire, on peut mettre en 306. "le martyre celebre que S. Theodore simple soldat endura à Amasée dans le Pont vers le 17. de fevrier sous un juge nommé Publie, pour avoir brulé un temple de Cibele. (V. S. Theodore.) On croit qu'il eut bientost pour compagnons au mesme lieu S. Eutrope & S. Cleonique, "condannez par Asclepiodote, qui pouvoit estre le mesme que Publie; & ensuite S. Basilisque, qui ayant esté pris à Amasée, receut la couronne à Comane sous le gouverneur Agrippa. (V. S. Basilisque.)

Ce fut aussi, comme nous croyons, en l'an 306. que "S. Acace souffrit le martyre à Byzance le 8. de may.] (V. son titre.) Boll. 8. may, p. 762. §. 2. 'Il estoit soldat ou Centenier [dans la Thrace] sous un Tribun nommé Firme, lequel en consequence des nouveaux edits de Galere interrogea tous ses soldats en particulier sur leur religion, & en perdit plusieurs par ses menaces ou par ses caresses. Mais S. Acace s'estant toujours trouvé invincible aprés avoir esté tenté trois fois, Firme le renvoya à un officier superieur nommé Bibien, §. 3. 'qui avoit aussi plusieurs autres Confesseurs à examiner. [On ne voit pas ce qui arriva de ceux-ci. Pour S. Acace, Bibien le traita avec une effroyable cruauté, partie à Perinthe ou Heraclée, partie à Byzance;] §. 19. '& puis il le remit entre les mains de Flaccin qualifié Proconsul d'Europe, §. 20. 21. 'qui aussitost le condanna à estre decapité. §. 20. 'C'estoit là l'humanité que sa femme qui estoit Chrétienne, avoit pu obtenir de luy. Car on pretend qu'elle luy avoit fait promettre par serment, de ne point faire languir les martyrs par de longs supplices.

Bar. 305. §. 20. 21. 'Ce fut en [cette] quatrieme année de la persecution, selon Baronius, ["ou peutestre en la suivante,] (V. S. Pierre d'Alex.) que S. Pierre d'Alexandrie fit ses Canons penitentiaux, où l'on voit les differentes especes de chutes & de blessures que beaucoup de Chrétiens receurent dans cette guerre furieuse. 306. §. 44. 'L'Eglise y fut encore affligée d'une plaie plus profonde & plus dangereuse, "par le schisme que Melece Evesque de Lycople y commença dans l'Egypte. (V. S. Pierre d'Alex.)

[Cette mesme année apporta un nouveau changement, & de nouveaux troubles dans l'Empire. Car Constance estant mort le 25. de juillet, "Constantin son fils luy succeda des le mesme jour. (V. Constantin.) Quoiqu'il ne fust pas encore Chrétien, neanmoins] Lact. perf. c. 24. p. 23; inst. l. 1. c. 1. p. 8. 'son premier soin fut de rétablir la veritable religion: & la premiere loy qu'il publia fut pour donner aux Chrétiens une entiere liberté, Sur. 31. jul. p. 362. 'en faisant ouvrir toutes les eglises, permettant qu'on ordonnast partout des Evesques, [rendant peutestre aussi ce qu'on avoit osté aux Eglises & aux particuliers,] Socr. l. 1. p. 7. b. c. '& faisant plusieurs autres choses en leur faveur, que son pere n'avoit point encore faites.

[Trois mois aprés que Constantin eut esté declaré Empereur, "Maxence prit le (Ibid. §. 9.)

le meſme titre à Rome le 28. d'octobre; ce qui cauſa une infinité de guerres & d'autres maux, dont nous pourrions parler ici, puiſqu'on peut dire que ce fut la punition des cruautez qu'on exerçoit contre les Chrétiens. Mais comme c'eſt une partie conſiderable de l'hiſtoire du grand Conſtantin, nous nous contentons preſentement de ce que nous trouvons dans Euſebe,] 'Que Maxence voulant paroiſtre d'abord "avoir plus de conduite & de douceur que les derniers Princes, il commanda dès l'entrée de ſon regne à tous ſes ſujets de ceſſer la perſecution qu'on faiſoit aux Fideles. Euſebe aſſure meſme qu'il témoigna aimer la vraie religion juſqu'à faire ſemblant d'embraſſer la foy Chrétienne; & cela pour plaire au peuple & pour flater les Romains. [Il paroiſt donc parlà auſſibien que par l'hiſtoire de S. Taraque; que le Chriſtianiſme s'acqueroit l'eſtime & l'amour des peuples, dans le temps qu'on faiſoit les plus grands efforts pour l'abolir. Car juſqu'à Diocletien, les hiſtoires authentiques nous repreſentent toujours les peuples comme les plus grands ennemis des Chrétiens, & plus animez contre eux que les magiſtrats meſmes qui les condannoient.]

Euſ. l. 8. c. 14. p. 310. b. c.

δεξιός.

'Maxence quitta bientoſt ce faux maſque de bonté pour ſe ſignaler par toutes ſortes de corruptions & de cruautez. [Il n'eſt pas marqué neanmoins qu'il ait jamais perſecuté les Chrétiens; il eſt meſme plus croyable qu'il ne le fit pas, comme nous le dirons dans la ſuite.]

c. d|311.

ARTICLE XXXIII.

Martyre de Ste Theodoſie & de S. Domnin en Paleſtine: Les payens las de tuer les Chrétiens leur crevent un œil, & leur brulent le jarret.

L'AN DE JESUS CHRIST 307, DE LA PERSECUTION 5.

'EUSEBE met en cette année les martyres de Ste Theodoſie vierge, "arrivé le propre jour de la Reſurrection, [qui eſtoit le 6. d'avril] ou le 2. du meſme mois; 'de S. Domnin le 5. de novembre, '& d'Auxence dont il ne marque pas le jour. Urbain gouverneur de Paleſtine fut le miniſtre de la couronne que ces Saints remporterent à Ceſarée.

Euſ. de Pal. c. 7. p. 328. a. b.

NOTE 41.

c. d.

p. 328. 329. a.

'Ste Theodoſie eſtoit de Tyr, & quoiqu'elle n'euſt pas encore 18. ans entiers, elle ne laiſſoit pas d'avoir une rare ſageſſe. Voyant un jour devant le tribunal du juge quelques Chrétiens qu'on luy preſentoit chargez de chaines, parcequ'ils confeſſoient le royaume de Dieu, elle s'approcha d'eux, "tant pour avoir l'honneur de les voir, que pour les prier de ſe ſouvenir d'elle lorſqu'ils ſeroient avec Dieu.

p. 328. a.

φιλοφρονουμένη.

'Cette action parut un crime: La Sainte fut priſe à l'heure meſme par les ſoldats, & menée au juge. 'Elle fut interrogée ſur ſa religion, & ayant confeſſé qu'elle eſtoit Chrétienne, [a] le gouverneur qui eſtoit d'une humeur cruelle & brutale, luy fit dechirer les coſtez & le ſein juſques aux os avec des ongles de fer, ſans que de ſi cruelles douleurs l'empeſchaſſent de conſerver la paix de ſon ame, & de la témoigner par la joie qui paroiſſoit ſur ſon viſage. 'Les nouveaux Grecs diſent qu'elle ſouffrit les tourmens ſans dire un ſeul mot, & ſans faire aucun ſoupir. Ils ajoutent que durant les tourmens le juge la preſſant de ſacrifier, elle luy dit hardiment avec un viſage gay: „A quoy ſongez-vous de me parler de cela, vous qui „voyez que Dieu m'a fait la grace d'eſtre „du nombre de ſes martyrs? Le juge irrité de ce mepris, la fit tourmenter plus qu'auparavant: '& comme elle reſpiroit encore, il la fit jetter dans la mer.

b.

Boll. 2. apr. p. 61. c.

[a] Euſ. p. 328. b.

Boll. 2. apr. p. 61. c.

Euſ. p. 328. b.

'En meſme temps il condanna les Confeſſeurs qu'on luy avoit preſentez, à aller travailler aux mines de cuivre qui eſtoient à Pheno dans la Paleſtine.

c.

'On croit que les reliques de Ste Theodoſie ont eſté depuis tranſportées à Conſtantinople le 29. may, [a] auquel les Grecs en font une fort grande ſolennité. 'Ils en font encore memoire le 2. & le 3. d'avril; '& les Latins en font auſſi ces deux jours, mais en meſlant diverſes fautes dans la verité de l'hiſtoire. Uſuard & Adon la mettent le 2, les martyrologes de S. Jerome & Raban le 3. 'On pretend avoir de ſes reliques en divers endroits de l'Occident, 'particulierement à Monſtier en Der, [ou Montirandé] dans le dioceſe [non] de Troies, 'mais de Châlons, [où on l'appelle Ste Thuiſe.]

Boll. 2. apr. p 62. b. c| 64. a. b. [a] p. 61. 62. p. 61. §. 2. 3. p. 62. §. 9.

p. 63. §. 13. 14.

§. 12.

Gal. chr. t. 4. p. 326. 2. c.

'S. Domnin eſtoit connu de tout le monde dans la Paleſtine, à cauſe de la liberté genereuſe [avec laquelle il défendoit la verité:] & il avoit déja confeſſé J. C. beaucoup d'autres fois, ce qui le rendoit encore beaucoup plus illuſtre. Urbain le condanna au feu le 5. de novembre, auquel le martyrologe Romain en met la feſte 'à l'imitation des Grecs. [b] Un menologe en fait une 'aſſez longue hiſtoire, & luy donne pluſieurs compagnons. [Mais il y a apparemment en cela beaucoup de fauſſeté, ou de confuſion.]

Euſ. de Pal. c. 7. p. 328. c. d.

Men. p. 78. 79. [b] Ugh. t. 6. p. 1124. 1125.

'Pour Auxence, tout ce que nous en ſavons, c'eſt que c'eſtoit un vieillard ſaint & venerable, & qu'aprés la mort de S. Domnin, il fut condanné à eſtre dechiré par les beſtes. [Je ne le trouve point dans le menologe ni dans le martyrologe Romain.

Euſ. de Pal p. 328. 329.

On met auſſi en la cinquieme année de la perſecution le martyre que "Ste Euphemie, cette Vierge ſi celebre dans l'Orient, & meſme dans l'Occident, ſouffrit à Calcedoine dans la Bythynie, ſous un juge nommé Priſque.]

V. ſon titre.

'Outre ceux qui emporterent la couronne du martyre, il y eut un grand nombre de Fideles qui acquirent le glorieux titre de Confeſſeurs. 'Car les Gouverneurs ayant horreur de tant de carnages, commençoient à epargner la vie des Chrétiens. Les plus cruels eſtoient raſſaſiez de ſang, ou las de le repandre. Ils avouoient enfin qu'il eſtoit honteux de ſouiller les villes par le maſſacre de leurs citoyens, & qu'il n'eſtoit nullement honorable aux Princes, qui vouloient paſſer pour bons & pour humains, de decrier leur

Ibid.

hiſ. l. 8. c. 12. p. 306. d.

leur gouvernement par des cruautez si étranges. Ils trouverent donc qu'il estoit à propos d'étendre cette bonté pretendue jusques aux Chrétiens, ‘& de leur remettre la peine de mort.

p. 307. a.

p. 306. d. ‘Mais leur indulgence fut le comble des maux [de l'Eglise, & elle rendit la persecution encore plus dangereuse & plus insupportable que n'avoit fait leur cruauté.] ‘Aussi cette fausse misericorde estoit une invention de la cruauté de Maximin, & elle alloit à couper aux Chrétiens les mains, les piez, le nez, les oreilles.

Lact. pers. c. 36 p. 32.

Eus. l. 8. c. 12 p. 307. a. ‘Mais son effet le plus ordinaire, & ce que les persecuteurs regardoient comme le comble de la douceur, estoit de leur arracher l'œil droit, & d'y mettre ensuite le feu, & de leur bruler le jarret gauche avec un fer chaud, en sorte qu'ils ne pouvoient plus s'en servir. ‘La honte estoit jointe dans ce supplice à la cruauté; & un auteur remarque que ceux qu'on avoit traitez de la sorte, estoient infames & déchus du droit de citoyens.

Suid. δ. p. 741. a.

Eus. p. 307. a. ‘Cependant les persecuteurs ne s'en contentoient pas encore, & ils envoyoient ces Chrétiens travailler aux mines, moins pour tirer du profit de leur travail, que pour la satisfaction qu'on avoit de les tourmenter, sans parler des autres peines qu'on ajoutoit à celles là. On ne sauroit conter, dit Eusebe, le nombre de ceux qui furent traitez de la sorte. ‘On les condannoit par troupes à ce nouveau genre de supplice. On employoit les mesmes rigueurs, non seulement contre les hommes, mais aussi contre les femmes & les enfans. ‘Eusebe commence des cette année à parler de l'exercice de cette cruelle misericorde dans la Palestine: ‘mais il paroist qu'elle ne receut sa derniere perfection que l'année suivante, où elle fut confirmée par l'ordre de Maximin.

v. Conf. l. 1. c. 58. p. 438. a.

de Pal. c. 7. p. 328. c. d.

c. 8. p. 330. b. c.

ARTICLE XXXIV.

Cruauté d'Urbain gouverneur de Palestine: Il est puni: Licinius est fait Empereur.

Eus. de Pal. c 7. p. 328. a. c. ‘Nous avons dit que le 2. ou le 6. avril de cette année, Urbain avoit envoyé une compagnie de Confesseurs aux mines de Pheno, ‘& le 5. de novembre il y en envoya encore d'autres, aprés leur avoir fait bruler le jarret: ″S. Silvain Evesque [de Gaza] estoit de ce nombre. V. son titre.

c. d.

d. ‘Sa cruauté trouva encore d'autres inventions inconnues jusques alors: car il estoit ingenieux à faire le mal. ‘Il enferma ″S. Pamphile & d'autres dans les prisons aprés leur avoir fait souffrir divers supplices: ‘Il condanna quelques hommes qui estoient avancez en age, à estre faits eunuques, & puis à aller travailler aux mines, & mesme il en condanna trois à se battre à coups de poing comme les gladiateurs. ‘Les Grecs font la feste des uns & des autres le cinquieme de novembre, appellant les premiers Eupsyque & Cartere, & les trois autres, Timothée, Theophile, & Theotime. ‘Ces trois Saints ne voulurent jamais apprendre l'exercice infame auquel on les avoit

p. 329. a. b. V. son titre.

a.

Men. p. 79.

Eus. c. 8. p. 330. d.

condannez, & refuserent mesme la nourriture que l'Etat leur fournissoit [en qualité de gladiateurs.] ‘Ils resisterent pour cela non seulement ″aux Intendans, mais à Maximin mesme, devant qui on les amena pour ce sujet: & enfin aprés qu'ils eurent souffert genereusement & la faim, & les fouets, on leur brula le jarret gauche, on leur arracha l'œil droit, & on les envoya aux mines: ce qui arriva l'année suivante.

″τοῖς ἐπιτρόποις.

[Quoiqu'Eusebe paroisse avoir voulu marquer dans son livre des Martyrs de la Palestine, tous ceux qui y avoient acquis ce titre, au moins dans la ville de Cesarée où il estoit, il ne parle pas neanmoins de] ‘Ste Fortunate vierge qu'on dit y avoir esté couronnée sous Diocletien, & sous le gouverneur Urbain, avec ses freres Carpone, Evariste, & Priscien. [Eusebe qui ne fut pas toujours à Cesarée durant la persecution, peut avoir eu moins de connoissance de leur histoire.] ‘Baronius a vu leurs actes, écrits au plustost du temps du Pape Adrien I. [à la fin du VIII. siecle.] Ferrarius en fait un abregé où il y a bien des miracles. On fait de ces Saints le 14. d'octobre, particulierement à Naples, où l'on garde le corps de Ste Fortunate dans l'eglise de S. Gaudiose. Car on pretend que son corps aprés avoir esté enterré à Cesarée, fut depuis apporté en Italie à Pouzoles ou à Linterne, & de là à Naples sous Adrien I. Il fut trouvé le 5. mars 1561. Ferrarius dit aussi tout cela des reliques de ses freres.

Ferr. ir. p. 648.

p. 648. 649 Bar. 14. oct. c.

Eus. de Pal. c. 3. p. 321. a. ‘Urbain qui gouvernoit la Palestine depuis la seconde année de la persecution, [a] commença en celle-ci à ressentir les justes punitions que ses crimes meritoient, ayant eu la teste tranchée dans Cesarée, ‘peu de temps aprés le traitement inhumain qu'il y avoit fait à S. Pamphile, ‘& par arrest de ce Maximin mesme, dont il pensoit obtenir la faveur par les injustices qu'il faisoit contre les Chrétiens. ‘Une seule nuit fit ce changement terrible. Car la veille il avoit encore paru sur son tribunal, rendant la justice en qualité de gouverneur de toute la Palestine, environné de gardes & de soldats, respecté de tout le monde, non seulement à cause de sa charge, mais aussi comme un homme qui avoit beaucoup de part à la confiance de Maximin, & qui mangeoit à sa table. ‘C'estoit cette faveur du Prince achetée par le sang de tant de Chrétiens, qui luy enfloit le cœur. Et cependant des le lendemain ou des la nuit mesme, il ne trouva en luy qu'un juge inexorable & cruel, qui luy fit rendre un conte rigoureux de sa conduite. ‘Il se vit alors depouillé en un moment de toute cette vaine image de grandeur, dans la crainte & le tremblement, ‘reduit aux supplications les plus humbles & les plus basses, couvert de confusion & de honte à la vue de toute cette mesme ville de Cesarée où il avoit paru avec tant de pompe & tant d'eclat. Il paroist qu'on l'accusoit de diverses malversations dans sa charge; dont n'ayant pu se justifier, il fut condanné avec ignominie au dernier supplice.

[a] c. 7. p. 329. b.

c. d.

d.

c.

d.

c.

d.

Fir-

'Firmilien fucceda à fa charge, & à fa cruauté; ᵃ& il eut auffi la mefme fin que luy [en l'an 313. c. 8. p. 330. c. ᵃc. 11. p. 342. a.

''L'Empire vit cette année un nouveau Prince. Car Licinius fut fait Augufte l'onzieme de novembre par Galere pour gouverner la Rhetie, & les parties les plus occidentales de l'Illyrie. Il y a toute apparence que fuivant les fentimens de celui dont il avoit receu cette dignité, il perfecuta d'abord la foy Chrétienne: & il feroit difficile de placer en un autre temps ''le martyre de S. Hermyle & S. Stratonique, que l'on tient avoir fouffert fous luy à Singidon dans la haute Mefie.] 'S. Quirin fouffrit auffi en 309. à Sabaria [dans la Pannonie.] V. Conftantin. V. §. 36. Hier. chr.

'L'elevation de Licinius fut fort fenfible à Maximin, qui fe voyoit avec la feule qualité de Cefar pendant que des particuliers devenoient Auguftes. Ne le pouvant fouffrir davantage, il ufurpa de luy mefme ce titre fupreme [''vers le commencement de l'année fuivante,] fans le recevoir de perfonne. Euf. l. 8. c. 13. p. 310. a. V. Conftantin.

[''Ce fut vers l'an 307]'que Prifcillien fut gouverneur de Bithynie aprés Hierocle, & rendit illuftre le courage du Confeffeur Donat par les tourmens qu'il luy fit fouffrir fans le pouvoir vaincre, & fans luy vouloir accorder la couronne d'une parfaite victoire. 'On met fous le mefme Prifcillien le martyre que Ste Antonine fouffrit à Nicée du temps de Maximien [Galere.] Les Grecs raportent affez au long fon hiftoire, mais en leur maniere, & avec les miracles qui ne leur manquent jamais. Ils en font le 12. de juin & le premier de mars, auquel Baronius l'a mife dans le martyrologe Romain. [Car il y a bien de l'apparence que c'eft une mefme Sainte, à qui ils font tantoft fouffrir plus de tourmens, & tantoft moins. Nous parlerons ''en fon lieu] 'd'une autre Ste Antonine honorée à Conftantinople. Lact. perf. c. 16. p. 14. V. Lactance. Boll. 1. mars, p. 26-28. V. S. Didyme. p. 29. c.

ARTICLE XXXV.

Divers Chrétiens condannez aux mines: Martyre de Ste Thea & de S. Paul dans la Paleftine.

[L'AN DE JESUS CHRIST 308, DE LA PERSECUTION 6.

'LA perfecution fut fort violente au commencement de cette année. ᵃIl y avoit un fort grand nombre de Confeffeurs condannez à travailler dans la Thebaïde à des carrieres de porphyre, qui donnoient le nom de Porphyrite à ce canton. On détacha 97. de ces Confeffeurs, & on les envoya avec des femmes & des enfans tous petits à Firmilien gouverneur de Paleftine, qui les voyant inebranlables dans la confeffion de J. C. leur fit bruler les nerfs du jarret gauche, leur fit arracher l'œil droit jufqu'à la racine, & y fit mettre le feu, difant qu'il en avoit receu ordre de l'Empereur; & il les envoya en cet état travailler aux mines de la Paleftine, pour achever de les accabler de travaux & de fatigues. Euf. de Pal. c. 8. p. 330. a. ᵃb. c.

'Il traita de la mefme maniere ceux qui, comme nous avons dit, avoient efté condannez l'année precedente à fe battre en gladiateurs, & les envoya aux mines avec quelques autres Confeffeurs. c. d.

'Prefque dans le mefme temps, quelques Chrétiens qui s'eftoient affemblez à Gaza pour entendre la lecture des livres facrez, ayant efté pris, les uns furent traitez comme les precedens, & les autres avec encore plus de rigueur, ayant efté dechirez cruellement avec les ongles de fer. 'On admira particulierement la conftance de deux faintes Vierges, dont l'une eftoit de Gaza du nombre de ceux qui avoient efté à l'affemblée. 'On voit bien que c'eft celle que les Grecs nomment Thea, quoiqu'ils embrouillent fon hiftoire de diverfes fauffetez. 'Elle avoit dans un corps de femme un courage d'homme, & n'ayant pu fouffrir la menace que le juge luy faifoit de la proftituer, elle dit quelque parole un peu libre contre le Prince qui confioit le gouvernement des peuples à des hommes fi cruels. Sur cela elle fut fuftigée, & enfuite étendue fur le chevalet, où on luy dechira les coftez avec des ongles de fer; ce que le juge fit continuer longtemps d'une maniere très cruelle. d. p. 331. a-d. n. p. 177. 2. d| Men. 18. jul. p. 177. Euf. de Pal. c. 8. p. 331. a.

'L'autre Vierge dont nous parlons, nommée Valentine, qui eftoit de Cefarée, 'ne put fouffrir qu'on traitaft ainfi la compagne de fa chafteté: & comme fous une apparence qui n'avoit rien que de bas & de meprifable, elle avoit une generofité beaucoup audeffus de fon fexe; du milieu de la foule où elle eftoit, elle fe mit à crier contre l'inhumanité du juge. Auffitoft elle fut arreftée, & menée devant le tribunal, où elle declara qu'elle eftoit Chrétienne, & fe moqua de tout ce qu'on luy put dire pour luy perfuader de facrifier. 'On la traina par force au pié de l'autel: & alors toujours femblable à elle mefme, elle donna hardiment un coup de pié à l'autel, qui en fut renverfé avec le feu & le refte de tout ce qui eftoit deffus. Le juge irrité comme une befte furieufe, luy fit dechirer les coftez avec plus de violence qu'on n'avoit fait à aucun autre, comme s'il euft voulu fe raffafier de fa chair. Sa cruauté eftant enfin laffée, il condanna les deux Vierges à eftre brulées 'le 25. de juillet, [auquel le martyrologe Romain fait memoire de Ste Valentine feule:] '& Eufebe dit que fon nom eftoit fort connu. Euf. de Pal. c. 8. p. 331. d. b. c. d| p. 332. c. p. 331. d.

NOTE 42. 'Les Grecs font d'elle & ''de Ste Thea le 15. ou le 18. du mefme mois, & marquent plus expreffément qu'Eufebe, qu'elles fouffrirent à Cefarée. Men. p. 177| Canif. t. 2. p. 820.

'Avec ces deux Saintes le juge condanna un illuftre Martyr nommé Paul à avoir la tefte tranchée. Au moment de l'execution le Saint demanda un peu de temps au boureau; & l'ayant obtenu, 'il eleva fa voix, l'adreffa à Dieu devant tout le monde, & le pria de vouloir recevoir les Chrétiens en grace, & de leur rendre promptement la paix & la liberté. Il le pria enfuite de regarder les Juifs d'un œil favorable, & de les éclairer par J. C. des lumieres de la foy, de faire la mefme grace aux Samaritains, de diffiper les tene- Euf. de Pal. c. 8. p. 331. d. p. 332. a.

tenebres epaiſſes dont l'eſprit des payens eſtoit couvert, de les attirer à la connoiſſance de la verité, & de leur faire embraſſer une pieté veritable. Il n'oublia pas ce grand nombre de toutes ſortes de perſonnes qui l'environnoient. 'Aprés cela par une douceur & une charité encore plus merveilleuſe il pria pour le juge qui l'avoit condanné à la mort, pour les [Empereurs] qui gouvernoient l'Etat, & enfin pour le boureau qui alloit l'executer; & qui entendoit cette priere auſſibien que tous les autres; & il demanda à Dieu de ne leur point imputer le crime de ſa mort. Il n'y eut preſque perſonne qui pendant qu'il faiſoit cette priere ne fuſt touché de compaſſion de voir egorger cette innocente victime, & qui ne verſaſt des larmes. Pour luy des qu'il eut achevé ſa priere, il ſe mit en état d'eſtre executé, & preſenta ſa teſte. Il receut ainſi la couronne du martyre le 25e jour de juillet, [auquel le martyrologe Romain marque ſa feſte.] 'Les Grecs en font auſſi le 15 ou le 18. du meſme mois.

Euſ. de Pal. c. 8 p. 332. b. | Caniſ. t. 2. p. 820 | Men. p. 177. | a Euſ. p. 332. c.

[a] Peu de temps aprés on amena d'Egypte "130. Confeſſeurs, qui ayant eſté eſtropiez dans leur pays comme les autres par ordre de Maximin, furent envoyez aux mines, les uns en Paleſtine, & les autres en Cilicie.

V. S. Pamphile.

ARTICLE XXXVI.

La perſecution s'appaiſe un peu, & puis recommence: Ste Ennathas & d'autres ſouffrent dans la Paleſtine: S. Marcel eſt fait Pape.

'TANT de ſang repandu par les martyrs diminua un peu le feu de la perſecution. Les Chrétiens ſembloient aller reprendre un peu haleine, & meſme ceux qui travailloient aux mines dans la Thebaïde furent relaſchez & delivrez. 'Mais ce feu ſe raluma tout d'un coup ſans qu'on en viſt aucune cauſe. [Le demon] qui avoit encore receu le pouvoir de perſecuter, rentra en fureur: & auſſitoſt on vit courir par toutes les provinces des ordres de Maximin, avec des edits, des lettres particulieres, des mandemens publics tant des Gouverneurs que meſme du [1] General des armées, qui preſſoient dans toutes les villes le "magiſtrat, les *officiers, les greffiers, de faire executer l'ordre du Prince: & cet ordre eſtoit que l'on rétabliroit en diligence toutes les idoles [& leurs temples] qui eſtoient tombez, '& que tous, hommes, femmes, [libres,] eſclaves, & juſqu'aux plus petits enfans, offriroient des ſacrifices & des liqueurs; qu'on prendroit garde exactement que chacun mangeaſt des viandes immolées; qu'on aſpergeroit "de l'eau des ſacrifices tous les vivres expoſez en vente; qu'il y auroit des perſonnes à l'entrée des bains pour ſouiller encore par ces ſacrifices tous ceux qui y voudroient entrer. On pourroit mettre en ce temps-ci les edits de Maximien & de Maximin dont il eſt parlé dans l'hiſtoire de S. Theodore d'Amaſée, mais ce que nous en avons dit ſur l'an 305. paroiſt plus probable.]

Euſ. de Pal. c. 9. p. 332. d. | p. 333. a. c. | b.

1. λογιςὰς Curatores. * ςεαληγὺς duumviros. σπονδαῖς.

[1] M. Valois l'entend du Prefet du Pretoire.

'Il eſt aiſé de juger en quel embaras & en quelle inquietude les Chrétiens ſe virent de nouveau reduits par des ordres ſi étranges. Mais les payens meſmes ſe laſſoient de tant de ſacrifices. Ils ſe plaignoient les premiers que leur Prince eſtoit religieux ou plutoſt ſuperſtitieux juſqu'à l'excés: '& l'idolatrie au lieu de leur en eſtre plus venerable, leur en devenoit odieuſe. Cependant au milieu de cette grande tempeſte qui ſembloit preſte à tout renverſer, les defenſeurs de la verité au lieu de s'abatre ſe trouvoient remplis d'une force toute nouvelle, que la puiſſance divine du Sauveur leur inſpiroit, juſque la que foulant aux piez toutes les menaces des hommes, ils n'attendoient point qu'on les cherchaſt & qu'on les trainaſt devant les tribunaux; [mais ils s'y alloient preſenter eux meſmes.]

b. | c.

'Euſebe raconte ſur cela le martyre des S. Antonin, Zebin d'Eleutherople, & de Ste Ennathas, qui ſouffrirent à Ceſarée le 13. de novembre. 'Les trois premiers, dont Antonin eſtoit le plus agé, s'eſtant unis enſemble par une ſainte conſpiration, s'en allerent trouver le gouverneur Firmilien dans le temps meſme qu'il ſacrifioit, & luy dirent tout haut qu'il falloit renoncer à l'erreur & au paganiſme, puiſqu'il n'y avoit point d'autre Dieu que celui qui avoit créé tout le monde. On leur demanda qui ils eſtoient, à quoy ils répondirent ſans crainte qu'ils eſtoient Chrétiens: & Firmilien étrangement irrité d'une action ſi hardie, ne leur fit pas meſme donner la queſtion, mais les condanna tout d'un coup à eſtre decapitez. [Le martyrologe Romain met leur feſte le 13e. jour de novembre, qui eſt le jour de leur martyre.] 'Les Grecs la marquent tantoſt le meſme jour, tantoſt celui de devant; & y joignent un Nicephore dont Euſebe ne parle point. 'Bollandus croit que S. Antonin eſt celui meſme que Theodoret met entre les plus illuſtres Martyrs de l'Orient. [Neanmoins il y a eu un autre Antonin à Apamée, celebre en Syrie.]

p. 333-335. | p. 333. c. d. | Ugh. t. 6. p. 1133. c | Men. p. 191. | Boll. 21. feb. p. 238. b | Thdrt. gr. aff. l. 8. p. 607. a.

'La Ste vierge Ennathas qui fut la compagne de leur martyre, eſtoit de Scythople. [b] Elle ne ſe preſenta pas comme eux devant les juges, mais elle y fut trainée par force. Un Tribun nommé Maxys homme violent de ſon naturel, corrompu en ſes mœurs, & odieux à tous ceux qui le connoiſſoient, eut la hardieſſe ſans en avoir receu d'ordre de ſes ſuperieurs, de la faire depouiller juſqu'à la ceinture, & la faire trainer en cet état dans toutes les places & dans toutes les rues de Ceſarée par des gents qui la frapoient cruellement. 'Aprés ce traitement ſi inhumain, elle fut menée devant le tribunal du gouverneur, où ayant fait paroiſtre une patience & une intrepidité merveilleuſe, elle fut condannée à eſtre brulée vive. 'Sa feſte eſt marquée le 13. de novembre avec celle des trois autres Saints qui ſouffrirent le meſme jour. Les Grecs qui l'appellent Maratho, ou Manetho, raportent quelques autres particularitez de

Euſ. de Pal. c. 9. p. 333. d. | b p. 334. a. b. | b. | Men. p. 191 | Ugh. t. 6. p. 1133. c. d.

de fon hiftoire, [qui ne peuvent pas eftre fort affurées.]

'La cruauté du gouverneur alla encore plus loin, & viola jufqu'aux loix de la nature en haine des Saints. Car il ordonna de laiffer les corps des martyrs expofez jour & nuit aux beftes; '& on vit durant plufieurs jours un grand nombre de perfonnes occupées à prendre garde de loin qu'on n'enterraft des corps morts, pendant que les oifeaux, les chiens, & les beftes fauvages avoient toute liberté de les venir dechirer: 'De forte que tous les environs de la ville eftoient pleins d'os & de refte de membres epars: & on pretendoit qu'on en avoit vu jufque dans la ville. 'Ceux mefmes qui haïffoient les Chretiens, avouoient qu'ils n'avoient jamais rien vu de fi cruel ni de fi horrible, & fe plaignoient de cette injure que des hommes avoient faite à toute la nature humaine.

Euf. de Pal. c. 9. p. 334. b. — c. — d. — c. d.

'Pendant que tout le monde murmuroit contre cette inhumanité, il arriva que l'air eftant fort pur & fort ferein, 'on vit tout d'un coup les colonnes qui foutenoient les galeries publiques, pleines la plufpart de goutes d'eau, & comme de larmes qui en decouloient. Toutes les places publiques eftoient de mefme humides & mouillées quoique le temps fuft fort fec. Cela eftoit fi fort contre l'ordre de la nature, qu'Eufebe qui le raporte, craint que ceux qui ne l'auroient pas vu ne le priffent pour une fable. Mais cela fit dire à ceux qui en furent témoins, que les chofes les plus infenfibles eftoient dans les larmes pour confondre la dureté impitoyable des hommes.

d. — p. 335. a.

'Un mois aprés le martyre de S. Antonin & de fes compagnons, c'eft à dire le 14. de decembre, 'ceux qui eftoient aux portes des villes″ pour interroger les paffans, & favoir qui ils eftoient, & d'où ils venoient, 'arrefterent quelques Chrétiens d'Egypte, envoyez pour fervir & affifter les Confeffeurs qui travailloient aux mines dans la Cilicie. Quelques uns d'eux furent condannez à fubir la mefme peine que ceux qu'ils vouloient aller affifter, & trois autres nommez Arés, Prome, & Elie, furent martyrizez à Afcalon où ils avoient efté arreftez, aprés avoir donné des preuves d'une admirable conftance. Arés fut brulé, & les deux autres eurent la tefte tranchée. [Ils font marquez au 14. de decembre dans Ferrarius qui cite Galefinius & les Grecs, [où neanmoins je n'en trouve rien. Il eft encore étonnant qu'ils n'aient pas efté mis dans le martyrologe Romain.

c. 10. p. 335. b. — b|11. p. 337. a. — διεξιόντες μενοι. — c. 10. p. 335. b. c.

'Ce fut apparemment fur la fin du mois de may 308, que l'Eglife Romaine eut la joie d'avoir un Evefque aprés en avoir efté privée″ plus de trois ans & demi depuis la mort de S. Marcellin. 'Cet Evefque fut S. Marcel, que l'on fait Romain fils d'un Marcel felon les uns, [a] & d'un Benoift felon d'autres. [Il eftoit Preftre fous fon predeceffeur,] [b] puifque les Donatiftes accufoient S. Marcellin & fes Preftres Melchiade, Marcel, & Silveftre, qui ont depuis efté Papes, d'avoir donné les livres facrez aux payens, & d'avoir offert de l'encens aux idoles. Surquoi S. Auguftin dit que puifqu'ils n'alleguoient aucune preuve du crime dont ils les accufoient, c'eftoit affez pour obliger les perfonnes raifonnables de les tenir pour innocens. [On dit beaucoup de chofes de S. Marcel, mais qui ne font fondées que fur les nouveaux Pontificaux, ″& fur fes actes, c'eft à dire qui ne le font point du tout. Nous mettrons le peu que nous en favons fur l'an 310, auquel il mourut.]

Boll 26. apr. p. 414. f. — Note 43. — apr. t. 1. p. 29. c. — a 16. jan. p. 5. §. 1. — b Aug. in Pet. c. 16. p. 57. 2. c. — Note 44.

ARTICLE XXXVII.

Derniers martyrs de la Paleftine: Eufebe fe plaint des Evefques. De S. Hermyle & S. Stratonique.

L'AN DE JESUS CHRIST 309, DE LA PERSECUTION 7.

[CETTE année eft particulierement celebre à l'égard des Chrétiens par le martyre″ de S. Pamphile,] 'qui fouffrit avec onze autres à Cefarée en Paleftine le 16. de fevrier. [a] Mais il fut precedé des l'onzieme de janvier par″ S. Pierre furnommé Apfelame, qui confomma fa vie en la mefme ville, en achevant de fe purifier par le feu. 'Quelques jours aprés le martyre de S. Pamphile, S. Adrien fut expofé aux beftes le 5. de mars; '& le 7. Eubule remporta la mefme couronne. Il fut, dit Eufebe, le dernier des Martyrs qui fouffrirent à Cefarée en Paleftine, & y ferma par fon fang cette celebre carriere.

V. fon titre. — V. S. Pierre Balfame. — Euf. de Pal. c. 11. p. 337. b|340. d. — a c. 10. p. 335. c. — c. 11. p. 341. c. d. — d.

'Eufebe témoigne enfuite que cette perfecution fi furieufe n'eftoit pas encore capable d'arrefter les maux dont les propres enfans de l'Eglife tourmentoient leur mere. Il dit que l'ambition de commander regnoit encore dans beaucoup de cœurs; Que l'on faifoit des ordinations illegitimes & temeraires; Qu'il y avoit des fchifmes entre les Confeffeurs mefmes; Que l'on voyoit naiftre tous les jours de nouvelles divifions, qui s'efforçoient de ruiner le peu qui reftoit de l'Eglife, & augmentoient de beaucoup les maux de la perfecution. Il s'excufe de raporter toutes ces chofes, ne voulant s'arrefter qu'à ce qui eftoit glorieux & favorable à la religion Chrétienne.

c. 12. p. 342. c.

'Baronius fe plaint de cette conduite comme indigne d'un fidele hiftorien, & defavantageufe aux lecteurs, qui tirent quelquefois autant de profit des vices des méchans, que des bons exemples des Saints. [Il femble mefme que ce filence, dont Eufebe n'a pas accoutumé d'ufer dans les hiftoires plus anciennes, foit affecté pour ne pas decouvrir la honte de fes partifans, tels qu'eftoient les Colluthiens & les Meleciens, unis avec luy pour perfecuter S. Athanafe.

Bar. 302. §. 11.

Certainement il eft difficile de ne le pas foupçonner de quelque animofité fecrette,]'puifqu'il reproche à des Evefques comme une chofe tout à fait infame, d'avoir efté reduits à garder des chevaux & des

Euf. de Pal. c. 12. p. 342. b.

& des chamaux, & d'avoir enduré toutes ſortes d'injures, d'ignominies, & de tourmens, à cauſe des vaſes ſacrez & des meubles de l'Egliſe. [Quand ces Eveſques qui gardoient ces chevaux euſſent auparavant mal gouverné les ames qu'ils avoient en garde, comme il le dit, on peut admirer dans leur humiliation la ſageſſe de la providence. Mais quel Chrétien leur peut reprocher comme une honte une penitence qui leur eſtoit ſi glorieuſe? Ils n'y euſſent pas eſté reduits s'ils euſſent fait ce dont Euſebe a eſté accuſé par des Saints dans un Concile.

Conſtantin dans l'edit qu'il fit en faveur des Chrétiens, ne dit pas expreſſément que quelques uns euſſent eſté condannez à panſer des chevaux & des chamaux;] 'mais aprés avoir parlé de ceux que l'on banniſſoit de leur pays, [a] ou que l'on releguoit dans les iſles ſauvages & deſertes, [b] ou que l'on depouilloit de tous leurs biens, [c] ou que l'on condannoit aux mines & à d'autres travaux publics, dequoi nous avons aſſez parlé; [d] il remarque qu'il y en avoit auſſi à qui on faiſoit perdre la liberté, que l'on declaroit infames, "que l'on condannoit à ſervir des femmes, & à d'autres emplois indignes de leur naiſſance. 'Il conte auſſi entre les peines des Chrétiens, qu'on les mettoit "au nombre des officiers des villes: [& l'on voit en effet par d'autres auteurs, que ces charges des villes eſtoient alors tres onereuſes, & qu'on faiſoit ce qu'on pouvoit pour s'en exemter.

v. Conſ. l. 2. c. 30. p. 458. a c. 31. p. 458. 459. b c. 30. p. 458. d. c c. 32. p. 459. b. d c. 34. p. 460. c 30. p. 458. c.

γυναιξὶ... νὶς ἐμ-βλη-θῆν-τες. βουλευτικοῖς καταλόγοις.

S. Jerome met ſur cette année 309, le martyre que "Saint Quirin Eveſque de Siſcia dans la Pannonie, ſouffrit à Sabaria ville de la meſme province, ayant eſté jetté dans la riviere avec une pierre au cou par ordre du gouverneur Galere Maxime, qui executoit apparemment en cela la volonté & les ordres de Licinius.

V. ſon titre.

*Il faut ce ſemble auſſi raporter à peu pres à cette année le martyre de S. Hermyle & S. Stratonique, qu'on dit avoir ſouffert ſous Licinius vers Singidon dans la haute Meſie. Il eſt vray que Licinius a principalement perſecuté les Chrétiens vers l'an 320. Mais "il avoit cedé la Meſie avec le reſte de l'Illyrie à Conſtantin des l'an 314. aprés la bataille de Cibales. Ainſi il faut que S. Hermyle ait ſouffert avant ce temps là, & meſme apparemment avant la mort de Galere, puiſque le nom de Licinius ſe lit à la teſte de l'edit que Galere fit publier le 30. avril 311. pour appaiſer la perſecution. Et perſonne ne dit qu'il ait jamais violé cet edit comme on le dit de Maximin. Au contraire il ſe ligua auſſitoſt aprés avec Conſtantin, & parut enſuite tout à fait favorable aux Chrétiens, juſqu'à la bataille de Cibales, 'comme Sozomene le dit expreſſément, [& perſonne ne dit le contraire.]

*NOTE 45. V. Conſtantin.

'Nous avons des actes de S. Hermyle & S. Stratonique, [mais qui ont tout à fait l'air & les faits de Metaphraſte] dont ils portent le nom. Ainſi tout ce que nous pouvons tirer, tant de ces actes que des Menées, c'eſt que S. Hermyle qui eſtoit Diacre, ayant eſté preſenté à Licinius, endura divers tourmens, '& puis fut mené en une priſon, dont le geolier nommé Stratonique eſtoit ſon ami particulier, & avoit meſme de l'inclination pour le Chriſtianiſme, mais non pas juſqu'à en oſer faire profeſſion: de ſorte qu'il ſe contenta de témoigner de la compaſſion pour ce que ſouffroit ſon ami.

Soz. l. 1. c. 7. p. 408. d. Boll. 13. jan. p. 769. p. 770. §. 8.

'Hermyle fut depuis expoſé à de nouveaux tourmens, durant leſquels on remarqua que Stratonique eſtoit tout triſte, & repandoit meſme des larmes. On en avertit Licinius, qui luy demanda s'il eſtoit ami d'Hermyle: & alors il confeſſa hautement, nonſeulement qu'il eſtoit ſon ami, mais meſme qu'il eſtoit Chrétien. On luy fit auſſi ſouffrir divers tourmens, '& enfin Licinius les condanna tous deux à eſtre noyez dans le Danube. 'Le fleuve jetta leurs corps en un lieu deſert, ou quelques Chrétiens les ayant aperceus, les emporterent & les enterrerent à une petite lieue de Singidon.

§ 11. 12. §. 16. §. 17.

'Les Grecs en font leur grand office le 13. de janvier, & marquent que la ſolennité s'en faiſoit à Conſtantinople dans l'egliſe de S. Michel en un quartier appellé Loxie, [e] & encore en quelques autres endroits. Ils en font une nouvelle memoire le premier de juin. [f] Le martyrologe Romain & d'autres nouveaux latins les ont mis le 13. de janvier. [g] La vie de S. Marcien œconome de Conſtantinople vers le milieu du V. ſiecle, marque qu'il rétablit l'egliſe de S. Stratonique Martyr à Rhege, 'qui eſtoit un port de Conſtantinople "à ſix lieues de la ville. [h] On croit que c'eſtoit le compagnon de S. Hermyle.

p. 768. §. 5 | Men. p. 251-259 | Ugh. t. 6, p. 1185. e Men. jun. p. 6. f Boll. 13. jan. p. 768. §. 1. 3. g §. 5 | 10. jan. p. 615. §. 21. Cang. de C. l. 1. c. 53. 54. h Boll. 13. jan p. 768. §. 5.

15. milles.

ARTICLE XXXVIII.

La perſecution diminue, & ſe ralume encore: De S. Marcel Pape.

L'AN DE JESUS CHRIST 310, DE LA PERSECUTION 8.

'LA fin de la ſettieme année de la perſecution, & le commencement de la huittieme, "furent aſſez paiſibles pour les Chrétiens. Mais ce calme ſe changea bientoſt en une horrible tempeſte. Neanmoins S. Silvain Eveſque de Gaza qui ſouffrit avec 39. autres, ſeella & finit enfin par ſa mort tous les combats des Martyrs dans la Paleſtine. [Car les affaires changerent bientoſt de face, comme nous le dirons l'année ſuivante; quoique la perſecution ſoit recommencée peu de temps aprés.]

Euſ. de Pal. c. 13. p. 343. a. b. c.

V. S. Silvain.

'Le Pape S. Marcel mourut "au commencement de 310. le 16e. jour de janvier, [i] aprés avoir tenu le pontificat un an, ſept mois, & 20. jours, [ou un peu plus.] 'Le Pape Damaſe "dans l'epitaphe qu'il en a faite, & qui eſt receue de Baronius, voulant, dit-il, repreſenter en peu de mots quel eſtoit le merite de ce Saint, nous apprend que ſa fermeté à ſoutenir la verité de la diſcipline, en obligeant ceux qui eſtoient tombez durant

Boll. pont. 2. p. 45. b. c. i Buch. p. 272. Bar. 309. §. 7.

NOTE 46. NOTE 47.

rant la persecution à faire une veritable penitence de leurs crimes, excita contre luy la fureur & la haine de tout le monde: ce qui alla non seulement jusqu'à des disputes & des divisions secretes, mais mesme jusqu'à des seditions, jusqu'au meurtre, & à une entiere rupture de la paix. [Il seroit à souhaiter qu'on pust éclaircir une chose si importante: mais il ne nous en reste aucun monument. Nous venons neanmoins de voir] 'qu'Eusebe se plaint qu'il y avoit alors des troubles, & des seditions dans l'Eglise. (Eus. de Pal. c. 12. p. 342. c.)

'Damase ajoute que le crime d'une personne qui avoit renoncé J. C. durant la paix, fut cause que le tyran [Maxence] bannit S. Marcel de son pays. (Boll. 16. jan. p. 5. e.) [Ainsi si (Note 48.) "nous n'osons pas luy donner le titre de Martyr; comme on fait ordinairement, parceque nous n'en voyons point de preuve suffisante, au moins nous ne pouvons luy refuser celuy de Confesseur,] 'dont plusieurs anciens martyrologes se contentent. (p. 4. §. 1. Flor. p. 256.) [Nous ne pouvons pas dire s'il mourut dans son exil, ou s'il fut rapellé à Rome.] 'On luy attribue deux epistres decretales que Bollandus abandonne, (Boll. 16. jan. p. 4. §. 4.) 'avec quelques ordonnances [peu certaines.] (p. 5. §. 1.) 'Sa feste est marquée au 16. de janvier dans les martyrologes de S. Jerome, dans Bede, & ensuite dans tous les autres. (p. 3. §. 1 | Flor. p. 256 257.) 'Elle l'est de mesme dans le Sacramentaire de S. Gregoire, dans le Missel Romain de Thomasius, (Sacr. p. 19 | Thom. p. 143.) '& dans le calendrier du P. Fronto. (Front cal. p. 11.) [a] Quelques uns la marquent encore le 4. d'octobre. (a Boll. 16. jan p. 4. §. 1.)

[b] Son corps fut enterré dans le cimetiere de Priscille sur le chemin du Sel, [c] & il y estoit encore en 550. [d] On croit qu'il est presentement dans Rome en une eglise qui porte son nom. (b p. 5. §. 3 | c Flor. p. 256. 257.) [e] Neanmoins Bollandus raporte un discours d'Ursion Abbé d'Omont en Hainaut pres de Maubeuge, où cet Abbé pretend que le corps de S. Marcel Pape a esté transporté en son abbaye vers l'an 650, & qu'il y fut retrouvé de son temps, c'est à dire vers l'an 1060. (c Boll. 16. jan. p. 4. §. 6. d §. 5. e §. 7. 8 | p. 12-14.) Il raporte aussi plusieurs miracles considerables faits aprés qu'on l'y eut trouvé. 'On pretend encore avoir des reliques du mesme Saint en d'autres endroits, comme en une paroiche proche de l'abbaye d'Arles au diocese d'Elne [en Roussillon,] (p. 4. §. 5.) '& à Cluni. (§. 9.)

[f] Il y avoit à Rome une eglise de S. Marcel, où le Pape Boniface I. fut sacré à la fin de 418. (f Bar. 418. §. 77.) [g] Et l'on marque que le Pape Vigile fut enterré à S. Marcel dans le cimetiere de Priscille, (g Front. cal. p. 12.) [c'est à dire dans le lieu mesme où S. Marcel Pape avoit esté enterré.] On croit que cette eglise est celle dont parle Anastase, lorsqu'il dit que Lucine veuve de Pinien ayant receu S. Marcel chez elle, fit de sa maison une eglise du titre de ce Pape: 'C'est pourquoi on pretend que cette eglise s'appelloit aussi le titre de Lucine. (Boll. 16. jan. p. 5.)

ARTICLE XXXIX.

De S. Eusebe Pape.

'SAINT Eusebe qu'on dit avoir esté Grec, & fils d'un medecin ou medecin luy mesme, (Boll. apr. t. 2. p. 29. 2 | Anast.) [h] succeda à S. Marcel, & ne gouverna que quatre mois & seize jours, selon l'ancien Pontifical. (h Buch p. 272. & alii.) 'Eusebe luy donne sept mois, (Eus. chr.) [en y comprenant peutestre une partie de la vacance du siege.] (Note 49.) "Il peut avoir commencé le dixiéme may de cette année,] 'puisque les plus anciens monumens mettent sa mort le 26. de septembre. (Buch. p. 268 | Flor. p. 875. Boll. pont. 2. p. 46. b.) [i] On marque qu'il decouvrit dans Rome quelques heretiques; à quoy Anastase ajoute qu'il les reconcilia par l'imposition des mains. (i Anas. c. 32. p. 11.) [k] On en dit encore d'autres choses, mais qui ne le regardent point, ou qui sont tout à fait fausses, (k Boll. apr. t. 1. p. 29. 2.) 'aussibien que les trois epistres decretales qu'on luy attribue. (p. 311. §. 18.) 'Baronius ne dit rien de luy, sinon qu'il instruisit & battiza le grand Eusebe de Verceil, & luy donna son nom. (Bar. 311. §. 42.) Il le tire des actes de ce saint Evesque, [qui ne valent rien.]

'Nous avons l'epitaphe d'un Eusebe, que Baronius croit estre celle d'un Prestre de Rome qui vivoit du temps du Pape Libere. (p. 357. §. 57.) [Mais elle n'a aucun raport avec l'histoire de ce saint Prestre: & elle en a au contraire un si grand avec l'epitaphe de S. Marcel dont nous venons de parler, qu'on peut croire assez probablement qu'elle regarde celui qui luy ayant succedé, & estant mort dans la mesme année, peut aisément avoir eprouvé les mesmes persecutions que luy.] 'Elle porte qu'un Heracle voulant empescher" ceux qui estoient tombez durant la persecution depleurer leurs pechez, Eusebe, "qui estoit leur pasteur, vouloit observer inviolablement les loix que l'Eglise a faites pour recevoir les pecheurs à la paix & à la communion, & les obligea à effacer leurs crimes par les larmes de la penitence: ce qui ayant produit une grande division parmi le peuple, [ou continué celle qui avoit commencé sous Marcel,] avec des disputes, des guerres, & des meurtres. (§. 57. *lapsos. rector-*) Eusebe fut banni par la cruauté du tyran [Maxence.] Il souffrit cet exil avec joie, sachant que Dieu seroit son juge, & mourut dans la Sicile.

[Cette epitaphe jointe à celle de S. Marcel, nous peut donner lieu d'admirer que Maxence qui sembloit favoriser l'Eglise, en ait neanmoins esté un cruel persecuteur en combatant non sa foy, mais les regles divines de sa discipline, soit qu'il les voulust soumettre à ses pensées humaines, soit qu'il songeast seulement à étoufer les troubles, dont les ennemis de la verité & de la penitence estoient les veritables causes, quoiqu'on en fist tomber la peine sur les defenseurs de la verité.]

'La mort de S. Eusebe est marquée le 26[e] jour de septembre, (Buch. p. 267.) [l] auquel on lit dans les plus anciens martyrologes, (l Flor. p. 875.) qu'on celebroit à Rome dans le cimetiere de Calliste "la mort de S. Eusebe Evesque & Con- (*depositio.*)

Confeſſeur : & le martyrologe Romain marque auſſi le meſme jour la feſte du Pape. ʹD'autres diſent qu'il mourut le ſecond d'octobre, auquel Notker marque ſa feſte : Et les martyrologes de S. Jerome mettent auſſi ce jour là un S. Euſebe Eveſque à Rome. ʹMais il ſemble que ce ſoit un Martyr, ce qui paroiſt moins convenir au Pape. ʹUn monument du IV. ſiecle nous aſſure [auſſibien que les martyrologes,] que ſon corps eſtoit dans le cimetiere de Calliſte. [Ainſi s'il eſt mort en Sicile, il faut dire que ſon corps en fut raporté, comme on avoit raporté de Sardaigne celui de S. Pontien.]

p.892.893. — p.875.2. — Buch. p. 267.

ʹS. ʺMiltiade ou Melchiade ſucceda à S. Euſebe le 2. juillet de l'année ſuivante, [aprés une vacance de plus de neuf mois ; dequoi l'hiſtoire ne nous apprend point la raiſon.]

p. 272. — V. les Donatiſtes §. 13.

ARTICLE XL.

Galere malade appaiſe la perſecution par un edit ſolennel.

L'AN DE JESUS CHRIST 311, DE LA PERSECUTION 9.

ʹLEs maux de l'Egliſe augmentoient toujours dans l'Orient, & ſes ennemis au lieu d'eſtre touchez de quelque compaſſion, inventoient tous les jours quelque nouvelle machine & des ſupplices plus cruels que les premiers pour tourmenter les Chrétiens. ʹMais quelque inhumanité qu'ils euſſent ; quand Dieu ſe fut reconcilié avec ſon peuple, on vit par un changement ſurprenant, que les Princes meſmes qui avoient eſté auteurs de leur perſecution, ſe declarerent leurs protecteurs, & éteignirent par des edits très favorables l'embraſement qu'ils avoient allumé contre eux. ʹC'eſt ce qui commença à ſe voir [auſſitoſt] aprés la huittieme année de la perſecution, & s'accomplit entierement deux ans aprés.

Euſ. l. 8. c. 16. p. 314. c. d. — c. — b. — d.

ʹLa cauſe exterieure de ce changement, fut une maladie epouventable que Dieu envoya à [Galere] qui avoit eſté le chef & le moteur de la perſecution ; [ce Prince avoit vu ʺau commencement de l'an 310, la mort honteuſe dont Dieu avoit puni les crimes de Maximien Hercule reduit par ſa faute à ſe pendre. Mais n'ayant pas profité de cet exemple,] ʹil attira ſur luy meſme la colere de Dieu, & des le mois de fevrier 310. il tomba dans la maladie dont nous parlons, [& dont on peut voir les particularitez ʺen un autre endroit.] Elle luy dura un an entier [& davantage,] ſans que ni les hommes ni les demons qu'il adoroit comme ſes dieux, luy puſſent donner le moindre ſoulagement.

V. Conſtantin §. 17. — Lact. perſ. c. 31. 32. p. 28-30. — Ibid. §. 18.

ʹCette plaie le fit rentrer en luy meſme. Son orgueil fut enfin dompté par la violence de la douleur : Il fut contraint de ʺconfeſſer le vray Dieu ; & lorſqu'il ſentoit ſes douleurs s'augmenter, il s'écrioit qu'il rétabliroit ſes temples, & luy ſatisferoit pour ſes crimes. ʹRufin raporte qu'un des medecins qu'on avoit appellez pour luy chercher quelques remedes, luy declara librement qu'il ſe trompoit s'il croyoit que les hommes puſſent guerir les maux par leſquels Dieu le puniſſoit. Ce n'eſt point ici, luy dit-il, une « maladie ordinaire, & qui puiſſe ceder à « nos remedes. Souvenez-vous des maux « que vous avez faits aux ſerviteurs de « Dieu : Souvenez-vous combien vous avez « eſté impie envers luy, & ennemi de ſa « religion divine ; & aprés cela vous comprendrez « de qui vous devez attendre le « ſoulagement que vous deſirez. [C'eſt le « ſeul remede que je vous puiſſe enſeigner.] « Vous pouvez m'oſter la vie comme aux « autres, mais aſſurez-vous que jamais « perſonne ne vous guerira. « Ces paroles ſi genereuſes que Dieu avoit inſpirées à ce medecin, [qui ſans doute eſtoit Chrétien, firent une forte impreſſion ſur Galere.] ʹIl ſe ſouvint alors qu'il eſtoit homme, & qu'il avoit offenſé ſon Createur par ſes crimes.

Lact. perſ. c. 33. p. 30. Euſ. l. 8. c. 17. p. 315. b. c. — ἀνθωμολογεῖτο. — Ruf. l. 8. c. 18. p. 146. 1. — c. 19.

ʹSe voyant donc ʺpres de mourir, il fit aſſembler ſes officiers, & leur ordonna de dreſſer ſans differer un edit en faveur des Chrétiens, & d'appaiſer la perſecution. Lactance nous a conſervé le texte latin de cet edit, ʹ& Euſebe le raporte auſſi tout au long, ʹtraduit en grec, & ce ſemble par luy meſme. Galere y permettoit aux Chrétiens de reprendre l'exercice de leur religion, & de rebaſtir meſme leurs egliſes, & leur ordonnoit en reconnoiſſance de cette indulgence, de prier leur Dieu pour luy & pour tout l'Etat.

Euſ. l. 8. c. 17. p. 315. b. c | Lact. perſ. c. 33. p. 30. — *jam deficiens.* — Euſ. p. 315. 316. — p. 316. d.

ʹCet edit portoit en teſte les noms de tous les Princes qui regnoient alors, ſelon la coutume des Empereurs. [Il fut fait apparemment à Sardique,] ʹ& il fut affiché à Nicomedie le 30 avril de cette année. [a] On ſe haſta de le publier de meſme dans toutes les villes de l'Aſie [mineure,] & dans les provinces voiſines, [b] comme dans le Pont, la Bithynie, la Galacie, & les autres de ces quartiers là, leſquelles par conſequent eſtoient de la juriſdiction de Galere, & non de celle de Maximin, [comme ce que nous allons dire le fera voir.]

p. 315. c. d. — Lact. perſ. c. 35. p. 31 | a Euſ. l. 8. c. 17. p. 315. c | l. 9. c. 1. p. 346. | b n. p. 183. 1. a.

ARTICLE XLI.

Maximin fait malgré luy ceſſer la perſecution : Il demeure maiſtre de l'Aſie par la mort de Galere.

ʹCOMME Maximin qui regnoit dans la Syrie [& l'Egypte,] eſtoit un ennemi irreconciliable de Dieu & de ſa religion, il fut très mécontent de ce que Galere avoit fait. C'eſt pourquoi il retint l'edit ſecrettement ſans le publier, & l'étoufa autant qu'il put dans ſon reſſort. Mais d'autre part ne pouvant pas auſſi s'oppoſer à une ordonnance faite par les autres Princes, ʹ& qui portoit meſme ſon nom, [c] il ſe contenta d'ordonner de bouche à ceux qui eſtoient auprés de luy de faire ceſſer la perſecution, & eux l'écrivirent aux autres. [d] Euſebe raporte en grec la lettre que Sabin Prefet du Pretoire en écrivit en latin à tous les gouverneurs

Euſ. l. 9. c. 1. p. 346. 347. — Lact. perſ. c. 36. p. 32. | c Euſ. l. 9. c. 1. p. 347. a. | d p. 347. 348.

neurs des provinces, qui est à peu près la mesme en substance que l'edit des Empereurs, hormis qu'elle ne parle point du rétablissement des eglises.

'Les Gouverneurs ne manquerent point de communiquer ces ordres aux magistrats inferieurs, jusqu'aux officiers de la campagne; & croyant que l'intention du Prince fust telle qu'elle paroissoit, ils se hasterent de l'executer, & delivrerent les Chrétiens qui estoient ou dans les prisons ou dans les mines. Ainsi les Confesseurs s'en retournerent par troupes en leur pays, louant Dieu publiquement par les chemins avec la joie & le triomphe que l'on se peut imaginer. On vit de tous costez les Fideles s'assembler en grand nombre pour rendre à Dieu le culte ordinaire: '& il semble mesme qu'ils aient commencé à rebastir des eglises. [Eusebe ne le dit pas expressément, mais il n'y auroit pas sujet de s'étonner qu'ils l'eussent fait, quoique cela ne fust pas porté par la lettre de Sabin, puisque comme nous avons vu en l'an 310,] 'dans le fort mesme de la persecution, les Confesseurs qui estoient dans les mines[a] y bastissoient des eglises.

p. 348.a.b.

b.

de Pal. c. 13. p. 343. a.

[Ce fut peutestre en cette mesme année, comme nous l'avons dit autrepart,] 'que Maxence rendit entierement la paix à l'Eglise d'Afrique par l'indulgence qu'il y envoya, [soit en consequence de l'edit de Galere, auquel neanmoins nous ne voyons pas qu'il ait eu aucune part, soit parceque de luy mesme il n'avoit jamais haï les Chrétiens. En effet il fit à Rome plus que l'edit de Galere ne portoit.] 'Car nous trouvons que Melchiade qui fut fait Pape le 2. juillet de cette année, 'envoya les Diacres Straton, Cassien, & quelques autres avec des ordres de Maxence & du Prefet du Pretoire, adressez au Prefet de Rome, pour réntrer dans les lieux qui appartenoient à l'Eglise, & qui avoient esté oftez aux Chrétiens durant la persecution, Maxence ayant ordonné qu'on les leur rendist.

Opt. l.

Buch. p. 272.

Aug. col. d. 3. c. 18. p. 227. 2. a | p. col. c. 13. p. 236. 1. b. d.

[Les Chrétiens n'avoient garde de ne pas prier pour Galere, S. Paul les obligeant à ce devoir envers les plus méchans Princes: Mais le temps de la colere de l'Agneau estoit arrivé pour luy. Et aprés tout, l'edit de ce Prince, ou sa palinodie, comme Eusebe l'appelle souvent, n'estoit guere capable d'attirer sur luy la misericorde de Dieu. Car il paroist tout plein de faste & de vanité: il n'y reconnoist en aucune maniere le crime qu'il avoit commis en persecutant les Chrétiens:] 'au contraire il les y traite mesme de criminels, d'obstinez, de fous, de gents qui avoient merité toutes sortes de supplices, & qu'il epargnoit seulement par une pure bonté.'Aussi le Dieu des Chrétiens bien loin de luy accorder la santé qu'il demandoit, 'finit peu de jours aprés sa vie temporelle, [pour le faire passer à des supplices eternels:] & on apprit sa mort à Nicomedie avant la fin du mois de may.

Lact. pers. c. 34. p. 31.

c. 35. p. 31. 32.

'Des que Maximin en fut averti, "il accourut en Asie, & s'en mit en possession. Cela pensa faire une guerre entre luy & Licinius, qui ne souhaitoit pas moins que luy de se voir maistre de toutes les provinces de Galere. Enfin neanmoins ils firent un accord, par lequel Maximin garda ce que Galere avoit possédé en Asie, & Licinius ce qu'il avoit tenu en Europe.

V. Constantin §. 19.

Lact. pers. c. 36. p. 32.

ARTICLE XLII.

Maximin renouvelle la persecution par divers artifices.

'CETTE paix fut le renouvellement de la guerre contre l'Eglise [dans l'Orient:] & Maximin n'ayant plus rien à craindre du costé de Licinius, fit [en Asie] tout ce qu'il avoit fait en Egypte & en Syrie. 'Lorsqu'il estoit venu d'abord à Nicomedie aussitost aprés la mort de Galere, ceux de la ville l'estoient venu trouver avec leurs idoles, & luy avoient demandé qu'il défendist aux Chrétiens de demeurer dans leur pays. 'Il témoigna qu'il agreoit fort leur demande; mais comme il savoit qu'il y avoit beaucoup de Chrétiens en ces quartiers là, [ne voulant peutestre pas les avoir pour ennemis dans la guerre qu'il craignoit d'avoir contre Licinius;] il répondit qu'il ne pouvoit pas consentir à la demande qu'on luy faisoit, parcequ'elle n'estoit pas faite d'un consentement universel, & qu'il aimoit mieux laisser tout le monde en sa liberté. [Mais il changea de conduite quand il se vit libre, & en état de faire ce qu'il vouloit,] '& il se moqua de la liberté accordée aux Chrétiens par un edit solennel qui portoit son nom: 'de sorte qu'ils ne jouirent pas six mois entiers de l'effet de cet edit.

Lact. pers. c. 36. p. 32.

Eus. l. 9. c. 9 p. 361. a.

b.

Lact. pers. c. 36. p. 32.

Eus. l. 9. c. 2 p. 349. a.

'Il tascha premierement sous je ne sçay quel pretexte, d'empescher les assemblées qui se faisoient dans les cimetieres. 'Il usa ensuite d'un autre artifice, pour faire croire qu'il accordoit par contrainte à la priere des peuples ce qu'il souhaitoit luy mesme. Car il se fit demander par les villes comme une grande faveur, qu'il leur permist de défendre aux Chrétiens de bastir des lieux d'assemblée & des eglises dans l'enceinte de leurs murailles, & mesme d'y demeurer. Ceux d'Antioche commencerent les premiers. 'Et quand on vit qu'ils avoient obtenu sans peine ce qu'ils avoient demandé, les magistrats de toutes les autres villes se hasterent de faire la mesme chose: & mesme les gouverneurs des provinces les y exhortoient, parcequ'on voyoit assez que elle estoit l'intention du Prince, 'qui ne trouva plus alors de difficulté à accorder à ceux de Nicomedie ce qu'il leur avoit refusé d'abord, & à l'accorder de mesme à toutes les autres villes. 'Ainsi on voyoit partout des decrets des villes pour chasser les Chrétiens, & des rescrits de Maximin pour confirmer ces decrets: Et tout cela paroissoit au milieu des villes; [non écrits sur du papier ou du parchemin,] mais gravé sur le cuivre. 'Eusebe raporte un de ces rescrits de Maximin adressé à la ville de Tyr. Il s'y declare ouvertement ennemi des Chrétiens, & veut que les cruautez qu'on avoit exercées contre eux, soient la cause de la prosperité dont il se glorifie que son empire avoit joui jusqu'alors.

b.

b | Lact. pers. c. 36. p. 32.

Eus. l. 9. c. 4. p. 350. a.

c. 9 p. 361. a. b.

c. 7. p. 351. a.

Euf. l. 9. c. 4. p. 350. b. c. 'La perfecution fe raluma ainfi tout de nouveau : [Car quoiqu'il n'y euft point d'edit general de Maximin contre les Chrétiens, & que les refcrits particuliers qu'il donnoit n'allaffent qu'à les exclure des villes,] cependant le defir de luy plaire, & l'efperance de recevoir de luy quelque faveur, portoit tout le monde, & les particuliers auffibien que les magiftrats, à faire toutes chofes contre eux, à chercher de nouvelles inventions pour les tourmenter, & à n'epargner pas mefme leur fang & leur vie. b| Lact. perf. c. 36. p. 32. 'Les grands preftres & les pontifes établis, comme nous avons dit, par Maximin, unis avec ceux qui eftoient de plus ancienne creation, prenoient un grand foin d'empefcher les Chrétiens de baftir [des eglifes,] & mefme de faire ou en public ou en particulier aucun acte de religion : [& quand ils les y furprenoient] ils les arreftoient en vertu du droit [que Maximin leur avoit attribué,] & les obligeoient à facrifier, ou les mettoient entre les mains des Gouverneurs. Lactance femble mettre en ce temps-ci l'erection de ces nouveaux miniftres des idoles : Eufebe ne s'en eloigne pas auffi. [Et cela eft vray pour l'Afie :] Euf. l. 8. c. 14. p. 311. d. 'Car pour la Syrie & l'Egypte, Eufebe femble les faire plus anciens de quelques années.

ARTICLE XLIII.

Punition de Theotecne & d'un autre perfecuteur : Faux actes de la Paffion.

Euf. l. 9. c. 2. p. 349. b. 'NOUS avons dit que la ville d'Antioche avoit efté la premiere à feconder la haine de Maximin contre les Chrétiens, en luy demandant contre eux les ordres qu'il l'avoit luy mefme excitée fous main à luy demander. Le miniftre qui le fervit le plus fidelement en cela fut un nommé Theotecne "receveur λογιστής, des deniers, ou premier magiftrat de la mefme ville : [ce qui nous l'a fait juger different de celui qui eftoit gouverneur de la Galatie des 303, & ainfi d'une condition plus relevée.] Celui d'Antioche eftoit un méchant & un fourbe, s'il y en eut jamais, c. 3. p. 349. c. 'qui ne fe contentant pas d'avoir toujours efté le plus grand ennemi des Chrétiens, de les avoir diffamez par toutes fortes de calomnies, de les avoir efté decouvrir dans les lieux les plus fecrets où il fe cachoient, & d'avoir efté caufe de la mort d'une infinité de Fideles ; couronna tant de crimes par un nouvel artifice. c. d. 'Car ayant fait faire un nouveau [1] dieu, & ayant inventé des ceremonies abominables, & mefme magiques, tant pour le confacrer que pour l'honorer, il luy faifoit rendre des oracles, dont il eut foin que le bruit vinft jufqu'aux oreilles de Maximin : Et afin de flater davantage la paffion de ce tyran, il fit parler fon dieu contre les Chrétiens, publiant qu'il vouloit qu'on les chaffaft de la ville, & de tout le pays d'alentour, parce qu'ils eftoient fes ennemis. Eufebe affure que ce fut fur cela qu'on renouvella la perfecution.

Euf. l. 9. c. 11. p. 367. a. b| præp. l. 4. c. 2. p. 135. c. d. 'Theotecne fut alors recompenfé par un gouvernement qu'il receut de Maximin. Mais peu de temps aprés, Licinius ayant vaincu ce prince, & ayant mis à la queftion les prophetes & les preftres de cette nouvelle idole pour en favoir la verité, ils furent obligez d'avouer que ce n'eftoit qu'une invention & une illufion de Theotecne. Aprés cette confeffion, eux & Theotecne le premier, furent tourmentez de divers fupplices, & enfin executez à mort. Il y eut divers philofophes convaincus d'avoir pris part præp. p. 136. a. à cette impofture. 'Il fe paffa auffi quelque chofe de femblable à Milet [dans l'Afie,] & qui finit de mefme par la punition de l'auteur, qui fe vantoit d'eftre prophete auffibien que philofophe.

[Voilà le fuccés qu'eurent enfin Theotecne & fes femblables.] hif. l. 9. c. 4. p. 350. b. c. 'Mais pour lors tous les magiftrats voyant que ces badineries agreoient à Maximin, s'efforçoient chacun de leur cofté d'inventer quelque nouvelle machine contre les Chrétiens. c. 5. p. 350. 351. 'Il y eut un General d'armée, ou un Duc, comme les Romains l'appelloient deflors, qui ayant fait prendre deux femmes publiques à Damas, & les ayant menacées de les faire mettre à la torture, les contraignit de depofer par écrit qu'elles avoient efté de la religion des Chrétiens, & qu'elles favoient qu'il fe paffoit entre eux, & dans leurs propres eglifes, des chofes abominables : & l'on peut s'imaginer ce qu'on leur faifoit dire pour décrier les Chrétiens. Le Duc fit dreffer des actes de cette depofition, & les fit voir à Maximin, qui les fit auffitoft publier par toutes les villes & dans tous les lieux de fon empire. 6 p. 351. a. b. 'Ce Duc fut puni de cette infigne malice, s'eftant tué luy mefme peu de temps aprés.

5. p. 350. c. 'Maximin fit auffi "publier de la mefme maniere d'autres actes fuppofez fous le nom de Pilate & de J. C, remplis de blafphemes contre le Sauveur du monde ; Note 56. l. 1. c. 9. p. 27. b. c. 'mais faits avec fi peu de foin, que l'on y mettoit fa mort en la 7e. année de Tibere, quoique Pilate ne foit venu en Paleftine que cinq ans aprés felon Jofeph. l. 9. c. 5. p. 350. d. 'Cependant on ne laiffa pas d'ordonner que cette piece feroit publiée de tous coftez dans les villes & dans les villages, & qu'on la feroit apprendre par cœur dans les ecoles de grammaire : c. 7. p. 352. a. 'de forte que les enfans n'avoient autre chofe dans la bouche.

[Quoique toutes ces chofes ne fuffent pas un edit formel contre les Chrétiens,] c. 6. p. 351. d. 'elles excitoient neanmoins une perfecution qui paroiffoit encore plus violente que la premiere, c. 7. p. 354. d. '& d'autant plus dangereufe que cette nouvelle attaque [venue aprés une fi longue guerre, & lorfqu'on croyoit que tout eftoit appaifé,] faifoit prefque perdre l'efperance de revoir jamais la paix ; de forte qu'elle fembloit eftre capable de fcandalizer & d'abatre les elus mefmes, fi cela eftoit poffible. c. 6. p. 351. b. 'Comme les Gouverneurs fe declaroient de tous coftez contre l'Eglife, les Chrétiens eftoient obligez de prendre la fuite, & il y en eut mefme quelques uns des plus illuftres, qui ayant efté pris furent couronnez par une mort glorieufe. Eufebe en nomme quelques uns, [dont il n'y

1. qu'il appella *Jupiter l'ami*, Διὸς φιλίου.

V. son titre. n'y a que "S. Pierre d'Alexandrie qui appartienne à cette année, puisqu'on fait sa feste le 25. de novembre.

Il y faut peutestre raporter aussi le martyre de S. Eulampe & Ste Eulampie sa sœur,] 'puisque Leo Allatius en cite des actes, dont le commencement porte qu'ils ont souffert en la settieme année du regne de Maximien. [Car nous ne voyons pas moyen de soutenir cette [1] date qu'en changeant le nom de Maximien en celui de Maximin, comme il le faut tres souvent dans les Grecs:] 'Nous avons d'autres actes de ces Saints dans Surius: [a] Mais ils sont de Metaphraste, [& ne valent rien du tout.] Ils portent que ces Saints souffrirent à Nicomedie, où ils furent condannez à avoir la teste tranchée, par un juge qu'ils ne nomment point. Il est appellé Maxime dans les autres citez par Allatius; '& les Grecs le nomment de mesme dans leurs Menées, où leur grand office est de ces Saints le dixieme jour d'octobre. [Baronius les a mis le mesme jour dans le martyrologe Romain.]

All. de Sim. p. 121. Sur. 10. oct. p. 139. a All. de Sim. p. 125. Men. p. 118 | Ugh. t. 6. p. 1099.

1. La settieme année de Galere fait Cesar en 292, tombe en 298 avant la persecution; & la settieme depuis qu'il fut fait Auguste en 305, commence en l'an 311, auquel il mourut au mois de may; & la feste de S. Eulampe est le 10. d'octobre.

ARTICLE XLIV.

Dieu punit Maximin par la famine, par la peste, & par la guerre contre les Chrétiens d'Armenie: De S. Gregoire Apostre de cette nation.

L'AN DE JESUS CHRIST 312, DE LA PERSECUTION 10.

[NOus voici enfin arrivez à la derniere année de cette longue persecution, qui est la dixieme selon toute cette suite,] 'comme Eusebe le marque distinctement. [Des le 7. de janvier on y vit à Nicomedie où Maximin estoit alors, un illustre Martyr en la personne "de S. Lucien Prestre d'Antioche,] '& * S. Basilisque Evesque de Comane fut le compagnon de sa victoire.

Eus. l. 8. c. 16. p. 314. b. V. son titre. *V. S. Basilisque soldat. Pall. v. Chry. p. 99.

'S. Silvain Evesque d'Emese ou Emisse dans la Phenicie, [b] qui a souffert dans ce dernier renouvellement de la persecution, [c] appartient aussi à cette année plutost qu'à la precedente, s'il faut s'arrester au jour de sa feste, que les Grecs font le 29. de janvier. [d] Il estoit extremement agé, & il gouvernoit son Eglise depuis 40. ans entiers, [ayant esté fait Evesque vers l'an 272. sous Aurelien.] Il fut arresté, & ayant confessé qu'il estoit Chrétien, il fut abandonné aux dents des bestes farouches" dans la ville mesme d'Emese. Il eut deux compagnons de sa confession & de son martyre, 'savoir selon les Grecs, Luc Diacre, & Moce Lecteur. 'La feste de ces trois Saints est aussi marquée dans quelques menologes le 6. fevrier, [e] auquel Baronius & d'autres modernes ont mis S. Silvain dans les martyrologes latins.

Eus. l. 8. c. 13. p. 308. a. b l. 9. c. 6. p. 351. b. c Boll. 6. feb. p. 777. b. c | Men. p. 507. d Eus. p. 351. b | 308. a. NOTE 51. Men. p. 507. Canis. t. 2. p. 737. e Boll. 6. feb. p. 777. §. 2.

'Les Grecs honorent aussi le 6. de fevrier S. Julien medecin Chrétien de la ville d'Emese, qui voyant mener S. Silvain au supplice avec ses deux compagnons, alla à eux & les embrassa; surquoi ayant esté pris, on luy cloua les piez, les mains, & la teste mesme: & en cet état on l'enferma dans une caverne, où il mourut quelques jours aprés son Evesque.

p. 778 | Men. p. 74.

'Bollandus croit qu'on peut mettre aussi en 312. la mort de S. Philetere, [f] dont on dit qu'aprés avoir souffert quelques tourmens sous Diocletien, il confessa de nouveau J. C. à Nicomedie, 'fut enfin relegué en l'isle de Proconnese, [g] & mourut en chemin en un lieu nommé Copet pres de Cyzic, [h] le 19. de may. S. Eubiote Prestre qui l'enterra en ce lieu, [i] fut ensuite mené à Cyzic, où on luy fit souffrir divers tourmens, [k] jusqu'à ce que la persecution estant finie, il fut mis hors de prison, & retourna à Copet. Il y mourut cinq ans aprés, le 18. de decembre, '& ainsi apparemment en 318. [Voilà une petite partie de ce qu'on lit dans les actes de ces deux Saints,] 'dont l'auteur se pretend contemporain. Mais les fautes qu'il fait contre l'histoire dementent visiblement ce titre: & toute sa narration n'est digne que d'un imposteur. 'Les Menées qui les abregent, marquent la feste de S. Eubiote le 18. de decembre, '& celle de Philetere le 30. du mesme mois. [l] Neanmoins elle est mise dans divers synaxaires le 18. ou le 19. de may. 'Baronius s'est contenté de mettre S. Philotere, comme il l'appelle, le 19. de may.

Boll. 19. may, p. 311. b. f p. 313-314. p. 319. b. g p. 325. a. h b | p. 323. a | 328. c. i p. 325-327. k p. 328. p. 311. c. p. 310. c. d. e. Men. p. 288. p. 362. l Boll. 19. may, p. 310. b. Bar. ib. e.

'Suidas releve beaucoup un Agapet Evesque de Synnades [en Phrygie,] qui n'estoit encore alors que laïque, & soldat sous Maximin, mais faisoit, dit-on, de fort grands prodiges, transportoit les montagnes & les rivieres; & ressuscitoit les morts; ce qui le faisoit admirer [& suivre] d'un grand nombre de personnes; de sorte que Maximin voulut luy faire oster la vie. Il cite tout cela d'Eusebe de Pamphile. ["Mais il est bien à craindre que cet Eusebe ne soit pas different de Philostorge heretique Arien,] 'où nous trouvons à peu pres toutes les mesmes choses. Et il nous assure en mesme temps que cet Agapet estoit un Arien, qu'il fut fait Prestre par les Ariens, & ensuite Evesque.

Suid. α. p. 29. NOTE 25. Philg. l. 2. c. 8. p. 472. b. c.

'Dieu n'attendit pas longtems à prendre en main la défense de ses serviteurs. Il voulut neanmoins commencer par rabatre l'orgueil de ses ennemis. 'Maximin se glorifioit insolemment de la prosperité de son regne; & s'en servoit pour blasphemer contre celui mesme qui la luy donnoit. 'Mais des l'hiver suivant sa vanité se trouva confondue par une secheresse extraordinaire qui causa la famine, & ensuite la peste accompagnée d'une maladie qu'on appelloit le charbon, laquelle attaquoit particulierement les yeux, & fit perdre la vue à une infinité d'hommes, de femmes, & d'enfans, [comme si Dieu eust voulu venger ce grand nombre de Chrétiens à qui Maximin avoit fait crever un œil.]

Eus. l. 9. c. 7. p. 354. 355. p. 353. 354. c. 8. p. 355. a. b.

'La famine estoit si grande qu'une mesure

p. 355. d.

ſure de blé valoit″ neuf-cents cinquante livres. Pluſieurs furent contraints de vendre aux riches leurs enfans pour prolonger un peu leur vie. ′Les autres vendoient peu à peu leurs terres, & ſe trouvoient ainſi reduits dans une extreme pauvreté. D'autres ne trouvant rien que des herbes qui ne les nourriſſoient pas, ou meſme qui eſtoient venimeuſes, tomboient dans une langueur qui les faiſoit enfin mourir. Des dames de condition furent obligées par la neceſſité à demander l'aumoſne dans les rues, avec une pudeur & une retenue qui faiſoit connoiſtre, auſſibien que leurs habits, la nobleſſe de leur extraction, & l'extremité de leur miſere.′D'autres paroiſſoient ſi ſecs & ſi decharnez, qu'on les pouvoit prendre pour des ſpectres & pour des fantoſmes. N'ayant pas la force de ſe ſoutenir ils alloient en chancelant, & tomboient enfin au milieu des places, où tout étendus par terre & preſts à rendre l'ame, ils forçoient leur foibleſſe pour demander un morceau de pain. ′Les plus riches aprés avoir aſſiſté quelque temps les pauvres, ſe laſſoient enfin étonnez de leur grand nombre, & s'endurciſſoient à la vue de leur miſere, apprehendant de tomber eux meſmes dans l'indigence. Ainſi les rues & les places publiques ſe trouvoient couvertes de corps morts qui y demeuroient tout nuds durant pluſieurs jours, ſans que perſonne leur donnaſt la ſepulture. Les chiens en dechirerent quelques uns, ce qui obligea à les tuer, depeur qu'ils ne s'accoutumaſſent à la chair humaine, & ne devinſſent enragez.

(Marginalia: 2500. Attiques. — p. 356. a. — b. — c.)

′La peſte de ſon coſté ne faiſoit pas de moindres ravages, & elle attaquoit principalement ceux que leurs richeſſes avoient mis à couvert de la famine. Les gouverneurs des provinces, les principaux de chaque ville, & les autres perſonnes riches eſtoient enlevées par une mort promte accompagnée de violentes douleurs. On n'entendoit que des gemiſſemens & des cris dans les places publiques: Toutes les villes retentiſſoient de chans lugubres, & du ſon de ces triſtes inſtrumens dont les payens avoient accoutumé de ſe ſervir dans leurs funerailles.

(Marginalia: d.)

′Voilà quelle fut la recompenſe de l'orgueil de Maximin & des decrets que les villes avoient rendus contre les Chrétiens, La mort armée de la peſte & de la famine comme de traits empoiſonnez, faiſoit un ſi epouventable carnage, qu'elle enlevoit en peu de temps des familles toutes entieres, & l'on voyoit quelquefois emporter deux ou trois corps de la meſme maiſon en un ſeul convoi. ′Le nombre des morts eſtoit infini dans les villes, & encore plus grand dans la campagne, qui en fut preſque entierement depeuplée, & ces longs catalogues″ de contribuables [dont Maximin faiſoit ſa gloire & ſes richeſſes,] fut reduit à un petit nombre de perſonnes.

(Marginalia: p. 357. a. — p. 355. d. — ἀγροίκων.)

′Ces malheurs ne furent favorables qu'aux Chrétiens, qui y donnerent à tous les peuples des marques ſenſibles de leur pieté envers Dieu, & de leur charité envers tous les hommes. Eux ſeuls parmi tant de miſeres firent paroiſtre de la compaſſion & de l'humanité. On les voyoit occupez tous les jours, les uns à enſevelir & à enterrer ce nombre infini de morts, dont perſonne ne prenoit aucun ſoin, les autres à raſſembler tous les pauvres de leurs villes, & à leur diſtribuer du pain. Cela leur acquit une merveilleuſe reputation, leurs adverſaires meſmes eſtant obligez de glorifier le Dieu des Chrétiens, & avouant qu'eux ſeuls avoient de la pieté & de la religion.

(Marginalia: p. 357. a. b.)

′Dieu voulut punir en meſme temps les perſecuteurs de ſes Saints par tous les fleaux de ſa juſtice; & pendant que les ſujets de Maximin eſtoient emportez par la famine & par la peſte, Maximin ſouffroit auſſi beaucoup avec ſon armée dans la guerre qu'il avoit entrepriſe contre les Armeniens. ′Cette guerre meſme eſtoit encore un effet de ſon faux zele pour l'idolatrie. Car les Armeniens avoient toujours eſté alliez de l'Empire, [dont leurs Rois avoient accoutumé de recevoir le diademe.] Mais comme ils eſtoient Chrétiens, & fort zelez pour la vraie religion, ′Maximin les avoit voulu obliger de ſacrifier aux demons, & par là les avoit contraints de prendre les armes.

(Marginalia: p. 355. c. d. — b. c.)

[Nous voudrions pouvoir éclaircir davantage l'hiſtoire de cette guerre, qui eſt la premiere entrepriſe & ſoutenue pour la religion. Mais il faut nous contenter de ce peu qu'Euſebe en dit.] ′Pour la converſion de l'Armenie, Sozomene dit ſeulement quelle avoit embraſſé le Chriſtianiſme longtemps avant Conſtantin, & qu'on tenoit que Tiridate Roy de cette nation, touché par quelque miracle extraordinaire arrivé dans ſa maiſon, s'eſtoit converti, & avoit en meſme temps publié des edits pour obliger tous ſes ſujets à ſe faire auſſi Chrétiens. ′On trouve un Meruzane Eveſque des Armeniens vers l'an 250, [& ce nom barbare donne quelque ſujet de croire que c'eſt de la grande Armenie qu'il eſtoit Eveſque. Mais nous n'en avons pas d'autre aſſurance.

(Marginalia: Soz. l. 2. c. 8. p. 454. c. — Euſ. l. 6. c. 46. p. 247. d.)

′On a une longue hiſtoire d'un S. Gregoire Eveſque de l'Armenie majeure qu'on pretend avoir eſté l'Apoſtre de ce pays, & avoir converti Tiridate du temps de Diocletien. ′On voit par pluſieurs paſſages des nouveaux auteurs, comme d'Euthymius, de S. Nicon, de Nicephore, ′& de Gregoire Preſtre qui a fait l'hiſtoire du Concile de Nicée, que le nom & l'hiſtoire de ce Saint eſtoient celebres dans l'Armenie: [mais cela ne ſuffit pas pour autoriſer ſes actes,] ′qui ſont de Metaphraſte, [a] & dans leſquels Baronius avoue qu'il y a beaucoup de choſes qui deplaiſent abſolument à bien des perſonnes; [certes avec beaucoup de ſujet, comme la ſeule lecture de cette piece le fera mieux voir à tout le monde, que toutes les raiſons particulieres que l'on en pourroit marquer ici.] ′Baronius ne les défend que parcequ'ils ſont citez par Euthymius [moine Grec du XII. ſiecle. Ils vont juſqu'au Concile de Nicée, & ne diſent rien nean-

(Marginalia: Sur. 30. ſep. — Bar. 311. § 23. 24. 27. — Boll. 13. jan. p. 781. §. 3. — All. de Sim p. 129. — a Bar. 311. §. 23. — Ibid.)

neanmoins de la guerre dont nous venons de parler.]

'Bollandus dit qu'ils ſont tirez d'une autre hiſtoire plus ancienne & beaucoup plus ample, attribuée à un nommé Agathange qui ſe pretend eſtre un auteur contemporain, & témoin oculaire de la pluſpart des choſes qu'il raporte : mais cela n'empeſche pas Bollandus de dire qu'elle eſt ſuſpecte de contenir beaucoup de faits fabuleux : & il ne la veut donner au public que pour faire voir combien il faut peu s'arreſter ſoit aux Siciliens, qu'on pretend en eſtre les premiers auteurs, ſoit à Metaphraſte qui n'a ſongé qu'à donner un tour favorable aux narrations qui ont moins d'apparence de verité. 'Les Grecs honorent ce S. Gregoire le 30e. jour de ſeptembre, [a] auquel Baronius l'a mis dans le martyrologe Romain. On pretend avoir ſon chef à Naples dans une egliſe qui porte ſon nom, avec quelques inſtrumens des tourmens qu'on dit qu'il ſouffrit avant la converſion de Tiridate.

Boll. 18. apr p. 532. f | may, t. 1. p. 43. 2|10. may, p. 506. c.

Men p. 399 | Ughe. t. 6. p. 1087. a Bar. 30. ſep. e.

ARTICLE XLV.

Conſtantin ayant vaincu Maxence, fait un edit pour l'Egliſe, & oblige Maximin de finir entierement la perſecution.

[EN meſme temps que Maximin s'efforçoit de ruiner le Chriſtianiſme dans l'Orient, J. C. faiſoit briller en Occident l'étendart de ſa Croix, & y faiſoit admirer un ſoleil qui naiſſant du couchant devoit repandre ſes rayons ſur toute la terre, & apporter à l'Empire & à l'Egliſe d'Orient les lumieres agreables de la tranquillité & de la paix. "Car ce fut en cette année au pluſtard que Conſtantin eut cette viſion miraculeuſe de la Croix, qui luy promettoit la victoire, non tant ſur Maxence qu'il défit auſſitoſt aprés, que ſur l'enfer & l'idolatrie qu'il commença deſlors à détruire en lui meſme, & qu'il abolit peu aprés dans toute la terre.

V. Conſtantin §. 23.

Il vainquit Maxence le 28. d'octobre de cette année : & cette victoire l'ayant auſſitoſt rendu maiſtre de l'Occident,] 'il fit conjointement avec Licinius, [à qui il eſtoit preſt de donner ſa ſœur en mariage,] un edit tout à fait favorable pour les Chrétiens, 'leur permettant de tenir leurs aſſemblées ordinaires, de faire tous les autres exercices de leur religion, & de baſtir des egliſes. 'Il ordonnoit auſſi quelque choſe pour la reſtitution des lieux où ils avoient accoutumé de tenir leurs aſſemblées : [mais on ne voit pas preciſément ce que c'eſtoit.] 'Cet edit eſtoit adreſſé au Prefet du Pretoire.

Euſ. l. 9. c. 9. p. 360. a. p. 362. b. c. l. 10. c. 5. p. 389. c. a. c|n. p. 195. 1. b.

'Il fut envoyé auſſitoſt à Maximin, qui faiſoit encore ſemblant d'eſtre allié de Conſtantin & de Licinius ; [d'où l'on peut juger que l'edit fut fait dés le mois de novembre, auſſitoſt que Conſtantin fut devenu maiſtre de Rome.] 'Les deux princes en envoyant l'edit à Maximin, luy manderent auſſi les merveilles que Dieu avoit faites en leur faveur, & la défaite de Maxence.

l. 9. c. 9. p. 356. b. a. b.

'Toutes ces choſes ne pouvoient pas eſtre fort agreables à Maximin, [qui peu auparavant avoit fait une alliance ſecrette avec Maxence contre les deux autres :] 'Et il eſtoit alors à la veille d'augmenter encore la perſecution qu'il faiſoit contre les Chrétiens. 'N'oſant pas deſobeïr à ceux qui luy commandoient, ſelon les termes d'Euſebe, & ne voulant pas non plus auſſi faire paroiſtre qu'il cedoit à leur autorité, il fut contraint de faire comme de luy meſme un edit en faveur des Chrétiens, ce qu'il n'avoit point encore fait : 'Car l'edit de l'année precedente ne portoit point ſon nom, mais celui de Sabin Prefet du Pretoire. 'Celui-ci eſt adreſſé au meſme Sabin. 'Il y meſle, dit Euſebe, des choſes tout à fait fauſſes : [Et l'on doit mettre ſans doute en ce rang] 'ce qu'il dit qu'il avoit toujours défendu aux juges d'uſer d'aucune cruauté, qu'on n'avoit jamais banni ni outragé aucun Chrétien que contre ſes ordres, '& qu'il avoit recommandé la meſme moderation à Sabin & par lettres, & par les ordres de ſa commiſſion. Il y parle de ſon entrée à Nicomedie, & de ce qui avoit ſuivi ; & il dit que cela s'eſtoit fait l'année precedente : [Ainſi cet edit eſt de cette année 312, & non de l'an 313. auquel Baronius l'a mis.]

b. Lact. perſ. c. 36. 37. p. 32. 33. Euſ. l. 9. c. 9. p. 360. b. c. 1. p. 347. b. c. 9. p. 360. c. b. d|361. a. p. 361. c. d. a.

'Enfin pour concluſion, il ordonne que l'on laiſſera les Chrétiens en leur liberté, ſans leur faire aucune peine ſur leur religion : 'mais il ne parle point ni de tenir les aſſemblées, ni de rétablir les egliſes, quoique Conſtantin & Licinius luy en euſſent écrit preciſément. C'eſt pourquoi les Chrétiens n'oſoient ſe hazarder à le faire ; & meſme comme ils connoiſſoient ſa duplicité, ils n'oſoient encore paroiſtre publiquement. [Nous verrons en effet] 'que ſa haine contre les Chrétiens continuoit toujours : [b] & quoique les lettres de Conſtantin [& de Licinius] l'obligeaſſent de la diſſimuler, il ne laiſſoit pas de faire encore jetter dans la mer divers Chrétiens, quand il le pouvoit faire ſecrettement. 'Cela n'empeſche pas qu'Euſebe ne conte cette dixieme année pour la derniere de la perſecution, [parcequ'elle ne recommença plus depuis juſqu'à Licinius ; & qu'au contraire la paix de l'Egliſe augmenta toujours de plus en plus.

p. 361. 362. p. 362. b. c. Lact. perſ. c. 46. p. 39. b c. 37. p. 33. Euſ. l. 8. c. 16. p. 314. b.

Nous ajouterons neanmoins encore une année à ce recit, pour repreſenter la derniere retractation des perſecuteurs, leur punition, & l'entiere conſommation de la paix.]

ARTICLE XLVI.

Conſtantin & Licinius font un nouvel edit pour les Chrétiens ; Maximin fait la guerre à Licinius, & eſt défait.

L'AN DE JESUS CHRIST 313.

'CONSTANTIN ne demeura pas longtemps à Rome aprés ſa victoire. ["Il en ſortit vers le commencement

V. Conſtantin §. 31. Bar. 312. §. 101. 102.

de l'an 313, & estant allé à Milan, il y fit venir aussi Licinius, à qui il donna sa sœur Constancie en mariage vers le mois de mars.]

Eus. l. 10. c. 5. p. 388. b. c| 389. a| Lact. pers. c. 48. p. 41. Pagi, p. 165.

'Ces deux princes se trouvant donc ensemble à Milan, ils firent un nouvel edit touchant les Chrétiens, à cause de quelques difficultez & de quelques fautes qui s'estoient glissées dans le premier. 'Comme nous n'avons pas ce premier edit, [& que le style du second est obscur & embarassé, il est difficile de bien juger de ce que l'on reprenoit dans le premier.] 'Mr Valois croit que l'on avoit esté choqué de ce que la religion Chrétienne y avoit esté tellement relevée, qu'il sembloit que toutes les autres y eussent esté défendues; & encore de ce que les diverses sectes sorties des Chrétiens y estoient qualifiées du nom odieux d'heresie. [Je ne sçay si cette explication est tout à fait recevable; mais nous n'en voyons pas de meilleure.]

Eus. n. p. 195. 1. d.

'Ce qui est certain, c'est que le second edit donne une entiere liberté de conscience à toutes sortes de personnes, permettant à chacun d'honorer telle divinité qu'il voudra, & en la maniere qu'il luy plaira, [ce qui n'est pas étrange en un nouvel Empereur, peu instruit, & peu absolu & qui avoit à contenter ses sujets & Licinius.] 'La fin de cet edit est considerable. Il ordonne que tous ceux qui avoient acheté du fisc, ou receu en don des lieux destinez aux assemblées des Chrétiens, ou qui appartenoient en quelque autre maniere à l'Eglise & au corps des Chrétiens, les restitueroient incessamment, & s'adresseroient au fisc pour leur dédommagement; sans rien demander aux Chrétiens: 'Cet edit fut adressé au mesme Prefet du Pretoire que le premier.

L. 10. c. 5. p. 388. 389. p. 389. 390. 389. a| n. p. 195. 1. b.

[Nous avons parlé ci-dessus de la mort de Maximien Hercule en 310, & de celle de Maximien Galere en 311, Dioclétien finit aussi sa vie en ce temps-ci mesme, par une mort qui ne fut pas moins miserable & moins funeste que celle des deux autres, comme on l'a vu dans l'histoire de sa vie."] 'Ainsi de tous les persecuteurs des Chrétiens il ne restoit plus à punir que Maximin, qui avoit esté plus cruel que tous les autres. 'Et son chastiment suivit de près la mort de Maxence.

L. 10. c. 11. p. 366. b. §. 23. c. 9. p. 358. a.

'Il se jetta luy mesme dans le precipice où il perit, "en rompant la paix avec Licinius, dans la fausse esperance que ses demons, son argent, ses grandes troupes, & son extreme temerité, luy donnoient de remporter une victoire signalée. 'En effet ayant fait avancer son armée dans la Bithynie malgré les rigueurs de l'hiver, '& estant ensuite entré dans la Thrace, il força d'abord Byzance & Heraclée, ce qui obligea Licinius de se mettre en campagne avec une armée incomparablement plus foible que la sienne. La bataille se donna près d'Andrinople 'le 30e jour d'avril, aprés que Maximin eut voué à ses demons la ruine entiere des Chrétiens, & que Licinius eut invoqué le Dieu souverain, [lequel fit paroistre en cette rencontre qu'il est le Dieu des batailles:] '& Maximin entierement défait, fut reduit à s'enfuir à Nicomedie, & de là en Cappadoce, où il tascha de reparer un peu ses forces.

c. 10. p. 363. a. V. Constantin §. 33. Lact. pers. c. 45. p. 38. p. 39. c. 46. p. 39. 40. c. 47. p. 41.

'Cependant Licinius estant arrivé à Nicomedie, y rendit graces au Dieu qui l'avoit fait vaincre, & y fit afficher l'edit donné à Milan pour les Chrétiens. Cela se fit le 13e jour de juin de cette année, 'dix ans & près de quatre mois depuis que l'on y avoit affiché le premier edit de la persecution, [le 24. fevrier de l'an 303.] Licinius en mesme temps exhorta les Chrétiens à rebastir leurs eglises: [& il ne manqua pas d'estre obeï. Ainsi l'on commença à s'assurer que] 'Dieu avoit exaucé les prieres que les saints Confesseurs luy avoient adressées en le conjurant sans cesse de rendre la paix à l'Eglise: 'Et le temple de Dieu que les impies avoient renversé d'abord en cette ville pour luy faire injure, commença par la misericorde du Seigneur, à se relever plus "grand & plus magnifique qu'il n'avoit jamais esté. 'Les Chrétiens s'occuperent alors à celebrer avec joie le triomphe de leur Liberateur, à relever sa victoire par leurs louanges, & à luy demander jour & nuit par leurs prieres, qu'il affermist pour jamais la paix qu'il leur avoit rendue aprés une guerre de dix années.

c. 48. p. 41. p. 43. c. 1. p. 1. Lact. pers. c. 1. p. 1. n. p. 353. c. 52. p. 46. *majore gloria.*

ARTICLE XLVII.

Maximin publie un edit tout à fait favorable aux Chrétiens; & meurt ensuite miserablement: Ses proches & ses ministres sont punis.

Licinius se remit en campagne pour poursuivre Maximin, qui "n'eut pas plustost repris ses esprits, que plein de honte & de fureur il fit mourir luy mesme la pluspart de ses prestres & de ses prophetes, les accusant d'estre cause de son malheur; '& puis il fit "un second edit pour les Chrétiens bien plus ample que le premier, 'puisqu'il leur accorde clairement le pouvoir de bastir des "eglises, 'avec la restitution des maisons & des terres qui leur avoient appartenu, & que l'on avoit confisquées. 'Il prend pretexte de faire un nouvel edit sur ce que quelques juges n'ayant pas, dit-il, bien compris ses intentions exprimées par le premier, avoient donné sujet aux autres d'en douter, & de n'oser embrasser la religion qu'ils vouloient.

Eus. l. 9. c. 10. p. 363. d. πρῶτον. d. Note 53. p. 364. d. κυριακά. p. 364. 365. p. 364. c. d.

[Cette penitence forcée ne fut pas capable d'appaiser la colere de Dieu.] 'Il ne luy donna aucun repi, & luy osta aussi tost la vie 'par une maladie epouventable que nous avons raportée "en un autre endroit, & dont l'accident le plus memorable fut que les yeux luy sortirent de la teste; 'Dieu l'ayant voulu punir du mesme supplice qu'il avoit fait souffrir à tant d'innocens. [a] Il estoit déja dans cette furieuse maladie lorsqu'il fit son dernier edit pour les Chrétiens. Il mourut ["vers le mois d'aoust,] 'à Tarse dans la Cilicie, où il s'estoit retiré pour fuir Licinius, [b] & il prevint au moins par sa promte mort les maux dont il alloit estre accablé

p. 363 d. p. 365. 366| Lact. pers. c. 49. p. 44. V. Constantin. §. 34. Eus. v. Const. l. 1. c. 59. p. 438. c. a d. Ibid. Aur. V. epi. p. 526. e| 542. e. & alii. b Eutr. p. 587. c.

blé par ses ennemis: [mais ce ne fut que pour aller eprouver les rigueurs de la justice divine ennemie terrible de tous les pecheurs impenitens.]

'Aprés sa mort il fut declaré ennemi public; ses images & celles de ses enfans dechirées ou effacées; ses statues brisées. [a] Ses enfans & ses parens furent punis du dernier supplice, aprés avoir souffert toutes sortes d'ignominies. Sa femme fut jettée dans l'Oronte, où elle avoit fait noyer plusieurs femmes chastes. 'Tous ceux qu'il avoit elevez dans les charges, & qui pour le flater s'estoient rendu les principaux ministres de la persecution, furent envelopez dans sa ruine. On le marque particulierement de Culcien, qui avoit repandu dans l'Egypte le sang d'une infinité de Chrétiens; de Firmilien qui s'estoit signalé de la mesme maniere dans la Palestine; & de Theotecne [dont le supplice a esté marqué par avance.] 'Licinius fit encore trancher la teste à Candidien fils de Maximien Galere, & mesme aux deux Imperatrices Prisque veuve de Diocletien, & Valerie sa fille veuve de Galere. 'Dieu effaça ainsi de dessus la terre les impies & toute leur race. [b] Ces noms magnifiques & insolens de Jove [1] & d'Hercule que Diocletien & Maximien s'estoient attribuez, & avoient fait passer à leurs successeurs, furent abolis. [c] Et l'on vit verifier cette parole de l'Ecriture: „J'ay vu l'impie elevé comme „les cedres du Liban; j'ay passé, & il „n'estoit plus.

Eus. l. 9. c. 11. p. 366. b. c. | [a] p. 367. b. c| Lact. pers. c. 50. p. 45. | Eus. p. 366. 367. | Lact. pers. c. 50. 51. p. 44. 45. | c. 50. p. 44| Eus. l. 10. c. 1. p. 369. c. d. | [b] Lact. pers. c. 52. p. 45. 46. | [c] Eus. l. 10. c. 1. p. 369. d.

'Lactance a fait un traité exprés sur ces morts tragiques, & sur les autres punitions que Dieu a faites des auteurs de la persecution: [Mais nous n'avons pas voulu en grossir cette histoire déja assez longue, & l'on trouvera tous ces faits sur l'histoire du grand Constantin. L'on y verra amplement la verité de ce que dit Eusebe,] 'que durant les dix années de la persecution; [ou au moins durant les sept dernieres,] les payens eprouverent tous les maux que peuvent causer les guerres publiques, & les embusches secrettes. Il n'y avoit aucune liberté, [non pas mesme] sur la mer. On ne pouvoit aborder nullepart sans se trouver exposé à toutes sortes d'injures, aux chevalets, à la question, pour savoir si on ne venoit pas de chez les ennemis. Et aprés avoir eu les costez dechirez, aprés avoir enduré mille autres tourmens, on estoit souvent enfin condanné à finir sa vie par le feu ou sur une croix. On ne travailloit partout qu'à faire des boucliers, des lances, des javelots, & divers autres instrumens de guerre [& de mort.] On equipoit partout des vaisseaux, non pour trafiquer, mais pour combatre & pour transporter des troupes. Il n'y avoit point de jour où l'on ne s'attendist à voir arriver les ennemis; & pour surcroist de maux, toutes les provinces furent ravagées par la peste & par la famine.

Lact. pers. | Eus. l. 8. c. 15. p. 313. 314.

[Les Chrétiens souffroient ces maux avec les autres, & souffroient encore en particulier tout ce que la rage des demons pouvoit inventer contre eux. Cependant ils estoient dans la joie, & les payens dans l'accablement de la tristesse, parceque ceux-ci perdant au dehors tout ce qu'ils aimoient, ne trouvoient aucune consolation ni dans eux mesmes, ni dans l'esperance de l'avenir: au lieu que les Chrétiens accoutumez à se priver de tous les plaisirs de la terre, & à en mepriser tous les maux, trouvoient leur joie dans la consolation que Dieu leur donnoit au fond de leur cœur, sans que les tyrans pussent la leur ravir, comme ils ne pouvoient la comprendre, & dans la confiance que tout ce qu'ils pouvoient souffrir estoit la semence d'un bonheur incomprehensible & eternel.]

1. derivé de Jupiter, *Jovius à Jove.*

ARTICLE XLVIII.

Des Martyrs dont on ignore l'année, & premierement de S. Epigmene, & de quelques autres Martyrs de Rome.

[NOUS avons vu paroistre dans les Martyrs dont nous avons parlé jusqu'ici, cette joie solide que donne l'esperance de posseder dans l'eternité la source de tous les biens, & nous la verrons encore dans plusieurs autres qui ont aussi souffert durant la persecution de Diocletien, mais que nous n'avons pas pu marquer sur aucune année particuliere, parceque leur epoque est moins fixe & moins certaine. Nous les distribuerons par provinces, en commençant par l'Occident, puisque la persecution y a fini plustost, & n'y a duré qu'environ deux ans selon Eusebe. Nous n'y dirons rien ni des Gaules, où l'on ne trouve aucun Martyr qu'on puisse assurer appartenir à ce temps-ci, hors " S. Peregrin d'Auxerre, ni de l'Espagne, dont nous avons assez parlé sur l'an 305.

V. S. Denys de Paris.

Pour commencer donc par Rome,] 'on y honore le 16. de septembre les SS. Abonde, Abondance, Marcien, & Jean, avec 23. autres. Baronius cite leurs actes qui ont esté imprimez. [Nous ne les avons pas:] 'mais selon l'abregé qu'en fait Ferrarius, [on peut juger qu'il n'y a rien de bien authentique ni de bien considerable.] 'On marque qu'en l'an 1582. ou 1583, les corps des deux premiers furent trouvez à Rome dans l'eglise de S. Cosme en deux tombeaux, dont les inscriptions marquoient que le premier estoit de S. Abondance Prestre, moine, & Martyr, & l'autre de S. Abonde Diacre & Martyr; [Cette qualité de moine ne marque pas une grande antiquité, & le martyrologe Romain, transposant leurs qualitez, fait S. Abonde Prestre, & S. Abondance Diacre.] Leurs corps furent transportez le 16. octobre 1583. au college des Jesuites. Ceux de S. Marcien & de S. Jean sont à Citta Castellana dans la terre Sabine sur le Tibre.

Bar. 16. sept. c. 303. §. 113. | Ferr. it. p. 594. 595. | p. 595| Bar. 303. §. 113| 16. sep. e.

'Nous avons dans Surius des actes de S. Callistrate, qu'on dit avoir souffert à Rome sous Diocletien, avec 49. soldats. 'Mais ces actes sont de Metaphraste: [d] & Baronius y trouve diverses choses à corriger. Il a mis ces Saints dans le martyrologe Romain au 26. de septembre.

Bar. 26. sept. b. | All. de Sim. p. 129. | [d] Bar. ut sup.

Men. p. 364.

'Les Grecs en font memoire le 27, sans rien dire de leur histoire.

Bar. 303. §.114.117. | 14. sept. e| 24. mars. b. | a Ferr. it. 14. sept. p. 592.

'On met du temps de Diocletien le martyre de S. Epigmene Prestre de Rome, & de S. Crescent enfant qu'il avoit battizé. 'Baronius cite les actes du dernier qu'on luy avoit envoyez de Perouse. [a]On dit qu'ils portent que S. Crescent elevé à Rome dans la religion Chrétienne par son pere nommé Euthyme, s'enfuit avec luy à Perouse à cause de la persecution de Diocletien. Euthyme estant mort, Crescent y fut mis en prison par le Proconsul Turcius, & envoyé ensuite à l'Empereur [Maximien] qui estoit à Rome [en 303. ou 304.] Maximien le mit entre les mains du juge Turpilius, qui luy fit trancher la teste hors la porte du Sel le 14. de septembre. On ajoute qu'en entrant à Rome il avoit gueri une femme aveugle. Son corps a depuis esté transporté à Sienne en Toscane, 'sous le Pape Estienne IX. en l'an 1058, '& il y est honoré comme le patron de la ville le 12e jour d'octobre, 'qui est celui de sa translation. Le martyrologe Romain le met le 14. de septembre.

Ugh. t. 3. p. 626. b. | Ferr. p. 592. | Ugh. t. 3. p. 626. b.

Bar. 24. mars, b.

'Pour S. Epigmene, Baronius a mis sa feste dans le martyrologe Romain le 24. de mars, ajoutant qu'il a souffert le martyre à Rome dans la persecution de Diocletien sous le juge Turpius [ou Turpilius.] 'Bollandus soutient que cela n'a aucun fondement. [b]Neanmoins Ferrarius le cite des manuscrits de Perouse & de Sienne. [c] Les martyrologes de S. Jerome & quelques autres marquent le 11. may un S. Epimene ou Pimine Martyr à Rome.

Boll. ib. p. 472. 473. | b Ferr. it. p. 164. | c Boll. 11. may, p. 625. c.

[Il y a toute apparence que S. Epigmene est le mesme que] 'S. Pigmene celebre le 24. de mars dans Usuard, Adon, Notker, & plusieurs autres martyrologes, qui le font Prestre & Martyr à Rome. ['Et sur cela nous croyons aussi pouvoir raporter à la persecution de Diocletien divers Saints] 'dont l'histoire se trouve jointe à celle de S. Pigmene, [& dont l'epoque est d'ailleurs assez incertaine.] Ces Saints sont S. Flavien, qu'on dit avoir esté Prefet de Rome, marqué dans le martyrologe Romain le 22. de decembre; S. Prisque Prestre, avec S. Priscillien Diacre, & Ste Benedicte dont on fait aussi le 4. janvier. Tous ces Saints hormis S. Flavien sont dans les martyrologes d'Adon & d'Usuard. 'Les noms de S. Pimine [ou Pigmene,] de Ste Dafrose, & de S. Demetre, se trouvent encore joints à celui de Ste Bibienne dans divers martyrologes le 2. de decembre.

24. mars, p. 481. 482. | Note 54. | 4. jan. p. 165. 166. | Boll. mars, t. 2. p. 40. c| Flor. p. 1017.

[Nous ne disons rien de tous ces Saints, parcequ'il n'y a aucun fondement à faire sur les actes de S. Pigmene, dont les autres ont tiré ce qu'ils en ont dit.] 'Baronius cite des actes manuscrits de S. Prisque, S. Priscillien, & Ste Benedicte en particulier, [qui ne sont sans doute qu'un extrait des autres: c'est pourquoi Bollandus n'en parle pas.] 'Le Pape Simplice dedia [vers l'an 470, une eglise de Ste Bibienne bastie près du palais de Licinius, au lieu où estoit le corps de cette sainte Martyre; '& elle subsiste encore.

Bar. 4. jan. c. | Anast. c. 48. p. 29. | Bar. 2. dec. a.

[Les noms des SS. Cyriaque, Large, & Smaragde, sont celebres dans l'Eglise.] 'Ils ont esté mis dès l'an 354 dans le calendrier de Bucherius au 8. d'aoust, avec ceux de S. Crescentien, Ste Memmie, & Ste Julienne. 'S. Cyriaque se lit seul au mesme jour dans le calendrier du P. Fronto, [d]dans celui de Leo Allatius, [dans les martyrologes de Bede & de Vandelbert,] [e] & dans le Sacramentaire de S. Gregoire. [f]Les martyrologes de S. Jerome mettent tous les six, & quelques autres encore avec eux. [Usuard & ceux qui l'ont suivi mettent S. Cyriaque Diacre avec S. Large, S. Smaragde, & 20. autres qu'ils ne nomment pas.] 'On pretend que le 8. d'aoust est le jour auquel leurs corps furent transportez sur le chemin d'Ostie par S. Marcel Pape; mais qu'ils furent martyrizez le 16. de mars, 'auquel Adon & beaucoup d'autres martyrologes les marquent encore.

Buch. cycl. p. 268. | Front. cal. p. 116. | d All. conf. p. 1491. | e Sacr. |p. 119| n. p. 173. | f Flor. p. 739. | p. 740. 2. | 2| Boll. 16. mars, p. 417. e.

[Nous ne disons rien de leur histoire, parcequ'elle ne se trouve que dans les actes de S. Marcel, & dans quelques autres sur lesquels nous n'osons pas nous fonder:] 'Baronius rejette particulierement dans ceux de S. Marcel diverses choses qui regardent l'histoire de ces Saints.

Bar. 298. §. 13. 309. §. 6.

'Le calendrier du P. Fronto marque encore la feste de S. Cyriaque le 15. de juillet; on croit que c'est à cause de la dedicace de quelque eglise du mesme S. Cyriaque qui est honoré le 8. d'aoust. 'Il y en avoit plusieurs à Rome de son nom. [g]On trouve que le Pape Honorius en fit bastir une sur le chemin d'Ostie vers l'an 626. La station du 6e mardi de Caresme estoit en l'eglise de S. Quiriaque ou Cyriaque.

Front. cal. p. 105. 106. | p. 116. | g p. 55.

'Nous trouvons qu'en l'an 463, Gratissime grand Chambellan de l'Empereur Leon, fit bastir à Constantinople hors la porte dorée, une eglise de S. Cyriaque, [avec un monastere] où il se fit moine. 'Et au commencement du siecle suivant, les Conciles de Constantinople parlent de quelques Abbez de S. Cyriaque. [Mais il est difficile de dire si ce S. Cyriaque est celui de Rome. Car il est aisé que l'Orient ait eu des Saints de ce nom: & on en trouve en effet plusieurs dans le menologe des Grecs; entre lesquels] 'divers martyrologes fort anciens en mettent un martyr à Nicomedie le 7. d'avril.

Thdr. L. l. 1. p. 554. b| Thphn. p. 97. c. | Cang. de C. l. 4. p. 122. | Boll. 7. apr. p. 659. b.

ARTICLE XLIX.

Des quatre Couronnez, & divers autres Martyrs de Rome.

Flor. p. 794. | Sacr. p. 128| Front. cal. p. 126. | Sur. 30. aug. p. 330.

'LEs martyrologes de S. Jerome, Usuard, Adon, & les autres posterieurs, mettent à Rome le 30. d'aoust 'les SS. Felix & Adaucte ou Audacte; '& leur feste est aussi marquée dans le Sacramentaire de S. Gregoire, & dans le calendrier du P. Fronto. 'Nous en avons des actes dans Surius, copiez presque tous entiers par Adon; [mais ils ne valent quoy que ce soit.] Ils disent, comme Usuard & plusieurs autres martyrologes, qu'ils souffrirent sous Diocletien, & que S. Felix qui

qui estoit Prestre, estant conduit au martyre, un Chrétien declara qu'il adoroit aussi J. C, & fut executé avec luy. Usuard & Adon ajoutent que comme on ignoroit le nom de ce Chrétien, on luy donna celui d'Adaucte qui signifie *ajouté & augmenté*, parcequ'il avoit esté joint à la couronne de S. Felix, & l'avoit augmentée par la sienne.

V.S. Felix de Thibare note 4.

'Baronius raporte une epigramme où un Prestre nommé Verus dit qu'il leur avoit edifié un tombeau par ordre du [Pape] Damase. 'Le lieu où ils furent enterrez, qui estoit sur le chemin d'Ostie, porta depuis leur nom; au lieu qu'on l'appelloit auparavant le cimetiere de Commodille. 'Le Pape Jean I. rétablit ce cimetiere vers l'an 523. [a] Surius dit que les chefs de ces deux Saints sont à Cologne.

Bar. 384. ap.p. 11. a. Aring.l.3. c. 4. §.13. p. 256. Anast.c.54. p. 35. 36. a Sur. 30. aug.p.330.

'L'Eglise honore le 29. de novembre deux SS. Saturnins dont le plus ancien est le celebre Evesque de Toulouse. [b] L'autre estoit, à ce qu'on pretend, un vieillard condanné pour la foy de J. C. à tirer du sable, & à l'apporter à Rome. S. Sisinne Diacre condanné à la mesme peine, l'assistoit dans son travail: ce qui ayant deplu aux ministres du demon, & aux ennemis de la charité, ils les firent mettre tous deux en prison, leur firent souffrir divers supplices, & leur trancherent enfin la teste. Un Chrétien nommé Thrason les enterra dans une terre qu'il avoit sur le chemin du Sel. Voilà en abregé ce qu'on en trouve dans les actes de S. Marcel, [que nous ne donnons pas comme une grande autorité. On trouve la mesme chose dans le martyrologe de Bede, & ensuite dans les autres.]

Bar. 29. nov. b. c. b Boll. 16. jan.p. 6.7.

'Le lieu où S. Saturnin & S. Sisinne furent enterrez, qui faisoit partie du cimetiere de Priscille, a esté appellé le cimetierre de S. Thrason, & de S. Saturnin. Le calendrier de Bucherius marque le 30. de novembre S. Saturnin au [cimetiere] de Thrason. 'Son nom se trouve ce jour là dans les martyrologes de S. Jerome, aussibien que dans les autres posterieurs, & dans le calendrier du P. Fronto. 'Baronius & d'autres raportent des vers de Damase gravez sur le tombeau de S. Saturnin: [mais il y a bien des fautes, ensorte qu'on n'y comprend presque rien.] Ils disent neanmoins assez clairement qu'un officier nommé Gratien, qui luy avoit fait dechirer les membres, & luy avoit fait éprouver tout ce qu'il avoit de fiel & de fureur, sans pouvoir le contraindre de renoncer à J. C, fut enfin vaincu par la force de ses prieres, & confessa luy mesme que J. C. estoit le vray Dieu. Cela n'a aucun raport avec ce qu'on en lit dans les actes de S. Marcel.

Aring.l.4. c. 33. §. 4. p. 103. Flor.p.10. 12. Grut.p. 1172. 2| Bar. 384. §. 18.

'Le Pape Felix IV. fit rebastir vers l'an 528. l'eglise de ce Saint qui avoit esté brulée. 'D'autres Papes ont pris aussi le soin de la rétablir: Et elle subsistoit encore sous Nicolas IV. [c] Ayant neanmoins esté enfin entierement détruite, le corps du Saint fut transferé à ce qu'on croit dans l'eglise de S. Jean & S. Paul, & son chef dans celle de S. Pierre aux liens. 'Ceux de Pavie pretendent cependant avoir son corps. 'On tient que celui de S. Sisinne a esté mis par le Pape Serge II. dans l'eglise de S. Martin des Monts à Rome. Son nom se trouve joint à celui de S. Saturnin dans Bede & les autres martyrologes posterieurs.

Anal. c. 55. p. 36. Aring.l.4. c.33. §.4. p. 103. c §. 5. Ferr. p. 737. Aring. p. 103. §. 5.

'L'Eglise honore aussi S. Thrason au nombre des martyrs le 11. de decembre. 'Les martyrologes de S. Jerome luy donnent pour compagnons S. Pontien, S. Capitolin, S. Pretextat, & une multitude d'autres martyrs qu'on ne peut nombrer. 'Il en est fort parlé dans les actes de S. Marcel, & dans ceux de Ste Susanne [qui sont au moins aussi méchans.] 'On croit que son corps est avec celui de S. Sisinne dans l'Eglise de S. Martin des Monts.

§. 1. Flor. p. 1026. Aring. p. 103. §. 1. §. 5.

NOTE 55.

[Les martyrs appellez "les quatre Couronnez sont celebres dans l'Eglise: mais pour leur histoire nous n'en trouvons rien que dans les martyrologes & dans les actes des SS. Symphorien, Claude, Castor, Nicostrate, & Simplice, "dont l'autorité est tout au plus fort mediocre.] 'Les uns & les autres disent que c'estoient des " officiers du Prefet de Rome, appellez Severe, Severien, Carpophose, & Victorin, qui ayant refusé de sacrifier, furent condannez par Diocletien à estre assommez à coup de fouets armez de plomb.

V. Saint Sebastien n. 7. *Cornicularii.* MS.p.418

'Leur feste est marquée le 8. de novembre dans les martyrologes de S. Jerome, dans Bede, & les autres posterieurs. 'Elle l'est encore dans le Sacramentaire de S. Gregoire, dans le Missel Romain de Thomasius, & dans le calendrier du P. Fronto. Dans ces trois derniers endroits & dans Bede, ils ne sont marquez que par le titre des quatre Couronnez. 'Nous trouvons encore les mesmes Saints au 7. ou 8. d'aoust dans le calendrier de Bucherius, & dans les martyrologes de S. Jerome, sinon que le premier est nommé Second ou Secondin, & non Severe. Il y est marqué qu'on " faisoit leur feste à Albane sur le chemin d'Ostie, ou que leurs corps y estoient. 'Il y avoit à Rome un Titre & une eglise des quatre Couronnez des le temps de S. Gregoire, & elle subsiste encore aujourd'hui. 'C'estoit la station du cinquieme lundi du Caresme. [d] Anastase dit que le Pape Honorius bastit & dedia une eglise de leur nom, [e] & que Leon IV. ayant trouvé leurs corps vers l'an 849, rebastit leur eglise qui tomboit en ruine, & y mit leurs corps sous l'autel avec ceux de beaucoup d'autres Martyrs.

Flor. p. 957. Sacr. p. 140| Thom. p. 175| Front. cal. p. 146. Buch. p. 268|Flor. p. 739. *Albani & Ostiense.* Bar. 8. nov. c. Front. cal. p. 50. d Anast.c. 71. p. 46. c. e c. 105. p. 183. b. c.

'Les martyrologes de S. Jerome, Usuard, Adon, Notker, & plusieurs autres ensuite, marquent le 9. de may S. Restitut Martyr à Rome. 'Nous en avons des actes d'un style simple & assez grave, ["mais ausquels cependant nous n'osons pas donner d'autorité.] 'Ils disent que le Saint fut condanné à Rome durant la persecution de Diocletien & de Maximien, par Hermogene, 'que quelques uns croient estre celui qui selon des monumens anciens, ["mais peu authentiques,] estoit Prefet de Rome en 303. 'On pretend que le corps de S. Restitut fut enterré sur le chemin de Momente, 'pres de la ville d'Erete nommée aujourd'hui Montrond, où il y a encore une ancien-

Boll. 29. may, p. 11. c. b. NOTE 56. f. d. V. la note 14. p. 13. a.b. p. 10. c. f.

ne eglise de son nom, & qu'il fut transferé de là par le Pape Adrien en une eglise de S. André à Rome, [p. 11. a.] 'qu'on voit encore, mais qui est profanée.

[Boll. 29. jan p 948. §. 1-5.] 'Les noms de S. Papias & S. Maur martyrs à Rome, sont celebres dans les martyrologes [1] du IX. siecle, & dans les suivans, au 29. de janvier: On lit diverses particularitez de leur conversion & de leur martyre sous Diocletien. Mais c'est dans les actes de S. Marcel Pape, [dont nous n'osons rien mettre ici.] [Bar. 270. §. 9-13.] 'Les corps de ces deux Saints aprés diverses translations, ont esté mis dans l'eglise des Peres de l'Oratoire à Rome, le 11. fevrier 1590, comme on le peut voir avec étendue dans Baronius. [Boll. 29. jan. p. 948. §. 9. 15-17.] 'Il y en a aussi quelques reliques à Fuld en Allemagne, & aux Jesuites de Courtray.

[Bar. 298. §. 17. 9. jul. a.] 'Baronius nous dit aussi plusieurs particularitez de l'histoire de S. Zenon, 'qu'Usuard & Adon pretendent avoir esté martyrizé avec 10203. autres le 9. de juillet au lieu appellé la Goutte-toujours-coulante, ou les Eaux Salviennes, à plus d'une grande lieue de Rome, où l'on garde encore leurs reliques. [Baronius ne nous apprend point d'où il a tiré ce qu'il raporte de ces Saints. Car je ne le trouve pas mesme dans les actes de S. Marcel,] [298. §. 17.] 'dont il dit que leur histoire est une addition. [Usuard & Adon n'en disent qu'un mot.] [P. de N. l. 6. c. 75. p. 116. 3.] 'Pierre des Noels n'en dit aussi que peu de chose. [Et il faudroit d'autres autoritez que tout cela] [Bar. 298. §. 17.] 'pour croire avec Baronius que Diocletien [qui avoit de la moderation & de la prudence,] ait voulu faire massacrer tout à la fois plus de dix-mille de ses soldats.

[Nous ne disons rien ici de plusieurs martyrs de Rome, dont nous parlons en d'autres endroits, comme de Ste Agnés, de S. Marcellin & S. Pierre qu'on verra sous leurs titres, & de quelques autres.

Nous pouvons ajouter S. Timothée aux Martyrs de la persecution de Diocletien,] [22. aug. b.] 'puisque Baronius croit qu'il y a souffert sous Maxence. [Mais dans la verité "tout ce qu'on en peut dire, c'est que c'est un Martyr qui a toujours esté connu & reveré dans l'Eglise,] [NOTE 57] [Buch. p. 268.] 'puisqu'on voit par le calendrier Romain de Bucherius que des l'an 354. sa feste se faisoit le 22. d'aoust sur le chemin d'Ostie. [Front. cal. p. 124 | Sacr. p. 125.] 'Elle est encore marquée dans celui du P. Fronto, & dans le Sacramentaire de S. Gregoire. [a Flor. p. 767.] [a] Son nom se trouve aussi dans les martyrologes de S. Jerome, [dans Bede, Usuard, Vandelbert, & les autres posterieurs.] Ceux de S. Jerome nous assurent que son corps estoit à Rome dans un cimetiere de son nom sur le chemin d'Ostie. [Aring. l. 3. c. 3. §. 4. p. 246.] 'On dit qu'il est aujourd'hui dans l'eglise de S. Paul sous l'autel de Ste Brigide.

1. Raban, Usuard, Adon, Notker, Vandelbert.

ARTICLE L.

Des Martyrs de Viterbe.

[POUR passer de Rome au reste de l'Italie,] [Bar. 3. nov. d.] 'Baronius cite les actes de S. Valentin Prestre & S. Hilaire Diacre, 'qu'il avoit receus de Viterbe, [sans les donner, ni mesme en juger.] [Boll. 15. may, p. 459. a b.c.] 'Bollandus les promet, & en donne par avance une partie. Mais ce fragment, [b Ferr. it. p. 690.] [b] & l'abregé que Ferrarius fait de toute leur histoire [ne nous donne pas lieu de croire que ce soit rien de considerable.] On pretend que ces Saints souffrirent sous Diocletien, & sous le Proconsul Demetre à Viterbe, c'est à dire vers le lieu où cette ville a depuis esté fondée. Car on marque qu'elle n'est que du temps de Didier Roy des Lombars. [Bar. 3. nov. d.] 'Les chefs des deux Saints se conservent encore aujourd'hui dans la cathedrale de Viterbe. On fait leur feste le 3. de novembre.

[Boll. 15. may, p. 459. d.] 'On pretend que Demetre fut depuis converti par S. Eutice ou Eutyque Prestre, & mesme couronné du martyre. [c p. 460.] [c] Nous avons une assez longue histoire d'un S. Eutyque Prestre auprés de Viterbe, [qui ne parle point neanmoins de Demetre, ni de tout ce qu'on lit dans les actes de S. Valentin. "Aussi elle paroist fort nouvelle, & est meslée de circonstances tres peu probables, pour ne dire rien de plus.] [NOTE 58.]

[b.] 'Elle porte que ce Saint estoit Prestre de l'Eglise de Ferente, [p. 458. f.] 'qui estoit autrefois une ville episcopale dans la Toscane: mais elle a depuis esté ruinée, & ses ruines ont contribué à bastir celle de Viterbe. [p. 460. b.] 'S. Eutyque convertit S. Gratilien avec son pere & sa mere; [a | 458. f.] '& S. Gratilien souffrit depuis le martyre, avec une vierge nommée Felicissime, à Falerie qui a aussi esté autrefois une ville episcopale de la Toscane; mais ayant esté ruinée, le siege en a esté transporté à Cita Castellana, [Bar 12. aug. g.] 'où l'on conserve aujourd'hui dans la cathedrale les corps de S. Gratilien & de Ste Felicissime. [Boll. 15. may, p. 460. a. b.] 'Ils avoient d'abord esté enterrez à Falerie, où S. Eutyque des qu'il sceut leur mort, se hasta d'aller honorer leur tombeau; & il y confirma dans la foy le pere & la mere de S. Gratilien. Ce Saint est marqué au 2. d'aoust avec Ste Felicissime par Usuard, & par d'autres. [p. 458. f.] 'Bollandus promet leurs actes datez de la 4e. année de Claude: ce qui est insoutenable. [Il y a encore d'autres choses fausses ou difficiles à croire] [Ferr. p. 504. 505.] 'dans l'abregé qu'en donne Ferrarius.

[Boll. 15. may, p. 460. §. 2.] 'S. Eutyque au retour de Falerie, fut pris à Ferente, & amené devant le Tribun Maxime, [d §. 7.] [d] qui aprés luy avoir fait souffrir divers tourmens, le condanna à avoir la teste tranchée. [§. 4.] 'Le bienheureux Denys Evesque du lieu qui avoit luy mesme esté bastonné pour la foy, & chassé de la ville, [§. 8.] 'vint la nuit enlever son corps, & l'enterra environ à "six lieues de Ferente. [15. milles.] [§. 8. 9.] 'L'on bastit depuis en ce lieu une grande eglise, & il s'y faisoit divers miracles, particulierement par l'eau qui degou-

goutoit dans la cave où estoit le corps de S. Eutyque & de quelques autres Saints. 'L'on pretend que ce miracle continue encore aujourd'hui. 'Le lieu s'appelle maintenant Soriano, & est dans le diocese d'Horta. On dit que le corps de S. Eutyque y a esté trouvé du temps d'Alexandre VI. La feste du Saint s'y fait le 15. de may.

p. 462-464. p. 458.

'S. Gregoire Pape raporte une apparition celebre de S. Eutyque martyr à Redemtus Evesque de Ferente, par laquelle il predit les ravages des Lombars dans l'Italie. S. Gregoire l'avoit apprise de Redemtus mesme, & elle estoit connue de tout le monde. Redemtus faisoit la visite de l'eglise de S. Eutyque parmi les autres de son diocese, & estoit couché auprés du tombeau du Saint, lorsqu'il eut cette vision. [Ainsi on ne peut douter que ce S. Eutyque ne soit celui dont nous parlons.]

Greg dial. l. 3. c. 38. p. 217. c.

'Nous avons l'epitaphe d'un S. Eutyque par le Pape Damase, 'a qui porte que ce Saint vainquit les cruels commandemens du tyran, & tout ce que les boureaux purent inventer pour perdre son ame; qu'il fut enfermé dans une prison, dont l'horreur ne suffisant pas encore aux persecuteurs, 'on y ajouta des pointes de pots cassez pour le tourmenter dans tous ses membres, & l'empescher de dormir; qu'on le laissa douze jours sans luy donner de nourriture, qu'il fut jetté "dans un puits, [ou un precipice,] & que le sang qu'il repandit en mourant fut le remede de ses plaies [& de toutes ses douleurs;] qu'une personne ayant appris par un songe où l'on avoit caché son corps, & l'ayant trouvé, le mit dans le lieu où il fut depuis honoré par les Fideles, qu'il y "guerissoit les malades, & accordoit toutes sortes d'autres faveurs. [Ce lieu estoit sans doute le cimetiere de Calliste,] où cette epitaphe se voit encore aujourd'hui dans l'eglise de S. Sebastien. [Ainsi c'est un martyr different de S. Eutyque de Ferente.] 'On dit que son corps a esté porté du cimetiere de Calliste dans l'eglise de S. Laurent pres du theatre de Pompée, & qu'il s'y conserve encore sous le grand autel. Baronius l'a mis dans le martyrologe Romain le 4. de fevrier. [Comme nous ne savons rien de luy que par son epitaphe, nous ne pouvons point dire "en quel temps il a vécu.]

Boll. 4. feb. p. 458. §. 1. a §. 1. *in baratrum.* *fovet.* §. 3. V. S. Concorde.

ARTICLE LI.

De S. Vit & divers autres vers le royaume de Naple.

'SAINT Gregoire le Grand parle d'un monastere de S. Erasme sur la coste du mont Soracte, b qui est assez pres du Tibre du costé de la Toscane. 'On ajoute que S. Benoist fit bastir deux eglises en son honneur, l'une à Veroli, l'autre à Rome: [par où l'on voit que ce Saint estoit celebre au VI. siecle.] 'Son nom se trouve le 2. de juin dans les martyrologes de S. Jerome, dans Notker, 'Raban, & plusieurs autres. Usuard & Adon le mettent le 3. Il souffrit dans la Campanie selon tous les martyrologes. Usuard & Adon disent que ce fut sous Diocletien & Maximien. Le martyrologe Romain ajoute que ce fut dans la ville de Formies, 'où il mourut selon ses actes, ["qui ne valent rien,] c & où estoit son corps vers l'an 600. d Formies ayant esté [1] ruinée dans la suite des temps par les Sarrazins, le corps du Saint fut transporté avec le titre episcopal à Caiete [vers l'an 850,] & on l'y trouva en terre 30. ans aprés en l'an 880. On l'y honore encore aujourd'hui. Usuard, Adon, & mesme quelques martyrologes de S. Jerome, luy donnent le titre d'Evesque.

Greg. l. 1. ep. 23. p. 383. e. b Baud. p. 211. Bar. 2. jun. b. Flor. p. 568. p. 571. 2. NOTE 59. Sur. 2. jun. p. 40. §. 14. c Greg. l. 1. ep. 8. p. 372. d. d Bar. 9. jun. b| Boll. 14. feb. p. 764. a.

'Le martyrologe Romain met dans la persecution de Diocletien, le martyre que S. Ambroise Centenier souffrit à Ferentino dans la Campagne de Rome, dont il est patron. Baronius cite ses actes, & Ferrarius en fait l'abregé. Ils portent qu'aprés avoir esté sauvé miraculeusement du feu & de l'eau, il eut la teste tranchée. On fait sa feste le 16. d'aoust.

Par. 16. aug. d| Ferr. it. p. 513.

'Les actes de S. Modestin honoré à Avellino dans la principauté Ulterieure le 14. de fevrier, comme un Evesque & un martyr, sont les mesmes que ceux de S. Erasme. C'est pourquoi Bollandus se dispense [avec raison] de les raporter. 'Il donne seulement l'histoire de sa translation d'un lieu appellé Prætorium, à Avellino; ce qui arriva vers l'an 1170, & est écrit par Roger Evesque d'Avellino, 'qui vivoit dans le mesme temps [ou fort peu aprés.] 'Aucun ancien martyrologe ne parle de ce Saint, non plus que de S. Florentin Prestre, & S. Flavien Diacre, qu'on joint avec luy: [& Bollandus n'en cite mesme aucun nouveau qui en parle.]

Boll. 14. feb. p. 763. 900. p. 764. p. 763. b. f.

'La mesme Eglise d'Avellino, & la ville de Tripaldi dans son diocese, honorent le premier de may un saint Prestre nommé Hippolyte ou Hypoliste, 'qu'on dit avoir presché la foy en ces quartiers là, avoir esté martyrizé sous Diocletien pres d'Avellino, & avoir esté enterré à Tripaldi. 'Bollandus qui nous donne les actes, reconnoist qu'ils sont du moyen age, '& peu anciens. [Ce qu'ils disent de son martyre donne lieu de croire qu'il n'a souffert que depuis les persecutions, par une emotion populaire des payens qui restoient en ces quartiers là. 'On pretend avoir trouvé son corps en l'an 1633. 'Son nom se lit dans quelques martyrologes.

1. may, p. 41. §. 3. p. 42. 43. p. 43. b. p. 42. a. p. 43. d. e. p. 41. §. 3.

'L'Eglise de Capoue honore aujourd'hui le 27. d'aoust deux SS. Rufes martyrs, dont on pretend que l'un a esté converti par S. Apollinaire disciple de S. Pierre, & ensuite a esté faite Evesque de Capoue; & on dit que l'autre y a souffert sous Diocletien avec un autre Chrétien nommé Carpophore ou Carpone. 'Il y a bien de l'apparence que ces deux Saints Rufes ne sont qu'un seul martyr: car pour son episcopat on n'en voit que peu ou point de preuves. 'Quoy qu'il en soit, le nom de S. Rufe martyr à Capoue est celebre ce jour là dans les martyrologes de S. Jerome, dans ceux [2] du IX. siecle, & les

Bar. 27. aug. a. c| Ferr. p. 545. 546| Ugh. t. 6. p. 354. Sacr. n. p. 176. p. 175. 176| Flor. p. 780. 781| Thom. p. 169.

1. 'C'est aujourd'hui un village nommé Mola. Greg. ep. n. p. 372. e.
2. Usuard, Adon, Vandelbert, Notker.

les autres poſterieurs. Sa feſte eſt auſſi marquée dans le Miſſel Romain de Thomaſius, & dans quelques exemplaires du Sacramentaire de S. Gregoire. 'On trouve de l'embaras & quelque choſe à corriger dans ce que le breviaire de Capoue dit de S. Rufe & de S. Carpone: car on ne cite rien autre choſe pour l'hiſtoire de ces Saints.

Bar. 27. aug. c| Ferr p. 546.

'Ce que nous avons de meilleur pour les Stes Arquelaïs, Thecle, & Suſanne, qu'on dit avoir eſté vierges, & avoir ſouffert le martyre à Nole ſous Diocletien, eſt un vieux breviaire de Salerne, dont le ſtyle eſt ſimple, mais barbare, [& les faits ſans vraiſemblance.] 'On dit que leurs corps ſont aujourd'hui en l'egliſe de S. George à Salerne, où on en fait la feſte le 18. de janvier.

Boll. 18. jan. p. 191. §. 3. — p. 190. §. 1.

'Le nom de S. Vit, qu'on dit avoir ſouffert dans la Lucanie à l'age de 12. ans ſous Diocletien, avec S. Modeſte & Ste Creſcence, [a eſté honoré dans l'Egliſe il y a bien des ſiecles. On en fait la feſte le 15. de juin,] 'auquel les martyrologes de S. Jerome marquent un S. Vit dans la Lucanie, avec divers compagnons qui n'ont point de raport à l'hiſtoire qu'on fait de celui-ci; & un autre à qui ils joignent S. Modeſte & Ste Creſcence ou Saint Creſcentien. Un exemplaire met auſſi celui-ci dans la Lucanie: mais tous les autres diſent en Sicile; ce qui eſt ſuivi par [Florus,] Uſuard, Adon, & d'autres anciens martyrologes. 'Florentinius croit que c'eſt qu'il eſtoit né en Sicile, quoiqu'il ait ſouffert dans la Lucanie. 'La feſte de S. Vit ſeul eſt encore marquée le 15. de juin dans le Miſſel Romain de Thomaſius, dans quelques exemplaires du Sacramentaire de S. Gregoire, [& dans le martyrologe de Bede.]

Sur. 15. jun. p. 208. §. 6. — Flor. p. 595. 597. — p. 597. 1. — Thom. p. 152| Sacr. n. p. 164.

'Nous en avons une longue hiſtoire dans Surius, [a] que Baronius cite ſans en juger. [b] Florentinius dit qu'il y a quelques petites erreurs. [c] Mais il ſuffit de dire qu'elle donne un fils à Diocletien, [pour juger qu'elle ne merite aucune creance, & qu'elle eſt digne de paſſer pour une fable, comme nous ſavons qu'une perſonne très judicieuſe la qualifioit.]

Sur. 15. jun. p 207. — a Bar. 15. jun. a. — b Flor. p. 597. — c Sur. 15. jun. p 208. §. 7.

'Surius raporte un monument qui paroiſt authentique, où l'on voit que Fulrad Abbé de S. Denys ayant eſté à Rome ſous Pepin, apporta à ſon abbaye le corps de S. Vit; qu'il y fit beaucoup de miracles; & que le dimanche 19. mars 836, Hilduin alors Abbé de S. Denys, en ayant eu la permiſſion de l'Empereur Louis, & le conſentement tant de l'Eveſque de Paris que des principaux du dioceſe, le donna à l'abbaye de Corvey en la baſſe Saxe, [ſur le Veſer, entre le duché de Brunſvic & l'eveſché de Paderborn.] Les reliques y arriverent le 13. de juin, aprés qu'elles eurent fait en chemin plus de quarante miracles.

p. 210.

'Florentinius trouve qu'il eſt difficile de croire que ce S. Vit ſoit celui de Lucanie [ou de Sicile,] parcequ'on ne dit point qu'il ait eſté tranſporté à Rome, d'où Fulrad l'avoit fait apporter à S. Denys. 'Neanmoins la relation authentique de ſa tranſlation à Corvey, ne dit pas bien nettement que Fulrad euſt trouvé ſon corps à Rome 'mais elle dit en termes formels que c'eſtoit S. Vit de Lucanie martyr & enfant. Ceux de Polignano ville maritime dans la terre de Bari, pretendent avoir le corps de S. Vit & ſes compagnons dans une egliſe de leur nom. D'autres ſoutiennent que le corps de Ste Creſcence eſt à Mazzare en Sicile.

Flor. p. 597. 2. — Sur. 15. jun. p. 210. §. 2. — §. 1| Ferr. p. 365.

Le martyrologe Romain marque le premier de ſeptembre à Benevent douze freres martyrs, 'dont nous avons dans Surius des actes en vers écrits par Alphan Archeveſque de Salerne 'aprés le milieu du XI. ſiecle. [Ainſi ce n'eſt pas une piece ſur laquelle on ſe puiſſe fonder.] 'Baronius en cite d'autres écrits en proſe. Il remarque des fautes dans les uns & dans les autres, [que l'on ne peut pas meſme corriger en la maniere qu'il le pretend. Et il y en a encore d'autres dans ceux de Surius qu'il n'a pas marquées. Ainſi tout ce que nous croyons en pouvoir tirer,] 'c'eſt que ces douze freres eſtoient d'Adrumet en Afrique, fils de Boniface & de Thecle, [d] marquez entre les Saints dans le martyrologe Romain le 30. d'aouſt ſur l'autorité de ces actes.

Sur. 1. ſept. p. 4. — Ugh. t. 7. 533. — Bar. 1. ſept. b. — Sur. 1. ſept. p. 4. §. 1. 2. — d Bar. 30. aug. c.

'Les douze freres elevez par eux dans la religion Chrétienne, [e] furent pris à Adrumet [f] durant la perſecution de Maximien Hercule, [g] & amenez à Carthage, où ils confeſſerent J. C. devant le juge [h] nommé Valerien, [i] & ſouffrirent divers tourmens. [k] Ils furent envoyez en Italie, [l] où quatre d'entr'eux, ſavoir Aronce, Honorat, Sabinien, & Fortunatien, furent martyrizez le 28. d'aouſt par ordre du meſme Valerien, dans Potenza ville de la Lucanie [aujourd'hui la Baſilicate.] Le lendemain trois autres nommez Septimin, Felix, & Janvier receurent la meſme couronne à Venouſe à l'entrée de la Lucanie; & le meſme jour Vital, Satore, & Repoſite, furent auſſi martyrizez en un autre lieu nommé Veliman. 'Les deux qui reſtoient, ſavoir Donat & Felix, ayant eſté conduits à Ecane, qui a depuis porté le nom de Troie [dans la Capitanate,] y furent executez le premier jour de ſeptembre, & enterrez par Marc Eveſque du lieu. 'Leurs noms ſe trouvent ce jour là dans les martyrologes de S. Jerome.

Sur. 1. ſept. p. 6. §. 17. — e §. 20. 29. — f §. 6. — g §. 29. — h §. 17. — i §. 32. — k §. 41. — l 42. 43. — Sur. 1. ſept. p. 6. §. 46. 49. — Flor. p. 798--800.

'On fait Donat l'aiſné des douze, & Felix le ſecond: [m] à quoy l'on ajoute que le premier eſtoit Preſtre, & le ſecond Soudiacre. [n] Le prince Arethe raſſembla depuis les corps de ces douze Martyrs, & les mit tous à Benevent dans une meſme egliſe, où ils eſtoient encore dans l'onzieme ſiecle. [Une des choſes qui embaraſſe dans cette hiſtoire, c'eſt "qu'on trouve S. Felix, S. Septimin, & S. Janvier, martyrizez à Venouſe le 30. d'aouſt, & qui eſtoient auſſi Africains; mais dont l'hiſtoire n'a du reſte aucun raport à celle-ci.]

Sur. 1 ſept. p. 4. § 2. — m §. 11. — n pr. — V. S. Felix de Thibare note 4.

ARTICLE LII.

Des Martyrs de l'Ombrie & des environs.

L'Eglise d'Amelia dans l'Ombrie honore comme son patron, le premier jour de juin, S. Second martyrizé sous Diocletien & le Proconsul Denys. Baronius en cite les actes qui se conservent dans les monumens de cette Eglise. Celle d'Eugubio, qui pretend avoir le corps du mesme Saint, & qui l'honore le 10. de may, conserve aussi son histoire, mais un peu differente de celle d'Amelia. Nous en avons une dans Surius composée par un Evesque d'Amelia dans les derniers temps. [La chute du temple d'Hercule n'est guere probable: le reste n'en est pas mauvais, s'il estoit autorisé.] Bollandus cite un fragment d'une autre vie du mesme Saint. [C'est peutestre de celle que Baronius dit estre dans les monumens de l'Eglise d'Amelia;] & il y a un miracle [qui sent bien sa fable.] Il se trouve mesme repeté dans la vie de S. Valentin martyr à Viterbe.

(Ferr. it. p. 331. — Bar. 1. jun. 1. — Ferr. p. 331. — Sur. 1 jun. p. 11. — Antoine Gratien. — Boll. 4. feb. p. 458. §. 2. — 15. may, p. 459. c. d.)

Baronius cite les actes de Ste Firmine vierge, martyrizée près d'Amelia sous Diocletien, qui est marquée dans le martyrologe Romain le 24. de novembre. [Un Evesque d'Amelia en a écrit l'histoire dans ces derniers temps. Ainsi elle est bien écrite, mais sans autorité; & mesme elle est meslée de divers miracles qui luy font tort. On y voit que le corps de la Sainte a esté transporté dans la ville vers l'an 870.] Il y est dans une eglise de son nom, & la ville l'honore comme sa patrone.

(Bar. 24. nov. c. — Ferr. it. p. 729.)

[Sa vie parle de S. Olympiade,] qu'on pretend avoir esté converti en voulant abuser d'elle, & avoir ensuite souffert le martyre à Amelia. Le martyrologe Romain marque sa feste le premier de decembre. [Le mesme Evesque qui a fait la vie de Ste Firmine, a aussi écrit la sienne.]

(p. 741. 742. — &c.)

La ville de Trevi près de Foligni dans l'Ombrie honore comme son Evesque & son patron S. Emilien, qu'on dit y avoir souffert le martyre sous Diocletien, avec les SS. Hilarien, Hermine, & Denys; & on y fait leur feste le 28. de janvier. [Mais on ne sçait rien de son histoire;] & son nom n'est mesme dans aucun martyrologe que dans celui de Ferrarius. On en cite plusieurs vies faites depuis cent ans: & Bollandus en donne une qui le confond avec un autre S. Emilien martyr dans la petite Armenie, à qui l'on donne aussi un S. Denys pour compagnon, mais avec un S. Sebastien. Celui-ci est celebre dans les plus anciens martyrologes, & dans ceux du IX. siecle; où sa feste est mise le 8. de fevrier.

(*Trebia.* — Boll. 28. jan. p. 833. — Boll 8. feb. p. 158. c. d. e. — par Jacobille. — c. — a.)

On honore le 12. de may S. Chryspolite martyr sous Maximien, comme patron & unique Evesque de Bettone, qui est aujourd'hui une simple paroice du diocese d'Assise. On croit que son corps y est dans une abbaye de son nom, tenue par les Cordeliers. Bollandus nous donne ses actes [assez nouveaux, & pleins de miracles.] Luy mesme en fait peu d'état. [a] Ils font ordonner ce Saint par S. Brice [b] Evesque de Martule ville ruinée dans l'Ombrie. [Usuard & Adon disent bien des choses de S. Brice, dont ils mettent la feste le 9. de juillet, comme d'un illustre Confesseur.] Il en est fort parlé dans les actes de S. Carpophore: [c] & avec tout cela Bollandus dit qu'on n'a rien de certain ni de ses actions, ni mesme du temps où il a vécu. Ferrarius le met du temps de Diocletien. Il parle d'un village de S. Brice au duché de Spolete, qu'on croit estre les restes de la ville de Martule. On veut qu'il ait esté d'abord premier Evesque de Spolete, & qu'il ait quitté ce siege pour prendre celui de Martule; [ce qui n'a aucune apparence.]

(12. may, p. 22. c. b. f. e. — [a] p. 23. b. — [b] Ferr. it. p. 418. — Bar. 9. jul. f. — [c] Boll. 12. may, p. 22. c. — Ferr. p. 418. — ib | Boll. p. 25. c.)

Ferrarius veut qu'on regarde les actes de S. Carpophore Prestre & de S. Abondie Diacre, [qui sont dans Mombritius,] comme une autorité bien certaine. Cependant Baronius avoue que ces actes dans leur original sont pleins de fautes, que le P. Brachesque Jacobin les a donnez depuis à corriger: [& il y en a dans l'abregé mesme qu'en fait Ferrarius;] puisqu'il joint le pontificat de S. Urbain avec le regne de Diocletien. Mais il y a bien d'autres fables dans ce que Ferrarius dit de S. Brice, qu'on fait compagnon de S. Carpophore. Usuard & Adon, parlent amplement de ces Saints, [& ont suivi apparemment leurs faux actes.] Ils marquent leur feste le 10. de decembre. Tout le monde met leur martyre sous Diocletien, mais les uns à Spolete, & les autres à Seville en Espagne; surquoi Baronius n'a osé rien decider. [Je ne sçay s'il ne faudroit point les mettre à Spello ou Hispello dans le duché de Spolete entre Foligni & Assise, à cause des Saints dont on joint l'histoire à la leur.]

(Ferr. p. 766. — Bar. 10. dec. b. — Ferr. p. 766. — p. 418. — Us. 10. dec. — Bar. ib. b | Ferr. p. 766.)

On dispute de mesme si S. Felix marqué dans Usuard & quelques autres martyrologes le 18. de may, estoit Evesque de la mesme ville de Spello, dont l'evesché a esté uni à celui de Spolete, ou s'il l'estoit de Spalatro dans la Dalmacie. Bollandus traite ce point assez amplement, & conclud pour Spello, parceque depuis plusieurs siecles on y a honoré le 18. de may S. Felix comme Evesque & patron du lieu, on luy a basti des eglises, & on y a cru posseder son corps; & parceque Spalatro n'estoit en ce temps-ci qu'une maison de campagne, où Diocletien fit bastir un palais pour se retirer aprés qu'il eut quitté l'Empire, & où il ne s'est formé une ville que dans les siecles posterieurs, depuis que Salone eut esté détruite par les Gots & d'autres barbares. [Aussi l'on n'y connoist point d'Evesque durant les six premiers siecles. Je voudrois neanmoins qu'il eust répondu à ce que dit Baronius,] que ceux de Spalatro pretendoient dans une lettre écrite à Sixte V. avoir le corps de S. Felix, & l'avoir levé de terre depuis peu de temps. Quelques uns le mettent aussi à Spolete, [d] où il y a eu en effet un Felix Evesque, mais en 680. sous le Pape Agathon: [e] & on trouve des preuves pour Spello

(Boll. 18. may, p. 167. §. 1. — §. 1–6. — §. 6. — Bar. 308. §. 27 | 18. may, d. — Boll. 18. may, p. 167. §. 2. — [d] Bar. 680. § 3 | Ugh. t. 1. 2. p. 173. c. — [e] Boll. p. 167. d. e.)

Spello dans la cathedrale mesme de Spolete.

a §. 1. b p. 168. e. f. [a] Usuard & tous les autres mettent le martyre de S. Felix sous Maximien; [b] & cela est confirmé par les actes que Bollandus nous en a donnez. Le juge qui le condanna y est appellé Tarquin. [Nous ne raportons rien de ces actes, parceque] c. 'les Anges qui y parlent plusieurs fois, & qui y chantent à deux chœurs à la mort du Saint, [les payens tuez par le tonnerre, le feu éteint, & quelques autres circonstances,] font juger à Bollandus que cette piece est assez nouvelle.

p. 197. e. 'On pretend que le corps du Saint a esté longtemps auprés de Spello, dans une eglise trés ancienne, qui est encore fort honorée dans tout le pays, f. 'quoique le corps du Saint soit aujourd'hui à "Chateau-Jan assez près de Spolete, dans une eglise de son nom, qui a esté autrefois une abbaye de Benedictins. On l'a donnée aux Augustins en l'an 1450. (*ad Castrum Jani.*)

Sur. 24. dec. p. 307. 'Nous avons dans Surius les actes de S. Gregoire Prestre & martyr à Spolete, [dont on fait le 24. de decembre: & ce qu'il y a de sa confession est assez beau. Le reste ne consiste qu'en miracles sans apparence.] Bar. ib. c. 'Baronius dit avoir les mesmes actes augmentez d'un beau miracle arrivé en 1037. [Usuard & Adon parlent de ce Saint, & le dernier ne le fait que trop amplement.] Ferr. it. p. 786. 'On pretend avoir son corps & à Cologne, & à Spolete dans une eglise de son nom.

Boll. 29. jan. p. 947. 'On croit que S. Seuste remporta avec 80. autres la couronne du martyre sous Diocletien dans la ville de Todi, qui est encore dans l'Ombrie, & où ils sont honorez le 29. de janvier. [L'on n'en a rien d'ancien;] Ferr. it. p. 60. '& Ferrarius trouve bien des difficultez dans ce qu'on en dit. Boll. p. 947. §. 3. 'Ceux de Todi tiennent que les reliques de S. Seuste sont à Nantes, où neanmoins l'on n'en sçait rien.

Bar. 27. sept. c. 'Ils honorent encore le 27. de septembre S. Fidence & S. Terence, que le martyrologe Romain dit avoir souffert à Todi du temps de Diocletien. Baronius cite leurs actes; Ferr. it. p. 618. '& Ferrarius fait une fort méchante histoire de ces Saints, tirée du breviaire de Todi, selon laquelle neanmoins ils n'ont pas souffert à Todi mesme, mais à Martane, ville ruinée à deux lieues de là, selon Ferrarius, dont on montre les vestiges en un lieu appellé Nostre-Dame de Pantano. [Je ne sçay si elle est differente de celle de Martule, dont on fait S. Brice Evesque.] Baudr. p. 462. 463. 'Ferrarius les distingue, mettant la derniere à deux petites lieues de Spolete, quoiqu'il hesite sur cela. Baudrand soutient que ce n'en est qu'une, qu'il place auprés de Todi.

Ferr. it. p. 738| Bar. 27. nov. h. 'Ferrarius met encore à Martane, & le martyrologe Romain à Todi, Ste Illuminée Vierge, dont on fait le 29. de novembre. Baronius cite ses actes manuscrits, qui nous assurent, dit-il, qu'elle a vécu [& a confessé la foy sous Maximien.] Ce que Ferrarius en dit sur l'autorité du breviaire de Todi, ne consiste qu'en prodiges [sans vraisemblance.

Pour passer de l'Ombrie en la Marche d'Ancone, appellée autrefois *Picenum*,] Bar. 5. aug. e. 'on met le 5. d'aoust à Ascoli dans cette province, S. Emygde Evesque & Martyr sous Diocletien: Et on pretend neanmoins qu'il n'a esté ordonné & envoyé en ce pays que par S. Marcel Pape, [avant lequel il n'y avoit déja plus de persecution en Occident.] Aussi Baronius dit que son histoire, dont il n'a point connu de meilleur auteur que Pierre des Noels, a besoin d'estre corrigée. Ferr. it. p. 489. 'Ferrarius y ajoute les monumens de l'Eglise d'Ascoli: & aprés y avoir changé ce qu'il luy a plu, il n'en a pu faire encore qu'un tissu de prodiges, ou plutost de fables.

Boll. 16. may, p. 566. f. c p. 565. f. 'Les actes de S. Peregrin Diacre portent qu'il eut la teste tranchée à Ancone le 16. de may, [c] par ordre du Proconsul Anulin, sous l'Empereur Diocletien. p. 566. f. [Cette piece est fort nouvelle,] 'puisqu'elle comprend la decouverte de son corps [d] faite en 1224. d p. 568. [Les faits n'en sont pas neanmoins mauvais, s'ils estoient mieux autorisez.] p. 565. c. 'Pour les discours il est visible que ce ne sont pas ceux du Saint. c. 'On pretend qu'il y en a une autre histoire écrite en grec: mais elle n'a pas encore esté donnée au public. a.| 'Le corps du Saint est dans une eglise tenue depuis l'an 1650. par les Carmes déchaussez.

p. 566. f| 567. c. 'Lorsqu'on decouvrit son corps en 1224, on trouva dans la mesme eglise & dans le mesme tombeau ceux de S. Herculan & de S. Fabien ou Flavien qualifiez Martyrs dans l'inscription: p. 565. c. '& on pretend qu'ils ont esté martyrizez "avec S. Peregrin; (&c.) [mais on n'en a aucune autre preuve.] p. 566. 567 'On raporte quelques miracles faits depuis par ces trois Saints, p. 565. e. 'particulierement qu'en 1456. Dieu delivra de la peste la ville d'Ancone par leur intercession.

Bar. 8. oct. h. 'Le martyrologe Romain met à Ancone le 8. d'octobre Ste Palatiate & Ste Laurence, qu'on dit avoir esté bannies durant la persecution de Diocletien par un juge nommé Dion. Baronius a eu leurs actes, Ferr. it. p. 635. 636. [& neanmoins n'en a rien donné.] 'Aussi l'abregé qu'en a fait Ferrarius [fait voir qu'ils ne valent quoy que ce soit.] Il met la mort de ces Saintes à Fermo, & leur feste le 7. d'octobre.

ARTICLE LIII.

De quelques Martyrs de la Ligurie.

Ferr. it. p 777. 'LES historiens de Ravenne pretendent que ce fut en ce temps-ci que leur Eglise fut honorée par le martyre de S. Valentin, S. Concorde, S. Noval ou Naval, & S. Agricole. Flor. p. 1032. 'Ces Saints sont marquez le 16. de decembre dans les martyrologes de S. Jerome, dans Raban, & dans Usuard. Quelques uns y ajoutent encore un S. Justin. Les modernes disent quelques particularitez de S. Valentin, & de S. Concorde qu'ils font son fils. Ferr. p. 778. 'Mais ils avouent en mesme temps que ce qu'ils en disent est embarassé de difficultez considerables.

[L'Eglise de Boulogne a eu aussi son Agricole, qui estant le maistre de S. Vital, se tint heureux d'estre son compagnon dans le martyre. On croit qu'ils

V. leur titre. ″qu'ils ont ſouffert ſous Diocletien, quoiqu'on n'en ait pas de preuve bien authentique.]

Paul. car. 24. p. 610. 'S. Procule eut dans la meſme ville le corps percé avec de grands clous, comme S. Agricole, & il y avoit des reliques de l'un & de l'autre ſous l'autel de S. Felix de Nole, ſelon S. Paulin. Bar. 303. §. 122 | 1. jun. h. 'C'eſt pourquoi ce que l'on dit qu'il mourut ſous Theodoric, & toute l'hiſtoire qu'on fonde ſur cela, ne ſont que des fables; a Ferr. it. p. 333. a ſi l'on ne veut dire qu'il y en a eu un ſecond: [ce que nous pourrons examiner en ſon lieu.] p. 332. 'L'Egliſe de Boulogne en fait la feſte le premier de juin; mais elle l'honore comme un ſoldat, quoique le martyrologe Romain luy donne la qualité d'Eveſque. Ugh. t. 2. p. 8. 'Ughellus ne le nomme ſeulement pas dans l'hiſtoire des Eveſques de Boulogne. Ferr. p. 332. 'Ferrarius en dit des choſes qui le devroient faire regarder, ſi elles eſtoient vraies, non comme un martyr, mais comme un homicide & un aſſaſſin. [Auſſi elles ne s'accordent point avec S. Paulin, & ſont meſlées de circonſtances viſiblement fabuleuſes.] La ville de Boulogne a un reſpect tout particulier pour luy, & a baſti une fort belle egliſe, Ugh. t. 2. p. 6. d. 'avec une abbaye de Benedictins, qui portent ſon nom. Greg. dial. l. 1. c. 9. 'S. Gregoire le Grand parle de la feſte de S. Procule Martyr. b Baronius p. 36. 37. c. croit que c'eſt celui de Boulogne parce-qu'il eſt le plus celebre. b Bar. 1. jun. h. Greg. p. 34. c. 'Neanmoins il paroiſt que cette feſte ſe faiſoit dans le dioceſe de Ferente [en Toſcane pres de Viterbe.]

Ferr. it. p. 637. 'Nous avons entre Parme & Plaiſance ſur la riviere de Stirone, une ville appellée Bourg S. Domnin ou Donnin, honorée depuis peu d'un ſiege epiſcopal. Elle a tiré ſon origine ou au moins ſon nom de S. Domnin marqué dans Uſuard le 9. d'octobre. Sur. 9. oct. p. 132. 133. 'On pretend que c'eſtoit un Chambellan de Maximien Hercule, qui ayant mieux aimé tout perdre que de perdre J. C, avoit quitté la Cour vers l'Allemagne, & s'enfuyoit ſe cacher à Rome pour eviter la perſecution. Mais ceux qui le pourſuivoient l'ayant atteint au paſſage de la riviere de Stirone, luy oſterent, dit-on, la vie au meſme endroit, & y laiſſerent ſon corps.

Ibid. 'Nous avons ſes actes dans Surius, [qui ne peuvent nullement paſſer pour bons, tant pour les harangues injurieuſes, que pour les miracles ſans apparence.] p. 132. §. 1. 'Ils mettent un edit general de la perſecution contre les Chrétiens l'an 6. de Maximien, [de J. C. 291. ou 292, ce qui eſt inſoutenable. Auſſi ils n'ont pas empeſché] Bar. 303. §. 122. 'Baronius de mettre ce Saint parmi ceux qui ont ſouffert depuis la 19e année de Diocletien. Ferr. it. p. 637. 'D'autres le font compagnon des ſoldats Thebéens, [martyrizez en 286.] On ajoute que ſon corps fut trouvé du temps de Conſtantin, tenant ſa teſte coupée entre ſes bras, & qu'on baſtit une egliſe ſur ſon tombeau, où il s'eſt fait divers miracles.

La feſte de S. Dalmace Martyr eſt marquée le 5. de decembre dans Uſuard, & 1 pluſieurs autres. Uſuard ſeul ajoute qu'il ſouffrit en Italie. [Nous avons aujourd'hui le bourg S. Dalmace en Piémont, ſur la riviere de Geſſo au dioceſe de Nicé, ſelon Sanſon.] p. 752. 'On croit que ſon corps y eſt, & Ferrarius ſoutient que c'eſt en ces quartiers là qu'il a principalement paru & qu'il a eſté martyrizé vers l'an 254. Le martyrologe Romain le met ſous Diocletien. p. 752. 753. 'Et il y a encore beaucoup d'autres choſes de ce Saint″ qui ſont incertaines & conteſtées. Note 60.

1. Adon, Raban, Vandelbert &c.

ARTICLE LIV.

Des Martyrs de Milan, de Come, & de Verone.

[LA ville de Milan eut un martyr illuſtre en la perſonne de″S. Victor, V. S. Nabor. qui ſemble avoir ſouffert le 8. may 304, & on y peut joindre S. Nabor & S. Felix, puiſqu'elle leur vit ſouffrir la priſon & les tourmens, & qu'elle poſſeda leurs reliques auſſitoſt aprés leur mort. Mais la conſommation de leur martyre appartient à la ville de Lodi; Dieu ayant voulu conſacrer plus d'une Egliſe par leurs ſouffrances & par leur exemple.] Boll. 8. may, p. 288. §. 7. 'Les actes de ces Saints portent que Maximien exerçoit alors à Milan une grande perſecution contre les Chrétiens; [& ſi ces actes ne ſont pas fort authentiques, la choſe en elle meſme eſt tres probable, eſtant certain que Maximien Hercule, naturellement tres cruel, eſtoit aſſez ennemi des Chrétiens, & qu'il eſtoit à Milan lorſqu'il quitta l'Empire le premier may 305.]

Mombr. t. 1. p. 287 | MS. p. 514. 'Les actes de S. Fidele dans Mombritius, portent que S. Exanthe, S. Carpophore, & luy, quitterent la Cour de Maximien qui eſtoit alors à Milan, parce-qu'ils eſtoient Chrétiens, & allerent ſe cacher du coſté de Come. [Mais ces actes ne ſont pas non plus d'une grande autorité.] Sur. 28. oct. p. 390 | P. Dam. ſ. 54. t. 2. p. 129. 130 | t. 4. p. 17. 'On s'eſt contenté de mettre dans Surius un ſermon & une hymne de Pierre Damien, qui contiennent que S. Fidele eſtoit d'une illuſtre naiſſance, qu'il avoit de grands biens, & que faiſant profeſſion des armes, au lieu de s'abandonner aux dereglemens de ceux de ſa condition, il mena une vie tout à fait exemplaire, s'attachant à ſon Eveſque, ſous la conduite duquel il s'occupoit à la viſite & au ſoulagement des Chrétiens, & travailloit ſecrettement à la converſion des infideles. S'eſtant ainſi preparé au martyre durant la paix, il fit paroiſtre ſa generoſité durant la guerre, en laquelle il eut la teſte tranchée. Sa mort fut, à ce qu'on dit, ſuivie de tempeſtes & d'éclairs. On tient auſſi que l'un des perſecuteurs fut poſſedé du demon; mais ayant promis qu'il enterreroit le Saint avec reſpect, il n'eut pas ſitoſt touché ſon corps, qu'il fut gueri. Le juge qui apprit ces merveilles, défendit à tous ſes gents d'en parler.

[Ses actes diſent à peu pres les meſmes choſes. Ils mettent la mort du Saint le 28. d'octobre, auquel le faux martyrologe de Bede, & le Romain, la marquent,] Ferr. p. 678. '& auquel on la fait à Come dans ſon egliſe. [Ainſi il faudra mettre ſon martyre en l'an 304. Car en l'an 303. les lai-

laïques n'estoient pas encore condannez à mort.] 'On pretend que son corps qui estoit dans l'abbaye d'Arone, en a esté transporté à Milan par S. Charle en 1576, & mis dans l'eglise des Jesuites dediée à Dieu sous son nom.

p. 679.

'Les actes de S. Fidele portent que S. Carpophore & S. Exanthe furent martyrizez avant luy. 'Il paroist qu'on en a encore d'autres histoires, [mais qui sentent bien la fable.] On fait de ces deux Saints, & de quelques autres qu'on joint avec eux, le 7. d'aoust. Le corps de S. Carpophore a esté transporté d'Arone à Milan avec celui de S. Fidele.

MS.p.514. Ferr. p. 492.

'Il est encore parlé de la persecution faite à Milan par Maximien, dans les actes de S. Firme & S. Rustique donnez par Mombritius. [Ils ont quelque chose de beau; mais ils sont fort semblables à ceux de S. Victor, & de S. Nabor, jusqu'à en copier les termes: & ils ont d'ailleurs diverses marques de fausseté qui leur sont propres.] 'Bollandus en cite d'autres qui se trouvent dans des manuscrits: mais hors quelques expressions c'est la mesme chose. 'Ils disent que S. Firme estoit un homme riche & de qualité de la ville de Bergame, où il se preparoit au martyre par les prieres, par les jeûnes, en distribuant son bien aux pauvres, & en retirant chez luy les Chrétiens qui fuyoient la persecution. Maximien l'envoya prendre par un Questeur pour l'amener à Milan. 'Rustique son parent voyant qu'on l'emmenoit, le suivit en pleurant, ce qui fit que les soldats du Questeur luy demanderent s'il estoit aussi Chrétien: Il l'avoua; & sur cela il fut arresté, & mené avec S. Firme à Maximien.

Mombr.t. 1 p.282| MS.p.508. Boll. 23. mars, p. 451. 452. MS. p. 508. p. 509.

'Ce prince les fit d'abord mettre en prison chez Anulin son Conseiller, disent les actes, & le lendemain se les estant fait amener, comme il les vit inebranlables dans leur foy, 'il les fit fustiger, & puis mener en prison, où on les mit "dans les ceps. Maximien les remit ensuite entre les mains d'Anulin, afin qu'il les menast avec luy dans la Venetie où il alloit; [dequoi il seroit difficile de rendre une bonne raison.] Ainsi on les mena à Verone chez Cancaire, Vicaire [ou plutost magistrat] de la ville, en luy recommandant de la part d'Anulin de ne leur donner pas mesme du pain ni de l'eau: 'Mais des la premiere nuit une lumiere miraculeuse qui parut dans le lieu où on les tenoit enfermez, convertit Cancaire avec toute sa famille.

Ibid. p. 510. *in cippo.* p. 511.

'S. Procule Evesque de la ville, qui se tenoit caché avec quelque peu de Chrétiens, vint les visiter; & [contre la regle commune du martyre,] il se resolut mesme de demeurer dans la prison afin de mourir avec eux pour J. C. C'est pourquoi quand on vint prendre les deux Saints pour les mener à Anulin, qui estoit arrivé à Verone six jours aprés eux, Procule voulut aussi qu'on luy liast les mains derriere le dos, & qu'on le menast à ce magistrat. 'Les actes portent que quand Anulin sceut qui il estoit, il dit à ses gents; « Ne voyez vous pas bien que c'est « un homme qui radote de vieillesse? & « que sur cela on le renvoya en luy donnant des soufflets & luy faisant d'autres injures. [Je ne sçay si sous Diocletien un juge eust esté assez hardi pour renvoyer ainsi un Chrétien & un Evesque; & cela à la vue d'Hercule.] 'Mais le reste de ce qu'on dit de ce Saint [a encore moins d'apparence.]

Ibid. p. 512. Boll. 23. mars, p. 450. §. 2. 8.

'Pour S. Firme & S. Rustique, Anulin voyant qu'il ne pouvoit les obliger à sacrifier, leur fit souffrir divers tourmens, & les condanna enfin à avoir la teste tranchée. 'On fait leur feste le 9. d'aoust auquel ils sont marquez par Notker & quelques autres martyrologes. 'Ceux de S. Jerome mettent aussi ce jour là S. Firme & S. Rustique, mais en Orient, s'il n'y a faute. [a] Leurs corps sont aujourd'hui dans l'eglise des Cordeliers de Verone qui porte le nom de S. Firme; '& ils ont encore trois autres eglises dans Verone où on les honore beaucoup. [Leur martyre peut estre arrivé en l'an 304, comme nous l'avons dit de S. Fidele.] 'Quelques uns les mettent avec S. Procule vers l'an 235. sous Maximin I, qui avoit un Anulin pour Prefet du Pretoire. Mais on peut assurer que Maximin I. ni son Prefet ne vinrent jamais à Milan; outre que presque tous les manuscrits ont Maximien.

MS.p.512. Boll. 23. mars, p. 451. b. d. Flor. p. 741. 742. a Boll. p 451. b. p. 453. §. 12. p. 451. a. b.

'S. Procule est honoré par son Eglise le 23. de mars, quoique le martyrologe Romain l'ait mis le 9. de decembre. Son corps est conservé dans la ville en une eglise de son nom. 'Il y fut trouvé l'an 1492, hors sa teste, qu'on croit estre à Bergame. 'On marque qu'il se fit alors divers miracles.

p. 450. §. 1. p. 453. p. 454.

ARTICLE LV.

De Ste Justine; des SS. Cantiens & de quelques autres.

'LE nom de Ste Justine vierge & martyre à Padoue est celebre dans tout le pays de Venise, où l'on fait presque partout sa feste le 7. d'octobre. 'Fortunat en parle au VI. siecle entre les plus illustres Saintes. [b]'Il y a une abbaye de Benedictins fort celebre au lieu où elle fut enterrée auprés de Padoue, [& maintenant dans la ville.] 'On marque qu'Opilion Prefet du Pretoire & Patrice, en fit bastir l'eglise dans le V. siecle. [C'est apparemment luy qui fut Consul en 453.] 'Les actes de Ste Justine qui sont dans Mombritius, n'ont rien d'ancien ni d'authentique, mais beaucoup de paroles, & un miracle digne de Metaphraste; '& quoique l'auteur se pretende témoin oculaire de son martyre, les faits mesme qu'il raporte font voir qu'il n'a vécu qu'assez longtemps depuis. Ses bouts de vers & le reste de son style ne donnent pas lieu de croire qu'il ait écrit avant le X. ou XI. siecle. Ils disent que la Sainte fut condannée par l'Empereur Maximien qui estoit alors à Padoue: [& c'est tout ce qu'on en peut tirer.] 'Ce qu'en dit Pierre des Noels est encore moins probable.

Ferr. it. p. 635. Fort. l. 8. c. 4. p 187. 191|v. Mart. l. 4. p 341. b Ferr. p. 635. Ugh. t. 5. p. 398. b. Mombr. p. 40. MS. p. 541. P. de N. l. 9. c. 32. p. 178. 2.

[c] On pretend qu'elle fut enterrée par S. Prof-

c Ferr. p. 635.

S. Prosdocime Evesque de Padoue, dont les actes parlent beaucoup d'elle. [Ainsi ce Saint n'a vécu que pres de 300. ans aprés S. Pierre, dont on pretend d'ordinaire qu'il a esté disciple.] 'On le fait premier Evesque de Padoue, [parcequ'on n'en connoist point avant luy.] Ughellus en dit bien des choses, [mais qui ne sont point fondées. Pour ses actes qui sont dans Mombritius,] 'Baronius & d'autres avouent qu'il y a des choses à corriger. [Il suffit de voir ce que pretend Ferrarius,] 'qu'il mourut agé de 114. ans, aprés avoir gouverné 93. ans l'Eglise de Padoue. On fait sa feste le 7. de novembre.

Ugh. t. 5. p. 395. 396. | Bar. 7. oct. c. | Ferr. p. 696.

[L'Eglise d'Aquilée eut un martyr illustre en la personne de S. Chrysogone, dont on verra l'histoire "en un autre endroit.] 'Elle fut encore honorée par le sang des SS. Cantiens les amis de Dieu, comme les appelle Fortunat, qui les met entre les plus illustres martyrs d'Aquilée. 'Nous avons un sermon sur ces Saints, attribué à S. Augustin & à S. Ambroise, mais qu'on croit estre plutost de S. Maxime de Turin qui vivoit au milieu du V. siecle. 'Nous en avons aussi des actes dans Mombritius, que le P. Mabillon nous a donnez un peu plus amples, ["mais qui ne paroissent pas estre d'une grande autorité.] 'Ils portent que Cance, Cantien, & Cantianelle [ou Cantianille,] qui estoient freres selon S. Maxime mesme, nez à Rome de la famille des Anices, furent instruits des leur enfance dans la foy de J. C. par Prote leur "precepteur.

V. Sainte Anastasie. | Fort. v. Mart. l. 4. p. 340. | Sur. 31. may, p. 329. | Mabi. lit. p. 467. | Note 61. | p. 468. | *pædagogo.*

'La persecution de Diocletien estant venue, ils vendirent ce qu'ils avoient de bien à Rome, donnerent la liberté à leurs esclaves qui voulurent recevoir le battesme; '& puis quitterent la ville sous pretexte d'aller visiter les terres qu'ils avoient à la campagne. Ils arriverent ainsi jusqu'à Aquilée auprés de laquelle ils possedoient de grands biens. Ils y trouverent la persecution fort allumée: & il y avoit, dit-on, un nombre infini de Confesseurs dans les prisons. Dulcide gouverneur du pays, & Sisinne qualifié Comte, qui y commandoient, ayant sceu l'arrivée des Saints, [& appris qu'ils estoient Chrétiens,] les firent sommer de venir sacrifier. Ils le refuserent, declarant qu'ils adoroient J. C. 'Et sur cela Dulcide & Sisinne en ayant écrit à Diocletien, [ou plutost à Maximien;] on leur répondit que si les trois freres ne vouloient pas sacrifier, il falloit les condanner au dernier supplice.

Boll. 31. may, p. 428. f. | Mabi. lit. p. 468. | p. 469.

'Les Saints furent avertis de cette réponse, & monterent sur leur chariot avec Prote pour se retirer, suivant le commandement de l'Evangile. Mais ils ne purent aller que jusqu'au lieu appellé pour lors les Eaux de Grado, 'à une grande lieue d'Aquilée du costé de l'Orient, & que l'on appelle aujourd'hui S. Cantien. 'Dieu qui vouloit les couronner, & montrer que leur fuite estoit un effet de sagesse, & non de timidité, permit qu'un de leurs chevaux "tomba mort en cet endroit: ce qui les arresta, '& Sisinne qui les poursuivoit eut le loisir de les atteindre. Il les fit prendre, & leur ordonna de sacrifier, s'ils ne vouloient estre punis. Ils protesterent qu'ils ne sacrifieroient jamais au demon: Et sur cela Sisinne leur fit trancher la teste à eux & à Prote. Le Prestre "Zoele ou Zoïle, eut soin de retirer leurs corps, de les embaumer, & de les mettre dans le tombeau. On marque qu'ils moururent le 31. de may, 'auquel leur feste est marquée avec celle de S. Prote dans [1] les plus anciens martyrologes aussibien que dans les plus nouveaux. a L'Eglise d'Aquilée honore S. Prote en particulier le 14. de juin.

Ibid. | Baudr. p. 534. | Sur. 31. may, p. 329. | *corruisset.* | Mabi. lit. p. 470. | V. Sainte Anastasie. | Flor. p. 561. 562 | Boll. 31. may, p. 468. §. 4. | a Boll. 31. may,

b On pretend avoir encore aujourd'hui les corps de ces martyrs à Aquilée: mais on le pretend aussi à Milan, où on fait la feste de leur translation le 14. de juin, à Bergame, à Verone, à Sens, à Hildesheim, & particulierement à Estampes dans l'eglise de Nostre-Dame, 'où l'on croit qu'ils ont esté apportez par le Roy Robert, & où on les mit solennellement dans une nouvelle chasse le 4. d'aoust 1249. On raporte aussi divers miracles qui s'y sont faits. [Il peut y avoir quelques parties de leurs reliques en tous ces endroits.]

&c. | p. 428. b. | b p. 430-432. | p. 432. 433.

ARTICLE LVI.

De Ste Luce, & des martyrs de Sardaigne & de Corse.

'SAINTE Luce ou Lucie, [l'une des plus celebres] Saintes qu'ait eues la Sicile, y couronna sa virginité par le martyre dans la ville de Syracuses [qui en estoit la capitale. Toute l'Eglise Latine l'honore aujourd'hui le 13. de decembre,] auquel elle est marquée dans les martyrologes de S. Jerome, [dans Bede, Usuard, Vandelbert, & les autres posterieurs;] '& mesme dans le Sacramentaire de S. Gregoire, & dans le calendrier du P. Fronto. 'Les Grecs la celebrerent aussi le mesme jour, & en font leur principal office conjointement avec celui de quelques autres martyrs. c On trouve à Rome plusieurs eglises de Ste Luce: d mais on ne sçait si c'est de celle-ci, ou de celle qu'on honore le 16. de septembre, & qu'on tient avoir souffert à Rome mesme. e On croit neanmoins que c'est celle de Syracuses que l'Eglise Latine a mise dans le Canon de la Messe.

Flor. p. 1025. | Sacr. p. 146 | Front. cal. p. 154. | Men. p. 203. 212. | Ugh. t. 6. p. 1158. | c Front. cal. p. 154. | d Bar. 16. sept. d. | e Sacr. n. p. 21.

[Mais quoique son nom soit illustre, nous n'osons pas dire que ce qu'on raporte de sa vie soit bien assuré. Car les actes que nous en avons dans Surius, qui sont assez bien écrits, ne peuvent pas neanmoins passer pour une autorité fort considerable, quand on n'en jugeroit que par ce qu'ils font dire à la Sainte,] 'que Maximien estoit mort ce jour là, & que Diocletien estoit depossedé de l'Empire. [Car on sçait qu'il y eut environ six ans entre la demission de Diocletien & la mort de Maximien. Cette piece peut estre plus ancienne que S. Aldhelme & que Bede, qui paroissoient l'avoir suivie; & on peut juger par les menologes qu'elle a esté receue des Grecs, sans en avoir davantage d'autorité.

Sur. 13. dec p. 248. §. 8.

1. dans ceux de S. Jerome, dans Raban, Usuard, Adon, Notker, Vandelbert &c.

Pour marquer neanmoins en un mot ce qu'on dit d'une Sainte si celebre,] 'ses actes portent qu'Eutyquie sa mere estant travaillée d'un flux de sang depuis quatre ans, la Sainte obtint sa guerison en priant au tombeau de Ste Agathe, & obtint d'elle en recompense la permission de consacrer sa virginité à J. C, '& ses biens aux pauvres. 'Ayant ensuite esté prise comme Chrétienne, 'Pascase" gouverneur de Sicile la condanna à estre abandonnée à la prostitution publique. 'Mais quand on voulut l'emmener, elle se trouva immobile; & quelque effort qu'on fist, on ne put jamais seulement luy faire faire un pas hors du lieu où elle estoit. 'On ajoute qu'on alluma du feu autour d'elle, qu'on la couvrit toute de poix, de resine, d'huile bouillante, sans qu'elle en sentist aucun mal. 'Enfin ayant esté percée d'un coup d'épée, elle rendit l'esprit quelque temps aprés.

(p. 247. §. 1. 2. — §. 3. — §. 4. — §. 5. — Consularis. — §. 6. — §. 7. — §. 8.)

'Baronius dit que Sigebert a fait en vers l'histoire du martyre de Ste Luce, & des translations de son corps. 'Car on pretend que Faroald Duc de Spolete, ayant pris la ville de Syracuses sous Luitprand Roy des Lombars, transporta le corps de Ste Luce à Corfinium d'où Thierri 46e. Evesque de Mets le fit porter dans son Eglise l'an 970. '& deux ans aprés il le fit porter dans une chapelle bastie sous le nom de la Sainte, dans l'eglise de S. Vincent. Thierri le jeune 48e. Evesque de Mets en tira un bras qu'il donna à l'Empereur Henri III, & ce Prince le mit l'an 1042. "dans un monastere du diocese de Spire. On ajoute que lorsque le corps de Ste Luce estoit encore à Corfinium, on en apporta la teste à Rome, d'où elle a esté transferée en l'eglise cathedrale de Bourges sous Louis XII.

(Bar. 13. dec. a. — Sauss. p. 998. — p. 999. — *in Landiburgensi monasterio.*)

[On met plusieurs martyrs dans la Sardaigne sous Diocletien,] 'entre lesquels est S. Ephyse honoré le 15. de janvier à Cagliari ou Cailleri capitale de cette isle. [a]'Bollandus nous en donne de fort longs actes attribuez à un nommé Marc, qui estoit luy mesme present à son martyre. [Mais cette piece contient trop de faits partie faux, partie improbables, pour estre receue comme bonne.] 'Bollandus mesme nous avertit qu'elle est tout à fait semblable aux actes de S. Procope le capitaine. 'Il reconnoist aussi qu'il y a des choses qui n'ont esté écrites que plusieurs siecles aprés.

(Boll. 15. jan. p. 997. — a p. 1004. §. 37. — p. 997. §. 3. — p. 1001. a)

On tient que la ville de Cagliari fut encore honorée alors par le martyre de S. Luxore, S. Cesell̃e ou Ciselle, & S. Camerin, marquez dans le martyrologe Romain le 21. d'aoust. Il y en a des actes dans Mombritius, 'que Baronius condamne en disant qu'on luy en avoit envoyé d'autres de Sardaigne qui estoient plus purs. 'Ce qu'en dit Ferrarius n'a rien de mauvais. [b] S. Gregoire le Grand parle d'une abbesse du monastere de S. Gravin & S. Luxore dans le diocese de Cagliari. 'Les corps de S. Luxore & ses compagnons sont presentement à Pise selon les uns, & à Pavie selon d'autres.

(Bar. 21 aug. d — Ferr. p. 526. — b Greg. l. 7. ep. 7. p. 785. a. b. — Ferr. p. 527.)

[S. Gravin dont nous venons de parler, peut bien estre le mesme que] 'S. Gavin ou Savin marqué le 25. d'octobre dans quelques exemplaires des martyrologes de S. Jerome, comme ayant souffert le martyre à "Torre dans l'isle de Sardaigne. 'On l'y honore encore aujourd'hui le mesme jour, & on y voit une belle eglise de son nom. On pretend qu'il est si celebre dans la Sardaigne, que le mois d'octobre s'y appelle le mois de S. Gavin.

(Flor. p. 933. — *Turribus.* — Ferr. p. 673.)

'On y fait encore le 30. de may une feste" de S. Gabin [ou Gavin,] qu'on dit avoir aussi souffert à Torre, mais avec un S. Crispule, '& des le temps d'Adrien. Ainsi il le faudra distinguer de celui dont nous parlons. 'Car les actes de S. Saturnin de Cagliari mettent son martyre sous Diocletien, & sous un gouverneur nommé Barbare; & ils luy donnent pour compagnons S. Prote & S. Janvier. 'D'autres monumens en parlent d'une maniere assez differente, & disent que ces deux derniers Saints, dont le premier avoit esté fait Prestre, & l'autre Diacre par le Pape Caius, ayant esté pris & mis en prison par ordre de Barbare sous la garde de Gavin, ils convertirent leur garde, qui aprés avoir receu le battesme, les mit hors de la prison, & les laissa aller. Des que le juge en eut esté averti, il fit arrester Gavin; & comme il ne put luy persuader de quitter la religion qu'il venoit d'embrasser, il luy fit trancher la teste au port de Balay près de Torre. On ajoute qu'aprés sa mort S. Prote & S. Janvier qui s'estoient cachez, vinrent se presenter aux persecuteurs, & eurent la teste tranchée au mesme lieu que S. Gavin. 'Les martyrologes de S. Jerome les mettent le 27. d'octobre. 'Neanmoins on les honore aujourd'hui le 25. avec S. Gavin.

(V. la persec. d'Adrien §. 3. note 3. — Boll. 30. may, p. 235. — p. 236. §. 3. 4. — MS. — Ferr. p. 671. 672. — Flor. p. 936.)

'Florentinius cite des actes de S. Gavin, & d'autres de S. Prote & S. Janvier, raportez par Jean Arca au 2e livre des Saints de Sardaigne. 'Selon les actes de S. Saturnin de Cagliari dans Mombritius, ils souffrirent tous trois des que Barbare entra en Sardaigne, & y publia les edits de Diocletien contre les Chrétiens. Mais ces actes ne sont écrits que lorsque la Sardaigne n'appartenoit plus à l'Empire, [c'est à dire aprés le VI. siecle, & ils ne distinguent point entre les edits de 303. & ceux de 304. Ils sont fort conformes] 'à ceux de S. Serge de Cappadoce, dont nous parlerons dans la suite.

(Ferr. p. 673. — Flor. p. 937. — MS. — Boll. 24. feb. p. 462.)

'Ces actes ajoutent qu'aprés la mort de S. Gavin, Barbare vint à Cagliari capitale de l'isle, où l'on fit un sacrifice solennel dans le Capitole sur le port. Mais pendant que tout le monde y couroit, Saturnin qui dans un age très peu avancé avoit acquis une vertu très parfaite, vint à passer par là: & en mesme temps les prestres des idoles virent que les demons ne leur donnoient point "les marques ordinaires de leur presence. Ils crurent que cela venoit de quelques Chrétiens, & ayant trouvé Saturnin, l'un des prestres le perça d'un coup d'épée. [Cette narration a tant de raport à l'histoire de S. Saturnin de Toulouse,] 'dont les anciens martyrologes marquent une translation

(MS. — &c. — Florent. p. 939--941.)

&c. lation le 30. d'octobre, [auquel on fait la feste de celui de Cagliari, qu'on ne peut s'empescher de craindre qu'on n'ait confondu l'un avec l'autre.]

'Et en effet Ferrarius, sans parler de tout ce qu'on lit dans Mombritius, dit que S. Saturnin de Cagliari fut accusé devant Barbare, mené devant luy, mis en prison, & condanné à perdre la teste. Ferr. p. 681.

'Baronius en cite des actes manuscrits, où on lit qu'il souffrit le 30. d'octobre sous le VIII. consulat de Diocletien & en la 20e année de son regne, [c'est à dire en 303.] 'Des le temps de S. Fulgence, il y avoit une eglise de S. Saturnin dans la Sardaigne, auprés de laquelle S. Fulgence relegué dans cette isle pour la foy, établit sa demeure; & il y bastit un monastere, aprés en avoir demandé le consentement de Brumase ou Primase Evesque de Cagliari, comme cela estoit bien raisonnable, dit l'histoire originale de sa vie. 'Il y a encore aujourd'hui une eglise de S. Saturnin près de Cagliari. Bar. 30. oct. c. Boll. 1. jan. p. 42. §. 55. Boll. 6. jan. p. 324.

'Quelques modernes pretendent que le mesme gouverneur Barbare couronna encore par sa cruauté S. Simplice Evesque de Fausine ou Phausanie, appellée aujourd'hui Terre-neuve [sur la coste orientale] de la Sardaigne. On en fait le 15. de may. Baronius dit avoir eu ses actes: mais il ne les donne pas. Ce Saint est celebre dans les martyrologes de S. Jerome, dans Raban, Notker & quelques autres: mais la pluspart se contentent de marquer S. Simplice en Sardaigne, & quelques uns ajoutent seulement qu'il estoit Prestre. 15. may, p. 456| Flor. p. 531. 532.

'Les actes de S. Saturnin disent que Barbare estoit gouverneur de l'isle de Corse aussibien que de celle de Sardaigne. 'Et en effet ceux de Ste Devote portent qu'elle souffrit dans la Corse du temps de Diocletien sous le gouverneur Barbare. [Ces actes ont quelque chose d'assez beau : "mais il y a neanmoins des faits absolument insoutenables.] 'Le corps de la Sainte est aujourd'hui à Monaco entre Nice & Vintimille, où on en fait une grande solennité le 27. de janvier, comme de la patrone du lieu. L'Evesque de Nice a accoutumé d'y venir faire l'office. On pretend qu'elle s'est souvent apparue pour défendre la ville contre ceux qui l'attaquoient. 'On en a depuis peu raporté quelques reliques en Corse. Son office luy donne la qualité de Vierge. MS. Boll. 27. jan. p. 770. c. NOTE 62. b| 771. d. p. 770. c.

ARTICLE LVII.

Des Martyrs de l'Afrique & de la Norique.

'Pour passer maintenant en Afrique, les actes de Ste Restitute la mettent sous Diocletien, quoique beaucoup de modernes veulent qu'elle ait esté disciple de S. Cyprien, & qu'elle ait souffert sous Valerien. [Je ne sçay si c'est qu'il y en ait une autre histoire.] 'Car ce qu'en dit Ferrarius n'est pas tout à fait conforme aux actes que Bollandus nous en a donnez : 'Et Bollandus reconnoist que ces actes n'ont pas une grande autorité. Boll. 17. may, p. 19. c. Ferr. p. 288. Boll. 17. may, p. 20. d.

[Ils sont visiblement assez nouveaux, & paroissent faits vers le IX. ou X. siecle, lorsqu'on faisoit une elegance de mesler des bouts de vers dans la prose. La police, les supplices, les noms mesmes n'ont point de raport aux actes authentiques des Martyrs d'Afrique sous Diocletien: & les miracles n'y manquent pas.]

'Ils portent que la Sainte estoit d'un lieu nommé Ponizaire: [mais ils ne marquent point celui auquel elle fut jugée par Proclin, [nommé Procule par Ferrarius,] & qualifié "Premier de la province. [Ce n'estoit pas apparemment à Carthage, puisque] 'Proclin écrivit sur son sujet à Eustase Prefet, ou plutost Vicaire des Prefets,] qui estoit alors à Carthage. Les actes ajoutent qu'aprés divers tourmens, 'de la verité desquels Bollandus ne répond pas, 'Proclin la fit mettre sur une barque pleine de poix & d'étoupe, pour estre brulée sur la mer. Le feu n'y prit pas, mais la Sainte y rendit paisiblement l'esprit, & la barque conduite, dit-on, par un Ange, porta son corps en l'isle appellée alors *Ænaria*, & aujourd'hui Ischia sur la coste d'Italie près de Naple, où une dame Chrétienne nommé Lucine l'enterra. 'Il y a encore aujourd'hui en cette isle une eglise de Ste Restitute; & quelques uns disent que son corps y est. Neanmoins la plusspart assurent qu'il a esté porté à Naple. Que s'il en faut croire les nouveaux Italiens, cela s'est fait des le temps de Constantin, & c'est luy qui a fait bastir à Naple l'eglise de la Sainte, 'dans laquelle on pretend avoir trouvé son corps sur la fin du dernier siecle 'on fait sa feste le 17. de may. e. *Primarius.* p. 22. d. Boll. 17. may, p. 20. d. p. 24. p. 19. e. f. f| 20. a. p. 20. b| 24. c.

'Baronius dit qu'on croit que c'est à cause de cette Sainte que la grande eglise de Carthage estoit appellée *Restituta.* a Mais comme elle est aussi nommée *Perpetua Restituta*, il reconnoist autrepart qu'elle tiroit plutost son nom de Ste Perpetue, 'dont le corps y estoit enterré, '& que le titre de *Restituta* vient de ce qu'elle avoit esté retirée des mains des Donatistes, & restituée à l'Eglise Catholique [sous Constant, ou pour quelque autre raison particuliere.] p. 19. c| Bar. 17. may, b. a 397. §. 54. Vict. V. I. 1. p. 4. Bar. 397. §. 54.

'Vincent de Beauvais & divers modernes aprés luy, mettent sous Diocletien le martyre de Ste Marcienne vierge, qui fut exposée aux bestes dans la ville de Cesarée en Mauritanie. [On en pourra voir autrepart l'histoire en particulier. Boll. 9. jan. p. 568. §. 5.

Nous pouvons encore joindre ici la Rhetie, la Norique, & la Pannonie superieure,] 'puisqu'il paroist qu'elles ont esté avec l'Italie & l'Afrique, du departement de Maximien Hercule, & ensuite de celui de Severe. 'La Rhetie sous laquelle la Vindelicie estoit alors comprise, eut une martyre celebre en la personne "de Ste Afre, qui y fut consumée par le feu dans la ville d'Ausbourg: '& on pretend qu'elle fut aussitost suivie de Ste Hilarie sa mere, & de trois servantes qui estoient devenues ses sœurs, nommées Digne, Eunomie, & Eutropie. 'Ses actes portent qu'il y avoit alors une cruelle persecution à Ausbourg, & qu'on y tourmen- Amm. an. p. 472. a. c. Vels. afr. p. 447. n. 6. V. son titre. p. 479. p. 477.

mentoit les Chrétiens par toutes sortes de supplices, pour les obliger de sacrifier au demon. p. 480. 499. 502. 'Aussi on pretend que peu de jours aprés elles, 25. Chrétiens [1] y eurent la teste tranchée pour le nom de J. C, savoir les SS. Cyriaque, Largion, Crescentien, Eutychien, Cariton, Philadelphe, & Pierre; les Stes Nimmie, Julienne, Diomede, Leonide, & Agape, & 13. autres personnes dont Dieu seul connoist les noms. Usuard & quelques autres aprés luy marquent ces 25. martyrs le 12. d'aoust. p. 502. 'On croit que leurs corps sont dans l'eglise qui porte aujourd'hui le nom de S. Udalric & de Ste Afre.

Dans la Norique, ou selon d'autres dans la Pannonie superieure "S. Victorin releva par le martyre la dignité de l'episcopat qu'il exerçoit" à Pettau, & la science sainte que Dieu luy avoit donnée, par laquelle il a enrichi l'Eglise de divers ouvrages. V. son. titre. *Petavione.*

Les martyrs des autres provinces de l'Empire de l'Occident, appartiennent, selon toutes les apparences, aux années 303, 304, & 305, jusqu'au premier de may, & les laiques plutost aux deux dernieres qu'à la premiere. Mais nous n'osons pas dire la mesme chose pour ceux de la Rhetie & de la Pannonie. Car il y a tout sujet de croire qu'aprés que Severe qui tenoit ces provinces, eut esté tué au commencement de l'an 307, elles tomberent sous la puissance de Galere, & ensuite sous celle de Licinius, qui ayant esté elevé par luy, ne manqua point sans doute d'imiter sa passion & sa cruauté contre les Chrétiens.

ARTICLE LVIII.

De S. Demetre & des autres Martyrs d'Illyrie.

[IL faut passer maintenant de l'Empire d'Occident à celui d'Orient, & y entrer par la suite des provinces de l'Illyrie qui confinent avec la haute Pannonie dont nous sortons. Nous y trouvons d'abord S. Syrene "martyrizé à Sirmich capitale de la basse Pannonie, vers l'an 307. le 23. de fevrier.] V. S. Irenée de Sirmich.

MS. p. 709. 'Les Benedictins ont trouvé au mont S. Michel l'histoire de S. Anastase martyrizé à Salone en Dalmacie sous Diocletien le 26. d'aoust. Flor. p. 778. 'Il est marqué ce jour là dans les martyrologes de S. Jerome, & est inconnu d'ailleurs aux Latins. Bar. 21. aug. b. 'Car pour celui dont parle le martyrologe Romain au 21. d'aoust, [ce qu'on en dit est tout different.] Men. p. 52. 'Mais les Grecs en font memoire le 5. de decembre, & en raportent une assez longue histoire, [differente en quelques points de celle de S. Michel.] P. de N. l. 7. c. 124. p. 148. 1. a MS. p. 709. 'Celle-ci qui est copiée presque toute entiere par Pierre des Noels, [a] paroist estre comme une lettre d'un Evesque de Salone à son peuple, mais écrite assez longtemps aprés, sur ce qu'en savoient quelques personnes de pieté: L'ennemi des hommes, dit-il, jaloux de la « gloire des Chrétiens, nous ayant derobé « autant qu'il luy estoit possible, la me- « moire des combats des saints martyrs, « pour ne pas rougir des triomphes qu'ils « avoient remportez sur luy. [Il y a aussi « quelques faits que la tradition peut avoir ajoutez à la verité.]

Ibid. 'On dit donc que ce Saint estoit d'Aquilée, où il exerçoit le métier de foulon, pour obeïr à S. Paul qui veut qu'on travaille afin de pouvoir assister les pauvres. Aussi la maison qu'il avoit sanctifiée par son travail, devint depuis une eglise. Sa vie semble dire qu'il quitta son métier & sa ville pour aller à Salone chercher le martyre, en mettant des Croix à la porte du lieu où il logeoit, & en divers autres endroits [2] de la ville, [ce qui n'est ni dans les regles ordinaires, ni aisé à croire.] Men. p. 52. 'Les Grecs disent seulement qu'animé par ce qu'il voyoit souffrir aux martyrs, il fit le signe de la Croix sur tout son corps, & "alla declarer qu'il estoit Chrétien. &c.

Men. p. 52. 'Il fut donc arresté, presenté au juge, souffrit les fouets, eut enfin la teste tranchée selon les Grecs, ib| MS. p. 709. '& on jetta son corps dans la mer lié à une pierre. Il semble selon ses actes qu'on l'ait mené à Diocletien. [Ainsi ç'aura pu estre en l'an 304, "auquel Diocletien traversa l'Illyrie en s'en retournant de Ravenne en Orient.] V. Diocletien §. 21.

p. 709. 'Une dame Chrétienne nommée Asclepie fit chercher son corps par ses gents; & ils le trouverent "entre les mains de quelques Africains [Chrétiens,] qui venoient de le retirer de la mer. &c. Asclepie l'enterra [secrettement:] & quand la persecution fut passée, elle fit bastir une eglise au lieu où elle avoit mis son corps dans le territoire de Salone. Les Africains qui voulurent garder [3] la pierre attachée à son corps, la porterent chez eux, & y bastirent aussi une eglise, où l'on dit qu'il se faisoit beaucoup de miracles. Vheler, p. 27. 'On montre encore aujourd'hui son tombeau dans les ruines de Salone. [Mais l'on n'y sçait guere son histoire,] puisqu'on veut qu'il ait esté Evesque de cette ville. Conf. ad Ro. p. 85. 'Son corps estoit à Spalatro vers 950.

[Outre Ste Agape & quelques autres martyrizées à Thessalonique capitale de la Macedoine, dont nous avons déja parlé, cette ville a encore esté honorée par la couronne de S. Demetre, qui est devenu dans la suite plus celebre que tous les autres.] All. de Sim. p. 126|Sur. 8. oct. p. 106. 'Nous avons ses actes dans Surius, mais qui sont de Metaphraste, meslez "de fais très improbables par eux mesmes, & très scandaleux. NOTE 63. Aussi on peut assurer que ce sont des fables inventées aprés le IX. siecle, puisqu'on n'en trouve rien] Phot. c. 255. p. 1404| Anal. t. 1. p. 66. 'dans l'histoire de ce Saint raportée par Photius, & traduite par Anastase le bibliothecaire. [Nous marquerons ce que ces deux auteurs en ont écrit presque en mesme temps, parceque nous n'y voyons rien de mauvais: & d'ailleurs cette histoire peut estre ancienne. Car ni Photius, ni Anastase ne l'ont pas composée, mais ont seulement raporté ce qu'ils avoient lu.

Tout ce qu'on sçait de S. Demetre jus-

Velf afr. p. 499| Act. M. p. 503.

1. 'Quelques uns les mettent à Rome, mais presque tous à Ausbourg.

2. ou de son hostellerie, selon Pierre des Noels.

3. Pierre des Noels dit sa teste.

jufqu'à fon martyre,] 'c'eft qu'il demeuroit à Theffalonique, où imitant la vie & les combats des Apoftres, il augmentoit beaucoup la foy par la force de fes exhortations & par l'eclat de fes bonnes œuvres, eftant ainfi veritablement un predicateur & un maiftre de la pieté. 'Il apparoiffoit comme un jeune homme rouffeau, fort bienfait, habillé en foldat; '& on le depeignoit ainfi dans fes images. 'L'Empereur Maximien [″Galere] eftant venu à Theffalonique, les foldats deftinez pour chercher les Chrétiens n'eurent pas de peine à trouver Demetre, qui ne craignant point [la mort,] avoit peu d'empreffement pour fe cacher.

Phot. c. 255. p. 1404. | Anal. t. 1. p. 85. 96. | p. 91. | Note 64. p. 67.

'Maximien alloit voir un combat de gladiateurs, lorfqu'on luy prefenta le Saint: C'eft pourquoi il ordonna qu'on le gardaft dans une voute des bains proche de l'amphitheatre. 'Il fortit de ces jeux cruels plein de chagrin & de mauvaife humeur, parcequ'un″gladiateur qu'il aimoit, y avoit efté tué. 'De forte que comme on vint alors à luy parler de Demetre, il dit tout en colere qu'on le perçaft à coups de lance au lieu mefme où il eftoit. 'C'eft ainfi que ce Saint remporta la couronne du martyre; [à caufe de laquelle il eft honoré par toute l'Eglife, Ufuard, Adon, Vandelbert, & d'autres Latins, mettent fa fefte le 8. d'octobre:] 'Les Grecs en font le 26. du mefme mois leur grand office, le qualifiant le celebre & le grand Martyr.

p. 66. 67. | p. 68. Phot. p. 1404. | &c. | Phot. p. 1405. | Anal. t. 1. p. 70. | Men. p. 310--326 | Ugh. t. 6. p. 1114.

'On laiffa fon corps au mefme lieu où il avoit efté maffacré; & la nuit fuivante quelques Chrétiens l'y enterrerent fecretement. Il demeura longtemps en ce lieu peu digne de luy; mais Dieu ne laiffa pas de le relever par plufieurs miracles qu'il y faifoit en faveur de ceux qui recouroient à fon interceffion. Enfin Leonce Prefet du Pretoire d'Illyrie y baftit une eglife qui devint fort celebre dans tous les environs par les grands miracles qui s'y firent. 'Metaphrafte dit qu'il le fit en reconnoiffance de ce qu'il avoit efté gueri luy mefme d'une grande maladie. Il ajoute que Leonce voulant prendre une partie du corps du Saint, pour luy baftir une eglife à Sirmich, le Saint luy fit connoiftre dans quelques apparitions que cela ne luy eftoit pas agreable: De forte qu'il fe contenta d'emporter un de fes veftemens teint de fon fang, qu'il mit dans fa nouvelle eglife de Sirmich baftie près de celle de Ste Anaftafie. On affure qu'en chemin il s'eftoit fait plufieurs miracles par le moyen de cette Relique. 'On trouve un Leonce Prefet d'Illyrie en 412. & 413.

Phot. p. 1405 | Anal. t. 1. p. 70. | Sur. 8. oct. p. 108. §. 10. 11 | Men. p. 26. oct. p. 327. 328. | &c. | Cod. Th. t. 6. p. 369.

'Anaftafe, & les Grecs dans leurs Menées, racontent plufieurs autres miracles de S. Demetre [qu'il n'eft pas neceffaire d'examiner prefentement.] 'Anaftafe dit en general que fon tombeau eftoit celebre à Theffalonique par un grand nombre de merveilles, & par ″l'excellente odeur qui en fortoit. 'Auffi les Grecs luy donnent le titre de Thaumaturge, & encore ″un autre [a] qui marque ce que difent les hiftoriens Grecs, qu'il fortoit de fon tombeau comme une huile odoriferante & miraculeufe: ce qui y faifoit accourir les peuples de tous coftez.

Men. 26. oct. p. 328-333 | Anal. t. 1. p. 71-95. | Anal. t. 1. p. 66. | redolet. | Men. 26. oct. p. 326. | μυροβλύτης. | a Bar. 8. oct. c.

'Allatius cite la relation d'un miracle par lequel le Saint delivra la ville de Theffalonique affiegée par les barbares fous Maurice: & cette relation eft écrite par un homme qui eftoit luy mefme dans la ville durant le fiege. 'L'hiftoire Greque raporte que l'Empereur Michel IV. gagna une victoire fur les Bulgares par fon interceffion. [On voit combien ce Saint a efté celebre parmi les Grecs,] 'puifque Leo Allatius conte douze harangues ou hiftoires faites en fon honneur par l'Empereur Leon & par d'autres. [b] L'Empereur Bafile rebaftit fon eglife [vers l'an 880.] [c] Anaftafe nous apprend que de fon temps il y en avoit à Rome une chapelle tres ancienne, fans que neanmoins on y connuft qui eftoit ce Saint.

All. de Sim. p. 97. | Bar. 8. oct. c. | All. de Sim. p. 85. 2. 94-97. 102. 103. 105. 2. 108. 123. 126. | b Bar. 8. oct. c. | c Anal. t. 1. p. 66.

'Les actes que Bollandus nous a donnez de S. Maxime Lecteur, & de S. Dade & S. Quintilien fes compagnons, nous apprennent que ces Saints aprés avoir fouffert divers tourmens, eurent la tefte tranchée dans la perfecution de Maximien au pays d'Ozobie 'ou Oxebie, comme d'autres lifent, [d] vers Doroftore ville de la baffe Mefie fur le Danube, & comprife aujourd'hui dans la Bulgarie. [C'eft tout ce que nous croyons pouvoir tirer de ces actes, qui font infoutenables en tant de chofes, qu'il vaut mieux les abandonner en tout.] 'Baronius reconnoift au 'moins qu'ils font un peu corrompus. Ce que les Grecs difent de ces Saints dans leurs Menées [en eft tiré.] [e] Ils portent que les Saints fouffrirent le 28. d'avril, '& les Grecs en font ce jour là felon le menologe de l'Empereur Bafile, & felon quelques autres de leurs livres. 'Leurs Menées les mettent le 13. du mefme mois, & le 28. de juillet. 'Ils celebrent le 2. aouft la revelation de leurs reliques, qu'ils difent avoir efté tranfportées à Conftantinople, & mifes dans une eglife de la Vierge au quartier de Vigilance. Le martyrologe Romain fait de ces Saints le 13. d'avril.

Boll. 13. apr. p. 974. 975. | p. 126. a. d d. | Bar. 308. §. 27. | Boll. 13. apr. p. 126. | e p. 975. e. | p. 126. b. d. | a. f. | e | Men. p. 28 | Cang. de C. l. 4. p. 96.

'Les Grecs font leur principal office le 30. decembre de Ste Anyfie vierge & martyre à Theffalonique fous Maximien. [f] Nous avons fes actes dans Surius, que Baronius croit eftre de Metaphrafte. [Ils en ont au moins l'air & les longues harangues. La permiffion que l'on y voit donner à tous les particuliers de tuer les Chrétiens fans forme, n'eft pas fupportable.] 'Allatius cite un eloge de cette Sainte par Philothée Patriarche de Conftantinople.

Men. p. 559 | Ugh. t. 6. p. 1174. | f Bar. 30. dec. c. | All. de Sim. p. 103.

ARTICLE LIX.

De S. Moce & des autres Martyrs de la Thrace.

'Les Menées mettent fous Diocletien le martyre de S. Moce comme les Grecs l'appellent toujours, ou S. Muce comme on le lit dans les Latins. [″Son hiftoire eft fort incertaine:] 'les uns difent qu'il eftoit Preftre de Byzance, & qu'a-

Men. 11. may, p. 100. | Note 65. | Boll. 11. may, p. 621-624.

qu'ayant eſté mené à Heraclée [capitale de la Thrace,] il y fut martyrizé & enterré, & raporté à Byzance par Conſtantin: les autres le font Preſtre d'Amphipoli [dans la Macedoine,] où aprés qu'il eut beaucoup ſouffert, il fut mené à Heraclée, decapité à Byzance, & enterré à un mille de cette derniere ville.

Thphn. p. 18. d. & alii. a Codi. or. C. p 38. a|85. p. 35. b|37. d|Cang. de C. l. 4. p. 129.

[On convient davantage que] 'Conſtantin fit baſtir une egliſe de ſon nom dans Conſtantinople, [a] au lieu meſme où il avoit eſté martyrizé ſelon Codin: & il y fit apporter ſon corps, qui fut placé ſous l'autel. 'On ajoute que c'eſtoit auparavant un temple d'idoles, dont Conſtantin retrancha" la moitié pour la conſacrer à J. C. & en faire la plus longue egliſe de Conſtantinople. 'Codin pretend encore que les Ariens chaſſez de la grande egliſe [& de toutes les autres] de la ville par Theodoſe [en l'an 380,] en obtinrent permiſſion de demeurer auprés de l'egliſe de S. Moce [qui eſtoit alors abatue,] & de la rebaſtir pour y celebrer leurs myſteres. Ils s'en ſervirent ainſi durant ſept ans: mais en la ſettieme année l'egliſe tomba lorſqu'ils y eſtoient aſſemblez, & en tua un grand nombre.

δημόσιον. Codi. p. 38. a.

Soz. l. 8. c. 17. p. 781. a. b Conc. t. 3. p. 752. e. Codi. p. 38. a. Proc. ædi. l. 1. c. 4. p. 15. c. d. c Cang. de C. l. 4 p. 129. p. 130.

[Elle eſtoit rétablie du temps de S. Chryſoſtome, & poſſedée par les Catholiques,] 'puiſque l'Eveſque Dioſcore y fut enterré ſelon Sozomene. [1] [b] Les moines Catholiques de Conſtantinople s'y aſſemblerent en l'an 431, afin d'y travailler pour la foy & pour l'autorité du Concile d'Epheſe. 'Juſtinien rebaſtit encore cette egliſe 'ſous le regne de Juſtin ſon oncle. Procope dit que c'eſtoit la plus grande de toutes les egliſes. [c] D'autres parlent auſſi de ſa grandeur. Elle eſtoit preſque en ruine du temps de Baſile le Macedonien, qui la rétablit; '& elle ſubſiſtoit encore lorſque les François prirent Conſtantinople en 1204. Mais elle ſe ruina depuis, & l'Empereur Jean Paleologue acheva de la détruire entierement. On marque que c'eſtoit un monaſtere. Les Empereurs juſqu'à Leon le philoſophe y alloient entendre l'office le jour de la Pentecoſte, S. Samſon y fut enterré.

Men. p. 120. d Boll. 11. may, p. 621. e. f.

'Les Grecs y faiſoient la feſte de S. Moce le 11. de may. [d] Ses actes marquent neanmoins qu'il mourut le 13, ce que Florus, Uſuard, & les autres Latins ont ſuivi, quoique ce ſoit une faute ſelon Bollandus, qui croit auſſi que le vray nom de ce Saint eſt Mucius, parcequ'on pretend qu'il venoit de Rome.

Sur. 8. jul. p 148|Vit. P. p. 211. Vit. P. p. 1008. 1009. e p. 224. 1.

'Surius nous a donné aprés Roſweide une longue hiſtoire d'un Epictete Preſtre, & d'un Aſtion moine, qu'on pretend avoir eſté martyrizez ſous Diocletien à "Almiride dans la Scythie, 'où on a bien de la peine à trouver une ville de ce nom: [e] & ces deux pretendus martyrs ne ſe liſent point non plus dans aucun monument de l'Egliſe Greque ou de la Latine, hormis dans deux nouveaux martyrologes, qui le mettent le 8. de juillet. [Pour l'hiſtoire en elle meſme, les harangues en ſont longues, & les faits peu probables, ſurtout à la fin, pour ne pas dire qu'ils ſont abſolument fabuleux & romaneſques.]

ou Halmyride.

Pall. v. Chr p. 159.

1. [qui ſe trompe apparemment,] 'puiſque ſelon Pallade, Dioſcore fut enterré hors la ville dans l'egliſe d'une Martyre.

Boll. 13. may, p. 193. b. c. Men. p. 267|Ugh. t 6 p. 1226. f Boll. 13. may, p. 194. a. g p. 200. f. h p. 194. b. c. i 27. mars, p. 690. 691.

'Les actes de S. Alexandre de Druſipare ville de la province d'Europe où eſt Byzance, ne valent pas mieux au jugement de Bollandus, [qui aſſurément eſt tres bien fondé. Mais la veneration du Saint eſt beaucoup mieux établie.] 'L'Egliſe Greque l'honore aujourd'hui le 25. de fevrier. [f] Il ſemble qu'elle l'ait fait autrefois le 13. de may, [g] auquel ſes actes diſent qu'il mourut, [h] & quelques martyrologes latins, mais fort nouveaux, le marquent le meſme jour. Baronius l'a mis le 27. de mars, [i] parcequ'il y a ce jour là un S. Alexandre martyr marqué dans Uſuard & divers anciens martyrologes. Mais tous en font un Martyr de la Pannonie, dont la ville de Druſipare eſt bien eloignée: ce qui fait dire à Bollandus que ce ſont certainement deux differens Saints.

13. may, p. 201. c. k Simoc. l. 6. c. 5. p. 299. p. 300.

'Simocatte qui vivoit du temps de Maurice, [k] écrit dans l'hiſtoire de ce prince, que Cagan Roy des Abares pillant les terres de l'Empire, brula pres d'Anquiale [dans l'Hemimont] l'egliſe de S. Alexandre Martyr. 'Il vint de là attaquer la ville de Drizipere, comme cet auteur l'appelle: mais il leva promtement le ſiege, & s'enfuit, s'eſtant imaginé voir une grande armée qui ſortoit de la ville & le venoit attaquer, quoiqu'il n'y en euſt point effectivement.

l. 7. c. 14. p. 359. c. 15. p. 359. 360. p. 361. Boll. 13. may, p. 201. f.

'Quelque temps aprés il revint à la meſme ville, il la pilla, brula l'egliſe de S. Alexandre ſi illuſtre entre les Martyrs, dit l'hiſtorien; & ayant trouvé le tombeau du ſaint Martyr tout couvert d'argent, non ſeulement il emporta l'argent, mais il profana auſſi ſon ſacré corps, & le jetta. 'Dieu punit ce ſacrilege par une peſte qu'il envoya en meſme temps dans l'armée des Abares, & qui emporta en un ſeul jour ſept enfans de Cagan leur Prince; 'de ſorte qu'abatu par cette affliction, il n'eut pas de peine à accorder la paix que Maurice luy envoya demander. 'Les autres hiſtoriens appuient cette narration de Simocatte en la ſuivant.

ARTICLE LX.

De S. Adrien & de Ste. Julienne.

Note 66. Sur. 8. ſept. p. 89. §. 2. 3. §. 4.

[QUOIQUE nous ayons déja marqué beaucoup de martyrs à Nicomedie, il nous en reſte neanmoins encore pluſieurs dont nous ne trouvons point d'année particuliere; ce qui nous oblige de les mettre en cet endroit. L'un des plus celebres ſans doute eſt S. Adrien: mais "on ne peut pas dire de meſme que ſon hiſtoire ſoit l'une des plus aſſurées. Ainſi tout ce que nous en pouvons mettre ici,] 'c'eſt que 23. Chrétiens ayant eſté preſentez à Maximien [Galere] qui eſtoit alors à Nicomedie, & ayant ſouffert divers tourmens avec une extreme conſtance; 'Adrien qui eſtoit payen, & officier de l'Empereur, ſurpris de ce grand courage, leur demanda quelles pouvoient donc eſtre les recompenſes qui leur faiſoient endurer tant de maux, dont il

leur

leur estoit si facile de se delivrer. Sur leur réponse il se declara Chrétien, 'persista dans sa confession en presence de l'Empereur, & fut ensuite mené en prison avec les autres Confesseurs. [§. 5.]

'Quelques jours aprés Maximien luy fit souffrir de grands tourmens, & quand on l'eut remené en prison, 'on luy coupa, & aux 23. autres, les piez & les mains, & on leur cassa les cuisses sur une enclume, ce qui termina leur vie temporelle pour leur en faire commencer une eternelle. [p. 91. §. 10. 11.] [§. 13. 14.] 'Un Chrétien nommé Eusebe par les Menées des Grecs, emporta aussitost leurs corps à Byzance, ou selon les Grecs à Argyrople, [qui est un port] auprés de Byzance. [§. 15|Men. 26. aug. p. 284.] 'Ste Natalie femme de S. Adrien, qui avoit rendu toutes sortes de services dans la prison à son mari & aux autres Confesseurs, 'se retira bientost aprés au lieu où estoient leurs corps, & elle y mourut en paix. [Sur. 8. sept. p. 89. §. 5-15.] [§. 16. 17.]

'Les Grecs font leur grand office le 26. d'aoust de S. Adrien & Ste. Natalie, à qui ils donnent aussi le titre de martyre, & des 23. autres qui souffrirent avec S. Adrien. [Men. p. 277-283.] 'Les martyrologes de S. Jerome, & divers autres, marquent le 4. de mars S. Adrien à Nicomedie avec ses 23. compagnons, dont quelques uns neanmoins augmentent le nombre. [Flor. p. 359. 361.] [2|Boll. 4. mars, p. 300. d.] 'Les martyrologes de S. Jerome marquent encore la feste de S. Adrien le 8. de septembre, [Flor. p. 816.] 'laquelle se trouve aussi dans quelques exemplaires du Sacramentaire de S. Gregoire, & dans le calendrier du P. Fronto; '& c'est de celui de Nicomedie selon Bede, & [1] beaucoup d'autres. [Sacr. p. 129|n. p. 179|Front cal. p. 130. Boll. 4. mars, p. 300.] Le breviaire Romain & quelques autres en font aussi la memoire ce jour là. 'On croit que c'est ″parceque son corps y a esté transferé de Byzance à Rome, comme Adon dit que cela se fit peu de temps aprés son martyre. [NOTE 67.] [Bar. 8. sept. b.] 'On pretend en effet avoir aujourd'hui son corps à Rome dans une fort ancienne eglise de son nom, qui sert de titre à un Cardinal Diacre. [4. mars, c.] [Le martyrologe Romain aprés Usuard marque la feste de Ste Natalie le premier de decembre.

Nous sommes obligez de parler de Ste Julienne Vierge,] 'qu'on dit avoir souffert à Nicomedie sous Maximien Galere, [Boll. 16. feb. p. 868.] [de la mesme maniere que nous avons parlé de S. Adrien. Car son histoire passe generalement pour apocryphe.] [§. 1.] 'Hessels la condanne, & quoique Bollandus dise pour la défendre, il ne veut pas neanmoins répondre que les copistes n'y aient rien ajouté. [§. 4.] [p. 869. b.] [L'histoire du diable enchainé par la Sainte est visiblement fabuleuse.

Mais pour la veneration de Ste Julienne, elle est établie sur l'autorité de l'Eglise Greque,] 'qui en fait son principal office le 21. de decembre, [a] avec une memoire le 18. d'aoust, [b] & qui luy a elevé une eglise dans Constantinople. [Men. p. 349. 357. a p. 203. b 21. dec. p. 358.] Elle l'est encore sur les respects que luy rend l'Eglise Latine, où elle est aujourd'hui tres celebre. 'Son nom se trouve au 16. de fevrier dans les martyrologes de S. Jerome, quoiqu'il y ait quelque lieu de croire qu'il y a esté inseré par les copistes: [Flor. p. 323-325.] 'mais il est certainement dans Bede dans [2] ceux du IX. siecle, & beaucoup d'autres. [Boll. 16. feb. p. 868. §. 2.] [c] Sa feste est mesme marquée le 17. dans le Missel Romain de Thomasius, où elle n'est qualifiée que martyre. [c Thom. p. 147.]

'On dit que son corps fut apporté en Italie auprés de Pouzoles peu aprés sa mort, & transferé de là à Cumes à cause des ravages des barbares, & on pretend que c'est pour cela qu'Usuard & quelques autres martyrologes la mettent à Cumes. [Boll. 16. feb. p. 869. §. 11. 12.] 'S. Gregoire Pape parle d'une eglise bastie en l'honneur de Ste Julienne Martyre, & recommande à Janvier Evesque de Naple de donner pour cela de″ses reliques. [§. 13.] [*sanctuaria.*] Il parle encore d'une eglise de Ste Julienne à Naple qui estoit un monastere. 'On ajoute que le 25. de fevrier 1207. son corps fut transporté de Cumes à Naple, & mis dans une eglise de Nostre-Dame, qui estoit une abbaye de filles. [§. 14-16.] 'On a une histoire originale de cette translation. [p. 882.] Ceux de Naple croient l'avoir encore aujourd'hui dans la mesme eglise, quoiqu'on ne puisse pas dire en quel endroit il y est. 'Cela n'empesche pas que plusieurs autres villes d'Italie & d'autres pays ne pretendent aussi l'avoir. [p. 870. §. 19-39.] On en peut voir une longue deduction dans Bollandus, [qui a oublié l'eglise de S. Jacque du haut-pas à Paris, où l'on croit avoir une partie considerable de ses reliques. Le nom de Julienne estoit si commun parmi les Romains, qu'il peut aisément y en avoir eu plusieurs martyres.]

ARTICLE LXI.

De S. Pantaleon, S. Pancaire, & S. Agathonique.

[L'HISTOIRE de S. Pantaleon que nous avons dans Surius,″est encore trop pleine de choses improbables, & contraires à la discipline de l'Eglise, pour y avoir aucun égard. [NOTE 68.] Mais ce Saint ne laisse pas d'estre celebre parmi les Latins & parmi les Grecs.] 'Ces derniers qui l'appellent presque toujours Pantelée-mon, en font leur grand office le 27. de juillet, en luy donnant les titres de glorieux, de grand martyr, & de″divin medecin. [Men. p. 258-271.] [*ἰαματικοῦ.*] 'On marque mesme qu'ils festent ce jour là. [Bar. 27. jul. a.]

'Ils avoient une eglise de son nom à Constantinople, ou mesme plusieurs. [Cang. de C. l. 4. p. 132. a.] [d] Car on marque que Theodore femme de Justinien en bastit une. [d Codi. or. C. p. 52. c.] [e] On dit la mesme chose d'un Nicolas Patrice. [e p. 48. 49.] [f] On parle aussi d'un monastere qui portoit le nom de ce Saint, basti par Theodore femme de l'Empereur Theophile. [f p. 57. c.] 'Zonare dit encore que Narse qui se revolta sous Phocas, bastit une eglise de S. Pantaleon. [Cang. de C. l. 4. p. 132. a.] 'Procope nous apprend qu'il y avoit une eglise du mesme Saint sur une pointe qui fermoit le port de Constantinople, & que comme elle estoit presque ruinée de vieillesse, Justinien la fit abatre & la rebastit magnifiquement. [Proc. ed. l. 1. c. 9. p. 22. b. c.] 'Il fit rebastir de mesme un monastere de S. Pantaleon [l. 5. c. 9. p. 107. a.]

1. Raban, Usuard, Adon, Notker &c.

2. Raban, Usuard, Adon, Notker, Vandelbert.

taleon dans le desert de la Palestine qui est le long du Jourdain.

All. de Sim. p. 96. 'Leo Allatius attribue à Nicetas une oraison sur ce Saint. [Comme nous ne connoissons point d'autre S. Pantaleon que celui de Nicomedie, nous luy raportons l'endroit de Theodoret,] 'qui met un Saint de ce nom entre les plus illustres Martyrs de l'Orient, dont on celebroit solennellement la feste. Thdrt. gr. aff. l. 8. t. 4. p. 607. a.

Bar. 27. jul. a. 'Le martyrologe Romain marque S. Pantaleon le 27. de juillet comme les Grecs, enquoi il suit le [faux] martyrologe de Bede. Flor. p. 682. 'Ceux de S. Jerome en mettent un le 26. du mesme mois, mais à Laodicée en Phrygie: p. 684. 685. '& le 28. ils en mettent un à Nicomedie, enquoi ils sont suivis par [1]ceux du IX. siecle, & quelques autres.

Jo. D. im. l. 3. p. 799. c. 'S. Jean de Damas cite d'un auteur plus ancien que luy, qu'on croyoit qu'une partie des reliques de S. "Pantaleon estoit dans une eglise de Constantinople appellée la "Concorde, où s'estoit tenu le second Concile œcumenique en 381. [On croit aujourd'hui avoir ses reliques "en divers endroits de l'Occident.] Πανταλέοντος. ὁμόνοια. V. la note 68. Agob. de Cyp. t. 2. p. 121| Anal. t. 1. p. 407. 'Les auteurs originaux raportent que [vers l'an 806.] les ambassadeurs de Charlemagne envoyez en Orient, repassant à leur retour par l'Afrique, "en raporterent le chef de S. Pantaleon avec le corps de S. Cyprien; [soit que ce chef y eut esté apporté d'Orient, soit que l'Afrique eut eu un martyr de mesme nom.] Ce chef fut apporté en France & mis à Lion dans l'eglise de S. Jean derriere le grand autel. [On pretend l'avoir à S. Corneille de Compiegne avec le corps de S. Cyprien.] V. Saint Cyprien §. 75.

Boll. 19. mars, p. 29. a. b. 'Les Grecs font deux fois memoire de S. Pancaire le 19. de mars, auquel Baronius l'a mis dans le martyrologe Romain, & le 25. de may. p. 30. a. 'On pretend que le premier est le jour qu'il fut decapité à Nicomedie, p. 29. 'du temps de Diocletien. Son histoire est remarquable. Car on écrit que s'estant engagé à la Cour, quoiqu'il fut Chrétien, les grandes charges qu'il y obtint; & l'amitié que l'Empereur luy témoignoit, l'affoiblirent de telle maniere qu'il renonça mesme au Christianisme. Sa mere & sa sœur accablées de douleur luy écrivirent une grande lettre pour luy faire comprendre son crime, & la condannation terrible qu'il s'attiroit. Il en fut touché, pleura sa faute, & le regret qu'il en conceut l'anima tellement à la reparer, que lorsque l'Empereur averti de son changement voulut l'obliger de renoncer une seconde fois à J. C, il se trouva plus fort que tous les tourmens qu'on luy fit souffrir, & receut enfin la mort avec joie. [Nous souhaiterions qu'une histoire si edifiante eust de meilleurs auteurs que ne sont les Menées des Grecs, qui y meslent mesme diverses circonstances assez difficiles à soutenir.]

Men. p. 343. 'Les Grecs font leur principal office le 22. d'aoust de S. Agathonique, S. Zotique, & quelques autres, qui ayant esté pris à Nicomedie ou aux environs par le Comte Eutolme, furent martyrizez les uns dans la Bithynie, les autres dans la Thrace. Saint Agathonique fut presenté dans Byzance à l'Empereur Maximien [Galere,] & mené ensuite à Selymbrée [sur la coste de la Propontide,] où Maximien s'estant encore trouvé, luy fit trancher la teste à luy & à quelques autres. Codi. or. C. p. 8. c| 38. b| Cedr. p. 284. b. 'On pretend que Constantin fit bastir à Constantinople une eglise de S. Agathonique. Suid. β. p. 551. c. 'Suidas en parle. [a]Elle fut, dit-on, rebastie par Anastase, [b]& depuis par Justinien, [c]qui la fit neanmoins plus petite qu'elle n'estoit auparavant. [d]On pretend que sept Patriarches y tinrent leur siege durant 50. ans, & que quatre Empereurs y furent couronnez. Mais cette eglise estant enfin tombée, Tibere beaupere de Maurice [la demolit tout à fait, &] l'enferma dans le palais qui en estoit proche. a Codi. p. 37. b. b Proc. æd. l. 1. c. 4. p. 15. d. c Cang. de C. l. 4. p. 119. d Codi. p. 37. c. 85.

1. [Florus,] Usuard, Adon, Notker, Vandelbert.

ARTICLE LXII.

Divers Martyrs de la Bithynie.

[DIEU qui alloit rendre la ville de Nicée illustre par le premier Concile œcumenique, voulut la sanctifier auparavant par le sang de plusieurs martyrs, entre lesquels le nom de Ste Theodote est celebre. On en dit assez de choses: mais "ce qui paroist le mieux fondé,] NOTE 69. Combf. act. p. 247. 'c'est que la pieté dans laquelle elle vivoit, & instruisoit ses enfans, venant à eclater à Nicée où elle demeuroit, p. 248. 'on la denonça au "magistrat de la ville, & ensuite au gouverneur de la Bithynie, qui la fit prendre elle & ses enfans. τ ἀρχοντα. p. 249-251. 'Il les interrogea: & comme ils ne cedoient point ni à ses paroles, ni aux tourmens de la question qu'il leur fit souffrir, p. 252. 'il les condanna tous au feu. Ado, 2. aug. 'Quelques uns specifient que les enfans de la Sainte estoient trois, donnent à l'aisné le nom d'Evode, & au juge celui de Nicet. Men. p. 285-292. 'Les Grecs en font en partie leur grand office le 29. de juillet, & marquent qu'on en celebroit la feste à Constantinople dans une eglise de leur nom, 'bastie auprés de la ville sous Justin I. par Justinien son neveu, vers le palais d'Hebdomon. [Bede, Usuard, Adon, & les autres Latins, les mettent le 2. d'aoust,] Cang. de C. l. 4. p. 150| Proc. æd. l. 1 c. 4. p. 315. d. Flor. p. 718. 'auquel on les trouve mesme dans les martyrologes de S. Jerome, "quoiqu'avec quelque confusion. NOTE 70.

[Usuard met le 9. de juin S. Diomede martyr à Nicée:] p. 587. 'Les martyrologes de S. Jerome luy donnent quelques compagnons. Bar. 16. aug. b. 'Baronius a mis sa feste le 16. d'aoust pour suivre les Grecs, [e]qui en font ce jour là une partie de leur principal office. [f]Ils disent que c'estoit un medecin de Tarse qui estoit venu demeurer à Nicée, & que Diocletien ayant envoyé pour le prendre, on le trouva mort, & on ne laissa pas de luy couper la teste, pour l'apporter à Diocletien. Ils ajoutent à cela des miracles à leur ordinaire, e Men. p. 168. f p. 175. 179. [qui ne peuvent servir qu'à faire douter du reste. Si ce Saint est mort veritablement au mois de juin ou d'aoust lorsque Diocletien estoit dans la Bithynie, ce n'a pu estre qu'en l'an 303, auquel neanmoins

moins on ne faisoit pas encore mourir les laïques.] 'On écrit que Constantin fit bastir une eglise de S. Diomede à Constantinople, & que Basile le Macedonien y ayant appris par quelque vision qu'il devoit regner, il l'augmenta, l'embellit, & luy donna de grandes richesses. 'C'estoit un monastere, auprés duquel il y avoit une prison dont il est parlé dans l'histoire de S. Martin Pape. Ughellus pretend qu'aprés la prise de Constantinople en 1204, le chef de S. Diomede fut apporté de cette ville en l'eglise de Saint Pierre d'Amalfi [dans la principauté Citerieure.]

Codi. or. C. p. 51. c.

Cang. de C. l. 4. p. 123.

'Les Grecs content une infinité de merveilles de S. Neophyte, qu'ils disent avoir souffert le martyre à Nicée agé seulement de quinze ans, sous le gouverneur Dece. [Mais plus ce qu'ils en disent est grand & merveilleux, plus il est suspect dans leur bouche.] Ils en font le 20. & le 21. de janvier; ce que le martyrologe Romain & d'autres nouveaux Latins ont suivi.

Boll. 20. jan. p. 297

'Les uns & les autres font le 12. de septembre de S. Autonome Evesque, martyrizé sous Diocletien dans la Bithynie. 'Les Grecs font un abregé fort court de son histoire dans leurs Menées: 'Il est plus long dans le menologe d'Ughellus. [a] Nous en avons aussi des actes faits par Metaphraste, [b] qui comme il le marque luy mesme, a tiré cette histoire partie de la tradition qui se conservoit de son temps parmi les Ecclesiastiques de l'eglise du Saint, partie d'un auteur plus ancien. 'Il paroist que cet auteur vivoit sous le regne de Justin I. au commencement du VI. siecle: & il témoigne avoir vu luy mesme le corps du Saint, qui se conservoit encore alors tout entier sans aucune corruption. [Ces actes estant donc composez d'une narration écrite 200. ans aprés, & d'une tradition qui est encore beaucoup posterieure, sans mesme qu'on puisse distinguer ce qui vient de l'une ou de l'autre, on ne peut pas pretendre y rien trouver d'assuré. Mais de plus, il y a bien des choses qu'on peut dire n'avoir aucune apparence de verité.] 'Ils disent que le Saint fut tué par les payens à Sorée dans la Bithynie, où il avoit établi un Evesque: & ils placent ce lieu sur la coste meridionale du golfe de Nicomedie [ou d'Astaque. Je ne trouve aucune ville de Sorée dans la Bithynie.] 'Il y en a une dans la Paphlagonie, appellée Sora on Soron.

Bar. 12. sept. b. | Men. p. 172. | Ugh. t. 6. p. 1067. | a All. de Sim. p. 129. | b Sur. 12. sept. p. 125. §. 1. | §. 5. | §. 2. 3. | Geo. sac. p. 258|

NOTE 71. [Le martyrologe Romain met″ dans la Bithynie les trois saintes sœurs Menodore, Metrodore, & Nymphodore,] 'dont les Grecs font leur grand office le dixieme de septembre. 'Nous en avons de longs actes, mais qui sont de Metaphraste, [c] & qui se reduisent à dire que ces Saintes qui estoient de Bithynie, ayant quitté leur pays, & estant venues demeurer auprés de Pythie, où on pretend qu'elles se rendirent celebres par leurs miracles, Fronton gouverneur du pays, qui sceut qu'elles estoient Chrétiennes, les envoya prendre par son Assesseur sous le regne de Maximien [Galere.] 'Elles furent interrogées, confesserent J. C, furent appliquées à la question; & Menodore y ayant rendu l'esprit, son exemple, & la vue de son corps couvert de plaies, anima encore le courage de ses sœurs. De sorte qu'aprés qu'on leur eut dechiré & brulé tout le corps, on leur osta enfin la vie en leur brisant les membres avec des barres de fer. 'On les enterra ensemble dans un mesme tombeau, sur lequel on bastit depuis une eglise, 'auprés de Pythie; & on marque qu'il s'y faisoit un grand nombre de miracles.

Baudr. p. 211. | Men. p. 150 155. | All. de Sim. p. 130. | c Sur. 10. sept. p. 108. §. 2. | §. 3-5. | §. 10. | Ugh. t. 6. p. 1066. b.

ARTICLE LXIII.

Des Martyrs de l'Hellespont, de la Lycaonie, d'Ancyre, de Tyanes.

'L'HISTOIRE de Ste Fauste vierge & martyre dans l'Hellespont, & de S. Evilasie qu'on dit avoir esté converti en la faisant tourmenter, est celebre parmi les Latins aussibien que parmi les Grecs. 'Ceux-ci qui en font memoire le 6. de fevrier, disent que Fauste née de parens Chrétiens & fort riches, ayant herité de leurs biens lorsqu'elle estoit encore fort jeune, se prepara au martyre par la conservation de sa pureté, par le jeune, par la priere, par des aumosnes abondantes, par la meditation continuelle des divines Ecritures; qu'Evilasie illustre entre les Senateurs fut chargé par l'Empereur Maximien de l'obliger à sacrifier; mais que voyant que Dieu la sauvoit miraculeusement des tourmens qu'il luy faisoit endurer, il crut en J. C; Que le Prefet Maxime qui entreprit de le vaincre luy & la Sainte par les tourmens, fut encore converti par les miracles & les prieres de Ste Fauste, & consomma son martyre avec l'une & l'autre″ par le feu qu'il avoit preparé pour eux. [Tout cela est croyable de la puissance & de la misericorde de Dieu, si les Grecs estoient des témoins un peu authentiques. Et mesme ils meslent à cela quelques circonstances assez difficiles à croire.]

Bar 20. sept. d| 311. §. 19. | Men. p. 75| Ugh. t. 6. p. 1216. | ἐν τέλ(ε)ι.

'Nous avons des actes de ces Saints dans Surius. [d] Mais Baronius juge qu'ils sont de Metaphraste: [& il est difficile d'en douter. Ils peuvent avoir esté faits sur quelque histoire plus ancienne,] appuyée par [Bede, Usuard, Adon, & plusieurs autres Latins, qui parlent assez amplement de ces Saints. Mais de quelque source qu'ils viennent, ils sont tels qu'on peut dire qu'ils n'ont aucune apparence de verité. Bede mesme, & les autres Latins ensuite, en disent trop pour les croire. Ils ne parlent point de Maxime,] '& disent que Fauste & Evilasie rendirent l'esprit aprés qu'on eut entendu une voix du Ciel qui les appelloit; [ce que les Grecs n'ont point sceu.] Ils disent encore que Fauste n'avoit que treize ans, & qu'Evilasie estoit agé de 80. Ils marquent leur feste le 20. de septembre. [Je ne sçay] 'd'où Baronius a pris qu'Evilasie estoit un pontife des idoles.

Sur. 6. feb. p. 76. | d Bar. 20. sept. d. | Boll. mars, t. 2. p. 32. d. e. | Bar. 20. sept. d.

'Il y avoit à Calcedoine [vers l'an 450.] une eglise de Ste Basse Martyre, dont Pierre le Foulon a esté Prestre ou Curé. [e] Baronius croit que cette Sainte peut estre celle qu'il a mise le 21. d'aoust à l'imitation

Thdr. L. I. 1. p. 554. c| Thphm. p. 97. d. | e Bar. 21. aug. h.

Men. p. 230. tion des Grecs. 'Ceux-ci en font une assez longue histoire, où ils disent que la Sainte mariée à Edesse [en Macedoine] à un prestre des idoles, en eut trois enfans, Theognie, Agape, & Pisté, p. 231. 'qu'elle eleva dans la pieté dont elle faisoit profession. Elle les vit couronner tous trois du martyre à Edesse sous Maximien: Elle souffrit beaucoup & avec eux, & aprés eux, tant à Edesse qu'en d'autres endroits de la Macedoine. Ayant esté relaschée, elle fut prise de nouveau en une p. 232. isle de l'Hellespont; '& aprés divers tourmens elle eut la teste tranchée par ordre du gouverneur de la province. [Voilà ce qu'il y a de probable dans cette narration des Grecs, mais meslé de prodiges qui ne peuvent que rendre tout le reste douteux & suspect.

Pour joindre la Lycaonie à l'Hellespont, puisque c'estoit aussi une province du Vicariat d'Asie,] Boll. 16. mars, p. 425. a. 'nous y trouvons S. Papas Martyr sous Maximien, & le gouverneur Magnus; [qui doit avoir esté celebre parmi les Grecs,] Men. p. 135. 210. 'puisqu'ils en font deux fois, le 16. de mars, & le 14. de septembre: Boll. p. 424. f. '& on croit que c'est luy dont ils faisoient autrefois leur principal office le 16. de mars. c. 'Baronius l'a mis ce jour là dans le martyrologe Romain. [Nous ne raportons point] c|425. a. 'ce qu'ils disent du détail de son martyre, a p. 425. a. [a]qu'il commença à Larande où il estoit né, continua à Diocesarée, & acheva à Seleucie, b. où ses reliques demeurerent. 'Bollandus l'entend de Seleucie qui fut depuis la metropole de l'Isaurie. [Je voudrois qu'il eust trouvé qu'elle a esté quelquefois comprise dans la Lycaonie. Je ne sçay si cela ne seroit point plus aisé à croire] Baudr. p. 181. 'd'une autre Seleucie qui a [depuis] esté comprise dans la Pisidie.

Nphr. l. 7. c. 14. p. 457. c. d. 'S. Clement & S. Agathange martyrizez à Ancyre en Galacie, dont S. Clement estoit Evesque, sont les plus considerables d'entre les Martyrs au jugement de Nicephore. [Et il a quelque raison, supposé la verité de ce qu'on dit de ces Saints. Mais plus leur martyre, qu'on pretend avoir duré 28. ans, est prodigieux, plus il a besoin d'autorité pour estre cru. Et cependant ni Eusebe ni aucun autre ancien ne l'autorise. Il faudroit donc au moins que nous en eussions des actes bien authentiques. Mais sans parler de ceux qui portent le nom de Metaphraste,] Boll. 23. jan. p. 460. 'les autres que Bollandus juge les meilleurs de tous, [ont de très mauvaises qualitez, comme la longueur des harangues, & mesme diverses fautes contre l'histoire: de sorte qu'il n'y a aucune apparence d'y rien fonder.] Bar. 23. jan. 'Aussi Baronius les rejette tout à fait, jusqu'à les mettre au rang de ceux de S. George: [& mesme il ne parle point du tout de S. Clement dans ses Annales.] Men. p. 403. 'Il y avoit à Constantinople dans le quartier de Pera une Cang. de C. l. 4. p. 121. eglise de ces Saints, 'bastie par Basile le Macedonien qui y mit le chef de S. Clement. b Men. p. 394--409. [b] Les Grecs font leur principal office de l'un & de l'autre le 23. de janvier, c Boll. p. 459. §. 5. [c]auquel quelques Latins du dernier siecle les mettent aussi. d §. 4. [d] Les Grecs font encore une memoire particuliere de S. Agathange le 5. de novembre, e p. 468. §. 43. [e]auquel e §. 45. les actes disent qu'il fut decapité, [e]assez longtemps avant S. Clement.

f Men. p. 149| Ugh. t. 6. p. 1129. [f] Les Grecs disent que S. Oreste natif de Tyanes en Cappadoce, y souffrit divers tourmens sous Diocletien, & sous un gouverneur nommé Maximin ou Maxime; & qu'il fut enfin attaché à un cheval furieux, qui le traina jusqu'à "neuf ou dix lieues loin de la ville. 24 milles. Ils en font une partie de leur grand office le 10. de novembre. Bar. 9. nov. d. 'Baronius l'a mis le 9. dans le martyrologe Romain. Il attribue à Metaphraste les actes que nous en avons dans Surius; [& ils en ont toutes les marques. Ce qu'il y a de plus certain, c'est qu'ils ne valent rien du tout. Je ne sçay pourquoi] Sur. ib. p. 237. 'le Saint y est toujours appellé Areste. Naz. or. 20. p. 396. a. 'S. Gregoire de Nazianze dit qu'Anthime Evesque de Tyanes envioit particulierement à S. Basile la depouille de S. Oreste, les revenus "& les passages Tauriques: &c. [ce qui semble marquer qu'il y avoit une eglise de S. Oreste, dont les revenus, qui appartenoient à l'Eglise de Cesarée, estoient sur le mont Taurus, ensorte qu'il falloit passer par Tyanes pour les apporter à S. Basile.]

ARTICLE LXIV.

De S. Gordie Centenier.

[SAINT Basile nous a fait connoistre divers martyrs illustres de la Cappadoce, comme S. Gordie, S. Barlaam, & Ste Julitte. S. Gordie doit sans doute avoir souffert dans les dernieres années de cette persecution, "ou mesme sous Licinius, comme le disent les Grecs, Note 72. puisque S. Basile, qui fut fait Evesque en l'an 370:] Bas. div. 19. p. 447. e. 'cite des témoins encore vivans de son martyre. [Quoy qu'il en soit pour le temps, on ne peut manquer d'ajouter une foy entiere à ce qu'il en dit; puisqu'il parle sur l'autorité de témoins oculaires; quand nous ne serions pas assurez qu'un homme aussi saint & aussi grave que luy, n'auroit pas voulu edifier, ou plutost tromper la pieté de son peuple par des histoires fabuleuses. Nous raporterons donc en peu de mots ce qu'il nous a appris de son histoire, laissant à ceux qui la voudront voir revétue des ornemens de l'eloquence, & relevée par des reflexions de pieté, à lire le discours entier qu'en a fait ce Saint, & [1] celui qu'on en a imprimé depuis peu en nostre langue.]

Bas. div. 19. p. 445. d. 'S. Gordie estoit de la ville de Cesarée capitale de la Cappadoce. 'Il adora J. C. des son enfance: [ce qui n'empescha pas] p. 451. c. a|445. 446. 'qu'il ne s'engageast dans la profession des armes, où il servoit avec honneur dans la charge de centenier. Il s'y distinguoit encore entre les autres par son grand courage, & mesme par la force p. 446. d. extraordinaire de son corps. 'La persecution estant venue, il n'attendit pas qu'on le pressast de sacrifier: Il quitta de luy mesme les marques de la malice, & meprisant tout ce qu'il pouvoit aimer dans c. le monde, 'il se retira dans les deserts les plus reculez & les plus inaccessibles. p. 447. a. 'Là il purifia ses yeux & ses oreilles par l'eloig-

1. Vies des Saints par M. du Fossé.

l'eloignement de toutes les choſes qui les bleſſent dans la converſation du monde, & dans les villes. Et il eut encore plus de ſoin de purifier ſon cœur, pour le rendre capable d'eſtre heureux par la vue de Dieu. 'Auſſi Dieu ſe decouvrit à luy par des revelations, [& des lumieres interieures,] & l'eſprit de verité luy fit connoiſtre des myſteres que les hommes ne luy avoient point appris. Les moyens dont il ſe ſervit pour attirer Dieu dans ſon cœur, furent les jeunes, les veilles, les prieres, & la meditation continuelle des oracles du S. Eſprit.

'S'eſtant acquis par ces ſaints exercices une force toute divine, & vivement penetré tant de la vanité de la vie preſente, que du deſir de l'eternelle, il ſortit du deſert pour chercher le martyre [par le meſme mouvement du S. Eſprit qui l'y avoit fait entrer :] '& prit pour cela le temps auquel il ſceut que la Cappadoce avoit pour gouverneur un homme extremement cruel. 'Lors donc que tout le peuple de Ceſarée eſtoit occupé à voir dans le cirque les jeux qui s'y repreſentoient, 'on vit deſcendre de la montagne voiſine un homme, 'que le long ſejour des foreſts avoit rendu à demi ſauvage, dont les cheveux heriſſez, la longue barbe, les habits ſales, le corps negligé & decharné cauſoit meſme de l'horreur ; & qui n'avoit pour toutes hardes, qu'une panetiere & un baſton ; & en qui tout cela eſtoit neanmoins accompagné d'une certaine lumiere de grace & de majeſté, qui ſortoit du fond de ſon ame. 'Il paſſa en cet état au travers de la foule du peuple ; & eſtant entré juſques au milieu du cirque, il dit tout haut ces paroles, d'un „ ton ferme & d'un viſage aſſuré : J'ay „ eſté trouvé par ceux qui ne me cher„ choient pas ; & je me ſuis preſenté à ceux „ qui ne me demandoient point ; 'voulant montrer que c'eſtoit de luy meſme qu'il venoit mourir pour J. C, & non par aucune neceſſité.

'Tout le monde jetta les yeux ſur un ſpectacle ſi nouveau : [a] & quand on ſceut que c'eſtoit Gordie, on entendit partout des cris differens, mais dont la pluſpart alloient à demander la mort de ce Saint. 'Le Gouverneur qui eſtoit preſent, fit faire ſilence, & amener le Saint devant luy. Il l'interrogea dans les formes, & ſceut de luy que tout ſon deſir eſtoit de mourir pour J. C. 'Il tenta inutilement par les menaces & par les promeſſes un cœur qui ne trouvoit rien à comparer avec le royaume des Cieux : '& ſa cruauté naturelle s'irritant encore par la force & l'intrepidité qu'il voyoit dans le viſage & dans les paroles du Saint, 'enfin il le condanna "à avoir la teſte tranchée. 'Toute la ville voulut eſtre preſente à ſon martyre. Ses amis y vinrent pour taſcher de vaincre ſa conſtance par leurs prieres : mais il les repouſſa genereuſement. '& s'eſtant fortifié par le ſigne de la Croix, il receut avec un viſage plein d'aſſurance & de gayeté le coup de la mort. [Il ſouffrit apparemment à la ſortie] 'des jeux marquez dans le calendrier Romain pour le 3. de janvier. 'Car les Grecs en font ce jour là une partie de leur principal office : '& il eſt certain que ce fut durant l'hiver.

(Marges : b. — b. — p.448. d. — p.447. c. — d. — p.448. a. b — p.447. d e — p.448. a. — a. — a b. — c. — d. — o.449. a. — Note 73. — e. — p.450–452. — p.452. b. — Buch. p. 277. — Men. p. 42.)

'Le lieu de ſon ſupplice fut depuis celui où il fut honoré : [b] & malgré la rigueur de l'hiver, tout le peuple de Ceſarée ſortoit de la ville pour y venir celebrer ſa feſte le jour de ſa mort. 'Ce fut en ce lieu, & en cette occaſion meſme, que S. Baſile prononça l'eloge que nous en avons. 'Les Latins ont commencé depuis peu à l'honorer à l'imitation des Grecs, & ils le font 'comme eux le 3. de janvier.

(Marges : Baſ. div. 19. p. 443. c| 452. c. p. 462. c. — b c|443. e. — 443. c|445. d|452. c. — Boll. 3. jan. p. 130. a. b.)

ARTICLE LXV.

De S. Barlaam payſan.

'C'EST ſeulement pour ſuivre Baronius, & quelques actes [peu authentiques,] que nous raportons S. Barlaam à la perſecution de Diocletien. [Car hors cela nous ne trouvons point dans l'hiſtoire en quel temps il a vecu. "Il y a auſſi quelque lieu de douter s'il n'a point ſouffert à Antioche, quoiqu'il nous paroiſſe plus probable que ç'a eſté à Ceſarée en Cappadoce.]

'On pretend qu'il eſtoit originaire, ou meſme natif d'Antioche, [mais de la condition la plus baſſe, & plutoſt de quelque village des environs que de la ville,] 'puiſque S. Baſile nous le repreſente comme un payſan, qui s'exprimoit à peine, & d'une maniere toute barbare. 'Mais Dieu voulut [1] couronner [en ſa perſonne] un payſan, pour oſter aux hommes les vaines excuſes [qu'ils trouvent quelquefois dans la baſſeſſe & les occupations de leur état. Il l'a encore relevé, & par le genre tout ſingulier de ſon martyre, & en luy donnant pour panegyriſtes deux des plus ſaints & des plus eloquens hommes qu'ait eu l'Egliſe, S. Baſile & S. Chryſoſtome.]

'On marque qu'il eſtoit déja fort avancé en age lorſqu'il fut pris pour la foy, [c] ſous un gouverneur que quelques uns nomment Saprice. [d] Il demeura longtemps en priſon, où s'entretenant ſeul avec Dieu, [dans la priere,] il apprit de luy tous les moyens par leſquels on peut combatre les demons. [e] Ainſi la priſon luy fut un lieu de delices, [f] & une ecole du martyre : Il en ſortit plus fort encore qu'il n'y eſtoit entré ; & ayant eſté amené devant le juge, 'toutes les paroles qu'il dit [dans ſon interrogatoire,] furent comme autant de traits perçans qui mirent en deroute l'armée du demon. 'On rioit de ſes ſoleciſmes, mais on eſtoit contraints de louer ſa conſtance ; & on l'admiroit d'autant plus qu'on l'attendoit moins d'une perſonne de ſa ſorte. Les boureaux ſe laſſerent plutoſt de le fouetter, que luy de ſouffrir. 'On le mit "ſur le chevalet. 'On le dechira avec les ongles de fer juſqu'à luy ouvrir les coſtez. On le tourmenta tellement que ſa chair eſtoit preſque toute morte, & "ſes membres diſloquez ; & on ne put jamais, je ne dis pas abatre ſa conſtance, mais diminuer un peu ſa joie.

'Aprés tous les autres tourmens, le demon

(Marges : Bar. 304. §. 64| Boll. 24. feb. p. 462. e. — Note 74. — Men. 16. nov. p. 262| Ugh. t. 6. p. 1136. c. — Baſ. div. 18. p. 441. b. c. — 1. — Aug. ſ. 325. p. 1281. a. — Men. nov. p. 262| Ugh. t. 6. p. 1163. c. — c Boll. 24. feb. p. 762. e. — d Chry. t. 1. or. 73. p. 787. — e Baſ. p. 442. a. — f Chry. p. 787. d. p. 791. d. — Baſ. p. 441. c. — Note 75. — p. 442. a. — p. 441. c. d. — νεύρων ἁρμονίας παρέλυσαν. — p. 442. a. b| Chry. p. 787. 788| t. 6. h. 60. p. 456. d.)

1. *Coronatur ruſticitas, non excuſatur vanitas.*

mon en inspira un tout nouveau à ses ministres. Car ayant contraint le Saint de tenir la main étendue sur l'autel profane, où ils avoient allumé du feu, ils luy mirent sur la main de l'encens avec des charbons allumez, afin que la douleur du feu l'obligeant de remuer & de tourner la main, & l'encens tombant sur le feu de l'autel, on eust quelque pretexte de dire qu'il avoit offert de l'encens à l'idole. [C'estoit vendre bien cher à leurs dieux une ombre imaginaire d'adoration.] Mais le Saint qui regardoit la seule ombre du peché comme une plaie dangereuse, & tout ce que peut faire la cruauté des hommes, comme l'ombre d'une fumée, ne voulut pas mesme donner aux persecuteurs cette vaine joie: & Dieu soutenant egalement sa volonté, & sa main par le feu interieur de son amour qui le rendoit insensible à toute la violence du feu exterieur, il eut la force de ne pas seulement branler le bras, '& d'attendre que les charbons [1] luy ayant percé la main en la brulant, fussent tombez par l'ouverture qu'ils s'estoient faite. 'Ainsi un simple paysan egala cette grandeur de courage que les Romains ont tant vantée dans leur Mutius Scævola, "& la surpassa mesme comme il seroit aisé de le montrer.

[Bas. p. 442 | Chry. t. 1. p. 789 b. | Bar. 304. §. 66.] [&c.]

'S. Basile dit que ce tourment fut le dernier que souffrit le Saint: [& cela autorise ce que disent les menologes des Grecs,] 'que le feu qui brusla sa main, finit sa vie temporelle pour luy en donner une eternelle. [On comprend encore mieux par là quelle fut la violence de la douleur, & la constance du Saint.] 'Son tombeau estoit honoré à Cesarée le jour de sa feste par le concours d'une infinité de personnes, comme nous l'apprenons du discours que S. Basile fit ce jour là; [qui est tres beau dans sa breveté.] 'Sa feste estoit aussi fort celebre à Antioche, [a] & S. Chrysostome l'honora d'un discours qui est cité par les Grecs, [b] & que Baronius a regretté de n'avoir pas eu. [c] Il est imprimé aujourd'hui dans le premier tome de ses œuvres: & il paroist prononcé dans une eglise où reposoient les corps de divers martyrs. 'Mais vers 480. il y avoit à Antioche [une eglise &] un battistaire de son nom. 'Sa feste s'y faisoit au primtemps vers le commencement de l'été du temps de S. Chrysostome. [d] Les nouveaux Grecs la marquent le 16. de novembre dans quelques uns de leurs livres, [2] & le 19. dans d'autres. [Le martyrologe Romain suit les derniers.]

[Bas. p. 442. a. b. | Men. 16. nov. p. 262 | Ugh. t. 6. p. 1136. d. | Bas. p. 441. a. b. | Chry. t. 5. or. 21. p. 261. d. | a Men. 16. nov. p. 262. | b Bar. 19. nov. d. | c Chry. t. 1. or. 73. p. 790. b. c. | Thphn. p. 110. c. | Chry. t. 5. or. 21. p. 261. b. d. | d Men. p. 262 | Ugh. t 6. p. 1136 | Canis. t. 2. p. 910.]

ARTICLE LXVI.

De Ste Julitte, Ste Capitoline, & S. Serge.

["NOUS avons plus de fondement de dire que Ste Julitte a souffert dans la persecution de Diocletien.] 'Les Grecs assurent qu'elle estoit de Cesarée en Cappadoce. [e] Elle avoit de grands biens, beaucoup de terres, de troupeaux, & de serviteurs. Mais un homme puissant de la mesme ville, injuste, avare, & accoutumé à s'enrichir du bien des autres, s'estant saisi par violence de tout ce qu'elle possedoit, elle fut obligée de l'appeller en justice. Il comparut par la confiance qu'il avoit dans ses calomnies, dans les faux témoins qu'il avoit gagnez, & dans les presens qu'il avoit faits au juge mesme. [Neanmoins son principal moyen estoit la pieté de Julitte, qui faisoit profession de la religion Chrétienne:] 'Car les princes qui regnoient alors avoient declaré les Chretiens infames, & incapables de tirer aucun secours des loix & de la justice, aussibien que de tous les autres droits qui appartenoient aux citoyens. 'C'est ce que Dioeletien avoit ordonné des l'an 303. par le premier edit de la persecution.

[Note 76.] [Men. 30. jul. p. 299. | e Bas. div. 5. p. 315. b. c. | c. | Lact. pers. c. 13. p. 11. 12 | Eus. l. 8. c. 2. p. 294. b.]

'Lors donc qu'on fut venu devant le juge, des que Julitte eut commencé à representer l'injuste violence de sa partie, l'autre dit qu'elle n'estoit pas recevable à se plaindre & à demander justice, puisqu'elle estoit Chrétienne. Le juge dit qu'il avoit raison, 'fit aussitost apporter un autel & de l'encens, & declara à la Sainte que si elle ne renonçoit au Christianisme, elle n'avoit point de justice à attendre. [On vit alors que si la Sainte avoit témoigné quelque amour pour son bien, en le redemandant par un proces, J. C. neanmoins avoit toujours eu la principale place dans son cœur, & avoit esté son unique fondement.] 'Car sans songer ni à ses richesses, ni à la honte de ceder à l'injustice de sa partie, ni au danger où elle exposoit sa vie mesme: Non, répondit-elle au juge; que mes « biens, que mes richesses, que mon corps « mesme perisse: Mais jamais ma bouche « ne prononcera un blaspheme contre le « Dieu qui m'a creée. 'On luy repeta souvent « la mesme demande, & elle fit toujours la mesme réponse, montrant qu'elle n'avoit que de l'horreur pour ceux qui la vouloient porter à renoncer à J. C. 'Sa constance irrita le juge: mais plus elle le voyoit prest à se porter aux dernieres extremitez, 'plus elle benissoit Dieu, qui en la privant des biens de la terre, luy avoit ouvert un chemin pour acquerir ceux du Ciel.

[Bas. p. 315. c. d. | c. | p. 316. a. | c. | a. | b.]

'Enfin ce juge d'iniquité, non seulement la declara déchue de la demande qu'elle avoit faite des biens, mais la condanna encore à perdre la vie, & à la perdre par le feu. 'Elle entendit prononcer cet arrest avec une joie qui luy dura jusqu'à la mort. Son visage, sa contenance, ses gestes, ses paroles, tout son exterieur ne respiroit que la joie dont son ame estoit comblée, & jamais voyage ne luy fut plus agreable que d'aller "ou plutost de courir au bucher qui luy devoit oster la vie. Quelques femmes Chrétiennes se trouvant aprés d'elle, elle les exhorta à embrasser avec courage tout ce que la pieté "nous engage de souffrir.

[c. | c. d.] [Note 77.] [&c.]

[Dieu luy fit dans son martyre le mesme

---

1. Cela est bien difficile à comprendre: mais S. Basile & S. Chrysostome le disent formellement.

2. dans le Menologe imprimé à Venise en 1523. p. 92. 2, dans le Typique de S. Sabas p. 22. e, dans Maxime de Cythere p. 98. 2.

me honneur qu'à S. Polycarpe.] 'Car les flammes faisant une voute, & comme une chambre de lumiere autour d'elle, n'eurent la force que de degager son ame des liens du corps; 'mais elles laisserent son corps entier pour la consolation de ceux qui l'aimoient. Il estoit du temps de S. Basile dans "le porche d'une eglise qui estoit le plus beau de la ville, & sanctifié par la veneration qu'on avoit pour elle. 'La terre à laquelle Dieu avoit accordé cette benediction, produisit une fontaine extremement douce & agreable, quoique toutes les eaux des environs fussent ameres & salées. Il semble mesme qu'elle guerissoit miraculeusement les malades. 'Nous avons une tres belle homelie que fit S. Basile le jour de sa feste, & il avoit auparavant invité le peuple à cette solennité. 'Les Grecs parlent de cet eloge dans la memoire qu'ils font de Ste Julitte le 30. de juillet, [en quoy le martyrologe Romain les suit.]

'Les Grecs mettent aussi sous Diocletien le martyre de Ste Capitoline & de Ste Erotiide, [dont nous avons des actes grecs non encore imprimez, qui paroissent anciens, & sont suivis par les Grecs, mais dont l'autorité est beaucoup diminuée "par quelques circonstances peu croyables.] Ils portent que Ste Capitoline estoit une dame des plus considerables de la ville de Cesarée, d'une famille qui avoit donné à l'Eglise plusieurs martyrs, & plusieurs predicateurs de la verité, comme S. Firmilien Evesque de la mesme ville [depuis l'an 230. ou environ jusque vers l'an 270.]

'Elle fut prise par ceux qui estoient commis pour chercher les Chretiens, & presentée à Zelicinthe gouverneur de Cappadoce, qui tenoit l'audience à Cesarée. Tout le peuple témoigna de la douleur de voir une personne de cette qualité en danger de sa vie: Mais le Gouverneur sans estre touché d'aucune compassion, 'voyant qu'elle persistoit dans la confession du nom de J.C, [a] & n'ayant pas le loisir de s'arrester beaucoup à la tourmenter, parcequ'il estoit pressé de partir pour quelque expedition, la fit mener en prison, & ordonna qu'on l'y laissast mourir de faim. 'Neanmoins n'estant pas encore parti le lendemain, il fit de nouveau comparoistre la Sainte, '& la condanna à perdre la teste; ce qui fut executé hors de la ville: & elle fut enterrée au mesme endroit.

'Ste Erotiide qui estoit sa servante, se trouvant presente à sa condannation, s'eleva avec beaucoup de force contre l'iniquité du juge. Elle fut arrestée sur cela, comme elle le souhaitoit: '& ayant confessé J.C, elle fut attachée à quatre poteaux, & cruellement fouettée avec des nerfs de boeuf, & puis avec des verges. 'Elle fut ensuite menée en prison, où le Gouverneur défendit de luy donner à manger. Le lendemain elle fut condannée au feu: 'Mais ayant esté jettée dans une fournaise, elle en sortit, si l'on en peut croire ses actes, sans avoir perdu seulement un de ses cheveux. Et comme ce miracle convertissoit plusieurs payens, le juge se hasta de luy faire trancher la teste. 'Elle consomma ainsi son martyre le 28. d'octobre, comme Ste Capitoline avoit fait le 27. 'auquel les Grecs font de l'une & de l'autre: & le martyrologe Romain les a suivis.

[Nous parlerons autrepart "de Ste Dorothée & S. Theophile, qui souffrirent à Cesarée sous le gouverneur Saprice.] 'On dit que ce Saprice fit martyrizer aussi dans la mesme ville S. Serge, à qui on donne la qualité de moine, parcequ'aprés avoir passé quelque temps dans le service des princes du siecle, il avoit abandonné toutes choses, & distribué ses biens aux pauvres, pour se retirer dans la solitude d'une montagne, où il taschoit de gagner le ciel par les prieres, par les jeûnes, par le cilice, & par d'autres austeritez. 'On ajoute qu'estant venu à Cesarée durant la persecution lorsqu'on y faisoit un sacrifice solennel, il pria Dieu d'arrester les illusions des demons. Il fut exaucé, & le pontife des idoles n'en pouvant tirer les réponses ordinaires, se mit à crier que les dieux estoient en colere, parcequ'on souffroit les Chrétiens. Sur cela Serge declara que c'estoit luy qui par la puissance de J.C. avoit arresté les demons.

'Le peuple aussitost se saisit de luy, & l'amena devant le Gouverneur, 'qui le condanna à perdre la teste le 24. de fevrier. [a] Les martyrologes de S. Jerome, Usuard, Adon, Notker, & plusieurs autres marquent sa feste ce jour là. 'On croit que c'est celui dont les Grecs font le 2. de janvier. [b] Il fut enterré à Cesarée, & transporté depuis en Espagne, [sans qu'on en dise la raison.] [c] Il y fut mis en terre avec honneur dans la ville de Badelone sur les costes de la Catalogne pres de Barcelone, dans un monastere que l'on y bastit sous son nom. Usuard & Adon disent qu'il y avoit de tres beaux actes de ce Saint. ["Mais ceux que nous en avons aujourd'hui ne meritent pas cet eloge.]

ARTICLE LXVII.

De S. Blaise, S. Boniface, & quelques autres Martyrs de la petite Armenie & de la Cilicie.

'Les uns mettent dans la Cappadoce, les autres & presque tous dans la petite Armenie, la ville de Sebaste, qu'on dit avoir esté honorée par l'episcopat & par le martyre de S. Blaise; 'mais on ne sçait si ce fut dans la persecution de Diocletien, ou dans celle de Licinius. 'Ce Saint est aujourd'hui tres celebre dans l'Occident: 'Sa feste est marquée le 3. de fevrier par Raban, Notker, & divers autres martyrologes. 'Quelques uns, entre lesquels sont Usuard & Adon, le mettent le 15. Beaucoup d'Eglises en font aujourd'hui la feste le 3. 'Les Grecs en font leur office solennel le 11. du mesme mois. [c] Il y avoit une eglise de son nom dans Constantinople. [Nous avons beaucoup d'histoires de ce Saint; "mais il n'y en a aucune dont nous osions nous servir.] 'On écrit qu'il visita la nuit S. Eustrate prisonnier à Sebaste, "& receut son testament. 'L'Eglise de Paris croit en avoir receu un bras que Pierre de Capoue Cardinal

Marginal notes (left column): e. | p. 317. a. | ἐν προτεμενίσματι | a. b. | p. 314. e. | Men. jul. p. 299. | oct. p. 345 | Ugh. t. 6. p. 1116. | NOTE 78. | MS. p. 659. 660. | p. 659. | p. 660. 661 | a p. 662. | p. 663. | p. 664. | p. 663. | p. 664. | p. 666. | p. 667. | p. 668.

Marginal notes (right column): Men. p. 345 | Ugh. p. 1116. | V. leur titre. | Boll. 24. feb. p. 462. e. | p. 463. a. | b. | d. | a Flor. p. 345. 346. | Boll 24. feb. p. 461. | c Men. p. 37. | b Boll. p. 463. d. | c id. p. 461. c. | NOTE 79. | Boll. 3. feb. p. 331. b. | p. 332. c. d. | e f. | p. 331. c. | e f. | Men. p. 126-132 | Ugh. t. 6. p. 1215. | c Men. p. 132. | NOTE 80. | 13. dec. p. 212 | Sur. ib p. 246. | §. 30. 31. 33. | &c. | Cang. de C. l. 4. p. 120.

dinal de S. Marcel luy a envoyé de Constantinople où il estoit Legat. Un auteur assure aussi que son corps est à Raguse, 'où il est en effet honoré comme patron.

Bol. 3. feb. p. 132. c. *a* Men. p. 212. Ugh. t. 6. p. 1158. Sur. 13. dec. p. 241.

[a] S. Eustrate qui selon ce qu'on en dit, fut martyrizé à Sebaste avant S. Blaise, est fort celebre parmi les Grecs, qui en font leur grand office le 13. de decembre. Ils y joignent les Saints Auxence, Eugene, & Mardaire, quoiqu'ils soient morts avant luy à Nicople, [qui est aussi dans la petite Armenie;] & ils y ajoutent encore S. Oreste qui fut couronné un jour avant luy, [& qu'il faut distinguer de celui de Tyanes, selon ce qu'on dit de l'un & de l'autre.] 'Ils souffrirent divers tourmens partie sous Lysias Duc [& General] des troupes qui gardoient les frontieres de la petite Armenie; partie sous Agricola qui commandoit dans tous ces pays orientaux, [ou comme simple gouverneur de la petite Armenie, ou comme Vicaire du Pont.] 'Ce fut à Sebaste qu'il jugea S. Eustrate & S. Oreste, [b] du temps de Diocletien & de Maximien [selon les Menées &] selon leurs actes. 'Les Grecs faisoient à Constantinople une solennité particuliere de ces deux Saints & des trois autres dans une eglise de S. Jean l'Evangeliste pres de Ste Sophie.

Men. p. 212. Sur. p. 244. §. 19. 21. *b* §. 1. Men. p. 212.

'Les actes de tous ces Saints ont esté écrits en grec par un Eusebe moine de Sebaste, '& traduits en latin par Jean serviteur [de l'eglise] de S. Janvier [à Naple,] à la priere d'Athanase le jeune, Evesque de la mesme ville. 'Bollandus dit que ceux que nous avons dans Surius ont esté ajustés par Metaphraste. [Il y a des choses considerables, & des faits assez particularisez pour croire qu'ils viennent d'un bon original. Mais d'autre part, ils sont pleins de tourmens epouventables, de longues harangues, & d'injures dites mal à propos.] 'Les Grecs en font un assez long abregé dans leurs Menées; [c] Nicephore en parle aussi assez amplement. [d] Les reliques de ces Saints faisoient divers miracles au chasteau d'Arabracene [e] dont estoit S. Eustrate, pres de la petite Armenie. [f] On pretend aujourd'hui les avoir à Rome dans l'eglise de S. Apollinaire.

Bar. 311. §. 20. 13. dec. b. Boll. may, t. 1. p. 55. Men. p. 210-212. *c* Nphr. l. 7. c. 14. p. 458. *d* All. de Sim. p. 83. *e* Nphr. p. 458. a. *f* Bar. 13. dec. b.

[g] Les Grecs honorent principalement le 7. de novembre S. Hieron martyrizé avec 32. autres à Melitene [metropole de la seconde Armenie,] sous Diocletien, '& le gouverneur Lysias. On les a mis le mesme jour dans le martyrologe Romain. 'La vie de S. Euthyme parle d'une eglise des 33. Martyrs à Melitene; & on croit que ce sont ceux-ci. 'Nous en avons des actes, mais qui sont de Metaphraste, [tres mauvais, & nullement edifians. Ce qu'on en lit dans les Menées en est l'abregé.] 'Mais le menologe d'Ughellus paroist avoir suivi une histoire toute differente, & qui n'avoit rien d'extraordinaire, ni de mauvais. Ils furent decapitez aprés avoir souffert les fouets, & une longue [1] prison.

g Men. p. 101. Bar. 7. nov. d. Boll. 20. jan. p. 303. §. 9. Sur. 7. nov. p. 173 | All. de Sim. p. 129. Ugh. t. 6. p. 1126.

1. *in caminum traduntur.* Il faut assurément *in carcerem*. Je croy aussi que *variis suppliciis tentati diu sunt*, est une faute. Il faut *minis*, ou quelque chose de semblable.

[Entre les Martyrs de la petite Armenie, le martyrologe Romain marque le 28. de decembre un Cesaire à Arabisse, dont nous ne parlons que pour avertir que ce qu'on en dit " reçoit de grandes difficultez. Mais ce n'est pas ici le lieu d'en traiter. NOTE 81.

Nous avons parlé de plusieurs martyrs de la Cilicie sur l'an 304, & nous en allons encore marquer quelques uns, dont il y en a de tres celebres. Nous commençons par la ville de Tarse metropole de la province, où l'on pretend que S. Boniface se signala par un effet tout extraordinaire de la misericorde de Dieu. "Mais nous souhaiterions que le fait fust aussi constant qu'il est rare.] 'Ce qu'on en dit, c'est que Boniface estoit Intendant d'une des premieres dames de Rome nommée Aglaïde. Aprés qu'ils eurent vécu longtemps ensemble dans des crimes scandaleux, Aglaïde touchée de la crainte de Dieu, exhorta Boniface à changer aussi de vie. [On ne sçauroit juger par leur histoire s'ils estoient déja Chrétiens, ou non:] On y lit seulement qu'Aglaïde voulant obtenir l'intercession des martyrs par la veneration de leurs reliques, envoya Boniface en Orient, où la persecution estoit alors, afin de luy apporter le corps de quelqu'un de ceux qui auroient souffert pour J. C.

NOTE 82. Pall. v. Chry. p. 311. 312.

'Boniface aborda à Tarse, & estant allé sur la place, il y vit vingt martyrs que le gouverneur nommé Simplice faisoit tourmenter par les supplices les plus horribles. Ce spectacle au lieu de l'effrayer, luy inspira un courage extraordinaire. Il alla baiser les plaies de ces martyrs, leur demanda leurs prieres, '& comme le juge voulut savoir qui il estoit, il declara qu'il estoit Chrétien. 'On luy fit souffrir divers tourmens durant deux jours, [h] & enfin Simplice le condanna à estre decapité. [i] Ceux qui estoient venus de Rome avec luy, racheterent son corps & le porterent à Aglaïde, qui luy bastit une eglise à [1] deux lieues & demie de Rome.

p. 314. 315. p. 316. p. 316-319. *h* p. 320. *i* p. 321. 323.

'On ajoute qu'Aglaïde renonça tout à fait au monde, vendit tout son bien pour le distribuer aux pauvres, & passa ainsi les 13. dernieres années de sa vie dans la "retraite & la penitence avec un petit nombre de filles qui s'estoient resolues de l'imiter. 'Quelques modernes en font la feste le 25. de fevrier. [k] D'autres la joignent à celle de S. Boniface le 14. de may & le 5. de juin. [l] Car on pretend que S. Boniface fut martyrizé le premier de ces deux jours, & mis en terre à Rome dans le second, auquel Usuard, Adon, & Notker marquent sa feste. Raban la met le 2. du mesme mois de juin, & le martyrologe Romain le 14. de may. 'Les Grecs en font leur grand office le 19. de decembre, [m] ou selon d'autres le 20. [Puisqu'on pretend qu'il mourut sous Diocletien, lorsqu'il y avoit de la persecution en Orient, & non à Rome, il le faut mettre apparemment en l'année 306, ou dans les suivantes.

p. 323. 324. ἐν ἀσκήσει. Boll. 25. feb p. 486. c. *k* 14. may, p. 284. a. *l* d. 279. c | Pall. v. Chry. p. 323. Men. p. 295. 300. *m* Ugh. t. 6. p. 1165.

Usuard

1. cinquante stades. Les actes latins n'en mettent que cinq.

Usuard & Adon marquent qu'il fut enterré d'abord sur le chemin Latin.] 'Baronius dit qu'il fut depuis transporté sur le mont Aventin où on luy bastit une eglise magnifique, 'qui a porté titre d'abbaye, & que l'on nomme aujourd'hui de S. Boniface & S. Alexis, parceque ce dernier Saint y a aussi esté enterré. 'Il raporte un miracle arrivé en cette eglise. 'Les corps de S. Boniface & de S. Alexis y furent trouvez l'an 1603, & ils y reposent encore aujourd'hui sous le [grand] autel, hors leurs chefs qui sont sur l'autel d'une chapelle. 'On pretend cependant avoir celui de S. Boniface à Benevent, [& il peut y en voir quelques reliques,] puisqu'on trouve dans un manuscrit de plus de 500. ans, qu'on y en faisoit autrefois la feste le 14. de may.

Bar. 305. §. 14. 14. may, a. 1004. §. 8-10. Boll. 14. may, p. 280. d. d. e.

[Nous avons dit qu'on martyrizoit vingt Chrétiens à Tarse lorsque S. Boniface y arriva.] 'Usuard, Adon, & d'autres les ont mis dans leurs martyrologes le 6. de juin. 'Pierre des Noels dit que leurs corps furent transportez en Afrique, & que ce sont les Vingt martyrs d'Hippone dont parle S. Augustin. 'Baronius a suivi cette conjecture, [fondée sur le seul nombre de vingt, ce qui paroist foible;] '& Bollandus qui l'avoit marquée par occasion sur le 4. de may, [n'en a pas voulu dire un mot sur le 14. du mesme mois, lorsqu'il fait l'histoire de S. Boniface.] 'Le P. Sirmond & les Benedictins croient que ce sont plustost des Saints differens.

p. 282. c. P. de N. l. 5. c. 39. p. 98. 1. Bar. 6. jun. e | 305. §. 14 | 439. §. 33. Boll. 4. may, p. 454. a. Aug. f. 325. p. 1280. g.

[Ce qui est certain, c'est que] 'la memoire [ou l'eglise] des Vingt martyrs estoit très celebre à Hippone du temps de S. Augustin, qui raconte un miracle arrivé par l'invocation de ces Saints. 'Le sermon 325. de ce Pere est fait le jour de leur feste: & nous y apprenons qu'ils avoient pour chef S. Fidence Evesque, [peutestre d'Hippone mesme,] qu'il y avoit une Ste Valerienne, apparemment Vierge, & que la derniere estoit Ste Victoire, qui pouvoit estre une femme mariée. 'Leur feste se faisoit [en hiver] lorsque les jours étoient courts. 'Nous avons quelques noms semblables à ceux là entre les martyrs d'Afrique le 15. & 16. de novembre. 'Le sermon 326. de S. Augustin peut encore estre sur les mesmes Martyrs, [a] & l'on y trouve une partie considerable de leurs actes. 'Le titre du sermon 148, porte qu'il fut fait dans leur eglise.

civ. l. 22. c. 8. p. 298. 1. b. c. f. 325. p. 1281. a. e. Flor. p. 968-970. Aug. f. 326. p. 1281. g. a p. 1282. d. e. p. 703. c.

'Nous avons des actes de Ste Pelagie Vierge martyrizée à Tarse sous Diocletien: [mais des personnes très habiles jugent que ce sont des fables;] & Bollandus ne les condanne guere moins severement, 'quoiqu'il se soit donné [assez inutilement] la peine de les faire imprimer en grec. 'Les Grecs font un office fort solennel de cette Sainte le 4. de may, '& ils en avoient une eglise à Constantinople au quartier de Pera: [b] Cela fait juger à Bollandus qu'on y avoit transporté ses reliques. [Le martyrologe Romain en fait aussi le 4. de may.]

Boll. 4. may, p. 454. §. 5. p. 747. d. 454. a. Cang. de C. l. 4. p. 150. b Boll. 4. may, p. 454. a.

ARTICLE LXVIII.

De S. Zenobe, S. Cosme, & S. Damien.

'Les Grecs honorent encore beaucoup S. Zenobe Evesque d'Eges dans la Cilicie, & Ste Zenobie sa sœur; & ils en font leur principal office le 30. d'octobre, ou selon d'autres le 31. 'Nous en avons des actes dans Surius, qui sont de Metaphraste avec quelques prodiges. [Il y a de la brouillerie au commencement, qu'il faut expliquer par un menologe,] 'où on lit que S. Zenobe estoit fils de Zenodote & de Thecle tous deux Chrétiens. [c] On ajoute qu'il apprit la medecine, laquelle il exerçoit gratuitement, y ajoutant mesme de grandes liberalitez envers les malades lorsqu'ils en avoient besoin. Mais il les guerissoit encore plus par ses prieres que par ses remedes.

Men. p. 378-383 | Ugh. t. 6. p. 1119. All. de Sim. p. 124. Ugh. t. 6. p. 1119. a. c Sur. 30. oct. p. 399. §. 2.

'Il estoit déja celebre, lorsque Lysias gouverneur de la Cilicie au commencement du regne de Diocletien, y fit quelque persecution aux Chrétiens. [Cet orage ayant bientost cessé,] 'S. Zenobe fut fait Evesque d'Eges qui estoit sa patrie, sans cesser neanmoins de guerir les corps aussibien que les ames. 'On marque qu'un prince Indien qui avoit oui parler de luy à un marchand, & une dame Chrétienne d'Antioche, vinrent exprés à Eges, & obtinrent de Dieu par ses prieres la guerison des maux les plus incurables.

§. 2. §. 3 | Ugh. t. 6. p. 1119. b. Sur. p. 400. §. 3 4.

'La persecution de Diocletien vint ensuite, autorisée par des edits dont Lysias fut l'executeur dans la Cilicie, [en ayant esté fait gouverneur pour la seconde fois, si c'est le mesme dont nous venons de parler.] Estant venu à Eges, il y fit prendre S. Zenobe, & le fit étendre sur le chevalet: 'ce que Zenobie sa sœur ayant sceu, elle accourut, se declara Chrétienne, & fut mise avec son frere sur un lit de fer, sous lequel on avoit allumé du feu. Aprés avoir souffert ce tourment avec joie, 'ils furent plongez dans de l'eau bouillante, dont les actes semblent dire qu'ils sortirent sans en ressentir aucune douleur. 'Les menologes qui mettent non de l'eau, mais de la poix, le disent encore plus clairement. 'Ils eurent enfin la teste tranchée, & leurs corps furent enterrez la nuit par les Prestres Caius & Hermogene.

§. 5. §. 6. §. 7. Men. oct. p. 383 | Ugh. p. 1119. b. Sur. 30. oct. p. 401. §. 8. 9.

'Le gouvernement de Lysias & la ville d'Eges sont encore bien plus connus par le martyre de S. Cosme & S. Damien, [egalement illustres parmi les Latins & parmi les Grecs. 'Mais nous aimons mieux avouer que nous ignorons leur histoire, que de demesler ce qu'il peut y avoir de vray ou de faux dans le grand nombre de pieces que nous en avons; toutes estant nouvelles, & meslées de circonstances qu'on ne peut regarder que comme des fables. Ce qu'on en dit plus communément & plus unanimement, c'est qu'ils estoient Arabes de naissance, qu'ils exerçoient la medecine avec un desinteressement entier,] 'ce qui leur fait donner ordinairement par les Grecs le titre d'Anargyres, ou, Sans argent. 'Les Grecs

Cosm. & D. p. 2. 278. NOTE 83. Cang. de C. l. 4. p. 122. Menæa.

Grecs en font leur principal office le premier de juillet & le premier de novembre, outre une memoire qu'ils en font le 17. d'octobre. [Les Latins en ont toujours fait le 27. de septembre.

Je pense qu'on voit par l'histoire qu'il y avoit beaucoup d'Arabes & de Sarrazins repandus dans les campagnes de la Syrie Euphratesienne. Et nous avons quelque lieu de croire que S. Cosme & S. Damien estant de ces quartiers là, leurs corps y furent raportez de Cilicie aprés leur martyre.] 'Car Procope nous assure que du temps de Justinien, les corps de ces Saints estoient auprés de la ville de Cyr dans l'Euphratesienne, ou comme il parle, ils y estoient encore alors, [ce qui marque qu'ils y estoient depuis longtemps.] 'Aussi vers l'an 435, Theodoret alors Evesque de Cyr, marque qu'il y avoit vers ces quartiers là une eglise de S. Cosme & S. Damien, qu'il appelle ces illustres vainqueurs & ces saints athletes de J. C. [C'est pour cela sans doute] 'qu'ayant à citer quelques martyrs pour servir d'exemple, il nomme S. Cosme avec deux autres, [comme luy estant très connus.] 'Le respect que Justinien avoit pour ces deux Saints, [dequoi nous allons bientost voir la raison,] le porta à fortifier, agrandir, & embellir la ville de Cyr.

Proc. ædi. l. 2. c. 11. p. 49. c. — Lup. ep. 133. p. 274. — Thdrt. ep. 144. p. 1020. b. — Proc. p. 49. 50.

'On pretend que sous Alexandre III. [sur la fin du XII. siecle,] Jean de Beaumont gentilhomme François, estant allé au secours de la Terre-sainte, apporta d'Orient les corps de S. Cosme & S. Damien, dont il donna quelques parties à Nostre-Dame de Paris, où on les conserve encore, & mit le reste à Lusarche bourg du diocése de Paris, dans une eglise collegiale qu'il fonda.

Sauss. 27. sept. p. 663.

Le Comte Marcellin marque dans sa chronique sur l'an 516, qu'il y avoit alors à Constantinople une eglise de S. Cosme & S. Damien, dans laquelle Laurent Evesque de Lychnide fut gueri d'une incommodité qui le travailloit depuis sept ans, & qui l'empeschoit de marcher. 'On croit que cette eglise est celle qui estoit dans le quartier de Pera auprés de Blaquernes, & qui est fort celebre dans l'histoire. 'Codin en attribue la fondation à Paulin Maistre des Offices, si celebre sous Theodose le jeune; & il pretend que Dieu conserva la vie à ce Paulin, afin qu'il eust le loisir de l'achever. 'On veut aussi que S. Procle alors Evesque de Constantinople ait eu part à la fondation de cette eglise. 'Elle estoit placée sur une hauteur à la pointe du golfe qui separe ce quartier du reste de Constantinople.

Cang. de C. l. 4. p. 182. — Codi. or. C. p. 56. — p. 47. c. — Proc. æd. l. 1. c. 6. p. 17. c.

'Procope dit que cette eglise estoit fort ancienne, mais le bastiment peu considerable & sans ornement jusqu'à ce que Justinien en fit une eglise très belle, très magnifique, en reconnoissance de ce que dans une maladie où l'on n'attendoit plus que sa mort, & où il estoit abandonné des medecins, il y avoit esté gueri par les deux Martyrs qui s'estoient mesme apparus à luy. 'Beaucoup d'autres avoient aussi recours à ces Saints dans leurs maladies, comme à l'unique secours qui leur restoit, & se faisoient apporter par eau à leur eglise. 'Auprés de cette eglise il y avoit un monastere qui est souvent nommé Cosmide du nom de S. Cosme.

c. d. — p. 18. a. — Cang. de C l. 4. p. 182.

'Il y avoit encore deux autres eglises de S. Cosme & S. Damien à Constantinople, l'une dans le palais de Basilisque bastie par Justin II, 'l'autre dans le quartier appellé de Darius. [a] Justinien en fit bastir une dans la Pamphylie, [b] & S. Sabas une autre à Mutalasque en Cappadoce dans la maison de son pere. [c] Il semble qu'il y en eust aussi une en ce temps là vers Jerusalem, où la bienheureuse Damienne alloit souvent en pelerinage.

p. 121. — p. 122. — a Proc. æd. l. 5. c. 9. p. 107. d. — b Sur. 5. dec. p. 173. §. 76. — c Mosc. c. 127. p. 1112. a. b.

[Justinien ne fut pas seul gueri par ces Martyrs.] 'S. Gregoire de Tours dit que comme durant leur vie aprés avoir esté faits Chrétiens, ils avoient gueri beaucoup de malades par le seul merite de leurs vertus, & par la force de leurs prieres, ils continuoient aussi aprés leur martyre à faire beaucoup de miracles, particulierement en faveur des malades qui venoient prier avec foy à leur tombeau. On tenoit qu'ils s'apparoissoient souvent aux malades, & leur prescrivoient certaines choses qui ne manquoient pas de les guerir quand ils les avoient pratiquées.

Greg. T. gl. M. c. 98. p. 221. 222.

'Un Christodore de Thebes qualifié *Illustre*, [c'est à dire un homme de la premiere qualité,] a fait un écrit sur les miracles de S. Cosme & S. Damien. [C'estoit peutestre en vers;] car on luy attribue divers ouvrages de poesie. 'Nous avons encore deux recueils en prose de divers miracles de ces Saints décrits fort au long. 'On croit que tous ou presque tous estoient arrivez à Constantinople. 'Le second Concile de Nicée cite le livre des miracles de S. Cosme & S. Damien, & en raporte trois, dont deux se trouvent dans les recueils que nous avons.

Suid. χ. p. 1153. a. — Cos. & D. p. 302. — n p. 32. — p. 33.

[Les Latins ont eu aussibien que les Grecs une grande veneration pour ces Saints longtemps avant le XII. siecle, particulierement l'Eglise Romaine. Leurs noms se trouvent le 27. de septembre dans les martyrologes de S. Jerome, dans Bede, Raban, Usuard, & beaucoup d'autres. Nous avons marqué ce qu'en dit S. Gregoire de Tours,] '& il y faut ajouter qu'il mit de leurs reliques dans une chapelle de S. Martin près de sa cathedrale. 'S. Aldhelme [mort vers l'an 700,] en dit assez de choses dans son poeme de la virginité.

Gr. T. h. Fr. l. 10. c. 31. p. 599. — Canis. t. 5. p. 827. 828.

[Pour ce qui regarde l'Eglise Romaine, il faut qu'elle ait eu depuis longtemps un respect fort particulier pour ces Saints, puisqu'elle les a mis dans le sacré Canon de la Messe.] 'Le Pape Felix IV. leur bastit une eglise dans Rome [vers l'an 528,] au lieu appellé la Rue sacrée. 'C'estoit la station du 4e jeudi de Caresme, & du second dimanche aprés Pasque. [d] Aussi leur feste est marquée dans le calendrier Romain du P. Fronto, dans le Sacramentaire de S. Gregoire, & dans le Missel Romain de Thomasius.

Anas. c. 55. p. 36. — Fronr. cal. p. 48. 74. — d p. 138 | Sacr. p. 135 | Thom. p. 172.

ARTICLE LXIX.

De S. Maurice d'Apamée, de Ste Febronie, & de quelques autres Martyrs de Syrie.

'EUSEBE conte entre les plus celebres martyrs de la persecution de Diocletien, S. Zenobe medecin, & Prestre de l'Eglise de Sidon. Il souffrit genereusement à Antioche les tourmens de la question, qui furent assez violens pour luy oster mesme la vie, & il glorifia ainsi par sa patience la parole de Dieu [qu'il avoit preschée. Nous ne voyons point qu'il soit honoré par les Grecs : mais c'est apparemment celui que] 'les martyrologes de S. Jerome marquent à Antioche avec quelques autres le 24. d'aoust. [Usuard, Adon, Vandelbert, & d'autres posterieurs le mettent le 29. d'octobre.]

Eus. l. 8. c. 13. p. 307. 308.
Flor. p. 773. 774.

'Les Grecs font leur grand office le 13. juin de Ste Aquiline Vierge & Martyre à Biblos en Phenicie; '& on l'a mise le mesme jour dans le martyrologe Romain. 'Il y en avoit une eglise à Constantinople des le temps de Justinien. [a] Ses actes que nous avons dans Surius, sont de Metaphraste, [insoutenables & ridicules.]

Men. p. 94–98.
Bar. 13. jun. d.
Cang. de C. l. 4. p. 144.
a Bar. ut sup.

'Theodoret met un S. Maurice entre les martyrs dont le nom & la feste estoit illustre dans l'Eglise. [Comme il vivoit en Syrie avec peu de connoissance de ce qui se passoit dans l'Occident,] 'il y a toute apparence qu'il parle non de S. Maurice si celebre en France, mais de celui qu'on dit avoir souffert à Apamée en Syrie sous Maximien.

Thdrt. gr. aff. l. 8. p. 607. a.
Boll. 21. feb p. 238. §. 3| Bar. 22. sept.

'Nous en avons des actes fort longs, [″mais sans autorité :] Et tout ce que nous en pouvons tirer, c'est que S. Maurice demeuroit à Apamée avec S. Photin son fils, & 70. soldats qu'il commandoit, tous Chrétiens. Maximien [Galere, ou Maximin,] estant venu à Apamée, les fit arrester, leur fit souffrir divers tourmens, fit trancher la teste à S. Photin pour ebranler son pere, & enfin les condanna tous, à ce qu'on pretend, à estre exposez couverts de miel aux piquures des guespes, des cousins, & des autres insectes semblables dans un lieu marécajeux qui en estoit plein : & ils moururent au bout de dix jours dans ce supplice, 'au mois de juillet. 'Les Grecs en font la feste [1] le 21. de fevrier, & le 27. de decembre. [b] Quelques nouveaux Latins les ont mis le 18. de juillet.

NOTE 84.
Boll. 21. feb. p. 239–242.
p. 238. e.
c. e| Men. p. 224| dec. p. 516.
b Boll. p. 238. f.

[Nous parlerons en son lieu ″de S. Serge très celebre Martyr à Rasaphe dans l'Euphratesienne : mais on ne sçait s'il le faut mettre en ce temps-ci sous Maximin II. neveu de Galere, ou 70. ans auparavant du temps de Maximin I.]

V. son titre.

'Les Grecs font le 25. de juin leur grand office de Ste Febronie Vierge martyrizée à Nisibe dans la Mesopotamie, & on l'a mise dans le martyrologe Romain. Les Grecs en racontent beaucoup de choses [qu'on peut dire estre sans apparence. Les actes que nous avons de cette Sainte, & qu'ils paroissent avoir suivis, ″ne sont pas capables de les autoriser beaucoup, quoiqu'on veuille faire passer ces actes pour originaux.] 'Il y est parlé de Ste Libie & Ste Leonide sœurs, & de Ste Eutropie Vierge de douze ans, qui avoient souffert un peu avant Ste Febronie; & le martyre d'Eutropie y est raporté assez au long. Baronius les a mises le 15. de juin. Les Grecs en parlent dans l'histoire de Ste Febronie, mais n'en font point de feste. 'Ils font le 14. d'avril de Ste Thomaïde Martyre à Alexandrie, [c] que Baronius a cru estre celle qu'on fait Abbesse du monastere où on dit qu'estoit Ste Febronie, & qu'on pretend en avoir les actes. 'Mais c'estoit une femme mariée, tuée par son beaupere qui vouloit luy ravir l'honneur : & cela arriva dans le temps que Daniel estoit Abbé de Sceté, ″c'est à dire apparemment au commencement ou au milieu du V. siecle.

Men. p. 189–159.
NOTE 85.
Sur. 15. jun. p. 801. §. 14.
Men. p. 210. 211.
c Bar. 14. apr. d.
Boll. 14. apr. p. 214.
V. S. Arsene.

'On ne dit point en quel pays a souffert Ste Caritine Vierge honorée par les Grecs le 5. d'octobre, & mise par Baronius dans le martyrologe Romain. On dit pour le temps que ç'a esté sous Diocletien, & sous Domice Consulaire. Nous avons ses actes : 'mais ils sont de Metaphraste, [& ne valent rien du tout.] '[d] Ce que les Grecs en disent dans leurs Menées ne s'accorde pas toujours avec les actes; [mais ne vaut pas mieux.

Bar. 5 oct. e| Sur ib. p. 83.
All. de Sim. p. 126.
d Men. 5. oct. p. 50| Ugh. t. 6. p. 1094.

*Nous ne disons rien ici des martyrs d'Egypte, parcequ'on les trouvera sur l'histoire de S. Pierre d'Alexandrie. Ainsi nous finirons ce recit par la remarque que fait l'ancien auteur de la vie de S. Pacome,] 'Qu'aprés cette cruelle persecution la penitence se repandit avec plenitude sur les Gentils; [e] & la foy de J. C. se multiplia & se fortifia beaucoup dans toutes les provinces & dans les isles [mesmes les plus reculées.]

Boll. 14. may. g. 26. a.
e 25. f.

'L'état monastique porta aussi alors une abondance de fruits toute nouvelle par le soin que les Evesques avoient de conduire les peuples à Dieu suivant la doctrine des Apostres. Jusqu'à cette persecution il n'y avoit eu que peu de moines dans l'Egypte [mesme] & la Thebaïde. 'Mais on vit ensuite se former divers monasteres qui eclatoient par la pureté de la vie qu'on y menoit, & par le renoncement qu'on y pratiquoit [à tous les plaisirs de la vie.] Ceux mesmes qui avoient déja embrassé cet état saint, firent paroistre une pieté toute nouvelle, '& une penitence plus austere encore qu'auparavant, ayant nuit & jour devant leurs yeux non seulement J. C. crucifié, [pour leurs pechez,] mais encore les saints martyrs qu'ils avoient vu combatre avec tant de generosité ; '& souffrir avec tant de courage un nombre infini de tourmens pour remporter par la mort une couronne de gloire.

26. a.
25. f.
26. a.
25. f.

1. Les Menées au 24. fevrier p. 224. ont μακαρίᾳ dans le titre pour μακαρίου qui est dans le texte.

SAINT DOROTHÉE, GRAND CHAMBELLAN, AVEC S. PIERRE, S. GORGONE, ET D'AUTRES CHAMBELLANS, MARTYRS A NICOMEDIE.

[LES Saints dont nous parlons ici sont une des plus grandes preuves que l'histoire nous fournisse de la force invincible de la grace, qui veut & peut sauver tous les hommes, ayant acquis le merite & la couronne du martyre dans la condition qui estoit la moins favorable, au milieu de la Cour d'un Empereur ennemi de J. C, ″dans l'état d'eunuques, & dans la fonction de Chambellans, c'est à dire dans un emploi qui les portoit d'une part à la molesse & aux delices, & de l'autre à toutes sortes de rapines & d'injustices. Car l'on sçait en quelle reputation sont dans l'histoire les eunuques des Empereurs. (Note 1.)

Nous avons parlé″autrepart de Lucien grand Chambellan de l'Empereur Dioeletien, * qui avoit repandu sur beaucoup d'officiers du palais la lumiere & la grace que Dieu luy avoit communiquée. Ceux dont nous parlons estoient sans doute ses disciples:] 'Et S. Dorothée fut mesme son successeur dans la charge″de grand Chambellan. Il avoit S. Gorgone pour compagnon dans son office, dans sa foy, & dans sa generosité; & tant par leur exemple que par leurs discours, ils avoient converti S. Pierre & presque tous les autres Chambellans, ou entretenoient dans une foy libre & vigilante ceux qui avoient déja esté convertis [par Lucien, en profitant des instructions que S. Theonas d'Alexandrie luy avoit données pour eux.] 'Il paroist mesme″qu'ils convertirent la femme & la fille de Diocletien;] & ils en auroient peut-estre fait des Martyres, si elles n'eussent esté Imperatrices.] (V. S. Theonas. — * V. la pers. de Dioc. §. 3. — Ruf. l. 8. c. 6. p. 136. 1. — Note 2. — Lact. pers. c. 15. p. 12. — V. S. Theonas.)

'Ils estoient fort aimez & fort considerez de Diocletien mesme, & il leur témoignoit autant d'affection que s'ils eussent esté ses propres enfans: 'de sorte qu'ils estoient tout puissans dans le palais, & y regloient toutes choses.[Ce qui estoit de plus glorieux pour eux & pour l'Eglise,] 'c'est que Diocletien les aimoit à cause de leur religion mesme: 'Et c'est parcequ'ils estoient Chrétiens, qu'il leur confioit ses richesses, sa propre personne, & sa vie; croyant qu'ils luy seroient plus fideles que tous les autres. 'Il avoit surtout une entiere confiance à S. Dorothée, ce qui faisoit considerer & honorer ce Saint plus que tous les officiers de l'Empire. (Eus. l. 8. c. 1. 6. p. 292. a|296. d. — Lact. pers. c. 16. p. 13. — Eus. p. 292. a. Spic. t. 12. p. 546 547. — Eus. p. 292. a.)

'Cependant de si grands avantages ne les attacherent point au siecle. Ils prefererent l'ignominie de J. C, les douleurs les plus violentes, & les supplices horribles que l'on inventa pour les tourmenter, à tous les honneurs, & à tous les plaisirs du monde, & ils meriterent par là que l'histoire dist d'eux, Qu'ils ont donné de plus glorieuses preuves de la grandeur de leur courage, que personne n'en avoit jamais donné soit parmi les Grecs, soit dans les nations barbares. (c. 6 p. 296. 297.)

[Ce qui fit paroistre leur vertu, fut le ″changement de Diocletien à l'égard des Chrétiens.] 'Galere qui avoit presque contraint ce prince à publier son premier edit contre l'Eglise le 24. fevrier de l'an 303, 'voulant l'obliger à en faire encore un autre plus rigoureux, fit mettre le feu au palais de Nicomedie, où ils estoient alors tous deux; & publia ensuite que c'estoient les Chrétiens qui de concert avec les eunuques, avoient voulu bruler tout ensemble les deux Empereurs. Diocletien le crut, & sur cela fit aussitost dechirer ceux de sa maison par les tourmens les plus cruels. Quinze jours aprés il y eut un second embrasement, dont Galere fut encore auteur: 'Et alors Diocletien entierement hors de luy mesme fit mourir une infinité de Chrétiens: & les eunuques de son palais furent de cet heureux nombre. (V. la pers. de Dioc. §. 7. — Lact. pers. c. 11-13. p. 11. — c. 14. p. 12. — c. 15. p. 13.)

'Eusebe nous fait juger des supplices qu'ils endurerent, en nous décrivant le martyre de l'un d'entr'eux nommé Pierre: & il ajoute que les autres ne souffrirent pas moins que luy. 'Il fut amené devant Diocletien & Galere, [″peutestre des devant que le second embrasement fust arrivé;] & ils luy commanderent de sacrifier. Sur le refus qu'il en fit, on l'eleva en l'air, & on luy dechira tout le corps à coup de fouets, pour le contraindre de faire ce qu'on souhaitoit.'Comme il demeuroit ferme au milieu de ce tourment, quoiqu'il fust tellement dechiré qu'on luy voyoit presque les os; on versa sur ses plaies du sel & du vinaigre meslez ensemble. Sa constance n'estant point encore ebranlée par la violence de la douleur, on apporta du feu, & un gril sur lequel on l'étendit, pour consumer ce qui luy restoit de chair; mais lentement & peu à peu, depeur qu'il ne mourust trop tost, & ne sentist pas assez toute leur cruauté. Car les boureaux avoient receu ordre de ne point faire cesser ce tourment qu'il n'eust obeï.'Mais il demeura inebranlable, & triompha de leur rage, en finissant sa vie dans ce supplice. (Eus. l. 8. c. 6. p. 297. a. c. — a. — Note 3. — b. — c.)

'S. Dorothée, S. Gorgone, & beaucoup d'autres de la maison de l'Empereur, ″aprés avoir enduré chacun des supplices differens, mais qui n'estoient pas moins terribles que celui de Pierre, furent enfin étranglez. 'Leurs corps furent enterrez honorablement, & peu aprés deterrez par le commandement de Diocletien mesme, qui les fit jetter dans la mer; depeur, disoit-il, que les Chrétiens ne les adorassent, & ne les considerassent comme des dieux.'Car il ne savoit pas que l'honneur que nous rendons aux Martyrs, (c. — Note 4. — p. 298. a. — Ruf. l. 8. c. 6. p. 136. 2.)

est

est different du culte que nous ne devons qu'à Dieu. 'Les commentateurs croient que c'est d'eux particulierement que Lactance dit ces paroles : On ne sçauroit assez bien representer la fureur de cette beste cruelle, qui sans sortir de son antre, "fait sentir [d'un trait de plume] sa violence & ses dents de fer à toute la terre; qui ne se contente pas de demembrer les hommes & de les mettre en pieces, mais qui brise encore leurs os; qui ne donne pas mesme de repos à leurs cendres mortes, & qui ne peut pas souffrir qu'on sçache qu'ils sont couverts de terre. Est-ce qu'on s'imagine que ceux qui souffrent la mort pour le nom de Dieu, se mettent fort en peine que l'on vienne à leurs sepulcres? S'ils veulent mourir, c'est pour aller eux mesmes à Dieu. [Lact. inst. l. 5. c. 11. p. 489. 490.] [sævit.]

'Nous avons diverses choses de ces Saints dans les actes de S. Inde & de Ste Domne raportez par Surius le 26. de decembre. [Mais il suffit de dire]'que ces actes sont de Metaphraste, [c'est à dire "improbables en beaucoup de points, & incertains en tout. Ainsi tout ce que nous en pouvons tirer, c'est qu'entre ce grand nombre de martyrs qui souffrirent à Nicomedie vers le mesme temps que S. Dorothée, les Grecs mettent S. Inde eunuque de l'Empereur, Ste Domne & Ste Theophile Vierges, S. Mardone & S. Mygdone hommes de qualité, S. Zenon soldat, Ste Agape Vierge, & un S. Theophile'qui estoit Diacre selon les Menées des Grecs. [Sur. 26. dec.] [All. de Sim. p. 124.] [Note 5.] [Men. 28. dec. p. 529.]

["S. Pierre peut avoir souffert dés le 12. de mars,]'auquel sa feste est marquée dans tous les martyrologes anciens & nouveaux. [Pour les autres Chambellans de Diocletien, ils ne peuvent avoir souffert que quelques jours aprés;] 'puisque ce ne fut que lorsque Galere eut quitté Nicomedie, [a] le jour mesme qu'il eut fait mettre pour la seconde fois le feu au palais. [Ce n'est donc apparemment que pour les joindre à S. Pierre,] 'que les martyrologes de S. Jerome marquent le 12. de mars à Nicomedie S. Mygdone Prestre, un second S. Mygdone, Ste Domne Vierge, S. Pierre, S. Dorothée, S. Gorgone, & plusieurs autres qu'on peut voir dans Bollandus. 'Mais le nom de S. Pierre est surtout celebre ce jour là dans les martyrologes [1] du IX. siecle, aussibien que dans le Romain & d'autres nouveaux. Et il est certain que c'est celui dont parle Eusebe. 'Les mesmes martyrologes marquent S. Dorothée & S. Gorgone le 9. de septembre. 'Le Romain met S. Mygdone & S. Mardone le 23. de decembre, 'S. Inde, & les Stes Domne, Agape, & Theophile, le 28. du mesme mois, 'auquel les Grecs font l'office de tous les Saints dont nous parlons. [V. la note 3.] [Boll. 12. mars, p. 106. f|108. a.] [Lact. pers. c. 15. p. 13.] [a c. 14. p. 12.] [Boll. 12. mars, p. 106.] [p. 107.] [b|108. a.] [p. 107. b.] [a.] [Bar. 28. dec. d.] [Men. p. 528. 529.]

'Les martyrologes de S. Jerome, [Bede, Vandelbert,] & d'autres anciens, ne marquent le 9. de septembre que S. Gorgone. 'Raban luy donne 39. compagnons; mais sans parler de S. Dorothée, ni des autres martyrs de Nicomedie. 'Luy & les autres mettent ce S. Gorgone à Rome. 'Ses actes portent que le corps de S. Dorothée demeura en Orient, & que celuy de S. Gorgone fut apporté à Rome & mis sur le chemin Lavican au lieu appellé, Entre les deux lauriers. Usuard & Adon disent la mesme chose. 'Neanmoins Florentinius [& d'autres] doutent si S. Gorgone, dont les reliques estoient à Rome, "n'y a point mesme souffert le martyre, 'comme Vandelbert le dit positivement. [Il est certain qu'on avoit à Rome le corps d'un S. Gorgone au milieu du IV. siecle.] 'Car le calendrier de Bucherius le met des l'an 354. le 9. de septembre sur le chemin Lavican. [b] Et Baronius raporte une epitaphe faite par le Pape Damase pour le tombeau d'un Martyr de ce nom, qui estoit sous l'autel au pié d'une montagne : & auprés de là estoient d'autres Martyrs qui avoient souffert avec luy. 'Le Missel Romain de Thomasius marque le 9. de septembre l'office de S. Gorgone. [Flor. p. 819.] [p. 820. 2.] [MS. p. 462.] [Flor. p. 819. 820.] [V. la note 6.] [Vand. 9. sept.] [Buch. cycl. p. 268.] [b Bar. 384. §. 15|Flor. p. 820. 2.] [Thom. p. 171.]

'Le martyrologe Romain ajoute que S. Gorgone a depuis esté transferé à l'eglise de S. Pierre : & enfin Baronius dit sur l'autorité de Sigebert, qu'il a esté apporté en France. 'Sigebert dit en effet qu'en 764, Crodegand Evesque de Mets apporta de Rome à l'abbaye de Gorze [en Lorraine] le corps de S. Gorgone Martyr. 'Les actes manuscrits de S. Gorgone le confirment, & ajoutent qu'on donna depuis une partie de ses reliques à l'Eglise de Minden en Saxe. [Bar. 9. sept. a.] [Sig. an. 764. p. 101.] [MS. p. 462.]

'Nous avons dans Bollandus l'histoire de la translation du corps d'un S. Gorgone, apporté de Rome à Marmoutier par l'Abbé Renauld le 3. juillet de l'an 847. 'L'histoire est d'un de ceux qui avoient suivi Renauld dans ce voyage. [Il raporte quantité de miracles arrivez dans cette translation, mais avec tant de breveté & de simplicité, qu'il ne paroist pas pouvoir avoir eu d'autre dessein que de faire connoistre la verité toute pure,] 'sans y rien ajouter de luy mesme, comme il en fait profession. [C'est pourquoi si cette histoire n'est pas belle, je ne croy pas qu'on puisse douter qu'elle ne soit fort authentique.] 'L'auteur semble dire que le corps de ce S. Gorgone, estoit à Rome sur le chemin d'Appius pres de l'eglise de Ste Cecile, entre les deux lauriers.. 'C'est le lieu où l'on marque qu'estoit le corps de S. Gorgone honoré à Rome dans le IV. siecle. ["Ainsi ce pouvoit n'estre qu'une partie de celui qui avoit esté transferé à Gorze. Mais nous ne voyons pas qu'il y ait lieu d'en rien assurer. [Boll. 11. mars, p. 56. §. 1|58 §. 8.] [§. 4.] [p. 56. d.] [§. 10.] [Flor. p. 819. 820|Buch. p. 268.] [Note 6.]

Des actes qui ont quelque chose d'assez bon, "mais où il se rencontre des difficultez,] 'parlent de quatre "gardes du corps, qui avoient eu S. Pierre en garde; 'ce que Bollandus explique avec beaucoup de probabilité de S. Pierre le Chambellan dont nous venons de decrire la mort. 'Il est marqué que ces quatre gardes, dont l'un estoit nommé Eusebe, s'estant convertis, avoient souffert le martyre avec leurs femmes qui les avoient imitez. 'Bollandus croit que ces Saints sont les quatre marquez dans les Menées le 20. de janvier, 'où ils sont nommez Basse, Eusebe, Eutyque, & Basilide, & où leur martyre est décrit en particulier. [Note 7.] [protectores.] [7. feb. p. 19. §. 1.] [p. 18. §. 5.] [p. 19. §. 1. 3.] [p. 18. §. 6.] [Men. p. 356.]

[1] Usuard, Adon, Notker.

lier. Mais on y veut qu'ils fussent Senateurs Romains.

Boll. p. 19. §. 2. 'Aprés leur mort, continuent les actes, leurs serviteurs, avec leurs femmes & leurs enfans, qui tous ensemble faisoient 1003. personnes, s'en allerent, [si on le veut croire,] se presenter à Diocletien, & luy declarer qu'ils estoient Chrétiens. §. 3. 5. 'Il s'efforça de leur persuader de quitter la foy, & enfin les fit massacrer à Nicomedie le 7. de fevrier, p. 18. §. 3. 4. 'auquel les Grecs & quelques Latins en font memoire: [& ainsi "il faut qu'ils aient souffert en 305: car V. la note 7. Diocletien commença l'an 304. à Ravenne.]

p. 19. §. 1| Men. jan. p. 356. 'Leurs actes font mention de S. Theopompe ou Theopempte Evesque, & de S. Theonas ou Synese magicien, tous deux martyrizez quelque temps auparavant. Boll. 3. jan. p. 127. 1087. 'Les Grecs en font le 5. de janvier. Le martyrologe Romain & quelques autres Latins les mettent le 3. du mesme mois & le 21. de may. p. 1087. 1088. 'Nous avons leurs actes dans Bollandus, [qui n'ont ni autorité, ni vraisemblance: & on ne trouve rien de ces Saints que dans les Grecs, & quelques Latins fort modernes.]

Eus. n. p. 158. 2. 'Quelques uns ont confondu S. Dorothée grand Chambellan avec un Dorothée qui estoit celebre dans le mesme temps, mais qui estoit Prestre d'Antioche; ce qui le distingue assez, outre qu'Eusebe, qui l'a fort connu, ne dit jamais qu'il ait esté martyrizé. l. 7. c. 32. p. 284. c. 'Il estoit d'une famille considerable, & eunuque de naissance; ce qui l'ayant fait considerer de l'Empereur, il luy donna l'intendance de la teinture de pourpre qu'on faisoit à Tyr. Il avoit esté assez bien instruit dans les lettres, b. '& il avoit tant d'ardeur pour la science des Ecritures, qu'il apprit la langue hebraïque. Il fut fait Prestre d'Antioche par Cyrille, Hier. chr. 'qui gouverna cette Eglise depuis la 4e année de Probe, [de J. C. 280,] jusques à la 18. de Diocletien, [de J. C. 303;] Eus. p. 284. b. 'ou au moins il en estoit Prestre de son temps. Il fut alors connu par Eusebe, c. 'qui témoigne luy avoir entendu quelquefois expliquer l'Ecriture: & il dit qu'il le faisoit assez bien. [Il ne remarque pas qu'il ait fait aucun écrit. Et S. Jerome ne le met point au nombre des auteurs ecclesiastiques.]

Bar. 5. jun. d. 'Baronius l'a mis dans le martyrologe au 5. de juin, mais en luy attribuant bien des choses ["qui ne luy appartiennent pas.] NOTE 8.

SAINT GEORGE, MARTYR.

[LE nom de S. George est aujourd'hui tres celebre entre les Martyrs. L'on dit que des peuples entiers le reverent comme leur patron, qu'ils ont voulu prendre son nom, & le donner à leur pays. Ce respect qu'on luy rend n'est pas nouveau:] Boll. 23. apr. p. 109. §. 37. 'Les Grecs modernes pretendent que Constantin luy a fait bastir une eglise pres de Lydde ou Diospolis dans la Palestine, qui a esté fort celebre dans les siecles posterieurs; p. 112. c. & une autre à Constantinople, 'ou l'on dit que l'Empereur Maurice luy en a fait aussi bastir une. Proc. æd. l. 3. c. 4. p. 58. 'On voit au moins que Justinien luy en eleva une à Bizanes dans la petite Armenie vers le milieu du VI. siecle.

Boll. 22. apr. p. 32. 33. 'On voit dans la vie originale de S. Theodore Siceote, qui est mort en l'an 613,[a] que ce Saint avoit une devotion particuliere pour S. George,[b] qui l'avoit assisté en diverses rencontres des sa plus tendre jeunesse. [c] Estant encore tout jeune, il alloit souvent prier dans une chapelle de 'ce saint Martyr, qui estoit sur une montagne pres la ville de Siceon dans la Galacie. p. 41. §. 39. 'Il fit depuis bastir un monastere auprés de cette chapelle, p. 52. §. 87. '& y mit des reliques de S. George qu'Emilien Evesque de Germe [dans la mesme province,] luy donna par l'ordre mesme de ce Saint, savoir une petite partie de son chef, un doit de sa main, & une de ses dents.

a Bar. 598. §. 27. 29. b Boll. 22. apr. p. 34. §. 4. 9. 11. c §. 3. 6.

23. apr. p. 102. c. [Dans le mesme temps,] 'sur la fin du VI. siecle, ou au commencement du suivant, André celebre Archevesque de Candie, Mir. c. 182. p. 216. 'que les Grecs honorent comme un Saint le 4. de juillet, [d] prononça un eloge de S. George, que nous avons encore dans ses œuvres données par le P. Combefis, & dans Surius.

d And. Cr. p. 175 | Sur. 23. apr. p. 282.

[e] Quoique son corps fust dans l'Orient, dit Fortunat, 'sa puissance & sa gloire estoient illustres dans l'Occident au VI. siecle. Gr. T. gl. M. c. 101. p. 225, 226. 'Il y faisoit beaucoup de miracles, & l'on y reveroit ses reliques en divers endroits, dans le Limosin, dans le Maine, & dans un lieu de l'Auvergne 'nommé Artane. Fort. l. 10. c. 13. p. 253. [f] Anastase le bibliothecaire écrit que son chef fut trouvé à Rome par le Pape Zacarie vers l'an 750. [g] Et il y est demeuré jusqu'en l'an 1600, auquel Clement VIII. le donna à l'Evesque de Ferrare [h] pour son eglise cathedrale dediée sous le nom du mesme Martyr. [i] On cite d'Aimoin que S. Germain apporta à Paris l'un de ses bras qu'on luy avoit donné dans son voyage de Jerusalem. Mais ce voyage n'est pas une chose bien assurée; & on pretend mesme que l'endroit qui en parle est ajouté à Aimoin. c. 'On croit neanmoins avoir encore aujourd'hui à S. Germain des Prez un os du bras de S. George mis par S. Germain mesme dans un autel de cette eglise, qu'il avoit consacré sous le nom de S. Gervais & de S. George.

e Fort. l. 2. c. 13. p. 61. f Bar. 23. apr. al Anast. c. 92. p. 79. g Boll. 23. apr. p. 110. a. h p. 111. a. i b.

[L'on trouve aussi dans l'antiquité plusieurs eglises de S. George en Occident:] d. '& la vie originale de Ste Bathilde porte que l'eglise de Chelles avoit d'abord esté bastie sous son nom au commencement du VI. siecle. d. e. 'On veut que Clovis en ait aussi fait bastir une entre Cambray & Arras. Fort. l. 2. c. 12. 13. p. 61. 62. [Vers le milieu du VI. siecle] 'Sidoine Evesque de Mayence en fit bastir une, comme nous l'apprenons d'une epigramme que Fortunat fit sur ce sujet. Greg. l. 9. ep. 68. p. 997. e. 'Il est certain que S. Gregoire le Grand prit soin d'en faire rétablir une autre qui tomboit déja de vieillesse. [k] On croit que c'estoit à Palerme dans la Sicile. [l] Anastase dit que le Pape Leon II. fit bastir à Rome [vers l'an 683,] une eglise de S. Sebastien & de S. George au lieu appellé le Voile d'or, & ce fut dans

k Boll. 23. apr. p. 110. b. l a.

cette

cette eglise que le Pape Zacarie mit le chef du Saint, qu'il avoit trouvé à S. Jean de Latran.

'Sa feste est marquée dans le calendrier Romain du P. Fronto, & dans le Sacramentaire de S. Gregoire, où elle a sa Preface propre,' & on pretend avoir des preuves que cela vient de S. Gregoire mesme, & n'a point esté ajouté aprés luy.

Front. cal. p. 71|Sacr. p. 84. Boll. p. 110. §. 38.

'C'a esté aussi une chose commune à l'Orient & à l'Occident, d'invoquer S. George comme un puissant protecteur, pour surmonter les ennemis de la foy:'& il y a apparence que la maniere dont on le depeint ordinairement, monté sur un cheval qui foule aux piez un dragon, & auprés de luy une fille en posture de suppliante, n'a point d'autre raison que cette devotion publique; tout ce qui est dit de luy dans les plus anciennes histoires de sa vie, ne donnant aucun fondement à cette peinture. 'On peut voir encore dans Bollandus beaucoup d'autres choses sur la veneration & les reliques du Saint, qui regardent particulierement les derniers siecles. 'Mais il ne faut pas oublier qu'entre les diverses reliques qu'on montre de luy, Bollandus croit qu'il y en peut avoir qui sont de quelque autre S. George, ou d'autres Saints, ou qui mesme ne sont point du tout des reliques.

Bar. 23. apr. a. a|Boll. p. 104-106. Boll. p. 132-163. &c. p. 113. §. 52. 53.

'Les Grecs qui donnent à S. George les titres de grand & illustre Martyr, & de Triomphateur, en font leur principal office le 23[e] jour d'avril, [auquel la plus-part des Eglises latines en font aussi aujourd'hui la feste.] 'Elle est marquée ce jour là dans quelques uns des martyrologes de S. Jerome, [dans celui de Bede, dans [1] ceux du IX. siecle, dans le calendrier du P. Fronto, & dans le Sacramentaire de S. Gregoire;] 'Notker assure que dans le IX. siecle elle se faisoit de mesme à Rome & presque partout. 'Dans plusieurs Eglises de la Lombardie on en fait le 24, auquel son nom est aussi marqué dans des exemplaires du martyrologe de S. Jerome, & dans quelques autres. 'Quelques uns le mettent encore le 25. du mesme mois.

Men. p. 274. Florent. p. 454. p. 458. 2. p. 459. 1. p. 458. 2| 460. 1.

[Nous souhaiterions beaucoup d'avoir une connoissance assurée des actions d'un Saint si reveré de l'Eglise. Mais nous ne l'osons esperer 'aprés la censure si severe qu'un Concile celebre tenu à Rome vers 494, sous le pontificat de Gelase selon l'opinion commune, a fait des actes de S. George. 'Car il les rejette comme une piece qu'on croyoit écrite par des heretiques, ou au moins par des personnes ignorantes, qui y avoient mis beaucoup de choses superflues contre la verité de l'histoire. [On dira peutestre qu'il y avoit veritablement des actes de S. George qui meritoient cette censure, mais qu'il y en avoit aussi d'autres sur qui elle ne tomboit pas. Et certainement si le Concile ne condannoit que quelques actes de S. George, cette distinction seroit tout à fait bien fondée: mais puisqu'il les condanne en general, nous ne pouvons raisonnablement croire autre chose sinon que l'on n'en connoissoit point alors dans l'Occident que l'on crust pouvoir approuver,

Bar. 494 §. 19| 290. §. 35|23 apr. a. Conc. t. 4. p. 1263. c.

Il faut donc conclure que tout ce que les auteurs posterieurs ont dit de ce Saint, ne peut avoir d'autorité, venant d'une source si corrompue, quelque probabilité qu'il pust avoir d'ailleurs,] 'puisqu'il seroit toujours visible que ces auteurs venus longtemps depuis Gelase, n'ont pu faire autre chose, que corriger les uns d'une façon, les autres d'une autre, ce qu'il y avoit de plus visiblement mauvais dans ses premiers actes, & laisser le reste; comme l'on a tasché de faire dans ceux de Ste Ursule, quoiqu'avec peu de succés. ″Mais il n'est pas moins clair que de tous les actes que nous avons aujourd'hui de S. George, & qui sont en assez grand nombre, il n'y en a point qui puissent meriter quelque creance, & qui ne portent par eux mesmes des marques visibles de fausseté.

Boll. 23. apr. p. 101. c. f| 102. NOTE. 1.

[On peut donc juger que c'est avec beaucoup de raison que le breviaire Romain & les autres où il y a moins de fautes, se contentent de faire la feste de S. George, sans oser rien inserer de sa vie dans l'office divin, d'où l'on doit bannir tout ce qui n'a pas une autorité ou certaine, ou au moins assez bien appuyée pour estre lu avec un respect & une pieté raisonnable, & ne donner pas sujet aux heretiques de se railler de nostre devotion.] 'Il faut dire avec Usuard, qu'encore que l'histoire des souffrances de S. George soit mise entre les écrits apocryphes, cela n'empesche pas que l'Eglise de Dieu n'honore ce Saint entre les Martyrs, & n'ait mesme une veneration particuliere pour luy, comme pour l'un des plus illustres d'entre les Martyrs.

Usu. 23. apr.

[″Nous n'avons mesme rien d'assuré ni du lieu, ni du temps de son martyre.] 'Bollandus croit neanmoins, sur quelques autoritez assez foibles, qu'il a souffert à Nicomedie le vendredi 23. d'avril, & ainsi en 303. au commencement de la persecution. [″Il est certain qu'on a cru avoir ses reliques dans la Palestine en une eglise de son nom, qui est trés celebre dans l'histoire depuis le X. siecle. Elle estoit placée entre la ville de Rama qui en a quelquefois pris le nom de S. George, & celle de Lydde ou Diospolis.] 'On dit que les Turcs mesmes honorent encore beaucoup aujourd'hui ce lieu à cause de S. George. 'La vie de S. Theodore Siceote porte qu'il s'apparoissoit sous la figure d'un jeune homme armé d'une épée.

NOTE 2. Boll. p. 106. f| 107. c. NOTE 3. p. 309. c. 22. apr. p. 35. a. b.

1. Usuard, Adon, Notker, Vandelbert.

SAINT THEODOTE, CABARETIER, MARTYR A ANCYRE.

Boll. 18. may, p. 147. §. 3. 4. Le nom de S. Theodote n'a esté connu jusques ici que par les menologes des Grecs, d'où Baronius l'a mis dans le martyrologe Romain. p. 165. §. 37. 'Mais Bollandus vient de nous en donner des actes, dont l'auteur qui p. 149. c. se nomme Nil, 'assure l'avoir vu, avoir esté "longtemps avec luy, ἐξ ἀρχῆς. avoir receu ses avis, avoir mesme esté present à son p. 165. §. 37. martyre, '& avoir esté avec luy dans la prison. "Il proteste avec cela de ne rien NOTE 1. dire qu'il n'ait fort bien sceu, & de demeurer entierement dans les termes de la p. 163. c. verité & de l'exactitude. 'Il parle du Prestre qui enterra le corps du Saint, "comme estant encore vivant. γεωργεῖ. [Tout le corps p. 148. d. de la piece paroist convenir à cela,] '& nous represente assez bien l'état auquel Lactance & Eusebe nous depeignent l'Eglise en l'an 303: ("car c'est apparemment à ce temps là qu'il la faut raporter,) NOTE 2. aprés les deux edits contre les Ecclesiastiques, & avant le quatrieme qui decernoit la peine de mort contre tous les Chrétiens generalement.

[La narration en est belle & animée, p. 147. c. & mesme grave & naturelle.] 'Bollandus juge que nous avons très peu de monumens de ce temps là aussi assurez & aussi authentiques que celui-ci, [quoique les actes proconsulaires, tels que sont ceux de S. Taraque, soient encore plus propres pour nous assurer des paroles des martyrs. Cette histoire meriteroit d'estre traduite toute entiere. Mais comme elle est fort longue, nous sommes obligez de nous contenter d'en marquer les principales circonstances. L'auteur qui écrivoit en un temps & en un pays où cet evenement estoit fort connu, ne marque pas mesme le lieu où souffrit S. Theodote.] p. 149. 'Mais son titre porte que ce fut à Ancyre; a p. 147. 148. [a]& tous les monumens de l'Eglise greque qui parlent de ce Saint, le confirment. p. 154. f. 'On voit par l'histoire mesme que c'estoit dans une Metropole, p. 153. c. 'environ à 15. lieues de la riviere d'Halys.

p. 164. f. 'S. Theodote estoit un bourgeois de la ville [d'Ancyre,] où il avoit sa famille, p. 149. c | 161. c. sa maison, "ses biens; τὰ κτήματα. 'neanmoins d'une condition assez mediocre. Il menoit à l'exterieur une vie commune dans le mariage, & il gagnoit sa vie à vendre du p. 150. d. vin dans l'emploi de "cabaretier. Κάπηλος. 'Mais dans cet état si bas il faisoit paroistre une p. 157. a. vertu très relevée, 'soutenu par les exhortations de la sainte vierge Tecuse, [dont "nous avons vu le martyre en un V. la persecution de Diocletien. autre endroit.] Car elle le forma à la pieté des ses plus tendres années, & le porta à embrasser malgré son pere & sa mere "les mortifications de la penitence. τὴν ἄσκησιν. C'est pourquoi il l'honoroit comme sa mere, & recevoit ses avis avec respect.

Boll. 18. may. p. 150. d. 'Ainsi des ses premieres années, il vécut dans l'austerité, dans le jeûne, & dans l'amour de la pauvreté. Il contoit comme un grand gain de donner aux pau- p. 154. c. vres ce qu'il avoit. 'Il ne mangeoit point qu'aprés que le Prestre avoit donné la be- p. 150. e. nediction [à la table.] 'Il avoit une grande compassion pour les autres. Il estoit affligé avec les affligez, malade avec les malades. Et il soutenoit de tout son pou- e. f. voir ceux à qui l'on faisoit injustice. 'Il convertit mesme "beaucoup de personnes &c. par ses exhortations. Il en retira beaucoup des debauches, beaucoup de l'amour de l'argent, jusqu'à leur faire embrasser la pauvreté, & donner leurs biens aux pauvres. Il porta beaucoup de payens & de Juifs à embrasser le Christianisme. Enfin ses paroles vives & animées fortifierent un grand nombre de personnes, jusqu'à leur faire mepriser les fouets & toutes sortes de supplices pour le nom de J. C. Ainsi dans l'emploi si vil de cabaretier, il faisoit veritablement les fonctions d'Evesque. Il ne faut pas s'étonner aprés cela si l'on dit qu'il guerit un grand nombre de malades par ses prieres.

f. 'La persecution vint cependant, mais ne le surprit pas; toute la vie qu'il menoit estant une preparation au martyre. Theotecne fut fait gouverneur de la Ga- p. 151. a. lacie, homme extremement cruel, '& qui avoit obtenu ce gouvernement en promettant à l'Empereur que dans peu de temps il ne s'y trouveroit plus de Chrétiens. Le seul bruit de sa venue remplit tout le monde de terreur, "& on ne &c. songeoit qu'à se disperser de costé & c. d'autre pour se cacher. 'Mais Theodote demeura, resolu d'essuyer toutes sortes p. 152. d. de danger pour servir ses freres, 'dequoi son emploi luy donnoit d'autant plus de moyens, qu'on soupçonnoit moins une vertu extraordinaire dans un homme de sa sorte. Il recevoit chez luy ceux qui n'avoient point de retraite, leur servoit de medecin, de cuisinier, de boulanger, de toutes choses. Ainsi sa maison estoit la retraite generale des serviteurs de J. f. C. 'Elle estoit comme l'arche de Noé, les Chrétiens ne trouvant point d'autre lieu pour eviter ou la persecution ou la famine. C'estoit un hôspital ouvert aux citoyens & aux étrangers. C'estoit une maison de prieres, un temple & un autel, où les Prestres du Seigneur venoient luy offrir les dons sacrez.

c. 'Theodote ne se contentant pas neanmoins de céla, prenoit un fort grand soin de ceux qui estoient dans les prisons, les encourageoit aux tourmens au milieu mesme des infideles; & lorsqu'ils estoient en presence du Gouverneur, il les animoit encore par ses exhortations à souffrir pour J. C. les plus grands supplices: de sorte qu'on pouvoit dire qu'il estoit le maistre & le docteur des Mar- d. tyrs. 'Quand leurs souffrances avoient esté consommées par la mort, il taschoit d'enlever leurs corps, & de leur donner la sepulture, quoique cette humanité f | p. 153. a. b. passast alors pour un crime capital. 'On mar-

marque principalement ce qu'il fit pour un nommé Victor son ami particulier qu'il alla voir la nuit dans la prison. [Nous en avons parlé plus amplement sur la persecution de Diocletien.]

Boll. 18. may, p. 154. d.

'Quelques Chrétiens ayant abatu un autel de Diane, [contre l'ordre de la discipline ecclesiastique,] leurs proches mesmes se saisirent d'eux, & les amenerent à la ville pour les mettre entre les mains de la justice: Mais Theodote fit si bien par ses sollicitations & par l'argent qu'il donna, qu'on les laissa aller en liberté. p. 152. c. 'Le gouverneur Theotecne, digne ministre du demon, avoit fait polluer le pain & le vin, en y meslant de ce qui avoit esté offert aux idoles, afin qu'il n'y eust rien de pur que l'on pust offrir à Dieu. Mais Theodote achetoit des Chrétiens le blé & le vin [qui n'avoient point esté souillez,] & le donnoit ensuite tant pour le sacrifice, que pour la nourriture des Fideles qui estoient dans le besoin.

[Il semble que Dieu luy eust fait connoistre par avance la couronne qu'il luy destinoit.] p. 153. §. 10--12. 'Car estant allé à un village nommé Male environ à 15. lieues d'Ancyre, p. 154. '& montrant au Prestre du lieu, nommé Fronton, ″une caverne à deux stades de là, près de la riviere d'Halys; il luy dit en souriant que ce lieu estoit bien propre pour enterrer des Martyrs. Fronton répondit qu'il en falloit avoir auparavant, & le Saint tirant une bague de son doit, & la donnant à Fronton, luy dit ces paroles: J'aurai soin que vous en ayez bientost, ou plustost Dieu en aura soin: Et vous, ″mon Pere, ne manquez pas aussi, je vous prie, de leur preparer une demeure. L'histoire porte que quand Fronton vint parler au Saint, il sortoit de l'eglise aprés la priere de la sixieme heure [ou de midi.]

ἐπισκοπιὰν. &c. — παπᾶ.

p. 163. c. 'Ses fonctions ne l'empeschoient pas de s'occuper aussi à l'agriculture.

p. 153. c. 'S. Theodote enterra dans ce voyage un saint Martyr nommé ″Valens, qui avoit esté brulé en un lieu appellé Medicons, & jetté dans la riviere d'Halys.

V. la pers. de Diocletien.

p. 154. f. 'En revenant de Male à Ancyre, il trouva toute la ville en emotion & en trouble, p. 155. 'au sujet de Ste Tecuse & de six autres vierges qui combatoient alors pour J. C, [comme nous l'avons raporté ″autrepart.] p. 148. b. 'Le jour auquel elles devoient estre couronnées, qui pouvoit estre le 18. de may, estant arrivé; p. 156. d. e. 'S. Theodote plein d'inquietude pour chacune d'elles, s'enferma avec un autre Theodote son cousin, Polychrone cousin de Ste Tecuse, & quelques autres Chrétiens, dans la maison d'un pauvre homme nommé Theocaride, pres d'une eglise que les payens avoient fermée: & là il demeura posterné contre terre depuis le matin jusques à midi, pour demander à Dieu que les Saintes pussent estre entierement victorieuses du demon. Il apprit à midi que son desir estoit accompli; & alors se relevant, & se tenant à genoux, il étendit les mains vers le ciel, & rendit graces à Dieu de ce qu'il n'avoit pas meprisé ses larmes.

Ibid.

f. 'Il songea ensuite à retirer les corps des Saintes, que l'on avoit jettées dans un étang. Et cela n'estoit pas aisé: Car Theotecne y avoit laissé des soldats exprés pour l'empescher. Le soir estant venu, il alla prier longtemps auprés de deux eglises, ne pouvant y entrer parceque les payens les avoient fermées. p. 157. a. 'Mais ayant entendu du bruit, il revint chez Theocaride; où durant qu'il dormoit un peu, Ste Tecuse luy apparut, & l'exhorta à tirer de l'étang son corps & ceux de ses compagnes. Elle l'avertit en mesme temps qu'il auroit un grand combat à soutenir dans deux jours. Il raporta cette vision aux autres Chrétiens, qui se mirent en priere, pour obtenir de Dieu qu'il leur fist trouver les corps des Saintes.

b. 'Le jour estant venu, ils crurent que les soldats s'en seroient allez, parceque les payens faisoient ce jour là une grande solennité de leur Diane. Mais ils demeurerent: de sorte qu'il falut atendre le soir: & alors S. Theodote, Polychrone, & quelques autres, qui n'avoient encore pris aucune nourriture, s'en allerent vers l'étang par un temps extremement obscur; car on ne voyoit ni lune ni étoiles. Ils passerent par le lieu où on avoit accoutumé d'executer les criminels, & d'y laisser leurs testes fichées sur des pieux: de sorte que c'estoit un lieu d'horreur: & personne n'osoit y aller la nuit. Ils s'y trouverent en effet saisis de crainte. Ils y entendirent une voix qui animoit Theodote à prendre courage: ce qui d'abord les effraya encore plus, & ils firent tous le signe de la Croix sur leur front. c. 'En mesme temps ils apperceurent du costé de l'Orient une Croix lumineuse comme un éclair. Cela les surprit, mais leur donna aussi de la joie, & ils se mirent à genoux pour prier du costé qu'ils avoient vu cette Croix.

c. 'Ils se leverent ensuite & continuerent à marcher, non seulement dans les tenebres, mais avec une grande pluie, qui rendoit le chemin si mauvais qu'à peine pouvoient-ils avancer. Ils se mirent de nouveau en priere, & tout d'un coup ils virent comme une flamme de feu qui leur montroit le chemin, & deux hommes revétus d'habits eclatans, avec les cheveux & la barbe blanche, qui dirent à Theodote que J. C. ayant ecouté ses prieres, les envoyoit pour l'aider dans son dessein, & que son nom estoit écrit parmi ceux des saints Martyrs. p. 158. d. 'Ils ajouterent qu'ils estoient ceux que les Chrétiens d'Ancyre appelloient les Peres. p. 157. a. 'L'une des deux eglises auprés de laquelle S. Theodote avoit prié, est appellée le Martyre des Peres. p. 158. a. 'Ce qui fait juger que c'estoit quelques anciens martyrs du pays.

d. 'Il se fit en mesme temps un grand orage accompagné d'éclairs & de foudres, qui fit retirer les soldats commis pour garder les corps; & ils se mirent dans des cabanes proches de là. On ajoute qu'un saint Martyr nommé Sosandre s'estoit aussi apparu à eux avec un air terrible & menaçant pour les chasser d'auprés de l'étang. L'orage fit encore un autre effet. Car la violence du vent poussant les eaux de l'étang de l'autre costé, fit decouvrir l'endroit ou estoient les corps des

des Martyrs. Ainsi Theodote & les autres qui estoient avec luy estant arrivez sur le bord, conduits par la flamme dont nous avons parlé, couperent avec des faux les cordes qui tenoient les pierres attachées au cou des Saintes ; & ainsi ayant sans peine retiré leurs corps, 'ils les mirent sur des chevaux, & les enterrerent dans un tombeau pres d'une eglise qu'on appelloit le Martyre des Patriarches.

c|156.f.

Nous voyons dans les actes originaux de S. Taraque des miracles assez semblables à ceux-ci, faits aussi pour trouver & enterrer les corps des Martyrs. Mais ce qu'il y a de plus remarquable dans ceux de S. Theodote, & qui fait davantage admirer la profondeur des jugemens de Dieu, c'est qu'il ne fit rendre l'honneur de la sepulture à Ste Tecuse & aux autres par tant de miracles ; que pour les en priver aussitost, comme nous l'allons voir. Mais il procura en mesme temps à S. Theodote l'occasion du martyre : Et il ne faut pas craindre de dire que le dessein de faire un Martyr est encore plus grand, & plus digne d'estre executé par des miracles, que celui de faire honorer les reliques des Martyrs.]

p. 158.e. 'On sceut aussitost qu'on avoit enlevé
p. 164.d. les corps des sept Vierges. 'Les soldats commis pour les garder en furent bien
p. 158.e. battus: '& toute la ville estant comme en feu, des que les payens trouvoient un Chrétien, ils s'en saisissoient, & le de-
c|165.a. chiroient comme des bestes. 'S. Theodote ne pouvant souffrir qu'on maltraitast ses freres à cause de ce qu'il avoit fait, & qu'ils fussent en danger de perdre la foy, il resolut de s'aller declarer luy mesme.
p.158.e f. 'Les autres Chrétiens s'arresterent un peu: & durant ce temps là, Polychrone deguisé en paysan, s'en alla sur la place voir ce qui s'y passoit. [Mais sa curiosité temeraire, & peutestre presomptueuse, fut punie plus severement que celle de S. Pierre. Il fut reconnu] de quelques uns, arresté, & presenté au Gouverneur ; & ayant perdu courage des qu'il sentit les fouets, & qu'il vit l'épée nue qu'on luy presenta pour le menacer ; il avoua tout ce qu'il avoit fait avec
d|157 a. Theodote, '& verifia ce que les deux Peres, & Ste Tecuse mesme sa cousine, avoient dit à Theodote, qu'il amenoit
p. 158.f. un traistre avec luy. 'Les payens allerent aussitost tirer les Saintes de leurs "cercueils, & ils les brulerent. [θηκῶν.]

Ibid. 'Theodote à cette triste nouvelle, dit adieu à ses freres, [resolu de s'aller declarer ;] & leur recommanda de prier pour luy, afin que Dieu luy fist la grace d'arriver à la couronne. Il se mit encore en priere avec eux, & y demeura longtemps, demandant avec larmes pour luy la constance d'achever sa course, & pour
p. 159.a. les autres la fin de la persecution. 'Il embrassa ensuite tous les Fideles, qui fondoient en larmes dans la douleur de sa separation, & les pria, s'ils pouvoient retirer son corps, de le donner au Curé de Male quand il viendroit avec son anneau ; [& on vit par la suite que c'estoit une prophetie.] Il rencontra en chemin deux de ses amis qui le presserent de se

b. sauver promtement, 'parceque les prestres de Minerve & de Diane l'accusoient de mille choses, & surtout d'empescher tous les Chrétiens d'obeir aux edits ; & que tout le peuple crioit aussi contre luy. Le Saint les pria au contraire de ne se point opposer à sa resolution, & s'ils luy vouloient faire plaisir, d'aller eux mesmes dire au juge, qu'il estoit là à la porte de l'audience. Il semble qu'ils se soient resolus de le faire, [ce qui est assez étrange.

b. Quoy qu'il en soit,] 'le Saint se presenta au juge avec un air assuré & un visage riant, sans estre étonné de voir devant luy les feux, les chaudieres bouillantes, les roues, & divers autres suppli-
c|160.d| ces déja tous prests. 'Theotecne luy dit
165.a. que quoy qu'il eust fait, non seulement on oublieroit tout s'il vouloit sacrifier, mais "qu'il seroit mesme consideré des [&c.] Empereurs, puisqu'il paroissoit estre un homme habile & intelligent. Il luy fit esperer diverses graces, & luy promit positivement qu'il seroit pontife d'Apollon, ce qui le rendroit le premier de toute la ville. Tout le peuple applaudit à ce
p 160.d. discours. 'Mais le Saint sans s'y arrester, commença sa réponse par declarer que J. C. estoit son Seigneur. Comme Theo-
e. f. tecne en avoit parlé avec mepris, 'il releva hautement le mystere de son Incarnation, prouvant sa divinité par ses mira-
d.e|165.a. cles : '& il fit voir au contraire que les dieux des payens meritoient par leurs crimes non les adorations des hommes, mais les supplices les plus infamans.
p.161.a.b. 'Des qu'il eust achevé, tout le peuple commença à crier contre luy avec fureur, surtout les prestres des idoles, qui dechiroient leurs habits, se tiroient les cheveux, rompoient leurs couronnes. Theotecne déja assez animé par luy mesme, commanda de mettre le Saint à la question, & ne cessoit de presser les boureaux d'employer contre luy les chevalets, le fer, le feu, les ongles, & tous les autres instrumens. Dans cette emotion generale, 'Theodote estoit seul calme & tranquille, parceque J. C. l'assistoit, souffrant sans tristesse & sans trouble tout ce que la rage des autres pouvoit inventer. Les boureaux se lassoient, & il en falut faire venir d'autres, sans que la patience
p.165.a.b. du Saint se lassast jamais. 'Il se rioit de ceux qui le fouettoient, se plaignant qu'ils manquoient de force, & au milieu des ongles de fer il chantoit des hymnes, comme si les fouets n'eussent servi qu'à
p. 164.f. luy donner une nouvelle vigueur. 'Les soldats mesmes admirant son immobilité au milieu de tant de supplices, & des feux dont on luy bruloit tous les membres, disoient que c'estoit un homme de fer '& de bronze, '& ne pouvoient assez s'étonner qu'il demeurast aussi inebranlable dans sa resolution qu'un rocher au milieu des flots.

p. 161.b. 'Theotecne ayant fait jetter du vinaigre sur ses costez en mesme temps qu'on y appliquoit le feu, "la fumée piquante [&c.] qui en sortit, fit faire au Saint quelque contorsion de visage. Theotecne aussitost "voulut luy insulter, '& dit qu'il alloit [&c.] estre vaincu. Le Saint s'en moqua, & luy

luy declara qu'il n'avoit qu'à inventer de nouveaux tourmens, & ranimer le courage de ses boureaux qui n'en pouvoient plus, & qu'il verroit alors quelle est la patience que J. C. donne à ses athletes. Theotecne pour se venger ordonna qu'on le battist sur le visage avec des pierres, & qu'on luy arrachast les dents. Surquoi le Saint dit que les Chrétiens n'avoient pas mesme besoin de langue pour estre entendus de leur Dieu.

'Quand on ne sceut plus que faire pour le tourmenter, on le fit mener en prison, où il fut conduit par tout le peuple. Mais son corps tout decoupé & couvert de plaies estoit le trophée de sa victoire. „Voyez, disoit le Saint à tout ce peuple, „quelle est la puissance de J. C, qui rend „des ce monde insensibles à tous les tour- „mens ceux qui se resolvent à souffrir „pour luy, qui fait qu'une chair si foible „resiste à toute la force des feux, & qui „eleve les personnes les plus viles audessus „des menaces des magistrats, audessus des „edits des Princes quand ils commandent „ce qui est contre la pieté. Voilà, ajou- „toit-il, en montrant ses plaies, les sa- „crifices qu'il faut offrir à J. C, lequel a „bien voulu souffrir le premier la mesme „chose pour chacun de nous. [p. 162. d.]

'Cinq jours aprés, Theotecne tenant l'audience, se fit amener Theodote qu'il tascha d'abord de tromper par une fausse douceur, '& de l'intimider en mesme temps par ses menaces. Mais le Saint luy „répondit genereusement; Quoy que vous „puissiez faire, vous ne trouverez rien qui „puisse vaincre la puissance de J. C. mon „Seigneur. 'Theotecne le fit remettre sur le chevalet, où les boureaux comme des bestes acharnées, rouvrirent avec les ongles de fer toutes les plaies qu'ils luy avoient faites dans la premiere question; & ils les enfoncerent encore davantage, sans pouvoir neanmoins empescher le Saint de confesser hautement sa foy. Quand les boureaux furent lassez, le tyran fit étendre le Saint sur des pieces de pots rougies dans le feu. Le Saint sentit la violence extreme de ce tourment; mais il eut recours à la priere, & supplia J. C, secours de ceux qui sont sans secours, de le vouloir soulager. Il soutint en effet ce combat comme les autres: de sorte que Theotecne le fit remettre pour la troisieme fois sur le chevalet, & rouvrir ses plaies, sans que le Saint parust seulement sentir de si cuisantes douleurs, ni qu'il cessast de glorifier J. C. [d.] [e.] [f.]

'Enfin Theotecne vaincu rendit sa sentence, par laquelle il condanna ce chef des Galiléens, comme il l'appelloit, & cet ennemi des dieux, à estre decapité, & son corps brulé, afin qu'il ne fust pas enterré par les Chrétiens. Toute la ville voulut estre témoin de son supplice, & le fut de sa constance. Quand on fut au lieu de l'execution, 'il rendit graces à J. C. de luy avoir fait briser la teste du dragon. Il le pria en mesme temps de vouloir donner la paix à l'Eglise, & faire finir en luy la rage de ses ennemis. Aprés avoir achevé par l'Amen, il se tourna vers les Chrétiens, qui ne pouvoient s'empescher de repandre des larmes. Il les consola, les exhorta de glorifier J.C. qui l'avoit fait vaincre, & leur promit qu'il prieroit sans cesse pour eux dans le ciel. [p. 163. a.] [b.]

'Aprés qu'il eut esté decapité on jetta son corps sur un grand bucher tout en feu, & on mit encore beaucoup de bois tout à l'entour. Mais le feu ne luy toucha point. Il parut mesme une grande lumiere qui environnoit tout le bucher, & dont l'eclat fit que ceux qui devoient attiser le feu n'oserent en approcher. Theotecne en ayant esté averti, ordonna aux soldats de garder le corps & la teste du Saint, depeur que les Chrétiens ne les emportassent. 'Ils mirent le corps à terre avec la teste pres d'une cabane qu'ils avoient faite, & le couvrirent de foin & de branches d'arbres. [b|165. b.] [p. 163. c.]

'Des le soir mesme Fronton Curé de Male arriva à Ancyre, avec l'anneau que S. Theodote luy avoit donné, & un asne chargé d'excellent vin. Il venoit exprés pour chercher les reliques que S. Theodote luy avoit promises. Comme il passoit par le lieu où les soldats gardoient le corps, & qu'il estoit déja fort tard, les soldats prests à se mettre à table, le prierent de venir loger avec eux plutost que d'aller chercher quelque méchante hostellerie. 'Il paroist que ces soldats estoient des bourgeois d'Ancyre: [de sorte qu'ils pouvoient avoir de la civilité & de l'humanité pour un étranger.] 'Fronton accepta leur offre. ᵃ Et comme ils l'invitoient à boire, il leur presenta luy mesme du vin, qu'ils trouverent excellent. 'Dans l'entretien les soldats luy raporterent le martyre de S. Theodote, & luy montrerent ou estoit son corps. 'Il jugea bien que c'estoit celui mesme qui luy avoit promis des reliques, & pria Dieu [interieurement] de l'assister pour pouvoir emporter son corps. Il n'epargna pas son vin, & les autres en burent jusqu'a s'envirer, 'quoique l'un d'entr'eux appellé Metrodote, eust déja esté bien battu au sujet des corps des sept Viergés. [c.] [p. 164. f.] [p. 163. c.] [a p. 164. d.] [p. 164. 165.] [p. 165. b.] [p. 164. d. e.]

'Quand ils furent bien endormis, Fronton prit le corps, le mit sur son asne avec son anneau, & pria le Saint de vouloir s'en aller luy mesme au lieu qu'il luy avoit marqué pour sa sepulture. [Car il vouloit demeurer à Ancyre, afin qu'on ne le soupçonnast pas.] Et pour mieux cacher ce qu'il avoit fait, il remit le foin & les branches d'arbres comme elles estoient auparavant. L'asne conduit ʺ par un ange selon les actes, [& qui peut-estre avoit souvent fait ce chemin,] s'en alla par des lieux ecartez droit à Male, [& s'arresta à l'endroit que le Saint avoit marqué. Cependant quand le jour fut venu, 'Fronton commença à chercher son asne, à faire bien du bruit, & à pleurer comme s'il l'eust effectivement perdu. Il s'en retourna ensuite chez luy, laissant les soldats dans cette pensée, & fort asseurez d'avoir encore le corps de Theodote. Il apprit [avant que de partir ou en chemin] par des gents qui venoient de son village, que son asne estoit arrivé seul avec un corps, [mais il empescha sans doute que cela ne se sceust dans Ancyre:] [p. 165. b c.] [V. la note 2.]

p. 163. c.
cyre:] 'Car il paroist qu'il vivoit encore lorsque Nil écrivoit l'histoire de S. Theodote. [C'estoit aprés l'an 312, &
p. 165. c.
aprés la fin de la persecution,] 'puisqu'on avoit déja basti à Male une eglise sous le nom du saint Martyr.

p. 147. §. 3.
'La feste de S. Theodote est marquée le 18. de may dans les monumens des Grecs, des Egyptiens, [″des Moscovites,]
Note 3.
& dans le martyrologe Romain, presque toujours avec les sept Vierges qu'il avoit
p. 148. b| Men p. 47--50.
enterrées. 'Les Grecs en font une solennité particuliere & bien plus grande le 7. de juin, auquel ils honorent la reception de ses reliques, [qu'on peut avoir apportées à Constantinople dans les siecles posterieurs. 'Si les sept Vierges sont mortes le 18. de may, il faut dire que le martyre de S. Theodote commença le 20, & fut consommé le 25.]

SAINT MARCELLIN, ET SAINT PIERRE,

MARTYRS A ROME.

[SAINT Marcellin Prestre, & S. Pierre Exorciste, sont celebres entre les
Sur. 2. jun. p. 18. §. 8.
Martyrs de Rome.] 'Nous avons leurs actes, qui portent que l'executeur mesme qui leur trancha la teste, s'estant depuis converti, avoit raconté leur histoire à S. Damase qui n'estoit alors que Lecteur, & qui estant devenu Pape, mit sur leur tombeau une epigramme qu'ils raportent, & où l'on trouve la mesme chose. [Je ne sçay si l'auteur pretend dire par là qu'il a appris de Damase ou de ses memoires ce qu'il raconte de ces Saints. Pour ces actes en eux mesmes, le style en est assez simple, comme il l'est ordinairement dans les actes des Martyrs de Rome: mais ce n'est guere qu'une suite de prodiges & de miracles. Damase auroit remarqué des choses plus
Bar. 302. §. 105.
importantes & plus utiles.] 'Baronius se contente de dire ″qu'ils sont anciens;
antiquitùs scripta.
2. jun. a| Sur. p. 36.
'nous avons la mesme histoire écrite en vers; & l'on croit que c'est par Eginhart qui vivoit au IX. siecle.

[Les vers & la prose contiennent ″les
Note 1.
mesmes faits, meslez de circonstances assez difficiles à soutenir. Ainsi tout ce que nous croyons en pouvoir dire ici, c'est que S. Pierre ayant esté mis en prison à Rome, il y convertit Arteme son geolier, avec Candide femme d'Arteme, sa fille Pauline, & tout le reste de sa famille, que S. Marcellin vint battizer. Le Vicaire Serene en ayant esté averti, les condanna
Sur. p. 28. §. 7.
tous à la mort.] 'Arteme fut tué d'un coup d'épée, Candide & Pauline accablées de pierres, Marcellin & Pierre decapitez au milieu d'un bois qu'on appel-loit alors la Forest noire, & depuis à cau-
Bar. 302. §. 109. 2. jun. a.
se d'eux la Forest blanche. 'On y a mesme établi un siege episcopal 'qui a depuis esté réuni à celui de Porto par Caliste II.

Sur. 2. jun. p. 18. §. 9.
'On ajoute que l'executeur nommé Dorothée se convertit & fut battizé en sa vieillesse sous le Pape Jule. Il fit penitence publique, disent les actes, & publia devant tout le monde ce qu'il avoit vu de ces Saints.

§. 8.
'Damase dans l'epigramme qu'on raporte, témoigne que cet executeur luy avoit appris dans sa jeunesse que S. Marcellin & S. Pierre avoient esté decollez au milieu des ronces & des épines par un ordre exprés du juge, afin qu'on ne pust trouver leurs corps; & qu'ils avoient eux mesmes osté les épines du lieu où ils devoient [souffrir &] estre enterrez. Il ajoute que Lucille avoit esté avertie de transporter leurs corps de cet endroit au lieu où ils estoient de son temps. Les actes éclaircissent ceci, & disent que comme Lucille & Firmine parentes de ″S. Tiburce il-
V. Saint Sebastien.
lustre entre les Senateurs, & plus illustre entre les Martyrs, demeuroient à son tombeau, il leur apparut la nuit, & leur dit d'aller querir les corps de ces deux martyrs pour les mettre auprés de luy dans une grote; ce qu'elles firent, aidées de
p. 19. §. 6.
deux Acolythes. 'Le lieu où leurs corps furent mis estoit à trois milles de Rome
Front. cal. p. 90.
sur le chemin Lavican, 'au lieu appellé, Entre les deux lauriers.

[On fait la feste de ces Saints ″le 2. de
Note 2.
juin, auquel elle est marquée dans les martyrologes de S. Jerome, dans Bede,
p. 89| Sacr. p. 105| Thom. p. 152.
Usuard, & les autres posterieurs.] 'Elle l'est encore dans le Sacramentaire de S. Gregoire, où elle a une Preface, dans le calendrier du P. Fronto, & dans le Missel de Thomasius. [L'Eglise latine les invoque tous les jours dans le sacré Canon de la Messe. La feste de S. Arteme, de sa femme & de sa fille, est marquée le 6. de juin par Usuard, Adon, & quelques au-
Bar. 6. jun. c. Ferr. it. p. 346.
tres.] 'Le Pape Serge II. fit une translation de leurs corps, & les mit dans l'eglise appellée le Titre d'Equice, 'où S. Martin des monts; & on croit qu'ils y sont encore; ce qui n'empesche pas que ceux de Plaisance ne pretendent les avoir tous trois dans leur cathedrale.

[Les actes de tous ces Saints ne marquent pas sous quel Prince ils ont souffert. Neanmoins ce qu'ils disent de S. Tiburce & de Lucille, fait juger qu'on les a voulu mettre du temps de Diocletien. Car il n'y a point d'apparence que ce S. Tiburce soit autre que celui qu'on dit avoir esté
Flor. p. 569. 570.
converti par S. Sebastien.] 'Ce qu'on dit que leur executeur se convertit sous Jule, & raporta l'histoire au Pape Damase qui n'est mort qu'en 384, en est encore une preuve. [Le martyrologe d'Adon met en
Bar. |302. §. 104.
effet ces Saints sous Diocletien:] 'Et Baronius le suppose comme une chose constante.

324. §. 55. Anast. c. 34. p. 17. b.
'Dans le livre celebre de la magnificence de Constantin inseré dans Anastase, 'il est dit que ce prince fit bastir une eglise de S. Marcellin & de S. Pierre à trois milles de Rome sur le chemin Lavican, au lieu appellé, Entre les deux lauriers. Anastase ajoute

ajoute que Ste Helene y fut enterrée, & que Constantin y fit de grands presens, jusqu'à donner à cette eglise, si on le veut croire, l'isle de Sardaigne avec toutes les possessions qui en dependent. 'Baronius pretend que cette eglise de S. Marcellin & de S. Pierre, accompagnée d'un cimetiere de leur nom, subsistoit encore dans le IX. siecle, où on l'appelloit aussi l'eglise de S. Tiburce. L'on en voit encore quelques restes. 'Il y avoit un Titre de leur nom sous S. Gregoire, & ce Pape prononça dans leur eglise sa 6e homelie sur l'Evangile. 'Honorius renouvella quelque temps aprés leur cimetiere qui estoit sur le chemin Lavican, [a] & dont on voit encore aujourd'hui quelques monumens.

Bar. 326. §. 20. | 2. jun. al | Greg. p. 1360. | Anast. c. 71. p. 46. | a Bar. 826. §. 20.

'Les reliques de ces Saints furent transportées de Rome en 826. sous Louis le Debonnaire à Michelstad en Allemagne, à six lieues du Mein entre ce fleuve & le Nekar, 'sur la riviere de Mublieng, près de la ville d'Erpach, dans le Palatinat du Rhein : 'Et de là elles furent portées à Mulhein ou Mulinhein, [b] qui n'estoit qu'à une journée ou deux de Michelstad; [c] & elles y furent receues le 17. de janvier [827.] 'Elles y furent mises dans une abbaye que l'on appella depuis Selingstad. [d] Surius raporte une histoire très particuliere de cette translation, écrite par Eginhart si celebre sous Charlemagne & Louis son successeur. 'Baronius dit que c'est un monument illustre de ce grand homme, dont l'autorité est tout à fait indubitable. C'est pourquoi il en insere une grande partie dans les années 826, 827, 828. Elle est divisée en quatre livres. Eginhart y raporte une grande quantité de miracles, d'une partie desquels il estoit témoin oculaire.

Sur. 2. jun. p. 18. §. 1--13. | Sanson. | Sur. p. 22. §. 17. | b §. 26. | c §. 17. | Ben. sec. 4. p. 415. 416. | d Bar. 826. §. 10. | §. 12.

'Il parle aussi de la fourberie d'un Prestre d'Hilduin, qui vola une partie des reliques de S. Marcellin, & les porta à S. Medard de Soissons. Mais Hilduin fut obligé de les rendre à Eginhart. 'Elles demeurerent quelque temps à Aix la Chapelle où estoit la Cour, & y firent de grands miracles. 'Elles furent depuis portées à Mulinhein, & rejointes au corps de S. Marcellin par l'ordre de ce Saint mesme. 'Eginhart donna quelques reliques de S. Marcellin & de S. Pierre à l'abbaye de S. Sauve près de Valencienne, 'en la quatorzieme année de l'empire de Louis, [de J. C. 827,] au mois de juin; 'à S. Bavon de Gand, où elles furent receues le 3. de juillet en 828; '& à S. Servais de Mastrict, où elles arriverent le 4. juin [de la mesme année, 'comme on le peut voir par les dimanches marquez. Elles firent partout des miracles, dont Eginhart raporte des memoires authentiques.] 'Il en donna encore à Hetti Archevesque de Treves.

Sur. 2. jun. p. 22. §. 1--5. | §. 6. 7. & alibi. | §. 8--10. | §. 9. | §. 10--12. | §. 17. | §. 20. | Ben. sec 4. 1. p. 416. §. 7.

[e] On pretend cependant avoir encore à Rome les corps de ces Saints dans leur eglise. La ville de Cremone qui les honore comme ses patrons, pretend aussi la mesme chose. [Mais cela ne se doit apparemment entendre au plus que d'une partie de leurs reliques.] 'On en montre encore une chasse dans l'abbaye de Hasnon [au diocese d'Arras.]

e Ferr. it. p. 336. | Ben. ut sup.

'On a trouvé à Rome d'anciennes images de ces deux Saints dans les ruines du cimetiere de Pontien. S. Marcellin y est à la droite, mais beaucoup plus jeune que S. Pierre.

Aring. l. 2. c. 22. p. 226. §. 4. 6| 229.

SAINT FELIX DE THIBARE, EVESQUE D'AFRIQUE, ET MARTYR.

NOTE 1. [L'HISTOIRE "de S. Felix a paru si considerable & si authentique, qu'aprés que] 'Baronius l'a prise de Surius, pour l'inserer dans ses Annales, comme une piece legitime, presque toute tirée du greffe des magistrats, [diverses personnes habiles ont pris la peine de la revoir sur les manuscrits, & d'en faire jusqu'à quatre editions, pour nous la donner plus correcte & plus entiere. Nous nous servirons neanmoins principalement de l'edition de Baronius, comme de la plus authentique. Mais comme elle paroist un peu abregée, nous tirerons des autres ce qui peut servir à l'éclaircir.]

Bar. 302. §. 117. 123| 24. oct. a.

'Le Saint dont nous parlons avoit 56. ans lorsqu'il mourut "le 30. d'aoust [de l'an 303,] & il conserva son corps jusqu'à la mort dans "une entiere pureté. 'Il fut fait Evesque d'une ville de l'Afrique Proconsulaire, *nommée Thibare selon Baronius, [& Tubyze ou Tubzoque selon d'autres.] 'On marque qu'elle n'estoit qu'à" 14. lieues de Carthage. [Tout ce qu'on sçait qu'il fit jusqu'à la derniere année de sa vie,] 'c'est qu'il prescha la foy & la verité, & qu'il [1] conserva l'Evangile.

§. 123. | V. la note 1. | *virginitatem.* | §. 118. | *NOTE 2. | Boll. mars, t. 2. p. 30. e. | 35 milles. | Bar. 302. §. 123. | 1.

'L'edit [du 24. fevrier 303,] par lequel Diocletien ordonnoit [d'abatre les eglises, &] de bruler les livres sacrez, ayant esté apporté en Afrique, fut affiché à Thibare le 5. de juin suivant. Comme les magistrats des villes estoient obligez de faire executer l'edit, Magnilien "premier magistrat ou Gouverneur de celle-ci, ordonna qu'on luy amenast "les Ecclesiastiques de la ville: '& on luy presenta *Janvier Prestre, avec Fortunace & Septimin Lecteurs. Pour S. Felix il estoit ce jour là à Carthage. Magnilien leur demanda s'ils avoient un Evesque; & ils répondirent qu'oui, mais qu'ils ne savoient pas où il estoit. 'Ils avouerent aussi qu'il y avoit dans la ville des livres "divins, comme Magnilien mesme les appelloit. Mais ce magistrat voulant qu'ils les livrassent pour les bruler, ils dirent que ces livres estoient chez l'Evesque: Surquoi Magnilien les fit retenir

§. 118. | *Curator.* | *seniores plebis.* | Spic. t. 12. p. 634. | *NOTE 3. | Bar. 302. §. 118. | *deificos.*

1. Cela paroist avoir particulierement raport aux livres de l'Ecriture, que les payens cherchoient alors pour les bruler.

nir ″priſonniers, pour rendre raiſon de *ſub officio.* tout au Proconſul Anulin, ′qui gouvernoit alors l'Afrique. [Nous ne ſavons pas ce qu'ils devinrent.] ′Bede, Uſuard, [& Adon,] les font compagnons des voyages, & enfin du martyre de leur Eveſque. [″Mais les actes de ſon martyre n'en diſant rien, ce fait doit paſſer au moins pour incertain.] NOTE 4.

Opt. l. 3. p. 71. b. Uſu. 24. oct | Bed. 30. aug.

Spic. t. 12. p. 634. ′Le lendemain [1] [6. de juin] S. Felix revint de Carthage; Magnilien l'ayant ſceu, envoya des officiers pour le luy amener, & il vint ſans differer. Il avoua avec la meſme facilité qu'il eſtoit Eveſque du lieu. Mais quand on luy demanda les livres qu'il avoit, il répondit qu'il ne livroit point la loy du Dieu qu'il adoroit, ″de ce Dieu grand & terrible qui a &c. fait le ciel & la terre. p. 635. ′Ce n'eſt pas de quoy il s'agit, dit Magnilien: « Il faut obeïr aux Empereurs, & bruler vos livres. Les bruler? répondit le Saint: J'aime mieux abandonner mon corps aux flammes, que les Ecritures du Seigneur. Vous avez beau faire, dit Magnilien; il faut commencer par obeïr aux Empereurs. Non, dit le Saint; Il faut commencer par obeïr Dieu, & preferer ſes loix à celles des hommes. » Magnilien conclut en diſant que ſi dans trois jours il n'obeïſſoit, il l'envoyeroit dire ſes belles raiſons au Proconſul.

ib| Baluz. t. 2. p. 470. ′Au bout de ces trois jours; durant leſquels le Saint fut ſans doute retenu priſonnier, Magnilien luy demanda s'il avoit bien penſé à ce qu'il avoit à faire: & il répondit: « Je n'ay qu'une parole: Ce que j'ay dit, je le dis encore; je ſuis preſt de le dire de meſme au Proconſul; & ″s'il plaiſt à Dieu de m'aſſiſter, je ne dirai jamais autre choſe. » *Deo præſule.* Bar. 302. §. 120. ′Sur cela Magnilien ordonna qu'il ſeroit conduit à Carthage au Proconſul par Vincentius Celſinus Decurion [ou Conſeiller] de la ville. Il partit le 24. de juin chargé de chaines.

Spic. p. 636. ′Eſtant arrivé à Carthage il fut preſenté ″au Lieutenant du Proconſul, *Legato.* qui luy ayant demandé pourquoi il ne donnoit pas ces livres inutiles; il luy répondit. « J'ay les livres dont vous parlez, qui ne ſont nullement inutiles; & il ne nous eſt point permis de vous les livrer. » Sur cela le Lieutenant le fit mettre dans le cachot, où en entrant il conjura J. C. « pour qui il ſouffroit, ″de ne le point &c. abandonner: Car l'ennemi, dit-il, n'aura aucun pouvoir ſur moy tant que je vivrai en vous. »

p. 636. ′Seize jours aprés on le tira de là pour l'amener tout enchainé au Proconſul Anulin ſur les dix heures de ſoir. Il luy demanda ſon nom; & le Saint ne luy voulut dire autre choſe, ſinon qu'il eſtoit Chrétien & Eveſque. Anulin tout en colere, luy demanda s'il avoit ces Ecritures inutiles; & il luy répondit comme il avoit fait à ſon Lieutenant. ib| Bar. 302. §. 121. ′Anulin [n'en pouvant rien tirer davantage,] ordonna le 15. de juillet qu'il ſeroit mené à Rome au Prefet du Pretoire; [dequoi les actes qui ne marquent que les faits, ne diſent point la raiſon.] Quand il fut arrivé à Rome, il fut preſenté au Prefet, qui le fit mettre en ſa priſon lié avec des chaines plus groſſes que les premieres: Et au bout de neuf jours ou un peu plus, il donna ordre qu'on le menaſt à l'Empereur [Maximien Hercule, qui apparemment eſtoit alors en Sicile.]

Spic. p. 636. ′On le mit donc ſur un vaiſſeau, où on le plaça avec ſes groſſes chaines ″dans le *in ſubſtantio.* fond de calle ſous les piez des chevaux; & là on le laiſſa quatre jours ſans qu'il mangeaſt un morceau de pain, ni buſt un verre d'eau. [Il ne ſe peut rien de plus humiliant & de plus triſte ſelon les hommes: mais c'eſtoient des ſemences d'une gloire & d'un bonheur infini. Et Dieu le ſoutenoit au milieu de ſes ſouffrances par les conſolations interieures & par le courage qu'il luy inſpiroit.] Car quelques uns diſent qu'eſtant abordé à Nole, & ″le juge du lieu luy diſant [ou par *Cognitor.* compaſſion ou par inſulte,] « En quel état eſtes vous? Que ne donniez-vous vos Ecritures? Vous allez vous faire couper la teſte; le Saint luy répondit: Je ſuis en l'état qu'il plaiſt à Dieu: Mais j'aime encore mieux perdre la teſte, que livrer les Ecritures du Seigneur, & commettre un ſacrilege. »

Bar. 302. §. 122. [S'eſtant rembarqué,] ′il aborda à ″Gergenti [en Sicile,] *Agrigentum.* où il fut receu avec toute ſorte d'honneur par les Chrétiens, & de meſme à Catane, & à Tadormine. Bede & d'autres martyrologes marquent auſſi que le Saint avoit eſté conduit en Sicile. [Hercule eſtoit apparemment retourné en Italie:] & le Saint y revint auſſi en paſſant le détroit de Meſſine. On le conduiſit juſqu'à Venouſe dans la Pouille [où la Baſilicate, comme on l'appelle aujourd'hui. On ne dit point ſi l'Empereur y eſtoit;] mais ſeulement que ″le Prefet y NOTE 5. ayant fait oſter les chaines au Saint, luy demanda pourquoi il n'avoit pas donné les Ecritures, & ſi c'eſtoit qu'il n'en euſt point: Surquoi le Saint répondit, « J'en ay, mais je ne les donne point. »

§. 122. ′Le Prefet ordonna enſuite qu'on coupaſt la teſte au Saint: Et alors il répondit tout haut, « Je vous loue & vous remercie, Seigneur, de ce que vous me faites la grace de me delivrer. » §. 123| Spic. p. 637. ′Il fut conduit au lieu de l'execution, où levant les yeux au ciel, il remercia encore Dieu tout haut ″de luy a- &c. voir conſervé la pureté de ſon corps: puis s'adreſſant à J. C, « C'eſt pour vous, Dieu du ciel & de la terre, & pour eſtre voſtre victime, que je baiſſe la teſte preſt à recevoir le coup de la mort. » Il conſomma ainſi ſon martyre le 30e jour d'aouſt, auquel la feſte Flor. p. 795. eſt marquée par Bede, ′& par un autre Anal. t 3. p. 399. martyrologe: ′& l'Egliſe d'Afrique honoroit ce jour là un martyr de meſme a Act. M. p. 375. §. 4. nom. [a] Uſuard, Adon, & d'autres poſterieurs le mettent le 24. d'octobre; Florus [1] & Notker le 23; [de quoi on ne rend point raiſon.] Men. p. 223. 224. ′Les Grecs l'honorent le 16. d'avril; & raportent aſſez au long ſon hiſtoire, [avec aſſez peu d'alteration pour eux.]

Spic. p. 937. ′On aſſure que ſon corps fut enterré d'abord au lieu où il avoit ſouffert; & que depuis ſes reliques furent tranſportées à Carthage ″où elles faiſoient beau- &c. coup

Holſt. marc, p. 319. 1. ′Un martyrologe dit que le Saint & ſes Eccleſiaſtiques furent arreſtez le 14. de juin.

1. Je ne le trouve point dans le Florus de Bollandus *mars*, *t.* 2. *p.* 35. *f*, où cela eſt attribué à d'autres additions de Bede.

coup de miracles. Elles furent mises sur le chemin appellé des Scillitains, [peut-estre parcequ'il conduisoit à l'eglise des saints martyrs de ce nom.] (V. S. Sperat.) Adon dit qu'elles estoient fort honorées entre Carthage & Utique. (Ado. 24. oct.) S. Aldhelme Evesque d'Angleterre, qui est mort en l'an 709, (Boll. 5. feb. p. 596. c.) [a] parle de ce Saint. ([a] Ald. c. 14. p. 292. c. d.)

SAINT ROMAIN,

DIACRE ET MARTYR.

L'UN des premiers Martyrs de la persecution de Dioclетien, soit pour le temps, [soit pour la qualité & la celebrité de son martyre,] est S. Romain, (Eus. de Pal. c. 2. p. 320. a.) qui faisoit la fonction de Diacre & d'Exorciste dans l'Eglise de Cesarée en Palestine. Il souffrit dans la premiere année de la persecution, (d.) [c'est à dire en 303.] Il eut pour témoin de son martyre toute la ville d'Antioche, (op. 4. p. 94.) & un Empereur qui estoit alors en cette ville: [& pour exprimer en un mot quelles furent les merveilles que Dieu fit paroistre en sa personne,] il suffit de dire qu'Eusebe le propose comme un exemple où Dieu a ramassé les plus grands miracles qu'il ait faits dans l'ancienne loy pour la glorification de son nom, & la delivrance de ses serviteurs. (p. 9.)

Son histoire est raportée par Eusebe dans son livre des Martyrs de Palestine, (de P. c. 2. p. 320.) & encore plus amplement dans son second livre De la resurrection, donné au public par le P. Sirmond (op. 4. p. 92-97.) (en 1643.) avec quelques autres opuscules du mesme auteur. Nous en avons une oraison dans S. Chrysostome prononcée le jour de sa feste [b] devant une assemblée fort nombreuse, ecoutée avec beaucoup de satisfaction & de grands applaudissemens. (Chry. t. 1. or. 43. p. 508-516. [b] t. 3. p. 790. b. c. d.) Le P. Fronton du Duc y en a ajouté une autre, qui paroist aussi prononcée le mesme jour par un Prestre d'Antioche [sur la fin du IV. siecle,] (t. 1. or. 48. p. 546-551.) vu la maniere dont il y est parlé de l'heretique Macedoine. (p. 548. c.) [Des personnes habiles la citent sous le nom de S. Chrysostome: Mais le style de cette piece, quoiqu'elegant & plein d'esprit, paroist neanmoins bien different de celui de ce saint docteur.

(Note 1.) La gloire de S. Romain a trouvé des admirateurs jusque dans les extremitez de l'Occident: Elle a eu pour panegyristes des poetes sacrez, aussibien que des historiens & des orateurs: Et Prudence a chanté dans l'Espagne ce que le plus eloquent homme de l'Orient publioit dans la Syrie. Il y a aussi un discours sur ce Saint parmi ceux qui sont imprimez sous le nom d'Eusebe d'Emese, (Emis. h. 51. p. 131-133.) lequel Baronius & d'autres attribuent à S. Eucher de Lion. (Bar. 18. nov. b.) Mr. Valois cite encore ses actes, qui sont dans Mombritius, (Eus. n. p. 211. 2.) [comme une piece originale; (Note 2.) ce qui paroist neanmoins difficile à croire.

Ce Saint estoit d'une race noble & ancienne: [mais il n'estoit pas] d'Antioche, comme Prudence le semble dire. (Prud. de M. 10. p. 116. 117.) [c] Car Eusebe assure qu'il estoit étranger à Antioche, ([c] Eus. op. 4. l. 2. p. 92.) [d] & originaire de Palestine: & c'est pour cela qu'il en parle dans son livre des Martyrs de cette province. ([d] de Pal. c. 2. p. 320. a. d.) Il avoit la qualité de Diacre & d'Exorciste dans l'Eglise de Cesarée metropole de la Palestine: [Et il se trouve encore d'autres Saints dans le mesme pays, qui ont exercé divers ministeres ecclesiastiques en mesme temps,] comme S. Procope, qui estoit Lecteur, Interprete, & Exorciste à Scythople. (n. p. 172. 1. b.) S. Romain estoit encore jeune quand il souffrit: (op 4. p. 93.) mais il ne laissoit pas d'avoir déja merité la grace du martyre par la sainteté de la vie qu'il avoit menée jusques alors. (Emis. 51. p. 131. 2.) [C'est peutestre pour cela que ses actes,] & de fort anciens martyrologes, luy donnent le titre de moine, [dont on ne se servoit pas neanmoins encore en ce temps là.] (Flor. p. 974. 975.)

Il se trouva à Antioche lorsqu'on y abatoit les eglises par ordre de Diocletien [au mois de mars ou d'avril de l'an 303,] & il y vit les hommes, les femmes, & les enfans, aller en foule sacrifier aux idoles. (Eus. de Pal. c. 2. p. 320. a.) Il eut mesme la douleur de voir plusieurs ministres de l'Eglise qui estoient tombez & vaincus. (op. 4. l. 2. p. 92.) Le zele de sa pieté s'alluma à la vue d'un si funeste malheur. (de P. p. 320. a.) Il reprit hardiment & hautement ceux qui sacrifioient, & sans considerer à quel danger il s'exposoit, il rassembla tous les Chrétiens qui estoient peris par ce naufrage, il releva leur courage, il les ranima; & fit si bien par ses exhortations, que non seulement il affermit ceux qui n'estoient pas encore tombez, mais qu'il mit encore les autres en état de retourner au combat, & de vaincre ceux qui les avoient vaincus. (Chry. t. 1. or. 43. p. 511. c. e.)

(Note 3.) Le demon irrité de leur changement, tourna sa rage contre celui qui en estoit l'auteur. (p. 512. a.) Et Eusebe sans s'expliquer davantage, dit que le Saint avoit attaqué le juge, lorsqu'il triomphoit déja de tant de personnes qu'il avoit vaincues, pour luy faire voir que J. C. avoit des soldats invincibles à tous ses efforts. (Eus. op. 4. p. 93.) S. Romain fut donc pris par ordre d'Asclepiade Prefet [du Pretoire sous Galere qui estoit alors à Antioche.] (Prud. p. 114. 115.) Il suivit avec joie, ou plutost il prevint mesme les soldats qui le menoient. (p. 115.)

Le juge s'imaginant qu'il l'abatroit avec aussi peu de resistance que tant d'autres, le fit amener devant luy, (Eus. op. 4. p. 93.) & luy reprocha d'estre cause de ce que les autres Chrétiens n'obeissoient pas à l'Empereur. (Prud. p. 115.) Le Saint ne desavoua point un crime qui luy estoit si glorieux, & consentit à souffrir à cause de cela tout ce que sa cruauté pourroit ordonner. (p. 116.) Asclepiade commanda donc qu'on l'étendist sur le chevalet, pour luy dechirer les entrailles. (Ibid.) Mais on l'avertit qu'il estoit d'une naissance illustre & considerable. Le juge changea sur cela son ordonnance, [mais pour la rendre plus cruelle;] voulant, disoit-il, le faire punir en homme de qualité, (Note 4.) & le fit meurtrir d'abord par tout le corps avec des fouets armez de plomb;

'la liberté avec laquelle le Saint luy parla, l'ayant irrité, & luy ayant fait negliger la consideration de sa naissance. 'Il employa sur luy, dit Eusebe, tous les tourmens que sa rage put inventer. Et ne se contentant pas de le faire par les mains de ses boureaux, il taschoit de l'epouventer par ses regards furieux, & par ses grincemens de dents. Il étendoit les mains vers les boureaux [comme pour les animer;] & la colere le transportoit tellement, qu'elle le faisoit mesme quelquefois lever de son siege.

'Prudence en qualité de poete fait faire au Saint une fort longue harangue durant qu'on le battoit avec des fouets armez de plomb.' 'Asclepiade y ayant répondu quelque chose, [a] le Saint dans sa replique declara hautement que si l'Empereur combatoit la religion Chrétienne, il ne le reconnoissoit point pour son Empereur, & qu'il n'obeïssoit jamais à un Prince quand il luy commandoit un crime: [ce qui a quelque raport] 'à ce qu'Eusebe luy fait dire, Que J.C. estoit le vray Roy.

'Asclepiade prenant ces paroles pour une rebellion, commanda qu'il fust suspendu sur le chevalet, & qu'on le dechirast jusqu'à ce que les os fussent decouverts. 'Cet ordre fut executé; & les boureaux tourmenterent le Saint jusqu'à se mettre hors d'haleine, & emousser [contre ses os] le tranchant de leurs fers, 'sans pouvoir ebranler la tranquillité de son ame, 'sans l'empescher de deplorer le malheur de ses ennemis, & de publier le bonheur qu'il trouvoit dans ses souffrances. 'Le juge irrité commanda qu'on luy dechirast non plus les costes, mais les joues & le visage; de quoy le Saint le remercia, disant que sa cruauté luy ouvroit plusieurs bouches au lieu d'une, pour publier la gloire de J. C.

'Asclepiade ayant fait cesser les boureaux, il menaça le Saint de le faire bruler tout vif. Mais luy au lieu de s'epouventer, continua à luy prescher la grandeur de la religion Chretienne; '& pour conclusion il luy dit qu'ils s'en raporteroit s'il vouloit au jugement d'un enfant. 'Il exposoit au supplice [& au martyre, ou à l'apostasie,] celui qu'il demandoit pour juge: mais Dieu qu'il avoit invoqué avant que de faire cette proposition, pouvoit choisir ce moyen pour elever un enfant à la gloire & à la felicité du ciel. [C'est ce qui arriva en effet.] 'Car Asclepiade prenant le parti que Romain avoit proposé, fit aussitost amener " un enfant qui se trouva là, & qui n'estoit sevré que depuis peu. [Les anciens qui en parlent, & les Grecs qui l'honorent avec S. Romain, ne luy donnent aucun nom:] 'Les martyrologes de S. Jerome, Florus, & les autres Latins posterieurs, l'appellent Barale ou Barulas. 'Romain l'interrogea, & luy demanda s'il falloit adorer un seul Dieu ou plusieurs. [b] L'enfant qui avoit sucé avec le lait la religion Chrétienne dont sa mere faisoit profession, declara qu'il n'y avoit qu'un seul Dieu, '& que ce Dieu estoit J. C.

[c] Le juge fut fort surpris de la réponse de cet enfant, & flotant entre la confusion & la colere, il luy demanda qui luy avoit appris ce qu'il disoit; & sur ce qu'il répondit que c'estoit sa mere, il commanda qu'on la fist venir pour estre presente au supplice de son fils. 'Il fit ensuite mettre l'enfant sur le chevalet, [d] & ordonna qu'on le fouettast jusqu'au sang; [e] ce qui tira des larmes non seulement des spectateurs, mais aussi des officiers & des boureaux mesmes. [f] Sa mere seule le voyoit ce spectacle avec un visage serein; & l'enfant dans la douleur de ce supplice ayant demandé à boire, elle le regarda d'un œil severe, luy dit qu'il ne devoit plus souhaiter que l'eau vivante de la vie eternelle, 'l'exhorta à ne songer qu'à la couronne que J. C. promet aux Martyrs, & qu'il avoit donnée aux enfans de Bethleem. 'Cette exhortation l'anima tellement, qu'il souffrit ensuite avec encore plus de gayeté & de force qu'auparavant.

'S. Romain fut aussi appliqué de nouveau à la question, & tourmenté avec une cruauté tout à fait extraordinaire. Mais au lieu de se plaindre, il insultoit encore à la lascheté & à la foiblesse des boureaux. 'Il fut ensuite renfermé dans une prison avec l'enfant, [g] jusqu'à ce que le juge lassé par sa patience [h] le condanna à estre brulé vif, * & l'enfant à avoir la teste tranchée. [i] Romain entendit cette sentence avec beaucoup de joie: [k] & neanmoins lorsqu'on le transportoit au lieu de l'execution, se retournant vers le juge, il luy dit qu'il en appelloit à J.C; non qu'il craignist la mort, mais pour faire voir combien toute la puissance des hommes estoit petite. [l] Et de plus comme il avoit paru beaucoup de foiblesse dans les Chrétiens d'Antioche, il estoit de la misericorde de Dieu de soutenir leur infirmité par quelque prodige extraordinaire.

'Le lieu de l'execution estoit assez pres de la ville, afin que tout le monde pust estre témoin de ce qui s'y passeroit. 'L'enfant y fut porté par sa propre mere: '& quand l'executeur le luy demanda, elle le livra sans pleurer, & en luy donnant seulement un dernier baiser, elle le pria de se souvenir d'elle, & d'estre desormais son patron au lieu de son fils. 'Elle chanta quelques versets des pseaumes, & étendant ses mains & son tablier, elle receut son sang & sa teste, qu'elle serra aussitost entre ses bras. [L'Eglise greque & latine honore cet enfant entre les Martyrs, non le jour de sa mort, qui arriva apparemment au mois d'avril, mais au mois de novembre avec S. Romain.]

'Dans un autre endroit de la mesme place on preparoit un grand bucher, & on y avoit déja mis Romain, [m] attaché à un poteau, [n] les mains liées derriere le dos, & qui neanmoins assuroit encore qu'il ne mourroit point de ce supplice; [o] lorsque tout d'un coup le ciel s'estant couvert de nuages, on vit tomber une grosse pluie, qui ne permit jamais que l'on pust mettre le feu au bucher, quelque effort qu'on fist. 'Cela causa un fort grand bruit parmi le peuple. 'Comme l'Empereur Maximien Gale-

* Prud. de M. 10. p. 131|Chry. t. 1. or. 48. p. 547. d|Emis. h. 51. p. 133. 2.

Galere estoit alors dans la ville,[a] on luy raporta ce qui venoit d'arriver: [b] & durant qu'on attendoit sa réponse, le Saint [se raillant agreablement des persecuteurs] leur demandoit, *Où est donc ce feu?* [c] L'Empereur dit au juge, qu'il ne vouloit pas se roidir contre la volonté de Dieu, & qu'il falloit donner la liberté à celui que Dieu avoit delivré si visiblement. En effet le Saint fut aussitost delivré du bucher, '& appellé pour venir trouver l'Empereur.

[Ce ne fut pas neanmoins pour y recevoir une pleine liberté, comme il y avoit apparence,] 'mais pour y eprouver un nouveau supplice. 'Car Asclepiade qui attribuoit à la magie le miracle que Dieu venoit de faire, [fit sans doute entrer Galere dans le mesme sentiment:] '& comme il s'imaginoit que ses cruautez luy gagneroient l'affection du tyran, [d] il ordonna que l'on coupast cette langue qui avoit esté injurieuse à un homme, parcequ'elle n'avoit pas voulu renoncer à Dieu. [e] Le Saint apprit cette ordonnance sans s'effrayer, montrant par ses actions que c'est la puissance de Dieu qui soutient le courage de ses serviteurs, & qui leur rend legers les tourmens les plus insuportables qu'ils souffrent pour la pieté.

'Il y avoit là un Chrétien qui estoit tombé plutost par l'infirmité de sa chair, que par le dereglement de sa volonté. Il assistoit au combat de S. Romain pour se consoler dans son malheur, & avoir au moins la joie de voir la victoire d'un autre. 'Prudence le nomme Ariston. Il exerçoit la chirurgie; '& il se trouva alors chargé des instrumens de son art, ce qui le fit tomber dans une nouvelle tentation, [qu'il eust evitée, s'il se fut retiré dans le secret hors de la compagnie des méchans, comme S. Pierre, pour pleurer sa premiere chute.] Car le juge ayant sceu que c'estoit un chirurgien, l'obligea, quelque regret qu'il en eust, de couper luy mesme la langue du saint martyr; '& jusque dans la racine. [f] Le Saint tira sa langue avec joie; [g] & durant l'execution il ne s'efforça jamais de fermer la bouche. [h] 'Le chirurgien ne jetta pas cette langue, mais la garda chez luy comme un remede propre à guerir la [double] plaie qu'il s'estoit faite à luy mesme, [& à luy obtenir de Dieu la grace d'une parfaite penitence:] Et c'est ainsi, dit Eusebe, que ceux qui sont foibles, & neanmoins fideles, ont accoutumé de conserver ce qu'ils peuvent avoir des reliques des Martyrs. [Nous en voyons un exemple dans S. Ponce, lorsqu'il raporte le martyre de S. Cyprien.]

'Ce ne fut pas un petit miracle de ce que contre les maximes de la medecine, S. Romain ne mourut pas aussitost aprés cette execution. 'Mais il faut encore voir un autre prodige [attesté par tous ceux qui ont écrit de ce Saint,]& Eusebe assure qu'il y avoit encore de son temps plusieurs personnes qui en estoient témoins oculaires. 'Car le juge qui s'imaginoit avoir vaincu Romain parcequ'il luy avoit osté la langue, l'ayant renvoyé en prison, 'se trouva étrangement surpris lorsqu'on luy vint raporter "que le geolier [qui ne savoit pas ce qui s'estoit passé,] luy demandant son nom, il avoit répondu fort clairement & fort distinctement, *Je m'appelle Romain.*

Le bruit de ce nouveau prodige fut porté jusqu'à l'Empereur [Galere.] 'On soupçonna le chirurgien d'avoir mal executé son ordre, soit parcequ'il estoit Chrétien, [i] [k] soit qu'il eust receu de l'argent. [l] Il fut mesme arresté prisonnier, & amené devant le juge, [m] qui le vouloit déja faire mourir. [n] Mais il luy fut aisé de se justifier tant en demandant que l'on visitast la bouche de Romain pour voir si sa langue y estoit encore,[o] qu'en representant la langue mesme qu'il avoit coupée: & il assura de plus que le Saint ne pouvoit pas vivre aprés cela, sans une assistance miraculeuse du ciel. On en fit aussitost l'epreuve. Car on amena un criminel déja condanné: & il semble mesme qu'il fut condanné à avoir la langue coupée. On prit la mesure de la langue du Saint: on la coupa de la mesme maniere à ce criminel;& il expira aussitost.

'S. Romain fut gardé ensuite de cela plusieurs mois dans la prison, [p] ayant les deux piez étendus dans les ceps de bois jusques au cinquieme trou. [On voit par les actes des Martyrs que c'estoit un supplice ordinaire parmi les Romains: Et ce cinquieme trou estoit la plus grande mesure: Car Origene & quelques autres ne furent étendus que jusques au quatrieme.] 'S. Romain parla souvent dans cette prison, s'y entretenant de la Croix & de la victoire de J. C. [Ainsi ses disciples au lieu d'estre privez de son entretien, en jouissoient d'une maniere bien plus relevée & plus agreable,] 'entendant sortir de sa bouche non un son humain & ordinaire, mais une voix toute surnaturelle, toute spirituelle, & toute divine, '& comme dit S. Eucher, il confessoit J.C. sur la terre avec la mesme voix que les Anges le louent dans le ciel.

[Mais il faut encore admirer un nouveau miracle dans ce grand miracle mesme.]'C'est qu'au lieu que le Saint begayoit naturellement, & avoit peine à parler lorsqu'il avoit encore sa langue; depuis qu'on la luy eut coupée, il parloit tres facilement & tres nettement, 'comme si on luy eust osté un empeschement, & non l'organe de la parole.

'Durant qu'il estoit encore dans la prison, la solennité de la vintieme année de l'Empereur [Dioclétien] arriva. On delivra partout les prisonniers selon la coutume. Mais S. Romain fut excepté seul de cette grace, & au lieu d'estre delivré, 'il fut étranglé, 'tout étendu comme il estoit dans les ceps, & arriva ainsi à la fin de son martyre qu'il souhaitoit depuis si longtemps. 'Il mourut le 17. novembre de la premiere année de la persecution, [c'est à dire de l'an 303.] 'On dit que le juge fit raport à [l'Empereur Galere] de tout ce qui s'estoit passé sur le sujet du saint Martyr, & que ce prince en fit inserer les actes dans ses registres.

'La feste de ce Saint estoit celebre à Antioche du temps de S. Chrysostome. [q] Les Grecs en font encore aujourd'hui leur grand office en le joignant avec S. Platon :. mais ils en font le 18. de novembre: 'ce qu'on trouve aussi dans le breviaire Mozarabe d'Espagne, [r] dans les martyrologes de S. Jerome; [dans [1] ceux du IX. siecle, & dans tous les autres poste-

Marginal notes, left column: a Eus. op. 4. p. 94. | b de Pal. c. 2. p. 320. b. | c op. 4. p. 94. | de Pal. c. 2. p. 320. b. | b. | Prud. p. 132. | Eus. op. 4. p. 94. 95. | d p. 85 | Prud. p. 133 | Emis. p. 132. 2. | e Eus. de Pal. c. 2. p. 320. c. | op. 4. p. 95. | Prud. p. 133. | Eus. op. 4. p. 95. | p. 96 | Prud. p. 133. | f Eus. de Pal. c. 2. 320. c. | g Prud. p. 133. | h Eus. op. 4. p. 95. | p. 95. | p. 96. | Prud. p. 133. | Eus. op. 4. p. 96. | NOTE 6.

Marginal notes, right column: p. 96 | Prud. p. 135. | i Eus. op. 4. p. 96. | k Prud. p. 135. | l p. 135 | Eus. p. 96. | m Eus. p. 97. | n Prud. p. 135. | o Eus. p 97. | p. 97 | de Pal. c. 2. p. 320. c. | p de Pal c. 2. p. 320. b. | op. 4. p. 96. | Chry. t. 1. or. 43. p. 513. c. | Emisch. 51. p. 133. a. | Eus. op. 4. p. 96. | Chry. t. 1. or. 48. p. 548. a. | Eus. de Pal. c. 2. p. 320. d. | d | Prud. p. 138. | Eus. p. 320. d. | d | c. 1. p 319. d. | Prud. p. 138. | Chry. t. 1. or. 43. p. 508. c. | q Men. nov. p. 28. | Act. M. p. 379. §. 2. | r Flor. p. 974. 975. | 1.

1. Florus, Usuard, Adon, Vandelbert.

a p.972. sterieurs.] [a]Ceux de Saint Jerome marquent le 17. un S. Romain à Cesarée [de Palestine, dont nostre Saint estoit Diacre.] p. 321. 'Ils mettent encore le 15. de fevrier à Antioche S. Romain & S. Barale, [sans doute à cause de quelque translation.]

Vien. brev. 19. 'On parle d'une "ancienne eglise de S. Romain à Vienne en Dauphiné, où l'on fait aussi l'office de ce Saint le 18. de novembre; [& c'est, comme je croy, jusqu'à present le seul diocese de l'Occident où l'on honore en cette maniere un Saint, qui meriteroit peutestre d'estre encore aussi celebre partout, que les deux illustres Diacres S. Laurent & S. Vincent, comme on voit qu'il l'estoit dans le IV. & le V. siecle. [L'eglise de son nom qu'on pretend avoir esté à Vienne des le temps de l'Evesque Pascase, [c'est à dire vers 420, & où S. Eucher peut avoir fait le discours que nous avons cité; cette eglise, dis-je, peut donner lieu de croire qu'on y avoit apporté d'Antioche quelques reliques du Saint.] V. S. Irenée note 3.

SAINT ADAUCTE,

ET

UNE VILLE ENTIERE DE MARTYRS.

[ENTRE les illustres evenemens de la persecution de Diocletien, il y en a peu de plus honteux aux persecuteurs, & de plus glorieux à l'Eglise, que le martyre d'un peuple entier de la Phrygie.] Bar. 264. §. 12. 'Car au lieu que les Platoniciens soutenus par tout l'eclat de l'esprit & de l'eloquence, & fortifiez par la faveur & l'autorité des Empereurs, n'avoient jamais pu faire recevoir leurs loix & leur police dans quelque ville que ce fust; [la religion de J. C. qui n'estoit preschée que par les plus vils de tous les hommes, & qui avoit à combatre les edits des princes, & la haine de tous les peuples, n'avoit pas laissé de soumettre tellement toute une ville à ses loix, que le feu mesme ne fut pas capable de la faire abandonner de personne.]

309. §. 22| Boll. 7. feb. p. 14 c. b Lact. inst. l. 5. c. 11. p. 490| n. 'Lactance, qui enseignoit alors la rhetorique à Nicomedie, [b]parle de ces saints Martyrs, lorsque marquant la differente conduite que les gouverneurs des provinces tenoient envers les Chrétiens, il dit qu'il y en avoit eu "de si brutaux dans leur cruauté, que l'un d'eux avoit consumé tout ensemble par les flammes dans la Phrygie & l'eglise & tout un peuple de Chrétiens; en quoy neanmoins sa cruauté leur avoit esté plus favorable que celle des autres, qui ne cherchoient pas tant à tuer les corps, qu'à perdre les ames par de longs supplices. *ad occidendum præcipites.*

Eus. l. 8. c. 10. 11. p. 304. 'Eusebe raporte un peu plus amplement cette histoire. Il n'est point necessaire, dit-il, d'employer de longs discours pour décrire les divers combats que les Martyrs soutinrent l'un aprés l'autre dans toute l'étendue de la terre, puisqu'ils furent mesme attaquez à main armée comme des ennemis declarez. "Une ville de Phrygie fut assiegée par les troupes: & les soldats y ayant mis le feu, y reduisirent en cendres les hommes, les femmes, & les plus petits enfans, parceque tous les habitans generalement, "les magistrats, & les personnes de qualité aussibien que tout le reste du peuple, y faisoient profession de la religion Chrétienne, & protestoient qu'ils ne pouvoient obeïr à ceux qui vouloient leur faire adorer les idoles. [Aussi ils ne se défendirent qu'en] invoquant J. C. le Dieu & le maistre de toutes choses. NOTE 1. V. la note 1.

Ruf. p. 140. 2. 'Rufin ajoute qu'on avoit permis de se retirer de la ville à ceux qui le voudroient [en renonçant J. C;] mais qu'il n'y en eut pas un seul qui voulut accepter cette offre. Men. p. 87. 'Les Grecs font la memoire de ces Saints le 7. de fevrier, Boll. 7. feb. 14. §. 7. 8. 'en quoy quelques nouveaux Latins les suivent.

Ruf. l. 8. c. 11. p. 140. 2. 'Le chef de cette illustre troupe, dit Rufin, & celui qui les anima à défendre leur foy jusqu'à la mort, fut S. Adaucte, qui avoit une charge très considerable, & qui demeuroit alors en cette ville. Boll 7. feb. p. 5. §. 7--9. 'Les Latins d'aujourd'hui suivent Rufin en cela: [Car pour Eusebe, quoiqu'il parle très honorablement de S. Adaucte, & immediatement aprés les Martyrs de cette ville sainte, il ne témoigne pas neanmoins expressément qu'il ait souffert avec eux. [1] Voici ce qu'il dit de luy.] 1.

Eus. l. 8. c. 11. p. 305. 306. 'Adaucte Italien de nation, illustre par l'eclat de sa naissance & par celui de sa dignité, avoit passé par toutes les charges de la Cour, jusqu'à estre elevé à celle "d'Intendant des finances & du domaine imperial, qu'il exerçoit encore avec la reputation d'une integrité toute entiere, lorsque sa foy fut eprouvée par la tentation. On vit alors qu'il excelloit encore plus en pieté qu'en tout le reste. Il confessa plusieurs fois avec gloire le nom de J. C, & remporta enfin la couronne du martyre. NOTE 2.

Boll. 7. feb. p. 15. §. 7. 8. 'Les Latins font de ce Saint le 7. de fevrier conjointement avec ceux qu'ils luy donnent pour compagnons. Bollandus ne témoigne pas que les Grecs en fassent memoire, ni avec eux, ni en particulier. Men. p. 32. 8. may, p. 70. 'Ils honorent le 3. d'octobre un S. Adaucte dont ils ne disent autre chose sinon qu'il a eu la teste tranchée. 'Ils parlent encore d'un S. Adaucte martyr enterré sur une montagne auprés d'Ephese avec Callisthene sa fille.

["Il est difficile de dire en quelle année il faut mettre le martyre des Saints dont nous venons de parler. Neanmoins puisqu'ils furent brulez avec leur eglise, il y a assez d'apparence que ce fut au commencement de la persecution, & le 7. fevrier 304. pour le plustard.] NOTE 3.

1. Il y a mesme plutost à le nier, ἤ τις ἕτερος.

SAINT

SAINT VINCENT, DIACRE ET MARTYR.

ARTICLE PREMIER.

Celebrité du nom de S. Vincent: Il est fait Diacre de Saragoce, & presche.

'SAINT Paulin parle de S. Vincent comme de la gloire & de l'ornement de l'Espagne. [Et en effet ce pays n'a point donné à l'Eglise de Martyr plus celebre ni plus universellement reveré.] 'Son nom a passé jusqu'en Orient, où les Grecs en font une memoire solennelle. [Pour l'Occident, on en peut juger par S. Augustin, qui a fait "cinq sermons le jour de sa feste selon l'index de Possíde : & ce peuvent estre le 4, le 274, & les trois suivans de l'edition des Benedictins.] 'Nous en avons encore un sixieme, que d'autres attribuent à S. Leon; [& nous le citerons sous son nom,] quoiqu'apparemment il soit de quelque Evesque d'Espagne. [Outre le respect que S. Augustin témoigne pour ce Saint par tant de sermons,]'c'est luy qui nous assure que de toutes les provinces où la religion Chrétienne s'estoit étendue, pour ne se pas renfermer dans l'empire Romain, il n'y en avoit aucune où l'on ne celebrast avec joie la feste de ce saint Diacre.

Paul. car. 26. p. 629. | Boll. 22. jan. p. 394. §. 4. 5. | Note 1. | Aug. f. ap. 188. p. 313. e. | Aug. f. 276. c. p. 1113. d.

[Les sermons que nous avons sur S. Vincent nous apprennent diverses particularitez de son martyre : mais il nous manquoit une histoire suivie qui nous le décrivît avec quelque ordre. C'est ce que nous trouvons dans Prudence, qui non seulement parle fort honorablement de ce Saint dans l'hymne des 18. Martyrs de Saragoce, mais qui a fait encore l'hymne cinquieme toute entiere à son honneur. "Nous en avons aussi des actes, dont il est difficile de porter un jugement bien assuré. Ce qui leur est favorable, c'est qu'ils s'accordent assez bien avec S. Augustin & avec Prudence, & qu'ils ne disent presque rien d'important qui ne soit appuyé par le dernier.]

Note 2.

'Le Saint estoit de Saragoce. Ses actes donnent à son pere le nom d'Eutyque, & disent qu'Enole sa mere estoit de la ville d'Huesca. 'Ils le font sortir " d'une famille considerable. [Ce qui luy fut plus avantageux,] 'c'est qu'il fut instruit des l'enfance en les sciences [profanes & ecclesiastiques,] sous la discipline du bienheureux Valere Evesque de Saragoce. 'Ce fut dans la sainte academie de cette ville, qu'il apprit la vertu, qu'il fortifia son ame par l'huile sacrée de la foy, & qu'il acquit des forces capables de vaincre l'ennemi le plus redoutable. Il fut particulierement encouragé par l'exemple des 18. Martyrs celebres à Saragoce, [dont nous parlerons " dans la suite.] 'Et Prudence appelle cette ville la mere & la patrie des martyrs. 'Ses actions estoient une instruction pour les autres, & sa vie estoit un témoignage perpetuel de la divinité de J. C.

Prud. de M. 4. p. 89. 92 | Boll. p. 394. §. 2. | Note 3. §. 2. 5. | Boll. p. 394. §. 2. | Prud. p. 90. | V. §. 7. | p. 89. | Leo, f. ap. 1. c. 7. p. 387.

'Il fut mis dans le Clergé de Saragoce, [a] & il y fut elevé au diaconat, [b] & mesme selon ses actes, à la dignité d'Archidiacre, par l'Evesque Valere, [c] afin qu'ayant à suivre J. C. dans sa Passion, il commençast par la distribution de son calice, [qui estoit alors une des principales fonctions du diaconat.]

Prud. de M. 4. p. 89. | a 5. p. 93 | Aug. f. 276. c. 1. p. 1112. c. | b Boll. p. 394. §. 2. | c Leo. p. 385. §. 2.

[d] Prudence témoigne que le nom de Valere estoit celebre parmi les Evesques de Saragoce. De la maniere dont il en parle, il faut qu'il y en ait eu plusieurs de ce mesme nom, & tous d'une mesme famille. 'Celui-ci estoit selon les actes de S. Vincent, admirable pour son innocence & sa sainteté; & il excelloit encore en science. 'Mais parcequ'il avoit quelque difficulté à parler, [e] il s'appliquoit beaucoup à la priere & à la contemplation, [f] laissant le ministere de la doctrine à S. Vincent, qui s'en acquitoit avec soin & avec fruit, 'quoiqu'il fust encore assez jeune lorsqu'il mourut.

d Prud. de M. 4. p. 89. | Boll. p. 394. §. 6. | §. 2. 6. | e §. 2. | f §. 2. 6. | §. 5. 11 | Prud. de M. 5. p. 95.

ARTICLE II.

S. Vincent confesse J. C. devant Datien: De S. Valere son Evesque.

'IL falloit qu'une mort precieuse devant Dieu donnast une nouvelle autorité à la foy de S. Vincent, afin que nous l'imitassions avec plus d'ardeur. Il falloit que la semence de la predication apostolique qu'il avoit repandue sur plusieurs, fust rendue plus assurée & plus efficace par le secours de son intercession, & qu'elle receust sa derniere perfection par le martyre, pour estre serrée dans les celestes greniers.'Datien estoit en ce temps là gouverneur de la province : [Son nom est celebre dans les histoires des martyrs de l'Espagne & de l'Aquitaine :] '& nous avons encore une inscription où l'on voit que P. Datianus [1] gouverneur d'Espagne sous Diocletien & Maximien, avoit marqué où se terminoit le territoire des villes d'Evora & " de Beja [dans le Portugal.] 'Il avoit une grande passion de persecuter les Chrétiens. Ainsi Diocletien & Maximien ayant secondé sa fureur par leur cruauté barbare, il commanda qu'on se saisist de tous les Evesques, Prestres, & autres ministres de l'Eglise, 'pour les obliger de sacrifier, selon les loix que l'on avoit publiées en ce temps là. [Cela nous donne lieu de croire que ceci arriva sur la fin de l'an 303, aprés le second & le troisieme edit de Diocletien, "qui ne regardoient proprement que les Ecclesiastiques, les autres Fideles n'ayant esté compris dans la persecution que l'année suivante.] 'Nous verrons aussi qu'on pressa S. Vincent de donner les livres de l'Ecri-

Leo, f. ap. 1. c. 1. p. 385. | 2. e | Aug. Prud. | Grut. p. 199. 4. | Pacensium. | Boll. 22. jan. p. 394. §. 3. | Prud. de M. 5. p. 92–94. | V. la perf. de Diocletien §. 13. | Prud. de M. 5. p. 96.

1. *Præses HH.* c'est à dire *Hispaniarum.* Mais ce terme comprenoit-il aussi la Lusitanie où est Evora ?

l'Ecriture pour les bruler; [ce qui convient tout à fait à l'an 303.]

Boll. 22. jan. p. 394. §. 3. 'S. Vincent fut donc pris avec Valere son Evesque; & ils se rejouirent de se voir engagez à combatre pour J. C, leur foy ferme & solide leur faisant esperer de remporter une victoire d'autant plus illustre, que le combat seroit plus rude & plus sanglant. Leo, p. 385. §. 2. 'Vincent estoit enivré du vin sacré qu'il avoit bu dans la coupe de J. C; & cette heureuse ivresse fit qu'il parut sans crainte devant un juge tout fremissant de colere contre les Chrétiens; qu'il soutint genereusement ses attaques sans passer les bornes de la modestie; qu'il se moqua de ses efforts sans perdre la tranquillité de son ame; sachant & resister avec courage, & vaincre avec humilité. Aug f. 27. c. 1. p. 1112. b. c. 'On vit en cette rencontre un juge furieux, un boureau impitoyable, & un martyr invincible, non par sa force, mais par celle de J. C. c. 2. p. 1112. f. 'Car les supplices qu'on luy fit endurer furent si cruels, que si l'on pretend qu'ils ont esté soufferts par un homme, ils sont incroyables: Mais si l'on considere que c'est un Dieu, qui soutenoit par sa puissance celui qui les enduroit, ils cessent de nous étonner, b. c. 'ou ils ne nous étonnent que pour nous faire rendre gloire à la toutepuissance de la grace.

f. 274. p. 1109. d. c. 'Car la patience de S. Vincent n'estoit pas une patience humaine, mais une vraie patience, une patience toute sainte "& &c. toute Chrétienne, puisqu'il souffroit pour la verité, pour la justice, pour Dieu, pour J. C, pour la foy, pour l'unité de l'Eglise, pour la charité universelle. C'est ainsi que Dieu discernoit sa cause de celle des impies, comme le Saint le luy avoit demandé. f. 276. c. 2. p. 1112. f. g. 'Aussi toutes ses paroles témoignoient une telle paix & une telle tranquillité, qu'on voyoit bien que celui qui parloit ainsi n'estoit pas celui qui souffroit de si grand maux, mais que c'estoit J. C. mesme, p. 1113. a. 'qui par sa bouche vouloit fortifier les foibles, & confondre les impies.

c. 3. p. 1113. b. c| f. 275. p. 1111. c. 'Au contraire toute la posture & les mouvemens violens de Datien, "ses paroles &c. furieuses, ses yeux enflammez, & son visage menaçant, estoient comme autant de fentes & d'étincelles par lesquelles on voyoit le feu de la colere & de la folie qui le possedoit & le bruloit au dedans.

Prud. de M. 4. p. 90 'Prudence dit que le Saint avant que de quitter Saragoce pour aller repandre son sang ailleurs, avoit laissé "quelques gou- *tenui rore.* tes de ses sueurs à sa patrie. [On ne voit point s'il entend par là les sueurs de sa predication, ou seulement sa prise, ou si c'est qu'il y ait enduré quelque tourment, qui n'ait pas esté jusqu'au sang, ou quelque chose de semblable.] Boll. 22. jan. p. 395. n. m. 'Les nouveaux Espagnols disent que luy & S. Valere souffrirent divers supplices à Saragoce. [Mais selon ce que Bollandus en raporte en divers endroits, il ne se faut nullement arrester à eux en matiere d'histoire.] Boll. p. 393. §. 3. 4. 'Il est certain que le martyre de S. Vincent arriva à Valence en Espagne selon ses actes & les plus anciens martyrologes. Prud. de M. 4. p. 90. 'Et Prudence le confirme en disant qu'il souffrit en une ville inconnue près de Sagunte, Sanson. 'qui n'est qu'à cinq lieues de Valence.

Boll. p. 394. §. 4. 'Datien y avoit fait transferer S. Valere & S. Vincent, afin de les vaincre par la fatigue du chemin, qu'il augmenta par la faim qu'il leur fit endurer, & par les chaines de fer dont il les chargea. Croyant donc que tant de maux joints à une longue prison qu'il leur fit aussi souffrir, leur auroient abatu l'esprit & le corps; il commanda qu'on les fist venir devant luy: Mais il fut bien surpris de les voir & vigoureux dans le corps, & inebranlables dans l'ame. Il fit reproche à ses gents de les avoir trop bien traitez; puis se tournant vers les Saints, Prud. de M. 5. p. 93. *a* Boll. §. 5. 'il tascha d'abord de les gagner par une fausse douceur, [a] en les exhortant à recevoir plutost les honneurs qu'on leur promettoit s'ils obeïssoient aux princes, qu'à s'exposer à tous les tourmens dont on puniroit leur desobeïssance. Il avertit particulierement Vincent de ne rien faire d'indigne de sa noblesse, & de ne pas perdre une jeunesse aussi florissante que la sienne. §. 6. 'Valere ne répondant point à cause de la difficulté de sa langue, Vincent luy demanda la permission de répondre pour eux deux; & il le fit d'une maniere qui fit connoistre à Datien, qu'il se soucioit fort peu de tout ce qu'il luy pouvoit faire. Datien offensé de sa liberté, resolut de luy faire souffrir toutes sortes de supplices; & pour Valere, il l'envoya en exil.

[Les actes de S. Vincent ne nous apprennent pas ce que devint ce saint Evesque. Bar. 305. §. 40. 'Baronius croit que c'est celui mesme qui assista au Concile d'Elvire, tenu selon luy en l'an 305. [Et cela peut paroistre assez probable, estant fort aisé que S. Valere ait esté banni en ces quartiers là; ou qu'il soit revenu de son exil, lorsque Constance fut fait Auguste. Que s'il faut mettre le Concile d'Elvire vers l'an 300, "comme il y a assez d'apparen- V. Osius. ce,] Con. t. 1. p. 1049. 'on ne peut douter que Valere de Saragoce qui y est nommé tantost le 6, tantost le 11, ne soit le Confesseur dont nous parlons; mais ç'aura esté avant son exil, auquel on ne sçait point en effet p. 1022. e| qu'il ait survécu: Boll. 28. jan. p. 835. 836. 'Et les Espagnols assurent qu'il y finit sa vie à Anedo, [que je ne trouve point dans les cartes,] près de la riviere de Cinca [qui passe à Balbastro dans l'Arragon, & tombe dans la Segre un peu devant qu'elle se joigne à l'Ebre.] Prud. de M. 4. p. 89. 'Il semble en effet que Prudence mette les Valeres au nombre des Martyrs: Flor. p. 277. '& les plus anciens martyrologes marquent celui-ci Martyr à Valence comme S. Vincent.

Boll. 28. jan. p. 834-836. 'Les nouveaux Espagnols en disent quantité de choses qui ne paroissent nullement fondées. Bollandus les deduit amplement. p. 834. 'Sa feste est marquée dans le martyrologe Romain [1] le 28. de janvier. p. 835. §. 9. *b* §. 16. 47. 'Il est fort celebre dans toutes les histoires d'Espagne. [b] On pretend que la principale partie de ses reliques est en l'abbaye de S. Vincent de Rueda sur l'Ebre au diocese p. 836. 837. de Saragoce; 'son chef & un bras à Saragoce mesme, p. 839. §. 47. '& le reste en diverses eglises. p. 837. 838. 'On raporte plusieurs miracles faits par les reliques de ce Saint, dont il y en a de ce siecle ci.

1. dans d'autres le 19, 22, 23, ou 29.

ARTICLE III.

Datien fait souffrir au Saint d'horribles tourmens.

'POUR retourner à S. Vincent, le juge le fit etendre par les piez & par les mains sur le chevalet, jusqu'à luy arracher presque les membres ; & en cet état il le fit dechirer avec les ongles de fer, jusqu'à ce qu'on luy vit le foie & les entrailles. Cependant ce soldat de Dieu se railloit encore de ses boureaux, & leur reprochoit qu'ils manquoient de cœur & de force pour le tourmenter. 'Plus ils s'efforçoient de le dechirer, plus la presence de Dieu repandoit de joie & de serenité sur son visage. [a] Sa joie excitoit encore davantage la douleur & la rage de Datien. 'Il fit battre les boureaux mesmes: de sorte que l'on voyoit le diable donner du repos au martyr pour tourmenter ses propres ministres, & commencer à les punir des tourmens qu'ils faisoient endurer au Saint. Ils retournerent à Vincent, & Datien continuoit à les exciter par tous les moyens imaginables, mais ce fut inutilement. Ils estoient hors d'haleine, "& toutes leurs forces estoient abatues. 'Il leur dit de se reposer un peu, afin qu'ayant laissé refroidir les plaies du Martyr, la douleur qu'ils luy feroient en les renouvellant, luy fust plus sensible. 'Vincent insultoit cependant à sa foiblesse, & l'exhortoit à venir le tourmenter luy mesme pour donner courage aux siens.

'On recommença ensuite à le dechirer avec les ongles de fer : '& luy au lieu d'abandonner le combat, lassé de tant de differentes plaies, le soutenoit avec une vigueur toute nouvelle. 'De sorte que Datien voyant son corps presque demembré, les entrailles toutes decouvertes, & le sang qui en sortoit en abondance, jugea bien qu'il avoit tort de se fascher contre ses gents, & reconnut avec étonnement que c'estoit luy mesme qui estoit vaincu. Il essaya la voie de la douceur & des exhortations, '& pria le Saint que s'il ne vouloit pas sacrifier, au moins il donnast les livres sacrez. Vincent luy dit que les feux où il vouloit jetter ces saints livres, n'estoient que pour luy ; '& l'exhorta à déployer sur son corps toute sa rigueur, l'assurant qu'il ne craignoit rien tant que sa fausse compassion.

'Datien tout en fureur, aprés avoir un peu resvé, le condanna à souffrir une nouvelle question par le feu, les flammes ardentes, & le lit de fer, 'ce que ses actes appellent une question "en forme. [b] Le Saint alla avec joie à ce supplice epouventable, prevenant presque ses boureaux. Il monta comme sur un tribunal sur ce lit de fer, dont les bareaux faits en forme de scie, estoient tout remplis de pointes, & tout rouges du feu que l'on avoit allumé dessous. Il avoit les mains & les autres membres étendus & liez sur cette machine.

'Outre tout cela on le fouettoit encore; on luy appliquoit des lammes de fer toutes rouges sur les membres & sur la poitrine. 'Sa graisse qui se fondoit de tous costez par la force de tant de feux, augmentoit elle mesme la violence des flammes, & la grandeur de ses souffrances. 'On jetta du sel sur ses plaies, & les pointes de ce sel, qui par la force du feu où il tomboit rejaillissoit sur son corps, portoient les traits de la douleur jusques au plus profond de ses entrailles. 'Enfin n'y ayant plus aucune partie de son corps à tourmenter, on estoit obligé de les tourmenter chacune plusieurs fois.

'Dans un supplice si horrible, Vincent ne faisoit autre chose que lever les yeux au ciel, & demeuroit par ce moyen toujours invincible. 'On eust dit que les flammes au lieu de le tourmenter, ne faisoient que l'affermir, & luy donner sa derniere perfection, comme à un vase fait d'une excellente terre.

'Mais les mesmes flammes agissoient bien d'une autre maniere sur Datien, & les paroles de feu qui luy sortoient de la bouche, estoient comme des étincelles qui decouvroient l'embrasement dont il estoit consumé. 'L'augmentation du supplice rendoit la constance de l'un plus glorieuse, & la confusion de l'autre plus manifeste. 'Plus le Saint souffroit dans son corps par les divers genres de supplices dont on le tourmentoit, plus il sentoit de joie & de consolation dans son ame: Et au contraire plus le juge étaloit au dehors le faste de la puissance qu'il avoit receue pour un moment, plus il se sentoit accablé au dedans de luy mesme par la honte de se voir meprisé, & par le depit de ne se pouvoir faire obeïr. 'Il demandoit avec soin à ses ministres ce que faisoit Vincent, ce qu'il disoit : & eux tout tristes & tout abatus, luy répondoient qu'il avoit enduré tous les supplices l'un aprés l'autre, avec un visage gay & un esprit encore plus resolu, & qu'il confessoit J. C. plus constamment que jamais.

ARTICLE IV.

S. Vincent est consolé de Dieu dans la prison, & y meurt.

'DATIEN se voyant ainsi meprisé, dit S. Leon, bruloit du desir de se venger: mais il ne trouvoit plus sur qui le faire. Il voyoit le corps de Vincent tellement couvert de plaies, que les mains des boureaux ne trouvoient pas où luy en faire de nouvelles. Son esprit seul conservoit toute sa vigueur pour luy reprocher sa folie. Croyant donc qu'il diminueroit au moins sa confusion, si le peuple ne voyoit plus celui dont la constance le faisoit rougir, [il fit cesser la question,] '& renvoya le Saint en prison, mais pour y continuer son supplice. Car il le fit coucher sur des tests de pot semez par terre, dont le poids de son corps luy faisoit entrer les pointes dans la chair, & rouvrir les plaies dont elle estoit toute dechirée.

'Il luy fit encore mettre les piez dans les

Marginal notes (left column): Prud. de M. 5. p. 95. — p. 95 | Boll. 22. jan. p. 395. §. 7. — a Prud. p. 95. — Boll. §. 8. — &c. — §. 9 | Prud. de M. 5. p. 95. — p. 95. — p. 96. — Aug. s. 276. c. 3. p. 1113. a. — Boll. p. 395. §. 11. — Prud. p. 96. — Boll. p. 296. §. 11. — Prud. p. 97. — *legitimam.* — Boll. p. 396. §. 12. — b §. 12 | Prud. p. 97. — Boll. §. 12.

Marginal notes (right column): §. 12 | Prud. p. 97. — Leo, c. 2. p. 385 | Boll § 12 | Prud. p. 97. — Boll. §. 12. — §. 12 | Prud. p. 97. — Aug. s. 276. c. 3 p. 1113. a. b. — a. b. — Leo, c. 2. p. 385. — §. 3. — Boll. §. 13. — Leo, s. ap. 1. c. 3. p. 386. — c. 3 | Boll | Prud. — Boll. 22. jan. p. 396. §. 13 | Prud. de M. 5. p. 98.

les ceps de bois qui tenoient toujours ſes jambes ecartées, [a] & défendit de le laiſſer parler à qui que ce fuſt, voulant ſeulement qu'on priſt garde quand il ſeroit mort, pour le luy venir dire auſſitoſt. 'Mais Dieu ſe moqua de toutes ces inventions cruelles. Il envoya les Anges dans cette priſon pour y tenir compagnie au Saint, '& chanter avec luy les louanges du Createur. [b] Les tenebres affreuſes de ce cachot furent éclairées d'une tres brillante lumiere. [c] Les pointes dures & piquantes des cailloux furent changées en la douceur & en l'odeur agreable des fleurs. Les ceps de bois s'ouvrirent pour laiſſer les piez du Saint en leur liberté, & leur état naturel.

a Boll. § 13. | §. 14|Prud. p. 98. | Boll. §. 13| Leo, c. 4. | b Boll. §. 14|Leo, c. 4|Prud. p. 48. | c Boll| Prud.

'Le chant de ces divins cantiques entonnez par Vincent & par les Anges, avec l'eclat de cette nouvelle lumiere qui paſſoit par les fentes de la porte du cachot, 'ſurprit étrangement les gardes. 'Prudence [& S. Leon] ne parlent que d'un. C'eſtoit le geolier meſme, qui veilloit alors ſelon Prudence. Il regarda par les meſmes fentes; il vit la terre toute couverte de fleurs, & le Saint qui ſe promenoit en chantant des hymnes; 'ce qui le toucha tellement qu'il ſe convertit à l'heure meſme. 'Les actes ajoutent qu'il vit auſſi les Anges tout eclatans de lumiere.

Leo, c. 4| Prud. p. 99. | Boll. §. 15. | Prud. p. 99. | p. 100. | Boll. §. 15.

'Il falut aller raporter tout ceci à Datien, à qui cette nouvelle fut comme un coup de poignard. Il fut ſaiſi en meſme temps de crainte, de douleur, de rage, '& de honte, juſqu'à ne pouvoir s'empeſcher de verſer des larmes. 'Mais craignant que s'il expoſoit de nouveau le Saint aux tourmens, il ne fiſt que rendre ſa victoire plus glorieuſe, il aima mieux luy donner du repos, & le faire mettre ſur un lit, eſperant que s'il mouroit en cet état, on attribueroit ſa mort à une cauſe naturelle, & non aux ſupplices. 'Ses actes & Prudence diſent que Datien le fit traiter de la ſorte, afin que quand ſes plaies ſeroient refermées, on luy puſt faire ſouffrir de nouveaux tourmens 'ſans qu'il en mouruſt; ne voulant pas, diſent les actes, qu'il euſt la gloire de mourir dans les ſupplices.

Leo, c. 4. p. 385. | Prud. p. 99. | Leo, c. 4. | Prud. p. 99| Boll. §. 16. | Boll. §. 16.

'Les Fideles ayant ſceu que l'on avoit permis au Saint de recevoir quelque ſoulagement, accoururent en foule pour luy en donner. [Car l'edit general contre les Chrétiens qui ne vint qu'en 304, pouvoit n'eſtre pas encore fait, ou n'eſtre pas publié en Eſpagne.] Ils accommodoient le lit le plus doux & le plus agreable qu'ils pouvoient, ils ſechoient les plaies du Saint encore toutes ſanglantes, dit Prudence, ils baiſoient les cicatrices des ongles de fer, '& le ſang qui eſtoit encore ſur ſon corps. La pluſpart recueilloient ce ſang avec des lingues pour le conſerver chez eux, comme une protection invincible pour eux & pour leur poſterité. 'Les actes diſent que ceci ſe fit aprés la mort du Saint, 'laquelle arriva auſſitoſt aprés qu'il eut eſté couché ſur le lit qu'on luy avoit preparé. [d] Car le Saint ne ſouhaita plus que la mort depuis qu'on commença à donner quelque ſoulagement à ſon corps: [& Dieu ſe haſta d'exaucer ſes vœux.

Prud. p. 99. | p. 100. | Boll. §. 16. | ib|Prud. p. 100|Leo, c. 5. | d Prud. p. 100.

ARTICLE V.

Dieu conſerve le corps du Saint malgré Datien.

'IL ne ſuffiſoit pas pour la gloire de J. C. que Vincent euſt ſurmonté Datien durant ſa vie: il falloit qu'il en triomphaſt encore aprés ſa mort. 'Ce tyran ayant appris qu'il ne vivoit plus, en fremit de rage. Voyant qu'il ne pouvoit plus eſperer de le vaincre, & ne comprenant pas encore que c'eſtoit J. C. qui l'avoit vaincu en la perſonne de Vincent, il reſolut de ſe venger au moins ſur le corps mort du Saint, & de le faire dechirer par les beſtes, 'afin que les Chrétiens n'euſſent pas la joie de l'enterrer, & de luy dreſſer un monument comme à un Martyr.'Il le fit donc jetter dans un champ ſelon ſes actes, 'où dans un marécage couvert de joncs ſelon Prudence. [e] Mais Dieu ſuſcita un corbeau, qui au lieu de devorer luy meſme ce corps ſelon ſa nature, le défendoit au contraire contre les beſtes & les oiſeaux qui en approchoient, & les chaſſoit avec ſes ailes. Il fit fuir un loup de cette meſme maniere. 'Et ce loup en ſe retirant regardoit toujours le corps du Saint avec une eſpece d'étonnement & de reſpect, comme s'il ne fuſt pas venu pour le dechirer, mais pour augmenter le nombre de tant de miracles.

Auſ. ſ. 276. c. 4. p. 1113. e. | Leo, ſ. ap. 1. c. 5. p. 386| Prud. de M. 5. p. 100. 101. | Prud. p. 101. | Boll. §. 17. | Prud. p. 101. 102. | e p. 101| Boll. §. 17| Leo, c. 6. p. 387. | Leo, c. 6.

'Datien ne ceda point encore à ce prodige: il crut que la mer ſatisferoit à ſes deſirs, ou qu'au moins elle cacheroit ſa honte. [f] Il fit donc coudre le corps du Saint dans un ſac, attaché à une meule de moulin, '& l'ayant fait mettre dans un bateau, il commanda qu'on le menaſt en pleine mer, & qu'on le jettaſt dans l'eau. 'Un nommé Eumorphie fut le miniſtre de cette cruauté, auſſi inutile que toutes les autres. 'Le corps fut jetté du bateau dans la mer: [g] Mais Dieu qui avoit ſoutenu le Saint durant ſa vie contre toute la violence des tourmens, le ſoutint encore aprés ſa mort contre les efforts des vagues: Il luy fit traverſer les flots, '& le conduiſit au rivage 'par un miracle eclatant, [h] montrant par le ſoin qu'il avoit de ſon corps mort, que c'eſtoit luy qui l'avoit gouverné durant ſa vie. [i] Les bateliers s'en retournoient avec joie, eſperant de raporter à Datien cette agreable nouvelle que ſes ordres avoient eſté executez, & que le corps du Saint ne paroiſſoit plus. 'Mais ils furent bien ſurpris lorſqu'ils le virent nager [k] ſur les eaux avec la meule meſme qu'on luy avoit attachée, & arriver à terre beaucoup avant eux, quelque effort qu'ils fiſſent pour le reprendre.

c. 7|Prud. p. 102. | f ib|Boll. §. 18. | Prud|Boll| Leo. | Prud|Boll. | Aug. ſ. 274. p. 1109. c. | g ſ. 276. c. 4. p. 1113. e. | Leo, c. 7. | Aug. ſ. 275. p. 1111. e. | h ſ. 276 c 4. p. 1113. e. | i Boll. 22. jan. p 397. §. 18. | Prud. de M. 5. p. 103. | k p. 103| Boll. §. 19.

'Le corps ayant eſté conduit juſqu'à terre, y trouva une eſpece de tombeau dans le ſable que la mer amaſſa autour de luy pour le couvrir, [& peuteſtre pour le cacher aux bateliers qui le ſuivoient de loin.] Les Fideles ne ſavoient rien de

Boll. §. 20| Prud. p. 103.

de cela selon ses actes : 'mais le Saint [Boll. §. 29.] s'apparoissant à un homme, luy dit que son corps estoit sur le rivage en un endroit qu'il luy marqua, & comme cet homme hesitoit dans le doute de la verité de cette vision, le Saint revela la mesme chose à une sainte veuve nommée Ionique, qui le fit savoir secrettement aux [autres] Chrétiens. Il fut donc trouvé par ce moyen, '& les Fideles n'osant encore luy rendre tous les honneurs qu'ils souhaitoient, l'enterrerent en pleurant dans une petite basilique, disent ses actes. [ib|Prud. p. 103.]

'Mais aprés que la persecution fut cessée [en 305,] on le transporta avec la reverence qu'il meritoit en une sepulture plus honorable, & on le mit sous l'autel [d'une eglise] hors des murailles de la ville de Valence, où Dieu, disent ses actes, accorde une infinité de graces par ses merites à la louange & à la gloire de J. C. 'Car il le fit reverer par les merveilles qu'il avoit operées en luy, afin que ce fust un monument perpetuel de la pieté victorieuse, & de l'impieté confondue; & que la gloire du maistre parust dans l'honneur que l'on rendroit à son serviteur. Il voulut témoigner que les morts n'estoient pas morts pour luy, "& faire juger quelle est la recompense des ames par l'honneur qu'il fait mesme rendre à leurs corps. 'Ce n'eust pas esté un grand mal à S. Vincent de n'estre pas enterré : mais Dieu a accordé son corps à l'Eglise, "pour la consolation de l'Eglise mesme. [ib|Aug. s. 275. p. 1111. f. g. — Aug. p. 1111. f. g. — &c. — s. 277. c. 1. p. 1114. a. b. — &c.]

'On honoroit non seulement son corps, mais aussi les instrumens de son supplice; & l'on baisoit avec respect son petit lit. [Il semble que ce soit celui sur lequel il fut brulé.] [Prud. de M. 5. p. 104.]

'L'Eglise de Saragoce ne luy rendoit pas moins de respect qu'elle eust pu faire si elle eust possedé son sacré corps. 'Nous avons déja remarqué que sa feste estoit celebre dans toute l'Eglise. 'Les Grecs & les Latins la font aujourd'hui le 22. de janvier ; [a] & elle est marquée ce jour là dans le calendrier de l'Eglise d'Afrique, [b] dans le Romain du P. Fronto, dans le Sacramentaire de S. Gregoire, où il y a une fort belle Preface, [dans les martyrologes de S. Jerome, dans Bede, dans Florus qui ajoute à Bede un grand eloge du Saint, dans [1] les autres du IX. siecle, & dans tous ceux qui ont esté faits depuis.] 'S. Gregoire de Tours dit que de son temps on la faisoit le "21 ; [c] si ce n'est une faute de copie, comme le croit Baronius. 'On la celebroit aussi en hiver des le temps de S. Augustin, qui dit que le jour de cette feste estoit court. 'Les Grecs en font encore memoire l'onzieme de novembre, [de quoy on ne rend point de raison. Puisqu'on ne peut douter qu'il ne soit mort le 22. de janvier, il faut dire que ç'a esté en l'an 304.] [4. p. 90. — Aug. s. 276. c. 4. p. 1113. d. — Boll. p. 393. §. 3. 4. — a Anal. t. 3. p. 421. — b Front. p. 19|Sacr. p. 21. — 1. — Gr. T. gl. M. c. 90. p. 203. — XII. calmensis undecimi. — c Bar. 22. jan. a. Aug. s. 274. p. 1110. c. — Men. 11. nov. p. 171| 22. jan. p. 388| Ughe. t. 6. p. 1130. d| 1196. d.]

[d] Nous avons en France un grand nombre d'abbayes & d'autres eglises qui sont consacrées à Dieu sous le nom de S. Vincent, & mesme les Cathedrales de Challon sur Sône, de Mâcon, de Viviers, & de S. Malo. Mais quoiqu'elles honorent toutes aujourd'hui S. Vincent d'Espagne comme leur patron, [n'y en ayant point d'autre qui soit maintenant celebre dans l'Eglise ; je ne sçay neanmoins si quelques unes n'ont point esté fondées originairement sous le nom de "S. Vincent d'Agen, qui a autrefois esté fort honoré dans la France.] [d Act. M. p. 389. §. 6. — V. Ste Foy.]

1. Usuard, Adon, Vandelbert, Notker.

ARTICLE VI.

Des Reliques de S. Vincent: Son corps est apporté à Castres.

'SAINT Gregoire de Tours nous apprend que lorsque Childebert & Clotaire Rois de France assiegeoient la ville de Saragoce, [vers l'an 542,] les habitans eurent recours à Dieu avec beaucoup d'humilité, s'interdirent le boire & le manger comme les Ninivites, se couvrirent de cilices & de cendres, s'habillerent de noir, & en cet état firent le tour de leurs murailles en chantant, & en portant avec eux la tunique de S. Vincent. Les assiegeans qui les virent, crurent d'abord qu'ils faisoient quelque malefice. Mais un paysan qu'ils avoient pris, leur ayant dit qu'ils recouroient à la misericorde de Dieu par l'intercession de S. Vincent, ils redouterent l'effet d'une priere [si humble ; soutenue par un si puissant intercesseur,] & leverent le siege, 'Un abregé de l'histoire de France [qui est aussi fort ancien,] ajoute que Childebert avant que de se retirer, voulut parler à l'Evesque. 'Il luy demanda des reliques de S. Vincent : & l'Evesque luy donna "un habit ou une étole du Saint. 'Les Espagnols pretendent que l'Evesque en retint "une partie qu'ils montrent encore à Saragoce. 'On ajoute que Childebert estant revenu à Paris, y bastit une eglise de S. Vincent. [e] Aimoin raporte la mesme chose plus amplement, ajoutant que Childebert apporta à Paris l'étole du Saint ; '& Adon dit expressément qu'il la mit dans l'eglise qu'il fit bastir à Paris sous son nom. [f] S. Gregoire de Tours [& d'autres anciens,] parlent souvent de l'eglise de S. Vincent que Childebert avoit bastie dans le fobourg de Paris, & où S. Germain de Paris fut enterré. [Aussi personne ne doute que ce ne soit la celebre abbaye de S. Germain des prez, où S. Vincent est encore honoré comme principal patron.] [Gr. T. h. Fr. l. 3. c. 29. p. 137. 138. — Du Ch. t. 1. p. 708. b. — c. — stolam — &c. — Boll. 22. jan. p. 395. §. 4| Coint. t. 1. p. 624. §. 32. — Du Ch. p. 708. c. — e t. 3. p. 37. 38. — Ado, an. 527. p. 174. — f Gr. T. h. Fr. l. 4. c. 20 p. 166| 8. c. 33. p. 442| Fred. c. 56. p. 40.]

[Le nom de S. Vincent a toujours depuis esté fort celebre en France.] 'Fortunat le nomme entre les plus illustres Martyrs. [g] S. Gregoire de Tours parle des miracles faits en quelques endroits de la Touraine & du Poitou, où il y avoit de ses reliques : [mais il n'exprime pas en quoy ces reliques consistoient : & ce n'estoit pas apparemment aucun de ses os.] 'Car ils demeurerent tous dans son tombeau [h] jusqu'à l'an 864, auquel ils furent apportez en France, "selon l'histoire qu'Aimoin Religieux de S. Germain de Paris nous en a laissée, l'ayant apprise de la bouche mesme d'Audalde qui les y apporta. Voici en abregé ce qu'elle contient. [Fort. l. 8. c. 4. p. 190. — g Gr. T. gl. M. c. 90. p. 202-205. — Boll. 22. jan. p. 401. §. 4. — h §. 2. — Note 4.]

'L'an 855, Hildebert moine d'une abbaye [§. 11]

N

baye qu'on appelloit alors Conkittes en Aquitaine, [& qui est peutestre celle de Conques en Rouergue,] eut revelation d'aller chercher à Valence les reliques de S. Vincent; car elles estoient alors extremement negligées, parceque la ville estoit tombée sous la puissance des Maures, qui y avoient mesme abatu l'eglise. Dieu l'ayant permis à cause de la mauvaise vie des habitans du pays. §. 2.3. 'Il partit donc dans ce dessein avec la permission de son Abbé, accompagné d'Audalde moine du mesme lieu, qui demeura bientost seul, parcequ'Hildebert mourut en chemin. §. 3. 'Audalde arrivé à Valence, decouvrit son dessein à un Maure, qui pour peu d'argent, n'eut pas de peine à luy promettre de l'aider. Le tombeau du Saint estoit hors de la ville, en un lieu où personne n'habitoit alors. Il estoit tout entier avec une inscription qui portoit que là reposoit le corps de S. Vincent Diacre & Martyr, fils d'Eutyque & d'Enole. §. 4. 'Audalde & le Maure ayant levé la tombe durant la nuit, ils trouverent dans un tombeau de marbre le corps du Saint tout entier, sans qu'aucun des os fust corrompu, & ils estoient encore tous liez ensemble avec leurs nerfs. Mais Audalde qui vouloit l'emporter à quelque prix que ce fust, ne craignit point de rompre les jointures pour pouvoir mettre les os dans un sac, §. 5. 'qu'il envelopa avec des branches de palmier, comme s'il eust fait trafic de ces branches.

§. 6. 'Il reprit ensuite le chemin de France: mais en passant par Saragoce, il ne put si bien faire qu'on ne se doutast qu'il portoit les reliques de quelque Saint. §. 7. 'L'Evesque nommé Senior le maltraita extremement, luy fit donner la question, "& l'obligea enfin d'avouer la verité, si-non que taisant le nom de S. Vincent, il dit que c'estoit le corps d'un S. Marin. &c. Sur cela l'Evesque renvoya Audalde, mais retint les reliques, §. 6. 8. 'qu'il fit enterrer avec honneur dans l'eglise de Nostre-Dame sa cathedrale. §. 7. 'Audalde s'en vint dire son infortune à son monastere, où on le crut si peu, qu'on le chassa comme un coureur. Il se retira à l'abbaye de Castres en Albigeois, où on eut plus de foy à ses paroles, & on l'aggregea mesme à la maison.

§. 8. 'Huit ans & demi se passerent de la sorte, jusqu'à ce [qu'en l'an 863,] Salomon Comte de Cerdagne entreprit l'affaire, & agit puissamment pour cela auprés du Roy de Cordoue, dont le Prince Maure de Saragoce dependoit: de sorte qu'Audalde estant retourné à Saragoce, l'Evesque intimidé par les grandes menaces qu'on luy fit, fut contraint de rendre le corps, qui avoit fait cependant plusieurs miracles. Ainsi Audalde l'emporta à Castres, [& il y arriva apparemment le 27. d'octobre,] p. 400. §. 18. 'auquel quelques martyrologes marquent l'invention ou la translation de S. Vincent. §. 22. 'L'Eglise de Valence qui reconnoist la translation du corps de S. Vincent à Castres pour veritable, en fait la feste de 23. de janvier, [peutestre pour la joindre à la grande feste du Saint qui est le 22.]

p. 403 §. 4. 'Ces precieuses reliques furent mises dans une eglise de la Ste Vierge hors l'enceinte du monastere, dans lequel les femmes n'entroient point; §. 17. '& quand le concours du peuple qui y venoit de toutes parts, fut un peu cessé, on le mit dans l'eglise mesme du monastere, en attendant qu'on en eust basti une exprés pour le mettre. §. 4. 17. 'Aimoin raporte divers miracles qui accompagnerent & suivirent cette translation; & il fit deux livres de cette histoire, p. 400. 401. 'qu'il adressa à Bernon Abbé de Castres, & à ses Religieux, à la priere desquels il l'avoit entreprise. Gal. chr. t. 2. p. 498. 'On trouve que cette abbaye, qui est à present erigée en Evesché, [a] a quelquefois esté appellée S. Vincent de Castres. 3. c. a Boll. 22. jan. p. 400. §. 20. Guillaume Abbé de ce lieu donna une partie de la machoire du Saint à Louis VIII. en l'an 1215; §. 21. '& on croit que ce prince la mist à S. Germain des prez, où on l'a trouvée depuis. §. 19. 'L'acte de Simon de Montfort sur la donation de cette relique, porte qu'il se faisoit beaucoup de miracles à Castres par l'intercession de S. Vincent. p. 399. §. 10. 'On assure qu'en l'an 1224, Conrad Evesque Cardinal de Porto fit transporter le chef de S. Vincent de Castres à Clairvaux, où il est encore aujourd'hui.

[Il faut sans doute raporter à quelque autre Saint de mesme nom ce que nous trouvons dans la vie de S. Domnole celebre Evesque du Mans au VI. siecle,] §. 10. 'qu'il fit bastir auprés de sa ville une abbaye de S. Vincent Martyr, dont il y mit le chef; & il y fut ensuite enterré luy mesme. [S. Vincent d'Agen "estoit alors celebre dans les Gaules: & on luy raporte plusieurs choses qui se pourroient entendre plus aisément de celui d'Espagne, que cette translation de son chef au Mans.] V. Ste Foy.

ARTICLE VII.

Des Dixhuit Martyrs de Saragoce, & de quelques autres.

Prud. de M. 4. p. 89. 90. 92. 'COMME Saint Vincent a esté le [plus grand] ornement de l'Eglise de Saragoce, [nous joindrons à son histoire ce que nous trouvons des autres martyrs de cette ville.] p. 88. 89. 'Car Prudence nous apprend qu'elle en a eu "un fort grand nombre, & qu'à peine le cede-t-elle en cela à Carthage & à Rome mesme. Note. 5. p. 89. 'Le sang des Saints repandu dans toutes les places, & à toutes les portes, avoit chassé les demons de toute la ville, & y avoit établi partout le regne de J. C. p. 90. 'Toutes les persecutions y avoient fait des martyrs [depuis que la foy y avoit esté receue, c'est à dire depuis celle de Dece au moins.] Cyp. ep. 68. p. 166. 2. 'Car "Felix Evesque de Saragoce estoit celebre du temps de S. Cyprien. V. Saint Cyprien §. 40.

Prud. p. 89. 'Entre ces martyrs Prudence en nomme dixhuit, sçavoir Apodeme, Cecilien, Evence, Felix, Fronton, Julie, Luperque, Martial, Optat, Primitif, Public, Quintilien, Successe, Urbain, & quatre Saturnins. Boll. 16. apr. p. 407. §. 6. 'Adon & Notker qui suivent Prudence, mettent seulement Jule au lieu de Julie. b §. 7. [b] Usuard au lieu des quatre Saturnins, met Cassien, Fauste, Janvier,

vier, & Maturin, qui pouvoient aussi avoir le nom de Saturnin ; & c'est luy que les Espagnols suivent d'ordinaire dans leurs breviaires & leurs vies des Saints. [Les martyrologes de S. Jerome qui alterent davantage leurs noms, les mettent avec S. Vincent le 22. de janvier. Adon les marque le 15. d'avril, & Usuard le 16, ce que le martyrologe Romain a suivi. Ils ont apparemment souffert tous ensemble, comme le dit Usuard,] 'puisqu'ils estoient enterrez non seulement dans la mesme eglise, dont Prudence les appelle les anges, mais encore dans le mesme tombeau. 'Ils ont souffert "avant S. Vincent, [& mesme apparemment avant la persecution de Diocletien,]'puisque S. Vincent apprit à vaincre le demon par la connoissance qu'il avoit de la celebre victoire que ces Saints avoient remportée : & il semble que des ce temps là il y avoit une eglise sur leur tombeau.

Prud p.88 — Note 6. — Boll. 16. apr. p.406. § 3. — Prud. p. 90.

'Prudence paroist dire que sous l'autel qui couvroit les corps de ces Saints, on avoit mis aussi ceux de S. Caius & de S. Crémence, qui avoient un peu gousté la douceur du martyre en confessant deux fois J. C, & en resistant avec beaucoup de courage aux fremissemens [du demon &] de ses ministres. 'L'Eglise de Saragoce en joint la feste à celle des 18. Martyrs dont nous venons de parler, & on les a mis le mesme jour dans le martyrologe Romain.

p. 92. — Boll. p. 413.

'Prudence parle encore beaucoup de la vierge Encratide, ou Engratie, comme on la nomme assez communement. [a] Il semble dire que son corps estoit dans la mesme eglise que ceux des 18. Martyrs. 'Elle souffrit d'horribles tourmens pour J. C. On luy dechira les costez & tous les membres, on luy coupa la mammelle gauche. On luy arracha mesme une partie du foie. Mais le persecuteur luy envia le dernier coup de la mort, dont il luy avoit fait sentir toutes les rigueurs. Il crut par là la priver de la gloire du martyre : mais elle en avoit déja eu tout le merite : & les douleurs que les plaies qu'elle avoit receues, luy causerent dans tout le temps qu'elle vécut depuis, augmenterent encore beaucoup sa couronne. 'Quelques uns marquent qu'elle souffrit sous Datien durant la persecution de Diocletien. [b] On pretend que son corps fut trouvé en l'an 1389, avec ceux de S. Luperque & des autres 18. Martyrs, dans une eglise qui porte aujourd'hui son nom, & où l'on conserve encore toutes ces reliques. 'On fait la feste de cette Sainte le 16. d'avril, '& celle de la revelation de ses reliques le 13. de mars, auquel elle arriva. On écrit qu'en 1459, Jean II. Roy d'Arragon estant fort incommodé d'un grand mal d'yeux, en fut gueri en y appliquant un clou qu'on pretend avoir esté un des instrumens du martyre de la Sainte.

p. 411. Prud. p. 90--92. a Prud. p. 90. — p. 90--92. — Boll. 16. apr. p.960. f. — b p. 412. — p.411. a.d. — p.412. a.b.

[Usuard & le martyrologe Romain font memoire le 3e jour de novembre d'un nombre infini de martyrs qui ont fait admirer leur constance à Saragoce en mourant pour J. C, du temps que Datien estoit gouverneur d'Espagne,]'c'est à dire durant la persecution de Diocletien, comme le porte l'histoire que nous en avons. 'Cette histoire peut-estre plus ancienne qu'Usuard : ["mais avec cela elle est assez nouvelle,] & contraire en quelque chose à Prudence. [Le peu mesme qu'elle nous apprend de ces Saints n'est pas fort croyable. Car] 'elle dit que Datien ayant fait sortir tous les Chrétiens de la ville, où ils estoient en grand nombre, sur la liberté qu'il leur donna de demeurer dans leur religion, pourvu qu'ils vécussent hors des villes ; des qu'ils furent sortis, il les fit tous massacrer par des soldats qu'il avoit mis en embuscade. Elle ajoute qu'on fit bruler des criminels avec les corps des Martyrs, pour empescher les Chrétiens d'honorer leurs reliques : 'mais elle ne parle point de ce que Baronius cite de quelques autres nouveaux, que Dieu fit discerner leurs cendres de celles de ces criminels par une blancheur particuliere, & qu'on les a appellez pour ce sujet la Masse blanche. 'Ils portent mesme qu'on les appelloit la Masse sainte, à cause de leur nombre infini, 'sans parler de blancheur, ni de Masse blanche. C'est ce qui fait que Bollandus doute de cette particularité, qui n'a que des modernes pour auteurs. [Le mélange de quelques criminels n'empescha point] 'qu'on ne recueillist leurs cendres : & on consacra une eglise à Dieu en leur honneur. 'C'est celle que l'on appelle aujourd'hui de Ste Engratie, & qu'on appelloit autrefois des saintes Masses. 'On y voit encore plusieurs autels dans l'eglise souterraine, sous lesquels on pretend qu'il y a des Masses [& des cendres] de ce nombre infini de Martyrs ; & deux puits dans lesquels on croit qu'on a jetté quantité de leurs corps sacrez.

p.960. d. — p.406. §.3. — V. la note 6. — p.961. — Bar. 303. §. 136 3. nov. c. — Boll. p. 410. §.6. — §.7. — p.961. §.10. — p.412. §5. — §.6.

LES SAINTS
SATURNIN,
DATIVE,
ET
LEURS COMPAGNONS,
MARTYRS A CARTHAGE.

'QUOIQUE la persecution de Diocletien n'ait pas duré deux ans entiers dans l'Afrique, selon Eusebe, 'néanmoins c'est une des provinces de l'Empire où elle a fait un plus grand nombre de martyrs. [Nous avons parlé autrepart de ce qui s'y passa la premiere année de la persecution, c'est à dire en 303. Nous dirons ici quelque chose de ce qui regarde l'année suivante,] 'que nous tirerons d'une piece composée dans le IV. siecle par un Donatiste habile & eloquent, mais sur un extrait des registres publics ; 'produit par

Eus. de Pal. c. 13. p. 345. c. — hist. l. 8. c. 6. p. 298. c. — Baluz. t. 2. p. 56. 465. — Aug. col. d. 3. c. 17. p. 226. 2. b. c.

"par les Donatiftes dans la grande Conference de Carthage en l'an 411, & receu comme legitime par les Catholiques. 'C'eft pourquoi Baronius ne craint pas de nous affurer qu'il n'y a rien que de fidele & de fincere dans l'hiftoire de la confeffion des Saints dont nous parlons, & qu'on la peut lire comme une piece entierement authentique. [Et veritablement il n'y a rien de fi beau & de fi touchant que les paroles courtes & enflammées qu'y proferent les faints Martyrs.]

Note 1. — Bar. 303. §. 58|4. feb. a| Act. M. p. 407. §. 2.

'Les perfecuteurs defendoient alors aux Chretiens de tenir les affemblées ecclefiaftiques, & de faire aucun acte de leur religion. Mais cette défenfe n'eftoit pas capable d'arrefter le zele des Fideles, 'à qui leur foy faifoit meprifer toutes les menaces du monde; & ils tenoient leurs affemblées "partout où ils efperoient le pouvoir faire [avec quelque fecret.] 'Il s'en tint donc une en la ville "d'Abitine dans la Proconfulaire, chez un nommé Felix Occan, ou Octave; '& S. Emerite Lecteur * pouvoit auffi avoir quelque part à cette maifon. 'Durant que les Fideles y eftoient occupez à celebrer "les Myfteres, † l'officier du guet & les magiftrats de la ville les y vinrent furprendre, & arrefterent le Preftre Saturnin déja fort agé, avec fes quatre enfans, Saturnin & Felix Lecteurs, Marie "vierge confacrée à Dieu, & Hilarien encore enfant. Ils arrefterent encore Dative Senateur [ou Confeiller de la ville] [1] de Carthage, Ampele, Caffien, Cecilien, Dacien, Dante, Emerite, Faufte, trois autres Felix, Givale, Janvier, Major, Martin, Maximien, Pelufe, Quinte, trois Rogatiens, deux Rogats, Thelique, Victorien, Victorin, & Vincent; avec quelques femmes, favoir Cecile, Heredine, Honorate, deux Janvieres, Marguerite, deux Matrones, Pomponie, "Prime, Eve, Regule ou Regiole, Saturnine, deux Secondes, Thelique, & Victoire, [ce qui faifoit 30. hommes, & 16. ou 17. femmes.

Boll. 11. feb. p. 515. §. 2. — §. 12. 14. 15. 17. — Note 2. — §. 3. n. a. — ou d'Alutine. — §. 14. 15. — * Note 3. — §. 3. — *Dominicum* — † *ftationarius miles.* — *fanctimonialis.* — 1. — *aut Prima va, Reg.*

'Ils furent conduits à la place, où ils allerent avec joie, ayant à leur tefte Dative, & le Preftre Saturnin accompagné de fes enfans. [Ils y confefferent le nom de J. C,] '& furent chargez de chaines pour eftre conduits à Carthage & prefentez au Proconful Anulin. 'Le 12. de fevrier fut "le jour de leur confeffion devant ce Proconful, ou plutoft de leur triomphe. 'Anulin interrogea d'abord Dative, & aprés les formalitez ordinaires, luy demanda s'il eftoit Chrétien, & s'il avoit efté à "l'affemblée. Il avoua l'un & l'autre avec joie. Mais comme on luy demanda qui avoit efté le "chef de l'affemblée, [il refufa apparemment de le dire,] puifqu'on ordonna auffitoft de l'appliquer à la queftion. Il eftoit déja étendu fur le chevalet, lorfque Thelique, voulant tourner la fureur du juge contre luy mefme, s'écria, « Nous fommes tous « Chrétiens, nous avons efté tous à l'af-

§. 4. — §. 5. — p. 515. §. 7. — Note 4. — p. 516. §. 6. — *in collecta.* — *autor.*

Boll. 11. feb. p. 516. f.

1. 'L'article 9 & le 12, nous font croire qu'il eftoit Senateur de Carthage: & je ne fçay fi on fe fervoit du titre de Senateur dans les villes communes. Car je penfe que ce font ceux qu'on appelloit *Decurions*.

femblée. Le juge irrité de ces paroles, « luy fit donner plufieurs coups, le fit étendre fur le chevalet, le fit dechirer avec les ongles de fer: & luy au milieu de ces tourmens rendoit graces à Dieu, & le prioit de delivrer fes ferviteurs. 'Le juge lui demanda auffi qui avoit efté le chef & l'auteur de l'affemblée; à quoy il répondit, " C'eft le Preftre Saturnin, ou plutoft nous tous: & il montra mefme ce Preftre au Proconful qui le cherchoit Il croyoit fans doute ne faire en cela que favorifer le zele qu'avoit ce faint Preftre de fouffrir pour J. C.

§. 7. — Note 5.

Ibid. 'On continuoit toujours à le tourmenter, & luy à prier, mefme pour ceux qui le tourmentoient, demandant à Dieu qu'il leur pardonnaft. Mais il leur reprochoit en mefme temps leur injuftice de tourmenter des innocens & des ferviteurs de Dieu. Quelquefois il s'adreffoit à Dieu « par ces paroles, Mon Dieu ayez pitié de « moy: je vous rends graces, Seigneur, « donnez moy la force de fouffrir pour vof- « tre nom: Delivrez vos ferviteurs de la « captivité de ce fiecle: 'Je vous remercie, « & je ne faurois vous remercier affez. Le Proconful luy infultoit cependant dans fes fouffrances: furquoi il dit; Ces fouf- « frances font ma gloire, je commence à « apercevoir le royaume eternel, le royau- « me incorruptible [que Dieu nous pro- « met.] Oui, Seigneur Jefus, nous fom- « mes vos ferviteurs, vous eftes noftre ef- « perance; c'eft en vous qu'eft toute la con- « fiance des Chrétiens, Dieu tres faint, « Dieu tres haut, Dieu tout puiffant, nous « louons, nous glorifions voftre faint nom. « Le juge l'interrompit pour luy dire qu'il eust bien fait d'obeïr aux commandemens des Empereurs & des Cefars: mais fon ame pleine de force & de vigueur fit proferer cette réponfe genereufe à fon corps tout accablé par les tourmens: Je ne con- « fidere point d'autre loy que celle de Dieu, « je n'en reconnois point d'autre: C'eft elle « que je veux garder, c'eft pour elle que je « meurs. Anulin plus tourmenté dans fon « ame que luy dans fon corps, fe laffa enfin, & ordonna de le mener en prifon pour y attendre le dernier fupplice.

§. 8.

'Dative eftoit toujours fufpendu fur le chevalet: & animé par ce qu'il voyoit fouffrir à Thelique, il difoit fouvent à haute voix qu'il eftoit Chrétien, & qu'il avoit efté à l'affemblée. Il arriva en mefme temps que "Fortunatien avocat frere de Ste Victoire, mais qui eftoit payen, dit au juge que c'eftoit Dative qui avoit feduit fa fœur, & qui l'avoit emmenée de Carthage à Abitine avec Seconde & Reftitute. Sur cela Ste Victoire s'écria avec une liberté vraiment Chrétienne: Je n'ay point efté à Abitine avec Dative, « comme je le puis prouver par témoins: Ni « luy ni aucun autre ne m'a perfuadé d'y al- « ler: Je n'ay rien fait que de moy mefme; « & j'ay efté à l'affemblée parceque je fuis « Chrétienne. «

§. 9. — Note 6.

'On ne laiffa pas fur cela de tourmenter Dative avec les ongles de fer, & on le dechira tellement qu'on luy voyoit mefme le dedans du corps. Il prioit Dieu cependant qu'il ne fuft point confondu dans l'efperance qu'il avoit en luy; & il réfuta

§. 10.

V. la note 6. refuta tellement ce qu'un ″nouveau calomniateur nommé Pompeien voulut dire contre luy, ′que le juge fit cesser la question. §. 11. Mais on la recommença ensuite sur ce qu'il avouoit hautement qu'il avoit esté à l'assemblée, & qu'il en avoit esté l'un des auteurs : & il recommença aussi sa priere en demandant à J. C. qu'il ne fust „ point confondu. ′A quoy il ajoutoit: Je §. 13. „ vous prie, Seigneur, assistez moy ; ayez „ pitié de moy : Gardez mon ame, con- „ servez mon esprit, donnez moy la patien- „ ce. Le juge luy reprocha de ce qu'une personne de sa qualité, qui devoit donner l'exemple aux autres, violoit les ordres des Princes ; à quoy il répondit avec une voix elevée & un courage intrepide, *Je suis Chrétien.* Cette parole terrassa le diable ; & Anulin l'ayant fait détacher, l'envoya en prison pour recevoir la couronne par la consommation du martyre.

′Durant qu'on le tourmentoit, Anulin §. 12. interrogeoit Saturnin, qui temoigna une constance [digne de son sacerdoce,] sans estre étonné par des tourmens qu'il jugeoit estre encore bien petits pour nous meriter une recompense aussi grande que celle du ciel. Anulin luy demanda comment il avoit esté assez hardi pour tenir une assemblée malgré les défenses des „ Empereurs. Et il répondit ; Nous avons „ fait ce que l'esprit de Dieu nous a inspi- „ ré : nous avons celebré ″les mysteres du „ Seigneur, *parcequ'il ne nous est pas per- „ mis de les omettre : & nous les avons „ celebrez †sans craindre les hommes, „ [parceque nous craignons Dieu.] On l'étendit aussitost sur le chevalet auprés de Dative, ′dont le sang rejaillissant jusque sur luy, luy donnoit un nouveau courage. §. 14.

Dominicum. *V. la note 2. †*securi.*

′En cet état le juge luy demanda encore, s'il avoit esté l'auteur de l'assemblée : & sur cela le Lecteur Emerite qui bruloit du desir de combatre, dit tout haut qu'il avoit esté luy mesme auteur de l'assemblée, & qu'elle s'estoit faite chez luy. Ibid. Anulin sans s'arrester à cela, continua à interroger Saturnin, & n'en pouvant rien tirer qui le satisfist, il fit commencer la question, qui fut extremement rude, en sorte que sa chair estant dechirée, on luy voyoit mesme les os. La crainte du Saint estoit de mourir dans la question avant que d'estre condanné à la mort. „ C'est pourquoi il disoit à J. C : Exaucez „ moy, Seigneur : Je vous rends graces de ce „ que je souffre ; mais accordez moy en- „ core d'estre decapité pour vostre nom. „ Ne me refusez pas, Jesus. Exaucez moy, „ Fils de Dieu : ayez pieté de moy. Le juge luy demandant encore pourquoi il avoit tenu une assemblée contre la loy du Prin- „ ce. La loy de Dieu, dit le saint vieillard, „ me l'a appris : Sa loy me l'a ordonné. Cette réponse vraiment digne d'un Prestre, & d'un docteur, qui au milieu des tourmens mesmes ne pouvoit oublier la loy de Dieu, desarma la fureur du juge, & il fit cesser la question pour mener le Saint en prison, en attendant le temps du dernier supplice.

′Anulin n'avoit pas oublié Emerite. Il §. 15. le fit approcher, & luy demanda pourquoi il avoit receu les Chrétiens chez luy : „ Ce sont mes freres ; luy dit le Saint, & je „ n'avois garde de ne les pas recevoir pour „ l'assemblée, sans laquelle ″nous ne sçau- „ rions vivre. Aussitost on l'étendit sur le chevalet, & on fit venir des boureaux tout frais pour le tourmenter. Cependant tous leurs efforts ne le purent vaincre ; & Anulin luy disant qu'il avoit dû preferer les Empereurs à ses freres ; il „ répondit ; C'est Dieu que je prefere à „ tout ; Il est encore plus grand que les „ Empereurs : Et en mesme temps s'adres- „ sant à J. C, il ajouta : Je vous benis, Seigneur ; donnez moy, je vous prie, la „ patience. ′Le Proconsul luy demanda s'il §. 16. avoit chez luy les Ecritures : [Car les Lecteurs les avoient d'ordinaire chez „ eux :] Et il répondit, Je les ay, mais „ dans mon cœur. Il ne voulut jamais dire autre chose : mais continuant à prier „ J. C : Je vous loue, Seigneur, disoit-il, „ exaucez moy ; délivrez-moy : Je souffre „ pour vostre nom ; & je souffre avec joie „ ces tourmens si courts : Seigneur Jesus, „ que je ne sois point confondu.

non possumus.

′Le Proconsul fit enfin cesser les tourmens, & aprés avoir fait écrire les réponses d'Emerite avec celles des autres, il dit à tous ceux qui avoient esté mis à la question, [car on ne les avoit pas encore „ menez en prison,] Vous pouvez vous „ attendre à souffrir tous les supplices que „ meritent les choses dont vous vous estes „ reconnu coupables. ′Cependant comme il estoit luy mesme plus las & plus abatu de tant de tourmens, que ceux qui les avoient endurez, il dit d'une voix basse „ & foible à tout le reste des Chrétiens ; Pour „ vous, j'espere que vous prendrez un „ meilleur parti, & que vous vous resou- „ drez à obeïr pour conserver vostre vie. Ibid. §. 17. Mais les Confesseurs luy répondirent „ tout d'une voix : Nous sommes Chré- „ tiens, & nous conserverons la loy sainte „ du Seigneur, jusqu'à repandre nostre sang plutost que de la violer. ′L'un des Felix s'avançant plus que les autres, Anulin „ luy dit, Je ne vous demande pas si vous „ estes Chrétien, mais si vous avez esté à „ l'assemblée, & si vous avez quelques E- „ critures : Surquoi le Saint répondit, Nous „ nous sommes toujours assemblez pour „ lire les Ecritures du Seigneur, & nous „ l'avons fait ″avec toute la solennité que „ nous avons pu. Le juge irrité de cette declaration, le fit assommer de coups, & le joignoit ainsi [le premier] à l'assemblée des saints Martyrs aprés laquelle il soupiroit.

gloriosissimam.

′Un autre Felix ayant imité la confession du premier, en fut recompensé de mesme, & mourut dans la prison des coups qu'on luy avoit donnez. [On ne dit point si l'un des deux estoit Felix Occan, chez qui on s'estoit assemblé.] §. 18. ′Plusieurs autres furent aussi interrogez en particulier, & ayant rendu témoignage de leur foy, Ampele eut le cou meurtri de coups ; Quinte & Maximien furent ″mis sur le chevalet, & battus à coups de bastons ; & le jeune Felix [qui pouvoit estre le fils de S. Saturnin,] fut traité de mesme, parcequ'il avoit declaré hautement que ″les assemblées de l'Eglise estoient l'esperance & le salut des Chrétiens. Ils fu- §. 19.

applicitus. *Dominicum*

furent tous envoyez en prison avec Rogatien à qui on n'avoit rien fait souffrir.

§. 20. 'Le jeune Saturnin qui avoit le mesme nom & le mesme courage que le saint Prestre son pere, fut aussi interrogé s'il avoit esté à l'assemblée. Il répondit qu'il estoit Chrétien. Et comme Anulin repartit que ce n'estoit pas là ce qu'on luy demandoit, il dit qu'il avoit esté à l'assemblée, parceque J.C. estoit son Sauveur. A ce mot Anulin le fit mettre sur le chevalet encore tout rouge du sang de son pere, & luy demanda de nouveau s'il avoit esté à l'assemblée, & s'il n'avoit pas de livres des Ecritures. Mais il ne répondit autre chose sinon qu'il estoit Chrétien, & qu'il n'adoroit personne aprés J.C. Alors Anulin le fit dechirer aussi cruellement que son pere, dont le sang meslé avec le sien, le rendoit insensible à tous les tourmens, & luy donnoit une nouvelle vigueur. Il s'écrioit à haute voix: « J'ay les Ecritures divines, mais dans mon « cœur. Il demandoit en mesme temps la « patience à J. C, en qui il esperoit de trouver une [veritable] vie. Anulin luy demanda pourquoi il avoit desobeï: & il répondit: « C'est parceque je suis Chré- « tien. Le juge fit cesser les tourmens, & ordonna qu'on le menast en prison avec son pere.

§. 21. 'Le jour finissoit déja, & la cruauté du juge estoit enfin lassée aussibien que celle des boureaux: de sorte que sans s'arrester à interroger les autres Chrétiens, chacun en particulier, il leur dit à tous; « Vous voyez ce qu'ont souffert ceux qui « ont perseveré dans leur confession: « Ceux qui n'obeïront pas seront exposez « aux mesmes tourmens: C'est pourquoi si « quelqu'un veut obtenir grace, qu'il se « haste de se declarer. Mais tous les Confesseurs animez du feu du S. Esprit, luy répondirent hautement qu'ils estoient Chrétiens. Cette parole terrassa le diable, & Anulin couvert de confusion, "fit mener tous les Saints en prison en attendant qu'il les envoyast au supplice. (Note 7.)

§. 22. 'Il falloit que les femmes eussent part à cette gloire. Victoire combatit pour toutes, & vainquit pour toutes. Elle estoit considerable par sa naissance, & Dieu avoit donné à son corps une beauté, qui n'estoit neanmoins que la figure de la beauté & de la blancheur de son ame. Dés l'enfance elle avoit paru destinée à la virginité, tant elle avoit déja de gravité & de modestie, avec un air serieux & noble, qui sembloit un presage de son martyre. Son pere & sa mere la voulurent contraindre de se marier· mais lorsqu'on estoit presque au milieu de la solennité de ses noces, elle laissa sa famille & son epoux, & s'estant echappée secrettement elle se jetta par une fenestre assez haute, sans neanmoins se faire de mal, mais en s'exposant à se tuer: De sorte qu'on peut dire qu'elle fut deslors martyre de la chasteté. S'estant ainsi sauvée de la maison de son pere, elle courut au temple de la chasteté & aux portes de la pudeur, c'est à dire à l'Eglise de J. C, auquel elle se consacra deslors, pour vivre dans une virginité perpetuelle. Ses mœurs pleines de gravité & de sagesse répondoient parfaitement à sa profession: de sorte qu'elle estoit la gloire des Vierges.

Ibid. 'Elle ne fut pas moins l'honneur de la troupe sainte des Confesseurs, au nombre desquels elle se voyoit avec joie, dans l'esperance de souffrir la mort, non plus seulement pour la chasteté, mais pour le nom de J. C, son Seigneur.

p. 519. §. 23. 'C'est pourquoi dés que le Proconsul luy eut demandé quelle estoit sa profession, elle répondit fort haut qu'elle estoit Chrétienne. Fortunatien son frere qui cherchoit tous les moyens de luy conserver la vie du corps, disoit qu'elle estoit dans un accés de folie; mais elle soutint qu'elle estoit tout à fait dans son bon sens, & la mesme qu'elle avoit toujours esté. Anulin luy demanda si elle vouloit aller avec son frere, & elle répondit resolument, « Je ne le veux pas; car je suis « Chrétienne: & mes freres sont ceux qui « gardent les commandemens de Dieu. Anulin s'efforça de la vaincre par la douceur, mais inutilement; de sorte qu'il l'envoya en prison avec les autres.

§. 24. 'Hilarien fils du Prestre Saturnin restoit encore. Il estoit foible par son age, mais grand par l'ardeur de sa charité: & il souhaitoit extremement d'avoir part au triomphe de son pere & de ses freres. On luy demanda s'il avoit esté avec eux. Et aussitost haussant sa petite voix, il répondit: « Je suis Chrétien; & c'est de « moy mesme & par ma volonté propre, « que je me suis trouvé à l'assemblée avec « mon pere & mes freres. Anulin qui croyoit avoir affaire à un enfant, & non à la force du Toutpuissant qui combatoit dans ses Martyrs, luy dit qu'il luy alloit faire couper les cheveux, le nez, & les oreilles, & qu'il le renvoyeroit en cet état. Mais luy qui avoit déja appris à ne rien craindre que de perdre Dieu, luy dit fermement, « Faites tout ce que vous « voudrez, mais je suis Chrétien. Anulin ordonna qu'on le menast en prison avec les autres: & alors on entendit Hilarien dire avec un transport de joie, "Dieu soit loué. (*"Deo gratias.*)

Baluz. t. 2. p. 71. §. 16. 'Les saints Martyrs arrivant à la prison, *y trouverent à ce qu'on pretend, plusieurs autres Confesseurs, qu'on y avoit déja enfermez: & ils y joignirent ensemble leur joie & leurs palmes. On y amena encore ensuite de divers endroits de la province un grand nombre d'autres Confesseurs, entre lesquels il y avoit des Evesques, des Prestres, des Diacres, & d'autres Ecclesiastiques, dont tout le crime estoit d'avoir eu le courage de tenir les assemblées de l'Eglise pour obeïr à la loy de Dieu, & d'avoir mieux aimé s'exposer comme les Macabées aux feux & à toutes sortes de tourmens, que de livrer les Ecritures divines & le Testament de J. C. à ceux qui les vouloient reduire en cendres. (*Note 8.)

p. 72. §. 17. 'Ils souffroient beaucoup dans cette prison, non seulement par la douleur des plaies qu'ils avoient receues, par les tenebres & les autres incommoditez de cet horrible cachot; par les suites mesmes de leur grand nombre, par les chaines pesantes dont on les avoit chargez; mais

mais encore par la faim, la soif, & le froid qu'ils y enduroient. Car on assure qu'il y avoit des personnes à la porte de la prison, qui chassoient à coups de fouet, les peres, les meres, & les autres parens des Martyrs, & tous ceux qui venoient pour leur apporter quelque rafraischissement. On cassoit les bouteilles dans lesquelles on leur apportoit à boire, & on jettoit aux chiens les viandes destinées pour les nourrir. 'Mais rien n'ebranloit le courage des Saints, [a] que l'esprit de Dieu soutenoit interieurement par ses entretiens secrets, & par ses consolations divines. p.73. §.18. a p.72. §.18.

'On dit qu'au milieu de leurs souffrances ils tinrent dans la prison une espece de Concile, '& y firent un decret, par lequel ils declarerent que ceux qui communiqueroient avec les Traditeurs, c'est à dire avec ceux qui avoient livré les livres sacrez, n'auroient point de part dans le ciel avec les Martyrs. [Ce decret peut estre veritable, estant effectivement tres juste, quoique la conclusion qu'en tire l'auteur des actes contre toute l'Eglise qui communiquoit avec ceux que les Donatistes accusoient sans preuve d'estre traditeurs, soit tout à fait impie & heretique.] §.17. §.18.

'Cet auteur dit à la fin, qu'Anulin & les autres persecuteurs estant occupez à d'autres affaires, les Saints moururent l'un aprés l'autre dans la prison, de la faim, & des miseres dont ils estoient accablez. 'Il dit qu'une partie des enfans de S. Saturnin fut reservée pour la consolation de l'Eglise, & il semble le marquer particulierement du jeune Saturnin. [On peut croire la mesme chose de plusieurs autres.] 'L'Eglise d'Afrique honoroit le 24. de juin S. Rogat, le 30e jour d'aoust S. Felix avec les Stes Eve & Regiole; quelques jours aprés S. Ampele; Janvier vers le 20. de septembre, & dans les derniers jours d'octobre Ste Victoire. Rien n'empesche de croire que ces Saints & ces Saintes sont ceux dont il est parlé dans les actes, sinon que S. Janvier pourroit estre celui de Benevent, puisque c'est le temps où on l'honore. [Anulin aura pu faire mourir ces Saints dans la suite de l'année selon son loisir, ou plutost selon l'ordre de la sagesse de Dieu.] Le titre de leurs actes porte que ceux qui avoient confessé la foy le 12. de fevrier, repandirent ensuite leur sang en divers temps, & mesme en differens lieux. Usuard met le 12. de fevrier, [qui est le jour de leur confession devant Anulin,] S. Saturnin Prestre, S. Dative, S. Felix, S. Ampele, & leurs compagnons. 'Le martyrologe Romain les met le jour de devant. p.71. Boll. 11. feb. p.515. §.4. Anal. t. 3. p. 399. 400 407. &c|Act. M. p. 418. §. 8. Boll. 11. feb. p.515. §. 6.

LES SAINTES
AGAPE, QUIONIE, ET IRENE,
MARTYRES.

[LES Saintes dont nous parlons ici, sont celebres parmi les Grecs & les Latins. Nous en avons plusieurs histoires; mais "nous nous attachons à celle que nous trouvons dans Surius,] '& que Baronius a inserée dans ses Annales, comme une piece tres fidele, pure, sincere, extraite mot à mot des registres publics, '& telle qu'on ne peut la lire sans estre persuadé qu'elle est vraie. Note 1. Bar. 304. §.40.41|3. apr. c. 304. §.49.

'Ces trois Saintes estoient sœurs, [b] originaires de Thessalonique. [c] Elles avoient encore leur pere lorsqu'elles souffrirent le martyre, & estoient ce semble toutes trois "mariées. Mais il paroist que leur pere & leurs maris estoient tous payens. 'Cela ne les empescha pas d'orner leurs ames de beaucoup de vertus, d'une charité tres pure pour Dieu, & d'une ferme esperance pour les biens du ciel. Leur vie répondoit parfaitement à leurs noms, qui selon la langue greque signifient l'ardeur de la charité, la blancheur de la neige, & la douceur de la paix. 'Elles s'occupoient nuit & jour à lire l'Ecriture sainte, dont elles avoient un grand nombre de volumes. §.48. b Sur. 1. apr. p. 1. § 1. c §. 5. Note 2. §.2. §. 5.

'Lorsque Diocletien eut publié en l'an 303, le premier edit de la persecution, [qui ordonnoit de bruler tous ces livres saints,] elles crurent que pour obeïr aux loix de l'Evangile, & pour imiter Abraham, elles devoient quitter leur pays, leurs parens, & tous leurs biens. Ainsi elles cacherent chez elles les livres qu'elles avoient de l'Ecriture, & se retirerent sur les plus hautes montagnes, tantost en un lieu, tantost en un autre, sans avoir aucun couvert. 'Quand le juge leur demanda depuis qui leur avoit fourni des vivres, elles dirent que c'estoit le mesme Dieu qui nourrit tous les autres hommes. 'Leur pere mesme ne savoit point ce qu'elles estoient devenues. 'Elles revinrent ensuite en leur maison, où ce qui les affligeoit le plus, c'est qu'elles n'osoient plus lire l'Ecriture avec la mesme liberté qu'auparavant, depeur d'estre deferées par leurs "maris mesmes, qu'elles regardoient comme leurs plus grands ennemis. C'est pourquoi elles ne se communiquoient à qui que ce fust; & Dieu seul savoit ce qu'elles faisoient. §.2; 5. Bar. 304. §.46. §.47. §.46. *nostros homines.*

'Elles furent neanmoins enfin decouvertes"& arrestées, [d] & les livres de l'Ecriture qu'elles avoient conservez jusqu'alors avec tant de soin, furent trouvez, enlevez [& brulez. Les magistrats Sur. 1. apr. p. 1. §.2. d Bar. 304. §.43.46. Note 3.

de la ville qui les avoient fait prendre,] §.44. ʹ& les officiers du guet, voulurent les §.41. obliger à renoncer J. C. par écrit, ʹ& à manger des viandes immolées aux idoles. Elles refuserent genereusement l'un & l'autre; de sorte qu'on les envoya au gouverneur nommé Dulcice, avec un billet de Cassander Exemt & officier du guet, qui marquoit de quoy elles estoient accusées. Elles eurent pour compagnie Agathon Confesseur, & trois autres femmes, Casie, Philippe, & Eutyquie, toutes coupables du mesme crime qu'elles. Agathon avoit ce semble esté consacré au ministere des idoles avant §.42. que de se consacrer à J. C. ʹEutyquie estoit grosse de son mari mort sept mois auparavant.

Ibid. ʹDulcice aprés s'estre adressé d'abord à Agathon, & avoir sceu de luy qu'il estoit resolu de persister dans la religion de J. C, demanda aux femmes si elles estoient dans les mesmes sentimens: à quoy Agape répondit; [1] « Je mets mon esperance au Dieu vivant, & je ne veux point perdre le repos que les bonnes œuvres donnent à ma conscience. » Quionie dit aussi, Qu'elle ne vouloit point faire ce qu'on luy ordonnoit, parcequ'elle mettoit sa confiance en Dieu. Irene declara que la crainte de Dieu l'empeschoit d'obeïr aux Empereurs; Casie, Qu'elle vouloit sauver son ame; Philippe & Eutyquie, Qu'elles aimoient mieux mourir que de manger du sacrifice des idolatres.

Ibid. ʹDulcice sachant qu'Eutyquie estoit veuve, osa luy demander de qui elle estoit grosse; & elle luy répondit avec gravité, que c'estoit du mari que Dieu luy avoit donné. Il l'exhorta à quitter, disoit-il, cette folie, & à prendre une resolution plus sage: à quoy il ajouta, « Ne voulez vous pas obeïr à l'edit de l'Empereur? Non, dit la Sainte, je ne le veux point du tout: car je suis Chrétienne, & servante du Dieu toutpuissant. » §.42.43. ʹCependant comme les loix ne permettoient pas mesme qu'on mist à la question les femmes enceintes, il ordonna qu'on la gardast en prison jusqu'à ce qu'elle fust accouchée.

§.43. ʹIl tenta de nouveau Agape & Quionie, & les trouva toujours inebranlables. Il leur demanda ʺqui les avoit portées à embrasser ces folies; &c. & elles dirent que c'estoit le Dieu toutpuissant, & J. C. son Fils unique, [sans vouloir jamais nommer personne.] §.44. ʹIl lut ensuite ʺla sentence par laquelle il les condannoit &c. toutes deux à estre brulées, ordonnant qu'on gardast les autres dans la prison jusqu'à nouvel ordre. Boll. 3. apr. p. 247. §. 12. ʹIl n'est plus parlé de ce que devinrent Agathon, Casie, Philippe, & Eutyquie, & on n'en trouve rien autrepart.

Bar. 304. §.45. ʹAprés que Ste Agape & Ste Quionie eurent consommé leur martyre par le feu, il arriva qu'on trouva encore dans les cofres de Ste Irene un grand nombre §.46. de livres & de papiers, ʹdont il paroist qu'au moins une partie estoit des livres sacrez: [Et il semble que la Sainte les avoit cachez en quelque lieu plus secret, que ses sœurs mesmes ne savoient pas.] §.43. ʹCar Ste Quionie avoit dit qu'elles n'en avoient plus, parceque les ministres de l'Empereur leur avoient tout enlevé. §.45. [Sur cela] ʹIrene fut ramenée devant Dulcice qui luy fit ʺde grands reproches des livres qu'on luy avoit trouvez chez elle, aprés qu'elle avoit declaré, à ce qu'il pretendoit, n'en avoir aucun; [luy attribuant sans doute ce que sa sœur avoit §. 46. dit.] ʹIl témoigna estre fort en colere contre elle, & luy promit neanmoins sa grace si elle vouloit manger des sacrifices. [La Sainte ne s'amusa point à se justifier du mensonge dont il l'accusoit.] Mais s'arrestant à ce qu'il vouloit qu'elle participast à ses sacrifices; Ibid. ʹ« Jamais, dit-elle, jamais je ne le ferai, je vous le proteste par ce Dieu toutpuissant, qui a creé le ciel, la terre, la mer, & tout ce qui y est enfermé. Je crains trop la peine effroyable du feu eternel qui est destinée pour ceux qui auront nié Jesus le Verbe de Dieu. » Dulcice luy fit diverses demandes pour savoir de qui elle avoit receu du conseil & de l'assistance: Mais elle ne luy parla jamais que de Dieu, qui nous a commandé de l'aimer jusqu'à la mort. « C'est pourquoi, ajouta-t-elle, nous n'avons pas osé le trahir, & nous avons mieux aimé nous exposer au feu, & à toutes sortes de tourmens, que de livrer ses Ecritures. » §. 47. ʹComme il continuoit à la presser & qu'il luy demandoit si ses voisins n'avoient point sceu ce qu'elle faisoit, « Vous pouvez le leur demander, répondit-elle, & faire telles informations qu'il vous plaira. »

§. 47. 48. ʹDulcice ne voulut pas la condanner d'abord à la mort: mais il ne rougit pas d'ordonner qu'on l'exposast toute nue dans des lieux destinez à des crimes infames, en luy donnant seulement un §. 48. pain par jour: ʹ& il declara à ses gardes & ʺau boureau qu'il y alloit de leur vie, *publicus minister.* s'ils souffroient qu'elle en sortist un seul moment. La Sainte fut menée au lieu où il avoit dit. Mais la grace du S. Esprit qui estoit son protecteur, la conserva pure & sans tache. Ainsi personne n'osa seulement approcher d'elle, ni dire une seule parole qui pust faire peine à sa modestie.

Ibid. ʹDulcice la fit donc ramener à son tribunal, & luy demanda si elle persistoit encore dans sa temerité. Elle luy répondit genereusement: « Je persiste dans ma resolution, qui n'est point une temerité, mais un devoir de pieté envers Dieu. » Sur cela Dulcice demanda du papier, & écrivit la sentence par laquelle il la condanna à estre brulée vive comme ses deux sœurs. §. 49. [Aussitost] ʹles soldats la menerent sur une hauteur, où ses sœurs avoient déja esté couronnées. Ils y dresserent un grand bucher, & y ayant mis le feu ils dirent à la Sainte d'y monter. Elle n'hesita pas, mais se jetta dans le feu en chantant des pseaumes, & en louant Dieu.

Ibid. ʹElle consomma ainsi son martyre le premier jour d'avril de l'an 304. [d'où l'on peut juger que Ste Agape & Ste Quionie avoient souffert sur la fin de mars. Les actes ne disent point ʺen quelle ville cela NOTE 5. arriva, & par cela mesme nous donnent lieu

NOTE 4.

1. *Ego Deo viventi credo, neque volo recte factorum conscientiam meam perdere.*

lieu de croire que c'estoit à Thessalonique, d'où ils nous assurent qu'estoient les Saintes : & tous les martyrologes y marquent leur feste.] 'Bede, Raban, Vandelbert, & divers manuscrits mettent Ste Agape & Ste Quionie le premier d'avril. Usuard, Adon, Notker, & plusieurs autres les mettent le 3 : & tous mettent Ste Irene le 5, auquel les martyrologes de S. Jerome les mettent toutes trois. 'Quelques uns croient qu'elles y sont encore marquées le premier d'avril. [a] Les Grecs en font leur principal office le 16. du mesme mois. 'S. Aldhelme Evesque d'Angleterre en a fait un grand eloge à la fin du VII. siecle, mais tiré de la vie de Ste Anastasie, [″de laquelle nous n'avons pas osé nous servir.]

Boll. 5. apr. p. 245. §. 3. — p. 9|Flor. p. 411. — a Men. p. 219. — Boll. 3. apr. p. 245. b. — V. la note 1.

'Le nom de Ste Irene a esté fort celebre à Constantinople, & y a esté donné à plusieurs eglises : Mais on pretend ″que c'est d'une sainte Martyre differente de celle-ci, & dont les Grecs font une grande solennité le 5. de may. Ils la font convertir à la foy par S. Timothée disciple de S. Paul, & en disent quantité d'autres choses qui n'ont aucun raport à celle de Thessalonique, 'mais qui aussi sont si fabuleuses, que Bollandus les a jugé indignes de tenir place dans son grand ouvrage. [Il y a peutestre mesme lieu de douter si l'ancienne eglise de Constantinople qui a porté le nom d'Irene, l'a eu à cause d'une Sainte de ce nom, ou à cause de la paix qui s'exprime de la mesme maniere dans le grec.]

p. 247. §. 9. — Men. 5. may, p. 32-38. — V. S. Marcien. — Boll. 5. may, p. 4. f| 5. b.

SAINT DIDYME, MARTYR A ALEXANDRIE: ET SAINTE THEODORE : VIERGE.

'L'HISTOIRE de S. Didyme & de Ste Theodore est tirée de leurs actes, que Surius nous a donnez, 'traduits sur un original grec dont Bollandus a enrichi le public : [b] & Bollandus en a encore fait imprimer d'autres qu'il avoit receus d'Usserius, traduits aussi il y a longtems sur un texte grec [fort conforme à celui qu'a suivi Surius, sinon qu'il y manque quelque chose.] 'Baronius dit que les actes qui nous apprennent cette histoire illustre, ″sont tres fideles : [& je ne croy pas que personne fasse difficulté de les approuver. Le commencement & la fin] 'en paroissent extraits mot à mot des registres publics : [& le reste est écrit avec beaucoup d'esprit & de pieté par un Chrétien.]

Sur. 5. apr. p. 61. — Boll. 28. apr gr. p. 63. — b 28. apr. p. 572. a. — Bar. 309. §. 33. — Note 1. — Boll. 28. apr. p. 572. a.

'Ils commencent par l'histoire de Ste Theodore qui estoit sortie d'une des meilleures familles de la ville d'Alexandrie. 'Elle estoit Chrétienne, & elle avoit mesme consacré sa virginité à Dieu qui la luy avoit donnée. 'Aprés que Diocletien eut publié [au commencement de l'an 304,] cet edit cruel qui condannoit les Chrétiens à sacrifier aux demons ou à mourir, la Sainte fut prise, & mise en prison [au mois de mars ou d'avril″ de la mesme année.] Elle y demeura quelque temps jusqu'à ce que le gouverneur nommé Eustrace, [″& peutestre aussi Procule,] se la fit presenter à l'audience, & luy demanda si elle estoit libre ou esclave. Elle répondit qu'elle estoit Chrétienne, & affranchie du peché par J. C ; & que pour ce qui regarde les vains titres du monde, elle estoit née de personnes de qualité : ce que″ le Magistrat d'Alexandrie nommé Luce confirma″ par son témoignage. Eustrace luy demanda pourquoi estant de cette qualité elle n'avoit pas voulu se marier. Elle répondit que c'estoit à cause de J. C, qui estant né selon la chair [1] d'une mere toujours vierge, nous a retirez de la corruption. Et j'ay, ajouta t-elle, cette confiance en luy, qu'en conservant sa foy je conserverai aussi la pureté de mon corps.

gr. p. 63. e. f. — b. — b. c. — Note 2. — V. la note 2. — λογιστής. &c.

'Le juge luy dit qu'il avoit ordre d'exposer à l'infamie publique les vierges Chrétiennes qui refuseroient de sacrifier ; 'que la consideration de sa naissance l'obligeoit de l'exhorter à s'epargner cette injure, qui seroit la honte eternelle de sa famille, puisque pour luy il ne pouvoit se dispenser d'executer le commandement des Empereurs. 'Les payens qui connoissoient combien les Chrétiens aimoient la pureté, ne rougissoient pas de leur faire de semblables menaces, croyant que rien n'estoit plus capable de les ebranler. [Mais la Sainte qui n'avoit pas moins de lumiere que de pureté & de courage,] 'luy répondit constamment : Dieu penetre le fond des cœurs, & voit toutes nos pensées. Il sçait quel est mon amour pour la chasteté. Aprés cela tout ce qu'on peut me faire au dehors n'est qu'une pure violence, à laquelle je n'aurai pas plus de part que si on me coupoit la main ou la teste. Je remets ma virginité entre ses mains : il est le maistre de toutes choses : il saura bien conserver, quand il voudra, ce qu'il m'a donné, & sauver sa colombe [d'entre les mains des vautours.] Que la foy de J. C. demeure inebranlable en moy, & il aura soin de tout le reste. Le juge luy demanda si elle pretendoit qu'un Crucifié la delivrast de ses mains : '& elle sans rougir de l'opprobre de la Croix, Oui, dit-elle, j'espere en J. C. crucifié sous Ponce Pilate, qu'il conservera ma pureté malgré toute la violence des hommes, tant que je conserverai sa foy, & que je ne le renoncerai point. 'Eustrace la menaça de la″ traiter avec indignité comme une servante ; & elle répondit : Je suis preste à vous abandonner mon corps sur lequel seul s'étend vostre pouvoir, mais pour mon ame, Dieu seul en est maistre. Enfin Eustrace

c. — c. — Tert. apol. — Boll. p. 63. e. f. — p. 64. a. — πλεονέκτης. — b.

1. ἐκ τῆς ἀειπαρθένου καὶ θεοτόκου. Celà n'est que dans les actes grecs, & peut y avoir esté ajouté.

ne se pouvant plus retenir, la fit "battre outrageusement, en la traitant mesme de folle. Mais elle luy jura par le Seigneur que jamais elle n'adoreroit les demons, parcequ'elle estoit soutenue de la main de Dieu; que c'est en cela qu'elle estoit vraiment sage; '& que ce qu'il regardoit comme une indignité & un outrage, estoit pour elle une gloire & un honneur immortel.

NOTE 3.

b.

b. 'Eustrace luy dit que puisqu'elle persistoit dans sa desobeïssance, il estoit obligé d'executer l'ordre des princes, depeur qu'on ne l'accusast de les mepriser: Surquoi la Sainte répondit; Si vous avez " tant de soin de faire ce que les princes " vous ordonnent, parceque vous les crai- " gnez, je crains aussi le veritable prince " du monde, & je n'ay garde de renoncer " mon Dieu, parceque je ne veux pas l'of- " fenser. Eustrace luy donna trois jours " pour penser à elle, en luy jurant par tous ses dieux, que si elle ne se resolvoit à sacrifier, il l'abandonneroit à l'infamie publique, afin que sa honte servist d'exemple à toutes les autres. Elle luy répondit: Ces trois jours sont déja passez pour moy: Mon Dieu qui ne souffre point que " je l'abandonne, ne change point par le " temps: Ainsi faites des à present ce qu'il " vous plaira. Tout ce que je vous deman- " de, c'est "que vous donniez ordre que " ma pureté soit en assurance jusqu'à ce que " vous ayez prononcé. 'Le juge le luy ac- " corda à cause de sa qualité, disoit-il, & la renvoya en prison.

"τηρη-θῆναι μὲ ἀ-χραντον.

c.

c. 'Au bout des trois jours il la fit revenir pour savoir sa disposition: & elle luy declara qu'ayant fait profession de la virginité pour l'amour de J.C, qui nous est venu enseigner la pureté, elle n'avoit garde de renoncer par quelque raison que ce fust à la foy de J.C, qui sauroit bien conserver la pureté de sa servante. Sur cela Eustrace commanda, en s'excusant sur l'ordre des princes, 'qu'on la menast aux lieux infames: & la Sainte en y allant, invoquoit celui qui connoist le secret des cœurs, & le prioit que comme il l'avoit conservé pure jusques alors, il la conservast de mesme à l'avenir, & la tirast du danger où elle s'estoit exposée pour ne pas renoncer son nom. Elle renouvella la mesme priere quand elle se vit dans ce lieu si nouveau pour elle, & levant les yeux au ciel, Mon Dieu, dit-elle, Pere " de J.C. mon Seigneur, delivrez moy de " ces chiens, tirez moy d'ici, comme " vous avez tiré S. Pierre de la prison, afin " que tout le monde sache que je suis vostre " servante. "

d.

e. 'Cependant sa confiance en Dieu se trouva presque ebranlée, lorsqu'elle vit tout d'un coup entrer un homme en habit de soldat. Elle s'effraya, & chercha quelque coin pour se cacher. Mais ce pretendu soldat estoit le liberateur que Dieu luy envoyoit pour sauver sa chasteté. C'estoit Didyme l'un des plus fideles serviteurs de J.C, qui savoit parfaitement trafiquer pour le ciel, s'enrichir des biens spirituels, estre avare pour gagner l'eternité, menager toutes les occasions de profiter pour son ame, & faire violence au royaume des cieux. [Il avoit receu ce degré supreme de la charité, de donner son ame pour ses freres,] & vouloit acquerir une double couronne du martyre, [en mourant pour le nom de J.C. & pour l'honneur d'une vierge.]

e.f. 'Il dit donc à la Sainte ce qu'il estoit, "& ce qu'il venoit faire, & la pria de changer d'habit avec luy, de prendre ses armes, & de se couvrir d'un grand chapeau qu'il avoit apporté comme pour cacher sa honte, & en effet pour empescher qu'on ne vist le visage de la Sainte quand elle sortiroit de là. La Sainte se confiant en Dieu qui luy avoit envoyé Didyme, comme Abacuc à Daniel dans la fosse aux lions, fit ce qu'il luy disoit, & sortit ainsi au travers de diverses personnes qui attendoient à la porte, sans en regarder aucun, & sans dire un mot, comme Didyme le luy avoit recommandé. Elle echapa ainsi comme une colombe des serres de l'epervier, & comme une brebi de la gueule du lion. 'Didyme cependant revétu des habits de la Sainte comme d'une robe de triomphe, se rejouissoit d'avoir mis en sureté une vierge de J.C, & attendoit avec confiance la seconde victoire qu'il esperoit devoir estre la suite & la recompense de celle qu'il avoit déja remportée sur le demon.

&c.

p.65.a.

a. 'Peu de temps aprés un autre entra dans un dessein bien different de celui de Didyme, & fut bien surpris de trouver un homme au lieu de la Sainte. Il ne savoit ce qu'il voyoit: & comme il avoit ouy dire que J.C. avoit autrefois changé de l'eau en vin, il demandoit s'il avoit aussi changé Theodore en homme. Didyme ne le laissa pas longtemps en cette peine. J.C, luy dit-il, n'a point changé Theodore, " mais il me veut couronner aussi bien qu'el- " le. Celle que vous cherchez, vous est " echapée, & vous avez au lieu d'elle celui " que vous ne cherchez pas: La vierge est " encore vierge, & le soldat est devenu un " athlete de J.C. "

a. 'Cet homme sortit aussitost, dit ce qui estoit arrivé; & Eustrace en ayant esté averti, se fit amener Didyme, '& luy demanda comment il avoit esté assez hardi pour se moquer ainsi de luy. Il répondit qu'il avoit fait ce que Dieu luy avoit ordonné; & comme on vouloit qu'il dist où estoit la Sainte, il fit serment qu'il ne le savoit pas, mais qu'il se contentoit d'estre assuré que Dieu l'avoit conservé pure & sans tache. Dieu, ajouta-t-il, a " beni sa foy, & a exaucé ses prieres; & " vous ne le desavouerez pas si vous vou- " lez confesser la verité: aussi je ne pretens " pas que ce soit moy, mais c'est Dieu qui " l'a sauvée. "

b.

d. 'Il confessa en mesme temps qu'il estoit Chrétien, & affranchi du peché par J.C: & le juge ayant ordonné qu'on le tourmentast "deux fois plus qu'un autre, s'il ne vouloit meriter en sacrifiant le pardon de ce qu'il avoit fait; il luy répondit; Ce que je souffre est ce que j'ay esperé: " J'ay voulu conserver la pureté à une vier- " ge, & confesser publiquement J.C, par " la misericorde duquel je suis insensible à " vos tourmens. Faites donc promtement " ce que vous avez resolu, & ce que vos " Princes vous ordonnent. Quand mesme " vous

διστῶς.

„ vous voudriez me condanner au feu, je ne
„ sacrifierai jamais au demon.

'Sur cela Eustrace ordonna qu'il auroit la teste tranchée, & que son corps seroit ensuite reduit en cendres. 'Didyme alors benit Dieu qui luy avoit accordé son desir, en delivrant sa servante, & en le couronnant luy mesme "par les tourmens de la question, & par le dernier supplice. La sentence fut executée, & le Saint consomma son martyre"le 5e jour d'avril, 'auquel les Grecs en font la feste : '& les martyrologes de S. Jerome marquent ce jour là un S. Didyme Martyr à Alexandrie. Mais ils le qualifient "Prestre ; 'ce que les actes ne disent point de celui-ci. Usuard, Adon, Notker, & plusieurs autres Latins en font le 28. du mesme mois.

d. | e. | Διὰ δύω τιμωριῶν. | Note 4. | Mén. p. 43. | Flor. p. 418.416 | V. la note 4. | Boll. 5. apr. p. 398. | Boll. 28. apr. p. 572. §. 1.

[Ces actes ne nous apprennent rien pour la suite de l'histoire de Ste Theodore ; non plus que les Grecs lorsqu'ils en font l'abregé dans leurs Menées.] 'Mais dans le titre où ils joignent sa feste avec celle de S. Didyme, ils la nomment la premiere, & luy donnent aussi la qualité de Martyre ; & dans les vers qui suivent, ils disent que S. Didyme a eu la teste tranchée, & a esté reduit en cendres avec la compagne de ses combats, & qu'il a souffert avec elle un double supplice. 'Cela revient à ce que disent Adon & Notker, que Ste Theodore aprés s'estre echapée du lieu où on l'avoit enfermée, revint au combat, & fut couronnée avec S. Didyme. Usuard dit à peu prés la mesme chose. 'Mais il y a peu d'apparence que Ste Theodore se soit remise d'elle mesme entre les mains des payens dont Dieu l'avoit retirée par une espece de miracle : Et les actes ne nous permettent point de dire qu'elle ait souffert avec S. Didyme. Ainsi il y a plus de probabilité à ce qu'on trouve dans un livre manuscrit de l'office des Grecs sur le 27. de may ; auquel il met seul la feste de Ste Theodore & de S. Didyme ; Qu'aprés la mort de S. Didyme, Ste Theodore fut prise [de nouveau,] decapitée, & jettée dans la riviere. 'Les martyrologes de S. Jerome marquent le 29 d'avril une Ste Theodore vierge martyrizée à Alexandrie avec quelques autres. [Quoy qu'il en soit, quand elle n'auroit souffert que ce qui est marqué dans les actes, on la pourroit toujours regarder comme une martyre de la foy & de la virginité.]

Men. 5. apr. p. 43. | Boll. 28. apr. p. 572. b. c. | d. | p. 617 | Flor. p. 468. 469.

'Ce qu'Adon & les autres Latins disent du martyre de Ste Theodore, vient apparemment de ce qu'ils ont cru, comme quelques autres, que cette Sainte est celle dont parle S. Ambroise. 'Baronius le dit dans son martyrologe ; mais il change de sentiment dans ses Annales. [a] Et en effet outre que S. Ambroise dit que ce qu'il raporte estoit arrivé à Antioche, [il seroit difficile de l'accorder en quelques points avec les actes de Ste Theodore,] 'comme quand il dit que celle d'Antioche "ne declara que par ses pleurs qu'elle vouloit conserver sa foy aux depens de toutes choses. 'Il n'estoit pas rare de voir des Vierges condannées à une infamie qu'elles apprehendoient plus que les dents des lions : & Dieu ne manquoit guere de les en retirer par une protection particuliere, & souvent par des miracles visibles : de sorte qu'il n'y aura pas lieu de s'étonner quand la mesme chose sera arrivée à Alexandrie & à Antioche. 'Quelques uns croient mesme que celle d'Antioche ne se doit mettre que du temps de Julien l'apostat, ["quoique cela ne paroisse pas assez fondé.] 'Quand mesme il faudroit dire que l'histoire raportée par S. Ambroise est celle de Ste Theodore, puisqu'en effet il y a une grande conformité entre elles, je croy qu'il faudroit toujours avouer que ce que S. Ambroise dit de son martyre ne vient que d'un bruit populaire, comme il le marque "assez clairement ; [qui aura ajouté à la verité, que la Sainte s'estoit presentée d'elle mesme au martyre pour souffrir avec S. Didyme. Car le silence des actes est trop fort, quoy qu'on en dise, pour recevoir cet article. Nous pourrions raporter ici cette histoire : mais nous avons mieux aimé la joindre "avec celle de quelques autres Martyrs d'Antioche.

Boll. 28. apr. p. 572. e. f. | Bar. 28. apr. d | 309. §. 33. | [a] Boll. p. 572. f. | flevit & tacuit &c. | Amb. virg. l. 2. p. 470. d. | f | Bar. 309. §. 32. 33. | Boll. 28. apr. p 572. f. | Note 5. | Act. M. p. 426. §. 3. | Fertur puella &c. | V. la pers. de Dioclétien.

Nous avons encore une troisieme histoire assez semblable aux deux autres, particulierement à celle de S. Ambroise ; & je ne sçay si ce ne seroit point la mesme. C'est celle] de S. Alexandre & Ste Antonine, 'dont nous avons des actes dans Bollandus, [b] mais tels que selon le jugement qu'il en porte luy mesme, ils ne sont point capables de faire aucune autorité. 'Bollandus met le martyre de ces Saints le 2. de may 313. ["Il y auroit pour le moins autant de raison de le mettre en 312. le 3. de may,] 'auquel Baronius a mis ces Saints dans le martyrologe Romain. Les Grecs en font leur grand office le 9. ou le 10. de juin, & disent que leurs corps sont à Constantinople où ils font beaucoup de miracles.

Boll. 3. may, p. 381. | [b] p. 380. §. 8. | Note 6. | §. 3. | p. 379. b. c | Men. p. 67.

SAINT IRENÉE,

EVESQUE DE SIRMICH, ET MARTYR.

La ville de Sirmium placée sur une petite riviere qu'on appelle aujourd'hui Bozzothe [ou Bozwethe,] & fort pres de celle de la Save, 'a esté connue de Strabon, de Pline, & de plusieurs autres anciens. Elle est celebre dans l'histoire profane 'pour avoir donné la naissance à l'Empereur Probe, [& luy avoir aussi donné la mort.] [c] Car il fut tué aux "environs de cette ville par ses soldats, irritez des travaux ausquels il les obligeoit pour faire ecouler les eaux des campagnes des environs ; afin de les rendre plus saines & plus fertiles. [On voit qu'elle devint la capitale non seulement de la basse Pannonie dont elle estoit membre, mais encore de tout le departement d'Illyrie ;

Boll. 25. mars, p. 555. a. | Baudr. p. 206. | Probi, v. p. 234. b. c. | V. son titre §. 10. | [c] p. 241. b.

qui outre un grand nombre de provinces entre le Danube & la mer Adriatique, comprenoit mesme la Macedoine & toute la Grece.] 'Mais les ravages des Gots, des Huns, & de plusieurs autres barbares l'ont tellement ruinée, [b] qu'elle n'est plus aujourd'hui qu'une bourgade peuplée de peu d'habitans, 'ne conservant plus rien de son ancienne splendeur, que l'honneur de donner le nom à un Comté qui fait partie du royaume de Hongrie [& de l'Esclavonie.] 'Les Hongrois l'appellent Szreim, & les Allemans Sirmisch 'ou Sirmich, [qui est le nom dont nous nous servons d'ordinaire.]

Boll. 25. mars, p. 555. b. / b Baudr. p. 206. / Boll. 25. mars, p. 555. a. / Baudr. p. 206. / Boll. p. 555. a.

'Elle est particulierement connue dans l'histoire de l'Eglise par le malheur qu'elle a eu dans le IV. siecle, d'avoir pour Evesques Photin heresiarque, [& Germine l'un des plus celebres des Ariens. Mais elle y est aussi connue par divers Saints qu'elle a donnez à J. C. aprés les avoir receus de luy: & le plus celebre de ces Saints,] 'qu'elle regarde mesme comme son patron, est S. Irenée, dont nous avons à parler ici. Il est egalement reveré par l'Eglise latine & par la greque, & nous avons le bonheur d'apprendre son histoire par des actes ["qui non seulement sont fort beaux,] mais qui ont encore l'avantage de paroistre tres anciens, & composez sur les registres publics du greffe. 'Il en est aussi parlé fort honorablement dans les actes de S. Pollion, a qui paroissent écrits "du temps de Valentinien I, ou fort peu aprés.

b. / Act. M. p. 432. §. 1. / Note 1. / Boll. p. 555. c. / 28. apr. p. 566. d. / a c. / Note 2.

[Ce Saint estoit apparemment de Sirmich,] 'puisque toute sa famille fut presente à son martyre. Son pere & tous ceux de sa maison s'y trouverent pour l'empescher de preferer sa foy à sa vie, [ce qui marque qu'ils estoient tous payens, ou avoient eu le malheur d'abandonner J. C.] 'Cependant il apprit des son premier age à adorer le vray Dieu, [soit de sa mere, soit de quelque autre personne que la providence divine luy fit rencontrer.] 'Il epousa une femme qui se joignit aux autres pour le perdre dans son martyre; & il en eut plusieurs enfans, qui estoient encore "fort petits quand il mourut. Il estoit luy mesme encore alors "assez jeune, 'mais il estoit déja parfait dans la pieté & dans la foy Catholique. 'On loue particulierement en luy une bonté digne de son nom qui signifie *Pacifique*, & un grand desir des biens que Dieu nous promet dans le ciel, ce qui luy inspiroit un genereux mepris de toutes les choses de la terre. 'Ce fut par ces saintes dispositions qu'il merita d'estre fait Evesque de Sirmich estant encore peu avancé en age, '& d'arriver à la palme du martyre en combatant constamment pour la foy, & pour la défense du peuple qui luy avoit esté confié.

25. mars, p. 556. c. d. / c. / d. / *pueri.* / c. / *adolescentia tenera.* / gr. 23. a. / b. / 28. apr. p. 566. d.

'Il souffrit sous Diocletien, "& apparemment en l'an 304. Les edits de la persecution estant arrivez à Sirmich, 'Probe gouverneur de la Panonie [en fut un trop fidele executeur.] [b] Il commença par les Ecclesiastiques, & fit mourir S. Montan Prestre de l'Eglise de Singidon, qui avoit longtemps vécu dans la pratique des vertus qu'inspire la foy Chrétienne. 'Les martyrologes de S. Jerome & de Bede, [1] ceux du IX. siecle, & plusieurs autres anciens & nouveaux, mettent la feste de ce Saint à Sirmich le 26. de mars, & luy joignent Ste Maxime sa femme. Usuard & les autres posterieurs disent que l'un & l'autre fut noyé: Et la pluspart leur donnent 40. compagnons de leur martyre. [La ville de Singidon est marquée par les geographes dans la Mesie: mais elle pouvoit estre alors dans la Pannonie; si l'on ne veut dire que S. Montan & sa femme se trouverent par quelque rencontre à Sirmich.

d. / Note 3. / 25. mars, p. 556. c. / b 28. apr. p. 566. d. / 26. mars, p. 618.

Nous avons mis d'abord] 'le martyre de ce saint Prestre, pour suivre l'ordre des actes de S. Pollion, qui passent ensuite à celui de S. Irenée. Ce saint Evesque fut pris par les soldats, & presenté à Probe, qui luy commanda de sacrifier aux dieux. Mais il luy répondit par cette parole de l'Ecriture: « Qui sacrifie aux dieux & non à Dieu, sera exterminé de son peuple. Probe ajouta: Les Princes ordonnent que vous sacrifierez, ou que vostre desobeissance sera punie par les tourmens. Et moy je vous dis, repartit le Saint, que Dieu m'ordonne de souffrir plutost tous les tourmens, que de renoncer à son nom, & de sacrifier à des demons: Ce me sera un sujet de joie de participer aux souffrances de mon Sauveur. Probe luy fit donner aussitost la question, qui fut fort rude; & luy demanda durant les tourmens, s'il ne se resolvoit point à sacrifier, à quoy il répondit: J'ay toujours sacrifié à mon Dieu, & je luy sacrifie presentement en confessant son nom. »

28. apr. p. 566. d. / 25. mars, p. 566. c.

'Cependant son pere, sa femme, ses enfans, toute "sa famille, & sa maison, ses voisins, ses amis, arriverent à l'audience; où voyant le Saint en cet état, ils se mirent tous à pleurer, & à jetter de grands cris, [2] en le conjurant d'obeïr à l'Empereur, & de ne se pas haster de mourir dans un age qui luy promettoit une longue vie. 'Mais ses pensées & ses desirs estoient bien elevez audessus des leurs. C'est pourquoi il ne répondit à leurs conjurations & à leurs larmes que par ces paroles: « Voici ce que J. C. mon Seigneur nous dit: Si quelqu'un me renonce devant les hommes, je le renoncerai aussi devant mon Pere qui est dans les cieux. Sachez donc, mes tres chers amis, que ni vos prieres, ni les menaces des Princes, ne me pourront jamais faire abandonner les preceptes de J. C. Tout mon desir est d'obtenir les biens eternels que j'espere, & ausquels je suis appellé, & je me haste d'y arriver. Probe fit alors approcher le Saint & luy dit: Que tant de larmes qu'on verse pour vous, vous fassent revenir de vostre folie: Conservez vous pour le longtemps que vous pouvez vivre encore, & sacrifiez. Je ne sacrifierai point, luy dit le Saint; & c'est afin de me conserver pour toute l'eternité. » Le juge le fit alors mener en prison, où il passa

c. d. / *parentes, domestici.* / d.

Act. M. p. 433. §. 3.

1. Raban, Usuard, Adon, Vandelbert, Notker.

2. Ceci est un peu plus étendu dans le P. Ruinard que dans Bollandus.

passa plusieurs jours dans les diverses peines [& les incommoditez qui en estoient la suite ordinaire.]

d. 'Probe se le fit amener une seconde fois dans une audience qu'il tenoit au milieu de la nuit, & luy demanda si tant de maux qu'il souffroit depuis si longtemps ne l'avoient point fait enfin resoudre à „ obeïr. 'Mais il luy répondit: Je suis le „ mesme que j'ay esté: & tant que je vi„ vrai, vous pouvez vous assurer que je ne „ cesserai jamais de confesser J. C. Ainsi „ vous n'avez qu'à executer sans delai tout „ ce que vous avez resolu de moy. Cette fermeté irrita Probe, qui le fit fustiger fort longtemps: & au milieu de ce supplice Irenée se consoloit par ces paroles: „ J'ay un Dieu que j'adore, & à qui je sa„ crifie: mais pour des dieux faits par des „ hommes, je ne les puis adorer. Probe luy „ dit, N'avez vous pas assez souffert? Sau„ vez au moins vostre vie. C'est ce que je „ fais, repondit le Saint: Je gagne la vie par „ ces peines que vous me faites souffrir: Je „ ne les sens point, parceque je les souffre „ pour le nom de J. C; & neanmoins j'es„ pere qu'elles me feront obtenir la vie „ eternelle.

Probe luy demanda s'il n'avoit pas une femme, des enfans, des parens: & il luy dit absolument qu'il n'en avoit point. Le juge qui ne comprenoit pas le sens elevé & spirituel de ces paroles; luy demanda qui estoient donc ceux qui avoient tant pleuré à la derniere audience: & „ alors le Saint luy dit: Je fais ce que J. C. „ m'ordonne en renonçant à mes parens, „ & à tout ce que je puis avoir dans le „ monde, afin d'estre son disciple 'Car qui „ aime vraiment Dieu, & ne desire que „ les biens qu'il nous promet, meprise „ toutes les choses de la terre, & ne croit „ avoir ni pere, ni femme, ni enfans, ni „ quoique ce soit hors de luy. Probe ne laissa pas de le presser de se souvenir qu'il estoit pere, & de se conserver à ses enfans. „ Mais il luy répondit: Mes enfans ont „ Dieu pour pere aussibien que moy. Celui „ que j'adore, & qui peut me sauver, peut „ les sauver aussi, c'est luy en qui nous a„ vons une entiere & une parfaite confian„ ce, & à qui nous avons remis le soin de nos „ ames afin qu'elles ne perissent pas. Pour „ vous, faites ce que les Empereurs vous „ ordonnent. Probe l'exhorta encore à avoir pitié de luy mesme & de sa famille, & à ne le pas obliger à le faire perir par divers tourmens. Et le Saint luy repeta aussi qu'il n'avoit qu'à faire de luy tout ce qu'il voudroit, parceque jamais il ne „ sacrifieroit à ses dieux. Vous allez voir, „ ajouta-t-il, jusqu'où va la patience que „ me donne le Seigneur Jesus.

Probe le menaça de le condanner à la mort, & il luy répondit qu'il luy seroit obligé s'il le faisoit promtement passer aux joies de la vie eternelle. Alors Probe rendit sa sentence, par laquelle il le condanna comme rebelle aux ordres du Prince, à estre jetté dans la riviere. 'Le Saint „ luy dit sur cela ces paroles: Aprés tant „ de menaces que vous m'aviez faites je „ m'attendois à souffrir plusieurs sortes de „ tourmens: & à vous montrer que les „ Chrétiens ne craignent quoy que ce soit, „ à cause de la confiance qu'ils ont en „ Dieu. Je ne laisse pas cependant de me „ rejouir de ce qu'au moins vous me con„ dannez à la mort. Probe s'offensa de cette generosité du Saint; & ordonna qu'avant que de le jetter dans la riviere on luy trancheroit la teste. Le Saint crut alors avoir remporté une double victoi„ re, & en s'adressant à Dieu, Je vous „ rends graces, dit-il, Seigneur Jesus, qui „ m'avez donné la patience & la force de „ confesser vostre nom, afin que j'eusse „ part à vostre gloire eternelle.

e. p. 557. a.

Il fut en mesme temps conduit à un pont où il devoit estre executé. Quand il y fut arrivé, il se depouilla de ses habits. Il étendit les mains au ciel, & dit „ en priant; J.C. mon Seigneur, qui avez „ bien voulu mourir pour le salut du mon„ de, que vos cieux soient ouverts pour „ recevoir l'esprit d'Irenée vostre servi„ teur, que l'Eglise Catholique de Sir„ mich″ vous presente, & qui ne refuse „ pas de souffrir la mort pour vostre nom. „ Je demande, Seigneur, cette grace à vo„ tre misericorde, [1] que vous daigniez dé„ fendre les″Fideles de Sirmich de tous les „ maux que les ennemis visibles & invisi„ bles leur peuvent faire, & les affermir „ dans vostre foy.

productus · *plebem.*

b. 'Quand il eut achevé cette priere, les executeurs luy osterent la vie d'un coup d'épée, & jetterent son corps dans la riviere de la Save, 'qui pouvoit border alors les murailles de Sirmich, quoiqu'elle en soit aujourd'hui un peu eloignée. 'C'est ainsi qu'Irenée le serviteur de Dieu accomplit son martyre, 'en souffrant beaucoup de persecutions & divers tourmens, plutost que d'obeïr aux commandemens impies de ceux qui luy vouloient faire adorer les idoles. C'est ainsi que par une mort temporelle il arriva à une couronne & à une vie qui ne finira jamais. 'Le jour de sa mort fut [″apparemment] le 6. d'avril; [a] auquel les martyrologes de S. Jerome, Raban, & Florus, marquent sa feste. 'Usuard, Adon, Notker, & divers autres Latins, la mettent le 25. de mars. Les Grecs en font le 23. d'aoust, [b] & encore selon quelques uns le 28. du mesme mois.

p. 555. a. · p. 557. b. · p. 556. c | 28. apr. · p. 566. d. · Note 4. · 25. mars. · p. 557. b. · [a] p. 555. e. f. · p. 556. a. · Men. p. 250. · [b] Boll. p. 555. b.

SAINT SERENE.

[Nous pouvons joindre à S. Irenée de Sirmich] 'un autre Martyr de la mesme ville, nommé Sirene, Sinere, [c] ou plutost Serene, dont nous avons une histoire fort courte, mais neanmoins assez particuliere & fort edifiante. ″Et nous ne voyons rien qui nous empesche de la croire veritable.

23. feb. · p. 364. c. · [c] Act. M. p. 545. §. 1. 2. · Note 5.

'Ce Saint estoit de Grece; mais habitué à Sirmich, où il gagnoit sa vie à cultiver un jardin. [C'estoit apparemment hors de la ville,] 'puisqu'on luy a donné le titre″de moine ou de solitaire. 'La crainte de la persecution l'obligea d'abord à se tenir caché durant quelques mois; aprés il revint à son jardin, & continua, ″quoiqu'il fust déja assez avancé en age, à s'y occuper comme auparavant.

p. 546. §. 1. · h. 2. · V. la note 5. · §. 1. · *senex.*

 Un

1. 'Dans le P. Ruinart il y a seulement, *hos in fide tua confirmare digneris.* (Act. M. p. 434. §. 5)

§. 1. 'Un jour comme il y travailloit, il vit une dame qui y estoit entrée, & s'y promenoit avec deux servantes. C'estoit à l'heure de midi, [où tout le monde disnoit ou dormoit : de sorte que] ce n'estoit pas une heure à se promener pour une dame.' Il jugea aussitost qu'elle avoit quelque mauvais dessein, & "la pria bien fort de se retirer, en luy disant librement que ce n'estoit pas là l'heure qu'une femme d'honneur dust estre hors de chez elle. &c.

§. 2. 'Cette femme moins irritée de cette espece d'affront, que de manquer son malheureux dessein, écrivit à son mari officier auprés de l'Empereur Maximien [Galere,] que Serene luy avoit fait un affront. L'officier s'en plaignit à l'Empereur, & en obtint un ordre au gouverneur [de la Pannonie] pour connoistre de l'affaire. Serene fut obligé de comparoistre. Mais comme le Gouverneur luy eut demandé pourquoi il avoit fait affront à une dame de qualité, il raporta comment la chose s'estoit passée: de sorte que le mari qui estoit present, rougit [de la mauvaise conduite de sa femme,] & n'eut plus rien à dire au Saint.

[Ainsi il n'y avoit qu'à le renvoyer absous.] §. 3. 'Mais le Gouverneur jugea qu'un homme qui n'avoit pu souffrir le dereglement d'une dame, & qui l'avoit reprise avec tant de liberté, estoit un Chrétien, [par où l'on voit l'idée que les payens mesmes avoient & de la religion qu'ils professoient, & de celle qu'ils persecutoient si cruellement.] Il luy demanda donc de quelle religion il estoit: & alors le Saint luy dit sans hesiter qu'il estoit Chrétien. Le juge ajouta : « Et où est-ce donc que vous vous estes caché pour eviter "si longtemps de sacrifier? » Dieu, répondit le Saint, « m'a conservé jusques à present la vie du corps en la maniere qu'il luy a plu : Je n'estois assurément qu'une pierre de rebut, indigne d'entrer dans son edifice. Mais je vois qu'il veut bien presentement m'y donner place. Ainsi puisqu'il luy a plu que je fusse decouvert, je suis prest de souffrir [la mort] pour son nom, afin d'avoir quelque part dans son royaume. » Le juge en colere le condanna à l'heure mesme à la mort; & l'arrest fut aussitost executé. *usque nunc.*

Boll. 23. feb p. 366. §. 18. 'Il est visible que ce Saint n'a pas souffert dans le commencement de la persecution, [comme S. Irenée. Il ne faut pas aussi le mettre plustard qu'en l'an 307, sur la fin duquel Licinius fut fait Empereur de la Pannonie.] Flor. p. 334. 335. 339. 'Les martyrologes de S. Jerome mettent sa feste le 23. de fevrier, & plus nettement encore le 22, Act. M. p. 547. 'auquel ses actes portent qu'il mourut. a Boll. p. 364. §. 2. 3. a Neanmoins Usuard, Adon, Notker, & les nouveaux, la mettent le 23.

§. 14-16. 'La ville de Billon en la basse Auvergne, honore le 23. un S. Sinere Martyr, appellé Cerneaf par le peuple, dont elle croit posseder le corps dans une eglise collegiale de son nom; & la Cathedrale de Clermont en fait l'office le 10. de may. Quelques uns pretendent que c'est celui dont nous venons de parler: mais on n'en a pas de preuve. [Je n'en trouve rien dans l'histoire des Saints d'Auvergne par le P. Branche.]

SAINT POLLION,

LECTEUR DE CIBALES, ET MARTYR.

Boll. 28. apr. p. 566. d. e. 'PROBE qui estoit gouverneur de la Pannonie ["en l'an 304,] n'estant pas encore rassasié du sang des Chrétiens qu'il avoit repandu à Sirmich, resolut de faire la visite des autres villes de sa province, pour y exercer les mesmes cruautez. Ce fut pour cela qu'il vint à celle de Cibales, quoiqu'il prist le pretexte de quelques autres affaires. Quand il y fut arrivé, les ministres de la justice luy presenterent un Chrétien nommé Pullion ou Pollion, qui estoit le premier des Lecteurs de l'Eglise [de cette ville,] & tres connu [par la pureté &] par l'ardeur de sa foy. [Son unique crime estoit qu'il ne cessoit point de se moquer des dieux de bois & de pierre que les payens adoroient, ce qui leur paroissoit un orgueil epouventable; & on ajoutoit, [mais faussement,] qu'il parloit de mesme des Empereurs. V. S. Irenée de Sirmich.

c. f. 'Estant devant le juge il avoua sans difficulté qu'il estoit Chrétien, & le premier des Lecteurs. Probe demanda ce que c'estoit que ces Lecteurs; & il répondit que c'estoient ceux qui avoient accoutumé de lire au peuple les paroles divines [des Ecritures.] Probe ajouta; « Sont-ce donc ceux qu'on dit abuser de la legereté des filles, en leur persuadant de conserver leur chasteté, & de ne se point marier? » Et Pollion luy répondit: « Vous pourrez voir aujourd'hui si les Chrétiens sont legers "& faciles à tromper. » Probe demanda ce qu'il vouloit dire: & le Saint ajouta : « Ceux qui en abandonnant leur Createur embrassent vos superstitions, sont des gents legers, & qui se laissent miserablement abuser. Mais on ne peut douter de la sincere pieté & de la constance de ceux qui malgré tous les tourmens persistent dans la fidelité qu'ils doivent au Roy eternel, & s'efforcent d'accomplir les commandemens si saints que J. C. nous donne dans nos livres. » Probe luy demanda quels estoient ces commandemens; [& sur cela le Saint prit occasion de faire un abregé des principales maximes du Christianisme, qu'on sera sans doute bien aise de voir ici.] *vanitatem.*

f. 'Ces commandemens, dit-il, sont ceux « qui nous apprennent qu'il n'y a qu'un Dieu dans le ciel qui nous fait entendre son tonnerre; Que des ouvrages de bois & de pierre ne peuvent pas s'appeller des dieux; Qu'il faut corriger ses fautes, "en faire penitence, & perseverer inviolablement dans le bien qu'on a embrassé; Que les Vierges qui gardent leur pureté sont dans un rang eminent; Que les femmes doivent garder la chasteté con- *emendant.*

„ conjugale, & ne se servir de la liberté
„ du mariage que pour avoir des enfans;
„ Que les maistres doivent commander à
„ leurs serviteurs non avec emportement,
„ mais avec douceur & avec bonté, en se
„ souvenant qu'ils ont tous la mesme na-
„ ture; Que les serviteurs doivent s'acqui-
„ ter de leurs devoirs plutost par amour que
„ par crainte; Qu'il faut obeïr aux Rois
„ & aux puissances superieures, lorsque ce
„ qu'ils nous commandent est juste; Qu'il
„ faut honorer ceux qui nous ont donné la
„ vie, aimer nos amis, pardonner à nos
„ ennemis, avoir de l'affection pour nos
„ citoyens, de l'humanité pour les étran-
„ gers, de la misericorde pour les pauvres,
„ de la charité pour tout le monde; Qu'il
„ ne faut faire mal à personne; 'Qu'il faut p. 567. a.
„ souffrir avec patience le tort que les au-
„ tres nous font, & ne faire jamais tort à
cedere. „ un autre; Qu'il faut ″donner liberale-
„ ment ses biens, & ne souhaiter point
„ ceux d'autrui, [1] non pas mesme les re-
„ garder d'une maniere qui en marque ou
„ en fasse naistre le moindre desir; Que ce-
„ lui là vivra eternellement, qui pour sou-
„ tenir sa foy aura meprisé cette mort d'un
„ moment, qui est le plus grand effort de
„ vostre puissance. Si ces maximes vous de-
„ plaisent, ajouta le Saint, vous n'avez à
„ vous plaindre que de vostre propre ju-
„ gement.

„ 'Probe luy répondit alors; Qu'est ce a.
„ que peut attendre un homme quand on
„ luy a osté la vie, & qu'il a perdu avec la
„ lumiere tous les biens dont son corps est
„ capable de jouir? A quoy Pollion repli-
„ qua: Il y a une lumiere eternelle bien
„ elevée audessus de celle dont nous ne pou-
„ vons jouir que peu de temps. Il y a des
„ biens immuables incomparablement plus
„ agreables que ceux qui perissent: Et assu-
„ rément c'est une imprudence & une fo-
„ lie de preferer ce qui passe à ce qui ne
„ passe jamais.

„ [Probe estoit incapable de cette divine
„ philosophie:] C'est pourquoi il dit brus-
„ quement au Saint: A quoy tout cela va
„ t-il? Il faut faire ce que les Empereurs or-
„ donnent, & sacrifier. Le Saint sans s'é-
„ tonner, Faites vous mesmes, dit-il, ce
„ qu'on vous ordonne: Pour moy je ne
„ sacrifierai point. Il n'y va, répondit Pro-
„ be, que de perdre la teste si vous n'obeïs-
„ sez pas. Et le Saint luy repartit aussi for-
„ tement: Faites, vous dis-je, ce qu'on
„ vous ordonne: Car je suis resolu de sui-
„ vre exactement les traces des Evesques,
„ des Prestres, & de tous les Peres dont
„ j'ay receu les instructions: & quoy qu'il
„ faille souffrir pour cela, je le souffrirai
„ avec joie.

'Alors Probe rendit sa sentence & le d.
condanna à estre brulé. Les ministres de la justice ou plutost ceux du demon, l'enleverent aussitost, & le menerent à un mille de la ville, où il consomma son holocauste, en louant, benissant, & glorifiant Dieu, sans donner la moindre marque de crainte. Tout cela arriva le 27e jour d'avril, ou plutost le 28, 'auquel les martyrologes de S. Jerome, Usuard, Adon, p. 565. §. 1. 2. & plusieurs autres, marquent sa feste. Quelques-uns la mettent aussi le 27. & le

1. *necullorum quidem delectatione,*

29. 'Et les martyrologes de S. Jerome la p. 566. c. d. marquent encore le 29. de may. 'Ses actes e. paroissent avoir esté écrits ″environ 70. ans aprés. 'Et il y a mesme de l'apparence e. ce que l'auteur en a tiré une grande partie des registres originaux du greffe.

V. S. Irenée de Sirmich note 2.

'Cet auteur nous apprend que le jour e| 567. d. de la mort du Saint estoit aussi celui du martyre de S. Eusebe Evesque de Cibales, qui avoit triomphé du diable & de la mort en mourant pour J. C. plusieurs années auparavant dans la persecution precedente, [c'est à dire assez vraisemblablement dans celle de Valerien.] Ainsi l'on faisoit la feste de ces deux Saints en un mesme jour. 'Et ils sont en effet marquez p. 565. 566. ensemble dans les martyrologes de S. Jerome, dans Notker, & dans quelques autres.

[Hors cela nous n'avons point de connoissance de ce saint Evesque.] 'Pour la p. 566. e. ville de Cibales [qui est assez celebre dans l'histoire,] & qui a donné la naissance à l'Empereur Valentinien I, 'elle est aujourd'hui tellement ruinée qu'on ne sçait pas mesme où elle estoit. Act. M. p. 435.

SAINTE SOTERE, VIERGE, ET SAINT PANCRACE, MARTYRS A ROME.

'LE nom de Ste Sotere est celebre Boll. 10. feb. p. 388. §. 9. dans les martyrologes: [&'nous avons l'avantage d'apprendre le peu que nous en savons des écrits de S. Ambroise, qui pouvoit estre son petit-neveu.] 'Car proposant l'exemple Amb. virg. l. 3. p. 479. 1. de cette Sainte à Marcelline sa sœur, il dit qu'il luy propose à imiter celle dont elle tiroit son origine. Il l'appelle ″sa *parentem.* mere ou sa parente, '& la sienne aussi. exh. v. p. 443. 1. Il dit que c'estoit l'honneur de sa maison, & que sa vertu estoit pour luy un exemple domestique. 'Ainsi il est visible Boll. 10. feb. p. 387. b. qu'elle estoit parente de S. Ambroise. [a] Aussi l'on sçait qu'elle estoit d'une maison très illustre, où il y avoit eu des Consuls & des Prefets: & elle en fut l'ornement par sa qualité de Vierge & de Martyre, qui sont les dignitez de la foy, & des dignitez qui ne se perdent jamais. [a] 12. may, p. 21. e| Amb. exh. v. p. 443. 1. Elle estoit encore ″fort jeune lorsqu'elle *tenera.* souffrit le martyre. 'Le juge ayant ordonné qu'elle fust battue sur le visage à Amb. virg. l. 3. p. 479. 1| exh. v. p. 443. 1. cause qu'elle refusoit de sacrifier, ″elle *&c.* se devoila aussitost, voulant bien qu'on vist son visage, pourvu que ce fust pour estre martyre; & souffrit genereusement la honte & la douleur de ce supplice sans

Surg. l. 3. p. 479. k.

repandre une seule larme. 'Enfin ayant surmonté plusieurs autres tourmens, elle finit sa vie par l'épée. [a] Quelques modernes en raportent plusieurs autres choses, mais qui sont sans autorité.

a Boll. 10. feb. p. 387. 388.

12. may, p. 21. e.

'Les actes de S. Pancrace martyrizé à Rome le 12. de may "sous le Consulat IX. de Diocletien, & VIII. de Maximien, [c'est à dire en l'an 304,] portent qu'elle souffrit en mesme temps que ce Saint; 'et beaucoup d'anciens martyrologes marquent à Rome le 12. de may Ste Sotere Vierge & Martyre; ce qu'on lit aussi dans Adon & dans Notker. 'Les mesmes martyrologes et beaucoup d'autres marquent encore sa feste le 6. de fevrier, ou le 10. auquel le Romain la met: 'et elle est marquée le mesme jour [1] dans l'ancien Missel donné par Thomasius. 'Plusieurs Eglises en font aussi la feste ce jour là. [b] Les anciens martyrologes qui portent le nom de S. Jerome la celebrent principalement le 6. de fevrier avec la qualité de Vierge & de Martyre, & marquent sa veneration dans le cimetiere de son nom qui estoit à Rome sur le chemin d'Appius près les Catacombes. 'Plusieurs autres martyrologes la mettent aussi entre les Martyrs de Rome.

NOTE 1.

p. 25. 26| Flor. p. 525. 526. — Boll. 10. feb. p. 388. §. 9. — Thom. p. 146. — Boll. p. 389. §. 22. — b Flor. p. 301, 302. — Boll. 10. feb. p. 388. §. 11. 12.

'Le cimetiere qui portoit son nom, & où il y a apparence qu'elle estoit enterrée, estoit près de celui de Calliste. [Vers l'an 755,] 'le Pape Estienne III. en fit rétablir le comble qui estoit tombé. [c] Anastase dit que le Pape Serge II. transporta vers l'an 845, le corps de Ste Sotere Vierge & Martyre, & ceux de plusieurs autres Saints, dans l'eglise de S. Silvestre & de S. Martin nommée quelquefois le titre d'Equitius. 'Diverses Eglises pretendent avoir de ses reliques. 'Pamphile moine grec & Prestre de Jerusalem en a fait un eloge qu'on a encore.

p. 389 §. 16. 17| Aring. l. 3. c. 19. p. 288. — Anast. c. 94. p. 82. c — c c. 104. p. 174. a| Boll. 10. feb. p. 389. d. — Boll. p. 389. f. — 12. may, p. 17. c.

[S. Pancrace qui souffrit en mesme temps que cette sainte vierge, est aussi fort illustre dans l'Eglise. Nous en avons des actes que leur simplicité & leur breveté] 'ont fait recevoir comme bons par Baronius [& par d'autres personnes habiles.] 'Il paroist qu'ils ont esté connus & receus de Bede. [d] Ils ne sont pas neanmoins originaux, & sont mesme embarassez "de plusieurs difficultez. [Aprés tout ils contiennent peu de faits;] 'et ce qu'on en peut tirer se reduit à dire que S. Pancrace qui estoit d'une grande naissance, estant demeuré orfelin dans un fort bas age sous la tutele de Denys son oncle paternel, Denys l'amena de Synnades ville de Phrygie à Rome. Ils s'y logerent dans la mesme rue où demeuroit le Pape qui gouvernoit alors; & ayant esté touchez de la reputation de ses miracles & de ses vertus, ils embrasserent la foy, quoique la persecution fust alors très violente. Ainsi le Pape qui les battiza [devoit estre S. Marcellin.] Denys mourut au bout de quelques jours: 'Adon, Usuard, Notker, & le martyrologe Romain, marquent sa feste le 12. de may avec celle de son neveu.

Bar. 12. may, c. — Boll. mars t. 2. p. 19. c. — d 12. may, p. 17. e. — p. 21. a. b. c. — p. 17. b.

NOTE 2.

p. 21. c. d. e.

'S. Pancrace fut pris quelque temps aprés, & quoiqu'il n'eust encore que 14. ans, il confessa J. C. avec beaucoup de generosité. Les persecuteurs n'oserent l'exposer à de grands tourmens, depeur d'avoir la honte d'estre vaincus par un enfant. Ainsi on le condanna tout d'un coup à estre decapité; ce qui fut executé sur le chemin d'Aurele: & une dame nommée Octaville ayant enlevé son corps durant la nuit, l'embauma, & l'enterra le 12e jour de may, 'auquel sa feste est marquée dans les martyrologes de S. Jerome, 'dans Bede, dans "ceux du IX. siecle, & ensuite dans tous les autres. 'Elle est aussi dans le calendrier du P. Fronto, & dans le Sacramentaire de S. Gregoire. [e] Le Missel donné par Thomasius la marque dans le titre de ce jour: mais il n'est pas nommé dans les oraisons.

Flor. p. 525. — Boll. p. 17. a. — Front. cal. p. 78| Sacr. p. 88. — e Thom. p. 151.

&c.

'Le Pape Symmaque fit bastir une eglise de S. Pancrace soit dans le cimetiere de Calepode, où l'on croit qu'il fut enterré, sur le chemin d'Aurele à deux milles de Rome; 'soit dans le palais de Latran où l'on dit qu'est aujourd'hui son chef dans une très ancienne chapelle de son nom. 'S. Gregoire de Tours marque que son tombeau estoit près des murailles de Rome. [Il estoit assurément fort visité par le peuple,] 'puisque des le temps de Justinien une des portes de Rome estoit appellée la porte de S. Pancrace. 'On pretend que c'est celle qu'on appelloit auparavant la porte d'Aurele, 'laquelle gardoit neanmoins encore ce nom dans le mesme temps.

Anast| Aring. l. 2. c. 1. §. 13. p. 210. — §. 10| Front. p. 78| Boll. p. 18. — Gr. T. gl. M. c. 39. p. 88. — Proc. b Got. l. 1. c. 18. p. 357. 358. — Bar. 12. may, c. — Proc. c. 22. p. 366. b.

&c.

'Le corps du Saint estoit à Rome dans son eglise à la fin du VI. siecle. [f] Son tombeau estoit particulierement "celebre parceque ceux qui s'en approchoient aprés avoir fait un faux serment, estoient aussitost possedez du demon, ou mesme tomboient morts à terre. 'S. Gregoire le Grand y prononça son homelie 27. sur les Evangiles le jour de la feste du Saint, [g] à laquelle un grand nombre de personnes estoient venues, avec "des marques extraordinaires de devotion. L'eglise où estoit son corps, estoit servie par des Prestres & des Ecclesiastiques qui y faisoient l'office. Mais parcequ'ils manquoient quelquefois d'y celebrer la Messe les dimanches, S. Gregoire le Grand y mit des religieux pour y faire l'office tous les jours, & y faire dire la Messe par un Prestre qu'ils entretiendroient, & qui demeureroit chez eux. 'Le Pape Honorius couvrit d'argent le tombeau du Saint, & fit bastir ou plutost rebastir des les fondemens l'eglise qui portoit son nom à deux milles de Rome sur le chemin d'Aurele. 'Elle subsiste encore aujourd'hui entre les mains des Carmes déchaussez; & la plus grande partie du corps de S. Pancrace y est gardée sous le grand autel.

Greg. l. 3. ep. 18. p. 555. d. — f Gr. T. p. 88. 89. — Greg. t. 1. p. 1444. b| p. 1447. c. — g p. 1446. d. — l. 3. ep. 18. p. 555| Gr. T. p. 89. — Boll. 12. may. p. 18. d. e| Anast. — Boll. p. 18. e.

&c. &c.

'Le Pape Pelage [II.] envoya des reliques de S. Pancrace & de quelques autres Saints à S. Gregoire de Tours: & le vaisseau où elles estoient fut sauvé miraculeusement d'un naufrage par l'intercession de ces Saints. 'S. Gregoire le Grand en envoya quelques autres à Constance Evesque de Milan: [h] & cette Eglise honore encore aujourd'hui particulierement

Gr. T. gl. M. c. 83. p. 188. 189. — Greg. l. 7. ep 87. p. 846. c. — h Boll. p. 19. b.

ment

1. Il sembleroit que ce fust le jour de sa naissance: *Cujus humanitatis celebramus exordia.* [Mais cela n'est point probable.]

ment S. Pancrace. 'Il en envoya de mesme à Pallade Evesque de Saintes, pour une eglise qu'il avoit bastie en l'honneur de ce Saint & de quelques autres; '& à une dame nommée Adeodate qui luy en avoit demandé pour un monastere de filles qu'elle fondoit à Lilybée en Sicile. Ces reliques avant que d'estre envoyées en Sicile, firent plusieurs miracles. [Il n'est pas necessaire qu'elles fussent des parties du corps de ce Saint,] 'puisqu'il dit de mesme qu'il envoie de celles de l'Apostre S. Paul, [au corps duquel on sçait certainement qu'il ne touchoit pas.]

Greg. l. 5. ep. 50. p. 686. a. b. | l. 8. ep. 62. 63. p. 931. | l. 7. ep. 87. p. 846. c.

'Le Pape Vitalien envoya aussi des reliques de S. Pancrace à S. Vandrille, [a] & en Angleterre, où l'on marque que la premiere eglise consacrée à Dieu par S. Augustin fut dediée sous le nom de S. Pancrace. 'L'Eglise de Gand & plusieurs autres de France & d'Italie pretendent aussi avoir de ses reliques. 'On raporte "divers miracles faits depuis peu en une eglise du Comté de Nice, où l'on croit qu'il y en a. 'Les Italiens l'honorent en beaucoup d'endroits sous le nom de S. Brancas.

Boll. 12. may, p. 19. c. | a p. 20. a. c. | p. 18. 19. | sup. p. 707. 708. | &c. | 12. may, p. 19. b.

SAINTE
MARCIENNE,
VIERGE ET MARTYRE.

'Le nom de Ste Marcienne est fort celebre dans les martyrologes latins, qui la mettent les uns le 9. de janvier, & d'autres le 11. ou 12. de juillet. 'Nous en avons une hymne tirée du breviaire Gothique ou Mozarabe de Tolede, & des actes donnez par Bollandus, dont on voit bien que cette hymne a esté prise. [On ne peut pas dire que ces actes soient originaux, puisqu'ils paroissent écrits plusieurs années aprés la mort de la Sainte; & mesme ils contiennent diverses particularitez qui donnent quelque lieu de les tenir pour suspects. Mais d'autre part ils sont tellement particularisez, & d'une style si grave, qu'il est difficile de ne leur pas donner quelque creance. L'hymne mesme du breviaire de Tolede paroist assez belle & assez ancienne pour les pouvoir autoriser. C'est pourquoi nous ne craindrons pas de raporter ce qu'ils contiennent.

Boll. 9. jan. p. 568. §. 4-7. | §. 1.

Ils ne nous apprennent pas en quel temps la Sainte a vécu & a souffert.] 'Vincent de Beauvais & d'autres nouveaux auteurs l'ont mise sous Diocletien; [& c'est pour les suivre que nous en parlons ici, quoiqu'ils n'aient peutestre pas eu d'autre raison de le faire, qu'une presomption generale qui fait attribuer à cette persecution les Martyrs dont on ignore le temps.] 'Les Espagnols s'attribuent cette Sainte, mais sur des autoritez nullement considerables. 'Ses actes disent qu'elle souffrit à Cesarée, [qui est un nom commun à beaucoup de villes.] 'Mais les circonstances nous determinent assez clairement à l'entendre de Cesarée en Mauritanie; '& presque tous les martyrologes l'expliquent de cette Cesarée, 'qu'on croit communément estre la ville d'Alger, quoique des personnes habiles en doutent.

§. 5. | Boll. 9. jan. p. 568. | §. 7. 8. | p. 569. §. 1. | p. 598. §. 3. | §. 4. | Geo sac. p. 107 | Vand. p. 350.

'Cela nous sert à expliquer ce que les actes ajoutent, qu'elle estoit de la ville de Rusuccur. [b] Car l'histoire de l'Eglise nous apprend qu'il y avoit une ville de Rusuccur dans la Mauritanie Cesarienne. [Nous ne pouvons donc douter que ce ne fust la patrie de nostre Sainte.] 'Elle estoit sortie d'une famille illustre. Dieu luy avoit aussi donné des richesses & de la beauté. : Mais meprisant toutes ces choses, elle vint demeurer à Cesarée, dans une petite cellule, où elle conservoit sa chasteté, qu'elle avoit consacrée à Dieu, fuyant l'ambition & les delices du monde.

Boll. §. 2. 3 | Geo. chr. p. 110. | b Boll. §. 2 | Vand. p. 359. | Boll. p. 569. §. 1.

'Estant un jour sortie pour voir la ville, disent ses actes, [ou plutost pour quelque sujet plus important,] elle se rencontra parmi une grande foule de peuple en un lieu proche la porte de Tipase, 'qui est aussi une ville de Mauritanie [assez près de Cesarée.] 'Dans cette place ayant vu sur une fontaine une Diane de marbre, elle luy abatit la teste, & la brisa toute entiere. [C'est une de ces sortes d'actions, qui estant contre l'ordre de la discipline ordinaire de l'Eglise, ne se peuvent bien faire que par une inspiration particuliere du S. Esprit. Mais aussi nous ne devons pas les condanner legerement, puisqu'elles ne sont pas extraordinaires dans les martyrs les plus authentiques & les plus saints.] 'Le peuple present à cette action se jetta sur la Sainte; & aprés l'avoir meurtrie de coups, la mena au tribunal du juge. Marcienne prevint son interrogatoire en confessant publiquement J. C, & en exhortant le peuple à abandonner des dieux qu'ils avoient faits eux mesmes.

§. 1. | Vand. p. 371. | Boll. p. 569. §. 1. | §. 2.

'Le juge l'ayant fait soufletter par les ministres de la question, la fit enfermer en une academie de gladiateurs, pour leur estre abandonnée: Ce qui n'étonna pas la Sainte, qui savoit que Dieu estoit le gardien de sa chasteté. En effet un gladiateur nommé Flammée, à qui elle avoit esté donnée en garde, ayant voulu venir au lieu où elle estoit, & où elle passoit toute la nuit en prieres, il trouva, disent les actes, une muraille qui l'empescha de l'approcher, jusqu'à ce que le jour estant venu, il luy demanda pardon en pleurant, & la conjura d'obtenir de Dieu qu'il pust sortir de cette academie de gladiateurs: La Sainte luy promit que Dieu le delivreroit le jour qu'elle souffriroit le martyre: & cela arriva effectivement.

§. 3.

'Le bruit de ce miracle s'estant repandu partout, & le juge ayant commandé que Marcienne fust livrée à un autre gladiateur, & le lendemain à un troisieme, leurs desseins criminels furent toujours arrestez par cette muraille dont Dieu environnoit sa servante, jusqu'à ce qu'enfin le juge n'eut plus la hardiesse

Ibid.

de l'expoſer de nouveau. [Cette merveille eſt ſans doute ſurprenante : Mais qui ne ſçait que]'Dieu a fait paroiſtre particulierement ſa puiſſance pour defendre la chaſteté de ſes epouſes? [Et ſi l'on conſidere les divers miracles qu'il a operez pour cela, on trouvera peuteſtre que les autres paroiſtront encore plus incroyables que celui-ci.] 'Ste Marcienne voyant ſa chaſteté en aſſurance, parceque Dieu en prenoit la protection, ne ſongea plus qu'à ſe preparer au martyre.

Baſ. virg. t. 1. p. 664. 665.

Boll. p. 569. §. 4.

'La ſuite des actes eſt obſcure : Je ne ſçay s'ils veulent dire que l'on vouloit faire apprendre à la Sainte l'art des gladiateurs. 'Nous ſavons par Euſebe que l'on y a quelquefois condanné les Chrétiens. [Mais il y a peu d'apparence que cela ait eſté juſques à des filles.]

§. 4.

Euſ. de Pal. c. 7. 8. p. 328. d| 330. d.

'Le lieu où eſtoit la Sainte, eſtoit auprés de la maiſon d'un Juif nommé Budaire, qui eſtoit prince de la ſynagogue. Quelques uns de cette maiſon ſe moquant de la Sainte, & luy diſant des injures, elle maudit cette maiſon, priant Dieu de faire deſcendre le feu du ciel pour la conſumer, & de ne point permettre qu'elle fuſt jamais rebaſtie ; mais qu'au contraire les pierres que l'on en tranſporteroit cauſaſſent la ruine des autres maiſons où on les voudroit employer.

Boll. p. 569. §. 4.

'Cette priere, [qui eſt aſſurément extraordinaire,] fut exaucée, diſent ces actes ; de telle ſorte qu'au moment meſme que la Sainte rendit l'eſprit, la maiſon & tous ceux qui eſtoient dedans, furent conſumez par le feu du ciel. Les Juifs l'ayant ſouvent voulu rebaſtir, elle tomboit toujours en ruine : & ceux qui en voulurent prendre les pierres, ſe baſtirent plutoſt des ſepulcres que des maiſons.

§. 6.

'Le jour de ſon martyre fut "le 9. de janvier, ou le 11. de juillet. Car ſes actes liſent differemment. Les gladiateurs deſcendirent ce jour là dans l'amphitheatre [pour combatre ;] & Flammée y receut la liberté par la voix du peuple qui aſſiſtoit au ſpectacle, comme la Sainte luy avoit promis. Mais ce meſme peuple ayant demandé que Marcienne fuſt expoſée aux beſtes, on l'attacha à un poteau, & on laſcha un lion tres furieux, qui ſe vint jetter ſur elle tout en courant, & mit ſes griffes ſur ſa poitrine. Mais des qu'il l'eut ſentie, il la laiſſa ſans luy avoir fait aucun mal. Le peuple ſurpris de cette merveille, dit qu'il falloit laiſſer aller cette Chrétienne : Mais Budaire, qui avoit avec luy ſes enfans & quelques Juifs ramaſſez pour le ſeconder, excita un tumulte, criant qu'il falloit obtenir du Gouverneur que l'on laſchaſt un taureau ſur elle. Cela fut fait : & le taureau ayant bleſſé la Sainte à la mammelle avec ſes cornes, elle tomba à demi morte toute couverte de ſang.

§. 5. — *V. idus januarii ou julii.*

'On la retira dans une loge ; où aprés qu'on eut étanché ſon ſang, on la ramena pour recevoir encore une autre couronne, & on l'attacha pour la troiſieme fois au poteau. Alors elle s'écria : Je vous « vois, Seigneur, je vous ſuis : recevez « l'ame de voſtre ſervante : C'eſt vous qui « avez eſté avec moy dans la priſon ; c'eſt « vous qui avez daigné conſerver ma cha- « ſteté. Alors le juge dont la colere s'en- « flammoit de plus en plus, fit laſcher un grand leopard, qui ſe jettant ſur la Sainte, luy arracha d'un ſeul coup de dent preſque toute la peau, & ainſi ſepara ſon ame d'avec ſon corps.

Ibid.

[Voilà ce que les actes de Ste Marcienne raportent d'elle.] 'L'hymne du breviaire Gothique contient les meſmes choſes, quoiqu'avec moins d'étendue. [Cette hymne donne ſujet de croire qu'elle a eſté fort honorée en Eſpagne ;] '& l'on fait porter ſon nom à beaucoup de perſonnes dans le Portugal. [C'eſt apparemment ce qui a donné ſujet à quelques auteurs de mettre ſon martyre en Eſpagne. On pourroit peuteſtre croire qu'elle a eſté martyrizée à Ceſarée, & tranſportée à Tolede ; & que c'eſt pour cette raiſon que le martyrologe Romain, aprés avoir mis cette Sainte dans la Mauritanie le 9. de janvier, la met à Tolede le 12. de juillet.] 'Car cela vient apparemment, dit Baronius, de ce que l'un eſt le jour de ſa mort, & l'autre celui de ſa tranſlation. 'Il y en a qui en font deux Saintes differentes ; mais cela n'a pas de fondement. [a] Sa feſte eſt miſe le 11. de janvier par Uſuard, Adon, Notker, & divers autres, '& l'onzieme de juillet non ſeulement par pluſieurs martyrologes manuſcrits, mais meſme par deux exemplaires d'Uſuard gardez à S. Germain des prez, qu'on croit eſtre les plus authentiques. Il y a auſſi bien de l'apparence que S. Marcien marqué ce jour là dans les martyrologes de S. Jerome, à Ceſarée de Mauritanie, n'eſt pas different de Ste Marcienne : [car ces ſortes de changemens y ſont ordinaires.]

p. 570. — p. 569. §. 8. — Bar. 12. jul. g. — Boll. 9. jan. p. 568. §. 7. — a §. 4. — §. 4. 6.

LES SAINTS NABOR, FELIX, ET VICTOR,

MARTYRS A MILAN.

[SAINT Nabor, S. Felix, & S. Victor, eſtoient des martyrs celebres à Milan du temps de S. Ambroiſe, qui en parle en divers endroits.] 'Nous avons les actes des deux premiers dans Mombritius, & Baronius témoigne en avoir eu un manuſcrit. [Ceux de S. Victor ſont dans Surius & dans Bollandus au 8. de may. Ces deux pieces ont un fort grand raport entre elles, & la premiere copie ſouvent l'autre de mot à mot. "Mais il y a encore bien d'autres raiſons qui font que nous ne pouvons avoir beaucoup de creance ni à l'une ni à l'autre ; ce qui nous obligera de ne faire qu'un abregé fort court des faits qu'elles raportent.]

Bar. 12. jul. a. — Note 2.

'On pretend que ces trois Saints eſtoient de meſme pays, [c'eſt à dire de Mauritanie,] [b] dont on marque qu'eſtoit

Boll. 8. may, p. 290. b. — b p. 288. §. 1.

S. Victor; [a] & on les fait aussi tous trois "soldats ou officiers de guerre. [b] Ils avoient, dit S. Ambroise, l'odeur de la foy; mais ce parfum estoit encore renfermé en eux, & ne se faisoit point sentir aux hommes. La persecution arriva, ils quitterent les armes, ils baisserent la teste, & ayant esté comme pilez & broyez par l'épée qui leur osta la vie, ils repandirent de tous costez l'excellente odeur de leur martyre.

'On marque que S. Nabor & S. Felix souffrirent avant S. Victor, ["assez probablement vers le mois d'avril 304.] [c] Leurs actes les font freres, '& portent que Maximien [Hercule] qui estoit alors à Milan, ayant sceu qu'ils estoient Chrétiens, les fit arrester : & comme il vit que nonobstant toutes ses menaces, ils persistoient dans leur religion, il les tint enfermez douze jours dans une prison, sans leur faire donner ni pain, ni eau. Au bout de ce temps ils furent encore presentez à Maximien, 'qui les remit entre les mains d'Anulin son Conseiller, disent les actes : & Anulin les ayant renvoyez en prison pour cinq jours, fit battre ensuite S. Nabor à coups de bastons, dechirer les costez avec les ongles de fer, & y appliquer le feu; '& enfin il le condanna avec S. Felix à estre brulé. Mais si l'on en croit leurs actes, ils sortirent des flammes sans en avoir receu aucun tort. Ils furent donc remis en prison, & Maximien ayant à aller à Lodi, il les y fit aussi mener. Là ils furent fustigez de nouveau, & enfin decapitez pres de la riviere de [1] Scilere [sur laquelle l'ancien Lodi estoit placé.] Leurs corps furent enlevez par une dame de la ville nommée Savine, qui les transporta ensuite à Milan. Voilà ce que portent leurs actes, 'autorisez par la tradition des siecles suivans. [d] On montre à Lodi quelques antiquitez qu'on pretend estre des monumens de leur martyre.

'Ce qui est certain, c'est que leur tombeau estoit celebre à Milan du temps de S. Ambroise, & il estoit visité par un grand concours de peuple. Il estoit environné de bareaux, depeur que l'on n'y fist quelque tort. 'C'estoit devant ces bareaux que reposoient les SS. Gervais & Protais.

'Leur feste est marquée le 12. de juillet dans les plus anciens martyrologes, mesme dans ceux de S. Jerome, quoiqu'avec quelque confusion. 'Adon & Notker disent que c'est le jour de la translation de leurs corps [à Milan.] 'Les martyrologes de S. Jerome & Notker marquent encore à Milan le 14. de may les SS. Victor, Nabor ou Namor, Felix, & Rustique.

'Savine, dont nous avons parlé, est mise au nombre des Saintes le 30. de janvier dans le martyrologe Romain & quelques autres nouveaux; & l'on en fait l'office à Milan. On ne dit rien d'elle qui vaille la peine d'estre marqué, sinon que s'occupant à prier Dieu au tombeau des SS. Nabor & Felix, elle finit sa vie dans un si saint exercice. 'S. Charle ayant fait ouvrir son tombeau en 1571, trouva son corps & ses habits tout entiers, & sans aucune corruption.

'Pour ce qui est de S. VICTOR, ses actes disent qu'ayant esté deferé à Maximien, qui exerçoit alors une grande persecution dans Milan, il confessa genereusement sa foy devant luy, & demeura six jours en prison sans boire ni manger. 'Il fut interrogé de nouveau, puis fustigé; & meprisant les menaces & les promesses tant de Maximien que d'Anulin son Conseiller, il fut fustigé une seconde fois; 'puis remené en prison, où on luy mit les cepsaux piez, & où il meprisa 'encore toutes les sollicitations d'Anulin. Le lendemain l'Empereur l'ayant fait venir, luy montra tous les instrumens des supplices, & luy fit verser du plomb fondu sur tout le corps, ce qu'il ne sentit point du tout, s'il en faut croire les actes. 'L'Empereur l'ayant fait mêner à la porte de Verceil, & les soldats s'estant, dit-on, endormis, il s'enfuit, & se cacha dans une écurie où ses gardes le trouverent. 'Maximien le condanna enfin à perdre la teste: & cela fut executé auprés d'un bois 'le 8. de may, [e] auquel les martyrologes de S. Jerome, ceux [2] du IX. siecle, & plusieurs autres marquent sa feste. On le met encore le 14. ou le 15. du mesme mois, quelquefois sous le nom de Maure, [parcequ'il l'estoit de naissance.] 'On pretend que le 14. est le jour auquel il fut enterré par "S. Materne Evesque [de Milan.]

'On voit par S. Gregoire de Tours que ce Saint estoit fort honoré à Milan dans le VI. siecle; que son tombeau y estoit celebre; & que sa feste s'y solennisoit avec un grand concours de peuple, mesme durant la nuit. S. Gregoire de Tours dit que sa puissance paroissoit plus particulierement dans la delivrance des captifs. Il en raporte une histoire d'un grand seigneur d'Auvergne nommé Apollinaire: [mais il y paroist plutost un manquement de parole qu'un miracle.]

'Le corps du Saint se conserve encore aujourd'hui à Milan dans une eglise de son nom, qu'on pretend avoir esté la basilique Porcienne de S. Ambroise, & avoir mesme servi quelque temps de Cathedrale. 'S. Charle l'y trouva dans la visite qu'il fit de cette eglise, & le transporta en l'an 1576. dans la nouvelle que l'on avoit fait bastir. 'Il y a encore plusieurs autres eglises de son nom dans Milan, dont l'une appellée S. Victor de l'orme, est bastie, à ce qu'on croit, au lieu où il souffrit le martyre.

'Ennode Evesque de Pavie témoigne avoir souvent eprouvé le secours de ce saint Martyr. [f] Il marque particulierement qu'il obtint par ses prieres la guerison d'une maladie dont les medecins n'esperoient pas qu'il pust echaper. Il se frota pour cela tout le corps de l'huile de ce Saint, comme il parle, [c'est à dire apparemment de l'huile de la lampe qui bruloit devant son tombeau;] & il fut aussitost gueri.

Marginal notes: *milites.* — a §. 1|MS. p. 591. — b Amb. in Luc. 13. p. 157. b. c. — NOTE 3. — Boll. 8. may, p. 290. b. — c MS. p. 592. — p. 591. — p. 592. — p. 594. — 1. — Boll. 30 jan. p. 1029. 1030. — d Flor. p. 659. — Amb. vit. p. 81. c| — c|Amb. ep. 54. p. 315. 1. — Flor. p. 658. — p. 659. 1. — p. 529| Boll. 14. may, p. 284. — Boll. 30. jan. p. 1029. §. 1. 2. — §. 11-13. — 8. may. p. 289. §. 1. — §. 2. — §. 3. — §. 4. — §. 5. — Ibid. — §. 6. — 2. — e p. 286. §. 1. — p. 290. §. 6. — NOTE 4. — Gr. T. gl. M. c. 45. p. 105. — Boll. 8. may, p. 286. §. 2. — §. 2. 3. — §. 5. 6. — Enn. euc. p. 432. — f p. 432|1. 8. ep. 24. p. 239.

1. Florentinius *p.* 659. 1. dit Silare: Il y a Silane dans les cartes de Sanson.

2. Usuard, Adon, Raban, Notker, [Vandelbert.]

SAINTE AFRE, MARTYRE A AUSBOURG,

[ON écrit beaucoup de choſes de Ste Afre, que nous toucherons en un mot, ou que nous omettrons abſolument, "parcequ'elles ne nous paroiſſent nullement fondées, & nous nous arreſterons ſeulement à ſon martyre dont les actes n'ont rien que de tres bon & de tres edifiant.]

V. la perſ. de Dioceletien n. 24.

Velſ. Afr. p. 477 | Sur. 5. aug. p. 46. §. 9-11.
a Act. M. p. 501.
b Sur. 5. aug. p. 46. §. 9.

'On les trouve dans Surius, & dans Velſerius, dont Surius les a tirez: a& le P. Ruinart les a inſerez dans ſon recueil.

b Ste Afre eſtoit de la ville d'Auguſte dans la Rhetie, [que nous appellons aujourd'hui Ausbourg; & qui eſt la plus conſiderable de la Souabe.] Cette Sainte ne fut d'abord celebre que par ſes deregiemens, ſi publics qu'ils eſtoient connus de tout le monde.

p. 47. §. 9.

'Mais la miſericorde de Dieu qui regle toutes choſes par ſa bonté, non par nos merites, l'appella enfin à la religion Chrétienne, [& meſme à la gloire du martyre.]

§. 12.

'On croit qu'elle fut convertie par un ſaint Eveſque nommé Narciſſe,

§. 1-8.

'avec Hilarie ſa mere, qui l'avoit, dit-on, engagée dans ces crimes par un principe de religion, mais d'une religion digne de ceux qui adoroient les demons auteurs de tous les plus grands crimes. On ajoute que S. Narciſſe avoit auſſi converti Digne, Eunomie, & Eutropie, ſervantes de Ste Afre,

Velſ. p. 455 | Act. M. p. 502. d.
c Sur. 5. aug. p. 46. §. 8.

'qui ſont quelquefois nommées un peu diverſement, cavec tout le reſte de ſa maiſon, de ſes amis, & de ſes parens, entre leſquels on nomme Denys ſon oncle maternel que S. Narciſſe fit Preſtre. [Mais on meſle à cela un grand nombre de circonſtances qui n'ont pas meſme l'apparence de la verité.

On voit par les actes de ſon martyre, que quelque aſſurance que la foy luy donnaſt de la remiſſion de ſes pechez par le batteſme, neanmoins l'horreur & la douleur qu'elle en avoit conceue, avoit tellement penetré ſon cœur, qu'elle les regardoit comme vivans encore en quelque ſorte & dans la concupiſcence qui les avoit produits, mais qu'ils avoient extremement augmentée, & dans les malheureux reſtes qu'elle en reſſentoit: de ſorte qu'elle ſe croyoit obligée de faire tout ce qui eſtoit en ſon pouvoir pour achever de les effacer entierement.]

p. 47. §. 9.

'Pour les richeſſes que ſes crimes luy avoient acquiſes, elle s'en dechargea le plus promtement qu'elle put, comme d'un fardeau egalement peſant & honteux. Et quelques Chrétiens refuſant dans leur pauvreté meſme de les accepter, elle les pria & les conjura de luy vouloir faire cette grace, & de prier pour ſes pechez.

§. 9.

'La perſecution eſtant venue enſuite, Ste Afre fut priſe avec d'autres, & preſentée au juge nommé Caius, qui aprés les interrogations ordinaires, l'exhorta à ſacrifier, & à aimer mieux conſerver ſa vie que de la perdre par les tourmens: Surquoi la Sainte luy répondit: J'ay déja " fait aſſez de pechez lorſque je ne con- " noiſſois pas Dieu, ſans y ajouter celui " auquel vous me voulez obliger. Allez au " Capitole, luy dit le juge. Elle répondit: " J. C. eſt mon Capitole [& mon tout.] Je " n'ay que luy devant les yeux pour luy " confeſſer tous les jours mes crimes; & " parceque je ſuis indigne de luy offrir des " ſacrifices, je ſouhaite d'eſtre moy meſme " ſacrifiée pour luy, afin que mon corps " expie par ſes douleurs les pechez qu'il a " commis. "

Ibid.

'Le juge luy dit: Mais j'apprens que " vous eſtes une "femme perdue: vous fe- " rez donc bien de ſacrifier: car vous n'a- " vez rien à attendre du Dieu des Chrétiens. "

meretrix

[Le diable qui poſſedoit l'eſprit de ce juge s'efforçoit ainſi de la vaincre par la tentation la plus dangereuſe à ceux qui ſont touchez comme elle l'eſtoit de l'horreur de leurs pechez, qui eſt la défiance de la miſericorde de Dieu.] Mais elle qui ſavoit quelle eſt la bonté de J. C. envers les pecheurs vraiment convertis, répondit [au demon & à ſon miniſtre avec une humble fermeté:] J. C. mon " Seigneur a dit qu'il eſtoit deſcendu du " ciel pour les pecheurs; & ſon Evangile " nous aſſure qu'une proſtituée a arroſé ſes " piez de ſes larmes, & en a obtenu le " pardon de ſes pechez; qu'il n'a jamais " rejetté les perſonnes de cette ſorte non " plus que les publicains, & qu'il les a " meſme ſoufferts à ſa table. "

Ibid.

[Le juge à qui tout eſtoit bon, hors la veritable pureté du Chriſtianiſme,]'n'eut pas honte de l'exhorter à rentrer dans ſa premiere vie par la vue du gain qu'elle y avoit fait autrefois. Mais la Sainte eut horreur de cette propoſition: Elle declara qu'elle s'eſtoit depouillée avec joie de tout ce qu'elle avoit acquis par une voie ſi honteuſe & ſi contraire à la bonne conſcience, & proteſta que jamais ſes mains ne ſe ſouilleroient par un argent ſi execrable.

[Le demon revint à ſa premiere tentation, qui faiſoit voir neanmoins que les payens regardoient le Chriſtianiſme comme quelque choſe de grand & de ſaint.]

§. 9.

'Car le juge dit à la Sainte, Le Chriſt n'a " garde de vous croire digne de luy: c'eſt " ſans ſujet que vous voulez l'appeller voſ- " tre Dieu: il ne vous reconnoiſt point pour " eſtre à luy, & "une femme dereglée " comme vous eſtes ne peut pas paſſer pour " Chrétienne. La Sainte luy répondit: Il " eſt vray, je ne merite point de paſſer pour " Chrétienne, ni de porter ce nom: mais " la miſericorde de Dieu qui ne nous juge " pas ſelon nos merites, m'a fait la grace " de me le donner. Et d'où le ſavez vous? " luy dit le juge. L'honneur meſme qu'il " me fait, luy reſpondit la Sainte, de me " permettre de venir ici confeſſer ſon nom, " m'eſt une aſſurance qu'il ne m'a point re- " jettée de ſa face, & j'eſpere que cette " confeſſion me fera obtenir le pardon de " tous mes pechez. Contes, contes, dit " le juge, ſacrifiez aux dieux pour vous ſau- " ver.

quæ meretrix eſt.

„ ver. La Sainte luy répondit genereuse-
„ ment: Mon salut est [en] J. C, qui estant
„ attaché à la croix promit les biens du pa-
„ radis à un larron qui le ″reconnoissoit
„ [pour son Dieu.]

Confitenti.

„ ′Le juge continua: Sans nous amuser §. 10.
„ davantage, sacrifiez; depeur qu'en pre-
„ sence de ceux qui ont eu part à vostre
„ vie, je ne vous fasse [1] donner les étri-
„ vieres. La Sainte luy répondit: Je ne rou-
„ gis de rien que de mes pechez. Je me lasse
„ de tant disputer, ajouta le juge: Si vous
„ ne voulez pas sacrifier, il faut vous re-
„ soudre à mourir. C'est ce que je souhai-
„ te, dit la Sainte, pourvu que je merite
„ cette grace qui me rendra digne de trou-
„ ver mon repos [en Dieu.] Encore une
„ fois, dit le juge, sacrifiez: car je m'en
„ vas vous faire donner la question, & puis
„ vous condanner à estre brulée toute vive.
„ A cela la Sainte répondit: J'abandonne
„ volontiers mon corps par lequel j'ay pe-
„ ché, à toutes sortes de tourmens: mais
„ pour mon ame, je ne la souillerai jamais
„ en sacrifiant à des demons.

′Alors le juge dicta la sentence, qui Ibid.
portoit qu'Afre cette publique prostituée, qui s'estoit declarée Chrétienne, & avoit refusé de participer aux sacrifices, seroit brulée vive. Aussitost les executeurs se saisirent d'elle, & la menerent dans une isle de la riviere du Lech [qui passe à Ausbourg du costé de l'Orient.] On la depouilla: on l'attacha à un poteau: & alors levant les yeux au ciel, elle dit en pleu-
„ rant: Seigneur J. C. Dieu toutpuissant,
„ qui estes venu appeller non les justes,
„ mais les pecheurs à la penitence, dont la
„ promesse est si claire & si certaine, & qui
„ avez bien voulu nous assurer qu'à quelque
„ heure que le pecheur se convertisse en
„ abandonnant ses iniquitez, des l'heure
„ mesme vous oublierez ses pechez, rece-
„ vez presentement la penitence que je vous
„ offre en souffrant pour vous; & par ce
„ feu qui va consumer mon corps, deli-
„ vrez moy de ces feux eternels qui bru-
„ lent tout ensemble & le corps & l'ame.

′On alluma ensuite le bois qu'on avoit §. 11.
mis autour d'elle, & alors on entendit
„ encore la Sainte qui disoit: Je vous rends
„ graces, J. C. mon Seigneur, d'avoir bien
„ voulu me recevoir pour hostie en l'hon-
„ neur de vostre nom, vous qui estant l'u-
„ nique hostie avez esté offert sur la croix
„ pour tout le monde; qui estant juste
„ [avez souffert] pour les injustes; qui estant
„ bon [avez esté crucifié] pour les méchans;
„ ″qui estant la source de toute benediction,
„ estes mort pour ceux qui estoient dignes
„ de toutes les maledictions; qui estant pur
„ de tout peché [avez donné vostre sang]
„ pour tous ceux qui estoient souillez de
„ pechez: Je vous offre mon sacrifice, à
„ vous qui, avec le Pere & le S. Esprit, vi-
„ vez & regnez [comme] Dieu dans les
„ siecles des siecles. Amen. En disant ces
„ paroles, elle expira.

benedictus pro maledictis.

′Digne, Eunomie, & Eutropie ses servantes, ′qui avoient esté les compagnes §. 12.
de sa conversion aprés l'avoir esté de ses crimes, se trouverent à ce qu'on tient sur le bord de la riviere [durant qu'on la bruloit:] & lorsque les executeurs eurent repassé l'eau, elles se firent descendre dans l'isle, où elles trouverent le corps de la Sainte tout entier. Un valet qui estoit venu avec elles, ayant repassé la riviere à la nage, en vint avertir Hilarie [mere de la Sainte,] qui vint la nuit avec des Ecclesiastiques enlever son corps, & on le mit à deux milles de la ville dans un monument, dressé pour elle & pour ceux de sa famille.

′On ajoute encore que le juge averti de §. 13.
tout cela, envoya des soldats au monument, avec ordre d'arrester tous ceux qu'ils y trouveroient, & de les luy amener s'ils consentoient à sacrifier; ou s'ils le refusoient, de les enfermer dans le monument mesme, (′car les tombeaux Fleuri, t. 2. p. 540. anciens estoient souvent des bastimens assez spacieux,) [a] & de les y bruler sans [a] Sur. §. 13. autre forme. [Cet ordre est si cruel, & si opposé à toutes les loix, ″qu'il n'est pas aisé de croire qu'il soit veritable.] Cependant on pretend qu'il fut mesme executé, & que ce fut par ce moyen que Ste Hilarie, & les Stes Digne, Eunomie, & Eutropie, acquirent la couronne du martyre le mesme jour qu'elles avoient enterré Ste Afre. ′On croit qu'elles furent seulement étoufées par la fumée, & non brulées, puisqu'on a encore aujourd'hui leurs reliques.

V. la pers. de Diocletien note 24. — Velf. p. 498.

′Les actes de Ste Afre marquent que ce- Sur. 5. aug. p. 46. §. 9.
ci arriva lorsqu'il y avoit une cruelle persecution contre les Chrétiens, & qu'on employoit divers supplices pour les contraindre de sacrifier. ′L'on dit en effet §. 1.
que Ste Afre vivoit du temps de Dioclétien. ′Ainsi l'on peut raporter assez pro- Act. M. p. 500.
bablement son martyre à l'an 304, ″& au 7. d'aoust, auquel sa feste est marquée dans les martyrologes de S. Jerome, dans Notker qui soutient que c'en est le vray jour, dans Florus & le faux Bede, qui raportent assez amplement son histoire, dans Vandelbert, & dans quelques autres. Usuard & Adon, que le martyrologe Romain a suivis, la mettent le 5. d'aoust.] ′Les Flor p. 907 908.
martyrologes de S. Jerome & d'autres en marquent encore une feste le 9. d'octobre, peutestre à cause de quelque translation, [ou de quelque dedicace.] ′Celle de Velf. p. 494.
Ste Hilarie sa mere & de ses trois servantes se fait le 12. d'aoust, auquel Usuard, Adon, & quelques autres les marquent.

NOTE.

′On pretend que S. Denys frere de p. 474. 480. 499.
Ste Hilarie, a esté non seulement Prestre, mais aussi premier Evesque d'Ausbourg, & enfin Martyr. Mais tout cela n'a aucun fondement dans l'antiquité, & Velserus n'en paroist pas fort persuadé, surtout de son martyre. ′Le breviaire d'Ausbourg en fait le 26. de fevrier, [a] auquel [b] on trouva son corps l'an 1258, sous un autel qui portoit son nom dans l'eglise de Ste Afre & S. Udalric. — p. 499. [a] Boll. 26. feb. p. 633 b.

′On assure que S. Udalric qui mourut Velf. p. 503.
en l'an 973, obtint par ses prieres que Ste Afre mesme luy decouvrist le lieu où estoit son corps. ′Il estoit dans l'eglise p. 497.
dont nous venons de parler, & où on le conserve encore. Elle est dediée sous le nom de la Sainte & sous celui de S. Udal-ric.

1. *cathomis cædi.* C'est un terme fort obscur, comme on le voit par tous ceux qui ont tasché de l'expliquer. Velserus en parle amplement sur cet endroit *p.* 488. 489.

p.495.503. ric. 'Embric Evesque d'Ausbourg trouva de nouveau son corps l'an 1064, en faisant demolir l'eglise pour la rebastir. Il en leva "un os du pouce du pié pour le &c. donner à Annon Archevesque de Cologne. Hermant l'un des successeurs d'Embric, *articulum.* fit la mesme chose vers l'an 1100. en faveur de l'Empereur Henri IV, qui faisoit bastir une eglise de Ste Afre à Spire.

p.492.503. 'Hors cela on assure que son corps se conserve encore aujourd'hui entier à Ausbourg.

Velf. p. 504. 'Les corps des Stes Digne, Eunomie, & Eutropie, furent aussi trouvez vers l'an 1000. dans l'eglise de Ste Afre. Celui de Ste Eutropie fut mis partie dans l'eglise de S. Estienne d'Ausbourg, partie dans une chapelle de S. Paul. Celui de Ste Digne ayant encore esté trouvé vers l'an 1060, fut mis dans un tombeau derriere le grand autel de l'eglise de Ste Afre.

Fort. v. Mar. l. 4. p. 340 | n. p. 251. Velf. p. 491. 'Fortunat Evesque de Poitiers parle de Ste Afre, & exhorte d'aller reverer à Ausbourg les os de cette bienheureuse Martyre. 'On a basti une eglise au lieu où elle a esté brulée. Mais ce n'est plus aujourd'hui une isle, & il est tout à fait au-delà du Lech; le bras de la riviere qui l'enfermoit estant seché. 'Pour le lieu où

p. 497. elle fut enterrée d'abord, les plus habiles du pays n'en peuvent avoir de connoissance.

SAINT EUPLE,

DIACRE ET MARTYR.

[ON peut juger de la veneration que l'Eglise a eue pour S. Euple, par le soin qu'on a pris d'en conserver la memoire.]

Act. M. p. 438. 'Car nous avons encore aujourd'hui "ses NOTE 1. actes de trois editions, partie en grec, partie en latin, qui bien que differentes en quelques points, peuvent passer toutes trois pour bonnes. & mesme pour originales. [Mais la greque est la meilleure.]

Bar. 303. 146. *a* Men. aug. p. 118 | Bed. 12. aug. *b* Cotel. g. t. 1. p. 192. b. *c* Bar. 303. §. 146. 147. 'Il estoit Diacre, [a] comme les Grecs & les Latins en conviennent. [Il faisoit ce semble profession d'une entiere pauvreté,] [b] puisqu'il declara devant le juge qu'il n'avoit point de maison. [Il pouvoit estre de Catane en Sicile,] [c] où il fut jugé & martyrizé. On ajoute qu'il fut surpris "par ceux qui cherchoient les Chrétiens, *ab exploratoribus.* lorsqu'il lisoit l'Evangile au peuple, & instruisoit les Fideles. Il fut arresté & amené devant le tribunal de Calvisien Correcteur [ou Gouverneur de la Sicile,]

Cotel. p. 192. a. b. 'le "29. avril de l'an 304, & il porta avec NOTE 2. luy le livre des Evangiles, quoiqu'il y eut alors des défenses très rigoureuses de conserver aucun livre des Ecritures.

a. 'Quand il fut "dans la sale de la petite *in secretario.* audience, près du rideau qui fermoit le lieu où estoit le juge, il dit tout haut qu'il vouloit mourir, parcequ'il estoit Chrétien. Sur cela on le fit entrer; 'b. '& Maxime "Senateur Romain [qui estoit avec le *ὁ λαμπρότατος.* Gouverneur,] luy voyant l'Evangile entre les mains, se plaignit de ce qu'il violoit

c. les edits des Princes. 'Calvisien luy demanda si c'estoit luy qui avoit apporté le livre: il répondit resolument que c'estoit luy: & Calvisien luy ayant dit d'en lire quelque chose pour voir ce que c'estoit, il lut les titres des quatre Evangiles;

Bar. 303. §. 146 | Mombrit. *d* Cotel. p. 194. a. *e* p. 193. a. '& selon quelques uns, une sentence de chacun des quatre, [d] ce qui est confirmé par la suite. [e] Calvisien luy demanda ce que tout cela vouloit dire; & il répondit, C'est la loy du Seigneur mon Dieu: Et " Calvisien voulant savoir de qui il l'avoit receue; C'est, dit-il, de J. C. Fils " de Dieu & mon Seigneur. Calvisien se tenant par là pleinement assuré de la fermeté de la foy du Saint, n'alla pas plus loin pour lors, mais se contenta d'ordonner que sa confession seroit [lue] publiquement, [& qu'il seroit gardé en prison jusqu'à une nouvelle audience.]

b. 'Cette audience fut differée jusqu'au 12. d'aoust, auquel le Saint fut 'amené devant le tribunal de Calvisien. Ce juge luy demanda s'il persistoit dans la con-

Bar. 303. §. 147. *f* Cotel p. 193. b | Act. M. p. 440. §. 1. fession qu'il avoit faite: Et le Saint 'aprés avoir armé son front du signe de la Croix, [f] protesta qu'il y persistoit. Il declara de mesme qu'il conservoit toujours les Ecritures divines, quelques défendues qu'elles fussent par les Empereurs, & qu'il les avoit alors actuellement "sur *apud me.* luy.

Bar. 303. §. 147. 'On ajoute que comme on luy demandoit pourquoi il ne les avoit pas livrées, il répondit; C'est parceque je suis " Chrétien; & il ne m'estoit pas permis de " les livrer. 'Il vaut mieux mourir que de le " faire. Elles contiennent la vie eternelle; " & qui vous les livre se prive de la vie eternelle. " C'est pourquoi plutost que de perdre " cette vie, j'aime mieux vous abandonner " celle de mon corps. "

§. 147 | Cotel. p. 193. c. 'Sur cela Calvisien ordonna qu'il fut mis à la question & fouetté, jusqu'à ce qu'il promist de sacrifier aux dieux. Ce-

Bar. §. 148. la fut executé, '& durant les tourmens le Saint rendoit graces à J. C, en le suppliant de le conserver, puisque c'estoit pour luy qu'il souffroit. Comme Calvisien l'exhortoit à adorer les dieux pour se délivrer, il répondit: J'adore J. C, & " je deteste les demons: Faites donc ce que " vous voudrez: car je suis Chrétien: & " il y a longtemps que je souhaite ce que " Dieu m'accorde aujourd'hui. Faites, " dis-je, ce que vous voudrez, ajoutez " tourmens sur tourmens: Je suis Chrétien. "

Ibid. 'Aprés que la question eut duré longtemps: Calvisien la fit cesser, & s'adressant au Saint, il luy dit: Adore les dieux, " miserable. Adore Mars, Apollon, & Esculape: " Non, répondit le Saint, J'adore " le Pere, le Fils, & le S. Esprit: J'adore " la Trinité sainte, hors laquelle il n'y a " point de Dieu. Que les dieux qui n'ont " point fait le ciel & la terre perissent [de " dessus la terre:] Je suis Chrétien. Comme " le juge ne laissoit pas de le presser encore " de sacrifier, il répondit: Je me sacrifie " presentement moy mesme à J. C. " mon Dieu, & je n'ay rien davantage à " faire:

„ faire: Tous vos efforts sont inutiles: Je „ suis Chrétien. 'Calvisien le fit alors tourmenter de nouveau, & plus cruellement „ qu'auparavant : & le Saint recommença „ à dire: Je vous rends graces, Seigneur „ JESUS: secourez moy : c'est pour vous „ que je souffre ces tourmens. Il repeta plusieurs fois la mesme chose, jusqu'à ce que les forces luy manquant, on luy voyoit seulement remuer les levres, sans entendre ce qu'il disoit.

S. 149.

'Enfin aprés avoir souffert beaucoup de tourmens, il remporta la palme du martyre, & la couronne de la foy orthodoxe. 'Car Calvisien ayant quitté l'audience pour "entrer dans le parquet, y dicta la sentence; & aprés estre revenu, 'il dit tout haut que puisque ceux qui estoient ennemis des dieux & rebelles aux Princes, ne pouvoient estre punis assez promtement, Euple qui avoit eu la hardiesse de lire publiquement en presence de son tribunal des écrits pernicieux, (car c'est ainsi que J. C. souffroit qu'on traitast les paroles de vie & de salut,) sans que les tourmens luy eussent pu faire quitter son impieté, n'estoit digne que du dernier supplice. 'Il lut [ensuite] la sentence qui le condannoit à estre decapité: & commanda qu'on l'allast aussitost executer. On luy attacha au cou son livre des Evangiles, [comme le sujet de sa condannation & de sa honte; & c'estoit le sujet de sa gloire & de sa couronne, de mesme que] le heraud qui marchoit devant luy en criant que c'estoit là Euple le Chrétien, ennemi des dieux, & des Empereurs. Aussi Euple plein de joie ré„ pondoit sans cesse, Beni soit J. C. mon „ Dieu.

Cotel. p. 193. c.
Bar. 303. S. 149.
intra velum interius ingrediens.
Cotel. p. 194. a.
Bar. 303. S. 149.

'La grace dont J. C. remplissoit son cœur, le faisoit aller au supplice avec tant de promtitude & de gayeté, que le peuple qui le suivoit en foule, ne pouvoit s'empescher d'avouer qu'il admiroit son courage. Pour luy il admiroit la gloire [& la bonté de Dieu] à l'égard de ses serviteurs qu'il avoit daigné appeller à luy. Il prioit aussi pour les Chrétiens qui le suivoient [meslez parmi les payens,] le suppliant de les soutenir jusques à la fin, afin qu'ils glorifiassent son nom dans toute l'eternité.

Act. M. p. 441.

Il arriva [bientost] au lieu de l'execution: car il redoubloit ses pas à mesure qu'il approchoit de la couronne. 'Quand il y fut arrivé, il fit à genoux une assez longue priere. [Puis]'étendant les mains „ vers le ciel, Je vous rends graces, Sei„ gneur JESUS, dit-il, de ce que vostre „ puissance m'a consolé, de ce que vous „ n'avez point permis que mon ame perist „ avec les impies, de ce que vous m'avez „ fait la grace de [confesser] vostre nom. „ Achevez maintenant ce que vous avez „ fait en moy, afin que l'audace de l'enne„ mi soit confondue. Il exhorta les Fideles à prier, & à craindre Dieu "de tout leur cœur. Enfin s'estant [encore] mis à genoux, il baissa le cou, 's'abandonna "au bourreau qui luy trancha la teste. [a] & receut ainsi la couronne immortelle de J. C. nostre Dieu. [b] Son corps fut "enlevé par les Chrétiens, embaumé, & mis en terre. 'On assure qu'il se faisoit beaucoup de miracles à son tombeau.

Bar. 303. S. 149.
Act. M. p. 441.
&c.
præbuit jugulum.
Bar. 303. S. 149.
a Cotel. p. 194.
sublatum.
b Bar. 303. S. 149.
Act. M. p. 441.

'L'Eglise greque qui le conte entre ses grands Martyrs, en fait son principal office le 11. d'aoust. [c] Les Latins le mettent toujours le 12, 'qui est le jour de sa mort, mesme selon les Grecs posterieurs. 'Son nom se lit ce jour là dans les martyrologes de S. Jerome & d'autres très anciens, dans Bede, [1] dans ceux du IX. siecle, & presque dans tous les autres Latins. 'Quelques uns en font encore le 12. de septembre avec un S. Serapion Evesque. 'Sa feste est mesme marquée au 12. d'aoust dans le calendrier Romain du P. Fronto, [sans doute à cause] 'd'une chapelle que le Pape Theodore luy fit bastir hors la porte de S. Paul [vers l'an 645,] [d] & qui fut rebastie [vers 772] par le Pape Adrien I. [e] Les monumens de l'Eglise de Luque en Toscane parlent aussi d'une eglise tres ancienne du mesme Saint bastie auprés de cette ville. 'S. Gregoire écrit à l'Evesque de Messine sur une eglise qu'on vouloit bastir dans sa ville en l'honneur de S. Estienne, de S. Pancrace, & de S. Euple.

Men. p. 114-118.
c Flor. p. 748. 1.
Cotel. p. 200. c.
Flor. p. 748.
p. 824. 825.
Front. cal. p. 119.
Anast. c. 74. p. 49. b.
d c. 98. p. 116. a.
e Flor. p. 748. 2.
Greg. l. 12. ep. 10.

1. Usuard, Adon, Raban, Notker, Vandelbert.

SAINT JULIEN,

MARTYR A BRIOUDE EN AUVERGNE.

ET

SAINT FERREOL,

MARTYR A VIENNE.

'Le nom de S. Julien a esté autrefois extremement illustre dans la France. [f] S. Sidoine Apollinaire celebre Evesque d'Auvergne l'appelle son patron. 'S. Gregoire de Tours qui avoit eprouvé son intercession tant en sa personne, qu'en celle de ses plus proches; '& qui s'appelle mesme "son eleve & son nourrisson,' á fait de ses miracles *tout son second livre de la gloire des Martyrs. Il y parle aussi de l'histoire de sa mort, [dont nous trouvons encore quelques autres monumens, "qui peuvent estre du milieu ou de la fin du V. siecle.]

p. 1105. b.
Fort. l. 8. c. 4. p. 191.
f Sidon. l. 7. ep. 1.
p. 99. 1. a.
Gr. T. de Jul. c. 23-25. p. 291. 296.
alumnum.
c. 2. p. 254.
*NOTE 1.
NOTE 2.

'S. Julien estoit nátif de Vienne en Daufiné, d'une famille considerable.'On peut voir quel estoit son exterieur dans une vision raportée par S. Gregoire de Tours. [g] Il portoit les armes, & il estoit dans un age déja avancé lorsqu'il souffrit le martyre. Il avoit embrassé le Christianisme, & en faisoit ce semble une profession toute ouverte. Ses mœurs répondoient à sa foy, & ce qui est encore plus, son ame estoit embrasée d'une charité tres ardente. Il demeuroit chez S. Fer-

c. 1. p. 254.
c. 9. 14.
p. 268. 269. 275.
g MS. p. 477.

Ferreol qui estoit Tribun, & Chrétien comme luy, mais il se declaroit moins. *Bosq. l. 5. p. 176.* 'Il aimoit S. Julien à cause de son eminente pieté, & il en faisoit toute sa consolation. *MS. p. 477.* 'Aussi leur foy & leur charité estoient le plus grand lien de leur union.

p. 477 | Bosq. p. 176. 'Il arriva en ce temps là une persecution dans la ville de Vienne sous un″Officier nommé Crispin. *&c. Consularis.* [On ne dit pas sous quel Empereur: ″& ce n'est que sur des conjectures assez foibles qu'on croit pouvoir dire que ce fut sous Diocletien vers l'an 304.] *Note 3.* *Bosq. p. 176.* 'Sur le bruit de cette tempeste, Ferreol prevoyant que Julien ne pourroit pas demeurer caché à Vienne [où il estoit plus connu,] tant il luy voyoit d'ardeur pour le martyre, luy conseilla & le conjura mesme de se retirer secrettement, & de se conserver pour la consolation des Chrétiens. *MS. p. 478.* 'Julien qui avoit autant de moderation que de zele, se rendit à son conseil; & quittant ses parens, ses amis, & ses richesses pour J. C, il s'en alla en Auvergne, où il se tint caché auprés de la ville de Brioude [sur l'Allier.] *ib | Gr. T. de jul. c. 1. p. 252.* 'Ce ne fut nullement par la crainte de la mort qu'il se retira. Ce fut au contraire, selon S. Gregoire de Tours, par l'amour mesme du martyre, parcequ'il craignoit que ses parens ne l'empeschassent de parvenir à la couronne, s'il entreprenoit de combatre en leur presence: Il le fit aussi pour obeïr à l'Evangile, qui veut que quand on nous poursuit en un lieu, nous nous retirions en un autre.

MS. p. 478. 479. 'Dieu ne differa pas longtemps l'accomplissement de son desir. Crispin sceut qu'il s'estoit retiré en Auvergne. Et Dieu voulant couronner promtement le Saint, & faire souffrir au persecuteur la peine qu'il meritoit, permit que cet Officier, extremement ennemi des Chrétiens, envoya des soldats chercher le Saint, avec ordre de le tuer en quelque lieu qu'ils le rencontrassent. *Gr. T. c. 1. p. 253.* 'Julien connut par le mouvement de Dieu que les infideles le poursuivoient, *a ib | Bosq. p. 176.* [a] & il se retira pour se cacher chez une vieille veuve, *b MS. p. 479.* [b] ou selon d'autres chez deux vieillars. C'estoit en un lieu appellé [1] Vincelle, *c Gr. T. c. 25. p. 296.* [c] à dix stades [ou une demi lieue] de Brioude. *d MS. p. 479.* [d] On le receut avec joie dans cette cabane, & on ne songeoit qu'à l'y bien cacher. Mais lorsque les persecuteurs en approcherent, le Saint qui ne vouloit point mettre ses hostes en danger, & qui sentoit que Dieu l'appelloit au ciel, sortit des qu'il entendit entrer les soldats, & declara qu'il étoit celui qu'ils cherchoient, & qu'ils n'avoient qu'à executer leur ordre. Les soldats demeurerent étonnez d'un si grand courage, mais il les anima luy mesme, leur protestant qu'il ne vouloit plus demeurer dans le monde, & qu'il ne soupiroit qu'aprés J. C. pour aller se rassasier de luy.

Bosq. p. 176. 177. 'Ses actes disent que les persecuteurs estant venus chercher le Saint, la veuve chez qui il estoit caché leur répondit qu'il n'y avoit personne chez elle; & qu'alors le Saint se decouvrit luy mesme. [Mais on ne trouve rien de cela dans les autres monumens.] *p. 177 | MS. p. 480.* 'Le Saint pria quelque peu de temps pour recommander son ame à Dieu, & puis il presenta sa teste aux boureaux, *ib | Gr. T. p. 253.* 'qui la luy couperent en mesme temps. *c. 3. 26. p. 257. 297.* 'Il y avoit une fontaine en ce lieu, où on lava la teste du Saint pour en oster le sang, *e c. 3. p. 258. & alibi.* [e] & depuis ce temps, l'eau de cette fontaine guerissoit les maladies & faisoit divers miracles.

Sidon. l. 7. ep. 1. p. 173. 'Ceux qui avoient tranché la teste à S. Julien, la porterent à Vienne″au persecuteur *f Bosq. p. 177.* [f] pour servir d'exemple aux Chrétiens de cette ville. *Note 4.* *Gr. T. p. 253.* 'Elle tomba [ensuite] entre les mains de S. Ferreol, qui souffrit aussi le martyre quelque temps aprés, [comme nous le dirons bientost,] *p. 254.* '& on l'enterra avec luy.

p. 253 | Bosq. p. 177. 'Le corps de S. Julien fut transporté du lieu de son martyre à Brioude, & il y fut enterré honorablement par deux vieillars, à qui en recompense de ce service Dieu rendit à ce qu'on assure la vigueur de leur jeunesse. [C'estoient sans doute ceux chez qui le Saint s'estoit retiré selon un manuscrit.] *Branc. p. 408-420.* 'On les honore aujourd'hui comme des Saints sous les noms d'Ilpice & d'Arcons, le 18. de juin & le 4. de fevrier. Branche en parle amplement: [Je n'en trouve rien dans Bollandus.] *Bosq. p. 177.* 'Il semble mesme que ces deux vieillars fussent payens lorsqu'ils enterrerent le Saint. [Mais la vigueur du corps qu'il leur obtint leur auroit esté bien inutile, s'il ne leur eust encore obtenu du pere des misericordes la santé de l'ame.]

ib | Gr. T. de Jul. c. 4. 5. p. 259-261. 'On raporte qu'une dame Espagnole sachant que son mari estoit arresté à Treves où estoit l'Empereur, & condanné à perdre la vie, se hasta de venir au moins pour l'enterrer. Mais s'estant adressée à S. Julien en passant par Brioude, elle trouva en arrivant à Treves que son mari estoit delivré: en reconnoissance de quoy elle fit bastir une petite chapelle sur le tombeau du Saint. *c. 5-9. p. 261-267 | Bosq p. 178.* 'Les grands miracles que Dieu y opera ensuite, dont quelques uns furent cause de la conversion de ceux du lieu, firent que les peuples y bastirent enfin une eglise magnifique, *Sur. 31. jul p. 366. § 35 | Gr. T. c. 29. p. 300. 301.* 'sans que neanmoins ils eussent aucun jour reglé pour faire sa feste, parcequ'on ignoroit celui de sa mort, jusqu'à ce que S. Germain d'Auxerre estant venu en ce lieu, apprit par revelation aprés beaucoup de prieres, qu'il avoit esté martyrizé le 28. d'aoust, [auquel sa feste est marquée dans les martyrologes de S. Jerome, dans Usuard, Adon, & plusieurs autres, & auquel plusieurs Eglises en font la memoire.]

Gr. T. de jul. p. 250. 'Saint Gregoire de Tours a fait, comme nous avons dit, un livre entier de ses miracles, dont quelques uns mesme avoient esté faits en sa faveur. *c. 4. p. 259.* 'C'est pourquoi il l'appelle son patron. [Il suffit d'y renvoyer le lecteur, & nous ajouterons seulement] *c. 33. p. 307. 308.* 'que ces miracles s'étendirent jusque dans l'Orient, par le moyen d'un peu de terre de son tombeau qu'un marchand y apporta; ce qui fit que l'on y dressa aussitost une eglise en son honneur. *c. 32. p. 305. &c.* 'S. Gregoire en marque plusieurs basties

Gr. T. de Jul. c. 26. p. 297. 1. 'On lit dans S. Gregoire de Tours *ad Hunnonem*; au lieu de quoy le manuscrit lit *ad hanc fontem*.

bafties en France [par S. Arede ou Iriez, & par divers autres. 'Il parle particulierement de celle de Tours, [qui eft encore aujourd'hui une celebre abbaye de Benedictins.] 'Il y en avoit une à Paris du temps de Chilperic, [a] Mr. de Launoy croit que c'eft celle que l'on nomme aujourd'hui S. Julien le Pauvre; [b] & Mr. Valois le foutient encore plus fortement. [On affure auffi que le veritable patron] [c] de S. Julien des Meneftriers bafti en 1330 [eft celui de Brioude, quoique les Peres de la Doctrine en aient pris un autre. Mais fi toute la France a eu un grand refpect pour ce Saint,] 'l'Auvergne l'a particulierement reveré comme fon patron. [d] On mettoit de fes reliques dans les eglifes que l'on battiffoit fous fon nom; [e] & on croyoit que c'eftoit affez pour cela d'avoir quelques fils des linges dont on couvroit fon tombeau. C'en eftoit en effet affez pour operer plufieurs miracles.

c.'34. p. 309. &c. h. Fr. l. 6. c. 17. p. 308|9. c. 7. p. 461. 462. a Laun. baf. c. 9. p. 523. b Val. in Laun. p. 457. c p. 458. Fort. l. 10. c. 13. p. 253. 254| Bofq. t. 2. p. 176. d Gr. T. de Jul. c. 32. p. 305. e c. 34. p. 308. 309.

[Nous ne pouvons pas feparer S. FERREOL de S. Julien, Dieu les ayant unis mefme aprés leur mort dans leurs reliques, comme il les avoit unis durant leur vie par une amitié toute fainte. Outre ce que nous avons de S. Ferreol dans l'hiftoire de S. Julien,] 'Mr. du Bofquet en cite des actes manufcrits "qui difent qu'il fut condanné à Brioude avec S. Julien; [f] ce qui eft contraire à ce que dit S. Gregoire de Tours, que S. Ferreol receut à Vienne la tefte de S. Julien. [Auffi Mr. du Bofquet n'a point cru nous devoir donner ces actes.] [g] Il vaut donc mieux s'arrefter à ceux qui font dans Surius, [qui s'accordent fort bien avec S. Gregoire, & qui d'ailleurs paroiffent excellens, quoiqu'ils femblent trop polis pour pouvoir eftre regardé comme tout à fait originaux.] 'Le P. Ruinart les a jugé dignes d'eftre inferez dans fa collection.

NOTE 5. Bofq. l. 4. c. 16. p. 160|Act. M. p. 511. 1. f Gr. T. de Jul. c. 1. p. 253|MS. p. 480. 481. g Sur. 18. fept. p. 193. Act. M. p. 509.

'S. Ferreol demeuroit, comme nous avons dit, à Vienne, & eftoit un officier de guerre elevé jufqu'à la dignité de Tribun ou Colonel. 'Mais il n'avoit que l'exterieur & l'habit d'un homme d'épée, & non l'efprit ni les fentimens; [h] & il mettoit fa gloire à accomplir tous les devoirs d'un veritable Chrétien, [i] quoiqu'il n'en fift pas une profeffion publique devant les payens. [La tefte de S. Julien, "qu'il obtint apparemment par argent ou par fon credit, luy fut un gage du martyre.] 'On fceut qu'il eftoit Chrétien, & on le defera à Crifpin, qui l'ayant fait amener devant fon tribunal, luy dit que puifqu'il avoit l'honneur d'eftre officier des Empereurs, & d'en recevoir des appointemens, c'eftoit à luy à donner aux autres l'exemple de l'obeïffance. Le Saint repondit qu'il n'avoit point manqué à obeïr tant qu'on ne luy avoit rien demandé qui fuft contre fa religion; mais que pour faire des facrileges, & facrifier à ceux qu'ils appelloient leurs dieux, c'eft „ ce qu'il ne feroit jamais. Je ne demande, „ ajouta-t-il, ni l'honneur ni le profit de „ ma charge: je fuis content fi l'on me „ veut laiffer la vie & la liberté de ma reli„ gion. Que fi c'eft encore trop, je renon„ ce volontiers à la vie mefme.

Bofq. l. 5. p. 176. Sur. 18. fept. p. 193. §. 1| MS. p. 477. h Bofq. t. 2. p. 176. i MS. p. 477. V. la note 4. Sur. 18. fept. p. 193. §. 1.

'Le juge luy dit avec une [fauffe] douceur, qu'il ne falloit pas qu'une premiere faute le portaft dans le defefpoir, & qu'on avoit affez de bonté pour oublier tout le paffé, pourvu qu'il s'en repentift. Le Saint repartit qu'il n'avoit point befoin de pardon, parcequ'il ne fongeoit plus à fervir les hommes, & qu'il n'avoit point fait d'injure aux Empereurs, s'il leur avoit preferé la loy de Dieu. Il ajouta diverfes chofes qui firent affez juger qu'il n'abandonneroit jamais J. C: 'Et comme il ne cedoit pas davantage aux menaces qu'aux promeffes, Crifpin le fit fouetter cruellement devant luy, & puis mener en prifon chargé de chaines jufqu'à un nouvel examen. Il fut enfermé dans un cachot tres obfcur, & lié en forte qu'il ne pouvoit fe tenir debout, mais feulement demeurer affis ou couché avec beaucoup d'incommodité.

§. 2. §. 3.

'Il demeura deux jours en cet état: mais le troifieme, fes chaines fe briferent d'elles mefmes. Ainfi voyant que Dieu le rendoit libre, il crut devoir pratiquer la regle de l'Evangile, de fuir la perfecution: Il fortit de la prifon qu'il trouva ouverte, & de la ville, & puis ayant paffé le Rhone à la nage plus par la force de fa foy que de fes bras, il s'avança jufqu'à la riviere de 1 Giez [qui tombe dans le Rhone à deux lieues audeffus de Vienne. Mais Dieu voulant enfin le couronner,] 'il fut repris en cet endroit, & amené les mains liées derriere le dos, jufqu'à un lieu pres du Rhone, où fes gardes par un mouvement foudain de leur cruauté, difent les actes, luy ofterent la vie, 'en luy tranchant la tefte.

§. 4. Ibid. Gr. T. de Jul. c. 2. p. 256| Fort. l. 3. c. 5. p. 77.

'Les Fideles l'enterrerent au mefme lieu, & le confidererent comme la garde & le foutien de leur ville. 'Ils enterrerent avec luy le chef de S. Julien qu'il tenoit d'une main, & de l'autre fa propre tefte fur fa poitrine. 'Ils luy eleverent auffi une eglife fur le bord du Rhone, 'dont on fait fondateur un nommé Caftule l'un des premiers de Vienne, qui n'eftoit neanmoins encore que Catecumene. 'S. Mamert qui eftoit Evefque de Vienne [vers l'an 470,] voyant que le Rhone commençoit à demolir cette ancienne eglife de S. Ferreol, en fit baftir une autre où il tranfporta fes reliques avec le chef de S. Julien, comme S. Gregoire de Tours le raporte plus au long, l'ayant appris lorfqu'il vint vifiter par devotion les reliques de S. Ferreol, qu'il confideroit auffi comme fon patron à caufe de l'union qu'il avoit eue avec S. Julien. On trouva le corps de S. Ferreol tout entier fans aucune corruption, comme s'il euft efté plutoft endormi que mort. 'S. Sidoine parle de cette tranflation dans une lettre à S. Mamert. Il femble luy demander quelques reliques de S. Ferreol. [Je penfe neanmoins que fi c'eftoit le fens, il l'auroit exprimé d'une maniere plus claire & plus preffante; & qu'ainfi il ne luy demande que le fecours de fes prieres.] 'Les martyrologes de S. Jerome marquent le 19. de feptembre à Vienne la fefte de

Sur. §. 4. Gr. T. p. 256|MS. p. 480. Gr. T. p. 255. Ado, 18. fept. Gr. T. p. 254-257. Sid l. 7. ep. 1. p. 173. Flor. p. 841-843.

1. *Jarem.* 'Il y a une lieue audeffus une autre riviere appellée le Garon. Le P. Ruinart croit que c'eft la Gere, *Geria.* [Je ne la trouve point marquée dans Sanfon.] Sanfon.

de S. Ferreol avec la dedicace de son eglise : & la translation de plusieurs corps saints, particulierement du chef de S. Julien [apporté] de Brioude, lequel fut mis sous l'autel. p. 544. 2. 'Adon, Usuard, Notker, & les autres martyrologes, marquent la feste de S. Ferreol le 18. du mesme mois. [Si c'est le jour de sa mort, il n'aura survécu S. Julien que de trois semaines.

Ado, an. 669. p. 201. 'L'eglise de S. Ferreol bastie pres de Vienne par S. Mamert, ayant esté ruinée sous Charle Martel par les Sarrazins, Vilicaire qui estoit alors Evesque de Vienne, en fit bastir promtement une autre petite dans la ville, où il transporta les os de S. Ferreol & le chef de S. Julien. Branc. p. 511. 'Les breviaires du Puy & de Brioude disent que le chef de S. Julien & le bras de S. Ferreol qui le tenoit, ont esté apportez à Brioude, ou en ce temps là mesme, [ce qui ne s'accorde pas aisément avec Adon, ou depuis.] ib|Boll. 15. feb. p. 805. d. 'On fait la memoire de cette translation le 15. de fevrier.

Gr T. de Jul c. 2. p. 254. 'L'union que ces deux Saints avoient eue entre eux a fait que l'Auvergne a beaucoup honoré S. Ferreol. [a] Car on avoit basti une eglise de son nom au lieu où S. Julien a esté martyrizé. [b] Les demons confessoient quelquefois au tombeau de S. Julien que S. Ferreol les tourmentoit. (a c 25. 48. p. 296. 329. b c. 30. p. 302.) Fort. l. 8. c. 4. p. 191. 'Fortunat les met tous deux entre les plus illustres martyrs, [c] & il parle d'une autre eglise dediée sous le nom de S. Pierre & de S. Paul par un Evesque nommé Felix, dont l'aile gauche portoit le nom de S. Ferreol Martyr. (c l 3. c. 5. p. 77.) p. 76|n. p. 54. 'Cette eglise estoit [1] à Nantes selon Browerus. [C'est sous la protection de S. Ferreol de Vienne qu'est la paroice de S. Forget pres de Chevreuse au diocese de Paris.] Hagi, p. 15. 'On en marque encore quelques unes en d'autres pays, où l'on change son nom de diverses manieres.

LES SAINTS MARTYRS

TARAQUE,

PROBE, ET ANDRONIC.

Bar. 290. §. 1. 'BARONIUS nous a donné le premier les actes originaux des Saints dont nous parlons ici ; ["& diverses personnes habiles ont travaillé ensuite à nous en donner des editions encore plus parfaites que la premiere, les uns en latin, & les autres en la langue greque, en laquelle on a tout lieu de croire qu'ils ont originairement esté dressez. L'autorité de ces actes est reconnue de tout le monde.] Note I. §. 33. 'Et on ne peut en avoir"de plus authentiques : &c. Tar. big. p. 2. 'Car des quatre parties qui les composent, les trois premieres, qui sont les trois interrogatoires des Saints, ne sont que les propres termes des registres publics, copiez par les Chrétiens du mesme temps, qui donnerent"une somme considerable à un soldat nommé Sabaste, pour avoir la liberté de les transcrire : (200. deniers.) p. 53. 57. '& la quatrieme qui est la consommation de leur martyre, est écrite par les Chrétiens qui en avoient esté témoins oculaires, & qui rendirent ensuite les derniers honneurs à leurs corps. Act. M. p. 454. §. 1. 'Aussi tous les savans conviennent que comme nous n'avons guere de monument dans l'antiquité qui soit plus beau & plus precieux que celui-ci, il n'y en a guere aussi qui soit plus pur & plus assuré.

[On peut seulement estre surpris en les lisant, de la maniere haute, forte, & s'il est permis de le dire, dure & injurieuse, dont S. Taraque & les autres parlent souvent au juge dans leurs actes, & dont ils parlent quelquefois des Empereurs mesmes. Ce n'est point assurément le style ordinaire des Martyrs, & on voit par presque toutes les histoires authentiques qui nous en restent, qu'ils ont eu soin de garder le respect envers les puissances, & la douceur que S. Paul nous recommande si souvent aprés l'Evangile. Mais S. Paul mesme n'a pas craint d'appeller muraille blanchie, & de menacer de la colere de Dieu celui qu'il reconnoissoit pour son juge. S. Estienne & J. C. mesme parlent aux Juifs avec des paroles qui semblent pleines de dureté.

Les cruautez effroyables que l'on exerçoit alors contre les Chrétiens, pouvoient exciter une juste indignation dans l'esprit des Martyrs, & celles du Proconsul Maxime contre nos Saints vont audelà de ce qu'on peut s'imaginer. Ces Saints haïssoient ce que Dieu haïssoit, sans perdre le repos & la tranquillité de leur ame. Et ils pouvoient bien témoigner par leurs paroles le jugement que la verité leur faisoit porter au dedans. La charité a son feu aussibien que son huile, & plus on aime la justice, plus on a de zele & d'horreur contre l'injustice.] Aug. ps. 39. p. 139. d. 'Nos peres, dit S. Augustin en parlant des Martyrs, ont esté jugez par des ennemis qu'ils aimoient comme des amis : Ils les ont repris avec toute la force qu'ils pouvoient, & ils les ont aimez de toute la tendresse de leur cœur.... p. 144. 1. b. 'Ils ont esté patiens dans leurs souffrances, fideles à confesser leur foy, veritables dans leurs paroles. Ils lançoient des traits, mais des traits de Dieu contre leurs juges, & ils leur faisoient des plaies, qui les enflammoient de colere, mais qui ont aussi donné le salut à plusieurs.

[On peut ajouter pour ces Saints en particulier, que S. Taraque estoit un soldat, & les deux autres des laïques, qui estoient ainsi moins obligez de donner des exemples de moderation & de retenue, & qui pouvoient prendre plus de liberté de traiter les méchans comme ils meritoient d'estre traitez. Ce qui est certain, c'est que Dieu paroist trop visiblement agir & souffrir dans ces Saints,] Bar. 290. §. 1. 'pour ne nous pas"assurer que son Esprit parloit aussi dans eux, comme il l'a pro- &c. mis

1. Je ne voy pas neanmoins comment cela s'accorde avec ce vers de Fortunat p. 76.

Fulgor apostolicus visitat Allobrogas.

mis dans l'Evangile. [Ainsi nous ne pouvons que respecter cette dureté apparente de leurs discours; quoiqu'il ne faille pas en faire une regle pour toutes sortes d'occasions & de personnes, depeur que l'impatience, l'aigreur, & la haine, ne nous fassent faire ce qu'un zele de Dieu & de la justice a fait faire aux Saints.]

'S. Taraque & ses compagnons souffrirent dans la Cilicie sous Diocletien. [″On ne convient pas tout à fait de l'année. Mais il y a bien de l'apparence que ce fut en 304. 'S. Taraque estoit alors agé [1] de 65. ans. [a] Il estoit Romain, d'une famille d'épée, natif de Claudiople [2] en Isaurie. Il porta quelque temps les armes sous le nom de Victor, mais ″il les quitta depuis, parcequ'il estoit Chrétien, 'ayant obtenu son congé de son officier nommé ″Polybion. C'est pourquoi il jouissoit encore des privileges de la milice. 'Probe moins agé que Taraque [b] estoit originaire de la Thrace d'où estoit son pere, mais il estoit né dans la Pamphylie, à Side selon les uns, [c] ou à Perge selon d'autres. [d] Quoiqu'il fust d'une [3] condition ordinaire, il avoit neanmoins de grands biens: mais il les quitta pour ne servir que Dieu seul. Il portoit le pallium [ou manteau des philosophes.] 'Andronic encore fort jeune, estoit d'Ephese, & d'une des premieres familles de la ville. 'Il n'avoit jamais sacrifié aux demons.

[On ne dit point comment ces trois Saints se rencontrerent ensemble,]'mais seulement que deux soldats nommez [4] Futolme & Pallade les presenterent au ″gouverneur de Cilicie nommé C. Flavius Numerius ou Numerianus Maximus, qui estoit alors à Pompeiople ville [de la mesme province. On ne trouve point non plus ce qui se passa alors.] Mais ″le 25. de mars lorsque Maxime estoit à Tarse, Demetre Centenier les luy presenta de nouveau. [C'estoit l'ordre de demander le nom de ceux que l'on interrogeoit.] 'Les Saints avant que de dire le leur, commencerent tous par declarer qu'ils estoient Chrétiens, sans attendre qu'on le leur demandast: 'Ce qui ayant irrité Maxime, il fit battre S. Taraque sur les machoires. 'Il ne laissa pas de l'exhorter à avoir pitié de sa vieillesse, & à adorer les dieux qui estoient adorez par les Empereurs: Surquoi „le Saint ne craignit pas de luy dire: Il ne „faut pas s'étonner que des hommes se „trompent, estant seduits par Satan. Pour „moy je sacrifie à mon Dieu, non avec du „sang, car il n'a pas besoin de ces sortes de „sacrifices; mais avec un cœur pur. 'On le fit ″battre encore plus rudement sur les machoires, parcequ'il disoit que les Empereurs se trompoient: mais il ne laissa „pas de persister à le dire; & il ajouta: Je „ne veux point commettre d'impieté; „j'honore la loy de Dieu. 'Miserable, luy „dit Maxime, y a t-il une autre loy que „celle du Prince? Oui, dit le Saint, il y „en a une autre, & c'est celle qui vous con„danne d'impieté, quand vous adorez du „bois & des pierres. Maxime le fit battre „sur le cou, pour le faire, disoit-il, reve„nir de sa folie: Et le Saint luy dit, Cette „folie est mon salut.

'On le depouilla pour luy donner de grands coups de verges: Et durant ce sup„plice il disoit: C'est maintenant que vous „me rendez vraiment sage; vos coups me „donnent une nouvelle force; & je sou„haite que cette force s'augmente toujours „au nom de Dieu & de son Christ. Vous „adorez donc deux Dieux, luy dit le juge: „Et pourquoi ne voulez vous pas adorer les „nostres? [Le Saint ne jugea pas à propos d'entrer avec luy dans l'éclaircissement d'un si grand mystere.] Il se contenta de luy dire que le Christ estoit Dieu, le Fils de Dieu, & l'esperance des Chrétiens. Demetre voulut se mesler de luy conseiller comme en ami de sacrifier: mais le „Saint luy dit avec force: Je n'ay que fai„re de vous, ministre de satan, ni de vos „avis. Maxime finit son interrogatoire, en ordonnant qu'on le gardast en prison chargé de grosses chaines de fer. 'Car il y avoit differentes sortes de chaines selon les differens crimes, [ou plutost selon la volonté des juges,] comme on le voit par les jurisconsultes, [& par l'histoire de S. Felix de Thibare.]

'On fit ensuite approcher Probe, à qui Maxime voulut en vain faire esperer, s'il vouloit renoncer à la foy, son amitié & la faveur du Prince. Le Saint luy declara qu'il se mettoit fort peu en peine de l'une & de l'autre. Maxime luy fit oster son manteau, & ses autres habits, le fit étendre sur le chevalet, & battre avec des nerfs de bœuf; de sorte que la terre estoit toute couverte de son sang, 'Demetre voulut aussi se mesler de l'exhorter à avoir pitié de luy mesme: mais le Saint luy ré„pondit: Mon corps est entre vos mains, „& tous vos tourmens me sont des ″reme„des & des parfums.

„ Aprés qu'on eut cessé de le battre, „Maxime luy dit: Miserable, demeureras„tu toujours dans ta dureté & dans ta folie? „Je ne suis nullement fou, répondit le „Saint, & par la misericorde de Dieu je „suis plus sage que vous autres: 'Car c'est „pour cela que je ne sacrifie point aux de„mons. Maxime le fit retourner afin qu'on „le battist sur le ventre: & alors le Saint „dit, Secourez, mon Dieu, vostre servi„teur. Maxime luy demanda où estoit ce„lui dont il attendoit du secours; & il ré„pondit: Il m'en donne presentement, & „il m'en donnera encore à l'avenir: Vous „le voyez par le mepris mesme que je fais „de vos tourmens. 'Car plus mon corps „souffre pour J. C, plus mon ame acquiert „de vie & de santé. Maxime ordonna alors qu'on le chargeast de chaines, pour l'emmener en prison, que là [on luy étendist les piez] dans les entraves jusques au quatrieme trou, & qu'on ne souffrist point que personne le pançast.

'Aprés Probe, Demetre presenta Andronic que Maxime fit semblant d'aimer com-

Marginal notes (left column): NOTE 2. — 1. — 2. — 3. ἐπαγγάνους. — gr. Fulvion. — 4. ὑπατικῷ. — NOTE 3. — χλάσατε.

Marginal notes (right of left column): Tar. b. p. 3. — p. 7 | Bar. 290. §. 6. — a Tar. b. p. 4. — p. 5. — p. 4. — b p. 8. 62 | pal. p. 250 | th. p. 461. — c Bar. 290. §. 7. — d Tar. b. p. 8. — p. 10. 11 | th. p. 462 | Bar. 290. §. 9. — §. 10. — §. 2 | Tar. pal. p. 246. 247. — Bar. §. 2. 7. 9. — Tar. b. p. 4. — p. 5. — th. p. 459.

Marginal notes (right column): p. 460. — p. 460. — Bar. 290. §. 6. — §. 7. — §. 8. — ἀλείμματα μύρων. — Tar. b. p. 9. — th. p. 462. — p. 462.

Hist. Eccl. Tom. V.

Tar. th. p. 460 | pal. p. 250. a Tar. b. p. 61. b pal. p. 247. Act. M. p. 461. Tar. pal. p. 295.

1. 'Le grec ne porte que 60.
2. a Le texte a *Syria*. M. Bigot croit qu'il faut *Isauria*, où la ville du Claudiople est celebre: b & il l'a enfin trouvé dans le grec.
3. 'παγανὸς, qui selon un manuscrit est pris pour *payen*. [Mais ce sens peut-il estre si ancien?] Selon les autres il signifie *paysan*, ou particulier; Et les versions latines ont *plebeius*. 'Metaphraste met ἰδιώτης.
4. Le latin n'en fait qu'un.

comme un fils, & l'exhorta à ecouter le conseil qu'il luy donnoit, de rendre l'honneur qu'il devoit à ses Princes, en sacrifiant, disoit-il, aux dieux paternels. Et le Saint luy répondit que les payens avoient raison d'appeller les demons leurs dieux paternels, puisque leurs actions faisoient voir qu'ils estoient les vrais enfans du demon. Maxime luy dit qu'il pardonnoit encore à sa jeunesse, mais qu'il prist garde aux grands tourmens qu'il auroit à souffrir s'il n'obeïssoit. Le Saint luy dit, "Quelque jeune que je sois pour l'age, je suis homme parfait pour l'ame. Ne me croyez donc pas assez fou pour avoir moins de constance que les autres. Pour vos tourmens, je suis prest à tout."

p. 463.

Ibid. On le depouilla, & on l'étendit sur le chevalet: & comme on l'exhortoit à sacrifier promtement, avant qu'on commençast à le tourmenter, il répondit: "J'aime mieux voir perir mon corps que de rien faire contre mon devoir." Maxime ordonna de commencer la question, & en mesme temps un "officier nommé Athanase luy dit ces paroles: "Croyez moy, obeïssez: je suis assez vieux pour estre vostre pere." A quoy le Saint répondit: "Allez, gardez vos bons avis pour vous mesme: Vous n'avez guere de sens pour vostre age: Vous voulez donc que je sacrifie à des pierres & à des demons? Est-ce là le conseil que vous me donnez?" Durant qu'on le tourmentoit, comme Maxime l'exhortoit à avoir pitié de luy mesme, & à quitter sa folie, il luy répondit; "Ma folie est une grande sagesse pour ceux qui ont leur esperance en Dieu: mais vostre sagesse qui n'est que pour ce monde, vous jettera en l'autre dans une mort eternelle." Maxime luy demanda qui avoit esté son maistre; & il répondit: "C'est la Parole qui donne la vie, pour qui nous vivons, & vivrons [toujours.] Car nous avons un Dieu dans le ciel, par qui nous esperons de ressusciter un jour."

Cornicularius.

p. 464.

Ibid. Maxime le fit tourmenter cruellement sur les jambes: surquoi le Saint dit: "Que le Seigneur voye [1] que vous me traitez avec la mesme rigueur qu'un homicide, sans que je sois coupable d'aucun crime. Mais je souffre tout par la confiance que j'ay en la misericorde & en la verité de Dieu, ne voulant pas estre assez impie pour adorer des pierres." Maxime luy demanda s'il pretendoit par là accuser aussi les Princes: à quoy il répondit sans crainte; "Il faut bien qu'ils soient impies, s'ils sacrifient aux demons." Maxime luy fit dechirer aussi les costez, fit jetter du sel sur ses plaies, & les luy fit racler avec des tests de pot, le menaçant outre cela de le faire perir peu à peu: Et le Saint au lieu de s'abatre par tant de tourmens, luy protesta que les plaies de son corps estoient sa force, que toute l'adresse de sa malice ne vaincroit point la prudence que Dieu luy avoit donnée, & qu'il ne se soucioit ni de ses commandemens, ni des tourmens qu'il souffroit, ni de ceux dont il le menaçoit pour l'avenir. Le juge l'envoya enfin en prison lié de chaines par le cou & par les piez, & finit ainsi cette premiere audience.

ἀσεβοῦσιν.

p. 465.

1. Le grec ajoute, καὶ κρίνατω σε ἐντάχει, qui n'est point dans les versions.

p. 472. Les plaies qu'Andronic y avoit receues, furent entierement gueries dans la prison, sans qu'il en restast mesme de marque: Et ce fut une operation toute miraculeuse du souverain medecin qui guerit tous les maux par sa seule parole. Car Maxime avoit fort recommandé qu'on ne laissast entrer personne pour le pancer, voulant que ses plaies "s'envenimassent au lieu de guerir: Et cet ordre fut observé tres exactement. Car le geolier nommé Pagase, le mit chargé de chaines dans un cachot, où il ne laissa entrer qui que ce fust.

putrescerent

[Le jour de la seconde audience n'est pas marqué:] Pour le lieu, "ce fut à Mopsueste [ville celebre dans la Cilicie.] Quand on y eut amené les trois Saints devant Maxime, il dit à Taraque, que puisque la sagesse & la prudence est le caractere & la gloire de la vieillesse, on esperoit qu'il auroit pris une sage resolution pour meriter en sacrifiant [2] les honneurs qu'il avoit lieu d'esperer de la liberalité des Princes. A cela le Saint répondit: "Si les Princes & tous les autres qui sont dans leurs sentimens, savoient quel est le veritable honneur, ils quitteroient leur aveuglement & leurs pensées vaines & trompeuses, pour recevoir de Dieu une vraie vie, & une lumiere plus solide que la leur." Maxime [prit cela pour une injure qu'il faisoit aux Princes, &] le fit battre sur la bouche avec des pierres, en sorte qu'on luy cassa toutes les dents. C'estoit, disoit-il, pour le punir de sa folie: Surquoi le Saint luy dit avec liberté; "Si j'estois fou, je serois comme vous estes. Mais quand vous me briseriez tous les membres, celui qui me soutient est encore plus fort que vous."

pal. p. 255. 268. — NOTE 4.

p. 255. — 2.

b. p. 16. Maxime [3] ordonna de l'étendre sur le chevalet, & de le battre à coups de nerfs de bœuf: & le Saint demeuroit cependant dans le silence, sans répondre mesme à ce qu'on luy demandoit. Maxime le fit encore battre sur la bouche pour l'obliger de parler: Et il dit, "Vous m'avez cassé les dents, & vous voulez que je parle? Mais si vous avez affoibli mon corps, vous n'avez pas affoibli mon ame, & vous luy donnez au contraire une nouvelle vigueur. Faites donc tout ce qu'il vous plaira; je surmonterai tous vos efforts, parceque mon Dieu est ma force:" On luy mit du feu sur les mains, qui en furent toutes brulées: & sur cela il dit: "Je ne crains pas vos feux qu'on ne sent que pour un temps. Mais je crains les feux eternels si je vous obeïs." On le pendit les piez en haut, & la teste en bas sur une fumée tres piquante, en le menaçant de le laisser en cet état jusqu'à ce qu'il promist de sacrifier: ce qui luy fit dire, "Si j'ay meprisé vos feux, la fumée ne me fera pas peur." On apporta du vinaigre le plus fort avec du sel, & on luy versa dans le nez; mais il protesta que ce vinaigre luy paroissoit doux, & le sel sans force. On luy frota encore le nez avec de la moutarde & du vinaigre; & il dit au juge, "Vos gents vous trompent, & ils

3.

p. 17.

th. p. 467.

2. C'est le sens des versions latines: Le grec est un peu different, de mesme que dans la réponse du Saint.

3. Cela n'est pas dans Baronius, ni dans le grec.

„ ils me mettent du miel au lieu de mou-
„ tarde. Maxime vaincu le renvoya en pri-
„ son, en luy disant qu'il trouveroit d'au-
tres tourmens pour le faire revenir de sa
„ folie: Et le Saint luy répondit, Vous me
„ trouverez aussi prest à tout.

'Probe ayant esté presenté, Maxime luy demanda s'il n'estoit pas enfin resolu de sacrifier aux dieux, 'puisque les Princes mesmes le faisoient. Probe luy re- p. 467. p. 468.
„ pondit, S'ils le font, pour moy je ne le
„ fais pas; & je vous declare hardiment que
„ je persiste dans la confession de mon Dieu,
„ à qui seul je sacrifie. Ce que j'ay déja souf-
„ fert, m'anime à souffrir davantage, &
„ il vous sera aisé de l'eprouver quand vous
„ voudrez: Comme il continuoit à repre-
senter la folie de ceux qui adorent du bois
„ & des pierres; Est-ce que tu pretens, mal-
„ heureux, luy dit le juge, dire que je suis
„ un fou? Et le Saint luy répondit par cet-
„ te parole de l'Ecriture, Que les dieux
„ qui n'ont point fait le ciel & la terre
„ soient exterminez de la terre. Pour moy
„ je n'adore & je ne crains qu'un seul Dieu.
Le juge pensant le surprendre, luy dit qu'on se contentoit qu'il adorast Jupiter. 'Cela luy donna occasion de commencer l'histoire de Jupiter. Maxime en rougit & le fit battre sur la bouche pour l'empe- p. 469.
„ scher de blaspheme ses dieux: Mais ce-
„ pendant, ajouta le Saint, voilà ce qu'en
„ disent tous ceux qui l'adorent: & vous
„ le savez mieux que moy.

'Maxime fit rougir plusieurs fois des fers dans le feu pour luy en bruler les piez. Mais quelque ardens que fussent ces fers, le Saint luy disoit toujours qu'il ne les trouvoit point chauds, qu'assurément ses gents se moquoient de luy: Maxime le fit lier & étendre [sur le chevalet,] & le fit dechirer sur le dos avec des nerfs de bœuf encore tout frais: & le Saint l'exhorta de chercher encore quelques tourmens plus violens, afin de connoistre mieux la puissance de Dieu qui estoit en luy. On le rasa, & on luy mit sur la teste p. 469.
„ des charbons de feu; & il dit: La pa-
„ tience avec laquelle je souffre les efforts
„ de vostre colere vous est une preuve
„ que je suis serviteur de Dieu. 'Maxime p. 470.
pensa l'eblouir par le vain eclat & la fausse felicité de ceux qui jouissoient, disoit-il, de la faveur des dieux & des Princes, pendant que luy estoit meprisé de tout le
„ monde. Et moy, dit le Saint, je vous
„ declare que tous ces gents là periront, s'ils
„ ne font penitence, ou qu'ils sont mesme
„ déja peris, puisqu'ils ont abandonné le
„ Dieu vivant: Maxime luy fit donner des
coups sur le visage pour l'obliger de dire *les dieux*. Le Saint se plaignit de ce qu'il le maltraitoit, parcequ'il luy disoit la verité: & comme Maxime le menaçoit de luy faire couper la langue, le Saint luy
„ répondit, J'en ay une interieure & im-
„ mortelle, qui ne cessera jamais de vous
„ condanner.

'Maxime ordonna enfin qu'on le menast en prison, & qu'on fist avancer Andronic, à qui il voulut persuader que les autres avoient sacrifié, & qu'il devoit sacrifier de mesme, sans attendre qu'il y fust forcé par les tourmens. 'Andronic luy soutint nettement que ce qu'il disoit estoit faux, & qu'il ne devoit pas preten- ibid. p. 471.
„ dre le tromper par ses mensonges. Mes
„ freres, ajouta-t-il, n'ont point consenti
„ à vostre folie, & assurez vous que vous
„ me trouverez aussibien qu'eux couvert
„ des armes de Dieu. Me voici devant vous,
„ mais revétu de la foy, & de la force du
„ Seigneur nostre Sauveur. Je ne connois
„ point vos dieux, & je ne crains ni les
„ Princes, ni toute la terreur de vostre
„ puissance. Executez donc sur moy tout
„ ce que vous avez pu inventer contre les
„ serviteurs de Dieu.

'Maxime le fit attacher à quatre pieux, & dechirer à coups de nerfs de bœuf. Et le Saint se riant encore de ce tourment, Ibid.
„ Est-ce là, dit-il, à quoy se reduisent tou-
„ tes vos menaces? Falloit-il que vous ju-
„ rassiez vos dieux & vos Empereurs pour
„ si peu de chose? Athanase luy representa
que tout son corps estoit dechiré de coups;
„ & il luy répondit: Ceux qui aiment Dieu
„ meprisent toutes ces choses. Maxime
luy fit froter le dos avec du sel, & le Saint
„ luy dit: Faites y en mettre davantage,
„ afin que je sois plus hors d'état d'estre cor-
„ rompu par vostre malignité. Maxime le
fit battre sur le ventre, ce qui faisoit encore rouvrir les plaies qu'il venoit de recevoir [sur le dos:] 'Surquoi le Saint luy p. 472.
„ dit: J'ay auprés de moy nostre grand me-
„ decin, qui ayant son throne dans le ciel
„ est present partout, & qui m'a gueri,
„ comme vous voyez, des plaies que j'a-
„ vois receues dans la premiere question.
Cette guerison estoit visible; de sorte que Maxime se plaignit de ce qu'on l'avoit pancé contre ses ordres. Mais le geolier luy protesta sur sa vie que qui que ce soit n'y avoit touché, & qu'il ne savoit point du tout comment il avoit esté gueri. Ce miracle sensible n'arresta pas neanmoins
„ le juge; & il dit au Saint: Je ne souffri-
„ rai point que vous me vainquiez, vous
„ autres, ni que vous meprisiez mon tri-
„ bunal. A quoy le Saint répondit: Et vous
„ ne nous vaincrez pas non plus par la ter-
„ reur de vos menaces & de vos tourmens:
„ 'Vous trouverez toujours en nous des
„ athletes invincibles du Dieu qui nous for-
„ tifie par J. C, comme vous estes obligé
„ de le reconnoistre. 'Maxime finit cet in- p. 473.
terrogatoire, en ordonnant qu'on luy tinst prest de nouveaux tourmens pour la prochaine audience; & que cependant Andronic fust gardé dans le cachot le plus profond, sans qu'on permist à personne de voir ni luy, ni les autres.

'Les Saints furent donc encore interrogez dans une troisieme audience, & cela se fit dans la ville d'Anazarbe, qui devint depuis la Metropole [de la seconde Cilicie.] 'Maxime la commença comme les autres par Taraque, & l'exhorta de sacrifier aux dieux, par qui, disoit-il, b. p. 281. pal. p. 266. th. p. 473.
„ tout subsiste. Par qui tout subsiste! repar-
„ tit le Saint, eux qui n'attendent que le
„ feu & les tourmens eternels preparez à
„ eux & à tous ceux qui leur obeïssent.
Maxime luy dit qu'il voyoit bien à quoy tendoient ses emportemens, & qu'il vouloit qu'on luy coupast vistement la teste.
„ Je ne pretens pas cela, luy dit le Saint;
„ & si vous voulez me faire grace, donnez p. 474.
„ moy un plus long combat, afin que ma

 foy

foy en soit mieux recompensée. Et quelle recompense pretens-tu, luy dit Maxime, aprés une mort honteuse & funeste? Le Saint luy répondit. Ce n'est pas à vous à savoir quelle recompense Dieu nous promet dans le ciel. Maxime indigné de sa liberté, luy dit; Tu me parles, malheureux, comme si j'estois ton camarade. Je ne croy nullement que vous le soyez, luy dit le Saint: Mais j'use du pouvoir que j'ay de vous parler; & personne ne me peut empescher de le faire; parceque le Seigneur est ma force. 'Je vous ay donc déja declaré dans deux audiences que j'estois Chrétien: je vous le declare encore en celle-ci; & il ne faut pas que vous attendiez autre chose de moy. Si j'avois eu à changer, je l'aurois fait des le premier interrogatoire. Mais je ne crains point tout ce que vous me pouvez faire, parceque le Seigneur me rend invincible. Pour mon corps il est en vostre puissance; faites en ce qu'il vous plaira.

p. 475.

'Maxime le fit attacher & étendre sur le chevalet, parce, disoit-il, que c'est un fou: A quoy le Saint repartit; Je serois veritablement un fou, si je consentois à ce que vous voulez. Maxime le pressant encore d'obeïr avant qu'on commençast la question, il luy dit que les privileges de la milice l'exemtoient de subir la question: 'Et Diocletien l'avoit declaré depuis peu dans un rescrit adressé à Saluste. 'Mais depeur, ajouta-t-il, que vous ne croyiez que les tourmens soient capables de me faire obeïr à vos commandemens injustes, je vous permets d'employer contre moy tout ce que vous pourrez inventer. 'Faites, vous dis-je, & ne vous contentez pas de menacer. Maxime luy dit. Tu esperes qu'aprés ta mort de bonnes femmes viendront embaumer ton corps avec des parfums; (car c'estoit la coutume des Chrétiens d'en user ainsi.) Mais je trouverai bien moyen de perdre jusques aux moindres restes de ton corps. Le Saint [qui n'avoit garde de borner à cela ses esperances,] luy répondit: Faites de mon corps tout ce qu'il vous plaira, & devant ma mort, & aprés ma mort: Mais ne vous imaginez pas que je sois assez fou pour adorer des dieux qui font vostre honte.

Ibid. Bar. 290. §. 19. Tar. th. p. 475. p. 476.

'Maxime luy fit dechirer les levres & tout le visage, sans epargner mesme ses yeux: '& sur cela le Saint luy dit: Tout ce que vous faites contre mon corps est en faveur de mon ame, qui est couverte des armes de Dieu. Et quelles sont tes armes, luy dit Maxime? Te voilà vraiment bien couvert, mais c'est de plaies. Hors cela il me semble que tu es bien nud. Le Saint luy dit: Vous n'estes pas mesme capable de voir quelles sont mes armes, parceque vous estes aveugle. 'Maxime l'accusa d'estre un magicien & un imposteur. Et il le nia aussi franchement que l'autre l'en accusoit, ajoutant que ce titre appartenoit à tous ceux qui adoroient le demon. Pour moy, dit-il, j'adore le vray Dieu qui me donne la patience, & me fait connoistre comment je vous dois parler.

Ibid. p. 477.

'On fit rougir ″des pointes de fer, pour les luy *appliquer sur l'estomac. Surquoi le Saint dit: Quand vous feriez encore pis, vous n'obligerez point un serviteur de Dieu à adorer les demons. On luy coupa les oreilles; & il s'en consola, parcequ'on ne touchoit point à celles de son cœur. On luy enleva la peau de la teste avec un rasoir; & ensuite on y mit des charbons. Mais ce tourment, [auquel on ne peut penser sans fremir,] ne luy tira de la bouche aucune parole, que pour dire que quand on luy écorcheroit tout le corps, on ne le separeroit point de son Dieu, qui luy donnoit la force de souffrir toutes les violences & toute la malignité des hommes. 'On fit rougir encore de nouveau les pointes de fer pour les luy appliquer sous les aisselles: & alors le Saint dit: Je prie Dieu de considerer du haut du ciel ce qui se passe, & de me rendre justice contre vous. Maxime luy dit qu'il le feroit bruler, mais qu'il ne souffriroit pas que des femmes le vinssent enveloper dans de riches linceuls, avec des odeurs & des parfums. Et le Saint luy dit comme auparavant, qu'il n'avoit qu'à faire ce qu'il vouloit, selon la puissance qu'il avoit recue dans ce siecle. Enfin Maxime le fit remener en prison pour estre exposé aux bestes dans les premiers jeux qu'on celebreroit.

Ibid. ″ obeliscos. * ὀβε- λίσκοι. p. 478.

'Demetre fit approcher Probe, à qui Maxime voulut persuader, aussibien qu'à S. Andronic, [1] que les autres s'estoient enfin rendus. Probe témoigna assez qu'il n'en croyoit rien, '& Maxime se coupa luy mesme, en se plaignant que les Saints avoient conspiré ensemble pour ne point sacrifier. Probe luy répondit que pour cette fois il disoit la verité, puisqu'en effet ils avoient conspiré ensemble de combatre pour Dieu, comme de genereux athletes, & de n'abandonner jamais leur salut, ni la défense de la verité. Il luy protesta en mesme temps que ni luy, ni les demons, ni ceux qui luy avoient donné le pouvoir de les tourmenter, ne les separeroient jamais de la foy & de la charité que J. C. leur avoit donnée. Maxime le fit pendre les piez en haut, luy fit mettre sur les costez '& sur le dos des pointes de fer toutes en feu; durant que le Saint prioit Dieu d'avoir compassion de sa foiblesse, & de luy donner la patience.

Ibid. 1. p. 479. p. 480.

[Maxime s'avisa alors d'une malice que le diable seul pouvoit inspirer.] 'Car il luy fit mettre par force dans la bouche du vin & de la viande des sacrifices, & luy insulta ensuite par ces paroles: Tu as bien souffert, miserable, & bien inutilement, puisque tu as enfin participé aux sacrifices. Le Saint aprés avoir pris Dieu à témoin de la violence qu'on luy avoit faite, & luy avoir demandé justice, dit à Maxime; Vous n'avez pas grand sujet de vous vanter de m'avoir fait toucher par force à vos ″sacrileges; mais Dieu connoist ma volonté. Cependant, dit Maxime, tu as bu & mangé: Dis seulement que tu l'as fait volontairement, & je te laisserai aller. [Le Saint indigné d'une si étrange conduite, dit au juge qu'il

Ibid. ″ inquinamenta.

1. Cela est plus clair dans le latin que dans le grec.

μή σοί χαλῶς "qu'il souhaitoit de luy voir eprouver „ les effets de la justice de Dieu. Mais, „ ajouta-t-il, ne vous imaginez pas pour „ cela m'avoir vaincu : Car quand vous „ auriez fait entrer dans ma bouche tou- „ tes les souillures de vos autels, vous „ n'auriez pas pour cela souillé mon a- „ me. Dieu voit la violence que vous me „ faites : 'Et c'est par le cœur qu'il nous „ juge. r. p. 84.

'Maxime ayant de nouveau recours aux tourmens, luy fit mettre sur les cuisses des pointes de fer ardantes, 'et luy en fit percer les mains. Le Saint rendit gloire à Dieu qui avoit bien voulu aussi faire crucifier et percer ses mains pour son nom. Maxime témoignoit estre fort piqué de ce que le Saint l'avoit traité d'aveugle : Surquoi le Saint [imitant les paroles de J. C;] „ Plust à Dieu, luy dit-il, que vous fus- „ siez aveugle dans le corps, et non dans „ le cœur. Mais parceque vous croyez „ estre fort éclairé, vous estes dans l'a- „ veuglement, et dans les tenebres. Je „ voy bien ce que c'est, luy dit Maxi- „ me: c'est que je n'ay point encore tou- „ ché à vos yeux: mais cela sera bientost „ fait. Le Saint répondit: Ne pretendez „ pas m'intimider par vos menaces: Mais „ quand vous m'aurez arraché les yeux „ du corps, je n'en serai pas plus triste, „ tant qu'il ne vous sera point permis de „ toucher à l'œil invisible de mon cœur. „ 'Maxime fut assez barbare pour luy fai- „ re crever les yeux de plusieurs petits „ coups. Le Saint luy donna les titres „ qu'il meritoit de cruel et de tyran ; et „ il ajouta: Si vous pouviez connoistre la „ lumiere dont je jouis, et les tenebres „ qui couvrent vostre ame, vous envie- „ riez mon état. th. p. 480. p. 481. p. 482.

'Maxime ne pouvoit assez s'étonner, qu'un homme qui estoit déja comme mort dans toutes les parties de son corps, osast parler de la sorte: Surquoi „ le Saint luy dit : Tant que j'aurai un „ souffle de vie, je ne cesserai point de „ parler pour mon Dieu qui me donne „ cette force, et de condanner vostre in- „ justice. Maxime luy demanda s'il pouvoit pretendre encore vivre aprés cela, ou qu'on le laissast finir sa vie "comme il voudroit; et il luy protesta qu'il le feroit mourir peu à peu par divers supplices. Le Saint répondit : Tout ce „ que je pretens dans ce combat, c'est „ de rendre un témoignage entier et par- „ fait à J. C, et aprés cela finir ma „ vie par la mort la plus cruelle que „ vous pourrez inventer. Maxime le fit remener en prison pour estre exposé aux bestes au premier combat, avec ordre qu'on ne souffrist point que les Chrétiens approchassent de luy ni des autres Martyrs, pour les louer de leur fermeté. [Mais la louange qui couronne le vray Juif, et le Confesseur de J. C, est celle de Dieu, et non des hommes.] Ibid. latum

'La seance finit par Andronic, à qui Maxime promit toutes choses s'il vouloit sacrifier. Il rejetta cette proposition avec horreur, et protesta que rien ne l'empescheroit de continuer jusqu'à la mort à confesser J. C. Comme il avoit parlé avec beaucoup de force, Maxime luy dit qu'assurément il estoit enragé et „ demoniaque. Le Saint répondit: Si j'es- „ tois possedé du demon, je luy sacrifie- „ rois comme vous me l'ordonnez, au „ lieu de luy resister. Ainsi ce reproche „ retombe sur vous, qui faites ce qui plaist „ au demon. Maxime voulut encore l'abatre, 'en luy disant que les autres avoient enfin sacrifié. Mais il se moqua de son mensonge, tres digne de celui qui adoroit le pere du mensonge, et qui ne pouvoit qu'attirer sur luy la colere du Dieu [qui est la Verité mesme.] Maxime luy fit mettre sur le ventre des rouleaux „ de papier allumé: Surquoi il dit: Tous „ vos efforts ne me vaincront pas. Le Dieu „ que je sers m'assiste et me fortifie. Je de- „ mande seulement "que vous fassiez mou- „ rir tous mes membres l'un aprés l'autre: „ Car c'est là ma gloire. p. 483. p. 484. totus interfici.

'On luy mit entre les doits des pointes de fer toutes ardentes; et il s'en moqua en disant qu'il avoit J. C. en luy. 'Maxime osa dire que ce Christ qu'il invoquoit avoit esté supplicié autrefois sous Ponce Pilate: et le Saint ne pouvant souffrir qu'il en parlast avec mepris, luy dit har- „ diment : Taisez-vous, ce n'est pas à „ vous à parler de luy: Si vous estiez assez „ heureux pour connoistre sa majesté, „ vous traiteriez autrement ses serviteurs. Maxime luy dit qu'il ne devoit pas s'attendre à mourir d'un coup d'épée, mais par les dents des bestes qui luy dechireroient tous les membres l'un aprés l'autre: Surquoi le Saint luy dit hardiment: „ Ne parlez point des bestes ; il n'y en a „ point de plus cruelle que vous, vous qui „ traitez comme des homicides des per- „ sonnes qui n'ont fait aucune faute, et à „ qui on n'a quoy que ce soit à reprocher. „ Faites donc tout ce qu'il vous plaira: „ employez contre moy tous vos tour- „ mens; et vous verrez quelle est la force „ que me donne J. C. Ibid. p. 485.

'Maxime au lieu de tourmens luy fit ouvrir la bouche par force, pour y mettre de la viande et du vin des sacrifices: et le Saint s'en consola de la mesme maniere que S. Probe, 'ajoutant qu'il esperoit que Dieu le delivreroit par sa puissance [de tous les efforts qu'on faisoit „ pour perdre son ame.] Car quelque tour- „ ment, dit-il, que je souffre, et quelque „ douleur que je sente, je ne me decourage „ point, parceque mon Dieu est mon se- „ cours. Maxime le menaçant de luy faire „ couper la langue; Je vous prie, luy dit le „ Saint, faites moy couper la langue et les „ levres, afin de purifier ma bouche [de „ vos sacrifices.] Ibid. p. 486.

'Comme Maxime continuoit à luy insulter sur cela, le Saint, [pour luy fermer „ la bouche,] luy dit avec force; Que Dieu „ vous punisse, vous et ceux qui vous ont „ donné le pouvoir dont vous abusez. Maxime luy reprocha qu'il donnoit des maledictions aux Princes : et luy [qui voyoit peut-estre par un esprit de prophetie le decret que la justice divine avoit prononcé contre eux,] ajouta sans „ crainte : "Maudits soient ceux qui boi- „ vent le sang [des hommes,] et qui ren- „ versent la terre: que Dieu les puisse fra- Ibid. maledico potestatibus.

per

per de son bras immortel [& toutpuissant;] qu'il n'use point de patience envers eux, 'mais qu'il les punisse d'une maniere qui leur fasse sentir le crime qu'ils ont commis en persecutant ses serviteurs. [Maxime ne put souffrir ces paroles prophetiques:] il fit arracher les dents & couper la langue au Saint, les fit reduire en cendres, & ordonna qu'on jettast ces cendres au vent: Depeur, dit-il, que quelqu'un des compagnons de son impieté, ou quelque femme, ne les ramasse, pour les garder comme une chose precieuse & sainte. [Il ne pouvoit pas nous mieux marquer le respect que les Fideles avoient alors pour les moindres reliques des Martyrs.] Il fit enfin remener le Saint en prison, pour y estre gardé avec les autres Chrétiens, jusqu'à ce qu'il fust exposé aux bestes aux premiers spectacles qu'on donneroit.

'Aprés cet interrogatoire, & des le jour mesme, Maxime ordonna à Terentien Pontife de la Cilicie, de faire preparer un "combat de bestes & de gladiateurs pour le lendemain. Terentien donna tous les ordres necessaires; & le lendemain toute la ville, hommes, femmes, & enfans, se trouva des le matin à l'amphitheatre, eloigné de mille pas ou un peu plus. 'Divers Chrétiens, que quelques uns disent avoir esté des Prestres & d'autres Ecclesiastiques, se cacherent aussi en un lieu, d'où ils pouvoient voir ce qui s'y passoit. 'Il paroist que c'estoit sur une montagne fort proche de là, où ils se cachoient derriere les roches: '& ils y attendoient avec beaucoup d'inquietude, de larmes, & de prieres, [ce qui arriveroit des Martyrs.] Maxime estant venu à l'amphitheatre, on commença les combats des gladiateurs & des bestes; ce qui dura plusieurs heures; '& beaucoup d'hommes demeurerent morts sur la place, tuez par les gladiateurs, ou dechirez par les bestes.

'Enfin Maxime commanda tout d'un coup aux soldats d'amener les Saints. On contraignit quelques personnes de les porter [sur leurs epaules:] Car leurs tourmens les avoient mis entierement hors d'état de marcher. Quand on les vit apporter, & qu'on les eut jettez au milieu de l'amphitheatre, le peuple fremit d'horreur, & murmura contre l'injustice du Gouverneur, [ce qui se voit tres rarement dans les veritables actes des Martyrs.] Plusieurs mesme se leverent pour s'en aller, & Maxime ordonna à ses soldats de les marquer, comme pour leur faire leur procés le lendemain.

'Il commanda en mesme temps qu'on laschast beaucoup de bestes sur les Saints: mais aucune ne leur touchat. Cela le mit encore plus en colere. Il fit battre [1] ceux qui avoient soin des bestes, & leur commanda avec de grandes menaces de lascher tout ce qu'ils avoient de plus cruel. Ils lascherent donc une ourse extremement furieuse, & qu'on disoit avoir tué trois hommes ce jour la mesme. L'ourse approcha des Saints, mais sans leur toucher. Elle se coucha enfin auprès de S. Andronic, & se mit à lescher ses plaies. Le Saint mettoit sa teste sur sa gueule, & faisoit tout ce qu'il pouvoit pour l'irriter, afin qu'elle le devorast promtement, 'faisant ce que S. Ignace vouloit faire en cas que la mesme chose luy arrivast: 'mais l'ourse estoit aussi douce qu'un agneau. De sorte que Maxime plein de confusion & de colere, 'la fit tuer à coups de lances aux piez du Saint.

Térentien qui craignoit la mauvaise humeur du Gouverneur, fit lascher une lionne furieuse, qu'Herode Pontife de Syrie luy avoit envoyée d'Antioche. Elle sortit avec des rugissemens qui firent trembler tous les spectateurs: Mais des qu'elle fut auprés de S. Taraque, elle se coucha sur ses genoux, & "baissa la teste comme par respect; 'ce qui fit jetter de grands cris à tout le peuple, surpris de cet evenement. Taraque la tiroit à luy avec la main par le crin & par les oreilles pour l'irriter; mais elle demeuroit toujours au mesme état. Maxime bien plus cruel [2] la fit agacer, pour la mettre en fureur. Et elle s'y mit en effet, mais contre le peuple, qui en eut une extreme frayeur, de sorte qu'il falut promtement la faire rentrer dans sa loge. 'Enfin Maxime pour satisfaire sa colere par quelque moyen que ce fust, fit entrer des gladiateurs avec ordre de tuer les Saints, qui consommerent ainsi leur martyre par l'épée.

'Maxime se retira ensuite, & laissa dix soldats pour garder les corps des Saints meslez avec ceux des gladiateurs, afin qu'on ne les en pust pas distinguer. 'Les Chrétiens voyoient tout cela de la montagne voisine, où ils s'estoient avancez le plus pres qu'ils avoient pu de l'amphitheatre, lorsqu'on y avoit apporté les Saints. 'Quand ils virent que Maxime s'en alloit, ils s'approcherent encore, & se mirent à genoux pour demander à Dieu qu'il leur fist connoistre les corps des Martyrs. Ils s'avancerent enfin jusqu'au theatre, 'où ils trouverent les gardes occupez à se chaufer, & à souper: Car on estoit déja dans la nuit. Ils se mirent encore à genoux pour prier J. C. de les secourir: & en mesme temps il se fit un tremblement de terre, avec un grand orage de tonnerres, d'éclairs, & de pluie, qui éteignit le feu, & fit fuir les gardes.

[Quand l'orage fut passé,] 'ils prierent pour la troisieme fois, & se mirent à chercher les corps des Saints, 'levant en mesme temps les mains au ciel, pour prier Dieu de les leur montrer. Ils furent exaucez, '& virent aussitost descendre du ciel une lumiere en forme d'étoile, qui se posa sur les trois corps l'un aprés l'autre, [& puis disparut.] Ils les emporterent aussitost avec joie sur la montagne, en priant, & en remerciant Dieu de la grace qu'il leur faisoit. Aprés avoir marché assez longtems, ils mirent les corps des Saints à terre pour se reposer un peu, & prier Dieu de consommer son œuvre, en leur faisant trouver un lieu où ils pussent mettre en sureté ces sacrées reliques. Dieu les exauça encore, & leur renvoya l'étoile, qui les ayant conduits de

Marginal notes: p. 487. — pal. p. 272. 284. — *manus.* — b. p. 53 | r. p. 89. — b. p. 54. — p. 53 | th. p. 488. — pal. p. 248. — p. 284. 285. — b. p. 55. — Tar. th. p. 489. — Bar. 290. §. 30. — Tar. b. p. 55. — p. 56. — *adoravit eum.* — r. p. 90. — b. p. 57. — p. 57. — p. 54. — p. 57. — p. 58. — Ibid. — pal. p. 288. 289. — Tar. pal. 287.

1. 'Le grec ne parle que d'un.

2. 'Cela est un peu different dans le grec.

de l'autre coſté de la montagne, les y quitta. Mais ils apperceurent en cet endroit une roche creuſe propre pour leur ſervir de tombeau. Ils y mirent les corps des Martyrs, & en boucherent enſuite l'entrée avec grand ſoin, ne doutant pas que Maxime ne fiſt toutes ſortes de perquiſitions pour trouver où eſtoient les corps. Ils s'en retournerent ainſi à la ville, d'où Maxime partit au bout de trois jours, aprés avoir fait mourir les gardes pour avoir laiſſé enlever les corps des Martyrs; ils prirent de là un nouveau ſujet de remercier Dieu de la grace qu'il leur avoit faite de les enterrer, & la confiance qu'ils avoient en J. C. s'augmenta de plus en plus.

'Ces meſmes Chrétiens ſont ceux qui acheterent d'un ſoldat les trois interrogatoires des Saints, & qui y ajouterent ce qu'ils avoient vu eux meſmes de la conſommation de leur martyre, ayant pris grand ſoin de s'informer de tout ce qui les regardoit, pour avoir quelque part aux merites de leurs liens & de leurs ſouffrances. 'Ils deputerent quelques uns d'entr'eux pour aller porter toute cette relation 'aux Fideles d'Icone, entre leſquels ils nomment Aquila, Baſſe, Berulle, & Timothée; '& ils les prient d'envoyer les meſmes choſes aux Chrétiens de la Piſidie & de la Pamphylie, 'afin que tous louaſſent & glorifiaſſent J. C, qu'ils en tiraſſent l'edification de leurs ames, qu'ils y puſſent trouver des armes ſpirituelles, c'eſt à dire la foy, l'eſperance de la gloire, & la ferveur du S. Eſprit; afin de combatre avec courage pour le nom de Dieu, & de pouvoir reſiſter genereuſement aux ennemis de la verité.

b.p.2. — p. 60. — p. 1. — p. 2. — p. 3.

'La [1] lettre à l'Egliſe d'Icone porte en teſte les noms d'onze Chrétiens, ſavoir Pamphile, Marcion, Lyſias, Agathocle, Parmenon, Diocl ere ou Diodore, "Felix, Gemelle, Athenion, Taraque, & Oroſe. 'Trois d'entr'eux, ſavoir Marcion, Felix, & un autre qui eſtoit ſurnommé Verus ou Barbas, declarent qu'ils ſont reſolus d'achever leur vie auprés du tombeau des trois Martyrs, afin de meriter que leurs corps fuſſent mis aprés leur mort auprés de ces Saints.

1. — th.p.457. — V. la note 1. — p. 492. All. de Sim. p. 90.

'Le jour de leur mort fut le 11. d'octobre, [a] auquel [2] preſque tous les martyrologes mettent leur feſte, aprés ceux de S. Jerome. Ceux-ci les marquent encore le 9. & le 10. du meſme mois, le 5. d'avril, le 13. de may, & le 27. de ſeptembre. [C'eſt ſans doute à cauſe de diverſes egliſes où l'on avoit mis de leurs reliques, & qui eſtoient dediées à Dieu ſous leur nom.] 'Les Grecs en font leur principal office le 12. d'octobre.

2. — Par. 290. §. 50 | Tar. h. p. 492 | r. p. 91. — a Flor. p. 909. 1 | 912. 1. — Men. p. 148–154.

["Le lieu de leur martyre fut aſſurément la ville d'Anazarbe, où ils avoient ſubi leur dernier interrogatoire la veille de leur mort,] '& où l'on trouve qu'eſtoient leurs corps ſur la fin du IV. ſiecle. Car on raporte qu'en ce temps là Auxence Eveſque [Arien] de Mopſueſte, ayant fait baſtir une egliſe auprés de ſa ville ſous le nom de ces Martyrs, obtint qu'on ouvriſt leur tombeau couvert de marbre, voulant en tirer quelques reliques pour mettre dans cette egliſe. Mais des que le tombeau fut ouvert, il ſe fit des prodiges ſi terribles, qu'on le referma auſſitoſt ſans oſer en rien tirer. [On a eu neanmoins de leurs reliques; mais peut-eſtre de leurs habits, ou quelque autre choſe qu'ils avoient ſanctifiée.] 'Car Martyre Eveſque de Jeruſalem en mit ſous l'autel dans l'egliſe du monaſtere de S. Euthyme, en la conſacrant le 7. may de l'an 485. 'On trouve, comme nous avons dit, leur feſte marquée le 13. du meſme mois: & c'eſt dans la Paleſtine. 'Il y avoit à Conſtantinople une egliſe de ces Saints, qu'on tient avoir eſté baſtie par Narſe ſi celebre ſous Juſtinien. [b] D'autres ſur l'autorité de Zonare, l'entendent d'un Narſe qui fut tué du temps de Phocas.

Note 5. — Sur. 15. ſept. p. 152. §. 6. — Cotel. g. t. 2. p. 305. — Florent. p. 526. — Codi. ori. C. p. 52. d. — b Cang. de C. l. 4. p. 133.

1. Elle manque dans divers manuſcrits; mais elle eſt dans de tres anciens: & on ne peut la rejetter. — Act. M. p. 454. §. 2.

2. Uſuard, Adon, Vandelbert &c.

SAINT PHILIPPE,

EVESQUE D'HERACLÉE, ET MARTYR.

LE nom de S. Philippe a toujours eſté celebre dans les martyrologes; mais ſes actions ſont demeurées entierement inconnues, juſqu'à ce que le P. Mabillon nous a donné ſon hiſtoire, écrite d'une telle maniere, qu'on ne douteroit pas qu'elle ne fuſt d'un témoin oculaire,] 'quand l'auteur ne le diroit pas expreſſément. [Cependant on n'y voit point du tout en quel temps le Saint ſouffrit: & quelques uns meſme l'ont conté entre les Martyrs de la perſecution de Julien l'apoſtat. "Il y a auſſi des raiſons pour le mettre ſous Dece en 250. Neanmoins ſon hiſtoire paroiſt avoir plus de raport à l'an 304. durant la perſecution de Diocletien, qu'à aucun autre.

Anal. t. 4. p. 156. — Note.

'Les diſcours que les actes luy font faire, font juger qu'il avoit beaucoup d'erudition. 'On luy attribue autant de diſcretion & de prudence que de courage. 'Il ſervit quelque temps l'Egliſe en qualité de Diacre, puis de Preſtre. Ces emplois, & les travaux dont il y fut eprouvé, firent connoiſtre ſa vertu: & comme tout le monde eſtoit edifié de ſa vie & de ſa conduite, il fut elevé par un conſentement univerſel ſur le ſiege epiſcopal 'de la ville d'Heraclée, [metropole de la Thrace,] 'dans un age déja avancé: 'de ſorte que quelques uns trouvoient qu'on avoit attendu trop longtemps à recompenſer ſa vertu par l'honneur de l'epiſcopat. 'Il gouverna ſon Egliſe avec beaucoup de ſageſſe, durant diverſes tempeſtes qui l'agiterent, tantoſt en cedant aux flots, tantoſt en y reſiſtant, & toujours dans les regles de la lumiere & de la diſcretion. 'Il eſtoit

p. 139. 140. — p. 135. — p. 134. — Anal. t. 4. p. 136. — p. 135. — p. 134. — p. 135. — p. 145.

estoit extremement cher à son peuple, qui aimoit & sa doctrine & sa personne.

p. 135. 'Entre ses disciples il s'attacha particulierement à instruire Severe Prestre & Herme Diacre, qu'il rendit semblables à luy: & aprés les avoir eus pour compagnons dans la celebration des sacrez Mysteres, il eut encore la joie de les avoir pour collegues dans sa confession & dans son martyre. [On ne dit rien de particulier de Severe; mais il falloit qu'il se fust rendu extremement redoutable au demon,] 'puisque les persecuteurs firent p. 144. des recherches extraordinaires pour le prendre.

p. 145. 'Pour S. Herme, S. Philippe l'avoit elevé dans la foy, & luy avoit donné des l'enfance une si forte impression de la verité, que rien ne fut capable de l'ebranler. [Il avoit esté marié, 'p. 151. & avoit un fils nommé Philippe, 'p. 145. ou mesme plusieurs enfans. [a] Il estoit du "Conseil de la ville, *Decurio.* [b] dont il avoit mesme esté premier Magistrat. [c] Et tant dans ces emplois que dans tout le reste de sa vie, il avoit si bien vécu avec tout le monde, & avoit obligé tant de personnes, qu'il estoit aimé universellement, mesme des officiers du Gouverneur. [On estoit si asseuré de sa probité] 'p. 151. que beaucoup de personnes luy confioient leur argent pour le garder. [Quoiqu'il fust des premiers de la ville,] il vouloit gagner son pain par son travail, & il elevoit son fils dans le mesme esprit.

(a p. 142. b p. 146. c p. 146. 151.)

p. 135. 'La persecution [de Diocletien ayant commencé en l'an 303,] beaucoup de personnes luy conseilloient de se retirer de la ville: mais il ne le voulut point faire, disant qu'il falloit laisser accomplir l'ordre de Dieu, & que les maux de ce monde sont plutost à desirer qu'à eviter. 'Ibid. Ainsi bien loin d'entrer dans aucun trouble, il estoit toujours à l'eglise, "où il exhortoit tous les Fideles à la patience. *&c.*

[Quoique la persecution eust commencé des le 23. fevrier de l'an 303, il ne paroist pas que les Chrétiens d'Heraclée ayent rien souffert jusqu'à la fin de la mesme année.] 'Ibid. Mais lorsque la feste de l'Epiphanie estoit proche, on vint fermer l'eglise par ordre du Gouverneur, nommé Bassus; & le lendemain on saisit tout le thresor de l'eglise, 'p. 138. où estoient les vaisseaux sacrez & les livres des Ecritures. 'p. 135. Le saint Evesque ne pouvant donc plus entrer dans l'eglise, ne la vouloit pas neanmoins quitter, mais se tenoit à la porte, où son peuple venoit aussi s'assembler auprés de luy. Là il deliberoit avec Severe, Herme, & les autres, sur ce qu'il estoit à propos de faire dans cette occasion. Il semble qu'il ait fait alors une exacte revue de tout son peuple, pour separer des autres ceux qui avoient besoin d'estre mis en penitence, afin de les obliger à se corriger, [& à se mettre en état d'obtenir de Dieu la grace & le courage de ne point renoncer à J. C.] Pour les autres il les exhortoit par toute la douceur de sa charité à ne point abandonner le bien [dans lequel Dieu les avoit déja établis.]

p. 136. 'Bassus ayant trouvé les Fideles ainsi assemblez à la porte de la basilique, il les fit tous prendre; & demanda lequel d'entr'eux estoit le maistre des autres & le docteur de l'Eglise. Philippe dit aussitost qu'il estoit celui qu'il demandoit. 'p. 137. & Bassus luy ordonna de luy presenter les vaisseaux de l'eglise, & les Ecritures, s'il ne vouloit y estre contraint par les tourmens: Surquoi le Saint luy dit, Vous pou« vez traiter mon corps comme il vous« plaira, mais ne pretendez pas avoir de« pouvoir sur mon ame. Nous vous allons« donner "les vaisseaux que vous demandez:« car nous nous mettons peu en peine de« ces sortes de choses. Nous n'honorons« pas Dieu par des vaisseaux precieux, mais« par la crainte de sa puissance; & un cœur« pur plaist autant à J. C. qu'une eglise bien« ornée. Pour les Ecritures, il ne vous est« pas "avantageux de les prendre, ni à moy« de vous les donner.

(V. la pers. de Diocl. § 12. — *accipere convenit.*)

Ibid. 'Sur cela Bassus fit entrer les boureaux, qui tourmenterent fort longtemps le saint Evesque, & avec d'autant plus d'inhumanité, que le gouverneur estoit irrité de ce qu'ayant demandé le Prestre Severe pour l'interroger, on ne le put pas trouver. S. Herme fut aussi fouetté longtemps pour avoir dit que quand les payens auroient aboli toutes les Ecritures, les Chrétiens feroient bientost de nouveaux ouvrages, pour apprendre aux hommes le respect & la crainte que l'on doit à J. C.

p. 137. 138. 'S. Herme alla ensuite au thresor avec Publie Assesseur de Bassus, & comme Publie qui estoit un homme avare, mettoit quelques uns des vaisseaux à part, [sans en faire d'inventaire,] afin de les prendre pour luy: Herme s'y opposa hautement; de sorte que Publie luy donna un coup sur le visage, qui luy fit mesme jetter du sang. Bassus le trouva fort mauvais, & fit pancer le Saint, dont il semble que Dieu ait vengé l'injure assez severement sur Publie. 'p. 138. Bassus fit ensuite abatre le toit de l'eglise, & bruler les Ecritures, durant qu'il faisoit conduire à la place S. Philippe, & les autres Chrétiens, pour les faire servir de divertissement au peuple payen, & pour epouventer tout le reste des Fideles.

p. 138--- 140. 'On y vint dire à S. Philippe qu'on bruloit les Ecritures: & sur cela il fit un grand discours à tous les assistans, pour leur faire apprehender les feux eternels, dont Dieu avoit donné diverses marques dans l'embrasement de Sodome, dans ceux du Vesuve & du mont Etna, & dans les feux qui avoient consumé les temples les plus fameux & les plus reverez du paganisme, comme ceux de Diane à Ephese, du Capitole à Rome, de Serapis à Alexandrie, de Bacchus à Athenes, d'Apollon à Delphes, sans parler d'Hercule & d'Esculape qui avoient eux mesmes esté brulez.

p. 139. 'Pour montrer que c'est Dieu qui envoie tous ces feux selon les regles secrettes de sa providence, afin de punir les méchans, il raporta une histoire considerable. Car il dit que dans la Sicile aprés un grand deluge d'eaux, il vint aussi un terrible debordement de feu qui reduisit en cendres tout le pays. Au milieu de cet embrasement il se rencontra deux vierges, qui ne pouvant se resoudre à se sauver

ver sans leur pere accablé de vieillesse & de maladie, le trainoient du mieux qu'elles pouvoient. Cependant comme elles ne pouvoient pas aller bien viste à cause de luy, elles se trouverent environnées des flammes, & hors d'état d'echaper, si Dieu pour recompenser leur pieté, n'eust fait un miracle visible. Car les flammes laisserent une espace de terre sans y toucher, par lequel les deux vierges se sauverent avec leur pere: & on l'appella depuis le champ ″des bons. [Si ces deux vierges estoient Chrétiennes, comme la maniere dont le Saint en parle, donne sujet de le croire, il faut distinguer cette histoire] 'd'une fort semblable qui est celebre parmi les payens, [& qui doit estre arrivée avant J.C.]

Pierum. Phot. c. 186. §. 43. p. 449. f.

'Le Saint parloit encore, lorsqu'on vit venir Cataphrone Pontife des idoles avec les instrumens des sacrifices, & avec des viandes déja immolées au demon : „ Surquoi S. Herme ayant dit, Voilà un „ souper qu'on nous apporte, [& on nous „ va presser de sacrifier;] S. Philippe répon- „ dit, Que la volonté de Dieu soit faite. Bassus vint aussitost aprés à la place, qui se trouva remplie de monde. Les uns témoignoient plaindre l'état des Saints: les autres, & principalement les Juifs, disoient qu'il falloit obliger tous les Chrétiens de sacrifier. 'Bassus ne venoit que pour y forcer le Saints : Mais Philippe „ luy répondit; Un Chrétien n'adore point „ des pierres, quelque bien taillées qu'elles „ soient. Et vous estes bien malheureux „ d'adorer ce que vous avez fait vous mes- „ me. Un ivrogne vous fait un dieu ; & „ vous n'en rougissez pas. 'Mais ne crai- „ gnez vous point de faire des sacrileges „ quand vous brulez du bois, quand vous „ taillez des pierres, quand vous employez „ tant d'autres choses à vostre usage? Car „ tout vous peut estre un dieu, quand il au- „ ra pris fantaisie à un ouvrier d'en faire une „ statue pour vous la vendre bien cher. Vous „ ne marchez point sur la terre, que vous „ ne fouliez aux piez la mere de tous vos „ dieux. Rougissez donc, malheureux que „ vous estes, & reconnoissez la majesté de „ J.C, elevée au dessus de toute la sublimité „ de nos pensées. 'On le pressa de sacrifier „ aux Empereurs : Mais il répondit; Nos- „ tre religion nous apprend à honorer les „ Empereurs, & à leur obeïr, mais non „ pas à les adorer.

Anal. t. 4. p. 140. p. 141. p. 132. p. 141.

'Bassus vaincu par la constance du Saint, qu'il ne pouvoit s'empescher d'admirer, se tourna vers Herme, qui luy dit en un „ mot; Je ne sacrifie point: Je suis Chré- „ tien, & je veux suivre en tout mon „ Docteur. Mais si Philippe sacrifie, dit „ Bassus, le suivrez vous? Non, répondit „ le Saint: mais il ne le fera pas. On le „ menaça du feu: & il repartit; Vous nous „ parlez d'un feu qui s'éteint presque avant „ que d'estre allumé; & vous ne songez „ point à ces flammes eternelles, qui doi- „ vent bruler sans relasche les imitateurs „ [& les adorateurs] du demon. Comme Bassus ″le menaçoit encore, il le traita d'impie, & luy declara que ses menaces ne faisoient qu'animer sa foy.

p. 142. &c.

'Alors Bassus d'un ton imperieux & effrayant, commanda qu'on les menast en prison. Ils y allerent avec joie en chantant les louanges de celui qui leur donnoit une telle force. En chemin quelques insolens poussoient souvent le saint Evesque, & le faisoient tomber par terre: Et luy se relevoit avec un visage gay, sans témoigner ni douleur ni peine; de sorte que tout le monde admiroit son courage & sa patience. 'Ils passerent peu de jours dans la prison. Car Bassus qui avoit quelque moderation, les fit transferer dans une maison particuliere, où on leur laissoit assez de liberté; & les Fideles se pressoient d'y venir recevoir leurs instructions. Ils enlevoient mesme au demon beaucoup de ses adorateurs: de sorte qu'il les fit remener en prison. Mais cette prison avoit une porte sur le theatre où les Martyrs alloient recevoir ceux qui venoient jour & nuit voir le saint Evesque, & se prosterner devant luy pour baiser ses piez, [& luy demander ses prieres,] qu'on savoit estre tres puissantes auprés de Dieu.

p. 142. 143. p. 143.

[Cela dura jusqu'au mois de mars:] '& pendant ce temps là Justin succeda à Bassus dans le gouvernement [de la Thrace;] ce qui affligea beaucoup les Chrétiens, Justin estant plus inhumain, & tout à fait deraisonnable. [S. Philippe ne s'en effraya pas davantage:] & Justin devant qui Zoïle Magistrat de la ville l'avoit fait amener, luy ayant dit que les Empereurs avoient ordonné que les Chrétiens seroient contraints par les supplices à sacrifier ; 'il luy répondit: „ Plus vous estes exacts à obeïr à des hom- „ mes semblables à vous, pour eviter des „ peines assez legeres; plus nous devons „ estre fideles à obeïr à Dieu, qui me- „ nace les pecheurs d'un supplice dont „ la rigueur ne s'adoucira jamais. Ainsi „ estant Chrétien je ne puis faire ce que „ vous me commandez. ″Vous pourrez „ me tourmenter, non me vaincre. Justin le menaça de le faire trainer par les piez dans toute la ville: Le Saint témoigna qu'il ne souhaitoit rien davantage; & la chose fut aussitost executée: aprés quoy le Saint dechiré, & couvert de plaies dans tous ses membres, fut remené dans la prison porté par les mains des freres.

p. 143. p. 144. &c.

'Les payens avoient extremement cherché le Prestre Severe, sans le trouver. Mais il sortit enfin par le mouvement du S. Esprit du lieu où il s'estoit caché, & ayant esté amené devant Justin, ″il témoigna tant d'horreur de la seule proposition qu'on luy fit de sacrifier, qu'on l'envoya à l'instant mesme en prison. 'S. Herme y fut aussi renvoyé, aprés avoir declaré″ qu'il estoit prest à tout souffrir pour J.C, qui adoucit, dit-il, par ses Anges les douleurs qu'on endure pour l'amour de luy. Justin permit neanmoins que les Saints fussent gardez dans une maison particuliere. Mais cette douceur qui ne luy estoit pas ordinaire, ne luy dura que deux jours; & le diable le fit bientost resoudre à les renvoyer dans la prison, où il les laissa patir sept mois durant, [depuis mars jusqu'à octobre.]

Ibid. &c. p. 145. &c.

'Au bout de ce temps Justin les fit conduire à Andrinople, où ils devoient con-

p. 135. 145.

som-

p. 145. ſommer leur ſacrifice. 'Les Fideles [d'Heraclée] ſentirent une douleur extreme de ſe voir enlever leur pere & leur paſteur; & furent reduits à ſe conſoler dans leurs larmes. On garda les Saints en une maiſon de campagne près d'Andrinople, en attendant le Gouverneur; qui eſtant arrivé, ſe les fit amener des le lendemain. "Il ne trouva point qu'une priſon de ſept &c. mois euſt diminué le courage de S. Philippe. p. 146. 'Ainſi aprés l'avoir fait depouiller juſqu'à ſa chemiſe, qu'on luy remit neanmoins auſſitoſt, il le fit tellement battre de verges, que tous ſes membres eſtoient ouverts, & on luy voyoit juſques au dedans du corps. Cependant ſon ame établie ſur la pierre ſolide de J.C, demeura ſi inebranlable, que ſes boureaux & le juge meſme en demeurerent étonnez: p. 147. 'Et il eſtoit naturellement fort delicat & fort ſenſible. p. 146. 'On remarqua comme un grand miracle que ſa chemiſe demeura entiere par devant pour favoriſer ſa pudeur, quoique le derriere fuſt tout en pieces.

p. 146. 'Herme eut enſuite à combattre & la fureur du juge, & les conſeils pernicieux des officiers, qui l'aimant tous, euſſent voulu perdre ſon ame pour ſauver ſon corps. Mais il les repouſſa tous genereuſement; p. 150. '& aprés avoir apparemment ſouffert les meſmes tourmens que S. Philippe; (car on ne marque pas nettement ce qu'il endura;) p. 146. 'il crut enfin avoir remporté la victoire, lorſqu'il ſe vit réuni à ce ſaint Eveſque dans la priſon. Ils y rendirent graces à Dieu de ce qu'ils avoient commencé à triompher du demon par leurs ſouffrances, & prirent un nouveau courage pour ce qu'ils pourroient avoir à ſouffrir à l'avenir. p. 147. 'Les actes nous aſſurent que par un effet tout particulier de la protection des Anges, S. Philippe ne ſentoit aucune incommodité de ſes bleſſures, [c'eſt à dire qu'il les ſupportoit comme s'il ne les euſt pas ſenties:] p. 150. 'Car il avoit les piez ſi douloureux qu'il ne pouvoit du tout marcher.

p. 147. 'Trois jours aprés, [qui eſtoit le 22. d'octobre,] Juſtin ſe fit encore amener les Saints: & comme il traitoit "d'inſolence, *temeritas.* le refus qu'ils faiſoient d'obeïr à l'Empereur: Le refus, dit S. Philippe, « ne vient point d'inſolence, mais de l'amour & de la crainte que j'ay pour celui qui doit juger les vivans & les morts. C'eſt luy dont je n'oſerois violer les ordres [pour qui que ce ſoit.] J'ay toujours obeï aux Princes, & je ſuis preſt de le faire encore, tant qu'ils ne me demanderont rien d'injuſte. C'eſt ce que nos Ecritures nous ordonnent, & on ne me ſauroit reprocher d'y avoir manqué juſques ici. Mais maintenant il faut renoncer à tout ce que nous pouvons aimer dans le ſiecle, & preferer le ciel à la terre. » p. 147. 148. Juſtin s'adreſſa enſuite à Herme, 'qui luy fit un aſſez long diſcours ſur l'extravagance de l'idolatrie: p. 148. 'de ſorte que Juſtin l'interrompit pour luy dire en colere qu'il ſembloit le vouloir faire Chrétien; & le Saint luy répondit: Il eſt vray; « je voudrois que vous, & tous ceux qui m'entendent ici, puſſent devenir Chrétiens. »

Enfin Juſtin aprés avoir pris les avis de ſes Conſeillers & de ſon Aſſeſſeur, prononça la ſentence, par laquelle il condanna S. Philippe & S. Herme à eſtre brulez vifs, p. 149. 'pour ſervir, diſoit-il, d'exemple à ceux qui mepriſeroient, comme eux, les ordres de l'Empereur. p. 149. 'Les deux Saints ſortirent pleins de joie du tribunal pour aller à la mort, comme des victimes deſtinées à eſtre offertes à Dieu en holocauſte. p. 150. 'Ils avoient tous deux les piez ſi douloureux, que S. Herme pouvoit à peine marcher. Pour S. Philippe il falut abſolument le porter. Mais ils ſe mettoient peu en peine des piez de leurs corps, dont il eſtoient pres de n'avoir plus aucun beſoin; & ils ne ſongeoient qu'à leur ame, qui ſe haſtoit d'aller à Dieu. C'eſt par où S. Herme s'animoit luy meſme, & animoit le courage de ſon ſaint paſteur. Il parloit de meſme de ſon martyre au peuple qui le ſuivoit, comme d'un bonheur qu'il deſiroit depuis longtemps, & que Dieu luy avoit promis "dans un ſonge miraculeux. &c.

p. 150. 'On arriva enfin au lieu de l'execution. C'eſtoit la coutume [en ce pays là] non ſeulement de clouer à un poteau les mains de ceux qu'on bruloit, [ce qui ſe voit partout ailleurs,] mais encore de les enterrer juſqu'aux genoux, afin qu'ils ne puſſent branler. S. Herme deſcendit avec peine dans la foſſe qu'on avoit faite pour cela, en s'appuyant ſur un baſton; [1] mais avec un viſage plein de joie, & en inſultant au demon dont il triomphoit. p. 151. | Act. M. p. 453. 'Il conjura enſuite par le nom de J. C. un Chrétien nommé Veloge, qui eſtoit preſent, de dire à ſon fils qu'il luy recommandoit, de rendre ce qu'il devoit à tous ceux qui luy avoient confié leur argent, depeur de luy cauſer du ſcrupule & de la douleur. Il l'exhorta encore à travailler de ſes mains pour meriter le pain qu'il mangeoit.

Anal. t. 4. p. 151. 'On alluma auſſitoſt le feu, & tant que les Saints purent parler, ce fut pour rendre à Dieu des actions de graces, qu'on leur entendit terminer par l'Amen; aprés quoy leurs ames purgées de toutes les ſouillures de la terre, allerent jouir dans le ciel de la victoire que J. C. leur avoit fait la grace de remporter. Quand le feu fut éteint, on trouva les mains de S. Philippe étendues, comme s'il euſt eſté en priere. Tout ſon corps paroiſſoit eſtre d'un jeune homme, avec l'air d'un athlete qui défie ſon ennemi au combat. Le viſage de S. Herme eſtoit auſſi rempli "d'un eclat & d'une beauté extraordinaire: &c. de ſorte que tous [les Eideles] rendoient graces à Dieu qui glorifie ceux qui eſperent en luy.

p. 152. 'Le diable [encore plus irrité contre les Saints,] mit dans l'eſprit de Juſtin qu'il les falloit priver de la ſepulture auſſibien que de la vie; de ſorte qu'il les fit jetter dans la riviere d'Hebre. Les Fideles d'Andrinople en furent ſenſiblement touchez. Mais ils eurent recours à Dieu, & ayant pris divers bateaux comme pour peſcher, enfin ils trouverent les ſaints corps, les retirerent de l'eau, & les

1. *riſu nimio dicens, Neque hic me, diabole, potes ſuſtinere.*

les cacherent trois jours en un lieu appellé Ogetistyron à quatre ou cinq lieues d'Andrinople. [Les actes ne disent point ce que l'on en fit ensuite.]

'Nous avons vu que le saint Prestre Severe avoit esté mis en prison avec les deux autres à Heraclée. 'Il fut aussi transferé avec eux sept mois aprés à Andrinople. 'Mais lorsqu'on condanna les deux autres au feu, on le laissa dans la prison. Il se rejouit en apprenant leur victoire, & s'affligeoit en mesme temps de se voir demeuré seul & comme abandonné dans le combat. Il s'adressa à Dieu, & mettant les genoux en terre, il le conjura avec de grands gemissemens par la protection qu'il avoit donnée à Judith, à Susanne, & à Esther, & par les autres preuves que l'Ecriture nous marque de sa puissance, de le rendre participant de la victoire qu'il avoit donnée à ses collegues. 'Une priere si fidele fut bientost exaucée; & des le lendemain il obtint ce qu'il souhaitoit. [On n'en dit point le particulier.]

p. 144. p. 145. 149. p. 149. p. 150.

'Le titre des actes de S. Philippe les date du 22. d'octobre, 'auquel les martyrologes de S. Jerome marquent à Andrinople dans la Thrace le martyre de S. Philippe Evesque, de S. Herme son disciple, & de S. Severe. 'On trouve la mesme chose dans ceux [1] du IX. siecle, dans beaucoup d'additions de Bede, & dans divers autres; qui marquent la plusspart que S. Severe estoit Prestre, & S. Herme Diacre. [Comme S. Severe ne souffrit qu'un jour aprés les deux autres,] plusieurs de ces martyrologes le marquent encore à part, ou le mesme jour 22. d'octobre, ou le 23. On met presque toujours un Eusebe entre S. Philippe & les autres. [Les actes n'en parlent point.]

p. 134. Florent. p. 930. p. 931| Boll. mars, t. 2. p. 35. e. f.

'Baronius dit dans ses Annales que les Grecs honorent aussi S. Philippe & ses compagnons le 22. d'octobre, & le cite de leur menologe. [Dans son martyrologe il ne parle que des Latins: & je ne voy point en effet que les Grecs en fassent du tout.]

Bar. 362. §. 83.

'Pederot d'Heraclée dont S. Athanase parle avec eloge, [peut avoir succedé à S. Philippe, & avoir precedé Theodore, qui deshonora l'Eglise de ce Saint en prenant le parti de l'Arianisme.]

Ath. in Ar. or. 1 p. 291. c.

SAINT VICTORIN DE PETTAU,

EVESQUE ET MARTYR.

[NOUS avons fort peu de choses à dire de la vie de S. Victorin,] 'que S. Jerome met entre les colonnes de l'Eglise. [a] Il savoit mieux le grec que le latin; [ce qui donne lieu de croire qu'il estoit Grec de naissance.] 'Cassiodore dit que d'orateur il devint Evesque. [Mais il le confond apparemment en ce point avec Marius Victorinus d'Afrique, dont parle S. Augustin, puisque ce que S. Jerome dit de son style ne convient point à une personne qui auroit autrefois fait profession de l'eloquence.] 'Car il nous assure que dans les divers ouvrages que S. Victorin avoit composez, on n'y voyoit pas beaucoup d'erudition 'seculiere, ni les lumieres des lettres humaines; [b] qu'il estoit comme S. Paul, eminent en science, & rabaissé dans ses paroles, [c] qu'il estoit plein de pensées grandes & relevées, en mesme temps qu'il ne paroissoit rien que de commun & de vil dans la composition de sa phrase; 'enfin qu'il ne pouvoit pas exprimer les choses aussi noblement qu'il les concevoit, 'ce qui venoit de ce qu'il savoit peu la langue latine [en laquelle il écrivoit.]

Hier. in Ruf. l. 1. c. 1. p. 197. a. [a] v. ill. c. 74. p. 292. d. Cass. inst. c. 5. 7. p. 230. 1| 231. 1. Hier. ep. 84. p. 328. c. Six. S. l. 4. p. 389. 1. c. [b] Hier. in Is. pr. p. 4. [c] v. ill. c. 74. ep. 13. p. 104. d. v. ill c. 74. p. 292. d.

'Nous savons donc seulement qu'il estoit Evesque, comme S. Jerome [& Cassiodore] le marquent. 'On ne convient pas mesme du lieu de son evesché; & plusieurs modernes veulent qu'il ait esté Evesque de Poitiers: Ce qui luy donneroit rang entre les Peres de l'Eglise Gallicane. "Neanmoins l'opinion la mieux fondée est qu'il l'estoit de Pettau [ville du duché de Stirie dans l'Autriche sur la riviere de Drau, mais qui appartient aujourd'hui à l'Archevesque de Saltzbourg; privée de l'honneur de l'episcopat, & moins celebre qu'elle ne l'a esté dans l'antiquité] 'sous le nom de Pœtabio ou Petavio. [d] Ammien Marcellin la met dans la Norique. [e] D'autres la placent dans la Pannonie superieure.

d. Laun. de Vic. p. 6-38. NOTE 1. p. 24-26. [d] Amm. l. 14. p. 29. a. [e] Baudr. p. 51. 52.

'S. Victorin a esté couronné par un glorieux martyre, & S. Jerome le designe assez souvent par le titre de Martyr. [f] Usuard, Adon, Vandelbert, & divers autres martyrologes, qui marquent sa feste le 2. de novembre, ajoutent presque tous, qu'il souffrit sous Diocletien, & le citent de S. Jerome. [Ce Pere le dit en effet assez, en mettant ce Saint dans son catalogue des auteurs ecclesiastiques, entre S. Anatole qui qui a vécu jusqu'au regne de Carus, & S. Pamphile qui a souffert en 309. sous Maximin.

Hier. ep. 13. p. 104. d. [f] Laun de V. c. §. 6. p. 15-18.

Il a eu l'honneur d'enrichir des premiers l'Eglise latine par ses ouvrages.] 'Car quoiqu'il sceust encore mieux le grec que le latin, [g] neanmoins S. Jerome le met au nombre des Peres Latins: [& c'est peutestre pour ce sujet] [h] qu'il l'appelle *nostre Victorin*, [si l'on n'aime mieux dire que c'est parcequ'il estoit Evesque dans la Pannonie, dont S. Jerome estoit natif.] [i] Il luy donne le troisieme rang entre les Latins, le mettant avant Arnobe, [qui paroist avoir écrit l'an 297.]

Hier. v. ill. c. 74. [g] ep. 13. p. 104. d| [h] in Matt. pr. p. 12. c| ep. 84. p. 328. c| in Is. pr p. 4|l. 8. p. 242. a. [i] ep. 125.

[k] S. Victorin a fait un commentaire sur la Genese, [l] & S. Jerome cite son sentiment sur la benediction qu'Isaac donna à Jacob. [m] Il a aussi commenté l'Exode, le Levitique, [n] Isaïe [o] dont S. Jerome cite un endroit; [p] Ezechiel, Habacuc, l'Ecclesiaste [q] dont parle Cassiodore, [r] & don S. Je-

[k] qu. 3. t. 3. p. 36. d| ep. 142. p. 117. b. [l] ep. 13. p. 104. d. [k] v. ill. c. 74. [l] ep. 125. q. 3. p. 36. d. [m] v. ill. c. 74. [n] in Is. pr. p. 4. [o] ep. 142. p. 117. b. [p] v. ill. c. 74. [q] Cass. inst. c. 5. p. 230. 1. [r] Hier. in Eccl. 4. p. 6. c.

1. Adon, Usuard, Raban, Notker, Vandelbert.

a v. ill. c. 74. p. 292. d. b in Matt. pr. p. 12. c| hom. in Luc. pr. ap. Ori. t. 2 p. 208. c Casd. p. 231. 1. d Hier. in Luc. [pr. p. 208. e in Helv. c. 9. p. 13. a.

S. Jerome tire une explication. [a] Il a encore écrit sur le Cantique des Cantiques, [b] & sur l'Evangile de S. Matthieu, [c] comme Cassiodore le témoigne du dernier, [d] & il a fait ce commentaire sinon avec la mesme eloquence, au moins avec la mesme grace que S. Hilaire a fait le sien. [C'est peutestre de cet ouvrage qu'Helvide vouloit se servir,] [e] lorsqu'il pretendoit que selon S. Victorin, la Ste Vierge avoit eu d'autres enfans que J. C. Mais S. Jerome soutient à Helvide que ce Martyr avoit seulement parlé des freres de J. C. comme l'Evangile.

f v. ill c. 74. p. 292. d. g Casd inst. c. 9. p. 232. 2. h Laun de V. p. 50. i Bib. P. t. 1. p. 567.

[f] S. Victorin a encore écrit sur l'Apocalypse de S. Jean: [g] & Cassiodore parle de cet ouvrage: mais il semble dire que c'estoit seulement une explication de quelques endroits difficiles de ce livre. [h] C'est ce qui fait douter à quelques uns, si l'ouvrage [i] que nous avons aujourd'hui sur l'Apocalypse sous le nom de Saint Victorin, est veritablement de luy. [″Il y a encore quelques autres sujets d'en douter. Mais il semble qu'il y en ait encore davantage, de croire que c'est un veritable reste de tant de travaux de ce saint Martyr, pourvu seulement qu'on avoue qu'on a changé ce qu'il y disoit en faveur de l'opinion des Millenaires,] ′laquelle il suivoit aussibien que plusieurs grands hommes de ces premiers siecles. NOTE 2.

Hier. v. ill. c. 18. p. 275. a. c. 74. p. 292. d. Laun. de V. p. 29.

′Outre ses commentaires sur l'Ecriture, S. Jerome nous assure qu'il composa encore beaucoup d'autres écrits. Il ne les marque pas en particulier, hormis celui qui estoit contre toutes les heresies. ′Cet écrit paroit avoir esté fort celebre, & avoir fait passer le nom de S. Victorin jusque dans l'Afrique. [k] Car S. Optat, qui le premier parle de ce Saint, le met entre les défenseurs de la verité Catholique qui ont ruiné les heresies.

k Opt. l. 1. p. 37. a.

Riv. l. 2. c. 15. p. 235| Tert. vit. c. 10. p. 87. l Cyp. p. 511. 512.

′La pluspart des manuscrits attribuent à S. Victorin de Pettau une hymne sur la Croix, ou sur la Pasque & sur le battesme, [l] qui est parmi les œuvres de S. Cyprien: & on marque que Bede la cite sous son nom. [Elle est belle, & peutestre trop pour estre de luy. Mr. du Pin ne la met point dans le catalogue de ses ouvrages.] L'on y voit que beaucoup de personnes qui pretendoient embrasser la religion Chrétienne, ne perseveroient pas jusques au battesme.

Miræus, p. 103. c. 7.

′L'appendix de S. Isidore dit que Victorin Evesque composa en vers deux petits ouvrages extremement courts, l'un contre les Manichéens, l'autre contre les Marcionites. [Nous ne connoissons point d'autre Victorin Evesque qui ait écrit que celui de Pettau. Ainsi il semble qu'on luy pourroit attribuer le poeme contre les Marcionites qui est parmi les œuvres de Tertullien: & cet ouvrage ne dementiroit pas le peu de facilité que S. Jerome attribue à nostre Saint dans la langue latine: mais il est d'une assez juste longueur.]

Hier. in Ruf. l. 1. c. 4. p. 202. d.

′S. Jerome cite un ouvrage de Victorin sur les dialogues de Ciceron. [Mais un sujet de cette nature convient mieux à Victorin d'Afrique, qui avoit esté professeur en rhetorique.]

c. 1. p. 197. a. ep. 75. p. 313. a. ep. 65. p. 192. c| ex Ruf. l. 2. t. 4. p. 229. a. ep. 75 p. 313. a.

′Il ne faut pas oublier que S. Victorin a tiré & traduit diverses choses d'Origene, ′mais seulement sur ce qui regardoit l'explication des Ecritures. ′Il ne le traduisoit pas comme un interprete, mais il en faisoit comme un nouvel ouvrage qui luy estoit propre, ′corrigeant ou passant ce qu'il y jugeoit de mauvais.

in Ez. 36. p. 507. b. m Bar. 2. nov. b n Conc. t. 1. p. 1548. 1549.

′L'opinion des Millenaires qui se trouvoit en differens endroits des commentaires de S. Victorin, [m] a fait mettre ses écrits au nombre des apocryphes par Gelase. [n] Il y a un Victorin Evesque condanné & anathematizé dans le second Concile de Rome sous Silvestre, ″parcequ'il rejettoit les cycles ordinaires dont l'Eglise se servoit pour regler la feste de Pasque. &c.

Laun. de V. p. 34. 45. Bar. 2. nov. b.

′Mais les savans n'ont pas grande creance pour ces sortes de Conciles, qu'ils soutiennent estre tout à fait supposez. ′Baronius mesme avoue que cet endroit est faux, ou regarde un autre Victorin.

SAINT VITAL, ET SAINT AGRICOLE, MARTYRS A BOULOGNE EN ITALIE.

[NOUS savons peu de choses de l'histoire des saints Martyrs Vital & Agricole; mais aussi ce que nous en avons est tres assuré, ayant ″Saint Ambroise pour auteur.] ′S. Agricole avoit une grande douceur qui le faisoit aimer de tout le monde. ′S. Vital estoit son serviteur & son disciple, ne l'ayant pas moins pour docteur que pour maistre, & apprenant en le servant comment il falloit servir & plaire à J. C. NOTE 1.

Amb. exh. v. t. 4. p. 433. 2. g. 1. h. i.

i. ′Aprés estre devenus egaux par la foy, ils disputerent entre eux à qui se procureroit l'un à l'autre de plus grands biens. Agricole envoya son serviteur au ciel avant luy, par la couronne du martyre, & Vital luy en ayant ouvert le chemin, l'y appella aprés luy. k. ′Les persecuteurs employerent toutes sortes de tourmens pour contraindre Vital de renoncer à J. C. Malgré leurs efforts, il continua toujours à le confesser hautement. l. ′Enfin lorsque ″ tout son corps fut tellement couvert de plaies qu'il n'y restoit plus de place pour y en faire de nouvelles, il pria J. C. de recevoir son ame, & de luy donner la couronne qu'un Ange luy avoit montrée, dit S. Ambroise: & ayant achevé cette priere, il rendit l'esprit. NOTE 2.

2 g. ′L'affection que l'on avoit pour S. Agricole, fit que l'on differa un peu son martyre, dans l'esperance que le supplice de son serviteur pourroit l'epouventer & l'abatre. Mais voyant que cet exemple n'avoit fait que l'affermir, on le crucifia, ′& on le perça avec de grands cloux. [o] Il y en avoit une telle quantité, qu'il estoit aisé de juger que le nombre de ses plaies surpassoit celui de ses membres.

Paul. car. 24. p. 610. o Amb. exh. v. p. 433. 2. k.

Ils

'Ils furent enterrez avec son corps, aussi-bien que la croix où il avoit esté attaché.

'Ces Saints souffrirent à Boulogne en Italie. [a] Les martyrologes, mesme ceux de S. Jerome, y mettent leur feste le 27. de novembre, & ils sont suivis par Usuard, Adon, Vandelbert, [& par plusieurs Eglises qui en font ce jour là la feste ou la memoire.] Le martyrologe Romain & d'autres modernes les mettent le 4. du mesme mois: de quoy on ne voit point la raison; à moins qu'ils n'aient voulu suivre une lettre″ supposée à S. Ambroise,] 'où on lit que ce fut le jour de leur mort. [b] Les martyrologes de S. Jerome marquent le 3. un S. Vital & un S. Agricole: mais on croit que ce sont des Saints differens. [c] Baronius met ceux de Boulogne sous Diocletien, sans en alleguer neanmoins aucune preuve. [Et il ne paroist pas qu'on en ait d'autre] 'que la lettre supposée à S. Ambroise. [Cela suffit neanmoins pour marquer que ç'a esté l'opinion des siecles posterieurs, à laquelle nous ne voyons rien de contraire.]

'Leurs corps furent mis en une terre qui appartenoit aux Juifs, & au milieu de leurs tombeaux: Et S. Ambroise dit que ces infideles qui les avoient persecutez durant leur vie, aussibien que celui pour qui ils avoient souffert, les honorerent aprés leur mort, & souhaiterent d'avoir la sepulture commune avec eux. 'Paulin dit qu'aucun des Chrétiens n'avoit connoissance qu'ils fussent là, jusqu'à ce qu'ils se revelerent à un Evesque, [″qui apparemment estoit S. Ambroise mesme.] 'Cela arriva dans le temps que ce Saint quitta Milan pour eviter la rencontre du tyran Eugene, qui venoit en Italie, [c'est à dire en 393.] 'Il fut donc à Boulogne: [d] Il chercha les reliques des Martyrs parmi les sepulcres des Juifs. 'Il leva leurs corps à la vue d'un nombre infini de Chrétiens, & mesme de Juifs: 'Il leva de ses propres mains la croix, & les cloux dont S. Agricole avoit esté percé. Il y recueillit aussi du sang qu'il y trouva, & qui marquoit encore le triomphe que les Martyrs avoient remporté. 'On transporta les reliques [à l'Eglise] avec l'applaudissement & la joie du peuple fidele; & les Juifs mesmes se trouverent en grand nombre à cette solennité.

'S. Ambroise prit pour luy du bois de la croix, & du sang de S. Agricole: '& ayant ensuite esté prié d'aller à Florence, [e] il y laissa ces reliques pour estre mises dans l'autel d'une eglise qu'il y dedia, n'ayant pu refuser cette grace à une sainte veuve nommée Julienne, qui faisoit bastir cette eglise. 'Il parle toujours de ces reliques comme estant de S. Agricole seul. 'Neanmoins Paulin y joint aussi S. Vital. [Ainsi il faut dire que S. Ambroise le comprend sous le nom de S. Agricole, qu'il nomme seul comme le plus illustre: Car on voit qu'il le considere partout ainsi. Et S. Agricole est ordinairement nommé le premier dans les anciens; au lieu que l'usage d'aujourd'hui est de ne le mettre qu'aprés S. Vital, qui en effet fut couronné le premier.] Ces reliques furent mises sous l'autel de la nouvelle eglise, avec autant de rejouissance pour le peuple, que de douleur & de peine pour les demons, 'qui estoient contraints de confesser & de publier eux mesmes les merites des saints Martyrs.

'S. Ambroise fit sur cette dedicace un sermon que nous avons encore parmi ses traitez. On l'intitule *Exhortation à la virginité*, [parceque la plus grande partie en est employée à l'instruction des trois filles vierges de la veuve Julienne. C'est de là qu'est tiré tout ce que nous avons dit de ces Saints.]

'Leurs corps furent mis à Boulogne dans des sepulcres elevez sur la terre, & beaucoup de Fideles y venoient par devotion pour les toucher & pour les baiser, selon la coutume, dit S. Gregoire de Tours. 'L'eglise de S. Felix à Nole fut enrichie de leurs reliques, [aussibien que celle de Florence.] [f] S. Namace huittieme Evesque de Clermont ayant basti [vers l'an 450,] une belle eglise dans sa ville, 'envoya un Prestre à Boulogne pour avoir des reliques des mesmes Martyrs. [g] Et quand elles arriverent il alla deux lieues audevant avec les croix & les cierges pour les recevoir. 'On remarque que lorsqu'il revint avec les reliques, il ne tomba pas une goute d'eau ni sur luy, ni sur le peuple qui l'accompagnoit, quoique tous les environs fussent inondez. Il consacra ensuite son eglise avec beaucoup de devotion & de joie: 'C'est aujourd'hui la cathedrale de Clermont, dont S. Agricole & S. Vital sont encore les patrons aprés la Ste Vierge. L'on y celebre cette translation le 27. de novembre. [Elle se fit neanmoins apparemment le 10. de decembre,] 'auquel les martyrologes de S. Jerome marquent S. Agricole & S. Vital en la ville d'Auvergne, comme on parloit autrefois.

[L'Eglise de Reims a eu sans doute aussi de bonne heure des reliques de S. Agricole.] 'Car c'estoit le titre de l'eglise bastie par Jovin General de la milice Romaine, [h] soit celui qui fut Consul en 367, [soit quelque autre posterieur qui n'a pas esté Consul.] 'C'est aujourd'hui une celebre abbaye, appellée de S. Nicaise à cause que ce Saint ″y fut enterré [aprés cinq de ses predecesseurs.] Mais S. Agricole & S. Vital en sont toujours les patrons. 'Elle portoit encore ce titre du temps de S. Remi. Elle ne l'a pas eu des son origine, si elle a esté fondée vers 370, mais lorsqu'on y eut mis des reliques de S. Agricole aprés l'an 393.]

'S. Gregoire de Tours raporte qu'un homme ayant voulu derober quelques cendres de ces Martyrs à Boulogne, demeura presque accablé sous le couvercle de leur tombeau qu'il avoit levé pour cet effet, & eut bien de la peine à en estre retiré par ceux qui vinrent le secourir. Il ajoute qu'un autre ayant perdu un sac d'argent, faute duquel il estoit en danger d'estre reduit en servitude avec sa femme & ses enfans, il s'adressa à ces Martyrs, & estant sorti de l'eglise, il rencontra un homme qui avoit trouvé cet argent au mesme temps qu'il avoit imploré le secours des Saints.

Marginal notes (left column): k. l. | l. g|Paul. p. 610|Gr. T. gl. M. c. 44. p. 101. | a Flor. p. 1010. 1011. | V. la note 1. | Amb. ep. 55. p. 319. g. | b Flor p. 949. 950. | c Bar. 303. § 122. | Amb. ep. 55. p. 319. g. | ex. v. p. 433. 2. h. i. | i. | vit p. 86. a. | Note 3. | p. 85. b. c. | exh. v. p. 433. 1. g. | d 2. i. | vit. p. 86. a. | exh. v. p. 433. 2. k. l. | i. | l. | 1. g| vit. p. 85. c. | e exh. v. p. 433. 2. l| 434. 1. a. | p. 433. 1. g. h. | vit. p. 86. a.

Marginal notes (right column): a| exh. v. p. 433. 2. k. | t. 4. p. 433. | Gr. T. gl. M. c. 44. p. 101. | Paul. car. 24. p. 616. | f Gr. T. h. Fr. l. 2. c. 16. p. 71. | p. 71| gl. M. c. 44. p. 103. | g gl. M. p. 103. | p. 104. | Savar. p. 344. 345. | Flor. p. 1024. 1025. | Flod. l. 1. c. 6. 18. p. 32. 89. | h Marl. t. 1. p. 97. | Act. M. p. 513. | V. Attila. | Flod. p. 89. | Gr. T. gl. M. c. 44. p. 102.

SAIN-

SAINTE CRISPINE, MARTYRE.

Aug. pſ. 120. p. 586. 1. d | ſ. 286. p. | 1149. c. Anal. t. 3. p. 417. p. 423. p. 417 | Holſt. geo. p. 58. *a* Holſt. ib. p. 46 | Vand. p. 264. *b* Anal. p. 424. *c* Aug. p. 586. 1. 2.

SAINTE Criſpine eſtoit tres celebre dans l'Afrique du temps de Saint Auguſtin, & ſon hiſtoire y eſtoit connue de tout le monde. 'Auſſi ſa feſte eſt marquée dans le calendrier de l'Egliſe de Carthage. 'Cette Sainte eſtoit de Thagare, 'que quelques uns croient eſtre Thagure ou Tagore dans la Numidie. [a] Il y a auſſi Tagare & Tagarate dans l'Afrique Proconſulaire.

[b] Elle avoit eu le bonheur de n'adorer jamais d'autre Dieu que J. C. [c] S. Auguſtin nous aſſure qu'elle eſtoit d'une race illuſtre, qu'elle eſtoit fort riche, fort delicate, infirme par ſon ſexe, peuteſtre encore plus & par ſa complexion, & meſme par ſes richeſſes. [Avec tout cela]

virg. c. 44. p. 348. 1. a | ſ. 354. c. 5. p. 1377. a. *d* pſ. 137. p. 648. 1. b. *e* pſ. 120. p. 586. *f* pſ. 137. p. 648. 1. b.

'elle eſtoit mariée, [d] & avoit pluſieurs fils. [e] Cependant elle ſe trouva pleine de force, parceque le Seigneur la protegeoit. [f] Elle abandonna toute la felicité de la terre pour jouir de ce qu'elle aimoit dans le ciel. Elle mepriſa les pleurs de ſes fils, qu'elle voyoit accablez de triſteſſe, & accuſer leur mere de cruauté, parcequ'en effet le deſir qu'elle avoit de ravir promtement la couronne des cieux, luy faiſoit oublier tous les mouvemens d'une tendreſſe & d'une compaſſion humaine.

p. 647. 1. d. 'C'eſt pourquoi elle ſe rejouit d'eſtre priſe, d'eſtre menée au juge, d'eſtre enfermée dans la priſon, d'en ſortir chargée de chaines, d'eſtre miſe ſur l'echafaut, de confeſſer J. C. à la vue de tout le monde, & enfin d'eſtre condannée au dernier

p. 650. 1. 2. ſupplice. 'Elle pouvoit prolonger ſa vie temporelle de quelques jours, en renonçant J. C: mais elle aima mieux la perdre pour en acquerir une qui fuſt eternelle.

pſ. 120. p. 586. 2. a. 'Ainſi l'ennemi tua ſon corps pour un temps; mais toute ſa puiſſance ne put rien contre ſon ame. Voilà ce que S. Auguſtin dit en general de ſon martyre.

Anal. p. 417. Flor. p. 1020. 1021.

[Elle fut apparemment priſe à Thagare]'avec S. Bile ou Jule, S. Felix, Ste Potamie, & quelques autres, dont la feſte eſt jointe à la ſienne le 5. de decembre dans le calendrier d'Afrique. 'On trouve ces Saints, quoiqu'avec quelque diverſité, dans les martyrologes de S. Jerome, dont quelques exemplaires, & Raban enſuite, les mettent à Thagare, [ſoit qu'ils y aient ſouffert, ſoit ſeulement parcequ'ils en eſtoient. On ne ſçait point le détail de ce qui ſe paſſa aprés ſa priſe juſqu'à ſon der-

Anal. t. 3. p. 423. nier interrogatoire,] 'fait à Thebeſte ville d'Afrique le 5. de decembre [en l'an 303. ou 304, mais plus probablement en 304. Le P. Mabillon nous a donné"les actes de ce dernier interrogatoire, qu'on voit eſtre un extrait tiré du greffe: Ainſi il eſt du genre des pieces les plus authen- (NOTE.)

Act. M. p. 493. §. 1. tiques,]'& des plus precieux monumens de l'antiquité.

g Anal. t. 3. p. 423.

[g] La Sainte ayant donc eſté amenée à Thebeſte devant Anulin alors Proconſul [d'Afrique.] elle declara d'abord qu'elle ne ſavoit point ce que les Princes avoient ordonné contre les Chrétiens; [voulant marquer ſans doute qu'elle ne s'en mettoit nullement en peine.] Auſſi Anulin luy ayant dit que les Empereurs ordonnoient à tous les Chrétiens de ſacrifier aux dieux, elle répondit qu'elle n'avoit jamais ſacrifié qu'à Dieu ſeul, & à J. C. ſon Fils, & qu'elle ne ſacrifieroit jamais à d'autres; qu'elle adoroit tous les jours ſon Dieu, mais qu'elle n'en connoiſſoit point d'autre que luy. Anulin luy dit que ſon obſtination & ſon mepris [pour les ordres du Prince,] pourroient bien la faire traiter ſelon la rigueur des loix: mais la réponſe qu'il en eut, fut qu'elle eſtoit preſte de ſouffrir avec joie tout ce qui luy pourroit arriver pour la

p. 424. foy dont elle faiſoit profeſſion. 'Anulin voulut faire lire l'ordre de l'Empereur; [& nous ſouhaiterions qu'il l'euſt fait. Mais la Sainte ne luy en donna pas le loiſir:] Car elle luy proteſta ſans heſiter qu'elle n'obſervoit que les ordres de J. C.

Ibid. 'Anulin luy dit encore qu'il y alloit de ſa vie, ſi elle n'obeïſſoit au Prince: Surquoi elle dit avec vehemence; [1] « Ces malheureux n'auront jamais le pouvoir de me « faire ſacrifier aux demons. On la menaça de nouveau de la ſeverité des loix; & à cela elle répondit: « Je ne crains point « ce que vous voulez me faire craindre: ce « n'eſt rien. Mais ſi je mepriſe le Dieu qui « eſt dans le ciel, je ferai un ſacrilege: « Dieu me perdra: & que deviendrai-je en « ce dernier jour? S'il faut eſtre ſacrilege « à l'égard de Dieu ou des Empereurs, pre- « tendez vous que je choiſiſſe de l'eſtre à « l'égard de Dieu? La terre avec tout ce « qu'elle contient a le grand Dieu pour au- « teur [& pour maiſtre:] Il a fait la terre « & les hommes meſmes: Et qu'eſt ce que « les hommes qui ſont ſes creatures peu- « vent faire pour me défendre [de ſa cole- « re?] Pour vos dieux, ce ſont des pier- « res & des ouvrages de la main des hom- « mes. Anulin traita cette derniere parole de blaſpheme,

p. 425. '& commanda qu'on raſaſt la Sainte; [ce qui fut ſans doute executé.] La Sainte reprenant la parole, dit que ſi ſes dieux avoient à ſe plaindre d'elle, qu'ils n'avoient qu'à le dire eux meſmes, & qu'alors elle les croiroit.

Ibid. 'Anulin luy dit qu'aſſurément elle vouloit mourir dans les ſupplices; & elle luy répondit: « Si je ne ſouhaitois pas de vi- « vre, je ne comparoiſtrois pas ici devant « voſtre tribunal. Si je voulois mourir & « livrer mon ame aux feux eternels, je « n'aurois qu'à obeïr à vos demons. Anulin la menaça de luy faire perdre la teſte: & elle ſans s'emouvoir, « J'en remercierai mon Dieu, luy dit-elle. « Mon Dieu « qui eſt, & qui a toujours eſté, m'a fait « naiſtre ſur la terre: il m'a accordé le ſa- « lut par l'eau du batteſme; & il eſt main- « tenant avec moy pour m'empeſcher de « faire le ſacrilege que vous m'ordonnez. « Alors Anulin las de ſouffrir cette impieté, com-

1. *Nunquam ſit illis bene, ut me damnosis faciant ſacrificare.*

comme il l'appelloit, fit relire le procés verbal de ce qui avoit esté dit, [ce que nous n'avons point encore remarqué dans d'autres actes :] Et ensuite il lut la sentence, par laquelle il condannoit la Sainte à avoir la teste tranchée : Surquoi elle „ dit ; Que J. C. soit louée ; que le Seigneur „ soit beni, qui me fait la grace de me de- „ livrer ainsi de vos mains. 'Elle consomma donc son martyre le 5e jour de decembre, 'auquel elle estoit honorée vers l'an 530. par l'Eglise d'Afrique. 'Son nom se trouve le mesme jour dans les martyrologes de S. Jerome, quoiqu'avec quelque obscurité. Mais il est nettement dans Usuard, Adon, Vandelbert, & les autres posterieurs. 'S. Augustin a expliqué le pseaume 120, & le 137, le jour de sa feste.

Ibid. | p. 400. | Flor. p. 1020 | Act. M. p. 494. | Aug. in ps. p. 586. 1. d | 647. 1. d.

SAINTE EULALIE,

VIERGE ET MARTYRE A MERIDE.

[SAINTE Eulalie est celebre non seulement dans Prudence, qui en a fait une hymne pour nous en apprendre l'histoire, mais encore dans divers anciens auteurs.] 'On en trouve aussi des actes dans beaucoup de manuscrits. Mais le P. Ruinart qui les a vus, n'a pas cru qu'il s'y falust arrester : [″Et ce que d'autres en citent confirmé assez le jugement qu'il en fait.] 'La Sainte estoit d'une famille illustre à Meride, qui estoit alors une ville puissante & peuplée [a] dans le pays appellé ″*Vettones*, située sur la riviere de ″Guadiana. Prudence l'appelle une celebre colonie, '& capitale de la Lusitanie, [b] dont elle a esté aussi la metropole ecclesiastique, jusqu'à ce que ce titre ait esté transferé à Compostelle par le Pape Calixte II. Libere Evesque de cette ville a signé au Concile d'Elvire, [que l'on croit avoir esté tenu vers l'an 300, & ainsi assez peu avant la mort de Ste Eulalie. Il ne reste presque plus rien aujourd'hui de cette ville, que des vestiges qui marquent encore ce qu'elle a este autrefois.]

Act. M. p. 496. | Note 1. | Prud. de M. 3. p. 83. | [a] p. 87. | *Anas.* | 4. p. 89 | Bar. 10. dec. c. | [b] Conc. t. 1. p. 1060. d. e.

'Ce fut donc en ce lieu que naquit Ste Eulalie, & qu'elle fut elevée. Elle fit paroistre des son enfance qu'elle estoit destinée pour le ciel & pour la virginité, par la douceur, la modestie, & la gravité qui paroissoient soit sur son visage, soit dans toutes ses actions. Elle meprisoit les jeux, les ornemens, & les autres choses que les enfans aiment d'ordinaire.

Prud. de M. 3. p. 88.

'Mais quand la persecution s'eleva contre l'Eglise, & que Maximien commanda à tous les peuples d'offrir des sacrifices aux idoles, Eulalie, quoiqu'elle n'eut encore que douze ans, se sentit bruler d'une ardeur toute particuliere pour le martyre. 'Sa [1] mere au contraire taschant d'arrester l'impetuosité de son ardeur, la tint cachée dans sa maison à la campagne, & assez loin de la ville. Mais tous ses soins maternels furent sans effet. 'Eulalie se deroba durant la nuit, & sortit secrettement de la maison pour s'en aller à la ville par des chemins ecartez, & si pleins de ronces, qu'elle en eut les piez tous dechirez. Elle eut neanmoins tant de courage, qu'aprés avoir fait ainsi plusieurs milles, elle arriva à la ville avant le jour.

p. 83-85. | p. 84. | Ibid.

'Des que le matin fut venu, elle alla se presenter devant le juge, que Prudence qualifie Preteur, & luy fit ″une forte reprimende sur le culte qu'il rendoit à du bois & à des pierres. 'Le Preteur la fit aussitost arrester pour estre appliquée à la torture : & neanmoins il tascha auparavant de la gagner par la douceur & par les persuasions. 'La Sainte ne répondit rien à ses paroles, mais toute ardente de zele, dit Prudence, elle luy cracha au visage, & jetta par terre d'un coup de pié & les idoles, ″& les gasteaux preparez pour les sacrifices. [Je ne sçay si toute l'autorité de Prudence suffira pour faire croire ceci à tout le monde : & neanmoins l'esprit de Dieu inspire quelquefois à ses Saints des mouvemens qui sont audessus des regles communes, parcequ'il est le maistre absolu de toutes choses.]

p. 84. 85. | &c. | p. 85. 86. | p. 86. | *molas.*

'Aussitost que la Sainte eut fait cette action, deux boureaux la saisissent, & luy dechirent les costez avec les ongles de fer. Elle ne témoigna que de la joie & des actions de graces à Dieu durant ce supplice. On passa ensuite au dernier tourment, & on luy appliqua les torches ardentes sur les costez & sur l'estomac : Et comme ses cheveux estoient epars sur son cou, & sur ses epaules, le feu y prit, & monta à son visage & à sa teste. Alors la Sainte qui souhaitoit ardemment la mort, receut avec joie dans sa bouche cette flamme qui l'étoufa aussitost. 'Ses actes luy font souffrir ″bien d'autres tourmens : [mais nous aimons mieux nous contenter de ce que nous en trouvons dans Prudence.]

Ibid. | V. la note 1. | Boll. 12. feb. p. 576. §. 3.

'Quand la Sainte eut rendu l'esprit, le boureau mesme vit sortir de sa bouche un pigeon blanc qui s'envola dans le ciel, '& aussitost toutes les flammes allumées pour la tourmenter furent éteintes. Il tomba en mesme temps quantité de neige, qui couvrit de blanc son sacré corps, 'qu'on avoit laissé tout nud, [c] & toute la place de l'execution. Car on estoit alors dans l'hiver : [d] & sa feste est encore marquée le 10. de decembre dans les martyrologes de S. Jerome, dans Bede, Usuard, Vandelbert, & presque dans tous les autres Latins. Quelques uns avec Raban la mettent le 12. 'S. Gregoire de Tours dit que de son temps elle se faisoit au milieu de ce mesme mois. 'Elle est marquée le 10. dans le calendrier de l'Eglise d'Afrique, [qu'on voit par là avoir eu une veneration particuliere pour cette Sainte. 'On voit aussi par Fortunat que la France l'honoroit comme l'une des plus

Prud. p. 86. | p. 87. | Gr. T. gl. M. c. 91. p. 205. | [c] Prud. p. 87. | [d] Flor. p. 1025. 2. p. 1026. 1. | Gr. T. p. 205. | Anal. t. 3. p. 417. | Fort. l. 8. c. 4. p. 191.

1. ou son pere, *parens*.

Thom. p. 305. 306. plus illustres Martyres. 'La Messe de sa feste est toute propre dans le Missel Gaulois que nous a donné Thomasius; & la Preface y marque diverses particularitez de son histoire tirées de Prudence.

[Il faut mettre sa mort en 303. ou en 304,] Prud. p. 84. 85. 'puisque Maximien excitoit une persecution generale contre l'Eglise, [& plutost en 304, puisque les edits de l'an 303. ne condannoient point encore les laïques à la mort, ni mesme aux tourmens.] Act. M. p. 497. 'Le juge qui la condanna est nommé Cataphrone dans quelques manuscrits de ses actes, & Datien dans d'autres; ce qui est confirmé par Usuard, Adon, Vinc. B. l. 12. c. 123. p. 494. 'Vincent de Beauvais, a & peutestre mesme par Bede. a Boll. mars, t. 2. p. 41. a. [Datien avoit deja condanné S. Vincent au commencement de l'an 304. à Valence. Ainsi s'il a aussi condanné la mesme année Ste Eulalie à Meride, il faut dire qu'il estoit Vicaire d'Espagne: Car la Lusitanie avoit un gouverneur particulier different de celui de la Carthaginoise où est Valence.

Usuard & Adon disent que Ste Eulalie eut pour compagne inseparable de sa vie & de son martyre, une autre Vierge nommée Julie, dont ils marquent aussi la feste le 10. de decembre:] Flor. p. 1025. 1| 1026. 2. '& on trouve son nom dans quelques martyrologes au lieu &c. de celui de Ste Eulalie. [1] [Mais Prudence n'en parle point.]

Prud. de M. 3. p. 87. 'Ste Eulalie fut enterrée à Meride où elle avoit souffert, & l'on y bastit depuis une magnifique eglise, b p. 88. b sous l'autel de laquelle reposoit son sacré corps. Gr. T gl. M. c 91. p 205. 206. 'S. Gregoire de Tours dit que de son temps il y avoit trois arbres devant cet autel, qui produisoient "des fleurs tres odoriferantes &c. le jour de sa feste, & que ces fleurs guerissoient divers malades. On en tiroit aussi un presage du bonheur ou du malheur de l'année suivante. Idat. chr. p. 18. 'L'an 428, un Capitaine Sueve ayant maltraité la ville de Meride, & parlé injurieusement de Ste Eulalie, fut défait aussitost par les Vandales: & comme il voulut passer le Guadiana près de Meride, il y fut precipité par le bras de Dieu, & y perit. p. 35. 'L'an 457, Theodoric Roy des Gots qui vouloit piller Meride, "fut arresté par les menaces que luy fit la mesme Sainte. *terretur ostentis.*

Act. M. p. 496. 'L'Eglise de Barcelone croit avoir aussi "une Ste Eulalie, soit que celle de Meride y ait esté transportée, soit que c'en soit une differente à qui l'on aura attribué l'histoire de l'autre. Note 2. Boll. 12. feb. p. 577. §. 8. 'Sa feste est marquée "le 12. de fevrier dans [2] les martyrologes du IX. siecle, & dans quelques autres. V. la note 2. p. 578. §. 1-8. 'Bollandus cite des auteurs Espagnols, que le corps de cette Sainte fut trouvé en 878, dans une eglise hors la ville de Barcelone, & transporté dans la Cathedrale, & qu'on fait la feste de cette translation le 23. d'octobre. Il raporte encore quelques translations ou ouvertures de sa chasse, dans lesquelles il n'y a rien de considerable. p. 577. §. 9. 'Il met sa mort le 12. fevrier de l'an 303. [Mais c'est qu'il fait commencer la persecution un an trop tost: & selon son raisonnement il la faut mettre en 304.]

1. Ne seroit-ce point que Ste Eulalie avoit aussi le nom de Julie.

2. Usuard, Adon, Notker, Vandelbert.

SAINTE ANASTASIE,

VEUVE ET MARTYRE.

Quoique nous ayons "tres peu de choses à dire de Ste Anastasie qui soient assurées, neanmoins comme son nom est tres celebre dans toute l'Eglise, & parmi les Grecs aussibien que parmi les Latins, nous ferons un petit abregé de ses actes, qui peuvent estre anciens, & faits avant Bede, "mais qui neanmoins n'ont pas toute l'autorité que nous pourrions souhaiter.] Note 1. V. la note 1.

Suid. χ. p. 1157. a. 'On dit donc que Ste Anastasie estoit fille d'un homme tres attaché à l'idolatrie, c Sur. 25. dec. p. 312. §. 1. c appellé Pretextat, l'un des premiers de Rome, d Suid. χ. p. 1157. a. b. d & d'une femme Chrétienne nommée Flavie, qui l'eleva dans la vraie religion, & la fit Chrétienne des sa naissance. Elle mourut avant que sa fille fust avancée en age: e Sur. 25. dec. p 312. §. 1. e mais S. Chrysogone dont nous parlerons dans la suite, prit soin d'instruire cet enfant dans la pieté.

§. 2| Suid. χ. p. 1157. b. 'Aprés la mort de sa mere, son pere l'obligea d'epouser un payen nommé Publie, malgré l'amour qu'elle avoit pour la virginité, laquelle neanmoins elle trouva, à ce qu'on pretend, moyen de conserver: Auct. 3. p. 463. a| 510. 1. 2. '& les Grecs l'honorent comme une vierge. f Suid p 1157. b. d. f Mais pour son bien, son mari le dissipoit & le mangeoit avec des infames & des gents semblables à luy; g c. g ce qui faisoit une extreme peine à la Sainte, parcequ'elle eust bien souhaité de l'employer à assister les serviteurs de Dieu, d. 'comme elle avoit déja commencé de faire, en les secourant dans leurs necessitez, & les servant de tout son pouvoir. Sur. 25. dec. p. 312. §. 2. 'Son mari ayant reconnu en elle des inclinations si opposées aux siennes, h Suid. χ. p. 1157. b. h la resserra par une tres dure garde, comme une magicienne & une sacrilege, (c'estoient les eloges ordinaires des Chrétiens) b. c. '& il luy laissoit à peine la vie. Sur. p. 313. §. 3. 'Il ne luy donnoit la liberté ni de visiter les autres, ni de recevoir leurs visites.

§. 3. 'Ce qu'elle regrettoit le plus, c'est qu'elle ne pouvoit jouir de la consolation & de l'entretien de S. Chrysogone, que Diocletien retenoit en prison aprés luy avoir fait souffrir divers tourmens. Voyant donc qu'elle ne pouvoit plus parler à ce saint Confesseur, lequel elle servoit auparavant avec beaucoup d'affection & d'assiduité, elle trouva moyen de luy écrire par une vieille femme, Suid. p. 1157. 'pour luy faire savoir l'état où elle estoit, & le supplier de demander à Dieu ou la conversion ou la mort de son mari, afin qu'elle fust au moins delivrée de sa captivité; non qu'elle ne jugeast que la con-

confeſſion du nom de J. C. luy eſtoit tres glorieuſe, mais parcequ'elle craignoit d'eſtre forcée de le renoncer; outre qu'elle regrettoit la malheureuſe diſſipation de ſes biens, & qu'elle ſouhaitoit de pouvoir continuer les exercices de charité qu'elle avoit commencez avant ſa captivité. C'eſt à peu pres ce que contient une lettre qu'on luy attribue, [& qui eſt aſſez celebre, "quoique nous n'oſions pas répondre de ſa verité, non plus que des trois autres dont nous allons auſſi parler.] (V. la note 1.)

'Car on pretend que S. Chryſogone aprés avoir prié pour elle avec beaucoup de Confeſſeurs, luy répondit par une lettre que nous avons, 'où il luy fait une fort belle exhortation pour l'encourager à la patience. Il luy promet que le calme reviendra quand elle aura eſté eprouvée quelque temps par cette tempeſte, & que dans peu de temps elle jouira avec abondance des biens de la terre, & enſuite de ceux du ciel. 'L'accompliſſement de cette promeſſe tardant un peu, Anaſtaſie luy recrivit, comme n'attendant plus que la mort, & luy demanda l'aſſiſtance de ſes prieres, afin que Dieu pour qui elle ſouffroit, vouluſt recevoir ſon ame. 'Elle laiſſa à celle qui devoit rendre ſa lettre, le ſoin de luy dire le particulier de ſes ſouffrances. S. Chryſogone par ſa réponſe l'exhorte à perſeverer juſques à la fin dans l'eſperance de jouir de la vie eternelle, & d'eſtre miſe au nombre des Martyrs de J. C. (Ado, 24. nov. | Suid. p. 1157. 1158. | p. 1158. | Ado, 24. nov.)

'Ce que S. Chryſogone avoit predit de la delivrance de Ste Anaſtaſie, arriva bientoſt, Publie eſtant mort, dit-on, dans le voyage de Perſe, où il avoit eſté envoyé en ambaſſade. Ste Anaſtaſie devenue par cette mort maiſtreſſe de ſa perſonne & de ſon bien, 'employa l'un & l'autre à aſſiſter les Fideles qui eſtoient dans les priſons, & elle les pançoit elle meſme. (Sur. p. 313. §. 4. | §. 4.)

[Elle quitta bientoſt aprés le ſejour de Rome] 'pour accompagner S. Chryſogone. 'Car on pretend que Diocletien ordonna au Prefet de Rome de le lui envoyer "à Aquilée où il eſtoit alors. [Et il peut y avoir eſté " en l'an 304. dans le primtemps ou dans l'été.] 'Voyant que le Saint ſe moquoit de ſes promeſſes & de ſes menaces, il le condanna à eſtre decapité "aux eaux de Grado, 'qui eſt un lieu ſur la riviere de Liſonzo, à une grande lieue d'Aquilée du coſté de l'Orient. On l'appelle aujourd'hui S. Cantien, '& on pretend qu'on y voit encore le tombeau de S. Chryſogone. [a] Son corps & ſa teſte ayant eſté jettez dans la mer, furent trouvez quelque temps aprés par le Preſtre Zoïle, qui les mit dans la cave de ſa maiſon. (§. 5. | Boll. 3. apr. p. 248. a. | NOTE 2. | V. Diocletien §. 21. | Ado, 24. nov. | *ad Aquas Gradatas.* | Baudr. p. 53. 1. | Ugh. t. 5. p. 23. a. b. | a Ado, 24. nov | Boll. 3. apr. p. 248. b.)

[b] On marque auſſi que ce fut le meſme Preſtre qui enterra les SS. Cantiens. (b Mabi. lit. p. 470.)

'Les Grecs & les Moſcovites font la feſte de S. Chryſogone le 22. de decembre avec celle de Ste Anaſtaſie. [c] Les martyrologes de S. Jerome, Bede, Uſuard, Vandelbert, & tous les autres Latins, la mettent le 24. de novembre, qu'Adon aſſure avoir eſté le jour de ſa mort. [Mais en ce cas ce n'eſt pas Diocletien qui l'a condanné.] On le met tantoſt à Aquilée, tantoſt à Rome, dont il eſtoit ſelon ce que nous avons dit, & où il a eſté fort honoré aprés ſa mort. 'Sa feſte ſe trouve dans le Sacramentaire de S. Gregoire avec une Preface propre, '& dans le calendrier Romain du P. Fronto. [d] Il y avoit à Rome une egliſe de ſon nom des le temps du Pape Symmaque. Il en eſt encore parlé dans S. Gregoire le Grand. 'C'eſtoit la ſtation du ſixieme lundi de Careſme. [e] Gregoire III. la renouvella vers 740, & baſtit auprés une abbaye ſous le nom de S. Eſtienne, S. Laurent, & S. Chryſogone. 'L'Egliſe meſme d'Afrique honoroit ce Saint dans les derniers jours du mois de novembre. (Men. p. 376 | Ugh. t. 6. p. 1168 | Boll. may. t. 1. p. 59. | c Flor. p. 996. | Sacr. p. 144. | Front. cal. p. 150. | d Bar. 24. nov. a. | Front. cal. p. 54. | e Anaſ. c. 91. p. 73. | Anal. t. 3. p. 417.)

'On pretend que peu aprés qu'il eut eſté martyrizé, il s'apparut au Preſtre Zoïle, luy predit ſa mort, avec la gloire que Dieu luy promettoit dans le ciel, & le martyre des Stes Agape, Quionie, & Irene. [C'eſt apparemment le meſme S. Zoïle] 'dont les Grecs font le 22. de decembre avec les autres Saints dont il eſt parlé dans les actes de Ste Anaſtaſie. Ils le qualifient Martyr dans le titre; 'ce que les actes de Metaphraſte leur ont pu donner lieu de croire: 'Et neanmoins les deux vers qui font ſon eloge,' luy attribuent plutoſt une mort paiſible. 'Quelques nouveaux martyrologes latins en marquent la feſte le 27. de decembre. L'Egliſe d'Aquilée en differe la memoire juſqu'au 24. de janvier, [auquel neanmoins Bollandus n'en parle pas.] (Boll. 3. apr. p. 248. b. c. | Men. p. 377. | Sur. 25. dec. p. 313. §. 7. | Men. p. 377. | Ferr. it. p. 858.)

'Aprés la mort de S. Chryſogone, Ste Anaſtaſie qui ne ſouhaitoit plus de demeurer dans le monde que pour achever d'employer tout ſon bien au ſervice des membres de J. C, 'continua à prendre ſoin des Confeſſeurs qui eſtoient dans les priſons. 'On marque qu'elle rendit particulierement ce devoir "aux Stes Agape, Quionie, & Irene, 'martyrizées à Theſſalonique [l'an 304.] en mars & avril, & qu'elle les enterra encore aprés leur mort. 'Elle encouragea auſſi, dit-on, "Ste Theodote, [f] qui aprés avoir confeſſé J. C. en Macedoine, ſelon les actes de Ste Anaſtaſie, 'fut envoyée en Bithynie où elle acquit la couronne du martyre. (Boll. 3. apr. p. 248. c. | c. | b. c. d. | V. leur titre. | p. 249. f | 250. d. | Sur. 25. dec. p. 315. §. 20. | V. la perſ. de Diocletien. | f §. 19. | § 30. 33.)

'Ste Anaſtaſie fut enfin priſe elle meſme, '& amenée à Flore Prefet d'Illyrie, 'preſentée par luy à Diocletien, renvoyée au meſme Prefet, 'puis miſe entre les mains d'Ulpien pontife, dit-on, du Capitole, 'qui l'ayant tentée par toutes ſortes de voies, y perdit ſa peine, ſes yeux, & enfin ſa vie. 'Cette mort ayant mis la Sainte en liberté, elle fut repriſe quelques jours aprés, & remiſe entre les mains du Prefet d'Illyrie, 'qui aprés divers accidens & diverſes remiſes, la fit mener en pleine mer avec un Chrétien nommé Eutychien, dont Adon releve beaucoup la vertu, & 120. criminels, pour y eſtre laiſſez dans une barque toute percée. Ils retournerent neanmoins heureuſement au rivage, & ce miracle ayant converti tous les criminels qui avoient eſté ſauvez avec la Sainte, 'le Prefet les fit executer aprés leur avoir fait ſouffrir divers ſupplices, & condanna Ste Anaſtaſie au feu, qui luy acquit la perfection (§. 22. | §. 24. | §. 26. | §. 30. 33. | §. 37. 38. | §. 39.)

tion du martyre, [selon presque tous les monumens qui parlent d'elle.] 'Car il y en a qui portent qu'elle eut la teste tranchée.

Ugh. t. 6. p. 1167.

'Une dame nommée Apollonie obtint son corps par le moyen de la femme du Prefet, & luy dressa depuis une eglise magnifique, où il demeura jusqu'à ce qu'il fut transporté à Constantinople, dit Metaphraste. [Selon cette narration on ne peut douter que Ste Anastasie n'ait souffert sur les costes de l'Illyrie,] '& en effet quelques uns écrivent qu'elle fut enterrée à Zara dans la Dalmacie: [d'où il faudra dire qu'on a ensuite transporté son corps à Sirmich capitale de l'Illyrie:] 'Car c'est en cette ville que les martyrologes de S. Jerome marquent sa feste. 'Il y avoit à Sirmich une eglise de son nom du temps de Leonce Prefet d'Illyrie,'c'est à dire ce semble du temps de Theodose II. vers l'an 412. [a]Tous les Grecs nous assurent aussi aprés Theodore le Lecteur, que son corps fut apporté de Sirmich à Constantinople sous le Patriarche Gennade [entre 458. & 471,] & fut mis "dans la celebre Anastasie, 'c'est à dire dans l'eglise de la Resurrection, qui ayant autrefois servi de Cathedrale à S. Gregoire de Nazianze, avoit depuis esté beaucoup augmentée par les Empereurs. 'Il est fort parlé de l'Anastasie dans la vie de S. Marcien œconome de Constantinople, & mesme l'auteur suppose qu'elle estoit dediée des son origine sous le nom de l'illustre Martyre Anastasie; 'ce que le P. Combefis a aussi pretendu depuis peu. 'Neanmoins cela ne paroist point s'accorder avec S. Gregoire de Nazianze. [b]On assure que le corps de Ste Anastasie est encore aujourd'hui à Constantinople dans l'eglise patriarcale, quoiqu'un auteur écrive qu'il en a esté transporté à Genes; & qu'il y est conservé sous le grand autel de l'eglise de S. Matthieu.

Sur. 25. dec. p. 318. §. 39. — Florent. p. 996. 2. — p. 207. 208. Sur. 8. oct. p. 109. §. 12. — Cod. Th. t. 6. p. 369. 2. — a Thdr. L. l. 2. p. 568. d| Auct. 3. p. 510. 2. b. — Note 3. — Cang. de C. l. 4. p. 142. — Boll. 10. jan. p. 612. §. 6. — Auct. 3. p. 512. — Cang. de C. l. 4. p. 142. — b p. 143.

'Les Grecs font le 22. de decembre un office solennel de Ste Anastasie, & des Saints dont il est parlé dans son histoire. Ils luy donnent le titre de grande Martyre, '& y joignent une autre "epithete, que quelques uns pretendent signifier une empoisonneuse, comme si elle avoit esté autrefois dans ce malheureux commerce: Mais comme rien ne donne lieu de le croire, ni de pretendre que les Grecs l'aient voulu dire, il vaut mieux prendre ce terme dans le sens [qu'il a naturellement,] pour marquer que la Sainte avoit le pouvoir de dissiper & d'arrester les mauvais effets du poison. Les Grecs dans les eloges qu'ils luy donnent, marquent en effet qu'elle faisoit beaucoup de miracles.

Men. p. 363--377| Ugh. t. 6. p. 1167. 1168. — Men. p. 263| Auct. 3. p. 511| Flor. p. 207. — φαρμακολύτρια.

[Quoiqu'ils eussent le corps de Ste Anastasie, neanmoins sa veneration a toujours esté fort celebre dans l'Occident.] 'Les martyrologes de S. Jerome, Bede, & les autres ensuite, marquent sa feste le 25. de decembre. La solennité mesme de ce jour tout occupé à la naissance du Sauveur, n'empeschoit pas que l'Eglise Romaine n'allast celebrer la seconde Messe de la feste dans l'eglise de Ste Anastasie, & n'y fist memoire de la Sainte, comme on le voit dans le Sacramentaire de S. Gregoire, & dans les autres posterieurs. [Et cette memoire a passé de Rome aux autres Eglises latines par un privilege tout particulier. Il y a mesme lieu de croire que cette Messe a esté quelquefois toute de Ste Anastasie,] 'puisque son oraison y estoit mise la premiere, & qu'on en chantoit la Preface. 'Il semble que l'on en ait fait encore une memoire le jour de l'Epiphanie. [On sçait que l'Eglise latine a inseré son nom dans le sacré Canon de la Messe pour l'honorer tous les jours.

Flor. p. 207. 208. — Sacr. p. 6| n. p. 30. — n. p. 30. — Flor. p. 228. 241.

'L'eglise de Ste Anastasie où l'on alloit dire à Rome la seconde Messe de Noel, estoit encore la station du premier mardi de Caresme, & du mardi de la Pentecoste. Elle estoit celebre des la fin du V. siecle. 'Baronius donne mesme une inscription posée dans cette eglise, où il est dit que le Pape Damase l'avoit ornée de peintures, & qu'elle fut depuis enrichie d'or. Ce fut ce semble par le Pape Hilaire successeur de S. Leon, & par une dame nommée Cassia.

Front. cal. p. 2. 37. 86. — Bar. 384. adp. p. 11.

[Les Grecs font leur grand office le 29. d'octobre "d'une Ste Anastasie, qu'ils disent avoir vécu à Rome dans un monastere depuis l'age de trois ans, & y avoir enfin couronné sa virginité par le martyre, sous Valerien selon les uns, & sous Diocletien selon d'autres. Baronius les a suivis, & a mis cette Anastasie dans le martyrologe Romain le 28. d'octobre, comme une Sainte differente de celle dont nous venons de parler. Nous ne savons que dire à cela, sinon que si elle en est effectivement differente, nous n'en trouvons rien du tout dans l'antiquité, soit greque, soit latine, mais seulement dans les monumens des nouveaux Grecs, qui sont non seulement sans autorité, mais mesme sans vraisemblance.]

V. la note 1.

SAINT CYPRIEN,

EVESQUE D'ANTIOCHE EN ORIENT:

ET

SAINTE JUSTINE VIERGE, MARTYRS.

ARTICLE PREMIER.

Distinction de S. Cyprien de Carthage, & de celui d'Antioche: De ceux qui ont parlé du dernier.

Vinc. L. c. 11. p. 332.

[LE nom de Cyprien n'est pas seulement illustre dans l'Eglise à cause] 'du grand Evesque de Carthage, la lumiere de tous les Saints, tant des prelats que des Martyrs. [L'O-

[L'Orient a eu aussi son Cyprien, glorieux pour avoir esté le témoin de la puissance de la grace autant que de la verité de la foy, & pour avoir eu l'un des plus illustres Peres de l'Eglise, aussibien qu'une savante Imperatrice pour historiens de ses actions.

Mais il faut admirer ici combien il plaist à Dieu d'humilier l'homme en toute maniere. Car il a permis qu'un aussi grand esprit que S. Gregoire de Nazianze soit tombé dans cette faute, de″confondre ensemble ces deux Saints, attribuant à l'Evesque de Carthage des choses qui visiblement ne luy peuvent convenir, si nous croyons ce que S. Ponce, Lactance, S. Jerome, & les autres auteurs les mieux informez nous apprennent de ce qu'il estoit avant sa conversion. Nous pourrions étendre ceci davantage, & faire voir que ce que S. Gregoire dit de sa magie & de ses amours, ne luy peut estre attribué en aucune maniere, n'ayant point esté remarqué ni par S. Cyprien mesme, à qui son humilité n'a pas permis de dissimuler des fautes beaucoup moins considerables, ni par Saint Ponce qui nous a donné une excellente histoire de sa vie, ni par S. Augustin qui croit honorer les Saints en glorifiant en eux la puissance de la grace, & en faisant voir de quel goufre de maux cette main divine les a tirez. Mais cette discussion seroit tout à fait inutile, puisqu'assurément il n'y a personne aujourd'hui qui ne reconnoisse que soit S. Gregoire & les Grecs qui l'ont suivi, 'soit Prudence entre les Latins, ont confondu ensemble deux Martyrs tres differens, tant pour leurs actions, que pour le lieu de leur vie & de leur martyre.

NOTE. 1.

Prud. de M. 13. p. 146.

Il est neanmoins fascheux que cette confusion nous oste le moyen de discerner ce qui appartient proprement à l'un ou à l'autre dans l'eloge eloquent que S. Gregoire en a fait. Nous tascherons seulement d'observer ceci, de laisser à S. Cyprien de Carthage tout ce qui regarde l'erudition, les écrits, & les fonctions de l'episcopat, & d'attribuer le reste à celui d'Orient; quoiqu'il puisse peut-estre y avoir encore quelque chose qui ne luy appartienne pas.

Outre ce que S. Gregoire dit de ce Saint,] 'nous en trouvons diverses choses dans Photius, tirées [a] de l'Imperatrice Eudocie fille de Leonce, [c'est à dire de celle que Theodose le jeune epousa en 421.] 'Photius raporte qu'elle a fait divers poemes qu'il loue beaucoup, & que dans un volume où il y en avoit quelques uns qui portoient son nom, 'l'on en trouvoit trois sur S. Cyprien dont nous parlons, qui marquoient assez par leur caractere qu'ils n'estoient pas moins que les autres des productions de cette princesse, puisqu'on y voyoit tous ses traits, comme on voit ceux d'une mere dans ses enfans.

Phot. c. 184. p. 416. 147. [a] c. 183. p. 416. c. 183. 184. p. 413. 416. c. 184. p. 436.

'Photius fait l'abregé de ces poemes, où nous trouvons un grand nombre de particularitez, & de fort remarquables: [Et on peut d'autant moins les attribuer à la liberté de la poesie,] 'que Photius loue Eudocie de n'en avoir point du tout usé dans des paraphrases qu'elle avoit faites sur l'Ecriture. [Il y a un ou deux endroits qui peuvent faire de la peine, mais nous esperons montrer que cela n'est point considerable. Ces poemes ont cet avantage, qu'il ne paroist point du tout qu'ils aient confondu les deux Cypriens; & ainsi l'on peut juger qu'ils ont esté faits sur les actes originaux de celui d'Orient, bien differens″de ceux que Metaphraste nous en a faits.]

p. 416-420. c. 183. p. 416.

NOTE 2.

'Il n'y a pas non plus moyen de douter qu'Eudocie, & S. Gregoire de Nazianze, n'aient tiré une grande partie de ce qu'ils disent sur la conversion du Saint, d'un écrit intitulé *la Confession de S. Cyprien*, que l'on a trouvé depuis peu dans les manuscrits d'Angleterre. Cet écrit où le Saint raporte luy mesme comment il embrassa le Christianisme, paroist fait effectivement des le commencement du IV. siecle, '& S. Gregoire de Nazianze le cite fort positivement. [b] Ainsi quoique ″quelques Protestans pretendent que c'est un écrit supposé, [nous esperons que personne ne trouvera mauvais que nous le citions comme veritable aprés de si grandes autoritez.]

Cyp. ox. t. 5. p. 52. Naz. or. 18. p. 278. a. [b] Cyp. ox. t. 5. p. 52. 53.

NOTE 3.

ARTICLE II.

Premiere vie de S. Cyprien d'Antioche: Il s'abandonne à la magie, & à toutes sortes de crimes.

'L'IMPERATRICE Eudocie nous apprend que S. Cyprien estoit originaire d'Antioche, & qu'il en fut Evesque. [Cela ne se peut pas entendre de la grande Antioche de Syrie, qui n'a jamais eu d'Evesque nommé Cyprien.] 'Mais il y a eu plusieurs autres villes de ce nom. [Et quoique nous n'osions pas assurer absolument quelle est celle qui a donné la naissance à nostre Saint;] 'il paroist neanmoins ″qu'elle estoit de la mesme province que Damas, [c'est à dire de la Phenicie, & qu'ainsi c'est assez probablement] 'celle qu'on marque avoir esté surnommée *de Semiramis*, entre la Syrie, & l'Arabie.

Phot. c. 184. p. 417. c. Steph. p. 87 | Baudr. p. 46. Phot. p. 417. c. Steph. p. 87.

NOTE 4.

'S. Gregoire de Nazianze en faisant le panegyrique de S. Cyprien, dit d'abord que c'estoit un jeune homme considerable par ses richesses, relevé par son credit, & illustre par sa naissance qui le rendoit membre & mesme chef du Senat, [soit de Carthage, soit d'Antioche dont nous avons dit qu'estoit l'autre Cyprien: car il est difficile de juger auquel des deux ceci se raporte.] 'Il avoit encore un grand avantage pour l'esprit & pour les sciences. 'Mais il estoit l'esclave des demons, & l'adorateur des idoles, 'pour lesquelles celui d'Antioche avoit une extreme passion: [c] Ceux qui luy avoient donné la vie l'offrirent eux mesmes aux demons des l'age de sept ans au plustard. [d] Il fut elevé″dans toutes leurs ceremonies sacrileges, dans la vue & dans l'étude de toutes les illusions de la magie: & personne ne fut jamais plus instruit de tous les mysteres du paganisme, & de toute la vaine

Naz. or. 18. p. 277. a. a. p. 278. a. b. Phot. c. 184. p. 416. b. [c] Cyp. conf. p. 54. 1. [d] 1. 2 | Phot. p. 416.

&c.

vaine puissance que l'on attribue aux demons.

Cyp. conf. p. 57. 1. 2.
'Pour apprendre à servir les demons, c'est à dire pour devenir miserable, il employa beaucoup de richesses, beaucoup de travaux, beaucoup de voyages. [Les ecoles d'Athenes où les autres croyoient recevoir leur perfection, ne furent pour luy qu'un commencement.]

Phot. p. 416. 417.
'Il passa d'Athenes à Argos, & de là en Phrygie, fortifiant partout la connoissance qu'il avoit de la magie: & on l'établissoit toujours pour chef des sacrifices que l'on offroit aux demons. Il passa pour le mesme sujet en Egypte, & jusque dans les Indes, où il vit divers fantosmes [des demons,] & apprit generalement tout ce que cet art a de plus surprenant & de plus étrange.

p. 417| Cyp. conf. p. 54. 2.
'Il estoit déja agé de 30. ans lorsqu'il vint en Caldée, où il se fit initier dans tous les mysteres des Caldéens, & il apprit en perfection l'astrologie & les autres sciences qui sont en

Cyp. conf. p. 54. 2.
estime parmi ces peuples, 'avec de nouveaux secrets de la magie. Les Caldéens l'obligerent à s'abstenir des viandes, du vin, & des femmes: [Mais on voit par la suite, qu'il ne s'engagea pas pour toujours à cette regle.]

p. 54. 55| Phot. p. 416| Naz. or. 18. p. 278. b.
'Il se rendit ainsi aussi habile 'dans la magie qu'on le peut estre dans une science si detestable. Non seulement il voyoit souvent les demons qui luy apparoissoient

Cyp. conf. p. 55.
sous divers fantosmes, 'qui luy faisoient beaucoup d'honneurs & de caresses [pour l'attirer de plus en plus dans leur condannation;]

p. 56. 2| Phot. p. 417.
'mais il prenoit quelquefois luy mesme diverses formes, paroissant aux uns d'une façon, aux autres d'une

Cyp. p. 57. 58. 1| 59. 1| Phot. p. 417.
autre. 'Il changeoit aussi l'apparence exterieure des autres personnes, & faisoit plusieurs autres prodiges, abusant ainsi &c.

Phot. p. 417.
de la simplicité du monde, 'jusqu'à vouloir se faire passer pour Dieu,

Cyp. conf. p. 59. 1.
'où au moins pour quelque chose de plus grand que J. C.

[Quelque grand que le crime de la magie fust en luy mesme, ce ne fut neanmoins encore pour luy qu'un commencement & une source de mille autres crimes.]

p. 58. 1.
'Car tantost pour faire ses operations magiques, tantost pour satisfaire aux demandes & à la volonté des demons, il tua des hommes, des femmes, & des filles, & surtout un fort grand nombre d'enfans dont il leur presentoit le sang.

1| 59. 1. 2.
'Tout l'avantage qu'il tiroit de cette puissance que [Dieu avoit permis] au demon de luy donner, estoit de commettre encore d'autres crimes, pour satisfaire ou ses passions propres, son avarice, [son ambition,] & les autres qu'on se peut

Prud. de M. 13. p. 146.
imaginer, ou celles de ses amis. 'Il employoit cet art diabolique tantost pour attenter à la pudicité des Vierges, tantost pour violer les loix sacrées du mariage.

Ap. Ty. l. 7. c. 16. p. 367. d.
'Et c'estoit une chose assez ordinaire aux payens de se servir d'enchantemens

Cyp. conf. p. 58. 1.
pour leurs debauches. 'En un mot, il faisoit tout ce qu'il pouvoit pour plaire au demon, [& deplaire à Dieu.

1. 2.
'Il n'y avoit que les Chrétiens sur qui il eprouvoit toujours que ses malefices ne pouvoient rien. [Mais jusqu'à ce que le temps de Dieu fust venu, cette experience ne le touchoit point, non plus que]

p. 60. 2.
'les remontrances d'Eusebe qui avoit étudié les lettres humaines avec luy, mais

p. 56. 1.
qui estoit un fidele disciple de J. C, 'ni mesme la reflexion qu'il faisoit quelquefois, que toute la puissance du demon

p. 58. 2.
n'alloit qu'au mal & à l'injustice. 'Il demeuroit toujours dans son obstination, & il avoit mesme conceu une grande haine contre les Chrétiens. Il se moquoit des Ecritures, se railloit des ministres sacrez, maudissoit les Sacremens divins,

2| 59. 1. a p. 58. 2.
'blasphemoit & J. C. & l'Eglise. [a]Il noircissoit & les Vierges & les femmes mariées par des calomnies & des accusations

1. 2| Naz. or. 18. p. 278. a. b.
atroces. 'Il devint mesme un cruel persecuteur de la verité, & il employa tout ce qu'il avoit d'autorité & d'eloquence pour susciter en divers pays des persecutions contre les Fideles, voulant les obliger à renoncer aux saints Evangiles & au Batesme.

Cyp. conf. p. 58. 2.
'A ses crimes propres il ajouta ceux des autres qu'il instruisit dans le mal. Car il fit plusieurs disciples à qui il communiquoit sans peine & sans jalousie tout ce

p. 59. 1.
qu'il savoit de plus detestable: '& il portoit mesme aux crimes ceux qui n'y avoient pas encore assez d'inclination. Les prodiges apparens qu'il faisoit empeschoient encore plusieurs personnes d'embrasser le Christianisme.

ARTICLE III.

Cyprien tente inutilement par les demons la pudeur de Ste Justine.

[VOILA quels estoient les merites de Cyprien. Ils estoient grands, mais pour l'enfer, si Dieu n'eust eu pitié de luy, & n'eust resolu d'en faire comme de S. Paul, un exemple extraordinaire de son infinie misericorde, & des conseils impenetrables de sa sagesse. Car pour le tirer de la captivité du demon, & de ses passions, il se servit de ses propres passions, & du demon mesme, & luy fit connoistre la foiblesse de la magie par le plus grand usage qu'il en eust encore fait.]

Naz. or. 18. p. 278. c. b Cyp. conf. p. 56. 1| Phot. c. 184. p. 417. c Phot. p. 416.
'Il y avoit une Vierge noble de race, & excellente en beauté, [b]nommée Justine, qui estoit de la mesme ville d'Antioche que Cyprien. [c]Elle avoit esté payenne, mais elle avoit embrassé le Christianisme: & mesme sa conversion avoit esté cause de celle de son pere & de sa mere.

Naz. or. 18. p. 278. c. d.
'Cette Vierge estoit une veritable epouse de J. C, & elle se consacroit à luy toute entiere. Cependant quelque modestie qu'elle eust, & de quelque precaution qu'elle usast pour se cacher aux yeux

Cyp. conf. p. 56. d| Phot. c. 184. p. 417. Phot. p. 416.
des hommes, 'elle ne put eviter" qu'un jeune payen nommé Aglaïde, ne conceust pour elle un feu criminel, '& ne tentast divers moyens pour satisfaire sa passion.' Tous ses moyens ayant esté inutiles, il s'adressa à Cyprien, s'imaginant que les secrets de la magie seroient assez forts pour vaincre la chasteté d'une Vierge de J. C. — NOTE 5.

Naz. or. 18. p. 278. d| Cyp. conf. p. 58. 1.
'Cyprien estoit déja luy mesme dans la mesme passion pour Justine, ou il y tomba

tomba bientost aprés. Ainsi pour se satisfaire aussibien que son ami, 'il employa tout ce que la magie luy put fournir: [a] & pour obliger davantage le demon à favoriser une passion [dont luy mesme estoit auteur,] il luy promettoit pour recompense d'un crime, des adorations & des sacrifices, [qui n'estoient que de nouveaux crimes. Il n'eut pas de peine à obtenir le secours de l'enfer;] '& il envoya à la Sainte pour la tenter, les demons les plus violens & les plus fascheux. 'Sa confession porte qu'il employa toutes sortes de demons, & leur prince mesme, pour tenter la Sainte durant 70. jours.

Cyp. conf. p. 58| Phot. p. 416. a Naz. or. 18. p. 279. b. Phot. p. 416. Cyp. conf. p. 56.

'Justine sentant leurs attaques, ne songea point à d'autres remedes qu'au secours de Dieu. [b] Elle conjura la Vierge Marie d'assister une Vierge en danger de sa chasteté, '& joignit aux prieres la mortification du jeûne, & de coucher sur la dure, tant pour flétrir une beauté qui luy estoit si dangereuse, & éteindre ainsi les flammes qui devoroient Cyprien [& Aglaïde,] que pour fléchir par sa penitence la misericorde de Dieu. 'Le demon ne put resister à des armes si redoutables, & il fut vaincu par le signe de la Croix.

Naz. or. 18. p. 279. b. c. b d. d. p. 280. b| Phot. p. 416| Cyp. p. 56. 1.

'Cyprien ne se relaschoit pas neanmoins, & ne donnoit point de treve aux demons. Il se transformoit, dit-il, tantost en femme, tantost en oiseau. Mais des qu'il estoit à la porte de la Sainte, toute cette illusion disparoissoit. 'Il transforma aussi une fois Aglaïde en moineau, & le fit mettre [par les demons] sur la fenestre de la Sainte. Mais à peine eut-elle jetté les yeux sur luy, que le moineau estoit Aglaïde, prêt à tomber de la fenestre en bas, & à se tuer, [n'estant plus soutenu par les demons.] Justine vit bien ce que c'estoit, & touchée de compassion, elle fit promtement apporter une échelle par ses domestiques pour descendre Aglaïde, & l'exhorta en mesme temps à changer de vie. [Quand il fut descendu,] elle le fit promtement chasser de sa maison, mais ne voulut pas le mettre entre les mains de la justice, qui l'eust fait mourir comme un magicien.

Cyp. p. 56. 2. p. 57. 1.

'Cyprien ne se decouragea pas pour cela, & employa "tout ce qui se peut imaginer pour vaincre la Sainte. Il tascha de l'epouventer en faisant paroistre des voleurs & divers autres sujets de frayeur. Il luy fit mesme souffrir des douleurs, & elle tomba par la malignité des demons dans une grande maladie, en sorte que les medecins desesperoient de sa guerison. Tous ceux de sa famille estoient dans les larmes. Mais elle faisant le signe de la Criox, dit hardiment; Je n'en mourrai pas: Je sens que mon mal n'est pas au dedans, mais que la fievre vient du dehors comme un vent qu'on me souffle. La mesme chose arrivoit dans beaucoup d'autres occasions, & par le seul signe de la Croix, elle dissipoit tous les efforts de l'enfer.

&c. 1.

'Le demon alla luy mesme porter à Cyprien la nouvelle de sa honte & de sa défaite. [Il luy avoua que] [c] bien loin d'avoir pu corrompre l'ame de la Sainte, il n'avoit pu mesme forcer la porte de sa chambre [pour y faire entrer ou luy ou Aglaïde,] mais avoit esté reduit à l'attaquer au dehors comme des chiens qui aboient de loin contre ceux dont ils n'osent approcher. Cyprien tourmenté par sa propre passion & par les importunitez d'Aglaïde, 'demanda au demon qu'il leur ostast au moins de l'esprit la pensée de Justine. Et le prince des demons commanda, dit Cyprien, à l'esprit de fornication de les laisser en liberté, mais il ne put estre obeï, parcequ'il n'avoit de pouvoir que pour le mal.

Naz. or. 18. p. 280. b| Phot. p. 415. c Cyp. conf. p. 56. 1. &c. 2.

'Cyprien agité par la fureur de sa passion, & irrité de n'y voir point de remede, s'emporta en injures contre le demon, leva, dit-il, la main pour le fraper, & crut luy avoir donné un soufflet: C'est ce que porte sa confession. Le demon [qui craignoit sans doute qu'un homme qui luy estoit si important, ne luy echapast,] le vint trouver sous la figure de Justine, comme s'il l'eust enfin soumise à sa volonté. Mais Dieu voulut garantir la reputation de sa servante aussibien que sa pureté: & des que Cyprien, pensant parler à elle, eut nommé son nom, ce fantosme s'evanouit.

ARTICLE IV.

Cyprien convaincu de la foiblesse des demons, les abandonne, surmonte leurs tentations, & avoue ses crimes.

'TANT d'experiences ouvrirent enfin les yeux, à Cyprien. Il commença à connoistre & à mepriser la foiblesse des demons. Il cessa d'aimer un art qu'il voyoit ne servir qu'à commettre des crimes, & dont toute la puissance estoit contrainte de ceder à une fille, qui n'avoit pour armes que le signe de la Croix, c'est à dire le nom & l'ombre de J. C. 'Il se plaignit alors au demon "qu'il avoit perdu son ame, & luy reprocha sa foiblesse. 'L'esprit d'orgueil irrité par son mepris & par ses reproches, s'en vengea bientost. Car il se jetta sur luy, & entrant dans son corps, le renversa par terre, s'efforçant de l'étoufer & de le tuer; [mais en prenant possession de son corps, il perdit celle de son ame.]

Cyp conf. p. 56. 1| Naz. or. 18. p. 280. b. Cyp. conf. p. 57. 1. 2| Naz. p. 280. b. c.

'Car Cyprien devint sage par son malheur: & se sentant près d'estre suffoqué par le demon, sans avoir aucune force pour luy resister, il eut recours au Dieu de Justine, & à J. C, dont il n'eut pas sitost proferé le nom, qu'il se trouva assez fort pour faire sur luy le signe de la Croix: & aussitost l'ennemi le laissa, '& s'evanouit comme de la fumée. Cyprien se releva, & vit encore le demon qui l'épée à la main paroissoit prest à se lancer sur luy pour le tuer. Mais ayant fait le signe de la Croix sur son cœur, toute la puissance de l'ennemi se trouva vaincue. 'C'est ainsi que la rage du demon le delivra de la passion qui agitoit son ame; & la foy de J. C. delivra son corps de cet esprit de malice qui le possedoit.

Ibid. Cyp. conf. p. 57. 2. Naz. p. 280.

[Mais il ne rompit pas sans de grandes difficultez la chaine volontaire dont il s'estoit

s'estoit lié si fortement avec le peché.] 'Car quand le demon vit qu'il avoit quitté son erreur, il luy fit de grandes menaces, [comme il fit depuis à Ste Pelagie,] & s'efforça de l'abatre par de vaines craintes, pour le jetter dans le desespoir. 'Le Christ, luy disoit-il, t'a assisté d'abord pour [avoir un avantage sur moy, &] te faire perdre mon amitié; mais aprés cela il te laissera. Car il ne reçoit point ceux qui sont à moy : il abhorre les impies : Et quand il t'aura abandonné, je te traiterai comme tu le merites, traistre, qui aprés que je t'ay decouvert tous mes secrets, t'en vas faire triompher les Chrétiens, de moy.

Phot. c. 184. p. 417. — Cyp. conf. p. 57. 2| 59. 2.

'Cette tentation pensa renverser Cyprien. Mais un serviteur de Dieu 'nommé Timothée, du nombre de ceux qui le visitoient, le delivra de cette vaine frayeur, [a] en l'assurant que c'estoit encore là un mensonge de ce fourbe, dont il avoit déja reconnu tant d'illusions; & que J. C. au contraire ne trompe personne; qu'il a promis avec serment de recevoir les pecheurs qui se convertiroient; qu'ainsi il devoit se confier en sa misericorde, surtout aprés l'experience qu'il en avoit déja faite; 'Que son Incarnation & les souffrances de sa mort estoient les preuves de son amour pour les impies, & qu'aprés qu'il avoit demandé le pardon pour ceux qui le crucifioient, il n'y avoit point de crimes que sa bonté ne fust preste à pardonner, surtout de ceux qu'on avoit plutost commis par ignorance que par malice.

p. 57. 2. — Phot. c. 184. p. 417. — a Cyp. conf. p. 57. 2. — p. 58. 1.

'Cyprien se consola par ces paroles, & prit un nouveau courage pour s'avancer dans le chemin du salut : '& comme il avoit trompé un grand nombre de personnes par ses illusions & ses malefices, 'il en fit un aveu solennel en presence de beaucoup de monde dans la ville d'Antioche [dont il estoit natif;] [b] Eusebe son ancien ami, dont nous avons déja parlé, ayant prié les autres de l'ecouter avec patience, afin qu'il vomist ce venin du diable, & qu'il leur fist connoistre les artifices des demons. 'Il accompagna cet aveu de ses crimes, de gemissemens & de larmes, qui ne contribuoient pas peu à les laver.

1. — Phot. p. 417. — p. 417| Cyp. conf. p. 58. 59. — b Cyp. p. 59. 2. — p. 58. 1| Phot. p. 417.

ARTICLE V.

Cyprien tenté de desespoir est soutenu par Eusebe : Il brule ses livres de magie.

[LE demon trouva neanmoins dans sa penitence mesme une nouvelle occasion de le tenter.] 'Car le souvenir de ses fautes [luy causa une telle horreur de luy mesme, qu'il commença] à desesperer de son salut. 'Il estoit persuadé de la verité du Dieu des Chrétiens, & voyoit combien il estoit indigne d'approcher de luy; de sorte qu'il se resolvoit presque à se prosterner devant luy, & à se donner ensuite la mort, plutost que de souffrir plus longtemps une vie noircie de crimes comme estoit la sienne. 'Il dechiroit ses habits, il se couvroit la teste de cendres, il se tenoit prosterné contre terre; il poussoit des gemissemens qui fendoient le cœur, ses yeux se fondoient en larmes, & toutes ses paroles estoient, Malheur à moy, malheur à moy; helas miserable, je suis perdu. Les Chrétiens qui estoient autour de luy, accompagnoient de leurs larmes des larmes si justes & si ameres, [& travailloient à le consoler.]

Phot. c. 184. p. 417. — Cyp. conf. p. 59. 1. — 2.

'Il avoit déja passé trois jours sans manger, [c] lorsqu'Eusebe, que Dieu luy avoit donné pour pere & pour ange, & qui estoit un excellent guide du chemin de la pieté & de la penitence, employa si utilement "les oracles divins & les histoires sacrées, &c. qu'il dissipa cette nuée dont son esprit estoit couvert, & éclaira son ame par la lumiere de l'esperance qu'il luy fit concevoir [du pardon de ses pechez.] Croyez moy, luy dit-il; croyez un ami [qui ne voudroit pas vous tromper.] J'ay vu d'autres grands pecheurs, & des magiciens aussibien que d'autres, qui ont obtenu misericorde, lorsqu'ils ont eu recours à J. C. par la penitence "avec une foy ferme & sincere. Vos pechez sont peut-estre plus grands que les leurs; mais sont-ils plus grands que la misericorde de Dieu? 'Nous ne voulons point secher vos larmes; conservez les pour l'expiation de vos fautes; mais moderez-en l'excés : Vous auriez sujet de ne point esperer de misericorde, si vous estiez demeuré dans l'infidelité & l'aveuglement. Mais vous haïssez le demon, & vous connoissez J. C : Connoissez aussi la grandeur infinie de sa bonté, & jettez vous entre ses bras. 'Vous luy avez, dites vous, enlevé plusieurs ames : Mais si vous estes une fois purifié par la confiance que vous aurez en luy, vous luy en offrirez plusieurs, que vous amenerez à la lumiere de la foy. Car je sçay que vous serez bientost un veritable & heureux serviteur de J. C. [Il parloit en prophete,] & l'evenement verifia ses paroles.

p. 60. 2| Phot. p. 417. — c Cyp. p. 59. 60| Phot p. 417. — "promte "animo. — p. 60. 1. — 1. 2.

'Cyprien n'osant encore se rendre absolument, demanda neanmoins que Justine voulust bien luy pardonner les maux qu'il luy avoit faits, & implorer pour luy la misericorde de J. C, [ce qu'il n'eut pas de peine à obtenir :] & il pria aussi Eusebe de luy marquer quelques uns des grands pecheurs, à qui Dieu avoit pardonné. Eusebe luy parla de S. Paul, de S. Pierre, de Nabucodonosor, & de Manassé; '& il l'assura qu'il n'y avoit point de peché qui ne pust estre effacé par le battesme. Il l'exhorta enfin de prendre de la nourriture, ce qu'il n'avoit point fait depuis trois jours; s'offrant de l'emmener ensuite à l'Eglise de J. C, & aux Peres, [c'est à dire aux Prestres,] qui vous apprendront, luy dit-il, la parole de la doctrine divine, car ils enseignent sans envie [ce qu'ils ont appris,] & ils conduisent avec grand soin à la verité : Aprés cela nous irons trouver l'Evesque. Cyprien se jetta à son cou, pour luy baiser & la teste & la poitrine, en le qualifiant son pere. 'Eusebe l'emmena chez luy, le fit manger, & le mena à l'Eglise [d] le lendemain des devant le jour. Cyprien fut ravi de voir sur la terre "une assemblée toute celeste, & les peuples unis ensemble, pour chanter les louanges

1. — 2. — Phot. c. 184 p. 417. — d Cyp. conf. p. 60. 2. — &c.

ges de Dieu avec un si parfait accord, que de tant de voix il sembloit ne s'en former qu'une seule. Les Chrétiens de leur part, & ce semble mesme les infideles, voyoient avec étonnement Cyprien converti & humilié, & ils glorifioient Dieu de cette merveille.

[L'Evesque] le rejetta neanmoins d'abord, & fut assez longtemps sans le recevoir, ne pouvant s'imaginer ou s'assurer qu'il voulust veritablement embrasser le Christianisme. Mais Cyprien luy donna une preuve evidente de la sincerité de sa conversion, lorsqu'ayant amassé dés le lendemain les livres qu'il avoit sur la magie, il les brula tous publiquement par ordre de l'Evesque: & il avoit appris d'Eusebe que d'autres magiciens avoient fait la mesme chose en se convertissant.

Naz. or. 18. p. 280. d. | d | Cyp p. 60. 2 | Phot. p. 417. | Cyp. p. 59. 2.

[Cette conduite de l'Evesque d'Antioche à l'égard de S. Cyprien, (car selon Eudocie tout ceci se passoit à Antioche) fut depuis suivie par S. Augustin] à l'égard d'un mathematicien, comme il l'appelle, c'est à dire d'un faiseur d'horoscopes, qui estant tombé dans cet exercice criminel depuis son battesme, demandoit la penitence. S. Augustin fut quelque temps sans la luy accorder, par-„ce, dit-il, que ceux de cette profession „sont sujets à la fourberie & au mensonge. „ge. Et il remarque que l'astrologue aprés avoir enfin obtenu cette grace, apporta tous ses livres pour estre brulez, comme cela s'estoit fait à Ephese du temps de S. Paul.

Aug. ps. 61. p. 257. 258.

ARTICLE VI.

S. Cyprien est battizé, convertit plusieurs personnes: Ste Justine se consacre toute à Dieu.

CYPRIEN ne se contentant pas d'avoir sacrifié tous ses livres à sa penitence, distribua encore ses richesses aux pauvres & à l'Eglise; & enfin aprés que l'Evesque luy eut donné diverses instructions, il obtint par le moyen d'Eusebe la grace d'estre uni au troupeau des Fideles, & de recevoir le seau du Seigneur par les sacremens de la regeneration.

Phot. c. 184. p. 416. 417 | Cyp. conf. p. 60. 2.

Eusebe qui l'avoit si utilement soutenu dans sa tentation, & qui s'estoit acquis par là une grande recompense auprés de Dieu, fut honoré de la dignité du sacerdoce, s'il ne l'avoit des auparavant; car cela n'est pas bien clair dans les auteurs: & Aglaïde, pour qui Cyprien avoit employé inutilement tant de crimes, reconnut [l'impuissance &] la tromperie des demons, distribua aussi ses biens aux pauvres, & embrassa la foy Chrétienne.

Ibid. | Phot. c. 184. p. 417. b.

Pour Justine elle eut une si grande joie d'apprendre la conversion de Cyprien, que pour en témoigner à Dieu sa reconnoissance, elle alluma une lampe, dit Cyprien, se fit couper les cheveux pour les offrir à Dieu, vendit tous ses ornemens, & ce qui luy pouvoit servir de dot, & en distribua l'argent aux pauvres. Son pere & sa mere donnerent aussi à Dieu son logement, pour servir à la sainte Eglise. Tous les Fideles avoient un grand respect pour cette Vierge, & un plus grand encore pour Eusebe.

Cyp. conf. p. 60. 2. | *Item dote sua. consecraverunt.*

Prudence décrit elegamment dans ses „vers la conversion de S. Cyprien. [1] JE„SUS, dit-il, arreste tout d'un coup cet„te rage que la passion allumoit: Il dissi„pe les tenebres de son cœur, il en chasse „la fureur. Il remplit ce cœur de son a„mour; le fait croire [à la verité,] le fait „rougir de ses crimes. C'est tout un au„tre homme, un autre air, une autre „beauté. Ce teint delicat [& effeminé] se „change en un visage grave & modeste. „On coupe ses cheveux longs & flotans. „Sa voix devient basse. Son esprit est tout „occupé de l'esperance [du ciel;] ses „actions toutes reglées par les loix de la „discipline. Il ne vit plus que pour prati„quer la justice de J. C, pour mediter nos „veritez les plus saintes. Il meprisa ses richesses, dit S. Gregoire de Nazianze, il abatit sa fierté, il assujettit son corps à l'esprit, & le conserva dans une pureté entiere pour purger les passions qui l'avoient souillé. Il observa la modestie dans ses habits: il pratiqua les veilles & les autres mortifications; & s'avança avec tant d'ardeur dans tous les exercices de la pieté, qu'estant entré fort tard dans ce chemin, il passa en peu de temps ceux qui avoient commencé longtemps avant luy.

Prud. de M. 13. p. 146. | Naz. or. 18. p. 281. c. d.

Pour s'humilier davantage, & étouffer son orgueil, il obtint avec beaucoup de prieres qu'on luy donnast le soin de nettoyer & de ballayer le temple de Dieu: [Et c'estoit aussi l'ambition de S. Paulin. C'est apparemment ce que marque Eudocie,] lorsqu'elle dit qu'on luy confia les portes de l'eglise, [c'est à dire sans doute qu'on luy donna l'office de Portier.] Il vivoit avec Eusebe, qu'il honoroit toujours comme son pere, & comme celui qui l'avoit delivré de la mort eternelle.

c. | Phot. c. 184. p. 416. | Cyp. conf. p. 60. 2.

[Dieu qui se plaist à elever ceux qui se rabaissent,] luy donna la grace de faire [des miracles,] en sorte qu'il guerissoit beaucoup de malades, & delivroit un grand nombre de possedez. [Mais cette grace s'étendoit encore plus avantageusement sur les ames que sur les corps.]

Phot. p. 416.

Il exhortoit beaucoup de personnes à se convertir, en leur representant que tous les malheureux plaisirs du peché ne sont enfin que des sources d'amertumes. Et comme on savoit qu'il n'en parloit qu'aprés une longue experience, ses discours persuaderent un grand nombre de personnes, qui augmenterent le troupeau de J.C. C'est de quoy Dieu a voulu qu'il nous assurast luy mesme dans sa confession, qui fut un des fruits de sa pieté, [& de sa charité, aussibien que de son humilité.] Car il voulut y faire connoistre à tout

Cyp. conf. p. 60. 2. | Naz. or. 18. p. 278. a.

1. *Luxuriæ rabiem tantæ cohibet repentè Christus,*
Discutit & tenebras de pectore, pellit & furorem:
Implet amore sui, dat credere, dat pudere facti.
Jamque figura alia est, quam quæ fuit, oris & nitoris:
Exuitur tenui vultus cute, transit in severum:
Defluа cæsaries compescitur ad breves capillos:
Ipse modesta loqui, spem quærere, regulam tenere,
Vivere justitiæ Christi, & penetrare dogma nostrum.

à tout le monde quels avoient esté les crimes de sa premiere vie, [non seulement pour louer la bonté de Dieu qui l'avoit tiré de cet abysme,] '& afin que toute la terre connust combien la puissance des demons est foible, & que le service qu'on leur rend n'est pas moins inutile que honteux & criminel; 'mais encore afin que le pardon qu'il avoit obtenu, fortifiast dans l'esperance de leur salut ceux qui retournent à Dieu aprés de grands crimes.

Cyp. conf. p. 54. 2.

Naz. or. 18. p. 278.

ARTICLE VII.

Il est fait Evesque; souffre le martyre à Nicomedie avec Ste Justine & S. Theoctiste: Leurs corps sont portez à Rome.

[Dieu ne laissa pas toujours son humble serviteur dans le dernier rang qu'il avoit choisi.] 'Il fut enfin elevé au comble du sacerdoce, [a] & gouverna aprés Anthime, la ville d'Antioche où il estoit né. [Mais l'histoire ne nous apprend rien en particulier de ce qu'il fit dans l'episcopat. Ainsi il ne nous reste plus qu'à parler de son martyre, "qu'il faut mettre apparemment sous Diocletien en l'an 304.] 'Il fut pris, & arraché à sa ville d'Antioche, pour estre mené devant le juge. ["C'estoit apparemment le gouverneur de la Phenicie, dont la residence ordinaire estoit à Tyr. Metaphraste & quelques autres l'appellent Eutolme.] Ste Justine qui preschoit hautement la foy à Damas où elle s'estoit retirée (car elle avoit quitté Antioche) y fut arrestée "en mesme temps, & menée devant le mesme juge. [Car Dieu qui avoit repandu par l'une sa grace sur l'autre, les voulut réunir ainsi, pour les couronner ensemble par le martyre.] Comme ils ne voulurent point obeïr ni l'un ni l'autre aux commandemens impies qu'on leur fit, Justine fut fouettée avec des nerfs de bœuf, & Cyprien estant suspendu en l'air, eut les costez dechirez avec les ongles de fer.

Phot. c. 184. p. 416. a p 417. — Note 6. — p. 417. c. — V. la note 4. — συνελήφθησαν.

'Ce supplice ne diminuant rien de leur fermeté, le tyran les fit mettre en prison separément, & puis se les estant fait ramener, & ayant tasché de les abatre par ses paroles, comme il vit que cela ne réussissoit pas, il les fit plonger dans une chaudiere d'airain, où l'on faisoit bouillir avec un grand feu de la poix, de la graisse, & de la cire. Les Martyrs souffrirent ce tourment avec constance, & mesme avec joie, glorifiant Dieu qui les rendoit victorieux de la douleur, avec la mesme liberté que s'ils n'eussent ressenti que la douceur d'une rosée. 'Il paroist mesme qu'il y eut quelque miracle qui empeschoit que le feu n'agist sur eux avec toute sa violence, & ne leur ostast la vie. Cela fit croire sans doute à un 'Athanase prestre des demons, & assesseur du juge, que Cyprien, dont il avoit esté autrefois compagnon [dans la magie, faisoit par ses charmes qu'il ne ressentoit aucune douleur.] Il s'imagina, dit Eudocie, pouvoir faire la mesme chose; & afin de diminuer par un miracle pretendu, la gloire de celui que Dieu faisoit en faveur de ses Saints, il entreprit de marcher sur le feu, en invoquant ses demons. Mais sa folie ne fit que relever davantage le miracle qu'il pretendoit étouffer. Car ce malheureux fut en un moment consumé par le feu, & reduit en cendres.

c. — p. 420.

'Le juge ne sachant plus que faire des Martyrs, se resolut de les envoyer à Diocletien, qui estoit alors à Nicomedie, en luy mandant comment ils estoient demeurez victorieux de tous les supplices qu'il leur avoit fait endurer. Diocletien ayant receu cette lettre, commanda [sans autre forme] que les Saints fussent decapitez sur le bord de la riviere de Gallus qui passe auprés de la ville. [Il n'y a pas à douter que ce ne soit de Nicomedie: & les actes de ces Saints, avec 'Nicetas, Adon, le martyrologe Romain, [b] & les Ménées des Grecs, disent tous qu'ils ont souffert en cette ville.] 'Et la riviere de Gallus est celebre dans la Galacie & la Bithynie.

Ibid. — Naz. or. 18. n. p. 691. b. — b Men. 2. oct. p. 20. — Baudr. p. 311.

'Un serviteur de Dieu nommé Theoctiste remporta avec eux la couronne du martyre. Car ayant esté reconnu Chrétien, parcequ'il avoit parlé à Cyprien, il fut condanné à l'heure mesme. Il estoit de la compagnie de quelques mariniers arrivez de Rome peu auparavant, [& qui estoient sans doute Chrétiens comme luy.] 'Car les payens ayant mis des gardes autour des corps des Martyrs, pour empescher qu'on ne les inhumast, & pour les laisser manger aux bestes, comme [Metaphraste] & Adon l'écrivent, 'ces mariniers trouverent moyen de les enlever à l'insceu des gardes, les mirent dans leur vaisseau, & les emporterent à Rome.

Phot. p. 420. — Ado, 26. sept. — Phot. p. 420.

[Comme l'on y persecutoit aussi les Chrétiens,] 'le corps de S. Cyprien [& les deux autres, y] demeurerent longtemps cachez chez une dame de pieté, dont Dieu voulut honorer la vertu, en la faisant jouir seule de ce thresor, pendant que tout le reste du monde en estoit privé: '& il sembloit vouloir aussi favoriser l'humilité du Saint, en le cachant mesme aprés sa mort. Mais au bout de quelque temps, voulant comme le recompenser du genereux mepris qu'il avoit fait de tous les honneurs exterieurs & humains, 'il le decouvrit à l'Eglise, en revelant à une autre dame digne de cette grace, le lieu où estoit son corps.

Naz. or. 18. p. 284. b. — d. — c. d.

'Eudocie qui parle conjointement des corps des trois Martyrs, dit qu'une sainte dame nommée Rufine, qui estoit de la race de Claude, [apparemment de Claude II,] leur fit elever à Rome une fort belle eglise auprés de la place qui portoit le nom de ce prince. 'Le martyrologe Romain dit qu'ils furent [depuis] transportez dans la basilique de Constantin, [qui est S. Jean de Latran.] 'Bollandus remarque que l'on conserve quelques reliques de S. Cyprien à Toulouse dans un fobourg, qui mesme en a pris le nom de S. Cyprien ou S. Subrain: & il suppose comme certain que c'est celui d'Orient.

Phot. p. 420. — Bar. 26. sept. a. — Boll. 1. feb. p. 200. e.

'Les cendres de ce saint Martyr chassoient les demons, guerissoient les maladies,

Naz. or. 18. p. 285. a.

ladies, & donnoient la connoissance de l'avenir, comme ceux qui l'avoient eprouvé en rendoient témoignage jusque dans le lieu où S. Gregoire de Nazianze en faisoit l'eloge à la fin du IV. siecle. 'Nicetas dit que ce fut à Nazianze dans une eglise proche de la mesme ville, dediée sous le nom de S. Cyprien. ["Neanmoins il semble pour le moins aussi probable que ce fut à Constantinople l'an 376.] 'C'estoit toujours en un lieu où l'on faisoit tous les ans la feste de ce saint Martyr. 'Les Grecs la celebroient dans les siecles posterieurs à Constantinople en une eglise de S. Cyprien & de Ste Justine, qui estoit au quartier de Pera. Ils en font leur principal office le 2. d'octobre. [Les Latins les honorent tous deux le 26. de septembre, & leurs noms se trouvent ce jour là dans Bede; & dans [1] plusieurs autres.]

n.p.688.a. | V.S.Greg. de Naz. | or.18.p.274.b. | Menæa, p.20|Ugh.t.6.p.1089.d.

'Quelques uns attribuent à nostre Saint deux prieres qui sont parmi les ouvrages de S. Cyprien de Carthage, & qu'on juge n'estre pas de luy. [Mais on ne donne point aussi de raison particuliere pour croire qu'elles soient de S. Cyprien d'Antioche, & elles paroissent plutost composées en latin que traduites du grec. La seconde, demande à Dieu la remission des pechez; & la premiere, qui est plus courte & plus belle, demande la conservation de la grace du battesme.]

Cyp. ox.t.3.p.39.40.

'On trouve dans les manuscrits d'Angleterre un écrit latin intitulé, *les secrets de Cyprien*, & un autre en grec qu'on appelle *ses prieres :* Mais ceux qui les ont vus, assurent qu'ils sont pleins de choses ridicules & superstitieuses meslées de magie; & qu'avec cela ils sentent la barbarie des derniers siecles: de sorte qu'on les a jugé indignes d'estre imprimez.

t.5.p.61.

SAINTE AGNÉS, VIERGE ET MARTYRE.

'LES écrits & les discours de tous les peuples celebrent dans l'Eglise la vie & le merite de Ste Agnés, 'parcequ'elle a vaincu la foiblesse de son age aussibien que la cruauté du tyran, & qu'elle a consacré le titre de sa chasteté par la couronne du martyre. 'On sçait quels eloges S. Ambroise luy a donnez en divers endroits de ses œuvres: [& c'est particulierement de ce Pere que nous tirerons son histoire, en y joignant Prudence, qui dans l'Espagne a celebré son martyre en vers.

Hier.ep.8.p.71.a. | p.63.64. | Amb. ps.104.p.866.m. | off.l.1.c.41.p.32.h.&c| virg.l.1.§.19.B.p.151.

Son nom n'estoit pas moins connu dans l'Eglise de France,]'puisque le grand S. Martin a avoué à Sulpice Severe qu'il avoit eu quelquefois en vision le bonheur de son entretien. [a] S. Augustin la propose à son peuple comme l'un des plus illustres exemples des saintes Vierges & Martyres: '& dans un sermon qu'il a fait le jour de sa feste, il dit qu'elle a eu tout ce que marquoit son nom selon les differentes significations du grec & du latin, c'est à dire & la gloire de la chasteté, & l'innocence d'un agneau. 'Un ouvrage qu'on attribue à S. Ambroise ou à S. Nicetas celebre par les eloges de S. Paulin, [b] la joint à la Ste Vierge & à Ste Thecle, comme un illustre modele de pureté.

Sulp. dial. 2.c.14.p.302. | a Aug. s.354.c.5.p.1377.a. | Aug. s.274.c.6.p.1107.d.e. | Amb.B.t.2.p.304. | b ad vir.§.10.B.p.307.

'Nous avons aussi un sermon sur Ste Agnés dans S. Maxime de Turin, [c] & quelques vers qui portent le nom de Damase: ["Mais il y a grand sujet de douter si ces pieces sont de ceux à qui on les attribue. Il suffit d'avoir établi la gloire de Ste Agnés sur tant d'autres témoins irreprochables, sans ramasser avec trop de soin ce que des auteurs ou incertains, ou posterieurs, en ont dit.] 'Pour ce qui est de sa vie, nous en avons "des actes [d] qui peuvent estre d'un Ambroise, mais qui ne peuvent point estre de S. Ambroise de Milan.

NOTE 1. | NOTE 2. | Max.T.f.47.p.225. | c Bib.P.t.8.p.844.d. | Amb. B. ap. p.479. | d p.478.

[Aucun ancien ne marque en quel temps elle a vécu.]'L'opinion commune met son martyre sous Diocletien [en 304. ou 305,] "à quoy ses actes donnent quelque fondement: [& nous n'y voyons rien de contraire.] 'Ses actes, & tous les martyrologes, mesme les plus anciens, la mettent à Rome: [e] Prudence nous assure que son tombeau y estoit à la vue de la ville.

NOTE 3. | Boll. 21. jan. p.350.§.3. | p.351.§ 2| Buch. p.267| Flor. p.275. | e Prud. de M.14.p.148.

[f] C'est de S. Ambroise & de S. Augustin que nous apprenons qu'on tenoit qu'elle n'avoit encore que douze ou treize ans, lorsqu'elle donna sa vie pour J. C. [Cela confirme] [g] ce que nous lisons dans l'epigramme attribuée à Damase, qu'elle estoit née de personnes saintes. [h] Ses actes disent qu'ils estoient illustres par leur qualité, [i] ce qui est marqué par la Preface de sa feste dans le Sacramentaire de S. Gregoire. [k] Les mesmes actes ajoutent que la cause de son martyre fut que le fils de Symphrone Prefet de Rome souhaitant passionnément de l'epouser, elle ne voulut jamais y consentir, parcequ'elle avoit consacré sa virginité à J. C. [Les anciens n'en disent rien, sinon que] 'S. Ambroise témoigne en general que beaucoup de personnes desiroient de l'avoir pour femme, ce qu'elle rejetta avec horreur. 'L'epigramme de Damase semble dire que la persecution estant declarée, la Sainte alla se presenter d'elle mesme au juge, [ce qui ne se peut nullement accorder avec ses actes.]

f Amb. B. virg.l.1.§.7.p.147| Aug.s.247.p.1107.f. | g Bib.P.t.8.p.844.1.d. | h Boll.21.jan.p.351.§.5. | i Sacr.p.21. | k Boll.p.351.§.2-5. | Amb. virg.l.1.p.458.d. | Bib.P.t.8.p.844.1.d.

'Elle souffrit courageusement les chaines de fer dont on la chargea: [l] Elle meprisa egalement & les caresses & les menaces qu'on luy fit pour l'obliger de renoncer à la foy: [m] Elle fit voir qu'elle estoit preste d'endurer plutost toutes sortes de supplices, [n] & le feu mesme dont le juge la menaçoit. [o] On la traina par force aux autels des demons: mais étendant ses mains vers J. C, elle eleva le trophée de la Croix parmi ces brasiers sacrileges. [p] Alors le juge croyant qu'elle seroit plus sensible à la perte de sa chasteté qu'à tous les supplices, luy dit que si elle n'adoroit Minerve, & ne luy demandoit pardon, il l'exposeroit à l'impudicité de la jeunesse. Mais elle ne s'epouventa point de cette menace, mettant toute sa

Amb. virg.l.1.p.458.c. | l d|Prud. de M.14.p.148. | m p.149. | m Amb. p.458. | c|Prud. p.149. | n Bib.P.t.8.p.844.1.d.e. | o Amb. p.458.c. | p Prud. p.149.

1. Usuard, Adon, Vandelbert &c.

sa confiance en J. C. qui estoit le protecteur de sa chasteté, & elle ne manqua pas d'eprouver son assistance. 'Ses actes disent qu'ayant esté exposée toute nue, elle fut couverte miraculeusement de ses cheveux: 'Damase semble marquer la mesme chose. [Mais Prudence ni S. Ambroise n'en disent rien.] 'Tout le monde, dit Prudence, detournoit la vue du lieu public où on l'avoit exposée, hormis un jeune homme qui la regardoit d'une maniere moins chaste. Mais un eclat de feu vint comme un coup de foudre, fraper les yeux de cet impudent, & le renversa par terre aveuglé & à demi mort. Ses compagnons l'emporterent en pleurant, pendant que la Sainte chantoit des hymnes à J. C. Il y en a qui disent qu'elle pria Dieu pour ce malheureux, & luy rendit la santé avec la vue. 'Ainsi elle conserva sa chasteté au milieu des plus grands dangers. [a] Ses actes n'oublient pas cet evenement, mais le racontent d'une maniere bien differente.

Boll. 21. jan. p. 352. §. 8. | Bib. P. t. 8. p 844. 1. c. | Prud. p. 149. | Amb. off. l. 1. c. 41. p. 32. h. | a Boll. p. 352. §. 8-10.

'A cette premiere couronne Ste Agnés en ajouta bientost une autre: Car le persecuteur se voyant vaincu, la condanna à la mort. Elle fut ravie de joie quand elle vit l'executeur. 'Elle alla au lieu de l'execution avec plus de plaisir & de promtitude, qu'une autre n'iroit au lit nuptial. 'Elle courut à la mort comme allant [non à la mort, mais] à l'immortalité. [b] Elle parut seule les yeux secs pendant que tout le monde la pleuroit. [c] Elle demeura sans crainte, quoique l'executeur tremblast & paslit de frayeur. 'Elle fit sa priere. & baissa le cou, [d] tant pour adorer J. C, que pour recevoir plus aisement une plaie si favorable: & enfin elle s'envola au ciel sans ressentir aucune douleur, l'executeur luy ayant tranché la teste d'un seul coup.

Prud. p. 150. | Amb. virg. p. 458. d. | ep. B. 37. §. 37. p. 939. | b virg. p. 458. d. | c p. 459. a. | a|Prud. p. 150. | d Prud. p. 150.

[Son martyre arriva le 21. de janvier, comme on le peut conjecturer de sa feste,] 'qui se faisoit ce jour là des le IV. siecle, selon l'ancien calendrier de Bucherius. 'S. Augustin témoigne aussi que le jour de son martyre estoit celui de la feste de S. Fructueux, 'qui a souffert le 21. de janvier selon ses actes. [e] La feste de Ste Agnés est aussi marquée ce jour là dans le calendrier de l'Eglise d'Afrique, [dans les martyrologes de S. Jerome, dans Bede, & les autres posterieurs.] 'Elle l'est encore dans le Sacramentaire de S. Gregoire, dans le calendrier du P. Fronto, [f] dans le Missel Romain de Thomasius. [g] Elle a aussi son office propre dans le Missel des Gaules donné par le mesme auteur: [& il n'y a point d'Eglise parmi les Latins qui n'en fasse aujourd'hui l'office:] [h] Il semble qu'on en ait fait autrefois quelque memoire le 18. d'octobre; 'peutestre pour la dedicace de quelque eglise de son nom. 'Les Grecs en font aussi le 21. de janvier, & encore le 14. du mesme mois, & le 5. de juillet.

Buch. p. 267. | Aug. f. 274. c. 6. p. 1107. d. | Boll. 21. jan. p. 339. §. 5. | e Anal. t. 3. p. 421. | Sacr. p. 20| Front. cal. p. 18. | f Thom. p. 144. | g p. 294-296. | h Flor. p. 923. | p. 925. 1. | Men. p. 372. 268| jul. p. 46.

'Elle fut enterrée à la vue de Rome [i] sur le chemin de Nomente, [k] en une petite terre que ses parens avoient en ce quartier là, disent ses actes. Ils ajoutent que les Chrétiens s'estant assemblez en ce lieu, en furent chassez par les payens à coups de pierres, qu'il y en eut de blessez; & que Ste Emerentienne sœur de lait de Ste Agnés, 'y fut tuée, & enterrée la nuit suivante au mesme endroit: Elle n'estoit encore que catecumene. 'Sa feste est marquée le 23. de janvier dans Bede, Usuard, & [1] plusieurs autres martyrologes, dont quelquesuns portent le nom de S. Jerome.

Prud. de M. 14. p. 148. | i Buch. p. 267. | k Boll. 21. jan. p. 353. §. 13. | 23. jan. p. 458| Sacr. n. p. 39.

'Cet accident n'ayant pas empesché les parens de Ste Agnés de veiller continuellement à son tombeau, elle leur apparut une nuit, disent ses actes, ayant un agneau à son costé, & les assura de la gloire qu'elle possedoit dans le ciel. Les breviaires font aujourd'hui memoire de cette apparition le 28. de janvier, 'auquel les martyrologes de S. Jerome, [Bede] & les autres posterieurs, '& encore le Sacramentaire de S. Gregoire, & le calendrier du P. Fronto, marquent une seconde feste de Ste Agnés, 'assez souvent sous le titre de *nativité*: ce qui a fait dire à quelqus uns" qu'on y honoroit sa naissance. [Mais ç'auroit esté une chose entierement contraire à l'usage de l'Eglise.]

Boll. 21. jan. p. 353. §. 14. | Flor. p. 288. | Sacr. p. 23| Front. cal. p. 21. | Florent. p. 288. | NOTE 4.

'Les actes raportent ensuite que Constancie ou plutost Constantine fille du grand Constantin, estant encore payenne, fut guerie au tombeau de la Sainte; & que s'estant convertie par ce miracle, elle fit bastir une eglise de Ste Agnés, & consacra à Dieu sa virginité. 'Baronius remarque que tout ceci n'est pas sans difficulté, [les histoires ne marquant aucune fille de Constantin qui ait pu demeurer vierge:] & Constantine qu'on trouve avoir fait bastir l'eglise de Ste Agnés, ne disant point dans l'inscription qu'elle en fit faire, qu'elle eust esté guerie miraculeusement par la Sainte. Que si l'on veut dire que cette Constantine estoit la fille de Constantin, [comme en effet il y a tout sujet de le croire,] il faut dire en mesme temps qu'elle fut mariée à Annibalien, & puis à Gallus. 'Divers auteurs parlent de l'eglise de Ste Agnés bastie par Constantine, ou à sa priere par Constantin son pere: & on ajoute qu'elle y fut battizée avec Constancie sa tante [veuve de Licinius.] 'Il est certain qu'en l'an 368, il y avoit à Rome une eglise de Ste Agnés. [l] On pretend que des devant ce temps là le Pape Libere avoit orné son tombeau, & avoit demeuré quelque temps dans le cimetiere qui portoit son nom. Le Pape Honorius bastit [ou rebastit] l'eglise où reposoit son corps à trois milles de Rome sur le chemin de Nomente.

Boll. p. 353. §. 15. 16| Bar. 324. §108. | Bar. 324. §. 107. 108. | Boll. 18. feb. p. 69. §. 16. | Marc. & F. p. 10. | l Boll. 21. jan. p. 355. §. 2. 3.

'Cette eglise est aujourd'hui" desservie par des Chanoines reguliers. 'On pretend que son corps y est encore, au moins en partie: car d'autres croient avoir son chef & quelques autres parties de son corps. 'On apporta quelques reliques de Ste Agnés à Constantinople sous Theodose le jeune, & elles y furent mises le 21. de septembre dans l'eglise de S. Laurent, où l'on en celebroit tous les ans la feste.

Act. M. p. 504. | Boll. §. 4. 5. 8. | &c. | Thdr. L. p. 568. c.

'Il y auroit encore diverses choses à dire sur les reliques de cette Sainte, & sur quelques miracles qu'on dit qu'elle a faits

Boll. 21. jan. p. 355-363.

1. Raban, Adon, Vandelbert &c.

a faits dans ces derniers temps. Mais on peut voir tout cela dans Bollandus, & l'examiner.

SAINT CYR,

ET SAINTE JULITTE SA MERE, MARTYRS.

'LE Concile de Rome sous Gelase condanne les actes de S. Cyr & Ste Julitte [sa mere, qui ont souffert à Tarse sous Diocletien,] ajoutant qu'on les croyoit écrits par les heretiques. 'On en avoit la mesme opinion dans l'Orient, où l'on voit que du temps de Justinien, [ou un peu aprés,] un Evesque nommé Zenon ou Zosime, 'ne pouvant souffrir cette piece pleine d'impertinences contraires à nostre foy, pria Theodore Evesque d'Icone, de chercher s'il n'en pourroit point trouver quelques autres actes plus authentiques. Theodore dit dans sa réponse, qu'il avoit examiné ces actes communs, & il reconnoist que c'estoit en effet, selon son expression, des cris de geays & de grenouilles, & un ouvrage de la malice des Manichéens ou de quelques autres heretiques ennemis de nostre foy, qui vouloient décrier le Christianisme, & se railler du grand mystere de nostre religion.

Bar. 290. §. 35. — 16. jun. b. — Combf. act. p. 231. 232.

'Il n'en put neanmoins trouver de meilleurs; mais il envoya à cet Evesque une relation du martyre de ces Saints, qu'il avoit tirée de deux officiers considerables de Justinien, qu'il nomme, & qui l'avoient sceu de quelques personnes de qualité, qui honorant particulierement ces Martyrs parcequ'ils se croyoient estre de leur famille, avoient appris leur histoire par la tradition de leurs ancestres. Le P. Combefis nous a donné cette relation en grec & en latin, & quoiqu'elle ne soit écrite que sur la fin du VI. siecle, [elle ne laisse pas de meriter quelque creance, venant de personnes d'honneur, & ne contenant rien que de beau & d'edifiant.] 'Baronius qui l'a eue en latin, l'a jugée tres sincere; '& le P. Ruinart a cru qu'elle pouvoit tenir lieu dans son recueil des actes les plus authentiques & les plus purs.

p. 233. — Bar. 16. jun. b. — Act. M. p. 527.

'Theodore ne craint point d'assurer qu'elle est tres veritable, & capable d'étouffer les contes visiblement fabuleux dont on abusoit les simples; [ce qu'on peut dire estre effectivement arrivé.] 'Car tous les monumens de l'Eglise greque qui parlent de ces Saints, sont fondez sur cette relation de Theodore, à laquelle on a neanmoins meslé diverses amplifications. 'L'oraison de Nicetas que nous en avons dans Surius, [vient de la mesme source, aussibien que ce qui s'en lit dans le martyrologe Romain. Mais ce qui est dans Florus & dans Adon s'en eloigne tout à fait, & vient apparemment des actes censurez;] 'qui se sont lus jusqu'à nostre temps à Nevers, & à Ville-Juive auprés de Paris. [Voici donc en peu de mots ce que porte la narration de Theodore.]

Combf. act. p. 241. — p. 242. 243. — All. de Sim. p. 115. — Combf. p. 245. 246.

'Ste Julitte estoit de la ville d'Icone. Elle sortoit des meilleures familles de la Lycaonie, & mesme à ce qu'on pretendoit, du sang royal [des anciens princes de ce pays.] Elle se maria dans Icone, & eut un fils nommé" Cerc, 'Ciryc, Quirice, ou Cyr: car tout cela n'est qu'un mesme nom differemment tourné ou alteré. 'Cet enfant n'avoit encore que trois ans, lorsque la persecution de Diocletien obligea Julitte de quitter la Lycaonie, à cause que Domitien qui en estoit" gouverneur, estoit un homme tres cruel. Elle abandonna donc son bien qui estoit assez grand, & se retira à Seleucie [dans l'Isaurie] avec son fils & deux servantes. Mais elle trouva que la persecution n'estoit pas moins violente à Seleucie: & Alexandre qui y commandoit avoit receu depuis peu un edit de Diocletien [publié vers la fin de 303,] qui decernoit toutes sortes de supplices contre les Chrétiens. 'Cela obligea la Sainte de quitter Seleucie pour s'enfuir à Tarse, & [Dieu qui regle toutes choses, permit] qu'Alexandre passa aussi en mesme temps, ou peu aprés, du gouvernement de l'Isaurie à celui de la Cilicie.

p. 233. 234. — Κήρυκος. — p. 242. — p. 234. — Comes. — p. 235.

'Cet Alexandre estoit encore plus cruel que Domitien. Il fit prendre la Sainte, qui avoit alors son enfant entre les bras. Pour ses deux servantes elles s'enfuirent, [& revinrent ensuite] pour regarder en cachette ce qui arriveroit à leur maistresse. Julitte interrogée confessa sans crainte qu'elle estoit Chrétienne: 'ensuite de quoy Alexandre luy fit oster son enfant, & la fit étendre sur le chevalet, où on la battit cruellement avec des nerfs de bœuf, sans qu'elle dist autre chose sinon, » Je suis Chrétienne: je » ne sacrifie point aux demons.

Ibid. — p. 236.

'Cependant l'enfant qu'Alexandre avoit voulu avoir auprés de luy, ne cessoit point de pleurer & de crier, de regarder sa mere & de vouloir retourner à elle. Alexandre le mettoit sur ses genoux, le baisoit, le caressoit, & faisoit tout ce qu'il pouvoit pour l'appaiser. L'enfant au contraire le rejettoit de toute sa force, s'eloignoit quand il le vouloit baiser, & enfin se mit à luy egratigner le visage, & à luy donner des coups de piez: mais ce qui est de plus admirable, il disoit tout haut comme sa mere qu'il estoit Chrétien. Ce juge barbare incapable de pardonner mesme à des enfans, s'irrita enfin de ce qui n'auroit que diverti un autre, & d'un coup de pié jetta l'enfant du haut de son tribunal à terre; de sorte qu'il se cassa la teste, & demeura mort.

p. 237.

'Julitte au lieu de le pleurer, remercia Dieu de luy avoir donné la consolation de voir mourir son fils avant elle, & remporter la couronne.

p. 238.

'Sa joie irrita Alexandre: Il luy fit dechirer les costez, & luy fit jetter sur les

Ibid.

 piez

piez de la poix toute bouillante. Mais sur ce qu'il la menaçoit de la traiter comme son fils, (p. 239.) 'elle répondit que tout son souhait estoit de s'aller réunir à luy dans le ciel. Le juge ordonna enfin qu'on luy tranchast la teste, & qu'on jettast le corps de son fils parmi ceux des condannez. On la conduisit au lieu du supplice, où ayant demandé un peu de temps pour prier, elle se mit à genoux pour remercier Dieu (p. 240) d'avoir appellé à luy son fils, '& le prier de luy donner à elle quelque part au bonheur des Vierges sages. Aprés qu'elle eut achevé sa priere par l'Amen, "l'executeur luy trancha la teste le 15e. jour de juillet.

(Ibid.) 'Le lendemain ses deux servantes enleverent son corps durant la nuit, avec celui de S. Cyr, & les enterrerent assez loin de là (p. 241.) 'dans le territoire de Tarse. L'une des deux servantes vécut jusqu'à ce que Constantin eust rendu la paix à l'Eglise d'Orient [en l'an 323.] Alors elle decouvrit le thresor qu'elle avoit caché; & chacun se pressa, dit Theodore, d'emporter quelque chose de ces sacrées reliques pour luy servir de protection, & pour glorifier Dieu [dans ses Saints. Il semble selon ce que nous avons dit, que le martyre de S. Cyr soit arrivé des le commencement de la persecution de Diocletien, c'est à dire en l'an 304. Neanmoins comme l'histoire de S. Taraque nous apprend que Maxime estoit cette année là gouverneur de la Cilicie, il vaut mieux le differer jusqu'en 305.]

(Bar. 16. jun. b| Boll. 1. may, p. 51. f.) 'On dit que les corps de S. Cyr & de Ste Julitte furent trouvez par S. Amateur predecesseur de S. Germain d'Auxerre, 'lorsqu'il visitoit le pays d'Antioche, [où on les aura pu transporter de Tarse,[1]] (Boll. p. 52. a.) qu'il les apporta 'à Auxerre, & les mit en terre dans l'eglise qui a ensuite porté son nom, 'à la reserve d'un bras de S. Cyr (p. 51. f.) qu'il donna à S. Savin 'homme de qualité, qui l'avoit accompagné en Orient. Cela est tiré de la preface d'un livre des miracles de S. Cyr & Ste Julitte, fait selon le titre par un nommé Tetere, qualifié sophiste, & le serviteur de ces Saints. (p. 52. a.) 'Mais il paroist qu'on n'a encore decouvert que cette preface, où l'on voit que le corps de S. Cyr a depuis esté transporté d'Auxerre à Nevers. [L'ancien breviaire de Paris dit qu'il y a des reliques de S. Cyr & de Ste Julitte dans la Cathedrale de Nevers, qui est dediée sous leur invocation, & encore à Toulouse, à Arles, & à [2] Ville-Juive auprés de Paris. Il y a encore plusieurs endroits en France qui portent le nom de S. Cyr. Je ne sçay si c'est à cause de celui-ci, ou de celui d'Alexandrie.] (Men. p. 127. 136.) 'Les Grecs honorent encore S. Cyr & Ste Julitte le 16. de juillet, auquel ils en font leur grand office: (P. de N. l. 6. c. 101. p. 120. a.) '& Pierre des Noels qui abrege Theodore, les met ce jour là: (a Flor. p. 597. 598.) [a] Tous les autres Latins les marquent le 16. de juin, non à Tarse, mais à Antioche, soit que l'on y eust dedié ce jour là quelque eglise de leur nom, soit qu'on y eust transporté leurs corps, [soit que ce soit une suite des autres erreurs de leurs faux actes.] Cela se trouve non seulement dans [3] ceux du IX. siecle, & dans les autres plus nouveaux, mais aussi dans les martyrologes de S. Jerome. [Je ne sçay s'il est aisé de croire que Theodore ait sceu que leurs corps eussent été transportez ni à Antioche, ni à Auxerre.]

1. Ou bien l'auteur par *fines Antiochiæ*, entend les environs & tout le patriarcat d'Antioche, qui comprend la Cilicie.

2. (Comb. act. p. 245.) 'Le P. Combefis l'appelle *Villam Julittæ*.

3. Usuard, Florus, Adon, Vandelbert.

SAINT ARRIEN,

GOUVERNEUR DE THEBAIDE: SAINT APOLLONE DIACRE; ET DIVERS AUTRES MARTYRS D'EGYPTE.

ARTICLE PREMIER.

Martyre de S. Paphnuce.

[RUFIN raportant au nom de Saint Petrone de Boulogne, ou de quelque autre, un voyage fait sur la fin du IV. siecle dans les solitudes de l'Egypte,] (Ruf. v. P. c. 18. 19. p. 476.) 'dit qu'il y trouva vers Memphis & Babylone un grand nombre de solitaires, dont les plus anciens luy raconterent l'histoire d'un saint Diacre nommé Apollone, qui aprés avoir acquis à Dieu par sa patience Philemon joueur de fluste, & mesme le Gouverneur de la Thebaïde, s'estoit ensuite offert à Dieu avec eux par le martyre. (Sur. 14. dec. p. 260-264. b All. de Sim. p. 129.) 'Nous avons la mesme histoire décrite fort au long dans des actes [b] qui sont reconnus pour estre de Metaphraste, ["& qui sont tels en effet (Note 1.) que toute la lumiere que nous en pouvons tirer, c'est le nom du Gouverneur] (Sur. 14. dec. p. 262. §. 40.) 'qu'ils nomment "Arien ou Arrien. (Note 2.) Ils disent que cette histoire arriva lorsque Diocletien regnoit encore, & persecutoit les Chrétiens, [c'est à dire vers l'an 304. Et nous trouvons dans d'autres histoires un Arrien qui estoit en ce temps là gouverneur de la Thebaïde.] (Ruf. v. P. c. 19. p. 476. 1.) 'Rufin dit seulement que c'estoit dans le temps de la persecution, [ce qui marque proprement celle de Diocletien.]

(Sur. 28. apr. p. 338. §. 1.) 'Arrien estoit un cruel persecuteur de l'Eglise, & il osta la vie à beaucoup de Saints durant son administration. (c Boll. 3. may, p. 742. c.) [c] Il semble qu'il ait employé l'or & l'argent pour faire perir plusieurs ames. (Sur. 28. apr. p. 338. §. 1. d p. 342. §. 26.) 'On pretend qu'en une ville d'Egypte nommé Genterie, (je pense qu'elle est inconnue à tous les geographes,) [d] il fit mourir jusqu'à 546. hommes ou femmes convertis par un S. Paphnuce anacorete: (§. 25.) '& pour S. Pa-

Paphnuce mesme, aprés luy avoir fait souffrir d'horribles tourmens, il l'envoya à Diocletien, qui le fit crucifier. Celà est décrit fort amplement dans une histoire inserée dans Surius sous le nom de Metaphraste, 'dont on assure neanmoins qu'elle n'est pas: [& elle n'en a pas en effet les faux ornemens. Mais pour les faits, elle en est tres digne; & il n'y a guere d'histoire dans Metaphraste qui soit plus méchante. Baronius n'en parle point: & il ne l'avoit sans doute pas vue; car il l'auroit condannée.]

Boll. ib. p. 547. c.

'Elle porte que le Saint mourut le 28. d'avril. [a] Le menologe d'Ughellus en parle assez amplement le 24. de septembre, à peu pres comme ses actes. [b] Les Ménées le mettent le 25, & se contentent de dire qu'il a esté crucifié. [c] Baronius l'a mis le 24, sur l'autorité, dit-il, du menologe, [par où il entend d'ordinaire celui de Canisius, où neanmoins je n'en trouve rien.] 'Bollandus croit que c'est le mesme Paphnuce que quelques "livres de l'office des Grecs marquent le 19. d'avril.

Sur. p. 342. §. 25. a Ugh. t. 6. p. 1083. b Men. p. 322. c Bar. 24. sept. b. Boll. 19. apr. p. 618. f. les synaxaires.

ARTICLE II.

De S. Timothée & Ste Maure.

'BOLLANDUS nous a donné des actes de S. Timothée & de Ste Maure sa femme, martyrizez aussi sous le juge Arrien. Il semble regarder ces actes à peu pres comme des originaux tirez des registres publics: & on voit qu'ils sont tout à fait receus par les Grecs. ["Il s'y rencontre neanmoins bien des choses qui en peuvent diminuer l'estime. Quoy qu'il en soit, voici l'abregé de ce qui nous y a paru de meilleur.]

Boll. 3. may, p. 376. a. NOTE 3.

'Timothée estoit un Lecteur du bourg de Perape [d] en Thebaïde, comme le nom du Gouverneur Arrien donne lieu de le juger: '& les Grecs le disent. [e] Son [1] pere nommé Poicile estoit Prestre, [& apparemment du mesme bourg. Comme l'Eglise a toujours laissé aux Lecteurs la liberté de se marier,] 'Timothée epousa Maure agée seulement de quinze ans, 'fille d'un "ouvrier en fer ou en bois. 'Il paroist qu'elle estoit Chrétienne. [f] Il n'y avoit au plus que vingt jours qu'ils estoient mariez, [g] lorsque Timothée [fut pris] dans la recherche que les persecuteurs faisoient des Chrétiens, & presenté à Arrien. Ce magistrat voulut l'obliger à sacrifier par la crainte des tourmens. Mais le Saint luy dit que l'esprit de J. C. qui estoit en luy, ne luy permettoit point de sacrifier, '& qu'il ne craignoit point les tourmens, ayant autour de luy les Anges de Dieu. Arrien luy demanda ses livres, [voulant sans doute les faire bruler, comme l'edit de Diocletien l'ordonnoit:] surquoi le Saint dit que ses livres estoient ses enfans, & que jamais un pere n'abandonne ses propres enfans à la mort.

p. 741. a. d 8. mars, p. 752. a. 3. may, p. 376. b. e p. 741. c. p. 742. a. τέκτων. p. 743. a. p. 741. 742. f d. 741. c. c. g a. b.

'Arrien irrité de sa constance, luy fit mettre dans les oreilles des fers tout en feu, dont on pretend que l'effet fut si violent, que les prunelles luy sortirent des yeux: Mais il se consola de ne voir plus la lumiere exterieure, qui nous cause souvent de la douleur aussibien que de la joie, parceque son ame estoit toujours éclairée de la lumiere de J. C. 'Arrien le fit pendre par les piez à une colonne, avec une pierre attachée au cou, & un "baillon dans la bouche qui l'empeschoit de parler, & on le laissa assez longtemps en cet état extremement douloureux, pour voir s'il ne se rendroit point enfin. Mais il se contentoit de lever les yeux au ciel, d'où il attendoit sa force & sa delivrance.

b. c. χάμου.

'On dit au juge qu'il estoit tout nouveau marié, & qu'il falloit tascher de le gagner par la tendresse qu'il avoit sans doute pour sa femme. Arrien l'envoya querir, '& luy dit que si elle vouloit sauver son mari, il falloit qu'elle l'obligeast à sacrifier, 'Il luy donna mesme pour cela, ou au moins il luy promit une grande somme d'argent. 'Comme elle n'avoit pas encore la foy qu'elle devoit avoir, 'elle obeït, & dit à son mari tout ce que le demon qui estoit dans son cœur, luy suggera. 'Elle obtint qu'on luy ostast le baillon, afin qu'il luy pust répondre: mais le premier usage qu'il fit de cette liberté, fut pour prier son pere qui estoit present, de luy mettre un mouchoir sur le visage, afin qu'il ne sentist pas cette odeur de mort qui sortoit des vestemens parfumez de sa femme, [voulant témoigner par là l'horreur qu'il avoit de tout ce qu'elle luy disoit.]

c. d. p. 742. c. a. p. 741. d. f. d. e.

'Elle continua encore quelque temps à travailler pour l'attendrir & pour l'abatre, '& le Saint au contraire l'exhorta d'effacer ses fautes par une genereuse confession du nom de J. C. [Enfin la femme infidele fut sauvée par la foy de son mari.] L'esprit de Dieu entra dans son cœur en mesme temps que les paroles de Timothée frapoient ses oreilles; & elle declara à son mari qu'elle estoit entierement dans ses sentimens. Le Saint [qui craignoit peutestre que cette premiere ferveur ne se ralentist, surtout aprés qu'il seroit mort,] luy conseilla de s'aller declarer au juge, & de l'irriter mesme en luy reprochant sa conduite. Elle avoua qu'à l'age où elle estoit, elle craignoit de ne pouvoir soutenir le visage d'un juge en colere, ni la cruauté des tourmens. Mais il l'exhorta à mettre sa confiance en J. C, qui pouvoit luy adoucir toutes choses, '& il adressa en mesme temps "sa priere à Dieu, afin qu'il leur donnast à tous deux la force de vaincre tous ses ennemis pour la gloire de son nom.

c. f. p. 742. a. &c. b.

'Aprés cette priere, Maure toute ardente du feu du S. Esprit, alla trouver le Gouverneur, & luy reprocha qu'il avoit voulu perdre son ame par l'or qu'il luy avoit donné, mais qu'il ne réussiroit pas en cela, & qu'elle venoit se presenter à luy armée de la force de J. C. son Sauveur. Arrien luy demanda si c'estoit donc qu'elle aimast mieux la mort que la vie; Que si son emportement ne venoit que de ce qu'elle ne pouvoit se resoudre à se voir veuve, il luy feroit epouser l'un de

c.

1. Ne seroit-ce point son Pere spirituel & son Curé?

d. de ses principaux Centeniers. 'Elle se moqua de cette proposition, declarant qu'elle ne vouloit point d'autre epoux que J. C. Fils du Dieu vivant.

d. 'Le juge en colere luy fit arracher les cheveux ; & elle benit Dieu de ce qu'il la purifioit des vaines complaisances qu'elle y pouvoit avoir eues, & des pechez qu'elle auroit pu faire commettre aux autres par cet ornement superflu. e. 'Le juge irrité de cette réponse mesme, luy fit, disent les actes, couper les doits : & elle remercia encore Dieu de ce qu'il luy pardonnoit par ce supplice le mauvais usage qu'elle avoit fait de ses doits pour se parer. Arrien fut surpris d'une constance si genereuse. [Mais n'en estant f. pas encore touché,] 'il fit jetter la Sainte dans une grande chaudiere pleine d'eau bouillante. Dieu arresta l'effet de cette eau, en sorte que la Sainte s'y trouva comme dans un bain fort temperé, qui luy servoit encore à purifier ses pechez passez.

p. 743. a. 'Arrien parut un peu amolli par ce miracle, & il commanda mesme qu'on b. laissast aller la Sainte. 'Cependant [comme Dieu n'agissoit pas encore dans son cœur,] le diable s'en rendit de nouveau le maistre : de sorte qu'il rapella aussitost la Sainte, & la menaça mesme de luy faire mettre des charbons de feu dans la bouche. Elle qui se souvenoit de ce charbon dont il est parlé dans Isaïe, dit qu'elle esperoit que ceux-ci la purifieroient entierement des fautes qu'elle avoit commises par ses levres & par sa langue, c. 'témoignant au juge qu'elle seroit bien aise qu'il achevast de la purifier ainsi dans tout son corps. Ces grands sentimens le surprirent, [& on ne voit pas s'il executa sa menace.] Mais il luy fit appliquer sur le corps un feu de souffre & de poix ; ce qui fit murmurer hautement tout le peuple contre luy, s'il en faut croire les d. actes. 'Pour la Sainte elle se moqua de ce supplice, & dit que si on vouloit eprouver quelle estoit la vertu de Dieu dans elle, il falloit la jetter dans une fournaise.

e. 'Le juge enfin vaincu, aprés avoir epuisé tous ses supplices, prononça la sentence, & ordonna que Timothée & Maure seroient crucifiez l'un devant l'autre. Lorsqu'on les menoit au supplice, la mere de la Sainte se jetta sur elle en criant & en pleurant, luy representant pour l'attendrir les habits & les autres ornemens qu'elle luy avoit donnez en mariage : Surquoi la Sainte luy dit que toutes les choses de ce monde passent bien viste, au lieu que la couronne que nous donne J. C. est eternelle. En mesme temps elle s'arracha des mains de sa mere, & s'alla mettre au pié de la croix qu'on luy avoit preparée.

Quand elle & son mari eurent esté crucifiez, ils employerent le temps qui leur resta jusqu'à leur mort, à s'exhorter [1] l'un l'autre à la constance. p. 744. a. b. 'Ste Maure eut durant ce temps là une vision où on luy montra dans le ciel un throne elevé avec une couronne pour elle, & un peu audessus un autre throne pour son mari. Et comme elle demandoit pourquoi ces deux thrones estoient separez l'un de l'autre, on luy répondit qu'il y avoit bien de la difference entre son mari & elle, puisque c'estoit à cause de luy & ensuite de ses exhortations qu'elle d. avoit receu sa couronne. 'Avant que de rendre l'esprit, elle exhorta tous les assistans à ne songer pas seulement aux affaires de ce monde, mais encore à celles de Dieu, afin de recevoir de luy la couronne & la remission de leurs pechez.

p. 376. a. b. 'Les Grecs font aujourd'hui une grande solennité de ces Saints le 3. de may, & ils l'ont fait passer aux Moscovites. Baronius les a mis aussi le mesme jour dans le martyrologe Romain. Men. p. 22-24. 'Les Grecs ont un assez ample abregé de leur histoire dans leurs Ménées, & marquent à la fin que la feste s'en fait [à Constantinople] dans la tres sainte eglise de ces Martyrs, qui est dans le palais de Justinien au Cang. de C. l. 4. p. 140. quartier de Pera ou de Syques. [a] Cela fait juger qu'au moins une grande partie de leurs reliques a esté transportée à Constantinople. a Boll. 3. may, p. 375. f. 26. feb. p. 648. c. 'Il y avoit à Gaza vers l'an 400. une eglise de S. Timothée Martyr, dont on y conservoit les reliques avec celles de Ste Meuris aussi Martyre. ["Je ne sçay si ce ne seroient point les mesmes Martyrs dont nous parlons, leurs corps pouvant avoir esté apportez de Thebaïde à Gaza, & de Gaza à Constantinople.] V. la pers. de Diocletien note 41.

1. ἐκ διδαχῆς. Il faut sans doute ἐκ διαδοχῆς, *l'un aprés l'autre*, comme il y a dans les Ménées p. 23.

ARTICLE III.

De S. Asclas.

[LE nom & la cruauté d'Arrien est encore fort celebre dans les actes de S. Asclas, qui ne paroissent pas mauvais, "hors une circonstance que nous omettons, parcequ'elle est assez difficile à croire. NOTE 4. S. Asclas "nommé aussi] 'Sabin, estoit de la ville d'Hermopole dans la Thebaïde, & à ce qu'on dit l'un de ses principaux habitans. Sur. 23. jan. p. 457. d|13. mars, p. 163. §. 1. V. la note 4. Sur. p. 163. §. 2. 'Tant qu'il avoit esté en age de porter les armes, il avoit eu divers emplois sous le Duc [ou General des troupes d'Egypte.] §. 1. 'Mais sa principale qualité estoit d'estre un fidele disciple de J. C. Les edits de Diocletien qui condannoient tous les Chrétiens à la mort, ayant esté publiez [au commencement de 304,] & excitant une grande persecution dans l'Egypte, [Asclas] quitta la ville, & s'enferma dans une petite maison, où il ne s'occupoit jour & nuit qu'au jeûne & à la priere.

§. 1. 'On prit durant ce temps là beaucoup de Chrétiens, mais on souhaitoit surtout de prendre Asclas, & on le cherchoit avec soin par ordre d'Arrien. On le trouva enfin, & à ce qu'on pretend par la trahison d'un mendiant, à qui il avoit accoutumé de faire l'aumosne. Il fut pris avec six autres, mais il fut seul chargé de chaines pour estre presenté au Gouverneur. [On ne dit point ce que les six autres devinrent.] Boll. 23. jan. p. 456. §. 1. 'Arrien estoit alors en chemin

chemin pour aller d'Hermopole en un autre lieu. Il fit interroger le Saint par un de ses officiers nommé Apollonide. Il répondit aussitost qu'il estoit Chrétien: Surquoi Arrien luy demanda s'il ne savoit pas ce que les Empereurs avoient ordonné contre les Chrétiens. Asclas luy répondit qu'il avoit oui parler de ces edits, qui mettoient partout le trouble pour faire adorer des idoles.

§. 1. 'Arrien s'emporta sur ce qu'il traitoit ainsi ses dieux, & ses Princes avec leurs loix, & le menaça de le contraindre par les tourmens de se retracter. La réponse du Saint fut qu'il n'avoit qu'à faire ce qu'il „ voudroit. Car je ne connois, dit-il, pour „ loix que celles qui sont legitimes, & pour „ l'utilité commune; & non celles qui ne „ sont que pour satisfaire la passion d'un „ particulier. Pour vos menaces, elles ne „ me font pas peur, & je crains davantage „ celui qui peut envoyer le corps & l'ame „ dans les supplices eternels, que ceux qui „ ne peuvent tourmenter que mon corps, & „ qui ne le pourront pas toujours.

§. 2. 'Arrien en colere le fit mettre sur le chevalet, & dechirer si cruellement, qu'on luy arrachoit de longs morceaux de chair qui pendoient jusque sous ses piez. Le Saint ne disoit pas un mot durant un si cruel supplice; & Arrien avouant que c'estoit un effet de sa constance invincible, un avocat nommé Bisamon dit que l'approche de la mort luy ostoit „ le jugement. Il répondit: Je n'ay point „ perdu le jugement; mais je n'abandon- „ nerai jamais Dieu qui m'a creé. Comme il n'y avoit pas là d'instrumens pour le tourmenter davantage, Arrien le fit detacher, & ordonna qu'on le menast toujours devant à la ville où il alloit, qui estoit celle d'Antinoé. §. 5. 'Des qu'Arrien y fut arrivé, il fit venir le Saint, & luy fit appliquer le feu sur les costez & sur le ventre, en sorte que sa chair en fut toute grillée, sans que cependant il dist un seul mot. Arrien se lassa le premier, & luy dit qu'on voyoit bien qu'il vouloit mourir; à quoy le Saint répondit seulement: „ Si je meurs, c'est pour ressusciter & vi- „ vre à jamais. §. 6. 'Arrien convaincu que rien n'estoit capable d'ebranler sa foy, ordonna qu'on le jettast dans la riviere [du Nil] avec une pierre attachée au pié.

§. 6. 'Le nombre de ceux qui accoururent pour voir cette execution, la retarda quelque temps: & cependant diverses personnes presenterent au Saint à manger; mais il s'en excusa, en leur disant qu'il ne vouloit plus ni manger ni boire en ce monde; & qu'il ne songeoit qu'à aller recevoir ces biens incomprehensibles, qui sont preparez aux Saints: & il conjura en mesme temps tous les assistans de travailler à se rendre dignes de ces biens. §. 7. 'On le mit dans un bateau pour l'aller jetter dans le courant de la riviere; & alors il dit à quelques Chrétiens qui se trouverent auprés de luy, qu'il les prioit, comme ses chers enfans, de ne pas negliger sa sepulture, & d'enterrer aussi avec luy la pierre qu'on luy avoit attachée au pié. Il leur marqua mesme l'endroit où ils devoient trouver son corps deux jours aprés. Cela arriva de la sorte, & il fut ainsi enterré le 23. de janvier, estant mort le 21.

p. 456. §. 1. 'Usuard & quelques autres Latins marquent sa feste le 23. [a] Les Grecs qui l'honorent sous le nom de Sabin en font leur principal office le 16. de mars, & en font encore une memoire le 13. Boll. 23. jan. p. 456 §. 3. 'Pierre des Noels dit que le saint Diacre Apollone dont nous avons commencé de parler, eut le soin de sa sepulture. 8. mars. p. 755. d. 'Les actes de ce saint Diacre ajoutent qu'Arrien aprés sa conversion vint prier au tombeau de S. Asclas, pour obtenir de Dieu la grace de souffrir pour luy; p. 756. d. '& aprés l'avoir obtenue, il fut enterré pres du mesme Saint.

Sur. 14. dec. p. 260. §. 27. 29. 'Ils joignent toujours un Leonide à S. Asclas dans ses souffrances, dans sa mort, [b] dans sa sepulture: [c] & quelques martyrologes marquent S. Leonide le premier jour de mars à Antinoé. [d] Baronius l'a mis le 28. de janvier, auquel il dit que les Grecs font de luy, de S. Asclas, & de ses autres compagnons; [e] de quoy neanmoins on ne trouve rien dans leurs Ménées, ni dans les autres livres de leur office. Men. p. 40. 'Ils font le 5. de juin d'un S. Leonide martyrizé en Egypte avec S. Marcien & quelques autres. Mais ils luy attribuent un martyre different de S. Asclas.

a Men. p. 113. 114. 131.
b §. 39.
c Boll. 28. jan. p. 832. §. 4. 5.
d Bar. ib. d.
e Boll. ib. §. 4.

ARTICLE IV.

S. Apollone convertit S. Philemon: Ils sont tous deux delivrez du feu.

Boll. 8. mars, p. 752. f. 'On pretend qu'aprés le martyre de S. Asclas, Arrien [persistant encore dans sa dureté,] donna ordre qu'on arrestast tous les Chrétiens de la ville d'Antinoé, particulierement ceux qui se signaloient davantage par leur pieté; & que sur cet ordre on arresta 37. personnes du Clergé, entre lesquels se trouva S. Apollone. [C'est celui dont nous avons parlé au commencement de ce discours, & dont nous allons maintenant faire l'histoire.] Ruf. v. P. c. 19. p. 476. 2. 'Il avoit esté moine, [c'est à dire retiré à la campagne auprés de la ville,] & s'estant signalé par sa vertu "entre ceux (*inter fratres.*) qui vivoient ainsi dans la solitude, il avoit esté elevé jusques au diaconat. Lorsque la persecution fut venue, il n'eut point de plus grande occupation que de visiter ses freres, & de les exhorter à souffrir genereusement le martyre.

2. 'Ayant donc esté pris luy mesme & mis en prison, plusieurs payens l'y venoient voir comme pour insulter à son malheur, & luy faisoient mille reproches meslez d'impietez & de blasphemes. Entre ces payens il y en avoit un nommé Philemon, qui estoit un tres fameux joueur de fluste, & fort aimé de tout le monde. Celui-ci chargeoit le Saint de toutes sortes d'injures, & l'appelloit un impie, un méchant, un seducteur, qui avoit trompé beaucoup de personnes, & qui estoit digne de la haine de tout le monde; y ajoutant encore d'autres paroles plus outrageuses. Cependant Apollone ne répondoit autre chose sinon: „ Mon fils, je prie Dieu qu'il vous par- „ donne, & qu'il ne vous impute point ce que

que vous venez de me dire. Philemon " fut si touché de ces paroles, & elles penetrerent si fort par une puissance surnaturelle, jusque dans le fond de son ame, qu'il declara à l'heure mesme qu'il estoit Chrétien.

2. 'Il alla en mesme temps au tribunal où le gouverneur Arrien tenoit sa seance, & là en presence de tout le peuple, il luy dit tout haut ces paroles: O juge d'ini- " quité, agissez-vous avec justice, "en con- "punieus. damnant à la mort des gents de bien, & " que leur pieté rend si agreables à Dieu. " Les Chrétiens ne font & n'enseignent " rien de mauvais. Le juge qui savoit de " quoy il se mesloit, crut d'abord qu'il vouloit faire une plaisanterie. Mais voyant enfin qu'il parloit serieusement, & qu'il soutenoit avec constance la mesme chose, il luy dit qu'il ne savoit ce qu'il disoit, & qu'assurément son esprit s'estoit troublé. Mais Philemon luy repartit: Je n'ay nullement l'esprit troublé; " mais vous estes vous mesme un juge in- " juste & deraisonnable, puisque vous faites " mourir tant de justes sans aucun sujet. " Pour moy, je veux estre du nombre des " Chrétiens, parceque ce sont les meilleurs " de tous les hommes. Le juge tascha en- " core de le ramener par la douceur à sa premiere creance. Mais quand il le vit inflexible, il n'y eut point de tourmens dont il ne luy fist sentir la rigueur.

'Il sceut que le changement de Philemon estoit arrivé par Apollone, & s'estant fait amener aussitost ce saint Diacre,

2. 'il le fit tourmenter encore plus cruellement que Philemon, l'accusant d'estre un seducteur, & exagerant [fort inutile-

p. 477. 1. ment] l'excés de ce crime. Le Saint " sans s'étonner luy dit hardiment: Plust à " Dieu, ô juge, que vous & tous ceux qui " sont presens & qui m'entendent, vou- " lussiez me suivre & m'imiter dans ce que " vous dites estre une si grande erreur & " une si dangereuse tromperie. Le juge " l'entendant parler ainsi, commanda qu'on le jettast dans le feu, & Philemon avec luy, en presence de tout le peuple. L'ordre fut executé: & les Saints estoient déja au milieu du feu [que l'on avoit allumé autour d'eux,] lorsqu'on entendit Apollone adresser à Dieu cette priere à haute voix: Seigneur, n'abandonnez pas " à la fureur de ces bestes cruelles ceux " qui confessent vostre nom, mais faites " connoistre vostre puissance en nous sau- " vant de leurs mains. Il fut exaucé: car " luy & Philemon se trouverent tout d'un coup environnez d'une nuée qui par la rosée dont elle estoit pleine, éteignit la flamme & le feu.

ARTICLE V.

Conversion du Gouverneur Arrien: Il est martyrizé avec S. Apollone & quelques autres.

[SAINT Apollone n'avoit rien de plus grand à souhaiter pour luy que de consommer son martyre. Mais il pouvoit voir en esprit le fruit que Dieu vouloit tirer du miracle qu'il luy inspi-

Ruf. v. P. c. 19. p. 477. 1. roit de luy demander.] 'Car le juge & tout le peuple en ayant esté témoins, s'écrierent dans l'étonnement où ils se trouvoient: Le Dieu des Chrétiens est " grand, il n'y en a point d'autre que luy, " & luy seul est immortel. "

[Ce n'est pas à nous à faire ici les reflexions que merite un si grand evenement, où l'on vit tout d'un coup un Gouverneur de province renoncer à tout ce que le monde a de grand & d'agreable, pour embrasser une religion qu'il venoit de persecuter, & qui ne luy promettoit que les mesmes supplices qu'il avoit fait souffrir à tant d'autres. Il avoit vu d'autres miracles qui n'estoient peutestre pas moins grands que celui-ci, si ce que les histoires en raportent est veritable, & neanmoins il estoit toujours demeuré impie, blasphemateur, & persecuteur. Mais il faut autre chose que des miracles pour convertir un cœur, & les Juifs n'avoient pas laissé de crucifier J. C. mesme, aprés l'avoir vu guerir leurs malades, ressusciter leurs morts, & faire une infinité d'autres prodiges. Cette conversion se peut dire comparable à celle de S. Paul, & elle a mesme ceci de plus extraordinaire, que de se declarer serviteur de J. C. durant la persecution de Diocletien, c'estoit s'obliger infailliblement à souffrir aussitost le martyre: & c'est ce qui ne manqua pas d'arriver à Arrien.]

Ibid. 'Car la nouvelle de sa conversion ayant esté portée à Alexandrie, le Prefet d'Egypte extremement cruel par luy mesme, s'aigrit encore davantage. Il choisit entre ses ministres, les plus cruels, & les plus impitoyables, que l'on pouvoit nommer des bestes farouches plutost que des hommes, & les envoya [à Antinoé] pour luy amener liez & enchainez le Gouverneur mesme, & ceux dont Dieu s'estoit servi pour le convertir. [Mais les effets de la misericorde que Dieu vouloit repandre sur la terre par S. Apollone, n'estoient pas encore finis.]

Ibid. 'Comme on l'amenoit prisonnier à Alexandrie avec les deux autres, il commença à catechizer ses gardes; & quelques durs qu'ils fussent, la grace de Dieu donnant de l'efficace à ses paroles, ils y ajouterent creance: ils les receurent dans leur cœur pour ne s'en departir jamais. Ils ne douterent point du salut que la misericorde de Dieu leur offroit par J.C. Pleins de ces bons sentimens, ils se presenterent au Prefet avec ceux qu'il leur avoit ordonné de luy amener, & luy declarerent hautement qu'ils estoient Chrétiens aussibien qu'eux. [Estant resolus à mourir pour J. C, ils eussent pu, & peutestre mesme qu'ils eussent du leur donner la liberté: mais les Saints pouvoient bien n'avoir pas voulu l'accepter, ne souhaitant plus que de consommer leur sacrifice. Et Dieu ne differa pas de leur faire cette grace:] Car le Prefet voyant qu'ils estoient inebranlables dans leur foy, commanda qu'on les jettast tous dans la mer, sans savoir ce qu'il faisoit par cette action, qui fit recevoir aux Saints non pas tant la mort que

que[1] le battesme : [Car les gardes pouvoient bien ne l'avoir pas encore receu.]

'La mer par une providence particuliere de Dieu, jetta leurs corps tous entiers sur le rivage, d'où ceux qui les avoient accompagnez pour les assister, les retirerent, & on les enterra tous ensemble en un mesme tombeau. 'L'histoire Lausiaque de Pallade, où ceci a esté inseré, ajoute à la narration de Rufin, que ce tombeau estoit dans la Thebaïde, & qu'on y avoit basti une eglise, qui portoit ce semble le nom de S. Apollone. 'Leurs saintes reliques continuent encore aujourd'hui, dit Rufin, à faire plusieurs miracles, & tous ceux qui implorent leur assistance n'en reçoivent pas un petit secours. Nostre Seigneur par sa grace, ajoute encore Rufin, a daigné nous faire voir leur tombeau, y ecouter nos prieres, & y exaucer nos vœux.

'L'histoire Lausiaque attribue particulierement les miracles à S. Apollone, [qu'on peut regarder assurément comme le principal, & la source de la benediction de Dieu sur les autres. Nous avons mieux aimé neanmoins mettre leur histoire sous le nom de S. Arrien, parcequ'en qualité de Gouverneur & de persecuteur, il a part à bien des choses ausquelles S. Apollone n'est point meslé : Et c'est un triomphe illustre de la grace de J. C.

Les actes de ces Saints, dont nous n'avons point voulu nous servir, parcequ'ils sont trop contraires à Rufin, & trop fabuleux,] 'disent que S. Arrien aussitost aprés qu'il fut converti, delivra tous les Chrétiens qui estoient dans ses prisons; [a] & que quand il eut esté arresté, il obtint de ses gardes par argent la permission d'aller avec eux au tombeau de Saint Asclas, pour luy demander son intercession, afin d'obtenir de J. C. la force de souffrir le martyre. 'Ils disent que "les gardes qui prirent S. Arrien & les autres, estoient seulement au nombre de quatre. 'Ils nomment le principal d'entr'eux Theotyque. [b] Ils ajoutent que leurs corps & celui de S. Arrien furent enterrez à Antinoé avec ceux de S. Apollone & de S. Philemon, 'auprés de celui de S. Asclas.

'Les Grecs font de ces Saints leur grand office le 14. de decembre, conjointement avec celui de S. Thyrse & ses compagnons : & ils en raportent l'histoire fort au long, mais tirée de leurs actes. 'Les Latins qu'on voit n'avoir pas suivi de meilleurs memoires, les mettent le 8. de mars.

[Si l'on veut que S. Arrien ait esté gouverneur de la Thebaïde, sous Diocletien, comme portent ses actes, on peut mettre le martyre de S. Paphnuce en 304. le 28. d'avril, celui de S. Timothée le 3. de may, celui de S. Asclas le 21. de janvier 305, & celui de S. Arrien en la mesme année le 4. de mars; auquel ses actes grecs & ceux de Metaphraste le mettent:] '& les Latins qui disent que ce fut le 8. ne marquent apparemment que la mesme chose, [comme on l'expliquera "en un autre endroit.]

Ibid. | Lausi. c. 67. p. 999. c. | Ruf. v. P. c. 19. p. 477. 1. | Laus. c. 67. p. 999. c. | Boll. 8. mars, p. 898. b. | a p. 755. b. | d|899. a. | *Protectores* | b. | b f. | p. 756. d. | Men. p. 234. | Boll. 8. mars, p. 752. | p. 756. c. | NOTE 5.

1. le battesme du martyre qu'ils recevoient par l'eau, ayant en mesme temps & l'effet & l'image du battesme d'eau.

SAINT JANVIER,
EVESQUE DE BENEVENT:
SAINT SOSIE,
DIACRE DE MISENE;
ET LEURS COMPAGNONS, MARTYRS.

'L'HISTOIRE de S. Janvier & de ses compagnons a esté écrite par Jean Diacre de l'eglise qui porte le nom de ce Saint à Naple. Il l'entreprit à la priere de Jean Abbé de S. Severin, & par l'ordre d'Estienne Evesque de Naple, 'qui fut elevé à cette dignité en l'an 895. [a] Il témoigne luy mesme l'avoir tirée d'une histoire plus ancienne, dont il avoit osté les choses impertinentes, retranché les superflues, & ajouté celles qu'il avoit cru necessaires. 'Baronius croit que cette ancienne histoire est celle qu'il avoit dans sa bibliotheque, où le martyre des Saints estoit raporté à l'an 305. [Nous suivrons cette epoque, "ne voyant pas qu'on la puisse convaincre de faux : & quoiqu'une histoire du X. siecle, faite sur une autre meslée de choses impertinentes, ne puisse pas faire une grande autorité, nous en raporterons neanmoins la suite en abregé, croyant qu'elle est trop celebre pour la passer sous silence.]

'Lorsque S. Janvier estoit Evesque de Benevent, il y avoit dans l'Eglise de Misene [pres de Naple] un Diacre nommé Sosie, dont la reputation estoit si grande, quoiqu'il fust encore fort jeune, (car il mourut à trente ans) que S. Janvier le venoit visiter pour s'enflammer avec luy dans la pieté, & acquerir par sa conversation les lumieres necessaires pour l'instruction de ses peuples. 'L'ayant trouvé une fois qui chantoit l'Evangile dans l'eglise, il vit sa teste toute environnée de flammes, ce qui luy fit dire deslors qu'il seroit couronné du martyre.

'Ceci fut bientost accompli. Car Draconce qui gouvernoit la Campanie, animé contre luy par ceux qui n'aimoient pas sa vertu, le fit arrester; '& voyant sa constance invincible à confesser J. C, il le fit fouetter & mettre en prison 'dans la ville de Pouzoles. Sosie y fut visité & fortifié par S. Janvier, '& encore par Procule Diacre, & par Eutice & Acuce tous deux bourgeois de Pouzoles. 'Draconce averti de la charité genereuse des trois derniers, se les fit amener avec S. Sosie; & aprés qu'ils eurent esté

Sur. 23. sept. pr. p. 234. | Ugh. t. 6. p. 121 c. d. | a Sur. p. 234. | Bar. 305. §. 3|19. sept. a. | NOTE. | Sur. 23. sept. p. 234. §. 2. | §. 11. | §. 4. | §. 5. | §. 8. | §. 5. | §. 6. | §. 7.

esté fouettez cruellement, 'il les fit enfermer dans la prison.

'Ils y estoient encore, lorsque [1] Dioclétien, dit Jean Diacre, donna Timothée pour successeur à Draconce. Ce nouveau gouverneur vint à Nole, où ayant appris les offices que S. Janvier rendoit à S. Sosie, il envoya prendre ce saint Evesque, & le fit jetter dans une fournaise, dont on pretend qu'il sortit sans perdre un seul de ses cheveux. 'Le juge luy fit ensuite arracher les nerfs, disent les actes, & puis l'envoya en prison.

'Cependant Feste & Didier, l'un Diacre, & l'autre Lecteur de S. Janvier, ayant sceu sa prise, vinrent à Nole, où ils furent arrestez & presentez à Timothée avec Janvier, qui les avoua pour estre de son Clergé. Sur cela Timothée commanda qu'on les enchainast, & qu'on les fist marcher devant son chariot jusques à Pouzoles, pour y estre exposez aux bestes, avec les autres qui y estoient déja prisonniers. 'Ceci fut executé des le lendemain: Mais toutes les bestes qu'on lascha sur eux, ne leur firent aucun mal. 'De sorte que Timothée voyant l'étonnement du peuple, fit conduire les martyrs, de l'amphitheatre à la place, où ils furent condannez à avoir la teste tranchée: '& cela fut aussitost executé.

'Les Chrétiens de diverses villes vinrent, dit Jean Diacre, pour enlever leurs corps. Les Saints Procule, Eutice, & Acuce, demeurerent à Pouzoles: S. Janvier fut porté à Naple, S. Feste & S. Didier à Benevent, & S. Sosie à Misene, où il fut mis depuis dans une eglise magnifique qu'on y fit bastir. 'Neanmoins pour S. Janvier, on cite du mesme Jean Diacre que [vers l'an 400.] S. Severe alors Evesque de Naple, & un autre Jean qui le fut aussi depuis, tirerent son corps d'un lieu appellé Marciane pres de Pouzoles, & l'apporterent dans une eglise bastie sous son nom auprés de Naple. On marque qu'il est aujourd'hui dans l'eglise catedrale. 'Urane dans son histoire originale de S. Paulin, raporte que ce Saint estant prest de mourir, demanda où estoient ses freres à qui il venoit de parler, & qu'il expliqua ensuite que c'estoient S. Janvier & S. Martin, dont le dernier, dit Urane, est un celebre Evesque des Gaules, & l'autre est un Evesque Martyr, qui rend illustre l'Eglise de Naple.

'Baronius dit avoir vu une ancienne homelie, où il est raporté que l'intercession de S. Janvier éteignit un embrasement epouventable du mont Vesuve, qui sembloit menacer toute l'Europe; ce qui fit que les peuples accoururent des pays les plus eloignez, pour honorer son tombeau, & luy eleverent partout des eglises. 'Il y en avoit une de S. Janvier Martyr dans un fobourg de Rome pres la porte de S. Laurent, dont parle S. Gregoire le Grand. 'Ce qui rend aujourd'hui ce Saint plus celebre, c'est un miracle qu'on dit qui se fait continuellement à Naple, savoir que quand on approche de son chef une fiole pleine de son sang, ce sang qui estoit dur auparavant, devient liquide, & comme tout chaud & tout bouillant.

[Le nom de S. Sosie est aussi fort celebre dans l'Eglise.] 'Du temps de S. Leon, un imposteur nommé Flore se vanta de faire quantité de merveilles auprés de Naple sous le nom de S. Sosie Martyr: de sorte qu'on fut obligé de le chasser de la province. 'Anastase le bibliothecaire semble dire que le Pape Symmaque fit une chapelle de Saint Sosie dans l'eglise de Saint André à Rome.

'La ville de Misene où il avoit esté enterré, ayant esté ruinée par les Sarrazins, diverses personnes s'efforcerent inutilement de trouver son corps. Entr'autres un Seigneur Lombard nommé Sicard, ayant, dit Jean Diacre, trouvé un autre corps qu'il crut estre celui de ce Martyr, consacra une eglise sous son nom. 'Mais enfin Jean Diacre mesme qui raporte cette histoire, le trouva environ 615. ans depuis la mort du Saint; 'c'est à dire en l'an 920. [a] Il fut transporté à l'abbaye de S. Severin dans Naple, & mis sous l'autel, [b] où il se fit divers miracles. [c] Il est remarqué dans cette histoire que Jean Abbé de S. Severin, voulant faire chercher le corps de S. Sosie, en demanda la permission à Estienne Evesque de Naple, croyant que son action ne seroit pas canonique, si elle estoit faite sans la licence de l'Evesque à qui ce droit appartenoit. 'Il est encore remarquable que l'on chantoit alors en grec & en latin. 'Quand on apporta le corps du Saint à Naple, Jean Diacre dit que beaucoup de femmes de qualité sortirent de la ville pour le recevoir, & mesme un grand nombre de [2] Vierges religieuses, [qui pouvoient bien n'estre pas encore renfermées dans la closture.

Le martyrologe Romain marque à Pouzoles le 19. de septembre la feste de S. Janvier, de S. Sosie, & des autres dont nous avons parlé: en quoy il suit Bede & Adon. Usuard met les autres le mesme jour, mais ne parle de S. Sosie que le 23. auquel Vandelbert] '& un tres ancien martyrologe le mettent aussi. [Bede & Adon le repetent le mesme jour.] 'Et on marque que c'est celui auquel il fut enterré à Misene, [soit aussitost aprés sa mort, soit depuis lorsqu'on y eut elevé une eglise en son honneur.] 'L'Eglise d'Afrique mesme met S. Janvier & S. Sosie dans son calendrier en differens jours vers le 20. de septembre. [c] Les martyrologes de S. Jerome marquent le 7. de ce mois à Benevent S. Janvier, S. Feste, S. Acute [ou Acuce,] S. Didier, & un Sesonte, 'qu'on ne sçait s'il faut prendre pour S. Sosie: [d] Raban les suit en cela. [e] Ils mettent encore S. Janvier & S. Ance [ou Acuce] à Naple le 19. de septembre, que Florentinius croit pouvoir estre le jour de la translation de S. Janvier à Naple: '& le 29. du mesme mois ils joignent S. Janvier & S. Sosie à quelques autres, sans marquer où ils ont souffert. 'On fait aujourd'hui la feste de ces

Marginal notes: §. 8. — §. 8. — §. 10. — §. 11. — §. 12. — §. 13. — §. 14. — §. 14. — Paul. ill. p. 198| Ugh. t. 6. p. 60. a. — Paul. ill. p. 223. — Bar. 19. sept. a. — Gr. dial. l. 4. c. 26. 54. p. 260. d|312. d. Bar. 305. §. 6. — Prosp. prom. 14. c. 6. p. 162. — Anast. c. 52. p. 32. a. — Sur. 19. sept p. 237. §. 16. — §. 21. — Ugh. t. 6. p. 122. a. — a Sur. 19. sept. p. 239. §. 22. — b §. 23. 24. 25. — c §. 15. — §. 22. Ibid. — Flor. p. 852. 1. — Sur. 19. sept. p. 237. §. 14. — Anal. t. 3. p. 414. — c Flor. p. 813. — p. 814. — d p. 815. 1. — e p. 841. 843. — p. 884. — p. 815. 1.

1. C'estoit plutost Maximien Hercule; ou Severe Cesar, si c'estoit aprés le premier de may.

2. *asciariarum.* Il faut sans doute *asceteriarum.*

ces Saints à Naple le 8. de may, & on croit que c'est depuis le Pape Clement IV. [vers l'an 1265.]

'Les Grecs font aussi de S. Janvier & de ses compagnons tant le 18. de septembre selon Ughelius, ou [1] le 19. selon Canisius, [a] que le 21. d'avril; auquel ils en font leur grand office. Ils y raportent l'histoire d'un enfant "ressuscité par une image de S. Janvier. [Mais ils ne disent point d'où une histoire si extraordinaire est tirée.]

1. Ni les Ménées, ni le menologe de Venise en 1523. ni Maxime de Cythere, ne parlent point de S. Janvier le 18, 19, ou 20. de septembre.

SAINT
THEODORE,
MARTYR A AMASÉE.

[LE nom de Theodore est fort celebre entre les Martyrs.] 'Les Grecs en reverent deux aujourd'hui sur tous les autres, & mettent leur feste dans la seconde classe, c'est à dire parmi celles qui sont festées par le peuple jusques à midi. Ils appellent l'un "le Capitaine ou le General, l'autre "le nouveau soldat; '& disent qu'ils furent tous deux martyrizez dans le Pont, le premier à Heraclée sous Licinius, & le second à Amasée sous Maximien [Galere. "Nous n'avons aucun monument digne de foy qui parle de celui d'Heraclée, & il y a mesme assez sujet de croire qu'il n'est pas different de l'autre, dont l'histoire est bien mieux fondée. Car elle est appuyée sur l'autorité de S. Gregoire de Nysse,] 'qui a fait une fort belle harangue en son honneur le jour de sa feste, & au lieu mesme où reposoient ses reliques. 'Nous avons aussi ses actes, qui paroissent écrits par un témoin oculaire. [Ils sont d'un style fort simple, & fort bon, & s'accordent assez bien avec S. Gregoire de Nysse, "excepté en quelques points, dans lesquels ils sont conformes avec les actes de S. Theogene de Cyzic: ce qui donne sujet de craindre qu'ils n'aient esté alterez en ces endroits. Ainsi nous nous en servirons, mais non pas comme d'une autorité tout à fait authentique, & egale à celle de S. Gregoire de Nysse.]

'S. Theodore estoit d'une naissance illustre qu'il tiroit de l'Orient, [a] quoique les nouveaux Grecs le fassent d'Amasée mesme où il souffrit. [b] Un abregé de ses actes qui est dans le legendaire de S. Michel de Beauvais, dit qu'il avoit esté amené de Tyr. 'Du reste il n'estoit avantagé ni de la gloire du siecle, ni des honneurs du monde, 'ni des richesses de la terre. [c] Les "Saints Eutrope, Cleonique, & Basilisque, dont le dernier estoit du village de Cumiales à deux journées d'Amasée, & qui souffrirent peu aprés S. Theodore, sont qualifiez ses parens par les Grecs, & ses compagnons de milice. 'On marque particulierement que S. Cleonique avoit toujours esté inseparablement uni avec luy, & qu'ils avoient esté amenez de Tyr l'un avec l'autre, [pour estre enrolez dans les troupes.] 'Car le Saint estant encore fort jeune, 'fut pris en son pays pour estre enrolé dans la milice, & fut envoyé avec sa compagnie en nostre pays, dit S. Gregoire de Nysse, [originaire du Pont,] pour y prendre les quartiers d'hiver, '& y estre joint, selon ses actes, à la legion "des Marmarites, qui logeoit à Amasée dans le Pont sous le colonel Brincas: 'Et cette province devint enfin sa veritable patrie par le martyre qu'il y endura, & par les honneurs qu'y receut son sacré corps.

'En ce temps là il s'eleva tout d'un coup une furieuse guerre contre les Chrétiens, qui contraignoit tous les Fideles ou de sacrifier ou de mourir. 'Elle estoit publiée par Maximien [Galere,] '& 'par Maximin, qui estoient tous deux Empereurs [en Orient. "Il faut mettre apparemment ce nouvel edit au commencement de l'an 306.] 'Theodore qui n'estoit pas un apprentif dans la milice de J. C, mais qui avoit le courage & l'experience d'un vieux soldat, ne fit paroistre aucune crainte en une occasion si perilleuse; & au lieu de cacher sa foy, il sembloit presque la porter écrite sur son front. 'On le voulut mener pour sacrifier; mais il declara au milieu de toute la legion qu'il estoit Chrétien, & qu'il ne pouvoit sacrifier aux faux dieux, parcequ'il avoit J. C. pour Roy dans le ciel. 'Il fut amené devant "le Gouverneur & le Colonel, selon S. Gregoire de Nysse. 'Ses actes ne parlent en cette occasion que du colonel Brincas, qui l'exhorta avec douceur à luy obeïr, & à sacrifier aux dieux; à quoy il répondit qu'il estoit soldat de J. C. son Roy, [encore plus que des Empereurs;] 'qu'il reconnoissoit seul pour son Dieu ce Fils unique de Dieu; que pour les dieux qu'ils luy vouloient faire adorer, ce n'estoient pas des dieux, mais des demons; & que quiconque leur attribuoit des honneurs divins estoit dans l'erreur.
„ Voilà, ajouta-t-il, quelle est ma religion,
„ quelle est la foy pour laquelle je suis prest
„ de tout souffrir. Qu'on me coupe, qu'on
„ me dechire, 'qu'on me brule: Tous mes
„ membres doivent cet hommage à leur
„ Createur, de souffrir pour luy.

'Pendant que "ceux qui presidoient au jugement, étonnez de la resolution si hardie de ce jeune homme, & de son ardeur pour le martyre, se trouvoient embarassez, & consultoient entre eux sur ce qu'ils avoient à faire; un officier des troupes 'nommé Posidoine, qui est qualifié [1] Ducenier, 'voulant se railler du Saint, sur ce qu'il avoit parlé du Fils de Dieu, luy demanda si son Dieu avoit un
„ fils. Oui, dit constamment le Saint, Dieu
„ a un fils, mais un fils né d'une maniere
„ digne de Dieu, & bien elevée audessus de
„ vos idées basses & charnelles. 'Car ce fils
„ est la parole de la verité, par laquelle il
„ a fait toutes choses. 'Est-ce là ce qu'on en-

1. 'On croit que c'estoient ceux qui recevoient de l'Epargne deux-cents grands sesterces.

enseigne parmi vous? Ne rougissez-vous « pas d'adorer des dieux masles & femel- « les, sans parler de tout le reste que je « n'ose dire? 'Le colonel [Brincas] prit la « parole, & dit au Saint: Pouvons-nous « connoistre ce fils de Dieu? A quoy le « Saint répondit; Je voudrois que Dieu « vous eust donné assez de lumiere pour « cela. Mais, dit Posidoine, quand nous « l'aurions connu, nous ne pourrions pas « abandonner nostre Empereur pour nous « donner à vostre Dieu. Si vous le connois- « siez, dit Theodore, rien ne vous pour- « roit empescher de sortir de vos tenebres, « & de quitter une confiance si fragile que « vous avez en vostre prince de la terre, qui « est luy mesme tres fragile, pour servir « le Dieu vivant, le Roy, le Seigneur eter- « nel, & combatre comme moy sous ses « enseignes. «

Sur.p.230. §.2.

'Les juges témoignant avoir pitié de luy, ne le presserent pas davantage. 'Laissons-le là pour quelques jours, dit Brincas? Il changera, 'il viendra de luy mesme à ce qui luy est avantageux. Ainsi on « le renvoya, en luy donnant un certain temps pour se resoudre à sacrifier, & le Saint employa ce delai à prier sans cesse le Seigneur, & à le louer.

Nyss. p. 582.c. Sur.p.230. §.2. §.3.

'Cependant les impies tournerent leur colere contre quelques bourgeois d'Amasée, qu'ils prirent, & qu'ils firent mener en prison. Theodore les suivoit en leur enseignant tout haut le chemin du salut & de la patience, & en les exhortant à ne point renoncer J.C: ce qu'il continua jusqu'à ce qu'ils furent enfermez dans la prison. [Nous ne lisons point ce que devinrent ces prisonniers, qui estoient Chrétiens, comme il est aisé de le juger. Ils sont peutestre du nombre de ces illustres Martyrs du Pont]'que le martyrologe Romain celebre tous ensemble le 5. de fevrier, [a] & dont Eusebe décrit le martyre en general,] "comme nous l'avons raporté en un autre endroit.

§.3. Boll. 5. feb. p.658. a Eus. l. 8. c. 12. p. 306. b.c. V. la pers. de Diocletien.

Pour S. Theodore, il fit durant le delai qu'on luy avoit donné, une action extraordinaire, & qui mesme a esté en quelque sorte condannée par l'Eglise,] 'lorsqu'elle a défendu par le 60e Canon du Concile d'Elvire, de mettre au nombre des Martyrs ceux qui mourroient pour l'avoir faite. [Mais cette défense ne regarde pas S. Theodore, puisqu'ayant déjà confessé J.C. il fust toujours mort sans cela; & ainsi il ne tombe point sous la censure de l'Eglise, qui par ce Canon paroist avoir particulierement desaprouvé ceux qui par des actions non necessaires, attiroient sur eux une mort qu'ils eussent pu eviter par une sage & humble moderation. Aussi cette action dans S. Theodore a merité non le blasme de l'Eglise, mais les louanges de S. Gregoire de Nysse,] 'qui la raconte avec joie & avec plaisir, & l'appelle une action genereuse. Voici ce que c'estoit.

Conc. t. 1. p. 977. a. Nyss. p. 582. d. d|583. a.

'Il y avoit au milieu d'Amasée sur le bord de la riviere [d'Iris,] un temple de celle que les fables appellent la mere des dieux. Le Saint ayant trouvé une heure & un vent favorable à son dessein, y mit le feu 'durant la nuit, [b] & le reduisit en cendres avec l'idole; rendant par cette action la réponse que l'on attendoit de luy. Car il ne taschoit pas à cacher ce qu'il avoit fait: au contraire il le declaroit & s'en vantoit, s'il faut ainsi dire, publiquement. 'Et mesme il avoit esté vu par quelques personnes de la ville qui l'en accuserent: 'de sorte que la chose fut sceue en un moment de tout le monde.

Sur. 9. nov. p. 203. §. 3. b Nyss. p. 582. 583. Sur.p.230. §.3. Nyss. p. 582.d.

'Le Questeur [de la ville] nommé Cronide, [qui estoit peutestre chargé de la garde de ce temple,] fut saisi de crainte à cette nouvelle. Il fait prendre Theodore, & l'amene devant le Gouverneur, à qui il forme sa plainte contre ce nouveau soldat. Ce Gouverneur estoit Publius [ou Popilius;] '& selon l'histoire de S. Basilisque, il semble qu'il eust aussi le nom d'Asclepiodote. 'Il manda le colonel Brincas, pour savoir s'il avoit donné permission à son soldat de bruler le temple. Il répond qu'au contraire il l'avoit souvent exhorté de sacrifier aux dieux, & qu'il luy avoit mesme donné un temps prefix pour le faire: mais que s'il avoit brulé le temple, il estoit tout à fait coupable, & le Gouverneur pouvoit le punir comme juge selon la rigueur des loix.

Sur p.230. §. 3. Boll. 3. mars, p. 235. b| 237. d. Sur.p.230. §.3.

'La nouvelle face de ce tribunal, bien plus terrible que le precedent, n'epouventa point Theodore, & ne l'empescha point d'avoir le visage & l'assurance d'un juge, dans le lieu & l'état d'un criminel. 'Publie luy demandant pourquoi il avoit brulé la déesse au lieu de l'adorer, il répondit, Je ne desavoue pas ce que « j'ay fait: J'ay allumé du bois pour bru- « ler des pierres: Vostre déesse & toute sa « vertu s'est trouvée de pierre; & ainsi le « feu l'a attaquée & l'a brulée. Le juge « tout en colere le fit fouetter, & le menaça de luy faire souffrir bien d'autres supplices plus rigoureux, s'il n'obeïssoit aux edits des Empereurs. Je ne vous obeïrai « point, dit Theodore, & je ne crains point « tous vos supplices, quelque terribles « qu'ils soient. Faites tout ce que vous « voudrez: Je ne crains rien, dans l'espe- « rance que j'ay des biens du ciel & de la « couronne que Dieu me prepare. Sacrifiez, « Theodore, dit le juge, & epargnez vous « les tourmens qui sont dus à vostre deso- « beïssance. Car je vous promets que je « vous ferai mourir d'une mort epouven- « table. 'Tous vos supplices, répondit Theo- « dore, ne me sont rien. Car J. C. mon « Seigneur & mon Roy, est toujours au- « prés de moy pour m'en delivrer. Mais « vous ne le voyez pas, parceque vous « n'avez pas les yeux de l'ame. 'Le juge « voyant que Theodore ne cedoit point à ses menaces, voulut le gagner, dit S. Gregoire de Nysse, par les promesses des honneurs, des dignitez, & mesme du pontificat, 'l'assurant qu'il en écriroit aux Empereurs. 'Mais le Saint se moqua de ces promesses: [c] Il leva les yeux au ciel, & faisant le signe de la Croix sur tout son corps, il dit au tyran', Quand vous me « feriez fondre dans le feu, quand vous de- « chireriez mon corps par tous les suppli- « ces imaginables, quand vous le mettriez « en pieces à coups d'épées ou par les dents « des bestes sauvages; tant qu'il me restera « encore quelque soupir, je ne renoncerai « jamais le nom de mon Christ. Alors «

Nyss. p. 583. a. b. Sur.p.230. §.4. Nyss p. 583. b. c. Sur.p.231. §.6. Nyss. p. 583. 584. c Sur. p. 231. §. 6.

'Alors le juge quittant ce faux masque de douceur, [a] & ayant pris l'avis du Colonel, fit mettre le Saint sur le chevalet, [b] & ordonna qu'on luy dechirast les costez [c] avec les ongles [de fer:] ce qui fut executé avec tant de cruauté, que les os en furent decouverts. 'Le Saint demeura cependant aussi ferme, que si on en eust tourmenté un autre. 'Il ne dit rien au juge, [d] mais il chantoit ce verset du „ pseaume: Je benirai le Seigneur en tout „ temps, ma bouche publiera toujours ses „ louanges. [e] Le juge surpris de cette rare „ patience, luy dit ces paroles: N'as-tu „ point de honte, miserable que tu es, de „ mettre ta confiance en cet homme que tu „ appelles Christ, & que l'on a fait mourir „ malheureusement; & de te livrer si in„ considerément à cause de luy aux tour„ mens & aux supplices? A quoy le Martyr „ fit cette belle réponse; C'est une honte „ que moy & tous ceux qui invoquent le „ nom de J. C. reçoivent avec beaucoup „ de joie.

'Les tourmens de la question furent suivis de la prison, où Dieu fit paroistre de nouveau les merveilles de sa puissance. Car la nuit estant venue, on entendit les voix d'une multitude de personnes qui chantoient, & l'on vit une lumiere comme de plusieurs lampes allumées. Le geolier surpris de tout ceci, courut au cachot, où estant entré, il ne vit autre chose que le Saint qui reposoit, & les autres prisonniers endormis. [Les actes du Saint mettent aprés ceci les vaines promesses que luy fit le juge, & les tourmens dont nous avons parlé avant son emprisonnement, pour suivre l'ordre de S. Gregoire de Nysse.] 'Ce Saint semble dire que le Martyr souffrit encore diverses choses aprés la prison, [mais il n'en marque aucune en particulier.] 'Ses actes disent que le peuple voyant sa constance, demanda en criant qu'on le fist mourir; surquoi le juge le pressant de sacrifier, s'il ne vouloit s'exposer à de nouveaux tourmens, il rejetta cette proposition avec horreur. „ Qu'aimez vous mieux, luy dit le juge, d'es„ tre avec nous ou avec vostre Christ: Alors „ le Saint répondit avec beaucoup de joie; „ J'ay esté, je suis, & je serai avec mon Christ. „ Pour le reste faites ce que vous voudrez.

'Enfin le juge voyant qu'il ne pouvoit surmonter sa patience, 'prononça la sentence, & le condamna à estre brulé; [f] ce qui fut executé tres promtement. Le Saint fut mené au lieu de l'execution, & ayant fait le signe de la Croix sur son front & sur tous ses membres, quand le feu fut allumé autour de luy, il rendit „ son ame en paix; & nous la vismes, dit „ l'auteur de ses actes, monter au ciel com„ me un éclair. [S. Gregoire de Nysse semble dire qu'il fut brulé dans une fournaise.] 'Car décrivant une peinture où le martyre du Saint estoit representé, il dit que l'on y voyoit cette fournaise toute ardente de feu. 'Quelques uns disent qu'avant qu'on allumast le feu, le Saint voyant entre les assistans S. Cleonique son intime ami, qui fondoit en larmes, il luy dit „ tout haut; Cleonique, je vous attens, „ suivez moy, & hastez vous. Nous ne „ nous sommes jamais separez dans cette „ vie corruptible; & il ne faut pas que nous „ soyons separez dans celle du ciel. [Nous verrons 'autrepart que S. Cleonique le suivit en effet bientost.]

V. S. Basilisque.

'S. Theodore fut martyrizé le 17. de fevrier selon ses actes; [g] & S. Gregoire de Nysse témoigne aussi que sa feste se celebroit dans l'hiver. 'Elle se faisoit le 17. de fevrier du temps de Balsamon, & les Grecs la font encore le mesme jour. Les Latins la remettent au 9. de novembre, 'auquel elle est marquée dans le Sacramentaire de S. Gregoire, dans le calendrier Romain du P. Fronto, [dans Bede, dans Florus, & ensuite dans les autres martyrologes, & dans beaucoup de breviaires.] 'Quelques martyrologes de S. Jerome marquent aussi ce jour là un S. Thodore, mais à Nicomedie. [En supposant mesme qu'il est mort le 17. de fevrier, on peut mettre sa mort des l'an 306.] 'Les Grecs disent que peu de temps aprés son martyre, il s'apparut en la compagnie de J. C, aux SS. Eutrope, Callinique, & Basilisque, & les delivra d'une flagellation tres cruelle qu'ils enduroient pour la foy.

'Une sainte femme nommée Eusebie demanda son corps, & l'embauma. [h] Il fut enseveli avec beaucoup de soin & d'honneur, [i] & transporté en un lieu nommé Eucaïtes, dans le territoire d'Amasée, à une journée de la ville, & mis chez cette Eusebie, qui y celebroit tous les ans, ou mesme tous les jours, la memoire de son martyre. 'Il semble qu'elle ait esté enfin martyrizée elle mesme. [S. Gregoire ne nomme pas le lieu où le corps du Saint fut mis, quoiqu'il marque assez qu'il fut transporté hors d'Amasée, puisque parlant du temple que le Saint brula, il ne dit pas que c'estoit *en cette ville*] 'mais dans la ville metropolitaine d'Amasée. 'Il témoigne que de son temps ce saint corps estoit dans un lieu sacré, & dans un temple de Dieu, insigne tant par la grandeur & la magnificence de sa structure, que par les richesses & la beauté de ses ornemens. Il y avoit quelques statues d'animaux, '& une peinture sur la muraille, qui representoit l'histoire du martyre du Saint, avec une image de J. C. qui presidoit à ce grand combat.

'Son tombeau estoit visité durant toute l'année, [k] mais particulierement le jour de sa feste, la rigueur de l'hiver n'estant pas capable d'empescher que les peuples n'y accourussent en foule de toutes parts. 'Ce fut en ce mesme jour que S. Gregoire de Nysse fit une celebre harangue pour relever son martyre; '& il la prononça au tombeau mesme de ce Saint, [l] où il témoigne qu'il se faisoit beaucoup de miracles, tant pour l'expulsion des demons, que pour la guerison de diverses maladies. 'Il attribue aussi à ses intercessions de ce que la province avoit esté garantie l'année precedente de l'incursion des Scythes [ou des Huns,] dont elle avoit esté menacée, '& il luy demande la mesme protection pour l'avenir. 'Bollandus nous fait esperer avec ses actes grecs, une narration abregée de plusieurs de ses miracles, & une autre plus étendue

due dans un diſcours fait par le Preſtre Chryſippe.

'S. Gregoire de Nyſſe remarque auſſi que l'on eſtimoit une grande benédiction de toucher ſeulement "à ſon tombeau. Mais c'eſtoit une faveur tres inſigne lorſqu'il arrivoit que l'on pouvoit toucher ſes reliques. 'On les baiſoit des yeux, de la bouche, des oreilles, & de tous les ſens. 'On emportoit auſſi comme un tres riche threſor, de la terre & de la pouſſiere qui eſtoit ſur ſon ſepulcre. 'Dans le VI. ſiecle les ſaints ſolitaires venoient de la Paleſtine honorer S. Thodore à Eucaïtes. 'Cette ville fut dans la ſuite du temps erigée en eveſché; & meſme on le fit independant du metropolitain [d'Amaſée:] '& le nom d'Eucaïtes ou Eucanée fut changé par l'Empereur Jean Zimiſque en celui de Theodorople ou ville de S. Theodore.

'On marque trois egliſes de S. Theodore à Conſtantinople, dont la plus celebre eſt celle qui fut baſtie par le Patrice Sporace vers le milieu du V. ſiecle. Elle eſtoit auprés de Ste Sophie. 'C'eſt là qu'on faiſoit particulierement la feſte du Saint le premier ſamedi de Careſme: On en donne une raiſon [que nous ne raportons point ici, "parcequ'elle paroiſt peu fondée.] 'La derniere action de S. Eſtienne le jeune, lorſqu'il ſouffrit le martyre pour les Images au VIII. ſiecle, fut de témoigner ſon reſpect pour S. Theodore en paſſant devant ſa chapelle. 'Cyrille dans la vie de S. Sabas, parle d'une egliſe de S. Theodore Martyr vers Jeruſalem, & raporte comment il fit retrouver dans une apparition une grande ſomme d'argent qu'on avoit volée. 'On pretendoit conſerver le bouclier du Saint dans une egliſe de ſon nom qui eſtoit à Daliſande ville d'Aſie. 'Il y a encore à Rome une tres ancienne egliſe de ce Saint; [& c'eſt apparemment la cauſe de ce que ſa feſte eſt marquée dans les anciens monumens de l'Egliſe Romaine.]

'S Jean de Damas raporte de S. Anaſtaſe Sinaïte 1, [ou de quelque autre poſterieur,] que les Sarrazins eſtant entrez dans une egliſe de S. Theodore à quatre milles de Damas, outre mille autres crimes qu'ils y commirent, ils jetterent une fleche contre ſon image, laquelle rendit auſſitoſt du ſang. Ils furent tous témoins de ce miracle, qui ne les empeſcha pas cependant de continuer leurs excés. Mais ils en furent punis, & ils perirent tous miſerablement en peu de jours. S. Anaſtaſe ajoute que pluſieurs de ceux qui avoient vu la choſe, vivoient encore lorſqu'il l'écrivoit, que luy meſme avoit vu cette image, & que l'on y remarquoit encore le coup de la fleche, & des veſtiges du ſang qui en eſtoit ſorti. 'Baronius entend cela de Saint Theodore d'Amaſée.

'L'Empereur Jean Zimiſque gagna une illuſtre bataille ſur les Ruſſiens en 971. aſſiſté, comme l'on croit, par S. Theodore dont on faiſoit ce jour là la feſte, ce qui fut confirmé par une viſion. L'Empereur pour reconnoiſtre cette grace, rebaſtit avec beaucoup de magnificence l'egliſe où eſtoit le corps du Saint: Et ce fut ſur cela qu'il donna à la ville d'Eucaïtes où il eſtoit encore, le nom de Theodorople.

'Les Venitiens pretendent que Narſe fit baſtir une egliſe de S. Theodore dans leur ville des le VI. ſiecle, & que vers l'an 1256. "on y a tranſporté le corps de ce Saint, qui a eſté le protecteur de leur Republique avant S. Marc. 'On pretend auſſi avoir le corps de S. Theodore à Brinde, & ſon chef à Cajete, [a] où l'on dit qu'il fut apporté le 30. novembre 1210, & mis dans l'egliſe de la Ste Vierge. Nous avons l'hiſtoire de ſa reception faite par un auteur du temps, qui marque que ce S. Theodore eſt celui qui avoit eſté martyrizé par le feu, [c'eſt à dire celui d'Amaſée.] 'Les Benedictins de Moleſme au dioceſe de Langres, croient auſſi avoir aujourd'hui le chef de S. Theodore. 'On pretend avoir encore de ſes reliques à S. Denys en France, & en divers autres endroits.

1. S. Anaſtaſe Sinaïte a vécu avant les conqueſtes des Sarrazins.

SAINT BASILISQUE SOLDAT,

MARTYR A COMANE DANS LE PONT:

AVEC S. EUTROPE, ET S. CLEONIQUE,

MARTYRS A AMASSÉE.

[NOUS venons de voir quels ont eſté les combats & les triomphes de l'illuſtre Martyr S. Theodore d'Amaſée, & nous avons dit qu'il avoit apparemment ſouffert le 17. fevrier de l'an 306. La benediction que Dieu luy avoit donnée ne ſe renferma pas en ſa perſonne, & elle s'étendit auſſi ſur ceux qui luy eſtoient plus particulierement unis.] 'Car les SS. Eutrope, Cleonique, & Baſiliſque, que l'Egliſe honore entre les Martyrs, ſont qualifiez ſes parens & ſes compagnons dans la milice. 'S. Baſiliſque qui eſt le plus celebre des trois, eſt appellé particulierement ſon couſin.

'Ces Martyrs ſont illuſtres parmi les Grecs, qui en font le 3e. jour de mars, 'en quoy ils ont eſté imitez par quelques Latins. [Nous ne ſavons rien neanmoins d'Eutrope & de Cleonique, que par les livres de l'office des Grecs, qu'on ſçait n'eſtre pas de grande autorité, & par les actes manuſcrits de S. Theodore, plus alterez que les communs.] 'Pour S. Baſiliſque, nous en avons des actes qui portent

scriba à memoriis. tent le nom d'Eusigne qualifié ″greffier & secretaire, & qui se pretend témoin oculaire de ce qu'il raporte. [L'air de la piece a en effet quelque chose d'assez beau & d'assez saint, pour croire qu'elle est originairement du IV. siecle. NOTE 1. ″Mais il est à craindre qu'elle n'ait depuis esté alterée par quelque Grec. C'est pourquoi nous ne pretendons pas traduire exactement tout ce qui s'y trouve, & nous croyons qu'il suffira d'en mettre le principal en abregé, laissant aux lecteurs à juger comme il leur plaira de tant de miracles & de faits extraordinaires dont elle est pleine, mais dont nous ne marquerons qu'une partie. Nous y joindrons ce que les Grecs raportent des deux autres Martyrs, non seulement parceque nous n'en trouvons rien autrepart, mais encore parceque cela semble tiré de la mesme piece que le martyre de S. Basilisque.] 'Car par le commencement de ses actes, p.237.d.e. il est aisé de croire que nous ne les avons pas entiers.

'Les Grecs les font tous trois originaires de Cappadoce; p.235.b. NOTE 2. [″ce qui paroist assez incertain.] 'D'autres disent que MS.p.447. S. Cleonique avoit esté amené de Tyr à Amasée dans le Pont avec S. Theodore, dont il estoit l'ami & le compagnon inseparable. 'S. Basilisque avoit, selon ses actes, Boll. 3. mars, p. 237. e| 238. b.d. sa mere, trois freres, & d'autres parens au village de Cumiales, à une journée ou deux d'Amasée. 'Il paroist que toute sa p.238.a. famille estoit Chrétienne. 'Il fut enrolé p.235.b. avec Eutrope & Cleonique dans la mesme compagnie que S. Theodore, 'qui selon Sur. 9. nov. p. 230. §. 1. V. S. Theodore. ses actes estoit de la legion ″des Marmarites, logée à Amasée sous le colonel Brincas. 'Ils furent arrestez ★ tous quatre en- Boll. 3. mars, §. 1. p. 237. e| 238. a. *NOTE 3. semble comme Chrétiens, selon les actes de S. Basilisque, [& ainsi vers le commencement de l'an 306.] 'D'autres cependant MS. p. 447. disent que S. Theodore estant pres de mourir, reconnut Cleonique entre les assistans; & le voyant qui pleuroit, il luy dit tout haut qu'il l'attendoit, & qu'il se hastast de le suivre, afin qu'ils pussent estre unis dans le ciel, comme ils l'avoient esté sur la terre. [Si cela est vray, S. Cleonique ne fut arresté qu'aprés la mort de S. Theodore.]

'Basilisque, Eutrope, & Cleonique furent presentez au juge nommé Asclepiodote. Men. 3. mars, p. 18|Boll. p. 235. b. [a] Le premier tourment qu'ils endurerent fut celui des fouets, dont on les a Boll. p. 239. b| 864. f. dechira attachez à des colonnes jusqu'à ce que les boureaux se furent eux mesmes lassez. 'Et S. Eutrope ayant eu la har- p. 235. b. diesse de reprendre la cruauté du juge, on luy meurtrit tout le visage de coups. 'Mais J. C. les guerit en s'apparoissant à b|p. 239. b. eux accompagné de S. Theodore, [qui sans doute estoit déja mort:] & ce miracle marqué dans les actes de S. Basilisque, convertit un grand nombre de personnes qui acquirent le ciel en perdant la teste. 'Le juge voulut changer d'atta- p. 235. b. c. que, & s'efforça d'amollir la constance de Cleonique par les presens & par les honneurs qu'il luy promit. Mais ses artifices ne firent que donner de nouvelles forces au saint Martyr. Il se moqua de la folie du juge; & pour faire voir la foiblesse de ses divinitez, il abatit, dit-on, par ses prieres une statue de Diane, à laquelle le juge sacrifioit alors. 'Le juge irrité fit jetter sur les Saints trois chaudieres pleines de bitume & de poix toute bouillante, selon les termes de l'histoire, &c. qui ajoute que ″les Saints sortirent vivans de ce supplice. Enfin Eutrope & Cleonique acheverent leur martyre par la croix [comme J. C.]

c. 'Basilisque fut remené en prison pour les suivre peu de temps aprés, 'lorsque p. 237. c. l'on eut envoyé au lieu d'Asclepiodote un nouveau Gouverneur nommé Agrippa, qui avoit ordre de faire mourir par divers supplices tous les Chrétiens qui refuseroient de sacrifier. 'Basilisque passa c. ce temps là dans une grande tristesse, priant J. C. avec larmes de ne le point oublier, & de ne permettre pas qu'il fust separé des Saints avec qui il avoit esté pris, & qui estoient déjà couronnez. Cette priere ne fut pas vaine. J. C, disent ses actes, s'apparut à luy [durant une nuit,] luy dit qu'il n'avoit pas sujet de s'affliger d'estre demeuré aprés ses compagnons, puisqu'il en precedoit beaucoup [d'autres;] Qu'il allast dire adieu à ses parens, qu'il recevroit aussitost aprés la couronne du martyre & le repos
„ dont les autres jouissoient. Mais, ajouta-
„ t-il, ne craignez rien, & n'apprehendez
„ point les supplices que vous aurez à souf-
„ frir, parceque je suis avec vous.

'Aprés cette vision, Basilisque se mit c. en prieres tout rempli de joie, & [il luy sembloit] qu'il voyoit les portes de sa prison ouvertes. Le jour estant venu, il pria ses gardes '& le porte-clefs de luy &. donner quatre jours pour aller à Cumia-
„ les prendre congé de ses parens: Je revien-
„ drai aussitost, leur dit-il, pour aller trou-
„ ver mon veritable pere qui est J. C. Les gardes luy témoignerent qu'ils le laisseroient volontiers aller entierement libre; mais qu'ils n'osoient luy donner mesme les quatre jours qu'il demandoit, à cause qu'on attendoit alors le Gouverneur; & que comme son nom estoit écrit sur le greffe, ils craignoient que le Gouverneur ne le leur demandast durant qu'il seroit absent. Enfin neanmoins il obtint que ses gardes le meneroient à Cumiales.

'Sa mere & ses parens vinrent au devant Ibid. de luy avec une extreme joie: & le lendemain qu'il fut arrivé, ayant fait assembler tous ceux de sa connoissance, il leur fit une exhortation pleine de pieté, pour leur apprendre qu'il faut entrer dans le royaume de Dieu par un grand nombre de souffrances. 'Il les exhorta à per- p. 238. a. sister jusques au bout dans la foy de J. C, & leur dit en les quittant pour s'en retourner, qu'ils ne devoient plus esperer de le voir en ce monde, parcequ'il alloit accomplir son martyre comme S. Theodore, S. Eutrope, & S. Cleonique. Tous les assistans se jetterent à son cou, & le conjurerent en pleurant que quand il auroit consommé sa course, il voulust prier Dieu pour eux & pour tous les Chrétiens, & luy demander qu'il fist cesser la persecution des tyrans, & les sacrifices des demons, afin que toute la terre fust remplie de la gloire de J. C.

a. 'Le jour mesme que Basilisque partit d'Amasée, Agrippa y arriva. Il employa ce jour là à divers sacrifices ; 'b. & le lendemain ayant ouvert l'audience, il s'informa de ceux qui estoient dans la prison. On luy parla de Basilisque, & comme il trouva son nom sur le registre, il demanda qu'on le fist venir. 'Un Officier *Defensor.* de la ville fut à la prison pour le chercher; & comme il ne l'y trouvoit pas, il se saisit du porte-clefs, & l'amena au Gouverneur, qui luy fit une rude reprimende d'avoir laissé echaper un prisonnier, & un ennemi des dieux. Il répondit qu'il estoit parti le jour de devant avec ses gardes pour aller faire un tour en son pays, & qu'il promettoit de le representer dans quatre jours. Le Gouverneur luy dit qu'il y alloit de sa vie s'il ne le representoit, & sur la caution de l'officier de la ville, il l'envoya chercher Basilisque. Il le fit accompagner par un de ceux qu'on qualifioit [1] Magistriens, à qui il dit d'emmener le Saint & quelques autres prisonniers à Comane où il s'en alloit, & qu'il connoistroit par la maniere dont il s'acquiteroit de cette commission, s'il estoit homme d'execution. [Le Magistrien esperant donc de gagner l'affection du Gouverneur par le mauvais traitement qu'il feroit au Saint,] c. 'fit faire, dit-on, des brodequins d'airain armez de grands cloux; & il s'en alla ainsi à Cumiales accompagné du porte-clefs, de quelques soldats, & d'Eusigne greffier qui voulut les suivre. f. 'Il semble que c'estoit pour servir le Saint en ce qu'il pourroit ; & il paroist qu'il estoit Chrétien. p.239. d. p.238. c. 'Ils rencontrerent Basilisque qui partoit de Cumiales pour s'en retourner à Amasée; & en mesme temps le Magistrien le fit charger de deux chaines tres pesantes qu'il avoit fait apporter, & luy fit chausser les brodequins, dont les cloux luy entrant jusqu'aux os, firent aussitost couler son sang de tous costez. c|p.239. a. 'Les soldats le contraignirent neanmoins de marcher en cet état, & ils le dechiroient tellement à coups de fouet, qu'on voyoit son sang se repandre jusques à douze piez loin.

p.238. c.d. 'Tout le monde le suivoit en pleurant: sa mere au contraire l'encourageoit à souffrir durant le peu de temps qui luy restoit, dans l'esperance des recompenses eternelles, & du secours de J.C. pour l'amour duquel il souffroit. d. 'Si les hommes, disoit-elle, vous condannent comme un méchant & un larron, ce larron qui a esté crucifié avec J. C. vous recevra dans le ciel. Elle luy demanda seulement qu'il se souvinst d'elle en marchant comme il faisoit dans la voie des commandemens de Dieu, & puis elle se retira en priant pour luy. Le Martyr luy dit adieu, à elle, à ses trois freres, & à tous ses autres parens & amis, en les priant de s'en retourner. Et comme ils pleuroient à cause de ce qu'il souffroit, Ne pleurez point, leur dit-il; mais demandez à Dieu qu'il me fasse remporter la victoire dans ce combat, & vaincre les embusches du diable aussibien que la cruauté des juges. Pourquoi m'affligez vous par vos larmes ? Plust à Dieu que je pusse mourir plus d'une fois pour nostre Seigneur J.C. e. 'Il les embrassa en les priant diverses fois de s'en retourner.. Mais il falut pour cela que le Magistrien les menaçast de les mener tous prisonniers au Gouverneur, & mesme "qu'il mist pié à *de asino quo sedebat.* terre pour fraper avec ses soldats ceux qui ne vouloient pas s'en aller.

e.f. 'Basilisque marchoit devant tous les autres avec ses brodequins, en chantant continuellement les louanges de Dieu, & témoignant dans sa douleur un courage qui étonnoit le Magistrien, parcequ'il ne savoit pas que Dieu adoucissoit ses peines, & le soutenoit dans ses douleurs.

f. 'Ils arriverent ainsi sur le midi en un village nommé Dacoze, où le Magistrien & les autres qui estoient au nombre de 14, sans conter Basilisque ni Eusigne, ayant esté priez à disner par une veuve payenne nommée Trojane, qui estoit dame du lieu, ils laisserent le Saint, lié les mains derriere le dos, attaché à un tronc d'arbre tout sec, exposé à la chaleur du soleil qui estoit fort grande. p. 239. a. 'Le peuple assemblé en grand nombre autour de luy, témoignoit beaucoup de compassion pour ses maux. Luy cependant chantoit des pseaumes, & prioit Dieu de faire paroistre sa puissance en sa faveur, comme il avoit fait pour tant d'autres Saints, & entr'autres pour Ste Thecle.

a. b. 'Dieu exauça la priere du Martyr: Il se fit, disent les actes, un grand tremblement, avec un bruit sous terre, & l'on entendit du ciel une voix qui disoit au Saint; Je vous accorde tout ce que vous me demandez. Ne craignez point, parceque je suis avec vous. b. 'En mesme temps les brodequins qu'il avoit aux piez se fondirent comme de la cire, toutes ses chaines rompirent, "& ses liens se briserent. &c.

c. 'Tous les Chrétiens, & les autres mesmes qui estoient presens à cette merveille, en glorifierent Dieu, hors quelques uns qui attribuoient ces miracles à la magie. Le Magistrien mesme sentant le tremblement, quitta le disner avec les autres, & s'en vint tout saisi de crainte estre le témoin de ces prodiges, dont Dieu augmenta encore le nombre. d. 'Car le Saint "rendit la santé à un paralytique & à &c. divers autres malades, qui embrasserent aussitost la foy Chrétienne: Trojane fut de ce nombre avec Trojan son fils & toute sa famille; & ils receurent tous le battesme.

d. 'Le Saint demeura là jusqu'au lendemain matin, que le Magistrien qui estoit fort touché aussibien que ses soldats, d'avoir fait tant de maux au Saint, luy vint dire avec beaucoup de civilité qu'il le prioit de vouloir continuer leur chemin, depeur qu'ils ne fussent eux mesmes en danger de leur vie. e. 'Ils partirent donc de là suivis de tout le peuple, dont une partie les accompagna jusques à un grand pont qui est sur la riviere d'Iris : & ce pont trembla quand ils le passerent, pour marquer que J. C. venoit visiter son Martyr, comme il le dit aprés à Eusigne. Le Saint s'arresta en ce lieu pour prier,

1. C'estoient ceux qui dependoient du Maistre des Officiers.

prier, comme il faisoit dans tous les endroits plus elevez qu'il rencontroit, & il renvoya le peuple qui le suivoit.

'Il y avoit trois jours qu'il marchoit à pié sans prendre aucune nourriture : de sorte qu'estant arrivé à un village nommé Saon, le Magistrien le pria de manger quelque chose. Mais il le refusa en disant qu'il estoit nourri par J.C. de la parole de Dieu, de la grace du S. Esprit, de la priere, de l'action de graces. 'Il refusa de mesme un asne sur lequel on le vouloit faire monter pour le soulager, assurant que le S. Esprit luy donnoit tout le soulagement & tout le repos qu'il souhaitoit. 'Il ne voulut point non plus manger ni le soir lorsqu'ils arriverent à l'hostellerie, ni le lendemain lorsqu'Eusigne & les autres mangerent sur les dix heures dans Comane. Il prioit durant ce temps là, & comme on disoit que le juge tourmentoit les Chrétiens avec beaucoup de cruauté, J.C. luy apparut, & luy dit de ne point craindre les menaces des impies, parcequ'il estoit avec luy.

c.f.

f.

f|p. 240.

'Quand ils furent dans la ville, le Magistrien sachant que le Gouverneur sacrifioit avec tout le peuple dans le temple d'Apollon, il luy fut dire qu'il luy amenoit Basilisque. Il en fut bien aise, & declara innocens les soldats qui avoient accompagné le Saint [à Cumiales.] Mais quand le Magistrien luy parla de ses miracles, il s'en moqua comme n'estant que des illusions de magie, & ordonna qu'on le fist venir pour sacrifier. 'Les soldats [que le Gouverneur envoya pour l'emmener,] luy disoient en le battant, que s'il ne sacrifioit, il periroit par divers supplices, & que c'estoit à luy à voir s'il vouloit mourir sans sujet pour un Dieu qu'on ne voyoit point. Basilisque répondit à cela que le Dieu qu'il adoroit faisoit assez voir sa toutepuissance par les miracles qu'il faisoit pour ses elus, & dont ceux qui estoient venus avec luy avoient esté les témoins. Le Magistrien & les autres avouerent ce qu'il disoit, & mesme ils luy demanderent pardon de la maniere dont ils l'avoient traité, l'assurant que s'ils n'eussent esté chargez de luy sur peine de la vie, ils luy eussent donné la liberté aprés les prodiges qu'ils avoient vus. Ils se recommanderent mesme à ses prieres.

p. 240. b.

b.c.

'Cependant le Gouverneur ayant envoyé dire qu'on fist venir Basilisque, il entra dans le temple avec un visage plein de joie. Le juge luy demanda s'il ne sacrifioit donc pas aux dieux; & il répondit à cela: „ Qui vous a dit que je ne sacrifiois point? J'offre à mon Dieu un sacrifice de louange. „ Le juge ne comprenant pas ce qu'il disoit, crut qu'il vouloit sacrifier à quelqu'un de ses faux dieux, & il luy répondit tout joyeux qu'il pouvoit choisir à quel dieu il vouloit sacrifier. 'Il y avoit dans ce temple une grande statue d'Apollon. 'Le Saint s'en approcha; & aprés avoir demandé aux assistans quel estoit le nom de leur dieu, 'il leur dit; „ C'est avec raison que vous l'appelez Apollon, qui signifie destructeur, puisque tous ceux qui l'adorent comme un dieu, periront & seront détruits: 'Pour moy, je connois le Dieu veritable & eternel, & c'est à luy que j'offre la louange qui luy est due. Voyez donc quel est mon sacrifice, & considerez quelle est la priere que je m'en vais faire. „ 'Il commença ensuite à louer la bonté & la puissance de Dieu dans la creation de l'univers, & le conjura enfin de briser cette idole muette & insensible, pour desabuser ceux qui luy rendoient des honneurs impies. 'Des qu'il eut fini sa priere par l'Amen, un tremblement de terre renversa la statue qui fut reduite en poussiere. Cela fit fuir de peur & le Gouverneur & tous les autres; de sorte que Basilisque demeura seul à rendre gloire à Dieu.

c.

&c.

c.

d.

d.c.

p. 240. c.

'Le Gouverneur l'envoya aussitost querir, & tout furieux luy reprocha qu'il l'avoit trompé. Le Saint prioit [en son cœur] au lieu de luy répondre; & enfin il luy dit, „ Celui qui a brisé vostre dieu, en va aussi bruler le temple; & en mesme temps le feu du ciel le consuma jusqu'aux fondemens. Le Gouverneur le voulut traiter de magicien : mais il luy répondit, „ Vous voyez par experience ce que c'est que vostre dieu. Qu'il se venge de moi s'il a du pouvoir, & qu'il défende luy mesme sa divinité.

b.

'Enfin aprés quelques autres discours le Gouverneur le condanna à perdre la teste, jugeant bien que de le tourmenter davantage, ce ne seroit que se faire de la peine, & soulever le peuple contre luy. Ainsi on le conduisit hors de la ville en un lieu appellé Discore, 'sur le bord de la riviere [d'Iris,] [a] où il fut executé en presence de beaucoup de peuple qui l'accompagna au martyre. Il vint, dit-on, une grande multitude d'Anges & d'Arcanges recevoir son ame; & J. C. paroissant dans le ciel, l'invita à entrer dans son royaume où ses compagnons estoient déja: „ Et nous tous, dit l'auteur, qui vismes ce mystere, & qui entendismes la voix du Seigneur, nous adorasmes Dieu, le visage prosterné contre terre, & nous luy rendismes graces de nous avoir rendus dignes de voir une si grande merveille.

p. 241. b.

d.

a b.

'Le Gouverneur avoit ordonné de jetter le corps du Saint dans la riviere, & avoit menacé que si quelqu'un l'enlevoit pour l'enterrer, il le feroit tourmenter, & confisqueroit tout son bien. 'Un soldat prit donc son corps pour l'aller jetter dans la riviere: mais les Chrétiens luy ayant donné trente pieces d'or, il le laissa entre les mains des Chrétiens, qui le mirent la nuit dans une terre labourée, & semerent dessus quelques legumes 'qui "germerent la nuit mesme.

b.

c.

d.

'Le demon, ajoutent les actes, entra dans le corps du Gouverneur, qui se voyant tourmenté, demandoit partout où estoit le corps du Saint, ne doutant point qu'il ne fust gueri en le touchant. Mais on luy representa qu'il avoit commandé qu'on le jettast dans la riviere, & personne n'osa luy dire qu'on l'avoit racheté. Il s'en alla donc au lieu où il avoit esté decapité; où ayant encore trouvé une goute de son sang, il la ramassa lui mesme, & l'ayant mise avec de la terre dans un linge dont il se ceignit, il fut aussitost delivré, & crut deslors en J.C.

d.

(d.) 'Les actes de S. Basilisque portent que (f.) le Saint souffrit le 21. de juillet, 'auquel neanmoins sa feste ne se trouve marquée (p.235.§.1–4.) nullepart. 'Les Grecs & les Latins la font le 3. de mars avec celle de S. Eutrope & S. (p.236. a.b.) Cleonique,'& en particulier le 22. de may. De sorte qu'il pourroit y avoir quelque faute de copie dans les actes; si l'on ne veut dire que les Grecs ont raporté au 22. de may l'histoire de S. Basilisque dont nous venons de parler, au lieu de celle "d'un autre Saint de mesme nom, (NOTE 4.) & qui estoit aussi enterré auprés de Comane.]

(Pall. v. Chr. p.99.) 'Car Pallade qui a écrit la vie de S. Chrysostome, nous apprend qu'à cinq ou six milles de Comane, il y avoit une eglise où estoit le corps de S. Basilisque autrefois Evesque de la mesme ville, qui avoit souffert le martyre à Nicomedie avec S. Lucien Prestre d'Antioche, (p. 100.) [au commencement de l'an 312.] 'C'est ce Saint qui s'estant apparu au Prestre de son eglise, luy dit de preparer un logement à son frere Jean qui devoit venir, [c'est à dire au grand S. Jean Chrysostome, que ses persecuteurs avoient tiré de Cucuse où ils l'avoient relegué, pour le transferer à Pityunte.] (p.99.) 'Ses gardes l'amenerent en effet coucher dans l'eglise du saint Martyr, [c'est à dire dans le cloistre & les bastimens qui en dependoient,] n'ayant pas voulu qu'il s'arrestast dans la ville de Comane: & la nuit mesme qu'il y coucha, S. Basilisque luy apparut & luy dit: Prenez courage, mon frere Jean, nous serons demain l'un avec l'autre. (p. 100.) 'S. Chrysostome mourut le lendemain dans le mesme lieu, (p. 101.) '& son corps y fut enterré [a] auprés de celui de S. Basilisque. Theodoret & Sozomene touchent la mesme histoire, quoiqu'ils ne qualifient S. Basilisque que Martyr. (a Thdrt. l. 5. c. 34. p. 747. a | Soz. l. 8. c. 28. p. 798. c.) [Mais la chronique de Marcellin y joint le titre d'Evesque. Elle ajoute que le peuple orthodoxe averti par S. Basilisque, mit le corps de S. Chrysostome "dans la nef de cette (*in atrio.*) eglise en un sepulcre tout neuf qu'on trouva à la mesme heure.]

SAINT APPIEN, ET SAINT EDESE SON FRERE, MARTYRS.

(Eus. de Pal. c. 4. p. 323. b.) SAINT [1] APPIEN estoit né en une ville de Lycie, [[2] dont le nom n'est pas bien connu, (a.) [d'une famille considerable '& fort riche. Il demeura longtemps à Beryte, où ses parens l'avoient envoyé apprendre les lettres humaines, (n. p. 176. 1. d.) '& peutestre le droit civil, dont Beryte estoit une ecole celebre dans tout l'Orient. (d | 2. c.) 'Les nouveaux Grecs disent qu'il y fut instruit dans la religion Chrétienne avec S. Edese son frere, par S. Pamphile (c. 4 p. 323. a.) Prestre, qui depuis a esté Martyr. 'Il est toujours certain qu'il estoit Chrétien dés ce temps là. Mais ce qui est admirable, c'est que dans une ville pleine de corruption, ni l'ardeur de l'age, ni le dereglement de ses compagnons, ne purent faire aucun tort à sa pureté. Il vécut toujours selon que les regles du Christianisme nous l'ordonnent, toujours dans la gravité, toujours dans la modestie, toujours dans la pieté, toujours au dessus des passions de la jeunesse.

(a.b | 322. d.) 'Il ne pouvoit avoir qu'environ 18. ans lorsqu'il retourna [de Beryte chez son pere, qui vouloit le mettre dans les charges, & le faire arriver aux premieres di- (p. 328. b.c.) gnitez de la ville. 'Mais l'esprit de Dieu qui le remplissoit, luy faisoit mepriser les honneurs du siecle, aussibien que ses plaisirs: & il ne pouvoit mesme souffrir de se voir avec son pere au milieu d'une famille [toute payenne,] qui ne pouvoit gouster sa vie, comme il ne pouvoit aimer la leur. Ainsi il se resolut à quitter secrettement sa maison, sans se mettre en peine où il trouveroit de quoy vivre, parceque sa foy luy donnoit une pleine confiance en Dieu, & s'en vint à (c | 324. a.) Cesarée dans la Palestine. 'Il y fut receu dans la maison où estoit Eusebe qui nous raporte tout ceci, [& qui fut depuis E- (Hier in Ruf. l. 1. p. 199. a. b.) vesque de cette Eglise.] 'On croit que S. Pamphile Prestre de la mesme Eglise, qui assistoit avec beaucoup de liberalité ceux qui estoient dans le besoin, demeuroit (Eus. n. p. 176. 2. b.c.) dans cette maison; '& Metaphraste dit que ce fut luy qui l'y instruisit [plus à fond] dans

1. Ἀπφιανὸς, comme Ἀπφία dans S. Paul *ad Philem. v.* 2: au lieu de quoy l'on a mis *Appia* dans la Vulgate, suivant la prononciation ordinaire des Latins. Et c'est ce que nous avons cru devoir imiter. (Eus. n. p. 176. 2. a | Boll. 2. apr. p. 59. §. 1.)

2. 'On lit dans Eusebe Παγὰς, Ἀρπαγὰς, Ἀραγὰς &c. Il y a en Lycie une ville d'Araxe.

dans les lettres saintes, en quoy il paroist estre suivi par les autres nouveaux Grecs: car ils n'aiment pas à rien dire qui soit à l'avantage d'Eusebe. 'Saint Appien acquit dans cette maison toute la science de l'Ecriture, autant que le peu de temps qu'il y demeura le luy put permettre, & s'y prepara au martyre "par divers exercices de penitence & de pieté qu'il embrassoit avec une extreme ardeur.

c.4. p. 323. c. d. ἀσκήσεσι.

'Lors donc que Maximin eut publié "de nouveaux ordres contre les Chrétiens [au commencement de l'an 306,] 'que le cri du heraut appelloit tout le monde aux temples, & que tout estoit dans la confusion & dans le trouble; Appien sans dire son dessein à personne, non pas mesme à ceux avec qui il demeuroit, se glissa au milieu de tous les gardes, jusqu'à ce qu'il fut auprés d'Urbain qui estoit alors gouverneur de la Palestine. Il le vit prest à verser du vin devant ses idoles. 'Il le prit hardiment par le bras, l'empescha de sacrifier, & avec une vehemence toute divine, luy representa combien il estoit indigne d'un homme d'oublier le seul veritable Dieu qui l'avoit creé, pour adorer des idoles & des demons. 'Dieu le poussa à faire une action si extraordinaire, pour faire voir & dans l'exhortation qu'il fit au juge, & par la constance qu'il témoigna ensuite dans les tourmens, jusqu'où va le courage qu'il donne à ses serviteurs.

d. V. la pers. de Dioclétien. p. 324. a. b. b. c.

'Ceux qui estoient autour d'Urbain se saisirent du Saint, ils luy donnerent mille coups sur tout le corps, le traitant plutost en beste qu'en homme; '& puis le jetterent dans une prison. Aprés qu'il y eut passé 24. heures, il fut amené devant le juge, où il fit paroistre une constance invincible à souffrir les plus grands tourmens, plutost que de consentir à sacrifier. On luy dechira les costez non pas un fois, mais plusieurs, jusqu'à mettre ses os à nud, & à luy decouvrir les entrailles. On le battit sur le visage & sur le cou, avec tant de cruauté, qu'il devint meconnoissable à ses meilleurs amis, tant la teste luy estoit enflée. 'Et l'excés horrible de ce supplice n'ayant point du tout ebranlé sa fermeté, le juge luy fit enveloper les piez avec des linges trempez dans de l'huile ausquels on mit le feu. Il est impossible d'exprimer la violence des douleurs que ce bienheureux Martyr sentit, lorsque la flamme ayant consumé ses chairs penetra ses os, & fit fondre comme de la cire "toutes les graisses & les autres humiditez de son corps, en sorte qu'on les voyoit tomber par goutes. Bien loin cependant de se laisser abatre par ce tourment, il contraignit les bourreaux de se reconnoistre vaincus, & il fut remis dans les fers. 'Trois jours aprés il fut de nouveau presenté au juge, & ayant toujours conservé la mesme constance, quoiqu'il fust à demi mort, il fut enfin jetté dans la mer.

c. d. p. 325. a. τὴν ἰκμάδα. b.

'Ce qui arriva ensuite paroistra peut-estre incroyable, dit Eusebe, à ceux qui ne l'ont pas vu de leurs yeux: mais il y en eut presque autant de témoins qu'il se trouva alors de personnes à Cesarée de tout age & de tout sexe. Le corps du saint Martyr n'eut pas plutost esté jetté dans la mer, qu'il se fit un bruit & une tempeste, qui agitant prodigieusement la mer & tout l'air des environs, fit trembler la terre mesme & toute la ville: & au milieu de cette grande agitation, la mer rejetta le corps du Saint sur le rivage devant les portes de Cesarée, comme n'estant pas digne de garder un si grand thresor.

b. c.

'Le Saint n'avoit pas encore 20. ans lorsqu'il mourut. [a] Il consomma son martyre [en l'an 306. le mardi] "2. d'avril ou le vendredi [5. du mesme mois.] 'Les Grecs en font la feste le 2, [b] & les Latins le 5, auquel les martyrologes de S. Jerome, Usuard, Adon, Notker, & plusieurs autres en marquent la feste. Les uns & les autres l'appellent d'ordinaire Amphien.

p. 322. 323. a p. 325. d. Note 1. Men. p. 20. b Boll. 2. apr. p. 59. c.

'Il avoit, comme nous avons dit, un frere nommé Edese né "du mesme pere que luy, & autant son frere selon l'esprit que selon la chair. Edese avoit mesme plus d'étude qu'Appien, & s'estoit fort appliqué à la philosophie, 'jusqu'à avoir pris "l'habit de philosophe. [Mais sa philosophie estoit encore plus Chrétienne qu'humaine.] Car il confessa plusieurs fois le nom de J. C, il souffrit de longues prisons, il fut condanné par les juges à diverses peines, & entr'autres à aller travailler aux mines dans la Palestine. Il se conduisit en tout cela comme un homme rempli d'une sagesse [vraiment divine.]

Note 2. Eus. de Pal. c. 5. p. 326. a. b. le manteau.

'Enfin se trouvant un jour à Alexandrie, il vit que le juge qui interrogeoit les Chrétiens, abusoit de son pouvoir avec une insolence extraordinaire, qu'il faisoit des outrages insupportables à des hommes "qui n'estoient dignes que de respect, & qu'il abandonnoit de vertueuses femmes & de saintes Vierges à des perdus pour estre prostituées. Cela luy parut insupportable: & comme il n'avoit pas moins de courage que son frere, il alla comme luy attaquer le juge, & le couvrit de confusion par ses actions, dit Eusebe, & par ses paroles. 'Les nouveaux Grecs disent qu'il le frapa si rudement de la main, ou mesme avec un baston, qu'il le jetta par terre; [ce qui seroit un peu étrange.] Ils nomment ce juge Hierocle; [& cela peut estre confirmé par S. Epiphane,] 'qui dit qu'Hierocle estoit gouverneur d'Egypte durant la persecution. [Nous avons vu "ailleurs que c'estoit un des plus grands ennemis qu'eussent alors les Chrétiens.]

b. σεμνοῖς. n. p. 177. 1. b. c| Boll. 8. apr. p. 747. a. Epi. 68. c. 1. p. 717. a. V. la pers. de Dioclétien.

'On peut juger combien on fit souffrir de tourmens au Saint aprés une action de cette nature: mais il n'eut pas moins de constance que les autres de cruauté. 'Il fut enfin jetté dans la mer, pour consommer son martyre comme son frere, assez peu de temps aprés luy. 'Les Grecs les honorent tous deux ensemble le 2. d'avril. 'Baronius a mis S. Edese dans le martyrologe Romain le 8. du mesme mois.

Eus. de Pal. c. 5. p. 326. b. c. Men. p. 20. Boll. p. 746. b.

SAINT ACACE,

CENTENIER ET MARTYR.

Boll. 8. may, p. 292. c.

BOLLANDUS croit que nous devons regarder les actes de S. Acace comme une piece originale, & digne de toute creance. ["Il s'y rencontre quelque difficulté: Mais avec cela il est certain qu'elle est tres belle & tres edifiante. Elle a beaucoup de marques d'antiquité & de verité; & à la reserve de quelques discours qui sont trop beaux pour n'estre pas composez à loisir, & peutestre des miracles un peu frequens, tout y paroist original, ou digne de passer pour tel.]

NOTE 1.

p. 762. §. 4. a §. 2. b §. 14. §. 4. §. 2.

'S. Acace estoit originaire d'Acaïe, a d'une famille non seulement Chrétienne, b mais "qui avoit donné à l'Eglise plusieurs ministres. 'Il naquit dans la Cappadoce où son pere s'estoit habitué. 'Estant sorti de personnes toutes Chrétiennes, il dit avec quelque verité qu'il naquit luy mesme Chrétien, [par où il a voulu aussi marquer qu'il avoit toujours fait profession de la foy Chrétienne.] 'Il fut elevé avec des Ecclesiastiques; c & neanmoins il n'apprit des lettres humaines qu'autant qu'il en falloit pour pouvoir lire la sainte Ecriture.

ἱερατικοῦ.

§. 14. c §. 7. §. 4. §. 2. 3.

'Il prit mesme le parti des armes, [sans qu'on voie ce qui l'y obligea.] 'Il fut enrolé "dans un corps dont Flavius Firmus estoit Colonel, [& qu'on voit par la suite avoir eu son quartier en quelque endroit de la Thrace.] 'Il y tint le rang de "Centenier, si nous nous arrestons à un endroit de ses actes: [Car dans tous les autres il n'est qualifié que soldat.] 'Il ne fut que peu de temps dans cet emploi; & il n'avoit qu'environ 25. ans quand il mourut. 'Il vit en ce peu de temps plusieurs de ses compagnons de milice, de ses voisins, & de ceux de son age, remporter la couronne du martyre. 'Et il assure mesme avoir vu [dans quelque revelation] la gloire que Dieu leur avoit donnée aprés leur mort. Ce fut ce qui l'anima à les imiter, & à preferer la gloire de souffrir pour J. C, a toutes les grandeurs du monde.

in numero Martensium.

§. 2. V. la note 1. §. 14. §. 8. §. 4.

[Il arriva donc "vers le commencement de l'an 306. comme nous croyons,] 'que la persecution s'estant rallumée par de nouveaux ordres de Maximien Galere, 'le colonel Firme crut devoir faire une revue de tous ses soldats, pour obliger ceux qui estoient Chrétiens à sacrifier. Plusieurs se laisserent seduire à ses caresses ou emporter par ses menaces. Mais Acace declara hautement qu'il estoit Chrétien. 'Firme le tenta inutilement par trois fois: de sorte qu'enfin il l'envoya "à un officier superieur nommé Bibien, 'qui estoit alors à Perinthe [ou Heraclée capitale de la Thrace.] Et il luy manda par une lettre le sujet pour lequel il le luy envoyoit.

NOTE 2. §. 1. §. 2. §. 2. 3. V. la note 1. §. 12.

§. 3.

'Le lendemain que le Saint fut arrivé [à Perinthe,] il fut presenté à Bibien, qui tenoit l'audience pour interroger plusieurs autres Confesseurs. Il parut avec un visage riant, '& Bibien luy ayant demandé comment il s'appelloit, il luy répondit que son nom & celui de toute sa famille estoit celui de Chrétien. 'Il ajouta à cela plusieurs autres choses si fortes & si savantes, 'que Bibien témoigna luy mesme en faire beaucoup d'estime: 'de quoy le Saint ne se servit que pour relever la gloire de J. C. qui parloit par luy. 'Mais Bibien qui aimoit plus la gloire & l'estime des hommes puissans dans le siecle, [que le repos de sa conscience,] luy demanda pour toute conclusion, s'il n'estoit pas resolu de sacrifier: Et le Saint luy declara "qu'il estoit resolu à ne le faire jamais, 'aimant mieux souffrir tous les supplices imaginables.

§. 4. §. 4-7. §. 7. §. 11. 12. §. 8. &c. §. 10.

Ibid.

'Alors Bibien ordonna qu'on l'attachast à quatre pieux, & qu'on luy dechirast le dos & le ventre avec des nerfs encore tout frais. Cela se fit avec tant de cruauté, que la terre estoit couverte de son sang, sans que le Saint dist autre chose que ces paroles: J. C. ayez pitié de vostre humble serviteur: Seigneur ne m'abandonnez pas. Le juge mesme touché de quelque compassion, luy 'demanda s'il ne vouloit pas sacrifier. 'Mais le Saint luy dit: Vos tourmens m'ont rendu encore plus fort & plus hardi que je n'estois. Car auparavant je les regardois avec quelque espece de crainte & de trouble: mais maintenant que j'eprouve ce que c'est que de souffrir pour J. C, & que j'eprouve en mesme temps quelle est la joie & le courage que Dieu me donne; je m'abandonne à luy avec une confiance toute entiere & sans reserve, prest à souffrir sans crainte quelque supplice que ce puisse estre. Achevez donc promtement ce que vous avez envie de faire. Car plus vous me ferez souffrir de cruels tourmens, plus vous me ferez de bien malgré vous, en augmentant en moy la grace de J. C. Le juge luy fit sur cela casser les machoires, sans pouvoir le vaincre, parceque Dieu le fortifioit, & que rien ne surmontoit l'amour qu'il avoit pour luy.

§. 11.

§. 12.

'Un "officier nommé Antonin voulut se mesler de luy dire qu'il estoit bien malheureux de se faire contraindre par tant de maux à obeïr. Mais il luy ferma la bouche, en luy disant avec une fierté toute sainte: Allez, gardez vos bons avis pour vous mesme. J'ay meprisé par la grace de mon Dieu, & le juge, & ses menaces, & ses tourmens; & vous pretendez que je vous ecoute? [Nous voyons la mesme chose dans les actes de S. Taraque.]

Commentariensis.

Ibid.

'Bibien fit alors mener le Saint en prison, ordonnant qu'on le mist dans un cachot les piez [1] dans les ceps, le cou & tout le corps chargé de chaines les plus pesantes, avec bonne & seure garde, pour empescher qu'aucun Chrétien ne luy parlast,

1. εἰς τρία κειτήματα τοῦ ξύλου βαλόντες.

last, & ne le rendist plus opiniatre en le beatifiant. Il ne voulut pas mesme que qui que ce fust entrast où il seroit, hors celui qui luy porteroit à manger. Il pretendoit par là abatre la vigueur & la force que la jeunesse donnoit à son corps, [comme s'il eust pu abatre en mesme temps celle que Dieu donnoit à son ame.] 'Antonin eut soin que tout cela fust ponctuellement executé, 'avec encore plus de rigueur que Bibien n'avoit ordonné: '& le Saint passa sept jours en cet état, qui ne luy donnoit que de la joie, parcequ'il mettoit sa confiance en un Dieu qui ne trompe point.

§. 17. §. 12.

'Il fut tiré de la prison pour estre conduit avec les autres prisonniers à Byzance, où Flaccin qualifié "Proconsul de la province d'Europe, avoit mandé à Bibien de le venir attendre. [Dieu le laissa en chemin sentir le poids de la foiblesse humaine.] La douleur des plaies qu'il avoit receues, la pesanteur de ses chaines, la fatigue du chemin [qui estoit d'environ 25. lieues,] le peu de nourriture qu'on luy donnoit, la dureté des soldats qui le pressoient de marcher, la douleur de ne pouvoir voir personne qui l'encourageast, tout cela accablant son corps & son esprit, 'il crut que tant de maux le feroient demeurer mort sur le chemin. Mais au lieu de s'abatre, il demanda un peu de temps [pour se reposer &] pour prier, & s'arrestant en un endroit, il remercia Dieu "des graces qu'il avoit faites à un pecheur comme luy, le suppliant en mesme temps de le vouloir soulager dans l'accablement où il estoit, & de le guerir, afin qu'il pust donner sa vie pour luy par la sentence du juge; [ce qu'on regardoit proprement comme le veritable martyre.]

§. 12. 19. V. la note 1. &c.

'On pretend que tout le monde entendit alors une voix qui l'exhortoit à prendre courage; 'ce qui fit que tous les prisonniers qu'on menoit avec luy, se convertirent, & ecouterent les instructions qu'il leur donna. 'On ajoute que la nuit suivante dans l'hostellerie où ils logerent, & celle d'aprés dans la maison où on les mit en arrivant à Byzance, les autres prisonniers virent avec luy "diverses personnes qui l'entretenoient, & pançoient ses plaies; & ils jugerent que c'estoient des Anges. 'Des le lendemain on le renferma dans un cachot, comme Bibien l'avoit ordonné, toujours chargé de chaines, & les piez dans les ceps. Mais cela n'empescha pas que le mesme miracle ne continuast les nuits suivantes. Les autres prisonniers qui estoient dans une chambre voisine, le remarquerent, & en avertirent le geolier 'nommé Cassius, qui en fut luy mesme témoin. [a] Il entra plusieurs fois dans le cachot pour savoir qui estoient ceux qu'il y voyoit; & alors il y trouvoit le Saint seul, quelquefois endormi, mais souvent occupé à prier Dieu, & à chanter ses louanges. 'Cependant le Saint se trouva effectivement gueri, plein de force & de vigueur, & avec une beauté de visage toute nouvelle & toute extraordinaire. 'Cassius dit à plusieurs de ses amis ce qu'il avoit vu.

§. 13. &c. §. 14. §. 15. 17. &c. §. 15. &c. §. 15. 17. a §. 17. §. 16. §. 15.

'Bibien estant aussi arrivé à Byzance [deux ou trois jours aprés les prisonniers,] tint son audience au bout de sept jours. On y amena le Saint, qu'on ne dechargea de ses chaines qu'à la porte de l'audience: & Bibien fut bien surpris de le voir dans un état fort different de celui auquel il pretendoit le trouver reduit par tant de maux qu'il avoit soufferts. Il accusa ses officiers d'avoir mal executé ses ordres. Mais Antonin luy protesta qu'on n'avoit manqué à rien, & montra les chaines dont le Saint avoit toujours esté chargé. 'On fit venir le geolier Cassius, à qui Bibien reprocha d'avoir nourri Acace comme un athlete: Surquoi le Saint prit la parole, & dit au juge qu'il estoit effectivement un athlete, & qu'il avoit à combatre contre luy, mais dans l'autre monde devant le tribunal de J. C. qui l'avoit gueri par sa parole. Bibien luy fit sur cela casser les dents, pour luy apprendre, disoit-il, à ne parler que quand on l'interrogeroit. Pour le geolier, il protesta avec serment à Bibien, qu'il avoit fait audelà mesme de ce qu'il avoit ordonné pour maltraiter le Saint. On ajoute qu'il luy raporta les miracles dont il avoit esté témoin; ce qui n'empescha pas Bibien de le faire battre outrageusement sur le cou, pretendant qu'il avoit receu de l'argent des Chrétiens.

§. 16. §. 17. &c.

'Cependant Acace rioit au milieu de ses douleurs: de quoy le juge se mettant „ en colere, le Saint luy dit: Je ne me re„jouis pas du malheureux état auquel „ vous allez estre condanné pour l'eternité; „ au contraire j'en ay un extreme regret. „ Mais je ne puis que je ne me moque de „ vostre folie, & de cette extravagance „ par laquelle vous vous jouez vous mesme „ de vostre vie, en abandonnant vostre „ Createur pour adorer du bois & des pier„res. 'Le juge aprés quelques menaces, „ luy dit avec emportement: Est-ce que tu „ ne sacrifieras donc pas, & que tu conti„ nueras toujours dans ta folie? Et le Saint „ luy répondit avec la mesme force: Mais „ vous, continuerez vous toujours à dechi„ rer des hommes qui ne sont coupables de „ rien, & qui ne vous ont fait aucun tort? Le juge [vaincu par sa colere] le fit battre de verges sur le dos & sur le ventre avec une extreme cruauté, 'attaché comme on pretend à un "noyer, qui subsistoit encore en l'an 408, & avoit donné le nom à une grande maison bastie en cet endroit. On avoit aussi elevé une chapelle auprés du noyer en memoire de S. Acace. 'Le Saint dans ses excessives douleurs eut recours à J. C, qui à ce qu'on dit, l'assura de sa protection par une voix qui vint du ciel, & qui fit demeurer les boureaux sans parole & sans mouvement.

§. 18. §. 19. Socr. l. 6 c. 23. p. 332. a. b. &c. Καρύα. V. la note 1. Boll. 8. may, p. 765. §. 19.

'Bibien ceda enfin, & desesperant de vaincre le Saint, il le renvoya à Flaccin qui estoit arrivé [à Byzance,] lui envoyant en mesme temps un procés verbal & une lettre, qui estoient autant de témoins de sa cruauté, & du courage d'Acace. 'On assure que Flaccin avoit une femme Chrétienne, qui avoit obtenu de luy que quand il auroit des Chrétiens à juger, il ne les tourmenteroit point par de

§. 19. §. 20.

de longs supplices : & elle le luy avoit fait promettre mesme avec serment. Ayant donc receu la lettre de Bibien, il ordonna qu'on mist le Saint dans une prison, mais sans chaines & sans une garde trop fascheuse. Cinq jours aprés il tint l'audience, où il fit venir le Saint, & fit lire le procés verbal de Bibien. Il blasma alors cet officier d'avoir traité avec tant de cruauté un homme de guerre, au lieu de luy faire promtement son procés. Et pour ne pas faire ce qu'il blasmoit dans un autre, il ordonna sans differer qu'on allast trancher la teste à Acace.

§. 21. 'Le Saint entendit cette sentence avec une extreme joie, & remercia tout haut J. C. de ce qu'il traitoit avec tant de misericorde un pecheur comme luy. On le mena hors de la ville au lieu de l'execution, où ayant demandé un peu de temps pour prier, & s'estant mis à genoux, il remercia encore Dieu de la grace qu'il luy faisoit par sa pure bonté, & non à cause de ses œuvres, puisqu'il s'en estoit, disoit-il, rendu indigne par ses pechez. On luy trancha aussitost la teste, & il consomma ainsi son martyre le 8e. jour de may. Quelques personnes de pieté prirent soin d'ensevelir son corps, & l'enterrerent avec tout l'honneur qu'ils purent en un lieu nommé Staurion.

p.292. §.6| Men. p. 47. 51. a Men. p. 213. Boll. p. 291. 292. Men. 7. may, p. 52| Cang. de C. l. 4. p. 118. Codi. or. C. p. 8. c| 38. b| 39. d. b Socr. l. 2. c. 38. p. 145. b| Soz. l. 4. c. 21. p. 572. c. c Cang p. 118| Proc. ædi. l. 1. c. 4. p. 15. b. d Cang p. 118. Codi. or. C. p. 40. a. Socr. l. 6. c. 23. p. 332. a. b. Codi. or. C. p. 45. c| Cang p. 118.

'L'Eglise greque fait de ce Saint une partie de son principal office le 7. de may, [a] & en fait encore une memoire le 21. de juillet. 'Les martyrologes de S. Jerome, Raban, Notker, & d'autres Latins, le mettent le 7. & le 8. 'Les Grecs font sa feste dans une eglise de son nom située en un quartier nommé Heptascalon, & par corruption Pascalon. 'On assure que cette eglise a esté bastie par Constantin. [b] Il est certain que du temps de Constance son fils il y avoit une eglise bastie sur le tombeau de ce saint Martyr, & où estoit son corps. [c] On croit que c'est cette eglise de S. Acace que Justinien abatit parcequ'elle estoit preste à tomber, pour la rebastir tout de nouveau "beaucoup plus grande & plus magnifique, comme on le peut voir dans Procope. &c. [d] Quelques uns disent qu'elle ne commença qu'alors à porter le nom de S. Acace. Basile le Macedonien la rebastit encore depuis, à la fin du IX. siecle. 'Pour la chapelle du Saint auprés du noyer dont nous avons parlé, celebre du temps d'Arcade qui y vint faire sa priere peu avant sa mort en l'an 408; 'on en fit une eglise [plus considerable] du temps de l'Empereur Justin: [1] ce que quelques uns attribuent au Patrice Narse sous Justin I, d'autres à un frere du Patrice Carise sous Justin II.

Bar. 8. may, c| Boll. ib. p. 293. §. 9. 10.

'La ville de Squillace dans la Calabre [ulterieure,] pretend posseder aujourd'hui le corps de ce Saint dans son eglise cathedrale de la Ste Vierge. Baronius dit avoir lu l'histoire de cette translation envoyée à Rome. Bollandus ne la donne pas neanmoins, & n'en dit pas mesme un mot: [Il ne s'en est peutestre pas mis beaucoup en peine] depuis qu'il a vu dans le breviaire de Squillace ce que l'on en dit en ce pays là. Car on veut que le cercueil de plomb où estoit le corps du Saint, ayant esté jetté dans la mer par les infideles, [ce qui ne pourroit estre que depuis la prise de Constantinople par les Turcs,] avoit nagé sur la mer & estoit venu aborder auprés de Squillace: [Il est plus aisé de croire que s'il y a effectivement un corps de S. Acace à Squillace, c'est de quelque autre Saint de mesme nom.]

Boll. ib. p. 29| Flor. p. 512-514. Boll. p. 764. §. 14.

'Les martyrologes de S. Jerome joignent à S. Acace, qu'ils appellent Agathe, environ 80. Martyrs, comme s'ils avoient tous souffert avec luy à Constantinople. 'Ses actes marquent, comme nous avons dit, qu'il convertit plusieurs prisonniers en venant de Perinthe à Byzance, [mais ne disent point que ces nouveaux Chrétiens aient esté martyrizez: Et entre les 80. Martyrs, il y a un S. Maxime Prestre, & un S. Anthe Diacre.]

Cang. p. 118. a Codi. p. 54. c.

1. 'On dit de *Justin & de Tibere*, [c'est à dire de Justin II;] [a] ou *de Justin & de Procopie*, [ce que je n'entens pas.]

SAINT GURIE, ET SAINT SAMONE, MARTYRS.

[NOUS n'avons point d'histoire originale de S. Gurie & S. Samone:] 'mais leur vie est décrite dans l'eloge qu'en fait Arethas Evesque de Cesarée en Cappadoce, 'qu'on dit avoir vécu vers l'an 540, [e] quoiqu'on n'en sache rien de bien certain. [f] Nous en avons aussi des actes qui ne sont que de Metaphraste, ["mais des meilleurs en ce genre, & tels qu'on peut juger qu'ils sont faits sur des pieces anciennes & originales.] NOTE I.

Sur. 15. nov. p. 345. Mir. c. 150. p. 208. e Du Pin, t. 6. p. 175. f All. de Sim p. 129.

Sur. 15. nov. p. 345. § 3. 4| 339. § 2.

'Ces auteurs disent donc que les Saints dont nous parlons, estoient nez à Edesse en Mesopotamie, où "en deux villages des environs, & elevez dans la ville. &c. Gurie s'appliquoit particulierement à la meditation. C'est pourquoi il quitta Edesse, & se retira à la campagne pour y estre plus eloigné du bruit & du tumulte; & il vécut dans cette vie solitaire & champestre 'jusqu'à une grande vieillesse. 'Il pratiquoit avec tant de soin les exercices de la mortification & de la penitence, qu'on luy en avoit donné le surnom de *Continent*, & on ne le connoissoit que sous ce titre. 'La foiblesse de son corps, & la pasleur de son visage, [estoient des marques & des effets de l'austerité de sa vie.] 'On loue encore sa prudence, sa gravité, son courage, 'sa charité.

p. 347. §. 12. 16. §. 4| 339. §. 2. p. 341. § 7. p. 347. §. 12. p. 339. §. 2

p. 347. §. 14. 'Samone qui estoit plus jeune, avoit une grande vigueur de corps & d'esprit. Il

'Il se joignit à Gurie pour le suivre & l'imiter dans sa vertu : Et Dieu voulant honorer en eux sa Trinité sacrée, leur unit S. Abibe plus jeune que l'un & l'autre, mais qui ne travailloit pas avec moins d'ardeur [& d'humilité] à s'avancer dans la vertu. 'Il honoroit mesme cette sainte societé par la dignité du diaconat dont il estoit revétu : ["car les deux autres n'estoient point elevez comme luy aux ordres sacrez.] 'Ces trois Saints se preparoient à la courônne du martyre que Dieu leur destinoit, par tous les exercices de pieté, & par une vie vraiment monastique, [quoique le nom de moine ne fust peuteître pas encore alors en usage.] 'L'odeur de leur pieté qui honoroit l'Eglise, se repandoit non seulement dans Edesse, mais aussi dans les environs, & par toute la Syrie.

p.346.§.4. — §.4.|20. — NOTE 2. — §.2. — §.5.

'La persecution de Diocletien arriva sur cela [en l'an 303,] 'lorsque Cognat estoit Evesque d'Edesse, Augare fils de Zoare Magistrat de la ville, '& Antoine gouverneur de la province. [La persecution s'estant étendue au commencement de 304. jusque sur les laïques,] 'Gurie & Samone furent pris avec beaucoup d'autres. 'Les Grecs disent que c'estoit parceque qu'ils avoient envoyé des vivres aux Confesseurs qui avoient esté pris avant eux. 'Ils furent presentez à Antoine, qui s'estant efforcé en vain de les obliger par ses fausses raisons & par ses menaces, de renoncer à leur foy, 'les fit mener en la prison, où beaucoup de Chrétiens avoient déja esté enfermez. 'Plusieurs neanmoins en sortirent bientost, soit en renonçant la foy, soit parceque c'estoient des personnes sans nom. Mais les deux Saints contre qui le diable estoit le plus animé à cause de leur vertu, y furent retenus fort longtemps : & on croit que c'est ce qui leur a fait donner le titre de Confesseurs d'une maniere toute particuliere. 'Car on a continué à le leur donner mesme depuis qu'ils ont esté Martyrs. [a] Et les Grecs les qualifient encore Martyrs & Confesseurs.

Ibid. — d. 399.§.1. — §.3. — §.2| 346. — §.8. — Ugh. t. 6. p.1135.a. — Sur. 15. nov. p. 340. §. 3. — §.4. — p.346.§.8. — p. 343. §. 17| 345.§. 1. — a Men. 15. nov.p.246| Ugh. t. 6. p. 1135. a.

[b] Durant leur prison, Diocletien estant mort, [ou plutost s'estant deposé le premier may 305,] un autre Prince luy succeda, ["savoir Maximin dans l'Orient, & publia de nouveaux ordres contre les Chrétiens vers le commencement de l'an 306.] 'Il envoya aussi dans la Mesopotamie un nouveau gouverneur 'nommé [1] Musone, [c] qui n'avoit point de plus grande passion que de contenter la haine qu'avoit contre les Chrétiens celui dont il tenoit sa charge. Il se fit amener les deux prisonniers, dont tout le crime estoit de n'estre pas impies. Il tascha de les gagner par une fausse douceur, & puis les intimider par des menaces. Mais ils se défendirent par une sage prudence contre ses pieges secrets, par une sainte elevation de cœur contre ses attaques ouvertes.

b Sur. p. 346. §.8. — V. la pers. de Diocletien. — §.9. — p. 340.§ 4. — 1 — c p. 346. — §.9.

'Ainsi le juge reduit à avoir recours aux boureaux, fit suspendre les Saints en l'air par une main, avec de grosses pierres attachées aux piez, '& les laissa en cet état durant une demi-journée, 'depuis neuf heures du matin jusqu'à deux heures aprés midi, durant qu'il estoit occupé à d'autres affaires. Au bout de ce temps on leur demanda s'ils vouloient enfin obeïr aux Empereurs. Et comme ils ne répondoient rien, 'on les envoya dans un cachot tres profond, 'où on leur mit les piez dans les ceps. Le lendemain on vint les delivrer de ce tourment, mais on mura la porte de leur cachot : & ils furent trois jours en cet état sans voir le jour, & sans qu'on leur donnast mesme une goute d'eau. On ouvrit enfin le cachot, mais on les y retint encore depuis le commencement d'aoust jusqu'au 10. de novembre.

§. 14. — §. 15. — p. 340. §. 6. 7. — p. 348. §. 15. — p. 340.§.7.

'Le juge les fit alors comparoistre de nouveau, & trouva qu'ils estoient toujours inebranlables & invincibles. 'Il épargna neanmoins Gurie, le voyant si foible qu'il estoit pour mourir dans la question. Mais comme Samone avoit encore de la force, il le fit suspendre en l'air par un pié, & attacher à l'autre une grande quantité de fer, comme s'il eust voulu l'écarteler. Et ce supplice luy demit la cuisse, ce qui le mit hors d'état de pouvoir marcher. 'Metaphraste ajoute que luy ayant fait plier le genouil, on luy avoit serré la jambe contre la cuisse avec un anneau de fer ; & que ce fut en cet état qu'on le suspendit par le mesme pié. 'Au milieu d'un supplice si horrible, qui dura depuis deux ou trois heures jusqu'à cinq, il ne faisoit que lever les yeux au ciel, sans répondre un seul mot à ceux qui par une fausse misericorde l'exhortoient à sacrifier.

Ibid. — ib| 348.§. 15.16. — p. 341. §.7. — §. 8.

'On les renvoya tous deux à leur cachot, & il falut y porter Samone. Ils y demeurerent encore jusqu'au 15. de novembre, auquel le juge s'estant rendu en la salle de l'audience dés devant le jour, 'accompagné de tous ses ministres, on luy presenta Gurie soutenu par deux personnes, tant l'age & le jeûne l'avoient affoibli, & Samone porté par d'autres. Le juge voulut encore tenter leur constance par ses paroles : mais les trouvant à l'epreuve de tout, enfin il prononça la sentence, & les condanna à avoir la teste tranchée. En mesme temps on les mit dans un tombereau, & on les mena hors de la ville, où tout le monde dormoit encore, jusque sur une montagne assez éloignée nommée Bethelabicle. Quand on les eut mis à terre, ils demanderent quelque temps pour prier, & aprés leur priere ils se mirent à genoux pour recevoir le coup de la mort. C'est ainsi qu'ils consommerent leur martyre ["en l'an 306, comme nous croyons, &] le 15e jour de novembre, 'auquel les Grecs en font leur principal office : & on les a mis le mesme jour dans le martyrologe Romain. 'Leur eloge prononcé par Arethas [2] le jour de leur feste, [fait juger qu'elle estoit celebre à Cesarée en Cappadoce, dont on croit qu'Arethas estoit Evesque. Elle leur estoit commune avec S. Abibe, & on le joint toujours avec eux,]

§. 9| 348. — §.17. — p.341. §.5. — NOTE 3. — Men. p. 240-246. — Sur. p. 345. §. 1. — 2.

Hist. Eccl. Tom. V. Y

'Les Grecs semblent vouloir que les Saints aient esté condannez par Antonin, qu'ils qualifient Duc ou General. — Men. 15. nov.p.246| Ugh.t. 6. p. 1135.

2. Arethas dit que c'estoit *in ipsa anni conversione.*

§. 18. 19| 342. §. 13. 15. eux,] 'parcequ'il souffrit enfin le martyre le mesme jour, mais ["quelques années aprés] sous Licinius, & fut enterré auprés d'eux. V. la pers. de Licinius.

p. 342. §. 16-18. [Sur la fin du IV. siecle,] 'un Got qui servoit dans les troupes Romaines, ayant esté mis en garnison à Edesse, y rechercha en mariage la fille unique d'une veuve nommée Sophie, chez qui il estoit logé. La mere en fit longtemps difficulté, & enfin neanmoins elle y consentit. Le Got ayant peu aprés eu ordre de s'en retourner, & voulant emmener avec luy sa femme déja enceinte, Sophie les mena tous deux au tombeau des Confesseurs, comme parle l'histoire, c'est à dire de S. Gurie, S. Samone, & S. Abibe, & le Got en touchant leur tombeau, jura qu'il traiteroit toujours sa femme, nommée Euphemie, selon sa qualité, priant les Saints de vouloir estre sa caution. §. 18-24. 'Cependant des qu'il approcha du lieu de sa demeure ordinaire, il declara à Euphemie qu'il avoit une autre femme, à laquelle il falloit qu'elle obeïst comme une esclave, & qu'elle prist la qualité de captive, la menaçant de la mort si elle disoit ce qu'elle estoit; & il commença deslors à la traiter en servante. Elle luy representa, mais inutilement, les sermens qu'il avoit faits, & les Saints qu'il avoit donnez pour ses cautions. Il falut obeïr, & de femme devenir servante d'une maistresse, qui la regardant avec cela comme une rivale, la traitoit avec une extreme dureté. Elle ne laissa pas d'accoucher heureusement: Mais son enfant fut bientost empoisonné par la maistresse, qui estant morte elle mesme peu de temps aprés, Euphemie "fut soupçonnée de luy avoir donné du poison: & 'sur cela le Got l'enferma dans le tombeau de sa maistresse. 'Dans un état si effroyable elle s'adressa à Dieu & aux Saints ses protecteurs: & l'histoire raporte qu'elle vit trois hommes tout eclatans de lumiere sur des chevaux blancs, qui luy dirent qu'ils venoient la secourir; & que sur cela s'estant endormie, à son reveil elle se trouve [pres d'Edesse] dans l'eglise des Confesseurs. Elle rendit graces à Dieu sur leur tombeau, & le Prestre à qui elle raporta ce qui luy estoit arrivé, envoya querir sa mere, & la luy remit entre les mains, tout le monde rendant gloire à Dieu avec elle d'un si grand miracle. NOTE 4.

§. 25-28. 'Quelque temps aprés, le Got ayant encore esté envoyé à Edesse, vint droit loger chez Sophie, croyant qu'on ne savoit rien de ce qui s'estoit passé. Sophie le receut comme son gendre, & il luy dit tout ce qu'il voulut de sa fille. Mais il fut étrangement surpris, lorsqu'il vit paroistre Euphemie, & Sophie luy reprocher le traitement qu'il luy avoit fait. Sophie fit faire un procés verbal, qu'elle porta à S. Euloge Evesque d'Edesse [depuis l'an 378. ou 379,] & S. Euloge au Gouverneur, qui ayant fait venir le Got avec Euphemie, instruisit toute l'affaire en presence de S. Euloge & d'une infinité de peuple. Le Got pressé par sa conscience avoua tout, & demanda seulement misericorde. Mais le juge se crut absolument obligé à luy faire trancher la teste, & accorda seulement à S. Euloge, que son corps ne seroit pas brulé comme il l'avoit ordonné d'abord. Metaphraste raporte amplement cette histoire, '& Arethas en marque en peu de mots les principales circonstances. p. 348. §. 12.

SAINTE PELAGIE.

LES SAINTES BERENICE, ET PROSDOCE, ET SAINTE DOMNINE LEUR MERE.

[COMME Antioche estoit l'une des plus illustres villes de l'empire Romain, aussi la persecution de Diocletien y a paru avec plus de cruauté qu'en beaucoup d'autres.] 'L'on y voyoit mesme amener des Martyrs des autres provinces, [comme pour leur y faire recevoir la couronne sur un plus celebre theatre.] 'Eusebe remarque particulierement que divers Chrétiens s'y precipiterent du haut de leurs maisons en bas avant que de tomber entre les mains des persecuteurs, & d'estre arrestez, de peur [que leur foiblesse ne succombast] aux horribles tourmens que l'on employoit pour les vaincre. 'Et cela se vit encore en d'autres endroits. Eus. l. 8. c. 13. p. 308. a. c. 12. p. 305. c. Naz. or. 23. p. 418. b| Chry. t. 1. or. 41. p. 493. d.

[Les plus celebres exemples de ces morts tragiques,] [a] qui ne se peuvent justifier que sur les inspirations extraordinaires du S. Esprit, [sont ceux de Ste Pelagie qui se precipita, de Ste Domnine, & de ses filles Berenice & Prosdoce qui se noyerent dans une riviere. Nous joignons ensemble ces deux histoires à cause de leur conformité.] 'Et S. Ambroise pretend mesme que Ste Domnine estoit leur mere à toutes; ["quoique cela ne paroisse pas bien assuré. Nous tirerons leur histoire non seulement de cet illustre Pere de l'Eglise, mais encore d'Eusebe & de "S. Jean Chrysostome. Nous nous contenterons d'en prendre ce qui regarde les faits, laissant les reflexions & les eloges pour la recompense de ceux qui veulent puiser dans les sources mesmes.] a Aug civ. l. 1. c. 26. p. 14. 1. b. c. Amb. virg. l. 3. p. 478. f. NOTE 1. NOTE 2.

'Ste Pelagie estoit une jeune Vierge d'Antioche agée seulement d'environ 15. ans. [b] On pretend qu'elle "avoit esté instruite par S. Lucien Prestre d'Antioche, qui fut martyrizé ["en 312.] 'Des qu'elle entendit le premier bruit de la persecution [de Diocletien,] elle s'enferma chez elle. 'Mais elle se vit tout d'un coup attaquée par des soldats qui luy ordonnoient de venir comparoistre en jugement, 'voulant luy ravir ou sa foy, ou sa chastete. 'Elle estoit alors toute seule, n'ayant avec elle ni pere, ni mere, ni sœurs, ni nourrice, ni servante, ni voisine, ni amie. [c] Selon les Ménées des Grecs elle Chry. t. 1 or. 41. p. 491. b| Amb. p. 478. d. b Boll. 7. jan. p. 361. §. 10. Amb. p. 478. d. Chry. p. 492. d. Amb. p. 478. d. e| Chry. p. 492. d. c Men. 9. jun. p. 65. &c. V. son titre.

elle avoit déja esté [prise, &c] enfermée dans une maison par ordre du juge. 'Mais plus elle estoit abandonnée des hommes, plus elle estoit assistée de Dieu.

'Elle estoit preparée à toutes sortes de tourmens & de supplices. Cependant la crainte de perdre la couronne de sa chasteté, la fit resoudre à ne point comparoistre, & à prevenir les boureaux en se donnant la mort à elle mesme. 'Elle ne pouvoit souffrir "qu'une main profane la touchast, qu'un regard moins chaste violast en quelque sorte sa pureté, & blessast un peu sa pudeur. 'Elle prit donc & executa presque en un instant cette grande resolution, 'née d'un courage bien elevé [au dessus de son sexe,] & dont les Saints se sont servis pour montrer que qui suit J.C. est toujours libre.

'Elle fit bien voir en effet qu'elle ne s'y portoit pas par [le trouble & le desespoir que produit] la lascheté, ni par la crainte de la douleur, puisqu'elle eut l'assurance de sortir, & d'aller parler aux soldats qui assiegeoient sa porte. 'Elle leur demanda la permission d'entrer [dans sa chambre] pour changer d'habit, '& se parer magnifiquement, comme si elle eust voulu estre plus en état de se presenter devant les magistrats. La gayeté & la liberté de son visage donnoit aussi lieu de croire qu'elle n'avoit point de repugnance à faire ce qu'on desiroit d'elle. 'Dieu permit que ces soldats par un aveuglement étrange, dit S. Chrysostome, ne conceurent pas son dessein, & luy accorderent le temps qu'elle demandoit. Et elle estant aussitost entrée dans sa chambre, 'pria longtemps Dieu de luy faire la grace de paroistre devant luy pure & sans tache. [a] Elle se para ensuite, à ce qu'on dit, de ses plus magnifiques habits, [b] & en mesme temps elle se depouilla de la corruption, pour se revétir de la robe d'immortalité. 'Car estant montée tout au haut de sa maison, [c] fortifiée par le mouvement que J.C. formoit dans son cœur, & par le courage qu'il luy inspiroit, [d] elle se precipita de là du haut en bas, [e] & echapa ainsi à tous les pieges de ses ennemis. [f] Son corps en tombant à terre, frapa, dit S. Chrysostome, les yeux du demon plus vivement qu'un éclair, & le terrassa comme par un coup de foudre. 'Ce qui marque encore que Dieu agissoit en tout ceci, c'est qu'au lieu que ces chutes ne sont pas toujours mortelles, ou que souvent ne brisant que quelques membres, elles n'ostent la vie que longtemps aprés; ni l'un ni l'autre n'arriva en cette rencontre; mais Dieu retira aussitost l'ame de la Sainte, en sorte que sa mort parut autant l'effet de la volonté divine que de sa chute.

'Les peuples accouroient en foule pour rendre honneur à cette sainte Vierge & Martyre. 'Il paroist que le lieu où on alloit pour cela, [& qui estoit apparemment celui de sa sepulture,] estoit assez eloigné d'Antioche. 'Sa feste se celebroit à Antioche "fort peu avant celle de S. Ignace, [c'est à dire le 19. de decembre ou peu de jours auparavant.] 'Les Grecs en font aujourd'hui le 9. juin "& le 8. d'octobre, [g] auquel les martyrologes de S. Jerome marquent Ste Pelagie Martyre à Antioche. [Baronius l'a mise le 9. de juin dans le martyrologe Romain.]

'S. Ambroise dit que quand les persecuteurs virent qu'ils avoient laissé echaper la proie dont ils pensoient assouvir leur impudicité [& leur cruauté,] ils commencerent à chercher [Ste Domnine, & ses filles Berenice & Prosdoce,] que ce Saint suppose avoir esté la mere & les sœurs de Ste Pelagie. Mais ces chastes colombes, dit-il, avoient pris l'essort, & avoient mis leur pureté à couvert en se retirant à la campagne. 'Car la mere qui estoit une femme tres sainte, & qui estant l'une des plus nobles, des plus illustres, & des plus riches d'Antioche, estoit encore plus relevée par les qualitez de l'ame que par celles du corps; cette femme admirable, dis-je, voyant que ses deux filles qu'elle avoit nourries dans toutes les regles de la pieté, eclatoient par leur excellente beauté, elle les cacha quelque temps dans Antioche, comme il semble qu'on le peut tirer d'Eusebe, '& enfin voyant que le feu de la persecution y estoit allumé de toutes parts, elle leur fit abandonner leur maison, leur ville, leur parenté, pour ne songer qu'à sauver la vie de leur ame, sans estre suivies d'aucun domestique, 'dans le trouble, la crainte, la terreur, & les dangers que l'on peut s'imaginer. 'Elle se retira ainsi avec elles dans un pays étranger, [h] c'est à dire à Edesse [dans la Mesopotamie,] où il y avoit moins de politesse, mais plus de pieté que dans beaucoup d'autres villes. 'Dieu conserva leur pureté dans ce voyage, comme il avoit fait la maison de Lot dans Sodome, & arresta par sa puissance tous les regards qui auroient pu blesser leur chasteté.

'Elles trouvoient un port favorable dans Edesse, & leur depost y estoit en assurance. [Mais ce calme dura peu.] 'L'envie qui les avoit fait chercher lorsqu'elles estoient cachées [dans Antioche,] ne cessa pas de les persecuter lorsqu'elles eurent quitté la ville. 'On vit tout d'un coup publier de tous costez des edits cruels contre les Chrétiens, qui verifiant ce que J.C. a predit dans l'Evangile, vouloient que les maris denonçassent leurs femmes, les peres leurs enfans, les enfans leurs peres, [& apprenoient à tout le monde une infidelité que les auteurs de ces edits eussent regardée comme la plus injuste des perfidies, si on en eust usé contre eux mesmes. Cela peut se raporter aux nouveaux edits que Maximin publia vers le commencement de l'an 306.] 'Ce fut donc alors qu'en consequence de ces edits, [i] l'on poursuivit les Saintes dont nous parlons jusque dans le pays où elles s'estoient retirées, & on les en fit sortir pour les faire venir à Antioche sous bonne garde. 'S. Chrysostome dit que le propre mari [de Ste Domnine,] fut le ministre de cette persecution contre sa femme & ses filles.

'Les Saintes se voyant prises, suivirent volontairement les persecuteurs 'jusque dans la ville d'Hieraple, [que l'on croit estre la celebre Alep d'aujourd'hui.] 'Là rencontrant une riviere en leur chemin (c'estoit peutestre celle de Marsyas) elles

les prirent une resolution tout à fait extraordinaire. 'Car la mere ayant fait "considerer à ses filles le dangereux état &c. où elles estoient d'eprouver les plus rigoureux tourmens, & surtout des traitemens indignes de leur pureté, dont la seule menace leur estoit tout à fait insupportable; elles se resolurent à se delivrer de toutes ces craintes par une mort genereuse: '& ayant accommodé leurs robes pour courir plus aisément sans perdre la modestie, 'la mere prit les mains de ses deux filles; & en se tenant l'une à l'autre, [a] elles coururent ensemble se jetter au milieu de la riviere qui les submergea, [b] sans les separer, sans pouvoir emporter leurs corps hors du lieu où elles estoient tombées d'abord, & sans en decouvrir la moindre partie.

Euf.p.305. 306| Ruf. l. 8. c. 16. p.141. I.2. — Euf.p.306. a| Amb. virg. l 3. p.479. g. Amb. p. 479. h| Chry. p. 568. a. b. a ib| Euf. p. 306. a. b Amb. p. 479. h.

[Il y a quelque difficulté sur la maniere dont elles purent se jetter dans la riviere.] 'S. Ambroise qui ne suppose pas qu'elles fussent encore prises, dit qu'elles embrasserent ce parti parcequ'elles se voyoient enfermées entre les persecuteurs qui les tenoient presque, & le fleuve qui les empeschoit de fuir plus loin. [Mais pour Eusebe & S. Chrysostome, qui marquent qu'elles estoient des auparavant entre les mains des soldats,] 'le premier dit qu'elles obtinrent de leurs gardes la permission de s'ecarter un peu d'eux; '& S. Chrysostome dit "qu'elles NOTE 4. prirent le temps que les gardes disnoient & s'enivroient.

p. 478. f. — Euf. p. 306. a. — Chry. p. 567. e. — p.570. d c.

'Il témoigne bien clairement que les corps de ces Saintes estoient à Antioche. 'Il exhorte le peuple à les regarder comme ses protectrices, & d'aller visiter leur tombeau, non seulement le jour de leur feste auquel il parloit, mais aussi les autres jours. 'Il nous apprend que leur feste se faisoit environ 20. jours aprés celle de la Croix.'C'est pourquoi les Grecs la mettent dans leur menologe le 4. d'octobre, [vingt jours aprés l'Exaltation de la Ste Croix.] 'Mais par une autre homelie de S. Chrysostome faite en cette "mesme feste de la Croix, on voit que le V. S. Chrysostome. Saint l'entend du Vendredi-saint. [Ainsi le vray jour de la feste de ces Saintes est "apparemment le 14. d'avril, '[auquel V. la note 2. les martyrologes de S. Jerome suivis par le Romain, par Usuard, Adon, Notker, & divers autres, marquent Ste Domnine couronnée *avec ses vierges*. 'Les anciens martyrologes semblent encore en marquer quelque feste le 19. d'octobre, quoique d'une maniere assez confuse.

e. — p. 557. e. — Euf. n. p. 167. 2. a| Men. p. 43. — Chry. t. 5. h. 34. p. 431. 4 2. — Boll. 14. apr p. 211. 212. — Flor. p. 926.

[Mais il n'y a pas lieu de douter que ce ne soit de ces Saintes que parle S. Augustin,] 'lorsqu'il dit que l'on raportoit l'exemple de quelques saintes femmes, qui durant la persecution, voulant eviter les embusches que l'on dressoit à leur chasteté, s'estoient jettées dans un fleuve pour y estre submergées & emportées par le courant de l'eau, & qu'aprés estre mortes de la sorte, "leurs tombeaux es- *Martyria.* toient visitez & reverez dans l'Eglise Catholique par un grand concours de Fideles. Il montre que ce genre de mort, qui selon les regles ordinaires est absolument criminel, a pu estre legitime en elles, si le mesme Dieu qui défend aux autres de se donner la mort, le leur a commandé d'une maniere qui leur fist clairement connoistre sa volonté, comme nous sommes obligez de le dire de Samson. C'est ainsi, ajoute-t-il, que les homicides sont condannez par toutes les loix, & que l'on condanneroit neanmoins un ministre de la justice, s'il refusoit d'oster la vie à ceux que les puissances dont il depend legitimement, l'obligent d'executer. [S. Chrysostome a suivi les mesmes principes, puisqu'il reconnoist que dans la regle commune,] 'c'est le demon qui porte les hommes à se jetter dans les precipices & à se tuer.

Aug. civ. l. 1. c. 26. p. 14. 1. a. — Chry. in Jo. h. 87. p. 567. b.

[Nous parlerons "autrepart] 'de Sophronie dame de Rome, qui s'enfonça V. Constantin. le poignard dans le sein, pour n'estre pas contrainte de violer la foy du mariage. [Mais comme on ne voit pas que l'Eglise Romaine l'ait jamais honorée, nous n'avons pas le mesme droit de justifier son action.]

Euf l. 8. c. 14. p. 313. a. b| Ruf. c. 17. p. 145.

'Eusebe aprés avoir parlé de Ste Domnine, dit qu'il y avoit encore à Antioche deux sœurs Chrétiennes & Vierges, d'une naissance illustre, & avantagées de tout ce qui pouvoit les rendre recommandables devant Dieu & devant les hommes, Rufin pretend que ne pouvant souffrir de voir la chasteté violée par l'autorité mesme des loix, & par les edits [qui condannoient les Vierges Chrétiennes à estre prostituées,] elles se jetterent dans la mer. Mais le texte d'Eusebe porte seulement que les persecuteurs commanderent qu'on les y jettast.

Euf. l. 8. c. 12. p. 306. b| Ruf p. 141. 2.

SAINTE EUPHEMIE,

VIERGE ET MARTYRE.

[SAINTE Euphemie a esté une des plus illustres Saintes de l'Orient, comme on le verra par les témoignages que nous en raporterons. Nous savons neanmoins peu de choses de sa vie. Ce n'est pas que nous n'en ayons plusieurs histoires assez longues, & assez remplies de miracles. Mais ces miracles mesmes, quoiqu'ils puissent avoir esté crus depuis bien des siecles, paroissent moins tenir de la verité que de la fable. "De sorte qu'il ne nous NOTE 1. reste proprement rien d'assuré de ses actions & de ses souffrances,] 'que la description d'un tableau où son martyre estoit depeint, faite par S. Astere d'Amasée [qui vivoit à la fin du IV. siecle,] '& inserée toute au long dans la quatrieme & dans la sixieme action du VII. Concile œcumenique.

Ast h. 11. p. 208. 211. — Conc. t. 7. p 739. 855.

'S. Astere dit donc dans cette piece que Ste Euphemie avoit consacré à Dieu sa virginité, 'de quoy S. Paulin, 'S. Pierre Chrysologue, & les plus anciens martyrologes nous assurent aussi. 'c Sa beauté pa-

Ast. p. 208. e. — Paul. car. 24. p. 616| P. Chr. f. 97. p. 342 Flor. p. 835. c Ast. p. 209. e.

paroissoit dans le tableau, & son habit brun semblable à celui des philosophes, marquoit la profession qu'elle faisoit [de renoncer aussibien à toutes les esperances qu'à tous les ornemens du siecle.] Elle y estoit amenée devant le juge 'nommé Prisque, 'par deux soldats, dont l'un la trainoit par devant, & l'autre la poussoit par derriere. a Sa modestie luy faisoit tenir les yeux baissez en terre, & en mesme temps son courage intrepide paroissoit par son visage assuré, & qui ne donnoit aucune marque de crainte. Enn. car. 17. p. 593. Ast. h. 11. p. 209. c. a d. c.

'Plus avant dans ce tableau on la voyoit entre deux soldats, dont l'un luy tiroit la teste par derriere pour la luy faire lever, & l'autre [1] luy cassoit les dents avec un marteau: & le sang qui luy decouloit sur les levres, estoit capable de tirer les larmes des yeux de tous les spectateurs. 'La prison suivoit, où la Sainte assise toute seule revétue de ses habits bruns, étendoit ses mains vers le ciel, pour demander le secours dont elle avoit besoin dans ses souffrances. Le signe de la Croix que nous avons accoutumé d'adorer, & de former sur nous, dit S. Astere, paroissoit au dessus de sa teste, pour marquer apparemment le martyre qu'elle estoit preste de souffrir. p. 212. a. b.

'Assez pres de là le peintre avoit allumé un grand feu, au milieu duquel il avoit placé la Sainte, qui y étendoit encore ses mains vers le ciel, non seulement sans aucune marque de douleur, mais mesme avec un visage plein de joie, parcequ'elle alloit jouir d'une vie spirituelle & bienheureuse. [Il semble donc que S. Astere, dont nous n'avons fait que suivre les termes, ait cru qu'elle estoit morte par le feu, & que la croix que l'on avoit depeinte sur sa teste, marquoit son martyre en general, & non qu'elle dust estre crucifiée.] 'En effet il ajoute que le tableau ne nous representoit plus rien davantage: '& il avoit dit au commencement que le peintre avoit tracé sur sa toile toute l'histoire de ce martyre. b. c. c. p. 209. b.

'Ste Euphemie souffrit à Calcedoine, comme S. Paulin, Fortunat, Evagre, [& generalement tout le monde] en tombe d'accord. [Les modernes disent que ce fut sous Diocletien: & les actes manuscrits marquent distinctement la cinquieme année de cette persecution, c'est à dire l'an 307. Que si nous n'en avons pas d'autorité plus considerable, nous n'avons rien au moins qui y soit contraire.] 'Les Grecs font aujourd'hui sa feste aussibien que les Latins "le 16. de septembre. Les premiers en font leur principal office, & la mettent entre les grandes Martyres. 'Ainsi je ne sçay comment elle n'est point ce jour là dans le menologe d'Ughellus: & il y a d'autant plus sujet de s'en étonner, qu'on la celebroit assurément ce jour là du temps du Pape S. Martin, longtemps avant l'Empereur Basile qu'on fait auteur de ce menologe. 'Ils en font encore leur grand office le 11. de juillet. Mais on voit par Paul. p. 610 | Fort. l. 8. c. 4. p. 191 | Eva. l. 2. c. 3. p. 286 b. Men. p. 228-234. Flor. p. 837. a. NOTE 1. Men. p. 90-95.

leur menologe que c'est une memoire de ce qu'on pretend qu'elle avoit autorisé par un miracle les definitions du Concile de Calcedoine, [comme nous dirons bientost.] 'Sa feste se celebroit tous les ans à Calcedoine du temps de S. Astere avec beaucoup de solennité. Les ministres des sacrez mysteres y honoroient sa memoire par leurs discours, apprenant aux peuples qui s'y assembloient, quels avoient esté ses combats, & avec quelle generosité elle les avoit soutenus. Ast. h. 11. p. 209. a.

'Pour les Latins, l'Eglise d'Afrique mesme en honoroit la memoire [vers l'an 530.] le 16. de septembre. 'Elle est marquée ce jour là dans le Sacramentaire de S. Gregoire, & dans le calendrier du P. Fronto. 'Elle l'est encore dans les martyrologes de S. Jerome, [dans Bede, & les autres posterieurs. Ceux de S. Jerome la marquent outre cela le 17. de septembre, le 17. d'aoust,] & particulierement le 13. d'avril, auquel Raban, Notker, & d'autres la mettent aussi. Elle est marquée ce jour là dans quelques exemplaires du Sacramentaire, '& dans le missel Romain de Thomasius [b] qu'on croit estre du Pape Gelase, [c] & on y a fait sa feste dans quelques Eglises. Anal. t. 3. p. 413. Sacr. p. 131 | Front. cal. p. 134. Flor. p. 836. p. 433. 434 | Sacr. n. p. 150. Thom. p. 149. b Act. M. p. 541. §. 2. c Boll. 13. apr. p. 129.

[d] S. Paulin est peutestre le plus ancien auteur qui parle de cette sainte Vierge & Martyre de Calcedoine, dont il dit qu'il y avoit des reliques dans l'autel de S. Felix de Nole. [S. Astere faisoit à peu pres en mesme temps en Asie la description de son martyre. Environ 50. ans aprés,] 'S. Pierre Chrysologue relevoit [à Ravenne] sa virginité & son martyre. [Vers la fin du V. siecle,] Ennode Evesque de Pavie fit un petit poeme à sa louange. [e] Fortunat Evesque de Poitiers [vers le milieu du VI. siecle,] en parle aussi avec honneur, & la met par deux fois au rang des plus illustres Vierges & Martyres. 'Nous trouvons aussi que les Papes Gelase & Donus ont dedié des eglises sous son nom vers 490. & 677, la premiere à Tivoli, & l'autre sur le chemin d'Appius. 'Il y en a encore aujourd'hui à Rome une troisieme, [qui peut estre] 'celle dont parle S. Gregoire de Tours. [Mais il est remarquable que Zosime mesme, ennemi juré des Chrétiens, parle de cette Sainte avec honneur. Car marquant] 'l'entrevue qui se fit l'an 400. entre l'Empereur Arcade & le Comte Gaïnas, auprés de Calcedoine dans l'eglise où estoit le tombeau & le corps de cette sainte Martyre, 'il dit que ce fut dans le lieu où l'on avoit basti le Martyre de "Ste Euphemie, qui y recevoit des honneurs à cause qu'elle avoit adoré le Christ. b. d Paul. car. 24. p. 610. P. Chr. s. 97. p. 342. Enn. car. 17. p. 592. e Fort. l. 8. c. 4. p. 187. 191. Anas. c. 50. 79. p. 30. 53. Bar. 16. sep. a. Gr. T. h. Fr. l. 10. c. 1. p. 533. Socr. l. 6. c. 6. p. 306. d | Soz. l. 8. c. 4. p. 761. a. Zos. l. 5. p. 794. c. τῆς ὁσί-ας.

'Ce Martyre de Ste Euphemie, c'est à dire l'eglise où estoit son corps, estoit un peu hors de Calcedoine, 'placé sur une petite eminence fort agreable, à deux stades seulement du Bosphore, '& à la vue de Constantinople. [f] S. Astere dit que les Fideles de la ville [de Calcedoine,] admirant egalement la vertu & la generosité de la Sainte, luy avoient elevé un tombeau pres "de l'eglise ou de l'autel, & y avoient mis sa chasse. 'Le tableau dont il e | Soz. p. 761. a. Ev. l. 2. c. 3. p. 286. b. c. d. f Ast. h. 11. p. 209. a | 259. a. τοῦ ἱερῶ. b.

1. Le Grec porte qu'on luy arrachoit les dents, ἐξέκοπτε, avec un marteau & un foret, τέρετρον. Cela n'est pas aisé à comprendre.

il nous fait la deſcription, eſtoit aſſez pres de ce tombeau 'dans un ″des portiques couverts. [Il ſemble qu'on ait depuis changé la diſpoſition de cette egliſe ſelon la deſcription qu'en fait Evagre à la fin du VI. ſiecle.] 'Il dit qu'elle eſtoit compoſée de trois grandes pieces, dont les deux premieres conſiſtoient chacune en une place fort longue environnée de colonnes, avec cette ſeule difference que la premiere eſtoit à l'air, & la ſeconde eſtoit couverte, [& ſervoit peut-eſtre d'egliſe ordinaire.] 'Au nord de ce ſecond edifice, il y en avoit un troiſieme tourné vers l'Orient. Il eſtoit rond, ſoutenu de tous coſtez par des colonnes [qui formoient une voute,] environnée d'une tribune elevée, & de cette tribune on pouvoit aſſiſter à la celebration des myſteres, & adreſſer ſes prieres à la Sainte. Car au milieu de cé baſtiment rond, il y avoit un fort beau dome; & c'eſt ſous ce dome, du coſté de l'Orient, que l'on avoit mis le tombeau où eſtoit le corps de la Sainte, dans ″une chaſſe toute couverte d'argent, & faite en long 'ſelon la meſure de ſon corps. Car il ſe conſerva tout entier en chair & en os ſans aucune corruption, juſqu'au temps de Leon Iſaurique, ſelon ce qu'en diſent Nicephore, '& Conſtantin Eveſque de Teie [dans la partie du Pont appellée Honoriade.] Nous avons dans Surius un beau diſcours ſur ces reliques de la Sainte, prononcé par ce Conſtantin.

'Ce fut dans l'egliſe de Ste Euphemie que fut aſſemblé [en 541.] le grand Concile de Calcedoine, [a] qui reconnut devoir à ſon interceſſion l'heureux ſuccés qu'il avoit eu. [La definition de la foy avoit eſté concluë & arreſtée dans la chapelle où eſtoit ſon corps: & aprés qu'elle eut eſté lue dans la ſixieme ſeſſion, & ſouſcrite par tous les Eveſques; 'ils y accorderent à l'Egliſe de Calcedoine le titre de Metropole, à la priere de l'Empereur Marcien, & en l'honneur de Ste Euphemie.

'Conſtantin de Teie dit que quand les Peres de ce Concile eurent anathematizé Dioſcore, & établi la foy de l'Egliſe, voyant que quelques uns ne ſe rendoient pas à leur definition, ils reſolurent de la mettre ſur les reliques miraculeuſes de Ste Euphemie, pour obtenir de Dieu par ſes prieres quelque miracle qui autoriſaſt la foy Catholique: Et qu'en effet quand on approcha du corps de la Sainte le papier où la declaration du Concile eſtoit écrite, elle étendit la main pour le prendre; & aprés l'avoir baiſé, le rendit aux défenſeurs de la verité. [Ce miracle eſt celebre parmi les hiſtoriens, mais ſeulement parmi les nouveaux, qui meſme ne s'accordent pas.] 'Car Nicephore dit que les Peres du Concile & les heretiques ne pouvant convenir ſur la doctrine, prirent Ste Euphemie pour juge; & qu'ayant mis chacun leur foy par écrit dans un papier, ils mirent les deux papiers aux piez de cette Sainte, & fermerent ſon tombeau à la clef, avec des ſeaux.

'Ils paſſerent la nuit ſuivante en prieres, & eſtant revenus le matin, ils trouverent le ſymbole des Catholiques entre les mains de la Sainte; & celui des heretiques à ſes piez. 'Zonare le raporte à peu pres de la meſme maniere, ajoûtant ſeulement que la Sainte étendit la main, à ce qu'on tient, vers l'Empereur & le Patriarche de Conſtantinople qui eſtoient preſens, & leur remit le papier qu'elle tenoit. Mais il dit que ceci ſe fit aprés le Concile, 'en quoy il eſt ſuivi par Glycas. [b] Et Baronius ſe rang de ce coſté 'là, jugeant qu'il eſt tout à fait abſurde & faux, de dire qu'un Concile œcumenique ait voulu chercher la verité par des miracles, au lieu de l'Ecriture, de la tradition, & de l'autorité des Peres, qui ſont les moyens ordinaires de l'établir. 'Il allegue encore que l'on n'en trouve quoy que ce ſoit dans les actes du Concile. Tout cela fait particulierement contre la narration de Nicephore. 'Il objecte auſſi quelque choſe en particulier contre Conſtantin; [mais c'eſt faute de bien entendre ſes paroles.]

'Cet Eveſque dit qu'à cauſe de ce miracle, l'on depeint toujours Ste Euphemie avec un papier à la main. [On pourroit peuteſtre renverſer la choſe, & dire que les peintres l'ayant repreſentée de la ſorte à cauſe du Concile tenu dans ſon egliſe, cela a donné lieu à l'hiſtoire que nous avons raportée, & qui ne ſauroit paſſer pour certaine, n'eſtant autoriſée par aucun ancien monument.] 'Auſſi Baronius ne la reçoit qu'en partie, & avec doute. [Il y a bien de l'apparence que tout ce que l'on en dit vient] 'des paroles ″par leſquelles le Concile meſme reconnoiſt devoir à l'interceſſion de Ste Euphemie la lumiere & la protection qu'il avoit receue de Dieu dans une rencontre ſi importante. [Les Grecs ſemblent faire alluſion à cette hiſtoire,] 'lorſqu'ils diſent dans l'office de Ste Euphemie, qu'elle a receu des 630. Peres [de Calcedoine] la definition de la foy, & qu'elle l'a conſervée. 'Mais ils la marquent encore plus clairement dans l'office qu'ils font pour ce ſujet le 11. de juillet.

'Ils y font auſſi memoire du ſang miraculeux qui ſortoit de ſon tombeau, 'comme Evagre le raporte en ces termes. Il arrive ſouvent, dit-il, que la Sainte « s'apparoiſt en ſonge ou aux Eveſques de « Calcedoine, ou à d'autres perſonnes d'une « pieté eminente, qui viennent viſiter ſon « tombeau, & leur ordonne de venir faire « la vendange dans ſon egliſe. Quand on « ſçait qu'elle a donné cet ordre, les Em- « pereurs, le Patriarche de Conſtantino- « ple, les autres Eveſques, 'les magiſtrats, « & avec eux toutes ſortes de perſonnes, « courent en foule à l'egliſe pour avoir « part ″à la grace que Dieu veut donner. « Le Patriarche entre alors à la vue de « tout le monde ″dans la chapelle où repoſe « le corps de la Sainte. Au coſté gauche « du ſepulcre il y a une petite feneſtre que « l'on ouvre; & l'on y paſſe une tringle « de fer au bout de laquelle eſt une eponge « que l'on fait deſcendre juſque ſur les ſain- « tes reliques. On tourne cette eponge « de coſté & d'autre, & puis on la retire « pleine de ſang, [partie clair,] partie « ″caillé & congelé. On le montre au peu- « ple,

p. 208. d. — δρόμων. — Eva. l. 2. c. 3 p. 286. 287. — p 287. a. b. — σορῷ. — Nphr. l. 15. c. 5. p. 593. d. — Sur. 11. jul. p. 165. §. 3. — Conc. t. 4. p. 77. a. &c. — a p. 835. d. e. — p. 611. b. — Sur. 11. jul. p. 166. §. 9. — Nphr. l. 15. c. 5. p. 593. c. 594. a. — p. 594. a.

Zon. t. 3. p. 39. d. — Glyc. p. 263. c. d. — b Bar. 451. §. 122. 123. — §. 121. 122. — §. 121. — Sur. 11. jul p. 166. §. 9. — Bar. 451. §. 123. — Conc. t. 4. p. 835. d. e. — V. S. Leon. — Men. 16. ſept. p. 233. — 11. jul. p. 90. 95. — p. 90. — Eva. l. 2. c. 3. p 287. b. — c. — τὸν τι- λουμέ- νον. — ἔισω τὸν ἀνακ- τόρον. — θρόμ- βων.

ple, qui auſſitoſt ſe tourne vers Dieu
„ pour l'adorer & le benir. 'Ce ſang ſort d.
„ en ſi grande abondance qu'il y a de quoy
„ en faire largeſſe à tous ceux qui ſont là
„ preſens, & de quoy en envoyer encore
„ juſqu'aux extremitez du monde à tous
„ les Fideles qui en demandent. Il ne ſe
„ change & ne ſe corromp jamais, ſoit
„ celui qui eſt liquide, ſoit celui qui eſt
„ en grumeaux. Ce miracle n'arrive pas
„ reglément en de certains temps, mais
„ plus ou moins ſouvent à proportion du
„ merite & de la ſainteté de l'Eveſque qui
„ gouverne [l'Egliſe de Calcedoine.] 'Mais p. 288. a.
„ il s'y fait, continue Evagre, un autre
„ miracle qui n'eſt jamais interrompu, &
„ que les fideles & les infideles eprouvent
„ egalement. C'eſt que qui que ce ſoit
„ qui approche du lieu où repoſent ces ſa-
„ crées reliques, y ſent une odeur plus
„ douce & plus agreable que celle de tous
„ les parfums & de toutes ſortes de fleurs.
„ Elle eſt tout à fait differente des ſenteurs
„ ordinaires, & eſt ainſi une preuve au-
„ thentique de la vertu & du merite de ce
„ ſacré depoſt dont elle ſort.

'Conſtantin de Teie témoigne auſſi Sur. 11. jul. p. 165. §. 4. que les reliques de Ste Euphemie rendoient du ſang que l'on donnoit aux malades, [a] & qu'il ſortoit de ce ſang, auſſi- a §. 3. bien que de ſes reliques, une excellente odeur, laquelle il avoit ſentie luy meſme. 'Les hiſtoriens Grecs raportent que Mau- Nphr. l. 18. c. 31. p. 849| Simoc. l. 8. c. 14. p. 416-418. rice doutant de ce ſang miraculeux, en fut luy meſme témoin, aprés avoir pris toutes les ſuretez poſſibles pour n'eſtre pas trompé; ce que Theophylacte Simocatte qui a fait l'hiſtoire de ſon regne, raconte amplement.

μυρεψό-τεταν. 'Theophane parle "de l'huile de ſenteur Thphn. p. 370. b. dont les reliques de la Sainte embaumoient agreablement tout le peuple. [b] Il b Bar. 434. §. 7| Sur. 31. dec. p. 382. §. 27. eſt dit dans la vie de Ste Melanie la jeune, qu'eſtant obligée de venir à Conſtantinople [en 436. ou 437,] [c] lorſqu'elle c §. 28. fut arrivée à Calcedoine elle heſita ſi elle traverſeroit le Boſphore, redoutant le tumulte de cette nouvelle Rome; & que dans ce doute s'eſtant logée au lieu où eſtoit l'egliſe de Ste Euphemie, elle ſentit vers le minuit une odeur tres excellente, qui la remplit de joie & luy fit croire que Dieu agreoit ſon voyage: Et elle l'acheva ſans rien craindre. [Cela ſemble marquer que cette odeur n'eſtoit pas continuelle.]

'Les reliques de Ste Euphemie eſtoient Sur. 11. jul p. 165. §. 3. encore à Calcedoine lorſque les Perſes prirent cette ville ſous Heraclius. Ces barbares les voulurent bruler avec la chaſſe où elles eſtoient: Mais leurs efforts furent inutiles, & firent ſeulement ſortir de la chaſſe, dit Conſtantin, un morceau de bois rond, qui laiſſa un trou grand comme la main, afin qu'on puſt approcher plus aiſément de ces reliques ſacrées. 'Baronius croit que Conſtantin ſe trompe Bar. 766. §. 9. en cet endroit, & que ce trou n'eſtoit autre choſe que la petite porte dont parle Evagre, laquelle meſme ſe voyoit ordinairement dans les chaſſes des Saints, pour faire toucher ce que l'on vouloit à leurs reliques.

'Ces incurſions des barbares firent que Sur. 11. jul. p. 165. §. 3. pour une plus grande ſureté on tranſporta le corps de Ste Euphemie tout entier à Conſtantinople en une egliſe de ſon nom baſtie pres du cirque; & on l'y mit ſous l'autel. 'Codin écrit que cette egliſe avoit Codi. or. C. p. 39. a. eſté baſtie & extremement enrichie par Conſtantin. [d] Il met une autre egliſe de d p. 47. a. Ste Euphemie commencée par la malheureuſe Eudoxie [femme d'Arcade,] & achevée [vers 460.] par Olybre Maiſtre d. des Offices, de qui elle prit le nom. 'Il y avoit une troiſieme egliſe de la Sainte à Conſtantinople dans le quartier de Petra, baſtie par l'Empereur Anaſtaſe, ſelon Codin. 'Mais ſelon Theodore le Lecteur, Thdr. L. p. 568. a. elle eſtoit déja baſtie ſous Theodoſe I: '& les nouveaux Grecs en attribuent la Cang. de C. l. 4. p. 146. fondation à Caſtin, qui eſtoit, diſent-ils, Eveſque de Byzance dans le temps que la Sainte ſouffrit le martyre. Mr du p. 145. 146. Cange parle aſſez amplement de ces trois egliſes, dont les deux dernieres au moins eſtoient pour des monaſteres. 'Il croit p. 146. 147| Men. 6. may, p. 136. 137. qu'il y en faut encore joindre une quatrieme pres du port.

[Ces egliſes marquent bien] 'ce que dit Sur. 11. jul. p. 165. §. 4. Conſtantin de Teie, que le peuple de Conſtantinople avoit une grande devotion pour Ste Euphemie, particulierement à cauſe de ce ſang miraculeux qui ſortoit de ſon tombeau, & d'une infinité d'autres miracles qui s'y faiſoient. 'Mais §. 2. 4. 5. quand l'Empereur Leon Iſaurique voulut abolir le culte des images & des reliques, "il fit jetter le corps de Ste Euphemie dans la mer, & profana ſon egliſe "d'une maniere horrible. 'Dieu voulut §. 6. 7. 8. neanmoins que ces reliques "fuſſent trouvées, & miſes en l'Iſle de Lemne, 'juſ- §. 11. qu'à l'Empire d'Irene & de Conſtantin ſon fils, 'qui les firent raporter à Con- §. 11-16. ſtantinople. Conſtantin Eveſque de Teie décrit amplement tout ceci, [& il eſt d'autant plus croyable en ce point,] 'qu'il §. 6. témoigne avoir vu l'egliſe de Ste Euphemie encore profanée, [c'eſt à dire au pluſtard ſur la fin de Leon mari d'Irene, environ 16. ans avant que les reliques de la Sainte fuſſent raportées à Conſtantinople.] 'Car cela arriva l'an 796, ſelon Bar. 796. §. 13 ce que dit Theophane, 'que ce fut 22. ans Thphn. p. 370. c. [commencez] aprés la mort de Conſtantin Copronyme, en l'indiction quatrieme. [e] Theophane y fut luy meſme pre- e c. d. ſent, & baiſa les ſaintes reliques avec les Empereurs [Irene & Conſtantin,] & le tres ſaint Patriarche Taraiſe. Il touche en abregé ce que Conſtantin de Teie décrit en particulier. 'Mais il dit que les re- b. liques de Ste Euphemie avoient eſté jettées dans la mer, & ſon egliſe profanée ſous Conſtantin Copronyme fils de Leon Iſaurique, 'ce que Codin a ſuivi, en Codi. or. C. p. 39. a. ajoutant que ç'avoit eſté [en 759,] 37. ans avant qu'on les raportaſt à Conſtantinople.

'On ne remit dans l'egliſe de Ste Eu- Sur. 11. jul. p. 167. §. 16. phemie que quelques os de ſon chef; tout le reſte ayant eſté enlevé par diverſes perſonnes puiſſantes à la Cour, outre ce qui en demeura apparemment à Lemne. On tenoit que le Patrice Nicetas avoit eu la main qui avoit receu (à ce qu'on diſoit) le ſymbole de la foy, & l'avoit miſe dans une egliſe de Ste Euphemie qu'il avoit fait baſtir en Sicile.

&c.
&c.
&c.

SAIN-

SAINT PIERRE SURNOMMÉ BALSAME, MARTYR.

[TOUT ce que nous avons à dire de S. Pierre ſurnommé Balſame, eſt tiré de ſes actes, qui ſont dans Surius & dans Bollandus.] 'Baronius les tient pour originaux, '& dit qu'ils ont eſté traduits de grec en latin par Anaſtaſe le bibliothecaire. 'Bollandus dit la meſme choſe. [a] Le P. Ruinart aprés les avoir revus ſur beaucoup de manuſcrits, leur a donné place dans ſon recueil des actes les plus authentiques. [Et certainement on ne peut nier qu'ils n'aient beaucoup de marques de verité & d'antiquité. Il eſt vray qu'il y a une harange un peu longue, où le Saint cite l'Ecriture; ce qui ſemble n'eſtre pas bien propre pour perſuader un payen. Mais cette conduite n'eſt pas extraordinaire, ſoit aux Martyrs, ſoit aux ſaints apologiſtes. Et aprés tout, un endroit particulier ne doit pas nous faire mepriſer cette piece, dont le ſtyle ſi ſimple & ſi grave donne de ſoy meſme de la veneration & du reſpect. Nous l'avons donc traduite toute entiere, avec un peu de liberté neanmoins, & plutoſt pour en faire l'hiſtoire que pour en donner une traduction exacte.

Bar. 3. jan. f. | f | MS. p. 517. | Boll. 3. jan. p. 129. §. 13. | a Act. M. p. 557.

Nous ne pouvons dire aſſurément ni le lieu ni l'année du martyre de ce Saint. Car on ne connoiſt point aujourd'hui] 'la ville d'Aulane où ſes actes diſent qu'il fut martyrizé. [b] Quelques auteurs croient que c'eſt celle d'Aulon 'ſur la coſte de la Macedoine oppoſée à l'Italie, que nous appellons aujourd'hui la Valone, & qui paſſe pour l'une des plus conſiderables de l'Albanie. 'On marque encore d'autres villes du meſme nom dans la Laconie, dans l'Arcadie, & dans la Crete. [Ainſi il y a quelque lieu de croire qu'il a ſouffert dans la Grece: "& cela paroiſt plus probable que ce que d'autres veulent que ç'ait eſté dans la vallée d'Aulone en Paleſtine.

Boll. 3. jan. p. 129. §. 3. | b §. 10. | ib | Baudr. p. 91. | Steph. p. 140. | Note 1.

Pour le temps de ſon martyre,] 'ſes actes nous apprennent ſeulement qu'il ſouffrit ſous Maximien, 'aprés la publication des edits qui condannoient tous les Chrétiens à ſacrifier ou à mourir. [Ainſi c'eſtoit en 304. ou 305, ſi ce Maximien eſt Hercule, comme il le faut dire en cas que le Saint ait ſouffert à Avelle dans la Campanie: "car cela n'eſt pas ſans apparence. Que ſi ç'a eſté dans la Grece, on peut mettre ſon martyre depuis 304. juſqu'en 311, ſous Maximien Galere, qui peut avoir eu ce pays, premierement comme Ceſar, & puis comme Auguſte.]

Boll. 3. jan p. 129. §. 3. | §. 1. | V. la note 1.

'Ce Saint eſtoit du territoire 'd'Eleutherople, l'une des plus conſiderables villes de Judée, & qui ſelon quelques autres eſt l'ancienne Hebron ſi celebre dans l'Ecriture. 'Il receut de "ſes parens le nom de Balſame & prit au Batteſme celui de Pierre. [Car nous apprenons de l'hiſtoire eccleſiaſtique que c'eſtoit une coutume établie dans l'Egliſe des le III. ſiecle, de donner aux enfans le nom de ceux dont on reveroit la ſainteté.] 'Je ne doute pas, « dit S. Denys d'Alexandrie, qu'il n'y ait « eu beaucoup de perſonnes, qui ayant une « affection & une veneration particuliere « pour S. Jean l'Evangeliſte, & ſouhaitant « d'eſtre aimé de J.C. comme cet Apoſtre « l'avoit eſté, ont voulu porter le nom de « Jean; & c'eſt par la meſme raiſon que « nous voyons ſi ſouvent les Fideles faire « porter à leurs enfans les noms de Paul & « de Pierre. [Ce qui eſt plus rare dans noſtre Saint, c'eſt qu'il ait changé de nom au Batteſme; & il s'en trouve peu d'exemples bien aſſurez dans ces premiers ſiecles. Comme la raiſon de ce nom de Pierre, eſtoit en luy toute ſpirituelle,] 'auſſi noſtre Saint l'appelle un nom ſpirituel. [Et certes ce n'eſtoit pas en vain qu'il le portoit. Car il ne participa pas ſeulement à la vertu de S. Pierre, mais auſſi au genre de ſon martyre. Voici ce que ſes actes nous en apprennent.]

§. 10. | §. 1. | *nomine paterno.* | Euſ. l. 7. c. 25. p. 275. a. | Boll. 3. jan. p. 129. §. 1.

'Lorſque Maximien gouvernoit l'Empire, Pierre Balſame fut pris dans la ville d'Aulane [ou d'Aulon,] & auſſitoſt preſenté à Severe gouverneur de la province. Il fut interrogé dans les formes; & le juge aprés avoir pris ſon nom, luy demanda quelle eſtoit ſa naiſſance. Pierre ne luy répondit autre choſe ſinon qu'il eſtoit Chrétien, & lorſqu'on luy eut demandé quelle eſtoit ſa condition & ſon emploi, il répondit de la meſme maniere; Je ne puis pas avoir d'emploi plus con- « ſiderable que celui de Chrétien: & quel- « le qualité plus relevée pourrois-je trou- « ver? [Aprés avoir témoigné de cette ſor- « te l'eſtime qu'il faiſoit de ſa vocation, il fit voir combien il eſtoit detaché de toutes les choſes humaines, qui luy pouvoient eſtre les plus cheres.] Car il ne fit point de difficulté de dire au juge qu'il n'avoit ni pere ni mere; & le juge luy ayant dit qu'il eſtoit un menteur, parcequ'il ſavoit qu'il les avoit encore, Pierre luy fit cette belle réponſe: J'ay appris de « l'Evangile que lorſque nous confeſſons « le nom de J.C, nous devons renoncer à « toutes choſes, & méconnoiſtre tout ce « qui eſt ſur la terre. «

Ibid.

[Pour continuer ce dialogue admirable,] 'ſavez vous, luy dit le juge, ce que « les Empereurs ont ordonné. Ils veulent « que tous les Chrétiens ſacrifient, ou qu'on « les faſſe mourir de divers ſupplices. Je « ſçay, luy répondit le Saint, ce que m'or- « donne mon Dieu, qui eſt le monarque « eternel & le Roy de l'univers. Voici les « paroles de ſon edit: Quiconque ſacrifiera « aux demons, & non à Dieu ſeul, ſera ex- « terminé de la terre. Conſiderez donc, con- « tinua le Saint, lequel eſt le plus à crain- « dre, d'eprouver la rigueur de vos tour- « mens, ou la juſtice eternelle d'un Dieu « irrité. Jugez-en vous meſme, ſi vous « avez encore quelque reſte de raiſon. « Croyez moy, dit le juge, obeïſſez aux « prin-

§. 1.

„ Princes, & sacrifiez aux dieux. Je ne sacrifie point, dit le Saint, à des dieux qui „ sont de pierre & de bois, [″durs & insensibles] comme vous. [Cette parole estoit] ′une de ces fleches dont parle S. Augustin, qui sortant de la bouche des Martyrs, blessoient leurs persecuteurs jusques au vif, & les faisoient entrer dans une injuste colere contre ceux qui par leurs justes reproches s'efforçoient de les corriger.

quales vos estis.

Aug. ps. 39. p. 144. 1. b.

„ ′Songez vous, dit le juge, à l'injure „ que vous me faites? ou ne songez vous „ pas que je suis maistre de vostre vie? Je „ ne pretens pas, dit S. Pierre, vous faire „ aucune injure. Je ne vous dis que ce qui „ est dans la loy de Dieu, laquelle declare „ que tous ceux qui mettent leur confiance „ en des idoles d'or & d'argent, deviennent „ eux mesmes semblables à ces statues in-„ sensibles & inanimées: Si donc vous ado-„ rez les demons dans ce bois & ces pierres „ sourdes & muettes, n'est-ce pas vous qui „ vous rendez vous mesmes semblables à „ elles? Et avez-vous à vous plaindre de „ moy, lorsque je vous en avertis? Plai-„ gnez vous si vous voulez, du prophete & „ du S. Esprit qui vous le declarent.

Boll. §. 2.

′Severe incapable d'entrer dans des veritez si claires & si importantes, luy dit „ encore une fois, Croyez moy, ayez un „ peu de soin de vous mesme. Pierre ne fut pas plus attendri par cette fausse compassion du juge, qu'il avoit esté étonné par „ ses menaces. C'est le soin que j'ay de moy, „ luy repartit-il, qui m'empesche de sa-„ crifier, & d'abandonner la verité. C'est „ inutilement que vous m'en pressez, & je „ prie J. C. mon Seigneur que j'adore, de „ ne le permettre jamais. Faites donc ce „ que vous avez à faire, & accomplissez „ l'œuvre du diable vostre pere.

§. 2.

′La patience de Severe echapa à ce discours: il fit mettre le Saint sur le chevalet: & quand il y fut étendu il voulut le railler. Estes vous bien à vostre aise, luy „ dit-il? Refuserez vous encore de sacrifier? „ Oui, dit le Saint; je ne sacrifie qu'à mon „ Dieu, pour l'amour duquel je souffre. Où „ sont vos ongles de fer, pour me dechirer? „ On le tourmenta avec une rigueur impi-„ toyable. Mais quelques vehementes que fussent les douleurs, elles ne purent jamais tirer aucune plainte de sa bouche. Il ne proferoit que des actions de graces. „ Je ne demande à Dieu, disoit cet invin-„ cible Martyr, qu'une seule chose, qui „ est de demeurer pour toujours dans sa „ maison: Que rendrai-je au Seigneur pour „ toutes les graces qu'il me fait? Je pren-„ drai le calice du salut, & j'invoquerai le „ nom du Seigneur.

§. 3.

′Sa constance irrita le juge. Il fit venir de nouveaux boureaux, qui le tourmenterent avec tant de cruauté, que son sang couloit sur la terre comme par ruisseaux. Le peuple touché par ce spectacle d'une compassion humaine, l'exhortoit d'avoir pitié de luy mesme, & de ceder enfin pour se delivrer d'un si grand supplice. ′Mais le Saint leur répondoit avec une „ douceur pleine d'assurance; Ces peines „ ne sont rien, & ne me sont point sen-„ sibles. Que si je renonçois le nom de „ mon Dieu, je sçay que j'en serois puni „ par de veritables supplices, & par des „ peines eternelles beaucoup plus epou-„ ventables que tout ce que j'endure ici.

Ibid.

′Severe tenta encore une fois sa constance. Pierre, luy dit-il, vous rendrez „ vous enfin? Sacrifiez, vous dis-je, ou „ vous vous en repentirez. Je ne sacrifie „ point, répondit le Saint: & je ne m'en „ repentirai pas. Je voy bien, dit le juge, „ qu'il faut prononcer. C'est ce que je sou-„ haite de tout mon cœur, dit S. Pierre. „ Alors le juge dicta cette sentence. Vu „ le refus que Pierre fait d'obeïr aux edits „ des Princes, pour obeïr à la loy de son „ Dieu crucifié, nous ordonnons qu'il subi-„ ra le mesme supplice que luy. C'est ainsi que cet athlete invincible de J. C. acheva glorieusement son combat, & eut le bonheur de participer aux souffrances de son Dieu. Il fut crucifié dans la ville d'Aulane le 3e jour de janvier, ′auquel [Florus,] Usuard, & plusieurs autres martyrologes, en font la memoire avec le Romain. ′Raban & Notker le mettent le 4. ′Les Grecs font aussi le 3. de janvier la memoire de *nostre saint Pere Pierre le porte-enseigne*, qui repose dans l'eglise de S. Zacarie bastie à Constantinople sur la fin du V. siecle, dans le quartier d'Atroa. [Ils ne disent point davantage ce que c'estoit: & je ne sçay si le titre de Pere ne marque point que c'estoit un abbé: Ainsi il seroit different du nostre,] ′contre ce que croit Bollandus.

Ibid.

p. 128. §. 2.

§. 3.

Menæa, p. 57 | Cang. de C l. 4. p. 105.

Boll. 3. jan. p. 129.

′Eusebe raporte l'histoire d'un S. Pierre qui a souffert aussi dans la persecution de Maximin. Il estoit surnommé Apselame, [nom qui a quelque raport à celui de Balsame. Et comme il se rencontre encore d'autres conformitez dans leur histoire,] ′quelques uns ont cru que ce n'estoit qu'un mesme Saint. [″Il y a neanmoins d'autres circonstances qui semblent les distinguer assez clairement l'un de l'autre. Mais quoiqu'il en soit, cette confusion nous donne lieu de raporter en cet endroit ce qu'Eusebe nous apprend de S. Apselame.]

§. 11. 12. Eus. de Pal. c. 10. p. 335. d.

Boll. 3. jan. p. 128. §. 1.

NOTE 2.

′Il estoit, [comme l'autre,] du territoire d'Eleutherople, d'un village nommé Aneas. Eusebe luy donne le nom d'Ascete, [qui marquoit en ce temps là ceux qui s'exerçoient dans une vie plus pure, plus austere, & plus retirée que celle des autres Chrétiens: d'où vient qu'il a depuis passé aux moines & aux solitaires.] Apselame estoit encore fort jeune lorsqu'il fut pris. [Mais les exercices saints dans lesquels il avoit passé sa vie, conformément à la profession des Ascetes, luy servirent de preparation pour soutenir avec une fermeté inebranlable la pureté de sa foy, lorsqu'il fut obligé de la confesser publiquement.] Car le juge & les assistans luy firent mille instances d'avoir pitié de luy mesme, & de ne perdre pas, disoient-ils, une jeunesse si vigoureuse. Mais il meprisa toutes ces exhortations, [ou comme parle un Pere, ces sifflemens du dragon;] & prefera à sa vie mesme l'esperance qu'il avoit en Dieu. Ainsi il fut purifié comme l'or par le feu qui le consuma.

Eus. p. 335. d.

′On brula avec luy un nommé Asclepe,

d | 336. a.

pe, qu'on disoit estre un Evesque Marcionite: & l'on vit deux hommes sur le mesme bucher, brulez tous deux pour la mesme cause, [& qui eurent neanmoins un sort tout different. Pierre fut porté dans le ciel par ces flammes qui consumerent son holocauste; & Asclepe commença d'eprouver dans le mesme feu les tourmens qu'il devoit sentir eternellement.]

p. 335.c.d| c 8.p.530. a.c.d.

'S. Pierre Apselame fut martyrizé à Cesarée capitale de la Palestine, dont Firmilien estoit gouverneur, sous l'empire de Maximin le 11. de janvier, en la sixieme année de la persecution de Diocletien, [en commençant les années de la persecution à Pasque de l'an 303, comme Eusebe, & dans la settieme si on les conte du premier janvier precedent; c'est à dire que ce fut au commencement de l'an 309.] 'Son nom semble se trouver, quoiqu'avec beaucoup de confusion, le 11. de janvier dans les martyrologes de S. Jerome. 'Les Grecs en parlent plus nettement [le 11.&] le 12. du mesme mois. 'Ils en marquent encore la feste le 14. d'octobre. 'Ils disent qu'il avoit converti divers payens par ses instructions, & que dans le feu mesme il pria assez longtemps, pour obtenir de Dieu la paix de toute l'Eglise. [Mais ce que de nouveaux Grecs ajoutent à Eusebe, ne peut pas estre fort seur.]

Boll. 3. jan. p.128. §.6.

Men. p. 247.

p 178.

Ugh t. 6. p. 1184.

SAINT PAMPHILE PRESTRE,

MARTYRIZÉ AVEC PLUSIEURS AUTRES A CESARÉE EN PALESTINE.

[IL y a eu peu de Prestres qui aient plus honoré le sacerdoce de l'Eglise, que l'illustre S. Pamphile. S. Jerome a eu pour luy un si grand respect,] 'qu'ayant trouvé quelques ouvrages d'Origene écrits de sa main, il les retint & les conserva, avec autant d'estime & de joie que si c'eussent esté, comme il dit, les tresors de Crœsus; parcequ'il croyoit voir le sang du Martyr dans tous les traits que sa main y avoit formez.

Hier v.ill. c. 75. p. 292.293.

'Eusebe qui estoit son ami tres particulier, [a] & qui demeuroit mesme avec luy, comme S. Jerome le semble dire, [b] crut s'honorer beaucoup en prenant son nom. [Et ne se contentant pas de nous laisser de tres amples monumens de luy dans son histoire ecclesiastique, & dans celle des martyrs de Palestine,] [c] il a composé un ouvrage particulier de sa vie, [d] divisé en trois livres, [e] fort bien écrits, au jugement de S. Jerome: [Mais nous les avons perdus.]

ep.65.c.4. p.193.b| Eus de Pal. c.7 p. 329. a.&c.

a Hier.in Ruf.l. 1.c. 2.p.199.a. b ep. 65.p. 193.b|Bar. 308 §.16| Phot.c.13. p.11.b.

c Eus. l.6. c. 32.p. 231. a|l.7.c. 32. p. 288.d. d de Pal.c. 11. p. 336.1.c| Hier. v.ill.c.81 p. 294.d| in Ruf. l. 2.c. 6. p. 222. d| ep.141.p.113.b. e Hier.in Ruf. l. 1. c.2.p.199. a.

Nous avons dans Surius une histoire du martyre de S. Pamphile tirée de Metaphraste. [Mais comme cet auteur n'a quelquefois fait que donner son style aux anciennes pieces qu'il trouvoit, son nom n'empesche pas que des personnes habiles ne jugent que cette histoire est bonne. Il n'y a en effet presque rien que nous ne trouvions dans d'Eusebe.] 'Mr. Valois ne doute pas que ce que nous n'y trouvons pas n'en soit pris aussi. [Et comme ses raisons sont assez fortes, nous ne ferons pas difficulté de nous servir de cette piece.]

Sur.1.jun. p. 1. Eus. n.p. 180.1.b.c.

'S. Pamphile estoit d'une famille considerable selon le monde. 'Il avoit du bien; [f] & mesme il avoit beaucoup paru dans les emplois & les charges qu'il avoit exercées dans sa Republique. [Il y a apparence que c'estoit à Beryte,] 'dont il estoit selon Metaphraste, & où il fit ses premieres études des lettres humaines. 'Il se rendit fort habile tant dans la rhetorique que dans la philosophie: [g] & cela paroissoit assez par ses écrits. [h] Eusebe l'appelle un homme tres eloquent.

p.179.1.2. de Pal. c. 11.p. 336. b. f n.p.179. 2.a. p. 180.2. a.

p. 179.1. d|de Pal. c.7.p. 329 a. g Hier. ep. 84. p.327. 328. h Eus. l. 7. c. 32. p. 288.d. i de Pal c. 11. p.336. b.

[i] Mais il meprisa toutes les esperances du siecle, & rendit sa vie illustre par toutes sortes de vertus, par le renoncement & l'abandonnement de toutes les choses de la terre, par la distribution de ses biens aux pauvres, en un mot par une conduite digne d'un veritable philosophe, & d'un solitaire tres reformé. 'Il devint ainsi l'ornement de l'Eglise de Cesarée en Palestine, 'dont il fut fait Prestre, peutestre par Agape qui en estoit Evesque aprés Theotecne à la fin du III. siecle. Eusebe qui a gouverné peu aprés la mesme Eglise, dit beaucoup de bien de cet Agape. Il se signala par ses travaux, par le soin, l'application & la prudence avec laquelle il conduisit son troupeau, & par la liberalité dont il usoit envers tout le monde, particulierement envers les pauvres. Eusebe en parle sur ce qu'il en avoit vu par luy mesme; & ce fut durant son episcopat qu'il commença à connoistre S. Pamphile déja elevé au sacerdoce.

n.'p.180. 1. d. l. 7. c. 32. p.288.c.d.

'Ce qui paroissoit le plus dans S. Pamphile, & en quoy il excelloit au dessus de tous les autres, c'est son application infatigable à tout ce qu'il entreprenoit, & le soin qu'il avoit de rendre service à tous ceux qui luy appartenoient, ou qui approchoient de luy. 'Il n'y avoit point d'homme de lettres qui ne fust son ami. Il leur prestoit ou leur donnoit mesme les livres dont ils avoient besoin, & leur fournissoit encore avec abondance, autant qu'il luy estoit possible, toutes les autres choses qui leur pouvoient estre necessaires.

de Pal. c. 11.p. 336. b. c.

Hier in Ruf. l. 1. c. 2.p.199. b.

'Il avoit surtout une ardeur incroyable pour l'étude des lettres saintes, 'ausquelles il s'adonna quand il fut arrivé en un age plus avancé. 'On dit qu'il y eut "S. Pierius pour introducteur & pour maistre. [k] Il donna une marque de l'affection qu'il avoit pour cette étude sacrée, par la peine qu'il prit à copier de sa main la

Eus. p. 336. b. n. p. 180. 2. a. Phot. c. 118.119. p. 300. k Hier. v. ill. c. 75. p. 292. d.

"V. S. Theonas.

la plus grande partie des ouvrages d'Origene. Il y avoit entr'autres 25. volumes sur les douze [petits] Prophetes ; & ce fut cette copie qui tomba, comme nous avons dit, entre les mains de S. Jerome, & que ce Saint consideroit comme un tres riche thresor.

'Il fit aussi un grand nombre de copies des livres sacrez, afin d'en faire present à tous ceux qui en demanderoient, non seulement aux hommes, mais encore aux femmes qu'il voyoit avoir de l'affection pour la lecture. 'Et c'est de là sans doute que venoit ce que nous lisons dans S. Jerome, [a] que les provinces d'entre la Syrie & l'Egypte, lisoient les exemplaires de Palestine travaillez par Origene, & publiez par S. Pamphile, & par Eusebe [qui ne pouvoit pas manquer de prendre part à ce travail de son ami.] 'Ces exemplaires de Palestine estoient l'edition des septante qu'Origene avoit inserée dans ses Hexaples. 'Outre les copies que S. Pamphile en faisoit de sa main, il revoyoit encore celles que d'autres avoient faites, pour les rendre tout à fait correctes ; comme on le voit par un exemplaire de Jeremie qui est aux Jesuites de Paris, tiré d'une autre copie, à la fin de laquelle il y avoit ces mots: *Pamphile & Eusebe l'ont corrigé.*

'Pour favoriser davantage l'étude de la science ecclesiastique, S. Pamphile dressa une bibliotheque, [b] qu'il consacra à l'Eglise de Cesarée en Palestine. [c] Il la fit avec beaucoup de soin, [d] & y rassembla toutes sortes d'auteurs ecclesiastiques, [e] qu'il fit chercher par toute la terre ; mais particulierement les ouvrages d'Origene. [f] Eusebe dans le troisieme livre qu'il fit de la vie de ce Saint, y avoit mis une liste de tous les livres qui estoient dans cette bibliotheque. [g] Elle fut un peu gastée [peutestre durant la persecution de Diocletien.] Mais Acace & Euzoïus qui furent Evesques de Cesarée [aprés Eusebe,] eurent soin de la rétablir, & mesme de l'augmenter : 'de sorte qu'elle se conservoit encore du temps de S. Jerome. 'L'on y voyoit entr'autres l'Evangile de S. Matthieu en hebreu, [″ou plutost qu'on appelloit l'Evangile des Nazaréens & des Hebreux ;] '& les ouvrages d'Origene écrits de la main de S. Pamphile.

'Ce saint Martyr dressa aussi ″une Academie, & une ecole. [Il y a bien de l'apparence qu'Eusebe en estoit.] 'Car il dit que l'illustre Martyr Appien vint se retirer à Cesarée en la compagnie où il estoit, 'qu'ils demeuroient dans une mesme maison, 'que ce fut là que ce Saint étudia les lettres sacrées, & qu'il se prepara au martyre. 'Et Metaphraste dit clairement que S. Appien fut instruit par S. Pamphile dans les lettres saintes à Cesarée. 'D'autres nouveaux Grecs disent que S. Appien & S. Edele son frere avoient appris de luy à Beryte les maximes de la religion & de la pieté Chrétienne. [On ne peut douter que cela ne soit digne] 'de cette affection qu'avoit S. Pamphile de contribuer au salut de tous ceux qui avoient quelque union avec luy, comme le remarque Eusebe, & de les assister de tout son pouvoir.

[Marginal notes: in Ruf. l. 1. c. 2. p. 199. b. — Eus. n. p. 313. 2. d. — [a] Hier ep. 107. p. 19. a. — ep. 135. p. 80. c. — Eus. n. p. 313. 314. — 16. c. 32. p. 231. a. b. — [b] Hier. ep. 141. p. 113. b. — [c] v ill. c. 3. p. 264. d. — [d] Eus. p. 231. b. — [e] Hier. ep. 141. p. 113. b. — [f] in Ruf. l. 2. c. 6. p. 222. d| — Eus. p. 231. b. — [g] Hier. ep. 141. p. 113. b. — b| v. ill. c. 3. — v. ill. c. 3. p. 264. d. — V. S. Matthieu n. 4. — c. 75. p. 292. d. — διατριβὴ. — Eus. l. 7. c. 32. p. 288. d. — de Pal. c. 4. p. 323. c. — p. 324. a. — p. 323. c. d. — n p. 176. 2. b. c. — c|1. d. — de Pal. c. 11. p. 336.]

[Quoiqu'il eust tant d'avantages pour écrire, ayant la science, l'eloquence, les livres, & des amis fideles & habiles,] 'neanmoins son humilité fit qu'il ne voulut composer aucun ouvrage qui luy fust propre. Il se contentoit d'ecrire quelques lettres à ses amis dans les rencontres, [& de prendre part à quelques uns de leurs écrits, comme nous le verrons de l'apologie d'Origene.

La science si humble, & la vie si admirable de ce Saint, eussent en quelque sorte manqué de leur derniere perfection, si elles ne l'eussent conduit à la persecution & au martyre. Il y arriva en effet, & remporta une victoire d'autant plus illustre, que son combat fut plus long.] 'Il commença en la cinquieme année de la persecution de Diocletien, sur la fin [de l'an 307. de J. C,] lorsqu'Urbain estoit encore gouverneur de la Palestine. [Il fut pris & amené devant ce juge,] 'qui l'ayant un peu laissé parler, & ayant eprouvé la force de son eloquence, & sa profonde erudition, voulut le contraindre à sacrifier. Mais voyant le peu de conte qu'il faisoit de ses sollicitations, & de ses menaces, il se laissa emporter à sa colere, & le fit tourmenter cruellement. Neanmoins les ongles de fer qui dechiroient les costez du Saint, ne firent que couvrir le juge de confusion: De sorte qu'il le fit mener en prison pour y demeurer avec les autres Confesseurs, 'du nombre desquels estoient Valens & Paul [dont nous parlerons plus amplement dans la suite.] [h] Eusebe y estoit aussi, [mais n'y acquit pas la mesme gloire, comme nous le verrons dans le titre qu'il faudra faire de luy.]

'S. Pamphile estoit donc enfermé dans la prison avec Eusebe, lorsqu'ils y composerent les six livres de l'apologie d'Origene, 'qui estoit un ouvrage fort long & fort travaillé. * Ils le composerent ensemble, au moins pour les cinq premiers livres : 'Car Eusebe fit seul le dernier aprés le martyre de S. Pamphile. [k] Le sujet de cette apologie fut pour répondre à divers reproches que l'on faisoit à Origene sur le sujet de sa doctrine. [Car les disputes qui s'estoient elevées dans l'Eglise sur son sujet, ne finirent pas avec sa vie. On n'en trouve neanmoins aucune marque durant environ 50. ans, c'est à dire jusqu'au temps de Diocletien & de S. Pamphile.] 'Mais on voit ″qu'au commencement du IV. siecle, il y en avoit beaucoup qui le combatoient, les uns par ignorance, d'autres par passion, [& quelques uns aussi à cause des veritables erreurs qu'ils trouvoient dans ses ouvrages.

Ce grand nombre d'ennemis qu'avoit Origene luy suscita plusieurs défenseurs,] '& beaucoup de personnes tres considerables écrivirent pour luy diverses apologies. 'Celle de S. Pamphile, [de laquelle seule il nous reste aujourd'hui quelque chose,] estoit adressée aux saints Confesseurs, qui travailloient dans les mines [de la Palestine.] 'Nous n'en avons que ″le premier livre [l] traduit par Rufin [en 397,] [m] & quelques passages [n] écartez des cinq autres. [n] Eusebe nous ap-

[Marginal notes: Hier in Ruf. l. 1. c. 2. p. 199. b. — Eus. de Pal. c. 7. p. 328. 329. — p. 329. a. b. — c. 11. p. 336. c. d| 337. a. — [h] Phot. c. 118. p. 295. — p. 296. 297. — Hier in Ruf. l. 2. c. 2. p. 199. d. — * Phot. c. 118. p. 299| — Eus. l. 6. c. 35. p. 232. a| Socr. l. 3. c. 7. p. 175. b. — [i] Phot p. 296 — [k] Eus. p. 232. a. — V. Origene §. 38. — Pamp. ap. Hier. t. 4. p. 172. d. — Phot. p. 297. a. — p. 297. 299. — Hier. ex Pam. t. 4. p. 172. — [l] in Ruf. l. 1. p. 199. a. — [m] p. 200. a| Socr. l. 3. c. 7. p. 175. a. b. — [n] Eus. l. 6. c. 23. p. 224. d. — Note I.]

apprend qu'il avoit mis dans le second livre bien des choses qui regardoient les troubles excitez au sujet de l'ordination d'Origene.[a] Socrate témoigne que S. Pamphile & Eusebe y representoient la vie d'Origene, [b] & qu'ils y avoient inseré le panegyrique que S. Gregoire Thaumaturge avoit fait en son honneur. [c] Eusebe semble dire qu'il avoit mis dans le sixieme livre les lettres qu'Origene avoit écrites au Pape Fabien, & à d'autres Evesques, pour faire voir la pureté de sa foy. [d] On ramassoit dans cette apologie beaucoup de passages des auteurs plus anciens, pour justifier, [excuser, ou éclaircir] les opinions qu'on attribuoit à Origene sur la préexistence des ames, & sur le rétablissement [des hommes & des demons en leur premiere innocence:] & il semble que ce fust une des principales parties de l'ouvrage.

a Socr. l. 3. c. 7. p. 175. b. | b l. 4. c. 27. p 244. d. | c Eus. l. 6. c. 36. p. 233. b. | d Lup. ep. 198. p. 397.

[Les cinq premiers livres en ayant esté composez conjointement par S. Pamphile & par Eusebe, il ne faut pas s'étonner si on l'a attribuée assez indifferemment tantost à l'un, tantost à l'autre. S. Jerome a soutenu quelquefois que S. Pamphile n'y avoit eu aucune part:"mais on ne voit pas qu'il l'ait bien prouvé, ni que ce sentiment ait esté suivi. NOTE 2.

Il ne nous reste plus qu'à parler du martyre de S. Pamphile, qui, comme nous avons dit, commença l'an 307, sous le Gouverneur Urbain.]'Ce Gouverneur, qui aprés luy avoir fait souffrir divers tourmens, l'avoit fait mettre dans la prison, 'paya bientost la peine de tant d'injustices qu'il avoit commises contre luy, & contre beaucoup d'autres Chrétiens, 'Maximin luy ayant fait trancher la teste. &c 'Firmilien succeda à sa cruauté aussibien qu'à sa charge: '& ce fut sous luy que S. Pamphile accomplit son martyre, aprés avoir esté deux ans entiers en prison, [ou pour parler plus exactement qu'Eusebe, "un an & quelques mois, puisqu'il souffrit en l'an 309,] 'le 16. de fevrier. NOTE 3.

Eus. de Pal. c 7 p. 329. a. b. | b. c. | d. | c. 8. p. 330. c. | c. 11. p. 337. a. | b.

'Il eut pour compagnons dans sa victoire Valens & Paul, dont nous avons déja parlé, '& qui par la constance qu'ils avoient témoignée dans les tourmens, avoient fait voir, aussibien que S. Pamphile, qu'ils estoient inebranlables dans la foy. 'Valens, que son visage mesme & sa vieillesse rendoient venerable, 'estoit Diacre de l'Eglise de Jerusalem. 'C'estoit un homme fort habile dans l'Ecriture, & il la savoit si parfaitement par cœur, qu'il n'avoit que faire de livre pour en reciter quelque endroit que ce pust estre. 'Paul estoit de Jamnia, [e] ami particulier d'Eusebe, [f] qui le loue d'avoir eu une ferveur d'esprit & un zele extraordinaire: & il avoit acquis des auparavant beaucoup de gloire en souffrant qu'on luy brulast [le jarret.]

p. 336. c. d. | p. 338. c. | p. 336. c. | c|n. p. 180. 2. b. | c. 11 p. 336. d. | d. | e n. p. 179. 1. c. | f c. 11. p. 336. d.

'Ces Saints eurent encore divers compagnons, & leur nombre monta jusqu'à douze. 'Leur troupe sainte estoit composée de personnes de toutes sortes, "soit pour l'age, soit pour la qualité de l'esprit, soit pour la condition. 'Il y avoit quelques Lecteurs, [qui ne sont pas marquez en particulier.] 'Il y avoit aussi deux catecumenes, qui furent purifiez par le battesme du feu. &c.

a. | n. p. 179. 1. b. | 2. a. | p. 180. 1. a.

'L'occasion du martyre de ces Saints vint de cinq Fideles d'Egypte, qui avoient conduit en Cilicie divers Confesseurs envoyez d'Egypte l'année precedente aux mines de cette province. 'Ces cinq Fideles s'en retournant en leur pays aprés cet office de charité, furent arrestez aux portes de Cesarée, où les gardes qui estoient de vrais barbares, leur demanderent qui ils estoient, & d'où ils venoient. 'Leur sincerité ne leur ayant pas permis de cacher la verité, ils furent aussitost pris, & presentez au tyran [Maximin,] devant lequel ils firent une genereuse confession de leur foy, & furent de là menez en prison.

c. 11. p. 337. a. | c. 8. p. 332. d. | c. 11. p. 337. a.

'Le lendemain qui estoit le 16. de fevrier, le juge [Firmilien] se les fit amener avec S. Pamphile & sa compagnie [Valens & Paul.] Il tenta d'abord la constance des Egyptiens, par toutes sortes de tourmens, & par les machines les plus étranges & les plus terribles. 'Aprés avoir exercé par ces combats la vertu du premier des cinq, 'qui estoit un jeune homme, [g] il commença à luy demander son nom. Mais les Saints avoient resolu auparavant entre eux de changer leurs noms propres, qui estoient peutestre des noms d'idoles, & de prendre ceux des Prophetes, comme d'Elie, de Jeremie, d'Isaïe, de Samuel, de Daniel. 'Eusebe semble dire qu'ils avoient pris ces noms mesmes; & en effet ils sont nommez ainsi dans les martyrologes, & par les Grecs.

b. | c. | p. 338. b. | g p. 337. c. | Boll. 16. feb. p. 865. §. 1-3.

'Celui qui estoit interrogé ayant pris un nom de cette sorte, on n'y fit pas de reflexion: & quand le juge luy demanda quel estoit son pays, il répondit dans le mesme esprit, qu'il estoit de Jerusalem, l'entendant de la Jerusalem celeste. Le juge luy demanda ce que c'estoit que cette ville, & où elle estoit, 'le pressant mesme par les tourmens de dire la verité. Mais quelque douleur qu'on luy fist aux mains, en les luy tournant derriere le dos avec des contorsions violentes, & quoiqu'on luy brisast les piez avec des machines, il soutint toujours qu'il disoit vray. Et comme on luy demandoit plusieurs fois quelle estoit cette ville de Jerusalem, (ce qui marque que ce nom estoit alors bien inconnu dans la Palestine mesme,) il dit que c'estoit la patrie des serviteurs de Dieu, dont eux seuls estoient citoyens, & qu'elle estoit à l'Orient. 'Le juge s'alla imaginer que c'estoit quelque ville où les Chrétiens vouloient s'établir, & se fortifier contre les Romains: Mais n'en ayant pu tirer aucun éclaircissement, ni par ses demandes, ni par les fouets & les autres tourmens qu'il fit endurer au Martyr, il le condanna à perdre la teste. 'Les autres Egyptiens soutinrent un combat presque pareil, & remporterent aussi la mesme couronne.

Eus. de Pal. c. 11. p. 337. c. d. | p. 338. a. | b. | c.

'Cette experience ayant fait voir à Firmilien qu'il s'efforçoit en vain de surmonter les Chrétiens par les supplices, il ne voulut pas perdre encore sa peine en tourmentant S. Pamphile & ses compagnons. Car mesme il avoit appris avec quelle

c.

quelle conſtance ils avoient déja ſouffert la queſtion. 'C'eſt pourquoi il leur demanda ſeulement s'ils perſiſtoient encore dans leur deſobeïſſance ; & aprés avoir receu d'eux la derniere confeſſion de leur foy, il les condanna au meſme ſupplice que les precedens. [c. d.]

'S. Pamphile avoit un jeune domeſtique nommé Porphyre, 'agé ſeulement de 18. ans, & qui eſtoit encore catecumene. Il ſavoit fort bien écrire : mais ſon humilité luy faiſoit cacher cette perfection & toutes les autres, ſelon les inſtructions qu'il recevoit de ſon maiſtre. 'Car il eſtoit un parfait imitateur de ſa vertu : Auſſi S. Pamphile le conſideroit non comme un ſerviteur & un eſclave, mais comme ſon frere & ſon fils. [d|339. b.] [n. p. 181. 2. a. b.] [p. 179. 2. a.]

'Ce jeune homme qui portoit ce ſemble l'habit de philoſophe, 'ayant entendu prononcer la ſentence de mort contre S. Pamphile & les autres, demanda qu'on luy permiſt d'enterrer leurs corps. Mais le juge qui parut en cette rencontre pluſtoſt une beſte furieuſe qu'un homme, 'luy demanda ſeulement s'il eſtoit Chrétien : & quand il l'eut ſceu, il ordonna aux boureaux de le tourmenter de toute leur force. Comme il refuſoit conſtamment de ſacrifier, quelque commandement qu'on luy en fiſt, le juge ordonna qu'on le dechiraſt juſqu'aux os & aux entrailles, de meſme que ſi c'euſt eſté une pierre, & non pas un homme. Ce ſupplice dura longtemps, & Porphyre le ſouffrit ſans rien dire, comme s'il euſt veritablement eſté [une pierre] inſenſible, & preſque ſans ame. [c. 11. p. 339. c.] [p. 338. d.] [p. 339. a.]

'Sa patience n'amolliſſant point la dureté du juge, il fut condanné à eſtre brulé vif à petit feu, & auſſitoſt executé. 'De ſorte qu'eſtant entré le dernier au combat, il vainquit le premier, avant S. Pamphile meſme. 'Il fut à la mort avec un viſage auſſi gay qu'un athlete victorieux qui vient de remporter un prix. Il paroiſſoit tout rempli de l'eſprit de Dieu, & il recommandoit diverſes choſes à ſes amis avec une liberté & une preſence d'eſprit toute entiere. 'Quand on l'eut attaché au poteau, & qu'on eut allumé le feu bien loin tout autour de luy, on le vit qui attiroit la flamme à luy de coſté & d'autre [1] avec la bouche, ſans dire jamais un ſeul mot, hormis que quand le feu commença à le prendre, il invoqua Jesus Fils de Dieu à ſon ſecours. [b|n. p. 181. 2. b.] [c. 11. p. 339. b.] [b. c.] [c. d.]

'Il y avoit là une perſonne nommée Seleuque, originaire de Cappadoce, qui avoit autrefois eſté dans la milice ; & il y paroiſſoit par deſſus tous ſes compagnons, parcequ'il eſtoit dans la fleur de ſon age, extremement grand, fort & robuſte de corps, bien fait, de fort bonne mine, & tres agreable de viſage. Il avoit meſme eu des emplois conſiderables dans l'épée. 'Mais il l'avoit quittée au commencement de la perſecution, [c'eſt à dire apparemment en 298, lorſque Maximien Galere "& le General Veturius perſecutoient les ſoldats Chrétiens ;] & il avoit meſme alors enduré le fouet ; ce qui luy avoit acquis le titre de Confeſſeur. [p. 340. a.] [b.] [V. la perſ. de Dioc. §. 4.]

1. peuteſtre comme quand on reſpire bien fort pour attirer beaucoup d'air.

'Depuis ce temps là, il s'eſtoit rendu imitateur des plus parfaits d'entre les Chrétiens, & il eſtoit devenu comme l'Eveſque, l'aide, le pere, & le curateur des orfelins abandonnez, des veuves qui n'avoient point de ſecours, & de tous ceux qui languiſſoient dans la pauvreté & dans la miſere. De ſorte qu'il ne faut pas s'étonner ſi ayant offert ſi ſouvent à Dieu le ſacrifice de la miſericorde, il en obtint encore la grace de luy ſacrifier enfin ſa propre vie par une rencontre merveilleuſe. 'Car ayant porté à S. Pamphile la nouvelle du martyre de S. Porphyre, il ne ſe fut pas ſitoſt acquité de cet office, & donné le baiſer à un des Martyrs, qu'il fut arreſté par les ſoldats, '& amené au Gouverneur, qui luy fit auſſitoſt trancher la teſte, afin qu'il allaſt promtement s'unir dans le ciel avec S. Porphyre. [b.] [p. 339. d.] [p. 340. a.]

'Il ſembloit en effet que le martyre de S. Pamphile rendiſt ce jour là l'entrée du ciel plus facile qu'à l'ordinaire. Car S. Seleuque fut auſſitoſt ſuivi par Theodule. C'eſtoit un ſaint vieillard de la maiſon du Gouverneur, qui le cheriſſoit & l'honoroit plus que tous ſes autres ſerviteurs, à cauſe de la fidelité & de l'affection qu'il avoit toujours reconnue en luy. Il le conſideroit encore pour ſon age, & [2] parcequ'il eſtoit pere de trois enfans, [ce qui eſtoit fort eſtimé parmi les Romains.] 'L'affection que Firmilien luy portoit, fit qu'il fut plus en colere de luy que de tous les autres, lorſqu'on le luy preſenta comme criminel. Et ſon crime eſtoit d'avoir imité S. Seleuque, 'en embraſſant un martyr. [a] Il le condanna donc auſſitoſt à mourir comme le Sauveur attaché à une croix, [ce qui eſtoit le ſupplice ordinaire des eſclaves,] 'tel qu'eſtoit Theodule. [c. d.] [d.] [Sur. 1. jun. p. 3. §. 12.] [a Euſ. p. 340. d.] [n. p. 179. 2. a.]

'Il manquoit encore une perſonne pour remplir le nombre de douze ; 'conſacré dans les Apoſtres & dans les Prophetes. [b] Julien qui eſtoit de Cappadoce remplit ce vide. C'eſtoit un homme dont la pieté, la foy, & la ſincerité, eſtoient eminentes. Il eſtoit naturellement tout de feu, & de plus il eſtoit rempli de l'ardeur du S. Eſprit, 'quoiqu'il ne fuſt encore que Catecumene. [c] Il arrivoit ce jour là à Ceſarée, & il n'eſtoit pas encore dans la ville, lorſqu'il apprit ce qui s'y paſſoit. Il accourut auſſitoſt pour voir le combat des Martyrs, & ayant trouvé leurs corps étendus par terre, 'il les embraſſa tous avec une joie incroyable. Il fut auſſitoſt pris, & amené à Firmilien, qui le condanna à eſtre brulé comme S. Porphyre. Il fut ravi de cette ſentence, & aprés en avoir rendu graces tout haut à noſtre Seigneur, il receut la couronne du martyre. [c. 11. p. 340. d.] [p. 336. b.] [b p. 340. 341.] [n. p. 180. 1. a.] [c c. 11. p. 340. d.] [p. 341. a.]

'Les corps de ces douze Saints demeurerent expoſez aux beſtes par ordre du Gouverneur. Mais comme par une providence particuliere de Dieu, aucun animal ni aucun oiſeau n'y toucha durant quatre jours, ils furent retirez de là, & enterrez avec les ſoins ordinaires. [b.]

Z 3 [Ils

2. τῶ τριγενείας πατέρα καθεστάναι. M. Valois entend qu'il eſtoit biſayeul : nous ſuivons Hervet.

[Ils ont souffert, comme nous avons dit, "en 309, le 16. de fevrier,]'auquel ils sont marquez dans les martyrologes de S. Jerome, quoiqu'avec 1 quelques fautes. 'Adon, Usuard, Notker, & divers autes, marquent aussi ce jour là un S. Julien avec cinq mille Egyptiens, [qu'il faut reduire à cinq.] 'Les Grecs font aussi leur grand office le 16. de fevrier des douze Martyrs dont S. Pamphile estoit chef, & marquent qu'on en celebroit la feste dans la grande eglise [de Ste Sophie.] 'Ils font encore une memoire particuliere de S. Pamphile le 5. de novembre. C'est ce semble à cause de sa confession sous Urbain [en l'an 307. Usuard, Adon, & Vandelbert, marquent la feste de S. Pamphile le premier de juin ; & le Romain y joint celle de S. Valens & de S. Paul.] 'Il met S. Theodule & S. Julien le 17 de fevrier, & les sept autres le 16.

(Flor. p. 323. — V. la note 3. — 1. — Boll. 16. feb. p. 863. c. — Men. p. 169. 174| Ugh t. 6. p. 1220. b. c. — Men. p. 79. — Boll. 17. feb. p. 10. 11.)

'Le martyre de ces Saints estoit encore dans la bouche de tout le monde, lorsqu'Adrien & Eubule, qui alloient trouver les autres Confesseurs, dit Eusebe, arriverent à Cesarée [le 2. de mars. C'estoient peutestre des Egyptiens qui alloient trouver leurs confreres dans les mines de Palestine & de Cilicie.] Ces deux Saints estant interrogez à la porte pour savoir qui ils estoient, avouerent qu'ils estoient Chretiens. Ils furent aussitost menez à Firmilien, qui sans les differer davantage, leur fit dechirer cruellement les costez, & puis les condanna à estre exposez aux bestes. Adrien fut executé trois jours aprés, le 5. de mars, auquel les payens faisoient à Cesarée la feste de ce qu'ils appelloient la fortune ou le genie de leur ville. 'Il fut exposé à un lion, & puis achevé par l'épée [des gladiateurs.] Deux jours aprés, qui estoit le 7 de mars, Eubule fut couronné de la mesme maniere, aprés avoir meprisé les instantes prieres du juge, qui le conjuroit de sacrifier, & d'accepter la liberté qu'on luy offroit à ce prix.

(Eus. de Pal. c. 11. p. 341. c. — d.)

'Le martyrologe Romain met la feste de ces Saints dans les jours où ils sont morts : a & ceux de S. Jerome mettent le 5. de mars un S. Adrien & un S. Eubule, mais entre les Martyrs d'Afrique. 'Les Grecs en font le 3. de fevrier. Le menologe d'Ughellus en dit plus de choses qu'Eusebe : [mais son autorité n'est pas aussi forte pour les appuyer.] 'Celui de Canisius les met le 4. de fevrier, & veut, [par une erreur grossiere,] qu'ils aient souffert du temps de Dece, [ce que les Ménées ne disent point.] 'Eusebe dit que ces Saints quand ils arriverent à Cesarée, venoient d'un pays nommé Manganée. 'Les menologes des Grecs appellent ce pays Banée ou Vanée : mais on ne sçait ce que c'est que tout cela.

(Boll. 5. 7. mars, p. 364. 644. a p. 365| Flor. p. 362. 1. — Men. p. 41| Ugh. t. 6. p. 1208. — Conc. t. 2. p. 737. — Eus. de Pal. c. 11. p. 341. c. — Boll. p. 364. §. 5.)

'S. Eubule fut le dernier de ceux qui souffrirent à Cesarée, ayant scellé & terminé par son sang la persecution de Diocletien dans cette ville capitale de la Palestine.

(Eus. p. 341. d.)

1. Au lieu de cinq Egyptiens ils en mettent cinq mille &c.

SAINT QUIRIN,

EVESQUE DE SISCIE, ET MARTYR.

'Il y a une province de la Pannonie, à qui l'ancienne geographie donne le nom de *Savia*, peutestre à cause qu'elle est traversée par la riviere de Save, [qui se decharge dans le Danube quelques lieues au dessous de Sirmich.] 'Il y avoit autrefois en cette province sur la Save mesme une ville episcopale nommée Siscia, 'que Fortunat appelle une ville illustre : [& elle semble mesme avoir donné quelquefois le nom à tout le pays,] 'puisque la Siscie est nommée dans S. Athanase entre les diverses provinces qui composoient le Concile de Sardique. 'Cette ville porte aujourd'hui le nom de Sisseg, '& est mise dans cette partie de la Croacie que les Chrétiens tiennent encore.

(Baudr. p. 165. — p. 206. — Fort. l. 8. c. 4. p. 190. — Ath. apo. 2. p. 756. b. — Baudr. p. 206. — Sanson.)

[Elle est particulierement connue dans l'histoire de l'Eglise,] 'parcequ'elle a eu pour Evesque S. Quirin celebre entre les Martyrs, [dont S. Jerome fait une illustre mention dans sa chronique sur l'an 309.] Prudence a décrit son martyre dans ses vers, où il l'appelle un homme d'un insigne merite. 'Fortunat le nomme aussi entre les Saints les plus celebres : '& de plus nous avons ses actes [fort bien écrits, & dignes de passer pour originaux,] 'si 2 ce qu'ils disent de la translation du Saint, b & ce que l'on voit qu'ils emploient les termes de la chronique de 3 S. Jerome, [ne donnoit lieu de juger qu'ils ne sont pas écrits avant la fin du IV. siecle. C'est pourquoi nous ne toucherons que les faits qu'ils raportent, sans nous arrester aux discours ; quoique ceux du Saint soient fort beaux, & qu'il fust à souhaiter de pouvoir dire avec fondement qu'ils sont tirez de quelques autres actes plus anciens.] 'Pour son histoire qui est dans Mombritius, Florentinius en parle d'une maniere qui nous fait juger qu'elle est moins ancienne & moins belle que celle de Surius. 'Et en effet elle contient des faits plus nouveaux.

(Prud. de M. 7. p. 108. 109. — Fort. p. 190. — Sur. 4. jun. p. 45. — p. 46 §. 7. — 2. — b §. 6. — 3. — Flor. p. 577. 2. — Sur. 4 jun. p. 46. §. 8.)

'Lorsque l'Eglise estoit agitée par la persecution ensuite des edits de Diocletien & de Maximien, 'le juge Maxime ordonna de prendre S. Quirin, qui estoit, comme nous avons dit, Evesque de Siscia, '& déja fort agé. c Quand il sceut qu'on le cherchoit, il sortit de la ville pour s'echaper, mais il fut pris, & amené à Maxime. 'Cet officier aprés divers discours

(p. 45. §. 1. — §. 2. — §. 5. — c §. 2. — §. 2. 3.)

2. [On peut croire neanmoins que c'est une addition faite aux actes, puisque la glorification precede.] 'Et le P. Ruinart ne le met point.

(Act. M. p. 555.)

3. Nous n'attribuons pas ceci à Eusebe, puisqu'il ne dit rien de S. Quirin dans son histoire.

cours le fit fuftiger, [a] & ne laiffa pas de luy promettre de le faire Pontife de Jupiter. Voyant enfin que tout cela eftoit inutile, il le menaça de l'envoyer dans la premiere Pannonie au Gouverneur Amance, qui luy prononceroit fon dernier arreft, & le condanneroit à la mort: [ce qui marque que Maxime n'avoit pas ce droit, & qu'ainfi il n'eftoit pas gouverneur de la province, quoique la qualité de "Prefident qui luy eft attribuée le fignifie d'ordinaire. Ce n'eftoit apparemment que [1] le magiftrat de la ville, qui comme il paroift par divers actes de martyrs, avoit foin de faire prendre les criminels, de les mettre en prifon, de les interroger, de leur donner la queftion; & puis de les envoyer aux Gouverneurs, [qui avoient feuls le droit de condanner à la mort.]

[a] §. 3. — Prafes. — 1.

'Maxime avant que d'envoyer S. Quirin à Amance, le fit mettre en prifon chargé de chaines; & les actes difent que la nuit fuivante, le geolier nommé Marcel, vit une grande lumiere dans la prifon; ce qui l'obligea de fe venir jetter aux piez du Saint, & de luy declarer qu'il vouloit eftre ferviteur du mefme Dieu que luy. S. Quirin l'encouragea à perfeverer, & le figna; [ce qui peut marquer qu'il le fit Catecumene.] 'Tout ceci fe paffa dans Sifcia.

§. 4. — §. 5.

'Trois jours aprés, le Saint fut envoyé à Amance, [qui eft apparemment celui mefme] 'que Prudence nomme Galere. [Car il eft aifé qu'il euft les deux noms enfemble,] Prudence le fait gouverneur de l'Illyrie [où la Pannonie eft comprife.] 'Ce juge eftoit à "Scarab lorfqu'on luy prefenta S. Quirin. Mais comme il partoit pour Sabarie, il ordonna qu'on l'y [2] conduifift, pour l'y juger. Les actes difent que quelques femmes vinrent alors prefenter au Saint à boire & à manger; & que comme il voulut benir ces viandes, les chaines luy tomberent des piez & des mains. 'Aprés qu'il eut mangé, il fut conduit à Sabarie, & prefenté à Amance, qui tenta fa conftance par divers moyens, mais toujours inutilement.

§. 4. — Prud. de M. 7. p. 109. — Note 1. — Sur. 4. jun. p. 45. §. 5. — 2. — §. 5. 6.

'Enfin, difent les actes, aprés divers tourmens qu'on luy fit fouffrir, il fut condanné à eftre jetté dans l'eau avec une meule attachée au cou. 'Ceci fut executé, & il fut jetté avec cette meule du haut du pont dans la riviere, [qui peut eftre celle de Guncz.] Mais au lieu d'eftre auffitoft fubmergé, il demeura fort longtemps fur l'eau, exhortant les Chrétiens qui affiftoient en grand nombre à fon martyre, de ne fe point epouventer à caufe de fa mort: Il obtint enfin de Dieu, aprés beaucoup de prieres, "d'aller à fond, & de mourir. 'Son corps fut trouvé un peu au-deffous: & on y fit depuis un lieu de prieres. Mais le plus grand concours de ceux qui recouroient à fon interceffion, eftoit en une eglife où repofoit fon facré corps auprés de la porte ["de Sabarie] qui conduifoit à Scarab.

§. 6. — §. 6 | Hier. chr | Prud. p. 109. — Note 2. — Sur. p. 46. §. 6. — Note 3.

1. [Ce qui marque encore que Maxime n'eftoit qu'un officier inferieur,] 'c'eft qu'Amance le qualifie *Juridicum Maximum*.

Sur. 4. jun. p. 45. §. 5.

2. Il y a dans le latin *repedari*, qui fe fent de la corruption de la langue.

'S. Quirin fouffrit, felon fes actes, le 4. de juin, [a] auquel fa fefte eft marquée par les martyrologes de S. Jerome, par [3] ceux du IX. fiecle, & par les autres Latins. Les uns la mettent à Sifcia dont il eftoit Evefque, les autres à Sabarie où il mourut. 'S. Jerome met fon martyre en la premiere année de la 272e Olympiade, [c'eft à dire en l'an 309. de J.C. "Licinius avoit efté fait Empereur de la Pannonie à la fin de l'an 307. Ainfi on peut dire que c'eft fous luy que S. Quirin a fouffert.]

§. 6. — [a] Flor. p. 577. 578. — 3. — Hier. chr. — V. Conftantin.

'Les peuples de la Pannonie eftant obligez de quitter leur pays à caufe des barbares qui le ravagoient, quelques uns d'eux fe retirerent à Rome, & y emporterent avec eux le corps de S. Quirin. Il fut enterré dans la bafilique des Apoftres aux Catacombes, où eftoit alors le corps de S. Sebaftien; & l'on y baftit une eglife [ou une chapelle] de fon nom, dans laquelle fon interceffion faifoit plufieurs miracles. 'Adon parle de cette tranflation: [mais je ne voy point que ni luy, ni aucun autre en marque le temps. On la peut mettre ou vers l'an 378, lorfque les Gots ravageoient l'Illyrie, ou vers l'an 488,] 'lorfque par la crainte des mefmes ravages, Odoacre tranfporta en Italie les habitans de ces pays là; ce qui obligea d'y tranfporter auffi le corps de S. Severin qualifié l'Apoftre de la Norique.

Sur. 4. jun. p. 46. §. 7. — Ado, 4. jun. — Boll. 8. jan. p. 496. §. 55.

'Les actes de S. Quirin qui font dans Mombritius, difent que fon corps fut depuis tranfporté de Rome à Milan par Angilbert 'qui en eftoit Evefque en 830. [b] La vie de Raban porte qu'un laïque qui venoit de Rome, apporta à Fuld en Allemagne l'an 856. les os ou les cendres de S. Quirin de Sifcia, avec beaucoup d'autres reliques; & Raban qui eftoit Abbé de Fuld, mit celles de S. Quirin fous l'autel: [Mais on ne voit pas qu'il ait pris foin de s'affurer de la verité de ces reliques.] 'D'autres pretendent que le mefme Saint fut apporté en Baviere fous le Roy Pepin & le Pape Zacarie. Mais Velferus [celebre & habile hiftorien de Baviere,] & Raderus aprés luy, demeurent d'accord que le corps de S. Quirin Evefque de Sifcia eft à Milan, où il eft fort honoré dans l'eglife de S. Vincent; & difent que S. Quirin apporté en Baviere, eft un autre "S. Quirin martyrizé à Rome le 25. de mars, fous Claude II, [à ce que l'on tient.]

Sur. 4. jun. p. 46. §. 8. — Ugh. t. 4. p. 111. — [b] Ben. f. 4. 2. p. 8. 12. §. 17. 28. — Sur. §. 8. — V. S. Denys Pape.

'Le mefme jour que l'on fait de S. Quirin de Sifcia, le martyrologe Romain marque encore un autre S. Quirin martyr à Tivoli, où Baronius dit que fon corps fe conferve jufques aujourd'hui fous un autel dans l'eglife de S. Laurent. Il ne nous en apprend rien davantage: '& l'on avoue en effet qu'on ne fçait rien du tout de fon hiftoire. D'autres affurent mefme qu'on l'honore à Tivoli le 5. de juin comme un fimple Confeffeur, & qu'on croit que fon corps y a efté apporté de quelque autre endroit.

Bar. 4. jun. f. — Fert. it. p. 342.

3. Ufuard, Vandelbert, Notker, Adon.

SAINT

SAINT SILVAIN, EVESQUE DE GAZA, ET MARTYR.

[L'HISTOIRE eccleſiaſtique nous fournit en meſme temps & preſque dans la meſme province, deux illuſtres Silvains, tous deux Eveſques & Martyrs, l'un à Emeſe dans la Phenicie, & l'autre dans la Paleſtine. Nous avons parlé du premier dans l'hiſtoire de la perſecution de Diocletien.] 'Euſebe ſemble dire que le ſecond eſtoit natif de Gaza, [a] & les Grecs l'ont pris de la ſorte. Ils ajoutent qu'il avoit porté les armes, mais que depuis il avoit quitté la milice de la terre pour s'enroler dans celle du ciel, & que s'eſtant rendu digne du miniſtere des autels par ſa vertu, '& particulierement par ſa chaſteté, il avoit eſté fait Preſtre 'de l'Egliſe de Gaza; 'qu'il s'appliqua avec beaucoup de ſoin & de patience aux fonctions de ſon miniſtere, qu'il attira beaucoup de payens à J.C. par les inſtructions qu'il leur donnoit, & qu'enfin les idolatres s'eſtant ſaiſis de luy, il fut amené à Ceſarée, fuſtigé devant tout le peuple, étendu ſur le chevalet, dechiré à coups de fouets, '& avec les ongles de fer, quoiqu'il fuſt déja dans une grande vieilleſſe, '& enfin condanné aux mines, où il ſouffrit extremement.

Euſ. de Pal. c. 13. p. 343. c. | a Boll. 4. may. p. 721. b. | p. 468. b. | p. 469. d. | p. 721. b. | p. 469. d. | p. 721. c.

[Tout cela s'accorde aſſez avec Euſebe,] 'qui nous dit qu'il eſtoit Preſtre en l'an 307, [b] & que c'eſtoit un homme dans lequel on pouvoit voir un modele parfait & accompli du Chriſtianiſme, & de la veritable vertu. On pouvoit dire, ajoute-t-il, qu'il avoit commencé ſon martyre des le premier jour de la perſecution, s'eſtant continuellement rendu illuſtre par tous les combats qui peuvent faire meriter le titre de Confeſſeur. 'Mais il acquit parfaitement ce titre le 5. novembre de la cinquieme année de la perſecution, [de J.C. 307,] lorſque par la generoſité avec laquelle il demeura ferme dans la ſainteté de noſtre foy, il merita d'avoir l'un des jarrets brulé avec un fer chaud à Ceſarée en Paleſtine. Ce fut l'un des premiers qui ſouffrit cette cruelle miſericorde des payens; enſuite de laquelle il fut condanné avec pluſieurs autres à aller travailler aux mines de cuivre, en un lieu de la Paleſtine appellé Pheno.

Euſ. de Pal. c. 7. p. 328. c. | b c. 13. p. 343. d. | c. 7. p. 328. c.

'Il n'eſtoit encore alors que Preſtre; mais il fut bientoſt honoré de la double couronne de l'epiſcopat & du martyre. 'Il fut fait Eveſque de Gaza, comme Euſebe le dit clairement, [c] quoique les nouveaux Grecs ſemblent n'y avoir pas pris garde. [Et ce qui peut avoir contribué à les tromper, c'eſt qu'il eſt difficile qu'il ait exercé ſes fonctions epiſcopales autrepart que dans les mines,] 'où il eſtoit conſideré comme l'un des principaux entre tant de ſaints Confeſſeurs qui y travailloient avec luy, [& dont on augmentoit tous les jours le nombre.]

p. 328. c. | hiſ. l. 8. c. 13. p. 308. a. | c n. p. 182. 2. c. | de Pal. c. 13 p. 343. c.

'Les premiers y furent envoyez des le 2. avril [307.] Ils furent ſuivis le 5. novembre de la meſme année par S. Silvain dont nous faiſons l'hiſtoire, & par pluſieurs autres, à qui on avoit auſſi brulé le jarret. 'L'année ſuivante [308,] on leur donna 97. compagnons tant hommes que femmes & enfans qui venoient d'Egypte, à qui outre les ſupplices des autres on fit arracher l'œil droit. [Et c'eſt de cette ſorte qu'on traita tous ceux qui y furent envoyez enſuite.]

c. 7. p. 328. a. c. | c. 8. p. 330 b. c.

'On mit de ce nombre trois genereux Chrétiens, "qui ayant eſté condannez l'année precedente à ſe battre en gladiateurs, ne purent jamais ſe reſoudre, quelque violence qu'on leur fiſt, à apprendre un ſi deteſtable exercice. 'On leur joignit quelques autres Confeſſeurs; & ceux-ci furent auſſitoſt ſuivis par divers Fideles de Gaza, qui ayant eſté pris pour s'eſtre aſſemblez afin d'entendre la lecture des livres ſaints, furent les uns eſtropiez comme les precedens, les autres traitez avec encore plus de rigueur, & dechirez avec les ongles de fer.

c. d. | V. la perſ. de Dioc. §. 34. | d.

'Peu de temps aprés on amena d'Egypte une troupe de 130. ſaints Confeſſeurs, qui furent diſperſez les uns dans les mines de Paleſtine, les autres dans celles de Phenicie.

p. 332. c.

[Les travaux dont on accabloit ces Saints, au lieu d'abatre leur courage, ne ſervoient qu'à le relever, comme ils le firent paroiſtre,] 'lorſqu'ayant eu un peu de relaſche [en 309,] ſur la fin de la ſettieme & le commencement de la huittieme année de la perſecution, ils prirent la liberté d'elever meſme des egliſes. Mais ce calme dura peu. Car le Gouverneur [Firmilien] "ayant animé Maximin contr'eux, 'l'Intendant des mines vint auſſitoſt les diſperſer. Il en envoya quelques uns travailler en Cypre, d'autres au mont Liban, & d'autres en divers endroits de la Paleſtine, avec ordre qu'on les accablaſt partout de divers travaux. 'Il en fit meſme mourir quelques uns.

c. 13. p. 343. a. | &c. | b. c.

'Il reſtoit encore une troupe de 39. Confeſſeurs, [d] que leur age, leurs bleſſures, ou quelques autres incommoditez corporelles rendoient incapables des travaux des mines. Ces Saints qui avoient S. Silvain [1] pour chef, 'demeuroient en leur particulier dans un quartier ſeparé des autres, où ils s'occupoient ſelon leur ordinaire à la priere, aux jeûnes, & à leurs autres exercices de mortification & de pieté. 'Le demon ne pouvant ſouffrir que dans le repos dont ils jouiſſoient, ils luy fiſſent une ſi rude guerre par leurs oraiſons, reſolut de les oſter de la terre: Et Dieu ſe ſervant de ſa malice pour exau-

p. 345. a. | d p. 343. c. | c|344. d. | 1. | p. 344. d. | d|345. a.

¶ 1. Les Grecs veulent qu'ils l'euſſent eu auſſi pour catechiſte, ἀιδαχθέντες, [comme s'il les avoit convertis. Mais cela n'eſt pas aiſé à accorder avec Euſebe.]

exaucer leurs vœux, permit que Maximin leur fiſt trancher à tous la teſte en un ſeul jour, 'dans la huittieme année de la perſecution, [c'eſt à dire en l'an 309.] 'Et S. Silvain qui avoit commencé à ſouffrir des le premier jour de la perſecution, eût la gloire d'eſtre reſervé pour la finir dans la Paleſtine, & pour couronner par ſa victoire tous les combats qui s'eſtoient faits dans cette province. [Ainſi il eſt certain qu'il ne ſouffrit point à Ceſarée,] 'comme on le lit dans quelques martyrologes de S. Jerome, 'puiſque ce fut S. Eubule qui en fut le dernier Martyr le 7. mars ["de l'an 309.]

'Il y avoit pluſieurs Egyptiens dans la compagnie dont S. Silvain eſtoit chef; & Euſebe en marque particulierement un nommé Jean; [dont il dit des choſes trop conſiderables pour ne les pas rapporter ici.] Il avoit perdu la vue longtemps avant la perſecution: 'mais cela ne l'empeſcha pas d'y remporter les meſmes couronnes que les autres pour la confeſſion du nom de J. C. Car aprés qu'on luy eut brulé les nerfs d'un pié avec un fer chaud, on luy brula encore avec le meſme fer l'un des deux yeux, rien que pour le faire ſouffrir; tant la fureur des boureaux eſtoit cruelle, & leur barbarie impitoyable.

'Il eſt inutile de s'arreſter à loüer la pureté des mœurs & la vie ſainte d'un homme qui a merité de ſouffrir pour J. C. Mais ce qu'il avoit de plus ſingulier eſtoit ſa memoire: 'car il ſurpaſſoit en cela tous ceux de ſon temps. 'Il avoit écrit tous les livres ſacrez non ſur des tables de pierre, ni ſur du parchemin, ni ſur le papier, 'que les vers rongent & que le temps détruit, mais ſur les tables vivantes de ſon cœur, & dans ſon ame tres pure. Ainſi il recitoit quand il vouloit, tantoſt les livres de Moyſe, tantoſt les Prophetes, tantoſt l'hiſtoire ſainte, tantoſt l'Evangile, tantoſt les epiſtres des Apoſtres, comme s'il les euſt lues » dans un livre. J'avoue, dit Euſebe, » que je fus extremement ſurpris la pre» miere fois que je le vis. Il eſtoit au mi» lieu d'une grande aſſemblée de Fideles, » où il recitoit ainſi quelques endroits de » l'Ecriture. 'Tant que je n'entendis que » ſa voix, je croyois qu'il les liſoit, com» me cela eſt ordinaire dans nos aſſemblées. » Mais quand je me fus approché de luy, » & que je pus voir cet aveugle dont l'eſ» prit eſtoit ſi éclairé, prononcer des ora» cles comme un prophete, pendant que » tous ceux qui l'environnoient & qui a» voient de bons yeux eſtoient attentifs à » ecouter celui qui n'en avoit point, je » ne pus aſſez benir la bonté de Dieu, & le » louer de ſes merveilles. Je regardai cet » aveugle comme une preuve de cette ve» rité, 'que l'homme n'eſt pas ce qui pa» roiſt de luy au dehors, mais que c'eſt » l'eſprit & l'intelligence dont les opera» tions ſont d'autant plus vives, que le » corps eſt moins en état de faire ſes » fonctions.

'Entre les compagnons de S. Silvain, les martyrologes de S. Jerome marquent nommément un Alexandre. Ils mettent leur feſte le 4. de may, 'en quoy ils ſont ſuivis par Uſuard, Adon, Notker, & pluſieurs autres Latins. 'Entre les Grecs le menologe de l'Empereur Baſile les met auſſi ce jour là, [a] & des Ménées manuſcrits avancent ſeulement de deux jours. [b] Mais les imprimez font de S. Silvain ſeul le 14. d'octobre. 'Ils en font encore memoire le 5. de novembre, auquel il avoit eſté condanné aux mines. 'Ils luy donnent ce jour là ſix compagnons, & en diſent bien des choſes [dont nous ne trouvons rien dans Euſebe.] [c] Ils font le 20. de ſeptembre une memoire particuliere de S. Jean l'Egyptien dont nous avons parlé.

'Les martyrologes latins diſtinguent quelquefois S. Silvain d'avec ſes compagnons, qu'ils font meſme monter au nombre de 40. & ils joignent à S. Silvain pluſieurs de ſes Eccleſiaſtiques. 'Mais c'eſt qu'ils ont ſuivi la fauſſe traduction de Rufin.

[Marginal notes: p. 343. a | 345. b. | p. 343. d. | Flor. p. 498. 1. | Euſ. de Pal. c. 11. p. 341. d. | V. S. Pamphile n. 3. | c. 13. p. 343. d. | p. 344. a. | a. | p. 343. d. | p. 344. a. | b. | c. | d. | Flor. p. 498. 1. | p. 499. 2. | Boll. 4. may, p. 721. b. | a p. 469. a. | b Men. p. 177. | p. 79 | Boll. p. 469. d. | Ugh. t. 5. p. 1124. d. | c Men. p. 274 | Boll. p. 468. c. | Boll. p. 468. §. 3. | Ruf. l. 8. c. 14. p. 142. 2.]

SAINT PIERRE,

PATRIARCHE D'ALEXANDRIE, ET MARTYR.

ARTICLE PREMIER.

Des Martyrs d'Egypte ſous Diocletien: Dignité de l'Egliſe d'Alexandrie, & ſon ecole des Catecheſes: Eloge de S. Pierre: Diverſes particularitez de ſa vie.

'SI la perſecution de Diocletien a eſté glorieuſe à toutes les Egliſes par les couronnes que divers Martyrs y ont remportées, l'Egypte & la Thebaïde ſont de celles qui ont eu le plus de part à cette gloire. [Il ſemble meſme qu'on peut dire ſans temerité qu'elles ont ſurpaſſé en cela toutes les autres provinces. Car ſi l'on conſidere la cruauté des tourmens qu'il a falu ſurmonter, il eſt difficile que la plus barbare inhumanité puiſſe rien ajouter] 'à ce que l'on a fait endurer aux Martyrs de ces deux provinces, ſelon le témoignage qu'en rend Euſebe, aprés en avoir eſté luy meſme témoin oculaire. [Si l'on regarde avec quel courage ils ont ſouffert ces tourmens; ils l'ont fait non ſeulement avec patience, mais avec joie;] '& avec une telle joie qu'ils chantoient à Dieu juſques au dernier ſoupir des cantiques de louanges. [Pour ce qui eſt du nombre, on peut dire qu'il eſt infini. Car ils eſtoient couronnez non pas un à un,] 'mais par troupes, tantoſt de dix, tantoſt de vingt, de trente, de ſoixante, quelquefois de cent en un meſme jour, 'en ſorte qu'on les pouvoit conter par milliers. 'On voyoit meſme ſortir

[Marginal notes: Euſ. l. 8. c. 6. p. 298. c. | c. 9. p. 301. b. | c. | a. | c. 8. p. 300. b. | de Pal. c. 8. p. 330. b.]

sortir de l'Egypte des colonies entieres de Martyrs, qui quelquefois au nombre de 97. personnes de toute sorte d'age & de sexe, 'quelquefois se montant jusques à 130, alloient sanctifier les autres provinces.

p. 332. c.

[Toutes ces choses paroistront encore plus merveilleuses quand nous les raporterons dans le détail : Et nous n'y ajouterons rien presentement que pour dire que s'il nous est permis de rechercher les moyens les plus proches par lesquels Dieu repandit alors une grace si abondante sur cette Eglise, il semble que la benediction & l'exemple des saints solitaires qui commençoient à se repandre dans l'Egypte, n'y a pas peu contribué. Que si Dieu, qui n'a fait les choses corporelles que pour estre les images de la conduite de sa grace, a voulu que toutes les actions des membres tirassent leur force & leur origine de la teste, nous pouvons avec raison croire que ce courage heroïque qui a paru dans les Eglises d'Egypte, est venu en partie des influences de celle d'Alexandrie, qui estoit la mere & la teste d'un si illustre & si noble corps.

Et il est vray que cette Eglise fondée par S. Marc, & qui a toujours passé pour la seconde Eglise du monde, avoit eu un avantage tout particulier,] par cette ecole si fameuse des lettres & des sciences divines, qui ayant commencé des le temps de S. Marc mesme, selon S. Jerome, [avoit toujours esté gouvernée par les plus grands hommes de l'Orient, encore plus eminens en sainteté qu'en science. Car sans parler des premiers dont nous n'avons pas de connoissance, nous avons dans l'Eglise peu de personnes plus illustres] *que S. Pantene, S. Clement d'Alexandrie, Origene, S. Heracle, S. Denys d'Alexandrie, S. Pierius, & le grand Achillas, qui ont tenu l'un aprés l'autre cette celebre ecole sous le titre de Catechistes.

Hier. v. ill. c. 36. p. 280. c.

*Eus. l. 5. c. 10. p. 175. a| l. 6. c. 6. p. 208| c. 3. p. 205. b| c. 26. p. 228. a| c. 29. p. 229. d| Phot. c. 118. 119. p. 300| Eus. l. 7. c. 32. p. 289. c. d.

[Mais il ne faut pas croire que les chefs de cette Eglise sainte cedassent en quelque chose à ceux à qui ils avoient commis le soin de l'instruction de leurs peuples, & qui n'estoient que leurs ministres. On en peut juger par S. Denys d'Alexandrie, par S. Heracle, & S. Achillas, à qui le titre de Catechistes ne fut que comme un degré pour monter au merite & à la dignité de l'episcopat.]

L'AN DE JESUS CHRIST 300, 301, 302.

[On avouera neanmoins qu'entre tous ces saints Evesques, il n'y en a pas qui merite plus de respect que S. Pierre premier du nom, si l'on en excepte seulement S. Marc & S. Athanase, ou peut-estre encore S. Denys. Il a mesme quelque chose de plus illustre que S. Denys & S. Athanase, ayant merité de repandre son sang pour J. C; ce qui n'estoit point encore arrivé à aucun Evesque d'Alexandrie depuis S. Marc. Mais ce n'est pas le seul privilege du martyre qui ait rendu S. Pierre si recommandable. C'est particulierement la vie sainte qui luy a fait meriter cette insigne grace. Il est vray que nous en avons peu de connoissance, mais nous en trouvons une forte preuve dans les louanges que luy donne Eusebe, sans pouvoir estre soupçonné de flater un Evesque qui a condanné les Meletiens avec lesquels il estoit lié d'intrigue & de faction, & qui a chassé de l'Eglise Arius dont cet historien embrassoit les erreurs & les interests.]

'C'est luy neanmoins qui dit que S. Pierre a extremement paru durant tout le temps de son episcopat ; qui le loue d'avoir augmenté les exercices de sa pieté, & les rigueurs de son abstinence, à mesure qu'il voyoit augmenter les maux de l'Eglise; 'qui l'appelle un maistre tout divin de la pieté Chrétienne; [a]& un Evesque tout à fait admirable, soit pour la vertu qu'il a pratiquée dans sa vie, soit pour la profonde science qu'il avoit acquise dans les Ecritures. 'C'est luy encore qui témoigne qu'il se rendit illustre pour les soins qu'il prit de toutes les Eglises durant la persecution : [Et il nous en reste quelques vestiges dans les combats qu'il rendit contre les Meletiens ; & dans les canons penitentiaux que nous en avons encore.]

Eus. l. 7. c. 32. p. 289. d| 9. c. 6. p. 351. c.

l. 8. c. 13. p. 308. c. a l. 9. c. 6. p. 351. c.

l 7. c 32. p. 290. a.

'Il succeda à S. Theonas ["en l'an 300, aprés Pasque, & avant le 25. de novembre.] pres de trois ans avant que la persecution de Diocletien commençast. 'Il fut fait ainsi le 16e. Evesque d'Alexandrie, selon S. Jerome, '& selon la maniere de conter d'Eusebe, qui ne met point S. Marc non plus que les Apostres au nombre des Evesques ordinaires. [Chacun sçait que la qualité d'Evesque ou de Patriarche d'Alexandrie, comme l'on a parlé depuis,] 'luy donnoit l'autorité de gouverner les Eglises de l'Egypte, de la Thebaïde, [b] & encore celles de la Libye.

p. 289. d| Hier. chr. — V. S. Theonas note 2. — Hier chr. — Eus. l. 3. c. 14. p. 87. d. — Epi. 68. c. 1. p. 717. b| Thdrt. h. l. 1. c. 1. p. 523 b. — b ib| Ath. de Dio. p. 552. a.

[Nous n'avons rien à dire des commencemens de son episcopat, si l'on n'y veut raporter] [c] ce qui est dans ses actes selon Baronius, qu'il avoit fait bastir une eglise de la Ste Vierge, [d] avec un cimetiere qui en estoit proche, [e] & qu'il s'asseyoit quelquefois sur le marchepié de son siege episcopal, n'osant se mettre dans le siege mesme à cause d'une clarté qu'il y voyoit briller. [Mais nous n'osons point nous arrester à ces choses, ni à tout ce qu'on peut lire dans ses actes, "la verité nous obligeant de reconnoistre que ce qui n'a point d'autre fondement n'en a point du tout.

c Bar. 310. §. 10. d Combf. act. p. 217. e p. 218. 219. — NOTE I.

Il faut sans doute porter le mesme jugement de ce que nous trouvons dans la chronique Orientale,] 'qu'une femme d'Antioche luy ayant amené ses enfans pour leur donner le battesme, l'eau des fonts s'epaissit de telle sorte, qu'il ne les put battizer. Cela l'obligea de s'informer avec soin de tout ce qui estoit arrivé à ces enfans ; & la mere luy dit que dans une tempeste, comme on se croyoit près de faire naufrage, "elle les avoit oints [au lieu d'huile] avec le sang qu'elle avoit fait sortir de ses mammelles, & les avoit battizez dans l'eau de la mer. Surquoi le Saint l'assura qu'ils estoient bien battizez par sa foy. Le

Chr. ori. p. 116. — *consignavit*

'Le Pré spirituel raporte de S. Pierre une autre histoire sur le battesme, qu'il autorise du témoignage de S. Athanase; savoir que la terreur d'une grande peste qui arriva de son temps, ayant obligé beaucoup de payens à recourir au battesme, quelqu'un s'apparut au Saint sous la forme d'un ange, & luy dit ces paroles, „ Nous envoyerez vous donc toujours ces „ sacs seellez & cachetez, mais tout à fait „ vides? D'où S. Athanase concluoit que ces sortes de personnes qui recevoient le battesme, sans avoir la foy Chrétienne, estoient neanmoins battizez, & recevoient le seau du Battesme, [mais qu'ils n'en recevoient point la grace.]

Bib.P.t. 13. p. 1153.

ARTICLE II.

De quelques Saints d'Egypte couronnez à Tyr.

L'AN DE JESUS CHRIST 303, 304, 305.

'IL n'y avoit pas encore trois ans, comme nous avons dit, que S. Pierre estoit dans l'administration de sa charge', lorsque la persecution arriva. [Elle commença en 303. par divers edits qui furent publiez tant contre les lieux & les livres sacrez, que contre les Ecclesiastiques. Elle s'augmenta en 304. par un nouvel edit qui envelopa generalement toutes sortes de Chrétiens. Sa violence s'accrut encore en 305. ou 306. par les ordres de Maximin, que les revolutions de l'Empire avoient fait maistre de l'Egypte & de la Syrie; & elle dura de cette sorte jusqu'en 312, tantost plus forte & tantost moins.]

Eus. l. 7. c. 32. p. 289. d.

'Cette tempeste [au lieu d'abatre le courage de S. Pierre,] luy fit augmenter ses mortifications, ses austeritez, & ses autres exercices de pieté; [& bien loin d'abandonner le gouvernail de son vaisseau,] il se rendit celebre par les soins qu'il prit des interests communs de toute l'Eglise. [C'est presque tout ce que nous pouvons dire de luy jusqu'à sa mort. Mais puisque les tenebres de l'antiquité nous derobent la beauté des actions de ce saint pasteur, nous nous étendrons un peu davantage sur les louanges de son troupeau; & nous ferons voir les effets de sa conduite, en representant le courage que les Fideles de l'Egypte & de la Thebaïde témoignerent durant toute cette persecution.

d|290. a.

Eusebe en parle avec beaucoup d'étendue; & avec d'autant plus de certitude,] 'qu'il avoit fait durant ce temps là un voyage en Egypte, où il avoit luy mesme esté témoin d'une partie des actions heroïques qu'il en raporte. [Nous suivrons son ordre en ceci, parcequ'ayant raporté les choses tout de suite, il ne nous a pas donné lieu de les distinguer par années.]

l. 8. c. 9. p. 301. b.

'Il commence par quelques Martyrs Egyptiens qui ont souffert en d'autres provinces: '& il s'étend sur cinq d'entr'eux, [a]qui se signalerent par leur courage à Tyr dans la Phenicie. Aprés qu'on leur eut dechiré le corps d'une infinité de coups de fouet, qu'ils souffrirent avec une patience invincible, on les exposa aussitost aux leopars, aux ours, aux sangliers, 'aux taureaux, à toutes sortes d'animaux sauvages & furieux, que l'on irritoit encore avec le fer & le feu. Mais ces animaux carnaciers furent longtemps sans s'approcher des Martyrs, & sans oser les toucher. Ils se jettoient sur les payens qui vouloient les mettre en fureur, '& laissoient là les Chrétiens qui estoient tout nuds devant eux, & qui mesme faisoient divers gestes pour les agacer & les attirer. On les voyoit courir quelquefois comme pour se jetter sur les Saints, & se retirer aussitost, repoussez par la puissance de Dieu. Aprés que la premiere beste n'avoit rien fait, il falloit en lascher une seconde sur le mesme Martyr, puis une troisieme.

c. 6. p. 298. c. c. 7. p. 299. d. [a] p. 298. d. p. 299. a. b.

'Entre ces Saints il y avoit un jeune homme au dessous de vingt ans, qui se tenant debout sans estre lié, les mains étendues en forme de croix, prioit Dieu avec une parfaite attention, & dans une paix toute entiere, sans s'effrayer & sans se troubler parmi tant d'objets de terreur. Il ne branloit pas de sa place, pendant que des ours & des léopars, qui tout en fureur ne respiroient que le sang, alloient le devorer, 'si une main invisible ne leur eust comme fermé la gueule, & ne les eust chassez d'auprés de luy.

c. d.

'D'autres furent exposez à un taureau furieux, qui jettoit en l'air les infideles avec ses cornes lorsqu'ils l'approchoient, & les laissoit à demi morts. Il venoit avec la mesme fureur se jetter sur les Martyrs, & ne pouvoit seulement en approcher. Quand pour le pousser & l'irriter on le piquoit avec la pointe d'un fer chaud, on le voyoit fraper la terre du pié, battre l'air avec ses cornes, jetter des mugissemens effroyables, '& se retirer neanmoins en arriere, arresté par une force toutepuissante. Cet animal n'ayant donc fait aucun mal aux Martyrs, il falut lascher contr'eux d'autres bestes, qui n'ayant pu leur oster la vie aprés les avoir souvent attaquez, on les tua tous enfin à coups d'épée, & on jetta leurs corps dans la mer. 'Voilà le combat que ces illustres Egyptiens soutinrent à Tyr pour la défense de la foy, 'au grand étonnement de tous ceux qui en furent spectateurs. 'Nous y estions presens, „ dit Eusebe, & nous vismes de nos propres „ yeux ce miracle de la toutepuissance de „ nostre Sauveur J. C, à qui ils rendoient té- „ moignage par leur sang, & qui soutenoit „ visiblement leur foiblesse. 'Usuard, Adon, & d'autres martyrologes, font la memoire de ces Saints le 20. de fevrier.

d. p 300. a. c. 8. p. 300. a. c. 7. p. 299. b. a. Boll. 20. feb. p. 171. 172.

ARTICLE III.

Des deux SS. Mennes de Cotyée & de Libye.

'BEAUCOUP de Chrétiens d'Egypte souffrirent aussi dans la Palestine [en divers temps: & nous les raporterons selon les années où Eusebe en parle dans son livre des Martyrs de cette province.] 'Il y en a deux nommez Paese & Alexandre, qui furent decapitez à Cesarée le 24, de

Eus. l. 8. c. 7. p. 298. d. de Pal. c. 3. p. 321. c.

de mars en la ſeconde année de la perſecution, ſelon la ſupputation d'Euſebe, [c'eſt à dire en les commençant à Paſque. Ainſi c'eſtoit en l'an 305. Nous avons parlé "autrepart plus amplement de ces deux Martyrs.

V. la perſ. de Diocletien.

S. Menne ou Mein dont le nom eſt illuſtre entre les Martyrs, "mais dont l'hiſtoire n'eſt pas auſſi aſſurée que nous le ſouhaiterions,] 'eſtoit à ce que l'on pretend né dans l'Egypte. Ses actes portent qu'ayant eſté enrolé dans la milice, il porta les armes durant cinq ans dans un corps dont le quartier eſtoit en Phrygie, & où il avoit quelque commandement. Mais la perſecution de Diocletien ne luy permettant plus d'obſerver les ſermens de la milice ſans violer ceux qu'il avoit faits à J. C, il quitta les troupes, & ſe retira en un deſert, où il paſſa quelque temps dans les jeûnes, les veilles, & les prieres. Aprés s'eſtre ainſi preparé au martyre, il vint ſe preſenter au gouverneur de Phrygie nommé Pyrrhus, dans la ville de Cotyée, au milieu de l'amphitheatre, où tout le peuple eſtoit aſſemblé, & luy declara qu'il eſtoit Chrétien. Pyrrhus exerça, dit-on, ſur luy toutes les cruautez imaginables, & enfin le condanna comme Chrétien & comme deſerteur à avoir la teſte tranchée. 'On marque qu'il eſt mort l'onzieme de novembre, 'auquel les Grecs en font la feſte, [& les Latins aprés eux, au moins depuis le IX. ſiecle, comme on le voit par Uſuard, Adon, & divers autres.] 'Les Grecs le mettent entre leurs grands Martyrs, & en font leur principal office, en y joignant S. Vincent d'Eſpagne, & quelques autres. [Son hiſtoire donne lieu de croire qu'il a ſouffert des 303. ou 304.]

Sur. 11. nov. p. 241. §. 1| MS. p. 422. — Note 2. — MS. p. 427. — Men. p. 167. — p. 157.

'Quelques uns ſemblent dire que ſon corps fut enterré dans les montagnes voiſines de Cotyée, où on luy baſtit une egliſe: 'Les autres aſſurent que les perſecuteurs ayant brulé ſon corps aprés qu'on luy eut coupé la teſte, les Chrétiens ramaſſerent avec ſoin ce qui en put reſter, & le porterent quelque temps aprés en ſon pays, [c'eſt à dire dans l'Egypte. "Mais il y a bien de l'apparence qu'en cela ils le confondent avec un autre Saint de meſme nom.] 'Car dans l'hiſtoire de S. Cyr & S. Jean [écrite au VII. ſiecle,] il eſt dit que S. Menne martyr illuſtre par toute la terre, eſtoit le protecteur de la Libye où il avoit une egliſe celebre, de la Mareote, & meſme d'Alexandrie: & il y eſt dit en meſme temps qu'il avoit eſté l'habitant & le gardien de la Libye durant ſa vie, & l'eſtoit encore aprés ſa mort. 'L'hiſtoire de Ste Apollinarie parle auſſi des pelerinages qu'on faiſoit à S. Menne vers la Libye: [& quand elle ſeroit toute fauſſe, elle ſuffit neanmoins pour marquer l'uſage du temps auquel elle a eſté écrite. "Une autre hiſtoire qui peut auſſi avoir aſſez d'autorité pour cela,]'dit qu'on y alloit d'Alexandrie par le lac de Mareote, & par un lieu appellé Laxoneta. Le meſme écrit porte que ſon egliſe avoit eſté baſtie du temps de Conſtantin par quelques Fideles d'Alexandrie, & par tous ceux de ce quartier là. [On voit donc que le corps de S. Menne eſtoit dans la Libye, & que ſon nom eſtoit alors celebre à Alexandrie,] 'où l'on ſolenniſoit la feſte de S. Menne Martyr, comme on voit par la vie de S. Jean l'Aumoſnier qui mourut ce jour là meſme.

MS. p. 428. — Sur. 11. nov. p. 243. § 9. — Note 3. — Boll. 31. jan. p. 1094 §. 31. — 5. jan. p. 259. §. 6-9. — Note 4. — Sur. 11. nov. p. 243. §. 1. 2. — Boll. 23. jan. p. 517. §. 97.

[Cela nous donne lieu de croire que ce S. Menne de Libye eſt celui que]'les Grecs ſurnomment Callicelade, & qu'ils diſent avoir eſté martyrizé ſous Maximien, [ou plutoſt Maximin,] avec S. Hermogene & S. Eugraphe. Ils mettent ſon martyre à Alexandrie: [Mais il eſt aiſé qu'ils aient confondu le lieu de ſa veneration avec celui de ſa mort, & Alexandrie avec les pays qui en dependoient. Ce ne ſera toujours que la moindre des fautes qu'ils font dans l'hiſtoire prodigieuſe qu'ils nous content de ce Saint.] 'Ils ajoutent que ſon corps fut tranſporté "vers l'an 625. à Conſtantinople, 'où il fut trouvé 400. ans aprés au pié "de la citadelle. Ils font memoire de cette revelation de ſes reliques le 17. de fevrier. 'Mais le 10. de decembre ils font leur grand office de ce Saint & de ſes compagnons; [& Baronius les a mis le meſme jour dans le martyrologe Romain. C'eſt peuteſtre à cauſe que leurs corps furent apportez ce jour là à Conſtantinople.] 'Car il paroiſt qu'au commencement du VII. ſiecle, la feſte de S. Menne ſe faiſoit à Alexandrie le 11e jour de novembre. 'Et les martyrologes de S. Jerome mettent ce jour là S. Minat à Alexandrie, qui eſt ſans doute ce S. Menne. 'Son nom eſt celebre ce jour là parmi les Egyptiens & les Syriens. [a]Bede met le meſme jour S. Menne Martyr, mais ſans s'expliquer davantage.

Men. 10. dec. p. 169-171. — p. 171. — Note 5. — 17. feb. p. 184. — τῆς ἀκρο-πόλεως. — 10. dec. p. 163. — Boll. 23. jan. p. 495. §. 1. 2. 3. — Flor. p. 962. 963. — Boll. 22. jan p. 495. §. 1. — a mars, t. 1.

'Il y avoit apparemment à Alexandrie ſur la fin du VI. ſiecle une egliſe de S. Menne, où ceux [qui ne vouloient pas aller juſqu'en Libye,] venoient par devotion des pays voiſins. 'Les Egyptiens donnoient par honneur le nom de ce Saint à leurs enfans. [Nous avons dit que ſon corps avoit eſté mis à Conſtantinople au pié de la citadelle. C'eſtoit apparemment dans] l'egliſe de S. Menne illuſtre entre les Martyrs, qu'on voit avoir eſté à peu pres au meſme endroit des devant l'an 430, [lorſque le corps du Saint eſtoit encore en Libye.] 'On pretend que c'eſtoit originairement un temple du demon, qui fut conſacré à Dieu par le grand Conſtantin ſous le nom de ce ſaint Martyr. Marcien & Pulquerie y ajouterent encore quelque choſe. 'Procope parle d'une chapelle des ſaints Martyrs Menne & Menée baſtie par Juſtinien au palais d'Hebdomon pres de Conſtantinople. 'L'Imperatrice Eudocie baſtit en Paleſtine un monaſtere de S. Menne Martyr, vers 450.

Moſc. c. 100. p. 1098. — Boll. 31. jan. p. 1092. § 21. — 15. jan. p. 1027. b| 1028. a| Cang de C. l. 4. p. 128. 129. — Cang. p. 128| Codi. or. C. p. 3. a| 11. d| 37. d. — Proc. ædi. l. 1. c. 9. p. 22. d. — Boll. 20. jan. p. 315. §. 87.

[La veneration de S. Menne a paſſé juſqu'en Occident.] 'Car l'homelie 35. de S. Gregoire le Grand, a eſté prononcée à Rome dans l'egliſe de S. Menne, ſelon les manuſcrits. Auſſi ſa feſte eſt marquée dans l'ancien calendrier du P. Fronto, '& dans le Sacramentaire de S. Gregoire. Elle eſt miſe dans l'un & dans l'autre le 11. de novembre; [ce qui n'empeſche pas que ce ne puiſſe eſtre de S. Menne de Libye, dont la feſte eſtoit originairement ce jour là, & qu'on voit avoir eſté beaucoup plus celebre que l'autre dans l'antiquité.

Front. cal. p. 147. — Sacr. p. 151.

quité. Les Bernardins d'Orval dans le Luxembourg & au dioceſe de Treves, montrent un corps de S. Menne ', qu'ils diſent leur avoir eſté envoyé par S. Bernard, à qui on l'avoit donné au retour de la Croiſade. Un medecin tres intelligent qui l'a vu, y a trouvé des marques evidentes de brulure au crane & à une des cuiſſes. Ils en font la feſte le 12. de novembre.]

ARTICLE IV.

Des Martyrs qui ont ſouffert dans l'Egypte, la Thebaïde, & la Libye.

[L'Histoire de S. Menne nous a conduits inſenſiblement] 'aux Martyrs d'Egypte, qui ont ſouffert dans l'Egypte meſme,] 'où un nombre preſque infini d'hommes, de femmes', & d'enfans, mepriſerent cette vie mortelle pour la defenſe de la doctrine du Sauveur, [& acheterent le ciel] par mille ſortes de morts. Car aprés les ongles de fer & les fouets, aprés "les contorſions de leurs membres, aprés toutes ſortes 'd'autres ſupplices les plus horribles, ils furent les uns jettez dans la mer, les autres decapitez, ou meſme conſumez par les feux. 'Il y en eut de crucifiez à l'ordinaire, comme on faiſoit les malfaiteurs; & d'autres qu'on clouoit la teſte en bas pour augmenter leurs ſouffrances [avec leurs couronnes:] Et l'on attendoit qu'ils fuſſent morts de faim ſur la croix. Nous ne parlons point de ceux qui moururent dans les ſupplices de la queſtion, ou qui furent conſumez par la faim [dans les priſons.] 'Uſuard & [1] pluſieurs autres font le 4. d'octobre une memoire generale de ces ſaints Martyrs d'Egypte, & mettent à leur teſte S. Marc & S. Marcien freres, dont les noms ſe liſent encore dans Vandelbert & dans les martyrologes de S. Jerome.

[Euſ. l. 7. c. 8. p. 300 b. — c. — σρεβλώσεις. — c. — a. — Flor. p. 894. 895.]

'Pour ce qui eſt des Martyrs de la Thebaïde, Euſebe proteſte qu'il n'a point de paroles pour exprimer la violence des douleurs & la cruauté des ſupplices qu'on leur fit ſouffrir. Au lieu d'ongles de fer on ſe ſervoit de teſts de pots caſſez, 'dont on leur dechiroit tout le corps juſqu'à les faire mourir par ce tourment. Des femmes furent attachées par un pié, elevées en l'air avec des machines 'la teſte en bas, & expoſées de la ſorte toutes nues avec autant d'inhumanité que d'infamie à la vue de tout le monde. Des hommes furent attachés par les jambes à de groſſes branches d'arbres, que l'on avoit courbées par force, '& qui les ecarteloient lorſqu'on les laſchoit tout d'un coup pour reprendre leur ſituation naturelle. Ces violences ne s'exercerent pas ſeulement durant quelques jours ou quelques mois, mais l'eſpace de beaucoup d'années, durant leſquelles on faiſoit mourir chaque jour par divers ſupplices, tantoſt dix perſonnes hommes, femmes, ou enfans, tantoſt vingt, tantoſt trente, tantoſt ſoixante, & quelquefois meſme juſques à cent. 'Euſebe qui avoit auſſi eſté en ce pays là, dit qu'il y en avoit vu executer quelquefois un ſi grand nombre en un meſme jour, les uns decapitez & les autres brulez vifs, que les épées s'emouſſoient à force de tuer, ou ſe caſſoient: & les boureaux las de tourmenter les Martyrs, eſtoient obligez de ſe relayer tour à tour.

[Euſ. l. 8. c. 9. p. 300 c. — d. — p. 301. a. — b.]

'Euſebe fut témoin en meſme temps du courage admirable des Chrétiens qui couroient aux ſupplices avec une ardeur incroyable. Car à peine l'arreſt eſtoit-il prononcé contre quelques uns, 'que d'autres venoient de differens coſtez ſe preſenter au tribunal, & confeſſer qu'ils eſtoient Chrétiens. Ils mepriſoient les dangers; & les tourmens les plus rigoureux ne pouvoient les empeſcher de rendre gloire au Seigneur. Ils recevoient leur condannation avec joie, & pour en remercier Dieu, ils chantoient juſques au dernier moment de leur vie des pſeaumes & des cantiques de joie.

[b. — c.]

'Le martyrologe Romain fait une memoire generale de tous ces Martyrs de la Thebaïde le 5. de janvier, [outre celle qu'il fait de quelques uns d'eux en particulier en divers jours, comme de "S. Paphnuce, de S. Timothée & de Ste Maure ſa femme, S. Aſclas, & S. Leonide, qu'on marque avoir tous ſouffert dans la Thebaïde avant que Diocletien "quittaſt l'Empire. Ils furent condannez par le Gouverneur Arrien, qui ayant enfin eſté touché luy meſme par un miracle que Dieu avoit fait en faveur de S. Apollone Diacre, crut en celui qu'il avoit perſecuté, & fut meſme martyrizé pour luy à Alexandrie avec le meſme S. Appollone, S. Philemon joueur de fluſte, [& quelques autres que S. Apollone avoit auſſi convertis.

[Boll. 5. jan. p. 241. — V. S. Arrien. — le premier may 305.]

Il ne faut pas oublier l'hiſtoire "de Ste Theodore & de S. Didyme arrivée ſous Diocletien, ſelon leurs actes] 'qui ſont tres fideles; [& apparemment en l'an 304. Ils portent qu'Euſtrathe eſtoit alors gouverneur d'Alexandrie & d'Egypte.

[V. leur titre. — Bar. 309. §. 33.]

La Libye ne fut pas non plus exemte de la perſecution, comme nous l'avons vu par S. Menne.] 'S. Pierre d'Alexandrie témoigne qu'il avoit receu des lettres des bienheureux Martyrs de cette province, qui luy écrivoient de leur priſon; & luy mandoient qu'on leur faiſoit ſouffrir des ſupplices tout extraordinaires, comme de leur faire bruler les mains dans le feu des ſacrifices 'en les rempliſſant d'encens, pour faire croire qu'ils avoient ſacrifié, [ce qu'on fit auſſi à S. Barlaam dans la Cappadoce;] 'ou de leur mettre dans la bouche "quelque inſtrument pour la leur tenir ouverte par force, 'afin d'y verſer du vin des ſacrifices: 'ce qui n'empeſcha pas S. Pierre de les mettre au rang des Confeſſeurs, & de les declarer capables d'entrer dans l'état eccleſiaſtique.

[P. Al. c. 14. p. 27. c. — p. 28. a. — p. 27. c. — χάνον. — p. 28 a. — p. 27. d.]

1. Raban, Adon, Notker &c.

ARTICLE V.

De Ste Dorothée, & de Ste Catherine.

L'AN DE JESUS CHRIST 306.

[NOus n'avons rien à remarquer pour les Martyrs de cette année,] 'que la mort "de S. Edese, qui souffrit à Alexandrie peu de temps aprés que S. Appien son frere eut esté couronné à Cesarée en Palestine au commencement du mois d'avril. 'Les actes de ce saint Martyr & les Ménées témoignent qu'Hierocle estoit alors gouverneur d'Egypte: & "c'estoit un des plus grands ennemis qu'eust alors la verité.

Eus. de Pal. c. 3. p. 326. a. | n. p. 147. 1. a. b. | V. S. Appien. | V. la pers. de Diocletien.

[Maximin qui avoit renouvellé la persecution dans l'Egypte au commencement de l'an 306,] 'n'estoit pas moins ennemi de la pudeur & de la chasteté que de la foy de J. C. [a] Mais il trouva partout les Chrétiens egalement invincibles, accoutumez à ne point craindre la mort, & resolus à preferer leur devoir à toutes choses, jusqu'à la vie mesme. Entre les femmes Chrétiennes qui remporterent en cette occasion la gloire d'une chasteté incorruptible, 'Eusebe n'en marque en particulier qu'une seule. Elle estoit d'Alexandrie, illustre devant les hommes par sa naissance, "qu'elle tiroit ce semble des Senateurs Romains, par ses richesses, & mesme par son erudition, [& devant Dieu parce] qu'elle preferoit la chasteté à toutes choses. Le tyran qui en avoit surmonté beaucoup d'autres, attaqua enfin celle-ci, qui estoit la plus considerable & la plus illustre de toutes. Mais comme elle estoit Chrétienne, il employa toutes les sollicitations les plus vives, & les conjurations les plus basses, sans la pouvoir vaincre. Elle se preparoit à soutenir ensuite les plus grands efforts de sa colere, resolue de ne pas ceder à la mort mesme. Mais la passion du tyran ne luy permit pas d'exercer contre elle les dernieres extremitez. Il la bannit neanmoins, & la depouilla de tous ses biens: [& elle remporta ainsi par la grandeur invincible de son courage une victoire pleine & entiere sur l'incontinence.

Lact. pers. c. 38. p. 33. 34. | a Eus. l. 8. c. 14. p. 312. c. d. | d| 313. a. | λαμπρο-τάτη.

Eusebe ne nomme point cette personne si illustre en toute maniere:] 'Mais Rufin qui raporte son histoire plus amplement, pouvant en avoir appris diverses choses dans son voyage d'Egypte, 'dit qu'elle se nommoit Dorothée, & ajoute que c'estoit une vierge consacrée à Dieu. [Il paroist contraire à Eusebe,] en ce qu'il dit qu'elle se retira secrettement d'elle mesme pour eviter la violence du tyran. [Mais il se peut faire qu'elle se soit retirée ainsi, & que Maximin l'ayant sceu, l'ait condannée ensuite au bannissement, & ait fait saisir tous ses biens qu'elle avoit abandonnez.'Quelques martyrologes des deux derniers siecles marquent sa feste le 6. de fevrier, auquel on fait la feste d'une autre Ste Dorothée de Cappadoce.

Boll. 6. feb. p. 777. §. 9. | Ruf. l. 8. c. 17. p. 144. 145. | Boll. 6. feb. p. 776. §. 1.

'Comme l'histoire de cette Sainte a quelque raport avec ce qu'on dit de Ste Catherine, & qu'il peut paroistre étrange que ni Eusebe, ni aucun des anciens, n'ait parlé d'une Sainte aussi celebre que l'est aujourd'hui celle là, Baronius a cru que ce pouvoit estre la mesme que cette Ste Dorothée d'Alexandrie, qui aura eu l'un & l'autre nom. 'Mais il ne peut pas mesme faire approuver son sentiment à Bollandus, qui trouve que ses pensées sur ce point & sur le nom de la Sainte, ne sont pas bien soutenables. [Aprés tout, il n'y aucun raport entre ces deux Saintes, sinon qu'on les fait toutes deux vierges d'Alexandrie, nobles, riches, & savantes, & toutes deux sollicitées par un Empereur, quoique Ste Catherine, selon ce qu'on en dit, ne l'ait esté que par occasion, & qu'on n'en fasse pas la cause de son martyre.] 'L'Eglise greque & latine fait la feste de Ste Catherine le 25. de novembre. 'Les Grecs la nomment Ecaterine. On tient que son corps est aujourd'hui sur le mont Sina; & Bollandus dit qu'il est certain qu'il y a esté porté, mais qu'on ne peut pas dire ni en quel temps, ni par qui.

Bar. 307. §. 31. | Boll. 6. feb. p. 777. | d| Pagi, 307. §. 13. | Bar. 25. nov. a. | Boll. may, t. 1. p. 512.

2. 'Quoiqu'il y ait aujourd'hui peu de Saintes aussi reverées qu'elle, il faut reconnoistre qu'il n'y en a guere eu de moins connue dans les premiers siecles qui ont suivi les persecutions; [& nous sommes contraints d'avouer "que nous n'avons pas un seul point de son histoire que nous puissions dire estre assuré. Il ne se peut rien voir de plus judicieux que ce que Baronius 'dit sur cela.] 'Quelque « regret que nous ayons, dit-il, de ne pas « trouver dans Eusebe les actes de l'illustre « Martyre Ste Catherine, cela ne nous fait « pas neanmoins tant de peine que de voir « un auteur inconnu nous en composer qui « sont d'autant moins fideles qu'ils sont « plus amples. Car il vaut mieux qu'il y « ait plusieurs choses omises dans les hi- « stoires des Martyrs & des autres Saints, « que d'y en voir entasser un grand nom- « bre qui ne sont point du tout assurées. « Et l'on rend un service beaucoup plus « considerable à la verité & à l'Eglise, en « ensevelissant dans le silence des choses « qui ne sont pas tout à fait certaines, que « lorsqu'on en avance de fausses, mesme « parmi d'autres qui sont vraies. Quelque « courtes que soient les veritables histoi- « res, l'esprit se reposant sur leur certitu- « de, conçoit, medite, & voit pour ainsi « dire tout ce qu'une conjecture vraisem- « blable peut decouvrir. Mais il arrive au « contraire que la moindre fausseté qu'un « lecteur trouve dans une piece, le fait « douter des autres choses les plus vraies; « & il ne veut plus s'assurer de rien des « qu'il s'est vu une fois trompé par quel- « que mensonge. «

NOTE 6. | Bar. 307. §. 33.

[Je pense qu'on ne trouve pas que les Grecs aient parlé de Ste Catherine avant le X. siecle, auquel le nouveau breviaire de Paris dit qu'un solitaire nommé Paul celebroit sa feste avec une devotion particuliere. Euthymius qu'on dit en avoir parlé dans ses commentaires sur le pseaume 44,] 'ne vivoit que dans le XII. siecle. [b] On croit que sa veneration a passé des Grecs aux Latins par le moyen des Croi-

Lab. scri. t. 1. p. 311. | b Flor. p. 998. 1.

Croisades [vers le XI. siecle.] [a] Bollandus promet de nous donner quelque jour une relation tres authentique de quelques miracles faits par cette Sainte dans les Pays-bas.

a Boll. may, t. I. p. 51. 2.

ARTICLE VI.

De S. Var.

ON met sous Maximien (c'est à dire sous Maximin) le martyre que S. Var Egyptien de naissance [b] souffrit en Egypte, comme on le peut tirer assez clairement des Ménées des Grecs. 'Nous en avons "des actes reconnus pour estre de Metaphraste, [mais qui peuvent venir d'un assez bon original.] [c] Ils portent que ce Saint estoit soldat, & que craignant encore de se confesser publiquement Chrétien à cause des grandes rigueurs dont les persecuteurs usoient alors, il alloit toutes les nuits dans les prisons, pour y servir les saints Confesseurs, & les prier de luy obtenir de Dieu la grace de les imiter. 'Il le fit particulierement à l'égard de sept Chrétiens, qu'on avoit arrachez de la solitude où ils vivoient, pour les mener en prison, 'où l'un d'eux mourut. 'Des soldats envoyez par le Gouverneur pour luy amener les six autres, furent bien surpris de trouver S. Var à leurs piez. Il ne rougit point de confesser qu'il estoit Chrétien, & que son plus grand desir estoit d'estre le compagnon de ceux qu'ils regardoient comme de malheureux criminels, & neanmoins il les pria de ne le point denoncer, [ce qu'ils luy accorderent.]

Sur. 19. oct. p. 298. §. 1.
b Men. ib. p. 236.
NOTE 7. All. de Sim p. 127.
c Sur. 19. oct. p. 298. §. 1.
§. 2.
Men. p. 236. Sur. p. 298. §. 2.

'Les six Confesseurs furent presentez au juge, qui les fit fouetter cruellement; mais remarquant qu'ils n'estoient que six, il demanda où estoit le settieme qu'on avoit mis en prison avec eux: & alors S. Var, [poussé interieurement par le feu du S. Esprit,] se tira du milieu des spectateurs, & dit tout haut que celui qu'on cherchoit estoit mort, mais que luy estoit son heritier, & prest de prendre sa place. 'Le juge qui le connoissoit, fut fort étonné de cette declaration. Mais voyant qu'il n'y avoit pas moyen de l'ebranler par ses paroles, 'il le fit elever sur le chevalet, fouetter cruellement, & attacher avec des cloux. Durant ce supplice le Saint continuoit à demander les prieres des Confesseurs pour obtenir la force du ciel; & ils ne manquerent pas de prier pour luy.

§. 3.
§. 4.
§. 5.

'Apres l'avoir fouetté on luy dechira les costez avec les ongles de fer, durant que le juge insultoit aux Chrétiens, & leur demandoit pourquoi leur Christ ne venoit pas assister son disciple & le delivrer de ses mains. Mais s'il eust esté veritablement éclairé, il eust reconnu que cette constance avec laquelle le Saint souffroit les tourmens, estoit une preuve de la presence de J. C. qui le delivroit [de la foiblesse de sa chair,] & le soutenoit au milieu de tant de douleurs par la rosée medicinale [de sa grace.] Aussi le Saint luy declara qu'il ne souhaitoit point d'estre delivré de ces tourmens passagers, mais seulement des eternels. 'On luy ouvrit ensuite le ventre pour en faire sortir ses entrailles; mais on ne luy put arracher du cœur la foy & l'amour de J. C.

§. 6.
§. 7.

'On le laissa ainsi suspendu durant cinq heures, jusqu'à ce qu'il eut rendu l'esprit. On ne cessoit point cependant de le dechirer, & on continua mesme encore quelque temps aprés qu'il fut mort. Il vivoit encore lorsque le juge ordonna qu'on remenast les six autres en prison chargez de chaines. Le Saint voyant qu'ils s'en alloient, leur cria, en les appellant ses peres, qu'ils ne craignissent point pour luy, & qu'il estoit prest, par le secours de leurs prieres, de souffrir avec joie jusqu'à la mort. On traina son corps par le milieu de la ville, & on le laissa manger aux chiens; 'jusqu'à ce que la nuit estant venue, une dame Chrétienne de Palestine nommée Cleopatre, retira ce qui en restoit, & le mit en terre. Aprés que la persecution fut passée, 'elle le transporta en un village de Palestine nommé Edra, pres du Thabor, & y fit bastir une eglise.

§. 8.
§. 9.
§. 10.

'Les six Confesseurs ayant esté presentez de nouveau au tyran le jour d'aprés la mort du Saint, souffrirent encore plusieurs tourmens, & eurent enfin la teste tranchée. 'Les Grecs font leur grand office de S. Var le 19. d'octobre, [& Baronius l'a mis le mesme jour dans le martyrologe Romain.]

§. 8.
Men. p. 230.

ARTICLE VII.

Des Canons de S. Pierre sur la penitence.

IL y avoit trois ans [ou un peu plus] que la persecution duroit, & l'on celebroit déja la quatriesme Pasque depuis le commencement de cette tempeste, lorsque le grand nombre & les diverses circonstances des chutes qu'elle avoit causées, obligerent S. Pierre d'Alexandrie de dresser quelques reglemens sur un point si important. Nous avons encore aujourd'hui 13. ou 14. canons qu'il a faits sur ce sujet.

P. Al. c. 1. p. 10. c.

'Le premier admet à la communion ceux qui ayant esté pris & amenez devant les juges, [& ne s'estant pas presentez d'eux mesmes,] avoient cedé à la violence des tourmens. 'Il leur ordonne seulement 40. jours de jeûnes & de veilles "depuis qu'ils se seront venu presenter à l'Eglise pour demander d'estre admis, 'croyant que cela leur suffisoit pour guerir cette grande plaie, avec les trois ans que quelques uns d'eux avoient déja passez dans la penitence: [& il semble que ces trois années doivent toujours estre supposées dans les autres canons.]

c. d.
d|n.p. 11. c.
ἀπὸ τῆς προσελεύσεως.
c. 1. p. 10. b.

'Le second ordonne un an de plus à ceux qui n'auront souffert que la prison, & non les tourmens, ajoutant qu'ils doivent payer plus qu'au double [par leurs austeritez] le bon traitement qu'ils avoient receu dans la prison par la charité des freres. 'Le troisieme ordonne quatre ans [outre les trois] à ceux qui n'auront pas

c. 2. p. 11. 12.
c. 3. p. 12. d.

pas mesme souffert la prison. [Le quatrieme semble n'estre que la continuation du precedent.] 'Car il ne contient qu'une plainte que la charité fait faire au Saint du malheur de ceux qui ne veulent pas faire penitence.

c.4.p.13. b.c.

'Le cinquieme condanne l'hypocrisie de ceux qui, [à l'imitation des Libellatiques,] avoient fait semblant de sacrifier ou de signer; 'car on faisoit renoncer à J. C. par écrit, & mesme les femmes; '& condanne de mesme ceux qui avoient fait faire ces choses "en leur nom par des payens: Il oblige les uns & les autres à six mois de penitence, quoique les Confesseurs eussent pardonné à quelques uns d'eux. 'Comme ceux-ci mettoient des payens pour sacrifier en leur place, d'autres le faisoient faire par leurs esclaves. 'S. Pierre ordonne donc par son sixiéme canon un an de penitence à ces serviteurs trop obeïssans, '& trois ans à leurs maistres par le settieme.

c.5.p.14.a. Bar. 304. §. 44. P. Al. c.5. p. 14. b. — ἀνθ' ἑαυτῶν. — c. 6.p.15. c. — c. d. — c.7.p.16.a.

'Dans le 8e. il reçoit avec joie à la communion ceux qui ayant esté presentez aux juges, & ayant renoncé, estoient retournez au combat, & avoient enduré la prison & les tourmens. 'Il veut dans le neuvieme que l'on reçoive aussi à la communion ceux qui s'estoient engagez d'eux mesmes temerairement dans le combat, [s'ils y sont demeurez victorieux.] Mais il y allegue plusieurs raisons pour montrer que leur action n'estoit pas louable, & qu'ils eussent mieux fait de se retirer.'C'est pourquoi dans le 10e. il dit qu'il tolere & qu'il pardonne aux Clercs qui estoient tombez dans cette indiscretion, au lieu de s'appliquer au salut des ames selon les fonctions de leur ministere. Que si ces Clercs avoient apostasié, quoiqu'ils eussent depuis confessé J. C. de nouveau, il leur laissa la communion pour ne les pas decourager dans les tourmens qu'ils avoient encore à souffrir, mais il leur interdit les fonctions de leurs Ordres, puisqu'ils les avoient abandonnées les premiers pour se jetter dans le peril, sans que personne les y engageast. Il suppose qu'ils estoient encore alors dans les prisons.

c. 8. p. 16. c. d. — c. 9. p. 17. 18. — c. 10. p. 19. 20.

'Cette aversion qu'il avoit pour ce zele indiscret, ou plutost pour cette vanité, comme il l'appelle, [fait voir qu'un mesme esprit conduisoit les diverses parties de l'Eglise. Car le Concile d'Elvire en Espagne, que l'on croit avoir "esté tenu vers ce mesme temps,] 'défend par son 60e. canon de recevoir au nombre des Martyrs ceux qui auroient esté executez pour avoir rompu des idoles. 'Mensurius qui estoit en ce temps-ci Evesque de Carthage, témoignoit aussi dans une lettre desaprouver ceux qui alloient declarer qu'ils avoient les saintes Ecritures, sans qu'on le leur demandast; & il empeschoit les Chrétiens d'honorer ces personnes [comme des Martyrs.

p. 20. a. — V. Osius. — Conc. t. 1. p. 977. a. — Aug. col. d. 3. c. 13. p. 224. 2. d.

Mais on voit quelle estoit en ceci la sagesse & le discernement de S. Pierre.] 'Car dans le commencement de son onzieme canon, il declare qu'en blasmant ceux qui s'estoient livrez aux persecuteurs, il ne veut point parler de ceux [1] qui dans le commencement & le premier feu de la persecution, estant devant les tribunaux des juges, & y voyant les saints Martyrs se haster de gagner le ciel, s'estoient trouvé animez d'un zele genereux pour les imiter, s'estoient declaré Chrétiens, [comme nous venons de le voir de S. Var,] & avoient ensuite soutenu leur confession par un courage [qui ne pouvoit venir que de Dieu.] 'Il blasme encore moins ceux qui dans la douleur de voir leurs freres emportez par la violence des tourmens, s'estoient senti enflammez interieurement, & animez par une voix qui se faisoit entendre dans leur cœur, à s'elever contre l'orgueil du demon & de ses ministres, qui sembloient triompher de J. C. dans ses membres, & à rabatre leur vaine joie par le courage avec lequel ils souffroient les ongles de fer, les fouets, & le tranchant des épées, jusqu'à mepriser & les feux, & les eaux dans lesquelles on les submergeoit. 'Dans la suite du mesme canon il parle de ceux qui avoient esté emportez par la foiblesse de la chair, n'ayant pu resister jusqu'au bout, soit à la faim & aux autres incommoditez de la prison, soit aux tourmens que les juges leur faisoient souffrir dans les tribunaux. Il approuve fort que leurs parens [& leurs amis] pleurent & s'affligent pour eux, & s'ils demandent que l'Eglise joigne ses prieres aux leurs, il dit qu'il leur faut accorder une demande si juste, qui pourra mesme estre utile à ceux qui avoient esté vaincus, puisque Dieu accorde à des personnes non seulement la santé du corps, mais encore le pardon des pechez en vue de la foy des autres [qui le prient pour eux.]

P. All. c. 11. p. 23. a. b. — b. c. — c. d.

'Le 12e canon autorise ceux qui avoient donné de l'argent pour se delivrer de la persecution, [contre les dures railleries de Tertullien.] 'Le treizieme justifie aussi [contre Tertullien] par divers exemples, ceux qui s'estoient sauvez par la fuite, quand mesme d'autres auroient esté mis en peine, à cause d'eux.

c.12.p.25. — c 13 p.25. 26.

'Le 14e. permet d'honorer comme Confesseurs, & d'elever à la clericature, ceux à qui l'on avoit fait avaler du vin des sacrifices en leur ouvrant la bouche par force, ou à qui l'on avoit fait offrir de l'encens, en leur mettant la main dans le feu; surtout si leurs freres rendoient témoignage de ces violences.

c.14.p.27. c. d.

'Ces 14. canons sont tirez, selon qu'il est marqué dans le titre, d'un discours ou d'un traité de S. Pierre sur la penitence; dont nous n'avons pas d'autre lumiere. 'Ils sont approuvez dans le second canon du Concile appellé *in Trullo*. [Nous les avons aujourd'hui commentez par Zonare & par Balsamon.]

p. 10. b. — Zon. can. p. 132.

'Zonare en ajoute un quinzieme, qui n'est qu'un passage tiré d'un traité du mesme Saint sur la feste de Pasque, où il témoigne qu'il observoit l'ancienne tradition de jeûner le mécredi & le vendredi, & au contraire de ne pas jeûner & de ne se pas mettre à genoux le dimanche. [Ce passage est remarquable, parcequ'il semble que du temps de S. Athanase on jeûnoit le samedi à Alexandrie, selon la coutume de Rome, & contre celle de l'Orient.]

P.Al c.15. p.28. c.

1. οἱ πρῶτοι παραπηδήσαντες ἐν τῷ βράσματι τοῦ διωγμοῦ.

A R-

ARTICLE VIII.

Du schisme des Meleciens.

[NOUS avons vu par les canons de S. Pierre, que la persecution avoit causé diverses sortes de chutes & de plaies dans l'Eglise d'Egypte. Mais de toutes ces chutes, il n'y en a point eu de plus celebre ni de plus funeste que celle de Melece. Car elle produisit vers ce temps-ci un schisme tres dangereux] qui infecta mesme la profession sainte des moines, & qui n'estoit point encore éteint [150. ans aprés,] du temps de Theodoret [a] & de Socrate.

NOTE 8.

Ce Melece estoit Evesque d'une ville d'Egypte [b] appellée Lyque [ou Lycople] [c] dans la Thebaïde : [d] & s'il en faut croire S. Epiphane, il estoit le premier Evesque de toute l'Egypte aprés S. Pierre, [peutestre par son antiquité: Car on ne voit pas que l'Eglise de Lycople luy ait pu donner ce rang:] [e] Il fut convaincu d'avoir renoncé à la foy, d'avoir sacrifié [aux idoles,] [f] & de beaucoup d'autres crimes: [g] De sorte que S. Pierre fut obligé de le deposer, dans une assemblée d'Evesques, [qu'il peut avoir tenue en l'an 305, où la persecution estoit moins forte.]

V. la note 9.

[h] Melece ne se soumit point à cette sentence, [i] & ne songea point non plus à avoir recours à un Concile, ni à [1] faire voir son innocence à la posterité par de bonnes preuves. [k] Mais voyant qu'il avoit beaucoup de personnes qui le suivoient, il aima mieux se faire chef de parti, [l] pour satisfaire l'ambition qu'il avoit de commander, [m] & fit schisme, [en se separant de la communion de l'Eglise,] sans avoir aucune raison pour couvrir sa division, se contentant de dire en l'air qu'on luy avoit fait injustice: Et depuis cela ses sectateurs furent appellez Meleciens au lieu de Chrétiens.

Il ne cessa point de publier beaucoup d'injures & de calomnies contre S. Pierre, [n] de luy dresser divers pieges, qui furent neanmoins inutiles, [o] & de remplir l'Egypte de trouble & de tumulte par la tyrannie qu'il exerçoit contre la preseance d'Alexandrie, dit Theodoret. [Il pretendoit peutestre s'exemter & exemter les autres de la jurisdiction de cette Eglise; à quoy le soin qu'a eu le Concile de Nicée d'établir l'autorité de ses Evesques, & ce que dit S. Epiphane, que Melece estoit le second Evesque d'Egypte, semble donner quelque jour. On peut aussi l'expliquer] de la temerité qu'il eut d'usurper les ordinations qui appartenoient à S. Pierre, comme nous l'apprenons de Sozomene : & dans la liste des Evesques de sa communion qu'il donna à S. Alexandre aprés le Concile de Nicée, il les fit monter à 28. ou 30, dont mesme le penultieme est qualifié Evesque du territoire d'Alexandrie. Sozomene dit que la retraite de S. Pierre, qui estoit obligé de demeurer caché à cause de la persecution, luy donna occasion d'usurper une autorité qui n'appartenoit qu'à ce Saint.

Thdrt l. 1. c. 8. p. 548. c. | a Socr l. 1. c. 6. p. 14. c. | Ath. ap 2. p. 777. b. | b p. 789. a. | c Epi. h. 68. c. 1. p. 716. d | Geo. sac. p. 282. | d Epi. 68. c. 1. p. 717. b. | e Ath. p. 777. b | Socr p. 14. b. | f ib | Thdrt. p. 546. a. | g Ath | Thdrt | Socr. | h Thdrt. p. 564. a | i Ath. p. 777. b. c. | k Socr. p. 14. c. | l Thdrt. hær. l. 4. c. 7. p. 240. a. | m Ath. p. 777. c. | Socr. p. 14. c. | Ath. ap. 2. p. 777. c. | Socr. p. 14. c | Ath. or. 1. p. 306. a. | n Ath. ap. 2 p. 731. c. | o Thdrt. l. 1 c. 8. p. 546. a. | Soz. l. 1. c. 24. p. 438. c. | Ath. ap. 2. p. 789. a. b. | Soz. p. 438. c.

[C'est apparemment des faux bruits repandus par Melece contre S. Pierre,] que vient la narration que fait S. Epiphane du commencement de ce schisme. Aussi Baronius, le P. Petau, & d'autres, ne font pas difficulté de reconnoistre que la simplicité de S. Epiphane a esté surprise en cette rencontre, & qu'il a pris les faux memoires de quelque Melecien pour une veritable histoire.

NOTE 9.

S. Epiphane & Theodoret assurent que les Meleciens, quoique separez de l'Eglise, & de la communion Catholique, conserverent la foy orthodoxe entierement pure & inviolable, jusqu'à ce qu'ils la souillerent par la communication qu'ils eurent avec les Ariens, dont la pluspart d'entr'eux suivirent les dogmes, & les quitterent ensuite, à ce qu'on croit, [lorsque l'Arianisme cessa de regner.] S. Epiphane dit neanmoins en mesme temps qu'ils ne vouloient pas communiquer avec ceux qui estoient tombez dans le peché, quoiqu'ils eussent fait penitence, [ce qui estoit tomber dans l'heresie des Novatiens.] S. Augustin leur attribue la mesme erreur : [& il l'a pris assurément de S. Epiphane. Mais je ne sçay s'il l'a dû suivre en cela. Car nous ne voyons point que ni le Concile de Nicée, ni S. Athanase, ni Theodoret, reprennent autre chose dans Melece que son schisme, & la temerité qu'il avoit eue d'établir des Evesques en divers lieux.

Neanmoins comme il est presque impossible de s'estre separé de la communion Catholique, sans tomber enfin dans des opinions & des pratiques opposées à celles de l'Eglise, il ne faut pas s'étonner si] Theodoret dit que cela estoit arrivé à quelques compagnies de moines qui entretenoient encore de son temps ce malheureux schisme. [Il n'explique point en quoy consistoient leurs dogmes;] & pour leurs vaines pratiques, il dit qu'elles se ressentoient fort de la folie des Samaritains & des Juifs, comme de se laver le corps tous les jours, de chanter avec des batemens de mains & une espece de danse, de sonner beaucoup de clochettes attachées à une corde, & diverses autres choses aussi ridicules, dignes de ceux qui ayant secoué le joug [de la discipline de l'Eglise, n'ont plus de regles que leur fantaisie.] Des l'an 339. le Concile d'Alexandrie leur reproche qu'ils établissoient des ordonnances tout à fait deraisonnables, & presque payennes, & qu'ils faisoient des choses si honteuses qu'on n'osoit pas les mettre sur le papier.

ὡς αὐτόνομοι.

Genade les accuse d'attendre de Dieu dans le ciel des biens terrestres & passagers [comme les Millenaires.

Nous aurions beaucoup d'autres choses à dire des Meleciens, particulierement sur les soins que prit le Concile de Nicée pour les réunir, & sur *les calomnies dont ils s'efforcerent de noircir l'innocence de S. Athanase, pour favoriser la caba-

V. le Concile de Nicée.
* V Saint Athanase.

Epi. 68. c. 1. &c. p. 717. p n. p. 274 | Bar. 306. §. 48 | Alex t. 8. p. 741 | Pagi, 306. § 26. | Epi. 68. c. 1. 5 p 716. d | 721. c. d | Thdrt. hær. l. 4. c. 7. p. 239. 240. | Epi. c. 5. p. 721. c. | Aug. h 48. t. 6. p. 181. | Thdrt. l. 1. c. 8. p. 548. c. | hær. l. 4. c. 7. p 240. b. | Ath ap. 2. p. 739. a. | Gen. dog. c. 55. ap. Aug. t. 3. p. 383. 2. a.

1. ἀπολογήσασθαι τοῖς μετὰ ταῦτα,

Hist. Eccl. Tom. V.

cabale des Ariens. Mais cela eſt trop meſlé avec d'autres evenemens pour en pouvoir traiter ici. Au reſte nous n'eſtimons pas qu'il ſoit neceſſaire de refuter ici la pretention d'Eraſme] & d'un autre Auteur du meſme ſiecle, qui ont confondu Melece le Schiſmatique avec S. Melece d'Antioche, [qui vivoit à la fin du meſme ſiecle. Il ſeroit plus aiſé de le confondre avec S. Melece du Pont, qui vivoit auſſi ſous Diocletien, ſi la difference de leurs eveſchez bien eloignez l'un de l'autre, auſſibien que celles de leurs actions, ne les diſtinguoit ſuffiſamment.]

Soz. l. 1. c. 15. p. 426. a. 'Arius qui paroiſſoit en ce temps-ci avoir de la vertu & du zele pour la religion, ſuivit d'abord les nouveautez de Melece; mais depuis il le quitta, & fut meſme fait Diacre par S. Pierre. Neanmoins comme ce Saint excommunioit les partiſans de Melece, & qu'il ne vouloit pas admettre leur batteſme, dit Sozomene, Arius qui ne pouvoit s'abſtenir de remuer, y trouva à redire, & blaſma cette conduite; ce qui obligea S. b. Pierre à le chaſſer de l'Egliſe, 'où il rentra encore ſous Achillas, qui meſme l'honora du ſacerdoce, [& luy donna, ſans y penſer, plus de moyen de repandre dans l'Egliſe l'hereſie deteſtable qui a eſté ſi celebre ſous ſon nom. Ce que dit Sozomene, que S. Pierre n'admettoit pas le batteſme des Meleciens, eſt difficile à expliquer.] Bar. 306. §. 51. 'Baronius croit que cela veut dire ſeulement qu'il leur defendoit l'adminiſtration du batteſme.

ARTICLE IX.

De divers Martyrs qui ſouffrirent à Alexandrie vers

L'AN DE JESUS CHRIST 307.

Epi. 68. c. 1 p. 717. a. 'LORSQUE le ſchiſme de Melece commença, l'Egypte [proprement dite,] eſtoit gouvernée ſelon S. Epiphane, par Hierocle, [qui y avoit condanné S. Edeſe en l'an 306,] & la Thebaïde par Culeien [ou Culcien.] Boll. 4. feb. p. 463. e. 'Ce Culcien parvint depuis au gouvernement de l'Egypte, comme nous l'apprenons des actes originaux de S. Phileas. Euſ. l. 9. c. 11. p. 366. d. 'Euſebe dit auſſi que cet homme s'eleva par tous les differens degrez des charges & des dignitez, & ſe ſignala auprés de Maximin par le ſang d'une infinité de Chrétiens qu'il repandit dans l'Egypte: de quoy il fut enfin puni en perdant la teſte par l'ordre de Licinius [en l'an 313.

Nous ne pouvons pas dire preciſément en quelle année il fut gouverneur d'Egypte; mais nous ſavons"que ce fut luy qui condanna S. Phileas & S. Philorome, (V. S. Phileas.) qui eſtoient tous deux tres relevez ſelon la grandeur du ſiecle auſſibien que par leur vertu.] l. 8. c. 10. p. 302. c| 304. b. 'Le premier eſtant priſonnier à Alexandrie, écrivit immediatement avant ſa mort une excellente lettre à l'Egliſe de Thmuis dont il eſtoit Eveſque. C'eſt là qu'il raconte le martyre de divers Saints qui l'avoient precedé dans la meſme ville, en des termes [d'autant plus conſiderables que c'eſt un Martyr qui fait l'eloge des Martyrs.]

p. 302. d. 'Ces bienheureux Martyrs, dit-il, en qui J. C. habitoit, aſpirant aux graces les plus grandes [que Dieu nous promet,] ont ſouffert pour cela, & quelques uns d'eux plus d'une fois, tous les tourmens que l'on a pu inventer contr'eux. Les boureaux s'efforçoient à l'envi de les abatre, & par la terreur de leurs menaces, & par la cruauté de leurs ſupplices: mais ils n'ont point pour cela perdu courage, p. 303 a. 'parceque leur parfaite charité banniſſoit la crainte. Il n'y a point de diſcours qui ſoit capable d'exprimer la generoſité & la conſtance qu'ils ont fait paroiſtre au milieu de tant de divers ſupplices. Comme il n'y avoit perſonne à qui il ne fuſt permis de les outrager, les uns les frapoient avec des baſtons, les autres avec des verges, des fouets, des lanieres de cuir, des cordes; chacun choiſiſſant, ſelon ce qu'il avoit de malice, un inſtrument particulier pour les tourmenter. On en étendoit quelques uns "ſur le chevalet (ἐπὶ τὸ ξύλον.) les mains liées derriere le dos; & b. on leur tiroit enſuite tous les membres avec des machines. 'En cet état les juges leur faiſoient dechirer avec les ongles de fer non ſeulement les coſtez, comme on fait aux homicides, mais encore le ventre, les cuiſſes, & le viſage.

b. [Aprés cela] 'on en ſuſpendoit quelques uns en l'air par une main; de ſorte que la violence avec laquelle leurs nerfs eſtoient bandez, leur eſtoit plus ſenſible qu'aucun autre ſupplice n'auroit pu eſtre. On en attachoit d'autres à des colonnes "vis à vis les uns des autres, (ἀντιπρόσωποι.) toujours ſuſpendus ſans que leurs piez portaſſent à terre, afin que la peſanteur de leur corps ſerraſt de plus en plus leurs liens. Ils demeuroient en cet état non ſeulement pendant que le juge leur parloit & qu'il les interrogeoit, mais preſque des jours entiers. c. 'Car quand il paſſoit à d'autres, il laiſſoit des officiers pour obſerver les premiers, & pour prendre garde ſi l'excés de la douleur n'ebranleroit point leur conſtance. Il ne les faiſoit relaſcher que quand ils eſtoient prés d'expirer: & c'eſtoit pour les trainer par terre [juſqu'à ce qu'ils fuſſent morts.] Sa maxime eſtoit que les Chrétiens ne meritoient pas qu'on ſongeaſt à eux, mais qu'il falloit les regarder & les traiter comme s'ils n'eſtoient pas des hommes. C'eſt là le ſecond genre de ſupplice que nos ennemis avoient inventé pour le faire ſucceder à la queſtion.

d. 'Il y en avoit neanmoins qui aprés avoir enduré les tourmens, eſtoient mis dans les entraves, les piez étendus juſques au quatrieme trou. Et ils eſtoient obligez de demeurer couchez à la renverſe, leurs forces epuiſées par les plaies dont tout leur corps eſtoit couvert, ne leur permettant pas d'eſtre debout. D'autres jettez ſur le pavé, y demeuroient [ſans mouvement,] briſez de tant de tortures, & ces corps couverts de plaies faiſoient encore plus de pitié à voir, que dans l'action meſme du ſupplice.

d. 'Quelques uns des Saints ſont donc morts

„ morts dans les tourmens, & ont confon-
„ du l'ennemi par leur patience. Les autres
„ ayant esté reportez à demi morts dans la
„ prison, y ont fini leur vie peu de jours
„ aprés par la douleur de leurs blessures.
„ Quelques uns ayant esté soulagez par les
„ remedes, ont acquis un nouveau coura-
„ ge par la longue durée de leur prison.
„ Ainsi quand on leur a donné le choix ou
„ de se delivrer de la persecution par d'a-
„ bominables sacrifices, ou d'estre condan-
„ nez à mort, ils ont choisi la mort sans
„ hesiter, & avec joie. 'Voilà ce que S. Phileas prisonnier de J. C, & prest à donner sa vie pour luy, écrivoit à son troupeau pour l'encourager à imiter ceux dont il leur representoit les souffrances. Usuard, Adon, & d'autres martyrologes, joignent la feste de tous ces Saints le 4. de fevrier à celle de S. Phileas, qui en estoit veritablement le chef & le pasteur [par sa dignité & par son merite, quoiqu'apparemment il n'y en eust que peu ou point qui fussent de son diocese.

[b.]

[V. la perf. de Diocl. §. 33.] [''Ce fut en 307, que pour épargner, disoit-on, le sang des Chrétiens, on commença à leur crever un œil, & à leur bruler l'un des jarrets, pour les envoyer ensuite travailler aux mines: & l'Egypte fut une des provinces où l'on usa le plus de cette cruelle indulgence.

Il y en eut aussi que l'on condanna aux mines aprés les tourmens de la question, comme nous l'apprenons] 'd'une homelie de S. Chrysostome sur des Martyrs d'Egypte, dont les corps avoient esté apportez d'Alexandrie au lieu où il preschoit, [c'est à dire à Constantinople ou à Antioche.] 'Ces Saints avoient eu le dos & les costez dechirez ''cruellement avec les ongles de fer: 'Et les persecuteurs vaincus par leur constance, parcequ'ils combatoient non des hommes, mais Dieu mesme qui habitoit dans ces Saints, 'les condannerent à aller travailler à des mines de cuivre dans un desert. [a] Ils esperoient les vaincre par la longueur de ce supplice. 'Car le travail 'des mines estoit si rude, qu'on le redoutoit plus que toute autre peine: & ceux que l'on y condannoit eussent mieux aimé estre condannez à la mort la plus cruelle. 'Mais Dieu vouloit rendre plus visible la folie [& la honte] des persecuteurs, augmenter les couronnes de ses Saints, '& sanctifier par eux les deserts, [qu'il alloit remplir d'un si grand nombre de solitaires.]

[Chry. t. 1. h. 70. p. 770.] [p. 772. a.] [&c.] [d.] [p. 773. c. d | 774. a. b.] [a p. 772. c.] [p. 773. 774.] [p. 773. a.] [&c.] [d. e.]

'Dieu accorda par eux ''beaucoup de graces aprés leur mort. 'Aussi S. Chrysostome veut qu'on reçoive leurs corps comme la force & les rempars de la ville contre les ennemis, soit visibles, soit invisibles, '& mesme contre la colere de Dieu lorsqu'elle s'arme pour punir les pechez des hommes, [pourvu qu'en recourant à eux, on embrasse les remedes salutaires de la penitence.

[p. 772. e.] [a. b.] [c. d.]

Nous ne trouvons point les noms de ces saints Martyrs.] 'Quelques uns marquent que S. Chrysostome en fit l'eloge le 5. de janvier. [Mais je ne voy point que cela nous donne aucun jour.] 'Ce Saint dit que l'Egypte ayant esté extremement feconde en Martyrs, pour reparer tant de blasphemes & d'impietez dont elle avoit esté l'origine, elle ne gardoit pas ces thresors pour elle seule, mais les repandoit partout, & dans les pays voisins, [& dans les plus eloignez,] pour rendre gloire à Dieu qui l'avoit comblée de ces richesses si saintes. 'Cela faisoit regarder la ville [d'Alexandrie] comme la mere de tout l'univers.

[t. 5. S. h. 73. p. 519.] [t. 1. h. 70. p. 770. d. e.]

ARTICLE X.

De quelques autres Saints Martyrs ou Confesseurs Egyptiens.

L'AN DE JESUS CHRIST 308.

'LA persecution se trouva violente au commencement de l'an 308, [b] & l'on voyoit un tres grand nombre de Confesseurs qui travailloient il y avoit déja [b] quelque temps en Thebaïde, à des carrieres que l'on appelloit de Porphyre, parceque l'on y tiroit un marbre à qui l'on a donné ce nom. De ce grand nombre de Confesseurs, l'on en prit 97, parmi lesquels il y avoit mesme des femmes & des enfans tout petits, & on les envoya au gouverneur de la Palestine nommé Firmilien. Ils confesserent devant luy avec assurance le nom de Dieu & de J. C. Et sur cela il leur fit bruler le jarret gauche avec un fer chaud, leur [1] fit arracher l'œil droit avec le fer, il y fit mettre le feu pour en bruler jusques aux dernieres racines, 'tout cela, disoit-il, par un ordre exprés de l'Empereur; & en cet état il les envoya dans les mines de la Palestine, afin qu'ils y fussent consumez de travail & de misere.

[Eus. de Pal. c. 8. p. 330. a.] [b.] [c.]

'Vers le mois d'aoust de la mesme année on vit encore sortir d'Egypte une troupe glorieuse de 130. athletes de J. C. 'Ils avoient souffert les mesmes supplices que les precedens, mais ç'avoit esté dans l'Egypte mesme, & par l'ordre exprés de Maximin: Et aprés cela on les envoyoit travailler aux mines, les uns dans la Palestine, les autres dans la Phenicie.

[p. 332. c.]

'Tant d'illustres combats des Martyrs de J. C. firent un peu cesser la persecution, & l'on accorda mesme le repos & la liberté à ceux qui travailloient aux mines & aux carrieres de la Thebaïde. Mais ce feu que le sang des Martyrs sembloit avoir éteint, se ralluma aussitost par de nouveaux ordres de Maximin.

[c. 9. p. 332. d.]

'Sur la fin de l'année l'on envoya quelques Fideles d'Egypte pour servir leurs freres qui travailloient aux mines de la Cilicie. Mais Dieu se contenta de leur bonne volonté, & les en recompensa magnifiquement. Car ils furent arrestez à Ascalon le 14. de decembre, par ceux qui gardoient les portes & avoient soin d'interroger les passans. 'Quelques uns d'eux furent condannez à subir la mesme peine que ceux qu'ils alloient servir, aprés avoir eu un œil crevé, & l'un des jarrets brulé.

[c. 10. p. 335. b. c.] [d.]

1. *ou bien*, leur fit piquer l'œil droit avec une pointe de fer, toutes ses membranes, la prunelle mesme; y fit appliquer un fer rouge pour en secher jusqu'à la racine, afin qu'on ne le pust jamais guerir: ἐκκεντῆσαι fait plutost le premier sens.

brulé. Mais trois d'entr'eux nommez Arés, Prome, & Elie, ayant fait paroiſtre une conſtance merveilleuſe, furent condannez le premier à eſtre brulé, & les deux autres à avoir la teſte tranchée.

L'AN DE JESUS CHRIST 309.

c. 11. p. 337. 338. 'Le quinzieme fevrier ſuivant, il y eut cinq autres Egyptiens, qui retournant de Cilicie, où ils avoient accompagné leurs freres que l'on y avoit envoyez aux mines, furent arreſtez, comme les precedens, à la porte de Ceſarée, & martyrizez le lendemain; [ce qu'on peut voir ſur S. Pamphile avec lequel ils ſouffrirent.]

L'AN DE JESUS CHRIST 310.

c. 13. p. 343. a. 'La fin de la ſettieme année de la perſecution & le commencement de la huittieme, furent aſſez paiſibles pour les Chrétiens. Le calme ſembloit prendre inſenſiblement la place d'une tempeſte ſi furieuſe. Les Confeſſeurs qui eſtoient en tres grand nombre dans les mines de la Paleſtine, avoient aſſez de liberté & de confiance pour elever meſme des egliſes; lorſque le gouverneur de la province vint en ces quatiers là & apprit ce qu'ils faiſoient. Il en écrivit à Maximin; & comme c'eſtoit un homme cruel & méchant, b. 'il y ajouta tout ce qu'il crut pouvoir rendre ces Saints plus odieux au tyran. L'Intendant des mines y eſtant donc venu quelque temps aprés, ſepara les Confeſſeurs en pluſieurs bandes, comme par l'ordre de l'Empereur; en envoya une partie en Cypre, une autre au mont Liban, & diſperſa le reſte en differens endroits de la Paleſtine, avec ordre qu'on les accablaſt partout de travail.

b. 'Il en choiſit quatre des plus conſiderables pour les envoyer au General des c. troupes qui eſtoient dans le pays, 'ſavoir Pelée & Nil, tous deux Eveſques d'Egypte, un Preſtre qu'Euſébe ne nomme point, & Patermuthe extremement connu par "ſa charité & ſes ſoins pour tout [σπουδῶ.] le monde. Le General ayant ces quatre perſonnes entre les mains, leur demanda qu'ils renonçaſſent au culte de Dieu: Ils le refuſerent; & il les condanna au feu.

n. p. 182. 2. b. 'Celui qu'Euſebe ne nomme point eſt appellé [1] Elie par le menologe des Grecs, Bar. 19. ſep. c. '& par le martyrologe Romain, qui le fait Eveſque d'Egypte, [quoiqu'Euſébe ne diſe rien de luy ſinon qu'il eſtoit Preſtre.] Phot. c. 118. p. 297. 300. 'Photius dit que l'apologie de S. Pamphile pour Origene eſtoit adreſſée aux Saints qui ſouffroient dans les mines, dont le principal eſtoit ce S. Patermuthe.

Epi. 68. c. 2. p. 718. a. 'S. Epiphane met un Pelée entre les Martyrs ou Confeſſeurs qu'il pretend avoir ſuivi la dureté de Melece envers les penitens. [Mais ſoit qu'il fuſt innocent de ce crime, ſoit que ce ſoit un autre Men. p. 247. 248| Ugh. t. 6. p. 1076. Pelée,] 'l'Egliſe honore celui dont parle Euſébe avec ſes trois compagnons, entre les veritables Martyrs. Les Grecs en font la feſte le 17. de ſeptembre, [& les Latins le 19. Mais Uſuard & Adon ne parlent que de S. Nil & de S. Pelée. Le martyrologe Romain y ajoute S. Elie,] Flor. p. 841-843. 'qui ſe trouve auſſi dans ceux de S. Jerome avec S. Parimade [ou Patermuthe,] & quelques autres.

Euſ. l. 8. c. 13. p. 308. a. b| de Pal. c. 13. p. 343. 345. 'Il y eut encore 39. autres Chrétiens decapitez en un ſeul jour avec S. Silvain de Gaza, dont la pluſpart eſtoient Egyptiens. [a] Euſebe fait un eloge tout particu- a p. 343. 344. lier de l'un d'eux nommé "Jean, qui eſtoit aveugle. [V. S. Silvain de Gaza.]

p. 308. c. [Outre les ſaints Eveſques d'Egypte qui ſouffrirent dans la Paleſtine,] 'Euſebe en remarque quelques autres qui furent couronnez dans l'Egypte meſme, ſavoir Phileas, Heſyque, Paquyme, & Theodore. [Nous avons déja parlé de S. Phileas, & nous n'avons aucune autre lumiere ſur les deux derniers.] Bar. 360. §. 53| Hier. ep. 123. t. 3. p. 30. c. 'Pour S. Heſyque, Baronius croit que c'eſt lui meſme que S. Jerome dit avoir revu tout le texte ſacré tant de l'ancien que du nouveau Teſtament; Hier. in Ruf. l. 2. c. 8 p. 225. b. 'ce qui fit une nouvelle edition des Septante, qui porta ſon nom, & fut receue à Alexandrie & dans l'Egypte. [Le martyrologe Romain fait memoire de ces quatre Eveſques le 26. de novembre, quoiqu'il mette encore S. Phileas le 4. de fevrier.]

ARTICLE XI.

Voyage de S. Antoine à Alexandrie.

L'AN DE JESUS CHRIST 311.

Euſ. l. 8. c. 16. p. 314. b. 'LA perſecution ayant duré huit ans, commença enfin à ceſſer "par l'edit [V. la perſ. de Diocletien.] c. 18. p. 317. a. que Maximien Galere publia en 311. pour les Chrétiens. 'Mais ce prince eſtant b l. 9 c. 1. p. 347. a. mort auſſitoſt aprés, [b] Maximin qui n'avoit obeï à cet edit qu'à regret, [c] ne le c c 2. p. 349. a. &c laiſſa pas ſubſiſter ſix mois, & fit ſi bien par diverſes intrigues, que ſans publier de nouvel edit, il renouvella la perſecution dans tout l'Orient où il commandoit.

Boll. 17. may, p. 25. 'Les Grecs diſent dans leur Office, que Campane Tribun qui commandoit trois mille hommes en Egypte, ayant eû ordre de les mener à Calcedoine, & de les y obliger tous de ſacrifier, trois ſoldats nommez Solocon, Pamphamer, & Pamphalon, refuſerent de le faire, & furent pour cela tellement battus, que deux en moururent: Solocon qui reſta, ſouffrit enſuite d'horribles tourmens. Mais cela eſt meſlé de diverſes particularitez [qu'il n'eſt pas aiſé de croire ſur une ſi foible autorité.] On met cela ſous Maximien [qui n'a jamais eu l'Egypte. S'il faut lire Maximin, comme il y a bien de l'apparence, il eſt devenu maiſtre de Calcedoine "vers le milieu de 311. Et ainſi le martyre des Saints, qu'on celebre le 17. de may, pourra eſtre arrivé en 312. [V. Conſtantin.]

C'eſt à ce renouvellement & à ce dernier feu de la perſecution, qu'on peut raporter avec le plus de probabilité le voyage que S. Antoine, qui avoit commencé vers l'an 305. à former pluſieurs anacoretes, fit à Alexandrie durant la perſecution de Maximin, pour y aſſiſter les Martyrs. Voici comme en parle S. Athanaſe.]

L'Egli-

1. Ne faudroit-il point lire Ἠλίας dans Euſebe, au lieu d'ἄλλος, qui n'eſt guere naturel.

'L'Eglise estant ravagée, dit-il, par la persecution de Maximin, & plusieurs Chrétiens estant menez à Alexandrie, Antoine quitta le lieu de sa retraite pour suivre ces victimes de J. C, & disoit, » Allons à ce glorieux combat de nos freres pour le soutenir avec eux, si nous y sommez appellez; ou pour estre au moins spectateurs de leur triomphe. Il bruloit du desir de souffrir aussi le martyre: mais comme il ne vouloit pas se livrer luy mesme, il fut contraint de se contenter de servir ceux qui estoient dans les mines & dans les prisons pour avoir confessé le nom de J. C. 'Il exhortoit aussi avec un grand zele ceux que l'on menoit devant les juges, & les animoit à soutenir genereusement cette epreuve de leur foy: & quand on les conduisoit au martyre, il leur tenoit compagnie jusques à la mort.

Ath. v. Ant. p. 478. d.

p. 479. a.

'Le juge voyant la ferveur & le courage intrepide d'Antoine, & de ceux qui l'accompagnoient, défendit à tous les solitaires de se trouver aux jugemens, & de demeurer mesme dans la ville. Ensuite de cette ordonnance tous les autres crurent se devoir cacher pour ce jour là. Mais Antoine au lieu de ceder mesme pour ce peu de temps, lava sa robe, & le lendemain se tint sur un lieu elevé où le juge devoit passer, 'afin qu'il le pust voir plus aisément. Il y attendit avec un air plein de courage, qui étonna tout le monde, que le juge, qui ne manqua pas de le remarquer, fust passé avec toute la suite de ses officiers, faisant voir par là quelle est l'assurance & la generosité des Chrétiens. Car il souhaitoit avec passion, comme on l'a déja dit, d'endurer aussi le martyre, & sentoit beaucoup de douleur de ne recevoir pas cette grace. Mais nostre Seigneur le conserva pour nostre avantage, continue S. Athanase, & pour celui de plusieurs autres, afin qu'il fust le maistre d'un grand nombre de disciples en la vie solitaire. 'Car plusieurs voyant seulement sa maniere de vivre, s'efforçoient avec ardeur de l'imiter.

a.

b.

c.

'Il continua donc, comme il avoit toujours fait, d'assister les Confesseurs du nom de J.C; & comme s'il eust esté dans les mesmes liens, il ne ressentoit pas moins qu'eux tous les travaux & les souffrances de leur prison. Cette cruelle persecution, durant laquelle le bienheureux Evesque Pierre endura le martyre, estant cessée [sur la fin de 312,] Antoine retourna dans sa retraite, où sa foy & sa pieté luy acqueroient continuellement le merite du martyre qu'il faisoit souffrir à son corps par l'austerité de sa vie.

c.

ARTICLE XII.

Du martyre de S. Pierre.

'CE fut donc en ce temps-ci, [comme nous venons de dire,] & lorsque Maximin renouvella la persecution, que S. Pierre acquit le titre de Martyr, qui luy est donné par Eusebe, [par S. Athanase, par S. Jerome, & generalement par tout le monde, sans qu'il soit besoin d'en marquer les autres autoritez en particulier: & c'est mesme comme son titre propre.] 'Il souffrit, selon Eusebe, en la neuvieme année de la persecution, ["qui est l'an 311.] 'La chronique Orientale des Evesques d'Alexandrie dit qu'il fut martyrizé le 29. du mois Athur, [qui est tantost le 25, & tantost le 26. de novembre; d'où vient peutestre que sa feste est marquée en l'un & en l'autre jour. Mais elle l'est presque toujours le 25.

Eus. l. 9. c. 6. p. 351. b. c.

l. 7. c. 32. p. 290. a.

NOTE 10.

Chr. ori. p. 116.

Nous pourrions faire un long narré de l'histoire de son martyre, & tant de ses persecutions, que de plusieurs autres choses qu'on pretend l'avoir precedé, si nous n'aimions mieux nous contenter du peu que nous en avons de certain, que d'y mesler "quantité de choses tres incertaines.] 'Zozomene dit seulement en general, comme nous l'avons déja marqué, que "la persecution obligeoit S. Pierre de s'enfuir [& de se cacher. Du reste nous ne pouvons rien dire de son martyre que ce que nous en apprenons d'Eusebe,] 'savoir qu'il fut pris sans aucun sujet apparent, lorsqu'on s'y attendoit le moins, & aussitost decapité sans autre forme; ce qu'on disoit se faire par un ordre exprés de Maximin.

V. la note 1.

Zoz. l. 1. c. 24. p. 438. c.

NOTE 11.

Eus. l. 9. c. 6. p. 351. c.

'L'on executa avec luy plusieurs autres Evesques d'Egypte, '& peutestre que les SS. Hesyque, Paquyme, & Theodore, dont nous avons déja parlé, furent de ce nombre, [quoiqu'on ne le puisse pas assurer.] 'Eusebe y joint encore assez clairement les SS. Fauste, Dius, & Ammone, qui estoient Prestres de S. Pierre. [Le premier peut bien estre le mesme Fauste "qui n'estant encore que Diacre, s'estoit déja fort signalé des le temps de Dece, 60. ans auparavant. Le martyrologe Romain joint tous ces Saints avec S. Pierre, les marquant tous en un mesme jour, qui est le 26. de novembre: & on fait ce jour là office de S. Pierre à Rome & en quelques autres Eglises, pour laisser le 25. à Ste Catherine. Plusieurs autres en font au moins la memoire ou ce jour là, ou le 25.] 'Les martyrologes de S. Jerome marquent S. Pierre seul le 26. 'Bede qui fait un petit abregé de ce qu'en dit Eusebe, le met le 25. avec beaucoup d'autres. aUsuard & 1 d'autres le suivent: [Mais Usuard & Adon font monter les compagnons de son martyre à environ 660, de quoy on ne voit pas le fondement. 'Les Grecs en font aujourd'hui leur grand office conjointement avec S. Clement Pape le 24. de novembre, 'à cause de Ste Catherine: 'Car ils le faisoient autrefois le 25. Ils ne luy donnent point de compagnons. b L'Eglise de Moscovie l'honore aussi le 25.

c.

l. 8. c. 13. p. 308. c.

c.

V. S. Denys d'Alex.

Flor. p. 999.

Boll. mars t. 2. p. 39. f.

1.

a Flor. p. 1000. 2.

Men p. 379-388.

Typic. p. 23. 3. 3|

Ugh. t. 6. p. 1144.

Men. V. p. 93. 94.

c Si l'histoire du battesme donné par S. Athanase encore enfant, à d'autres enfans, ["pouvoit estre receue comme veritable, ce seroit une preuve que la feste de S. Pierre se seroit celebrée à Alexandrie aussitost aprés sa mort. Mais telle qu'elle soit, l'on en peut fort bien conclure qu'elle se celebroit au moins du temps

b. Boll. may, t. 1. p. 54. 1.

c Ruf. l. 10. c. 14. p. 168. 2.

V. S. Athanase.

1. Adon, Raban, Vandelbert &c.

temps de Rufin qui raporte cette hiſtoire. 'Sozomene ajoute que de ſon temps elle ſe faiſoit tous les ans avec beaucoup de ſolennité. *(Soz. l. 2. c. 17. p. 466.)*

'On aſſure que les Grecs qualifient S. Pierre le ſeau & la fin des Martyrs; [a] ce qu'ils paroiſſent avoir tiré de ſes actes. [Il peut avoir eſté le dernier Martyr de la perſecution de Diocletien à Alexandrie ou dans l'Egypte,] 'quoique cela paroiſſe meſme difficile à accorder avec Euſebe. [″Et il ſemble que S. Cyr, S. Jean, Ste Athanaſie & ſes trois filles, aient ſouffert auprés d'Alexandrie le 31. janvier 312. Mais il n'y a ſurtout aucune apparence qu'il ait fermé la perſecution dans tout l'Orient. On ne met le martyre de S. Lucien qu'en 312. *(Boll. may, t. 1. p. 54. 1. — a Combf. act. p. 211. — Euſ. l. 9. c. 6. p. 351. c. — V. leur titre.)*

Pour ce qui eſt des écrits de noſtre Saint, outre ſes deux diſcours ſur la penitence & ſur la Paſque dont nous avons déja parlé,] 'il a encore écrit un livre ſur le ſujet de la divinité, dont on trouve des fragmens citez dans le Concile d'Epheſe, & par S. Cyrille. 'Leonce de Byzance en cite une homelie ſur l'avenement de noſtre Sauveur. [b] Juſtinien en raporte un paſſage tiré du premier diſcours, fait pour montrer [contre Origene] que l'ame n'eſt point avant le corps, & qu'elle n'eſt point miſe dans le corps pour avoir peché auparavant. [Ce Saint merite donc de tenir rang parmi les Peres & les Docteurs de l'Egliſe, auſſibien que parmi ſes Eveſques & ſes Martyrs, quoique S. Jerome ne le mette pas dans ſon catalogue. Nous ne parlons point]'d'un ouvrage [1] qu'on met à la teſte de la Chronique paſcale, ſous le titre de S. Pierre Eveſque d'Alexandrie & Martyr, 'mais qui ne paroiſt avoir eſté fait au pluroſt que ſur la fin du VI. ſiecle. *(Conc. t. 3. p. 507. a|835. a. — Leon. in Eut. Bib. P. t. 4. 2. p. 974. b. — b Conc. t. 5. p. 651. a. b. — Paſc. p. 1. — p. 13. a.)*

'Rufin conte entre les plus illuſtres perſonnages qu'il avoit connus dans l'Egypte, un ſaint vieillard nommé Paul qui avoit eſté diſciple de S. Pierre le Martyr, 'Mr. Godeau Eveſque de Graſſe, dit que ſon Egliſe croit par une longue tradition avoir une grande partie des reliques de ce Saint. 'S. Achillas″fut aſſurément ſon ſucceſſeur, [c] quoique S. Epiphane l'oublie, & faſſe ſucceder immediatement S. Alexandre à S. Pierre. *(Ruf. in Hier. p. 223. b. — God. l. 1. 4. p. 217. 525. — Ath. fol. p. 863. a. — c Epi. 68. c. 3. p. 719. a. — V. S. Alexandre d'Alex.)*

1. Voyez dans le ſecond tome des Memoires la Lettre au R. P. Lami, §. 72.

SAINT METHODE EVESQUE, DOCTEUR DE L'EGISE, ET MARTYR.

[SAINT METHODE eſt conſiderable à l'Egliſe par les trois illuſtres qualitez d'Eveſque, de Docteur, & de Martyr.] 'Il avoit le [2] nom d'Eubule outre celui de Methode. [d] Il fut premierement Eveſque d'Olympe ville [maritime] de Lycie, comme S. Jerome & Socrate l'aſſurent; & puis de Tyr, comme nous le liſons dans S. Jerome: [de ſorte qu'il eſt étrange que] 'les Grecs & les Latins qui ont recherché les exemples des Eveſques qui ont changé de ſiege, [aient oublié celui d'un Saint ſi conſiderable. Ce qui eſt encore ſurprenant, c'eſt que Leonce de Byzance, [″ſuivi par tous les Grecs poſterieurs, le fait Eveſque de Patare, qui eſt, comme Olympe, une ville celebre de la Lycie:] '& Jean d'Antioche le met meſme entre les Peres de l'Illyrie & de la Grece. *(Epi. 64. c. 63. p. 590. d. — d Hier. v. ill. c. 83. p. 295. a| Socr. l. 6. c. 13. p. 19. d. — Laun. ſir. c. 5. p. 26. — 2. — Note 1. — V. la note 1. — Lup. ep. 197. p. 393.)*

[Il peut avoir eſté fait″Eveſque de Tyr aprés S. Tyrannion,] 'tres ſaint paſteur de cette Egliſe, qui ayant eſté noyé dans la mer [auprés] d'Antioche, fut l'un des plus illuſtres Martyrs de la perſecution de Diocletien. 'Rufin aſſure qu'il avoit eſté nourri des ſes premieres années dans la diſcipline de J. C. [e] Uſuard, Adon, Notker, le martyrologe Romain, & quelques autres, marquent ſa feſte le 20. de fevrier, mais font diverſes fautes dans ce qu'ils en diſent. *(Ibid. — Euſ. l. 8. c. 13. p. 307, 308. — Ruf. c. 14. p. 142. 1. — e Boll. 20. feb. p. 171.)*

'S. Jerome & Theodoret nous aſſurent que S. Methode arriva, [auſſibien que S. Tyrannion,] à la couronne du martyre, [f] qu'il avoit ardemment ſouhaitée, comme nous le voyons par ſes écrits. 'Il ſouffrit ″à la fin de la perſecution de Diocletien, [c'eſt à dire en 311. ou 312.] [g] Le menologe des Grecs dit qu'il eut la teſte tranchée. [h] S. Jerome écrit qu'il mourut à Calcide″dans la Grece, [où la capitale de l'iſle d'Eubée porte ce nom. Cela eſt difficile à croire: mais nous mettons ce que nous trouvons.] 'Les Grecs font de luy ſeul tout leur office le vintieme jour de juin, [e] auquel les Moſcovites l'honorent auſſi. Uſuard, Adon, Vandelbert, & d'autres Latins, le mettent le 18. de ſeptembre. 'Les Grecs le relevent extreme- *(Hier. v. ill. c. 83|in Dan. 12. p. 606. d| Thdrt. dial. 1. p. 33. b. — f Epi. 64. c. 48. p. 574. c. — Note 2. — Hier. v. ill. c. 83. — Note 3. — g Men. 20. jun. p. 150. — h Hier v. ill. c. 83. — Men. p. 145-150. — Boll. may, t. 1. p. 32. — Men. p. 149. 150.)*

2. [a] Dans le Banquet de S. Methode il eſt diſtingué d'Eubule. [b] Mais on juge que cela n'empeſche point de croire qu'il n'ait eu auſſi le nom d'Eubule, & peuteſtre meſme à cauſe d'Eubule qu'il fait parler dans cet ouvrage. *(a Meth. conv. p. 166. d. — b n. p. 190.)*

tremement dans leurs Ménées, mais par des eloges generaux, [ou fondez "sur des pieces supposées.

Son successeur dans l'evesché de Tyr fut apparemment Paulin,] 'à qui Eusebe adresse son histoire ecclesiastique, & qui gouvernoit cette Eglise avant la persecution de Licinius, puisque Mr. Valois met comme une chose qui ne reçoit pas de difficulté, que c'est luy qui avoit fait bastir l'eglise de Tyr, à la dedicace de laquelle Eusebe prononça la harangue qu'il raporte: Et cela est porté expressément par le titre de cette harangue.

[S. Methode a esté beaucoup moins celebre par ses actions, & mesme par son martyre, que par ses écrits.] 'S. Jerome les loue non seulement comme tres elegans & tres polis, [a] mais aussi comme remplis de science, des beautez des lettres humaines, & de la philosophie. [Et l'on y trouve quelquefois autant de pieté que d'esprit.] 'Il est plein de figures, de comparaisons, d'allegories: Mais son style est Asiatique, un peu trop diffus en paroles, & quelquefois aussi trop elevé. 'S. Jerome appelle encore S. Methode un homme tres disert, [b] & un Martyr tres illustre & tres eloquent. [c] S. Epiphane l'appelle aussi le bienheureux Methode, qui a travaillé avec gloire pour la verité, [d] & qui en a esté un défenseur egalement ardent & habile. [e] Il a mesme inseré dans son grand ouvrage la moitié d'un de ses livres. [f] S. Gregoire de Nysse le qualifie un homme "extremement savant. [g] André de Cesarée le cite sous le titre de grand Methode, [& c'est sans doute à cause de ses écrits.

On voit aussi par les divers fragmens qu'on trouve de luy dans Theodoret, dans S. Jean de Damas, dans Photius, dans Stobée, dans Nicetas, & dans d'autres, que l'estime de ses écrits ne s'est pas moins conservée dans la posterité que ses écrits mesmes.] 'Eusebe de Thessalonique employa vers la fin du VI. siecle l'autorité du sacré Martyr Methode, comme il l'appelle, avec celle de quelques autres des principaux Peres, pour refuter André moine Eutychien, qui abusoit des paroles de quelques uns de ces Saints. 'Leonce de Byzance le met, comme luy, entre les saints Peres. [h] Des l'an 430. les moines de Constantinople dans une requeste adressée aux Empereurs, mettent S. Methode entre les Peres dont ils vouloient suivre la doctrine contre les nouveaux dogmes de Nestorius. 'Jean d'Antioche le met de mesme peu d'années aprés entre les Evesques qui s'estoient rendu les plus illustres par la pureté de leur doctrine, & par l'eclat de leur pieté.

[L'un de ses plus celebres écrits a esté celui qu'il "fit contre Porphyre ce fameux disciple de Plotin, & qui joignoit les curiositez sacrileges de la magie avec le faste & la vanité de la philosophie Platonicienne. Il composa vers l'an 270, quinze livres contre l'Eglise; dont les Peres parlent fort souvent; & ils les refutent en divers endroits de leurs livres.] 'Mais celui qui a pris le premier la plume pour défendre l'Eglise contre les accusations de cet impie, est S. Methode, qui composa contre luy un ouvrage de dix-mille [1] lignes, comme parle S. Jerome, 'quoiqu'il n'y refutast qu'une partie des livres de Porphyre. [i] S. Jerome me cite souvent cet ouvrage de S. Methode. [k] Philostorge en parle aussi. [l] Trithème le divise en deux livres: de quoy on ne voit pas qu'il ait eu de fondement. [De ce grand ouvrage de Methode, il ne nous reste aujourd'hui que] [m] quelques petits fragmens tirez de S. Jean de Damas.

[n] S. Jerome nous apprend que le mesme Saint a fait un écrit intitulé "le Banquet des dix Vierges. [o] Photius qui nous en a conservé un grand extrait, [p] l'appelle Le banquet, ou [le livre] Sur la chasteté. [q] 'Car c'est en effet un dialogue où dix Vierges s'entretiennent sur ce sujet. Leur entretien est raporté par une personne à une autre nommée Eubule, qui y parle la premiere dans ce dialogue; [r] d'où quelques uns veulent que l'on ait donné ce nom & au dialogue & à S. Methode mesme, à cause de la reputation que cet ouvrage luy acquit; & qu'ainsi ce soit l'un de ses premiers écrits. 'Pour montrer encore qu'il a fait ce dialogue dans ses premieres années, on allegue que dans un autre écrit il dit qu'il l'avoit composé il y avoit déja longtems: ["mais il y a grand sujet de douter que cet autre écrit soit de luy.]

'Leo Allatius avoit inseré des l'an 1629. dans ses notes sur S. Eustathe, un endroit du Banquet de S. Methode, où Marcelle l'une de ses Vierges parle, dit-il, avec autant d'erudition que d'elegance; & il avoit mesme promis de donner au public cet ouvrage entier. [Il s'est enfin acquité de sa promesse en 1656.] 'Le P. Possini Jesuite nous l'a aussi donné sur un manuscrit qui s'en est trouvé dans le Vatican, & il a esté imprimé à Paris en 1657, 'tant sur la copie de ce manuscrit, que sur un autre qu'on en avoit à Paris. 'On pretend qu'il y en a encore un manuscrit dans un monastere de l'isle de Pathmos. 'Le P. Combefis l'a inseré ensuite dans son appendix de la bibliotheque des Peres. [s] Ce livre [2] a esté receu sans aucune difficulté comme le veritable ouvrage de S. Methode, tant à cause qu'il a toutes les marques d'antiquité qu'un livre peut avoir, que parcequ'il contient mot pour mot tous les passages que les anciens en ont citez. 'On y voit non seulement l'erudition, & le grand genie de son auteur, mais encore un style "abondant & revétu de tous les ornemens necessaires pour soutenir la beauté & la grandeur de ses pensées. 'Nous y apprenons que "le Vendredi-saint, qu'il appelle le jour de Pasque, c'estoit la discipline publique des Fideles, de ne manger point du tout, & d'y recevoir l'Eucaristie, laquelle le Saint n'exprime que d'une maniere obscure, [selon l'usage que le respect de ce mystere faisoit observer en ce temps là.] 'Il y parle d'une

1. *versuum*, 'd'où quelques uns par une ignorance grossiere du latin, veulent tirer que ce Saint a écrit en vers.

2. 'M. du Pin en fait un grand abregé, [a] que l'on trouve assez exact.

Marginalia: V. la note 7. — Eus. l. 10. c. 1. p. 369. a|n. p. 189. 191. — Hier. v. ill. c. 83. — [a] ep. 84. p. 327. a. — Du Pin, t. 1. p. 545. — Hier. in Dan. c. 12. p. 606. d. — [b] in Ruf. l. 1. c. 2. p. 200. a. — [c] Epi. 64. c. 11. p. 534. b. c. — [d] c. 63. p. 591. a. — [e] p. 534-590. — ὁ πολὺς ἐν σοφίᾳ. — [f] All. de Met. p. 316. — [g] p. 317. — Phot. c. 162. p. 345. 348. — Leon. sec. 3. p. 503. d. — [h] Conc. t. 3. p. 426. c. — Lup. ep. 197. p. 393. — V. Diocletien §. 28-31. — Hier. ep. 84. p. 327. a. — 1. — in Dan. pr. p. 567. c|c. 12. p. 606. d. — [i] v. ill. c. 83|ep. 50. c. 4. p. 105. b. — [k] Philg. l. 8. c. 14. p. 515. b. — [l] Trit. p. 14. 1|All. in Met. p. 314. 315. — [m] Met. exc p. 442. 443. — [n] Hier. v. ill. c. 83. — [o] Phot. c. 237. p. 949-965. — [p] p. 964. c. — [q] Meth. conv. p. 1. — [r] p. 179. 190. pr. — Note 4. — prol. — V. la note 6. — Eust. n. p. 256. 257. — Meth. conv. pr. — p. 177. — exc. p. 469. c. — Auct. 3. p. 64. 143. — 2. — [s] Du Pin, t. 1. p. 531. — Meth. conv. pr. — uberius. — Note 5. — conv. p. 45. c. d. — Auct. 3. p. 148. 1. b. — Meth. conv. p. 166. c. — All. in Met. p. 358-360. — Du P. p. 531-538. — [a] S. Van. p. 310.

d'une Vierge de Telmiffe, extremement ardente pour les inftructions faintes, qui demeuroit ce femble au lieu où il eftoit alors. [Ainfi c'eftoit apparemment dans la Lycie, où il y a une ville de Telmiffe ou Telmeffe connue dans l'hiftoire.

Phot. c. 237. p. 964. c. Nous ne pouvons pas diffimuler] 'ce que Photius a remarqué il y a longtemps, qu'on trouve dans le Banquet de S. Methode divers endroits qui femblent favorifer l'Arianifme, & quelques autres erreurs. Meth. conv. p. 23 a. 'Il fuit affez nettement en un endroit l'opinion d'Origene fur la préexiftence des ames, qui ont enfuite efté envoyées du ciel dans les corps; Auct. 3. p. 145. 1. ['& je ne fçay fi tout ce que le P. Combefis dit pour l'expliquer, luy peut faire donner un autre fens.] p. 129. a| 159. 2. 'Il femble dire auffi, [comme on en accufe Origene,] que dans la gloire du ciel les hommes feront changez en la nature des Anges. Mais il admet encore plus clairement au mefme endroit l'opinion des Millenaires, & un regne des Saints fur la terre durant mille ans aprés la refurrection. p. 143. 1. b|161. 2. d| Meth. prol. 'On trouve auffi qu'il eft fort difficile de donner un bon fens à quelques unes de fes expreffions fur le Verbe, & fur la proceffion des perfonnes divines.

Phot. p. 964. c. 'Photius dit que c'eft que l'ouvrage a efté extremement corrompu; Bul. l. 2. c. 13. §. 11. p. 276. '& Bullus l'a dit aprés luy. a Meth. prol| Auct. 3. p. 161. 2. d. [a] D'autres croient que ce font des fautes qu'il faut pardonner au temps, les expreffions des myfteres n'ayant jamais efté fi exactes avant que les herefies euffent obligé l'Eglife d'eviter celles qui les pouvoient favorifer, & de s'arrefter à celles qui exprimoient plus nettement la foy qu'elle a toujours tenue. All. de Met. p. 320. 'C'eft ce que Photius dit luy mefme en un autre endroit, mettant S. Methode avec S. Denys d'Alexandrie & quelques autres auteurs celebres par leur pieté, dont l'Eglife rejettoit certaines expreffions echapées à la fragilité humaine, en mefme temps que pour le refte elle les eftimoit, & les admiroit extremement. p. 320. 321. 'Un autre Grec dit la mefme chofe aprés luy. Bul. p. 272-276. 'Bullus donne un fens Catholique à quelques endroits tant de ce traité que des autres ouvrages de S. Methode, que le P. Petau ou d'autres femblent abandonner aux Ariens: & il affure qu'on voit par tout ce qui nous refte de ce Pere, All. de. Met. p. 321. &c. 'que ce fens Catholique eft fon vray fens. b Du Pin, p. 539. 544. [b] Mr du Pin foutient auffi la mefme chofe; [& les PP. de S. Vanne ne remarquent rien fur cela.] All. de Met. p. 320. 321. 'Leo Allatius foutient auffi que le Banquet des Vierges détruit mefme l'herefie des Ariens, bien loin de l'établir, & que s'il y a quelques termes un peu durs, il n'eft pas difficile de les expliquer en un bon fens: C'eft à quoy il a travaillé dans fes notes. [Ces fortes de fautes qui s'y trouvent en petit nombre n'ont pas empefché qu'il n'ait efté fort eftimé.] Nyff. imag. t. 2. p. 26. a| 'S. Gregoire de Nyffe le cite deux fois dans fon livre Sur l'image de Dieu dans l'homme. All. p. 316. All. de Met. p. 317. 318. 'André & Aretas, tous deux Evefques de Cefarée en Cappadoce, & quelques autres, font la mefme chofe.

Hier. in Ruf. l. 1. p. 200. c. [On a auffi beaucoup parlé des ouvrages de S. Methode contre Origene.] 'Il avoit dit autrefois beaucoup de chofes en faveur des opinions de cet auteur; c Socr. l. 6. c. 13. p. 320. a| All. p. 337. 338. [c] & dans un dialogue intitulé Zenon ou Xenon, il témoignoit l'admirer. d Meth. conv. p. 23. a| 143. d. [d] On trouve mefme, comme nous avons dit, dans fon Banquet des Vierges quelques unes des erreurs dont on accufe Origene. e Hier. in Ruf. l. 1. p. 200. c. [e] Mais il devint depuis un de fes plus grands adverfaires, comme Eufebe s'en plaignoit ouvertement au raport de S. Jerome, dans le fixieme livre de l'apologie d'Origene. All. de Met. p. 337. Socr. p. 320. a. 'C'eft pourquoi "Socrate n'eft pas croyable, 'lorfqu'il dit que S. Methode s'eft retracté de ce qu'il avoit écrit contre Origene, en le louant aprés l'avoir combatu. V. Origene note 42.

Hier. v. ill. c. 83. [Le plus celebre des ouvrages de ce Saint fur ce fujet,] 'c'eft celui de la Refurrection, que S. Jerome appelle une excellente piece. Euft. p. 394. 'Il eft cité par S. Euftathe d'Antioche, f Epi. 64. c. 63. p. 591. a. [f] & S. Epiphane en a tranfcrit environ la moitié dans fon livre contre les herefies, en parlant de celles qu'il attribue à Origene. c. 40 43. p. 562. c. d| 568. a| All. p. 325. 'Quoique ce qu'il en raporte foit affez confus, on voit bien neanmoins que c'eft un dialogue, où S. Methode, (qui y eft quelquefois nommé Eubule,) foutient la verité de la foy avec un Auxence, contre Procle & Aglaophon qui défendoient Origene. Epi. c. 38. p 560. d. &c| Du P. p 540-542. 'Il paroift qu'il y avoit un Theophile & quelques autres établis pour juges de la difpute.

Phot. c. 224. p. 908. 909. [Outre cet endroit raporté par S. Epiphane,] 'nous en avons encore deux grands extraits dans Photius, l'un des lieux les plus remarquables de ce traité, p. 909-932| All. p. 325. l'autre de quelques explications de divers paffages de S. Paul: g Meth. exc. p. 297-303. [g] Et outre tout cela le P. Combefis en a donné encore quelques endroits trouvez dans un manufcrit du Cardinal de la Rochefoucaut: p 304. 'Il y en a un tiré de S. Jean de Damas, All. in Met. p. 326. '& [1] cité du fecond livre de la Refurrection, ce qui nous fait voir que cet ouvrage eftoit au moins divifé en deux parties: foit par l'auteur mefme, (ce que quelques uns conteftent fans neceffité,) foit par d'autres aprés luy.

Meth. exc. p. 302. c. d. 'On voit dans ce dialogue que fa pieté luy fait quelquefois elever fon cœur à Dieu au milieu de la difpute. Epi. 64. c. 48. p. 574. c. 'Il y en a un endroit particulierement remarquable, où aprés avoir montré que quelques paroles du pfeaume 65, doivent s'entendre des Martyrs, il demande à Dieu la grace de les pouvoir dire au jour du jugement, [prefageant que Dieu luy accorderoit un jour la couronne du martyre, qu'il témoigne par là fouhaiter avec autant d'humilité que d'ardeur.]

Meth. exc. p. 301. c. 'Il raporte encore dans ce livre un miracle dont il avoit efté luy mefme fpectateur, p. 302. b. c. '& dans lequel il témoigne que Dieu vouloit donner une marque de l'immortalité des corps au milieu des feux de l'enfer. p. 301. 302| Phot. c. 224. p. 924. a. 'C'eftoit un "ozier ou un arbriffeau femblable, qui a accoutumé de venir au milieu des eaux, & de fecher, par ἄγνῦ φυτὸν.

Du P. t. 1. p. 542. 1. 'M. du Pin pretend que ce paffage n'eft point de S. Methode, ou qu'il ne parle point d'images des Anges. [Il femble en effet que fon fens foit que nous confiderons les Anges comme les images d'or de la divinité, & les hommes comme fes images de bois ou de plaftre.]

par les ardeurs du ſoleil. Celui-ci au contraire eſtoit placé au haut d'une montagne, ſur le bord d'un trou dont il ſortoit des flammes comme du mont Etna. Et neanmoins cet arbriſſeau au lieu d'eſtre conſumé par ces feux, conſervoit une telle verdeur, & eſtoit ſi chargé de feuilles, qu'on euſt dit que ſes branches euſſent couvert une ſource d'eau plutoſt qu'une fournaiſe de flammes. C'eſtoit ſur le mont Olympe en Lycie, [qui apparemment eſtoit pres de la ville qui portoit ce nom, & dont on écrit que noſtre Saint a eſté quelque temps Eveſque.] 'Les nouveaux Grecs [grands ennemis d'Origene] relevent fort cet ouvrage de S. Methode dans l'office de ſa feſte. 'S. Maxime y renvoie dans ſes ſcolies ſur S. Denys.

All. in Met. p. 324. | p. 327.

'S. Methode a fait encore un autre écrit contre Origene ſur le ſujet de la Pythoniſſe 'qui fit apparoiſtre Samuel à Saül. [Nous n'en avons rien.]

Hier. v.ill. c. 83. | All. in Met. p. 329.

'S. Jerome parle d'un écrit de S. Methode ſur le libre arbitre, & ſemble marquer qu'il eſtoit auſſi contre Origene: [Cela ne paroiſt point par ce que le P. Combefis nous en a donné.] 'Il l'a compoſé de trois pieces, dont la premiere avoit déja eſté imprimée à part; la ſeconde eſt l'extrait que Photius avoit fait de ce livre; & la troiſieme eſt tirée d'un manuſcrit du P. Sirmond. C'eſt un dialogue où un Orthodoxe refute deux Valentiniens, montrant que le mal ne vient point d'une ſubſtance coeternelle à Dieu, mais n'eſt autre choſe que la deſobeïſſance de l'homme, lequel Dieu avoit creé avec une volonté libre & indifferente.

d. 339 | Hier. v.ill. c. 83. | Meth exc. p. 347-462 | Phot. c. 236. p. 940-949 | Du Pin, p. 542.

'Photius nous a conſervé encore l'extrait d'un autre ouvrage de S. Methode, qu'il intitule Des creatures. [S. Jerome n'en parle point, non plus que du Xenon & de quelques autres que nous marquons ici.] 'Mais il témoigne qu'outre les livres dont il parle, il y en avoit encore pluſieurs autres qui eſtoient entre les mains de tout le monde. 'Ce livre ſur les Créatures eſt pour montrer "que toutes choſes ont eſté faites par la puiſſance de Dieu, & que l'univers ne luy eſt point coeternel, comme il ſuppoſe qu'Origene le pretendoit.]

Phot. c. 235. p. 932-940. | Hier. v.ill. c. 83. p. 295. a. | Du P. p. 543.

'Le P. Combefis a recueilli toutes ces choſes qui nous reſtent aujourd'hui de S. Methode, hormis ce qui eſt dans S. Epiphane du livre de la Reſurrection, & le Banquet des Vierges [qui n'avoit pas encore paru;] & les a fait imprimer en 1644, avec les ouvrages de S. Amphiloque, & d'André de Crete. 'Il y a joint quelques fragmens citez de S. Methode par divers auteurs, ſans marquer en particulier de quel ecrit ils ſont tirez: '& on ne trouve pas que ces fragmens ſoient ni bien importans, ni bien aſſurez. 'Mais il en a oublié un cité par Theodoret d'un ouvrage intitulé Des Martyrs. [Il n'a point mis non plus] 'trois fragmens qui ſe trouvent dans la bibliotheque d'Ausbourg, dont les deux premiers ont eſté donnez par Gretſer, '& mis enſuite dans la bibliotheque des Peres à Paris. [a]Allatius nous a donné le troiſieme. [b]Quelques uns ont cru qu'ils eſtoient de quelque Methode poſterieur qui vivoit ſous les Empereurs Chrétiens. Allatius taſche de montrer que la raiſon ſur laquelle ils s'appuient, n'eſt pas tout à fait ſolide. 'S. Gregoire de Nyſſe cite de Methode, que les trois differentes origines d'Adam, d'Eve, & de leur fils, peuvent marquer les trois Perſonnes divines. 'Il cite auſſitoſt aprés quelques paroles d'un ſage; '& un peu plus bas, *le Banquet de Methode.*

Meth exc | p. 443-448. | Du Pin, t. 1. p. 545. | Thdrt. dial. 1. p. 37. a. b. | All. in Met. p. 347. | Bib. P. t. 15. p. 325. 826. | [a] All. in M. p. 349. | [b] p. 347-349. | Nyſſ. imag. p. 24. a. | d| 25. | p. 26. a.

'Nous apprenons de S. Jerome que S. Methode a fait encore divers ouvrages [dont il ne nous reſte plus rien aujourd'hui,] ſavoir des commentaires ſur la Geneſe & ſur le Cantique des Cantiques. 'On croit neanmoins pouvoir raporter au premier de ces ouvrages quelques paſſages citez des difficultez de S. Methode ſur la Geneſe. 'On trouve encore dans les Chaines manuſcrites ſur la Geneſe, ſur Job, ſur les Pſeaumes, ſur Abacuc, & ſur d'autres livres de l'ancien & du nouveau Teſtament, divers paſſages attribuez à Methode Eveſque, ou à Methode de Patare. 'Poſſevin cite auſſi un ouvrage manuſcrit de ce Saint ſur les Evangiles. Mais quelque importante que fuſt la decouverte d'un ſi riche threſor, on n'en a point d'autre lumiere.

Hier. v.ill. c. 83. | All. in Met. p. 340. | p. 352. 357. | p. 357. 358.

'Pour l'explication de l'Apocalypſe par l'Eveſque Methode, qu'on dit eſtre auſſi parmi les manuſcrits de Vienne & d'Ausbourg, elle peut bien n'eſtre pas de noſtre Saint, puiſque ce Methode eſt qualifié moine. Que ſi André de Ceſarée cite S. Methode ſur l'Apocalypſe, on n'en peut pas neanmoins tirer qu'il ait écrit autre choſe ſur ce livre que ce qui s'en lit dans ſon Banquet. 'Diverſes perſonnes nous ont donné une Oraiſon ſur la feſte de la Purification, & une autre ſur celle des Rameaux, comme eſtant de S. Methode. ["Il y a neanmoins grand lieu de douter au moins ſi elles ſont de luy, particulierement la derniere. Pour "le livre de l'Antechriſt, & une chronique à laquelle on a donné ſon nom, on ne doute point que ce ne ſoient des pieces tout à fait ſuppoſées.]

p. 356. 357. | Note 6. | Note 7. | p. 340. 346.

'Il y auroit quelque lieu de s'étonner de ce qu'Euſebe ne parle jamais d'un Saint ſi celebre, s'il n'eſtoit aiſé de juger qu'il avoit de la paſſion contre luy, à cauſe qu'il ſe declaroit ennemi d'Origene, dont Euſébe ſe declaroit hautement défenſeur.

Euſ. n. p. 128. 2. a. b.

SAINT LUCIEN, PRESTRE D'ANTIOCHE, ET MARTYR.

EUSEBE met S. Lucien d'Antioche entre les plus illuſtres membres du Clergé qui ont ſouffert dans la grande perſecution commencée ſous Diocletien, & continuée du-

Euſ. l. 8 c. 13. p. 307. d.

durant dix ans sous ses successeurs. 'Il est celebre non seulement dans cet historien, qui en parle fort honorablement, 'mais aussi dans Rufin, qui ajoute diverses choses à ce qu'Eusebe en raporte; 'dans S. Jerome, qui loue son erudition, son eloquence, & son ardeur infatigable pour l'étude de l'Ecriture; [a] dans S. Chrysostome, qui a prononcé publiquement son eloge; [& dans d'autres auteurs posterieurs.]

'Nous avons aussi ses actes que Baronius estime, & tient estre fort legitimes, 'les attribuant à Jean Prestre de Nicomedie. 'Neanmoins non seulement ils sont assurément de Metaphraste, selon le jugement de Leo Allatius, [b] & comme Baronius le reconnoist quelquefois; [mais ils sont encore meslez de fables, comme nous ne craignons pas de le dire aprés "un homme tres judicieux & tres habile, & ils font aussi diverses fautes contre la verité de l'histoire. C'est ce qui nous dispense d'y avoir aucun égard quand ils ne seront pas conformes aux autres auteurs, & ce qui nous permet encore de nous y arrester fort peu dans tout le reste.

La sincerité ne nous permet pas de taire "que S. Lucien a eu ses adversaires aussibien que ses venerateurs, & que d'illustres Peres semblent nous donner de grands sujets de douter de sa sainteté, en voulant que nous doutions de la pureté de sa foy. Neanmoins on jugera sans doute que tout ce qu'on a pu dire contre luy, doit ceder non seulemeut à l'avantage qu'il a eu de repandre son sang pour J.C, mais encore à la veneration que l'Eglise a toujours eue pour luy depuis le IV. siecle jusques à present.]

'Il naquit à Samosates [dans la Syrie appellée Euphratesienne,] d'une famille honneste, disent ses actes, qui ajoutent que son pere & sa mere estoient Chrétiens, & eurent soin de l'elever dans la pieté jusqu'à l'age de douze ans qu'il les perdit. 'Mais dans la harangue que Rufin luy fait faire à sa mort, il se met au rang de ceux qui avoient autrefois adoré les idoles. 'Bollandus veut qu'on l'entende non de luy, mais de ses ancestres: [Je ne sçay si cette explication ne paroistra point un peu forcée.]

'Aprés la mort de ses parens, continue Metaphraste, [ou plutost aprés sa conversion,] il distribua toutes ses richesses aux pauvres, & s'appliqua à l'étude de l'Ecriture, sous la conduite d'un nommé Macaire, qui demeuroit à Edesse. [Il ne negligea pas aussi les lettres humaines,] 'qu'il savoit fort bien, dit S. Chrysostome. [c] S. Jerome loue mesme beaucoup son eloquence, [d] & assure que les sciences des philosophes paroissoient dans ses écrits, avec les lumieres de l'Ecriture.

[e] Metaphraste ajoute que des qu'il fut battizé, il embrassa la vie monastique, & il fait ensuite une description assez particuliere de ses diverses austeritez, [voulant sans doute expliquer ce que dit Eusebe,] 'qu'il possedoit avec eminence toutes sortes de bonnes qualitez, & que "l'austerité de sa vie estoit admirable. βίῳ ἐγκρατής.

'Metaphraste dit qu'il estoit fort habile à copier, & que par ce travail il gagnoit de quoy s'entretenir & donner l'aumosne. Il se donna à l'Eglise d'Antioche, 'dont il fut fait Prestre.

[f] Il estoit tres estimé pour la science des Ecritures: Et ses actes disent mesme qu'il en ouvrit une ecole à Antioche, où l'on venoit de toutes parts. 'Un des grands fruits de son travail sur l'Ecriture, fut la correction du texte sacré tant de l'ancien que de nouveau Testament, laquelle portoit son nom. 'Presque tout l'Orient s'en servoit depuis Antioche, & jusque dans Constantinople mesme. 'Cette edition estoit aussi appellée Commune, ou Vulgate, & avoit souffert diverses corruptions selon les lieux & les temps. [Ainsi il y a bien de l'apparence que ce qu'avoit fait S. Lucien, estoit "de rendre cette edition Vulgate la plus correcte qu'il avoit pu, peutestre] 'en y marquant par des lignes ce qui y estoit de trop, & par des étoiles ce qu'il y falloit ajouter des autres editions. Au moins c'est la pensée de Mr Valois, 'qui se fonde sur ce que dit S. Jerome, que ces lignes & ces étoiles se trouvoient dans presque tous les exemplaires des Ecritures.

'Outre ce travail, S. Lucien composa divers petits ouvrages sur la foy, & quelques lettres fort courtes. 'Nous avons déja remarqué l'estime qu'en faisoit S. Jerome, tant pour l'eloquence que pour l'erudition. 'Baronius & Bollandus semblent entendre par ces ouvrages sur la foy, des apologies que S. Lucien faisoit pour défendre la pureté de sa foy contre ceux qui l'expliquoient mal. [Il n'y a rien qui nous determine à ce sens plutost qu'à un autre.]

'Eusebe parle d'une lettre que S. Denys d'Alexandrie avoit écrite à S. Denys de Rome [vers l'an 264,] touchant un Lucien: [mais il ne s'explique pas davantage.] 'S. Alexandre d'Alexandrie a assuré depuis, que nostre Saint avoit esté longtemps separé de la communion de l'Eglise sous trois Evesques. [Nous voudrions que ces deux passages joints ensemble nous donnassent quelque lieu de dire que S. Lucien avoit esté excommunié par Paul de Samosates; & que cette excommunication n'estoit pas receue sans difficulté des plus grands Evesques, puisque le second Evesque de l'Eglise estoit obligé d'en écrire exprés au premier. Mais nous sommes obligez d'avouer que cette conjecture a moins d'apparence que celle de Mr Valois,] 'qui se fondant sur les termes de S. Alexandre, croit que S. Lucien soutint avec un peu trop de chaleur le parti de Paul de Samosates son compatriote & son Evesque, [dont il ne penetroit pas sans doute les sentimens aussi cachez que pernicieux;] & que ce fut "ce qui le tint separé de la communion de l'Eglise sous les trois successeurs de Paul, Domnus, Timée, & Cyrille.

[C'est l'endroit le plus fascheux de la vie de nostre Saint, sur lequel neanmoins nous ne nous étendons pas, ayant marqué "autrepart ce que nous croyons se pou-

Margin notes (left column): d| 9. c. 6. p. 351, c. — Ruf. l. 9. c. 6. p. 149. — Hier. ep. 84. p. 327. — d| v. ill. c. 77. p. 293. a. b. — a Chry. t. 1. or. 46. p. 530. — Bar. 311. § 3. 309. § 12. — All. de Sim. p. 128. — b Bar. 7. feb. b. — M. le Maistre. — Note 1. — Boll. 7. jan. p. 359. § 1. — p. 363. § 1. — n. a. — p. 359. § 1. — Chry. t. 1. or. 46 p. 534. d. — c Hier. v. ill. c. 77. — d ep. 84. p. 327. 328. — e Boll. 7. jan. p. 359. § 3. — Euf. l. 9. c. 6. p. 351. c.

Margin notes (right column): Boll. p. 359. § 4. — § 4| Euf. p. 351. c. d. &c. — f Ibid. — Hier. v. ill. c. 77| ep. 123. p. 30. c. — ep. 107. p. 19. a. — ep. 135. p. 80. c. — Note 2. — Euf. n. p. 315. 1. a. — Hier. ep.| 89. c. 6. p. 343. a. b. — v. ill. c 77. — b| ep. 84. p. 327. 328. — Bar. 318. § 76| Boll. 7. jan. p. 358. § 5. — Euf. l. 7. c. 9. p. 255. c. — Thdrt. v. l. 1. c. 4. p. 15. b. — n. p. 6. 7. — Note 3. — V. les notes 1. 3.

pouvoir dire pour l'excuser. Car nous ne pretendons point qu'il ait pu en cela estre sans faute. Mais telle qu'ait esté sa faute, il l'effaça en rentrant ensuite dans l'Eglise, & en y donnant des preuves d'une charité parfaite, lorsqu'il livra son ame & sa vie pour J. C.] 'Car l'endroit mesme de S. Alexandre, qui fait sa condannation, marque assez qu'il fut enfin receu dans l'Eglise: [Et nous en verrons encore des preuves qui precederent de plusieurs années son martyre.

p.7.1.b.

S. Lucien fut donc apparemment separé de l'Eglise à la fin de l'an 269, lorsque le Concile d'Antioche deposa Paul, & mit Domnus en sa place. "Domnus ne gouverna qu'environ deux ans, & Timée son successeur estant mort vers 280. ou 282, S. Cyrille qui fut elu aprés luy gouverna au moins jusque vers 297.] 'Mais Tyran luy avoit assurément succedé lorsque la persecution de Diocletien commença, [au mois de fevrier 303,] 'Baronius a mis S. Cyrille dans le martyrologe Romain au 22. de juillet, sur l'autorité du [faux] martyrologe de Bede, & il le qualifie un Evesque celebre en doctrine & en pieté. [Ce fut sous luy sans doute que S. Lucien,]'aprés avoir esté beaucoup d'années separé de l'Eglise sous trois Evesques, [y fut enfin rétabli au bout peutestre de dix ou douze ans.

NOTE 4. — Eus. l.7.c.32.p.284.c. — Bar. 22. jul.c. — Thdrt. v. l.1.c.4.p.15.b.

Il y a quelque sujet de croire que durant cette separation, il se trouva obligé de quitter Antioche pour quelque temps.] 'Au moins S. Epiphane nous apprend qu'il a demeuré à Nicomedie avec Eusebe qui en fut depuis fait Evesque. [Il estoit encore en cette ville en l'an 303, au commencement de la persecution, lorsque S. Anthime & beaucoup d'autres y souffrirent le martyre.] 'Car la chronique d'Alexandrie raporte ces paroles d'une lettre qu'il écrivit aux Fideles d'Antioche: Toute la troupe sacrée des saints Martyrs vous salue. Il faut que j'ajoute encore, que le Pape Anthime a achevé sa course par le martyre. [Cette lettre est une grande marque que S. Lucien estoit alors dans la communion des Eglises de Nicomedie & d'Antioche, aussibien que dans celle des Martyrs.

Epi.69.c.5.p.730.d. — Chr. Al.p.648.

Il nous reste enfin à parler de son martyre,] 'qui arriva "aprés que Maximin ayant appaisé la persecution malgré luy en 311, "la fit revivre six mois aprés, non par des edits qui condannassent tous les Chrétiens à la mort, mais par divers artifices qui produisirent le mesme effet. 'Les actes de S. Lucien portent que s'estant caché pour eviter la persecution, il fut decouvert par un Prestre d'Antioche nommé Pancrace, qui estoit Sabellien, & jaloux de sa grande reputation. 'Il fut conduit d'Antioche à Nicomedie, où l'Empereur Maximin estoit alors, [a] sur la fin de l'an 311. [b] Metaphraste dit que le Saint passant par la Cappadoce, & y ayant trouvé 40. soldats, qui avoient renoncé à la foy, il leur fit concevoir une telle horreur de leur faute, & les anima tellement à s'en relever, qu'ils embrasserent la penitence, & confesserent ensuite J. C, en sorte que plusieurs

NOTE 5. — V. la pers. de Diocletien. — Eus. l.9.c.6.p.351.c.d. — Boll. 7. jan.p.360. §.5. — Eus. l.8.c.13.p.307. d|9.c.6.p.351.c.d. — [a] Boll.p.358.§.9. — [b] p.360.§.8.

d'entr'eux souffrirent un glorieux martyre, & les autres endurerent constamment les plus grands tourmens de la question. 'L'on ajoute que quelques uns de ses disciples qui l'avoient suivi à Nicomedie, ayant aussi renoncé, furent ramenez à la penitence & à l'Eglise par ses exhortations. 'Cela se doit entendre, selon Philostorge, d'un Alexandre, & du sophiste Astere [c] qui se rendit depuis si celebre dans le parti des Ariens.

§.9. — Philg. l.2.c.15.p.475.a.b. — [c] Ath. de syn.p.887.c.

'Le Saint fut interrogé "par le gouverneur de la province, [d] & avant que de rendre témoignage par ses souffrances à la royauté celeste de J. C, il le fit hautement par une illustre apologie de sa foy, 'qu'il prononça devant ce magistrat. Rufin luy fait faire une harangue assez longue. Mais "la maniere dont il en parle, fait voir qu'elle est de luy, & non du Saint.

ἐπὶ τοῦ ἄρχοντος. — Eus. l.9.c.6.p.351.d. — [d] d|8.c.13.p.307.d. — Ruf. l.9.c.6.p.149. — dicitur.

'Il fut "ensuite mis en prison, où on le fit mourir, [mais non] 'sur le champ, comme Rufin semble le marquer: [e] Car S. Chrysostome témoigne qu'il y fut longtemps tourmenté " par la faim. [f] Quand on vit qu'il ne se rendoit pas aux premieres attaques de ce supplice, on en augmenta la violence, en dressant à sa vue une table fort bien couverte de toutes sortes de viandes, mais offertes aux idoles. 'La faim le pressoit au dedans avec de grandes violences de se nourrir de ces viandes qu'on luy presentoit: 'mais la crainte de Dieu luy retenoit la main, & luy faisoit surmonter tous les efforts de la nature.

NOTE 6. — &c. — Eus. p.351.d. — Ruf. p.149.2. — [e] Chry.t.1.or.46.p.532.e. — [f] p.533.c.d. — d. — p.534.a.

'Outre ce supplice, ses actes portent qu'il fut mis tout nud sur des pointes de pots cassez, ayant les piez & les mains tendues, en sorte qu'il ne se pouvoit remuer. 'Nous lisons à peu pres la mesme chose dans des commentaires sur Job [g] attribuez "faussement à Origene, & qu'Erasme montre estre d'un Arien, ajoutant qu'ils pourroient bien estre d'un Maximin dont parle S. Augustin. 'Ces commentaires disent qu'il demeura douze jours en cet état, & qu'il mourut le 13. [Mais S. Chrysostome nous apprend encore d'autres particularitez de son martyre.] 'La constance de ce Saint, dit-il, demeurant inebranlable, on l'amena une seconde fois devant le juge, où "on luy fit souffrir les tourmens de la question. Durant qu'on le tourmentoit, on luy fit diverses interrogations, luy demandant d'où il estoit, de quelle condition, quels estoient ses parens: 'Mais il ne répondit autre chose à tout cela, sinon qu'il estoit Chrétien; parceque "ce seul mot est capable de renverser toutes les armées de l'enfer, & que dans ces occasions il faut de la foy, non des discours. 'Il ne cessa de dire qu'il estoit Chrétien qu'en cessant de vivre. ["On parle assez diversement de sa mort. Ce qui paroist le mieux fondé, c'est qu'il eut la teste tranchée, ou quelque autre supplice de cette nature, dans la prison,] 'ayant esté, dit S. Chrysostome, lavé & battizé dans son sang.

Boll. 7. jan.p.361. §.12. — Ori. in Job, l.2. t.1.p.414. — [g] pr. p.25. 26. — V. Origene note 34. — in Job, p.414. — Chry.p.534.c. — βασανίζων. — d.e. — &c. — p.535.a. — NOTE 7. — p.532 b.c.

'Il mourut le lendemain de l'Epiphanie, selon ses actes; [h] & S. Chrysostome témoigne aussi que l'on faisoit sa feste ce jour

Boll. p.361.§.13-15. — [h] Chry. p.532.b.

a n. p. 92. 1. e. jour là, [a] c'est à dire le settieme de janvier, auquel les manuscrits reconnoissent qu'il prononça le panegyrique de ce Saint. Boll. p. 357. §. 1. 'C'est aussi en ce jour que les martyrologes latins marquent la feste de S. Lucien. On la trouve dans ceux de S. Jerome, dans [1] ceux du IX. siecle, & dans tous les autres posterieurs. Men. jan. p. 174. 180. b oct. p. 182-187| Ugh t. 6. p. 1104. 'Les Grecs qui font ce jour là une memoire de S. Jean Battiste, [b] transferent celle de S. Lucien au 15. d'octobre, auquel ils en font leur grand office. [Estant mort le 7. de janvier aprés la mort de Galere, on ne peut mettre son martyre qu'en l'an 312, sur la fin duquel la persecution de Diocletien finit entierement.]

Boll. mars, t. 2. p. 9. b. c|7. jan. p. 361. §. 16-18. 'On pretend que son corps " fut jetté dans la mer avec des pierres, & retrouvé miraculeusement le lendemain, ou quelques jours aprés, sur la coste de Drepane en Bithynie. &c. Hier. v ill. c. 77|chr. c chr|Socr. l. 1. c. 17. p. 46. b. 'S. Jerome nous assure au moins qu'il fut enterré en ce lieu. [c] Ce n'estoit alors qu'un bourg, dont Constantin fit peu aprés une ville, en l'honneur de ce saint Martyr, luy donnant le nom d'Helenople à cause de sa mere: Chr. Al. p. 662. 'Et pour honorer davantage S. Lucien, il exemta de tribut toutes les terres qui estoient à la vue de cette ville; ce qui dura plusieurs siecles. Eus. v. Const. l. 4. c. 61. p. 557. 'Ce fut en ce lieu d'Helenople, & dans l'eglise des Martyrs qui y estoit, qu'aprés une longue priere, cet Empereur se resolut absolument à demander le Battesme; & receut l'imposition des mains accompagnée des prieres de l'Eglise.

[Nous omettons beaucoup de choses qui sont dans les actes de S. Lucien, mesme ce qu'il y a de plus celebre, comme ce qu'on dit qu'il offrit le saint Sacrifice sur son propre corps, "& qu'aprés sa mort son corps ayant esté jetté dans la mer, fut apporté à terre par un daufin. &c. Plus ces choses sont considerables & merveilleuses, plus elles ont besoin d'une autorité proportionnée pour estre crues, & encore plus pour estre raportées comme croyables. Le silence de S. Chrysostome est de plus une grande conviction de leur fausseté, & mesme il feroit fort difficile de les accorder avec ce qu'il dit positivement.] Philg. l. 2. c. 12, 13. p. 474. d. 'Philostorge parle de ces histoires; [ce qui fait voir qu'elles sont anciennes, mais donne lieu de craindre que ce ne soient des fictions des Ariens, pour relever un Martyr qu'ils croyoient, ou vouloient faire croire, avoir esté dans leurs sentimens. Aussi l'autorité de Philostorge n'empesche pas des "personnes tres judicieuses & tres sages, M. le Maistre. d'appeller le sacrifice de S. Lucien, un sacrifice pretendu.]

Boll. 7. jan. p. 360. §. 7. 8. 'Metaphraste insere dans ses actes le martyre que deux enfans souffrirent à Nicomedie. Il est bien décrit, [s'il pouvoit estre aussi constant. Bollandus ne dit point qu'on en trouve rien autrepart, ni que les Grecs ou les Latins honorent ces enfans entre les Martyrs,] §. 8. 'quoique Metaphraste dise que l'eglise qu'on avoit bastie sur leur tombeau se voyoit encore de son temps auprés de Nicomedie, & s'appelloit le martyre des Enfans.

1. Florus, Usuard, Adon, Notker, Vandelbert.

mars, t. 2. p. 9. c. 'Florus joint à S. Lucien plusieurs Clercs & Diacres d'Antioche, qui aprés avoir esté tirez sept fois de la prison pour estre menez devant le juge, & avoir souffert autant de fois les tourmens, eurent enfin la teste tranchée. Boll. 7. jan. p. 365. a. Mais d'autres martyrologes lisent cet endroit d'une autre maniere.

Pall. dial. p. 99. 'Il ne faut pas oublier l'illustre S. Basilisque Evesque de Comane dans le Pont, qui souffrit à Nicomedie avec S. Lucien, selon le raport de Pallade. [Mais nous en avons parlé plus amplement sur un autre Martyr de mesme nom, qui souffrit à Comane mesme peu d'années auparavant.]

SAINT CYR, ET S. JEAN, MARTYRS EN EGYPTE.

Bol. 31. jan p. 1082. §. 7. 'SAINT Cyr & S. Jean ont autrefois esté tres celebres entre les Martyrs d'Egypte, à cause des grands miracles que Dieu a faits à leur tombeau, & qui ont obligé les Grecs de leur donner le surnom de Thaumaturges, ou Miraculeux. [Nous n'avons point d'histoire originale de ces Saints.] § 8-10. 'S. Jean de Damas, & le second Concile de Nicée; en citent un eloge fait par Sophrone, que le Concile dit estre S. Sophrone de Jerusalem, & en raportent un miracle. [Il y a apparence que cet ouvrage se trouve encore, puisque] All. de Sim. p. 82. d Bar. 31. jan. a. 'Leo Allatius en parle, & en marque le commencement. [d] Baronius dit avoir vu leurs actes écrits par un nommé Pierre, à la priere de Gregoire fils de Jean Consulaire, & que tant dans cette copie que dans quelques autres, il estoit marqué que ces Saints avoient souffert à Alexandrie la 9e. année de la persecution de Diocletien, [c'est à dire en 311. ou 312.]

Boll. p. 1084. 'Bollandus nous en a donné une histoire, [differente de cette derniere, puisqu'elle ne dit point en quelle année les Saints ont souffert; & differente aussi de l'eloge attribué à S. Sophrone, puisqu'elle commence d'une autre maniere.] Mabi. mus. t 1. p. 83. 84. 'Anastase le bibliothecaire qui nous apprend qu'il y avoit deux " histoires de ces Saints au IX. siecle, editions. & qui a fait une traduction de celle-ci, pretend qu'elle est de S. Sophrone de Jerusalem, p. 84. 'ce que le P. Mabillon reçoit, sur son témoignage, comme certain. Boll. p. 1082. §. 6. 'Bollandus doute si elle n'est point d'un autre Sophrone compagnon de Jean Mosc. S. 7. 'Ce qui est certain, c'est qu'elle est tirée du grec, [e] & écrite aprés S. Euloge d'Alexandrie, [f] qui est mort, à ce qu'on croit, en 603. e p. 1088. § 1. f p. 1089. n. b. p. 1094. §31. 'Le corps "de S. Menne estoit encore alors V. S. Pierre d'Alex. dans la Libye, [& on pretend qu'il fut transporté à Constantinople vers l'an 624. Ainsi cette histoire paroist estre du commencement du VII. siecle. Mais n'es-

n'estant pas assurément plus ancienne, elle ne peut pas faire une autorité bien considerable. 'Et d'ailleurs, ce qu'elle raconte tant de Senuphe 'que du Patriarche Apollinaire, [n'est pas assurément aisé à croire, pour ne dire rien de plus. Neanmoins comme elle est assez ancienne, & que nous ne saurions tirer d'autrepart aucune lumiere pour le martyre de nos Saints. Nous marquerons en un mot ce qui en est dit dans cette histoire, sans pretendre qu'on le puisse regarder comme certain.]

p. 1087. 1088. p. 1085.

'Elle porte donc que S. Cyr estoit citoyen d'Alexandrie, & exerçoit la medecine en une boutique qui estoit encore connue du temps de l'auteur. Mais comme il s'efforçoit de guerir les ames par ses instructions, en mesme temps qu'il rendoit la santé aux corps par ses remedes, il fut deferé au Gouverneur de la ville, qui le voulut faire prendre. 'Cela l'obligea à se retirer en Arabie en un lieu nommé Cetzo, a où il fit diverses guerisons tant des ames que des corps; non plus par des medicamens & des herbes, mais par le seul secours de ses prieres & de ses instructions. Il y prit aussi, à ce qu'on pretend, l'habit monastique; [quoiqu'apparemment les moines, qui ne faisoient alors que commencer, n'eussent point d'autre habit que celui que portoient les personnes les plus modestes & les plus pauvres.] 'On ajoute neanmoins que c'est pour cela qu'il est quelquefois appellé l'Abbé Cyr, ou en un seul mot Abbacyr, & par les Egyptiens Abacher.

p. 1084. § 2. p. 1086. § 9. 10. § 10|Mabi mus. t. 1. p. 85. a Boll. § 10. p. 1081. § 1.

'Sa reputation attira à luy un nommé Jean, orginaire d'Edesse, qui faisoit profession des armes; & qui ayant quitté son emploi, sa dignité, & mesme ses richesses, à cause de la persecution de Diocletien, estoit venu à Jerusalem, d'où il passa en Arabie, pour y jouir de la compagnie de Cyr, & s'enflammer à la vertu par son exemple.

p. 1086. § 5.

'Cependant la persecution augmentant, ils apprirent que Syrien gouverneur d'Alexandrie, avoit fait prendre & mener à Canope, 'qui estoit à "dix ou douze stades d'Alexandrie, selon l'explication de Bollandus, b'une femme Chrétienne nommée Athanasie, avec ses trois filles Theoctiste, Theodote & Eudoxie, dont la plus agée n'avoit que quinze ans, la seconde quatorze, & la derniere n'en avoit qu'onze. [S. Cyr pouvoit avoir quelque liaison particuliere avec elles. Ainsi] 'le desir de les animer au martyre, l'ayant obligé d'aller à Canope, & S. Jean l'y ayant suivi, ils furent denoncez à Syrien, qui aprés quelques discours, leur fit souffrir des tourmens epouventables en presence de ces mesmes Saintes, qu'il pretendoit abatre par ce moyen. 'Mais elles, fortifiées au contraire par l'exemple & le courage des deux Martyrs, soutinrent constamment tous les supplices, & enfin finirent leur vie en perdant la teste.

§ 12. "une demi lieue. p. 1083. § 12|1088. § 21. b p. 1086. § 12. § 12-14. § 15.

'Cyr & Jean furent rapellez ensuite au combat, & ayant egalement meprisé les promesses & les menaces du juge, ils furent aussi decapitez le 31. de janvier. 'Le martyrologe Romain & quelques autres en font la feste ce jour là. Le 6. de Mechir auquel on dit qu'ils sont marquez dans le calendrier des Cophtes, [est aussi le 31. de janvier.] Les trois sœurs qu'ils avoient encouragées au martyre, y sont marquées avec eux. 'Les Grecs y joignent Ste Athanasie leur mere, & font de tous ces Saints ensemble leur grand office le 31. de janvier. Ils en disent à peu pres les mesmes choses que nous en venons de marquer, & ajoutent que leur feste se faisoit à Constantinople dans l'eglise qu'on leur avoit bastie au palais de Sporace. 'On parle d'un monastere de leur nom qui estoit dans la mesme ville. [S'ils ont souffert le 31. de janvier en la neuvieme année de la persecution, il faut dire que ç'a esté en 312, car on a sans doute commencé ces années à Pasque, comme fait Eusebe.]

§ 16. p. 1081. § 1. Men. p. 546-552| Ugh. t. 6. p. 1204. Cang. de C. l. 4. p. 122.

'Les corps des deux Saints furent enterrez dans une eglise de S. Marc. Ste Athanasie y fut mise aussi avec ses filles, mais dans un tombeau separé. 'Environ cent ans depuis, S. Cyrille Evesque d'Alexandrie voulant chasser les demons d'un village nommé Manuthe, qui estoit à deux stades de Canope, eut revelation, disent les actes, qu'il y devoit transporter les reliques de S. Marc & de S. Cyr, dont celles de S. Jean estoient une suite: ce qu'il executa, au moins à l'égard de S. Cyr & de S. Jean, le 28. de juin, 'auquel la feste en est marquée dans quelques menologes & quelques martyrologes. 'Les Menées des Grecs marquent ce jour là non leur translation, mais la revelation de leurs reliques, arrivée, disent-ils, sous Theophile: [de quoy les actes ne parlent point.]

Boll. 31. jan. p. 1087. § 17. p. 1088. § 21. 22. p. 1083. § 14. § 14. 15.

'On voit dans la vie de S. Jean l'Aumosnier, que le tombeau de ces Saints estoit un pelerinage frequenté par les personnes de pieté, & que ce grand Patriarche y alloit aussi. 'Il paroist par cette vie, que l'eglise de ces Saints estoit bien hors la ville d'Alexandrie, mais assez proche; [ce qui justifie ce que dit Bollandus,] 'que Canope qui estoit à deux stades de Manuthe, n'estoit qu'à dix ou douze stades d'Alexandrie, [c'est à dire environ à une demi-lieue: car le latin pourroit recevoir un autre sens. Ainsi c'est avec raison que] 'l'auteur des actes en parle comme s'ils avoient esté martyrizez & enterrez dans Alexandrie.

23. jan. p. 489. § 3. 47. 59. p. 510. § 59|31. jan. p. 1084. § 18. p. 1083. § 12. p. 1088. § 1.

'Pour ce qui est des miracles de ces Saints, le second livre de leur vie imprimé dans Bollandus, & qui paroist du mesme auteur que le premier, 'en contient plus de quinze, tous considerables; mais les deux premiers paroissent les plus edifians. [Il y a de l'apparence que cet ouvrage n'est pas entier, puisqu'il n'y est point parlé de ceux que] 'l'auteur témoigne dans son prologue avoir esté faits en sa faveur. 'On n'y trouve point non plus le miracle que le second Concile de Nicée, & S. Jean de Damas, citent de Sophrone. 'Selon l'edition latine du Concile de Nicée, ce miracle estoit le 306e. dans la narration de Sophrone. Mais cela n'est point dans le grec: [Et il n'est guere croyable qu'il en ait raporté un si grand

p. 1082. § 7. p. 1088. 1095. p. 1084. § 1. p. 1082. § 8. 9. § 8.

grand nombre, particulierement s'il les a tous décrits aussi au long qu'est celui-ci.] Anastase le bibliothecaire ne parle que de 70, 'dont un nommé Boniface en avoit traduit douze en latin: & Anastase avoit dessein de traduire un jour les autres.

Mabi. mus.p.84.

'On pretend que les reliques de S. Cyr & de S. Jean ont esté apportées à Rome avant l'an 858. Il y avoit des ce temps là une eglise de leur nom sur le chemin de Porto. 'L'on dit que l'on a à Rome l'histoire de cette translation. 'On en a transporté une partie en ce siecle-ci a Munik en Baviere. [a] D'autres pretendent que "le chef honoré à S. Jean d'Angeli en Saintonge, comme estant de S. Jean Battiste, est celui de S. Jean compagnon de S. Cyr. On dit qu'il a esté apporté en France sous Pepin. 'Anastase dit qu'il y avoit une chapelle de ces Saints dans une eglise "de la ville de Rome, où l'on faisoit tous les ans leur feste peu aprés le 29. de janvier: & ces Saints y operoient divers miracles.

Boll. p. 1083. §16. Bar. 31. jan. a. Boll. p. 1083. § 17. a Bar. 391. § 13|29. aug. b| Chef. S. J. p. 72, 73. Mabi. mus. p. 83, 84. — V. S. Jean Battiste n. 24. — *penes urbem.*

SAINT

PHILEAS,

EVESQUE DE THMUIS,

ET

SAINT PHILOROME,

THRESORIER D'EGYPTE,

MARTYRS.

Euf. l. 8. c. 9. p. 301. c. d.

'QUOIQUE l'on ait vu un tres grand nombre de Martyrs dans l'Egypte & la Thebaïde, que leur constance a rendu tout à fait illustres durant la persecution de Diocletien, il n'y en a point eu neanmoins de plus admirables, que ceux qui estant relevez dans le siecle par les richesses, la noblesse, les grands emplois, l'eloquence, & la connoissance de la philosophie, ont meprisé tous ces avantages pour les faire ceder à la veritable pieté & à la foy qu'ils avoient vouée à J. C. De ce nombre estoient Phileas & Philorome, 'dont le dernier estoit honoré de la charge considerable d'Intendant & de Receveur general des deniers imperiaux dans Alexandrie, à cause de laquelle on le voyoit tous les jours rendre publiquement la justice, environné d'un grand nombre d'officiers.

d|n. p. 165. 2. d|319. 320.

'Phileas estoit aussi fort illustre par sa naissance, par ses richesses [b] qui pouvoient, dit-on, entretenir presque seules toute la province, [c] par la grande connoissance qu'il avoit de la philosophie, [d] & de toute la literature du siecle, [e] & par les emplois honorables qu'il avoit eus dans sa patrie: Et de plus, il estoit relevé parmi les Chrétiens par la dignité de l'episcopat.

Hier. v. ill. c. 58. p. 293. b. b Boll. 4. feb. p. 464. §. 8. c Euf. p. 301. d. d c. 10. p. 302. b. e c. 9. p. 301. d.

'Ils eurent l'un & l'autre à combatre les instances & les supplications d'une infinité de personnes, qui estoient ou leurs parens ou leurs amis, ou les plus qualifiez de leur ville, & les exhortations que le juge mesme leur faisoit d'avoir quelque pitié & quelque soin de leurs femmes & de leurs enfans. Mais ils repousserent tous ces assauts avec un cœur vraiment genereux & vraiment philosophe, ou plutost avec une ame toute religieuse & toute attachée à Dieu. Ils soutinrent de mesme toutes les menaces & toutes les injures du juge, & eurent enfin la teste tranchée. [Ils ont encore cet avantage que leur histoire est tirée "de monumens tres assurez, qui sont Eusebe & les actes de leur martyre. Car nous ne craignons point de mettre leurs actes au rang des pieces originales, ayant seulement regret de ce que nous ne les avons pas entiers.]

p. 302. a. — Note. 1.

'S. Jerome dit assez clairement que S. Phileas estoit originaire de la ville de Thmuis, dont il fut depuis Evesque. 'Cette ville estoit sur le bord du Nil dans la basse Egypte, & appartenoit à la province appellée [depuis] Augustamnique, dont Peluse a esté la metropole. Elle n'estoit pas fort eloignée de l'embouchure du Nil appellée de Mendese. 'Il fut marié & eut des enfans: Il avoit aussi beaucoup de parens & d'alliez qui estoient les plus qualifiez de la ville: Il paroist que c'estoit d'Alexandrie; ou il faut dire qu'ils y estoient venus à l'occasion de son martyre. 'Il avoit entr'autres un frere qui estoit Avocat. 'Mais toute sa famille, & sa femme mesme, estoient encore dans le paganisme lorsqu'il mourut; [ce qui marque assez clairement qu'il estoit né payen, & n'avoit esté converti que tard; puisqu'il n'eust pas epousé une femme payenne estant Chrétien. Non seulement il avoit eu le bonheur d'embrasser la religion Chrétienne,] 'mais il avoit encore esté fait Evesque de Thmuis, [comme nous venons de le dire.

Hier. v. ill. c. 78. p. 293. b. Boll. 4. feb. p. 459. §. 1. p. 464. §. 8. §. 10. §. 8. Euf. l. 8. c. 9. p. 301 d.

Nous ne savons rien ni de ce qu'il fit dans la conduite de son Eglise, ni de la maniere dont il fut pris.] 'Mais nous savons qu'immediatement avant sa mort, il estoit en prison 'à Alexandrie "avec un grand nombre d'autres Chrétiens, qui furent consommez avant luy. Il écrivit sur cela une fort belle lettre à son Eglise de Thmuis, 'tant pour luy apprendre des nouvelles de son état, que pour y animer le courage des Fideles par les paroles de l'Ecriture & par l'exemple de leurs freres, à demeurer inebranlables dans la pieté aprés qu'il auroit consommé son martyre, comme il estoit prés de le faire, n'attendant plus que la prononciation de sa sentence. 'Eusebe nous a conservé un endroit de cette lettre, [que nous avons raporté " autrepart presque tout entier: & il verifie tres bien ce que dit Eusebe,] 'que cette lettre estoit vraiment digne de la sagesse de son auteur, & de l'amour qu'il avoit pour Dieu; qu'elle faisoit voir aussi sa capacité dans les belles lettres; & qu'en un mot elle estoit un vif por-

c. 10 p. 304. b. p. 302. b. c. c|304. b. p. 302-304. p. 302. b| 304. b. — Note 2. — V. S. Pierre d'Alex. §. 9.

portrait de son ame & de son esprit. 'S Jerome l'appelle un fort beau livre touchant les Martyrs; & c'est à cause de cette piece qu'il donne rang à S. Phileas parmi les auteurs ecclesiastiques. [Hier. v. ill. c. 78. p. 293. b.]

'Il l'écrivit, comme nous avons dit, fort peu avant l'arrest qui devoit couronner sa vertu. [Eusp 304. b.] [C'est de ce dernier article de sa vie dont ses actes nous instruisent:] '& ils nous apprennent que le juge qui le condanna fut Culcien, [a] celebre par le sang d'une infinité de Martyrs, qu'il repandit dans l'Egypte. [b] Il estoit gouverneur de la Thebaïde lorsque le schisme des Meleciens commença, [″c'est à dire ce semble vers l'an 306, ce qui n'empesche pas qu'il n'ait aussi esté ensuite gouverneur d'Egypte.] 'Car il s'eleva de degré en degré par toutes les charges. Mais son elevation se termina enfin à perdre la vie [sur un échafaut en 313. ou 314,] lorsque Dieu punit par la main de Licinius les persecuteurs de ses Saints. [Comme il ne nous reste que cette derniere partie des actes de S. Phileas, nous la traduirons ici mot à mot, pour ne rien perdre de ces restes si precieux: Et comme elle ne consiste presque que dans des interrogations & des réponses fort courtes, nous la mettrons en forme de dialogue pour ennuyer moins les lecteurs.]

[Boll. 4. feb. p. 463. §. 5. — a Eus. l. 9. c. 11. p. 366. d. — b Epi. 68. c. 1. p. 717. a. — V. S. Pierre d'Alex. n. 8. — Eus. l. 9. c. 11. p. 366. d.]

'Phileas, disent les actes, ayant esté mis sur ″l'échafaut dressé pour interroger les criminels, Culcien luy dit; Pouvez vous enfin revenir en vostre bon sens, & sortir de cette folie, qui comme une ivresse, vous oste l'usage de la raison? Phileas répondit: Je n'ay pas accoutumé de perdre l'usage de la raison, ni de rien faire qui me le puisse faire perdre. *Culcien:* Sacrifiez aux dieux. *Phileas*: Je ne sacrifie point. *Culcien:* Pourquoi? *Phileas:* Parceque l'Ecriture me défend d'immoler aucune victime, hormis à Dieu seul. *Culcien:* Immolez-en donc au moins à [vostre] seul Dieu. *Phileas:* Je n'en immole point, parceque Dieu ne desire point ces sortes de sacrifices. Il cita sur cela un passage des Ecritures divines & sacrées, comme il les appelle, à la fin duquel il est parlé de farine; surquoi l'un″des Avocats presens au jugement, dit: Il est bien question de farine. Il s'agit de vostre vie. [*super ambonem.* — Boll. 4. feb. p. 463. §. 5. — *ex advocatis.* 1]

'Culcien reprenant la parole, A quels sacrifices donc, dit-il, se plaist vostre Dieu? *Phileas:* Dieu se plaist à la pureté du cœur, à une foy sincere, à des paroles veritables. *Culcien:* Ho bien, je veux pourtant que vous sacrifiez. *Phileas:* Je ne sacrifie point; car je ne l'ay point appris. *Culcien:* Paul n'a t-il pas sacrifié? *Phileas:* Non; il n'avoit garde. [Il semble qu'il crust que le juge luy demandoit si S. Paul n'avoit pas sacrifié aux idoles. Mais peutestre que le juge vouloit dire autre chose. Car il continue ainsi;] '*Culcien:* Moyse n'a t-il pas sacrifié? *Phileas:* Il n'estoit commandé qu'aux Juifs de sacrifier, mais à Dieu seul, & [seulement] à Jerusalem. C'est pourquoi ils pechent maintenant lorsqu'ils font leurs solennitez en d'autres lieux. [§. 5.]

'*Culcien:* Laissez moy là tous vos discours inutiles, & sacrifiez au moins à cette heure. *Phileas:* Je ne souillerai point mon ame. *Culcien:* C'est donc de l'ame que nous avons soin? *Phileas:* De l'ame & du corps. *Culcien:* Et de quel corps? *Phileas:* De ce corps mesme. *Culcien:* Cette chair ressuscitera t-elle? *Phileas:* Oui. *Culcien:* Paul n'a t-il pas nié JESUS CHRIST? *Phileas:* Non; il n'avoit garde. *Culcien:* [1] Jurez-le moy. *Phileas:* Il nous est défendu de jurer. Car l'Ecriture sacrée nous dit, *Que toutes vos paroles soient*, Cela est, cela n'est pas. '*Culcien:* N'estoit-il pas un persecuteur? *Phileas:* Non; à Dieu ne plaise. *Culcien:* N'estoit-ce pas un ignorant? N'estoit-il pas de Syrie? Ne parloit-il pas syriaque? *Phileas:* Il estoit Hebreu, & parloit grec, & il avoit plus de ″lumiere que qui que ce soit. *Culcien:* Diriez-vous bien aussi qu'il estoit plus excellent que Platon? *Phileas:* Il estoit plus habile & que Platon, & que tous les philosophes. Car c'est luy qui a esté le maistre des plus savans: Et si vous voulez, je vous exposerai sa doctrine. [Ibid. — §. 6. — *sapientiam.*]

'*Culcien:* Sacrifiez, sacrifiez. *Phileas:* Je ne sacrifie point. *Culcien:* Est-ce par principe de conscience? *Phileas:* Oui. *Culcien:* Comment donc ne rendez vous pas à vostre femme & à vos enfans ce que vous leur devez en conscience? *Phileas:* C'est que ce que je dois à Dieu en conscience est encore plus considerable, comme l'Ecriture nous l'apprend par ces paroles; *Vous aimerez le Seigneur vostre Dieu qui vous a fait.* *Culcien:* Et quel Dieu est-ce? Phileas étendant ses mains vers le ciel, luy dit; C'est le Dieu qui a fait le ciel, la terre, la mer, & tout ce qui y est contenu. C'est le createur & l'auteur de toutes les choses visibles & invisibles. C'est luy qui est ineffable, qui seul est, & demeure dans les siecles des siecles. Ainsi soit-il. [Ibid.]

'Les Avocats interrompant souvent le Saint; Pourquoi, luy disoient-ils, resistez vous au Gouverneur? *Phileas:* Je répons à ce qu'il me demande. *Culcien:* Ne songez point tant à verbaliser, & sacrifiez. *Phileas:* Je ne sacrifie point, parceque j'ay soin de mon ame. Et l'exemple de Socrate vous montre que les payens mesmes abandonnent quelquefois leur vie, sans se soucier de leurs femmes ni de leurs enfans, pour ne pas perdre leur ame par une lascheté. [§. 7. — &c.]

'*Culcien:* Le Christ estoit-il Dieu? *Phileas:* Oui. *Culcien:* Et comment vous estes-vous persuadé qu'il estoit Dieu? *Phileas:* Par ″les miracles qu'il a faits. *Culcien:* Est-ce qu'un Dieu a esté crucifié? *Phileas:* Il l'a esté pour nostre salut. Car il savoit bien qu'on l'attacheroit à une croix, & qu'on luy feroit toutes sortes d'outrages: & neanmoins il s'est livré à tous les supplices à cause de nous. C'est ce qui avoit esté predit de luy par les Ecritures sacrées que les Juifs s'imaginent entendre, quoiqu'ils ne les entendent pas. Que si quelqu'un veut connoistre la verité de ce que je dis, qu'il vienne, & je la luy ferai voir. [§. 7.]

'*Culcien:* Souvenez vous un peu de la grace que je vous ay faite: J'eusse pu vous maltraiter, & vous faire affront dans vostre ville [de Thmuis;] mais je ne l'ay pas [Ibid.]

1. 'Quelques uns lisent d'une autre maniere, [que j'entens moins] [Act. M. p. 549. §. 1.]

pas fait, & j'ay voulu vous en epargner " la confusion. *Phileas*: Je vous suis obligé de cette faveur : Mais je vous prie " qu'elle soit entiere. *Culcien*: Que demandez vous pour cela? *Phileas*: Usez de vostre "autorité; faites ce qui vous est commandé. *Culcien*: Quoy? Voulez vous " donc ainsi mourir "sans sujet? *Phileas*: Ce ne sera pas sans sujet, puisque ce sera pour Dieu, & pour la verité. *Culcien*: Paul " estoit-il Dieu? *Phileas*: Non. *Culcien*: " Qu'estoit-il donc? *Phileas*: C'estoit un " homme comme nous : Mais l'Esprit de " Dieu estoit en luy; & par l'assistance de " cet Esprit, il faisoit des prodiges & des " miracles. "

NOTE. 3. — *sine causa.*

§. 8. 'Culcien: J'accorde vostre grace à vostre frere. *Phileas*: Accordez-là moy donc " toute entiere, usez de vostre "puissance, " & executez les ordres que vous avez receus. *Culcien*: Si vous estiez pauvre, & " que la necessité vous eust jetté dans la folie où vous estes, je ne me mettrois guere " en peine de vous sauver: Mais vous avez " du bien, je ne dis pas pour vous entretenir, mais pour nourrir presque une province entiere. [Pourquoi voulez vous " mourir? Pour moy, j'ay pitié de vous,] " & je fais ce que je puis pour vous sauver: C'est pour cela que je vous presse " de sacrifier. *Phileas*: Et moy, c'est pour " me sauver veritablement que je suis resolu à ne point sacrifier. 'Les Avocats dirent au juge que le Saint avoit immolé " [1] dans l'academie. Le Saint répondit; " Non, je n'ay point immolé : [2] mais dites que j'ay sacrifié, & vous direz vray. [S'il n'y a point de faute en cet endroit, le Saint semble vouloir dire qu'il n'avoit point immolé de victimes & de bestes, mais qu'il avoit offert à Dieu un sacrifice plus spirituel, comme celui de la priere, ou mesme celui de l'Eucaristie. Car il pouvoit l'avoir celebré dans l'academie immediatement avant que de comparoistre devant Culcien, si quelque accident avoit obligé de l'y tenir enfermé avec les Chrétiens qui obtenoient par argent de luy tenir compagnie.] 'Et il paroist que cela arriva dans le martyre de S. Flavien en Afrique, durant la persecution de Valerien.

V. la note 3. — Ibid. — Bar. 262. §. 29. 2.

Boll. 4. feb. p. 464. d. f. [a] §. 8. 'Sa femme estoit presente, avec ses enfans, son frere, & beaucoup d'autres de ses proches : [a] ce qui donna occasion au juge de luy dire de jetter les yeux sur le malheur de sa femme, "qui attendoit avec tant d'inquietude le succés de son obstination. Mais le Saint [qui n'avoit plus les yeux qu'au ciel, & qui n'aimoit plus rien qu'en Dieu & pour Dieu,] luy répondit par ces paroles : Le Seigneur " J. C. qui est le Sauveur de toutes les personnes qui l'adorent en esprit, à qui je " sers dans ces liens que je souffre pour " luy, & qui m'a appellé à l'heritage de sa " gloire, a encore la puissance d'appeller " ma femme à luy. 'Les Avocats parlant " au juge; Phileas, dirent-ils, demande " delai: Je vous accorde ce delai, dit le juge, afin que vous pensiez un peu à ce " que vous avez à faire. J'y ay assez sou- "vent pensé, répondit le Saint, & je suis " resolu de mourir pour J. C. Les Avocats, " tous les officiers du juge, mesme le Curateur [qui estoit le premier magistrat de la ville,] avec tous les proches & les parens du Saint, luy embrassoient les genoux, en le conjurant d'avoir quelque égard pour sa femme, & quelque soin de ses enfans. Mais il demeura inflexible à toutes ces supplications, les meprisant comme des badineries d'enfans, qui ne l'ebranloient pas davantage que des ondes qui se brisent contre un rocher. Il avoit l'esprit elevé au ciel, & ne regardoit que Dieu seul. Il consideroit les Martyrs & les Apostres comme ses veritables parens.

tibi intendit. — Ibid.

§. 9. 'S. Philorome, ["qui apparemment avoit déja esté interrogé, & n'attendoit plus que la prononciation de la sentence qui le devoit condanner à la mort,] estoit present à ce spectacle. Il voyoit Phileas environné de ses proches qui fondoient en larmes, & "ennuyé par les questions du juge, quoique son esprit ne s'abatist & ne se rendist en aucune maniere. [Afin donc de finir l'affaire,] il s'écria en ces termes; Pourquoi tentez " vous inutilement la constance de cet " homme? Pourquoi voulez vous rendre infidele celui qui est fidele à Dieu? Pourquoi " le contraignez vous de renoncer à Dieu " pour obeïr à des hommes? Ne reconnoissez vous pas qu'il n'a point d'yeux " pour vos pleurs; qu'il n'a point d'oreilles pour vos prieres; que ses yeux occupez à contempler la gloire du ciel, ne " peuvent estre touchez de vos larmes " toutes terrestres? Ce discours de Philorome tourna toute la colere des assistans contre luy: & ils demanderent qu'il fust condanné au dernier supplice avec Phileas: Le juge le leur accorda volontiers, & condanna l'un & l'autre à perdre la teste.

NOTE 4. — *fatigari.*

§. 10. 'Les deux Saints estoient déja sortis de devant le juge, & on les conduisoit au lieu ordinaire de l'execution, lorsque le frere de Phileas commença à crier, *Phileas [3] demande à appeller.* Culcien fit donc revenir Phileas, & luy demanda à qui il avoit appellé; à quoy il répondit, Je n'ay " point appellé, & je suis fort eloigné de le " faire: Ne prenez pas garde à ce que vous " dit ce malheureux. Pour moy, je me tiens " tres obligé & aux Empereurs & "à vous, " de ce que par vostre moyen je deviens le " coheritier de J. C. "

Præsidatui. — Ibid.

'Quand on fut arrivé au lieu de l'execution, Phileas étendit ses mains vers l'Orient, & dit ensuite à haute voix: Mes tres chers enfans, quiconque d'entre vous adorez Dieu, veillez sur vos " cœurs, parceque nostre ennemi tourne " autour de vous comme un lion rugissant " qui cherche à devorer quelqu'un. Nous " n'avons pas encore souffert, mes chers " enfans, nous commençons à souffrir, " nous commençons à estre les disciples " de J. C. Observez soigneusement les preceptes de nostre Seigneur. Invoquons " celui qui est sans tache, qui est incom- " pre-

1. *in phrontisterio*, dans un lieu destiné aux lettres & aux exercices de l'esprit.

2. *sed verè sacrificasse dicas*; qui manque dans quelques manuscrits. — Act. M. p. 550. n. a.

3. *Abolitionem petit*, [dont je ne voy point le sens.] Mais un manuscrit a *appellationem*; [ce que la suite confirme.]

»prehensible, qui est assis sur les Cheru-» bins, qui est le createur de toutes cho-» ses, qui est le commencement & la fin: » A luy soit gloire dans les siecles des sie-» cles. Ainsi soit-il. Aprés ces paroles, les executeurs couperent la teste aux deux Saints, & separerent de leurs corps ces ames qui y avoient servi Dieu avec une ardeur infatigable par la grace de N. S. J. C.

'Les martyrologes de S. Jerome marquent le 4. de fevrier S. Phileas avec sa fille, ce qu'on croit estre une corruption du nom de S. Philorome marqué expressément dans [1] les martyrologes du IX. siecle, & dans divers autres. 'Quelques breviaires en ordonnent l'office. [On ne voit pas qu'ils soient connus par les Grecs. On ne sçait pas precisément l'année de leur martyre: "mais il y a bien de l'apparence qu'il le faut mettre aprés l'an 306, auquel il semble que Culcien estoit encore gouverneur de la Thebaïde, & avant l'edit publié pour les Chrétiens le 30. avril 311.]

p.461.§.8| Flor. p. 299. — Boll. p. 462.§.13. — NOTE 5.

SAINT SERGE, MARTYR.

'SAINT SERGE estoit consideré du temps de Theodoret, comme l'un des plus illustres Martyrs de l'Orient. 'Ce qu'Evagre nous en apprend, fait voir que cette estime s'estoit plutost augmentée qu'affoiblie par la suite des années. 'On voit par les monumens de l'Eglise d'Alexandrie, qu'il estoit celebre en Egypte. 'Et S. Gregoire de Tours nous montre que son nom s'estoit repandu jusqu'en Occident. 'Les peuples ont eu un tel respect pour luy, qu'ils ont changé le nom du lieu où estoit [son tombeau &] son eglise, & luy ont fait porter celui de Sergiople, 'qu'il avoit des devant le cinquieme Concile œcumenique.

Thdrt. gr. aff. l. 8. p. 607. a. — Eva. l. 4. c. 28. p. 402| 6. c. 21. p. 459. — Chr. ori. p. 115. — Gr. T. gl. M. c. 97. p. 219. — Proc. ædi. l. 2. c. 9. p. 44. d. — Geo. sac. p. 303.

[Dieu n'a pas voulu neanmoins que nous sceussions en particulier par quelles actions & quelles souffrances il a merité cette gloire.] 'Il est vray que nous en avons une histoire assez ample, mais elle est de Metaphraste; [a] & Baronius reconnoist qu'il y a quelque chose à corriger. [Ainsi elle est incapable de nous donner aucune lumiere sur laquelle nous puissions nous assurer.] 'Une addition que nous en avons trouvée dans un manuscrit, [n'est propre qu'à confirmer la mauvaise idée que le reste en donne.] De sorte que nous n'osons tirer autre chose de ces pieces, sinon que S. Serge ayant souffert divers tourmens avec un autre Saint nommé Bacque, ce dernier mourut par le supplice du fouet en une ville de Syrie nommée Barbalisso, sur l'Euphrate, & S. Serge ayant encore esté eprouvé par divers supplices, eut la teste tranchée à Rosaphes, dit Metaphraste.] 'Adon parle amplement du martyre de ces Saints; [& ce qu'il en dit n'a rien de mauvais, mais il est peu autorisé, & bien conforme à Metaphraste. Tout cela vient apparemment de la mesme source.] 'Une inscription qui paroist estre du temps de Justinien, porte que ni les ardeurs du feu, ni le tranchant de l'épée, ni toute la violence des autres tourmens, n'eut pas la force de troubler son cœur.

Sur. 7. oct. p. 99| All. de Sim. p. 127. — a Bar. 309. §. 36. — MS. p. 445. — Ado, 7. oct. — Proc. arc. n. p. 124.

[Metaphraste met leur martyre sous Maximien, ce qui se lit aussi dans les Menées des Grecs, dans Usuard, & dans Adon. Aucun Maximien n'a regné en Syrie: mais Maximien Galere peut y estre venu en 303, n'estant encore que Cesar: & il est tres ordinaire de le confondre avec Maximin son neveu, qui regna en Syrie depuis 305. jusqu'en 313.] 'Baronius semble mettre sous luy le martyre de S. Serge & de S. Bacque. 'Neanmoins la chronique Orientale les met sous l'episcopat d'Heracle d'Alexandrie, [ce qui revient à la persecution de Maximin I. en 235. Que s'ils ont effectivement souffert en ce temps là, c'est une fausseté certaine à leurs actes & à Adon, de vouloir que l'Empereur en personne ait eu part à leur martyre.]

Bar. 309. § 36. — Chr. ori. p. 115.

'Leur feste est mise unanimement le 7. d'octobre par les Grecs qui en font leur principal office, & par les Latins anciens & nouveaux. 'Elle se lit dans les martyrologes de S. Jerome, dans Usuard, Adon, Notker, & les autres posterieurs.

Men. p. 74-80| Ugh. t. 6. p. 1091. — Flor. p. 903.

[Le lieu de Rosaphes où Metaphraste dit que S. Serge fut decapité, est sans doute] 'le bourg de Rasaphe, connu par d'autres, situé à neuf lieues de Sure dans la solitude du pays de Palmyre, mais dans le diocese d'Hieraple, [& par consequent dans la Syrie Euphratesienne, où Usuard dit en effet que S. Serge, & S. Bacque ont souffert.] 'Et les Menées le disent aussi, "quoiqu'avec plus de confusion. [Alexandre Evesque d'Hieraple, celebre dans le Concile d'Ephese, & dans les troubles qui le suivirent,] 'employa pres de 300. livres d'or, pour faire bastir une grande eglise de S. Serge à Rasaphe. Il semble avoir fait environner tout le bourg de murs tres hauts, & y avoir fait plusieurs autres bastimens pour l'orner, & le fortifier 'contre les courses des Sarazins.

Baudr. p. 186. 2| Conc. ap. p. 848. k| Proc. b. P. l. 2. c. 5. p. 99. c. — Men. p. 80. — εἰς πόλιν Ευφρατησίων. — Lup. ep. 135. 147. 165 p. 279 299. 332. — Proc. ædi. l. 2 c. 9. p. 44. d.

[Ce fut ce semble peu aprés cela] qu'on luy donna le nom de Sergiople. 'Il portoit encore celui de Rasaphe en l'an 434, lorsque Jean d'Antioche separant ce lieu de l'Eglise d'Hieraple avec quelques autres de la mesme solitude, y établit le premier un Evesque: Alexandre d'Hieraple en fit des plaintes; & neanmoins il paroist que cet établissement subsista,] 'puisque nous trouvons Candide Evesque de Sergiople vers l'an 544: [b] & environ dix ans aprés Abraham prend le mesme titre dans le V. Concile. 'Sergiople y est mesme qualifiée une ville metropolitaine. [Et peutestre que Justinien luy avoit fait cet honneur en l'augmentant.] 'Car l'eglise de S. Serge deve-

Lup. ep. 135. 147. — Proc. b. P. l. 2. c. 5. p. 99. c. — b Conc. t. 5. p. 417. b. p. 581. e. — Proc. ædi. l. 2. c. 9. p. 45. a.

1. Usuard. Adon, Notker, Vandelbert.

devenant tous les jours plus confiderable [par la veneration des peuples, &] par fes richeffes, Juftinien embellit extremement ce lieu, y conduifit des eaux, y fit ″quantité d'autres ouvrages, le rendit beaucoup plus fort qu'il n'eftoit, & y mit une bonne garnifon pour le défendre.

&c.

E.va l. 4. c. 28 p. 402. c.

ʹLes reliques de S. Serge eftoient gardées en cette ville dans une longue″chaffe couverte d'argent. a Juftinien & l'Imperatrice Theodore fa femme, firent préfent à fon eglife d'une croix d'or enrichie de pierreries. ʹLorfque Cofrhoés fils de Cabade, Roy de Perfe, vint faire la guerre aux Romains en l'an 544, felon Baronius, ʹil obligea les habitans de Sergiople à luy donner par compofition les richeffes de l'Eglife, entre lefquelles cette croix fut auffi comprife, mais on ne donna pas neanmoins la chaffe de S. Serge. On dit enfuite à Cofrhoés que les habitans avoient caché diverfes chofes; de forte qu'il y vint mettre le fiege. ʹ& fit donner l'affaut à la ville. Mais fes gents furent bien étonnez, dit Evagre, de voir les murailles toutes couvertes de foldats prefts à les repouffer. ʹLe Roy en ayant efté averti, & fachant fort bien qu'il ne reftoit plus dans la ville qu'un petit nombre de vieillars & d'enfans, fans aucune perfonne de défenfe, ʹreconnut que c'eftoit un miracle de S. Serge, en conceut du refpect pour la religion Chrétienne, & fe retira. On dit mefme que fur la fin de fes jours il receut le faint battefme. ʹProcope parle de ce fiege auffibien qu'Evagre, & reconnoift que Cofrhoés fut obligé de le lever, quoiqu'il n'y euft dans la ville que 200. foldats. Mais il dit feulement que cela arriva parceque les Perfes manquoient d'eau, fans faire mention du miracle.

σορῷ.

a b|6.c.21. p.459.b d. p. 460. a| Bar. 544. §. 3. Eva. l 4 c. 28. p 402| Proc. b. P. l. 2. c. 20. p. 136. Eva. p. 402.c.d. d. Proc. p. 136|ædi. l. 2. c. 9. p. 45. b.

Eva. l. 4. c. 17. p. 457. c. d.

ʹUn autre Cofrhoés Roy de Perfe, fils d'Hormifda, eftant venu fur les terres de l'Empire implorer le fecours de l'Empereur Maurice contre fes fujets revoltez, ʹ& ayant appris, comme il dit luy mefme, que S. Serge accordoit les demandes qu'on luy faifoit, il s'adreffa à luy, & luy promit une croix d'or, fi l'armée qu'il envoyoit contre un de fes ennemis nommé Zadefpram, le luy amenoit vif ou mort. ʹCofrhoés eftoit payen: [mais Dieu exauce quand il luy plaift les plus méchans, & les demons mefmes, lorfqu'il ne s'agit que des chofes de la terre.] ʹCofrhoés fit fa priere le 7. de janvier, la premiere année de fon regne, [qui tombe en l'an 593. felon Baronius:] & le 9. fevrier [fuivant] on luy apporta la tefte de Zadefpram.

c 21. p. 459. c. p. 460. b| 461. c. p. 459. d.

b.

ʹQuand il eut recouvré fon royaume, il envoya la croix d'or qu'il avoit promife, fur laquelle il fit graver ce que nous venons de dire; & renvoya en mefme temps celle que l'autre Cofrhoés avoit emportée, ʹl'ayant, dit-il, trouvé dans fes threfors. Gregoire qui gouvernoit alors l'Eglife d'Antioche, receut ces deux Croix avec le confentement de Maurice, & les mit dans l'eglife du faint Martyr avec beaucoup de folennité.

p. 460. a| Bar. 593. §. 3.

Eva. p. 460. 461.

ʹQuelque temps aprés le mefme Cofrhoés envoya encore divers prefens à l'Eglife de S. Serge, & entr'autres un plat d'or, dans lequel il avoit fait graver en grec le fujet de ces prefens: C'eft qu'ayant une femme Chrétienne nommée Sira, quoique la loy des Perfes le luy défendift, il fit un vœu à S. Serge pour en avoir des enfans, & promit de luy envoyer la croix que fa femme portoit fur elle, [qui devoit eftre de grand prix.] Il changea pourtant d'avis, fe refolvant à garder cette croix en memoire du Saint, & à en envoyer le prix, en y ajoutant encore quelque chofe. Dix jours aprés, S. Serge s'apparut à luy en fonge, & luy repeta par trois fois que Sira auroit un enfant. Ainfi ne doutant plus de l'accompliffement de fa priere, avant mefme que d'en voir l'effet, il envoya & la croix qu'il avoit promife, & le prix qu'il avoit voulu donner au lieu, & fit faire de cet or le plat [ou la patene] dont nous parlons, un Calice pour fervir aux faints Myfteres, une croix pour mettre fur l'autel, & un encenfoir, tout cela d'or, avec″une tenture enrichie d'or pour couvrir les portes [du Sanctuaire.]

ἀμφίθυρον.

p. 460. b.

ʹIl témoignoit encore dans cette infcription, qu'il avoit receu beaucoup de faveurs de S. Serge, & que s'il avoit fait graver toutes ces chofes fur ce plat, ce n'eftoit pas pour fatisfaire la curiofité des hommes, ni qu'il s'imaginaft relever la gloire du Martyr par des difcours, mais pour rendre témoignage à la verité, & parcequ'il fe croyoit heureux de voir fon nom fur les vafes qui fervoient à l'honneur de ce grand Saint.

Bar. 627. §. 12.

ʹLe grand refpect que Cofrhoés témoignoit pour S. Serge, fait qu'on ne doit pas s'étonner, fi quelque temps aprés il eft parlé dans les actes de S. Athanafe, d'un monaftere bafti en Perfe fous fon nom.

Nphr. l. 15. c. 23.

ʹNicephore ajoute à Evagre un miracle qu'il dit eftre arrivé fous l'Empire de Leon de Thrace [vers l'an 470,] en la perfonne d'un Juif qui ayant efté pris comme auteur d'une fedition, & appliqué à la queftion, appella S. Serge à témoin de fon innocence, & implora le fecours du Dieu de ce Saint. Il fut neanmoins condanné au feu: mais deux cavaliers habillez de blanc qui parurent avec luy au milieu des flammes, le conferverent durant plufieurs heures, jufqu'à ce que le peuple l'en retira. Non feulement il fe convertit enfuite, & prit au battefme le nom de Serge, mais mefme il vendit tous fes biens, qui eftoient grands, en baftit une belle eglife au lieu où le Saint l'avoit défendu contre les flammes, & s'eftant fait couper les cheveux, dit Nicephore, il y fervit Dieu toute fa vie. Deux enfans qu'il avoit, furent auffi battizez, & prirent les noms de Serge & de Bacque. [Comme Nicephore ne dit point d'où il a tiré cette hiftoire, nous n'oferions pas dire qu'elle foit auffi certaine que nous voudrions qu'elle le fuft.

Cang. de C. l. 4. p. 135| Proc. arc. n. p. 100. c.

ʹOn cite [1] d'un Theophile precepteur de Juftinien, que S. Serge & S. Bacque eftoient extremement reverez dans l'Illyrie

1. Je ne fçay ce que c'eft que cet auteur.

lyrie & la Dardanie : à quoy cet auteur ajoute que Justinien & Justin son oncle, qui estoient de ces quartiers là, ayant esté accusez d'un crime capital sous l'Empereur Anastase, & mis en prison, ces deux Saints s'apparurent à Anastase, & l'obligerent de les delivrer, de sorte que Justin & Justinien pour reconnoistre cette grace, leur firent depuis bastir diverses eglises, & une entr'autres tres magnifique auprés de Scodra [dans la Dalmacie.] 'Procope parle d'une eglise de S. Serge que Justinien fit bastir à Ptolemaïde [dans la Phenicie.] [a] Mais il décrit plus amplement celle que ce prince fit faire dans Constantinople *aux illustres Martyrs* Serge & Bacque. Elle estoit dans le palais d'Hormisda, où il logeoit avant que d'estre Empereur. 'Beaucoup d'auteurs parlent "de cette eglise, à laquelle on joignit un monastere. Elle subsiste encore aujourd'hui, mais Dieu irrité par nos pechez, permet qu'elle serve de mosquée aux Turcs.

(Proc. ædi. l. 5. c. 9. p. 107. c. a l. 1. c. 4. p. 13. — &c. — Cang. de C p. 135. 136.)

'On parle d'un monastere ou d'une eglise de S. Serge sur le mont de Gisseron, apparemment dans la Palestine. [b] On voit dans Jean Mosc, qu'un anacorete de la Palestine venoit quelquefois en pelerinage à S. Serge de Seraphe [ou Rasaphe.

(Proc. ædi. l. 5. c. 9. p. 107. b. — b Mosc. c. 180. p. 1135.)

Pour passer de l'Orient à l'Occident,] 'il y avoit à Rome une chapelle de S. Serge & de S. Bacque, que le Pape Gregoire III. fit rétablir & augmenter vers l'an 731.

(Anast. c. 91. p. 74. a.)

'S. Gregoire de Tours témoigne qu'il se faisoit quantité de miracles par l'intercession de S. Serge ; ce qui estoit cause que l'on faisoit de tres grands presens à son eglise [de Sergiople,] "qui estoit extremement grande. Il ajoute que Dieu punissoit severement ceux qui voloient quelque chose de ce que l'on avoit donné à ce Saint, & que pour ce sujet les pauvres gents avoient accoutumé de mettre leurs biens sous sa protection: 'Surquoi il raconte un miracle plus propre pour la simplicité de son temps, que pour la delicatesse du nostre. 'Il raporte aussi que l'on disoit en France qu'un Roy d'Orient ayant à son bras le pouce de S. Serge, avoit gagné une illustre victoire sur ses ennemis. [Il semble que cela se pourroit entendre de Cosrhoés II, si la suite de l'histoire ne faisoit voir que ce prince ne regnoit pas encore lorsqu'on disoit ceci en France.]

(Gr. T. gl. M. c 97. p. 219. — *Ingentem.* — p. 220. — h. Fr. l. 7. c. 31. p. 381. 382.)

'Ce recit fit que Gondebaud qui se pretendoit fils de Clothaire I, & demandoit part à sa succession, souhaita d'avoir des reliques de S. Serge. Il s'en trouva un doit à Bordeaux où estoit Gondebaud, chez un marchand Syrien nommé Euphrone, qui avoit fait une eglise de sa maison pour y mettre cette relique: Elle y estoit dans une petite chasse mise en haut dans la muralle pres de l'autel : & on remarque qu'elle avoit fait divers miracles, & preservé du feu la maison où elle estoit.

(38.)

'Bertchram Evesque de Bordeaux, dit ceci à Gondebaud, exprés pour faire de la peine à Euphrone. Et en effet le General Mommole, qui estoit alors pour Gondebaud, courut aussitost pour avoir cette relique malgré Euphrone; & ayant fait tirer la chasse par un Diacre, 'qui de frayeur pensa tomber de l'échelle où il estoit monté, il eut la hardiesse de rompre luy mesme l'os en trois avec un couteau. S. Gregoire assure que tous les morceaux tomberent à terre, & qu'on n'en put rien trouver qu'aprés que tout le monde se fut prosterné pour prier Dieu de leur montrer ces reliques qu'il avoit fait disparoistre. Ce miracle, & ce qui arriva ensuite, fit voir que le Saint n'agreoit pas cette action. Et quoique Mommole eust pris un morceau de ses reliques, [laissant les deux autres à Euphrone, il n'en tira neanmoins aucun avantage, ni pour luy, ni pour son maistre.]

(Ibid. — p. 383.)

'Le mesme S. Gregoire témoigne qu'il avoit mis des reliques de S. Serge martyr dans le battistere de l'eglise de S. Perpetue à Tours.

(l. 10. c. 31. p. 599.)

'Il y a à Angers une abbaye de S. Serge, qu'on croit avoir esté bastie vers l'an 650, par S. Maimbœuf Evesque de la mesme ville.

(Bult. occ. t. 1. p. 474.)

SAINTE

DOROTHÉE VIERGE, ET SAINT THEOPHILE AVOCAT, MARTYRS A CESARÉE.

[NOUS ne pretendons pas donner ce que nous allons dire de Ste Dorothée & S. Theophile, comme une histoire entierement authentique & originale. Nous n'osons pas mesme dire qu'elle soit absolument assurée, "à cause de quelques difficultez qui se rencontrent dans les actes dont nous la tirons. Mais avec cela elle est ancienne, belle, agreable, edifiante, & jugée bonne par des personnes tres habiles. Nous la mettons "dans la persecution de Diocletien,] 'pour suivre Baronius & Bollandus, dont le dernier en parle comme d'une chose certaine, [quoique nous ne voyions point encore sur quel fondement il peut appuyer cette certitude.]

(NOTE — V. la note. — Bar. 304. §. 70 | Boll. 6. feb. p. 772. §. 12.)

'Ste Dorothée estoit une jeune vierge de Cesarée en Cappadoce, où elle vivoit dans les jeûnes, dans les prieres, dans l'humilité, dans la douceur, & dans toutes les autres vertus; tout cela accompagné de tant de sagesse & de prudence, qu'elle estoit aimée generalement de tout le monde. 'Il semble que "son pere & sa mere eussent acquis avant elle la couronne du martyre, 'que sa charité par-

(Boll. 6. feb. p. 773. c. d. — *patres tui.* — p. 774. b. — p. 773. d.)

parfaite luy fit enfin meriter. Comme sa pieté la faisoit connoistre de tout le monde, p.771.c. 'le Gouverneur Saprice, 'nommé Fabrice par quelques autres, *p.773.d. a en entendit parler dès qu'il arriva à Cesarée. Il la fit arrester, & luy fit commandement de sacrifier pour obeïr à l'ordre des "Princes. *Augustorum.* Mais elle luy repondit que Dieu, qui est le Prince du ciel & de la terre, luy ordonnoit de n'adorer que luy seul.

a.f. 'Aprés quelques autres discours qu'on peut voir dans l'original, Saprice la fit mettre sur "le chevalet comme pour luy *in catasta.* faire donner la question. Et elle sans s'epouventer, & sans attendre qu'il luy parlast; Pourquoi differez vous? luy " dit elle; faites promtement ce que vous " avez à faire, afin que je puisse bientost " voir celui pour l'amour duquel je ne " p.774.a. crains ni vos tourmens, ni la mort. 'Saprice voulut l'exhorter à se marier: surquoi " elle luy répondit; Je ne veux ni sacrifier " au demon, parceque je suis Chrétienne, " ni prendre un homme pour mari, parce- " que je suis epouse de J. C. "

b. 'Saprice ordonna alors qu'on la menast chez deux sœurs nommées Christe & Calliste, qui avoient renoncé depuis peu à la foy de J. C, & en avoient receu quelques malheureuses recompenses. Il leur en promit encore de plus grandes si elles pouvoient rendre Dorothée imitatrice de leur faute. Mais elle les rendit elles mesmes les imitatrices de son courage & de sa foy. Car les ayant trouvées c. dans l'entier desespoir de leur salut, 'elle leur representa que si elles avoient fait un crime d'abandonner J. C, elles en faisoient encore un plus grand de desesperer de sa misericorde; qu'il n'y avoit point de plaies incurables pour ce medecin toutpuissant, qui avoit voulu porter le nom de Jesus & de Sauveur, parcequ'il ne s'estoit fait homme que pour sauver les hommes de leurs pechez. Retournez donc à luy, leur dit-elle, em- " brassez la penitence de tout vostre cœur, " & je vous répons du pardon de vostre fau- " te. Elles se jetterent à ses piez en pleu- " rant, & la supplierent de prier pour elles, afin que Dieu voulust agréer leur penitend. ce. Elle le fit, '& les fortifia tellement dans la foy, que lorsque Saprice les envoya querir pour savoir si elles avoient persuadé à Dorothée de sacrifier, elles luy répondirent qu'elles avoient elles mesmes une extreme douleur de l'avoir fait. Saprice s'emporta de fureur, & ordonna que si elles ne sacrifioient de nouveau, on les jettast à l'heure mesme liées dos à dos dans une "chaudiere toute *in cupam.* bouillante. Elles prierent J. C. d'accepter ce supplice pour leur penitence, & finirent ainsi leur vie par "les ardeurs d'un *incensæ.* feu temporel, qui non seulement les purifia de leur faute, mais qui leur fit mesme meriter l'honneur du martyre, comme Ste Dorothée qui estoit presente les en assura.

'Saprice revint alors à Dorothée, & la fit mettre sur le chevalet, où elle parut si pleine de joie, que Saprice ne put s'empescher de luy en demander la cause: & elle luy répondit que c'estoit d'une part parcequ'elle avoit rendu à J. C. ces deux ames que sa cruauté luy avoit ravies, & de l'autre parcequ'elle esperoit aller bientost prendre part dans le ciel à la joie que les Anges en avoient. Saprice luy fit bruler les costez avec des flambeaux: & sa joie qui augmentoit par ce supplice au lieu de diminuer, sembloit insulter au juge. Il crut s'en venger par les soufflets qu'on luy donna, & qu'il fit continuer longtemps: mais les bourreaux se lasserent de la battre sans qu'elle se lassast de souffrir, ni qu'elle cessast de faire paroistre la mesme joie. Enfin Saprice prononça la sentence, & condanna cette fille "si fiere & si superbe (car c'est *superbissimam.* le titre qu'il luy donnoit) à estre decapitée. La Sainte s'écria alors: Beni soyez " vous, Seigneur, amateur des ames, qui " m'appellez à vostre paradis, & m'invi- " tez à vostre lit nuptial. "

f. 'Comme elle sortoit de l'audience pour estre conduite au supplice, un avocat p.775.c. nommé Theophile, 'qui avoit toujours accoutumé de parler contre les Chrétiens, & de les persecuter jusqu'à b|774.f. leur faire oster la vie, 'luy dit pour luy insulter & la railler: Je vous prie, epouse " du Christ, envoyez moy [1] du paradis de " vostre epoux des pommes ou des roses. Dorothée l'assura qu'elle luy en envoyeroit: & l'histoire porte que lorsqu'on estoit près de l'executer, & qu'elle avoit déja fait sa priere, il parut auprés d'elle un enfant d'environ quatre ans, qui portoit dans "une serviette trois belles pom- *in orario.* mes avec leurs feuilles [toutes vertes,] & trois roses. Elle le pria de les porter de sa part à Theophile, & de luy dire que c'estoient les fruits du jardin de son epoux qu'il luy avoit demandez. Elle alla en mesme temps dans le ciel recevoir la gloip.775.a.b. re promise aux Martyrs, '& l'enfant fut c. trouver Theophile, qui se railloit actuellement avec ses amis de la promesse que la Sainte luy avoit faite. L'enfant le tira à part, & quoique son age semblast ne luy pas permettre de parler, il luy dit tres distinctement ce que la Sainte l'avoit prié de luy dire, en luy presentant les roses & les pommes. Theophile les prit, & en mesme temps l'enfant disparut. Le miracle estoit d'autant plus visible que l'on estoit alors au mois de fevrier, & la Cappadoce toute couverte de glace.

d. 'Dieu agissoit en mesme temps dans le cœur de Theophile: Il se sentit changé, & s'écria que J. C. estoit vraiment Dieu, a. '& que ceux là estoient assurément heureux & sages, qui croyoient en luy, & a.b. qui souffroient pour son nom. 'On luy demanda s'il estoit fou, ou s'il se railloit. Il protesta qu'il parloit tres serieusement; & pour rendre raison de son changement, il raporta ce que nous venons de dire, & montra à tout le monde le present que l'enfant, ou plutost un Ange de Dieu, venoit de luy apporter.

[Cet evenement peut paroistre avoir quelque chose de fabuleux. Mais il n'est pas indigne de la bonté de Dieu, qui veut sauver tous les hommes, & ceux mesmes qui sont enflez de la vanité de leur eloquence, de se servir de divers moyens pour sauver ceux qu'il a elus. Un Ange qui

1. paradis signifie proprement un jardin.

qui paroist comme un enfant, est un ministre digne de Dieu, pour dompter l'orgueil ordinaire à ces personnes: Et on peut dire que la conversion si entiere & si parfaite de Thophile, comme la suite nous le va apprendre, meritoit d'estre operée par un miracle visible aux hommes. Ce miracle ne fut pas mesme pour luy seul:] '& plusieurs l'ayant appris de luy, l'imiterent dans sa conversion.

c.

'Saprice fut bientost averti de ce qui se passoit. Il fit venir Theophile, & luy dit qu'il s'étonnoit d'apprendre qu'il estoit Chrétien, luy qui avoit toujours esté si grand persecuteur des Chrétiens. Theophile luy répondit que son étonnement estoit juste, mais que c'estoit aussi une preuve de la toutepuissance du Dieu des Chrétiens, qui avoit operé une merveille si incroyable. 'Saprice luy voulut faire honte de ce qu'un homme sage comme il estoit, vouloit adorer celui que les Chrétiens mesmes avouoient avoir esté crucifié par les Juifs. Mais il luy répondit sans hesiter: J'ay blasphemé jusques ici, comme vous, contre J.C; & je rougis maintenant de ma temerité impie: je m'en repens, & je croy de tout mon cœur qu'il est le Fils immortel de Dieu; Je loue & je presche son nom, je soutiens qu'il est plein de verité & de sainteté, & que sa religion est exemte de toute tache, de tout deguisement, de tout mensonge, de toutes les impostures dont celle des idoles est remplie. Le juge luy demanda ce qu'il vouloit dire par ces impostures: Et il luy repondit; Y en peut-il avoir une plus grande, que de vouloir faire adorer comme une divinité toutepuissante des masses de pierres & de métail, à qui l'on ne donne quelque forme qu'en y employant le fer & le feu, qu'il faut affermir avec le plomb, qui ne peuvent empescher les hiboux & les araignées d'en faire leur throne, ni les souris de se placer dans leur teste & au milieu de leur corps? Si ce que je dis, ajouta-t-il, est veritable, comme on n'en sauroit douter, il est juste que vous vous rendiez à la verité. 'Il est juste que vous qui condannez les menteurs, ne tombiez pas vous mesme dans le mensonge; mais que vous embrassiez la verité qui est dans J.C. Si je me trompe, qu'on m'allegue des raisons. Car si vous ne pretendez employer que la puissance pour me répondre, vous avouez que la raison est contre vous.

d.

e.

'Je voy bien, luy dit le juge, que vous voulez finir vostre vie par une mort malheureuse. Non, répondit le Saint, je cherche une vie vraiment heureuse. Pour vos supplices, c'est ce que je commence enfin à desirer. Songez à vous, reprit Saprice, songez à vos enfans, à vostre famille, à vos proches, à vostre bien; & ne vous precipitez pas par un excés de folie dans une mort si honteuse. Le Saint luy repartit: Je ne croy pas pouvoir rien faire de plus sage que de suivre les regles de vos philosophes, qui veulent qu'on soit detaché de tout ce qui nous environne & nous touche de plus pres, & qui veulent encore qu'on ne craigne point du tout les douleurs du corps. Je ne puis pas non plus mieux faire voir que j'agis par un jugement solide, & non par une temerité deraisonnable, qu'en preferant ce qui est permanent & stable, à ce qui n'a aucune solidité; ce qui est eternel, à ce qui passe en si peu de temps. 'Quoy, dit le juge, preferez-vous donc les tourmens au repos, la mort à la vie? Non, répondit le Saint: je crains les tourmens, & j'ay horreur de la mort: mais je crains des tourmens qui ne finiront jamais: Je crains une mort accompagnée des sentimens les plus vifs d'une douleur immortelle. [On peut juger par là que Theophile savoit assez bien dés devant sa conversion quelle estoit la doctrine des Chrétiens: mais cette doctrine ne luy avoit paru qu'une folie, jusqu'à ce que Dieu la luy eust fait aimer en touchant son cœur.]

e.

f.

'Le juge vaincu par l'eloquence sainte de Theophile, ordonna qu'on l'étendist sur le chevalet, afin, disoit-il, que "des tourmens plus réels que ses vains raisonnemens, apprissent à ce causeur à parler comme il devoit. Le chevalet avoit quelque forme de croix: ce qui fit dire au Saint avec un transport de joie: Me voilà maintenant Chrétien, puisque je suis sur la croix: Je vous rends graces, Seigneur Jesus, d'avoir permis que je fusse attaché à "ce signe & à ce trophée de vos souffrances. Saprice luy dit alors: Malheureux, epargne ton corps. Et le Saint luy répondit: Et vous [encore plus] malheureux, epargnez vostre ame. Je n'epargne point mon corps dans le temps, afin qu'on l'epargne dans l'eternité. Saprice se laissant tout à fait emporter à sa fureur, commanda qu'on luy dechirast les costez avec les ongles de fer, & qu'on y appliquast les flambeaux. Et durant ce tourment le Saint ne disoit que ces paroles: J.C. Fils de Dieu, je vous confesse & je vous loue: joignez moy à la compagnie de vos Saints. Son visage faisoit paroistre aussi tant de constance & d'intrepidité, qu'on eust dit que ce n'estoit pas luy qu'on tourmentoit. 'Enfin les boureaux s'estant lassez, le juge dicta la sentence, & le condanna à estre decapité. Le Saint en rendit graces à Dieu, & alla avec joie recevoir la couronne que sa grace luy avoit fait meriter, quoiqu'elle ne l'eust appellé qu'à la derniere heure.

acrioribus verberibus.

signo tuo.

p. 776.

'Les martyrologes de S. Jerome marquent à Cesarée en Cappadoce, la feste de Ste Dorothée & S. Theophile avocat le 6. & le 12. de fevrier. 'Usuard, [1] & plusieurs autres les marquent le 6. Vandelbert ne parle que de Ste Dorothée, [a] dont diverses Eglises font l'office ce jour là. 'Raban, Notker, & quelques autres, y joignent Ste Christe & Ste Calliste. 'S. Aldhelme a fait l'abregé de cette histoire des devant l'an 709. 'On pretend avoir à Rome les reliques de Ste Dorothée dans une eglise de son nom. 'On croit qu'il y en a aussi à Arles, & en divers autres endroits.

Florent p. 301. 302. 310.

Boll. 6. feb. p. 771. §. 1-4.

a §. 1.

§. 5.

§. 14.

§. 15.

§. 16. 19.

1. Raban, Adon, Notker &c.

LA PERSECUTION DE L'EGLISE D'ORIENT, SOUS L'EMPEREUR LICINIUS.

[NOUS avons parlé "autrepart des bonnes & des mauvaises qualitez de Licinius, en marquant comment il avoit esté elevé à l'Empire en l'an 307, par Maximien Galere, pour commander dans la Pannonie, & peutestre encore dans la Norique & la Rhetie. Nous n'avons aucun lieu de douter qu'il n'ait persecuté les Chrétiens, comme Galere, jusqu'en l'an 311, "que Galere fit cesser la persecution] 'par un edit qui portoit aussi le nom de Licinius.

V. Constantin.

V. la persf. de Diocletien.

Eus. l. 8. c. 17. p. 315. d.

[La mort de Galere qui arriva au mois de may 311, rendit Licinius maistre de l'Illyrie, de la Grece, & de la Thrace. Il se joignit en mesme temps avec Constantin, qui luy promit sa sœur Constancie en mariage, & la luy donna en effet au mois de mars 313, à Milan, où ils firent ensemble un edit tout à fait favorable pour les Chrétiens.

Lact. pers. c. 45-47. p. 39-41.

Aussitost aprés,] 'Licinius engagé à la guerre par Maximin, le vainquit "d'une maniere qu'on peut dire miraculeuse, en invoquant le Dieu souverain selon l'ordre qu'il en avoit receu en songe; [& par cette victoire il demeura maistre de tout l'Orient, où il fit mourir tous ceux qui avoient eu le plus de part à la persecution des Chrétiens.] 'Des qu'il entra à Nicomedie le 13. juin 313, il y rendit graces de sa victoire au vray Dieu, y fit publier l'edit de Milan pour les Chrétiens, '& les exhorta luy mesme à rebastir les eglises.

V. Constantin.

c. 48. p. 41.

p. 43.

[Il continua ainsi quelque temps à estre tres favorable à l'Eglise,] 'comme on le voit par Lactance dans son histoire de la mort des persecuteurs, 'qui va jusqu'à la fin de 314. au moins, [a] & par une harangue d'Eusebe ["faite aprés le Concile d'Ancyre,] où il parle des Princes qui regnoient alors, comme s'ils eussent tous egalement servi & adoré le vray Dieu. 'Il dit encore à peu pres la mesme chose en d'autres endroits. [b] Sozomene le suit, on dit mesme encore plus formellement [1] qu'il avoit embrassé le Christianisme: [c] & il ajoute que lorsqu'il devint ennemi de Constantin, "il embrassa le paganisme. [d] Il paroist donc avoir esté persuadé que Licinius avoit esté veritablement Chrétien, comme Constantin l'estoit alors, [sans entrer dans la participation des Sacremens de l'Eglise.] 'L'auteur des actes de S. Basilée le dit encore plus fortement que Sozomene, voulant qu'il ait fait une profession sincere de la foy Chrétienne, & qu'il ait juré à Constantin de ne l'abandonner jamais.

c. 1. p. 1.

c. 51. p. 45.

a Eus. l. 10. c. 4. p. 375. a | 384. d.

V. Vital d'Antioche.

c. 2. p. 370. b. c | 9. c. 11. p. 367. d.

b Soz. l. 1. c. 7. p. 408. d.

c p. 409. a.

d Pagi, 318. §. 9.

εἰς ἑλλ. ἡλλάκτη.

Boll. 26. apr. g. p. 50. §. 2. 3. 11.

1. τὰ τῶν χριστιανῶν πρεσβεύων, qui pourroit neanmoins signifier seulement qu'il favorisoit & soutenoit les Chrétiens.

Nor. de Lic. c. 5. p. 61-63.

'Le Cardinal Noris rejette [avec raison] l'autorité des actes de S. Basilée sur ce point, aussibien que sur quelques autres: & il pretend mesme montrer par des medailles de 314, & des années suivantes, que Licinius n'a jamais cessé d'adorer les idoles, quoique les Chrétiens des pays plus eloignez de la Cour, le crussent de la sorte, en voyant ce qu'il faisoit pour l'Eglise, [& à cause de la maniere dont il avoit vaincu Maximin.] 'Le discours qu'il fit à ses officiers selon Eusebe, ne permet guere de croire qu'il se soit jamais declaré ni pour le Christianisme, ni contre l'idolatrie. 'On pretend que la Croix paroist dans une de ses medailles: mais je pense qu'on n'en demeure pas d'accord: '& je ne la trouve dans aucune de celles que donne Mr du Cange. [Tout ce qu'on pourroit donc croire, c'est qu'il ne faisoit aucun exercice ni de Chrétien, ni de payen: Et je ne sçay mesme si cela se pourroit soutenir,] puisque ses medailles sont toutes pleines d'idolatrie. 'Il y en a de l'an 314. comme des autres: [e] & ceux qui soutiennent le plus qu'il estoit Chrétien, ne disent point qu'elles viennent d'aucune autre autorité que de la sienne. [Cependant il n'y a point] de raison de politique qui puisse permettre à un Chrétien de mettre sur une medaille le titre & l'image de Jupiter conservateur.

p. 62. c | Eus. v. Const. l. 2. c. 5. p. 446.

Pagi, 318. §. 10.

Byz. fam. p. 23. 25.

Nor. p. 62. a.

e Pagi, §. 10.

Soz. l. 1. c. 7. p. 408. d.

'Sozomene dit que Licinius changea aprés la guere de Cibales, où il fut vaincu par Constantin ["à la fin de 314, & obligé de luy ceder l'Illyrie & la Grece;] l'aversion, dit-il, que cette guerre luy donna pour Constantin, l'ayant aigri contre les Chrétiens. [Il paroist neanmoins par l'histoire, que Licinius & Constantin vécurent encore quelque temps dans une assez bonne intelligence, au moins jusqu'en 317: & il seroit difficile de mettre beaucoup plustost la harangue d'Eusebe, dont nous avons parlé. Licinius & son fils furent encore Consuls en 318. & 319. Mais le panegyrique de Nazaire "prononcé le premier mars 321, nous donne lieu de croire qu'il y avoit deslors beaucoup de froideur, au moins entre les deux princes: & cela confirme extremement la chronique de S. Jerome, qui met la persecution des Chrétiens en l'an 320.]

V. Constantin.

Ibid. §. 45.

d | 409. a.

'Licinius ayant donc commencé à haïr Constantin, commença aussi à haïr les Chrétiens, & à les traiter le plus mal qu'il put, croyant par là faire depit à ce prince [qui se declaroit leur protecteur,] '& s'imaginant de plus que toutes les prieres & les affections des Chrétiens luy estoient acquises. [f] Il sembloit que pour satisfaire la jalousie que luy donnoit la prosperité de Constantin, il voulust s'en venger sur Dieu mesme auteur de cette prosperité.

p. 409. a. b | Eus. l. 10. c. 8. p. 397. c. d.

f Eus. p. 395. a | 396. a. b.

'Il ne s'engagea neanmoins dans la persecution que peu à peu & par degrez. 'Il chassa d'abord tous les Chrétiens de son palais,

Eus. p. 396. a. b.

palais, [ce qu'il fit selon S. Jerome en [1] l'an 320,] '& il se priva par là du fruit des prieres que S. Paul leur ordonnoit de faire pour luy & pour tous les hommes. 'Il bannit ceux qui luy estoient les plus affectionnez & les plus fideles, & reduisit aux plus viles fonctions des esclaves ceux qu'il avoit luy mesme elevez aux dignitez plus eminentes pour leur merite & leurs belles actions.

[S. Jerome aprés avoir marqué sur l'an 320, que Licinius chassa les Chrétiens de son palais, ajoute que S. Basilée Evesque d'Amasée dans le Pont, souffrit sous luy le martyre.] 'Car ce tyran attaqua des premiers les ministres de Dieu, non d'abord tout ouvertement, depeur d'irriter Constantin, [& l'obliger à luy declarer la guerre;] mais par finesse, & en leur dressant des pieges afin de les pouvoir persecuter avec quelque apparence de justice. Il semble qu'il vouloit les rendre coupables de quelques crimes d'Etat. 'Mais ne trouvant rien à reprendre en eux, il fit une loy qui leur défendoit d'avoir aucune communication ensemble, d'aller dans les dioceses l'un de l'autre, & de tenir aucune assemblée ni aucun synode : 'Surquoi Eusebe fait cette „ reflexion: Il ne fit cette ordonnance „ qu'afin d'avoir un pretexte de nous mal- „ traiter. Car nous ne la pouvions violer „ sans nous exposer à estre punis comme „ coupables; & nous ne pouvions cepen- „ dant y obeïr sans "renverser les loix de „ l'Eglise, puisqu'il n'est pas possible de „ decider comme il faut les difficultez im- „ portantes autrement que par des Con- „ ciles. 'Aussi cet ennemi de l'Eglise tra- „ vailloit autant à en ruiner l'union & „ l'harmonie, que Constantin qui hono- „ roit Dieu dans ses Pontifes, prenoit de „ peine pour y établir la tranquillité & la „ concorde. 'Socrate dit que pour empescher le progrés du Christianisme, il défendit mesme aux Evesques d'avoir aucun commerce avec les gentils.

'Il fit encore une autre loy, par laquelle il ordonnoit que les hommes ne s'assembleroient point dans les eglises pour prier en mesme temps que les femmes; que les femmes n'iroient point se faire instruire dans [ces] ecoles sacrées de la vertu; enfin que les Evesques ne se mesleroient point de leur apprendre les regles du culte de Dieu, 'mais qu'on choisiroit des femmes pour avoir le soin d'instruire & de former celles de leur sexe. Cette loy n'eut point d'autre effet que de faire railler un prince, 'qui, s'abandonnant tout entier à l'impudicité, [vouloit prescrire des regles pour la chasteté à ceux qui en donnoient l'exemple aux autres.]

'Cependant la passion qu'il avoit de ruiner l'Eglise luy fit faire encore une autre loy, par laquelle il ordonna que les assemblées ordinaires des Fideles se tiendroient en plein air hors des villes, parceque la liberté & le grand air de la campagne, estoit, disoit-il, bien plus commode pour un grand nombre de peuple que des oratoires renfermez dans des villes.

'Cette loy ne fit pas plus d'effet que l'autre, & on ne se mit pas plus en peine d'y obeïr: de sorte qu'enfin laissant là tous les artifices, il se delara ouvertement [ennemi des Chrétiens,] '& ordonna que tous ceux qui servoient dans les milices des villes à l'administration de la justice, seroient privez de leurs emplois, s'ils ne sacrifioient aux demons: [& cet ordre fut executé;] 'de sorte que les magistrats n'eurent plus que des méchans & des impies pour ministres.

[Il passa bien plus avant.] 'Car l'edit que Constantin fit en faveur des Chrétiens, aprés avoir vaincu ce persecuteur, nous apprend que plusieurs, à cause de leur religion, avoient esté ostez des emplois qu'ils avoient dans la milice, 'ou privez de tous leurs biens, '& de la liberté mesme, declarez infames, & reduits "à des fonctions basses & honteuses. [a] D'autres furent assujettis *aux fonctions [onereuses] des corps de villes: & quelques uns furent mesme bannis de leur pays, 'ou releguez dans des isles, 'ou condannez aux mines & à d'autres travaux publics. 'Ainsi les Chrétiens se virent encore reduits à fuir, & à s'aller cacher dans la campagne & dans les deserts, [pour eviter la cruauté des persecuteurs.]

'Licinius s'emparoit pour luy mesme des biens de ceux qu'il en avoit depouillez, ou qui avoient mieux aimé tout abandonner que d'exposer leur salut. 'Il s'emparoit de mesme de ceux qui appartenoient à l'Eglise '& s'imaginoit par là faire un grand gain. [b] Car entre tous ses vices on remarque particulierement son avarice. [c] Eusebe en raporte plusieurs choses; [mais elles ne touchent point les Chrétiens en particulier.]

[d] Quand la folie de ce prince fut arrivée à son comble, elle luy fit prendre les armes contre les Eglises & contre les Evesques, comme contre ses plus grands ennemis. [e] Il ralluma ainsi le feu de la persecution, qui estoit demeuré éteint [durant six ou sept ans:] & ce dernier embrasement ne laissa pas d'estre "aussi dangereux que ceux qui l'avoient precedé, [quoiqu'il ne fust pas aussi general. Car la crainte de Constantin l'empeschoit encore de declarer une guerre ouverte à toutes les Eglises de ses Etats. Ainsi il estoit comme un serpent, [qui n'osant se lancer contre celui qui l'attaque,] se roule & se renferme en luy mesme, [en faisant neanmoins paroistre sa fureur par ses sifflemens, & par les mouvemens menaçans de sa langue.] 'Il estoit contraint de retenir dans son cœur le poison de sa malignité, & de ne satisfaire sa passion que [par ses menaces,] & par les maux qu'il faisoit souffrir en quelques endroits aux Evesques [sous divers pretextes.]

'Il fit ainsi mourir les plus excellens d'entre les Prelats par le ministere des Gouverneurs. 'Car ces officiers, plus appliquez à flater le prince [qu'à procurer le bien des sujets,] voyant que c'estoit luy plaire que d'estre ennemi des Chrétiens,

Marginal notes (left column): 1. a. — v. Conf. l. 1. c. 52. p. 434. c. d. — c. 51. p. 434. a| hist. l. 10. c. 8. p. 397. b. — v. Conf. l. 1. c. 51. p. 434. a. b. — b. — παρα-λύειν θεσμοὺς. — c. — Socr. l. 1. c. 3. p. 8. a. — Euf. v. Conf. l. 1. c. 53. p. 435. a. — b. — hist. l. 10. c. 8. p. 397. a. b. — v. Conf. l. 1. c. 53. 435. b.

Marginal notes (right column): c. 54. p. 453. c. — c| hist. l. 10. c. 8. p. 396. b. — v. Conf. l. 1. c. 54. p. 435. c. — l. 2. c. 20. 33. p. 453. d| 459. c. — c. 30. p. 458. d. — c. 32. 34. p. 459. c| 460. a. b. — γυναι-κείοις ἢ λινοῦφίοις — * βουλευ-τικοῖς κα-ταλόγοις. — [a] c. 30. p. 458. c. — c. 31. p. 458. d. — c. 32. p. 459. b. — c 1. p. 444. b. — c. 35. p. 460. — c. 40 p. 462. — l. 1. c. 52. p. 434. d. — [b] c. 55. p. 436. b| — Aur. V. epit — [c] Euf. v. Conf. l. 1. — c. 54. 55. p. 435. 436. — [d] l. 1. c. 56. p. 436. d. — [e] l. 2 c. 1. p. 443. a. — δεινοτέ-ρων. — b. — b| hist. l. 10. c. 8. p. 397. b. c. — Ibid. — v. Conf. l. 2. c. 2. p. 444. a| hist. l. 10 c 8. p. 397. 398.

1. 'Le Cardinal Noris fait commencer la persecution des 319. Mais c'est sur l'autorité des actes de S. Theodore le Capitaine, [qui ne valent rien du tout. *V. S. Theodore.*] Nor. de Lic. c. 5. p. 62.

tiens,

tiens, s'attaquoient ſurtout aux plus illuſtres d'entre leurs paſteurs, & les condannoient, ſans qu'ils leur en euſſent donné aucun ſujet, au dernier ſupplice: de ſorte que des hommes entierement innocens, & à qui on ne pouvoit faire aucun reproche, eſtoient neanmoins traitez comme des criminels & des ſcelerats.

v. Conſ. l. 2. c. 1. 2. p. 443 b| 444. a. b.

'On employoit meſme contr'eux des ſupplices tout nouveaux, dont on n'avoit point encore entendu parler. Il y en eut qu'on coupa, ou plutoſt qu'on hacha en morceaux; aprés quoy on les jetta encore dans la mer, afin que leurs membres [ſacrez] ſerviſſent de paſture aux poiſſons.

p. 443. b. c.

'Euſebe qui ne parle qu'en general de ce qui ſe paſſa dans les autres villes, dit qu'à Amaſée [dans le Pont,] l'on vit les egliſes partie fermées par ordre du Gouverneur, afin que perſonne n'y puſt entrer, & y rendre à Dieu le culte qui luy eſt dû, partie demolies & raſées comme dans la perſecution precedente. Il ajoute meſme qu'il s'y commit des excés de barbarie qui paſſent tout ce qu'on en peut dire. [Nous parlerons "autrepart du martyre que S. Baſilée Eveſque de cette ville ſouffrit alors à Nicomedie, ſelon ſes actes.

V. ſon titre.

Socr. l. 1. c. 3. p. 8. a.

'La perſecution eſtoit ainſi en meſme temps & manifeſte & cachée: Elle eſtoit publique & viſible par ſes effets, & neanmoins ſecrette & diſſimulée dans les paroles; [parcequ'on ne publioit pas encore d'edits qui obligeaſſent tous les Chrétiens à ſacrifier. C'eſt ſans doute pour ce ſujet que]

Sulp. S. l. 2. c. 47. p. 151.

'S. Sulpice Severe dit qu'on ne la conte pas entre les perſecutions, & qu'elle n'alla pas juſqu'à faire des plaies [conſiderables] à l'Egliſe; [ce qui ne peut nullement ſignifier qu'elle n'ait pas eſté juſqu'à faire des Martyrs, puiſqu'Euſebe nous aſſure qu'elle en a fait un aſſez grand nombre. Et nous en marquerons pluſieurs dans la ſuite, qui ne ſont neanmoins preſque tous fondez que ſur l'autorité peu conſiderable des menologes.]

Bar. 316 §. 53.

'Peuteſtre auſſi que S. Sulpice faiſoit moins d'attention à ce qui s'eſtoit paſſé bien loin de luy dans l'Orient.

Euſ p. 398 a|444. b.

'Licinius avoit la volonté toute entiere de faire une perſecution generale, & il en avoit déja pris un deſſein formé. Mais Dieu arreſta ce coup en le contraignant de ſonger à ſe défendre contre Conſtantin ["en l'an 323.]

V. Conſtantin.

Phot. c. 62. p. 64. c|Socr. p. 8. a.

'Ce prince dans le temps meſme de leur meſintelligence, mais lorſque la guerre n'eſtoit pas encore declarée, l'obligea pluſieurs fois de luy promettre de mieux traiter ſes ſujets; [ce qui regardoit ſans doute les Chrétiens plus que les autres.] Mais Licinius eſtoit egalement preſt à faire des ſermens & à les violer auſſitoſt:

Euſ. v. Conſ. l. 2. c. 3. p. 444. a Amm. an. p. 474. c. b Euſ v. Conſ. l. 2. c 4. p. 445. c. d. c l. 1. c. 59. p. 438. d.

'de ſorte que Conſtantin fut enfin obligé de ſe reſoudre à la guerre. [a] Ce fut ce ſemble neanmoins Licinius qui la commença, [b] fondé ſur les vaines eſperances que luy donnoient ſes demons, [c] ſans ſe ſouvenir comment Dieu avoit puni les autres perſecuteurs devant ſes yeux, & par luy meſme. [Auſſi cette guerre eut le ſuccés qu'on pouvoit attendre du combat d'un homme contre Dieu. "Licinius y perdit pluſieurs batailles, l'Empire, & bientoſt aprés la vie meſme.]

Ibid.

Sulp. S. l. 2. c. 47. p. 151.

'S. Sulpice Severe dit que dans cette guerre Licinius obligeoit tous ſes ſoldats de ſacrifier aux demons, & caſſoit ceux qui le refuſoient. [Cela revient à ce que diſent les Grecs,]

Men. 26. aug. p. 285.

'que S. Adrien reprocha à Licinius que pour perſecuter les Chrétiens, il ruinoit les armées Romaines; & que Licinius, irrité de cette liberté, luy fit trancher la teſte. [La choſe par elle meſme peut paroiſtre aſſez probable, puiſque Licinius regardoit tous les Chrétiens comme partiſans de Conſtantin,]

Euſ. l. 10. c. 8. p. 396. b.

'& qu'il avoit fait la meſme choſe à l'égard de la milice des villes, [qui n'eſtoit que pour la police & non pas pour le combat. Neanmoins Euſebe ne le dit pas; & peuteſtre que Licinius euſt eu peur de diminuer trop ſes troupes.]

Boll. 3. jan p. 134. § 1.

'On lit meſme dans les actes de S. Theogene, que ce Saint refuſant de s'enroler dans les troupes de Licinius, on luy fit voir beaucoup de ſoldats qu'on luy aſſura eſtre Chrétiens. [Il eſt difficile d'accorder cela avec S. Sulpice, ſi nous ne diſons que ceux qui diſoient que ces ſoldats eſtoient Chrétiens, mentoient pour engager S. Theogene, s'aſſurant que quand ils luy auroient fait preſter le ferment, ils l'obligeroient à renoncer J. C: de quoy les actes ne marquent pas neanmoins qu'on luy euſt dit un ſeul mot. Pour l'hiſtoire de S. Adrien, "nous ne voyons pas qu'on y puiſſe fonder quoy que ce ſoit.]

Note 1.

Bar. 329. § 9.

'Un des plus grands ſujets de douleur qu'eut l'Egliſe dans cette perſecution, fut de voir un de ſes peres à la teſte de ſes ennemis.

Thdrt. l. 1. c. 19. t. 3. p. 566. b.

'Au moins Conſtantin dans une lettre publique à l'Egliſe de Nicomedie, accuſe Euſebe Eveſque de la meſme ville, non ſeulement d'avoir eu part à la guerre que Licinius avoit entrepriſe contre luy, 'mais encore d'avoir eſté "le complice de ſes cruautez, comme le carnage, dit-il, des Eveſques, mais des veritables Eveſques, comme la perſecution "ſi cruelle des veritables Chrétiens, nous en aſſurent par des voix auſſi publiques qu'irreprochables. [Tout le reſte de la vie de cet Eveſque confirme plutoſt ce crime, qu'il ne le détruit.

a. — συμμύστης. χαλεπωτάτη.

L'Egliſe eut encore une affliction ſenſible dans la foibleſſe de ſes enfans.]

Conc. t. 2. p. 33. d.

'Car comme nous l'apprenons des Canons de Nicée, pluſieurs abandonnerent la foy, ſans y eſtre meſme forcez par la perte de leurs biens, ſans aucune violence, ſans aucun danger, ſans aucun autre pretexte [qui puſt un peu diminuer l'horreur de leur faute.] 'Il y en eut auſſi qui aprés avoir d'abord témoigné quelque courage, & "avoir abandonné les charges qu'ils avoient à la Cour, plutoſt que de trahir leur foy, eſtoient revenus enſuite comme des chiens à ce qu'ils avoient rejetté d'abord, juſqu'à donner de l'argent pour rentrer dans les emplois qu'ils avoient quittez, [& qu'ils ne pouvoient recouvrer qu'en renonçant à J. C.

c. — ἀποθέμενοι τὰς ζώνας.

Les Martyrs les plus illuſtres que cette per-

titre de ſa lettre : ' Philg. n. V. p. 143. 2. c. Il ne l'eſtoit pas encore , ſelon Philoſtorge ; [mais il eſtoit déja Hereſiarque.]

' l.7.c.5.p.91. Alors Eudoxe ſe reſſouvenant de ce qu'il avoit promis pour luy à Eunome, écrivit à Euzoïus [que les Ariens avoient fait Eveſque d'Antioche,] d'aſſembler un Concile pour lever la ſentence de ſa depoſition. Euzoïus répondit que c'eſtoit à Eudoxe à commencer , & néanmoins preſſé par les inſtances d'Eudoxe, il promit qu'il le feroit. ' c.6.p.92. Il aſſembla en effet neuf Eveſques , avec leſquels il leva cette ſentence & le terme de ſix mois donné à Seras & aux autres pour y ſouſcrire, & qui eſtoit déja paſſé de beaucoup. Il en envoya les actes à Eudoxe, mais la perſecution , dit Philoſtorge, empeſcha la ſuite de cette affaire.

' p.91.92 | Epiph. 76. p.992.c. Cependant , Leonce de Tripoli [en Lydie,] Theodule de Queretapes en Phrygie , Seras, Theophile , Heliodore de Libye , & tous les autres de ce parti , eſtant venus à Conſtantinople, où eſtoient Aece & Eunome, [y ouvrirent entierement le ſchiſme,] en faiſant Eveſque Aece meſme, ' Philg. p. 92. & divers autres. On pretend qu'Eudoxe au lieu de s'en offenſer, donnoit meſme quelquefois ſon ſuffrage dans ces élections ſacrileges.

' l.8.c.2.p.107.103|n.V.p.145.2.a. Jovien ayant ſuccedé à Julien [en l'an 363,] Aece & les ſiens ne ſongerent plus qu'à établir leur ſecte par-tout. Philoſtorge raporte les Eveſques qu'ils envoyerent en diverſes provinces de l'Orient. Il ſuffit de remarquer ici Theophile leur Prophete, qui s'établit à Antioche contre Euzoïus ; & Pemene qu'ils mirent à Conſtantinople, auquel peu après ils ſubſtituerent Florent : ce qui aliena tout-à-fait d'eux l'eſprit d'Eudoxe. ' c.2.p.107. Il parle auſſi d'un Candide envoyé en Lydie & en Ionie , ' n.p.319. qu'on pretend eſtre celui contre lequel Marius Victorinus a écrit.

[Les Eveſques les plus affectionnez au parti d'Aece , eurent de la peine à ſouffrir ces entrepriſes.] ' c.4.p.109.110. Il y en eut trois de Lydie, ſavoir Theodoſe [de Philadelphie,] Phebe [de Polycalandes,] & Auxidien , qui s'eſtant aſſemblez avec d'autres , en écrivirent à Eudoxe & à Maris. Eudoxe leur récrivit de s'y oppoſer de toutes leurs forces. ' p.111.112. Il écrivit auſſi contre eux à Euzoïus, qui au contraire ſembla prendre leur défenſe. ' l.9.c.3.p.119.120. Valens ayant eſté fait Empereur [en 364,] Eudoxe & Euzoïus au lieu de ſoutenir les Aeciens, comme ils le pouvoient alors, ſe declarerent tout-à-fait contre eux ; ' c.4.p.121. ce qui obligea Aece de ſe retirer dans la terre que Julien luy avoit donnée près de Mitylene, & Eunome dans une terre qu'il avoit auſſi près de Calcedoine. Ils ne gouvernoient ni l'un ni l'autre aucune Egliſe, & meſme Eunome ne fit jamais aucune fonction depuis qu'il eut quitté Cyzic.

' c.5.p.112. Procope s'eſtant caché dans la terre d'Eunome, qui n'y eſtoit pas alors, ' c.6.p.113. & ayant fait enſuite divers priſonniers lorſqu'il ſe revolta contre Valens [en 365,] Eunome fut obligé de l'aller trouver à Cyzic, & obtint leur liberté. ' p.113.114. Aece au contraire ayant eſté accuſé de favoriſer Valens, alloit avoir la teſte tranchée ſans l'arrivée d'un Seigneur du parti de Procope qui le delivra. ' p.114. Il ſe retira enſuite à Conſtantinople , où il vécut quelque temps avec Florent [qu'il en avoit fait Eveſque,] & avec Eunome. ' c.7.p.114.115. Il en fut chaſſé par l'ordre du Clergé [d'Eudoxe,] & s'eſtant retiré il en fit inutilement ſes plaintes à Eudoxe, qui eſtoit alors à Marcianople avec Valens. ' n.p.380. On croit que ce fut en l'an 367 : [& Marcianople fut le ſéjour ordinaire de Valens durant la guerre des Gots en 367, 368, & 369.] ' l.9.c.6.p.114. Aece mourut peu de temps après. Philoſtorge ſemble dire que ce fut à Conſtantinople ; & Eunome luy fit faire de magnifiques funerailles.

ARTICLE XCIX.

Divers banniſſemens d'Eunome, & ſa mort ; ſon eſprit, ſa ſcience, ſes mœurs, ſa vanité.

' Philg.l.9.c.8.p.115. Eunome ayant enſuite eſté accuſé d'avoir caché Procope chez luy , fut en danger d'eſtre condanné à mort ; mais Auxone fait Prefet du Pretoire [en 367,] ſe contenta de le bannir en Mauritanie. Il paſſa par Murſe, où l'Eveſque Valens le traita en ami, & meſme eſtant venu trouver l'Empereur Valens avec Domnin de Marcianople , [où Valens eſtoit ſans doute alors,] ils obtinrent ſon rappel. [Nous voyons par là que Dieu permet quelquefois que les plus grands ennemis de l'Egliſe vivent long-temps auſſi-bien que ſes défenſeurs, puiſque Valens qui eſtoit Eveſque dés l'an 335, vivoit encore plus de 32 ans après. Il eſt meſme aſſez probable qu'il ſuivit une Cour où ſon impieté dominoit ſi fort, & que c'eſt] ' Nyſſ. in Eun.l.1.p.314.d. le malheureux impie d'Illyrie, qui fut témoin de la generoſité de S. Baſile au commencement de 371.

' Philg.l.9.c.8.p.116. L'Empereur ayant accordé le rappel d'Eunome, eut envie de le voir , mais Eudoxe l'empeſcha, ' n.p.380. & mourut peu de temps après en 370.

' p.383. Modeſte qui avoit ſuccedé à Auxone en la meſme année, ' l.9.c.11.p.117. bannit encore Eunome comme perturbateur de l'Egliſe, & le relegua en l'iſle d'Axie , ' n.p.383.384. qui eſt peut-eſtre celle de Naxe l'une des Cyclades. [Philoſtorge ne dit point comment il en fut rappellé.] ' l.9.c.18.p.132.133. On voit ſeulement que vers le commencement de Theodoſe, [qui fut fait Empereur en l'an 379,] il ſortit de Conſtantinople, & s'en alla en Orient pour y regler les affaires de ſon parti : [car on voit par les diſcours de S. Chryſoſtome contre les Anoméens , qu'il y en avoit dans Antioche ;] ' c.19.p.133. ou bien parce que Theodoſe chaſſoit les Eunomiens & les Ariens de Conſtantinople.

' Socr.l.5.c.2.p.260.b. La loy que Gratien fit ſur la fin de 378 , pour laiſſer à tout le monde l'exercice libre de ſa Religion , en avoit exclus néanmoins les Eunomiens avec les Manichéens & les Photiniens. ' c.10.p.269.a. Eunome fut preſent en 383 à la grande conference de Conſtantinople , pour y ſoutenir les intereſts de ſon parti, ' n.p.61.62. & nous avons encore la confeſſion de foy qu'il preſenta

Soz. l. 7. c. 6. p. 710. b | Bar. 383. §. 33. à Theodose. ' On croit auſſi que ce fut en ce temps-là qu'il taſcha de lier une conference devant Theodoſe, ce que l'Imperatrice Flaccille empeſcha. Soz. p. 710. b. ' Il demeuroit alors chez luy dans la Bithynie vis-à-vis de Conſtantinople, [c'eſt-à-dire à Calcedoine, où ſes ſectateurs le venoient trouver. Il y venoit encore beaucoup d'autres perſonnes, les uns " pour connoiſtre quel homme c'eſtoit, les autres pour l'écouter. (ἱστορῶν. / ἀκροᾶσθαι) Philg. l. 10. c. 6. p. 137 | n. V. p. 150. 2. b. c. ' Vers l'an 384, Theodoſe ayant trouvé quelques perſonnes de ſa Cour infectées de l'Hereſie d'Eunome, les chaſſa du Palais; & ayant fait prendre Eunome à Calcedoine où il eſtoit alors, "l'envoya à Halmyride, qui eſt un lieu de la Myſie ſur le Danube. (Note 75.) : & les Barbares s'eſtant emparez de ce lieu durant les glaces, on le tranſporta à Ceſarée en Cappadoce, où tout le monde le haïſſoit à cauſe des livres qu'il avoit écrits contre S. Baſile. L. 10. c. 6. p. 138. ' On luy permit enſuite de ſe retirer dans les terres qu'il avoit à Dacore. Soz. l. 7. c. 17. p. 728. b c d. ' Sozomene dit que la cauſe de ſon exil, fut que demeurant dans les fobourgs de Conſtantinople, [ce qui peut marquer Calcedoine,] il y tenoit des aſſemblées, & y montroit les livres qu'il avoit écrits; ce qui luy avoit attiré beaucoup de monde, & fait que ſa ſecte s'eſtoit fort multipliée en peu de temps. Naz. or. 46. p. 721. c. ' Saint Gregoire de Nazianze ſe plaint auſſi à Nectaire, alors Eveſque de Conſtantinople, qu'il ſembloit que cet Heretique vouloit attirer tout le monde à luy.

Hier. ep. 120. p. 302 | 135. p. 303. b. ' Eunome vivoit encore l'an 392, *a* & mourut enfin au meſme lieu de Dacore, où il fut enterré, ſelon Sozomene. *a* Soz. p. 718. c. *b* Philoſtorge dit que le Prefet Ceſaire le fit tranſporter de là à Tyanes par ordre d'Eutrope [vers 396,] pour y eſtre gardé par les Moines; *b* Philg. l. 11. c. 5. p. 150. *c* ce que le commentateur entend ſeulement de ſon corps, *c* n. p. 446. *d* que ſes diſciples vouloient faire apporter à Conſtantinople, pour l'enterrer avec Aece. *d* l. 11. c. 5. p. 150. [Ainſi ces Moines eſtoient des Catholiques qui avoient ordre d'empeſcher que les Eunomiens ne l'enlevaſſent, ou ne luy rendiſſent des honneurs dont il eſtoit tout-à-fait indigne.

Voilà ce que nous ſavons de la ſuite des actions d'Eunome.] L. 10. c. 6. p. 138 | n. p. 415 | prol. p. 4 | n. V. p. 151. 1. a. ' Lorſque Philoſtorge ſon Panegyriſte le vit, ſoit à Conſtantinople en 384, ſoit à Dacore peu d'années aprés, il admira, dit-il, ſa prudence & ſa vertu incomparable. Il releve la beauté & la proportion de ſon corps: Il dit que ſes paroles ſont autant de perles, & ne pouvant néanmoins diſſimuler qu'il eſtoit begue, il veut que ce defaut ait eſté en luy un agrément, & il ne rougit pas meſme de louer les taches de ſon viſage, n. V. p. 151. 1. a. b | Ruf. l. 1. c. 25. p. 247 | Nyſſ. in Eun. l. 1. p. 307. a b. ' qui n'eſtoient autre choſe que la lepre dont ſon corps n'eſtoit pas moins corrompu, que l'eſtoit ſon ame par celle de l'Hereſie.

e Philg. l. 10. c. 6. p. 138. *e* Il eſtime tous ſes ouvrages, mais principalement ſes lettres. *f* l. 8. c. 18. p. 118. „ *f* Aece, dit-„il, l'emportoit au-deſſus de luy par la „force du raiſonnement & la vivacité de „ſes réponſes qu'il avoit toûjours toutes „preſtes: mais Eunome eſtoit plus clair „dans ſes inſtructions, avoit plus de „methode, & eſtoit plus capable de for-„mer des écoliers. Suid. α. p. 493. ' Aece eſtoit plus pro-„pre pour donner les premiers principes, „& Eunome pour les fortifier, expli-„quant les choſes avec beaucoup plus de „clarté & d'une maniere plus noble. C'eſt „pourquoi Aece luy renvoyoit ordinai-„rement ceux qu'il falloit inſtruire, & „principalement ceux qui eſtoient déja „avancez.„ Philg. n. p. 356. ' Voilà comment Philoſtorge parle d'Eunome.

[Mais ceux qui n'eſtoient pas Eunomiens comme luy, en ont parlé d'une autre maniere.] Socr. l. 4. c. 7. p. 215. c. ' Le jugement que Socrate fait de cet Heretique pour la ſcience, c'eſt qu'il eſtoit fort peu inſtruit dans les lettres ſaintes, & comme incapable de les bien entendre. Phot. c. 4. p. 7. ' Et Theodore de Mopſueſte montroit de meſme qu'il eſtoit très-ignorant dans les ſciences profanes, & encore plus dans la ſageſſe toute divine du Chriſtianiſme. Aug. hær. 54. p. 11. 2. c | Nyſſ. de ani. p. 101. d. ' Il avoit ſeulement quelque ſubtilité d'eſprit: *a* & il avoit bien étudié la chicane d'Aece, ſes petits raiſonnemens, & ſes Sophiſmes. *a* Socr. p. 215. b. *b* Il s'eſtoit meſme rendu aſſez habile dans les ſubtilitez de la Dialectique pour en faire des leçons aux autres; *b* Ruf. p. 247. *c* & comme dit Theodoret, " il fit de la Theologie une ſcience & un art. (τὴν θεολογίαν τεχνολογίαν ἀπέφηνε.) *c* Thdrt. hær. l. 4. c. 3. p. 236. c. *d* Une ſubtilité ſi ridicule n'avoit pas laiſſé de l'enfler de vanité, & de le faire tomber enſuite dans ſes blaſphêmes. *d* Socr. p. 215. c.

[Pour ce qui eſt de ſes mœurs & de ſa conduite, il ſuffiroit d'en juger par celle de ſon maiſtre,] Thdrt. l. 2. c. 23. p. 626. d. ' à laquelle Theodoret témoigne aſſez qu'il ſe conformoit; *e* & par les inſtructions que cet Athée donnoit à ſes diſciples. *e* Epi. 76. c. 4. p. 916. 917. *f* Mais nous ſavons qu'il paſſoit pour eſtre tellement ennemi des bonnes mœurs, qu'il aſſuroit, à ce qu'on dit, que pourvu qu'on ſuiviſt ſa doctrine, il n'importoit pas qu'on tombaſt & qu'on perſeveraſt dans toutes ſortes de pechez. *f* Aug. hær. 54. p. 11. 2. c. d | Epi. p. 916. 917 | Nyſſ. in Eun. l. 1. p. 295. c. d. *g* S. Jerôme luy attribuë la maxime des Epicuriens & des impies: Buvons & mangeons, puiſque nous mourrons démain. *g* Hier. in Ez. c. 13. p. 415. d.

[Néanmoins il n'eſtoit pas neceſſaire qu'il euſt d'autres vices que ceux des démons, dont il eſt difficile de croire que l'orgueil ſurpaſſaſt le ſien.] Thdrt. hær. l. 4. c. 3. p. 237. c. ' Car ſon inſolence alloit juſqu'à dire qu'il n'ignoroit rien des choſes divines; qu'il connoiſſoit parfaitement l'eſſence meſme de Dieu, ayant la meſme connoiſſance de luy que Dieu en avoit de luy meſme. Baſ. ep. 168. p. 188. ' Cette vanité inſupportable par laquelle il s'imaginoit connoiſtre la nature de toutes choſes, & comprendre la puiſſance incomprehenſible de Dieu, fit que ſaint Baſile luy propoſa diverſes queſtions ſur les fourmis, luy montrant que s'il ne connoiſſoit pas encore la nature d'une des plus petites créatures, il eſtoit bien éloigné de penetrer celle de ſon Createur. Thdrt. hær. p. 237. c | Chry. t. 1. p. 307. e. ' Cette folie d'Eunome paſſa de luy à ſes ſectateurs, *h* comme ſaint Epiphane en donne de belles preuves, *h* Epi. 76. p. 989. c. d. *i* & nous voyons que Philoſtorge fait un crime à Arius & à Euſebe de Ceſarée, de ce qu'ils avoient cru que Dieu eſtoit incomprehenſible aux hommes. *i* Philg. l. 1. c. 2. p. 4 | l. 2. c. 3. p. 9.

ARTICLE C.

Des livres d'Eunome ; de son style : Plusieurs auteurs écrivent contre luy : Diverses erreurs & innovations des Eunomiens.

EUnome composa beaucoup d'ouvrages contre l'Eglise, dont le plus celebre est celui auquel il donna le titre d'Apologie, & qui est refuté par saint Basile qui y raporte les propres termes d'Eunome.

Car ceux de sa secte admirant ce livre comme un prodige, mais ayant un grand soin de le tenir secret, & de ne le pas communiquer aux autres ; S. Basile qui en eut enfin copie, le refuta excellemment, employa toute la force & toute la beauté de son éloquence pour le ruiner ; & ayant comme écrasé cet enfant de Babylone contre le rocher inébranlable de sa foy, il rendit ridicule & tout à fait méprisable cet ouvrage qu'on ne regardoit auparavant qu'avec admiration. Apollinaire écrivit aussi contre cette Apologie.

Eunome composa depuis cinq livres, ou trois seulement selon Photius, pour refuter l'écrit de S. Basile, *a* & ce Saint en ayant vu le premier, en mourut de regret, dit Philostorge. [Mais Photius nous en découvrira le mystere.] Car il nous apprend qu'Eunome avoit passé, disoit-on, quelques Olympiades, renfermé dans son cabinet, pour produire cet ouvrage ; & qu'enfin après beaucoup d'années il avoit enfanté cet avorton, qu'il l'avoit caché toûjours depuis, sans le montrer qu'à peine mesme à ses disciples, de peur que tombant entre les mains de S. Basile avant que d'estre assez fort, il ne se brisast comme le premier, & que cette fleur encore trop tendre ne se fletrist avant que de s'estre ouverte. Il eut donc grand soin de couvrir & de cacher sa production ; & cela tant que S. Basile vécut : Mais quand cet homme divin eut achevé son pelerinage, & qu'il fut retourné en sa celeste patrie, alors Eunome dissipant un peu sa frayeur, montra avec liberté ce rare chef-d'œuvre, mais seulement à ses amis. Il tomba néanmoins entre les mains de Theodore, de S. Gregoire de Nysse, & de Sophrone, qui le traiterent si mal à coups de plume, qu'ils le renvoyerent à son auteur plus mort que vif, & qui ne sentoit plus que l'odeur infecte de son impieté.

Ce Theodore, qu'on croit estre celui de Mopsueste, le refuta presque mot à mot, en 25 livres qu'il fit pour S. Basile contre luy, & où il fit voir qu'Eunome estant très-ignorant dans les sciences humaines, l'estoit encore plus dans la doctrine de l'Eglise. [On ne dit point qui estoit] Sophrone qui défendit aussi saint Basile contre Eunome. Il ne refutoit que les principaux endroits de cet Heresiarque, & ceux qui contenoient les preuves de son Heresie. Saint Gregoire de Nysse fit deux ouvrages contre luy, où par la force de son éloquence & de ses raisonnemens, il reduisoit en poudre tout ce qu'Eunome croyoit avoir de plus invincible.

Andronicien a aussi écrit deux petits livres contre les Eunomiens, où il promettoit plus qu'il ne tenoit. Il estoit Chrétien, mais son air, ses pensées, ses expressions, estoient plutost d'un pur Philosophe : [On ne dit point du reste qui il estoit, ni en quel temps il a vécu.] S. Gregoire de Nazianze & Didyme ont aussi écrit contre Eunome.

a Pour le style de cet auteur, il faudroit pour en bien juger, transcrire ce qu'en dit Photius. Il n'y a rien à ajouter pour concevoir l'idée d'un livre prodigieusement mal écrit. *b* Et pour ses lettres que Philostorge estime plus que tout le reste, Photius qui en avoit lu jusques à 40, dit qu'elles estoient du mesme style que le reste, qu'elles faisoient voir qu'Eunome n'avoit pas seulement oui parler des regles qu'il y faut observer, & qu'elles n'estoient propres qu'à le faire moquer de tout le monde. [Avant Photius,] Socrate avoit remarqué que le style d'Eunome n'estoit qu'une abondance inutile de paroles, qu'il rebatoit toûjours les mesmes choses sans pouvoir rien avancer, qu'il avoit fait sept tomes sur l'Epistre aux Romains, & qu'après avoir bien discouru sur cette Epistre, il n'en avoit pas seulement pu concevoir le dessein : Que ses autres ouvrages estoient semblables à celui-là ; qu'on y trouvoit toûjours beaucoup de superfluité dans les paroles, & de foiblesse dans les raisonnemens & dans les pensées. Saint Gregoire de Nysse en avoit parlé de la mesme maniere avant Socrate & Photius, & néanmoins ses disciples ne laissoient pas d'avoir plus de respect pour ces méchans livres, que pour les Evangelistes mesmes.

Les Empereurs firent au contraire des édits pour les étoufer ; *c* & nous avons une loy d'Arcade en 398, par laquelle il ordonne de faire une recherche exacte des livres Eunomiens pour les bruler en presence des juges, condannant à mort ceux qui les cacheroient, comme on faisoit pour les livres de Magie, parce que ceux-ci qui enseignoient toutes sortes de crimes, n'estoient pas moins pernicieux.

[Outre les erreurs qu'Eunome commettoit contre la divinité du Verbe,] il disoit encore que l'Incarnation n'estoit pas l'union de la substance divine avec la substance humaine, mais seulement "des puissances du corps, par où il entendoit les sens, avec les puissances divines ; [ce qui retomboit ce semble dans l'Heresie d'Arius & des Apollinaristes.] On pretend en effet qu'il la suivoit : *d* & Gennade dit qu'il pretendoit que JESUS-CHRIST avoit seulement pris une chair sans ame. *e* Néanmoins Eunome mesme dans sa confession de foy, reconnoist qu'il avoit pris l'homme [composé] de corps & d'ame. S. Gregoire de Nysse combat son sentiment sur l'ame ; [mais je ne voy pas bien en quoy il le fait consister.

S. Epiphane dit de luy & des autres disciples d'Aece, qu'ils méprisoient in-

solemment les Prophetes & les Apostres, qu'ils se moquoient de l'ancien Testament, & que quand on les pressoit par S. Paul, ils répondoient qu'il avoit parlé comme homme.

Hier. in Vigil.t.2.p. 123.b.

' S. Jerôme l'accuse de s'estre moqué des reliques des Martyrs, & dit que tous ses Sectateurs ne vouloient point entrer dans les Eglises des Apostres & des Martyrs; ' ce que S. Astere d'Amasée confirme en divers endroits, ' où il refute cette erreur. *a* Gennade la marque aussi, & le joint en ce point avec Vigilance. ' *b* Il disoit avec Porphyre que les démons feignoient d'estre tourmentez par les Saints, & que leurs cris n'estoient qu'une illusion pour tromper les hommes : [Et cette tromperie alloit à faire abandonner les démons pour embrasser le Christianisme. '

Ast. or.10. p.192.c | 196.b|208. a.
a Genn. dog.c.73. p.384.1.a. b.
b Hier. in Vig.p.124. d.

Il ne fut pas moins ennemi de la discipline que de la foy de l'Eglise.] ' Car il rebatizoit non seulement les Catholiques, mais encore les Ariens; & rebatizoit au nom du Pere increé, au nom du Fils creé, & au nom de l'Esprit sanctifiant creé par le Fils creé. ' Theodoret dit en general de son batesme, qu'il en avoit osté la triple immersion, & l'invocation de la Trinité, ordonnant de plonger seulement une fois en memoire de la mort de JESUS-CHRIST : ' & Philostorge reconnoist la mesme chose. *c* Il y en avoit néanmoins qui disoient que cette innovation ne venoit pas d'Eunome, mais d'un Theophrone de Cappadoce, & d'un Eutyque qui s'estoient separez de luy. [Mais le témoignage de Philostorge ne nous permet pas de douter que ces pratiques n'ayent esté celles de la communion d'Eunome.] ' On croit que la loy du 21 Mars 413, qui défend très-severement de rebatizer aucun Catholique, est directement contre les Eunomiens. Il y en avoit déja eu une autre sur ce sujet.

Phi'g.l.10. c.4. p.136|
Epi.76.p. 992.b.
Thdrt. hær.l.4. c. 3.p.236.d.
Philg.l.10. c.4. p. 136.
c Soz. l. 6. c. 26.p. 673.c.d.
Cod.Th. 16.t.6.l.6. p.200.

' Theodoret ajoute qu'ils ne vouloient point que l'eau du batesme touchast les parties qui sont au-dessous de l'estomac, lesquelles ils estimoient impures. Cette superstition les obligeoit à des choses tout-à-fait ridicules, que Theodoret raporte comme les ayant apprises de ceux mesmes qui avoient quitté cette Heresie; ' & l'on voit que cette farce estoit commencée dés le temps de Saint Epiphane qui marque qu'en batizant ils plongeoient la teste en bas, & tenoient les piez élevez en l'air. ' On explique aussi de cette sorte de batesme ce que dit S. Gregoire de Nazianze, que les Ariens " batizoient de haut en bas. ' On croit pouvoir tirer de cette pratique des sectateurs d'Eunome, que ces impies admettoient deux principes; l'un bon, auteur de ces parties qu'ils croyoient capables de sanctification; l'autre mauvais, auteur de celles qu'ils regardoient comme impures. ' S. Gregoire de Nysse témoigne qu'il y avoit des choses dans leurs Mysteres, que la pudeur ne permettoit pas de raporter; ' ce que Theodoret confirme encore.

Thdrt. hær.l.4. c. 3.p.236. 237.
Epi.76.p. 992.b.c.
Naz.or.25. p.441.d|n. p.892.d.
" κατὰ- βαπτί- ζοντες.
Amb. B. t. 2.p.32.f.
Nyss. in Eun.l.1.p. 295.d.
Thdrt. hær.l.4.c. 3.p.237.b.
d p.237.

d Le mesme Theodoret assure que de son temps cette secte, appellée indifferemment [des Anoméens,] Eunomiens, ou Aeciens, se trouvoit presque éteinte, parce que tout le monde avoit horreur de leurs blasphêmes. Ainsi le peu qui en restoit en quelques endroits, estoit obligé de se cacher, & de tenir ses assemblées dans les maisons à l'écart; ce qui leur faisoit, dit-il, donner le nom de Troglites ou Troglodites. ' S. Augustin remarque qu'ils estoient tous renfermez dans l'Orient; *a* & qu'il n'y en avoit point en Afrique.

Aug. de uni.c.3.p. 141.2.b.
a de Past.c. 8.p.178.1. c.

b Ils estoient presque tous de grands chicaneurs; & ils estimoient davantage un homme habile à disputer & à faire des syllogismes, qu'un autre qui eust esté exemplaire dans sa vie, sage dans sa conduite, & liberal envers les pauvres, si ce n'est qu'il fust de leur secte. ' Ils avoient quelques signes particuliers & connus d'eux seuls dans leurs lettres de communion. ' Ils aimoient mieux estre appellez Eunomiens que Chrétiens. [Nous ne voyons personne d'entre eux qui se soit rendu celebre, que Philostorge l'historien,] ' dont l'histoire se peut appeller avec justice l'éloge des Ariens & la satyre des Orthodoxes. [Nous ne dirons rien ici de cet auteur; & on peut voir ce qu'en a écrit Godefroy dans les prolegomenes de l'édition qu'il nous a donnée de ses fragmens.]

b Soz.l.6.c. 26. p. 673. c.
l.7.c.17.p. 729.c.
Ast. h. 10. p.205.a.
Phot.c.40. p.25.

' Synese parle d'un Quintien comme d'un des principaux chefs du parti des Eunomiens. Il avoit envoyé quelques Prestres pretendus dans la Lybie; mais Synese donna bon ordre pour les faire chasser de tout le territoire de Ptolemaïde dont il estoit Evesque.

Syn.ep.5. p.167.168.

' Theophrone de Cappadoce, & Eutyque de Constantinople, s'estant separez des Eunomiens pour divers sujets, firent chacun leur secte à part, comme Sozomene le raporte plus amplement. [Mais c'est assez parlé de ces infames rejettons d'Arius : il faut passer à des Evenemens plus agréables.]

Soz. l.7.c. 17.p.728. 729.

ARTICLE CI.

Saint Melece est fait Evesque d'Antioche, & banni au bout d'un mois : Euzoïus est mis en sa place : Les Meleciens se separent des Ariens, mais ne peuvent s'unir avec les Eustathiens.

L'AN DE JESUS-CHRIST 361.

[APrès tant de maux qui accabloient l'Eglise depuis plusieurs années, mais sur tout depuis la nouvelle entreprise du Concile de Constantinople, de faire signer par tous les Evesques de l'Empire la formule de Rimini; Dieu qui vouloit la delivrer à la fin de l'an 361, par la mort de son persecuteur, commença dès les premiers jours de la mesme année à luy accorder quelque consolation, par l'élection de S. Melece qu'il donna enfin pour legitime Pasteur à l'Eglise d'Antioche,] 'après tant d'usurpateurs qui la tyrannizoient depuis 30 ans. S. Jerôme met cette élection l'année précedente. *c* Mais elle se fit dans le Concile assemblé à Antioche par Constance au retour de la guerre des Perses; ' & ce fut le dernier Concile des Ariens, [ou au moins de Constan-

Thdrt. l.2. c.27.p. 635.c.d.
c p.634.a.
ep.122 p. 982.d.

Constance :] ' & Socrate marque ce Concile sous les Consuls de cette année. (Socr l.2. c. 45.p.159.b.) ' [Constance ne peut estre aussi revenu du siege de Bezabde à Antioche, que dans les derniers jours de l'année 360.]

' Lors donc qu'il y fut arrivé, il y fit assembler un nouveau Concile, où il vint de tous costez un grand nombre de Prelats. (Thdrt.l 2. c 27 p. 634.a.b.) ' Il avoit dessein d'y faire condanner par tous les Evesques la Consubstantialité, & la difference de substance, (a.) ' mais les Evesques demanderent qu'avant toutes choses, on donnast un Pasteur à l'Eglise d'Antioche, afin qu'on pust deliberer avec luy des choses qui regardoient la foy. (b.) ' Car, comme nous avons vu, Saint Eustathe estoit déja mort, [Eudoxe s'estoit emparé du siege de Constantinople, & Anien élu par le Concile de Seleucie avoit aussi-tost esté exilé, sans qu'on entende plus parler de luy. (l.3. c. 2. p. 639.c.) ' Comme donc l'Eglise d'Antioche estoit alors sans Evesque, beaucoup de personnes, mesme de ceux qui estoient déja Evesques, taschoient par tous les efforts de leur ambition, de s'installer en cette dignité ; (Soz. l.4.c. 28.p.586. 587|Ruf.l. 1.c.24.p. 247.) ' ce qui causoit de grandes dissentions parmi le Clergé & parmi le peuple, d'autant plus difficiles à appaiser, qu'estant fort divisez touchant la Religion, ils portoient chacun celui qu'ils croyoient pouvoir embrasser leur sentiment. (Soz.p.587. a.) ' Enfin néanmoins tous les suffrages se trouverent réünis en la personne de S. Melece, [dont nous representerons "autrepart les grandes qualitez avec le reste de son histoire. (Thdrt. l.2. c.27.p. 634.b.c.) (V. son titre.) Il suffit de dire ici que les Ariens & les Orthodoxes croyant chacun estre assuré de l'avoir de leur costé, concoururent tous à son élection, dont le decret fut mis entre les mains de S. Eusebe Evesque de Samosates. On le fit venir de Berée où il estoit, & il fut receu avec une joie universelle, & des honneurs extraordinaires. On attendoit avec impatience pour quel parti il se declareroit ; & dés le premier discours qu'il fit, il s'exprima d'une telle maniere sur le Mystere de la Trinité, sans se servir néanmoins du terme de Consubstantiel, qu'on ne douta point qu'il ne fust un genereux défenseur de la foy de Nicée. Les Ariens en eurent autant de douleur que les Catholiques de joie, & aussi ils ne manquerent pas de le faire bannir un mois après dans la petite Armenie.] ' Constance voulut obliger S. Eusebe de Samosates de rendre l'acte de son élection ; mais ce Saint témoigna qu'il estoit prest de se laisser plutost couper les deux mains ; & sa generosité fut admirée de Constance mesme. (c.28.p. 636.)

' Acace qu'on croit avoir eu la principale part à son élection, [peut aussi en avoir eu quelqu'une à sa persecution, s'il est vray] (Philg.l.5.c. 1.p.78|Epi. 73.c.26. p. 876.a.) ' qu'il ait eu ordre de se retirer du Concile d'Antioche en son Diocese, comme le raporte Philostorge. (Philg.l 6 c. 4.p.84.) Car pour la raison qu'en allegue cet auteur, savoir qu'après avoir fait mander Eunome par l'Empereur pour comparoistre au Concile, il avoit abandonné cette accusation, & laissé Eunome se justifier : [Nous croyons avoir montré qu'Eunome a plutost esté condanné que justifié par le Concile.]

' Constance ayant chassé Saint Melece, envoya querir à Alexandrie Euzoïus le compagnon de l'Heresie d'Arius, (l.5.c.5. p. 80.) ' qui avoit autrefois esté deposé avec luy du Diaconat par S. Alexandre, (Thdrt. l.2. c.27.p. 635.& alii.) *a* & qui l'avoit "peut-estre encore été depuis. (Note 76.) (*a* Ath. de syn.p.907. a.) *b* Saint Athanase le surnomme le Cananéen ; [de quoy nous ne savons pas la raison. (*b* sol.p. 858.) Nous avons vu qu'il avoit esté le compagnon le plus ordinaire & le plus intime d'Arius.] ' Nous apprenons de Philostorge que ce fut Constance qui commanda aux Evesques de luy imposer les mains & de l'établir Evesque d'Antioche. (Philg.l.5.c. 5.p.80.)

[Cette ordination apporta un grand changement dans les affaires de cette Eglise. Elle estoit divisée en deux partis depuis le bannissement de S. Eustathe. Car une partie des Catholiques n'ayant pu se resoudre à communiquer avec les usurpateurs du siege de leur saint Evesque, s'estoit aussi separée de leur communion, & estoit toûjours demeurée dans cet état.] ' Les autres avoient souffert durant ces 30 années toutes les injures & les insolences des Ariens, attendant toûjours qu'il arrivast quelque changement qui les pust délivrer de cette misere. (Thdrt. l.2. c.27.p. 635 c.d|ep. 112.p.982. c.d.) Mais voyant en ce temps-ci que l'impieté des Ariens croissoit toûjours, qu'ils ne cessoient point de combatre tantost ouvertement, tantost par des artifices secrets, tous ceux qui soutenoient la doctrine Apostolique ; qu'ils avoient enfin "banni le divin Melece, & établi au lieu de luy le protecteur de l'Heresie, qui ne dissimuloit pas mesme son impieté ; (Note 77.) ils crurent qu'ils estoient obligez, selon le precepte de l'Ecriture, à faire les derniers efforts, & à rompre sans differer les liens les plus étroits pour sauver leur ame. ' Ils se separerent donc d'avec les Ariens, & tous ceux qui voulurent se preserver de la maladie mortelle dont ces Heretiques estoient infectez, s'assemblerent à part dans l'Eglise des Apostres appellée la Vieille, ou dans la Vieille [ville.] (hist. p.635. d.) ' C'estoit une Eglise qui ayant esté abatuë durant la persecution, avoit esté rebastie par l'Evesque Vital, & achevée par S. Philogone son successeur. (l.1.c.2. p. 524.c.)

[Cette separation eust esté tout-à-fait heureuse, si elle eust pu joindre en un seul corps ceux de Melece avec les Eustathiens,] ' comme ils estoient joints dans la mesme foy. (l.3.c.2. p. 639.b c.) *a* Mais le diable qui haïssoit sur tout cette Eglise, comme l'origine du nom Chrétien, trouva moyen d'y entretenir encore le schisme [durant plusieurs années : ce que nous reservons pour l'histoire de S. Melece.] (*a* Bas. ep. 325.p.639. b.c.)

ARTICLE CII.

Dernier formulaire des Ariens, qu'ils abolissent eux-mesmes : Liste de tous leurs formulaires. Constance meurt batizé par Euzoïus.

[IL faut voir enfin le dernier acte des entreprises de Constance contre l'Eglise dans la conclusion du Concile d'Antioche.] ' Les Ariens estant donc assemblez en assez petit nombre à Antioche, où Constance estoit alors, sous les Consuls (Socr.l.2. c. 45.p.159. b.)

b Ath. de syn. p. 906. d. fuls Taurus & Florent, '& se repentant mesme d'avoir appellé le Fils semblable au Pere dans leur formulaire de Constantinople [ou de Rimini,] ils en firent un nouveau tout-à-fait conforme à leurs pensées, où ils reprenoient entierement leurs anciennes expressions, soutenant que le Fils estoit tout-à-fait dissemblable au Pere, & ne luy estoit semblable en aucune sorte, 'ni en substance, ni mesme en volonté; & disant aussi-bien qu'Arius & Aece, qu'il estoit "tiré du néant, '& ils n'eurent point en effet de honte de recevoir ceux qui professoient tout ouvertement la doctrine d'Arius, & de leur donner des Eglises, dit S. Athanase, afin qu'ils la publiassent avec plus d'assurance & d'autorité; [ce qui semble se rapporter à Euzoïus fait Evesque d'Antioche.

(Socr. p. 159. b.c. — Ath. de syn. p. 906. d. — ἐξ οὐκ ὄντων.)

'Mais comme ils disoient aussi dans leur formulaire, que le Fils estoit Dieu de Dieu, les Orthodoxes leur demanderent comment cela s'accordoit avec le reste; à quoy ils répondirent qu'il estoit de Dieu comme S. Paul le disoit de toutes les creatures: 'ce qu'ils avoient appris de George de Laodicée. *a* Néanmoins rougissant de se voir moquez & condannez de tout le monde, ils lurent enfin le mesme formulaire qu'ils avoient approuvé à Constantinople, & se retirerent chacun chez soy. Il semble par Socrate que George d'Alexandrie ait assisté à ce Concile.

(Socr p. 159. d. — d Ath. de syn. p. 887. a.b. — *a* Socr. p. 160. a.)

'Leur impieté y fut si insupportable & si manifeste, qu'ils en acquirent universellement le nom d'Anoméens & d'Exoucontiens. [Ces Exoucontiens estoient, comme leur nom le marque, les mesmes que les Aeciens ou Anoméens, au moins pour la croyance: & ainsi il faut peut-estre les distinguer de secte aussi-bien que de nom,] 'de ceux qu'on a appellez "Exacionites ou Exocionites, & qui estoient, selon Theodoret, les mesmes que les Eudoxiens, c'est-à-dire l'ancienne secte des Ariens, dont tous les autres s'estoient separez. Ils tiroient ce nom du lieu où ils s'assembloient, [ainsi nommé parce qu'il estoit peut-estre orné de six colonnes.] 'Les nouveaux Grecs en donnent une autre raison; car ce lieu est assez souvent marqué dans l'histoire. Il estoit hors de la ville, joignant les murailles. 'La chronique d'Alexandrie parle diverses fois des Ariens Exocionites; *b* & Theophane les marque en quelques endroits.

(p. 158. c | Ath. de syn. p. 907. a. — Thdrt. hær. l. 4. c. 3. p. 237. b. — Note 78. — Cang. de C. l. 2. p. 171. 172. — Chr. Al. p. 704. 746. — *b* Philg. n. p. 406.)

'Constance avoit indiqué un nouveau Concile à Nicée, selon Philostorge, pour y établir la diversité de substance entre le Pere & le Fils: mais la mort le prévint, & emporta avec luy tous ses Synodes. [Il voulut en mourant s'unir encore plus étroitement avec les Ariens, qu'il n'avoit fait durant sa vie,] '& perseverer jusqu'à la fin dans l'impieté dont il avoit esté le protecteur, "ayant voulu recevoir le batesme de la main d'Euzoïus.

(l. 6 c. 5. p. 85. — Ath. de syn. p. 907. a. — V. Constance §. 61.)

'Nous voici donc arrivez à la fin de tous les Conciles & de toutes les intrigues que firent les Ariens sous la protection de ce Prince: [& nous ne croyons pas pouvoir mieux finir ce regne, qui fut le leur autant que celui de Constance, que par le catalogue de leurs divers formulaires de foy,] 'que Socrate appelle avec raison un labyrinthe: [Nous suivrons en cela le dessein de Saint Athanase,] qui s'est donné la peine de ramasser ces differens Symboles dans un de ses ouvrages. [Ainsi nous n'aurons presque qu'à le suivre, & à faire un extrait de ce qu'il dit de ces Symboles, en y en ajoutant néanmoins quelques-uns qui sont échapez à ses soins & à son exactitude.

(Bar. 360. §. 5. | Thdrt. ep. 112. p. 982. d. — Socr. p. 159. c.)

'On peut mettre pour le premier "la lettre celebre qu'Arius & ses premiers disciples écrivirent d'abord de Nicomedie à S. Alexandre, où ils font une exposition assez claire de leurs veritables sentimens.

(Ath. de syn. p 885. 886. — V. §. 7. p. 256.)

'Le second sera "celui qu'Arius & Euzoïus presenterent à Constantin après leur rappel, & qui est raporté par Socrate. 'Il fut approuvé par le Concile de Jerusalem en 335.

(Socr. l. 1. c. 26. p. 60. 61. — V. §. 13. p. 272. — Ath. p. 890. d.)

Le troisiéme sera "celui que nous voyons avoir esté fait au Concile de Constantinople contre Marcel en 336; mais que nous n'avons pas. 'L'on doit mettre ensuite "les deux formulaires du Concile d'Antioche en l'an 341, 'avec * celui qui y fut dressé par Theophrone, & signé de tous les autres.

(V. §. 24 p. 295. — p. 892. 893. — V. §. 32. p. 315. — p. 894. a. — * Ibid. p. 316.)

'Le septiéme est "celui qui fut fait peu de mois après, & apporté en France à Constant [en 342] par Narcisse & trois autres.

(p. 894. 895. — V. §. 36. p. 326.)

'Le huitiéme est "la grande Exposition, apportée [en 345] en Italie par Eudoxe & les autres.

(p. 895-899. — V. §. 38. p. 331.)

'Le neuviéme est "celui du faux Concile de Sardique ou de Philippople en 347, raporté par S. Hilaire.

(Hil. de syn. p. 1181 fr. 1. p. 27. 28. — V. §. 40. p. 336.)

'Le dixiéme est "celui du Concile de Sirmich assemblé [en 351] contre Photin.

(Ath. de syn. p. 900-902. — V. §. 46. p. 352.)

On peut conter pour l'onziéme "la lettre que les Ariens firent faire à Constance en l'an 355 dans le Concile de Milan, où ils commencerent à découvrir davantage leur impieté; & pour le douziéme, "celui dont parle Saint Athanase dans sa lettre aux Evesques d'Egypte. Il peut avoir esté dressé à Antioche au commencement de 356. Nous ne l'avons point, non plus que le precedent.

(V. §. 51. p. 362. — V. §. 61. p. 394.)

'Ainsi le treiziéme sera "l'impieté de Sirmich attribuée à Osius & à Potame, en 357.

(p. 902-904. — V. §. 68. p. 416.)

'Le quatorziéme est "la lettre du Concile d'Ancyre, ou au moins les douze anathematismes raportez par S. Hilaire, & signez à Sirmich en 358.

(Hil. de syn. p. 125-127. — V. §. 73. p. 430.)

'Le quinziéme est "la troisiéme confession de Sirmich, datée du 22 de May 359.

(Ath. p. 875. — V. §. 77. p. 444.)

'Le seiziéme est "celui qui fut dressé par les Acaciens au Concile de Seleucie, le 28 de Septembre de la mesme année.

(p. 904. 905. — V. §. 86. p. 473.)

'Le dixseptiéme, peu different du quinziéme, est "celui de Nicé, signé à Rimini, à Constantinople, & presque par tous les Evesques.

(p. 905. 906. — V. §. 81. p. 454.)

Le dixhuitiéme & le dernier, qui estoit le pire de tous, est celui que nous avons vu au commencement de cet article, qu'ils composerent dans leur conciliabule d'Antioche en 361, & qui estoit si méchant qu'ils

qu'ils n'oserent le faire paroistre. C'est pourquoi il n'est pas venu jusques à nous.

ARTICLE CIII.

Etat deplorable de l'Eglise à la mort de Constance : Julien rappelle les Evesques bannis : Tout l'Occident & une grande partie de l'Orient se declare pour le Concile de Nicée.

L'AN DE JESUS-CHRIST 362.

[L'Empereur Constance en mourant laissoit l'Eglise dans l'état le plus deplorable & le plus dangereux où elle ait peut-estre jamais esté reduite par la guerre exterieure & par l'Heresie. Car les ennemis declarez de la divinité de JESUS-CHRIST triomphoient de toutes parts: Les principales Eglises estoient entre les mains des chefs du pur Arianisme, comme de George à Alexandrie, d'Euzoïus à Antioche, d'Eudoxe à Constantinople, d'Acace à Cesarée en Palestine, de Germine à Sirmich, d'Auxence à Milan; & les autres estoient possedées par ceux qui estoient entrez dans leurs sentimens & leurs interests, ou au moins qui s'estoient souillez en entrant dans leur communion, & en signant le formulaire dressé à Nicé en Thrace, & receu par les Conciles de Rimini & de Constantinople.

S. Athanase, S. Melece d'Antioche, S. Eusebe de Verceil, & tous les autres qui passoient pour défenseurs de la vraie foy, estoient ou deposez & bannis, ou reduits à se cacher, pour éviter un traitement encore plus rude :] 'en sorte qu'il ne paroissoit sur tous les sieges de l'Eglise, aucun Evesque qu'on pust dire conserver l'honneur & la pureté de la foy, hors peut-estre un petit nombre de ceux que leur obscurité deroboit à la persecution des Heretiques, [comme Gregoire d'Elvire en Espagne; car c'est le seul en ce genre, que nous puissions donner pour exemple; encore ne savons-nous pas s'il osoit paroistre dans son Eglise. Le Pape Libere estoit tombé, comme les autres, en 357; & Vincent de Capoue dès 353. Ils avoient commencé à se relever de leur chute, puisqu'on assure qu'ils ne prirent aucune part au crime du Concile de Rimini : mais aussi on croit que Libere au moins estoit reduit à se cacher dans les grotes & les cimetieres souterrains d'autour de Rome. Il n'y avoit que les Evesques des Gaules, qui après estre tombez comme les autres à Rimini, commençoient apparemment à se relever, "animez par S. Hilaire, que Dieu leur avoit rendu par une espece de miracle, & favorisez par la revolte de Julien contre Constance. On peut croire la mesme chose de l'Espagne & de l'Angleterre; mais on n'en a pas de preuve.

Naz. or. 21. p. 387. c.

V. S. Hilaire.

L'Heresie estoit alors tellement dominante, qu'elle ne pouvoit pas mesme souffrir ceux qui n'estoient que mediocrement Heretiques. Macedone de Constantinople, Eleuse de Cyzic, Silvain de Tarse, Eustathe de Sebaste, & les autres qui passoient pour Semiariens, avoient esté deposez & releguez en divers endroits. Il est vray qu'on avoit traité de mesme Aece & Eunome, les plus impies des Ariens dans leurs expressions; mais leurs sentimens regnoient encore dans Eudoxe, Euzoïus, & les autres du mesme parti, & leurs plus fidéles disciples conservoient hautement le rang & l'autorité d'Evesques.]

'Toute la terre, pour nous servir des expressions de S. Jerôme, estoit donc dans le gemissement, surprise de se voir devenuë Arienne. La nacelle des Apostres agitée par ces vents furieux, & battuë de toutes parts par des flots si violens, estoit en danger de faire naufrage, & il ne restoit plus d'esperance. Mais dans ce moment le Seigneur s'éveille, il commande à la tempeste, la beste meurt, & la tranquillité revient. [Car Julien, qui succeda à Constance, "voulant se vanger des officiers de Constance, qui luy avoient rendu de mauvais offices, fut en effet le ministre de Dieu, pour punir l'Eunuque Eusébe grand Chambellan, & les autres principaux appuis de l'Arianisme.

Hier. in Lucif. c. 7. p. 143. b.

V. Julien §. 10.

Mais ce qui fut encore plus avantageux à l'Eglise, c'est * qu'il rappella d'exil tous ceux que Constance avoit bannis au sujet de la Religion.] 'Il est aisé de s'imaginer que son intention en cela n'estoit nullement de rendre la paix à l'Eglise. 'Il ne songeoit qu'à s'acquerir la bienveillance des peuples, à rendre le gouvernement de Constance odieux, 'ou mesme à détruire les Chrétiens par leurs propres divisions, qu'il croyoit devoir s'augmenter d'autant plus, qu'ils auroient tous la liberté de défendre leurs sentimens, comme on le voit par les auteurs payens, aussi-bien que par les Chrétiens. [Mais Dieu dont la sagesse sçait tirer le bien du mal mesme, ne laissa pas de se servir de sa fausse politique pour la ruine de l'Arianisme. Car quoique quelques-uns des plus méchans d'entre les Ariens, fussent compris dans ce rappel,] 'comme Aece [& Eunome, aussi-bien que l'Heresiarque Photin, néanmoins l'Eglise en retira le principal fruit.]

** V. la perf. de Julien §. 3.*

Bar. 361. §. 25.

Socr. l. 3. c. 1. p. 168. a. c.

Soz. l. 5. c. 5. p. 601. a | Amm. l. 22. p. 208. 209 | Chr. Al. p. 685.

Juli. ep. 31. p. 164.

'S. Melece retourna donc alors à Antioche; Saint Eusebe de Verceil & Lucifer de Cagliari revinrent des extremitez de la Thebaïde; [S. Cyrille rentra dans la possession de l'Eglise de Jerusalem.] 'L'Egypte receut son Athanase comme un victorieux qui rentre en triomphe [après une longue guerre; & ce Saint parut tout de nouveau sur son throne comme une étoille brillante, ou plutost comme un éclair, Julien n'ayant pu souffrir l'éclat des rayons qu'il y répandoit déja.

Thdrt. l. 3. c. 2. p. 639. a. b | Chr. Al. p. 685.

Hier. in Lucif. c. 7. p. 143. b.

Le retour de S. Athanase n'arriva pas avant le mois d'Aoust, & il fut precedé par "la mort de George usurpateur de son siege, qui ne s'estant pas rendu moins odieux aux payens d'Alexandrie par son avarice basse & par ses violences tyranniques, qu'aux Catholiques par l'impieté de son dogme, & par la persecution qu'il faisoit aux Orthodoxes, fut massacré par les premiers avec les traitemens les plus honteux & les plus dignes de luy.

V. Saint Athanase §. 93.

Dés que saint Athanase fut revenu à Alexandrie, il y tint avec divers Confes-

seurs

seurs un celebre Concile, où l'on peut dire qu'il sauva l'Eglise, par la resolution qu'il y fit prendre de recevoir comme Catholiques & comme freres tous ceux qui avoient signé les formulaires des Ariens, pourvu qu'ils renonçassent à leur communion, & qu'ils embrassassent la foy de Nicée. Cette resolution fut receuë unanimement par l'Orient & par l'Occident; excepté par " Lucifer, qui ayant mieux aimé prendre une conduite plus rigoureuse, se separa mesme de ceux qui avoient plus de charité que luy, & forma un nouveau schisme qui porta son nom.

L'an de J.C. 362. — V. Lucifer.

On vit bien-tost le fruit que Dieu vouloit tirer de la charité des saints Confesseurs, & de la liberté que Julien donnoit à tous les Chrétiens de soutenir leurs sentimens, pensant qu'ils se ruineroient eux-mesmes par leurs divisions : & ce fruit fut plus grand qu'on n'eust osé l'esperer. Car dés l'année suivante, & aussi-tost après la mort de Julien,] 'Saint Athanase assure Jovien son successeur, que la foy de Nicée estoit receuë universellement par toutes les Eglises d'Espagne, d'Angleterre, des Gaules, de toute l'Italie, de la Dalmacie, de la Dace, de la Mesie, de la Macedoine, de toute la Grece, de toute l'Afrique, des isles de Sardaigne, de Cypre, de Candie, de la Pamphylie, de la Lycie, 'de l'Isaurie, de l'Egypte, de la Libye, du Pont, de la Cappadoce, de l'Orient [ou du Patriarcat d'Antioche ;] c'est-à-dire par toute la terre, à la reserve d'un petit nombre d'Ariens. Il declare qu'il estoit assuré de la foy de toutes ces Eglises, " & par plusieurs autres preuves, & par les lettres qu'il en avoit. [Nous avons déja vu " combien l'Occident se hasta de rejetter le Concile de Rimini, & nous en parlerons encore dans la suite.]

Ath. ad Jov. t. 1. p. 246. d. — p. 247. a. — πιέρα. — V. §. 83.

'S. Athanase nous apprend encore vers l'an 368, que dans ce peu d'années où Dieu avoit donné quelque liberté à l'Eglise, il s'estoit tenu un grand nombre de Conciles, tant en France, en Espagne, & à Rome, 'qu'en Dalmacie, en Dardanie, en Macedoine, en Epire, en Grece, en Candie, & dans les autres Isles; 'en Sicile, en Cypre, en Lycie, en Isaurie, en Egypte, & en Arabie ; pour maintenir la foy Catholique, '& ne reconnoistre aucun autre Concile que celui de Nicée. 'On admiroit le grand nombre des Evesques qui signoient partout, & on s'étonnoit qu'il pust encore rester quelque rejetton de cette racine amere de l'Arianisme ; & s'il en paroissoit quelqu'un, on le coupoit aussi-tost & on le retranchoit de l'Eglise.

Ath. de Afr. p. 931. c. d | ad Epict. p. 582. a. — ad Afr. p. 931. d. — p. 932. a. — ad Epict. p. 582. b. — ad Afr. p. 932. a.

[Dans l'énumeration que S. Athanase fait des provinces qui avoient embrassé la foy de Nicée avant la fin de 363, il ne nomme point la Thrace, la Bithynie, ni l'Hellespont.] 'Sozomene pretend en effet que dans ces provinces, & quelques autres des environs, & generalement dans la plus grande partie de l'Empire d'Orient, les Catholiques n'avoient ni " Evesques, ni Eglises. ' Eudoxe estoit maistre des Eglises dans Constantinople, & les Catholiques y avoient seulement, dit Socrate, une petite " Eglise dans la ville pour y tenir leurs assemblées. 'Que s'il en faut croire Sozomene, ils n'en avoient point dutout. ' S. Basile faisant [en 375] le denombrement des provinces de la communion Catholique, [n'en marque aucune de la Thrace. Il n'y parle point non plus de la Bithynie, ni de la Paphlagonie, ni mesme de la Galacie, dont les Ariens pouvoient estre devenus maistres en 373, après la mort d'Athanase d'Ancyre.]

Soz. l. 6. c. 10. p. 650. a. — Socr. l. 4. c. 1. p. 211. c. — ἱερέας. — οἰκίσκον. — Soz. l. 6. c. 9. p. 649. a. — Bas. ep. 75. p. 131. e.

ARTICLE CIV.

Les Semiariens se rétablissent dans l'Asie; condannent les purs Ariens, & font un nouveau corps appellé des Macedoniens.

[Les Semiariens revinrent aussi de leur exil en vertu de l'édit de Julien ; & c'est assez probablement en ce temps-ci qu'arriva] 'ce que raporte S. Basile, qu'Eustathe de Sebaste revenant de Dardanie, & passant par le Diocese de Gangres en Paphlagonie, y renversa les Autels de Basilide, & y en éleva d'autres pour y offrir le Sacrifice.

Bas. ep. 72. p. 118. a | 73. p. 121. a.

[Autant qu'on en peut juger par la suite de l'histoire, cet Eustathe rentra dans la possession de son Eglise, dont le Concile de Constantinople l'avoit dépouillé en 360. Il faut dire la mesme chose de Silvain de Tarse, d'Eleuse de Cyzic, & de plusieurs autres, dont les sieges n'avoient peut-estre pas encore esté remplis.] 'Au moins nous voyons " qu'Eleuse fut mis en prison sous Julien, comme destructeur du Paganisme dans Cyzic dont il estoit Evesque, dit Sozomene.

Soz. l. 5. c. 15. p. 615. c. d. — V. la persecut. de Julien.

[Pour ceux dont les Eglises estoient alors remplies, nous ne savons point ce qui en arriva. Athanase que les Ariens avoient mis à Ancyre au lieu de Basile, "y demeura jusqu'à sa mort ;] 'quoique Basile se trouve encore vivant sous Jovien. 'Socrate dit que tous ces Prelats condannez en 360, estoient maistres de leurs Eglises au commencement du regne de Valentinien. [Il y a apparence que dans les lieux où cette difficulté se rencontroit, chacun des deux contendans prenoit le titre d'Evesque de la ville, & se faisoit reconnoistre pour tel par ceux qu'il pouvoit faire communiquer avec luy.

Socr. l. 3. c. 25. 203. b. c. — V. S. Basile. — l. 4. c. 1. p. 211 b. c.

Les Semiariens ne se contenterent pas d'estre rétablis :] ' Et comme la mort de Constance les laissoit dans une entiere liberté, Eleuse, Eustathe, Sophrone de Pompeiole, & les autres du mesme parti, assemblerent ceux qui leur avoient esté favorables dans le Concile de Seleucie, & tinrent entre eux divers assemblées, où ils condannerent les Acaciens avec le formulaire de Rimini. Mais ils signerent de nouveau celui d'Antioche, qui établissoit le Fils semblable en substance au Pere, se vantant par la bouche de Sophrone de Pompeiople, que leur dogme tenoit un juste milieu entre les deux excès opposez des Occidentaux, qui confondoient, disoient-ils, les personnes divines en suivant la Consubstantialité ; & les Aeciens qui preschoient le Fils dissemblable au Pere.

Soz. l. 5. c. 14. p. 614.

[L'une

[L'une de ces aſſemblées des Semiariens, eſt peut-eſtre celle] 'qui fut tenuë à Zeles dans le Pont, où S. Baſile dit qu'Euſtathe avoit pris une nouvelle foy. Baſ. ep. 72. p. 118. e | Blond. prim. p. 135.

'Ce fut donc en ce temps-ci, & après la mort de Conſtance, qu'ils commencerent à former un corps & un parti ſeparé [de la communion des Ariens;] & on commença auſſi alors à leur donner le nom de Macedoniens, 'à cauſe que Macedone depoſé [en 360] de l'Epiſcopat de Conſtantinople, en eſtoit conſideré comme le chef, 'ayant commencé à le former auſſi-toſt après ſa depoſition. [Nous avons vu autrepart "qu'il eſt aſſez incertain s'ils ne rejettoient point auſſi-bien le ſens que le terme de la Conſubſtantialité, mais qu'ils combatoient certainement la foy de l'Egliſe, en niant la divinité du S. Eſprit; ce qui a fait enfin leur erreur ou capitale ou unique, ſur tout depuis la mort de Valens, & leur a fait donner le nom de Pneumatomaques, c'eſt-à-dire ennemis du S. Eſprit. Je ne ſçay d'où vient] 'le nom de Tropiques ou Changeans que leur donne Saint Athanaſe dans un écrit [fait ſur la fin du regne de Conſtance. Mais la ſuite du temps fit voir qu'il convenoit parfaitement à quelques-uns d'eux, comme à Euſtathe.] Soz. l. 5. c. 14. p. 614. b. | b l. 4. c. 26. p. 586. d. | Socr. l. 2. c. 45. p. 158. c. d. | V. § 66. 93. | Ath. de Spi. p. 192. a.

'On les appelloit auſſi quelquefois Marathoniens à cauſe de Marathone [Eveſque de Nicomedie, dont nous avons parlé "ci-deſſus,] & ſans lequel on pretend que cette ſecte euſt eſté bien-toſt tout-à-fait éteinte à Conſtantinople. Il la ſoutenoit par ſes ſoins, par ſon argent, 'par ſes diſcours pathetiques & aſſez polis, & par un exterieur compoſé propre à attirer l'eſtime du peuple. Soz. l. 4. c. 27. p. 586. b. c. | V. § 62. | a | Suid. μλ. p. 877. b c.

'Ces deux dernieres qualitez ſe trouvoient auſſi, ſelon Sozomene, dans pluſieurs autres chefs de cette ſecte, comme dans Eleuſe [& dans Euſtathe.] Leurs mœurs eſtoient reglées, leur abord fort grave, leur vie fort auſtere, leurs exercices aſſez ſemblables à ceux des Moines. Et comme les peuples aiment extremement cette pieté apparente, auſſi ils s'attirerent par là beaucoup de ſectateurs; & l'on remarque que le parti de Macedone eſtoit ſuivi par une partie conſiderable du peuple de Conſtantinople, & des environs, 'par divers Monaſteres, & par les perſonnes les plus irreprochables pour leur vie, tant de cette ville que des provinces voiſines. '& ils formerent divers Monaſteres remplis d'un grand nombre d'hommes & de filles. 'Saint Gregoire de Nazianze louë en effet avec de grands éloges la vie & les mœurs des Macedoniens. Soz. p. 586. a | Suid. p. 877. c. | Ruf. l. 1. c. 25. p. 248. | Suid. p. 877 c. | Naz. or. 44. p. 710. 711.

'Sozomene marque cependant que depuis la depoſition de Macedone, [ou au moins depuis que Valens ſe fut declaré pour les Ariens,] ils n'eurent ni Eveſque ni Egliſe dans Conſtantinople juſqu'à l'Empire d'Arcade. 'Saint Gregoire de Nazianze ſe plaint qu'ils ſe vantoient d'avoir des Eveſques ordonnez par Eleuſe, & il ſemble dire que c'eſtoit à Conſtantinople meſme, mais cela n'eſt pas tout-à-fait formel. 'Je ne ſçay ſi Marathone n'auroit point pris le titre d'Eveſque de Conſtantinople, [après la mort de Macedone.] 'Les Macedoniens y avoient poſſedé, après s'eſtre ſeparez des Ariens, l'Egliſe que Macedone meſme y avoit fait baſtir.' Mais dès l'an 381 elle eſtoit entre les mains des Catholiques, Theodoſe en ayant chaſſé les Macedoniens, dit Socrate, [qui en ce point eſt contraire à Sozomene.] Soz. l. 4 c. 27. p. 586. c. | Naz. or. 46. p. 721. c. | Suid. p. 877. | Socr. l. 5. c. 9. p. 266.

'Ces Heretiques eſtoient particulierement repandus dans la Thrace, la Bithynie, l'Helleſpont, & les pays d'alentour; 'mais plus encore dans l'Helleſpont. La ville de Cyzic en eſtoit pleine; & l'on raporte quelques miracles pretendus faits par un Macedonien de cette ville. Soz. p. 586. a. | Socr. l. 2. c. 45. p. 159. | a l. 4 c. 4. p. 213. c | l. 5. c. 8. p. 264. d.

'Le Concile d'Illyrie, [tenu, comme nous croyons, en 375,] ſe plaint que dans tout le Dioceſe d'Aſie, on preſchoit & on dogmatizoit contre la divinité du S. Eſprit. 'S. Baſile dans une lettre [de la meſme année,] parlant de quelques Eveſques de Lycie qui vouloient entrer dans ſa communion, ſe rejouit de ce qu'il y en avoit au moins quelques-uns dans l'Aſie qui s'éloignoient de la maladie generale de ce pays, & de la corruption des Heretiques. 'Faiſant auſſi alors l'énumeration des provinces qui eſtoient dans ſa communion, [& dans celle de l'Egliſe,] il marque, outre tout l'Occident, ce qu'il y avoit de ſain dans l'Egypte, tout ce qui reſtoit [d'Orthodoxe] dans la Syrie & l'Armenie voiſine, [c'eſt-à-dire apparemment la Mineure, qui obéïſſoit à l'Empire;] à quoy il ajoute quelques provinces d'Aſie, comme la Lycaonie, la Piſidie, l'Iſaurie, & les deux Phrygies. [Mais ne parle point de l'Aſie Proconſulaire, de la Pamphylie, de l'Helleſpont, de la Carie, ni des Iſles.] 'On voit meſme par le Concile d'Illyrie, que la Phrygie eſtoit extremement infectée de l'Hereſie des Macedoniens. Thdrt. l. 4. c. 8. p. 670. a. | Baſ. ep. 403. p. 410. b. c. | ep. 75. p. 131. | Thdrt. p. 669.

'Il y en avoit auſſi quelques-uns dans la Paleſtine, que Melanie l'ayeule, & Rufin, réünirent à l'Egliſe [vers l'an 380.] 'S. Auguſtin aſſure qu'il n'y en avoit point hors de l'Orient. Pall. lauſ. c. 118. p. 1033. b. | Aug. in Pet. l. 4 c. 3. p. 142. 2. b.

[Pour ce qui eſt des purs Ariens, comme leur credit diminuoit par le rétabliſſement des autres,] 'ils eurent recours à Aece, ſelon Philoſtorge; & dans un Concile de neuf Eveſques qu'ils tinrent à Antioche, ils leverent la ſentence de depoſition qu'ils avoient prononcée malgré eux contre luy dans celui de Conſtantinople. Cela n'empeſcha pas Aece de ſe faire ordonner Eveſque par ceux de ſa faction, & de former ainſi un nouveau parti, qui ſe ſepara de plus en plus de celui des Ariens, prenant le nom d'Anoméens ou Eunomiens. [Nous n'en parlerons pas d'avantage dans la ſuite, parce que nous en avons fait l'hiſtoire ci-deſſus. Philg. l. 7 c. 5. 6. p. 91. 92.

On ne nous apprend rien autre choſe ſur l'Arianiſme pour ce qui regarde l'Empire de Julien.] 'Et en effet, ces queſtions & ces diviſions des Chrétiens parurent comme aſſoupies durant que cet Apoſtat les perſecutant tous en general, les obligeoit à s'unir en quelque ſorte contre leur ennemi commun, ainſi qu'il arrive d'ordinaire entre les hommes, que les guerres étrangeres font ceſſer les domeſtiques. Soz. l. 6 c. p. 4. 640. d.

L'an de J.C. 363.

ARTICLE CV.

Jovien se declare pour la foy, & rejette la requeste des Macedoniens : Inclinations differentes de Valentinien & de Valens sur la Religion.

L'AN DE JESUS-CHRIST 363.

[JULIEN estant allé faire la guerre en Perse, y fut tué, comme on l'a pu voir " autrepart,] ' & mourut la nuit qui precedoit le 27 de Juin. [Jovien qui fut élu dès ce jour-là, ne songea qu'à rétablir la foy Catholique de Nicée dont il faisoit profession. Il rappella S. Athanase que Julien avoit encore banni, & "l'obligea mesme de le venir trouver à Antioche, où il le receut très-bien, & se moqua des requestes que les Ariens luy voulurent presenter contre luy. 'On pretend mesme qu'il fit une loy pour rendre toutes les Eglises aux Catholiques ; '& il est certain qu'il leur en fit donner une bastie depuis peu à Antioche.

Amm. l. 25. p. 295. — V. Julien §. 16. — V. Saint Athanase §. 103. 104. — Thdrt. l. 4. c. 2. p. 661. b c. — c. 21 p. 696. b.

[Cependant " comme il aimoit mieux agir par douceur que par autorité, ce qui faisoit qu'il laissoit à tout le monde une grande liberté pour la Religion,] ' tous les chefs des sectes s'imaginerent le pouvoir chacun attirer à la sienne, & se hasterent de se prevenir les uns les autres pour se rendre auprès de luy. ' Les Macedoniens y furent les premiers, *a* non pas en personnes, mais par une requeste qu'ils luy adresserent *b* au nom de Basile d'Ancyre, Silvain de Tarse, Sophrone de Pompeiople, *c* Pasinique de Zenes [ou Zenople en Lycie,] Leonce de Comane, Callicrate de Claudiople [dans la Bithynie ou le Pont appellé Honoriaque,] & Theophile de Castabales [en Cilicie, & sans doute des autres du mesme parti, qui avoient deputé] ces sept Evesques pour la venir presenter de leur part.

V. Jovien §. 5. 6. — Socr. l. 3. c. 24. 25. p. 202. c | 203. a. b. — c. 25. p. 203. b. — *a* Soz. l. 6. c. 4. p. 641. a. b. — *b* a | Socr. l. 3. c. 25. p. 203 b. — *c* Socr. p. 203. b.

' Par cette requeste, après avoir remercié Dieu d'avoir donné l'Empire à Jovien, ils demandoient à cet Empereur de faire subsister ce qui avoit esté fait " à Seleucie, de casser ce que la puissance de quelques autres avoit fait faire au contraire, ' & de chasser les Anoméens, (ils vouloient sans doute marquer par ce nom odieux les purs Ariens,) de les chasser, dis-je, des Eglises qu'ils occupoient, pour les remettre à eux entre les mains. 'Que si l'on ne jugeoit pas à propos [1] de réünir les Eglises par cette voie, ils proposoient celle d'un Concile universel, où tous les Evesques se trouveroient, mais où ils se trouveroient seuls, [sans aucun officier de la part de l'Empereur ;] & que tout ce que quelques-uns voudroient faire en particulier [& contre le sentiment commun,] comme il estoit arrivé sous Constance [dans le Concile de Seleucie,] tout cela seroit cassé, & ne pourroit avoir d'effet. Ils ajoutoient qu'ils n'estoient pas venus [tous] presenter eux-mesmes cette requeste, de peur de se rendre importuns : mais que si on le leur permettoit, ils seroient très-aisés de faire ce voyage à leurs depens.

Soz. l. 4. c. 6. p. 641. a. — NOTE 79. — Socr. p. 203. — Soz. p. 641. b | n. p. 158. 1. b. c.

1. C'est le sens qui nous a paru le meilleur entre plusieurs que cet endroit peut avoir.

' Tout ce que Jovien répondit à cette requeste, fut qu'il haïssoit les disputes, qu'il aimoit au contraire & qu'il combloit d'honneurs ceux qui embrassoient l'union & la concorde. ' Cette réponse qui se répandit bien-tost, rallentit l'ardeur de ceux qui ne songeoient déja qu'à rallumer les disputes que la persecution de Julien avoit étoufées.

Socr. l. 3. c. 25. p. 203. c. — c | c. 24. p. 202. c | Soz. l. 6. c. 4. p. 640. d.

[Les Ariens de leur costé ne furent pas moins affligez de se voir abandonnez par Acace de Cesarée, qui avoit paru l'ame & le chef de leur parti dans les dernieres années de Constance.] 'Mais on pretend qu'il n'avoit point d'autre parti que son interest, ni d'autre foy que l'inclination des plus forts. Voyant donc que Jovien [s'estoit declaré pour la foy de Nicée, & qu'il] témoignoit beaucoup de respect pour S. Melece, "il se joignit à ce Saint, se trouva au Concile qu'il assembloit à Antioche, & y signa le Symbole de Nicée. Plusieurs autres qui avoient esté dans son parti, firent la mesme chose, [mais quelques-uns avec plus de sincerité, comme Saint Pelage de Laodicée, & Athanase d'Ancyre, " qui avoient esté élevez à l'Episcopat par Acace.

Socr. p. 203. c. d | Bar. 363. §. 139. — V. S. Melece §. 9. — V. §. 94.

Nous ne disons rien de ce que S. Hilaire, S. Eusebe de Verceil, & mesme le Pape Libere, faisoient en Italie & en Illyrie pour y rétablir l'Eglise, & faire condanner par tout le monde le Concile de Rimini ; parce que nous en traiterons " sur S. Hilaire.

V. S. Hilaire §. 15.

L'AN DE JESUS-CHRIST 364.

L'an de J.C. 363, 364.

' Jovien mourut, au grand regret des Catholiques, la nuit du 16 au 17 Fevrier de l'an 364 : Valentinien qui luy succeda le 26 du mesme mois, associa à l'Empire Valens son frere " le 28 de Mars, & luy ceda l'Orient. Il faisoit profession de la foy Catholique, & y persevera jusques à la fin ; mais il ne l'appuya pas avec tout le zele qu'on pouvoit attendre d'un Confesseur : car c'est la qualité que Valentinien avoit acquise sous Julien. Il fit mesme d'abord une grande plaie à l'Eglise. Car estant arrivé à Milan sur la fin de cette année, & y trouvant Auxence l'un des plus méchans des Ariens, en possession des Eglises, "il ne fit pas difficulté de se joindre à luy sur une profession équivoque qu'il fit de sa foy. Et comme saint Hilaire voulut découvrir le venin de cette profession, il eut ordre de se retirer de la ville.

V. leurs titres. — V. S. Hilaire §. 16. 17.

Cela n'empescha pas néanmoins que la foy Catholique ne demeurast pleinement victorieuse dans l'Occident, & que l'Arianisme n'en fust entierement banni, à la reserve de Milan en Italie, de Singidon, de Murse, de Sirmich, & de peu d'autres villes dans l'Illyrie, où les fameux Ursace, Valens, Germine, & leurs disciples, l'entretinrent tant qu'ils vécurent, jusqu'à ce que Dieu permit qu'il s'y rétablist par les Gots au siecle suivant. Mais nous ne traiterons pas ici ce point ; & nous reserverons mesme pour le titre du Pape Damase, & pour S. Ambroise, le

le peu qu'il y a à dire sur les Ariens de l'Occident durant ce siecle, à la reserve de ce qui s'y fit en 366. De sorte que nous n'aurons guere à parler que de ce qui se passa en Orient.

Nous y trouverons d'abord dans Valens un Prince tout different de son frere sur la Religion, & que Dieu destinoit dans l'ordre sacré de sa providence, pour y exercer encore durant plusieurs années la foy & la patience de ses serviteurs.] 'Socrate dit qu'il avoit déja esté batizé par Eudoxe, & qu'il faisoit profession de l'Arianisme avant que d'estre élevé à l'Empire. 'Theodoret dit au contraire qu'il n'estoit point encore alors tombé dans l'Arianisme; *a* qu'il suivoit mesme les dogmes Apostoliques, & qu'il ne fut batizé par Eudoxe que quelques années après; [c'est-à-dire en 367,] '& saint Jerôme confirme trop le dernier point, pour nous arrester à Socrate, 'quoiqu'il semble estre suivi par Sozomene.

Socr.l.4.c.1.p.210.d. Thdrt.l.4.c.5.p.665.c. *a* c.11.p.672.b. Hier.chr. Soz.l.6.c.6.p.645.d.

[Mais je ne sçay si nous pouvons accorder à Theodoret ce qu'il ajoute, ou au moins ce qu'il insinuë,] 'que Valens suivoit la vraie foy jusqu'à son baptesme. [Car dès devant ce temps-là nous le verrons favoriser les Ariens, & persecuter mesme les Catholiques, soit par son inclination particuliere, soit pour suivre les mouvemens de sa femme Albia Dominica,] qui ayant esté seduite la premiere par les Ariens, fut l'Eve qui fit tomber cet Adam, & qui l'engagea enfin par ses malheureux attraits à se rendre la proie des démons en devenant l'esclave des Ariens. [Il ne se seroit pas mesme porté tout d'un coup à recevoir le baptesme du chef des Ariens, s'il n'eust déja eu quelque liaison & quelque engagement avec eux.]

Thdrt.p.672.b.c.

'Valentinien estoit déja parti de Constantinople [au mois de May,] pour venir en Occident, mais n'avoit pas encore passé la Thrace, lorsque beaucoup d'Evesques Macedoniens, principalement des provinces de l'Hellespont & de la Bithynie, ayant prié Hypatien Evesque d'Heraclée, de porter la parole pour eux, le vinrent trouver pour luy parler des disputes qui estoient entre les Evesques sur la doctrine de la foy, [& pour en obtenir quelque decret favorable à leur parti. Ils s'adressoient à luy, parce que Valens ne songeoit qu'à luy obeïr; & l'Empire n'estoit pas encore partagé entre eux.] Hypatien luy exposa ce que les autres l'avoient chargé de luy dire; & Valentinien luy fit cette réponse, [qui est devenuë fort celebre,] Que pour luy, qui estoit dans le rang des laïques, il ne luy estoit pas permis " de s'embarasser dans ces matieres; & que les Evesques à qui le soin en avoit esté commis, n'avoient qu'à s'assembler entre eux où il leur plairoit.

Soz.l.6.c.7.p.646.a. πολυπραγμονεῖν.

[Les Macedoniens peuvent avoir tenu sur cela quelque assemblée,] 'dont ils vinrent rendre conte à Valens, lorsqu'il estoit [à la fin de l'année] à Heraclée [en Thrace,] à son retour de la Pannonie, où il avoit esté conduire son frere. [Mais ce n'est pas le Concile de Lampsaque dont nous allons parler, " puisqu'il ne se tint que l'année suivante.]

p.647.a.b. Note 80.

L'an de J.C. 365.

ARTICLE CVI.

Les Macedoniens tiennent un grand Concile à Lampsaque: Eudoxe gagne Valens, & l'irrite contre eux.

L'AN DE JESUS-CHRIST 365.

[" VALENS qui avoit commencé cette année à Constantinople, en partit au primtemps pour se rendre en Syrie. Mais s'estant arresté à Cesarée en Cappadoce jusques au mois de Septembre, la revolte de Procope dont nous avons " parlé autrepart, l'empescha de passer outre.]

V.Valens §.1.2. V.§.98.

'Lorsqu'il estoit encore à Constantinople, beaucoup d'Evesques Macedoniens le vinrent trouver, & luy demanderent la permission de tenir un nouveau Concile, pour y regler ce qui regardoit la foy. 'Il y consentit dans l'esperance, dit Socrate, qu'ils s'accorderoient tous avec Eudoxe & Acace de Cesarée en Palestine. [Il se peut faire, comme nous avons dit, que Valens eust déja quelque inclination pour Eudoxe, à cause de sa femme. Pour Acace, qui avoit signé la Consubstantialité au Concile d'Antioche en 363, sous Jovien, il est étonnant de le voir joindre ici avec Eudoxe; & il n'est pas mesme aisé de juger si cela vient de sa legereté ordinaire, ou si c'est une faute de Socrate.]

Socr.l.4.c.2.p.211.d. p.212.a.

'Le Concile se tint "cette année, sept ans après celui de Seleucie, dans la ville de Lampsaque, qui est sur le détroit de l'Hellespont. 'Eustathe de Sebaste y vint avec beaucoup d'Evesques, & estant à Eusinoé, [qui est quelque place sur le chemin,] il pria S. Basile [alors Prestre de Cesarée en Cappadoce,] de venir en ce lieu [d'Eusinoé.] Ils s'y entretinrent sur la foy, & S. Basile y dicta aux écrivains d'Eustathe quelques discours contre les Heretiques.

V. la note 80. p.212.a.c. Bas.ep.79.p.143.d.

'Les deliberations du Concile durerent deux mois; & enfin il cassa & annulla tout ce qui s'estoit fait à Constantinople par l'autorité d'Eudoxe & d'Acace. 'Il anathematiza le formulaire de Rimini, 'que l'on avoit fait signer aux Prelats, en leur promettant de condanner le dogme de ceux qui soutenoient le Fils dissemblable en substance; ce que néanmoins on n'avoit pas fait. Il declara qu'il falloit croire que le Fils estoit semblable en substance, le mot de *semblable* estant necessaire, disoient ces Evesques, pour marquer la distinction des personnes. 'Il résolut que la confession de foy composée à Antioche & signée à Seleucie, seroit receuë dans toutes les Eglises. [Il semble néanmoins qu'on y ait ajouté quelque chose,] 'puisqu'entre les diverses confessions que S. Basile reproche à Eustathe d'avoir signées, il met celle de Lampsaque; [si l'on ne veut dire que S. Basile accuse principalement son inconstance dans la foy, qui ne paroissoit pas moins à signer alternativement deux formulaires, qu'à en signer toûjours de differens. Car je ne voy pas quelle difference on doit

Soz.l.6.c.7.p.646.b.c. Socr.l.4.c.4.p.213.b. Soz.p.646.b.c. d Socr.p.213.b. Bas.ep.72.p.118.c | ep.82.p.155.a.

ep.81.p.155.a. doit mettre entre] 'la confession de Constantinople, & celle de Nicé en Thrace, dont il luy reproche aussi la signature. L'an de J.C. 365.

Soz.p.646.d. 'Les Macedoniens ayant reglé à leur mode ce qui regardoit la foy, ordonnerent en faveur d'eux-mesmes, que ceux qui avoient esté deposez par les Anoméens, (par où ils entendoient les Ariens) seroient rétablis dans leurs sieges, comme en ayant esté injustement dépossedez: [car ils furent bien-aises de faire ratifier par une assemblée plus celebre ce qu'ils avoient déja ordonné dans d'autres, tant pour leur rétablissement, que pour l'abolition de la formule de Rimini. Mais afin que ce rétablissement fust plus favorable, comme plusieurs d'entre eux estoient accusez de crimes personnels,] p.646.d. 'ils ajouterent que s'il y avoit des personnes qui voulussent se porter parties contre quelqu'un d'eux, elles pourroient le faire dans les formes communes, qui punissent l'accusateur lorsqu'il ne prouve pas ce qu'il avance, du mesme supplice qu'il vouloit faire souffrir à l'accusé, & que l'affaire seroit jugée par les Evesques Orthodoxes de la province & de celles qui en sont voisines, lesquels s'assembleroient dans l'Eglise où la vie & les mœurs des parties seroient plus connuës.

p.647.a. 'Après ces ordonnances, ils citerent Eudoxe & ceux de son parti, & leur donnerent un terme pour venir demander pardon de leurs mauvais deportemens: & comme ils ne vinrent pas, Socr.p.213.b. 'ils declarerent qu'Eudoxe, Acace, & leurs complices, avoient esté legitimement déposez, [tant par eux-mesmes, que par le Soz.p.647.a. Concile de Seleucie;] '& manderent à toutes les Eglises ce qu'ils avoient arresté. Socr.p.213.b.c. 'Ainsi Eleuse & ceux de son parti demeurerent pour lors les plus forts; & ce Concile qui confirma plus que jamais, dit Socrate, le dogme des Macedoniens, fut cause que ceux de cette secte se repandirent principalement dans l'Hellespont, où il avoit esté tenu.

b. 'Eudoxe ne put s'opposer d'abord aux decrets du Concile de Lampsaque, à cause de la guerre civile [de Procope,] qui Idat. s'alluma dans le mesme-temps. 'Elle commença le 28 de Septembre, & finit l'année suivante au mois de May.

Socr.l.4.c.2.p.212.b| Soz.p.647.c. 'Socrate & Sozomene disent qu'avant la revolte de Procope, Valens vint à Antioche, bannit S. Melece qui en estoit Evesque, & excita " une grande persecution contre l'Eglise. &c. [Le voyage est certainement faux; ce qu'ils disent de la persecution à l'égard des autres, pourroit bien se raporter à un autre temps: mais il n'est pas tout-à-fait hors d'apparence " que S. Melece fut banni en ce temps-ci, & rappellé quelque temps après à cause de la guerre de Procope. V.S.Melece §. 10.

S'il est vray que Valens se soit declaré deslors en faveur des Ariens, il ne faut plus s'étonner si le Concile de Lamsaque nous represente Acace comme engagé de nouveau avec ces Heretiques, qu'il sembloit avoir abandonnez deux ans auparavant. Je pense que c'est ici la derniere fois que l'histoire parle de luy comme vivant: C'est peut-estre ce qui fait que] Bar.366.§.32. 'Baronius met sa mort sur l'an 366. [Et

L'an de J.C. 365. en effet, ce que nous dirons " autrepart de ses successeurs, peut faire juger qu'il mourut dans le temps que les Ariens & les Catholiques avoient encore à peu près un égal pouvoir, c'est-à-dire dans les premieres années de Valens. Nous avons " parlé de ses écrits & de son esprit, en parlant de son entrée dans l'Episcopat en l'an 338.] V.S.Cyrille de Jerusalem. V.§.28. §.32. 'Il n'est pas inutile de remarquer avec Baronius, qu'il ne le faut pas confondre avec le Sophiste Acace, Eunap.c.15.p.135.136. 'qui estoit de Cesarée en Palestine, & qui fleurissoit vers le mesme-temps avec une reputation qui l'emportoit au-dessus de Libanius; mais il mourut jeune.

L'AN DE JESUS-CHRIST 366.

[Valens qui s'estoit vu en danger de perdre l'Empire & la vie par la revolte de Procope, se trouva delivré de toutes ses inquietudes le 27 de May 366, par la défaite de ce rebelle, qui luy fut amené dès le lendemain. Mais la paix de l'Etat ne fut pas celle de l'Eglise; & quoique Valens n'excitast pas encore une persecution ouverte contre elle, néanmoins il donnoit de grandes preuves de l'inclination qu'il avoit pour l'Arianisme. Les Macedoniens n'estoient pas Orthodoxes, mais ils estoient moins impies que les Ariens; & ils estoient peut-estre plus haïs d'eux que les Orthodoxes, parce qu'ils les avoient quittez depuis peu.] Soz.l.6.c.10 p.650.a.b. 'Ils estoient mesme, selon Sozomene, beaucoup plus puissans dans l'Asie & la Thrace, que les Catholiques, dont les forces y estoient extremement abatues; & ils y resistoient bien plus fortement au progrès de l'Arianisme. [Aussi ils éprouverent les premiers l'effet du credit qu'Eudoxe s'estoit acquis sur Valens, selon que les historiens le raportent.

Ils avoient tenu, comme nous avons dit, leur Concile à Lampsaque l'année precedente, & les brouilleries de l'Empire leur avoient conservé l'avantage durant quelque temps. Mais voyant qu'elles estoient finies;] c.7.p.647.a.b. '& craignant qu'Eudoxe & ceux de son parti ne gagnassent l'esprit de l'Empereur, ils resolurent de luy faire savoir le resultat de leur assemblée, & le furent trouver pour cela à Heraclée dans la Thrace, si Sozomene ne confond point cette assemblée avec quelque autre. Mais Eudoxe les avoit prévenus; de sorte que quand ces députez du Concile de Lampsaque furent parler à Valens, il leur conseilla de s'acorder avec Eudoxe. Ils y resisterent, & luy representerent les fourberies dont cet Evesque s'estoit servi [en 359 à Constantinople, & comment il avoit renversé tout ce qui avoit esté defini dans le Concile de Seleucie: Ces remontrances le mirent en colere contre eux. Il commanda qu'on les menast en exil, & ordonna que toutes les Eglises seroient données à ceux de la communion d'Eudoxe. [L'histoire ne nous apprend point ce qui arriva aux autres Prelats: mais voici ce qu'elle raporte touchant Eleuse.]

A R-

ARTICLE CVII.

Eleuse cede au Concile Arien de Nicomedie: Sabin Evesque d'Heraclée pour les Macedoniens écrit leur histoire : Valens les persecute avec les Novatiens & les Catholiques.

'VALENS souhaitoit de voir tous ses sujets Ariens, & il estoit particulierement animé contre les Evesques du Concile de Lampsaque, parce que cette assemblée avoit condanné les Evesques Ariens, & encore parce qu'elle avoit anathematizé la confession de Rimini. Estant donc arrivé à Nicomedie, & y ayant fait tenir une assemblée des Evesques Ariens, il y fit venir Eleuse de Cyzic, l'un des principaux des Macedoniens, & luy commanda d'embrasser la foy Arienne. Eleuse resista d'abord, mais [comme toute sa pieté apparente n'estoit pas appuyée sur le fondement de JESUS-CHRIST & de la vraie foy,] la crainte de l'exil & de la confiscation dont on le menaçoit, l'emporta sur sa resolution. (Socr.l.4.c.6.p.214.b.c.)

' A peine eut-il fait cette faute, qu'il s'en repentit. Il s'en retourna à Cyzic; & là au milieu de l'assemblée de son peuple, il se plaignit en pleurant de la violence qu'il avoit soufferte, protesta que le consentement qu'il avoit donné à l'Heresie, estoit un effet de la force dont on avoit usé sur luy, & non de sa volonté: mais que puisqu'enfin il avoit renoncé à sa propre croyance, il falloit que l'Eglise cherchast un autre Evesque pour la conduire. Le peuple de Cyzic qui l'aimoit beaucoup, ne voulut point entendre parler de cette cession, & demeura toûjours attaché à sa conduite & à ses dogmes. ' Philostorge témoigne aussi ce mesme amour que les Cyziceniens avoient pour la foy d'Eleuse. (c. — Philg.l.9.c.13.p.128.)

[Ce détail que nous avons de l'histoire des Macedoniens, vient sans doute de] ' Sabin Evesque de leur secte à Heraclée dans la Thrace, que Socrate cite souvent. Car il avoit fait un recueil des pieces ou des actes de divers Conciles, [qu'il inseroit sans doute dans une suite d'histoire,] ' puisque Socrate se plaint qu'il n'avoit point parlé de l'entrée de Macedone son Patriarche dans l'Episcopat. 'Il paroist qu'il commençoit dés le Concile de Nicée, [& dès l'origine de l'Arianisme.] ' Il mettoit fort au long tout le détail du Concile de Seleucie. *a* Il parloit aussi de ceux que les Macedoniens tinrent sous Julien, *b* & c'est de luy que Socrate tire la lettre synodique de celui d'Antioche en 363. 'Il reconnoissoit encore que les députez des Macedoniens avoient signé le Symbole de Nicée [l'an 366,] & estoient entrez dans la communion du Pape Libere. (Socr.l.1.c.8.p.22.a. — l.2.c.15.p.92.c. — l.1.c.8.p.22.b. — l.2.c.39.p.146.c.d. — *a* l.3.c.10.p.181.d. — *b* c.25.p.204.d. — l.4.c.12.p.214.d.)

[On ne doit pas estre surpris] 'qu'un Macedonien parlât avantageusement d'Eusebe de Cesarée [& des autres auteurs de l'Arianisme ;] ni qu'il taschast au contraire de rabaisser les Peres du Concile de Nicée, '& de décrier S. Athanase. *c* Mais Socrate l'accuse outre cela, de n'avoir pas fait son ouvrage avec toute la fidélite que doit un historien : car il omettoit volontairement diverses choses, renversoit [l'ordre de] quelques autres, & tournoit tout à l'avantage de sa secte, [au lieu de ne chercher que la verité.] 'Il mettoit l'Epistre du Concile d'Antioche à Jule, mais non la réponse qu'y fit ce Pape ; & pour l'ordinaire il oublioit toutes les pieces qui établissoient la Consubstantialité, au lieu qu'il inseroit avec grand soin dans son recueil toutes celles qui en favorisoient l'abolition, ou qui ne s'en servoient pas. 'Il semble qu'il omettoit entierement non-seulement l'ordination, mais mesme toute l'histoire de Macedone, pour n'estre pas obligé de representer tant de cruautez qui l'avoient rendu odieux. ' Il omettoit aussi toutes les cruautez commises à Alexandrie [en 373,] après la mort de S. Athanase, parce que, dit Socrate, estant à moitié Arien, il cachoit la honte & les violences injustes de ses amis : '& il ne parloit jamais contre eux. (l.1.c.8.p.22.b\|31.d. — l.2.c.15.p.92.b. — *c* l.1.c.8.p.22.b. — L'an de J.C. 366. — l.2.c.17.p.95.b. — c.15.p.91.b.c. — l.4.c.22.p.231.a.b. — l.2.c.15.p.91.c.)

[Mais comme les Macedoniens, quoi qu'à demi Ariens, estoient néanmoins fort opposez depuis l'an 360, à ceux qui l'estoient tout-à-fait, je ne sçay si cette retenuë de Sabin à leur égard, ne marqueroit point qu'il écrivoit sous Valens dans le temps que les purs Ariens estoient encore tout-puissans. Ainsi il aura pu succeder à Hypatien, qui vivoit encore en 364.] ' Vossius le fait un peu posterieur sans en avoir de raison particuliere. (Voss.h.gr.l.2.c.20.p.261\|l.4.c.20.p.497.)

a Socrate & Sozomene disent qu'Eudoxe ayant appris qu'Eleuse s'estoit retracté de ce qu'il avoit fait à Nicomedie, "envoya Eunome à Cyzic pour l'en chasser par l'autorité de l'Empereur, & prendre sa place. [Mais nous avons " remarqué autrepart, qu'Eunome avoit déja formé un parti contraire à celui d'Eudoxe dès le temps de Jovien au plustard. C'est ce qui confirme beaucoup le sentiment de Philostorge son disciple, & de Theodoret, qui mettent sa substitution en la place d'Eleuse, & sa deposition par Eudoxe mesme, du temps de Constance, dans les années 360 & 361. Et comme d'une part personne ne témoigne qu'il ait esté deux fois fait Evesque de Cyzic, & que de l'autre Philostorge qui marque toute la suite de sa vie, en raporte des particularitez toutes contraires à ce que Socrate & Sozomene en disent ici ; il est difficile de douter que ces deux auteurs ne se soient trompez, au moins pour ce qui regarde l'ordre du temps. (*a* Socr.l.4.c.7.p.215.a.b\|Soz.l.4.c.8.p.648 c d — &c. — V.§.97.)

Il semble qu'Eleuse ne fut pas le seul des Semiariens qui éprouva la violence de Valens : & je ne voy pas de temps auquel on puisse mieux raporter qu'à celui-ci, ce que dit S. Basile,] ' qu'après le Concile de Lampsaque Eustathe signa la confession de Nicé en Thrace. [Il est assez difficile de juger ce que c'est que cette confession, si l'on n'entend celle de Rimini, qui fut premierement signée à Nicé en Thrace vers le dixiéme d'Octobre 359, & que Valens contraignit Eustathe de la signer de nouveau, comme il y avoit contraint Eleuse. (Bas.ep.82.p.155.a.)

Les Catholiques de Constantinople éprou-

éprouverent sa fureur aussi-bien que les Macedoniens ;] ' & il les chassa de la ville, ou au moins il ordonna qu'on les en chassast : [ce qui ne les empescha pas d'y demeurer, ou d'y retourner bien-tost après.]

L'an de J.C. 366.

Socr.l.4.c.9.p.217.d.

' Les Novatiens qui suivoient la foy de Nicée, en furent aussi chassez avec Agele leur Evesque, dont Socrate & Sozomene disent des merveilles ; & leurs Eglises furent fermées : mais elles furent bien-tost ouvertes, & Agele rappellé par le credit d'un Prestre de leur secte nommé Marcien, que Valens avoit mis auprès de ses filles Anastasie & Carose pour leur apprendre les belles lettres. [Il importoit peu à Valens & au démon que Marcien fust Heretique, pourvu qu'il ne fust pas Catholique ; & l'on vit encore ici ce que S. Cyprien remarquoit des mesmes Novatiens, Que le diable n'a pas accoutumé de persecuter ceux qui sont déja ses serviteurs.

p.218.a | Soz.l.6.c.9.p.649.a.b.

Comme les Catholiques estoient ses veritables ennemis, il les traita, par la permission de Dieu, d'une maniere bien differente. Car pour nous servir des termes allegoriques de S. Gregoire de Nazianze,] ' il s'éleva alors tout-d'un-coup une nuée chargée de gresle, dont les éclats furieux portoient de toutes parts l'horreur de la mort, & qui brisoit toutes les Eglises sur lesquelles elle crevoit, c'est-à-dire toutes celles où Valens mettoit le pié. Ce Prince n'estoit pas moins ennemi de Jesus-Christ, qu'amateur de l'or ; & n'estoit pas moins travaillé de la maladie de l'Heresie, que de celle de l'avarice. ' Ses yeux n'estoient pas capables de s'élever jusques à la connoissance de la Trinité auguste ; & comme ils estoient continuellement rabaissez vers la terre par ceux qui dominoient sur son esprit, il s'efforçoit d'y rabaisser aussi la divinité, & de mettre au rang des creatures la nature divine & increeé du Sauveur.

Naz.or.20.p.337.d.

p.338.b.

' Ce fut par les mouvemens de cette impieté, qu'il declara aux Catholiques une guerre plus cruelle que toutes celles des Barbares, puisqu'elle ne ruinoit pas des maisons, des villes, & d'autres choses de cette nature ; mais qu'elle leur ravissoit leur ame propre. Il estoit accompagné d'une armée digne de luy, c'est-à-dire de ces miserables Prelats, de ces cruels " tyrans des peuples, qui avoient déja asservis une partie des Eglises, qui en attaquoient d'autres, & qui esperoient de reduire encore le reste par l'aide & par la puissance du Prince qui usoit deja de violences, & qui menaçoit d'en employer encore de plus grandes à l'avenir.

b.c.

" Tetrarques.

[On ne sçait néanmoins rien de particulier de cette persecution, sinon que] ' Valens estant venu " dans cet esprit de fureur à Cesarée en Cappadoce, où il pretendoit mettre les Eglises entre les mains des Ariens, Eusebe qui en estoit alors Evesque estant soutenu par le courage & l'éloquence " de S. Basile, [ne se rendit pas avec la mesme lascheté que Dianée son predecesseur,] mais défendit la verité avec tant de constance, que Valens & tous ses Evesques Ariens, furent contraints de se retirer sans avoir rien fait de ce qu'ils vouloient.

d | Soz.l.6.c.15.p.656.657.

" Note 81.

" V. S. Basile.

ARTICLE CVIII.

Les Macedoniens se resolvent à s'unir de foy & de communion aux Occidentaux contre les Ariens ; deputent au Pape Libere : Leurs deputez signent le Symbole de Nicée.

[On voyoit en ce temps-là une chose assez extraordinaire, les Heretiques persecuter les Heretiques mesmes, autant ou plus que les Catholiques. Cette guerre que satan faisoit à satan, donnoit lieu d'esperer que la fin de son regne approchoit ; & l'évenement verifia la parole de Jesus-Christ. Il fit voir que Dieu n'avoit pas seulement permis la persecution des Semiariens, pour commencer dés ce monde la juste punition de ceux qui devoient demeurer dans leur infidelité, tel qu'on peut dire avoir esté Eustathe de Sebaste, & Eleuse de Cyzic ; mais encore pour pousser par une heureuse violence dans le port de l'Eglise Catholique, ceux qu'il avoit predestinez au salut éternel, du nombre desquels on peut esperer qu'estoit Silvain de Tarse, vu la maniere dont en parle S. Basile,] ' qui le traite de bien-heureux après sa mort.

Bas.ep.79.p.143.d | ep.82.p.151.b.

[Il y a apparence, comme nous avons dit, que plusieurs d'entre eux n'avoient point d'autre foy que celle de l'Eglise : mais le refus du mot de Consubstantiel, pouvoit donner lieu de les soupçonner encore ; & quoiqu'il paroisse qu'ils estoient dans la communion de quelques Eglises Catholiques de l'Asie Mineure, puisque S. Basile estoit mesme uni d'une amitié particuliere avec Eustathe, néanmoins il est certain par le Concile de Tyanes, qu'ils estoient separez de celles de l'Occident, & mesme d'une partie de l'Orient.]

' Se voyant donc persecutez avec la derniere rigueur par les Ariens, ils s'envoyerent divers messages les uns aux autres pour consulter ce qu'ils avoient à faire, [& n'ayant pas la liberté de s'assembler tous en un mesme lieu,] ' ils tinrent divers Synodes à Smyrne, en Pisidie, en Isaurie, en Pamphylie, & en Lycie ; ' & ils resolurent enfin qu'il valoit mieux recourir à l'Empereur Valentinien, au Pape Libere, ' & à tous les autres Evesques de l'Italie & de l'Occident, ' & embrasser leur croyance, que de communiquer avec Eudoxe & son parti.

Socr.l.4.c.12.p.219.d.

p.220.b.

p.219.b.

p.220.d.

p.219.d.

' Ils deputerent pour ce sujet à Valentinien, Eustathe de Sebaste, Silvain de Tarse, & Theophile de Castabales en Cilicie, ' ausquels ils donnerent commission de ne point disputer contre Libere touchant la foy, mais de communiquer avec l'Eglise Romaine, & de confirmer [par leurs signatures] la foy de la Consubstantialité. ' Ils leur donnerent aussi diverses lettres des Conciles qui les avoient deputez, ' adressées à Libere & aux Evesques de l'Occident, comme à ceux qui avoient toûjours conservé depuis les Apostres la pureté de la vraie foy, & qui estoient plus obligez que les autres à maintenir la Religion. Ils les prioient donc d'assister de tout leur pouvoir les Prelats qu'ils

d | Soz.l.6.c.10.p.650.c.

Socr.l.4.c.12.p.220.a.

a.b.

Soz.p.650.c.

qu'ils avoient deputez, de déliberer avec eux sur ce qu'il y avoit à faire, & de trouver un moyen propre pour rétablir les affaires de l'Eglise. ' Ils confirmoient par ces lettres la foy de Nicée. (c.11.p.651. c.)

' S'il falloit raporter à ce temps-ci, comme fait Blondel, le Concile de Paris dont nous avons l'Epistre dans S. Hilaire; ' il faudroit dire que les Evesques d'Orient avoient écrit une lettre à Saint Hilaire, ' où ils approuvoient le mot de substance, ' & demandoient que l'on tinst pour excommuniez, Auxence, Ursace, Valens, Caius, Megase, & Justin; qu'on rejettast aussi tous les Evesques Apostats mis à la place de ceux qu'on avoit chassez, & que l'on condannast quelques propositions qu'ils avoient jointes à leur lettre. [Mais nous croyons que tout cela convient à l'année 360.] (Blond. prim. p. 127. — Hil.fr.2.p. 1. — p.2. — p.3. — V. S. Hilaire.)

' La lettre que Libere récrivit aux Macedoniens, est adressée nommément à 59 Evesques, & à d'autres en general; d'où nous apprenons ceux qui luy avoient écrit. [Les 59 Evesques nommez nous sont la pluspart inconnus.] ' Le premier est nommé [Hythie dans quelques éditions de Socrate,] Evethe dans la derniere, ' & Hypace dans Baronius. [C'est assez probablement Hypatien de Heraclée.] ' D'autres aiment mieux croire que c'est un Hypsie, qui paroist avoir esté Evesque de Parnasse dans la Cappadoce, comme nous [u] dirons dans la suite. [Je ne sçay si Cyrille qui est le second, ne seroit point celui de Jerusalem : au moins il avoit toûjours esté censé du parti des Semiariens.] ' Il y avoit néanmoins vers ce temps-ci un autre Cyrille dans la petite Armenie. ' Elpide [pourroit estre] celui de Satales, [si ce n'est que cette Eglise avoit esté long-temps sans Evesque, lorsque S. Basile luy en donna un en 371. Eortase estoit Evesque de Sardes, & Neon de Seleucie. Le nom d'Eleuse ne se trouve point parmi ces 59 Evesques : ce qui est étrange, puisque selon les historiens, il vivoit encore long-temps après.] (Bar.365. §. 11. — Socr.l.4.c. 12.p.221.a. — Bar.365.§ 11. — Blond. prim. p. 140. — V. §.130. — Bas.ep.187. p.202.d. — ep.183. p. 197.b.)

' Eustathe, Silvain, & Theophile, députez de tous les autres, estant arrivez à Rome, & n'y trouvant point Valentinien, " qui estoit dans les Gaules occupé à faire la guerre contre les Barbares [d'Allemagne,] ' ils n'oserent, dit Sozomene, entreprendre de l'aller trouver, à cause que la guerre rendoit le voyage impossible : [ce qui n'est pas fort probable, puisque la guerre estoit le long du Rhein,] ' & que durant ce temps-là Valentinien demeuroit ordinairement à Paris.] Ils crurent peut-estre qu'il leur estoit avantageux d'avoir avant toutes choses la communion du Pape : Et ainsi quelque raison qu'ils en eussent,] ' ils luy presenterent leurs lettres. (Socr. p. 220.a. — V. son titre §.13. — Soz.l.6.c. 10.p.650. d. — Amm.l.27. p.334.335. — Socr. p. 220 a.)

' Libere refusa d'abord absolument de les écouter, parce qu'estant Ariens, & ayant aboli la foy de Nicée, ils ne pouvoient pas estre receus par l'Eglise. ' Ils répondirent, dit Socrate, qu'ils s'estoient repentis de leur erreur, & avoient enfin connu la verité. ' Ils deplorerent publiquement [ou ici, ou l'année suivante au Concile de Tyanes,] la surprise par laquelle on les avoit engagez à signer la foy du parti d'Eudoxe, (c'est celle de Rimini.) Ils dirent que pour se relever de cette faute, ils n'avoient pas trouvé de meilleur moyen que de venir à Rome y apprendre la foy des Peres, afin de corriger par l'approbation de cette doctrine sainte, le tort qu'ils avoient fait aux Eglises en consentant à l'Heresie; ' & que néanmoins ils avoient dès auparavant renoncé à la croyance des Anoméens, & confessé que le Fils estoit semblable au Pere en toutes choses; ce qui estoit le confesser Consubstantiel. (a. — a.b. — Bas. ep 82. p.152.e. — Socr. p. 220.b.)

' Libere voulut avoir par écrit la declaration de leurs sentimens; sur quoi ils luy presenterent un acte écrit de leur main en forme de lettre, raporté par Socrate. ' Ils y prennent le titre de deputez des Conciles de Lampsaque, Smyrne, & autres, vers Libere & tous les Evesques de l'Occident; [soit que le Concile de Lampsaque leur eust déja donné quelque commission semblable à celle qu'ils avoient receuë des autres, ce qui n'est pas néanmoins aisé à croire; soit parce que les Evesques qui les avoient députez estoient ceux mesmes qui avoient composé le Concile de Lampsaque :] ' & en effet, ils regardent tous ces Conciles comme n'en faisant qu'un. (b|221.d. — p.220 c.d| 221.d. — c.)

' Ils approuvent donc par cet acte, tant au nom de leurs confreres, qu'au leur propre, les decisions du Concile de Nicée, particulierement pour la Consubstantialité. ' Ils y condannent Arius avec sa doctrine & ses disciples, & toutes les autres Heresies, entre lesquelles ils mettent celle des Marcelliens; mais particulierement ce qui s'estoit fait à Rimini contre le Concile de Nicée, & la confession fabriquée à Nicé qu'on leur avoit fait signer à Constantinople par des tromperies & des parjures. ' Ils inserent ensuite le Symbole de Nicée tout entier avec ses anathematismes, comme leur veritable foy, 'laquelle eux & ceux au nom desquels ils parlent, avoient tenuë dès auparavant, qu'ils tenoient encore, & qu'ils tiendroient toûjours à l'avenir. ' Enfin, après avoir signé cette lettre de leur main & de leur propre mouvement, comme ils le disent, ' ils y ajoûtent une promesse, Que si desormais eux ou ceux pour qui ils parlent, sont accusez de quelque chose, ils subiront le jugement de tel Evesque que le Pape voudra, & iront le trouver avec les lettres de sa Sainteté. [Blondel n'explique point cette protestation qu'on luy avoit objectée, quoi qu'il s'y fust engagé. Elle a quelque raport] ' à celle qu'Ursace & Valens avoient faite à Jule en une rencontre pareille, l'an 349. (d. — p.221.a.b. — b c.d. — a|220.d. — p.221 d. — d|221.a|n. p.51.2.d. — Hil.fr.1. p. 25.)

ARTICLE CIX.

Les Macedoniens sont receus par Libere : Mort de ce Pape.

' Après que les députez des Macedoniens eurent donné une declaration si formelle & si authentique, ' dont l'écrit original fut conservé à Rome, *a* Libere les admit à la communion, & leur donna (Socr.l.4 c. 12.p.222.a. — Bas. ep 82. p 152 d. — a Socr. p. 222.a.)

donna des lettres pour les 59 Evesques Macedoniens qu'il nomme, ' & generalement pour tous les Evesques Orthodoxes de l'Orient, comme luy de sa part écrit au nom de tous les Evesques d'Italie & de l'Occident. ' Il témoigne d'abord à ceux à qui il écrit, la joie qu'il a receuë tant de leurs lettres, que de l'acte par lequel leurs deputez avoient signé la foy de Nicée, & ainsi s'estoient trouvez unis de croyance, tant avec luy, qu'avec les Evesques d'Italie & de l'Occident. Il les assure que presque tous ceux qui avoient assisté au Concile de Rimini, avoient retracté leurs signatures, & n'en estoient que plus animez contre les Ariens à cause de la violence qu'ils leur avoient faite. [Cette lettre est du style ordinaire de Libere, qui assurément n'avoit pas le don d'éloquence.]

(c'n.p.52.1. a. — l.4.c.11.p. 212-214.)

' S. Basile dit que la lettre qu'Eustathe apporta de Rome, le rétablissoit en son Evesché. [Il n'y a pas d'apparence qu'il en entende une autre que celle-ci, où néanmoins nous n'en trouvons rien, qu'en ce que le Pape le reconnoist comme un Evesque de l'Eglise Catholique; ce qui estoit un préjugé pour le faire reconnoistre aussi par les autres. Et c'est apparemment tout ce que S. Basile à voulu dire.]

(Bas. ep 74. p.115.c.)

' Libere joignit à sa lettre l'acte que les deputez luy avoient donné; *a* d'où vient que Saint Basile dit qu'Eustathe avoit apporté de Rome la confession qu'il avoit faite de la Consubstantialité, ' & qu'il en avoit presenté l'acte de sa main au Concile de Tyanes.

(Socr. p. 212.d — a Bas. ep. 82.p.153. e. — p.152.e.)

' Baronius ne doute pas que Libere n'eust assemblé un Concile à Rome pour une occasion si importante. [Mais il y a quelque lieu d'estre surpris qu'on n'ait pas obligé Eustathe & les autres à renoncer à leurs erreurs contre la divinité du Saint Esprit. Cela semble nous obliger de dire qu'ils ne s'expliquoient pas encore si ouvertement sur cette erreur, & qu'on ignoroit alors en Occident qu'elle faisoit un des principaux points de leur doctrine.

(Bar.365.§. 16.)

[Cette action fut apparemment la derniere du pontificat de Libere,] ' qui mourut le [23 ou] 24 de Septembre en cette " année 366, comme nous l'apprenons du Prestre Marcellin, dont l'autorité est preferable à tout autre. ' Ainsi ayant commencé le 22 de May 352, [il a gouverné durant quatorze ans, quatre mois, & un jour ou deux.] ' On écrit qu'il fut enterré sur le chemin du Sel dans le cimetiere de Priscille.

(Mar. & F. p.4.5. — Note 82. — Buch.p. 273 | Boll. pont.p.51. c. — Boll.apr.t. 1.p.31.2.)

' Nous trouvons aussi-tost après sa mort une Eglise qui portoit son nom, sans doute parce qu'il l'avoit bastie. ' On tient pour constant que c'est celle " qu'on appelle aujourd'hui Sainte Marie Majeur; & on luy a encore donné d'autres noms. ' Ce fut le Pape Sixte III. qui la dedia sous le nom de la Sainte Vierge après le Concile d'Ephese. [On pretend qu'il y avoit encore une autre Eglise de Libere vers le Vatican, où l'on voit jusqu'aujourd'hui son image.

(Mar. & F. p.6.7. — Bar.367.§. 61 Florent. p.726.727. — Note 83. — Florent. p. 729.)

La faute de Libere, non plus que de quelques autres, n'a pas empesché l'Eglise d'avoir de la veneration pour sa memoire;] ' & on trouve son nom dans les plus anciens Martyrologes des Latins, qui portent le nom de S. Jerôme, dans Raban, dans Vandelbort, dans les anciennes additions de Bede, & dans divers autres. La pluspart le mettent le 23 de Septembre, & quelques-uns le 24. ' Les Grecs l'ont mis dans leur office le 27 d'Aoust comme un Saint & un glorieux Confesseur. ' Quelques anciens Martyrologes marquent à Rome le 17 de May S. Libere Evesque. Mais on ne sçait si ce n'est point quelque autre Saint. ' Deux manuscrits en font memoire le 24 d'Avril avec le Pape Benoist II, apparemment à cause d'une translation de leurs corps faite par Serge II. vers l'an 700. On marque que les Cophtes l'honorent aussi le sixiéme d'Octobre.

(p. 854.2 | Boll. pont. p.51.f. — Menæa, p. 193. — Florent. p. 535.536. — Boll. pont. p.51.f | 52. a.)

[La veneration de sa memoire est autorisée par les plus illustres des Peres.] ' Car S. Epiphane le qualifie *bien-heureux*, *a* & S. Basile *très-heureux*. *b* Sirice se fonde sur les decrets de Libere son predecesseur de venerable memoire. *c* S. Ambroise l'appelle d'heureuse *d* & de sainte memoire, *e* & il raporte un discours qu'il fit publiquement à Marcelline sa sœur, *f* en luy donnant le voile de la virginité le jour de Noël dans l'Eglise de S. Pierre. Il avoit accoutumé de s'entretenir souvent de ce discours avec sa sœur, & il luy devoit, dit-il, estre d'autant plus agréable, que celui qui l'avoit prononcé estoit un homme plus saint. [Mais il est visible que S. Ambroise y a donné son style, bien different de celui de ce Pape, dont " le discours n'estoit pas fort poli, comme on le peut juger par des lettres qui nous restent de luy dans les fragmens de Saint Hilaire, & en quelques autres endroits.]

(Epi.75. c. 2.p.906.b. — a Bas. ep. 74.p.125. c. — b Conc. t. 2.p.1018.a. — c Amb. virg.l.3.p. 473.c. — d p.175.m. — e p.473-475. — f p.473.c. — V.S.Damase.)

' Celle que nous avons en grec à S. Athanase, & qui est comme une confession de foy, [* est au moins fort suspecte.] ' Car pour la lettre au mesme Saint qui n'est qu'en latin, & celle qui est adressée à tous les Evesques, datée l'une & l'autre par des Consuls qui ne furent jamais, on convient qu'elles sont visiblement fausses. [Je ne croy pas qu'on soit aussi fort assuré] ' des trois decrets qu'on luy attribuë. ' Sirice cite la défense qu'il avoit faite de rebaptizer les Ariens.

(Conc.t.2. p.756. — * V.S. Athanase. — p.760.c | 765.b. — p.768.c. — p.1018.a.)

[" Damase fut élu à la place de Libere; & chacun sçait les troubles qui suivirent cette élection; mais ce n'est pas ici le lieu de les raporter.]

(V.S.Damase.)

ARTICLE CX.

Les Macedoniens sont reçus en divers endroits de l'Occident: Les Ariens se brouillent dans l'Illyrie.

' POur continuer l'histoire d'Eustathe & des autres deputez des Orientaux; ayant receu les lettres de Libere, ils s'en allerent en Sicile, où ils firent assembler le Concile de la province. Ils y confesserent aussi la Consubstantialité & la foy de Nicée, & ils en receurent des lettres conformes à celles du Pape.

(Socr.l.4.c. 12 p.224. b.c.)

'Socrate & Sozomene disent qu'ils s'en retournerent de là en Orient. [" Mais il semble necessaire de dire qu'ils furent encore

(c | Soz.l.6. c.12.p 651: b. — Note 84.)

core auparavant en d'autres provinces, ou tous ensemble; ou, ce qui est plus probable, l'un en un lieu, l'autre en un autre, pour gagner du temps.] 'Car il est certain, selon Sozomene, qu'ils apporterent au Concile de Tyanes les lettres non-seulement de Libere, & des Evesques de Sicile, mais aussi de ceux d'Italie, d'Afrique, & des Gaules, qui convenoient tous dans les mesmes sentimens, & dont le nombre estoit beaucoup plus grand, que ceux qui s'estoient trouvez au Concile de Rimini, [où ils estoient néanmoins 400.

Soz.p.651. b.c.

S'ils furent aussi en Illyrie, comme il est aisé de le presumer, ils peuvent bien avoir esté cause du changement de Germine Evesque de Sirmich la principale ville de l'Illyrie, qui abandonnant les blasphêmes les plus grossiers des Ariens, se reduisit vers la fin de cette année au parti des Semiariens, & parut mesme presque Catholique.] 'Nous avons de cet Evesque une profession de foy, par laquelle il declare qu'il croit le Fils vray Fils, parfait, & entierement semblable au Pere en divinité, en majesté, "& en beaucoup d'autres choses. 'Le titre de cette profession porte qu'il la fit contre les Ariens qui avoient signé à Rimini contre leur conscience, [ce que je n'entens pas bien. Il semble qu'il ne l'ait faite qu'après l'an 364,] 'auquel S. Hilaire le joint encore à Ursace, Valens & Auxence, comme le compagnon de tous leurs blasphêmes.

Hil.fr.2.p. 6. &c. p.5. in Aux. p. 121.a.d.

[Soit donc à cause de cette profession de Germine, soit pour quelque autre sujet,] 'le bruit s'estant repandu parmi les Ariens qu'il se separoit de leurs sentimens, Valens [de Murse,] & Paul qui estoit aussi Arien, luy en écrivirent, comme on le peut tirer d'une lettre où cet endroit est corrompu, & le sommerent en mesme-temps de punir quelques-uns de ses Clercs, qu'on accusoit d'avoir fait injure aux Evesques Pallade & Caius. Germine leur récrivit par Jovien Diacre, & Martyre Soudiacre, & declara qu'il estoit tout prest de conserver avec eux la paix & la charité; mais il ne les satisfit point sur le sujet de sa foy: & au contraire Jovien & Martyre declarerent qu'il soutenoit que le Fils estoit semblable au Pere en toutes choses. Il ne leur fit non plus aucune raison touchant ses Ecclesiastiques accusez.

fr.1.p.40. 41.

'Sur cela Valens & Paul s'estant assemblez à Singidon avec Ursace & Caius, ils récrivirent tous quatre à Germine pour le presser de declarer nettement qu'il tenoit le formulaire de Rimini qu'il avoit promis de ne point abandonner, & qui portoit seulement que le Fils est semblable au Pere, mais non qu'il le fust en substance, ni en toutes choses. Ils vouloient encore l'obliger à protester qu'il n'avoit point dit, qu'il ne disoit, & qu'il ne diroit jamais que le Fils est semblable au Pere en toutes choses, hormis que le Pere n'a point esté engendré. Ils luy promettoient que pourvu qu'il satisfist sur ces choses, on laisseroit à sa discretion la punition de ses Ecclesiastiques accusez. Nous avons encore cette lettre datée du 18 Decembre 366. Ceux qui l'écrivoient en retinrent copie.

Ibid.

[Nous ne voyons point ce qui arriva ensuite:] 'Mais nous avons une lettre de Germine à huit Evesques, autres que les quatre precedens, par laquelle il témoigne avoir appris d'un officier de la Prefecture, que ces huit Evesques desiroient savoir de luy ce que les quatre autres trouvoient à redire dans sa foy. 'Surquoi il leur declare qu'il tient le Fils semblable au Pere en toutes choses, hormis qu'il est engendré, qu'il est Dieu de Dieu: "Qu'il ne reconnoist aucune difference entre la divinité du Pere & celle du Fils: 'Que la divinité du Pere n'est pas moins veritable dans le Fils, selon la forme de Dieu, que nostre chair est veritable dans luy, selon la forme d'esclave: Qu'il n'est pas plus creature que brebi; porte, &c. '& que tous ces noms ne marquent point sa generation divine, selon laquelle il n'est point tiré du néant, mais engendré de Dieu son Pere. Il se reduit néanmoins au formulaire de Sirmich, signé en presence de Constance d'heureuse memoire, [le 22 de May 359.] 'Il fait signer cette lettre par trois Prestres, parce qu'il avoit mal aux mains; '& l'envoie par un officier laïque, parce que c'estoit le premier qu'il avoit trouvé après un Diacre qu'il avoit envoyé à ces mesmes Evesques. Il les prie de publier ses sentimens à tout le monde, '& de luy en mander leur pensée. [Nous ne savons rien davantage sur cette affaire.

p.41. p.42. &c. p.43. p.44. p.45. p.44. p.45.

Nous verrons dans la suite Ursace, Valens, & Caius, excommuniez par toute l'Eglise. Nous avons "déja dit] 'qu'Eunome ayant esté banni vers 369, & estant conduit par Murse, Valens l'y receut & l'y traita fort-bien; & ayant mesme esté trouver l'Empereur Valens avec Domnin de Marcianople, ils obtinrent de luy la grace & le rappel de cet infame Heresiarque. [Il semble assez probable "qu'il suivit l'Empereur Valens à Cesarée en 371.]

V.§.99. Philg.l.9. c.3.p.119. V.S.Basile.

ARTICLE CXI.

Les Macedoniens sont receus par le Concile de Tyanes: Beaucoup d'entre eux rejettent l'union: Valens veut chasser les Evesques Catholiques rappellez par Julien; est baptizé par Eudoxe.

L'AN DE JESUS-CHRSIT 367.

[EUSTATHE, Silvain, & Theophile, estant retournez en Orient, ce que nous ne croyons pas pouvoir s'estre fait avant l'an 367,] 'il arriva dans le mesme temps qu'il se tenoit un Concile à Tyanes en Cappadoce, où se trouverent Eusebe de Cesarée, Athanase d'Ancyre, S. Pelage de Laodicée, Zenon de Tyr, Paul d'Emese, Otrée de Melitene, S. Gregoire de Nazianze le pere, & beaucoup d'autres qui avoient fait profession de la Consubstantialité dans le Concile d'Antioche [à la fin de 363,] 'ce qu'on ne doit entendre que d'une partie d'entre eux, & mesme Otrée n'avoit esté fait

Soz.l.6.c. 12.p.651. b. Blond. Prim. p. 143.

Evesque que depuis ce Concile; 'puisque Urane de Melitene y assista.

[Comme Eustathe & les autres ne songeoient alors qu'à se fortifier par l'union des Catholiques,] 'ils s'adresserent au Concile de Tyanes, y presenterent les lettres qu'ils apportoient de diverses provinces d'Occident, '& Eustathe y communiqua l'acte qu'il avoit apporté de Rome, 'où estoit la signature qu'il avoit faite de la Consubstantialité, [c'est-à-dire la lettre du Pape, avec l'acte des députez qui y estoit attaché.]

'Toutes ces choses y furent luës avec beaucoup de joie. *a* Eustathe fut rétabli dans sa dignité, [c'est-à-dire qu'il fut reconnu & receu pour Evesque legitime de l'Eglise Catholique :] 'Et le Concile écrivit à toutes les Eglises d'Orient, pour les prier de lire les decrets des Evesques "d'Asie, [c'est-à-dire du Concile de Smyrne, & des autres qui avoient député Eustathe, Silvain, & Theophile;] de lire encore les lettres de Libere & des Prelats d'Italie, d'Afrique, des Gaules, & de Sicile; de considerer leur grand nombre; de témoigner par leurs lettres qu'ils estoient du sentiment de ces Prelats, [qui embrassoient tous le Concile de Nicée & rejettoient celui de Rimini,] & de se vouloir assembler à Tarse en un jour qu'ils marquoient, pendant que le primtemps le leur permettoit encore. [Il semble donc que le Concile de Tyanes ait esté tenu au commencement du primtemps de l'an 367, & celui de Tarse indiqué pour un mois ou deux après, avant que les chaleurs extrêmes de la Cilicie pussent empescher les Prelats de s'y assembler.]

'Les Macedoniens, dit Socrate, faisoient divers voyages vers les Evesques Catholiques, pour les prier de se trouver à Tarse, afin d'y confirmer la foy de Nicée, & d'éteindre toutes les factions, les inimitiez & les disputes. La chose eust bien pu réüssir de la sorte; [& c'eust esté une extrême joie pour l'Eglise : mais Dieu ne la luy voulut pas accorder encore. Les Macedoniens mesmes s'y opposerent;] 'lorsque le Concile de Tarse estoit près de se tenir, environ 34 Evesques assemblez à Antioche dans la Carie, témoignerent qu'ils estoient ravis du soin qu'on prenoit de pacifier & de réünir les Eglises, mais ils rejettoient en mesme-temps le mot de Consubstantiel, & ils pretendoient qu'il falloit conserver la confession d'Antioche confirmée à Seleucie, puisqu'elle venoit du saint Martyr Lucien, & que leurs peres l'avoient établie avec tant de fatigues & tant de sueurs.

[Il ne falloit pas douter que les Ariens ne s'opposassent encore bien plus hautement à la tenuë du Concile de Tarse, que les Macedoniens d'Asie.] 'La nouvelle de son indiction enflamma de colere Eudoxe leur chef; & comme il estoit tout-puissant sur l'esprit de l'Empereur, il maltraita tellement ceux qui poursuivoient ce Concile, qu'il l'empescha entierement. 'Il fit mesme écrire ce Prince sur ce sujet avec de grandes menaces. Sozomene ajoûte comme une suite des mauvais conseils d'Eudoxe, & de l'opposition de Valens au Concile de Tarse, que ce Prince commanda aux Gouverneurs des provinces, de chasser des Eglises ceux qui ayant esté bannis sous Constance, s'estoient rétablis sous Julien. 'Cet édit condannoit à de grosses amendes tous les Gouverneurs, leurs Officiers, & les Magistrats des villes, s'ils negligeoient de l'executer; & les menaçoit mesme de punition corporelle.

'Sozomene ne marque pas néanmoins d'autre effet de cet édit si important, que la persecution de Saint Athanase, "qui en sortit victorieux : [& nous verrons que S. Melece qui estoit compris encore plus que luy dans cette declaration, ne sera banni que quelques années après. Je ne sçay s'il faut dire que Sozomene s'est trompé en joignant ceci avec le Concile de Tarse, ou si la guerre des Gots qui commença cette année, en empescha l'effet, & rallentit un peu la persecution durant les trois années suivantes, dans lesquelles on ne voit pas par les historiens qu'elle ait esté fort violente; ou si S. Melece en fut exemt durant quelque temps par une protection particuliere de Dieu, comme S. Athanase.] 'La lettre de Valentinien aux Eglises d'Asie, montre que la persecution avoit déja esté grande en cette province, & qu'il y avoit eu plusieurs Evesques chassez [dès l'an 368, si elle a esté écrite cette année-là, comme des personnes habiles l'ont cru. Mais cela n'est pas certain, & "il y a mesme quelque raison de croire qu'elle n'a esté écrite que plusieurs années depuis.

Cela n'empesche pas néanmoins qu'on ne croie qu'il y a eu cette année quelque nouvelle persecution contre les Catholiques.] 'Car Socrate parlant d'une gresle prodigieuse "qui tomba le 2 [ou le 4] de Juillet, dit que beaucoup de personnes crurent que c'estoit une punition de Dieu, à cause d'un grand nombre d'Ecclesiastiques que Valens avoit bannis, sur ce qu'ils refusoient de communiquer avec Eudoxe.

'Nous avons dans S. Athanase "une lettre qu'il écrivit vers ce temps-ci à tous les Evesques d'Egypte, de Syrie, de Phenicie, & d'Arabie, pour les exhorter à demeurer inébranlables dans la persecution qui s'élevoit alors contre l'Eglise. 'Il y assure que la pluspart des peuples & des Evesques conservoient la pureté de la foy; quoique beaucoup d'Evesques cachassent leurs sentimens, les uns par ambition de s'élever, les autres par la crainte des [Ariens] qui gouvernoient les plus grandes villes. 'Il y recommande fort particulierement la divinité du S. Esprit, [à cause des Macedoniens.

Ce que nous avons dit jusqu'ici depuis l'an 365, fait assez voir que Valens avoit déja pris tout ouvertement la protection des Ariens. Philostorge veut mesme] 'qu'Eudoxe qui l'attira à son parti par ses tromperies, & le prevint contre les Catholiques, 'eust gagné son esprit dès l'hiver qu'il passa à Constantinople la premiere année de son regne en 364 & 365. 'Mais sa femme nommée Dominique, *a* qui l'avoit trompé par ses persuasions, l'entraina enfin jusqu'au fond de l'abysme où

Marginalia (left column): Socr.l.3.c.25.p.204.c. — Soz.p.651.b.c. — Bas.ep.82.p.152.d. — p.153.c. — Soz.p.652.c. — *a* Bas.ep.74.p.125.c. — Soz.p.652.c. — Note 85. — Socr.l.4.c.12.p.224.c. — Soz.l.6.c.12.p.652.d|n.p.140.1.2. — Socr.p.224.d. — Soz.p.653.a.

Marginalia (right column): b. — a.b. — V. Saint Athanase §.109. — Thdrt.l.4.c.7.p.668. — Note 86. — Socr.l.4.c.11.p.218.219. — V. S. Basile. — Ath.cath.t.1.p.570.d. — V. Saint Athanase §.110. — p.571.a.b. — c.d|570.c. — Nyss.in Eun.l.1.p.311.b. — Philg.l.9.c.3.p.119. — Socr.l.5.c.1.p.260.a. — *a* Thdrt.l.4.c.11.p.674.b.c.

où elle s'estoit precipitée avant luy, en luy persuadant de se faire baptizer par les Ariens. Cela arriva en cette année selon la chronique de S. Jerôme, [qui s'accorde parfaitement en cela avec l'histoire.] 'Car Theodoret nous apprend que b. ce fut dans le temps qu'il se preparoit à V.Valens §.6. la guerre des Gots; ["& cette guerre commença cette année dès le primtemps, pour continuer jusqu'à la fin de 369.]

'Ce fut donc avant que de s'engager b. à cette guerre, qu'il voulut recevoir le baptesme. 'Mais la complaisance qu'il c. eut pour sa femme, le porta à le recevoir des mains d'Eudoxe, 'qui dans le temps c.11.p.674. d. mesme qu'il luy donnoit ce Sacrement, luy fit promettre par serment qu'il demeuroit toûjours dans sa doctrine impie, & qu'il chasseroit de toute l'étenduë de son Empire ceux qui y seroient opposez. S. Jerôme semble avoir voulu marquer ce serment, lorsqu'il joint la persecution de l'Eglise au baptesme de Valens par Eudoxe. Valens s'acquitta trop fidélement de cette promesse quelque temps après, [lorsqu'il fut debarassé de la guerre des Gots. Mais on peut y raporter déja ce qu'il fit cette année contre les Catholiques, & pour empescher le Concile de Tarse.]

ARTICLE CXII.

Histoire de S. Bretanion : Ruine de Nicée, Le Pape Damase & S. Athanase agissent contre les Ariens.

L'AN DE JESUS-CHRIST 368.

'VALENS demeura tout l'été de cette année sur le bord du Danube, Amm. l. 27. p. 341. qui se trouvant trop enflé, ne luy permit pas d'entrer dans le pays des Gots. NOTE 87. ["Ce fut assez vraisemblablement dans ce temps-là, qu'arriva ce que raporte Sozomene,] 'lorsque après avoir dit que Soz. l.6. c. 21.p.664. c. quelques Eglises s'estoient maintenuës dans la foy Catholique par la generosité de leurs Prelats, il raporte pour exemple celle de Scythie. 'C'estoit une des Provinces de la Thrace Amm. p. 340. [à l'embouchure du Danube,] 'où il y avoit beaucoup de Soz.p.664. d. chasteaux, de bourgades, & de villes, 'dont les plus celebres sont Dionysiople, Amm. p. 340. Tome, & Calate : *a* mais Tome qui *a* Soz. p. 664.d. estoit une ville grande & riche sur le bord du Pont-Euxin, estoit la Metropole. *b* C'est *b* dl Thdrt. l.4.c.31.p. 703.d. là que residoit l'Evesque, qui par une ancienne coûtume gouvernoit seul toute la Province.

'Celui qui l'estoit alors, appellé Bre- Ibid. tanion, 'estoit un homme excellent en Soz.p 665. b. beaucoup de choses; mais illustre sur tout par la sainteté de sa vie; '& il éclatoit Thdrt. p. 703.d. en toutes sortes de vertus. [Ce que nous allons raporter fit bien voir la solidité de sa vertu.]

'Valens estoit arrivé à Tome; & estant Soz.p.664. d. venu à l'Eglise, il voulut, comme il avoit accoutumé de faire, persuader à Bretanion de communiquer avec les Ariens. L'Evesque luy répondit avec toute la liberté & la generosité d'un grand homme pour défendre la foy de Nicée. 'Il s'a- Thdrt. p. 703.704. nima du zele de Dieu. Il reprocha à ce L'an de J.C. 368, 369. Prince la corruption qu'il introduisoit dans la doctrine de l'Eglise, & l'injustice avec laquelle il persecutoit les Saints : en sorte qu'il pouvoit dire avec David; „J'ay „parlé de vostre loy devant les Rois, & „je n'en ay pas rougi.„ 'Il le laissa en- Soz.p.665. a. suite, & se retira dans une autre Eglise. Tout son peuple qui s'estoit assemblé tant pour voir le Prince, que parce qu'on se doutoit bien qu'il arriveroit quelque chose d'extraordinaire, suivit son Evesque, & se retira avec luy : de sorte que Valens demeura seul avec sa suite ordinaire.

'Il en fut piqué; & ayant fait prendre a. Bretanion, il commanda qu'on le menast en exil : mais il le rappella peu de temps après, de peur, comme on croit, que les Scythes indignez de l'exil de leur Pasteur, ne fissent quelque remuëment, que leur courage, aussi-bien que la situation de leur pays, eust rendu de consequence. Ainsi Bretanion triompha de toute la puissance Imperiale, '& merita le titre de Bar.371. §. 126 | Boll. 25.Jan.p. 621.b. Saint dont le Martyrologe Romain l'honore le 25 de Janvier. On croit qu'il eut pour successeur Geronce, qui assista au Concile de Constantinople en 381.

'Valens après avoir passé l'été aux en- Amm. p. 341. virons du Danube, vint prendre son quartier d'hiver à Marcionople 'dans la Me- p.340. sie près de la petite Scythie, 'ayant avec Philg.l.9.c. 7.p.124. 125. luy son Eudoxe, [qui quelque impie qu'il fust, paroist l'avoir encore esté moins que] 'Domnin, qui estoit alors Eves- c.8.p. 125. 126. que de Marcianople. Car Domnin obtint avec Valens de Murse le rappel d'Eunome, qu'Auxone avoit fait bannir en Mauritanie : & Valens ayant ensuite voulu voir Eunome, Eudoxe l'en empescha.

V.Valens §.7. 'Il y eut "cette année de furieux trem- Socr. l.4. c. 11.p.219. a.b| Hier. chr | Idat | Chr. Alex. blemens de terre, qui ruinerent Nicée le 11 d'Octobre, & peu après la ville de Germe dans l'Hellespont. *a* Et néanmoins *a* Socr. p. 219.b. tant de funestes accidens arrivez dans cette année & les precedentes, n'estoient pas capables d'arrester Valens & Eudoxe, qui ne cesserent point pour tout cela de persecuter leurs adversaires avec la mesme fureur qu'auparavant : de sorte que ces tremblemens de terre au lieu d'arrester les troubles de l'Eglise, furent plutost des presages de leur continuation & de leur accroissement.

L'AN DE JESUS-CHRIST 369.

[On croit qu'il faut mettre en ce temps-ci] 'un Concile de Rome, "où le Pa- Ath. ad Afr.p.941. a.b. V. Saint Athanase §.110. pe Damase excommunia Ursace, Valens, & ceux qui suivoient leurs sentimens. S. Athanase l'en remercia avec tout le Concile d'Egypte, témoignant en mesme-temps avoir regret de ce qu'on n'avoit pas traité de mesme Auxence de Milan. 'Mais nous apprenons d'une lettre Thdrt. l. 2. c.17.p.617. d. de 90 Evesques de l'Italie & des Gaules assemblez à Rome, qu'il avoit enfin esté condanné 'avant l'an 373. Les Evesques Ath. ad Epict. p. 581.a. d'Espagne le condannerent unanimement, aussi-bien que les Conciles de Rome, & des Gaules, avec Ursace, Valens, & Caius de Pannonie. 'Avec tout cela néanmoins Bar.369. §. 37. Auxence demeura toûjours dans la possession de l'Eglise de Milan, jusqu'à ce que Dieu luy osta la vie en l'an 374.

 'La

Ath. ad Afr.p.931. ' La lettre " que S. Athanase & le Concile d'Egypte écrivirent vers ce temps-ci aux Evesques d'Afrique, [donne sujet de croire qu'il y avoit aussi des personnes dans cette province qui suivoient les fautes du Concile de Rimini, & rejettoient le terme de Consubstantiel. Mais on ne voit point que cela ait fait d'éclat, ou ait eu aucune suite, ni parmi les Catholiques, ni mesme " parmi les Donatistes, quoique Donat leur grand maistre, ou plustost leur dieu, fût tombé dans les erreurs d'Arius.] L'an de J.C. 369, 370. Ibid. V.§.39 | Les Donatistes § 43.

ARTICLE CXIII.

Eudoxe meurt : S. Evagre est ordonné par les Catholiques, & banni : Quatre-vingts Ecclesiastiques de Constantinople sont brulez sur mer.

L'AN DE JESUS-CHRIST 370.

Amm.l.27. p.342. ' Après la conclusion de la paix que Valens fit avec les Gots à la fin de 369, ce Prince revint à Constantinople, [où il passa le reste de l'hiver & le commencement de 370. Mais pendant qu'il se preparoit à allumer de plus en plus le feu de la persecution contre l'Eglise Catholique, Dieu luy opposa le grand Basile, en l'élevant à la dignité d'Archevesque de Cesarée, afin que l'éminence de ce siege le mist en état de défendre avec plus de poids & d'autorité la foy, la charité, & l'unité de l'Eglise.

Socr.l.4.c. 14.p.225. 226. ' Il osta en mesme-temps la vie à Eudoxe [chef du parti de l'Arianisme, & l'obligea de luy venir rendre conte des maux qu'il avoit faits à son épouse & à ses fidéles serviteurs depuis tant d'années qu'il abusoit de la puissance de son Sacerdoce, & qu'ayant les cornes de l'Agneau, il parloit comme le dragon.] p.226.a | Soz.l.6.c. 13.p.655. a n.p.52.2. d. ' Car il y avoit 11 ans [commencez] qu'il dominoit [& qu'il tyrannizoit] l'Eglise de Constantinople sous le nom d'Evesque [depuis le 27 de Janvier 360. Nous avons vu comment il avoit auparavant usurpé le siege d'Antioche durant deux ans, & avoit tenu celui de Germanicie en Syrie 18 ans au moins, durant lesquels il s'estoit toûjours signalé par la défense de l'Arianisme.] Cyr.Al.ep. 56.p.103. d. ' Cependant Dieu souffrit que son corps fust enterré dans l'Eglise des Apostres, [" qu'il avoit dediée de nouveau le 9 Avril de cette mesme année,] V.Valens §.9. & qu'il y fust mis sous l'Autel mesme où estoient les sacrées Reliques des Apostres [S. André, S. Luc, & S. Timothée. Saint Gregoire & les autres Evesques Catholiques qui vinrent après luy, ne crurent pas se devoir mettre en peine de l'en oster;] & il y estoit encore 50 ans après.

Philg.l.9.c. 8.p.126. ' Il estoit venu à Nicée pour donner un successeur à Eugene, mort depuis peu; mais il mourut luy-mesme avant que d'avoir achevé cette action, [& d'avoir sacré] c.19.p.133 | n.p.396. ' Hypace, qui fut celui que les Ariens firent alors Evesque de Nicée. Cet Hypace estoit de Cyr; n.p.396 | Epi.73.c. 38.p.886. b. ' & c'est apparemment celui que S. Epiphane met entre les disciples d'Aece; & qu'il dit avoir esté élevé par Eudoxe après avoir esté banni avec son maistre.

Socr.p. 225.226. ' Eudoxe mourut aussi-tost que Valens fut parti de Constantinople pour aller à Antioche : mais cette nouvelle l'arresta à Nicomedie. Cod.Th. chr.p.87. ' Il semble qu'il estoit à Cyzic le 10 de Juin; [& ainsi il faudroit mettre la mort d'Eudoxe vers le mois de May.] Bas.ep.254. p.253.a. ' Il n'eut néanmoins de successeur " qu'après l'ordination de S. Basile, V.S.Basile. [c'est-à-dire dans les derniers mois de l'année.]

Socr.p. 226.a | Soz. p.655.b | Thphn.p. 49 c. ' Les Orthodoxes de Constantinople voyant Eudoxe mort, [& son siege vacant,] crurent ne devoir pas laisser échaper une occasion qui paroissoit favorable [pour avoir un Evesque Catholique,] & ils en " firent ordonner un nommé Evagre. ἀφεγε- Il fut ordonné [ou établi] par un βάλλον- Eustathe, το. Socr.n.p. 53.1.b | Bar.370.§. 30. ' qu'on ne peut pas pretendre estre " celui d'Antioche, quoy qu'en disent Socrate & Sozomene. V.S.Eustathe. a Blond. prim.p 1196 | Hier. ann.337. a Il n'est pas impossible que ce soit un Eustathe Prestre de Constantinople, qui, selon la chronique de Saint Jerôme, avoit eu le soin de faire bastir l'Eglise du saint Sepulcre à Jerusalem sous Constantin, [si nous voulons qu'il ait vécu jusqu'à ce temps-ci : Et il pouvoit avoir esté ordonné Evesque. Mais le plus court est de croire que c'estoit quelque Evesque des environs, que Dieu a fait connoistre & a sanctifié par cette unique action, qu'il recompensa, comme il fait d'ordinaire les grands ouvrages de sa grace.

Socr.l.4.c. 15.p.226. b.c | Soz.l. 6.c.13.p. 655.c. ' Car l'ordination d'Evagre excita contre l'Eglise une nouvelle persecution de la part des Ariens : & Valens qui estoit à Nicomedie, ayant aussi-tost appris ce qui se passoit, eut peur qu'il ne se formast quelque sedition dangereuse dans la ville. C'est pourquoi il y envoya des troupes, avec un ordre de bannir Evagre d'un costé, & Eustathe d'un autre. On ne sçait pas où fut mené Evagre : Eustathe fut exilé à Bizye ville de Thrace. Blond. prim.p. 1196. ' Et comme la feste de S. Eustathe d'Antioche est marquée en divers jours, par les Latins le 16 de Juillet, par les Grecs le 21 de Fevrier, & le 5 de Juin, on croit qu'il y a quelqu'un de ces jours qui appartient à l'autre Eustathe, dont nous ne trouvons rien autre chose.

Nicephore dans sa chronique met Evagre au nombre des Archevesques de Constantinople. Boll.6. Mars, p. 417. ' Le Martyrologe Romain l'honore le sixiéme Mars au nombre des saints Confesseurs. On dit la mesme chose de l'Eglise greque; mais on n'en voit pas de preuve. [Il faut qu'il soit mort dans la persecution de Valens, puisque s'il l'eust survécu, on n'eust pu mettre aucun Evesque à Constantinople à son préjudice, & on n'eust pas eu besoin d'y envoyer S. Gregoire de Nazianze.]

Socr.p. 226.c.d | Soz.l.6.c. 14.p.655. d. ' Les Ariens ne se contentant pas d'avoir chassé Evagre & Eustathe, userent avec beaucoup d'insolence de leur pouvoir. Ils tourmentoient, ils battoient, ils injurioient les Catholiques; ils les mettoient en prison, ils les ruinoient par les amendes, ausquelles ils les faisoient souvent condanner; enfin ils leur faisoient tous les mauvais traitemens dont ils s'avisoient. Bar.3.Jul. b. ' Baronius a mis dans son Martyrologe le troisiéme de Juillet, S. Euloge & plusieurs autres martyrs à Constantinople,

stantinople, qu'il dit avoir souffert sous Valens par la cruauté des Ariens. Il le cite du menologe des Grecs, [c'est-à-dire de celui de Canisius, où néanmoins je n'en trouve rien, non plus que dans les Ménées.]

'Enfin, les Catholiques se resolurent d'avoir recours à l'Empereur mesme, pour arrester au moins en partie la violence de leurs ennemis. 'Ils choisirent pour cet effet 80 Ecclesiastiques de pieté, dont les principaux estoient Urbain, Theodore, & Menedeme; & ces deputez estant arrivez à Nicomedie, presenterent à Valens une requeste, pour luy exposer l'injustice & la violence avec laquelle on les traitoit. Mais ce Prince au lieu d'estre touché de quelque compassion, s'irrita contre eux plus que jamais: Il ne le leur fit pas néanmoins paroistre, mais il ordonna secretement au Prefet du Pretoire, de les arrester & de les faire mourir. Ce Prefet estoit Modeste, dont nous aurons souvent à parler. 'Il avoit succedé "au commencement de cette année mesme à Auxone, & il demeura dans cette charge [jusqu'à la fin du regne de Valens, s'y estant toûjours maintenu par l'adresse qu'il avoit à flater les passions de ce Prince, à favoriser sa paresse, & à seconder sa cruauté, particulierement contre les Catholiques, dont il estoit ennemi, non seulement comme ministre & flateur de Valens, mais encore parce qu'il estoit luy-mesme Arien, & baptizé par les Ariens.]

'Cependant il n'osa pas executer publiquement l'ordre de Valens contre ces Ecclesiastiques, de peur que la mort de tant de personnes que leur caractere, leur pieté, & leur innocence, rendoient venerables, n'excitast quelque tumulte parmi le peuple. Il fit courir le bruit qu'on envoyoit ces députez en exil, de quoy ils témoignerent beaucoup de joie, '& il les fit mettre [1] sur un vaisseau comme pour les conduire au lieu qui leur estoit destiné. Mais il ordonna aux Mariniers qui le conduisoient, d'y mettre le feu lorsqu'ils seroient en pleine mer, [afin que la mort des Saints fust plus cachée,] & qu'ils ne pussent pas mesme recevoir l'honneur de la sepulture. En effet, le vaisseau estant arrivé au milieu du golfe d'Astaque, [à la pointe duquel Nicomedie est située;] 'les Mariniers y mirent le feu, & se sauverent dans l'esquif. Mais il arriva que le vent estant alors extrêmement grand, le vaisseau fut poussé avec beaucoup de vistesse, & n'acheva de se brûler avec ceux qu'il portoit, que lorsqu'il fut arrivé au havre appellé Dacidize sur la coste de Bithynie. 'Ainsi ces bienheureux Prestres éprouverent la rigueur des embrasemens au milieu des eaux, *a* & après avoir combatu contre le feu & contre l'eau, ils furent enfin submergez dans les flots de la mer, & y acquirent la couronne du Martyre.

'L'Eglise greque & latine en fait la memoire le 5 de Septembre, [qui peut bien avoir esté le jour de leur mort.] Les Ménées disent que c'estoient des Prestres & des Diacres: 'Theodoret semble les faire tous Prestres. 'S. Gregoire de Nazianze parle aussi plusieurs fois des Prestres brulez sur l'eau sous Valens. *a* Dans son oraison 23e. il ne parle que d'un seul Prestre brulé sur la mer, & il y décrit cet accident avec toute la beauté de son genie, & tous les ornemens de son éloquence. 'Baronius croit que ce sont deux histoires differentes, quoique semblables. 'Néanmoins Elie de Crete dit que ce Prestre est appellé par les uns Urbase, & par les autres Theodule. [Et nous trouvons Urbain & Theodore parmi les 80 députez de Constantinople.]

'L'inhumanité avec laquelle on avoit traité ces Ecclesiastiques, fut punie par une famine extrême, qui desola tellement la Phrygie & les environs, qu'une grande partie des habitans fut contrainte d'abandonner le pays. Elle est marquée en cette année par les chroniques de S. Jerôme & d'Idace: [& nous verrons qu'elle continuoit encore l'année suivante.]

1. Theodoret marque que ce vaisseau estoit sans contrepoids, ἀνερμάτιστον.

Marginal notes (left column): V. Valens §.9. — Socr. p. 226. d | Soz. p. 655. d. — Socr. p. 227. a | Soz. p. 656. a. — Philg. n. p. 383. — Socr. p. 227. b | Soz. p. 656. a. — Socr. p. 227. c | Soz. p. 656. a. b | Thdrt. l. 4. c. 21. p. 695. d. — Socr. p. 227. c | Soz. p. 656. c. — Naz. or. 20. 25. p. 348. a | 433. d | Thdrt. p. 695. d. — *a* Thdrt. p. 695. d. — Menæa, p. 81. — Thdrt. p. 695. d. — Naz. or. 20. 25. p. 348. a | 433. d. — *a* or. 23. p. 416. — Bar. 370. §. 35. 36. — Naz. or. 23. n. p. 815. d. — Socr. l. 4. c. 16. p. 227. d.

ARTICLE CXIV.

Dèmophile de Berée est fait Evesque de Constantinople par les Ariens.

'Les Ariens estant donc maistres absolus dans Constantinople, cette Eglise tomba entre les mains de Demophile, "qui estoit auparavant Evesque de Berée en Thrace [dès l'an 347, auquel il vint à Sardique avec les autres Ariens: & il s'estoit signalé dans leur parti en contribuant à la chute du Pape Libere banni dans sa ville.] 'Il estoit de Thessalonique, d'une famille assez illustre. *b* Il s'établit de luy-mesme sur le siege de Constantinople par la faveur de Valens, sans que son changement de siege "fût autorisé par aucun Concile legitime [de ceux mesmes de sa secte,] quoi qu'on le publiast. 'Aussi au lieu de l'acclamation ordinaire, *Il est digne*, une partie du peuple cria dans son inthronization, *Il est indigne*. Le principal auteur de sa promotion, fut "Dorothée d'Heraclée, qui pretendoit avoir droit de le faire plus que tout autre, [comme metropolitain de la Thrace.] 'Ce Dorothée estoit [originaire] de la mesme province de Thrace. [On ne voit pas s'il avoit esté fait Evesque après la mort d'Hypatien, dont nous ne trouvons rien depuis l'an 365, ou bien si Hypatien s'estant declaré pour les Semiariens, Dorothée avoit esté mis en sa place soit par le Concile de Constantinople en 360, soit sous Valens.] 'Nous le verrons porté par les Ariens sur la chaire d'Antioche après la mort d'Euzoïus, & puis encore sur celle de Constantinople en l'an 386. 'Philostorge l'accuse d'une vanité extrême.

'Il ne traite pas mieux Demophile, & il le represente comme un esprit impetueux, turbulent, qui ne pouvoit s'empescher de brouiller & de renverser toutes choses, particulierement ce qui regardoit les dogmes de la Religion. Il en apporte pour preuve quelques endroits du premier sermon qu'on avoit de luy, & écrit par ceux qui l'entendoient en mesme-temps

Marginal notes: Note 88. — Note 89. — Note 90. — Socr. l. 4. c. 14. p. 226. a | Thdrt. l. 5. c. 39. p. 756 | Philg. l. 9. c. 8. 19. p. 126. 133. — Philg. l. 9. c. 14. p. 129. *b* c. 8. p. 126 | Thdrt. p. 756. — Philg. l. 9. c. 10. p. 127. — c. 19. p. 133. — c. 14. p. 128. 129. & alii. — p. 129. — ib | Suid. δ. p. 685.

me-temps qu'il le prononçoit, & un autre fait à Constantinople.

Philg. p. 129. 'Il se déclara ouvertement contre les Eunomiens, & les persecuta beaucoup. [Il semble au contraire avoir esté assez favorable aux Macedoniens; & je ne voy pas d'autre sens à ce que dit S. Basile du commencement de son Episcopat :]

Bas. ep. 264.p.255. a.b. „'Tous ceux, dit-il, qui viennent de „Constantinople, témoignent unanime-„ment qu'il a une apparence exterieure „de pieté, "& qu'il fait quelque sem-„blant de suivre la veritable foy, jusque „là mesme qu'il réünit les partis qui di-„visent la ville, & que quelques Evesques „des environs ont embrassé sa commu-„nion.„ [Il y a pêu d'apparence d'entendre ceci des Catholiques, vu l'horrible persecution que les Ariens exciterent contre eux dés son entrée, selon les historiens, comme nous l'allons raporter.] (τι πλάσμα εὐσεβείας.)

Cod.Th. app.p.73. 'Et le Concile d'Aquilée, qui l'appelle le "cruel chef de la perfidie, attribuë particulierement à Luce d'Alexandrie, & à luy, toutes les cruautez que les Ariens avoient exercées sur les Catholiques. (dirum perfidiæ caput.)

Philg.l.9.c. 13.p.128. 'Philostorge raporte que Demophile estant à Cyzic avec Dorothée d'Heraclée & quelques autres, pour y mettre un Evesque, parce que le peuple, attaché à la doctrine d'Eleuse, n'en avoit point voulu souffrir [d'autre que luy] depuis la sortie d'Eunome [en 360 ou 361,] il ne put encore venir à bout de leur en faire recevoir qu'aprés avoir anathematizé publiquement, & de bouche, & par écrit, Aece, Eunome, & tous ceux qui suivoient leurs sentimens; & qu'alors mesme, il fut contraint d'ordonner celui que le peuple avoit élu, lequel se declara hautement pour la Consubstantialité. [Nous ne savons que dire de ce recit. Philostorge a accoûtumé de confondre la Consubstantialité avec la ressemblance de substance. D'ailleurs,] 'Eleuse vivoit encore, selon Socrate & Sozome, en 383, [& il semble difficile de croire que le peuple de Cyzic qui estoit si attaché à luy, ait souffert, ou ait fait luy-mesme l'élection d'un autre Evesque, tant qu'il a vécu.]

Socr. l.5.c. 10.p.269.a| Soz. l. 7.c. 12.719.c.

ARTICLE CXV.

Déscription generale de la persecution de Valens.

L'AN DE JESUS-CHRIST 371.

[IL semble que S. Melece "Evesque d'Antioche ait esté banni dés le commencement de cette année ; par où l'on voit que Valens persecutoit les Catholiques dans les lieux les plus éloignez de luy, aussi-bien que dans ceux qui en estoient proches. On trouve mesme dans une lettre de S. Basile écrite apparemment vers le milieu de cette année,] 'que ceux qui défendoient la foy dans chaque Eglise, en avoient esté chassez : [& nous l'allons bien-tost voir en particulier des provinces de l'Asie Mineure.] (V. son titre.)

Bas. ep. 220.p.233. a.

Naz.or.20. p.347.a| 348.b. 'S. Gregoire de Nazianze dit aussi que Valens ne vint attaquer l'Eglise de Cesarée en Cappadoce, [à la fin de cette année,] que lorsque les autres villes des environs avoient déja esté subjuguées, & que celle de Cesarée se trouvoit seule avoir échapé à la fureur des Ariens. 'Theodoret dit que Valens ne voulut pas attaquer S. Basile le premier, de peur que l'exemple de son courage ne fortifiast les autres; '& S. Basile mesme dit que la persecution avoit ravagé la pluspart de l'Orient, lorsqu'elle commença à gagner la Cappadoce. [Il ne faut donc pas attendre à commencer la persecution de Valens au temps qu'il arriva à Antioche l'an 372, comme font les historiens de l'Eglise, puisque dés celle-ci au moins elle estoit déja fort violente.

Thdrt.l.4. c.16.p.681. b.

Bas. ep. 297.p.288. c d.

Avant que de remarquer le détail des maux qu'elle causa cette année & les suivantes, il faut voir la déscription generale qu'en fait S. Gregoire de Nazianze, en parlant au nom de l'Eglise de Constantinople, dont il estoit alors Evesque, en presence des 150 Peres du second Concile œcumenique.] 'Valens, dit-il, fut un persecuteur qui n'eut pas plus d'humanité que Julien, ou plutost il le surpassoit d'autant plus en cruauté, que c'estoit un faux Christ qui portoit le nom de JESUS-CHRIST. Il fut la honte & l'infamie des Chrétiens, qui ne pouvoient luy obéïr sans impieté, ni acquerir de la gloire en souffrant sous luy. Car il ne paroissoit faire aucune injustice en punissant ceux qui ne luy estoient pas soumis ; & l'on ne donnoit point le glorieux titre de martyre aux tourmens qu'il leur faisoit endurer : de sorte qu'il sembloit avoir trouvé le moyen de faire croire qu'ils estoient punis comme des impies, lorsqu'ils souffroient en qualité de Chrétiens.

Naz.or.32. p.522.b.c.

a. 'Le mesme Pere ne veut point qu'on cherche d'autre cause de ces maux que les pechez des Chrétiens, qui au lieu de conformer leur vie à la loy de Dieu, suivoient la corruption de leur esprit & la vanité de leurs pensées ; & qui par là avoient merité d'estre abandonnez aux plus méchans & aux plus scelerats de tous les hommes.

[Il s'étend davantage dans un autre discours, où reprochant aux Ariens leurs cruautez par l'opposition de la conduite des Catholiques :] 'Les livres & les entretiens, dit-il en les apostrophant, sont remplis des effets de vostre barbarie. La posterité les apprendra, & vous en couvrira, comme je m'en assure, d'une infamie éternelle. Que peut-on dire de semblable des Catholiques ? Quel peuple insolent avons-nous soulevé contre vous? Quels soldats avons-nous armez pour vous combattre ? Avons-nous envoyé contre vous un General furieux & plus emporté que ceux mesmes dont il executoit les ordres; un homme qui n'estant pas Chrétien, croyoit s'acquiter d'un devoir religieux envers les démons, par l'impieté avec laquelle il persecutoit les Catholiques ? Avons-nous assiegé avec des troupes des personnes qui les mains élevées vers Dieu, ne songeoient qu'à luy offrir leurs prieres ? Avons-nous étoufé le chant des Pseaumes par le bruit des trompettes ? Avons-nous meslé quelque part le Sang mystique

or. 25. p. 432-434.

mystique [de JESUS-CHRIST] avec le sang des hommes massacrez? Où avons-nous fait cesser les gemissemens spirituels par des cris lugubres & lamentables? Où avons-nous arresté les larmes de componction, pour en faire repandre de tragiques? Où avons nous changé les maisons de prieres en sepulcres? Quand avons-nous livré entre des mains criminelles les vaisseaux destinez aux sacrez Mysteres, & qu'il n'est pas permis à tout le monde de toucher? Aimables autels, comme l'Ecriture vous appelle, mais que nous pouvons appeller maintenant des autels deshonorez, avons-nous fait monter sur vous de jeunes impudiques pour vous souiller par des airs lascifs, par des gestes & des postures deshonnestes? ou plutost avons-nous fait insulter sur vous au grand & divin Mystere qui s'y offre? Chaire venerable & auguste sur laquelle tant d'illustres & de saints Prelats ont esté assis successivement pour y prescher les divins Mysteres, avons-nous élevé sur vous aucun payen pour tourner en ridicules les veritez Chrétiennes par des discours satyriques & impies? Vierges saintes, siege de la pureté & de la pudeur, qui ne pouvez souffrir la presence des hommes mesmes les plus chastes, je vous atteste si jamais aucun des nostres vous a outragées par des regards abominables, & des excès dignes de la punition de Sodome? Quelles bestes feroces avons-nous laschées pour devorer les corps des Saints, comme ont fait ces inhumains à l'égard de quelques personnes qui n'avoient point d'autre crime que celui de ne vouloir pas embrasser leurs dogmes impies, & se souiller par leur communion sacrilege, qu'ils fuioient comme le poison d'un serpent, capable non de faire mourir les corps, mais de corrompre & de perdre les ames; ou d'avoir donné la sepulture à des personnes dont les corps morts avoient esté respectez par les bestes mesmes carnassieres? C'est en verité un crime qui meritoit bien d'estre puni dans un autre theatre & par d'autres bestes. De quels Evesques a-t-on déchiré avec les ongles de fer le corps déja tout cassé de vieillesse, en presence de leurs disciples qui ne pouvoient les assister dans ces supplices que par des larmes impuissantes? Qui sont, dis-je, ces Prelats qui ont esté ainsi suspendus avec JESUS-CHRIST, qui ont remporté la victoire par leur constance dans les tourmens, qui ont arrosé leur peuple par leur sang precieux, & qui enfin ont esté conduits à la mort pour estre ensevelis & glorifiez avec JESUS-CHRIST, dont la victoire sur le monde se continuë encore par ces meurtres & par l'immolation de ces victimes? Qui sont ces Prestres que le feu & l'eau, deux élemens contraires & incompatibles, separerent les uns des autres, & qui furent consumez par les flammes avec leur vaisseau? Et pour ne pas entrer dans le détail de tous les maux que nous avons endurez; qui sont ceux que les Prefets mesmes ont accusez de cruauté, quoi qu'ils s'en rendissent les ministres? Car quoi qu'ils fussent les executeurs des passions des souverains, ils ne pouvoient pas néanmoins ne point detester une si étrange barbarie; & ils ne se dépouilloient pas entierement de la raison, encore qu'ils s'accommodassent au temps. Leur complaisance pour ces cruelles volontez du Prince, n'empeschoit pas qu'ils ne fussent encore assez équitables pour condanner l'injustice dont ils estoient contraints d'estre les malheureux instrumens.

Non seulement l'Eglise avoit alors à combatre contre un Empereur, mais encore contre tous les Magistrats & tous les Ministres de sa Cour. Les uns entroient dans ses passions, parce qu'ils estoient engagez dans les mesmes erreurs & les mesmes sentimens. Plusieurs autres faisoient volontiers tout ce qui pouvoit luy estre agreable, dans la crainte de luy déplaire & d'encourir son indignation. Quelques-uns mesme s'attachoient à luy par l'opposition qu'ils avoient contre des personnes qui faisoient profession de la veritable foy : [& ils ne croyoient pas le pouvoir faire dans un temps plus propre que] celui auquel l'Empereur punissoit par les confiscations, les bannissemens, les exactions, les prisons, les chaînes, les fouets, & les plus cruels supplices, tous ceux qui ne se soumettoient pas à ses passions. Car il y avoit alors plus de danger pour des personnes de pieté & des Catholiques, d'estre trouvez dans la maison de Dieu, que d'estre convaincus des crimes les plus énormes. (Nyss. in Eun. t. 2. p. 311. b. c.)

Il n'y eut point de lieu exemt des tristes effets d'un temps si malheureux: & aucune nation n'échapa aux ravages & à la fureur de cette Heresie. Tous ceux qui fleurissoient davantage dans l'Eglise, virent leurs desseins & leurs travaux ruinez. Nul peuple ne put se garantir de leurs insultes, ni la Syrie, ni la Mesopotamie, ni la Phenicie, ni la Palestine, ni l'Arabie, ni l'Egypte, ni la Libye, ni le Pont, ni la Cilicie, ni la Lycie, ni la Lydie, ni la Pisidie, ni la Pamphylie, ni la Carie, ni l'Hellespont, ni les isles voisines jusqu'à la Propontide, ni la Thrace, ni toutes les nations des environs du Danube. Il n'y eut que la Cappadoce qui fut assez heureuse pour ne pas éprouver, comme les autres pays, les malheurs du temps, parce que le grand Basile qui en estoit le protecteur, la mit à couvert de toutes ces tempestes : [ce qui ne fut pas mesme sans exception, comme on le verra dans la suite.] (p. 315. b. c.)

La persecution que l'on faisoit aux Catholiques, [déja si odieuse par elle-mesme, l'estoit encore davantage,] parce qu'en mesme temps qu'on traitoit si mal les plus grands serviteurs de Dieu, on laissoit au contraire une entiere liberté à tous ceux qui en estoient ennemis, Heretiques, Juifs, ou payens : [de sorte qu'il paroissoit que c'estoit moins dans Valens une attache excessive pour le parti qu'il avoit malheureusement embrassé, qu'une haine que le démon luy inspiroit contre la verité & contre tous ceux qui l'aimoient.] (Thdrt. l. 4. c. 21. p. 696. a. b | l. 5. c. 20 p. 733. a. b.)

a Cette persecution estoit encore d'autant plus dangereuse, que la pluspart des Eglises manquoient de pilotes. Car Valens les envoyoit tous en exil, b pour mettre (a l. 4. c. 16 p. 682. a. b | v. Pat. c. 8. p. 814. d. b v. Pat. c. 2. p 780 b | Nyss. in Eun. t. 1. p. 311. b. c.)

mettre au lieu d'eux de malheureux pirates qui s'efforçoient de les perdre, 'n'ayant usurpé l'Episcopat que pour en estre la honte & l'infamie. ' Et néanmoins cet artifice luy devenoit inutile par la generosité de ces saints Prelats, qui des extrêmitez de la terre où on les avoit releguez, soutenoient les Fidéles, & terrassoient les Heretiques par les lettres qu'ils écrivoient. Car celui dont la providence regle toutes choses, avoit alors donné à son peuple des pilotes dont l'art égaloit la violence de la tempeste, des chefs dont le courage répondoit à la fureur des ennemis, & des remedes proportionnez à la grandeur de la maladie.

Nyss. p. 312 b.c. Thdrt. l. 4. c. 17. p. 701. d.

L'an de J.C. 371.

ARTICLE CXVI.

Valens quitte Constantinople pour aller à Cesarée : Il persecute par-tout en passant : Abregé de ce qui se passa entre S. Basile & luy.

[IL faut voir maintenant en particulier ce que nous avons marqué en general, & suivre Valens dans sa marche.]

' Car nonobstant la famine dont Dieu punissoit ses crimes, '' il quitta Constantinople [vers le milieu d'Avril au plutost,] pour aller à Antioche. *a* Il estoit à Ancyre le 13 de Juillet. *b* Il fit ce voyage fort lentement, [& ne passa point cette année la Cappadoce.] *c* Comme il estoit encore tout enflé des avantages qu'il avoit remportez sur les [Gots en 369,] il ne pretendoit pas souffrir que rien s'opposast à ses volontez, [dont la principale estoit l'établissement de l'Arianisme.]

Socr. l. 2. c. 16. 17. p. 217. 218 | Nyss. in Eun. p. 321. b. *a* Cod. Th. chr. p. 89. *b* Zos. l. 4. p. 742. d. *c* Nyss. in Eun. p. 312. b.

V. Valens §. 10.

' Il faisoit marcher devant luy [Modeste] Prefet du Pretoire, qui comme si c'eust esté un des devoirs essentiels de sa charge, prenoit un grand soin de ne laisser dans les villes aucun [Evesque] qui soutinst la foy Orthodoxe, de les chasser tous, & d'en mettre d'autres en leur place. Estant parti de la Propontide [& de Constantinople] dans cet esprit, comme une nuée qui devoit ruiner toutes les Eglises, il deserta en un moment la Bithynie, emporta sans resistance toute la Galacie, ' selon la legereté ordinaire de cette nation ; & enfin après toutes les tragedies de ces provinces, où il n'épargnoit pas les supplices, ' il vint fondre sur la Cappadoce dans l'esperance de l'emporter avec la mesme facilité.

b.c.

p. 313. a.

a. b | 311. c.

[S. Gregoire décrit la mesme chose d'une autre maniere. Car voulant raporter les combats de S. Basile contre Valens, il parle ainsi de ce qui les avoit precedez :] ' Valens, dit-il, commença à se signaler par les bannissemens, par les expulsions, par les confiscations, par des pieges visibles & cachez, par des discours pleins de caresses, quand l'occasion y paroissoit convenable, & par la violence ouverte lorsque les caresses n'avoient pas de lieu. On chassoit des Eglises ceux qui faisoient profession de la doctrine Catholique, & l'on en mettoit en possession ceux qui suivoient la doctrine pernicieuse & empoisonnée de l'Empereur, qui exigeoient des signatures impies, & qui signoient eux-mesmes de plus grandes impietez. On donnoit des ordres à des Generaux impies, non pour aller combatre les Perses, non pour aller dompter les Scythes, ou pour repousser quelque autre nation barbare, mais pour faire des Eglises le theatre de leurs carnages, pour profaner les Autels, pour les souiller par le sang des hommes & des victimes, pour faire violence à la pudeur des vierges.

Naz. or. 20. p. 347. 348.

L'an de J.C. 371, 372.

' Cet embrasement entra enfin dans la Cappadoce, qui en avoit déja senti la fumée, selon l'expression de S. Basile, par le bruit de l'affliction des autres, qui luy avoit fait verser des larmes de compassion & de tendresse : [& elle en avoit aussi déja vu quelques étincelles. Car dans une lettre, qui peut avoir esté écrite vers le milieu de cette année,] ' S. Basile dit que les affaires de l'Eglise estoient encore indeterminées dans la Cappadoce ; qu'Evippe estoit venu, mais n'avoit encore rien fait paroistre ; que néanmoins les ennemis menaçoient de faire venir ceux de leur parti d'un Canton de l'Armenie qu'il appelle la Tetrapole, & de la Cilicie. ' Cet Evippe estoit un ancien Evesque, qui avoit de l'éloquence. Mais il estoit Arien ; ce qui obligea S. Basile de se separer de luy, quoi qu'il eust des raisons particulieres de l'aimer. ' Il avoit assisté avec les autres Ariens au Concile de Constantinople [en 360,] où il avoit déposé Eustathe & les autres Semiariens ; ' & ceux-ci avoient dit une infinité de choses contre leurs dépositeurs, & contre Evippe en particulier. *a* Anyse Evesque, que S. Basile qualifie un miserable valet, estoit son disciple.

Bas. ep. 197. p. 288. c.d.

ep. 57 p. 16 b.

ep. 265. p. 164. e.

ep. 72. p. 117. d.e.

p. 118. b | ep. 73. p. 120. e.

a ep. 10. p. 53. b.c.

L'AN DE JESUS-CHRIST 372.

[Cette course d'Evippe estoit comme une escarmouche avant le grand combat qui sembloit devoir suivre l'arrivée de Valens. Ce Prince vint à Cesarée sur la fin de l'année 371, & y demeura apparemment jusques au mois de Mars de l'année suivante.] ' Il passa ce semble à Nazianze, où l'Evesque Gregoire soutenu par la force & l'éloquence de son fils [qui n'estoit encore que Prestre,] resista genereusement à tous les efforts des Heretiques. [L'histoire ne nous en apprend point le détail.]

Naz. or. 19. p. 312. b.c.

' Il n'y a rien de plus illustre dans toute la persecution de Valens, que ce qui se passa à Cesarée. [Mais comme il le faut reserver pour l'ornement de l'histoire de S. Basile, nous nous contenterons de dire ici, que la fermeté de ce grand Saint fut en vain tentée par les menaces & les promesses du Prefet Modeste, par les solicitations de Mardone grand Chambellan, & de plusieurs autres des principaux officiers, & par tout l'éclat de la Majesté Imperiale. Le courage invincible du Saint rendit ses plus grands ennemis ses admirateurs ; & Valens vint mesme à l'Eglise le jour de l'Epiphanie, où S. Basile voulut bien le souffrir par condescendance, & recevoir ses presens.

or. 20. p. 347. d.

Les Cabales des Ariens eurent néanmoins la force d'aigrir de nouveau Valens contre luy, & l'on attendoit seulement

ment que la nuit fût passée pour le mener en exil. Mais cette nuit-là mesme, Valentinien Galate fils unique de Valens, tomba dans une fievre furieuse, qui obligea le pere & la mere de recourir à saint Basile, & ils eussent sans doute obtenu par ses prieres la vie de leur fils, s'ils n'eussent eu la foiblesse de le laisser baptizer par les Ariens : ce qui fut aussi-tost suivi de sa mort.

La douleur qu'en eut Valens, arresta pour lors le dessein qu'il avoit eu de bannir S. Basile. Les Ariens le luy firent bien-tost reprendre. Mais lorsqu'il en voulut signer l'ordre, trois plumes qu'il avoit prises l'une après l'autre, se rompirent d'elles-mesmes, & la main luy trembla : de sorte que cedant enfin à la puissance de Dieu, il vint une seconde fois à l'Eglise, s'y entretint avec S. Basile, & conceut de luy une estime extraordinaire. Ainsi il le laissa gouverner en paix son Eglise, luy donna de belles terres pour un hospital qu'il bastissoit, & l'appuya mesme de son autorité pour mettre des Evesques dans diverses villes de l'Armenie.] 'Dieu voulut faire voir en une occasion si éclatante, qu'il est le Roy des Rois ; qu'il sçait, quand il luy plaist, mettre ses serviteurs à couvert de tous les efforts de leur puissance, & qu'ainsi quand ils se trouvent abandonnez à leur cruauté, c'est luy-mesme qui les y abandonne, non par foiblesse, mais parce qu'il veut éprouver le courage de ses Saints, & couronner leur patience, [ou pour d'autres raisons dignes de la sagesse d'un Dieu.]

Thdrt. l. 4. c. 16 p. 684. b.

'Le soin qu'il avoit pris si visiblement de proteger S. Basile, & l'estime qu'il en avoit donnée à Valens, firent que non-seulement l'Eglise de Cesarée, mais generalement toute la Cappadoce, & les Catholiques du Pont, jouïrent d'un assez grand calme durant le reste du regne de Valens, [non pas néanmoins sans quelque trouble, comme on le verra dans la suite.] 'Il paroist qu'en 375, les Eglises de Zeles & d'Amasée dans le Pont, estoient tenuës par des Ariens : [ce qui n'empeschoit pas que le peuple n'en demeurast Catholique,] & il recevoit ce semble des ministres des Evesques voisins. 'En effet, Sozomene nous assure que les Ariens ayant chassé Eulale Evesque d'Amasée, pour mettre un Heretique en sa place, Eulale trouva à son retour, après la persecution, qu'il n'y avoit pas cinquante personnes qui reconnussent l'Arien.

Naz. or. 20. p. 351. d | 357 | Bas. ep. 77. p. 134. b.

Bas. ep. 72. 73. p. 118. b | 121. a. b.

Soz. l. 7. c. 2. p. 705. a

ARTICLE CXVII.

Flavien, Diodore, & S. Aphraate, soûtiennent l'Eglise contre Valens ; qui persecute les Orthodoxes d'Antioche.

[QUelque estime ou quelque crainte que Valens eust pour S. Basile, son cœur n'estoit pas néanmoins changé, non plus que celui de Saül, comme il parut par toute la suite de sa vie. Il partit de Cesarée dés que l'hiver fut passé.] 'Car nous avons des marques qu'il estoit à Seleucie le quatiéme d'Avril, & à Antioche le 13 du mesme mois. [Ce fut en cette derniere ville qu'il fit son séjour ordinaire durant tout le reste de son regne, aussi occupé à persecuter les Catholiques qu'aux affaires de son Etat.

Cod. Th. chr. p. 90.

Ses premiers efforts devoient tomber sur S. Melece Evesque d'Antioche, s'il ne l'eust pas déja relegué en Armenie, ou dès l'an 371,] 'ou au plustard dès le commencement de 372. [L'Eglise d'Antioche privée de la conduite de son pilote, sembloit estre exposée à un naufrage évident.] 'Mais Flavien & Diodore Prestres de cette Eglise, *a* qui l'avoient si heureusement défenduë sous Constance estant encore laïques, *b* firent la mesme chose sous Valens ; & fendant, comme deux rochers, les flots de la persecution avec une constance inébranlable, ils en rompirent l'impetuosité & la violence : Ils prirent le soin de gouverner le troupeau ; & en mesme-temps qu'ils s'opposoient aux loups par une conduite également sage & genereuse, ils donnoient aux brebis la nourriture spirituelle qui leur estoit necessaire.

Bas. ep. 273 p. 169. c.

Thdrt. v. Pat. c. 2. 8. p. 780. d | 815. d.

a hist. l. 2. c. 19. p. 621. 622.

b l. 4 c. 22. p. 696 c.

'Flavien estoit le maistre de cette lice, où l'on combatoit pour la foy, & il appliquoit Diodore [& les autres] aux combats où ils réüssissoient le plus. Car en ce temps-là il ne preschoit pas dans les assemblées de l'Eglise, mais fournissoit des raisons & des passages de l'Ecriture à ceux qui preschoient : & ainsi les uns bandoient leurs arcs contre les blasphêmes d'Arius ; & Flavien tiroit de son esprit comme d'un carquois, & leur presentoit les flêches qui perçoient ces Heretiques. Il ne laissoit pas de parler souvent contre eux, soit en particulier, soit en public, où il rompoit avec une facilité toute entiere les pieges de leurs raisonnemens, & faisoit voir que leurs objections n'estoient que des toiles d'araignées.

p. 697. a. b.

[Dieu avoit joint d'autres predicateurs à Diodore & à Flavien, comme ce que nous venons de dire le montre.] 'C'estoit particulierement S. " Aphraate solitaire, de la vertu duquel, [non plus que des autres de cette profession,] nous ne parlons pas ici. ' Ils estoient encore assistez de Jean & d'Estienne, que S. Melece fit depuis Evesques, le premier d'Apamée, l'autre de Germanicie. C'estoient eux qui durant la tempeste gouvernoient, [avec les autres, l'assemblée des Orthodoxes. On remarque de Jean en particulier, qu'estant illustre par sa naissance, il se rendit encore plus illustre par ses propres merites que par ceux de ses ancestres, & qu'il brilloit également par son éloquence & par sa vie. [Saint Jean Chrysostome se seroit peut-estre rendu dessors plus celebre que tous les autres, si se considerant comme un neophyte,] '& craignant, selon le precepte de S. Gregoire le Grand, que sa vertu comme un arbre nouvellement planté, ne se sechast par le tumulte des actions exterieures, & comme par l'attouchement des mains de ceux que sa vertu luy donneroit pour admirateurs, [il n'eust cru devoir se tenir dans le repos & dans l'ombre de la solitude, pour y prendre de plus fortes racines, & laisser secher les murailles de cette tour encore

b. c.

V. son titre.

l. 5. c. 4 p. 708. 709.

Greg. in Job c. 29. p. 223. 224.

encore toute fraiſche, qui par la durée du temps & l'augmentation de ſa vertu, devint entierement impenetrable à toutes les machines des tentations les plus violentes.

L'Egliſe d'Antioche avoit ſans doute beſoin de pilotes auſſi habiles que ceux dont nous parlons, pour ſoutenir les tempeſtes qui l'agiterent en ce temps-là:] 'Car Valens qui jouiſſoit de la paix avec tous les peuples voiſins, armoit toute ſa fureur contre les Catholiques, & inventoit tous les jours contre eux de nouveaux ſupplices. 'Il n'avoit pas ſeulement le courage d'entendre ſans trembler les ravages que les barbares faiſoient quelquefois dans ſes provinces, & il employoit toute la force de ſes armes contre ſes concitoyens & ſes ſujets, parce qu'ils aimoient & embraſſoient la pieté. 'Il en tourmenta & en fit mourir un grand nombre, les uns d'une façon, les autres d'une autre; mais pour l'ordinaire il les faiſoit noyer dans l'Oronte, 'qui paſſe au pié des murailles de la ville & du Palais d'Antioche du coſté du Nord.

'Il les chaſſa d'abord des Egliſes, [c'eſt-à-dire de la Palée ou Ancienne, qu'ils avoient toûjours tenuë,] & d'une nouvellement baſtie que Jovien leur avoit donnée. Ils s'aſſemblerent donc au pié de la montagne, [proche de la ville, 'où il y avoit quelques cavernes dans leſquelles on dit que l'Apoſtre Saint Paul s'eſtoit autrefois retiré & caché. 'Là ils chantoient les louanges de Dieu & écoutoient ſes divins oracles, malgré toutes les injures de l'air auſquelles ils eſtoient expoſez, malgré les pluies, les neiges, les glaces de l'hiver, & les extrêmes chaleurs de l'été.

'Mais on ne leur laiſſa pas meſme une liberté ſi peu ſujette à l'envie, & on envoya des ſoldats pour les chaſſer de ce lieu. 'Ils le quitterent donc pour ſe raſſembler au bord de la riviere ſous la conduite de Flavien & de Diodore, qui beniſſoient "le Créateur & le bienfaſteur &c. des hommes en tous les lieux ſoumis à l'étenduë de ſa puiſſance. [C'eſt là que] 'Diodore inſtruiſoit toute la ville au delà du fleuve, comme avoit fait Saint Jean Baptiſte, par ſa doctrine ſalutaire. 'C'eſt là que ſe mettant à la teſte des Fidéles, il ſoutenoit comme une tour, & briſoit comme un rocher, tous les efforts des Heretiques, & tous les flots de la perſecution, faiſant jouir tout le corps de l'Egliſe par ſa conſtance, d'un calme aſſuré & d'un repos tranquille au milieu de la tempeſte. 'C'eſtoit luy qui avec Flavien & Aphraate, apprenoient au peuple, conformément aux maximes de David, de S. Paul, & de JESUS-CHRIST meſme, qu'il faut chanter les louanges du Seigneur en tout temps & en tout lieu, dans les champs & ſur les montagnes, dans la ville & dans les fobourgs, dans les maiſons & dans les places publiques.

'Les Heretiques ne ſouffrirent pas non plus que les Catholiques s'aſſemblaſſent auprès du fleuve. Ainſi Flavien & Diodore les menerent à la place d'armes, où ils les nourriſſoient des herbes ſpirituelles de la parole divine. 'Mais ils en furent encore chaſſez quelque temps après, par la violence des ſoldats, '& réduits à s'aſſembler à la campagne, d'où vient le titre de Campagnars que S. Jerôme donne à ceux de la communion de S. Melece. *a* Il paroiſt que cette place d'armes où ils s'aſſembloient quelque temps, eſtoit hors la ville du coſté du Nord; *b* & pour y aller, il falloit paſſer à la vuë du Palais où eſtoit l'Empereur.

c Ce fut à cette occaſion qu'arriva la conference de S. Aphraate avec Valens, ſuivie " de la mort d'un Eunuque qui &c. avoit menacé le Saint; *d* laquelle empeſcha qu'il ne fuſt envoyé en exil: ce qui eſt raporté amplement par Theodoret.

'Ce Saint fit encore admirer ſa puiſſance à l'Empereur, en gueriſſant un de ſes chevaux à la priere de ſon écuyer qui eſtoit un homme de bien, & très-ferme dans la vraie foy. Mais quoique ces miracles étonnaſſent les ennemis de la verité, 'ils ne gueriſſoient pas leur cœur, & n'empeſcherent pas Valens de continuer dans ſa fureur contre le Fils de Dieu, juſqu'à ce qu'il en fut puni par la main des Gots.

'Il s'adoucit un peu, s'il en faut croire Socrate & Sozomene, ſur les remontrances de Themiſtius, " qui luy adreſſa un V. Theodoſe §. 99. diſcours ſur ce ſujet, où il luy repreſenta entre autres choſes, que les payens avoient plus de trois-cents opinions differentes ſur la divinité; mais cet adouciſſement, [de quelque cauſe qu'il vinſt,] n'alloit qu'à bannir les Eccleſiaſtiques au lieu de les faire mourir.

ARTICLE CXVIII.

Saint Julien vient ſoûtenir les Catholiques d'Antioche: S. Baſile leur écrit: Diodore eſt banni: Perſecution des Egliſes de Syrie: De S. Pelage Eveſque de Laodicée.

[COmme le menſonge n'eſt pas moins naturel à l'Hereſie que la violence, puiſqu'elle n'eſt elle-meſme qu'un menſonge, & qu'elle eſt fille de celui qui dès le commencement du monde eſt homicide & menteur;] 'les Ariens s'en ſervirent alors, en publiant dans Antioche, que Saint Julien Sabas, l'un des plus illuſtres ſolitaires de ce temps-là, eſtoit dans leur ſentiment. Comme cette fauſſeté eſtoit capable de nuire beaucoup aux perſonnes foibles, Flavien & S. Aphraate le conjurerent de venir à Antioche, & luy envoyerent pour cela Acace, depuis Eveſque de Berée. 'Acace prit avec luy S. Aſtere ſon maiſtre, & diſciple de S. Julien, 'qu'ils amenerent d'Edeſſe à Antioche, où tout le monde le vint voir dans les cavernes proche de la montagne où il s'eſtoit retiré. Il y tomba malade, & après avoir obtenu de Dieu ſa gueriſon & celle de beaucoup d'autres, 'entre leſquels fut " un homme qui ne pou- cul de jatte. voit que ſe trainer ſans marcher, qu'il guerit devant le Palais; 'il vint à l'aſſemblée que les Orthodoxes tenoient dans la place d'armes, & y attira toute la ville par le deſir de le voir. 'Il fit encore divers miracles, dont le plus celebre fut la gueriſon du Comte d'Orient. Et en s'en

s'en retournant à Edesse, il vint à Cyr, où il trouva les chefs des Catholiques dans l'affliction & l'inquietude, parce que les Heretiques de la mesme ville y avoient fait venir, pour prescher, un Evesque de leur secte nommé Astere, [qui avoit merité d'estre déposé dès l'an 359 par " les Semiariens. Il le faut distinguer sans doute du Sophiste Astere, qui s'estoit rendu si celebre par son impieté sous le regne de Constantin,] mais il avoit esté nourri [aussi-bien que luy] dans les artifices des Sophistes : de sorte que sa langue estoit un dangereux instrument de l'ancien serpent; & on craignoit beaucoup que les simples ne se laissassent surprendre aux fausses lueurs de son éloquence, & aux pieges de ses sophismes captieux. Les Catholiques ayant donc eu recours au Saint, & le priant de les assister dans ce danger, 'il les exhorta à se confier en Dieu, à se joindre avec luy pour luy demander son secours, & à soutenir leur priere par le jeûne & les autres mortifications. On suivit ce conseil, & on en vit bien-tost l'effet. Car Astere la veille de la feste en laquelle il devoit prescher, fut frapé d'une maladie si violente, qu'elle l'emporta en un seul jour avec tous ses artifices & tous ses sophismes, qui ne servirent plus que de matiere à sa condannation & à son supplice : '& ayant esté appellé pour maudire le peuple de Dieu, comme Balaam, il en eut aussi le funeste sort.

V.§.88. | d. | p.784.a.

'Les ennemis de la verité ne purent pas toûjours souffrir dans Antioche la vertu des paroles de Diodore. Ils le chasserent souvent de son pays, [c'est-à-dire d'Antioche;] '& en effet, nous le trouvons cette année mesme en Armenie avec S. Melece. 'Ils s'efforcerent encore de luy faire perdre la teste & la vie, à cause de la liberté avec laquelle il défendoit la foy : Mais quoiqu'ils luy dressassent une infinité de pieges, Dieu l'en delivra toûjours. 'C'est pour ce sujet que S. Chrysostome l'appelle un Martyr vivant, aussi-bien que pour la mortification & l'austerité continuelle de sa vie.

Fac.l.4.c.2 p.155. | Bas.ep.187. p.202.a. | Fac. p.155. | p.156.157.

'S. Basile touché des maux que souffroit l'Eglise d'Antioche, luy écrivit une lettre pour la consoler & la fortifier dans l'attente du secours de Dieu. 'Il eust voulu venir luy-mesme pour cela à Antioche, s'il n'eust esté arresté par une longue maladie : [" ce qu'on peut raporter à celle qu'il eut sur la fin de 373.]

Bas.ep.60. p.88.89. | p.88.d. | V. son titre.

'Les Eglises voisines d'Antioche furent traitées de mesme que leur Metropole, & presque par tout l'Orient les Catholiques estoient chassez des Eglises, 'après avoir esté privez de leurs saints Prelats. [Ce qui se passa à l'égard de saint Eusebe de Samosates, est fort celebre, mais nous en parlerons en son temps; & nous ne mettrons ici que les choses dont nous ne savons point l'année, taschant de suivre l'ordre des provinces.

Socr.l.4.c.17.p.218 | Soz.l.6.c.18.p.660.a. | Thdrt.l.4.c.16.p.682.b.

Les Eglises de Berée & de Calcide, toutes deux en Syrie, souffrirent beaucoup dans cette persecution, comme on le voit par les réponses que fit S. Basile aux lettres qu'elles luy en écrivirent.] 'Il assure ceux de Berée que la renommée de leur pieté estoit passée jusqu'en son pays, & luy avoit fait connoistre les couronnes qu'ils s'estoient acquises par la confession du nom de JESUS-CHRIST, avant qu'ils luy en eussent rien écrit. 'Et comme le Clergé, outre ses lettres, luy avoit envoyé le Prestre Acace [qui fut depuis Evesque de Berée mesme,] & qui luy apprit l'exacte fidélité des Ecclesiastiques, l'union parfaite du peuple avec eux, la generosité & la foy sincere des magistrats & des principaux de la ville; il en remercia ce mesme Clergé par une lettre particuliere, où il l'exhorte à perseverer jusqu'à la fin, & l'assure que l'exemple de leur Eglise en a affermi beaucoup d'autres. 'La generosité de cette Eglise, & particulierement du Conseil, " avoit déja beaucoup paru sous Julien, comme on le voit par les plaintes que cet Apostat en fait. 'Nous avons une lettre du mesme Saint à Theodote Evesque de Berée, qui n'est qu'un compliment d'amitié.

Bas. ep. 298.p.289. d.e. | L'an de J.C. 372. | ep.298 p.290.291. | Juli.ep.27. p.157. | V. la persecut. de Julien. | Bas. ep. 310.p.301.

'Dans la lettre à l'Eglise ou plutost au Clergé de Calcide, il les louë encore de n'avoir pas témoigné moins d'union entre eux, que de force à repousser leurs ennemis. Il dit que la memoire de leurs combats, & les lettres qu'ils luy avoient écrites, ne l'avoient pas peu fortifié dans les afflictions & les tentations continuelles de la persecution, qui après avoir ravagé toutes les provinces d'alentour, commençoit aussi à attaquer la Cappadoce. Il semble que cette lettre soit écrite sur la fin de 375, ou peu après, " lorsque Demosthene Vicaire du Pont, chassa S. Gregoire de Nysse, & fit d'autres maux aux Catholiques de la Cappadoce : & nous verrons aussi que les solitaires d'autour de Calcide & de Berée, souffrirent beaucoup en 376, par la persecution des Ariens.

ep.297.p.288.289. | V. S. Basile.

'Ces Heretiques eurent la lascheté de mettre le feu à une petite cabane où demeuroit un saint solitaire du Diocese de Cyr, nommé Zeumace, pour se vanger de sa generosité extraordinaire. Car quoi qu'il fust aveugle, il ne laissoit pas d'aller de divers costez pour fortifier les brebis de JESUS-CHRIST, & combatre les Ariens. Le General Trajan luy fit bastir une nouvelle cellule, & prit soin de pourvoir à tous ses autres besoins.

Thdrt.l.5.c.25.p.700.a.b.

[Saint Pelage de Laodicée estoit alors une des plus grandes lumieres de la Syrie.] 'Il avoit esté marié en sa jeunesse; mais le premier jour de son mariage, & estant mesme dans le lit nuptial, il persuada à son épouse d'embrasser la chasteté, & de preferer une amitié fraternelle au lien conjugal. Ainsi il conserva sa pureté, & acquit encore les autres vertus qui devoient accompagner un si grand don : Et c'est ce qui le fit élever par un consentement unanime sur la chaire de Laodicée 'en Syrie, [soit de la grande, qui est sur la mer près d'Antioche, " & dont George estoit encore Evesque au commencement de l'an 360, soit de celle qui estoit proprement dans la Phenicie du Liban, s'il est necessaire de reconnoistre qu'Apollinaire estoit seul Evesque de l'autre, "ce que nous examinerons ailleurs.]

l.4.c.12. p.675.a. | Bas.ep.311. p.301.d | Soz l.6.c.4.p.641.c. | V.§.93. | V. les Apollinaristes note 4.

Philg.l.5.c. 1.p.78. 'Philostorge attribuë l'élection de saint Pelage à Acace de Cesarée en Palestine, qui voulut se separer des Ariens après le Concile de Constantinople en 360, & vouloit élever à l'Episcopat des défenseurs de la Consubstantialité. Socr.l.3.c. 25.p.204.d. 'Il est toûjours certain qu'il estoit Evesque dés l'an 363, auquel il assista au Concile d'Antioche, Soz.l.6.c.12 p.652.b. & y signa le Symbole de Nicée. 'Il assista aussi à celui de Tyanes, que nous avons mis en 367; Bas. ep 69. p.108.b. '& il signa encore la lettre que les Orientaux écrivirent au commencement de cette année 372, aux Prelats de l'Italie & des Gaules.

Thdrt.l.4. c.12.p 675.b. 'L'éclat des vertus de cet admirable Evesque, ne toucha point la dureté de Valens, & il ne laissa pas de le releguer en Arabie, [où il demeura apparemment jusqu'à la fin de la persecution.] Bas.ep. 311.p.301.302. 'Saint Basile luy écrit comme à un Evesque d'une vertu éminente, & des prieres duquel il attendoit un grand secours. Il témoigne souhaiter extrêmement, & esperer mesme de l'aller voir: [Cette esperance est une grande marque que S. Pelage n'estoit pas encore banni; & ainsi il ne le fut pas avant la fin de 372, puisque la lettre de S. Basile ne peut pas estre écrite plustost, comme on le voit par le voyage de Sanctissime, dont elle parle.] Thphn. p. 52.c. 'Theophane paroist mettre son exil en 374; [mais ce n'est pas une autorité.

Après la persecution de Valens, il assista en 379 "au grand Concile d'Antioche, & * au Concile œcumenique de Constantinople en l'an 381, auquel il fut mis pour centre de la communion Catholique dans la Syrie, avec Diodore de Tarse. C'est la derniere occasion où nous le trouvons dans l'histoire.] V.S.Melece §.14. *V.Saint Greg. de Nazianz. §.86. Boll. 25. Mars, p. 558.a. 'Le Martyrologe Romain le met au nombre des saints Confesseurs le 25 de Mars. Thdrt.l.5. c.27.p.741.d. 'Il eut pour successeur Elpide, qui avoit esté compagnon de S. Melece, & estoit un parfait miroir de ses vertus. C'est luy qui tenoit la place du grand Pelage, lorsque S. Chrysostome monta sur le siege de Constantinople [en 398,] Conc.t.2.p. 1151.c. '& mesme dés l'an 394, auquel il assista à un celebre Concile à Constantinople. Pall. v. Chry.p.79. 195. 'Il défendit fort genereusement l'innocence de S. Chrysostome en 404.

ARTICLE CXIX.

De S. Barse Evesque d'Edesse; Generosité de son peuple.

[L'Un des plus illustres Prelats qui furent bannis pour la foy par la tyrannie de Valens, fut le grand S. Barse.] Bas. ep. 69.p.108.b Blond. prim. p. 158 Thdrt. n.p.42.3.b. 'On croit que c'est celui qui est nommé Barse, ou un autre appellé Narse dans le titre de la lettre que les Orientaux écrivirent cette année mesme aux Evesques d'Occident, pour les prier de les secourir contre les Ariens; [de quoy nous ne parlons pas ici, non plus que de tout ce qui regarde cette lettre & d'autres semblables, qui font une des principales parties de l'histoire de S. Basile.]

Soz.l.6.c. 34.p.691.c.d. 'S. Barse, & S. Euloge dont nous parlerons bien-tost, s'estoient exercez long-temps dans la vie solitaire, autour d'Edesse dans la Mesopotamie; & on les fit Evesques non d'aucune ville, dit Sozomene, mais seulement par honneur dans leurs Monasteres, comme pour les recompenser de leur vertu. [Cela est un peu extraordinaire, & ne s'accorde pas avec les regles des Canons: Aussi, si nous ne voulons pas nous en raporter à Sozomene, dont l'autorité est assez peu considerable en toutes choses, nous trouverons que, selon Theodoret dont l'Evesché estoit proche de la Mesopotamie,] Thdrt. l.4. c.14.15.p. 678.c| 681. d|l.5.c.4.p. 709.b.c. 'ils ont tous deux esté l'un après l'autre Evesques d'Edesse [Metropole de l'Osrhoene dans la Mesopotamie.] *a* Bas. ep. 326.p.321.a. *a* S. Barse est aussi qualifié Evesque d'Edesse dans l'inscription originale d'une lettre que S. Basile luy écrit, *b* ep.327.p. 322.a. *b* & dans le corps de la lettre il est parlé des peuples qui estoient sous luy. *c* Col. R. t. 1.p.177. *c* Il nous reste encore des souscriptions de Conciles, où S. Euloge prend le titre d'Evesque d'Edesse.

Thdrt.l.4. c.14.p 678.c. 'Les persecutions de Valens rendirent S. Barse celebre non seulement à Edesse qu'il gouvernoit, & dans les villes d'alentour, mais encore dans la Phenicie, dans l'Egypte, dans la Thebaïde, où en le releguant on faisoit éclater la splendeur de sa pieté, Bas.ep. 327.p.321.e. '& generalement par-tout où il y avoit des serviteurs de Jesus-Christ. *a* Thdrt. l. 4.c.14.p. 678.e. *a* Il fut premierement banni en l'Isle d'Arade [sur les Costes de la Phenicie,] où les miracles qu'il faisoit par la grace Apostolique dont il estoit rempli, le firent visiter par une infinité de personnes. Bas. ep. 327.p.321.d. 'Saint Basile qui avoit un grand respect pour ce Saint, y fust volontiers venu avec les autres, pour embrasser, dit-il, sa charité veritable, & louer Dieu qui estoit glorifié par ses souffrances. Mais comme il ne le pouvoit visiter par luy-mesme, ep. 326. 327.p.321. 'il le fit par deux lettres que nous avons encore, & luy envoya quelques presens. ep.327.p. 322.a. 'Il semble par l'une de ces lettres, que S. Barse eust avec luy plusieurs de ses Ecclesiastiques bannis pour la foy aussi-bien que luy; '& nous verrons par la suite comment cela arriva.]

Thdrt.l.4. c.14.p.678.c. 'Valens ne put souffrir ce concours de peuples qui venoient honorer celui qu'il persecutoit. C'est pourquoi il le bannit à Oxyrinque ville d'Egypte [dans la province d'Arcadie, celebre pour la pieté de ses habitans.] d. 'Mais son lit qui demeura à Arade, y tint lieu de sa personne, & y estoit encore fort honoré du temps de Theodoret, parce que beaucoup de malades recouvroient la santé s'y couchant.

c.d|n.p.36. 1.a. 'Comme la gloire de S. Barse attiroit encore tout le monde à Oxyrinque, Valens fit transferer ce saint vieillard, digne d'habiter dans les cieux, à un chasteau nommé Pheno ou Philo, qui estoit aux extremitez de l'Empire proche des terres des Barbares. Boll. 30. Jan. p. 1032.§.6. 'Il estoit assurément en Thebaïde, *d* Thdrt. p. 678 c. *d* puisque Theodoret dit un peu auparavant, que S. Barse avoit aussi esté banni en cette province. *e* Thdrt. l. 4.c.15.p. 681.d. *e* Il mourut apparemment en ce lieu, avant la fin de la persecution.

f Bluz. con.p.853. *f* Alexandre d'Hieraple le nomme vers l'an 432, avec S. Melece & S. Eusebe [de Samosates, comme les plus illustres d'entre les Evesques & les Confesseurs de ce temps-ci.] Baronius a mis sa feste dans le

le Martyrologe Romain le 30 de Janvier, croyant suivre les Grecs, ' qui en font néanmoins le 15 d'Octobre, avec un éloge tiré [1] de Theodoret. ' Bollandus doute si ce n'est point ce S. Barse dont ils font une memoire le 28 de Fevrier, qu'ils qualifient Evesque de Damas; ce qui pourroit estre une erreur des Copistes.

Menæa, p. 187. Feb. p. 381 | Boll. 30. Jan. p. 1031. §. 3.

[La vertu du Pasteur ne pouvoit paroistre davantage que dans celle de ses ouailles, je ne dis pas des grands solitaires qui demeuroient autour d'Edesse, comme S. Ephrem & S. Julien Sabas, mais de tout le peuple de la ville. C'est un évenement des plus illustres de toute cette persecution, & qui a esté remarqué par tous les historiens.]

' Valens, [selon sa coutume,] ayant depouillé l'Eglise d'Edesse de son Pasteur, avoit mis un loup en sa place; mais tout le peuple aima mieux abandonner la ville & s'assembler à la campagne, ' parce qu'on leur avoit osté les Eglises [pour les donner aux Ariens.] ' Valens les y ayant trouvé assemblez lorsqu'il vint en cette ville, pour voir l'Eglise celebre où estoient les Reliques de S. Thomas Apostre, en fut si irrité, qu'il frapa mesme du poing sur le visage le Prefet ' Modeste, *a* parce qu'il ne les avoit pas chassez de là, comme il le luy avoit commandé, *b* & il luy ordonna d'assembler tous les archers de la taille, & les soldats qui se trouvoient là, pour dissiper ce peuple à coups de bastons, de massuës, & mesme de traits & d'épées, s'il estoit besoin.

Thdrt. l. 4. c. 15. p. 679. a. Ruf. l. 2. c. 5. p. 254. p. 254 | Soz. l. 6. c. 18. p. 660. b. Soz. p. 660. b | Thdrt. p. 679. b. *a* Ruf. p. 254. *b* Thdrt. p. 679. b.

' Modeste se resolut de le faire dés le lendemain : ' Mais comme il avoit quelque reste d'humanité, il avertit secretement les Catholiques de l'ordre qu'il avoit receu, afin qu'ils ne se trouvassent point à l'assemblée : & dés le grand matin il partit avec beaucoup de bruit, de tumulte, & de menaces, qu'il faisoit faire exprès par ses gents, afin qu'il ne trouvast personne qu'il fust obligé de maltraiter. Cependant il fut bien surpris de voir au contraire, que les Orthodoxes couroient en haste & en plus grand nombre qu'à l'ordinaire, à l'assemblée, comme s'ils eussent eu peur de ne pas mourir.

b. Ruf. p. 254 | Soz. p. 660. c | Socr. l. 4. c. 18. p. 228. c. d.

' Il hesitoit sur ce qu'il avoit à faire, & néanmoins poursuivoit son chemin vers la campagne, ' lorsqu'une pauvre femme tirant par la main un petit enfant, sortit de chez elle avec tant de precipitation, qu'elle ne se donnoit pas seulement le loisir de fermer sa porte, ni de mettre sa coiffe, & mesme fendoit la presse des officiers qui marchoient devant le Prefet, qui traversoit alors la grande place. ' Il se douta du sujet qui la pressoit si fort; *c* & se l'estant fait amener pour en savoir la verité, il apprit qu'en effet elle se hastoit de s'en aller avec les autres Fidéles, parce qu'elle avoit appris qu'on les vouloit faire mourir, & qu'elle y menoit son fils, afin qu'il acquist aussi la couronne du Martyre. Il luy fut aisé de juger par le courage d'une femme, quel devoit estre celui de tous les autres Catholiques : De sorte qu'il fit aussi-tost rebrousser chemin à ses gents;

Soz. p. 660. c. Ruf. p. 254. 255 | Thdrt. p. 679. b | Socr. p. 228. d | Soz. p. 660. d. Thdrt. p. 679. c. *c* c. d | Ruf | Socr | Soz.

1. hors le nom de Valentinien qu'ils ont mis pour celui de Valens.

L'an de J.C. 371.

& estant allé trouver Valens, il luy raconta ce qui luy venoit d'arriver, & luy fit voir qu'il falloit se resoudre à laisser les Catholiques en repos, ou à les égorger tous, sans en tirer d'autre fruit que la honte d'une cruauté sans exemple. Ses persuasions flechirent la colére du Prince : ' & tous les Fidéles d'Edesse eurent la gloire d'avoir merité le titre de Confesseurs.

Soz. p. 661. b.

' Il paroist par une lettre de S. Basile, écrite sur la fin de 373, que Valens estoit alors assez près de Samosates. [Mais c'estoit son ordinaire d'aller passer une partie de la campagne vers l'Euphrate.]

Bas. ep. 255. p. 253. d.

ARTICLE CXX.

Histoire de S. Euloge & de S. Protogene Prestres d'Edesse, puis Evesques.

[Les autres historiens finissent ici l'histoire de ce qui arriva aux Fidéles d'Edesse : mais Theodoret en raporte la suite, qui est tout-à-fait belle & pleine d'édification.] ' Valens, dit-il, ayant accordé ce que le Prefet luy avoit demandé pour les Catholiques, luy commanda néanmoins d'en faire venir les principaux, c'est-à-dire les Prestres & les Diacres, & de les obliger de communiquer avec le loup, (c'estoit l'Evesque Arien qu'il avoit mis à la place de S. Barse,) ou de les chasser hors de la ville, & les releguer bien loin de là. ' Le chef de cet illustre Clergé estoit S. Euloge, & Protogene estoit le premier après luy. ' Il s'estoit aussi exercé dans la vie solitaire auprès de Carrhes.

Thdrt. l. 4. c. 15. p. 679. d. p. 680. d. Soz. l. 6. c. 33. p. 691. a.

' Le Prefet les ayant donc tous assemblez, il leur parla avec la plus grande douceur qui luy fut possible, pour tascher de leur persuader d'obéïr aux ordres de l'Empereur, & leur representa que c'estoit une temerité à un aussi petit nombre de personnes qu'eux, d'oser s'opposer aux volontez d'un Prince qui commandoit à tant de nations avec un pouvoir absolu. Comme ils gardoient tous un profond silence, le Prefet adressa la parole à Euloge qui estoit le chef des autres, & luy demanda pourquoi il ne répondoit rien. „ C'est, dit Euloge, que je ne croyois „ pas devoir répondre lorsqu'on ne m'in„ terrogeoit pas. Il y a pourtant long„ temps que je parle, repartit le Prefet, „ & que je vous exhorte à prendre une „ resolution qui vous soit utile. J'ay cru, „ répondit Euloge, que vostre discours „ s'adressoit à toute l'assemblée, & que „ je ne devois pas y répondre seul à l'ex„ clusion de tous les autres. Que si vous „ voulez savoir de moy mon sentiment „ particulier, je ne vous le cacherai point. „ Alors le Prefet luy dit : Communiquez „ donc avec l'Empereur. Euloge luy ré„ pondit par une fine & delicate raillerie: „ Est-ce qu'il a joint en sa personne la „ dignité Episcopale à l'autorité souve„ raine? „ Le Prefet fut vivement piqué de cette raillerie, & y répondit par des injures contre ce saint vieillard. A quoy il ajouta : „ Je ne vous ay pas dit, grossier & stupide que vous estes, que l'Em„ pereur

Thdrt. p. 679. 682.

„pereur possedast aussi l'honneur du Sacerdoce : je vous ay exhorté seulement „à communiquer avec ceux qui sont dans „la communion de l'Empereur.„ Mais Euloge ayant répondu qu'ils avoient un Pasteur, à la conduite duquel ils estoient soumis, le Prefet fit arrester quatre-vingts Ecclesiastiques, & les exila tous en Thrace.

On les receut dans toute leur route avec de grands honneurs : Les habitans des villes & des bourgs par où ils devoient passer, alloient au devant d'eux, & les louoient hautement comme des défenseurs invincibles de la foy. Mais la jalousie de leurs ennemis ayant fait entendre à l'Empereur que l'exil par lequel il avoit pretendu les déshonorer, leur avoit acquis une grande gloire, ce Prince les fit separer, & les envoya deux à deux, les uns en Thrace, les autres en Arabie, & les autres dans la Thebaïde. Ses ordres furent executez par des gents assez barbares & assez inhumains pour separer les personnes qui estoient unies par les liens les plus étroits de la nature, & emmener les freres l'un d'un costé, & l'autre de l'autre.

Euloge & Protogene furent exilez à Antinoüs en Thebaïde. Ils y trouverent un Evesque Catholique, & assisterent avec luy aux assemblées Ecclesiastiques. Mais ayant remarqué qu'il n'y avoit qu'un très-petit nombre de Fidéles, & en ayant demandé la raison, ils apprirent avec douleur que la plus grande partie des habitans de ce lieu estoient encore engagez dans les erreurs du Paganisme. Ils ne se contenterent pas d'en gemir devant Dieu, & d'en concevoir une compassion sterile, mais ils resolurent de travailler serieusement à leur conversion. Euloge s'enferma dans une cellule, où il passoit les jours & les nuits en prieres pour le succès d'une si sainte entreprise. Protogene qui avoit étudié les belles lettres, & qui savoit fort bien écrire en notes, ouvrit une école où il montroit aux enfans à écrire aussi en notes, & les instruisoit dans les saintes Ecritures. Il leur dicta les Pseaumes de David, & leur fit apprendre les endroits des écrits des Apostres qui leur estoient les plus utiles & les plus convenables. Un de ses écoliers estant tombé malade, il alla le visiter, le prit par la main, & le guerit par la force de sa priere. Le bruit de ce miracle s'estant repandu, les peres des autres enfans l'emmenoient chez eux, & le prioient de rendre aussi la santé à leurs malades. Mais il leur disoit qu'il ne pouvoit prier Dieu pour leur guerison, qu'ils n'eussent receu auparavant le baptesme. Le desir qu'ils avoient de guerir, leur faisoit accepter sans peine cette condition : & ainsi ils recevoient en mesme-temps la santé du corps & celle de l'ame.

Quand il avoit disposé quelqu'un qui se portoit bien, à recevoir le baptesme, il le menoit à Euloge, frapoit à la porte de sa cellule, le prioit d'ouvrir, & de marquer au seau du Seigneur celui qu'il luy amenoit. Que si Euloge se plaignoit qu'il interrompoit sa priere, il luy répondoit qu'elle estoit moins necessaire que le salut de ces personnes qui renonçoient à l'erreur. Tout le monde l'admiroit de ce qu'ayant le don de faire des miracles, & ayant fait connoistre Dieu à tant de personnes qu'il avoit éclairées des lumieres de la foy, il respectoit néanmoins Euloge comme son superieur, & luy amenoit ceux qu'il avoit gagnez à Dieu. Il n'y avoit personne qui ne louast une si grande modestie, & qui n'en estimast davantage sa haute vertu.

Lorsque la tempeste fut appaisée, & qu'ils furent rappellez d'exil, tout le peuple les conduisit en pleurant ; & l'Evesque qui se voyoit privé de leur secours, les regretta plus que personne. Quand ils furent arrivez en leur pays, Euloge fut chargé de la conduite de l'Eglise d'Edesse, l'illustre Barse son Evesque estant passé à la vie bien-heureuse. Protogene fut mis dans un champ inculte, tout rempli d'épines, & où il y avoit beaucoup à travailler. Car c'est ainsi qu'on peut appeller la ville de Carrhes dont il fut fait Evesque, où il y avoit encore un grand nombre de payens. ' On dit que Saint Euloge fut sacré Evesque par Saint Eusebe de Samosates [avant le Concile d'Antioche,] ' auquel il assista vers le mois d'Aoust ou de Septembre 379.

' Ce fut luy * qui établit S. Protogene à Carrhes, *a* après la mort de Vit, celebre par sa pieté [du temps de S. Basile,] *b* & qui assista encore avec Saint Euloge [en 381,] au Concile de Constantinople. *c* Le Martyrologe Romain met Euloge & Protogene au nombre des Saints, S. Euloge le 5 de May, & S. Protogene le sixéme. *d* S. Abraham, dont Theodoret écrit l'histoire, [estoit apparemment le successeur de S. Protogene.]

l.5.c.4.p.709.d. | Col.R.t.1.p.177. | Thdrt.p.709.c. | *a* Soz. l.6.c.33.p.691.a. | *b* Thdrt.l.5.c.8.p.713.b | Conc.t.2.p.955.e. | *c* Sur.15.Nov.p.345.§.7. | *d* Thdrt.v.Pat.c.17.p.846-850.

* V. Saint Basile §. 94.

ARTICLE CXXI.

D'Abraham Evesque de Batnes : Etat de la Palestine.

[SAINT BASILE nous a conservé la memoire des persecutions que souffrit un autre Abrame ou Abraham, Evesque de Batnes,] ' qui estoit une place forte & très-riche dans l'Osrhoene, assez près de l'Euphrate. ' Il en parle dans une lettre qu'il luy écrit [vers 373 ou 376] par Sanctissime, pour s'excuser de ne luy avoir pas écrit plus souvent, sur ce que depuis l'autonne [de l'année precedente] il n'avoit point sceu où il estoit, les uns disant qu'il estoit à Samosates, les autres dans le pays d'alentour ; quelques-uns, qu'on l'avoit vu auprès de Batnes mesme, mais qu'enfin il avoit appris qu'il demeuroit à Antioche chez le Comte Saturnin. [Il est bien aisé de juger que ce Prelat se cachoit à cause des persecutions des Ariens.] ' Son nom se trouve entre ceux des Orientaux qui avoient écrit aux Occidentaux avec S. Melece & S. Basile au commencement de l'an 372. ' Il se trouva encore au Concile de Constantinople en 381. [Pour le Comte Saturnin qui le retira chez luy, " c'est apparemment le General de ce nom, que Theodose fit Consul en 383, & dont Themistius fait l'éloge.

Amm.l.14.p.7. | Bas.ep.315.p.304. | ep.69.p.108.b. | Conc.t.1.p.664.2.e.

V. Theodose §. 14.

L'an de J.C. 372.

Nous passons de la Mesopotamie à la Palestine, l'état de laquelle nous apprenons en partie par S. Epiphane.] 'Car ce Saint nous dit qu'un nommé Gemellin, Philippe de Scythople *a* successeur de Patrophile, *b* Athanase aussi Evesque de Scythople [après Philippe,] *c* & beaucoup d'autres, y publioient ouvertement & sans aucune crainte, les principes d'Arius les plus detestables, 'soutenant hautement que le Fils de Dieu estoit une créature, que le Saint Esprit en estoit une aussi, & n'avoit rien de commun avec la nature divine.

Epi.73.c. 37.p.885.c.d. *a* c.24.p. 872.a. *b* c.37.p. 885.d. *c* c.24.p. 872.a. c.38.p. 886.a.

'Ils ne se contentoient pas de combatre nostre foy par des discours, mais ils persecutoient par l'épée & par une guerre toute publique, ceux qui avoient le courage de la défendre, & empoisonnoient par leur doctrine un grand nombre de villes & de pays. 'Saint Jerôme parle de "Denys Evesque de Diospolis, qu'il appelle Confesseur. [Saint Cyrille avoit esté établi Evesque de Jerusalem dés l'an 350 ou 351. Il avoit esté chassé diverses fois, & enfin s'estoit trouvé en possession de son Eglise, selon les historiens, sous le regne de Julien & au commencement de celui de Valens. Il fut sans doute chassé de son siege par Valens, comme les autres,] 'puisque S. Epiphane marque qu'en l'an 376, l'Eglise de Jerusalem estoit gouvernée par un Hilarion, diffamé par la communion qu'il avoit avec les Ariens.

c.37.p. 885.d. Hier.ep.61. p.181.a. V. S. Jerôme §. 74. Epi.66.c. 20.p.637. d.

[Jean qui succeda à S. Cyrille, lorsqu'il fut mort sous Theodose, estoit apparemment à Jerusalem durant la persecution de Valens, & suivoit les Evesques qui dominoient dans cette Eglise,] 'puisque S. Jerôme luy reproche qu'il avoit esté autrefois engagé dans l'Arianisme, qu'il ne communiquoit point alors avec l'Occident, ni avec les Confesseurs bannis pour la foy; '& qu'un Prestre nommé Theon, preschant dans l'Eglise que le Saint Esprit estoit Dieu, il s'estoit bouché les oreilles, & s'en estoit aussi-tost enfui avec quelques autres, comme s'il eust eu peur d'entendre un blasphême. 'Il estoit encore alors assez jeune, puisque quand il fut fait Evesque [en 386 ou 387,] il n'avoit guerre que trente ans.

Hier.ep.61. p.163.b. p.165.a. ep.61.p. 186.b.

[Ce fut vraisemblablement dans le temps que S. Cyrille gouvernoit son Eglise, avant cette derniere expulsion,] 'c'est-à-dire dans les premieres années de Valens, qu'Acace Evesque de Cesarée en Palestine estant mort, 'il établit Philumene en sa place. Mais Eutyque *d* d'Eleutherople, qui suivoit un des partis des Ariens, à cause de S. Cyrille dont il estoit ennemi, quoiqu'il fust Orthodoxe dans le cœur, selon S. Epiphane; [cet] 'Eutyque, dis-je, & ceux de sa faction, établirent dans le siege de Cesarée un autre Cyrille appellé le Vieux. [Il se rencontra, ce semble, quelque defaut dans [Philumene, ou dans son ordination,] puisque S. Cyrille porta encore sur le mesme throne Gelase fils de sa sœur.

Bar.366.§. 32. Epi.73.c. 37.p.885. c. *d* c.23.p. 870.c|871. b. c.37.p. 885.c.

'Aucun de ces trois Prelats ne pouvant exercer sa dignité, à cause qu'ils se combatoient & se ruinoient l'un l'autre, [à quoy il faut ce semble ajoûter la persecution des Ariens, qui s'opposoient à Gelase;] 'Euzoïus fut établi sur ce siege [par les Ariens,] dont il suivoit le parti & la croyance; & il en jouissoit encore lorsque S. Epiphane écrivoit son livre contre les Heretiques, [en 376 ou 377.] 'Il avoit étudié dans la mesme ville de Cesarée avec S. Gregoire de Nazianze, sous un orateur nommé Thespese; & il composa depuis divers ouvrages. 'Il travailla avec beaucoup de soin à rétablir la bibliotheque de Cesarée, qui estoit principalement composée des ouvrages d'Origene, recueillis & donnez à l'Eglise de Cesarée par S. Pamphile, [& dissipez peut-estre dans la division des trois contendans.] 'Euzoïus en retrouva un grand nombre, & en dressa une table. *a* Il fut enfin chassé de l'Eglise sous Theodose; *b* & Gelase remis en sa place.

c. L'an de J.C. 372, 373. b.c. Hier.v.ill. c.113.p. 300 d. d ep.141.p. 113.b. ep.141.p. 113.b. *a* v.ill.c. 113.p 300. d. *b* c.130.p. 303.a.

[Quoique la Cappadoce ait joui d'une assez grande tranquillité au milieu de la persecution de Valens, à cause du soin que Dieu avoit pris visiblement de saint Basile, néanmoins S. Gregoire son frere, qu'il avoit fait Evesque de Nysse dans la mesme province,] 'fut près de huit ans sans avoir pu voir Ste. Macrine sa sœur, à cause des diverses persecutions des Heretiques, qui ne souffroient point qu'il demeurast nullepart en son pays. Ces huit ans se terminent à la fin de 379: [& ainsi ils commencent au moins en cette année. Nous verrons sa persecution augmenter en 375.]

Nyss.v. Marc.t.2. p.188.a.

ARTICLE CXXII.

Pierre est fait Archevesque d'Alexandrie, & chassé par les Ariens.

L'AN DE JESUS-CHRIST 373.

[NOstre suite nous conduit d'elle-mesme à ce qui se passa en Egypte, où les cruautez des Ariens nous fourniront une très-ample matiere.] 'Cette province estoit demeurée dans le calme & dans la tranquillité au milieu du trouble de toutes les autres de l'Orient, depuis que l'ardeur du peuple d'Alexandrie pour S. Athanase, avoit contraint Valens de le laisser finir en paix les dernieres années de sa vie. ["Mais Dieu l'osta du monde en cette année 373, selon l'opinion qui paroist la mieux appuyée; & il y a aussi beaucoup d'apparence que ce fut dés le deuxiéme de May, auquel on celebre sa feste.]

Soz.l.6.c. 12.p.654. 655 | Socr. l.4.c.20.p. 230.a. V. Saint Athanase n.104. 105.

a Avant qu'il mourust, comme on luy parla de son successeur, il choisit Pierre, *b* qui estoit un homme excellent, *c* admirable pour sa pieté & son éloquence, *d* le compagnon de ses tribulations, *e* qui avoit eu part à ses sueurs, qui ne l'avoit jamais abandonné ni à Alexandrie, ni dans ses voyages, qui avoit couru avec luy toutes sortes de perils, *f* & que sa sagesse ne rendoit pas moins venerable que son âge & ses cheveux blancs. 'Saint Gregoire de Nazianze fait un bel éloge de luy & de S. Athanase ensemble: [& Theodose luy rendit un témoignage bien illustre,] 'lorsqu'il ordonna par sa loy du

a Ruf.l.2.c. 3.p.253| Thdrt.l.4. c.17.p. 684.c| Soz. l.6.c.19.p. 661.c. *b* Thdrt.p. 684.c. *c* Socr.p. 230.b. *d* Ruf. p. 253. *e* Thdrt.p. 684.c.d. *f* Naz.or. 23.p.418 a. or.24.p. 425. Cod.Th. 16.t.1.l 2. p.4.

du 28 Fevrier 380, que l'on ne tiendroit pour Catholiques que ceux qui suivroient la foy preschée par le Pape Damase, & par Pierre d'Alexandrie homme d'une sainteté Apostolique.

Thdrt. l. 4. c. 17. p. 684.c. 'Le suffrage que S. Athanase luy avoit donné le premier, fut suivi par celui de tous les Ecclesiastiques, de tous les officiers, & de toutes les personnes de marque; & tout le peuple en témoigna sa joie par des acclamations publiques. c. 18. p. 684.d. 'Les Evesques voisins s'assemblerent aussi en diligence, [de peur d'estre troublez par les cabales des Ariens;] & les saints Anacoretes quitterent leur solitude, pour porter Pierre sur le thrône d'Athanase. Naz.or.23. p.418.a. 'Ainsi il fut ordonné selon l'ordre & les regles du S. Esprit.

[Il écrivit sans doute aussi-tost après son élection, aux principaux Evesques de l'Eglise, comme c'estoit la coûtume, & entre autres à S. Basile; & il semble que ce soit pour ce sujet que ce Saint luy ait écrit la lettre 320,] Bas. ep. 320.p.312. 313. 'dans laquelle après s'estre rejoui de ce que l'unité de la foy & le don du S. Esprit l'avoient uni avec luy, au défaut de ce que la vuë & la conversation a accoûtumé de faire, il dit que Pierre ayant esté élevé par le grand Athanase, & nourri si long-temps auprès de luy, ne manquera point de suivre son esprit, & de marcher sur les traces de sa pieté; qu'il succedera à la disposition que ce Saint avoit pour luy Basile; qu'il luy fera part à l'ordinaire de ce qui luy arrivera; & qu'il aura pour tous les freres, les mesmes entrailles & la mesme solicitude qu'avoit eues le bien-heureux Athanase pour tous ceux qui aimoient veritablement le Seigneur. Thdrt. l. 4. c. 19. p. 693.a. 'Le Pape Damase fit la mesme chose, & envoya à Pierre un Diacre avec des lettres de communion & de consolation, [ayant peut-estre déja appris les cruautez que les Ariens exerçoient contre son Eglise.]

c. 18. p. 684.685. 'Car dés qu'il fut placé sur le thrône Episcopal, le Gouverneur de la province, c. 19. p. 687. a. 'nommé Pallade, qui faisoit une profession ouverte d'idolatrie, & qui cherchoit depuis long-temps l'occasion de faire la guerre à Jesus-Christ, c. 18. p. 685. a. 'fut ravi de trouver enfin le moyen de satisfaire sa passion pour ses idoles, sous pretexte de satisfaire celle du Prince contre les ennemis de sa doctrine. a. 'Il assembla donc un grand nombre de payens & de Juifs, c. 19. p. 687. b. 'avec lesquels il vint à l'Eglise de S. Theonas, comme s'il fust venu attaquer une armée ennemie: c. 18. p. 685. a. '& l'ayant environnée de toutes parts, il commanda à Pierre d'en sortir, s'il n'en vouloit estre chassé de force. c. 19. p. 687. b-688.d. 'Il entra [ensuite] dans l'Eglise avec ses troupes, qui y commirent les excès du monde les plus horribles. p. 687.b. 'Et il n'est pas étonnant que Pierre dise que quand il les a voulu mettre par écrit, il ne l'a pu faire qu'en se forçant, & après avoir répandu beaucoup de larmes. Boll. 13. May, p. 260.b. 'Le Martyrologe Romain met le 13 de May au nombre des Martyrs, ceux qui furent tuez en cette rencontre.

[Pierre n'est pas l'unique témoin d'une histoire si tragique.] Naz.or.23. p.417.418. or.25. p. 432.434. 'S. Gregoire de Nazianze decrit la mesme chose d'une maniere très-pathetique, & en raporte des circonstances omises par Pierre; [parce qu'elles ne sont peut-estre arrivées que depuis sa lettre. Car S. Gregoire ne distingue pas les temps, & joint ce qui preceda l'arrivée de Luce avec ce qui la suivit.] Ruf. l. 2. c. 3. p. 253. Socr. l. 4. c. 21. p. 230.c. d | Soz. l. 6. c. 19. p. 661. c d 'Rufin, Socrate, & Sozomene, l'ont imité en cela, parlant en general des cruautez exercées à Alexandrie contre les Catholiques: *a* Socr. l. 4. c. 22. p. 231. b. *a* & Socrate reproche à Sabin historien des Macedoniens, de n'en avoir point parlé, pour cacher le crime & la honte des Ariens ses amis.

b Thdrt. l. 4. c. 19 p. 688.d. *b* Les profanations sacrileges qui se commettoient dans l'Eglise, contraignirent Pierre de la quitter *c* secrettement. *c* c. 18. p. 685.b. Theodoret paroist avoir cru qu'il monta aussitost sur mer, & se retira à Rome. ["Mais il y a apparence qu'avant que de le faire,] Note 91. Combf act. p.88. 'il demeura quelque temps caché en divers endroits [à Alexandrie ou aux environs,] pour tascher de gouverner toûjours son peuple, quoique secrettement: [& ce fut assez probablement en ce temps-là, qu'imitant ce que S. Athanase avoit fait 32 ans auparavant, il écrivit la lettre dont nous tirons principalement ce que nous raportons des souffrances de l'Eglise d'Alexandrie.] Socr. l. 4. c. 22. p. 321. b. 'Elle fut envoyée à toutes les Eglises. *d* Thdrt. l. 4. c. 19. p. 687-694. *d* Theodoret nous en a conservé une grande partie, *e* c. 18. p. 686.d. *e* ayant omis le commencement & la fin à cause de sa longueur.

ARTICLE CXXIII.

Euzoïus amene Luce Arien à Alexandrie, pour estre Evesque: Luce y excite une persecution horrible contre les Catholiques.

Socr. l. 4. c. 21. p. 230.c. 'Cependant les Ariens, qui avoient relevé leurs esperances par la mort de S. Athanase, ayant promtement donné avis de cette mort à Valens, qui estoit alors à Antioche; Euzoïus Evesque des Ariens de la mesme ville, crut que sans perdre temps il devoit aller luy-mesme à Alexandrie, & en mettre les Eglises entre les mains de Luce, Thdrt. l. 4. c. 19. p. 688. 'qui avoit acheté cet Episcopat à prix d'argent, comme si c'eust esté une charge seculiere, au lieu d'y estre élevé par une assemblée d'Evesques Orthodoxes, par le suffrage des Ecclesiastiques Catholiques, & par la demande des peuples fidéles, selon l'ordre & les Canons de l'Eglise.

Ath. coll. 3. p. 29. b. 'Ce Luce estoit apparemment aussi malfait de corps, que corrompu dans l'ame. Soz. l. 6. c. 5. p. 643. a. 'Il estoit d'Alexandrie, & y avoit esté fait Prestre par George, *f* l. 5. c 7. p. 603. b | Socr. l. 3. c. 4. p. 173. c. *f* à la place duquel les Ariens l'avoient aussi-tost substitué pour estre leur chef, *g* Ath. coll. 1. 3. p. 27. c | 29. b. *g* sans néanmoins le consacrer Evesque. *h* p. 27-29. *h* Ils tascherent de faire confirmer leur choix par Jovien, qui "se moqua & de luy & d'eux. V. Saint Athanase §. 103. 104. *i* Epi. 58. e. 10. p. 726. c. *i* Il fut depuis sacré ou à Antioche, ou en quelque autre lieu hors d'Egypte: *k* Thdrt. p. 689. e. *k* mais il fut condanné & rejetté plus d'une fois par tous les Prelats Orthodoxes de l'Eglise. *l* Epi. p. 726. c. d. *l* Il demanda souvent à Valens d'estre mis en possession du siege d'Alexandrie, mais la crainte d'émouvoir du trouble dans cette ville, l'empescha de rien obtenir tant que S. Athanase vécut.

m Thdrt. p. 689. a. *m* Ce Saint estant donc mort, *n* Socr. l. 4. c. 21. p. 230. c. d. *n* Euzoïus

zoïus l'y amena, 'avec l'agrément de Valens, & des ordres de luy au Gouverneur Pallade. 'Ils avoient avec eux, pour executer leurs desseins, un grand nombre de soldats, commandez "par le surintendant des finances, nommé le Comte Magnus, qui ayant brulé l'Eglise de Beryte sous Julien, avoit pensé en perdre la teste sous Jovien. 'Voilà ceux qui faisoient escorte à Luce dans son entrée, au lieu des Evesques, des Prestres, des Diacres, qui devoient faire cet office, au lieu de l'affluence du peuple, au lieu des Moines qui le devoient preceder en chantant des hymnes tirées des saintes Ecritures. 'Les payens honorerent encore sa pompe, en le benissant en sa presence de la part de Serapis, & en le louant de ne point reconnoistre le Fils de Dieu; dequoy il sembloit avoir plutost de la joie que de l'horreur.

Thdrt. p. 689.a b. — Largitionum Comes. — a. — c.d.

'Il arriva peu de jours *a* après le carnage & les violences faites dans l'Eglise de S. Theonas : & les inhumanitez qu'il y ajoûta, ne verifierent que trop, qu'il avoit, comme dit Pierre, les actions & la rage, aussi-bien que le nom d'un loup selon la langue greque, '& qu'il meritoit les titres que S. Gregoire de Nazianze luy donne, de nouvelle plaie, & de nouveau fleau de l'Egypte, de Pasteur des loups, de voleur qui monte par-dessus les murs de la bergerie, de perturbateur & de destructeur de la raison, de beste furieuse, de nouvel Arius, de ruisseau plus abondant en impieté que sa propre source.

c.18.p.685. b. — *a* c.19.p. 688.d. — Naz.or.23. p.417.b.

[L'Eglise d'Egypte qui avoit seule joui de la paix, lorsqu'on persecutoit toutes les autres,] 'éprouva alors plus qu'aucune autre, toutes les rigueurs de la persecution, & se vit tous les jours accablée par des afflictions nouvelles. 'L'inthronization de Luce ne put se faire qu'après avoir chassé tous les Ecclesiastiques. 'Il n'épargna ni l'Eglise, ni la ville, ni les Laïques, ni le Clergé, ni les Evesques. 'Car dés qu'il fut arrivé, il tascha de se saisir des Eglises; mais le peuple s'y estant opposé, on en fit un crime aux Ecclesiastiques & aux vierges, comme s'ils eussent excité une sedition. Les Ariens exerçant donc leur brigandage par toute la ville, comme auroient pu faire les ennemis de l'Empire, obligerent les Catholiques à se sauver par la fuite, en arresterent quelques-uns qui fuyoient, qu'ils chargerent de chaines & menerent en prison, d'où on ne les tira que pour leur faire endurer d'horribles tourmens : Car on en déchira les uns avec les ongles de fer & des lanieres de cuir; on en brula d'autres avec des torches allumées; de telle sorte que c'estoit comme un miracle lorsqu'ils respiroient encore après de si rigoureux supplices. Et il n'y avoit personne qui n'eust mieux aimé mourir, ou au moins estre envoyé en exil, plutost que de se voir exposé à ces tortures.

Soz. l. 6. c. 19.p.661.d. — Socr. l 4 c. 21.p.230.d. — Epi.68.c. 10.p.726.d. — Soz.p 661. d.

'On ne considera ni l'âge [des enfans,] ni la foiblesse des vieillards, ni la charité [& la compassion] des peuples [envers ceux qu'on traitoit si inhumainement.] On fouëtta, on déchira, on bannit les personnes, on pilla les biens & l'argent sans aucun respect pour les hommes, ni aucune crainte de Dieu. 'On bannit des Evesques, des Prestres, & des Diacres; on fit trancher la teste à d'autres au milieu d'Alexandrie, on en exposa quelques-uns à la fureur des bestes, on massacra des vierges, & on osta la vie en diverses manieres à beaucoup d'autres.

Bas. ep. 71. p.115.c. — Epi.68.c. 10.p.726. d.

'C'est par ces voies que l'Arianisme se rendoit puissant & redoutable. 'C'est par ces cruautez qu'il se rendit maistre des Eglises d'Alexandrie : & il fit voir en mesme-temps le petit nombre de ses sectateurs. 'Car le peuple, nourri dans la doctrine de Saint Athanase, voyant qu'on luy presentoit une viande toute contraire, abandonna les assemblées Ecclesiastiques. Mais Luce, soutenu par les adorateurs des idoles qui luy servoient de gardes, faisoit déchirer les uns à coups de fouets, mettoit les autres en fuite, pilloit mesme les maisons comme un bandit.

d. — Soz.p,662. a. — Thdrt. l. 4. c.18.p.685. b.

'C'est ce que l'on peut voir parfaitement bien décrit dans la lettre de Pierre. 'Il nous y represente d'abord la confession glorieuse de 19 Prestres ou Diacres que le Comte Magnus fit prendre en mesme-temps qu'il entra dans Alexandrie avec Luce; 'la harangue, très-digne de luy, qu'il leur fit pour les obliger d'embrasser les dogmes d'Arius, preschez, disoit-il, par Luce; 'la genereuse réponse que luy firent ces Athletes de la verité; 'la patience avec laquelle ils endurerent durant plusieurs jours la prison, les fouets, & les gesnes; 'la cruauté avec laquelle il les condanna par un second jugement, où il parut l'épée nuë à la main, à estre releguez à Heliople en Phenicie, ou les habitans ne pouvoient seulement souffrir le nom de Jesus-Christ : & cela à la priere des Juifs & des payens dont on avoit acheté les cris; 'la precipitation avec laquelle il fit executer cet arrest barbare, sans donner aux Confesseurs le loisir de prendre ni rafraischissement, ni provision pour leur voyage, ni mesme d'attendre que la mer qui estoit alors agitée, devinst calme; enfin, les larmes, les gemissemens, les protestations de tout le peuple indigné d'une cruauté si barbare.

b. — c.19.p.689. d. — p.690.a b. — c.d|691.a.b. — p.691.b.c. — c.d|691.a. — p.692.a c.

'Mais ces larmes mesmes parurent criminelles aux persecuteurs. Le Prefet Pallade fit défense de pleurer : & ayant fait prendre & emprisonner pour ce sujet 23 personnes, dont la pluspart estoient des saints habitans des deserts, il les fit fouetter, déchirer, appliquer à la question, & puis les envoya travailler partie à Pheno, partie à Proconnese, 'dont le premier est une mine de cuivre dans la Palestine; '& l'autre une isle dans la Propontide sur la coste de l'Hellespont & de la Bythynie, où il y avoit des carrieres de marbre. 'Ils furent bien-tost suivis par le Diacre qui avoit apporté à Pierre les lettres du Pape : Car il fut aussi envoyé par mer à Pheno, après avoir souffert des cruautez tout-à-fait étranges. 'Les enfans mesmes ne furent pas exemts des supplices; & quelques-uns d'eux estant morts par la violence de la question, on laissa leurs corps exposez aux bestes, quoy que pussent faire leurs parens & toute la ville pour avoir la liberté de les enterrer.

p.692.693. — p.693.b. — Eus.de Pal. c.7.p.328. c. — Thdrt. p. 693.a b. — b.

c. ' On trancha mesme la teste à ceux qui voulurent prendre part à la douleur des d. peres de ces enfans. ' Enfin toute la ville estoit en larmes; & l'on pouvoit dire, comme autrefois, qu'il n'y avoit point de maisons où il n'y eust un mort.

p.694.c. ' Il y eut quelques Ecclesiastiques Catholiques, & quelques Moines très-pieux, qui eurent assez de generosité pour vouloir porter leurs plaintes à l'Empereur, & protester contre les violences que les Heretiques exerçoient : mais les Ariens previnrent contre eux l'Empereur, & les firent envoyer d'Antioche où ils estoient, à Neocesarée dans le Pont. [Il paroist que c'estoient des Ecclesiastiques d'Alexandrie, qui estoient allez à Antioche demander justice des violences faites dans leur ville.] Cass. coll. 18.c.7.p. 687. ' Piammon dans Cassien, dit qu'il avoit esté envoyé sous Luce, porter les aumosnes des Fidéles aux Confesseurs d'Egypte & de Thebaïde, releguez aux mines du Pont & de l'Armenie.

ARTICLE CXXIV.

Pierre se retire à Rome : Divers Evesques d'Egypte sont bannis en Palestine.

[Pierre ne se fust pas sans doute exemté de la mort qu'on faisoit souffrir à tant d'autres à cause de luy, s'il ne s'en fust garanti par la fuite.] Socr. l. 4. c.21. 22. p. 230.d|231. b|Soz.l.6. c.19.p.661. a. ' Socrate & Sozomene écrivent qu'il fut pris d'abord par les Ariens, & retenu quelque temps prisonnier, mais qu'il trouva moyen de s'échaper & de s'en aller à Rome. [La lettre qu'il écrivit ne dit rien de formellement contraire à cela. Mais c'est beaucoup de ce qu'elle n'en parle point. Car il n'y a pas d'apparence qu'elle en parlast dans ce que Theodoret en a omis, puisqu'il n'eust pas sans doute oublié une particularité si considerable, ou qu'au moins il l'eust marquée dans l'abregé qu'il fait de cette lettre : & si l'on dit, contre l'autorité formelle de Socrate, que la lettre peut avoir esté écrite auparavant, il est néanmoins difficile de répondre à Rufin, qui en ce temps-ci mesme estoit en Egypte, & ne dit rien du-tout de cet emprisonnement. De sorte que cet évenement doit au moins passer pour très-douteux.

Combf. act. p.88. Mais ce qui est constant,] ' c'est que Pierre après avoir passé quelque temps à fuir tantost d'un costé, tantost d'un autre, Naz. or. 23. p.418.d. & alii. ' se retira enfin à Rome : *a* d. *a* où en representant, au lieu des corps morts, une robe toute sanglante, une accusation si éloquente sans parole contre l'injustice des persecuteurs, fit verser des larmes à tout le monde, & fit pleurer à l'Occident les maux que l'Orient avoit soufferts. p.419.a. ' Il trouva dans l'Eglise Romaine le secours qu'il en avoit attendu, [c'est-à-dire une retraite assurée tant que dura la violence de ses ennemis, la compassion aux maux de son Eglise, la reconnoissance de sa dignité, l'anatheme de celui qui occupoit sa place, & tous les autres offices que le malheur du temps permettoit qu'on luy rendist.]

Bas. ep. 321.p.314. b.c. ' Il semble que S. Basile y ait conservé avec luy un commerce ordinaire par lettres, p.313.c. *a* jusque là qu'ayant manqué de l'informer de quelque indignité qu'on luy avoit faite, Pierre se plaignit avec l'amitié d'un frere, de ce qu'il ne luy mandoit pas également toutes les choses grandes & petites qui luy arrivoient.]

Socr. l.4. c. 21.p.230. d|Soz.l.6. c.19.p.661. a. ' Peu de temps après l'arrivée de Luce, il vint un édit de l'Empereur, pour chasser d'Alexandrie & de toute l'Egypte ceux qui suivoient la Consubstantialité, avec ordre au Gouverneur d'Egypte de poursuivre avec ses soldats tous ceux que Luce luy marqueroit : Soz.p.662. b. ' Ensuite de quoy Euzoïus contant d'avoir fait réüssir ses desseins comme il pretendoit, s'en retourna à Antioche.

[Ce fut peut-estre pour se prévaloir de cet édit,] Thdrt. l. 4. c.19.p.693. d. ' que les Ariens ne pouvant encore se satisfaire par les cruautez qu'ils avoient exercées dans Alexandrie, les étendirent jusque sur les Evesques de la province, p.694.a. ' sous l'autorité du Comte Magnus. Ils en condannerent quelques-uns à servir dans le Conseil, & firent aux autres tous les mauvais traitemens qu'ils purent. a.b. ' Ils en bannirent onze à Diocesarée, qui estoit une ville habitée par les Juifs, [& ainsi vraisemblablement en Palestine,] Socr. l.2. c. 33.p.128. a b|Soz.l.4. c.7. p.545. b|Hier. chr. ' où il y avoit une Diocesarée ruinée vers 352 par Gallus, à cause de la revolte des Juifs qui y habitoient. *a* Bas. ep. 293.p.283. a. *a* Et en effet, Saint Basile parlant des mesmes Confesseurs, dit qu'ils estoient releguez au milieu de la Palestine.

Epi.72.c. 11.p.842. d. ' Les noms de ces Saints estoient Euloge, Adelphe, Alexandre, Ammone, Arpocration, Isaac, Isidore, Annubien, Pitime, Euphrace, & Aaron, Thdrt. l. 4. c.19.p.694. a b. ' Pierre leur Archevesque, dit qu'ils avoient succé la pieté avec le lait ; qu'ils avoient toûjours vécu dans la solitude depuis leur enfance jusqu'à un âge fort avancé ; qu'ils avoient surmonté les voluptez par les exercices [laborieux de la penitence ;] qu'ils avoient souvent vaincu les démons ; qu'ils preschoient la foy Catholique avec une generosité invincible, & refutoient par la force de leurs discours l'impieté de l'Heresie Arienne. Bas. ep. 293.p.283. ' S. Basile écrivant à trois d'entre eux, Euloge, Alexandre, & Arpocration, [& apparemment à tous les autres,] benit la Providence, qui faisant réüssir tous les évenemens les plus tristes à l'avantage de son Eglise, les avoit amenez d'Egypte au milieu de la Palestine, pour contribuer au salut de plusieurs ames, en s'opposant à Apollinaire, comme nous verrons qu'ils firent.

Pall. laus. c. 117. p.1032. a. 'Pallade parle de ces saints Confesseurs releguez à Diocesarée en Palestine, qu'il fait monter au nombre de douze, [parce qu'on y en avoit ajoûté quelqu'un.] Il joint aux Evesques un Pambon & un Paphnuce, [qui pouvoient estre d'autres Confesseurs non Evesques.] Car il nous apprend qu'outre les Prelats, on avoit encore relegué en ce lieu 126 Prestres, ou autres Ecclesiastiques & Anacoretes : Facund. l. 11.c.2.p. 469. ' & nous avons encore quelques endroits d'une lettre que Pierre d'Alexandrie écrivit aux Evesques, aux Prestres, & aux Diacres, releguez à Diocesarée sous Valens. Ruf. l.2. c. 4.p. ' S. Pambon Prestre de Nitrie, "fut banni en 376. V. sontitre.

' Le

'Le Gouverneur de la Palestine empeschoit qu'on ne leur rendist aucun office de charité. De sorte que Ste. Malanie qui s'estimoit heureuse de les assister de ses biens, estoit obligée de prendre un habit de valet, pour les aller visiter & servir durant la nuit. Le Gouverneur qui ne la connoissoit pas, la fit arrester : mais quand il eut appris d'elle mesme quelle estoit sa naissance & sa qualité, il luy fit de grandes excuses, & luy laissa la liberté toute entiere de visiter les saints Confesseurs.

Pall. p. 1032.b.c.

ARTICLE CXXV.

De S. Isidore d'Hermopole, & du bien-heureux Dorothée Martyr à Alexandrie.

[Pour ce qu'on peut trouver de chacun de ces Confesseurs en particulier,] 'Adelphe Evesque d'Onuphis * [dans la premiere Egypte,] * Ammone de Pacnemune & d'un Canton appellé Elearquie, & Paphnuce de Saïs [dans la premiere Egypte,] sont nommez entre ceux qui avoient déja esté bannis ou chassez sous Constance, & avoient assisté au Concile d'Alexandrie en 362. 'Euloge est aussi entre ceux qui furent contraints de s'enfuir sous le regne de Constance. 'Nous avons encore une lettre de saint Athanase à Adelphe Evesque & Confesseur.

τῆς λύχνων. * V. Saint Antoine §.17.

Ath. de Ant. p.580. b.c.

ad sol. p. 859.a.

ad Adel t. 1.p.155.

'Pallade dit que le bien-heureux Isidore Confesseur, estoit Evesque d'Hermopole, [non de la grande,] 'qui estoit en Thebaïde, *a* où l'on croit que Jesus-Christ s'est retiré avec la Vierge & S. Joseph; 'mais de la petite [près d'Alexandrie,] ayant succedé à Draconce & precedé Dioscore. ["La montagne de Nitrie, si celebre par les solitaires qui l'habitoient, estoit de son Diocese; d'où vient que] 'Melanie le vit à Nitrie lorsqu'elle y vint [vers 367;] & il paroist qu'il estoit Evesque dés ce temps-là. 'Ste. Paule y trouva encore depuis, [vers l'an 387,] le saint & venerable Evesque Isidore Confesseur. [Il n'est mort qu'après l'an 391,] 'auquel Dioscore son successeur n'estoit encore que Prestre de Nitrie. *b* Le Martyrologe Romain en met la feste le deuxiéme de Janvier.

Pall.lausf.c. 117.p.1031. c.

Boll.2.Jan. p.1085.

a Pall.lausf. c.52.p.977.

Boll. 14. May, gr. p.71.b.

V. Saint Amon de Nitrie.

Pall.lausf.c. 117.p.1031. c.d.

Hier.ep. 27.p.175.a.

Boll. 14. May,p.71. b | Pall.c. 13.p.915.c.

b Boll. 2. Jan.p.84.

[Il est remarquable que] *c* Pallade parlant en mesme temps de luy & de divers autres qui furent bannis sous Valens, 'ne donne néanmoins qu'à luy seul le titre de Confesseur. [Cela peut porter à croire qu'il l'avoit acquis d'une maniere particuliere, & peut-estre dés devant la venuë de Melanie; (car c'est de quoy Pallade parle en cet endroit :) & ainsi c'estoit ou sous les payens, n'estant pas difficile qu'il fust assez âgé pour cela, ou au moins du temps de Constance. Mais s'il avoit esté Confesseur dés ce temps-là, il le fut une seconde fois sous Valens.] 'Car Pallade mettant un Isidore à la teste de ceux que ce Prince relegua à Diocesarée en Palestine, parmi lesquels il y avoit douze Evesques, [il faut sans doute l'entendre du seul Isidore dont il venoit de parler, qui est l'Evesque d'Hermopole, d'autant plus] *d* qu'il est certain qu'il y avoit un Isidore Evesque d'Egypte banni à Diocesarée.

c Pall. p. 1032.a.

p.1031.c.

p.1031.a.

d Fac.l.4.c. 2.p.158 | Epi.72.c. 11.p.842. d.

L'an de J.C. 373.

'Pallade donne à Ammone *a* un surnom qui paroist marquer qu'il n'avoit qu'une oreille. [Je ne sçay s'il l'entend d'Ammone "l'un des grands freres, celebres dans l'histoire de S. Jean Chrysostome, qui se coupa l'oreille quelques années après ceci de peur d'estre fait Evesque, ou si celui qui estoit Evesque sous Valens, avoit fait la mesme chose, mais inutilement.]

παρώτιον.

V. Saint Chrysostom. §. 67 | Theophile d'Alex. §.17.

Pall. p. 1031.a.

'Il parle autrepart d'un Evesque d'Antinople qui estoit banni, ou plutost d'un autre Evesque relegué à Antinople, ["& apparemment de luy mesme banni pour l'affaire de S. Chrysostome. [Je ne sçay si c'est aux onze Evesques bannis à Diocesarée, qu'il faut rapporter] 'ce que dit Socrate de ceux qui estoient releguez sous Valens sur une montagne; ou, comme il dit, à la montagne. 'Sozomene dit que generalement on avoit commandé de bannir tous les Prelats ennemis de l'Arianisme. 'Ammone solitaire à Canope près d'Alexandrie, ne pouvant plus voir tant de maux qu'on faisoit tous les jours souffrir aux Catholiques, & Pierre reduit à s'enfuir & à se cacher, s'en alla visiter les saints lieux de Jerusalem, & puis la sainte montagne de Sinaï, où il fut témoin du massacre de divers solitaires par les Sarrazins : [" ce qui arriva apparemment le 28 Decembre de cette année mesme.]

c.139.p. 1041.d.

V. son titre §.5.

Socr. l.4.c. 36.p.254. a.

Soz. l.6.c. 31 p.688.a.

Combf.act. p.88.89.

V. les Saints Paul, Isaie, &c. not.

'S. Jerôme parle d'un Evesque [d'Egypte,] nommé Paul, qui pour avoir confessé Jesus-Christ avoit esté déchiré à coups de fouets, avoit éprouvé l'horreur de la prison, les peines de l'exil, les travaux des mines. 'Il ne laissa pas depuis d'estre deposé & chassé d'Egypte par Theophile, comme nous esperons le dire autrepart.

Hier. in Ruf. l.3.c. 5.p.238.c.

p.237.b.

[Cette persecution qui avoit commencé en 373, sous le Prefet Pallade, continua encore sous Tatien,] 'qu'on trouve avoir esté Prefet d'Egypte pour la seconde fois [à la fin de] l'an 373, & les années suivantes jusqu'en 377. 'On marque que sous luy, & après la mort de S. Athanase, Valens bannit des Evesques, des Prestres, des Diacres, des Moines, qu'il mit à la question beaucoup de Chrétiens, & qu'il en fit mesme brûler quelques-uns. 'Un ancien auteur met aussi sous Tatien, & ce semble en 375, le Martyre du bien-heureux Dorothée, que les Ariens firent exposer aux bestes à Alexandrie dans l'amphitheatre le neuviéme d'Octobre, 'auquel les Grecs font d'un S. Dorothée Evesque de Tyr dés le temps de Diocletien, & martyrizé sous Julien; [ce qui est insoutenable.] Theophane parle de celui d'Alexandrie. [Hors cela, nous ne voyons pas qu'il soit connu.] 'Eutyque marque dans le temps de Valens un Theodore à Alexandrie; mais il décrit son martyre d'une autre maniere : '& les Grecs font le 12 de Septembre d'un S. Theodore Evesque, martyrizé "dans la mesme ville, qui, selon ce qu'ils en disent, a souffert du temps des payens.

Idat.app.p. 84.

Suid. ευ. p. 347.d.e.

Idat.app.p. 84 | Thphn. p.56.c.d.

Canis.t.2 | Ugh.t.6.p. 1098.

Euty.p. 491.

Ugh.t.6.p. 1068 | Menæa, p. 173.

&c.

ARTICLE CXXVI.

Histoire de S. Melan : S. Basile écrit à l'Eglise d'Alexandrie.

Boll. 16. Jan. p. 15. ENtre les Evesques d'Egypte qui signalerent leur constance dans la persecution de Valens, l'histoire fait une honorable mention de Melan Evesque de Rhinocorure ou Rhinocolure, ville assez celebre, dont nous ne disons rien ici en particulier, parce que Bollandus l'a fait p. 15. §. 1. avec assez d'étenduë & d'exactitude. ' Les uns la mettent dans la Palestine, les autres dans l'Egypte, parce qu'elle est sur Geo. sac. les confins de l'une & de l'autre. ' Neanmoins on voit qu'elle répondoit au Pa- Soz. l. 6. c. 31. 32. p. 688. 689. triarcat d'Alexandrie : ' & Sozomene parle de Melan en traitant des grands hommes de l'Egypte, & commence après luy à marquer ceux de la Palestine. Ammien la conte aussi dans l'Egypte.

c. 31 p. 687. d. ' Cette ville éclatoit alors par la pieté de plusieurs Saints, qui en estoient origi- p. 688. a. naires. 'On y remarque entre autres, S. Melan, qui s'estant sanctifié dés sa jeunesse par les exercices de la vie solitaire, y gouvernoit l'Eglise sous Valens en qualité c. d'Evesque. ' Solon son frere, qui de marchand s'estant fait Moine, profita extrê- a. c d. mement sous sa conduite, ' & luy succeda dans l'Episcopat ; & Denys, qui gouvernoit aussi un Monastere en cette ville du costé du nord. Cette Eglise fut assez heureuse pour estre ainsi gouvernée par des Saints jusque sous Theodose le jeune, & les reglemens qu'ils avoient établis, y produisoient sans cesse des hommes excellens en pieté. Les Ecclesiastiques y logeoient, y mangeoient, & faisoient tou- Isid. P. l. 5. ep. 358. p. 666. e. tes choses en commun. ' S. Isidore de Peluse louë beaucoup un Hermogene Evesque ; *a* & l'on croit que c'est Hermoge- *a* Boll. 4. Feb. p. 781. c. ne de Rhinocorure, qui assista au Concile d'Ephese en 431.

Soz. l. 6. c. 31. p. 688. ' Pour retourner à S. Melan, on dit que comme on avoit ordonné de chasser tous les Prelats ennemis de l'Arianisme, ceux qui vinrent pour executer cet ordre contre luy, le trouverent qui accommodoit les lampes de l'Eglise, & y mettoit des méches, avec un habit tout sale d'huile, & une ceinture par-dessus ; de sorte qu'on l'eust pris pour le dernier de tous les valets. Ils luy demanderent donc où estoit l'Evesque, à quoy il répondit, [comme avoit fait autrefois S. Phocas illustre Martyr de Sinope,] qu'il estoit là, & qu'il alloit les mener à luy. Cependant comme ils estoient fort fatiguez de leur voyage, il les fit entrer dans l'Evesché, leur donna à manger de ce qu'il avoit, & les servit luy-mesme à table. Quand ils eurent mangé, & qu'il se fut lavé les mains, il leur dit qu'il estoit luy-mesme celui qu'ils cherchoient. Ils furent fort surpris ; & touchez d'une action si admirable, ils luy avouerent qu'ils estoient venus pour le prendre, mais qu'il pouvoit s'enfuir, s'il vouloit : ce qu'il refusa de faire, disant qu'il estoit ravi de souffrir le mesme traitement qu'on faisoit à ceux qui avoient Boll. 16. Jan. p. 15. §. 4. la mesme foy. ' L'Eglise honore une action si heroïque le 16 de Janvier.

[L'Eglise d'Egypte soutenuë par tant d'illustres Prelats, estoit certainement digne des éloges que S. Gregoire de Na- Naz. or. 24. p. 426. b. zianze luy donne,] ' d'estre la plus excellente, la plus attachée à Jesus-Christ, la plus zelée pour la pieté ; en un mot, d'estre digne de ces deux illu- p. 424. b. stres Peres Athanase & Pierre. 'Il dit que c'estoient les Egyptiens qui avoient repandu sur tous les autres la parole de la verité, qui avoient appris à la connoistre & à la prescher dans sa pureté, & qui entre tous les Orthodoxes luy faisoient porter plus de fruit. [Ces louanges n'appartiennent pas seulement aux Prelats & aux chefs de cette Eglise. Nous avons déja vû ce que les Prestres & les autres Catholiques d'Alexandrie avoient souffert pour la foy : & il nous reste encore à dire des choses admirables des saints solitaires de cette Eglise. Mais comme saint Jerôme ne met la persecution qu'on leur fit, qu'en l'an 375, nous reservons ce point pour une autre occasion.]

Bas. ep. 71. p. 115. a. d. e. 'Le bruit de tant de cruautez commises dans Alexandrie & dans toute l'Egypte, estant arrivé jusqu'à S. Basile, ' il se vit presque hors de luy-mesme, tant il fut saisi d'étonnement, & il douta si cette persecution n'estoit point celle de l'Antechrist. Il demeura assez long-temps comme interdit par une nouvelle si étrange, sans pouvoir se resoudre à écrire sur ce funeste sujet. Il le fit néanmoins enfin sur la fin de 373, & adressa une lettre aux p. 116. c. Alexandrins, ' où il témoigne beaucoup de douleur de ne pouvoir aller luy-mesme les consoler, & embrasser ces genereux Athletes de la foy.

[Avant que de sortir de l'Egypte, il faut remarquer que le saint solitaire " Moïse ayant esté demandé pour Evesque par Mavie Reine des Sarrazins, ne voulut jamais souffrir que Luce luy imposast les mains, mais le fit rougir publiquement par ses reproches, de tant d'impietez & de cruautez qu'il avoit commises contre les fidéles serviteurs de Jesus-Christ. Cependant comme son ordination estoit necessaire pour affermir la paix avec les Sarrazins, Valens fut obligé de souffrir " qu'elle se fist par les Evesques qu'il avoit bannis.] V. son titre. &c.

ARTICLE CXXVII.

Etat des Eglises de l'Orient en 373 & 374 : Le Concile d'Illyrie condanne les Ariens ; écrit aux Eglises d'Asie.

[NOus savons peu ce qui se passoit cette année touchant l'Arianisme hors de l'Egypte. Eustathe de Sebaste en Armenie, qui avoit si souvent changé de foy ou de parti, " rompit avec saint Basile, & par consequent avec tous les Catholiques de l'Orient, avec qui il avoit eu tant d'empressement de s'unir en 366 & 367. Mais il crut que cette rupture luy estoit necessaire pour ne se pas faire d'affaire à la Cour, où l'on haïssoit les Catholiques, & où par consequent on ne Bas. ep. 7. p. 50. a. pouvoit pas aimer S. Basile,] ' quoique Dieu le protegeast toûjours contre les V. S. Basile.

L'an de J.C. 373.

efforts que les Ariens ne cessoient point de faire contre luy. 'Ils obtinrent mesme " de Valens qu'il seroit livré à leur discretion : mais Dieu le fit aussi-tost changer de volonté. 'Ils pretendirent aussi le faire venir à Antioche sous pretexte de quelque accord ; & les Catholiques eussent souhaité de l'y voir parler à Valens, à la teste de ce qui restoit d'Evesques Orthodoxes dans la Syrie. [Mais je ne voy point que tous ces desseins aient eu de suite.

V. S. Basile. | ep.58.59. p.86.d|87.d.e. | ep.241. 242.p.244.e|335.336.

Ce qu'il y eut de plus fascheux pour l'Eglise,] 'c'est " qu'après la mort de l'Evesque de Tarse qui estoit Catholique, (& c'estoit apparemment Silvain qui s'estoit réüni à l'Eglise en l'an 366;) les Orthodoxes ne s'estant pas assez pressez de luy donner un bon successeur, les Heretiques les previnrent, & y en mirent un méchant, dont on ne sçait pas le nom : 'de sorte que les Catholiques [qui ne voulurent pas le reconnoistre,] ne furent plus gouvernez que par des Prestres, [jusqu'à ce que Diodore qui s'estoit rendu si celebre à Antioche, en fut ordonné Evesque vers l'an 379.

Ibid. | ep.5.p.48.49|ep.257.p.255. | ep.203.204.p.222.223.

[Je ne sçay si le mesme malheur n'arriva point encore à l'Eglise d'Ancyre, qui perdit vers cette année Athanase son "Evesque, très-ferme dans la foy Catholique.] 'Son successeur qui n'est pas nommé, fut quelque temps sans rien remuer : [mais il pourroit bien s'estre enfin laissé aller au torrent de l'Arianisme :] 'Car il paroist que la Galacie ne communiquoit point avec S. Basile [en l'an 375. Nous verrons sur la fin de la mesme année un Concile d'Ariens à Ancyre,] '& les Evesques de Galacie passer en general pour Ariens.

Ibid. | ep.7.p.50.b. | ep.75.p.131.e. | ep.264.p.263.b.

L'AN DE JESUS-CHRIST 374.

'L'Eglise de Suedres dans la Pamphylie, qui avoit esté établie dans la foy Catholique par les lettres de S. Athanase, & d'un autre Evesque nommé Proclien, taschoit en ce temps-ci de s'y affermir de plus en plus par les instructions qu'elle demandoit à S. Epiphane contre les vains raisonnemens des Ariens, & particulierement des Macedoniens. ' Ce fut pour cela que S. Epiphane composa l'ouvrage qu'il appella l'Ancorat, 'qu'il écrivoit au commencement de cette année 374, comme on le voit par ses dates, qui conviennent toutes à ce temps-là, hormis qu'il conte la sixiéme année de Gratien pour la septiéme. 'Il estoit déja Evesque [de Constancie Metropole de l'Isle de Cypre, depuis l'an 367.

Epi.anc.p.2.c. | c.1.p.5. | c.60. p.64.a. | c.1.p.2.6.

L'Eglise acquit aussi vers le commencement de cette année un nouveau défenseur, " en la personne de S. Amphiloque, qui fut fait Evesque d'Icone Metropole de la Lycaonie.] 'Dieu avoit apparemment osté la vie à quelque Heretique qui s'estoit rendu le tyran de cette Eglise, pour en donner la conduite à un si digne Pasteur. [Mais il permit vers le mesme-temps, que] 'celle de Samosates fust privée de S. Eusebe l'un des plus genereux défenseurs que la verité eust alors. Valens le relegua dans la Thrace, '& fit mettre en sa place un nommé Eunome d'un esprit extrêmement doux ; de sorte que voyant que personne ne vouloit se trouver avec luy à l'Eglise, il aima mieux se retirer. Les Ariens luy substituerent Luce, aussi semblable d'humeur que de nom à celui d'Alexandrie ; de sorte qu'il persecuta cruellement les Catholiques, & fit bannir en divers endroits Antioque neveu de Saint Eusebe, & les autres principaux Ecclesiastiques de cette Eglise.

V.S.Amphiloque. | Bas. ep. 393.p.402.b. | Thdrt. l. 4. c.12.p.675.b. | L'an de J.C. 374, 375. | c.13 p.676 677.

[Si l'élection de S. Amphiloque avoit rejoui l'Orient, l'Occident receut encore une plus grande joie de celle de S. Ambroise, qui ayant esté élu par miracle Evesque de Milan, après la mort du malheureux Auxence, fut consacré le septiéme Decembre de cette année. L'évenement fit voir que Dieu l'avoit destiné pour empescher l'Arianisme de revivre dans l'Occident, & pour y en étouffer les derniers restes.

L'AN DE JESUS-CHRIST 375.

L'Empereur Valentinien " passa cette année tout l'été & l'autonne dans l'Illyrie, jusqu'à ce qu'il y mourut le 17 de Novembre. C'est ce qui nous porte " à y mettre le Concile d'Illyrie, dont Theodoret nous a conservé la memoire, & une lettre,] 'puisqu'il nous assure que ce Concile fut tenu par ordre de Valentinien, qui en autorisa les decrets. ' Theophane dit que c'estoient les Evesques qui avoient demandé à Valentinien la permission de le tenir.

V. son titre §.30. | V. la note 86. | Thdrt. l. 4. c.7.p.667. b.c.d. | Thphn. p. 51.b.

'L'un des sujets de la convocation du Concile, paroist avoir esté qu'un Evesque nommé Eustathe, [qui apparemment avoit esté depuis peu en Asie,] avoit rapporté que l'Eglise y estoit dans un état très-fascheux, 'qu'il s'y commettoit des fautes dans le choix des Evesques & des Ministres inferieurs, & que mesme on y separoit le Saint Esprit [de la nature] du Pere & du Fils, & que c'estoit ce qui s'enseignoit par tout ce departement ; [c'est-à-dire que l'Heresie des Macedoniens y dominoit : à quoy toute l'histoire s'accorde assez.]

Thdrt. l.4. c.8. p.670. d. | c.

'Les Prelats d'Illyrie s'estant donc assemblez en grand nombre, *a* reconnurent [& confirmerent,] après un grand examen, la consubstantialité des trois personnes divines, ' rejettant absolument ceux qui en confessant & en signant la Consubstantialité, pretendoient ne s'estre obligez qu'à reconnoistre une ressemblance de substance, & à croire seulement par un blasphême impie, que le Fils estoit une créature plus excellente que les autres. 'Ils firent aussi quelques decrets sur l'Incarnation, [qui semblent regarder les Apollinaristes, dont on commençoit alors à parler : Mais comme on ne connoissoit pas bien encore leurs dogmes, les decisions du Concile ne touchent pas directement ce qu'ils contestoient. Ce fut encore apparemment dans cette assemblée,] 'que l'on deposa six Evesques Ariens, qui ne vouloient pas confesser que le Fils & le S. Esprit sont de la substance du Pere, savoir Polychrone, Telemaque, Fauste,

p.669.c|c. 7.p.667.c. | a c. 8. p. 669.d. | c.7.p.668. 669. | p.669.a,b. | c.8.p.671. a|Conc.t.2. p.887.c.

ste, Asclepiade, Amance, & Cleopatre. [Voilà à quoy l'Arianisme estoit alors reduit dans l'Occident; Ursace, Valens, & les autres du temps de Constance, estant morts sans doute, si l'on ne veut dire qu'on ne parloit plus d'eux, parce qu'ils estoient condannez depuis long-temps, & que ces six estoient de leurs disciples contre qui on n'avoit point encore prononcé.]

Thdrt. l.4. c.7. p.667. b | c.8. p. 669.c. 'Le Concile crut devoir mander ces choses aux Eglises & aux Evesques de l'Asie [Proconsulaire,] " & de la Phrygie, [ces provinces estant peut-estre plus infectées encore que les autres du mesme Diocese :] c.8.p.670. '& il y ajoûta touchant les ordinations des Evesques, des Prestres, & des Diacres, qu'il les falloit tirer "du corps du Clergé, & non de celui des officiers de ville ou d'épée. b. 'Il y dit anatheme à quiconque ne croit pas la Trinité consubstantielle, ou qui se trouvera communiquer avec ceux qui ne la croient pas. Il exhorte fort ceux d'Asie à s'éloigner de ce blasphême, d. 'ou à embrasser la verité, s'ils ont esté dans l'erreur, p.671 a. 'afin qu'il puisse avoir la paix avec eux, & leur écrire des lettres de paix [& de communion; ce qui marque que celle-ci n'en estoit pas une,] b 669.d. 'quoi qu'elle "leur souhaite le salut en nostre Seigneur : p.670.a. '& on avoit mesme douté si on leur devoit écrire.

L'an de J.C. 375. — Note 91. — Note 93. — ἐν κυρίῳ χαίρειν.

p.669-671. 'La lettre n'est presque qu'une créance pour le Prestre Elpide, que le Concile envoyoit en Asie pour la porter, & en mesme-temps pour s'informer de la foy que l'on y enseignoit, & y prescher la veritable.

ARTICLE CXXVIII.

Valentinien écrit aussi aux Eglises d'Asie; défend de persecuter les Orthodoxes.

Thdrt. l.4. c.8. p.670. b. 'ELPIDE estoit aussi envoyé de la part de " l'Empereur Valentinien, pour porter la lettre du Concile en son nom [& appuyée de son autorité, & sans doute encore pour porter] c.7.p.667. c. 'celle que ce Prince écrivoit luy-mesme aux Evesques d'Asie & de Phrygie, pour autoriser les d. decrets du Concile, '& ordonner qu'on publiast par-tout la foy de la Trinité consubstantielle, afin que personne ne pretendist la rejetter comme n'estant pas la foy du Prince qui dominoit en leur pays. Il ajoûte que cette excuse indigne de tout Chrétien, est encore plus indigne des Evesques, qui doivent savoir distinguer ce qui est dû à Dieu, & ce qui est dû à Cesar, p.668.a.b. c. '& qui ainsi ne peuvent excuser la corruption de leur doctrine sur la volonté du Prince. Il leur défend sur-tout, & à qui que ce soit, de persecuter & de chasser ceux qui servent Dieu mieux qu'eux, & avec une foy plus pure, en obeïssant tout ensemble & à ses loix & à celles de Dieu.

Note 94.

p.668.669. 'Il leur envoie les actes du Concile, p.669.c. & en insere mesme un decret, 'que Theodoret semble croire estre un abregé de la lettre du Concile aux Eglises d'Asie & de Phrygie. a.b.c. 'Mais ce qu'on lit dans le decret sur l'Incarnation, n'est point du tout dans la lettre du Concile. Ainsi il [y a apparence que c'est un decret different de la lettre, & raporté en ses propres termes,] p.668.d. 'quoy qu'en abregé. a a 669.a. Le nom d'hypostase y est employé pour celui de personne : [ce qui est extraordinaire pour les Occidentaux. Mais si ce decret a esté fait pour estre envoyé aux Orientaux, la regle de la charité vouloit qu'on s'accommodast à leur maniere de parler : & si on eust toûjours suivi cette moderation si Chrétienne, ordonnée par S. Athanase dans le Concile d'Alexandrie, l'Eglise n'eust pas esté troublée sur le different usage d'un mot, du sens duquel on convenoit parfaitement.

Il faut encore remarquer que le Concile d'Illyrie témoigne dans cet acte, qu'il conforme sa croyance aux Conciles tenus à Rome & en France, desquels nous n'avons point d'autre connoissance, non plus que] p.668.c. 'de quelques personnes en presence desquelles Valentinien dit qu'il a donné les ordres portez par son rescrit. Bar.365.§. 13. 'Baronius dit qu'on croit que c'estoient des Prestres de Rome deputez [par le Pape] à l'Empereur. Thdrt.n.p. 33.1.b. 'D'autres aiment mieux croire que c'estoient des Evesques d'Illyrie députez par le Concile, pour luy faire raport de ce qui s'estoit passé dans leur assemblée, comme cela se pratiquoit souvent. l.4. c.7. p. 667.c. 'La lettre de l'Empereur porte en teste les noms de Valentinien, Valens, & Gratien, Blond. prim.p. 129. 'selon la coûtume des Princes Romains, qui mettoient aux ordonnances qu'ils publioient les noms de leurs collegues : Thdrt.p. 667.b. 'mais il est aisé de juger qu'elle vient proprement de Valentinien, à qui Theodoret l'attribuë, [puisqu'elle est faite pour appuyer le decret du Concile d'Illyrie, qui estoit sous Valentinien; & que Valens ne parleroit jamais de luy-mesme, touchant la Consubstantialité, dans les termes de ce rescrit. Mais comme d'autre part] p.668.b. 'il [1] regle d'autorité ce qui regardoit l'Empire de Valens, [il semble necessaire d'avouër que Valens y a eu part,] n.p.32.1.a. b. 'c'est-à-dire que son frere, qui, comme on le voit par Ammien, avoit beaucoup d'autorité sur luy, [l'obligea de la publier : d'où néanmoins on ne peut pas conclure,] l. 4.c. 7. p. 667.c. 'comme a fait Theodoret, que Valens ne fust pas encore tombé dans l'Arianisme; [comme on ne peut rien conclure en faveur de Constance, de ce que Constant son Cadet l'avoit obligé de rétablir S. Athanase.]

b | Thphn. p.52.b. 'Le grec de cette lettre, à laquelle Theodoret donne aussi le nom de loy, [& de la lettre du Concile, ne sont sans doute que des traductions de l'original latin, extrêmement mal faites, comme cela est assez ordinaire, ou fort corrompuës; de sorte qu'elles sont très-obscures. Mais elles ne laissent pas d'estre assez claires,] b. 'pour nous faire estimer la pieté de Valentinien, [& pour nous faire voir que la modestie de ce Prince,] Soz. l. 6.c. 21.p.665. c. 'qui se croyoit indigne de se mesler des affaires de l'Eglise, [n'estoit pas néanmoins destituée de zele, lorsque son devoir l'obligeoit d'y prendre quelque part, & de servir

1. τὸ ἡμέτερον κράτος διὰ πάντων συντελοῦν, &c.

vir Dieu en Empereur, en faisant pour l'Eglise ce qu'il n'y avoit que des Empereurs qui pussent faire.

On ne dit point ce qui avoit porté Valentinien à rendre cet important service à l'Eglise. Mais on a quelque lieu de presumer que la sainte ardeur de S. Ambroise y contribua beaucoup, avec les sollicitations de Dorothée Prestre d'Orient, que S. Basile & d'autres Evesques avoient envoyé l'année precedente demander le secours des Occidentaux & la protection de Valentinien. On sçait encore moins quel effet fit en Orient le rescrit de ce Prince & la lettre du Concile. On ne voit point que l'Eglise d'Orient en ait receu aucun soulagement, & la persecution au lieu de s'éteindre s'y augmenta encore davantage : ce qui vint sans doute de la mort de Valentinien, qui fut emporté tout d'un coup par une effusion de sang le 17 Novembre de cette année mesme; après quoy Valens n'eut plus rien qui l'empeschast de se laisser aller à ses inclinations naturelles.]

ARTICLE CXXIX.

Du Concile de Laodicée : L'Isaurie se réunit à l'Eglise.

'MOnsieur de Marca tire de l'inscription des deux lettres dont nous venons de parler, qu'il se tenoit alors un Concile en Asie, auquel ces deux lettres sont adressées, & il croit que c'est le celebre Concile de Laodicée. [Mais il est bien difficile de le tirer de ces titres, qui s'adressent à des Evesques sans marquer en aucune façon qu'ils fussent assemblez, sur-tout de la lettre du Concile, qui est aussi-bien pour les Eglises que pour les Evesques de l'Asie; & il seroit fâcheux de s'engager à dire qu'un Concile dont les Canons ont toûjours esté receus dans l'Eglise, estoit un conciliabule de Macedoniens ennemis de la foy, & separez de la communion Catholique.

Mar. conc. l.3.c.3.§.1. p.153.

Du reste, entre les differentes opinions qu'on a sur le temps de ce Concile, nous ne trouvons pas de difficulté à suivre celle de M^r. de Marca, qui veut qu'il ait esté tenu entre celui d'Antioche en 341, & celui de Constantinople en 381, selon le rang qu'il tient dans le Code des Canons depuis Denys le Petit & le VI. Concile oecumenique, [ou plutost dés devant le Concile de Calcedoine, puisque nous ne devons point nous départir de cet ordre sans des raisons pressantes, au nombre desquelles on mettra difficilement] 'celles que Baronius allegue pour le placer avant le Concile de Nicée. ' Toute la police établie par ce Concile, témoigne assez qu'il a esté fait dans une pleine paix, & lorsque l'Eglise estoit en état de songer à la decoration exterieure de son service, & non avant le Concile de Nicée, ni mesme avant le milieu du IV. siecle.

Bar. app. t. 4.p.735.

Du Pin, t. 2.p.876.

[Il semble que Baronius ait eu raison de pretendre que le nom des Photiniens, dont on se sert quelquefois pour le prouver, a esté mal inferé dans le septiéme Canon, entre les Heretiques dont l'Eglise admettoit le baptesme comme valide, non à cause de l'impieté de ces Heretiques, ni à cause de la conformité de leur doctrine avec celle des Paulianistes, ce qui ne fait rien à la validité du baptesme;] ' mais parce que le seiziéme Canon du second Concile d'Arles, témoigne ou que les Paulianistes & les Photiniens estoient alors unis de secte & de pratiques, aussi-bien que de sentimens, ou qu'au moins l'Eglise les traitoit d'une mesme maniere, & rejettoit le baptesme des uns & des autres, comme ne baptizant pas dans la Trinité.

Conc. t.1. p.198.a.b.

'Nous avons soixante Canons du Concile de Laodicée, dont le 35e. est cité par Theodoret; '& le 60e. fait un catalogue des livres Canoniques, qui comprend tous ceux du nouveau Testament, à l'exception de l'Apocalypse. Dans l'ancien il omet Judith, Tobie, la Sagesse, l'Ecclesiastique & les Macabées. 'Ce Concile estoit assemblé dans Laodicée en la Phrygie Pacatienne, des diverses provinces du Diocese d'Asie, comme le titre le porte : [mais nous n'en savons pas davantage.] ' Quelques-uns disent qu'il a "esté tenu sous un Theodose ou Theodote Evesque de Laodicée. [Nous ne savons point qui c'est,] mais nous savons bien que ce n'est pas Theodote de Laodicée en Syrie, qui estoit mort avant l'an 335.

Thdrt. in Col. 2. p. 355. c. Conc. t. 1. p.1507.

p.1496.b.

NOTE 95.

Philg. n. p. 315.

[" Ce fut apparemment au commencement de cette année, que les Eglises d'Isaurie entrerent dans la communion de S. Basile & de l'Eglise Catholique, par le moyen de Sympie ou Sympose de Seleucie leur chef. Elles avoient apparemment esté dans le parti des Macedoniens. Il faut dire la mesme chose] 'de quelques Evesques & de quelques Prestres de Lycie, qui songeoient dans le mesme temps à se separer des autres Evesques d'Asie pour s'unir à S. Basile. [Mais si ce sont ceux] ' à qui S. "Amphiloque écrivit l'année suivante pour leur prouver la divinité du Saint Esprit, ils ne s'estoient pas encore réünis alors, quoi qu'ils eussent souffert de grandes persecutions, [de la part sans doute des Ariens,] dont ils rejettoient la communion.

V. S. Basile.

Bas. ep. 403.p.410. a.b.

V. son titre.

Cotel. gr. t. 2.p.99-104.

ARTICLE CXXX.

Demosthene persecute la Cappadoce & les Provinces voisines.

'LE feu qui consumoit tout l'Orient, & qui [depuis quatre ans] environnoit la Cappadoce sans presque s'y faire sentir, s'en approcha davantage sur la fin de cette année, [& y jetta d'assez grandes flammes.] 'Demosthene alors Vicaire de cette province & de tout le Pont, "estoit ami des Heretiques, & encore plus ennemi des Catholiques. Ce n'est pas qu'il comprist rien aux disputes de la Religion, ni qu'il fust mesme capable de les entendre; mais sa passion luy tenoit lieu de science. C'est pourquoi quelque occupé qu'il fust du soin de son corps, ' il ne laissoit pas de vouloir juger des affaires de l'Eglise, & de recevoir les accusations que

Bas. ep. 297.p.288. c.

ep. 264. 385.p.261. 378.

V. S. Basile.

p.378.d.

que les ennemis de la paix portoient sur ce sujet à son tribunal. Les Evesques Catholiques devoient au moins estre appellez pour l'informer de la verité, mais il ne s'arrestoit pas à toutes ces formalitez.

L'an de J.C. 375, 376.

ep.264.p. 263.a. 'Il fit assembler un conciliabule de méchans & d'Ariens au milieu de l'hiver dans la Galacie, ep.73.p. 121.a. 'à Ancyre, où Eustathe de Sebaste s'estant trouvé, communiqua avec eux dans les maisons particulieres, parce qu'ils ne le recevoient pas " encore publiquement à leur communion. ep.264.p. 263.a. 'Ce fut là que le Vicaire chassa Hypsie, & mit en sa place Ecdice, a ep.10.p. 53. a surnommé de Parnasse : [" de sorte qu'il semble qu'Hypsie estoit Evesque de la mesme ville qui est en Cappadoce. Ainsi ce sera sur la mort de son predecesseur, que S. Basile aura écrit son Epistre 185,] ep.185.p. 198. 'qu'il adresse à l'Eglise de Parnasse, pour la consoler de la perte qu'elle avoit faite de son Evesque, qui estoit mort depuis peu, comblé d'années & de merites. Il l'exhorte à reparer promtement cette perte par l'élection d'un nouveau Pasteur capable de les gouverner : [& ce nouvel Evesque aura esté Hypsie dont nous parlons.]

" ὅπως. Il faut apparemment ἔπω. NOTE 96.

ep.10.p.53.c. 'S. Basile dit que celui qui avoit établi Ecdice dans le gouvernement des Eglises, s'estoit fort mal preparé à la vie future. [Il semble vouloir marquer que ce fut Eustathe.] ep.73.p. 121.a. 'Ecdice se joignit en effet aussi-tost de communion avec Basilide de Gangres ep.72.p. 118.a. 'en Paphlagonie, qui estoit un Arien declaré.

ep.264.p. 263.a. 'Demosthene après avoir chassé Hypsie, entreprit S. Gregoire de Nysse, b & b al ep.385. p.378.d. donna ordre qu'on le luy amenast prisonnier, sous pretexte de quelque argent dont on le pretendoit redevable : mais il se sauva & se cacha, comme on le verra sur son histoire. ep.404.p. 410. 'S. Basile en manda la nouvelle à S. Amphiloque dans une lettre écrite à Noël, ou aussi-tost après.

L'AN DE JESUS-CHRIST 376.

ep.264.p. 263.a.b. 'Demosthene fut ensuite occupé quelque temps à d'autres affaires, & puis il vint à Cesarée, où pour satisfaire la passion qu'il avoit contre les Catholiques, il soûmit d'un seul mot tout le Clergé de cette Eglise aux charges civiles. Il fut de là à Sebaste, où il traita de mesme tous ceux qu'il y trouva attachez à la communion de S. Basile, faisant au contraire beaucoup d'honneur à ceux qui demeuroient dans celle d'Eustathe.

a.b. 'Il demeura plusieurs jours à Sebaste, [où] il ordonna que ceux de la Galacie & du Pont, [qui estoient Ariens,] s'assemblassent à Nysse pour y tenir un nouveau Concile. Ils ne manquerent pas d'obeïr & d'accourir : [mais tout ce qu'on sçait qu'ils firent,] c'est qu'ils deputerent aux Eglises [peut-estre pour les ruiner sous pretexte de les visiter,] un homme digne d'estre le ministre & l'executeur de leurs volontez. [Ils y confirmerent sans doute l'exil de S. Gregoire, mais ne mirent encore personne en sa place, puisque S. Basile ne le dit que dans une lettre posterieure, & non dans] celle qu'il écrit lorsqu'ils partoient déja de Nysse pour aller à Sebaste se joindre à Eustathe.

[Nous marquerons " autrepart avec quel honneur Eustathe les fit recevoir partout, afin de meriter que les Ariens levassent la sentence de deposition qu'ils avoient prononcée contre luy en 360. Mais comme cela n'estoit point encore fait, & ne se fit peut-estre jamais, il ne put obtenir de ces Evesques qu'il traitoit avec tant d'honneur, qu'ils le receussent publiquement à leur communion dans sa propre Eglise, dont il les avoit rendu maistres, parce qu'ils craignoient, s'ils l'eussent fait, d'estre desavouez des chefs de leur secte.

V. S. Basile.

Les maux que Demosthene fit à l'Eglise, ne se bornerent pas à ce que nous avons dit.] ep.405.p. 421.c.d. 'Il alla jusqu'à repandre le sang : & un nommé Asclepe refusant de communiquer avec Eustathe, ou quelque autre Evesque Arien que S. Basile marque sous le nom de Doeg, fut tellement battu par l'ordre du Vicaire, qu'il en mourut, ou plutost qu'il passa à la veritable vie : [De sorte qu'il merite de tenir rang parmi les Martyrs, quoique nous ne voyions pas qu'il ait esté connu jusques à present par les Grecs ni par les Latins.] La persecution qu'on fit aux Prestres & aux Docteurs, répondit à cette cruauté ; & on vit tout ce que peuvent des gents emportez, soutenus à leur gré par les puissances seculieres.

p.421.d. 'L'Eglise de Nicople, [Metropole de la petite Armenie,] avoit perdu vers ce temps-là Theodote son Evesque, [trèszelé pour la vraie foy.] Le Vicaire fit tout ce qu'il put pour y faire recevoir un successeur de la main d'Eustathe. Les Evesques du conciliabule de Nysse y furent exprès pour favoriser ses intentions, & travailler avec lui à ruïner cette Eglise. [" Ils ne purent néanmoins réüssir dans leurs desseins, & on élut pour Evesque le Prestre Fronton, qui avoit acquis beaucoup de reputation parmi les Catholiques. Mais ce malheureux trompa aussitost l'esperance qu'on avoit de luy, & receut apparemment l'ordination des mains d'Eustathe. Cela souleva tout son peuple, qui aima mieux souffrir les persecutions les plus cruelles, que de le reconnoistre pour Evesque : de sorte que les Prelats Catholiques de la province, d'un commun consentement & par l'avis de S. Basile, transfererent à Nicople Euphrone déja Evesque de Colonie dans la mesme province, faisant ceder les loix de l'Eglise à l'utilité des ames, pour lesquelles seules elles sont faites.

Ibid.

[Durant que ceci se passoit, les Heretiques continuoient leurs violences contre l'Eglise :] ep.10.p. 53.c. '& ce fut alors qu'ils intrurent un miserable usurpateur à Nysse en la place de S. Gregoire qu'ils en avoient chassé : ce que S. Basile attribuë particulierement à Anyse disciple d'Evippe, & à Ecdice de Parnasse, ou à leurs émissaires.

ep 395.p. 406.d. 'La beste charnuë (c'est Demosthene) troubla aussi l'Eglise de Doares, a ep.10.p. 53.c.d. a qui n'estoit qu'un bourg [dans la seconde Cappadoce.] On y envoya un homme perdu, qui avoit abandonné quelques Orfelins

L'an de J.C. 376.

Orfelins qu'il servoit, & s'estoit enfui ; & on fit à l'Episcopat l'injure de le prostituer à cet infame, pour satisfaire une femme sans Religion, qui ayant abusé de George comme elle avoit voulu, avoit eu celui-ci pour successeur. [Ce George "avoit apparemment esté un Evesque Arien de ces quartiers-là.]

V.§.92.

'Saint Basile parlant de ceci, dit qu'on avoit rendu à Doares son ancien muletier, (c'estoit peut-estre son premier métier,) & rien davantage. [Ainsi il faut qu'il eust autrefois pretendu estre Evesque de ce bourg.] 'Et en effet, saint Gregoire de Nazianze remarque que vers l'an 373, on en avoit chassé un Heretique, pour mettre en sa place Eulale, à l'ordination duquel il se trouva, & fit un discours en l'absence de S. Basile. [Ce fut ce qui put donner pretexte aux Heretiques de chasser Eulale, & de rétablir son competiteur.]

ep.395.p. 406.d. Naz.or.30. p.495.

'Les Ariens avoient bien d'autres desseins que cela, & ils ne pretendoient rien moins que de déposer S. Basile mesme dans un Concile qu'on parloit déja d'assembler. [Mais Dieu dissipa tous leurs desseins. Il paroist néanmoins qu'il se tint en ce temps-ci quelque Concile de Macedoniens à Cyzic.] 'Car Eustathe estant venu en cette ville, y signa une nouvelle profession de foy, où au lieu de la Consubstantialité, il reprenoit son ancienne ressemblance de substance, & proferoit avec Eunome des blasphêmes contre le Saint Esprit. On ne sçait point du reste ce que contenoit ce formulaire, [ni tout ce qui peut s'estre passé en cette rencontre.]

Bas. ep. 264 p.263. d. ep.82.p. 153.a|155. a.

ARTICLE CXXXI.

Valens persecute les Moines : Euzoïus d'Antioche meurt.

[L'Eglise ne souffroit pas moins dans les autres provinces de l'Orient, que dans celles du Diocese du Pont,] 'depuis que Valentinien estant mort, Valens qui n'avoit plus personne devant qui il pust rougir, lascha absolument la bride à sa passion. 'Comme les solitaires estoient ceux qui soutenoient principalement la foy Catholique, [& par leurs prieres] & par l'autorité que leur vertu & leurs miracles leur donnoient sur l'esprit des peuples, 'aussi c'est particulierement contre eux qu'on remarque que Valens exerça ses violences. Il fit une loy pour les obliger à prendre les armes & à se mettre dans ses troupes : [Ils n'avoient garde de le faire ; & aussi on ne le leur ordonnoit que pour les rendre criminels.

Oros.l.7.c. 33.p.219. 1.c. Soz.l.6.c. 20.p.661. b.c. Hier.chr| Oros.p. 219.1.c.

"Ce fut sans doute le sujet de la persecution qu'on fit vers ce temps-ci aux Moines d'Antioche, comme nous l'apprenons de S. Chrysostome.] 'On les alloit chercher jusque dans leurs cavernes, d'où on les tiroit par force, pour les amener à la ville, & les livrer aux juges : On les battoit, on leur faisoit toutes sortes de mauvais traitemens au milieu de la ville, & à la vuë de tout le monde, & [puis] on les mettoit en prison. Chacun se faisoit honneur de dire ce qu'il avoit fait contre eux. 'C'estoit le sujet ordinaire des entretiens & des railleries ; & on n'entendoit autre chose soit dans les lieux publics, soit dans les boutiques & les autres endroits où s'assembloient ceux qui ne suivoient ou ne vouloient rien faire de bien.

V. Saint Chrysostom.not. Chry. vit. mon.l.1.c. 2.t.4 p. 359.c. b.

'Et tout cela se faisoit par des Chrétiens, [mais Ariens,] & par des gents qui pretendoient avoir de la Religion & de la crainte de Dieu, 'pendant que les payens ravis de voir les Chrétiens se déchirer les uns les autres, se moquoient également & de ceux qui souffroient cette persecution, & de ceux qui la faisoient.

p.357.e. p.359.d.

'On défendoit mesme avec de grandes menaces de parler à personne d'embrasser la vie monastique ; [de sorte qu'il semble que ce fust un article de la loy de Valens.] 'Car ces pretendus disciples de Jesus-Christ [crucifié,] 'ne pouvoient souffrir que des gents qui avoient de la naissance & du bien, & qui pouvoient vivre dans les délices, embrassassent une vie dure [& sauvage.] 'Il y en eut mesme un que le diable emporta jusques à proferer ce blasphême qu'il aimeroit mieux renoncer à la foy & sacrifier aux démons.

p.357.a. e. p.358.a. p.357.e.

[Hors d'Antioche,] 'aussi-tost que le Caresme fut passé, on alla mettre le feu aux "cellules ou plutost aux cabanes de quelques solitaires de Syrie, & on reduisit en cendres tous leurs travaux. [On peut juger que les autres ne furent guere mieux traitez. Mais la cruauté des Ariens se signala particulierement contre les solitaires d'Egypte :] '& on y massacra de grandes troupes de Saints, comme Saint Jerôme le dit nommément de la montagne de Nitrie. [Les autres furent bannis à Diocesarée en Palestine, & jusque dans le Pont & l'Armenie, ou dispersez en divers endroits. Les deux grands Macaires, & quelques autres des plus illustres, furent releguez en une Isle où il n'y avoit point de Chrétiens, mais où ils en firent un grand nombre par leurs miracles : de sorte qu'on fut obligé de les renvoyer à leurs cellules, parce que les peuples ne pouvoient souffrir qu'on maltraitast ceux que Dieu glorifioit si hautement. [Nous reservons le détail de cette persecution pour l'histoire de S. Macaire d'Egypte.]

Bas. ep. 200.p.218. a. V. S. Basile. Hier.chr| Oros. p. 219.1.c.

'Orose dit qu'il ne peut mieux exprimer que par le silence, ce qui se fit dans toutes les autres provinces contre les Eglises & les peuples Catholiques, pour executer les mesmes ordres, qui avoient causé des maux si effroyables dans l'Egypte.

Oros. p. 219.1.c.d.

[Au milieu de ce triomphe malheureux de l'Arianisme, Dieu appella à son terrible tribunal celui qui en estoit le chef, aussi-bien par tant de crimes qu'il avoit commis depuis près de 60 ans qu'il s'estoit joint à Arius, que par son âge & son credit. Je veux dire Euzoïus, qui tenoit le siege des Ariens à Antioche depuis l'an 361.] 'Car quoique S. Jerôme écrive qu'il ait esté Evesque d'Antioche sous Theodose ; [néanmoins Socrate, qui passe pour estre plus exact que S. Jerôme en matiere de date,] 'dit expressément qu'il mourut sous le cinquiéme consulat de Valens, & le premier de Valentinien le

Hier. in Lucif. c.7. p.149.c. Socr.l.4. c.35.p. 253.a.

le jeune, [c'est-à-dire en cette année 376.] 'On mit en sa place Dorothée, 'nommé quelquefois " Theodore, a qui estoit auparavant Evesque du mesme parti à Heraclée dans la Thrace. [Nous avons vu " en un autre endroit quel il estoit.

b. Soz. l. 6. c.37.p. 699.b. a Philg.l.9. c.14.p.118. 119. — L'an de J.C. 376, 377. V. la note 90. V. §.114.

ARTICLE CXXXII.

D'Ulphilas Evesque des Gots.

L'AN DE JESUS-CHRIST 377.

[Nous voici arrivez à la penultiéme année du regne & de la vie de Valens, qu'on peut dire avoir aussi esté la penultiéme du regne de l'Arianisme parmi les Romains & dans l'Orient. Mais par un effet terrible des jugemens impenetrables de Dieu, " dans le mesme-temps que cette Herefie alloit se ruiner parmi les Romains, elle infecta plusieurs peuples barbares, & les corrompit tellement, qu'elle se rendit par ce moyen maitresse de presque tout l'Occident, & s'y maintint triomphante jusqu'à la fin du VI. siecle. Ce qui rend cet évenement encore plus digne d'étonnement, c'est que l'Evesque 1 Ulfilas, qui fut en ce point l'instrument de la grande colére de Dieu, sembloit ne pouvoir estre l'instrument que de sa misericorde, moins encore par son ministere, que par les dons extraordinaires dont Dieu l'avoit comblé, & par les merveilles qu'il avoit operées par luy.]

Note 97. 1.

Philg.l.2.c. 5.p.11. 'Cet homme estoit descendu de quelques Chrétiens du village de Sadagolthine près de la ville de Parnasse dans la Cappadoce, emmenez captifs dans les ravages que les Gots avoient faits en ces pays [vers l'an 260,] sous Valerien & Gallien, & du nombre de ceux qui contribuerent à convertir cette nation. [Il ne fut pas] le premier Evesque des Gots, comme le pretend Philostorge, [qui apparemment ne l'auroit pas dit,] p.13. 's'il n'eust esté bien aise de relever ce Prelat, [parce qu'il a esté assez malheureux pour corrompre la foy de tous les peuples du Nord, & y introduire l'Arianisme.] Socr.l.2.c. 41.p.155. a. 'Car il fut [au moins] successeur de Theophile, qui avoit assisté au Concile de Nicée. Philg. p. 12. 'Philostorge écrit encore qu'ayant esté deputé à Constantin par son Prince, il fut ordonné Evesque de sa nation par Eusebe de Nicomedie, p.10-11. '& passa peu après dans la Mesie avec un grand nombre de Chrétiens que les Gots payens avoient chassez de leur pays. [Ce que nous pouvons dire à cela, c'est que nous ne voyons pas moyen de douter qu'Ulphilas ne soit retourné dans la Gotthie, s'il en a esté chassé,] Socr.p.155. a | Soz.l.6. c.37.p. 697.c.d. 'ni qu'il n'ait suivi quelque temps, comme Socrate & Sozomene le disent, la foy Catholique du Concile de Nicée, à l'imitation de son predecesseur; Thdrt.l.4. c.33.p. 704.d. '& c'estoit celle que les Gots avoient receuë depuis long-temps de la tradition de leurs peres.

Soz.l.6. c. 37 p 698. a. 'Il amplifia mesme beaucoup la religion dans son pays, & y introduisit une police plus douce & moins barbare. Il se signala encore en s'exposant à une infinité de dangers pour la conversion de ces peuples. b | Socr.l. 4. c.33.p. 251.c. a Grotius | Boll. 12. Apr.p.87. b. 'De plus, il leur inventa des lettres, a dont les caractéres se voient encore aujourd'hui en quelques endroits, b Soz. p. 698. b | Socr p. 251.c. b & traduisit toute la Bible en leur langue, afin qu'ils l'apprissent; c Philg.l.2. c.5.p.12. c hormis les livres des Rois, ayant peur que la lecture de tant de guerres & de combats dont ils sont remplis, n'enflammast encore ces peuples à une chose pour laquelle ils n'avoient déja que trop d'inclination & d'ardeur. [Il ne faut pas s'étonner si après cela les Gots] Thdrt. p. 704.d. 'avoient pour luy un respect tout extraordinaire, jusqu'à prendre toutes ses paroles pour autant de loix inviolables; Soz.p.698. a. 's'estant persuadez qu'il ne pouvoit rien dire, ni rien faire, qui ne fust bon en soy-mesme, & utile aux autres.

[Un merite si éclatant, & cette veneration extrême qu'on avoit pour luy, estoient de grandes tentations, & il falloit une humilité très-profonde pour soûtenir un élevement si extraordinaire. Mais si l'erreur est d'ordinaire la punition de l'orgueil; il est aisé de juger que l'esprit d'Ulphilas s'estoit élevé par la vanité avant que de tomber par l'Heresie. Ainsi c'est un exemple illustre, mais terrible, de ce que dit S. Gregoire,] Greg. in Reg. c. 9. 14.p.175. c|295. 'qu'il y a des personnes dans l'Eglise qui paroissent faire de grandes choses & inimitables au commun des hommes, que Dieu rejette cependant comme des hommes tout charnels, parce que le principe de leurs actions n'est pas la grace du Saint Esprit, mais un grand desir de l'estime & de la gloire des hommes; que leur courage n'est point la force de la charité, mais la dureté de l'orgueil.

[C'est ce que Dieu voyoit depuis long-temps dans le cœur d'Ulphilas, & ce qui fut enfin visible à toute la terre, lorsqu'il abusa mal-heureusement du credit que les Gots luy donnoient sur leurs esprits, pour les engager dans l'Arianisme, corrompre tout ce qu'il y avoit de Chrétiens dans le Nord, & ressusciter dans l'Occident une impieté que tant de Saints sembloient avoir étoufée, autant par leurs souffrances que par leurs écrits.]

Soz.p.697. d. 'Il se trouva [l'an 360,] au Concile qu'Acace, Eudoxe, [& les autres Ariens] tinrent à Constantinople : & quoique jusqu'alors il eust toûjours suivi les sentimens de l'Eglise Catholique, Socr.p.155. a. 'sans signer aucun des formulaires des Ariens, cependant il signa alors celui de Rimini ou de Constantinople [condanné de tout le monde comme impie.] Soz p.697. d. 'Cette faute où il tomba plus par inadvertance qu'autrement, [eust pu luy estre utile, s'il s'en fut humilié, & s'il eust eu soin de la reparer comme il devoit. Mais la suite donne lieu de croire qu'en negligeant cette premiere chute, il merita d'estre abandonné comme Saül à d'autres bien plus effroyables.

d | n.p.148. 1.c. Cela ne parut pas d'abord,] '& il continua encore depuis à communiquer avec les Prelats Catholiques défenseurs de la foy de Nicée. Bas. ep. 338.p.330. c.d. 'S. Basile écrivant en 372 au plutost, dit que la foy se preschoit dans toute sa pureté au delà du Danube, [c'est-à-dire parmi les Gots, dont il est certain

1. autrement Ulphilas, Iulfilas, ou Vylphilas; & dans Philostorge, Urphilas.

certain qu'il parle en cet endroit.] ' Saint Augustin qui ne parle que sur ce que des Chrétiens qui estoient en ce temps-là mesme dans la Gotthie, luy avoient appris, assure qu'il n'y avoit point alors d'autres Chrétiens parmi les Gots que des Catholiques. ' S. Epiphane qui écrivoit en 376 ou 377, parlant de ceux qui avoient esté chassez quatre ans auparavant par la persecution des payens, dit que c'estoient quelques Audiens Schismatiques, & *nos* Chrétiens; [par où il est visible qu'il entend les Catholiques. ' Les Martyrs des Gots dont parle S. Ambroise, sont sans doute ceux qui avoient souffert de son temps: & il les a certainement crus Catholiques, puisqu'il dit que les victoires des Gots sur les Romains, venoient peut-estre de ce que ces Saints confessoient par l'oblation de leur sang celui à qui les Ariens contestoient sa naissance divine & éternelle.

Aug. civ. D. l. 18. c. 51. p. 239. 2. d. | Epi. 70. c. 15. p. 828. a. b. | Amb. in Luc. c. 2. p. 16. b.

' Saint Jerôme & Orose disent que ceux qui souffrirent alors ou la mort ou le bannissement, estoient des Chrétiens: ce qu'ils n'auroient pu dire sans distinction, si ou tous, ou une partie d'eux, eussent esté Ariens; principalement Orose qui leur attribuë en termes exprès la gloire & la couronne du Martyre. " Ascole de Thessalonique & S. Basile, les ont honorez comme tels, & toute l'Eglise le fait encore aujourd'hui, particulierement à l'égard de S. Nicetas & de S. Sabas. ' Car pour les Audiens que S. Epiphane y mesle avec les Catholiques, ils n'estoient pas apparemment en fort grand nombre, puisqu'aucun auteur n'en parle; ' & de plus, il estoit bien-aisé de les distinguer, puisqu'ils ne vouloient jamais prier qu'avec ceux de leur secte, & qu'ils avoient mesme quitté le nom de Chrétiens pour prendre celui de l'auteur de leur schisme.

Hier. chr. | Oros. l. 7. c. 32. p. 218. 2. e. | V. S. Sabas Martyr. | Epi. p. 828. a. b. | p. 827. c.

ARTICLE CXXXIII.

Les Gots se laissent entrainer dans l'Arianisme par Ulphilas.

' L'Arianisme passa enfin dans la Gotthie, selon Socrate & Sozomene, par une guerre civile qui s'émut entre deux Princes Gots, Athanaric & Fritigerne, (dont quelques historiens font le premier, chef des Ostrogots, & l'autre, des Visigots.) Fritigerne vaincu par Athanaric implora le secours des Romains, & par leur assistance estant demeuré victorieux, il embrassa comme par reconnoissance la doctrine Arienne que tenoit Valens son protecteur, avec Ulphilas son Evesque, & ses sujets; & par ce moyen l'Arianisme se communiqua aussi aux [Ostrogots] sujets d'Athanaric.

Socr. l. 4. c. 33. p. 251. a. b. c | Soz. l. 6. c. 37. p. 697. b. c.

[Nous ne voyons rien qui empesche absolument de croire cette narration, en la raportant vers l'an 375, mais on ne peut pas dire aussi qu'elle soit fort assurée.] ' Sozomene mesme reconnoist que ce ne fut pas là la seule cause du malheur qu'eurent les Gots de perdre la foy Catholique, mais qu'il faut raporter ce terrible évenement au temps où ils furent chassez de leur pays par les Huns, [& "obligez de recourir à Valens en l'an 376, pour pouvoir se retirer sur les terres de l'Empire.] ' Ulphilas estoit chef des deputez qu'ils luy envoyerent pour cela, ' & les Evesques Ariens [attentifs à profiter de tout pour se perdre & perdre les autres,] obtinrent de Valens qu'il les portast à communiquer avec luy, afin de rendre la paix plus indissoluble par le lien d'une mesme foy [& d'une mesme communion.] Les Gots, qui avoient receu long-temps auparavant la lumiere de la foy, & avoient esté élevez dans la doctrine Apostolique, rejetterent cette proposition. Mais Ulphilas [accoûtumé à regarder plutost les hommes que Dieu,] ' se laissa surprendre aux fausses raisons des Ariens, ou [plutost] à la promesse qu'ils luy firent de luy faire obtenir de Valens ce qu'il luy venoit demander, pourvu qu'il entrast dans leurs sentimens. ' On ajoûte mesme qu'il receut d'eux de l'argent, [pour leur vendre son ame & toute sa nation.] ' Ainsi sous le pretexte d'une [fausse] necessité, [sans se souvenir qu'il n'y a point d'autre necessité pour un Chrétien que de ne pecher pas, & de sauver son ame aux depens de tout le reste,] ' il s'engagea à persuader aux Gots par l'autorité qu'il avoit sur eux, qu'il ne s'agissoit point en tout cela de la foy, & que ce n'estoient que des contentions de parti & d'ambition; & par ce moyen il les fit communiquer avec les Ariens, ' se séparant ainsi avec eux de l'Eglise Catholique. *a* Ils demanderent des Evesques à Valens, pour instruire [avec Ulphilas & les Catholiques & les payens de] leur nation [dans la doctrine qu'ils venoient d'embrasser;] & Valens ne manqua pas de leur en donner des plus habiles dans l'Arianisme, qui ne réüssirent que trop pour leur malheur.

Soz. p. 697. b. d. | L'an de J.C. 377. | V. Valens §. 16. | b. | Thdrt. l. 4. c. 33. p. 704. 705. | Soz. p. 697. d. | Thdrt. p. 704. d. | Soz. p. 697. d. | Thdrt. p. 705. a. | Soz. p. 698. a. | *a* Oros. l. 7. c. 33. p. 219. 2. d.

[L'engagement d'Ulphilas avec Valens & ses Evesques, cessa bien-tost, la mauvaise conduite & l'avarice des officiers Romains ayant obligé les Gots de prendre les armes en 377, & d'agir en ennemis declarez. Mais son engagement avec le démon de l'orgueil, & la colere de Dieu qui estoit sur luy, ne luy permit pas de reconnoistre devant les hommes qu'il avoit peché, & qu'il estoit obligé de remedier au mal qu'il avoit fait.] ' Ainsi les Gots estant une fois tombez dans l'Arianisme, y persisterent, *b* & le communiquerent mesme comme par amitié non-seulement aux autres peuples de leur nation, mais encore aux Gepides. ' On croit que c'est d'eux aussi qu'il est passé aux Vandales, toutes ces nations n'estant, à ce qu'on pretend, que les Gots mesmes à qui on avoit donné divers noms. [C'est sans doute encore par le commerce des Gots, que les Bourguignons devinrent Ariens,] ' de Catholiques qu'ils estoient auparavant.

Thdrt. l. 4. c. 33. p. 705. a. | *b* Jorn. r. Got. c. 25. p. 646. | Grot. r. Got. p. 646. | Oros. p. 219. 1. b.

[Voilà comment un seul homme entraina dans l'enfer ce nombre infini de Septentrionaux, qui avec luy & après luy ont embrassé l'Arianisme. Ces peuples qui ne s'appliquant qu'à la guerre,] ' n'avoient presque pas de connoissance des lettres & des livres, & ainsi ne savoient

Salvi. l. 5. p. 102. 103.

voient guere de la Religion que ce que leur en difoient leurs docteurs, fe trouvoient dans une efpece de neceffité de les fuivre également dans le bien & dans le mal : ce qui pouvant diminuer leur crime, augmenta celui des autres qui les ont entrainez dans l'Herefie, ' [& dont ils pourront dire un jour plus veritablement que ceux dont parle S. Cyprien : „ Nos peres ont efté nos parricides. C'eft „un effroyable exemple de ce que dit la „verité mefme : Que fi un aveugle con- „ duit un aveugle, ils tombent tous deux „dans le precipice :„ Et S. Auguftin avoit bien fujet d'avertir fi fouvent & les Pafteurs & les peuples, qu'il ne faut s'attacher qu'à Jesus-Christ feul & à la verité de fon Evangile, & non à quelque homme que ce puiffe eftre, quelque don qu'il puiffe avoir de la nature & de la grace, parce que tout homme eft menteur, fujet à fe tromper, & mefme à tomber tout-à-fait comme Ulphilas. Cependant comme la Religion & le falut eft encore moins pour les grands efprits & pour les doctes, que pour les fimples & les ignorans, qui ne peuvent fe fauver que par le fecours & l'inftruction des autres ; que leur refte-t-il, finon de crier à Dieu par la pureté de leur vie & par l'ardeur de leurs prieres, afin qu'il leur donne de veritables Pafteurs qui les conduifent au ciel, & non des loups qui les precipitent dans l'enfer ?

Nous ne trouvons plus rien d'Ulphilas depuis ce temps-là.] 'Pour Valens il fut auffi-toft puni du crime qu'il avoit commis en le faifant commettre aux autres, & par ceux mefmes qu'il fe glorifioit d'y avoir engagez. Les Gots contraints [dés 377,] à prendre les armes, défirent fes Generaux, taillerent en pieces fes armées, ravagerent fes provinces ; & [l'année fuivante,] après un horrible carnage de l'armée Romaine, le brulerent luy-mefme tout vivant, afin que fon chaftiment euft quelque proportion, mefme aux yeux des hommes, avec les feux éternels où fon crime a engagé tant de miferables.]

Orof. p. 219.2.d.

'Il femble que toute la nation des Gots n'embraffa pas d'abord l'Arianifme, puifque S. Nicetas qui eftoit un homme très-Catholique, eftoit Evefque des Gots, & de plufieurs autres Barbares, à la fin de ce fiecle, & au commencement du fuivant. 'S. Chryfoftome écrit à des Gots, Moines dans le Monaftere de Promote ' auprès de Conftantinople, *a* par lefquels il avoit appris la mort de l'admirable Unilas qu'il avoit fait Evefque de la Gotthie, & qui y avoit fait des chofes admirables. Le Roy des Gots écrivit afin qu'on y envoyaft un autre Evefque ; ' & S. Chryfoftome travailla mefme dans fon exil afin qu'on en ordonnaft un. [Il eft vifible que tous ces Gots eftoient Catholiques, & non Ariens.] ' Dans une homelie qui porte le nom de S. Chryfoftome, & qu'il peut avoir prononcée en 398, on lit que les Gots qui autrefois tuoient leurs peres, fe faifoient alors une joie de repandre leur fang pour la vraie Religion. 'Il y en avoit auffi encore plufieurs de payens, comme Radagaife qui avoit une armée de plus de cent mille hommes, [ou mefme de 400 mille.]

Bir.370.§.118. | Chry. ep. 207.p.811.d. | Cang de C. l.4.p.186.f. | *a* Chry.ep. 14.p.685.b.c. | c d|ep.206.207.p.811.812. | t.6.h.10.p.198.b. | Aug. civ. D.l.5.c.23.p.63.2.a.b.

'Theodoret dit que ceux qui furent pervertis par Ulphilas, ne s'engagerent pas néanmoins à toutes les impietez des Ariens, & qu'ils ne voulurent jamais dire que le Fils fuft une créature, mais qu'ils vouloient bien communiquer avec ceux qui le difoient, & dire eux-mefmes qu'il eftoit inferieur au Pere ; [d'où il eftoit bien-aifé de les obliger de conclure que c'eftoit une créature.] 'Les Vandales ajoûterent mefme aux pratiques des anciens Ariens, celle de rebaptizer : [& Dieu le permit peut-eftre afin qu'ils corrompiffent moins de perfonnes ;] 'tout le monde ayant naturellement horreur de l'anabaptifme, [& de renoncer à fon baptefme pour en recevoir un fecond.]

Thdrt.l.4.c.33.p.705.a. | Vand.p.9.96.101.1031 | Aug. de bapt.c.5.6.B.p.145.b.d.

ARTICLE CXXXIV.

Valens eft contraint par la guerre des Gots de finir la perfecution, & perit miferablement : Les Catholiques rappellez par Gratien retournent à leurs Eglifes.

L'AN DE JESUS-CHRSIT 378.

'Le trouble que caufoit dans l'Empire la guerre des Gots, & les avantages qu'ils avoient remportez fur les Romains en 377, occupant entierement Valens, l'obligea de ceffer de perfecuter l'Eglife, & de difcontinuer à en bannir les Evefques. S. Jerôme & Rufin affurent mefme que fe repentant enfin, mais trop tard, [des maux qu'il avoit faits aux vrais ferviteurs de Dieu,] 'il rappella les noftres d'exil, ' c'eft-à-dire qu'il delivra les Evefques & les Preftres [Catholiques,] qui eftoient bannis, les Moines condannez aux mines, '& tous les autres Confeffeurs : [" de quoy néanmoins il y a affez fujet de douter. S'il a fait quelque chofe de pofitif pour l'Eglife,] 'il le fit, felon les hiftoriens, quand il fortit d'Antioche [au mois d'Avril ou de May de cette année, pour fe rendre à Conftantinople, & s'oppofer en perfonne aux Gots. On ne marque pas néanmoins qu'aucun des Confeffeurs foit revenu avant la mort de Valens, hormis Pierre d'Alexandrie, dont voici ce que l'hiftoire nous apprend.]

Socr.l.4.c.35.p.252.d | Soz.l.6.c.37.p.696.c|699.a. | Hier. chr. | Ruf.l.2.c.13.p.258. | Orof.l.7.c.33.p.219.2.a.b. | Note 98. | a | Hier. chr|Socr.p.252.d|Soz.p.696.c.

' La guerre des Gots obligeant Valens de fortir d'Antioche, & de laiffer cette Eglife en paix avec toutes les autres, les Catholiques qu'on perfecutoit fi cruellement, reprirent cœur dans toutes les villes, mais principalement à Alexandrie : & Pierre eftant alors revenu de Rome avec des lettres de Damafe, qui autorifoient & confirmoient fon élection, auffi-bien que la foy de " Nicée, le peuple chaffa Luce, receut Pierre en fa place, & remit les Eglifes entre fes mains. Luce s'en alla auffi-toft à Conftantinople [chercher Valens,] qui y eftoit arrivé le 30 May de cette année : 'Mais il avoit bien d'autres affaires fur les bras que de fonger au rétabliffement de ce miferable, [fi mefme il n'eftoit pas déja mort le 9 d'Aouft.

Socr.l.4.c.35-37 p.252.d|254 Soz.l.6.c.39.p.702.b.c. | Note 99. | Soz.p.702.c.

Il femble néanmoins que Luce foit retourné à Alexandrie, & ait tafché quelque

que temps de s'y maintenir, s'il est vray ce que dit S. Jerôme,] ' qu'il tint l'Eglise d'Alexandrie jusques au regne de Theodose, qui le chassa; 'à quoy Theophane qui donne six ans à son faux Episcopat, s'accorde assez. Nicephore n'en conte que cinq. 'S. Jerôme nous apprend qu'il avoit publié quelques petits ouvrages sur divers sujets, & qu'il avoit mesme entrepris de faire des lettres Pascales, comme les Evesques d'Alexandrie avoient accoûtumé. [C'est de quelqu'une de ces lettres & de ces discours sur la feste de Pasque,] ' qu'est tiré le fragment raporté par un ancien auteur, où l'on voit qu'il estoit Apollinariste autant que Arien, puisqu'il dit que le Verbe a pris seulement le corps & non l'ame humaine; & qu'il n'avoit avec son corps qu'une seule nature composée.

Hier. v. ill. c.118.p.301. Thphn. p. 56.c.d. Hier.p.301. Bib. P.t.4. part.2.p. 1111.b.

[Ce fut sans doute bien-tost après le retour de Pierre, que] 'la sentence prononcée à Rome contre les Apollinaristes [en 377 ou 378,] fut confirmée à Alexandrie.

Ruf.l.2.c. 20.p.260.

[Valens, comme nous venons de dire, estoit venu à Constantinople pour s'opposer aux progrès des Gots.] 'Mais il ne songeoit pas que Dieu l'y amenoit pour le punir luy-mesme par les mains de ces Barbares [qu'il avoit soulevez contre JESUS-CHRIST,] & que JESUS-CHRIST avoit aussi soulevez contre luy, à cause qu'il avoit animé contre la verité les langues de beaucoup de blasphémateurs, persecuté ses défenseurs, & chassé des Eglises ceux qui ne s'occupoient qu'à la connoistre & à la louer. Ce fut le reproche que luy fit le saint solitaire Isaac, lorsqu'il sortit de Constantinople pour marcher contre les Gots; & ce Saint luy declara encore que s'il ne rétablissoit promtement la foy qu'il avoit tasché de détruire, il perdroit & son armée & la vie mesme.

Thdrt.l.4. c.31.p. 703.c.d.

V. Valens §.18. " On verra ceci plus amplement sur l'histoire de Valens, où l'on trouvera encore quelques autres choses qui regardent le mesme sujet. Mais nous ne pouvons ne pas remarquer encore ici, que celui que Valens choisit pour son principal ministre dans la guerre des Gots, fut le General Sebastien, ce Manichéen si celebre par les cruautez qu'il avoit exercées en Egypte l'an 356 en faveur des Ariens. Ce fut luy qui engagea Valens à donner le neuviéme d'Aoust la mal-heureuse bataille d'Andrinople, où il perit avec presque toute l'armée Romaine. Valens se sauva blessé dans une maison voisine, où les Gots mirent le feu sans savoir qu'il y fust, & le reduisirent en cendres; de sorte qu'il fut mesme privé de la sepulture.

Gratien neveu de Valens, devenu par sa mort maistre de l'Orient, fit aussi-tost "une loy pour laisser à tout le monde la liberté de la Religion qu'il voudroit embrasser, excepté aux Manichéens, Photiniens, & Eunomiens. C'estoit proprement pour les Catholiques de l'Orient qu'il faisoit cette loy, en attendant que l'état des affaires luy permist d'en faire d'autres qui leur fussent plus avantageuses.] *a* Mais il ne differa pas à rappeller les Evesques bannis au gouvernement de leurs troupeaux; & ce fut par là qu'il consacra à Dieu les premices de sa nouvelle autorité.

V. Gratien §.3. *a* Thdr.l.5. c.2. p.705. d | Socr.l.5. c.2.p. 260. b | Soz.l.7. c.1.p.704. 705.

' Les saints Confesseurs furent donc enfin délivrez des chaines de leur bannissement, & retournerent à leurs Eglises, après mille tourmens qu'ils avoient soufferts, ' dont quelques-uns en portoient encore les marques sur leurs corps. 'On raporta aussi les Reliques de ceux qui avoient esté consommez, & avoient achevé leur course dans leur exil, [comme peut-estre de S. Barse. Les uns furent sans doute receus avec joie par leurs peuples :] ' Mais la tempeste n'estant pas encore appaisée par-tout, il y en eut qui éprouverent chez eux plus de maux qu'ils n'avoient souffert dans leur exil, & qui furent assommez à coups de pierres par les Heretiques; [& ce fut par ce moyen que S. " Eusebe de Samosates consomma son martyre l'an 380. Comme il y avoit diverses Eglises occupées par ceux que les Ariens y avoient intrus;] ' plusieurs des Confesseurs qui revenoient de leur exil, témoignant plus d'amour pour l'unité de l'Eglise, que d'attache à leur dignité, consentoient que ces Ariens demeurassent Evesques, [en se réünissant à la foy & à la communion des Orthodoxes,] & les conjuroient de ne pas augmenter les divisions de cette unique Eglise que JESUS-CHRIST & les Apostres nous ont laissée, & que les disputes & un amour honteux de dominer, avoient déchirée en tant de morceaux. C'est ainsi qu'agit Eulale Evesque d'Amasée dans le Pont. Il trouva à " son retour que l'Arien qu'on avoit mis en son siege, n'avoit pas cinquante personnes dans la ville qui le reconnussent : Néanmoins pour réünir encore ce petit nombre à l'Eglise, il luy offrit de le laisser dans sa dignité, ou mesme de luy laisser le premier rang, afin qu'ils gouvernassent ensemble tout le peuple d'un commun accord. L'Arien ne le voulut pas accepter, & peu après, ceux-mesmes qui le reconnoissoient l'abandonnerent, & se réünirent aux autres.

Thdrt. l. 5.c.9.p. 714.d. P.715.a. P.714.d. P.715.a. V. son titre §.10. Soz.l.7.c. 2.p.705. 706. V.§.116.

[L'Eglise d'Antioche eust esté heureuse, si elle eust pu jouir du mesme bonheur, & voir finir la dispute d'entre saint Melece & Paulin. Mais la providence de Dieu ne luy accorda pas encore si-tost ce bonheur. Comme S. Melece y estoit reconnu pour legitime Pasteur par presque tous les Orthodoxes,] ' quoique Dorothée y tinst encore les Eglises pour les Ariens; [& comme tous les Evesques de l'Orient ne communiquoient qu'avec ce Saint, ce fut luy qui ordonna des Evesques en diverses villes de l'Orient, qui n'en avoient point de Catholiques. Il mit à Tarse le celebre Diodore, " & d'autres en d'autres endroits, partie par luy-mesme, partie par S. Eusebe de Samosates.]

Socr.l.5.c. 3.p.260.d. V. S. Melece §. 13, & Saint Eusebe de Samosates.

' Sozomene dit que quand Theodose fut fait Empereur, [le 19 Janvier 379,] les Eglises de l'Orient estoient encore entre les mains des Ariens, hormis celles de Jerusalem, [où " S. Cyrille pouvoit déja avoir esté rétabli par la mort ou par

Soz.l.7.c. 2.p.705.c. V. son titre §.5.

par l'expulsion d'Hilarion son competiteur.] 'Gelase neveu de S. Cyrille fut aussi rétabli sur le siege de Cesarée Metropole de la Palestine, en la place d'Euzoïus 'Arien, *a* qui en fut chassé par Theodose, [lors peut-estre que les Eglises furent ostées aux Ariens au commencement de 381.]

L'an de J.C. 378.

Hier. v. ill. c.130.p. 303.a.
Epi.73.c. 37.p.885. b.c.
a Hier. v. ill. c.113.p. 300.d.
b Soz. p. 705.c.

b Ce que dit Sozomene, que les Ariens estoient maistres des Eglises de l'Orient, [se doit entendre, s'il est veritable, non de l'Empire, mais du Comté d'Orient : Car il est certain que les Catholiques de Cesarée, d'Icone, & apparemment de beaucoup d'autres villes de l'Asie Mineure, & du Pont, estoient toûjours demeurez dans la possession de leurs Eglises. Il y avoit seulement eu quelques villes de ces provinces, qui avoient vu leurs saints époux exilez, & des adulteres en prendre la place. Celle de Nysse qui estoit de ce nombre, receut une des premieres la consolation de revoir S. Gregoire son Pasteur. Car il estoit de retour dés la fin de l'an 378, puisqu'il assista à la mort ou au moins aux funerailles de S. Basile son frere.]

ARTICLE CXXXV.

Les Macedoniens retombent ou perseverent dans le schisme : S. Gregoire de Nazianze rétablit la foy à Constantinople.

Socr. l.5. c. 4.p.261
Soz. l.7. c. 2.p.705. c. d.

'Comme la loy de Gratien laissoit à tout le monde la liberté de sa Religion, les Macedoniens s'en voulurent prevaloir. Ils s'estoient réünis à l'Eglise, [au moins une partie d'entre eux,] après la deputation celebre qu'ils avoient envoyée au Pape Libere [en l'an 366,] & depuis cela ils avoient communiqué partout, & particulierement à Constantinople, avec les défenseurs de la Consubstantialité. Mais depuis la loy de Gratien, ne se contentant pas de rentrer dans leurs Evesсhez, dont les Ariens les avoient chassez, ils voulurent encore, s'il en faut croire Socrate & Sozomene, se separer de la communion des Catholiques ; & s'estant pour cet effet assemblez à Antioche, ils decernerent qu'il falloit croire le Fils semblable en substance à son Pere, & ne point communiquer avec ceux qui tenoient la consubstantialité suivant la definition du Concile de Nicée. Quelques-uns d'eux executerent ce decret, & tinrent leurs assemblées en particulier. Mais la pluspart ne pouvant souffrir tant de changemens dans la foy, qui ne paroissoient venir que "d'un esprit de division, les abandonnerent tout-à-fait, & s'unirent plus fortement que jamais aux Orthodoxes.

φιλονεικίαν.

[Un fait de cette nature semble peu appuyé, de ne l'estre que sur le raport de Socrate & de Sozomene. Néanmoins il est assez conforme à ce que nous trouvons d'autrepart, pourvu qu'on y distingue un peu les choses. Car il paroist veritablement " par ce que nous avons dit ci-dessus, que les Macedoniens furent receus comme Catholiques, après qu'ils eurent esté admis par Libere & par le Concile de Tyanes : Et S. Basile " travailla encore depuis à les unir de plus en plus à l'Eglise. Leur réünion ne fut pas néanmoins generale,] 'puisqu'aussi-tost après le Concile de Tyanes, trente-quatre Evesques Macedoniens du Diocese d'Asie, tinrent un autre Concile dans la Carie, où ils refuserent de recevoir la Consubstantialité. [De ces trente-quatre estoient apparemment] 'ceux de Lycie, que S. Basile mande en 375 avoir voulu s'unir à sa communion.

V. §.109.
V. son titre.

L'an de J.C. 378, 379.

Soz. l.6. c. 12.p.651. d.
Bas. ep. 403.p.410.

[Il est bien probable que ceux de ces trente-quatre Evesques qui persistoient dans le schisme, furent ceux qui tinrent le Concile, dont nous venons de parler, à Antioche non de Syrie, comme nous lisons dans Socrate, (car nous ne voyons point que les Macedoniens ayent guere infecté cette province ;) mais de Carie [sur le Meandre,] comme nous lisons dans Sozomene,] 'qui est autorisé par Nicephore. [Ainsi ces Macedoniens auront plutost perseveré dans leur Heresie & dans leur schisme, (que la persecution des Ariens sembloit avoir étoufé,) qu'ils ne l'auront renouvellé : quoi qu'il s'en soit peut-estre trouvé quelques-uns parmi ceux qui avoient communiqué avec l'Eglise, qui l'ayent abandonnée en cette occasion, pour se rejoindre aux anciens compagnons de leur Heresie & de leur schisme. C'est ce qu'Eustathe de Sebaste avoit fait en partie dès auparavant, quoi qu'il eust esté l'un des trois Evesques deputez au Pape Libere.]

Nphr. l.12. c.2.p.362. c.

'On voit aussi & par la suite de l'histoire & par S. Gregoire de Nazianze, que les Macedoniens faisoient un corps & une communion separée des Catholiques. 'Ce qui n'empeschoit pas qu'on ne les regardast comme amis, *a* & qu'on ne conservast toûjours quelque douceur pour eux, n'estant pas encore tout-à-fait morts, comme l'estoient les Ariens ; 'à quoy on se portoit d'autant plus volontiers, que leur vie estoit tout-à-fait édifiante. 'Pour leur doctrine, il y en avoit qui disoient ouvertement que le S. Esprit estoit créature ; & les autres n'osoient dire ni qu'il fust créature, ni qu'il fust Dieu, 'alleguant pour pretexte que l'Ecriture n'en parle pas clairement ; *a* & ce sont ces derniers que S. Gregoire dit avoir encore quelque reste de vie, '& participer en quelque maniere au Saint Esprit. [Mais la suite, selon que la raporte Socrate, fit bien voir qu'ils estoient indignes de l'affection & de la condescendance que S. Gregoire avoit pour eux.

Socr. l.5. c. 8.p.264.c
Naz.or.44. p.710.d.
Naz.p.709. 710.
a or.37.p. 600.d.
or.44. p. 710.711.
vit.p.17.c.
or.37.p. 595.b.
a or.44.p. 710.d.
p.709.d.

L'AN DE JESUS-CHRIST 379.

L'élevation du grand Theodose, à qui Gratien donna l'Empire d'Orient le 19 Janvier 379, fut sans doute fort affligeante pour les Ariens. Car il leur fut aisé de juger ce qu'ils avoient à attendre d'un Prince qui avoit beaucoup de pieté, qui avoit toûjours esté élevé dans la foy de Nicée, qui l'aimoit avec un grand zele, & qui avoit pour femme l'illustre Sainte Flaccille, non moins ardente que luy pour les interests de l'Eglise. On ne voit pas néanmoins qu'il ait rien fait contre les Heretiques dans cette premiere année

année de son regne, ayant esté assez occupé à repousser les Gots, que l'impieté de Valens, plutost que son malheur, avoit rendu les maistres de plusieurs provinces de l'Empire. Ainsi les Ariens continuerent encore à estre comme les maistres dans l'Orient, où ils tenoient toûjours les Eglises dans beaucoup de villes.

Ils exerçoient particulierement leur tyrannie à Constantinople, " & les Catholiques n'y avoient pas seulement un lieu pour s'assembler. Cependant comme la mort de Valens commençoit à donner à ceux-ci quelque liberté, ils demanderent qu'on leur envoyast Saint Gregoire de Nazianze, qui avoit toute la vertu, toute la lumiere, toute l'éloquence, & toutes les qualitez necessaires pour pouvoir rétablir la foy presque entierement éteinte dans cette capitale d'Orient : & ce qui estoit assez rare en ce temps-là, il avoit receu l'ordination Episcopale sans estre engagé au service d'aucun peuple ; de sorte qu'il estoit en état d'aller, comme un Apostre, porter la parole de Dieu par tout où l'utilité de l'Eglise le demanderoit. S. Eusebe de Samosates qui avoit esté relegué en Thrace par Valens, y avoit sans doute fait connoistre sa vertu, dont il estoit parfaitement informé : & comme il estoit sans cesse appliqué à chercher les moyens de servir l'Eglise, on ne peut guere douter que ce ne soit luy qui ait inspiré aux Orthodoxes de ces quartiers-là, la pensée & le desir d'avoir un si grand homme pour Pasteur.] 'C'est pourquoi, quoiqu'on eust eu quelque pensée pour Bosphore ancien & celebre Evesque de Colonie en Cappadoce, [on s'arresta néanmoins à demander Saint Gregoire.

V. Saint Greg. de Nazianze, notes.

ep. 14. p. 777.a.

Toute la difficulté fut de vaincre l'humilité de ce Saint, & son amour pour le silence ; mais il ceda enfin aux prieres de S. Basile, de S. Melece, & de plusieurs autres grands Evesques. Il s'en vint donc cette année à Constantinople, autorisé ce semble de quelque ordre de l'Empereur, mais du reste sans aucun autre appui, que de la force de la verité & de sa foy. Les Catholiques luy accommoderent une petite Chapelle à qui on donna le nom d'Anastasie ou de Resurrection, parce que la vraie foy y avoit repris comme une nouvelle vie. Ce fut là qu'il commença à rassembler secrettement les Catholiques, & à combatre tous les Heretiques qui estoient dans Constantinople, les Ariens, les Eunomiens, & les Macedoniens.

Mais il les combatoit encore moins par son éloquence & par la force de ses raisonnemens, qui reduisoient au silence les plus habiles & les plus éloquens d'entre eux, que par les marques de bonté & d'affection qu'il leur donnoit, autant que l'interest de la verité le pouvoit permettre, & encore plus par la patience avec laquelle il souffroit leurs insultes & leurs mauvais traitemens. Car foulant aux piez l'autorité des ordres de l'Empereur, ils l'attaquerent mesme quelquefois par une violence ouverte. Une troupe de Moines, de fausses vierges, & de gueux, partirent une nuit de la grande Eglise, le vinrent forcer dans son Anastasie, profanerent les lieux les plus saints, le poursuivirent à coups de pierres, maltraiterent autant qu'ils purent les autres Catholiques, dont ils en laisserent quelques-uns pour morts ; & après cela eurent encore la hardiesse de le trainer devant les juges comme un criminel. La crainte sans doute de Theodose le fit plus respecter des juges que du peuple. Les Ariens se virent mesme obligez à luy faire quelques excuses : Mais jamais il n'en voulut tirer d'autre satisfaction.

On commença donc à aimer & à admirer sa vertu, les Heretiques mesmes le venoient écouter avec plaisir ;] '& les veritez qu'il enseignoit, penetrant peu à peu les cœurs, son troupeau se multiplioit tous les jours ; & de très-petit qu'il estoit d'abord, il devint en peu de temps très-nombreux.

Ruf. ap. Greg. Naz. t. 1. p. 7'7! Thdrt. l. 5. c. 8. p. 712. d.

ARTICLE CXXXVI.

Theodose combat les Ariens par ses loix ; rend les Eglises aux Catholiques.

[NOus avons vu que Gratien avoit cru faire beaucoup l'année precedente pour les Catholiques de l'Orient, de leur rendre la liberté en la laissant à presque toutes les sectes. Mais après s'estre renfermé dans l'Empire d'Occident, où ce ménagement n'estoit point necessaire,] ' il revoqua cette liberté generale par sa loy du 3 Aoust 379, qui défend à tous les Heretiques de dogmatizer & de tenir aucune assemblée. Theodose, dont cette loy porte aussi le nom, [ne manqua point sans doute de la faire valoir dans l'étenduë de ses Etats. Mais il ne le put faire avec la mesme facilité que Gratien, tant parce que les Heretiques y estoient extrêmement puissans, que parce qu'il estoit mesme souvent difficile de les y discerner des Catholiques, & ce fut peut-estre ce qui l'obligea à publier la loy dont nous allons parler.

Cod. Th. 16. t. 5. l. 5. p. 116. 117.

L'AN DE JESUS-CHRIST 380.

'Ce fut en 380 que Thodose " receut le baptesme des mains d'Ascole celebre Evesque de Thessalonique, après s'estre assuré qu'il professoit la foy Catholique du Concile de Nicée. Il voulut aussi savoir de luy l'état des provinces qu'il possedoit, & il en apprit avec regret que hors l'Illyrie, toutes les autres estoient divisées par un grand nombre de sectes, & la ville de Constantinople plus que tout le reste. [Cela luy fit prendre la resolution de travailler avec vigueur, mais en mesme-temps avec sagesse, à guerir un si grand mal, de peur de l'irriter par des remedes trop violens.] ' Il publia donc dès le 28 de Fevrier, une loy celebre, par laquelle il declare qu'il veut que tous ses sujets suivent la foy qui estoit enseignée " par le Pape Damase & par Pierre d'Alexandrie ; que ceux qui le feront, seront seuls reputez Catholiques, & que les autres seront traitez comme Heretiques

V. son titre §. 5.

Socr. l. 4. c. 6. p. 262. 263.

Cod. Th. 16. t. 1. l. 2. p. 4. 5.

&c.

ques & infames, & punis de diverses peines.

[Cette loy fit sans doute revenir à l'Eglise un grand nombre de personnes, & mesme d'Evesques, qu'on receut avec beaucoup, & peut-estre avec trop de facilité, comme S. Gregoire de Nazianze s'en plaint, & il leur attribuë les fautes qui se firent ensuite dans les Conciles.

On commença sur la fin de l'année suivante, à voir de plus grands effets de la chute de l'Arianisme. " Car Theodose estant arrivé à Constantinople le 24 de Novembre, il fit aussi-tost commandement à Demophile de quitter les Eglises, ou d'embrasser la foy de Nicée. Demophile voyant qu'il n'estoit pas en état de resister, quitta les Eglises le 26 du mesme mois, & Theodose en mit aussi-tost les Catholiques en possession, environ 40 ans depuis que les Ariens s'en estoient emparez, lorsqu'ils en chasserent S. Paul.] (V. Saint Greg. de Naz.)

'Socrate dit que Demophile ayant receu l'ordre de Theodose, assembla son peuple dans l'Eglise, & leur tint ce discours : „Mes freres, il est écrit dans l'Evangile : Si on vous persecute dans une ville, fuyez dans une autre. Puis donc „que l'Empereur nous oste les Eglises, „je vous avertis que l'assemblée se tiendra demain hors la ville.„ Après quoy il sortit, & tint dans la suite ses assemblées " hors les portes de Constantinople. Luce qui s'y estoit refugié après son expulsion d'Alexandrie, en sortit aussi avec luy. (Socr. l. 5. c. 7. p. 263. 264. — Note 100.) 'Philostorge écrit que les Ariens & les Eunomiens furent alors chassez de la ville par Theodose : [ce qui nous paroist difficile à croire.] (Philg. l. 9. c. 19. p. 133.)

'Les Grecs modernes raportent que les Ariens, exclus des Eglises de Constantinople, demanderent permission à Theodose de demeurer auprès de celle de S. Moce, 'qui estoit près de la porte Dorée, [& apparemment hors de la ville,] & de la rebastir pour y tenir leurs assemblées :.] 'Car elle estoit tombée quelques années auparavant. Ils obtinrent cette grace, rebastirent l'Eglise, & y firent le service durant sept ans : Mais la septiéme année l'Eglise fondit durant qu'ils y estoient assemblez, & en écrasa un grand nombre. Elle fut depuis rebastie sous Justinien. (Codi. ori. p. 38. a l 85. — Cang. de C. l. 4. p. 130. — Codi. p. 38. a l 85.)

'Leur expulsion de Constantinople " confondit un peu leur orgueil, mais irrita leur fureur. Ils voulurent mesme faire assassiner S. Gregoire : Mais la main de Dieu arresta ce coup ; & S. Gregoire par sa douceur se fit un ami de son meurtrier. Il tascha de mesme de gagner les autres par sa charité, [& ne se servant du pouvoir que luy donnoit la faveur de Theodose que pour empescher leurs insolences, " & il ne voulut point du-tout songer à les punir des maux qu'ils avoient faits aux Catholiques sous les regnes precedens.] 'Il gagna par cette douceur un très-grand nombre de personnes, & assez pour remplir toutes les Eglises de Catholiques, " quoique les Ariens eussent publié qu'il n'auroit pas de monde pour en remplir seulement les porches. (Naz. car. 1. p. 22. 23. — V. Saint Greg. de Nazianze §. 83. — Ibid. — p. 24. a. — Ibid. §. 85.)

L'AN DE JESUS-CHRIST 381.

[Theodose fit bien-tost dans tout l'Empire ce qu'il avoit fait à Constantinople.] 'Car dés le 10 de Janvier 381, " il publia une loy, par laquelle il défend aux Photiniens, aux Ariens, aux Eunomiens, & generalement à tous ceux qui ne suivoient pas la foy de Nicée, de tenir aucune assemblée dans les villes, voulant que toutes les Eglises fussent remises en la possession des Catholiques, & menaçant de chasser des villes ceux qui feroient quelque tumulte. (Cod. Th. 16. t. 5. l. 6. p. 117. 118. — V. Theodose I, §. 9.) 'Le General Sapor fut commis pour executer cette loy, & il le fit [dés les premiers mois de cette année avec beaucoup de zele,] sans trouver nullepart aucune resistance [considerable, non par la moderation des Heretiques, mais par la crainte qu'ils avoient de l'Empereur.] (Thdrt. l. 5. c. 2. p. 706. a. b.) 'Car après mesme avoir esté tout-à-fait chassez des Eglises qu'ils avoient long-temps possedées, ils ne laisserent pas de former de nouvelles assemblées, de pervertir ceux qui n'estoient pas assez sur leurs gardes, d'exciter des tumultes parmi les peuples, & de faire tout ce qu'ils pouvoient pour troubler l'Eglise.. (c. 9. p. 715. c.)

'La loy du dixiéme Janvier semble défendre absolument aux Heretiques d'avoir aucune assemblée. 'Néanmoins elle se restreint à la fin à le leur défendre dans les villes, sans parler du reste. 'Et c'est sans doute ce qu'il se contenta de faire executer. 'Au moins nous avons vu qu'à Constantinople, Theodose souffroit qu'ils s'assemblassent hors de la ville : *a* & on le dit aussi de ceux d'Antioche. (Cod. Th. 16 t. 5. l. 6. p. 117. — p. 118. — p. 119. 2. — Socr. l. 5. c. 7. p. 264. a l — Soz. l. 7. c. 5. p. 709. c. — *a* Socr. l. 5. c. 15. p. 274. b.)

b Philostorge assure que divers Evesques Ariens se voyant exclus des villes, [& de la faveur de la Cour,] abandonnerent leurs peuples, & se disperserent de costé & d'autre : Il marque entre autres Hypace de Nicée, qui s'en alla à Cyr dans la Syrie [Euphratesienne,] lieu de sa naissance ; & Dorothée d'Antioche, qui abandonnant la Syrie, se retira en Thrace dont il estoit. 'Néanmoins Dorothée estoit encore à Antioche, selon Socrate & Sozomene, l'an 386, auquel il fut appellé à Constantinople par les Ariens. (*b* Philg. l. 9. c. 19. p. 133. — Socr. l. 5. c. 12. p. 271. c — Soz. l. 7. c. 14. p. 722 d.)

'Philostorge ajoûte que Dorothée estant hors d'Antioche, Astere, Crispin, & les autres Prestres [Ariens,] tinrent une assemblée avec quelques Evesques des villes voisines, & envoyerent à Eunome ou aux Eunomiens, leur demander leur communion ; à quoy ceux-ci dirent qu'ils consentoient, pourvu que les Ariens cassassent la condannation d'Aece & de ses écrits, [faite à Constantinople en 360,] & qu'ils corrigeassent les abus qui s'estoient glissez parmi eux. Les Ariens se moquerent de leurs demandes, qu'ils traiterent de deraisonnables & d'insolentes, & declamerent hautement contre eux & contre leur chef. [Il paroist cependant par le titre mesme des homelies que Saint Chrysostome fit contre eux, qu'ils passoient pour Anoméens.] (Philg. l. 10. c. 1. p. 134.)

ARTICLE CXXXVII.

Mort de Pierre Evesque d'Alexandrie; Timothée luy succede : Diverses loix contre les Ariens.

[PUisque nostre sujet nous a engagez jusqu'ici à joindre à l'histoire de l'Arianisme celle de Pierre d'Alexandrie, il faut encore y mettre sa mort, " qui arriva dans les premiers mois de cette année, & apparemment le 14 de Fevrier,] ' auquel les Egyptiens honorent un de leurs Patriarches nommé Pierre; [& tout nous porte à croire que c'est celui-ci. Il n'y a pas lieu en effet de douter que l'Eglise d'Alexandrie n'ait honoré la memoire d'un Prelat qui a passé pour l'un des plus grands hommes de son siecle. Nous avons " remarqué ci-dessus les éloges qu'on luy a donnez; & comment après avoir succedé au grand S. Athanase l'an 373, il fut aussi-tost éprouvé par une persecution très-rude, qui l'obligea de se retirer à Rome.

(Note 101. — Boll. 2. May, p. 247. f. — V. §. 121.)

Saint Basile qui avoit " recherché son amitié dés son entrée à l'Episcopat, entretint encore ce saint commerce durant son exil. Son sejour à Rome luy donna occasion de se joindre au Pape Damase " dans la condannation des Apollinaristes en 377 ou 378. Il écrivit encore contre eux dans le mesme-temps, & s'efforça de satisfaire S. Basile sur " quelque affaire particuliere. Il rentra ensuite glorieusement à Alexandrie en 378, " du vivant mesme de Valens, & receut au commencement de 380, un témoignage illustre de son merite par la loy de Theodose.

(V. S. Basile. — V. les Apollinaristes. — V. S. Basile. — V. §. 134.)

On pretend qu'il a esté soupçonné d'avoir pris de l'argent pour recevoir les Heretiques dans l'Eglise; mais comme ce bruit n'est point prouvé, il n'empescheroit pas que son Episcopat n'eust tout-à-fait esté sans tache, sans la faute qu'il fit " de favoriser l'intrusion de Maxime contre S. Gregoire de Nazianze, qu'il avoit luy-mesme installé autant qu'il pouvoit dans le mesme siege. On ne peut pas le justifier sur ce point, en attribuant sa faute à Timothée son successeur,] *a* comme a fait Theodoret : *b* & il n'y a pas moyen de resister à l'autorité de Saint Gregoire, *c* & du Concile d'Italie, [non plus qu'à l'ordre du temps : & tout ce que nous pouvons dire en sa faveur, c'est que Dieu n'a pas attendu à le punir de cette faute en l'autre monde, le mesme Maxime qu'il avoit voulu porter sur le siege de Constantinople, l'ayant presque dépouillé de celui d'Alexandrie. Aussi il paroist qu'il se réünit ensuite à S. Gregoire, qui lui donna depuis cela de grands éloges dans " son oraison 24ᵉ. N'estant mort qu'au commencement de cette année, il a eu la consolation de voir terminer le regne de l'Arianisme par la loy du dixiéme de Janvier, après en avoir vu le commencement & les funestes progrès durant qu'il suivoit Saint Athanase, & en avoir éprouvé luy-mesme la violence & la fureur. Il doit avoir

(V. Saint Greg. de Nazianze. — *a* Thdrt. l. 5. c. 8. p. 713. a. — *b* Bar. 380. §. 14. — *c* Cod. Th. app. p. 104. — V. Saint Greg. de Naz.)

(L'an de J.C. 381.) gouverné sept ans & un peu plus de neuf mois depuis la mort de S. Athanase, & environ deux ans & demi depuis son rétablissement, qu'on dit avoir precedé la mort de Valens.]

' Timothée son frere fut aussi son successeur. *a* Il avoit esté, comme luy, disciple de S. Athanase, & faisoit gloire d'estimer ce que ce grand Saint avoit estimé. *b* Il fut choisi par le consentement de tous les Evesques d'Egypte pour estre leur chef, & approuvé par le jugement de Theodose, qui luy rend ce témoignage, qu'il meritoit le respect de tous les Prelats. ' Les Occidentaux luy accorderent sans difficulté leur communion. Il fut néanmoins troublé par quelques personnes, dont on pretendoit que la foy n'avoit pas toûjours esté bien assurée; ' & le Concile d'Aquilée demanda cette année qu'il se tinst un Concile œcumenique à Alexandrie, pour terminer cette affaire avec quelques autres. [Nous ne savons ni ce que c'estoit, ni ce qui en arriva.

(Socr. l. 4. c. 37. p. 254. c | Soz. l. 7. c. 7. p. 711. c. — *a* Fac. l. 4. c. 2. p. 151. b. — *b* Cod. Th. app. p. 10. — p. 75. — p. 77 | Conc. t. 2. p. 1000. d.)

Il fut mandé à Constantinople presque aussi-tost qu'il fut Evesque, pour se trouver à la fin du Concile œcumenique; & on verra " autrepart ce qu'il y fit. C'est presque la seule chose qu'on sache de luy, son Episcopat estant peu celebre dans l'histoire : mais nous ne pouvons oublier une réponse qu'il fit au sujet d'un saint solitaire nommé Ammone.] ' Car une Eglise luy ayant demandé ce solitaire pour Evesque, & luy ayant répondu qu'on n'avoit qu'à le luy amener, & qu'il l'ordonneroit aussi-tost, on fut le chercher dans son desert avec main forte pour l'amener. Ammone s'enfuit à cette nouvelle : mais ayant esté attrapé, & voyant que toutes les prieres & les protestations qu'il faisoit pour éviter l'Episcopat, estoient inutiles; enfin il se coupa l'oreille, la loy défendant d'élever au Sacerdoce celui qui a ce défaut. Mais comme on raporta cela à Timothée, il y fit cette réponse; „ Cette loy est bonne pour „ des Juifs; mais amenez-moy un hom„me qui ait le nez coupé, si vous vou„lez, pourvu que ses mœurs soient di„gnes de l'Episcopat, je ne laisserai pas „ de l'ordonner. „

(Ibid. — Pall. laus. c. 12. p. 914. c. d.)

' L'Empereur Theodose parle " fort honorablement du mesme Timothée, dans un rescrit important adressé à Optat Prefet d'Egypte, pour interdire aux juges civils la connoissance des affaires Ecclesiastiques, & la laisser aux Evesques des lieux, comme dans l'Egypte à Timothée, dont la personne mesme estoit très-digne de cet honneur. ' Le Concile de Galacie en 458, l'appelle un homme Apostolique, entierement irreprochable & dans ses actions & dans ses paroles. ' D'autres luy donnent le surnom " de pauvre, [bien glorieux pour un Evesque, & un Evesque d'Alexandrie.] On parle " d'un de ses oncles & de ses cousins germains qui avoient embrassé la vie solitaire dans Alexandrie.

(V. Theodose I. — Cod. Th. app. p. 9. 10. — Conc. t. 4. p. 971. b. — ἀκτήμων. — Cotel. gr. t. 1. p. 366. a. b. — V. S. Arsene, not.)

' Facundus nous a conservé une lettre de luy à Diodore de [Tyr.] *a* Nous en avons aussi une Epistre Canonique, confirmée par le premier Canon du Concile

(Fac. l. 4. c. 2. p. 151. — *a* Bar. 386. §. 30.)

in Trullo. 'Sozomene nous apprend qu'il a écrit une hiſtoire d'Apollon, & de beaucoup d'autres illuſtres ſolitaires d'Egypte, [qui a peut-eſtre ſervi de memoires à celle de Pallade : Et Rufin la marque peut-eſtre] 'lorſqu'il témoigne que d'autres avant luy avoient déja écrit les miracles de S. Macaire d'Alexandrie.

Soz. l. 6. c. 29. p. 680. a. — L'an de J.C. 381. — Ruf. v. Pat. c. 29. p. 480. 2.

'Il mourût *en 385, le dimanche vintiéme de Juillet : [& ainſi il n'a gouverné que quatre ans, cinq mois, & ſix jours.] 'Theophile, dont il n'eſt pas beſoin de parler ici, fut ſon ſucceſſeur.

Socr. l. 5. c. 12. p. 271. b. c. — Note 102. — Thdrt. l. 5. c. 22. p. 735. c. & alii.

a Le Concile œcumenique auquel nous avons dit que Timothée ſe trouva, fut tenu cette année à Conſtantinople au mois de May. [L'on y regla de quelle maniere il falloit traiter les Ariens & les autres Heretiques qui vouloient ſe réünir à l'Egliſe. "Comme les Macedoniens paroiſſoient moins éloignez de la verité que les Ariens,] 'Theodoſe les fit venir au Concile dans l'eſperance de les pouvoir réünir. Il s'y en trouva juſqu'à trente-ſix, Eveſques de l'Helleſpont pour la pluſpart, ayant pour chefs le vieil Eleuſe de Cyzic, & Marcien de Lampſaque. [Mais s'ils eſtoient moins éloignez que d'autres de la foy de l'Egliſe, ils l'eſtoient de ſa charité autant que les ſchiſmatiques les plus obſtinez.] 'Car quelque exhortation que l'Empereur & les Eveſques Catholiques "leur puſſent faire, ils ſe moquerent & des prieres & des raiſons ; & ſans s'arreſter meſme aux declarations qu'ils avoient envoyées à Libere, ils declarerent qu'ils aimoient encore mieux embraſſer la croyance des Ariens que la foy de la Conſubſtantialité. Ils ſe retirerent ſur cela, & écrivirent par-tout à leurs ſectateurs, pour les exhorter à ne recevoir jamais la foy de Nicée.

a Socr. l. 5. c. 8. p. 264. d. — V. Saint Greg. de Nazianze §. 96. — c. 7. p. 264. a. d | Soz. l. 7. c. 7. p. 711. c. — Socr. p. 264. 265 | Soz. p. 711. 712. — &c.

'Une des ſuites de ce Concile fut la loy du 30 de Juillet, *b* par laquelle Theodoſe ordonna [de nouveau,] que toutes les Egliſes ſeroient miſes entre les mains des Eveſques de la communion Catholique, ſans qu'il fuſt permis aux autres d'en avoir aucune. 'Dés le 19 du meſme mois il en avoit fait une autre contre les Eunomiens & les Ariens en particulier, pour leur défendre de baſtir aucune Egliſe ni à la ville, ni à la campagne, ſur peine de confiſcation du fond où elle auroit eſté baſtie.

Soz. l. 7. c. 9. p. 715. *b* Cod. Th. 16. t. 7. l. 3. p. 9. — t. 5. l. 8. p. 123.

[Ce que nous avons dit de l'Egliſe de S. Moce tenuë par les Ariens juſqu'en 387, peut paroiſtre contraire à ces loix. Néanmoins ils l'avoient rebaſtie, & ne l'avoient pas priſe ſur les Catholiques, ce qui pouvoit l'excepter en quelque ſorte de la loy du 30 de Juillet. Pour l'autre, elle ne parle que des Egliſes qu'on baſtiroit à l'avenir. On voit meſme que ces loix ne s'executoient pas fort exactement, puiſqu'on eſtoit ſouvent obligé de les réïterer.] 'Socrate aſſure en effet que Theodoſe ſongeoit moins à pouſſer les Heretiques, qu'à les intimider, pour les obliger à rentrer dans l'Egliſe ; "& qu'il toleroit qu'ils tinſſent leurs aſſemblées, & qu'ils euſſent des Egliſes, pourvu que ce ne fuſt pas dans les villes.

Socr. l. 5. c. 20. p. 280. b | Soz. l. 7. c. 12. p. 719. d. — V. Theodoſe I, § 94.

[Les Occidentaux travailloient en meſme-temps à extirper ce qui reſtoit de l'Arianiſme dans leurs provinces ; & "le Concile d'Aquilée depoſa le troiſiéme de Septembre Pallade & Secondien Eveſques Ariens d'Illyrie.]

L'an de J.C. 381, 383. — V. S. Ambroiſe.

ARTICLE CXXXVIII.

Theodoſe aſſemble toutes les Sectes à Conſtantinople pour les réünir.

L'AN DE JESUS-CHRIST 383.

[NOus ne trouvons rien de particulier ſur les Ariens pour l'année 382.] 'Il eſt certain ſeulement qu'ils continuoient à troubler "les Catholiques autant qu'il leur reſtoit de forces, 'pour ſe maintenir dans les Egliſes, ou pour ſe vanger de ce qu'on les en chaſſoit. [On ne dit point qu'ils oſaſſent faire de ſeditions à Conſtantinople ;] 'mais ils s'y donnoient de fort grandes libertez de ſoutenir leurs erreurs, & de diſputer contre la vraie foy au milieu des places & des aſſemblées publiques, [ſe mettant peu en peine de la foible douceur de Nectaire, qui n'avoit ni le zele, ni la ſcience, ni l'éloquence de S. Gregoire de Nazianze pour les combatre.] 'Cette ville eſtoit pleine de gents, qui, d'artiſans, de valets, & d'autres conditions ſemblables, s'erigeoient tout-d'un-coup en Theologiens & en Docteurs, & rempliſſoient les ruës & les places pour dogmatizer. Si vous voulez changer une piece d'argent, dit agréablement S. Gregoire de Nyſſe en décrivant cette phreneſie ; (car c'eſt le nom qu'il luy donne,) on vous fait de grands diſcours ſur la difference du Fils engendré & du Pere non engendré : Si vous demandez, combien vaut le pain, on vous répond, que le Pere eſt plus grand, & que le Fils luy eſt ſoumis : Si vous eſtes en peine quand le bain ſera aſſez chaud, au lieu de vous ſatisfaire, on vous aſſure bien ſerieuſement que le Fils a eſté tiré du néant.

Thdrt. l. 5. c. 9. p. 715. c. — &c. — Socr. l. 5. c. 10. p. 266. d | Soz. l. 7. c. 12. p. 717. 718. — Naz. car. 58. p. 134. c. d. — Nyſſ. de Abr. p. 466. c. d.

'Theodoſe qui ne ſouhaitoit rien tant que de voir ſon Etat paiſible, crut qu'il pourroit étoufer tous ces differens, & éteindre les diverſes ſectes qui les cauſoient, s'il en faiſoit aſſembler les chefs, pour conferer enſemble de tous les points dont ils eſtoient en diſpute, eſperant par ce moyen les faire tous convenir dans les meſmes dogmes. Il les manda donc tous à Conſtantinople, où ils ſe trouverent l'an 383, *a* au mois de Juin. *b* La diviſion de l'Egliſe d'Antioche qui duroit toûjours entre Flavien ſucceſſeur de ſaint Melece, & Paulin, & qui avoit fait beaucoup de bruit l'année precedente, peut auſſi avoir eſté une des cauſes de cette aſſemblée.

Socr. p. 267. a | Soz. p. 718. a. — *a* Socr. p. 267 b. *b* c. 9. 10. p. 266. 267. 269. c. d.

[C'eſtoit un Concile de tout l'Orient,] 'puiſqu'il s'y trouva des Eveſques meſme d'Egypte, d'Arabie, de Cypre, de Paleſtine, de Phenicie, de Syrie. 'Saint Gregoire de Nazianze écrivit de ſa retraite à Poſtumien, pour l'exhorter à rétablir la paix des Egliſes dans le Concile qui s'aſſembloit, & à employer meſme la force pour corriger ceux qui voudroient entretenir la diviſion.

c. 10. p. 269. c. d. — Naz. ep. 71. p. 828.

'Poſtu-

V. Theodose I.

' Postumien possedoit alors le comble des dignitez, ["c'est-à-dire la charge de Prefet d'Orient, que Theodose luy donna dans les premiers mois de l'an 383. Ainsi cette lettre de S. Gregoire confirme assez Socrate & Sozomene, en ce qu'ils mettent cette année une nouvelle assemblée d'Evesques. Mais pour tout ce qu'ils en disent, cela n'a pas d'autre autorité que celle de ces historiens, accoûtumez à raporter les choses les plus veritables d'une maniere très-confuse & très-peu exacte, & à les embrouiller par des circonstances très-suspectes, & souvent fausses. C'est en cette maniere qu'il faut prendre ce que nous en allons raporter après eux, ne trouvant point de meilleurs auteurs qui en parlent : & on nous pardonnera, si en raportant ce qu'ils disent, nous remarquons ce qui nous y paroist défectueux.] p.628.

' De tous les Evesques qui se trouverent à ce Concile, ces historiens ne nomment que Nectaire pour les Catholiques, Agele Evesque des Novatiens, Demophile pour les Ariens, Eunome pour ceux de sa secte, & Eleuse de Cyzic pour les Macedoniens. ' On croit que S. Amphiloque y estoit; [& il le faut dire aussi de S. Gregoire de Nysse,] ' puisque son discours sur la divinité du Fils & du Saint Esprit, & sur le sacrifice d'Abraham, est " fait à Constantinople dans une assemblée d'Evesques vers le milieu de 383. Socr. l.5.c.10.p.167.b.c. Bar.383.§.32. Nyss. de Abr.p.467. V. Saint Greg. de Nysse.

' Les Evesques avoient amené avec eux quantité de Dialecticiens pour soutenir les disputes. Socr. p. p.168.c.

' Avant que de commencer la conference, Theodose témoigna à Nectaire que pour réünir toutes les Eglises, il falloit examiner serieusement le point qui en causoit la division. Nectaire fort en peine de cette proposition, s'en va consulter Agele Evesque des Novatiens, si nous nous en raportons à Socrate : [Car quelque incapacité qu'on presume dans Nectaire, encore se persuadera-t-on difficilement qu'elle allast jusqu'à ce point.] p.167.b.c.

' Et Agele, qui avoit, dit-on, beaucoup de vertu, mais nul avantage pour la dispute, fit répondre Sisinne son Lecteur au lieu de luy. [Ainsi l'Eglise, dans le temps où elle estoit le plus remplie de grands & de savans hommes, estoit reduite à prendre conseil dans l'affaire la plus importante, d'un Lecteur Novatien,] ' lequel, entre les belles qualitez qu'on luy donne, avoit esté disciple avec Julien l'Apostat, du Philosophe Maxime [celebre Magicien.] c.d. c.21.p.180.c.d.

' Sisinne qui savoit que les disputes, au lieu de réünir ceux qui sont divisez, ne font que les rendre plus opiniâtres, dit qu'il falloit les retrancher, s'il se pouvoit, & faire demander à l'assemblée par l'Empereur, si on vouloit avoir égard aux Peres qui avoient vécu avant ces divisions, ou rejetter leur doctrine, & par consequent leur dire anatheme : Que comme personne n'oseroit dire le dernier, de peur d'estre condanné par ses propres sectateurs, il faudroit recevoir l'autorité des Peres; & qu'ainsi il ne resteroit plus qu'à produire leurs passages pour montrer l'éternité du Fils, ce qui seroit très-facile. [Comme il n'estoit pas besoin de recourir à Sisinne pour savoir que l'autorité des Peres fait partie de la regle de la foy ; aussi ce n'estoit pas le moyen de retrancher les disputes, de s'en raporter uniquement à ce qu'on en pourroit citer ; & ceux qui ne se rendoient pas aux textes de l'Evangile, n'eussent pu manquer de chicaner sur les sentimens des Peres. On ne peut pas non plus pretendre que les Catholiques aient jamais consenti à abandonner en quelque sorte le Concile & le Symbole de Nicée.] c.10.p.167.168.

' Cependant Nectaire tout joyeux de ce bel avis, court au Palais le dire à Theodose, qui en fut ravi, & ne manqua pas de l'executer avec adresse ; & il réüssit, dit-on, comme on le pouvoit souhaiter. Car comme toute l'assemblée eut témoigné reverer les anciens Peres comme ses Docteurs, lorsque Theodose leur demanda s'ils vouloient donc les prendre pour juges des points contestez, ils ne sceurent que répondre; non-seulement les diverses sectes, mais aussi ceux d'un mesme parti se trouverent divisez, les uns voulant recevoir l'autorité des Peres, & les autres la rejetter. Ainsi l'Empereur reconnut que ces Heretiques s'arrestoient à leurs raisonnemens, " & non à la doctrine des anciens, [comme s'il en eust douté,] ' & témoigna qu'il le trouvoit fort mauvais. p.168.b.c.d. &c. Soz. l.7.c.12.p.719.b.

' Il voulut tenter ensuite une autre voie, & ordonna que chaque parti luy apporteroit, un certain jour, une exposition claire de sa croyance. Le jour venu, il receut toutes ces expositions, il pria Dieu avec ardeur de l'assister à choisir la verité; & puis les ayant toutes luës, il approuva seulement celles des Novatiens & des Catholiques, qui contenoient la Consubstantialité, & déchira toutes les autres. [Theodose, selon ce recit, se rendoit donc l'arbitre de la doctrine de l'Eglise. Il faut aussi qu'il ait douté ou en verité, ou en apparence de la veritable foy, puisque sans cela il n'avoit que faire de demander tant de professions de foy pour choisir la plus Orthodoxe. Toutes ces choses sont indignes de la pieté de Theodose. C'est pourquoi, si dans ce recit il y a quelque chose de veritable, il a sans doute esté accompagné de circonstances qui nous en donneroient toute une autre idée. Il est toûjours certain que les Catholiques remporterent la victoire :] ' Mais elle ne fut pas entiere, parce qu'ils se diviserent les uns des autres sur le sujet de Paulin & de Flavien d'Antioche. 'On trouve encore une assez longue profession de foy, ou plutost d'erreur, composée par Eunome, pour presenter à l'Empereur, qui la luy avoit demandée : Et M[r]. Valois ne doute pas qu'elle n'ait esté faite pour l'assemblée dont nous parlons. Socr. p.168.d. p.169.d. n p 62.2. a-64.

' Le resultat de ces conferences fut que les chefs des Heretiques se virent condannez par leurs propres disciples, 'dont plusieurs les abandonnerent, voyant qu'ils s'accordoient si mal ensemble. *a* Ainsi ils se retirerent fort embarassez & fort tristes : & néanmoins ils ne laisserent pas d'écrire à leurs sectateurs, pour les exhorter l.5.c.10.p.169.b.c. Soz.p.719.c. Soz p.719.c. *a* Socr.p.169.c.

horter à prendre courage, & à ne s'abatre point de voir tant de personnes embrasser la Consubstantialité; parce, disoient-ils, qu'il y a beaucoup d'appellez, & peu d'élus. Ce qu'ils ne disoient pas lorsqu'ils attiroient presque tout le peuple à leur parti par l'éclat de l'autorité Imperiale.

ARTICLE CXXXIX.

S. Amphiloque oblige adroitement Theodose de défendre aux Heretiques de s'assembler.

Bar. 383. §. 31. 33. BARONIUS met "en ce temps-ci la conference que Theodose voulut avoir avec Eunome, selon Sozomene; & une action remarquable de S. Amphiloque que cet historien y joint. (NOTE 103.) Soz. l. 7. c. 6. p. 709. d. Comme les Ariens, dit Sozomene, quoique dépouillez des Eglises à Constantinople, y estoient encore en grand nombre, à cause du credit qu'ils avoient eu sous Valens, p. 710. a. ils publioient hardiment dans les assemblées les opinions qu'ils avoient de Dieu, & de la substance divine; & ils pretendirent mesme tenter Theodose par le moyen de leurs sectateurs qui estoient à la Cour, [en taschant de lier une dispute devant luy entre eux & les Catholiques.] Car ils esperoient de le gagner par ce moyen, à cause qu'Eunome estoit fort dans la dispute. [Sozomene veut donc que les Eunomiens fussent ceux qui avoient possedé les Eglises sous Valens: & néanmoins c'estoient les Ariens proprement dits, ou Eudoxiens, qui estoient ennemis d'Eunome & de sa secte.] b. Theodose, continuë Sozomene, a. ne s'éloignoit pas de voir Eunome; ce qui mettoit les Catholiques en grande peine: b. Mais l'Imperatrice Flaccille sa femme, princesse extrêmement zelée pour la foy de Nicée, (Nyss. de Flac. p. 533. b.) & qui abhorroit les Ariens comme les idolâtres, *a* détourna cette conference, de peur que son mari ne se laissast surprendre aux artifices d'Eunome. (a Soz. p. 710. b.) (n. p. 150. 1. b.) Quelques-uns ont peine à se persuader que Theodose ait jamais eu le dessein de voir Eunome. [Il est peut-estre encore plus difficile de croire que les Catholiques redoutassent beaucoup un homme tel que cet Heresiarque. Mais nous raportons ce que nous trouvons.]

(l. 7. c. 6. p. 710. c.) Cette affaire n'estoit pas encore terminée, lorsqu'il arriva un accident qui confirma beaucoup Theodose dans l'aversion des Heretiques. Entre les Prelats qui estoient venus à Constantinople, il y avoit un vieillard, dit Sozomene, Evesque d'une ville nullement considerable, lequel estoit aussi habile dans les choses de Dieu, que simple & peu capable dans celles du monde. [Sozomene se trompe à son ordinaire [1] dans les circonstances:] (Thdrt l. 5. c. 16. p. 725. a.) Car Theodoret nous apprend que ce Prelat estoit S. Amphiloque, [homme intelligent en toute maniere, & Metropolitain d'Icone, ville celebre & considerable.] a. Ce Saint estoit venu trouver Theodose, pour obtenir de luy qu'il défendist aux Ariens de tenir leurs assemblées dans les villes; ["ou plutost d'en tenir aucune, soit dans les villes, soit à la campagne:] (NOTE 104.) & Theodose qui trouvoit cela trop rude, ne le luy avoit pas voulu accorder. Le Saint se retira pour lors sans rien dire; mais il obtint depuis ce qu'il souhaitoit, & par une adresse digne d'estre remarquée.

(b | Soz. p. 710. c.) Il vint au Palais avec d'autres Evesques saluër l'Empereur, & luy rendit, comme les autres, tous les devoirs ordinaires: (Thdrt. p. 725. b.) mais quoi qu'il vist Arcade, qui avoit esté depuis peu declaré Auguste, auprès de Theodose son pere, il ne luy fit aucune civilité. Theodose crut qu'il n'y songeoit pas, & l'avertit de venir saluër son fils, & de le baiser. Le Saint s'approcha du jeune Prince, (Soz p. 710. d.) & luy fit quelques caresses comme à un autre enfant, mais ne luy rendit point les respects qu'on avoit accoûtumé de rendre aux Empereurs; (Thdrt. p. 725. b.) & s'adressant à Theodose, il luy dit que c'estoit assez qu'il luy eust rendu ses respects, sans les rendre encore à Arcade. Theodose s'en mit en colére comme d'une injure qu'on luy faisoit en la personne de son fils, (Soz. p. 710. d.) & commanda qu'on chassast l'Evesque de sa chambre. Comme on le poussoit donc pour le faire sortir, il se retourna vers Theodose, (Thdrt. p. 725. b. c.) & s'écria; „Vous voyez, Seigneur, „que vous ne pouvez souffrir l'injure „qu'on fait à vostre fils, & que vous „vous emportez de colére contre ceux „qui ne le traitent pas avec respect. (c | Soz. p. 710. d.) Ne „doutez pas que le Dieu de l'univers „n'abhorre de mesme ceux qui blasphêment contre son Fils unique, en ne luy „rendant pas les mesmes honneurs qu'à „luy; & qu'il ne les haïsse comme des „gents ingrats à leur bienfacteur & à leur „Sauveur.„ (Thdrt. p. 725 c.) Theodose comprit alors, & admira l'adresse de ce saint Evesque. (Soz. p. 711. a.) Il le rappella, luy demanda pardon, *a* & fit aussi-tost dresser la loy qu'il luy avoit demandée, pour défendre les assemblées des Heretiques. (a Thdrt. p. 725. c.)

(Bar. 383. §. 35.) [C'est assez vraisemblablement] la loy du 25 Juillet de cette année, adressée au Prefet Postumien, (Cod. Th. 16. t. 5. l. 11. p. 126.) laquelle défend absolument aux Heretiques, comme aux Ariens, Eunomiens, Macedoniens, Manichéens, de "tenir aucune assemblée &c. ni dans les lieux publics, ni dans des maisons privées; & qu'il sera libre à tout le monde de les en chasser s'ils en tiennent.

(l. 12. p. 127.) La loy du 3 de Septembre suivant, ajoûte positivement les Apollinaristes, à qui il défend, comme aux Ariens, Eunomiens, & Macedoniens, de s'assembler ni dans les villes, ni mesme à la campagne; que toutes les maisons destinées à ces assemblées, seront confisquées à l'Epargne; qu'on ne souffrira point qu'ils ordonnent d'Evesque, [comme ils avoient fait à Nazianze;] & que les ministres de la justice qui ne tiendront pas la main à l'execution de toutes ces choses, en répondront en leur propre nom.

(Ibid.) Cette loy ordonne encore qu'on recherchera ceux qui avoient accoûtumé d'enseigner la doctrine des Heretiques, & de presider à leurs assemblées; [c'est-à-dire les Evesques, & peut-estre aussi les

(Soz n p. 150. 1. c. d.) 1. Mr. Valois aime mieux croire que Sozomene & Theodoret parlent de deux personnes differentes. [Mais les circonstances sont trop semblables.]

les Prestres,] & qu'on les chasseroit pour les renvoyer dans les lieux de leur naissance, avec défense d'en sortir. [Je ne sçay si c'est à cela qu'il faut raporter ce que nous avons dit de Dorothée d'Antioche, & d'Hypace de Nicée, qui se retirerent en leur pays.] 'Sozomene dit aussi que Theodose chassa divers Evesques Heretiques des villes & des pays [dont ils se pretendoient Evesques.] 'Il ajoûte que ce Prince relegua les chefs des sectes en des lieux deserts, particulierement Eunome, 'qu'il en declara plusieurs infames & privez du droit de bourgeoisie; 'qu'il défendit toute assemblée & toute dispute [de Religion] dans les places publiques, & qu'il decerna des peines contre ceux qui voudroient y faire des discours sur la substance & la nature divine. 'Dés le 20 Juin de cette année, Theodose parlant de ces anciens Heretiques appellez Tascodrugites, avoit dit qu'il n'estoit pas necessaire de les bannir de leur pays, mais qu'on ne devoit point souffrir qu'ils tinssent aucune assemblée, & que s'ils en tenoient, il les en falloit chasser à l'instant.

Soz. l.7.c.12.p.719.d. | l.6.c.26.p.674.675. | l.7.c.12.p.719.d. | c.6.p.711.a. | Cod. Th. 16.t.5.l.10.p.115.

ARTICLE CXL.

Indulgence de Theodose pour les Novatiens & d'autres Heretiques : Nouvelles loix contre les Ariens ; ils se divisent & se soûlevent à Constantinople.

L'AN DE JESUS-CHRIST 384.

'LA severité des loix de Theodose, obligeant beaucoup d'Evesques Ariens à s'enfuir & à se cacher, [il y en eut sans doute plusieurs, qui crurent ne pouvoir trouver de retraite plus sure que dans Constantinople mesme. Ce fut apparemment ce qui porta Theodose à faire] la loy du 21 Janvier 384, par laquelle il ordonne à Cynege Prefet du Pretoire, de faire une recherche exacte de tous les Evesques ou ministres Eunomiens, Macedoniens, Ariens, & Apollinaristes, qui pouvoient estre cachez dans Constantinople, & de les en chasser tous sans exception.

Cod. Th. 16.t.5.l.13.p.119.n.

[Les Novatiens ne sont point marquez dans toutes ces loix que Theodose avoit faites contre les Heretiques : & il ne faut pas s'en étonner, s'il est vray ce que dit Socrate fort favorable à cette secte,] 'Que la Conference de Constantinople les mit fort-bien dans l'esprit de Theodose, parce qu'ils avoient confessé la Consubstantialité avec les Catholiques; de sorte qu'il leur permit, dit-il, par une loy, d'avoir des Eglises dans les villes, & de jouir des mesmes privileges que les Catholiques. [Cela n'est pas incroyable, les plus grands Princes estant sujets à faire des fautes & par leur propre foiblesse, & par les mauvais conseils des autres.] 'Nous avons encore un rescrit semblable, qu'il accorda en 384 aux Luciferiens.

Socr. l.5.c.10.20.p.269.b|280.b. | Mar. & F p.100.

'S. Gregoire de Nazianze "fut aussi obligé [en 385, ou depuis,] de se plaindre à Nectaire de ce que les Ariens, les Eunomiens, & les Macedoniens, "prenoient beaucoup de liberté, & que les Apollinaristes avoient mesme obtenu la permission de s'assembler comme les Catholiques. 'On croit que cela arriva particulierement dans les trois années suivantes, où nous ne trouvons aucune loy contre les Heretiques, le Code n'en marquant aucune depuis celle du 21 Janvier 384, jusqu'au 9 Mars 388. [La mort de l'Imperatrice Flaccille, arrivée sur la fin de l'an 385, contribua peut-estre à laisser les Heretiques un peu en repos.

V. son titre. | Naz. or. 46. p.411. | Cod. Th. t.6. p.130.1.

La mesme année 385," on apprehenda de voir rétablir dans l'Occident le regne de l'Arianisme, par le moyen de l'Imperatrice Justine, qui en faisoit profession. Elle regnoit dans l'Italie, l'Illyrie, & l'Afrique, sous le nom du jeune Valentinien son fils : Mais quelque autorité qu'elle eust, la genereuse resistance de S. Ambroise arresta l'impetuosité de ce torrent, & un second Auxence à qui elle avoit fait donner le titre d'Archevesque de Milan, ne put pas mesme y avoir une seule Eglise.

V. S. Ambroise.

L'AN DE JESUS-CHRIST 386.

Justine continua cette année ses efforts "contre la foy Catholique, & elle fit mesme publier une loy le 21 de Janvier pour rétablir l'autorité du Concile de Rimini, & défendre sur peine de la vie de troubler ceux qui en suivroient la doctrine. Mais sa fureur fut obligée de ceder & à la fermeté de S. Ambroise, & à l'éclat des miracles que Dieu fit par les reliques de S. Gervais & de S. Protais.

Ibid.

'Demophile qui gouvernoit les Ariens à Constantinople [depuis l'an 370,] mourut cette année 386; & on mit en sa place un nommé Marin, qu'on avoit fait venir de Thrace, où il semble qu'il fust déja Evesque de quelqu'une de leurs Eglises. Il ne conserva guere ce rang. Car les Ariens mesmes ayant appellé Dorothée leur Evesque à Antioche, comme plus propre pour cette fonction, ils le reconnurent pour leur chef au lieu de Marin; ce qui mit la division parmi eux : '& elle commença "dés cette année mesme, *a* quoique quelques-uns la different jusques en 394.

Socr. l.5.c.12.p.271.c | Soz. l.7.c.14.p.712.c.d. | NOTE 105. | Socr. l.5.c.23.p.291.a.b | *a* n.p.73.1.a.

b Car comme les questions de chicane qu'ils agitoient tous les jours, les faisoient souvent tomber dans des absurditez étranges, ils voulurent une fois disputer si on pouvoit dire que Dieu fust Pere avant l'existence du Fils : car ils supposoient tous que le Fils avoit commencé d'estre. Dorothée soutint que cela ne se pouvoit pas dire : & Marin qui crut que ce luy seroit une occasion de se vanger de Dorothée qu'on luy avoit preferé, soutint le contraire. Cette chicane produisit entre eux une rupture toute entiere : chacun fit ses assemblées à part; & les lieux où ils les tenoient auparavant, estant demeurez à Dorothée, Marin en chercha & en fit bastir de nouveaux.

b l.5.c.23.p.291.b.c.d.

'Le parti du dernier fut grossi par les Gots, & en prit mesme le nom, ces barbares [qui estoient en grand nombre dans les troupes de Theodose, sur-tout depuis l'an

d | Soz. l.7.c.17.p.730.b.c.

l'an 382,] l'ayant suivi presque tous à l'exemple de Selenas leur Evesque, pour les sentimens duquel ils avoient une extrême déference, tant à cause d'Ulphilas son predecesseur, dont il avoit esté " le secretaire, qu'à cause qu'il avoit l'avantage de parler également la langue Gotthique & la Greque, ' estant né d'un Got & d'une Phrygienne. *a* Outre le nom de Gots, on donna encore à ce parti celui de Psathyriens, à cause d'un Theoctiste Syrien, qui en estoit un ardent défenseur, & dont le métier estoit de faire certains gasteaux que les Grecs appellent Psathyres. 'Ce nom leur fut donné par ceux d'Antioche.

L'an de J.C. 386. ὑπογραφεύς.

Socr. p. 291. d. *a* d | Soz. p. 730. b.

Thdrt. hær. l. 4. c. 4. p. 238. b.

' Leur branche se divisa encore depuis en deux autres, à cause des differens qu'Agape eut sur quelque préeminence contre Marin, qui l'avoit fait Evesque d'Ephese. Agape fut suivi par les Gots, ' & on donna à ceux de ce parti le nom de Curtiens, ou Pitheciens, (c'est-à-dire de singes ;) à cause d'un d'entre eux [nommé Curce,] extrêmement petit & fort bossu.

Socr. p. 292. a | Soz. p. 730. c.

Thdrt hær. p. 238. b.

[Cependant comme Dieu ne permet le mal que pour en tirer du bien,] 'beaucoup d'Ecclesiastiques ne pouvant souffrir ces divisions & ces schismes, qui n'avoient pour fondement que l'ambition & la vaine gloire, abandonnerent le parti des Ariens, & se réünirent à la communion Catholique.

Socr. p. 292. a | Soz. p. 730. d.

' Les Ariens demeurerent ainsi divisez durant 35 ans, après lesquels les Psathyriens de Constantinople se réünirent enfin aux autres Ariens, ' à la persuasion de Plinthe homme Consulaire très-puissant sous Theodose le jeune, & qui estoit General de la cavalerie & de l'infanterie Romaine, mais Arien ; ' de la secte des Psathyriens. *a* La condition de l'accord fut qu'on ne parleroit plus du-tout de la question qui les avoit divisez. [Cette condition est fort raisonnable dans des chicanes d'école, mais elle seroit fort dangereuse dans les veritez de la foy.] 'Il n'y eut que les Ariens de Constantinople qui se réünirent ; & leur schisme demeura dans les autres villes où leur Heresie s'étendoit.

Ibid.

Soz. p. 730. d.

Socr. p. 292. b. *a* b | Soz. p. 731. a.

Socr. p. 292. b | Soz. p. 730. d.

' Theodoret parle encore d'une autre branche qui se separa depuis des Ariens : On les appella Douliens ou Serviteurs, parce qu'ils disoient que le Fils de Dieu estoit serviteur du Pere. [Nous avons " parlé ci-dessus des noms d'Exacionites & de Troglites qu'on a aussi donnez aux Ariens ; & nous avons " encore marqué ce que nous trouvons des divisions qui partagerent la secte des Eunomiens.

Thdrt. hær. l. 4. c. 4. p. 238. b. c.

V. § 66. 101.

V. § 100.

L'esprit de division n'épargna pas non plus les Macedoniens :] '& il y eut aussi de la division dans leur parti, entre Eutrope Prestre, qui tenoit ses assemblées à part, & Cartere, ' qui, selon Nicephore, estoit le chef de cette secte. *a* Socrate qui raporte ces divisions des Heretiques, dit qu'il ne parle que de celles qui s'estoient formées en divers temps dans Constantinople où il estoit, & non de celles qui pouvoient estre encore dans les autres villes. ' C'est ainsi que les Heretiques, après s'estre separez de l'Eglise, se separoient les uns des autres, sur les pretextes les plus legers, & tournoient contre eux mesmes les armes qu'ils avoient prises [contre la verité.

Socr. l. 5. c. 24. p. 293. b.

Nphr. l. 12. c. 30. p. 382. e. *a* Socr. p. 293. b.

c. 20. p. 279. 280.

L'an de J.C. 388.

L'AN DE JESUS-CHRIST 388.

La resolution que Theodose prit en 388, de marcher contre Maxime qui s'estoit rendu maistre de l'Occident, animant sa pieté, & luy faisant chercher tous les moyens de se rendre JESUS-CHRIST favorable, " il fit diverses loix contre les Heretiques, au milieu des grandes occupations que luy donnoit une guerre si importante.] ' Celle du dixiéme de Mars leur défend à tous en general, & aux Appollinaristes en particulier, de faire aucune ordination, de tenir aucune assemblée, soit dans des Eglises, soit dans des maisons particulieres, & de demeurer mesme dans les villes. Elle ne veut pas seulement qu'ils puissent luy venir demander aucune grace. ' Celle du 14 de Juin, ordonne qu'on établira des commissaires pour arrester ceux qui se trouveront aux assemblées qu'on leur avoit si souvent défenduës. ' Il en fit une autre deux jours après pour défendre de disputer en public sur la Religion. ' Les Ariens pretendoient avoir obtenu de luy un rescrit qui leur estoit favorable, mais il desavouë ce rescrit par la loy du huitiéme d'Aoust, où il ordonne que tous ceux qui produiront quelque chose de semblable, seront punis comme faussaires. 'On croit que ces loix, particulierement la premiere, pouvoient estre le fruit des exhortations que S. Gregoire de Nazianze avoit faites à Nectaire, afin qu'il s'opposast à la liberté que les Heretiques se donnoient.

V. Theodose I, § 43.

Cod. Th. 16. t. 5. l. 14. p. 130.

l. 15. p. 131.

t. 4. l. 2. p. 100.

t. 5. l. 16. p. 132.

n. p. 130.

'Durant que Theodose vainquoit Maxime, " le bruit courut à Constantinople qu'il estoit vaincu. Les Ariens receurent ce bruit avec joie, l'augmentant encore ; & comme si la défaite de Theodose leur eust tout permis, ils se souleverent, mirent le feu à la maison de Nectaire, ' & peut-estre encore à la grande Eglise de Sainte Sophie. ' Cette action meritoit d'estre severement punie ; mais Arcade obtint leur grace.

Socr. l. 5 c. 13. p. 272 | Soz. l. 7. c. 14. p. 721. d.

V. Theodose I, § 48.

Codi. ori. C. p. 64. b.

Amb. ep. 17. p. 213. d.

[Nous pouvons finir ici l'histoire de l'Arianisme, sous Theodose, n'y trouvant plus rien qui les regarde, hors les loix que ce Prince a toûjours continué de faire contre eux ; mais qui sont marquées dans son histoire, & qu'on trouve mesme presque de suite dans le titre du Code Theodosien sur les Heretiques.] 'Celle du 15 Juin 392, qui ordonne l'amende de dix livres d'or contre tous ceux qui prennent, qui donnent, ou qui reçoivent le titre de Clercs parmi les Heretiques, [est la plus celebre.]

Cod. Th. 16. t. 5. l. 21. p. 138.

HISTOIRE
DU
CONCILE OECUMENIQUE
DE
NICÉE.

ARTICLE PREMIER.

Occasion & convocation du Concile.

[LOrsque Constantin devint maistre de l'Orient par la défaite de Licinius, arrivée l'an 323, au mois de Septembre, il y trouva l'Eglise troublée par des disputes, des schismes, & des Heresies. Car "tous les Evesques estoient divisez entre eux au sujet d'Arius, que S. Alexandre d'Alexandrie avoit deposé du Sacerdoce vers l'an 319, parce qu'il combatoit la divinité du Fils de Dieu, & qui estoit soutenu ouvertement par Eusebe de Nicomedie. L'Egypte en particulier estoit encore déchirée par le schisme que Melece de Lycople y avoit formé "vers l'an 306, n'ayant pu souffrir que Saint Pierre d'Alexandrie l'eust deposé pour diverses fautes qu'il avoit faites. Nous ne parlons point d'un grand nombre d'autres sectes ou peu considerables, ou peu anciennes; en sorte qu'elles paroissoient comme des corps entierement separez de l'Eglise Catholique. Il y avoit en mesme-temps "une dispute entre les Catholiques mesmes touchant la feste de Pasque qu'on celebroit en differens jours : ce qui ne rompant pas l'unité de l'Eglise, en defiguroit néanmoins la beauté, & causoit mesme quelque scandale aux infidéles.

V. Saint Alex. d'Al. §. 6-10.

V. S. Pierre d'Alexand.

V. S. Victor Pape §. 6.

Constantin qui avoit un extrême zele pour l'Eglise, & qui eust bien souhaité voir tous ceux qui adoroient un mesme Dieu & un mesme Seigneur, n'avoir aussi qu'une foy, qu'un cœur, & qu'une ame, employa le grand Osius de Cordouë à pacifier ces divisions, sur-tout "celle de l'Arianisme, & de la Pasque. Mais quelque capacité, & quelque bonne volonté qu'eust Osius, le mal se trouva trop grand pour ceder aux remedes qu'il y apporta :] ' de sorte que Constantin crut qu'il faloit avoir recours [à l'autorité suprême du] Concile œcumenique, & opposer au démon une armée toute divine des Prelats de l'Eglise réünis ensemble. Il forma ce dessein lorsqu'il eut vu que la lettre qu'il avoit envoyée à Alexandrie par Osius sur le sujet de l'Arianisme, n'avoit pas eu l'effet qu'il souhaitoit. ' La difficulté touchant la feste de Pasque fut encore un des principaux motifs qui le porterent à assembler le Concile; & la suite nous fera voir que le desir d'appaiser le schisme de Melece, y contribua encore. ' Il s'y resolut par le conseil des Evesques. ' Saint Alexandre d'Alexandrie eut un soin particulier de l'y exhorter, *b* & Osius [1] y eut aussi beaucoup de part.

V. Saint Alexand. d'Alex §. 10.

Eus. v. Conf. l. 3. c. 5. 6. p. 486. a. b.

c. 5. p. 484. c. d | Ath. de syn. p. 872. c. d | ad Af. p. 933. b.

Ruf. l. 1. c. 1. p. 236.

Epi. 68. c. 4. p. 710. a. b.

c Constantin assembla donc ce celebre Concile, selon les termes des historiens, *d* & mesme des Peres du Concile : *e* Et pour les assembler, il écrivit de tous costez aux Prelats, *f* des lettres très-respectueuses, par lesquelles il les prioit de se trouver promtement à Nicée, *g* qu'Ammien appelle la mere des villes de la Bithynie. *h* Elle avoit en effet esté la premiere ville de la province du temps d'Auguste; *i* & les Empereurs Valentinien & Valens en ordonnant "qu'elle jouiroit des mesmes honneurs que Nicomedie, disent qu'elle avoit depuis long-temps le titre de Metropole, & le luy confirment, sans prejudice néanmoins des droits de Nicomedie, *k* qui demeuroit toûjours la Metropole & la capitale de toute la Bithynie, particulierement pour l'état ecclesiastique, comme cela fut jugé dans le Concile de Calcedoine. *l* Constantin écrivit donc aux Evesques de se trouver à Nicée, & il leur marquoit le jour auquel il les prioit de s'y rendre. *m* Il leur fournissoit en mesme-temps diverses commoditez pour ce voyage, *n* tant pour eux-mesmes, que pour ceux qu'ils amenoient avec eux. [Il ne nous reste plus aujourd'hui aucune de ces lettres : mais nous pouvons juger de ce qu'elles contenoient, par celles "qu'il écrivit en 314 pour faire assembler le Concile d'Arles.]

app. en 364.

V. les Donatistes §. 20.

b Sulp. S. l. 2. c. 55. p. 161. *c* Epi. p. 710. b | Eus. v. Conf. l. 3. c. 6. p. 486. b | *d* Thdrt. l. 1. c. 6. p. 540 | Socr. l. 1. c. 8. p. 18. d | Soz. l. 1. c. 17. p. 419. d | Ruf. l. 1. c. 1. p. 236. b. *d* Thdrt. l. 1. c. 8. p. 546. b. *e* Soz. p. 429. 430. *f* Eus. v. Conf. p. 486. b. *g* Amm. l. 26. p. 310. *h* Dio, l. 51. p. 458. a. *i* Conc. t. 4. p. 714. d. *k* p. 715. b. *l* Soz. p. 429. 430. *m* Eus. p. 486. b. *n* Thdrt. l. 1. c. 6. p. 540. c.

' Le Concile fut assemblé sous les Consuls [de l'an 325,] Paulin & Julien marquez par Socrate, ' & mesme par le Concile de Calcedoine, & par la chronique d'Eusebe, ' c'est-à-dire [vers] la vintiéme année du regne de Constantin, [commencé le 25 Juillet 306. Et ainsi selon ces deux époques, le Concile s'est tenu en 325. Comme c'est une chose dont on convient aujourd'hui universellement, il n'est pas necessaire de s'y arrester davantage, ni de refuter les opinions contraires de quelques auteurs.] ' Quelques-uns "marquent que le Concile tint depuis le 14 de Juin jusqu'au 25 d'Aoust; & cela paroist venir d'Attique Evesque de Constantinople [en 419. Nous verrons en effet qu'il duroit encore lorsqu'on fit les rejouissances de la vintiéme année de Constantin, commencée le 25 de Juillet.] ' Néanmoins on marque le 19 de Juin comme le propre jour du Concile, [soit qu'ayant esté indiqué pour le 14, il n'ait néanmoins esté ouvert que ce jour-là, soit que ce soit le jour auquel Constantin s'y voulut trouver la premiere fois.]

Socr. l. 1. c. 13. p. 43. b. Bar. 325. §. 1. Eus. v. Conf. l. 3. c. 22. p. 496. a | l. 4. c. 47. p. 550. b.

Note 1. Bar. 325. §. 8.

Conc. t. 4. p. 339. d | Chr. Al. p. 658.

ARTICLE II.

Les Evesques se rendent à Nicée : D'Osius & des autres principaux.

Note 2. [" LEs premiers qui ont parlé du nombre des Evesques, l'ont marqué assez differemment, toûjours néanmoins en approchant du nombre de 300.] ' Mais S. Athanase en un endroit, [& presque tous ceux qui sont venus après luy,] en content

Ath. ad Afr. p. 932. c.

1. *Nicæna Synodus autore illo confecta habebatur.*

Hil.de syn p.137.1.d | Amb.de fide, l.1. c.9.t.4 p.116.e|pr.p.113|ap. Chry.t.6 h.4.p.39 c.

content 318. 'Quelques Peres des plus anciens & des plus illuſtres, comme Saint Hilaire & Saint Ambroiſe, ont meſme remarqué quelque myſtere dans ce nombre, qui ſe rencontre auſſi dans le nombre des ſerviteurs d'Abraham. *a* Mais le nombre des Preſtres, des Diacres, & de beaucoup d'autres perſonnes qui accompagnoient les Eveſques, eſtoit infini : *b* ce qui n'empeſcha pas que Conſtantin ne leur fiſt fournir abondamment tous les jours tout ce dont ils avoient beſoin pour leur entretien. 'Sozomene remarque qu'il y avoit pluſieurs perſonnes habiles dans la diſpute, qui eſtoient venus exprès pour aſſiſter les Eveſques par leurs diſcours.

a Euſ. v. Conſ.l.3.c.8.p.487.c.d. | *b* c.9.p.488.a. | Soz.l.1.c.17.p.430.b.

'Saint Epiphane dit qu'on avoit encore de ſon temps les noms des 318 Prelats qui avoient formé le Concile. 'Socrate nous aſſure en effet qu'on les liſoit au cinquiéme ſiecle dans ce qu'il appelle le Synodique de S. Athanaſe; '& S. Jerôme allegue auſſi les ſouſcriptions du Concile comme une piece abſolument authentique. [Mais le Synodique de S. Athanaſe n'eſt pas venu juſques à nous. Et quoique nous ayons aſſez de ſouſcriptions du Concile, "il n'y en a point qui puiſſe paſſer pour authentique, ni meſme qui ſoit capable de faire quelque autorité. Ainſi nous ramaſſerons ce que l'hiſtoire nous apprend des noms & des qualitez de ceux qui ſe trouverent à cette illuſtre aſſemblée.

Epi.69.c.11.p.735.b. | Socr.l.1.c.13.p.43.b. | Hier.in Lucif.p.144 c. | Note 3.

S. Silveſtre y devoit indubitablement preſider par ſa qualité d'Eveſque de Rome.] *c* Mais ſon grand âge l'ayant empeſché d'y venir, il y envoya ſes Preſtres pour tenir ſa place, '& y eſtre preſens au lieu de luy, *d* avec ordre de conſentir à ce qui s'y feroit. *e* Ces Preſtres de Rome eſtoient Vit & Vincent. *f* Vit nommé auſſi Viton, & meſme Victor ſelon Baronius, [eſt apparemment le meſme] *g* Preſtre Viton, "dans l'Egliſe duquel ſe tint en l'an 341, le Concile de Rome pour S. Athanaſe. [Vincent peut eſtre auſſi celui qu'on voit dans la ſuite de l'hiſtoire avoir eſté Eveſque de Capoue. Ces Eccleſiaſtiques que les Papes tiroient du corps de leur Clergé, pour les envoyer ſoit aux Conciles, ſoit aux Empereurs, ſont ceux qu'on a depuis appellez Legats *à latere*.

c Euſ. v. Conſ.l.3.c.7.p.487.a. | Soz.p.430.a. | *d* Thdrt.l.1.c.6.p.540.d. | *e* Soz.p.430.a. | *f* Gel.Cyz.l.2.c.5.p.68|Bar.325.§.20. | *g* Ath.ap.2.p.739.c. | ἔνθα Βίτων συνῆγε.

Euſebe ni les anciens hiſtoriens ne diſent point que S. Silveſtre ait envoyé d'autres Legats au Concile de Nicée, que les deux Preſtres Vit & Vincent.] 'Il n'y a que Gelaſe de Cyzic, qui dit qu'Oſius de Cordoue y tenoit auſſi le meſme rang. [Son autorité, quoi qu'elle ſoit aſſez mediocre, ne laiſſeroit pas d'eſtre conſiderable en ce point, "s'il n'eſtoit certain qu'il falſifie le texte d'Euſebe pour luy attribuer cet article & quelques autres. Néanmoins cette opinion a eſté embraſſée dans les ſiecles ſuivans par un grand nombre d'auteurs, dont quelques-uns ont cru que Vit & Vincent repreſentoient particulierement la perſonne du Pape, & qu'Oſius tenoit la place du Pape & de tous les Eveſques d'Occident.]

Gel.Cyz.p.68.d.e. | Note 4.

'On pretend meſme qu'il preſida en cette qualité au Concile. [Et cette preſidence, quelque raiſon qu'elle ait pu avoir, n'eſt pas tout-à-fait ſans fondement.] 'Car de tous les Prelats qui aſſiſterent au Concile, Euſebe ne remarque en particulier, que cet Eveſque d'Eſpagne ſi renommé; [par où tout le monde convient qu'il marque Oſius.] 'Saint Athanaſe l'appelle le chef & le conducteur de tous les Conciles, [ſoit qu'il y preſidaſt, ſoit qu'il en fuſt l'ame & l'eſprit, comme S. Auguſtin l'eſtoit de ceux d'Afrique.] 'Son nom ſe trouve le premier dans les ſouſcriptions du Concile de Nicée, avant ceux des Legats du Pape; ce qui ſeroit moins conſiderable s'il n'eſtoit autoriſé par Socrate,] 'qui ſuit le meſme ordre. [Il preſida en 347 au Concile de Sardique,] 'puiſqu'il y ſigna le premier, ſelon S. Athanaſe : *a* & Theodoret dit auſſi "qu'il y eſtoit le premier. [Mais l'Eveſque d'Antioche n'y aſſiſtoit pas, & celui d'Alexandrie y eſtoit comme accuſé :] '& Theodoret dans l'endroit où il dit qu'Oſius eſtoit le premier à Sardique, dit ſeulement qu'il avoit beaucoup paru à Nicée.

Bar.325.§.20. | Euſ.v.Conſ.l.3.c.8.p.487.a. | Ath.de fug.p.703.d|ſol.p.837.d. | Conc.t.2.p.50.c. | Socr.l.1.c.13.p.43.a. | Ath.ap.2.p.766.c. | *a* Thdrt.l.2.c.12.p.606.d. | c.d. | πρῶτος.

'Nous avons meſme des autoritez pour croire que ce fut S. Euſtathe d'Antioche qui preſida au Concile. 'Car Jean d'Antioche écrivant à S. Procle [vers l'an 435.] le qualifie abſolument le premier des ſaints Peres aſſemblez à Nicée; '& Facundus, le premier de ce Concile. *b* On tire de Theodoret, qu'il eſtoit aſſis le premier du coſté droit dans l'aſſemblée, & qu'il harangua Conſtantin au nom de tous les Eveſques : [ce qui naturellement appartient au preſident :] On croit le pouvoir montrer meſme par S. Jerôme. La chronique de Nicephore l'appelle nettement "le chef des Peres de Nicée. 'S. Anaſtaſe Sinaïte peut bien avoir voulu dire la meſme choſe : '& le terme de "Preſident ſe trouve meſme dans une lettre attribuée au Pape Felix III; [ce qui ſeroit une autorité bien plus conſiderable, ſi diverſes raiſons ne nous faiſoient croire que cette piece n'eſt que du VIII. ſiecle.

Blond. prim. p.1195. | Fac.l.8.c.1.p.318.a. | l.11.c.1.p.468.a. | *b* Thdrt.l.1.c.6.p.541.c|Bar.325.§.54.55. | Euſt.hex.p.136. | Conc.t.4.p.1072.e. | κορυφαῖον. | πρόεδρος.

Cet honneur devoit pluſtoſt appartenir à S. Alexandre Eveſque d'Alexandrie, qui aſſiſta auſſi au Concile. Mais il peut ne l'avoir pas voulu prendre pour ne pas donner ſujet de plainte aux Ariens, dont il pouvoit eſtre conſideré comme la partie.] 'Il ne laiſſa pas d'y avoir toute la part & toute l'autorité duë à ſa dignité & à ſon merite, & ſelon les termes du Concile, d'y eſtre le maiſtre de toutes choſes, [parce qu'il ſavoit bien n'uſer de ſon pouvoir que ſelon l'ordre & la juſtice.] 'Il avoit amené avec luy S. Athanaſe ſon Diacre, *c* ou comme dit Theodoret, ſon Archidiacre. *d* Il honoroit très-particulierement ce Saint, *e* & il en recevoit beaucoup d'aſſiſtance, tant pour le conſeil, que pour tout le reſte, *f* quoi qu'il fuſt encore jeune. [Mais ce n'eſt pas ici le lieu de faire l'éloge du grand Athanaſe.

Thdrt.l.1.c.8.p.548. | Ath.ap.2.p.725.d. | *c* Thdrt.l.1.c.25.p.576.b. | *d* Socr.l.1.c.8.p.20.b. | *e* Ruf.l.1.c.5.p.237. | *f* Thdrt.p.576.b.

On verra autrepart "quel eſtoit le merite de ceux que nous venons de nommer, je veux dire d'Oſius, de S. Alexandre, & de S. Euſtathe, auſſi-bien que celui de S. Macaire de Jeruſalem, & de Cecilien de Carthage.] *g* Car S. Macaire aſſiſta au Concile comme rempliſſant un des

V. leurs titres. | *g* Thdrt.l.1.c.25.p.562.b|Soz.l.1.c.17.p.430.a.

des thrones Apoſtoliques. ' Nous ſavons auſſi que Cecilien y eſtoit, non-ſeulement par les ſouſcriptions du Concile, où ſon nom ſe lit, ' & par Gelaſe de Cyzic, *a* mais encore par le VI. Concile de Carthage, en 419. [Ainſi il ne faut pas s'étonner ſi S. Athanaſe, qui pouvoit difficilement l'avoir connu autrepart,] *b* le met au nombre de ces hommes Apoſtoliques dont la foy très-pure ne pouvoit eſtre ſuſpecte. Un Eveſque dit dans le V. Concile, qu'il fut le ſeul de l'Afrique qui vint au Concile de Nicée.

Conc. t. 2. p. 54. c. | Gel. Cyz. l. 2. c. 40. p. 202. | *a* Conc. t. 2. p. 1592. e. | *b* Ath. in Ari. or. 1. p. p. 291. c.

[Voilà ceux qu'on peut dire avoir eſté les chefs & les Peres du Concile, Oſius par le ſeul merite de ſa perſonne, & les autres par celui de leurs perſonnes & de leurs ſieges. Il y faut joindre les autres Eveſques que nous trouvons dans les anciens auteurs, en ſuivant l'ordre des provinces marqué dans les ſouſcriptions du Concile.]

ARTICLE III.

Des Eveſques d'Egypte, & du Patriarcat d'Antioche.

' Entre les Prelats d'Egypte, les plus celebres ſont S. Paphnuce *c* Eveſque dans la haute Thebaïde, *d* & S. Potamon *e* d'Heraclée, [ſur le Nil, dans la province appellée Arcadie.] *f* Ils eſtoient tous deux du nombre des Confeſſeurs; [& leur merite nous obligera d'en parler en plus d'un endroit.] *g* Socrate marque qu'il avoit un [1] Arpocration & un Cynon. *h* Les ſouſcriptions ne parlent que du premier, qu'elles font Eveſque de Naucratite [dans la premiere Egypte.] *i* Entre les autres qui y ſont nommez, on peut remarquer Adamance de Cynople [dans l'Arcadie, ou dans la ſeconde Egypte, car il y a deux Cynoples;] Tyran d'Antinoé [dans la premiere Thebaïde;] Caius de Thmuis [dans la premiere Auguſtamnique;] Philippe de Panephyſe [dans la meſme province;] & Athas de Squedie dans la Thebaïde ſelon les ſouſcriptions, ou dans la premiere Egypte ſelon la geographie ſacrée. ' Ces cinq Eveſques ſont nommez avec Arpocration entre ceux qui ſoûtinrent l'innocence de S. Athanaſe au Concile de Tyr [en 335.] ' Arpocration, Philippe, Caius, & Athas, ſont auſſi nommez parmi ceux qui ont ſouſcrit le Concile de Sardique.

Ruf. l. 1. c. 4. p. 237. | *c* Socr. l. 1. c. 8. p. 10. a. | *d* Conc. t. 2. p. 51. a. | *e* d. Epi. 68. c. 7. p. 723. d. | *f* a | Ruf. p. 237. | *g* Socr. l. 1. c. 13. p. 43. b. | *h* Conc. t. 2. p. 49. e. | *i* p. 50. a. | Ath. ap. 2. p. 797. b. | p. 768. a.

' Les Eveſques de la Paleſtine qu'on peut remarquer, ſont le celebre Aſclepe de Gaze; " & Germain de Naple [ou Sichem,] qui avoit aſſiſté vers l'an 314, aux Conciles d'Ancyre & de Neoceſarée. Son nom, avec ceux de Pierre d'Ahila, de Macrin d'Eleutherople, de Paul de Maximinople, & de Silvain d'Azot, ' ſe trouve parmi ceux du Concile de Paleſtine qui receut S. Athanaſe après le Concile de Sardique. [Pour ceux, tant de cette province que des autres, qui favoriſoient Arius, nous en parlerons à part.]

Conc. t. 2. p. 50. b. c. | V. Vital, & S. Philogone d'Antioche. | Ath. ap. 2. p. 775. e.

' Dans la Phenicie nous remarquons Hellanique [de Tripoli,] à qui Arius avoit fait l'honneur de le mettre au nom-bre de ſes adverſaires avec S. Philogone & S. Macaire : ' Enée de Ptolemaïde, Magnus de Peluſe, & Antoine ou Anatole d'Emeſe, ſont encore nommez dans le Concile d'Antioche, [tenu peu d'années après.]

Thdrt. l. 1. c. 4. p. 537. c. | Conc. t. 2. p. 50. d | 559. e.

' Dans la Syrie, nous avons le très-admirable Euphration de Balanée, comme l'appelle S. Athanaſe, lorſqu'il dit qu'il fut depuis chaſſé de ſon ſiege par les Ariens; ' & S. Paul Eveſque de Neoceſarée ſur l'Euphrate, à qui l'on avoit eſtropié les deux mains ſous Licinius, en luy brûlant les nerfs avec un fer chaud. Il ſe trouva encore au Concile d'Antioche en 341, auſſi-bien qu'Archelaüs de Dolique, Baſſe de Zeugma, Maurice d'Epiphanie, Pierre de Gindare, Pipere de Samoſates, & Sirice de Cyr. On y peut ajoûter Salomon ou Salamin de Germanicie, Alphie d'Apamée, & Geronce de Lariſſe, qui avoient aſſiſté au Concile de Neoceſarée : Salomon avoit encore eſté à celui d'Ancyre, Alphie aſſiſta depuis à celui d'Antioche; auſſi-bien que Nicomaque de Boſtres, & Cyrion de Philadelphie, toutes deux dans l'Arabie.

Ath. de fug. p. 702. d. | Thdrt. l. 1. c. 6. p. 540. 541.

' S. Jaque de Niſibe " eſt celebre pour la Meſopotamie. Il avoit avec luy, tant dans ce Concile que dans celui d'Antioche, Etthere d'Edeſſe, & Antioque de Rheſinas.

V. ſon titre. | p. 550.

' Theodore de Tarſe Metropole de la Cilicie, avoit eſté, à ce qu'on dit, inſtruit à Athenes [dans les belles lettres.] On pretend qu'il avoit pour frere aiſné Auxence de Mopſueſte, [qui ſe rendit depuis celebre entre les Ariens. Mais cela ne nous oblige point de croire que Theodoret fuſt dans les meſmes ſentimens. Il n'eſt pas non plus fort certain qu'il fuſt Eveſque dés ce temps-ci,] ' quoi que " ſon nom ſe liſe dans les ſouſcriptions du Concile. On peut dire la meſme choſe de Macedone de Mopſueſte, [predeceſſeur d'Auxence dont nous venons de parler.] Macedone ſe trouva au Concile d'Antioche, & il y eut pour compagnons, auſſi-bien qu'à Nicée, ſelon les ſouſcriptions, Heſyque de la petite Alexandrie, Moïſe de Caſtabales, & Nicetas de Flaviade [ou Flaviople.]

Suid. α. p. 491. f. | Conc. t. 2. p. 51. b. | V. la note 3.

' S. Amphion d'Epiphanie qui eſt auſſi une ville de la Cilicie, avoit confeſſé le nom de JESUS-CHRIST durant les perſecutions precedentes. Il avoit déja aſſiſté aux Conciles d'Ancyre & de Neoceſarée vers l'an 314. ' S. Athanaſe le met entre les hommes Apoſtoliques de ſon temps; ' & meſme, ſelon quelques manuſcrits, il luy donne la qualité de Confeſſeur; " ſon nom eſt dans le Martyrologe Romain au 12 de Juin. ' S. Athanaſe luy joint Loup auſſi Eveſque dans la Cilicie, [dont nous n'avons point d'autre connoiſſance, ſi ce n'eſt le meſme que " Loup de Tarſe, qui aſſiſta aux Conciles d'Ancyre & de Neoceſarée vers 315 : ce qui nous feroit rejetter la ſouſcription de Theodore ſon ſucceſſeur.]

Soz. l. 1. c. 10. p. 414. c. d. | Ath. in Ar. or. 1. p. 291. c. | Hil. fr. pr. p. 16. 1. | NOTE 5. | Ath. p. 291. c. | V. Vital & Saint Philogone.

1. *ou bien*, Harpocration de Cynople.

ARTICLE IV.

De S. Leonce, de S. Hypace, & des autres de l'Asie Mineure.

Naz.or.19. p.294 a.b. 'LEONCE Metropolitain de Cesarée en Cappadoce, [qui avoit aussi déja assisté vers l'an 314, aux Conciles d'Ancyre & de Neocesarée,] vint encore à Nicée pour la condannation d'Arius; & ce fut dans ce voyage qu'il instruisit à la foy Saint Gregoire depuis Evesque de Nazianze, & pere du Theologien de mesme nom. Cet illustre Pere l'appelle "le grand Leonce. ὁ πάνυ. Ath.in Ar. or.1.p.291. b. 'Et S. Athanase le met parmi les hommes Apostoliques dont la foy ne pouvoit estre suspecte. [C'est pourquoi nous ne pouvons point du-tout nous arrester à ce que dit Philostorge,] Philg. app. p.177. 'qu'il favorisa Arius dans le Concile.

Gel.Cyz.l. 2.p.201. a Sur. 10. Jul. p.161. §.12. 'Gelase de Cyzic l'appelle l'ornement de l'Eglise: *a* Gregoire Prestre de Cesarée en Cappadoce en fait un éloge particulier. Il dit qu'avant que de venir à Nicée, il avoit déja enduré beaucoup de travaux pour la foy, que beaucoup de Martyrs & de Saints Athletes avoient surmonté le démon par son moyen, & que beaucoup de Fideles estoient parvenus au Royaume du ciel sous sa conduite, particulierement le grand S. Gregoire d'Armenie, Boll. 13. Jan.p.781. §.4. 'qui, selon sa vie, fut fait Evesque par S. Leonce. *b* §.6. *b* Et on ajoûte mesme, qu'il obligea tous ses successeurs par de grands sermens, à estre toûjours ordonnez par l'Archevesque de Cesarée. Sur. 10. Jul. p.161. §.12. 'Le mesme Prestre Gregoire dit que de son temps on voyoit encore le corps de Saint Leonce tout entier, mesme avec ses cheveux & ses ongles, & qu'il en sortoit une très-excellente odeur. Boll. 13. Jan.p.782. §.12. 'On marque qu'il estoit enterré dans une Eglise de S. Hesyque Martyr. Le Martyrologe Romain en fait mention le treiziéme de Janvier. §.13. 'On pretend, sans preuve, que son corps a esté transporté à Vicence, & depuis à Mets.

Ath.p.291. b. 'S. Athanase joint à Leonce, Eupsyque Evesque [de Tyanes] aussi dans la Cappadoce, & encore trois celebres Evesques du Pont ou de l'Armenie, Saint Basilée [d'Amasée,] Saint Melece [de Sebastople,] & Longien [de Neocesarée.] Philg. app. p.177 | n.p. 32.33. 'C'est pourquoi Philostorge est ridicule de conter les trois derniers parmi ceux qui favoriserent Arius dans le Concile de Nicée. [Mais il est mesme bien difficile de soutenir que S. "Basilée ait assisté à ce Concile, puisque selon la chronique de S. Jerôme, il estoit mort dés l'an 320.] V. son titre. Conc. t.2. p.52.d. 'Et les souscriptions du Concile mettent en sa place Eutychien son successeur, quoi qu'elles se trompent de le mettre parmi les Evesques de l'Armenie Majeure.

Bar.325. §. 27. 'Pour cette province, outre Acrite ou Arostane nommé dans les souscriptions Evesque de Diospontе, & que les nouveaux Grecs disent avoir esté appellé de la grande Armenie où il avoit succedé à S. Gregoire, pour se trouver au Concile; Conc. t.2. p.52.d. 'outre cet Acrite, dis-je, on peut encore remarquer dans les souscriptions Heracle de Zelone, qui avoit esté aux Conciles d'Ancyre & de Neocesarée.

Men. 15. Nov. p. 248 | 31. Mars, p. 274 | Canis. t.2. p.746. 909 | Ughel. t.6.p.1134. 'Les Grecs honorent beaucoup Saint Hypace Evesque de Gangres en Paphlagonie, qu'ils disent avoir assisté au Concile de Nicée, & avoir fait beaucoup de merveilles, tant dans sa vie qu'à sa mort, qui fut honorée par le Martyre. Car les Novatiens, particulierement ceux d'un lieu nommé Lazique, l'ayant attendu dans un lieu étroit parmi des montagnes où il avoit à passer, l'assommerent à coups de pierres & de bastons, & le jetterent demi mort dans une riviere, où estant un peu revenu à luy, il demanda misericorde à Dieu pour eux: ce qui n'empescha pas une miserable femme de luy donner un coup de pierre dans la temple, qui acheva de luy oster la vie. Elle & les autres assassins furent possedez du démon, & délivrez ensuite à l'enterrement du Saint. [Nous voudrions que cette histoire eust de meilleurs auteurs que les menologes des Grecs. Ce qu'ils disent d'un dragon que S. Hypace brûla, sent bien la fable, & il y a des particularitez fort difficiles à soûtenir. Mais l'histoire de sa mort pourroit bien estre tirée de meilleurs memoires.] On la met sous Constance. [Et ainsi je ne sçay si elle ne pourroit point avoir servi de pretexte] Socr.l.2. c.38.p.144. c.d | Soz.l. 4.c.21.p. 571.572 | Juli.ep.52. p.212. 'aux grandes rigueurs que Macedone exerça vers l'an 357, contre les Novatiens dans la Paphlagonie & aux environs. *a* Men | Canis. p. 746. *a* Les Grecs font leur grand office de S. Hypace le 31. de Mars, *b* Canis. p. 909 | Ughel. t.6. p.1134. a. *b* & ils en font encore une memoire le 14 *c* Men. p. 248 | Boll. 31. Mars, p.899.e. *c* ou 15 Novembre. Le Martyrologe Romain l'a mis le 14 du mesme mois. *d* Boll. May, t.1. p.21.22. *d* Quelques-uns le qualifient Evesque d'Ancyre, le confondant peut-estre avec quelque autre Hypace qui aura vécu du temps des Empereurs Iconoclastes.

[Car le siege d'Ancyre Metropole de la Galacie, estoit rempli en ce temps-ci par le celebre Marcel,] *e* Ath.ap.2. p.741. d | 750.c | Thdrt.l.2. c.6.p.588. b. *e* qui estoit au Concile de Nicée, *f* Conc.t.2. p.52.e. *f* quoique les souscriptions mettent Pancrace ou Pancaire au lieu de luy. Elles ajoûtent quatre autres Evesques de Galacie, Philadelphe de Juliople, [qui avoit esté au Concile d'Ancyre vers 314,] Dicaise de Tabie, Erece de Plata, & Gorgone de Cynne, [qui ont souscrit à celui de Neocesarée.]

c | Gel.Cyz. l.2.c.40. p. 201. 'Theonas de Cyzic y estoit aussi pour la province d'Asie, avec Eutyque de Smyrne, & Marin de Troade. Nuneque Evesque de Laodicée en Phrygie [avoit déja paru au Concile d'Ancyre.] Bar.325. §. 35. 'On pretend que Saint Nicolas Evesque de Myre dans la Lycie, estoit à celui de Nicée, [ce que nous examinerons "autrepart.] V.S. Nicolas. Agape ou Agapet de Seleucie en Isaurie, & Theodore de Vasagade, sont marquez dans les souscriptions de Nicée & d'Antioche.

Conc. t.2. p.54.a. 'Celles de Nicée marquent un Gelase de Salamine en Cypre, *b* Sur. 12. May, p. 158.p.34. *b* La vie de S. Epiphane, s'il est permis de la citer, parle de Gelase Evesque de Salamine, qui avoit esté pris pour estre Martyrizé. Elle ne dit point ce qui en arriva. Ath.ap.2. p.768.c. 'Il y a un Gerase entre les Evesques de Cypre qui ont signé le Concile de Sardique. [Mais les signatures du Concile de Nicée ne marquent point le grand Spiridion Evesque de Trimithunte,] Ruf.l.1.c. 5.p.237. 'qui y estoit néanmoins.

moins. ' Elles marquent un Cyrille de Paphos. *a* C'est apparemment le mesme que celui que Leonce de Byzance appelle S. Cyriaque Evesque de Paphos & Confesseur, l'un des Peres du Concile de Nicée, & dont il cite une homelie sur la Theophanie, [ou la feste de Noël. Ce témoignage seroit encore plus authentique,] ' si le mesme Leonce ne mettoit aussi S. Hilaire au nombre des Peres de Nicée. [Conc. t. 2. p. 54. a. — *a* Leon. in N. & Eu. l. 1. p. 974. c. — p. 976. d.]

ARTICLE V.

Des Prelats de l'Europe, & des pays étrangers, & de tous les Peres du Concile en general.

' Les souscriptions du Concile marquent dans la Province d'Europe Phedrie Evesque & Metropolitain d'Heraclée, & à la marge il y a le nom de Pedore. [Ainsi ce peut estre Pederote d'Heraclee,] ' que S. Athanase met entre les hommes Apostoliques de son temps, dont la foy estoit très-sincere. ' Mais son siege fut depuis rempli par Theodore, *b* l'un des principaux chefs des Ariens, qui l'éleverent à cette dignité, quoiqu'il eust esté deposé de la Prestrise. [Conc. t. 2. p. 54. b. — Ath. in Ar. or. 1. p. 291. c. — Blond. prim. p. 1195. — *b* Ath. p. 290. a.]

' S. Alexandre de Byzance fut un de ceux qui condannerent Arius à Nicée par leurs suffrages. [Nous en parlerons plus amplement en particulier.] [Soz. l. 2. c. 29. p. 489. a. b.]

' Protogene celebre Evesque de Sardique dans la Dace, & dont Saint Athanase fait le mesme éloge que de Pederote, ' estoit aussi au Concile. *a* On remarque que Constantin luy avoit adressé un rescrit en l'an 316, pour autoriser les affranchissemens qui se faisoient dans l'Eglise en presence du peuple & des Evesques qui y signoient. [Il eut l'honneur de recevoir chez luy en 347, " le grand Concile qui rétablit S. Athanase, & il merita les injures & les anathemes des Eusebiens.] [Ath. p. 291. b. — Gel. C. p. 202. — *a* Bar. 316. §. 73. — V. Saint Athanase §. 42.]

' S. Athanase joint à Protogene, Silvestre Evesque de la mesme province, [dont le nom ne se lit pas parmi les souscriptions du Concile.] Il louë de la mesme maniere Piste ou Poste, & Aristée, Evesques de Grece; Capiton de Sicile; & Eustorge d'Italie, [" qui peut estre celui qui gouvernoit vers ce temps-là l'Eglise de Milan.] On ne trouve dans les souscriptions que Piste qualifié Evesque d'Athenes. ' Il y avoit encore au Concile un autre Piste de Marcianople dans la Mysie. [Ath. p. 291. b. — V. les Donatistes §. 13. — Gel. C. p. 202.]

' Pour Alexandre de Thessalonique qui estoit aussi au Concile, [il faut que ce fust un Evesque très-considerable,] ' puisqu'il qualifioit S. Athanase son fils; *b* & que dans le Concile de Tyr, où il soûtint la cause de ce Saint, ' le Comte Denys mande aux Eusebiens que ce sera un grand sujet de plainte contre eux, si on vient à savoir que son Seigneur Alexandre n'approuve pas ce qu'ils font. ' Les Grecs honorent le 15 de May S. Achille Evesque de Larisse, qu'ils disent avoir esté celebre par sa pieté & par ses miracles, avoir eu beaucoup de part à la victoire que l'Eglise remporta sur l'Arianisme dans le Concile de Nicée, & s'y estre fait admirer de tout le monde. [Si cela est veritable, il est étonnant que S. Athanase ne l'ait point nommé entre les hommes Apostoliques de son temps.] [p. 201. — Ath. ap. 2. p. 783. c. — *b* p. 798. — p. 799. b. — Boll. 15. May, p. 465.]

' Les souscriptions du Concile ne marquent qu'un seul Evesque des Gaules, savoir Nicaise, qu'elles font mesme Evesque " de Dijon, [qui n'a jamais esté un siege Episcopal.] ' C'est ce qui oblige à changer ce nom en ceux " de Digne, qui est encore aujourd'hui une ville Episcopale dans la Provence; ' où de Die en Daufiné. Cette derniere Eglise conte en effet entre ses Evesques, un Nicaise dont le corps estoit honoré dans sa Cathedrale à la fin du XI. siecle, & elle croit que c'est luy qui a assisté au Concile de Nicée au nom de toutes les Gaules. On tire tout cela d'un acte fait vers l'an 1075, par Hugue un de ses successeurs. On marque que sa legation est encore autorisée par la vie de S. Marcel de Die, [" qui paroist une piece fort ancienne;] & on en cite que cet Evesque raporta dans les Gaules la réponse du Concile. [Cette tradition se peut d'autant plus aisément recevoir,] ' que les plus habiles de l'Eglise de Digne ne reconnoissent point de Nicaise entre leurs Evesques, & croyent avoir receu la foy par S. Domnin disciple de S. Marcellin d'Embrun, [qui n'a vécu apparemment qu'après le milieu du IV. siecle.] ' Le nom de Nicaise se trouve encore entre les Evesques des Gaules qui ont signé le Concile de Sardique en 347. ' On le dit de Pallade successeur de Nicaise, [& je ne l'y trouve point.] [Conc. t. 2. p. 54. d. — *Divionensis.* — Gassend. de Din. p. 49. — *Diniensis.* — Gall. chr. t. 2. p. 554. — V. S. Mamert §. 3. — p. 557. 558. a. — Ath. ap. 2. p. 767. d. — Gall. chr. t. 2. p. 554. 2. c.]

' Ce qui rendit le Concile de Nicée encore plus auguste, c'est qu'outre les Evesques de toutes les provinces de l'Empire Romain, il s'y en trouva encore quelques-uns des autres pays. ' Car on y vit un Evesque de Perse, ' nommé Jean dans Gelase de Cyzic, & dans les souscriptions. ' La Scythie mesme voulut participer à cette auguste assemblée. *a* Theophile Evesque des Scythes ou des Gots y ayant signé le Symbole, & en ayant porté la foy dans son pays, où elle demeura pure jusqu'à la fin du regne de Constance, [ou mesme jusqu'à celui de Valens.] ' Les souscriptions marquent ce Theophile sous le titre de Metropolitain des Gots, avec un Evesque du Bosphore nommé Domne ou Cathire, ' & cinq de l'Armenie majeure, [qu'elles confondent peut-estre avec la mineure,] à laquelle elles n'en attribuent que deux. [Eus. v. Const. l. 3. c. 7. p. 486. 487. — p. 487. a. — Gel. C. p. 201 | Conc. p. 52. b. — Eus. v. Const. p. 487. a. — *a* Socr. l. 2. c. 41. p. 155. a. — Conc. t. 2. p. 54. d. — p. 52. d.]

[Voilà ce que nous avons pu trouver des noms de ces hommes illustres qui composoient cette assemblée,] ' & qui la rendoient comme une image de celle des Apostres, & une couronne de paix que Constantin offroit à Dieu pour action de graces de tant de victoires qu'il luy avoit accordées. ' De ces saints Prelats, les uns éclatoient par la sagesse de leurs discours, les autres par l'austerité de leur vie, & leur patience dans les travaux, & quelques-uns par une sage mediocrité. ' Il y en avoit beaucoup qui estoient relevez par des graces Apostoliques, & beaucoup [Eus. p. 487. b. — c. 9. p. 487. d | Socr. l. 1. c. 8. p. 19. 20. — Thdrt. l. 1. c. 6. p. 540. d.]

qui, comme dit l'Apoſtre, portoient ſur leurs corps des marques des ſouffrances de JESUS-CHRIST. 'On en voyoit qui avoient eu les deux mains eſtropiées pour JESUS-CHRIST, comme nous l'avons remarqué de S. Paul de Neocesarée; d'autres, comme S. Paphnuce, à qui on avoit brulé le jarret, d'autres avoient l'œil droit arraché, 'comme ce Saint meſme. *a* En un mot, on y trouvoit un grand nombre de Confeſſeurs, '& un peuple entier de Martyrs. *b* On voyoit raſſemblé dans une ſeule Egliſe, tout ce que les Egliſes de l'Europe, de l'Afrique, & de l'Aſie, avoient de plus grand, *c* & toutes les lumieres du monde.

p 541.a. Ruf. l. 1. c. 4. p. 237. ac. 2. p 236. Thdrt. p. 541. a | Chry. t. 5. or. 52. p. 612. *b* Euſ. v. Conſ. l. 3. c. 7. p. 486. d. *c* Mar. V. l. 1. p. 198. b.

ARTICLE VI.

Des Eveſques Ariens qui eſtoient au Concile.

'MAis parmi ce grand nombre de Saints, il y avoit quelques Prelats dont la foy n'eſtoit pas ſincere, quoiqu'ils couvriſſent autant qu'ils pouvoient leur malice, n'oſant pas défendre ouvertement les blaſphêmes d'Arius. 'De ce nombre eſtoient principalement ceux qui eſtoient habiles à la diſpute, & qui par cette confiance dans leur ſubtilité, haïſſoient la ſimplicité de la foy. 'Theodoret met en ce rang "tous ceux qu'Arius avoit contez pour luy dans une lettre à Euſebe de Nicomedie; c'eſt-à-dire Euſebe de Ceſarée en Paleſtine, Theodote de Laodicée [en Syrie,] Paulin de Tyr, Athanaſe d'Anazarbe, Gregoire de Beryte, & Aece de Lydde. 'Il y ajoûte Menophante d'Epheſe, Narciſſe de Neroniade en Cilicie, Patrophile de Scythople, Theogone [ou Theognis] de Nicée, Theonas de Marmarique, & Second de Ptolemaïde en Libye.

Thdrt. l. 1. c. 6. p. 541. b. Ruf. l. 1. c. 2. p. 236. Thdrt. p. 542. b | c. 4. p. 538. a. V. les Ariens §. 6. c 6 p. 541. b.

[Perſonne ne doute qu'il n'y faille ajoûter Euſebe de Nicomedie. Il ne peut pas meſme y avoir de difficulté pour Maris de Calcedoine] 'qui eſt conté entre les fauteurs d'Arius, par Gelaſe, par Socrate, & par Sozomene. *d* Les ſouſcriptions du Concile témoignent auſſi qu'il y aſſiſta. [Il eſtoit conſtamment & Arien & Eveſque dés devant le Concile,] *e* puiſque ſelon S. Athanaſe, il avoit écrit dés ce temps-là pluſieurs blaſphêmes contre JESUS-CHRIST. *f* Philoſtorge le met entre les pretendus diſciples de S. Lucien, comme nous l'avons marqué "autrepart. *g* Il fut en 335, l'un des celebres députez de la Mareote contre S. Athanaſe, [& ſe ſignala toûjours dans la défenſe de l'Hereſie juſque ſous Valens,] *h* quoique Dieu euſt puni l'aveuglement de ſon cœur "par celui de ſon corps.

Gel. C. l. 2. c. 7. p. 85 | Socr. l. 1. c. 8. p. 20. b | Soz. l. 1. c. 21. p. 435. c. *d* Conc. t. 2. p. 54. a. *e* Ath. de ſyn. p. 886. b. *f* Philg. l. 2. c. 15. p. 20. 21. *g* Ath. ap. 2. p. 733. 746. *h* Socr. Soz. V. les Ariens. V. la perſecut. de Julien.

Il faut remarquer en paſſant,] 'que Narciſſe de Neroniade, outre le crime de l'Arianiſme, eſtoit encore coupable de pluſieurs autres, & qu'il fut dépoſé par trois differens Conciles, [dont nous n'avons point de connoiſſance, hormis celui de Sardique en 347.] 'Marcel d'Ancyre l'a accuſé d'avoir écrit en ces propres termes, Qu'il y avoit un premier & un ſecond Dieu. 'Il cite d'une lettre de Narciſſe meſme, que l'Eveſque Oſius de [Cordoue] luy demandant s'il admettoit [en Dieu] deux "ſubſtances, comme Euſebe de Ceſarée, il répondit; Je ſçay par ſes écrits qu'il croit qu'il y en a trois.

Ath. de fug. p. 718. d. Euſ. in Marc l. 1. c. 4. p. 18. a. p. 25. c d. οὐσίας.

[Tous ceux que marque Theodoret ne font encore que treize Eveſques pour Arius;] '& Rufin nous aſſure qu'il y en avoit 17. *a* Philoſtorge y ajoûte d'abord quatre Eveſques de Libye, outre Second & Theonas, ſavoir Sentien de Borée, Daque de Berenice, Second de Teuquire, & Zopyre de Barca, 'dont les trois derniers ſe trouvent dans les ſouſcriptions du Concile, quoi qu'avec quelque difference. [Et il n'eſt pas tout-à-fait incroyable qu'Arius ait eu veritablement ſix Eveſques pour luy dans la Libye,] 'puiſqu'il ſe vante d'eſtre ſuivi par toute cette province. *b* Philoſtorge ajoûte Melece de Thebaïde, [c'eſt-à-dire le ſchiſmatique, qui pouvoit bien eſtre à Nicée, & favoriſer Arius: mais il n'y a point d'apparence qu'il y ait eſté receu pour donner ſon ſuffrage, puiſque comme nous le verrons, ſon affaire ne fut terminée qu'aprés celle d'Arius, & qu'il ne fut receu dans l'Egliſe qu'à condition qu'il n'exerceroit aucune fonction Epiſcopale.]

Ruf. l. 1. c. 5. p. 237. *a* Philg. app. p. 177. n. p. 25. 26. Gel. Cyz. l. 1. c. 1. p. 109. *b* Philg. app. p. 177.

'Philoſtorge parle enſuite de Patrophile, Euſebe de Ceſarée, Paulin, Narciſſe, Athanaſe d'Anazarbe, Maris, Theognis, & Euſebe de Nicomedie, [ſur leſquels il n'y a point de difficulté, ſi ce n'eſt que Paulin eſtoit déja mort ſelon quelques-uns, quoique ſelon toutes les apparences, il ait vécu juſqu'en 331. Mais on ne ſçait ce que c'eſt qu'Amphion de Singedon en Phenicie. On ne connoiſt point de ville de Singedon hors de la Meſie; & on n'oſeroit dire qu'il faut Sidon,] 'parce qu'il y a un Theodore de Sidon dans les ſouſcriptions du Concile. 'Philoſtorge conte encore entre les fauteurs d'Arius, Tarcondimate d'Eges dans la Cilicie, [qui eſt dans les ſouſcriptions,] & Eulale de Cappadoce [qu'on ne connoiſt point,] 'ſi ce n'eſt l'Eveſque de Sebaſte en Armenie, qui eſt auſſi nommé Euloge. *c* Il y joint S. Leonce de Cappadoce, S. Baſilée d'Amaſée, & S. Melece de Sebaſtople; [ce que nous avons montré eſtre une calomnie viſible.]

Ibid. Conc. p. 51. d. Philg. p. 177. Conc. p. 52. d. *c* Philg. p. 177.

'Gelaſe met encore Theodore d'Heraclée entre les Prelats qui favoriſerent Arius dans le Concile. [Mais nous avons déja marqué qu'apparemment Pederote, homme trés-Catholique, tenoit alors cette place:] 'Et Theodore n'ayant eſté fait Eveſque que par les Euſebiens, aprés avoir eſté dépoſé du Sacerdoce, [il n'y a aucune apparence qu'il l'ait eſté ſitoſt.] 'Baronius met entre les Ariens, Paul de Larande, *d* dont le nom ſe trouve parmi les Eveſques d'Iſaurie. [Il n'allegue point de preuve qu'il fuſt Arien. Voilà ce que nous avons trouvé de ces défenſeurs du menſonge, qui ſe mélerent avec les défenſeurs de la verité, & dont on ne peut faire monter le nombre qu'à vingt-deux, autant qu'en met Philoſtorge, mais ce ne ſont pas tout-à-fait les meſmes.

Gel. C. l. 2. c. 7. p. 85. Ath. in Ar. or. 1. p. 290. a. Bar. 325. §. 40. *d* Conc. p. 53. c.

Pour ce qui eſt de l'ordre que les Eveſques gardoient entre eux dans le Concile,

le, il y a bien de l'apparence que la ſimplicité & la civilité, que S. Paul ne commande pas moins aux Prelats qu'aux autres Fidéles, y eut autant de part que toute autre conſideration : Au moins il ſeroit bien difficile d'en ſavoir rien davantage.] Baronius en devine ce qu'il luy plaiſt, ſans grand fondement; '& Bellarmin en diſpoſe bien d'une autre maniere, qui n'eſt pas plus aſſurée, quoiqu'elle paroiſſe appuyée du jugement de Bollandus, qui raporte la conjecture de ce Cardinal, ſans parler de celle de Baronius qu'en un mot. [Il nous ſeroit bien plus important de ſavoir l'ordre dans lequel toutes les choſes ſe ſont examinées & decidées. Mais Dieu nous ayant privé de cette lumiere, nous ſerons obligez de les mettre dans la ſuite qui ſera la plus autoriſée, ou qui nous paroiſtra la plus naturelle.]

Boll. 26. Feb. p. 637. §. 11.

ARTICLE VII.

Commencement du Concile : Conſtantin y vient.

[LE Concile peut avoir eſté indiqué pour le 14 de Juin,] 'ſelon ce qu'on cite d'Attique de Conſtantinople. ["Mais il y a apparence qu'il ne commença que le 19, qui eſt marqué comme le propre jour du Concile dans quelques anciens monumens. On en employa les premiers jours à en preparer & à en diſcuter les matieres, pour les decider ſolennellement en la preſence de Conſtantin, qui ne paroiſt pas y eſtre venu qu'après le troiſiéme de Juillet.] 'Avant donc que le jour deſtiné pour la déciſion, à laquelle Conſtantin vouloit eſtre preſent, fut arrivé, les Eveſques tinrent entre eux beaucoup d'aſſemblées 'dans l'Egliſe de la ville, comme M^r. Valois croit qu'on le peut tirer d'Euſebe, *a* & employerent pluſieurs jours à agiter les queſtions de la foy, *b* n'oſant rien determiner ſur une affaire de cette importance qu'avec beaucoup de maturité & de précaution.

Bar. 325. §. 8.
V. la note 1.
Soz. l. 1. c. 17. 19. p. 431. a|433. b.
Euſ. v. Conſ. l. 3. c. 7. p. 486. d| n. p. 222. 2. b.
a Ruf. l. 1. c. 2. p. 236.
b c. 5. p. 237.

'Ils faiſoient ſouvent venir Arius dans ces aſſemblées, pour s'aſſurer tout-à-fait de ſes ſentimens: (*c* car Conſtantin avoit commandé qu'il fuſt preſent au Concile;) *d* & ce miſerable, ſuivant les inſpirations du démon qui le poſſedoit, ne trembla point de proferer contre noſtre Sauveur, contre noſtre eſperance, & noſtre vie, des blaſphêmes tout-à-fait indignes, contraires aux ſaintes Ecritures & à noſtre foy; & ne rougit point d'avouer que ſa croyance eſtoit conforme à des expreſſions ſi étranges. 'Il ſoûtint que le Fils de Dieu eſtoit tiré du néant; qu'il n'avoit pas toûjours eſté; qu'il eſtoit capable par ſa liberté, de la vertu & du vice; qu'il eſtoit une créature & un ouvrage de Dieu.

p. 237|Soz. p. 431. a| 433. 2.
c Ruf. l. 1. c. 1 p. 236.
d Socr. l. 1. c. 9. p. 30. c. d.
Socr. p. 27. 28.

'Tous les Eveſques ſe boucherent les oreilles, quand ils entendirent proferer ces blaſphêmes, & beaucoup d'autres que S. Athanaſe raporte; '& ils conclurent tous d'une voix à anathematizer des opinions ſi deteſtables, 'ne pouvant ſeulement ſouffrir d'entendre ces penſées & ces paroles impies. 'Cela n'empeſcha pas néanmoins qu'on n'examinaſt ſoigneuſement ſa doctrine, '& que quelques Eveſques ne le défendiſſent avec beaucoup de chaleur. Ces Prelats, ennemis de la ſimplicité de la foy, parce qu'ils ſe confioient ſur leurs fauſſes ſubtilitez, 'ne vouloient pas qu'on ſe contentaſt de ſuivre l'opinion des anciens, ſans l'examiner auparavant. 'Mais ils avoient contre eux tous les Confeſſeurs qui eſtoient en grand nombre, '& tous ceux qui ne vouloient point qu'on innovaſt rien contre la tradition.

Ath. in Ar. or. 1 p. 195. d.
d|Socr. p. 27. d.
Socr. p. 28. 2.
Soz. l. 1. c. 19. p. 433. b.
Ruf. l. 1. c. 2. p. 236.
Soz. l. 1. c. 17. p. 431. a. b.
Ruf. p. 236.
Soz. p. 431. a.

'Il y eut divers Philoſophes payens qui ſe mélerent dans les diſputes qui ſe firent, les uns par curioſité, pour ſavoir quelle eſtoit noſtre doctrine, les autres par haine de noſtre Religion, pour augmenter davantage le feu de la diviſion & du ſchiſme. Il paroiſt que ce fut avant la ſéance ſolennelle. [Mais nous reſervons pour un autre endroit tout ce qu'on dit de ces Philoſophes.]

Soz. l. 1. c. 18. p. 431. c.

'Conſtantin ayant eſté averti de l'arrivée des Prelats à Nicée, ſe haſta de s'y rendre, *a* après avoir celebré [à Nicomedie] la feſte de la victoire qu'il avoit remportée deux ans auparavant ſur Licinius [le troiſiéme jour de Juillet,] *b* & dont on faiſoit tous les ans quelque rejouiſſance au meſme jour. *c* Il vint tant pour voir ce grand nombre de Prelats, que pour s'y rendre le mediateur de la paix, 'y établir la concorde, & étoufer toutes les diſputes auſquelles la folie d'Arius avoit donné le commencement. 'Il arriva la veille de la ſéance ſolennelle à laquelle il avoit reſolu de ſe trouver.

Thdrt. l. 1. c. 6. p. 540. e.
a Gel. Cyz. l. 2. c. 6. p. 60| Socr. l. 1. c. 8. p. 20. a.
b Buch. cycl. p. 283.
c Thdrt. p. 540. c.
c. 19. p. 566. d.
Gel. Cyz. l. 2. c. 6. p. 70. a.

'Dés le jour meſme, divers Eveſques luy vinrent faire des plaintes, & luy preſenter des requeſtes contre leurs confreres, [comme nous le dirons dans la ſuite.] 'On croit, ſur quelques conjectures, que c'eſtoit un artifice des Ariens, qui ne demandoient qu'à brouiller, & euſſent eſté bien-aiſes de rendre ſuſpects les plus ſaints Prelats : [ce qui revient aſſez à ce que dit Theodoret,] 'que c'eſtoient "quelques miſerables qui cherchoient à brouiller & à faire des querelles.

Socr. p. 21. a.
Bar. 325. §. 42.
φιλαπεχθήμονες ἄνδρες.
Thdrt. l. 1. c. 10. p. 552. b.

'Le lendemain qui eſtoit le jour marqué pour faire la deciſion de toutes les queſtions, *d* comme Conſtantin vouloit avoir part aux deliberations des Eveſques, *e* ils ſe trouverent tous au Palais. *f* On avoit preparé pour les recevoir la plus grande ſale au milieu du Palais, & on y avoit mis des ſieges des deux coſtez, *g* ſelon le nombre des Eveſques. *h* Quand ils furent entrez, & qu'ils eurent pris chacun leur place, ils demeurerent aſſis avec la modeſtie & le ſilence digne d'une ſi ſainte aſſemblée, attendant l'arrivée du Prince. Cependant ceux de la Cour entroient auſſi l'un après l'autre; & enfin, l'Empereur arriva accompagné non de ſes gardes ordinaires, mais ſeulement de ſes miniſtres qui eſtoient Chrétiens.

Euſ. v. Conſ. l. 3. c. 10. p. 488. a| Socr. p. 21. a.
d Soz. l. 1. c. 19. p. 433. c.
e c| Euſ. p. 488. b|
Thdrt. l. 1. c. 6. p. 541. b.
f Euſ. p. 488. a b.
g Thdrt. p. 540. b.
h Euſ. p. 488. b.

'Tous les Eveſques ſe leverent dés qu'on les eut avertis que l'Empereur arrivoit, & alors il entra revétu de ſa pourpre, & tout couvert d'or & de diamans. Mais ſon ame paroiſſoit encore plus richement ornée par la pieté religieuſe & par la crainte de Dieu, qui reluiſoient

b. c.

dans

dans l'abaissement de ses yeux, dans la rougeur de son visage, dans la modestie de ses démarches, & dans un adoucissement extraordinaire de sa Majesté Imperiale. ' Estant entré, il passa au milieu des Prelats *a* jusqu'au haut de l'assemblée, où il demeura debout, jusqu'à ce que les Evesques l'eussent prié de s'asseoir, *b* après qu'il leur en eut demandé la permission. *c* Il s'assit sur un petit siege d'or, *d* qu'on luy avoit preparé au milieu. *e* Toute l'assemblée s'assit aussi-tost après luy *f* par son ordre.

c | n.p.222. 2.d | Soz.p. 433.c. *a* Euf.p. 488.d. *b* Thdrt.p. 541.c. *c* Euf.p. 488.d. *d* Thdrt.p. 540.c. *e* c | Euf.p. 488.d. *f* Soz.p. 433.c. *g* Euf.v. Conf.l.3.c. 11.p.489. a.

g En mesme-temps, dit Eusebe, l'Evesque qui estoit assis le premier du costé droit, se leva, & prononça un discours étudié, adressé à l'Empereur, & où il rendoit graces à Dieu pour les biens dont il avoit comblé ce Prince. [" Ce passage a donné sujet à bien des contestations, pour savoir qui estoit cet Evesque, qui par cette action mesme, & par le rang qu'il tenoit, paroist avoir esté le chef du Concile. Personne néanmoins ne dit que ce fust Osius : mais les uns l'entendent d'Eusebe mesme, les autres de S. Eustathe d'Antioche, ou de S. Alexandre d'Alexandrie. S'il faut necessairement juger en faveur de quelqu'un, le droit de saint Eustathe paroist mieux établi que celui des autres.]

NOTE 6.

' Quand cet Evesque, quel qu'il fust, eut achevé son discours, & se fut rassis, tout le monde demeura dans le silence, ayant les yeux arrestez sur la personne de l'Empereur. Ce Prince, après avoir regardé tous les Evesques avec un visage gay & des yeux favorables, & s'estant un peu recueilli en luy-mesme, leur " parla d'un ton de voix doux & moderé, ' sans se lever. *h* Il fit sa harangue en latin, quoiqu'il sceust le grec. Elle fut ensuite interpretée en grec par un autre, & donnée aux principaux Evesques du Concile. ' Elle ne contenoit, selon que la raporte Eusebe, que des témoignages de la joie qu'il avoit de se voir dans cette assemblée, des marques de douleur pour la division de l'Eglise, & une exhortation à la paix & à la concorde.

a. NOTE 7. Socr.p.21. a. *h* Euf.v. Conf.c.13. p.490.b.c. c.12.p.489. 490.

' Il ajoûta, selon Theodoret, que les ennemis de l'Eglise estant terrassez, & n'y ayant personne qui osast attaquer les Chrétiens, il estoit tout-à-fait fascheux de voir qu'ils se combatoient eux-mesmes, & se rendoient la raillerie de leurs ennemis, qui estoient ravis de les voir se défaire les uns les autres : Que ces querelles estoient encore plus honteuses dans des choses de religion, sur lesquelles ils avoient les instructions du Saint Esprit dans les Ecritures. „ Car les livres des „ Evangiles & des Apostres, leur dit-il, „ & les oracles des anciens Prophetes, „ enseignent manifestement ce qu'il faut „ croire touchant la divinité. C'est pour„ quoi il faut bannir toutes les contesta„ tions, & tirer des témoignages de ces „ livres, qui sont inspirez de Dieu, l'ex„ plication des points qui sont contestez. „ [Il n'y a pas grande apparence que ces paroles soient de la premiere harangue de Constantin, puisqu'on ne voit pas pourquoi Eusebe les auroit omises. Constantin peut les avoir dites dans la suite des disputes qui s'éleverent, ' & dans lesquelles il parla diverses fois, selon Eusebe.

Thdrt.p. 541.542. Euf.p.490. c.

[C'est ainsi que Constantin, agissant comme un bon fils à l'égard des Evesques, qu'il consideroit comme ses peres, les portoit à convenir tous dans la foy Apostolique.] ' Il leur permit ensuite de traiter avec soin & avec toute liberté les questions de la foy, ' n'ayant voulu se trouver au Concile que pour y estre comme l'un des Fidéles, ' en laissant aux Prelats la liberté entiere de juger, sans prevenir leurs esprits par aucune loy precedente. ' Car pour les requestes qu'on luy avoit presentées la veille contre divers Evesques, il n'en parla que pour exhorter les Prelats à demeurer unis ensemble, & à se pardonner mutuellement tous les mecontentemens qu'ils pouvoient avoir.

Socr.l.1.c. 8.p.21.b. c.9.p.30.c. Amb.ep. 13.t.5.p. 104.m. Socr.l.1.c. 8.p.21.a.

ARTICLE VIII.

Des disputes de S. Athanase & des autres contre Arius : Preuves des mauvais sentimens des Eusebiens.

' ON commença donc à traiter les questions qui troubloient le repos de l'Eglise. *a* Celle d'Arius [qui estoit la principale] fut aussi examinée la premiere, [avec d'autant plus de facilité,] ' qu'elle l'avoit déja esté avec beaucoup de soin. *b* Il ne laissa pas néanmoins d'y avoir encore diverses disputes, *c* dans lesquelles plusieurs, tant des Evesques que des Ecclesiastiques qui les accompagnoient, se firent connoistre & estimer de l'Empereur & de sa Cour, par l'esprit & la capacité qu'ils firent paroistre. [Ainsi il y a de l'apparence que ces disputes durerent quelque temps, & que les questions ne furent pas decidées dés le premier jour qui avoit esté marqué pour le faire.

Soz.l.1.c. 20.p.434. b. *a* Socr.l.1. c.9.p.27.d. Soz.l.1.c. 17.19.p. 431.a | 433. b. *b* c.20.p. 434.c. *c* c.17.p. 431.b.

Nous ne voyons point si toutes les séances qui se tinrent depuis que Constantin fut venu à Nicée, durant près de deux mois que le Concile dura ensuite, selon Attique, se tinrent toutes dans le Palais en presence de Constantin : car les auteurs ne nous éclaircissent point sur cela. Il est toûjours certain par les paroles des Peres,] ' & par celles de Constantin mesme, qu'il fut auditeur des blasphêmes d'Arius, ' & que son impieté fut examinée en sa presence. ' Il fut spectateur des disputes des Evesques. Il écouta les uns & les autres avec une extrême douceur, ayant beaucoup de patience & d'attention pour tout ce qu'ils luy disoient. Il appuyoit tantost un costé, tantost un autre, pour réunir insensiblement ceux qui paroissoient les plus échaufez à la dispute. Il se rendoit agréable & aimable à tout le monde par cet air affable dont il leur parloit. Il gagnoit les uns par ses raisons, il faisoit rougir les autres par la force de ses paroles, il relevoit par ses louanges ceux qui avoient bien dit, & il persuadoit la paix à tous. Enfin, il ne cessa point jusqu'à ce qu'il les eut fait convenir en une mesme foy & un mesme sentiment sur tous les points qui estoient en dispute. Voilà ce qu'Eusebe de Cesarée nous dit du procedé de Constantin dans le

Socr.l.1.c. 9.p.30.d. p.27.d. Euf.v. Conf.l.3. c.13.p.490. b.c.

le Concile. [Mais il est à craindre qu'il n'ait beaucoup ajoûté à la verité, puisque de la maniere dont il nous le depeint tant en cet endroit qu'en quelques autres, il sembleroit qu'il eust esté le maistre du Concile, & qu'il en eust violé la liberté,] ' comme les Heretiques Audiens l'ont voulu dire touchant la decision de la Pasque. (Epi.70.c.9. p.821.a.b.) 'Mais S. Ambroise nous assure qu'il laissa aux Prelats une liberté entiere de decider ce qu'ils vouloient. (Amb. ep. 13. t.5. p. 104.m.) 'Ils ne furent obligez par aucune necessité, dit S. Athanase, de condanner Arius, mais chacun embrassa la verité volontairement & librement. (Ath. in Ar. or. 1. p. 296.a.) [Que si l'autorité de Constantin y eut quelque force, ce ne fut, comme nous le dirons, que pour exemter les Eusebiens mesmes de la peine qu'ils meritoient.

S. Athanase éclata beaucoup en cette rencontre. Il parut comme la principale personne du Concile,] ' y ayant tenu l'un des premiers rangs, quoiqu'il ne fust pas encore Evesque, parce que le merite donnoit alors un degré d'honneur aussi-bien que les dignitez. (Naz. or. 21. p.381.a.b.) ' Il découvrit avec une vigilance merveilleuse toutes les fourberies & les artifices des Heretiques: (Ruf. l. 1. c. 14. p. 244.) ' Il resista genereusement à Eusebe, Theognis, & Maris, qui soûtenoient Arius: (Socr. l. 1. c. 8. p. 20. b.) ' Il entreprit de grands combats pour maintenir les dogmes Apostoliques, & fit paroistre un ardent amour pour la foy, au-dessus mesme de son âge; ce qui luy attira les louanges & les benedictions de tous les défenseurs de la verité. (Thdrt. l. 1. c. 25. p. 576. b.) ' Ainsi il ne tint pas à luy que dans cette assemblée où le S. Esprit avoit réüni l'élite de toute l'Eglise, il n'étouffast entierement l'Arianisme. (Naz. p. 381. a.)

' Mais si le courage avec lequel il combatit l'impieté d'Arius, fut une grande preuve de sa pieté, il fut en mesme-temps l'un des principaux sujets de la haine que les Ariens eurent toûjours depuis contre luy. (Ath. ap. 2. p. 725. d.) ' Car ces ennemis de la divinité du Fils de Dieu, ayant connu par experience avec quelle vigueur il en avoit entrepris la défense, [ils le regarderent comme leur ennemi capital,] sur-tout lorsqu'ils le virent élevé sur la chaire d'Alexandrie, considerant l'augmentation de son autorité, comme la ruine de leur puissance. (Thdrt. p. 576 b. c.) Nous avons parmi les ouvrages de ce Saint, une dispute entre luy & Arius: mais elle ne regarde pas le Concile de Nicée, [& mesme elle est visiblement supposée.]

' Marcel Evesque d'Ancyre combatit aussi très-fortement l'Heresie Arienne: (Ath. ap. 2. p. 742. d | 750. c.) ' ce qui obligea les Prestres de Rome qui estoient au Concile, de parler de luy au Pape comme d'un homme très-orthodoxe. (p. 750. c.)

' Cependant Eusebe de Nicomedie qui avoit entrepris la protection d'Arius, voyant que ses erreurs estoient confonduës en toutes manieres, témoignoit un empressement honteux pour le sauver. (Thdrt. l. 1. c. 19. p. 567. a.) Il envoyoit diverses personnes à Constantin pour interceder en sa faveur, & luy demander sa protection, dans la crainte qu'il avoit non-seulement de voir Arius condanné, mais d'estre déposé luy-mesme. [Il le meritoit & comme défenseur d'Arius, & comme sectateur de son Heresie.] ' Car pendant qu'on agitoit la decision que l'on devoit faire touchant la foy, on produisit, dit S. Eustathe, [1] une lettre d'Eusebe, qui estoit une manifeste conviction de ses blasphêmes. (c. 7. p. 543. a.) [C'estoit assez vraisemblablement la mesme lettre dont parle S. Ambroise,] ' où Eusebe de Nicomedie disoit que si l'on avouoit que Jesus-Christ estoit vray Fils de Dieu, & increé, c'estoit commencer à reconnoistre qu'il estoit consubstantiel au Pere. (Amb. fid. l. 3. c. 7. p. 159. g.) Cette lettre ayant esté luë en plein Concile, 'couvrit de confusion celui qui l'avoit écrite, & ne causa pas moins de douleur aux Saints qui en furent les auditeurs & qui voyoient la perte de ces miserables. (Thdrt. l. 1. c. 7. p. 543. b.) Car elle découvroit toute la cabale de ce parti. L'horreur qu'on en eut, fit qu'on la lacera devant tout le monde: [Mais de peur que l'indignation des Peres ne passast plus avant,] quelques personnes appaiserent le bruit à dessein, sous le specieux pretexte de la paix, & imposerent silence à tous ceux qui avoient accoûtumé de défendre si excellemment la verité.

[L'Heresie des Eusebiens ne parut pas seulement par cette lettre,] ' mais encore par les discours qu'ils tinrent dans le Concile, où ils se declarerent contre Dieu par des paroles tout-à-fait impies. (Ath. dec. Nic. p. 251. a.) Les Peres les prioient avec beaucoup d'humanité & de douceur, de défendre leurs sentimens s'ils avoient quelque bonne raison à alleguer. Mais dés qu'ils commençoient à ouvrir la bouche, ils se faisoient condanner de tout le monde, & se contredisoient eux-mesmes: de sorte que se voyant dans l'impuissance de soutenir leur Heresie, ils demeuroient sans parole, & confessoient par ce silence, la confusion où ils se trouvoient de s'estre engagez dans une si mauvaise cause.

ARTICLE IX.

Les Eusebiens presentent un Symbole qui est rejetté : Etablissement de la Consubstantialité & du Symbole de Nicée.

' Ce fut encore dans cette occasion, que le desir de combatre les dogmes Apostoliques pour défendre Arius, porta les Eusebiens à dresser une confession de leur foy, & à la presenter au Concile. (Thdrt. l. 1. c. 6. p. 541. b.) 'Eusebe de Cesarée la rapporte toute entiere dans une lettre qu'il en écrivit à son Eglise: Et il ajoûte qu'elle fut approuvée comme bonne, (c. 11. p. 553. b.) ' qu'elle leva tous les sujets de disputes; que Constantin declara tout le premier qu'elle estoit très-excellente, que c'estoit sa foy, & qu'il falloit que tout le monde la souscrivist, en y ajoûtant seulement le terme de Consubstantiel: & sous ce pretexte d'ajoûter ce mot, dit-il, on fit un autre Symbole. (p. 554. b.)

[Mais il est fort dangereux de s'en fier au raport d'Eusebe; & il est difficile de croire que le Concile ait esté satisfait d'une

1. ' Mr. Valois veut que ce soit la confession de foy raportée par Eusebe de Cesarée, dont on parle un peu après. (Thdrt. n. p. 10. 1. b. c.)

d'une confeſſion de foy, dans laquelle les Euſebiens au lieu d'avouer leurs erreurs, & y renoncer,] ' ſoûtenoient formellement qu'ils avoient toûjours eſté dans la veritable doctrine. [Cette confeſſion ne condannoit tout au plus que les blaſphêmes les plus groſſiers d'Arius, ſans toucher aux autres :] ' Que ſi elle portoit meſme formellement que JESUS-CHRIST avoit eſté " fait avant tous les ſiecles, comme nous l'y liſons aujourd'hui, [le Concile n'avoit garde de ſouffrir qu'on l'employaſt pour exprimer la generation éternelle du Fils de Dieu.]

p.553.c. d. γεγενημένον.

' Auſſi Theodoret, [ſans s'arreſter aux louanges qu'Euſebe ſe donne à luy-meſme,] nous aſſure qu'auſſi-toſt qu'elle fut luë, elle fut déchirée en pieces, tout le monde la traitant de foy fauſſe & adultere, & accuſant ſes auteurs d'eſtre des traiſtres à la verité. [Il ſemble auſſi qu'on doive raporter à ceci ce que dit S. Athanaſe,] ' que le Concile rejetta abſolument les termes que les Euſebiens avoient inventez.

c.6.p.542. c. Ath.dec. Nic.p.251. b.

[Peut-eſtre que quelques-uns voudront décharger la confeſſion de foy qu'Euſebe de Ceſarée vante tant, de la honte d'avoir eſté rejettée & lacerée par le Concile. Mais pour cela, il faudroit prétendre qu'il en a preſenté une pour luy ſeul, ou que les Euſebiens en ont préſenté deux differentes. Perſonne ne dit ni l'un ni l'autre, & le premier n'a pas meſme d'apparence.]

' Euſebe n'eſt pas plus ſincere, lorſque par une malignité affectée, il veut faire croire que Conſtantin fut l'auteur du terme de Conſubſtantiel & du Symbole du Concile. [S. Athanaſe nous apprend que cela ſe paſſa tout autrement, & d'une maniere qui fait voir admirablement l'eſprit fourbe & hypocrite des Euſebiens. Voici ce que nous en trouvons, tant dans ce Saint que dans les autres auteurs.]

Socr.n.p.6. 1.2.

' Les Peres " ayant rejetté abſolument les paroles inventées par les Euſebiens, ſongerent à propoſer contre eux la foy toute pure de l'Egliſe. ' Ils ne precipiterent pas en cela leurs ſentimens ; *a* mais ils rechercherent avec beaucoup de ſoin & de maturité, ce que l'on devoit croire & ordonner contre cette nouvelle impieté. ' On dit tout ce qui ſe pouvoit dire, & on fit tout l'examen poſſible pour oſter toutes les ambiguitez & les équivoques, & ne laiſſer plus aucun pretexte [de trouble & de diviſion.]

Ath.p.251. b. συνελόντες. Soz.l.1.c. 19 p.433. b *a* Ruf.l.1. c.5.p.237. Socr.l.1.c. 9.p.30.c.

'Le Concile voulant établir la foy Catholique, en diſant que le Fils eſtoit de Dieu, les Euſebiens ſe diſoient l'un à l'autre : „ Accordons-le, puiſque cela nous „ eſt commun avec le Fils ; „ ſurquoi ils apportoient divers paſſages de l'Ecriture : De ſorte que le Concile, pour oſter cette équivoque, fut obligé d'exprimer la meſme choſe en des termes plus clairs, & de dire que le Fils eſtoit de la ſubſtance de Dieu. ' Le Concile crut enſuite qu'il eſtoit neceſſaire d'établir diverſes prerogatives du Fils ; ' & demanda au petit nombre des Euſebiens, s'ils confeſſoient toutes ces choſes. ' Ils n'oſerent s'y oppoſer, par la honte qu'ils avoient d'avoir eſté ſi fortement convaincus & refutez dans les diſputes precedentes. Mais on s'apperceut qu'ils ſe parloient tout bas, ' & ſe faiſoient ſigne des yeux les uns aux autres, pour dire qu'ils y pouvoient conſentir, & qu'il n'y avoit rien en tout cela qui ne puſt convenir aux hommes.

Ath. dec. Nic.p.267. 268 | ad Afr.p.935. 936. dec.N.p. 268.b.c. ad Afr.p. 936.c. dec.N.p. 268.c. ad Afr.p. 936.c.d.

' Le Concile voyant donc quelle eſtoit leur hypocriſie, ramaſſa toutes les expreſſions de l'Ecriture à l'égard du Fils, & les renferma toutes ſous le mot de *Conſubſtantiel*, c'eſt-à-dire qui a la meſme ſubſtance ; ' & tous les Eveſques aprés en avoir long-temps deliberé, s'arreſterent à ce terme. ' C'eſt ainſi qu'aprés avoir bien examiné toute la doctrine de l'Evangile & des Apoſtres, ' les Prelats, fondez ſur les divines Ecritures, établirent avec beaucoup de circonſpection la regle parfaite de la foy Catholique. ' Ils eurent encore une raiſon plus particuliere d'uſer de ce terme. Car le Concile ayant vu par la lettre d'Euſebe de Nicomedie, dont nous avons parlé, que les Ariens conſideroient la Conſubſtantialité comme entierement oppoſée à leur Hereſie, il ſe voulut ſervir contre eux de l'épée qu'ils avoient tirée eux-meſmes.

dec.N.p. 268.269 | ad Af.p. 936.937. Ruf.l.1.c. 5.p.237. Hil.fr.1.p. 30. Pheb. p. 171.b. Amb.fid.l. 3.c.7.p. 159.g.

[Il ſemble qu'Oſius ait eſté commis pour dreſſer le Symbole,] 'puiſque ſaint Athanaſe met cette plainte en la bouche des Ariens, que c'eſtoit luy qui avoit expoſé la foy à Nicée, & qui declaroit par-tout les Ariens Heretiques. ' Mais S. Athanaſe meſme en fut un des principaux auteurs, ſelon S. Hilaire. ' S. Baſile dit que le bien-heureux Hermogene écrivit dans le Concile, & prononça le Symbole de la foy. *a* Cet Hermogene fut depuis Eveſque de Ceſarée en Cappadoce : [& peut-eſtre qu'eſtant alors Diacre, il fut choiſi pour écrire le Symbole, & le reciter dans le Concile.] *b* S. Baſile qualifie ce Symbole, le grand & invincible Symbole. *c* S. Athanaſe dit qu'il eſt ſeul capable de ruiner toutes ſortes d'impietez. *d* Un grand Concile de Rome ſous Damaſe, l'appelle une muraille oppoſée à tous les efforts du diable : *e* & un autre Concile dit que c'eſt comme un rocher, contre lequel toutes les vagues de l'Hereſie ſe briſent & ſe reduiſent en écume. 'S. Hilaire dit que le mot de Conſubſtantiel eſt le plus grand, & meſme l'unique moyen de mettre noſtre Religion en aſſurance.

Ath.ſol.p. 837.d. Hil.fr.1.p. 35. Baſ.ep.319. p.312.a | ep. 81.p.154.d. *a* ep.74.p. 125.a | ep. 319.p.312. a. *b* ep.319.p. 312.a. *c* Ath.ad Epict.p. 582.a. *d* Thdrt.l. 2.c.17.p. 618.a | Chry. t.5.or.55.p. 612.b. *e* Conc.t.4. p.913.d.e. Hil.in Conſ.l.1.p. 115.1.e.

'Le Symbole finit par la condannation des dogmes & des expreſſions d'Arius ; de quoy on peut voir la raiſon dans ſaint Ambroiſe. ' On ne voulut point examiner dans le Concile, la difficulté touchant le mot d'Hypoſtaſe, comme une choſe qui n'en valoit pas la peine. ' On ne mit auſſi qu'un mot dans le Symbole touchant le Saint Eſprit ; parce qu'il n'y avoit point encore alors de diſpute ni d'Hereſie ſur ce point : 'mais le peu qu'il y en a, ſuffit pour établir ſa divinité contre tous ceux qui l'ont combatuë. 'Dans le Concile de Calcedoine, & dans Gelaſe de Cyzic, le Symbole eſt daté en pluſieurs manieres, [qui reviennent au 19 de Juin 325.] 'D'autres mettent la meſme date aux Canons dont nous parlerons dans la ſuite : [& c'eſtoit, comme nous croyons,

Amb. de fide, l.1.c. 8.p.126.d. Socr.l.3.c. 7.p.175.c. Baſ.ep.78. p.138.d | Hier.ep. 65.c.2. Ath.ad Afr.p.941. c. Conc.t.4.p. 339.d | Gel. C.l.2.c.27. p.161. Socr.n.p. 10.1.b.

croyons, celle du commencement du Concile, & de sa premiere session.] 'Car pour le Symbole, il est indubitable qu'il n'estoit point daté du-tout : [& quand le Concile auroit commencé dés le 14 de Juin, comme il peut y avoir quelque fondement de le dire, il seroit encore fort difficile de croire que ni le Symbole, ni les Canons, eussent esté faits dés le 19 de Juin.]

Ath. de syn. p. 873. a.

ARTICLE X.

Les Eusebiens s'opposent à la Consubstantialité, & cedent enfin à la crainte de l'exil.

'TOus les Evesques embrasserent avec une union merveilleuse de cœurs & de bouches le terme de Consubstantiel, & en firent un decret solennel d'un consentement unanime. 'On dit qu'il y en eut seulement 17 qui aimerent mieux suivre le sentiment d'Arius. *a* Ils firent de grandes railleries du mot de Consubstantiel, & dirent qu'ils ne pouvoient pas signer la confession de la foy, à cause des mauvais sens qu'ils trouvoient dans ce terme; & en mesme-temps ils refuserent de souscrire la condannation d'Arius, [que le Concile avoit déja resoluë. S'il y avoit moyen de soûtenir la requeste attribuée par Socrate à Eusebe & à Theognis, on pourroit raporter à ceci ce qu'on leur fait dire dans cette requeste;] 'Qu'ils avoient examiné avec soin le terme de Consubstantiel, & qu'ils avoient dit sur ce sujet tout ce que leur esprit leur avoit fourni, non, disent-ils, pour défendre l'Heresie, mais pour procurer la sureté des Eglises. 'Il se fit diverses demandes & diverses repliques pour examiner [ces sens qu'ils donnoient au] mot de Consubstantiel. [Mais le Concile leur osta ce faux pretexte,] en rejettant les mauvais sens qu'ils pretendoient y trouver, & declarant qu'il ne marquoit autre chose sinon que le Fils de Dieu n'avoit aucune ressemblance avec les créatures, mais qu'il ne ressembloit en toutes manieres qu'au seul Pere qui l'avoit engendré; & qu'il n'estoit point d'aucune autre hypostase ou substance, mais seulement de celle du Pere.

Ruf. l. 1. c. 5. p. 237. | p. 237|Soz. l. 1. c. 20. p. 434. c. | *a* Socr. l. 1. c. 8. p. 23 a. b. | c. 14 p. 43. d. | Thdrt. l. 1. c. 11. p. 555.

'Le mot de Consubstantiel n'estoit pas expressément de l'Ecriture, & c'est ce qui donna depuis pretexte aux Ariens de le rejetter. 'Mais Eusebe de Cesarée mesme qui s'y opposa d'abord, *b* & qui est appellé dans le VII. Concile œcumenique, le chef de ceux qui s'estoient élevez contre le saint Concile de Nicée, 'a esté obligé d'avouer que quelques-uns des plus éloquens & des plus illustres des anciens Evesques & des auteurs Ecclesiastiques, s'estoient servis de ce terme. 'C'estoient entre autres les deux SS. Denys de Rome & d'Alexandrie. [Les Ariens objectoient encore que le mot de Consubstantiel avoit esté rejetté par le Concile d'Antioche contre Paul de Samosates. Nous en avons parlé sur l'histoire de cet Heresiarque.]

Ath. ad Afr. p. 937. a. | b. c | Thdrt. p. 555. 556 | *b* Conc. B. t. 5. p. 784. a. b. | Ath. ad Afr. p. 937. c | Thdrt. p. 555. 556. | Ath p. 937. b.

'Eusebe de Cesarée pretend que l'explication que le Concile avoit faite de la Consubstantialité, & l'amour de la paix, le firent signer, 'sans avoir changé de sentiment; [ce qui paroist très-veritable pour ce dernier point.] 'Car après avoir signé, il écrivit à son Eglise une grande lettre, 'que S. Athanase avoit mise à la fin d'un de ses traitez, 'quoiqu'elle ne s'y trouve plus aujourd'hui; mais Theodoret & Socrate nous l'ont conservée. *a* Il écrit cette lettre pour apprendre à son peuple les motifs de sa signature. *b* Il y raporte le Symbole que les Eusebiens avoient proposé d'abord, *c* & puis celui que le Concile avoit fait, *d* avec l'explication du terme de Consubstantiel; dans laquelle, quoiqu'il paroisse Catholique, il y a néanmoins diverses choses qui ne peuvent estre propres qu'à des Ariens, 'sur-tout ce qu'il dit que le Concile rejettoit le mot de *fait* touchant JESUS-CHRIST, parce qu'il luy estoit commun avec les *autres* créatures. Son déguisement est encore plus visible dans l'anatheme des propositions les plus impies d'Arius, 'qu'il ne rejette que parce qu'elles n'estoient pas de l'Ecriture. 'Que si l'explication de l'éternité du Fils, qui est dans Theodoret, [& non dans Socrate, est veritablement de luy, comme il n'y a pas lieu d'en doûter,] 'puisque S. Athanase la cite bien clairement, [on ne peut pas l'excuser en aucune maniere de l'Heresie d'Arius.] 'Aussi Photius dit [fort bien] qu'il ne travaille pas dans cette lettre à regler ses sentimens sur ceux du Concile, mais à rendre ceux du Concile conformes aux siens.

Thdrt. p. 555. b. | p. 556. c. d. | Ath. dec. Nic. p. 251. c. | d. | Thdrt. l. 1. c. 11. p. 554. & c| Socr. l. 1. c. 8. p. 23 27. | *a* Thdrt p. 553. a. b. | *b* p. 553. 554. | *c* p. 554. 555. | *d* p. 555. | p. 555. c. | p. 556. a b. | b. c. | Ath. dec. Nic. p 251. d| de syn p. 882. d | Euf. prol. p. 41.

[Puisqu'il paroist donc par ses propres paroles, qu'il ne changea point d'opinion en signant, il y a bien de l'apparence qu'il ne le fit qu'avec les autres Eusebiens, & par le mesme principe qu'eux, c'est-à-dire par la crainte de l'exil.] 'Car la définition du Concile ayant esté portée à Constantin; *e* ce Prince reconnoissant que ce consentement unanime de tant de Prelats estoit un ouvrage du ciel, 'il la receut avec respect, '& declara qu'il banniroit tous ceux qui y resisteroient. *f* Socrate dit mesme qu'il avoit donné un ordre formel pour bannir Eusebe de Nicomedie, & Theognis. [Mais si l'ordre en fut donné dés ce temps-là, il est certain qu'il ne fut executé qu'après le Concile, & pour de nouvelles fautes.

Ruf. l. 1. c. 5. p. 238. | *e* Soz. l. 1. c. 20. p. 434. d. | Ruf. p. 238. | p. 238|Soz. p. 434. d. | *f* Socr. l. 1. c. 8. p. 23. c.

Le Concile d'Ephese nous apprend, que l'opposition des Eusebiens à la Consubstantialité, alla jusqu'au schisme.] 'Car se plaignant à l'Empereur Theodose II, de ce que Jean d'Antioche avoit tenu son Concile à part avec les Orientaux, il dit que c'est ce qui estoit arrivé dans le grand & sacré Concile des 318 Peres de Nicée, où quelques-uns s'estoient separez de cette sainte assemblée, de peur d'y souffrir la juste punition de leurs fautes : Que le grand Constantin n'eut garde de regarder comme un Concile cette bande separée des autres, & qu'il ordonna mesme qu'on les punist pour avoir refusé de s'unir avec tant de saints Prelats, qu'ils n'auroient pas abandonnez s'ils ne se fussent reconnus coupables.

Conc. B. t. 2. p. 349 c. d.

Thdrt. l. 1. c. 7. p. 543. b.

'Ce fut donc la crainte de l'exil, & la honte d'avoir une si illustre assemblée pour témoin de leur ignominie, qui obligerent les Ariens à se haster de renoncer aux dogmes condannez, "à les anathematizer, '& à souscrire la foy de la Consubstantialité, *a* après tous les autres Evesques, *b* ayant esté portez par Eusebe de Nicomedie, à confesser de bouche la foy de l'Eglise sans l'avoir dans le cœur, comme l'évenement le fit paroistre. 'Philostorge ne desavouë point cette signature hypocrite des Eusebiens, & dit nettement qu'à la persuasion de Constantine, [ou plutost Constancie,] sœur de l'Empereur, ils cachoient l'opinion que JESUS-CHRIST est seulement semblable en substance à son Pere, sous la verité qui nous enseigne qu'il a la mesme nature que luy, 'soit que cela fust seulement dans leur esprit, soit qu'ils écrivissent en effet l'un pour l'autre, comme il le dit assez clairement, au raport de Nicetas, ["les termes qui marquent ces deux opinions n'estant differens que d'une seule lettre dans la langue grecque. Mais quelque autorité que Philostorge puisse avoir quand il avouë la fourberie & la honte des chefs de sa secte, il y a bien de l'apparence qu'il a inventé ce fait, dans le dessein d'empescher qu'on ne les accusast d'avoir trahi laschement leur conscience, & d'avoir ensuite continué de combattre une doctrine qu'ils avoient approuvée par leur signature. Car quelque peu de difference qu'il y eust entre leur signature & celle des autres, il est comme impossible qu'elle n'eust pas esté remarquée par ceux qui examinoient sans doute avec soin tout ce que faisoient ces Prelats suspects.

Margin: c| Ath. dec. N. p. 251. b. — *a* Ath. p. 251. b — *b* Ruf. l. 1. c. 5. p. 238. — NOTE 8. — Philg. l. 1. c. 9. p. 7. — app. p. 177. — ὁμοιούσιον & ὁμοούσιον.

La maniere dont les Eusebiens avoient défendu les impietez visibles d'Arius, & les preuves qu'on avoit euës qu'Eusebe de Nicomedie n'estoit pas moins impie que luy, estoient des raisons suffisantes pour le faire déposer, & bannir mesme comme Heresiarque, quelque repentir qu'il pust témoigner de sa faute. Et il n'estoit pas mesme difficile de juger d'abord que son repentir apparent estoit plus un effet de sa crainte que du changement de son cœur.] 'Aussi les reproches de sa conscience luy faisant encore apprehender la déposition, il employa divers intercesseurs auprès de Constantin, comme nous l'avons déja remarqué, pour obtenir sa protection: & ce Prince se plaint luy-mesme de s'estre laissé honteusement surprendre à ses artifices, & d'avoir fait réüssir toutes choses, comme ce fourbe le souhaitoit.

Margin: Thdrt. l. 1. c. 19. p. 567. a. b| c. 7. p. 543 c.

ARTICLE XI.

Arius anathematizé & banni avec ses sectateurs.

[NOus avons marqué ci-dessus en passant, la condannation d'Arius par le Concile. Voici ce que nous en trouvons dans l'histoire. Arius ayant comparu devant les Evesques, comme nous avons dit, & les ayant tous fait fremir d'horreur par l'aveu de ses blasphêmes, il falut proceder à sa condannation. On peut juger quelle elle fut par le silence du Concile,] 'qui en écrivant à l'Eglise d'Alexandrie, declare qu'il n'ose dire quelle a esté la fin de ce miserable, de peur qu'il ne semble insulter à un homme qui a receu la juste punition de son crime. 'S. Athanase nous dit en termes exprès, qu'il fut anathematizé. *a* Les historiens Ecclesiastiques le confirment: ["& toute la suite de l'histoire suppose qu'il se rendit absolument indigne de la misericorde de l'Eglise, & qu'il demeura dans son anathême.]

Margin: Socr. l. 1. c. 9. p. 28. a b. — Ath. ap. 2. p. 778. a. & alibi. — *a* Thdrt. l. 1. c. 6. p. 542. e| Socr. l. 1. c. 8. p. 23. b. c. — NOTE 9.

'Il fut non-seulement anathematizé, mais encore banni par ordre de Constantin, *b* & relegué avec les Prestres de son parti dans l'Illyrie, *c* d'où il ne fut rappellé que long-temps depuis, après la mort de Constancie, [c'est-à-dire vers l'an 330.

Margin: Socr. p. 23. c| Ruf. l. 1. c. 5. p. 238. — *b* Philg. app. p. 177. — *c* Ruf. l. 1. c. 11. p. 242.

Le Concile, outre sa personne, condanna aussi ses écrits, c'est-à-dire ses chansons, & "sur-tout sa Thalie également impie, superbe, & infame.] 'Il paroist que cet ouvrage fut lu devant le Concile; & tous les Peres se boucherent les oreilles, lorsqu'ils en entendirent les blasphêmes, 'Aussi ils ne manquerent pas de le condanner.

Margin: V. les Ariens §. 7. — Ath. in Ar. or. 1. p. 295. d| or. 2. p. 312. c. d. — Socr. l. 1. c. 9. 30 a| Soz. l. 1. c. 21. p. 435. c. d.

d Constantin joignit aussi son autorité à celle de l'Eglise, pour abolir cet écrit, & tous les autres qu'Arius pouvoit avoir faits. *e* Car Socrate nous a conservé un édit de ce Prince, cité depuis par Theodose le jeune, 'où écrivant aux Evesques, & à tout le peuple [Chrétien,] il ordonne qu'on brûlera tous les écrits d'Arius qui se trouveront; & que ceux qui seront convaincus de les avoir cachez, seront punis de mort. 'Il ordonne encore par le mesme édit, que les Ariens seront appellez Porphyriens, comme imitateurs & complices du malheureux Philosophe Porphyre, 'tant dans son animosité contre l'Eglise, que dans le dessein qu'ils avoient tous de rétablir l'idolatrie; Porphyre par la destruction du culte de JESUS-CHRIST; & les Ariens en voulant que ce mesme JESUS-CHRIST, que l'Eglise a toûjours adoré, ne fust pas Dieu, mais une simple créature.

Margin: *d* Soz. p. 435. 436. — *e* Bar. 325. §. 83. — Socr. l. 1. c. 9. p. 32. a b. — a b| Ath. sol. p. 844. g| Conc. B. t. 2. p. 656. b. — Bar. 325. §. 85. 86.

[Voilà *tout ce que nous trouvons s'estre passé dans le Concile à l'égard d'Arius. Il faut encore ajoûter un mot sur ses sectateurs.] 'L'anatheme qu'on avoit prononcé contre luy s'étendoit aussi sur tous les partisans de son erreur. 'Et il est assez visible par la lettre du Concile de Jerusalem à l'Eglise d'Egypte, par celle du Pape Jule aux Eusebiens, & par divers autres passages, que tous ceux qui avoient esté excommuniez avec Arius par S. Alexandre, [& qui sont proprement les Ariens,] furent encore anathematizez par le Concile de Nicée. 'Nous le trouvons nommément de Piste, *f* & d'Euzoïus Diacre depuis Evesque d'Antioche.

Margin: Socr. l. 1. c. 8. p. 23. b. — Ath. de syn. p. 890. 891| ap. 2. p 742. 743| in Ar. or. 1. p. 301. c. — ap. 2. p. 743. c. — *f* Thdrt. l. 4. c. 19. p. 689. a.

'Le Concile nous apprend luy-mesme que "Second & Theonas Evesques de Libye, eurent le mesme sort que leur chef. 'Theodoret le confirme, & dit que n'ayant point voulu se soûmettre à la

Margin: Socr. l. 1. c. 9. p. 28. b. — NOTE 10. — Thdrt. l. 1. c. 6. p. 542. c| c. 7. p. 545 c d.

la definition du Concile, ils furent condannez & déposez par un consentement universel, comme ayant preferé les blasphêmes d'Arius à la doctrine de l'Evangile. ' Philostorge dit aussi qu'il n'y eut qu'eux deux qui refuserent toûjours de signer le Symbole du Concile; ' & il dit qu'ils furent releguez en Illyrie avec Arius. ' Le Pape Jule rejette aussi les ordinations de Second, parce qu'il avoit esté rejetté comme Arien par le Concile de Nicée. (Philg.l.1.c.9.p.7. app.p.177. Ath. ap.2. p.743.b.c.)

'Rufin dit qu'il y eut six Evesques qui aimerent mieux aller en exil, que de souscrire le Symbole. [Mais puisque le Concile ne parle du-tout que de Second & de Theonas; & que Theodoret & Philostorge assurent que, hors ces deux, tous les autres signerent, il y a peu d'apparence de s'arrester à cet endroit de Rufin.] (Ruf.l.1.c.5.p.238.)

' Le Concile ne condanna pas seulement les Heresies d'Arius: il anathematiza aussi toutes celles qui avoient esté jusques alors. Et S. Athanase en parle comme d'une chose qui doit estre observée dans tous les Conciles qui veulent condanner quelque nouvelle Heresie. ' Il est remarqué particulierement qu'on y confirma " la definition du Concile d'Antioche contre Paul de Samosates. (Ath. de syn.p.873.b. Conc.B. t.2.p.219.d. Note 11.)

ARTICLE XII.

Decret du Concile pour la reception des Meleciens.

' Après avoir étoufé l'Heresie d'Arius, il falloit encore pour le repos de l'Eglise en general, & particulierement de celle d'Egypte, mettre ordre à la temerité de Melece, & regler ce qu'il y avoit à faire touchant ceux qu'il avoit ordonnez [dans diverses Eglises d'Egypte pour y former ou y entretenir le schisme contre les Evesques Catholiques qui les gouvernoient.] Melece ne meritoit aucun pardon, selon la rigueur de la justice: Néanmoins le Concile jugea à propos de le traiter avec plus de douceur, ' & de le recevoir dans l'Eglise avec ses partisans. S. Athanase [1] parle assez froidement de cette indulgence du Concile envers les Meleciens. Il ajoûte qu'il n'est pas necessaire de raporter la raison pour laquelle on les receut, ' & dans la suite il dit qu'il eust esté à souhaiter qu'on n'eust jamais receu Melece. [Cela donne lieu de soupçonner quelque chose en cette reception; & peut-estre que l'amour violent que Constantin avoit pour la paix, obligea les Peres de traiter les Meleciens trop favorablement. (Thdrt.l.1.c.8.p.547.a. Ath.ap.2.p.777.d. p.788.d.)

En effet, la suite fit bien connoistre que cette reconciliation n'estoit qu'une feinte de la part des Meleciens.] 'Ils exciterent de nouveaux troubles contre l'Eglise; ' & Theodoret nous apprend que de son temps, [c'est-à-dire plus de six-vingts ans après,] les restes de cette maladie se trouvoient encore dans quelques compagnies de Moines. (p.777.d. Thdrt.l.1.c.8.p.548.c.)

1. ὁπωσδήποτε ἐδέχθησαν, ils furent receus tellement quellement, bien ou mal.

[Par quelque raison que le Concile ait agi,] ' il conserva à Melece le nom & la qualité d'Evesque dans la ville [de Lyque ou Lycople,] mais sans aucun exercice, & sans pouvoir de nommer ni d'ordonner personne, soit à la ville, soit à la campagne; ' & on le resserra de la sorte, de peur que par son esprit turbulent & precipité, il ne brouillast encore l'Eglise, comme il avoit déja fait. [Le Concile luy ayant interdit toutes sortes de fonctions, il y a bien de l'apparence qu'il mit un autre Evesque en sa place, si cela n'avoit déja esté fait lorsque S. Pierre le condanna. C'est peut-estre en ce sens que] ' Theodoret dit que le Concile le " déposa. [Mais Socrate est ridicule] *a* de dire que le schisme continua, parce que Melece avoit esté privé de ses fonctions. (p.547.b.d. d. ἀπεκήρυξε. c.25.p.576.c. a Socr.l.1.c.9 p.30.a.)

' Ceux qu'il avoit élevez aux dignitez Ecclesiastiques, furent traitez encore plus doucement; & l'on ordonna qu'après " avoir esté confirmez * par des ceremonies plus saintes, ils seroient admis à la communion, mais sous cette condition que conservant l'honneur & la fonction de leurs ordres, " ils n'auroient rang qu'après ceux qui avoient esté ordonnez jusques alors [dans l'Eglise Catholique,] & qui estoient sous S. Alexandre [& dans sa communion;] en sorte que ceux-ci qui estoient demeurez fermes dans l'unité de l'Eglise, choisiroient & ordonneroient ceux qui seroient dignes des charges de l'Eglise, & feroient toutes les autres fonctions Ecclesiastiques; & que ceux qui auroient esté dans le schisme n'auroient aucun pouvoir d'ordonner ni de presenter personne à la clericature, ni enfin de faire aucune fonction qu'avec la permission des Evesques Catholiques qui estoient [alors] de la jurisdiction de S. Alexandre: ' Que quand un [Evesque] Catholique viendroit à mourir, on pourroit mettre en sa place quelqu'un de ceux qu'on venoit de recevoir, [c'est-à-dire des Meleciens,] si toutefois on l'en jugeoit digne, si le peuple le choisissoit, & si l'Evesque Catholique d'Alexandrie approuvoit cette élection & la confirmoit. (Thdrt.p.547.b.c. Note 12. * χειροτονίᾳ. Note 13. d.l.Eus.n.p.135.1.d.)

[Voilà ce que le Concile ordonna touchant les Meleciens. S. Alexandre y ajoûta encore une précaution necessaire.] ' Car comme il craignoit que Melece, abusant de l'indulgence de l'Eglise pour faire tout ce qui luy plairoit, ne vendist de nouveaux titres, & ne troublast l'Eglise par ses mensonges en luy presentant tous les jours de nouveaux Ecclesiastiques de son parti, il luy demanda une liste des Evesques qu'il disoit avoir en Egypte, & des Prestres & des Diacres qu'il avoit tant à Alexandrie que dans le Diocese. ' Saint Athanase raporte cette liste, où il y a au moins 29 Evesques, & huit Prestres ou Diacres. Melece presenta mesme toutes ces personnes à S. Alexandre; [ce qui ne se fit sans doute qu'en Egypte après le retour du Saint, quoique Melece en ait pu donner le billet dés Nicée, s'il y estoit,] ' comme le dit Philostorge, [& comme il y a bien de l'apparence.] (Ath.ap.2.p.788.d. p.789.a.c. Philg. app. p.177.)

' De ces 29 Evesques, les deux premiers sont Agathammon, ordonné, dit Melece, pour le pays & le territoire d'A- (Ath.p.789.b.c.)

lexandrie,

lexandrie ; & Jean de Memphis, à qui l'Empereur a commandé de demeurer avec l'Archevesque. [Le premier fait voir que l'insolence des schismatiques s'estoit portée jusqu'à ordonner un nouvel Evesque à Alexandrie. Pour le second, je ne voy personne qui l'explique. Le seul sens qui peut venir en l'esprit, c'est que Constantin informé peut-estre par S. Alexandre de l'esprit turbulent de ce Jean, avoit ordonné qu'il demeureroit à Lyque avec Melece. Mais il faut en ce cas que Melece se qualifie luy-mesme Archevesque ; ce qui est assez étrange. Si c'est néanmoins le sens de cet endroit, il y a toute apparence que c'est ce mesme Jean le Melecien surnommé Arcaph, si celebre dans l'histoire de S. Athanase ;] ' & que Melece en mourant établit au lieu de luy, selon Sozomene, ' [pour estre le chef des Meleciens.

Soz. l. 2. c. 21 p. 471. c.

On ne peut douter, selon ce que nous avons raporté de S. Athanase, que Melece n'ait accepté les conditions que le Concile luy avoit offertes. Sozomene le confirme,] ' en disant que quand S. Alexandre fut de retour en Egypte, Melece luy remit toutes les Eglises qu'il avoit occupées, & se retira à Lyque. Mais il brouilla l'Eglise tout de nouveau, lorsqu'à sa mort, qui arriva peu de temps après, il s'établit, comme nous avons dit, un successeur contre l'ordre du Concile.

c. d.

ARTICLE XIII.

Le Concile ordonne de celebrer Pasque en un mesme jour : Du nombre d'or, & de quelques autres reglemens sur cette feste.

' Le Concile de Nicée estoit assemblé, comme nous l'avons remarqué d'abord, principalement pour deux choses ; pour l'Heresie d'Arius, & pour la question de la Pasque. [Nous avons vu ce qui se fit touchant la premiere.] ' Le sujet de la seconde, estoit que quelques provinces de l'Orient celebroient la feste de Pasque avec les Juifs, contre la pratique universelle de toutes les autres Eglises de l'Occident, du Midi, du Septentrion, & de quelques-unes de l'Orient mesme. ' Ces provinces qui suivoient les Juifs, estoient la Syrie, la Mesopotamie, & la Cilicie, selon S. Athanase. ' Néanmoins Constantin met la Cilicie entre celles qui suivoient l'Occident : ' Cette diversité causoit beaucoup de confusion dans l'Eglise, les uns jeûnant & demeurant dans l'affliction de la penitence, en mesme-temps que les autres estoient dans le repos & dans la joie de la resurrection du Sauveur. ' On faisoit mesme quelquefois la feste de Pasque * en trois temps differens dans une mesme année. Et cette confusion exposoit tous les ans l'Eglise à la raillerie de ses ennemis.

Ath. de syn. p. 872. c d | ad Af. p. 933. b. — Eus. v. Const. l. 3. c. 19. p. 493. 494. — Ath ut sup. — Eus. p. 494. a. — c. 18. p. 493. b. c. — Epi. 70. c. 9. p. 821. c. — * &c.

' Le Concile ordonna donc que toutes les Eglises feroient cette solennité en un mesme jour, *a* après l'équinoxe, selon que le 14 de la lune arriveroit, *b* suivant l'ancien ordre qu'on avoit toûjours gardé depuis le jour de la Passion de nostre Seigneur ; sans s'arrester au calcul des Juifs, ' selon lequel il arrivoit qu'on faisoit quelquefois deux Pasques en une mesme année, en la commençant à l'équinoxe ; & quelquefois qu'on ne la faisoit point du tout : ce que des Chrétiens ne devoient jamais souffrir. ' La definition du Concile sur ce point, commençoit par ces termes, " *Nous avons resolu* ; parce que c'estoit une nouvelle ordonnance que le Concile vouloit que tout le monde observast : au lieu que la definition touchant la foy, n'estant qu'un témoignage de la croyance que l'Eglise avoit toûjours euë, on y avoit mis ces mots, *Voici quelle est la foy de l'Eglise Catholique : Nous croyons en un seul Dieu* ; & le reste du Symbole.

Eus. p. 492. b | c. 19. p. 494. a. b. *a* Epi. 70. c. 11. p. 814. b. *b* Eus. p. 492. c. — p. 493. a | Epi. c. 11. p. 814. a. — Ath. de syn. p. 873. a. — " ἔδοξε.

' Ce decret fut fait, & signé ensuite par un consentement unanime. *a* Ainsi toute l'Eglise se trouva dans l'union & dans la paix sur ce point, aussi-bien que sur celui de la foy ; *b* & elle tira du Concile ces deux avantages signalez, la condannation de l'Heresie d'Arius, & l'extinction de cette dispute sur la Pasque aussi fascheuse qu'ancienne. ' Car qu'y a-t-il, dit un Saint, de plus utile & de plus agréable que de voir en mesme-tems tous les Chrétiens du monde, depuis une extrêmité de la terre jusqu'à l'autre, " se reconcilier avec Dieu & entre eux-mesmes, s'unir ensemble pour veiller, pour * chanter, pour prier, pour jeûner, pour n'user que de viandes seches, pour vivre dans la continence, pour offrir à Dieu le mesme sacrifice, enfin pour toutes les autres choses par lesquelles nous taschons de nous rendre agréables à Dieu dans la solennité auguste de ces saints jours.

Eus. v. Const. c. 14. p. 490. d. *a* Thdrt. l. 1. c. 8. p. 548 | Ath. ad Afr. p. 933. b. *b* Epi. p. 821. b. c. — c. 14. p. 816. 817. — " ἀπαλλάττειν λαὸν Θεῷ. * συμφωνεῖν.

[Il ne faut pas douter que les Evesques de Syrie & de Mesopotamie, qui estoient presens au Concile, ne se soient rendus à l'avis des autres.] ' Pour ceux qui estoient absens, Constantin promit qu'ils l'accepteroient aussi ; & il leur écrivit pour ce sujet, comme nous le verrons par la suite. ' Saint Athanase nous assure que sa promesse fut veritable à l'égard de la Syrie. *c* Le Concile qui se tint à Antioche en 341, confirma en effet le decret de Nicée par son premier Canon, & mesme il punit de l'excommunication tous ceux qui y desobéiroient. ' S. Chrysostome témoigne aussi que l'Eglise d'Antioche avoit abandonné son ancienne coûtume sur ce sujet, pour suivre celles des autres, ' & se soûmettre à l'ordonnance que le Concile de Nicée avoit faite, que tout le monde celebrast la feste de Pasque en un mesme-temps.

Eus. v. Const. l. 3. c. 19. p. 493. d. — Ath. de syn. p. 872. d. *c* Conc. B. t. 1. p. 504. — Chry. t. 5. or. 52. p. 611. d. — p. 612. a. d | 619. e.

' Ce Saint a fait un discours " contre quelque petit nombre de personnes, ' qui pour garder leur ancienne tradition, *d* aimoient mieux suivre les Juifs que la definition du Concile, *e* se separoient d'avec l'Eglise, *f* se privoient de la lecture des Ecritures, des benedictions, & des prieres communes que l'Eglise faisoit dans les [premiers ou dans les derniers] jours du Caresme, & demeuroient enfermez chez eux à faire la débauche, se cachant tant qu'ils pouvoient, de peur d'estre reconnus.

p. 609. a. — p. 611. c | 616. a. *d* p. 612. 613. *e* p. 619. b. & alibi. *f* d. — " Note 14.

' Ce qui arriva à Antioche se vit aussi dans la Mesopotamie, où les Heretiques appellez Audiens, continuerent toûjours à

Epi. 70. c. 9. p. 820. 821.

à suivre les Juifs pour le temps de cette feste, s'attachant à l'ancienne pratique de leur province, qu'ils disoient n'avoir esté changée que par la complaisance qu'on avoit eue pour Constantin. S. Epiphane refute amplement cette imagination: '& S. Chrysostome fait voir qu'un Concile presque tout composé de Confesseurs du nom de JESUS-CHRIST, n'estoit pas capable d'une si lasche timidité. Chry. p. 612.

[Comme la diversité qui s'estoit rencontrée dans la celebration de la Pasque, venoit en partie de l'ignorance du cours des astres,] 'le Concile ordonna, comme l'on croit, que pour ces sortes de difficultez on s'en raporteroit aux Evesques d'Alexandrie, dautant qu'on avoit une connoissance plus particuliere de l'astronomie dans l'Egypte que dans les autres provinces; & que les Evesques de cette Eglise manderoient tous les ans à celui de Rome en quel jour on devoit faire Pasque, afin que toutes les autres Eglises plus éloignées en pussent avoir connoissance. ' C'est ce qu'on tire d'une lettre de S. Leon à l'Empereur Marcien. [S. Leon ne dit pas néanmoins expressément que cet ordre ait esté établi par le Concile de Nicée, mais seulement par les saints Peres; ce qui se peut aussi-bien entendre d'une coûtume autorisée par l'usage de l'antiquité, sans qu'il soit necessaire que le Concile de Nicée, ni aucun autre, en ait fait une ordonnance expresse. Bar. 325. §. 110.111. Leo, ep. 94.c.1.p. 628.

Et en effet, le Concile n'en dit rien dans son Epistre à l'Eglise d'Egypte, quoique cela ne fust pas à oublier dans l'éloge qu'il fait de S. Alexandre.] 'Mais saint Cyrille dit positivement que le Synode des saints de toute la terre, avoit ordonné que l'Eglise d'Alexandrie manderoit tous les ans quel jour il falloit faire Pasque, à celle de Rome, de laquelle l'Eglise universelle repandue par toute la terre, apprendroit le jour arresté par l'autorité Apostolique pour celebrer cette feste. Buch. cycl. p.481.

'Dés l'an 314, l'Occident apprenoit de Rome en quel jour il falloit faire la Pasque, comme nous le voyons dans le grand Concile d'Arles, qui avoit aussi ordonné, avant celui de Nicée, que cette feste se celebreroit par-tout en un mesme jour. 'Le Pape Innocent premier trouvant de la difficulté pour la Pasque de l'an 414, pria Aurele de Carthage de l'examiner dans son Concile, & de luy en envoyer son avis, afin qu'il pust mander à l'ordinaire quand il faudroit faire cette feste. 'Nous avons une lettre de S. Leon du 28. Juillet 454, par laquelle il mande aux Evesques des Gaules & d'Espagne, que Pasque seroit en 455 le 24 d'Avril, selon qu'on l'avoit conclu en Orient, & il les prie de le faire savoir aux autres Evesques. 'Il manda la mesme chose à tous les Evesques d'Occident. Conc. B. t. 1.p.266. 2. c. Buch. p. 480. Leo, Q. ep.109.p. 659.660. ep.111.p. 664.

'S. Ambroise dit qu'entre les autres ordonnances, aussi admirables que legitimes, faites par le Concile de Nicée, nous avons celle "du cycle de dix-neuf ans, qu'il établit pour regler la feste de Pasque; ayant assemblé pour cela ceux qui estoient les plus habiles en ces sortes de supputations. [Ce cycle de 19 ans a esté formé sur ce que le soleil & la lune reviennent à peu prés au mesme point au bout de ce temps. C'est ce qu'on appelle le nombre d'or.] 'Denys le Petit suit S. Ambroise. *a* Gennade dit aussi que le cycle de Theophile d'Alexandrie, (qui estoit celui de 19 ans,) venoit du Concile de Nicée. Amb. de Pas.t.4.p. 303.k. NOTE 15. Buch. cycl. p.485. *a* Genn.c. 33.p.51.

'S. Jerôme attribue la composition de ce cycle à Eusebe de Cesarée: *b* Bede fait la mesme chose: [Et cela n'est pas difficile à accorder; puisque le Concile peut avoir employé à cela le travail & l'industrie d'Eusebe.] 'Il est constant qu'Eusebe a composé un livre de la Pasque, qu'il dédia à Constantin, *c* & nous avons la lettre du remerciement que Constantin luy en écrivit. *d* Il n'est pas difficile de croire qu'il y traitoit de son cycle, *e* quoique, comme remarque Baronius, on ne le puisse pas inferer avec certitude: [& mesme sa suite nous fait juger que son livre ne fut écrit que vers l'an 334. Ainsi on auroit eu tort d'attribuer le nombre d'or au Concile de Nicée, ou il faudroit dire au moins qu'Eusebe l'avoit trouvé & presenté au Concile dés 325, & qu'il l'insera neuf ans aprés dans son livre.] Hier. v. ill. c.61.p.288. c. *b* Bar. 325. §.113. Eus. v. Const.l.4.c. 34.p.541. d. *c* c.35.p. 543. *d* n.p.245. 246. *e* Bar.325. §.113.114.

ARTICLE XIV.

Des sept premiers Canons du Concile.

[IL y avoit d'autres reglemens à faire touchant la discipline de l'Eglise, que sur le sujet de la solennité de Pasque & du schisme des Meleciens. Le Concile prit un soin particulier d'y pourvoir par vingt Canons qui sont venus jusques à nous.] ' Ces 20 loix de la police Ecclesiastique, comme les appelle Theodoret, furent faites dans une session posterieure à celle qui condanne Arius. 'Le premier de ces Canons regarde les Eunuques. Il ordonne que ceux qui auront esté mutilez par la violence des autres, ou par la necessité de la maladie, pourront estre admis dans le Clergé: ' mais que ceux qui se feront mutilez eux-mesmes n'y [1] seront point receus, & que mesme ceux qui y auront esté admis auparavant, seront déposez. 'On croit, par une conjecture [assez foible,] que ce Canon fut fait à l'occasion de Leonce que les Ariens firent depuis Evesque d'Antioche, '& dont l'ordination estoit contre les loix prescrites par le Concile de Nicée, dit Theodoret, dautant qu'il s'estoit mutilé luy-mesme. Thdrt.l.1. c.7.p.545. d. Conc.t.2.p. 28.29. Ruf.l.1.c. 6 p.238. Bar. 325. §. 147. Thdrt.l.2. c.19.p.610. d.

'Le second Canon du Concile, défend de recevoir trop promtement les Catecumenes au baptesme, & d'admettre à la clericature ceux qui ne sont baptizez que depuis peu, parce qu'il faut du temps pour preparer les Catecumenes au baptesme, & une grande épreuve aux baptizez pour estre receus dans l'état Ecclesiastique. Que si aprés cela un Clerc se trouve convaincu par deux ou trois témoins, de quelque peché " contre son ame, (' ce qui comprend toutes sortes de pechez, selon Zonare,) *f* le Concile ordonne Conc. t. 2. p.29. ψυχικόν. Zon. in can.p.50.3. *f* Conc.p. 30.c.

1. *impatientia libidinis*, dit Rufin, *l.1.c.6.p.238.*

ordonne qu'il sera déposé, & que ceux qui ne le feront pas, [& qui s'opposeront à la déposition du coupable,] seront eux-mesmes en danger de perdre leur dégré.

d. ' Le troisiéme Canon condanne un desordre bien commun, en défendant à tout Ecclesiastique d'avoir chez soi aucune femme, excepté sa mere, sa sœur, sa tante, ou quelque autre personne qui ne puisse causer aucun soupçon : ' c'est-à-dire, selon Rufin, ses plus proches parentes. ' On pretend que l'Eustolie de Leonce a encore esté la cause de ce Canon. ' Saint Basile l'allegue pour obliger un Prestre nommé Paregoire à quitter une servante qu'il avoit chez luy, quoique ce Prestre fust âgé de 70 ans, & qu'il n'y eust aucun danger pour luy. Il paroist qu'il l'avoit suspendu de ses fonctions jusqu'à ce qu'il eust obéï ; & il luy dit que si, sans obéïr à l'ordre de l'Eglise, il pretend faire ses fonctions, & luy & tous ceux qui communiqueront avec luy, seront anathemes.

Ruf. l. 1. c. 6. p. 238.
Bar. 325. §. 149.
Bas. ep. 198. p. 216. 117.

' Le quatriéme Canon demande qu'un Evesque soit ordonné par tous ceux de la province. Mais il veut au moins absolument qu'il y en ait trois presens, & que les autres y donnent leur consentement par écrit. Il ajoûte que l'autorité de ce qui se fait dans chaque province, doit estre donnée au Metropolitain ; ' en sorte, selon Rufin, que l'ordination est nulle, si elle n'est faite en la presence ou par l'autorité du Metropolitain, ' ce qui est ordonné à la fin du sixiéme Canon : *a* & Rufin en fait le septiéme. *b* Les Evesques du Concile de Constantinople en 382, citent ce Canon avec cette addition, Que les Evesques de la province pourront appeller leurs voisins à une élection, s'ils le trouvent à propos.

Conc. t. 2. p. 29.
Ruf. p. 238.
Conc. p. 32. d.
a Ruf. p. 238.
b Thdrt. l. 5. c. 9. p. 717. b.

' Le cinquiéme Canon confirme l'ancienne regle [de l'Eglise, violée par Eusebe de Cesarée en faveur d'Arius ; [Que ceux qui auront esté excommuniez en un endroit, ne seront receus en nul autre. Mais comme ces excommunications sont quelquefois injustes, le Canon ordonne qu'il se tiendra deux Conciles par an dans chaque province, l'un avant le Caresme, l'autre dans l'autonne, où ces excommunications seront examinées ; afin que si on les trouve justes, les coupables soient reconnus de tout le monde pour excommuniez, jusqu'à ce que le Concile juge à propos de leur faire grace. ' La version de Denys le Petit accorde aussi ce pouvoir à l'Evesque.

Conc. p. 29. 32.
p. 40. e.

' Baronius croit que Melece a donné sujet au sixiéme Canon du Concile, par les entreprises qu'il avoit faites contre l'autorité des Evesques d'Alexandrie. ' Ce Canon ordonne donc que l'on conservera les droits & les préeminences que quelques Eglises avoient d'antiquité, comme celles d'Alexandrie & d'Antioche. Il autorise particulierement la jurisdiction de celle d'Alexandrie sur l'Egypte, la Libye, & la Pentapole, par celle qu'avoit l'Eglise de Rome. ' Zonare étend la jurisdiction de cette derniere sur l'Occident. ' Rufin qui en pouvoit estre mieux instruit, n'y soumet que les Eglises suburbicaires ; [ce qui a donné lieu à bien des contestations & des disputes. Néanmoins si l'on veut agir avec sincerité, il y a bien de l'apparence que cela comprenoit l'Italie, à l'exception de la Gaule Cisalpine, & encore les trois Isles de Sicile, de Sardaigne, & de Corse. Mais il faut se souvenir que le Concile compare ici les Eglises de Rome & d'Alexandrie en ce qu'elles avoient de commun, c'est-à-dire dans la jurisdiction qu'elles exerçoient toutes deux immediatement sur quelques provinces qui n'avoient point de Metropolitain Ecclesiastique comme toutes les autres. Ainsi, quelques bornes qu'on donne à l'Eglise Romaine à l'égard de cette jurisdiction, cela ne resserre point la primauté qu'elle a dans toute l'Eglise, qui ne luy a jamais esté commune avec l'Eglise d'Alexandrie, ni aucune autre.

Bar. 325. §. 123.
Conc. t. 2. p. 32.
Zon. in can. p. 55. a.
Ruf. l. 1. c. 6. p. 238.

Après que le sixiéme Canon a établi l'autorité de l'Evesque d'Alexandrie,] ' le septiéme ordonne de mesme que l'Evesque d'Elie [ou Jerusalem,] jouira de l'honneur que la coûtume & la tradition luy avoient acquis ; mais que ce sera sans prejudice de la dignité du Metropolitain [de Cesarée.] ' Il est visible que Zonare entend mal ce Canon, lorsqu'il en tire que l'Evesque de Jerusalem estoit Metropolitain de la Palestine, de l'Arabie, & de la Phenicie. ' Baronius a plus de raison de dire, que cette prerogative de l'Eglise de Jerusalem, consistoit en ce que son Evesque avoit séance parmi les sieges Apostoliques : ' & Sozomene met Saint Macaire de Jerusalem, aussi-bien que S. Eustathe d'Antioche, entre les Evesques des Thrones Apostoliques qui assistoient au Concile de Nicée. Il paroist en effet par l'histoire de l'Eglise, qu'il avoit cet honneur : ' Et dés le grand Concile "d'Antioche contre Paul de Samosates ; on voit qu'Hymenée de Jerusalem precedoit Theotecne de Cesarée. ' Eusebe mesme successeur de Theotecne, les nomme en cet ordre, [quoi qu'autant que l'on en peut juger, Hymenée ne fust Evesque que depuis l'autre.] ' Eusébe nomme encore en d'autres occasions Saint Narcisse & S. Alexandre de Jerusalem, avant Theophile & Theoctiste de Cesarée.

Conc p. 32.
Zon. p. 55.
Bar. 325. §. 140.
Soz. l. 1. c. 17. p. 430. a.
Eus. l. 7. c. 30. p. 279. c | Bib. P. t. 11. p. 302. c.
Eus. l. 7. c. 28. p. 279. a.
V. Paul de Samosates §. 4.
l. 5. c. 25. p. 194. a | l. 6. c. 19. p. 221 a.

' Constantin adresse à Macaire [de Jerusalem,] & aux autres Evesques de la Palestine, une lettre qu'Eusebe mesme reconnoist avoir esté pour luy comme pour les autres, [& qui ne regardoit point le diocese de Jerusalem.] ' Eusébe met néanmoins en un autre endroit Theophile avant S. Narcisse ; & c'est à l'occasion d'un Concile, auquel il paroist que Theophile presidoit, [comme ayant la jurisdiction.] ' S. Augustin faisant par deux fois l'énumeration des Evesques qui se trouverent en 415 au Concile de Diospolis, met toûjours Jean de Jerusalem après Euloge de Cesarée : & on ne peut pas douter qu'il ne suivist l'ordre des séances qu'il avoit trouvé dans les actes du Concile.

v. Cons. l. 3. c. 51. 52. p. 508. 509.
hist. l. 5. c. 23. p. 190. d.
Aug. in Jul. l. 1. c. 5. 7.

Il y a plus de difficulté à savoir " si l'Evesque de Jerusalem ne laissoit pas d'estre soumis à celui de Cesarée comme à son Metropolitain, ou s'il estoit independant,

Note 16.

pendant, quóique sans avoir jurisdiction sur d'autres, comme on peut dire qu'a esté celui de Constantinople depuis le second Concile œcumenique jusqu'à celui de Calcedoine. Les sentimens des plus habiles sont partagez sur ce point. On peut dire néanmoins que les autoritez de l'antiquité sont plus favorables aux droits de l'Eglise de Cesarée. Mais le respect qu'on avoit pour l'Eglise de Jerusalem,] 'considerée comme la mere de toutes les autres, selon l'expression d'un Concile, [l'a enfin emporté après le commencement du V. siecle; & de simple Metropole honoraire, pour parler ainsi, elle devint sous Juvenal une Eglise partriarcale, ce qui fut autorisé en 451 par le Concile de Calcedoine. Le soin qu'Eusebe a eu de rechercher & de marquer les noms des Evesques de Jerusalem, ce qu'il ne fait pas pour sa propre Eglise, est une marque du respect qu'on a toûjours eu pour ce throne Apostolique, d'où sont sortis tous les autres.

Thdrt. l.5. c.9. p.717. d.

ARTICLE XV.

Des douze derniers Canons du Concile.

[Pour reprendre la suite des Canons de Nicée, nous expliquerons le huitiéme "en parlant d'Acese Evesque des Novatiens.] 'Le neuviéme prive du Sacerdoce ceux qui y ont esté élevez après s'estre rendus coupables' [de crimes:] soit que ceux qui les y ont élevez connussent leurs fautes, soit qu'ils les ignorassent, parce que l'Eglise Catholique ne veut pour ministres que des personnes irreprehensibles. Le dixiéme n'est qu'une application du precedent, à ceux qui estoient tombez, 'c'est-à-dire qui avoient renoncé la foy durant la persecution.

V.§.17.

Conc. t.2. p.34.b.c.

Zon. in can.p.58.a.

'L'onziéme declare indignes de toute grace ceux qui avoient renoncé la foy sans y estre contraints, & sans se voir mesme exposez à aucun danger, comme cela estoit arrivé sous Licinius. Il ne laisse pas néanmoins de les admettre à la communion, après qu'ils auront passé onze ans dans les divers degrez de la penitence, si ce sont des Fidéles [& des baptizez,] pourvu que leur penitence soit sincere & veritable. Le douziéme punit encore plus severement ceux qui après avoir abandonné leurs offices pour la confession de la foy, avoient ensuite méprisé cette grace [du Martyre] à laquelle ils estoient appellez, estoient retournez à leurs emplois, & mesme les avoient redemandez avec de grandes sollicitations; 'ce qu'ils n'avoient pu faire [sous Licinius] qu'en renonçant à la foy. *a* Le Concile laisse néanmoins à la discretion des Evesques, d'abreger le temps de la penitence selon l'ardeur du penitent.

Conc.t 2.p. 33.d.e.

Zon. p.59. c.

a Conc. p. 36.a.

Le treiziéme Canon marque, selon l'explication commune, [" & qui est apparemment la veritable,] qu'il faut donner le Viatique de l'Eucaristie à toutes les personnes qui le demandent à la mort, & ne le leur pas donner néanmoins sans examen, [c'est-à-dire sans voir s'ils se mettent, autant que la maladie le leur peut permettre, dans l'état necessaire pour ne pas manger cette divine viande à leur condannation.] 'Il semble que ce Canon soit cité par le troisiéme du Concile de Valence en l'an 374. [Il y faut apparemment aussi raporter] 'ce que dit le Pape Innocent I, dans sa lettre à S. Exupere, Que l'ancienne coûtume de l'Eglise estoit d'accorder seulement la penitence à ceux qui attendoient à la mort à demander la penitence & la reconciliation: mais qu'après que Dieu a donné la paix à l'Eglise, on a jugé à propos d'accorder la communion mesme à tous les mourans, afin qu'elle leur servist comme de viatique, & que l'Eglise ne parust pas imiter la dureté des Novatiens.

NOTE 17.

p.905.c.d.

p.1255.c.d.

'Le quatorziéme Canon, prive pour trois ans du droit de prier avec les Catecumenes, ceux d'entre eux qui estoient tombez [dans l'Idolatrie, ou quelque autre crime énorme.]

p.35.c.

'Le quinziéme condanne les Evesques, Prestres, ou Diacres, qui quittoient leurs Eglises pour en prendre une autre. Le Concile ordonne que tous ceux qui le feront à l'avenir, seront renvoyez à leur premiere Eglise. [On croit qu'Eusebe qui avoit passé de Beryte à Nicomedie, donna occasion à ce Canon, & néanmoins il le viola luy mesme une seconde fois en passant de Nicomedie à Constantinople,] 'contre le Canon qui défend ces sortes de changemens, dit Theodoret. *a* Constantin en louant Eusebe d'avoir refusé de passer du siege de Cesarée à celui d'Antioche, dit qu'il a observé les commandemens de Dieu, la tradition & la regle Apostolique, & le Canon de la discipline de l'Eglise. [Mais quoique ce desordre ait toûjours esté condanné par l'Eglise, il a néanmoins toûjours esté pratiqué; parce que l'ambition estant l'ennemie de l'Eglise, n'est pas soumise à ses loix.]

d.

Thdrt.l.1. c.18. p.565. e.

a Eus. v. Const. l.3 c. 61.p.518. a.b.

'Le seiziéme Canon de Nicée, défend aussi de recevoir en aucune Eglise tous les Ecclesiastiques qui abandonnent la leur, & de les priver mesme de la communion s'ils refusent d'y retourner. Et pour les Evesques qui ordonnent le Clerc d'un autre Evesque sans le consentement de leur confrere, il declare que cette ordination sera nulle & sans effet.

Conc t.2.p. 36.a.

'Le dixseptiéme, depose les Clercs qui exerceront l'usure ou d'autres gains sordides & indignes de leur ministere.

p.37.a.

'Le dixhuitiéme, rabat le faste de quelques Diacres qui donnoient l'Eucaristie aux Prestres. Il leur défend mesme de s'asseoir entre les Prestres, [c'est-à-dire d'estre assis dans l'Eglise comme les Prestres.] 'Car S. Jerôme témoigne qu'à Rome mesme, où les Diacres s'élevoient le plus, les Prestres estoient assis dans l'Eglise, & les Diacres demeuroient debout, quoi qu'ils violassent quelquefois cette regle. 'Rufin dit que le Concile leur défend de distribuer l'Eucaristie en presence des Prestres, leur permettant de le faire en leur absence. [Il n'y en a rien dans le grec: mais apparemment Rufin a attribué cet ordre au Concile, parce qu'il s'observoit de son temps.] 'Le Pere Lupus ramasse beaucoup de choses sur ce Canon touchant l'ambi-

b.

Hier. ep. 85.p.329. b.

Ruf.l. 1.c. 6.p.239.

Lup. in can. p. 76-79.

l'ambition des Diacres. [Nous avons parlé du dixneuviéme Canon qui regarde les Paulianiftes, en traitant de Paul de Samofates. 'Il y a à la fin une addition touchant les Diaconiffes, ["à laquelle nous ne voyons point encore de fens qui nous fatisfaffe.]

Conc.t.2.p. 38.e. — Note 18.

'Le dernier Canon de Nicée, commande d'obferver par-tout l'ancienne coûtume de prier debout, & non à genoux, les dimanches & les cinquante jours du temps de Pafque; 'ce que Baronius dit, [fans grand fondement,] eftre une fuite du decret que le Concile avoit fait de celebrer Pafque le dimanche.

p.37.40. — Bar.325. §. 115.

ARTICLE XVI.

Recueil de quelques autres ordonnances du Concile.

[VOila quels font les vingt Canons de ce celebre Concile, qui font venus jufques à nous, & les feuls auffi qu'il ait faits. Au moins aucun ancien n'en a conté plus de vingt.] 'Theodoret n'en marque pas davantage. *a* L'Eglife d'Afrique ayant demandé les Canons de Nicée aux Eglifes d'Alexandrie, d'Antioche, & de Conftantinople, on ne leur envoya que les mefmes vingt que nous avons encore; & les vingt-deux de Rufin ne contiennent rien de plus que ces vingt communs, eftant feulement divifez d'une autre maniere. [De forte qu'il n'y a aucun lieu de croire qu'il en ait jamais fait davantage. Ce qui n'empefche pas qu'il n'ait fait encore d'autres decifions qu'il n'avoit pas renfermées dans fes Canons. Nous le voyons indubitablement par la decifion touchant la Pafque; & nous trouvons encore des veftiges de quelques autres.]

Thdrt.l.1. c.8.p.545. d. — *a* Bar. 325. §.157.

'Le Pape Jule témoigne que le Concile avoit confirmé par écrit une ancienne coûtume de l'Eglife, qui permettoit d'examiner dans un Concile pofterieur ce qui avoit efté determiné par un precedent : [Il l'a au moins établie par fa conduite, en examinant de nouveau l'affaire d'Arius déja jugée par le Concile d'Egypte.]

Ath. ap.2. p.741.a.b.

'Saint Auguftin fe plaint d'avoir efté fait Evefque du vivant de fon predeceffeur, & d'avoir eu féance avec luy, ne fachant pas alors, dit-il, que cela avoit efté défendu par le Concile de Nicée, 'ce qui a quelque raport avec ce que dit le Pape Innocent I; 'Que les Peres avoient défendu d'élire un Evefque à la place d'un autre qui vivoit encore. 'Baronius croit que cela peut eftre compris en quelque forte dans la fin du huitiéme Canon, 'où l'on voit en mefme-temps que le Concile fouhaitoit qu'il n'y euft qu'un feul Evefque dans chaque Eglife, & toleroit néanmoins le contraire pour le bien de l'Eglife, 'comme nous avons vu auffi qu'il l'avoit permis à l'égard des Meleciens. 'Le quatriéme Canon du XII. Concile de Tolede, cite auffi le titre VIII. du Concile de Nicée, comme défendant qu'il y euft deux Evefques dans une ville.

Aug.ep. 110.p.196. 1.b. — Bar.325. §. 143. — Soz. l.1.c. 16.p.471. c. — Bar.325. §. 143. — Conc.t.2.p. 33.b. — Thdrt.p. 547.b. — Conc. B.t. 5.p.374.b.

[C'eft encore à ce mefme Canon, qui reçoit les Novatiens fans les rebaptizer, "qu'on peut raporter la decifion de la celebre difpute touchant le baptefme : Au moins on ne voit pas que S. Auguftin ait pu entendre un autre Concile que celui de Nicée, lorfqu'il dit que cette caufe avoit efté terminée avant fa naiffance, par un Concile univerfel de toute la terre, auquel S. Cyprien & tous les autres qui fuivoient fon fentiment, euffent efté obligez de fe foumettre.]

V. S. Cyprien §. 51 note 44.

'L'Epiftre à l'Eglife de Verceil, que nous ne faurions douter eftre de S. Ambroife, dit que le Concile de Nicée avoit exclus les bigames, non-feulement du Sacerdoce, mais encore de la Clericature.

Amb. ep. 25.p.246. b.

'Un Canon de l'Eglife d'Afrique femble dire que le mefme Concile avoit commandé de n'offrir le facrifice qu'à jeun; '& Zonare l'entend de cette forte. [Néanmoins cela n'eft pas clair dans le Canon.]

Conc. B.t. 1.p.913. 2. a. — Zon. in can. p.434.

'Nous trouvons beaucoup d'autres decifions attribuées au Concile de Nicée, dans des lettres pretenduës des Papes Marc, Jule, & Felix; dans une lettre de S. Athanafe au Pape Marc; dans Gelafe de Cyzic; & dans une collection arabique raportée par Turrien. 'Mais il n'y a rien qui foit plus vifiblement apocryphe que tout cela; fans en excepter Gelafe, qu'on fçait nous donner affez fouvent des pieces tout-à-fait fufpectes.

Bar.325.§. 150. — Zon. in can. p 434.

[Le Pape Zofime allegua deux Canons du Concile de Nicée, qui permettoient aux Evefques, & mefme aux autres Ecclefiaftiques, d'appeller au Pape. Mais l'Eglife d'Afrique s'infcrivit en faux contre ces Canons : Zofime ni fes fucceffeurs ne purent prouver le contraire; & l'on reconnoift aujourd'hui que ces Canons font du Concile de Sardique, & non de celui de Nicée.]

'Baronius veut que le Concile de Nicée ait ordonné une certaine regle pour les lettres Ecclefiaftiques appellées Formées; & il veut qu'elle ait efté envoyée par Attique à l'Eglife d'Afrique. Mais la bizarrerie de cette formule, le peu de raport qu'elle a avec le deffein qu'on attribuë au Concile, 'comme Baronius eft obligé de le reconnoiftre, & le peu d'ufage qu'on en a fait dans l'Eglife, avec les autres raifons que 'des perfonnes habiles alleguent fur cela, font voir que ni le Concile de Nicée, ni Attique, ni Crefconius, ni aucun autre n'a jamais fongé à cette formule avant l'impofteur Ifidore. 'Il faut néanmoins reconnoiftre qu'avant S. Bafile, les Peres avoient inftitué certains petits caracteres, comme les appelle ce Saint, par lefquels les marques de la communion fe portoient par toute la terre.

Bar.325.§. 162.&c. — §.166. 167 — Lup. in can.t.1.p. 115. — Blond. prim. p. 467-474. — Baf.ep.77. p.136.a.

'Sozomene femble dire que le verfet, Gloire au Pere, au Fils, & au S. Efprit, vient du Concile de Nicée; [mais il peut s'expliquer de la doctrine de ce verfet, auffi-bien que des paroles.] 'Car S. Bafile n'attribue point cette inftitution à aucun Concile, mais feulement à la tradition immemoriale de l'Eglife. 'Theodoret l'attribue aux Apoftres mefmes, lorfqu'il fe plaint qu'Arius ait eu la hardieffe de changer ces paroles qui font la condannation de fon Herefie. 'Baronius pretend que le Concile y a ajoûté, *Sicut erat*,

Soz.l.3.c. 20.p.533. d. — Baf.de Spi. c.7.p.304. 305| c.27. p.353.d.e. — Thdrt. hær.l 4.c.1. p.233.a. — Bar.325.§. 176.

erat, & le reste ; [mais il ne le prouve pas. Il faut se contenter de ce que nous trouvons dans le second Concile de Vaison en 529,] 'qu'à Rome, dans tout l'Orient, dans toute l'Afrique, & l'Italie, on joignoit ce verset à l'autre pour s'oppoſer aux blaſphêmes des Heretiques [Ariens,] qui diſoient que le Fils de Dieu n'a pas toûjours eſté avec ſon Pere, mais a commencé dans le temps. C'eſt pourquoi ce Concile ordonne qu'on le chantera à l'avenir dans les Gaules.

Conc.t.4.p. 1680.e.

'Baronius dit auſſi, comme une choſe aſſurée, que le Concile a fait un catalogue des livres Canoniques, dautant que 'ſelon S. Jerôme, il a mis le livre de Judith au nombre des Ecritures ſaintes. 'Mais comme les diſputes qui ont encore eſté depuis ſur ce point, ne donnent aucun lieu de croire que le Concile de Nicée l'euſt reglé, Baronius ſe reduit dans la ſuite à dire que le livre de Judith avoit ſeulement eſté cité par le Concile en quelque endroit que nous n'avons point.

Bar.325. §. 158. Hier. ep. 111.p.22. d. Bar.325. §. 158.

'On attribue encore diverſes choſes "au Concile de Nicée, qui ſont des inductions tirées des vingt Canons, [quelquefois avec aſſez peu de fondement,] ou qui ſe trouvent dans les Canons du Concile de Sardique, & dans d'autres qu'on avoit joints à ceux de Nicée ſans les diſtinguer : de ſorte qu'il eſtoit aiſé de s'y tromper. 'Tout ce que le Concile avoit decidé d'un commun accord, fut ſigné de chacun en particulier : *a* & meſme quelques nouveaux Grecs ajoûtent que deux Eveſques morts durant le Concile, ſignerent miraculeuſement après leur mort. [Mais pour croire une choſe de cette nature, il faudroit qu'elle fuſt mieux atteſtée.]

NOTE 19. Lup.in can.t.1 p. 112-117. Euſ. v. Conſ.l.3.c. 14.p.490. *a* Bar. 325. §.181.182.

ARTICLE XVII.

Hiſtoire de S. Paphnuce touchant le celibat : Canon du Concile ſur les Novatiens.

[IL ne nous eſt pas permis d'omettre ici l'hiſtoire celebre touchant ſaint Paphnuce, raportée par Socrate & par Sozomene.] 'Ils diſent donc que lorſque le Concile deliberoit ſur les Canons qu'il devoit faire pour regler la diſcipline du Clergé, 'il eut deſſein d'établir une nouvelle loy, pour défendre à tous ceux qui eſtoient dans le Sacerdoce, c'eſt-à-dire aux Eveſques, aux Preſtres, aux Diacres, '& aux Soudiacres, *b* d'uſer des femmes qu'ils avoient épouſées eſtant Laïques : *c* mais que S. Paphnuce qui eſtoit l'un des plus illuſtres & des plus ſaints d'entre les Prelats, '& qui avoit meſme toûjours conſervé ſa virginité, 's'éleva néanmoins fortement contre cette reſolution, repreſentant qu'on vouloit impoſer aux Eccleſiaſtiques un joug fort peſant ; que pluſieurs ne ſeroient pas capables de le porter, & que meſme beaucoup de ces femmes que l'on quitteroit, pourroient perdre la chaſteté conjugale : que le mariage n'eſtoit point une corruption, qu'il eſtoit meſme honorable ſelon S. Paul : qu'ainſi il falloit ſe contenter de la coutume que l'on avoit toûjours pratiquée dans l'Egliſe, que ceux qui eſtoient entrez dans le Clergé ſans eſtre mariez, demeuraſſent en cet état, ſans que ceux qui eſtoient mariez auparavant, fuſſent obligez de ſe ſeparer de leurs femmes. 'Ces hiſtoriens ajoûtent que le Concile ſuivit ſon avis, '& qu'il ne fit aucune ordonnance ſur cela, laiſſant à chacun la liberté de faire ce qu'il luy plairoit, ſans y eſtre contraint par l'autorité de l'Egliſe. [Voilà ce que nous trouvons dans l'hiſtoire. "C'eſt aux perſonnes plus habiles, à juger & de la verité du fait, & des conſequences qu'on en peut tirer.]

Soz.l.1.c. 23.p.437. c. Socr.l.1.c. 11.p.39.d. Soz.p.437. c. *b* Socr. p. 39.d. *c* c. p.40.b. p.39.40. p.40.b. Soz.p.437. d. NOTE 20.

'Comme Conſtantin ſouhaitoit de procurer une paix entiere à l'Egliſe [par le moyen du Concile de Nicée,] il y fit venir auſſi Aceſe qui eſtoit alors Eveſque de la ſecte des Novatiens : [Et cela nous donne quelque lieu de croire qu'il y appella auſſi dans le meſme deſſein les chefs des autres Hereſies qui avoient abandonné l'Egliſe, quoique l'hiſtoire ne l'ait pas marqué.] 'Aceſe vint donc à Nicée, & y amena avec luy un nommé Auxanon qui fut depuis Preſtre de ſa ſecte, & vécut juſque ſous Theodoſe le jeune. 'Quand le Concile eut arreſté & écrit le Symbole & la définition touchant la feſte de Paſque, Conſtantin demanda à Aceſe ſi c'eſtoit là ſon ſentiment. Il répondit qu'oui, & qu'il avoit toûjours cru l'un & pratiqué l'autre. Conſtantin luy demanda enſuite pourquoi donc il ſe ſeparoit de la communion des autres ; il luy raporta ce qui eſtoit arrivé du temps de Dece, & ſoutint que ceux qui avoient peché mortellement depuis le bapteſme, 'ne devoient plus eſtre admis aux ſacremens ; mais qu'on les devoit ſeulement exhorter à la penitence, & à eſperer le pardon de leurs pechez, non des Preſtres, mais de Dieu : 'ſurquoi Conſtantin ſe moquant de ces perſonnes qui vouloient eſtre impeccables, 'luy fit cette réponſe : „ Aceſe, „ faites une échelle pour vous, & mon-„ tez tout ſeul au ciel. „ 'Socrate dit qu'il a appris ceci de cet Auxanon dont nous venons de parler, [& nous ne voyons pas 'que Mr. Valois ait de raiſon ſuffiſante pour rejetter ſon raport.

Socr.l.1.c. 10.p.38.c. c.13.p.41. d. c.10.p.38. c.d. p.39.a. Soz.l.1.c. 22.p.437. a.b. *a* Socr. p. 39.a. Socr. p. 39. a.b|c.13.p. 41.d. n.p.9.1.

Le Concile pour favoriſer le deſſein qu'avoit Conſtantin de pacifier tous les troubles,] 'ordonna par ſon 8e. Canon, que quand les Novatiens reviendroient à l'Egliſe, ils y ſeroient receus, en promettant par écrit de ſuivre tous les dogmes de l'Egliſe, & de communiquer avec les bigames, & avec ceux qui eſtoient tombez durant la perſecution, ſelon la maniere & ſelon le temps que l'Egliſe avoit preſcrit à ces pecheurs. Il accorda meſme que ceux d'entre eux qui ſeroient dans les degrez Eccleſiaſtiques, y demeureroient après avoir receu l'impoſition des mains, [qui peut marquer la Confirmation en cet endroit.]

Conc.t.2.p. 32.e.

'Car on pretend que ces Heretiques ne la donnoient point. *a* Le Concile ajoûta, que dans les lieux où il ſe trouveroit un Eveſque Catholique, le Novatien tiendroit rang de Coreveſque, ou de Preſtre, afin qu'il fuſt dans le Clergé, & qu'il n'y euſt pas deux Eveſques dans une meſme Egliſe, ſi ce n'eſt que l'Eveſque Catho-

Thdrt.hær. l.3.c.5.p. 229.230. *a* Conc.t.2. p.33.a.b.

lique voulust faire part à l'autre de l'honneur du titre Episcopal. ["Nous voyons l'execution de ce Canon à l'égard des Evesques, en la personne de Zoïs & Saturnin,] ' qui furent receus à la chaire Episcopale, comme nous l'apprenons de S. Basile. (Note 21. — Bas. ep. can.1.p.22. a.)

ARTICLE XVIII.

Disputes des Philosophes contre les Prelats.

[LA celebrité de l'assemblée qui se tenoit à Nicée, n'y attiroit pas seulement les Chrétiens.] 'Il s'y trouva aussi divers Philosophes celebres & les plus subtils Dialecticiens, 'qui estoient venus les uns par curiosité pour connoistre quels estoient les sentimens des Chrétiens, les autres pour augmenter autant qu'ils pourroient la division qui estoit entre eux, ne pouvant souffrir de voir nostre Religion s'élever sur les ruines de leur paganisme. 'S'il en faut croire Gelase de Cyzic, c'estoit Arius qui les avoit fait venir à Nicée pour soutenir son parti. (Ruf. l. 1. c. 3. p. 236. — Soz. l. 1. c. 18. p. 431. c. — Gel. Cyz. l. 2. c. 12. p. 87.)

'Ces Philosophes faisoient donc divers discours à beaucoup de personnes, & c'estoient comme des escarmouches avant le combat. 'Mais il y en eut un particulierement qui se confiant sur la force de son éloquence, '& la subtilité de ses raisonnemens, estoit tous les jours aux mains avec les Evesques : & ce combat celebre attiroit quantité de personnes de lettres & de science pour en estre spectateurs. Les Evesques qui soûtenoient la verité contre luy, n'estoient nullement ignorans en l'art de disputer ; & cependant ils ne pouvoient venir à bout de convaincre ce Philosophe. Quelque fortes raisons qu'ils alleguassent, il avoit toûjours quelque subtilité pour les éluder ; & lorsqu'on croyoit l'avoir arresté par les nœuds les plus serrez, il trouvoit aussi-tost quelque artifice & quelque souplesse pour s'en retirer. (Socr. l. 1. c. 8. p. 20. c. — Soz. p. 431. d. — Ruf. l. 1. c. 3. p. 236.)

'Mais il plut à Dieu de faire voir que son royaume ne consiste pas dans la langue, mais dans la vertu. Il suscita un saint vieillard du nombre des Confesseurs, & qui estoit entre les autres Evesques auditeurs de cette dispute, comme Rufin nous en assure, 'quoique Socrate le fasse Laïque. *a* C'estoit néanmoins un homme très-simple de son naturel, & de plus, fort ignorant [dans toutes les sciences seculieres.] Et son langage mesme en faisoit juger. Mais il pouvoit dire, comme Saint Paul, qu'il ne savoit que JESUS-CHRIST, & JESUS-CHRIST crucifié. Ce vieillard voyant que le Philosophe insultoit à nos Prelats, & faisoit parade de sa Dialectique, il demanda qu'on le laissast parler, qu'il avoit quelque chose à dire à ce Philosophe. Les Prelats furent honteux de cette demande, craignant que la simplicité du Saint ne se fist moquer par ces esprits si polis & si adroits. Mais il persista toûjours à vouloir parler, & commença en ces termes : „Au nom de „JESUS-CHRIST, dit-il, apprenez, „Philosophe, quelle est la verité. Il n'y „a qu'un seul Dieu qui a fait le ciel & la „terre, & qui a donné l'ame à l'homme, „qu'il avoit formé du limon de la terre. „Il a creé toutes les choses visibles & in- „visibles par la vertu de son Verbe, & „les a affermies par la sanctification de „son Esprit. Cette parole & cette sagesse „que nous appellons le Fils, ayant eu pi- „tié de l'égarement des hommes, est née „d'une Vierge. Ce Fils de Dieu en souf- „frant la mort nous a délivrez de la mort, „& en ressuscitant nous a donné la vie „éternelle : 'Et nous croyons qu'il vien- „dra un jour pour estre le juge de toutes „nos actions. Philosophe, croyez-vous „que cela soit ainsi? La force de ces pa- „roles étonna tellement le Philosophe, „qu'il demeura aussi muet que s'il n'eust „jamais appris à disputer. Il n'eut rien „à répondre sinon qu'effectivement tout „ce que le vieillard avoit dit estoit veri- „table. Et alors le Saint, Si vous croyez „toutes ces choses, luy dit-il, levez- „vous, venez avec moi à l'Eglise, & re- „cevez la marque & le seau de cette foy.„ Et alors le Philosophe se tournant vers ses disciples & les autres auditeurs, leur dit ces mots: „Ecoutez, vous tous qui fai- „tes profession de science. Tant qu'on a „agi avec moy par des paroles, j'ay ré- „pondu par des paroles ; & j'ay refuté „par l'art du raisonnement, les raison- „nemens qu'on a employez contre moy. „Mais quand une force plus qu'humaine „a pris la place des paroles, les paroles „humaines n'ont pu soûtenir cette force, „& l'homme n'a pu resister à Dieu. C'est „pourquoi si quelqu'un de vous a pu sen- „tir ce que je viens de sentir dans cette „dispute, qu'il croie à JESUS-CHRIST, „& qu'il suive ce vieillard par lequel Dieu „a parlé.„ Ainsi le Philosophe se fit Chrétien, & se rejouit d'avoir esté vaincu. (Ibid. — Socr. p. 20. c. — *a* Ruf. p. 236. — p. 237.)

[Il seroit à souhaiter que l'histoire nous aprist le nom de cet illustre vieillard. ['Baronius dit que les auteurs demeurent d'accord que c'est S. Spiridion. Mais ces auteurs sont Metaphraste & Glycas. 'Car Nicephore mesme n'en parle qu'avec doute : Et on pourroit néanmoins le croire assez aisément, si l'on ne voyoit que Rufin parlant de S. Spiridion dans la suite, n'a pas cru apparemment que ce fust celui dont il venoit de raconter une action si memorable, puisqu'il ne le dit point. (Bar. 325. §. 48. — Nphr. l. 8. c. 15. p. 197. e.)

'Pour le Philosophe, Glycas dit qu'il se nommoit Euloge. *a* Sozomene raporte cette histoire traduite presque mot à mot de Rufin. *b* On voit bien que Socrate la touche aussi, mais il la raconte tout autrement. 'Elle se trouve encore dans Gelase de Cyzic & dans d'autres auteurs posterieurs. *c* Gregoire de Cesarée ajoûte, mais sans aucune apparence, que ce fut un évenement si prodigieux, qui obligea Menophante d'Ephese, & quelques autres Ariens, à consentir comme d'eux mesmes à la condannation d'Arius. Il le confond aussi avec un autre presque semblable " arrivé quelque tems après à Byzance. 'Pour celui de Nicée, il se fit, selon Sozomene, avant la session solennelle qui se tint dans le Palais. 'Socrate dit que ce fut la veille mesme de cette session. (Bar. 325. §. 47. — *a* Soz. l. 1. c. 18. p. 431. c. — *b* Socr. l. 1. c. 8. p. 20. c. — Gel. Cyz. l. 2. c. 13. p. 88-93. — *c* Sur. 10. Jul. p. 160. §. 9. — V. Saint Alex. de CP. — Soz. l. 1. c. 17. 18. 19. — Socr. p. 20. d.)

'Gelase décrit ensuite une autre dispute (Gel. Cyz. p. 93-159.)

te fort longue entre un Philoſophe nommé Phedon, & divers Eveſques, qui eſtoient, ſelon luy, Euſtathe d'Antioche; Oſius de Cordouë, qui parloit, dit-il, par un interprete; Leonce de Ceſarée en Cappadoce; Eupſyque de Tyanes; Euſebe de Ceſarée en Paleſtine; Protogene de Sardique; Macaire de Jeruſalem. Il raporte de longs diſcours de tous ces Prelats: Mais il eſt ſoupçonné de n'avoir pas fort examiné ſi toutes ces pieces eſtoient bien legitimes. Il dit que ce Philoſophe ſe convertit auſſi. ' Mr. Valois trouve que cette diſpute a plus l'apparence d'une fable que d'une veritable hiſtoire. Socr.n.p.6.1.a.

ARTICLE XIX.

Conſtantin refuſe d'écouter les plaintes des Eveſques: Lettres de ce Prince & du Concile.

[IL faut maintenant paſſer à quelques hiſtoires particulieres du Concile, qui ont peu ou point de liaiſon avec le reſte qui en fait le corps.] ' Conſtantin eſtant arrivé à Nicée pour ſe trouver le " lendemain au Concile, *a* il y eut pluſieurs Prelats, qui, comme ſi l'on n'euſt eſté aſſemblé que pour vider leurs differends particuliers, ' preſenterent diverſes requeſtes les uns contre les autres à l'Empereur. [Nous avons déja dit que] ' c'eſtoit apparemment un artifice des Euſebiens, qui euſſent eſté bien-aiſes de brouiller, & de rendre le Concile inutile. ' Conſtantin receut d'abord ces requeſtes. *b* Mais voyant qu'elles ſe multiplioient, *c* & que ces affaires particulieres alloient à ruiner la principale, il ordonna que tous ceux qui auroient quelque plainte à faire, luy apporteroient leurs requeſtes en un certain jour qu'il marqua: ' & pour celles qu'il avoit déja receuës, il les fit lier & cacheter de ſon ſceau, & commanda qu'on les luy gardaſt [pour le meſme jour.]

NOTE 22. — Socr. l.1.c.8.p.20.a | 21.a. *a* Soz.l.1.c.17.p.430.b.c. c | Ruf.l.1.c.2.p.236. Bar.325.§.42. Thdrt.l.1.c.10.p.552. *b* | Socr.p.21.a. *b* Soz.p.430.b c. *c* Ruf.l.1.c.2.p.236. Thdrt.p.552.b.

' Le lendemain, eſtant entré dans le Concile de la maniere que nous avons vu, il exhorta les Eveſques à demeurer unis enſemble, & à ſe pardonner tous les mecontentemens qu'ils avoient les uns des autres. Socr.p.21.a.

' Lorſque le jour qu'il avoit marqué fut venu, il ſe mit ſur ſon throne, receut tous les papiers qu'on luy preſenta, & puis fit un diſcours qui eſt celebre dans les hiſtoriens, quoiqu'ils ne le raportent pas de la meſme maniere. „ ' Dieu vous „ a fait ſes Pontifes, dit-il aux Eveſques, „ & vous a donné la puiſſance de juger „ de nos peuples & de nous-meſmes. Il „ eſt donc juſte que nous nous ſoumettions à vos jugemens, & non pas que „ nous entreprenions d'eſtre vos juges: „ Dieu vous a établis pour eſtre comme „ nos dieux: & quelle apparence que des „ dieux fuſſent jugez par des hommes. „ ' Il n'eſt pas meſme à propos que le „ peuple connoiſſe les fautes des Prelats, „ de peur qu'il n'en prenne un ſujet de „ ſcandale, & un pretexte de pecher plus „ librement. ' Remettez donc tous vos „ differends à celui qui eſt le juge & le „ Dieu des dieux, ou plutoſt oublions toutes ces plaintes. Imitons l'exemple de „ la divine bonté, en nous pardonnant les „ uns aux autres; & uniſſons nous tous „ enſemble par une amitié fraternelle, pour „ chercher dans la paix & dans l'union „ des cœurs, les veritez de la foy pour „ leſquelles nous nous ſommes aſſemblez.„

Ruf.p.236. Ibid. Thdrt.p.552.c. Ruf.l.1.c.2.p.236.

' On dit qu'il ajoûta que s'il voyoit de ſes yeux un Eveſque violer les loix les plus inviolables de la chaſteté, il le couvriroit de ſon manteau Royal, de peur que la vuë de cette action ne bleſſaſt l'ame de ceux qui en ſeroient témoins. ' Il s'étendit auſſi beaucoup ſur le ſujet de la paix & de l'union qu'ils devoient avoir enſemble, les exhortant à ſe pardonner les uns aux autres, afin que JESUS-CHRIST leur pardonnaſt; ' & il les pria de s'appliquer avec un meſme eſprit & une meſme volonté, à decider les difficultez de la foy qui eſtoient alors en queſtion. Il fit enſuite bruler les requeſtes qu'on luy venoit de donner, ' & celles auſſi qu'il avoit receuës auparavant, aſſurant avec ſerment qu'il n'en avoit lu aucune.

Thdrt. p.552.c. Socr. p.21.b. a.b | Ruf.l.1.c.2.p.236 | Soz.l.1.c.17.p.430.d. Thdrt.p.552.b.

' Conſtantin " avoit déja fait paroiſtre les meſmes ſentimens dés les premieres années de ſa converſion, dans l'affaire des Donatiſtes; ' & ayant néanmoins enfin conſenti à examiner les plaintes qu'ils faiſoient contre Cecilien de Cartage, dans l'eſperance d'appaiſer le ſchiſme, il ſe crut depuis obligé d'en demander pardon aux Eveſques: [ce qu'il peut bien avoir fait en cette occaſion.] ' Saint Gregoire le Grand propoſa depuis ſa conduite à imiter à l'Empereur Maurice, & il y ajoûte cette ſage reflexion: Que ce religieux Prince s'eſtoit fait plus d'honneur à luy-meſme par cette humilité qu'il avoit gardée envers les Eveſques, qu'il ne leur en avoit fait à eux par cette deference reſpectueuſe; & que puiſque les Princes payens ſes predeceſſeurs qui n'avoient point connu le vray Dieu, & avoient adoré des dieux de bois & de pierre, n'avoient pas laiſſé de rendre un grand honneur aux Preſtres de leur fauſſe Religion, on ne devoit pas s'étonner ſi un Empereur Chrétien daignoit honorer les Pontifes du vray Dieu.

V. les Donatiſtes §.23. Concil. t.1.p.1431.c.d. Aug.ep.162.p.282.b. Greg.l.4.ep.31.p.605.606.

[Mais il ſeroit à ſouhaiter que Conſtantin meſme euſt imité ſa propre conduite, qu'il euſt toûjours gardé ſeulement une partie de la moderation qu'il fit paroiſtre en cette rencontre, & qu'après s'eſtre cru indigne de lire les plaintes qu'on faiſoit contre des Prelats, il ne les euſt jugez dans la ſuite qu'avec l'équité que l'on demande aux juges les plus deraiſonnables. Il n'auroit point condanné les plus ſaints Eveſques avec une legereté ſurprenante, & d'autant plus indigne de luy, qu'il avoit déja reconnu par diverſes experiences les accuſez pour des innocens & des ſaints, & leurs accuſateurs pour des calomniateurs & des fourbes.

Il faut enfin terminer l'hiſtoire du Concile de Nicée par les Epiſtres Synodiques qui nous en reſtent. Car il y a bien de l'apparence que ce fut la derniere action de cette ſainte aſſemblée. Nous y comprendrons celles de Conſtantin, qui peuvent auſſi en quelque ſorte paſſer pour Synodi-

Synodiques, puiſqu'elles apprennent à diverſes Egliſes les definitions du Concile, & les exhortent d'y obéïr. L'hiſtoire nous en a conſervé deux, dont l'une raportée par Euſebe, ſe trouve auſſi dans Theodoret & dans Socrate.] 'Theodoret dit que Conſtantin l'écrivit pour apprendre aux Eveſques qui n'avoient pu venir au Concile, ce qui s'y eſtoit paſſé. [Néanmoins elle eſt toute ſur ce qui regarde la feſte de Paſque,] '& il y a ſeulement un mot au commencement touchant la definition de foy embraſſée univerſellement: '& quoique, ſelon le titre, elle s'adreſſe generalement aux Egliſes, '& que meſme Conſtantin en ait envoyé des copies par toutes les provinces, 'il eſt néanmoins viſible qu'elle ne parle qu'à celles qui celebroient Paſque avec les Juifs, [c'eſt-à-dire à celles de Syrie, de Meſopotamie, & peut-eſtre encore de Cilicie.]

Thdrt. l. 1. c. 9. p. 548. d. — Euſ. v. Conſ. l. 3. c. 17. p. 492. a. — p. 491. d. — c. 20. p. 494. d. — c.

'Conſtantin repreſente à ces Egliſes, qu'il eſt honteux à des Chrétiens d'abandonner l'union de leurs freres, pour ſe conformer à ceux qui ont fait mourir Jesus-Christ: 'qu'il arrive de grands inconveniens du calcul des Juifs: qu'il eſt meſme faſcheux de voir les Chrétiens diviſez dans cette grande ſolennité, qui eſt, dit-il, la feſte de noſtre délivrance; 'qu'ainſi il eſpere qu'elles ſe rendront au Concile, & au conſentement univerſel de toutes les autres provinces, comme il en avoit répondu pour elles; '& que quand il les ira viſiter, comme il le ſouhaitoit depuis long-temps, il aura la joie de pouvoir celebrer cette ſainte feſte conjointement avec elles.

c. 18. p. 492. — p. 493. a. b. — p. 493. 494. — c. 20. p. 494.

'La ſeconde lettre de Conſtantin, que nous trouvons ſeulement dans Socrate, eſt adreſſée à l'Egliſe Catholique d'Alexandrie. 'Il y parle néanmoins principalement à ceux qui avoient eſté trompez par Arius. Il les exhorte d'abandonner ce miſerable, 'dont il parle d'une maniere très-forte; de retourner au corps & à la foy de l'Egliſe, '& de ſuivre la definition de plus de trois-cents Prelats, admirables en pieté & en ſcience, qui n'avoient rien fait qu'avec beaucoup de maturité & d'examen, & dont l'avis eſtoit aſſurément celui de Dieu, puiſque ſon Eſprit ſaint les animoit & les éclairoit. Il promet auſſi de les aller voir dans peu de temps.

Socr. l. 1. c. 9. p. 30. b. — p. 31. — p. 30. c. d. — p. 31. a. b.

[Pour les lettres du Concile, quoiqu'apparemment il y en ait eu pluſieurs, néanmoins les hiſtoriens ne nous en ont conſervé qu'une ſeule,] 'adreſſée à l'Egliſe d'Alexandrie, & à tous les Fidéles de l'Egypte, de la Libye, & de la Pentapole. Le Concile leur mande la condannation d'Arius, de Second, & de Theonas: 'ce qui avoit eſté ordonné touchant Melece & ſes ſectateurs; '& l'union de toute l'Egliſe touchant la feſte de Paſque, laquelle, diſent les Peres, a réüſſi heureuſement par vos prieres. Il ajoûte que ſi on a reglé ou defini quelque autre choſe, leur ſaint Eveſque Alexandre, dont ils font un grand éloge, le leur apprendra à ſon retour. Il les exhorte à recevoir ce Prelat avec une veneration & une charité toute nouvelle: de ſorte que nous pouvons dire plus aſſurément de cette lettre que de toutes les autres, qu'elle n'a eſté écrite qu'après la concluſion de toutes choſes, immediatement avant le retour de S. Alexandre, qui vraiſemblablement en fut luy-meſme le porteur.

Thdrt. l. 1. c. 8. p. 546. b c. d. — p. 547. — p. 548. a. b.

'Baronius ajoûte une lettre d'Oſius, Macaire, Victor, Vincent, & des autres 318 Eveſques, au Pape Silveſtre, pour le prier d'aſſembler ſon Concile, & d'y confirmer celuy de Nicée. On y joint la réponſe de S. Silveſtre, que Baronius reconnoiſt eſtre ſuppoſée: [" & l'autre ne l'eſt pas moins.]

Bar. 325. p. 171. — Note 23.

ARTICLE XX.

Conſtantin fait un Feſtin aux Eveſques, qui retournent à leurs Egliſes: Eloges donnez au Concile de Nicée.

'Les affaires du Concile eſtant heureuſement terminées, Conſtantin crut avoir remporté une nouvelle victoire ſur l'ennemi de l'Egliſe. Ainſi il en rendit graces à Dieu par une feſte 'd'autant plus ſolennelle, qu'elle ſe rencontra avec le temps de la vintiéme année de ſon regne, 'laquelle commençoit le 25 Juillet de cette année 325. [Ainſi nous ne voyons pas moyen de douter que le Concile n'ait au moins duré juſqu'à ce jour-là.] 'Euſebe de Ceſarée prononça dans cette ſolennité un panegyrique de Conſtantin, en ſa preſence, & au milieu de l'aſſemblée des ſaints Prelats.

Euſ. v. Conſ. l. 3. c. 14. p. 490. d. — c. 15. p. 491. a. — n. p. 223 2. d. — l. 1. c. 1. p. 405. a.

'Conſtantin voulut que les Eveſques du Concile ſe reſſentiſſent de cette feſte, " & les traita tous dans le Palais. 'Il fit manger les principaux avec luy, & le reſte à d'autres tables aux deux coſtez de la ſienne, *a* ce qu'Euſebe repreſente comme un ſouverain bonheur. *b* Conſtantin ayant remarqué quelques Prelats qui avoient l'œil droit arraché, comme il ſceut que ce ſupplice avoit eſté la recompenſe de la fermeté de leur foy, il baiſa leurs plaies, eſperant tirer de cet attouchement une benediction particuliere. 'Cela ſe dit principalement de Saint Paphnuce, que Conſtantin faiſoit ſouvent venir dans ſon Palais pour le reſpect qu'il luy portoit, '& il luy baiſoit avec une joie toute particuliere l'œil qui luy avoit eſté arraché dans la perſecution.

l. 3. c. 15. p. 491. a. b. — b. c | n. p. 224. 1. 2 | Thdrt. l. 1. c. 10 p. 551. d. — *a* Euſ. p. 491 b. — *b* Thdrt. p. 551. d. — &c. — Socr. l. 1. c. 11. p. 39. c. — Ruf. l. 1. c. 4. p. 237.

'Après le feſtin il fit divers preſens aux Prelats, *c* ſelon le merite de chacun d'eux, *d* & il y ajoûta des lettres " pour faire donner tous les ans dans chaque Egliſe une certaine quantité de blé aux Eccleſiaſtiques & aux pauvres.

Thdrt. p. 551 | Euſ. v. Conſ. l. 3. c. 16. p. 491. c. — *c* Euſ. p. 491. c. — *d* Thdrt. p. 551. 552. — V. Conſtantin § 59.

e Enfin les Peres eſtant près de ſe ſeparer, Conſtantin les fit tous aſſembler pour leur dire adieu. *f* Il leur fit un fort beau diſcours pour les exhorter à aimer la paix entre eux, à bannir l'envie & la jalouſie dans les inferieurs, & " à reprimer toute ſorte de faſte & de domination dans ceux qui avoient des qualitez plus avantageuſes; à pardonner les fautes legeres des uns envers les autres; enfin à travailler de tout leur pouvoir à convertir les infidéles, par l'eſtime qu'ils auroient de la gloire & de la ſainteté de l'Egliſe.

e Euſ. v. Conſ. l. 3 c. 21. p. 494. 495 — *f* p. 495. — &c.

l'Eglise. Il leur demanda qu'ils eussent soin de prier Dieu pour luy, & puis les laissa retourner chacun à leur Eglise. Ils s'y en allerent avec beaucoup de joie : Et l'on vit heureusement ceux qui estoient les plus éloignez les uns des autres, estre unis dans un mesme corps ; & la foy que l'on avoit établie en la presence du Prince, regner, [au moins exterieurement,] par toute la terre, & estre embrassée de tout le monde unanimement.

' Gelase dit qu'il y eut divers Evesques choisis par le Concile pour aller publier ses decrets par toute la terre, savoir Osius avec les Prestres de Rome Viton & Vincent, à Rome, en Italie, en Espagne, & dans toutes les autres provinces de ces quartiers-là ; Saint Alexandre d'Alexandrie avec S. Athanase, en Egypte, en Libye, & jusqu'aux Indes ; S. Macaire de Jerusalem avec Eusebe de Cesarée, dans la Palestine, l'Arabie, & la Phenicie ; Saint Eustathe d'Antioche, dans la Syrie, la Mesopotamie, & la Cilicie ; Jean Evesque de Perse, dans la Perse & les grandes Indes ; Saint Leonce, dans la Cappadoce, la Galacie, le Pont, la Paphlagonie, & les deux Armenies grande & petite ; Theonas de Cyzic avec Eutyque de Smyrne, & Marin de Troade, dans la [petite] Asie, l'Hellespont, la Lydie, & la Carie ; Alexandre de Thessalonique, dans la Macedoine, toute la Grece, la province d'Europe, la Scythie, & l'Illyrie ; Nuneque de Laodicée, dans la Phrygie ; Protogene de Sardique, dans la Calabre, dit Gelase, la Dardanie, & les environs ; Cecilien de Carthage, dans l'Afrique, la Numedie, & la Mauritanie ; Piste de Marcianople, dans la Mysie, dans les nations des Allemans & des Gaulois, dit Gelase, & dans les villes voisines ; Saint Alexandre de Constantinople avec S. Paul alors Lecteur, & depuis son successeur, dans les isles appellées Cyclades.

Gel. Cyz. l. 2. p. 200-201.

[Il seroit à souhaiter que ce raport de Gelase fust mieux autorisé qu'il n'est.] ' Nous voyons seulement que Cecilien apporta en Afrique les Canons de Nicée, & que cet exemplaire servit de regle aux saints decrets qui furent faits depuis dans cette province. Il est dit qu'il les apporta au Concile d'Afrique : [ce qui est remarquable.] ' Car il se trouve aussi un Concile de Rome sous Silvestre, qui confirme les ordonnances de celui de Nicée, sous peine d'anatheme contre ceux qui les violeront. [Mais il n'est nullement probable] qu'il y ait eu, comme on le pretend, 275 Evesques à ce Concile : [il n'y a aucune apparence] qu'il ait qualifié le Concile de Nicée, l'assemblée des 318 Evesques ; ' & il est certainement faux, selon Baronius mesme, que Constantin y ait esté present. [Ainsi toutes les ordonnances qui ne sont établies que sur ce Concile, ne le sont point du-tout, outre qu'il y en a qui par elles-mesmes peuvent paroistre fort suspectes.

Concil. t. 1. p. 1591. e.

p. 410. e.

Bar. 315. §. 199.

Nous n'avons point aujourd'hui d'histoire ' ni d'actes du Concile de Nicée. Il y a mesme bien de l'apparence qu'on n'en a jamais eu, & que le Concile s'est contenté de faire écrire la confession de foy, les Canons, l'ordonnance sur la feste de Pasque, & quelques autres principaux actes qui devoient estre autorisez par les signatures des Evesques.

NOTE 24.

Voilà tout ce que nous avons cru pouvoir dire de ce premier Concile œcumenique.] ' Les Peres en ont relevé l'excellence & la majesté par de très-beaux éloges. Baronius en raporte quelques-uns tirez de S. Leon. ' Saint Athanase dit que ce Concile est le seul, selon le consentement de toute l'Eglise, qui merite le nom de Concile ; qu'il a élevé des trophées sur toutes les Heresies ; ' qu'il suffit seul pour les ruiner toutes, & établir tous les points de la foy Chrétienne ; ' qu'il est connu jusque dans les Indes, & dans tous les autres pays les plus barbares où il y a des Chrétiens. ' Le Concile de Sardique s'est mis en colére contre ceux qui vouloient ajoûter quelque chose au Symbole de Nicée, comme s'il n'eust pas esté entierement parfait. [Et tant que celui de Rimini est demeuré ferme dans la verité, il a conservé le mesme respect pour le Concile de Nicée,] ' comme il le témoigne en des termes fort remarquables. [On peut ajoûter à cela, ce que dit Saint Ambroise,] ' que ni l'épée ni la mort ne le separeront jamais de ce Concile. *a* Saint Phebade d'Agen, peu d'années avant S. Ambroise, avoit relevé par de grands éloges son exactitude à établir la regle parfaite de la foy, & sa vigilance à étoufer les premieres semences de l'Arianisme.

§. 183. 184.

Ath ad Epict. p. 581 b.

ad Afr. p. 932. a. b.

p. 931. d.

ad Ant. p. 576. c. d.

de syn. p. 877. c d.

Amb. ep. 13. p. 204. m.

a Bib. P. t. 4. 1. p. 171. b. c.

[Il seroit aisé de trouver encore beaucoup d'autres éloges du Concile de Nicée dans les monumens Ecclesiastiques : mais cela seroit infini, personne n'ayant parlé de cette sainte assemblée, qu'avec des témoignages extraordinaires d'estime & de respect. Nous nous contentons d'ajoûter que] ' S. Chrysostome dit qu'il est également ridicule d'accuser ce Concile ou d'ignorance ou de timidité ; & il nous le represente comme tout composé de Saints & de Confesseurs. ' C'est pourquoi il ne faut pas trouver étrange si les Grecs font une memoire generale des 318 Peres de Nicée le 29 de May, ' où le dimanche de devant la Pentecoste ; & les Syriens au mois de Juillet, selon Genebrard. ' Les Egyptiens la font le 5 de Novembre. *b* Gregoire Prestre de Cesarée ajoûte que de son temps, leurs merites avoient protegé la ville de Nicée contre toute la puissance des Perses, qui l'attaquerent en toutes sortes de manieres sans la pouvoir jamais prendre : ce qui faisoit mesme que quand quelque captif se disoit estre de Nicée, ils ne luy osoient faire aucun mal.

Chry. t. 5. or. 52. p. 612.

Bar. 325. §. 185 | Canif. t. 2. p. 783.

Eus. n. p. 224. 1. c |

Typic. p. 94. 3.

Boll. 26. Feb. p. 639. b.

b Sur. 10. Jul. p. 161. §. 11.

SAINT NICOLAS, EVESQUE DE MYRE, ET CONFESSEUR.

[LE nom de S. Nicolas a eſté ſi celebre dans l'Egliſe depuis pluſieurs ſiecles, qu'il eſt impoſſible de ne pas reconnoiſtre que Dieu a voulu recompenſer en luy un merite extraordinaire par un reſpect ſi particulier que tous les Fidéles ont pour luy. On ſçait la veneration que toute l'Egliſe latine a aujourd'hui pour ſa memoire, & il ſeroit inutile d'alleguer des preuves d'une choſe qui eſt connuë de tout le monde. Il ne faut pas douter que la tranſlation de ſes reliques en Italie, n'y ait donné un grand accroiſſement; mais elle n'en a pas eſté l'origine.]

Sur 9. May, pr. p.116. ' L'hiſtoire meſme de cette tranſlation, nous aſſure que dés auparavant il n'y avoit aucun Saint dont la feſte fuſt plus univerſellement celebrée dans toutes les nations Chrétiennes, ſous le nom duquel on conſacraſt à Dieu plus d'Egliſes, & par l'interceſſion duquel Dieu accordaſt plus ſouvent des miracles & des graces extraordinaires. [La charte de la fondation du Chapitre de S. Nicolas de Beauvais, datée de l'an 1079, c'eſt-à-dire neuf ans avant que le corps de ce Saint fuſt apporté en Occident, porte que cette Egliſe avoit eſté rebaſtie de pierre, & dédiée ſous le nom de ſaint Lucien & de ſaint Nicolas.] Uſu. 6. Dec. ' Et la maniere dont Uſuard en parle dans ſon Martyrologe, [fait voir combien ſa memoire eſtoit honorée par l'Occident, près de trois ſiecles auparavant. Adon & Vandelbert marquent auſſi ſa feſte le 6. de Decembre.

Il y a néanmoins bien de l'apparence que les Latins n'ont eſté en cela que les diſciples des Grecs, dont la veneration ſinguliere pour S. Nicolas, paroiſt ſur-tout en ce qu'ils ont inſeré une invocation particuliere de luy dans la Liturgie de S. Chryſoſtome.] Bar.6.Dec. a. ' Ils feſtoient à cauſe de luy le ſixiéme jour de Decembre par une conſtitution Imperiale, [comme quelques Egliſes latines le font encore aujourd'hui.] Proc. ædi. l.1.c.6. p. 17.b c. ' On lit que l'Empereur Juſtinien fit baſtir aux Blaquernes, près de Conſtantinople, une Egliſe de Saint Priſque & S. Nicolas, dont il y fit mettre ce ſemble quelques reliques. [Le nom de Saint Nicolas effaça celui de Saint Priſque;] Chr. Al. p. 904.906. ' puiſque l'hiſtoire porte que ſous Heraclius, les Avares brulerent aux Blaquernes l'Egliſe de S. Nicolas. Cang.de C. l.4.p.130. ' On marque qu'il y avoit encore à Conſtantinople trois autres Egliſes de ce Saint, Codi. ori. C.p 62.b. ' dont l'une eſtoit la maiſon de Baſilide Patrice ſous Juſtinien, *a* Leo Allarius a All. de Sim.p.102. 103.120.129. remarque quatre panegyriques ou vies de S. Nicolas, faites par differens auteurs Grecs. Bar.6.Dec. a 326.§. 86. ' Baronius en cite encore une autre de S. Methode Patriarche de Conſtantinople, qu'il dit eſtre imprimée; & un diſcours de l'Empereur Leon, outre la vie que Jean, Diacre de l'Egliſe Romaine, en avoit compoſée pour les Latins. Boll. May, t.1.p.58. 1. ' Les Moſcovites, qui ont appris des Grecs à l'honorer, [les ſurpaſſent encore, &] ſemblent avoir plus de reſpect pour luy que pour aucun autre Saint. Ils croyent avoir éprouvé le pouvoir de ſon interceſſion par un grand nombre de miracles.

[Mais il eſt faſcheux qu'eſtant ſi aſſurez du merite de ce grand Saint, nous ne le ſoyons pas de meſme du détail de ſes actions. Car outre que de tous les éloges qu'on cite de luy, nous n'en voyons aucun dont l'autorité ſoit capable d'aſſurer noſtre croyance, il ſe trouve] All. de Sim.p.128. Men. 6. Dec p.77. 'que le ſeul que nous ayons, imprimé dans Surius, & inſeré par les Grecs dans leurs Ménées, eſt celui de Metaphraſte, [auteur aſſez décrié pour le peu de ſoin qu'il a eu de diſcerner les monumens dont il s'eſt ſervi.] Sur.6.Dec. pr.p.182. ' Il ſemble meſme n'avoir pas tant fondé ce qu'il dit de S. Nicolas ſur aucun de ceux qui avoient écrit avant luy, que ſur les traditions qui s'en eſtoient conſervées juſques à luy dans la memoire du peuple; [c'eſt-à-dire ſur l'autorité du monde la plus faillible. Auſſi ſans parler des points qui demanderoient un auteur tout autrement croyable que Metaphraſte, & qui font le principal ſujet de ſa narration, il y en meſle " d'autres qu'il ne ſauroit perſuader à perſonne.] Note 1.

p.185.§.13. 14. 'Ce qu'on dit qu'il aſſiſta en 325 au Concile de Nicée, [n'a rien en ſoy qui ne ſoit aiſé à croire, puiſqu'il eſtoit Metropolitain de Myre en Lycie, qui n'eſt pas fort éloignée de Nicée, & puiſqu'on pretend qu'il a vécu ſous Conſtantin dans le temps de ce Concile. Cependant nous voyons que les hiſtoriens marquant avec aſſez de ſoin les principaux Eveſques de ce Concile, ſur-tout ceux qui avoient acquis le titre de Confeſſeurs durant les perſecutions, comme on le dit de Saint Nicolas, aucun d'eux ne parle de luy; quoiqu'il y ait peu d'apparence qu'ils aient pu ou ne pas connoiſtre, ou omettre par oubli un Confeſſeur Metropolitain d'une grande province, & dont la vie devoit eſtre plus illuſtre & plus éclatante que d'aucun de ceux dont ils font mention.] Ath. or.1. p.291. 'S. Athanaſe ne le nomme point non plus dans l'énumeration qu'il fait des Eveſques les plus celebres en pieté, qui avoient fleuri parmi les Grecs depuis l'an 320 juſque vers l'an 355, [qui eſt juſtement le temps de S. Nicolas. Cela embaraſſe, & il ſemble qu'il faille neceſſairement avouer ou qu'il n'y a rien du-tout de vray dans les grandes choſes qu'on dit de luy, ce qui eſt bien dur; ou qu'il " a vécu dans un temps moins éclairé que celui de Conſtantin & de Conſtance, ſoit devant, ſoit après, mais toûjours avant Juſtinien. Nous ne laiſſerions pas de faire un abregé des principales choſes qu'on dit de ce Saint, ſi elles n'eſtoient connuës de tout le monde. Note 2.

[Mais telle qu'ait eſté la vie de Saint Nicolas, ſa mort a ſans doute eſté bien pre-

precieuse devant Dieu, comme on le juge par l'huile miraculeuse qui sortoit de son tombeau. Car il n'y a pas lieu de contester ce miracle,] 'puisque Metaphraste en parle comme d'une chose qui duroit encore de son temps; ' & ceux qui enleverent son corps pour le porter à Bari, trouverent son tombeau rempli de cette sacrée liqueur.

Sur.6. Dec. p.188.§. 30. 9. May, p. 118.§.7.

'Cet enlevement se fit le 19 Avril *a* de l'an 1087, *b* & le corps aborda à Bari le dimanche 9 de May, auquel l'Eglise fait encore la feste de cette translation. 'L'histoire en fut aussi-tost écrite par Jean Archidiacre de Bari, selon l'ordre qu'il en avoit receu d'Urson qui estoit alors Archevesque de la mesme ville. [Cette piece est non-seulement indubitable par la qualité de son auteur,] ' mais elle est encore pleine de sentimens fort Chrétiens. ' Elle remarque quelques miracles qui se firent alors, outre un grand nombre d'autres dont elle ne parle qu'en general.

§.7. *a* §.2. *b* §.14 | MS. p.111. Sur. 9. May, p. 117. pr | 119.§.14. §.15. §.16-20.

'On trouve encore dans des manuscrits une autre histoire de cette translation, ' écrite par un nommé Nicephore de Bari, à la priere " du juge nommé Curcore, & des autres magistrats de la ville. [Il s'accorde fort bien avec Jean, mais en sorte qu'on voit qu'ils ne se sont nullement copiez l'un l'autre, chacun ayant ses particularitez differentes: Et c'est ce qui autorise davantage leur narration.] ' Nicephore marque, comme Jean, que " cela arriva en l'an 1087; [& il le confirme par un nouveau caractere,] ' en marquant que le 9 de May estoit le dimanche. [S. Godefroy Evesque d'Amiens vint peu de temps après à Bari visiter ces saintes Reliques: & une infinité d'autres y sont venus après luy.]

MS.p.93. p.92. *Arbiter*. p.93. NOTE 3. p.111.

' Baronius dit qu'on tient que le miracle de l'huile qui sortoit de son tombeau, dure jusques aujourd'hui. [Cette maniere de parler dans un Cardinal qui pouvoit si aisément en savoir la verité, donne lieu de craindre que Dieu n'ait pas voulu faire durer jusqu'à nostre temps cette source de graces & de miracles.] ' On assure néanmoins qu'elle duroit encore en 1660, à Wormes [dans le Palatinat,] où l'on conserve un doit du Saint dans l'Eglise Cathedrale; quoique le miracle soit moins frequent & moins sensible depuis que la ville est tombée sous la puissance des Heretiques.

Bar.6.Dec. a. Bol'. May, t.1 p.55.1.

' Dans le second Concile de Nicée, Theodore Evesque de Myre, dit qu'estant embarassé dans une affaire, son Archidiacre qui estoit un homme de grande pieté, luy raporta un jour, que le Patriarche [de Constantinople] luy avoit dit dans une vision, que si son Archevesque vouloit le venir trouver, il sortiroit heureusement de son affaire. Néanmoins l'Archidiacre luy ayant dit que celui qui luy estoit apparu, avoit un visage rouge, & les cheveux d'un vieillard, Theodore luy dit que le Patriarche n'estoit point fait comme cela, & que c'estoit S. Nicolas, comme on le pouvoit juger par son image. Il s'en alla aussitost à Constantinople, & y obtint tout ce qu'il demandoit pour son affaire.

Conc. t.7. p.225.e.

LES AUDIENS, OU ODIENS.

' LA secte qui est appellée des Vadiens dans S. Augustin, ' d'où viennent, à ce qu'on croit, par une autre corruption, les Basiens Anthropomorphites de Facundus, ' est toûjours nommée des Audiens ou Odiens dans S. Epiphane, [& dans Theodoret.] Elle tire son nom d'un Audie selon S. Epiphane, ' ou Audée selon Theodoret & la chronique de Saint Jerôme, qui ayant conceu depuis longtemps le mal-heureux fruit de ses nouveaux dogmes, les produisit enfin & les mit au jour du temps de Valens, si nous en croyons Theodoret. ' Mais il commença dés le temps d'Arius & du Concile de Nicée selon S. Epiphane, [que nous aimons mieux suivre en cela, tant parce qu'il écrivoit du temps mesme de Valens,] ' que parce qu'Urane, chef de cette secte après la mort d'Audée, estoit déja mort luy-mesme, lorsque S. Epiphane écrivoit, [c'est-à-dire en 377 au plustard, durant le regne de Valens, qui n'avoit commencé qu'en 364.] ' S. Jerôme dit qu'Audée, dont l'Heresie Audienne a tiré son nom, estoit illustre en Syrie en 341.

Aug. h. 50. p.11.2.a. Fac. l.8. c. 7.p.358 | not. Epi.70.c.1. p.811 a. Thdrt. l.4. c.9.p.671. c | Hier.an. 341. | Epi.p.811. a. c.15.p.817. 818. Hier.chr.

[Si ce que S. Epiphane dit d'Audée est veritable, c'est une preuve de ce que dit S. Augustin, que les excommunications injustes ne sont point inouïes dans l'Eglise; & c'est en mesme-temps un exemple qui doit faire trembler ceux qui défendent la verité, de peur qu'estant abandonnez de Dieu, ils ne perdent enfin l'humilité constante & fidéle qui doit soûtenir leur zele dans les persécutions qui ne peuvent manquer de leur arriver. Mais la faute qu'a faite S. Epiphane à l'égard des Meleciens, rend son témoignage moins assuré, & fait craindre qu'il n'ait suivi les faux memoires des Audiens pour écrire contre eux-mesmes. Voici néanmoins ce qu'il en dit.]

' Audée estoit un Syrien de Mesopotamie, qui ne parloit que le Syriaque, *a* mais qui estoit illustre en sa province par la pureté de sa vie, par sa foy, & par son zele pour Dieu. Car souvent lorsqu'il voyoit quelque desordre dans l'Eglise, il reprenoit hardiment les Evesques & les Prestres, & leur disoit à eux-mesmes, „ Cela n'est pas bien, Cela ne se doit „ pas faire de la sorte; „ témoignant en toutes rencontres qu'il savoit dire la verité, & pratiquer ce qu'ont accoûtumé de faire ceux qui aiment la vertu, & qui ont assez de hardiesse pour la soûtenir, principalement quand leur vie est tout-à-fait exacte & irreprochable. S'il voyoit donc un Evesque, un Prestre, ou quelque autre Ecclesiastique, attaché à l'argent, il en parloit aussi-tost: S'il en voyoit un

Epi.70 c.1. p.811 b | Thdrt. p. 671 | hær.l. 4.c 10.p. 241.c. *a* Epi.p.811. 812.

autre

autre vivre dans la molleſſe & dans les délices, ou violer en quelque point ſoit la doctrine, ſoit la diſcipline de l'Egliſe, il ne le pouvoit ſouffrir ſans s'en plaindre. p.812.a.b. 'Sa liberté le rendit enfin inſupportable à ceux dont la vie n'eſtoit pas ſainte. On luy diſoit des injures, on le contrediſoit, on le haïſſoit. Il ſupportoit néanmoins tous les affronts, tous les mauvais traitemens, toutes les tempeſtes qui s'élevoient contre luy; & ne ceſſoit point pour tout cela de ſe trouver avec les autres aux aſſemblées des Fidéles. Ces perſecutions durerent long-temps, & allerent enfin à le chaſſer [de l'Egliſe.] Quelque reſſentiment qu'il en euſt, il fit les derniers efforts d'une part pour continuer à dire la verité, & de l'autre pour ne ſe point ſeparer du corps & de l'union de la ſainte Egliſe Catholique.

[Juſque là il ſuivoit la doctrine de l'Egliſe, ſi bien établie depuis par S. Auguſtin, & pouvoit pretendre à la beatitude de ceux qui ſouffrent pour la juſtice, & que Dieu qui voit leur innocence, couronne dans le ſecret, en meſme-temps qu'ils paſſent pour condannez à la vuë des hommes. Mais il n'eut pas le grand don de la perſeverance; & il tomba dans la malediction de ceux qui perdent patience avant la fin du combat.] b.c. 'Car ſe voyant reduit luy & ſes amis [qui vouloient le défendre,] à ſouffrir les dernieres indignitez, juſqu'à eſtre ſouvent battus; enfin le dépit de tant d'injures l'emporta ſur la raiſon, & le devoir. Il ſe ſepara de l'Egliſe avec beaucoup d'autres qui le ſuivirent, c.2.p.812.d. '& receut le titre d'Eveſque d'un Eveſque qui s'eſtoit auſſi ſeparé de l'Egliſe pour "la meſme raiſon que luy. dic.15.p.817.d. 'Il établit enſuite pluſieurs autres Eveſques & Preſtres de ſa ſecte, [& forma ainſi un ſchiſme entier.]

(marg.: τὰ αὐτὰ συζητῶν.)

ind.p.808. 'S. Epiphane n'attribuë point aux Audiens d'autre crime que le ſchiſme, & il ne veut pas qu'ils fuſſent Heretiques. Aug.h.50.p.11.2.a| Thdrt.hær.l.4.c.10.p.241.c. 'Mais il les épargne [aſſurément un peu trop en cela,] s'il eſt vray qu'ils ſe ſoient imaginez que Dieu euſt la figure du corps d'un homme, comme S. Auguſtin l'a cru auſſi-bien que Theodoret, Epi.70.c.2.6.p.813.a| 815.816. 'ſur ce que S. Epiphane meſme raporte de leurs ſentimens: a Aug. ut ſup. a d'où vient que S. Auguſtin dit que quelques-uns les appelloient Anthropomorphites: ["Et il eſt difficile de les exemter de cette Hereſie. (marg.: Note.)

Puiſque nous avons commencé un article de la doctrine des Audiens, nous y joindrons les autres avant que de continuer ce qui regarde leur hiſtoire.] ib| Epi.70.c.9.p.810.d. 'Saint Epiphane & Saint Auguſtin les blaſment de ce qu'ils vouloient celebrer la feſte de Paſque avec les Juifs, Epi.p.810.811. 'contre l'ordre du Concile de Nicée, qui avoit, diſoient-ils, changé l'ancienne pratique de l'Egliſe pour plaire à Conſtantin, & faire tomber cette grande feſte au jour de la naiſſance de ce Prince, [comme ſi le Concile euſt fixé Paſque à un certain jour.] S. Epiphane montre fort bien que cette imagination de la complaiſance du Concile pour Conſtantin, eſt tout-à-fait ridicule. [Mais les Audiens avoient quelque fondement de dire que le Concile avoit changé la pratique de l'Egliſe: Car cela eſtoit vray à l'égard de l'Egliſe de Meſopotamie; d'où eſtoit Audée leur chef, "laquelle avoit ſuivi la Paſque des Juifs avant le Concile, & l'avoit quittée depuis. (marg.: V. le Concile de Nicée §.13.) Ainſi il ne faut pas s'étonner] p.810.d. 's'ils s'attiroient beaucoup de monde, ſous pretexte de cette obſervation, c.10.p.812.a. 'qu'ils pretendoient meſme établir ſur le livre des Conſtitutions Apoſtoliques [attribué à S. Clement.

Theodoret qui a écrit depuis S. Epiphane, remarque dans les Audiens une erreur très-conſiderable, dont ce Saint ne parle point, peut-eſtre parce qu'ils n'y ſont tombez que depuis, ou qu'on ne l'avoit pas encore découverte:] Thdrt.l.4.c.9.p.671.d| hær.l.4.c.10.p.241.a. 'car ils taſchoient de la cacher. C'eſtoit que Dieu n'a point creé les tenebres, ni le feu, ni l'eau; mais que ces trois choſes n'ont point de principe.

[Ils avoient pour la remiſſion des pechez une pratique encore plus dangereuſe que ridicule.] p.241.b. 'Car ayant diviſé leurs livres en deux parties, tant les ſacrez que les Apocryphes, Epi.c.11.p.808.b. 'dont ils avoient un fort grand nombre, Thdrt.p.241.b.c. 'qu'ils eſtimoient plus myſterieux que les ſacrez; ayant, dis-je, fait deux parts de ces livres, & les ayant mis de rang les uns d'un coſté, les autres d'un autre, ils commandoient aux pecheurs de paſſer entre ces deux rangs, & de confeſſer leurs pechez: & après qu'ils les avoient ainſi confeſſez, ils leur en donnoient auſſi-toſt l'abſolution, ne leur preſcrivant point le temps de la penitence, comme les loix de l'Egliſe l'ordonnent, mais leur remettant leurs fautes, par la ſeule autorité de leur puiſſance: Et comme ceux qui faiſoient cette ceremonie, voyoient bien que ce n'eſtoit qu'un jeu, ils cachoient leurs veritables pechez, & diſoient d'autres petites fautes ridicules, & dont ils n'euſſent pas pris la peine de s'accuſer, s'ils n'euſſent eſté déja dans la folie & dans l'erreur.

[Pour reprendre la ſuite de l'hiſtoire d'Audée,] Epi.70.c.14.p.817.a.b. 'comme il s'attiroit beaucoup de perſonnes du peuple, les Eveſques [Catholiques] le defererent à l'Empereur, qui le relegua en Scythie; d'où eſtant paſſé bien avant dans le pays des Gots, il y inſtruiſit diverſes perſonnes dans ſa doctrine; & y établit des monaſteres, la pratique de la virginité, & les regles de la vie ſolitaire; ce qui dura juſques à l'an [372,] "que tous les Chréſtiens furent chaſſez de la Gotthie par la perſecution du Roy [Athanaric.] (marg.: V. S. Sabas.)

c.15.p.817.818. 'Saint Epiphane ſemble dire qu'Audée eſtoit mort avant ce temps-là. Sa ſecte fut gouvernée après luy par divers Eveſques qu'il avoit établis, entre autres par un Urane de Meſopotamie fort conſideré parmi eux, & par Silvain l'un des Gots qu'il avoit attirez à ſon parti. Mais ces deux Eveſques, & quelques autres encore, eſtant morts [avant l'an 377,] la pluſpart de leurs ſectateurs les abandonnerent, & ils ſe trouverent reduits à un aſſez petit nombre, qui ſe raſſemblerent vers l'Euphrate & la Meſopotamie, particulierement dans deux villages du territoire de Calcide près d'Antioche au-deſſus de Damas. Beaucoup de ceux qui avoient eſté chaſſez de la Gotthie vinrent demeurer

demeurer en cet endroit, & ceux mesmes qui s'estoient auparavant repandus dans des Monasteres du mont Taurus, ou dans la Palestine & dans l'Arabie, s'y réünirent avec eux. ' Ils demeuroient dans des Monasteres ou dans des Cabanes à la campagne & auprès des villes, ' sans vouloir jamais prier avec aucun Catholique, quelque saint & quelque exemt qu'il pust estre de toutes sortes de vices. Ils avoient mesme quitté le nom de Chrétiens, & vouloient qu'on les appellast Audiens.

c.1.p.811.a.
c.15.p.817.c.

' Saint Epiphane loüe toûjours la pureté de leur vie, & la discipline qu'ils gardoient dans leurs Monasteres, *a* & il marque particulierement qu'Adée avec les Avesques, les Prestres, & generalement tous ceux de sa secte, s'entretenoient tous par le travail de leurs mains. [Mais ou Saint Epiphane ne les connoissoit pas, ou comme il arrive d'ordinaire à ceux qui se sont separez de l'Eglise, le dereglement se mit bien-tost dans leur secte.] ' Car Theodoret nous assure qu'il se commettoit beaucoup de crimes parmi eux : [& cela est bien-aise à croire, puisqu'ils ruinoient la penitence, ainsi que nous avons dit.

c.1.14.15.p.812.c.d | 817.b.c. | *a* c.1.p.812.c.d.
Thdrt.hær.l.4.c.10.p.242.a.

C'est ce qui rendoit leur schisme tout-à-fait inexcusable.] ' Car quand on leur en demandoit la raison, ils n'alleguoient point la difference de leur doctrine, laquelle au contraire ils s'efforçoient de cacher; mais ils disoient qu'ils fuyoient la communion des Catholiques, parce que les uns amassoient de l'argent par des usures infames, que les autres vivoient scandaleusement avec des femmes qui ne leur appartenoient pas, & que ceux qui estoient exemts de ces desordres, communiquoient sans crainte avec ceux qui les commettoient. ' Ainsi d'un costé ils imitoient l'orgueil des Pharisiens, en condannant ceux qui communiquoient avec les pecheurs, comme si on n'eust pu le faire sans se souiller; ' de l'autre ils se condannoient eux-mesmes, puisqu'ils tomboient dans les mesmes fautes qu'ils reprochoient aux Catholiques; & de plus, ils demandoient une chose impossible, puisque quelque exact que soit un Evesque, il ne peut pas condanner les coupables sans avoir des preuves & des témoins de leur crime, ce qui ne se rencontre pas toûjours. Car ils ne pouvoient pas se plaindre que l'Eglise ne condannast pas les pecheurs lorsqu'ils estoient convaincus, puisqu'on voyoit par toute la terre, des Evesques, des Diacres, & des Prestres, dégradez [pour leurs crimes] de l'état Ecclesiastique. ' Saint Epiphane, & S. Augustin après luy, disent generalement qu'ils condannoient les Evesques riches.

a | hær. l.4.c.9.p.671.672.|Epi.anc.c.14.p.19.c.d.
Thdrt.p.672.a.b.
hær.p.242.a.b.
Epi.ind.p.808.b| Aug.h.50.p.11.2.a.

' Saint Augustin dit que quelques-uns assuroient qu'ils communiquoient en Egypte avec l'Eglise Catholiques. ["Mais ceux qui le disoient l'entendoient sans doute des solitaires de cette province, qui n'avoient rien de commun avec le schisme des Audiens, quoique l'erreur d'attribuer à Dieu une forme humaine, leur pust estre commune avec eux.] ' Facundus dit que l'Heresie & le nom mesme des Audiens estoient abolis de son temps.

Aug.p.11.2.a.
V. Saint Paphnuce.
Fac.l.8.c.7.p.358.

NOTES

NOTES
ET
ÉCLAIRCISSEMENS

Sur le ſixiéme volume des Memoires pour ſervir à l'hiſtoire Eccleſiaſtique.

NOTES
SUR LES
DONATISTES.

Pour la page 2. §. 2.

NOTE I.

Sur le Schiſme fait à Carthage contre Menſurius.

Aug. col. d. 3. c. 12. p. 214. 2. al Euſ. n. p. 291. 1. c.

'CE que croit Mr. Valois ſur quelques endroits de S. Auguſtin, que Donat des Caſes-noires fut convaincu dans le Concile de Rome, d'avoir fait un Schiſme à Carthage contre Menſurius accuſé d'eſtre Traditeur; [paroiſt difficile à s'accorder avec ce que dit S. Auguſtin,] 'que l'action de Menſurius ſur laquelle on pretendoit qu'il eſtoit Traditeur, n'avoit point eſté portée en jugement, ni condannée. [Néanmoins il paroiſt par le titre 351 de la conference, qui répond à cet endroit de S. Auguſtin,] 'que les Catholiques ſoutenoient ſeulement qu'on n'avoit rien fait contre Menſurius dans aucun jugement public, [ce qui rendoit inexcuſables les particuliers qui pouvoient s'eſtre ſeparez de luy :] 'd'où vient que S. Auguſtin dit que la lettre de Menſurius, vraie ou fauſſe, ne nuiſoit point à la cauſe de l'Egliſe. [Mais cela n'empeſche pas que quelques particuliers de Carthage n'aient pû ſe ſeparer de ſa communion, & eſtre appuyez par un Eveſque de Numidie.

Aug. c. 14. p. 225. 1. c. — Carr. col. 3. t. 351. p. 428. — Aug. col. d. 3. c. 17. p. 227. 1. b.

Il n'eſt pas néanmoins ſi aiſé de répondre] 'à cet autre endroit de S. Auguſtin, *De menſurio autem quid reſpondeam, cùm ab ejus tempore uſque ad obitum plebs unitatis nulla conſciſſa eſt?* [Ces paroles toutes obſcures qu'elles ſont, marquent clairement qu'il n'y a eu aucun ſchiſme durant le vivant de Menſurius.] 'Il dit auſſi en un autre endroit, que ſelon ce qu'il avoit appris, Menſurius eſtoit mort dans l'unité de la communion, avant que le parti de Donat ſe ſeparaſt. 'Nous trouvons encore dans S. Optat qu'il n'y avoit qu'une ſeule Egliſe en Afrique, non plus que dans les autres Provinces, avant qu'elle fuſt diviſée par les ordinateurs de Majorin, & que tout le monde ſavoit que la diviſion s'eſtoit faite aprés l'ordination de Cecilien. [Je ne voy guere moyen d'accorder tous ces endroits, qu'en diſant que S. Auguſtin & S. Optat n'avoient pas eu d'égard au premier ſchiſme, comme n'ayant eſté nullement conſiderable, & ſeulement de quelques particuliers; ce qui ſe peut aſſez aiſément appliquer à S. Auguſtin : ou bien que S. Optat l'avoit ignoré, & que S. Auguſtin ne l'avoit ſceu que tard, & depuis qu'il eut écrit contre Petilien; ſi néanmoins cela ſe peut accorder avec ce qui fut juſtifié contre Donat des Caſes-noires dans le Concile de Rome, dont il paroiſt que S. Optat avoit vû les actes.

in Pet. c. 16. p. 88. 1. c. — lit. P. l. 3. c. 25. p. 130. 2. c. — Opt l. 1. p. 40. b|42. 2. 6.

Il y en aura peut-eſtre qui croiront pouvoir expliquer les paſſages de S. Auguſtin, en diſant que le ſchiſme avoit commencé entre la mort de Menſurius & l'élection de Cecilien. Mais S. Optat donne peu de lieu à cette ſolution,] 'puiſqu'il paroiſt ſelon luy, que quand on ſceut la mort de Menſurius, on preſſa l'élection plus qu'à l'ordinaire.

p. 41. 2.

[Il faut peut-eſtre dire encore que S. Auguſtin s'eſt un peu brouillé, & a pris Second de Tigiſe pour Donat des Caſes-noires,] 'lorſqu'il dit dans ſon ſermon des Paſteurs, que Second de Tigiſe a envoyé à Carthage un Viſiteur & des Eccleſiaſtiques, qui y ont tenu des aſſemblées particulieres. [Ceci ne ſe raporte point ſans doute à l'élection de Majorin, que S. Auguſtin ne qualifie jamais Viſiteur, mais Eveſque. Je ne voy pas non plus qu'il y ait eu du temps pour cela entre l'ordination de Cecilien & celle de Majorin : & ainſi cela regarde] 'le ſchiſme fait ſous Menſurius, lorſque Cecilien eſtoit encore Diacre, dont Donat

Aug paſt. c. 15. t. 9. p. 281. 2. c. d. — col. d. 3. c. 12. p. 224. 2. a.

nat des Cases-noires fut convaincu d'estre l'auteur. [On pourroit peut-estre dire que Second l'avoit ensuite favorisé. Mais si cela estoit, S. Augustin ne l'auroit-il pas relevé, & montré combien Cecilien avoit raison de ne vouloir pas comparoistre devant le Concile où ce mesme Second presidoit, puisqu'il s'estoit déja declaré contre luy & contre l'Eglise par un crime si manifeste? Et néanmoins il n'en dit jamais un mot.] 'Il se met au contraire en peine de prouver que Mensurius & Second avoient toûjours esté unis de communion.

c.14.p.215.1.c.

[S. Augustin n'auroit-il point pris encore Second pour Donat,] 'lorsqu'il dit que le premier auteur du schisme des Donatistes est Donat de Numidie & des Cases-noires, *& que ce fut luy qui ordonna Majorin? [Il est certain que tout cela se doit particulierement attribuer à Second de Tigise Primat de Numidie. On ne voit pas mesme autrepart positivement que Donat des Cases-noires y ait eu part, quoiqu'on le puisse conjecturer] 'de ce qui fut dit contre luy dans le Concile de Rome.

h.69.p.11.2.diretr.B. l.1.c.21.p.31.c. col.3.c.12.p.224.2.a.

Pour la page 4.§.4.

NOTE II.

Quelques fautes de S. Optat sur le Concile de Cirthe.

[Nous croyons avoir montré suffisamment dans la note 6 sur la persécution de Diocletien, que le Concile de Cirthe a esté tenu en l'an 305.] 'S. Optat dit que ce fut le 13 de May. *a* Mais il faut assurément suivre S. Augustin, *b* qui dit que ce fut le 4 ou 5 de Mars; estant certain qu'il a lu de la sorte, puisqu'il conte 13 mois depuis le 12 Fevrier de l'année precedente; & les officiers avoient lu de mesme. *c* Bollandus pretend accorder cela avec S. Optat, en disant que le Concile commencé le 4 ou 5 de Mars, finit le 13 de May. [Mais les Conciles ne duroient point alors si long-temps: & la persécution n'y estoit nullement propre.]

Opt.l.1.p.39.c. *a* Afr.ecc.l.3.c.2.p.125. *b* Aug.in Cre.l.3.c.27.p.185.1. bcol d.3.c.17.p.216.2.d. *c* Boll.11.Feb.p.514.c.

Il y a encore lieu de craindre que S. Optat ne se trompe, lorsqu'il dit que ce Concile se tint après la persécution. [Car je ne sçay si l'on peut dire que la persécution ait commencé à diminuer dans l'Afrique, lorsque Diocletien regnoit encore: & il est certain que ce Prince ne quitta l'Empire que le premier de May 305. Ainsi les Donatistes, qui, dans la grande Conference de Carthage, soutinrent que la persécution duroit encore dans le temps où on mettoit ce Concile, avoient en effet raison en cela. Mais les preuves qu'ils alleguoient ne le montroient point: & quand elles l'eussent prouvé, les Catholiques avoient d'autres moyens de répondre à l'argument que les Donatistes en tiroient contre la verité de ce Concile.]

Pour la page 5.§.6.

NOTE III.

Que S. Optat & S. Augustin n'obligent point à commencer le Schisme des Donatistes avant l'an 311.

'S. Optat dit que, *Utraque mala (& traditionis & schismatis, & uno tempore; & iisdem autoribus videntur esse commissa.* 'Il dit ensuite que le schisme commença un peu après le Concile de Cirthe, *non post longum tempus.* [Cela semble favoriser Baronius, qui fait commencer le schisme dès 206. Mais comme S. Optat n'écrit pas une Chronique ni des Annales, ces expressions vagues & indeterminées n'empeschent point qu'on ne puisse differer le commencement du schisme jusqu'en 311, six ans après le Concile de Cirthe puisque l'histoire de Maxence, qu'on peut voir dans celle de Constantin, paroist nous y obliger, comme on le marque dans le texte. Ce n'est pas qu'absolument parlant on ne pust mettre le schisme au commencement de l'an 308, auquel Maxence pouvoit estre maistre de l'Afrique. Mais il paroist qu'il ne le fut alors que fort peu de temps; & nous aurons à deviner ce qui se passoit durant cinq ans entre Cecilien & les Donatistes, qui sans doute ne se tenoient pas en repos.

Opt.l.1.p.39.a.b. p.40.a.

Ce qui paroist plus fort pour Baronius,] 'c'est que S. Augustin dit, après Tycone, qu'avant la persécution de Macaire, [c'est-à-dire avant l'an 348 où 349,] Donat de Carthage avoit communiqué quarante ans avec les Evesques de Mauritanie qui ne rebatizoient point. [Donc le schisme estoit formé dès 308: & non seulement il estoit formé (car deux ou trois ans de moins sur quarante, ne sont rien;) mais Donat qui ne fut que le second Evesque du schisme, avoit dès ce temps-là succedé à Majorin. Il n'y a rien à répondre à cela, s'il faut prendre les termes de S. Augustin ou de Tycone à la rigueur. Mais comme on n'a pas accoutumé de parler toûjours avec une entiere exactitude, ces termes pris dans l'usage ordinaire, peuvent signifier seulement, que Donat depuis qu'il fut Evesque communiqua toûjours avec les Maures, lesquels durant 40 ans ou environ que dura le schisme jusqu'à Macaire, ne rebatizoient point les Catholiques. On peut assurément donner ce sens à S. Augustin, & il le faut mesme, s'il est vray que Majorin vécust encore au mois d'Octobre 313, comme il y a bien de l'apparence. *V. la note* 4. Ce sens seroit clair dans S. Augustin,] 'si au lieu de *per quadraginta annos quos dicit*, on lisoit comme le voudroit Mr. Valois: *quos dicit per quadraginta annos.* 'Mais les manuscrits ne changent rien en cet endroit.

Aug ep.48.p.71.2.a. Eus.n p.291.2.b. Aug ep. B.93.p.248.g.

Pour la page 11.§.11

NOTE IV.

Que Majorin vivoit encore en 313; & que la requeste des Donatistes à Anulin, portoit apparemment son nom plutost que celui de Donat des Cases.

[Il est assez étrange] 'que S. Augustin & Saint Optat, voulant, ce semble, raporter chacun la souscription originale des pieces des Donatistes presentée à Anulin, mettent l'un le nom de Majorin, & l'autre celui de Donat, [sans qu'on puisse dire que ce soit une faute de Copiste dans l'un ni dans l'autre.] Car S. Augustin qui met Majorin, raporte deux fois cette souscription dans les mesmes termes. 'Dans sa narration il l'attribuë encore au parti de Majorin, & avec cette reflexion que le parti de Donat s'appelloit d'abord le parti de Majorin. 'Il n'est pas moins certain d'autre part que S. Optat a lû Donat, & qu'il l'a entendu de Donat Evesque de Carthage après Majorin. 'S. Augustin mesme attribue quelquefois cette requeste à un Donat.

Aug.ep.48. 68.p.66.1. a1123.2.d1 Opt.l.1.p.44.a. Aug.p.123.2.c. Opt.l.3.p.66 a.b. Aug.abc.p.3.1.d | retr.l.1.c.21.p.15.2.a.

a C'est sur cela que Mr. de l'Aubépine croit que Majorin estoit déja mort, & qu'on luy avoit substitué Donat; *b* ce qu'il confirme, parce que dans toute la suite, il n'est plus parlé, dit-il, de Majorin, mais seulement de Donat: [ce que nous verrons particulierement par le Concile de Rome,] 'où le Pape parle visiblement de Donat, comme du chef des adversaires de Cicilien. 'S. Optat fait la mesme chose; & on ne peut douter qu'il ne suppose ce Donat Evesque de Carthage contre Cecilien, lorsqu'Eunome & Olympe vinrent en Afrique, [apparemment en 315 ou 316.]

a Opt.n.p.9. *b* p.10. l.1.p.44.b c. p.44 45.

'Néan-

Aug col. d. 3.c.18.p. 127.1.d. *a* d110.p. 128.1.a. 'Néanmoins comme ce Donat fut condanné à Rome, les Donatiſtes craignant que cela ne retombaſt ſur leur grand Donat de Carthage, *a* dirent ſur le paſſage meſme de S. Optat, que celui qui avoit eſté au jugement de Rome contre Cecilien, n'eſtoit point celui de Carthage, mais celui des c.17.p.126. Caſes; 'qu'on voyoit conſtamment avoir eſté à *b* Carr.c. 3.c.539. 540.541.p. 437. ce Concile. *b* C'eſt pourquoi les Catholiques leur accorderent ce point; *c* & S. Auguſtin qui avoit attribué auparavant la requeſte dont nous parlons, *b* Aug. col. d.3.p.128. 2.a. au grand Donat de Carthage, écrit depuis, qu'il ſe trouvoit plus probablement qu'elle eſtoit celui des Caſes-noires. *c* retr. l.1.c. 21.p.15.2.a.

d Cependant comme il n'eſt point parlé de Majorin dans la ſuite, & que le Pape Miltiade fait *d* Opt. n. p. 9.10. Donat la partie de Cecilien, Mr. de l'Aubépine croit que ce Donat meſme des Caſes-noires, avoit eſté transferé des Caſes-noires en Numidie, à l'Eveſché de Carthage, & qu'il en fut ainſi le ſecond Eveſque pour le Schiſmatiques, & le grand Donat le troiſiéme en 331, [Cela n'eſt pas aiſé à croire dans la diſcipline de ce temps-là; & l'on auroit aſſurément mis ce changement d'Eveſché entre les crimes de Donat, ce que l'on ne voit point que ni le Concile de Rome, ni S. Auguſtin aient jamais fait. Au moins on peut aſſurer que les Donatiſtes ne ſavoient rien de cela en 411,] Aug.col.p. 128.2.a. 'puiſqu'ils diſoient que Donat condanné à Rome, n'eſtoit pas celui de Carthage, mais celui des Caſes: ce ſont leurs termes: & les Catholiques Cart. c.3. §. 540. l'accorderent, 'parce qu'ils virent manifeſtement Donat des Caſes dans les actes de Miltiade. [C'eſtoit donc le titre qu'il y prenoit, & non pas celui d'Eveſque de Carthage.

S. Optat n'a connu certainement qu'un ſeul Donat de Carthage,] Opt.l.1.p. 38.a. 'puiſqu'il appelle Majorin l'Ayeul de Parmenien, [c'eſt-à-dire qu'il n'y avoit eu qu'un ſeul Eveſque entre ces deux: & il eſt certain que le grand Donat a precedé Parmenien.] Aug. in Par.l.3.c.3. p.28 1.a.b. 'S. Auguſtin auſſi, ne connoiſſoit point d'autre Donat Eveſque de Carthage, que le celebre; & il eſt viſible qu'il le fait ſucceſſeur immediat de Majorin, lorſqu'il les appelle par deriſion eux & Parmenien, *tria cornua cujuſdam ventilabri in manu Domini*, *&c.* & *tantæ autoritatis trientem.* in Cre. l.2. c.1.p.169. 2.c. 'Il diſtingue en un autre endroit Donat de Carthage, & Donat des Caſes-noires qu'il appelle l'ancien.

[Ainſi il faut mieux dire ſimplement que Donat des Caſes eſtoit l'ame de ce ſchiſme, comme il en eſtoit le premier auteur, & qu'il fut à Rome en cette qualité, ſoit que Majorin fuſt malade, ſoit pour quelque autre raiſon que nous ignorons. Il pouvoit avoir ſuccedé à Second de Tigiſe dans la qualité de Primat de Numidie: & il paroiſt que ce Primat eſtoit chef de tout le parti des Donatiſtes, & non l'Eveſque de Carthage, ou peut-eſtre celui des deux qui eſtoit le plus ancien.] ep.162.p. 179.2.a. c. 'S. Auguſtin dans la relation du Concile de Rome, parle du peuple qui ſuivoit le parti de Majorin. 'Dans la ſentence de Miltiade, il n'eſtoit parlé que des Eveſques ordonnez par Majorin. [Ainſi il eſt difficile de douter que Majorin n'ait vécu au moins juſqu'à ce temps-là. Mais il paroiſt qu'il ſe ſignaloit aſſez peu,] in Par. p. 28.1.a. 'puiſque S. Auguſtin dit qu'il ne ſçait ſi Donat voudroit bien luy faire l'honneur de le reconnoiſtre pour ſon predeceſſeur.

[Pour la ſignature des actes preſentez à Anulin, quoique S. Optat ſoit plus ancien que ſaint Auguſtin, néanmoins l'exactitude de S. Auguſtin nous fait aiſément prendre parti pour luy, s'il eſt neceſſaire d'en prendre quelqu'un; ſur-tout puiſqu'il paroiſt que Majorin vivoit encore.] Cart. col.3. § 210.p. 578. 'On lut *de Majorin* dans la Conference de Carthage. [Quelque Copiſte qui ne le connoiſſoit plus, pourroit bien y avoir ſubſtitué le nom de Donat, que toute la ſecte prenoit alors, & avoir ainſi trompé S. Optat.]

NOTE V.

Pour la page 11.§.11.

Sur la date jointe à cette requeſte.

'La date du 15 Avril 313, eſt celle de la requeſte des Donatiſtes, ſelon S. Auguſtin dans Aug. ep. 68.p.123. 2.d. l'édition de Louvain, 'qui eſt ſuivie par Mr. Valois & par Godefroy. Euſ. n. p. 195.2.d | Cod.Th. t. 6.p.21.1. [Selon l'édition des Benedictins *p.* 214. *b*, elle ſe peut raporter aſſez indifferemment ou à cette requeſte, ou à la lettre par laquelle Anulin l'adreſſa à Conſtantin.] 'Selon Cart. col.3. §.210.p. 578. les actes de la Conference, où elle fut luë, la date ne ſe peut raporter qu'à la lettre d'Anulin. [La choſe en elle meſme eſt peu importante, la lettre ayant ſans doute bien-toſt ſuivi la requeſte.]

NOTE VI.

Pour la page 12. §.11.

Que S. Materne de Treves eſt celui de Cologne qui vivoit en l'an 313.

'Mrs. de Sainte Marthe paroiſſent croire que Gal. chr. t. 1.p.156. Materne de Cologne qui vivoit en 313, eſt celui meſme qui eſt honoré le 14 de Septembre; '& Laun. de Gr.p.123. 124. c'eſt le ſentiment de Mr. de Launoy. *a* Néanmoins dans le Martyrologe attribué à Bede, (car *a* Bed. t. 3. p.334. dans le veritable il n'y en a rien,) il eſt mis à Treves, [comme en ayant eſté Eveſque, ce qui ſe voit de meſme dans le Martyrologe Romain.] 'Et en effet, la vie de S. Maximin de Treves Sur.29. May, p. 324.§.9. par Loup de Ferrieres, marque un S. Materne comme un Eveſque de Treves, dont le corps y repoſoit.

[Mais comme il pouvoit y avoir alors aſſez peu d'Eveſques en France, il n'eſt pas impoſſible que S. Materne fuſt tout enſemble Eveſque de Treves & de Cologne; & ce n'eſt pas une choſe inventée de nos jours.] 'Car on pretend Leod. t.1. n.p.17. que les Egliſes de Cologne & de Treves n'ont eu long-temps qu'un meſme Eveſque, & pluſieurs auteurs mettent nommément S. Materne entre ceux qui les ont gouvernées toutes deux. 'Les actes de S. Gereon par Helinand de Froidmont, Sur. 10. Oct.p.142. §.11. diſent que S. Materne Eveſque de Treves fut le premier Paſteur de l'Egliſe de Cologne. 'Molanus dit que S. Materne eſt honoré par les Mol. f.Bel. p.197 | 14. Sept. Egliſes de Treves, de Cologne, & de Liege, comme leur Eveſque, parce qu'elles ne faiſoient alors qu'un Eveſché. Il ajoute que ces Egliſes l'honorent comme diſciple de S. Pierre; & ſur cela il dit qu'il eſt different de celui qui jugea l'affaire de Cecilien. 'C'eſt ce que ſuit Baronius; Bar. 14. Sept.f. reconnoiſſant néanmoins que contre cette ſuppoſition, on ne connoiſt point d'autre Materne dans la liſte des Eveſques de Cologne, que celui qui precede Euphrate, [c'eſt-à-dire celui meſme qui vivoit au commencement du IV. ſiecle, & que Mrs. de Sainte Marthe mettent comme le premier Eveſque de Cologne.] Et quoique Baronius diſe que tout le monde tombe d'accord qu'il a eſté diſciple de S. Pierre, 'il eſt fort permis, Bar.604.§. 53. ſelon Baronius meſme, de ne ſe pas arreſter à un bruit commun, dont on ne trouve aucun fondement legitime & aſſuré.

[Ce qu'on peut objecter avec plus de ſolidité,] 'c'eſt que dans le Concile d'Arles où eſtoit Materne de Cologne on trouve auſſi Agrece Eveſque de Treves. Conc. t.1. p.1430.b. [Ainſi on ne peut douter que les Egliſes de Treves & de Cologne n'euſſent chacun

chacun leur Evesque dés ce temps-là : ce qui donne lieu de conclure que s'il y a eu un Materne Evesque de Treves, il n'avoit rien de commun avec celui de Cologne, & n'estoit point du mesme temps. Aussi la vie de S. Maximin, qui est le plus ancien monument qui en parle, quoi qu'elle soit du neuviéme siecle,] 'le met avant Agrece. *a* Celle de S. Agrece fait la mesme chose, & elle met mesme deux-cents un an de vacance entre la mort de S. Materne & l'entrée de S. Agrece; [ce qui fait voir combien il faut peu s'arrester à tout ce qui n'est point appuyé de l'antiquité, & que néanmoins la tradition de l'Eglise de Treves ne connoissoit guere] 'les 22 Evesques qu'on met aujourd'hui entre S. Materne & S. Agrece.

Sur. 19. May, p. 324. §. 9. *a* Boll 13. Jan. p. 775. §. 13. Gal chr. t. 1. p. 715.

[Mais quoique S. Materne de Cologne ne fust point Evesque de Treves en 314, je ne sçay s'il en faut conclure qu'il ne l'eust point esté auparavant. Car il peut avoir gouverné d'abord l'une & l'autre Eglise; & puis voyant que le nombre des Fidéles s'augmentoit sous la protection de Constantin, avoir fait élire S. Agrece pour Treves, & s'estre contenté de l'Eglise de Cologne. Cela se raporte fort-bien] 'avec ce que dit Molanus 14. *sept.* que celui qui a gouverné ces deux Eglises avec celle de Tongres ou Liege, est mort à Cologne : [Et ç'a esté sans doute la pensée d'Helinand,] 'qui dit que S. Materne Evesque de Treves a esté le premier Pasteur de l'Eglise de Cologne, assez peu avant S. Severin [qu'on met à la fin du IV. siecle.] Helinand cite une histoire de sa vie, [où apparemment il avoit lu ce qu'il en dit.]

Mol. f. Bel. p. 197. 2. Sur. 9. Oct. p. 142. §. 12.

NOTE VII.

Pour la page 13. §. 13.

Que Constantin peut avoir commis S. Mirocle de Milan pour juger l'affaire des Donatistes avec le Pape.

'Constantin joint un Marc avec le Pape Miltiade dans le titre de la lettre qu'il écrit à ce Pape sur l'affaire des Donatistes; [& c'est sur cela sans doute] 'que le Synodique dit que le Concile de Rome fut tenu par le Pape Miltiade, *par le très-saint Marc*, & par Cecilien Evesque de Carthage. [On a bien de la peine à voir qui est ce Marc.] 'Baronius veut que ce soit une faute, & qu'au lieu de καὶ Μάρκῳ, nous lisions Ἱεράρχῃ. 'Mr. de l'Aubépine approuve cette conjecture, qu'il attribuë au Cardinal du Perron. *b* Cela n'a pas empesché Mr. Valois de soutenir qu'elle n'est point supportable, & de dire qu'elle ne peut estre approuvée que par ceux qui ne savent pas le grec. 'Pour luy il aime mieux croire que ce Marc estoit quelque Prestre considerable de Rome, que Constantin vouloit estre present au jugement, & peut-estre celui mesme qui succeda à S. Silvestre [en 338.] 'Il y en a d'autres qui le font Diacre ou Archidiacre de Miltiade, [ce qui est à peu près la mesme chose;] & Mr. de l'Aubépine s'en moque.

Eus. l. 10. c. 5. p. 391. a. Conc. t. 1. p. 1403. a. Bar. 313. §. 23. Opt. n. p. 117. c. *b* Eus. n. p. 195. 2. c. c. d. Opt. n. p. 117. 118 Bosq. p. 107.

'La pensée de Blondel, qu'au lieu de Marc il faut lire Merocle, [paroist plus raisonnable que les autres; quoique l'autorité d'oracle avec laquelle il la prononce comme la chose du monde la plus constante, le soit assez peu.] 'Car il est certain d'une part, que Constantin établit ce Marc pour juge de mesme que le Pape; [ce qui se peut difficilement croire d'un Prestre, & ne se peut aucunement d'un Archidiacre :] '& il est encore certain de l'autre que S. Merocle Evesque de Milan, assista au Concile de Rome; saint Optat le met le premier après les trois Evesques des Gaules. [Constantin qui avoit esté à Milan cette année-là mesme, pouvoit aisément le connoistre pour un juge sage & incorruptible, & le prendre pour témoin de son zele pour l'Eglise.]

Blond. prim. p. 66. a. Eus. p. 391. b. c. Opt. l. 1. p. 44. b.

NOTE VIII.

Pour la page 14. §. 13.

Quand S. Eustorge a esté Evesque de Milan.

'La vie de S. Eustorge que nous avons dans Mombritius *t.* 1. *p.* 266, le fait successeur de Protais huitiéme Evesque de Milan, '& predecesseur de S. Denys. 'Mais c'est une piece qu'on voit bien estre toute nouvelle. Les noms qu'elle donne aux Mages, 'ce qu'on n'a point fait selon Bollandus que sur la fin du XII. siecle, [en est une grande preuve. Elle se combat elle mesme dans le temps où elle place S. Eustorge, le mettant entre Protais & Saint Denys;] '& voulant néanmoins qu'il ait gouverné dix-sept ans; [puisqu'il est certain que Protais assista au Concile de Sardique en 347, & que S. Denys fut banni huit ans après en l'an 355.] 'Elle le met sous un Empereur de Constantinople maistre de Milan, [ce qui n'a point esté depuis 337, que mourut Constantin, jusqu'à la fin de 352, sous Constance, qui avoit soin de mettre par-tout pour Evesques non des Saints, mais des Ariens.]

MS. p. 504. p. 508. p. 507. Boll. May, t. 1 p. 8. 1. MS. p. 508. p. 505.

'Aussi Ughellus qui suit cette vie en beaucoup de points, l'abandonne en celui-ci, & met Saint Eustorge avant Protais. Il le fait succeder non à S. Mirocle, mais à un Prose ou Orose, dont on ne trouve rien, dit-il, sinon qu'il assista en 314 au Concile d'Arles. [Je ne sçay si cela se trouve dans quelques éditions des Conciles.] Mais dans celle du P. Labbe *t.* 1. *p.* 1429. *e*, nous avons Merocle Evesque de Milan, & immediatement après luy, Orese Evesque de Marseille.

Ugh. t. 4. p. 60.

'Jule qu'Eghellus met entre Saint Eustorge & Protais, [n'est pas mieux fondé;] ne l'estant que sur le [faux] Concile de Rome en 347. *V. S. Jule Pape.* 'Il n'est pas dans une ancienne liste des Evesques de Milan, [où il y a cependant bien des fautes.] Elle fait celle de mettre Saint Eustorge entre Protais & S. Denys, & avec ses 17 ans d'Episcopat. Elle fait succeder Protais à Materne, & Materne à S. Mirocle : & selon le temps qu'elle donne à leur Episcopat, il y a 68 ans entre la mort de S. Mirocle [qui vivoit en 314,] & celle de S. Denys [qu'on ne sauroit mettre plustard qu'à la fin de 361.]

p. 61. a. Mabi. mus. t. 1. p. 110.

NOTE IX.

Pour la page 16. §. 15.

Que les Donatistes peuvent s'estre soûmis d'abord au Concile de Rome.

'Constantin parlant du Concile de Rome, dit que les ennemis de Cecilien y avoient esté reconnus coupables plutost que luy, *adeò ut istud post judicium habitum Africam ipsos remeasse prohiberent*, comme on lit dans Baronius. [Il semble donc que le Concile ait ordonné que les Evesques Donatistes ne retourneroient point en Afrique, peut-estre jusqu'à ce que la paix y fust entierement rétablie.] 'Il y a néanmoins *perhiberent* pour *prohiberent* [dans les Conciles du P. Sirmond,] & dans ceux du P. Labbe; [ce qui marqueroit qu'ils estoient retournez en Afrique, comme acquiesçant au Concile :] '& Mr. Valois suppose comme une chose constante, que cet endroit prouve qu'ils y estoient retournez.

Bar. 314. §. 44. Conc. t. 1. p. 1421. e. Eus. n. p. 195. 1. d| 2. b.

[La suite ne permet pas de douter qu'ils n'y soient retournez effectivement. La difficulté est de savoir si ç'a esté en témoignant vouloir se soûmettre

mettre à l'autorité du Concile, comme la maniere dont en parle Conſtantin en liſant *perhiberent*, porte à le croire, ou ſi ç'a eſté au contraire malgré la défenſe du Concile. L'un & l'autre eſtoit aſſez important pour meriter d'avoir eſté relevé. Mais nous ne trouvons point qu'on l'ait fait : & ne voyant rien d'aſſuré dans cette obſcurité, nous avons mieux aimé ne mettre ni l'un ni l'autre.

Pour la page 17. §. 17.

NOTE X.

Que Verus & Ædius Paulinus peuvent eſtre la meſme perſonne.

Aug. ep. 68. p. 124. 1. b. — Cæci. ba. p. 81. 82.

' Conſtantin marque dans une lettre raportée par S. Auguſtin, que la cauſe de Felix d'Aptonge avoit eſté jugée par Elien Proconſul, à cauſe de la maladie de Verus Vicaire des Prefets. ' Cependant par les actes meſmes de cette procedure, on voit qu'Elien agiſſoit au nom d'Ælius Paulinus Vicaire des Prefets. [Je ne ſçay ſi rien nous empeſche de dire que ce Vicaire avoit tous les trois noms d'Ælius Paulinus Verus : & c'eſt le plus court pour nous tirer d'embaras.] 'Mr. Baluze veut que cet Ælius Paulinus ſoit une pure faute, venuë, dit-il, de ce qu'il avoit eſté Vicaire d'Afrique dés l'an 303. Mais la preuve qu'il allegue pour ce dernier fait, montre ſeulement qu'il y avoit eu un Paulin Vicaire en ce temps-là, [ce qui n'empeſche pas qu'il n'y en euſt encore un autre en 314.

p. 473.

p. 473. 474.

' Il veut encore que dans la lettre de Conſtantin, au lieu de *Verus* on liſe *Verinus* ; & c'eſt, dit-il, Locrius Verinus à qui Conſtantin adreſſe une loy affichée le 30 de Janvier 314, qui paroiſt prouver qu'il eſtoit Vicaire dés le commencement de l'année. ' Mais la loy adreſſée à Locrius Verinus ne luy donne aucune qualité, & il n'eſt point dit en quel lieu elle fut affichée : [de ſorte que je ne voy point qu'on en puiſſe rien tirer du-tout.] ' Auſſi Godefroy dans ſa notice des Vicaires d'Afrique, ne dit point que Verinus y ait eu cette dignité en 314, mais ſeulement en 318 & 319. ' Mr. Baluze reconnoiſt auſſi qu'il l'a eſté en ces deux dernieres années : & il eſt obligé d'avouer que c'eſt une objection qu'on peut faire contre ſon ſentiment, qu'il l'eſtoit en 314, ſur-tout eſtant certain qu'il ne l'eſtoit pas en 315 & 316. ' Godefroy pretend auſſi que la lettre de Conſtantin parle de ce Locrius Verinus : mais il dit qu'elle eſt de l'an 320 ; [en quoy Mr. Baluze n'a garde de le ſuivre.]

Cod. Th. 12. t. 11. l. 1. p. 574. 575. — t. 6. p. 336. — Cæci. p. 475. — Cod. Th. t. 6. p. 390.

Pour la page 17. §. 17.

NOTE XI.

Comment le Proconſul Elien a eſté juge de l'affaire de Felix.

Opt. l. 1. p. 45. a. — Aug. ep. 162. p. 279. 1. c. — a b. ep. 68. p. 124. 1. b c. — Cæci. p. 472.

' Saint Optat dit que le Proconſul Elien avoit receu ordre de Conſtantin d'informer publiquement de la vie de Felix d'Aptonge, & de laiſſer pour cela toutes les affaires publiques. ' Saint Auguſtin le ſemble ſuivre en cela. *a* Mais comme on ne peut douter de ce qu'il dit, que c'eſtoit l'Empereur qui en avoit ordonné l'examen ; ' auſſi ſelon ce que Conſtantin en dit dans ſa lettre à Probien, ' il ſemble plus probable que l'ordre avoit eſté adreſſé au Vicaire Verus, & à cauſe de ſa maladie, executé par Elien : [ſi l'on ne veut dire que ſur la nouvelle de la maladie du Vicaire, Conſtantin avoit mandé au Proconſul de ſe ſaiſir de cette affaire, comme ſa charge l'y obligeoit déja.]

Pour la page 19. §. 19.

NOTE XII.

Sur la date du jugement rendu par Elien.

Aug. p. col. c. 33. p. 245. 2. d. — Cæci. p. 478.

' Quand S. Auguſtin dit qu'Elien jugea l'affaire de Felix d'Aptonge le 15 Fevrier 314, on ne peut point preſumer que ce ſoit une faute de Copiſte, puiſqu'il ajoûte que c'eſtoit environ quatre mois après le Concile de Rome tenu en Octobre 313, & deux ans & près de huit mois avant le 10 Novembre 316. ' Cependant dans les actes de la procedure d'Elien, nous avons une piece datée du 19 Aouſt 314. ' Mr. Valois croit ſur cela que l'information fut commencée le 15. Fevrier, & finit le 20 Aouſt, [ou plutoſt quelques jours aprés.] ' Cela eſt difficile à croire d'une affaire pour laquelle Conſtantin vouloit qu'on quittaſt tout ; & ces fragmens ſont ſi corrompus, qu'il eſt aiſé de preſumer ou qu'il y a faute dans cette date du 19 Aouſt, ' comme l'a cru Baronius, [ou que c'eſt une date qui ſe raporte à quelque autre choſe, & peut-eſtre à quelque copie qu'on en avoit tirée.] ' Dans cette procedure il eſt parlé de Licinius Ceſar, comme d'un Empereur Romain, de meſme que Conſtantin avec lequel il eſt joint. [Si nous la mettons le 19 d'Aouſt, je ne ſçay ſi cela s'accordera aſſez avec l'hiſtoire, qui nous apprend que Conſtantin & Licinius eſtoient en guerre ſur la fin de cette année-là, & que Conſtantin gagna la bataille de Cibales le 8 d'Octobre.]

Cæci. ba. p. 82. — Euſ. n. p. 199. 2. a. — Cæci. p. 477. 478. — Bar. 314. §. 19. — Cæci. p. 88.

Opt. n. p. 29. 30.

' Il y en a qui prétendent que ce jugement d'Elien en faveur de Felix, n'a pu eſtre rendu qu'après le Concile d'Arles, puiſque l'innocence de Felix d'Aptonge eſtant reconnuë, il n'y avoit plus de queſtion. [On pourroit répondre beaucoup de choſes ſur cela : mais il ſuffit de voir que ſi cette preuve eſtoit ſolide, il faudroit mettre le jugement d'Elien après celui meſme de Conſtantin en 316, ce qui ſeroit ridicule.]

Pour la page 19. §. 19.

NOTE XIII.

Qu'on peut mettre la lettre à Probien avant le Concile d'Arles.

Aug. in Cre. l. 3. c. 70. p. 195. 2. a.

' Conſtantin écrivant à Probien Proconſul d'Afrique après Elien, luy mande de luy envoyer Ingence, *ut illis*, dit-il, *qui in præſentiarum agunt, atque diuturnis diebus interpellare non deſinunt, audientibus & coram aſſiſtentibus apparere & intimari poſſit fruſtra eos Cæciliano Epiſcopo invidiam commovere, atque adversùs eum violenter inſurgere voluiſſe. Ita fiet, ut omiſſis, ſicuti oportet, ejuſmodi contentionibus, populus ſine diſſenſione aliqua religioni propriæ cum debita reverentiâ deſerviat.* [Ces paroles conviennent fort bien au temps où les Donatiſtes avoient appellé du Concile d'Arles à Conſtantin, après le premier d'Aouſt : ce qui obligeroit de dire que cette lettre n'eſt écrite que l'année ſuivante, depuis que Conſtantin eut fait la paix avec Licinius, dont elle porte auſſi le nom.

Il faut avouer néanmoins qu'il y a bien du temps depuis le 15 de Février juſqu'à l'année ſuivante, pour croire que Conſtantin ait attendu juſque-là à mander Ingence ;] ' ſur-tout puiſque S. Auguſtin ſemble dire que cette lettre de Conſtantin eſtoit la réponſe à la relation d'Elien : [& le Concile d'Arles ſe tint dans cet entretemps au mois d'Aouſt, auquel on ne manqua pas de parler de Felix & d'Ingence.

p. col. c. 32. p. 245. 2. a.

Je ne ſçay donc s'il ne ſeroit pas plus naturel de croire que Conſtantin fit amener Ingence dés qu'il

qu'il sceut le succès du jugement d'Elien. Car pour les termes de sa lettre, qui semblent mieux convenir au temps que les Donatistes avoient appellé du Concile d'Arles, ils ne conviennent guere moins au temps d'après le Concile de Rome, avant qu'il eust renvoyé l'affaire au Concile d'Arles.] 'Or il paroist par la lettre à Ablave, que depuis qu'il eut resolu ce Concile, jusqu'au mois d'Aoust, il n'y eut guere de temps qu'autant qu'il en falloit pour faire venir les Evesques d'Afrique à Arles par l'Espagne. [Car pour ce qui est de Probien, qu'on voit par le Code avoir esté Proconsul en 315, rien ne nous empesche de croire qu'il l'estoit dés 314. Et mesme on en trouve quelque preuve dans le Code.] 'Car Godefroy croit qu'au lieu de Probe à qui Constantin adresse une loy du premier Avril 314, on peut lire Probien.

Bar.314 §. 45. Cod.Th. chr.

'Dans un des endroits où S. Augustin raporte la lettre à Probien, & qui est néanmoins le plus correct, il y a *& Maximianus* dans le titre, comme s'il y eust eu alors un Empereur de ce nom: 'mais il faut lire *Maximus*, comme un titre de Constantin. [Ce Prince s'y brouille sans doute,] 'lorsqu'il attribue à Maxime d'avoir soûtenu que la lettre d'Alphie Cecilien avoit esté corrompue par Ingence. 'Les actes font voir que cela appartient à Apronien, *a* & non pas à Maxime qui parloit pour les Schismatiques.

Aug.p. 195.1.d. ep.68.p. 124.1.b. c. Ceci.opt. p.177. a p.176.

NOTE XIV.

Pour la page 10.§.10.

Que ceux du second throne dans la lettre à Chrest, sont les Prestres, non les Evesques.

'Constantin en mandant Chrest de Syracuse pour le Concile d'Arles, luy dit qu'il peut amener avec luy par les voitures publiques, deux du second throne, & trois serviteurs. 'Baronius & d'autres, ont pris ces deux du second throne pour deux Evesques suffragans de celui de Syracuse, qu'ils supposent avoir esté alors Metropolitain. [Je ne pense pas néanmoins que des Evesques aient jamais esté reduits dans l'antiquité, au second throne,] 'qui convient proprement au rang des Prestres, *b* comme Mr. Valois le soûtient amplement: [& il est peu probable que Constantin ayant pris soin de regler le nombre des valets que les Evesques devoient mener au Concile, παῖδας, ait prétendu que trois Evesques vinssent de Sicile à Arles sans estre accompagnez d'un seul Ecclesiastique.] 'On voit dans une autre lettre, que Constantin faisoit donner un brevet de voiture [non à chaque Metropolitain, mais] à chaque Evesque pour luy & pour les Ecclesiastiques qu'il voudroit mener. 'Dans les souscriptions du Concile, il n'y a de Sicile que Chrest de Syracuse, & avec luy Flore son Diacre. [Car il estoit indifferent à Constantin que les Evesques eussent avec eux des Prestres ou des Diacres. Comme il leur fournissoit les voitures publiques, il leur veut donner une suite proportionnée à leur caractere, & qui ne charge pas trop le public.]

Eus.l.10.c. 5.p.392.d. a.p.196.2. d|Bar.314. §.43. Naz.car.1. p.6.b|Opt. l.1.p.39.b. b Eus.n.p. 196.2. Conc.t.1. p.1422.c. p.1429.d.

NOTE XV.

Pour la page 10.§.10.

Que le Concile d'Arles a esté tenu en l'an 314.

[L'année du Concile d'Arles n'est point marquée par Eusebe, par S. Augustin, ni par les autres anciens qui en peuvent avoir parlé.] 'Le titre dans les éditions ordinaires, porte que ce fut sous les Consuls Volusien & Annien, [c'est-à-dire en l'an 314. Et ce titre est conceu en des termes qui paroissent anciens. Aussi Baronius *an.* 314. §.51, Baudouin *p.* 128, Mr. Valois *in Eus. p.* 299. 1. *d*, [& comme je croy, tous les autres modernes, s'accordent à le mettre en 314, l'année d'après le Concile de Rome.

Conc.t.1. p.1426.d.

Je ne voy rien qui combate leur sentiment; & l'humeur violente des Donatistes donne lieu de croire qu'ils presserent ce second jugement autant qu'ils purent. On pourroit dire que Constantin, qui commença sans doute avant le mois d'Aoust à se preparer à la guerre qu'il faisoit au mois d'Octobre contre Licinius, avoit peu de loisir durant ce temps pour songer aux affaires de l'Eglise; & qu'ainsi il auroit plutost fait assembler le Concile en 315. Mais après tout, la suite semble mieux s'accorder, en mettant le Concile en l'an 314. Ainsi nous suivrons ce sentiment. S'il avoit esté tenu en l'an 315, nous y verrions sans doute des Evesques de l'Illyrie & de la Grece, dont Constantin estoit demeuré maistre par sa victoire sur Licinius à la fin de 314.]

NOTE XVI.

Pour la page 21.§.10.

Du nombre des Evesques de ce Concile.

'Adon fait monter le nombre des Evesques du Concile d'Arles jusques à six-cents; [mais il n'est pas pour faire autorité, sur-tout en une chose si peu croyable;] '& quoique le P. Sirmond l'ait trouvé dans quelques manuscrits du Concile, cela ne l'a pas empesché de dire que c'est une chose & incroyable & absurde. 'Baronius croit qu'on peut tirer d'un endroit de Saint Augustin qu'ils estoient 200. 'Néanmoins il est visible que Saint Augustin parle en cet endroit du Concile de Rome, '& ne passe qu'un peu après à celui d'Arles. [Ainsi on ne peut douter qu'il n'y ait faute dans le mot de *ducentos*.] 'Aussi les Benedictins l'ont osté dans leur édition, & au lieu de *ut ducentos judices*, ils ont mis *ut contra judices*, comme ils l'ont trouvé dans un manuscrit.

Ado.chr. Conc.t.1. p.1570. 1571. Bar.314.§. 49. Aug. in Par.l.1.c.5. p 8.1.d. a c.6.p.8.2. b. c.5.8.p.17. c.g.

'Mr. Valois qui n'avoit pas vu cette édition, veut qu'au lieu de deux-cents on lise vingt, y ayant eu 19 Evesques dans le Concile de Rome. [Cela peut avoir quelque apparence dans nostre chifre, mais non pas dans le Romain. Et de plus, j'ay peine à croire que S. Augustin ait voulu marquer en cet endroit le nombre des Evesques du Concile de Rome, qui servoit fort peu pour en relever l'autorité,] 'puisque c'estoit une des choses que les Donatistes y reprenoient. 'S. Augustin dit au contraire, que les Donatistes n'avoient pu trouver aucun sujet de plainte contre le Concile d'Arles: [ce qui semble devoir faire croire qu'il y avoit eu un assez grand nombre d'Evesques. Tout le reste nous le persuade, comme on le peut voir dans le texte; & il est certain au moins que ç'avoit esté le dessein de Constantin.

Eus.n p. 198.2.a. l.10.c.5. p. 391.b. Aug. in Par.c.6.p. 8.2.b.

Cependant soit que la breveté du terme, ou d'autres raisons, aient empesché plusieurs de ceux qui estoient mandez, de s'y rendre, soit que ce qui nous reste aujourd'hui des monumens de ce Concile soit très-imparfait,] 'la lettre du Concile au Pape ne porte en teste les noms que de 33 personnes, sans, *&c.* 'Dans les souscriptions il y a 44 Eglises presentes, 33 par leurs Evesques, & les autres par des Prestres ou des Diacres. Il y en a trois dans la lettre au Pape qui ne sont point dans les souscriptions: [mais c'est apparemment parce que les noms sont alterez; & cela ne pourroit toûjours faire que 47 Eglises.

Conc t.1. p.1425.d. e. p.1429. 1430.

Ce qui peut donner encore lieu de croire qu'il n'y avoit pas un fort grand nombre d'Evesques dans

Aug.pf.36. 2.p.121.2 in Cre.l.4. c.7.p.200. 2.a. ce Concile,] ' c'eft que Saint Auguftin ayant à fatisfaire à ce que difoient les Donatiftes, que ceux qui avoient condanné Maximien eftoient en plus grand nombre que ceux qui avoient condanné Primien, par où ils marquoient que ceux qui avoient abfous Cecilien eftoient moins que les 70 Evefques qui l'avoient condanné; il n'a point recours aux 200 Evefques du Concile d'Arles, quoi qu'il parle de ce Concile au mefme endroit : mais à tous les Evefques de la communion Catholique qui avoient adheré au jugement rendu en faveur de Cicilien. [Ainfi l'on peut affurer qu'il n'y avoit pas plus de 70 Evefques au Concile d'Arles, ou qu'au moins S. Auguftin n'en a rien fceu. Mais on ne s'étonnera point quand nous dirons que S. Auguftin n'a point fceu s'il y avoit peu ou beaucoup d'Evefques au Concile d'Arles, quand on confiderera qu'il ne témoigne jamais qu'il ait rien vu des actes de ce Concile; & il y a tout lieu de croire qu'il ne l'a connu que par ce qu'en dit Conftantin dans quelques lettres.]

NOTE XVII.

Pour la page 21.§.20.

Quels eftoient ces Evefques.

Euf.n.p. 197.2 c.d. ' Mr. Valois croit que pour favoir l'ordre des féances dans le Concile d'Arles, il ne faut pas avoir égard aux foufcriptions, mais à la lettre fynodale : & c'eft fur cela qu'il foûtint que Marin d'Arles y prefida. Conc. t.1. p.1425. 1429.1430. ' Après luy font nommez Agrece de Treves; Natalis, qui dans les foufcriptions eft qualifié Preftre *de civitate Urfolenfium* en Efpagne, (apparemment d'Urgel en Catalogne;) Theodore d'Aquilée en Dalmacie, Protere de Capoue, Vocius de Lion, S. Ver de Vienne, Probace Preftre de Tarragone, Cecilien de Carthage, Fauftin Preftre d'Orange, Surgent intitulé *de Pocofeltis* dans l'Afrique, Gregoire de Porto, Saint Retice d'Autun, Ambitaufe ou Imbetaufe de Reims, Termace de Baeça dans la Grenade, Saint Mirocle de Milan, Pardus d'Arpi dans la Capitanate, Adelphe *de colonia Londinenfium*, (on croit que c'eft Colcheftre;) Hiberne, [je ne fçay fi c'eft Ebore d'York marqué dans les foufcriptions;] Fortunat d'Alger; Ariftafe, peut-eftre Anaftafe de Benevent dans l'Afrique [proconfulaire,] Lampade d'Utine dans la mefme province, Vital de Vere dans la mefme province, Materne de Cologne, Libere de Meride en Efpagne, un fecond Gregoire qui n'eft point dans les foufcriptions; Crefcent, (on croit que c'eft Chreft de Syracufe;) Avitien de Rouen, Daphne de Vaifon, Oriental de Bordeaux, Quintere de Cailleri en Sardaigne, Victor d'Utique, & Epictete de Centum-celles (ou Civita-Vecchia) en Tofcane, où il y eut peu de temps après un autre Epictete bien plus celebre.]

p.1429.c. ' Outre ces 33 Evefques & les députez du Pape Silveftre, les foufcriptions marquent Orefe de Marfeille; p.1430.b. ' Mamertin d'Eaufe, comme lit le P. Sirmond : [L'édition de Binius *p.* 266. 1. *d*, lit Martin de Toulonfe, & ajoûte *dans la province de Narbone*; ce qui ne peut convenir à Eaufe,] p.1571.2. ' mais n'empefche pas que le P. Sirmond ne foûtienne qu'il faut lire *Mamertinus Elofatium.* p.1430.b. d. ' Il y a encore Reftitut de Londres, ' Victor *à civitate Legis-volumini*, dans la Numidie; [c'eft peut-eftre celle que d'autres appellent Leges.] p.1429.c. ' Outre les Evefques, les foufcriptions marquent p.1430.2. Fauftin Preftre d'Orange, ' Romain Preftre d'Apt, c. ' Clemence Preftre de Saragoce, Sabin Preftre *de civitate Boeticâ* en Efpagne, (je ne fçay ce que c'eft;) Leonce & Mercure Preftres d'Oftie, 2. *a* b. ' Innocent Diacre de Nice, & *a* Genial Diacre de Mende, ' qui eft quelquefois appellé Evefque. p.1431.c.

NOTE XVIII.

Pour la page 21.§.20.

Que Conftantin n'affifta pas au Concile d'Arles.

Bar.314.§. 53. ' Baronius fe fondant fur un paffage d'Eufebe qui ne fpecifie point du-tout le Concile d'Arles, pretend que Conftantin fe trouva en perfonne à ce Concile. [Mais outre que les Evefques l'auroient dit dans la lettre à Saint Silveftre,] Euf.n.p. 198.1.b.c. ' l'appel que les Donatiftes interjetterent du Concile à luy, & la lettre qu'il écrivit au Concile, ne fouffrent point qu'on dife qu'il y ait efté.

NOTE XIX.

Pour la page 24.§.23.

Sur l'appel des Donatiftes à Conftantin.

Opt.l.1.p. 44.b.c. ' Saint Optat cite ces paroles de Conftantin, *O rabida furoris audacia, &c* : mais il veut que Conftantin les ait dites fur ce que les Donatiftes avoient appellé du Concile de Rome. Euf.n.p. 196.197| Aug.ep. 48 p.66. 1. a|68.p.124. 1.a|165.p. 287.1.2| 166.p.289. 1.b| lit.P.l. 2.c.92.p. 118.1.a| unit. Ecc. c.18.p.154. 1.a.b| in Cre.l.4.c. 7.p.200. 1| b|pf.36.2. p.121.2.d. ' Néanmoins Mr. Valois fait voir clairement par faint Auguftin, qui le repete plufieurs fois, que les Donatiftes fe plaignirent feulement du Concile de Rome & appellerent de celui d'Arles. [Mais S. Optat ne pouvoit manquer de dire que les Donatiftes avoient appellé du Concile de Rome, voyant par la lettre de Conftantin, qu'ils avoient appellé d'un Concile, & ne connoiffant point d'autre Concile fur les Donatiftes que celui de Rome, comme on le peut juger de ce qu'il ne dit rien de celui d'Arles : Et S. Auguftin n'en dit rien non plus dans fon Abecedaire, où il ne fait que le fuivre, n'ayant pas apparemment alors d'autre lumiere. C'eft pourquoi il ne faut pas s'étonner] Aug.abc.p. 4.1.a. ' s'il y femble dire que les Donatiftes appellerent du Concile de Rome, [contre ce qu'il dit par-tout ailleurs. Cet endroit de Saint Auguftin nous donne encore lieu de juger que le texte de S. Optat n'eft point defectueux,] Euf.n.p. 196.2.c. ' comme quelques-uns l'ont cru, [mais tel que l'a eu S. Auguftin, & qu'effectivement S. Optat n'a point connu le Concile d'Arles.]

Aug.ep. 162.p.280. 2.a. &c. ' Comme les Donatiftes fe font plaints du Concile de Rome à Conftantin, *a* & ont demandé un nouveau jugement, on pourroit dire en quelque forte qu'ils en ont appellé : *b* de forte que ce n'eft prefque qu'une difpute de mot, affez peu importante. *a* Pagi,313. §.8. *b* §.9. [Mais il faut néanmoins qu'il y ait eu quelque chofe de different à l'égard de celui d'Arles, puifque S. Auguftin dit fi fouvent qu'ils en appellerent, & ne le dit jamais de celui de Rome que dans fon Abecedaire. Aug.ep. 162.p.280. 2.b. ' Car pour l'endroit où il dit, *ab Arelatenfibus ad ipfum rurfus Imperatorem appellare maluerunt*, [c'eft une expreffion abregée, où il attribuë à deux chofes un terme qui appartient proprement à l'une, & improprement à l'autre, comme cela eft ordinaire.

Pour favoir quelle difference il y a eu entre les plaintes ou l'appel que les Donatiftes firent des deux Conciles,] lit.P.l.2.c. 92.p.118.1. a. ' *primum apud eum accufaftis*, dit S. Auguftin, *ab altero ad eum appellaftis*; [il faudroit en avoir plus de pieces que nous n'en avons. Cependant comme nous croyons que S. Auguftin en a encore eu moins que nous à l'égard de celui d'Arles, tout ce qui nous paroift, c'eft qu'il a vu] Conc.t.1. p.1431. ' dans la lettre de Conftantin aux Evefques, que les Donatiftes avoient appellé à ce Prince, pour demander non qu'il fift affembler un nouveau Concile, mais qu'il fe rendift luy mefme juge de leur caufe; Pagi, 313. §.8. ' au lieu qu'après

qu'après le Concile de Rome, ils pouvoient ne demander qu'un nouveau Concile, ' comme S. Augustin le dit quelquefois.

Aug. pf. 36.2.p. 121.2 d lit. P. p. 118. 1.a.

a On dispute si la lettre de Constantin aux Evesques, s'adresse au Concile de Rome ou à celui d'Arles. Le P. Sirmond & Mr. Valois la raportent au dernier sans hesiter. [Et il n'y a pas à douter si c'est de là que S. Augustin a appris que les Donatistes avoient appellé du Concile d'Arles :] '*Qua in re*, dit ce Saint, *quemadmodùm illos detestetur audistis.* [Cela convient parfaitement à cette lettre,] ' que Saint Augustin paroist encore citer en d'autres endroits, [& ne convient à aucune autre que nous ayons. Tout ce qu'on pourroit dire, c'est que cela estoit peut-estre aussi dans la lettre à Eumale, écrite après le jugement de Milan. Mais avec cela en lisant celle aux Evesques, & celles que Constantin écrivit entre les Conciles de Rome & d'Arles, on trouve une disposition d'affaires fort differente. Outre ce qu'en dit Mr. Valois,] ' on voit qu'après le Concile de Rome, Constantin crut d'abord que tout estoit appaisé : & la lettre aux Evesques qui est toute sur l'obstination des Donatistes, est écrite avant que le Concile fust separé. ' Il marque dans celle-ci que beaucoup de Donatistes s'estoient réünis : ' & S. Augustin assure qu'après le Concile de Rome, *tous* persisterent dans le schisme. [Ce qui est certain, c'est que le P. Pagi, qui veut, après Baronius, que la lettre s'adresse au Concile de Rome, se contente de répondre fort foiblement aux raisons des autres, & n'en allegue aucune pour son sentiment. Car je ne voy pas mesme qu'il se fonde sur S. Optat,] ' qu'il croit avoir cité les paroles de Constantin, *Petitis à me in sæculo judicium*, *&c.* non de sa lettre aux Evesques, mais d'une réponse qu'il avoit faite de vive voix. Et il a peut-estre cru la mesme chose de ces autres, *O rabida furoris audacia*, *&c.* [Mais quand il se fonderoit sur ce Saint, nous avons montré que son autorité est foible en cette rencontre.]

a Euf. n. p. 296.2.d Pagi, 313. §.7-12. Aug. ep. 162.p.280. 2.a. ep. 68. p. 124.1.a. Conc. t. 1. p. 1421.e | 1431.1432. p. 1431.b.c. Aug. ep. 162.p.277. a.b. Pagi, 313. §.12.

NOTE XX.

Pour la page 35. §. 34.

Sur le Concile des Donatistes touchant la rebaptization.

' Baronius met dés 308, le grand Concile des Donatistes, qui laissa la rebaptization indifferente, supposant que S. Augustin dit que ce Concile avoit esté tenu 40 ans avant le temps de Macaire. [Et il est vray que S. Augustin semble dire que les Maures, qui dés l'an 308 ou environ, ne rebaptizoient pas les Catholiques, le faisoient en consequence de ce Concile.] ' La verité est néanmoins qu'il ne le dit pas. Ce sont deux faits differens, & nullement liez l'un à l'autre, que S. Augustin, ou plutost Tycone, allegue pour montrer que les Donatistes n'avoient point toûjours fait une loy de la rebaptization.

Bar. 308. §. 23. Euf. n. p. 292.1.2.

[Le nom de *Traditeurs* pourroit favoriser Baronius, s'il se prenoit ici pour ceux mesmes qui avoient livré les choses saintes ;] ' & Baronius paroist le prendre en ce sens. [Néanmoins il y a toute apparence que Tycone le prend dans le sens des Donatistes, c'est-à-dire pour tous les Catholiques.

Bar. 308. §. 28.

'L'Evesque Deutere qui suivit le decret de ce Concile, est appellé dans S. Augustin *Episcopus Macrinensis*, *b* ou *Macrianensis* selon l'édition des Benedictins. *c* On trouve deux Macrianes au moins dans l'Afrique, l'une dans la Byzacene, qu'on croit estre celle qu'on surnommoit *la grande* ; l'autre dans la Mauritanie de Stefe : *d* Et S. Augustin porte à croire que Deutere estoit Evesque en Mauritanie : *non solum Deuterio, sed etiam universis Maurorum Episcopis.*

Aug. ep. 48.p.71.1. d. *b* ep. B. 93. §.43.p.248. f. *c* Vand. p. 330.381. *d* p. 382 | Aug. p. 148. f.

NOTE XXI.

Pour la page 38. §. 36.

Sur le livre de Macrobe aux Confesseurs.

[Je ne sçay quels peuvent estre] ' ces confesseurs à qui Gennade dit que Macrobe Evesque des Donatistes de Rome [vers 370,] avoit adressé un ouvrage lorsqu'il estoit Prestre de l'Eglise Catholique. [Un homme qui vivoit encore en 370, pouvoit-il estre assez âgé dans les premieres années d'après la persecution de Diocletien, pour estre déja Prestre, & adresser un ouvrage de morale à des Confesseurs? Il n'y a point aussi d'apparence qu'il fust encore dans l'Eglise Catholique en l'an 363, auquel finit la persecution de Julien ; & on ne dit point qu'elle ait fait de Confesseurs dans l'Afrique.

Gen. v. ill. c.5.

Je ne sçay s'il faudroit raporter cela à ceux qui pouvoient avoir soûtenu en Afrique la Consubstantialité du Verbe, contre Constance en 355, ou dans les années suivantes. Mais on ne leur donne guere le titre de Confesseurs, & la persecution de Constance dura jusqu'en 361, ce qui approche trop près du temps auquel Macrobe estoit non seulement Donatiste, mais mesme leur Evesque à Rome ; & par consequent ancien dans leur parti.

Nous verrons dans la suite l'histoire d'un prétendu Martyr des Donatistes nommé Isaac, écrite par un Macrobe, selon toutes les apparences vers 349. Il est difficile de prétendre que ce Macrobe soit different de celui dont nous parlons. Je ne sçay si l'on oseroit dire que Gennade a confondu deux Macrobes, un Prestre Catholique qui aura vécu peu après les persecutions, & l'Evesque Donatiste de Rome ; ou croire malgré l'autorité de Gennade, que ce dernier estoit déja Donatiste lorsqu'il fit son livre, & que les Confesseurs ausquels il l'adressa, sont les Evesques de cette secte que Constant avoit bannis en 348 ou 349.]

NOTE XXII.

Pour la page 43. §. 41.

Que les actes de Zenophile ne sont point de l'an 306.

' Le procès verbal de Zenophile est daté dans S. Augustin, *Constantio Augusto & Constantino juniore Cæsare Consulibus* ; *a* au lieu que dans les autres exemplaires, le premier est nommé Constantin aussi-bien que le second. *b* Baronius, suivant ce qu'il trouvoit dans S. Augustin, l'entend de Constance Chlore, & le met en la derniere année de ce Prince, qui est l'an 306. Néanmoins les Docteurs de Louvain ont bien reconnu dans leurs notes *p.* 107, que *Constantio* estoit une faute ; ' & Mr. Valois le prouve d'une maniere si invincible, qu'il n'y a pas le moindre lieu d'en douter. ' Les Benedictins ont cru sur cela devoir mettre *Constantino* dans le texte mesme de S. Augustin.

Aug. in Cre. l. 3. c. 29.p.285. 1.b. *a* Cæci. ba. p. 91. *b* Bar. 306. §.38. Euf. n. p. 291.292. Aug. B. t. 9. p. 451.a.f.

NOTE XXIII.

Pour la page 46. §. 43.

Sur le temps de la lettre de Constantin pour les Catholiques de Cirthe.

' Mr. Valois croit qu'on peut mettre en 317 ou 318, la lettre de Constantin sur l'Eglise de Cirthe ; & que Constantin n'avoit point fait encore de loy pour oster aux Donatistes toutes leurs Eglises. [Mais assurément cette conjecture ne doit

Euf. n. p. 301.2.d.

doit pas prévaloir sur celle que nous avons alleguée pour la mettre en 330. On y peut encore ajoûter que dans l'inscription *p.*287, Constantin prend le titre de Victorieux:] ' & il ne le prit, selon Eusebe, que lorsque Dieu luy eut fait vaincre Licinius aussi-bien que tous ses autres ennemis, [c'est-à-dire à la fin de 323.]

v.Const.l.2. c.19.p.452. d.

NOTE XXIV.

Pour la page 49. §. 47.

Sur Donat & Marcule les celebres Martyrs des Donatistes.

[Non-seulement Donat & Marcule Donatistes ont esté honorez comme des Martyrs par ceux de leur secte,] ' mais Rivius dans la vie de saint Augustin, croit que ce sont les mesmes Donat & Marcule dont les noms se sont glissez dans quelques Martyrologes, celui de Donat le premier de Mars, & celui de Marcule le 26. de Novembre. [Mr. Godeau le dit aussi dans la vie de S. Augustin. Usuard met en effet le premier de Mars un Donat, qui a, dit-il, souffert à Carthage sous le Duc Ursace & le Tribun Marcellin.

Aug.v.R. p.210.

Donat de Bagai, le Martyr des Donatistes, paroist estre mort en Numidie plûtost qu'à Carthage; & on ne voit point que ni Ursace ni Marcellin aient eu de part à sa mort. Néanmoins les noms du Duc Ursace & du Tribun Marcellin, sont si celebres dans l'histoire des Donatistes, qu'il est difficile de ne pas avoir quelque soupçon que ce soit le mesme Donat, dont on aura brouillé l'histoire dans la suite. Car Ursace qui estoit avant Saint Optat, n'a rien de commun avec le Tribun Marcellin qui n'est venu en Afrique qu'en 410. Aussi on n'en a voulu rien mettre dans le Martyrologe Romain, qui est proprement celui d'Usuard revu & amplifié.] ' On y a seulement retenu le nom de Donat joint à quelques autres Martyrs, sans dire où ils ont souffert; ' & cela se lit de mesme dans les Martyrologes de S. Jerôme. ' Aussi Bollandus croit que ce Donat doit estre distingué d'avec celui qu'Usuard met à Carthage, mesme en supposant, comme il fait, que celui-ci est un vray Martyr. ' Quelques exemplaires mettent aussi l'autre Donat avec ses compagnons en Afrique, ce que Bollandus croit estre une faute. [Mais quand ils seroient d'Afrique, le nom de Donat y estoit si commun, qu'on n'en pourroit point du-tout inferer que ce fust le mesme.] ' Divers autres Martyrologes ont aussi le Donat d'Usuard sous Ursace & Marcellin; & Bollandus croit que c'est celui que Vandelbert marque le mesme jour. [Il y a bien sujet de croire avec Rivius que c'est le Donatiste de Bagai : & je m'étonne que le sentiment de Rivius n'ait pas esté remarqué dans Bollandus, quand ce n'eust esté que pour le combatre.

Bar. 1. Mars, b. Boll.ib.p. 28.§.2. §.4|p.30 b. p.28.f. p.30.b.e.

La conjecture de Rivius est encore plus forte sur Marcule.] ' Car au lieu que dans le Martyrologe Romain qui lit Marcel, il est dit qu'il fut precipité sous Constance par les Ariens, ' Molanus dans son traité des Martyrologes dit que dans le Martyrologe de Bede, [que Baronius cite seul sur ce Marcel,] il est appellé Marcule, & qu'il y est dit qu'il fut precipité, après avoir souffert de grandes persecutions sous le regne du tyran Constance. Il est vray qu'il le met à Nicomedie; mais Molanus croit qu'il faut lire en Numidie, comme ont, dit-il, uniformement divers nouveaux Martyrologes : & il ajoûte que ce pourroit bien estre le Marcule des Donatistes.

Bar. 26. Nov.c. Mol. mart. c.3.p.199. 2.

[Il est encore aisé de croire qu'au lieu de *ab Arianis* qu'on lit dans le Martyrologe Romain, & que Baronius semble avoir pris d'ailleurs, il faut lire *à Macarianis*. La qualité de Prestre que luy donne le Martyrologe Romain, vient de *sacerdotis* qu'on lit dans le faux Bede. Car ce terme marque encore plus souvent un Evesque qu'un Prestre dans les anciens; & Marcule estoit Evesque.] ' Raban a mis le Marcule des Donatistes dans son Martyrologe, avec un abregé de son histoire, le 25 de Novembre. ' Les actes de son pretendu Martyre marquent en teste le 24 ou le 29 du mesme mois, comme le jour de sa mort ou de sa feste.

Anal.t.4.p. 118. p.105.

' Le Martyrologe imprimé à Cologne en 1612, parmi les œuvres de Bede, a comme dit Molanus. [Le veritable donné par Bollandus n'a rien du-tout ni de Marcel ni de Marcule au 26 de Novembre, soit dans le texte de Bede, soit dans les additions.] ' Mais quelques additions mettent le 27 un Saint Marcel à Nicomedie, avec quelques autres; ' ce qui se trouve aussi dans les Martyrologes de S. Jerôme, qui ne nous en apprennent rien davantage. ' Cela fait douter au P. Mabillon, si l'opinion de Molanus, qu'il dit estre très-vraisemblable, doit néanmoins passer pour absolument vraie. Il croit que comme on trouvoit presque en mesme jour un Marcel Martyr à Nicomedie, & le Marcule des Donatistes en Numidie, on a cru que c'estoit le mesme, & on a brouillé leurs histoires. [Mais avec tout cela je pense qu'il faut reconnoistre que non seulement celui de Raban, dont cela est certain, mais encore celui du faux Bede, est le Donatiste : & je ne voy pas qu'on se puisse dispenser de le dire encore de celui du Martyrologe Romain,] ' malgré toutes les differences qu'y trouve Baronius; puisqu'il n'est fondé que sur le faux Bede. [Au moins le genre de sa mort ne vient que du Donatiste. Pour savoir si on le peut presumer encore des Martyrologes de S. Jerôme, il faudroit examiner auparavant si l'on y trouve quelque faute certaine de mesme genre; de quoy je n'ay aucune idée.]

Bed. 26. Nov.t 3.p. 352. Boll. Mars, t.2.p.39.f. Florent. p. 1010. Anal.t.4.p 118. Bar. 26. Nov.c.

' Il faut remarquer que Marcule est mort le dimanche selon son historien, dans le temps de la commission de Macaire, [& par consequent en 348 ou 349. Ainsi il n'est point mort ni le 24, ni le 25, ni le 29 de Novembre, tous ces jours n'ayant point esté le dimanche ni en 348, ni en 349. Il peut estre mort le 20 en 348, & son corps avoir esté trouvé ou enterré le 25, auquel Raban l'a mis; ou estre mort en 349, auquel le 26 tomboit au dimanche ; & c'est le plus aisé. Mais il faudra dire qu'il ne fut precipité soit par sa propre fureur, soit par l'ordre de Macaire, que longtemps après le combat de Bagai, puisque ce combat fut suivi par la réünion, & la réünion par le Concile de Carthage, qu'on ne peut mettre plustard que sur la fin de l'an 349.]

Anal. p. 109.

NOTE XXV.

Pour la page 54. §. 50.

Que Parmenien a succedé immediatement à Donat de Carthage.

' L'on a blasmé Baronius d'avoir fait Parmenien successeur immediat du grand Donat de Carthage, à cause que ' Saint Augustin fait dire à un Donatiste, *Non dimitto Donatum, non dimitto nescio quem Garum,* ' ou *Caium* comme lit Mr. Baluze, *Lucium, Parmenianum, mille nomina, mille scissuras.* ' On tire donc de cet endroit qu'il y a eu un Caius & un Lucius Evesques des Donatistes de Carthage entre Donat & Parmenien.

Pagi, ad p. 315. Aug.s.358. p.1396.f. Conc.ap.p. 118. Pagi, p. 315.

' Cependant S. Augustin après avoir dit que Parmenien avoit esté Evesque des Donatistes à Carthage, ajoûte *& successeur de Donat.* [Cette addition

Aug.retr. l. 2.c.17.

addition paroiſt aſſez inutile, à moins qu'il n'ait voulu marquer que c'eſtoit ſon ſucceſſeur immediat. Et en effet, il ne met jamais de Caius ni de Lucius entre leurs Eveſques de Carthage. in Par. B.l. 3.c.2.p.61. f. 'Il nomme tout de ſuite en un endroit, Majorin, Donat, Parmenien, & Primenien; c.3.p.67.g| 68.b. 'il fait la meſme choſe un peu après, [& d'une maniere qui ne ſouffre point ce me ſemble qu'on diſe qu'il ait connu aucun autre Eveſque Donatiſte de Carthage. On en a déja parlé dans la note 4, & l'on y a marqué] Opt.l.1.p. 38.a. 'que S. Optat appelle Majorin [non le triſayeul, mais] l'ayeul de Parmenien.

[Pour Caius & Lucius, ce pouvoient eſtre des perſonnes celebres parmi les Donatiſtes, quoi qu'ils n'euſſent pas eſté Eveſques de Carthage; ou plutoſt ce ſont des noms generaux, pour marquer qui l'on voudra, comme Caius, Seius, Titius, &c. parmi les juriſconſultes. [*Mille nomina*, qu'ajoûte S. Auguſtin, confirme, ce me ſemble, aſſez ce dernier ſens. Mais comme il ajoûte encore *mille ſciſſuras*, on pourroit croire auſſi que c'eſtoient des gents qui avoient formé comme tant d'autres, quelques nouveaux ſchiſmes dans celui des Donatiſtes, ſoit à Carthage où ce ſermon a eſté preſché, ſoit aux environs. Au lieu de Garus ou Caius, on lit Carus dans le ſupplément du P. Vigner, *t.* 1. *p.*86. 2. *a.*]

Pour la page 55. §. 51.

NOTE XXVI.

Que Gratus & Genethle Eveſques de Carthage, ont eſté honorez comme Saints.

Boll.ſup.p. 588.b|614. 'Bollandus fait difficulté de donner le titre de Saint à Gratus & à Genethle Eveſques de Cartage, parce que le Calendrier de l'Egliſe d'Afrique ne le leur donne pas. [Mais c'eſt aſſez qu'ils ſoient dans ce Calendrier, pour juger que l'Egliſe d'Afrique les honoroit comme des Saints. On le voit par Ferrand Diacre de Carthage, qui vivoit à peu près dans le meſme-temps que ce Calendrier a eſté fait,] Ful.F.p.4. §.24.17. 122.&c. a §.55.194. '& qui cite ſouvent les Conciles tenus *ſous S. Gratus*, *a* & ſous S. Genethle; [quoiqu'en d'autres endroits il ſe contente de l'appeller l'Eveſque Genethle.] Anal.t.3.p. 398. 'Pluſieurs autres Saints mis dans le meſme Calendrier devant & après Gratus & Genethle, n'y ont point le titre de Saint, meſme S. Mappalique, S. Jaque & S. Marien, [ſi celebres entre les Martyrs.] p.399. 'On ne le donne point non plus dans la ſuite à S. Auguſtin, [dont la feſte ſe faiſoit alors dans les Gaules.]

Pour la page 56. §. 52.

NOTE XXVII.

Que Saint Reſtitute Eveſque de Carthage, n'eſt point Martyr.

Bar.303.§. 73|9.Dec. b. 'Baronius a mis le 9 de Decembre dans le Martyrologe Romain, S. Reſtitute Eveſque de Carthage & Martyr, à qui il raporte le ſermon de S. Auguſtin marqué par Poſſide *c.* 8, ſur Reſtitute Eveſque de Carthage. Néanmoins Poſſide ne luy donne point le titre de Martyr, comme Baronius le reconnoiſt. [Le mot de *depoſitio* dont il ſe ſert, ne ſe donne point aux Martyrs dans l'uſage ordinaire.] 303.§.73. 'Outre cela, Baronius reconnoiſt qu'il eſt fort difficile de croire qu'aucun Eveſque de Carthage ait eſté martyrizé, hors S. Cyprien: & il eſt réduit à dire que Reſtitute eſt appellé Martyr, non pour eſtre mort pour JESUS-CHRIST, mais ſeulement pour avoir ſouffert les tourmens.

[Peut-eſtre faudroit-il ſe contenter de cette ſolution, s'il eſtoit conſtant par des monumens authenthiques, qu'il y a eu un S. Reſtitute Eveſque de Carthage & Martyr,] 9.Dec.b. 'Mais Baronius ne l'établit que ſur de vieux manuſcrits, ſans dire ce que c'eſt, ni ce qu'ils portent: [& nous avons dans le Concile de Rimini, un Reſtitute certain qu'il n'y a aucun lieu de preſumer avoir eſté Martyr. Ainſi il y a toute apparence que c'eſt celui dont parle Poſſide, & celui encore] Anal.p. 399. 'dont la feſte eſt marquée dans le Calendrier de l'Egliſe de Carthage, par le terme de *depoſitio* propre aux Confeſſeurs, mais le 28 d'Aouſt avec celle de S. Auguſtin, [& non le 9 de Decembre, auquel il peut y avoir eu quelque autre S. Reſtitute Eveſque, martyrizé à Carthage ſans en eſtre Eveſque.] Flor.p. 1023. 'Et néanmoins les Martyrologes de S. Jerôme qui marquent ce jour-là beaucoup de Martyrs en Afrique, n'y marquent aucun Reſtitute.

Bar.397.§. 54| Hil.fr. pr.p.10.2. 'Pour ſavoir ſi c'eſt de l'Eveſque Reſtitute que la grande Egliſe de Carthage portoit le nom de *Perpetua Reſtituta*, comme des perſonnes habiles ont cru que cela pouvoit eſtre, [cela n'eſt ni aiſé, ni important à deviner.]

Pour la page 61. §. 58.

NOTE XXVIII.

Quand S. Optat a écrit: Quelques autres remarques ſur ſon ouvrage.

[Nous avons marqué dans le texte les raiſons qui nous font juger que S. Optat a écrit dés l'an 370 ou environ.] Opt.l.2.p. 48.b. 'Cependant il fait un catalogue des Papes, qu'il conduit juſques à Sirice: [& Sirice n'a commencé qu'à l'extrêmité de l'an 384, pluſieurs annees après la mort de Valentinien & de Valens, & 80 ans depuis la perſecution de Diocletien.] n.p.184| Du Pin, p. 359. 'Baudoin & d'autres croient qu'il faut oſter en cet endroit le nom de Sirice, comme ajoûté par un Copiſte qui vivoit ſous ſon Pontificat, & laiſſer ſeulement celui de Damaſe, [dont le Pontificat commence ſur la fin de l'an 366.] Bar.368.§. 15-17. 'Et ſuivant cela, Baronius a cru que S. Optat pouvoit avoir écrit vers 366. [Nous avons remarqué dans l'article 36, la meſme difficulté,] Opt.l.2.p. 49.a. 'dans le catalogue des Eveſques Donatiſtes à Rome, conduit juſqu'à Claudien [qui vivoit en 378;] p.48.c. 'quoiqu'un peu auparavant, S. Optat euſt parlé de Macrobe predeceſſeur non immediat de Claudien, comme d'un homme encore vivant.

[Il eſt certain qu'il y a eu de l'alteration dans ces endroits: mais il ne ſemble pas qu'il y ait beaucoup d'inconvenient à croire que c'eſt Saint Optat meſme, qui ayant depuis revu ſon ouvrage, y a fait ces changemens. Quand un Copiſte aura pu inſerer le nom d'un Pape, je ne ſçay s'il eſt aiſé de preſumer qu'il ſe ſoit aſſez mis en peine de gents inconnus comme les Eveſques Donatiſtes de Rome, pour ajoûter à ſon original *Claudianus Luciano*, *Lucianus Macrobio*. Il eſt au moins plus aiſé de le croire de l'auteur meſme que de tout autre. Et par là il eſt aiſé de rendre raiſon non-ſeulement] p.111-113. 'de ce que nous trouvons ſeparé & comme égaré un grand endroit touchant Macaire, qui par ſa ſuite doit appartenir au troiſiéme livre, [où on l'a mis dans l'édition de 1676, *p.* 83: mais encore de ce que nous avons un ſeptiéme livre,] n.C.p.312. 'que nous ne pouvons aucunement douter eſtre de luy, comme Caſaubon le fils le ſoûtient dans ſes notes, & qui néanmoins n'a point eſté connu de S. Jerôme,] Hier.v.ill. c.110.p. 300.c. 'puiſqu'il ne conte que ſix livres de Saint Optat. [Il paroiſt meſme qu'il n'eſtoit pas dans le premier deſſein de l'auteur.] Opt.l.1.p. 36. 'Car faiſant la diviſion de ſon ouvrage, il n'en promet que ſix parties; & ce qu'il donne pour matiere à la derniere, eſt ce qu'il traite dans ſon ſixiéme livre.

[Ainsi il ne parle point du septiéme, ni de la matiere qu'il y traite,] 'l.7.p.100. & mesme au commencement de ce septiéme, il témoigne assez qu'il avoit déja achevé son premier dessein, mais que les nouvelles objections des Heretiques l'obligeoient à y ajoûter cette nouvelle partie.

'Bar.368. §. 17. Baronius ne croit pas avec tout cela que Saint Optat ait pu aller jusques au temps de Sirice, ni mesme qu'il ait passé les premieres années de Damase, parce que S. Augustin semble, dit-il, en parler comme d'un auteur ancien, & non point comme d'un homme de son temps. [Je ne trouve pas néanmoins d'endroits dans S. Augustin, d'où l'on puisse tirer qu'il fust mort long-temps auparavant.] Il y en a un où il le joint à S. Ambroise, [mort seulement en 397.] 'Du Pin, t. 2.p.319. Pour ce qu'on cite de S. Jerôme, qu'il est mort sous Valentinien, [& ainsi avant 376, si on l'entend du premier, je voudrois qu'on en eust marqué l'endroit.] 'Hier. v. ill. c.110. Car tout ce que j'y trouve, c'est qu'il a écrit sous ce Prince.

[Le stile de S. Optat qui est extrêmement serré, & quelquefois assez embarassé, comme celui de Tertullien, auquel il a du raport, & de la pluspart des autres Africains, a sans doute esté cause que les Copistes qui ne l'entendoient pas, l'ont rempli d'une infinité de fautes.] 'Opt.n.p. 163. Baudoin dit qu'il ne sçait point d'auteur ancien où il y en ait plus que dans celui-ci, [& quelque soin que luy & d'autres personnes habiles aient pris de les corriger, il y en reste encore beaucoup.] 'l.2.p.55.c. Il y a quelques lignes au milieu de l'histoire des violences que les Donatistes firent à Thipase, qui n'ont aucun raport à cet endroit, depuis *Post hoc etiam aliud, &c.* jusqu'à *addere voluisti, Numerus major est columbarum?* [On n'y a rien changé dans la derniere édition, *p.*49. J'ay peine à croire aussi qu'il n'y ait pas une grande transposition dans le septiéme livre, *p.* 103.]

'Bar.314. §. 52. Mais pour croire que les Donatistes en aient retranché diverses histoires importantes, comme quelques-uns l'ont dit, [c'est à quoy il y a peu d'apparence ; & on n'en a aucune preuve. Autant que l'on en peut juger par l'endroit qui fut cité dans la Conference de Carthage, qui est celui qu'on soupçonne de corruption, il paroist qu'il estoit tout de mesme que nous l'avons.] 'Aug col. d. 3.c.20.p. 228.1.d. Car il est visible, que le jugement de Rome & la detention de Cecilien à Bresse, y estoient dans une mesme page. On lut cette page entiere, & on fit reflexion sur ce qui y estoit dit du Concile de Rome : mais il n'est point fait mention de celui d'Arles, & moins encore du jugement de Constantin, dont il estoit alors question. 'c l 2.a. Car les Donatistes pretendoient montrer par S. Optat, que Cecilien y avoit esté condanné ; [ce qu'ils n'eussent eu garde de faire, si S. Optat eust dit, comme on le pretend, qu'il y avoit esté absous.]

'Opt.l.1.p. 40.b. Lorsqu'il raporte en deux mots l'histoire du schisme, il ne promet de parler que d'un Concile, *ubi sit actum Concilium.* [Après tout, il n'est pas difficile que S. Optat ait ignoré le Concile d'Arles & le jugement de Constantin, ou que n'en ayant pas de preuves authentiques, il n'en ait pas voulu parler ; puisque S. Augustin ne paroist avoir connu ces deux points importans, que par une lettre ou deux de Constantin :] 'Aug.abc.p. 4.1.a. & dans son Pseaume contre les Donatistes, qu'il semble avoir fait sur S. Optat, il ne parle ni de l'un ni de l'autre.

NOTE XXIX.

Pour la page 61. §. 58.

Sur le septiéme livre de S. Optat.

'Du Pin, t. 2.p.319. 320. Mr. du Pin juge que le septiéme livre que nous avons dans S. Optat, est apparemment supposé. Il montre fort bien qu'il n'estoit pas dans le premier dessein de S. Optat, [à quoy nous avons répondu dans la note 28.] Mais il ajoûte que le style de ce septiéme livre n'approche pas de l'élegance & de l'élevation des autres, & qu'il contient des sentimens opposez à ce qu'il y avoit enseigné. 'p.359. Il reduit cela au crime des Traditeurs, que S. Optat avoit beaucoup relevé dans son premier livre, au lieu qu'il tasche de persuader dans le septiéme, que c'est une faute legere & pardonnable. [Mais il n'est pas extraordinaire de representer un crime tantost comme fort grand, quand il est tel en effet, tantost comme moindre en le comparant à d'autres encore plus grands : & tout ce qui est dit dans le septiéme livre pour diminuer le peché des Traditeurs, ne va point, comme je croy, à pretendre que ce ne soit pas un crime mortel, qui selon les regles ordinaires de l'Eglise, devoit estre expié par la penitence publique ou par la deposition, mais seulement à dire qu'on avoit pu se dispenser de le punir de cette sorte en quelques occasions, pour des raisons extraordinaires, & à en laisser à Dieu le jugement ; de quoy S. Augustin semble quelquefois ne s'éloigner pas.

Pour ce qui est de la difference du style, c'est une preuve certaine de la difference des auteurs, quand elle est grande & constante : Mais je doute que cela soit ici, prest à m'en soûmettre à ceux qui l'auront mieux examiné.]

'Opt.n.p. 197. Baudoin bien loin d'appercevoir cette difference, a jugé sur le style mesme, que ce septiéme livre est de S. Optat : 'Riv.l.3.c. 15.p.318. & Rivet qui le rejette comme supposé, avouë néanmoins cette ressemblance de style. 'Opt.n.C.p. 312. Pour Casaubon, il soûtient qu'on ne sauroit lire l'un & l'autre avec quelque soin, & les comparer ensemble, sans avouer qu'ils sont tous deux d'un mesme auteur, estant aussi difficile à un faussaire de contrefaire si bien le style de S. Optat, qu'on voit peu le sujet qu'on en auroit eu.

'l.7.p.100. Il est certain que l'auteur de ce septiéme livre prétend avoir écrit les six precedens, 'p.106.b l l. 2.p.56.b. & il renvoie en un endroit à ce qu'il avoit dit dans le quatriéme, [ou plûtost dans le second,] comme estant également auteur de l'un & de l'autre. [A moins donc qu'on n'ait des preuves certaines que c'est un faussaire qui a voulu passer pour S. Optat,] 'n.p.197. il faut reconnoistre avec Baudoin, que c'est S. Optat mesme qui a ajoûté ce septiéme livre après avoir fait les six autres.] 'Du P. p. 320. Mr. du Pin reconnoist au moins que l'on ne peut douter que ce livre ne soit ancien ; & il croit que c'est l'ouvrage de quelque Africain qui vivoit peu après S. Optat, & qui a cru y devoir ajoûter ce 7. livre. 'Opt.n.C.p. 312. Casaubon dit que S. Optat a pu ne songer qu'à le joindre au sixiéme comme une simple addition, quoiqu'à la fin il se soit trouvé plus long qu'il ne pensoit ; & que c'est ce qui fait que S. Jerôme ne conte que six livres. Mais il reconnoist que cela n'est point necessaire pour la justification de l'ouvrage : [& il est plus aisé, ce me semble, d'admettre deux éditions, dont S. Jerôme n'aura vu que la premiere, où ce 7. livre n'estoit pas.]

NO-

Pour la page 61. §. 58.

NOTE XXX.

Quelques fautes qu'on reprend dans S. Optat sur la doctrine.

Du P. p. 356. a p. 325 | Opt.l.1.p. 37-39|n.p. 118.

'Entre les endroits difficiles qu'on peut remarquer dans S. Optat, *a* il y en a un où il semble rejetter comme nul tout baptesme donné par les Heretiques, c'eſt-à-dire ſelon luy, par ceux qui combatoient quelque article du Symbole, ou au moins qui violoient la foy de la Trinité; [ce qui paroiſt eſtre auſſi le ſentiment de S. Baſile.]

S.Van. t. 1. p.334-346.

'Néanmoins les PP. de S. Vanne ſoûtiennent qu'il n'a rejetté que le bapteſme qui n'eſt pas donné au nom de la Trinité; & qu'ainſi il a eſté entierement dans le meſme ſentiment que le Concile d'Arles & S. Auguſtin. [Ils pouvoient s'appuyer encore ſur le Concile de Carthage ſous Gratus.]

p.346-348.

'Ils remarquent que S. Optat n'a pas aſſez connu la foibleſſe de l'homme, auſſi peu capable de commencer le bien par luy-meſme que de l'achever.

Alex.t.7.p. 543-544.

'Le P. Alexandre explique aſſez bien, ce me ſemble, un endroit du ſeptiéme livre qui peut paroiſtre contraire à la foy du peché originel.

Aug. in Par.l.1.c.3. p.7.1.c.

'Ces difficultez n'ont point empeſché S. Auguſtin [& S. Fulgence,] de témoigner beaucoup d'eſtime pour cet ouvrage & pour ſon auteur.

Pour la page 63. §. 59.

NOTE XXXI.

Sur la condamnation de Ticone par les Donatiſtes.

[Parmenien n'avoit garde de marquer dans ſon écrit contre Ticone, qu'il euſt eſté condanné par un Concile,] 'puiſqu'il le menaçoit de cette condannation dans ſon écrit, *deterret ne talia ſcribat*, *b* & l'appelloit néanmoins encore ſon trés-cher frere. *c* Ainſi quand nous liſons dans S. Auguſtin, *poſteà verò perhibet damnatum*; [ce *perhibet* que les Benedictins ont laiſſé, *t.9. p.12. a*, ſe raporte à quelque autre écrit de Parmenien, poſterieur au premier: ou plutoſt, puiſque Saint Auguſtin auroit dû marquer plus expreſſément ce ſecond écrit, au lieu de *perhibet*, qui ne peut s'entendre que de Parmenien, il faut lire *perhibent*, qui marque ſeulement un bruit commun. Le mot de *poſteà* le prouve encore.]

Aug.ep. 48.p.71.2. a. | b in Par. l. 2.c.21.p. 22.1.c. | c l.1.c.1.p. 6.1.d.

Pour la page 63. §. 59.

NOTE XXXII.

Que Ticone peut avoir écrit ſur l'Egliſe vers l'an 372.

[Il eſt aſſez difficile de juger en quel temps l'affaire de Ticone eſt arrivée.] 'Parmenien a vécu, comme nous verrons, juſques en 390 au moins; '& Ticone, ſelon Gennade, vivoit ſous Theodoſe & ſes enfans, de meſme que Rufin; [ce qui porte naturellement à le mettre vers 390.]

Bar.394. §. 37. | Genn.c.18.

'Néanmoins ce que dit S. Auguſtin, qu'on tenoit, *perhibent*, que Ticone avoit eſté condanné, [ſemble marquer au moins que cela eſtoit arrivé avant l'an 388, auquel il revint en Afrique aprés ſon bapteſme. Auſſi quoiqu'il parle ſouvent de Ticone, il ne témoigne néanmoins jamais l'avoir connu autrement que par ſes livres.] 'Il diſtingue meſme en un endroit le temps où il vivoit de celui de Ticone.

Aug. in Par.l.1.c.1. p.6.1.d. | doc.chr.l. 3.c.33.p. 26.1.c.

[Si le Concile des 270 Donatiſtes, s'eſtoit tenu en l'an 308, comme veut Baronius, il faudroit que Ticone euſt écrit dés le commencement de l'Epiſcopat de Parmenien, & avant l'an 370,] 'puiſqu'il y avoit encore alors des témoins oculaires de ce Concile: [& il faudroit dire la meſme choſe,] 'ſi ſon livre avoit eſté l'occaſion du ſchiſme des Rogatiſtes, comme le veut Rivius; [mais nous ne voyons pas de preuve ni de l'un ni de l'autre.

ep.48.p.71. 1.d. | S.Riv.p. 213.

Ce qui paroiſt plus fort pour marquer que Ticone n'a point écrit ſi tard, avec ce que nous avons déja dit de S. Auguſtin,] 'c'eſt ce que Parmenien luy diſoit à la fin de ſa lettre, qu'ils ne devoient pas s'unir volontairement, [& ſans que rien les y obligeaſt,] avec ceux à qui la perſecution ne les avoit pu forcer de ſe joindre. [Cette perſecution ne peut eſtre que le banniſſement des Donatiſtes depuis 348 juſques en 362. Il ſemble donc que Ticone y avoit eu part, & meſme qu'il n'y avoit pas long-temps que luy & les autres en eſtoient revenus. Si c'eſtoit néanmoins avant que S. Optat écriviſt, il faut que les Donatiſtes aient tenu ce trouble fort ſecret, & que S. Optat n'en ait pas eu de connoiſſance: car il n'auroit pas manqué d'en tirer un grand avantage pour l'Egliſe. Mais rien n'empeſche de dire que Ticone a écrit un an ou deux aprés ce Saint, vers 372.]

in Par.l.3.c. 6.p.31.1.b.

Pour la page 67. §. 63.

NOTE XXXIII.

Que le Concile tenu par Genethle de Carthage, eſt de l'an 390.

'Perſonne ne doute que Genedius qui preſida au Concile de Carthage qu'on appelle communément le ſecond, ne fuſt Eveſque de Carthage. 'Ferrand Diacre de Carthage en citant ce Concile, appelle cet Eveſque Genethlius: *a* & Saint Auguſtin parle d'un Eveſque de ce nom d'une maniere qui donne tout lieu de juger que c'eſtoit un Eveſque de Carthage. 'Il eſt en effet aiſé de faire un *d* de *tl*: & on remarque que dans tous les endroits de ce Concile où les imprimez ont Genedius, les anciens livres ont Genetlius. 'Le P. Chifflet a toûjours mis Genethlius dans ſon édition, 'qu'il dit avoir corrigée ſur l'autorité des manuſcrits. 'Il remarque pluſieurs autres manieres dont ce nom, qui n'eſt pas néanmoins fort rare, a eſté corrompu dans les manuſcrits.

Bar.397. app. | Ful.F.§. 55.p.7. | a Aug. epi 163.p.284. 1.b. | Hil.fr. pr. p.20.1. | Ful.F.n.p. 361. | p.189.361. | p.176.177.

[Mais la plus grande difficulté touchant ce Genethle & ſon Concile, eſt pour le temps où on les doit mettre.] 'Baronius ſuivant l'édition commune du Concile, le met en 425, pretendant que Genethle eſtoit ſucceſſeur d'Aurele, qu'on voit avoir eſté Eveſque depuis l'an 391 ou environ, juſque vers ce temps-là. Ses raiſons ſont, 1°, Que le Concile eſt daté *Glorioſiſſimo Imperatore Valentiniano Auguſto IV, & Theodoſio viris clariſſimis, Conſulibus:* Et comme les deux premiers Valentiniens n'ont jamais eſté Conſuls avec Theodoſe, il faut, dit-il, raporter cette date au troiſiéme, dont le premier conſulat joint à l'onziéme de Theodoſe, tombe en 425. Car pour cette note *IV.* il pretend que ce n'eſt pas *quartùm Conſule*, mais le commencement de *IVNIORE*.

Bar.397. app.

2°, Que le huitiéme Canon eſt fait à la requiſition d'Alype Eveſque de Tagaſte, & de Valentin Primat de Numidie. Or il eſt certain qu'Alype ne fut fait Eveſque qu'en 394, & que Valentin ne fut Primat & Doyen de ſa province que long-temps aprés. 3°, Que le deuxiéme Canon cite le 37e du Concile d'Afrique tenu en 424, [ou en 419,] & que le troiſiéme cite le 10e du meſme Concile. 4°, Que ſelon une ancienne leçon, Fauſtin Eveſque de Potenza, Legat du Pape Boniface, parle dans le deuxiéme Canon.

Baronius conclud donc de tout cela, que ce Concile qu'on appelle le II. de Carthage, eſt veritable-

ritablement le dernier ; & que comme on ne peut pas douter que Genethle qui y preſide, & qui l'avoit convoqué, ne fuſt Eveſque de Carthage, il faut dire que l'Eveſque Aurele qui y parle après luy, eſt le grand Aurele, qui s'eſtoit déchargé de ſon Epiſcopat ſur Genethle comme Valere le fit ſur S. Auguſtin, & S. Auguſtin ſur Erade ou Heracle. [Il vaudroit mieux dire qu'Aurele s'eſtoit depoſé tout-à-fait, ſe reſervant ſeulement l'honneur de l'Epiſcopat, (ce qui ſeroit encore fort difficile à croire ;) puiſque demeurant Eveſque, il devoit preſider devant Genethle ; & qu'il n'y a aucune apparence qu'il euſt voulu aſſocier un autre à ſa dignité, c'eſt-à-dire faire] 'ce qu'on avoit repris dans Valere à l'égard de S. Auguſtin, comme défendu par le Concile de Nicée.

Aug. ep. 110. p. 196. 1.b| Poſſ.c.

[Mais ſans s'arreſter à cela, la premiere raiſon de Baronius reçoit aſſez de difficulté. Car, 1°, On ne voit point qu'on ait accoûtumé de mettre ces diſtinctions de jeune ou de vieux, de pere ou de fils, dans les monumens authentiques ; & je ne me ſouviens point que ni Valentinien II, ni Theodoſe II, ſoient jamais qualifiez *juniores* dans les faſtes. C'eſt autre choſe pour des particuliers qui n'eſtoient pas auſſi connus que les Princes. Quand on auroit voulu faire cette diſtinction, on auroit plutoſt mis *IVN.* que *IV.* quand ce n'auroit eſté que pour oſter l'équivoque : outre que ces diſtinctions ne ſe mettent guere qu'entre deux perſonnes ; & Valentinien eſtoit le troiſiéme du nom.] 2°, 'Valentinien III. ne fut fait Auguſte que le 23 Octobre 425, ſelon la Chronique d'Alexandrie [ſuivie du P. Petau & d'autres.] 'Et Baronius le reconnoiſt ſur l'autorité de Socrate, qui dit que ce fut ce jour-là que Valentinien fut fait Auguſte, ou au moins que Theodoſe le jeune en apprit alors la nouvelle, 'ce qui ne va qu'à quelques jours. [Il n'eſtoit donc pas Auguſte le 19 de May, qui eſt le jour de la date du Concile de Carthage. [3°, Valentinien III. doit toûjours eſtre mis après Theodoſe le jeune,] 'comme on le voit dans l'acte de l'élection d'Heracle. [4°, L'omiſſion du titre d'Auguſte à Theodoſe, l'addition de *viris clariſſimis* qui ne convenoit pas à la dignité Imperiale, & ce que le commencement porte *Imperatore*, & non *Imperatoribus*, ſont des preuves certaines qu'il y a faute dans cette date, & qu'aſſurément le collegue de Valentinien eſtoit un particulier, & non pas un Empereur.]

Chr. Al. p. 716. Bar. 425. §. 11| Socr. l. 7. c. 25. p. 367. d. Socr. not. Aug. ep. 110. p. 195. 2. b.

'C'eſt pourquoi Mr. le Fevre dit qu'il n'y a perſonne qui ne voie qu'au lieu de *Theodoſio*, il faut lire *Neoterio*, à qui l'Epithete de V. C. *viro clariſſimo*, convient, & dont le conſulat joint avec le quatriéme de Valentinien II, tombe en 390, & en l'ere 428 en laquelle Iſidore place ce Concile. 'Le P. Chifflet l'a ſoûtenu après luy, *a* & dans l'édition qu'il a donnée de ce Concile ſur l'autorité des manuſcrits, *b* le titre porte *Neoterio V. C.* *c* On voit la meſme choſe dans l'édition de ce Concile revuë par Holſtenius ſur les manuſcrits, & inſerée dans la derniere édition des Conciles, ſinon qu'on y a mis *Neoterico*. 'Le Pere Labbe ſoûtient que le Concile n'eſt point de 425, mais de 390 ; '& Schelſtrat le ſuit en l'un & en l'autre.

Hil. fr. pr. p. 19. 20. Ful. F. n. p. 288. *a* p. 289. 361. *b* p. 362. *c* Conc. t. 2. p. 1827. e. p. 1158. c. Schel. afr. l. 3. c. 4. p. 146.

d Il eſt certain auſſi que l'Eveſque Genethle dont parle S. Auguſtin dans une lettre écrite en 397 ou 398, comme d'un homme mort, n'a point eſté ſucceſſeur d'Aurele de Carthage. 'Car pour Aurele qui parle dans le Concile, il n'eſt pas qualifié Eveſque de Carthage ; '& l'on remarque que les manuſcrits au lieu d'Aurele, mettent le nom de Genethle ou d'Epigone Eveſque de Bulle-royale, 'comme on le voit dans l'édition du P. Chifflet ; *e* & le P. Labbe l'a corrigé ainſi à la marge dans la derniere édition des Conciles. 'De meſme au lieu d'Alype les manuſcrits ont Felix de Seſemlite, & Genethle au lieu de Valentin Primat de Numidie. 'Il n'eſt donc point neceſſaire de recourir à ce que quelques-uns ont dit, qu'Aurele avoit eſté Eveſque de Carthage dés l'an 390, avec Genethle, comme S. Auguſtin avec Valere ; ce qui n'a aucun fondement. 'Au contraire on peut juger par la lettre 64 de S. Auguſtin, que ce Saint eſtoit déja Preſtre lorſqu'Aurele fut fait Eveſque. [Ainſi il ne le fut pas avant l'an 391. S. Auguſtin n'excuſe jamais le défaut de ſon ordination par l'exemple d'une perſonne auſſi illuſtre qu'eſtoit Aurele :] 'Poſſide ne le cite point non plus ; & lorſqu'on fit S. Auguſtin Eveſque avec Valere [en 395 au plutoſt,] il ne ſavoit point qu'il y euſt encore d'exemple d'une ordination ſemblable.

d Ful. F. n. p. 277. Conc. p. 1159. d. Hil. fr. pr. p. 20. 1. Ful. F. n. p. 361. &c. *e* Conc. t. 2. p. 1159. &c. p. 1161. c| Ful. p. 369. Bar. 397. app| Not. h. Pel. l. 1. 7. p. 106. a. Aug. ep. 64. p. 110. 1. b. v. P. c. 8.

'Mr. du Perron & le Pere Chifflet croient que le nom d'Aurele ne s'eſt gliſſé dans ce Concile, que parce que ſes Canons ayant eſté inſerez dans la compilation faite ou attribuée au VI. Concile de Carthage en 419, cela a donné lieu de ſubſtituer aux veritables noms ceux des Eveſques qui eſtoient à ce VI. Concile. C'eſt par là qu'ils répondent à la ſeconde & à la quatriéme objection de Baronius : Et ils fortifient cette ſolution, parce que 'ce qui eſt dit dans le ſeptiéme Canon par Genede [ou Genethle] ſelon meſme l'édition commune, 'eſt attribué à S. Auguſtin dans le texte latin & dans la traduction greque de la collection Africaine ; '& le cinquiéme Canon de cette collection, qu'on voit eſtre pris du premier Concile de Carthage ſous Gratus, y eſt néanmoins attribué à Aurele.

Petr. repl. p. 329. Ful. F. n. p. 289| Pagi, 397. §. 11. Conc. p. 1161. b. p. 1054. b. p. 1051. c| Pet. p. 319.

[Pour la troiſiéme raiſon de Baronius,] 'il eſt vray que le 3e Canon du ſecond Concile de Carthage, cite un Canon du Concile precedent, auquel le dixiéme du VI. Concile, ou plutoſt de la collection Africaine, a quelque raport. 'Mais ce raport vient de ce que ce dixiéme Canon, & pluſieurs autres encore de la Collection, ſont pris du ſecond Concile de Carthage, qui par conſequent eſtant plus ancien que cette collection, c'eſt-à-dire que l'an 419, auquel Aurele eſtoit encore Eveſque de Carthage, il faut que Genethle ait eſté ſon predeceſſeur, & non pas ſon ſucceſſeur.

Conc. p. 1160. a| 1052. d. Per. p. 331

'Il eſt vray encore que le deuxiéme Canon du Concile de Genethle, dit qu'on avoit reglé la continence des Clercs dans le Concile precedent, 'de la meſme maniere qu'elle eſt reglée dans le 37e Canon du VI. Concile. Mais ce Canon meſme 37e, cite les autres ordonnances faites auparavant ſur ce ſujet : *ſecundum priora ſtatuta.* 'Et ainſi tout cela ne prouve rien, ſi ce n'eſt, comme remarque Mr. du Perron, que ce ſecond Concile de Carthage, inſinuant aſſez que le Concile precedent avoit le premier fait une loy de ce que l'antiquité avoit obſervé ; nous avons lieu de croire ce ſecond Concile plus ancien que le VI. qui parle plus generalement, ou plutoſt que le V. tenu ſelon Baronius en 398, & ſelon d'autres en 401, dont le 3e Canon eſt le meſme que le 37e du VI. Concile.

Conc. p. 1159. d. p. 1093. b| 1651. d. Perr. p. 333. 334.

[Il eſt donc viſible que les raiſons de Baronius ne ſont pas ſuffiſantes pour oſter au Concile de Genethle le rang de ſecond Concile de Carthage qu'on luy a donné juſques à preſent ; & nous ne pouvons faire difficulté de le mettre en 390, après Mr. le Fevre, le Cardinal du Perron, le P. Chifflet, & pluſieurs autres.

Les raiſons que nous avons marquées, ne ſont pas les ſeules ſur leſquelles ils ſe fondent. Ils alleguent encore] 'l'autorité de Ferrand, qui en citant ce Concile, le place devant le Concile univerſel

Ful. F. §. 4. 24.

Conc. p. 1159.a. verſel de Carthage [en 397.] 'Victor de Pupput ou Puppiane [dans la Proconſulaire,] qui eſt nommé le ſecond dans le Concile ſous Genethle, p.1065.d. 'eſtoit Doyen en 397 au III. Concile de Carthage. p.1175.c.d. [Ainſi c'eſt ſans doute le meſme] 'Victor, qui dans ce troiſiéme Concile eſt appellé le pere & le plus ancien des autres par ſon âge & par ſa promotion. [Et il eſtoit mort en 411,] p.1380.a. 'puiſque dans la Conference de Carthage Pannone eſtoit Eveſque de Pupput. p.1159.a. 'Victor d'Abzir, nommé avant celui de Pupput dans le Concile de Genethle, [& qui ainſi devoit eſtre encore plus ancien que luy, n'avoit pas ſans doute p.1383.c. ſuccedé] 'à Fructueux qui eſtoit Eveſque d'Abzir en 411. [Il l'a donc precedé, & ne vivoit p.1161.a| 1173.e. plus en 425.] 'Epigone de Bulle-royale, qui parle dans le Concile de Genethle, aſſiſta à celui p.1389.c. de 397. 'Mais Dominique tenoit ce ſiege en 411. p.1376.b. [Nous ne craignons point auſſi d'aſſurer] 'que Numide de Maxule qui ſigne le quatriéme dans la Conference de Carthage, [n'a pas pu vivre p.1162.d. juſques en 425.] 'Cependant il parle dans le Concile de Genethle, [mais n'eſt point nommé à la teſte entre les plus anciens.

t.6. p.1228. c.d. Ce qui eſt encore bien conſiderable,] 'c'eſt que le XII. Concile de Tolede en 681, cite le cinquiéme Canon du Concile de Genethle ſous le titre du II. Concile d'Afrique; & enſuite le III. Concile d'Afrique, c'eſt-à-dire le III. Concile de Carthage [de l'an 397.

Après tant de raiſons & d'autoritez, nous ne croyons pas que perſonne puiſſe faire difficulté de reconnoiſtre que Genethle a eſté le predeceſſeur d'Aurele, comme il pouvoit eſtre ſucceſſeur de Reſtitute Eveſque de Carthage en 359, & que le Concile auquel il preſida eſt de l'an 390.]

Pour la page 67. §. 63.

NOTE XXXIV.

Sur les deux Victors du Concile de Genethle.

Conc. t.2. p.1159.a. 'Il y a deux Victors marquez dans le Concile de Genethle en 390. Le premier y eſt appellé Ho'ſt. geo. p.37.47. Eveſque d'Abder, d'Abzir, ou d'Abzur. 'Holſtenius croit que c'eſt la meſme choſe que Abbir, Bal.con. p. 259.1. Abbrite, Abar, & Abbir de Germanicie. 'Mais on voit par la Conference de Carthage, qu'il faut Cart.b.1. §. 133. p.209. diſtinguer 'Abbir la grande dont Felix eſtoit Eveſque, *a* Abbir [la petite] gouvernée par Anni- *a* §.215. p. 259. bon, *b* & Abzir qui avoit Fructueux pour Eveſ- *b* §.128. p. 204. que. *c* Dans la Notice d'Afrique on trouve Ab- *c* Vict.V.p. 63.§.55.61. baradir dans la Byzacene, Abbar dans la Proconſulaire, & Germanicie dans la Numidie. *d* Et en *d* Conc.t.2. p.1603. d| 1605.b. effet, Candide d'Abbir-Germanicie eſt qualifié Legat de cette province dans le Concile de 419. Mais il eſt dit que c'eſtoit de la Numidie Proconſulaire: [Et on ne connoiſt point cette Nu- p.1603.d. midie.] 'S. Auguſtin ſigne enſuite comme Legat de la Numidie, [ſans rien ajoûter pour diſtinguer cette Numidie de l'autre.] Gallonien Legat de la meſme province que Candide, eſtoit Eveſque d'Utique [dans l'Afrique Proconſulaire de Carthage, qui n'aura point eu de Legats dans ce Concile, ſi Candide l'eſtoit de la Numidie. Il faut donc abſolument oſter *Numidiæ* en cet en- p.1132.e| 1136.d. droit.] 'Et en effet, il n'eſt point dans la collection Africaine. [Mais il s'enſuit de là,] *e* qu'Ab- *e* Vand.p. 292. bir-Germanie ou Germanicie eſtoit de la province p.327| Bal. con. p.204. de Carthage, & qu'ainſi ce n'eſt point la Germanie de la Notice. 'Abzir nommée quelquefois Abder, eſtoit auſſi de la Proconſulaire, & on voit que c'eſt celle que la Notice y met ſous le p.209.1. nom d'Abar. 'Mr. Baluze croit qu'Abbir la grande en eſtoit encore: [Ainſi ce ſera Abbir-Germanie.] Mais il avouë que c'eſt ſeulement ſa penſée, & non pas une choſe certaine.

'L'autre Victor eſt appellé Eveſque de Papput Conc.t.2. p.1159.a. dans le texte des Conciles, & de Puppiane à la marge. 'Ce ſont deux villes differentes comme Vict.V.p. 56| Holſt. geo p.43. Ful.F.p. 362. on le voit par la Notice, toutes deux dans la Proconſulaire. 'Victor eſt appellé *Papputanenſis* dans l'édition du P. Chifflet. *a* Dans le Concile *a* Conc.t.2. p.1065.d. de 397, il eſt appellé *Puppianenſis* en un endroit, *b* & *Pupputanenſis* en l'autre. [Ainſi il eſt difficile *b* p.1641.d. de dire de laquelle des deux il eſtoit Eveſque.] 'Holſtenius & le P. Ruinart le donnent à Pup- Holſt. p. 43| Vand. p.226. piane.

Pour la page 67. §. 63.

NOTE XXXV.

Sur la ville de Selemſel ou Senemſal.

'La ville de Selemſel dont Felix eſt qualifié Conc. t.2. p.1160.c. Eveſque dans le Concile de Genethle, [n'eſt point marquée dans la Notice d'Afrique:] 'On Vict.V.p. 57. y trouve *Simminenſem urbem*, & *Seminenſem*, toutes deux dans la Proconſulaire. 'Holſtenius y Holſt. geo. p.43.51. raporte *Duæ ſenepſalitinæ*, dont l'Eveſque nommé Julien, ſigne la lettre de la Proconſulaire à Paul de Conſtantinople. Il y raporte encore *Duaſſedemſai*, mis dans la meſme province par la Notice, *p.56*, & croit ſur cela qu'il y avoit deux Salemſel, 'qui pouvoient n'avoir qu'un meſme Vand. p. 228. Eveſque. 'Dans l'édition du Pere Labbe, Julien Conc. t.6. p.148.c. eſt appellé *Epiſcopus ſanctæ Eccleſiæ duarum Senepſalitinarum.* 'Le Pere Ruinart aime mieux di- Vand. p. 228. ſtinguer Senemſal, ou les deux Senemſal dans la Proconſulaire, & Selemſel qu'il met dans la meſme province, ſans dire ſur quoy, mais dont Felix eſtoit Eveſque dans le Concile de Genethle, & Creſcone pour les Donatiſtes en l'an 411, 'ſans que les Catholiques y euſſent alors d'Eveſ- Cart.b.1.§. 201.p.248. que. Ce Creſcone eſt appellé *Epiſcopus Silemſilenſis.* [Je ne ſçay ſi cette diſtinction eſt neceſſaire, vu qu'on ne parle point de Senemſal dans la Conference, ni de Selemſel dans la Notice. J'aimerois autant n'en faire qu'une avec Holſtenius, & l'appeller Senemſal.] 'On rejette com- ib| Holſt p. 51. me une pure faute le *Felix Seſemlitanus* de l'édition du P. Chifflet. 'Le P. Labbe met à la mar- Conc. t.2. p.1160.c. ge de la ſienne, *Selambinitanus*, ſans dire d'où il vient. [Je n'en trouve rien.] 'On lit *Silenſitanus* t.6.p.1228. d. dans le quatriéme Canon du XII. Concile de Tolede.

Pour la page 70. §. 66.

NOTE XXXVI.

Que l'Epiſtre contre Primien eſt du Concile de Cabarſuſſe qui le dépoſa: Epoque de ce Concile, & de celui de Carthage contre le meſme Primien.

'S. Auguſtin expliquant au peuple de Cartha- Aug.pſ.36. p.119.1.b. ge le Pſeaume 36, fit lire une lettre du Concile des Maximianiſtes, 'aſſemblé *apud Cavernas Suſis* d. ſelon nos éditions. 'Et cette lettre eſt adreſſée b.c. à tous les Eveſques Donatiſtes. 'Il eſt aſſez viſi- 1.b. ble que c'eſt celle meſme que S. Auguſtin appelle *Tractatoriam*, [c'eſt-à-dire une lettre Synodale & circulaire,] & dont les Maximinianiſtes s'eſtoient ſervis dans un procès contre Primien.

[On ne voit rien dans le corps de la lettre, qui puiſſe faire juger ſi elle eſt du Concile de Carthage qui commença la condannation de Primien, ou ſi elle eſt de celui de Cabarſuſſe, qui l'acheva, comme on le marque dans le texte; parce que ce que nous en avons, n'eſt qu'une invective contre cet Eveſque.] 'Baronius & Rivius, l'attri- V.R.p.134. 135| Bar. 394.§.38. 43. buent au Concile de Carthage, & croient que les Cavernes de Suſe eſtoit quelque lieu proche de cette ville, où ils tinrent leur Concile. 'Schel- Schel afr. p.168.169. ſtrat l'a encore ſoûtenu après eux. [Leur fondement eſt apparemment] 'que cette lettre eſt Aug.pſ.36. p.121.1. ſignée

ſignée dans S. Auguſtin par 53 Eveſques ; [ce qui a aſſez de raport] ' aux 43 qui compoſoient le Concile de Carthage, ſelon S. Auguſtin, [pour croire, comme ils font, qu'il faut lire cinquante-trois dans ce Pere ;] ' au lieu qu'il y en avoit cent [au moins] dans le Concile de Cabarſuſſe.

in Cre. l. 4. c. 6. 7. p. 199. 2. b. d | 200. 1. d. — p. 200. 1. d. &c.

' Cependant Juſtel dans ſa Preface ſur la collection Africaine, dit que cette lettre eſt du Concile de Cabarſuſſe [ou Cebarſuſſe.] ' Et Holſtenius pretend que *Cavernas Suſis* n'eſt qu'une faute pour *Cabarſuſſis*, ou *Cebarſuſis* : ' Les Benedictins ont mis en effet Cabarſuſſe, ſur l'autorité de beaucoup de manuſcrits : ' Mr. Baluze a trouvé la meſme choſe dans les ſiens : *a* & le P. Ruinart aſſure que tous les ſavans conviennent aujourd'hui que c'eſt ce qu'il faut ſuivre.

Juſtel, t. 1. p. 314. c. — Holſt. geo. p. 73. — Aug. B. pſ. 36. p. 277. a f. — Bal. con. p. 95. 256. — *a* Vand. p. 226. 227.

[Outre que cette correction paroiſt mettre la choſe hors de doute, la ſentence contre Primien, que Saint Auguſtin cite de cette lettre, ſuffiroit ſeule pour le prouver.] ' Car il eſt viſible que c'eſt un jugement definitif contre Primien, & une depoſition abſolue, & nullement une condannation conditionnelle qui luy laiſſaſt encore lieu de ſe juſtifier, [telle qu'eſtoit celle du Concile de Carthage.] ' Et en effet, après la lecture de la lettre, S. Auguſtin ajoûte auſſi-toſt, *Voilà, Primien, l'acte de voſtre condannation.* ' L'on voit en pluſieurs endroits, que ce Saint parlant de la condannation de Primien, n'allegue que le Concile des cent Eveſques [de Carbarſuſſe,] ſans rien dire de l'autre.

Aug. B. pſ. 36. p. 277. f | 280. b. c. — p. 281. c. — in Cre. l. 3. c. 40. p. 188. 1. 2.

' Pour la difficulté de 53 Eveſques, qui embaraſſe quelques perſonnes, [il ſemble que ce qu'on y peut répondre de plus raiſonnable, c'eſt que Saint Auguſtin ne ſe mit pas en peine de faire lire toutes les ſignatures, ſe contentant d'avoir trouvé dans les premieres, Pretextat d'Aſſur & Felicien de Muſti, qui devinrent celebres dans la ſuite ;] ' & que ce qui eſt à la fin comme la concluſion de l'acte, *Omnes numero quinquaginta tres*, [eſt quelque annotation qui s'eſt gliſſée de la marge dans le texte, comme cela n'eſt pas extraordinaire. Il eſt certain que ces mots ne ſont pas du diſcours de S. Auguſtin ; & je ne voy pas auſſi que dans les actes des Conciles, après avoir mis les ſignatures, on ait accoûtumé de marquer à combien elles ſe montent.] *Et cùm recitaret* qui ſuit, [marque auſſi que S. Auguſtin interrompit encore ici, comme il avoit déja fait pluſieurs fois, la lecture de l'acte, qui par conſequent n'eſtoit pas encore fini.] ' Ce qui peut faire encore preſumer qu'il y a de la brouillerie & de la defectuoſité dans ces ſignatures, ' c'eſt qu'à la teſte de la lettre où il y a trente-neuf Eveſques nommez, avec un *& ceteri*, [on en peut remarquer dix qui ne ſont point dans les ſignatures.

Bal. con. p. 256. — Aug. B. pſ. 36. p. 281. c. — p. 278. f. — p. 267. 277.

Ce que nous diſons que S. Auguſtin ne ſe mit pas en peine de faire lire toutes les ſignatures, eſt d'autant plus aiſé à croire,] ' qu'il ne fit pas meſme lire tout le corps de la lettre, comme on le voit par ces mots, *Et cùm legeret, idem* [*Auguſtinus*] *dixit ; Quid pluribus ? Dicunt multa, & damnant hominem : ſed damnationem jam ipſam legamus :* [d'où vient que nous ne trouvons pas dans cette lettre diverſes choſes que S. Auguſtin cite des paroles des Maximianiſtes, comme on l'a pu remarquer dans le texte, ni encore ce qu'il dit,] ' qu'ils ſe plaignoient particulierement dans leur lettre, de ce que Primien n'avoit point voulu les venir trouver. [Il y a quelques mots de cela dans ce que S. Auguſtin fit lire, mais moins que de beaucoup d'autres choſes.]

p. 279. c | Bar. 394. §. 41. — Aug. B. pſ. 36. p. 275. e.

' Si cette lettre où l'on voit que Primien fut condanné [le premier de Juillet, ſelon l'édition de Louvain,] ou le 24 de Juin ſelon les Benedictins, [eſt veritablement du Concile de Cabarſuſſe, comme nous ne voyons pas lieu d'en douter,] ' on peut mettre ce Concile en 393 ; [car on ne le peut mettre pluſtard,] ' puiſque le Concile de Bagai tenu le 24 d'Avril en 394, *a* eſt poſterieur au Concile des cent Eveſques qui avoient condanné Primien. [Il n'y a pas auſſi d'apparence, ou au moins de neceſſité de le mettre plûtoſt. Pour le Concile de Carthage, on peut le mettre au commencement de la meſme année 393, ou à la fin de 392. Car on ne voit point qu'il y ait eu beaucoup de temps entre ces deux aſſemblées.]

p. 280. b. c. — p. 179. f. — in Cre. l. 3. c. 56. p. 191. 2. 2. — *a* c. 13. p. 182. 1. b. &c.

NOTE XXXVII.

Pour la page 71. §. 68.

Ce que c'eſt que ſacerdos legatus.

' S. Auguſtin dit que par les actes du procès de Primien contre Maximien, on voyoit que Primien l'avoit gagné, *favente ſibi ſacerdote legato* ; ' ce que Rivius paroiſt entendre d'un Eveſque député par le Concile de Bagai pour rétablir Primien dans ſon ſiege. ' Neanmoins Primien y eſtoit toûjours demeuré, puiſque ſon peuple ne l'avoit point quitté. [Et Saint Auguſtin qui veut montrer que Primien avoit gagné plutoſt par faveur que par juſtice, n'avoit que faire de dire qu'un Eveſque l'avoit favoriſé. Il eſtoit certain que tous les 310 du Concile de Bagai eſtoient pour luy : ce qu'il n'allegue pas, ſoit parce que c'eſtoit une marque non de faveur, mais de la juſtice de ſa cauſe ; ſoit parce que ce procès avoit precedé le Concile de Bagai ; car le temps n'en eſt pas marqué ; ſoit plutoſt parce que ce n'eſt pas de quoy il s'agiſſoit alors.

Aug. in Cre. l. 4. c. 47. p. 209. 1. c. d. — V. R. p. 244. — Aug. in Cre. l. 4. c. 7. p. 200. 1. | in Em. p. 252. 1. d.

Il y auroit plus d'apparence à croire que *legatus* eſt ici envoyé de l'Empereur, qui par conſequent pouvoit faire gagner ceux qu'il appuyoit de ſon credit ;] ' ou plutoſt un officier qui avoit juſtice, *b* puiſque Saint Auguſtin dit que Primien pourſuivit Maximien & ſes ſectateurs devant le Lieutenant, *legatum*, de Carthage, & devant les Proconſuls : ' & les Docteurs de Louvain reconnoiſſent que c'eſt celui meſme qui eſt appellé ici *ſacerdos legatus*, ce que les Benedictins ont ſuivi. [Je penſe que ce pouvoit eſtre le Lieutenant ou l'Aſſeſſeur du Proconſul, qui exerçoit au défaut du Proconſul, comme il me ſemble qu'on le voit dans quelques actes de Martyrs. Il pouvoit s'appeller Sacerdos ; car ce nom n'eſt pas inconnu parmi les Romains ; ou eſtre le Pontife payen de l'Afrique.]

n p. 125. 1. c. — *b* in Cre. c. 3. p. 193. 1. d. — n. p. 129. 1. c. | c. 9. B. p. 511. g.

NOTE XXXVIII.

Pour la page 73. §. 69.

Si Seranus & Herode ſont deux Proconſuls differens.

' S. Auguſtin dit que Salvie de Membreſe fut pourſuivi par les Donatiſtes devant Seranus Proconſul, & raporte un endroit des actes où Seranus eſt nommé. ' Il dit encore que la ſentence renduë contre luy fut citée par Ticien le 2. de Mars 395, contre Felicien de Muſti, devant le meſme Proconſul qui l'avoit renduë. Cependant, il dit que Ticien pourſuivit Felicien devant le Proconſul Herode, & raporte du plaidoyé de Ticien devant Herode, les meſmes paroles qu'il dit avoir eſté prononcées devant le Proconſul qui avoit déja jugé l'affaire de Salvie. ' Rivius tire de là que le meſme Proconſul s'appelloit Seranus Herode : [& il eſt difficile de ne le pas dire avec luy. Rien d'ailleurs n'eſtoit plus commun alors que d'avoir deux noms. Mais il eſt fort rare que dans des diſcours ſimples, comme ceux de Saint Augu-

Aug. in Cre. l. 4. c. 48. p. 209. 2. a. b. — c. 4. p. 198. 2. b. c. d | l. 3. c. 56. p. 191. 2. b. c. d. — V. R. p. 147.

Auguſtin, où l'on ne cherche qu'à ſe faire entendre, on nommaſt une meſme perſonne par differens noms, n'y ayant jamais guere que le dernier dont on ſe ſerviſt dans l'uſage commun.] 'Seranus eſtoit marqué par ce nom dans les actes du procès : *a* Et on a diverſes loix adreſſées à Herode, & à Ennode, ou à Ennoïus, [qu'on voit eſtre des noms corrompus de celui d'Herode.

Aug. p. 209.2.b. *a* Cod. Theo. chr. p.131-133.

Ne vaudroit-il donc point mieux dire, que comme Salvie demeura toûjours obſtiné dans le parti de Maximien, il falut le pourſuivre premierement devant Herode, & enſuite devant Seranus ?] 'S. Auguſtin dit au moins que les Maximianiſtes furent pourſuivis devant le Lieutenant de Carthage, & devant quatre Proconſuls, ou meſme plus. [Si l'on trouve qu'il vaut mieux diſtinguer Herode de Seranus, je penſe qu'il faudra dire qu'il a eſté Proconſul avant Seranus,] 'puiſque Seranus commit la ville d'Abitine pour executer ſon jugement, [ce qui ſemble marquer qu'on eſtoit déja convaincu par experience de la deſobeïſſance de Salvie. Il n'aura donc eſté Proconſul qu'après] 'le 14 de Fevrier 396, dont nous avons encore une loy adreſſée à Herode. 'Theodore eſtoit Proconſul d'Afrique le 22 Decembre 396. [Seranus pourra l'avoir precedé : ou bien il faudra le differer juſqu'à l'an 398, auquel nous ne trouvons point d'autre Proconſul : Car Victure qu'on y met au mois de Mars, peut bien appartenir à l'an 399. *V. Honoré note 6.*

Aug. in Cre.l.4.c 3. p.198.1.d. — c.49.p.409. 2.c. — Cod.Th. t. 5.p.129. 130. — Aug. in Cre l.3.c. 56.p.191. 2.c.

S'il ne s'agiſſoit pas d'un homme auſſi exact dans les grandes & dans les petites choſes, qu'eſt S. Auguſtin, nous pourrions croire qu'il auroit pris Pretextat pour Salvie, *v. la note* 39 : puiſque l'un & l'autre eſtoit dans la meſme cauſe.] 'Car Ticien dans l'endroit que ce Saint en cite, paroiſt alleguer à Herode le jugement rendu par luy-meſme contre Pretextat. [Mais il pouvoit auſſi alleguer dans la ſuite ce qui avoit eſté fait contre Salvie, & ainſi nous n'avons pas droit de recourir à cette conjecture contre S. Auguſtin, qui parloit ſur les pieces qu'il avoit devant les yeux,] & qui n'oublie pas de remarquer que dans la pourſuite contre Salvie, l'Avocat avoit conté par erreur onze ordinateurs de Maximien, au-lieu de douze. [Il n'eſt pas meſme tout-à-fait clair] ſi ces paroles de Ticien, *Sed cùm æquitatis tuæ, &c.* [que nous croyons ſe raporter à Pretextat, ne ſont point le commencement de ce qu'il diſoit ſur Salvie.]

l.4.c.4.p. 198.2.c.

NOTE XXXIX.

Pour la page 74. §. 70.

Si Ticien a requis contre Pretextat.

'Ticien en plaidant devant Herode contre Felicien de Muſti, parle auſſi contre Pretextat d'Aſſur, mais d'une telle maniere, qu'il ſemble n'avoir point eu alors d'action contre luy, & vouloir ſeulement faire remarquer que ſon affaire, toute pareille à celle de Felicien, avoit déja eſté jugée par le meſme Proconſul devant qui il plaidoit. 'Il eſt certain que dans le commencement de ſon plaidoyé, il dit ſeulement qu'il agit pour ceux de Muſti, [ſans rien dire de ceux d'Aſſur. Que ſi cela eſt veritable, il peut y avoir quelque apparence] 'que S. Auguſtin a raporté à Salvie ce qui regardoit Pretextat dans le plaidoyé de Nummaſe cité par Ticien ; [& que c'eſt ce qui luy a fait dire] que Ticien plaidoit devant le meſme Proconſul qui avoit condanné Salvie de Membreſe, 'quoi qu'il nomme l'un Seranus, & l'autre Herode. *V. la note* 38. [Cela n'eſt pas aſſurément ſans apparence : Et néanmoins comme S. Auguſtin avoit les originaux entiers, nous aimons mieux preſumer en ſa faveur, & croire] 'que Ticien requeroit contre Pretextat auſſi-bien que contre Felicien, puiſque ce Saint le repete pluſieurs fois.

Aug. in Cre.l.4.c.4. p.198.2.c. — l.3.c.56.p. 191.2.a. — l.4.c.4.p. 198.2.b.c. — c.48.p. 209.2.a.b. l.3.c.56.p. 191.2.a. — p.191.2.a. 193.2.c. ep.255.p. 356.2.d.

NOTES SUR S. PHILOGONE.

NOTE I.

Pour la page 86.

Qu'on ne ſçait point que S. Philogone ait eſté Juge, mais Avocat.

'Comme S. Chryſoſtome dit que S. Philogone avoit paſſé du tribunal des Magiſtrats à l'Epiſcopat, [cela a fait croire à quelques-uns qu'il avoit eſté aſſis ſur le tribunal de la juſtice ſeculiere, & qu'ainſi il avoit plutoſt eſté Magiſtrat & Juge, que ſimple Avocat. Je ne voy pas néanmoins que cela le prouve, ſur-tout puiſque nous ne pouvons pas douter qu'il n'ait eſté Avocat. Car ce qui ſuit auſſi-toſt après, le montre trop clairement. Et les auteurs, comme on le reconnoiſt, l'ont tous pris de cette ſorte.] 'Le titre de cette oraiſon porte que le Saint avoit eſté fait Eveſque, ἀπὸ δικολόγου : [ce qui marque un Avocat & non un Juge :] '& les Grecs diſent la meſme choſe dans leurs Menées, *a* H' περὶ τὸ βῆμα τέχνη, marque aſſurément la fonction d'Avocat dans Libanius. *b* Le menologe d'Ughellus le reconnoiſt auſſi pour Avocat, [non pour Juge. Mais il pretend que ſa femme eſtoit morte quand on le fit Eveſque :] '& S. Chryſoſtome dit fort clairement le contraire.

Chry. t. 1. or.31. p. 354.d. — p.351.c. — Men.20. dec. p.342. *a* Lib. or. 13.p.369. c. — *b* Ugh. t. 6. p.1166. — Chry. p. 354.d.

NOTE II.

Pour la page 86.

Qu'il eſt mort en l'an 323.

[Si S. Philogone a eſté fait Eveſque en 319,] '& qu'il l'ait eſté cinq ans, comme on le lit dans la chronique de Nicephore & dans] Theophane, qui l'appellent Philogene, 'auſſi-bien que dans Eutyque qui luy donne le nom de Philonique, [il faut dire qu'il eſt mort en 323 ou 324. S'il a eu S. Euſtathe pour ſucceſſeur immediat, il doit eſtre mort le 20 Decembre 324 ; S. Euſtathe n'ayant ce ſemble eſté fait Eveſque d'Antioche que peu de temps avant le Concile de Nicée. Mais comme il y a toute apparence que S. Euſtathe fut precedé par un Paulin, *v. S. Euſtathe*, il vaut mieux avancer d'un an la mort de S. Philogone.] 'Baronius la met dés 319, à cauſe que la chronique de Nicephore donne ſix ans à Paulin. [On voit que c'eſt une preuve bien foible : & cette époque mettroit la mort de Saint Philogone avant la perſecution de Licinius, & apparemment encore avant la naiſſance de l'Hereſie Arienne.]

Thphn.p. 9.a. — Euty. p. 431. — Bar.319. §. 27.

NOTES SUR LACTANCE.

NOTE I.

Pour la page 87.

Qu'il pouvoit estre Africain.

Lact.inst. pr.p.11. ' DE ce que Lactance a porté le nom de Firmien, quelques-uns en tirent [assez ridiculement] qu'il estoit natif de Fermo en la Marche d'Ancone. Mais Gallæus qui a fait sa vie dans l'édition de Leyden en 1660, a mieux aimé reconnoistre que nous ne trouvions rien touchant son extraction ni sa naissance.

[Pour montrer qu'il estoit d'Afrique, nous nous servons de son *Symposion* qu'il écrivit tout jeune en Afrique, *Africæ*, comme a lu Baronius *an.* 302. §. 61, dans les Hommes illustres de Saint Jerôme *c.* 80, ou plutost *in scholis Africæ*, comme porte l'édition de Miræus, *p.* 25:] ' & Gallæus le cite de mesme. [Je ne sçay pourquoi cela ne se trouve point dans l'édition d'Erasme à Basle en 1565, *p.* 294. *c.* Mais on le lit dans la traduction grecque de la mesme édition, ἐν τῇ Ἀφρικῇ.] (p.16.)

NOTE II.

Pour la page 87.

Qu'il estoit Chrétien avant la persecution.

[Je ne croy pas qu'on puisse douter que Lactance ne fust Chrétien,] ' lorsqu'il entendit avec douleur les declamations qu'on faisoit contre les Chrétiens, *cùm præsente me ac dolente*, *&c.* ' c'est-à-dire dés le commencement de la persecution. ' Il est vray qu'il témoigne assez que les payens blasmerent ces declamations, qui insultoient aux Chrétiens dans le temps qu'on les opprimoit par la violence. [Mais *dolere* est autre chose que cela, & marque une personne sur qui tombe le mal qu'on fait :] ' Et on voit bien que la douleur de Lactance ne regardoit pas la conduite malhonneste de ces declamateurs, mais le fond de ce qu'ils disoient contre JESUS-CHRIST, & contre l'Eglise. Il dit mesme assez clairement qu'il prit dés lors la resolution de les refuter; [ce qui ne peut convenir qu'à un Chrétien.

(Lact.inst.l.5.c.4.p.470. — c.2.p.460. — p.461. — c.4.p.470.)

Le soin qu'il a eu de remarquer ce qu'il s'est fait dés le commencement de la persecution, jusques aux jours mesmes, comme on le voit principalement dans l'histoire qu'il nous en a laissée, montre assez qu'il s'interessoit beaucoup dans ces choses. Il estoit indubitablement Chrétien lorsqu'il adressoit cette histoire au Confesseur Donat son ami particulier : & il seroit comme impossible qu'il n'y eust pas dit quelque chose de sa conversion, si elle n'estoit arrivée que dans le temps dont il fait l'histoire à cet ami.]

' On peut objecter qu'il semble dire qu'il enseignoit la Rhetorique lorsque ces declamateurs firent leurs ouvrages : [& il n'est nullement probable qu'on souffrist un Chrétien exercer cet emploi à la vuë de la Cour durant la persecution: Il n'est peut-estre pas néanmoins impossible qu'il ne fust point reconnu publiquement pour Chrétien, comme cela arrivoit souvent en ce temps-là; sur-tout, s'il n'avoit commerce qu'avec ceux qui savoient le latin; & les payens qui savoient sa Religion, pouvoient l'aimer, & estre plus prests à le couvrir qu'à le denoncer. Ce qui est certain, c'est qu'il ne dit pas qu'il professoit, quand on écrivit contre les Chrétiens, mais quand on abatit leur Eglise. Il n'en parle qu'afin de marquer ce qui l'avoit fait venir à Nicomedie. Ainsi il a professé jusqu'à la persecution, dont le premier pas, qui preceda mesme le premier édit, fut la démolition de l'Eglise de Nicomedie. Mais rien n'empesche de dire que la persecution luy fit quitter cet emploi.] (c.2.p.460.)

NOTE III.

Pour la page 89.

Qu'il peut avoir fait son livre de l'ouvrage de Dieu durant la persecution de Diocletien.

Ces mots du livre *De opificio Dei*, c. 1. p. 830. *Adversarius noster scis quàm sit astutus*, *& idem ipse violentus*, *sicuti nunc vidimus*, marquent assez que cet ouvrage a esté fait durant une persecution. Si on raporte *astutus* au persecuteur visible, il semble mieux convenir à Licinius, qui joignoit la ruse à la violence. Mais il se raporte assez visiblement au démon, & ainsi n'empesche point que la persecution dont parle Lactance, ne soit celle de Diocletien, continuée par ses successeurs. Cela convient mieux à ce que Lactance paroist dire, qu'il estoit luy-mesme dans la persecution : *Etiam in summis necessitatibus*, dit-il, *p.* 828, *nulla me necessitate vel rei vel temporis impediri*, p. 829, *pro rerum ac temporis necessitate*, c. 20. p. 892. Car durant la persecution de Diocletien il estoit à Nicomedie; au-lieu que durant celle de Licinius il estoit en Occident, où il n'avoit rien à craindre. Cependant on ne peut point dire qu'il y ait en cela rien de convaincant.

NOTE IV.

Pour la page 89.

Que ses Institutions peuvent estre faites vers l'an 321, s'il n'y en a eu deux éditions.

[Il n'y a pas peu de difficulté pour le temps où Lactance a composé ses livres des Institutions, qui doivent regler presque tous les autres.] ' Dans les imprimez, & dans une partie des manuscrits, il y a au commencement du premier livre une apostrophe à Constantin, où Lactance en luy dediant cet ouvrage, qu'il dit commencer sous ses auspices, le louë d'avoir esté le premier d'entre les Empereurs qui ait connu & honoré la majesté du seul veritable Dieu. [Il faut donc reconnoistre que Constantin embrassoit alors publiquement la Religion Chrétienne; ce que l'on ne peut pas dire s'estre fait avant l'apparition de la Croix, arrivée en 311 ou 312, lorsqu'il marchoit contre Maxence, ou qu'il estoit sur le point de luy aller faire la guerre. *V. Constantin* §. 23.] ' Lactance dans le mesme endroit, parle des enfans de Constantin, *tuis liberis* : [Et les deux premiers qu'il eut selon l'histoire, sont Crispe & Constantin le jeune, dont on ne met la naissance qu'en 316. *Ibid.* §. 40.] (Lact.inst.l.1.c.1.p.6-8. — p.8.)

' Lactance dit aussi-tost après, que la foy estoit encore alors persecutée par quelques méchans : [ce qui ne peut pas s'entendre de la persecution de Diocletien & de Maximin, finie dés l'an 312, & doit par consequent se raporter à celle de Licinius, qui commença vers l'an 320. Il faut encore ajoûter, que Lactance semble parler assez fortement contre ce persecuteur, pour faire croire que la guerre estoit declarée entre luy & Constantin.] ' Baronius a suivi ce sentiment; & c'est pourquoi il met cet ouvrage de Lactance en 316, au- (Ibid. — Bar.315.§.20|316.§.55.)

auquel il pretend que la persecution de Licinius estoit accompagnée de la guerre civile ; [quoique nous croyions avoir montré sur Constantin que cela ne s'est rencontré qu'en 322. On peut néanmoins mettre l'ouvrage de Lactance dés 320 ou 321, puisqu'il y avoit dés lors beaucoup de froideur entre Licinius & Constantin. *Ib.* §. 47.

Voilà ce que nous sommes obligez de dire, en suivant cette apostrophe de Lactance à Constantin. Mais elle n'est pas sans difficulté.] ' Car les Notes sur cet endroit témoignent qu'elle ne se trouve pas dans les meilleurs manuscrits. On confirme cette omission par ce que nous avons remarqué, que Lactance a pris le dessein de composer ses Institutions sur les deux ouvrages faits contre la Religion en l'an 303. ' On y ajoûte divers endroits de ces Institutions mesmes, où il est parlé de la persecution comme presente & generale. ' On y remarque qu'Arnobe n'y est point mis parmi les défenseurs de la verité. Et enfin, on fait fort sur ce que S. Jerôme ne dit point que les Institutions fussent adressées à Constantin, ni à aucun autre.

Lact. inst. p. 6. — l. 5. c. 12. p. 493 | l. 6. c. 17. p. 603. — p. 7.

[Il semble néanmoins qu'il n'y a en tout cela de considerable que l'autorité des manuscrits. Car pour les autres raisons, il est plus aisé d'y répondre. Si S. Jerôme ne dit pas que les Institutions soient adressées à Constantin, il ne dit pas non plus que le livre de la colere de Dieu & celui de la persecution soient adressez à Donat ; de quoy néanmoins personne ne doute. Si Lactance ne parle point d'Arnobe, il peut l'avoir voulu omettre pour des raisons que nous ignorons. Que si Arnobe a écrit en 298, comme il est assez probable, cet argument est absolument sans force. Et quand il n'auroit écrit qu'en 303, ç'a toûjours esté avant Lactance, qui n'a pu écrire qu'en l'an 305,] ' puisqu'il parle d'un Chrétien qui avoit renoncé la foy après avoir resisté durant deux ans.

l. 5. c. 11. p. 491.

[Il parle de la persecution comme si elle eust encore duré. Et elle duroit en effet dans tout l'Orient. Quand il en diroit mesme des choses que l'on auroit peine à accorder avec le temps de Licinius, il faut se souvenir que c'est non un historien qui parle, mais un Orateur, qui peut representer, comme present, ce qui s'estoit passé depuis peu d'années :] ' & l'on voit en effet que parlant plus clairement de la persecution de Diocletien, il la met comme une chose passée, & ne laisse pas d'en parler indifferemment au present & au passé. [Pour les deux écrits qui font le sujet du sien, il n'est point étrange qu'un homme refute un livre publié long-tems auparavant, comme nous voyons qu'Origene a écrit contre Celse qui estoit mort depuis environ 50. ans.

p. 490. 491.

Il n'y a donc que l'autorité des manuscrits qui puisse faire douter si Lactance a veritablement dedié ses Institutions à Constantin :] ' Et néanmoins l'endroit qui luy est adressé, a trop son style pour douter qu'il ne soit veritablement de luy. [Mais quand on osteroit mesme cet endroit, il semble que la maniere dont Lactance parle de la persecution de Diocletien dans la page 490, peut faire pancher à croire qu'il écrivoit durant celle de Licinius ;] ' estant certain qu'on persecutoit encore l'Eglise lorsqu'il composoit cet ouvrage, & celui de la formation de l'homme qui l'a precedé de peu de temps.

pers. n. p. 348. — inst. l. 6. c. 17. p. 603 | opif. c. 1. p. 830.

' Mr. Baluze croit que pour se tirer de cet embaras, le plus court est de dire, que Lactance a composé ses Institutions dés le commencement de la persecution ; qu'il les a publiées un peu après que la persecution fut finie, lorsqu'il estoit encore dans la Bithynie, en y ajoûtant diverses choses ; & que lorsqu'il fut venu dans les Gaules à cause de Crispe après la guerre de Cibales, c'est-à-dire après l'an 314, il en fit une nouvelle édition, qu'il adressa à Constantin. [La diversité des manuscrits semble en effet nous obliger à reconnoistre deux éditions de cet ouvrage.] ' Mais je ne voy point qu'il y ait necessité de dire que Lactance l'ait composé dés le commencement de la persecution. Les chapitres 2 & 4 du 5. livre, montrent qu'il en prit alors le dessein, mais non qu'il l'ait si-tost executé.

pers. n. p. 348. — inst. n. p. 450.

' Godefroy dit qu'il montre en un endroit, que Lactance a écrit ses Institutions en l'an 315. [Nous ne savons point quel endroit il marque, & nous ne voyons pas quelles peuvent estre ses raisons.]

Cod. Th. t. 3. p. 295. 2.

' Baronius pour montrer que les Institutions n'ont pas esté écrites avant ce temps-là, allegue le dénombrement qu'on y lit de quelques Heretiques, où les Ariens sont compris. [Mais en quelque temps qu'on dise qu'a écrit Lactance, il est bien difficile de croire qu'il ait pu parler des Ariens comme d'Heretiques declarez ; ce qu'on ne peut presque pas dire avoir esté avant le Concile de Nicée, & après toutes les persecutions. Il seroit mesme assez aisé de montrer par la lettre de Constantin à S. Alexandre & à Arius, que jusqu'à la fin de l'an 323, l'Heresie d'Arius n'avoit encore fait que peu ou point de bruit dans l'Occident. De sorte que pour soutenir que le mot d'*Ariani* est veritablement de Lactance,] ' où il ne se trouve point dans d'excellens manuscrits, [il faudroit raporter ce qu'il dit de la persecution qui duroit encore alors en quelques endroits, non à celle de Licinius, mais à celle de Sapor,] ' qui fit divers Martyrs en Perse sous Constantin, selon Theodoret. [Mais personne ne s'est encore avisé de cette opinion, qui deviendra tout-à-fait insoûtenable, s'il est vray,] ' comme Baronius le pretend avec beaucoup de fondement, que cette persecution de Sapor n'ait commencé qu'en la septiéme année de Constance, de JESUS-CHRIST 343. [Car c'estoit longtemps après la mort de Lactance,] ' qui estoit déja dans une extrême vieillesse lorsqu'il instruisoit Crispe dans les Gaules, [avant l'an 323. au moins.]

Bar. 315. §. 20 | Lact. inst. l. 4. c. 30. p. 449. — Lact. inst. n. p. 450. — Thdrt. l. 1. c. 13. p. 573. a. b. — Bar. 343. §. 10. — Hier. v. ill. c. 80.

NOTE V.

Pour la page 90.

Deux Asclepiades confondus.

[Il est un peu étonnant] ' qu'un des commentateurs de Lactance ait dit, qu'Asclepiade contemporain & ami de Lactance, pouvoit estre S. Asclepiade Evesque d'Antioche & Martyr, [quoi qu'il ait precedé Lactance de tout un siecle, estant mort au-plustard vers l'an 222. *V. S. Serapion, dans le tome* 3.]

Lact. inst. l. 7. c. 4. p. 660.

NOTES SUR S. ALEXANDRE D'ALEXANDRIE.

NOTE I.

Pour la page 91. §. 1.

Que S. Achillas a precedé S. Alexandre, & qu'il est mort en l'an 312.

' SAINT EPIPHANE dit que le successeur immediat de S. Pierre d'Alexandrie, fut S. Alexandre, ' & qu'Achillas luy succeda avant S. Athanase. [Mais il a contre luy non-seulement Theodoret *l. 1. c. 1. p. 523. b*, Socrate *l. 1. c. 5. p. 9. a*, Rufin

Epi. 68. c. 3. p. 719. a. — 69. c. 11. p. 735. d.

Rufin *l.* 1. *c.* 1. *p.* 158, les deux Chroniques d'Eusebe & de S. Jerôme; & l'Orientale *p.* 116;] ' mais S. Athanase mesme, qui met S. Achillas entre S. Pierre & S. Alexandre, *a* & dit nettement qu'il estoit predecesseur de S. Alexandre, *b* & que S. Alexandre estoit après luy.

Ath.ap.2. p.751.c | 777.c. *a* fol.p.863. a. *b* or.1.p. 306.a.

[La chronique de S. Jerôme marque l'entrée d'Achillas en l'an 311. Le grec d'Eusebe, tel que Scaliger nous l'a pu faire, le met seulement en 313. L'un & l'autre n'est pas une grande autorité. L'an 313 s'accorde mieux avec Gelase de Cyzic,] ' qui dit que l'Eglise d'Alexandrie demeura un an sans Pasteur après la mort de saint Pierre, & avant l'élection d'Achillas. [Et il est aisé que la persecution, qui ne finit qu'avec l'an 312, ait empesché qu'on ne fist plustost cette élection. Néanmoins la chronique Orientale n'a point connu cette longue vacance;] ' & elle fait commencer Achillas, qu'elle appelle Archelaüs, dés le lendemain de la mort de S. Pierre, ou au plustard trois semaines après : ce que nous disons, parce qu'elle luy donne tantost six mois d'Episcopat, tantost 200 jours, [qui font environ trois semaines par-dessus les six mois,] & nous menent du 30 d'Hatur, qui est le 26 Novembre, au 19 de Buna ou 13 de Juin, qu'elle dit estre le jour de sa mort. [Mais c'est assurément au dernier qu'il faut s'arrester, & dire que les six mois ne sont qu'une expression abregée & imparfaite. Ainsi estant assurez que S. Pierre est mort le 25 ou 26 Novembre 311, *V. son titre note* 10, il faut commencer l'Episcopat d'Achillas dés la mesme année, selon cette chronique.

Gel.Cyz.l. 2.c.1.p.48. Chr.or.p. 116.

C'est encore une autre difficulté de savoir quand il le faut finir, pour commencer celui de S. Alexandre.] *c* Theodoret dit en general qu'Achillas fut peu de temps Evesque. *d* Et on le peut ce semble confirmer par S. Epiphane, qui ne luy donne que trois mois, quoique l'erreur visible qu'il commet en le mettant après Saint Alexandre, diminue l'autorité de son témoignage. ' Gelase de Cyzic ne luy donne aussi que cinq mois. ' La chronique Orientale va, comme nous venons de dire, à 200 jours, [c'est-à-dire un peu plus de six mois & demi. L'année que luy donnent la chronique de Nicephore & Theophane, *p.* 10. *b*, revient aisément à la mesme chose. Il semble qu'on le puisse confirmer par S. Athanase,] ' qui parle plusieurs fois des Ecclesiastiques & des Evesques ordonnez par Saint Alexandre, ou de son temps; *a* & y joint S. Pierre par deux fois, sans parler de mesme d'Achillas qu'en un seul endroit.

c Thdrt.l. 1.c.1.p. 523.b. *d* Bar.310. §.17 | Epi. 69.c.11.p. 735.d. Gel.C.p. 48. Chr.or.p. 116. Ath. ap. 1. p.693 b | fol.p.858. d. *a* fol.p 858. b|863.a.

[Mais cette breveté de l'Episcopat d'Achillas, ne se peut accorder avec S. Jerôme, qui ne met le commencement d'Alexandre qu'en la premiere année de la 275 Olympiade, c'est-à-dire en 321. De sorte qu'Achillas a dû gouverner dix ans selon luy, ou huit au moins, s'il n'a commencé qu'en 313. S'il est mort le mardi 19 de Buna, comme le dit la chronique Orientale *p.* 116, c'est-à-dire le 13 de Juin, cela ne se rencontre point depuis l'an 310, auquel S. Pierre vivoit encore, jusqu'en 321. Eutyque s'accorde assez à cela.] ' Car il dit qu'Achillas fut fait Evesque dans la 5 année d'après la mort de Saint Pierre, [c'est-à-dire en 315,] & qu'il fut Evesque durant six ans, [qui peuvent ainsi finir en 321. Ce sentiment peut paroistre assez bien appuyé, l'autorité contraire de Saint Epiphane n'estant pas fort considerable en ceci, à cause des autres fautes qu'il y joint : Theodoret & les autres posterieurs devant ceder à S. Jerôme par le droit d'antiquité; & S. Athanase n'en disant rien de formel.

Euty. p. 407.

Cependant nous ne voyons point moyen de rejetter tant d'autoritez qui s'accordent à ne donner qu'un an au plus à Achillas. On sçait assez que la chronique de S. Jerôme n'est nullement une regle infaillible. La chronique Orientale est plus pour 310 que pour 321, selon toute sa suite;] ' & selon ce qu'elle ajoûte, que le Concile de Nicée, [tenu en 325,] fut assemblé en la 15 année d'Alexandre. On lit la mesme chose dans Eutyque, *p.* 432. Ainsi on ne peut pas faire beaucoup de fond sur ce qu'il dit de contraire : & cet auteur est d'ailleurs très-plein de fautes. Nous n'avons garde] ' de prouver que S. Alexandre ait été bientost Evesque après la mort de S. Pierre, par le baptesme qu'on dit que S. Athanase donna en sa presence, estant encore enfant; [puisque nous ne voyons pas moyen de soûtenir cette histoire. *V. S. Athanase.* Mais nous croyons qu'on se peut fonder avec plus de raison] ' sur ce que nous trouvons, que S. Alexandre estoit déja Evesque lorsque Saint Pacome se retira dans la solitude. ' Car il seroit fort difficile de ne mettre la retraite de ce Saint qu'en 321, puisqu'il est mort avant l'an 350; [ou plutost il est assez visible qu'il se retira dans la solitude dés l'an 313. *V. son titre note* 3. On peut voir aussi en un autre endroit, qu'il y a au moins beaucoup d'apparence que l'Heresie d'Arius a commencé avant la persecution de Licinius; & ainsi avant l'an 321. Et il est certain qu'elle n'a commencé que sous l'Episcopat d'Alexandre. Ainsi il vaut mieux mettre son ordination dés l'an 312, aussi-tost après que S. Achillas fut mort le 13 jour de Juin : & par ce moyen le Concile de Nicée se sera tenu au commencement de sa 14 année, qu'il n'acheva pas.]

Chr.or.p. 116. Bar.310.§. 17. Boll. 14. May, gr.p. 65.e f. p.290.291.

NOTE II.

Pour la page 94. §.5.

A quoy se raportent les signatures données par Gelase.

' Nous avons dans Gelase de Cyzic une signature des Prestres & des Diacres d'Alexandrie & de la Mareote, qui donnent leur consentement à un écrit precedent, & à la deposition d'Arius. ' L'écrit qui precede dans Gelase, mais qui ne paroist pas avoir de liaison particuliere avec les signatures, est la lettre circulaire que S. Alexandre adressa à tous les Evesques sur la condannation d'Arius, de ses sectateurs, & de ses blasphêmes, ' & sur ce qu'Eusebe de Nicomedie prenoit leur protection. [Ainsi elle ne fut pas écrite immediatement après la condannation d'Arius.] ' Un fragment que Mr. Cotelier nous a donné dans ses notes sur les Constitutions Apostoliques, nous apprend que S. Alexandre demanda la signature de son Clergé pour une lettre semblable. [Il semble donc qu'il y ait peu de difficulté à croire que ces signatures soient pour la lettre circulaire que nous avons,] ' si ce n'est que l'on voit dans le fragment de Mr. Cotelier, qu'Alexandre demande particulierement la signature de ceux de la Mareote, à cause du Prestre Piste & des autres de leur canton qui avoient esté condannez avec Arius. [Et néanmoins Piste n'est point nommé ni dans la lettre circulaire, ni dans les signatures. De sorte qu'il semble comme necessaire de dire qu'il y a eu une autre lettre circulaire, où il estoit parlé de Piste.] ' Car S. Epiphane pretend que S. Alexandre écrivit jusques à 70 lettres circulaires contre Arius, [ce qui marque au moins que beaucoup de ces lettres estoient circulaires : & il seroit difficile de croire qu'elles fussent semblables,] puisque l'on se mettoit en peine

Gel.Cyz.l. 2.c.3.p.59. p.51. p.51. Cotel. ap. n p.317. 318. p.318. Epi.69.c. 4.p.730.b.

ne de les avoir toutes. [Ainſi nous aurons perdu la lettre qui parloit de Piſte, avec les ſignatures qui y eſtoient jointes ; & celles que nous avons dans Gelaſe pourront ſe raporter à la lettre qui les precede dans le meſme auteur.]

Gel. C. p. 59.

' Mais comme elles expriment particulierement la depoſition d'Arius & de ſes complices, [elles peuvent auſſi ce ſemble ſe raporter à l'acte par lequel S. Alexandre les depoſa dans l'aſſemblée de ſon Clergé, ou] ' à la lettre qu'il leur écrivit vers le meſme-temps, qu'on ſçait avoir eſté ſignée par les Eccleſiaſtiques d'Alexandrie & de la Mareote.

Co'el. p. 317.e.

Pour la page 96.§.7.

NOTE III.

Ce que c'eſtoit que le Tome ou Ecrit de Saint Alexandre.

Bar. 318. §. 67 | Ath. vit.p 6.1. b.

' Baronius & d'autres croient que la lettre circulaire de S. Alexandre que nous avons dans Socrate, eſt ce Tome qu'il taſchoit de faire ſigner à tous les Eveſques. [Nous ne voyons rien qui appuie cette conjecture ; & meſme elle ne paroiſt pas fort probable, quand on n'y conſidereroit rien ſinon qu'il y a peu d'apparence que des Eveſques allaſſent ſigner divers faits de cette lettre, dont ils ne pouvoient pas eſtre témoins. Il ſuffiſoit qu'ils ſignaſſent la confeſſion de la foy, & la promeſſe de ne point recevoir les Ariens à leur communion : & il y a peu d'apparence que le Tome continſt autre choſe.]

Thdrt.n.p. 8.1.d.

' Mr. Valois croit que ce Tome eſt la lettre meſme à S. Alexandre de Byzance où il en eſt parlé. [Mais il ne rend point de raiſon particuliere de ſon opinion, où la meſme difficulté ſe rencontre : & S. Alexandre d'Alexandrie devoit naturellement le marquer, comme cela luy eſtoit bien-aiſé en ajoûtant ſeulement τούτῳ.

Pour la page 96.§.7.

NOTE IV.

Sur les 70 lettres contre les Ariens.

Epi.69.c.4. p.730.b.

' S. Epiphane donne le titre de circulaires aux 70 lettres de S. Alexandre, qu'on avoit encore de ſon temps. [Cela eſt embaraſſant : Car faudra-t-il dire que S. Alexandre écrivoit une lettre circulaire pour chaque province ? Et je ne ſçay ſi avec cela on en trouveroit 70. Que s'il entend que c'eſtoit une meſme lettre circulaire, dont on avoit 70 exemplaires adreſſez à autant de differentes perſonnes, ce n'eſtoit qu'une ſeule lettre, dont il ſuffiſoit d'avoir une copie. Ainſi nous en aurions plus que S. Epiphane dans les deux lettres circulaires qui ſont venues juſques à nous. Il y a apparence que S. Epiphane a voulu marquer generalement toutes les lettres qu'on avoit de S. Alexandre contre les Ariens, écrites en differens temps, les unes circulaires, les autres adreſſées à divers particuliers, comme à Euſebe de Ceſarée, & aux autres que S. Epiphane marque enſuite.]

Pour la page 96.§.8.

NOTE V.

Sur le titre de la lettre à S. Alexandre de Conſtantinople.

Bar.318. §. 69.

' Quoique la lettre adreſſée à S. Alexandre de Conſtantinople, ſelon Theodoret, ſoit veritablement une lettre circulaire, [cela ne fait pas] que l'adreſſe à S. Alexandre ſoit fauſſe, comme l'a cru Baronius ; [puiſqu'il n'eſt pas extraordinaire que l'on mette des adreſſes particulieres aux lettres generales, ſelon les Eveſques particuliers à qui on les envoie.] Pour le nom de Conſtantinople qui n'eſtoit pas encore en uſage, ' il n'eſt que dans le titre du chapître, & non dans celui de la lettre ; & ainſi il ne peut faire aucune difficulté. [Mr. Valois ne fait aucune note, ni par conſequent aucune difficulté ſur tout cela.]

Thdrt.l.1. c.3.p.515. a.

Pour la page 97.§.8.

NOTE VI.

En quel temps elle a eſté écrite.

[Nous eſperons montrer ſur les Ariens, *note* 1, que l'opinion la plus probable, eſt que cette Hereſie a commencé en l'an 319, un peu avant la perſecution de Licinius. On peut objecter contre cela la lettre de S. Alexandre d'Alexandrie à celui de Byzanze,] ' puiſqu'il s'y plaint que les Ariens avoient taſché d'exciter une perſecution contre luy durant la paix. Car cette lettre ne paroiſt point écrite dans les premiers commencemens de l'Arianiſme. [Mais il faut remarquer qu'elle ne dit point que les Ariens *taſchoient*, mais *qu'ils avoient taſché* d'exciter une perſecution, ἐπηρεάσαντας. Ainſi quoi qu'elle parle d'une choſe qui s'eſtoit faite durant la paix, il n'eſt pas neceſſaire de dire qu'elle ait eſté écrite durant la paix.

Thdrt. p. 536.a.

Quand meſme il faudroit neceſſairement dire le dernier, il ſemble qu'on pourroit la mettre vers l'an 321, lorſque la perſecution de Licinius n'eſtoit pas tout-à-fait declarée, en ſorte qu'on pouvoit dire que l'Egliſe jouiſſoit encore de quelque paix. Cette perſecution n'a meſme jamais eſté tout-à-fait violente, & elle le fut peut-eſtre encore moins en Egypte, qui eſtoit le pays le plus éloigné de la Cour. Que ſi l'on ne trouve rien à mettre touchant l'Arianiſme, entre cette lettre de S. Alexandre & celle que Conſtantin luy écrivit en 323 ou 324, cela peut venir de ce que nous ignorons la plus grande partie des choſes qui ſe ſont paſſées, ou de ce que la perſecution de Licinius aſſoupit en quelque ſorte le trouble de l'Arianiſme.

Il faudroit voir auſſi ſi l'on ne pourroit point mettre la lettre de S. Alexandre après la défaite de Licinius, ſoit devant, ſoit après la lettre de Conſtantin à Arius & à luy. Car ſi S. Alexandre ne parle point de cette lettre, ne peut-on pas dire que c'eſt par prudence, & parce qu'il n'en euſt pas pû parler comme il ſouhaitoit ?] ' Mais puiſqu'elle parle du ſoulevement d'Arius comme d'une choſe encore aſſez nouvelle, ἔναγχος, [il ſemble difficile de ne la mettre que cinq ans après.]

p.515.c.

' Mr. Valois croit que cette lettre eſt écrite avant qu'Euſebe de Nicomedie euſt pris la protection d'Arius, & par conſequent avant la lettre adreſſée à tous les Eveſques, qui eſt dans Socrate, parce que cette derniere ſe plaint beaucoup d'Euſebe, & que l'autre n'en dit rien en particulier. [Cette raiſon eſt conſiderable : mais d'autre part auſſi eſt-il probable, qu'Euſebe ait attendu à ſe declarer pour Arius,] ' que l'Aſie, la Cappadoce, & les provinces d'alentour, euſſent ſigné le Tome de S. Alexandre contre cet Hereſiarque ? [Cela a peu d'apparence, & ne s'accorderoit pas aiſément avec les hiſtoriens : quoi qu'il ſoit vray qu'on ſçait aſſez peu l'ordre dans lequel les choſes ſe ſont paſſées.] ' Mr. Valois meſme dit dans ſa vie d'Euſebe de Ceſarée, que luy & les autres écrivirent pour Arius à la priere d'Euſebe de Nicomedie ; [qui par conſequent doit s'eſtre declaré tout d'abord pour ce parti. Et c'eſt à quoy l'engageoit aſſez ſa doctrine propre.]

n p.7.1.c| 8.1.d.

l.1.c.3.p.| 536.a.b.

Euſ.pr.p. 11.c.

' Dans

Thdrt.p.531.d. ' Dans cette lettre S. Alexandre se plaint de trois Evesques de Syrie qui favorisoient Arius. n.p.8.1.c. ' Mr. Valois l'explique d'Eusebe de Cesarée, de Paulin de Tyr, & de Theodote de Laodicée, c.4.p.537.b. dont Arius parle dans une lettre. ' Mais cette lettre parle tout de mesme d'Athanase, de Gregoire, d'Aece, & de tous les autres de l'Orient en general. [Ainsi il semble que les trois Evesques marquez par S. Alexandre, sont plutost,] Soz.l.1.c.15.p.428.a.b. ' Eusebe de Cesarée, Paulin de Tyr, & Patrophile de Scythople, que Sozomene dit avoir permis à Arius de tenir des assemblées schismatiques : [& c'est ce que Mr. Hermant a jugé le plus probable.] p.427.428. ' Mais selon le mesme Sozomene, cela ne se fit qu'après qu'Eusebe de Nicomedie eut entrepris la défense d'Arius.

Pour la page 97. § 8.

NOTE VII.

Sur la liste des Ariens qui se lit après cette lettre.

Thdrt.l.1.c.3.p.536.c. ' Après la conclusion de la lettre de S. Alexandre, raportée par Theodoret, il y a une liste de ceux qui avoient esté excommuniez avec Arius, Bar.318.§.87. ' que Baronius met comme faisant partie de la lettre mesme; *a* Thdrt.n.p.8.2.a. *a* & Mr. Valois attribue aussi cette liste à S. Alexandre. [C'est peut-estre parce qu'ils ont jugé que S. Alexandre n'avoit pu manquer d'exprimer les noms de ceux qui estoient excommuniez : Mais il pouvoit les mander d'une autre maniere, & assez vraisemblablement dans le Tome qu'il envoyoit en mesme-temps. Au moins on ne peut douter que ce n'estoit guere le lieu de les mettre après la conclusion de sa lettre ; & qu'il ne soit plus favorable d'attribuer à Theodoret qu'à S. Alexandre, les defectuositez qu'on trouve dans cette liste, comme l'omission de Carpone, de Caius, & mesme des deux Evesques Second, & Theonas.] a b. ' Mr. Valois répond que ceux-ci ne furent condannez que dans un second Concile posterieur à la lettre dont nous parlons. [Mais cela n'est fondé sur aucun historien, & il ne peut pas répondre de mesme à ce que remarque Baronius,] Bar.318.§.87. ' que plusieurs y sont qualifiez Diacres, quoi qu'ils fussent Prestres selon S. Epiphane & Sozomene.

Pour la page 100. §. 11.

NOTE VIII.

Sur ce que firent les Meleciens après le Concile de Nicée.

[S. Epiphane ne reconnoist point que Melece se soit jamais réüni avec S. Alexandre & avec l'Eglise :] Epi.68.c.4.p.719.c. 'mais après avoir dit que non-obstant son schisme, il avoit découvert à S. Alexandre l'Heresie d'Arius, & avoir ensuite parlé du Concile de Nicée, c.5.p.720.c d. ' il ajoûte que Melece estant mort, S. Alexandre fit ce qu'il put pour réünir ses partisans, & ne le put. Ath.ap.2.p.788.789. 'La réünion de Melece est indubitable par S. Athanase, [sans parler des autres : & on peut tirer du mesme Saint, qu'il ne mourut qu'après S. Alexandre.] p.777.d. 'Les Meleciens, dit-il, furent receus dans le Concile de Nicée : le bien-heureux Alexandre ne vécut pas cinq mois depuis : & les Meleciens au-lieu de profiter de la grace du Concile, & de demeurer en repos, recommencerent à troubler les Eglises. [Il paroist donc que le trouble ne recommença qu'après la mort de S. Alexandre :] Soz.l.2.c.21.p.471.c. ' & Melece mesme le recommença à sa mort, selon Sozomene, en établissant Jean pour son successeur, contre le decret fait à Nicée.

[Mais ce qui ne se peut pas mettre après la mort de Melece, peut être arrivé de son vivant, à l'égard non de luy, mais de quelques-uns de ses sectateurs. Et cela est d'autant plus probable,] Eus.v.Const.l.3.c.22.23.p.496.a.b. ' qu'Eusebe immediatement après la conclusion du Concile, dit que la division continua dans l'Egypte seule. Il assure que cela alla jusqu'à Constantin; Epi.68.c.5.p.720.721. '& S. Epiphane dit que les Meleciens luy députerent Jean, Paphnuce, &c. *a* p.721.c. *a* Mais quoique ce Saint pretende que les Meleciens obtinrent de Constantin la liberté de tenir leurs assemblées en particulier, sans estre troublez de personne, Bar.326.§.10. ' il est fort difficile ou plutost impossible de croire que Constantin, qui sur toutes choses vouloit la paix, & haïssoit la division, ait jamais donné une si grande ouverture aux troubles & aux factions. Il est visible encore qu'il honoroit extrêmement le Concile de Nicée; Ath.ap.2.p.779.785. '& il abhorroit au contraire l'esprit des Meleciens, [bien loin de faire un si grand préjudice à l'un, & de donner un si grand avantage aux autres.

Si donc cette députation des Meleciens est veritable, il y a bien de l'apparence qu'elle a eu un succès fort different, & tel que le raporte Eusebe,] Eus.p.496.c. ' c'est-à-dire que Constantin porta tout le monde à l'union, & confirma les decrets du Concile de Nicée.

Pour la page 101. §. 12.

NOTE IX.

Temps de la mort de S. Alexandre.

Thdrt.l.1.c.25.p.576.a. 'S. Alexandre mourut cinq mois après le Concile de Nicée, selon Theodoret : *b* Ath.ap.2.p.777.d. *b* & mesme S. Athanase dit que ces cinq mois n'estoient pas encore achevez. [C'est à quoy revient] *c* Socr.l.1.c.15.p.44.d. *c* ce que dit Socrate, qu'il mourut aussi-tost après le Concile. *d* Epi.69.c.11.p.735.d. *d* S. Epiphane dit aussi qu'il mourut dans l'année mesme du Concile. [Ces autoritez sont trop fortes pour nous arrester à la chronique de S. Jerôme, & à celle d'Alexandrie, qui ne font commencer S. Athanase qu'en l'an 330, cinq ans après le Concile de Nicée : Et comme S. Athanase a gouverné 46 ans ou entiers ou commencez, il faudroit étendre son Episcopat jusqu'en 375 ou 376, ce qui seroit contraire à S. Jerôme mesme aussi-bien qu'aux autres. Nous ne pouvons pas non plus nous arrester aux 23 ans d'Episcopat que la chronique Orientale donne à Saint Alexandre, *p.* 116, ce qui est une faute visible par cette chronique mesme.

Mais ce qui embarasse davantage,] Chr.or.p.116. ' c'est que cette chronique met sa mort le lundi 22 de Barmude [ou Pharmouthi, c'est-à-dire le 17 d'Avril, qui se rencontre au lundi en l'an 327. Et cela s'accorde très-bien avec des raisons assez fortes que nous avons de ne mettre la mort de S. Athanase que le 2 May 373. La chronique d'Alexandrie *p.* 666, met aussi celle de S. Alexandre le 22 de Pharmouthi, & le 14 des Calendes de May, qui est le 18 d'Avril : Et le 18 estoit le lundi en 326. C'estoit huit mois après le Concile de Nicée :] Boll.26.Feb.p.639.§.15.16. ' Mais Bollandus croit que les cinq mois marquez par S. Athanase, se peuvent conter non precisément depuis la conclusion du Concile de Nicée, mais depuis que S. Alexandre fut revenu de Nicée à Alexandrie. Car il peut estre demeuré quelque-temps auprès de Constantin, soit pour achever de regler l'affaire des Meleciens, soit pour quelque autre sujet, & ainsi n'estre arrivé a Alexandrie que sur la fin de l'an 325. Cela reviendroit assez bien à la chronique Orientale : [& nous sommes obligez de le dire, s'il ne faut mettre la mort de S. Athanase que le 2 May 373. Car nous ne pouvons luy donner plus de 46 ans & quelques mois d'Episcopat, les auteurs convenant en ce point, Cyr.Al.ep.1.p.3.c. '& S. Cyrille d'Alexandrie nous y

y obligeant abſolument. [Ainſi il ne pourra avoir eſté ordonné qu'après le 2 May 326 ; ce qui eſt aiſé ſi S. Alexandre eſt mort le 18 Avril, & que S. Athanaſe fuſt alors abſent. Des perſonnes très-habiles & très-judicieuſes croient ce ſentiment bien fondé : & il eſt autoriſé par le P. Queſnel, & par Bucherius,] ' puiſqu'ils ne mettent la mort de S. Athanaſe qu'en 373.

Leo, t.2.p. 900.1.

Boll.2. May, p. 248.249.

' Que ſi néanmoins nonobſtant toutes les raiſons contraires, on aime mieux ſuivre Socrate qui marque la mort de S. Athanaſe par les Conſuls de l'an 371, comme a fait Bollandus dans l'hiſtoire de ce Saint, [il faut neceſſairement mettre ſon ordination avant le 2 May 326, eſtant certain qu'il a commencé au moins la 46 année de ſon Epiſcopat. Il ſera plus difficile en ce cas de ne mettre la mort de Saint Alexandre que le 18 d'Avril, puiſque S. Athanaſe eſtoit abſent ou caché ;] ' & auſſi Bollandus la met dés le mois de Janvier, cinq mois après la fin du Concile de Nicée. [Il ſe pourroit faire néanmoins que Saint Athanaſe ou ſeroit revenu de la Cour, ou auroit eſté trouvé dans ſa retraite auſſi-toſt après la mort de S. Alexandre. Dans cette incertitude, nous ne voyons pas lieu de nous determiner abſolument ; & nous attendons que le jugement des lecteurs, ou de nouvelles lumieres, nous donnent lieu de le faire. Mais cela n'empeſche pas que le ſentiment qui met la mort de S. Alexandre le 17 ou le 18 Avril 326, ne nous paroiſſe le mieux fondé.]

p.191.e.f.

NOTES SUR LES ARIENS.

NOTE I.

Pour la page 103. §. 2.

Qu'on peut mettre le commencement de l'Arianiſme vers l'an 319.

[IL n'eſt pas aiſé de trouver dans l'hiſtoire en quel temps Arius a commencé de répandre ſon Hereſie. Il y aura peu de difficulté, ſi nous mettons le commencement de S. Alexandre en 321, comme S. Jerôme, puiſque depuis ce temps-là juſques au Concile de Nicée, il n'y a guere que le temps neceſſaire pour tout ce qui s'eſt paſſé ſur l'Arianiſme : de ſorte qu'on le pourroit faire commencer en 321 ou 322. Cette opinion peut eſtre favoriſée parce qu'on voit que tous les auteurs qui traitent de cette Hereſie, n'en parlent qu'après la défaite de Licinius, arrivée en 323 ; & ainſi ils ſemblent avoir cru que ces deux choſes s'eſtoient faites à peu près dans le meſme temps. Mais comme nous croyons avoir montré ſur S. Alexandre, *note* 1, qu'il vaut mieux commencer ſon Epiſcopat dés l'an 312, il ne nous pourra plus empeſcher de faire commencer l'Arianiſme avant 321, s'il y a des raiſons qui nous portent à le faire.

Euſ. v. Conſ.l.2.c. 61.p 471. d|Ruf. l.1. c.1.p.158.

Ce qui paroiſt de plus fixe en ceci,] ' c'eſt ce que dit Euſebe, & Rufin après luy, que cette affaire commença à troubler l'Egliſe, lorſqu'elle jouïſſoit de toutes parts d'une paix profonde, & qu'elle n'avoit à craindre aucun ennemi étranger. ' On voit auſſi que S. Alexandre dans ſa lettre à l'Eveſque de Byzance, écrite aſſez peu après le commencement du trouble, ' dit qu'Arius & ſes ſectateurs faiſoient tous leurs efforts pour exciter une perſecution contre luy durant la paix de l'Egliſe. [Il faut donc ce me ſemble demeurer d'accord que l'Arianiſme a commencé ou avant ou après la perſecution de Licinius ; c'eſt-à-dire ou avant l'an 320, vers lequel elle commença, ou après le mois de Septembre 323, auquel Conſtantin défit Licinius, & demeura maiſtre de l'Orient.]

Thdrt. l.1. c.3. p.525. c. p 536.a.

' S'il faut s'arreſter à l'ordre des hiſtoriens, & meſme à la generalité de leurs expreſſions, il ne faut faire commencer l'Arianiſme qu'après la défaite de Licinius, [deux ans & demi ou un peu plus avant le Concile de Nicée. Mais nous ne voyons aucun moyen de mettre en ſi peu de temps tout ce qui s'eſt paſſé dans cette affaire, juſqu'à ce qu'elle ait eſté portée devant le Concile. Il falloit qu'elle euſt déja fait un grand éclat, lorſque Conſtantin écrivit ſa lettre à Alexandre & à Arius : & c'eſtoit au pluſtard au mois de Février 324. *V. S. Alexandre note 6.* Il eſt plus aiſé de croire que les auteurs n'en ayant point voulu interrompre la ſuite, ont joint ce qui avoit precedé la perſecution de Licinius, avec ce qui l'avoit ſuivie, & qui avoit fait beaucoup plus de bruit. Ils ſemblent de plus, avoir voulu faire comme deux temps ſeparez, l'un de la perſecution de l'Egliſe par les payens, l'autre de ſa paix, troublée néanmoins par l'Arianiſme. Ainſi le premier de ces temps n'ayant fini qu'en 323, par la défaite de Licinius, qui commença l'entiere paix de l'Egliſe, ils n'ont pas cru ſe devoir mettre en peine de marquer que l'Arianiſme qui appartenoit à ce ſecond temps, avoit déja commencé dans le premier.

Socr. l.1. c. 4 5.p.8.9| Soz.l. 1.c. 15.p.425. d|Thdrt.l. 1.c.1.p. 522.523.

Ce qui peut paroiſtre aſſez fort pour ne mettre le commencement de l'Arianiſme qu'en 323 ou 324, c'eſt que S. Athanaſe le joint avec le temps du Concile de Nicée, comme n'eſtant que la meſme choſe.] „ ' Il y a long-temps, dit-il, „ que la malignité des Meleciens & l'impieté des „ Ariens eſt connue de tout le monde : Car ce „ ne ſont pas des choſes nouvelles. Il y a déja „ 55 ans que les uns ont fait ſchiſme ; & il y en „ a 36 que les autres ont eſté declarez Heretiques, & qu'ils ont eſté chaſſez de l'Egliſe par „ le jugement du Concile Oecumenique. „

Ath. or. 1. p 305.a b.

[Mais je ne ſçay ſi cet endroit meſme ne peut point fixer tout-à-fait le temps de l'Hereſie d'Arius. Car l'écrit où S. Athanaſe dit ceci, a eſté fait dés le commencement de l'an 356, comme on le verra dans un autre lieu, 31 an ſeulement après le Concile de Nicée. Ainſi ou il y a faute dans le nombre de 36, que les Benedictins ont néanmoins trouvé dans tous leurs manuſcrits, ou le ſens de cet endroit eſt que les Ariens avoient eſté declarez Heretiques 36 ans auparavant par S. Alexandre, & qu'ils avoient meſme eſté excommuniez depuis par le Concile de Nicée. Le grec ſouffre ce ſens, qui leve de grandes difficultez.] ' Je penſe que c'eſt celui du P. Pagi, quoiqu'il ne s'exprime pas bien clairement : a & il ſemble meſme quelquefois vouloir que le Concile œcumenique en cet endroit, ſoit le Concile general d'Egypte qui condanna Arius ; [ce qui leveroit encore plus la difficulté, mais a peu d'apparence, pour ne rien dire de plus. Que ſi le ſens que nous ſuivons eſt le veritable, il faut mettre en 320 le Concile d'Egypte, depuis lequel proprement les Ariens ont dû paſſer pour condannez, ou au plutoſt en 319 ; ce qu'on ne peut pas dire s'éloigner de S. Athanaſe, & nous laiſſe la liberté de commencer la perſecution de Licinius en 320, comme le dit S. Jerôme. On pourroit néanmoins encore mettre la condannation d'Arius au commencement de 320, & la perſecution

Pagi. 315. §.5. a §.7.

cution à la fin. La suite de l'histoire d'Arius se sera passée durant la persecution, qui n'estoit pas extremement violente.] 'Euf. v. Const.l.1.c.51.p.434. & la loy par laquelle Licinius tasche de ruiner l'Eglise en empeschant les Conciles, [peut n'avoir esté publiée qu'en 322 & 323, ou avoir esté méprisée par les Evesques.

Voilà ce qui nous paroist de plus probable, en attendant que d'autres éclaircissent davantage cette difficulté. Et il n'est pas difficile par là, de voir] 'l.2.c.66.68.p.473.474. comment Constantin n'avoit point ouï parler de l'Arianisme que lorsqu'il eut vaincu Licinius. [Car l'affaire ayant commencé à éclater en 319 ou 320, fut aussi-tost étoufée par le bruit de la persecution; & la mesme intelligence qui se forma en mesme temps entre Constantin & Licinius, fit qu'on sceut encore moins en Occident ce qui se passoit en Orient. La lettre que S. Alexandre en écrivit à S. Silvestre, n'alla peut-estre pas plus loin : & Constantin qui estoit plus souvent en Illyrie qu'à Rome, peut bien ne l'avoir jamais vûe.]

'Bar.315.§.19-23. Baronius a suivi un autre sentiment, & pretend que l'Arianisme a commencé au plutard dés l'an 315. 'Mais il demeure d'accord en mesme temps que tout l'éclat de cette Heresie, c'est-à-dire tout ce qui s'est fait depuis le voyage d'Arius en Palestine, & depuis qu'Eusebe eut pris sa protection, ne s'est fait que quelques années après. [§.23|318.§.42.45. Theodoret est assez favorable à ce sentiment,] 'Thdrt.l.1.c.1.p.523.c. puisqu'il fait naistre l'Heresie Arienne de la jalousie qu'eut Arius de voir S. Alexandre élevé à l'Episcopat. [Ainsi il semble qu'on ne peut trop approcher l'effet de sa cause : Mais je pense que cela n'est pas contraire à ce que nous avons dit;] 'Ath. vit.p.2.1.f|3.2.c. estant aisé que l'affaire d'Arius ait trainé assez long-temps, & mesme plusieurs années, avant que d'estre portée devant le Concile d'Egypte. [Ainsi nous ne voyons point grand inconvenient] 'Pagi, 315, §.5. à accorder au Pere Pagi, que l'Heresie d'Arius avoit paru dés le commencement de l'Episcopat de S. Alexandre, quoi qu'elle n'ait esté condannée par le Concile d'Alexandrie qu'en 321 [ou 320. On sçait néanmoins que ces jalousies se nourrissent quelquefois long-temps dans l'esprit avant que de rien produire au-dehors, sur-tout dans des esprits couverts & sombres, tels qu'on depeint Arius.

Aussi Baronius n'allegue pas cette raison :] 'Bar.315.§.20. mais il se fonde principalement sur ce que Lactance, qui selon luy a écrit dés l'an 315, met déja les Ariens au nombre des Heretiques. [Mais nous croyons avoir montré autrepart, *v. Lactance n.4*,] 'Pagi, 315.§.6. qu'il n'est nullement certain que Lactance ait écrit en 315; [qu'il a pu ou composer ou augmenter son ouvrage vers l'an 322; & qu'en quelque temps qu'il ait écrit, il n'y a aucune apparence qu'il ait jamais parlé des Ariens. Ils n'eussent pu estre inconnus à Constantin en 323, ni s'ils eussent commencé à troubler l'Eglise dés l'an 315, ni s'ils eussent esté connus de Lactance, soit en 315, soit mesme en 322, puisque son ouvrage est adressé à Constantin, qui l'avoit mis auprès de Crispe son fils.]

'Bar.315.§.20. Baronius allegue encore Orose, qui parle d'Arius aussi-tost après une création de Cesars, arrivée selon Baronius en 315, [& que d'autres mettent en l'an 317. *V. Constantin note* 40. Il pouvoit considerer qu'Orose ne fait pas des annales, mais seulement un abregé d'histoire, où il ne distingue guere les choses que par les regnes des Empereurs. Et pour ne pas aller plus loin,] 'Oros.l.7.c.28.p.217.a.b.c. il met cette création mesme des Cesars qui precede l'Arianisme, après la défaite & la mort de Licinius, [quoi qu'il soit très-constant qu'elle s'est faite plusieurs années auparavant.

On peut faire plus d'attention sur S. Basilée,] 'Bar.315.§.22. que Baronius allegue aussi, quoique nous ne nous fondions pas sur ce qu'il raporte de ses actes qui ne meritent pas grande créance. Nous ne regardons que l'autorité de S. Athanase,] 'Ath.or.1.p.291.c. qui met ce Saint entre ceux dont la foy estoit très-indubitable sur la divinité du Fils; [ce qui peut estre une assez forte presomption pour dire qu'il a vu le commencement de l'Arianisme, & qu'il s'est declaré contre. Et S. Jerôme nous assure dans sa chronique qu'il est mort Martyr en 320. Car quoique quelques-uns pretendent qu'il n'est mort qu'après le Concile de Nicée, leurs raisons ne nous paroissent point assez fortes pour rejetter le témoignage de S. Jerôme. *V. S. Basilée.*] 'Pagi, 315.§.6. Mais supposant, comme nous faisons, que l'Arianisme a éclaté avant la mort de ce Saint, & avant la persecution de Licinius; tout ce qu'on dit sur ce sujet ne prouve rien contre nous. [Il seroit plus fort contre ceux qui ne feroient commencer l'Arianisme qu'à la fin de 323, s'il y avoit des personnes qui soûtinssent ce sentiment : Et néanmoins ils pourroient encore répondre que quand S. Basilée seroit mort avant la naissance de l'Arianisme, il avoit pu faire paroistre sa foy en d'autres manieres, & peut-estre en resistant à Eusebe de Nicomedie, lequel avoit paru Arien long-temps avant Arius.

La succession mesme des Evesques d'Antioche, peut encore faire croire à quelques-uns, que l'Arianisme a commencé avant l'an 321. Car il est certain qu'il avoit déja beaucoup éclaté du vivant de S. Philogone : Et la chronique de S. Jerôme nous apprend qu'entre luy & S. Eustathe, qui assista en 325 au Concile de Nicée, Paulin avoit gouverné l'Eglise d'Antioche. Mais il ne la gouverna qu'un an, jusques au commencement de 325. *V. S. Eustathe.*]

'§.6. Le P. Pagi croit que le sentiment que nous suivons avec luy, se peut autoriser par la chronique de S. Prosper, qui met, dit-il, la condannation d'Arius sur l'an 321. [Elle la met plustost sur l'an 322. Mais comme elle joint tout ensemble & l'Heresie d'Arius & le Concile de Nicée, on ne peut pas faire de fond sur cela.] '§.7. Le mesme Pere distingue, avec Mr. Valois, deux Conciles à Alexandrie contre Arius, pour pouvoir mettre la lettre à S. Alexandre de Constantinople, avant celle qui est adressée à tous les Evesques. [Nous croyons avoir répondu suffisamment à tout cela, dans la note 6 sur Saint Alexandre d'Alexandrie.]

NOTE II.

Pour la page 107.§.5.

Sur Theodote de Laodicée.

'Thdrt.l.1.c.4.p.537.b|538.a. Arius dans le dénombrement qu'il fait des Evesques qui estoient dans les mesmes opinions que luy, en conte deux [à qui Eusebe a donné de grands éloges,] Paulin de Tyr, & Theodote de Laodicée. [Nous parlerons du premier en un autre endroit.] 'Euf.l.7.c.32.p.288.b.c. Pour Theodote, Eusebe dit qu'il releva l'Eglise de Laodicée, qui sembloit toute abatuë par la lascheté d'Estienne son predecesseur, [lequel apparemment avoit renoncé la foy :] qu'il se montra par ses actions un homme donné de Dieu, selon la signification de son nom, & un veritable Evesque; qu'il estoit un excellent medecin des corps, mais que personne ne l'égaloit pour la medecine spirituelle & la guerison des ames; qu'il excelloit en douceur, en sincerité, en compassion pour les affligez, & en charité pour secourir tous ceux qui avoient besoin de son assistance; & qu'il relevoit toutes ces qualitez

tez par une ſcience profonde des Ecritures divines.

Pagi, 318. §.14.

' C'eſt ſans doute ſur ces éloges, qu'Uſuard & Adon ont mis Theodote au nombre des Saints dans leurs Martyrologes au deuxiéme de Novembre, en quoy ils ont eſté ſuivis par d'autres.

Bar. 2. nov. h.

' Baronius n'autoriſe en effet ſa ſainteté que par cet endroit d'Euſebe, par Nicephore qui le copie, par Uſuard, & par Adon qui emprunte les termes d'Euſebe.

[Le témoignage d'Arius ne feroit pas une preuve entiere contre Theodote.]

Thdrt. l. 1. c.6. p.542. b.

' Mais Theodoret voulant marquer ceux qui défendirent Arius & s'oppoſerent à la doctrine Catholique dans le Concile de Nicée, met d'abord ceux qu'il avoit nommez auparavant après Arius, [ſans excepter ni Paulin, ni Theodote, qui eſtoient, comme luy, du patriarchat d'Antioche : de ſorte qu'il eſtoit particulierement intereſſé à les défendre s'ils eſtoient innocens, & encore plus s'ils eſtoient honorez comme Saints dans leurs Egliſes.]

l.5. c.7. p. 712. a.

' En un autre endroit où il fait un dénombrement de ceux qui avoient principalement nourri & entretenu l'impieté qu'Arius avoit ſemée le premier, il y met nommément ces deux Prelats.

l.1. c.20. p. 568. c.

' Il met encore Theodote entre ceux qui avoient ſuccé le poiſon d'Arius, qui étoient dans les ſentimens des deux Euſebes, & qui par cette raiſon vinrent à Antioche en 331 pour dépoſer S. Euſtathe.

Gel. C. l.3. c.3. p.224. 225.

' On voit par la lettre que Conſtantin écrivit à ce Theodote meſme après le Concile de Nicée, ſur le banniſſement d'Euſebe & de Theognis, qu'il paſſoit pour complice de l'impieté de ces deux chefs de l'Arianiſme. [Et ce qui eſt encore plus conſiderable que tout le reſte,]

Ath. de ſyn. p.886. b.

' c'eſt que S. Athanaſe met Paulin & Theodote entre ceux qui avoient écrit des impietez pareilles à celles d'Arius, avant le Concile de Nicée.

Conc. t.2. p. 974. c.

' Le Synodique nomme Theodote & George entre les chefs de l'Arianiſme, qu'il dit avoir eſté condannez par le ſecond Concile œcumenique : [On ne peut douter que ce ne ſoient ceux de Laodicée.

Auſſi quoique Baronius euſt ou mis ou laiſſé le nom de Theodote dans le Martyrologe Romain,]

Bar. 325. §. 40.

' cela ne l'a pas empeſché de le mettre depuis entre les membres du démon, & entre les chefs de l'Arianiſme, dont la perfidie eſt d'autant plus deteſtable, qu'après avoir ſigné le Symbole de Nicée, ils ſe ſont auſſi-toſt rendus prevaricateurs de leur propre ſignature, & ont continué de ſuivre Arius.

Ath. vie, l.1. c.11. p. 53.

' Pour l'éloge magnifique qu'en fait Euſebe, outre qu'il eſt fort ſuſpect dans la bouche d'un Arien, on ſçait combien un homme peut poſſeder de vertus exterieures ſans la vraie foy. [Le P. Viger Jeſuite, dans ſa preface ſur la Preparation d'Euſebe adreſſée à ce Theodote, n'en dit autre choſe ſinon, que c'eſtoit un très-ardent défenſeur de l'impieté Arienne. Mr. Fleuri n'en parle dans ſon hiſtoire Eccleſiaſtique, que pour en donner la meſme idée.]

Pagi, 318. §.14.

' Mais le Pere Pagi ſoutient abſolument qu'il ne le faut point regarder d'une autre maniere, & que c'eſt par ſurpriſe qu'on a mis ſon nom dans quelque Martyrologe.

Pour la page 108. §.6.

NOTE III.

De quel coſté Euſebe de Nicomedie eſtoit parent de Julien l'Apoſtat.

Bar. 337. §. 58 | Blond. p. 92 | Amm. n. p. 199.

' Baronius, Blondel, & Mr. Valois, pretendent que la parenté que Julien l'Apoſtat avoit avec Euſebe de Nicomedie, ſelon Ammien *l.* 22. *p.* 219. *c.* venoit du coſté de Baſiline mere de Julien. Ils n'en raportent néanmoins aucun fondement ; & il ne ſemble pas qu'ils en aient eu d'autre qu'une conjecture aſſez foible, tirée de ce que

Ath. ſolit. p.812. d.

' Baſiline eſtoit ennemie de S. Eutrope d'Andrinople, lequel s'eſtoit ouvertement declaré contre Euſebe.

vit. p.7. i. c.

' Les Benedictins ſuppoſent qu'il eſtoit allié de Conſtantin meſme.

Pour la page 111. §.8.

NOTE IV.

Que George eſtoit Preſtre d'Arethuſe.

Euſ. v. Conſ. l.3 c. 62. p.519. d.

' L'expreſſion de Conſtantin, qui appelle George τῶν Ἀρεθουσίων πρεσβύτερον, [marque bien naturellement qu'il eſtoit Preſtre d'Arethuſe. Et rien n'empeſche de ſuivre ce ſens,]

Ath. ſol. p. 887. b.

' puiſqu'ayant eſté dépoſé à Alexandrie où il eſtoit Preſtre, [il pouvoit bien avoir demandé à eſtre receu dans le Clergé d'Arethuſe.]

p.812. c.

' Il paroiſt aſſez qu'il demanda à l'eſtre dans celui d'Antioche ſous S. Euſtathe, qui le refuſa : mais il l'obtint de ſes ſucceſſeurs.

[Ainſi il n'y a point de neceſſité]

Euſ. n. p. 238. 1. b.

' de ſouſentendre πολίτην dans les paroles de Conſtantin, pour luy faire dire que George eſtoit Bourgeois d'Arethuſe, comme veut Mr. Valois.

c.62. p.519. d.

' La ſuite de ce que Conſtantin dit de luy, ſe raporte viſiblement à ſa qualité de Preſtre, [& non à celle de Bourgeois. Celle-ci ne ſerviroit meſme qu'à nous embrouiller,]

Philg. l.8. c.17. p.117. *a* Euſ. n p. 238. 1. b. c.

' puiſque George eſtoit originaire d'Alexandrie, ſelon Philoſtorge, *a* Mr. Valois dit que la qualité de Bourgeois n'oblige pas de croire qu'il fuſt né à Arethuſe, mais ſeulement qu'il y demeuroit. [Et pourquoi y demeuroit-il, s'il n'en eſtoit ni originaire, ni Preſtre ? Ou s'il y eſtoit attaché par ſa famille, comment S. Alexandre l'avoit-il fait Preſtre d'Alexandrie ? En un mot, cette conjecture nous embaraſſe beaucoup : & en ſuivant ſimplement ce que nous trouvons, tout eſt clair, ce me ſemble, & ſans aucune difficulté.]

Pour la page 112. §.9.

NOTE V.

La lettre de Conſtantin contre Arius, indubitable, écrite vers la fin de l'an 324.

Gel. C. l.3. c.19. p.203-217 | Bar. 319. §.6-20. *b* Epi. 69. c. 9. p.734. b. c.

' La lettre de Conſtantin à Arius & aux Ariens, que nous avons dans Gelaſe de Cyzic, & dans Baronius, *b* eſt viſiblement celle dont parle Saint Epiphane, puiſqu'on y trouve tout ce que ce Pere en cite, avec le titre & le commencement qu'il en rapporte.

Socr. l.1. c. 9. p.32. a.

' Socrate la marque auſſi fort clairement. [Et quoi qu'elle ſoit fort ſavante, en ſorte qu'on peut croire qu'Oſius y a eu part, néanmoins l'air de Conſtantin y paroiſt beaucoup. Ainſi il faut ou reconnoiſtre qu'elle eſt veritablement de ce Prince, ou la tenir pour abſolument ſuppoſée ; ce que l'on ne peut dire ſans en avoir des raiſons invincibles, après l'autorité qu'elle tire du témoignage de S. Epiphane & de Socrate.

Elle eſt aſſez viſiblement écrite après la deputation d'Oſius & le Conſile d'Alexandrie, puiſqu'Arius y eſt condanné d'une maniere très-forte,]

Bar. 319. §. 7.

' mais avant le Concile de Nicée, ſelon le ſentiment de Baronius, [& autant que l'on en peut juger par ces paroles d'Arius,

Gel. C. p. 206 a.

' *Siquidem in eadem ſententia Epiſcopus Alexandriæ maneat*, qui n'auroient plus eſté propres, s'il euſt eſté condanné par le Concile œcumenique. On n'y voit pas meſme qu'on ſongeaſt alors à aſſembler ce Concile : ce qui peut donner ſujet de la mettre avant la fin de l'an 324.]

Bull. p. 387. a.

' Bullus dit qu'il luy ſemble que Conſtantin l'a écrite vers le meſme temps

temps qu'il écrivit à ceux de Nicomedie, [après le Concile de Nicée. Mais il ne rend aucune raison particuliere de son sentiment.]

Gel. C. p. 203.

'Le titre est, [comme le remarque S. Epiphane;] *A Arius & aux Ariens:* [Et en effet, Constantin s'y adresse souvent à Arius mesme, & y refute une lettre qu'il luy avoit écrite.] Néanmoins le commencement est general pour tout le monde; '& il parle mesme d'Arius en troisiéme personne. 'Les derniers mots, *Deus autem vos custodiat dilectissimi*, ne paroissent pas non plus se raporter aux Ariens: & l'addition qui marqne que la lettre fut apportée [à Alexandrie] par des officiers nommez, & lue dans le Palais, 'fait voir que ce n'estoit pas une lettre particuliere à Arius, mais publique pour tout l'Empire.

p. 203. 204. p. 217. Bar. 319. §. 7.

NOTE VI.

Pour la page 113. §. 10.

Sur un entretien d'Arius avec Constantin.

Epi. 69. c. 9. p. 734.

'Ce que dit S. Epiphane, de l'entretien d'Arius avec Constantin, [est embarassé de bien des difficultez, comme cela est assez ordinaire dans ses narrations. Car cet entretien a beaucoup de raport à ce qui se passa en l'an 336, un peu avant la mort funeste d'Arius: '& S. Epiphane parlant de cette mort aussi-tost après ce discours, semble en effet l'y avoir voulu raporter. 'D'autre part, il met cela comme la suite d'une lettre écrite à Constantin par S. Alexandre, [mort environ dix ans avant Arius:] '& il veut que cela ait precedé le grand écrit de Constantin contre les Ariens, [fait, selon toutes les apparences, en l'an 324.

c. 10. p. 734. 735. c. 9. p. 734. a. b.

'Cependant comme dans cet écrit Constantin permet à Arius de le venir trouver pour luy rendre raison de sa foy, & qu'il l'en presse mesme, [il y a toute apparence qu'Arius ne negligea pas cette permission, & qu'ainsi il se passa en cette occasion quelque chose d'approchant de ce que dit S. Epiphane. Mais il n'y a pas moyen de croire] 'que Constantin après avoir receu la confession qu'Arius luy fit de sa foy, & en avoir découvert les fourberies, l'ait aussi-tost exhorté par son écrit à luy venir encore rendre raison de sa doctrine, comme il le faudroit dire selon S. Epiphane. 'Aussi l'écrit ou la lettre de Constantin répond à une lettre qu'Arius luy avoit écrite, [& non à un entretien de vive voix.]

Gel. C. l. 3. c. 1. p. 217. a. Epi. p. 734. b. Gel. C. p. 205. c. 209. c.

NOTE VII.

Pour la page 113. §. 10.

Qu'Eusebe & Theognis ont esté déposez pour avoir communiqué avec les Ariens.

'Baronius croit que ceux que Constantin avoit fait venir à la Cour, & à l'occasion desquels Eusebe & Theognis furent déposez, estoient les Meleciens dont parle S. Epiphane, *hær. 68. c. 5. p.* 720. 721. 'Mais Constantin dit que ces personnes avoient abandonné la vraie foy, [ce qui ne se pouvoit pas dire alors des Meleciens.] 'Et puisque le Concile d'Alexandrie declare qu'Eusebe & Theognis furent déposez tant pour leur impieté, que pour avoir communiqué avec les Ariens, rejettez par le Concile de Nicée, 'cela ne souffre point que nous cherchions d'autre explication. 'Car ce fut en effet pour les sujets que nous avons dits, qu'ils furent bannis.

Bar. 319. §. 12. Thdrt. l. 1. c. 19. p. 567. b. Ath. ap. 2. p. 727. c. Socr. n. p. 110. 2. b. Thdrt. l. 1. c. 19. p. 567. c.

NOTE VIII.

Pour la page 114. §. 11.

Fables sur l'exil d'Eusebe & de Theognis.

'Nous ne pouvons pas douter que le sujet du bannissement d'Eusebe & de Theognis, n'ait esté leur impieté manifeste, comme le disent Theodoret & Philostorge; '& encore la communion qu'ils avoient avec les Ariens. [Les auteurs posterieurs en raportent d'autres circonstances plus particulieres, mais moins autorisées.] 'Sozomene dit qu'Eusebe & Theognis ayant gagné, comme l'on disoit, celui qui avoit ordre de l'Empereur de garder les actes du Concile, en effacerent leur signature; & deslors eurent l'insolence de prescher ouvertement que le Fils n'est pas consubstantiel au Pere. Il ajoûte, que Constantin en ayant repris Eusebe, il eut la hardiesse de luy dire que si l'on coupoit son habit en sa presence, il ne voudroit jamais dire que les deux pieces fussent d'une mesme nature: ce qui irrita d'autant plus l'Empereur, qu'il vit par là que le Concile n'avoit pas étoufé les contestations pour toûjours, comme il l'avoit cru. 'Il donne cela comme plus certain que ce qui est autorisé par Constantin mesme. 'Et cependant en un autre endroit, il le rejette comme une chose qui ne paroissoit estre qu'une fiction des Ariens fort differente de la verité.

Thdrt. l. 1. c. 18. p. 565. d. Philg. l. 1. c. 10. p. 8. Ath. ap. 2. p. 727. c. Soz. l. 1. c. 21. p. 472. c. d. d. 473. a. l. 3. c. 19. p. 530. 531.

'Philostorge raconte la chose d'une autre maniere, [qui a encore moins d'apparence,] savoir qu'Eusebe, & Theognis se repentant d'avoir signé, vinrent trouver Constantin pour luy dire qu'ils reconnoissoient avoir mal fait en souscrivant l'impieté par la crainte de ses menaces. Il dit que Maris de Calcedoine fit la mesme chose avec eux; '& que l'Empereur irrité de ce qu'ils avoient souscrit par hypocrisie, les bannit aussitost 'dans les Gaules, chassa tous les autres Ariens [qui avoient signé,] '& au contraire rappella Second, & ceux qui avoient esté releguez avec luy en Illyrie, 'du nombre desquels estoit Arius.

Philg. ap. p. 177. 178. l. 2. c. 1. p. 8. ap. p. 178. l. 2. c. 1. p. 8. ap. p. 177.

[Cette conduite est un peu trop ridicule pour estre crue de personne. Et néanmoins Philostorge encherit encore,] 'en disant que Constantin écrivit de tous costez des lettres qui condannoient la Consubstantialité, & établissoient le Fils d'une autre substance que le Pere; que S. Alexandre souscrivit ces lettres; '& qu'ainsi Arius communiqua avec luy; mais que la crainte qu'Alexandre avoit eue de Constantin estant passée, il retourna à son premier sentiment; & qu'alors Arius & ses partisans se separerent d'avec luy, & d'avec l'Eglise. 'Des choses si absurdes en elles-mesmes, & qui viennent de la plume d'un infame Arien, '& d'un amateur du mensonge, (car c'est le titre que Photius luy donne à la teste de cet article,) [se refuteroient aisément, si elles en valoient la peine.] 'On trouve une partie de ces fables, quoique d'une autre maniere, dans Sozomene qui s'en moque.

l. 2. c. 1. p. 8. p. 9. Ath. vit. p. 11. 2. Philg. p. 8. Soz. l. 3. c. 19. p. 530. 531.

NOTE IX.

Pour la page 115. §. 12.

Temps du rappel d'Arius.

'Socrate & Sozomene ont cru qu'Arius & ses disciples après avoir esté bannis dans le temps du Concile de Nicée, avoient aussi-tost esté rappellez, & mis en liberté d'aller où il leur plairoit, à l'exception de la ville d'Alexandrie. Mais ils ne paroissent pas avoir eu d'autre fondement pour le croire, que la requeste pretenduë d'Eusebe & de

Socr. l. 1. c. 14. p. 44. c. d. Soz. l. 1. c. 16. p. 464. b.

de Theognis : [Et nous croyons faire voir sur le Concile de Nicée, *note* 8, que cette piece est trop suspecte pour y rien fonder.] ' Philostorge met aussi le rappel d'Arius assez peu après le Concile de Nicée. [Mais il mesle cela de tant de fables insoûtenables, qu'il n'y a pas moyen de s'y arrester.

Philg.l.2.c. 1.p.8.9.

Il ne reste plus que Rufin, qui est different de Socrate & de Sozomene, en ce qu'il ne met point deux sortes d'exils d'Arius. Il s'éloigne encore & d'eux & de Philostorge,] 'en ce qu'il ne met son rappel qu'après la mort de Constancie, laquelle survéquit à Helene : ' & Helene ne peut estre morte qu'après l'an 326, [ou plutost en 328. *V. Sainte Helene.*] ' Il semble mesme differer le rappel d'Arius jusque vers le temps du Concile de Jerusalem, [tenu en 335 ; ce que nous suivrions volontiers, si nous croyions que cela se pust accorder avec tant de persecutions que Saint Athanase avoit déja souffertes avant l'an 335, pour n'avoir pas voulu obéïr à la priere d'Eusebe, & au commandement exprès que Constantin luy avoit fait de recevoir Arius dans l'Eglise. Car il n'y a pas moyen de dire que Constantin qui luy faisoit ce commandement, laissoit en mesme temps Arius dans un exil qu'il ne souffroit qu'à cause de son Heresie. Quand mesme on diroit que cet exil ne consistoit qu'à ne point entrer dans Alexandrie, S. Athanase ne pouvoit pas selon la regle ordinaire, le recevoir à la communion, à moins qu'il ne fust present pour la demander & la recevoir :] ' & Socrate assure en effet qu'il vint pour cela à Alexandrie.

Ruf.l.1.c. 11.p.166. 167. Bar.326.§. 59. Ruf.p.167. 1. Socr.l.1.c. 17.p.61.

[Il faut donc abandonner Rufin pour ce dernier point. Mais il n'y a pas la mesme necessité de l'abandonner pour l'autre ; & au contraire son sentiment consideré en luy-mesme, paroist fort probable. Car Constantin n'a pu rappeller Arius d'exil que dans la créance qu'il avoit renoncé à son Heresie, & qu'il avoit embrassé la foy Catholique : & Constantin dans cette persuasion ne pouvoit manquer de demander qu'on le receust dans la communion, comme il est certain qu'il l'a demandé. Il est visible encore par toute l'histoire, que comme Arius estoit Prestre d'Alexandrie, & avoit d'abord esté condanné par cette Eglise, on a cru qu'il devoit aussi rentrer dans la communion, par l'absolution & le consentement de la mesme Eglise. C'est ce que les Eusebiens ont poursuivi avec une extrême chaleur :] ' c'est ce qu'ils ont fait demander par Constantin : ç'a esté le sujet de toutes les persecutions de Saint Athanase, qui refusoit hautement d'admettre cet Heresiarque : ' & lorsqu'après la déposition de ce Saint il eut esté receu par le Concile de Jerusalem, [dont l'autorité pouvoit paroistre superieure à celle de l'Eglise d'Alexandrie :] Ce Concile l'envoya néanmoins à Alexandrie, & écrivit à cette Eglise, afin qu'elle le receust. [Il y a donc tout lieu de croire qu'il ne fut rappellé que lorsqu'on voulut le renvoyer à Alexandrie,] ' à quoy Eusebe travailla selon Socrate, aussi-tost après la déposition de S. Eustathe, [c'est-à-dire en l'an 331 ; & qu'ainsi il faut mettre son rappel en la mesme année, ou au plustost à la fin de 330, & raporter à son rappel ce que Socrate dit de son rétablissement à Alexandrie.

Ath.ap.2. p.778. Solit.p.890. 891. Socr.l.1.c. 24.p.60.a. b.

Ce qui nous oblige de dire qu'il faut peut-estre mettre son rappel dés la fin de 330,] 'c'est la lettre que Constantin luy écrivit, raportée par Socrate, qui est datée du 27 de Novembre. Car si nous la mettons en 331, nous ne pouvons commencer la persecution de S. Athanase qu'en 332. Et nous ne voyons pas que cela nous donne assez d'espace pour les divers évenemens qu'elle eut avant le Concile de Cesarée en 334. Mais en mettant cette lettre en 330, nous pouvons dire que dés le commencement de 331,] ' Eusebe écrivit à S. Athanase pour luy faire recevoir Arius ; sur son refus il fit écrire Constantin, ce qui n'ayant pas eu plus d'effet, il manda aux Meleciens d'agir ; les Meleciens furent quelque temps à inventer une calomnie ; & enfin ils accuserent le Saint d'avoir voulu exiger des robes de lin : [& c'est peut-estre là proprement le commencement de sa persecution,] ' que Socrate dit avoir suivi de près la déposition de S. Eustathe, [faite en 331.

c.15.p.61. b. Ath.ap.2. p.778. Socr.l.1.c 24.p.60.a b.

On pourroit douter si la lettre du 27 de Novembre se raporte au rappel d'Arius : car elle n'en parle point expressément. Néanmoins nous ne voyons pas en quel autre temps on la pourroit mettre. On ne peut pas au moins la raporter] ' à l'ordre que Constantin luy envoya pour venir à la Cour [en 336.] Car il venoit alors d'Alexandrie : ' & Constantin promet par sa lettre de l'y renvoyer. ' Il estoit mesme mécontent de luy en 336, [& il en paroist content dans sa lettre. Le 27 de Novembre pourroit se raporter au temps où Arius avoit esté receu dans la communion par le Concile de Jerusalem à la fin de 335.] ' Mais selon l'histoire, il alla alors [de Jerusalem] à Alexandrie sans retourner à la Cour. [Ainsi il vaut mieux suivre l'ordre de Socrate, & mettre cette lettre avant que Constantin envoyast Arius à Alexandrie pour y estre admis à la communion par S. Athanase. Il y témoigne assurément bien de l'amitié pour un homme banni comme Heretique & comme seditieux, & qu'on envoyoit proprement querir pour se purger de ses crimes. Mais il faut croire qu'Eusebe l'avoit déja purgé dans l'esprit de Constantin.

c.37.p.73. a. c.15.c.61.b. p.73.a. p.71.d.

Nous ne pouvons nous empescher de remarquer ici une bevuë de Socrate, qu'on auroit peine à croire si on ne la voyoit de ses yeux.] ' Car sur ce que la lettre de Constantin porte qu'Arius avoit déja receu ordre de venir à la Cour, il dit qu'il paroist par-là que Constantin l'avoit souvent exhorté à la penitence, & qu'il le reprend de ce qu'il ne s'estoit pas hasté de revenir à la verité, après ce qu'il luy avoit écrit plusieurs fois. [Je voudrois pour l'honneur de Socrate, qu'on pust dire que cet endroit n'est pas de luy.]

c.15.p.61. c.

NOTE X.

Pour la page 115. §. 13.

Qu'il n'y a pas lieu de rejetter ce que dit Rufin du Prestre qui trompa Constantin.

' Mr. Valois a pour suspect tout ce que dit Rufin de ce Prestre recommandé à Constantin par sa sœur, & auteur du rappel d'Arius. [Nous n'avons pas beaucoup plus d'estime que luy pour Rufin en matiere d'histoire : Mais néanmoins nous ne voyons pas pourquoi rejetter une chose qui n'a rien d'improbable ni qui la combate. Rufin ne nomme point ce Prestre : mais combien y a-t-il dans l'histoire d'omissions de cette nature, dont on ne sauroit rendre raison ? Saint Athanase n'en parle point : mais S. Athanase n'a pas fait une histoire. Il a parlé des choses qui sont venuës à son sujet, & en a passé une infinité d'autres. Arius a certainement esté rappellé d'exil ; & S. Athanase ne dit point comment. Rufin seul nous le dit : son recit n'a rien qui choque : il a esté embrassé par tous les historiens, & par Theodoret mesme. C'est porter l'exactitude jusques à l'excès, que de ne vouloir pas recevoir ces sortes de faits, non comme des autoritez infaillibles, mais comme la pluspart des choses qu'on

Socr.n.p. 142.d.

qu'on lit & qu'on entend, lesquelles on croit & on reçoit comme vraies tant qu'on ne trouve rien de contraire.]

Pour la page 117. §. 14.

NOTE XI.

Qu'Asclepas a esté déposé en l'an 331.

[Nous mettons en 331 la déposition d'Asclepas de Gaza,] 'parce qu'elle arriva 17 ans avant le Concile de Sardique, [tenu en 347 : & ainsi ce fut en 330 ou 331. Il semble mesme qu'il ait esté déposé par un Concile d'Antioche & nommément par Eusebe de Cesarée qui y estoit. Car c'est assez vraisemblablement le sens de ces paroles du Concile de Sardique,] 'que Baronius explique tout autrement, n'ayant pas consulté le grec ; 'Qu'il avoit produit des actes faits à Antioche en presence de ses accusateurs, & d'Eusebe de Cesarée, & qu'il avoit prouvé son innocence par les sentences de ceux qui l'avoient jugé. [Il fut donc apparemment déposé par le mesme Concile d'Antioche, où Eusebe de Cesarée deposa S. Eustathe en 331.

Je ne sçay sur quoy] 'Baronius dit qu'il avoit esté dans la faction des Ariens avant le Concile de Nicée. [Je ne trouve rien qui porte à le croire.]

'Sozomene dit qu'il fut déposé sur ce que des Heretiques luy objectoient d'avoir renversé un Autel. 'Mais les Eusebiens ne l'accusoient d'avoir commis ce crime que depuis sa déposition, & depuis son retour [en 338.]

(Bar. 347. §. 91. — §. 59. — Ath. ap. 2. p. 764. d. — Bar. 347. § 39. — Soz. l. 3. c. 8. p. 507. b. — Bar. 347. §. 89.)

Pour la page 118. §. 15.

NOTE XII.

Sur les Evesques mis à Antioche par les Eusebiens à la place de S. Eustathe.

'Socrate & Sozomene ne mettent point d'Evesque à Antioche entre S. Eustathe & Euphrone : [mais S. Jerôme dans sa chronique,] *a* & Theodoret, font preceder Euphrone par Eulale, [en quoy ils sont suivis par la chronique de Nicephore, par Theophane *p.* 23. *d*, & par Eutyque *p.* 455, qui l'appelle Valere.] 'Eulale est aussi reconnu par Philostorge. [Nous avons marqué dans le texte, & on verra sur S. Eustathe *note* 1, les raisons qui nous obligent de mettre encore Paulin de Tyr avant Eulale.

Nous ne nous arrestons point aux années que les chronologistes donnent à ces Evesques,] 'ni à ce que dit Socrate, que le siege avoit vaqué huit ans avant l'élection d'Euphrone. Tout cela nous meneroit bien au-delà de l'an 335, auquel il est certain que Placille successeur d'Euphrone assista au Concile de Tyr.]

(Socr. l. 1. c. 24. p. 60. a | Soz. l. 2. c. 19. p. 470. a. — *a* Thdrt. l. 1. c. 21. p. 569. c. — Philg l. 3. c. 15. p. 49. — Socr. p. 60. a.)

Pour la page 118. §. 16.

NOTE XIII.

Qu'il peut y avoir eu du trouble à la nomination d'Eusebe pour Antioche.

[Comme Socrate & Sozomene ne mettent point d'Evesque entre S. Eustathe & Euphrone élu sur le refus d'Eusebe de Cesarée, ils raportent à la nomination d'Eusebe les troubles arrivez selon luy au sujet de S. Eustathe ; & Eusebe qui n'a pas mis le détail des choses, donne occasion à cette brouillerie. Néanmoins il distingue assez sa nomination des troubles qui l'avoient precedée.] 'Car il dit qu'il ne veut point raporter les lettres de Constantin sur les troubles, mais seulement celles qui le regardent, lesquelles ce Prince écrivit après avoir appris l'agréable nouvelle de la réünion & de la paix.

(Eus. v. Const. l. 3. c. 59. p. 515. d.)

[Cela n'empesche pas qu'il n'y ait pu avoir aussi quelque trouble à la nomination d'Eusebe ; estant aisé de croire ce que dit Socrate,] 'que le trouble se renouvella souvent, quand il falut élire de nouveaux Evesques. 'Et en effet, Constantin dit qu'Eusebe quand il fut nommé, estoit venu à Antioche pour donner un bon conseil. 'Eusebe mesme dit que ceux d'Antioche avoient fait la paix, ou *par son moyen*, comme l'a traduit Mr. Valois ; [ce qui se pourroit rapporter à la déposition de S. Eustathe ; ou *en luy*, c'est-à-dire en s'accordant à le nommer ; ce qui marquera un nouveau trouble : & le terme grec, ἐφ' ᾧ, est plus favorable à ce sens.

(Socr. l. 1. c. 24. p. 59. c. — Eus. c. 60. p. 517. d. — c. 59. p. 516. a.)

Pour la page 119. §. 17.

NOTE XIV.

Narration de Sozomene sur l'ordination de S. Maxime de Jerusalem, fort suspecte.

[Sozomene raporte une particularité importante de l'élection de S. Maxime de Jerusalem.] 'Car il dit que S. Macaire son predecesseur l'ayant ordonné Evesque de Diospolis, le peuple de Jerusalem qui le reveroit pour sa qualité de Confesseur & la sainteté de sa vie, & qui à cause de cela le destinoit pour estre un jour son Evesque, murmura fort de cette élection ; & en vint presque à une sedition ; ce qui obligea S. Macaire à le retenir auprès de luy, & à donner un autre Evesque à l'Eglise de Diospolis. Et mesme les mieux instruits, ajoûte Sozomene, assurent qu'ayant regret d'avoir ordonné S. Maxime pour cette Eglise, il fit luy-mesme soûlever le peuple, pour avoir occasion de le retenir, croyant qu'un homme comme luy, très-ferme dans la foy, & aimé du peuple, lui estoit necessaire pour maintenir son Eglise en paix après sa mort, & empescher qu'Eusebe & Patrophile qui l'avoient voulu inquieter, ne s'efforçassent de luy donner pour successeur un homme de leur faction.

[Ce recit reçoit assez de difficulté. Car il y a peu d'apparence que S. Macaire ordonnast des Evesques dans la Palestine, vu le Canon que le Concile de Nicée venoit de faire. Car il laissoit entierement à l'Evesque de Cesarée tous les droits de Metropolitain. Quand mesme il se seroit separé d'Eusebe alors Evesque de Cesarée, comme Sozomene le dit aussi-tost après, *p.* 471. *b*, il n'auroit pu entreprendre sur ses droits sans blesser tout-à-fait Constantin, presque également ami des Canons de Nicée, de la paix, & d'Eusebe.

De plus, il est assez difficile que le siege de Diospolis ou Lydde, ait vaqué en ce temps-ci,] 'puisqu'Aece qui le tenoit dés devant le Concile de Nicée, *a* vivoit encore au temps de la déposition de S. Eustathe, & de l'intrusion d'Euphrone, [qu'on ne peut mettre, selon ce que nous avons dit, avant l'an 332. Et mesme il semble qu'il ait vécu jusques en 349, comme nous le verrons sur cette année mesme dans l'histoire de S. Athanase.

(Soz. l. 2. c. 20. p. 470. 471. — Thdrt. l. 1. c. 20. p. 568. c. — *a* Eus. v. Const. l. 3. c. 62. p. 519. b.)

Pour la page 119. §. 17.

NOTE XV.

Si S. Maxime a consenti à la déposition de S. Athanase.

'Sozomene dit, comme un bruit commun, que S. Maxime avoit consenti par surprise à la déposition de S. Athanase. 'Socrate en parle plus positivement. *b* S. Athanase mesme dit que les Evesques du Concile de Jerusalem, qui le receurent en 349, & dont S. Maxime estoit le premier, luy firent excuse de ce qu'ils avoient écrit auparavant,

(Soz. l. 3. c. 6. p. 504. c. d. — Socr. l. 2. c. 8. p. 84. d. — *b* Ath. ap. 2. p. 775. c | fol. p. 825. b. c.)

ravant, en luy protestant que ce n'avoit esté que par force, & non volontairement. [Mais il n'est pas necessaire que cela fust vray de chacun d'eux en particulier. Ainsi je ne sçay si nous avons assez de raison pour preferer l'autorité de Socrate à celle de Rufin,] 'qui assure que S. Maxime fut toûjours uni de communion avec S. Athanase.

Ruf. l. 1. 17. p. 170. 1.

Bar. 350. §. 14.

'Baronius soûtient absolument que Socrate s'est trompé en ce point, & il allegue pour cela que S. Maxime a assisté au Concile de Sardique, comme on le voit, dit-il, par sa souscription conservée ' dans S. Athanase. *a* Mais comme S. Athanase mesme declare qu'une partie de ces souscriptions ont esté faites depuis le Concile, ['il est visible qu'on n'en peut rien conclure du-tout. Au contraire,] 'Mr. Valois suppose tellement que S. Maxime a effectivement signé la condannation de S. Athanase dans le Concile de Tyr, qu'il s'en sert pour rendre suspect de fausseté ce que dit Rufin, que S. Paphnuce l'avoit fait sortir de l'assemblée de Tyr, & l'avoit fait declarer pour S. Athanase; [quoi qu'après s'estre declaré pour luy, il ait encore pu signer sa condannation par foiblesse, où à Tyr mesme, ou à Jerusalem.] 'Mr. Valois croit encore que c'est à cause de la faute que S. Paul de Constantinople & S. Maxime avoient faite en signant à Tyr, (car les Ariens le disent du premier,) que S. Athanase ne parle point d'eux, 'lorsqu'il fait le denombrement des Prelats de son temps dont la foy ne pouvoit estre suspecte.

Ath. 2. p. 1. p. 768. c. *a* p. 767. a.

Socr. n. p. 112. 1. d.

p. 188.

Ath. or. 1. p. 291. b. c.

Pour la page 122. §. 21.

NOTE XVI.

Qu'Arius mesme a esté receu à la communion par le Concile de Jerusalem.

Socr. n. p. 183. 184.

'Mr. Valois pretend que ce ne fut point Arius qui fut receu en l'an 335 dans le Concile de Jerusalem, mais seulement ses sectateurs; parce que dans la lettre de ce Concile, & dans la pluspart des endroits de S. Athanase, il y a seulement τοὺς περὶ Ἄρειον, [termes qui dans l'ordinaire signifient Arius seul, ou Arius & les Ariens, mais qui peuvent aussi marquer les Ariens sans Arius, quoi-que ce sens soit assez rare.] 'Ce qui oblige Mr. Valois à cela, c'est qu'estant certain qu'Arius est mort durant que S. Alexandre estoit Evesque de Constantinople, il pretend que Saint Paul avoit succedé à S. Alexandre dés devant le Concile de Tyr, qui preceda celui de Jerusalem. [Mais nous esperons faire voir en son lieu,] 'que les preuves qu'il a pour mettre sitost l'Episcopat de S. Paul, quelque fortes qu'elles soient, ne le sont pas assez pour nous faire abandonner un sentiment, [fondé non seulement sur Rufin, sur Socrate, & sur Sozomene, mais encore sur S. Athanase,] 'qui dit formellement que la lettre du Concile de Jerusalem vouloit qu'on receust Arius & ses associez, Ἄρειον καὶ τοὺς σὺν αὐτῷ, & qu'elle approuve toute la malignité d'Arius. 'Mr. Valois dit que c'est parce qu'on le recevoit en recevant ses disciples. [Mais je ne sçay si cette réponse peut paroistre recevable.]

p. 183. 1. b.

Cave, p. 90. 2.

Ath. de syn. p. 891. c.

Socr. n. p. 183. 2. d.

Ath. de syn. p. 892. a.

'Les Eusebiens du Concile d'Antioche en 341, témoignent aussi qu'ils avoient receu le Prestre Arius, après avoir examiné & approuvé sa foy. [Cela a bien du raport au Concile de Jerusalem:] '& néanmoins Mr. Valois est obligé de dire que ce peut estre quelque Concile plus ancien. [Mais comment l'accorder avec S. Athanase,] 'qui dit que le Concile de Jerusalem est le commencement des Conciles des Eusebiens?

Socr. n. p. 184. 1. a.

Ath. de syn. p. 891. c.

Socr. n p. 184. 1. b. c.

'Mr. Valois demande pourquoi Constantin exigea d'Arius une nouvelle declaration de sa foy, s'il avoit esté receu dans le Concile de Jerusalem; pourquoi S. Alexandre de Constantinople refusoit de l'admettre dans l'Eglise; pourquoi S. Serapion consultoit S. Athanase pour savoir s'il estoit mort dans la paix & la communion Catholique. [Il est bien-aisé de luy répondre pour les deux derniers, estant certain que les Catholiques n'ont jamais eu aucun égard à ce qui s'estoit fait dans le Concile de Jerusalem, comme on le verra dans le texte, §. 24.] 'Ainsi S. Athanase n'avoit garde de ne pas répondre qu'Arius estoit mort hors de la communion de l'Eglise. Mais il le prouve par sa mort mesme, [sans se mettre en peine d'examiner si quelque Concile l'avoit receu ou non.

Ath. de Ario. p. 670. d.

Constantin mesme avoit quelque sujet de demander à Arius une nouvelle assurance de sa foy; puisque si les autres Eglises ne s'estoient pas encore declarées contre son absolution,] 'les auteurs marquent assez au moins que celle d'Alexandrie l'avoit fait. [On peut presumer la mesme chose de S. Alexandre de Constantinople, & de S. Jaque de Nisibe qui estoit alors à la Cour.] *a* Socrate dit mesme qu'on fit entendre à Constantin qu'Arius estoit retombé dans l'Heresie, ou plutost qu'il ne l'avoit jamais quittée. [Il faut bien que Mr. Valois réponde luy-mesme de cette sorte à ses objections,] 'puisqu'il reconnoist qu'Arius a esté absous par un Concile.

Ruf. l. 1. c. 11. p. 167. | Socr. l. 1. c. 37. p. 72. d. | Soz. l. 2. c. 28. 29. p. 488. 489. *a* Socr. p. 73. a.

n. p. 184. 1. a.

'Il paroist faire un grand fond sur ce que Macaire estoit à Constantinople à la mort d'Arius, & estoit en la mesme ville long-temps avant le Concile de Tyr. [Cela est fort effectivement, pourvu qu'il ne puisse pas y avoir eu deux Macaires en ce temps-là,] 'ou qu'un mesme n'ait pas pu aller deux fois à Constantinople.

c. d.

Pagi, 340. §. 14.

[Je croy mesme qu'on peut dire que l'expression du Concile de Jerusalem, τοὺς περὶ Ἄρειον, doit comprendre Arius, non-seulement parce qu'il est rare qu'elle ne le comprenne pas, mais encore parce que le Concile n'a point dû nommer Arius sans necessité, en écrivant à l'Eglise d'Alexandrie, où il estoit très-odieux.

Il est visible encore que dans cette expression il faut entendre l'Heresiarque mesme, & non] 'l'autre Arius compagnon de son Heresie, auquel Mr. Valois voudroit bien quelquefois qu'on pust raporter ce qui est dit de l'absolution d'Arius par le Concile de Jerusalem. [Car ce second Arius n'a jamais fait de figure particuliere, bien loin d'avoir pu estre regardé comme le chef de sa secte;] '& mesme S. Athanase n'en dit jamais un seul mot: *a* de sorte qu'il est ridicule de croire que c'est luy qu'il marque quand il parle d'Arius receu avec ses disciples par le Concile.

Socr. n. p. 16. 2. c.

Pagi, 340. §. 15. *a* §. 15 | Cave, p. 90. 2.

Pour la page 121. §. 21.

NOTE XVII.

Sur la confession de foy d'Arius raportée par Socrate.

Socr. l. 1. c. 26. p. 61. 62.

'Socrate raporte une confession de foy d'Arius & d'Ezoïus, presentée à Constantin, lorsqu'il les voulut renvoyer à Alexandrie, avant les persecutions de S. Athanase, [& ainsi à la fin de 330, comme nous croyons. Sozomene dont le recit est assez embarassé,] 'paroist vouloir qu'Arius & Ezoïus n'aient presenté cette confession que vers le temps du Concile de Jerusalem, [en 335.] 'Il paroist en cela avoir voulu suivre Rufin, [qui brouille tout à son ordinaire.] 'Ce qui est certain, c'est que Constantin écrivant aux Evesques en 335, leur envoya une confession de foy que les Ariens luy avoient presentée; & sur cela ils furent receus par le Concile de Jerusalem.

Soz. l. 2. c. 27. p. 485. 486.

Ruf. l. 1. c. 11. p. 167. 1.

Ath. de syn. p. 890. d.

Pagi, 340. §. 13.

lem. ' Il n'y a guere à douter que ce ne ſoit celle que raportent Socrate & Sozomene, comme le ſoûtient le P. Pagi : [car on ne manqua point ſans doute de la conſerver ; & nous n'en avons point d'autre de ce temps-là. Il eſt aiſé de croire d'autre part, qu'Arius avoit donné quelque declaration de ſa foy avant que Conſtantin entrepriſt en 331 de le faire recevoir par S. Athanaſe. Ainſi nous avons cru devoir ſuivre Socrate pour ce point : & dire qu'avant les Conciles de Tyr & de Jeruſalem, Arius avoit preſenté de nouveau à Conſtantin la meſme confeſſion de foy qu'il luy avoit preſentée cinq ans auparavant. Si ç'en eſtoient deux differentes, on peut toûjours s'aſſurer qu'elles eſtoient aſſez ſemblables.]

NOTE XVIII.

Pour la page 122. §. 21.

Fautes de Rufin dans la lettre de Conſtantin au Concile de Jeruſalem.

Ruf. l. 1. c. 11. p. 167. 1.

' Rufin dit que Conſtantin prioit le Concile de Jeruſalem de recevoir Arius, ſi Alexandre ſon Eveſque y conſentoit. [S. Alexandre eſtoit mort il y avoit déja long-temps : mais peut-eſtre que Conſtantin avoit demandé le conſentement de l'Eveſque d'Alexandrie, ſans le nommer. Car quoique Rufin parle du Concile de Jeruſalem, qui ne fut tenu qu'aprés la dépoſition de S. Athanaſe, néanmoins Conſtantin ignoroit cette dépoſition ; & il y a toute apparence qu'il écrivit aux Eveſques qui ſe devoient aſſembler à Tyr, ou à Jeruſalem :] ' Car on voit que les Ariens eſtoient à Tyr. [Mais on l'a raporté au Concile de Jeruſalem, parceque la choſe y fut executée.]

Ath ap. 2. p. 801. a.

Ruf. p. 167. 1.

' Rufin ajoûte, que Conſtantin alleguoit la moderation du Concile [de Nicée,] qui avoit condanné les dogmes d'Arius & non pas ſa perſonne ; [ce qu'il eſt fort difficile d'ajuſter avec Rufin meſme.] ' Sozomene qui copie preſque mot à mot ce qu'il dit en cet endroit, [n'en met rien du-tout : & quoique cela fuſt fort favorable à Arius, néanmoins] ' ſes partiſans qui le receurent à Jeruſalem, ne témoignent point que Conſtantin euſt rien écrit de ſemblable.

Soz. l. 2. c. 27. p. 486. a.

Ath. de ſyn p. 890. 891.

NOTE XIX.

Pour la page 123. §. 21.

Fautes dans la lettre du Concile de Jeruſalem, corrigées.

Ath. de ſyn. p. 890. & 891. c. &c.

' S. Athanaſe applique ſi ſouvent & ſi poſitivement à ſa perſonne & à ſa condannation, ce que diſent les Euſebiens ; Qu'on avoit banni de l'Egliſe l'envie & la malignité avant que d'y recevoir Arius, [qu'il eſt impoſſible de douter que ce ne fuſt le ſens de leur lettre. Cependant il paroiſt aſſez difficile d'y trouver ce ſens ſelon que nous l'avons aujourd'hui dans les imprimez. Il y a donc apparence qu'au lieu de πάντα μὲν ἐξορίσας τῆς ἐκκλησίας τοῦ Θεοῦ φθόνον, καὶ πᾶσαν μακρὰν ἀπελάσας βασκανίαν, il faut lire π. μ. ἐξορίσαντας τ. ε. τ. Θ. φ. κ. π. μ. ἀπελάσαντας βασκανίαν, & un peu aprés, ἡπλωμένη δὴ au-lieu de δὲ, ou oſter ce δὲ, & entendre toutes ces paroles comme dites non par Conſtantin, quoi qu'il le ſemble d'abord, mais par les Eveſques qui écrivent ; à quoy S. Athanaſe, qui avoit ſans doute vu la lettre de Conſtantin, ne pouvoit pas ſe tromper. C'eſt ſeulement en ce ſens qu'il eſt vray, comme le dit Socrate,] ' qu'ils marquoient indirectement qu'ils avoient banni ſaint Athanaſe. [Il ſeroit plus aiſé de corriger ſimplement ἐξορίσαι, & ἀπελάσαι. Mais ce ſeroit faire parler Conſtantin.]

Socr. l. 1. c. 33. p. 69. a.

NOTE XX.

Pour la page 123. §. 22.

Qu'on n'a pas droit de dire qu'Arius n'ait eſté receu que par une partie du Concile de Jeruſalem.

Ath. ap. 2. p. 801. a. b.

' Ce que dit S. Athanaſe que ceux qui receurent Arius dans le Concile de Jeruſalem, ruinoient en un coin du monde le grand Concile de Nicée, ' donne lieu à Baronius de croire que les Ariens ne furent receus que par ceux de la faction d'Euſebe, qui eſtoient reſtez exprés à Jeruſalem aprés que les autres Eveſques furent retournez en leurs Egliſes. [Mais cette conjecture eſt bien foible pour appuyer une choſe ſi conſiderable, dont aucun hiſtorien n'a parlé, tous diſant ſimplement que les Ariens furent receus par le Concile de Jeruſalem. Conſtantin en mandant auſſitoſt aprés] ' à tous les Eveſques du Concile de Tyr, de venir à Conſtantinople, [ſuppoſoit au moins que ceux-là eſtoient encore demeurez enſemble : & S. Athanaſe le confirme,] ' lorſqu'il dit que ſur cet ordre les Euſebiens furent ſeuls à la Cour, & empeſcherent les autres Eveſques d'y aller. ' Socrate & Sozomene, marquent auſſi que le Concile ne ſe ſepara qu'en ce temps-là. [Ce n'eſt pas qu'il ne paroiſſe difficile de voir pourquoi S. Athanaſe dit qu'on faiſoit en un coin ce qu'on faiſoit à Jeruſalem dans une aſſemblée qu'Euſebe nous repreſente comme égale au Concile de Nicée. Mais on peut toûjours dire que les œuvres de tenebres ſe font dans les tenebres : & les méchans, quelque grand nombre qu'ils puiſſent eſtre, paſſent pour rien devant Dieu & devant ſes Saints.]

Bar. 335. §. 54.

Ath. ap. 2. p. 803. 804.

p. 805. a.

Socr. l. 1. c. 35. p. 71. à l Soz. l. 2. c. 28. p. 488. c.

NOTE XXI.

Pour la page 124. §. 23.

Endroit de S. Athanaſe ſur Aſtere, corrigé.

Ath. dec. Nic. p. 256. a.

' Saint Athanaſe dit en un endroit, qu'Arius avoit tranſcrit d'Aſtere ce blaſphême, que le Pere avoit creé le Fils pour faire par luy les autres créatures. ' Dans la ſuite du meſme traité raportant quelques autres blaſphêmes des Euſebiens copiez par Aſtere, il ajoûte, καὶ περὶ αὐτοῦ δὲ Ἄρειος μαθὼν, [ce qui ne fait point de ſens. Il faut oſter μαθὼν comme repeté de la ligne d'au-deſſus ; & en effet, le traducteur ne le met point : ou mettre παρ' αὐτοῦ au-lieu de περὶ αὐτοῦ, & cela ſe peut confirmer par ce que S. Athanaſe ajoûte, *comme je l'ay déja dit*. Il eſt aiſé qu'Arius ait dit quelques blaſphêmes avant Aſtere, & qu'il en ait pris d'autres de luy.]

p. 269. a.

NOTE XXII.

Pour la page 126. §. 25.

Sur les diverſes manieres dont on raporte la mort d'Arius.

[Nous nous contentons de faire dans le texte le recit de la mort d'Arius, ſelon qu'on le peut tirer des auteurs ; & nous croyons que la ſimple expoſition de la verité, ſuffira ſeule pour refuter diverſes particularitez que nous n'avons pu accorder avec le reſte, ſans qu'il ſoit neceſſaire d'examiner toutes ces difficultez en particulier. Nous remarquerons ſeulement,] ' que Baronius met cette mort le dimanche au matin, fondé ſur un endroit de S. Athanaſe, où la traduction porte que ce fut avant le lever du ſoleil. ' Mais puiſque dans le grec il y a au contraire, que ce fut avant le coucher, οὔπω ἔδυ, [il faut mettre ce paſſage à la teſte de tous les autres qui nous font croire que ç'a eſté le ſamedi au ſoir, quoique Rufin & Theodoret diſent le contraire.]

Bar. 336. §. 54.

Ath. or. 1. p. 301. a.

NO-

Pour la page 131. §. 29.

NOTE XXIII.

Que S. Luce peut-estre venu à Rome en l'an 340.

Hil.fr.2.p. 14.

[On ne peut guere douter] 'que ceux qui accuserent S. Luce d'Andrinople, d'avoir jetté aux chiens les saints Mysteres, après estre revenu [d'exil, ne l'aient aussi chassé une seconde fois de son siege, quand nous n'aurions pas pour cela] ' le témoignage de Socrate & de Sozomene. [Ainsi c'est en vain] *a* que Blondel veut ruiner ce que disent ces auteurs, que S. Luce vint à Rome vers l'an 340, implorer le secours de Jule, sur ce que S. Athanase dit, *b* qu'il estoit chargé de chaines : d'où Blondel infere qu'il n'avoit pas la liberté d'aller à Rome. [Il peut dans un mesme bannissement avoir esté enchainé, & puis laissé libre ; & il est encore plus probable qu'il fut enchainé dans son premier bannissement, & qu'il vint à Rome dans le second.]

Socr.l.2.c. 15.p.91.c| Soz l. 3 c. 8.p.507.c. *a* Blond. prim. *b* Ath.solit. p.821.a.

' Les Ariens mesmes disent que luy & quelques autres alloient de tous costez pour se plaindre de leurs juges, & se faire rétablir, s'ils pouvoient, en leurs Eveschez. [Car il est visible qu'au-lieu de *Paulum & Lucium*, qui n'a point de sens, il faut lire en cet endroit, *Paulus & Lucius.*]

Bar.347. §. 91.

Pour la page 131. §. 29.

NOTE XXIV.

Que Theodule de Trajanople pouvoit estre au Concile de Sardique.

Ath ap.2. p.762.c.

' Le Concile de Sardique parlant de l'Evesque Theodule condanné à mort par la poursuite des Eusebiens, luy donne le titre de *Bienheureux*, ὁ μακαρίτης, [comme s'il eust déja esté mort. Neanmoins si c'est celui de Trajanople, comme il y a toute apparence, nous ne voyons pas moyen de douter, sur] ' ce qu'en dit S. Athanase, qu'il vécut encore après ce Concile. *c* Socrate le fait mesme survivre à Constant mort en 350. [Mais il ne paroist point en avoir rien sceu que par S. Athanase, selon lequel il devoit mettre ce qu'il en dit, en 347 ou 348.

Ath. solit. p.821.a.b. *c* Socr. l. 2. c.26.p.117. b.

' Dans nostre texte de S. Athanase on lit seulement, ὁ ἐν συλλειτουργὸς, *&c*, [& le verbe y manque. Ainsi il faut suivre] ' ce que nous trouvons dans Theodoret, ἀνέστη γοῦν ὁ συλλειτουργὸς. Le P. Sirmond a traduit *excessit*, [qui peut signifier que Theodule avoit esté obligé de quitter son Eglise, ou mesme qu'il estoit mort. S. Hilaire semble l'avoir entendu en ce dernier sens,] ' puisque dans la traduction qui se trouve de cet endroit dans ses fragmens, on lit *decessit enim..... Theodorus.* ' Mr. Valois soutient que c'est le sens qu'il faut prendre, puisque Theodule est appellé *Bienheureux.* Mais aussi-tost après, il reconnoist que S. Athanase nous donne tout sujet de croire que Theodule vivoit encore, & qu'ainsi on peut traduire ἀνέστη par *sedem suam reliquit.* Il nous apprend mesme qu'Epiphane & d'autres traducteurs, en ont tiré que Theodule estoit present au Concile. [Et en effet, ἀνέστη signifie assez naturellement qu'il s'estoit levé dans l'assemblée pour reprocher sa persecution aux Eusebiens : au-lieu que je ne sçay comment il pourroit signifier qu'il estoit mort.] ' Les Benedictins dans leur nouvelle édition, ont mis ἀπέθανεν ἐν ὁ συλλειτουργὸς, &c. sur l'autorité d'un manuscrit de la Bibliotheque du Roy : & ils pretendent qu'on ne peut pas dire que Theodule ne soit mort qu'après le Concile de Sardique. Ils remarquent fort-bien que le terme de μακαρίτης, dont on ne se sert qu'à l'égard d'un homme mort, favorise tout-à-fait leur sentiment. ' On peut voir comment ils expliquent l'endroit où S. Athanase nous le represente comme vivant encore au temps de ce Concile. ' Au reste Mr. Valois n'hesite point à dire que ce Theodule est celui de Trajanople.

Ath.ap.2. p.762 c. Thdrt. l. 2. c.6. p. 590. a. Hil.fr.1.p. 9. Thdrt.n.p. 19.2 d. Ath.t.1. B. p.163.f. p.354.e. Thdrt.n.p. 19.2.

Pour la page 132. §. 29.

NOTE XXV.

Sur Marcel Martyrizé, dit-on, à Nicomedie.

[Entre ceux que la persecution des Ariens a couronnez en Orient, nous n'avons point cru devoir parler de Marcel, que plusieurs Martyrologes mettent le 26 de Novembre, comme un Martyr à Nicomedie ; parce qu'il est à craindre qu'il ne soit pas different de Marcule le pretendu Martyr des Donatistes dans la Numidie. Nous avons traité ce point dans le titre des Donatistes, §. 47.]

Pour la page 133. §. 30.

NOTE XXVI.

Que les vingt-cinq Canons attribuez au Concile de la Dédicace, peuvent estre de deux Conciles.

Schel.de Ant.p.145.

' Nous avons dans Denys le Petit, & dans toutes les autres collections des Conciles, dont il y en a que l'on croit plus anciennes que le Concile de Calcedoine, un recueil de 25 Canons attribuez à un Concile d'Antioche, placez après ceux de Nicée & de Gangres, & avant ceux de Laodicée & de Constantinople ; [ce qui donne lieu de croire qu'ils ont esté faits vers le milieu du IV. siecle : & on a accoutumé de les attribuer tous au Concile de la Dédicace, c'est-à-dire à celui que les Eusebiens tinrent à Antioche au commencement de 341, pour la Dédicace de la grande Eglise.] ' Cela se trouve expressément dans une collection qu'on croit estre du V. siecle, & dans celle de Denys le Petit, quoiqu'il y ait plusieurs manuscrits de celle-ci où le mot *in Encæniis* ne se lit pas. ' Socrate assure en effet que ce Concile a fait quelques loix.

p.145.146. Socr.l 2 c. 10.p.88.c.

' Il luy attribue particulierement un Canon contre les Evesques qui ayant esté déposez, rentreroient dans l'Episcopat sans l'autorité d'un Concile. ' C'est assez clairement ce qui est ordonné dans le quatriéme & dans le 12 Canon d'Antioche. 'Theophile & les autres ennemis de S. Chrysostome se servirent aussi d'un Canon semblable pour faire déposer ce Saint ; & on leur répondit, que c'estoit un Canon fait par des impies qui communiquoient avec Arius, ' & par des Ariens, qui l'avoient fait exprès pour condanner S. Athanase, ' de sorte qu'il avoit esté rejetté par le Pape Jule, par le Concile de Sardique, & par tous ceux qui avoient declaré Saint Athanase innocent. Socrate dit nettement qu'il avoit esté fait à Antioche. ' Il est vray que Pallade cite le Canon produit par Theophile en des termes assez differens de ceux du Concile d'Antioche, & dit qu'il avoit esté fait par 40 Ariens, [au-lieu qu'il y avoit 90 ou 97 Evesques dans le Concile de la Dedicace. Mais il peut y avoir faute dans le nombre de quarante ; & si les termes de Pallade sont differens du quatriéme Canon d'Antioche, le sens en est tout-à-fait le mesme.

c.8.p.85. a. Conc.t.2. p.564.568. Pall. v. Chry.p.78. p.76. p.78|Conc. p.1303.d.e| Socr. l.6. c. 18 p.317. b. Pall.p.782.

Ainsi c'est assurément avec fondement qu'on attribue les 25 Canons au Concile de la Dedicace. Il y a néanmoins quelque lieu de douter si ce fondement est assez solide pour les luy attribuer tous. Car il est aisé qu'on ait joint ensemble des Canons de divers Conciles d'Antioche, qu'on aura ensuite attribuez à un seul de ces Conci-

Conciles, parce qu'il estoit le plus celebre, & qu'on avoit peut-estre tout-à-fait perdu la memoire des autres. On a joint de mesme en un corps les Canons des Conciles d'Afrique du temps d'Aurele : mais on a eu soin de distinguer de quel Concile chacun estoit pris ; & on aura pu negliger cette précaution dans ceux d'Antioche. On voit les Canons de Sardique citez par les Papes comme des Canons de Nicée ; & on n'en sauroit rendre de meilleure raison, sinon qu'ils estoient écrits de suite sans estre distinguez par un titre particulier, comme on le trouve encore dans le manuscrit que le Pere Quesnel a fait imprimer dans le second tome de son S. Leon.

Il reste maintenant à voir s'il y a sujet de croire qu'il soit arrivé quelque confusion semblable dans les Canons d'Antioche. La conformité du 13 & du 22 Canon, a paru telle à des personnes habiles.] ' Car quoique le premier semble fait particulierement pour défendre aux Evesques d'aller ordonner d'autres Evesques hors de leur province, ' & le second pour empescher qu'ils n'ordonnent des Prestres & des Diacres hors de leur diocese ; [néanmoins l'un & l'autre leur défend si generalement de faire aucune fonction hors de leur jurisdiction ordinaire, qu'on peut dire que l'un des deux suffisoit sans l'autre, sur-tout le premier.

Conc p. 568. — p. 571 | Schel. p. 554.

Il y a aussi plusieurs de ces Canons qu'on peut dire avec raison estre trop beaux & trop saints, pour venir de personnes aussi destituées de l'Esprit saint, que l'estoient les Eusebiens. L'ordination de Gregoire est trop condannée par le 19, & les divers changemens d'Eusebe par le 21, pour croire qu'ils les aient ou faits, ou laissé faire par d'autres. Et de plus, comment des Evesques aussi courtisans que ceux du Concile de la Dedicace, ont-ils pu faire un Canon aussi severe qu'est l'onziéme pour empescher les Evesques d'aller à la Cour ? On peut aussi remarquer qu'ils ne sont pas exprimez de la mesme maniere. Car les uns font un discours parfait & absolu, & les autres sont seulement en forme de titres.] ' Le premier parle de Constantin plutost comme vivant que comme mort : [& je ne sçay si les Eusebiens auroient jamais voulu autoriser le Concile de Nicée du temps de Constance, en en parlant avec autant de respect que fait ce Canon.]

Conc. p. 561.b.

' A la teste de ces Canons, il y a une Epistre Synodale touchant quelques reglemens faits par un Concile d'Antioche, & adressée à tous les Evesques de la Syrie : Elle est courte, & ne parle que d'union & de charité, [dont les Eusebiens estoient fort éloignez. Mais ce n'est pas tant ce qui donne lieu de croire qu'elle n'est pas d'eux, puisque la bouche est souvent contraire au cœur, que le titre de cette lettre,] qui marque les provinces dont le Concile estoit composé. Car elles sont toutes du Patriarcat d'Antioche, [sans qu'il y soit parlé ni de la Cappadoce, ni de la Thrace, ni de plusieurs autres provinces dont les principaux Evesques estoient au Concile de l'an 341.]

p.560.

' A cette lettre sont jointes les souscriptions d'environ trente Evesques, tous aussi des provinces du Patriarcat d'Antioche. Et parmi ces 30 Evesques, il ne s'en trouve aucun de ceux qui sont marquez dans l'histoire comme les chefs du Concile de la Dedicace, & qui tenoient la pluspart les principaux sieges de l'Orient,] hors Macedone de Mopsueste, & Narcisse d'Irenople ou Neroniade. ' Au contraire l'on y trouve Theodore, [ou plutost Theodote] de Laodicée en Syrie, [qui estoit mort avant le Concile de Tyr en l'an 335, auquel George son successeur assista aussi-bien qu'à celui d'Antioche en l'an 341] ' On y trouve aussi Anatole d'Emese, [au-lieu que nous savons qu'Eusebe fut fait Evesque d'Emese dés le commencement du Concile.]

p.559.562. — p.560. — p.559.

' On y trouve encore saint Jaque de Nisibe, & saint Paul de Neocesarée, [celebres Confesseurs, quoique personne n'ait remarqué que ces deux Saints aient assisté au Concile de la Dedicace : & ce seroit mesme blesser le respect que nous devons à leur pieté, de vouloir qu'ils eussent pris part à ce qui se fit dans cette assemblée d'iniquité.] ' Cela oblige Baronius à dire que S. Jaque, & les autres Orthodoxes qu'il pretend avoir assisté au Concile de 341, y firent de grands efforts pour s'opposer à la faction des Eusebiens. [Mais il le dit de son autorité, & il n'en paroist quoy que ce soit dans l'histoire.

p.559.560. — Bar. 341 §. 27.

Il est bien plus aisé, pour sauver l'honneur de ces Saints, & lever les autres difficultez que nous avons marquées, particulierement les signatures de Theodote & d'Anatole, de dire qu'on a confondu deux differens Conciles d'Antioche, celui de la Dedicace en 341, assemblé de tout l'Orient, & un autre qui n'estoit que du Patriarcat d'Antioche, & qui doit avoir esté tenu avant l'an 335, puisque George successeur de Theodote assista cette année-là au Concile de Tyr. Ainsi nous pourrons mettre ce premier Concile du temps de S. Eustathe, de la sainteté duquel une partie des 25 Canons d'Antioche est très-digne. La réünion de l'Eglise d'Antioche dont parle la lettre Synodique, convient assez bien à l'histoire de S. Eustathe, *V. son titre :* & je ne voy pas au contraire comment S. Jaque de Nisibe auroit pu attester que cette Eglise estoit parfaitement unie, depuis qu'elle eut esté malheureusement déchirée par l'injuste deposition de S. Eustathe. Que si le nom de S. Eustathe ne se lit pas dans les souscriptions, on n'y trouve point aussi le nom d'aucun autre Evesque d'Antioche, quoique la lettre qui precede les souscriptions soit écrite de cette ville.]

' On avoit proposé ces conjectures dans la vie de S. Athanase, pour estre examinées par les personnes habiles. ' Et nous apprenons d'un auteur qui a entrepris de les combatre, qu'elles ont esté bien receuës du public, & qu'elles se soûtiennent communément. [C'est ce qui nous a fait prendre la liberté de les suivre, & d'ometre dans le texte diverses choses qui ne paroissent point appartenir au Concile de la Dedicace. Nous y avons seulement laissé tous les Canons, que nous n'avons pas voulu separer les uns des autres, y en ayant beaucoup dont il n'est pas aisé de dire auquel des deux Conciles ils appartiennent. Pour les raisons par lesquelles Schelstrat pretend combatre la distinction des deux Conciles d'Antioche ; nous ne voyons point qu'il y en ait qui puissent paroistre considerables, ni qu'il ait répondu bien solidement à celles qu'on a alleguées pour établir cette distinction.]

Ath. vie, t.1.p.715. — Schel. de Ant.p.143.

NOTE XXVII.

Pour la page 133. §. 30.

Que ce qu'on dit des 36 Evesques Eusebiens dans le Concile d'Antioche, n'est point fondé.

' Baronius, & divers autres après luy, ont écrit que de tous les 90 ou 97 Evesques du Concile d'Antioche en 341, il n'y en avoit que 36 qui fussent pour la faction d'Eusebe. Mais ils ne se sont fondez que sur un passage ' du Pape Jule, où l'on a confondu μόνων qui vient de μόνος, *seul*, avec μονῶν de μονὴ, STATIO, *une journée.* Car le sens de cet endroit n'est pas comme l'a cru Baronius, que Gregoire n'a esté ordonné que par 36 Evesques, mais qu'il l'a esté à 36 journées

Socr. n. p. 180 | Schel. p.49.50. — Ath.ap.2. p.748.c.

nées du lieu pour lequel on le destinoit, quoique les Canons veuillent qu'un Evesque soit ordonné à la vuë de ceux qu'il doit gouverner. L'on conte en effet 36 journées d'Antioche à Alexandrie.

Schel.p.51. 52 | Pall. v. Chry.p.78.

' Ce qu'on dit de ces 36 Evesques Eusebiens, se pourroit mieux appuyer sur Pallade, qui attribuë à quarante Evesques Ariens le Canon fait contre S. Athanase, c'est-à-dire le 4 de ceux d'Antioche ; & il est suivi en cela par George d'Alexandrie, qui a fait après luy la vie de S. Chrysostome. Schelstrat s'est fondé sur cela pour dire qu'après que les 90 Evesques du Concile eurent fait les 25 Canons que nous avons, Eusebe demeura avec 40 autres de sa faction, pour faire un nouveau Canon contre S. Athanase, & ordonner ensuite Gregoire en sa place. [Il seroit encore plus aisé de dire qu'il ne se trouva d'abord que 40 Evesques au Concile, qui firent le 4 Canon, & ordonnerent Gregoire. Mais puisque Saint Athanase, Saint Hilaire, & tous les autres, attribuent generalement à 90 ou 97 Evesques tout ce qui s'est fait à Antioche ; il y a bien plus d'apparence que ce τεσσαράκοντα a esté mis pour ἐννενήκοντα par une pure bevuë de Pallade ou de son Copiste ; & que George l'a copié comme il le trouvoit.]

Pour la page 133. §. 31.

NOTE XXVIII.

Sur ce que Schelstrat avance pour tascher de justifier une partie du Concile d'Antioche.

[Schelstrat qui a entrepris de canonizer les 25 Canons d'Antioche, & pour cela de soûtenir l'honneur du Concile de la Dedicace, dans lequel il pretend qu'ils furent tous faits,] ' distingue deux parties de ce Concile, dont il soûtient la premiere, & condamne l'autre. Il veut que d'abord les Canons aient esté faits par tous les 90 ou 97 Evesques du Concile, meslez d'Orthodoxes & d'Eusebiens, mais dont les derniers deguisoient alors leurs intentions & leurs sentimens ; & qu'ensuite la plusprt des Evesques s'estant retirez, quarante Eusebiens soient demeurez, aient fait le Canon raporté par Pallade pris du quatriéme & du douziéme de ceux qu'on avoit faits d'abord, aient declaré Saint Athanase coupable pour avoir violé ce Canon, & aient ensuite ordonné Gregoire en sa place.

Schel. de Ant.p.665. 669. & alibi.

[Il y auroit bien des choses à dire sur cela ; mais il suffit de remarquer que la difference qu'il met entre le 4 Canon & celui de Pallade, est absolument nulle pour le sens.] ' Le 4, dit Schelstrat, ne parle point comme l'autre des Evesques déposez justement ou injustement. ' Mais dés qu'il declare qu'un Evesque déposé, qui s'est rétabli sans l'autorité d'un Concile, ne peut plus jamais estre receu à se justifier, [il comprend absolument tout Evesque déposé, justement ou injustement. Il n'en falloit point davantage, ni à Eusebe contre Saint Athanase, ni à Theophile contre S. Chrysostome. ' Ainsi il est hors de toute apparence, qu'Eusebe ayant en main le quatriéme Canon fait solennellement par près de cent Evesques, il en ait voulu faire faire un autre tout semblable, mais bien moins autorisé, & qui n'eust pu servir qu'à decrier sa conduite.] ' Si George ajoûte à la déposition irrevocable la peine de l'exil, dont les Canons d'Antioche ne parlent point ; [c'est à luy à répondre de l'addition qu'il fait à Pallade : & ce n'est pas un auteur qui nous doive embarasser.

p.671. Conc. t.2. p.564.b. Schel.p. 671.

Il doit donc demeurer pour constant que le 4 Canon d'Antioche est celui qu'on a fait contre S. Athanase, que S. Chrysostome a tasché d'observer, comme le prouve Schelstrat, pour oster tout pretexte à ses ennemis, & qu'il a néanmoins rejetté avec le Pape Innocent, comme fait par des Heretiques & des Ariens, & comme condanné par Jule & par le Concile de Sardique. Cette remarque suffit pour renverser tout le systeme de Schelstrat.] ' Il faut néanmoins ajoûter qu'il reconnoist que Socrate est contre luy, ' en disant que l'affaire de S. Athanase fut la premiere qu'on traita à Antioche : & il avouë encore que Sozomene & tous les autres ensuite ont suivi Socrate. ' Mais il leur oppose Pallade, [qui ne dit rien du-tout de contraire, comme nous avons vu dans la note precedente. Un Canon ou deux faits d'abord exprès pour opprimer S. Athanase, ne sont pas propres à montrer qu'on n'ait pas commencé par son affaire. Et on n'en peut pas mesme tirer que les autres Canons aient esté faits en mesme temps ; estant aisé qu'on les ait resolus en divers temps selon les occasions qui se presentoient, pour les rassembler & les rediger en un corps à la fin de l'assemblée.] Schelstrat pretend qu'on a toûjours dû commencer les Conciles par ce qui regardoit la foy ; [comme si c'estoit une preuve qu'on l'a toûjours fait.] ' Il allegue ces paroles du Pape Jule : *Quand Athanase auroit esté trouvé coupable depuis le Synode, &c.* comme une preuve claire & convaincante pour son sentiment, supposant que ce Synode est celui d'Antioche ; quoiqu'on puisse l'entendre de celui de Tyr : & il est mesme visible qu'on le doit. ' Il pretend que le mesme Pape attribuë tous les maux de l'Eglise à un petit nombre de personnes, & qu'ainsi on ne peut pas en faire coupables les 90 Evesques du Concile d'Antioche. ' Jule dit en effet qu'il y avoit peu d'auteurs de ces maux ; [mais il ne nie pas qu'ils ne fussent suivis d'un grand nombre d'autres qui se laissoient entrainer aux chefs par complaisance ou par lascheté contre leur propre sentiment.

p.662. Socr.l.2.c. 8.p.85.a. Schel.p. 663. p.665 | Ath. ap.2.p.749. a. Schel.p. 669. Ath.p.752 b.c.

Nous ne voyons donc rien qui nous oblige d'abandonner] ' ce que dit Socrate, que l'affaire de Saint Athanase fut la premiere traitée dans le Concile d'Antioche. [Cela s'accorde parfaitement avec l'idée que l'histoire nous donne,] ' que ce fut là le veritable sujet du Concile, comme Socrate le dit positivement. [Schelstrat mesme ne fait commencer ce Concile qu'en 341 : & dés le Caresme de la mesme année Gregoire estoit déja maistre des Eglises d'Alexandrie.]

Socr.l.2.c. 8.p.85.a. p 84.d.

Pour la page 143. §. 31.

NOTE XXIX.

Qu'Eusebe Evesque d'Emese, est different d'Eusebe d'Emese surnommé Pittacas, que Gallus fit mourir en l'an 354.

' Ammien parle d'un Eusebe d'Emese surnommé Pittacas, qu'il qualifie *concitatum oratorem*, & qu'il remarque avoir esté instruit dans les loix. Il raporte comment Gallus le fit mourir en l'an 354, pour des affaires d'Etat, & louë la constance avec laquelle il souffrit l'injuste violence de ce Prince. [Nous ne voyons point que personne dise que cet Eusebe soit le mesme que l'Evesque d'Emese qui a vécu & qui est mort du temps de Constance, & nous ne croyons pas qu'il y ait apparence de le dire. La mort d'un Evesque estoit quelque chose du temps de Constance, & surtout celle de cet Evesque que ce Prince aimoit. Ammien eust remarqué la qualité d'Evesque, qui estoit alors respectée des payens mesmes, & la punition severe que Constance n'eust pas manqué d'en faire. On verroit encore quelque chose de sa mort dans Socrate & dans Sozomene, qui parlent

Amm l.14. p.18 b | 22.

parlent assez amplement de l'Evesque Eusebe, & citent l'éloge que George de Laodicée en avoit écrit. Aussi de la maniere dont Ammien parle de celui qui fut executé en 354, il y a tout lieu de croire que c'estoit un Avocat.]

NOTE XXX.

Pour la page 134. §. 32.

Que l'Evesque soupçonné de Sabellianisme dans le Concile d'Antioche, n'estoit apparemment ni Gregoire d'Alexandrie, ni Marcel d'Ancyre.

Bar. 341. §. 22 | Hil. de syn. p. 128. 2. a.

'Baronius entend de Gregoire d'Alexandrie ce que dit S. Hilaire, qu'il y avoit dans le Concile d'Antioche un Evesque soupçonné d'une erreur differente de l'Arianisme. [Mais il n'allegue aucun fondement de sa pensée; & si l'erreur marquée par S. Hilaire estoit le Sabellianisme, comme il y a assez d'apparence, je pense que Gregoire n'estoit nullement suspect de ce costé-là: & il pouvoit bien estre déja à Alexandrie lorsqu'on fit à Antioche le second formulaire contre l'Evesque que marque S. Hilaire.]

Schel. de Ant. p. 123.

'Schelstrat veut que cet Evesque soit Marcel d'Ancyre, [qui estoit certainement accusé d'erreurs opposées aux Ariens. Mais qui que ce soit ne dit qu'il ait assisté au Concile d'Antioche.]

p. 124.

'Le formulaire de Theophrone qu'on allegue, [le prouve aussi peu de luy que de Sabellius: Et quand il y auroit voulu venir, les Eusebiens ne l'y auroient pas plus receu que S. Athanase. Ainsi tout ce que dit Schelstrat ne nous empeschera pas de croire qu'il estoit alors à Rome depuis près d'un an. *V. son titre.*]

NOTE XXXI.

Pour la page 137. §. 35.

Que la lettre des Eusebiens au Pape Jule, estoit ecrite par le Concile de la Dedicace de l'Eglise d'Antioche.

Ath. ap. 2. p. 739. d.

'La lettre des Eusebiens apportée à Jule par ses Legats, estoit écrite d'Antioche par Eusebe, Dianée, & plusieurs autres; [c'est-à-dire sans doute par un Concile; & ce Concile ne peut estre autre que celui de la Dedicace. Cela n'est que trop clair & trop certain par soy-mesme.] 'Baronius soutient que c'est une faute visible à Socrate & à Sozomene, de l'avoir attribuée à un Concile posterieur. [Et en effet, ce ne pourroit estre que du Concile] 'rassemblé quelques mois après le precedent, lorsqu'ils composerent le quatriéme formulaire qu'ils envoyerent en Occident par quatre de leurs principaux Evesques. [Or ce ne peut estre de celui-là;] 'puisque Jule dans sa réponse au-lieu de parler d'une députation si solennelle, témoigne que personne n'estoit venu de la part des Eusebiens, quoiqu'il l'eust attendu long-temps. [Nous remarquerons sur S. Jule, *note* 3,] 'que les Eusebiens avoient retenu les Legats de Jule jusqu'au mois de Juin. Ainsi nous croyons pouvoir dire que le Concile de la Dedicace, assemblé au plustard au mois de Mars, a duré jusque vers le mois de Juin.

Bar. 341. §. 58. | Ath. de syn. p. 894. d. | ap. 2. p. 740. c. | p. 744. d.

NOTE XXXII.

Pour la page 137. §. 35.

Qu'Eusebe de Nicomedie peut estre mort au mois de Juillet ou d'Aoust de l'an 341.

Soz. l. 3. c. 7. p. 505. 506.

'Eusebe de Nicomedie mourut, selon Sozomene, peu de temps après le Concile d'Antioche, avant que d'avoir sceu le resultat du Concile tenu à Rome [au mois de Juin 341. Ainsi il peut estre mort dés le mois de Juillet ou d'Aoust.]

Socr. l. 2. c. 12. p. 89. c.

'Socrate en un endroit dit la mesme chose que Sozomene, [sinon qu'on ne voit pas si le Concile qu'il dit avoir esté suivi de la mort d'Eusebe, est celui de Rome ou celui d'Antioche; ce qui fait peu de difference, celui d'Antioche ayant apparemment duré jusqu'au mois de Juin que commença celui de Rome.] 'Il dit en un autre endroit qu'il estoit déja mort, lorsque la lettre que luy & les autres assemblez à Antioche, écrivoient au Pape, luy fut rendue. [Mais cela paroist difficile à croire, puisque Jule, qui differa quelque temps de répondre aux Eusebiens, & qui dans cet entretemps receut encore d'autres nouvelles d'Orient, ne parle point néanmoins du-tout de sa mort. Aussi Socrate ne dit cela qu'en passant: & peut-estre que par son τοῦ τετελευτηκότος, il n'a pas voulu marquer qu'il fust mort alors, mais que c'estoit celui dont il avoit raporté la mort peu auparavant.] 'S. Athanase dit aussi assez clairement qu'il ne mourut qu'après que Jule eut écrit. On pourroit mesme selon luy, ne mettre sa mort qu'un peu devant le Concile de Sardique. [Mais la mort d'Hermogene, qui suivit la sienne, & qui est marquée sous les Consuls de l'an 342, non-seulement par Socrate, mais aussi dans les fastes d'Idace, explique ce que Saint Athanase dit plus en general.]

c. 17. p. 94. c. d. | Ath. ap. 2. p. 754. c.

NOTE XXXIII.

Pour la page 138 p. 35.

Que Macedone estoit Prestre de Constantinople dés le temps de S. Alexandre, & qu'il estoit Brodeur.

Socr. l. 2. c. 6 p. 83. d.

'Socrate dit que lorsque S. Alexandre de Constantinople mourut [en l'an 336,] Macedone estoit depuis long-temps Diacre de la mesme Eglise. Cependant S. Athanase nous assure qu'il en estoit Prestre sous S. Paul en 338, [& il n'y a aucune apparence que S. Paul, dont il s'estoit declaré l'ennemi & le calomniateur, l'ait élevé à la Prestrise. Ainsi il y a bien sujet de croire que Socrate se trompe, & que Macedone estoit Prestre dés le temps de S. Alexandre.

S. Jerôme dit dans sa chronique qu'il estoit *artis plumariæ*, c'est-à-dire *Brodeur.*] 'Scaliger pretend que c'est une faute, & que S. Jerôme ayant lu dans quelque grec que Macedone estoit ποικιλότεχνος, c'est-à-dire adroit & artificieux, il a mal pris le sens de ce mot. 'Il repete plus d'une fois cette bevue de S. Jerôme, comme la chose du monde la plus indubitable. 'Cependant l'unique preuve qu'il en donne, c'est que Macedone n'a jamais exercé aucun métier, mais est passé du Diaconat à l'Episcopat: [comme s'il n'eust pu exercer un métier, estant Diacre ou Prestre; ce qui estoit fort ordinaire en ce temps-là, comme on le voit par tout le Clergé de S. Basile, & ce qui est mesme ordonné par des Conciles. Ce qui pourroit faire douter au contraire si Macedone s'occupoit à travailler des mains, c'est que cette humilité paroist trop sainte pour un homme aussi méchant qu'il estoit, qui ne travailloit pas par necessité, puisqu'il estoit riche.] 'Car il bastit l'Eglise magnifique qui porta depuis le nom de S. Paul, [& il l'avoit bastie avant que d'estre Evesque,] 'puisque c'est celle où il fut sacré. *a* Mais puisqu'il faisoit une profession exterieure de pieté, [il n'est point étonnant qu'il donnast quelque temps à un métier plus divertissant que penible. Il peut mesme avoir exercé ce métier avant que d'entrer dans l'état Ecclesiastique, y avoir acquis son bien & en avoir retenu le surnom, comme Pierre le Foullon dans le siecle suivant. Ainsi rien ne nous oblige à accuser S. Jerôme de s'estre trompé.]

Eus. chr. n. p. 252. 1. | chr. prol. p. 24. | n. p. 252. 1. | Soz. l. 7. c. 10. p. 716. d. | Socr. l. 2. c. 12. p. 89. d. | a c. 6. p. 83. d.

Pour la page 139. §. 36.

NOTE XXXIV.

Que le quatriéme formulaire ne fut fait, & envoyé en France qu'en l'an 342.

Bar. 342. §. 25. 26.

'Baronius met en 341, la députation de Narcisse & des autres qui apporterent en France le quatriéme formulaire des Ariens. [Mais il vaut mieux ne la mettre qu'en 342. Car elle n'a pas precedé la lettre de Jule, qui assez vraisemblablement en auroit dû parler, ce qu'il ne fait pas :] ' & mesme il dit qu'il avoit long-temps attendu inutilement qu'il vinst quelqu'un de la part des Eusebiens. ' Nous voyons de plus, que Maris & Theodore estoient à Constantinople vers le commencement de l'an 342, où ils ordonnerent Macedone pour succeder à Eusebe.

Ath. ap. 2. p. 740. c. — Socr. l. 2. c. 12. p. 89. d.

'Ce que dit S. Athanase, qu'ils furent envoyez comme de la part d'un Concile, ὡς ἀπὸ συνόδου, [ne marque pas si l'on assembla veritablement un Concile pour cela, & marque mesme plutost que l'on n'en assembla point. On pourroit peut-estre traduire *comme de la part du Concile*, ce qui s'entendroit de celui d'Antioche ; & il le faut entendre ainsi, si nous suivons Socrate & Sozomene : mais en ce sens, il faudroit plutost dans le grec ὡς ἀπὸ συνόδου.]

Ath. de syn. p. 894. d.

Pour la page 140. §. 37.

NOTE XXXV.

Passages difficiles de S. Epiphane & de Marius Mercator sur l'erreur de Photin.

Epi. 71. c. 3. p. 831. b.

'S. Epiphane dit que selon Photin, le Verbe sorti du Pere, προελθὸν, a esté changé en chair dans la personne de JESUS-CHRIST. [Cela paroist difficile à accorder avec les auteurs anciens, qui font Photin auteur du Nestorianisme, & entierement opposé à l'Eutychianisme. On peut voir ce que le P. Petau dit sur cela dans ses dogmes, *t.* 4. *l.* 1. *c.* 3. §. 12. *p.* 13. Quel que puisse estre le sens de cet endroit,] 'S. Epiphane mesme reconnoist que Photin raportoit au Verbe divers passages de l'Ecriture, pour n'estre pas obligé de reconnoistre que JESUS-CHRIST est avant sa mere. [Il ne croyoit donc pas, selon S. Epiphane, que le Verbe & JESUS-CHRIST fussent une seule personne.] ' Nestorius assure positivement qu'il ne disoit point que le Verbe eust esté fait chair.

c. 2. p. 830. — M. Merc. t. 2. p. 313. 1.

[Marius Mercator n'est pas moins difficile à accorder avec les auteurs, qui veulent tous que Photin fust Sabellien, & ne reconnust point la personne du Verbe.] ' Car il le fait purement Nestorien, & Heretique sur le seul point de l'Incarnation, sinon qu'il ne vouloit pas que le Verbe fust le Fils de Dieu : ' & il dit positivement de luy, *Verbum Dei non negans esse in substantia.* ' Dans l'endroit suivant où on lit *Verbum hoc Dei esse in substantia negat*, il faut visiblement *non negat*, quoy qu'en dise le Pere Alexandre *t.* 7. *p.* 222. [Et ainsi je pense qu'il faut reconnoistre que Mercator n'a pas assez connu le sentiment de Photin sur la Trinité. Je ne trouve aussi que luy, qui dise positivement que cet Heretique vouloit que JESUS-CHRIST fust né comme les autres hommes.]

p. 128. §. 17. 19. 21. — §. 17. — §. 19.

Pour la page 141. §. 38.

NOTE XXXVI.

Qu'il faut admettre deux Conciles à Milan, l'un en 345, l'autre en 347, & que c'est du premier dont parle le Pape Libere.

Conc. t. 2. p. 730. — Hil. fr. 2. p. 41. 42.

' Le P. Petau attribuë au Concile de Milan, que nous mettons en l'an 347, ce que dit le Pape Libere, 'que Demophile, Macedone, Eudoxe, & Martyre, sortirent en colere du Concile de Milan, où ils n'avoient pas voulu condanner les sentimens Heretiques d'Arius. [Mais il est assez difficile de comprendre comment ces quatre Evesques d'Orient se trouvoient à Milan en l'an 347, après ce qui venoit de se passer à Sardique & à Philippople.] 'Au contraire, il est constant que trois d'entre eux, & quelques autres encore, estoient en 345 en Italie, où ils estoient venu apporter leur long formulaire ; ' & qu'en cette mesme année Constant estant à Milan, il s'y trouva divers Evesques qui luy demanderent le Concile de Sardique, comme nous le marquons dans le texte, §. 38. [Il y a donc bien de l'apparence que nous devons raporter à cette année-là ce que dit Libere. Il semble que le temps favorise le P. Petau, parce que Libere dit que cela s'estoit fait huit ans auparavant. Or selon ce Pere, il écrivoit en 355. 'Mais Baronius montre fort bien qu'il écrivoit dés le commencement de l'an 354 ; & ainsi huit ans & quelques mois après le Concile tenu à Milan en 345.

Ath. de syn. p. 895. d. — ap. 1. p. 676. — Bar. 354. §. 1.

' D'autres au-contraire attribuent au Concile de Milan, qui rejetta les députez des Orientaux, & que nous mettons en 345, tout ce que nous dirons d'un autre tenu aussi à Milan en 347 : & pour accorder les choses, ils le mettent en 346. [Cela a ses difficultez & ses avantages. Mais il y a une difficulté à laquelle je ne voy pas qu'ils puissent satisfaire.] ' Car ils demeurent d'accord que c'est le Concile auquel S. Athanase se trouva, quatre ans après estre venu à Rome en 341. [Or il y a cinq ans depuis 341 jusques en 346, & on ne peut pas expliquer cela d'une autre maniere.] ' Car S. Athanase dit que Constant luy écrivit de le venir trouver à Milan, après trois ans passez, dans la 4. année, [& non pas *post quatuor annos*, ce qui pourroit s'expliquer de la cinquiéme,] 'comme nous entendons de la neuviéme ce que dit le Pape Libere, *ante annos octo.* [Et il faut mesme considerer que S. Athanase allonge plutost le temps qu'il ne l'abrege. Car son dessein est de faire voir, qu'il n'avoit eu aucun empressement de voir Constant.]

Socr. n. p. 24. 25. — p. 25. 1. 2. — Ath. ap. 1. p. 676. — Hil. fr. p. 41. 42 | Socr. n. p. 34. 1. 2. b.

Pour la page 142. §. 38.

NOTE XXXVII.

Sur la condannation d'Euphrate de Cologne.

[Les actes du Concile de Cologne contre Euphrate, sont devenus celebres par le grand nombre de personnes qui se sont appliquez à les examiner, soit pour les soûtenir, soit pour les combatre. Afin que ce que nous avons à en dire soit plus clair, nous raporterons d'abord l'histoire de ce Concile selon qu'on le trouve dans les actes que nous en avons.] ' Euphrate avoit esté accusé par une lettre du peuple de Cologne dont il estoit Evesque, & de toute la seconde Germanie, 'souscrite de beaucoup de personnes, ' Laïques & Ecclesiastiques, ' de soûtenir que JESUS-CHRIST n'estoit pas Dieu, ' mais un pur homme ; [ce qui estoit l'Heresie de Photin :] ' & encore de quelques autres crimes. ' Cinq Evesques, entre lesquels estoient Valerien d'Auxerre, & Amand

Conc. B. t. 1. p. 570. 2. e | 571. a. b. — p. 571. 1. a. d. f. — f. & alibi. — d. — c. — c.

e. de Strasbourg, ' le condannerent comme un blaſphêmateur, & le dépoſerent, ' dautant que ſa faute eſtoit ſi claire & ſi certaine, que tout Eveſque le pouvoit condanner ſelon la diſcipline de l'Egliſe.

P. Aur. p. 214.

[Il ne ſe corrigea pas néanmoins pour cela,] '& il eut la hardieſſe de ſoûtenir ſon impieté devant Jeſſé Eveſque de Spire, Martin de Mayence, divers Eccleſiaſtiques qui eſtoient avec eux; '& en une autre occaſion devant S. Servais de Tongres, & S. Athanaſe meſme [qui eſtoit à Treves en 336 & 337, & qui revint encore en France en 347 & en 349.] 'Son erreur eſtoit pernicieuſe aux autres, & il entrainoit beaucoup de perſonnes par ſa mauvaiſe doctrine. 'S. Servais qui eſtoit ſon plus proche voiſin, s'oppoſa auſſi à luy plus qu'aucun autre, tant en public qu'en particulier.

Conc. p. 571.1.b c. 2.b. a.c. b.

'Mais enfin, ſes blaſphêmes eſtant connus de tout le monde, les Eveſques s'aſſemblerent à Cologne à la priere des Fidéles [de cette ville,] 'ou des Eveſques meſmes qui l'avoient condanné la premiere fois. *a* Le Concile ſe tint le 12. de May 346, & il s'y trouva 14 Prelats, qui eſtoient S. Maximin de Treves, Valentin d'Arles, S. Donatien de Challon ſur Sône, Severin de Sens, Optatien de Troies, Jeſſé de Spire, Victor de Vormes, Valerien d'Auxerre, S. Simplice d'Autun, Amand de Strasbourg, Juſtinien de Baſle, Euloge d'Amiens, S. Servais de Tongres, & Dyſcole de Reims. 'Dix autres Eveſques y envoyerent auſſi leur conſentement & leurs deputez, ſavoir Martin de Mayence, Victor de Mets, Didier de Langres, Pancaire de Beſançon, ſaint Sanctin de Verdun, Victorin de Paris, Superieur de Cambray, *Nerviorum*, Mercure de Soiſſons, Euſebe de Rouen, & Diopete d'Orleans 'qui donna ſon ſuffrage dans une lettre qu'il écrivit. 'Les Eveſques eſtant aſſemblez, on lut la lettre de l'Egliſe de Cologne; S. Maximin & tous les autres dirent leurs avis que nous avons encore, & condannerent tous Euphrate à eſtre dépoſé, & quelques-uns meſme à eſtre privé de la communion Laïque.

p. 570.2.f. Marc. Conc. l. 7. c. 2. §. 13. p. 216. *a* Conc. p. 570.2.d. p. 570.2.e. p. 571.1.c. p. 570.1.c.

[Voilà ce qui fait les actes de ce Concile, qu'on ne peut nier, en les conſiderant en eux-meſmes, avoir toutes les marques poſſibles de verité.] 'Tous les Eveſques qui y ſont nommez, le ſont encore, hors Sanctin, dans les ſignatures du Concile de Sardique, tenu l'an 347, & ils y ſont marquez comme Eveſques des Gaules, quoique leurs Eveſchez n'y ſoient pas exprimez. 'L'hiſtoire de Saint Maximin écrite en 839 par Loup de Ferrieres, parle de l'Hereſie d'Euphrate, & de ſa condannation par le Concile de Cologne. 'La plus ancienne des deux que nous avons de S. Severin de Cologne, & qui paroiſt écrite après S. Gregoire de Tours, mais avant la fin du VIII. ſiecle, *V. S. Amand note* 2, en parle de meſme. La vie de S. Servais de Tongres, parmi toutes les fautes qu'elle fait, en parle conformément à ce que nous en avons dans les Conciles. 'Celle de Saint Maxime de Mayence, qui n'eſt pas meilleure, s'en éloigne davantage. Beaucoup de perſonnes habiles citent ce Concile pour une piece legitime, & qui fait autorité, comme on le voit par Aurelius *c.* 4. *p.* 198. 214: Mr. de Marca qui le met toûjours en 346, *conc. l.* 6. *c.* 17. §. 2. *p.* 131 | *l.* 7. *c.* 2. §. 13. *p.* 216: Mr. de Launoy *pr. I.* 10. *p.* 32: Blondel *prim.*, *p.* 82: Le P. Petau *dog. t.* 4. *l.* 1. *c.* 3. §. 13. *p.* 14: Mr. Slus, *de Servat. p.* 28, qui croit que le Concile eſt certain, quoique l'année en ſoit incertaine.

Ath. ap. 2. p. 767. c. d. Sur. 29. May, §. 5. p. 324. 23. Oct. §. 2. p. 358. 18. Nov. c. 2. §. 16. p. 404.

[Mais avec tout cela,] 'Baronius & beaucoup d'autres perſonnes qui ſont auſſi très-habiles, trouvent ce Concile ou très-ſuſpect, ou certainement ſuppoſé; ne voyant pas comment il eſt poſſible qu'Euphrate ait eſté dépoſé cette année comme un Heretique pire que les Ariens, par un Concile de la pluſpart des provinces de France, & de beaucoup de Saints; & que l'année ſuivante, le Concile de Sardique, où preſque tous ſes condannateurs aſſiſtoient, non-ſeulement l'ait receu comme un Eveſque Catholique, 'mais l'ait député en ſon nom en Orient, pour aller obtenir de Conſtance le rétabliſſement de Saint Athanaſe & de tous les Eveſques perſecutez par les Ariens, comme il eſt certain qu'il fit. 'Quoique Blondel & le P. Petau pretendent que nonobſtant cette raiſon, on ne peut revoquer en doute les actes du Concile qui l'avoit dépoſé en l'an 346, il faut néanmoins avouer que cette difficulté eſt au moins très-conſiderable.

Bar. 346. §. 7. S. B. Ath. ſolit. p. 812. a. b. Blond. pr. p. 82 | Pet. dog. t. 4. l. 1. c. 3. §. 13. p. 14.

'Binius taſche de la reſoudre, en diſant qu'il y a faute dans la date, & que le Concile s'eſt tenu en 356, & non en 346: ou qu'on a confondu les deux Conciles en un, & que la date & le ſuffrage de S. Maximin appartiennent au premier, & le reſte au ſecond. [Cette ſeconde ſolution ne ſatisfait pas à la difficulté propoſée, puiſqu'elle admet qu'Euphrate avoit déja eſté condanné, lorſqu'il fut député en Orient, quoique par un moindre nombre d'Eveſques. Il faudroit de plus pour cela, reconnoiſtre une corruption entiere dans le commencement du Concile & juſqu'au ſuffrage de Valentin; & il vaudroit autant abandonner abſolument tout le Concile.

Conc.

Pour l'autre opinion, quoiqu'elle ne conſiſte qu'à changer les Conſuls, elle a néanmoins fort peu d'apparence, puiſqu'on ne les lit pas diverſement. Et pour ce qu'on pourroit s'étonner qu'on ait encore daté le 12 de May par les Conſuls de l'année precedente, *poſt Conſ. Amantii & Albini*, c'eſt ce qui en pourroit juſtifier davantage la verité,] 'puiſqu'on voit par divers faſtes, qu'on marquoit ainſi cette année, *a* quoiqu'elle ait eu ſes Conſuls particuliers, ſavoir Conſtance pour la 4 fois, & Conſtant pour la 3, [ce qui vint peut-eſtre de ce que Conſtance eſtoit alors à l'extrêmité de l'Orient.] De plus, il eſt aſſez difficile de trouver le temps auquel le Concile ſe ſera pu tenir après celui de Sardique, puiſqu'Euphrate eſtoit à Antioche à Paſque en 348, *V. S. Athanaſe* §. 54, & que S. Maximin qui preſida à ſa condannation eſtoit mort en 349, comme on le peut voir ſur ſon titre. Et cependant c'eſt entre le retour d'Euphrate & la mort de S. Maximin qu'il faut mettre la chute d'Euphrate dans l'Hereſie, le ſcandale qu'elle cauſa, la perte meſme de beaucoup de perſonnes qu'il fit tomber après luy, & les deux Conciles qui le condannerent. S'il y en a à qui ces difficultez ne faſſent pas peur, il faudra qu'ils diſent qu'Euphrate eſtant revenu Heretique de l'Orient, où il avoit eſté envoyé au nom de toute l'Egliſe Catholique, & où il avoit connu par ſa propre experience quelle eſtoit la méchanceté des Ariens, il ſe ſoit d'abord declaré ſi ouvertement, qu'il ait obligé les Eveſques à le dépoſer, qu'il ſe ſoit rencontré avec S. Athanaſe, lorſque ce Saint vint en France en l'an 349 prendre congé de Conſtant pour s'en retourner à Alexandrie, & qu'enfin il ait eſté dépoſé par le Concile de Cologne le 12 de May 349. Cela n'eſt pas fort aiſé à croire; & je voy encore moins comment Saint Servais aura eu le moyen de luy reſiſter ſouvent, à cauſe que ſa ville eſtoit proche de la ſienne. 'Bollandus ſoûtient que c'eſt la choſe du monde la plus abſurde, de s'imaginer qu'Euphrate ſoit tombé dans l'Hereſie après ſon voyage d'Orient, ſur-tout ſi l'on veut

Buch. cycl. p. 46. 240. 250. 260. *a* p. 46 | Idati Chr. Al. p. 672. Boll. 13. May, p. 211. b.

Buch. de Bel.

veut que ce soit aussi-tost après. ' Bucherius a embrassé cette opinion de l'an 349; & pour l'accorder avec la date des Consuls, il veut qu'on y lise *P. C. Amantii & Albini an. IV.* Il montre qu'on a quelquefois conté ainsi par un Consulat passé de plusieurs années. ' Mais il ne montre point qu'on l'ait jamais fait lorsqu'il y avoit d'autres Consuls, comme il y en a eu en 348 & 349.

Slus, de servat. p. 21.

p. 26.

' Mr. Slus prefere l'opinion de Sigebert, qui met le Concile en 375, parce que les auteurs de la vie de Saint Servais, [dont il n'y en a aucun d'ancien,] disent que cela arriva sur la fin de la vie de ce Saint, qu'il croit estre mort en 384. Baronius avoit rejetté cette opinion, parce que bien des Evesques nommez dans le Concile, estoient morts avant ce temps-là. Mr. Slus l'avoue, & nommément de S. Maximin qu'on en fait le chef. Mais il répond que puisqu'il faut abandonner la date, on peut bien encore abandonner les noms des Evesques. [Il faudra encore abandonner ce qui y est dit, *p.* 571. 2. *b.* qu'Euphrate avoit soûtenu son erreur en presence de S. Athanase & de S. Servais : & après cela, je ne croy pas qu'il y ait difficulté à abandonner encore tout le reste.' Il n'est pas mesme aisé de croire qu'Euphrate,] ' qui estoit déja un vieillard en 348, [ait vécu jusqu'en 375.

Ath. fol. p. 822. c.

Il seroit aisé de se tirer de cette difficulté, en mettant deux Euphrates de suite, l'un condanné par le Concile de Cologne en l'an 346; & l'autre qui ayant esté mis en la place du premier, aura assisté en l'an 347 au Concile de Sardique, & esté député en Orient.] ' C'est à peu près le sentiment de Bollandus. [Mais il est dangereux d'avancer sans preuve des choses de cette nature. Il est mesme assez peu probable que le Concile de Sardique ait choisi pour député dans une affaire très-importante & très-difficile, un homme qui estoit Evesque depuis si peu de temps.] ' C'estoit dès ce temps-là un vieillard, comme nous venons de le remarquer, ' & les vies tant de Saint Severin que de S. Servais, disent que S. Severin fut mis à la place d'Euphrate déposé, & qu'il fut ordonné par le Concile mesme de Cologne. Outre cette difficulté celebre, il faut remarquer que Didier Evesque de Langres, qui députa à ce Concile, n'est mort qu'en l'an 407, lorsque les Vandales entrerent dans les Gaules. *V. Honoré* §. 24. Ainsi il faudra luy donner plus de 60 ans d'Episcopat. On trouve la mesme difficulté sur Saint Simplice d'Autun. *V. son histoire.* Victor de Mets pourroit bien encore estre Autor qui estoit Evesque de la mesme ville, selon les historiens de S. Servais, ' & selon divers manuscrits, lorsqu'elle fut brulée en 451 par Attila. C'est le sentiment de Mr. Meurisse dans son histoire des Evesques de Mets; & il soûtient sur cela que cet Autor a vécu en 346, & non en 451. ' Dyscole de Reims ne se trouve ni dans Flodoard qui a fait l'histoire de cette Eglise, ni dans aucun autre monument. On ajoûte qu'on trouve, sans luy, le nombre de ceux qui la doivent avoir gouvernée avant S. Remi. Ce qui est certain, c'est que ceux qui l'en font Evesque, n'en ont aucune autorité que celle du Concile de Cologne. ' Mr. Slus croit mesme que la conformité des signatures de ce Concile, avec celles du Concile de Sardique, est une marque qu'on les a copiées sur ce dernier Concile. ' Le P. Sirmond n'a trouvé aucun manuscrit de celui de Cologne, [& je ne croy pas qu'il en soit parlé dans aucune histoire avant le VIII. siecle, depuis lequel il est celebre, quoy qu'il paroisse n'avoir pas esté connu de Flodoard.

Boll. 13. May, p. 210. c.

c.

Conc. t. 2. p. 618 | Sur. 23. Oct.

Meurisse, p. 43.

Flod. l. 1. c. 5. p. 22 | Marlot, l. 1. c. 27. p. 95.

Slus, de serv. p. 27.

Conc. t. 2. p. 621. d.

On peut faire sur toutes ces choses telle conjecture que l'on voudra : mais je croy que le moins qu'on puisse dire sur le Concile de Cologne, tel que nous l'avons, c'est que c'est une piece sur laquelle on ne peut rien fonder avec sureté.] ' Le P. Alexandre la rejette absolument.

Alex. t. 7. p. 289.

NOTE XXXVIII.

Pour la page 144. §. 41.

Temps de la mort de S. Luce d'Andrinople.

' Socrate & Sozomene disent que Saint Luce d'Andrinople mourut en prison ; ce qui ne paroist estre qu'une explication, & peut-estre non necessaire de ce que dit Saint Athanase, ' qu'il mourut après avoir esté mis dans les chaînes. *a* Les mesmes historiens ne mettent sa mort qu'après celle de Constant. Si nous pouvions les suivre en cela, nous ne nous croirions point obligez de dire que ce Saint, chassé pour la seconde fois de son siege vers l'an 340, ait esté rétabli avant l'an 348. [Mais nous ne croyons pas que leur autorité soit assez forte, pour nous empescher de suivre l'ordre de S. Athanase,] ' qui raconte la mort de ce Saint avec la derniere persecution de S. Olympe, & de S. Theodule, & avec beaucoup d'autres choses semblables, comme les effets de la rage qu'eurent les Eusebiens d'avoir esté condannez par le Concile de Sardique, ' & comme arrivées avant l'accident d'Euphrate, c'est-à-dire à la fin de 347, ou au commencement de 348. C'est ce qu'a suivi Baronius, qui met toutes ces choses en 348.] ' Bollandus y met aussi la mort de S. Luce.

Socr. l. 2. c. 26. p. 117. a | Soz. l. 4. c. 2. p. 539. a. Ath. de fug. p. 703. a | sol. p. 811. a. *a* Socr. p. 117. a | Soz. p. 539. a.

Ath. sol. p. 821.

p. 822. a.

Boll. 11. Feb. p. 519. c.

NOTE XXXIX.

Pour la page 145. §. 41.

Pourquoi l'on met un Concile à Milan en l'an 347.

[Ce qui nous oblige de mettre un Concile à Milan en 347, c'est que] ' S. Hilaire dit que deux ans avant qu'Ursace & Valens demandassent pardon au Pape Jule, *ante biennium*, [ce qui se fit en 349,] Photin avoit esté condanné comme Heretique dans le Synode de Milan. ' Quelques-uns pretendent qu'*ante biennium* signifie *trois ans auparavant*, & mettent sur cela ce Concile de Milan en 346. [Nous ne voyons rien qui nous empeschast de les suivre, si leur remarque estoit veritable, pourvu qu'on n'attribuast pas à ce Concile ce qui appartient à celui de l'an 345. *V. la note* 36. Mais je ne pense pas qu'*ante biennium*, signifie autre chose dans l'usage ordinaire, que *deux ans auparavant.*] ' Le P. Sirmond dans une dissertation manuscrite contre le P. Petau, demande quelle raison on pouvoit avoir d'assembler un Concile à Milan sitost après celui de Sardique. [Il est peut-estre assez difficile de la trouver, & inutile de la chercher. C'est assez que l'on puisse prouver par S. Hilaire que ce Concile s'est tenu, pour croire qu'il ne s'est pas tenu sans raison. S. Hilaire ne determine pas néanmoins s'il est tenu devant ou après le Concile de Sardique; mais il semble que dans l'attente de ce grand Concile, on y devoit remettre toutes les affaires qui naissoient, sans prevenir son jugement par des Conciles d'une moindre autorité : au-lieu que si celui de Sardique avoit ratifié sans examen particulier la condannation de Photin faite dans quelque autre Concile, comme l'écrit Sulpice Severe, *l.* 2. *p.* 155, il n'est point étonnant que cet Heretique, qui se confioit beaucoup sur son éloquence, se soit plaint qu'on l'avoit condanné sans l'entendre, & ait demandé une assemblée

Hil. fr. 1. p. 23. 24.

Socr. n. p. 25. 1. b.

MS.

semblée pour défendre ou pour expliquer son sentiment.] D'ailleurs, puisqu'Ursace & Valens demanderent pardon dans le Concile de Milan, [il y a tout lieu de croire que ce fut pour arrester l'effet de la sentence prononcée contre eux à Sardique ; & c'est encore une forte preuve contre ceux qui mettent ce Concile de Milan en l'an 346.]

Pour la page 145. §. 41.

NOTE XL.

Que Photin n'a point esté déposé dans le Concile de Sardique.

[Nous ne trouvons point dans tous les monumens qui nous restent du Concile de Sardique, que l'on y ait rien fait touchant Photin. Saint Athanase ne le dit point non plus. Et néanmoins il est difficile que l'on n'en ait pas parlé, vu que Sirmich estoit si près de Sardique, & que les Eusebiens avoient déja traité Photin d'Heretique dés devant le Concile. Cela nous porteroit assez à recevoir ce que dit Sulpice Severe,] 'qui supposant qu'on l'avoit condanné dés auparavant, dit que le Concile de Sardique laissa cette condannation en son entier, parce que les Catholiques mesmes le jugeoient bien condanné.

Sulp.S.l.2. p.155.

'S. Epiphane assure aussi que l'on traita de cette affaire dans le Concile Occidental de Sardique, que Photin y fut appellé par les Evesques, pour rendre raison de la mauvaise doctrine qu'on luy attribuoit, qu'il s'y défendit comme il put, & qu'il y fut déposé à cause de ses blasphêmes. [Mais si cela estoit veritable, & que l'affaire de Photin eust fait un si grand éclat à Sardique, on en devroit trouver quelque chose dans les monumens de l'histoire. De sorte que ce silence de tous les actes du Concile & des plus fidéles historiens, joint aux autres fautes du mesme auteur, semble nous devoir rendre son raport suspect, & confirmer le sentiment de Baronius, 347. §. 49, qui croit que c'est une faute dans ce Saint, & il rejette de mesme ce que dit Sulpice Severe, dont l'histoire est fort embroüillée en cet endroit. De plus, le Concile de Milan ou l'affaire de Photin fut traitée l'année mesme du Concile de Sardique, peut faire juger assez probablement que l'on n'en avoit parlé que peu ou point à Sardique, & nous empesche de trouver étrange que S. Epiphane ait confondu deux Conciles d'Occident tenus presque en mesme temps. C'est ce qui paroist de plus probable en ceci.]

Epi.71.c.1. p.829.a.b.

Pour la page 150. §. 46.

NOTE XLI.

Que le Concile de Sirmich contre Photin, a esté tenu en l'an 351.

'Socrate brouille beaucoup l'histoire touchant ce qui se passa à Sirmich, en joignant la condannation de Photin, qu'il marque en l'an 351, avec diverses choses qui ont particulierement raport à la chute d'Osius, laquelle constamment n'est arrivée qu'en 357. Et il ne faut point d'autre preuve pour montrer clairement qu'il se brouille, que ce qu'il pretend que le Concile contre Photin en l'an 351, avoit esté precedé par l'exil d'Osius, 'quoique Constance n'eust encore aucun pouvoir en l'an 351, ni sur Osius, ni sur l'Espagne. 'Il ajoûte que George assista au mesme Concile comme Evesque d'Alexandrie ; [ce qu'il ne fit qu'en 356.

Socr.l.2.c. 30.p.121. &c.

n.p.29.1.c.

c.29 p.121. b.

On ne peut pas aussi pretendre que tout ce qu'il dit du Concile de Sirmich, n'est arrivé qu'en 357, comme veut Baronius.] 'Car, 1°, les Consuls de cette année marquez par Socrate, 'qui ne se trompe jamais en cela, dit le Pere Petau, [sont une preuve du contraire.] 2°. 'Le Concile qui déposa Photin estoit composé des Evesques d'Orient, comme le dit Saint Hilaire: 'Et c'est une forte preuve qu'il s'est tenu en l'an 351, lorsque Constance ne possedoit rien de l'Occident que l'Illyrie, & non en 357, comme veut Baronius, puisqu'alors Constance estant maistre de tout l'Empire, les Evesques d'Occident eussent dû avoir autant ou plus de part à ce Concile que ceux d'Orient. 3°. 'Basile d'Ancyre qui semble avoir esté l'ame du Concile de Sirmich contre Photin, bien loin d'avoir fait, ou d'avoir laissé faire le second formulaire de Sirmich, que Socrate joint avec le premier, 's'y opposa aussi-tost dans le Concile d'Ancyre, où il témoigne mesme fort clairement que ce second formulaire ne s'estoit pas fait dans le temps de la déposition de Photin.

b.

Conc.t.2.p. 733.c. Hil.de syn. p.129.1.ei 130.b. Conc.t.2.p. 736.b.c.

p.734.el Epi.n.p. 311.

Epi.73.c.2. p.846.

[Pour la distinction que le P. Sirmond pretend faire de deux Conciles de Sirmich tenus en mesme temps, & opposez l'un à l'autre, c'est une opinion plus incroyable que nouvelle. Elle est aussi peu autorisée, que le double Concile de Sardique est indubitablement attesté par les pieces originales qui nous en restent, & par le témoignage des auteurs les plus authentiques. Cependant cela n'arriva que parce que chaque parti estoit soûtenu par un Empereur ; ce qui ne se rencontroit pas en 357. 4°. Germine que personne ne dit avoir esté Evesque avant la déposition de Photin,] 'l'estoit néanmoins dés l'an 355 au Concile de Milan. 'Theodore d'Heraclée estoit mort, lorsque Constance fit venir Libere à Milan, [c'est-à-dire encore en 355 ;] *a* & il est un des auteurs du premier formulaire de Sirmich dressé contre Photin.

Bar.355.§. 6. Thdrt.l.2. c.13.p.607. d. *a* Hil.fr.1. p.48.49.

On peut voir ce point traité plus amplement par le P. Petau dans ses notes sur S. Epiphane, *p.* 310. *&c.* & dans sa dissertation sur Photin, inserée dans le second tome des derniers Conciles, *p.* 729. Le Pere Sirmond a pretendu le combatre par deux dissertations ; mais elles sont très-foibles :] '& Mr. Valois dit qu'il faut bien qu'il en ait reconnu luy-mesme la foiblesse, puisqu'il ne les a point fait imprimer.

Socr.n.p. 29.1.a.

[Nous ne nous servons pas de ce que quelques-uns alleguent, que Thalasse qui estoit à la dispute de Basile contre Photin, estoit mort dés la fin de 353. *V. Constance note 25.* Cette raison ne prouve pas ; parce qu'il peut y avoir eu plusieurs Thalasses, & il y en avoit effectivement un en 357, selon une loy datée de cette année-là, & nous ne voyons pas de fondement pour en contester la date : car la faute mesme qu'y trouve le P. Sirmond, n'en est pas une.]

Pour la page 154. §. 50.

NOTE XLII.

Que S. Paulin de Treves fut banni dés l'an 353.

'S. Athanase joint toûjours S. Paulin de Treves avec ceux qui furent bannis [en l'an 355] dans le Concile de Milan. [Mais l'autorité de S. Hilaire, de la chronique de S. Jerôme, & de Sulpice Severe, nous font dire qu'il avoit esté banni avant eux dés le temps du Concile d'Arles.

Ath.solit. p.831.b.cf 836.d.

Pour la page 154. §. 50.

NOTE XLIII.

Que Rhodane de Toulouse ne fut pas exilé aussi-tost que S. Paulin de Treves : Ce qu'on dit des premiers Evesques de Mayence ne merite aucune créance.

S. Jerôme dans sa chronique, donne à Saint Paulin, Rhodane de Toulouse pour compagnon de son exil, [ce qui vient peut-estre] ' de ce qu'ils sont tous deux morts dans la Phrygie. ' Car Saint Sulpice, plus croyable en ceci, nous assure que Rhodane ne combatit que quelque temps après avec S. Hilaire. *V. Saint Hilaire de Poitiers n.* 4. ' Baronius dit néanmoins qu'il fut banni avec Saint Paulin, & un Luce annèe Evesque de Mayence ; mais il le dit sur la foy de la vie de S. Maxime successeur d'Année : & cette vie n'a point d'autre auteur que Tritheme, ou un Megenfroy Moine de Fuld du temps des Othons. [Elle est toute pleine de fautes & de contes, & l'on ne sauroit l'accorder avec elle mesme. Il n'y a rien de bon dans cette vie, sinon] ' qu'on y voit que Megenfroy est le plus ancien auteur de ce qu'on nous débite touchant les premiers Evesques de Mayence, & qu'au lieu qu'il en conte quarante jusqu'à S. Boniface, d'autres n'en mettent que seize. Que ce Maxime qu'il conte pour le dix-neuviéme, & qu'il met du temps de Constance, est mis par d'autres après Attila, & conté pour le septiéme. Il parle aussi de la déposition d'Euphrate de Cologne, assez differemment de ce que nous en avons dans les Conciles ; mais je ne pense pas que cela puisse servir à vider la difficulté. Serrarius dans ses annales de Mayence, *p.* 240-250, n'a pas d'autres choses à nous dire de ce Saint Maxime, que ce qu'il en a appris de Tritheme. Il ne marque pas seulement qu'on luy rende aujourd'hui aucun honneur. Le peu qu'il dit de Luce Année, *p.* 240, nous assure que l'on n'en sçait rien du-tout.

(Marginal notes: Sulp.S.l.2. p.169.170. — p. 160. — Bar.353 §. 22. — Sur. 18. nov.p.402. §.4.)

Pour la page 155. §. 51.

NOTE XLIV.

Qu'il n'y eut que les Confesseurs qui furent fidéles à la verité dans le Concile de Milan.

' Theodoret dit que les Evesques du Concile de Milan, ne voulurent ni condanner S. Athanase, ni admettre un nouveau formulaire ; mais il est visible qu'il ne l'entend que de trois ou quatre qui meriterent par leur genereuse resistance d'estre déposez & bannis. ' Sozomene s'explique aussi luy-mesme en ce sens, puisqu'il dit que ceux qui resisterent à la condannation de S. Athanase, furent bannis : ' & il est encore plus exprès en un autre endroit,

(Marginal notes: Thdrt. l.2. c.12.p.605. a b. — Soz. l. 4. c. 11.p.551.b. — c.9.p.547. a.b.)

Pour la page 165. §. 58.

NOTE XLV.

Qu'il faut distinguer deux villes de Berée, l'une dans la Macedoine, l'autre dans la Thrace où Libere fut relegué.

' Sur ce que Theodoret & Sozomene disent que le Pape Libere fut relegué à Berée dans la Thrace, *a* Blondel doute si l'on n'a point pris la Thrace pour la Macedoine, où il y a une ville de Berée assez celebre ; ou si c'est qu'il y en ait une autre dans la Thrace, dont nous ayons peu de connoissance. Mais *b* Ammien nous assure qu'il y avoit une ville de Berée fort considerable dans la Thrace proprement dite. [Et il faut bien distinguer ces deux Berées, s'il est vray que] ' Geronce qualifié Evesque de Brevi dans la Macedoine, qui assista avec les Catholiques au Concile de Sardique, ' ait esté Evesque de Berée, comme d'autres lisent. *a* Car Demophile l'Arien, qui estoit sans doute celui de Berée, estoit Evesque dés l'an 345 au moins. [C'est luy sans doute] *b* qui dans les signatures du faux Concile de Sardique, est appellé Demofilus ab *Cooe*, [pour *à Berœa*, de Berée,] *c* où Libere fut relegué.

(Marginal notes: Thdrt. l. 2. c.13.34.p. 609 610. al — Soz l. 4. c. 11.p.551.el 552.b.c. — *a* Blond. prim. p. 496. — *b* Amm. l. 27.p.319. — Hil.fr.1.p. 20. — Conc B t.1. p.540.1.d. — *a* Hil. fr. 2. p.41 Blond. prim. p. 481 — *b* Hil. fr. 2. p 32. — *c* Blond. prim. p. 481.)

Pour la page 165. §. 58.

NOTE XLVI.

Mauvaise histoire de l'intrusion de Felix à la place de Libere.

' Nous avons trouvé dans un manuscrit, une histoire de Felix intrus à la place de Libere, où on lit qu'il avoit esté ordonné dans une assemblée d'Evesques, où estoit tout le Clergé de Rome. [Cela n'est pas aisé à accorder avec S. Athanase,] ' qui nous apprend que son ordination se fit dans le Palais par trois miserables Evesques, en presence peut-estre de trois Eunuques qui y tenoient lieu du peuple, parce que tout le peuple ne témoignoit que de l'horreur pour cette action, & ne souffroit point que ces schismatiques entrassent dans les Eglises. ' La mesme histoire dit que ce Felix estoit Prestre ; [au lieu que] ' Rufin nous assure, après le Prestre Marcellin *pag.* 3, qu'il n'estoit que Diacre. [C'en est assez pour juger de cette piece, sans parler des autres fautes qui y sont en fort grand nombre. Elle commence par ces mots : *Fuit in diebus Constantii filii, &c.*]

(Marginal notes: MS.p.218. — Ath.solit. p.861.b.c. — MS.p.218. — Ruf.l.1.c. 22.p.247.)

Pour la page 165. §. 58.

NOTE XLVII.

Qu'on n'a pas de preuves solides que Damase ait communiqué avec l'Antipape Felix.

' Baronius pretend que Damase, qui fut depuis Pape, quitta la communion de Libere pour se joindre à celle de Felix ; ce qu'il ne pouvoit faire sans parjure, selon la chronique de S. Jerôme, & selon le Prestre Marcellin *pag.* 3. Aussi nous ne voyons pas que ce fait soit fondé ; & Baronius ne paroist point en avoir eu d'autres preuves que la preface du Prestre Marcellin, qui se declarant pour Ursin contre Damase, ' paroist bien avoir voulu faire croire qu'il avoit suivi Felix contre son serment, mais ne le dit jamais clairemedt : ce qui suffit au moins pour donner lieu d'en douter. Et S. Jerôme n'auroit pas apparemment osé qualifier de parjures, ceux qui avoient abandonné Libere, si Damase dont il estoit ami particulier, eust esté du nombre. ' Le Pontifical de Bollandus dit qu'après que Felix eust esté décapité, ce fut le Prestre Damase qui vint la nuit retirer son corps pour l'enterrer. [Mais je ne croy point qu'on puisse faire plus de fond sur ce Pontifical que sur les autres, & il est trop plein de fautes pour croire qu'il soit mesme du sixiéme siecle, comme le veut Bollandus.]

(Marginal notes: Bar.357. §. 60 | 367.§.8. — M. & F.p. 3.5. — Boll.apr. t. 1.p.31.e.)

Pour la page 166. §. 59.

NOTE XLVIII.

Que ce que la vie de S. Parthene dit de l'avarice & de la mort de l'Evesque d'Heraclée, doit s'attribuer à Theodore : Temps de sa mort.

' Ce que nous disons ici de l'avarice & de la mort de Theodore d'Heraclée, tiré de la vie de Parthene, est attribué dans cette vie à Hypatien Evesque de la mesme ville, à qui elle donne néanmoins un Hypatien pour successeur. ' Mais cela ne se lit ainsi que dans la traduction latine de

(Marginal notes: Bol. 7.Feb. p.39.f. — p.43 a l 38. c.)

de Gentien Hervet. Le texte grec ne donne le nom d'Hypatien qu'au second, & ne nomme point du-tout son predecesseur, dont elle raporte la mort; [& personne ne dit qu'il y ait eu deux Hypatiens de suite dans le siege d'Heraclée. C'est pourquoi nous n'avons pas fait difficulté de raporter à Theodore ce qui est dit du predecesseur d'Hypatien ; car on ne trouve point qu'il y ait eu d'Evesque d'Heraclée entre ces deux, & il seroit mesme difficile d'y en mettre,] ' puisque Theodore vivoit encore en l'an 351, *a* & qu'Hypatien estoit déja Evesque en 351.

Hil.fr.1.p. 48.49. *a* Socr.l.2. c.29.p.121. b.

b Mr. Valois pretend mesme que Theodore vivoit encore en 356, parce que S. Athanase en parle dans un écrit fait cette année-là. Mais Saint Athanase ne dit point en cet endroit qu'il vécust encore, comme il le dit de quelques autres, & il le joint immediatement à Estienne, [déposé du siege d'Antioche dés 348. Ainsi cela ne nous doit point empescher de croire,] ' qu'il estoit déja mort en 355, ' comme Libere nous en assure.

b n.p.29.1. c.d. Ath in Ar.or.1.p. 290.a.

Thdrt.l.2. c.13.p.607. d.

NOTE XLIX.

Pour la page 167. §. 60.

Qu'on ne doit point rejetter ce que Marcellin & Faustin disent de S. Maxime de Naple & de Saint Rufinien : Temps de l'exil de S. Maxime.

[Nous ne trouvons rien pour l'histoire de S. Maxime de Naple, que dans la requeste de Marcellin & Faustin Prestres Luciferiens, *p.* 29, ce qui ne nous doit pas faire douter de sa foy & de sa sainteté, puisqu'estant mort dans son exil, & ainsi avant Constance, il n'a pu voir le commencement du schisme de Lucifer.

C'est par la mesme raison que nous ne croyons pas qu'on puisse faire aucune difficulté de recevoir ce que ces Prestres disent de S. Rufinien, *p.* 30. Ils ne disent pas si ce Saint estoit Evesque, quoiqu'il y ait quelque lieu de le presumer, puisque la persecution regardoit alors particulierement les Evesques : & toute la suite de Marcellin porte à croire que ce ne sont que des Evesques dont il veut parler en tout cet endroit. Puisque S. Rufinien a repandu son sang à Naple, cela peut faire juger qu'il exerçoit cette dignité dans la Campanie.] ' Baronius le qualifie Evesque.

Bar.359.§. 63. §.63.

' Il met son Martyre & la confession de Saint Maxime dans la persecution qu'il pretend avoir suivi le Concile de Rimini en 360, [mais il n'en allegue aucun fondement, & nous n'en voyons point non plus, si ce n'est peut-estre que Marcellin & Faustin n'en parlent qu'après avoir parlé de S. Hilaire, qui ne fut banni qu'en 356. D'autre part, S. Maxime estant mort dans son exil, c'est-à-dire avant l'an 362, cela est plus aisé à croire, en mettant son bannissement en 355 ou 356, qu'en le differant en l'an 360.]

NOTE L.

Pour la page 170. §. 62.

Que Marathone ne fut fait apparemment Evesque de Nicomedie que sous Julien.

Socr.l.2.c. 38.p.141. 142.

' Socrate parlant en general des violences des Ariens avant le Concile de Seleucie tenu en 359, dit que Macedone avoit déja fait Marathone Evesque de Nicomedie. ' Sozomene dit mesme qu'il l'avoit fait dés devant ce temps-là. [Si ces auteurs ne se trompent pas tout-à-fait, il faut dire que Marathone fut mis à la place de Cecrops mort le 24 d'Aoust 358. Mais il faudra dire aussi qu'il fut déposé avec Macedone par le Concile de Constantinople en 360. Car selon les mesmes historiens, il fut toûjours très-étroitement uni avec Macedone depuis ce Concile. Cependant nous ne trouvons rien du-tout dans les auteurs, pour la deposition de Marathone, sinon que] ' Philostorge dit qu'Onesime fut fait Evesque de Nicomedie par Acace en 360, après le Concile de Constantinople, mais il dit que ce fut à la place de Cecrops, [sans parler de Marathone. Puis donc qu'aucun auteur ne dit que Marathone ait esté déposé en 360 avec Macedone, quoi qu'on ait marqué assez exactement ceux qui le furent alors, & que Marathone, considerable par sa personne & par son siege, ne dust pas estre oublié ; il y a assez d'apparence qu'il ne fut fait Evesque que sous Julien, dans le nouveau parti que Macedone forma après sa deposition. Saint Hilaire parle d'Eleuse en 358, sans parler de luy.]

Soz.l.4.c. 20.p.570. b.c.

Philg l.5. c.1.p.77.

NOTE LI.

Pour la page 174. §. 65.

Que l'élevation d'Aece au Diaconat n'est point la cause de la rupture de communion entre les Catholiques & les Ariens d'Antioche.

' Philostorge dit que jusques au Diaconat d'Aece, [vers l'an 350,] les défenseurs de la Consubstantialité & les Ariens avoient communiqué entre eux dans les prieres, dans les hymnes, & presque en toutes choses, hormis dans le sacrifice. Mais que depuis qu'Aece fut venu à Antioche, tous les liens d'amitié & de societé furent entierement rompus. [Cela ne s'accorde pas avec les meilleurs historiens, qui nous apprennent qu'une partie des Catholiques ne reconnut jamais aucun des Evesques intrus à la place de S. Eustathe, ce qui les fit nommer Eustathiens ; & que les autres Catholiques qui les reconnurent, ne rompirent jamais la communion, qu'avec S. Melece, en l'an 361.]

Philg. l.3. c.14.p.47.

NOTE LII.

Pour la page 175. §. 66.

Que tous ont lu ὁμοούσιον dans le Symbole de Nicée, & personne ὁμοιούσιον.

' Sulpice Severe dit que les Ariens, [ou plutost les Semiariens,] voulant que le Concile de Nicée leur fust favorable, l'avoient corrompu en y ajoûtant une lettre dans le Symbole, & en pretendant qu'il y avoit ὁμοιούσιον & non ὁμοούσιον, parce qu'ils vouloient bien que l'essence & la nature du Fils fust semblable à celle du Pere, mais non pas que ce fust la mesme. [Mais s'ils avoient ainsi alteré le texte du Concile dans quelques exemplaires, ils ne pouvoient pas l'avoir fait dans tous : Et ce n'estoit pas là-dessus qu'ils se fondoient,] ' puisque S. Athanase dit qu'ils rejettoient le Concile de Nicée, & que ce n'estoit qu'à cause de l'ὁμοούσιον. [Je ne voy point qu'on ait jamais disputé comment il falloit lire dans le Symbole de Nicée, mais si l'ὁμοούσιον qu'on supposoit y estre, estoit conforme à la verité, ou en quel sens il le falloit prendre.]

Sulp.S.l.2. p.162.

Ath. de syn.p.915.

NOTE LIII.

Pour la page 179. §. 69.

Sur un endroit fort obscur de la lettre de Libere à Ursace, &c.

La lettre de Libere à Ursace, &c., que nous avons dans les premiers fragmens de Saint Hilaire *p.* 49 de l'édition de Mr. Pithou, porte ces termes : *Cognoscat itaque prudentia vestra Athanasium..... priusquam ad comitatum sancti Imperatoris secundum litteras Orientalium Episcoporum, & ab Ecclesiæ Romanæ communione separatus est, sicuti teste*

teſte eſt omne Presbyterium Romanæ Eccleſiæ. [Ces paroles ne font pas de ſens. On y en trouveroit néanmoins quelqu'un, en y ajoûtant *litteras dirigerem*, ou quelque autre choſe ſemblable, après *ſancti Imperatoris.* Il eſt certain par la lettre precedente, *p.* 48, que Libere avoit écrit à Conſtance pour condanner S. Athanaſe. Il faudroit encore ajoûter *à mea* devant *& ab Eccleſiæ Romanæ, &c.*

Mais la nouvelle édition de Saint Hilaire nous éclaircit cet endroit par une autre leçon que les Benedictins ont trouvée dans un manuſcrit, & qui forme à peu près le meſme ſens que nous cherchions dans l'édition de Mr. Pithou. La voicy :] ' *Cognoſcat itaque prudentia veſtra Athanaſium..... à me eſſe damnatum, priuſquàm ad comitatum ſancti Imperatoris litteras Orientalium deſtinarem Epiſcoporum, & ab Eccleſiæ Romanæ communione eſſe ſeparatum, ſicuti teſte eſt, &c.* [Il paroiſt par cette leçon, que Libere avoit receu quelque lettre des Orientaux, à qui il avoit apparemment écrit d'abord,] & qu'il l'avoit envoyé à la Cour, [pour obtenir ſon rappel par cette preuve de ſa communion avec eux.

Hil. B. p. 1338. 1339.

Ces dernieres paroles, *ſicuti teſte eſt, &c.*, nous donnent ſujet de dire qu'il avoit encore écrit au Clergé de Rome ſur la condannation de Saint Athanaſe. Car je ne voy pas moyen de raporter ces paroles à ce qui s'eſtoit paſſé cinq ans auparavant au commencement du Pontificat de Libere,] ' comme le veut Baronius.

Bar. 357. §. 33.

NOTE LIV.

Pour la page 179. §. 69.

Sur les Anathemes contre Libere, inſerez dans ſa lettre raportée par S. Hilaire : Bevue de Guillaume de Saint Amour.

' La lettre de Libere aux Orientaux, par laquelle il ſe declare contre S. Athanaſe, &c. ſe trouve dans les fragmens de S. Hilaire. Et elle y eſt interrompuë par ces mots, *Hæc eſt perfidia Ariana ; hoc ego notavi, non Apoſtata.... Anathema tibi à me dictum Liberi & ſociis tuis....... Iterùm tibi anathema & tertiò, prævaricator Liberi.* Baronius pretend, 357. §. 49, que ces anathemes ne ſont point de S. Hilaire, mais de quelque Copiſte inſolent. [La plus forte raiſon qu'on en puiſſe alleguer, c'eſt que Libere s'eſtoit déja relevé de cette faute par la reſiſtance qu'il fit au Concile de Rimini, lorſque S. Hilaire écrivoit le livre dont nous avons les fragmens.] ' Blondel répond à cela qu'il n'eſt point étrange ni ſans exemple, que S. Hilaire décrivant une lettre ſi laſche & ſi indigne, n'ait pu s'empeſcher de marquer le jugement qu'il en faiſoit, eu égard à la diſpoſition où Libere eſtoit lorſqu'il l'écrivit, & non à celle où il fut depuis.

Hil. fr. 1. p. 48.
Blond. prim. p. 487-490.

' Mr. du Perron qui fait la meſme difficulté que Baronius, la reſout luy-meſme d'une autre maniere. Car il dit que S. Hilaire peut avoir inſeré ces parentheſes dans l'Epitre de Libere, avant que de faire ſon écrit ; & que quand il le fit, ayant laiſſé les places vides pour mettre les pieces qu'il citoit, ceux qui le tranſcrivirent y mirent les pieces telles qu'ils les trouverent parmi ſes papiers.

p. 490.

[On peut remarquer, pour montrer combien on ſavoit peu l'hiſtoire dans le XIII. ſiecle, ce que je me ſouviens d'avoir lu dans Guillaume de S. Amour, qui eſtoit aſſurément un des plus habiles de ce temps-là. Il avoit quelque connoiſſance que du temps de S. Hilaire, un Pape avoit conſenti à l'Hereſie avec la pluſpart des Eveſques : il ne ſavoit pas quel eſtoit ce Pape ; mais il dit par conjecture que ce pouvoit eſtre Athanaſe II, qu'on ſçait eſtre mort en l'an 498, près de 150 ans après S. Hilaire.]

NOTE LV.

Pour la page 180. §. 69.

Quelle eſt la confeſſion de Sirmich ſignée par Libere.

[Ce n'eſt pas une petite difficulté de ſavoir ſi Libere a ſigné la premiere ou la ſeconde confeſſion de Sirmich. Le temps auquel il a ſigné, ſemble perſuader que c'eſtoit la ſeconde qui venoit d'eſtre faite. On y ajoûte la maniere dont en parle S. Hilaire,] ' qui dit que Libere approuva la perfidie Arienne, ce qui certainement convient fort bien à la ſeconde confeſſion de Sirmich ; au lieu que dans tout le livre des Synodes, il reçoit la premiere comme Catholique. [C'eſt ſans doute ce qui a porté] ' Blondel à dire, comme une choſe indubitable, qu'il a ſigné la ſeconde ; *a* & le Pere Petau dit de meſme, que s'il en a ſigné quelqu'une, (ce que l'on ne peut pas mettre en queſtion, après ce que Libere en dit luy-meſme,) il faut que ç'ait eſté la ſeconde.

Hil. fr. 2. p. 48.
Blond. prim. p. 480-484.
a Epi. n. p. 316.

[Le jugement de ces deux ſavans hommes, fortifie beaucoup une opinion qui d'elle meſme eſt fort probable. Et s'ils ne ſe ſont pas arreſtez beaucoup aux raiſons dont Baronius taſche d'appuyer l'opinion contraire, c'eſt qu'elles ſont tres-foibles. Mais on leur en peut objecter une autre à laquelle il ſeroit à ſouhaiter qu'ils euſſent répondu un peu plus ſoigneuſement. C'eſt que] ' S. Hiliaire dit que la perfidie de Sirmich ſignée par Libere, a eſté faite par 22 Eveſques qu'il nomme enſuite. [Or il n'y a pas moyen de ſoutenir que ces vingt-deux Eveſques aient fait la ſeconde confeſſion de Sirmich. Car on ne croit pas qu'il y ait eu beaucoup d'Eveſques à celle-ci, outre Urſace, Valens, & Germine ;] ' & ſi la traduction greque de cette confeſſion porte, *& les autres*, *b* l'original latin de S. Hilaire n'en dit rien ; *c* & le Concile des Anoméens à Antioche, ne remercia que ces trois-ci.

Hil. fr. 1. p. 48. 49.
Ath. de ſyn. p. 901. d.
b Hil. de ſyn. p. 125. 1.
c Soz. l. 4. c. 12. p. 554. b.

[Mais quelques Eveſques qui y fuſſent, ce n'eſtoit pas aſſurément Baſile d'Ancyre,] ' qui quelques mois après, declama dans ſon Concile contre cette confeſſion. ' Ce n'eſtoit pas non plus Theodore [d'Heraclée,] mort avant l'exil de Libere, [en 355 au pluſtard.] On ne croit pas meſme qu'Eudoxe de Germanicie y ait pu aſſiſter, quoique cela ne ſoit pas tout-à-fait certain. Il eſt encore fort difficile de le croire de Silvain [de Tarſe,] qui a plutoſt paſſé pour Catholique, que pour avoir eſté capable de ſigner la ſeconde confeſſion de Sirmich. Il en faut encore rejetter Cecrops (de Nicomedie,) Macedone (ſoit de Conſtantinople, ſoit de Mopſueſte,) & Marc (d'Arethuſe,) qui eſtoient d'Orient ;] ' puiſque la ſeconde confeſſion de Sirmich fut faite par les Occidentaux ; [& au contraire Germine de Sirmich meſme, qui eſtoit conſtamment à cette ſeconde, & non à la premiere, ne ſe trouve point parmi ces 22 Prelats, ſans parler d'Oſius & de Potame qui au moins l'avoient ſignée. Il eſt donc ou très-difficile, ou abſolument impoſſible de douter que ces ſignatures ne ſoient pas celles de la premiere confeſſion de Sirmich, & qu'ainſi ce ne ſoit celle-là meſme qu'on aura fait ſigner à Libere.

Epi. 73. c. 2. p. 846. a. b.
Thdrt l. 2. c. 13. p. 607. d.
Soz. l. 4. c. 12. p. 554. b.

On pourroit ajoûter à cette raiſon, l'autorité de Sozomene, ſi elle pouvoit eſtre de grand poids,] ' puiſqu'il raporte que quand on receut en Orient l'Epiſtre d'Oſius, [c'eſt-à-dire la ſeconde confeſſion de Sirmich, ou quelque autre écrit de la meſme nature,] Eudoxe & ceux de ſon parti firent courir le bruit que Libere avoit rejetté la Conſubſtantialité, & embraſſé l'ἀνόμοιον. [Ce qui n'euſt pas eſté un faux bruit, comme Sozomene le

c. 15. p. 557. 558.

le veut faire croire, venu de la confusion des deux confessions de Sirmich, mais une chose fort bien fondée, s'il eust signé la seconde confession de Sirmich, puisqu'elle rejettoit formellement la Consubstantialité, & établissoit beaucoup l'ἀνόμοιον.

La réponse du Pere Petau à cette objection est un peu étrange.] 'Car il avouë que tous les Evesques que nous avons marquez, n'ont pu estre à la seconde confession de Sirmich; mais il dit que cet endroit est de quelque ignorant qui ne connoissoit pas les divisions des Ariens, & non pas de S. Hilaire. [Il vaut mieux avouer que l'on ne voit pas de solution à cette difficulté. Car ce que l'on pourroit dire encore que Saint Hilaire auroit confondu les deux confessions de Sirmich, & auroit pris les signatures de la premiere pour celles de la seconde, n'est pas beaucoup plus probable.

Epi.n.p. 317.

Après tout, je ne voy rien qui nous empesche absolument de diminuer un peu la faute de Libere, & de dire qu'il n'a signé que la premiere confession de Sirmich. Ce qu'il y a de plus difficile en cela, c'est d'accorder S. Hilaire avec luy-mesme, & montrer comment il a pu qualifier de perfidie Arienne ce qu'il avoit approuvé auparavant comme Catholique. Cela seroit aisé, si nous voulions dire avec Baronius, que ce n'est pas S. Hilaire qui qualifie de perfidie Arienne la confession signée par Libere. Mais pour ne nous pas arrester à une conjecture peu vraisemblable, il n'est point étrange que S. Hilaire ait toleré en un temps une confession qui en elle-mesme n'estoit pas tout-à-fait mauvaise; & qu'en un autre, il l'ait qualifiée du nom qu'elle meritoit, eu égard à ses auteurs & à l'usage qu'ils en vouloient faire, qui estoit d'abolir le Concile de Nicée, avec la doctrine de la Consubstantialité.] 'C'est pourquoi S. Hilaire condanne luy-mesme dans son livre contre Constance, le Concile de Sirmich contre Photin, où cette confession fut dressée, aussi-bien que tous les autres Conciles Ariens: '& S. Athanase met aussi cette confession dans le rang des autres. [C'estoit donc assez de l'avoir signée, sur-tout en communiquant avec les Ariens, & condanant S. Athanase, pour meriter les anathemes de S. Hilaire & de toute l'Eglise, & pour faire dire à S. Jerôme que] 'Libere avoit souscrit l'Heresie, [& à S. Hilaire] *a* qu'il ne savoit si Constance avoit commis une plus grande impieté de chasser Libere de Rome, ou de l'y renvoyer comme il avoit fait.

Hil. in Conf.l.1.p. 116.1.2.

Ath. de syn.p 900. a.

Hier.v.ill. c.97.p.197. b chr.
a Hil. in Conf.l.1.p. 114.115.

[Que si l'on trouve que cela soit suffisant pour répondre à cette premiere objection, il sera encore plus aisé de satisfaire à la seconde, qui consiste à dire, que Libere ayant signé aussi-tost après la seconde confession de Sirmich, il est à presumer qu'il n'en a point signé d'autre. Car premierement nous ne savons point si precisément la suite de toutes ces choses, que nous puissions assurer que Libere n'avoit pas signé avant que cette seconde confession fust apportée à Berée. 2. Libere pouvoit bien consentir de signer la premiere & avoir quelque horreur pour la seconde. Dieu ne laisse pas toûjours tomber jusques au fond du precipice, principalement ceux qu'il veut relever de leur chute, comme l'on a sujet de croire qu'il a relevé Libere. Demophile mesme, & Fortunatien, pouvoient bien ne pas demander de luy cette signature; & les autres se contenter de moins qu'ils n'eussent souhaité, parce que ce leur estoit encore beaucoup d'avoir fait tomber Libere jusque là; de mesme qu'ils ne contraignirent pas Osius de condanner S. Athanase. Après tout, quand nous dirions qu'Ursace, Valens, & Constance, ne furent pas satisfaits de la signature de Libere, cela s'accorderoit fort bien avec ce que dit Sozomene, que Libere ne fut renvoyé à Rome, ni mesme rappellé de Berée, que quand les deputez du Concile d'Ancyre eurent fait changer la face des choses, & retracter ceux mesmes qui avoient signé la seconde confession de Sirmich, comme nous verrons l'année suivante.

Voilà ce que nous pouvons dire sur cette importante difficulté, où il est peut-estre plus seur de demeurer dans le doute, que de vouloir rien assurer de part ou d'autre.]

NOTE LVI.

Pour la page 180. §. 70.

Temps de l'invasion du siege d'Antioche par Eudoxe de Germanicie.

'Socrate dit qu'Eudoxe estoit à Rome, lorsqu'il apprit la mort de Leonce Evesque d'Antioche, & il marque assez clairement que Constance y estoit aussi. [Si cela est, Leonce seroit mort au plustard au mois de May 357.] 'Cependant S. Athanase dans sa lettre aux Solitaires, dit qu'il vivoit encore alors; [& c'estoit au plustost à la fin de 357,] 'puisque dans le mesme ouvrage il parle de la chute de Libere & de la mort d'Osius. Cette raison seroit tout-à-fait decisive, si quelques-uns ne pretendoient que ces passages de Libere & d'Osius, ont depuis esté ajoûtez par S. Athanase mesme. [Nous ne voyons pas qu'il y ait de fondement de le dire: Mais quoy qu'il en soit, voici une autre raison à laquelle je ne voy pas qu'il soit aisé de répondre.] 'C'est qu'Eudoxe sur la nouvelle de la mort de Leonce, se hasta de se venir emparer du siege d'Antioche. 'Il envoya ensuite Asphale à Constance, [qui estoit alors à Sirmich. On ne dit pas positivement ce qu'Asphale venoit faire à la Cour, mais à considerer tout l'endroit de Sozomene, *c.* 13, 14, je ne croy pas qu'on puisse douter qu'il ne vinst demander la confirmation de l'intrusion d'Eudoxe dans Antioche.] Asphale estoit encore à Sirmich lorsque les deputez du Concile d'Ancyre y arriverent. 'Ce Concile fut tenu [en l'an 358,] un peu avant Pasque. Ses deputez qui estoient des Evesques, [ne partirent sans doute qu'après Pasque, qu'on marque le 12 d'Avril; & ainsi ils ne peuvent guere estre arrivez à Sirmich avant la mi-May. Il faut remarquer d'ailleurs, qu'Eudoxe qui avoit à craindre les suites de son usurpation, ne manqua point sans doute à faire toute sorte de diligence pour la faire autoriser par l'Empereur. Il avoit les Eunuques pour luy; & on ne dit point qu'Asphale ait trouvé aucun obstacle. S'il estoit donc encore à Sirmich à la mi-May, il y a tout sujet de croire qu'Eudoxe ne s'estoit fait Evesque d'Antioche qu'assez peu auparavant. Ainsi la mort de Leonce ne se peut mettre au plustost que sur la fin de 357, & si Eudoxe en apprit la nouvelle estant à la Cour, ce fut plutost à Sirmich qu'à Rome.] 'Sozomene dit seulement que Constance estoit en Occident.

Socr.l.2.c. 37.p.131.a.

Ath.solit. p.812.c.

p.847.a| 841.d.

Socr.p.132. a.b|Soz.l.4. c.12.p.553. c.
Soz.c.13.p. 555.c.

Epi.73.c.2. p.847.b.

Soz.l.4.c. 12.p.553.c.

[Nous ne saurions rien tirer des huit ans que Nicephore & Theophane donnent à l'Episcopat de Leonce, puisqu'ils ne nous meneroient pas jusqu'au milieu de l'an 356. Eutyque, *p.* 476, luy en donne neuf; ce qui ne decide rien, puisqu'on y peut toûjours ajoûter quelques mois: mais les deux ans que tous ces auteurs donnent à Eudoxe dans le siege d'Antioche, portent à croire, qu'il en fut fait Evesque au commencement de 358; puisqu'il fut certainement transferé à Constantinople au commencement de 360.

Si

Si Socrate eſtoit un auteur plus conſiderable, en qui il fuſt rare de trouver des fautes, on pourroit l'expliquer en ce ſens; Qu'Eudoxe apprit à Rome la mort de Leonce, & qu'il s'en alla auſſi-toſt trouver Conſtance à Milan ou à Sirmich, pour en avoir la permiſſion d'aller en Syrie. Mais ce n'eſt point apparemment ce que Socrate a voulu dire.]

Pour la page 185. §. 74.

NOTE LVII.

Si Libere a ſigné la condannation de la Conſubſtantialité dans l'aſſemblée de Sirmich.

[Il eſt aſſurément difficile de croire que l'on ait fait ſigner à Libere la condannation de la Conſubſtantialité dans l'aſſemblée de Sirmich, puiſque Baſile d'Ancyre & les autres Semiariens qui y dominoient, avoient eux-mêmes retranché cette condannation des anathematiſmes du Concile d'Ancyre. Saint Hilaire qui examine ſi fort dans ſon livre des Synodes la croyance des Orientaux ſur ce point, n'auroit pas oublié une circonſtance ſi importante, & qui auroit marqué ſi clairement leur dogme. Cela paroiſt aſſez fort pour juger que tout ce que l'on a pu demander en ce temps-ci à Libere & aux autres, n'alloit qu'à la ſuppreſſion, & non à la condannation du terme de Conſubſtantiel. C'eſt par cette raiſon que nous avons rapporté à l'année precedente plutoſt qu'à celle-ci,] 'la lettre où les Orientaux recevoient la reſſemblance de ſubſtance, & rejettoient la Conſubſtantialité. [Il faut avouer néanmoins que cette lettre convient bien mieux à cette année qu'à la precedente: & il faut encore remarquer] 'que Victorin dans ſon premier livre contre les Ariens, dit aſſez clairement que les défenſeurs de la reſſemblance de ſubſtance, [qui ſont les Semiariens,] avoient écrit en Afrique, qu'il falloit bannir la Conſubſtantialité, & qu'ils avoient accompagné cet ordre, non de raiſons, ni d'autoritez de l'Ecriture, mais d'une juſſion abſoluë [de l'Empereur: ce qui paroiſt ſe rapporter à ce temps-ci; hors lequel nous ne voyons pas que les Semiariens aient eu aſſez de credit à la Cour pour en obtenir ces ſortes de juſſions. Et nous apprenons de Sozomene,] 'que Baſile d'Ancyre écrivit effectivement en Afrique contre Urſace & Valens.

Hil. de ſyn. p. 136. 1. c. — Bib. P. t. 4. 1. p. 198. d. e. — Soz. l. 4. c. 24 p. 580. d.

[Il ſe peut donc bien faire que les Semiariens ſe ſoient enfin declarez ouvertement contre la Conſubſtantialité, ſoit par la legereté naturelle aux Heretiques, ſoit qu'ils n'euſſent plus les meſmes raiſons qui les avoient obligez d'abord à ſupprimer cet anathematiſme qu'ils avoient ſigné à Ancyre, ſoit pour ne paſſer pas pour Homoouciens, c'eſt-à-dire, pour Catholiques, pretendant s'acquerir par là plus de liberté à ſoutenir leurs ſentimens. La lettre meſme dont nous avons parlé, peut avoir eſté la cauſe de ce changement. Car ſi ce furent Urſace, Valens, & Germine, qui en demanderent la lecture, comme l'aſſure Saint Hilaire, il eſt aſſez probable qu'ils le firent pour obliger les Semiariens à condanner la Conſubſtantialité, comme ils l'avoient fait par cette lettre.

Mais ſi les Semiariens l'ont effectivement condannée & fait condanner à Sirmich, il faut toûjours dire que Saint Hilaire ne le ſavoit pas encore lorſqu'il écrivoit ſon livre des Synodes;] '& néanmoins il ne l'écrivit que lorſque l'on parloit déja d'aſſembler le Concile de Rimini, [c'eſt-à-dire ſur la fin de cette année. Nous voudrions que quelque perſonne habile ſe fuſt donné la peine d'examiner à fond cette difficulté, & en euſt trouvé la ſolution.]

Hil. de ſyn. p. 124. 2. d.

Pour la page 185. §. 74.

NOTE LVIII.

Que ce fut la ſeconde confeſſion de Sirmich que les Ariens firent ſupprimer par Conſtance.

'S. Athanaſe dit que ce fut la troiſiéme confeſſion de Sirmich, faite le 22 May 359, que les Ariens firent ſupprimer par l'autorité de Conſtance, qui fit un édit exprès pour en retirer les exemplaires. 'Socrate & Sozomene diſent que ce fut la ſeconde: [& quoique leur autorité ne ſoit nullement comparable à celle de S. Athanaſe, il eſt néanmoins difficile de ne les pas ſuivre en ce point,] 'comme le Pere Petau a déja fait. [Car il y a peu d'apparence, que les Ariens aient pu pretendre ſupprimer la troiſiéme confeſſion de foy de Sirmich, qu'ils avoient certainement montrée au Concile de Rimini, c'eſt-à-dire, à 400 Eveſques. Et pour ce que l'on pourroit objecter la meſme choſe à Socrate, il eſt aiſé de répondre que Baſile d'Ancyre, qui ſollicitoit ſans doute la ſuppreſſion de la ſeconde confeſſion de Sirmich, ne ſe ſoucioit pas tant de la ſupprimer, que de la décrier entierement par cette formalité, pour empeſcher qu'on ne la produiſiſt jamais: ce qu'on ne peut dire de la troiſiéme, puiſqu'on la fit ſigner en effet preſque par tous les Eveſques, en oſtant ſeulement le titre, & en y changeant quelques termes.]

Ath. de ſyn. p. 904. b. — Socr. l. 2. c. 30. p. 126. c. d | Soz. l. 4. c. 6. p. 543. b. c. — Epi. n. p. 319.

'De plus, S. Athanaſe dit qu'après qu'on eut ſupprimé la confeſſion de Sirmich, on dreſſa celle des Acaciens dans le Concile de Seleucie: *a* & cette confeſſion meſme des Acaciens s'autoriſe de l'autre, & pretend ne dire rien que ce qui y avoit eſté enſeigné. [Elle n'avoit donc garde alors d'eſtre ſupprimée.]

Ath. de ſyn. p. 904. b. — *a* p. 905. b.

'On l'objecta auſſi dans ce Concile aux Semiariens, qui répondirent ſeulement qu'elle ne les regardoit pas, & qu'ils n'avoient que faire d'examiner ſi elle eſtoit bonne ou mauvaiſe; [mais ils ne dirent jamais qu'elle avoit eſté condannée.

Soz. l. 4. c. 22. p. 576. b.

Il faut dire meſme que les Acaciens leur firent un crime devant l'Empereur de l'avoir ainſi rejettée, ſi nous liſons dans] 'Socrate ὑπ' αὐτῶν, au lieu de ὑπ' αὐτῶν [qui paroiſt eſtre une faute.] 'Mr. Valois ne le change pas néanmoins, mais il ne laiſſe pas de prendre le meſme ſens, & de croire que cet endroit s'entend de la troiſiéme confeſſion de Sirmich.

Socr. l. 2. c. 41 p. 153. b. — n. p. 37. 1. b.

[Il ne faut pas recourir à dire que les Ariens l'ont pu ſupprimer depuis le Concile de Seleucie: car S. Athanaſe dit qu'ils l'avoient fait avant ce Concile: & ils eſtoient alors plus puiſſans que jamais, hors d'état de craindre & de rougir devant les hommes: L'on voit meſme] 'qu'en 366, Valens voulant reduire Germine au pur Arianiſme, luy allegue ſeulement le formulaire de Rimini, ſans parler de la ſeconde confeſſion de Sirmich, 'quoique l'un & l'autre l'euſt ſignée, ou plutoſt l'euſt compoſée, *a* & Germine au contraire en répondant à Valens, fait tout ſon fort ſur la troiſiéme datée du 22 de May. [C'eſt une grande preuve que la premiere eſtoit ſupprimée, & que l'autre ne l'eſtoit pas.]

Hil. fr. 1. p. 40. — ſyn p. 125. 1. c. — *a* fr. p. 44.

Pour la page 817. §. 75.

NOTE LIX.

Sur la veneration & les actes de S. Euſebe Preſtre de Rome.

'Les Martyrologes de S. Jerôme marquent le 14 d'Aouſt un S. Euſebe comme Martyr, mais avec tant de confuſion qu'on ne ſauroit dire ce que c'eſt: '& Florentinius aime mieux croire

Florent. p. 751. — p. 754.

que c'eft un Martyr de Syrie; different du Preftre de Rome qu'on honore aujourd'hui le mefme jour en qualité de Confeffeur. ' Le Sacramentaire de S. Gregoire met ce jour-là, *natale fancti Eufebii Sacerdotis*, [terme qui, felon l'ancien ufage, marque plutoft un Evefque qu'un Preftre.] Il eft qualifié Confeffeur dans les oraifons; ' & le P. Menard dit que c'eft comme Saint Felix de Nole, *quia multis tormentis pro fide orthodoxa toleratis fuperftes fuit.* [Il femble avoir voulu marquer par-là un Eufebe different du Preftre, qu'on ne dit point avoir fouffert autre chofe qu'une prifon de fept mois, dans laquelle il mourut.] 'Le P. Fronto dit que S. Eufebe honoré le 14 d'Aouft, avoit un titre de fon nom à Rome, ' & que ce titre eft de S. Eufebe Pontife & Martyr. [Il paroift donc avoir cru que c'eft S. Eufebe Pape, mort en 310,] ' dont on lit en effet qu'il mourut le 17 d'Aouft, *XVI kal. fept* : [& il feroit aifé de croire qu'au lieu de *XVI.* il faut *XIX.* Mais puifque] ' Baronius dit que l'on conferve encore dans cette Eglife le corps de S. Eufebe Preftre, & celui de S. Orofe [qu'on dit l'avoir enterré, il y a bien de l'apparence que c'eft luy dont cette Eglife porte le nom. Bede dans fon Martyrologe, qualifie Preftre celui du 14 d'Aouft. Ufuard marque encore plus particulierement qu'il fouffrit du temps de Conftance; & c'eft ce qu'on a toûjours fuivi depuis.

Sacr.p.112. — n.p.174. — Front.cal. p.121. — p.53. — Buch.cycl. p.272. — Bar.14.aug. h.

Mr. Baluze nous a donné des actes de ce faint Preftre, dans le fecond tome de fes Mélanges, *p.* 141. Nous les avons trouvez dans un manufcrit de Beauvais, quoique non pas fi entiers; & ceux que l'on avoit déja dans Mombritius, n'en font pas fort differens. L'air n'en eft pas mauvais, & l'auteur fe pretend eftre le Preftre Orofe qui enterra le Saint. Mais ils fuppofent par-tout, que Libere & Conftance eftoient à Rome en mefme temps : & c'eft ce qui ne fut jamais. Ils difent que Damafe eftant devenu Pape, anathematiza Libere dans un Concile. Mr. Baluze remarque dans fes notes, *p.* 498, qu'on ne trouve nulle autrepart ce Concile; [& il ne faut pas s'en étonner, puifqu'il ne s'eft jamais tenu. C'eft ce que nous ne craindrions pas d'affurer, quand mefme nous n'aurions pas la lettre du Concile de Rome fous Damafe,] 'qui rejette le Concile de Rimini, parce qu'il n'avoit pas efté receu par celui qui eftoit alors Evefque de Rome, [c'eft-à-dire certainement par Libere.] ' Ces actes ajoûtent qu'après la mort de Libere, la perfecution ceffa, mais non pas pour long-temps. [Elle recommença donc bien-toft : Et quand ? Tout ce qu'on peut dire, c'eft que ce fut fous Juftine, vingt ans après la mort de Libere : & on ne voit pas mefme que Juftine ait fait aucune perfecution à Rome.

Thdrt.l.2. c.17.p.618. b. — Baluz.t.2. p.142.

Nous n'avons donc que faire de nous mettre beaucoup en peine de juftifier Libere, que ces actes font auteur de la perfecution de S. Eufebe & de beaucoup d'autres, ni de juftifier le Saint mefme qu'ils font fchifmatique & parjure felon Saint Jerôme, en le faifant vifiblement partifan de Felix, ce qu'Ufuard ni Adon ne difent point. Mais ce qui nous embaraffe le plus en cela, c'eft que ce qu'Adon dit de S. Eufebe eft tellement conforme à fes actes, qu'on a fujet de craindre qu'il n'en ait efté tiré. Il fe peut faire néanmoins qu'Adon & l'auteur des actes aient fuivi un mefme original plus ancien, dont le dernier aura fait une piece monftrueufe. Car je ne voy pas qu'on la puiffe qualifier autrement. En effet, Adon bien loin de dire que Libere ait perfecuté l'Eglife Catholique, dit que c'eftoient les Ariens, qui la perfecutoient, *lorfque Libere tenoit le fiege Apoftolique.* Ce n'eft point ainfi qu'on parle d'un perfecuteur. Auffi ni luy, ni Ufuard, ne le meflent point dans la perfecution de S. Eufebe. Mais quoy qu'il en foit des faits raportez par Adon, la fainteté de S. Eufebe paroift affez atteftée par les monumens de l'Eglife, pour nous affurer qu'il n'a pu eftre un parjure, ni un fchifmatique; ni par confequent un partifan de Felix.]

NOTE LX.

Pour la page 187. §. 75.

Sur le prétendu Martyre de l'Antipape Felix.

[Nous ne voyons pas qu'il puiffe y avoir lieu de rejetter ce que nous difent Marcellin & Fauftin, que] ' Felix mis à la place de Libere mourut le 22 Novembre 365. [Ce font des Preftres de Rome qui vivoient du mefme temps, qui circonftancient toutes chofes; & nous ne voyons pas quel intereft ils avoient à prolonger de fix ou fept ans la vie de Felix, & à avancer un menfonge qui euft efté auffi-toft reconnu de tout le monde. Que fi ce qu'ils difent eft veritable, on ne peut ajoûter aucune foy à ceux qui écrivent que Felix fut Martyrizé par ordre de Conftance le 28 Juillet 359. Auffi l'on n'en trouve point de fondement plus ancien que le Pontifical de Bollandus fait dans le VI. fiecle, fi mefme il eft fi ancien, copié par celui qui nous a fait les actes pretendus de Felix, par Anaftafe, & par quelques autres.] ' Le Pontifical de Bollandus, après plufieurs chofes tout-à-fait infoûtenables, dit que Felix depofé de l'Epifcopat, demeura depuis le 30 de Juillet dans une terre qu'il avoit : [Qu'avant ou après fa depofition,] il declara Heretique [l'Empereur] Conftance baptizé deux fois, [qui le fut néanmoins pour la premiere à fa mort en 361;] Qu'il fut couronné du Martyre, & qu'il eut la tefte tranchée fecrettement, [& néanmoins] avec beaucoup d'Ecclefiaftiques & de Laïques, auprès des murailles de Rome, l'onziéme de Novembre, d'où le Preftre Damafe enleva fon corps, & l'enterra dans une Eglife que Felix avoit fait baftir. Il ajoûte que l'Epifcopat vaqua 38 jours, [comme fi au bout de ce temps on luy avoit donné un fucceffeur.]

Mar.& F. p.4. — Boll.apr.t. 1.p.31.d.e.

' Les actes de Felix difent auffi que Conftance avoit efté rebaptizé par Eufebe de Nicomedie à Aquilon : [Cela fuffit pour juger de la piece;] Que Felix le declara Heretique; Qu'à caufe de cela il fut chaffé de l'Epifcopat par Conftance, & Libere rappellé à la priere des Preftres Urface & Valens, &c; ' Que Felix tiré de fa terre où il demeuroit, fut ramené à Rome, où il eut la tefte tranchée le 10 de Novembre; Que fon corps fut enterré le 20 du mefme mois dans l'Eglife qu'il avoit fait baftir eftant Preftre; & nous en faifons la fefte, dit l'auteur, le 29 de Juillet.

MS.p.218. — p.218. 219.

' Anaftafe fuit prefque mot à mot le Pontifical de Bollandus : mais il veut que Felix ait efté decapité à Cora [dans la Campagne de Rome, fi ce n'eft une faute de Copifte, Corana, pour Romana, à quoy il y a affez d'apparence.] ' Baronius veut que ç'ait efté à Ceré en Tofcane, [aujourd'hui Ceri ou Cerventera.] ' Anaftafe avoit dit un peu auparavant, que Felix eftoit mort en paix dans fa terre fur le chemin de Porto, le 29 de Juillet, *requievit in pace.* [Adon qui a vifiblement puifé dans les mefmes fources, eft auffi tombé dans des erreurs que perfonne n'oferoit défendre. On ajoûte pour confirmer cette tradition, que] ' l'Eglife de *Ceré* qui l'honore comme fon patron, fait foy de fon Martyre. [Mais on ne dit point depuis quand elle l'honore, & on ne montre pas que ce ne foit point S. Felix Pape Marty-

Anaf.c.37. p.21. — Bar.357.§ 58. — Anaf.c.37. p.22. — Bar.357.§ 58.

Martyrizé en l'an 274 sous Aurelien, ou mesme quelque autre Martyr du mesme nom auquel on ait depuis donné le titre de Pape. Pour les monumens de cette Eglise que l'on allegue, il faut qu'ils soient bien authentiques & anciens de bien des siecles, pour pouvoir estre opposez à Marcellin.

Voilà donc l'état de la question, où deux Prestres qui raportent un fait arrivé de leur temps, & dans le lieu où ils vivoient, sans avoir aucune raison d'y rien alterer, sont combatus par des auteurs beaucoup posterieurs,] ' pleins de fautes certaines, & dans le fait mesme. [La chose ne paroist pas fort difficile à juger.] ' Aussi Baronius avoit esté persuadé qu'il falloit oster Felix du Martyrologe Romain, & il en avoit persuadé la plusparţ du monde dans une grande dispute qui s'éleva à Rome sous Gregoire XIII. sur ce sujet mesme. Mais il dit que la volonté du Pape l'avoit fait changer de sentiment; joint qu'en 1582 le 28 de Juillet, qui est la veille du jour que l'on celebre S. Felix Pape & Martyr, que l'on pretend estre celui-ci, on avoit trouvé son tombeau avec cette inscription: *Le corps de Saint Felix Pape & Martyr, qui a condanné Constance.*

Bar 357.§.61. §.61.63.

[Sans examiner cette histoire, cette inscription qui par elle-mesme ne paroist pas estre du IV. siecle, ne prouve autre chose, sinon qu'on a cru que Felix avoit esté Pape & Martyr, ce que l'on savoit bien par Anastase & par d'autres; mais la question est de savoir si on l'a dû croire. Ce que porte l'inscription, que Felix a condanné Constance, revient tout-à-fait aux contes ridicules d'Anastase, & est d'autant moins recevables, 1, Qu'aucun ancien auteur, ni S. Jerôme, ni autre, n'a parlé de cette condannation, quoiqu'elle ait dû faire un grand éclat: 2, Que ce n'estoit pas alors la coûtume de traiter les Princes de cette sorte, l'Eglise ayant moins d'égard à ce qu'ils meritoient, qu'au tort que ces condannations pouvoient faire: 3,] ' Parce qu'on eust dû encore moins en user envers Constance qu'envers un autre; puisqu'il n'estoit que Catecumene, & ne participoit point aux Mysteres.

§.61.

[Que si l'on dit qu'il n'est pas probable qu'on ait inventé tant de choses, il faut n'avoir guere de connoissance de ce qui s'est fait en d'autres rencontres Et sans aller plus loin, ceux qui ont esté capables de nous debiter des lettres écrites à Felix par S. Athanase, & encore à la teste d'un Concile d'Alexandrie, avec une réponse de Felix, & une autre lettre de Felix à tous les Evesques, datée par des Consulats qui ne furent jamais; ces personnes, dis-je, & celles qui leur ressemblent, sont capables de croire sur la foy des autres, ou d'inventer eux-mesmes les faussetez les plus ridicules & les plus absurdes.

Outre l'argument que l'on tire de Marcellin, qui ne met la mort de Felix que sous Valentinien,] ' le P. Fronto témoigne que l'on prouve la mesme chose par un registre de ce temps-là cité par Onuphre. Nous avons des vies des Papes par Onuphre imprimées en 1557, où il ne cite rien en particulier: mais il y étend, *p.* 14, la vie de Felix jusqu'au 22 de Novembre 365, & en fait non un Pape & un Martyr, mais le second Antipape. Il faut ajoûter que Constance qui faisoit profession d'estre doux & moderé, s'épargnoit au moins à luy-mesme la honte de repandre le sang des Evesques, & se contentoit de les bannir, à moins qu'il ne fust extrêmement animé. Et on ne voit dans aucun bon historien, que Felix ait rien fait pour l'irriter. On peut mesme dire qu'un homme entré dans l'Episcopat comme il avoit fait, estoit indigne & incapable d'aucune action de courage, sans un miracle extraordinaire de la grace: & pour le croire, il en faudroit voir des autoritez incontestables.]

Front.cal. p.109.110.

' On trouve dans les plus anciens Martyrologes le 29 de Juillet, un S. Felix Martyr à Rome; & ce peut estre un Pape, puisqu'on luy donne ce nom dans le calendrier du P. Fronto, *p.* 109. C'est au moins un Evesque, selon le Sacramentaire de S. Gregoire, *p.* 117. Bede le marque sans luy donner aucune qualité. Usuard, Adon, & d'autres posterieurs, l'ont pris pour celui qui vivoit du temps de Constance; & l'auteur de ses actes dit qu'on en faisoit ce jour-là la feste. [Mais on ne voit point sur quoy cela est fondé. Il est certain, comme nous avons dit, que ce n'est ni le jour de sa mort, ni celui de son enterrement. Ainsi le P. Fronto a quelque raison de croire que ce] 'S. Felix Pape & Martyr, honoré le 28 de Juillet, est Felix I. mort en 274; puisque sans cela il se trouveroit que ce Pape, à qui les anciens & les nouveaux donnent le titre de Martyr, & dont les lettres ont esté citées dans le Concile d'Ephese, n'auroit point esté marqué dans les anciens Martyrologes, [ou au moins dans le Calendrier Romain & dans le Sacramentaire.]

Florent.p. 686.

Front.cal. p.109.

'Ce Pere dit néanmoins à la fin, qu'il ne veut rien assurer sur ce sujet, à cause qu'il se trouve des Litanies dans un manuscrit ancien de sept ou huit-cens ans, qui mettent l'intrus au nombre des Papes avec le titre de Saint & de Confesseur, qu'elles donnent de mesme à Jule & à Damase. [Ces Litanies peuvent montrer, si elles sont du VIII. siecle, qu'il y a long-temps que quelques-uns ont regardé ce Felix comme un saint Pape. Mais elles font en mesme-temps contre son pretendu Martyre. Car je croy qu'il est sans exemple que l'on donne le simple titre de Confesseur à ceux qu'on sçait avoir eu la teste tranchée pour la foy. Au moins l'exemple que l'on allegue ne le prouve point, puisque le Martyre de S. Urbain Pape est aussi peu assuré que celui de ce Felix.

p.110.111.

Pour la sainteté de Felix, s'il estoit rentré dans l'unité de l'Eglise Romaine, & qu'il se fust soumis à Libere, il y auroit lieu d'esperer qu'il auroit effacé la faute de son intrusion, & de son schisme.

La difficulté de savoir s'il doit tenir rang parmi les Evesques de Rome, ne regarde pas proprement l'histoire. Nous pouvons néanmoins remarquer que S. Optat qui vivoit en ce temps-ci mesme, & S. Augustin, ne le mettent point dans ce catalogue, & n'ont pas cru qu'il fust necessaire pour lier cette chaine perpetuelle de l'Episcopat dans l'Eglise de Rome.] ' Theodoret dans la liste qu'il fait des Evesques des principaux sieges, ne le nomme seulement pas, non plus que Gregoire & George d'Alexandrie, selon l'édition du P. Sirmond, quoiqu'il n'oublie point les usurpateurs des sieges d'Antioche & de Constantinople, & qu'il marque mesme Gregoire & George d'Alexandrie selon l'édition de Mr. Valois, *p.* 249. ' Cependant il n'a pas ignoré son intrusion; [& on ne peut pas presumer aussi qu'il n'ait pas sceu la faute de Libere, quoiqu'il ne l'ait pas marquée. S. Jerôme ne le met point non plus au nombre des Papes. Il conte Libere pour le 34 Evesque de Rome, & Damase pour le 35; en quoy il est suivi par S. Prosper, & sans doute par beaucoup d'autres. Et on voit la mesme chose dans Anastase. S. Athanase ne parle de Felix que comme d'un monstre dans le thrône Apostolique; & je ne pense pas qu'aucun Pere, ni

Thdrt.l.5. c.39.p.755.

l.2.c.14.p. 610.c.

ni aucun auteur Ecclesiastique, en ait jamais parlé comme d'un Evesque legitime.

Il est constant qu'il a esté Antipape tant que Libere est demeuré dans la verité. Quoique Libere pust estre déposé legitimement après sa chute; comme nous ne trouvons point que l'Eglise ait entrepris de le faire, & qu'elle n'estoit pas alors en état d'y songer, personne n'avoit droit de prendre sa place, à moins que l'Eglise Romaine en corps ne se separast de luy. Et c'est ce qu'elle n'a point fait.] 'Car une partie du Clergé & tout le peuple demeura uni avec luy. 'Pour ceux du Clergé qui s'en separerent, ils le firent dés devant sa chute, comme Marcellin le dit clairement. 'S. Jerôme le dit de mesme; [& si l'on veut trouver de l'ambiguité dans ses paroles, on ne peut nier qu'il ne condanne ces Ecclesiastiques de parjure, & qu'ainsi il n'ait desapprouvé leur separation, en quelque temps qu'elle se soit faite.

Mar. & F. p.4.5.

p.3.

Hier.chr.

Mais si la chute de Libere obligeoit à choisir un autre Evesque, il ne falloit pas choisir Felix, qui estoit coupable, aussi-bien que Libere, de communiquer avec les Ariens, & de se separer de S. Athanase, outre le défaut de son schisme & de son intrusion criminelle. Et il n'y a pas mesme d'apparence qu'il ait fait aucun refus de signer les formulaires des Ariens, si on les luy a presentez. Car pour tout ce que l'on dit qu'il fit pour la verité depuis la chute de Libere, on n'en voit aucun témoignage avant le IX. siecle; & ceux qui en ont parlé sont des auteurs si peu croyables en tout, & qui meslent tant de fables & de contradictions dans ce qu'ils disent de Felix mesme, qu'ils ne meritent aucunement qu'on s'y arreste.

Que s'il a jamais esté Pape, il n'a pu cesser de l'estre par la correction de Libere, mais seulement pour estre tombé dans quelque nouvelle faute; ce que personne ne dit. Il faut donc qu'il ait esté Pape jusqu'à la fin de l'an 365, & que Libere ait esté alors Antipape, ou qu'il y ait eu deux Papes à la fois. Personne jusques à present n'a eu la hardiesse de dire ni l'un, ni l'autre. Pourquoi donc nous embarasser dans tant de difficultez, pour défendre un homme que toute l'antiquité abandonne, qu'il faut avouer avoir esté au moins durant deux ans l'horreur de toute l'Eglise, & qu'on ne défend que sur des fondemens tout-à-fait ruineux, & des autoritez nullement considerables, qui se détruisent elles-mesmes, & qui sont démenties par des pieces originales? Nous avons vu qu'Onuphre en fait absolument un Antipape, comme de Novatien qu'il met le premier.] 'Le P. Labbe qui par une erreur visible met la mort de Felix en 357, & avant la chute de Libere, n'a pas dû croire qu'il ait jamais esté legitime Evesque; & il appelle toujours Felix II, celui qui fut fait Pape en 485, marquant seulement à sa mort en 492, qu'il est le troisiéme de ce nom, selon Baronius. 'Le Cardinal Bona dit aussi que c'estoit Felix II. qui tenoit le siege de Rome du temps d'Acace de Constantinople.

Lab.chr.

Bona,lit.l. 2.c.11.p. 423.

NOTE LXI.

Pour la page 187. §. 75.

Sur la confession de foy envoyée, dit-on, par Libere à S. Athanase.

'Baronius croit que Libere pour renouer entierement l'union & la communion avec S. Athanase, luy envoya une confession de sa foy. Nous avons dans les œuvres de S. Athanase, *t.* 1. *p.* 243. 244, cette confession de Libere qui paroist estre la fin d'une lettre, avec celle de Saint Athanase qui est comme une réponse à cette lettre. 'Mais Bellarmin, & Rivet ensuite, jugent que ces pieces sont supposées. Libere y écrit, *p.* 243. *d*, comme doutant de la foy de Saint Athanase, & luy mande de luy faire savoir s'il est dans la veritable croyance aussi-bien que luy; ce que Bellarmin mesme ne trouve pas vraisemblable. *V. S. Athanase* §. 111. *note* 108.

Bar.357. §. 72.73.

Riv.l.3.c. 7.p.279.

NOTE LXII.

Pour la page 188. §. 76.

Si ce fut Basile d'Ancyre qui proposa Nicée à Constance pour le Concile œcumenique.

[Il y a assez de difficulté dans ce que dit Sozomene, que] 'ce fut Basile d'Ancyre qui proposa Nicée à Constance pour y tenir le Concile œcumenique. 'Car Philostorge dit que Basile & ses partisans, refuserent Nicée, depuis mesme la ruine de Nicomedie; '& Theodoret dit que ce fut Eudoxe qui la fit proposer & determiner par le moyen des amis qu'il avoit à la Cour. 'Saint Athanase semble dire aussi que ce furent Ursace, Valens, Germine, Acace, Eudoxe, & Patrophile, [tous Anoméens,] qui porterent Constance à assembler le Concile à Nicée. [Néanmoins comme Sozomene paroist avoir lu la lettre mesme de Basile à Constance, il peut estre assez probable que ce fut seulement la separation du Concile qui vint des Anoméens;] 'lesquels, comme le mesme Sozomene le montre assez bien, ne pouvoient pas trouver leur avantage dans un Concile universel.

Soz.l.4.c. 16.p.561.a. b.

Philg l.4.c. 11.p.71.

Thdrt.l.2. c.21.p.623.

Ath. de syn.p.869. 870.

Soz.p.562. b.c.

NOTE LXIII.

Pour la page 190. §. 78.

Sur le nombre des Evesques du Concile de Rimini.

'Au lieu que S. Athanase marque en deux endroits qu'il y avoit plus de 400 Evesques au Concile de Rimini, *a* luy mesme n'y conte autrepart que près de 200 Catholiques, ce qui est bien éloigné: '& Baronius croit qu'il y a faute en ce dernier endroit. *b* Elle a esté suivie par l'auteur du Synodique, qui en fait bien d'autres. 'Blondel paroist aussi y conter 400 Evesques. *c* Maximin Evesque Arien n'en met que 330. *d* Au contraire, Julien le Pelagien dit qu'on tenoit qu'il y en avoit eu 650. *e* Les Ariens du VI. siecle y en mettoient 830. *f* S. Jerôme donne la multitude des Prelats assemblez à Rimini, pour l'idée d'un fort grand nombre d'Evesques. [On ne sauroit rien tirer de ce que dit Facundus,] *g* qu'ils estoient en bien plus grand nombre que ceux du faux Concile d'Ephese, où il n'y en avoit que 130.

Ath. de syn.p.814. c|908.b. *a* ad Afr.p. 934.a.

Bar.359. §. 3.

b Conc.t.2. p.94.b.

Blond. prim.p.15.

c Aug.in Ma.l.1.c.8. p.184.1.a.

d op.imp.l. 1.c.75.p.27.

e Fulg.ad Pint.c.3.p. 535.

f Hier.ep. 83.c.1.t.2. p.319.b.

g Fac.l.5.c. 3.p.201.al not.

NOTE LXIV.

Pour la page 191. §. 78.

Sur Demophile qui assista au Concile de Rimini.

'Demophile qu'on met dans le Concile de Rimini avec les Occidentaux, [nous embarasse.] 'Il est marqué comme l'un des principaux Ariens: [Ainsi je ne croy pas qu'on puisse douter que ce ne soit] *h* Demophile de Berée qu'ils firent Evesque de Constantinople en 370, après Eudoxe. [Il y a Berée en Thrace, & Berée en Macedoine. Si Demophile estoit Evesque de celle-ci, il a dû assister au Concile de Rimini, puisque la Macedoine & tout le reste de l'Illyrie estoit alors censé de l'Occident.] 'Mais Theodoret le fait Evesque de Berée en Thrace. *i* Et ce fut l'Evesque Demophile qui fit signer le formulaire de Sirmich à Libere, 'qui estoit relegué à Berée en Thrace. *V. la note* 45. [Si donc il estoit de Thrace, il devoit

Ath. de syn.p.874. c|ad Afr.p. 934.a|Socr. l.2.c.37.p. 132.c|Soz. l.3.c.17.p. 563.

h Thdrt.l.5. c.39.p.756| Philg l.9.c. 8.p.126.

Thdrt.p. 756.

i Hil.fr.1. p.48.

Thdrt.l.2. c.13.14.p. 609.c|610. a.

devoit estre à Seleucie avec les Orientaux ; car la Thrace a toûjours fait partie de l'Empire d'Orient :] 'Et Philostorge met expressément la Thrace entre les Provinces qui devoient composer le Concile des Orientaux. 'Sulpice Severe ne la met point parmi celles qui se devoient trouver à Rimini. [Nous ne voyons point ce qu'il y a à dire sur cela.]

Philg.l.4.c. 10.p.70. Sulp.S. l.2. p.162.

Pour la page 192. §. 79.

NOTE LXV.

Si Demophile & Auxence furent condannez par le Concile de Rimini.

'Ursace, Valens, Caius, & Germine, furent condannez nommément par le Concile de Rimini, selon le texte grec & latin d'un acte que nous avons de ce Concile, qui est une requisition de Grecien Evesque de Cagli. 'Saint Athanase y joint quelquefois Demophile, *a* & Socrate fait la mesme chose. *b* Néanmoins Saint Athanase mesme l'excepte autrepart assez clairement ; *c* & la lettre du Concile à Constance ne le nomme point. *d* Elle met Auxence au nombre des condannez, selon le texte grec, aussi-bien que la requisition de Grecien. *e* Néanmoins le texte latin de ces deux pieces ne parle jamais de luy, *f* & nous ne voyons point que Saint Hilaire dans la dispute qu'il eut avec luy, luy ait reproché d'avoir esté déposé à Rimini, quoiqu'il en eust toute sorte de sujet. 'Auxence declare néanmoins luy-mesme qu'il s'estoit trouvé à la fin de cette assemblée. 'S. Athanase met une fois un Eudoxe entre les Ariens déposez à Rimini, [mais c'est vrai-semblablement une faute.] 'Et néanmoins les Benedictins n'en remarquent rien dans leur nouvelle édition, où cet Eudoxe se trouve comme dans les autres.

Ath. de syn. p.879. d|Hil.fr.2. p.46. Ath p.876. d. *a* Socr.l.2. c.37.p.136. b. *b* Ath.ad Afr.p.939. a. *c* de syn p. 878.c. *d* c|879 d. *e* Hil.fr.2. p.35.46. *f* in Aux.p. 122. p.123.2.a. Ath.ad Afr. p.934.a. t.1.B.p. 893 b.

Pour la page 194. §. 81.

NOTE LXVI.

Que la confession de foy, dite de Nicé ou de Rimini, fut faite en l'an 359.

'S. Athanase dit que la confession de foy que nous appellons de Nicé ou de Rimini, fut faite dans le Concile de Constantinople après celui d'Isaurie ; [parce qu'elle fut en effet receuë dans ce Concile tenu au commencement de l'an 360 ; mais cela n'empesche pas qu'elle n'eust paru dés auparavant, c'est-à-dire avant le dixiéme d'Octobre 359.] 'Car nous avons un acte de ce jour, par lequel les legats du Concile de Rimini cassent tout ce qui s'est fait à Rimini, embrassent la communion d'Ursace, Valens, Germine, & Caius, & témoignent avoir déja signé la confession de foy de ces Heretiques. [Et estant visible par cet endroit mesme, selon S. Athanase, aussi-bien que selon Theodoret,] 'que le formulaire de Nicé est celuy qui a esté signé à Rimini, [il ne peut avoir esté fait par le Concile de Constantinople, tenu, comme nous verrons, au commencement de l'année suivante, après la fin de celui de Rimini. A quoy l'on peut ajoûter qu'il a esté écrit originairement en latin, & non en grec qui estoit la langue des Orientaux & de Constantinople : ce qui paroist visiblement par la differente maniere dont il est raporté par S. Athanase, *p.905*, & par Theodoret, *p.615*. Mais il n'est point mesme necessaire de dire que S. Athanase parle du Concile de Constantinople en 360. Car il dit simplement que les Ariens estant venus d'Isaurie à Constantinople, dresserent le formulaire qu'il raporte, & l'envoyerent à Rimini : & nous ne voyons rien qui nous empesche de croire que cela est vray à la lettre.]

Ath. de syn.p.905. c. Hil.fr.2.p. 36.37. Ath. de syn.p. 905. c.

Pour la page 195. §. 81.

NOTE LXVII.

Que l'on signa à Rimini le mesme formulaire qu'à Nicé.

[Il paroist assez clair par soy-mesme, que l'on fit signer aux Evesques du Concile de Rimini le mesme formulaire que ses députez avoient signé à Nicé.] 'La suite de Sulpice Severe le marque assez, *a* & il dit expressément que l'on signa à Rimini celui dont Constance estoit auteur, [c'est-à-dire le troisiéme de Sirmich, dont celui de Nicé n'estoit presque pas different.] 'S. Athanase raportant ce formulaire, dit que c'est celui qu'on fit signer à Rimini & dans l'Occident. *b* Il dit encore qu'on avoit rejetté à Rimini le mot d'Hypostase ; [& cela ne se trouve que dans le formulaire de Nicé.] 'Ce que S. Jerôme remarque avoir esté signé à Rimini, est encore plus conforme à ce formulaire qu'au troisiéme de Sirmich, [quoiqu'ils ne soient presque que la mesme chose.] 'Theodoret le confirme aussi, puisque pour montrer que le formulaire de Nicé avoit esté condamné par l'Eglise, il raporte ce que le Concile de Rome sous Damase, & S. Athanase, disent contre la signature de Rimini.

Sulp.S.l.2. p. 165.167. *a* p.167. Ath. de syn.p.905. c. *b* ad Afr.p. 935.a. Hier.in Luci.c.7.p. 142.d. Thdrt.l.2. c.16.18.p. 615-620.

Pour la page 195. §. 82.

NOTE LXVIII.

Que les Evesques ne demeurerent point sept mois à Rimini.

[Au lieu que nous faisons dire à Taurus qu'il y avoit déja plusieurs mois que les Evesques estoient à Rimini,] 'le texte de Sulpice Severe porte qu'il y avoit déja sept mois. [Ainsi ce Concile auroit duré au moins jusques au mois de Janvier ou Fevrier 360, & il faudroit dire que S. Phebade & les 20 autres soutenoient encore alors la Consubstantialité. Mais il y a quelque faute ou quelque exageration dans ce terme de 7 mois. Car nous ne voyons pas le moyen d'accorder les choses qui se firent à Constantinople, si nous ne reconnoissons que les Evesques deputez par le Concile de Rimini après la signature mesme de S. Phebade, y estoient arrivez dés devant la fin de 359. Les premiers deputez du Concile avoient signé dés le 10 d'Octobre : & ainsi on peut juger que S. Phebade & les autres qui resistoient le plus, cederent enfin vers le mois de Novembre.]

Sulp.S.l.2. p.166.

Pour la page 198. §. 84.

NOTE LXIX.

Inadvertances de Baronius sur Libere & sur Damase.

'Baronius dit que Sozomene parle de l'expulsion de Libere après le Concile de Rimini, quoiqu'il eust parlé dés auparavant de son exil après le Concile de Milan : [mais il ne remarque pas que Sozomene fait ici le rapport de la fausse narration de Socrate ;] '& que quand il raconte aussi-tost après, la verité de ce qui se passa à Rimini, il ne dit rien de la persecution de Libere.

'S'il est vray, comme Baronius le pretend, que Damase ait suivi Felix jusqu'à sa mort, [& que Felix ne soit mort qu'en 365, il n'a pu] gouverner l'Eglise de Rome sous Libere en 360, comme le veut Baronius.

Bar. 359.§. 47. Soz.l.4.c. 19.p.569. 570. Bar. 359.§. 48.

NOTE LXX.

Pour la page 198. §. 84.

Sur S. Gaudence Evesque de Rimini, S. Leon Prestre, & S. Marin Diacre de la mesme Eglise.

Bar. 359. §. 60. ' Baronius dit que Gaudence estoit Evesque de Rimini lorsqu'on y tint le Concile, qu'il se retira de ce Concile avant la prevarication des Evesques; qu'après sa malheureuse conclusion il condanna ce que les Ariens y avoient fait, & déposa un Prestre nommé Marcien coupable de la mesme impieté; qu'à cause de cela les soldats du Gouverneur nommé aussi Marcien, le tirerent hors de la ville, & l'assommerent à coups de bastons & de pierres dans les fobourgs. Il cite pour toutes ces choses les actes de ce Saint, 'que nous n'avons point, & dont il ne fait point d'autre éloge, sinon qu'il dit qu'ils sont differens des autres actes de ce mesme Saint, qu'il rejette comme tout-à-fait faux, & où il est dit qu'il avoit esté fait Evesque par Damase long-temps depuis le Concile de Rimini. Il semble dire mesme que les actes qu'il approuve, portent que S. Mercurial Evesque de Forli, qu'il soustient estre mort l'an 156, estoit contemporain de S. Gaudence.

Ferr. p. 650. P. de N. l. 9. c. 63. p. 182. 2. 3. [Ferrarius n'a point eu ces actes approuvez par Baronius:] ' car tout ce qu'il dit de S. Gaudence, n'est tiré que de Pierre des Noels, ' qui fait S. Gaudence baptizé, ordonné Clerc, &c. par S. Damase Pape, [après l'an 366,] & Martyrizé sous Constance dans le temps du Concile de Rimini, [c'est-à-dire en 361 au plustard. On y pourroit encore remarquer quelques autres fautes.] Ugh. t. 2. p. 408. a. ' Ughellus, [nonobstant la remarque de Baronius,] fait aussi ordonner S. Gaudence par Damase, & met néanmoins son Martyre sous Constant.'] Bar. 14. oct. f. ' Baronius mesme dans son Martyrologe, ne cite rien pour ce Saint que Pierre des Noels. MS. p. 550. 556. 557. ' Il en est encore parlé dans l'histoire de S. Leon & de S. Marin, qui est dans Mombritius *t. 2. p. 52* : & selon cette histoire, il doit avoir esté fait Evesque de Rimini vers l'an 320. [Mais c'est une très-méchante piece.] p. 557. ' Il y est parlé de l'Heresie schismatique du Prestre Marcien excommunié par S. Gaudence. Ugh. t. 1. p. 408. a|410. ' Ainsi il faut se contenter de savoir que l'Eglise de Rimini honore Saint Gaudence comme son Evesque, comme son patron, & comme un Martyr, & qu'on croit qu'il a esté Martyrizé sous Constance par les Ariens. p. 410. b. c. ' On a basti sur son tombeau une Eglise sous son nom, qui est devenuë une Abbaye considerable de Benedictins. p. 413-415| P. de N. p. 182. 3. ' Son corps y a esté trouvé 70 ans après sa mort, selon Pierre de Noels, ou long-temps depuis, comme on le peut juger de l'histoire raportée dans Ughellus. Sa feste est marquée le 14 d'Octobre dans le Martyrologe Romain.

[Pour verifier ce que nous avons dit, que les actes de S. Leon & de S. Marin sont une très-méchante piece, il ne faut point d'autre preuve que leur éloquence barbare meslée de bouts de vers; ce qui est, ce me semble, le style du IX. & du X. siecle : & quand le style en seroit le meilleur du monde,] Ferr. p. 569. ' les faits romanesques, sans suite, & sans probabilité, qu'ils contiennent, [suffiroient pour leur oster toute autorité. Ce qu'en disent Pierre des Noels *l. 8. c. 36. p.* 157, & Ferrarius *p.* 480. 568, a encore moins d'autorité. Ainsi il faut nous contenter de savoir qu'on dit que S. Leon estoit Prestre, & Saint Marin Diacre de l'Eglise de Rimini; qu'on tient qu'ils ont passé la plus grande partie de leur vie dans cette ville & dans les solitudes voisines, qu'ils y ont presché la foy aux payens, & qu'on les honore aujourd'hui comme patrons des deux villes qui portent leur nom au Duché d'Urbin. Leurs actes les font vivre dans la grande persecution de Diocletien, & quinze ou vingt ans après. Cependant s'ils ont esté ordonnez par Saint Gaudence, & que ce Saint n'ait esté fait Evesque que par Damase, il ne les faudra mettre que sur la fin du IV. siecle. On fait la feste de S. Leon le premier d'Aoust,] p. 569. ' & celle de Saint Marin le troisiéme de Septembre, quoy qu'on l'ait mise le quatriéme dans le Martyrologe Romain.

NOTE LXXI.

Pour la page 199 §. 85.

Sur l'Evesque Astere separé de la communion par le Concile de Seleucie.

Socr. l. 2. c. 40. p. 152. c. Blond. prim. p. 1371 Hier. ep. 84. t. 2. p. 317. b. ' Astere, que Socrate dit avoir esté separé de la communion par le Concile de Seleucie en 359, sans marquer d'où il estoit Evesque, 'est, selon Blondel, celui que Saint Jerôme met entre les illustres écrivains de son temps, & qu'il dit avoir esté Evesque de Scythople. Blondel ne dit point pourquoi il veut que ce soit cet Astere; [& je ne voy pas qu'on le puisse dire, puisque Patrophile estoit encore Evesque de Scythople en l'an 359,] Epi. 73. c. 23. p. 872. 2. ' & eut pour successeur un nommé Philippe, qui apparemment vivoit encore lorsque Saint Epiphane écrivoit [en 376,] ou n'estoit mort que depuis peu. [Ainsi Astere de Scythople n'a esté Evesque que long-temps après le Concile de Seleucie : & nous n'avons aucun fondement de dire qu'il fust Arien, comme celui dont parle Socrate. *V. S. Astere d'Amasée note* 1. Il y auroit plus d'apparence à dire que celui qui estoit Evesque dés l'an 359, est] Thdrt. v. Pat. c. 2. p. 783. c. d. ' celui que Dieu fit mourir à Cyr vers l'an 372, à la priere de S. Julien Sabas.

NOTE LXXII.

Pour la page 204. §. 88.

Que la loy qui soumet des Evesques aux fonctions civiles, ne convient pas aux Evesques condannez en l'an 360 par le Concile de Constantinople.

Socr. l. 2. c. 41. p. 153. b. c. ' Ce que Socrate met aussi-tost après le Concile de Seléucie, que Constance en condannant les Evesques aux fonctions civiles, &c., [semble se pouvoir mieux raporter aux Evesques condannez en l'an 360, par le Concile de Constantinople; mais comme on bannissoit ceux-ci en les condannant, on ne pouvoit pas les soumettre en mesme-temps à ces fonctions qui estoient souvent personnelles.]

NOTE LXXIII.

Pour la page 208. §. 92.

Que le formulaire confirmé dans le Concile de Constantinople, est celui de Nicé.

Socr. l. 2. c. 41. p. 153. c| Soz. l. 4. c. 24. p. 579. c. ' Socrate & Sozomene disent que le Concile de Constantinople confirma le formulaire daté qui avoit esté lu à Rimini, en y faisant néanmoins quelques additions. [Mais c'est qu'ils confondent le formulaire dressé à Sirmich le 22 de May 359, & presenté d'abord à Rimini par les Ariens, avec celui qui y fut signé à la fin par tout le monde, & qui n'est autre que celui mesme qui avoit esté signé d'abord à Nicé. Car c'est ce dernier qui fut approuvé à Constantinople sans aucun changement;] Socr. p. 153. 154. ' comme on le voit par Socrate qui le raporte.

NO-

Pour la page 209. §. 92.

NOTE LXXIV.

Qu'on a tout sujet de croire qu'Auxence de Mopsueste estoit Arien, bien loin de meriter le titre de Saint.

Bar. 18. dec. f.

'Baronius a mis Auxence Evesque de Mopsueste, dans le Martyrologe Romain au 18 de Decembre, en citant pour cela l'autorité des Grecs & de Suidas. [Je ne sçay quels Grecs il veut dire. Car il n'y a rien d'Auxence au 18 de Decembre, ni dans les Ménées, ni dans le menologe d'Ughellus; & il n'est point du-tout non plus dans le menologe de Canisius que Baronius a accoûtumé de suivre.

Suid. t. 1. p. 492.

'Pour Suidas, il dit qu'Auxence confessa Jesus-Christ sous Licinius, & l'histoire qu'il en raporte est agréable. Il ajoûte qu'il fut fait Evesque de Mopsueste quelque temps après cela, [c'est-à-dire néanmoins plus de 22 ans après, ou mesme plus de 27, puisque Macedone estoit encore Evesque de Mopsueste en 347, & peut-estre en 351, où il paroist avoir assisté au Concile de Sirmich.] Suidas dit encore qu'Auxence avoit un frere plus jeune que luy nommé Theodore, qui depuis fut aussi fait Evesque de Tarse. [Nous n'en connoissons point d'autre que celui qui est marqué dans les souscriptions du Concile de Nicée, & qui ainsi estoit Evesque vingt ou trente ans avant son aisné.]

Sur. 15. sept. p. 152. §. 6.

'Les actes de S. Nicetas écrits par Metaphraste, parlent aussi d'Auxence Evesque de Mopsueste, qu'ils traitent de Saint. Ils disent qu'il fit bastir une Eglise des saints Martyrs Taraque, Probe, & Andronic, dont l'Eglise d'Anazarbe luy donna des reliques, & qu'en voulant aussi donner de celles de S. Nicetas à ceux d'Anazarbe, il en fut empesché par un miracle. 'Ce Saint Nicetas avoit souffert dans la persecution d'Athanaric, [qu'il faut mettre vers l'an 370.] On avoit apporté son corps du pays des Gots à Mopsueste, où il avoit fait plusieurs miracles, & où on luy avoit basti une Eglise. [Ainsi Auxence doit avoir vécu au moins jusque vers 375; & c'est ce qui ne s'accorde pas tout-à-fait avec Suidas, estant difficile qu'un homme qui avoit esté Secretaire d'Etat sous Licinius, en 323 au plustard, vécust encore en 375. Mais on pourroit dire que les actes de Saint Nicetas parlent d'un second Auxence] 'qui fut aussi Evesque de Mopsueste sur la fin du V. siecle.

§. 4. 5. p. 151.

Thdrt. G. p. 516. 2. c.

Philg. l. 5. c. 2. p. 78.

[Il faut certainement raporter au premier Auxence ce que dit Philostorge,] 'qu'il traita fort bien Aece que l'on avoit banni à Mopsueste en 360, εἰς τὰ μάλιστα φιλοφρονων ἠξίωσε. [Cela donne quelque lieu de croire que leur doctrine n'estoit pas fort opposée : & néanmoins il est permis d'avoir de l'humanité pour les plus méchans, sur-tout quand ils sont affligez. Mais il faut remarquer que tout ce que nous avons à l'avantage d'Auxence, vient de Suidas. Car les éloges de Metaphraste, s'il parle de luy, ne se content point :] '& on ne doute point que Suidas [qui prend beaucoup de Philostorge,] n'en ait encore pris cet endroit. Car on voit qu'il y appelle les Evesques, *Ephores*, qui est un terme peu connu, ou plutost tout-à-fait incennu dans l'Eglise, '& dont Philostorge se sert en divers endroits. Dans la suite du mesme passage, il est parlé avantageusement d'Aece & d'Eunome; [ce qui ne s'est jamais fait que par Philostorge ou d'autres semblables Eunomiens.

n. V. p. 140. a. d.

Philg. l. 9. c. 8. p. 126 | l. 3. c. 12. p. 46.

Ainsi on ne peut douter que Baronius n'eust corrigé cet endroit de son Martyrologe avec celui de Sainte Xynoride, s'il eust sceu que tout ce qu'on dit à la louange d'Auxence, ne sert qu'à faire croire que c'estoit un Arien, & mesme un fauteur d'Aece : Et cela se confirme par le jugement mesme de son Eglise. Car il est remarquable] 'que le nom d'Auxence n'estoit point du temps de Justinien dans les diptyques de l'Eglise de Mopsueste, non plus que celui de Macedone [son predecesseur, dont les Ariens faisoient aussi un Confesseur.] Avant Olympe, [qui assista en 381 au Concile de Constantinople,] il n'y a que Protogene & Zosime.

Conc. t. 5. p. 405. a.

Pour la page 218. §. 99.

NOTE LXXV.

Temps de l'exil d'Eunome.

Socr. l. 5. c. 20. p. 280. a.

'Socrate met l'exil d'Eunome, dont il ne marque pas le lieu, entre les choses qui se passerent depuis la mort de Gratien en 383, jusqu'au retour de Theodose à Constantinople [en 391 :] & mesme il n'en parle qu'après la démolition du temple de Serapis [en 389.] 'Mais S. Gregoire de Nazianze témoigne qu'il estoit en Cappadoce, lorsqu'il écrivoit de luy à Nectaire; [& par consequent avant l'an 389, auquel Saint Gregoire mourut. ' Philostorge le met entre la mort de Gratien, *a* & le mariage de Theodose avec Galla, *b* qui se fit en 386, selon Marcellin, & en 387, selon Baronius.

Naz. or. 46. p. 711. c.

Philg. l. 10. c. 5. p. 137. *a* c. 7. p. 138. 139. *b* Bar. 387. §. 57.

Pour la page 221. §. 101.

NOTE LXXVI.

Ce qu'on peut penser de la deposition d'Euzoïus Evesque d'Antioche, raportée dans S. Athanase.

Ath. de syn. p. 907. a.

'Nous trouvons dans S. Athanase qu'Euzoïus fut déposé depuis qu'il fut établi Evesque d'Antioche : [Si cela se doit entendre du temps de Constance, & à cause de l'Heresie Arienne, comme les termes de S. Athanase portent d'euxmesmes à le croire, nous ne voyons pas moyen d'expliquer cette déposition, qu'en disant que S. Melece fit quelque protestation contre son intrusion, & le declara anatheme. Car il n'y a point d'apparence qu'il ait esté déposé par un Concile, dans le peu de mois que Constance, qui luy avoit donné cette dignité, vécut depuis.

Que si l'on veut entendre plus generalement les termes de S. Athanase, il se peut bien faire que le Concile d'Antioche sous Jovien, dans lequel Acace de Cesarée signa la Consubstantialité, ait fait aussi quelque decret contre Euzoïus, en faveur de S. Melece, & pour autoriser ce grand nombre d'Orthodoxes qui avoient abandonné la communion d'Euzoïus. Il se peut faire mesme que les Ariens dans les brouilleries qui se formoient si souvent entre eux, & dont nous avons peu de connoissance, aient prononcé contre luy quelque sentence de déposition, quoiqu'apparemment elle n'ait pas eu d'effet.]

Pour la page 221. §. 101.

NOTE LXXVII.

Que ce ne fut pas S. Melece qui separa les Orthodoxes des Ariens.

c Chry. t. 1. or. 45. p. 514. e
d Thdrt. l. 2. c. 27. p. 635. | l. 3. c. 2. p. 639. c. d | ep. 112. p. 983. a.
d Ruf. l. 1. c. 24. p. 247 | Socr. l. 2. c. 44. p. 153. a | Soz. l. 4. c. 28. p. 588. b.

[S. Chrysostome donne quelque lieu de dire que S. Melece mesme separa les Orthodoxes des Ariens avant que d'estre banni,] *c* lorsqu'il dit qu'il retrancha du corps de l'Eglise les membres corrompus & incurables. [Mais cela n'est pas assez exprès pour opposer] *d* à Theodoret & aux autres, qui disent que les Catholiques ne se separerent des Ariens, qu'après le bannissement de S. Melece & l'intrusion d'Euzoïus.

Pour la page 122. §. 102.

NOTE LXXVIII.

Sur le nom d'Exacionites ou Exocionites donné aux Ariens.

Philg n.p. 406|Thdrt. hær.l.5.c.3. p.237.d.

'Godefroy pretend que Theodoret se trompe, lorsqu'il dit que les Ariens appellez Exacionites ou Exocionites, avoient tiré ce nom du lieu où ils s'assembloient; & il veut que ce nom soit le mesme que celui d'Exoucontiens donné aussi aux Ariens, parce qu'ils disoient que le Fils estoit tiré du néant ἐξ ὀκ ὄντων. Godefroy fonde cette censure sur son autorité, [qui ne nous paroist pas du-tout assez grande pour condanner d'erreur un homme aussi habile que Theodoret.] 'On voit dans Mr. du Cange, qui a suivi Theodoret, qu'il y avoit effectivement à Constantinople, hors de la ville, un lieu ou un quartier appellé *Exocionium*, ou *Exacionium*, dont il est souvent parlé dans l'histoire; & on y trouve aussi la raison que les nouveaux Grecs rendent de ce nom.

Cang.de C. l.1.p.171. 172.

Pour la page 126. §. 105.

NOTE LXXIX.

Qu'on ne voit point comment les Macedoniens ont pu demander à Jovien, qu'il fist subsister le Concile de Rimini.

Soz.l.6.c.4. p.641.a.

'Les Macedoniens ou Semiariens, demandoient à Jovien, selon Sozomene, qu'il fist subsister ce qui avoit esté fait à Rimini & à Seleucie. [Nous ne comprenons point cette demande à l'égard du Concile de Rimini, où l'on abolit le mot de substance, soutenu par les Macedoniens, & dont le formulaire avoit esté rejetté par eux dans le Concile de Seleucie, & embrassé par les purs Ariens leurs adversaires. Nous ne savons que dire sur cela; mais nous avons cru qu'il valoit mieux ne point parler du-tout de Rimini dans le texte.]

Pour la page 127. §. 105.

NOTE LXXX.

Que le Concile de Lampsaque ne s'est tenu qu'en 365, &c.

Soz.l.6.c. 7.p.646.a. b.

'Sozomene dit qu'Hypatien estant venu trouver Valentinien au nom de ceux qui tenoient le Fils consubstantiel au Pere, ὁμοούσιον, ce Prince qui estoit déja parti de Constantinople pour passer en Occident, luy dit qu'il ne vouloit point se mesler des choses de la religion, mais que les Evesques pouvoient s'assembler où ils voudroient; & ce fut sur cela, ajoute Sozomene, qu'on assembla le Concile de Lampsaque. 'On convient que ce Concile de Lampsaque a esté tenu par les Macedoniens, qui ne tenoient point la Consubstantialité; & c'est ce qui fait croire qu'au lieu de ὁμοούσιον, il faut lire ὁμοιούσιον, qui estoit propre aux Macedoniens.

n.p.139.1. 2.

[Il y a encore une autre difficulté sur cet endroit. Car quoique la réponse que Sozomene fait faire à Valentinien, convienne parfaitement à son esprit; néanmoins il est difficile de croire que ce soit luy qui ait donné la permission d'assembler le Concile de Lampsaque. Il partit de Constantinople dés le mois de May, & donna l'Orient à son frere estant à Naïsse dans la Dace au mois de Juin ou de Juillet en 364, *V. son titre* §. 9. Il aura donné la permission d'assembler le Concile dés le mois de May ou de Juin; & si cela est, il faut sans doute que le Concile se soit tenu en la mesme année 364.] 'En effet, Sozomene dit que les Evesques du Concile en vinrent faire le raport à Valens lorsqu'il revenoit du voyage de Thrace, où il avoit esté accompagner son frere; [ce qui se fit certainement en l'an 364.

l.6.c.7.p. 647.a.b.

Cependant nous ne pouvons douter que le Concile ne se soit tenu en l'an 365;] 'puisque Socrate l'y fixe, & par l'époque du consulat des deux Princes, & par ce qu'il dit que c'estoit la septiéme année d'après le Concile de Seleucie, [tenu en l'an 359. Mais Sozomene semble le montrer luy mesme,] 'puisqu'il dit qu'après la défaite de Procope [en 366,] Valens punissoit encore les Evesques du Concile de Lampsaque, [au-lieu que s'ils l'avoient tenu en 364, il avoit eu tout le loisir de les persecuter avant la revolte de Procope,] 'arrivée le 28 de Septembre en 365. [Il n'y a donc pas lieu de douter qu'il ne faille suivre Socrate pour le temps de ce Concile, & le mettre vers les mois de Juillet, d'Aoust, & Septembre de la mesme année 365; & si cela est, il nous paroist difficile de croire que la permission en ait esté accordée plus d'un an auparavant.

Socr.l.4.c. 4.p.213.a. b.

Soz.l.6.c. 8.p.648.b.

Idat.

Mais comme aussi la réponse attribuée à Valentinien par Sozomene, est tout-à-fait du genie de ce Prince, il se peut bien faire que les Semiariens luy soient venu parler des affaires de l'Eglise avant qu'il quittast l'Orient; qu'ils soient encore venu parler à Valens, lorsqu'il fut revenu de conduire son frere à la fin de l'an 364; & qu'en cette mesme occasion ou peu de mois après,] 'ils aient obtenu de luy, comme le dit Socrate, la permission de tenir le Concile de Lampsaque. [C'est ce que nous avons suivi dans le texte.]

Socr.l.4.c. 2.p.211, 212.

Pour la page 130. §. 107.

NOTE LXXXI.

Qu'il faut mettre en l'an 366, la persecution de l'Eglise de Cesarée par Valens.

[Il semble que nous devrions mettre dés l'an 365, la persecution de l'Eglise de Cesarée, qui obligea l'Evesque Eusebe de se reconcilier avec Saint Basile,] 'puisque Valens vint alors à Cesarée, *a* & qui y passa une partie de l'été. [Mais d'autre part, il semble difficile que dés l'an 365, il fust aussi animé contre les Catholiques, que Saint Gregoire de Nazianze nous le represente en cette occasion. Au moins il ne l'estoit pas encore beaucoup contre les Macedoniens,] 'plus criminels que les Catholiques dans l'esprit des Ariens, [puisqu'il leur permettoit de tenir leur Concile à Lampsaque:] '& pour ce que Socrate & Sozomene disent de la persecution qu'il avoit faite dés ce temps-là aux Catholiques d'Antioche, [cela paroist ou faux ou très-douteux, puisqu'ils supposent que Valens estoit alors à Antioche, ce qui est absolument impossible, selon Ammien.] 'Au contraire, selon les mesmes auteurs, il persecuta très-cruellement les Macedoniens après la mort de Procope, [c'est-à-dire en 366,] & generalement ceux qui ne suivoient pas l'Arianisme, comme luy. 'On le marque en particulier des Catholiques de Constantinople. [C'est ce qui nous a portez à mettre aussi en ce temps-là la persecution de ceux de Cesarée, ne pouvant pas la mettre plustard, pour les raisons que nous marquerons dans les notes sur Saint Basile. Que si nous ne trouvons pas que Valens soit venu à Cesarée en 366, nous ne trouvons pas non plus qu'il n'y soit pas venu: & Ammien ne fait nullement profession de marquer tous ses voyages.]

Naz.or.20. p.338.b. *a* Amm.l. 26.p.312.

Soz.l.6.c. 10.p.650.a. b. c.7 p.647.c| Socr.l.4.c. 2.p.212.a.b

Soz.l.6.c.| 8.p.648.b.

c.9.p.649. a|Socr.l.4. c.9.p.217. d.

Pour la page 232. §. 109.

NOTE LXXXII.

Temps de la mort du Pape Libere.

Amm.l.26. p.315.b|l.27.p.337.c. *a* Bar.367. §.2.3. ʹComme Juvence Prefet de Rome eut beaucoup de part à ce qui se passa entre Damase & Ursin après la mort du Pape Libere, *a* & que quelques rescrits qui luy sont adressez, font voir qu'il §.4. avoit cette charge en 367, ʹBaronius a cru sur cela devoir mettre en la mesme année la mort de Libere, au-lieu que selon S. Jerôme, elle arriva l'an 366; & les Prestres Marcellin & Faustin, *p.* 4.5, la mettent positivement le 24. Septem-Boll. prop. p.51.c. bre de la mesme année, ʹ ce que Papebrok a suivi. [Cependant la raison de Baronius n'est rien contre une autorité si forte. Car les troubles qui suivirent cette mort ayant duré un an entier, peuvent s'estre passez sous plus d'un Prefet; outre que Juvence pouvoit estre Prefet en 366 & 367, & c'est ce que nous sommes obligez de dire, puisque] le Prestre Marcellin qui y estoit, nous assure, *p.* 6.7, que Juvence estoit Prefet avant Cod.Th. chr.p.79. le 26 Octobre 366. ʹIl faut aussi, selon le Code, que Pretextat ait succedé à Juvence dés le Bar.367.§.5. mois d'Aoust 367, ʹ& néanmoins Baronius ne met la mort de Libere qu'au mois de Septembre. Ainsi il est aisé d'accorder le Code avec S. Jerôme & Marcellin, en faisant commencer Juvence dés la fin de 366. Que si cela ne pouvoit pas estre, selon le Code, il faudroit sans doute preferer l'autorité de Marcellin, qui écrivoit ce qu'il voyoit de ses yeux, à celle du Code que l'on sçait estre plein de fautes pour les inscriptions & pour les dates. Si l'on reçoit son autorité, l'on voit que Julien Intendant des vivres, qui eut aussi part au Cod.Th. 14.t.15.l.2. p.452. commencement du schisme, ʹestoit en charge au mois de Juin 366.

[Toute la difficulté qui peut donc rester sur la mort de Libere, & qui n'est pas fort importante, c'est de savoir s'il la faut mettre le 24 de Septembre, *VIII. kal. oct.* comme on lit dans Marcellin, ou s'il n'y faut point lire *VIIII. kal.*] Florent.p. 854.2. ʹpuisque les Martyrologes du IX. siecle, & ceux de S. Jerôme, mettent la pluspart sa feste le 23 de Septembre. Il y en a néanmoins qui la met-Boll.prop. p.51.f. tent le 24. ʹPapebrok est pour le 23.

Pour la page 232. §. 109.

NOTE LXXXIII.

Sur la fondation de l'Eglise de Libere ou Sainte Marie Majeur.

Florent.p. 731. [Nous ne rapportons point ici] ʹles miracles qu'on pretend estre arrivez à la fondation de la basilique de Libere ou Sainte Majeur, parce qu'ils ne sont fondez que sur des leçons de breviaire, qui contiennent plusieurs faits très-peu probables dont on a mesme esté obligé de retrancher une partie dans les derniers breviaires Romains, [& qui ne sont faites que depuis que les Papes sont regardez comme des Monarques & comme des Rois :] *Tempore quo Liberius Papa Apostolicæ Sedis Regnum obtinebat.* [S'il y a mesme en cela quelque chose de vray, il semble qu'il vaudroit mieux le rapporter à la renovation de cette Egli-p.729. se sous Sixte III,] ʹqu'on croit l'avoir beaucoup augmentée, & l'avoir dediée le premier sous le titre de la Sainte Vierge.

p.730. ʹQuelques-uns croient que la basilique où Ursin fut élu Pape contre Damase, est la mesme que celle de Libere, parce qu'on les met toutes deux dans le quartier appellé les Exquilies, près M.&F.6.7. du marché de Livia, ʹ& que le parti d'Ursin tenoit la basilique de Libere : [& il n'est pas difficile qu'une mesme basilique portast le nom de Sicin qui pouvoit l'avoir bastie le premier, & celui de Libere qui l'avoit rebastie ou changée, & qui en avoit fait une Eglise.] ʹD'autres ai-Flor.p.730. ment mieux croire que ce sont deux Eglises differentes & voisines.

Pour la page 232. §. 110.

NOTE LXXXIV.

Que ce furent les legats mesmes des Macedoniens qui allerent dans les Gaules, &c. demander des lettres de communion.

ʹBaronius dit que sur la députation d'Eusta-Bar. 365.§. 16. the, Libere avoit envoyé des legats dans les Gaules & les autres provinces de l'Occident, pour y assurer les Fidéles que les Orientaux estoient revenus à la foy & à l'Eglise Catholique; ʹ& c'est Soz.l.6.c. 12 p.652.c. à cela qu'il attribuë les lettres des Evesques d'Italie, des Gaules, d'Afrique, & de Sicile, qu'Eustathe & les autres deputez des Orientaux emporterent avec eux. [Nous ne trouvons aucune preuve de cet envoi des legats du Pape : Et il est bien plus naturel de croire que les députez des Orientaux avoient esté eux-mesmes demander ces lettres dont ils estoient les porteurs.] ʹCela est b|Socr. l.4. c.12.p.214. c.d. mesme certain pour la Sicile, [& plus que probable de l'Italie, puisqu'ils passerent du temps à Rome.]

Pour la page 234. §. 111.

NOTE LXXXV.

Que ce sont les decrets des Evesques d'Asie, plustost que d'Occident, que le Concile de Tyanes exhorte à lire.

Ce que nous disons que le Concile de Tyanes exhortoit à lire les decrets des Evesques d'Asie, est suivant l'édition de Christophorson. Mais au-lieu de τῶν ἐν τῇ Ἀσίᾳ, qu'on lit dans le texte de Christophorson, *p.* 316.*a*, la marge de la mesme édition, & l'édition de Mr. Valois *p.* 652.*c*, lisent τῶν ἀνὰ τὴν δύσιν; ce qui n'est qu'une repetition, ou plutost une anticipation de ce qui suit. La Tripartite *l.* 7. *c.* 28. *p.* 106.*a*, a *apud Asiam*; & le latin de Nicephore, (car le grec manque en cet endroit,) a aussi *Asiaticorum.* Le mot de ψήφισμα convient tout-à-fait aux Conciles d'Asie, qui avoient envoyé des députez en Occident.

Pour la page 234. §. 111.

NOTE LXXXVI.

Que le Concile d'Illyrie autorisé par la loy de Valentinien, peut bien ne s'estre tenu qu'en l'an 375.

ʹBaronius met en 365 la lettre du Concile Bar.365.§. 16-25. d'Illyrie, que Theodoret nous a conservée, avec la loy de Valentinien qui y est jointe. [Cela se peut appuyer par ce que dit Theodoret,] ʹqu'on Thdrt.l.4. c.7.p.667.c. y voit que Valens estoit encore alors dans les sentimens de la vraie foy. *a* Car il tomba au moins *a* c.11.p. 674. dans l'Arianisme, selon Theodoret mesme, lorsqu'il fut baptizé par Eudoxe, à cause de la guerre des Gots [c'est-à-dire vers le commencement de l'an 367. D'autre part néanmoins il seroit aisé de montrer par la loy mesme de Valentinien, que Valens persecutoit alors les Catholiques;] ʹ& Theodoret ne la met qu'après avoir parlé de c.6.7.p. 667. l'élection de Saint Ambroise, [à la fin de 374, quoiqu'il ne dise point qu'elle n'ait esté faite qu'après.] ʹAussi Baronius ne veut pas fonder Bar.365.§. 16. sa chronologie sur Theodoret, mais sur d'autres raisons, [que nous ne raportons pas, parce qu'elles sont refutées par la suite mesme de l'histoire.]

Thdrt.n.p. 33.1.c.d. ' Et quelles qu'elles puiſſent eſtre, on ne peut pas les écouter, puiſque la loy porte en teſte le nom de Gratien, qui n'a eſté fait Auguſte que le 24. Aouſt 367. Bar.365.§. 20. ' Il eſt vray que Baronius n'a point mis le nom de Gratien dans ſa traduction. Mais il eſt dans le texte grec, dans Nicephore *l.* 11. *c.* 30. *p.* 167. *b*, & dans l'hiſtoire Tripartite *l.* 7. *c.* 9. *p.* 98. *c.* Thdrt.n.p. 32.a. ' Et ce qui fait voir encore l'alteration du texte de Baronius, c'eſt que contre les meſmes autoritez, [& contre l'uſage inviolable des Romains,] il met le nom de Valens avant celui de Valentinien qui eſtoit plus ancien Auguſte.

[Il eſt donc conſtant que la loy eſt poſterieure au 24 Aouſt 367, mais il n'eſt pas aiſé de dire de combien elle luy eſt poſterieure. C'a apparemment eſté de fort peu, ſi Euſtathe dont parle le Concile d'Illyrie eſt celui de Sebaſte, comme tout le monde le croit.] l.4.c.8.p. 670.d. ' C'eſtoit en effet un Eveſque inſtruit de ce qui ſe paſſoit en Aſie : [Et il eſt aiſé qu'Euſtathe de Sebaſte ſoit venu en Illyrie ſur la fin de 366. De ſorte que comme la lettre du Concile eſt écrite ſur ce qu'on avoit appris de l'état de l'Aſie par Euſtathe, il faudra ſans doute le mettre à la fin de 367.] Blond. prim.p. 133. ' Blondel la differe d'un an, parce qu'il pretend que Valentinien vint finir en Illyrie l'année 368, [ce qui n'eſt rien, puiſque nous eſperons montrer dans la note 35 ſur Valentinien, qu'il eſtoit alors à Treves.

Mais je ne voy point qu'il ſoit neceſſaire de dire qu'Euſtathe marqué par le Concile d'Illyrie, eſt celui de Sebaſte.] Thdrt.l.4. c.8.p.670. a.d. ' Ce qu'on avoit appris de cet Euſtathe, c'eſt que toute l'Aſie ſeparoit le Saint Eſprit, du Pere & du Fils, ne voulant point reconnoiſtre qu'il leur fuſt conſubſtantiel. n.p.33.2.d. ' Or y a-t-il apparence, comme le remarque Mr. Valois, qu'Euſtathe de Sebaſte accuſaſt les Macedoniens de cette Hereſie, dans laquelle il eſtoit luy meſme, ſur-tout eſtant député des Macedoniens pour les réünir avec les Catholiques de l'Occident ? Il cachoit aſſurément cette erreur autant qu'il pouvoit ; [& ſans cela, luy & Silvain, & Theophile, les collegues de ſa legation, n'euſſent point eſté receus à Rome & dans le reſte de l'Occident comme Catholiques. Tout ce qu'on peut dire, c'eſt que lorſqu'il vint en Illyrie, on l'obligea de reconnoiſtre qu'il eſtoit dans cette erreur, & que c'eſtoit la croyance generale de l'Aſie. Mais ce n'eſt point là l'idée que nous donné la lettre du Concile d'Illyrie ; & elle ne donneroit pas le titre de Seigneur & de confrere à un homme qu'on auroit dû rejetter avec execration, comme engagé dans une erreur dangereuſe,] Socr.l.4.c. 12.p.220.a. ' outre ce qu'on avoit à luy reprocher pour le paſſé.

[Ainſi il ſemble aſſez naturel de croire que cet Euſtathe eſtoit quelque Eveſque de l'Illyrie, qui ayant paſſé par l'Aſie, ſoit pour aller à Jeruſalem viſiter les ſaints lieux, ſoit par quelque autre occaſion, avoit raporté l'état déplorable de cette province. Que ſi l'on dit qu'un ſi long voyage ne convenoit point à un Eveſque, il peut n'avoir eſté ordonné Eveſque que depuis ſon retour, comme S. Gaudence de Breſſe ; & meſme il pouvoit n'eſtre que Preſtre,] Thdrt l.4. c 8.p.669. d 670.b.d. ' puiſque la meſme lettre donne les titres de Seigneur & de collegue au Preſtre Elpide.

[N'eſtant donc plus obligez à nous approcher autant qu'il ſe peut de l'an 366, ſi cet Euſtathe n'eſt pas celui de Sebaſte,] Blond. prim.p. 133. ' il ſemble qu'il vaut mieux mettre le Concile dans le temps que Valentinien eſtoit en Illyrie, [& le differer par conſequent juſqu'en l'an 375.] Thdrt. l.4. c.7.p.669.a. ' Car s'eſtant tenu d'autres Conciles en meſme-temps à Rome, & dans les Gaules [où Valentinien a preſque toûjours eſté,] Bar.365.§. 24. ' on ne voit pas pourquoi Valentinien auroit autoriſé par ſa loy celui d'Illyrie pluſtoſt que les autres, s'il avoit eſté en un autre pays. Thdrt.n.p. 34.2.a. ' Mr. Valois croit déja qu'il eſt poſterieur à l'Epiſtre du Pape Damaſe aux Eveſques d'Illyrie, [qui apparemment n'a point eſté écrite ſi-toſt.] l.4.c.8.p. 671.a. ' On voit encore que ce Concile condanne ſix Eveſques Ariens, & ce ſemble comme les ſeuls qui fuſſent alors dans l'Illyrie : [& entre ces ſix, on ne trouve ni Valens, qui paroiſt avoir vécu juſqu'en 371,] Hil.fr.1.p. 41. ' ni aucun des 13 autres, dont il eſt parlé en 366, dans le differend d'entre Germine & les autres Ariens. [On peut objecter contre cette derniere raiſon, que Pallade & Secondien, qui vivoient encore en 381, ne ſont point non plus du nombre des ſix. Mais nous n'avons point de preuve bien certaine qu'ils fuſſent déja Eveſques en 375. La loy de Valentinien qui autoriſe le Concile, doit avoir donné la paix à l'Egliſe d'Orient : Cependant on ne voit rien moins que cela dans l'hiſtoire ; & il n'y a pas lieu d'en eſtre ſurpris, ſi Valentinien eſt mort avant peut-eſtre qu'elle y euſt eſté publiée.]

NOTE LXXXVII.

Pour la page 235. §. 112.

Sur le temps de l'hiſtoire & le nom de S. Bretanion.

Thdrt.l.4. c.31.p.703. ' Theodoret met l'hiſtoire de Saint Bretanion tout à la fin du regne de Valens, & immediatement avant ſa défaite & ſa mort, [c'eſt-à-dire en 378. Mais il n'y a aucune apparence que Valens ait eu alors le loiſir d'aller à Tomes.]

Soz.n.p. 142.2.a. ' Mr. Valois aime mieux appeller ce Saint Vetranion, quoique tous les auteurs qui en parlent, le nomment Bretanion. Il pretend que le mot de Vetranion eſt plus ſelon l'étymologie, & que le nom du Saint eſt le meſme que celui de ce Vetranion qui prit & quitta la pourpre en 350. [Ce qu'il dit peut eſtre vray : mais cela ne vaut pas la peine d'eſtre ſingulier, & de s'engager à une apologie.]

NOTE LXXXVIII.

Pour la page 237. §. 114.

Sur Demophile fait Eveſque de Conſtantinople.

Socr.l.4.c. 14.p.226.a| Soz.l.6.c. 13.p.655.b. ' Socrate & Sozomene ne diſent rien de particulier de Demophile fait Eveſque de Conſtantinople par les Ariens en 370, après la mort d'Eudoxe. [De ſorte que, ſelon eux, ce pourroit bien eſtre] Epi.73.c. 38.p.886.b. ' celui que S. Epiphane donne pour diſciple à Aece, & pour compagnon d'impieté & d'exil à Eunome & à Hypace, & qu'il dit avoir eſté protegé & agrandi par Eudoxe : [ce qui ne convient pas à Demophile de Berée en Thrace, celebre ſous Conſtance pour avoir perſecuté & fait tomber Libere ; puiſque nous ne voyons point que ce Demophile ait eſté banni, ni qu'il ait eu beſoin de l'appui & de l'autorité d'Eudoxe. Et il paroiſt qu'il eſtoit Eveſque dés l'an 345, lorſqu'on ne commençoit pas encore à parler d'Aece. *V.* §. 38.]

Philg.l.9.c. 14.p.129. ' Mais celui de Conſtantinople, [bien loin de paroiſtre Eunomien,] a au-contraire eſté fort oppoſé à cette ſecte : Thdrt.l.5. c.39.p.756. ' Et Theodoret dit poſitivement que c'eſt celui qui eſtoit auparavant à Berée en Thrace. [Il eſt viſible auſſi que Philoſtorge a cru la meſme choſe :] Philg.l.9.c. 8.p.126. ' Car il dit qu'on le transfera de Berée, *a* & qu'eſtant chaſſé de Conſtantinople par Theodoſe, il ſe retira en ſa ville de Berée ; & afin qu'on ne cruſt pas qu'il l'appelle ſa ville, parce qu'il en eſtoit originaire, *a* c.19.p. 133. c.14.p.129. ' il dit que Theſſalonique eſtoit ſa patrie. [Il eſt donc

donc clair qu'il a cru qu'il avoit d'abord esté Evesque de Berée. Mais il ne nous le persuaderoit peut-estre pas sans l'autorité de Theodoret, puisqu'il paroist se tromper, lorsqu'il dit qu'il se retira à Berée sous Theodose.] ' Car, selon Socrate & Sozomene, il demeura jusqu'à la mort autour de Constantinople, s'en portant toûjours pour Evesque parmi ceux de sa secte.

Socr. l. 5. c. 7. p. 263. d | c. 12. p. 271. c | Soz. l. 7. c. 5. p. 709. c | c. 14. p. 722. c.

Pour la page 137. §. 114.

NOTE LXXXIX.

Passage de Philostorge mal corrigé par ses traducteurs.

Philg. l. 9. c. 8. p. 126.

' Philostorge dit que Demophile fut fait Evesque de Constantinople, Οὐάλεντος τοῦ βασιλέως συνοδικὴν ὑποκρινομένου ψῆφον. [Je ne voy pas que cela puisse signifier autre chose, sinon que] Valens feignit le suffrage d'un Synode, [c'est-à-dire qu'il fit publier que l'inthronization de Demophile avoit esté autorisée par un Synode, quoiqu'il n'y en eust point eu, ou tout au plus, qu'il avoit fait tenir pour cela quelque assemblée tumultuaire, qui n'estoit point un Synode legitime. Et cela convient fort bien avec ce que nous lisons à la fin de l'histoire de Theodoret, selon l'édition du Pere Sirmond, *p.* 756, que Demophile se transfera luy-mesme de Berée à Constantinople; & avec ce que dit Philostorge,] ' que dans son inthronization, beaucoup crierent, *Il est indigne.* Cependant Godefroy rend les paroles que nous avons citées, par celles-ci, *Imperatore synodicam probante ordinationem*, sans donner aucune raison de cette traduction. Mr. Valois traduit de mesme, *p.* 519 *a.* Mais dans ses notes, *p.* 148. 2. *a*, il veut, pour faire ce sens, qu'on change ὑποκρινομένου en ἐπικρινομένου. [Je pense qu'ἐπικρίνειν signifie plutost juger de nouveau, que confirmer : mais il nous suffit que cette correction, qui n'est point autorisée, n'est point non plus necessaire, le texte, tel qu'il est, ayant ce me semble un fort bon sens. Ce que nous avons cité de Theodoret, n'est point dans l'édition de Mr. Valois *p.* 249. *d.* Mais c'est une chose qu'on presumera plus aisément avoir esté ostée dans quelques manuscrits, qu'avoir esté ajoûtée dans d'autres.]

c. 10 p. 127.

Pour la page 137. §. 114.

NOTE XC.

Sur Dorothée d'Heraclée, nommé aussi Theodore.

Philg. l. 9. c. 10. p. 127.

' Celui qui inthroniza Demophile fut Theodore d'Heraclée, selon Philostorge. [Il est visible que c'est celui que le mesme auteur appelle par-tout-ailleurs Dorothée, soit qu'il l'ait mal appellé Theodore, soit qu'il eust tous les deux noms :] *a* Car en effet Sozomene les luy donne aussi tous deux. *b* Socrate ne l'appelle que Dorothée, *c* & Mr. Valois croit que c'est son vray nom. [Nous ne luy en donnons point d'autre dans le texte, afin qu'on le distingue plus aisément du celebre Theodore Evesque de la mesme ville d'Heraclée sous Constantin & Constance, qui estoit mort dés 355, & qui a eu Hypatien pour successeur.]

a Soz. l. 6. c. 37. p. 699. b | l. 7. c. 14. p. 722. d. *b* Socr. l. 5. c. 3. p. 260. d. *c* n. p. 148. 2. a | Thdrt. n. 148. 149.

Pour la page 148. §. 122.

NOTE XCI.

Temps de la retraite de Pierre d'Alexandrie à Rome.

Thdrt. l. 4. c. 18. p. 685. b.

' Theodoret paroist avoir cru que Pierre d'Alexandrie avoit déja quitté l'Egypte pour aller à Rome avant que Luce arrivast. [Il semble l'avoir pris] ' de ce que Pierre dit dans sa lettre, qu'il s'estoit retiré avant que Luce vinst. [Mais il peut s'estre retiré de la maison Episcopale, & de la vuë de son peuple, pour se cacher dans Alexandrie ou aux environs durant quelque temps, & ainsi avoir esté témoin de ce qu'il raporte dans la suite de sa lettre, comme cela est assez probable,] ' puisque S. Gregoire de Nazianze dit qu'estant arrivé à Rome, il y fit voir les actes funestes de la tragedie qui s'estoit jouée en Orient : [& c'est ce qu'il faut suivre, si nous voulons qu'il ait esté quelque temps prisonnier, comme le disent Socrate & Sozomene.] ' Que si c'est luy, comme nous le croyons, dont il est parlé dans la relation d'Ammone touchant le Martyre des solitaires de Sinaï & de Raïthe; [il est visible qu'il ne se retira pas d'abord à Rome,] mais qu'il demeura durant quelque temps caché, obligé de s'enfuir en divers endroits. ' Mr. Valois croit qu'il faut mettre un temps considerable entre l'ordination de Pierre & sa retraite à Rome; puisqu'il eut le loisir de recevoir en Egypte des lettres du Pape Damase. Il croit mesme qu'il faut differer sa retraite jusques à l'année d'après son Episcopat : [ce que nous suivrions sans peine, si nous en trouvions quelque autorité positive dans les anciens.]

c. 19. p. 688. d. | Naz or. 23. p. 418. d. | Combf. act. p. 88. | Thdrt. n. p. 38. 1. b.

Pour la page 154. §. 127.

NOTE XCII.

Si la Carophrygie est une faute pour la Carie & la Phrygie.

Thdrt. l. 4. c. 7. 8. p. 667. c | 669. c. d. | n. p. 32. 1. b. | Blond. Prim. p. 119.

' Le titre de l'Epistre du Concile d'Illyrie, & de la lettre de Valentinien qui y est jointe, porte, *Aux Evesques du Diocese d'Asie, de la Phrygie, de la Carophrygie, & de la Pacatienne.* ' Blondel & Mr. Valois veulent changer la Carophrygie, qu'ils avouent néanmoins se trouver dans tous les exemplaires, dans l'histoire Tripartite *l.* 7. *c.* 9. 10. *p.* 98. 99, & dans Nicephore; & ils lisent *de la Carie & de la Phrygie Pacatienne.* [Cela peut avoir quelque apparence, mais non pas de certitude;] & ce que croit Blondel que le Concile d'Illyrie fut tenu à l'occasion de celui de Carie [en 367, ne peut estre qu'une pure conjecture, qui ne subsiste plus du tout, si celuy d'Illyrie n'a esté tenu, comme nous croyons, qu'en 375. *V. la note* 86. Il est fascheux de changer un mot qui se trouve par-tout en deux endroits differens, quoiqu'il ne puisse estre venu, s'il est faux, que d'une pure bevuë de Copiste, & non d'une fausse correction faite à dessein. Car s'il n'y a jamais eu de Carophrygie, comment se sera-t-on avisé de substituer ce nom au-lieu de ceux de Carie & de Phrygie, qui ont toûjours esté très-connus ?

Ainsi il y a tout sujet de croire qu'il y avoit alors un pays appellé Carophrygie, parce qu'il comprenoit la partie de la Phrygie plus voisine de la Carie, ou les extrêmitez de l'une & de l'autre, soit qu'elle ne fist point de province & de gouvernement particulier, soit que c'en fust une toute nouvellement érigée par Valens, comme la seconde Cappadoce & la Lycaonie, mais éteinte aussi-tost après, & rétablie long-temps depuis sous le titre de seconde Pacatienne, qui avoit Hieraple pour Metropole. De l'une ou de l'autre maniere, il ne faudra pas beaucoup s'étonner, si les auteurs n'ont point parlé de cette Carophrygie. C'est ce que Theodoret favorise beaucoup,] ' lorsqu'il dit que l'Empereur écrivit à ceux d'Asie & de Phrygie, [sans parler de la Carie.] Theophane fait la mesme chose, *p.* 52. *b.* Je ne voy que le Synodique, ' qui dit que le Concile envoya son Tome, & Valentinien son édit, en Asie, en la Carie, & en la Phrygie, aux Evesques Ariens.

Thdrt l. 5. c. 7. p. 667. b. | Conc. t. 2. p. 887. e.

NO-

NOTE XCIII.

Pour la page 154. §. 127.

Quelles personnes le Concile d'Illyrie veut qu'on élise pour l'Episcopat & les autres ordres.

Thdrt.l.4. c.8.p.670. c.

' Ces paroles du Concile d'Illyrie aux Eglises d'Asie, ἐκ τῶν ἐν τέλει χρηματιζόντων υἱεῖ, comme a mis le Pere Sirmond, ou ἐκ τῶν ἐν τέλει χρηματιζόντων ἐπισκόπων υἱεῖς, selon l'édition de Mr. Valois, *p.* 161. *c*, sont très-obscures, & il est plus aisé de rejetter le sens que les autres y donnent, que d'y en trouver un bon. [Je pense qu'il y en a qui pretendent que le Concile veut qu'on élise pour l'Episcopat, preferablement à tout autre, ceux qui ont esté dans les charges & dans les magistratures. Mais n'est-ce pas la chose du monde la plus contraire à tous les Canons & à ce Concile mesme, qui exclud aussi-tost après ceux qui ont esté dans le Senat & le Conseil de ville, & ceux qui ont tenu des charges militaires; ce qui comprenoit celles de la Cour, & par consequent toutes celles de l'Empire, hors les charges de judicature, qui estoient d'ordinaire pour des Senateurs.]

n.p.34.1.d.

' Mr. Valois croit que le sens de cet endroit, est qu'il faut choisir d'abord les enfans des Evesques precedens, s'il y en a qui soient sans reproche. Ce sens se trouve assez aisément dans le texte en ostant ἐν. [Mais ce n'estoit pas une chose si commune de voir dans le Clergé, (car le Concile ne l'a pas assurément entendu des autres,) des enfans d'Evesques, qu'il soit facile de croire que le Concile les ait eus en vuë : & Mr. Valois, assez habile dans l'histoire, n'y a trouvé que le seul Domnus I. d'Antioche. Je voudrois au moins l'étendre aux neveux & aux autres parens de l'Evesque mort, élevez sous sa discipline, puisque le mot de *fils* n'est pas dans le texte, s'il n'estoit difficile de croire que le Concile eust voulu favoriser le desordre des familles mitrées, selon l'expression de Saint Bernard, & le desordre si dangereux de ceux qui par un interest tout charnel, veulent perpetuer les biens & les dignitez de l'Eglise dans leur famille : ou bien il faudroit dire que comme ce desordre n'estoit pas encore alors, le Concile n'y faisoit pas d'attention, & n'envisageoit que la paix des Eglises, & l'uniformité de la discipline, qui se conserve plus aisément dans des personnes élevées les unes par les autres dans un mesme esprit, & qu'on est accoûtumé à respecter à cause de ceux à qui elles appartiennent.]

Eustathe dans la Tripartite *l.* 7. *c.* 10. *p.* 99. *b*, fait dire au Concile qu'il faut déposer les mauvais Evesques, & leur oster mesme le rang de Prestres; [ce qui est proprement ne rien dire : & ce sens ne se peut pas trouver dans le grec.]

NOTE XCIV.

Pour la page 154. §. 128.

Qu'Elpide porteur de la lettre du Concile d'Illyrie, y avoit esté envoyé par l'Empereur plutost que par le Pape, &c.

Bar. 365. §. 16.

' Baronius pretend qu'Elpide envoyé en Asie par le Concile d'Illyrie, estoit Prestre de Rome, & legat du Pape, envoyé par luy en Illyrie & en Asie.

Thdrt.n.p. 33.2.a.

' Mr. Valois raporte diverses raisons pour combatre ce sentiment. [Et je pense qu'il suffit pour cela, de remarquer qu'apparemment Baronius n'a pris ce qu'il dit que de la lettre du Concile d'Illyrie,]

Bar.365.§. 17.

' qui porte, selon sa traduction, *Elpidium cum litteris Româ, quæ est caput imperii, ad vos mittere, &c.*

Thdrt.l.4. c.8.p.670. b.

' Mais le grec a ἀπὸ τῆς βασιλεύσης Ῥωμαίων ἀρχῆς, [ce qui paroist signifier qu'Elpide estoit envoyé au nom de l'Empereur.] C'est le sens qu'Eustathe dans la Tripartite *p.* 99. *b*, & le P. Sirmond, ont pris, & je ne sçay point pourquoi.]

Thdrt.n.p. 34.1.a.

' Mr. Valois pretend qu'il est insoutenable.

[On ne devoit point marquer qu'Elpide fust de Rome, s'il estoit Evesque, puisque des Conciles ne s'amusent pas à marquer la naissance d'un homme; & toutes les dignitez qu'il pouvoit avoir euës à Rome, estoient perduës & effacées par l'éminence de l'Episcopat.]

a.

' Aussi Mr. Valois croit que, selon cet endroit, il faut dire qu'il n'estoit que Prestre de Rome.

p.33.2.a.b. c.

' Mais une colonne auparavant il s'estoit fort étendu pour montrer qu'il n'estoit ni Prestre ni Legat de Rome, mais qu'il estoit assurément Evesque d'Illyrie; *apertè declaratur* : Et il en donne des raisons qui sont fortes, mais qui ne nous le paroissent pas assez, pour répondre à la qualité de Prestre qui y est donnée formellement à l'Epide.

b.

' Mr. Valois dit qu'un manuscrit a πρεσβυτου. Mais ce mot ne fait point de sens en cet endroit : & outre les autres manuscrits, Nicephore *l.* 11. *c.* 30. *p.* 169, & Eustathe mesme, ont lu πρεσβυτέρου. [Ainsi nous n'avons point de repugnance à croire qu'Elpide fust Prestre de Rome, & Legat du Pape, puisqu'il peut l'avoir esté tout ensemble & du Pape & du Concile d'Illyrie : Mais nous n'osons pas le dire, parce que nous n'en voyons point de preuve, τῆς βασιλευούσης Ῥωμαίων ἀρχῆς, nous paroissant marquer plutost l'Empereur que le Pape;]

l.4.c.7.p. 667.c d.

' outre qu'il est certain que Valentinien appuya de son autorité les decrets du Concile d'Illyrie, & écrivit aux mesmes Eglises que ce Concile.

NOTE XCV.

Pour la page 155. §. 129.

Que le Concile de Laodicée n'est point celuy de Theodose de Philadelphie & des autres Ariens, tenu en 363.

Philg.l.8.c. 3.p.108. 109.& alii.

' Il y avoit du temps de Valens un Theodote ou Theodose de Philadelphie en Lydie, qui estoit un des plus méchans & des plus perdus des Ariens. Godefroy veut non seulement qu'il ait assisté au Concile de Laodicée,

c.4.p.109. 110|n.p. 315-318.

' Mais mesme que ce Concile soit celui que ce Theodose & les autres Ariens de la communion d'Eudoxe, tinrent au commencement de Jovien en 363. [Mais il ne fonde un point de cette importance, & qui deshonoreroit entierement ce Concile, que sur des conjectures les plus foibles du monde, & dont mesme le principal fondement est faux. Je ne sçay si Blondel a voulu suivre le mesme sentiment,]

Blond. prim.p. 453.

' en le mettant en 362 : mais il le dit sans en raporter aucune preuve.

NOTE XCVI.

Pour la page 156. §. 130.

D'où estoit Evesque Hypsie déposé par le concilabule de Galacie.

Blond. prim.p. 140.

' Blondel veut qu'Hythius nommé le premier dans la lettre de Libere aux Orientaux [en 366,] soit Hypsius deposé par le conciliabule de Galacie [à la fin de 375.] Au-lieu de Hythius, l'histoire Tripartite lit Eustathe,

Socr.l.4.c. 12.p.212. b.

' & Mr. Valois Evethe, [ce qui n'a plus guere de raport à Hypsius. Mais si Hypsius estoit Evesque de Parnasse, comme il y a bien de l'apparence, puisque]

Bas.ep.10. 264.p.53. c|263.a.

' Ecdice mis en sa place, est surnommé de Parnasse, [il n'a esté Evesque qu'après l'an 370, & après S. Basile,]

ep.185.p. 198.

' qui consolе l'Eglise de Parnasse sur la mort de son Evesque. Car cet Evesque mort visiblement dans la possession de son Eglise, [n'est pas

pas Hipſius depoſſedé pour mettre Ecdice en ſa place.

Hypſius revint apparemment ſous Theodoſe; mais il n'a eſté Eveſque qu'aprés 370. Ce n'eſt pas ſans doute] 'cet ancien Eveſque, pour la défenſe duquel S. Amphiloque fut à Parnaſſe du vivant de S. Gregoire de Nazianze qui l'en remercia, [& ainſi avant 390. On pouvoit aller à Parnaſſe pour l'Eveſque d'une autre ville, parce qu'il y eſtoit calomnié, ou que le Gouverneur y eſtoit, ou pour quelque autre raiſon.

Naz.ep. 164.p.875. d.

On peut trouver étrange qu'un Concile de Galacie ait dépoſé un Eveſque de Parnaſſe,] 'qui eſtoit de la Cappadoce, en 458 : [& je ne ſçay ſi cela ne pourroit point faire croire qu'Hypſius eſtoit Eveſque d'Ancyre meſme où ſe tenoit le Concile, ayant ſuccedé à Athanaſe en l'an 373, & qu'Ecdice, auparavant Eveſque de Parnaſſe, aprés celui ſur la mort duquel Saint Baſile écrit, quitta alors ſon Egliſe, pour s'emparer de celle d'Ancyre Metropole de la Galacie. Mais je penſe qu'il eſt encore plus court de croire que des Ariens appuyez de l'autorité du Vicaire, & ſous un Empereur Arien, ne ſe mettoient pas ſi fort en peine des formes. Il pouvoit meſme y avoir quelques Eveſques de Cappadoce dans leur conciliabule. C'eſt aprés la depoſition d'Hypſius] 'qu'Ecdice eſt ſurnommé de Parnaſſe.

Geo.ſac.p. 255.

Baſ.ep.10. p.53.c.

Pour la page 258. §. 132.

NOTE XCVII.

En quel temps les Gots ont commencé à devenir Ariens.

[On convient aſſez que l'Eveſque Ulphilas a eſté l'inſtrument de la colére de Dieu pour ſéduire les Gots & leur faire embraſſer l'Arianiſme: Mais on ne convient pas de la maniere, ni du temps que ce malheur arriva.] 'Oroſe dit que les Gots ayant envoyé demander des Eveſques à Valens, pour leur apprendre la regle de la foy Chrétienne, il fut aſſez méchant pour leur envoyer des docteurs de l'impieté Arienne; & qu'ils avoient depuis gardé les premieres inſtructions qu'ils avoient receuës en ſe ſoûmettant au nom de Jesus-Christ. [Mais nous eſperons montrer ſuffiſamment ſur S. Sabas de Gotthie, que la Religion eſt plus ancienne parmi eux, & que leurs premiers Predicateurs n'ont pas eſté des Ariens, mais des Catholiques & des Saints.]

Oroſ l.7.c. 33.p.219. a.d.

'Philoſtorge veut qu'Ulphilas ait eſté ordonné dés le temps de Conſtantin par Euſébe de Nicomedie, '& ait enſuite inſtruit ſon peuple dans la doctrine qu'il avoit reçeuë de ce chef de l'Arianiſme. [Mais il n'eſt nullement croyable en ce point :] '& Socrate, ſuivi par Sozomene, aſſure qu'Ulphilas demeura toûjours dans la foy de Nicée juſqu'en l'an 360 au moins.

Phil'g.l.2.c. 5.p.12.

p.13.

Socr.l.2.c. 41.p.155. a|Soz.l.6.c. 37.p.697.d.

'Socrate croit qu'il s'eſtoit fait Arien avant la perſecution d'Athanaric, & que ceux qui ſouffrirent alors, c'eſt-à-dire vers l'an 372, eſtoient Ariens. [Mais on voit dans le texte que S. Baſile, S. Auguſtin, Oroſe, & toute l'Egliſe generalement luy eſt abſolument contraire. Ainſi on peut mettre pour un point fixe & inconteſtable, que les Gots eſtoient encore Catholiques en 372.]

Socr.l.4.c. 33.p.251.c.

'Pour ce qui eſt de la guerre d'entre Athanaric & Fritigerne, décrite par Socrate & Sozomene, & qui fit entrer, ſelon ces auteurs, l'Arianiſme dans le pays des Gots; [cela peut avoir quelque apparence, pourvu que l'on ne diſe pas,] 'avec Socrate, que les Chrétiens qu'Athanaric fit mourir, eſtoient de ceux à qui Ulphilas avoit fait embraſſer l'Arianiſme ; [ni] 'que la diviſion d'entre Fritigerne & Athanaric n'arriva qu'aprés qu'ils eurent paſſé le Danube [en 376,] comme on le lit dans Sozomene, ſi au-lieu de ὕστερον on ne lit πρότερον; [ſans quoy il ſe contredit luy-meſme. Ce qui eſt certain, c'eſt que la choſe eſt viſiblement inſoutenable, ſelon le détail de ce qui arriva aprés le paſſage des Gots, *V. Valens* §.16,] '& Athanaric ne paſſa point du-tout le Danube en ce temps-là. S. Iſidore place cette guerre avant que les Gots euſſent paſſé le Danube, mais en la 13 année de Valens, & en l'ere 415, c'eſt-à-dire en l'an 377, un an aprés leur paſſage dans la Thrace. Il faut meſme avouer que toute cette guerre civile des Gots, & ce ſecours donné par Valens à Fritigerne, peut paroiſtre aſſez ſuſpect, puiſque ni Ammien, ni les autres auteurs qui ſont plus proches de ce temps-là, ni Zoſime, n'en rapportent rien.] 'Au-contraire, Ammien fait Fritigerne, un des chefs des Thervinges, [& par conſequent ſujet d'Athanaric Roy des Gots, qui portoient ce nom.

a.b.c|Soz. p.697.b.c.

Socr.p.251. c.

Soz.p.697. b.

Amm.l.31. p.443.

p.440-443.

Il eſt donc aſſurément plus à propos de s'arreſter à Theodoret,] 'qui dit que les Ariens engagerent les Gots à embraſſer leur communion & leur doctrine, lorſqu'ils demanderent à paſſer dans l'Empire [en 376,] parce que les Huns les avoient chaſſez de leurs terres. [Ce ſentiment, trés-probable par luy-meſme,] 'eſt viſiblement autoriſé par Sozomene : & il eſt aiſé d'y raporter ce qu'il y a de vray dans le recit d'Oroſe. [On peut dire encore que la chronique de S. Iſidore y eſt formelle,] 'puiſqu'elle met la chute des Gots dans l'Arianiſme en l'ere 415, & en la 13 année du regne de Valens, [c'eſt-à-dire en 376 ou 377, quoiqu'il ait tort de la joindre à la guerre d'Athanaric & de Fritigerne, plutoſt qu'au paſſage des Gots dans la Thrace, qu'il ne met que l'année d'aprés.

Thdrt.l.4. c.33.p.704. 705.

Soz.p.697. b.d.

Grot. r. Got.p.710.

Mais il faut remarquer en meſme temps diverſes fautes que ces auteurs meſlent à la verité. Car outre celle de S. Iſidore, dont nous venons de parler, & celle d'Oroſe, qui fait commencer ici le Chriſtianiſme parmi les Gots,] 'Sozomene ſe trompe ſans doute, lorſqu'il dit qu'Ulphilas s'unit à Conſtantinople avec les Ariens. [Ce n'eſt pas qu'il ne puiſſe s'eſtre arreſté en paſſant à Conſtantinople, mais l'affaire ſe fit aſſurément à la Cour de Valens, comme le dit Theodoret, c'eſt-à-dire à Antioche. Il eſt viſible auſſi que Theodoret ſe trompe de ſon coſté, en meſlant dans ſon recit le nom d'Eudoxe mort dés l'an 370, & en luy attribuant ce qui peut avoir eſté fait par Euzoïus, ou Dorothée ſon ſucceſſeur, ou par quelque autre Eveſque Arien;] 'de meſme qu'il dit en un autre endroit, que Valens vouloit obliger S. Baſile à communiquer avec Eudoxe, '[qui eſtoit mort auſſi dés ce temps-là il y avoit plus de dix-huit mois. Mais hors cette faute, ſon recit paroiſt fort vraiſemblable, & ne tombe dans aucune contradiction, comme ceux des autres, eſtant aſſez probable qu'Ulphilas voulant attirer les Gots à l'Arianiſme, demanda quelques predicateurs à Valens, qui aſſurément ne les luy refuſa pas, s'il ne luy en avoit offert le premier.]

Soz.p.697. d.

Thdrt.l.4. c.16.p.682. b.

Pour la page 260. §. 134.

NOTE XCVIII.

Que Valens n'a point apparemment rappellé les Confeſſeurs.

a L'ordre de Valens pour le rappel des Catholiques exilez, eſtant certifié par S. Jerôme & par Rufin auteurs contemporains, [il ſemble qu'il n'y ait pas lieu de le revoquer en doute.] b Que ſi Gratien donna un ordre ſemblable aprés la mort

a Hier.chr| Ruf.l.2.c. 13.p.258. b Thdrt.l.5. c 2.p.705. d|Socr l.5. c.2.p.260. b|Soz.l.7. c.1.p.704. 705.

mort de Valens, comme Theodoret, Socrate, & Sozomene l'assurent ; [ce pouvoit estre pour éclaircir celui de Valens, qui estant forcé, n'estoit peut-estre pas assez formel ; ou pour l'autoriser davantage, afin que ni les Ariens, ni aucun autre n'y pust mettre aucun obstacle ; ou parce qu'il faisoit mention de leur rappel en les remettant dans la possession de leurs Eglises, ce que Valens n'avoit pas fait. Les mesmes historiens ne mettent le retour des Confesseurs qu'après la mort de Valens & en consequence de l'édit de Gratien, soit par une suite de ce qu'ils paroissent avoir ignoré que Valens les eust déja rappellez, soit que les brouilleries de l'Etat les eussent empeschez de se servir de l'indulgence de Valens, soit pour quelque autre raison qui ne nous est pas connuë.

Mais ce qui nous embarasse davantage, c'est que] 'Theodoret fait dire à Valens par Saint Isaac, lorsque ce Prince sortoit de Constantinople pour marcher contre les Gots un mois ou deux avant sa mort; „Cessez, luy dit ce Saint, „la persecution de l'Eglise, & Dieu fera cesser la „guerre que les Gots vous font : Rendez aux „peuples leurs saints Pasteurs, & vous vaincrez „sans peine vos ennemis, &c.„ [Il est indubitable que si Saint Isaac a parlé de la sorte, Valens n'avoit point donné d'ordre pour rappeller les Evesques, ou qu'il l'avoit revoqué.] 'Sozomene luy fait dire à peu près la mesme chose. [Si, dis-je, les Evesques avoient la liberté de revenir, non seulement il est assez difficile de soutenir quelques-unes des paroles de S. Isaac, qu'on pourroit avoir mal raportées ; mais il faudra rejetter le fond mesme de l'histoire, à quoy il n'y a nulle apparence. Je ne sçay si quelque promesse verbale de Valens, jointe au retour de Pierre d'Alexandrie, n'auroit point fait courir le bruit, que Saint Jerôme & Rufin ont cru veritable, qu'il y avoit eu ordre de faire revenir les Evesques. Ce qui nous paroist certain, c'est que les historiens Grecs n'ont eu aucune connoissance de ce rappel, ou plutost qu'ils l'ont cru faux : car ils l'avoient lu dans Rufin. Et il est certain encore que nous n'avons point de preuve qu'aucun des Evesques bannis soit revenu avant la mort de Valens,] 'hormis Pierre d'Alexandrie, [qui le devoit avoir appris le dernier, & qui peut bien estre revenu sans ordre sur la connoissance qu'il avoit de l'embaras de Valens, & de l'affection que son peuple avoit pour luy.]

Thdrt.l.4. c.31.p.703. c.

Soz.l.6.c. 40.p.603.b.

Socr.l.4.c. 37.p.254.

NOTE XCIX.

Pour la page 260. §. 134.

Que la lettre de Damase confirmoit la Consubstantialité, non la foy de Moyse.

'Le texte de Socrate dans l'édition de Christophorson, porte que la lettre de Damase en faveur de Pierre d'Alexandrie, confirmoit la foy de Moyse. [Mais le mot de *Moyse* ne se lisant point, ni dans Sozomene, ni dans Nicephore, qui pour l'ordinaire ne font que copier, ou paraphraser Socrate, ni mesme dans l'ancienne version de son texte, qui est dans l'histoire Tripartite ; & tous ces auteurs ne parlant ici que la foy de Nicée, ou de la Consubstantialité, on ne peut guere douter qu'au-lieu de τοῦ μωυσέως, il ne faille lire τοῦ ὁμοουσίου, comme on le lit dans l'édition de Mr. Valois, *c.* 37. *p.* 254. *b.* [D'ailleurs, le terme de confirmer la foy d'un particulier, ce qui ne peut signifier que l'approuver, ne semble pas une expression bien propre & bien ordinaire.]

Socr.l.4 c. 30.p.675.c.

NOTE C.

Pour la page 264. §. 136.

Que Demophile demeura toûjours autour de Constantinople, après son exclusion des Eglises.

'Philostorge dit qu'après que Theodose eut osté aux Ariens les Eglises de Constantinople, Demophile leur Evesque se retira à Berée. 'Mais il est comme certain, selon Socrate & Sozomene, qu'il demeura jusqu'à sa mort, c'est-à-dire jusqu'en l'an 386, autour de Constantinople, dont il se portoit toûjours pour Evesque parmi ceux de sa secte, 'qui malgré toute l'autorité de l'Empereur, ne laisserent pas de faire divers efforts pour troubler & inquieter les Orthodoxes. [Que si on veut dire que Demophile quitta quelque-temps les environs de Constantinople, à cause des loix que Theodose fit en l'an 383, & qu'il y revint ensuite, nous ne voyons pas que Socrate & Sozomene y soient contraires.]

Philg.l.9.c. 19.p.133.

Socr.l.5.c. 7.12 p.264. a|271.c|

Soz.l.7.c. 5.14.p.709. c|722.c.d.

Naz.or.32. p.511.c.

NOTE CI.

Pour la page 265. §. 137.

Temps de la mort & durée de l'Episcopat de Pierre d'Alexandrie.

'S. Ambroise en parlant de la mort d'Athanaric, [arrivée le 25 de Janvier 381,] parle de Pierre d'Alexandrie ' d'une maniere qu'on ne peut pas douter qu'il ne le crust encore vivant. [Cela nous oblige de dire qu'on n'a point sceu sa mort en Occident qu'après celle d'Athanaric, & qu'ainsi il ne peut estre mort qu'après ce Prince, ou en mesme temps que luy.] ' Il est certain au moins par la loy du 28 de Février 380, qu'il vivoit encore alors. [On ne peut pas dire aussi qu'il soit mort beaucoup après Athanaric, puisque Timothée son successeur assista au Concile de Constantinople la mesme année 381, quelque temps avant le 30 de Juillet. De sorte que Sozomene a raison de dire] 'qu'il mourut peu de temps avant ce Concile.

Amb.de Spi.pr.214.

Bar.381.§. 13.

§.14.

Soz.l.7.c. 7.p.711.c.

[Socrate au-contraire se trompe assurément,] 'lorsqu'il dit qu'il mourut peu après avoir esté rétabli, [au commencement de l'an 378,] *a* & que Timothée luy avoit succedé dés l'entrée du regne de Theodose. La chronique de Nicephore se trompe encore avec l'Orientale, *p.* 117, de ne luy donner qu'un an d'Episcopat après son rétablissement, aussi-bien qu'Eutyque qui luy en donne six en tout, *p.* 491 ; & la chronique Orientale, *p.* 117, qui conte cinq ans & 288 jours ; comme Theophane se trompe d'une autre maniere, *p.* 51. *c*, en étendant son Episcopat jusqu'à dix ans.

Socr.l.4.c. 37.p.254.c.

a l.5.c.3.p. 261.a.

[S'il est mort dans les premiers mois de l'an 381, ç'a été assez probablement le 14 de Février,] *b* auquel les Calendriers des Cophtes marquent la feste d'un Pierre Patriarche. La chronique Orientale marque néanmoins sa mort au jeudi 26 d'Abib, [qui est le 20 de Juillet. Mais il y a certainement en cela quelque faute de Copiste. Car ce jour est marqué pour le 170 de l'année Egyptienne, qui commence le 29 d'Aoust, & pour le 288 depuis le 2 de May auquel S. Athanase est mort : Or ces deux nombres sont bien éloignez du 20 de Juillet, & ils se rencontrent au-contraire avec le 14 de Février, auquel les Egyptiens honorent Pierre : de sorte que nous ne pouvons guere douter que ce ne soit le jour de sa mort, & qu'au-lieu de *vigesima sexta Abibi* de la chronique Orientale, il ne faille lire *vigesima Amschir.* L'époque de la mort de Timothée son successeur confirme la mesme chose, comme on

on le verra dans la note 102. Le 14 de Fevrier estoit le Dimanche en 381, & non pas le jeudi. Mais c'est à la chronique Orientale à s'accommoder, si bon luy semble, aux auteurs plus anciens & plus authentiques.]

Pour la page 266. §. 137.

NOTE CII.

Combien Timothée a gouverné l'Eglise d'Alexandrie, & en quel temps il est mort.

Socr.l.5.c. 12.p.271. b.c.

[Si] 'Thimothée d'Alexandrie est mort en 385, comme le dit Socrate, [il n'a pas gouverné cinq ans entiers, n'ayant commencé qu'en 381.] Cependant la chronique de Nicephore & Theophane luy donnent huit ans, & Eutyque, *p.*491, en conte sept. 'La chronique Orientale dit six ans & 156 jours; ce qui revient à Theophane, *p.*60. *c*, qui met sa mort sur la neuviéme année de Theodose, [qui preceda la mort de Maxime, c'est-à-dire en 387. Les 156 jours de la chronique Orientale commençant au 14 de Fevrier, se terminent au 20 de Juillet; c'est-à-dire au 26 du dernier mois Egyptien, nommé Abib ou Epiphi.] Et Theophane dit en effet qu'il mourut le 26 de ce mois, ou le 25, comme portent deux manuscrits. La chronique Orientale dit le Dimanche vingt. [Mais il faut lire vingt-six; puisqu'elle conte ce jour pour le 356 de l'année Egyptienne. Ainsi, selon cette chronique, aussibien que selon Theophane, Timothée est mort le 20 de Juillet. Pour l'année, le Dimanche marqué par la chronique Orientale est pour Socrate, puisqu'il se rencontre avec le 20 de Juillet en 385, auquel l'*E* estoit la lettre dominicale. Ce qui nous determine encore davantage à suivre ce sentiment, c'est que Nicephore, Theophane, & Eutyque, s'accordent à donner 28 ans à Theophile successeur de Thimothée; & la chronique Orientale dit 27 ans & 87 jours.] 'Il est mort, selon cette chronique, & selon Socrate, le 15 d'Octobre 412. [Il faut donc qu'il ait esté Evesque dés l'an 385, avant le quinziéme d'Octobre, & les 87 jours se rencontrent juste depuis le 20 de Juillet jusqu'au 15 d'Octobre.

Socr.l.7.c. 7.p.343.d.

Pour la page 268. §. 139.

NOTE CIII.

Qu'on ne peut mieux placer qu'en l'an 383, *ce que S. Amphiloque fit faire à Theodose contre les Heretiques.*

Thdrt.l.5. c.16.p.725. Soz.l.7.c.6. p.710. *a* Bar. 383. §.33.

'L'histoire que Theodoret & Sozomene rapportent de S. Amphiloque, *a* ne se peut mettre ni en 380, comme fait Sozomene, lorsque Theodose vint pour la premiere fois à Constantinople, si Arcade estoit déja Auguste, comme le dit Theodoret, & comme l'histoire mesme le demande; ni lorsque Theodose revint en Orient après la défaite de Maxime, comme veut Theodoret, c'est-à-dire en l'an 391, 'si Arcade n'estoit Auguste que depuis peu, comme le dit Theodoret mesme; & si l'Imperatrice Flaccille, qui estoit morte avant l'an 386, y eut la part que Sozomene luy donne. 'Ainsi on ne la peut mieux placer qu'en l'an 383, au commencement duquel Arcade fut fait Auguste. [Et au milieu de la mesme année il y eut à Constantinople un grand Concile, auquel il est aisé que S. Amphiloque se soit trouvé. Il y a aussi assez d'apparence que ce que S. Amphiloque demandoit à Theodose, est ordonné par les loix du 25 Juillet & troisiéme Septembre de la mesme année, qui peuvent avoir esté données en consequence de ses sollicitations.]

Thdrt.p. 725.b.

n.p.46.1.c. d| Bar.383. §.32.33.

Pour la page 268. §. 139.

NOTE CIV.

Que Saint Amphiloque demandoit qu'il fût défendu aux Heretiques de s'assembler, mesme hors les villes.

Thdrt.l.5. c.16.p.725. b.

'Theodoret dit que S. Amphiloque demandoit à Theodose que les assemblées des Ariens fussent bannies des villes, & que Theodose trouvant cette demande trop rude, la refusa d'abord. [Cependant c'est ce que Theodose avoit déja ordonné par plusieurs loix deux ans auparavant:] '& Socrate qui dit qu'il toleroit les assemblées des Heretiques, reconnoist néanmoins que c'estoit à l'exclusion des villes. [Il y a donc toute apparence que S. Amphiloque demandoit qu'on leur défendist de s'assembler mesme hors des villes. Et en effet, il y a grand sujet de croire que ce fut sur sa demande que Theodose fit la loy du 25 Juillet 383, qui leur défend toute assemblée, & celle du 3 Septembre suivant, qui le leur défend precisément, mesme à la campagne.]

Socr.l.5.c. 20.p.280.b.

Pour la page 269. §. 140.

NOTE CV.

Sur la durée des partis de Marin & de Dorothée.

Socr.l.5.c. 23.p.292.a. b.

'Le texte de Socrate porte que les Ariens divisez entre eux depuis 35 ans, se réünirent sous le consulat de Theodose le jeune, & sous le consulat de Plinthe. [Mais Plinthe fut Consul en 419 avec Monaxe, & non avec Theodose; outre que les termes de Socrate ne sont point ceux par lesquels on a accoutumé de marquer deux Consuls d'une mesme année.] 'L'histoire Tripartite traduit, *Sous l'Empire de Theodose & le consulat de Plinthe*, ce qui est contre son texte; & de plus, on ne sauroit trouver 35 ans depuis l'élection de Marin en l'an 386, sous qui commença le schisme, jusqu'au consulat de Plinthe en 419. Aussi l'histoire Tripartite lit 25 au-lieu de 35; & Mr. Valois la suit dans sa traduction & dans ses notes, *p.*73. 1. *a*, où il dit que le schisme avoit commencé l'an 394. Il le dit comme une chose constante d'ailleurs, [quoique ce soit seulement une conclusion qui suit de ses corrections: Et c'est ce qui nous fait peine dans son sentiment.] 'Car de la maniere dont Socrate décrit l'origine du schisme des Ariens, il paroist qu'il suivit de bien près l'inthronization de Marin faite en 386: [& ainsi c'estoit long-temps avant 394. D'ailleurs, puisqu'il n'a rien changé dans le texte de Socrate, & qu'il n'autorise pas ses corrections d'aucun manuscrit, c'est une marque que ceux qu'il a eus sont conformes aux imprimez. Et en effet] 'le nombre de 35 se lit de mesme dans Sozomene & dans Nicephore.

Trip.l.9.c. 40.p.138.c.

Socr.l.5.c. 12.23.p. 271.c|291. c.

Soz.l.7.c. 17.p.730. d|Nphr.l. 12.c.30.p. 286 b.

[Je ne sçay donc s'il ne vaudroit pas mieux lire le texte de Socrate tel qu'il est: car il est aisé d'y trouver un fort bon sens en changeant seulement κατὰ en μετὰ, qui est que la réünion se fit l'année d'après le consulat de Plinthe, qui est l'année 420, auquel Theodose le jeune estoit Consul pour la neuviéme fois, avec Constance; & qui estoit la 35 année depuis le commencement du schisme, s'il a commencé en 386, comme on le peut croire aisément. Que si l'on demande pourquoi Socrate a designé ce consulat de Theodose, non par Constance son collegue, mais par Plinthe Consul de l'année d'auparavant, on peut répondre assez raisonnablement, que c'est parce que] 'ce Seigneur eut beaucoup de part à l'accord, comme nous l'apprenons de Sozomene. Et il est remarquable que Sozomene en

Soz.p.730. d.

en cet endroit, dit, non pas que Plinthe fust alors Consul, mais qu'il l'avoit esté ; ἀνὴρ ὑπατικός. [Ainsi c'est une nouvelle raison pour croire que l'accord ne s'est fait qu'après l'an 419.]

NOTES
SUR LE
CONCILE DE NICÉE.

Pour la page 271. § 1.

NOTE I.
Sur le jour qu'il s'est tenu.

Conc. t. 4. p. 339. d | Socr. l. 1. c. 13. p. 43. b. ' L'Année du Concile de Nicée est marquée dans celui de Calcedoine & dans Socrate, pour la 636 de l'ere d'Alexandre, Chr. Alex. p. 658. ' & dans la chronique d'Alexandrie pour la 295 depuis l'Ascension ; [ce que nous laissons à discuter à de plus habiles, aussi-bien que les autres époques] p. 660-662. ' par lesquelles la mesme chronique fixe la vintiéme année de Constantin, [qui est celle du Concile de Nicée.]

Socr. p. 43. b. ' Pour ce qui est du jour, Socrate marque le vintiéme de May ; *a* Conc. t. 4. p. 339. d. *a* & le Concile de Calcedoine dit que ce fut le 19 de Juin : ce qui est suivi par la chronique d'Alexandrie, *p.* 658. Bar. 325. §. 3. 'Cela se pourroit accorder par les differentes actions du Concile, qui se sont faites assurément en divers jours. §. 8. ' Mais Baronius cite une annotation manuscrite qui paroist venir d'Attique Evesque de Constantinople, & qui porte que le Concile dura depuis le 14 de Juin jusqu'au 25 d'Aoust. [Il se peut faire que le Concile avoit esté indiqué pour le 20 de May, & ne se soit néanmoins tenu qu'un peu après.] Socr. n. p. 10. a. b c. 'Néanmoins Mr. Valois aime mieux croire que Socrate a esté trompé par quelque exemplaire qui marquoit le 13 des Calendes de Juin au-lieu de Juillet. Cod. Th. chr. p. 25. ' Constantin estoit à Nicée le 23 May, selon le Code ; [mais on n'en peut rien conclure de certain.

Si nous ne recevons point d'autre époque que] Conc. t. 4. p. 339. d | Chr. Al. p. 658. ' le 19 de Juin, marqué dans le Concile de Calcedoine & dans la chronique d'Alexandrie, [il est assez aisé de dire que c'est le jour qui avoit esté marqué pour le Concile, & auquel il commença effectivement ; après quoy nous aurons la liberté de le faire durer autant qu'il sera necessaire : & nous ne voyons pas moyen de douter qu'il n'ait duré jusqu'après le 25 de Juillet, auquel commençoit la vintiéme année de Constantin.

Bar. 325. §. 8. Que si nous joignons à cette époque] ' celle que Baronius tire d'Attique, [& que nous ne voulons point rejetter sans necessité,] que le Concile dura depuis le 14 de Juin, jusques au 25 d'Aoust, [il ne sera pas si aisé d'accorder les choses. Car que deviendra le 19 de Juin, marqué comme l'époque propre du Concile ? Elle est mise dans celui de Calcedoine à la teste du Symbole de Nicée : mais S. Athanase nous assure qu'on ne mit aucune date à ce Symbole. Et il n'est pas aisé de dire qu'il ait esté signé le 19, si le Concile ne fut commencé que le 14. Car on fut apparemment plus de cinq jours à en venir jusque là. Et comme l'établissement du Symbole fut la conclusion de l'affaire des Ariens, qui paroist avoir esté la plus discutée, comme la plus importante & la plus difficile de toutes ; si cette affaire fut terminée en cinq jours, à quoy veut-on que le Concile ait esté occupé pendant plus de deux mois qu'il dura encore après cela ? On voit dans les Conciles d'Ephese & de Calcedoine combien les Evesques avoient d'empressement de terminer les affaires, & de s'en retourner à leurs Eglises.

Je ne voy que deux choses à dire ; l'une, que le Concile ayant esté indiqué pour le 14 de Juin, ne commença néanmoins que le 19 : l'autre, qu'ayant commençé le 14, on ne fit que des disputes particulieres pour discuter les choses ; sans séance solennelle & reglée, jusqu'au 19 marqué pour decider, & auquel Constantin se trouva au Concile. Mais en ce cas, il faut dire que les oppositions des Eusebiens & les autres difficultez de l'affaire d'Arius, en firent differer assez longtemps la decision, soit que Constantin se soit trouvé à toutes les séances qui se tinrent cependant, mais avec moins de pompe & de solennité qu'à la premiere, soit qu'il n'ait esté present qu'à quelques-unes. Cette derniere solution suit plus litteralement les termes attribuez à Attique. Mais d'autre part la premiere est bien appuyée par Socrate,] Socr. l. 1. c. 8. p. 20. a. ' qui ne fait venir Constantin à Nicée, qu'après qu'il eut celebré une solennité pour sa victoire sur Licinius : Gel. Cyz. l. 2. c. 6. p. 70. ' & cet endroit de Socrate est copié par Gelase de Cyzic. [Car l'unique victoire à laquelle cela se puisse raporter, est celle du troisiéme de Juillet 323.] Les fastes de Bucherius marquent en effet sur ce jour-là, *p.* 283, *fugato Licinio*, [ce qui fait voir qu'on en faisoit quelque solennité. Ainsi si Constantin estoit à Nicée dés le 19 de Juin, il faudroit dire qu'il avoit avancé cette solennité de près d'un mois. Comme nous ne voyons point de necessité de forcer ainsi l'histoire, nous avons cru nous devoir plutost arrester à cette premiere solution.]

Pour la page 271. §. 2.

NOTE II.
Sur le nombre des Evesques qui y assisterent.

Euf. v. Conf. l. 3. c. 8. p. 487 c. ' Eusebe dans la vie de Constantin, dit qu'il y avoit plus de 250 Evesques dans le Concile de Nicée. *a* Socr. l. 1. c. 8. p. 9. a. *a* Mais Socrate & Gelase de Cyzic, citant cet endroit mesme, lisent plus de 300. *b* Gel. C. l. 2. c. 5. p. 69. *b* Saint Eustathe d'Antioche dit qu'ils estoient environ 270, mais qu'il n'en sçait point le nombre au vray, *b* Thdr l. 1. c. 7. p. 543. *c* & Theodoret qui raporte ses paroles, ne laisse pas d'en mettre 318. a. *d* Le Pape Jule en met trois-cents. *c* c. 6. p. 540 d. *e* Saint Athanase dit quelquefois qu'il y avoit environ ce mesme nombre, *d* Ath. ap. 2. p. 742. c. *f* & quelquefois il en met 318. *e* dec. Nic. p. 251. a | fol. p. 854. b. *g* Cela se trouve aussi dans la lettre du Concile d'Egypte à Jovien, selon le texte qui en est dans Theodoret. Ce mesme nombre est exprimé par la chronique d'Eusebe par S. Optat *l.* 4. *p.* 79, par S. Epiphane *hær.* 69. *c.* 11. *f* ad Afr. p. 932. c. *p.* 735. *b*, par S. Ambroise *de fide, l.* 1. *c.* 9. *p.* 126. *e*, par Rufin *l.* 1. *c.* 1. *p.* 236, par S. Hilaire *in Const.* *g* Thdrt. l. 4. c. 3. p. 663. c. *l.* 1. *p.* 116. 2. *c*, par S. Sulpice Severe *l.* 2. *p.* 154, l. 2. c. 17. p. 618. a. ' par un grand Concile de Rome sous Damase ; [& en quantité d'autres endroits ; sans parler des auteurs posterieurs qui l'ont receu comme tout-à-fait certain & indubitable. On peut dire que ceux qui en content environ 300, ne s'en éloignent pas ;] Bib. P. t. 9. p. 1044. a. ' & encore moins ceux qui en content plus de 300, comme Saint Jerôme *in Lucif.* *p.* 144. *d*, Lucifer *de regibus apost. Biblioth. Patr. t.* 9. *p.* 1044. *a*, & Constantin mesme dans Socrate *l.* 1. *c.* 9. *p.* 30. *d* ; a. ' ou 315, comme Marius Victorinus *Bibl. Patr. t.* 4. 1. *p.* 224. *a* ; ou environ 320 au moins, comme Sozomene *l.* 1. *c.* 17. *p.* 430. *b.*

Pour ce que Selden dans ses notes sur Eutyque *p.* 71, *&c.* cite de quelques nouveaux auteurs Orientaux, qu'il y avoit jusqu'à 2048 Evesques dans le Concile de Nicée, dont trois-cents dixhuit seulement signerent la Consubstantialité : [c'est une chose qui se refute également & par elle-

elle-mesme, & par ses auteurs;] quoy que Selden puisse dire, ' & Eckellensis après luy, pour la rendre un peu probable, malgré l'autorité de Saint Athanase, que Selden, *p.* 82, avouë y estre contraire. Ce mesme Anglois, *p.* 78. 79, cite d'un autre écrivain, qu'il pretend avoir vécu du temps du Concile de Calcedoine, qu'il n'y avoit que 232 Evesques, & 86 Prestres, Diacres, ou Moines. Il cite la mesme chose d'un Dorothée de Monembase. [De quelque auteur que soit cette imagination, il est ridicule de pretendre qu'il y eust moins de Prestres & de Diacres que d'Evesques :] ' Et Eusebe nous assure que le nombre en estoit comme infini.

Conc.t.2.p. 401.402. — Euf. v. Conf.l. 3.c. 8.p.487.c.d.

NOTE III.

Pour la page 271.§.2.

Du peu d'autorité de toutes les souscriptions de ce Concile.

' Les souscriptions du Concile de Nicée, que nous avons dans les Conciles generaux, sont extremement alterées, comme Binius mesme, & les autres qui nous les ont données, le reconnoissent. Les manuscrits où elles se trouvent, sont tout-à-fait corrompus, & tous differens les uns des autres : de sorte que Binius a eu peine à les mettre dans son édition. Elles sont distribuées par provinces; [& ainsi quand elles seroient authentiques, l'ordre qu'elles gardent ne le seroit pas.] ' Elles ne sont en tout que 224 Evesques ou Corevesques, au-lieu des 318 Evesques qui y devroient estre; ' & elles omettent plusieurs Evesques qu'on sçait par l'histoire y avoir esté, comme S. Jaques de Nisibe, S. Spiridion, S. Paphnuce, [S. Alexandre de Byzance,] & d'autres. ' Narcisse de Neroniade, & Narcisse d'Irenople, sont mis comme deux differens Evesques de la Cilicie, ' quoiqu'Irenople & Neroniade ne soient que la mesme ville. [Au-lieu de Marcel d'Ancyre, qu'on sçait très-certainement avoir esté au Concile;] ' on lit dans les souscriptions un Pancaire ou Pancrace. On a mis à la marge *al. Marcellus* ou *Marcus*. [Mais si ces noms se trouvent dans les manuscrits, pourquoy n'a-t-on pas osté Pancaire, qui est une faute certaine, pour mettre Marcel? Nous examinerons sur S. Eustathe] ' la souscription de Zenon de Tyr; & nous ferons voir qu'il est fort difficile & peut-estre impossible de la défendre, estant certain que Paulin estoit Evesque de Tyr en ce temps-ci.

Conc.t.2.p.50.c.d. — Seld. in Euty.p.87. — Lup.in can. p.122. — Conc.t.2. p.52 b.c. — Thdrt l.1. c.6.p.542.b. — Conc.p.51. c. — p.51.c.d.

' On y lit Theodore Evesque de Tarse, *a* qui selon Suidas estoit frére puisné d'Auxence Evesque de Mopsueste. *b* Cet Auxence vivoit encore en 360. [De sorte qu'il n'a pu estre Evesque qu'après Macedone, qui n'est mort qu'en l'an 347 au plutost.] ' Et cependant il est assez clair, selon Suidas, que Theodore n'a esté fait Evesque qu'après Auxence. [Il faut donc abandonner ou Suidas ou les souscriptions, quoique] ' Baronius paroisse vouloir suivre l'un & l'autre. [Ce que dit Suidas, vient apparemment de Philostorge. Il y a encore de la difficulté sur Macedone de Mopsueste.] *c* Cet Evesque estoit illustre dans le parti des Eusebiens dés le Concile de Tyr, [en 335, & il leur devoit estre d'autant plus considerable,] ' qu'ils le faisoient passer pour un Confesseur. Cependant nous ne voyons point que personne le conte parmi ceux de cette secte qui assisterent au Concile de Nicée, non pas mesme Philostorge: [De sorte qu'on pourroit justement douter s'il y a assisté effectivement.]

p.52.b. — *a* Suid. α. p.492.f. — *b* Philg.l.5. c.2.p 78. — Suid.p. 492.f. — Bar.325. §. 33. — *c* Ath.ap.2. p.796.d. & c Blond. prim.p. 481. — Hil. fr.2.p. 26.

' Alphonse de Pise a pretendu que l'on trouvoit toutes les signatures du Concile à Vienne, dans un manuscrit de Jean Sambuc Historiographe de l'Empereur. Mais Sambuc mesme n'a pu fournir à un de ses amis nommé Laurent Schrader, en 1583, qu'environ vingt signatures, avouant que le reste du commencement & de la fin estoit rongé par les vers. Selden nous les a données, & le P. Labbe les a mises ensuite dans son édition des Conciles *t.* 2. *p.* 54. 55. Mais il devoit nous avertir en mesme-temps, comme fait Selden *p.* 128, qu'il est impossible de croire qu'elles soient du premier Concile de Nicée. Selden le montre par cette formule, *Justin par la grace de Dieu, Evesque de Tyanes :* Et les autres de mesme. [Il pouvoit ajoûter, qu'on y voit plusieurs provinces qui n'estoient point encore du temps de Constantin, comme la seconde Cappadoce, la seconde Cilicie, &c. Justin s'intitule Metropolitain de Tyanes, qui n'a esté Metropole que du temps de Valens; & il y en a encore plusieurs autres plus nouvelles. On omet bien d'autres choses qu'il y auroit à dire contre ces souscriptions.]

Seld. in Euty. p.88. 117.

' Selden nous en donne d'autres tirées d'un Joseph Egyptien, auteur Arabe qui vivoit vers l'an 1400. Elles sont differentes des communes & pour l'ordre & pour les noms, ' y en ayant peu de ceux qui se lisent dans les nostres. [La question est de savoir si elles sont plus veritables. Le P. Labbe ne l'a pas cru sans doute, puisqu'il ne les a pas voulu mettre dans ses Conciles, *p.* 54. *d. e :*] ' & Selden mesme avouë qu'il y a bien des choses où il ne comprend rien. ' On y trouve 318 noms des Peres, comme le promet le titre : mais parmi cela il y a quelques Prestres, divers Corevesques, & plusieurs Evesques d'un mesme siege.

P 88.115. — p.125. — p.88. — p.90.115.

' Cela n'effraie pas Selden, *a* parce qu'il y avoit, dit-il, plusieurs Evesques Catholiques & Heretiques dans une mesme ville. [Mais il ne nous persuadera pas ni que depuis l'union des Juifs avec les gentils, il y ait eu plusieurs Evesques Catholiques dans une mesme Eglise, hors quelques cas fort extraordinaires, ni qu'on ait jamais donné rang dans les Conciles & parmi les Peres de l'Eglise aux Evesques des sectes Heretiques.] ' Il ne trouve pas mesme de méchantes réponses à ce qu'il reconnoist qu'il manque dans ses souscriptions plusieurs Evesques Orthodoxes, que nous savons par les historiens avoir assisté au Concile. ' Il se fait une difficulté sur Alexandre de Constantinople qui y est nommé le troisiéme, au-lieu que selon tous les nouveaux Grecs, Metrophane l'estoit alors. [Mais cette difficulté est aisée à resoudre, puisque tous ces Grecs se trompent. On en peut faire une plus veritable sur le rang si éminent donné à Alexandre, qui n'estoit pas mesme Metropolitain, & sur le nom de Constantinople qui n'estoit pas encore alors. Cela prouve au moins que ces souscriptions ont esté alterées, & ne sont point tirées de l'original du Concile. ' La signature du Pape Saint Silvestre, [prouve aussi la mesme chose.] ' Et les Prestres de Rome Vite & Vincent, qui sont marquez long-temps après separément, comme faisant partie des 318 Peres, [font voir qu'on n'a pas pretendu que S. Silvestre y ait seulement assisté & souscrit par eux.] ' Alexandre de Thessalonique y est nommé le 49 & le 109. [En voilà ce me semble assez, pour faire voir qu'il ne faut pas fort s'arrester à ces souscriptions,] ' sans s'amuser à y chercher des Evesques d'Angleterre, comme fait Selden.

p.116. — *a* p.85. — p. 123.124. — p.116. — p.91. — p.94. — p.95.99. — p.117.

Pour la page 271. §. 2.

NOTE IV.

Si Osius assista au Concile en qualité de legat du Pape.

Gel. Cyz. l. 2. c. 5. p. 68. ' Gelase de Cyzic qui vivoit à la fin du V. siecle, est le premier que nous trouvions avoir dit qu'Osius estoit legat du Pape dans le Concile de Nicée, avec les Prestres Viton & Vincent. [Il donne mesme ce fait comme une chose fort authentique,] p. 67. b|69. c. ' puisqu'il l'insere dans le texte d'Eusebe comme en faisant partie. [Mais il ne s'y trouve point dans les imprimez. Mr. Valois ne remarque point qu'il y en ait rien dans les manuscrits. Et il est mesme visible qu'on ne peut lire le texte de cet historien, comme le raporte Gelase, sans une corruption & un renversement manifeste de son sens.

Tout ce qu'on peut dire de cette pretenduë legation d'Osius, c'est que tous les historiens marquent qu'il a assisté au Concile de Nicée, & parlent des Legats que le Pape y envoya ; mais qu'aucun auteur plus ancien que Gelase, ni peut-estre mesme aucun des posterieurs qui soit un peu considerable en ceci, ne met Osius au nombre de ces legats.] Conc. t. 2. p. 84 b. c. ' Le Synodique mesme qui fait d'ailleurs assez de fautes, met Osius tout-à-fait hors du rang des Legats du Pape. p. 100. a. b. ' Photius semble l'y vouloir comprendre : [mais il fait bien d'autres fautes en cet endroit, qui montrent que quelque habile qu'il fust, il ne savoit pas assez l'histoire de ce temps-là.] p. 50. c. ' Osius est mis le premier dans les souscriptions communes du Concile, mais sans aucune marque de legation : au lieu que Victor & Vincent qu'on met immediatement aprés, declarent qu'ils souscrivent au nom du venerable Pape Silvestre leur Evesque. Le Pape Jule dit aussi que ses Prestres qui avoient esté au Concile, avoient rendu témoignage à la foy de Marcel d'Ancyre ; [& il n'y joint pas Osius. Et n'eust-il pas dû aller aussi rendre conte au Pape, s'il eust esté son Legat ?]

Bar. 325. §. 20. ' Baronius allegue une lettre des Legats de S. Silvestre pour demander la confirmation du Concile de Nicée, où Osius est compris. Sans examiner si cette lettre est vraie ou fausse, Baronius reconnoist qu'elle est tout-à-fait fautive & corrompuë. Mais il oublie bien de ne pas faire aussi S. Macaire Legat du Pape : Conc. t. 2. p. 58. c. ' Car il y est nommé aussi-bien qu'Osius, quoique Baronius ne le raporte point dans l'endroit où il traite cette question. Il ne dit pas non plus que ceux qui ont voulu donner quelque sens à cette lettre, y ont ajoûté dans le titre, *Et cæteri Episcopi* 318. [Ainsi si cette lettre estoit veritable, elle feroit quelque chose pour la presidence d'Osius, & rien pour sa legation.]

Pour la page 273. §. 3.

NOTE V.

Que S. Amphion d'Epiphanie n'est point passé à Nicomedie.

Bar. 12. jun. c. ' Baronius semble dire que les Grecs font la feste de S. Amphion d'Epiphanie, *agunt de eodem Græci.* Néanmoins il n'est pas dans les Ménées au 12 de Juin, auquel il l'a mis dans le martyrologe Romain, & il n'est point du-tout dans le menologe de Canisius.

e|325. §. 34. ' Baronius dit encore que c'est ce mesme Amphion qui fut établi à la place d'Eusebe de Nicomedie. [Cela n'est point du-tout fondé, & il n'y a aucune apparence qu'aprés le Canon que le Concile de Nicée avoit fait contre ces sortes de changemens, à l'occasion ce semble d'Eusebe de Nicomedie, on ait fait la mesme faute trois mois aprés, & à l'égard du mesme siege de Nicomedie. Constantin qui fit déposer Eusebe,] Eus. v. Const. l. 3. c. 60-62. p. 516. ' se declara absolument ennemi de ces translations dans l'affaire d'Antioche. [Ce seroit d'ailleurs faire tort à la memoire de S. Amphion,] Hil. fr. 2. p. 6. ' puisque celui de Nicomedie, [rétabli sans doute lorsqu'Eusebe se fit Evesque de Constantinople,] vivoit encore en 347 au milieu des Eusebiens, & dans leur communion, [bien loin qu'on voie qu'il ait jamais rien fait contre eux.] S. Athanase qualifie celui qu'il louë en 356, Evesque de Cilicie, & non de Bithynie où estoit Nicomedie.

Pour la page 278. §. 7.

NOTE VI.

Qui est l'Evesque qui harangua Constantin à son arrivée dans le Concile.

Eus. v. Const. l. 3. c. 11. p. 489. a. ' On dispute fort quel est cet Evesque assis le premier du costé droit, qui harangua Constantin dans le Concile de Nicée. Le titre du chapitre où Eusebe nous apprend cela, porte que c'estoit Eusebe mesme ; Soz. l. 1. c. 19. p. 433. c. d. ' & Sozomene le confirme. *a* Mr. Valois l'appuie par deux raisons : l'une qu'Eusebe passoit pour le plus docte & le plus éloquent Evesque de ce temps-là ; *b* l'autre qu'il témoigne luy-mesme avoir prononcé un Panegyrique de Constantin pour sa vintiéme année, lorsque ce Prince estoit au milieu de l'assemblée des ministres de Dieu ; ce qui marque bien clairement le Concile de Nicée. *a* Eus. n. p. 223. 1 c. *b* l. 1. c. 1. p. 405. a.

[Mais il est aisé qu'il ait fait ce discours en quelque autre occasion qu'à la teste de cette séance, où il semble qu'un long & ennuyeux Panegyrique, tel qu'Eusebe avoit accoutumé d'en faire, ne convenoit pas. Il ne falloit qu'un compliment fort court, à quoy sa grande doctrine n'estoit nullement necessaire. Car pour son éloquence, il y a peu de gens aujourd'hui qui en fassent beaucoup d'estime. Il n'y a pas non plus beaucoup d'apparence que le Concile eust choisi un Evesque suspect ou convaincu d'Arianisme, pour porter la parole en son nom ; & on voit encore moins quel droit il eust eu de tenir la premiere place, ou au moins la seconde pour ne pas disputer avec Baronius,] Bar. 325. §. 56-59. ' qui veut que la premiere place fust à la gauche. Ce Cardinal, [& d'autres personnes judicieuses,] croient qu'Eusebe avoit trop de vanité pour ne se pas designer plus clairement, si c'eust esté luy.

[Aussi Theodoret qui estoit d'Antioche, & très-informé de ce qui s'estoit passé à l'égard des Prelats de cette Eglise,] Thdrt. l. 1. c. 6. p. 541. c. ' dit que ce fut S. Eustathe d'Antioche qui parla le premier devant Constantin, & qui recompensa son amour pour l'Eglise par ses éloges. Sur. 16. jul. p. 159. § 6. ' Nous avons encore la harangue que le Prestre Gregoire luy fait faire sur ce sujet. Bar. 325. §. 54. ' Baronius & Mr. Hermant ont suivi ce sentiment ; & nous avons vu qu'il y a des autoritez & des raisons pour croire que S. Eustathe a presidé au Concile. Car cette harangue a dû naturellement estre faite par celuy qui presidoit. §. 55. ' On pretend mesme que comme dans cette harangue Saint Eustathe a pu parler contre Arius, & l'a fait effectivement selon quelques auteurs, Hier. ep. 126 23. p. 38. a. ' Saint Jerôme l'a marquée, lorsqu'il a dit que ce S. Evesque d'Antioche fut le premier qui sonna la trompette & donna le signal du combat contre Arius. [Ces mots, *qui Antiochenæ Ecclesiæ Episcopus*, semblent nous obliger à dire que ç'a esté effectivement depuis qu'il fut Evesque d'Antioche, & ainsi dans le Concile de Nicée : Car S. Philogone son predecesseur s'estant déja declaré

ré hautement contre Arius, S. Euſtathe ne pouvoit pas paſſer en ce ſens pour le premier.]

Euſ.n.p. 223. 1.c.

' Nicetas donne encore une troiſiéme opinion, ſavoir que ce fut S. Alexandre d'Alexandrie; ce qu'il cite de Theodore de Mopſueſte : [& l'autorité d'un témoin ſi ancien ſeroit fort conſiderable, ſi nous avions ſes ouvrages pour examiner ce que Nicetas en cite. L'ordre de la ſéance, qui fait contre Euſebe, favoriſe aſſez ce dernier ſentiment;] ' puiſque Dioſcore d'Alexandrie eſtoit auſſi le premier à main droite dans le Concile de Calcedoine : [Et quelque âge qu'euſt S. Alexandre, il avoit encore aſſez de force pour faire une harangue, ſur-tout ſi c'eſt celle] ' que raporte Gregoire de Ceſarée, qui l'attribuë à S. Euſtathe. Car c'eſt un diſcours extrêmement court, où l'auteur après avoir rendu graces à Dieu de la pieté de Conſtantin, & des biens qu'il faiſoit à l'Egliſe, fait un abregé trés-clair de la foy de la Conſubſtantialité des trois Perſonnes, & finit en demandant l'aſſiſtance de Conſtantin pour arreſter le cours de l'Hereſie d'Arius. [Si cette harangue eſt vraie, il ne faut point douter qu'elle n'eſt nullement d'Euſebe de Ceſarée.] Ces paroles meſmes, *Qui Arius neſcio quomodò allectus in Preſbyteratum nos latuit*, [conviennent mieux à Saint Alexandre qu'à S. Euſtathe. Mais il y a quelque lieu de douter de cette piece, puiſque Theodoret ne dit point que S. Euſtathe euſt rien dit contre Arius ; ce qui n'eſtoit pas néanmoins à oublier. Cette confeſſion ſi claire & ſi formelle de la divinité & de la Conſubſtantialité du Saint Eſprit, peut meſme paroiſtre un peu ſuſpecte.] Mais ces termes *una divinitas in tribus perſonis & hypoſtaſibus*, [le ſont encore davantage,] ' s'il eſt vray, comme le dit Socrate, que le Concile ne voulut point entrer dans la diſcuſſion du mot d'Hypoſtaſe.

Bar. 325. §. 57. — Sur. 10. jul. p. 159. 160. — Socr. l. 3. c. 7. p. 175. c.

Pour la page 278. § 8.

NOTE VII.

Sur le diſcours attribué à Conſtantin par Gelaſe de Cyzic.

[Gelaſe de Cyzic fait faire à Conſtantin une harangue toute differente de celle qui eſt dans Euſebe, & beaucoup plus longue, à la fin de laquelle il met ce que Theodoret luy attribuë, & qu'il peut avoir dit dans la ſuite de la ſéance, plutoſt que dans ſon premier diſcours. Mais il témoigne aſſez que c'eſt luy-meſme qui a fait cette harangue, & non Conſtantin,] ' puiſqu'il dit au commencement, que Conſtantin parla *à peu près de cette maniere :* ' Et à la fin, qu'*il dit ces paroles, & d'autres ſemblables.*

Gel. C. l. 2. c. 6. p. 70. — p. 85.

Pour la page 281. §. 10.

NOTE VIII.

Acte pretendu de la ſignature d'Euſebe & de Theognis.

Socr. l. 1. c. 8. p. 23. c | c. 14. p. 43. 44.

' Nous avons encore, ſelon Socrate, l'acte par lequel Euſebe de Nicomedie & Theognis ſe ſoumettent à ſigner la Conſubſtantialité. Ils y diſent qu'ils ſont tout preſts de ſouffrir ſans rien dire la ſentence que le Concile avoit prononcée contre eux ; mais que la crainte d'autoriſer leurs calomniateurs s'ils demeuroient dans le ſilence, les oblige de declarer, qu'ils avoient conſenti à la definition de la foy, & meſme au mot de *Conſubſtantiel*, dont ils avoient mieux compris le ſens ; qu'ils n'avoient point pretendu empeſcher la paix, comme ils n'avoient jamais ſuivi l'Hereſie ; qu'ils avoient dit ſeulement ce qu'ils avoient jugé neceſſaire par le ſeul deſir de contribuer à la ſureté des Egliſes ; & qu'après cette declaration de leur ſentiment, ils n'avoient pas fait difficulté de ſigner la foy ; qu'ils n'avoient pas ſigné l'anatheme d'Arius, parce que ſes lettres & ſes diſcours particuliers leur avoient fait croire qu'il n'eſtoit point dans les ſentimens qu'on luy attribuoit ; que ſi le Concile leur vouloit faire la grace de les recevoir, ils eſtoient preſts de l'aſſurer, comme ils faiſoient déja par leur requeſte, qu'ils ne s'oppoſoient point à ce qui avoit eſté ordonné, mais qu'ils y conſentoient ; ce qu'ils faiſoient pour éviter non l'exil, mais le ſoupçon de l'Hereſie : Que ſi on leur permet de comparoiſtre dans le Concile, ils ſont preſts d'en embraſſer toutes les deciſions avec un parfait conſentement ; qu'ils eſperent cette faveur du Concile, puiſqu'il a fait revenir & a receu avec tant de douceur & de bonté celui qui eſtoit accuſé de ces erreurs ; & que puiſque celui meſme qui paroiſſoit eſtre le coupable, avoit eſté rappellé, & s'eſtoit juſtifié ſur les points dont on l'accuſoit, il ſeroit bien étrange de les faire paſſer pour convaincus, faute de défendre leur innocence ; Qu'ils ſupplioient encore le Concile d'interceder pour eux auprès de l'Empereur, & prononcer promtement ce qu'ils jugeroient à propos ſur leur affaire.

p. 44. c. — Soz. l. 2. c. 16. p. 464. 465. — Apo. de P. R. 4. p. 32-50.

' Voilà, dit Socrate, quelle fut la palinodie d'Euſebe & de Theognis : ' & elle eſt encore raportée par Sozomene. [Il y a peu d'apparence d'accuſer de fauſſeté une piece raportée par deux hiſtoriens très-anciens, & dont on ne voit pas que ni les Catholiques ni les Ariens aient pu tirer grand avantage.] ' Cependant on l'a fait dans un écrit publié en 1665, & on en a donné des raiſons ſi fortes, [que quelque effort que nous ayons fait pluſieurs fois pour y trouver quelque réponſe, nous n'avons jamais pu y en trouver qui nous ſatisfiſt.

Socr. n. p. 10. 11. — a p. 10. 2. d. — Ruf. l. 1. c. 11. p. 242.

Il n'y a que deux temps où l'on puiſſe mettre cet acte, ou lorſque le Concile de Nicée duroit encore, ou lorſqu'Euſebe & Theognis furent rappellez d'exil, c'eſt-à-dire en 328, ſelon Philoſtorge.] ' Mr. Valois prend ce dernier parti, ſur l'autorité de Sozomene, *a* ce qui l'oblige de dire qu'Arius avoit eſté rappellé d'exil avant ces Eveſques : [& il le faut dire neceſſairement en ſuivant ce ſens. Cependant ce n'eſt pas une choſe aiſée à ſoutenir. Car ſelon Rufin, ſuivi par les autres hiſtoriens,] ' Arius ne fut rappellé que quelque temps après la mort de Conſtancie ; [& Conſtancie ne mourut qu'après Sainte Helene. Or nous ne voyons pas lieu de dire que Sainte Helene ſoit morte avant l'an 328. Ce n'eſt pas là néanmoins une difficulté ſans réponſe ; l'autorité de Rufin n'eſtant pas ſi grande, qu'elle puiſſe faire rejetter un acte qui paroiſtroit d'ailleurs authentique. Mais il n'eſt pas facile de dire pourquoi Euſebe & Theognis vont parler en 328, du conſentement qu'ils ont donné à la definition du Concile de Nicée ſur la foy, puiſqu'il y avoit trois ans que cela s'eſtoit paſſé, & n'avoit point de raport à leur exil.

Thdrt. l. 1. c. 6. p. 542. c.

Mais ce qui nous paroiſt recevoir encore moins de réponſe, c'eſt qu'ils diſent qu'ils n'ont point anathematizé Arius.] ' Car Theodoret dit formellement qu'ils l'anathematizerent, & meſme avant tous les autres. [Et certainement je ne voy pas comment le Concile auroit pu les exempter de cet anatheme, Arius ayant luy-meſme avoué ſon Hereſie en plein Concile, outre les preuves indubitables qui s'en voyoient dans ſes écrits. Euſebe en pouvoit eſtre moins diſpenſé qu'aucun autre, luy qui avoit eſté convaincu de ſoutenir autant les erreurs que la perſonne d'Arius. Je conçois encore moins comment en meſme-temps qu'ils diſent qu'Arius s'eſtoit juſtifié, & qu'on

qu'on luy avoit fait grace, ils peuvent s'offrir à l'anathematizer. Car c'eſt le ſens auquel leurs paroles portent naturellement. Et ſi ce n'eſt pas là ce qu'ils offrent, qu'offrent-ils pour meriter leur rappel, que ce qu'ils avoient déja fait avant que d'eſtre bannis? Il eſt bien difficile encore de ne pas croire ſur les termes de cette requeſte, qu'Arius s'eſtoit juſtifié ſolennellement devant les Eveſques, & avoit eſté receu par conſequent à la communion de l'Egliſe. Or c'eſt ce qu'on ſçait n'eſtre arrivé qu'en 335 dans le Concile de Jeruſalem, long-temps aprés qu'Euſebe & Theognis eurent eſté rappellez d'exil.

Si l'on veut dire, comme Socrate, que la retractation d'Euſebe s'eſt faite durant le Concile, ce qu'on peut dire de plus plauſible pour la défendre, c'eſt qu'Euſebe & Theognis ayant eſté condannez au banniſſement, pour ne vouloir pas ſigner le Symbole du Concile & l'anatheme d'Arius; pour éviter l'exil, ils firent cet acte, par lequel ils ſignent le Symbole, & declarent qu'ils ſont preſts auſſi de ſigner l'anatheme d'Arius, ſi le Concile le juge à propos. Il faut ajoûter à cela, pour deméler ce qu'ils diſent d'Arius, que cet Hereſiarque aprés avoir eſté anathematizé, ſe rendit en apparence à l'autorité du Concile, & en ſigna le Symbole, comme S. Jerôme l'a ſoutenu; ce qui fit revoquer l'ordre donné pour l'envoyer en exil: & que c'eſt l'état où eſtoient les choſes lorſqu'Euſebe & Theognis dreſſerent leur acte: Mais que depuis, Arius eſtant retourné à ce qu'il avoit vomi, & ſon hypocriſie ayant eſté découverte, il fut anathematizé de nouveau par les Euſebiens meſmes, & par les autres, & relegué en Illyrie. Car il eſt indubitable qu'il ne ſortit point autrement du Concile.

C'eſt une choſe trés-difficile à croire que cette variation d'Arius, dont les auteurs originaux n'ont rien marqué. Nous verrons autrepart ce qu'il y a à répondre ſur cela à S. Jerôme. Mais il faut voir ſi en ſuppoſant meſme tout cela, on peut défendre la requeſte.

1, Je ne ſçay s'il eſt aiſé de croire qu'Euſebe & Theognis euſſent oſé reprocher au Concile de Nicée de les avoir condannez ſans les entendre, πρὸ κρίσεως: Ils n'eſtoient guere en état de parler de cette maniere, que l'on peut dire eſtre une inſolence. 2, Mais il eſt encore plus difficile de ſe perſuader qu'ils aient eu l'impudence de dire devant ce Concile, qu'ils n'avoient point cru, ou qu'ils ne croyoient pas encore, qu'Arius fuſt dans les ſentimens qu'on luy imputoit, aprés les convictions qu'on en avoit euës, & aprés qu'Euſebe meſme avoit eſté convaincu d'eſtre dans les meſmes Hereſies. C'euſt eſté s'attirer l'indignation du Concile, & non pas ſa miſericorde. 3, Il n'eſt pas moins difficile dans ce ſentiment que dans l'autre, de croire qu'il offrit d'anathematizer Arius, lorſqu'Arius meſme s'eſtant juſtifié, ne pouvoit plus eſtre anathematizé par perſonne, quoiqu'en ce cas il ſoit plus aiſé de dire que c'eſt une confirmation de la promeſſe qu'ils avoient faite de ſe ſoumettre au Concile. 4, Je ne ſçay auſſi ſi le terme de rappeller eſt bien propre pour la revocation d'un arreſt d'exil non encore executé. 5, Il faut ajoûter à cela, que ni S. Euſtathe, ni le Concile d'Alexandrie en 339, ni S. Athanaſe, ni aucun autre auteur original, n'a remarqué qu'Euſebe ait eſté condanné par le Concile de Nicée; ce qui n'euſt pas eſté un petit avantage pour l'Egliſe: On ſe contente de dire qu'il avoit cedé à la crainte de ſe voir banni.] 'S. Jerôme qui avoit beſoin de juſtifier l'indulgence de l'Egliſe envers des Eveſques, parle de celle du Concile de Nicée, [mais ne dit point qu'elle ſe ſoit étenduë juſqu'à des Eveſques déja condannez. Ainſi on peut aſſurer qu'il n'a point connu cette piece. On peut voir ces choſes repreſentées avec plus d'étenduë & plus de force dans l'écrit dont nous avons parlé, *p.* 38-45. Elles le ſont encore dans les Eclairciſſemens de la vie de S. Athanaſe ſur le chapitre dixiéme du livre ſecond, *p.* 818. 819. Et le P. Alexandre ſuit l'un & l'autre, *t.* 8. *p.* 185-196.]

Hier. in Lucif. c. 7. p. 144. c.

NOTE IX.

Pour la page 281. §. 11.

Qu'Arius n'a point ſigné la Conſubſtantialité.

'Saint Jerôme aſſure qu'Arius fut receu dans l'Egliſe par le Concile de Nicée, & qu'il y ſigna la Conſubſtantialité avec Saras Preſtre de Libye, Euzoïus, & Achillas Lecteur, [ou plutoſt Preſtre:] & ce Pere dit que cela ſe verifie par les ſignatures du Concile. [Comme il eſt indubitable que ſi Arius a ſigné, ce n'a eſté que par une pure hypocriſie, il ſe peut faire que ſon déguiſement ayant bien-toſt eſté reconnu par le Concile meſme, il ait eſté anathematizé de nouveau, & ait ainſi perdu entierement le fruit qu'il eſperoit tirer de ſa ſignature. Car nous avons beaucoup de preuves pour montrer qu'il demeura anathematizé par le Concile. Mais cette variation d'Arius n'a aucun témoin, ſans quoy nous n'oſons pas avancer un fait de cette importance. Et elle n'a point meſme d'apparence; ni S. Athanaſe, ni aucun autre, n'en ayant tiré avantage pour la verité, & n'ayant remarqué que l'Arianiſme avoit eſté anathematizé par Arius meſme.

Hier. in Lucif. c. 7. p. 144. c.

Pour ce que nous avons dit qu'on ne peut pas douter qu'Arius ne ſoit demeuré anathematizé par le Concile,] 'on en peut voir les preuves dans l'écrit cité ſur la note precedente, dans la vie de S. Athanaſe, & dans le P. Alexandre. [Car il n'eſt point neceſſaire de les repeter encore ici. Il ſuffit meſme de conſiderer de quelle maniere] 'les Peres de Nicée en parlent aux Egliſes d'Egypte dans la lettre qu'ils leur écrivent pour leur apprendre la concluſion de cette affaire. [Ainſi il faut ou abandonner abſolument S. Jerôme, ou dire qu'il a confondu l'Hereſiarque Arius avec un de ſes diſciples de meſme nom, & qui eſtoit auſſi Preſtre d'Alexandrie comme luy.

Apo. de l'.R 4. p. 46-49 | Ath. vie, p. 820. 821 | Alex. t. 8. p. 197-130. Socr. l. 1. c. 9. p. 27. 28.

Il paroiſt auſſi que l'Hereſiarque ne fut point diſpenſé de l'exil auquel il avoit eſté condanné.] 'Car Philoſtorge dit abſolument qu'il fut relegué avec ſes Preſtres dans l'Illyrie: *a* Rufin dit de meſme qu'il fut envoyé en exil, *b* & il ajoûte qu'il ne fut rappellé que long-temps depuis, aprés la mort de Conſtancie. *c* Socrate qui a cru, quoique ſans l'aſſurer, qu'il avoit eſté rappellé effectivement du temps du Concile, dit que néanmoins on luy défendit d'aller à Alexandrie. 'Il a eſté ſuivi par Sozomene. *d* Mais quoiqu'il en parle quelquefois abſolument, *e* néanmoins il reconnoiſt autrepart que ce n'eſt qu'une ſimple conjecture fondée ſur la ſuite de l'hiſtoire. [Ainſi nous n'aurons pas lieu de nous y arreſter beaucoup, ſi nous voyons que cette ſuite meſme ne la favoriſe pas.]

Philg. app. p. 177. *a* Ruf. l. 1. c. 5. p. 238. *b* c. 11. p. 242. *c* Socr. l. 1. c. 14. p. 44. c. Soz. l. 1. c. 21. p. 435. c. *d* Socr. l. 1. c. 8. p. 23. c. *e* c. 14. p. 44. c.

NOTE X.

Pour la page 281. §. 11.

Que Second de Ptolemaïde a eſté anathematizé par le Concile avec Arius.

[Nonobſtant toutes les autoritez que nous avons alleguées, pour montrer que Second de Ptolemaïde en Libye, & Theonas de Marmarique, ont eſté anathematizez par le Concile avec Arius,] 'Baro-

Bar. 325. §. 76.77.

' Baronius pretend que Second a enfin cedé à l'autorité du Concile, & a esté receu avec les autres. Mais il ne le dit que sur ce que le nom de Second se trouve dans les souscriptions, [qu'on sçait avoir peu d'autorité.] ' Ce Second mesme y est qualifié Evesque de Tanis, ou de Taucine, [& non de Ptolemaïde. C'est apparemment] ' celui de Teuquire en Libye, que Philostorge dit avoir favorisé Arius dans le Concile.

Conc.t.2.p. Philg. app. p.177.

Pour la page 283. §. 11.

NOTE XI.

Que le Symbole intitulé Contre Paul de Samosates, n'est point du Concile de Nicée, ni de celui d'Antioche.

Conc.B.t. 2.p.524. Bar. 272. §. 15. §.17.

' Nous avons dans les actes du Concile d'Ephese, une definition en forme de Symbole, dressée contre Paul de Samosates, ' que Baronius attribuë au Concile d'Antioche qui a condanné cet Evesque; ' à quoy il ajoûte que c'est cette piece sur laquelle on disoit que ce Concile avoit rejetté le mot de *Consubstantiel.* [Mais le titre de ce Symbole dans le Concile d'Ephese, l'attribuë expressément au Concile de Nicée. Et bien loin qu'on puisse rejetter la Consubstantialité sur ce Symbole, il n'y a rien au-contraire qui l'établisse si clairement & si fortement. Il est fait pour expliquer l'union des deux natures de JESUS-CHRIST en une seule personne. C'est pourquoi il dit, qu'il est Dieu tout entier, mesme avec son corps, mais non selon son corps; Qu'il est homme tout entier avec sa divinité, mais non selon sa divinité. Il dit de la mesme maniere qu'il est adorable & qu'il adore; qu'il est formé & qu'il ne l'est pas; & enfin qu'il est tout entier consubstantiel à Dieu, mesme avec son corps, mais non selon son corps; de mesme qu'il nous est consubstantiel selon la chair avec sa divinité, mais non selon sa divinité. Il explique ensuite plus au long ce point de la Consubstantialité. On ne peut donc dire en aucune maniere qu'il ait esté fait par le Concile d'Antioche. Mais je ne voudrois pas aussi assurer sur un simple titre, qu'il fust du Concile de Nicée. Car à en juger par la piece en elle-mesme, il paroist bien plutost estre fait par quelque Concile posterieur contre Nestorius & Eutyche. Et assurément estant exprès comme il est contre ces deux Heresies, il auroit dû estre cité très-souvent s'il eust esté du Concile de Nicée. Et cependant je ne pense pas qu'on l'allegue jamais; & l'on se sert toûjours du Symbole ordinaire de Nicée, qui est beaucoup moins formel.] ' Mr. du Pin croit qu'il a esté composé par quelques Evesques pour accorder les definitions du Concile d'Antioche & de celui de Nicée, & expliquer en quel sens le terme de Consubstantiel a esté rejetté par le premier, & approuvé par le second. [Néanmoins le sens auquel ce Symbole le rejette, n'a aucun raport à ce qu'on dit du Concile d'Antioche. *V. Paul de Samosates* §. 5.]

Du Pin, t. 1. p. 585. 586.

Pour la page 283. §. 11.

NOTE XII.

Que les Meleciens devoient estre receus par l'imposition des mains, non par la réordination.

Tdhrt. l. 1. c.8. p.547. b.

' Ce que nous avons dit que les Meleciens devoient estre confirmez dans l'Eglise par des ceremonies plus saintes, est exprimé dans le texte original du Concile de Nicée, par le mot de χειροθεσία, [qui se prend d'ordinaire pour élection ou ordination. Il n'est point ici question d'élection; & si on le prend pour ordination, cela paroist contraire à la doctrine de l'Eglise, qui ne souffre point qu'on ordonne de nouveau ceux qui ont déja esté ordonnez. Mais χειροθεσία ne signifie l'ordination que parce qu'on etendoit les mains pour marquer ceux qu'on élisoit, & ensuite pour les leur mettre sur la teste. Ainsi il peut marquer toute imposition des mains; & il n'est point étrange que le Concile ait ordonné d'imposer les mains à ceux qui revenoient du schisme, non pour les ordonner de nouveau, mais pour sanctifier par cette benediction l'ordination qu'ils avoient déja receuë, afin qu'ils pussent faire legitimement & saintement dans l'Eglise ce qu'ils ne faisoient dans le schisme que par une usurpation illegitime & sacrilege. Le mot mesme de *confirmer* dont se sert le Concile, fait voir qu'il n'a point regardé comme nulle l'ordination receuë dans le schisme.

Ce point a esté traité plus amplement dans la seconde édition de la vie de S. Athanase, *t.* 1. *p.* 821-824; ' & Mr. Valois qui pretend que la réordination n'a pas toûjours esté rejettée par l'Eglise, n'a rien trouvé à y opposer que l'exemple de Theodore d'Oxyrinque, que Marcellin Prestre Luciferien dit avoir réordonné des Prestres & des Diacres Meleciens. [Il n'est pas fort seur de se fier à ce qu'un schismatique dit contre les ennemis de sa secte. Mais quoy qu'il en soit, ce Theodore avoit esté luy-mesme réordonné par les Ariens, selon le mesme Marcellin; & Mr. Valois ne doutera pas qu'il n'eust violé en cela la loy de l'Eglise: Ainsi il ne faudra pas s'étonner quand il l'aura encore violée à l'égard des Meleciens. Mr. Valois a pu voir dans l'endroit qu'il combat, *p.* 822, qu'Eustathe de Sebaste a réordonné quelques personnes: mais il y a pu voir aussi le jugement que S. Basile a fait de cette action.]

Thdrt. n. p. 11.

Pour la page 283. §. 12.

NOTE XIII.

Que les Clercs Meleciens n'avoient rang que du jour de leur réünion à l'Eglise.

Thdrt. l. 4. c.8. p.547. b.

' Le Concile de Nicée ordonne que les Clercs Meleciens qui se réüniront à l'Eglise, ne seront qu'après les anciens Catholiques qui auront esté ordonnez devant, τοὺς προκεχειροτονημένους. Si l'on entend par là ceux qui avoient esté ordonnez avant les Meleciens, ce ne sera point imposer une peine à ceux-ci, mais les mettre dans l'ordre ordinaire, qui donnoit rang aux Ecclesiastiques selon le temps de leur promotion; & le Concile n'avoit que faire de rien ordonner sur cela; ou il le devoit marquer non comme une peine, mais comme une grace qu'on leur accordoit. [Ainsi ces προκεχειροτονημένοι, doivent estre ceux qui avoient esté ordonnez avant ce temps-là, & avant la réünion des Meleciens.]

Pour la page 284. §. 13.

NOTE XIV.

Sur le sujet de l'homelie de S. Chrysostome intitulée: Contre ceux qui jeûnent les premieres Pasques.

[Nous trouvons beaucoup de difficulté à comprendre quel est le veritable sujet de l'homelie de S. Chrysostome intitulée *Contre ceux qui jeûnent les premieres Pasques.* Cette expression est non-seulement dans le titre,] ' mais dans le discours mesme du Saint; [& c'est ce qui fait nostre embaras. On voit qu'il parle contre des Chrétiens qui voulant suivre l'ancienne pratique des Eglises de Syrie, faisoient Pasque dans le temps que les Juifs celebroient leurs azymes, ce qui les obligeoit de s'absenter des assemblées Ecclesiastiques dans le temps de la Passion & de la Resurrection,

Chry. t. 5. or. 55. p. 608. c.

rection, c'est-à-dire dans les jours les plus solennels. Ils ne suivoient pas pourtant absolument les Juifs, & attendoient à celebrer la Resurrection le dimanche d'après le quatorziéme de la lune. Ainsi ils ne differoient de l'Eglise qu'en ce qu'ils suivoient le calcul des Juifs, pour trouver la premiere lune où il falloit celebrer Pasque.

Si le calcul des Juifs estoit ordinairement posterieur à celui de l'Eglise, je ne verrois pas de difficulté à dire qu'ils jeûnoient les premieres Pasques, c'est-à-dire qu'ils continuoient encore le jeûne du Caresme, lorsque l'Eglise estoit déja dans la joie de la Resurrection dans les années où l'Eglise faisoit Pasque avant les Juifs. Mais il me semble qu'on suppose d'ordinaire tout le contraire, & que le calcul des Juifs devançoit celui de l'Eglise; en sorte qu'ils faisoient quelquefois Pasque avant l'équinoxe.] ' Theodoret parlant d'un solitaire nommé Abraham, qui estoit visiblement dans le mesme cas que ceux contre qui parle S. Chrysostome, dit par une expression toute differente, qu'il faisoit la premiere Pasque. [Néanmoins je pense qu'il se peut faire que le calcul des Juifs qui estoit d'ordinaire anterieur à celui de l'Eglise, y estoit aussi quelquefois posterieur, & que cela se rencontroit en l'année que S. Chrysostome fit l'homelie dont nous parlons, quoique cela nous paroisse fort difficile à accorder avec l'histoire de ce Saint. *V. son titre note 25.* Nous voudrions que quelque personne plus habile que nous eust examiné ce point; mais pour nous, nous ne trouvons pas d'autre solution à y donner. Que si c'est le veritable sens de S. Chrysostome, il faut expliquer des premiers jours du Caresme] ' ce que dit ce Saint, que ceux contre qui il parle demeuroient chez eux à s'enïvrer pendant que le Clergé & tout le peuple estoient dans les jeûnes & dans les prieres.

(Thdrt.v. Par.c.3.p. 792.b.)
(Chry.t.5. or.55.p. 619.b.c.)

[Nous avons dit que ces personnes faisoient toûjours Pasque le dimanche comme l'Eglise,] 'parce que S. Chrysostome voulant leur montrer qu'en suivant le calcul des Juifs, quand il eust esté aussi exact qu'il l'estoit peu, ils ne pouvoient pas néanmoins faire la Passion & la Resurrection de JESUS-CHRIST dans les propres jours où elles estoient arrivées; (car il paroist que c'estoit une des raisons qu'ils alleguoient;) il leur represente que JESUS-CHRIST a esté crucifié le premier jour des azymes, & un vendredi; ce qui ne se peut pas rencontrer toûjours. Il le prouve par cette année-là mesme, en laquelle le premier des azymes devoit estre le dimanche, au-lieu de dire que cela les obligeoit de faire la Passion le dimanche, & la Resurrection le mardi quoiqu'elle soit arrivée le dimanche, il dit ces paroles: „Ainsi il faudra que nous jeûnions toute „la semaine, & que nous continuions à jeûner „& après le jour de la Passion, & après celui „de la Resurrection; & c'est ce qui arrive toutes „les fois que la semaine n'est pas achevée.„ [Quoiqu'il dise *que nous jeûnions*, & non pas *que vous jeûniez*, il est visible néanmoins que son raisonnement ne prouve rien, si cette observation n'estoit commune à ceux qu'il pretendoit refuter.] ' C'est pourquoi il repete à la fin de son discours, qu'il a fait voir auparavant que ni eux, ni les Catholiques, ni qui que ce soit, ne pouvoit pas observer le propre jour de la Passion & de la Resurrection: ἐπιλαβέσθαι τῆς κυρίας ἡμέρας. [Car il faut assurément lire ainsi, & non pas κυριακῆς.

(p.617.a.b.)
(p.619.c.)

Cette observation nous fait craindre que nous n'ayons pas assez bien demêlé dans l'histoire du Pape Victor ce qui regarde la dispute de Pasque entre ce Pape & les Asiatiques, & ensuite entre les Eglises de Syrie & les autres. Car nous avons toûjours supposé que la difficulté estoit de savoir s'il falloit s'attacher precisément au quatorziéme de la lune, ou attendre au dimanche suivant à y celebrer la Resurrection: & il semble par ce que nous venons de dire, que la dispute d'entre les Eglises de Syrie & des autres ne regardoit pas le dimanche, mais quelle estoit la 14 lune qui devoit regler Pasque. Nous avons néanmoins suivi, autant qu'il nous a esté possible, les termes des auteurs. Que si nous n'avons pas bien pris leur sens, ceux qui le reconnoistront, nous feront plaisir de nous corriger.]

NOTE XV.

(Pour la page 285. §. 13.)

Si le Cycle de dix-neuf ans a esté fait par ordre du Concile.

' Bucherius dans l'ouvrage qu'il a fait sur le Cycle Pascal de Victorius, témoigne avoir peine à croire que le Concile de Nicée ait rien determiné sur le Cycle de 19 ans, & il panche bien plus à dire qu'Eusebe de Cesarée l'ayant publiée vers le temps du Concile, cela a donné lieu de croire qu'il avoit esté fait par son autorité. ' Il se fonde principalement sur l'opposition que divers Latins ont faite à cette supputation; ce qui n'auroit pas esté, dit-il, si elle fust venuë du Concile de Nicée, dont l'autorité estoit particulierement reverée par les Latins, ' & sur ce que parmi les Grecs mesmes, il y avoit toûjours beaucoup de disputes sur la feste de Pasque, jusqu'à ce que Theophile d'Alexandrie l'eust reglée pour cent ans. [Il n'est pas difficile de répondre à ces raisons, puisque soit que le Concile ait autorisé le nombre d'or, soit qu'il ne l'ait pas fait, il est visible par S. Ambroise, par Gennade, & par Denys le Petit, qu'on l'a cru dans l'Occident. La croyance de ce point, vraie ou fausse, a dû produire les mesmes effets, & obliger à suivre ce calcul, ou alleguer les raisons pour lesquelles on ne le suivoit pas. Et pour l'Orient, Bucherius demeurant d'accord que l'on y suivoit le nombre d'or, on n'en sauroit pas conclure que le Concile de Nicée ne l'eust pas établi.] ' Ce qu'il dit d'un ancien calendrier où le nombre d'or n'est pas marqué, est encore plus foible, puisqu'il n'est point necessaire qu'il fust partout.

(Buch. cycl. p. 127.129.)
(p.128.)
(p.129.)
(p.434.1.2.)

' Il pretend que S. Ambroise après avoir dit absolument que le Cycle de 19 ans venoit du Concile, marque ensuite que cela ne s'y trouvoit pas expressément, mais seulement par consequence; parce qu'il dit, ' *Unde Majores nostri in tractatu Concilii Nicæni eum diem Enneadecaeteride, si quis diligenter intendat, statuendum putârunt.* Mais la suite de S. Ambroise donne lieu de croire que ces mots, *si quis diligenter intendat*, ne tombent point sur *eum diem, &c.*, mais sur l'*Unde* qui est au commencement de ce passage; & qu'il signifie que si l'on y prend bien garde, on verra que le Concile a pris des Egyptiens le Cycle Pascal de dix-neuf ans. Et en effet, Bucherius mesme reconnoist que ce Cycle a esté premierement trouvé, quoique fort imparfaitement, sur la fin du second siecle, par S. Anatole de Laodicée qui estoit d'Alexandrie, & y avoit demeuré long-temps.

(p.128.1.2.)
(Amb. de Pas. t.4 p. 306.1.)

' Denys le Petit assure que le Concile de Nicée a encore ordonné que la lune dans laquelle on devoit faire Pasque, estoit celle qui commençoit depuis le huitiéme de Mars jusqu'au cinquiéme d'Avril; que le 14 de cette mesme lune devoit

(Buch.p. 487.)

devoit se rencontrer depuis le 21 de Mars jusqu'au 18 d'Avril; & que quand mesme ce 14 de la lune se rencontreroit le 21 de Mars en un samedi, il falloit faire la feste de Pasque dés le lendemain. ' Bucherius ne croit pas que tout cela ait esté ordonné par le Concile, dautant qu'on a souvent disputé sur toutes ces choses, & que hors Denys le Petit, personne n'a jamais dit que cela eust esté reglé par le Concile de Nicée. ' Denys allegue le septiéme livre de l'Histoire Ecclesiastique. [Je ne sçay quelle histoire il peut entendre.]

p.94-96.

p.487.

NOTE XVI.

Pour la page 286. §. 14.

Si l'Evesque de Jerusalem estoit independant.

[Quoique l'Evesque de Jerusalem soit nommé ordinairement avant celui de Cesarée,] ' néanmoins S. Denys d'Alexandrie nomme Theoctiste de Cesarée avant Mazabane de Jerusalem. ' Il n'estoit Evesque que depuis Theoctiste. [Je ne sçay si ce seroit par cette raison-là.]

Eus.l.7.c.5. p.251.d.

d.l.6.c.46. p.248.a.

' Pour savoir si l'Evesque de Jerusalem estoit autocephale & independant, ce que Blondel croit pouvoir s'appuyer sur beaucoup d'autoritez ; ou si nonobstant son rang, superieur à celui de Cesarée, il ne laissoit pas pour la jurisdiction de luy estre soumis comme à son Metropolitain, ce que Baronius & le Cardinal du Perron ont tenu ; ce n'est pas une chose aisée à decider. [Il y a assurément quelque incongruité, qu'un Evesque superieur pour le rang soit inferieur pour la jurisdiction. Il est visible par les disputes qui furent entre S. Cyrille de Jerusalem & Acace de Cesarée, que le premier ne reconnoissoit point dutout dependre de l'autre.] ' Ce que dit S. Jerôme, que Jean de Jerusalem devoit s'adresser à l'Evesque de Cesarée qui estoit le Metropolitain de la Palestine, & non pas à celui d'Alexandrie, [paroist fort pour celui de Cesarée. Néanmoins S. Jerôme pouvoit avoir une raison particuliere de parler ainsi, puisque la dispute devoit estre jugée par les Evesques les plus proches ; outre que s'agissant aussi des bornes du Diocese de Jerusalem, cela regardoit plus particulierement le Metropolitain.] ' Il dit dans la suite que Jean avoit évité de rendre l'honneur qu'il devoit à son Metropolitain. [Il est difficile de juger s'il l'entend de Cesarée ou d'Antioche. Et quoy qu'il en soit de ce passage, S. Jerôme y prend trop l'esprit & la chaleur de partie, pour l'y pouvoir considerer comme témoin. Estant animé contre Jean, il emploie tout ce qu'il peut pour le rabaisser, & appuie toutes les pretentions que l'on pouvoit avoir contre luy.

Blond. prim p. 544. Bar. 325.§. 139.

Hier.ep.61. t.2.p.178.d.

p.179.c.

La presidence que les Evesques de Cesarée avoient dans leurs Conciles sur ceux de Jerusalem, est une preuve decisive si ceux-ci y venoient par obligation : mais elle est beaucoup moins forte s'ils n'y venoient que de leur bon gré.]

' Il faut considerer davantage l'histoire de saint Porphyre, où il est dit que Jean de Cesarée pria Prayle (ou plutost Jean) Evesque de Jerusalem, de luy envoyer ce Saint qui estoit alors Prestre de Jerusalem, pour luy expliquer quelque difficulté de l'Ecriture, & que quand il fut à Cesarée, il l'ordonna Evesque de Gaza. ' Baronius infere de-là, que l'Evesque de Jerusalem estoit soumis à celui de Cesarée, puisque celui-ci avoit droit de prendre ses Prestres. [Néanmoins, les Metropolitains n'avoient point ce droit sur leurs suffragans, selon les Canons. Les Evesques d'Afrique firent un Canon exprès pour le donner à l'Evesque de Carthage, & encore il falloit qu'il demandast une fois l'Ecclesiastique dont il avoit besoin. Ainsi l'on peut dire que cette histoire prouve trop : mais je ne sçay s'il est vray de dire qu'elle ne prouve rien.] ' Blondel rejette absolument la vie de S. Porphyre à cause des difficultez qui s'y rencontrent. [Ces difficultez sont grandes assurément : & néanmoins comme d'autre part cette vie a un grand caractere de verité, nous n'avons pu jusques à present nous resoudre à l'abandonner.]

Boll.26. feb.p.647. §.11.12.

Bar. 325. §. 138.139.

Blond. prim.p. 552.

' Blondel ramasse bien des choses pour l'autorité & l'independance de l'Evesque de Jerusalem. [Mais tout ce qu'il raporte n'ajoûte rien à ce que nous avons dit d'abord de l'incompatibilité qu'il semble y avoir qu'un Evesque soit soumis à la jurisdiction de celui à qui il est superieur pour le rang.] ' Il pretend mesme luy attribuer jurisdiction sur les Eglises voisines dés le quatriéme siecle, ou plutost dés le commencement du troisiéme ; [ce qui ne se peut pas soutenir, estant formellement contraire au Canon de Nicée.]

p.544-547.

p.545-547.

'Lupus reduit tout l'honneur accordé à l'Evesque de Jerusalem, à estre le premier Suffragant de Cesarée. [Mais s'il n'avoit que cela, le Concile n'avoit que faire de prendre des precautions pour conserver la dignité du Metropolitain. Aussi toute l'histoire nous en donne une autre idée.]

Lup.in can. t.1.p.43.

NOTE XVII.

Pour la page 287. §. 15.

Que le Viatique dans le XIII. Canon de Nicée, s'entend de l'Eucaristie.

' Mr. de l'Aubépine croit que le Viatique dont parle le 13 Canon de Nicée, n'est pas l'Eucaristie, mais seulement l'absolution, ce qu'il fonde sur la fin de ce Canon, qui ordonne de ne donner l'Eucaristie aux mourans qu'avec examen. [Cela iroit à dire qu'il faut donner l'absolution à tous les mourans sans faire aucun examen de leurs dispositions. Il est très-vray de dire que l'ordre est aujourd'hui d'accorder l'Eucaristie à tous les mourans qui la demandent : cela ne se fait néanmoins qu'avec quelque sorte d'examen. Et il ne seroit pas étrange que le Concile remist la communion des mourans au jugement de l'Evesque, c'est-à-dire autant que la necessité du malade le pourra permettre, puisqu'il ne se faisoit rien alors dans l'Eglise, sur-tout sur la matiere de la penitence, qu'avec la participation de l'Evesque & par son ordre. Mais le Canon dit seulement que l'Evesque donnera l'Eucaristie, parce que les Evesques ne se dispensoient pas alors de cette fonction, & encore moins de l'absolution des penitens. C'est comme si on disoit aujourd'hui : Que le Curé la donne ; ce qui n'empescheroit nullement qu'au défaut du Curé, le Vicaire ou quelque autre Prestre ne la donnast. Il se trouvera mesme peu de personnes qui veuillent dire que l'on ait jamais donné l'absolution aux malades sans examiner de quelle maniere ils la demandent. C'est un sacrement aussi-bien que l'Eucaristie, & il est aussi-bien défendu de profaner l'un que l'autre. Il seroit bien plus facile de justifier qu'on n'a guere moins demandé de preparations pour l'absolution que pour l'Eucaristie. Que si le Concile accordoit seulement l'absolution aux mourans, pourquoi ajoute-t-il que] s'ils reviennent en santé, ceux qui estoient en penitence demeureront seulement dans la communion des prieres? [Si on ne leur avoit pas accordé l'Eucaristie à l'article de la mort, ils n'avoient garde d'y pretendre lorsqu'ils estoient en santé, & en état d'accomplir leur penitence. Et ainsi c'estoit une precaution fort inutile de les en exclure.]

Conc.t.2.p. 80-84.

Pour la page 188. §. 15.

NOTE XVIII.

Sens de l'addition du XIX. Canon de Nicée, qui regarde les Diaconisses.

[L'addition touchant les Diaconisses qui est à la fin du 19 Canon de Nicée, peut signifier que le Concile en a parlé parmi le Clergé, & a dit qu'elles pouvoient estre deposées, seulement parce qu'elles sont dans le rang & dans l'état des officiers de l'Eglise, quoi qu'elles n'aient point de part au Sacerdoce & à la Clericature, puisqu'elles ne reçoivent point l'imposition des mains, & qu'ainsi elles sont tout-à-fait du rang des Laïques. Il semble que c'est le sentiment de Baronius, *an.* 34. §. 283. Mais il tombe dans cet inconvenient, que par cette raison tous les Clercs inferieurs, mesme les Soudiacres, ne seront que des Laïques.]

Conc.t.2.p. 83.

' Mr. de l'Aubépine croit que ce Canon marque deux sortes de Diaconisses parmi les Paulianistes, dont les unes ayant receu l'imposition des mains, seront rétablies dans leur rang si on les en juge dignes, après avoir receu le Baptesme de l'Eglise; & les autres s'estant ingerées dans la fonction de Diaconisses contre les formes & sans avoir receu l'imposition des mains, doivent demeurer absolument dans l'état Laïque. [Ce sens seroit fort favorable, si dans le Canon il y avoit χειροθεσίαν τινὲς au-lieu de χειροθεσίαν τινὰ; & si l'on trouvoit (ce qui apparemment n'est pas) qu'on imposast les mains aux Diaconisses.]

Pour la page 189. §. 16.

NOTE XIX.

Diverses ordonnances attribuées au Concile de Nicée.

[Outre ce que nous avons marqué dans le texte des choses qu'on cite du Concile de Nicée, & qui ne se trouvent point dans ce que nous en avons, on en marque encore plusieurs dont nous n'avons point cru devoir embarasser la suite de l'histoire.]

Conc.t.2.p. 1282.a.

' Le Pape Innocent I. dans son Epistre 23, chapitre sixiéme, semble dire que le Concile de Nicée avoit exclus de l'état Ecclesiastique ceux qui après leur baptesme avoient esté à la guerre, ou avoient plaidé, & beaucoup d'autres ordonnances semblables. ' Lupus dit en effet qu'il cite le 10 & le 12 Canon de Nicée. [Il devoit plutost dire le 9 & le 10, qui donnent des regles pour l'ordination; mais non pas celles que dit Innocent. Ainsi il vaut mieux dire que c'est une explication ajoutée à ces Canons : & le texte mesme d'Innocent le peut marquer.]

Lup.in can. t.1.p.115.

Conc.p. 1250.d.

' Le mesme Pape dit qu'il faut raporter au saint Siege les causes majeures, comme le Synode l'a ordonné; & il avoit cité peu auparavant celui de Nicée. ' On croit qu'il veut marquer le quatriéme Canon du Concile de Sardique, que luy & Saint Leon ont accoûtumé de confondre avec celui de Nicée. ' Il faut peut-estre répondre de mesme à Saint Leon, qui demandant un Concile œcumenique en Italie pour reformer le conciliabule d'Ephese, dit que les Canons de Nicée font voir que cela ne se peut refuser, puisque Saint Flavien avoit appellé.

Lup.p.114.

Leo,ep.40. c.3.p.511.

' Le Pere Lupus s'objecte que le Concile de Carthage dit que celui de Nicée a défendu d'offrir le sacrifice après le disner; ' & il répond que ce Concile de Carthage en cite un autre de la mesme ville, & non celui de Nicée. ' Il s'objecte de mesme *a* que le 24 Canon du II. Concile d'Arles, cite le grand Synode, qui ordonne que les calomniateurs ne seront receus à la communion qu'à la mort; ' & puis il répond que ce grand Synode est le premier d'Arles. Il cite encore Theodose, (ou plutost Theodore,) Diacre d'Alexandrie, qui se plaignant de ce que Dioscore avoit excommunié Saint Leon, dit qu'en cela il avoit violé le Concile de Nicée. ' Mais ce que dit Theodore, c'est qu'il l'avoit fait à Nicée.

Lup.p.112. p.115. p.112. *a* Conc.t.4. p.1014.a. Lup.p.115. Conc.t.4.p. 398 b.

P.54.d.

' Quand l'Imperatrice Placidie écrit à Theodose II, que les legats du Pape avoient accoûtumé de se trouver aux Conciles, selon les decisions de celui de Nicée, [ces decisions ne sont apparemment que ce qui s'estoit fait dans ce Concile, dont l'exemple a servi de regle pour ce qui se devoit faire dans les autres.]

Gr.T.h.Fr. l.9.c.33.p. 501.

' Saint Gregoire de Tours cite un Canon de Nicée qui prononce anatheme contre les femmes qui quitteront leurs maris, en pretendant qu'on ne se peut sauver dans le mariage. ' Le P. Lupus dit que c'est un Canon du Concile de Gangres, qu'on pouvoit avoir joint à celui de Nicée sans le distinguer.

Lup.p.115.

Conc.t.5.p. 1019.b.

' Le Concile de Narbone en 589, cite du Concile de Nicée qu'il est défendu aux Ecclesiastiques de faire des ligues ensemble. ' On pretend qu'il cite le Concile de Nicée pour celui de Calcedoine. On peut voir dans Lupus quelques autres endroits semblables tirez d'auteurs plus recens.

b Lup.p. 115.

Pour la page 189. §. 17.

NOTE XX.

Sur l'histoire de Saint Paphnuce touchant le celibat.

' Baronius pretend que ce que Socrate & Sozomene disent de l'histoire de S. Paphunce sur le celibat, est une fausse histoire; parce qu'elle est contraire à la discipline de ce temps-là, qui obligeoit, dit-il, tous les Clercs à la continence. [Ainsi c'est un point de grande discussion, & que nous ne pretendons pas traiter ici. Mais il est difficile que tout ce qu'on peut dire contre cette histoire, n'ait pas dû paroistre incomparablement plus fort du temps de Socrate que du nostre : Et mesme vu la maniere ' dont parle Socrate, il n'est pas aisé de croire qu'il ait reconnu à Constantinople une loy formelle qui obligeast les Clercs à la continence.] ' La raison ni l'autorité de Baronius n'ont point empesché le P. Lupus de recevoir cette histoire comme veritable.

Bar.58.§. 21|325.§. 150.

Socr.l.1.c. 11.p.39.d.

Lup.in can. p.114.

' Mr. Valois dit néanmoins qu'elle luy paroist suspecte; [& il est certain que Socrate & Sozomene ont esté capables de croire & d'écrire des choses qui avoient peu ou point de fondement. Mais pour les raisons que Mr. Valois allegue, je ne voy pas qu'elles aient beaucoup de force. Car Rufin a pu ignorer ou omettre volontairement quantité de choses très-veritables :] ' Et quoique Mr. Valois dise que personne ne met Paphnuce entre les Evesques d'Egypte qui assisterent au Concile de Nicée; ' Rufin l'y met expressément, & avec de fort grands éloges.

Socr.n.p.9. 2.a.

Ruf.l.1.c. 4.p.237.

Pour la page 290. §. 17.

NOTE XXI.

Que Saint Basile n'a pas connu le VII. Canon de Nicée.

' Nous voyons dans Saint Basile l'execution du huitiéme Canon de Nicée; [& cependant il semble que ce Saint n'ait pas connu ce mesme Canon. Car le Canon suppose que l'on admet le baptesme des Novatiens, comme il est visible, sur-tout en le conferant avec le 19,] ' & comme S. Je-

Bas.ep.can. 1.p.21.a.

Hier. in Luci. t.2.p. 147.a.

S. Jerôme l'a remarqué, ayant mesme dit que le Concile avoit receu le baptesme de tous les Heretiques, hormis des Paulianistes : '& S. Basile doute néanmoins si on peut recevoir ce baptesme. Il ne l'accorde que parce que quelques Evesques d'Asie l'avoient receu, dit-il, par condescendance ; '& mesme en un autre endroit, après avoir dit qu'il y avoit eu differentes ordonnances sur ce sujet, & s'estre objecté les Eglises de Rome & d'Icone qui admettoient ce baptesme, il conclud à le rejetter, jusqu'à ce qu'un plus grand nombre d'Evesques se fussent assemblez pour determiner ce point.

Bas.ep.can.1.p.21.e. — can.47.p.33.34.

NOTE XXII.

Pour la page 291. §. 19.

En quel temps les Evesques presenterent leurs requestes les uns contre les autres à Constantin.

'L'histoire des requestes que les Evesques presenterent les uns contre les autres à Constantin, arriva selon Theodoret, partie devant, partie après la réünion & la pacification des Prelats ; c'est-à-dire après la decision touchant la foy, par laquelle tous les Prelats s'estoient unis en apparence. *a* Rufin, Socrate, & Sozomene, la mettent avant cette decision, quelques jours auparavant selon Sozomene. 'Socrate la fait commencer la veille de la session solennelle, & achever le jour mesme de cette session. [Nous l'avons suivi pour le premier point : & il le faut necessairement, si nous voulons dire avec Gelase de Cyzic,] 'que Constantin n'arriva à Nicée que la veille de cette session ; [à quoy il y a assez d'apparence.]

Thdrt.l.1.c.10.p.551.b. — *a* Ruf.l.1.c.2.p.236l Socr.l.1.c.8.p.21.a| Soz.l.1.c.17.p.430.c.p. — Socr.p.21.a. — Gel.Cyz.l.2.c.6.p.60.

NOTE XXIII.

Pour la page 292. §. 19.

Fausseté de la lettre du Concile à S. Silvestre, & de la réponse de ce Pape.

[Le seul style barbare & presque inintelligible de la lettre qu'on raporte du Concile de Nicée à S. Silvestre, fait assez juger de l'autorité qu'elle peut avoir, sans qu'il soit besoin de demander par quel privilege S. Macaire est nommé dans le titre plutost que S. Alexandre & S. Eustathe.] 'Mais S. Eustathe avoit grand tort de n'avoir pu conter combien il y avoit eu d'Evesques dans ce Concile. [Il n'avoit qu'à lire ce titre, *& cæteri Episcopi* 318.] 'Le Concile de Calcedoine a oublié de marquer aussi dans le titre de sa lettre à S. Leon, de combien d'Evesques il estoit composé : mais il n'oublie pas de dire le lieu où il estoit assemblé. 'Le Concile de Nicée mesme, quand il écrit aux Eglises d'Egypte, marque le lieu & oublie le nombre : c'est sans doute qu'on n'estoit pas encore accoûtumé à prendre les 318 Evesques & le Concile de Nicée pour une mesme chose. La réponse de S. Silvestre au Concile est du mesme genre,] 'si ce n'est que la fausseté de la date & les fautes qui y sont, font croire mesme à Baronius qu'elle est supposée : [mais assurément elle ne l'est pas plus que l'autre.] 'Le P. Labbe les abandonne toutes deux.

Thdrt.l.1.c.7.p.543.a. — Bar.325.§.170. — Conc.t.2.p.60.e. — Bar.325.§.171. — Conc.p.58.b.c.

NOTE XXIV.

Pour la page 293. §. 20.

Des actes du Concile de Nicée.

'Baronius croit qu'il y a eu des actes du Concile de Nicée écrits très-soigneusement, mais qui ont esté perdus peu de temps après par les efforts des Ariens, '& que la dispute qu'il y eut sous Honoré entre les Eglises d'Afrique & de Rome, montre qu'on ne les avoit plus dés le commencement du cinquiéme siecle ; 'qu'ainsi ce qu'assure Turrien, qu'ils sont encore aujourd'hui à Alexandrie ; ce que d'autres pretendent qu'ils sont en Arabie ; & mesme ce que dit Isidorus Mercator, que quelques Orientaux luy avoient assuré les avoir vus eux mesmes, qu'ils estoient plus longs que les quatre Evangiles, qu'ils contenoient les diverses sessions du Concile, les differends qui furent agitez, les decisions, les definitions, & les souscriptions des Evesques, & que le Concile de Calcedoine avoit esté écrit sur ce modele ; 'toutes ces choses, dit-il, ne sont apparemment que des songes.

Bar.325.§.61. — §.62. — §.61. — §.62.

[Il est néanmoins difficile de croire que les actes du Concile de Nicée aient esté sitost perdus, s'ils ont jamais esté écrits ; mais aussi ce dernier point n'est pas fort certain.] 'Car le seul endroit de S. Athanase que Baronius allegue pour cela, n'en dit rien du-tout dans le grec. *a* S. Jerôme cite formellement les actes du Concile de Nicée, [mais sa suite peut faire juger qu'il n'entend par ce terme que des souscriptions des Evesques. Que si ces actes estoient encore du temps de S. Jerôme, il est indubitable qu'ils n'estoient point perdus du temps d'Honoré & de S. Augustin.] 'Socrate cite un livre de S. Athanase, qu'il appelle Synodique, où estoient les noms de tous les Prelats. [C'estoit peut-estre l'exemplaire qu'avoit ce Saint des decrets, des Canons, &c. du Concile, sans qu'il y eust rien de plus.]

§.61 Eus.n.p.223.2.c| Ath. de syn.p.873.c. — *a* Hier. in Luci.c.7.p.144.c. — Socr.l.1.c.13.p.43.b.

'Mr. Valois croit que l'on n'écrivit rien que ce qui avoit esté resolu en plein Concile, & souscrit par tous les Evesques, [comme le Symbole, les Canons, les autres decrets, l'anatheme d'Arius, & les Epistres Synodiques.] 'Il se fonde sur Eusebe qui n'est pas formel ; *a* & encore sur ce qu'une personne ayant demandé à S. Athanase ce qui s'estoit fait dans le Concile touchant le mot de *Consubstantiel*, ce Saint au-lieu de luy en envoyer les actes, composa pour l'en éclaircir, le livre intitulé Des Decrets du Concile de Nicée contre les Ariens.

Eus.n p.223.2.c. — civ.Const.l.3.c.14.p.490.d. — *a* Ath.dec.N p.250.b.

'Gelase de Cyzic, comme on l'apelle, [qui vivoit à la fin du V. siecle,] dit qu'il avoit trouvé chez son pere un livre très-ancien, qui avoit esté autrefois à Dalmace Archevesque de Cyzic, '& que ce livre contenoit generalement tout ce qui s'estoit dit ou fait dans le Concile de Nicée. 'Mais il rend luy-mesme son témoignage suspect, en disant dans la suite que pour trouver tout ce qui s'estoit passé dans ce Concile, il l'avoit recherché de tous costez, & en toutes manieres, & avoit employé toutes sortes de moyens pour cela. Qu'estoit-il necessaire de tant de recherches ? Il n'avoit qu'à publier son livre : Est-ce qu'il estoit déja perdu ? Cela est sans apparence, ou au moins cela valoit bien la peine d'estre dit. Le livre qu'il composa ensuite de tant de recherches, & que nous avons encore, n'est en partie qu'un tissu d'Eusebe, de Rufin, & des autres auteurs Ecclesiastiques ; dans le texte desquels il ajoute quelquefois des choses importantes, sans nous en avertir. Le reste consiste en diverses pieces, lettres, harangues, ou disputes, 'qui est ce qu'il avoit transcrit du livre de Dalmace : Mais on ne reçoit nullement ces choses comme authentiques ; & on ne les croit pas fort appuyées, lorsqu'elles ne le sont que sur le témoignage de cet auteur. *V. l'Empereur Zenon.* [On ajoute encore moins de foy à Gregoire, que d'autres nomment George, Prestre de l'Eglise de Cesarée en Cappadoce,] 'qui a fait une oraison sur les trois-cents dix-huit Peres du Concile de Nicée, au commencement du

Gel Cyz.l.1.p.1. — p.1. — p.5. — p.2. — Boll.13.jan.781.§.1.

Voff. hi g.l. 4.c.19.p. 491. du VII. siecle selon Bollandus; 'ou seulement dans le X. selon Vossius. Surius nous a encore donné le 10 Juillet une petite histoire du commencement de l'Arianisme, tirée de Metaphraste. [Elle est trop pleine de fautes pour s'y arrester.]

NOTES
SUR
SAINT NICOLAS.

NOTE I.

Pour la page 294.

Fautes insoûtenables de Metaphraste dans la vie de ce Saint; qu'on n'a rien d'assuré sur ses actions.

[Entre les endroits de la vie de S. Nicolas écrite par Metaphraste, qu'on peut dire estre insoûtenables, il faut mettre la maniere dont il parle de sa confession.] 'Car il dit nettement qu'il fut mis en prison dés le commencement de la persecution de Diocletien. 'Mais cet orage, dit-il, passa aussi-tost. Diocletien & les payens ses successeurs furent enlevez du monde; Constantin regna, rompit les chaînes des Confesseurs; & alors S. Nicolas revint à Myre. [Ce seroit beaucoup ce semble, de dire que tout cela ne s'est fait qu'en deux ou trois ans. Et cependant depuis l'an 303 que les Evesques furent mis en prison en vertu d'un second édit de Diocletien, jusqu'à ce que Constantin soit devenu maistre de l'Orient, il y a vingt ans entiers. Dans ces vingt ans mesme les Confesseurs ont esté délivrez en 311; & l'Eglise jouit d'une paix toute entiere depuis la fin de 312 jusque vers 320: de sorte que Constantin n'a delivré en Orient que les Confesseurs mis en prison sous Licinius.] 'Aussi Baronius pour défendre en quelque sorte cet endroit, veut malgré son auteur, qu'on l'entende de Licinius, & non de Diocletien.

(Sur.6. dec. p.185.§.13. — §.14. — Bar. 316. §. 36.)

'Metaphraste raconte aussi des pelerinages de S. Nicolas à Jerusalem avant le regne de Constantin, pour adorer la Croix, & visiter l'Eglise & le Sepulcre de Nostre Seigneur, [quoiqu'on sçache que jusqu'à l'an 326 ou 327, & la Croix & le saint Sepulcre estoient enfouis dans la terre, & qu'au-lieu d'Eglise il n'y avoit en cet endroit qu'un temple d'idoles. *V. Sainte Helene.*

(Sur.6.dec. p.183.§ 3-10.)

'Il fait une sedition dans la Phrygie excitée par les Taïfales, [qui sont des peuples de la Sarmacie sur le Danube : &] il suppose que ceux que Constantin y envoya en diligence, vinrent aborder à Myre. [C'est leur faire faire cinq ou six fois plus de chemin qu'ils ne devoient.]

(§ 17.)

'Nous avons trouvé dans un manuscrit une vie de S. Nicolas, beaucoup plus courte que celle de Surius. [Je ne sçay si ce ne seroit point celle que Baronius, *6. dec. a*, attribue à Jean Diacre, dont on auroit osté la preface : Car elle commence par ces mots; *Beatus Nicolaus illustri prosapia ortus.* Elle n'est pas tout-à-fait mal écrite, & les bouts de vers qui finissent souvent les periodes, sentent assez le style du IX. siecle.] Elle porte tout d'abord que la ville de Patare, autrefois fort considerable, n'estoit plus alors qu'un bourg fort peu habité; [ce qui marque assez qu'elle n'est pas bien ancienne : Cette vie ne contient que bien peu de faits, savoir l'élection du Saint à l'Episcopat, le miracle d'une tempeste appaisée par ses prieres, la multiplication du blé qui se portoit d'Alexandrie à Constantinople, (ce qu'on ne peut mettre qu'après l'an 330,) la guerison d'un possedé, & la délivrance des trois Capitaines qu'Ablave avoit voulu perdre. Aussi elle n'a rien de ce qui embarasse le plus dans Metaphraste. Et néanmoins nous n'oserions pas dire que le peu de faits qu'elle contient en soit plus autorisé. Car il paroist que soit par le défaut du Copiste, soit par quelque autre raison, il manque à cette histoire plusieurs choses qui y devroient estre. La promotion du Saint à l'Episcopat commence par ces termes;] '*His ita transactis*; & il n'y a rien auparavant à quoy cela se puisse raporter. 'Le commencement de l'histoire des trois Capitaines n'y est point, & y est néanmoins supposé. 'On voit de mesme que l'auteur avoit parlé plusieurs fois de la délivrance de quelques jeunes hommes que nous n'y trouvons point du-tout. 'Je ne sçay aussi ce qu'il veut dire, qu'on avoit amené un possedé au Saint, *in Monasterio Sanctæ Sion.*

(MS.p.81. — p.82. — p.86. — p.89. — p.90.)

Nous trouvons dans Suidas, *n p.231.a.b*, que Saint Nicolas de Myre Evesque très-zelé pour le Christianisme, avoit une confiance extraordinaire en Dieu, παῤῥησίαν, & qu'il ne cessoit point jusques alors, de delivrer de toutes sortes de maux ceux qui avoient recours à son intercession. Il marque qu'il avoit sauvé de la mort quelques soldats, & trois Capitaines, qui ayant esté condannez sur une calomnie, s'estoient adressez à luy par leurs prieres. [Mais cette autorité n'est pas fort considerable,] 'puisqu'on croit que Suidas n'a vécu que sur la fin du XI. siecle.

(Voss. h. g.l. 2.c.26.p. 301.302.)

[Je n'ay point vu] 'celle que Baronius attribue à S. Methode, & qu'il dit estre imprimée. [Elle meriteroit quelque respect, sinon pour le temps, au moins pour la qualité de son auteur, pourvu qu'il y eust preuve que ce fust de luy :] 'car Allatius ne marque rien de S. Methode sur S. Nicolas. [Mais ce qui m'étonne,] 'c'est que Baronius tire de Metaphraste ce qu'il a à dire de S. Nicolas, [plutost que de S. Methode.] *a* Il cite bien quelquefois ce Saint, mais c'est avec les autres, 'comme quand il raporte l'histoire des trois Capitaines. 'Il ne dit point si c'est de luy qu'il tire les termes de cette histoire. [Mais ce ne sont point ceux de Metaphraste, ni de la vie manuscrite que j'ay.]

(Bar. 316.§. 861 6.dec.a. — All.de Sim. p.167. — Bar. 316.§. 36|318.§. 38-40. — *a* 315.§.36. 316.§.86. — §.87-95.)

NOTE II.

Pour la page 294.

Que les souscriptions du Concile de Nicée ne prouvent pas que S. Nicolas n'y ait point esté.

[Nous aurions une preuve positive que S. Nicolas ne vivoit point du temps du Concile de Nicée, si nous recevions] 'les souscriptions de ce Concile, qu'on pretend estre tirées d'un fort ancien manuscrit, puisque l'on y trouve un Polydecte Evesque de la Metropole de Myre en Lycie. 'Mais il est assez visible que ces souscriptions sont fausses, ou au moins qu'elles ne sont pas du premier Concile de Nicée; '& on les trouve toutes dans celles du sixiéme Concile en l'an 680, auquel elles appartiennent effectivement.

(Conc.t.2. p.54.e. — Seld. in Euty.p.128. — Nor.epo.p. 313.)

NOTE III.

Pour la page 295.

Qu'une charte de l'an 1079, ne prouve point que le corps de S. Nicolas fust déja à Bari.

[Il semble qu'on peut trouver de la difficulté à croire ce que les deux histoires de la translation de S. Nicolas, portent qu'elle ne se fit que l'an 1087. Car dans la charte de la fondation de l'Eglise Collegiale de S. Nicolas à Beauvais, datée de l'an 1079, il est dit que le fondateur partoit pour s'en aller à Rome, & ensuite à Bari visiter le corps de S. Nicolas. Mais cet article est après

la date, & ainsi on n'en peut rien conclure, puisqu'il peut avoir esté ajoûté long-temps depuis : Et en effet, les témoins qui le signent sont tout differents de ceux qui signent la fondation ; & le consentement du fils du fondateur, dont il n'est point parlé dans la fondation, y est expressément marqué.]

Pour la page 196.

NOTE
SUR LES
AUDIENS.

Qu'il est difficile de les justifier de l'Heresie des Antropomorphites.

Pet dog.t. 1.l.2.c.1.§. 8.9.p.103. 104.

' LE P. Petau pretend que S. Augustin & Theodoret ont mal compris le sentiment des Audiens, & ce qu'en dit S. Epiphane, qui ne leur attribue, dit-il, aucune autre faute sur la foy, ' sinon qu'ils croyoient que la ressemblance que l'homme a avec Dieu, consiste dans le corps ; ce que ce Saint dit qu'on ne peut avancer sans temerité, '& sans s'engager dans de grandes absurditez : *a* mais le P. Petau pretend qu'on le peut dire sans croire que Dieu ait la forme du corps humain.

Epi.70.c.2. p.813.a.

c 5.p.815. 816.

a Pet.§ 9.

Epi.c.6.p. 816.817.

' Néanmoins nous apprenons de S. Epiphane mesme, qu'ils pretendoient appuyer leur sentiment sur les passages de l'Ecriture, qui à la lettre attribuent à Dieu des yeux, des oreilles, des mains, & les autres membres du corps ; d'où ils inferoient que le corps estoit fait à l'image de Dieu : [Cela est bien précis pour montrer qu'ils ont attribué à Dieu une forme humaine,] & qu'ainsi S. Augustin & Theodoret ne se sont pas trompez dans le sens qu'ils ont donné aux paroles de S. Epiphane.

Pet.§.8.

'Pour ce que le P. Petau objecte qu'il est donc faux que les Audiens eussent une croyance très-pure & très-Catholique sur la Trinité, ' comme Saint Epiphane l'assure ; [il est aisé de répondre que la foy sur la Trinité, selon le langage de ce temps-là, consistoit proprement à reconnoistre la consubstantialité des trois Personnes, ce qui n'a rien de commun avec la doctrine des Antropomorphites.] Mais ce que dit ce Pere encore plus generalement, ' Qu'ils n'avoient rien changé dans la doctrine de l'Eglise, & qu'ils n'avoient point d'autre foy que l'Eglise, quoiqu'ils s'obstinassent trop sur un point de peu d'importance, [est assurément plus difficile. Ce n'est pas que la foy ne se prenne assez ordinairement pour les points particuliers contestez dans chaque siecle ; & en effet, S. Epiphane semble reduire aussi-tost le terme general de la foy au point particulier de la Trinité. Mais comment dire que l'Heresie des Antropomorphites est un point de peu d'importance ? Je ne voy pas encore la solution de cette difficulté, qui a donné lieu d'accuser S. Epiphane mesme de suivre l'Heresie des Antropomorphites, comme on le voit dans Socrate & dans Sozomene.]

Epi.70.c.2. p.812.c.

c.1.p.812. cl anc.c.14. p.19.c.

Gen.dog.c. 4.ap.Aug. t.3.p.380. a.2.

' Gennade attribue aux Audiens, qu'il appelle Vadiens, & aux Antropomorphites, de vouloir que Dieu eust une figure corporelle, *corporaliter effigiatum.*

CHRO-

CHRONOLOGIE,

OU

ABREGÉ

Des principales choses contenues en ce Volume, mises selon l'ordre des temps.

p. *marque la page*, *&* c. *la colonne*.

301. LACTANCE est appellé vers 301 à Nicomedie, pour y professer la Rhetorique; & il y passe tout le temps de la persecution de Diocletien, *page* 87.88.*c.* 1.*&* 2.

302. *Tyran* succede à S. Cyrille d'Antioche mort en 302, *p.* 83.*c.* 1.*&* 2.

303. Diocletien ordonne par un édit publié le 24 Février 303, de bruler les livres sacrez. Ceux qui les livrerent aux persecuteurs furent nommez Traditeurs, *p.* 1.2.*c.* 1.*&* 1. Paul Evesque de Cirthe en Numidie, Silvain Soudiacre, & beaucoup d'autres de ses Ecclesiastiques, livrent les vases & les livres sacrez le 19 de May, *p.* 3.*c.* 1. *&* 2.

Hierocle & un autre écrivent vers l'an 303 contre les Chrétiens, *p.* 88.*c.* 1.

Lactance fait son livre De l'ouvrage de Dieu durant la persecution de Diocletien, *p.* 314.*c.* 2.

305. Donat Chrétien de Bithynie est mis en prison pour la foy en 305, souffre beaucoup, & y demeure jusqu'en 311, *p.* 83.*c.* 2.

306. Donat des Cases-noires forme vers 306 un schisme à Carthage contre l'Evesque Mensurius: ce schisme fut l'origine de celui des Donatistes, *p.* 2.*c.* 2.

311. Mensurius estant mort en l'an 311, Cecilien est élu en sa place: Les Evesques de Numidie assemblez à Carthage au nombre de 70, le deposent, & élisent Majorin: ce qui forme le schisme des Donatistes, *p.* 5-10.298.*c.* 1.*&* 2.

MELCHIADE ou Miltiade 31 Pape, succede à Eusebe le 2 de Juillet 311, & gouverne deux ans, six mois, & neuf jours, *p.* 17.*c.* 1.*&* 2.

Achillas succede à Saint Pierre d'Alexandrie, & ne gouverne qu'environ six mois, *p.* 95.*c.* 2.

312. Achillas reçoit Arius dans l'Eglise, & l'éleve à la Prestrise en 312, *p.* 103.*c.* 1, meurt peut-estre le 13 Juin, *p.* 316.*c.* 1.

313. Dés le commencement de l'an 313, Constantin décharge les Ecclesiastiques des fonctions civiles, & les terres de l'Eglise des imposts, *p.* 10. *c.* 1, & fait distribuer des Aumosnes en Afrique, *p.* 10.*c.* 2.

Les Donatistes luy adressent en mesme-temps leurs plaintes contre Cecilien vers le 15 d'Avril, au nom de Majorin plutost que de Donat des Cases, *p.* 299.*c.* 2. 300.*c.* 1. Il leur donne pour juges S. Materne de Cologne, S. Marin d'Arles, & S. Retice d'Autun, *p.* 12.*c.* 1.*&* 2, ausquels il joint le Pape S. Miltiade, & S. Mirocle de Milan, *p.* 13. 14.*c.* 1.*&* 2.

413. Les Eglises sont rebasties par-tout, *p.* 83.*c.* 2. 84.*c.* 2.

Constantin fait assembler un Concile à Rome sur l'affaire des Donatistes, le 2 d'Octobre. Il dure trois mois, *p.* 14.*c.* 1.*&* 2. 15.*c.* 1. Donat y est condanné & Cecilien absous, *p.* 15.*c.* 2. Les Donatistes s'en plaignent, & calomnient Saint Miltiade, *p.* 16. *c.* 2.

Tyran estant mort, *Vital* est fait 20 Evesque d'Antioche, & gouverne environ six ans, *p.* 83.*c.* 2.

S. Pacome embrasse la vie solitaire apparemment en 313, & la communion de S. Alexandre d'Alexandrie par un ordre de Dieu, *p.* 92.*c.* 2. 98.*c.* 1.

314. Le Pape Miltiade meurt le 10 de Janvier 314; S. SILVESTRE 32 Pape luy succede le 31 du mesme mois, *p.* 17.*c.* 1.*&* 2.

Elien Proconsul d'Afrique examine l'affaire de Felix d'Aptonge le 15 Février, & le declare innocent, *p.* 17.*c.* 2-19.*c.* 2. 302.*c.* 1.*&* 2. Le Concile d'Ancyre se tient peut-estre en 314, & celui de Neocesarée peu après, *p.* 85. *c.* 1-86.*c.* 1

Eustole de Nicomedie, qui avoit assisté au Concile d'Ancyre, estant mort, Eusebe Evesque de Beryte s'empare de cette Eglise avant l'an 319, par la faveur de Licinius, *p.* 107.*c.* 2.

Constantin fait assembler à Arles le premier d'Aoust, un Concile de tout l'Occident, pour l'affaire des Donatistes, qui y sont condannez, *p.* 20.*c.* 1-22.*c.* 1. 303.*c.* 2-304.*c.* 1. Le Concile rétablit l'unité du batesme en Afrique, *p.* 22.*c.* 1. fait vingt-deux Canons, *p.* 22.*c.* 2-23.*c.* 2. Les Donatistes appellent du Concile à l'Empereur, *p.* 24.*c.* 1. 304.*c.* 2.

Lactance fait vers cette annéé son livre De la mort des persecuteurs, *p.* 89.*c.* 2.

315. Constantin veut juger les Donatistes en Afrique en l'an 315, puis à Milan, *p.* 25.*c.* 1.*&* 2.

316. Olympe Evesque d'Espagne, qui a écrit, vient peut-

316. peut-eſtre en l'an 316 en Afrique pour la cauſe de Cecilien, *p.* 26. *c.* 1. *&* 2.

Conſtantin juge à Milan l'affaire de Cecilien vers la fin d'Octobre, & condanne rigoureuſement les Donatiſtes, *p.* 26. *c.* 2-27. *c.* 2.

Donat eſtoit ce ſemble Eveſque de Carthage dés l'an 316 : Ses qualitez, *p.* 28. *c.* 1-30. *c.* 1.

Quelques Donatiſtes ſe reüniſſent à l'Egliſe : les autres s'en ſeparent de plus en plus, &c. *p.* 30. *c.* 1-35. *c.* 1. Differences entre eux & les Novatiens, *p.* 36. *c.* 2. 37. *c.* 1.

Les Circoncellions ſemblent auſſi avoir commencé en 316, *p.* 38. *c* 2-42. *c.* 2.

317. Lactance eſt donné pour precepteur à Criſpe en l'an 317, *p.* 88. *c.* 1.

318. Quelques Africains Donatiſtes eſtant habituez à Rome en l'an 318, on leur donne pour Eveſque un Victor de Garbie, & enſuite d'autres juſques à la priſe de Rome. On appelloit ces Donatiſtes Montagnars ou Rochiſtes. On ne ſçait point preciſément le temps de tout ceci, *p.* 37. *c.* 2. 38. *c.* 1.

319. Après Vital, S. *Philogone* eſt fait le 21 Eveſque d'Antioche : On croit que ce fut en 319. Il gouverne prés de cinq ans, *p.* 86. *c.* 2.

Paulin de Tyr fait dédier vers l'an 319, ſa nouvelle Egliſe, où Euſebe de Ceſarée fait ſon éloge, *p.* 84. *c.* 1. *&* 2.

Quel eſtoit Arius, *p.* 102. *c.* 1. *&* 2. Il commence peut-eſtre vers l'an 319 à troubler l'Egliſe par ſon Hereſie, *p.* 103. *c.* 1-105. *c.* 1. 319. *c.* 1-320. *c.* 2. S. Alexandre Eveſque d'Alexandrie taſche à le ramener par la douceur, *p.* 93. *c.* 2. le condanne dans l'aſſemblée de ſon Clergé, & puis dans un Concile de cent Eveſques d'Egypte, *p.* 94. *c.* 1. *&* 2. 105. *c.* 1. De ſes diſciples, *p.* 105. *c.* 1-106. *c.* 1. Il quitte l'Egypte, s'en va en Syrie où il trouve des partiſans & des adverſaires, *p.* 106. *c.* 1-107. *c.* 1. Paulin de Tyr & Theodote de Laodicée ſont pour luy, *p.* 107. *c.* 1.

Colluthe Preſtre d'Alexandrie, fait ſchiſme vers le meſme temps qu'Arius, & uſurpe le pouvoir de l'ordination, *p.* 89. *c.* 1. *&* 2.

320. Saint Alexandre d'Alexandrie reçoit & écrit vers 320, un grand nombre de lettres touchant Arius, *p.* 95. *c.* 1-98. *c.* 317. *c.* 1. Il fait ſigner un Tome à beaucoup d'Eveſques, *p.* 96. *c.* 1. *&* 2. Ce que c'eſtoit, *p.* 317. *c.* 1.

Arius ſe retire à Nicomedie chez Euſebe, qui le fait recevoir dans les Conciles de Bithynie & de Paleſtine, *p.* 109. *c.* 1. 110. *c.* 1.

Quel eſtoit Euſebe de Nicomedie, *p.* 107. *c.* 2-109. *c.* 1.

Arius écrit de Nicomedie à Saint Alexandre: Il y compoſe ſa Thalie, *p.* 109. *c.* 2. Il change le *Gloria Patri*, *p.* 111. *c.* 1. Les deux Euſebes, George de Laodicée & pluſieurs autres écrivent en ſa faveur, *p.* 110. *c.* 1-111. *c.* 1.

Lactance écrit vers 320 ou 321, ſes livres des Inſtitutions, eſtant dans les Gaules auprès de Criſpe, *p.* 89. *c.* 1. 314. *c.* 2.

Nondinaire accuſe Silvain Eveſque Donatiſte de Cirthe, devant Zenophile, le 13 Decembre, & découvre toute la honte des Schiſmatiques : Silvain eſt banni, *p.* 43. *c.* 1. *&* 2.

Creſcence trouble l'Egypte ſur la Paſque par ſes écrits vers 320 : Saint Alexandre le refute, *p.* 93. *c.* 1.

321. Conſtantin accorde le 5 May 321, liberté de conſcience aux Donatiſtes, & rappelle d'exil ceux qu'il avoit bannis, les laiſſant au jugement de Dieu & à leur fureur, *p.* 44. *c.* 1.

323. Saint Philogone Eveſque d'Antioche meurt apparemment le 20 Decembre 323, *Paulin* luy ſuccede, *p.* 86. *c.* 2. 313. *c.* 2.

324. Conſtantin écrit en l'an 324 à Saint Alexandre d'Alexandrie & à Arius, auſſi-toſt après la défaite de Licinius, *p.* 97. *c.* 2-98. *c.* 1. Il envoie en Egypte Oſius de Cordoüe, qui y tient un Concile où les Ariens & les Colluthiens ſont condannez, *p.* 98. *c.* 2-99. *c.* 2. 111. *c.* 2.

Arius ſe plaint à Conſtantin, qui luy répond avec beaucoup de force, *p.* 112. *c.* 1. 321. *c.* 2. Arius le vient trouver, & taſche inutilement de le tromper, *p.* 11. *c.* 1. 322. *c.* 1.

L'Arianiſme empeſche Conſtantin d'envoyer les Orientaux appaiſer le ſchiſme des Donatiſtes en Afrique, *p.* 45. *c.* 1.

325. Conſtantin fait tenir le Concile de Nicée, qui commence apparemment le 19 de Juin 325, & dure juſqu'au 25 d'Aouſt. Il y vient après le 3 de Juillet, *p.* 271. *c.* 1. *&* 2. 277. *c.* 1-278. *c.* 1. Hiſtoire de ce Concile, *p.* 271. *c.* 1. *&c.* S. Alexandre d'Alexandrie y vient nonobſtant ſon grand âge, *p.* 99. *c.* 2. Saint Jaque de Niſible & S. Spiridion y aſſiſtent. Des principaux Eveſques qui y furent, *p.* 273. *c.* 2-276. *c.* 1. Des Eveſques Ariens qui s'y trouverent, *p.* 276. *c.* 1-277. *c.* 1. Arius y eſt anathematizé avec ſes diſciples, & banni : Les Euſebiens y ſignent la Conſubſtantialité, *p.* 281. *c.* 2. Les Meleciens s'y reüniſſent à l'Egliſe, *p.* 100. *c.* 1.

Cecilien de Carthage ſe trouve au Concile de Nicée, & en apporte les decrets en Afrique : & l'on ne ſçait pas s'il y a beaucoup ſurvécu, *p.* 45. *c.* 1.

Quelques Meleciens perſiſtent dans le ſchiſme, deputent à Conſtantin qui les rejette, *p.* 100. *c.* 1. 318. *c.* 1. *&* 2. Euſebe & Theognis les appuient, & communiquent avec des Ariens que Conſtanſtin avoit fait venir à la Cour pour les punir, *p.* 113. *c.* 2. Ils ſont à cauſe de cela depoſez & bannis trois mois après le Concile de Nicée, *p.* 114. *c.* 1. *&* 2.

Audée fait ſchiſme vers 325 dans la Meſopotamie, *p.* 295. *c.* 2-297. *c.* 2.

326. Saint Alexandre d'Alexandrie meurt apparemment le 17 ou 18 Avril 326, *p.* 101. *c.* 1. 318. *c.* 2. *Saint Athanaſe* luy ſuccede au bout de quelque temps, *p.* 101. *c.* 1.

Melece de Lycople meurt vers le meſme temps, après avoir établi Jean Arcaph pour tenir ſa place, & renouvellé ainſi le ſchiſme, *p.* 100. *c.* 2.

327. On peut mettre vers 327, que les Donatiſtes aſſemblez à Carthage au nombre de près de 270 Eveſques, après une deliberation de 75 jours, permettent de recevoir les Catholiques ſans les rebatizer, *p.* 35. *c.* 2. 305. *c.* 2.

328. Euſebe & Theognis ſont rappellez & rétablis dans leurs ſieges trois ans après leur banniſſement, à la fin de 328, ou au commencement de 329, *p.* 114. *c.* 2. 115. *c.* 1.

329. Il ſemble que S. Euſtathe ait tenu vers 329, un Concile à Antioche des Provinces d'Orient, dont on a meſlé les Canons avec ceux du Concile de la Dedicace en 341, *p.* 327. *c.* 2-328. *c.* 1.

330. Conſtantin écrit à Arius le 27 de Novembre 330, pour le rappeller d'exil & l'envoyer à Alexandrie, *p.* 115. *c.* 2-116. *c.* 2. 323. *c.* 1. 326. *c.* 1.

Les Donatiſtes s'emparent, peut-eſtre en cette année, de l'Egliſe que Conſtantin faiſoit baſtir à Cirthe pour les Catholiques. Conſtantin en fait baſtir une autre, & confirme les privileges des Eccleſiaſtiques, *p.* 45. *c.* 2. 46. *c.* 1. 112. *c.* 2.

Saint Parthene eſt fait vers l'an 330 Eveſque de Lampſaque, *p.* 167. *c.* 2.

331. Saint Euſtathe Eveſque d'Antioche eſt depoſé en 331 par les Euſebiens dans un Concile, & relegué à Philippes en Macedoine, où il meurt app. avant l'an 338, *p.* 116. *c.* 2. Paulin de Tyr eſt mis en ſa place & ne gouverne que ſix mois : il inſtruit

331. instruit Aece, *p.* 117.*c.*2.118.*c.*1.172.*c.*2.

Asclepas de Gaza est deposé app. avec S. Eustathe, & Quintien mis en sa place, *p.*117.*c.*1-118.*c.*1.

Paulin intrus à la place de Saint Eustathe, estant mort, Eulale luy succede : Il chasse Aece d'Antioche, *p.*118.*c.*1.172.*c.*2. Divers Catholiques refusent de se soumettre à ces usurpateurs Ariens, & sont appellez Eustathiens, *p.* 119.*c.* 1.

Eusebe de Nicomedie s'unit avec les Meleciens vers 331 : Il tasche en vain d'obliger S. Athanase à recevoir Arius à la communion, *p.* 120. *c.* 1.

332. Saint Eutrope d'Andrinople est banni après Saint Eustathe, au commencement de l'année 332 au plustard, *p.*119.*c.*1.

L'Eglise d'Antioche est en trouble après la mort d'Eulale : Les Eusebiens y veulent mettre Eusebe de Cesarée qui le refuse; & on élit Euphrone qui ne dure qu'un peu plus d'un an, *p.*118.*c.*1-119.*c.*1.

333. Euphrone d'Antioche estant mort, on met Placille en sa place en l'an 333 ou 334, *p.*118.*c.*2.

334. Saint Macaire de Jerusalem meurt vers l'an 334, S. Maxime Confesseur luy succede, *p.*119.*c.*2.

335. Les Eusebiens s'assemblent pour dedier l'Eglise de Jerusalem en 335, *p.* 121. *c.* 1-122. *c.* 1. Ils reçoivent en mesme-temps Arius & ses sectateurs, *p.*122.*c.*2-123.*c.* 1.325.*c.*1-326.*c.*2. Ils citent Marcel d'Ancyre comme Heretique, *p.*123.*c.*2-124.*c.*2.

Saint Athanase va trouver Constantin, qui mande ses accusateurs; & sur une nouvelle calomnie relegue le Saint à Treves, *p.*123.*c.*2.

Arius après avoir esté receu à Jerusalem, va troubler l'Eglise d'Alexandrie, *p.*125.*c.*1.

336. Les Eusebiens tiennent un Concile à Constantinople en 336, *Ibid.* Ils y condannent Marcel d'Ancyre, *p.* 124.*c.*1, mettent Basile en sa place, & font un nouveau formulaire, *ibid.*

Constantin fait venir à Constantinople Arius qui le trompe : Mais Dieu exauçant les prieres de S. Alexandre de Constantinople & de S. Jaque de Nisibe, fait perir miserablement cet Heresiarque un Samedi au soir, lorsqu'il s'attendoit d'estre receu le lendemain dans l'Eglise, *p.* 125.*c.*2-126.*c.*2.

Constantin bannit Jean Arcaph chef des Meleciens, *p.*127.*c.*2.

Eusebe de Nicomedie veut usurper le siege de CP, & ne le peut, *ibid.*

337. Les Ariens gagnent l'esprit de Constance en 337, *p.*127.*c.*2-128.*c.*2.

338. Saint Athanase & les autres Evesques bannis sous Constantin, sont rappellez en 338, *p.*129.*c.*1.

Les Eusebiens forment de nouvelles calomnies contre S. Athanase après son retour à Alexandrie, font Piste Evesque des Ariens d'Alexandrie, p. e. en 339, *p.*129.*c.*1.&2.

Quel estoit Acace successeur d'Eusebe de Cesarée, *p.*129.*c.*2-130.*c.*2.

Sur la fin de l'an 338, ou peu après, Constance vient à Constantinople, fait deposer Saint Paul par un Concile d'Ariens, & met en sa place Eusebe de Nicomedie, *p.*129.*c.*2.

340. Marcel, Asclepas, Saint Luce d'Andrinople, Saint Paul, Hellanique de Tripoli, & plusieurs autres persecutez & chassez par les Ariens en 340, viennent, comme on croit, à Rome avant le milieu de 341, *p.*131.*c.*1-132.*c.*1.327.*c.*1.

Le Pape Jule écrit & depute en l'an 340 aux Eusebiens, pour les faire venir au Concile de Rome indiqué pour le mois de Juin 341, *p.*130.*c.*2.132.*c.*2.

341. Les Eusebiens tiennent un Concile à Antioche pour la dedicace de la grande Eglise, au commencement de l'an 341, *p.*133.*c.*1. Ils y font divers Symboles & quelques Canons bons & mauvais, *p.*134.*c.*2-137.*c.*2. Les 25 Canons qu'on leur attribue peuvent estre de differens Conciles, *p.*327.*c.*2-328.*c.*2. Ils y offrent l'Evesché d'Alexandrie à un Eusebe qui le refuse, & accepte celui d'Emese : Quel estoit cet Eusebe, *p.*133.*c.*1-134.*c.*1.

Gregoire de Cappadoce est établi par ce Concile à la place de S. Athanase, *p.*133.*c.*2.

Les legats du Pape partent d'Orient au mois de Juin, avec des lettres du Concile d'Antioche, *p.*137.*c.*2.

Eusebe de Nicomedie meurt avant que la lettre de Jule soit arrivée en Orient, c'est-à-dire sur la fin de 341, *p.*137.*c.*2.330.*c.*2.

S. Paul de Constantinople est rétabli en sa place, les Eusebiens luy opposent Macedone l'heresiarque, & le font Evesque, *p.* 138.*c.*1.

Eudoxe estoit dés l'an 341 Evesque de Germanicie : Qualitez de cet Heretique, *p.*180.*c.*2.

342. Le General Hermogene voulant chasser Saint Paul de Constantinople en 342, est tué par le peuple, *p.*138.*c.*2.

Constance vient d'Antioche à CP. durant l'hiver, & en chasse S. Paul, laissant Macedone dans la seule Eglise qu'il tenoit, *Ibid.*

Philippe met Macedone en possession des Eglises de CP; ce qui excite un très-grand carnage, *Ibid.*

Les Eusebiens deputent Narcisse & quelques autres dans les Gaules vers Constant, qui les renvoie sans rien faire : S. Maximin de Treves leur refuse la communion, *p.*139.*c.*1.&2.331.*c.*1.

Photin Evesque de Sirmich découvre son Heresie dés l'an 342, ou peu après, avant 345 : Quel estoit cet Heresiarque, *p.* 140.*c.*1.&2.

344. Il semble que Valens de Murse ait tasché en vain vers 344, d'usurper le siege d'Aquilée. Fortunatien en est fait Evesque, *p.*141.*c.*1.

Theognis de Nicée meurt vers 344, *Ibid.*

345. Les Eusebiens assemblez en l'an 345, peut-estre à Antioche, envoient en Occident leur long formulaire, *Ibid.* Le Concile de Milan rejette leurs deputez, parce qu'ils refusent de condanner l'Heresie d'Arius, *p.*141.*c.*2.331.*c.*2.

Estienne succede vers 345 à Placille Evesque d'Antioche, & gouverne trois ans, *p.*141.*c.*2.

346. Du Concile de Cologne contre Euphrate Evesque de la mesme ville, marqué le 12 de May 346, *p.*142.*c.*2.331.*c.*2-333.*c.*1.

347. Les Orientaux refusent en 347 de se joindre au Concile de Sardique, *p.*142.*c.*2., & en condannent les principaux auteurs dans leur assemblée de Philippople, *p.*143.*c.*1.&2. Ils taschent de se joindre les Donatistes, *p.*47.*c.*1.

Le trouble augmente dans l'Eglise, *p.*143.*c.*2.144.*c.*1.

Violences des Eusebiens au retour de Philippople : Ils font mourir plusieurs Ecclesiastiques d'Andrinople, & envoient l'Evesque S. Luce en exil, où il mourut, *p.*144.*c.*2-145.*c.*2.333.*c.*2. Ils bannissent aussi Diodore, Macaire, Astere, Olympe, Theodule, tous Evesques, & quelques Prestres d'Alexandrie, en 347 ou au commencement de 348, *p.*144.*c.*2-145.*c.*2.

Concile de Milan contre Photin, *p.*145.*c.*2.333.*c.*2, qui n'est pas celui où Demophile, Macedone, &c. refuserent de condanner l'Heresie d'Arius, *p.*331.*c.*2. Ursace & Valens y font quelque soumission, mais qui n'estoit pas suffisante, *p.*145.*c.*2.

348. Constant écrit à Constance en 348, par les deputez du Concile de Sardique, ausquels il joint les siens, pour le rappel des Evesques bannis;

348. nis; Conſtance l'accorde, *p.* 2. *c.* 1. Ces deputez eſtoient à Paſque à Antioche, où Eſtienne s'efforce de les perdre d'honneur par une malice diabolique. Mais elle eſt découverte, Eſtienne depoſé & Leonce mis en ſa place. Il gouverne près de dix ans, *p.* 145. *c.* 2-146. *c.* 1. Qualitez de Leonce : Flavien & Diodore ſoutiennent la foy contre luy, *p.* 145. *c.* 2-147. *c.* 1.

Conſtance rappelle vers Paſque les Eveſques exilez, *p.* 147. *c.* 2-148. *c.* 2.

Conſtant envoie des aumoſnes en Afrique par Paul & Macaire, qui banniſſent les Eveſques Donatiſtes, & obligent tout le peuple à ſe réünir. Martyre pretendu de Donat & de Marcule, & de quelques autres, &c. *p.* 47. *c.* 2-51. *c.* 2. 305. *c.* 1-306. *c.* 2. Les Donatiſtes calomnient Paul & Macaire, *p.* 52. *c.* 2. Vitellius Donatiſte écrit vers l'an 348, *p.* 53. *c.* 1.

349. S. Athanaſe voit Apollinaire à Laodicée en 349, & paſſe par Jeruſalem où Saint Maxime aſſemble un Concile en ſa faveur, *p.* 148. *c.* 1.

Marcel & Aſclepas retournent en 349 à leurs Egliſes, *p.* 147. *c.* 2.

Concile de Carthage ſous Gratus en 348, ou plûtoſt en 349, après la réünion des Donatiſtes, *p.* 53. *c.* 2-55. *c.* 1.

Urſace & Valens ſe retractent de tout ce qu'ils avoient dit contre S. Athanaſe, & luy écrivent des lettres de paix ſur la fin de 349, *p.* 148. *c.* 1.

Les Eveſques d'Occident tiennent un Concile à Sirmich contre Photin, qu'on ne peut encore depoſer. Ils en écrivent aux Orientaux, *p.* 148. *c.* 1. *&* 2.

350. S. Maxime de Jeruſalem meurt peut-eſtre le 5 de May 350, & pour le pluſtard au commencement de 351 : S. Cyrille luy ſuccede : Difficultez ſur ſon entrée, *p.* 149. *c.* 1.

S. Paul de Conſtantinople chaſſé de cette ville, eſt mené à Cucuſe, & étranglé par le Prefet Philippe à la fin de 350 au pluſtoſt, *p.* 149. *c.* 1. Saint Martyre Soudiacre, & Saint Marcien Lecteur, peuvent avoir eſté martyrizez auſſi-toſt après en exil à la pourſuite de Macedone le 25 Octobre, *p.* 170. *c.* 2.

Hiſtoire d'Aece; ſes impietez : Leonce d'Antioche le fait Diacre vers la fin de l'an 350, & eſt obligé auſſi-toſt de le depoſer, *p.* 172. *c.* 1-175. *c.* 1.

351. Apparition de la Croix ſur la ville de Jeruſalem le 7 de May 351 : Saint Cyrille en écrit à Conſtance à qui il n'avoit pas encore écrit, *p.* 149. *c.* 1.

Valens de Murſe tire avantage de la bataille de Murſe pour l'Arianiſme, *p.* 149. *c.* 2.

Les Euſebiens taſchent de renouveller la perſecution, *Ibid.* Ils tiennent le grand Concile de Sirmich, où ils depoſent Photin; & font un nouveau formulaire, *p.* 150. *c.* 1-152. *c.* 1. 334. *c.* 1.

Des ſectateurs de Photin : Germine Arien eſt mis en ſa place, *p.* 151. *c.* 2. 157. *c.* 1.

Acce s'inſinue dans l'amitié de Gallus, malgré Baſile d'Ancyre & Euſtathe de Sebaſte, *p.* 174. *c.* 2.

352. Le Pape Jule meurt le 12 d'Avril 352 : LIBERE eſt élu à ſa place le 22 de May, & gouverne 14 ans, quatre mois, & deux jours, *p.* 152. *c.* 1.

Libere reçoit en l'an 352, les lettres que les Ariens & les Euſebiens avoient adreſſées à Jule ſon predeceſſeur, contre S. Athanaſe, *p.* 152. *c.* 2.

Conſtance fait Epictete Eveſque de Civita-Vecchia vers l'an 352, ou peu après, *p.* 162. *c.* 2.

353. Les Euſebiens, vers le commencement de l'an 353, taſchent de faire ſortir S. Athanaſe d'Alexandrie, ſur une fauſſe lettre de luy à Conſtance, *p.* 152. *c.* 2.

Conſtance fait tenir un Concile à Arles en l'année 353, ou la ſuivante, où tous les Eveſques conſentent à la condannation de Photin, de Marcel, & de S. Athanaſe; meſme Vincent de Capouë qui eſtoit venu demander de la part de Libere la convocation d'un Concile à Aquilée, *p.* 152. *c.* 2-153. *c.* 2. S. Paulin de Treves reſiſte ſeul pour S. Athanaſe, & eſt banni, *p.* 154. *c.* 1. 334. *c.* 2.

354. Gallus fait mourir en 354, Euſebe d'Emeſe ſurnommé Pittacas, apparemment Avocat, *p.* 329. *c.* 2.

Libere écrit à Conſtance pour obtenir un Concile, & il en fait de grandes inſtances tant par Lucifer de Cailleri, Pancrace Preſtre, & Hilaire Diacre, que par S. Euſebe de Verceil & Fortunatien d'Aquilée, *p.* 154. *c.* 2.

S. Parthene illuſtre par ſes miracles, gouvernoit en l'an 354, l'Egliſe de Lampſaque, *p.* 166. *c.* 1-167. *c.* 1. Il guerit Theodore d'Heraclée qui meurt peu après entre 351 & 356. Hypatien eſt mis à ſa place. *p.* 166. *c.* 1.

355. Conſtance aſſemble le Concile de Milan au commencement de l'année 355, *p.* 154. *c.* 2. Les Euſebiens y propoſent ſous le nom de l'Empereur un formulaire purement Arien : Le peuple le rejette, *p.* 155. *c.* 1. 156. *c.* 1. On ne voit pas qu'il ait eſté ſigné; mais on ſigne la condannation de S. Athanaſe, *p.* 155. *c.* 2. On remarque particulierement la chute d'Hereme de Theſſalonique, & de Fortunatien d'Aquilée, *Ibid.*

Auxence eſt mis à la place de S. Denys de Milan, qui fut exilé pour avoir retracté ſa ſignature, *p.* 156. *c.* 1. Il meurt dans ſon exil; on n'en ſçait pas l'année, *p.* 155. *c.* 1. 199. *c.* 2.

Idée generale de la perſecution que Conſtance fit à l'Egliſe en l'an 355, *p.* 156. *c.* 2-162. *c.* 2.

Hiſtoires de S. Maxime de Naple, & du Martyr Rufinien, *p.* 167. *c.* 2.

Conſtance, vers le milieu de cette année, mande à Oſius de le venir trouver; & ne l'ayant pu gagner, il le renvoie à Cordouë, *p.* 168. *c.* 1. Il comble de faveurs Epictete Eveſque de CentumCelles, qu'il avoit gagné, *p.* 162. *c.* 2.

Le Pape Libere reſiſte genereuſement à Rome & à Milan, (après le ſixiéme de Juillet 355, & la mort de Silvain,) aux efforts de Conſtance & de l'Eunuque Euſebe : Il eſt relegué à Berée en Thrace, *p.* 162. *c.* 2-165. *c.* 2, où il eſt accompagné par Damaſe Diacre & depuis Eveſque de Rome, *p.* 165. *c.* 2. Felix intrus à ſa place, eſt conſtamment rejetté du peuple, mais ſuivi d'une partie du Clergé malgré leur ſerment, *p.* 165. *c.* 2.

S. Hilaire & d'autres Eveſques de France, peuvent avoir preſenté vers l'an 355, une requeſte à Conſtance pour les Catholiques & contre les Ariens, *p.* 169. *c.* 1.

356. George eſt ordonné à Antioche Eveſque d'Alexandrie en 356, par un Concile de trente Ariens qui font un nouveau formulaire, *p.* 168. *c.* 2.

Perſecution generale des Eveſques Catholiques d'Egypte, dont les uns ſont bannis, les autres contraints de s'enfuir, & quelques-uns meurent dans les fatigues de l'exil, *Ibid.*

George réordonne les Eveſques qui ſe ſoumettent à luy, *Ibid.*

Aece vient à Alexandrie, où Eunome ſe joint à luy, *p.* 175. c. 1.

Hiſtoire d'Eunome, *p.* 214. c. 1. & 2.

Erreurs des Eunomiens, *p.* 176. c. 1.

On tient en l'an 356 le Concile de Beziers, avant le mois de Juin, où S. Hilaire s'eſtant oppoſé à Saturnin & aux autres Ariens, & ayant peut-eſtre eſté depoſé, il fut relegué en Phrygie par Conſtance, avec S. Rhodane de Toulouſe qui y mourut, *p.* 169. c. 1.

Etat deplorable où S. Hilaire trouve l'Aſie, *Ibid.*

Mace-

356. Macedone, avec Marathone & Eleuse de Cyzic ses partisans, exerce de grandes cruautez à Constantinople contre les Catholiques, entre lesquels S. Martyre & S. Marcien sont décapitez, *p.* 169. *c.* 2-170. *c.* 2 : Et contre les Novatiens, qui refusent pourtant de se réünir avec l'Eglise Catholique, *p.* 171. *c.* 1; Agele estoit alors leur Evesque à Constantinople, *Ibid.*

Macedone fait transporter le corps de Constantin de l'Eglise des Apostres dans celle de S. Acace : ce qui cause un grand trouble & beaucoup de meurtres dans CP. On n'en sçait pas l'année, *p.* 172. *c.* 1.

Des diverses divisions des Ariens en Eunomiens, Semiariens, & Macedoniens, *p.* 175. *c.* 1. *&c.*

357. Le peuple Romain en l'an 357, demande à Constance avec de grandes instances le rappel du Pape Libere, *p.* 177. *c.* 1. *&* 2.

Second formulaire de Sirmich tout-à-fait impie, dressé en Juillet 357, ou peu après, par les Evesques Heretiques d'Occident, *p.* 178. *c.* 1. & 2.

Quel estoit Potame Evesque de Lisbone, *p.* 178. *c.* 1.

Le Pape Libere signe à Berée le premier formulaire de Sirmich, & embrasse la communion des Ariens pour estre rétabli. Ce fut à la fin de 357, ou au commencement de 358, *p.* 179. *c.* 1-180. *c.* 1.

Leonce d'Antioche meurt sur la fin de 357, *p.* 180. *c.* 2.

Division entre Acace de Cesarée & S. Cyrille de Jerusalem, qui ayant esté deposé par Acace dans un Concile, se retire à Antioche après la mort de Leonce, & de-là à Tarse où Silvain le reçoit malgré Acace. Eutyque est mis à la place de S. Cyrille, *p.* 181. *c.* 1. *&* 2.

358. Eudoxe de Germanicie ayant sceu la mort de Leonce, accourt de Sirmich en Orient, & s'empare du siege d'Antioche vers le commencement de 358, *p.* 180. *c.* 2. 338. *c.* 2. Il y demeure deux ans, *p.* 212. *c.* 1.

Les Prelats de France rejettent peu avant le Concile d'Ancyre, le second formulaire de Sirmich. Ils écrivent vers le mesme temps à S. Hilaire, *p.* 182. *c.* 1. S. Phebade d'Agen fait un écrit pour refuter ce mesme formulaire, *p.* 382. *c.* 2.

Aece revient à Antioche après l'élection d'Eudoxe, qui veut le rétablir dans le Diaconat, & ne le peut, *p.* 183. *c.* 1.

Eudoxe autorise la doctrine des Anoméens dans un Concile à Antioche, *Ibid.* George de Laodicée écrit contre cela à Basile d'Ancyre & à d'autres. Basile assemble avant Pasque un Concile à Ancyre de douze Evesques Semiariens qui condannent les Anoméens avec la Consubstantialité, & écrivent à tous les Evesques, *p.* 183. *c.* 2. 184. *c.* 1.

Basile, Eustathe, & Eleuse, deputez du Concile d'Ancyre vers Constance, font signer aux Anoméens & à Libere leurs anathematismes & leur formulaire, & retracter la seconde confession de Sirmich, qui est mesme supprimée, *p.* 184. *c.* 1. *&c.* Ils font aussi signer quatre Evesques d'Afrique, *p.* 55. *c.* 2.

Les Semiariens font bannir jusqu'à 70 des Anoméens : Aece, & Eunome élevé au Diaconat par Eudoxe, sont releguez en Phrygie ; & Eudoxe se retire en Armenie, *p.* 185. *c.* 2. *&c.*

Libere revient à Rome, peut-estre le deuxiéme d'Aoust. Felix en est chassé avec les Ecclesiastiques de sa communion, *p.* 186. *c.* 1. *&* 2.

On met en 358 l'histoire de Saint Eusebe Prestre de Rome, *p.* 187. *c.* 1.

358. Constance ayant indiqué un Concile œcumenique à Nicomedie, un grand tremblement ruine la ville le Lundi 24 Aoust. Cecrops Evesque de la ville, & Aristenete Vicaire du Prefet, y perissent, *p.* 187. *c.* 2.

Les Anoméens sont rappellez d'exil, & obtiennent qu'on separe en deux le Concile œcumenique, *p.* 188. *c.* 2. *&c.*

Saint Paulin de Treves meurt cette année en Phrygie, p. e. le 31 Aoust, *p.* 154. *c.* 1. 199. *c.* 2. 335. *c.* 1.

359. Nouvelle confession de foy des Ariens dressée à Sirmich, & datée du 22. May 359, *p.* 189. *c.* 2. 190. *c.* 1.

Constance fait assembler en 359, les Evesques à Seleucie & à Rimini, *p.* 189. *c.* 1. & 2. 190. *c.* 2. Il écrit au Concile de Rimini, & y envoie Taurus Prefet du Pretoire, *p.* 190. *c.* 2. 191. *c.* 1. Ce Concile rejette tous les Symboles, hormis celui de Nicée, & condanne le 21 de Juillet Ursace, Valens, Caïus, Germine, & peut-estre Auxence, *p.* 191. *c.* 2. *&c.* Les Catholiques & les Ariens envoient des deputez à Constance ; il tasche par ses délais d'affoiblir ceux des Catholiques, dont Restitute de Carthage estoit le premier, *p.* 55. *c.* 2. 192. *c.* 2. *&c.* Le Concile demande que les terres de l'Eglise soient exemtes de la taille, *p.* 193. *c.* 1.

Les deputez Catholiques cedent aux longueurs & aux artifices des Ariens vers le dixiéme d'Octobre, & signent à Nicée un formulaire, *p.* 193. *c.* 2. 194. *c.* 1. 343. *c.* 1, qui est enfin receu par tous les Evesques du Concile abbatus ou trompez, *p.* 194. *c.* 1. *&c.* Le Concile depute à Constance Ursace, Valens, & quelques autres, qui triomphent de leur victoire sur les Catholiques., *p.* 196. *c.* 1. *&* 2.

Le Pape Libere & quelques peu d'autres Occidentaux, rejettent le Concile de Rimini, *p.* 197. *c.* 1. Gregoire d'Elvire est de ce nombre, & S. Eusebe de Verceil l'en loüe, *Ibid.*

Persecution qu'on pretend avoir suivi le Concile de Rimini, *p.* 198. *c.* 1. *&c.*

Le Concile de Seleucie commence le 27 de Septembre : Saint Hilaire y assiste, *p.* 199. *c.* 1. *&* 2. Il semble que Saint Athanase soit alors venu à Seleucie, *p.* 199. *c.* 2.

Les Acaciens s'estant separez des Semiariens, ceux-ci font diverses procedures contre eux, en deposent & en excommunient plusieurs, *p.* 200. *c.* 1. *&c.* Ils rétablissent Saint Cyrille, & font Anien Evesque d'Antioche : Mais le dernier est aussi-tost banni, *p.* 203. *c.* 2.

Les Semiariens de Seleucie ayant député vers l'Empereur, les Acaciens les previennent, & aigrissent Constance contre eux, *p.* 204. *c.* 2.

Il se fait en 359, diverses disputes à Constantinople entre les Anoméens ou Acaciens & les Semiariens, devant Constance & devant le Prefet Honorat : Constance appuie les Acaciens, & veut néanmoins absolument qu'Aece soit condanné & banni, *p.* 204. *c.* 2-207. *c.* 1.

Saint Basile ne veut point se mesler dans les disputes, *p.* 206. *c.* 2.

Les députez du Concile de Rimini communiquent à CP. avec les Acaciens, malgré les remontrances des Semiariens, *p.* 207. *c.* 1. *&* 2.

Constance fait signer le formulaire de Rimini aux Semiariens le dernier jour de l'année 359, *p.* 208. *c.* 1.

Saint Parthene Evesque de Lampsaque estoit mort avant le Concile de CP. en 360, *p.* 166. *c.* 2. Histoire de ce Saint, *p.* 166. *c.* 1-167. *c.* 1.

360. Les Acaciens unis avec les députez de Rimini, font assembler un Concile à Constantinople au mois de Janvier 360, où ils font signer le formulaire

360. mulaire de Rimini, *p.* 208. *c.* 1. Ulphilas Evesque des Gots s'y trouve, & signe ce formulaire, *p.* 258. *c.* 2, & l'envoient par tout l'Empire avec un ordre de l'Empereur pour le signer, *p.* 198. *c.* 1. Ils condannent aussi Aece & quelques-uns de ses partisans, *p.* 209. *c.* 1. & 2, & ensuite deposent & bannissent entre les Semiariens Macedone, Basile, Eleuse de Cyzic, Eustathe, Eortase de Sardes, Draconce de Bergame, Silvain, Sophrone, Neon, Elpide, & S. Cyrille, *p.* 210. *c.* 1. & 2.

Eudoxe est mis sur le siege de CP. en la place de Macedone, le 27 de Janvier, & signale par ses blasphêmes la dedicace de la grande Eglise de Sainte Sophie le 15 de Fevrier, *p.* 212. *c.* 1.

Aece est relegué à Mopsueste, & puis à Amblade, *p.* 209. *c.* 2.

On établit plusieurs Evesques à la place des deposez, entre autres Athanase à Ancyre, Eunome à Cycic, Erennie à Jerusalem; & peut-estre en mesme-temps S. Pelage à Laodicée, *p.* 212. *c.* 2. 213. *c.* 1.

La signature du formulaire de Rimini remplit l'Eglise de troubles effroyables, & fait tomber presque tous les Evesques, *p.* 213. *c.* 1. & 2.

Durant le Concile de Constantinople, S. Hilaire demande une audience à Constance pour défendre la foy, & écrit son livre contre ce Prince. On le renvoie à Poitiers, *p.* 212. *c.* 1.

Eudoxe est contraint par Constance de deposer Eunome de l'Evesché de Cyzic, *p.* 214. *c.* 2-216. *c.* 1. Eunome forme depuis cela une communion separée d'Eudoxe, *p.* 216. *c.* 1.

Macedone commence aussi à former une secte à part après sa deposition, *p.* 211. *c.* 1.

Auxence estoit en l'an 360, Evesque de Mopsueste; Quel il estoit, *p.* 209. *c.* 2.

361. Blasphêmes d'Eunome dans un sermon presché à Constantinople le jour de l'Epiphanie en 361, *p.* 216. *c.* 1.

Constance assemble au commencement de 361, un Concile à Antioche, où S. Melece en est élu Evesque par un consentement general des Heretiques & des Catholiques, *p.* 220. *c.* 2.

Le Concile d'Antioche confirme peut-estre la deposition d'Eunome accusé par Acace, & le relegue dans la Pamphylie, *p.* 216. *c.* 2.

Saint Melece, trente jours après avoir esté receu à Antioche, est banni à Melitine par la faction d'Eudoxe & des autres Ariens, qui mettent Euzoïus à sa place, *p.* 221. *c.* 2.

Les Orthodoxes d'Antioche demeurent unis à S. Melece, se separent des Ariens, s'assemblent dans la Palée, & taschent, mais en vain, de s'unir aux Eusthathiens, *Ibid.*

Les Ariens font leur dernier formulaire à Antioche, qu'ils abolissent ensuite. Ils commencent à estre appellez Anoméens & Exoucontiens. Liste de leurs XVI. formulaires, *p.* 221. *c.* 2-222. *c.* 2.

Etat deplorable de l'Eglise à la mort de Constance: Julien rappelle tous ceux qui avoient esté bannis pour la foy, particulierement Aece, Photin, & Estienne d'Antioche; & permet à tout le monde l'exercice libre de sa Religion, *p.* 217. *c.* 1. 223. *c.* 1-224. *c.* 1. & 2.

Julien écrit à Photin, *p.* 151. *c.* 2. & à Aece, *p.* 216. *c.* 2.

Les Evesques tombez dans le Concile de Rimini, retractent leur signature en 361, demeurent dans leur rang & dans la communion des Confesseurs, *p.* 197. *c.* 1. & 2.

362. Julien accorde aux Donatistes en l'an 362, la liberté de retourner en Afrique, où ils font mille maux, *p.* 56. *c.* 1-60. *c.* 2. Parmenien successeur de Donat, revient avec eux, *p.* 53. *c.* 2.

362. La foy Catholique se rétablit par-tout en 362, *p.* 224. *c.* 1.

Les Semiariens revenus d'exil, forment un nouveau corps appellé des Macedoniens. Ils regnent dans l'Asie & en quelques provinces du Pont, tiennent un Concile à Zeles; condannent les Acaciens & le formulaire de Rimini, confirment le Concile de Seleucie; & l'ὁμοιούσιον, *p.* 224. *c.* 2-225. *c.* 2.

Aece ayant esté rappellé par Julien, est absous par Euzoïus, & fait Evesque par les siens avec d'autres de sa secte, *p.* 217. *c.* 1. 225. *c.* 2.

363. Jovien rejette en l'an 363, les demandes des Macedoniens & des autres Heretiques, & fait venir S. Athanase à Antioche, *p.* 226. *c.* 1.

Zosime intrus dans l'Evesché de Naple, est puni de Dieu, quitte l'Episcopat, & embrasse la penitence, *p.* 218. *c.* 1.

364. Aece ordonne divers Evesques sous Jovien en 364, & se separe entierement des Ariens Eudoxiens, *p.* 217. *c.* 1.

Valentinien declare aux Macedoniens vers la mi-May 364, qu'il ne se veut point mesler des disputes de la Religion; *p.* 227. *c.* 1.

Aece & Eunome persecutez par les Aiens, se retirent l'un dans l'isle de Lesbos, & Eunome auprès de Calcedoine, *p.* 217. *c.* 1.

365. Les Macedoniens tiennent leur Concile à Lampsaque vers le mois d'Aoust 365, *p.* 227. *c.* 2-228. *c.* 2. 346. *c.* 1.

Acace de Cesarée peut s'estre engagé en l'an 365, avec les Ariens, & estre mort peu après, *p.* 228. *c.* 1. & 2. Sa succession est disputée par Philumene, Cyrille, & Gelase: Euzoïus Arien l'emporte enfin jusque sous Theodose le Grand, *p.* 247. *c.* 1.

Felix autrefois intrus par les Ariens à la place de Libere, meurt le 22 de Novembre 365, *p.* 187. *c.* 2. Après sa mort, Libere reçoit dans leurs degrez ceux qui l'avoient suivi, *Ibid.*

Aece est sur le point d'avoir la teste tranchée par ordre de Procope, *p.* 217. *c.* 1. & 2.

366. Les Ariens tiennent une assemblée à Nicomedie en 366: Valens persecute les Macedoniens, les Novatiens, & les Catholiques, *p.* 229. *c.* 1-230. *c.* 1. Il vient à Cesarée, où S. Basile est rappellé par l'Evesque Eusebe pour défendre l'Eglise contre luy, *p.* 346. *c.* 2.

Les Macedoniens resolvent dans diverses assemblées de recourir aux Occidentaux, & d'embrasser la foy de Nicée. Leurs deputez sont receus par Libere & les autres Occidentaux, *p.* 230. *c.* 2-231. *c.* 232. *c.* 2.

Libere meurt le 24 de Septembre: DAMASE luy succede vers le commencement d'Octobre, *p.* 232. *c.* 2. 347. *c.* 1.

Germine de Sirmich se brouille vers le mois de Decembre 366, avec Ursace, Valens, & les autres purs Ariens d'Illyrie, & embrasse le parti des Semiariens, *p.* 233. *c.* 1.

367. Le Concile de Tyanes reçoit les Macedoniens au commencement du primtemps de l'an 367, indique celui de Tarse que Valens empesche, *p.* 233. *c.* 2.

Concile d'Antioche en Carie, où 34 Macedoniens se declarent contre la réünion, *p.* 234. *c.* 1.

Valens fait chasser tous les Evesques bannis sous Constance, *Ibid.*

368. Valens va à Tomes en Scythie en 368, ne peut obliger S. Bretanion de communiquer avec les Ariens, le bannit, & le rappelle peu après, *p.* 235. *c.* 1. 348. *c.* 2.

Aece chassé par le Clergé de CP. où il demeuroit alors, s'en plaint inutilement à Eudoxe, & meurt peu de temps après, *p.* 217. *c.* 2.

369. Eunome banni en Mauritanie par Auxone, eſt rappellé en 369 par le credit de Valens de Murſe & de Domnin de Marcianople, *p.* 217. *c.* 2.

Il faut p.e. mettre en 369, un Concile de Rome où Urſace & Valens furent condannez; enſuite duquel le Concile d'Alexandrie demanda la condannation d'Auxence, & écrivit à l'Egliſe d'Afrique contre le Concile de Rimini, *p.* 235. *c.* 2.

Les Rogatiſtes, ſchiſme ſeparé des Donatiſtes, commencent au pluſtard vers 369, à Cartenne en Mauritanie, *p.* 65. *c.* 1.

370. Valentinien fait en l'an 370, ou 373, quelques ordonnances contre les Donatiſtes, *p.* 60. *c.* 2.

Valens eſtant à Nicomedie, y apprend la mort d'Eudoxe, & met en ſa place Demophile de Berée vers le mois de Septembre 370. Dans l'entretemps, les Catholiques éliſent Evagre qui eſt banni: Ils deputent à Valens 80 Eccleſiaſtiques, qui ſont brulez ſur la mer, peut-eſtre le cinquiéme de Septembre. Ce crime eſt puni par la famine, *p.* 236. *c.* 1-238. *c.* 1.

Modeſte Prefet du Pretoire, bannit Eunome, en une iſle pendant qu'il eſtoit Prefet, *p.* 217. *c.* 2.

Parmenien Eveſque Donatiſte de Carthage, écrit vers l'an 370 contre l'Egliſe: S. Optat alors Eveſque de Mileve le refute, *p.* 61. *c.* 1-62. *c.* 1. 307. *c.* 1. Macrobe eſtoit Ev. des Donatiſtes à Rome, *p.* 38. *c.* 1.

371. Flavien & Diodore Preſtres de S. Melece, conduiſent l'Egliſe d'Antioche en 371, *p.* 241. *c.* 1-242. *c.* 2.

Valens commence en 371 au moins, une violente perſecution contre tous les Catholiques. Deſcription generale de cette perſecution, *p.* 238. *c.* 1-240. *c.* 1.

372. Il ſe forme divers ſchiſmes dans celui des Donatiſtes en l'an 372; dont celui des Rogatiſtes eſt le plus connu, *p.* 64. *c.* 2-65. *c.* 2.

Perſecution de l'Egliſe d'Antioche par Valens, *p.* 241. *c.* 1-242. *c.* 2. Des autres Egliſes de Syrie, *p.* 243. *c.* 2. 244. *c.* 1. Et de celles de la Paleſtine, *p.* 247. *c.* 1.

S. Julien Sabbas vient ſoutenir la foy à Antioche, *p.* 242. *c.* 2.

S. Barſe Eveſque d'Edeſſe eſt banni en divers endroits. Generoſité de ſon peuple, *p.* 244. *c.* 2., *&c.* Hiſtoire de S. Euloge & de S. Protogene Preſtres d'Edeſſe, puis Eveſques, *p.* 220. *c.* 2.

La ſecte des Audiens diminue extrêmement, *p.* 296. *c.* 2. 297. *c.* 1.

Ticone celebre Donatiſte renverſe par un écrit vers 372, tous les principes de ſa ſecte, Parmenien y répond fort mal. Ticone fait encore d'autres ouvrages ſur l'Ecriture, *p.* 63. *c.* 2-64. *c.* 2. 309. *c.* 1.

373. S. Athanaſe meurt le 2 de May 371, ou 373: *Pierre* eſt établi ſon ſucceſſeur par les Catholiques, & chaſſé par les Ariens, qui mettent Luce en ſa place. Cette intruſion eſt ſuivie d'une grande perſecution dans toute l'Egypte. Pierre ſe cache, écrit à tous les Orthodoxes, & puis ſe retire à Rome, *p.* 320. *c.* 1-325. *c.* 1.

Les Ariens obtiennent des ordres de Valens contre S. Baſile: Ils ſont auſſi-toſt revoquez, *p.* 325. *c.* 1.

S. Pelage de Laodicée eſt banni en Arabie aprés l'an 372, *p.* 294. *c.* 2.

Silvain de Tarſe, Athanaſe d'Ancyre, Muſone de Neoceſarée, & ſainte Emmelie mere de ſaint Baſile, meurent en 373, *p.* 325. *c.* 1.

On met un Eveſque heretique à Tarſe en 373, *ibid.*

374. L'Egliſe de Suedres en Pamphylie ſe réünit aux Catholiques en 374, *p.* 325. *c.* 2.

S. Amphiloque eſt fait en l'an 374 Archeveſque d'Icone, *ibid.*

S. Euſebe de Samoſates eſt banni en Thrace, *ibid.* Les Ariens mettent en ſa place Eunome, *ibid.*

375. Valentinien fait tenir en 375 un Concile en Illyrie, qui embraſſe la Conſubſtantialité, depoſe 6 Eveſques Ariens, écrit & depute en Aſie contre les Macedoniens, *p.* 253. *c.* 2. 347. *c.* 2-348. *c.* 2.

Valentinien défend de perſecuter les Orthodoxes en Orient, *p.* 254. *c.* 2.

Quelques-uns (mais ſans fondement) mettent en l'an 375, le Concile de Laodicée, tenu apparemment entre 341 & 381, *p.* 255. *c.* 2.

Demoſthene Vicaire du Pont, tient un Concile d'Ariens à Ancyre; perſecute les Catholiques en Cappadoce, chaſſe Hypſie de Parnaſſe en Cappadoce, & S. Gregoire de Nyſſe vers Noël, *p.* 255. *c.* 2-257. *c.* 1.

376. Les Macedoniens tiennent quelque Concile à Cyzic en 376, *p.* 295. *c.* 1.

Valens, aprés la mort de Valentinien, veut faire enroler les ſolitaires, perſecute extremement ceux de Nitrie, & en fait beaucoup de Martyrs, *p.* 257. *c.* 2.

On brule à Paſque en 376, quelques monaſteres de Syrie, *ibid.*

Euzoïus Ev. des Ariens à Antioche, meurt en 376: Dorothée luy ſuccede, *ibid.*

Photin l'Hereſiarque meurt en 376, *p.* 151. *c.* 2.

Ulphilas Eveſque des Gots, leur fait embraſſer l'Arianiſme pour plaire à Valens, *p.* 258. *c.* 1-260. *c.* 2. 351. *c.* 1.

L'Egliſe de Jeruſalem eſtoit gouvernée en 376, par un Hilarion uni aux Ariens, *p.* 247. *c.* 1.

377. Gratien adreſſe une loy du 17 Octobre 377 ou 378, à Flavien Donatiſte qui eſtoit Vicaire d'Afrique, pour oſter toutes les Egliſes aux Donatiſtes, *p.* 65. *c.* 2. 66. *c.* 1.

378. Valens ceſſe en 378 de perſecuter les Catholiques: Pierre rentre dans le ſiege d'Alexandrie, & en chaſſe Luce, *p.* 260. *c.* 2.

Gratien rappelle les Confeſſeurs, & rend la liberté aux Catholiques dans l'Orient, *p.* 261. *c.* 2.

Les Macedoniens tiennent en 378, un Concile à Antioche en Carie, où ils confirment ou renouvellent le ſchiſme: Pluſieurs les abandonnent, *p.* 262. *c.* 1. *&c.*

Claudien eſtoit en 378, Eveſque des Donatiſtes à Rome, *p.* 66. *c.* 2.

379. Gratien remporte en l'année 379, quelque victoire dans l'Illyrie, écrit à S. Ambroiſe, vient à Milan où il défend de nouveau les aſſemblées des Heretiques par une loy du troiſiéme Aouſt, *p.* 263. *c.* 2.

380. Theodoſe tombe malade, eſt batizé par Aſcole de Theſſalonique, & publie une loy en faveur de l'Egliſe le 28 de Fevrier 380, *p.* 264. *c.* 1.

381. Theodoſe ordonne le 10 de Janvier 381, que toutes les Egliſes de l'Orient tenuës par les Ariens & les autres Heretiques, ſoient renduës aux Catholiques. Le General Sapor execute cette loy, *p.* 264. *c.* 2.

Pierre d'Alexandrie meurt app. le 14. de Fevrier 381: *Timothée* luy ſuccede, *p.* 265. *c.* 1.

Theodoſe fait de nouvelles loix contre les Heretiques le 19 & le 30 de Juillet 381, *p.* 266. *c.* 1.

383. Grande Conference ou Concile à CP. au mois de Juin 383, où Theodoſe aſſemble, dit-on, toutes les ſectes pour les réünir, *p.* 266. *c.* 2-268. *c.* 1.

S. Amphiloque obtient des loix pour défendre aux Heretiques de s'aſſembler, *p.* 268. *c.* 1-269. *c.* 1.

384. Theodoſe ordonne le 21 de Janvier 384, à Cynege

384\. Cynege Prefet du Pretoire, de chaſſer de Conſtantinople les Eunomiens, Macedoniens, Ariens, & Apollinariſtes, *p.* 269. *c.* 1.

Theodoſe bannit Eunome vers 384, à Halmyride ſur le Danube, & de-là à Ceſarée en Cappadoce, d'où il a permiſſion de ſe retirer dans ſes terres à Dacore, *p.* 218. *c.* 1. 267. *c.* 21. 345. *c.* 2.

386\. Demophile eſtant mort en l'an 386, les Ariens luy ſubſtituent Marin, au-lieu duquel ils mettent auſſi-toſt après Dorothée d'Antioche : Marin forme contre luy la ſecte des Pſathyriens ſur une diſpute des Pitheciens & Douliens autres Schiſmatiques Ariens, *p.* 269. *c.* 2-270. *c.* 2.

388\. La loy du dixiéme Mars 388, défend toute aſſemblée & toute ordination aux Heretiques & aux Appollinariſtes meſmes, *p.* 270. *c.* 2.

Les Ariens brulent à CP. la maiſon de Nectaire, *ibid.*

390\. S. Genethle Eveſque de Carthage, y tient un Concile general de l'Afrique le 19 de May 390, *p.* 67. *c.* 1-68. *c.* 2. 309. *c.* 2-311. *c.* 1.

391\. Primien eſt fait Ev. des Donatiſtes à Carthage en 391, après Parmenien, *p.* 69. *c.* 1.

392\. Theodoſe condanne le 15 Juin 392, tous les Clercs Heretiques à payer dix livres d'or, *p.* 270. *c.* 2.

Primien eſt condanné à Carthage vers la fin de 392, par un Concile de 43 Donatiſtes, à la pourſuite de Maximien ſon Diacre, *p.* 69. *c.* 1-71. *c.* 1.

393\. Cent Eveſques Donatiſtes aſſemblez à Cebarſuſe en Numidie le 24 de Juin 393, depoſent Primien de Carthage, mettent Maximien en ſa place, & forment leur ſchiſme des Maximianiſtes, *p.* 69. *c.* 2-71. *c.* 1. 312. *c.* 1.

394\. Concile de Bagai en Numidie en l'an 394, où 310 Eveſques Donatiſtes condannent Maximien & ſes cent Eveſques, le 24 d'Avril, *p.* 71. *c.* 1-72. *c.* 2.

395\. Les Donatiſtes, en 395, pourſuivent les Maximianiſtes par les loix & la violence, *p.* 72. *c.* 2. Leur cruauté contre Salvie de Membreſe, *p.* 73. *c.* 1-74. *c.* 1. Ils pourſuivent inutilement Pretextat d'Aſſur & Felicien de Muſti, *p.* 74. *c.* 2.

396\. Eutrope fait tranſporter le corps d'Eunome à Tyanes en 396, *p.* 218. *c.* 1. Ecrits & ſtyle de cet Hereſiarque, *p.* 218. *c.* 2-220. *c.* 2.

397\. Les Donatiſtes reçoivent Pretextat & Felicien en 397, avec tous ceux qu'ils avoient batizez, *p.* 75. *c.* 1-76. *c.* 1. L'Egliſe tire de grands avantages de cette hiſtoire, *p.* 76. *c.* 1-77. *c.* 1.

398\. Optat Eveſque Donatiſte confident de Gildon, eſt executé en priſon en l'an 398, *p.* 77. *c.* 1-79. *c.* 1.

413\. Innocent I. prie Aurele de Carthage en l'an 413, d'examiner dans ſon Concile, & de luy mander en quel jour on devoit faire Paſque en l'an 414, *p.* 285. *c.* 1.

TABLE DES MATIERES.

Explication de divers mots que l'on a abregez dans cette Table, parce qu'ils y ſont très-ſouvent repetez.

Afr.	*Afrique.*	*Cart.*	*Carthage.*	*Donat.*	*Donatiſte.*	*Pal.*	*Paleſtine.*
Alex.	*Alexandrie.*	*Cat.*	*Catholique.*	*Eccl.*	*Eccleſiaſtique.*	*p.e.*	*peut-eſtre.*
Ant.	*Antioche.*	*Ceſ.*	*Ceſarée.*	*Ev.*	*Eveſque.*	*Pr.*	*Preſtre.*
app.	*apparemment.*	*C.*	*Concile.*	*Jeruſ.*	*Jeruſalem.*	*Pret.*	*Pretoire.*
auj.	*aujourd'hui.*	*Conf.*	*Confeſſeur.*	*M.*	*Martyr.*	*Proc.*	*Proconſul.*
Capp.	*Cappadoce.*	*CP.*	*Conſtantinople.*	*Nic.*	*Nicomedie.*	*Vic.*	*Vicaire.*

p. marque la page, & *c.* la colonne.

A

Ampele

Crispin

Didier

E

G

Mensurius

Phebe

Q

R

T

V

FIN.

MEMOIRES POUR SERVIR A L'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE DES SIX PREMIERS SIECLES.

JUSTIFIEZ PAR LES CITATIONS DES AUTEURS ORIGINAUX.

AVEC UNE CHRONOLOGIE, OÙ L'ON FAIT UN abregé de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique ; & avec des Notes pour éclaircir les difficultez des faits & de la Chronologie.

TOME SIXIÉME.

QUI COMPREND L'HISTOIRE DES DONATISTES juſques à l'Epiſcopat de Saint Auguſtin ; celle des Ariens juſques au regne de Theodoſe le Grand ; celle du Concile de Nicée, &c.

PAR LE SIEUR LENAIN DE TILLEMONT.



A BRUXELLES,
Chez EUGENE HENRY FRICX, Imprimeur du Roy, ruë de la Madelaine M. DCC. XXXII.

AVEC APPROBATIONS, ET PRIVILEGE DU ROY.

TABLE DES TITRES

Contenus en ce ſixiéme Volume.

TABLE DES CITATIONS.

A

Act.M. — Acta Martyrum ſincera & ſelecta per Theodoricum Ruinart : Pariſiis anno 1689.

Ado, ann. 163. — Adonis chronicon in anno Chriſti 163.

Afr.ecc.l.3. — Eccleſia Africana per Emmanuelem à Schelſtrate, libro ſeu diſſertatione 3 : Antverpiæ anno 1680.

Agi.l.1. — Agathiæ de imperio Juſtiniani liber 1 : Pariſ. an. 1660.

Alex.t.5. — Natalis Alexandri Dominicani hiſtoria eccleſiaſtica, tomo ſeu volumine 5, non ſæculo : Pariſ. anno 1677.

Alex.v. — Alexandri Auguſti vita per Lampridium, in hiſtoria Auguſta : Pariſ. anno 1620.

All.de Sim. — Leonis Allatii diatriba de Simeonibus : Pariſ. anno 1664.

Amb.1c.Aq. — Concilii Aquileienſis acta apud Ambroſium tomo 5 : edit. Pariſ. anno 1603.

B. — Ambroſii noviſſima editio per Benedictinos. Pariſ. anno 1691.

de Sp.l.2. — ...lib. 2. de Spiritu ſancto, tomo 4.

div.1. — ...de diverſis ſermo 1, tomo 5.

ep.46. — ...epiſtola 46, tomo 5.

fid.l.1. — ...lib. 1 de fide, tomo 4.

in Luc. — ...comment. in Lucam, tomo 3.

vit. — ...vita per Paulinum Diaconum in prolegomenis tomi 1.

Amm.l.15. — Ammiani Marcellini lib. 15 ex prima recenſione Henrici Valeſii : Pariſ. anno 1636.

n. — ...Henrici Valeſii notæ in Ammianum Marcellinum, ex eadem editione.

an. — Anonymus Ammiano per Valeſium ſubjunctus.

f. — ...Ammiani editio poſtrema in folio : Pariſ. anno 1680.

Anal.g. — Analecta græca per Benedictinos : Luteciæ anno 1688.

t.4. — Joannis Mabillon Analectorum tom. 4 : Luteciæ ann. 1685.

præf. — ...præfatio in tomum ſupra notatum.

Anaſ.c.97. — Anaſtaſius bibliothecarius in vita Adriani quem 97 Pontificem numerat : Pariſ. ann. 1649.

Apo.de P.R.4.p.49. — Apologie des Religieuſes de Port-Royal, quatriéme partie : en 1665.

Aring.l.3.c.3.p.246. — Pauli Aringhi Roma ſubterranea : Coloniæ ann. 1659.

Arn.l.2.p.99. — Arnobii in gentes lib. 2. Lugduni Batavorum ann. 1651.

Aſt or. ſeuh.12. — Aſterii Amaſeni oratio 12 : Bib. Patr. auctuario primo per Combefiſium edito : Pariſ. ann. 1648.

Ath.ad Adel.p.155. — Athanaſii epiſt. ad Adelphium Epiſcopum tom. 1 : edit. Pariſ. ann. 1627.

ad Afr.p.936. — ...ad Africanos Epiſcopos, tom. 1.

ad Dra.p.956. — ...ad Dracontium Epiſcopatum fugientem, Ibid.

ad Epict p.581 — ...ad Epictetum Epiſcopum Corinthiorum, Ibid.

ad Jov.p.146. — ...ad Jovianum de fide epiſtola, Ibid.

adv.p.635. — ...de ſalutari adventu Domini contra Apollinarium, Ibid.

Ap.1.p.696. — ...apologia prima quæ eſt ad Conſtantium, Ibid.

B. — ...nova Benedictinorum editio : Pariſ. ann. 1698.

Cath.p.570. — ...Athanaſii epiſtola Catholica ad orthodoxos Epiſcopos, tom. 1.

coll.3.p.29. — Arianorum cum Joviano Auguſto colloquiorum fragmentum tertium apud Athanaſium, tom. 2.

de Ant.p.574. — Athanaſii epiſtola ad Euſebium, &c. de Antiochena Eccleſia, tom. 1.

de Ar.p 670. — ...de Arii morte ad Serapionem, tom. 1.

dec.N.p.267. — ...de Nicænis decretis contra Euſebianos, Ibid.

de D p.553. — ...pro ſententia Dionyſii Alexandrini, Ibid.

de Sp.p.175. — ...Spiritum ſanctum non eſſe creaturam, ad Serapionem Epiſcopum, Ibid.

de ſy.p.869. — ...de ſynodis Arimini & Seleuciæ habitis, Ibid.

or.2.p.363. — ...in Arianos oratio 2 ut in editis numeratur, Ibid.

orth.p.950. — ...ad ubique orthodoxos, cùm per Arianos perſecutio fieret, epiſtola, tom. 1.

ſol.p.857. — ...ad ſolitariam vitam agentes, tom. 1.

v.Ant. — ...de vita Sancti Antonii, tom. 2.

vie, — La vie de S. Athanaſe par Mr. Hermant : à Paris en 1671.

vit. — Athanaſii vita per Benedictinos adornata, ac novæ eorum editioni præfixa : Pariſ. ann. 1698.

Auct.1. — Auctuarium ſecundum ad Bib. Patr. per Combefiſium : Pariſ. ann. 1648.

Aug.abc.p.3. — Auguſtini pſalmus abecedarius contra Donatiſtas, editionis Pariſienſis Lovanienſium, tom. 7.

ad Ren. — ...de anima & ejus origine libri 4, partim ad Renatum, partim ad alios ſcripti Lovanienſium, tom. 7.

ago. — ...de Agone Chriſtiano : Lov. tom. 3.

B. — ...nova Benedictin. edit. Pariſ.

bapt. — ...de baptiſmo contra Donatiſtas : Lovan. tom. 7.

can.nov. — ...de cantico novo, fortè Auguſtini, tom. 9.

civ. — ...de civitate Dei, tom. 5.

col.d.3 c.7. — ...breviculum collationis Carthaginenſis in geſtis diei tertiæ, tom. 7.

conf.l.8. — ...confeſſionum lib. 8, tom. 1.

cult.p.318. — ...de cultura agri Dominici, apud Auguſt. tom. 9.

do.chr. — ...de doctrina chriſtiana, tom. 3.

ep.82. — ...epiſtola 82, tom. 2.

ep.Jo.h.2. — ...homilia 2 in epiſtol. primam Joannis Apoſtoli, tom. 9.

...de

h.9. …de hæreſib. ad Quodvultdeum, hereſi 9, tom. 6.
in Cre. …in Creſconium, tom. 7.
in Em. …de geſtis cum Emerito, Ibid.
in Ful. Contra Fulgentium Donatiſtam liber incerti autoris, Ibid.
in Gaud. …contra duas epiſtolas Gaudentii Tamugadenſis, Ibid.
in Jo.h.120. …in Joannis Evangelium tract. 120, tom, 9.
in Jul. …contra Julianum, tom. 7.
in Ma. …contra Maximinum Arianorum Epiſcopum, Ibid.
in Par. …contra epiſtolam Parmeniani Donatiſtæ, Ibid.
in Pet. …contra Petilianum Donatiſtam de unico baptiſmo, Ibid.
lit.P.l.2. …contra litteras Petiliani, Ibid.
nat.gr. …de natura & gratia, Ibid.
op.imp *ſeu* imp. …opus poſtremum ſeu perfectum ſeu imperfectum contra Julianum, in ſupplemento, tomi 2.
paſt. …de paſtoribus tractatus, tom. 9.
p.col. …ad Donatiſtas poſt Collationem, tom. 7.
pſ.7. …in pſalmum 7, tom. 8.
p.36.2. …in pſalmum 36, ſeu concio ſeu interpretatio ſecunda, Ibid.
q.ev.l.1.c.23. …quæſtionum evangelicarum libri primi quæſtione 23, tom. 4.
retr.l.2. …retractationum lib. 2, tom. 1.
ſ.69. …ſermo 69 editionis Benedict.
t.3.app.20. Autor quæſtionum veteris & novi Teſtamenti, quæſt. 20, apud Aug. in app. tom. 3, edit. Benedict.
v.P. Auguſtini vita per Poſſidium Calamenſem, in Lovanienſium prolegomenis.
v.R. …vita per Joannem Rivium Auguſtinianum. Antver. ann. 1646.
Aum. Tradition de l'Egliſe ſur l'aumoſne chrétienne & eccleſiaſtique.
Aur.V. Aurelii Victoris, in hoc ipſo Cæſare de quo narratur : ex hiſt. Aug. edita Francofurdi, ann. 1588.
Aut.q.115. Autor quæſtionum veteris & novi Teſtamenti, quæſt. 115, in appendice tomi 3, edit. Benedict.

B

Bal con. NOVA collectio Conciliorum per Stephanum Baluzium : Pariſiis anno 1683.
miſc.*ſeu*Bal.t.1. Baluzii Miſcellanea : Pariſ. ann. 1677.
Bar.34.§.314. Baronii annales in anno Chriſti 34 : Antverpiæ ann. 1612.
384.app. … in appendice ad annum 384.
3.aug.c. … in martyrologium ad diem 3 Auguſti nota C, ſeu 3 : Antverpiæ an. 1613.
Baſ.de Sp. Baſilii Magni de Spiritu ſancto ad Amphilochium, tom. 2 : Luteciæ an. 1637.
ep.338. … epiſtola 338, tom. 3.
in Eun.l.1. … in Eunomium, tom. 1.
virg. Autor Baſilio ſuppar de vera virginitate ad Letoium : Baſilii, tom. 1.
Baſil. Baſilicon, ſeu juris Græco-Romani tomi duo per Marquardum Freherum dati : Francof. an. 1596.
Baud.p.200. Le dictionaire geographique de Ferrarius, augmenté par Baudrand : à Paris en 1670.
Bea.chr. Bede chronicon, ſeu de ſex ætatibus, tom. 2 : Coloniæ Agrippinæ an. 1612.
hiſ. … hiſtoria gentis Anglorum : Coloniæ an. 1601.
lun. … de argumentis lunæ, tom. 1.
temp. … de temporum ratione, tom. 2.
Bell.p. Bellarminus de ſcriptoribus eccleſiaſticis : Pariſ. an. 1658.

Acta Sanctorum ordinis Sancti Benedicti, per D. Joan. Mabillon, ſæculi 4, parte 2 : Pariſ. an. 1680. Ben.ſ.4.2.p.
Sancti Bernardi epiſtola 219, tom. 1 : editionis Pariſ. an. 1690. Bern.ep.219.
Bibliotheca Patrum : Pariſiis edita an. 1634. Bib.P.
Franciſci Mediobarbi Biragi numiſmata : Mediolani edita an. 1683. Bir.
De la primauté de l'Egliſe par Blondel : à Geneve en 1641. Blond.
Blondelli cenſura in Decretales epiſtolas : Genevæ an. 1628. decr.
… ſur les Sibylles : à Charenton en 1649. ſib.
Bollandus ſeu ejus continuatores ad diem Januarii 20, & ſic in reliquis menſibus. Boll.20.jan.
… acta quæ græcè habentur pro die 13 Maii ad finem voluminis pag. 12. 13.may, g.12.
… apparatus ad chronologiam pontificiam, in propyleo menſis Maii. app.
… prolegomena in tomum 1. Februarii, & ſic de aliis menſibus. feb.t.1.
… conatus in catalogum Romanorum Pontificum, in propyleo ad menſem Maium. pont.*ſeu* prop.
… ſupplementum ad calcem menſis Maii additum. ſup.
Cardinalis Bonæ rerum Liturgicarum lib. 2 : Romæ an. 1672. Bona, *ſeu* Bon. lit.l.2.
Joannis à Boſco Celeſtini bibliotheca Floriacenſis, tom. 3 quo Viennæ antiquitates continentur : Lugduni an. 1605. Boſc.t 3.
Eccleſia Gallicana per Franciſcum Boſquetum, lib. 5, ſeu ſecunda parte quæ acta complectitur : Pariſ. an. 1636. Boſq.l.5.*ſeu* t 2.
Ægidii Bucherii de cyclis paſcalibus : Antverpiæ an. 1633. Buch *ſeu* cycl. p.
… Belgium Romanum, ſeu hiſt. Belgica : Leodii an. 1655. bel.*ſeu* de B.
Georgii Bulli defenſio fidei Nicænæ, lib. ſeu ſectione 2 quæ eſt de Filii conſubſtantialitate : Oxonii an. 1688. Bul.l.2.
Hiſtoire de l'ordre de Saint Benoiſt ou des Moines d'Occident, par Mr. Bulteau : à Paris en 1684. Bult.occ.
Hiſtoire monaſtique d'Orient, par le meſme : à Paris en 1680. ori.
Byzantina hiſtoria per Auguſtorum familias diſtincta, autore Carolo du Cange : Luteciæ 1680. Byz.fa.

C

GESTA purgationis Cæciliani & Felicis unà cum Optato edita : Pariſiis an. 1631. Cæci.op.p.190.
… eadem in Miſcellaneis Baluzii tom. 2 : Pariſ. an. 1679. ba.p.92.
Byzantina hiſtoria per Auguſtorum familias diſtincta, autore Carolo du Cange : Luteciæ anno 1680. Cang.byz.
Urbis Conſtantinopolitanæ deſcriptio per Carolum du Cange, unà cum familiis Byzantinis edit. Pariſ. an. 1680. de C.
… ejuſdem gloſſarium mediæ & infimæ græcitatis littera K : Lugd. an. 1688. gr. κ.
… diſſertatio de inferioris ævi numiſmatibus, gloſſarii latini tomo 3 ſubjuncta : Luteciæ 1678. num.
Caniſii antiquæ lectiones, tom. 2 : Ingolſtadii an. 1602. Caniſ.t.2.
Collationis Carthagini anno 411 habitæ actio tertia, in nova Conciliorum collectione per Stephanum Baluzium : Pariſ. anno 1683. Cart.b.3.§.35.*ſeu* c.35.
… ejuſdem collationis actio tertia, titulo indicis 351 apud Optatum : Pariſ. an. 1631. c.3.t.351.
… ejuſdem actionis caput 35. §.35.

…eadem

l.1.§.213. ... eadem collatio in Labbeani Conciliorum editione, tom. 2: Pariſ. an. 1671.

Caſ.col.1. Ceſſiani collatio 1: Pariſiis an. 1642.

de inc. ... de Incarnatione contra Neſtorium.

inſ.l 7. ... inſtitutiones, ſeu de inſtitutis cœnobiorum.

Caſd.in pſ.c.11. Caſſiodori in pſalterium præfatio, editionis noviſſimæ per Benedictinos, tom. 2.

inſt. ... de inſtitutione Scripturarum, ſeu de divinis lectionibus.

Cat.in Jo.12. Catena Græcorum Patrum in Joannis caput 12: Antverpiæ an. 1630.

Cave, p. Guillelmi Cave ſcriptores Eccleſiaſtici: Genevæ an. 1693.

Chr.Al. Chronicon Alexandrinum à Radero editum: Munachii an. 1615.

ori. Chronicon orientale ab Ecchellenſi verſum: Pariſ. an. 1651.

Chry.de D. Joannis Chryſoſtomi oratio de Diodoro, à Bigotio edita cum Palladii dialogo: Pariſ. an. 1680.

dial. Palladii dialogus græcus de vita S[ti.] Chryſoſtomi: Luteciæ 1680.

div.c. Chryſoſt. de divinitate Chriſti, ſeu quòd Chriſtus ſit Deus, edit. Pariſ. an. 1636, tom. 5.

gent. ... liber de Sancto Babyla contra gentiles, tom. 1.

in Act.h.15. ... in Actus Apoſtolorum hom. 15.

in Jo.h.6. ... in Joannis Evangel. homilia 6 ut in latinis, non annumerata præfatione, & ſic de cæteris in ſcripturas.

in Jud.3. ... homilia 3 in Judæos, quæ eſt 36 tomi primi.

in M.h.12. ... in Matthæi Evang. homil. 12.

v.mon. ... contra vituperatores vitæ monaſticæ, tom. 4.

Claud.b.Gil. Claudiani, de bello Gildonico carmen: Lugduni Batavorum an. 1650.

in Eu.l.2. ... in Eutropium eunuchum.

Codi.or.C. Georgii Codini origines ſeu antiquitates Conſtantinopolitanæ: Luteciæ an. 1655.

Cod.reg.t.2. Codicis regularum per Benedictum Anianenſem collecti, ab Holſtenio editi pars 2, quæ eſt Patrum occidentalium: Pariſiis an. 1663.

Cod.Th 9.t.40.l.13. Codicis Theodoſiani libro 9, titulo 40, lege 13, ex editione Gothofredi: Lugduni an. 1665.

Cod.Th.t.6. Codex Theodoſianus cum Gothofredi commentariis: Ib.

Cod Th.chr. Chronologia ex legibus confecta per eundem Gothofredum tomo 1 præfixa.

Cod.Th.ſir. Appendix ad codicem Theodoſianum à Sirmondo edita: Pariſ. an. 1631.

Col.r.p. Veterum Romanæ Eccleſiæ monumentorum collectio à Luca Holſtenio edita: Romæ an. 1662.

Combf.act. SS. Euſtathii, Petri, &c. acta græca, ſeu lecti triumphi per Franciſcum Combefiſium: Pariſ. anno 1660.

Com.c 33. Commodiani inſtructiones Cypriano ſubjunctæ: Pariſ. an. 1666.

Conc.ap. Conciliorum appendix, à Baluzio edita: Pariſ. an. 1683.

Conc.B *ſeu* G.t.1. Concilia generalia editionis Binianæ, tom. 1.

Conc.t.2. Conciliorum poſtrema editio per Labbeum curata, tomo 2: Pariſ. an. 1671.

Con.reg. Benedicti Anianenſis concordia regularum, cum Hugonis Menardi notis edita: Pariſ. an. 1637.

Conſ.ad R. Conſtantini Porphyrogenetæ de adminiſtrando imperio ad Romanum filium: Lugduni Batav. an. 1611.

Cotel.ap.n. Joannis Cotelerii in ſcripta apoſtolica notæ cum iiſdem ſcriptis editæ: Pariſ. an. 1672.

gr.t.3. ... Monumenta Eccleſiæ græcæ per Coteleirium, tomo 3: Pariſiis anno 1686.

Cyp.an.250. Annales Cyprianici, qui Cypriani opera antecedunt in editione Oxonienſi anni 1682, in anno Chriſti 250.

ep.73. Cypriani epiſtola 73, ex editione Pamelii: Pariſ. an. 1603.

Cyr.Al.div.h 8. Cyrilli Alexandrini de diverſis homilia 8, tomi 5, parte 2: edit. Pariſ. an. 1638.

ep. ... epiſtolæ tom. 5, parte 2, editæ ſub ſuo numero.

in Jul. ... opus contra Julianum Cæſarem, tom. 6, parte 2.

Cyr.cat.17. Cyrilli Jeroſolymitani catecheſis 17: Pariſ. an. 1640.

ad C. ... ad Conſtantium Auguſtum epiſtola de Cruce.

D

Dale, p. ANTONII Van Dale de oraculis ethnicorum: Amſtelodami an. 1683.

Dav. Des jugemens canoniques des Eveſques, par le ſieur David: à Paris en 1671.

Dio.in P.p.280. Dioniſii Alexandrini epiſtola ad Paulum Samoſatenum: Bibl. Patr. tom. 11.

Dio, l.60. Dionis Caſſii hiſtoriarum lib. 60: typis Vecchelianis an. 1606.

v.p.670. ... ejuſdem & aliorum hiſtoricorum excerpta per Valeſium: Pariſiis anno 1634.

Du P.p. Bibliotheque des auteurs Eccleſiaſtiques, par Mr. du Pin. On n'a pas toûjours marqué le tome, parce que les endroits ſur leſquels on le cite, en font juger. On ſuit toûjours ſa premiere édition: à Paris en 1686.

E

Eck.ep. VIGINTI epiſtolæ ab Abrahamo Ecchellenſi Sancto Antonio tributæ: Pariſ. an. 1641.

reg. Sancti Antonii regula, ſermones, vita per Ecchellenſem: Pariſ. an. 1646.

Enn.v.Ep.p.385. Ennodii Ticinenſis Epiſcopi de vita Epiphanii Ticinenſis: Pariſ. an. 1611.

dict.4. ... dictio 4 in dedicatione Eccleſiæ.

n. Sirmondi notæ in Ennodium.

Ephr.t.3.or.27. Sti. Ephræm Diaconi Edeſſeni opuſculum 27, tomi 3, pro ut à Voſſio numerantur, uno ſæpiùs in plura diviſo: Antverpiæ an. 1619.

Epi.30.c.4. Epiphanii Panarium adversùs hæreſes, hæreſi 30, editionis Petavianæ: Luteciæ an. 1622.

anc.p.36. ... in Ancorato, tomo 2.

ind. ... indiculus hæreſeon cuique Panarii tomo præfixus.

vit.p.370. Epiphanii vita Polybio diſcipulo falsò tributa, tomo 2.

Eſp. Scholia in canones per Fernandum Van Eſpen: Leodii an. 1693.

Euch.ad V.p.19. Eucherii Lugdunenſis epiſtola ad Valerianum de contemptu mundi: Antverpiæ an. 1621.

Eun.e.4. Eunapii ſophiſtæ de vitis ſophiſtarum cap. 4: Genevæ anno 1616.

Evo.l.1.c.6. De miraculis Sancti Stephani ad Evodium Uzalenſem, apud Aug. in appendice tom. 7 Benedictin. Lovanienſium 10: Pariſ. an. 1586.

Euſ.chr. Euſebii Cæſarienſis chronicon græcum: Lugduni Bat. an. 1658.

chr.n p. Scaligeri in hoc chronicon notæ.

chr.pr. *ſeu* prol ... ejuſdem prolegomena.

chr.n P.p. Arnaldi Pontaci in idem chronicon notæ: Burdigalæ an. 1604.

Euſe-

dem.l.6.c.20.	Euſebii de Demonſtratione evangelica : Pariſ. an. 1627.
de P.	... de Martyribus Paleſtinis, cum hiſtoria eccleſiaſtica à Valeſio edita : Pariſ. an. 1659.
in Hier.	... in Hieroclem liber cum Philoſtrato editus : Pariſ. an. 1608.
in Marc.l.4.	... de theologia eccleſiaſtica lib. 2. qui eſt quartus contra Marcellum Ancyranum, Demonſtrat. evangelicæ ſubjunctus.
l.*ſeu* hi.l.2.c.3.	... hiſtoria eccleſiaſtica ex editione Valeſii : Pariſ. an. 1659.
n.p.	Henrici Valeſii in hiſtoriam Euſebii notæ illi ſubjunctæ.
op.4.	Euſebii opuſculum 4 ex his 14 quæ latina edidit Sirmondus : Pariſ. an. 1646.
or.C.	Conſtantini oratio ad Sanctorum cœtum quæ Euſebii hiſtoriæ ſubjicitur.
præp.	... de præparatione evangelica : Pariſ. an. 1628.
prol.	Henrici Valeſii prolegomena quæ Euſebii hiſtoriam antecedunt : Pariſ. an. 1659.
tric.	... oratio Euſebii habita in tricennalibus Conſtantini, cum hiſtoria eccl. edit. Valeſ.
v.Conſ.	... de vita Conſtantini, ibid.
χξ.p.340.	Hiſtorica græca de temporibus ad Euſebii chronicon per Scaligerum cum notis addita : Lugduni Batavorum an. 1658.
Euſ.Em.h.3.	Homilia 3 ex his quæ Euſebii Emiſeni nomen præferunt : Lutetiæ an. 1547.
Euſt.hex.	Sancti Euſtathii Antiocheni, ſeu alterius in hexaemeron commentarius : Lugduni an. 1629.
pyth.	... de pythoniſſa, ſeu engaſtrimytho contra Origenem.
Eutr.p.583.	Eutropius in ejus Imperatoris vita de quo agitur, ex hiſt. Aug. Francofurdi edita an. 1588.
Euty.p.328.	Eutychii Alexandrini annales eccleſiaſtici, tom. 1 : Oxoniæ an. 1659.

F

Fac.l.1.c.3.	FACUNDI Hermianenſis pro defenſione trium Capitulorum : Pariſ. an. 1629.
Ferr.it.	Ferrarii de Sanctis Italicis : Mediolani an. 1613.
18.may, *ſeu* marc.	... ejuſdem martyrologium univerſale ad diem 18 Maii : Venetiis an. 1625.
Feſt.p.550.	Sancti Rufi Feſti breviarium rerum geſtarum populi Romani, in hiſt. Auguſta : Francofurti edita anno 1588.
Fleu.	Hiſtoire Eccleſiaſtique de Mr. l'Abbé Fleuri : à Paris en 1693.
Flod.	Hiſtoria Remenſis Eccleſiæ per Flodoardum, cum notis Colvenerii.
Flor.	Florentinii notæ in martyrologium vetus Hieronymi nomine editum : Lucæ an. 1668.
Fort.l.8.c.4.	Venantii Fortunati carminum liber 8 ex editione Broweri : Moguntiæ an. 1603.
v.Mart.	... de vita Sancti Martini.
Front.cal.	Frontonis calendarium Romanum : Pariſ. an. 1652.
Ful.ad Mo.p.41.	Fulgentii epiſcopi ad Monimum de duplici prædeſtinatione : Pariſ. an. 1684.
ep.9.p.111.	... epiſtola 9.
in Fab.36.	... caput ſeu fragmentum 36, ex lib. contra Fabianum & Arianos.
in Pint.	Pro fide Catholica contra Pintam Arianum liber Fulgentio ſubditus.
præd.	... de veritate prædeſtinationis & gratiæ.
Ful.F.§.55.	Fulgentii Ferrandi breviatio canonum cap. 55 : Divione anno 1649.

G

GALLIA Chriſtiana San-Marthanorum, tom. 3 : Lutetiæ an. 1656.	Gal.chr.t.3.
Notitia Eccleſiæ Dinienſis, autore Petro Gaſſendo : Pariſ. anno 1654.	Gaſſend.de Din. p.49.
Gaudentii Brixiani homilia 17 : Bib. Pat. tom. 2.	Gaud.h.*ſeu* ſ. 17. p.60.
Gelaſii Cyziceni de Nicæno Concilio : Lutetiæ an. 1600.	Gel.Cyz.*ſeu* C.
Gelaſii ut fertur de duabus in Chriſto naturis contra Neſtorium & Eutychen : Bibliot. Pat. tom. 2, parte 1.	in Eut.p.424.
Gennadii de ſcriptoribus eccleſiaſticis liber tum alibi editus, tum in Bibliothecâ Miræi : Antverpiæ an. 1639.	Gen.c.46.
... de dogmatibus eccleſiaſticis, apud Auguſtinum in appendice tomi 3 Lovanienſium.	dog.c.76.
Geographia ſacra, ſeu notitia antiquorum epiſcopatuum, per Carolum à Sancto Paulo Fullenſem : Pariſ. an. 1641.	Geo.ſac.
Hiſtoire Eccleſiaſtique de Mr. Godeau Eveſque de Vence, tome 1 : à Paris en 1663.	God.p.146.
Gregorii Magni dialogorum lib. 1, tom. 2 : Pariſ. an. 1675.	Greg.dial.l.1.
... in Evangelium homilia 33, tomo 1.	in Ev.h.33.
... in Job ſeu Moralium, lib. 33, ibid.	in Job.l.33.
... in Regum libri 1, caput 9, tomo 3.	in Reg.9.
... libro 9 epiſtolarum, epiſt. 4, tom. 2.	l.9.ep.4.
... Moralium in Job lib. 26. tom. 1.	mor.l.26.
Hugonis Grotii prolegomena in hiſtoriam Gothorum : Amſtelodami an. 1656.	Grot.r.Got.
Gregorii Turonenſis de gloria Confeſſorum : Pariſ. an. 1640.	Gr.T.gl.C.
... de gloria Martyrum liber ſeu primus de miraculis, ibid.	gl.M.
... hiſtoria Francorum : Baſileæ an. 1568.	h.Fr.l.1.
Guitmundi Archiepiſ. Averſani de corporis & ſanguinis Chriſti veritate in Euchariſtia ſectione ſeu libro 3 : Bib. Pat. tom. 6.	Guit.ſec.3.p. 256.

H

HESYCHII Mileſii de Conſtantinopoli : in corpore hiſtoriæ Byzantinæ, part. 2 : Pariſ. an. 1648.	Heſy.p.19.
Hieronymi epiſtola ad Cteſiphontem contra Pelagianos, tom. 2 : Baſileæ an. 1565.	Hier.ad Ct.p. 253.
... chronicon, anno Chriſti ut ibi numeratur 21, ex recenſione Scaligeri : Amſtelodami anno 1658.	chr.*ſeu* an. 21.
... in idem chronicon notæ Scaligeri.	chr.n.
... epiſtola 84 editionis Baſileenſis, tom. 2	ep.84.
... in Eccleſiaſtis caput 4, tom. 7.	in Ec.4.
... in epiſtolæ Pauli ad Epheſios caput 4, tom. 9.	in Eph.4.
... in epiſtolam Pauli ad Galatas, tom. 9.	in Gal.
... in Iſaiæ caput 46, tom. 5.	in Iſ.46.
... contra Luciferianos, tom. 2.	in Luci.c.3.
... in Matthæi caput 1, verſumque 6, tom. 9.	in Mat.1.v.6.
... in Oſeæ prophetæ caput 7, tom. 6.	in Oſ.7.
... contra Vigilantium, tom. 2.	in Vig.
... de locis quæ in Actis Apoſtolorum occurrunt, apud Hieronymum tom. 3, p. 295.	l.Act.
... de locis hebraicis, tom. 3.	loc.h.*ſeu* l.heb.
... quæſtiones ſeu traditiones hebraicæ in Geneſim, tom. 3.	q.in G.
... de vita Hilarionis, tom. 1.	v.Hil.p.251.
... de viris illuſtribus, ſeu de ſcriptoribus eccleſiaſticis, non numeratis qui ex græco additi ſunt Apoſtoli ſeu Apoſtolici non ſcriptores, tom. 1.	v.ill c.45.
Hilarii Pictavenſis de Trinitate liber 6 : Pariſ. anno 1572. Addita littera B deſignat noviſſi-	Hil.de Tr.l.6.

vissimam Benedictinorum editionem.

fr.1.p. … fragmenta à Pithæo edita : Parif. an. 1598, pars 2.

in Aux.p.111. … in Auxentium Arianum.

in C. … orationes feu ad Conftantium feu contra Conftantium Auguft.

fyn.p.136. … de fynodis.

Holf.ad St. Lucæ Holftenii notæ & caftigationes in Stephani Byzantii de urbibus : Lugduni Bat. an. 1684.

geo. … notæ in Geographiam facram, cum aliis ejus geographicis edit. Romæ an. 1666.

mar. … notæ in Martyrologium Romanum, cum actis Sanctæ Perpetuæ editæ : Parif. an. 1674.

I

Idat.chr.*feu* Idat. p. IDATII chronicon ex editione Sirmundi : Luteciæ an. 1619.

app. … appendix ad idem chronicon.

Jo.D.im.l.2. Joannis Damafceni de imaginibus liber 2 : Bafileæ an. 1575.

Jor.r.Got. Jornandes Epifcopus Ravennas de Getarum five Gothorum origine & rebus geftis, à Grotio edit. Amftelodami an. 1655.

Jof.ant.l.18. Jofephi antiquitates Judaicæ : Genevæ an. 1634.

bel.l.2.c.26. … de bello Judaico lib. 2, caput 26, ex divifione latini interpretis.

If.H.chr.p.723. Ifidori Hifpalenfis chronicon, à Grotio cum Jornande & aliis editum : Amftelodami an. 1655.

fent. … fententiarum de fummo bono libri tres, tom. 2 : Parif. an. 1580.

If.P.l.4.ep.69. Ifidori Pelufiotæ epiftolarum lib. 4, epift. 69 : Parif. an. 1638.

It Bur.p.43. Itinerarium Burdigalenfe feu Jerofolymitanum, inter addita ad Ptolemæi geographiam : Antverpiæ an. 1618.

Jul. ad Ath. Juliani Augufti ad Athenienfes epiftola, tom. 1, ex editione Petavii : Luteciæ anno 1630.

ep.25. … epiftola 25, tom. 2.

fr.p.519. … fragmenta ad finem tomi 1, adjecta.

mif.p.70. … mifopogon in Antiochenos, tom. 2.

or.1. … oratio 1, tomo 1.

Juni.l.1. Junilii Afri de partibus divinæ legis : Parif. an. 1650.

Juft ap.1. Juftini Martyris apologia quæ brevior eft, & prima ponitur in editione Parifienfi an. 1636.

Juftel. Bibliotheca juris canonici per Chriftophorum Juftellum : Luteciæ an. 1661.

L

Lab.fcri. PHILIPPI Labbei de fcriptoribus ecclefiafticis : Parif. an. 1660.

Lact.l.4.*feu* inft. l.4. Lactantii inftitutionum contra gentes, lib. 4 : Lugduni Batavor. anno 1660.

ir.D.p.769. … de ira Dei ad Donatum.

opif.p.828. … de opificio Dei.

paff.p.936. Incerti autoris de Paffione Domini apud Lactantium.

perf.c.2. Lactantii de morte perfecutorum, apud Baluzium Mifcellaneorum, tom. 2 : Parif. an. 1679.

Laun.de Gr. Gregorius Turonenfis de feptem Epifcopis defenfus à Launoio : Parif. an. 1651.

Lauf.c.67.p.999. Palladii hiftoria Laufiaca, Bib. Pat. tom. 13 : Parif. an. 1644.

Leod. Qui Leodienfium Epifcoporum gefta fcripfere collecti per Joannem Chapeauville : Leodii anno 1612.

Leo,ep.11. Leonis Magni epiftola 11, ex editione Quefnelii : Luteciæ an. 1675.

f.80. … fermo 80.

Leont.in Eut.*feu* in N.& Eu. Leontii Byzantini in Neftorium & Eutychen : Bibl. Patr. tom. 4, parte 2.

fec.*feu* act 8.p. 525. … de fectis actione 8 : Bibliot. Patr. tom. 11.

fup.p.1030. … de fcriptis quæ Patribus ab Eutychianis fuppofita funt : Bib. Pat. tom. 4, parte 2.

Lib.or.13.p.369. Libanii fophiftæ oratio 13 fecundi tomi, pro ut numeratur in indice; in textu eft nona : Parif. an. 1627.

vit.p.40. … ejus vita, ipfo autore, quæ & prima oratio eft.

Luci. de Ath.l.1. p.954. Luciferi Caralitani ad Conftantium pro Sancto Athanafio : Bib. Patrum tomo 9.

de hær.p.1045. … de non conveniendo cum hæreticis, Ibid.

mori.p.1097. … Moriendum pro Dei Filio, Ibid.

non parc.p. 1060. … de non parcendo in Deum delinquentibus.

reg.ap.p.1031. … de regibus apoftaticis.

M

Mabi.it.It. JOANNIS Mabillon iter Italicum quod Mufæi Italici tomo 1, præmittitur : Parif. an. 1687.

muf. … Mufæum Italicum.

Marc.con. Petri de Marca de concordia facerdotii & imperii : Parif. 1669.

Mar.& F. Marcellini & Fauftini Luciferianorum libellus precum ad Theodofium Auguftum : Parif. an. 1650.

Marl. Metropolis Remenfis hiftoria per Guillelmum Marlot, cujus prior tomus editus eft, Infulis an. 1666.

Mar.V.l.1.p. 125. Marii Victorini in Arianos liber : Bib. Pat. tomo 4, parte 1.

Max.in Py. Maximi Abbatis & Confefforis difputatio cum Pyrrho, ejus operum tomo 2 : Parif. an. 1675.

t.2. … ejus operum tomus fecundus.

Men.p.80. Menæa magna Græcorum, die in textu notato, pagina feu columna ejufdem menfis 80. Venetiis an. 1528.

Merc. in N.*feu* t. 2. Marii Mercatoris opera, feu alia iis adjuncta, in Neftorium, ex editione Garnerii tom. 2 : Parif. anno 1673.

Meuriffe, p.43. Hiftoire des Evefques de Mets par le P. Meuriffe Evefque de Madaure, & fuffragant de Mets : à Mets en 1634.

Mir.n.Hier.24. Auberti Miræi notæ ad Hieronymi cap. 24 de viris illuftribus : Antverpiæ anno 1639.

Mifc.t.2. Stephani Baluzii Mifcellanea : Parif. anno 1679.

Mol.15.aug. Joannis Molani feu addita feu notæ in Ufuardum, ad diem 15 Augufti : Antverpiæ anno 1583.

mart.p.199. … differtatio de martyrologiis fuo Ufuardo fubjecta.

nat.B.*feu* f. B. … natales Sanctorum Belgii : Duaci anno 1616.

MS.p. Diverfes pieces copiées fur des manufcrits.

N

Naz.ep.16. GREGORII Nazianzeni epiftola 16, tom. 1 : editionis Parif. an. 1630.

or.16. … oratio 16.

n. Eliæ, Nicetæ, Billii, aliorumve notæ in Gregorium.

t.1.n.p.18. Aliæ rurfus notæ tomo 1, adjectæ.

vit. Gregorii vita per Gregorium presbyterum orationib. præfixa.

Nil.l.2.ep.48. Nili monachi epiftolarum lib. 2, epift. 48 : Romæ an. 1662.

orat.p.502. … de oratione tractatus in 153 capitula diftinctus, in ejus opufculis : Romæ editis an. 1673.

Nili

P.	Nili epiſtolarum pars per Poſſinum edita : Pariſ. an. 1656.
Nor.epo.	Henrici de Noris de epochis Syro-Macedonum : Florentiæ anno 1689.
in Gar.	... cenſura in notas Garnerii ad epigraphem epiſtolarum 90 & 92 apud Auguſtinum : Florentiæ an. 1674.
h.p.	... hiſtoria Pelagiana : Pariſ. 1673.
Nphr.l.2.c.36.	Nicephori Caliſti hiſt. eccleſ. Pariſ. an. 1630.
Nyſ.ad Fl.	Gregorii Nyſſeni ad Flavianum epiſtola de Helladio Cæſarienſi, tom. 3 : Pariſ. an. 1638.
ani.p.91.	... de anima, tomo 2.
de Abr.p.466.	... oratio de deitate Filii & Spiritus ſancti, cui inſerta eſt laus fidei Abrahæ, tom. 3.
de fat.p.75.	... de fato, tom. 2.
de Flac.p.533.	... oratio funebris de Flaccilla Imperatrice, tom. 3.
in Eun.l.1.	... in Eunomium lib. 1, tom. 2.
v.Ma.p.178.	... de vita Sanctæ Macrinæ ſororis ſuæ, tom. 2.
v.Th.*ſeu* Gr.	... de vita Gregorii Thaumaturgi, tom. 3.

O

Opt.l.3.	OPTATI Milevitani lib. 3 : Pariſiis anno 1631.
act.	Varia quæ in Cæciliani cauſa acta ſunt ; Optato ſubjuncta.
col.p.432.	Collationis Carthaginenſis acta, ibid.
n C.p.312.	Notæ Merici Caſauboni in Optatum editum : Londini an. 1631.
Ori.in Celſ.l.3.	Origenis in Celſum liber 3 : Cantabrigiæ an. 1658.
in Mat.g.	... in Matthæum, editionis græcæ Huetii tom. 1 : Rotomagi an. 1668.
Oroſ.l.7.c.41	Pauli Oroſii hiſtoria : Bib. Pat. tom. 15.

P

Pagi, 20.§.2.*ſeu* an.20.	ANTONII Pagi critica in annales Baronii, in annum Chriſti 20, paragr. 2 : Pariſ. 1689.
ad p.305.	... addenda ad hanc criticam, Ib.
Pall.dial.*ſeu* v. Chry.	Palladii dialogus de vita Joannis Chryſoſtomi, à Bigotio editus : Luteciæ an. 1680.
Pall.lauſ.c.103.	Palladii hiſtoria Lauſiaca ſeu de vitis Patrum : Bib. Pat. tom. 13.
Pane.8.p.	Panegyrica oratio 8, inter veteres panegyricos à Livineio editos : Antverpiæ anno 1599.
Paul.c.24.	Paulini Nolani carmen 24 : Antverpiæ an. 1622.
ep.16.	... epiſtola 16, ibid.
P.Aur.p.214.	Petri Aurelii in octo cauſas Leomelii Spongiæ præambulas : Pariſ. anno 1642.
P.Chr.ſ.28.	Petri Chryſologi ſermo 28 . Rotomagi an. 1640.
P.de N.l.2.c.96. p.28.4.	Petri de Natalibus lib. 2, cap. 96, pag. 28, columna 4 : Lugduni an. 1543.
Pearſ.de *vel* in ig.t.1.	Joannis Pearſonii epiſcopi Ceſtrienſis vindiciæ epiſtolarum Ignatii, pars prima : Cantabrigiæ an. 1672.
diſſ.	Henrici Dodwel diſſertatio Pearſonii poſtumis ſubjecta : Londini an. 1688.
poſt.	Pearſonii opera poſtuma, ibid.
Perr.rep.	Replique de Mr. le Cardinal du Perron au Roy de la grande Bretagne : à Paris en 1622.
Pet.chr.	Dionyſii Petavii chronologia qua conſtat ejus 13 liber de doctrina temporum.
doct.l.11.c.7.	... de doctrina temporum : Pariſ. an. 1627.
dog.t.5.	... dogmatum theologicorum tomo 5, qui ſecundus eſt de Incarnatione : Pariſ. anno 1650.
rat.2.l.1.	... Rationarium temporum, parte 2 : Pariſ. an. 1652.

Phebadii Agennenſis epiſcopi contra Arianos liber : Bibliot. Patr. Pariſ. tom. 4, parte 1.	Pheb.p.169.
Philaſtrii Brixienſis caput ſeu hæreſis 89, ſi jam ante Chriſtum ab Ophitis numeres, ibid.	Phila.c.89.p.22.
Philoſtorgii hiſt. eccl. lib. 7, ex editione modò Gothofredi Genevæ an. 1643, modò Valeſii Pariſ. an. 1673.	Philg *ſeu* Philg. l.7.
... notæ itidem tum Gothofredi, tum Valeſii in Philoſtorgium.	n.
... appendix ad Philoſtorgii hiſtoriam in editione Valeſii.	ap.
Photii bibliothecæ caput ſeu codex 171 : Genevæ an. 1612.	Phot.c.171.
Plinii majoris hiſtoria naturalis : Francofurti an. 1599.	Plin.l.2.
Plutarchi de Iſide & Oſiride : Moralium tom. 1, editionis græcæ per Henricum Stephan. an. 1572.	Plut.de Iſ.
Index ſermonum Sancti Auguſtini per Poſſidium Calamenſem epiſc.	Poſſ.ind.
Auguſtini vita per eundem conſcripta, inter Aug. prolegomena.	vit.*ſeu* v.Aug.
Procopii de ædificiis Juſtiniani, tom. 2 : Pariſ. an. 1662.	Proc.æd.
... de bello Perſico, tom. 1.	b.Per.
... de bello Vandalico ſeu Africano, ibid.	b.Van.
Proſperi chronicon, ut à Labbeo editum eſt in nova manuſcriptorum bibliotheca, tom. 1 : Pariſ. an. 1657.	Proſp.L.*ſeu* lab. p.51.
Alterius Proſperi cum Aquitano editi de promiſſionibus lib. 4, ſeu Dimidium temporis : Coloniæ Agrippinæ an. 1630.	pro.l.4.
Prudentii apotheoſis ſeu de fide hymno 1 : Amſtelodami an. 1631.	Prud.apo.1.
... de coronis Martyrum hymno 2.	de M.2.
.. in Symmachum.	in Sym.
Claudii Ptolemæi geographicorum lib. 3 : Antverpiæ anno 1618.	Ptol.l.3.c.1.

R

ANDREÆ Riveti criticus ſacer. Genevæ anno 1660.	Riv.l.1.
Rufini Aquileienſis hiſt. eccl. ſeu ex Euſebio verſa, ſeu Euſebio addita : Antverpiæ an. 1548.	Ruf.l.7.c.13.p.120.
... liber primus ex his qui Euſebio additi ſunt.	l.1.c.14.p.169.
... de vitis Patrum, qui apud Roſweidum liber eſt ſecundus : Antverpiæ an. 1615.	v.P.c.23.p.478.

S

SACRAMENTARIUM Gregorii, ab Hugone Menardo editum : Pariſiis anno 1642.	Sacr.p.39.
Claudii Salmaſii de primatu Papæ : Lugduni Batav. an. 1615.	Sal.pri.
Salviani Maſſilienſis Presbyteri de gubernatione Dei, lib. 7 : Pariſ. an. 1663.	Salv.l.7.*ſeu* gub. l.7.
Andreæ du Sauſſay martyrologium Gallicanum . Pariſ. an. 1637.	Sauſſ.p.921.
... apparatus & quæ hinc ſequuntur ad uſque ipſum martyrolog.	app.
Joſephi Scaligeri iſagoge in canones chronicos, cum notis in Euſebii chronicon : Amſtelodami an. 1658.	Sca.iſag.p.113.
Emmanuelis à Schelſtrate Eccleſia Africana : Antverpiæ an. 1680.	Schel.afr.
... de Antiocheno Concilio : Antverpiæ an. 1681.	ant.
Joannis Seldeni in Eutychii Egyptii origines Alexandrinas notæ : Londini anno 1642.	Seld.in Euty.

Sid.l.1 ep.7. — Apollinaris Sidonii epiſtolarum lib. 1, epiſtol. 7, ex editione Sirmondi : Pariſ. an. 1652.

car 9. — ... carmen nonum.

ſav.2. — Joannis Savaronis notæ in ejuſdem carmina : Pariſ. an. 1609.

Sig.an.411. — Sigeberti Gemblacenſis chronicon, anno Domini, ut ille numerat, 411.

Six.S.l.4. *ſeu* Sixt. — Sixti Senenſis bibliot. ſancta : Coloniæ an. 1626.

Slus, de ſerv. — Diſſertatio hiſtorica de Sancto Servatio Epiſcopo Tungrenſi ejus nominis unico, per Guillelmum Sluſium : Leodii anno 1684.

Socr.l.5.c.11. — Socratis hiſt. eccleſ. à Valeſio edita : Pariſ. an. 1668.

Soz. — Sozomenis hiſtor. eccleſiaſtica cum Socrate edita.

Spanh.l.5. — Ezechielis Spanhemii diſſertatio ſeu lib. 5, de præſtantia & uſu numiſmatum : Amſtelod. an. 1671.

Spic t.3. — Spicilegii Aucheriani tom. 3 : Pariſ. anno 1659.

Spon. — Jacobi Sponii miſcellanea antiquæ eruditionis : Lugduni 1685.

Steph. — Stephani de urbibus : Amſtelodami anno 1678.

Strab.l.17. — Strabonis lib. 17 : Pariſ. an. 1620.

S.Van.t.1. — Remarques du P. Petitdidier de la Congregation de S. Vanne ſur la Bibliotheque Eccleſiaſtique de Mr. du Pin : à Paris en 1691.

Suid.β. — Suidæ lexicon in littera β, & ſic de cæteris : Genevæ anno 1619.

Sulp.dial.1. — Sulpitii Severi dialogus 1 : Antverpiæ an. 1574.

l.2. — ... hiſtoriæ ſacræ, lib. 2.

v.M2. — ... de vita Sancti Martini.

Sur.1.nov.p.4. § 4. — Sutius prima die Novembris, & ſic de ſingulis menſibus : Coloniæ an. 1618.

Syn.Dio,p.50. — Syneſii Cyrenæi Dio, ſeu de ipſius vitæ inſtituto : Luteciæ an. 1640.

ep.5.p.167. — ... epiſtola 5.

T

Tac.an.13.c.10. — Cornelii Taciti annalium lib. 3 : Pariſiis anno 1608. In capita libri dividuntur ex tabula quæ in eodem eſt volumine.

Thdrt.ep. — Theodoreti Cyrenſis Epiſcopi Epiſtolæ, tomo 3, ex editione Sirmondi : Luteciæ an. 1642.

G.*ſeu* t.5. — Addita ad Theodoretum per Joannem Garnerium : Luteciæ an. 1684.

h.*ſeu* hær.l.1. — ... hæreticarum fabularum lib. 1, tom. 4.

hi.l.3.*ſeu* l.3.c.6. — ... hiſtoriæ Eccl. lib. 3, tom. 3.

in Col. — ... in epiſtolam ad Coloſſenſes.

in Rom. — ... in epiſtolam ad Romanos.

n. — Henrici Valeſii notæ in Theodoreti hiſt. Eccl. Pariſ. an. 1673.

v.Pat.c.29. — ... religioſa hiſtoria, ſeu de vitis Patrum tom. 3.

Thom p.151. — Joſephi Thomaſii codices Sacramentorum : Romæ an. 1680.

Thphn.p.188. — Sancti Theophanis chronographia : Pariſ. anno 1655.

Tit.B.p.45. — Titi Boſtrenſis Epiſcopi libri tres contra Manichæos. Caniſii tom. 5, parte 1 : Ingolſtadii 1604.

b.p.911. — ... iidem in Bib. Pat. Pariſ. edita an. 1644, tomi 4, parte ſecunda.

Trev.an. — Trevirenſium antiquitates & annales, per Chriſtophorum Browerum : Leodii anno 1670.

Trip. — Hiſtoria Eccleſiæ Tripartita ex Theodoreto, Sozomeno, & Socrate ab Epiphanio verſis per Caſſiodorum digeſta : Pariſ. 1562.

Typic. — Typicum Sancti Sabæ : Venetiis 1543.

V

Vand. — Vandalicæ perſecutionis hiſtoria, &c. per D. Theodoricum Ruinart : Pariſ. an. 1694.

Ugh.p.1140. — Baſilii menologium ab Ughello datum in ſuæ Italiæ ſacræ tomo 6 : Romæ anno 1653.

t.4. — ... Italiæ ſacræ tomo 4.

Vict.epi.p.553. — Victor junior, ſeu Victorinus in ejus Cæſaris vita de quo ſermo eſt, inter Auguſtæ hiſtoriæ autores : Francofurdi anno 1588.

Vict.V. — Victoris Vitenſis de perſecutione Africana ſeu Vandalica : Divione an. 1665.

Vict.T.p.1. — Victoris Epiſc. Tununenſis chronicon, Theſauri temporum à Scaligero editi parte 2 : Amſtel. 1658.

Vict.1.p.198. — Marii Victorini in Arianos lib. 1 : Bib. Pat. Pariſ. tomi 4, parte 1.

Vinc.L. — Vincentii Lerinenſis commonitorium cum Salviano editum : Pariſ. an. 1667.

Vit.P.l.4. — Vitæ Patrum, per Roſweidum editæ Antverpiæ an. 1615.

app.p.994. — Appendix ad Vitas Patrum apud Roſweidum.

Voſſ h.gr. — Voſſii de hiſtoricis græcis : Lugduni Batavorum an. 1651.

po.lat. — ... de poetis latinis : Amſtel. 1654.

ſib. — ... de Sibyllinis oraculis : Oxoniæ anno 1680.

Uſſ.p. — Uſſerii annales veteris & novi Teſtamenti : Pariſ. an. 1673.

r.Br. — ... Britannicarum Eccleſiarum antiquitates : Dublinii an. 1639.

Uſu. — Uſuardi martyrologium ex editione Molani : Lovanii an. 1568.

Z

Zon.p.15. — Zonaræ annales in ejus Principis vita de quo ſermo eſt : Baſileæ an. 1557.

can.p.145. — ... commentarii in Canones : Pariſiis anno 1618.

t.3.p.143. — ... annalium tom. 3 à Conſtantino incipiens.

Zoſ.l.2.p.686. — Zoſimi Comitis hiſtoriar. lib. 2, in hiſt. Aug. Francof. edita 1590.

TABLE
DES
ARTICLES
ET DES
NOTES.

HISTOIRE DU SCHISME
DES
DONATISTES.

SAINT ALEXANDRE,

ARCHEVESQUE D'ALEXANDRIE.

HISTOIRE ABREGÉE DE L'ARIANISME.

HISTOIRE
DU CONCILE OECUMENIQUE DE NICE'E.

NOTES
SUR LES
DONATISTES.

VI. *Que*

NOTES SUR SAINT PHILOGONE.

NOTES SUR LACTANCE.

NOTES SUR SAINT ALEXANDRE D'ALEXANDRIE.

NOTES SUR LES ARIENS.

NOTES
SUR LE CONCILE
DE NICE'E.

NOTES
SUR
SAINT NICOLAS.

NOTE
SUR LES
AUDIENS.

A P-

APPROBATION DES DOCTEURS.

NOus soussignez Docteurs en Theologie de la Faculté de Paris, certifions que nous avons lu un livre qui a pour titre, *Memoires pour servir à l'histoire de l'Eglise, Tome sixiéme*, composé par feu Mr. Lenain de Tillemont : Dans lequel nous n'avons rien trouvé qui ne soit conforme aux regles de la foy Catholique, & aux bonnes mœurs. En foy de quoy nous avons signé. A Paris le troisiéme Avril 1699.

T. ROULAND.

LE FEUVRE, Professeur du Roy en Theologie.

GARSON.

APPROBATION.

J'Ay lu un manuscrit qui a pour titre : *Memoires pour servir à l'histoire Ecclesiastique des six premiers siecles, justifiez par les citations des Auteurs originaux; avec une Chronologie où l'on fait un abregé de l'histoire Ecclesiastique & profane, & des Notes pour éclaircir les difficultez des faits & de la Chronologie.* A Paris ce troisiéme Mars 1692.

GERBAIS.

EXTRAIT DU PRIVILEGE.

CHARLES par la grace de Dieu Roy de Castille, Leon, Arragon, &c. a octroyé à EUGENE HENRY FRICX, de pouvoir luy seul imprimer ce Livre, intitulé : *Memoires pour servir à l'Histoire Ecclesiastique des six premiers siecles, &c. Par le* SIEUR LENAIN DE TILLEMONT; défendant bien expressément à tous autres Imprimeurs & Libraires, de contrefaire ou imprimer ledit Livre, ou ailleurs imprimé porter ou vendre en ce Pays, dans le terme de neuf ans; à peine de perdre lesdits Livres, & d'encourir l'amende de trente florins pour chaque exemplaire, comme il se void plus amplement és Lettres patentes. Données à Bruxelles le 14. Octobre 1705.

Signé,

LOYENS.

HISTO-



Creatura tibi factori deserviens exardescit in tormentum adversus injustos. Sap. 16. v. 24.

HISTOIRE
DU SCHISME
DES
DONATISTES,

Où l'on marque auſſi tout ce qui regarde l'Egliſe d'Afrique depuis l'an 305, juſqu'en l'an 391 que S. Auguſtin fut fait Preſtre.

ARTICLE PREMIER.

Diocletien commande de livrer les Ecritures ſaintes : Menſurius de Carthage eſt accuſé de l'avoir fait : Ce que c'eſtoit que les Traditeurs.

L'an de J.C. 303, 304.

L'AN DE JESUS-CHRIST 303, 304.

LEs Donatiſtes, dont le nom eſt ſi celebre dans l'hiſtoire de l'Egliſe d'Afrique, ſont des Schiſmatiques qui s'eſtant d'abord ſeparez de la communion de Cecilien Eveſque de Carthage, ſous pretexte de quelques fautes dont ils l'accuſoient, & n'ayant pû prouver ces fautes ni en Afrique, ni dans divers Conciles qui ſe tinrent ſur cela, aimerent mieux ſe ſeparer de tous les Eveſques de l'Egliſe Catholique parce qu'ils communiquoient avec Cecilien, que reconnoiſtre qu'ils avoient eu tort de s'en ſeparer ; & vinrent enfin juſqu'à pretendre que toute l'Egliſe Catholique eſtoit reduite à eux ſeuls ; ce qui de Schiſmatiques les a rendu Heretiques. [Mais pour mieux comprendre ce que nous avons à dire de ce ſchiſme, il faut reprendre les choſes d'un peu plus haut.

Aug. h. 69. p. 12. 2. c.

L'an de J.C. 303, 304.

V. la perſ. de Diocl. §. 1. 4.

"Le relaſchement & la pareſſe qui ſont les ſuites ordinaires de la paix, commençant à affoiblir les mœurs des Chrêtiens dans le repos dont ils avoient joüi preſque ſans interruption depuis la mort de Valerien ; Dieu permit pour les reveiller de leur aſſoupiſſement, que Diocletien excitaſt contre eux une horrible perſecution dans les dernieres années de ſon regne. Son premier édit publié le 24 Fevrier 303, ordonnoit d'abatre les Egliſes juſque dans les fondemens, de brûler en plein marché les livres des Ecritures ſaintes, de declarer infames, & de priver de toutes ſortes de charges & d'emplois les perſonnes de qualité qui perſiſteroient dans la confeſſion de JESUS-CHRIST.

Ces édits s'executerent en Afrique avec tant de rigueur, que pour ne parler que de ce qui regarde les livres des Ecritures,]

col. d. 3. c. 15. 7. p. 225. 2. b. 227. 1. b. res,] 'il y alloit de la vie pour tous les Magistrats des villes, si l'on eust pû prouver qu'ils eussent laissé aller un Chrétien qui avoit avoué d'avoir les Ecritures, p. 225. 2. b. sans l'obliger à les livrer. 'Aussi il y eut beaucoup de Chrétiens non seulement des plus simples particuliers, mais mesme des peres de familles, qui ayant avoué qu'ils avoient des livres de l'Ecriture, furent martyrizez par des supplices très-cruels; c. 13. p. 225. 1. a. 'parce qu'ils aimerent mieux souffrir toutes sortes de tourmens, que de mettre ces livres sacrez entre les mains des persecuteurs. p. 224. 2. d. 'Il y en avoit mesme qui sans estre pris, & sans que personne leur dist rien, se presentoient aux persecuteurs, & declaroient qu'ils avoient des livres de l'Ecriture, lesquels ils ne vouloient pas livrer. Mensurius qui estoit alors Evesque de Carthage, trouva qu'il y avoit de l'excès dans leur zele, & il empeschoit que les Fideles n'honorassent ces personnes [comme des Martyrs:] Conc. t. 1. p. 977. a. 'En quoy il suivoit l'esprit du Concile d'Elvire, qui défend par son 60[e] Canon de recevoir au nombre des Martyrs ceux qui auront esté tuez pour avoir brisé des idoles.

[Mais si ceux-cy avoient trop de temerité ou trop de courage, il y en eut beaucoup d'autres qui tomberent dans un excès tout contraire.] Opt. l. 1. p. 39. b. „'La tempeste de „la persecution, dit S. Optat, s'estant „étenduë dans toute l'Afrique, n'épargna „que ceux qui demeurerent cachez. Elle „fit acquerir à tous les autres le titre de „Martyrs ou de Confesseurs, hors quel„ques-uns à qui elle fit perdre malheu„reusement la vie [de l'ame.] Pour„quoi parler des Laïques qui n'avoient „aucune dignité dans l'Eglise, ou de „beaucoup d'autres qui n'y tenoient que „le simple rang "de ministres? (de Clercs inferieurs.) Je passe „aussi les Diacres qui estoient dans le „troisiéme degré du Sacerdoce, & les „Prestres qui estoient dans le second. „Mais des Evesques mesmes, des chefs „& des Princes du peuple de Dieu, fu„rent assez impies pour livrer "les instrumens de la loy divine, (les livres de l'Ecriture.) afin d'ache„ter quelques momens de cette vie si „incertaine en perdant le bonheur de „l'éternité.„ Aug. bapt. l. 7. c. 2. p. 75. 2. c. 'Ce furent ces personnes qu'on appella Traditeurs; nom qui ayant commencé en ce temps-là, quarante [cinq] ans depuis la mort de S. Cyprien, devint celebre par le pretexte que les Donatistes en prirent de se separer de l'Eglise.

col d. 3. c. 13. p. 224. 2. d | lit. P. l 2. c. 92. p. 117. 1. a. 'Ils accuserent de ce crime Mensurius de Carthage, & ils produisoient pour cela une lettre qu'il avoit écrite à Second Evesque de Tigise alors Primat de Numidie, par laquelle entre autres choses il luy mandoit qu'il avoit osté de l'Eglise les livres de l'Ecriture pour les garder, & avoit mis à leur place dans la basilique des Neufs tout ce qu'il avoit des écrits des heretiques; Que les persecuteurs y estant venus & ayant trouvé ces livres, ils les avoient emportez, & s'en estoient allez sans luy demander autre chose; Que quelques "Senateurs de (ordinis.) Carthage avoient depuis averti le Proconsul [Anulin] de cette surprise, l'assurant qu'on n'avoit pris que quelques écrits qui ne regardoient point les Chrétiens, mais que leurs livres estoient dans la maison de l'Evesque, où il les falloit aller querir & les bruler: Et que neanmoins le Proconsul n'avoit pas voulu y consentir. p. 225. 1. a. 'Les Donatistes blasmoient donc cette illusion dont Mensurius avouoit qu'il s'estoit servi. p. 224. 2. d. 'Mais de plus, ils pretendoient que c'estoit un mensonge, & que les livres que Mensurius avoit laissé emporter, estoient veritablement les livres saints.

ARTICLE II.

Donat des Cases forme un Schisme à Carthage contre Mensurius.

Cæcil. op. p. 291. 'NOus avons encore des actes de Martyrs faits par des Donatistes, qui reprochent à Mensurius d'avoir livré les Ecritures, & d'avoir ajouté à ce crime celui d'avoir fait mourir de faim des Martyrs dans la prison, en empeschant les Chrétiens de les assister; [ce qui est hors de toute apparence. On ne voit point non plus qu'ils eussent la moindre preuve de ce qu'ils disoient que les livres que Mensurius avoit laissé emporter, estoient les livres des Ecritures.]

Eus. n. p. 191. 1. c. 'Cependant nous avons lieu de croire que soit sur ces crimes prétendus, [soit sur d'autres raisons qui ne nous sont pas connuës,] quelques personnes de Carthage "se separerent de sa communion, (NOTE 1.) & firent Schisme, [appuyez par un Evesque de Numidie.] Aug. col. d. 3. c. 12. p. 224. 2. a. 'Car on voit que le Schisme des Donatistes avoit commencé par le schisme de l'Eglise de Carthage, que Donat [Evesque] des Cases-noires [en Numidie,] avoit formé lorsque Cecilien n'estoit encore que Diacre, comme ce Donat en fut convaincu dans le Concile de Rome [en 313.] h. 69. p. 12. 2. d | retr. l. 1. c. 21. p. B. 32. e. 'Aussi S. Augustin l'appelle en divers endroits le premier auteur du schisme. *a* L'on voit encore que les Donatistes voulant chercher l'origine du schisme, remontoient à ce qui s'estoit fait sous Mensurius durant la persecution, *a* Cart. co. 3. t. 334. p. 428. t. 337. 'c'est-à-dire, à ce qu'ils pretendoient, qu'il avoit livré les Ecritures.

[C'est apparemment à ce premier schisme qu'il faut raporter ces paroles de S. Augustin:] Aug. past. c. 15. t. 9. p. 282. 2. c. d. „'Le parti de Donat tire „sa premiere origine de la Numidie: Ce „sont les Numides qui ont commencé „la division, le tumulte, le scandale; „& qui ont cherché à faire cette plaie „effroyable à l'Eglise. Les Numides ont „envoyé [les auteurs ou les fauteurs du „schisme à Carthage.] Les Clercs en„voyez par eux ont tenu des assemblées „separément d'avec l'Eglise: Ils n'ont „point voulu se joindre au Clergé de „Carthage: Ils ont établi un visiteur: „Ils ont esté receus par Lucille Dame „de Carthage, [dont nous parlerons „dans la suite.] L'auteur de tout le mal „a esté un heretique de Numidie.„ [Ce visiteur envoyé de Numidie aux premiers Schismatiques de Carthage, est apparemment

L'an de J.C.303, 304.

ment celui que Fortune Evesque Donatiste appelloit un Interventeur,] 'lorsqu'il disoit à S. Augustin que dans le commencement du schisme, leurs anceftres voyant la faute de Cecilien [successeur de Mensurius,] & souhaitant de l'assoupir en quelque maniere que ce fust pour empescher le schisme, avoient donné un Interventeur au peuple de leur communion qui estoit à Carthage, avant que Majorin fust ordonné contre Cecilien; & que les Catholiques l'avoient tué lorsqu'il tenoit son assemblée. [Les Interventeurs, comme on le juge par les Canons d'Afrique, estoient des Evesques voisins qui prenoient soin d'une Eglise en attendant qu'elle en eust un titulaire. L'on y pouvoit peut-estre aussi commettre des Prestres.]

ep.163.p. 283.1.d.

'Fortune en parlant de la faute de Cecilien, ce que la suite expliquera, paroist supposer qu'il estoit déja Evesque lorsqu'on donna un Interventeur aux Schismatiques. [Mais il est difficile de croire qu'il y ait eu assez de temps pour cela, entre son ordination & celle de Majorin: Ainsi il peut bien s'estre trompé en ce point, aussi-bien qu'en ce qu'il pretend que cet Interventeur avoit esté tué par les Catholiques,] 'ce que Saint Augustin qui n'avoit point encore ouï parler de cette histoire, n'avoit garde de se persuader sur sa parole. 'Mr. Valois met aussi l'histoire de cet Interventeur du vivant de Mensurius, ajoutant que ce premier Schisme avoit commencé aussi-tost après la persecution. [Il peut avoir commencé dès le temps de la persecution mesme. Ce qu'il est plus important de remarquer, c'est qu'il fit si peu d'éclat, "que S. Augustin paroist l'avoir conté pour rien:] '& il ne laisse pas de dire, avec S. Optat, que l'unité subsista dans l'Eglise de Carthage jusqu'à la mort de Mensurius. *a* Il montre aussi par les lettres de Mensurius, & de Second Primat de Numidie, que ces deux Evesques ne se separoient point de communion.

d. | 2.a. | Euf. n. p. 291. 1.c.d. | V. la note 1. | Aug. in Pet.c.16.p. 88.1.c | lit. P.l.3.c.25. p.130.2.c | Opt.l.1.p. 40.b. | *a* Aug. col. d.3.c.14.p. 225.1.c.

ARTICLE III.

Generosité suspecte de Second de Tigise: Lascheté ouverte de Paul de Cirthe & de Silvain son Soudiacre.

'IL y eut, comme nous avons dit, plusieurs Evesques assez lasches pour trahir l'Evangile, & le livrer aux persecuteurs. [On reprocha aussi ce crime à quelques-uns qui n'en estoient pas coupables, & les Donatistes en accusoient particulierement Felix Evesque d'Aptonge dans la province Proconsulaire, qui ordonna Cecilien après la mort de Mensurius. Mais nous traiterons amplement dans la suite ce qui regarde cet Evesque, & nous verrons que ce sont les chefs mesmes des Donatistes qu'on ne peut excuser de ce crime.] 'Nous ne parlerons ici que du plus illustre d'entr'eux, Second Evesque de Tigise *b* ville fort éloignée de Carthage, *c* qui estoit alors Primat, [c'est à dire le plus ancien] des Evesques de Numidie.

Opt. l.1.p. 39.b. | Aug.col.d. 3.c.14.p. 225.1.c. | *b* c.17.p. 227.1.b. | *c* c.13.p. 224.1.c.

L'an de J.C.303, 304.

'Ce Second répondant à Mensurius de Carthage, & ce semble sur la Lettre mesme dont nous avons parlé, après avoir loué comme Martyrs ceux qui avoient mieux aimé mourir dans les supplices que de livrer les Ecritures, 'disoit que "le premier officier & le Conseil de la ville [de Tigise,] luy avoient envoyé un Centenier avec un Exempt, pour luy ordonner de rendre les livres saints; Mais qu'il avoit répondu qu'il estoit Chrétien & Evesque, & non Traditeur; & que comme ils vouloient qu'il leur donnast au moins quelques méchans papiers [pour dire qu'il leur avoit donné les livres des Chrétiens,] il l'avoit refusé constamment à l'exemple d'Eleazar qui ne voulut pas faire semblant de manger des viandes défenduës, de peur de donner aux autres un mauvais exemple. 'Il ne disoit point comment il estoit demeuré libre & sans rien souffrir après ce refus; quoiqu'il y allast de la vie de ceux qui l'avoient sommé. 'Dans le Concile de Cirthe [tenu deux ans après,] on luy soutint qu'il avoit esté arresté pour estre obligé de livrer les Ecritures, (c'est à peu près ce qu'il mandoit à Mensurius,) que néanmoins on l'avoit laissé aller libre; & qu'ainsi il falloit bien qu'il eust livré quelque chose. Il ne satisfit point à cette objection, & il estoit bien difficile d'y satisfaire.

p.225.1.a. | *Curator.* | b | in Gaud. l.1.c.37.p. 265.1.a.b. | col. d. 3.c. 15.p.225. 2.a.b. | a.b | in Gaud. p. 266.1.a | in Cre.l.3.c. 27.p.185.1. c.d | Opt.l. 1.p.39.c.

'Second mandoit à Mensurius dans la mesme lettre, la chute de [Paul] Evesque de Cirthe & de son Clergé. 'Nous avons encore les actes de ce qui se passa en cette rencontre le 19 May 303, où l'on voit une extrême foiblesse tant de l'Evesque Paul, que de beaucoup de ses Ecclesiastiques. Car Numace Felix "premier Magistrat de la ville estant venu à l'Eglise avec ses Officiers, & demandant à Paul les Ecritures des Chrêtiens & tous les meubles de l'Eglise, Paul dit qu'il estoit prest de donner ce qui estoit là; mais que les Ecritures estoient chez les Lecteurs, & que les Officiers de Felix les connoissoient bien. Ainsi il donna divers meubles de l'Eglise specifiez dans les actes, & dont on fit un inventaire en presence de l'Evesque assis avec quelques Prestres; les Diacres, les Soudiacres, entre lesquels estoit Silvain dont nous parlerons souvent, & "les Fossoyeurs estant debout. Silvain & d'autres [1] Soudiacres livrerent encore plusieurs autres choses qu'on avoit bien cachées, protestant qu'ils donnoient tout ce qu'ils avoient: surquoi un des Officiers dit à Silvain; „Tu estois mort si tu ne les „avois données.„ Les armoires des livres se trouverent vides. Silvain & les autres donnerent néanmoins un volume, en declarant que les Lecteurs avoient le reste, & qu'ils ne savoient pas où ils demeuroient. Felix leur demandant leurs noms, Catulin & Marcule eurent quelque honte de trahir leurs freres; & ils protesterent qu'ils aimoient mieux qu'on les fist mourir, que de passer pour traistres:

Aug.p.col. c.14.p.236. 2.b. | in Cre.l.3. c.29.p.185. 2.c.d | ep. 165.p.287. 1.b | Cæci: op.p.266 | ba.p.92. | *Curator.* | *Fossores.*

1. [Le texte a ici *Fossores*. Mais ceux qui y sont nommez sont mis auparavant entre les Soudiacres.] 'Cela est particulierement certain de Silvain.

Misc. 1.2. p.99.

traistres: surquoy Felix ordonna * qu'on les arrestast; Silvain & Carose dirent que des officiers de Felix savoient où demeuroient les Lecteurs : ainsi on fut chez eux, & ils livrerent tout ce qu'ils avoient de livres, hormis Eutice qui dit qu'il n'en avoit point. Coddeon ne parut point; mais sa femme donna ce qu'elle avoit. 'Il y eut encore d'autres preuves, par lesquelles Silvain fut convaincu juridiquement l'an 320, d'avoir livré aux persecuteurs les livres & les meubles de l'Eglise : [mais cela seroit trop long à raporter.]

L'an de J.C.303, 304.
* recipiantur.
Bar.303. §. 13.

ARTICLE IV.

Du Concile de Cirthe.

L'AN DE JESUS-CHRIST 305.

[NOus ne trouvons plus rien qui regarde nostre sujet, jusqu'au Concile de Cirthe " tenu le 4 ou 5 mars de l'an 305, où l'on vit les mauvais effets de la lascheté de ceux qui avoient livré les Ecritures saintes, & comment un peché en attire un autre.] NOTE 2.

'Ce Concile fut assemblé pour donner un Evesque à l'Eglise de Cirthe à la place de Paul, *a* sous qui la persecution avoit commencé. *b* Il s'y trouva onze ou douze Evesques, *c* & il y en a dix de nommez dans l'extrait des actes que nous allons rapporter, *d* outre Menale marqué par Optat. *e* On voit par leurs Eveschez marquez pour la pluspart, qu'ils estoient tous Evesques de Numidie dont Cirthe estoit la capitale. *f* Ils s'assemblerent dans une maison particuliere, *g* d'un nommé Urbain [1] Donat, à cause que les Eglises n'estoient point encore rétablies. ["& il y a tout lieu de croire que la persecution duroit encore.] *h* On eut un soin "particulier de conserver les actes de ce Concile, qui se trouverent fort importans, [& encore plus qu'on ne l'avoit crû d'abord. Voici ce que nous en avons dans S. Augustin.]

Aug. in Cre. l. 3. c. 26. p. 185. 1. b | p. col. c. 14 p. 236. 2. b.
a in Cre. c. 29. p. 186. 1. a.
b col. d. 3. c. 17. p. 226. 2. d | p. col. c. 14 p. 236. 2. a.
c in Cre. c. 27. p. 185. 1.
d Opt l. 1 p. 39. c.
e Geo. sac
f Aug. col. d. 3. c. 17. p. 226 2 | dep. 165. p. 287. 1. c
g in Cre. p. 185. 1. b.
h c. 27. 28. p. 185. 2. a. b.
i c. 27. p. 185. 1. b.
1.
V. la note 2. &c.

i Le [2] quatriéme mars [305,] Second Evesque de Tigise qui presidoit [comme ancien de la Province de Numidie,] estant assis dans la maison d'Urbain Donat, a dit ; „ Examinons-nous premierement nous mesmes, & ensuite nous serons en état d'ordonner un Evesque pour cette Eglise. Puis s'adressant à Donat Evesque de Mascule; On parle, luy dit-il, que vous avez livré les Ecritures. Donat répondit ; Vous savez, mon frere, combien Florus m'a cherché pour me faire offrir de l'encens ; & Dieu ne m'a pas laissé tomber entre ses mains. [Pour le reste,] puisque Dieu me l'a pardonné, reservez-moy aussi à son jugement. Second répondit; Que deviendront donc les Martyrs ? Ils n'ont esté couronnez que pour avoir refusé de faire ce que vous avez fait. Donat répondit; Renvoyez-moy à Dieu: c'est à luy à qui j'ay à rendre conte. Passez de ce costé-là, dit Second.

2.

k Opt. l. 1. p. 39.
l Aug. col. d. 3 c. 17. p. 226. 2. d.

1. *k* S. Optat l'appelle Urbain Carise.
2. *l* On lit le 5 en un autre endroit : [Et on voit la mesme diversité dans l'édition des Benedictins t. 9.

b. c. „ 'Puis s'adressant à Marin Evesque des Eaux de Tibile; On dit aussi que vous avez livré. Marin répondit ; J'ay donné quelques papiers à Pollus ; mais pour mes livres, je les ay gardez. Second luy dit; Passez de ce costé-là.

c. „ 'Il dit ensuite à Donat Evesque de Calame ; On dit que vous avez livré. J'ay donné quelques livres de medecine, répondit Donat. Second luy dit ; Passez de ce costé-là. „ [Ces deux Evesques taschent de déguiser un peu leur faute.]

'Néanmoins il est visible qu'ils estoient coupables; *a* & S. Augustin le suppose toujours sur cela, comme une chose constante. [Mais en voici qui ne déguisent rien, & qui joignent l'impudence au crime.]

Opt. l. 1. p. 39.
a Aug p. 185. 2. a.

1. c. 'Second, continuent les actes, dit à Victor de Rusiccade; „ On dit que vous avez livré quatre livres des Evangiles. Victor répondit ; C'est le "Maire Valentien qui m'a contraint de les jetter dans le feu : & je savois bien qu'ils estoient "presque tout effacez. Mais pardonnez-moy cette faute, & Dieu me la pardonnera. Second luy dit ; Passez de ce costé-là.

Curator.
deletitia.

c. „ 'Second parlant à Purpure Evesque de Limate, luy dit ; On vous accuse d'avoir tué deux enfans de vostre sœur à Milée ' Ville Episcopale dans la Numidie, *b* où ils estoient prisonniers. *c* Purpure luy répondit ; Vous pensez m'épouvanter comme les autres : mais vous mesme qu'avez-vous fait lorsque vous avez esté arresté par le Maire & par le Conseil pour livrer les Ecritures? Comment vous estes-vous tiré de là, à moins que vous ne leur ayez donné ou fait donner quelque chose ? Car ils n'avoient garde de vous laisser aller sans rien avoir. Pour ce qui est de moy, j'ay tué & je tuë encore tous ceux qui sont contre moy. C'est pourquoi ne m'obligez pas à en dire davantage. Vous sçavez que je ne me mesle point de ce qui ne me regarde pas. „

Geo. sac. p. 95.
b Opt. p. 39. c.
c Aug. p. 185. 1. c.

' S. Optat dit qu'il estoit aussi Traditeur : & pour Menale qu'il ajoute à cette illustre compagnie, il dit qu'il avoit feint d'avoir mal aux yeux, afin d'éviter de venir à l'assemblée de son [1] peuple, de peur que l'on ne l'y convainquist d'avoir offert de l'encens aux idoles : ' Constantin disoit depuis qu'il perseveroit toujours dans son ancienne folie.

Opt. p. 39. c.
Eus. n. p. 300. 1. d | 2. b.
1.

' Après que Purpure eut parlé comme nous venons de dire, un autre Second Neveu de celui de Tigise, dit à son Oncle ; „ Entendez-vous ce qu'il dit ? Luy & les autres que vous avez convaincus sont tout prests de faire schisme. Assurément ils vous abandonneront, & prononceront une sentence contre vous ; après quoy vous demeurerez tout seul à passer pour heretique. Que chacun ait fait ce qu'il voudra : cela vous regarde-t-il ? Ils ont à en rendre conte à Dieu. „ Second de Tigise dit donc à Felix Evesque de Rotarie, à Nabor de Centurione, &

Aug. p. 115. 1. c. d | Opt. p. 39. 40.

Eus. n. p. 300. 1. d.

1. *ad confessum suorum.* 'Mr. Valois l'entend du Concile [de Cirthe. *Suorum* nous paroist plutost marquer l'autre sens:] & S. Optat le met bien nettement entre les Evesques du Concile. *Hi.... apud Cirtham.... consederunt.*

& à Victor de Garbe, Quel est vostre sentiment? „Ils répondirent; C'est à Dieu „à qui ils rendront conte de leurs actions. „Second leur dit donc à tous; Vous sçavez ce que vous avez fait, & Dieu le „sçait aussi : Prenez vos places. Tous répondirent; Dieu soit loué.„

ARTICLE V.

Importance du Concile de Cirthe : Silvain Traditeur y est fait Evesque de Cirthe par les Traditeurs.

[VOila l'extrait que S. Augustin nous a conservé des actes de ce Concile.] 'S. Optat les avoit mis tout entiers à la fin de son ouvrage : [mais ils ne sont pas venus jusques à nous.] Il dit que l'antiquité du parchemin sur lequel ils estoient écrits, en faisoit voir la verité. 'Ils avoient esté conservez avec soin par ceux qui y avoient esté absous, de peur qu'on ne les inquietast encore. 'Il estoit aussi de l'interest de Second de faire voir qu'il n'avoit remis ces fautes au jugement de Dieu, que par l'apprehension de faire un schisme : En quoy S. Augustin semble ne pas condanner sa conduite, quelque lasche qu'elle paroisse. 'Mais ce que le mesme Second fit depuis à Carthage contre Cecilien, fit voir que cet amour apparent de la paix estoit bien interessé, & qu'il ne pardonnoit le crime des autres, que de peur d'estre luy mesme puni comme complice de leur crime.

(Opt. c. l. 1. p. 39. — Aug. in Cre. l. 3. c. 27. p. 115. 2. a. — c. 21. p 185. 2. b. — ep. 162. p. 278. 1. a. b| 2. d.)

'Quoy qu'il en soit, l'Eglise tira de ces actes un grand avantage contre les Donatistes, parce qu'il se trouva que ces Evesques Traditeurs furent les premiers auteurs de leur schisme. Aussi ils firent ce qu'ils purent dans la grande Conference de Carthage en 411, pour montrer que ces actes estoient faux : 'mais ils n'en purent alleguer aucune raison. 'S. Augustin avouë qu'on ne sçavoit point alors qu'il en fust parlé dans aucune autre piece authentique. 'S. Optat allegue néanmoins pour leur autorité, les écrits de Nondinaire dont nous parlerons en leur lieu. 'Il en fait un abregé assez exact; '& S. Augustin les cite aussi en beaucoup d'endroits.

(col. d. 3. c. 17. p. 226. 1. d. — p. 226. 227. — p. 226. 1. a. — Opt. p. 39. c. — c | 40. — Aug. ep. 162. p. 278|)

[Comme nous ne les avons pas entiers, nous n'y voyons pas qui fut alors établi Evesque de Cirthe.] 'Mais S. Augustin nous assure que ce fut Silvain, celui mesme qui ayant livré les vases sacrez sous l'Evesque Paul dont il estoit Soudiacre, le 19 May 303, [estoit très-digne d'estre ordonné par des Traditeurs & des homicides.] 'Aussi quand on voulut le faire Evesque, le peuple s'éleva contre luy, criant que c'estoit un Traditeur; 'qu'il en falloit choisir un autre, qui fût sans reproche, & de leur Ville; '& ils demandoient nommément un certain Donat. 'Mais enfin "des gents qui servoient aux champs des exercices & aux arenes de l'amphitheatre le firent Evesque, '& l'un d'eux nommé Mute le porta luy mesme au throne Episcopal sur ses épaules. 'Il fut aussi favorisé par "le petit peuple. *a* Les "bourgeois & ceux

(in Pet. c. 17. p. 88. 2. a. — ep. 165. p. 287. 1. b. c| lit. P. l. 1. c. 21. p. 92. 2. c. — Bar. 303. §. 24. — §. 22. — §. 24. — *campenses & arenarii.* — Misc. t. 2. p. 104. c | 489. — p. 102. a | 489. — *populus cives, populus Dei.* — Bar. 303. §. 25. — *a* §. 25. 27.)

qui avoient le plus de pieté demeurerent enfermez dans la place [ou le Cimetiere] des Martyrs, & "dans la grande sale, [ne voulant point prendre de part à cette élection.] 'Depuis mesme qu'il fut fait Evesque, il y eut des Ecclesiastiques qui refuserent de communiquer avec luy, parce qu'on disoit qu'il estoit un Traditeur.

(L'an de J.C. 305. — *In casa majore.* — §. 24.)

[Je ne sçay si ce fut à son ordination qu'arriva ce qui fut verifié depuis par divers témoins.] 'Il y avoit quelques "barils de vinaigre appartenans au fisc dans le temple de Serapis. Purpure Evesque [de Limate] les enleva de là, & Silvain avec quelques Prestres prit tout le vinaigre qui y estoit. [On verifia encore de luy une autre action plus criminelle;] 'sçavoir qu'un nommé Victor le Foullon s'estoit fait ordonner Prestre en luy apportant une grande somme d'argent, qui luy fut presentée devant la chaire des Evesques. Il la prit, & les Evesques la partagerent entre eux seuls, sans en faire aucune part au peuple.

(*cuppæ.* — §. 24-27. — §. 14. 26. 28.)

ARTICLE VI.

Mort de Mensurius : Cecilien luy succede, malgré les brigues de Bostre & de Celese.

L'AN DE JESUS-CHRIST 311, 312.

[NOus avons parlé ci-dessus du schisme qui s'estoit formé à Carthage du vivant de Mensurius. Les troubles de l'Etat, ou d'autres causes, purent empescher qu'il n'eust plus d'éclat & de suite du vivant de cet Evesque,] 'dont nous ne pouvons mettre la mort que lorsque Maxence estoit maistre de l'Afrique. ["Il peut l'avoir esté dés la fin de 307; mais il la perdit aussi-tost par la revolte d'Alexandre, & ne la recouvra qu'en 311. "Ainsi c'est au plustost en cette derniere année qu'il faut mettre la mort de Mensurius, suivie bientost après du grand schisme : & on ne peut pas aussi la mettre beaucoup plustard, Maxence ayant esté vaincu en 312 par Constantin, qui demeura par ce moyen maistre de l'Afrique; aussi-bien que de tout le reste de l'Occident. S. Augustin se contente de dire] 'que la persecution des Gentils estant passée, les Donatistes commencerent la leur plus cruelle que la premiere.

(Opt. l. 1. p. 41. a. — V. Constantin. — NOTE 3. — Aug. lit. P. l. 2. c. 87 p. 115. 2. c.)

[C'est sans doute Maxence que marque S. Optat,] 'lorsqu'il parle d'un libelle diffamatoire fait contre le tyran qui estoit alors Empereur. Un Diacre nommé Felix ayant esté appellé en justice au sujet de ce libelle, & craignant le danger où le mettoit cette accusation, [à cause des cruautez de Maxence contre ceux qui avoient favorisé Alexandre,] il se cacha, à ce qu'on croyoit, chez Mensurius. On le redemanda à l'Evesque, & il refusa publiquement de le livrer; de sorte que l'on en écrivit au tyran, qui ordonna que si Mensurius ne rendoit pas le Diacre, on l'envoyast luy mesme à la Cour. Cet ordre l'embarassoit, parce qu'il avoit beaucoup de meubles & de vases d'or & d'argent

(Opt. l. 1. p. 40. 41.)

d'argent qui appartenoient à l'Eglise, & qu'il ne pouvoit ni porter avec luy, ni cacher en terre. Ainsi il les remit entre les mains de quelques vieillards qu'il crut fideles, 'quoique ce ne fussent peut-estre que de simples laïques. 'Il en fit néanmoins un inventaire qu'on dit qu'il laissa à une vieille femme, avec ordre que s'il ne revenoit pas de ce voyage, elle le mettroit (lorsque Dieu auroit rendu la paix à l'Eglise) entre les mains de celui qui seroit alors Evesque.

n p 123. 1.1 p.41. a.

'Il partit ensuite pour aller trouver l'Empereur, & se défendit ensorte qu'on luy commanda de retourner à Carthage. Il n'y arriva pas néanmoins, [& il mourut en chemin. En mesme temps] la tempeste de la persecution cessa, dit S. Optat, & les Chrétiens recouvrerent la liberté par la volonté de Dieu, & l'indulgence qu'envoya Maxence, ["qui tout méchant qu'il estoit d'ailleurs, fut néanmoins assez favorable à l'Eglise.]

a. — L'an de J.C. 311, 312. — V. la pers. de Dioclerien.

'Mensurius estant mort, il falut songer à mettre un Evesque en sa place. On tient, dit Saint Optat, que Bostre & Celese, [qui estoient apparemment des principaux Ecclesiastiques de Carthage,] ayant dessein de parvenir à cette dignité, firent ensorte qu'on appella seulement les Evesques voisins, pour l'élection, & non ceux de Numidie, [qu'on peut juger par là avoir accoutumé de s'y trouver: Et peut-estre que la Numidie n'avoit commencé à faire une Province Ecclesiastique à part, & à avoir son Primat particulier, que depuis l'ordination de Mensurius. Car je ne sçay si l'on trouve des Primats de Numidie avant Second de Tigise & le Concile de Cirthe en 305. Mais si les Evesques de Numidie ne reconnoissoient pas l'Evesque de Carthage pour leur Primat immediat, ils le reconnoissoient pour le Primat general & comme pour le Patriarche de toute l'Afrique. Ainsi ils avoient quelque droit de demander d'assister à son élection, pourvu que la coutume les autorisast. Je ne voy point qu'on le dise:] '& mesme la coutume estoit que l'Evesque de Carthage fust ordonné par les Evesques les plus proches, & non par le Primat d'une autre Province; [comme l'Evesque de Rome l'estoit par celui d'Ostie.]

a. — Aug. col. d. 3. c. 16. p. 226. 1. a.

'Bostre & Celese, malgré leurs cabales, furent frustrez de leur pretention ambitieuse; & Cecilien 'qui estoit Archidiacre, 'fut élu par le suffrage de tout le peuple. Il reçut l'ordination par l'imposition des mains de Felix Evesque d'Aptonge, [Ville proche de celle de Carthage,] 'qui est quelquefois appellée Autumne.

Opt. p. 41. a. — p. 40. c. — p. 41. a. — Cæci. op. p. 276. a.

[Cette suite fait assez juger qu'il n'y eut pas de temps considerable entre la mort de Mensurius & l'élection de Cecilien, qu'il faut mettre apparemment, comme nous avons dit, en l'an 311, c'est à dire cent ans justement avant la grande Conference de Carthage, qu'on peut dire avoir éteint au bout du siecle le schisme des Donatistes, quelque fumée qu'il ait pû jetter depuis.]

L'an de J.C. 311, 312.

ARTICLE VII.

L'ambition de Bostre & de Celese; la colere & l'argent de Lucille, l'avarice de ceux qui avoient le thresor de l'Eglise, forment le schisme contre Cecilien: Les Traditeurs de Numidie le viennent soutenir: Cecilien refuse de comparoistre dans leur Concile.

'Après que Cecilien eut esté établi dans sa dignité, la femme à qui Mensurius avoit donné l'inventaire du thresor de l'Eglise, le luy vint apporter en presence de divers témoins. Il manda donc les vieillards à qui Mensurius avoit confié ce thresor. Mais ceux qui avoient esté ravis de satisfaire par ces richesses la soif de leur avarice, voyant qu'on les obligeoit de les rendre, commencerent à soustraire le peuple de la communion de Cecilien. 'Ces voleurs de l'argent de l'Eglise *a* furent soutenus par Bostre & Celese irritez au dernier point contre Cecilien parce qu'on le leur avoit preferé. *b* S. Augustin les appelle des impies, des voleurs, & des superbes, [si l'on ne veut dire qu'il comprend sous ces éloges tous les adversaires de Cecilien.]

Opt. l. 1. p. 41. b. — Aug. in Par. l. 1. c. 3. p. 7. 1. c. — *a* cl Opt. p. 41. b. — *b* Aug. abc. p. 3. 2. a.

c A ceux-ci se joignit Lucille dame de qualité, & "peut-estre femme d'un Senateur Romain, très-riche & très-puissante, mais très-factieuse, *d* qui estoit [depuis long-temps] ennemie de Cecilien parce qu'il luy avoit dit la verité. *e* Car lorsque l'Eglise jouissoit encore de la paix avant la tempeste de la persecution, Cecilien qui estoit alors Archidiacre, l'avoit reprise de ce qu'avant la nourriture & le breuvage spirituel [du Corps & du Sang du Seigneur,] elle baisoit l'os d'un homme qu'on pretendoit estre Martyr, & faisoit preceder le calice salutaire par ce respect qu'elle rendoit à un mort inconnu, ou qui au moins n'estoit pas encore reconnu pour un Martyr. 'Il est assez plaisant qu'on ait fait de cette action particuliere une pratique generale des Donatistes, comme on le voit dans Harmenopule, qui mesme ne leur attribuë aucune autre chose pour les distinguer de l'Eglise.

c in Par. p. 7. 1. c | in Pet. c. 25. p. 160. 2 a | Opt. p. 41 | Bar. 306. §. 39. — *d* Aug. in Pet. c. 18. p. 154. 1. a. — *e* Opt. p. 40. c. — Basil. t. 1. l. 9. c. 17. p. 550. — *clarissima femina.*

'Lucille n'avoit pû souffrir la confusion de cette reprimende, & elle s'en estoit allée toute en colere, dit S. Optat. [Je ne sçay si c'est qu'elle se fust separée de la communion de l'Eglise.] La persecution qui arriva tout d'un coup dans le mesme temps, fit qu'on ne put pas la contraindre de se soumettre à la discipline. 'Comme donc elle n'avoit pû souffrir alors que Cecilien eust blessé sa delicatesse pour la corriger, 'aussi lorsqu'elle le vit élu Evesque, elle & tous ceux qui luy appartenoient ne voulurent pas s'unir à sa communion, '& elle employa ses richesses à corrompre beaucoup d'ames dans l'Afrique par les eaux empestées du schisme.

Opt. p. 40. c. — p. 41. b. — b | Aug. ep. 162. p. 180. 1. a. — a | Hier. ad Ct. c. 2. p. 253. a.

'Ainsi le schisme fut enfanté par la colere d'une femme turbulente, nourri par l'ambition de ceux qui avoient aspiré à l'Episcopat, & fortifié par l'avarice de ceux qui s'estoient emparez des biens de l'Eglise. [Il faut dire que ceux qui s'estoient

Opt. p. 41. b.

ſtoient auparavant ſeparez de Menſurius, ſe joignirent à ces factieux,] 'puiſque ce premier ſchiſme fut l'origine du ſecond. Aug col. d. 3. c. 12. p. 224. 2. a.

'La ſuite naturelle du ſchiſme eſtoit de trouver quelque accuſation contre Cecilien, afin de faire paſſer ſon élection pour vicieuſe. [Car qui veut abandonner ſon ami en cherche des pretextes pour juſtifier ſa haine. Pour faire les choſes avec plus d'apparence d'autorité & de juſtice,] les ſchiſmatiques envoyerent à Second de Tigiſe, '& aux autres Eveſques de Numidie, afin qu'ils vinſſent à Carthage depoſer Cecilien, & mettre un autre Eveſque en ſa place. Opt. p. 41. c. Aug. in Par. l. 1. c. 3. p. 7. 1. c.

'Nous avons vû que S. Optat donnoit lieu de croire qu'on avoit accoutumé d'appeller les Eveſques de Numidie à l'élection de celuy de Carthage. 'Auſſi il ſemble par un endroit de S. Auguſtin, qu'ils fuſſent venus d'eux-meſmes après la mort de Menſurius, pour ſe trouver à l'élection; & qu'ayant trouvé Cecilien déja élu lorſqu'ils arriverent, ils furent faſchez de ce qu'on ne les avoit pas attendus. 'Il dit encore dans une lettre, que leur vanité leur avoit fait reſſentir quelque peine de ce qu'ils n'avoient pas ordonné eux-meſmes le nouvel Eveſque de Carthage. [Il eſt aiſé qu'ils s'attendiſſent à eſtre appellez; (car il paroiſt par la ſuite qu'ils ne s'eſtoient pas mis en chemin,) & que néanmoins] 'les ſchiſmatiques de Carthage & la faction de Lucille ait envoyé les preſſer de venir, & de condamner Cecilien, comme S. Auguſtin le dit dans la meſme lettre, [après S. Optat.] 'Les Donatiſtes pretendirent cent ans après, que Cecilien avoit eſté condanné, parce qu'il n'avoit pas attendu à eſtre ordonné par le Primat [de Numidie.] Mais Saint Auguſtin ſoutient qu'ils ne luy avoient point objecté celà en le condannant. Opt. p. 41. a. Aug. abc. p. 3. 2. a. ep. 162. p. 280. 1. b. p. 281. 2. c. col. d. 3. c. 16. p. 216. 1. a.

'Second & les autres Eveſques de Numidie eſtant arrivez à Carthage, furent reçus avec joie par les avares, les ambitieux, & les coleres, [qui compoſoient le ſchiſme.] 'Ils ſe trouverent eſtre près de 70 Eveſques, *a* entre leſquels eſtoient tous les Traditeurs du Concile de Cirthe, *b* avec Silvain Traditeur comme eux, que ce Concile avoit fait Eveſque de la meſme Ville. *c* Donat [des Caſes-noires] "a paſſé pour le principal auteur du ſchiſme & de l'ordination de Majorin fait Eveſque par les ſchiſmatiques : [de ſorte qu'il eſt difficile de douter qu'il n'ait eſté dans le Concile, quoiqu'on ne le trouve pas poſitivement. Il ſemble auſſi très-naturel de dire que le ſchiſme qui luy devoit doublement ſa naiſſance, en a par conſequent tiré ſon nom. Neanmoins on croit plutoſt que ç'a eſté d'un autre Donat, ſecond Eveſque des Schiſmatiques à Carthage : & nous verrons que dans ces commencemens les Schiſmatiques ſe qualifioient le parti de Majorin. Opt. p. 41. c. Aug. col. d. 3. c. 14. p. 225. 1. c | ep. 162. p. 277. 1. d. *a* col. d. 3. c. 14. p. 225. 1. d | Opt. l. 1. p. 40. 41. *b* Aug. in Cre. l. 3. c. 27. p. 185. 1. d | in Pet. c 17. p. 88. 2. a. *c* h 65. p. 12. 2. d. V. la note 1.

'Les Eveſques de Numidie trouverent en arrivant à Carthage, que toute la Ville, [hors un petit nombre de Schiſmatiques,] communiquoit avec Cecilien, & ſe trouvoit avec luy à l'Egliſe; 'que la Chaire Epiſcopale, que l'Autel eſtoient où ils avoient accoutumé d'eſtre, & où ils avoient eſté ſous S. Cyprien; 'que Cecilien eſtoit [déja] uni, dit S. Auguſtin, par les lettres de communion avec les autres Egliſes d'Afrique, avec l'Egliſe de Rome, avec toutes les autres Provinces dont l'Afrique avoit tiré la lumiere de l'Evangile, & avec toute la terre. [Il y avoit donc déja du temps que Cecilien eſtoit ordonné : D'où vient que] 'dans des actes de ce temps-là, un Victor dit que Second eſtoit venu "enfin à Carthage, [comme s'il ſe fuſt fait attendre long-temps.] Opt. l. 1. p. 41. c. p 42. a. Aug. in Pri. l. 1. c 3. p. 7. 1 d | ep. 162. p. 278. 1. b | 2. a. Cæci. op. p. 265. *tandem aliquando.*

'Tant de marques de la Communion Catholique, ne purent pas ſeulement obliger un de ces Eveſques de venir à l'Egliſe. 'Car ils eſtoient pouſſez à condanner Cecilien par la faction de ſes ennemis, *a* & corrompus par l'argent de Lucille : Et c'eſt ce qui fut depuis juſtifié par des actes authentiques, *b* où il eſt dit que Lucille avoit donné "une grande ſomme d'argent, dont les pauvres ni les Eccleſiaſtiques n'avoient rien receu, eux à qui on avoit accoutumé de faire part des oblations religieuſes des Fideles, en leur marquant celui de qui elles venoient, [afin qu'on priaſt pour luy.] 'Les Eveſques l'avoient toute partagée entre eux, & Purpure [l'homicide] en avoit pris le quart pour luy ſeul. 'Nondinaire Diacre de Cirthe proteſta ſolennellement quelques années après, que Lucille avoit donné cette ſomme pour faire Majorin Eveſque [au lieu de Cecilien,] & que ç'avoit eſté la ſource du ſchiſme. Opt. p. 41 a. Aug. in Gaud. l 1. c. 37. p. 265. 1. d | ep. 162 p. 277. 2. a | 278. 1. b *a* pſ 36. 2. p. 119. 2. a | ep. 162. p. 280. 1. a. *b* Bar. 303. §. 25. 26. 28. §. 25. 306. §. 39. 400 folles.

[Les Eveſques ne manquerent pas de citer Cecilien :] 'Mais comme il ſçavoit la faction, il ne crut point les devoir aller trouver, & reſerva à ſe juſtifier devant toutes les Egliſes de la terre. *c* Il fit dire à ceux [qui le citoient,] que ſi quelqu'un vouloit ſe rendre ſon accuſateur, & luy reprocher quelque faute, il n'avoit qu'à venir à [l'Egliſe,] & à faire voir ſes preuves. 'Ainſi ne pouvant aller à leur aſſemblée, parce qu'elle luy eſtoit ſuſpecte, 'il ne laiſſa pas de les inviter à le venir trouver, [pour le juger d'une maniere plus reguliere & plus legitime.] 'Il ſçavoit que cette aſſemblée eſtoit compoſée non de juges équitables, mais de gents gagnez & ennemis. Qui peut donc trouver mauvais qu'il n'ait pas voulu quitter l'Egliſe pour aller dans une maiſon particuliere, ſe livrer à une troupe de factieux, qui ſongeoient moins à l'examiner comme leur confrere, qu'à le traiter en voleur pour ſatisfaire la paſſion d'une femme ? Quand il l'euſt pû vouloir, ſon peuple euſt-il pû le luy permettre ? Aug. pſ. 36. 2. p. 119. 1. d 1. a | ep. 162. p. 278. 1. c. d. *c* Op. l. 1. p. 41. c. Aug. ep. 162. p 279. 1. a. in Cre. l. 4. c 7. p. 200. 1. b. ep. 162. p. 280. 1. b.

'Ils n'avoient pû juſques alors trouver aucun crime à luy reprocher, & ils eſtoient reduits à dire, contre la verité, que celui qui l'avoit ordonné eſtoit un Traditeur. 'Surquoi il leur fit dire que ſi Felix d'Aptonge ne luy avoit point donné l'ordination Epiſcopale, ils n'avoient qu'à le venir ordonner, comme s'il euſt eſté encore Diacre. 'Les Donatiſtes prétendirent qu'il reconnoiſſoit par là que Felix eſtoit Traditeur. Saint Auguſtin ſoutient le contraire, & que Cecilien le diſoit plutoſt pour ſe moquer d'eux. Lorſqu'on raporta cette parole aux factieux, abc. p. 3. 2. a | Opt. p 41. c. Opt. p. 41. c. Aug. col. d. 3. c. 16. p. 216. 1 a.

'Pur-

Opt.p.41.c. 'Purpure [de Limate] avec sa fureur ordinaire, & comme si Cecilien eust esté l'un de ses neveux ; „Qu'il vienne, dit-„il, qu'il vienne ; & qu'au lieu de luy „imposer les mains pour l'Episcopat, on „luy casse la teste pour penitence.„ Cela obligea [de plus en plus] toute l'Eglise de retenir Cecilien, & d'empescher qu'il ne se livrast "entre les mains de ces hommes, qui agissoient moins en Evesques qu'en bandits & en corsaires. *latronibus.*

L'an de J.C.311, 312.

ARTICLE VIII.

Cecilien, Felix d'Aptonge, & tous ceux de leur communion, sont condannez par le Concile des Schismatiques.

Aug. in Pri.l.1.c.3. p.7.1.d. *a* ep.162.p. 278.2.b. *b* c. d | in Pri.p.7.1.d. 'IL ne falut pas plus d'information aux factieux : On ne laissa point à Cecilien lieu de se défendre. *a* On ne voulut point differer davantage à prononcer ; *b* & ces Evesques à qui on avoit pardonné le crime, d'avoir livré les Ecritures, qu'ils avoient avoué eux mesmes, ne rougirent point de condanner Cecilien du mesme crime, sans l'avoir seulement entendu, [& sans oser mesme l'en accuser,] col. d. 3.c. 14. p. 225. 1.c. 'mais parce qu'ils prétendoient que ses ordinateurs l'avoient fait. Ils ajoûterent pour nouveau sujet de condannation, qu'il n'avoit point voulu les venir trouver, & qu'on disoit qu'estant Diacre il avoit empesché qu'on n'apportast à manger aux Martyrs qui estoient en prison. Cæci.op.p. 291. 'Nous voyons encore cette derniere accusation décrite par les Donatistes dans des actes de Martyrs, avec des declamations aussi enflées qu'inutiles. Elles nous dépeignent Cecilien à la porte de la prison le fouët à la main, & accompagné d'une troupe de soldats, renverser, casser, briser tout ce qu'on vouloit apporter aux Martyrs, & cela par ordre de Mensurius ; p.293. 'jusqu'à ce qu'enfin les Martyrs moururent de faim.

Aug. in Cre.l.4.c.7. p.200 1. b. *a* col.p 225. 1.c. 'S. Augustin qualifie ce jugement [1]l'arrest d'une precipitation inexcusable, & d'une horrible temerité. *a* Second de Tigise qui parla le premier pour ouvrir ep.161. p. 278.1.2. l'avis de cette sentence, 'eust pû empescher une condamnation si injuste & si 1.c. dangereuse, 'puisqu'il gouvernoit ce 2.a. Concile, '& qu'il y avoit toute autorité en qualité de Primat [de Numidie.] 1.a'2.d. 'Mais il fit bien voir que l'amour qu'il avoit fait paroistre pour la paix dans le Concile de Cirthe, n'estoit autre chose que la crainte de voir son propre crime p.279.1.2. decouvert. 'L'impuissance où les Donatistes se virent en 313 de justifier cette action, les réduisit à citer pour garants des crimes dont ils accusoient Cecilien, les clameurs confuses du peuple Schismatique de Carthage.

p.278.2.b. 'On croit qu'un dessein si criminel & si malheureux, vint principalement des p.280. 1.a. Traditeurs qui estoient à ce Concile 'en petit nombre, mais appuyez de l'autorité de Second de Tigise, [& de la ferocité p.278.2.b. c abc.p.3. 2.b. de Purpure.] 'Car comme le bruit s'estoit répandu dans l'Afrique qu'il y avoit des Traditeurs parmi les Evesques, sans néanmoins qu'on sceust precisément qui c'estoit ; ils furent ravis de pouvoir faire tomber sur d'autres la honte de ce crime, pour s'en décharger eux mesmes, & demeurer cachez par la confusion & le bruit Opt.l.1.p. 42.a.b. qu'ils exciteroient : 'estant [1] difficile que de plusieurs personnes accusées en mesme temps de la mesme faute, le bruit public distinguast si fort ceux qui estoient veritablement coupables, de ceux que l'on Aug. ep. 162.p.279. 2.d. accusoit injustement. 'Ils vouloient donc cacher leurs veritables crimes en condannant de faux dans les autres : & ainsi leur fureur couvrant leur crainte, leur p.280.1.a. crainte animoit leur fureur. 'Pour les autres qui n'avoient pas le mesme interest, on croit que ce fut principalement l'argent de Lucille qui les emporta & les b. rendit ennemis de Cecilien ; 'à quoy le petit dépit de ne l'avoir pas eux mesmes ordonné, contribua aussi quelque chose.

p.277.1.d. 'Ils condamnerent non seulement Cecilien, mais aussi ses ordinateurs, & ses collegues [qui demeureroient dans sa col. d. 3.c. 14.p.225.1. c. communion.] 'Ils en condamnerent quelques-uns nommément, pretendant qu'ils estoient convaincus d'estre Traditeurs par des actes publics qu'il ne paroissoit p.col. c 22. p.241.2.b. pas néanmoins qu'on eust lus. 'Ils nommoient entr'autres, Novelle de Tyzique & Faustin de Tuburbe, petites villes de la province Proconsulaire, contre lesquels néanmoins ils ne firent depuis aucune col. p. 225. 1.c | ep.68. 162.p.124. 1.b | 277 1. d | in Cre.l. 3. c. 61. p. 192.2.b.c. *a* ep.162 p. 279.1.a.b. poursuite. 'Mais celui contre qui ils declamoient avec plus d'aigreur estoit Felix d'Aptonge, qu'ils appelloient la source de tous les maux : *a* & il est aisé de juger par là avec quel soin ils s'estoient informez des crimes de ceux qu'ils condamnoient si ignominieusement ; puisque la cause de Felix ayant esté examinée avec une extrême rigueur, il fut declaré innocent, [comme nous le dirons en in Cre.l. 4. c.45.p.208. 2.b. son lieu.] 'Aussi ces pretendus coupables laisserent d'eux une bonne reputation à la posterité dans leurs Eglises, & l'on en faisoit memoire parmi les morts.

abc. p. 3.2. b. [Voilà quel fut le jugement de ces 70 Evesques,] 'dont Saint Augustin dit qu'ils firent tout ce que leur inspira la passion qui les aveugloit. On n'y vit rien qui sentist la gravité d'un jugement : on ne tint point de seances solemnelles, comme les Evesques ont accoutumé de faire quand ils ont à examiner des affaires importantes. Il n'y parut ni accusateur ni accusé : on ne produisit point de témoins ni de pieces pour prouver le crime de ceux que l'on vouloit condamner ; il n'y eut que de la fureur, que de la fourberie, que du tumulte, que tout ce qui accompagne ordinairement la fausseté & l'injustice.

ep. 162. p. 277.2.a. 'Ils firent néanmoins des actes de cette condamnation qu'ils avoient prononcée si temerairement contre des ab-1.d | col. d. 3 c. 14. p. 225 1.c. *a* c. 11. p. 227.1. a. *b* c. 14. p. 225. 1. d. *c* c. sens, sans connoissance de cause ; '& ils les produisoient souvent. *a* Ils furent citez par le Pape Melchiade dans le Concile de Rome. *b* Ni le jour ni l'année n'y estoient point marquez. *c* On y lisoit les avis premierement de Second de Tigise qui estoit le chef, puis de tous les autres qui

1. *Judicium horrendæ temeritatis festinatione acceleratum.*

1. *providentes quod fama duas res similes uno tempore loqui non posset.*

qui concluoient à n'avoir point de communion avec Cecilien & ses collegues. 'Nous avons encore celuy de Marcien l'un d'entr'eux, qui porte que ni ceux qui ont offert de l'encens ou livré les choses sacrées, ni ceux qui sont ordonnez dans le schisme par les Traditeurs, ne peuvent demeurer dans l'Eglise de Dieu, à moins qu'ils n'ayent fait connoistre leur douleur par leurs gemissemens & leurs cris, & n'aient esté reconciliez par la penitence : & que partant il ne faut point communiquer avec Cecilien ordonné dans le schisme par les Traditeurs. 'Ils pretendoient estre assurez des crimes de ceux qu'ils condamnoient; mais ils ne marquoient point dans leurs actes surquoy ils s'en tenoient assurez. 'Ils reconnoissoient dans leur decret contre Cecilien, qu'il les avoit invitez à le venir trouver [dans l'Eglise.]

in Fulg. c. 26. p. 275. 276.

ep. 162. p. 279. 1. a | col. d. 3. c. 14 p. 225. 1. c.

in Cre. l. 4. c. 7. p. 200. 1. b.

ARTICLE IX.

Les Schismatiques ordonnent Majorin, & répandent leurs calomnies par toute l'Afrique.

'Après que les Schismatiques se furent ainsi separez de l'Eglise [en se separant de la communion de Cecilien,] il falut encore élever autel contre autel, & celebrer une ordination illegitime. 'Car Lucille enflammée de colere comme une furie, pressoit instamment que l'on ordonnast un nouvel Evesque contre Cecilien, comme contre un homme condamné, ainsi qu'il se justifia depuis sous le Proconsul Zenophile. 'On ordonna donc Evesque Majorin domestique de Lucille mesme qui le faisoit élire. Il avoit esté Lecteur "sous Cecilien lorsqu'il estoit encore Diacre, 'comme on remarque que tous les Lecteurs estoient soumis à quelques Diacres. 'Paulin qui a écrit la vie de S. Ambroise, dit qu'il estoit sous un Diacre qui avoit soin de luy : 'Et il paroist qu'il estoit alors dans le Clergé. [Je ne sçay néanmoins si les termes de l'histoire "ne marquent point quelque chose de plus, savoir que Majorin estoit Lecteur dans l'Eglise dont Cecilien comme Diacre estoit titulaire. On ne marque point qu'il ait eu de degré plus éminent.]

Opt. l. 1. p. 42. a.

Aug. in Cre. l. 3. c. 28. p. 185. 2. b | Bar. 306. § 39.

Opt. p. 42. a.

in diaconio Caeciliani.

n. p. 115.

Amb. vit p. 90. b.

p. 88. g.

in diaconio.

'Il fut ordonné par les Traditeurs du Concile de Cirthe : *a* S. Optat & S. Augustin paroissent formels pour dire qu'il le fut aussi-tost après la condamnation de Cecilien, & par le mesme Concile des 70. Evesques. [Je ne croy pas en effet qu'il y ait aucun lieu d'en douter, ni qu'on trouve aucun endroit où ces deux choses soient distinguées pour le temps : ce que nous remarquons pour montrer que le visiteur donné aux Schismatiques de Carthage, doit avoir precedé l'élection de Cecilien & la mort de Mensurius.]

Opt. p. 40. a 41. a

a p. 42. a | Aug. in Cre. p. 185. 2. b.

'S. Augustin dit que le premier auteur des Donatistes, fut un Donat qui estant venu de Numidie & ayant divisé le peuple Chrétien contre Cecilien, avoit ordonné avec d'autres Evesques de sa faction, Majorin pour Evesque de Carthage. [C'est sans doute] 'ce Donat des Cases-noires qui fut condamné à Rome comme le premier auteur de tout le mal, *a* & que S. Augustin dit avoir eu l'ambition de vouloir estre maistre de toute l'Afrique, *b* & avoir le premier élevé dans Carthage autel contre autel. [Mais pour avoir eu la principale part à l'ordination de Majorin, cela n'empesche pas que Second de Tigise n'y ait fait la principale fonction.]

h. 69 p. 12. 2. d.

col. d. 3. c. 12. p. 124. 2.

a ep. 162. 166. p. 279. 2. c | 280. 1. *b* | retr. l. 1. c. 21. p. 15. 2. a.

a abc. p. 3. 1. d.

b in Cre. l. 2. c. 1. p. 169. 2. c.

'Après ce Concile seditieux, où des Evesques s'estoient laissé corrompre par une femme, 'les Schismatiques avant que de sortir de Carthage, envoyerent par tout des lettres telles que la jalousie [& la haine contre Cecilien] les leur suggera, pour faire entrer le mensonge dans tous les esprits par les faux bruits qu'ils répandoient. Ils publioient contre Cecilien & ses ordinateurs le crime dont ils estoient eux-mesmes coupables, croyant qu'en faisant passer les autres pour criminels, ils passeroient pour innocens. Saint Optat avoit mis ces lettres dans son recueil pour les conserver à la posterité : [mais on ne les a point encore trouvées.]

unit. c. 25. p. 160. 2. a.

a | Opt. p. 42. a. b.

'S. Augustin parlant de ces lettres envoyées presque par toute l'Afrique ; On ajouta foy, dit-il, aux lettres du Concile, comme on le devoit effectivement ; & on crut qu'il s'estoit perdu une partie du froment dans le champ du Seigneur, quoique le veritable froment semé & predestiné [pour la vie éternelle,] subsistast toûjours fermement enraciné, & continuast à porter son fruit. L'on crut "innocemment ce que portoient les lettres du Concile, parce qu'il n'y avoit rien dont on ne pust croire des hommes coupables, ni que l'Evangile défendist de croire. Mais quand on vit que les accusateurs portoient leur fureur & leur obstination jusqu'à une separation sacrilege, plutost que de ceder à l'autorité de toutes les Eglises de la terre, [qui demeuroient dans la communion de Cecilien après divers jugemens rendus, comme nous verrons, en sa faveur,] les veritables Fideles que ces fausses accusations "avoient obligez de se separer de cet Evesque, reconnurent bien que s'ils persistoient dans la communion des accusateurs, il falloit demeurer separez de celle de toute l'Eglise. Ils aimerent donc mieux croire à l'Evangile de JESUS-CHRIST qu'au jugement de leurs collegues ; & ainsi plusieurs tant des Evesques que des Ecclesiastiques & du peuple, se réunirent [à Cecilien &] à l'Eglise Catholique.

Aug p 160. 2 a b.

salvâ conscientiâ.

alienaverat.

[Ce fut donc par l'ordination de Majorin qu'on vit toute l'Afrique divisée en deux partis,] '& que dans plusieurs Eglise il y avoit deux Evesques, ordonnez l'un par Majorin, [& l'autre par Cecilien, ou par ceux de leur communion.]

ep. 162. p. 279. 2. c.

'Pour les Provinces qui estoient hors de l'Afrique, elles demeuroient toûjours unies à Cecilien, [qui sans doute n'avoit pas manqué de les informer de la justice de sa cause : au moins nous verrons que Constantin se declara d'abord pour luy contre ses adversaires.]

p. 280. 1. c.

'Les Schismatiques n'eussent pas aussi manqué

c. d.

manqué de leur écrire contre Cecilien, si les crimes qu'ils luy imputoient eussent esté veritables : mais ils voulurent attendre que la longueur du temps donnast quelque poids à leurs calomnies, avant que d'en venir à un jugement [regulier & canonique :] ou ce qui est encore plus vraisemblable, parce qu'après avoir condanné Cecilien comme il leur plut, ils se croyoient en seureté par leur grand nombre, & n'osoient pas poursuivre une si mauvaise cause devant d'autres juges, qui n'estant point corrompus pourroient aisément reconnoistre la verité. Mais quand ils virent ensuite que toute la terre demeuroit unie de communion avec Cecilien, que c'estoit à luy que s'adressoient les lettres des Eglises d'outremer, & non pas à celui qu'ils avoient si injustement ordonné en sa place, ils eurent honte de demeurer dans le silence ; parce qu'on auroit pû leur reprocher qu'ils souffroient que tant d'Eglises, faute d'estre averties, communiquassent avec des Evesques condannez, & qu'ils se separoient eux-mesmes de la communion de toutes ces Eglises innocentes, en laissant par leur silence, hors de la communion de toute la terre, l'Evesque qu'ils avoient ordonné à Carthage. Ils prirent donc enfin le parti d'accuser Cecilien devant les Evesques d'outremer ; se promettant de deux choses l'une ; ou de satisfaire pleinement leur passion, s'ils pouvoient faire ensorte par leurs artifices qu'il succombast sous leurs calomnies ; ou s'ils n'en pouvoient venir à bout, de ne se pas desister pour cela de leur injuste separation, mais de dire pour s'excuser, ce que disent tous les chicaneurs, lors mesme qu'ils ont esté le plus clairement convaincus, qu'ils estoient tombez entre les mains de mauvais juges.

(L'an de J.C. 311, 312.)

ARTICLE X.

Constantin maistre de l'Afrique donne de l'argent & des privileges aux Eglises Catholiques ; écrit à Cecilien contre les Schismatiques.

L'AN DE JESUS-CHRIST 313.

IL ne paroist point que les Schismatiques ayent rien fait pour tascher de justifier leur conduite aux Eglises d'outremer, jusqu'après que Constantin se fut rendu maistre de l'Afrique. Ce Prince destiné de Dieu pour rendre la liberté à l'Eglise, ayant passé les Alpes pour faire la Guerre à Maxence qui tenoit l'Italie & l'Afrique, "le défit enfin auprès de Rome le 28 d'Octobre en l'an 312. Maxence s'estant trouvé noyé après la Bataille,] 'on luy coupa la teste pour la montrer au peuple ; *a* & sur la fin de l'hiver [en 313,] on l'envoya en Afrique, *b* comme pour consoler cette Province que Maxence s'estoit efforcé de ruiner. *c* Aussi l'Afrique la receut avec une extrême joye. *d* La Ville de Cirthe surtout avoit beaucoup souffert, ayant esté assiegée & ruinée durant la Guerre de Maxence contre Alexandre. Constantin la rétablit, l'embellit, & luy fit porter le Nom de Constantine [qu'elle garde encore aujourd'hui : d'où vient que Silvain & Petilien sont nommez indifferemment Evesque de Cirthe ou de Constantine.

(V. Constantin. — Pane. 6. p. 146 | Zos. l. 2. p. 677. c. — *a* Pane. 7. p. 173. — *b* ib | 6. p. 145 | Zos. p. 675. d. e | Aug. V. p. 526. b — *c* Pane. 7. p. 173. — *d* Aur. V. p. 526. d.)

Entre les Edits que le nouveau zele de la Religion fit faire alors à Constantin, Eusebe nous en a conservé deux adressez à Anulin,] 'que Constantin avoit fait Proconsul d'Afrique, ou qu'il y avoit envoyé, [si l'on veut que ce soit celui qui avoit exercé la mesme charge en 303 & 304.] 'Le premier de ces Edits est pour faire rendre tous les lieux appartenans aux Eglises Catholiques des Chrétiens, qu'on pouvoit avoir usurpez [durant la persecution. Le " second est plus celebre & plus important.] 'C'est celui par lequel Constantin exemte les Ecclesiastiques de toutes les fonctions civiles. [Cet Edit ne peut pas avoir esté fait avant le commencement de 313, ni aussi beaucoup plustard,] 'puisqu'il paroist estre marqué dans une loy du 30 Octobre de la mesme année.

(Eus. l. 10. c. 6. p. 393. c. d. — c. 5. p. 390. c. d. — Ibid. — c. 7. p. 394. — Cod. Th. 16. t. 2. l. 1. p. 10.)

'Constantin y dit positivement que ce privilege sera pour l'Eglise Catholique dont Cecilien estoit le chef : [d'où l'on peut juger qu'il savoit déja l'opposition que les Donatistes faisoient à cet Evesque. Mais cela paroist bien davantage dans une lettre qu'il écrivit à Cecilien mesme,] 'dans le mesme temps ce semble qu'il adressa à Anulin l'Edit dont nous parlons. 'Constantin luy mande d'abord qu'il avoit resolu de donner quelque somme d'argent à divers Ministres de l'Eglise Catholique, pour distribuër dans toutes les Provinces, dans l'Afrique, la Numidie, & les Mauritanies : & que dans ce dessein il a écrit à Urse Receveur General de l'Afrique, de luy mettre entre les mains une certaine somme qu'il feroit distribuer suivant le billet qu'Osius luy envoyoit, & que si la somme ne suffisoit pas, Heraclide intendant de son domaine avoit ordre de luy fournir tout ce qu'il luy demanderoit. „ Et parce „ que j'ay appris, ajoute-t-il, qu'il y a „ des personnes d'un esprit "turbulent, „ qui veulent corrompre le peuple de la „ très-sainte Eglise Catholique * par des „ divisions dangereuses ; Sçachez que j'ay „ donné ordre de ma propre bouche au „ Proconsul Anulin & à Patrice Vicaire „ des Prefets, de veiller à cela sur toute „ autre chose, & de ne point tolerer ce „ desordre. C'est pourquoi si vous voyez „ des personnes continuër dans cette folie, „ addressez-vous aussi-tost à ces officiers, & faites-leur vos plaintes, afin „ qu'ils punissent les seditieux comme je „ le leur ay commandé. „

(Eus. p. 394. c. — n. p. 293. 1. a. — c. 6. p. 393. — μὴ καθεστώσης. — * φαύλῃ νοθείᾳ ὑπονοθεύσει.)

[On voit la moderation de Cecilien dans le peu d'usage qu'il a fait d'un ordre si favorable : & S. Augustin l'auroit sans doute relevée s'il avoit vu "cette lettre lorsqu'il écrivoit contre les Donatistes. S. Optat aussi n'auroit peut-estre pas dit absolument] 'que Constantin ne sçavoit rien encore de l'affaire des Donatistes, lorsque ces schismatiques la porterent devant luy : [Il ne se trompe pas neanmoins dans le fond, puisque ce qu'il veut dire

(Elle n'est pas dans Rufin. — Opt. l. 1. p. 43. c.)

dire principalement, c'est que personne ne s'estoit encore adressé à Constantin pour terminer ce different.] Car son dessein est de montre que les Donatistes se sont les premiers addressez à luy, pour le mesler dans les affaires de l'Eglise ; & qu'ainsi ils avoient grand tort de se plaindre que les Catholiques fissent la mesme chose, & de dire comme ils faisoient, „ Qu'ont de commun les Chrétiens avec „ les Rois, & les Evesques avec la Cour ? „ [Saint Augustin emploie plusieurs fois le mesme raisonnement.] 'Il blasme principalement les Donatistes, de ce qu'avant que de s'adresser à l'Empereur, ils n'avoient pas porté leurs plaintes contre Cecilien aux Evesques d'outremer, s'ils avoient sujet d'en faire quelqu'une. [Voici donc comment Constantin fut engagé à se mesler du Schisme des Donatistes.]

Aug.ep.48. p.66. 1.a.

ARTICLE XI.

Les Schismatiques accusent Cecilien devant Constantin ; demandent d'estre jugez par des Evesques des Gaules : Constantin leur donne S. Materne de Cologne, S. Marin d'Arles, & S. Retice d'Autun : Quels estoient les deux premiers.

'ANULIN ayant receu la lettre de Constantin, c'est-à-dire la Loy pour l'immunité des Clercs, il la fit sçavoir à Cecilien & aux Ecclesiastiques de sa communion, [selon que le portoit la loy mesme,] les exhortant en mesme temps à s'appliquer au culte de Dieu avec la reverence duë à la sainteté de la Loy Chrétienne, puisqu'on leur accordoit une immunité entiere, & à rétablir l'unité par un consentement universel. [Cecilien témoigna sans doute qu'il n'avoit point de plus grand desir.]

Aug.ep.68. p.123. 1.c. d|Eus n.p. 197.1.c.

Il paroit qu'Anulin ne crut pas devoir faire part de cette Loy aux Donatistes, [qu'elle ne regardoit pas. Cela les irrita sans doute :] 'Et peu de jours aprés, quelques-uns [des Evesques Schismatiques] accompagnez d'une multitude de peuple, vinrent trouver Anulin, pour luy faire des plaintes contre Cecilien. Ils luy presenterent une requeste sans sceau, avec une liasse de papiers scellée & enfermée dans un sac de cuir, 'laquelle portoit pour titre & pour inscription, „ " Production de l'Eglise Catholique con- „ tenant les crimes de Cecilien, donnée „ par le parti de Majorin. 'Car c'est le „ nom qu'ils prenoient d'abord avant que „ de s'appeller le parti de Donat. „

Aug.p.123. 2.d.

d|48. p.66. 1.a.

libellum.

p.123. 2.c.

'S. Optat raporte ces paroles d'une requeste que les Donatistes avoient addressée à Constantin : „ Nous nous adressons „ à vous, très-excellent Prince ; parce „ que vous estes d'une race juste, & fils „ d'un Pere qui n'a point exercé de per- „ secution comme les autres Empereurs „ ses collegues. Comme donc les Gaules „ ne sont point tombées dans le crime „ [d'avoir livré des choses sacrées,] & „ qu'il y a des disputes entre nous & les „ autres Evesques d'Afrique, nous sup- „ plions vostre pieté de nous faire donner „ des juges dans les Gaules. Donné par „ Lucien, Digne, Nassuce, Capiton, „ Fidence, & les autres Evesques "du „ mesme parti. 'Cette requeste est apparemment celle que nous venons de dire que les Donatistes avoient presentée à Anulin sans la sceller, '& qui estoit attachée au sac où estoit leur liasse de papiers. [Mais je ne sçay si ce qu'en raporte S. Optat, est la requeste entiere : ou si ce n'en est que la conclusion. 'Le dernier paroist néanmoins le plus probable.] 'S. Augustin parle plus d'une fois de cette requeste, par laquelle les Donatistes faisoient Constantin le juge, où au moins le maistre d'une affaire purement Ecclesiastique. 'C'est assûrément ce qu'il appelle autrepart les lettres des Donatistes, par lesquelles ils demandoient que les differens des Evesques d'Afrique fussent jugez par des Prelats d'outremer.

Opt.l.1.p. 43 44.

L'an de J.C.313. NOTE 4.

Eus. n.p. 295.2.

Aug.ep.68. p.123.1. d.

V.R.p.164.

ep. 161. p. 279.1.b.

171.p.295. 1.c.

'Anulin ayant receu les papiers des Donatistes, manda l'etat des choses à Constantin par une lettre que nous avons dans S. "Augustin, '& qui fut luë dans la Conference de Carthage, *a* où elle est datée du 15. Avril 313, *b* quoique cette date, selon d'autres, soit celle de la requeste des Donatistes. *c* Il luy envoya en mesme temps cette requeste & les autres papiers des Donatistes, comme ils l'en pressoient instamment, sans néanmoins rien faire qui pust préjudicier à Cecilien. Il semble qu'outre la requeste & la liasse, il ait encore envoyé " d'autres actes sur la mesme affaire, [peut-estre quelques procès verbaux qu'il avoit faits.]

68.p.123.2. c. d.

NOTE 5.

Cart.c.3. §. 216.210. p. 578.

a §. 220.

b Aug. p. 123. 2. d.

c d| Cart. c. 3. §.210.

subjectis eorumdem actis.

'Il y en a qui croient qu'il envoya tout cela par des Donatistes, & ils se fondent sur ce que dit S. Augustin ; „ 'Pour- „ quoi donc vos deputez ont-ils esté trou- „ ver Constantin ? Pourquoi l'ont-ils fait „ juge de leur cause ? „ 'Néanmoins S. Augustin mesme en un autre endroit se contente de dire qu'ils luy envoyerent leurs requestes. [Anulin dans sa lettre ne parle point non plus de deputez.] 'Constantin écrivant au Pape, ne parle aussi que des papiers qu'Anulin luy avoit envoyez, où Cecilien estoit accusé de divers crimes. 'Mais dans une lettre posterieure, il dit que les Schismatiques l'estoient souvent venu importuner, & particulierement contre Cecilien : [de sorte qu'ils peuvent luy avoir député depuis.]

Aug. v. R. p. 165.

in Par. l. 1. c.9. p. 9. 1. b.

ep. 171. p. 295.1.c.

Eus.l.10.c. 5.p.391. a.

Bar.314. §. 44.

'Il estoit dans les Gaules lorsqu'on luy envoya toutes ces pieces. *d* S. Optat rapporte que quand il eut lû la requeste des Donatistes, il répondit avec indignation : „ Vous demandez que je vous juge en ce „ siecle, moy qui attens à estre moy- „ mesme jugé par JESUS-CHRIST. „ 'Néanmoins ces paroles se trouvent dans une lettre écrite deux ans depuis. *e* Ecrivant aussi-tost après au Pape, il témoigne qu'il avoit beaucoup de douleur de voir le peuple Chrétien separé par des factions contraires, & les Evesques divisez les uns contre les autres ; particulierement dans une Province si peuplée, & que Dieu luy avoit soumise sans qu'il luy en eust couté aucune peine.

Cod. Th. chr.

d Opt. l. 1. p.44.a.

act. p. 284. b.

e Eus. p. 391.b.

'Il accorda néanmoins aux Donatistes les juges qu'ils demandoient, *f* & nomma pour cela Materne Evesque de Cologne,

Aug. ep. 171. p.295. 1.c.

f Opt.p.44. a| Eus. p. 391.c.

gne, Retice d'Autun, & Marin d'Arles, 'laissant aux Evesques l'examen & le jugement de cette affaire, & n'osant pas juger luy-mesme la cause d'un Evesque. 'Il choisit ces Prelats comme les plus estimez & les plus capables *a* de terminer cette affaire selon la justice, parce que c'estoient des personnes dont la vie estoit toute pure, & la conduite aussi sainte que leur caractere. 'Aussi les deux premiers sont honorez aujourd'hui comme Saints par leurs Eglises; '& Marin a receu ce titre dés le V. siecle dans le second Concile d'Arles. [Nous le verrons l'année suivante presider au Concile assemblé de tout l'Occident.] 'L'Eglise honore aujourd'hui un S. Materne le 14. de Septembre; [" & c'est apparemment celui mesme dont nous parlons.] 'La plus ancienne vie de S. Severin l'un de ses Successeurs, en parle fort honorablement. 'Messieurs de sainte Marthe le mettent comme le premier Evesque de Cologne: [& c'est sans doute la tradition de cette Eglise,] 'puisque la vie de S. Gereon & celle de S. Brunon content S. Evergiste Successeur de S. Severin, pour le troisiéme Evesque, [ne mettant point sans doute Euphrate en ce rang,] 'non plus que celle de S. Severin, à cause de ce qu'on prétend qu'il tomba dans l'Arianisme. [On peut remarquer que S. Athanase parlant de cet Euphrate qu'on fait Successeur immediat de S. Materne,] 'dit que Cologne estoit metropole de la Gaule superieure.

["Il y a assez lieu de croire que S. Materne gouverna d'abord tous les pays qui font aujourd'hui les Diocéses de Tréves, de Cologne, & de Liege; & qu'ensuite il se déchargea de celui de Tréves sur S. Agrece qui en estoit Evesque en 314, & se retira à Cologne. Si cela est veritable, nous y trouvons un juste sujet d'admirer l'humilité & le desinteressement de S. Materne. Car la Ville de Tréves estoit alors beaucoup plus considerable que celle de Cologne, estant la residence ordinaire des Empereurs; ce qui la rendoit la Capitale des Gaules, de l'Espagne, & de l'Angleterre.] 'On tient que S. Materne aprés estre mort à Cologne fut porté à Tréves, & enterré dans l'Eglise qui porte aujourd'hui le nom de S. Matthias. 'On en cite une vie, & l'on assure qu'il a fait beaucoup de miracles, soit durant sa vie, 'soit aprés sa mort.

Aug. ep. 166. p.289. 1.b. — Bar. 314. §. 45. — *a* § 44. — Gal. chr. — Conc. t.4. p. 1013. b. — Bar. 14. sept. f. — Note 6. — Sur. 23. oct. p.358. §. 2. — Gal. chr. t.1. p.256. — Sur. 9. 11. oct. p. 142. § 12|170. §. 16. — 23. oct. p. 358. §. 2. — Ath. folit. — V. la note 6. — Mol. f. B. p. 197. 1| Sur. 29. May, p. 314. §. 9. — Sur. 9. oct. p. 142. §. 12. — 29. may, p. 324. §. 9.

ARTICLE XII.

De S. Retice Evesque d'Autun.

[SAINT RETICE est plus celebre parmi les anciens que S. Materne & que Marin.] *b* S. Jerome dit qu'il avoit eu une tres-grande reputation dans les Gaules. *c* Saint Augustin dit que les actes du Concile de Rome, où estant juge avec le Pape il avoit condamné Donat & absous Cecilien, faisoient voir qu'il avoit eu une grande autorité dans l'Eglise durant son Episcopat. *d* Il l'appelle un homme de Dieu; *e* & il oppose son nom aux Pelagiens, le joignant à cette assemblée venerable de personnes saintes & illustres par leur doctrine, qu'il produit pour prouver le peché originel. 'S. Gregoire de Tours assure qu'il estoit d'une race très-noble, & qu'il se rendit illustre par la connoissance des lettres. 'S. Jerôme luy attribuë en effet de l'éloquence, *a* un " discours orné, rapide, & élevé, comme estoit ordinairement celui des Gaulois, 'un style sublime & magnifique.

'On remarque de luy qu'aprés avoir passé les premieres années de sa jeunesse, il épousa une femme qui avoit la mesme modestie & la mesme sagesse que luy. Ils s'unirent ensemble non d'une alliance charnelle, mais d'une charité toute spirituelle & toute pure. A la continence ils joignirent les aumosnes abondantes, les frequentes veilles, & une application continuelle à l'exercice des bonnes œuvres. 'Ils passérent plusieurs années de la sorte, jusqu'à ce que la femme estant preste de mourir, elle dit en pleurant à son mari; „Je vous prie, mon très-cher frere, que „quand vous aurez achevé vostre course, „on vous mette dans le sepulcre où l'on „va renfermer mon corps; & que comme nous avons tous deux conservé l'amour de la chasteté dans un mesme lit, „nous puissions aussi nous réünir en un „seul tombeau.„ Aprés ces paroles elle rendit son esprit qui fut élevé dans les cieux: & Retice fut porté [quelque temps aprés,] par l'élection du peuple, sur le throne épiscopal de la Ville d'Autun, où il fit paroistre une pieté si éminente, que la sainteté de ses actions égaloit la grandeur de la grace [& de la dignité] épiscopale.

'Quelques-uns croient que ce fut luy qui instruisit le premier l'Empereur Constantin aprés la vision qu'il eut de la Croix [en 311. ou 312. Nous n'en savons rien de positif. Il est certain seulement, comme nous avons vu, qu'il le donna pour juge aux Donatistes, comme un Evesque dont il faisoit une estime particuliere. Nous verrons dans la suite ce qui se passa en cette affaire, & comment Retice assista encore l'année suivante au Concile d'Arles. On ne sçait point combien il vécut depuis cela;] 'mais seulement qu'il arriva à la derniere heure par les divers degrez des graces spirituelles dont Dieu le remplissoit, & avec une plenitude de vertu qui s'estoit toûjours perfectionnée & consommée de plus en plus. 'On tenoit à la fin du VI. siecle qu'il avoit fait apporter à Autun de l'eau du Jourdain, [depuis sans doute que Constantin fut devenu maistre de l'Orient en 323;] & que S. Amateur Evesque d'Auxerre estant venu à Autun [l'an 418,] prit de cette eau pour en guerir trois lepreux.

'Il fut réüni dans le tombeau avec sa chaste épouse: & on pretend que cela se fit avec divers miracles qu'on peut lire dans S. Gregoire de Tours. 'On fait memoire de luy dans le breviaire d'Autun, [où] sa feste est marquée le 19. de Juillet. 'Elle l'est aussi dans le martyrologe de M. du Saussay. [Mais elle ne l'est point

b Hier. v. ill. c.82. p.294. d. — *c* Aug. in Jul. l.1. c.3. p.566. 2. a| imp. l. 1. c. 55. p. 15. 1. d. — *d* imp. p.15. 2. d. — *e* in Jul. l.1. c.7. p. 372. 2. c. — Gr. T. gl. C. c.75. p.472. — Hier. ep. 133. t.3. p. 77. b. — *a* p.78. c. — ep.6. t.1. p. 53. a. — compositus. — Gr. T. p. 472. — p.473. — Gal. chr. t. 2. p.28. 2. — Gr. T. p. 473. — Boll. 1. may, p.58. d. — Gr. T. p. 473-474. — Gal. chr. t. 2. p.28. 1. — Sauss. p. 445.

point dans le Romain, ny mesme dans celui de Ferrarius, & quand son Eglise ne l'honoreroit pas comme un Saint, on ne luy pourroit pas disputer ce titre, qui luy appartient & par ses actions,] ' & par l'autorité de S. Augustin, *a* de S. Jerôme qui le qualifie Bienheureux, *b* & de S. Gregoire de Tours. *c* Cassien "que l'Eglise honore aussi comme un Saint, fut son Successeur. *d* Adon parle de S. Retice, à qui il attribuë comme S. Jerôme, une reputation très-celebre.

Aug. in Jul.l.1.c.7. p.372.2.c. *a* Hier. ep. 6.p.53.a. *b* Gr.T. p. 472. *c* P 474. *d* Ado, an. 306.p.140.

V.S.Simplice.

[Il l'avoit acquise par sa plume aussi bien que par ses actions.] ' S. Augustin cite de luy quelques paroles d'un discours où il parloit du Batesme, & du peché originel. ' S. Jerôme dit qu'on lisoit de luy des commentaires sur le Cantique des cantiques, & un autre grand ouvrage contre les Novatiens; ' mais qu'il n'en avoit rien trouvé davantage. ' Il demanda instamment à Rufin une copie de son commentaire sur les Cantiques, ' & il en donna des copies à diverses personnes pour le lire. Neanmoins Sainte Marcelle luy en ayant aussi demandé une [lorsqu'il estoit à Rome vers 383,] il luy répondit que ce n'estoit pas un livre propre pour une personne savante comme elle estoit; que l'Auteur y faisoit plus paroistre d'éloquence que d'érudition; qu'il n'avoit pas eu assez soin de s'instruire par la frequentation des Juifs, & par la lecture d'Origene & des autres anciens commentateurs; en un mot, qu'il y trouvoit beaucoup plus de choses qui luy déplaisoient que d'autres qui le satisfissent. ' Il marque en particulier quelques-unes des fautes qu'il y trouvoit, comme d'avoir dit que Tharsis estoit Tarse en Cilicie, & que l'or appellé Ophaz marquoit S. Pierre, parce qu'il confondoit Ophaz & Cephas. ' Il reconnoist neanmoins que Joseph est tombé dans la premiere de ces fautes: ' & depuis cette lettre il ne laisse pas de parler avantageusement de S. Retice dans son traité des hommes illustres. ' Nous n'avons plus rien de tous ses ouvrages, ' hors ce qu'en cite S. Augustin, & un endroit de son commentaire sur les Cantiques conservé dans l'Apologie d'un Beringer.

Aug. in Jul.l.1.c.3. p.366.2.a. b. Hier. v. ill. c.82.p.294. d. p.295.a. ep.3.p.53. a. 135 p.78.c. d. p.77.b. p.78.c. v.ill.c.82. p.294. Du Pin, t. 2.p.76. Conc.t.1.p. 1571.d.

ARTICLE XIII.

Constantin joint le Pape Miltiade aux Evesques des Gaules pour juger l'affaire de Cecilien: De S. Mirocle & S. Eustorge Evesques de Milan.

[VOila quels estoient les Prelats des Gaules que Constantin donna pour juges aux Donatistes, conformément à ce qu'ils luy avoient demandé] ' Il en écrivit à ces Prelats: & afin qu'ils eussent une plus ample information de l'affaire, il leur envoya copie de toutes les pieces qu'il avoit receuës d'Anulin. ' Il ordonna qu'ils se transporteroient en diligence à Rome pour y juger l'affaire conjointement avec le Pape, que Cecilien s'y rendroit aussi par mer, avec dix Evesques tels qu'il jugeroit propres à défendre sa cause, & qu'il y en viendroit de mesme dix autres du parti contraire. *e* On lut dans la Conference de Carthage la lettre d'Anulin, par laquelle il mandoit à Constantin qu'il avoit notifié cet ordre aux deux parties, & qu'elles avoient promis d'y satisfaire. ' Il y a dans les titres de la Conference que Cecilien y devoit aller avec dix de ses Ecclesiastiques: [mais il y a apparence [1] que c'est une faute.]

Eus.l.10.c. 5.p.391.c. b.c. *e* Aug.col. d.3.c.12.p. 214.1.d. Cart.b.3.c. 318.p.149.

' Celui qui estoit alors assis sur la chaire de S. Pierre estoit Miltiade, *a* comme les manuscrits de S. Augustin [& tous les anciens] l'appellent ordinairement: ' les nouveaux le nomment Melchiade. *b* On le fait Africain. *c* Quelques-uns disent qu'il avoit esté Prestre sous S. Marcellin. *d* Il avoit succedé le 2 juillet de l'an 311, à S. Eusebe ["Confesseur de la discipline de l'Eglise sur la penitence.] *e* Dans la Conference de Carthage en 411, on lut des actes qui portoient que Miltiade, qu'on suppose avoir alors esté Pape, avoit envoyé des Diacres au Prefet de Rome, avec des lettres de Maxence & du Prefet du Pretoire, pour recevoir les lieux & tout ce qui avoit esté osté aux Chrétiens durant la persecution; Maxence ayant ordonné qu'on le leur rendist. [Ce fut sous son Pontificat que l'Eglise Romaine vit le changement le plus agreable qu'elle eust pû souhaiter, par la conversion de Constantin, & sa Victoire sur Maxence. Il ne faut pas douter que Miltiade n'en ait ressenti les premiers & les plus considerables effets. Mais il ne s'en est rien conservé dans les monumens authentiques.]

Buch. p. 272. Eus.p. 391.a. *a* Aug. B. ep.43.p.90. f. Boll. pont. p.46.f. *b* Bar.311. §.43. *c* Aug. in Pet.c.16.p. 87.2.c. *d* Buch p. 272. *e* Aug.col. d.3.c.18.p. 227.2 a | p. col.c.13.p. 235.1.b.

V. la persecut. de Diocl. §. 39.

' Constantin luy écrivit sur l'affaire de Cecilien; & il le prend à témoin du respect qu'il avoit pour l'Eglise Catholique, & qu'il ne souhaitoit rien plus que de la voir entierement unie sans aucune division ni aucun schisme. ' Il le prie donc d'examiner l'affaire avec les trois Evesques des Gaules, de la maniere qu'il jugera la plus conforme à la loy sacrée [de l'Evangile,] & de la decider autant qu'il se pourra suivant les regles de l'équité & de la justice. ' Ainsi il ne restoit plus aucun pretexte aux Donatistes de se plaindre mesme que le Pape & les trois Evesques des Gaules eussent entrepris de connoistre de cette affaire, puisqu'outre le pouvoir qu'ils en pouvoient avoir d'ailleurs, c'estoit l'Empereur qui, à la priere des Donatistes mesme, envoyoit ces trois Evesques pour juger l'affaire avec le Pape.

Eus.l.10.c. 5.p.391. c. Aug. ep. 160 p.279. 1.d.

' Constantin joint un Marc avec Miltiade dans le titre de la lettre, & l'établit de mesme juge de l'affaire des Donatistes. ["On doute quel peut estre ce Marc: mais l'opinion la plus probable est que c'est Saint Merocle, ou plutost [2] Mirocle; (car on l'appelle d'ordinaire ainsi,) ' qui estoit Evesque de Milan, & qui assista en effet avec le Pape au Concile de Rome. ' Il est mis par S. Ambroise mesme entre ses plus illustres predecesseurs, lorsqu'il dit qu'il ne peut pas abandonner la foy & la succession qu'il a reçuë de S. Denys, d'Eustorge Confesseur, de Mirocle, & des autres anciens Evesques. ' Ennode luy donne le titre de Confesseur

Eus.p.391. a. NOTE 7. Opt.l.1.p. 44.b. Amb. div. 1.p.101.c. Enn.v Epi. p.365.

1. *clericis* pour *coëpiscopis*.
2. Quelques-uns mettent Myrocle ou Myroclete.

ſeur dans la vie de S. Epiphane de Pavie, dont la mere eſtoit de la Famille de ce Saint. [Il peut avoir ſuccedé à Saint Materne, "qu'on dit avoir eſté Eveſque de Milan durant la perſecution de Diocletien.] (V. S. Nabor.) (Bar. 25. ſept. f.) 'Baronius raporte une Epigramme d'un Mirocle Eveſque, où il eſt dit qu'il avoit fait baſtir une Egliſe de S. Anathalon, dont il avoit fait peindre l'image ſur la muraille. Cette Epigramme eſt donnée par Alciat. (Enn. n. p. 61.) 'Le Pere Sirmond la cite. ["Il y en a néanmoins d'autres qui la tiennent pour ſuſpecte.] (V. S. Barnabé note 4.) (Conc. t. 1. p. 1403. c | 1429. e.) 'Mirocle n'aſſiſta pas ſeulement au Concile de Rome, mais encore l'année ſuivante à celui d'Arles. [Nous ne ſavons pas ce qu'il fit depuis.] (Bar. 3. dec.) 'Son Egliſe & le Martyrologe Romain l'honorent au nombre des Saints le 3 de Decembre, (Mabi. muſ. t. 1. p. 110.) 'quoiqu'on liſe dans un monument fort ancien qu'il eſt mort le 30 de Novembre. (ibi | Ugh. t. 4. p. 59. d.) 'On marque qu'il fut enterré dans l'Egliſe Portienne auprès de S. Victor ["Martyr de Milan. (V. S. Nabor.)

Saint Euſtorge fut apparemment ſon ſucceſſeur.] (Note 8.) Car S. Ambroiſe le met entre luy & S. Denys. [Ainſi il ne l'a pas precedé. Et s'il a ſouffert quelque choſe durant la perſecution,] comme le titre de Confeſſeur dont il l'honore [le fait juger, il ne le faut pas éloigner beaucoup du regne de Diocletien. Ainſi il aura gouverné entre S. Mirocle, & S. Protais] (Ath. ap. 1. p. 675. c.) 'qui eſtoit Eveſque de Milan lorſque S. Athanaſe vint en cette Ville [en 345;] (Hil. fr. 1. p. 20. | a Bar. 346. §. 4.) '& qui ayant encore aſſiſté au Concile de Sardique [en 347,] a eſtoit ſans doute le predeceſſeur immediat de S. Denys celebre en 355. [Par ce moyen rien ne nous empeſchera de dire que S. Euſtorge de Milan eſt] (Ath. or. 1. p. 291. b.) 'cet Euſtorge d'Italie que S. Athanaſe met entre les hommes Apoſtoliques de ſon temps, dont la foy eſtoit entierement pure & hors de ſoupçon. [L'Italie marquoit alors proprement les Pays dont Milan eſtoit Metropole. Et S. Athanaſe pouvoit avoir connu S. Euſtorge, ſoit dans le temps qu'il avoit paſſé en Occident avant l'an 345, ſoit dans le Concile de Nicée, auquel S. Euſtorge peut aiſément avoir aſſiſté.

On fait la feſte de ce Saint le 18. de Septembre. Les additions du Martyrologe de Bede la mettent le 17. & le 18. (Mabi muſ. t. 1. p. 110.) 'Les diptyques de l'Egliſe de Milan diſent "qu'il mourut ou fut enterré le 19, après avoir eſté 17 ans Eveſque. (*depoſitus.*) (MS. p. 504.) 'Nous avons "ſa vie dans Mombritius, dont tout ce que nous pouvons tirer, c'eſt qu'on prétend qu'il eſtoit Grec, (V. la note 8.) (p. 506. 508 | Ugh. t. 4. p. 61. a.) '& qu'il baſtit une Egliſe qui a depuis porté ſon nom, & où il fut enterré après avoir gouverné 17. ans.

ARTICLE XIV.

Concile de Rome pour juger l'affaire de Cecilien.

[POur retourner à noſtre ſuite, Conſtantin dans la lettre à Miltiade, ne nommoit point d'autres juges pour l'affaire de Cecilien, que le Pape avec les trois Eveſques des Gaules, ou au plus avec S. Mirocle de Milan.] (Bar. 314. §. 44.) 'Il ordonna depuis qu'on y ajoutaſt ſept Eveſques de la meſme communion, pour juger cette affaire avec les autres qui pourroient ſe rencontrer. (Opt. l. 1. p. 44.) 'Auſſi outre le Pape & les trois Eveſques des Gaules placez les premiers, il ſe trouva encore au Concile de Rome quinze Eveſques d'Italie, Mirocle de Milan dont nous venons de parler, Florien de Ceſene [dans la Romagne,] (Geo. ſac. p. 64.) Zotique de Quintaine 'dans la Rhetie du département d'Italie, (a Baudr. p. 108. 109.) a aujourd'hui Kintzen Bourgade de Baviere ſur le Danube un peu au-deſſus de Paſſau. (Opt. p. 44.) 'Après Zotique il y avoit Stemnie de Rimini, Felix de Florence en Toſcane, Gaudence de Piſe, Conſtance de Faenza [dans la Romagne,] Protere de Capouë, Theophile de Benevent, Savin de Terracine, Second de Paleſtrine, Felix [1] de Ciſterna près de Rome, Maxime d'Oſtie, Evandre d'Urſin [ou Adiazzo en Corſe.] (Bar. 313. §. 25.) 'Baronius doute ſi au lieu d'Urſin il ne faut pas lire Urbin. (a Opt. p. 44. | b Baudr. p. 295.) a Le dernier eſt Donatien *à Foro Claudii.* b On croit que c'eſt aujourd'hui Tolfa à 28 milles de Rome à l'Occident, ou le Chaſteau d'Oriol dans le patrimoine de S. Pierre.

(Opt. p. 44.) 'Ce fut devant ces 19 Eveſques que la cauſe de Cecilien fut agitée. S. Optat luy oppoſe Donat comme Chef du parti contraire. (Aug. col d. 3. c. 17. p. 226. 2. b.) 'C'eſt Donat "Eveſque des Caſes-noires en Numidie, (V. la note 4.) [qui paſſe pour le premier Auteur du Schiſme, & qui en pouvoit eſtre alors le Chef, s'il eſtoit Primat de la Numidie.] (Aug. pſ. 36. 2. p. 121. 2. b.) 'Cecilien ne parut point au Concile comme juge: il y tint ſeulement le rang de partie & d'accuſé; [& il faut dire meſme qu'on y ſuſpendit la communion avec luy,] puiſqu'il n'y fut receu qu'après avoir eſté purgé. (Opt. p. 44. b.) 'Le Concile s'aſſembla le Vendredi deuxiéme d'Octobre, Conſtantin & Licinius eſtant Conſuls pour la troiſiéme fois, [c'eſt-à-dire en 313.] (Aug. col. d. 3. c. 17. p. 226. 2. a.) 'Car le jour & l'année eſtoient marquez dans les actes qu'on en dreſſa.

(Opt. p. 44. b.) 'Il s'aſſembla dans la Maiſon de Fauſte [Femme de Conſtantin] au Palais de Latran; [c'eſt-à-dire, ce ſemble, dans un appartement de ce Palais, où Fauſte logeoit lorſqu'elle eſtoit à Rome: car pour lors il y a apparence qu'elle eſtoit dans les Gaules avec Conſtantin.] (Bar. 312. §. 82.) 'Baronius croit néanmoins que de ce que le Concile ſe tint dans le Palais de Latran, cela luy ſuffit pour prouver que ce Palais avoit deſlors eſté donné aux Papes par Conſtantin, & que le Concile s'y tint parce que c'eſtoit le logement de Miltiade; (§. 85.) 'd'où il tire enſuite des concluſions très-remarquables, [mais qui ne regardent point les Donatiſtes. Ce qu'on peut dire eſtre aſſuré] (Hier. ep. 30. p. 198. d | Prud. in ſym. l. 1. p. 212.) 'par l'autorité de S. Jerôme & de Prudence, c'eſt que dès la fin du IV. ſiecle il y avoit une Egliſe dans ce qui avoit eſté autrefois le Palais de Latran. (Bar. 312. §. 84.) 'Que ſi c'eſt celle que l'on appellée Conſtantinienne, [comme je croy que perſonne n'en doute, il y a lieu de preſumer que ce fut Conſtantin qui la fit baſtir.]

'Le

(Baudr. p. 280.) [1] *à tribus tabernis*, 'dont on voit les ruines près de Ciſterne. Le ſiege Epiſcopal a eſté uni avec celui de Velitres.

'Le Concile tint trois ſeances : *a* Cecilien y fut preſent avec ſes accuſateurs, *b* qui comparurent [dans la premiere ſeance.] *c* Toutes choſes y furent diſcutées avec un ſoin qui fit voir combien les Peres ſouhaitoient d'entretenir ou de rétablir l'union & la paix. On examina les perſonnes des accuſateurs; & il y en eut qu'on rejetta à cauſe des taches [dont leur vie eſtoit noircie. De ce nombre fut ſans doute Donat des Caſes-noires, ſi neanmoins il eut la hardieſſe de ſe porter pour accuſateur, comme il eſt viſible qu'il en faiſoit toutes les fonctions.]

Cart.b.3.c. 323.p.149. *a* Aug. ep. 162.p.277. 2.b | pſ.36. 2.p.121.2. c. *b* col d 3.c. 18 p 227.1. d. *c* ep.162.p. 279.1.d.

'Il eſt certain qu'il avoua aſſez de choſes pour meriter d'eſtre condamné. 'Il fut convaincu, luy preſent, d'avoir fait ſchiſme à Cartage lorſque Cecilien n'eſtoit encore que diacre. 'Il avoua auſſi qu'il avoit rebatizé, & qu'il avoit impoſé les mains à des Eveſques tombez [dans l'idolatrie,] contre la pratique que l'Egliſe ſuivoit alors, [en quoy nous verrons que les Donatiſtes l'imiterent.]

2.b. col.d.3.c. 12.p.224. 2.a. Opt.p.44. b.

'Ceux qui avoient eſté envoyez pour accuſer Cecilien, & que Donat produiſoit pour témoins, 'avouerent qu'ils n'avoient rien à dire contre luy. *d* Ainſi les Schiſmatiques furent reduits à alleguer pour toutes preuves les cris tumultuaires & ſeditieux de la populace qui ſuivoit le party de Majorin : 'Mais ils ne trouverent pas des juges aſſez legers pour ſe laiſſer perſuader par une ſi mauvaiſe preuve; '& ils vouloient voir des accuſateurs fixes, des témoins en forme, & toutes les perſonnes neceſſaires à juger une affaire de cette importance. 'On ſoutint meſme aux Schiſmatiques que toutes ces perſonnes eſtoient venuës d'Afrique avec eux, & avoient eſté preſentes [à Rome:] mais que Donat les avoit ſouſtraites au jugement, [de peur qu'au lieu de charger Cecilien, elles ne parlaſſent meſme pour luy.] Ils promirent de les repreſenter le lendemain; & Donat le proteſta pluſieurs fois : mais au lieu de le faire; & luy & les autres Donatiſtes ne voulurent plus comparoiſtre en jugement : en quoy Donat ne gagnoit autre choſe que de n'eſtre pas preſent à ſa condannation : car tout ce qui le pouvoit faire condanner avoit eſté éclairci en ſa preſence, & par ſes propres réponſes. 'Voilà ce qui ſe paſſa le premier jour du Concile.

b | Aug.col. p.224.2.a. ib | c 18.p. 227.1.d | ep.161. p. 272.1.d. *d* ep.162.p. 279.1.2. 2.a. b. b | col.d.3. c.12.p.224. 2.3. Ibid.

ARTICLE XV.

Donat eſt condanné, & Cecilien abſous.

'ON peut raporter à la ſeconde ſeance du Concile de Rome ce que dit S. Auguſtin, ' que quelques perſonnes donnerent une requeſte d'accuſation contre Cecilien. Cela obligea le Concile à diſcuter l'affaire tout de nouveau. On examina qui eſtoient ceux qui avoient preſenté cette requeſte, & enfin il ſe trouva qu'on ne pouvoit rien prouver contre Cecilien.

Euſ. n. p. 294.2.b. Aug. ep. 162.p.279. 2.b.

'Le Fort des Schiſmatiques eſtoit le Concile de Carthage; & ils objectoient une aſſemblée de 70 Eveſques comme une autorité fort conſiderable. On dit bien des choſes ſur cela; [& il eſtoit bien aiſé de voir ce qu'il y avoit à dire contre pluſieurs d'entre ces Eveſques.] Mais les Peres qui eſtoient des perſonnes fort graves, aimerent mieux ne point entrer dans cette diſcuſſion, qui entraînoit une infinité de ſuites faſcheuſes dont on ne fuſt jamais ſorti. Ils crurent qu'il n'eſtoit pas beſoin de ſavoir combien eſtoient ces Eveſques, ni d'où on les avoit ramaſſez; & ils ſe contenterent de voir qu'ils avoient eu aſſez de temerité & d'aveuglement, pour condanner avec precipitation leurs confreres abſens ſans les avoir interrogez. [Les Peres pouvoient auſſi conſiderer ce que dit S. Auguſtin,] 'que les Schiſmatiques en renvoyant la cauſe à l'Empeleur, avoient reconnu eux-meſmes que ce Concile n'avoit point ſuffi pour la terminer.

c. col.d.3.c. 16 p.226. 1.b.

'Mr. Valois veut qu'on ait attendu à parler de ce Concile dans la troiſiéme ſeance. Ce fut celle qui termina le Concile. *a* Les avis de Miltiade & de tous les Eveſques, allerent à declarer Cecilien abſous & purgé, & à condanner Donat des Caſes-noires ſeul comme l'Auteur de tout le mal. [S. Optat raporte ces termes de l'avis de Miltiade,] 'qui parla le dernier, & ferma le jugement: „Puiſqu'il eſt conſtant que Cecilien n'eſt „point accuſé par ceux qui ſont venus avec „Donat, comme ils l'ont declaré eux-„meſmes; & qu'il n'a eſté convaincu en „aucun point par Donat; je croy qu'il „doit eſtre conſervé dans ſon droit de la „Communion Eccleſiaſtique, & dans „ſon rang & ſa dignité.„

Euſ. n. p. 294.2.c. *a* Aug.col. d.3 c.17.p. 226.2.a. b | ep. 166. p. 289.1.b | Opt.l.1.p. 44. Opt. p.44. b.c.

'S. Auguſtin raporte encore les autres paroles de cet avis, mais ſeulement en ſubſtance. Quand, dit-il, le Bien-heureux Miltiade vint à prononcer "la ſentence definitive", combien y fit-il paroiſtre de douceur, d'integrité, de ſageſſe, d'amour pour la paix! "Il n'eut garde de rompre la Communion avec ſes collegues [que l'on accuſoit,] puiſqu'on n'avoit rien prouvé contre eux : (c'eſt Cecilien; car on ne voit pas qu'on euſt parlé de Felix d'Aptonge:) [& pour les accuſateurs,] ſe contentant de charger Donat qu'il avoit reconnu pour l'Auteur de tout le mal, il laiſſa les autres en état de rentrer, s'ils l'euſſent voulu, " dans la paix & l'union de l'Egliſe. Il offrit meſme d'écrire des lettres de Communion à ceux qui avoient eſté ordonnez par Majorin, [& de les reconnoiſtre pour Eveſques;] enſorte que dans tous les lieux où il ſe trouveroit deux Eveſques à cauſe du Schiſme, celui qui auroit eſté ordonné le premier, fut maintenu, & qu'on trouvaſt un autre Eveſché pour le dernier. „O l'excellent homme! s'écrie S. Au-„guſtin : O le vray enfant de la paix! „O le vray Pere du Peuple Chrétien! „Et enſuite parlant de tout le Concile; „Comparez maintenant, dit-il, le pe-„tit nombre de ces Eveſques-ci avec le „grand nombre de ceux-là, [les 19 Eveſ-„ques du Concile de Rome avec les 70 „du Concile de Carthage:] mais jugez-„en par le merite, & non par le nom-„bre. Voyez la moderation & la circon-„ſpection des uns : voyez la temerité & „l'aveuglement des autres. Dans les uns „la

Aug. ep. 162 p 279. 2.c.d. *ultima ſententia.* *non auſus eſt.* *ſanitatis.*

„la douceur n'a point affoibli l'integrité, „& l'integrité n'a point alteré la douceur: „dans les autres la fureur a servi de voile „à la crainte, & la crainte d'aiguillon à „la fureur.„ 'Nous apprenons d'ailleurs, que Miltiade dans son avis parla du Concile de Carthage contre Cecilien.

L'an de J.C. 313.

col. d. 3. c. 17. p. 227. 1. a.

'Tout ce qui se fit dans le Concile de Rome, fut sans doute écrit en mesme temps, '& conservé avec soin, puisque les actes en furent produits dans la Conference de Carthage, *a* & en diverses autres occasions. *b* Le Concile les envoya à Constantin en luy faisant le raport de tout ce qui s'y estoit passé, & il luy protesta par " sa lettre ou par ses deputez, qu'on y avoit peononcé selon que la justice le demandoit; & que ceux qui avoient voulu accuser Cecilien, s'estoient eux-mesmes trouvez coupables ".

Euf. n. p. 294. 2. d. Aug. col. d. 3. c. 12. 17. p. 224. 1. d| 226. 2. a. *a* ep. 162. p. 277. 2. d. *b* Bar. 314. §. 44. *verbo.* Note 9.

[Voilà quelle fut la fin de cette celebre assemblée.] ' Mr Valois en a fait l'histoire; [que nous aurions pû inserer ici toute entiere, si nous n'avions mieux aimé nous assujettir, autant que nous avons pû, à ne raporter que ce qui est formellement dans les auteurs.] 'Le Synodique en parle, mais fort imparfaitement à son ordinaire.

Euf. n. p. 294. Conc. t. 1. p. 1403. a.

ARTICLE XVI.

Les Donatistes se plaignent du Concile de Rome, particulierement de Miltiade, qu'ils calomnient sans preuve.

L'AN DE JESUS-CHRIST 314.

'UN jugement si sage, si moderé, si pacifique, rendu par des Evesques [demandez pour juges, & par le premier des Evesques,] devoit éteindre toutes les animositez les plus aigries & les contentions les plus opiniâtres. 'Les Peres du Concile croyoient en effet avoir entierement assoupi toutes ces fascheuses disputes: & Constantin l'esperoit aussi. 'Cependant les Donatistes persevererent tous dans leur division criminelle; *a* & ils firent bientost voir qu'ils n'avoient ni respect pour Dieu, ni égard à leur salut. Car ils continuerent à faire des choses qui les couvroient eux-mesmes de confusion & de honte, & qui donnoient matiere aux ennemis du Christianisme de condanner la religion. ' Ablave que Godefroy croit estre celui mesme qui devint si celebre dans la suite du temps, '& qui pouvoit alors estre Vicaire, [ou avoir quelque autre commandement] dans l'Afrique, 'ou Elaphe, comme d'autres lisent, ' en écrivit à Nicaise & aux autres, [c'est-à-dire peut-estre aux Prefets du Pretoire;] & Constantin en eut connoissance par ce moyen.

Aug. ep. 68. p. 124. 1. a. Bar. 314. §. 44. Aug. ep. 162. p. 277. 2. b. *a* Bar. §. 45. Cod. Th. t. 6. p. 347. Conc. t. 1. p. 1432. b. b| 1421. c. Bar. §. 45.

' Mais outre cela, quelques-uns des Schismatiques vinrent [" d'Afrique ou de Rome,] trouver ce Prince mesme, pour se plaindre que Cecilien estoit indigne du rang qu'il tenoit dans l'Eglise. Il leur répondit qu'ils ne pouvoient plus le dire, après que l'affaire avoit esté terminée à Rome par les Evesques les plus capables & les plus irreprochables: *a* & néanmoins ils eurent assez d'obstination & d'emportement pour repliquer qu'on n'avoit point examiné la cause toute entiere, ni toutes les choses qui la concernoient; 'que les Evesques s'estoient enfermez ensemble, & avoient jugé tout ce qu'ils avoient voulu ' avec precipitation, & que mesme ils estoient trop peu pour prononcer [sur une affaire de cette importance.] ' Ils oserent mesme pretendre que Cecilien avoit corrompu les juges. *a* C'est ainsi qu'ils avoient la hardiesse d'accuser non devant les autres Evesques, mais devant l'Empereur, des juges Ecclesiastiques, & des Prelats d'une si grande autorité. ' Mais ces Evesques avoient fait voir la méchanceté des Schismatiques: & comment un mauvais plaideur pourroit-il louër des juges qui l'ont condanné; 'quoique les calomnies dont il tasche de les noircir, ne servent qu'à faire voir son impudence?

§. 45. V. la note 9. a§ 45| Euf. l. 10. c. 5. p. 391. b| Aug. in Pet. c. 16. p. 87. 2. d| ep. 68. p. 124. 1. a. Bar. §. 45. Euf. p. 392. b. Aug. in Cre. l. 3. c. 61. p. 192. 2. c. *a* ep. 162. p. 280. 2. a. 166. p. 289. 1. b. in Cre. p. 192. 2. c.

'Les Donatistes pretendirent près d'un siecle après, que Miltiade estoit coupable d'avoir livré les Ecritures, & d'avoir offert de l'encens; [& ce qui est encore plus ridicule,] ils dirent que leurs ancestres " avoient évité son jugement pour ce sujet. ' Il est vray que s'ils l'en savoient coupable avant le jugement, ils ne devoient pas comparoistre devant luy, mesme après l'ordre de l'Empereur; '& ils devoient faire entendre à Constantin que cela ne se pouvoit pas. Mais ils n'avoient point parlé de son crime avant le jugement; ' ils avoient comparu certainement devant luy; *a* & mesme après avoir esté condannez par luy dans le Concile, quelques plaintes qu'ils fissent d'ailleurs contre le Concile, & quelque irritez qu'ils fussent d'avoir esté vaincus, ils ne dirent pas un mot du pretendu crime de Miltiade.

in Pet. p. 87. 2. c| col. d. 3 c. 18. p. 227. 1. d. *refugisse.* in Par. c. 5. p 8. 1. d | in Pet. p. 88. 1. a. p. 88. 1. a. col d. 3. c. 18. p. 227. 1. d. *a* in Pet. p. 87. 88.

'Ni l'innocence de Cecilien, ni l'honneur de l'Eglise Romaine, ' & [encore moins] la pureté de l'Eglise Catholique, ne dependoient nullement de la bonne ou mauvaise vie soit de Miltiade, soit de quelque autre personne que ce fust. [C'eust esté néanmoins un reproche considerable contre le Concile de Rome, si celui qui en estoit chef, eust esté coupable du mesme crime qu'on reprochoit à l'accusé.] 'Et c'est ce qui doit faire juger combien la vie de ce Pontife estoit pure & hors de prise à la médisance. Car vû l'ardeur avec laquelle ils poursuivirent Felix d'Aptonge, parce qu'il avoit ordonné Cecilien, ils n'eussent eu garde d'épargner Miltiade qui l'avoit declaré innocent, si sa vie eust esté non pas noircie de quelque crime, mais seulement tachée par le moindre souffle de la calomnie.

p. 88. 1. a. d| 2. a. 1. b. c.

'Aussi lorsque les Donatistes voulurent prouver ce pretendu crime dans la Conference de Carthage, tout ce qu'ils purent faire fut d'alleguer une piece qui portoit qu'un Straton & un Cassien avoient livré du temps de Marcellin quelque chose de ce qui appartenoit à l'Eglise; & d'y joindre une autre piece par laquelle on voyoit que Miltiade estant Pape, s'estoit servi en une occasion d'un Straton & d'un Cassien Diacres: de quoy les Catholiques " se moquerent avec sujet.

col. d. 3. p. 227. 2 | p. col c. 13. p. 236. *&c.*

jet. Ainſi cette pretention des Donatiſtes ne put ſervir qu'à donner à Miltiade cette conſolation ſi grande & ſi glorieuſe qu'ont les Fideles, lorſque les ennemis de l'Egliſe les calomnient avec l'Egliſe.

'L'Egliſe l'honore aujourd'hui entre les Saints le dixiéme de Decembre, ſelon le Martyrologe Romain, [& peut-eſtre [1] quelques autres nouveaux;] 'ce qui peut eſtre venu de quelque tranſlation. 'Car les anciens, comme les Martyrologes de S. Jerôme, [Bede,] ceux [2] du IX. ſiecle, & beaucoup d'autres, le mettent le 10 de Janvier. 'Un manuſcrit a l'onzieme. 'Les Martyrologes de S. Jerôme marquent encore la feſte le 2 de Juillet, "comme ſi c'eſtoit le jour de ſa mort : 'mais on croit que c'eſt une faute, & que c'eſt ſon ordination qu'on a voulu honorer ce jour là. 'Car l'ancien Pontifical imprimé dans Bucherius, marque ſon ordination le [lundi] 2 de Juillet 311, '& ſa mort le 10 ou 11 de Janvier, ſous les Conſuls Voluſien & Annien, c'eſt-à-dire en 314. 'Ainſi il a gouverné [deux ans,] ſix mois, & neuf jours, comme le dit le catalogue de Bucherius; [hormis que par une faute viſible du Copiſte il y a trois ans au lieu de deux. La Chronique d'Euſebe fort brouillée en cet endroit, & S. Jerôme qui la ſuit, luy donnent trois ans, comme fait auſſi celle de S. Proſper. Nicephore,] 'Theophane, [& Eutyque, qui l'appellent Meletien,] en content quatre; [peut-eſtre parce qu'il a commencé en 311, & n'eſt mort qu'en 314. Cette époque de ſa mort au commencement de 314, s'accorde fort bien avec le Concile de Rome tenu ſous luy au mois d'Octobre 313, & avec celui d'Arles que nous verrons avoir eſté aſſemblé en 314, ſous S. Silveſtre ſon ſucceſſeur.] 'Il fut enterré dans le cimetiere de Caliſte. 'On croit qu'il eſt aujourd'huy à S. Silveſtre dans le champ de Mars.

(Bar. 10. dec. a. — Boll. pont. p. 46. f. — 10. Jan. p. 600. f. — f1664. e. — Flor. p. 640. — *depoſitio.* — Boll. pont. p. 46. f. — Buch. p. 272. — p. 267. 273. — p. 272. — Thphn. p. 6. — Buch. p. 267. — Boll. pont. p. 46. f.)

'On dit qu'il eſt quelquefois qualifié Martyr dans les anciens monumens, quoi qu'aſſurément il ſoit mort dans la paix de l'Egliſe, qu'il avoit vû naiſtre : & on ne trouve pas meſme qu'il ait rien ſouffert durant la perſecution. 'On luy attribuë une Decretale dont Bollandus ſe moque, & quelques ordonnances, *a* ſur l'une deſquelles Baronius s'étend beaucoup, [quoiqu'il ſoit peut-eſtre aſſez inutile de rechercher l'intelligence d'une choſe qui peut bien eſtre auſſi fauſſe qu'elle eſt obſcure.] C'eſt celle qui parle du *fermentum*, & qui ſemble marquer par là l'Eucariſtie.

(Bar. 313. §. 47. — Anaſt Boll. pont. p. 47. a. b. — *a* Bar. 313. §. 48-56.)

[Le peu de preuves que les Donatiſtes avoient du crime prétendu de Miltiade, fait voir] 'quelle créance l'on doit ajouter à ce qu'ils diſoient des autres Papes de ce temps-là, Marcellin, Marcel, & Silveſtre, qu'ils accuſoient tous d'avoir offert de l'encens, & livré les Ecritures Saintes. 'Mais ils ne fondoient leurs declamations ſur aucune piece qui puſt faire foy. „'Ils les accuſent d'eſtre des ſcelerats & des ſacrileges : & moy, répond „S. Auguſtin, je ſoutiens qu'ils ſont innocens. Je n'ay pas beſoin de preuves „pour montrer leur innocence, puiſque „leurs adverſaires n'alleguent pas la moindre preuve des crimes dont ils les accuſent. Tant qu'il y aura, continuë ce „Pere, quelque reſte d'humanité parmi „les hommes, ne me condanneroit-on „pas avec juſtice, 'ſi je regardois pluſtoſt comme coupables que comme innocens, des hommes que je ne connois „point, & que je voy ſeulement eſtre „accuſez par des ennemis qui ne donnent „aucune preuve du crime dont ils les accuſent ? Quand ils ſeroient effectivement coupables, on fait ce que l'humanité [& la charité] exigent de nous, „lorſqu'on ne veut point ſoupçonner temerairement du mal d'un autre, ni „croire aiſément qu'il ſoit criminel ſur „la ſeule autorité d'un homme qui l'accuſe de l'eſtre. Quiconque accuſe un „autre ſans témoin & ſans preuve, eſt „moins un Denonciateur que la verité „fait parler, qu'un ennemi qui déchire „par des médiſances outrageuſes.„

(Aug. in Pet. p. 87. 2. c. — clit. P. l. 2. c. 92. p. 117. 1. al 118. 2. b. — in Pet. p. 78. 2. c. — *d.*)

1. Baronius cite Uſuard & Adon. Cela n'eſt que dans leurs additions.
2. Raban, Notker, Vandelbert, &c.

ARTICLE XVII.

Elien inſtruit l'affaire de Felix d'Aptonge par ordre de Conſtantin.

'NOus avons vû que les Donatiſtes ſe plaignoient qu'on n'avoit pas examiné dans le Concile de Rome toutes les choſes qui concernoient l'affaire de Cecilien. *a* Ils accuſoient particulierement Felix d'Aptonge d'eſtre certainement Traditeur, & ſoutenoient que Cecilien, quoi qu'abſous [par le Concile,] ne pouvoit eſtre Eveſque, ayant eſté ordonné par un Traditeur. 'Ils eſtoient tous les jours à repeter la meſme choſe devant Conſtantin. [Ce Prince ſe fuſt épargné bien des peines, & euſt exemté l'Egliſe de bien des maux, s'il euſt eu l'eſprit aſſez ferme pour ne plus écouter ceux qui avoient une fois eſté convaincus d'eſtre des calomniateurs. Mais il eſtoit foible ſur ce point : & comme les plus méchans ſont d'ordinaire les plus importuns & les plus hardis,] 'les Donatiſtes à force de l'ennuyer par leurs cris & leurs plaintes continuelles, 'obtinrent enfin de luy qu'on examinaſt ce qu'ils diſoient contre Felix : '& comme ils l'en preſſoient ſans diſcontinuation, il ordonna que cette accuſation ſeroit diſcutée & terminée par un jugement public, '& qu'on quitteroit pour cela "toutes les affaires de l'Etat. *b* Il donna cette commiſſion à Verus qui eſtoit alors Vicaire des Prefets dans l'Afrique : ["& il ſemble que ce ſoit le meſme] 'Vicaire qui eſt appellé Ælius Paulinus dans les actes qui nous reſtent de cette affaire, & qu'on voit avoir commencé à l'inſtruire. 'Quoy qu'il en ſoit, ce Verus eſtant tombé malade, Elien qui eſtoit Proconſul de la meſme Province, "ſe ſaiſit, ſelon l'ordre des loix, des affaires [qui devoient aller au Vicaire,] & entr'autres de celles qui regardoient l'Egliſe Catholique & Cecilien.

'Conſtantin voulut qu'on examinaſt cette

(Euſ. l. 10. c. 5. p. 392. b | Aug. ep. 68. p. 124. 1. a | Bar. 314. §. 45. — *a* Aug. in Pet. c. 16. p. 88. 1. a. b. — ep. 166. p. 289. 1. c | 2. 1. a | in Cre. l. 3. c. 61. p. 192. 2. c | 4. c. 7. p. 200. 1. c. — ep. 166. p. 289. 1. — clin Pet p. 88. 1. b. — ep. 68. p. 124. 1. b. — Opt. l. 1. p. 45. a. — *publicæ neceſſitates.* — *b* Aug. p. 124. 1. b. — NOTE 10. — Cæci. op. p. 275. — Aug. p. 113. 1. b. c. — NOTE 11. — ep. 162. p. 279. 1. b.)

cette affaire par les formes ordinaires, & à la rigueur. Cela pouvoit paroiftre odieux dans la caufe d'un Evefque. Mais c'eftoit à l'Empereur à rendre raifon à Dieu de fa conduite, & s'il y avoit de la faute, elle retomboit fur les Donatiftes, qui avoient fait l'Empereur juge de cette affaire, c. ' & non fur Felix qui n'avoit ni demandé ni procuré d'eftre jugé de cette maniere, & qui mefme ne pouvoit pas s'oppofer à la feverité dont l'Empereur vouloit qu'on ufaft, fans fe reconnoiftre coupable.

Euf. n p. 299.1. ' Elien fit donc comparoiftre diverfes perfonnes, fur les noms defquelles il y a Cæci.op.p. 275.276. quelque difficulté. 'Ceux dont nous avons le plus affaire, font Alphius Cæcilianus qui eftoit "Magiftrat & Edile à Aptonge [Magiftratus, Duumvir, & Ædilis.] ap.278|Op. 1 1.p.45. durant la perfecution, obligé par fon office de faire executer les Edits contre les *b* Cæci.op. p.279.b c. Chrétiens ; *a* & Ingentius Greffier public *b* & "du Confeil de la Ville de Zigue. [Decurio.] *c* Geo. fac. p.93|Vand. p.542. *c* On met la Ville de Zigue dans la Province Proconfulaire. *d* Cæci. op. p.278.279. *d* Il femble que cet Ingence fuft Chrétien, mais du parti des Donatiftes. p.276. ' Il paroift qu'il y avoit un Maxime qui agiffoit en ce jugement p.277.a.b. pour les Schifmatiques, ' & Apronien p.276.a. pour les Catholiques & pour Felix. 'Maxime dit qu'il y parle au nom des anciens du peuple Chrétien de la Catholique. [Nous marquerons Alphie Cecilien par le nom d'Alphie, pour ofter l'équivoque de ce Cecilien & de celui de Carthage.]

Aug.col.d. 3. c.24. p. 129.1.b| Cart.co. 3. §.565. ' Les actes Proconfulaires de ce qui fe paffa alors, furent lus dans la Conference de Carthage. *a* Opt.p.45. b. *a* S. Optat les cite, *b* & Saint Auguftin renvoye ceux qui les voudront lire, au Greffe des Proconfuls. *b* Aug. in Cre l. 3. c. 70.p 195.1. c. [Il nous en refte encore une partie, mais fort défectueufe & fort corrompuë.] *c* On *c* Cæci. op. p.275. y voit qu'Elie Paulin Vicaire avoit ordonné qu'Alphie fe tranfporteroit à Carthage avec les Actes de la Magiftrature qu'il avoit exercée onze ans auparavant; [ce qui revient à l'an 303. Il y a ce femble beaucoup de chofes paffées après cela.]

Aug. ep. 162.p.279. 1.b. *d* c. ' Saint Auguftin qui appelle cette information une enquefte exacte & terrible, *d* femble dire qu'il y eut quelqu'un à qui on donna la queftion avec les ongles de fer, & qu'il y eut du fang répandu. [Cela pouvoit eftre dans ce qui nous manque.]

Cæci p. 178.b. 'On voit dans ce que nous avons, qu'Ingentius [1] fut mis fur le chevalet pour eftre p.272.c. appliqué à la queftion : ' mais on ne la luy donna pas.

ARTICLE XVIII.

Lettre produite contre Felix convaincuë de Faux.

Cæci. p. 276. ' POur ce qui regarde le fond de l'affaire de Felix, Maxime dit qu'ayant à agir devant les Empereurs contre Cecilien [de Carthage] & Felix, il cherchoit des preuves de leurs crimes. Il foutint donc que Felix avoit confenti qu'un nommé Galace livraft les Ecritures, & il allegue pour preuve une lettre d'Alphie à p.177.a. Felix, 'qui portoit à la fin qu'Alphie eftant venu demander les livres de l'Ecriture pour les bruler, Felix luy avoit dit de prendre la clef & de les aller querir où ils eftoient. Et fur ce qu'Alphie luy avoit dit qu'il falloit bruler les maifons où on trouvoit les Ecritures, il avoit accepté le Confeil qu'Alphie mefme luy avoit donné ; de faire porter tous les livres dans "la place où les Chrêtiens faifoient leurs prieres, [area.] afin qu'on les y allaft prendre ; & que la chofe s'eftoit faite de la forte.

a.b. ' Alphie reconnut que le commencement de la lettre eftoit de luy : mais il foutint que la fin, c'eft-à-dire tout ce que nous en avons raporté, y avoit efté p.176.b. ajouté. 'Il protefta donc que la verité du fait eftoit qu'eftant revenu de Zama à Aptonge en l'an 303, & ayant eu des Copies des Edits publiez contre les Chrêtiens, quoi qu'il ne les euft pas encore receus en forme, il avoit dit aux Chrêtiens de donner les Ecritures qu'ils avoient. On envoya enfuite à la maifon de l'Evefque Felix, qui fe trouva abfent ; & un Chrétien nommé Galace vint avec Alphie à la Bafilique des Chrêtiens, où Galace donna "quelques lettres ; [epiftolas falutatorias.] [qui n'eftoient p.180.a. pas celles de S. Paul,] ' puis qu'Elien declare dans la fentence, qu'on n'avoit trouvé ni brulé [1] aucun livre des Ecritu- p.176.b. res. ' On emporta ces lettres avec la Chaire Epifcopale & les Portes de l'Eglife, & on mit tout cela dans le feu.

p.177.178. ' Il arriva depuis qu'un nommé Maur ayant acheté l'Epifcopat d'Utique, Felix d'Aptonge vint [à Utique ou à Carthage pour examiner cette affaire,] & dit en parlant au Peuple ; „Que perfonne „ne communique avec Maur, parce qu'il „a fait une fauffeté.„ Ingence dont nous avons parlé, qui eftoit ami particulier de Maur, répondit en colere à Felix ; „Que „perfonne ne communique donc non plus „avec vous, puifque vous eftes un Tra- „diteur.„ Il s'en alla enfuite à Aptonge, pour favoir, dit-il, fi Felix eftoit veri- p.177.b. tablement Traditeur, ' & en effet pour faire croire par quelque menfonge qu'il l'eftoit.

p.278.a.b. ' Il vint trouver Alphie qui le receut comme fon ami : mais quand il vint à luy dire qu'il le prioit de chercher fi on n'avoit point brulé les Ecritures durant l'année qu'il eftoit en charge, Alphie le renvoya comme un homme apofté & qui avoit de mauvais deffeins. Ingence revint neanmoins avec un nommé Augence qui avoit efté Edile avec Alphie ; & ils dirent tous deux à Alphie, que l'Evefque Felix p.177 b. avoit receu en gage ' onze Volumes de l'Ecriture qui eftoient fort beaux, de je ne fçay quel malheureux qui les vouloit b|178.b. ravoir, ' & qu'afin de n'eftre pas obligé de les rendre, il le prioit de luy écrire un billet par lequel il témoignaft que ces p.177.a c. livres avoient efté brulez. „ ' Voilà, dit „Apronien qui foutenoit le parti de l'E- „glife, voilà comment agiffent ceux qui „ne veulent pas "entrer dans l'unité de [Ecclefiæ confentire.] „l'Eglife Catholique. Ce n'eft là que leur „ordinaire. On voit toûjours parmi eux „des fauffetez foutenuës par la terreur, „par'

1. *Apta illum.... fufpendatur.*

1. *nullas fcripturas deificas.*

„par la fourberie, par [1] des artifices di-„gnes de gents sans religion. Ils ont ajouté „à bien d'autres pieces ce qu'ils ont voulu. „Ils s'en font un art & un métier.„ ' Il raporte encore une autre fourberie que les Schismatiques avoient voulu faire : [mais je ne la conçois pas.]

' Alphie sur la proposition d'Ingence, dont neanmoins il ne penetroit pas encore la malice, s'écria tout étonné; „Est-„ce-là la fidelité des Chrétiens ? Et il „invectiva fort contre cette mauvaise „foy.„ Augence ne laissa pas de le presser; ce qui l'obligea à écrire un billet à Felix, qu'il traite de Pere : ' mais il n'y mit rien qui pust faire tort ou à son honneur ou à celui de Felix. ' Aussi Ingence n'en fut pas content, & il y ajouta ce que nous avons marqué ci-dessus. ' Alphie luy soutint publiquement qu'il avoit falsifié sa lettre : ' & le Proconsul qui avoit déja fait mettre Ingence sur le chevalet, ' le menaçant de luy faire donner la question s'il ne disoit la verité, ' il confessa qu'il avoit ajouté à la lettre d'Alphie ce qui estoit contre Felix, *a* dans la douleur [de la condannation] de Maur son ami. *b* Alphie ne se contenta pas de cette preuve, & il pria Elien de faire venir Augence à qui il avoit dicté sa lettre, & qui estoit ami d'Ingence, parce qu'il vouloit prouver par luy-mesme qu'il n'avoit point dicté ce qui estoit contre Felix : & il répondoit de cela sur sa vie. Le Proconsul témoigna qu'il s'en tenoit pleinement assuré, sans avoir besoin de nouvelles preuves.

b. | p.278.b. | p.276.c. | p.278.179. | p.279.a. | p.278.b. | p.279 a. | a l Aug. p. col.c.32.p. 245.1.d|ep. 152.p.256. 2.c. | *a* Cæci.op. p.279.a. | *b* c.

ARTICLE XIX.

Elien declare Felix innocent, & Ingence faussaire.

' APRONIEN accusa encore Ingence d'avoir couru toute la Mauritanie, toute la Numidie, & d'avoir excité par tout des troubles & des seditions contre l'Eglise Catholique; & il pria Elien de s'informer de quelle autorité, [2] à quel dessein, par quelle intrigue il avoit fait tout cela. Ingence nia d'avoir esté dans la Numidie, & que pour la Mauritanie il y avoit seulement esté pour trafiquer; quoyque pour y aller il falût passer par la Numidie.

Cæci.op.p. 279 b.

' Ingence n'auroit point manqué de souffrir les tourmens de la question, s'il n'eust declaré qu'il estoit *Decurio.* " Conseiller de la Ville de Zigue; ' ces sortes de personnes ayant le Privilege d'estre exemts de la question. ' Constantin excepta de ce Privilege ceux qui estoient accusez de falsification; [& peut-estre au sujet d'Ingence mesme :] mais ce ne fut qu'en 316.

b | Aug. ep. 68.p.124.1. c. | Cod.Th. t. 4 p.379. | t.3. p. 157. 158.

' Ingence ayant donc esté descendu du Chevalet, Elien prononça la sentence, ' raportée par S. Augustin, & en partie par S. Optat. *a* En voici les termes : „La declaration qu'Alphie a faite que les „actes ont esté falsifiez, & qu'on a ajouté „beaucoup de choses à sa lettre, fait voir „par quel dessein Ingence a fait tout cela :

Cæci. p. 279.b c. | Aug. in Cre. l. 3. c. 70.p.195 1. c | Opt.l.1. p 45.b | *a* Cæci. p. 279.280.

1. *per irreligiosam mentem.*
2. *quo dolo, quâ insaniâ.*

„c'est pourquoi qu'on le mene en prison; car il sera necessaire de l'interro-„ger plus à fond. Pour " le Saint Eves-„que Felix, il est manifestement déchargé „d'avoir brulé les livres divins, personne „n'ayant pû prouver qu'il les ait brulez „ou livrez. Car tous les interrogatoires „ci-dessus écrits font foy que l'on n'a „trouvé, ni gasté, ni brulé aucun livre „des divines Ecritures. Les actes prou-„vent encore que le Saint Evesque Fe-„lix n'estoit point present à ce qui se „fit alors, & que rien ne s'est fait ni „de son consentement, ni par son or-„dre.„

religiosus.

' Nous apprenons d'une lettre de Constantin, que Felix avoit encore esté pleinement justifié par une information qui avoit precedé celle du fait d'Ingence, & où Elien avoit entendu Supere " Officier du Guet, Alphie Cecilien, [1] Saturnin " ancien Maire d'Aptonge, Calide le jeune qui l'estoit alors, & Solon * Sergent de Ville. [Cela se trouvoit peut-estre dans l'endroit des actes qui est perdu.]

Aug. ep. 88 B.p.215. a|Eus. n.p. 299.1.b. | *Stationarium.* | " *Excusatorem.* | * *servum publicum.*

' Elien manda ensuite à Constantin le succès de ce jugement, [principalement] à cause d'Ingence. Car il n'osoit ni le punir comme il meritoit dans une affaire qui regardoit un Evesque; ni le renvoyer après l'avoir convaincu d'un crime tel que la falsification qu'il avoit faite, sans en consulter l'Empereur par l'ordre duquel il avoit agi. ' La Relation d'Elien fut aussi luë dans la Conference de Carthage. ' Elien envoya aussi à Constantin les actes de sa procedure. *a* Ainsi Felix sortit de cette affaire avec honneur, purgé de toutes les tasches dont les Schismatiques avoient tasché de le noircir : ' & sa justification fut d'autant plus authentique, que n'y ayant pas esté present, on pouvoit moins dire qu'il l'eust obtenuë par faveur. ' Les Donatistes ne laisserent pas de vouloir chicaner depuis sur son absence mesme; & en mesme temps ils disoient qu'il avoit esté absous par faveur, ou que les personnes estoient supposées, & toutes les autres choses que l'on dit en l'air contre les pieces ausquelles on ne peut répondre. ' Quelques-uns d'eux eurent mesme la hardiesse d'écrire que Felix avoit esté convaincu dans le Jugement du Proconsul par je ne sçay quel Vincent, ' quoique son innocence y eust esté prouvée par le témoignage de toutes les personnes necessaires.

Aug.p.col. c.32.p.245. 1.d. | col. d. 3. c. 24. p.229. 1.b | in Cre. p. 195.2.a. | *a* Opt l.1.p. 45.c. | Aug col.p. 229.2.a. | 1.c. | in Cre, p. 195.1.c. | col. p.229. 1.b.

NOTE 12. ' S. Augustin nous assure que cette affaire fut vidée le 15 de Fevrier 314, environ quatre mois depuis le Concile de Rome. ' Probien ayant ensuite succedé à Elien dans la Charge de Proconsul d'Afrique, ' Constantin " luy écrivit, & luy ordonna de luy envoyer Ingentius, qui estoit toûjours demeuré prisonnier, afin de fermer la bouche aux ennemis de Cecilien, qui ne cessoient point encore de l'importuner, & qui estoient alors actuellement à sa Cour. ' Cette lettre par laquelle Constantin reconnoist que Felix avoit esté declaré innocent par Elien, est raportée deux fois par S. Augustin; ' & mesme

NOTE 13.

p.col c.33. p.245.2.d. | in Cre. p. 195.1.d. 2.a. | a | ep.68.p. 124.1. | p.col. c.32. p.245.2. b.

1. ' Dans S. Optat il est appellé Claudius Saturianus, & son successeur Callidius Gratianus. Opt.l. 1. p. 45.b.

mesme elle fut produite par les Donatistes dans la Conference de Carthage; ce que les Catholiques n'eussent pas seulement osé souhaiter.

ARTICLE XX.

Les Donatistes obtiennent un nouveau Concile, que Constantin fait assembler à Arles.

Nous avons vu "ci-dessus les plaintes injustes que les Donatistes faisoient à Constantin contre le Concile de Rome.] 'Ce prince témoigne assez luy mesme qu'il voyoit bien que ces plaintes estoient mal fondées, puisqu'il dit que ceux qui les faisoient, & qui aimoient mieux continuer toûjours dans leur haine que d'acquiescer au jugement qui avoit esté rendu, 'comme ils eussent dû le faire volontairement, estoient des gents qui oublioient leur propre salut, & le respect qu'ils devoient à la sainteté du Christianisme. 'Il en parle de la mesme maniere en écrivant à Ablave; '& il écrit aux Peres du Concile d'Arles qu'il avoit souvent couvert de honte ces calomniateurs par des réponses dignes de leurs importunitez.

'Néanmoins comme il avoit une extrême douceur, [qui alloit quelquefois jusqu'à l'excès,] il consentit à leur donner de nouveaux juges, c'est à dire d'autres Evesques, & indiqua sur cela le Concile d'Arles 'pour le premier jour d'Aoust; *a* non que cela fust necessaire, mais parce qu'il ne put se défendre de leur importunité, & qu'il vouloit tout faire pour fermer la bouche à leur impudence. Toutes leurs clameurs & toutes leurs plaintes sans fondement, ne purent néanmoins faire resoudre cet Empereur si Chrêtien à prendre luy-mesme connoissance de la sentence renduë par les Evesques du Concile de Rome, mais il nomma d'autres Evesques pour juges. 'S. Augustin semble dire que les Donatistes luy avoient demandé ce nouveau Concile; [parce que ce fut l'effet de leurs demandes.]

'Le desir de voir l'Eglise réünie par l'autorité d'un plus grand nombre d'Evesques, & d'oster à ses ennemis la matiere que ces divisions honteuses & impies leur donnoient de faire des railleries de nostre Foy, fut donc ce qui tira de luy ce consentement. 'Voici ce qu'il en écrit à Ablave. „Comme je sçay que „vous servez & que vous adorez, aussi „bien que moy, le Dieu suprême; je „vous avouë que je ne croy pas qu'il „nous soit permis de tolerer ces divisions „& ces disputes, qui peuvent attirer la „colere de Dieu non seulement sur le „commun des hommes, mais encore sur „moy mesme, que sa divine volonté a „chargé du soin & de la conduite de „toutes les choses de la terre. J'ay peur, „dis-je, que sa justice irritée ne me punisse par quelque malheur. Mais j'aurai „tout lieu de me tenir dans une parfaite „assurance, & d'attendre de la bonté de „Dieu toutes sortes de prosperitez, lors„que je verrai tout le monde honorer, „autant qu'ils doivent, la religion Ca„tholique, & rendre à Dieu leurs hom„mages dans une union fraternelle & une „concorde entiere.„

'Eusébe nous a conservé une lettre de luy à Chrest ou Crescent Evesque de Syracuse, [(*a* & il y a apparence qu'il en écrivit de semblables aux autres Evesques,)] 'par laquelle après avoir exposé l'état où estoit l'affaire, il luy mande qu'il a ordonné que beaucoup d'Evesques se trouvassent à Arles dans le premier jour d'Aoust 'avec les deux partis opposez, afin que l'union, le soin, & la sagesse de ces Prelats, terminast enfin cette division que les disputes avoient honteusement prolongée jusques alors, & qu'après avoir entendu les raisons de part & d'autre ils puissent réünir les esprits dans les mesmes sentimens, la mesme foy, & la mesme communion. 'Il luy mande qu'il peut amener avec luy "deux Prestres tels qu'il voudra choisir, & trois personnes pour les servir, prenant pour cela les voitures publiques.

'Ce fut aussi sur la convocation du Concile d'Arles, que Constantin écrivit [1] à Ablave qui pouvoit estre alors Vicaire d'Afrique. 'Il luy mande qu'il ne voit point d'autre moyen pour assoupir les divisions que de faire venir à Arles Cecilien & [2] quelques-uns de ses adversaires. Il ordonna donc à Ablave d'envoyer en diligence d'Afrique par la Mauritanie & l'Espagne, tant Cecilien avec ceux qu'il voudra choisir, que quelques-uns de ses adversaires, & encore des Evesques de la Byzacene, de la Trapolitaine, de la Numidie, & de la Mauritanie, qui meneront avec eux les personnes qu'ils voudront choisir; & qu'afin qu'ils puissent arriver le premier d'Aoust, il leur fournira les voitures publiques, & à chaque Evesque "un brevet de voiture, 'sur lequel on les devoit défrayer de toutes choses dans les endroits où ils avoient à passer. 'Il veut qu'on les avertisse qu'avant que de partir ils mettent un tel ordre à leurs Eglises, que durant leur absence la discipline y soit observée, & qu'il n'y arrive point de trouble ni de dispute.

'On croit que le Pape S. Silvestre y fut aussi invité. *a* Les Peres du Concile en luy écrivant, témoignent qu'ils eussent bien souhaité qu'il eust voulu se donner la peine d'y venir, & qu'il eust pu quitter le lieu où les Apostres sont assis tous les jours, pour y rendre témoignage par leur sang à la gloire du Seigneur. [Il y a apparence que le Pape avoit écrit au Concile, & s'estoit excusé sur cela:] 'mais il y envoya ses Legats.

'Le Concile, comme nous avons vu, avoit esté indiqué par Constantin au premier jour d'Aoust. ["Tout le monde s'acorde à le mettre en 314.] 'Le second Concile d'Arles dit que celuy-ci qui s'estoit tenu du temps de S. Marin, avoit esté assemblé de tous les costez du monde,

Marginal notes: V. §.16. — Eus.l.10 c. 5.p.392.b. — a. — Bar.314.§.45. — Conc.t.1.p.1431.c.d. — Aug. ep. 166.p.289.1.b. — Bar.314.§.45. — *a* Aug. ep. 162.p.280.2.a. — ps.36.p.121.2.d | lit. P. l.2.c.92.p.118.1.a. — Eus.p.392.c. — Bar.314.§.46. — Eus.p.391.d | Conc.t.1.p.1571.a.b. — *a* Conc.t.1.p.1565.c. — Eus.p.392.c. — d. — c.d | n.p.196.2. — NOTE 14. — Conc.t.1.p.1421.c | 1432.b | Bar.314.§.45. — Bar.§.45. — §.47.48. — *tractoria.* — §.45. — Eus n p.197.1.d. — *a* Conc. p.1425.e. — p.1429.d. — Eus.p.392.2. — NOTE 15. — Conc.G.t.1.p.105. — Conc.t.1.p.1432.c. — p.1422.d.

1. 'd'autres lisent Elaphe: & le P. Labbe croit que ce peut estre le Proconsul Elien. [Mais il y a lieu de douter s'il estoit encore Proconsul lorsque cette lettre fut écrite. *V. la note* 13.] 'Elle est écrite à un Chrêtien: [& je doute qu'Elien le fust. Ablave l'estoit.]

2. *tres aliqui.* Je pense que ce *tres* est une faute: & tout cet endroit est bien corrompu.

de, ce qu'il faut restreindre à l'Occident,] & particulierement des Gaules : ' Et Constantin avoit témoigné qu'il vouloit faire terminer le Schisme des Donatistes par le grand nombre des Evesques qu'il faisoit assembler à Arles d'une infinité d'endroits. 'En effet, on y vit des Evesques non seulement des Gaules & de l'Afrique, mais encore d'Italie, de la Sicile, de la Sardaigne, de l'Espagne, & de l'Angleterre, [c'est à dire de tout ce que possedoit alors Constantin. Cela nous donne lieu de croire "que le nombre des Evesques y fut fort grand : & l'importance des choses qui y furent decidées semble le demander aussi ; quoique les monumens qui nous en restent ne nous en fassent connoistre au plus que " trente-six.] 'Les plus remarquables sont Marin d'Arles mesme qu'on croit y avoir presidé, 'S. Agrece de Treves, Protere de Capouë [qui avoit déja assisté au Concile de Rome ;] [1] Vocius de Lion, S. Ver de Vienne, Gregoire de Porto, S. Retice d'Autun, [2] Imbetause de Reims, S. Mirocle de Milan, S. Materne de Cologne, Libere de Meride en Espagne, Crescent ou Chrest de Syracuse, Avitien de Rouen, Oriental de Bordeaux, Quintere de Cailleri, Orese de Marseille, Mamertin [3] d'Eause, [ou de Toulouse selon d'autres,] outre Cecilien de Carthage. Les Prestres Claudien & Vit, & les Diacres Eugene & Cyriaque y assisterent aussi de la part du Pape S. Silvestre, & deux autres Prestres au nom de l'Evesque d'Ostie. [Le Prestre Vit est apparemment celui mesme qui fut Legat de S. Silvestre au Concile de Nicée.] 'Constantin " n'y fut point present quoique quelques-uns le pretendent.

[On voit que parmi ces Evesques il y en avoit plusieurs dont l'Eglise honore encore aujourd'hui la sainteté. Nous avons parlé des autres en divers endroits, hormis de S. Agrece de Treves,] 'dont Bollandus nous a donné une vie fort ample, [mais fort nouvelle & fort mauvaise ; de sorte qu'on n'y peut rien fonder du tout.] 'Une autre histoire écrite dans le IX. siecle, porte qu'il attiroit tout le monde à luy par la reputation de sa sainteté, & entr'autres S. Maximin qui fut son successeur [avant l'an 336.] 'Sa feste est marquée dans le martyrologe Romain & plusieurs autres le 13 de Janvier.

ARTICLE XXI.

Le Concile declare Cecilien innocent, & établit l'unité du Batesme dans l'Afrique.

[Cecilien qui est nommé parmi les Evesques, ne fut apparemment admis comme juge qu'après que sa cause eut esté examinée. Nous ne savons pas comment cet examen se passa. Car les actes qui en furent sans doute dressez, ne sont point venus jusques à nous. Nous ne voyons pas mesme que S. Augustin témoigne les avoir jamais lus : & ce qui est plus étrange, S. Optat ne parle point du tout de ce Concile.] 'Ce que l'on en trouve, c'est que les Donatistes mesmes reconnoissent que les deux partis s'y trouverent, eux & Cecilien. 'L'affaire y fut examinée avec encore plus de soin qu'elle ne l'avoit esté à Rome, '& terminée en faveur de Cecilien.

[L'autorité de ce second jugement] 'fit que beaucoup de schismatiques condannerent la malheureuse & diabolique animosité par laquelle ils s'estoient separez [de Cecilien] avec si peu de sujet, & se reconcilierent avec luy : mais les autres demeurant obstinez dans le schisme & attachez à leur division, en appellerent à Constantin, 'avec les plaintes que ceux qui ont perdu leur cause ne manquent jamais de former contre leurs juges. 'Ce fut à cause de ces derniers que le Concile manda en ces termes au Pape le succès de cette affaire. „ Nous avons „ eu affaire à des hommes tout à fait de- „ raisonnables, ennemis de la Tradition „ [apostolique,] & capables de renver- „ ser la Religion Chrêtienne. Mais l'auto- „ rité de nostre Dieu, presente [dans les „ assemblées de son Eglise,] la Tradition, „ & la regle de la verité s'est tellement „ opposée à eux, qu'ils se sont trouvez „ hors d'état de rien dire soit pour sou- „ tenir leurs entreprises, soit pour accu- „ ser les autres, n'ayant aucune preuve „ de tout ce qu'ils avançoient. Ils ont „ donc esté ou condannez, ou " obligez „ à se taire, autant par le jugement de „ Dieu, que par celui de l'Eglise, qui „ comme une bonne mere reconnoist ses „ enfans, & voit [avec joie] les preu- „ ves de leur innocence.

'Le Concile ajoute que la sentence qu'on avoit prononcée contr'eux, auroit sans doute esté plus severe, si le Pape eust voulu y estre present. [Et neanmoins il est à presumer qu'elle fut assez rigoureuse,] 'puisque le quatorzieme Canon du Concile porte que ceux qui accuseront faussement leurs freres, ne seront admis à la communion qu'à la mort. [Mais la douceur du Concile consista particulierement à accorder que les Evesques qui abandonneroient le Schisme conserveroient l'honneur de l'Episcopat, & seroient assis dans le thrône alternativement avec l'Evesque Catholique, jusqu'à ce que l'un des deux fust mort.] 'Car c'est ce que la charité Catholique offrit aux Donatistes en l'an 411, l'ayant pratiqué, disent les Evesques, dés le commencement du Schisme à l'égard de ceux qui avoient abandonné, quoique tard, l'erreur malheureuse de la division, & gousté enfin combien l'unité est douce & sainte. [Une condescendance si extraordinaire estoit sans doute appuyée sur la charité & l'autorité du Concile d'Arles.] 'Car nous avons vû que celui de Rome avoit pris un autre biais.

[Ce fut sans doute aussi au sujet des Donatistes qu'on fit le treizieme Canon, où les Peres pour oster tout soupçon qu'ils voulussent favoriser les Traditeurs,] 'ordonnent

Marginal notes: Eus. p.391. e. — Conc. p. 1429.1430. — Note 16. — Note 17. — n.p.297.2. c.d. — Conc. p. 1425.1429. 1430. — Note 18. — Eus. n. p. 298.1.b.c. — Boll. 13. jan. p.773. — Sur. 29. may, p.323. §.2. — Boll. 13. jan. p.772. — Aug. in Par. l. 1. c. 6. p.8.2.b. — ep. 162. p. 277.2.b. — bicol. d. 3. c. 19. p.228.1. a. — ep. 68. p. 124.1.a. col. p.228.1.a. — in Par. B p. 17. f. — Conc. t. 1. p.1425.e. — repulsi. — e. — p.1428.e. — Cart. c. 1. §. 16. p. 450. b. — Aug. ep. 162. p.279. 2. c.d. — Conc. p. 1418. d.

1. 'dont quelques-uns ont fait un faux Evoce Evesque de Nevres. (Conc. t. 1. p.1571. d.)
2. ' nommé Betause dans Flodoard : & le P. Sirmond croit que c'est son vray nom. (Conc. p. 1571 c.)
3. 'Voyez la note du P. Sirmond sur cet endroit. (Conc. p. 1572. a.)

donnent d'abord, Que ceux qui seront convaincus d'avoir livré les saintes Ecritures, ou les vases du Seigneur; ou d'avoir decelé [ceux qui les avoient;] seront tous degradez de la clericature. [Mais de peur qu'on n'abusast de cette ordonnance,] ils veulent que le crime soit certifié par des actes publics, & non point par de simples paroles, y en ayant beaucoup, disent-ils, qui contre la regle de l'Eglise, pretendent se rendre denonciateurs sur des depositions de témoins qu'ils ont achetez. [Et pour ruiner entierement le pretexte du bruit que les Donatistes avoient excité contre Cecilien sous pretexte du crime pretendu de Felix,] ils declarent que si des Traditeurs se trouvent avoir ordonné une personne en qui il n'y ait rien à redire, l'ordination qu'elle aura receuë ne luy pourra faire aucun préjudice.

Bar.314 §. 63. 'Baronius lit ce Canon d'une maniere bien differente, & qui fait un sens tout contraire: [mais il n'y a pas d'apparence que ce soit la veritable. On ne l'a pas mesme marquée à la marge dans la derniere Edition des Conciles.

En travaillant à guerir le Schisme des Donatistes on remedia encore à une autre playe de l'Eglise d'Afrique, qui avoit causé de grands troubles soixante ans auparavant, & qui eust pû en causer encore de plus grands à l'avenir.] Conc. p. 1418.a. 'Car les Africains avoient encore alors une coutume qui leur estoit particuliere, de rebatizer [ceux qui avoient esté batizez par les heretiques;] & cette coutume leur passoit pour une Loy. Le Concile veut donc que si la personne qui se presente paroist par les demandes qu'on luy fera sur le Symbole, avoir esté batizée au nom du Pere, du Fils, & du Saint Esprit; on se contente de luy imposer la main, afin qu'il reçoive le Saint Esprit. Que s'il ne "confesse (*responderit.*) point la Trinité quand on l'interroge, qu'il soit batizé, dit le Concile.

[Il paroist par là que l'Eglise d'Afrique avoit retenu jusques alors la coutume qu'elle avoit receuë d'Agrippin environ cent ans auparavant, & que S. Cyprien avoit si fort défenduë. Car ce Canon parle des Africains en general, & non pas des Donatistes, qu'il marqueroit d'une autre maniere. Mais les Africains cederent enfin à l'autorité ou aux raisons & aux éclaircissemens que leur donna le Concile: & le jugement rendu en faveur de Cecilien, estoit favorable pour le disposer luy & les autres Catholiques d'Afrique à quitter leur erreur, quelque ancienne, quelque autorisée, quelque appuyée qu'elle fust. [Il paroist mesme que les Africains avoient déja commencé à reconnoistre la foiblesse des raisons sur lesquelles ils se fondoient.] Aug.ep.48. p.71.2.a. 'Car l'on assure que dés devant le Concile d'Arles & dés le commencement du Schisme, tous les Evesques Donatistes de Mauritanie avoient abandonné la pratique de rebatizer: [& il faut dire sans doute la mesme chose des Catholiques.

Il y a des endroits dans S. Optat, qui donnent quelque lieu de croire que mesme aprés le Concile d'Arles, les Africains ont encore continué à rejetter le batesme des heretiques qui combattoient la Trinité: & s'ils le faisoient, cela peut mesme servir à montrer que c'est le Canon d'Arles qui les a fait changer: car il donne en effet quelque pretexte à cette pratique. Tout cela semble autoriser ceux qui croient que S. Augustin marque le Concile d'Arles, lorsqu'il dit si souvent que le Concile œcumenique de toute la terre avoit decidé la question du batesme contre le sentiment de S. Cyprien: & néanmoins cette opinion reçoit "de grandes (V. Saint Cyprien.) difficultez, dont nous avons parlé en un autre endroit.

Quand nous disons que le Concile d'Arles a fait cesser la réïteration du batesme parmi les Africains, nous ne l'entendons que des Catholiques: car les Donatistes qui rejetterent l'autorité de ce Concile dans la condannation de leur Schisme, n'eurent garde de la recevoir dans la condannation d'une pratique autorisée par S. Cyprien: & il est mesme à presumer qu'ils s'en servirent pour décrier le Concile en Afrique dans l'esprit du peuple; ce qui ne s'entend pas neanmoins de ceux de Mauritanie. Nous parlerons plus amplement en un autre endroit de leurs opinions sur le batesme.]

ARTICLE XXII.

Des Canons du Concile d'Arles.

Conc.t.1.p. 1426.a. 'LE Concile ne crut pas devoir se contenter d'avoir jugé l'affaire [des Donatistes] pour laquelle il avoit esté convoqué, [& d'avoir cherché des remedes aux maux de l'Afrique.] Les Evesques se crurent obligez de songer à eux mesmes, c'est à dire aux besoins des diverses provinces dont les prelats se trouvoient rassemblez en ce lieu par l'union de la charité, aussi-bien que par la volonté de l'Empereur. Ce fut sur cela qu'ayant le S. Esprit & ses Anges presens avec eux, ils firent divers Canons [qui nous restent encore aujourd'hui au nombre de vingt-deux.]

p.1427.c. 'Le premier Canon regarde la feste de Pasque: Ils veulent que toute la terre la celebre en un mesme jour afin que les Fideles ne soient pas partagez & divisez dans un des plus importans devoirs de nostre Religion; & ils demandent pour cela que l'Evesque de Rome écrive à tous les autres [de l'Occident, le jour qu'il la faudra faire en chaque année,] comme c'estoit déja la coutume.

d. 'Le second fait voir l'union de toute l'Eglise à vouloir que les Ecclesiastiques demeurent où ils ont esté ordonnez; p.1429.b. '& le vingt-unieme ajoute que les Prestres & les Diacres qui ne voudront point se reduire à servir les lieux où ils sont attachez, seront deposez.

p.1427.b. 'Le troisiéme separe de la communion les soldats qui quittent les armes durant la paix, p.1436.b.c. 'c'est à dire "ceux qui abandonnent (Mr. de l'Aubépine.) la milice sans le congé des capitaines, & sans y estre obligez par la necessité de sauver leurs ames, comme cela arrivoit durant la guerre des persecutions.

p.1427.d. 'Le quatrieme prive de la communion

nion les Fideles qui conduiront les chevaux dans les jeux du Cirque, tant qu'ils seront dans cet exercice; & le cinquiémé ordonne la mesme peine contre ceux qui montent sur le Theatre.

'Le sixiéme commande qu'on impose la main à ceux qui estant malades veulent embrasser la foy; 'c'est-à-dire selon Mr. de l'Aubépine, qu'après les avoir batizez dans le lit, il leur faut donner la Confirmation, [ou avec le Batesme, si l'Evesque les batize, ou ensuite le plutost qu'il se pourra; ce qu'on avoit manqué de faire à l'égard de Novatien.] 'mais le Concile ne voudroit-il point dire que quand un malade demande à se convertir, il faut le faire Catecumene, sans attendre ou qu'il soit gueri pour venir recevoir à l'Eglise l'imposition des mains, ou qu'il soit en danger de mort? (c. / p.1436.d. / p.1566. 1567.)

'Le settiéme veut que les Fideles qui sont élevez aux charges & aux gouvernemens, prennent des lettres [de leur Evesque Diocesain,] pour attester qu'ils sont de la communion de l'Eglise [Catholique;] & que neanmoins l'Evesque du lieu où ils seront, prenne soin d'eux, '& puisse les separer de la communion s'ils font des fautes. (p.1427.c. / p.1428.a.)

'Le neuvieme oste aux Confesseurs, aussi-bien que le 25e. du Concile d'Elvire, le droit qu'ils usurpoient de donner aux Fideles des lettres de recommandation, au lieu des lettres de communion qu'ils devoient recevoir des Evesques. (b|994| Bar. 314.§.65.)

'Le dixiéme veut que l'on porte autant qu'on pourra les Fideles à ne se point remarier, lors qu'ils auront surpris leurs femmes en adultere, tant que ces femmes vivront. 'L'onziéme ordonne de separer pour quelque temps de la communion, les filles qui épousent des payens. (Conc. p. 1428.b. / c.)

'Le douziéme se fondant sur l'ordre de Dieu, prive de la communion les Clercs usuriers. [Nous avons parlé cidessus du 13e. & du 14e. qui regardent particulierement les troubles d'Afrique.] (c.)

'On voit par le quinziéme que les Diacres entreprenoient en divers endroits d'offrir [le sacrifice.] Le Concile declare que cela ne se doit point faire; '& par le dix-huitiéme il ordonne que [1] ceux [mesmes] des Villes rendent ce respect aux Prestres, de ne rien faire sans leur participation. (c. / p.1429.a. / 1.)

'Le seiziéme ordonne que ceux qui auront esté privez de la communion en un endroit, ne pourront y estre rétablis que dans le lieu mesme. (a.)

'Le dixsettiéme défend aux Evesques de se troubler les uns les autres, [en usurpant les droits qui appartiennent à leurs confreres.] 'Le dix-neuviéme veut que les Evesques qui viennent dans les villes de leurs confreres, puissent y offrir [le sacrifice.] 'Le vintieme veut qu'un Evesque soit ordonné par sept autres, ou tout au moins par trois, & jamais par un. (a. / b. / b.)

1. *urbicis*, *in urbem*. Ces termes marquent ordinairement la ville de Rome, où les Diacres s'élevoient le plus au-dessus des Prestres. Il s'y trouvoit aussi plus d'Evesques qu'autrepart; & s'il faut l'entendre de toutes sortes de villes, il devroit y avoir plutost *in urbes*. 'Le P. Sirmond les entend de Rome. (Conc.t 1.p. 1569.d.c.)

(L'an de J.C.314.) 'Le vingt-deuxiéme est fort severe contre ceux qui ayant renoncé la foy n'en font point penitence, mais attendent qu'ils soient malades pour se presenter à l'Eglise, & pour demander la communion. Le Concile ordonne donc qu'on leur refusera alors la communion, & qu'on ne la leur accordera qu'en cas qu'ils reviennent en santé, & qu'ils fassent de dignes fruits de penitence. (c.)

[Voilà les saintes ordonnances qui nous restent de cette illustre assemblée.] 'Le Concile jugea à propos de les adresser au Pape S. Silvestre, afin que ce fust luy particulierement qui les fist savoir à tout le monde, parce que tenant de plus grands dioceses, comme parlent les Peres, [elles en auroient plus d'autorité.] 'Ainsi le Concile luy écrivit une lettre que nous avons encore, [mais fort imparfaite & fort corrompuë. (p. 1426. a | 1427.c. / p. 1425 | Bar. 314. §. 66.67.)

Voilà ce qui nous reste de ce grand Concile, le plus illustre que l'Eglise eust vu jusqu'alors,] '& le plus considerable qu'elle ait encore, dit le P. Sirmond, après les Conciles œcumeniques, soit pour l'importance des choses qui y ont esté reglées, soit pour l'étenduë des provinces dont il estoit composé. [Car si ce n'estoit pas un Concile general de toute l'Eglise, c'en estoit au moins un de tout l'Occident & de tous les pays que Constantin possedoit alors. Aussi on voit qu'il prend l'autorité de regler ce qui regardoit mesme l'Eglise Romaine, puisque le 18e & le 19e Canon la regardent apparemment plus qu'aucune autre. (Conc. p. 1433.a.)

ARTICLE XXIII.

Les Donatistes appellent du Concile à l'Empereur: il en a horreur, & les retient dans les Gaules.

'LE Concile d'Arles écrivit sans doute à Constantin pour luy mander le succès de l'affaire de Cecilien, [& avoir permission de se separer. C'est ce que nous jugeons] 'par la lettre que nous avons encore de Constantin aux Evesques Catholiques, qu'il appelle ses très-saints & ses très-chers freres; '& on ne peut pas douter "que ce ne soit à ceux du Concile d'Arles. 'Il témoigne dans cette lettre beaucoup de joie de ce que Dieu avoit fait paroistre la verité au milieu des tenebres dont on avoit voulu l'obscurcir: 'surquoi il fait une reflexion fort humble & fort Chrétienne sur luy-mesme. 'Il rend graces à Dieu de ce que par la providence victorieuse du Sauveur, le Concile avoit fait revenir [une partie] des Schismatiques à la lumiere de l'unité Catholique; '& il témoigne au contraire une grande douleur de la dureté de ceux qui estoient demeurez dans leur obstination, ayant merité [1] que Dieu refusast d'entrer dans leur ame par les effets & les graces de sa bonté. 'Mais il deteste comme une folie & comme une impieté l'appel qu'ils avoient interjetté du Concile à luy. „Ils „veu- (Eus. n. p. 298.2.b. / Conc.t.1.p. 1430.e. / p. 1432.e | Eus. n. p. 296.297. / V. la note 19. / Conc. p. 1431.a. / a.b. / b. / c. / c.d.)

1. *neque in eorum sensus ingressa est propitia divinitas.*

„veulent, dit-il, que je le juge, moy qui attens [avec crainte] le jugement de Jesus-Christ, dont les Evesques possedent l'autorité. Quelle pensée peuvent avoir ces méchans, qui ne meritent pas d'autre nom que de serviteurs du diable? Ils recherchent les tribunaux de la terre, & ils abandonnent ceux du Ciel. "O audace furieuse & enragée! Ils ont interjetté un appel comme des payens ont accoutumé de faire dans leurs procès. Mais les payens appellent d'une moindre autorité à une plus grande : & eux appellent du Ciel à la terre, de Jesus-Christ à un homme."

L'an de J.C. 314. NOTE 19.

c. 'Quoique Constantin n'eust donc que de l'horreur pour le procedé des Donatistes, il ne laisse pas de prier les Evesques d'avoir encore un peu de patience, & de leur offrir encore une fois la liberté de choisir [ou de rentrer dans l'Eglise avec leurs dignitez, ou d'estre traitez avec la rigueur que leur crime meritoit;] ajoutant que si les Schismatiques perseveroient davantage dans leur endurcissement, les Peres pouvoient se retirer aussitost à leurs Eglises avec ceux qui avoient quitté le Schisme. [Les Peres defererent sans doute à la priere de Constantin : mais on voit par l'evenement que toute leur condescendance fut inutile ; à quoy il faut peut-estre raporter ce qu'on lit dans le Concile d'Arles, que Constantin] 'ennuyé [de l'endurcissement des Donatistes,] donna ordre que tous [les Evesques] se retirassent en leurs Eglises.

p.1416.c.

p.1432.a. 'Constantin ajoute dans sa lettre, qu'il avoit envoyé des gents [à Arles] pour amener à la Cour tous ces malheureux rebelles, afin qu'ils y vécussent continuellement dans la vûë [& dans la crainte] de la mort [qu'ils meritoient de souffrir;] & qu'il avoit écrit au Vicaire d'Afrique de luy envoyer de mesme ceux qui estoient complices de cette folie, pour arrester le cours de tant de crimes par lesquels on offensoit Dieu dans le temps où il faisoit le plus éclater sa gloire, & qui pouvoient faire apprehender les plus funestes effets de sa fureur. [C'est peut-estre en consequence de cette lettre, que nous trouvons] 'que Lucien, Capiton, Fidence & Nassuce Evesques, qui estoient des premiers des Donatistes ; & Mammaire Prestre, estoient dans les Gaules, & ce semble à Tréves, par ordre de Constantin, le 28. Avril, lorsque Celse estoit Vicaire d'Afrique ; [c'est-à-dire apparemment en 315.]

Bar. 314. §. 70|Opt.l.1. p.43.44.

ARTICLE XXIV.

Constantin reçoit enfin l'appel des Donatistes, mande Cecilien à Rome.

L'AN DE JESUS-CHRIST 315.

Aug. ep. 162. p.280. 2.b. 'CONSTANTIN qui avoit eu tant d'horreur de l'appel des Donatistes, ne laissa pas cependant enfin de le recevoir, 'y estant contraint, dit-il, pour réunir ceux qui n'avoient point encore voulu se rendre au jugement du Concile d'Arles ; '& il aima mieux leur ceder en cela, & juger encore cette affaire deux fois jugée par des Evesques, afin de leur fermer entierement la bouche, & qu'il ne leur restast plus aucun pretexte s'ils refusoient d'obeïr à la sentence de celui à qui ils avoient appellé. S. Augustin nous assure qu'il en demanda depuis pardon aux saints Evesques, [sans doute dans quelque lettre, & peut-estre dans celle qu'il écrivit à Eumale aussi-tost qu'il eut jugé cette affaire. Car pour ce qui se passa à son batesme, S. Augustin en avoit peu de connoissance.] 'Les solicitations pressantes & les intrigues de ces mesmes Donatistes qu'il retenoit à la Cour comme par punition, ou plutost le credit des Officiers [des Gaules] qu'ils avoient gagnez, & les mauvais conseils des flateurs, arracherent sans doute ce consentement de sa facilité ordinaire.

ep. 68. p. 124.1.a|col. d.3.c.19.p. 228.1.a. ep.162.p. 280.2.b. Eus. n. p. 299.2. c.d.

Conc.t.1.p. 1407.e. 'Il avoit d'abord eu dessein de mander Cecilien [avec ses adversaires,] pour connoistre de leur differend : & neanmoins les Donatistes luy ayant demandé que la cause fust jugée en Afrique par ses amis, [c'est-à-dire par des Officiers Chrétiens qu'il nommeroit exprès,] & qu'il leur permist pour cela de s'en retourner en Afrique ; ils obtinrent encore une demande [si peu raisonnable. C'est peut-estre sur cela qu'est] 'la lettre des Prefets du Pretoire à Domitius Celsus Vicaire d'Afrique, à qui ils mandent que l'Empereur avoit ordonné à Lucien, Capiton, Fidence & Nassuce Evesques [Donatistes,] & à Mammaire Prestre, lesquels il avoit auparavant fait venir dans les Gaules avec d'autres, de s'en retourner en Afrique ; & que par son ordre on leur avoit donné [1] un billet d'etapes pour estre conduits & défrayez jusques au port d'Arles, où ils s'embarqueroient pour l'Afrique. 'Cette lettre est datée de Treves le 28 d'Avril, 'apparemment de l'an 315, auquel Celse estoit déja Vicaire d'Afrique selon le Code. 'Constantin estoit, selon une Loy, à Naïsse en Illyrie au commencement de May. [C'est dans l'Illyrie qu'il avoit fait la guerre contre Licinius l'année precedente, & ensuite la paix avec luy. Il y a donc apparence que durant tout ce temps-là il avoit laissé les Donatistes comme releguez dans les Gaules : D'où vient peut-estre que] 'nous voyons qu'il leur donne ses ordres par écrit.

p.1440. 1441. p.1411.a. Cod. Th chr.p.11.2. p.10. Conc. p. 1407.d.

d.e. 'Ce Prince après avoir pris le dessein de faire juger de nouveau l'affaire du Schisme dans l'Afrique, par des Commissaires, reconnut bien-tost luy-mesme, lors qu'il y eut mieux pensé ; [que c'estoit traiter trop indignement les Evesques, de soumettre deux Conciles au jugement de ses Officiers, &] que comme les Schismatiques ne demandoient que le trouble, & ne cherchoient nullement l'éclaircissement de la verité, leur obstination pourroit donner à cette affaire une issuë fâcheuse qui offenseroit Dieu, & feroit tort à sa reputation. [Et assurément les Donatistes ne se feroient pas crû plus obligez de se tenir au jugement de ses Officiers qu'à celui des Evesques. Ils auroient

1. *angariam lectum annonaria competentia,*

auroient encore trouvé quelque nouveau pretexte d'en appeller à l'Empereur, & la paix n'en euft pas efté plus avancée.]

'Il reprit donc fa premiere penfée, de faire venir Cecilien à la Cour, & luy écrivit pour cela de fe trouver avec fes parties à Rome, où il eftoit, [felon le Code, en l'an 315 au mois d'Aouft & en Septembre.] Ce fut "de là qu'il manda aux Evefques Donatiftes fa derniere refolution, & qu'il ne doutoit pas que l'Evefque Cecilien n'arrivaft bientoft. Il leur promet dans cette lettre que nous avons encore, que s'ils peuvent convaincre Cecilien d'un feul des reproches qu'ils luy faifoient, il veut bien le tenir pour convaincu de tous les autres fans qu'ils les prouvaffent. [Il eftoit donc bien convaincu que c'eftoient des calomniateurs: Et pourquoi donc les écoutoit-il encore contre l'ordre de toutes les loix?]

cl Aug. ep. 162. p. 280. 2. b.

hinc veniens.

'On ne fçait ce qui retint Cecilien; mais enfin il ne vint point à Rome. Ses adverfaires ne manquerent point d'en prendre avantage, & de preffer l'Empereur [de juger.] Car ils euffent efté ravis qu'il fe fuft precipité comme eux, & qu'il euft auffi-toft condanné Cecilien fans l'entendre. Mais il fe contenta de leur ordonner de le fuivre à Milan, 'où il peut avoir paffé dans le voyage qu'il fit de Rome en Illyrie, felon la Chronologie du Code, au mois de Septembre 315.

Aug. p. 280. 2. b.

Cod. Th. chr. p. 11. 2.

ARTICLE XXV.

Conftantin veut juger l'affaire de Cecilien en Afrique, & puis à Milan; Retient Donat & Cecilien: Olympe & Eunome fe declarent à Carthage pour Cecilien: Ouvrage d'Olympe.

'Quelques Donatiftes fafchez peut-eftre de voir que Conftantin agiffoit en cette affaire avec plus de precaution qu'ils n'euffent voulu; au lieu de le fuivre à Milan, felon l'ordre qu'il en avoit donné, commencerent à fe retirer fecrettement: ce qui obligea ce fage Prince à faire donner des gardes aux autres, & de les faire ainfi mener à Milan.

Aug. ep. 162. p. 280. 2. b.

'Il femble felon la fuite de Saint Auguftin, que ce fut en ce voyage de Milan que Conftantin jugea l'affaire des Donatiftes. ["Néanmoins fi la Chronologie du Code eft veritable, il n'arrefta pas alors à Milan, mais paffa en Illyrie, & de-là fur la fin de l'année dans les Gaules, où il eftoit encore le 13 Aouft de l'an 316. Et ce ne fut qu'en 316 qu'il jugea l'affaire des Donatiftes, comme nous allons voir. Ce n'eft pas qu'il fe faille beaucoup fier fur cette Chronologie fondée fur les dates des loix, affez fouvent fauffes. Mais nous la fuivons affez volontiers en cette rencontre, parce que nous avons encore d'autres raifons pour croire] 'qu'il y eut un intervalle confiderable entre le temps que Conftantin eftoit à Rome, & celuy où il jugea l'affaire des Donatiftes à Milan. 'Car Mr Valois croit, après Baronius, que la lettre que nous avons de Conftantin à Celfe, marque la mefme fuite des Donatiftes dont nous venons de parler: d'où il conclud qu'elle eft écrite dans cet intervalle, [comme la chofe paroift affez claire d'elle-mefme.]

b.

V. Conftantin.

Euf. n. p. 300. 2. d.

cl Bar. 316. § 67.

L'an de J.C. 315.

'Conftantin fe plaint donc à Celfe Vicaire d'Afrique, de cette fuite des Donatiftes, qui avoient tafché de fe derober à fa prefence, lorfqu'il eftoit refolu de mettre fin aux differends qu'ils avoient avec Cecilien. Il dit qu'ils faifoient voir par-là que leurs deffeins eftoient criminels, & qu'ils fe haftoient de recommencer leurs anciens tumultes. Et il ne pouvoit pas en douter, puifque Celfe lui avoit déja mandé les feditions dont ils menaçoient l'Afrique, & à caufe defquelles cet Officier n'avoit pu exécuter les Ordres de l'Empereur. Celfe fe plaignoit particulierement de Menale qui perfeveroit toûjours dans fon ancienne folie.

Euf. n. p. 300 2. c.

'On croit que c'eft celui-mefme que nous avons vû avoir offert de l'encens aux idoles, & s'eftre trouvé enfuite au Concile de Cirthe.

V. § 8.

r. d l Opt l. 1. p. 39. c.

'Conftantin répond à Celfe qu'il n'avoit qu'à les laiffer faire pour lors; mais qu'il fift favoir à Cecilien & à fes adverfaires qu'il pretendoit aller en Afrique, où il examineroit toutes chofes à fond, & puniroit feverement les coupables, mefme du dernier fupplice s'ils le meritoient, fans fe mettre en peine de ceux qui les voudroient honorer comme martyrs; puis que l'honneur du martyre ne peut appartenir à ceux qui agiffent contre la verité & la fainteté de la religion. Il finit par ces paroles [remarquables, mais qu'il n'exécutoit pas affez.] „ 'Je ne croy pas „ pouvoir, fans un très-grand crime, „ negliger "les fautes que l'on commet „ contre la juftice, n'y ayant rien à „ quoy je fois plus indifpenfablement „ obligé, fi je veux remplir les devoirs „ d'un Prince, que de détruire tou„ tes les erreurs que la temerité des hom„ mes a introduites; pour travailler à faire „ embraffer la veritable Religion à tout le „ monde, à établir l'union & la concorde „ [parmi les Fideles,] & à faire rendre „ à Dieu le culte qui lui eft dû. „

Bar. 316 § 66. 67.

§ 67.

quod improbè fit.

[On voit par cette lettre qu'il ne prit pas au fortir de Rome le deffein de juger Cecilien à Milan, ou qu'il en furfit l'exécution; puis qu'il penfoit depuis à aller pour cela en Afrique: & ainfi il eft aifé qu'il fe foit paffé près d'une année entre deux, comme nous le fuppofons par noftre fuite.]

L'AN DE JESUS-CHRIST 316.

[Il y a affez d'apparence que lors qu'il voulut retourner des Gaules en Italie, où il pouvoit eftre, felon le Code, fur la fin d'Aouft 316, il trouva que fes affaires ne luy permettoient pas d'aller en Afrique, & manda à Cecilien de fe rendre auprès de luy. Cecilien voyoit peut-eftre avec douleur tous ces nouveaux mouvemens, qui ne fervoient qu'à troubler l'Eglife.] 'Cependant il aima mieux priver [encore] quelque temps fon peuple de fa prefence, que manquer à rien de ce qu'on croyoit pouvoir contribuer à la paix; '& il fe hafta d'autant plus de venir trouver Conftantin, que ce Prince avoit fait paroiftre dans fa lettre à Celfe quelque mecon-

Aug. in Cre l. 3 c. 71 p. 195. 1. b.

Euf. n. p. 301. 1. b | Conc. t. 1. p. 1446.

mécontentement de luy, [sans doute parce qu'il ne s'estoit pas trouvé à Rome.

Ce fut peut-estre par une suite de ce mécontentement, qu'arriva ce que raporte S. Optat; & dont nous n'avons pas d'autre lumiere.] 'Il le place vers le mesme temps que le Concile de Rome; *a* mais ce n'est pas s'éloigner de luy que de le mettre, comme fait Baudoin, immediatement avant le jugement que Constantin rendit à Milan. 'Donat, dit S. Optat, avoit demandé la permission de s'en retourner à Carthage; [peut-estre lorsque Cecilien avoit manqué de venir à Rome. Il ne l'avoit pas obtenuë sans doute: & pour avoir, s'il faut ainsi dire, sa revanche,] il fit suggerer à l'Empereur par un Philumene qui l'appuyoit, qu'il falloit [aussi] retenir Cecilien à Bresse pour le bien de la paix; [ce que la suite expliquera:] Et cela fut executé. 'Les Donatistes prétendirent montrer par cet endroit d'Optat dans la Conference de Carthage & en d'autres rencontres, que Cecilien avoit esté condanné & banni par Constantin: mais on se moqua de leurs faux raisonnemens. 'Ils se vantoient que c'estoit à la poursuite de leur grand Donat de Carthage, [dont nous allons bien-tost parler,] eux qui pretendoient qu'on ne pouvoit persecuter personne sans contrevenir à l'Evangile, & sans faire voir qu'on n'appartient pas à la vraie Eglise.

Opt.l.1.p.45.c. *a* n.p.177.c. | l.1.p.44.c. | Aug. in Cre.p.195.2.b | col.d.3.c.20.p.228 | p.col.1.31.p.245.c.a.b. | p.col.c.16.p.237.1.b.c.

'Alors, dit S. Optat, deux Evesques Olympe & Eunome furent envoyez en Afrique pour oster les deux contendans de l'Evesché de Carthage, & en ordonner un troisiéme [qui fust agreable aux deux partis. Et nous ne doutons pas que Cecilien ne fust prest de renoncer à l'Episcopat pour procurer l'extinction du Schisme. Mais je ne sçay si son peuple eust esté disposé à y consentir.] Olympe & Eunome vinrent à Carthage, dit S. Optat, & y demeurerent quarante jours pour prononcer quel parti estoit celui de l'Eglise Catholique. Le parti de Donat les empescha par ses soulevemens d'exécuter leur dessein; & l'ardeur que chacun témoignoit de son costé, faisoit naistre tous les jours de nouveaux tumultes. Enfin néanmoins les deux Evesques rendirent leur sentence par écrit, & declarerent que l'Eglise Catholique estoit celle qui estoit répanduë par toute la terre, & qu'on ne pouvoit casser la sentence que les dix-neuf Evesques [du Concile de Rome] avoient prononcée il y avoit déja long-temps. Ensuite de cela ils communiquerent avec le Clergé de Cecilien, & s'en retournerent. „Nous avons, ajoute S. Optat, un vo„lume d'actes sur cette affaire, & ceux „qui les voudront lire les trouveront „après cet ouvrage." [Ils n'y sont plus aujourd'hui, & ainsi nous ne savons que dire de cette histoire extraordinaire dont S. Augustin ne parle jamais. On peut juger seulement que c'estoit quelque invention de Constantin qui cherchoit tous les moyens possibles de remettre la paix dans l'Eglise, sans examiner peut-estre assez s'ils estoient justes & legitimes. Mais il semble plus probable qu'il ait songé à celui-ci avant que d'avoir examiné la cause de Cecilien, qu'après en avoir reconnu pleinement l'innocence par luy-mesme.

Opt. p. 44.45.

Le nom d'Olympe n'est pas néanmoins inconnu dans l'Eglise.] 'S. Augustin pour prouver le peché originel contre les Pelagiens, cite un discours Ecclesiastique de S. Olympe Evesque d'Espagne, qu'il appelle un homme glorieux en Jesus-Christ, & fort illustre dans l'Eglise; & il luy donne rang parmi les témoins de la Tradition entre S. Retice d'Autun & S. Hilaire; [ce qui convient fort bien à celui de S. Optat.] 'Gennade parle aussi d'un Olympe Evesque Espagnol, qui avoit écrit un livre de la foy contre ceux qui, [comme les Manichéens,] accusent, des pechez que nous commettons, non le libre arbitre, mais la nature; & pour montrer que le mal est dans la nature, non par sa création, mais par la désobéïssance de l'homme. Il ne marque point quand il vivoit.

Aug. in Jul l.1.c.3.7.p.366.2.b | 372.2.c. | Genn.c.23.

ARTICLE XXVI.

Constantin juge en faveur de Cecilien; condanne les Donatistes par des loix severes: Ils murmurent contre luy & contre Osius de Cordouë.

[Après que Cecilien eust esté retenu quelque temps à Bresse, comme nous le supposons, & apparemment après le retour d'Olympe & d'Eunome,] 'il vint à Milan [par ordre de Constantin,] 'où tant luy que ses parties estant presens, Constantin examina contradictoirement l'affaire, sans estre accompagné de personne, 'avec une diligence, des precautions, des soins [qui ne se peuvent dire.] 'On peut voir sur cela ce qu'Eusebe dit de la maniere dont Constantin se trouvoit aux assemblées des Evesques, & comment il travailloit à assoupir leurs differens. [Car il semble que cela se peut raporter à cette occasion aussi-bien qu'au Concile de Nicée & à quelques autres.]

Aug. ep. 162.p.280.2.b c. | col.d.3.c.19.p.228.1.a. | ep.162.p.280.2.c. | Eus. v. Const.l.1.c.44.45.p.430.

'Ce qu'il reconnut par cette recherche qu'il fit luy-mesme, fut que Cecilien estoit très-innocent, & ses adversaires des méchans & d'infames calomniateurs. 'C'est pourquoy écrivant ensuite à Eumale Vicaire d'Afrique, *a* après luy avoir mandé comment il s'estoit resolu de juger de nouveau cette affaire terminée par des Conciles, il ajoute; „J'y „ay vu clairement que Cecilien est abso„lument innocent, qu'il observe avec „exactitude tous les devoirs de sa reli„gion & de son ministere, qu'il rend à „l'Eglise tous les services qu'il luy doit, „& qu'on ne peut luy reprocher aucune „faute, quelque calomnie que ses adver„saires ayent pu inventer contre luy du„rant son absence." 'Cette lettre tirée des archives publiques, *b* est le monument que S. Augustin cite toûjours sur cette affaire: '& il dit qu'elle éclaircit & autorise merveilleusement tout ce qui regarde Cecilien. [Mais elle n'est pas venuë jusques à nous.] 'Elle estoit datée du 10. Novembre de l'an 316: surquoi S. Au-

Aug col.d.3.c.19.p.228.1.a | ep.162.p.280.2.c. | col.p.228.1.a. | *a* in Cre.l.3.c.71.p.195.2.b. | p.col.c.16.p.237.1.c. | *b* c | ep.165.p.287.2.a. | ep.162.p.277.2.d. | p col.c 33.p.245.1 c.d.

S. Auguſtin [& tout le monde] ſe regle pour fixer le temps du jugement de Milan ; [ne doutant pas que Conſtantin ne l'ait écrite auſſi-toſt aprés.] ' Ce fut de cette lettre qu'on tira dans la grande Conference de Carthage le jugement que Conſtantin avoit prononcé ; ' & les Donatiſtes n'eurent rien de ſolide à y répondre. Ils chicanerent ſur ce que dans la copie que les Catholiques preſentoient, il n'y avoit point de Conſuls ; ce qui n'invalidoit point la piece, comme S. Marcellin le declara ; ' & auſſi-toſt aprés on en trouva une copie où les Conſuls eſtoient marquez. ' Elle eſt quelquefois qualifiée du titre de reſcrit, *a* & miſe au rang des conſtitutions imperiales.

col. d. 3. c. 19 p. 228 1. a. | b. c. | c. 20. p. 228. 1. c. | Cart b. 3. c. 523. p. 156. | *a* Aug. col. d. 3. c. 19. p. 228. 1. c.

b Ainſi les Donatiſtes furent condannez par trois divers jugemens, ou par quatre en contant celui où Felix d'Aptonge avoit eſté declaré innocent *c* le 15. Fevrier 314, deux ans & environ huit mois avant ce dernier : [& ils furent meſme condannez par cinq jugemens, en ajoutant aux quatre autres ce que dit S. Optat des Eveſques Eunome & Olympe.] ' „ Pour moy, dit agreablement „ S. Auguſtin, je penſe que ſi le diable „ meſme ſe voyoit auſſi ſouvent condanné „ par l'autorité d'un juge qu'il auroit luy „ meſme choiſi, il cederoit, & ne ſeroit „ pas aſſez impudent pour pretendre avoir „ raiſon. „ 'Néanmoins l'obſtination des Donatiſtes, meſme aprés une conviction ſi authentique, ne ceda pas encore ni au reſpect dû à la verité, ni à [la douceur de] la paix ; [& n'ayant plus de tribunal où ils puſſent appeller, ils en appellerent à eux-meſmes, & eurent recours aux armes de la calomnie.] ' Car dans la Conference de Carthage, lorſqu'on leur objecta le jugement de Conſtantin, ils répondirent [hardiment, mais ſans en alleguer la moindre preuve,] qu'on avoit rempli les oreilles de ce Prince par de fauſſes ſuggeſtions. ' Ils mettoient de meſme dans leurs livres qu'il " s'eſtoit laiſſé emporter au credit que quelques perſonnes avoient ſur ſon eſprit.

b in Cre. l. 4. c. 7. p. 200. 1. b. c. | *c* p. col. p. 245. 2. d. | ep. 167. p. 291. 2. a b. | ep. 48. p. 66. 1. b. | col. d. 3. c. 19. p. 228. 1. d. | in Par. l. 1. c. 6. p. 8. 2. b | in Cre. l. 3. c. 61. p. 191. 2. d. | *gratia corruptum.*

[Ils vouloient apparemment marquer par-là le grand Oſius de Cordouë, extrémement honoré par Conſtantin pour ſon merite.] 'Car ils le noirciſſoient de tout leur pouvoir, *d* parce qu'ils pretendoient que c'eſtoit luy qui avoit aſſiſté Cecilien, & qui avoit contraint, diſoient-ils, le peuple des Saints, & ceux qui ne s'eſtoient ſouillez d'aucune tache, à entrer dans la communion des Traditeurs : [ce qui nous apprend que pluſieurs des Schiſmatiques rentrerent encore alors dans l'unité de l'Egliſe.]

in Par. l. 1. c. 4. p. 7. 2. c. | *d* c. 5. p. 8. 1. d.

'Ils attribuoient de meſme aux ſuggeſtions de ce Prelat, la rigueur dont Conſtantin uſa enfin contr'eux. Car voyant qu'aprés avoir eſté vaincus dans deux Conciles, & n'avoir pu rien prouver devant luy de tout ce qu'ils avoient avancé, ils perſiſtoient néanmoins encore dans leur fureur & dans leur ſeparation ſacrilege d'avec l'Egliſe ; il avoit ordonné, diſoit Parmenien, qu'on les menaſt au ſupplice. [S. Auguſtin ne nie pas ce commandement, qui regardoit ſans doute ceux qui avoient comparu devant Conſtantin.] ' Et comme le grand Donat de Carthage eſtoit de ce nombre, ſelon ceux de ſa ſecte ; [c'eſt peut-eſtre pour ce ſujet] qu'ils luy attribuoient l'honneur du martyre. 'Mais quoiqu'il n'y euſt pas de ſupplices trop rigoureux pour des perſonnes ſi criminelles ; néanmoins Conſtantin commua la peine de mort en une plus douce. Et c'eſt ce changement, dit S. Auguſtin, qu'on peut attribuer avec quelque apparence au conſeil d'un Eveſque comme eſtoit Oſius, [s'il a eu quelque part à cette affaire,] & s'il faut agir par conjecture dans un point ſur lequel on n'a rien de poſitif.

c. 8. p. 9. 1. c. | p. col. c. 16. p. 237. 1. c. | in Par. l. 1. c. 8. p. 9. 1. c.

[C'eſt ſans doute aprés le jugement de Milan qu'il faut mettre] ' les loix que Conſtantin fit contre les Donatiſtes, *a* & qui ſervirent de modele aux Empereurs ſuivans. *b* S. Auguſtin en marque une, par laquelle il leur oſtoit les baſiliques & tous les lieux où ils s'aſſembloient, pour les ajuger au fiſc, & leur défendoit, ce ſemble, par conſequent de tenir aucune aſſemblée. Ce fut peut-eſtre pour ce ſujet qu'ils baſtirent] ' ces nouvelles Egliſes que S. Optat leur reproche d'avoir ajoutées aux anciennes ſans qu'on en euſt beſoin. [Il ſemble qu'il faille raporter encore à ce temps-ci ce que dit Saint Auguſtin,] 'qu'aprés avoir perdu leur cauſe, comme on voulut les obliger à quitter les Egliſes, ils ne laiſſerent pas de s'y maintenir par la violence qui l'emporta contre l'autorité des ordonnances de l'Empereur, & par la fureur des Circoncellions ; [de quoy nous parlerons dans la ſuite.]

lit. P. l. 2. c. 92. p. 118. 2. d. | *a* ep. 48 p. 66. 1 c | 2. c. | *b* lit. P. p. 118. 1 a | ep. 68. p. 124. 1. a b. | Opt l. 3. p 61. 63. | Aug. in Par. l. 1. c. 11. p. 10. 2. c.

'Conſtantin confiſqua encore les biens meſmes de ceux qui eſtoient convaincus, [peut-eſtre d'avoir calomnié Cecilien,] & qui reſiſtoient avec opiniatreté à la réünion. [Ce peut eſtre] 'cette loy ſi ſevere que S. Auguſtin dit qu'il fit contr'eux.

ep. 48. p. 66. 1. b. | ep. 166. p. 289. 1. c.

[Il eſt certain que quelques-uns d'eux furent bannis,] ' puiſqu'on leur accorda leur rappel en 321. *c* S. Optat dit expreſſément que Conſtantin avoit banni dans des pays étrangers les chefs & les principaux des Donatiſtes, ſelon qu'ils le meritoient. [Mais je ne ſçay s'il ne faut point lire Conſtant.]

col. d. 3. c. 22. p. 228. 1. c | p. col. c. 31. 33. p. 245. 1. c | 2. d. | *c* Opt. l. 2. p. 54. 2.

'Ces ordonnances eſtoient tres-juſtes : elles eſtoient dignes du nom de Conſtantin ſi celebre par la profeſſion qu'il faiſoit du Chriſtianiſme : elles convenoient fort bien à l'eſperance qu'il avoit en J. C., & à ſon amour pour l'unité de l'Egliſe. 'Les Donatiſtes n'en euſſent pas voulu avoir de moins ſeveres contre Cecilien & les autres qu'ils accuſoient, s'ils euſſent pu les faire declarer coupables ; & alors ils euſſent pretendu avoir rendu un grand ſervice à l'Egliſe, & devoir paſſer pour les défenſeurs de l'unité & de la paix. Cependant parce que ces meſmes loix tomboient ſur eux, c'eſt à dire ſur des calomniateurs de leurs freres, & des ennemis irreconciliables de l'unité de l'Egliſe : ils crioient que c'eſtoit une violence indigne & inſupportable ; qu'on ne doit forcer perſonne ſur la religion ; qu'il ne faut jamais rendre le mal pour le mal. 'Ils ne pouvoient mieux verifier la maxime que ceux meſmes de leur communion leur attribuoient

Aug. lit. P. p. 117. 2. d. | ep. 48. 167. p. 66. 1 b | 291. 1. 2. | p. 66. 1. c | 71. 1. d.

tribuoient, de croire que tout ce qu'ils vouloient estoit saint : *Quod volumus sanctum est.*

L'an de J.C. 316.

ARTICLE XXVII.

De Donat de Carthage.

[ON ne sçait pas si Constantin fit ses loix contre les Donatistes aussi-tost après avoir jugé leur affaire à Milan, ou s'il y fut obligé par les nouveaux desordres qu'ils firent à leur retour. Nous ne pouvons pas non plus dire precisément ce qui se passa en Afrique immediatement après ce jugement. Il semble neanmoins qu'on y peut rapporter ce que S. Optat met après le voyage des Evesques Eunome & Olympe :] 'Donat, dit-il, revint le premier à Carthage "sans en avoir la permission de Constantin : Cecilien l'ayant sceu se hasta de s'en retourner à son peuple, & par ce moyen [1] le Schisme se ralluma tout de nouveau.

Op. l. 1. p. 45 a. — *ultrò.* — 1.

'S. Optat suppose toûjours que ce Donat est celui de Carthage, [predecesseur de Parmenien,] '& successeur de Majorin dans le siege Schismatique de cette ville ; *a* & les Donatistes soutenoient que c'estoit luy qui en ce temps-ci tenoit teste à Cecilien ; [de sorte qu'il semble qu'il fust déja leur Evesque de Carthage : & nous n'avons point en effet de preuve que Majorin ait passé l'an 313.] 'Saint Jerôme dans son traité des hommes illustres, dit que ce Donat vivoit sous Constant & sous Constantin, [ou plutost Constance que la traduction greque nomme seul. Selon la chronique du mesme Pere, il paroissoit en 328, & vivoit encore en 355.]

p. 44 c. — Aug. h. 69. p. 12. 2. d | retr. l. 1. c. 21. p. 32. a. *a* p. col. c. 16 p. 237. 1. b c. — Hier. v ill. c. 93. p. 296. d.

'S. Augustin le traite d'Apostat : [je ne sçay si c'est parce qu'il avoit été d'abord dans l'Eglise Catholique, & l'avoit quittée pour entrer dans le Schisme depuis qu'il eut esté formé.] 'Il estoit habile dans les lettres humaines, & aimé pour ce sujet par les gents du siecle. 'Il avoit de l'éloquence, & il étendit tellement sa secte par ce moyen, 'que c'est de luy qu'elle a principalement tiré sa force. *b* Il composa beaucoup de livres pour la défendre. Saint Jerôme dit qu'il trompa par ses mensonges presque toute l'Afrique, & particulierement [2] la Numidie. 'Aussi la pluspart du monde croit que c'est de luy qu'elle a pris son nom, plutost que de Donat [des Cases-noires] en Numidie, qui luy avoit donné la naissance. 'C'est le sentiment de S. Jerôme : ["& ce qui l'appuie beaucoup, c'est qu'avant que Donat fust Evesque de Carthage, les Schismatiques estoient appellez le parti de Majorin.]

Aug ps. 147 p. 703. 2. c. — Opt. l. 3. p. 66. c. — Aug. p. 69. p. 12. 2. d. — in Cre. l. 2. c. 1. p. 169. 2. c. — *b* Hier. p. 297 a. — Aug h. 69. p. 12. 2. d. — 2. — Hier. p. 296 d. — V. la note 4.

'Ce Donat de Carthage vivoit d'une maniere assez sobre, & il n'y avoit rien à l'exterieur dans ses mœurs qui parust reprehensible, ["hors son orgueil.] 'Les Donatistes le relevoient au-dessus de tous les autres, & l'appelloient un homme de sainte memoire, l'ornement de l'Eglise de Cartage. Ils lui atribuoient la gloire du martyre, comme nous avons dit, '& prétendoient aussi qu'il avoit fait des miracles, '& que Dieu luy avoit parlé dans la priere, en quoi S. Augustin assure qu'ils se trompoient, ou qu'ils vouloient tromper les autres.

Aug. lit. P. l. 2. c. 39. p. 106. 1. b. — p. col c. 16. p. 237. 1. b | Cart. c. 2. §. 10. — V. §. 18. — unit. c. 19. p. 154. 2 d. — in Jo. h. 13. p. 50. 2. b.

[Voici ce que nous trouvons de ce Donat dans un ouvrage qui est certainement de S. Augustin plutost que de S. Ambroise dont il porte aussi le nom.] „ 'Il y a dans „ l'Eglise, dit ce Pere, & il y a toûjours „ eu des hommes habiles, d'une profonde „ érudition, & parfaitement instruits dans „ la Loy de Dieu. Ce sont les pierreries „ qui ornent les vêtemens de [l'Eglise] „ cette veritable femme forte. Mais il y a „ eu de ces pierreries qui se sont détachées, „ & qui se sont perduës en tombant. Tel „ fut Donat qui quitta la place qu'il occu- „ poit dans cet ornement. Il s'en separa „ pour chercher ailleurs sa propre gloire, „ pour avoir un parti qui portast son nom. „ Malheureux enfans, pourquoi vous at- „ tachez-vous à cette pierre precieuse qui „ s'est separée du vêtement de l'Eglise ? „ Quoy donc, me direz-vous, pensez- „ vous avoir autant d'esprit que luy, par- „ ler aussi bien que luy, estre aussi savant „ que luy ? Mais que luy sert tout son „ esprit, que luy sert toute son érudi- „ tion, que luy sert d'estre une pierre „ precieuse, puisque toute pierre pre- „ cieuse qui ne demeure pas attachée à „ l'ornement de cette femme forte, se „ gaste, & perd tout son prix & tout son „ éclat ? Il faut qu'elle demeure unie au „ vêtement de cette femme, qui est elle- „ mesme d'un plus grand prix que toutes „ les pierreries qui l'ornent. Que Donat „ n'y demeuroit-il donc attaché ? Car „ je ne crains pas de le dire : ces pierre- „ ries ne sont precieuses qu'autant qu'el- „ les ont de charité : celle qui n'en a point „ est sans valeur, & n'est digne que de „ rebut. Qu'on vante son habileté, qu'on re- „ leve son éloquence, si l'on en croit celui „ qui sçait discerner les veritables pierres „ precieuses, si l'on s'en raporte à l'ouvrier „ mesme qui a fait cet ornement ; l'on „ ne regardera point cette pierre comme „ precieuse, mais comme digne du der- „ nier mépris. Ce n'est pas une pierrerie „ qui jette de l'éclat, mais une cymbale „ qui produit un son confus.„

f. 37. c. 3. p. 182. f.

ARTICLE XXVIII.

Vanité insupportable de Donat : les Donatistes en font leur idole : Sa créance sur la Trinité.

'SAint Optat est celui qui parle le plus amplement de Donat, & il nous le dépeint comme un homme leger, furieux & emporté, 'qui s'élevant au-dessus du commun des hommes, vouloit se faire considerer comme une divinité : d'où vient qu'il luy applique les paroles par lesquelles Dieu condanne dans Ezechiël l'orgueil du Prince de Tyr. 'Il s'imaginoit, dit-il, s'estre établi une Principauté à Car-

Opt. l. 3. p. 64. — p. 64-67. — p. 65. a.

1. *renovellatæ sunt partes.*

2. Il le dit peut-estre parce que le Schisme estoit plus dans la Numidie que dans les autres provinces. Mais je pense que c'est parce qu'il en venoit : & il y a bien de l'apparence que cette province suivit toute d'abord, ou presque toute, le parti de Majorin établi par son Primat Second de Tigise.

Carthage, & y eſtre au-deſſus meſme de l'Empereur. Le peuple luy donnoit rarement le titre d'Eveſque, & on le nommoit preſque toûjours Donat de Carthage.

p.65.c.

'Quoique les Eveſques ne doivent eſtre aſſujettis qu'à Dieu, il dominoit de telle ſorte ceux de ſon parti, qu'ils le craignoient & le reveroient autant que Dieu meſme. 'Son ambition eſtoit de voir tout le monde, & les compagnons meſme de ſon Schiſme, plier ſous luy. Lorſqu'ils celebroient les myſteres, il ne s'y trouvoit que par forme, & il ne daigna jamais communier de ce qu'aucun d'eux avoit offert. Il aimoit mieux ſe retirer en particulier pour faire ſeul ce qu'il vouloit: Et cela obligeoit beaucoup de ſes ſectateurs meſmes de faire des plaintes de cette maniere ſi haute & ſi fiere dont il les traitoit. C'eſt ainſi que ſon cœur s'éleva juſqu'à ſe croire non plus un homme, mais un Dieu. 'Les hommes n'ont accoutumé de jurer que par le nom de Dieu ſeul : Et il ſouffroit [1] qu'ils juraſſent en ſon nom; ſans pouvoir rejetter ſur eux la faute qu'ils faiſoient en cela, puiſque c'eſtoit à luy à l'empeſcher. Il ne l'empeſchoit pas neanmoins, & donnoit ainſi ſujet de dire qu'il ſe regardoit comme une divinité.

b. — p.66.a.

'Tous ceux qui croient en JESUS-CHRIST, ne doivent point avoir d'autre nom que celui de Chrétiens. Mais ce ſuperbe oſa partager avec Dieu le peuple Chrétien, & faire nommer ceux qui le ſuivoient non plus Chrétiens, mais Donatiſtes. Si l'on venoit à luy de quelque Province d'Afrique, il ne s'informoit point des nouvelles ordinaires : mais dès qu'une perſonne l'abordoit, il luy diſoit ſans rougir; „Hé bien, comment va mon „parti dans vos quartiers ? „ 'Ses partiſans ſe plaignoient quelquefois de ce qu'on les appelloit Donatiſtes. 'Mais néanmoins ils avoient pris ce nom devant le tribunal des Prefets comme un nom qui leur eſtoit glorieux; '& dans toutes les occaſions où ils comparoiſſoient publiquement en juſtice pour des matieres Eccleſiaſtiques, lorſqu'on leur demandoit juridiquement qui ils eſtoient, ils prenoient la qualité de parti de Donat, ſans parler de JESUS-CHRIST.

a. — Aug. in Cre l.4.c.6. p.199.2.a. — Cart.c.3 §. 31.p.542. — Opt.p.66. a.

[Nous verrons dans la ſuite de quelle maniere Donat parloit de l'Empereur Conſtant.] 'Mais on peut juger de ſon eſprit par une lettre, où écrivant à un Prefet du Pretoire, il l'apoſtrophoit en ces termes : „Gregoire la honte du Se„nat & l'infamie des Prefets : „ à quoy il ajoutoit pluſieurs choſes de meſme force. Gregoire luy répondit au contraire avec une moderation auſſi Epiſcopale, [que l'emportement de Donat eſtoit indigne du caractere qu'il uſurpoit.] 'Gregoire eſtoit Prefet, ſelon le Code, à la fin du regne de Conſtantin en 336 & 337.

p.64.b. — Cod.Th.t. 6.p.364.1.

„[Ses diſciples enfloient encore ſa va„nité.] 'Ils chantoient publiquement ſes „louanges, dit S. Auguſtin ; ils luy di„ſoient hautement : O le fidéle condu„cteur! O le guide incomparable! Et il „ne répondoit point, comme David, „à ces flateurs : Que ceux qui m'applau„diſſent ſe retirent en arriere ; qu'ils „ſoient couverts de confuſion. Il ne ſe „mettoit point en peine de les repren„dre, & de les porter à dire plutoſt au „Sauveur : C'eſt vous ſeul, Seigneur, „qui eſtes un conducteur fidéle, & le „guide incomparable.„ 'Ils eſtoient tellement aveuglez par la paſſion qu'ils avoient pour luy, que leurs ames adulteres ne faiſoient pas difficulté de l'égaler à celui qui en eſt ſeul l'époux legitime : Car ils ne rougiſſoient pas de vouloir qu'on diſt de luy ce qui ne convient qu'à JESUS-CHRIST Noſtre Seigneur; Qu'il n'y avoit eu en luy aucune tâche ni aucun défaut. „Qui donnera, s'écrie S. Au„guſtin; qui donnera à mes yeux une „ſource de larmes? Qui peut aſſez ge„mir & aſſez pleurer un ſi horrible blaſ„phême„? [Il ne faut point s'étonner après cela,] 'de ce que dit encore le meſme Pere, que Donat leur tenoit lieu de JESUS-CHRIST, & qu'ils s'emporteroient peut-eſtre davantage contre un homme qui diroit du mal de Donat, que contre un payen qui blaſphemeroit JESUS-CHRIST. 'Dans la Conference de Carthage où Petilien ſembloit vouloir rejetter le nom de Donatiſte, il ajoute néanmoins qu'il ne deſavouë pas d'avoir eu & d'avoir encore " pour chef Donat de bienheureuſe & ſainte memoire, dont le merite avoit jetté un tel éclat, que le temps n'avoit pas eſté capable d'en ternir la gloire. 'Un avocat qui plaidoit pour eux à Carthage en 395, devant le Proconſul, oſa dire que Donat avoit tellement établi la ſainteté de l'Egliſe Catholique contre l'erreur & la perfidie, [1] que ſon nom & ſon culte ſe trouvoit honoré par le reſpect & la veneration de preſque tout l'univers.

Aug.pſ. 69.p.304. 2.a. — in Par.l.2. c.7.p.14.2. a. — ſ.197.p. 906.c. — Cart.c.3.§. 30.31.p. 542. — *princi-pem.* — Aug. in Cre.l.3.c. 56 p.191. 2.b.

'Donat avoit fait, comme nous avons dit, pluſieurs écrits pour ſa ſecte, *a* & un entr'autres où il pretendoit que le Bateſme de JESUS-CHRIST n'eſtoit point hors de ſa communion. S. Auguſtin qui l'appelle une épiſtre, le refuta : mais ſon ouvrage n'eſt pas venu juſques à nous.

Hier. v. ill. c.93 p.296. a. — *a* Aug.retr. l 1.c 21.p. 15.1.c.

'S. Jerôme dit qu'il avoit écrit un livre ſur le S. Eſprit, où il ſuivoit le dogme des Ariens. [Nous verrons dans la ſuite que les Ariens ſemblerent le vouloir attirer à leur parti en 347.] 'S. Auguſtin dit qu'il paroiſt par ſes écrits que ſes ſentimens n'eſtoient pas bien Catholiques ſur la Trinité, & qu'il croyoit tellement la conſubſtantialité, qu'il vouloit néanmoins que le Fils fuſt moindre que le Pere, & le S. Eſprit moindre que le Fils. 'Il y avoit quelques Donatiſtes dans la meſme erreur. [Je ne ſçay ſi c'eſt pour cela] *b* que S. Epiphane dit que les Donatiſtes ſuivoient la foy d'Arius; [ou ſi c'eſt qu'effectivement ils en euſſent fait profeſſion durant que les Ariens dominoient dans l'Occident ſous Conſtance,] 'comme S. Auguſtin dit que quand les Gots [Ariens] eſtoient puiſſans, les Donatiſtes pour les flater diſoient qu'ils avoient la meſme foy qu'eux.

Hier.p. 297.a. — Aug.h 69. p.12.2.d. — ep. 50.p. 79.2.b | ſ. 183.c 5.p. 876.d. — *b* Epi.59.c. 13.p.505.a. — Aug.ep. 50 p.79.2. b.

'Néanmoins S. Auguſtin dit en meſme temps

b.

1. S. Simeon Stylite vouloit meſme que l'on juraſt par ſon nom : mais c'eſtoit au contraire par reſpect, pour empeſcher qu'on ne profanaſt le nom de Dieu.

1. *in ejus nomen & cultum mundi penè totius obſervantia nutrita coaluit.*

temps qu'on refutoit cette lasche hypocrisie par l'autorité de leurs predecesseurs; parce qu'on assuroit que Donat n'avoit point esté dans la creance des Ariens, ' & que pour le point mesme où il en avoit approché, le corps de son parti n'y avoit point fait d'attention, y en ayant assez peu parmi eux qui sceussent quel estoit son sentiment sur ce point, ' & la plufpart croyant, comme nous, que le Fils est égal au Pere, aussi bien que consubstantiel. ' Theodoret dit, comme S. Epiphane, que les Donatistes suivoient l'erreur des Ariens; [& peut-estre cela estoit-il vray en ce temps-là, parce que les Vandales Ariens dominoient alors dans l'Afrique.]

h 62. p. 12. a. d.

f. 183. p. 876. d.

Thdrt. h. l. 4. c. 6. p. 239. a.

' S. Augustin avoit dit dans ses premiers ouvrages, que Donat se voyant vaincu de toutes parts, avoit commencé à rebatizer : mais dans ses derniers il se reprend d'avoir cru que Donat de Carthage eust commencé ce desordre, dont nous parlerons plus amplement dans la suite.]

Aug. abc. p. 4. 1. a | retr. l. 1. c. 21.

ARTICLE XXIX.

Une partie des Donatistes se réünit à l'Eglise; les autres s'en separent de plus en plus: Erreurs de cette secte.

' LE retour de Donat & de Cecilien dans l'Afrique y renouvella le Schisme plus que jamais, ainsi que nous l'avons déja dit, après S. Optat, ' quoique selon toutes sortes de raisons les Donatistes dussent enfin quitter leur opiniatreté en voyant ce different jugé pour la derniere fois, & sans appel, en faveur de Cecilien, par celui mesme qu'ils avoient si souvent demandé pour juge. Et Dieu n'avoit sans doute permis que Constantin receust leur appel, malgré le respect qu'il avoit pour les decisions des Evesques, que pour leur fermer entierement la bouche, & leur oster tout pretexte de se separer de l'Eglise. ' Aussi ceux d'entr'eux qui avoient seulement esté surpris, comme hommes, par les faux bruits qu'on avoit répandus contre Cecilien, mais que Dieu destinoit comme de bons grains de froment, à estre un jour unis avec ses Saints; ' ces personnes, dis-je, voyant que si elles continuoient davantage à s'opposer à Cecilien, il falloit tenir pour coupables, non plus un Evesque ou quelques particuliers comme auparavant, mais generalement toutes les Eglises du monde avec lesquelles Cecilien estoit uni; ils aimerent mieux se rendre à l'autorité de l'Evangile, selon laquelle ils ne pouvoient pas douter que l'Eglise répanduë par toute la terre, ne fust la veritable, que se tenir à la decision du Concile de Carthage qui avoit condanné Cecilien. Ce fut par ce moyen qu'on vit beaucoup d'Evesques, d'Ecclesiastiques, & de peuples, rentrer dans l'unité & dans la paix de l'Eglise Catholique, 'donnant cette excellente leçon à la posterité, qu'il ne faut point balancer à preferer le jugement sain & équitable, à la folie & à l'injustice de quelques particuliers. [Nous avons vu que cela estoit arrivé dés le temps du Concile d'Arles;] ' & que les Donatistes mesmes nous donnoient lieu de juger que beaucoup d'autres s'estoient encore rendus après le jugement de Constantin, par les exhortations d'Osius.

Opt. l. 1. p. 45. a.

Aug. ep.

unit. Ec. c. 25. p. 160. 2. a.

b.

Vinc. L. c. 5. p. 327.

Aug in Par l. 1 c. 5. p. 8. 1 d.

' Mais il y en eut d'autres (& ils faisoient une grande partie de l'Afrique) qui se precipiterent avec fureur dans l'abysme de leur égarement, sans se souvenir ni du nom ni de la religion [de JESUS-CHRIST,] ni de la profession [qu'ils avoient faite de le suivre :] preferant à toute l'Eglise la temerité sacrilege du seul Donat. ' Ils se trouverent liez & retenus par leur separation dans le precipice où leur fureur les avoit jettez : Et pour se mettre hors d'état d'en pouvoir sortir, ils s'engagerent eux-mesmes dans les filets du Schisme, resolus de persister avec obstination dans leur égarement, & de ne revenir jamais à la paix qu'ils avoient une fois abandonnée.

Vinc. L. p. 327.

Opt. l. 2. p. 49. c.

' S. Augustin remarque en un endroit, que les Donatistes prétendoient que les Espagnols ayant condanné le grand Osius, & les Gaulois l'ayant absous, les Espagnols l'avoient enfin receu comme innocent. Les Donatistes les accusoient en cela de prevarication, & d'avoir édifié de nouveau contre le precepte de S. Paul, ce qu'ils avoient détruit d'abord. ' Mais si S. Paul avoit prétendu, dit S. Augustin, nous apprendre par là cet étrange paradoxe, qu'il ne faut jamais changer de sentiment & de conduite, il ne se seroit pas fait luy-mesme Chrêtien; il ne seroit pas devenu Apostre; il n'auroit pas édifié par ses predications les Eglises qu'il avoit tâché de détruire par ses persecutions. Les Donatistes n'ont donc jamais mieux montré pourquoi ils n'ont point voulu se rendre, quoique vaincus par tout, qu'en faisant un crime aux Espagnols d'avoir cedé à l'examen & au jugement de leurs collegues, contre ce qu'ils avoient jugé auparavant. Car autant que la conduite de ceux-ci est conforme à la douceur [& à l'humilité] Chrêtienne, autant celle des autres est-elle digne de l'opiniatreté [& de la fierté] du diable. Ainsi il ne faut pas s'étonner que les humbles aient conservé le lien de la paix, & que les superbes l'ayent rompu.

Aug. in Par. l. 1. c. 4. p. 7. 8.

p. 8 1. a.

'Les Donatistes ne pouvoient donc mieux faire voir que ce qui a rendu leurs maux incurables, c'est que leur orgueil n'a pû se resoudre à condanner les sentences qu'ils avoient temerairement prononcées contre Cecilien dans son absence, ce qu'ils auroient esté obligez de faire, si par l'amour de la verité & pour le bien de la paix, ils avoient acquiescé au jugement des Evesques d'outremer. Ils auroient néanmoins remporté une victoire beaucoup plus avantageuse, si au moins après ce jugement, ils avoient pû vaincre leur animosité contre cet Evesque, que s'ils l'avoient fait condanner dans le Concile où il a esté absous. Car il est bien plus glorieux de triompher de son orgueil & de sa haine, que non seulement de vaincre un seul homme, mais mesme que de se soumettre une Ville entiere; selon ce que dit l'Ecriture, Que celui qui surmonte la colere, vaut mieux que celui qui prend une ville. Ils vouloient

p 7. 8.

loient vaincre un homme, pendant qu'ils se laissoient vaincre par la colere : & parce qu'ils vouloient vaincre un homme, ils se sont vu vaincus & par cet homme & par leur colere ; par cet homme, puisqu'il en a triomphé dans le jugement [qui attestoit son innocence ;] par leur colere, puisque tout vaincus qu'ils estoient, ils n'ont pu se rendre & demeurer en repos.

' Ainsi s'endurcissant avec obstination dans leur division, ils changerent leur Schisme en heresie, comme dit S. Augustin, ' suivant la définition qu'il donne, que le Schisme est une dissension encore nouvelle pour des sentimens differens ; & l'heresie un Schisme inveteré ; ' & aussi parce qu'ils avoient une fausse créance tant sur les Sacremens que sur l'Eglise. [Car contre l'autorité de JESUS-CHRIST, & de toute l'Ecriture, qui nous assurent] ' que l'Eglise Catholique est celle qui est répanduë dans toute la terre, [& qui ne cessera jamais d'estre visible à tout le monde,] ' ils prétendoient qu'elle estoit renfermée dans leur parti, c'est-à-dire dans la seule Province d'Afrique, ' dans laquelle mesme il y avoit plusieurs endroits où leur parti n'estoit point. 'Ils osoient dire qu'elle estoit perie dans tout le reste du monde par l'union que l'on y avoit avec ceux qu'il leur plaisoit encore de traiter de Traditeurs ; 'c'est-à-dire parce que tous les Fideles ne pouvant juger par eux-mesmes des crimes dont ils accusoient Cecilien, avoient mieux aimé en croire ceux qui avoient examiné & jugé l'affaire, que les déclamations des accusateurs. [Nous parlerons en son lieu de leur erreur sur les Sacremens.]

h.99.p.12.2.c. | in Cre. l.2.c.7.p.17c.2.d. | c.8.p.171.1.b. | Opt.l.2.p.52 a. | c. | p.46.b.c. | b.c| Aug.h.68.p.12.2.c. | ep.167.p.291.2.b.

ARTICLE XXX.

Fausses raisons des Donatistes pour justifier leur Schisme : Leur aversion pour les Catholiques.

[LES Donatistes sentoient quelquefois combien il estoit injuste de condanner tous les Catholiques comme complices des crimes de Cecilien ;] 'dont la pluspart n'avoient jamais ouï parler, comme cela ne se pouvoit nier que par la derniere impudence. [Pour rendre donc cette condannation un peu moins insupportable,] 'ils prétendoient ridiculement que ces crimes estoient connus de presque toute la terre ; qu'ils avoient des pieces authentiques pour les prouver, 'que de très-fideles témoins avoient esté deputez dans les Gaules, l'Espagne, l'Italie & les autres Provinces, pour les informer de la verité ; & que de très-saints Evesques y avoient esté par deux fois, & y avoient publié l'état des choses avec encore plus de lumiere & de certitude. [Toutes ces deputations n'ont aucun fondement, & paroissent feintes sur les deux Conciles de Rome & d'Arles, & sur les autres choses qui se passerent au commencement du Schisme, desquelles les Donatistes n'avoient pas sujet de se vanter.] ' Mais supposé que ces deputations fussent veritables, ce qu'on en pouvoit juger avec le plus d'apparence, c'est que comme les Donatistes avoient déja esté condannez par le juste jugement [des Conciles de Rome & d'Arles,] on n'avoit point voulu admettre leurs deputez à la communion, ni écouter leurs accusations injustes. [Et c'estoit assurément ce qu'on devoit faire selon les regles de l'équité naturelle, & selon les loix de l'Eglise.]

Aug. in Par.l.3.c.1.p.11.2.d. | in Cre.l.3.c.33.p.186.2 b. | in Par. l. 1.c.2.p.6.2.c. | d.

'Comme les Catholiques les pressoient de justifier leur Schisme par l'autorité de l'Ecriture, ils alleguoient quelquefois un passage des Cantiques, où ils taschoient de trouver par une fausse ponctuation, que l'Eglise devoit estre renfermée dans le midi : Surquoi S. Augustin se moque d'eux en divers endroits. ' Il leur montre que mesme à la lettre & selon leur interpretation, cela ne leur convenoit pas, y ayant des Provinces encore plus meridionales que la Numidie où estoit le fort de leur Schisme, ' & d'où il avoit tiré son origine : *a* & mesme la situation de ce pays tout découvert & plein de campagnes fertiles, mais seulement en blez & non en arbres ; ne convenoit point à un autre passage du Cantique d'Habacuc, qu'ils citoient aussi pour eux.

unit Ec. c. 19.p.155.2. c|s.46.c.15.p.243-245| 138 c.9.p.676.&c. | unit.p.155.2.c. | s.46.p.246.d. | *a* e.f.

[C'est sur des fondemens si ruineux qu'ils hazardoient leur salut & leur bonheur éternel : & avec cela ils estoient si insolens & si fiers,] ' qu'en traitant les Catholiques de race des Traditeurs, ils prenoient pour eux la qualité d'enfans des Martyrs, ' & d'Evesques du pur Christianisme, de Pontifes & de défenseurs de l'Eglise & de la verité Catholique. ' Ils prétendoient faire seuls l'Eglise Catholique, *b* & traitoient les Catholiques de Mensuristes & de Cecilianistes.

col.d.3.c 4. p.219 2. b. | Cart.c.1.§.141 2 §.10.12. | c 3.§.22 p.540.1 | *b* §.30.

' Cependant ils condannoient tous les jours eux-mesmes leur heresie dans le sacrifice, n'osant pas se dispenser des paroles solennelles de la Liturgie, dans laquelle ils disoient qu'ils offroient pour l'Eglise unique qui est répanduë par toute la terre. ' On remarque qu'ils recitoient à l'autel le nom des Auteurs de leur Schisme.

Opt.l 2.p.52.53. | Aug. in Par.l.3.c.6.p.31.2.b.

' Dans la haine qu'ils avoient pour les Catholiques, ils n'avoient garde de trouver bon qu'on les appellast leurs freres ; au lieu que les Catholiques vouloient bien leur donner cette marque de charité, 'que S. Justin donne aux payens mesmes, *c* quoique ce ne soit pas la coûtume de l'Eglise : *d* & les Catholiques croyoient qu'il estoit utile à la cause de la verité qu'ils la leur donnassent. *e* Ces Schismatiques évitoient mesme de se rencontrer avec des Catholiques : ils refusoient leur entretien : *f* ils les empeschoient de les venir trouver : ils ne vouloient point non plus s'entretenir ou conferer avec eux, soit par écrit, soit de vive voix, & se contentoient de vomir toûjours des injures contre leur honneur, 'refusant par un étrange orgueil de conferer avec eux, parce que c'estoient, disoient-ils, des pecheurs. *g* Quand les Catholiques leur écrivoient, ils n'en pouvoient

ps 32.p.91.1.2 | Opt.l.1.p.34.a. | Just. ap. | *c* Aug. ps.32.p.91.1.c. | *d* Opt.l.4.p.76.c. | *e* l.1.p.35. a | Aug. ps.57.p.232.2.a. | *f* Opt.l.1 p.34.c. | Aug ep.166.p 290.1.a. | *g* 161.p.277.1.c.

voient avoir de réponse ; ' & néanmoins ils ne leur écrivoient pas des lettres de communion, parce que les Donatistes ne les vouloient pas recevoir, & qu'ils s'en estoient rendu indignes par leur Schisme, mais seulement des lettres privées telles qu'on en écrivoit aux payens. S. Augustin omet le salut dans celles qu'il leur écrit. ' Ils se moquoient quelquefois de " la civilité avec laquelle les Catholiques les traitoient, & leur en faisoient un crime.

(c lit. P. l. 1. c. 1. p. 89. 1. c. — ep. 172. p. 295. 2. b. — *humilitatem.*)

'Quand ils avoient fait quelque ouvrage pour leur secte, ils faisoient ce qu'ils pouvoient pour empescher qu'il ne tombast entre les mains des Catholiques qui estoient en état d'y répondre ; [& néanmoins ils couvroient cette veritable foiblesse sous un pretexte] ' de prudence & de patience, aimant mieux, disoient-ils, se contenter d'enseigner la loy de Dieu au peuple dans l'Eglise, que répondre aux Catholiques [& disputer avec eux ;] pretendant que si la parole de Dieu ne les instruisoit pas assez, il n'y avoit point d'autorité humaine qui pust dissiper leurs tenebres & les rappeller à la regle de la verité. ' Que si quelque laïque d'entr'eux se mesloit d'écrire, ils vouloient bien prendre part à sa victoire, s'il eust pû en remporter quelqu'une ; mais non pas à sa honte quand il estoit vaincu, ni répondre de ce qu'il disoit.

(lit. P. l. 1. c. 19. p. 92. 1. 2. — in Cre. l. 1. c. 3. p. 161. 1. c. — l. 2. c. 5. p. 170. 2. b.)

'Ils ne vouloient point que les Catholiques entrassent dans leurs Eglises pour les écouter : ils les en chassoient ; '& peu s'en falloit qu'ils ne les batissent. ' Ils lavoient avec de l'eau salée le pavé où ils avoient esté. 'Il n'y en avoit point parmi eux qui ne meslast aux instructions qu'il faisoit au peuple, des calomnies & des invectives contre les Catholiques. Ils ordonnoient aux laïques de ne les point saluer, & de ne point recevoir leurs civilitez : & quelquefois leurs Evesques refusoient aux Catholiques le baiser que l'on se donnoit alors en se rencontrant.

(s. 46. c. 13. p. 241. d. e. f. — p. 242. a. — ep. 255. p. 357. 1. b. — Opt. l. 4. p. 78 b.)

'Les Catholiques au contraire estoient ravis qu'ils vinssent entendre leurs Evesques ; & ils esperoient que quoiqu'ils se moquassent d'abord de la verité, ils ne laisseroient pas enfin de la reconnoistre & de la suivre. ' Au lieu des violences que nous verrons qu'ils exerçoient contre les Catholiques, les Evesques orthodoxes ne travailloient qu'à les instruire, & les traitoient avec toute sorte de douceur lorsqu'ils tomboient entre leurs mains. ' Ils taschoient de porter les laïques à les traiter de mesme, mais ils n'en estoient pas toûjours les maistres.

(Aug. s. 46. p. 242. g. — ep. 68. p. 115. 1. c. d. — d.)

'Cette haine des Donatistes pour les Catholiques estoit d'autant plus étrange, qu'ils estoient souvent unis ensemble par le mariage & par tous les autres liens de la societé civile : & il paroist mesme que la diversité de communion n'empeschoit pas qu'ils ne contractassent ces sortes de liaisons.

(ep. 255. p. 357. 2. c.)

ARTICLE XXXI.

Déreglemens des Donatistes pour les mœurs : Ils reçoivent les mauvais Catholiques ; se fondent sur de faux miracles.

[DAns le desir qu'avoient les Donatistes de justifier, s'ils eussent pû, soit leur separation, soit la haine dont ils estoient animez contre les Catholiques,] ' ils recherchoient avec soin les fautes qui se commettoient dans l'Eglise ; & par une malignité diabolique ils se réjouissoient des scandales qui affligeoient les Saints [& les Anges.] ' Quand un Evesque, un Ecclesiastique, un Moine, ou une Religieuse, tomboit en quelque faute, ils ne songeoient & ne travailloient qu'à se persuader, qu'à publier & à soutenir que tous les autres estoient aussi criminels, quoiqu'on ne pust pas les faire tous connoistre pour ce qu'ils estoient. S'il se répandoit des bruits fascheux, vrais ou faux, contre quelques-uns de ceux qui faisoient une singuliere profession de pieté, ils faisoient tous leurs efforts pour en étendre l'infamie & le soupçon sur tous les autres.

(Aug. ep. 137. p. 250. 2. b | 251. 2. b. — p. 251. 2. b. c.)

[Cependant quelques défauts qui fussent parmi les Catholiques, ils n'en avoient pas de moindres parmi eux.] ' Pour ne point parler encore de la fureur des Circoncellions, ' l'ivrognerie & la gourmandise y estoient des vices ordinaires & tout publics. 'Ils amassoient usures sur usures. *a* S. Augustin leur reproche qu'on voyoit aux sepulcres de leurs faux martyrs des troupes de vagabons, d'ivrognes, de méchans de l'un & de l'autre sexe, qui se mesloient ensemble pour se remplir de vin & se souiller par toutes sortes de crimes. 'Et c'est avec tout cela qu'ils avoient l'insolence de comparer leur secte au pur froment, & tout le reste de l'Eglise à de la paille infructueuse & sterile. 'Surquoi S. Augustin leur répond, si l'Afrique a esté choisie pour renfermer le bon grain, & que tout le reste de la terre ne soit rempli que de paille, d'où viennent donc ces grandes troupes de Circoncellions ? D'où vient ce grand nombre d'ivrognes & de débauchez ? D'où vient cette quantité infinie de filles, qui sans estre mariées ont perdu leur virginité, & font partout voir leurs crimes ? D'où vient qu'on ne voit que voleurs, qu'avares, qu'usuriers ? D'où viennent tant de personnes qu'on connoist trop dans chaque pays, qui sont autant " d'Optats en méchanceté, quoiqu'ils ne le soient pas en puissance ? Serez-vous assez impudens pour nier que cela ne se voie pas parmi vous, ou assez scelerats pour soutenir que ce soit là de bon grain ?

(s. 47. c. 10. p. 258. c. — in Jo. h. 5. p. 20. 1. c. — s. 47. p. 258. b. — *a* unit. c. 19. p. 155. 1. d. — in Par. l. 3. c. 3. p. 28. 1. a. — b | s. 47. p. 258. b. c. — v. 5. 73.)

[Il ne faut pas s'étonner qu'il y eust tant de déreglemens parmi eux, puisque leur secte estoit le recours des plus méchans des Catholiques,] ' qui pour éviter la discipline de l'Eglise, menaçoient hautement de se retirer dans le parti de Donat. ' Ils s'y retiroient effectivement ; ils y estoient receus sans difficulté ; on les y attiroit mesme ; & aprés qu'ils avoient esté rebatizez, ils insultoient par une fureur

(in Jo. h. 10. p. 58. 1. d. — ep. 169. p. 293. 2. c | lit. P. l. 3. c. 37. p. 133. 2. d.)

fureur facrilege, à la difcipline de l'Eglife dont ils n'avoient pû fupporter la fainte feverité. Mais l'effet de leur fecond batefme eftoit qu'ils devenoient encore plus dereglez qu'ils n'eftoient auparavant.

'S. Auguftin en raporte divers exemples, comme d'un nommé Prime degradé du foudiaconat; 'd'un jeune homme qui fe fit rebatizer pour avoir la liberté de battre fa mere, ou mefme de la tuer; 'de Rufticien Soudiacre excommunié par fon Curé, qui trouva dans le parti des Donatiftes la protection dont il avoit befoin contre l'Eglife & contre fes créanciers; 'd'un autre qui eftant Diacre avoit auffi efté excommunié par fon Curé, avoit efté rebatizé & fait Diacre par les Donatiftes, & peu de jours après avoit efté tué en voulant faire la nuit une violence avec les Circoncellions; 'de Splendone depofé du diaconat dans les Gaules, & néanmoins rebatizé & fait Preftre par leur grand Petilien de Cirthe, qui fut depuis contraint luy-mefme de le chaffer. 'Afin qu'ils ne puffent pas pretendre ignorer ces defordres, S. Auguftin en manda quelques-uns à une perfonne de leur fecte, pour en avertir fon Evefque; & il dit que fi cela ne fuffit pas, il le fera fignifier juridiquement à l'Evefque mefme.

ep.169.p. 293.2.b. | 168.p.291. 2.b. | 255.p.368. 1.a. | b. | lit.P.l.3.c. 38.p.134. 1.a. | ep.169.p. 293.2.c.d.

'Les Catholiques recevoient bien tous ceux qui revenoient à l'Eglife: mais quand c'eftoient des perfonnes condannées par les Donatiftes pour leurs fautes, ils ne les recevoient qu'en qualité de penitens.

c.

'Comme les Schifmatiques ne pouvoient montrer la verité de leur Eglife par aucune preuve folide, c'eft-à-dire par aucun témoignage clair & certain des Ecritures Canoniques, ils tafchoient de s'appuyer fur d'autres fondemens, & particulierement fur des miracles & des prodiges trompeurs. 'Car ils fe vantoient que Donat, ou Ponce [dont nous parlerons dans la fuite,] ou je ne fçay quel autre, avoient fait tels & tels miracles; que des perfonnes priant aux tombeaux de ceux de leur communion, avoient efté exaucez; qu'il arrivoit tel & tel prodige en un certain endroit; qu'un tel frere ou une telle fœur de leur communion avoit eu une telle vifion en veillant, ou un tel fonge en dormant. „'Mais laiffons-là „toutes ces chofes, dit S. Auguftin; qui „font ou des fauffetez inventées par des „hommes trompeurs, ou des prodiges „produits par l'illufion des efprits qui fe „plaifent à nous feduire, & par lefquels „JESUS-CHRIST nous avertit de ne „nous point laiffer furprendre.„ 'Il montre enfuite comment Dieu permettoit que cela arrivaft, '& qu'il faut prouver la verité de l'Eglife non par ces chofes, mais par l'autorité des Ecritures.

unit.c.18. p.154.2.b. | c.19.p.154. 2.d | in Jo. h.13.p.50. 2.b | ep.165. p.286.2.c. | unit.c.19.p. 155.1.a. | a.b.c. | 1.a.

'Il fe faifoit alors un grand nombre de guerifons & d'autres miracles par toute la terre dans les lieux faints que les Catholiques frequentoient; & on ne manquoit pas de perfonnes à qui foit par des fonges, foit dans des raviffemens d'efprit, on commandoit de ne point entrer dans le parti de Donat, ou de le quitter. Toutes ces chofes, dit S. Auguftin, font à approuver, parce qu'elles arrivent dans l'Eglife Catholique; mais elles ne prouvent pas que l'Eglife où elles arrivent foit la Catholique.

a.

ARTICLE XXXII.

Les Evefques Donatiftes veulent qu'on les croie faints, & comme impeccables.

[SI l'on ne peut fupporter la temerité avec laquelle les Donatiftes condannoient les Fideles de toutes les Provinces de l'Eglife, on peut encore moins fouffrir la vanité de leurs Evefques,] 'qui avoient l'infolence de vouloir que leurs peuples les cruffent impeccables, & fe déchargeaffent fur eux de leurs pechez pour eftre purgez par leurs prieres. Vous eftes, leur dit S. Auguftin, vous eftes affurément de grands hommes, des hommes admirables, des hommes celeftes, des hommes divins; ou plutoft vous n'eftes pas des hommes, mais des anges, puis que vous voulez bien prier pour les peuples, & que vous ne voulez pas qu'ils prient pour vous. 'En pardonnant les pechez des autres, vous voulez qu'on vous croie innocens; & vous remettez les pechez comme fi vous n'en aviez aucun qui euft befoin d'eftre remis. C'eft encore moins là une préfomption, qu'une illufion. Mais l'orgueil où vous avez efté nourris ne peut pas vous infpirer autre chofe. 'Cependant fans parler des vices monftrueux qui fe rencontroient en quelques-uns d'eux, comme dans Optat le Gildonien, ils ne pouvoient pas prétendre eftre tous exemts ni d'ivrognerie, ni d'avarice.

Aug. in Par.l.2.c.7. p.14.1.d | lit.P.l.2.c. 105.p.124. 1.b. | Opt.l.2.p. 57.a. | Aug. in Par.p.14.2. a.

'Ils fe reduifoient quelquefois à foutenir que parmi [leurs miniftres Ecclefiaftiques,] il n'y avoit perfonne qui fuft ouvertement criminel, en quoy il eftoit bien aifé de les convaincre de menfonge. Mais ils eftoient toûjours obligez de reconnoiftre qu'il y en avoit beaucoup de criminels fans eftre connus. Car ils en eftoient convaincus tous les jours par ceux qui après avoir mené une vie fort dereglée & fort corrompuë parmi eux, & l'avoir tenuë long-temps cachée, eftoient enfin découverts, & chaffez honteufement, 'non feulement pour des fautes nouvellement commifes, mais encore pour une longue fuite de crimes. 'Il n'eftoit point rare de voir parmi eux des Preftres & des Evefques depofez pour avoir eu des enfans. 'On remarque particulierement un Cyprien Evefque de Tuburficubure. *a* Il fe commettoit mefme beaucoup de crimes publics par leurs Evefques & leurs Preftres, qui demeuroient impunis. Ils s'excufoient quelquefois fur ce qu'ils ne les connoiffoient point, ou qu'ils n'eftoient pas denoncez: mais ces pretextes eftoient ridicules en bien des rencontres, comme à l'égard d'Optat de Tamugade & de "Crifpin de Calame. 'Après tout, quoiqu'ils diffent de leur innocence, ceux mefmes d'entr'eux qui avoient une plus haute idée de leur vertu, n'ofoient pourtant pas dire qu'ils ne fuffent point pecheurs

c.10.p.16. 2.b. | a. | lit.P.l.2.c. 26.p.101.1. d. | l.3.c.34.p. 133.1.b. | *a* in Cre.l. 3.c.45.48. g.189.1.a | 190.1.a. | V.S.Auguftin. | in Par.l.2. c.10.p.16. 1.c.

cheurs lorsqu'on le leur demandoit, ni se dispenser de fraper leur poitrine, ou de demander pardon à Dieu de leurs pechez en disant l'oraison dominicale.

f.46.c.10. p.246.c d | 47.c.15.p. 264.265.

'Ils prenoient un si grand empire sur leurs peuples, & vouloient qu'ils leur fussent tellement soûmis, au lieu d'estre soûmis à Dieu, que contre la parole expresse de l'Evangile, ils leur avoient persuadé qu'on ne se pouvoit perdre en les suivant: de sorte que les laïques lorsqu'ils estoient convaincus par l'évidence de la verité, disoient qu'ils ne laissoient pas d'estre en sureté dans leur Schisme, qu'ils estoient brebis, qu'ils suivoient leurs Evesques, lesquels répondroient d'eux devant Dieu.

[Cet orgueil par lequel les Evesques Donatistes vouloient passer pour des saints, & se mettoient en la place de JESUS-CHRIST, estoit une suite necessaire d'une autre erreur où ils s'estoient engagez.]

lit.P.l.3.c. 44.p.135. 2.a | Opt. l. 5.p.89. b.c.

'Car reconnoissant que nul ne peut donner la sainteté à un autre, s'il ne l'a luy-mesme, au lieu d'en inferer que Dieu, [qui seul est parfaitement saint,] est seul aussi qui puisse sanctifier les autres, ils pretendoient que les ministres des Sacremens estoient les auteurs des graces qui s'y reçoivent,

Aug. ep. 167.p.291. 2.d.

'& que le batesme de JESUS-CHRIST n'est veritable, [& ne peut sanctifier personne,] que lorsqu'il est donné par un juste.

f.137.c.10. p.669 e.

'Ainsi comme ils ne faisoient point de difficulté de dire que c'estoient eux qui sanctifioient les hommes,

Opt. l.5. p. 87.a.

'& qu'ils se croyoient moins les ministres des Sacremens, que les maistres des graces qu'ils operent par eux-mesmes, [ils en inferoient par une consequence infaillible,]

c.

'qu'ils estoient tous des saints,

Aug. ep. 167.p.291. 292.

'quoique quelquefois ils fussent contraints de se reduire à une sainteté exterieure, [& de ruiner par là une partie de leurs faux principes.]

ARTICLE XXXIII.

Les Donatistes rebatizent: Leur bizarrerie sur ce point: Quelle en peut avoir esté l'origine.

[PUisque selon le sentiment des Donatistes, il falloit estre saint pour donner les Sacremens, & que pretendant faire seuls la vraie Eglise, ils croyoient aussi pouvoir seuls s'attribuer la sainteté; il ne faut pas s'étonner s'ils se trouvoient engagez par ces erreurs,]

Aug.

'à soutenir par une nouvelle erreur, que tous les Sacremens qui se donnoient hors de leur Schisme, estoient nuls & invalides. Ainsi ils rebatizoient tous ceux qui vouloient entrer dans leur communion,

Opt.l 4.p. 79.80.

'sans omettre les exorcismes & les exsufflations que l'on fait contre le demon avant le batesme. Et ils rebatizoient de la sorte ceux mesmes qui venoient des pays les plus éloignez, & où les crimes pretendus de Cecilien, qu'ils prenoient pour pretexte de leur separation, estoient les plus inconnus.

l.2.p.53.a.

'S. Optat dit qu'on prouvoit qu'ils avoient rebatizé des personnes venuës d'Antioche & de l'Arabie.

Aug. in Pet.c.11.p. 86.1.a.

'Ils n'en exceptoient pas les Eglises fondées par les Apostres en personne: & lorsqu'ils pouvoient seduire des laïques ou des Ecclesiastiques, mesme des Prestres & des Evesques batizez & ordonnez dans ces Eglises, ils les mettoient au rang des catecumenes comme les autres.

abc.p.4.1. ciep.167.p. 291. 1.a | Opt.l.2.p. 52.a. Aug.ep. 166.167.p. 289.2.c | 292.1.a.

'Cependant lorsqu'on venoit à découvrir quelque crime dans leurs prelats, ils les excommunioient; mais ils ne rebatizoient point ceux qu'ils avoient batizez, quoique batizez par des méchans. 'Ils disoient alors que quand le ministre estoit bon, il justifioit celui qu'il batizoit; & que quand il estoit méchant sans qu'on le sceust, c'estoit Dieu qui justifioit le batizé: de sorte qu'il estoit à souhaiter d'estre batizé par un hypocrite.

in Par. l. 2. c.13.p.18. 2.a.

'Ils ne rebatizoient pas non plus ceux qui ayant esté batizez chez eux, & les ayant quittez, retournoient encore à leur communion.

Opt.l.3.p. 75.a.

'S. Optat semble dire en un endroit qu'ils les batizoient: [mais apparemment ce n'est point son sens:]

Aug. in Par.l.2.c. 13.p.18.2. a.

'& S. Augustin soutient absolument que cela ne se pratiquoit point parmi eux, quoi qu'ils le dussent faire selon leurs principes.

Opt.l.2.p. 60.61.

'S. Optat mesme parlant autrepart du mesme cas, se plaint seulement de ce qu'on les mettoit en penitence, & ne dit point qu'on les batizast.

Aug. in Par.l.2.c. 13.p.18.2. a.b.

'Les Catholiques inferoient de là qu'on ne perdoit donc point le batesme en sortant de l'Eglise; qu'ainsi Cecilien l'ayant receu dans l'Eglise, l'avoit donné validement, (ce qui répondoit à une de leurs chicanes, qu'on ne donne point ce qu'on n'a pas;) que les autres Evesques, coupables seulement d'avoir communiqué avec Cecilien, avoient encore moins perdu le pouvoir de le donner; & que par consequent l'Eglise de Cecilien, c'est-à-dire l'Eglise Catholique, avoit un veritable batesme.

c.

'Pour se tirer de ces consequences, quelques-uns d'eux avançoient cette maxime, que celui qui sortoit de l'Eglise ne perdoit pas le batesme, mais perdoit le droit de le donner; surquoi on peut voir la réponse de S. Augustin.

bapt.l.1.c. 6.p.34.2.a.

'Enfin Dieu finit cette difficulté par la dispute qu'ils eurent eux-mesmes avec les Maximianistes, dont nous parlerons en son lieu. Car ils reconnurent alors qu'on pouvoit batizer validement hors de leur communion.

l.5.c.5.p. 59.1.a.b.

'S. Augustin nous fait remarquer que les hommes par une secrette inspiration de Dieu, ont une horreur naturelle de voir une personne qui a receu le batesme quelque part que ce soit, le recevoir de nouveau; en sorte que les heretiques mesmes qui avoient cette malheureuse pratique, "estoient obligez de se faire violence pour ne pas rougir lorsqu'on les attaquoit sur ce point; & la pluspart de leurs laïques, quoique nourris & vieillis dans le Schisme, où ils avoient pris une aversion étrange de l'Eglise Catholique, avouoient que c'estoit la seule chose qu'ils trouvoient à redire dans leur secte. Aussi plusieurs de ceux qui vouloient se ranger du costé des Donatistes pour des interests temporels, taschoient de ménager en secret qu'on leur accordast comme une grande grace de ne les point rebatizer. D'autres abusez par leur fausse doctrine,

confricent frontem.

&

& trompez par leurs calomnies contre l'Eglise Catholique, ne se pouvoient néanmoins resoudre à embrasser leur communion, pour n'estre pas obligez de recevoir une seconde fois le batesme. 'Cette rebaptization faisoit moins d'horreur, quand on n'en usoit qu'à l'égard de quelques particuliers, ou rarement, ou dans des lieux fort éloignez. 'Mais lorsqu'il s'en rencontroit beaucoup ensemble à rebatizer, les Donatistes estoient quelquefois obligez de ceder à ce sentiment répandu generalement dans l'esprit de tout le monde, trahir leurs propres principes, se fermer la bouche, & se couper en quelque sorte la langue. Et c'est ce qui arriva dans l'affaire des Maximianistes.

c.6 p.59.1. c.

c.5.p.59.1. b.

'S. Augustin a crû durant quelque temps que c'estoit Donat de Carthage qui avoit ordonné le premier de rebatizer; mais il a depuis reconnu que cela n'estoit pas. [Dans son pseaume contre les Donatistes qui fut l'un de ses premiers ouvrages contre eux, lorsqu'il ne distinguoit pas encore Donat de Carthage de Donat des Cases-noires,] 'Il dit que Donat se voyant vaincu partout, [& devant les Evesques, & devant l'Empereur,] commença à rebatizer les Chrétiens. [Et peut-estre que les Donatistes en firent alors quelque decret sous l'autorité de Donat de Carthage, pour s'opposer au decret contraire du Concile d'Arles: mais ils ne commencerent pas alors à le pratiquer.] 'Car dès le Concile de Rome, Donat [des Cases-noires] fut condanné pour avoir avoué qu'il avoit rebatizé, qu'il avoit imposé la main à des Evesques qui estoient tombez [dans l'Apostasie,] contre la pratique que l'Eglise suivoit alors. [Ainsi l'on voit qu'ils rebatizoient dès le commencement du Schisme.

retr. l. 1. c. 21. p.15.2. a.

abc.p.4.1.a.

Opt. l. 1. p. 44.b.

On peut dire mesme que ce n'estoit pas par une innovation particuliere, mais seulement en suivant "la pratique commune de l'Afrique. Car il est certain que c'estoit celle de cette Province cinquante ans auparavant, du temps de S. Cyprien; & nous n'avons pas de preuve qu'elle y eust esté changée depuis.] 'Au contraire le Concile d'Arles en reglant ce point, & en condannant la rebaptization, [1] l'attribuë generalement aux Africains comme une loy propre à cette Province. [Il y a assurément peu d'apparence qu'il ait voulu faire ce tort à Cecilien present, & aux autres Catholiques d'Afrique, de faire croire qu'ils estoient dans une mauvaise pratique, lorsqu'ils la condannoient comme les autres.

V.§.22.

Conc.t.1.p. 1428.a.

Pour ce qui est du Concile de Rome qui condanna la rebaptization dans Donat des Cases-noires, il y auroit assurément eu de l'injustice de le condanner pour une chose qui luy estoit commune avec toute l'Afrique & avec ses propres parties, s'il n'y eust esté condanné que sur cela. Mais estant coupable de bien d'autres fautes, il n'est pas étrange qu'on ait marqué dans la sentence de sa condannation, une chose que les Evesques d'Italie, & peut-estre ceux des Gaules, trouvoient mauvaise, & que les Catholiques d'Afrique pouvoient commencer à abandonner, comme ils la condannerent l'année suivante en signant le Concile d'Arles. Mais il se peut faire encore que Donat entreprist de rebatizer ceux mesmes qui avoient esté batizez dans l'Eglise, lorsqu'ils estoient tombez durant la persecution, ce qui estoit contre le sentiment de S. Cyprien,] 'de mesme qu'il imposoit les mains aux Evesques tombez pour les mettre en penitence, 'quoique ce ne fust la pratique ni de l'Afrique, ni d'aucune autre Eglise, comme S. Optat le soutient.

Opt.n.p. 12.

1 2.p.60.c.

1. *De Afris qui propria lege utuntur, &c.*

ARTICLE XXXIV.

Grand Concile des Donatistes sur le batesme, dont ils ne suivent pas néanmoins les resolutions.

'SAINT AUGUSTIN rapporte sur l'autorité d'un celebre Donatiste nommé Tycone, que les Schismatiques au nombre de 270 Evesques, tinrent un Concile à Carthage; où sans vouloir s'arrester à tout ce qui pouvoit avoir esté defini jusqu'alors sur le batesme, ils examinerent cette matiere durant "deux mois & demi, & conclurent enfin que si les Traditeurs, quoique coupables d'un crime énorme, ne vouloient point estre batizez, on communiqueroit avec eux "comme avec des innocens. Tycone ajoutoit que Deutere Evesque Donatiste, suivant l'autorité de ce decret, avoit receu à la communion & uni à son Eglise un peuple de Traditeurs, sans que cela eust empesché Donat de communiquer toûjours avec lui; que Donat avoit de mesme toûjours communiqué avec les Evesques des Maures, quoique durant quarante ans, & jusqu'à la persecution de Macaire [qui arriva en 348,] ils communiquassent avec les Traditeurs, sans les batizer.

Aug. ep. 48.p.71. 1. 2.

75.jours.

pro integris.

[Il est surprenant que nous ne trouvions rien autre chose de ces faits si importans:] '& il y a bien de l'apparence que les Donatistes, qui ne se sont pas tenus au decret de ce Concile, en ont aboli la memoire autant qu'ils ont pû. 'Mais on ne peut le revoquer en doute après ce témoignage de Tycone, qui assuroit que lorsqu'il écrivoit, il y avoit encore au monde beaucoup de personnes par qui il pouvoit verifier qu'il ne disoit rien que de certain & d'indubitable. [Car pour le nombre de 270 Evesques Donatistes, nous en verrons jusqu'à 310 en un autre de leurs Conciles.] 'Il semble néanmoins qu'on en peut tirer "que ce Concile ne se tint pas dans le commencement de leur schisme, mais lorsque la douceur de Constantin, & l'éclat des qualitez naturelles de Donat, leur eurent donné moyen de s'affermir & de s'accroistre. 'Et veritablement si Tycone fleurissoit du temps de Theodose & de ses enfans, comme le dit Gennade, [c'est à dire aprés l'an 380; ce Concile que plusieurs personnes pouvoient alors attester, ne peut guere avoir esté tenu avant l'an 330.] 'C'est aussi le sentiment de Mr. Valois, qui le met après la mort de Cecilien. [Je ne sçay si Deutere

Bar.308. §. 29.

Aug.ep.48. p 71.2.a.

NOTE 20.

Eus.n.p. 292.2.b.c.

Genn.c.18.

Eus.n.p. 292.2 b.

Opt. l. 2. p. 60. c. tere dont parle Tycone, seroit] 'celui que S. Optat dit avoir esté deposé & mis en penitence par les Donatistes vers l'an 363, "pour s'estre réüni à l'Eglise [en 348 ou 349. *post unitatem.*

Les Donatistes, comme nous avons dit, ne se tinrent nullement au decret qu'ils avoient fait eux mesmes dans ce Concile;] '& ils traitoient encore après cela des batizez & des Clercs, non de Schismatiques, mais d'infideles & de payens: & lorsqu'ils taschoient de les porter à embrasser leur parti, ils les exhortoient à quitter le paganisme, & à se faire Chrêtiens. 'Lorsqu'ils en avoient ainsi seduit quelqu'un; avant que de le rebatizer ils luy faisoient dire qu'il n'estoit pas Chrêtien, mais payen; c'est à dire qu'ils luy faisoient renoncer à J. C. Et sans cela ils n'eussent osé le rebatizer [à cause des loix des Empereurs qui défendoient la rebaptization. C'est par ce raisonnement] 'qu'ils pretendoient que hors l'Afrique il n'y avoit point de Chrêtiens.

l. 3. p. 75. a| Cod. Th. sir. p. 84. Aug. ps. 39. 145. p. 139. 2. b c| 692. 1. 2 in Jo. h. 5. p. 19. 1. cl ep. 169. p. 293. 2. c. in Par. l. 2. c. 2. 9. p. 22. 1. d| 15. 2. c. ah. 69. p. 12. 2. c.

a Que si leur obstination dans le schisme suffisoit pour les faire traiter d'heretiques, la temerité qu'ils avoient de rebatizer [toute la terre,] leur acqueroit cette qnalité à double titre. 'Ce qui fait remarquer avec étonnement à Vincent de Lerins, que les auteurs de ce dogme, c'est à dire S. Cyprien & tant d'autres Evesques du mesme temps, estant certainement Catholiques, ceux qui les avoient suivis en cela estoient certainement heretiques; y ayant autant d'impieté à nier que les Donatistes doivent bruler éternellement avec le diable, que de folie à douter que le grand Cyprien doive regner dans le Ciel avec J. C. [Mais la raison de cela, comme S. Augustin le dit souvent, c'est que les Donatistes avoient rompu le lien de la paix & de la charité avec les autres Eglises, que S. Cyprien avoit conservé si soigneusement.]

Vinc. L. c. 11. p. 332.

P. 332. 'Vincent de Lerins ajoute qu'il croit que si Dieu a permis que les Donatistes tombassent dans ce malheur, ç'a esté principalement pour condanner la malignité de ceux qui veulent former une heresie sous le nom d'un autre, & qui pour cela cherchent dans les écrits des anciens quelques endroits obscurs & équivoques, où ils puissent faire trouver leur erreur, pour n'estre pas regardez comme les premiers & les seuls qui aient eu les sentimens qu'ils soutiennent. C'est, continuë-t-il, une malice doublement odieuse, & en ce qu'ils ne craignent pas de presenter aux autres le poison de l'heresie, & en ce qu'ils osent deshonorer la memoire des Saints, & profaner leurs cendres, pour renouveller des opinions qu'il falloit étouffer par un éternel silence.

P. 333. 'Il les compare en cela à Cham qui montroit à ses freres la nudité de Noé son Pere pour s'en moquer; au lieu que Sem & Japhet qui la couvrirent sans la voir, sont l'image de ceux qui ne veulent ni approuver, ni faire remarquer aux autres les fautes qu'un Saint peut avoir faites.

ARTICLE XXXV.

Difference entre les Novatiens & les Donatistes: Ceux-ci ont beaucoup de pratiques communes avec l'Eglise.

Opt. n. p. 7. 'Il y en a qui prétendent trouver une assez grande conformité entre les Novatiens & les Donatistes: 'Et S. Epiphane dit que les uns & les autres avoient les mesmes sentimens. [Quelques-uns mettent cette conformité dans la rebaptization.] 'Car les Novatiens "rebatizoient au commencement de leur Schisme, comme le témoigne S. Cyprien. 'Et il paroist par le Pape Innocent I, qu'ils continuoient encore dans cette pratique au commencement du V. siécle. 'Il semble mesme qu'ils faisoient dépendre l'effet du Sacrement de la qualité du ministre, [aussi-bien que les Donatistes. Cependant il y a quelque lieu de douter s'ils rebatizoient en Orient du temps de S. Epiphane; & ce Saint ne les en accuse point.]

Epi. 59. c. 13. p. 504. d. Cyp. ep. 73. p. 182. 2. V. leur titre § 2. Conc. t. 2. p. 1251. c. Aug. q. 102. p. 98. f. g.

Epi. p. 504. d. 'Aussi il ne met de conformité entr'eux & les Donatistes, qu'en ce qu'ils s'estoient tous separez de l'Eglise pour ne pas communiquer avec ceux qui estoient tombez durant la persecution. [Il y a en effet sur cela quelque ressemblance entr'eux;] 'd'où vient que les Donatistes prétendoient estre seuls saints, *a* & purs aussi-bien que les Novatiens. Cette ressemblance néanmoins n'estoit pas entiere: car les Novatiens ne vouloient jamais accorder la communion aux pecheurs, quelque penitence qu'ils pussent faire; ce qu'on ne voit point des Donatistes, qui admettoient certainement la penitence: & ils sont seulement repris d'y avoir soumis les Prestres & les Evesques contre la discipline de l'Eglise, [comme nous verrons en parlant de ce qu'ils firent sous Julien l'Apostat.] Dans tout le reste on ne voit aucune conformité entre les Novatiens & les Donatistes: '& ceux-ci ne faisoient pas difficulté de reconnoistre les autres pour heretiques.

Opt. l. 3. p. 73. c. *a* n. p. 7. Aug. in Cre. l. 2. c. 3. p. 170. 1. a.

[Hors le point du batesme, on ne voit pas que les Donatistes eussent rien de different de l'Eglise pour la discipline.] 'Saint Optat dit qu'ils avoient les mesmes pratiques Ecclesiastiques que les Catholiques, qu'ils s'accordoient pour les Sacremens, qu'ils estoient "consacrez par le mesme seau, qu'ils n'estoient point batizez ni ordonnez d'une autre maniere; 'qu'on y observoit la mesme "discipline, qu'on y faisoit les mesmes lectures, qu'on y avoit la mesme créance, qu'on y recevoit les mesmes Sacremens, qu'on y celebroit les mesmes Mysteres. 'Crescone écrivant pour les Donatistes, dit que les Catholiques & eux avoient une mesme religion, les mesmes Sacremens, & rien de different dans toutes les observations du culte de Dieu: 'à quoy S. Augustin ne trouve rien à redire que pour ce qui estoit du batesme.

Opt. l. 3. p. 72. c. *signati.* l. 5. p. 84. a *Ecclesiastica conversatio.* Aug. p. 170. 1. a. c. 4. p. 170. 1. b.

Opt. l. 2 p. 52. 53. 'Aussi on remarque diverses pratiques qu'ils observoient avec les Catholiques, quoique quelques-unes fussent contraires à leurs principes; comme de prier dans le sacrifice pour l'Eglise qui est une & repanduë

panduë par toute la terre, 'de lire le pseaume 21 dans la semaine sainte, *a* de répondre Amen, & de se signer après la lecture des livres saints, *b* de "souhaiter la paix au Lecteur, *c* d'oindre les Fidéles avec l'huile consacrée par le nom de JESUS-CHRIST qu'on nommoit le Chresme, *f* de se signer du signe de la Croix de JESUS-CHRIST, de chanter l'Alleluia, *d* de celebrer la solennité de Pasque, & les festes des Martyrs. *e* S. Augustin dit que quand on leur apportoit de la terre de l'Orient, ils l'adoroient. [Je pense qu'il l'entend de celle du saint sepulcre, ou de quelque autre lieu sacré. Ils faisoient, ce semble, observer la continence à leurs Evesques & à leurs Prestres,] 'puisqu'ils en deposoient plusieurs à cause qu'ils avoient eu des enfans.

Aug. in Jo. h. 13. p. 50. 1. c. *a* ep. 166. p. 289. 1. a. *b* 162. p. 280. 2. c. *c* Opt. l. 7. p. 109. c. *f* Aug. ep. Jo. h. 5. p. 250. 2. b. *d* ps. 54. p. 217. 2. b. *e* ep. 170. p. 294. 1. d. lit. P. l. 2. c. 26. p. 101. 1. d.

Pax tecum.

' Ils avoient beaucoup de Vierges parmi eux, quoi qu'elles gardassent leur virginité plutost pour Donat que pour JESUS-CHRIST. 'S. Optat reproche à un de leurs Evesques d'avoir violé une fille à qui il avoit mis luy-mesme la mitre, 'qui estoit une espece de voile qu'on mettoit sur la teste des vierges pour marque de leur profession. ' Il reproche à d'autres Donatistes d'avoir obligé des vierges déja voilées, de faire une seconde fois profession de virginité. ' S. Augustin dit qu'ils reprenoient les Catholiques de chanter "avec trop de modestie les divins cantiques des Prophetes, parce que dans leurs festins [1] ils s'animoient à bien boire par des chansons toutes prophanes.

in Jo. h. 13. p. 50. 1. a. Opt. l. 2. p. 56. a. l. 6. p. 97. a. p. 96. 97. Aug. ep. 119. c. 18. p. 219. 2. c.

sobriè.

[Pour la vie monastique, qui n'avoit commencé parmi les Catholiques d'Afrique, que beaucoup depuis leur separation ;] 'ils la déchiroient autant qu'ils pouvoient par leurs médisances, & reprochoient comme un crime à S. Augustin, d'en avoir esté l'auteur dans l'Afrique. ' Ils en prenoient pretexte de se moquer des Catholiques. [C'est pourquoi je ne sçay s'il ne faudroit point raporter aux Donatistes] ' ce que Salvien écrit du mépris que l'on faisoit des Moines en Afrique, & particulierement à Carthage, où il dit qu'ils ne pouvoient presque paroistre, sans estre exposez aux railleries des Chrêtiens, aussi bien que des infidéles, sans estre accablez d'injures & d'outrages par tout le monde, & sans estre presque en danger mesme de la vie. [Il faut peut-estre aussi raporter aux Moines] ' ce que dit S. Augustin, que les Donatistes se railloient de ce que les freres disoient *Deo gratias* quand ils rencontroient quelqu'un [de leur profession, ou simplement de leur connoissance.]

lit. P. l. 3. c. 40. p. 134. 2. b. ps. 132. p. 619. 2. d. Sal. gub. l. 8. p. 194. 195. Aug. ps. 132. p. 630. 2. c. d.

'Ce Saint ne dispute point aux Donatistes l'honneur de conserver la virginité, de garder la continence, de donner l'aumosne, (car ils se vantoient d'en faire beaucoup,) & de faire toutes les autres choses qui sont louées dans l'Evangile : mais il dit que toutes ces choses leur sont inutiles tant qu'ils déchireront la robe de J. C. 'Il veut bien aussi qu'ils se vantent d'avoir parmi eux beaucoup de personnes éloquentes, de grandes langues, comme il dit, & des fleuves d'éloquence. [Nous avons déja parlé de l'éloquence de Donat, & nous verrons dans la suite qu'ils ont eu encore d'autres personnes habiles dans les lettres & dans les sciences.]

in Jo. h. 6. 13. p. 25. 1. b| 50. 1. d. p. 50. 1. d.

1. *ou bien* parce que pour eux venant à l'Eglise tout ivres, ils s'animent à chanter de toutes leurs forces non seulement les cantiques de l'Ecriture, mais d'autres encore qu'ils ont composez.

ARTICLE XXXVI.

Des Donatistes de Rome, & de leurs Evesques.

'LE Schisme des Donatistes allumé d'abord par une petite étincelle, avoit formé un tel embrasement dans l'Afrique, 'que du temps de S. Optat, [c'est-à-dire vers l'an 370, & après que le Schisme avoit paru tout à fait éteint depuis 349 jusqu'en 362,] il n'y restoit qu'un assez petit nombre de Catholiques : '& la pluspart des peuples y suivoient le parti des Donatistes jusqu'au temps de S. Augustin. 'Mais aussi ils ne se répandoient point au delà ; *a* & ils n'avoient dans leur communion que les deux langues qu'on y parloit, la punique qui estoit celle du pays, & la latine. 'Ce n'estoit pas qu'ils manquassent d'ardeur à courir de tous costez pour tascher d'engager quelqu'un dans leur secte. 'Mais avec tout cela ils demeuroient toûjours renfermez dans les provinces de l'Afrique. 'Quoique la Libye Cyrenaïque fust en quelque sorte de l'Afrique, & qu'elle y fust immediatement jointe ; cependant il ne s'y trouvoit point de Donatistes. 'Tout ce qu'ils pouvoient faire, estoit de conter au plus deux ou trois Evesques de leur communion hors de l'Afrique, qu'ils envoyoient de l'Afrique mesme pour quelques-uns de leurs sectateurs qui demeuroient inconnus. 'Ils en avoient un en Espagne pour la maison & les terres seules d'une Dame de ce pays-là, & un à Rome. [Je ne trouve nulle part le troisiéme.

Opt. l. 3. p. 72. b. l. 7. p. 100. c. Posd. v. Aug. c. 7. Opt. l. 3. p. 72. b. *a* Aug. ep. Jo. h. 2. p. 241. 1. a. Opt. l. 2. p. 51. b. l. 3. p. 72. b. Aug. s. 46. c. 17. p. 247. e. f. in Cre. l. 3. c. 63 p. 193. 2. a. lit. P. l. 2. c. 108. p. 125. 1 a| unit. c. 3. p. 142. 2. b.

De ce qu'ils en avoient un à Rome, ce n'estoit pas qu'ils y eussent seduit personne.] 'Mais quelques Africains de leur parti s'y estant habituez, ils demanderent qu'on leur envoyast quelqu'un de leur pays pour les assembler [& leur administrer les Sacremens.] ' Ainsi on leur envoya d'abord secretement des Interventeurs, comme ils les appelloient ; & enfin quoiqu'ils fussent en très-petit nombre, on ordonna des Evesques à cette miserable populace. ' Tous ces Evesques estoient aussi Africains ; *b* & ils venoient d'Afrique tout ordonnez ; ou bien quand il leur en prenoit fantaisie, des Evesques Donatistes alloient les ordonner à Rome.

Opt. l. 2. p. 49 a. Aug. in Pet. c. 16. p. 88. 1. a. Opt l. 2. p. 48. c. *b* Aug. h. 62. p. 12. 2. d.

'Le premier fut un Victor de Garbie, ' qu'ils envoyerent d'Afrique où ils l'avoient ordonné. *c* Il y avoit un Victor Evesque de Garbie au Concile de Cirthe [en 305 ; mais je doute que ce soit le mesme.] 'Ce [Victor] envoyé à Rome n'entroit point dans la ligne des successeurs de S. Pierre, ' & ne prenoit point la place d'aucun predecesseur [ou mort ou] deposé. Ainsi il estoit ordonné contre l'Eglise Romaine, '& ne donnoit aucun droit aux Donatistes de se prevaloir de succeder à la chaire de S. Pierre, qui appa-

Opt. p. 48 c. c| Aug. ep. 165. p. 287. 1. a. *c* Opt. l. 1 p. 40. a. Aug. p. 287. 1. a. in Pet. c. 16. p. 88. 1. a. ep. 165. p. 287. 1 a| Opt. l. 2. p. 48. c.

apparemment eſtoit alors remplie par S. Silveſtre. 'C'eſtoit un fils ſans pere, un Soldat ſans Capitaine, un diſciple ſans maiſtre, un ſucceſſeur ſans predeceſſeur, un habitant ſans maiſon, un paſteur ſans troupeau, un Eveſque ſans peuple.

'Car ne pouvant ſeulement troubler la pureté de l'Egliſe Romaine, [ni attirer perſonne à ſon parti,] il demeura avec ſes Africains, qui eſtoient trop peu pour eſtre appellez un troupeau ou un peuple, & qui parmi plus de quarante Egliſes qu'il y avoit dans Rome, ne trouvoient pas une place où ils puſſent s'aſſembler. De ſorte qu'ils furent obligez de prendre pour cela une caverne hors de la ville, "où ils firent comme un amphitheatre pour leur ſervir d'Egliſe. 'Elle eſtoit ſur quelque montagne; d'où vient que *a* les Donatiſtes eſtoient appellez à Rome les Montagnars: *b* S. Jerome ſemble leur donner auſſi le nom "de Campagnars. *c* On les y appelloit auſſi * Rochiſtes, [peut-eſtre parce que leur caverne eſtoit à la campagne parmi des rochers.] *d* Pour le nom de *Cuzupitæ* que leur donne auſſi S. Auguſtin, on ne ſçait ce qu'il veut dire, "ſi ce n'eſt une faute pour *Rupitæ*. *e* C'eſtoit donc dans cette caverne qu'eſtoit le throne de Victor, où il ne pouvoit montrer que perſonne ſe fuſt aſſis avant luy. *f* Car pour ce qui eſtoit des Egliſes où repoſoient les reliques de S. Pierre & de S. Paul, le Schiſme l'empeſchoit & luy & ſes ſucceſſeurs d'y entrer; & peut-eſtre ne les ont-ils jamais vuës, bien loin d'y avoir pu entrer pour y celebrer [le ſacrifice,] & y communiquer avec les reliques de ces ſaints Apoſtres.

g A Victor de Garbie ſucceda Boniface de Ballite; à Boniface Encolpe, & à Encolpe Macrobe, *h* qui de la maniere dont Saint Optat en parle, [vivoit ſans doute encore lorſque ce Saint écrivoit vers 370.] 'Ce Macrobe avoit eſté Preſtre dans l'Egliſe Catholique, & celebre meſme dans l'Afrique. Il écrivit durant ce temps-là un livre ſur les mœurs addreſſé "aux Confeſſeurs & aux Vierges, pleins d'inſtructions fort neceſſaires, & particulierement d'avis fort utiles pour conſerver la chaſteté. Mais depuis il ſuivit le parti des Donatiſtes ou Montagnars dont il fut ſecretement l'Eveſque à Rome.

'Aprés Macrobe, nous trouvons encore dans S. Optat les noms de Lucien & de Claudien: [mais il y a apparence qu'ils ont eſté ajoutez depuis, "quoique peut-eſtre par luy meſme,] 'comme celui de Sirice dans la liſte des Papes. [Nous verrons dans la ſuite] 'les plaintes que le Concile de Rome fit contre Claudien vers 378, *i* & ce que Gratien ordonna enſuite contre luy. 'Dans la conference de Carthage il y avoit un Felix qui prenoit titre d'Eveſque de Rome.

Opt.p.49.a. | a. | Hier.an.355. | *a* Hier.chr.an.355 | in Lucif.c.9.t.2.p.147.b | *b* ep.133.c.3.p.77.b | Opt.l.2.p.49.a | Aug. ep.165.p.287. | *c* Aug. hær.69.p.12.2.d | cont.lit.Pet.l.2.c.108.p.125.1.a | in Pet.de unit.Ecc.c.3.p.142.2.b | *f* Gennad.vir.ill.c.5. | *b* in Lucif.p.147.b. | *e* Aug. in Pet.c.3.p.142.1.b. | *d* ep.53.B.p.121.b.f. | *e* Opt l.2.p.49.a. | *f* p.48.c. | *g* p.48.49. | *h* p.48.c. | Genn.v.ill.c.5. | Opt.l.2.p.49.a. | p.48.b. | Cod.Th.ſir.p.84. | *i* p.93. | Cart c.1.§.157.p.499.

quam gradibus ſepſerunt. | *Campanates.* | * *Rupitani.* | &c. | Note 21. | V. la note 18.

ARTICLE XXXVII.

Des Circoncellions: Leur fureur à ſe tuer, & à ſe precipiter eux-meſmes.

[CE qui a rendu le Schiſme des Donatiſtes plus celebre, & en meſme temps plus infame & plus odieux, a eſté la cruauté des circoncellions.] 'C'eſtoit une eſpece de Donatiſtes joints de communion avec les autres. 'Ils eſtoient répandus dans preſque toutes les Egliſes des Donatiſtes, & il n'y avoit preſque point d'endroit dans l'Afrique où il n'y euſt de grandes troupes. Ils faiſoient profeſſion de continence: [& c'eſtoit ſans doute pour cela que] 'les Donatiſtes les comparoient aux Moines des Catholiques, à qui rien ne reſſembloit moins pour tout le reſte.

'On les repreſente comme des payſans, [d'où vient] *a* qu'ils n'entendoient que le punique, & non le latin: *b* & c'eſtoit particulierement à la campagne qu'ils exerçoient leurs brigandages. *c* Cependant "ils renonçoient à l'agriculture: & pour avoir de quoy vivre, ils couroient chercher à manger de coſté & d'autre autour des maiſons des payſans, *circum cellas*, ſans avoir de demeure fixe; d'où leur vint le nom de Circoncellions, que le peuple prononçoit ce ſemble Circellions. 'S. Philaſtre les nomme *Circuitores*. *d* Les Donatiſtes les appelloient Agoniſtiques, ou Combatans; parce que c'eſtoient, diſoient-ils, les ſoldats de JESUS-CHRIST, qui combatoient contre le diable. Mais ils eſtoient plutoſt des ſoldats du diable que de JESUS-CHRIST.

'C'eſtoit l'armée des Donatiſtes; *e* des gents de la campagne, que leur ſeule brutalité à tout faire, a rendu celebres. Non contens d'exercer ſur les autres toutes ſortes de cruautez, ils ne ſe traitoient pas eux-meſmes avec moins d'inhumanité & de barbarie. 'Ils eſtoient ſi méchans & ſi emportez, ſuivant les faux principes dont on les avoit imbus, que leur inſolence & leur audace n'épargnoit perſonne: car ils ne conſideroient ni ceux de leur parti, ni ceux d'un autre. Foulant aux piez toutes les loix de la juſtice, ils ſe jettoient ſur ceux qui s'y attendoient le moins; & ſi on ne faiſoit ce qu'ils vouloient, il falloit s'attendre à recevoir d'eux tous les plus mauvais traitemens. Ils couroient comme des furieux dans les campagnes & dans les hameaux, portant diverſes armes, & ne craignoient pas d'en venir juſqu'à l'effuſion du ſang. 'C'eſtoient des gents pleins de feu & d'actions pour les entrepriſes les plus deteſtables, & ſans mouvement pour tous les travaux utiles; qui répandoient le ſang des autres comme s'ils en euſſent eſté alterez, & le leur propre comme n'en faiſant aucun cas. Voilà par où ils ſont devenus ſi fameux dans preſque tout l'univers, mais comme la honte de leur ſecte & de l'Afrique: 'd'où vient que Theodoret parlant des Donatiſtes, n'en dit preſque rien que ce qui convient aux Circoncellions.

'Une de leurs plus étranges folies, eſtoit de ſe donner la mort à eux-meſmes, dans l'ima-

Aug h.69.p.13.1.a. | v.P.c.10. | Aug. pſ.132.p.629.2.d. | h.69.p.13.1.a. | *a* ep.255.p.357.1.a. | *b* in Gaud.l.1.c.28.p.261.1.c. | *c* pſ.132.p.630.1.a | in Gaud.p.261.1.c. | Phila.c.85.p.21.c. | *d* Aug. pſ.132.p.630.2.c | Opt.l.3.p.67.c. | Aug. in em.p.251.2 b. | *e* h.69.p.13.1.a. | v.P.c.10. | in Gaud. l.1.c.28.p.261.1.b.c. | Thdrt.h.l.4.c.6.p.239.a. | a | Aug. unit.c.19.p.155.1.d.

ab agris vacans.

l'imagination d'acquerir par là la couronne du martyre. ' Ils ſe tuoient donc de toutes ſortes de manieres : mais celles qui eſtoient les plus communes, & comme un jeu ordinaire parmi eux, eſtoient de ſe precipiter du haut d'une montagne, ou de ſe noyer dans l'eau, ou de ſe jetter dans le feu après l'avoir allumé eux-meſmes : ' encore ces deux dernieres morts eſtoient plus rares. Mais il y en avoit des troupes entieres qui ſe tuoient en ſe precipitant. Il y a, leur dit S. Auguſtin, d'effroyables rochers & des precipices affreux, celebres par les morts frequentes que vos volontaires s'y ſont données. ' Pour éviter, diſoient-ils, d'avoir rien de commun avec les Traditeurs, ils ne ſe pendoient jamais, ou très-rarement, parce que Judas s'eſtoit pendu après avoir livré Jesus-Christ.

Opt. l. 3. p. 68. b | Aug. h. 69. p. 13. a | unit p. 155. 1. d | ep. 50. p. 81. 2. b. c. — Aug. in Gaud. p. 261. 1. b. — c. 37. p. 265. 1. d.

' C'eſtoit une fureur qui entre toutes les hereſies eſtoit particuliere à leur ſecte. *a* Ils l'inſpiroient à tous ceux qu'ils pouvoient, aux femmes auſſi-bien qu'aux hommes ; ' & l'on en voyoit des effets funeſtes par les femmes qui ſe precipitoient elles-meſmes avec un courage bien malheureux. ' Il y eut auſſi de leurs [1] vierges, qui n'ayant pas conſervé la pureté dont elles avoient fait profeſſion, & ſe voyant groſſes, ſe precipiterent parmi des rochers, où le crime de leur homicide faiſoit voir celui de leur adultere. Elles ſe portoient à cette fureur [ou par deſeſpoir, ou] dans l'imagination que Dieu ne puniroit pas leur crime, qu'elles puniſſoient ſi ſeverement par un autre crime. ' Et cette folle imagination commune parmi eux, eſtoit [une des] cauſes de ce qu'ils ſe tuoient ſi facilement.

in Cre. l. 3. c. 49. p. 190. 1. d. — *a* h. 69. p. 13. 1. a. — in Gaud. l. 1. c. 31. p. 261. 2. a. — c. 36. p. 264. 2. c. — d.

'Les autres Donatiſtes qui eſtoient un peu raiſonnables, deteſtoient une fureur ſi brutale. ' Leurs Eveſques ſe vantoient auſſi d'avoir défendu dans leurs Conciles de ſe precipiter : mais cette défenſe vraie ou fauſſe, n'empeſchoit pas qu'on ne viſt tous les jours les montagnes & les roches teintes du ſang de ces malheureux, ' ni meſme qu'on ne rendiſt à leurs cadavres des honneurs profanes & ſacrileges, ' & qu'on ne celebraſt tous les ans le jour de leur mort avec un grand concours de peuple. ' Ils vivoient en bandits, mouroient en deſeſperez & en Circoncellions ; & eſtoient cependant honorez comme des martyrs.

ep. 61. p. 118. 2. d. — in Cre. l. 3. c. 49. p. 190. 1. d. — lit. P. l. 1. c. 24. p. 93. 1. b. — in Par. l. 3. c. 6. p. 31. 2. a. — ep. 68. p. 125. 1. b | lit. P. l. 2. c. 83. p. 114. 1. c.

' Ils taſchoient de juſtifier ces morts volontaires par celle de Razias raportée dans le ſecond livre des Macabées : ' à quoy S. Auguſtin répond, que quoique l'Ecriture diſe de ce Razias, elle ne louë point ſa mort comme ſainte ; & il dit de fort belles choſes ſur la difference qu'il y a entre cette mort & celle des ſept freres dont il eſt parlé dans le meſme livre, ou des autres ſaints Martyrs. ' Il remarque en paſſant, qu'encore que le livre des Macabées ait eſté receu avec ſujet par l'Egliſe, il n'a pas néanmoins le meſme témoignage de Jesus-Christ, ni la meſme autorité parmi les Juifs, que le reſte de l'Ecriture. [Mais il ne s'arreſte pas ſur cela, quoique l'exemple de Razias ſoit tout à fait ſpecieux pour les Circoncellions.

in Gaud. l. 1. c. 28. p. 260. 2. d. — c. 31. p. 262. 263. — p. 262. 2. b. c.

1. *ſanctimoniales.*

Theodoret raporte une choſe ſur ces morts furieuſes, qui ſeroit aſſurément plus autoriſée ſi elle eſtoit appuyée par le témoignage de S. Auguſtin : mais il pouvoit l'avoir appriſe] ' des Africains qui ſe retirerent chez luy après la ruine de leur pays. *a* Il dit donc que ceux qui vouloient acquerir parmi eux le titre de martyrs, en avertiſſoient long-temps auparavant leurs compagnons, qui avoient ſoin après cela de les bien traiter, & de leur apporter toutes ſortes de viandes, comme à des victimes que l'on engraiſſe ; & que quand ils avoient paſſé quelque temps de la ſorte dans les delices & dans la bonne chere, ils s'alloient precipiter.

Thdrt. ep. 29. 52. p. 919. 932. — *a* h. l. 4. c. 6. p. 239.

ARTICLE XXXVIII.

Les Circoncellions ſe font tuer par les autres, ou les aſſomment ; & commettent une infinité de violences.

[Les Circoncellions ne vouloient pas toûjours ſe donner la mort à eux-meſmes,] ' & ils ſe contentoient quelquefois de donner de l'argent à des perſonnes afin qu'ils les fiſſent martyrs, ' ou de forcer ceux qu'ils rencontroient dans les chemins de les tuer à coups d'épée, en les menaçant de les tuer eux meſmes s'ils le refuſoient. *b* Quelquefois ils faiſoient violence aux juges qui paſſoient, & les obligeoient de les faire mourir ou par l'épée des bourreaux, ou par celle des autres miniſtres de la juſtice qui eſtoient à leur ſuite. Il y en eut un qui ſe moqua d'eux, & qui après les avoir fait lier comme pour leur faire trancher la teſte, ordonna qu'on les laiſſaſt aller [en cet état,] & trouva ainſi moyen de ſauver ſa vie, & de ne point tremper ſes mains dans le ſang [de ces malheureux. C'eſt apparemment la meſme hiſtoire que raporte Theodoret, quoique les circonſtances ſoient changées.] ' Parmi tant de triſtes narrations, dit-il, j'en veux raporter une aſſez plaiſante. Une troupe de ces furieux engraiſſez comme des chapons, rencontra un jeune homme d'eſprit & de reſolution. Ils luy preſentent auſſi-toſt l'épée nuë, & luy commandent de la leur enfoncer dans le ſein, s'il ne vouloit qu'ils l'en perçaſſent luy meſme. Il ne le refuſa pas : mais il leur dit que quand il auroit tué les premiers, les autres pourroient bien changer de reſolution, & ſe jetter ſur luy : qu'il falloit donc qu'il les liaſt tous, & qu'après cela il pourroit faire ce qu'ils deſiroient. Ils y conſentirent, ſe laiſſerent lier ; & quand ils furent hors d'état de luy faire violence, il les fouetta bien, les laiſſa tous liez ; & s'en alla. Voilà, ajoute Theodoret, juſqu'où le demon avoit porté leur phreneſie.

Opt l. 3. p. 68. b. — Thdrt. h. l. 4. c. 6. p. 239. b | Aug. h. 69. p. 13. 1. a | unit. c. 19. p. 155. 1. d | ep. 50. p. 81. 2. b | Phila. c. 85. p. 21. c. d. — *a* Aug. ep. 50 p. 81. 2. b. — Thdrt. h. p. 239. c.

'Leur envie de ſe faire tuer pour eſtre honorez des hommes comme des martyrs, *c* paroiſſoit encore davantage dans le temps que les payens avoient la liberté d'adorer leurs dieux. *d* Car ils alloient renverſer les temples, *e* ſans en avoir receu

Aug. unit. p. 155. 1. d. — *c* ep. 50. p. 81. 2. a. — *d* in Par. l. 1. c. 10 p. 10. 1. a. — *e* ſ. 62. c. 11. p. 363. c.

ceu aucun pouvoir. Auſſi c'eſtoit pour avoir occaſion de ſe faire maſſacrer. 'Ils alloient meſme en troupes dans les plus grandes ſolennitez des payens, non pour briſer les idoles, mais pour ſe faire tuer par les idolatres. Car [comme on les connoiſſoit,] les jeunes gents les plus vigoureux d'entre les payens avoient accoutumé de vouer chacun à leurs idoles combien ils en vouloient tuer : '& ces malheureux s'en alloient eux meſmes par bandes ſe jetter ſur les traits qu'on leur preſentoit, de meſme que des beſtes farouches dans l'amphitheatre. C'eſt ainſi que mouroient ces furieux, qu'on enſeveliſſoit à demi pourris, & qui trouvoient des gents aſſez fous pour les honorer comme des martyrs.

ep.50.p.81.2.a.b|in Gaud.l.1.c.28 p.261.1.b.

in Gaud.p.261.1.b.

'Ils n'eſtoient pas moins cruels contre les autres que contre eux meſmes. *a* Ils ne ſe ſervoient pas d'abord de l'épée ; parce, diſoient-ils, que Dieu l'avoit défenduë à Saint Pierre : mais ils euſſent moins fait de mal avec le fer, qu'ils n'en faiſoient par le feu, par les baſtons, & par les autres armes que leur folie leur mettoit en main. 'Car ils avoient des baſtons, quelquefois tournez, dont ils menaçoient, ou plutoſt dont ils frapoient tous les jours. Ils ne tuoient pas ſur le champ, mais ils briſoient tellement un homme, qu'il en mouroit enfin après avoir long-temps langui dans la douleur. Quand ils vouloient faire miſericorde à quelqu'un, c'eſtoit de luy donner un ſi bon coup qu'il en mouruſt ſur la place. Ils appelloient ces baſtons *des Iſraëlites*, rendant ainſi odieux un nom ſi celebre dans l'Ecriture.

ibid.69.p.13.1.a.
a abc.p.4.1.d.

c d|lit.P.l.2.c.88.p.115.2.d.

'Du temps de S. Auguſtin ces troupes furieuſes de jeunes ivrognes s'ennuyerent de leurs baſtons, & commencerent à prendre le fer & la fronde. 'Ils apprirent à ſe ſervir de ces nouvelles armes dans leurs feſtins de débauches, où ils avoient pour compagnie des femmes ſans maris, avec qui ils couroient, jouoient, buvoient, & paſſoient les nuits. 'Ils portoient non ſeulement des baſtons, qui eſtoient leurs anciennes armes, mais ils y ajoutoient des frondes, des haches, des pierres, des lances, des épées ; & en cet état ils couroient de tous coſtez, alterez du ſang des innocens, '& commettoient toutes ſortes de violences malgré les loix & l'autorité des magiſtrats.

in Par.l.1.c.11.p.10.2.a|lit.P.p.115.2.d.
lit.P.
c.95.p.120.2.a|pſ.54.p.219.1.b.
in Par.p.10.2.a.

'Dans tous leurs brigandages ils chantoient, *Louange à Dieu.* *a* C'eſtoit à ce mot qu'ils répandoient le ſang des hommes : 'ce qui fait que S. Auguſtin l'appelle leur trompette & leur cri de guerre. 'C'eſtoit cette parole qui faiſoit pleurer tant de perſonnes, *b* qui donnoit plus de frayeur que les trompettes des armées ennemies ; *c* & on craignoit plus de l'entendre ſortir de leur bouche, que d'entendre rugir un lion. *d* Ils eſtoient ſi acharnez au meurtre, que quelquefois meſme ils n'épargnoient pas plus ceux de leur parti que les Catholiques.

ep.255.p.357.1.a.
a 2 d.
1 a.
pſ.132.p.630.2.d|lit.P.l.2.c.65.p.110.2.d.
b lit P.c 84.p.115.1.a.
c pſ.132.p.630.2.c.
d ep.163.p.283.2.b|in Joh.5.p.19 1.a.

e C'eſtoit marcher, dit S. Auguſtin, au milieu de l'ombre de la mort, que de rencontrer des Circoncellions. 'Il n'y avoit point de brigans ni de bandits qui commiſſent les meſmes cruautez que ces furieux faiſoient ſouffrir tous les jours aux Catholiques. Ils portoient par tout la terreur avec leurs armes, & troubloient ainſi non ſeulement la paix de l'Egliſe, mais encore le repos public. Ils attaquoient la nuit les maiſons des Eccleſiaſtiques Catholiques, les pilloient, & en emportoient tout ce qu'ils y pouvoient trouver. Et pour les maiſtres, ils les briſoient à coups de baſtons, les perçoient de leurs épées, & les laiſſoient à demi morts. Ils inventerent un nouveau genre de ſupplice dont on n'avoit pas encore entendu parler. Au lieu qu'ils pouvoient arracher tout d'un coup les yeux des perſonnes, ils aimoient mieux les tourmenter long-temps, que de les aveugler ſitoſt. C'eſt pourquoi ils s'aviſerent de délayer de la chaux avec du vinaigre dont ils leur couvroient les yeux. Leur cruauté n'employoit pour cela d'abord que de la chaux ; mais ayant ſceu que ceux qu'ils avoient ainſi maltraitez, en avoient eſté bientoſt gueris, ils y ajouterent du vinaigre. 'S. Auguſtin ſe plaint plus d'une fois de cette cruauté, qui paſſoit tout ce que les barbares pouvoient faire de plus inhumain dans les provinces qu'ils ravageoient. Les Circoncellions ne s'en contentoient pas néanmoins, & ils faiſoient encore des bleſſures & des plaies horribles dans les autres membres des meſmes Clercs. Ils bruloient quelquefois les maiſons, pilloient ce qu'ils en pouvoient emporter, répandoient le vin & les autres choſes liquides : & c'eſtoit par la crainte de ces mauvais traitemens, qu'ils contraignoient quelquefois des perſonnes à ſe laiſſer rebatizer.

e lit.P.c.47.p.107.2.c.
in Cre.l.3.c.42.p.188.2.a.
ep.112.p.240.2.c.

ARTICLE XXXIX.

Suite des cruautez des Circoncellions : Leurs autres déſordres : Leurs Eveſques font ſemblant de les déſavouer & s'en ſervent.

'Ceux des Catholiques qui ne pouvoient ſupporter la diſcipline de l'Egliſe, ſe refugioient parmi les Circoncellions, & eſtoient bien aſſurez d'y trouver protection, meſme contre les loix imperiales. 'Il y avoit ſouvent parmi les Donatiſtes des perſonnes qui euſſent voulu ſe convertir : mais ils n'oſoient ſeulement ouvrir la bouche, & témoigner par une parole quelque inclination pour l'Egliſe Catholique, de peur de ſe voir ruïnez, & leurs maiſons renverſées par ces barbares. 'Car ils exerçoient particulierement leur cruauté contre ceux qui les quittoient. 'Les Eveſques meſmes des Catholiques n'avoient pas liberté de faire leurs charges ; & il falloit qu'ils ſe reſoluſſent ou à taire la vérité contre leur devoir, ou à s'expoſer à l'inhumanité des Circoncellions. 'Ce fut ce qui les obligea enfin à recourir à l'autorité de l'Empereur, comme nous le dirons "en un autre endroit. 'Et en effet, ſans les principaux Donatiſtes, qui demeurant dans les villes avoient quelque honneur à ménager, & y ſervoient comme d'oſtages aux Catholiques, les Circoncellions les euſſent

Aug. ep.255.p.358.1.a.
50.p.81.2.d.
p.82.1.a.
c.
d|ep.68.166.p.124.2 b|188.1.c.
lit.P.l.2 c.83.p.114.2.b.
V.S.Auguſtin.

ſent obligez d'abandonner entierement la campagne.

ʹ Il y avoit aſſez de perſonnes parmi les Donatiſtes meſmes, qui avoient horreur de ces cruautez : mais ils croyoient qu'il leur ſuffiſoit pour n'en eſtre pas coupables, de ne les point approuver, ſans ſe ſeparer de leur communion ; eux qui vouloient que tous les Chrêtiens du monde fuſſent coupables des crimes pretendus de Cecilien dont ils n'avoient jamais ouï parler. [ep.50.p.82. 1.d.ih.69.p. 13.1.a.] ʹLes Eveſques-Donatiſtes pretendoient que tout ce qu'ils faiſoient ne les regardoit point, *a* qu'ils ne ſavoient ce que c'eſtoit que ces gents-là, ni ce qu'ils faiſoient ou ce qu'ils diſoient ; *b* & quand on leur objectoit leurs crimes, ils repondoient [1] qu'ils n'avoient rien de commun avec eux. [lit. P. l.2. c. 88.p.116.1. b. *a* in Par. l.1. c.11 p.10.2. a.b. *b* lit. P. l.2. c.47.p.107. 2.b.] ʹCependant ils ſoutenoient hautement que les Circoncellions au milieu de tant de crimes, avoient le bateſme, ʹ& meſme qu'ils le pouvoient donner. [c.] *c* Et dans le vray, c'eſtoit ſur leurs baſtons & ſur leur cruauté, plutoſt que ſur le ſecours de Dieu, qu'ils s'appuyoient & ſe défendoient contre l'autorité des loix civiles ; [c.39.p.106. 1.a. *c* c.47. p. 107.2.b.c.] ʹ& ils n'euſſent point eu de puiſſance ni de regne ſans ces illuſtres ſatellites de leur tyrannie. [abc p.4.1.c.]

ʹ Les plus moderez d'entr'eux ſouffroient qu'ils les accompagnaſſent par honneur lorſqu'ils faiſoient leur entrée dans leurs Eveſchez ; & ſi quelquefois, irritez de leurs inſolences, ils les chaſſoient de leurs Egliſes, ils n'en lavoient pas le pavé, comme ils faiſoient à l'égard des Catholiques. [ep.255. p. 357.1.a.] ʹ Ils menaçoient meſme de s'en ſervir ; *d* & l'on voyoit toujours de leurs Clercs à la teſte de ces furieux pour les conduire : *e* d'où vient que S. Auguſtin attribuë également leurs cruautez & à eux & aux Clercs, [ou meſme aux Eveſques] des Donatiſtes. [lit.P. l.1. c. 88.p.116.1. b. *d* ep.166.p. 288.1.c. *e* ep.122.p. 240.2 c | in Cre. l. 3. c. 42.p.188.2. a. &c.] *f* Il dit que c'eſtoient la pluſpart de leurs Clercs, de leurs Preſtres, de leurs Eveſques, qui aſſembloient [ces] troupes de gents furieux, pour faire tous les jours des meurtres & des carnages étranges, par tout où ils en avoient le pouvoir. [*f* ep.163.p. 283.2.b.] ʹS. Optat dit que c'eſtoient les Eveſques meſmes, qui par le deſir impie [de s'oppoſer aux Catholiques,] avoient allumé la fureur de ces inſenſez. [Opt. l.3. p. 67.c.]

ʹNéanmoins pour appaiſer les plaintes qu'on faiſoit de leurs violences, leurs Eveſques avoient eſté obligez dans une aſſemblée de promettre de rendre tout ce que les Circoncellions auroient pris. [Aug. ep. 255.p.357 358.] [Mais ils ne pouvoient pas exécuter cette promeſſe :] ʹ& ils n'euſſent pas voulu le pouvoir faire, de peur de faire trop de peine à ceux à qui leur Schiſme avoit de ſi grandes obligations. [p.358.1.a.]

[Quoique la cruauté ſoit le caractere eſſentiel des Circoncellions, ce n'eſtoit pas néanmoins leur ſeul crime.] ʹ Car S. Auguſtin parlant des meurtres qu'ils faiſoient, dit que lorſqu'ils eſtoient au milieu des cendres de leurs corps morts, (ſans doute pour les honorer comme des martyrs,) ils couroient partout avec des femmes qui eſtoient jour & nuit meſlées parmi eux, contre l'ordre des loix divines & humaines ; & ſe rempliſſoient tellement de vin, que c'eſtoit la cauſe de la fureur avec laquelle ils commettoient tous les jours des meurtres, & ſe precipitoient eux-meſmes. [in Par. l. 2. c.3.p.12. 2. c.d.] [S. Auguſtin leur reproche la meſme choſe en d'autres endroits.] ʹ Prétendra-t-on, leur dit-il, qu'on ne fait pas alliance avec les adulteres, lorſqu'on ſouffre que des troupes de "vierges conſacrées à JESUS-CHRIST, remplies [non de ſon Eſprit, mais] des chaleurs du vin, courent par tout nuit & jour d'une maniere honteuſe, meſlées parmi des troupes de Circoncellions ivres comme elles ? [c.9.p.15.2. c.] [*ſanctimonialium.*] ʹNe voit-on pas dans toute l'Afrique vos armées de furieux errer de coſté & d'autre d'une maniere qui bleſſe entierement la pudeur ? [lit.P. l.2. c. 91.p.116.1. d.] ʹNous avons vû que c'eſtoit dans ces ſortes de débauches qu'ils avoient appris à employer le fer & la fronde au lieu de leurs premiers baſtons : [c.88.p.115. 2.d.] ʹ& il n'y avoit jamais d'heure où on leur puſt parler pour leur faire entendre raiſon : car à quelque temps qu'on les priſt, ou ils eſtoient ivres, ou ils s'enivroient. [p.116.1.b.] ʹ Voilà cependant ceux que les Donatiſtes pretendoient comparer avec les Moines des Catholiques ; c'eſt-à-dire des gents plongez dans le vin avec des perſonnes [toûjours] ſobres, "des gents toûjours en fougue avec des perſonnes graves & poſées, des furieux avec les plus doux & les plus ſimples, des hommes coureurs ſans arreſt avec des perſonnes renfermées dans une communauté. [pſ.132. p. 619.2.d.] [*præcipites.*]

ARTICLE XL.

En quel temps les Circoncellions ont commencé : Taurin s'y oppoſe inutilement.

ʹ POur ce qui eſt du temps que cette manie a commencé, il eſt certain que c'eſtoit avant la venuë de Macaire, [c'eſt-à-dire avant 348 : & il ſemble, ſelon S. Optat, que c'eſtoit peu auparavant,] [Opt. l.3. p 67. 68.] ʹ puiſqu'il dit qu'il n'y avoit guere que la folie des Circoncellions avoit eſté allumée par les Eveſques [Donatiſtes.] [p.67 c.] ʹ Néanmoins il eſt certain par S. Auguſtin, que c'eſtoit dès le temps que les payens exerçoient encore librement & publiquement les ceremonies de leur religion ; [ce qu'on ſçait que Conſtantin a taſché d'empeſcher par diverſes loix.] [Aug.ep 50. p.81.2.a | in Gau. l. 1. c. 28.p.161.1. b.] ʹ Mais de plus, S. Auguſtin dit encore que ce fut par la violence des Circoncellions que les Donatiſtes ſe conſerverent leurs Egliſes, malgré les Loix Imperiales qui les en privoient après que la cauſe fut terminée, & qu'ils ſe furent ſeparez de l'Egliſe. [in Par. l. 1. c. 11. p. 10. 1.c.] [Il eſt viſible que S. Auguſtin entend en cet endroit les loix que fit Conſtantin après avoir condanné les Donatiſtes, & non pas] ce qui peut eſtre arrivé ſous Conſtant après la venuë de Macaire ; puiſqu'il marque ce que les Circoncellions firent ſous Conſtant, "comme un nouveau crime poſterieur au premier. [*addendo inſuper etiam.*]

[Les premiers exploits qui ſoient marquez de ces furieux, ſont ceux qui ſont raportez par S. Optat, & qui eſtoient arrivez ce ſemble un peu avant 348.]

1. *comites ſuos non eſſe.*

Opt. l. 3. p. 67. 68. ' La réünion n'avoit point encore esté faite [en 348 par Macaire,] leur dit S. Optat, lorsqu'on voyoit courir partout cette [nouvelle] espece d'hommes, lorsque ces fous qualifioient Maxido & Fasir [leurs Chefs,] les Capitaines des Saints. Personne n'estoit alors en sureté dans ses terres. Les billets de ceux à qui on avoit presté estoient sans force ; & il n'y avoit point de créanciers qui osast en demander le payement. Sur une ligne de ces gents qui se disoient les Chefs des Saints, la terreur faisoit [rendre ou déchirer les obligations:] Et si l'on tardoit un peu à obéïr, une multitude de fous accouroit en un moment, qui ne portoit pas simplement avec elle l'horreur & l'effroi, mais qui alloit aux dernieres extremitez, si par la crainte de la mort on ne s'abaissoit jusqu'aux prieres les plus humbles devant ceux qu'on avoit assistez dans leurs besoins. Il n'y avoit non plus aucune sureté dans les chemins. Combien de maistres ont esté obligez de descendre de leurs chariots, & de courir ensuite comme des valets devant leurs propres valets qui s'estoient mis à leur place. Car ces [ennemis de tout ordre,] vouloient que l'ordre fust renversé entre les maistres & les serviteurs : & il falloit leur obeïr.

[Ils continuerent long-tems ces mesmes violences, comme on le voit par Aug. ep. 185. p. 357. 2.d. ce qu'en dit S. Augustin.] ' Pourquoi fuit-on l'unité Catholique ? Est-ce afin d'armer l'audace des paysans contre leurs Seigneurs ? Est-ce pour porter des esclaves rebelles, je ne dis pas à se soustraire de la dépendance de leurs maistres, contre le precepte de l'Apostre, mais à les menacer avec insolence ? Et non seulement à les menacer, mais encore à les piller & à les voler tout publiquement, par le conseil, par la faveur, & sous la conduite de vos Confesseurs Agonistiques, qui crient *Gloire à Dieu* & quand ils accompagnent vos Evesques pour les honorer, & quand ils répandent le sang des hommes. ' Le mesme Saint en parle 50. p. 82. 1. c.d. plus amplement en un autre endroit, où il raporte ce qu'ils faisoient avant mesme que d'estre tout à fait furieux.

c.d. ' Il n'y avoit point de maistre qui ne fust reduit à craindre ses propres esclaves, quand ils avoient recours à la protection de ces gents-là. Qu'un valet ruinast le bien de son maistre, qu'il volast ses provisions, on n'osoit pas mesme le menacer. Un créancier n'osoit presser ceux qui luy devoient. La crainte du baston, ou du feu, ou de la mort mesme, forçoit à demeurer dans le silence. Il falloit laisser libres les esclaves les plus méchans, déchirer le titre de leur servitude, rendre les obligations aux debiteurs. Quiconque méprisoit l'insolence de leurs paroles, se trouvoit aussi-tost obligé par la violence de leurs coups à faire ce qu'ils vouloient. Les plus gents de bien qui avoient eu le malheur de leur déplaire, voyoient bien-tost leurs maisons rasées ou brulées. Des personnes d'honneur, élevez selon leur qualité, ont esté tellement battus par ces [paysans,] qu'à peine les leur a-t-on pû enlever à demi-morts. D'autres ont esté mis à la meule, qu'on leur faisoit tourner à coups de fouët comme si c'eussent esté des asnes. Quel secours a-t-on jamais pû tirer contre eux des loix & des Magistrats ? Quel sergent auroit osé souffler en leur presence ? Quel Officier de justice auroit eu la hardiesse de faire aucune poursuite pour personne contre leur gré ? Qui a jamais osé se mettre en devoir de vanger la mort de ceux qu'ils avoient massacrez ? Mais il ne leur falloit point aussi d'autre bourreau que leur fureur propre, & ils s'arrachoient eux-mesmes leurs malheureuses ames par des supplices volontaires.

Opt. p. 68. b. ' Pour retourner à ceux dont parle S. Optat, les Evesques Donatistes voyant les reproches qu'on leur faisoit des violences qu'ils exerçoient, ils écrivirent à ce qu'on dit au Comte Taurin, que l'Eglise ne pouvoit point corriger ces personnes, & que c'estoit à luy à les chastier. Sur ces lettres, Taurin [qui apparemment estoit General des troupes d'Afrique,] envoya des soldats dans les marchez & dans les foires où les Circoncellions avoient accoutumé de faire leurs desordres ordinaires ; & ces soldats en "blesserent & en tuerent plusieurs en un *truncati.* Vand. p. 269. lieu appellé Octave, 'qui estoit un Evesché dans la Numidie. *a* On peut conter *a* Opt. p. 68. b. encore aujourd'hui, dit S. Optat, combien il y en eut [de tuez,] par le nombre des Autels, ou des tables blanches, n. p. 146. 'que l'on avoit alors accoutumé de mettre sur les tombeaux de ceux qu'on vouloit honorer comme martyrs. 'Quelques- 13. p. 68 | n. d. 147. uns vouloient les enterrer dans les Eglises ; & on le fit en un lieu [de la campagne] appellé Subbule : Mais le Prestre du lieu nommé Clarius, fut obligé par l'ordre de son Evesque, [quoique Donatiste,] d'en oster ceux qu'on y avoit déja enterrez.

l. 3. p. 61 | Aug. lit. P. l. 3. c. 25. p. 130. 1. c. *b* Opt. l. 3. p. 76. *c* Aug. p. 130. 2. d. ' Voilà ce qui fit que les Donatistes mirent Taurin au nombre des persecuteurs de l'Eglise, *b* & le déchirerent par leurs injures, *c* quoiqu'il n'eust rien fait que suivant les loix publiques & ordinaires, qui obligent les magistrats d'opposer la force aux violences des particuliers, & suivant celles] que les Donatistes avoient obligé Constantin de faire contre eux.

Opt. l. 3. p. 68. b. ' Mais malgré ce qu'avoit fait Taurin, les Circoncellions devinrent bien-tost plus forts qu'ils n'avoient jamais esté ; comme il parut dans l'affaire de Macaire, [dont nous parlerons bien-tost. Car après avoir tasché de ramasser en cet endroit ce qui regarde en general le Schisme des Donatistes, il est temps de reprendre la suite de leur histoire, que nous avons interrompuë après le jugement que Constantin rendit contre eux à Milan sur la fin de l'an 316.]

AR-

ARTICLE XLI.

Silvain de Cirthe denoncé par Nondinaire est condamné par Zenophile, & banni : Ursace poursuit les Donatistes.

L'AN DE JESUS-CHRIST 320.

[NOus ne voyons rien que nous puissions raporter particulierement aux trois années 317, 318, & 319; & la premiere chose dont nous sachions precisément le temps depuis le jugement de Milan, est l'affaire de Nondinaire,] 'qui découvrit devant le tribunal de Zenophile toutes les intrigues de Lucille, [& le mystere honteux tant de la condamnation de Cecilien, que de l'élection de Majorin.] 'Les actes qui nous en restent encore, sont datez du 13 Decembre sous le Consulat "du grand Constantin, & du jeune Constantin Cesar son fils, [c'est à dire de l'an 320.]

(Aug. unit. c.18.p.154.1.a. — Cæci.op.p.265. — NOTE 12.)

'Nondinaire dont nous parlons, estoit Diacre de Silvain Evesque de Cirthe, *a* qui l'avoit élevé & ordonné. [Ce Silvain, comme nous avons vu, avoit esté fait Evesque en 305, par les Traditeurs du Concile de Cirthe, après avoir luy-mesme livré les vases sacrez en 303.] 'Il estoit encore coupable du schisme de l'Afrique, de simonie, & de plusieurs autres fautes. 'Il arriva quelque differend entre ce Silvain & Nondinaire. *b* On peut juger par les actes qui nous en restent, que Silvain avoit degradé '& mesme excommunié l'autre, *c* & avec assez peu de sujet. Nondinaire se plaignoit d'avoir mesme esté lapidé par ordre de Silvain.

(Aug. in Cre.l.3.c.28 p.185.2. b. — *a* Cæci. op. p.270.a. — p.268.b. — Aug. in Cre.ut sup. *b* ep.161.p.180.1.a. — ep.165. p.287.1 d. — *c* Cæci. p.268.269.)

'Il alla soliciter divers Evesques pour tascher par leur intercession de faire sa paix avec luy. *d* Mais il la recherchoit moins en demandant pardon comme un suppliant, qu'en l'exigeant par les menaces terribles qu'il faisoit de découvrir tout. 'Car il donnoit aux Evesques un acte par lequel il protestoit devant JESUS-CHRIST & devant ses Anges, que Silvain estoit Traditeur; qu'il avoit volé le bien des pauvres; que les Evesques, les Prestres, les Diacres, & les anciens, savoient fort bien que c'estoit pour l'argent de Lucille qu'on avoit entrepris d'établir Majorin Evesque, & de faire Schisme; & que Silvain avoit receu de l'argent pour faire Prestre un nommé Victor le Foullon. 'C'est ce semble à cause de cet acte que Nondinaire disoit que Silvain l'avoit fait lapider.

(p.268.270. Aug. ep. 161.p.180.1.a. — *d* in Cre.p. 185.2.b. — Cæci. p. 268.b. — b c.)

'Nous avons encore les lettres que Purpure [de Limate,] 'Fort Evesque 'ami particulier de Silvain, & un autre Evesque nommé peust-estre Sabin, écrivent à Silvain sur cette affaire, pour le presser de se reconcilier avec Nondinaire avant Pasque, dont il paroist qu'on estoit alors assez proche. 'L'Evesque Fort, & un autre [qui pouvoit estre Purpure,] écrivirent encore pour cela au Clergé & aux anciens de Cirthe. 'L'Evesque Sabin en écrivit aussi à Fort, pour l'assurer qu'il avoit rendu à Silvain la lettre qu'il luy écrivoit sur Nondinaire : & il l'exhorte en mesme temps à continuer de travailler puissamment à cette reconciliation. [On voit un grand empressement pour cela dans ces lettres. On voit qu'ils craignoient que le mécontentement de Nondinaire n'eust de fascheuses suites pour eux, & ne découvrist bien des choses qu'ils vouloient tenir cachées. Ils recommandent partout le secret : ils reconnoissent mesme la verité de l'acte que Nondinaire leur avoit donné, c'est-à-dire selon toutes les apparences, & comme il paroist qu'on l'entendit en justice, de la protestation qu'il faisoit des crimes de Silvain :] 'Car après la lecture des lettres, Zenophile conclut qu'il estoit constant par ces lettres que Silvain estoit Traditeur.

(b. — p.269.b. — p.270.b. — p.268 c | 269.c. — p.270.b.c. — c.)

'Néanmoins les intercessions que Nondinaire avoit recherchées luy furent inutiles, *a* & il ne put faire sa paix avec Silvain : *b* de sorte que dans le transport de sa colere il découvrit tout, & porta la chose au tribunal de la justice. Zenophile estoit alors Consulaire, [c'est-à-dire gouverneur de la Numidie.] 'C'est sans doute celui qui fut Consul en l'an 333, [& qu'on nomme aussi Xenophile.] 'Nondinaire s'adressa donc à luy, [& luy porta sa plainte contre Silvain.] 'Nous avons encore une partie de la procedure qui se fit dans ce tribunal. 'S. Augustin la cite plusieurs fois, *c* & en raporte divers endroits. *d* S. Optat l'avoit mise dans son recueil.

(Aug. ep. 161.p.180.1.a. — *a* in Cre. p. 185.2.b. — *b* ep.161. — Bar.306.§.39. — Aug.ep. 161. — Cæci. p. 265-275. — Aug. ep. 161 | in Cr. l.4.c.56. p. 211.1.d. — *d* Opt. l.1.p.39.c.)

[On voit que le dessein de Nondinaire estoit d'y faire verifier l'acte de protestation qu'il avoit donné auparavant aux Evesques,] *e* & qui y est raporté. *f* Il verifia en effet que Silvain estoit Traditeur, par la lecture du procès verbal de Munatius Felix, du 19 May 303. *g* par les six lettres à Silvain que Nondinaire mesme avoit obtenuës pour tascher de se reconcilier avec luy, *h* ensuite desquelles Zenophile prononça qu'il estoit constant que Silvain estoit Traditeur; *i* & par la confession de divers témoins qui estoient de la communion mesme de Silvain : *k* enforte que la chose fut prouvée plus clair que le jour. *l* Les mesmes témoins déposerent encore que Silvain avoit pris du vinaigre appartenant au fisc, & receu de l'argent pour ordonner un Prestre.

(*c* in Cre. l. 3. c.29. p. 185.186. — P.l.3.c.57. d | ep.165. p. 287.1.d. — *e* Cæci. p. 268. — *f* p.266.268. — *g* p.268-270. — *h* p.270.c. — *i* p.271-274. — *k* Aug. ep. 165.p.287.1. — *l* Cæci. p. 271.a.)

[On n'y voit pas si clairement la preuve de l'argent donné par Lucille pour l'ordination de Majorin, parce que les actes sont imparfaits, & que l'interrogatoire de Lucien] 'que Nondinaire dit savoir la chose, ne s'y trouve pas. 'Néanmoins les autres témoins deposent que Lucille avoit donné une grande somme d'argent, & qu'on n'en avoit rien distribué aux pauvres ni aux Ecclesiastiques. 'S. Augustin fonde ce qu'il en dit sur ces actes. [Nous n'y trouvons point] *m* ce que S. Optat en cite touchant le Concile de Cirthe. [La sentence que rendit Zenophile y manque aussi. Mais on peut juger quelle elle fut] 'par ce que disoient les Donatistes, que Silvain n'ayant pas voulu communiquer avec Ursace & Zenophile qui persecutoient leur parti, il avoit esté envoyé en exil : à quoy S. Augustin répond,

(c. — p.273.274. — Aug. in Cre. l. 3. c. 28.p.185.2. b | ep.161.p. 180.1.a. — *m* Opt. l. 1. p.39 c. — Aug. in Cre. l. 3. c. 30 p.186.2. b.)

répond, qu'il avoit esté justement banni, parce qu'estant Traditeur, il avoit encore voulu demeurer heretique, de peur de perdre en rentrant dans l'Eglise, l'honneur de l'Episcopat, qu'on ne pouvoit pas luy conserver après avoir esté convaincu d'estre Traditeur par des preuves si authentiques.

L'an de J.C.320.

[Ursace dont nous venons de parler, estoit apparemment un des principaux officiers de l'Afrique. C'est sans doute celui] 'sous lequel les Donatistes se plaignoient que beaucoup de personnes avoient esté maltraitées, '& qu'on avoit répandu le sang de beaucoup de Chrêtiens. *a* Ils le mettent encore autrepart au nombre des Comtes qui les avoient persecutez, & qui estoient tous peris, disoient-ils, par la vangeance de Dieu. Ils se reduisoient néanmoins à ce seul Ursace, qu'ils disoient avoir esté massacré par les barbares dans un combat, où son corps estant demeuré sans sepulture, avoit esté mis en pieces par les chiens & par les oiseaux. 'Surquoi S. Augustin répond, que si cet Ursace estoit mort comme ils le disoient, il avoit sujet, pourvu qu'il eust bien vêcu, de se consoler sur la promesse que Dieu fait aux siens, qu'il recherchera leur sang des dents de toutes les bestes. [C'est apparemment sur ce que les Donatistes disoient qu'il estoit mort en portant les armes,] 'que M^r. Valois croit qu'il commandoit la milice d'Afrique. *a* On trouve un Ursace en Afrique qualifié Duc, [c'est à dire General des troupes.]

Opt. l. 3. p. 69.a. Cart.b.3 §. 258.p.317. c. *a* Aug.lit.P. l.2.c.92. p. 117.1.a. p.119.1 b.c. Eus.n.p. 303.1.d. *a* Boll. 1. Mars,p.30. b.

ARTICLE XLII.

Requeste insolente des Donatistes : Constantin les rappelle d'exil ; & les laisse en liberté, en les detestant.

L'AN DE JESUS-CHRIST 321.

[L'Exil de Silvain ne fut pas long :] 'Car Zenophile examina les denonciations de Nondinaire le 13. Decembre de l'an 320 ; '& dés le 5 may de l'année suivante, Constantin adressa un rescrit à Verin Vicaire d'Afrique, pour rappeller d'exil les Donatistes qui estoient bannis. 'Les Donatistes pretendirent avoir merité ce rescrit par une requeste qu'ils se vantoient eux mesmes d'avoir addressée à Constantin, 'où ils se plaignoient de la violence avec laquelle, disoient-ils, il les persecutoit ; 'luy declaroient que jamais ils ne communiqueroient[1] avec son fripon d'Evesque (c'est ainsi qu'ils designoient Cecilien) & protestoient qu'ils estoient prests de souffrir plutost tout ce qu'il voudroit leur faire endurer. 'Les Donatistes pretendoient donc que Constantin leur avoit donné sur cela liberté de conscience, [c'est à dire] 'le rescrit qu'ils presentérent aussitost après, adressé au Vicaire Verin, par lequel il leur accordoit cette liberté, 'daté du 5 May, sous le Consulat de Crispe & de Constantin [le jeune,] près de quatre ans & demi après le rescrit addressé à Eumale en 416. Ainsi ce rescrit appartient au second Consulat

Cæci.op.p. 265. Aug.p.col. c.31. 33. p. 245.1.c | 2. d. Cart. c.3. t. 544 p.437. Aug. ep. 152. p.266. 2.b. col. d. 3. c. 21.p.218.1. b. Cart.c.3.t. 544. t.549 | Aug. col. d. 3. c. 21.p.228.2. b c. p.col. c.33. p.245. 2.d.

1. *antistiti ipsius nebuloni.*

des deux Cesars, [qui tombe en 311, & non au troisiéme, qui seroit l'an 324.]

'Constantin par ce rescrit témoignoit une horreur extrême pour les Donatistes, 'comme pour de très-méchans hommes, & des ennemis de la paix Chrêtienne : '& néanmoins comme Dieu avoit déja commencé à les punir, il vouloit qu'on les abandonnast à son jugement, *a* qui ne manqueroit point de chastier leur fureur ; *b* qu'on les laissast revenir d'exil ; *c* qu'on leur donnast la liberté de vivre comme ils voudroient ; *d* & "qu'on ne leur imposast point d'autre peine que celle de leur propre rage. *e* Saint Augustin dit en quelques endroits, qu'il ordonnoit leur rappel par ce rescrit, *f* & en un autre, qu'il y insinuoit l'ordre qu'il avoit donné pour leur rappel.

furori suo dimittendos.

g Cette indulgence *h* est la chose du monde la plus ignominieuse pour les Donatistes : & elle fut néanmoins produite par eux dans la Conference de Carthage, *i* parce qu'ils vouloient tenter d'y obtenir la mesme liberté. Mais Marcellin qui y presidoit se moqua de cela ; '& les Catholiques tirerent un grand avantage de cette piece, qu'ils n'avoient pas, & dont ils eussent donné bien de l'argent.

[Il faut peut-estre mettre vers ce temps-là,] 'une lettre de Constantin adressée generalement aux Evesques & au peuple de l'Eglise Catholique d'Afrique, [dont on ne sçait ni le temps ni l'occasion.] Elle regarde les violences que les Schismatiques exerçoient : & Constantin exhorte les Catholiques à les vaincre par leur douceur, & à se contenter d'implorer pour eux la misericorde de Dieu. Il proteste au commencement qu'il n'a rien omis de tout ce que la foy & la prudence luy avoient pû suggerer pour appaiser ce trouble par la moderation & par la douceur. [Toute la lettre est fort belle. Mais il est difficile de voir comment un Prince peut lascher la bride à l'injustice, & exhorter ceux qu'il y abandonne à se contenter de la patience, luy dont le premier & le plus indispensable devoir est de soutenir la justice par son autorité, & de s'opposer au moins à la violence & aux voies de fait.]

'Eusebe n'a point oublié cette moderation extraordinaire de Constantin à l'égard des seditieux d'Afrique, comme il les appelle ; & il la fait entrer dans son panegyrique. Mais il avouë qu'elle donna la hardiesse à ces seditieux de se porter à des excès qui n'estoient dignes que d'insensez ou de demoniaques. Il ajoute que ces excès excitoient plutost la compassion que la colere de ce Prince, moins attentif à arrester la fureur des seditieux par son autorité, qu'à vaincre par sa douceur la malice du démon qui vouloit le porter à la colere par les outrages qu'ils luy faisoient. [Et Constantin avoit raison de ne se pas laisser emporter à la colere contre les hommes. Mais il n'eust pas eu moins raison de se mettre en colere contre les crimes des hommes, & de punir les coupables non par colere, mais par le zele de la justice. Une douceur excessive & à contre temps, peut quelquefois réjouïr autant le démon qu'une juste colere

col. d. 3. c. 22. c. 24. p. 229.2.a. p.col. c.31. p.245. 1.c | ep.152. p. 266.2.c. *a* p. col. c. 33. *b* ep.152. *c* col.d.3.c. 22. 24 | Cart. c.3. t. 549. *d* Aug. ep. 152. *e* b.c | p.col. c.31. *f* col.d.3.c. 22. *g* p.col. c. 31. *h* col.d.3 c. 22. *i* c.22. p. 228.2.d. d | p.col. c. 31. Cæci.op.p. 287.2. Eus. v. Const.l.1.c. 45. p.430. 431.

lere contre les méchans, quand mesme la chaleur en seroit un peu trop grande.]

ARTICLE XLIII.

L'Arianisme empesche Constantin d'envoyer les Orientaux appaiser le Schisme en Afrique, & l'oblige à assembler le Concile de Nicée; où Cecilien se trouve: Constantin fait bastir une Eglise à Cirthe pour les Catholiques.

L'AN DE JESUS-CHRIST 324.

[CONSTANTIN devint le maistre de l'Orient sur la fin de l'an 323, par la défaite de Licinius. Peu de temps après écrivant sur l'hérésie d'Arius qui commençoit à troubler l'Eglise,] 'il témoigne qu'un de ses plus ardens desirs estoit de pouvoir réünir tous les peuples dans le culte de Dieu, & dans un mesme corps de religion. 'C'est pourquoi il se plaint avec douleur de ce que toute l'Afrique se trouvoit agitée par une fureur & une tempeste terrible, à cause de ceux qui avoient la legereté téméraire & l'audace insupportable de déchirer en plusieurs sectes les peuples qui y faisoient profession d'adorer Dieu. 'Il s'estoit consolé dans l'esperance que quand il auroit vaincu [Licinius] l'ennemi commun [de l'Empire & des Chrétiens, mais surtout de leur union &] de leurs assemblées saintes, il envoyeroit en Afrique quelques [Evesques] d'Orient pour y rétablir la paix, 'ne voyant point d'autre remede propre à guerir les maux de cette Province. 'C'est pourquoi dès qu'il eut vaincu Licinius, il s'appliqua à chercher des personnes capables de cette commission, comme à son affaire capitale, & qui luy tenoit le plus au cœur. 'Mais il sceut bientost que l'Orient estoit encore plus malade que l'Afrique, [par l'heresie qu'y répandoit Arius,] & trop affligé de ses propres maux pour estre en état de guerir les autres. Ce fut un coup tout à fait sensible à son cœur, & il ne put qu'adorer les secrets [impenetrables] "mais saints & justes de la Providence.

Eus. v. Const. l. 2. c. 65. p. 473. b. | c. 66. p. 473. c. | d. | c. | c. 67. p. 474. a. | c. 68 p. 474. b. | παλλίστη.

L'AN DE JESUS-CHRIST 325.

[L'année suivante on tint sur le sujet d'Arius le Concile œcumenique de Nicée,] 'dans les souscriptions duquel on trouve Cecilien de Carthage. *a* Gelase de Cyzic dit qu'il eut commission d'en publier les decrets dans l'Afrique, la Numidie, & la Mauritanie: '& un Concile de Carthage dit que Cecilien de bienheureuse memoire, avoit apporté au Concile d'Afrique les exemplaires du Symbole, & les decrets du Concile de Nicée, auquel il avoit assisté. Ce qui est dit qu'il les apporta au Concile d'Afrique, [donne quelque lieu de croire qu'il assembla un Concile où ils furent receus & approuvez. Comme S. Athanase estoit aussi au Concile de Nicée, il ne faut pas s'étonner qu'il ait connu Cecilien, & qu'il luy rende un témoignage très-avantageux.] 'Car il met Cecilien d'Afrique entre les Prelats orthodoxes & les hommes apostoliques de son temps, dont ni la foy ni la sincerité ne pouvoit estre suspecte.

Conc. t. 2. p. 54. c. *a* p. 228. e. | p. 1592. e. | Ath. or. 1. p. 291. b. c. | L'an de J.C. 325.

[Nous ne voyons point si Cecilien vécut encore long-temps aprés cela, ni si Gratus qui assista au Concile de Sardique en 347, estoit son successeur immediat.] 'Baronius met entre deux un nommé Rufe, qu'il dit avoir assisté au Concile de Rome en 337. [Mais "ce Concile est une piece fausse & supposée. Ainsi s'il n'y a point d'autre autorité pour l'Episcopat de Rufe, il n'y en a point du tout.] 'En 411 S. Augustin dit que l'on recitoit à l'autel le nom de Cecilien, & que l'on communiquoit avec sa memoire comme avec celle d'un frere.

Bar. 337. §. 69. | V. le Pape Jule note 3. | Cart. col. 3. §. 230.

L'AN DE JESUS-CHRIST 330.

[Constantin estoit encore persuadé qu'il valoit mieux abandonner les Donatistes à Dieu & à eux mesmes, lorsqu'il écrivit la lettre aux Evesques de Numidie, que nous avons à la fin de S. Optat. Voici quel en fut le sujet. Quoiqu'il n'y eust pas, ce semble, d'Evesque Catholique à Cirthe en 320, 'puisqu'un Donatiste dit devant Zenophile qu'il n'y avoit en cette ville qu'une Eglise, [laquelle pour estre entiere comprend l'Evesque & le peuple uni ensemble; il pouvoit néanmoins y avoir plusieurs personnes qui aimoient mieux communiquer avec les Evesques Catholiques des environs, qu'avec Silvain Traditeur, Simoniaque, & Schismatique.] 'Constantin qui avoit rétabli cette ville en luy donnant le nom de Constantine, 'y fit donc bastir une basilique pour l'Eglise Catholique. Mais [quand elle fut achevée,] les Schismatiques s'en emparerent avec leur insolence ordinaire. Constantin leur commanda plusieurs fois tant par luy mesme que par ses officiers, de la rendre à ceux à qui elle appartenoit, sans les pouvoir faire obeïr. Les Catholiques crurent devoir imiter en cette occasion la patience avec laquelle Dieu souffroit ces crimes, & abandonner plutost ce qui leur appartenoit, à la malice des autres, que de porter les choses à quelque extremité dangereuse.

Cæci. op. p. 265. c. | Eus. n. p. 291. 2. d. | Cæci. op. p. 289. a.

'Les Evesques de la Province au nombre d'onze qui sont nommez, manderent cette resolution à Constantin, 'en luy demandant le pardon des heretiques au lieu de la juste punition de leurs violences, lesquelles ils aimoient mieux laisser au jugement de Dieu. 'Ils le prierent en mesme temps de leur accorder une autre place du domaine [pour y bastir une Eglise.] Ils se plaignirent aussi de ce que les magistrats des villes poussez à cela par les heretiques, obligeoient les Lecteurs, les Soudiacres, & les autres Ecclesiastiques Catholiques, aux fonctions civiles "dont Constantin les déchargeoit par ses loix.

p. 287-289. | p. 288. | p. 289. | V. Constantin.

'Nous avons la réponse de Constantin à ces Prelats, où il parle fortement contre le Schisme & les violences des Donatistes, & louë beaucoup la patience des Catholiques. 'C'est-là, dit-il, connoistre

p. 287. 288. | p. 288. 289.

L'an de J.C.330.

stre vraiment Dieu, par une lumiere non superficielle, mais solide; c'est-là s'attacher à ses preceptes; c'est là avoir [1] une foy également heureuse & forte; c'est là entrer dans les vrais sentimens [d'un Chrétien;] c'est là savoir que plus les ennemis de l'Eglise sont épargnez en ce monde, plus ils seront severement chastiez [dans l'autre.] 'Il accorda très-volontiers la place qu'on luy avoit demandée; & il écrivit aussi-tost au Thresorier de mettre l'Eglise Catholique en possession d'une maison qui appartenoit à l'Empereur, & de tous ses droits. Il voulut encore qu'on y bastist l'Eglise aux dépens du fisc, & écrivit pour cela au gouverneur de la Numidie. Il confirma aussi tant pour le present que pour l'avenir, l'exemption des charges publiques qu'il avoit donnée à tous les Clercs Catholiques. ["Une personne qui a vû le manuscrit dont cette lettre a esté tirée, nous a assurez qu'elle y est datée du 5 de Février à Sardique. Et cela nous oblige sans doute " à la mettre en l'an 330, & d'y raporter] 'une loy que nous trouvons dans le Code, datée de mesme du 5 Février à Sardique; & adressée à Valentin Consulaire de la Numidie, qui porte presque les mêmes termes que la lettre aux Evesques, Que les heretiques ayant fait mettre " dans le corps de ville des Lecteurs, des Soudiacres, & d'autres Clercs, ils en seront retirez, & joüiront d'une immunité toute entiere, comme ceux de l'Orient.

'Constantin finit sa lettre aux Evesques en souhaitant le retour des Schismatiques, quoiqu'il n y eust plus [guere] lieu de l'esperer. Il veut qu'on n'y travaille que par les avertissemens, & les exhortations continuelles: & il conclud par ces paroles: Quoy qu'ils fassent, pour nous, mes freres, attachons-nous à nostre devoir, appliquons-nous à ce que Dieu nous ordonne, gardons ses divins preceptes, meritons par nos bonnes œuvres de ne point tomber dans l'erreur, & par le secours de la misericorde divine, conduisons nos pas dans la voie droite [de l'Evangile. Mais, comme on l'a déja dit, il y a quelque sujet de douter s'il gardoit assez luy-mesme les commandemens de Dieu lorsqu'il souffroit le mal qu'il pouvoit empescher legitimement, & s'il marchoit dans une voie tout-à-fait droite, lorsqu'il laissoit aux Donatistes une entiere liberté de faire ce qu'ils vouloient. Il y a bien de la difference entre ne point faire de violences injustes ou mesme odieuses, & abandonner entierement les méchans à leur discretion, quand on a des preuves claires & incontestables de leur malice. Il est certain que l'indulgence de Constantin a beaucoup fortifié l'opiniatreté des Donatistes dans l'Afrique, & l'insolence des Ariens dans l'Orient.]

1. *feliciter credere.* Ne faut-il point *fideliter*.

Marges : p.289. — V. la derniere édition de S. Optat. — Note 23. — Cod. Th. 16.t.2.l.7. p.31. — *ad Curiam.* — Cæci. p. 289.

ARTICLE XLIV.

Leonce poursuit les Donatistes: Gratus de Carthage assiste au Concile de Sardique: Les Ariens taschent d'attirer à eux les Donatistes.

L'AN DE JESUS-CHRSIT 347.

[NOus ne trouvons point que Constantin ait rien fait depuis sur le sujet des Donatistes. Il mourut en 337, & laissa ses trois enfans Constantin, Constance, & Constant, heritiers de ses Etats.] 'Ils suivirent l'aversion qu'il avoit eüe pour le Schisme des Donatistes, & autoriserent les loix qu'il avoit faites contre eux. [Nous en verrons des effets considerables sur l'an 348, c'est-à-dire à la fin du regne de Constant, à qui l'Afrique estoit demeurée en partage. Jusque-là nous ne trouvons presque rien de particulier pour l'histoire des Donatistes: peut-estre que l'on estoit trop occupé à l'heresie Arienne, qui causoit dans l'Eglise des troubles encore plus dangereux.

Je ne sçay s'il faut raporter à ce temps-là] 'ce que disoient les Donatistes, qu'on les avoit fort maltraitez sous Leonce; Selon que S. Optat place ce Leonce, il pouvoit estre avant Ursace mesme, [dont nous avons parlé sur l'an 320.] 'Les Donatistes dans la Conference de Carthage, suivent le mesme ordre: Ils mettent Taurin après Macaire.

[S. Athanase estoit le plus grand fleau de l'heresie Arienne; & aussi ceux qui la soutenoient, ne manquoient pas de faire leur possible pour le chasser du siege d'Alexandrie qu'il remplissoit. Ils le firent bannir du vivant mesme de Constantin; & comme il fut revenu après la mort de ce Prince, ils eurent assez de credit sur l'esprit de Constance pour luy faire donner un successeur, & obliger ce Saint par la crainte de perdre mesme la vie, à se refugier en Occident. Constant y prit sa protection; & ce fut par ses sollicitations qu'il se tint un Concile dans la ville de Sardique en Illyrie l'an 347, où les Prelats assemblez en grand nombre declarerent Saint Athanase innocent, avec les autres Evesques chassez comme luy par les Ariens. Gratus Evesque de Carthage fut du nombre de ces Prelats.] 'Car il témoigne luy-mesme qu'il se souvenoit d'une ordonnance qui avoit esté faite dans le Concile de Sardique. 'S. Athanase aussi met un Gratus entre les 36 Evesques d'Afrique qui avoient signé ce Concile; '& dans les actes mesmes du Concile, Osius demande un réglement pour empescher les Evesques d'aller à la Cour aussi souvent qu'ils y alloient; principalement, dit-il, ceux d'Afrique, lesquels, comme nous l'avons appris de Gratus nostre cher frere & collegue, méprisent les sages conseils qu'on leur donne, & sont continuellement à importuner l'Empereur par des requestes non necessaires, & qui regardent plutost les grandeurs du siecle, que l'avantage de l'Eglise, & que le soin qu'ils doivent prendre des veuves, des pauvres,

Marges : Aug. ep. 166.p.289. 1.c. — Opt.l.3.p. 61.69.a. — Cart.c.3.§. 258.p.591. b. — Conc.t.2.p. 715.c. — p.680.a. — p.632.633.

pauvres, & des autres qui ont besoin de leur secours.

[Les Evesques de l'Orient estoient venus au nombre d'environ 80, pour se trouver au Concile de Sardique. Mais comme ils estoient engagez ou dans l'erreur ou dans le parti de l'Arianisme, voyant qu'ils ne seroient pas les maistres dans l'assemblée, ils ne voulurent pas se joindre aux Occidentaux, & se retirerent à Philippole dans la Thrace; d'où ils écrivirent " une lettre à toute l'Eglise sous le nom du Concile de Sardique, pour tascher, s'ils eussent pû, de se justifier eux-mesmes, & faire anathematizer S. Athanase, le Pape Jule, & divers autres Evesques des plus illustres de l'Eglise.] 'Cette lettre estoit adressée nommément à quelques Evesques, & entr'autres à Donat de Carthage, 'qu'ils eussent sans doute esté bien aises d'attirer à leur parti pour joindre ensemble leurs heresies, [& ils l'esperoient peut-estre d'autant plus que Gratus adversaire de Donat s'estoit declaré pour Saint Athanase.] 'Néanmoins Dieu par sa misericorde ne permit pas que ces deux heresies s'unissent & conspirassent ensemble contre l'Eglise, [puisque nous avons vû ci-dessus que les Donatistes sont demeurez orthodoxes sur la Trinité;] '& ils ne faisoient pas difficulté de mettre les Ariens au nombre des heretiques qu'ils detestoient, aussi-bien que les Catholiques.

V. S. Athanase §.97. — p.699.d. — Aug. in Cre. l. 3. c. 34. p.186.2. d. ep.163. p. 283.1.a.b. — in Cre. p. 186.187. — p.187.1.a l 1.2.c.3.p. 170.1.a.

'Avec tout cela ils ne laissoient pas de faire trophée de cette lettre. Ils s'en servoient pour montrer que les Orientaux avoient condanné comme eux le crime des Traditeurs, & que jusqu'à ce temps-là ils communiquoient avec le parti de Donat; 'ou au moins qu'ils avoient alors abandonné la communion de leurs adversaires, & pris la leur comme la plus juste & la plus sainte. 'S. Augustin leur demande quelle preuve ils avoient que Donat à qui la lettre des Orientaux est adressée, fust celui de Carthage. Car il soutient que dans les exemplaires ordinaires il n'y avoit que les noms des Evesques, comme c'estoit la coûtume de l'Eglise, & non ceux de leurs Eveschez; '& il paroist que dans la premiere copie qu'il en vit entre les mains des Donatistes mesmes, cela estoit de la sorte. 'Mais en parcourant cette lettre, il vit que ces Orientaux condannoient S. Athanase & le Pape Jule; ce qui luy fit aussi-tost juger que c'estoient des Ariens: & il savoit déja par un bruit commun que les Ariens avoient tasché de se joindre aux Donatistes. 'C'est pourquoi lorsque Crescone voulut luy objecter cette lettre, il la rejetta comme une piece des Ariens, & il traite mesme tout le Concile de Sardique comme Arien, [parce qu'il ne savoit pas que les Ariens en avoient pris le nom pour tromper le monde.] 'Nous avons aujourd'huy cette lettre adressée à Donat avec la qualité d'Evesque de Carthage.

ep. 163. p. 282.283. — in Cre. p. 186.2.c. — d l.4.c.44. p.208.2.a. — ep. 163. p. 283.1.a. — b. — in Cre. p. 186.2.d l 208.2.a. — Hil.fr.2.p. 6.

L'an de J.C.348.

ARTICLE XLV.

Paul & Macaire sont envoyez en Afrique par Constant, pour distribuër des aumosnes, & travailler à la réünion: Donat de Carthage refuse leurs aumosnes.

L'AN DE JESUS-CHRIST 348.

'GRATUS de Carthage se servit apparemment de l'occasion de son voyage de Sardique pour aller trouver l'Empereur Constant, & implorer son secours en faveur de l'Eglise d'Afrique contre la puissance tyrannique de Donat & des Schismatiques. 'Car ce fut aprés le Concile de Sardique que Constant envoya Macaire en Afrique; 'puisque Gratus cite ce Concile dans celui de Carthage, 'tenu ensuite de la réünion que Macaire avoit procurée. [Les Donatistes aussi mettoient le temps de Macaire aprés le Concile de Sardique,] 'puisque voulant que les autres Eglises leur fussent unies dans le temps de ce Concile, & par consequent innocentes, ils disoient qu'elles estoient demeurées dans cette innocence jusqu'à ce qu'elles consentirent à la persecution que leur fit Macaire, & au sang qu'il répandit. [Ainsi il faut mettre le temps de Macaire en 348 ou 349, Constant estant mort dés le commencement de 350.] 'Et cela s'accorde fort bien avec ce que dit Tycone au rapport de S. Augustin, 'Que les Donatistes de Mauritanie receurent les Catholiques sans les rebatizer durant quarante ans, jusqu'à la persecution que leur fit Macaire. [Car mettant le commencement du Schisme en 311, ce sera 37 ou 38 ans avant Macaire.]

Bar.348. §. 19. — §.18. — Conc. t. 2. p.715.c. — p.713.a. — Aug.ep. 163. p.282. 283. — Eus. n. p. 292.1.d. — Aug. ep. 48. p.71.2. a.

'Dieu ayant donc inspiré à Constant le desir de voir les Chrétiens d'Afrique réünis ensemble, il choisit pour aller travailler à un ouvrage si saint, Paul & Macaire, que le Concile de Carthage appelle des serviteurs de Dieu. [Cela marque au moins qu'ils estoient Chrétiens;] '& l'on voit qu'ils assistoient au sacrifice. [Ils agissoient apparemment tous deux ensemble; mais assez souvent Macaire est nommé seul.]

Conc.t.2.p. 713.c. — Opt. l. 3. p. 75.c.

'Ils venoient pour les Donatistes; [& néanmoins il y a bien de l'apparence qu'ils ne declarerent pas sitost cette commission,] 'puisque S. Optat dit que Constant ne les avoit pas envoyez " d'abord pour faire la réünion, mais pour distribuer des aumosnes, & soulager les necessitez de chaque Eglise, en donnant aux pauvres de quoy se vestir, se nourrir, soulager leurs autres besoins; '& des ornemens pour les maisons de Dieu. 'Il falloit que les richesses qu'ils apportoient pour les pauvres fussent bien grandes, puisque S. Optat dit que c'estoient presque des thresors. 'Mais en mesme temps qu'ils distribuoient ces aumosnes, ils exhortoient tout le monde à se réünir, 'afin que Dieu & JESUS-CHRIST [son Fils,] receussent favorablement les prieres que tout le peuple rassemblé dans une mesme Eglise, luy offriroit [d'une mesme

p.70.b.c. — p.64.2. — *primitùs.* — c. — p.68.b. — p.67 c. — p.62.2.

mesme bouche & d'un mesme cœur.] 'L'on ne faisoit aucune menace: l'on n'intimidoit personne: personne n'estoit mis en prison: & l'on n'usoit par tout que d'exhortations [& de prieres.] 'Ainsi il paroist que le dessein de Constant estoit de voir si on pourroit réünir les Donatistes par la douceur, & par l'estime de la charité des Catholiques. 'Car il avoit si peu dessein d'user de violence, qu'il n'y avoit point de troupes dans la province Proconsulaire [où est Carthage.] Et néanmoins les Donatistes ne laisserent pas d'accuser les Catholiques d'avoir demandé des soldats contre eux.

[Paul & Macaire allant donc distribuer leurs aumosnes, & s'adressant pour cela aux Evesques mesmes des Donatistes,] 'ils vinrent trouver Donat de Carthage, & luy exposerent le sujet de leur venuë. 'Ils apportoient, comme nous avons dit, beaucoup de richesses pour les pauvres, mais rien pour Donat [en particulier. Soit donc pour ce sujet, soit qu'il vist que l'on vouloit ruiner son parti;] 'il se mit en furie; il refusa ce que l'Empereur envoyoit, & dit avec ses emportemens ordinaires: „Qu'y a-t-il de com„mun entre l'Empereur & l'Eglise?„ ajoutant à cela toutes les injures & tous les outrages que son insolence put luy suggerer contre Constant, 'sans se souvenir ni que c'estoient les Donatistes qui avoient les premiers porté l'affaire du Schisme à l'Empereur, 'ni du respect & de l'obéïssance que S. Paul veut qu'on ait pour les Princes, mesme payens; combien plus pour un Empereur Chrétien, qui avoit de la crainte de Dieu, de la pieté, & de la charité, comme les effets le faisoient voir. 'En refusant les presens que ce prince faisoit à l'Eglise, il montroit assez ou qu'il ne se souvenoit pas que les Prophetes avoient prédit que les plus grands Rois nourriroient & enrichiroient l'Eglise par leurs offrandes; ou qu'il n'estoit point dans cette Eglise promise par les Prophetes.

'Après le refus de Donat, Paul & Macaire luy dirent qu'ils s'en alloient dans toutes les provinces distribuer dans chacune les liberalitez de l'Empereur à ceux qui les voudroient recevoir: A quoy il répondit qu'il avoit déja écrit partout pour empescher qu'on ne distribuast en aucun endroit les aumosnes que l'on avoit apportées. „'Est-ce là, s'écrie S. Optat, „avoir soin des miserables? Est-ce là „pourvoir aux besoins des pauvres? Est„ce là secourir les pecheurs, qui n'ont „pour éteindre le feu de leurs pechez „que l'eau de l'aumosne, [surtout les „grands & les riches?]

ARTICLE XLVI.

Donat de Bagai suscite les Circoncellions; Macaire est obligé de les repousser par la force.

[LA réponse si étrange de Donat fut cependant suivie de l'effet.] 'Paul & Macaire alloient [de ville en ville] distribuer de l'argent à tous les pauvres, & exhorter tout le monde à la réünion.

[Il ne paroist point qu'ils aient eu d'empeschement jusqu'auprès de Bagai, Bagaï, ou Vagaï, ville dont le nom se rencontre souvent dans l'histoire des Donatistes:] 'mais on ne sçait pas bien certainement de quelle province elle estoit. 'Néanmoins Holstenius croit que ce peut estre la mesme [1] que Vagada, Vaga, Vaia, ou Baiane en Numidie. [Toute l'histoire du "grand Concile de Bagai en 394, porte à croire qu'il a esté tenu dans cette province:] '& S. Augustin parlant des decisions de cette assemblée; „Voilà, dit-il, „la jurisprudence de la Numidie; voilà les „privileges de Bagai.„ [Les Donatistes estoient en effet plus puissans dans la Numidie que dans les autres provinces. Et il est certain au moins que Bagai n'estoit point dans la Proconsulaire,] 'où l'on ne vit point alors de soldats armez, *a* comme l'on en vit autour de Bagai.

'Paul & Macaire approchant donc de cette ville, un autre Donat qui en estoit Evesque [pour les Donatistes,] se resolut de les empescher d'y entrer, afin de mettre quelque obstacle à la réünion; & pour cela il envoya aux lieux voisins & par tous les marchez, avertir les Circoncellions de se rendre promtement en troupes à Bagai. 'Nous avons vu ce que c'estoit que ces Circoncellions, & comment le Comte Taurin les avoit dissipez à la priere mesme de leurs Evesques. 'Mais ils s'estoient déja rétablis; & ainsi Donat de Bagai n'eut pas de peine à assembler contre Macaire une troupe de ces furieux, d'autant plus à craindre pour la vie des autres, qu'ils se soucioient moins de la leur propre.

'Il ne les eut donc pas plutost avertis, qu'on vit de tous costez une multitude infinie de ces desesperez se rendre [à Bagai, où Donat] leur avoit fait preparer des vivres, ayant fait de l'Eglise un grenier public. Là ces dignes défenseurs du Schisme n'attendoient plus que sur qui exercer leur rage: & ils se seroient portez à tous les excés les plus violens, s'ils n'avoient esté arrestez par les soldats qu'on fut obligé de faire venir. 'Car ceux qui portoient les aumosnes du Prince pour les distribuer aux pauvres, apprehendant les emportemens de ces furieux & pour les thresors dont ils estoient chargez, & pour leurs propres personnes, ils ne trouverent rien à faire dans cette necessité, que de demander des soldats au Comte Silvestre, [alors sans doute General de la milice d'Afrique,] non pour faire violence à personne, mais pour empescher que ce Donat ne leur en fist: & ce fut par cette raison qu'on commença à voir des soldats & des archers.

'Les soldats approchant, les fourriers à cheval avancerent les premiers selon l'ordinaire: mais au lieu d'estre receus avec le respect qu'on leur devoit selon S. Paul, [comme agissant au nom du Prince,] 'ils furent attaquez par ceux dont le nom devint celebre, à cause que les Donatistes les reprochoient sans cesse aux Catholiques, 'c'est

Marginal notes: Bar. 348. §. 10.21. — Opt. l.3. p. 67.c. — p.64.b. — c|67.b. — p 64.b|67. a. — l.1. p.43.c. — l.3.p.64.b. c. — Aug.abc.p. 5.2.b. — Opt. p.64. c. — c|65. — Opt. l.3. p. 67.c. — Geo.sac. p. 113. — Holst. p. 68.69. — 1. — V.§.67. — Aug. unit. c.18.p.154. 1.c. — Opt. l.3. p. 67.c. — *a* p.68 c. — p.67.c. — p.68.a.b. — b. — c. — c|61.c. — p.68.c. — p.69.a|70. a. — *a* Vict.V.p. 61. — *b* Vand. p. 195. — *c* Aug.B pf. 36.p.282.f.

1. *a* La Notice met *Vagada* dans la Numidie, *b* & on croit que c'est la mesme que celle de Bagai. *c* La plufpart des manuscrits mettent *Vagai* dans S. Augustin au lieu de *Bagai*.

'c'eſt-à-dire par Donat & Marcule, [qui p.70.a. pouvoient alors eſtre à la teſte des Circoncellions : car ils avoient toûjours quelque Eccleſiaſtique Donatiſte pour chef dans leurs violences.] 'Dans cette premiere attaque les cavaliers Romains furent maltraitez, & obligez de ſe retirer vers leur gros, avec perte de deux ou trois des leurs. Mais les Circoncellions ne gagnerent à ce petit avantage que d'apprendre aux autres ce qu'on leur pouvoit faire ſouffrir, & de donner la regle du traitement qu'ils meritoient. Auſſi les ſoldats irritez par le ſang de leurs compagnons, & ſe regardant tous outragez en leur perſonne, ne reſpiroient que la vangeance; & il n'eſtoit plus au pouvoir de leurs chefs de les retenir. C'eſt ainſi, dit S. Optat, qu'on fit ce qui ſervit depuis de pretexte aux Donatiſtes pour rendre la réünion odieuſe; 'quoiqu'on n'en puſt juſtement accuſer que les Donatiſtes meſmes, qui avoient pris les armes les premiers, '& qui avoient mieux aimé perſeverer dans le Schiſme que leurs peres leur avoient laiſſé par ſucceſſion, que d'embraſſer l'unité que Dieu recommande partout. 'Car pour "les Eveſques Catholiques ils n'avoient point eu de part à cette rencontre, ne l'ayant appriſe, non plus que les Donatiſtes, que par le raport des autres. 'Et il eſtoit encore plus injuſte de vouloir par là décrier la réünion, qui eſtoit toûjours ſainte, quand ceux qui en eſtoient les miniſtres n'euſſent pas eſté des ſaints. 'Les Donatiſtes parloient d'un Primat qu'on pretendoit avoir fait quelque "voyage [avec Macaire,] & qu'on ſoupçonnoit [luy avoir conſeillé ce qu'il fit.] Mais ce n'eſtoient que des ſoupçons, ſur leſquels cet Eveſque n'avoit jamais eſté ni condamné, ni meſme accuſé [juridiquement.]

[Marges : d.69 a. — p.68.c. — p.69.a.b. — nos. a. — b. — l.6.p 95. c. ex MS. — ambulaſſe.]

ARTICLE XLVII.

Mort de Donat & de Marcule.

'Le nombre de ceux qui peuvent avoir alors perdu la vie, eſtoit fort petit [1] ſelon les termes meſmes des Donatiſtes. 'Mais ils ſe plaignoient ſur tout que Macaire avoit fait mourir Donat & Marcule. 'Ils diſoient qu'on les avoit precipitez, *a* Marcule du haut d'un rocher, & Donat dans un puits; *b* & ils reprochoient ces morts aux Catholiques comme la choſe du monde la plus odieuſe. *c* Cependant il y avoit beaucoup de perſonnes qui croyoient que ces deux chefs des Circoncellions, comme les appelle S. Auguſtin, s'eſtoient precipitez eux-meſmes; & qu'on avoit fauſſement attribué leur mort aux Officiers Romains, (c'eſt-à-dire à Macaire,) pour en couvrir l'infamie, & rendre les Catholiques odieux. Et aſſurément il n'y avoit rien de plus ordinaire aux Circoncellions que de ſe precipiter, au lieu que jamais les loix Romaines n'ont ordonné ce ſupplice. C'eſt pourquoi S. Auguſtin trouvoit cela plus probable, quoiqu'il ne vouluſt pas l'aſſurer, laiſſant à Dieu la connoiſſance de ce fait.

' Il ſuffiſoit à l'Egliſe que les Donatiſtes ne puſſent pas prouver qu'ils euſſent eſté executez par l'ordre [de Macaire] ou d'aucun autre, ni que les [Eveſques] Catholiques euſſent conſenti à leur mort. 'Car il eſt vray, dit S. Auguſtin, qu'aucun homme de bien " n'approuve dans l'Egliſe Catholique qu'on puniſſe de mort les heretiques meſmes. Nous n'approuvons point non plus qu'on rende le mal pour le mal, quelque petit qu'il ſoit, dans le deſir de ſe vanger : & nous deteſtons entierement ceux qui ſous pretexte de travailler pour l'Egliſe, s'enrichiſſent des biens des particuliers. Toutes ces choſes déplaiſent aux bons : ils les empeſchent quand ils le peuvent, & ils les tolerent quand ils ne peuvent pas les empeſcher, en les regardant néanmoins toûjours comme des choſes condannables.

[Marges : 1. — Opt.l.3.p. 69.a. — p.70.a. — Aug.lit.P. l.2.c 20. p. 99.1.b. — *a* in Jo. h. 11.p.43.2.d. — *b* d l lit. P. — *c* ib l in Cr. l.3.c.49.p. 190.1.d. — lit P.l.2.c 14 p 97.1.b. — L'an de J.C.348. — non placet. — in Cre. l.3. c.50.p.190. 2.a.]

'Mais ſoit qu'on puſt excuſer ou non la conduite de Macaire, qui avoit agi par l'autorité publique des loix & du Prince, les Donatiſtes n'avoient nul droit de s'en plaindre. 'Des heretiques obſtinez comme Donat & Marcule, [& des rebelles qui prenoient les armes contre les miniſtres de leur Empereur,] meritoient bien le dernier ſupplice. ' Les Donatiſtes ne manquerent pas cependant d'en faire "des Martyrs, & ils juroient par leur nom comme par la choſe du monde la plus ſacrée. 'C'eſtoit ſurquoi leur éloquence s'étendoit avec plus de plaiſir & plus de pompe. *a* Il ſemble qu'ils les appelloient leurs ſages & leurs Prophetes. *b* Dans la Conference de Carthage, Dative Eveſque Donatiſte d'un lieu appellé Nova-petra, ſe vante qu'il n'avoit point d'adverſaire Catholique dans ſon ſiege; parce, dit-il, que c'eſt là qu'eſt le " venerable Marcule, dont Dieu vangera le ſang au grand jour du jugement.

[Marges : Opt.l.3 p. 69. — P 70. — p.69.c — NOTE 24. — Aug.in Jo. h.11. p.43. 2.d. — in Cre. l.3. c.42.p.188. 2.a. — *a* lit. P. l.2. c.14.p.97. 1.b. — *b* Cart. c.1. §.187. p. 505.c. — domnus.]

'Il ſemble qu'on peut tirer de S. Optat que Donat & Marcule eſtoient Eveſques : 'Et cela eſt certain de Marcule. [S. Auguſtin donne meſme lieu de croire que Donat eſt l'Eveſque de Bagai, qui avoit aſſemblé les Circoncellions :] 'car il l'appelle Donat de Bagai.

'On nous a donné depuis peu l'hiſtoire de la mort de Marcule, faite peu de temps après par un Donatiſte, qui donne à ce martyr du Schiſme tous les éloges qu'on ſe peut imaginer. 'Elle porte qu'après avoir étudié les lettres humaines, & avoir eſté ce ſemble quelque temps dans le bareau il paſſa à l'état eccleſiaſtique, & fut fait Eveſque [d'un lieu qu'elle ne nomme pas.] Macaire & Paul, que cet auteur appelle des beſtes cruelles, & ſurtout Macaire, ayant eſté envoyez par l'Empereur Conſtant, pour obliger, dit l'auteur, le peuple Chrétien à entrer dans l'union des Traditeurs, on y employa les épées nuës des ſoldats, le bruit des trompettes, & la terreur des dragons qui ſervoient d'étendarts aux troupes. 'Cet auteur avouë neanmoins que Macaire ne travailla dans les autres provinces à procurer l'union que par adreſſe [& par douceur;] & il ne l'accuſe d'avoir employé la violence que dans la Numidie contre Marcule.

'Il prétend que le Concile des Prelats de leur communion ayant deputé à Macaire dix Eveſques, dont l'un eſtoit Marcule,

[Marges : Opt.l.3. p. 70 a. — Anal.t.4.p. 106. — Aug.in Jo. h.11. p.43. 2 d. — Anal.t.4.p. 105. — p.106. — p.107. — p.107.]

1. *ſub Paulo & Macario aliquos eſſe necatos.*

cule, ils le rencontrerent en un lieu nommé Vegeselle, & qu'il les fit aussitost dépouiller & lier à des colonnes. [Dans toute la suite neanmoins il laisse les neuf autres, & ne parle que de Marcule,] 'qui fut, dit-il, fustigé, mené en diverses villes de la Numidie à la suite de Macaire, puis enfermé pendant quatre jours dans un chasteau nommé Nova-petra, '& enfin precipité du haut d'une roche voisine le Dimanche au point du jour 'sur la fin de Novembre, selon le titre de cette histoire, ["c'est-à-dire apparemment le 26, qui tomboit au Dimanche en 349.]

p.108. p.109. p.105. V. la note 14.

ARTICLE XLVIII.

D'Isaac, Maximien, & de quelques autres pretendus Martyrs des Donatistes.

'OUtre Marcule, S. Augustin remarque que les Donatistes objectoient aux Catholiques la mort de trois autres personnes: mais il ne s'estoit point informé de ce que c'estoit. [Donat de Bagai est certainement l'un de ces trois. Les deux autres pourroient bien estre] 'Isaac & Maximien dont le P. Mabillon nous a donné l'histoire, écrite d'un style extrêmement enflé, par un Donatiste nommé Macrobe : [& je ne voy rien qui nous empesche] de croire 'avec ce Pere, que c'est leur Evesque de Rome, [dont nous avons déja parlé.] 'Ce Macrobe estoit alors sorti de Carthage, où il esperoit néanmoins de retourner. Il parle comme ayant esté témoin de l'histoire qu'il raporte, 'laquelle estoit arrivée dans la jurisdiction du Proconsul [de Carthage,] lors ce semble qu'on travailloit à la réünion.

Aug. in Cre. l. 3. c. 49. p. 190. 1. d. Anal. t. 4. p. 119. præf. p. 121. p. 119.

[Le commencement de cette histoire est perdu : de sorte qu'on ne voit point qui estoit Maximien, ni pourquoi il avoit esté pris.] 'Il paroist seulement qu'il avoit esté battu avec des lanieres plombées, & avec des verges. Isaac present à son supplice, ne pouvant, dit Macrobe, retenir sa joie, s'écria tout d'un coup; „Venez traistres de Traditeurs, " vantez-nous la folie de vostre unité.„ Le Proconsul témoin [de cet emportement contre le respect dû aux Magistrats, & contre cette unité qui fait la jôie de ceux qui ne font qu'un avec JESUS-CHRIST,] crut le devoir punir. Isaac fut arresté, '& traité en mesme temps comme Maximien; 'puis ils furent tous deux condannez à l'exil, & envoyez en prison, [en attendant qu'on pust les mener au lieu où ils estoient releguez.] Isaac mourut dans la prison 'le Samedi 15 d'Aoust; [ce qui ne convient pas au temps de Macaire, s'il n'y a faute.] 'Macrobe ajoute que le lendemain le Proconsul, au lieu de permettre d'enterrer le corps d'Isaac, le fit mettre sur un vaisseau avec Maximien qui vivoit encore, & les fit jetter dans la mer. 'Leurs corps furent portez au bord, où ils furent trouvez au bout de six jours, & enterrez solennellement comme des Martyrs par ceux de leur secte. [On ne voit pas néanmoins qu'ils aient esté celebres parmi eux comme Donat & Marcule.]

p. 120. *salvate.* p. 120. p. 121. p. 123. p. 124. p. 125.

'Macrobe dit que les Donatistes de Carthage leur avoient donné l'exemple du Martyre par leurs confessions frequentes; & il addresse leur histoire à ceux de Carthage, pour les exhorter, dit-il, à les imiter eux mesmes, afin qu'il pust aussi écrire leur histoire aux autres. [Il ne fut pas sans doute exaucé;] '& quoique le copiste de son ouvrage luy donne à luymesme le titre de très-heureux Martyr, [on ne voit pas néanmoins dans l'antiquité que les Donatistes accusassent les Catholiques d'avoir fait mourir plus de quatre personnes de leur secte.] 'Il ne faut pas oublier la remarque que fait le P. Mabillon sur cette piece & sur les actes de Marcule; Qu'on n'y voit point cette simplicité Chrétienne, & ces réponses courtes, mais pleines de pieté, & animées du feu de la charité, qu'on admire dans les actes authentiques des vrais Martyrs. [Pour le fond mesme, il est certain que les Donatistes ont esté capables de l'inventer; & nous avons vu que S. Augustin conteste absolument ce qu'ils disoient de Marcule, & sur des raisons très-fortes.]

p. 126. 127. p. 127. præf.

'Ce Saint deplorant l'aveuglement des peuples qui rendoient à ces miserables, & aux autres Martyrs de leur Schisme, des honneurs qu'ils estoient bien éloignez de meriter; Au jour du jugement, dit-il, il n'y aura personne qui répande sur la teste des autres le parfum de la flaterie, ou qui trompé par une vaine erreur, s'imagine que de malheureux damnez jouissent de la gloire du Ciel. On ne comblera plus de benedictions une vraie dureté couverte sous le faux titre d'une patience spirituelle. On ne vantera plus le courage de ceux qu'on verra bruler dans l'enfer. Personne alors ne jurera par les cheveux blancs de ces testes insensées, ou "par les membres & les tombeaux de ces gents qui n'ont point connu la voie de la paix. Car voilà comment on trompe maintenant les peuples pour les separer de l'unité, & les attacher à son parti; on a l'insolence de comparer aux couronnes des Martyrs les supplices que des criminels ont endurez en punition de leur Schisme; & l'on a ainsi la vaine satisfaction que des troupes de gents furieux font une feste du jour auquel ils ont receu les chatimens qu'ils meritoient.

Aug. in Par. l. 3. c. 6. p. 31. 2. a. *per compages.*

'Voilà ce temps de Macaire si fameux dans l'histoire d'Afrique, que les Donatistes reprochoient sans cesse aux Catholiques, *a* à cause duquel ils les appelloient Macariens, *b* & l'Eglise le parti de Macaire, quoique la pluspart des Catholiques ne sceussent ni qui estoit Macaire, ni s'il avoit fait punir quelques personnes. *c* Les Donatistes pretendoient que Macaire devoit avoir esté separé de la communion par les Evesques Catholiques. *d* Mais outre que son action pouvoit estre très-legitime, *e* quand mesme il eût esté coupable; on ne pouvoit pas le condamner, dit S. Optat, puisque personne ne s'estoit presenté pour l'accuser. 'On pouvoit encore moins condamner l'Eglise, qui n'approuvoit point l'action de Macaire en cas qu'il eust esté trop

ep. 163. 203. p. 281. 2. d | 315. 2. c. &c. *a* lit. P. l. 2. c. 92. p. 119. 1 a | ep. 164. p. 286 2. a. *b* lit. P. l. 2. c. 39. p. 106. 1. a. b | ep. 161. p. 276. 277. *c* Opt. l. 3. p. 111. 112. *d* p. 69. 112. *e* p. 112. 113. Aug. abc. p. 4. 2. b. d.

trop cruel, non plus que les autres fautes de ses enfans, 'qu'elle punit lorsqu'elle le peut, & qu'elle tolere lorsqu'elle ne les peut pas punir, en attendant le jugement que JESUS-CHRIST en doit faire. p.52.b.

'Car pour ce qu'ils pretendoient que c'estoient les Catholiques qui avoient demandé des soldats contre eux, S. Optat soutient que cela est absolument faux, '& qu'on ne peut dire qu'aucun Evesque ait eu part à ce qu'ils pretendoient tenir de la cruauté, ni mesme aucun Fidéle [particulier.] 'Mais quoy que Macaire ait pu faire, les Donatistes avoient grand tort de s'en plaindre, eux qui commettoient tous les jours tant de cruautez par leurs Circoncellions, '& qui ne souffroient que ce qu'ils avoient merité par leur Schisme, dans lequel ils demeuroient endurcis, par l'insolence des deux Donats, '& par la temerité qu'ils avoient eüe d'attaquer les premiers les soldats de l'Empereur. Opt. l. 1. p. 35.b|36.b. l.2.p.53.b.c. Aug.abc.p. 4.1.c. Opt.l.3.p. 61. p.58.69.

ARTICLE XLIX.

Macaire oblige les Donatistes à se réünir; bannit Donat de Carthage, & les autres Evesques obstinez.

[SAINT Optat ne dit point clairement ce qui arriva ensuite de la resistance des Circoncellions à Bagai. Mais autant que l'on en peut juger; ces seditieux ayant esté dissipez,] 'Macaire ordonna absolument aux Donatistes de se réünir. Ce commandement produisit beaucoup de trouble & de bruit dans toutes les villes. 'Les Evesques Donatistes en prirent l'alarme, & dans cette frayeur, 'tous ceux qui ne vouloient pas se réünir,] s'enfuirent 'avec leurs Ecclesiastiques, & quelques-uns moururent [dans cette fuite. C'est peut-estre pour ce sujet que Macrobe, comme nous venons de voir, avoit quitté Carthage.] Ceux qui estoient "les plus genereux, [ou plutost les plus obstinez, n'ayant point voulu quitter leur siege,] furent pris & releguez fort loin de leurs villes. Opt. l. 3. p. 61. p.62.a. p.61.62. p.62.a. *fortes.*

'S. Optat dit que Macaire & les autres qui travaillerent à la réünion, firent beaucoup de choses "avec rigueur; 'mais que ce ne fut ni selon le desir des Evesques, ni suivant leur conseil, ni de leur consentement, ni avec leur participation: Que si, dit-il, ces violences [1] ont déplu à Dieu, & l'ont affligé [en la personne de ses serviteurs qui les condannoient,] sa justice les permit en punition de vos crimes qui l'irritoient. [Et quoy qu'on ait pu faire,] 'cela n'a pas dû empescher que les Evesques ne louassent Dieu de la paix qu'il rendoit enfin à son Eglise. p.61. *asperè.* p.62.a. Conc. t. 2. p.713.d.e.

'Il semble qu'on eust déja fait d'autres fois quelque sorte de réünion, & qu'elle n'eust point duré; [mais nous ne voyons rien de clair sur cela.] 'Ainsi c'est apparemment à ce temps-ci qu'il faut rapporter ce que S. Optat dit en un autre endroit, quoiqu'on y lise le nom de Constantin au lieu de celui de Constant. Car il y fait le Parallele de celui qui avoit osté la liberté aux Donatistes, avec Julien qui la leur avoit renduë: & nous n'avons point de preuve qu'il y ait eu aucune réünion sous Constantin, „'Souvenez-vous, „dit-il aux Donatistes, de cet Empereur „Chrétien, des services qu'il a rendus à „Dieu, des desirs ardens qu'il avoit de „réünir toute l'Eglise, afin que cette „sainte mere eust la joie de voir dans tous „ses enfans un mesme cœur & une mesme ame par toute la terre, sans Schisme, sans partialité, sans aucune dissension. Il rétablit effectivement l'unité de „la communion, & réünit ainsi les femmes avec leurs maris, les enfans avec „leurs peres, les freres avec leurs freres. „L'Afrique, les pays que la mer en separe, les peuples de l'Orient, tout se „trouvoit uni par le lien d'une heureuse „paix: l'Eglise voyoit enfin tous ses „membres ne faire plus qu'un mesme „corps. Le demon, toûjours ennemi de „la paix, n'en gemissoit pas moins que „de se voir abandonné dans ses idoles, „& les Sacrifices Profanes défendus par „l'autorité d'un Prince Chrétien. Les „chefs de vostre faction estoient en mesme temps renfermez dans les lieux où „leur obstination les avoit fait releguer. „La paix si cherie de Dieu regnoit ainsi „parmi tous les peuples. Vous seuls estiez „dans la tristesse avec le diable, luy caché dans ses temples, vous bannis dans „des pays étrangers.„ [Cette description de la fin du regne de Constant est d'autant plus juste, que Dieu s'estoit encore servi de luy pour rendre la paix à l'Eglise d'Orient par le rétablissement de S. Athanase & des autres Prélats persecutez par les Ariens: & mesme Ursace & Valens qui troubloient presque seuls la paix de l'Occident, prirent alors le parti de se soumettre à l'Eglise. Opt.l.3.p. 74.a. Bar.348.§. 44. Opt. l. 2. p. 54.a b.

Il ne faut pas douter que Donat de Carthage n'ait esté banni avec les autres. S. Jerôme dit dans sa chronique qu'il fut chassé de Carthage: mais il le met sur l'an 355,] 'en quoy il y a apparence qu'il se trompe. *a* S. Optat luy attribuë tout ce qui se fit en ce temps-là, comme une suite du refus qu'il avoit fait soit de recevoir les aumosnes de Constant, soit de souffrir que les autres les receussent: '& il dit mesme que ce fut par cette occasion que l'on se hasta de travailler à la réünion, [qui assurément n'eust pas réüssi, si l'on ne se fust trouvé engagé à y employer la force.] 'Les Donatistes pretendirent depuis, que ce qu'on avoit fait contre eux estoit sans rescrit de l'Empereur; [& peut-estre que Constant n'avoit donné à Macaire qu'un ordre general d'obliger les Donatistes à la réünion, laissant les moyens à sa discretion sans les luy specifier. Bar.348.§. 40. *a* Opt. l. 3. p.64.67. p.61. Aug. lit. P. l.2.c.97. p. 120.2.d.

Il n'y a point d'apparence que tous les Evesques Donatistes aient refusé de consentir à l'union. Il y en eut sans doute plusieurs qui se réünirent, quoiqu'il soit difficile d'assurer si c'est de cela que parle] 'le Concile d'Afrique du 13 Septembre 401, lorsqu'il dit que dés le commencement on avoit permis aux Clercs Donatistes qui revenoient à l'Eglise, de demeu- Conc. t. 2. p.1092.b.

1. *in dolore Dei amarè plorantis.*

demeurer dans leurs fonctions, & que presque toutes les villes d'Afrique en servoient de preuves. 'Crescone Donatiste faisoit [vers 402] un reproche à l'Eglise Catholique, de ce que Candide de Villerege & Donat de Macomade en Numidie,] Evesques Donatistes, avoient esté receus comme Evesques par les Catholiques. S. Augustin avouë le fait, & dit que ces Prélats estoient arrivez par une vie sainte au merite d'une honorable vieillesse. [Il est difficile de croire que ce fust depuis le decret fait en 401 pour recevoir les Donatistes:] '& il y avoit alors d'autres Evesques Catholiques à Villerege & à Macomade, 'savoir Crescone [& Aurele. Ainsi il y a apparence que Candide & Donat s'estoient réünis auparavant, c'est-à-dire du temps de Macaire.] 'L'on remarquoit du temps de S. Augustin diverses Eglises, qui ayant embrassé autrefois l'union par la terreur des loix imperiales, s'y estoient maintenuës avec beaucoup de fidelité & de fermeté. [Ce que nous verrons après le retour des Donatistes sous Julien, nous oblige aussi de reconnoistre que divers Evesques Donatistes s'estoient réünis à l'Eglise, & y avoient esté receus dans leurs dignitez.

(Aug. in Cre. l. 2. c. 10. p. 171. 2. a. — Conc. t. 2. p. 1096. c. — Aug. ep. 48. 50. p. 66. 2. d | 84. 1. c. d.)

[Il semble qu'on puisse raporter à cela] 'ce qui se trouve dans le premier Concile de Carthage, qu'Optance s'estant representé [pour estre receu dans l'Eglise,] Antigone Evesque de Madaure [en Numidie,] avoit fait un accord avec luy, signé de l'un & de l'autre, & qu'ils avoient divisé les peuples entr'eux. 'Antigone se plaint donc que nonobstant cet accord, Optance alloit voir les peuples attribuez à luy Antigone, taschoit de les usurper, & de les porter à le considerer comme leur pere, & Antigone comme un "intrus. Gratus de Carthage répondit qu'il estoit assurément bien fascheux qu'Optance attirast à luy des peuples incapables de découvrir sa malice, contre la discipline, contre la tradition de l'Evangile, & contre les conventions de la paix. „On ne feroit pas, dit-il, ces mau„vais traitemens à un collegue, si on „croyoit [1] qu'on les pust recevoir des au„tres. Il faut donc que les articles accor„dez subsistent dans leur vigueur, ou que „si Optance ne se tient pas dans ses bor„nes après avoir esté averti, 'il soit sou„mis à la discipline Ecclesiastique : & „tout le Concile répondit, Qu'on ob„serve la paix, qu'on garde les articles „dont on est demeuré d'accord.„

(Conc. p. 717. c. — c. — *vitricum.* — d.)

'Il demeura toûjours quelques Eglises aux Donatistes, gouvernées par leurs Prestres, & cela par le secours des Circoncellions qui en chassoient les Catholiques; s'il faut rapporter à ce temps-ci ce que S. Augustin dit estre arrivé avant la loy par laquelle ils se réjoüissoient d'avoir recouvré leur liberté, [ce qui se peut entendre de celle de Julien : & on ne voit pas que hors ce temps-ci les Donatistes ayent jamais esté sans Evesques. Néanmoins "il y a assez d'apparence que S. Augustin parle d'une loy d'Honoré en 409.] 'Et il paroist par le mesme Saint que dés le temps de Constantin les Donatistes n'avoient conservé leurs Eglises que par la violence de leurs Circoncellions. [Ainsi rien ne nous empesche de croire que le Schisme fut entierement éteint par Constant, comme les termes du premier Concile de Carthage, & de S. Optat, portent à le croire.]

(Aug. ep. 255. p. 358. 1. a. — V. S. Augustin note 47. — in Par. l. 1. c. 11. p. 10. 2. c.)

1. ou peut-estre, en lisant *dereliquisset : Car jamais personne n'en auroit receu un autre pour collegue dans son Diocese, s'il eust cru en recevoir un tel traitement.*

ARTICLE L.

Calomnies des Schismatiques : De Vitellius écrivain Donatiste : Parmenien succede à Donat de Carthage.

[On crut ce semble devoir honorer la réünion par quelque feste solemnelle, dont la joye fut troublée d'abord par ceux qui estoient plus obstinez dans le Schisme. Car ils] 'firent courir le bruit que Paul & Macaire viendroient pour assister [1] au Sacrifice que l'on devoit celebrer par la réünion ; & que quand on prepareroit solemnellement l'autel, ils feroient paroistre une image que l'on mettroit sur l'autel, afin d'offrir ensuite le Sacrifice. Ce bruit se répandit universellement parmi tous les peuples, & saisit d'horreur tous ceux qui en entendirent parler ; de sorte qu'ils ne purent s'empescher de dire hautement, Que quiconque gousteroit ou recevroit quelque chose [2] du Sacrifice de l'union, c'estoit comme s'il participoit aux Sacrifices des idoles. Et on eust eu raison de le dire, écrit S. Optat, si un bruit si étrange se fust trouvé veritable.

(Opt. l. 3. p. 75. b. c.)

'Mais quand Paul & Macaire furent venus à l'Eglise, on ne vit rien qui approchast de ce qu'on avoit publié si faussement. Les yeux n'y apperceurent rien dont des Chrétiens dussent avoir de l'horreur ; & l'on reconnut que tout ce que l'on avoit fait apprehender, estoit sans aucun fondement. On ne trouva que "la simplicité ordinaire : & les ceremonies solennelles se firent de la maniere accoutumée. Ainsi quand on vit qu'on n'avoit rien changé, ni ajouté, ni retranché aux Sacrifices divins, la paix fut embrassée par ceux qui l'aimoient : ceux qui avoient esté troublez par ce faux bruit, furent raffermis par la connoissance de la verité toute pure & toute simple ; & ceux qui avoient détourné les autres de la reünion comme d'une Idolatrie, l'embrasserent eux-mesmes de toute la plenitude de leur cœur. 'Baudoin & Baronius croient que c'estoit l'image de Constant que les Donatistes publioient qu'on devoit mettre sur l'Autel. 'L'on voit par S. Augustin que les Donatistes continuérent encore depuis à publier que les Catholiques mettoient je ne sçay quoy d'extraordinaire sur l'Autel ; & cette calomnie en empeschoit beaucoup d'entrer dans l'Eglise.

(c. — *puritas.* — n. p. 1191 | Bar. 348. §. 35. — Aug. ep. 48. p. 67. 1. a.)

[Ce fut peut-estre dans la mesme assemblée ;] 'que Macaire parla publiquement au peuple, non pour "l'instruire, ce qui appartient aux Evesques ; mais parce qu'il avoit quelque chose à declarer : &

(Opt. l. 3. p. 111. — *tractandi.*)

1. 2. *de sacrificio adventantis unitatis.*

& il le fit "comme dans un discours ordinaire, '& non pas en saluant le peuple au nom de Dieu au commencement & à la fin du discours, comme les Evesques avoient accoutumé de faire.

'Les Donatistes mettoient nommément Macaire entre les persecuteurs de leur Secte, qu'ils pretendoient estre péris miserablement par la vangeance de Dieu. 'Mais comme ils ne rapportoient ni preuves, ni circonstance aucune de cette mort funeste, S. Augustin soutient [avec raison] qu'ils parloient en l'air, & qu'ils n'avoient aucun fondement de ce qu'ils disoient.

[Il paroist que les Donatistes demeurerent jusqu'au temps de Julien en l'état auquel Macaire les avoit réduits,] 'sinon qu'ils se plaignoient eux-mesmes que depuis Paul & Macaire on avoit encore proscrit quelques-uns des leurs pour un certain temps.

[Ils taschoient peut-estre dans leur exil de se consoler par leurs écrits.] 'Gennade parle d'un Vitellius Africain, qui pour défendre le Schisme des Donatistes, fit un livre où il montroit que les serviteurs de Dieu sont haïs du monde; & son livre pouvoit estre utile, s'il n'y eust pas attaqué les Catholiques comme des persecuteurs [de la verité; ce qui marque peut-estre qu'il écrivoit après l'affaire de Macaire; mais aussi-tost aprés,] puisqu'il fleurissoit du temps de Constant. Il écrivit un autre ouvrage contre les Catholiques, qu'il accusoit d'avoir livré les divines Ecritures durant la persecution; & il en fit plusieurs autres qui regardoient la regle & la discipline Ecclesiastique, [& non les disputes.] Il a aussi écrit contre les payens. [Je ne voy pas qu'il en soit parlé nulle autre part.

Pour ce qui est du grand Donat de Carthage, nous ne trouvons point ce qu'il devint depuis son exil.] 'S. Optat dit que tout le monde savoit que ce que dit le Prophete du Prince de Tyr, Qu'il ne mourroit point "dans le pays, avoit esté verifié en luy. [Cela marque assez visiblement qu'il estoit mort en exil hors de son pays & hors de l'Afrique. On pourroit croire qu'il vivoit encore lorsque les Evesques Donatistes demanderent leur rappel à Julien en l'an 362, 'puisque dans la signature de leur requeste ils se qualifient *le parti de Donat*; 'si S. Optat ne nous assuroit qu'ils le faisoient encore lorsqu'il écrivoit, & lorsque Donat estoit certainement mort. 'S. Jerôme, au moins selon la traduction Greque, dit qu'il vivoit sous Constance, [qui fut maistre de l'Afrique en 353 au plustard. Mais l'on pourroit mesme l'entendre du temps que Constance regnoit en Orient, & Constant en Occident, avant l'an 350, comme S. Jerôme paroist l'avoir voulu dire [1] selon son Texte Latin, par où il aura plutost voulu marquer le temps où il a paru, que celuy où il est mort. Sa chronique suppose qu'il vivoit encore en 355.]

'Parmenien qui fut "son successeur, *a* vint avec les autres que Julien avoit rappellez d'exil. 'Il estoit étranger, *a* & du nombre de ceux que les Donatistes avoient gagnez en courant les mers & les terres pour faire quelques proselytes, & qu'ils avoient ordonnez dans un des lieux où ils estoient inconnus. Il avoit changé de secte pour devenir Donatiste, & avoit peut-estre esté rebatizé. Il semble qu'il fust Espagnol ou Gaulois. [Il falloit sans doute qu'il eust des qualitez exterieures fort considerables, puisqu'il avoit esté choisi par les Donatistes, estant étranger, pour remplir la place de leur grand Donat. Il n'y a point d'apparence qu'ils l'aient ordonné dans leur exil: & S. Optat marque assez que ç'avoit esté à Carthage,] 'lorsqu'il dit qu'on avoit amené un étranger afin de l'ordonner hors de son pays pour des gents qui ne le connoissoient pas. [Il se rendit celebre par quelques écrits, dont nous parlerons dans la suite.]

[Margin notes, left column: nudè. — p.111. — Aug lit. P. l.2.c.91. p. 117.1.a. — p.119.1.a. — Opt. l.3. p. 69.a.b. — Genn.v.ill. c.4. — Opt.l.3.p. 66.c. — in terra. — d. — a b. — Hier. v. ill. c.93. p. 296. — 1. — NOTE 15. — Opt. l.3.p. 64.a | Aug. retr. l. 2. c. 17. — *a* Opt. l. 3. p.66.b.]

[Margin notes, right column: L'an de J.C. 348. — p.64.a. — *a* l.2.p.51.b| n. p. 138. 139. — p.51.b.]

1. *Sub Constante Constantinoque.* Il faut sans doute *Constantioque.*

ARTICLE LI.

Concile general de Carthage sous Gratus.

L'AN DE JESUS-CHRIST 349.

'IL semble qu'après la réünion les Evesques d'Afrique aient tenu des Conciles dans chaque Province. *b* Abondance alors Evesque d'Adrumet cite un Concile de sa Province, [c'est-à-dire de la Byzacene,] qui défendoit l'usure aux Clercs. 'Mais après ces Conciles particuliers, toute l'Eglise d'Afrique se rassembla à Carthage, & y tint un Concile dont nous avons encore les Canons. [Le jour ni l'année n'en sont pas marquez.] 'Il est certain que c'est après le Concile de Sardique, '& après la réünion faite par Paul & Macaire. Mais il y a toute apparence que c'estoit immediatement après cette réünion, & durant [1] que Constant vivoit encore, [c'est-à-dire en 348 ou 349. Nous avons mieux aimé laisser 348 pour la réünion, & mettre le Concile en 349. Le nom de la pluspart des Evesques, ni leur nombre n'est pas exprimé.]

'Gratus de Carthage qui presidoit au Concile, commença par rendre graces à Dieu d'avoir enfin terminé ce malheureux Schisme, d'avoir regardé son Eglise, & d'avoir réüni dans son sein tous ses membres dispersez de costé & d'autre. Il ajoute que se trouvant ainsi assemblez, il estoit bon d'examiner quelques articles selon les preceptes de Dieu & l'instruction des Ecritures divines, 'pour les regler en sorte qu'on ne relaschast point la rigueur de la discipline [2] Catholique, & aussi qu'on ne fist rien de trop dur pour le temps de la réünion. 'On fit ensuite treize Canons, dont le premier 'cité par Fulgentius Ferrandus, défend de batizer ceux qui l'auront esté une fois, après

[Margin notes: Conc. t. 2. p.713.e| 714.e| 715. b. — *b* p.717.e. — p.713.e. — p.715.e. — p.713.e. — 1. — d.e. — p.714.a. — 2. — a.b c. — a.b| Ful.F. §.175.p.18.]

1. On lit Constantin dans le texte du Concile: Il faut assurément Constant, comme on l'a marqué à la marge.

2. Le texte a *Carthago*, qui ne fait point de sens. Il faut apparemment *Catholicæ*. Ces deux fautes ne sont point corrigées dans l'édition d'Holstenius. Conc. t 2. p.18.21 b.

après avoir confeſſé la foy Catholique ſur la Trinité & ſur la Reſurrection de JESUS-CHRIST. 'Surquoi Gratus dit que c'eſtoit dans la rebaptization qu'avoit principalement conſiſté la fureur du Schiſme; '& il louë Dieu d'avoir accordé à leur temps de pouvoir librement faire recevoir aux ames Fidéles la diſcipline Eccleſiaſtique [ſur ce point.]

'Il ajoute enſuite ces paroles ſi humbles : „ Quoique voſtre prudence ſoit ſuffiſamment éclairée de Dieu, & que la „ grace de la paix & de l'unité vous faſſe „ meriter de recevoir avec abondance les „ faveurs du Ciel; & quoique je ne ſois „ que l'un d'entre vous, & le compagnon „ de voſtre ſolicitude [Paſtorale;] néan- „ moins pour ſatisfaire à l'ordre de l'Egli- „ ſe, [& à l'obligation du rang que je „ tiens,] je vous propoſerai encore quel- „ ques articles.„ 'Il propoſa donc le ſecond Canon, par lequel le Concile défend d'avilir l'honneur des Martyrs en le communiquant à toutes ſortes de perſonnes que l'Egliſe par miſericorde vouloit qu'on enterraſt; & en donnant ce titre à des gents qui s'eſtoient precipitez par folie, ou qui eſtoient morts de quelque autre maniere digne de leurs pechez, & non pas comme les veritables Martyrs : & il ordonne que les Laïques qui tomberont en cette faute ſeront mis en penitence, & les Eccleſiaſtiques privez de leurs honneurs, s'ils y tombent après en avoir eſté avertis. Ce Canon avoit déja eſté fait dans chaque Concile [des Provinces d'Afrique : & il regarde ſans doute Donat, Marcule, & les autres Martyrs des Donatiſtes.]

'Le troiſiéme [qui eſt cité dans l'abregé "de Ferrand, & appliqué aux Clercs,] défend à tous ceux qui renoncent au mariage de demeurer & meſme de frequenter avec des perſonnes étrangeres [d'une autre ſexe,] ſur peine d'excommunication; pour éviter ou les fautes ou les ſcandales qui naiſſoient de ces unions pretextées de charité. 'Le quatriéme étend la meſme ordonnance aux perſonnes veuves. [Mais il n'en doit faire qu'un avec le precedent, puiſque Ferrand en citant les Canons ſuivans, met toûjours un nombre de moins.

Le cinquiéme eſt extraordinaire. ['Privat Eveſque de Vegeſelle qui en fait la requiſition, demande d'abord qu'on ordonne qu'on ne pourra recevoir ni retenir un Clerc étranger ſans lettres de ſon Eveſque : [& Ferrand "cite ſur cela le quatriéme Canon de ce Concile.] Mais Privat ajoute enſuite qu'on ne pourra non plus prendre un Laïque d'un autre Dioceſe pour l'ordonner, ſans le ſceu de ſon Eveſque: Surquoi Gratus dit que cette regle conſerve la paix; '& qu'il ſe ſouvient que dans le Concile de Sardique on avoit ordonné que perſonne n'uſurpaſt celui qui eſtoit d'un autre Dioceſe, mais que celui qui en avoit beſoin le devoit demander à ſon collegue. [Le conſentement du Concile n'eſt pas exprimé; mais il le faut apparemment ſuppoſer. Nous ne trouvons pas néanmoins que cette ordonance ſoit autoriſée ni par les Canons des autres Conciles de ces premiers ſiecles; ni par la pratique de l'Afrique meſme, comme on le voit par l'ordination de S. Auguſtin, & l'hiſtoire de Pinien. Il paroiſt qu'on ne regardoit un homme comme attaché à une Egliſe particuliere, que lorſqu'il y eſtoit Eccleſiaſtique.] 'Dans le Concile meſme de Sardique, nous ne trouvons rien de cela, que pour les Clercs, ou au moins qui ne s'y puiſſe ou meſme qui ne s'y doive rapporter. 'Il n'y a que le 24e. Canon du Concile d'Elvire, qui défend d'ordonner ceux qui auront eſté batizez dans une autre province. [Mais ce n'eſt pas qu'il les conſidere comme attachez à une autre Egliſe; d'où vient qu'il parle de la province, non du Dioceſe.] C'eſt parce qu'on ne connoiſt pas leur vie & leurs mœurs. [Ainſi cela ne regarde pas ceux qui ſont établis depuis long-temps en un lieu.]

'Le ſixiéme Canon, [que Ferrand "cite pour le cinquiéme,] laiſſe aux Clercs [à cauſe de la dureté des cœurs,] le choix de demeurer dans leur degré, ou de prendre le ſoin des affaires d'une maiſon, mais leur défend de faire l'un & l'autre enſemble, jugeant ces deux emplois incompatibles. 'C'eſt pourquoi le 8e. défend d'ordonner ceux qui ſeront engagez dans ces fonctions ſeculieres, auſquelles il joint les tuteles, juſqu'à ce qu'ils en ſoient dégagez, & qu'ils aient entierement rendu conte. Alors il permet de les ordonner, ſi leur vie eſt tout à fait irreprochable, & ſi on les demande.

'Le neuviéme continuë la meſme matiere. Le ſens general, [comme l'a pris Ferrand, "qui en fait le huitiéme Canon,] eſt que l'on ne prendra point des Clercs [1] pour avoir ſoin des biens & des dépenſes d'une maiſon. Le Concile marque qu'il y avoit des loix Imperiales pour défendre d'engager les Eccleſiaſtiques à ces emplois : & il eſpere que les Laïques, [qui ſeront Chrêtiens,] jugeront que ces loix de l'Egliſe [& de l'Etat] leur ſont meſme avantageuſes, [en les empeſchant de profaner l'état Eccleſiaſtique.] Que ſi [les payens ou d'autres] veulent troubler les Clercs dans cette exemption que les Empereurs leur donnent, Gratus promet que l'Egliſe les ſoutiendra. [On ne peut pas néanmoins tirer de là que l'Egliſe d'Afrique euſt déja ceux que l'on qualifie Défenſeurs, qui eſtoient des Laïques commis pour ſoutenir ſes droits, puiſqu'elle en demanda à l'Empereur du temps de Saint Auguſtin.]

'Le ſeptiéme Canon, [que Ferrand " conte le ſixiéme,] défend d'admettre à la communion des Clercs & des Laïques d'un autre Dioceſe ſans lettres de leur Eveſque, de peur que des perſonnes qui n'oſent communier en un lieu, [parce qu'elles ſont ſeparées de l'Autel,] ne communient ſecretement en un autre, & que cela ne trouble la paix & l'union qui doit eſtre entre les Eveſques.

'Le dixiéme, [conté par Ferrand "pour le neuviéme,] défend à un Eveſque d'uſurper les paroiſſes & les peuples d'un autre Eveſque, [en faiſant quelque fonction dans ſon Dioceſe,] ſans qu'il le demande.

'L'onziéme, [conté le dixiéme par "Ferrand,] regle de quelle maniere on doit juger les fautes que les Clers inferieurs font

1. *apothecarii vel ratiocinatores.*

Marginal notes: Conc. p. 714.c. — b. — c. — d.e. — e|715. — §.121. — p.715.c. — d. — §.27. — e. — p. 640.d | 650.c.d. — t. 1. p. 573. c.d. — t.2.p.716.a. — §.125. — c. — d.e. — §.133. — 1. — a.b. — §.126. — e|717. — §.14. — p.717.b. — §.128.

font contre ceux qui sont au-dessus d'eux, & generalement toutes les autres. Il ordonne donc que les Diacres seront jugez par trois Evesques voisins, les Prestres par six, & les Evesques par douze. 'Ce Canon du Concile de l'Evesque Gratus fut raporté tout entier dans celui de Carthage en 526. (t.4.p.1636. b.)

'Le douziéme regarde la plainte d'Antigone de Madaure contre Optance, de quoy nous avons parlé " ci-dessus. 'Le treiziéme, [conté le douziéme par " Ferrand,] confirme le decret du Concile de Byzacene, qui défendoit aux Ecclesiastiques de prester à usure. Gratus dit que si on reprend l'usure dans les Laïques, on la doit encore bien plus condanner dans les Ecclesiastiques : & tout le Concile la condanne comme contraire aux Prophetes & à l'Evangile. 'Ce Canon est sans doute celui qui fait le cinquiéme de [1] la Collection Africaine,] quoique par une faute ordinaire il y soit attribué à Aurele,] & qu'on y ait ajouté quelque chose au commencement, tiré du dixiéme Canon de ce premier Concile de Carthage. (t.2.p.717.c. — V.§.49. — e. — §.113. — p.1052.c | Ful.F.n.p. 293.)

[Tous ces Canons sont faits à la requisition de Gratus, ou à celle de quelque autre Evesque, appuiée par Gratus, & confirmée par l'approbation de tous les autres en corps.] 'Gratus conclud de mesme le Concile, en faisant ordonner l'excommunication contre les Laïques qui en violeroient les decrets, & la deposition contre les Ecclesiastiques ; dequoy on fait un quatorziéme Canon ; & puis il demande la signature des Evesques, qui est perduë. 'Nous avons aujourd'hui deux éditions de ce Concile, l'une ancienne, l'autre donnée par Holstenius sur un manuscrit du Vatican, [laquelle corrige quelques fautes de l'autre, & en laisse néanmoins encore d'assez considerables.] 'Schelstrate les a fait imprimer ensemble dans son histoire de l'Eglise d'Afrique. (Conc. t.2. p.718.b.c. — p.1821. — Schel. afr. p.133-141.)

[Ferrand Diacre de Carthage au VI. siecle, cite, comme nous avons dit, la pluspart des Canons de ce Concile de Carthage tenu sous S. Gratus : Car c'est ainsi qu'il le qualifie.] 'Et l'Eglise d'Afrique " honoroit en ce temps-là sa memoire le cinquiéme de May. [C'est, après S. Cyprien, le plus ancien de tous les Evesques de Carthage dont la feste soit marquée dans le Calendrier de cette Eglise. Il estoit mort avant le Concile de Rimini, auquel Restitute de Carthage assistoit sur la fin de 359.] 'On trouve à Milan dans un ancien manuscrit, un discours sur la feste d'un Evesque nommé Gratus. (Anal.t.3 p. 398. — NOTE 16. — Mabi.it. It. p.13.c.)

ARTICLE LII.

De ce qui s'est passé en Afrique touchant l'Arianisme : De S. Restitute Evesque de Carthage.

L'AN DE JESUS-CHRIST 358.

[DUrant le temps que les Evesques Donatistes demeurerent bannis, l'Occident où Constance dominoit après avoir défait Magnence en 353, fut agitée d'une tempeste furieuse par l'Arianisme. Il nous reste fort peu de monumens où nous puissions voir quelle part a eu l'Afrique à cette agitation.] 'Victorin "qui estoit de ce pays, & qui enseignoit alors la Rhetorique à Rome, *a* nous apprend que les ennemis de la Consubstantialité se vantoient que les Africains & tous les Orientaux estoient de leur sentiment. Et néanmoins pour le faire recevoir en Afrique, ils avoient esté obligez non seulement d'y écrire qu'il falloit rejetter de l'Eglise la Consubstantialité, & recevoir la ressemblance de substance, mais aussi d'accompagner leur lettre d'un commandement Imperial, pour suppléer au défaut des bonnes raisons & des autoritez de l'Ecriture. (L'an de J.C. 349. — V. Saint Simplicien. — Hier. v. ill. c. 101. p. 198.d. — *a* Vict. 1. bib.P.t.4.1. p.198.d.e.)

[Je ne sçay si cela ne se doit pas rapporter à l'an 358,] 'auquel les Semiariens qui défendoient la ressemblance de substance, estant devenus les maistres à la Cour, firent signer dans Sirmich leur formulaire à Alexandre, Athanase, Severien, & Crescent, Evesques d'Afrique. [Et il est aisé de croire qu'ils écrivirent en mesme temps aux Africains pour leur faire recevoir leur dogme.] 'Car Basile d'Ancyre leur chef, fut accusé peu de temps après d'avoir allumé la sedition dans l'Afrique, & d'y avoir écrit contre les purs Ariens. 'On voit aussi que "les Africains avoient condanné par leur signature le blasphême des plus purs Ariens ; ce qu'ils peuvent avoir fait sur les lettres de Basile. Mais la Cour ayant changé de sentiment,] Constance fasché de cette condannation, commanda aux Africains de luy rendre ces signatures ; & comme ils ne cedoient ni à ses ordres, ni mesme à ses menaces, il fut contraint d'envoyer leur arracher par violence l'acte qu'ils en avoient fait. (Soz. l. 4. c. 15.p.557.d. — c.24.p.580. d. — V. les Ariens. — Hil. in Const.l.1.p. 116.2 d.)

L'AN DE JESUS-CHRIST 359.

["L'an 359, Constance assembla 400 Evesques d'Occident à Rimini.] 'Restitute Evesque de Carthage fut de ce nombre, [& la dignité de son siege peut faire presumer qu'il y presida.] 'Mais celui "pour qui on avoit le plus de déference à cause de son âge, estoit Musone de la province de Byzance, 'ou plutost de Byzacene en Afrique. *b* Il y a un Musone entre les Evesques d'Afrique qui avoient signé le Concile de Sardique [en 347.] 'Quelques-uns pretendent que ce peut estre le mesme Misone qui estoit encore l'ancien & le Primat de la Byzacene en 397. [Mais c'estoit 38 ans après le Concile de Rimini. (Ibid. — fr.2.p.36. — &c. — Hier. in Luci.c.7.p. 143.a. — Hil. fr.pr. p.20. — *b* Ath.ap.2. p.767.d. — Hil. fr. pr. p.20.2 | Conc. t. 2. p.1068.b.)

Les Evesques d'Afrique suivirent à Rimini le parti de l'Eglise Catholique, mais ils n'y persevererent pas avec assez de fermeté.] 'Car le Concile ayant envoyé à Constance quelques deputez, tous jeunes Evesques, peu instruits & peu prudens, dit S.Sulpice, 'entre lesquels Restitute est mis le premier ; ["ils cederent enfin à la volonté de Constance, & leur chûte entraîna tout le reste du Concile.] 'Nous avons encore la harangue lasche & indigne que Restitute fit en tombant. (Sulp.l.2. p. 163. — Hil.fr.2 p. 36. — V. les Ariens. — p.36 37.)

[Mais

1. C'est un recueil de divers Conciles tenus en Afrique du temps de S. Augustin.

[Mais quelque grande & quelque importante que sa faute ait esté pour l'Eglise, il se releva sans doute comme les autres qui estoient tombez avec luy, & mourut dans la communion de l'Eglise, & dans la paix de la verité,] 'puisque Possidé marque que S. Augustin fit un sermon le jour [anniversaire] de la mort "de Restitute Evesque de Carthage. [C'estoit le 28 d'Aoust,] 'auquel le calendrier de l'Eglise d'Afrique marque "la mort de S. Restitute. 'Quelques-uns croient, [mais sans grand fondement,] qu'il peut avoir esté fondateur de la grande Eglise de Carthage appellée *Perpetua Restituta*. [Il y a bien de l'apparence qu'elle a eu le nom de *Restituta*, parce qu'ayant esté quelque-temps entre les mains des Donatistes, "elle avoit enfin esté *restituée* & rendue aux Catholiques.]

'On ne trouve point quand Restitute mourut, ni si Genethle qui gouvernoit l'Eglise de Carthage en 390, estoit son successeur immediat. 'Il paroist par l'adresse de la lettre des Orientaux au Concile de Rome en 382, qu'il y avoit alors un Basile entre les principaux Evesques de l'Occident. [Mais ce n'est pas une preuve suffisante pour dire qu'il fust Evesque de Carthage.

"On croit que ce fut vers l'an 368,] 'que S. Athanase & tout le Concile d'Egypte, écrivit aux Evesques d'Afrique la lettre que nous avons encore, pour les conjurer de conserver l'unité Episcopale, & de ne se point laisser aller à ceux qui vouloient encore faire subsister le Concile de Rimini au prejudice de celui de Nicée.] [Cette lettre eut sans doute l'effet que S. Athanase souhaitoit : Car on ne voit point que l'Arianisme ait depuis causé aucun trouble dans l'Afrique jusques au temps des Vandales.]

Posd.ind c. 8. — Anal.t.3.p. 399. — Hil. fr. pr. p.20.21|Bar. 397.§ 54. — Hil. fr. pr. p.19.2. — Thdrt. l. 5. c.9. p.714. c. — Ath. ad Afr.p.931. — L'an de J.C.359. — Note 27. — *depositio*. — V.§.62. — V. Saint Athanase.

ARTICLE LIII.

Les Donatistes obtiennent de Julien l'Apostat leur retour en Afrique par une requeste infame.

L'AN DE JESUS-CHRIST 362.

[LA mort de Constance arrivée le troisiéme de Novembre 361, rendit la paix à l'Eglise Catholique dans toutes les provinces de l'Empire. Car la persecution de Julien qui la combatoit au-dehors, estoit peu de chose au prix de la guerre qu'elle avoit ressentie dans ses propres entrailles sous Constance.] 'L'Afrique seule fut privée de cette joie commune, & la guerre du dehors y ralluma plus que jamais celle du dedans. [Julien qui avoit succedé à Constance son cousin, ayant abandonné la foy Chrétienne, n'avoit point de plus forte passion que de l'éteindre dans les autres. Mais il n'avoit ni assez de pouvoir, ni assez d'imprudence pour entreprendre de le faire par la force. Il falut donc avoir recours à la ruse; & il l'employa en plusieurs manieres que nous tascherons de representer "en un autre endroit.] 'L'une de celles qu'il crut devoir luy réüssir davantage, fut de fomenter les divisions que les diverses heresies avoient formées parmi les Chrêtiens, en laissant à chaque secte une liberté toute entiere : & ce fut dans ce dessein qu'il rappella tous ceux qui avoient esté bannis sous Constance pour les differens de la Religion. [L'Eglise néanmoins tira un grand avantage de cet artifice que l'on employoit contre elle, par le rétablissement de ceux qui avoient défendu la foy Catholique. Il n'y eut que l'Afrique qui verifia ce que dit un payen, & ce qui faisoit l'esperance de Julien;] 'Qu'il n'y a point de beste si cruelle aux hommes, que la pluspart des Chrêtiens le sont les uns aux autres.

Par. 362.§. 279. — *a* Am.l.22. p.108.209| Soz.l.5.c.5. p.601.a| Aug. ep. 166.p.289. 1.c.d. — V. la persecut. de Julien. — Amm l.22. p.209.a.

[Les Evesques Donatistes gemissoient depuis 13 ou 14 ans dans leur exil; & ils ne devoient point avoir de part au rappel ordonné par Julien, puisqu'ils avoient esté bannis par Constant.] 'Mais leurs vœux avoient trop de raport à ceux de l'Apostat, [pour ne pas obtenir de luy quelque grace extraordinaire.] Ils luy adresserent donc une requeste, où ils demandoient d'estre rappellez d'exil, 'd'estre remis dans la possession des Basiliques où les Catholiques estoient entrez lors de la réünion, '& qu'ils soutenoient leur appartenir; *a* en un mot, d'estre rétablis en leur ancien état, & que tout ce qui avoit esté fait contre eux sans un rescrit [& un ordre exprès de Constant,] fust aboli. Cette requeste estoit au nom de Rogatien, Ponce, Cassien, & des autres Evesques & Ecclesiastiques, 'qui portoient la parole pour tout leur parti, '& qui dans la signature prenoient qualité de parti de Donat.

'Julien n'eut pas de peine à leur accorder une chose si conforme à ses desseins. Car il voyoit bien qu'ils ne retourneroient en Afrique qu'animez de fureur, & dans le dessein d'en exterminer la paix, 'qui faisoit l'objet de sa haine, & dont il esperoit que la ruine seroit la ruine du Christianisme. *b* C'estoit une chose bien honteuse aux Donatistes, qu'entre tous les Empereurs aucun ne leur eust esté favorable que l'ennemi declaré de l'unité, de la paix, & de la foy de l'Eglise; 'que Julien leur rendist ce que Constantin avoit voulu leur oster, *c* & que le chemin de leur patrie ne leur fust ouvert qu'en mesme temps que les demons se rejouïssoient de l'ouverture de leurs temples. *d* C'est pourquoi S. Optat s'adressant aux Donatistes; „Rougissez, leur dit-il, s'il vous „reste quelque pudeur. La mesme voix „qui vous a rendu la liberté, est celle „qui a fait ouvrir les temples des idoles „& des demons. On voit presque en un „mesme moment & vostre fureur revenir en Afrique, & les demons estre re„laschez de leurs prisons. 'Et vous ne „rougirez pas d'une joie si infame, d'une „joie si criminelle, d'une joie qui vous „est commune avec l'ennemi [de „Dieu?„

La requeste qu'ils presenterent à Julien, estoit cependant encore plus honteuse pour eux.] 'Julien l'avoit inserée dans son rescrit, & ce rescrit fut notifié aux Magistrats d'Afrique par les Donatistes mesmes, pour estre enregistré au greffe

Opt.l.2.p. 54.b. — Aug. lit. P. l.2. c.83. p. 114.1.d. — c.92.p.117. 1.c. — *a* c. 97. p. 120.2.d. — p.121.1.2. — Opt.l.3.p. 66.b. — l.2. p.54.b. — Aug. ep. 166.p.289. 1.c.d. — *b* c.d | in Par. l. 1. c. 12.p.10.2. d. — lit.P. l.2.c. 92.p.118.1. a. — *c* c.83.p. 114.1.d|ep. 166.p.289. 1.c. — *d* Opt.l.2.p. 54.b. — a | 53.c. — l.3.p.66.b| Aug. lit. P. l.2.c.92.p. 118.1.b| in Par.p.10.1. d.

greffe. *a* C'estoit dans cette requeste, avouée d'une maniere si authentique, que les Donatistes parlant à un Apostat & à un Adorateur des idoles, disoient que la justice pouvoit seule quelque chose sur son esprit; *b* c'est-à-dire que le culte des demons, & non pas la sainteté Chrêtienne; *c* que le dessein de détruire l'Eglise, [& non pas l'amour de JESUS-CHRIST;] *d* en un mot, que l'Idolatrie & l'Apostasie faisoient l'essence de la justice : *e* Ou bien il faut avouër que ceux qui ont parlé de la sorte, sont coupables d'un detestable mensonge, *f* & d'une flaterie peut-estre plus criminelle que la faute de ceux que cet Apostat a obligez par la crainte à adorer les Idoles. *g* Certes ceux qui appelloient Constantin un ennemi du Christianisme, meritoient de donner cet éloge à Julien. [S. Augustin ne manque pas de le leur reprocher assez souvent.] 'L'Empereur Honoré ordonna que pour les couvrir de confusion, on afficheroit dans les lieux les plus celebres l'édit qu'ils disoient avoir obtenu de Julien, [où leur requeste estoit inserée,] avec les actes de l'enregistrement qu'ils en avoient demandé. Nous avons la loy qu'en fit ce Prince, datée du 26 Fevrier en l'an 400, [mais qui est apparemment de 405.]

a Aug. lit. P. l. 2. c. 92. 97. p. 117. 1. c d 118. 1. b | 121. 1. a | in Par. p. 10. 2. d | ep. 48. 166. p. 65. 2. c | 289. 1. d | p 1. 36. 2. p. 119. 1. a. b.
b in Par. p. 11. 1. a | ep. 48. p 65. 2 c.
c ep. 166. p. 289. 1. d.
d lit P. l. 2. c 92. p. 117. 1. c.
e ep. 48. p. 65 2 c.
f in Par. p. 10. 2. d.
g lit. P. l. 2. c 92. p. 117. 2. d.
Bar. 361. §. 282 | Cod. Th. 16. t. 5. l. 37. p. 155.

'Saint Augustin attribuë particulierement cette requeste à Rogatien & à Ponce, [soit qu'ils l'eussent presentée eux-mesmes, soit qu'ils fussent alors les plus considerables du parti des Donatistes.] 'Il dit quelquefois simplement qu'elle est de Ponce. [D'où vient sans doute qu'en un autre endroit il repete plusieurs fois;] „'C'est Ponce qui l'a fait; C'est Ponce „qui a donné cette requeste; C'est Ponce „qui a appellé cet Apostat un homme „très-juste : Ponce l'a dit... Cette au„torité vous ferme la bouche, vous lie „la langue : Vous n'oseriez dire que „l'on a mal fait.„ [Car ce Ponce estoit un de leurs grands Saints,] '& ils luy attribuoient des miracles comme à Donat.

Aug. ep. 166. p. 289. 1. c. d.
lit. P. l. 2. c. 97. p. 117. 1. d.
p. 118. 1. b.
unit. c. 19. p 154. 2. d | in Jo. h. 13. p. 50. 2. b.

'Pour ce qui est du temps de la requeste des Donatistes & du rescrit de Julien en leur faveur, Baronius ne met l'une & l'autre qu'en 362. [Et en effet, Julien n'ayant esté possesseur de l'Empire qu'à la fin de 361, il y a peu d'apparence de le mettre dés la mesme année.] 'S. Optat remarque que Parmenien successeur de Donat, vint alors en Afrique avec les Evesques Donatistes ses ordinateurs; ["c'est-à-dire avec ceux qui l'ordonnerent ensuite.[1]]

Bar. 362. §. 273. &c.
Opt. l 3. p. 66. b.
V. §. 50.

ARTICLE LIV.

Les Donatistes se rétablissent par la violence & par le meurtre : Ils profanent & brisent les choses les plus saintes.

'Les Donatistes "ayant presenté aux Officiers de l'Afrique l'édit de Julien qui les remettoit dans tous leurs droits, pour le faire enregistrer, [n'attendirent pas leur rétablissement actuel des formes de la justice : Et ils n'y eussent peut-estre pas réüssi par-là, puisque les peuples dont ils avoient autrefois rempli leurs Eglises, estant dans la communion des Catholiques, il estoit raisonnable de laisser aussi les Eglises aux Catholiques.] 'Ils employerent donc la violence & le carnage pour cet article de l'édit. '„Vous „vintes, leur dit S. Optat, la fureur & „la rage dans le cœur, "declarer la „guerre aux enfans de paix, déchirer les „membres de l'Eglise : Vous employa„stes & les seductions les plus subtiles, „& les meurtres les plus cruels. Vous „chassâstes plusieurs [Evesques,] & vous „vous emparastes de [leurs] Eglises "à „main armée. Plusieurs des vostres firent „d'horribles carnages en tant d'endroits, „qu'il seroit ennuyeux d'en dire les noms; „& vostre cruauté se porta à de tels ex„cès, que les Magistrats qui gouvernoient „alors, furent obligez d'en informer „l'Empereur.„

allegarent.
Opt. l. 3. p. 65. b | Aug. in Par. c. 12. p. 10. 2. d.
Aug. lit. P. l. 2. c. 83. p. 114. 1. d.
Opt. l 2. p. 54. b. c.
ad bella provocantes.
cum conducta manu.

[Julien eust fait sans doute en cette rencontre, comme il fit lorsque les Alexandrins eurent tué George. Il eust envoyé quelque reprimande aux Donatistes pour couvrir l'honneur de la discipline, & du reste les eust laissé faire.] 'Mais la justice de Dieu luy osta bien-tost la vie, lorsqu'il estoit sur le point d'envoyer en Afrique un édit de persecutions, s'il ne l'avoit déja fait : Et S. Optat dit que c'estoient les Donatistes qui en estoient cause; [peut-estre en se plaignant que les Catholiques n'obéïssoient pas à ses ordres; ou parce qu'ils luy donnoient pretexte de vanger sur les uns & sur les autres les cruautez dont eux seuls estoient coupables.]

c.

'Quand ils s'estoient rendu maistres de quelque Eglise, "ils en brisoient l'Autel où le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST avoient "reposé, quoiqu'ils y eussent eux-mesmes offert autrefois durant plusieurs années. 'Depuis néanmoins ils se contentoient de racler le bois, (car il paroist par beaucoup d'endroits que les Autels n'estoient que de bois,) soit qu'ils eussent changé d'avis, 'soit que ce fust en des endroits où ils eussent eu plus de peine à trouver du bois pour en faire d'autres. 'Quelquefois par un reste de respect ils se contentoient de les oster. 'S. Optat represente comme un grand crime la hardiesse qu'ils avoient de porter leurs mains impies & sacrileges sur une chose aussi sacrée qu'est un Autel; & il s'étend beaucoup sur le respect qu'on doit au siege du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST : ce sont ses termes. 'Il dit que les Donatistes avoient gagé pour cela une multitude de gents perdus, à qui ils avoient donné pour recompense de leurs crimes, le vin [destiné pour le Sacrifice, ou mesme déja consacré. „Et afin, dit-„il, que leur bouche impure pust com„mettre [avec plus de plaisir] le Sacri„lege de l'avaler, on faisoit [1] chauffer „l'eau [qu'on y mesloit] avec les mor„ceaux de l'Autel [qu'ils avoient rom„pu.„]

l. 6. p. 94. a. b.
habitaverant.
&c.
p. 95 a.
p. 94 a.
a | 95. a.
p. 93. 94.
p. 94. a.

1. 'Je n'entens point ce que dit S. Optat, *Nobis absentibus irruistis.* Opt. l. 3. p. 74. b.

1. Les anciens faisoient communément chauffer l'eau pour boire.

p.55.b. 'A ce premier crime ils en ajoutoient un second, qui estoit de briser les Calices qui avoient si souvent porté le Sang de Jesus-Christ, b|96.a. '& dont ils s'estoient autrefois servis eux-mesmes. p.95.b. 'Ils les reduisoient en lingots, & les vendoient indifferemment à tout le monde : de sorte qu'il ne tenoit pas à eux que les femmes dereglées ne les achetassent, ou que les payens ne les prissent, & n'en fissent des vases pour sacrifier aux demons.

p.98.99. 'Ils lavoient aussi quelquefois non seulement le pavé des Eglises qu'ils retiroient des Catholiques, mais aussi les colonnes & les murailles ; y faisant jetter partout de l'eau salée. Aug. ep. 255.p.367.1.b. 'Et long-temps encore après, S. Augustin remarque qu'ils "lavoient ainsi avec de l'eau salée le pavé [de leurs Eglises] où les Catholiques estoient entrez. *salsavistis.* Opt.l.2.p.57.c. 'Ils les exorcizoient aussi.

l.6 p.98.b. 'Ils envoyoient des sergents payens aux Catholiques, pour les contraindre de leur rendre les livres de l'Ecriture qu'ils possedoient depuis long-temps, [1] les vaisseaux du Sacrifice, les voiles, [qui peuvent estre les tentures de l'Eglise,] "les *pallas.* p.95.a. linges & les nappes 'dont on couvroit le bois de l'Autel durant qu'on celebroit les Mysteres. p.98.b. 'Ils ne manquoient pas de purifier les linges & les autres choses de cette nature en les lavant. Pour les livres, S. Optat les prie de luy dire comment ils faisoient pour les purifier. Il paroist qu'en beaucoup d'endroits ils ostoient tellement les livres de l'Ecriture aux Catholiques par le moyen des juges seculiers, qu'ils ne leur en laissoient pas un seul ; p.99.b. 'de mesme que quand ils s'emparoient des Basiliques, ils se rendoient aussi absolument maistres des Cimetieres, & empeschoient qu'on n'y enterrast les corps des Catholiques.

ARTICLE LV.

Cruautez des Donatistes : Dieu soutient par des miracles l'honneur des sacrez Mysteres.

[Pour revenir à leurs violences & à leurs cruautez, dont nous n'avons parlé jusqu'à present qu'en general, Saint Optat en raporte des histoires qui font horreur.] Opt.l.2.p.54.55|Vand.p.381. 'Il parle premierement de ce qui se fit à Lemelle dans la Mauritanie de Stefe, par Felix de Diabe ou Zabe, & Janvier de Flumenpiscis dans la mesme Province. Ces deux Evesques Donatistes s'en estant donc allez en diligence & bien accompagnez à Lemelle, comme ils y trouverent la Basilique fermée [sur les Catholiques qui y sacrifioient alors,] ils commanderent à leurs gents de monter sur le toit, de le découvrir, & de jetter les tuiles sur ceux de dedans. Ce commandement fut aussi-tost executé ; & les Diacres Catholiques ayant voulu défendre l'Autel, plusieurs y furent blessez ; & deux tuez à coups de tuiles, par l'ordre & en presence de ces deux Evesques. Les deux Diacres qui furent tuez estoient Prime fils de Janvier, & Donat fils de Ninus, Boll.9.feb.p.194.195. 'qui ont esté mis dans le Martyrologe Romain au rang des saints Martyrs le 9 de Fevrier. Opt.p.55.a. 'Primose Evesque Catholique de Lemelle, porta sa plainte devant un Concile que les Donatistes tenoient à Theveste [en Numidie.] On l'écouta, mais on ne luy fit aucune justice.

b|Vand.p.p.234. 'Il se commit des crimes semblables, & "tout à fait inexcusables, à Carpi dans la Province Proconsulaire : [mais nous n'en savons pas le détail.] *inexpiabiles.* Opt.p.55.b. 'S. Optat dit aussi en general, que dans les villes de la Mauritanie on avoit fait "de si grandes violences au peuple à l'instance des Donatistes, qu'on y avoit fait mourir des enfans qui n'estoient pas encore sortis du sein de leurs meres. *quassatio.*

b. 'Mais leurs crimes les plus celebres sont ceux qu'ils commirent à Thipase ville de la Mauritanie Cesarienne. On y vit accourir deux de leurs Evesques de Numidie, ou plutost deux flambeaux funestes embrasez du feu de la haine & de la colere, Urbain de Forme & Felix d'Idicre, p.56.a. 'qui s'estoient déja signalez dans la Numidie en violant des Vierges consacrées à Dieu. p.55.c. 'Ils estoient assistez de quelques archers, & soutenus par Athenie gouverneur de la Province, qui y estoit en personne "avec tous ses Officiers en armes. *cum signis.* Ainsi ils n'eurent pas de peine à troubler la tranquillité dont ces peuples jouïssoient, & à chasser tous les Catholiques des lieux & des Eglises qu'ils possedoient. Celà ne se fit pas néanmoins sans répandre du sang. Les hommes déchirez, les dames maltraitées, les enfans massacrez, les avortemens forcez furent les mets sanglans dont les Evesques rassasierent la faim de l'Eglise des Donatistes.

c. 'A ces crimes ils en ajouterent un n.p.140. autre qui leur paroissoit leger, 'parce qu'ils regardoient la consecration des Catholiques comme nulle ; mais qui estoit l.2.p.55.c. effroyable. 'Car ces Evesques pour violer tout ce qu'il y a de saint & de sacré, firent jetter l'Eucaristie à leurs chiens. Celà ne se passa pas sans que Dieu donnast des marques de sa justice. Car ces mesmes chiens devenant enragez, se jetterent sur leurs propres maistres, profanateurs du Corps sacré, comme si c'eussent esté des voleurs ; & leurs dents vangeant [l'honneur de Jesus-Christ,] ils les déchirerent comme des inconnus & des ennemis. c|56. 'Les mesmes Donatistes jetterent sur des pierres par une fenestre l'ampoulle du Saint Chresme pour la briser. Mais quoique l'effort qu'ils firent en la jettant fust joint à sa pesanteur naturelle, les mains des Anges la soutinrent, & par le secours de Dieu elle ne fut point endommagée de cette chute.

p.56.a. 'Felix & Urbain trouverent à leur retour que celles à qui ils avoient osté la virginité, estoient devenuës meres : Et Felix ajouta à ses autres crimes, l'inceste qu'il commit avec une vierge à qui il avoit luy-mesme donné le "voile de la virginité, & qui peu auparavant l'appelloit son pere [spirituel.] *mitram.* p.53.b|55.a. 'Voilà quels estoient ceux qui accusoient de cruauté les Catholiques, & soutenoient qu'ils ne pouvoient point estre l'Eglise de Jesus-Christ,

1. *instrumenta dominica.*

Christ, à cause de quelques executions que les Officiers avoient faites sans aucune participation des Evesques; 'qui se glorifioient de leur douceur lorsqu'ils n'avoient pas la force de malfaire, & qui se vantoient de ne forcer la conscience de personne lorsqu'ils n'osoient resister à l'autorité des loix.

Aug. lit. P. l. 2. c. 83. p. 114. 1. c.

ARTICLE LVI.

Les Donatistes seduisent un grand nombre de personnes : Mettent en penitence mesme les enfans & les Evesques.

[Les Donatistes en usurpant les Eglises avec tant de violence, ne pretendoient pas les laisser vides : Ils travailloient autant à les remplir d'Apostats qu'à les occuper.] ' Le soin qu'ils avoient de laver & d'exorcizer les Basiliques, n'estoit qu'une adresse malicieuse pour tromper les simples, ' pour les effrayer, leur faire croire qu'ils avoient eux-mesmes besoin d'estre lavez [& batizez de nouveau, leur donner de l'horreur pour l'Eglise Catholique :] ' Et ils seduisirent quelques personnes par cet artifice.

Opt. l. 2. p. 57. c. — l. 6. p. 99. a. — l. 2. p. 57. c.

„ 'Ils disoient à tout le monde, Prenez garde à vous, Rachetez vos ames, „ ' Faites-vous Chrêtiens. „ *a* Et quand ceux qui avoient autrefois esté de leur communion, ne vouloient pas y rentrer, ils taschoient de les y forcer, pretendant qu'ils avoient eux-mesmes reconnu que le Sacrifice des Catholiques estoit une Idolatrie. 'S. Optat semble dire qu'ils traitoient comme des payens ces personnes qu'ils avoient batizées eux-mesmes: '& néanmoins lorsqu'elles vouloient bien revenir à eux, ce consentement avec une " imposition des mains, & quelque peu de paroles, les leur faisoient reconnoistre pour Chrêtiennes; non qu'elles eussent une foy nouvelle, mais parce qu'elles leur avoient obeï.

l. 3. p. 74. c. — p. 75. a. *a* b. c. — a. — b. — *porrectio.*

[Cette imposition des mains estoit pour les mettre en penitence, ou leur donner l'absolution.] ' Car ils ordonnoient la penitence à des peuples entiers, sans autre crime que d'avoir esté dans l'unité de l'Eglise. Il ne servoit de rien aux femmes & aux vierges d'avoir conservé leur innocence & leur chasteté. Il falloit passer par cette peine. Mais quoique tous fussent coupables selon eux du mesme crime, la punition néanmoins n'estoit pas la mesme; & ils obligeoient à faire penitence les uns durant une année entiere, les autres durant un mois, & d'autres à peine durant un jour.

l. 2. p. 61.

' S. Optat reprend particulierement leur folie & leur vanité, en ce qu'ils avoient obligé les vierges qu'ils mettoient en penitence, à quitter leurs voiles (qu'il appelle des Mitres) pour en prendre d'autres; comme si c'eust esté une chose fort importante à l'honneur de leur secte, [qu'elles ne se servissent plus des voiles qu'elles avoient portez dans la communion Catholique,] ' ou que ces voiles fussent mieux d'une laine ou d'une couleur, que d'une autre. 'Les auteurs profanes parlent des Mitres qui servoient à couvrir la teste plutost qu'à l'orner. 'Les Donatistes ne donnoient le second voile aux vierges que lorsqu'ils leur faisoient faire profession à la fin de leur penitence. Car alors ils répandoient de la cendre sur elles, leur faisoient laver leurs cheveux avec de l'eau salée ; & [puis] " les leur coupoient une seconde fois, & leur faisoient faire une seconde profession. Jusque-là elles estoient en habit seculier, ne portant aucune marque de leur consecration : Et comme cela duroit quelquefois assez long-temps, il en arriva de fascheux accidens. Car ceux qui les avoient autrefois recherchées en mariage, en enleverent quelques-unes ; ce qu'ils n'eussent osé faire, si elles eussent eu leur voile, [à cause des loix Imperiales faites pour défendre l'honneur des Vierges Chrétiennes.]

l. 6. p. 96. c. — p. 97. a. — Bar. 362. §. 291. — L'an de J.C. 362. — Opt. p. 97. b. c. — *crines solvere.*

' Ils mettoient les enfans mesmes en penitence, & par-là les rendoient incapables d'estre ordonnez, [parce que la discipline de l'Eglise excluoit les penitens de l'état Ecclesiastique.] ' Mais ils alloient encore plus avant, & étendoient leur main [pour mettre en penitence,] & leurs voiles mortuaires, comme parle S. Optat, sur toutes sortes de testes, sur les Diacres, sur les Prestres, sur les Evesques mesmes, 'coupables seulement d'avoir esté Catholiques ; quoique selon l'ordre de l'Eglise ils ne fussent pas soumis à la penitence [Canonique] pour les plus grands crimes, [mais seulement à la deposition.] ' Et nous avons vu que le premier auteur des Donatistes avoit esté condanné dans le Concile de Rome pour avoir imposé les mains à des Evesques tombez [dans l'idolatrie.] ' Aussi c'est ce que S. Optat reprend avec une vehemence toute particuliere.

l. 2. p. 59. b. — a. — p. 60. a. — l. 1. p. 44. b. — l. 2. p. 57. c.

[Comme l'état Ecclesiastique estoit incompatible avec la penitence publique,] ' les Donatistes ne manquoient pas de deposer ceux qu'ils traitoient de la sorte, de les priver de leur dignité, ' & de les reduire à l'état des simples Laïques ; ' ce que S. Optat appelle " faire un homicide sans tuer les hommes. 'Leurs membres, dit-il, sont sains & vivans, mais pour servir de sepulcre à l'honneur qu'on leur a ravi. ' Ils les deposoient exprès, dit S. Optat, afin que les peuples voyant que leurs Prestres & leurs Evesques estoient abatus, ne resistassent pas d'avantage, & se rendissent à leur volonté.

c. 58. — p. 59. b. — p. 58. a. — *vivum homicidium.* — p. 59. a. — p. 57. 58.

[Il semble néanmoins qu'ils eussent plus aisément attiré les peuples à eux en les laissant gouverner par leurs Evesques, si ces Evesques estoient rentrez dans leur communion. Il y a donc quelque apparence que ces Evesques leur resistoient, & que les Donatistes les deposoient & leur faisoient faire penitence, non de leur consentement, mais par une pure violence, quoique cela soit difficile à concevoir pour la penitence. Mais sans cela je ne voy pas comment S. Optat pourroit parler] 'aussi avantageusement qu'il fait d'un Donat âgé de 70 ans, que Felix d'Idicre, dont nous avons déja rapporté les crimes, & qui venoit alors de violer une vierge, priva du nom, de l'office, & de l'honneur de l'épiscopat. „ Le Schismatique,

p. 56. a. b.

„ matique, dit-il, vient en haste trou- „ ver le Catholique, le coupable accourt „ se jetter sur l'innocent, le sacrilege sur „ le Pontife de Dieu, l'incestueux sur le „ chaste, celui qui n'estoit plus Evesque „ sur le veritable Evesque : mais il ne „ craignoit rien estant appuyé de vostre „ approbation & de vostre conspiration, „ armé de vos loix & de vos decrets. Il „ impose sur la teste de l'innocent ses „ mains [souillées &] chargées de tant „ de crimes, & il eut la hardiesse de pro- „ noncer une condannation avec une lan- „ gue qui à peine eust esté en état de de- „ mander penitence. „ 'S. Optat se plaint encore dans la suite, qu'ils avoient tué par l'épée de leur langue, & répandu le sang non du corps, mais de l'honneur de quatre Prélats de Dieu, Deutere, Parthene, Donat, & Getulique, en leur imposant les mains, & les faisant mettre à genoux [comme des penitens,] sans qu'ils eussent commis d'autre crime que d'estre entrez dans l'unité de l'Eglise. 'C'estoit encore pour traiter les Prélats en penitens, 'qu'ils leur rasoient les cheveux.

(p. 60 c. — n. p. 141. — l. 2. p. 58. c.)

ARTICLE LVII.

Les Donatistes maudissent leurs ennemis : Ceux qu'ils seduisent se corrompent mesme pour les mœurs : Leur puissance : Valentinien les reprime : Du Comte Romain : Parmenien écrit contre l'Eglise.

(Opt. l. 2. p. 60. b.) 'Quand ils trouvoient quelqu'un qui s'opposoit à leur volonté, [& qui estoit au-dessus de leurs violences,] ils taschoient de l'épouvanter par leurs menaces : Ils le maudissoient, ils faisoient des imprecations contre luy, & jusqu'à luy souhaiter la mort. Que s'il arrivoit ensuite quelque malheur à ces personnes, ou pour leurs pechez, ou par la conduite impenetrable de la justice divine; ils se vantoient que c'estoit l'effet de leurs imprecations. Mais voulant qu'on les crust auteurs & causes de la mort des hommes, ils se declaroient homicides.

[Voila comment les Donatistes s'efforçoient de multiplier le nombre de leurs sectateurs,] (p. 58. b.) 'qui après avoir esté seduits par eux, les seduisoient eux-mesmes par les louanges qu'ils leur donnoient dans leurs crimes. Ils les appelloient heureux, en parloient avec éloge, juroient mesme par leur nom, & sembloient les vouloir mettre à la place de Dieu : Les Evesques les écoutoient avec plaisir, (l. 6. p. 99. 100.) '& se servoient de leurs langues pour attirer les Catholiques à leur parti, comme les oiseaux qui sont pris dans les filets, y attirent les autres par leur chant. Ainsi les captifs prenoient ceux qui estoient libres; & les morts, tuoient les vivans. [Car on pouvoit bien appeller morts,] (p. 99. c.) 'ceux qu'ils avoient ou trompez par leurs subtilitez, ou entraînez par leurs violences, puisqu'ils changeoient autant de mœurs que de communion. De Brebis ils devenoient Renards, perfides de fidéles, furieux de patiens, turbulens de pacifiques, de simples des séducteurs, de modestes des impudens, de doux des emportez, d'innocens des inventeurs de fraudes & de malices. Et ce changement se remarquoit aussi-bien dans les femmes que dans les hommes. L'unique consolation qui restoit à ces miserables, estoit de rendre les autres aussi miserables qu'eux, & de les attirer dans les pieges où ils se trouvoient pris; & c'est à quoy ils travailloient de tout leur pouvoir.

[Ce fut donc par toutes ces voies que les Donatistes, après s'estre rétablis dans l'Afrique par une flaterie sacrilege envers un Apostat,] (Aug. lit. P. l. 2. c. 83. p. 114. 2. a.) 's'y formerent une domination si absoluë, que Faustin leur Evesque dans Hippone vers l'an 380, osoit bien y défendre de cuire pour le petit nombre de Catholiques qui y estoient : & on n'osoit luy desobeïr, "non pas mesme les serviteurs pour leurs maistres. (&c.) [On verra dans la suite, qu'en l'an 394. ils assemblerent 310. Evesques dans le Concile de Bagai, outre cent autres qui avoient fait un Schisme à part l'année de devant.] (Cart l. 1. §. 213. p. 1414.) 'Dans la Conference de carthage en l'an 411, [lorsque leur parti estoit déja beaucoup diminué,] ils en firent encore monter le nombre à 279. [Et quoiqu'ils se moquassent du monde par un mensonge visible,] (§. 165. p. 1396. e.) 'lorsqu'ils disoient que les Catholiques n'avoient point d'Evesques dans la Numidie, ou qu'ils n'y en avoient qu'en très-peu d'endroits; (§. 18. p. 1356. b.) 'néanmoins les Catholiques avouënt que ces heretiques y faisoient effectivement le plus grand nombre. Dans toutes les autres Provinces les Catholiques l'emportoient alors, surtout dans la Proconsulaire, soit pour les Evesques, soit pour les Ecclesiastiques, soit pour le peuple.

[Les Donatistes continuérent sans doute sous les Empereurs suivans, les crimes qu'ils avoient commis sous Julien à leur retour : mais ils ne le firent pas avec la mesme liberté.] (Aug. ep. 165. p. 289. 1. d.) 'Car Julien estant mort [le 26 Juin 363,] & Jovien qui luy succeda n'ayant pas eu le loisir de rien ordonner sur ce sujet, à cause de sa promte mort [arrivée le 16 Fevrier 364,] Valentinien qui fut reconnu après luy [le 26 du mesme mois,] fit des ordonnances contre les Donatistes; (Cod. Th. 16. t. 6. l. 1. p. 193.) '& nous avons encore une loy adressée à Julien Proconsul d'Afrique, par laquelle il declare indignes de l'Episcopat les Evesques qui auront rebatizé. Elle est donnée à Treves le 20 de Fevrier 373, (chr. p. 87.) 'ou 370 comme Godefroy le pretend en quelques endroits. (16. t. 6. l. 2. p. 194.) 'Gratien dans une loy très-severe contre les Donatistes, dit qu'il suit ce qu'avoit ordonné Valentinien son pere, après Constantin & Constance, [ou plutost Constant. Du reste néanmoins Valentinien laissoit assez à tout le monde la liberté de suivre telle religion qu'il vouloit.]

(Amm. l. 28. p. 378.) 'Le Comte Romain qui fut General des troupes d'Afrique depuis le temps de Jovien, (l. 29. p. 399.) 'jusques vers l'an 373, [ne fut pas sans doute bien favorable aux Donatistes,] (Aug. lit. P. l. 3. c. 25. p. 130. 2. c | Cart. c. 2. c | 3. §. 258. p. 591. b.) 'puisqu'ils le mettoient avec Macaire & Taurin entre les persecuteurs de leur Eglise. *a* Du reste, Ammien parle de ce Romain comme d'un des plus méchans hommes de son temps. (*a* Amm. l. 28. p. 378-382.) [Ses crimes pourroient faire une des plus memorables parties de l'histoire d'Afrique : Mais nous

nous ne voyons pas qu'ils aient d'union avec celle de l'Eglise. On en pourra parler sur Valentinien I.]

L'AN DE JESUS-CHRIST 370, OU ENVIRON.

'Ce fut durant ce temps-là, qu'au milieu des imprecations & des calomnies dont les Donatistes ne cessoient de charger l'Eglise, Parmenien leur Evesque [à Carthage,] ne voulant pas se contenter de parler "en l'air & sans preuve comme les autres, mit par écrit tout ce qu'il avoit à dire pour la défense de sa secte, '& en fit un livre qu'il mit entre les mains de tout le monde. 'Il faisoit premierement de grands éloges du batesme, & en raportoit diverses figures, 'comme le deluge & la circoncision, par lesquelles il vouloit montrer qu'il n'y avoit qu'un seul batesme. Et en cela il combatoit pour l'Eglise contre luy-mesme. 'Dans sa seconde partie, il montroit qu'il n'y a qu'une seule Eglise, dont les heretiques estoient exclus. Mais sa faute estoit de ne pouvoir reconnoistre où estoit cette Eglise unique. 'Dans la troisiéme, il declamoit contre les Traditeurs, sans prouver precisément quelles personnes estoient coupables de ce crime. La quatriéme estoit contre ceux qui avoient travaillé à la reünion, [c'est-à-dire contre Paul & Macaire :] Et dans la cinquiéme, outre diverses autres petites choses, il parloit de l'huile & du sacrifice du pecheur. [On pourroit remarquer dans S. Optat diverses autres choses qu'il mettoit dans cet ouvrage.]

Opt. l. 1. p. 34. c. | *ventosè & nudè.* | p. 35. a. | p. 36. a. | p. 35. b. c. | p 36. a. | b.

'Presque tout son écrit estoit composé de choses ou qui prouvoient contre luy pour l'Eglise, ou qui estoient également pour les Catholiques & pour les Donatistes : Et il n'y avoit guere contre les Catholiques que ce qu'il vouloit qu'ils eussent demandé des soldats ; ce qui estoit faux. 'Il pouvoit avoir esté trompé luy-mesme en cela, aussi-bien qu'en d'autres faits, parce qu'il estoit étranger. 'Mais outre les erreurs de sa secte, il luy estoit échapé d'appeller la chair de JESUS-CHRIST une chair pecheresse, qui ayant esté plongée dans le deluge du Jourdain, avoit esté purgée de toutes ses souillures.

p. 35. b. | b l. 3. p. 64. a. | l. 1. p. 36. b. c.

ARTICLE LVIII.

S. Optat refute Parmenien.

'BEaucoup de personnes souhaitoient en ce temps-là qu'on pust tenir quelque conference entre ceux de l'une & de l'autre communion, pour tascher de découvrir où estoit la verité : Et cela n'eust pas esté difficile, si les Donatistes n'en eussent fermé toutes les voies en refusant de s'entretenir avec les Catholiques, & en évitant mesme de se rencontrer avec eux. Mais le livre de Parmenien donna moyen de lier une conference par écrit, puisqu'on ne le pouvoit faire de bouche : 'Et il estoit mesme fort rare de leur pouvoir parler par lettres. 'S. Optat entreprit donc d'entrer en cette conference, & de soutenir le parti de l'Eglise en répondant à Parmenien : Et ce fut pour cela qu'il composa [1] l'ouvrage que nous avons encore de luy.

Opt. l. 1. p. 34. 35. | p. 34. c. | p. 35. a. | L'an de J.C. 370, ou environ.

'Ce Saint estoit Africain. *a* S. Augustin le met avec S. Cyprien, S. Hilaire, & d'autres, entre ceux qui avoient passé du Paganisme à l'Eglise, & y avoient apporté les richesses des Egyptiens, c'est-à-dire de la science & de l'eloquence humaine. 'Il l'appelle autrepart un Evesque de venerable memoire ; *b* & il le joint mesme avec S. Ambroise, comme pouvant estre une preuve de la verité de l'Eglise Catholique, si elle s'appuyoit sur la qualité de ses ministres "qui l'ont honorée [par leur vertu.] 'S. Fulgence luy donne le titre de Saint : *c* Il le met avec S. Augustin & S. Ambroise au rang des hommes saints, par lesquels Dieu a voulu nous découvrir les secrets de ses Ecritures, '& entre les saints Peres qui ont défendu avec pureté la regle de la foy Catholique. [C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner que l'Eglise l'honore aujourd'hui au nombre des Saints, & qu'on ait mis son nom dans le Martyrologe Romain le quatriéme de Juin.] 'Il estoit Evesque de Mileve *a* ville de Numidie assez celebre dans l'histoire de l'Eglise d'Afrique, [particulierement à cause de ce Saint mesme, & de deux Conciles qui s'y tinrent du temps de S. Augustin. Severe l'un des plus intimes & des plus dignes amis de S. Augustin en estoit Evesque en ce temps-là.] Beaucoup croient que la colonie de Mileu marquée dans divers anciens, est la mesme chose que Mileve.

1. | Hier. v. ill. c. 110. p. 300. c. | *a* Aug. do. chr. l. 2. c. 40. p. 19. 2. c. | in Par. l. 1. c. 3. p. 7. 1. c. | *b* unit. c. 19. p. 155. 1. a. | *commendavit.* | Fulg. ad Mon l. 2. c. 13. 15. p. 39. 41. | *c* p. 41. | p. 39. 41. | p. 39 | Aug. in Par. p. 7. 1. c | p. col. c. 3. p. 245. 1. | a | Hier. v. ill. c. 110. | *a* Vand. p. 297.

'Le zele de S. Optat fut d'autant plus estimable, qu'il opposa seul sa plume au torrent du Schisme qui entraînoit alors tant de monde. 'Il écrivoit son ouvrage soixante & tant d'années, comme il dit, (c'est-à-dire moins de 70. ans,) depuis la persécution de Diocletien, [commencée en 303, & finie en Occident dès 305 ; & depuis que le Proconsul Anulin y persecuta les Chrêtiens [en 304.] 'Il parle de la mort de Julien l'Apostat ; '& Saint Jerôme dit qu'il écrivoit sous Valentinien & Valens, [entre 364 & 375.] 'Comme il conte 318 Evesques dans le Concile de Nicée, on croit qu'il a dû tirer ce nombre de la lettre de S. Athanase aux Africains écrite vers 368. S. Optat mesme semble dire que Photin qui mourut en 376 selon la Chronique de S. Jerôme, "vivoit encore. [Mais pour demesler quelques embaras qui se trouvent dans son ouvrage, "il faut apparemment reconnoistre qu'après l'avoir composé vers l'an 370, selon ce que nous venons de dire, il en fit une seconde édition sous le Pape Sirice, & ainsi après l'an 384, où il insera quelques endroits à son premier travail, & y ajouta un " septiéme livre aux six qu'il avoit publiez d'abord.]

Bar. 4. jun. h. | Opt. l. 1. 3. p. 39. b. 71. b. | l. 2. p. 54. c. | Hier. v. ill. c. 110. | Opt. l. 4. p. 79. a | S. Van. t. 2. p. 355. | *præsentis temporis.* | NOTE 28. | NOTE 29.

'S. Augustin renvoie à la lecture de S. Optat ceux qui voudroient s'instruire de la premiere & de la veritable origine du

Aug. in Par. l. 1. c. 3. p. 7. 1. c.

1. On en peut voir un petit abregé dans Mr. Fleuri *l.* 16. *c.* 40. *p.* 247-250 ; & un plus ample dans Mr. du Pin *t.* 2. *p.* 320-349, avec diverses remarques. On peut voir aussi celles des PP. de S. Vanne *p.* 349-355.

du Schisme. 'Les Donatistes le voulurent citer pour eux dans la Conference de Carthage : mais tout ce qu'ils y gagnerent, fut de se faire moquer d'eux. *a* S. Fulgence raporte ce qu'il dit dans son sixiéme livre, que le conseil que donne S. Paul de garder la virginité, est cette œuvre de surérogation que JESUS-CHRIST dans l'histoire du Samaritain promet de recompenser : & il le suit, quoique ce ne fust pas l'explication de S. Augustin ni de S. Ambroise. 'Gennade cite aussi les livres de S. Optat.

ep 153. p. 266.2.a.b | col. d. 3. c. 20. p. 228 | p.col.c.31. p.245.1.a.b. *a* Opt. l. 6. p. 96. 97 | Fulg. ad Mon. l. 2. c. 15-15. p. 39-41. Genn. c. 4.

L'an de J.C. 370, ou environ.

'Ils sont encore estimez aujourd'hui comme un ouvrage excellent, *b* soit pour la maniere d'écrire, & pour l'élegance & l'élevation du style, *c* qui est [vif,] masle, enrichi de plusieurs figures, *d* noble, " vehement, serré; ce qui fait dire que l'auteur avoit beaucoup d'étude & d'esprit, 'soit pour l'importance des veritez qu'ils soutiennent, & qui les rendront utiles à l'Eglise tant qu'il y aura des Heretiques [& des Schismatiques] qui la combatront ; soit pour le grand nombre de particularitez remarquables qu'ils nous apprennent sur l'histoire des Donatistes, & mesme sur la discipline ancienne. 'On trouve néanmoins quelques defauts dans son style, qui n'est pas assez poli ni assez net, [comme dans presque tous les Africains.] 'Il ne prend pas toûjours le sens le plus naturel des passages de l'Ecriture qu'il emploie. On pretend mesme y trouver " quelques fautes sur la doctrine. [Mais ces taches sont couvertes & effacées par le grand nombre de choses excellentes dont ses livres sont remplis.

Du Pin, t. 2. p. 319. 353. *b* p. 319. *c* p. 359. *d* p. 353. &c. p. 354. p. 353. p. 356. NOTE 30.

Comme une grande partie de la refutation des Donatistes consiste en des faits, S. Optat ne se met pas en peine de justifier ce qu'il dit touchant Macaire & les violences des Donatistes après leur retour;] 'se contentant de prendre quelquefois à témoin la memoire de tous ceux qui les avoient vus. 'Mais pour verifier ceux qui estoient plus anciens, il fit un recueil des pieces originales qu'il mit à la fin de son ouvrage, & auquel il renvoie souvent les lecteurs. 'Il y avoit mis les actes du Concile de Cirthe, les écrits de Nondinaire, [c'est-à-dire l'enqueste faite par Zenophile en 320, sur la requisition de Nondinaire ;] 'les lettres du Concile de Carthage contre Cecilien, 'la premiere requeste des Donatistes à Constantin, '& ce semble encore la lettre de Constantin au Concile d'Arles, avec les actes de celui de Rome. 'Il y avoit mis aussi les actes de ce que les Evesques Eunome & Olympe avoient fait à Carthage, '& ceux de la justification de Felix d'Aptonge par le Proconsul Elien. [C'est peut-estre à cause de ce recueil,] 'que S. Augustin renvoie non seulement au discours de S. Optat, mais aussi aux preuves par lesquelles il persuadoit ce qu'il avançoit. [Je ne sçai si les pieces que l'on a fait imprimer à la fin de S. Optat, ne sont point des restes de ce recueil, hors la Conference de Carthage, posterieure à Saint Optat. Il y en a néanmoins qui parlent nettement du Concile d'Arles, dont S. Optat paroist avoir eu peu ou point de connoissance.]

Opt. l. 3. p. 64 a. l. 1. c. 39. c | 45. a. p. 39. c. p. 42. b. p. 44. a. b. c. p. 45 a. b. c. Aug. in Par. p. 7. 1. c.

L'an de J.C. 370, ou environ,

ARTICLE LIX.

Ticone Donatiste ruine les principes de sa secte : Parmenien tasche en vain de le refuter.

L'AN DE JESUS-CHRSIT 372, OU ENVIRON.

[DIeu ne suscita pas seulement l'esprit de S. Optat pour soutenir la cause de l'Eglise : Il luy donna encore pour défenseur un de ses ennemis, & opposa un Donatiste aux Donatistes.] 'Ce fut " Ticone dont nous avons déja parlé. C'estoit un Africain *a* d'un esprit vif " & abondant. *b* Il estoit assez instruit dans les lettres saintes pour ce qui regarde l'histoire, & il n'estoit pas ignorant dans les lettres humaines ; il avoit aussi étudié avec soin les affaires de l'Eglise.

Genn. c. 18. *a* Aug. in Par. l. 1. c. 1. p. 6. 1. b. *b* Genn. c. 18. ou Tycone. *& uberi eloquio.*

'Il estoit engagé dans la secte des Donatistes. *c* Mais neanmoins estant épouvanté par le tonnere du divin Testament, *d* & frapé comme par autant de coups, par les paroles qu'il rencontroit à toutes les pages des Ecritures, il se réveilla, & apperceut l'Eglise de Dieu répanduë par toute la terre, telle qu'elle avoit esté prevuë si long-temps auparavant par la lumiere des saints Prophetes, & predite par leurs Oracles.

Aug. p. 6 1. b. *c* c. 2. p. 6. 2. a. *d* c. 1. p. 6. b. c.

'Ne pouvant resister à cette verité, il entreprit de prouver, contre les principes de sa secte, que le peché d'aucun homme quelque grand & quelque énorme qu'il soit, ne peut arrester l'effet des promesses de Dieu ; & quelque impieté qui se puisse commettre dans l'Eglise, elle ne peut empescher que Dieu n'execute ce qu'il a promis, savoir que cette Eglise dont nos peres n'ont eu que l'esperance, & nous la verité, s'étendra jusqu'aux extremitez de l'Univers. C'est ce qu'il prouvoit avec beaucoup de force par un grand nombre de raisons ; & il fermoit la bouche à ceux d'un sentiment contraire, par le poids & la multitude des passages clairs & precis qu'il alleguoit ; 'quoiqu'il ne mist encore que la moindre partie des paroles & des exemples que l'Ecriture luy fournissoit sur ce sujet, la source en estant si abondante, qu'il estoit impossible de l'épuiser, à moins que de vouloir transcrire presque toutes les pages des livres saints.

c. ep. 69. p. 116. 1. a.

'Il traitoit aussi fort bien cette grande question, comment on doit tolerer dans l'Eglise, sans rompre le lien de l'unité, les abus, & mesme les crimes que nous ne pouvons pas corriger. [Il paroist qu'il condannoit encore la rebaptization,] 'puisqu'il alleguoit l'autorité de Donat qui avoit toûjours communiqué avec les Maures, quoiqu'ils ne rebatizassent point : Et c'est luy qui nous a donné la connoissance de ce grand Concile où 270 Evesques Donatistes avoient laissé à la liberté de chaque Evesque de ne point rebatizer ceux qui vouloient entrer dans leur communion, s'ils avoient de la repugnance à l'estre, outre " divers autres faits sur ce

a. ep. 48. p. 71. 1. 1. &c.

ce sujet. 'Comme il estoit fort instruit de tout ce qui se passoit dans sa secte, il en raportoit diverses choses arrivées en ce temps-là, qui faisoient voir qu'elle estoit corrompuë non par un peu de levain, mais par beaucoup de desordres.

'Ainsi il écrivoit directement pour l'Eglise Catholique contre les Donatistes, 'qu'il refutoit d'une maniere invincible : *a* Il est seulement étrange qu'il n'ait pas suivi ses principes jusques au bout ; & qu'au lieu de reconnoistre que les Chrêtiens d'Afrique qui communiquoient avec toutes les provinces du monde, estoient ceux qui appartenoient à l'Eglise répanduë dans tout le monde, 'il ait mieux aimé rejetter leur communion, sous pretexte du crime pretendu des Traditeurs, & demeurer dans celle des Donatistes 'qui estoient separez de tout le reste du monde. *b* Il a montré par là " qu'il manquoit tout à fait de jugement [dans un point capital, & essentiel à son salut. Cet étrange aveuglement paroissoit dans son ouvrage,] 'puisque S. Augustin en conseillant à une personne de le lire, l'avertit qu'il y avoit des choses à éviter : '& il se declaroit Donatiste dans tous ses écrits.

[S. Augustin l'avoit sans doute en vuë,] 'lorsqu'expliquant ces paroles du Pseaume 54, *Qu'ils descendent tout vivans dans l'enfer*, il dit que ce sont ceux qui voyent & qui savent qu'ils perissent, & qui perissent néanmoins, abysmez dans le goufre de leurs cupiditez terrestres. „ On „ montre à un Donatiste, dit-il, qu'il est „ hors de la veritable & unique Eglise. „ Il voit la verité de ce qu'on luy dit : il „ n'y peut répondre : il s'écrie, Que „ Dieu " punisse nos predecesseurs ; [& „ néanmoins il ne se convertit pas :] „ Ainsi il perit tout vivant. On le presse „ sur la rebaptization, qui leur déplaist à „ eux-mesmes pour la pluspart. Oui, di„ sent-ils, c'est mal fait. Que cela ne se „ peut-il changer ! Mais que ferons-nous „ des decrets de nos ancestres ? C'est ainsi „ qu'ils descendent vivans dans l'enfer. „ Si vous ignoriez, [malheureux,] le „ mal que vous faites, vous y descendriez „ morts. Mais vous savez que c'est un „ mal, & vous ne laissez pas de le faire : „ N'y descendez-vous pas tout vivans ? „ 'C'est là le supplice des chefs qui étu„ dient l'Ecriture, & qui ne peuvent s'em„ pescher d'y voir l'Eglise répanduë par „ toute la terre : '& la mort, le feu de „ la colere divine, descend sur les autres, „ qui par un esprit de dissension ne veu„ lent point quitter des chefs si aveugles. „

'Le raisonnement absurde de Ticone qui reconnoissoit d'une part que l'Eglise n'est point souillée par les crimes des particuliers, & qui pretendoit de l'autre se pouvoir separer de la communion Catholique comme souillée par les Traditeurs d'Afrique ; ne manqua pas d'estre relevé par Parmenien. 'Car au lieu que luy & les autres Donatistes devoient ceder à une verité qu'il leur montroit si clairement ; ils aimerent mieux la combattre avec une opiniatreté obstinée, que de reconnoistre que les Catholiques avoient raison : & Parmenien écrivit donc une lettre pour le corriger, disoit-il, de sa faute. 'Mais il n'opposoit aux éclairs & au tonnerre des passages alleguez par Ticone, que la fumée du mensonge, c'est-à-dire l'autorité de son propre témoignage, comme si on l'eust dû croire plutost que Dieu. 'Il usoit de menaces envers luy ; & n'osoit néanmoins contester les faits qu'il avoit alleguez. Il n'y avoit qu'un point sur lequel il le pressoit avec raison, '& " l'étrangloit, s'il faut ainsi dire ; 'qui est que si l'Eglise devoit estre répanduë par tout le monde, & que personne n'y fust souillé par les pechez des autres, comme il le pretendoit ; il avoit donc grand tort de demeurer dans le parti de Donat, & de rejetter la communion de leurs adversaires à cause des Traditeurs. 'C'est cette lettre de Parmenien contre Ticone, que S. Augustin refuta depuis à cause de l'abus qu'il y faisoit de quelques passages de l'Ecriture. [Personne ne doute qu'elle ne soit toute differente de l'écrit de Parmenien que Saint Optat avoit refuté.

Gennade marque sans doute l'ouvrage de Ticone dont parle S. Augustin,] 'lorsqu'il dit qu'il composa trois livres de la guerre intestine [& civile,] & des expositions de diverses choses, où il citoit les anciens Conciles pour la défense de la secte des Donatistes, dont on voyoit partout qu'il faisoit profession. 'S. Augustin cite plusieurs fois cette parole que Ticone maistre des Donatistes disoit d'eux, *Ce que nous voulons est saint.* 'On * tenoit que depuis que Parmenien eut écrit contre luy, [comme il ne se rendoit pas à son autorité,] il fut condanné par un Concile des Donatistes. [" Il est difficile de dire quand tout ceci arriva : Il y a seulement bien de l'apparence que ce ne fut pas beaucoup aprés l'an 370, & aprés que S. Optat eut écrit.]

ARTICLE LX.

Ticone donne sept regles pour entendre l'Ecriture : Il explique l'Apocalypse.

'TICONE composa encore d'autres ouvrages, dont [le plus celebre] est celuy des sept regles qu'il donnoit pour trouver l'intelligence des Ecritures, '& pour en ouvrir les secrets comme par autant de clefs : d'où vient qu'il l'appelloit le livre des Regles. *a* Saint Augustin en parle dans une lettre à Aurele de Carthage, qu'il prie de luy en mander son sentiment ; '& il les raporte tout au long dans son livre de la Doctrine Chrêtienne.

'C'estoit un ouvrage d'un grand travail, & fort utile, comme le reconnoist S. Augustin. Il pouvoit beaucoup aider à l'intelligence des Ecritures, & pour entendre ce qu'il y a de caché dans ces paroles divines ; & néanmoins il ne faut pas pretendre pouvoir penetrer par ces regles dans tout ce qu'il y a d'obscur dans l'Ecriture, 'comme Ticone le vouloit faire croire dans le commencement de son ouvrage, dont S. Augustin raporte les paroles. 'Il y a aussi encore d'autres moyens d'expliquer l'Ecriture, dont Ticone mesme se servoit en d'autres rencontres. 'C'est pourquoy

pourquoy S. Augustin conseille aux personnes d'étude de lire son livre, sans néanmoins en attendre plus qu'il ne falloit, & pourvu qu'ils le lussent avec discernement, y ayant des endroits où il s'estoit trompé comme homme, & d'autres où il parloit selon l'Heresie des Donatistes qu'il suivoit.

c.33 p.26. 2 c.

'Dans la troisiéme regle, Ticone reconnoissoit que les bonnes œuvres viennent de Dieu : mais il en exceptoit la foy, qu'il disoit venir de l'homme; faisant moins d'attention sur ces choses, parce qu'elles n'estoient point encore combatuës, & qu'il écrivoit avant la naïssance des Pelagiens, qui ont obligé l'Eglise d'approfondir davantage les veritez de la grace, & de les expliquer avec plus de precaution & de netteté.

retr. B.l.2. c.18. p.48. c.

'S. Augustin prefere à l'explication qu'il avoit donnée luy-mesme à un passage de S. Paul, celle qu'il avoit depuis trouvée ou remarquée dans Ticone.

Casd. inst. c.10 p.233. 1 | in ps. c. 13.p.62.

'Cassiodore témoigne avoir eu cet ouvrage de Ticone.

a Mir. n. Genn.c.18.

a Il a esté donné au public divisé en sept livres, par André Schot, dans le quinziéme Tome de la Bibliotheque des Peres imprimée à Cologne en 1622. [Il n'est pas dans celle de Paris.]

If H. sent. l.1. c.25. t. 2.p.74.

'S. Isidore de Seville paroist avoir suivi Ticone dans les sept regles qu'il donne pour l'intelligence de l'Ecriture : Mais il ne le suit pas en tout.

Genn.c.18.

'Ticone a fait encore un commentaire sur tout le livre de l'Apocalypse, qu'il explique toûjours, dit Gennade, en un sens spirituel, [& non selon les pensées grossieres & charnelles des Millenaires.] Il détruit l'imagination d'un regne de mille ans, que quelques-uns promettoient aux justes sur la terre après la resurrection; & il ne veut point qu'on mette deux resurrections du corps, l'une pour les bons, & l'autre pour les méchans. Il n'en reconnoist qu'une qui sera generale pour tout le monde, où il dit que les enfans avortez ressusciteront dans un corps parfait, afin que le genre humain ne perde rien de ce qui appartient à la perfection de son tout. Pour les deux resurrections dont parle l'Apocalypse, il soutient que la premiere qui est particuliere aux justes, est celle qui s'opere maintenant dans l'Eglise, lorsque les hommes justifiez par la foy, sont ressuscitez de la mort du peché par le Batesme, & peuvent esperer la recompense de la vie éternelle : La seconde resurrection est celle qui sera commune à tous les hommes lorsqu'ils reprendront leurs corps [à la fin du monde.] Ticone dit dans le mesme ouvrage, que les Anges ont une [1] substance corporelle.

Pros.pro.l. 4.c.13.p. 170. b Aug. do. chr. l. 3.c. 30.p.26.1. a.b.

'L'Auteur du livre des Promesses, renvoye à cet ouvrage. *b* S. Augustin mesme cite l'explication que donnoit Ticone à un endroit de l'Apocalypse. [Il ne dit pas d'où elle estoit tirée : mais apparemment ce n'estoit pas de son livre des regles,] puisqu'il ne les employoit pas dans cette explication, quoiqu'elle fust fort lougue.

Bib.P.t.1.p. 1355.a.b.

'Primase dans son commentaire sur l'Apocalypse, promet de tirer diverses choses de Ticone le Donatiste, selon qu'elles conviendront au sens, en retranchant ce qu'il y avoit de superflu & d'ennuyeux, donnant un autre tour aux endroits trop negligez, & rendant tout conforme à la verité Catholique. Car j'ay trouvé, dit-il, dans cet ouvrage diverses choses inutiles, absurdes, & contraires à la saine doctrine. Il cherche tout ce qu'il s'imagine pouvoir nuire à l'Eglise dans la cause que nous soutenons contre les Donatistes. Il y donne de faux sens qu'il trouve dans la corruption de son cœur; & puis nous insulte avec des railleries piquantes. Il suit en cela la pratique ordinaire des Heretiques. Mais cela ne nous doit pas faire rejetter ce qu'il a de bon. De quelque costé que la verité nous vienne, il faut l'embrasser comme un bien propre à l'unite Catholique. Car c'est à l'Eglise qu'appartient tout ce qui se dit de vray, mesme hors d'elle. Et les Donatistes n'ont pas plus droit de s'en prevaloir, que les Juifs de se glorifier de la prophetie de Caïphe.

Casd. inst. c.9. p. 533. 1.

'Cassiodore parle de la mesme maniere de ce livre de Ticone sur l'Apocalypse, disant qu'il y avoit trouvé des choses qui n'estoient pas à mépriser, & d'autres qui venoient du poison de son dogme pernicieux. Il avoit marqué les unes & les autres à la marge.

Aug. B. app. t.3. p. 159. p.159|v.R. p.225.

'Bede en cite de beaux endroits.

'Quelques-uns disent que nous avons encore aujourd'hui ce commentaire de Ticone dans l'appendix du neuviéme tome de S. Augustin, ou du troisiéme selon l'édition des Benedictins. Mais dans cet appendix on ne trouve rien de ce que Saint Augustin, Primase, & Bede, citent de Ticone; & cet écrit bien loin de favoriser les Donatistes, les combat en divers endroits [1].

ARTICLE LXI.

Divers Schismes dans celui des Donatistes, & particulierement de celuy des Rogatistes.

[Le trouble que causa sans doute dans le parti des Donatistes la division qui estoit entre Ticone & Parmenien, estoit un presage de la ruine de cette tour de Babel. Que si Ticone n'alla pas jusqu'à s'y former un parti, (car S. Augustin ne le dit jamais)]

Aug. in Par.l.1.c.4. p.8.1.c | bapt.l.1.c.6. p.34.2.b. h.69.p.13. 1.a.

'il y en eut assez d'autres qui le firent, qui déchirerent ce membre ou plutost ce morceau separé du corps de l'Eglise, en quantité d'autres petits morceaux, '& qui se separant du corps des autres, firent plusieurs communions & plusieurs Schismes dans le Schisme.

agon.c.29. t.3.p.291.1. c.

'Aussi il estoit juste que les Donatistes fussent mesurez de la mesme mesure dont ils avoient mesuré les autres; qu'ils perissent par l'épée qu'ils avoient tirée contre l'Eglise; qu'ayant tasché de diviser Jesus-Christ, ils fussent eux-mesmes divisez par un grand nombre de factions;

in Par. p.8. 1.c.

'que ceux qui avoient preferé la satisfaction de leur orgueil & de leur animosité au bien sacré de la paix Catholique, se détruisissent par les Schismes & les partialitez.

'Ces

1. *ou* que les Anges sont dans un lieu corporel, *Angelicam stationem corpus esse.*

1. Je ne trouve point où M. du Pin parle des ouvrages de Ticone.

'Ces diviſions eſtoient en ſi grand nombre parmi eux, ſurtout dans la Mauritanie & la Numidie, ' qu'eux-meſmes ne pouvoient pas dire combien il y en avoit, ' & S. Auguſtin dit qu'il ne peut pas ſeulement nommer toutes celles qui eſtoient dans la Numidie où il vivoit. 'Chaque parti [ſuivant le principe general du Schiſme,] s'eſtimoit d'autant plus pur & plus juſte, qu'il ſe trouvoit compoſé d'un plus petit nombre de ſectateurs. 'Si petits qu'ils fuſſent, ils pretendoient chacun avoir ſeul le droit de batizer, à l'excluſion & des Catholiques, & du corps meſme des Donatiſtes. 'Ils demeuroient tous dans le quartier où ils eſtoient nez, ſans s'étendre davantage. [Mais on peut s'étonner avec ſujet] 'de ce que dit Saint Auguſtin, que le corps de la ſecte ne ſe reſſentoit point de toutes ces diviſions. [Et en effet, nous avons vu qu'en 394, il falloit qu'ils euſſent plus de 400 Eveſques.

Entre ces diverſes ſectes, celle des Maximianiſtes eſtoit beaucoup plus celebre que les autres: Mais nous en parlerons ſur l'an 393, auquel elle commença.]

'S. Auguſtin nomme quelquefois les Urbaniſtes, qui eſtoient en un coin de la Numidie, ' & les Claudianiſtes que Primien [qui ſucceda à Parmenien vers l'an 391,] receut dans ſa communion avant que le Schiſme des Maximinianiſtes fuſt commencé. 'Car les Donatiſtes voyant combien ils ſe faiſoient de tort par leurs diviſions, & qu'on avoit horreur de tant de Schiſmes, faiſoient ce qu'ils pouvoient pour raſſembler ceux qui s'eſtoient ſeparez d'eux, particulierement à Carthage, [où l'on peut juger qu'eſtoient ces Claudianiſtes.]] 'S. Auguſtin parle d'un "Garus, [Carus ou Caius,] & d'un Lucius, comme de gents qui avoient, ce ſemble, formé quelque nouveau Schiſme parmi les Donatiſtes vers Carthage.

[Nous avons un peu plus de connoiſſance du Schiſme des Rogatiſtes.] 'Il n'eſtoit pas encore commencé lorſque les Donatiſtes demanderent leur rappel à Julien [en 362.] 'Mais il eſtoit deja formé ſous le regne de Firme, [c'eſt-à-dire "dés 372 ou 373;] *a* Il eſtoit renfermé dans un petit nombre de Maures de la Mauritanie Ceſarienne. *b* Ils prenoient leur nom d'un Rogat *c* Maure de nation, *d* qui avoit eſté leur premier [Eveſque,] & tenoit ſon ſiege, autant qu'on en peut juger par Vincent ſon ſucceſſeur, *e* à Cartenne dans la Mauritanie Ceſarienne. C'eſtoit autour de cette ville que regnoient les Rogatiſtes, *f* reduits lorſque S. Auguſtin écrivoit à Vincent, à dix ou onze [Eveſques,] *g* avec quelques Clercs. C'eſt pourquoi S. Auguſtin les appelle un petit troupeau, *h* & une petite piece déchirée de la grande piece [des Donatiſtes.

Comme ils ne pouvoient pas pretendre au titre des Catholiques par l'étenduë de leur communion,] 'ils expliquoient ce terme, [qui par ſoy-meſme emporte une totalité] non de la communion de toute la terre, mais de l'obſervation de tous les commandemens de Dieu, & de tous les Sacremens; & ils ſe l'attribuoient en ce ſens, comme eſtant les ſeuls à qui il pût convenir, & en qui JESUS-CHRIST devoit trouver de la foy à la fin des ſiecles. A quoy S. Auguſtin ſe contente de répondre; „Pardonnez-moy; Nous n'en croyons „ rien.„ 'Ils paroiſſent plus doux que les autres Donatiſtes; & ils n'avoient point de Circoncellions pour exercer aucune violence. Mais ils eſtoient en ſi petit nombre, que leur douceur pouvoit paroiſtre venir autant d'impuiſſance que de volonté. Une beſte qui ne bleſſe perſonne, ne paſſe point pour cela pour eſtre douce & privée, ſi elle n'a point de dents ni "de griffes. 'On remarque meſme que Rogat avoit pourſuivi avec une perſeverance opiniâtre, & juſque devant les tribunaux ſeculiers, un bien qu'il ſoutenoit appartenir à ſon Egliſe, "& qu'on vouloit ce ſemble luy oſter comme à un Heretique.

'Car les Donatiſtes le perſecuterent avec beaucoup d'aigreur par l'autorité des Magiſtrats: '& ils luy firent ſouffrir "toutes les cruautez & les violences poſſibles, par le moyen de Firme, durant la guerre qu'il fit aux Romains. *a* Cela continua ce ſemble encore ſous Gildon [frere de Firme,] auprès duquel [Optat de Tamugade] Eveſque Donatiſte, avoit un très-grand credit. 'Rogat vivoit encore lorſque S. Auguſtin, alors tout jeune, eſtoit à Carthage, *b* & y étudioit les lettres humaines [avant l'an 384.]

'Vincent qui vit en ce temps-là Saint Auguſtin, ſucceda depuis à Rogat. Lorſque les Catholiques ſe trouverent obligez de pourſuivre les Donatiſtes par l'autorité des Empereurs, ce Vincent en écrivit à S. Auguſtin, comme d'une choſe indigne de la douceur des Chrêtiens: ſurquoi S. Auguſtin luy adreſſa ſon Epiſtre 48, [" vers le commencement de l'an 408.] 'Il le traite de frere; [ce qui marque que Vincent pretendoit eſtre Eveſque.] 'Le " ſiege que S. Auguſtin luy attribuë, ' & ſes collegues diſtinguez des Clercs, [ſuffiſent, ce me ſemble, pour nous en aſſurer.]

'Vincent Victor contre qui S. Auguſtin a écrit, avoit eſté Rogatiſte, & s'eſtoit réüni à l'Egliſe Catholique [vers l'an 420.] ' Mais il conſervoit toûjours une telle eſtime pour Vincent le Rogatiſte, qui eſtoit mort en ce temps-là, qu'on diſoit qu'il le regardoit comme un Saint; que c'eſtoit pour cela qu'il avoit pris le ſurnom de Vincent, & qu'il ſe vantoit meſme que ce Vincent luy eſtoit apparu dans une viſion, l'avoit aidé à compoſer l'ouvrage que S. Auguſtin refuta, & luy en avoit fourni la matiere & les raiſons.

ARTICLE LXII.

Gratien ordonne que les Egliſes des Donatiſtes ſeront renduës à l'Egliſe; fait chaſſer Claudien leur Eveſque à Rome.

L'AN DE JESUS-CHRIST 378.

'FLAVIEN eſtoit Vicaire d'Afrique en 377, ["ou 378,] ſelon le Code; [& cela s'accorde avec Ammien,] 'qui dit qu'il l'eſtoit vers le commencement de

Aug. ep. 164.p.286. 1.a.

de Gratien. 'S. Auguftin témoigne que ce Vicaire eftoit Donatifte; & quoique felon le devoir de fa charge il condannaft à mort ceux qui fe trouvoient le meriter, les Donatiftes qui feignoient avoir tant d'horreur du fang, ne laiffoient pas de communiquer avec luy.

[Gratien ne connoiffoit pas fans doute fa religion lorfqu'il le fit Vicaire, ni lorfqu'il luy adreffa] 'une loy très-fevere contre les Donatiftes. Car après avoir condamné l'erreur de ceux qui méprifant les ordonnances des Apoftres ne purifient pas, mais fouillent fous pretexte d'un fecond batefme, ceux qui ont déja receu les Sacremens du nom de JESUS-CHRIST; il ordonne à Flavien de les reprimer par fon autorité, & de rendre à l'Eglife Catholique les Bafiliques qu'ils retiennent contre [l'honneur de] la foy. [Il fit apparemment cette loy à la priere des Catholiques,] 'puifque Petilien leur reprochoit de s'eftre plaints aux Rois de la terre que les Donatiftes retenoient les Eglifes qui leur appartenoient; ce que S. Auguftin [1] avouë affez clairement.

Cod Th. 16.t.6.l.2. p.194.

Aug. lit P. l.2.c.58.p. 109.2.b.

[Gratien n'exprime pas quelles Bafiliques il veut qu'on rende.] 'Baronius & Rivius l'entendent de celles qu'ils pouvoient avoir ufurpées du temps de la guerre de Firme. 'Néanmoins S. Auguftin témoigne que les loix qu'on produifoit contre eux, les obligeoient à rendre non feulement les Bafiliques qui avoient efté aux Catholiques, mais auffi celles qu'ils avoient bafties depuis leur Schifme.

V.R p.231| Bar.377.§. 6.

Aug. in Par.l.1.c. 11.p.10.4. c.

'Godefroy croit auffi que Gratien les privoit des Eglifes qui leur pouvoient refter; 'leur appliquant ainfi la défenfe que ce Prince a fouvent faite en general à tous les Heretiques devant & après cette loy, de tenir aucune affemblée. [Et veritablement Gratien femble fuppofer qu'il ne leur devoit plus refter d'Eglifes.] 'Car il ajoute qu'il y en avoit qui eftant chaffez des Eglifes, s'affembloient fecretement dans les grandes maifons [à la ville] "& à la campagne; ce qu'il défend encore, voulant que les lieux où ils fe feront affemblez, foient confifquez; afin que s'ils aiment trop leur erreur pour la quitter, ils fe contentent de la garder pour eux fans la communiquer à d'autres.' Il témoigne avoir déja ordonné la mefme chofe dans un refcrit adreffé à Nitence, 'que nous n'avons point.

Cod. Th. t. 6.p.195.2. a|114.116.

p.194.

fundo-rum.

p.195.2.

'Le P. Chifflet croit que les Donatiftes ayant efté contraints par cette loy, de ceder aux Catholiques la grande Eglife de Carthage où eftoit le corps de fainte Perpetuë, ce fut ce qui la fit appeller *Perpetua Reftituta*, 'comme elle eft nommée dans un Concile, *a* ou fimplement *Reftituta*, comme elle l'eft dans d'autres. *b* Baronius s'arrefte pour le fond à ce fentiment plus qu'aux autres raifons qu'on rend du nom de cette Eglife, [quoiqu'il ne l'applique pas à la loy de Gratien.] 'On voit en effet qu'une Eglife du Diocefe d'Uzale ayant efté ufurpée par les Donatiftes, & puis renduë aux Catholiques, fut appellée pour ce fujet l'Eglife Reftituée.

Ful.F.n.p. 283.

Conc. t.2. p.1159.a. *a* p.1167.b. *b* Bar. 397. §.54.

Evod. l.1. c.7.p.634. 1.b.c.

'Cette loy de Gratien contre les Donatiftes eft datée du 17 Octobre 377, ["mais

Cod. Th. t. 1.p.694.

V. Gratien note 12.

1. *Cùm ergo dicimus quòd noftra tenetis, &c.*

elle pourroit bien eftre de l'année fuivante.] 'La douceur Chrêtienne [des Catholiques d'Afrique, ou des Empereurs,] fit qu'elle ne fut pas executée avec beaucoup de rigueur; & les Donatiftes confervoient encore [en l'an 400,] non feulement les Eglifes qu'ils avoient bafties dans le Schifme, mais mefme quelquesunes de celles qui avoient appartenu dés le commencement aux Catholiques.

Aug. in Par. l.1.c. 13.p.11.1. b.

["Ce fut, comme nous croyons, en l'an 378,] 'qu'un grand nombre d'Evefques d'Italie s'eftant affemblez à Rome, reprefenterent à l'Empereur Gratien, entre les autres fcandales qui les affligeoient, qu'un nommé Reftitute en Afrique ayant receu de luy ordre de répondre devant les Evefques [de la province,] au lieu d'obeïr, avoit affemblé une troupe de gents cruels & infolens, pour éviter le jugement. [Ce Reftitute eftoit apparemment quelque Evefque Donatifte; & ceux dont il s'appuyoit, pouvoient bien eftre les Circoncellions.]

V.Damafe. §.13-15.

Cod. Th. fir.p.83.

'On voit par la mefme lettre, que Gratien avoit ordonné de chaffer d'Afrique, ou au moins de Rome, ceux qui rebatizoient. 'Néanmoins au lieu de fortir de Rome, ils y avoient fait venir Claudien, 'que les Donatiftes avoient ordonné & envoyé à Rome comme Evefque, 'pour fucceder à Lucien, *a* & troubler le repos de cette ville. Il s'acquitoit donc de fa commiffion en prefchant que tous les Evefques [Catholiques] & d'alors & du temps paffé, n'avoient point receu les Sacremens, ou pour parler felon fes termes, qu'ils eftoient tous des payens: 'Et felon cette fauffe doctrine, il travailloit ou à profaner par un batefme illegitime ceux qui n'avoient point encore receu les faints Myfteres, ou à corrompre par un crime beaucoup plus grand ceux qui les avoient déja receus, en les batizant une feconde fois.

p.83.93.

p.93.

p.84.

Opt.l.2.p. 49.a. *a* Cod. Th. fir.p.84.

p.93.

'L'Empereur au lieu de le punir comme il meritoit, s'eftoit contenté de le condanner à retourner en fon pays d'Afrique. 'Mais fans fe foucier de l'autorité de la juftice, & "quoiqu'on l'euft fouvent mis en prifon pour l'obliger de s'en aller, il demeuroit toûjours à Rome, & ne craignoit pas mefme de gagner les pauvres en leur donnant de l'argent, & de les rebatizer après les avoir ainfi achetez. 'Le Concile de Rome en fit donc fes plaintes à Gratien, 'qui dans un refcrit adreffé fur cela à Aquilin Vicaire [de Rome,] luy ordonne abfolument de bannir ce Claudien à cent milles loin de la ville.

p 84.93.

p.84.

conftri-ctus.

p 83.84.

p.94.

ARTICLE LXIII.

De Genethle Evefque de Carthage, & de fon Concile; des Evefques qui y eftoient; Des quatre premiers Canons.

L'AN DE JESUS-CHRIST 390.

[LEs Evefques Catholiques eftoient fi éloignez d'abufer du credit qu'ils avoient auprès des Empereurs Catholiques, qu'ils retenoient mefme quelquefois leur zele.] 'C'eft ce que nous trouvons

Aug. ep. 163.p.284. 1.b.

vons d'un Evesque nommé Genethle, qu'on dit avoir arresté ou supprimé une constitution faite contre les Donatistes, & en avoir empesché l'effet : ce qui faisoit que les Donatistes témoignoient beaucoup d'estime pour luy, & luy donnoient de grands éloges, qui néanmoins ne les empeschoient pas d'avouër que s'il eust voulu se ranger de leur parti, ils l'eussent rebatizé, [& traité comme un payen & un infidéle.

Ce Genethle capable d'arrester une constitution imperiale,] '& dont S. Augustin parle avec respect en l'appellant de bien-heureuse memoire, 'est selon toutes les apparences, ce S. Genethle, sous qui Ferrand met un Concile de Carthage, '& qui par consequent estoit Evesque de cette premiere ville d'Afrique, c'est-à-dire ce S. Genethle Evesque qui est marqué le 7 de May dans le Calendrier de l'Eglise de Carthage. [Il est certain par les Canons que Ferrand cite de ce Concile sous Genethle, que c'est celui que nous appellons le second Concile de Carthage, & qu'ainsi] 'Genedius qui y preside selon le texte ordinaire, comme Evesque de Carthage, [est le mesme que Genethlius.]

b. | Ful. F. §. 55 | n. p. 277. | Anal. t. 3. p. 404. | Conc. t. 2. p. 1159. a.

'Ce Concile fut assemblé suivant la resolution d'un autre Concile tenu sous le mesme Evesque, [dont les actes se sont perdus : & nous n'en savons rien autre chose, sinon] qu'il fut tenu "dans le Palais, [ce qui ne se rencontre dans aucun des Conciles de Carthage que nous avons;] 'Qu'on y avoit ordonné que le Chresme, la reconciliation des penitens, & la consecration des Vierges, ne se feroient point par les Prestres; 'Qu'on y avoit aussi traité de la continence & de la chasteté des Ecclesiastiques, & qu'on y avoit ordonné que ceux qui servent aux divins Sacremens, c'est-à-dire les Evesques, les Prestres, & les Diacres, garderoient une continence entiere, pour pouvoir obtenir ce qu'ils demandent à Dieu, & suivre ce que les Apostres ont enseigné, & ce que l'antiquité a observé. [Cette ordonnance qui fut confirmée dans divers Conciles suivans, se fit peut-estre à l'occasion de la lettre du Pape Sirice à Himere de Tarragone, "donnée le 11 Fevrier 385.]

b. | *in Prætorio.* | p. 1160. a. | p. 1159. d. e. | V. Sirice.

'Ce Concile ayant donc resolu qu'on en assembleroit un second, Genethle y appella par ses lettres les Evesques des diverses provinces [d'Afrique.] Ils se trouverent à Carthage, à l'exception de quelques-uns qui devoient y venir aussi; & s'assemblerent le 19 de May, dans la Basilique appellée "la Perpetuë Restituée, ["non en l'an 425, comme quelques-uns le tirent des fautes de l'édition commune,] 'mais sous le Consulat de l'Empereur Valentinien & de Neotere, c'est-à-dire en 390.

b. | V. §. 61. | NOTE 33. | Ful. F. p. 361. 362.

[Le nombre des Evesques n'est pas marqué.] 'Il n'y a que les deux Victors "d'Abder ou Abzir, & de Puppût ou de Puppiane, nommez au commencement. [Ils estoient tous deux de la province Proconsulaire.] 'Le premier parle dans l'onziéme Canon. 'Fructueux estoit Evesque d'Abzir en l'an 411, [au lieu de luy.]

Conc. p. 1159. b. | NOTE 34. | p. 1162. c. | p. 1381. c.

'L'autre assista en 397 au troisiéme Concile de Carthage, avec le titre de Vieillard [ou de Doyen; d'où nous apprenons qu'encore que l'Evesque de Carthage fust toûjours le chef de cette province, on ne laissoit pas d'y rendre quelque honneur à l'Ancien. Mais on ne voit pas quelle jurisdiction il y pouvoit avoir; au lieu que dans les autres provinces d'Afrique, l'Ancien avoit tous les droits de Metropolitain.] 'Epigone en demandant un reglement au Concile de 397, au nom de Victor, dit qu'il estoit non seulement le frere & le collegue des autres Evesques, & un frere "qui leur faisoit honneur, mais qu'il en estoit encore le pere par son âge, & par l'antiquité de la promotion. 'Pannone estoit Evesque de Pupput en 411.

p. 1065. d. | p. 1175. c. d. | *laudabilis.* | p. 1380. a.

'Epigone qui assista au Concile de l'an 397, [est sans doute celui mesme] 'qui parle plusieurs fois dans celui de 390. Il estoit Evesque de Bulle-royale 'ville de la Proconsulaire, où il y avoit encore une autre Bulle. L'Itineraire d'Antonin parle de la royale. Dominique en estoit Evesque en 411. 'Nous trouvons encore dans le Concile de 390. Felix Selemsel ["ou Senemsal, qu'on croit estre une ville de la Proconsulaire, divisée depuis en deux, mais ne faisant toûjours qu'une seule Eglise.] 'les Donatistes se vantoient en 411 qu'ils y estoient seuls. Il y avoit néanmoins un Prestre Catholique "en attendant que l'on y ordonnast un Evesque. 'Numidie[1] de Massyle ou Maxule, colonie Romaine dans la Proconsulaire, assista aussi au Concile de 390. *a* On croit que c'est le mesme Numide qui avoit assisté en l'an 381 au Concile d'Aquilée comme deputé de l'Afrique; 'qui parle comme un Evesque ancien & considerable dans le troisiéme Concile de Carthage en 397, '& dans celui de 403, 'qui signa le quatriéme pour la Conference en 411, '& le second dans le Concile de Carthage en 416 contre les Pelagiens.

p. 1173. e. | p. 1828. d | 1830. b. | app. p. 171 | vict. V. p. 57. | Conc. t. 2. p. 1160. c. &c. | NOTE 35. | p. 1408. b. c. | *intervenit.* 1. | p. 1160. e | Holf. geo. p. 36 | Vand. p. 234. | *a* Nor. in Gar. p. 3. | Conc. p. 1175. c. e. | p. 1104. d. | p. 1376. b. | p. 1533. d.

'Ces Evesques & les autres qui ne sont point nommez, s'estant donc assemblez pour la foy & pour l'utilité de l'Eglise, Genethle dit qu'il falloit premierement faire profession de la foy Catholique, & après cela regler les affaires particulieres & l'ordre Ecclesiastique par un consentement commun, principalement, dit-il, pour fortifier l'esprit des Evesques nouvellement ordonnez, dans l'esperance que ceux qui estoient absens de corps y seroient presens d'esprit, [& approuveroient tout ce qui auroit esté fait.] Tout le Concile protesta sur cela de tenir l'unité de la Trinité, selon la foy qu'ils avoient receuë des Apostres. 'Dans la Collection Africaine Greque & Latine, dont ce Canon fait le second article, la proposition en est attribuée à tout le Concile, & la profession est faite par les nouveaux Evesques.

p. 1159. a b. | p. 1049. d. e.

'On confirma ensuite à la requisition d'Epigone, l'ordonnance du Concile precedent touchant la continence des Ministres de l'Autel : 'Et on renouvella

p. 1159. d. | p. 1160. a b.

1. 'Au lieu de Fortunat nommé sans siege dans le troisiéme Canon, l'édition de Chifflet a Numide de Maxule. Ful. F. p. 363.

nouvella de mesme ce qui y avoit reglé, Que les Prestres ne feroient point le Chresme, ne consacreroient point les Vierges, & ne reconcilieroient personne "solennellement. 'Ces deux Canons font le 3, 4, & 6e. de la Collection. 1 'Le quatriéme Canon, qui est le septiéme de la Collection, ajoute au troisiéme sur la requisition de Genethle, comme une regle importante & necessaire, que si un malade demande la reconciliation en l'absence de l'Evesque, un Prestre le peut reconcilier aprés avoir consulté l'Evesque [par lettres,] & en avoir receu ordre de luy.

L'an de J.C. 390. — *in publica missa.* — p.1052. — p.1160.b|1153.a. — 1.

ARTICLE LXIV.

Suite des Canons du Concile de Genethle.

'LE cinquiéme Canon du second Concile de Carthage, ordonne que l'on mettra des Evesques dans les lieux qui ont accoutumé d'en avoir, & non dans les autres; si ce n'est que le nombre des Fidéles estant beaucoup augmenté en quelque lieu, l'Evesque Diocesain consente qu'on y en établisse un. 'C'est ce cinquiéme titre du second Concile d'Afrique qui est cité dans le quatriéme Canon du XII. Concile de Tolede en 681. 'Le P. Chifflet croit que c'est aussi celui que Ferrand dans son article 13, appelle le cinquiéme titre du Concile de Carthage tenu dans la Basilique; parce que les autres Conciles de Carthage ont esté tenus "dans la Sacristie de la Perpetuë, & non pas dans la Basilique mesme comme celui-ci.

Conc.t.2.p.1160.c.d. — t.6.p.1228.c.d. — Ful.F.n.p.283. — *in sacraria.*

'Le sixiéme Canon [cité par l'article 194 de Ferrand,] & qui fait le huitiéme de la Collection, défend d'admettre un homme coupable de crime à accuser les Evesques, & "toutes les personnes âgées. 'Le septiéme qui est abregé dans le neuviéme de la Collection, & qui est demandé par Felix, par Epigone, & par Genethle mesme, défend à tout Ecclesiastique, & mesme aux Evesques, de recevoir à la communion un homme excommunié par son Evesque, sous peine de tomber dans la mesme peine, quand mesme l'excommunié voudroit s'aller plaindre à l'Empereur ou aux Magistrats.

Conc. t.2. p.1053.b|1160.c. — *majores natu.* — p.1053.c|1161.a b.

'Le huitiéme, fait à la requisition de Felix & de Genethle [selon le P. Chifflet,] ordonne que si un Prestre separé de la communion par son Evesque, au lieu de se plaindre aux Evesques voisins, entreprend d'offrir le sacrifice & de tenir des assemblées Schismatiques; il sera degradé, anathematizé, & mesme chassé bien loin de la ville & du lieu où il demeuroit. 'Ce Canon que le P. Chifflet croit estre cité par le 101e. de Ferrand, 'fait le dixiéme & l'onziéme de la Collection.

p.1161.d.e. — Ful.F.p.364. — Conc.p.1053.

'Le neuviéme, qui paroist aussi cité par Ferrand, a & qu'on remarque avoir esté allegué dans les Capitulaires de Charlemagne, 'contient la plainte que fait Numide de Maxule, de ce que des Prestres ou ignorans ou temeraires celebroient "les Mysteres en beaucoup de maisons sans en demander la permission à l'Evesque; en quoy ils violoient ouvertement la regle de la discipline: Et le Concile declare que tout Prestre qui offre en quelque lieu que ce soit sans le sceu de son Evesque, agit contre son honneur, [& merite d'en estre privé.]

Ful.F.§.90.p.11. — a Perr.rep.p.318. — Conc.p.1162.a. — *agenda.*

'Le dixiéme, renouvelle touchant le jugement des Clercs, ce qui avoit esté déja ordonné par les anciens decrets, comme le 11e. Canon du Concile de Carthage sous Gratus; ordonnant que les Evesques accusez seront jugez par douze autres, si l'on ne peut en assembler un plus grand nombre; 1 les Prestres par six Evesques, & les Diacres par trois, avec leur Evesque Diocesain, 'compris dans le nombre des six & des trois, comme on le voit par les Conciles suivans. [Ferrand cite deux fois ce Canon dans le 55e. & le 96e. des siens.] 'Il fait le douziéme & le commencement du treiziéme dans la Collection.

b.c|717.b.c. — 1. — p.1168.e|1180.c. — p.1056.a.b.

'L'onziéme recommande aux Evesques de demeurer dans les bornes de leurs Eglises, sans usurper ce qui appartient à leurs confreres. 'Il est cité par Ferrand qui en fait le neuviéme Canon, [s'il n'y a faute, aussi-bien] 'qu'en ce qu'il cite pour le dixiéme celui que nous contons le douziéme, '& qui ordonne que des Evesques, en quelque nombre qu'ils soient, ne pourront ordonner un Evesque, quoique demandé par le peuple, sans en avoir le pouvoir du Primat; & qu'avec ce pouvoir, trois le pourront ordonner en cas de necessité. 'Ce Canon est contenu dans le 13e. de la Collection.

p.1162.c.d. — Ful.F.§.24. — §.4|Nor.h.P.l.1.c.17.p.106a.b. — Conc. t.2.p.1162.e. — p.1056.

'Genethle conclut enfin le Concile en le faisant approuver & signer par les Evesques, avec cette clause marquée dans le 13e. Canon de la Collection, Que quiconque manqueroit à executer ce qu'il avoit promis & signé, se separoit luy-mesme de la compagnie de ses freres, '& se privoit de l'honneur [de l'Episcopat.

c|1163.a.b. — p.1056.c.

Genethle qui presidoit à ce Concile, ne survéquit pas long-temps; & il paroist que dés l'année suivante, ou en 392 au plustard, son siege estoit rempli par le grand Aurele, sous qui l'Afrique changea bien de face par les soins de cet illustre Prelat, & par les travaux de Saint Augustin qui fut fait Prestre d'Hippone en Numidie vers le commencement de 391, & Evesque du mesme lieu en 395. Nous avons vû] 'que l'Eglise de Carthage "honoroit S. Genethle le 7 de May.

Anal.t.3.p.404. — V. la note 16.

1. On y a mis les noms d'Aurele, de Faustin, & de Fortunat, au lieu d'Epigone & de Numide, marquez dans les manuscrits du P. Chifflet.

1. Le Texte porte *à sex Presbyteris, & à tribus Diaconibus.* 'Il faut visiblement *à sex Presbyter, à tribus Diaconus*, comme on le lit dans un manuscrit de Reims. — Ful.F.p.289.

A R-

ARTICLE LXV.

Primien succede à Parmenien ; excommunie le Diacre Maximien.

L'AN DE JESUS-CHRIST 392.

[LEs Donatistes changerent d'Evesque à Carthage à peu près en mesme temps que les Catholiques.] ' Car Primien n'estoit Evesque que depuis peu, lorsqu'il fut condanné par une partie des Evesques de sa communion [en 392 ou 393, comme nous le montrerons "en son lieu.] ' S. Augustin le fait assez clairement successeur de Parmenien ; *a* ce qui est suivi par Baronius & par Rivius : [Et l'on ne voit personne qu'on puisse mettre entre les deux.

Parmenien avoit ramené les Donatistes en Afrique sous Julien, comme nous avons dit ci-dessus ; "& sa secte avoit toûjours esté très-puissante sous son Episcopat,] ' en sorte qu'elle faisoit la plus nombreuse partie des Chrêtiens d'Afrique. [Primien au contraire ne fut Evesque jusqu'à l'an 411 au moins, que pour voir la décadence de son parti,] ' qui diminuoit tous les jours, [& qui tomba enfin entierement par le mauvais succès qu'ils eurent en 411 à la Conference de Carthage.] ' On tenoit que Pretextat d'Assur & Felicien de Musti, que nous verrons bien-tost entre les adversaires de Primien, avoient assisté à son ordination.

[Il trouva le parti des Donatistes divisé "en divers Schismes :] ' Et comme on avoit horreur de tant de divisions, ' Primien admit à sa communion ceux qu'on appelloit Claudianistes. Mais on luy reprocha que quelques anciens témoignant ne pas approuver cette réünion, il les avoit fait battre dans l'Eglise. [Je ne sçay si les Claudianistes sont] ' des "infames que divers Donatistes accusoient Primien d'avoir uni à leur communion sainte, contre la loy & les decrets de tous les Evesques, malgré la resistance de la plus grande partie du peuple, & au mepris des plus anciens & des plus considerables, qui luy avoient écrit pour le presser de corriger luy-mesme la faute qu'il avoit faite, sans en pouvoir rien obtenir.

' On l'accusa encore d'avoir donné des successeurs à des Evesques vivans, ' d'avoir fait jetter le Prestre Fortunat dans un cloäque, parce qu'il avoit donné le Batesme à des personnes malades ; d'avoir refusé la communion à un autre Prestre nommé Demetre, pour l'obliger à desheriter son fils. ' Mais ce qui eut de plus grandes suites, fut sa querelle avec Maximien, de laquelle Dieu se servit pour détruire le Schisme & confondre les Donatistes, en leur faisant confesser par la condannation de Maximien l'injustice de leur separation. Car on vit revivre dans Maximien la conduite des premiers auteurs des Donatistes : la persecution qu'il fit à Primien fut une image de celle que Cecilien avoit autrefois soufferte, comme S. Augustin le represente en divers endroits : [& ce que les Donatistes firent pour ramener ceux qui s'estoient separez d'eux avec luy, ruïna tous les pretextes qu'ils prenoient pour demeurer separez de l'unité de l'Eglise.]

' On disoit que ce Maximien estoit parent de Donat. *a* Il estoit Diacre de Carthage sous Primien. [On ne marque point d'où vint leur division,] mais seulement qu'il offensa Primien son Evesque ou par son orgueil selon les uns, ou par la pureté de sa vie selon les autres. ' Les Maximianistes disoient que Primien voulut le chasser de l'Eglise avec trois autres Diacres nommez Rogatien, Donat, & Salgame, qui estoient tous des hommes excellens, & reconnus pour avoir un merite extraordinaire ; qu'il voulut engager les Prestres de Carthage à conspirer avec luy pour executer sa méchante volonté, mais qu'ils le refuserent en ne luy répondant que par leur silence ; ' qu'il ne laissa pas néanmoins d'accomplir le crime qu'il meditoit, & qu'il prononça sa sentence contre Maximien, sans sujet, sans accusateur, sans témoin, contre un homme que tout le monde, disent-ils, savoit estre innocent, qui estoit alors absent, & actuellement au lit [malade.]

Marginal notes: V. la note 36. — V. § 57. — V. § 61. — *incesti.* — Aug. ps. 36. 2. p. 120. 1. b.c. — in Par. l. 3. c. 2. 3. p. 26. 1. a | 28. 1. b. — *a* v. R p. 233 | Bar. 394. § 37. — Poss. c. 7. — Aug. in Cre. l. 1. c. 5. p. 162. 2. a. — lit. P. l. 1. c. 12. p. 91. 1. d. — bapt. l. 2. c. 11. p. 43. 1. b. — ps. 36. p. 120. 2. c. — 1. d | 2. b. — 2. b. — c. — p. 119. 1. 2 | ep. 162. p. 281. 2. c. d — ep. 162. p. 281. 2. c. — *a* ps. 36. p. 119. 1. b | 120. 1. c | in Em. p. 252. 1 c | ep. 50. p 82. 2. a. — ps. 36. p. 120. 2 c. — d.

ARTICLE LXVI.

Primien est condanné par deux Conciles, & Maximien ordonné Evesque de Carthage.

L'AN DE JESUS-CHRIST 393.

[DE quelque maniere que Maximien ait esté jugé,] ' qu'il fust ou innocent ou coupable ; il est certain qu'il fut excommunié par Primien. ' Mais il se trouvoit soutenu par une certaine femme, comme Majorin par Lucille. Ce fut par son moyen qu'il se soutint contre Primien, qu'il se separa de sa communion, & qu'il fit mesme assembler des Evesques qui le condannerent. [Il gagna donc pour cela] ' quelques anciens de leur Eglise de Carthage, qui écrivirent aux Evesques, & leur envoyerent des deputez pour les prier de venir promptement à Carthage, afin de purger l'honneur de leur Eglise, & examiner avec soin une affaire si importante. ' Maximien fut luy-mesme trouver les plus proches ; & par les plaintes qu'il leur fit contre Primien, il le leur rendit odieux.

' Ils vinrent donc à Carthage en assez grand nombre, *b* c'est-à-dire au nombre de 43 Evesques, comme on le voit en divers endroits de S. Augustin. *c* Primien ne voulut jamais les voir ; *d* & il trouva fort mauvais que le Prestre Demetre en eust logé quelques-uns chez luy. *e* Il souleva contre eux une multitude de gents de néant, & obtint mesme [des Magistrats] quelques sergents qu'il mit à la porte des Eglises, pour empescher les Evesques d'y entrer & d'y celebrer les mysteres. ' On ajoute qu'il envoya une multitude [de seditieux] renverser les maisons des Chrêtiens [du parti de Maximien,] qu'il fit assieger les Evesques & les

Marginal notes: Aug. in Em. p. 252. 1. c. — ep. 162. p. 281. 2. c. d. — ps. 36. p. 119. 2. d | 120. 1. d. — in Em. p. 252. 1. c. — d | ps. 36. p. 120. 1. d. — *b* in Cre. l. 4. c. 6. 7. p. 199. 2. b. d | 200. 1. d. — *c* ps. 36. p. 120. 2. a. — *d* c. — *e* a. b. c. — c.

les Ecclesiastiques, qu'il leur fit jetter des pierres par ses gents, & qu'il s'empara de beaucoup de lieux, premierement par violence, & puis par l'autorité des juges seculiers; [ce qui n'arriva assez probablement qu'aprés le Concile dont nous parlons.]

'S. Augustin dit toûjours que ce Concile se tint à Carthage. *a* Les Evesques y vouloient examiner l'affaire en la presence de Primien; *b* & pour agir avec plus de moderation, plus de precaution, & plus de soin, *c* ils luy envoyerent des deputez *d* jusques à deux & trois fois, pour le prier de venir à leur assemblée, ou de leur permettre de l'aller trouver. *e* Mais il refusa l'un & l'autre, & ne voulut point se soumettre à comparoistre devant le Concile. *f* Il pouvoit avoir raison en cela, y ayant assez d'autres Donatistes devant qui il pouvoit se justifier, si son refus venoit non des reproches de sa conscience, mais de ce qu'il voyoit les autres agir par passion, & plutost en ennemis qu'en juges, ' quoiqu'on n'ait jamais eu de preuve qu'ils eussent esté corrompus [par argent,] comme on en avoit que ceux qui avoient condanné Cecilien, l'avoient esté par Lucille.

[Mais Primien ne se contenta pas de ne vouloir pas comparoistre.] ' Il maltraita mesme les deputez du Concile, & les rejetta avec injure: 'De sorte que les Evesques se trouverent, disent-ils, dans la necessité de pourvoir à la fureté de l'Eglise. Et néanmoins n'osant pas encore se precipiter à rendre un dernier jugement, ils se contenterent d'une espece de prejugé, ' & "d'un commencement de condannation, le condannant de telle sorte, ' qu'ils luy laissoient néanmoins la liberté, s'il croyoit sa cause assez bonne, de comparoistre & de se justifier devant un Concile plus considerable qui se devoit tenir quelque-temps aprés. *g* On fit un acte de l'arresté de ce premier Concile; *h* & l'on y voyoit qu'une des causes pour lesquelles on vouloit condanner Primien, estoit sa réünion avec les Claudianistes.

i Le Concile auquel celui de Carthage remettoit le jugement definitif de la cause de Primien, est celui qu'ils tinrent à Cebarsuse, *k* ou Cabarsusse ville de la Byzacene, *l* dans lequel il se trouva 100 Evesques, *m* ou plus encore. *n* Il y en a plus de soixante nommez dans " un endroit de S. Augustin. Victorin de Minaciane [dont je ne trouve point la province,] y est à la teste des autres. *o* Primien ne se presenta point à cette assemblée non plus qu'à l'autre: *p* Et les cent Evesques persuadez par Maximien que les grands crimes qu'on luy avoit objectez, estoient veritables, *q* se crurent obligez de le condanner sans luy donner plus aucun délai. *r* Ainsi ils confirmerent " leur premier jugement par un second decret, dans lequel ils condannerent absolument Primien, *s* en partie à cause de ce qu'il avoit admis les Claudianistes à sa communion; *t* & luy osterent l'Episcopat. *v* Cela se fit le premier jour de Juillet selon l'édition de Louvain, *x* ou le 24 de Juin selon les autres. C'estoit, comme nous croyons, en l'an 393. Au moins ce ne sauroit estre plustard.

' Ils écrivirent ensuite une lettre dont il nous reste une grande partie dans un sermon où S. Augustin la fit lire devant le peuple [de Carthage,] ' comme un monument avantageux à l'Eglise, & très-propre à faire ouvrir les yeux aux Donatistes. ' Ils l'adresserent à tous ceux de leur secte répandus dans l'Afrique: & il n'y en avoit pas autrepart. [Aprés y avoir beaucoup invectivé contre Primien,] ' pour conclusion ils declarent que cet Evesque est condanné à cause de ses crimes, qu'ils exposent en abregé, ' & deposé pour toûjours de l'assemblée & du nombre des Evesques; Qu'ils ne peuvent le flater, de peur de souiller l'Eglise par la contagion de son crime; Que selon l'ordre de S. Paul, ils avertissent tous les Evesques, tous les Ecclesiastiques, & tous les Fidéles, de fuir avec soin sa communion, & de l'avoir en horreur comme un homme condanné; & que tous les Ecclesiastiques qui aprés sa condannation faite le 24 de Juin, [ou huit jours aprés,] ne l'abandonneroient pas dans le 25 Decembre suivant, ne pourront rentrer dans l'Eglise que par la penitence, non plus que les Laïques qui ne se separeront pas de luy avant Pasque de l'année d'aprés.

'Aprés que les cent Evesques [du Concile de Cabarsusse] eurent osté à Primien l'Episcopat, ils mirent en sa place Maximien, [non en l'ordonnant dans cette assemblée, mais en decernant qu'il seroit ordonné Evesque de Carthage.] ' Car S. Augustin dit en mesme temps qu'il fut ordonné par environ cent Evesques, '& qu'il n'y en eut que douze presens à son ordination. *a* Il dit en un autre endroit, que tous les Evesques qui avoient condanné Primien, ne pouvant pas se trouver à l'ordination de son successeur, & "n'y estant point obligez par la coutume, il y en eut douze qui y assisterent, & qui l'ordonnerent 'en luy imposant les mains en presence de quelques Ecclesiastiques de Carthage. 'Nous avons les noms de ces douze Evesques; à la teste desquels on met Victorien de Carcabie [dans la Byzacene, comme on l'apprend de la Notice d'Afrique. Mais la suite de l'histoire oblige de remarquer encore davantage] entre ces douze, Pretextat d'Assur, Salvie de Membrese, & Felicien de Musti. 'On met Assur & Membrese dans la Proconsulaire, & Musti dans la Numidie; [ce qui paroist difficile à croire de la derniere,] ' quoique fondé sur la Notice d'Afrique. *b* Car on renferme le parti des Maximianistes dans la Proconsulaire, la Byzacene & la Tripolitaine: [& on verra] *c* que Felicien fut poursuivi devant le Proconsul [à Carthage.] *d* Aussi l'on voit qu'il y avoit deux Musti, l'un en Numidie, l'autre dans la Proconsulaire: Et le Cardinal Noris soutient que c'est de celle-ci que Felicien estoit Evesque.

' Les Maximianistes s'estant ainsi ouvertement separez de Primien, non seulement ils donnoient le batesme hors de sa communion, mais ils rebatizoient mesme ceux qu'il avoit déja batizez: 'de

---

Marginal notes (left column): in Cre. l. 4. c. 6. 7. 58. p. 199. 2. b. d | 212. 1. b | in Em. p. 252. 1. d. — *a* p. 36. p. 119. 2. d. — *b* in Cre. c. 7. p. 199. 2. d. — *c* pf. 36. p. 120. 2. c. — *d* in Cre. c. 7. — *e* d | pf. 36. p. 119. 1. d | 120. 2. a. — *f* p. 119. 1. 2. — 2. a. — p. 120. 2. c | in Cre. p. 199. 200. — in Cre p. 200. 1. a. — c. 6. 7. p. 199. 2. b. c. — p. 200. 1. a. — *g* c. 6. p. 199. 2. b. — *h* c. 9. p. 200. 2. c. — *i* c. 6. 58. p. 199 2. b | 212. 1. b. — *k* Holst. geo p. 73. — *l* Aug. in Par l. 1. c. 4. p. 8. 1. b | in Cre. l. 3. c. 13. 40. p. 181. 2. b | 188. 1. a | 4. c. 7. p. 200, 1. d | ep. 255. p. 354. 2. a. — *m* in Cre. l. 4. c. 6. p. 199. 2. b. — *n* pf. 36. 2. — *o* B. p. 276. a | 280. c. — *o* in Cre. c. 7. p. 200. 1. a. — *p* l. 3. c. 40. p. 188. 1. a. — *q* l. 4. c. 7. p. 200. 1. a. — *r* d | 6. p. 199. 2. b. c. — *s* c. 9. p. 200. 2. c. — *t* l. 3. c. 13. p. 182. 2. b. — *v* pf. 36. 2. p. 121. 1. a. — *x* B. p. 279. f.

Marginal notes (right column): p. 276-281. — p. 276. c. — d. — p. 279. c. d. e. — p. 280. — in Cre. l. 3. c. 13. p. 182. 2. b. — h. 69. p. 13. 1. a. b. — b | lit. P. l. 1. c. 10. p. 91. 1. a | ep. 255. p. 354. 2. a | 357. 1. c. — *a* in Cre. l. 3. c. 52. p. 190. 2. d. — d | c. 22. 53. p. 185. 1. d | 191. 1. b. — p. 191. 1. b. — Holst. geo. p. 38. 40. 66. — Vict. V. p. 60. — *b* Aug. unit. c. 3. p. 142. 2. b | ep. 48. p. 68. 1. c. — *c* in Cre. l. 3. c. 56. p. 191. 2. a. b. — *d* Nor. in Gar. p. 321 | Vand. p. 281. — ep. 165. p. 287. 2. b | lit. P. l. 1. c. 12. p. 91. 1. d.

Outer margin: " *prædamnatus.* — NOTE 36. — " *prajudicium.* — " *non debuerunt.*

'de sorte qu'ils avoient sujet de pretendre qu'ils estoient plus veritables Donatistes que les autres, puisqu'ils observoient si exactement la conduite Schismatique de leurs premiers chefs. 'Mais on ne voit pas qu'ils ayent jamais ni tué, ni blessé personne, ni fait les moindres violences de celles qu'on reproche aux Circoncellions des Donatistes; *a* ce qui néanmoins n'estoit dans la verité qu'un effet de leur foiblesse, & non de leur moderation.

pf. 36. p. 119.1.c. | in Par. l.2. c.3.p.13.1. c | lit.P.l.2. c 15.p.97. 2.c | pf. 54 p.219.1.c. *a* lit. P.l.2. c.58.p.110. 1.a.

ARTICLE LXVII.

Primien se fait declarer innocent par le grand Concile de Bagai : Les Maximianistes y sont condamnez.

L'AN DE JESUS-CHRIST 394.

'Quelques efforts que fissent les Maximianistes, Primien demeura toûjours assis dans la chaire où il avoit esté établi par son ordination : L'assemblée de son peuple ne l'abandonna point, & la plus grande partie des Evesques ne se separa point de sa communion. 'On ne voit point qu'il ait interjetté aucun appel des deux jugemens rendus contre luy. 'Il se contenta de se reserver à se purger devant le plus grand nombre des Donatistes, '& devant le Concile de la Numidie. *b* Il alla trouver luy-mesme les Prelats de cette province, & les établit pour ses juges, sans que les Maximianistes les eussent demandez, ni en fussent convenus avec luy; au lieu que les juges qui avoient absous Cecilien, avoient esté choisis & demandez par les Donatistes mesmes.

Aug. in Cre.l.4.c.7. p.200.1.a. | p.199.2.d. | pf 36. p. 119.1.d. | 2.a | 121.2. a. | *b* p.121.2.c.

[On prit pour les assembler la ville de Vagai ou Bagai " en Numidie.] 'Les Donatistes s'y assemblerent de toutes les provinces d'Afrique, *c* au nombre de 310 Evesques, [comme Saint Augustin le repete en beaucoup d'endroits;] *d* c'est-à-dire qu'ils s'y trouverent tous, ou presque tous, [à l'exception des cent qui suivoient Maximien;] *e* d'où vient qu'ils s'attribuent le titre de Concile universel.

V.§.46. | in Par. l.2. c.3.p.13.1. a. | *c* all 3 c.4 p.18.2.c. &c. | *d* in Cre. l. 4.c.43 p. 208.1.d. | *e* c.4.p.199. 1 a.

'Le Concile s'assembla le 24 d'Avril en 394. *f* Les Maximianistes n'y estoient point presens; *g* & on ne lit pas mesme qu'on leur ait envoyé des deputez pour les y appeller. [Ainsi Primien n'eut pas de peine] *h* à plaider sa cause & à se purger : Non seulement il se fit reconnoistre pour innocent, *i* & rétablir ou plutost confirmer dans leur communion & dans son siege, comme n'en ayant point veritablement esté privé; 'mais il fit encore condanner ses adversaires comme coupables, sans qu'on les eust entendus. *k* Car sans qu'il se donnast la peine de se purger [sur les chefs particuliers dont il estoit accusé,] 'la plainte [seule qu'il fit] contre les Maximianistes, comme contre des Schismatiques qui avoient élevé Autel contre Autel, émut tellement l'indignation de tous les Evesques, qu'ils ne voulurent pas differer d'un moment à condanner Maximien, & tous ceux qui l'avoient sacré.

c. 39. p. 207. 2.b | l.3 c.56. p. 191.2.a. | *f* l.4 c.7. p. 199.2.d. | *g* p.200.1.a. | *h* pf. 36. p. 119.2.a. &c. | *i* in Em p. 252.1.d. | pf. 36. p. 119. 2. a | 121.2.c. | *k* in Cre. l. 4. c.6 p. 199.2.c. | c.7. p.200. 1.a.

l Mais ce qui fut encore assez étrange, & digne de l'équité du Concile de Bagai, dit S. Augustin; c'est que Primien mesme y tint le rang non d'accusé, mais de juge. Il y fut assis avec les autres comme un Prelat sans reproche. Il y condanna ceux qui l'avoient condanné; il y prononça contre Maximien & ses ordinateurs; & donna aux autres du délai pour choisir s'ils vouloient rentrer en sa communion.

l c.6.p.199. 2.c | pf.36. p.121.2.b | ep. 204. p. 317.1.d.

'Il n'est nommé que le second dans la sentence, après un Gamale qui estoit sans doute le Primat des Donatistes de Numidie; 'de mesme que dans la Conference il n'est mis qu'après Janvier ou Januarien Evesque des Cases. [Ce Janvier est apparemment] 'celuy qui est nommé le cinquiéme dans le Concile de Bagai, *a* où quelques manuscrits le nomment aussi Januarien. [Leur grand] Ponce y est le troisiéme.

in Cre l.4. c.10.p.201. 1.a. | Coll. 1. §. 2 14.157. | Aug. in Cre.p.201. 1.a. | *a* p B.490. d g.

'La conclusion de cette grande assemblée fut donc de condanner non seulement Maximien, mais aussi les douze Evesques qui l'avoient ordonné, & qui y sont nommez, & les Ecclesiastiques de Carthage qui avoient assisté à son ordination, 'sans leur donner aucun délai pour se corriger, & abandonner le Schisme. 'Pour les autres qui estoient bien dans le Schisme de Maximien, & qui avoient mesme condanné Primien, mais qui n'avoient pas esté presens à l'ordination de Maximien, ils leur donnerent terme jusqu'au 25 Decembre suivant, voulant que ceux qui reviendroient dans ce temps-là, fussent receus sans rien perdre de leur dignité & de leur rang, & que ceux qui differeroient davantage ne pussent obtenir de pardon, ni rentrer dans leur communion que par l'humiliation de la penitence. 'Il leur plut de dire que ces Evesques n'estoient point pollus par la souche sacrilege de Maximien; non que cela se pust accorder avec leurs principes, mais parce que jugeant à propos de les recevoir de peur de fortifier le Schisme, ils vouloient diminuer leur faute.

c.4.p 198. 199. | l.3.c.53. p. 191.1.b. | c.54.p.191. 1.c.d | l.4.c. 4 p 199. 1. b.c. | in Em. p. 252. 2.a | 253 1.2.

[S. Augustin parle très-souvent de cette sentence du Concile de Bagai, & en raporte de grands passages,] 'dont Rivius a tasché de faire un corps de discours. *b* On croyoit qu'elle avoit esté composée par Emerite Evesque " d'Alger, dont l'obstination devint depuis fort celebre; [& les discours que cet Emerite fit dans la Conference de Carthage, reviennent assez au style enflé & embarassé de cette piece, qui n'est feconde] 'qu'en declamations, en grands mots, & en injures. *c* S. Augustin la traite quelquefois d'éloquente, [soit pour ménager un peu Emerite, soit parce qu'on appelle éloquent tout ce qui surprend & charme les esprits communs, & ce que tout le monde ne sauroit pas imiter.] 'A cause de cette éloquence "de declamateur, elle estoit entre les mains & dans la bouche de toutes les personnes qui sont curieuses de ces sortes de choses.

v.R.p.242. 243. | *b* Aug. in Em.p.252. 2.c.d. | de Cesarée en Mauritanie. | p.253.1.a | in Cre l.3. c.53.p.191. 1.a.b. | *c* in Em | in Cre.l.4.c.2. p.198. 1.b. c. | *quid perstrepat.* | in Cre. l.3. c.10.p.184. 1.b.

' Aussi lorsqu'on la lut dans le Concile pour la faire approuver, tous ces Evesques la receurent avec des acclamations qui marquoient une joie extraordinaire; '& ils en furent si ravis, qu'au lieu de dire chacun leur avis, ils aimerent mieux se contenter de parler tous ensemble dans cette piece qui leur paroissoit

lit.P.l 1.c. 10.p.91. 1. a. | in Cre l.4. c.2. p. 198. 1 c.

soit si excellente & si belle, & s'approprier tout ce que l'un d'eux avoit écrit. L'an de J.C. 394.

lit. P. p. 91. 1. a. 'Mais ils eussent bien mieux fait de ne se pas laisser éblouïr à l'éclat de ce discours pompeux, & de ne pas approuver une piece qui devoit un jour les couvrir de confusion. Car les Catholiques tirerent un tel avantage de cet acte, que les Donatistes ne pouvoient plus en entendre parler sans rougir & sans demeurer muets; in Cre. l. 4. c. 41. p. 208. 1. a. b. 'n'y ayant plus que l'impudence, ou mesme que la folie qui les en pust faire parler.

ARTICLE LXVIII.

Les Donatistes poursuivent les Maximianistes par les loix & la violence.

Aug. in Par. l. 1. c. 4. p. 8. 1. b. 'L'Autorité du Concile de Bagai fit que plusieurs Evesques abandonnerent Maximien, & se reünirent au corps de leur secte, in Cr. l. 4. c. 50. p. 205. 1. c. d. 'où ceux qui rentrerent dans le terme marqué, furent receus comme innocens selon le decret du Concile, comme les Donatistes mesmes en demeuroient d'accord. On ne rebatiza point ceux qu'ils avoient batizez estant unis à Maximien, quoique batizez hors de la communion des Donatistes; qui par consequent reconnoissoient que le Batesme pouvoit estre valide hors de leur Eglise, c'est-à-dire qu'ils ruinoient l'un des principaux fondemens de leur Schisme. in Par. p. 8. 1. b. 'D'autres Evesques n'ayant pas voulu rentrer dans leur parti, *a* in Cre. l. 4. c. 46. 48. p. 209. 1. a. b | 2. b. c. *a* souffrirent des persecutions, qui leur eussent donné un rang illustre entre les Martyrs, s'ils les eussent souffertes pour la justice. Mais si ces persecutions leur estoient inutiles, l. 3. c. 59. p. 192. 'elles servoient beaucoup à l'Eglise, pour montrer combien les Donatistes avoient tort de pretendre estre justes parce qu'ils souffroient quelque chose, & que les Catholiques qui les poursuivoient estoient dans l'erreur.

ep. 163. p. 283. 1. d | lit. P. l. 1. c. 18. p. 92. 1. c. 'Pour commencer par ce qui regarde Maximien mesme, ils le poursuivirent tellement, qu'ils demolirent jusqu'aux fondemens une Eglise qu'il tenoit [dans Carthage,] in Cre. l. 4. c. 46. p. 209. 1. b. '& qu'ils appelloient pour ce sujet sa caverne. Ils taschoient de se purger de cette violence en la rejettant sur le peuple. l. 3. c. 59. p. 191. 1. c. d. 'Ils disoient que ce n'estoit point eux qui l'avoient fait faire, & qu'ils ne savoient pas qui c'estoit; quoiqu'il fust assez visible qu'ils en estoient effectivement les auteurs, ou mesme les executeurs. l. 4. c. 47. p. 209. 1. c. d | ps. 36. 2. p. 119. 1. a. b. 'Mais ce que Primien ne pouvoit pas desavouër, c'est que luy qui se vantoit dans des actes publics de ne point redemander les choses mesmes qu'on luy avoit ostées, avoit néanmoins passé une procuration pour plaider au sujet d'une maison que Maximien soutenoit luy appartenir, & que Primien vouloit avoir, comme ayant ce semble esté usurpée sur luy. Il disoit la vouloir faire servir aux exorcismes de l'Eglise, ou qu'elle y avoit servi auparavant. Maximien allegua la lettre [du Concile de Cabarsusse] contre Primien. Mais enfin Primien l'emporta par la faveur d'un juge nommé "Sacerdos: car cela paroissoit NOTE 37. par les actes mesmes. S. Augustin cite la procuration qu'il avoit passée pour cette affaire, comme l'ayant entre ses mains. [Je ne trouve rien davantage pour la personne de Maximien, sinon qu'il vivoit ce semble encore en 397 ou 398; lorsque S. Augustin écrivoit l'Epistre 162,] ep. 162. p. 281. 2. c. 'où il dit de Maximien, On tient qu'il est parent de Donat. *a* at. 8. p. 599. 2. d. *a* Il le suppose aussi encore vivant dans l'explication qu'il fait du Pseaume 124, [mais nous n'en savons pas l'année.]

L'AN DE JESUS-CHRIST 395.

[Pour ce qui est des partisans de Maximien, le delai qu'on leur avoit donné, estant expiré à la fin de l'an 394,] h 69. p. 13. 1. b | bapt. l. 2. c. 11. p. 43. 1 b. 'les Donatistes n'ômirent rien de tout ce qu'ils purent faire par l'autorité des Magistrats, & par les persecutions les plus violentes, pour les faire rentrer dans leur parti, in Cre. l. 4. c. 47. p. 209. 1. 2 | ps. 57. p. 234. 1. c | in Em. p. 252. 2. a | ep. 172. 255. p. 296. 1. b | 356. a. d. 'ou les chasser tous des Eglises qu'ils gouvernoient, & quelques-uns depuis fort long-temps. Leurs Evesques & leurs Clercs employerent pour cela toutes les persecutions possibles, accuserent les Maximianistes devant les Proconsuls & les autres juges, obtinrent des jussions pleines de menaces terribles, demanderent & eurent des ordres pour arrester & amener devant les juges ceux qui resisteroient, afin de les chastier; se firent donner des archers, firent mesme commettre des villes entieres pour executer les sentences qu'ils avoient obtenuës; & tout cela afin d'épouvanter, de mettre en fuite, de chasser des Evesques qui ne leur faisoient point d'autre mal que de demeurer separez d'eux, avec les peuples qui leur avoient toûjours esté soumis; & de se maintenir dans la possession des Eglises qu'ils avoient toûjours tenuës.

Ibid. 'Mais ils meritoient tous ces traitemens dans l'esprit des Donatistes, parce qu'ils estoient condannez par le Concile de Bagai. in Par. l. 1. c. 11. p. 10. 1. c. 'C'est ce que l'on alleguoit sans cesse devant les Proconsuls, qui ordonnoient ensuite que ceux qui resistoient à la decision de 310 Evesques, devoient estre privez de leurs Eglises. Quelques-uns les cederent, & souffrirent peu de choses. Pour ceux qui tascherent de resister, ils furent extrémement maltraitez. in Em. p. 252. 2. b. 'Car quelques-uns se voyant appuyez par leurs peuples qui les aimoient, se mirent en état de resister. [Et il y en eut en effet qui se maintinrent contre tous les efforts des Donatistes.] Ceux qui ne purent resister, furent chassez aprés avoir esté vaincus, & on en mit d'autres en leur place.

lit. P. l. 2. c. 58. p. 109. 110 | ps. 57. p. 234. 1. 'Ce qui est bien étrange, c'est que pour obtenir ces ordres des Proconsuls, ils prenoient le nom de Catholiques, & demandoient ensuite l'execution des loix que les Empereurs Catholiques avoient faites contre les Heretiques, c'est-à-dire contre les Donatistes mesmes. lit. P. p. 109. 2. d. 'Mais les Proconsuls, qui [souvent] estoient payens, ps. 57. p. 234. 1. c. 'ou ne voyoient pas l'abus qu'ils faisoient des loix, ou ne se soucioient pas de l'empescher, se contentant de voir que les Maximianistes estoient condannez par le Concile de Bagai. [C'est peut-estre à quoy il faut raporter un endroit assez obscur,] 'où

'où S. Auguſtin dit que quand les Donatiſtes condannerent les Maximianiſtes, ils (pſ. 11. p. 47.1.b.c.) les pourſuivirent devant les juges : & afin de paſſer pour de veritables Eveſques, ils alleguerent leur Concile [de Bagai.] Le juge demanda ce que c'eſtoit qu'un autre Eveſque [de Carthage qu'on diſoit eſtre] du parti de Donat : & les Officiers n'oſant pas aller contre les loix, [qui ne ſouffroient point d'autres Eveſques que les Catholiques,] répondirent qu'ils ne connoiſſoient point d'autre Eveſque qu'Aurele, qui eſtoit le Catholique.

'Les pourſuites & les violences des (ep. 48. p. 65.2.c.) Donatiſtes contre les Maximianiſtes, qui eſtoient prouvées par des actes authentiques, 'leur briſoient les dents dans la (pſ. 57. p. 234.1. a.d | lit. P. p. 109. 2.d.) bouche, ſelon l'expreſſion du Prophete, & leur oſtoient tout pretexte de ſe plaindre lorſque les Empereurs Catholiques les condannoient par leurs loix. Car ils ne pouvoient plus dire, comme ils faiſoient ſi ſouvent, Qu'avons-nous à faire avec les Princes? Puiſque s'il n'eſt pas permis d'employer l'autorité d'un Prince qui adore Jesus-Christ; il l'eſt encore moins d'employer l'Officier de ce meſme Prince, & encore un Officier payen.

'La crainte d'une perſecution ſi violente, (ep. 50. p. 28.2.b.) obligea quelques-uns des Maximianiſtes qui avoient laiſſé paſſer le délai qu'on leur avoit donné, de demander à rentrer dans la communion des Donatiſtes. Ils y furent receus en conſervant leur dignité, & l'on n'oſa rebatizer aucun de ceux qu'ils avoient batizez dans la communion de Maximien. 'On avoit déja mis des Eveſques (p. 87.2.c.) en leur place : Et néanmoins comme les peuples demeuroient toûjours attachez à leurs anciens Paſteurs, les Donatiſtes aimoient mieux les avoir de cette ſorte, que de ne les avoir point du tout. [Mais comme l'Hereſie, eſtant fondée ſur le menſonge, ne peut eſtre fixe & conſtante dans ſes principes;] 'les Donatiſtes (in Par. l. 3. c. 4. p. 29. 1. b.c.) par une bizarrerie qui les condannoit abſolument, rejettoient dans les uns le bateſme des Maximianiſtes, qu'ils approuvoient dans les autres. Car ils reconnoiſſoient pour bien batizez ceux qui venoient avec ceux de qui ils avoient receu le bateſme, & rebatizoient les autres; 'comme ceux qui l'avoient receu (lit. P. l. 1. c. 16. p. 91. 2. d.) de Maximien.

ARTICLE LXIX.

Cruautez exercées contre Salvie de Membreſe Maximianiſte.

[Le Concile de Bagai condannoit nommément, comme nous avons vû, les douze ordinateurs de Maximien, ſans leur donner aucun délai, & en des termes très-vehemens.] 'Auſſi avant meſme (Aug. ep. 255. p. 354. 2.b.) que le terme qu'ils avoient donné aux autres, fuſt expiré, [& que l'année 394 fuſt finie;] 'ils les defererent devant le (b | in Cre. l. 4. c. 3 p. 198.1.d.) Proconſul d'Afrique, pour les faire chaſſer de leurs ſieges par l'autorité & les armes de la juſtice : Et ils les pourſuivirent ainſi devant un Lieutenant & quatre Proconſuls au moins. [Nous ne ſavons point ce qui arriva des neuf autres : Mais ce qui regarde Salvie de Membreſe, Pretextat d'Aſſur, & Felicien de Muſti, eſt très-remarquable.

L'hiſtoire du premier eſt horrible.] 'C'eſtoit un homme déja fort âgé, aimé (c 49. p. 209 2.c.) de preſque tous les habitans de la ville de Membreſe. *a* Comme il avoit eſté du nombre (a c. 4. p. 199. 1.a.) des ordinateurs de Maximien, *b* les (b c. 48. p. 209.2.b ep. 255. p. 356. 2.c.d.) Donatiſtes avoient établi un Reſtitute en ſa place dès l'an 394; *c* & ce Reſtitute pretendoit (c in Cre c. 66. p. 214.2.) le chaſſer "des logemens & (cellula.) des terres [qui appartenoient à l'Egliſe,] *d* auſſi-bien que de l'Egliſe meſme. *e* Il (b. d c 4. p. 198. 2.b.) comparut donc avec Reſtitute ſon competiteur, *f* devant Herode qui eſtoit alors (e ep. 255. p. 356.2.b.c.) Proconſul d'Afrique : & il l'eſtoit dés devant (f Aug. in Cre. c. 4. p. 198. 2 c | 3. c. 56. p. 191.2.a.) le deuxiéme Mars 395. *g* Nummaſe Avocat de Reſtitute, s'échauffa fort à déclamer contre Maximien, *h* demandant (g p. 198. 2. b.d | ep. 255. p. 356. 2. b. c.) que Salvie fût débouté de la poſſeſſion de l'Egliſe de Membreſe, comme condanné par le Concile de Bagai; & que cette Egliſe fuſt renduë la communion de Primien. [C'eſtoit avant] *i* le deuxiéme (h in Cre. p. 198.2.b.c | 3. c. 59. p. 192.1.d.) Mars 395, auquel le plaidoyé de Nummaſe fut cité dans une autre affaire devant le meſme Proconſul. *k* Il paroiſt (i p. 198. 2.c. d | 3. c. 56. p. 191.2.b.) aſſez qu'Herode jugea contre Salvie, [qui ne ſe rendit pas pour cela,] non plus que (k p. 198. 2. b.d.) quelques autres de ſes compagnons.

'Il ſouffrit beaucoup de perſecutions (l. 4. c. 48. p. 209.2.a.) de la part des Donatiſtes, qui néanmoins ne le purent faire reſoudre à abandonner le parti de Maximien. 'Il aima mieux (b.) ſubir un interrogatoire, & comparoiſtre (Note 38.) [" une ſeconde fois] avec Reſtitute 'à (c. 50. p. 210. 1 a.b.) Carthage *e* devant le Proconſul Seranus, (e c. 48. p. 209.2.a.) pour répondre à ſes adverſaires & à ſes perſecuteurs, ſe perſuadant ſans doute que ne pouvant agir contre luy que par les loix faites par des Empereurs Catholiques, ils n'auroient pas la hardieſſe de s'en ſervir de peur de ſe condanner eux-meſmes. 'Les Donatiſtes ayant donc inſtruit (l. 3. c. 59. p. 192.1.d.) des Avocats, le faiſoient pourſuivre en qualité d'Heretique. Salvie, comme les autres Maximianiſtes, ſe défendoit par la poſſeſſion où il eſtoit, & demandoit d'y eſtre maintenu. 'L'Avocat (l. 4. c. 48. p. 209.2.a.b.) des Donatiſtes le combatoit [encore] par le Concile de Bagai, [& meſme par les loix Imperiales,] contre l'attente de Salvie; & le Proconſul [y eut égard,] gagné par faveur, ou ébloui par l'autorité du Concile de Bagai.

'S. Auguſtin raporte un article de l'interrogatoire, (b.) où Seranus dit à Salvie, que puiſque les diſputes des Eveſques devoient eſtre jugées par des Eveſques, & que les Eveſques avoient jugé pour Primien, c'eſtoit à luy à retourner à ſon ancienne communion, en faiſant ſatisfaction de ſa faute, ou à ſe retirer du lieu où on le perſecutoit, ſelon le commandement de ſon Evangile; ce qui marque que Seranus eſtoit payen. 'Cette parole (b.c.) du juge qui euſt acquis à Salvie le titre de Confeſſeur ou de Martyr, s'il euſt ſouffert pour une meilleure cauſe, 'montroit (b.) que la veritable intention des Donatiſtes eſtoit de l'obliger à rentrer dans leur communion, ou au moins à ſe retirer, & à laiſſer Reſtitute paiſible poſſeſſeur de ſon ſiege.

[Salvie n'ayant point voulu conſentir

à rentrer dans le parti de Primien,] ' le Proconſul ordonna qu'il ſeroit chaſſé de ſon Egliſe ; ' *a* & comme on ſavoit que preſque tous ceux de Membreſe eſtoient pour luy, ' il commit ceux d'Abitine, ville proche de Membreſe, pour executer la ſentence. *b* Cette commiſſion ayant eſté notifiée à ceux d'Abitine, ils s'en vinrent à Membreſe, où Salvie qui ſe confioit ſur l'affection du peuple, taſcha de leur reſiſter, nonobſtant la ſentence du Proconſul. Enfin néanmoins il fut vaincu & pris par ceux d'Abitine, qui au lieu de le mener au Proconſul, en firent un trophée également honteux & pitoyable. 'Car ſans parler des coups qu'ils luy donnerent, & des autres outrages qu'ils luy firent, ' ils luy attacherent des chiens morts au cou ; & en cet état, ils danſerent autant qu'il leur plut avec luy, (c'eſt-à-dire apparemment autour de luy,) 'au ſon des chanſons infames, & avec des geſtes & des poſtures impudiques.

' C'eſtoit une barbarie plus qu'humaine & tout-à-fait inexcuſable, *c* qui ſurpaſſoit tout ce qu'on a peut-eſtre jamais ouï dire, & celle meſme que les Poëtes reprochent aux anciens tyrans de Toſcane, '& qui devoit eſtre plus inſupportable que le ſupplice des beſtes, & que le feu meſme, à un homme que l'âge rendoit venerable, & à un Eveſque qui ſelon le devoir de ſa charge avoit accoutumé d'empeſcher les danſes folles & honteuſes. [Il ſemble " qu'on peut mettre en 398 le jugement de Seranus, & ſon execution.] ' Ceux d'Abitine n'avoient pas fait d'actes des violences qu'ils avoient exercées contre Salvie : Mais le témoignage de toute la ville de Membreſe dans une hiſtoire ſi recente, eſtoit une preuve plus indubitable que les actes les plus authentiques. Ce fut en effet en paſſant par ces quartiers-là, que S. Auguſtin l'apprit, ' & il exhorte tous ceux qui en douteront, d'aller à Membreſe pour s'en informer.

[Salvie ne laiſſa pas de retourner encore à Membreſe ;] ' où il ſceut ſi bien ſe faire valoir pour ſaint à cauſe de ce qu'il avoit ſouffert, & repreſenter la juſtice de ſa cauſe, & l'injuſtice de celle de ſes cruels perſecuteurs, que ces miſerables qu'il avoit trompez luy baſtirent une nouvelle Egliſe. [Reſtitute ne laiſſa pas de demeurer] ' en poſſeſſion de l'Egliſe Donatiſte de Membreſe, qu'il occupoit encore en 411. 'Les Catholiques y avoient auſſi leur Eveſque nommé Gennade.

in Par. l. 3. c. 6 p. 32. 1. a. | *a* in Cre. p. 209. 2. c. | c l in Par. p. 31. 2. b l 31. 1 a. | *b* in Cre. p. 209. 2. c. d. | in Par. p. 31. 2. b. | b l 31. 1. a l in Cre p. 209. 2. d. | in Par. p. 31. 2. b. | ep. 255. p. 357. 2. b. | *c* in Par. p. 31. 2. c. | c l 32. 1. a l in Cre. p. 209. 2. d. | in Cre. p. 209. 2. c. | in Par. p. 31. 2. c. | c. | Cart. b. 1. §. 133. 198. | §. 133. p. 213. | L'an de J.C. 395. | V. la note 38.

ARTICLE LXX.

Les Donatiſtes pourſuivent inutilement Pretextat d'Aſſur & Felicien de Muſti.

[SI les cruautez de ceux d'Abitine contre Salvie rendoient le parti des Donatiſtes odieux, leur condeſcendance forcée envers Pretextat d'Aſſur & Felicien de Muſti, renverſa entierement les fondemens de leur Schiſme.] ' Nous avons vu qu'ils avoient eſté tous deux des ordinateurs de Maximien, condannez pour ce ſujet par le Concile de Bagai, ſans avoir aucun terme pour ſe reconnoiſtre, ' & pourſuivis auſſi-toſt devant le Proconſul, pour eſtre dépoſſedez de leurs Egliſes. ' Il ſemble qu'il y ait eu un premier jugement rendu contre Pretextat par le Proconſul Herode.

' Ce qui eſt certain, c'eſt que Felicien fut pourſuivi devant le meſme Proconſul ; & l'affaire plaidée à Carthage par Ticien Avocat, le deuxiéme Mars 395, ' environ trois mois après la fin du terme donné aux Maximianiſtes par le Concile de Bagai ; ' car ce terme écheoit au 25 Decembre 394. 'S. Auguſtin dit que Ticien " agiſſoit contre Pretextat auſſibien que contre Felicien, pour les faire tous deux chaſſer de leurs Egliſes. Il raporte une partie du plaidoyé de cet Avocat, 'qui y parle en des termes très-forts contre l'un & l'autre, les accuſant d'avoir conſpiré contre Primien. [Mais il faut encore plus remarquer] 'qu'il y parle de Donat chef des Donatiſtes, [1] comme il euſt pu faire de JESUS-CHRIST meſme. Il declare qu'il agit au nom du Preſtre Peregrin & des anciens de l'Egliſe de Muſti, [qu'on voit par-là s'eſtre ſeparez de Felicien, & s'eſtre unis à Primien, qui ne leur avoit pas néanmoins encore donné d'Eveſque.] ' Ticien citoit dans ſon diſcours le plaidoyé de Nummaſe contre Salvie, où la ſentence du Concile de Bagai eſtoit inſerée.

' Le Proconſul accorda la demande qu'on luy faiſoit, conformément à la ſentence du Concile. ' Mais quelque ordre qu'il donnaſt de chaſſer Pretextat & Felicien de leurs Egliſes, quelque effort que fiſſent les Donatiſtes de faire valoir la ſentence qu'ils avoient obtenuë contre eux, ' quelque perſecution qu'ils leur puſſent faire ; *a* quoiqu'au lieu de Pretextat, ils euſſent ordonné à Aſſur un Eveſque de leur communion, *b* nommé Rogat, qui avoit avec luy quelques Eccleſiaſtiques & quelques Laïques, ſeparez de la communion de Pretextat ; *c* néanmoins ils ne purent jamais dépoſſeder ces deux Eveſques des lieux qu'ils tenoient, ' leurs peuples ne les ayant pas voulu abandonner.

' Cela dura au moins juſque ſur la fin de l'an 396, comme on le voyoit par divers actes paſſez devant les Proconſuls & les Magiſtrats des villes, 'par leſquels les Donatiſtes s'efforçoient de chaſſer ces deux Eveſques de leurs Egliſes. *d* Il y en avoit un entr'autres fait à Muſti par les Donatiſtes contre Felicien devant les Magiſtrats du lieu. ' Le dernier eſtoit du 22 Decembre 396, du temps du Proconſul Theodore, où les Donatiſtes d'Aſſur qui ſuivoient Rogat, alleguoient [contre Pretextat] l'ordre du Proconſul Herode. [Ainſi c'eſtoit près de trois ans depuis le Concile de Bagai.]

' Les quatre Proconſuls devant qui on plaida cette affaire des Maximianiſtes, [furent apparemment celui de l'an 394, s'il eſt different d'Herode, & du Lieutenant de Carthage Herode qui eſtoit Proconſul en 395 ; Theodore en 396, & Seranus " qu'il faut apparemment differer

Aug. in Cre. l. 4. c. 4. p. 199. 1. a. | ep. 255. p. 354. 2. b. | in Cre. l. 3. c. 56. p. 191. 2. c. | a. b. | c. | a. | a l 4. c. 4. p. 198. 2. c. | c l ep. 255. p. 356. 2. d. | in Cre. l. 3. c. 56. p. 191. 2. b. | l. 4. c. 4. p. 198. 2. d. | p. 199. 1. b. | p. 198. 2. b. | in Em. p. 252. 2. b. | *a* 2. b l in Gaud. l. 1. c. 39 p. 166. 2. b. | *b* in Cre. l. 3. c. 56. p. 191. 2. c. | *c* l. 4. c. 4. p. 198. 2. b. | ep. 50. p. 87. 1. c. | in Cre. l. 3. c. 56. p. 191. 1. c. | c. 60. p. 191. 2. a. b l ep. 171. p. 296. 1. c. | *d* ep. 171. p. 295. 1. d. | in Cre. l. 3. c. 56. p. 191. 2. c. | l. 4. c. 3. p. 198. 1. d. | NOTE 39. | V. la note 38.

1. *in ejus nomen & cultum mundi penè totius obſervantia nutrita coaluit.*

rer jusqu'en 398. "Julien & Probin peuvent avoir encore esté Proconsuls en 397.]

ARTICLE LXXI.

Les Donatistes reçoivent Pretextat & Felicien, avec tous ceux qu'ils avoient batizez.

'LEs Donatistes réüssirent enfin en quelque sorte dans la persecution qu'ils faisoient à Pretextat & à Felicien. Car ces deux Evesques se lassant de tant de maux qu'on leur faisoit endurer, consentirent à rentrer dans la communion de Primien, 'quoique leur visage monstrast qu'ils le faisoient par une pure contrainte. 'Aussi ils y estoient forcez non seulement par les Donatistes, mais par leurs propres peuples, que les Donatistes menaçoient des dernieres violences, comme S. Augustin dit l'avoir appris sur les lieux, '& mesme de les faire piller par les soldats de Gildon, [qui estoit alors maistre de l'Afrique, & qui donnoit une entiere créance à Optat Evesque Donatiste de Tamugade, l'un des plus violens hommes de son temps, comme nous "le dirons plus amplement dans la suite.]

Aug. in Cre. l. 3. c. 60. p. 191. 2. a. b. — lit. P. l. 3. c. 83. p. 114. 1. d. — in Cre. p. 191. 2. a. — l. 4. c. 25. p. 204. 2. a. — V. §. 73.

'Felicien & Pretextat s'estant donc resolus de se réünir à Primien, ils furent receus dans une assemblée très-nombreuse, où estoit Primien mesme avec un grand nombre d'Evesques Donatistes, qu'Optat de Tamugade avoit fait venir à sa feste : 'Et ce fut particulierement par la faveur de cet Optat qu'on les receut. *a* S. Augustin dit que le peuple de Musti avoit esté témoin de la réünion ; [soit qu'elle se soit faite en ce quartier-là, soit qu'il y ait eu divers actes, dont quelqu'un se sera passé à Musti. Pour le temps, ce fut vers le commencement de 397,] 'deux ou trois ans, après le Concile de Bagai, [& assurément après] 'le 22 Decembre 396, auquel les Donatistes persecutoient encore Pretextat.

ep. 255. p. 354. 2. b. — in Gaud. l. 1. c. 39. p. 266. 2. c. — *a* lit. P. l. 2. c. 83. p. 114. 1. d. — in Em. p. 252. 2. b. — in Cre. l. 3. c. 56. p. 191. 2. c.

[Les Donatistes qui avoient condanné avec tant d'execration Pretextat & Felicien, ne pouvoient les recevoir selon leurs principes, que dans le degré de penitens ;] 'ou au moins les ordonner de nouveau. *b* Cependant au lieu de les degrader, & de leur faire expier leur faute par quelque penitence severe, & par quelque humiliation ; 'ils les receurent dans le degré d'Evesques, au prejudice de Rogat qu'ils avoient fait Evesque d'Assur, les reconnurent pour leurs freres & pour leurs collegues ; leur conserverent tous leurs honneurs.

ep. 171. p. 296. 2. d. — *b* in Cre. c. 60. p. 191. 2. b. — *c* b in Em. l ep. 255. p. 354. 2. b.

'Ils approuverent de mesme [contre leurs principes,] le batesme qu'ils avoient donné dans le Schisme. *c* Car durant que ces deux Evesques communiquoient avec Maximien, & estoient persecutez par les Donatistes, ils avoient administré le batesme à quantité de personnes, non seulement dans les maladies, mais publiquement dans les festes de Pasque, tant dans leurs villes qui estoient grandes, que dans les Eglises de leurs Dioceses qui estoient en grand nombre. 'Et les Donatistes receurent toutes ces personnes dans leur communion sans en rebatizer aucun '& sans leur imposer aucune humiliation ni aucune penitence, 'n'osant faire injure à ceux qui les avoient batizez, après avoir pris tant de peine pour les faire revenir à leur parti. 'S. Augustin dit qu'il est prest de prouver tous ces faits quand on voudra, & de perdre son Evesché s'il ne le fait pas.

Ibid. — ep. 171. p. 296. 1. c. — *c* d in Par. l. 2. c. 13. p. 19. 2. b. — in Cre. p. 192. 2. b. — bapt. l. 2. c. 11. p. 43. 1. b. — ep. 255. 265. p. 354. 2. c | 369. 1. a.

'L'horreur que les hommes ont naturellement de l'anabatisme, obligea en cette rencontre les Donatistes de condanner leurs propres principes, parce qu'on n'auroit jamais pu souffrir de voir rebatizer tant de personnes à la fois, & encore par ceux-mesmes qui les avoient déja batizez.

bapt. l. 5. c. 5. 6. p. 59. 1. b. c.

'Ainsi ils admirent & retinrent dans leur communion des personnes qui selon eux n'estoient point batizées, ne l'ayant esté que par des morts, '& encore par des morts qu'ils avoient representez comme des cadavres jettez sur le rivage après avoir esté submergez par les flots des anathemes lancez contre eux, & privez de l'honneur de la sepulture. Mais ils avoient bien sujet de souhaiter qu'on les eust enterrez, de peur que leur Optat comme une mer qui se déborde, ne fist rentrer ces cadavres dans la mesme mer qui les avoit rejettez. 'Ils les avoient dépeints comme des œufs d'aspics déja éclos ; horribles à voir, insupportables par leur puanteur, qu'ils avoient bannis de leur societé avec leur race pleine de venin. Mais ils n'en avoient pas banni de mesme leur Optat, qu'on pouvoit bien appeller un Basilic, le Roy de tous les serpens, digne en cette qualité d'y faire rappeller ces Aspics que l'on en avoit chassez.

lit. P. l. 1. c. 11. p. 91. 1. b. — c. 10. p. 91. 1. b. — in Par. l. 1. c. 3. p. 13. 1. b.

[Felicien & Pretextat demeurerent toûjours depuis dans le parti des Donatistes.] 'Felicien y estoit encore [en 411,] lorsqu'on tint la Conference de Carthage, '& depuis ce semble aussi lorsque S. Augustin fut à Alger en 418. *a* Pretextat estoit mort ["dés l'an 400,] un peu avant que S. Augustin écrivist ses livres contre Parmenien. *b* Durant qu'il tenoit encore pour Maximien, les Donatistes luy avoient opposé Rogat, comme nous avons déja dit. 'Il semble qu'ils l'aient encore [1] fait son successeur aprés qu'il fut mort, [comme cela se devoit naturellement.] Ce qui est certain c'est que ce Rogat ou competiteur ou successeur de Pretextat, se fit depuis Catholique, [& de Schismatique devint Confesseur ;] Car les Circoncellions luy couperent la langue & une main. 'S. Augustin le marque quelquefois sans le nommer. 'Il vivoit encore en 418. *c* Il y a dans la Conference un Rogat Evesque Catholique de Gaguare, qui avoit esté Donatiste. [Si c'est le mesme, les Donatistes pouvoient luy avoir donné cet autre Evesché en recevant Pretextat d'Assur ; & les Catholiques le luy auront conservé.] 'On croit que Gaguare est la mesme chose que Gauvare dans la Byzacene, selon la Notice d'Afrique.

Cart. b. 1. §. 121. p. 196. — Aug. in Em. p. 253. 2. a. — V. S. Augustin. — *a* in Par. l. 3. c. 6. p. 32. 2. a. — *b* in Cre. l. 3. c. 56. p. 191. 1. c. — in Em. p. 252. 2. b. — ep. 50. p. 85. 1. b. — in Em. — *c* Cart. b. 1. §. 128. p. 206. — p. 206 | Vand. p. 337.

'La honte que les Donatistes recevoient

Aug. bapt. l. 2. c. 11. p. 43. 1. b.

1. [C'est le sens que forme *ordinaverunt* qu'on lit dans le texte de S. Augustin.] 'Mais il faut apparemment *ordinaverant*, [qui se raportera au temps que Pretextat estoit encore Maximianiste.] 'L'Evesque Donatiste d'Assur estoit mort un peu avant la Conference de 411, & Rogat vivoit encore en 418.

Aug. B. t. 9. p. 631. f. — Cart. b. 1 §. 120. p. 193.

voient des divisions qui s'estoient formées parmi eux, & qui paroissoient surtout dans Carthage, leur faisoit faire les efforts que nous avons vus pour rappeller ceux qui s'estoient separez d'eux. Cart.b.1.§.198.p.244. 'Dans la Conference il y a un Leonce de Rusticiane en Numidie, dont il est dit qu'après avoir rebatizé ceux qui avoient esté batizez par les Donatistes, il avoit luy-mesme esté rebatizé & ordonné [de nouveau. Je ne sçay s'il n'auroit point esté Maximianiste, & receu ensuite par les Donatistes de cette maniere ignominieuse, estant peut-estre moins considerable que les autres.

Quoy qu'il en soit, tous les efforts des Donatistes ne purent pas étoufer entierement le parti des Maximianistes.] Aug. unit. c.19.p.155.1.c. 'Il duroit encore [vers l'an 402,] dans la province [Proconsulaire,] dans la Byzacene, & dans la Tripolitaine. [Lorsqu'on voulut tenir en 411 la grande Conference de Carthage entre les Catholiques & les Donatistes,] in Jul.l.3.c.1.p.387.2.d. 'les Maximianistes demanderent d'y estre admis, & presenterent pour cela une requeste, a fondée sur ce qu'ils portoient le nom de Donatistes, b & pretendoient l'estre plus veritablement que les autres. c Mais on méprisa leur demande; d & Marcellin nommé pour presider à la Conference, leur défendit de s'y trouver, puisqu'elle n'estoit établie que pour conferer avec le corps des Donatistes, & non pas avec ceux que les Donatistes avoient condannez, Aug. in Jul.p.387.388. '& qui ainsi n'avoient à disputer qu'avec eux, sans qu'ils pussent obliger l'Eglise Catholique à entrer dans aucune discussion de leur doctrine. p.387.2.d. 'Aussi l'on voyoit bien qu'ils ne desiroient autre chose, que de se consoler de leur petit nombre par l'éclat d'une dispute, afin de s'acquerir quelque consideration parmi ceux qui n'avoient pour eux que du mépris. Car ils desiroient avec plus de passion de faire parler d'eux, qu'ils ne craignoient de se voir vaincus.

a Cart.b.1.§.10.p.166. b Aug pf.36.2.p.119.1.c. c in Jul.p.387.2.d. d Cart.b.1.§.10.p.166.

ARTICLE LXXII.

L'Eglise tire de grands avantages de l'histoire des Maximianistes.

[VOila quelle est l'histoire du Schisme des Maximianistes, par lequel Dieu voulut ruïner celui des Donatistes,] Aug.v.P.c.7. h.69.p.13.1.a. 'qui occupoit alors la plus grande partie de l'Afrique; 'non que ce grand corps sentist une diminution fort considerable par la perte de quelques-uns de ses membres; b. 'mais parce que ce fut comme un miroir où Dieu leur fit voir à nud tous leurs défauts & tous leurs crimes; pf.36.p.119.1.c. 'un tableau où il retraça la honte de leur separation, dont le temps avoit presque effacé tous les traits de la memoire des hommes; [& un exemple par lequel ils avoient ruiné eux-mesmes tous les fondemens de leur Schisme.]

d 12. 'Car s'ils se plaignoient que Cecilien n'eust pas voulu comparoistre devant leurs 70 Evesques du Concile de Carthage, ils voyoient que Primien s'estoit conduit de mesme à l'égard des Maximianistes du Concile de Carthage & de celui de Cabarsusse. 1.2 in Cre.l.3.c.13.p.182.2.b. 'S'ils disoient que Cecilien devoit passer pour coupable, puisqu'il avoit esté condanné dans le Concile de Carthage, avant que d'estre absous à Rome & à Arles; Primien avoit esté condanné à Carthage & à Cabarsusse, avant que d'estre absous à Bagai. pf.36.p.121.1.2. 'Ou s'ils reconnoissoient Primien pour innocent, comme absous par un Concile posterieur & plus nombreux; Cecilien avoit aussi esté justifié par les Conciles de Rome & d'Arles posterieurs à celui de Carthage, & par la communion qu'il avoit avec toutes les Eglises du monde; 2. 'sans parler des differences considerables qui rendoient sa justification bien plus authentique que celle de Primien.

pf.57.p.234.1. 'S'ils disoient qu'il ne faut point mesler les Princes dans les affaires de l'Eglise, ils s'estoient eux-mesmes adressez aux Officiers des Princes contre les Maximianistes. S'ils se plaignoient de la rigueur des loix faites contre eux, ils les avoient employées contre les Maximianistes. lit.P.l.1.c.27.p.93.2.c. 'S'ils disoient qu'il estoit injuste & infame de persecuter, & glorieux de souffrir; les Maximianistes avoient souffert toutes leurs persecutions.

c.13.p.91.2.a.b | in Gaud.l.1.c.39.p.280.2 | in Par.l.2.c.3.p.13.1.b | bapt.l.2.c.12.p.43.1.c.d | in Cre.l.3.c.60.p.192.2.b. 'Si la communion que l'on a avec des personnes criminelles, rend les innocens criminels, ce qui estoit le grand principe de leur secte; ils avoient receu Felicien & Pretextat dans leur communion, sans satisfaction & sans penitence, après leur avoir fait les reproches les plus outrageux: a Si tout batesme donné hors de l'Eglise Catholique, est nul, & doit estre réïteré ils ne pouvoient douter que le batesme donné par Felicien & Pretextat dans la communion de Maximien, ne fust donné hors de l'Eglise: & néanmoins ils l'avoient ratifié. b Et il estoit ridicule d'alleguer, comme ils faisoient, ou qu'Optat les avoit obligez à cela, [c'est-à-dire obligez à se danner selon leurs principes, & à ruiner l'Eglise de Dieu;] c ou que Felicien & Pretextat estoient revenus dans le terme qu'on leur avoit donné; ce qui ne suffisoit pas pour les excuser, & estoit convaincu de faux par les pieces authentiques.

a in Gaud.p.266.2.c | bapt.c.11.p.43.1.b | lit.P.c.28.p.93.1.c | in Cre.c.60.p.181.c. b in Cre.l.4.c.25.p.204.2.a. c l.3.c.15.56.p.183.1.a | 191.2 | ep.172.p.295.296.

ep.255.p.354.2.c. 'Ainsi S. Augustin a sujet de dire qu'après cela la cause est finie, & qu'il n'y a plus rien que les Donatistes puissent contester raisonnablement. pf.36.p.119.2.b. 'Il benit Dieu de leur avoir donné cette conviction de leur erreur pour les en faire sortir. lit.P.l.1.c.14.27.p.91.2.b | 93.2.b. 'Il dit que l'histoire des Maximianistes suffit seule pour les combattre. d Il a fait plusieurs lettres, exprès pour la leur appliquer, & mesme des ouvrages entiers, un grand & un petit que nous avons perdus, e & le dernier des quatre contre Cresconé. [Il la leur objecte sans cesse dans ses autres livres, & dans ses sermons.]

d retr.l.2.c.29.35.p.23.2.c.d | 24.1.b. e c.26.p.23.1.d.

Cart.b.1.§.55.p.183. 'Toute l'Eglise d'Afrique en fit un des principaux fondemens de l'instruction qu'elle donna à ses deputez pour la Conference de 411. f Elle ne manqua point encore de s'en servir en d'autres pieces de la Conference; g Et jamais les Donatistes n'oserent ouvrir la bouche pour repliquer sur ce sujet. h Dès l'an 401, elle recommanda dans un Concile à ceux qui traiteroient

f §.16.18.p.169.171. g Aug. in Em.p.253.1.a | in Gaud.l.1.c.39.p.266.2.a. h Conc.t.2.p.1092.1093.

teroient avec les Donatiftes, de fe fervir furtout " de cette preuve : *c* & elle ordonna qu'on écriroit au nom du Concile à tous les Officiers de l'Afrique, pour les prier de fervir l'Eglife leur mere en faifant chercher dans les greffes tous les actes qui regardoient cette hiftoire, pour en donner des copies authentiques aux Evefques.

&c. — p.1089.e.

'S. Auguftin après avoir reprefenté aux Donatiftes qu'ils ne peuvent rebatizer ceux qui l'ont efté par les Catholiques, puifqu'ils n'ont pas rebatizé ceux qui l'avoient efté par Felicien; leur declare que s'ils peuvent répondre à cette objection, il confent d'eftre rebatizé par eux. 'Auffi beaucoup de Donatiftes en reconnurent la force; & rougiffant par une confufion falutaire de la honte de leur parti, ils ne voulurent pas refifter à une verité fi manifefte, mais embrafferent l'unité de l'Eglife Catholique : De forte que depuis ce temps-là les converfions furent plus frequentes qu'auparavant, furtout dans les endroits où les Circoncellions avoient moins de liberté d'exercer leurs cruautez. 'Les Evefques Catholiques pour contribuer de tout leur pouvoir à un fi grand bien, publioient autant qu'ils pouvoient cette hiftoire de la reception des Maximianiftes, & en faifoient voir les confequences à tout le monde. [Et pour le faire avec plus de force,] 'comme les Donatiftes eftoient toûjours prefts à nier tout ce qu'on ne leur prouvoit pas par des actes fans replique, 'ils ordonnerent, comme nous avons dit, dans le Concile de Carthage du 13 Septembre 401, que l'on prieroit les Magiftrats d'affifter les Evefques de leur autorité, pour leur en faire donner d'authentiques: [C'eft de-là fans doute que viennent ceux que S. Auguftin cite quelquefois.]

Aug. ep. 265.p.369. 1.a. — ep.50.p.82. 2.b.c. — b l in Cre.l. 3. c.45. p. 189.1. — c.60.p.192. 2.a. — Conc.t.2.p. 1089.e.

' L'ardeur des Catholiques à publier partout cette hiftoire, fit que les Circoncellions pour tafcher de les arrefter, redoublerent leurs cruautez : Et les maux qu'ils firent furent caufe d'une part, que les Empereurs firent de nouvelles loix contre eux ; ' & de l'autre, que divers Donatiftes demandant une conference pour éclaircir toutes chofes, les Catholiques l'obtinrent, & la firent réüffir : [Et ce fut de ces deux moyens, joints à la plume de S. Auguftin, que Dieu fe fervit pour éteindre le parti des Donatiftes.]

Aug.ep.50. p.82.2. — in Cre. c. 45.p.189.1. b.c.

ARTICLE LXXIII.

Tyrannie d'Optat le Gildonien.

[NOus dirons dans la fuite quelque chofe de ce qui regarde les loix d'Honoré contre les Donatiftes, refervant à en parler plus amplement fur S. Auguftin, où l'on verra auffi ce qui regarde la Conference de Carthage. Mais il ne faut pas differer davantage à dire quel eftoit cet Optat par la puiffance duquel nous avons vu que les Donatiftes avoient fait tant de maux aux Maximianiftes.] *a* Il eftoit Evefque de " Tamugade, *b* ville alors fort peuplée, mais que ceux du pays ruïnerent eux-mefmes depuis, de peür que les Vandales ne s'en ferviffent contre eux. Elle eftoit fituée au pié d'une grande montagne appellée Aurafe, du cofté de l'Orient, 'à treize journées de Carthage. 'On cite de l'itineraire d'Antonin, que cette ville eft dans [1] la Numidie. 'La Notice d'Afrique y met en effet une ville de Tamogaze, qui eft la mefme chofe; '& cela paroift affez conforme à toute la fuite de Procope. *b* S. Auguftin femble dire qu'elle n'eftoit pas éloignée de Stefe : *c* & l'on croit auffi qu'elle eftoit affez près de Vaga [ou Bagai,] de Lambefe, & de Tigife. *d* On le voit de Bagai par Procope. [Elle eftoit divifée pour la religion, comme la plufpart des autres villes d'Afrique.] 'Dans la Conference de Carthage Gaudence en eftoit Evefque pour les Donatiftes, & Fauftin pour les Catholiques.

Thamogade,&c. — *a* Aug. in Par.l.2.c.4. p.13.2.b. — *b* Proc. b. Vand.l.2.c. 13. p. 266. 267. — p.266.c.d. — Holft. geo. p 59. — Vand. p. 284. — Proc. p. 265.a | 268. a. — *b* Aug. ep. 164.p.285. 2.b. — *c* Vand. p. 284. — *d* Proc.c.19. p.282.283. — Cart.b.1. §. 128.p.205.

'Optat dont nous parlons, qui eftoit le predeceffeur de ce Gaudence, *e* eftoit un homme d'une très-mauvaife reputation, & extrémement décrié pour fes crimes, *f* non feulement dans l'Afrique qui l'accufoit par fes gemiffemens, *g* mais generalement dans tous les endroits où l'on parloit de Gildon. [Ce Gildon, comme on le verra " autrepart, commandoit les troupes Romaines en Afrique fous le titre de Comte depuis l'an 386.: & fur la fin de 397 il fe rendit maiftre abfolu de cette province, fous pretexte de la foumettre à Arcade. Mais dés le printemps fuivant, Mafcezel fon frere remporta fur luy une victoire miraculeufe ; & Gildon n'ayant pu fe fauver, s'étrangla luy-mefme.] 'Claudien reprefente les crimes & les violences qu'il commit durant fon adminiftration.

Aug. in Gaud.l.1.c. 38. p. 266. 1.c. — *e* ep.164. p. 285. 2. b l lit.P.l.2. c. 69.p.111.2. a. — *f* ep.164 p. 285.1.d. — *g* 1.a. — V.Honoré §.5. — Claud.b. Gil.p.74.

'C'eft donc de ce Gildon qu'Optat eftoit non le ferviteur, non l'ami, mais le fatellite : Car toute l'Afrique univerfellement luy donnoit ce nom. *h* S. Auguftin l'appelle ordinairement Optat le Gildonien ; *i* & quelques-uns ne craignoient pas de dire que ce Comte, [qui eftoit payen,] eftoit fon Dieu. *k* Comme il avoit une très-grande familiarité avec luy, *l* il fe faifoit accompagner par fes foldats, *m* non qu'il euft perfonne à craindre, mais pour fe faire craindre luy-mefme de tout le monde. Ainfi il dominoit avec un empire auffi abfolu qu'infupportable, *n* ou plutoft avec une tyrannie pleine d'emportement & de fureur ; *o* d'où vient que S. Auguftin parle quelquefois du regne d'Optat.

Aug.lit. P. c.101. 103. p.112. 1.c | 123.1.b | in Par. c.4. p. 13 2.b. — *h* bapt. l. 2. c 11. p. 43. 1.b | in Cre. l.3.c.60. p. 192.2.a. — *i* lit. P. c. 103. p.123. 1.b. — *k* c.83.p.114. 1.d. — *l* c. 23. p. 100.1. c | 1. c.10. 18. p. 91.1.b | 92. 1.c. — *m* l.2.c.23. p.100.1.c.

p L'ufage qu'il faifoit de fa puiffance, eftoit d'opprimer les veuves, de ruiner les orfelins, de feparer les mariages, de faire vendre les biens de ceux qui eftoient les plus innocens, & puis d'en partager le prix avec les legitimes poffeffeurs. *q* Il n'y avoit perfonne en Afrique, ni payen, ni Juif, ni Chrêtien, foit Catholique, foit mefme Donatifte, qui ne dift hautement que c'eftoit un voleur, un raviffeur, un traiftre, un homme qui opprimoit

n ep.164.p. 285.1.d. — *o* lit.P.l.1.c. 13.p.91.2. b. — *p* l.2.c.23.p. 100.1.c. — *q* c. 103.p. 123.1.b.

1. 'Godefroy la met dans la Mauritanie Tingitane, [mais fans en donner aucune preuve.] Il le dit fur une loy receuë à Tamugade, & adreffée au Vicaire d'Afrique. [Et la Tingitane dependoit du Vicaire d'Efpagne.]

Cod. Th. t. 2.p.118.

moit [les foibles,] & qui feparoit [ce que Dieu a uni.] 'S. Auguftin le marquoit fans doute, lorfqu'il difoit à fon peuple ; „ Suppofons un homme batizé „ dans l'Eglife des Donatiftes, je ne dis „ pas par un ivrogne, par un homicide, „ par le fatellite d'un fcelerat, par un „ homme qui ravit le bien d'autrui, qui „ opprime les pupilles, qui fepare les per-„ fonnes mariées ; mais par, &c. „ 'En un mot, il faifoit partout des maux incroyables. ' Mais tout le monde crioit, furtout contre les violences avec lefquelles il raviffoit [le bien d'autrui.]

ev. Jo. h. 5. p. 20 1. b. c | v. R p. 252.
ep. 162. p. 281. 1. d.
in Par. l. 2. c. 9. p. 15. 2. c.

' Il continua à faire perfecuter les Rogatiftes par Gildon, comme ils l'avoient efté auparavant par Firme. *a* Pour les Maximianiftes, nous venons de voir les maux que fon credit leur avoit fait fouffrir, *b* & que ce fut luy qui contraignit Felicien de Mufti & Pretextat d'Affur, de revenir à la communion de Primien, *c* en menaçant d'envoyer les foldats de Gildon dans leurs villes : *d* & les Donatiftes d'autre part rejettoient fur luy le tort qu'ils s'eftoient fait en recevant ces deux Evefques. *e* On difoit auffi que c'eftoit luy qui avoit fait démolir la Bafilique de Maximien à Carthage : *f* Et S. Auguftin dit par ironie, que les violences que les Maximianiftes avoient fouffertes, faifoient reverer la fainte memoire d'Optat l'illuftre Colonel des Donatiftes.

lit. P. l. 2. c. 83. p. 114. 1. d.
a l. 1. c 18. p. 92. 1. c | bapt. l. 2. c. 11. p. 43. 1. b.
b in Cre l. 3. c 60. p. 192. 2. a.
c | 4. c. 25. p. 204. 2. a.
d a lit. P. l. 1. c. 13. p. 91. 2 b | ep. 165. p 287. 2. b.
e in Cre. l. 4. c. 46. p. 209. 1. b.
f ep. 171. p. 296. 1. b.

' Pour les Catholiques, il les perfecutoit par mer & par terre avec des troupes armées, comme fi c'euffent efté des ennemis declarez de l'Etat, & avec des inhumanitez étranges ; ' ce qui les obligea d'alleguer pour la premiere fois la loy des dix livres d'or, ' aufquelles Theodofe avoit condanné generalement, le 15 Juin 392, tous les Ecclefiaftiques Heretiques, & tous ceux qui leur permettroient de s'affembler fur leurs terres. ' Les Catholiques l'alleguerent donc alors contre les Donatiftes devant Seranus Vicaire d'Afrique : ' mais ils fe contenterent de l'alleguer, pour faire voir aux Donatiftes ce qu'ils euffent pû faire s'ils l'euffent voulu ; ' & on n'en vint pas jufques à l'execution. *g* S. Auguftin femble dire que les Catholiques firent diverfes proteftations devant les Magiftrats, des violences que les Donatiftes leur faifoient fouffrir du temps d'Optat, fans que cela ait jamais pû porter leurs Evefques à faire aucune punition des crimes de ceux de leur communion.

lit. P. l. 2. c. 83. p. 114. 1. 2.
2. a.
Cod. Th. 16. t. 5. l. 21. p. 138.
Aug. p. 114. 2. a.
in Cre. l. 3. c. 47. p. 189. 2. c.
lit. P. p. 114. 2. a.
g in Cre. c. 45. p. 189. 1. a. b.

[Il faut que la tyrannie d'Optat ait efté bien exceffive,] ' puifqu'il eft appellé le gemiffement public de toute l'Afrique, *h* durant dix ans, [depuis 388 jufqu'en 398.] *i* S. Auguftin protefte que quoy qu'il euft dit de fes vices, on trouvera qu'il en avoit dit trop peu, tant qu'il y aura des perfonnes qui auront efté témoins de fa vie & de fes mœurs.

ep. 164. p. 285. 1. d | in Par. l. 2. c. 4. p. 13. 2. b.
h lit P. l 1. c. 24. p. 93. 1. c | in Par. c. 2. p. 12. 1. c.
i n Cre. l. 4. c. 24. p. 204. 1. d.

ARTICLE LXXIV.

Les crimes d'Optat fervent à l'Eglife.

'SAINT AUGUSTIN remet toûjours cet Optat devant les yeux des Donatiftes ; [& ce n'eftoit pas fans fujet.] ' Car ils avoient pour maxime, que tel qu'eft celui avec qui on communique, telle eft toute la maffe de ceux qui communiquent avec luy. [C'eftoit fur cela que fuppofant que Cecilien autrefois Evefque de Carthage, ou plutoft celui qui l'avoit ordonné, eftoit Traditeur, ils pretendoient que toute l'Eglife Catholique en communiquant avec luy, s'eftoit fouillée du mefme crime, & qu'ils avoient efté obligez pour cela de s'en feparer. Il fuffifoit donc pour détruire ce fondement de leur Schifme, de leur montrer feulement un homme dans leur communion dont ils ne puffent pas defavouër le crime.]

Aug. in Par. l. 2. c. 4. p. 13. 2. b.
pf. 36. 2. p. 120. 2. a.

' Il y en avoit affez qui n'eftoient pas moins méchans qu'Optat ; mais ils eftoient moins connus ou moins puiffans : au lieu que pour celui-ci, il s'eftoit tellement fait connoiftre, que perfonne ne pouvoit dire qu'il ne fceuft pas quel il eftoit. 'Toute l'Afrique pleuroit fous fes injuftices. *a* Les Donatiftes ne le traitoient pas moins mal que tous les autres : *b* Et quand on le leur objectoit, comme ils ne pouvoient le condanner fans fe condanner eux mefmes, auffi ils n'eftoient pas affez impudens pour le défendre. *c* Car il eftoit honteux à un homme qui avoit un peu d'honneur, de l'entreprendre. 'Il ne leur reftoit donc que de dire qu'il faut quelquefois tolerer les méchans pour éviter de plus grands maux : Et par confequent ils avoient dû tolerer Cecilien, quand mefme il euft efté coupable, plutoft que divifer l'Eglife qui eft le plus grand de tous les maux.

in Par. p. 13. 2. b. c | l. 3. c 3. p. 28. 1. b.
lit. P. l 2. c. 52. p. 108. 2. d.
a c. 23. 103. p. 100. 2. c | 123. 1. b.
b in Cre. l. 4. c. 25. p. 204. 2. a. b.
c ep. 164. p. 285. 2. a.
1. d | in Par. l. 2. c. 2. p. 12. 1. c.

[Ils euffent pu répondre plus raifonnablement, s'ils euffent pu faire voir qu'ils avoient retranché de leur communion ce méchant Evefque.] 'Cependant c'eft ce qu'ils ne firent jamais ! Ils l'honorerent toûjours comme leur collegue. 'Ils fe joignoient avec luy par le baifer de paix dans la folennité des Sacremens : Ils luy donnoient l'Euchariftie dans les mains, ils étendoient les leurs pour le recevoir "de luy : 'Ils celebroient fa fefte avec une grande folennité, & leurs Evefques s'y trouvoient en fort grand nombre. ' Ils ne rebatizerent jamais perfonne aprés luy ; '& ainfi felon leurs principes, il faifoit autant d'Optats qu'il batizoit de perfonnes ; ce qui euft efté un grand malheur pour l'Afrique. 'Il ne leur fervoit de rien de dire que fes actions deplaifoient à tous les gents de bien de leur parti, puifque c'eftoit felon eux la communion des méchans qui fouilloit, & non l'approbation de leurs crimes. *d* Ainfi tous les Donatiftes, quelque innocente que fuft leur vie, eftoient obligez de reconnoiftre qu'ils eftoient tous tels qu'Optat.

in Par. p. 11. 1. c.
c. 7. p. 14. 2.
a | lit. P. l. 2. c. 23. p. 100. 1. d.
conjunctis manibus.
lit P. p. 100. 1. d | ep. 255. p. 354. 2. b.
lit. P. c. 37. p. 105. 1 c. d.
c. 6. 101. p. 94. 2. c | 121. 1. c.
in Par. c. 1. 4. p. 11. 1. d | 13. 2. b.
d lit. P. c. 39. 100. p. 106. 1. b. c | 122. 1. a | in Cre. l. 4. c 27. p. 205. 1. b.

e Bien loin d'ofer le condanner, *f* ils n'ofoient pas feulement luy dire une parole

e lit. P. l. 1. c. 9. p. 90 2. d.
f l. 2. c. 23. p. 100. 1. d.

role un peu libre, de peur d'offenser ses oreilles sourdes à tous les gemissemens de l'Afrique. 'Il y eut seulement un des principaux d'entre eux, qui luy dit que le Comte Gildon estoit son Dieu & sa foy; mais en des termes qui par l'ambiguité du mot de *Comes*, pouvoient aussi signifier que Dieu & la foy estoient la regle ou l'appui de toutes ses actions. Cela passa pour une raillerie adroite & spirituelle, que les Donatistes louoient & relevoient extrémement; '& ils donnoient de grands éloges à celui qui avoit eu la hardiesse de reprendre par cette parole équivoque, un homme aussi puissant qu'estoit Optat, ' sans prendre garde qu'ils se perçoient eux-mesmes de leur propre épée, [puisque c'estoit avouër l'impieté d'un homme qu'ils n'osoient separer de leur communion.]

d 1. c. 9. 33. p. 90. 2. d l. 2. c. 28. p. 101. 2. c | 103. 2. b.

p. 100. 1. d.

p. 90. 2. d.

'Jamais personne ne put dire avec plus de verité que cet Optat, les paroles que l'Ecriture met en la bouche des dannez: „Que nous a servi nostre faste, & quel „avantage avons-nous receu de ces ri- „chesses dont nous faisions vanité? Tout „cela a passé comme une ombre.„ [Après qu'il eut tyrannizé l'Afrique durant dix ans, enfin Gildon qui estoit son veritable Dieu, estant tombé au printemps de l'an 398, on fit " une recherche assez rigoureuse de ses satellites, selon le terme de la loy que nous en avons encore.] 'Optat accusé comme le premier de ceux qui meritoient ce titre, fut arresté, & mourut pour ce sujet en prison. Les termes de S. Augustin portent tout-à-fait à croire, qu'il finit sa vie par une mort violente. [Il est bien étrange] ' qu'une vie si criminelle, [& une mort si honteuse devant Dieu & devant les hommes,] n'ayent pas empesché les Donatistes de l'honorer comme un Martyr; 'si ce n'est qu'ils prissent pour le Christ le Comte [Gildon] pour qui il estoit mort. ' Petilien accusoit S. Augustin d'avoir contribué à sa condannation; [ce que ce Saint, qui ne songeoit qu'à la cause de l'Eglise, & non à la sienne, ne s'amuse pas à refuter.]

in Gaud. l. 1. c. 38. p. 266. 1. b.

V. Honorié § 7.

in Cre. l. 3. c. 13. p. 182. 1. c | lit. P. l. 2. c. 92. p. 119. 1. b.

ep. 171 p. 295. 1. d.

d | lit. P. l. 2. c. 33. p. 103. 2. b. l. 3. c. 40. p. 134. 2. c.

ARTICLE LXXV.

S. Augustin travaille à convertir les Donatistes d'autour d'Hippone: Il refute Petilien: Les Conciles d'Afrique permettent de les recevoir dans l'état Ecclesiastique.

[LA mort d'Optat arriva, comme nous avons dit, en 398, vers le mesme temps que Dieu commença à opposer S. Augustin aux Donatistes. Car ce Saint fut fait Prestre d'Hippone en 391, & Evesque sur la fin de 395. Les Donatistes y avoient alors pour Evesque Proculien, successeur peut-estre de ce Faustin qui avoit autrefois dominé dans Hippone avec une autorité absoluë. S. Augustin commença donc à les combatre par ses sermons & par ses écrits. Il eust esté bien-aise de conferer souvent avec eux par lettres ou de vive voix. Mais après qu'ils eurent un peu connu la force que la verité avoit dans sa bouche, ils éviterent de luy parler, & refuserent mesme de recevoir ses lettres.] ' Maximin Evesque Donatiste de Sinite près d'Hippone, ayant rebatizé un Diacre Catholique, S. Augustin qui n'estoit alors que Prestre, en écrivit à Maximin d'une maniere civile, mais forte, pour l'exhorter à entrer en conference avec luy.

Aug. ep. 203. p. 314. 316.

[Au Commencement qu'il fut Evesque; Proculien ayant témoigné agréer une conference, il l'accepta, & l'en pressa: mais ce fut inutilement. Proculien refusa mesme de recevoir ses lettres. De sorte qu'ayant à se plaindre de quelques outrages que les Donatistes luy avoient faits, & de ce qu'ils recevoient des personnes tout à fait criminelles, il s'adressa à un Eusebe Donatiste Laïque, afin qu'il parlast à Proculien.] 'Les Donatistes tinrent en ce tems-là des Conciles à Constantine & à Mileve, [desquels on ne trouve rien.

ep. 168. p. 293. 1. b.

En 397 ou 398, S. Augustin eut à Tubursique une conference avec Fortune Evesque Donatiste de la ville, & quelques autres. Il confera encore avec un autre de leurs Evesques nommé Fortunat, & avec Clarence aussi Evesque. Il voulut faire la mesme chose avec Crispin de Calame, l'un des plus anciens & des plus celebres Evesques de ce parti, qui s'y estoit offert de luy-mesme: Il écrivit aussi à Severin son parent pour le retirer de ce parti. Mais on ne voit pas quels succès eurent tous ces efforts que la charité luy fit faire.

Il paroist qu'après la ruine d'Optat, qui avoit esté si long-temps l'appui & la honte de leur parti, l'on fit quelques loix pour réprimer leurs violences: ce qui leur faisoit dire que les Catholiques leur vouloient susciter une persecution; de quoy Saint Augustin estoit alors fort éloigné.

Vers l'an 400, Petilien Evesque de Cirthe ou Constantine, le plus celebre de tout leur parti, écrivit une lettre à son Clergé contre l'Eglise Catholique; & un autre Donatiste feignit ou s'imagina une apparition d'un ange qui ordonnoit de suivre cette lettre. Mais S. Augustin se moqua de l'apparition pretenduë; & ayant vû la lettre de Petilien, quelque soin que les Donatistes eussent de la luy cacher, il la refuta, partie vers l'an 400, partie en 402. Il refuta aussi vers l'an 400, la lettre que Parmenien avoit autrefois écrite contre Ticone; & répondit ensuite en sept livres à tout ce que les Donatistes alleguoient pour la reïteration du batesme. Il fit encore alors quelques autres écrits contre le Schisme, & il en retira un homme de qualité nommé Celer.

Dans le commencement du Schisme, & dans la reünion qui se fit sous Macaire, on avoit receu les Donatistes dans les mesmes degrez qu'ils avoient eus. Cela avoit depuis esté défendu, & apparemment en 391, par le Concile de Capouë. Le Concile d'Hippone confirma peut-estre ce decret en 393, comme la regle ordinaire de l'Eglise; & souhaita néanmoins qu'on y fist quelque exception, pourvu que ce fust avec l'agrément du Pape & de l'Evesque de Milan. Le Concile

cile de Carthage en 397, prit la mesme resolution, ou suivit celle qui avoit esté prise à Hippone. En l'an 401, le Concile de Carthage du 16 Juin, ordonna qu'on prieroit le Pape Anastase & Venere de Milan, de trouver bon qu'on pust élever à la clericature ceux qui auroient esté batizez estant enfans, par les Donatistes; & que pour les autres, on s'en remettroit à leur jugement. Mais celui du 13 Septembre de la mesme année, resolut enfin que les Donatistes pourroient estre receus dans leurs degrez, lorsqu'on le jugeroit à propos pour le bien de l'Eglise. Pour les diverses regles que l'on observoit dans leur reception, nous en parlerons dans l'histoire de S. Augustin, où nous traiterons aussi plus amplement ce qui n'est touché qu'en un mot dans cet article & dans les suivans.]

ARTICLE LXXVI.

On travaille à instruire les Donatistes : Les cruautez des Circoncellions obligent Honoré de faire contre eux des loix severes, &c.

["LE mesme Concile du 13 Septembre 401, ordonna encore sur les remontrances du Pape Anastase, qu'on travailleroit fortement à la réünion des Donatistes, qu'on employeroit pour cela la voye de la douceur & de l'instruction, & qu'on demanderoit aux Magistrats copie de tous les actes qui regardoient l'affaire des Maximianistes. Sur la fin de la mesme année, Crispin de Calame ayant acheté une terre près d'Hippone, y contraignit près de 80 paysans à se laisser rebatizer. Mais vers le mesme temps, ceux d'une autre terre se réünirent à l'Eglise par les exhortations de S. Pammaque Senateur Romain, leur Seigneur.

V.S.Augustin.

Pendant que S. Augustin écrivoit son second livre contre Petilien au commencement de 402, Petilien répondoit au premier par des injures & des calomnies, que ce Saint refuta par un troisiéme livre.] 'Il y parle d'un Cyprien Evesque Donatiste, qui après avoir vécu longtemps dans le crime, fut enfin découvert & deposé. [Sur la fin de 402, Maximien qui avoit esté Donatiste, quitta l'Evesché de Bagai ou Vagine, de peur de troubler l'Eglise.

Aug.lit.P. l.3.c.34.p. 133 1.b.

Les remontrances que l'on faisoit aux Donatistes suivant l'ordre du Concile de l'an 401, & particulierement l'histoire des Maximianistes, convertirent beaucoup de personnes. Mais les Circoncellions en devinrent plus furieux. Ils firent partout de grandes violences, & se signalerent surtout dans le Diocese d'Hippone, où ils voulurent tuer S. Augustin mesme, & firent souffrir de grands maux à S. Restitute & à divers autres qui les avoient abandonnez. D'autres Donatistes demandoient une conference. Le Concile de Carthage la resolut pour les Catholiques le 25 Aoust 403, & en fit sommer juridiquement les Evesques Donatistes : mais ceux-ci la refuserent par conclusion de leur Concile, avec une insolence & un mépris incroyable; ce qui obligea S. Augustin d'adresser une lettre à leurs Laïques.

Mais Crispin de Calame joignit à la vanité la violence ouverte contre S. Posside Evesque Catholique de la mesme ville, qui eut peine à sauver sa vie. Crispin mis en justice pour ce sujet en l'an 404, & condanné comme Heretique à payer dix livres d'or, comparut devant le Proconsul pour soutenir qu'il n'estoit point Heretique, & fut convaincu de l'estre dans une conference publique de trois jours qu'il eut avec Posside à Carthage. Posside luy ayant néanmoins fait remettre l'amende, il en appella à l'Empereur, qui le condanna & luy & tous les Donatistes à payer les dix livres d'or comme Heretiques; & ils les eussent payées si les Catholiques mesmes ne les en eussent fait décharger.

Les Circoncellions commirent encore des inhumanitez tout-à-fait barbares contre S. Maximien de Bagai, qui avoit emporté sur eux une Basilique par les voies de la justice; & contre Serve de Tubursicubure qui en demandoit une autre : de sorte que le Concile tenu à Carthage le 26 Juin 404, resolut de demander des loix à l'Empereur pour les reprimer. S. Augustin fit conclure qu'on n'en demanderoit que de moderées. Mais l'horreur du traitement qu'ils avoient fait à S. Maximien, fit qu'au commencement de l'an 405, Honoré en donna de très-severes. Elles produisirent de grands fruits à Carthage & dans tout le reste de l'Afrique, malgré la fureur des Circoncellions, qui s'irritant du progrès de la verité, commirent des cruautez toutes nouvelles, particulierement dans le Diocese d'Hippone, & ne se contentant pas de jetter de la chaux dans les yeux des Catholiques, ils y ajoutoient du vinaigre.

Macrobe succeda vers ce temps-ci à Proculien d'Hippone, & fit d'abord paroistre quelque honneur & quelque équité : mais il ne laissa pas de recevoir Rusticien Soudiacre excommunié par son Curé, & noyé de dettes. S. Augustin luy en fit faire des reproches, & le pria de resoudre la difficulté touchant les Maximianistes : Mais il répondit à tout cela avec une froideur qui témoignoit assez sa foiblesse.

Le 30 Janvier 406, Maximin de Sinite, & d'autres Donatistes, demanderent à Ravenne devant le Prefet du Pretoire, d'entrer en conference avec les Catholiques d'Afrique. S. Augustin envoya durant ce temps-là un Prestre à Sinite, d'où les Donatistes le chasserent. Mais Maximien estant revenu, se réünit luy-mesme à l'Eglise. Le Clergé d'Hippone se plaignit vers ce temps-là des violences des Donatistes, à Janvier Evesque des Cases, leur Primat dans la Numidie, & mesme le chef de toute leur communion.]

AR-

ARTICLE LXXVII.

Suite de l'histoire des Donatistes jusqu'à la mort de S. Augustin : Conference de Carthage, &c.

V. S. Augustin. ["CRESCONE Grammairien Donatiste, ayant entrepris de défendre la lettre de Petilien, contre le premier livre par lequel S. Augustin l'avoit refutée, ce Saint luy répondit vers l'an 406, par un grand ouvrage divisé en quatre livres. Le mesme Saint tascha inutilement de gagner Emerite d'Alger par quelques lettres civiles qu'il luy écrivit. Il refuta un ouvrage de Petilien sur le Batesme, & fit encore vers ce temps-là divers ouvrages contre les Donatistes. Le Concile de Carthage du 13 Juin 407, fit quelques reglemens touchant les Eglises Donatistes qui se réünissoient. Le 15 & le 24 Novembre 407, Honoré donna encore de nouvelles loix contre les Donatistes.

L'an 408, Stilicon qui conduisoit l'Empire d'Occident, fut tué le 23 d'Aoust; & les Donatistes se souleverent aussi-tost, pretendant que toutes les loix durant son ministere estoient mortes avec luy : ils publierent mesme une fausse indulgence d'Honoré en leur faveur. Mais ce Prince les dementit bien-tost par diverses loix faites dès la fin de la mesme année, & au commencement de l'autre : De sorte que S. Augustin ne fut plus occupé qu'à retenir le zele des Magistrats, & à les empescher de punir par le sang les excès des Heretiques. Il répondit en mesme temps par une lettre publique aux Donatistes, sur ce que quelques-uns de leurs Prestres luy avoient fait dire en ces propres termes; „ Laissez-nous là, si vous „ ne voulez pas que nous vous assom„ mions. „ Il travailla aussi à convertir des paysans de son Diocese, & il en écrivit à Feste leur Seigneur.

Vers le milieu de l'an 409, Honoré donna liberté de conscience aux Heretiques : mais il la révoqua le 25 Aoust 410; & le 14 Octobre suivant, il ordonna la grande Conference entre les Catholiques & les Donatistes, qui se tint à Carthage le premier, 3, & 8 Juin 411. L'histoire de cette Conference se verra sur celle de S. Augustin, dont elle doit faire un des principaux ornemens, puisque c'est par luy que l'Eglise y a surmonté les Donatistes. Mais nous pouvons marquer ici quelques petits faits qu'on apprend des actes qui en furent dressez. On y voit que beaucoup de villes n'avoient point d'Evesque Donatiste, & que quelques-unes n'en avoient mesme jamais eu; mais qu'il y en avoit aussi où le Schisme dominoit, & qui n'avoient point d'Evesque Catholique. Cela seroit trop long à marquer en particulier.]

1\. [1] 'Hilaire Evesque de Boffete, qui pouvoit estre dans la Numidie, avoit esté Donatiste, & s'estoit réüni à l'Eglise : Ce que Petilien ayant voulu qu'on remarquast dans la Conference, S. Alype luy dit qu'il souhaitoit que luy & tous les autres voulussent faire la mesme chose. [Il s'estoit sans doute réüni avec tout son peuple.] Car il estoit seul Evesque de Boffete. (Cart. b. 1. § 120. 121. p. 194.)

'Maximien de Ture s'estoit réüni [comme Hilaire,] & estoit aussi seul Evesque dans sa ville. (§. 121. p. 195.) 'On marque qu'il y avoit une ville de Ture ou Turse dans la Mauritanie de Stefe, une autre dans la Numidie, (p. 195. 240.) '& une troisiéme qui n'estoit qu'un bourg dans le Diocese de Musti, où les Donatistes avoient néanmoins mis un Evesque. (§. 121. p. 196. 2.)

'Les Donatistes avouënt eux-mesmes qu'ils avoient condanné l'Evesque qu'ils avoient à Cufra dans la Byzacene. (§. 129. p. 206.) [Cet Evesque avoit apparamment demandé à estre receu dans l'Eglise.] Et comme il sortoit condanné des Donatistes, on avoit confirmé sa condannation, [en ne luy offrant au plus que la communion Laïque. Car c'est la regle que l'Eglise gardoit à l'égard des Donatistes, quoiqu'ils ne la gardassent pas de leur costé à l'égard des Catholiques.] 'Les Donatistes avoient encore esté obligez de déposer cette année-là mesme leur Evesque de Tunugabe, (§. 129. 130.) [dont on ne marque point la province, parce qu'il estoit coupable d'adultere.

'Calipode Donatiste voulut paroistre dans la Conference en qualité d'Evesque de Bazare ou Vazare dans la Byzacene, quoiqu'il n'eust ni Eglise, ni peuple. (§. 129. 188. p. 206. 237.) Car tous les Donatistes de ce lieu s'estoient convertis; ce qui l'avoit obligé de se retirer.

'Rufinien de Bonuste, & Augende de Villemagne, l'une & l'autre dans la Proconsulaire, avoient autrefois esté tous deux Donatistes; (§. 133. p. 208. 209.) [Mais avant que d'estre Evesque, au moins le premier.] Car Primien pretendant qu'il y avoit un peuple de Donatistes à Bonuste, Rufinien luy soutint hautement que jamais il n'y en avoit eu.

'Primule Evesque Donatiste de Vage, avoit embrassé l'unité Catholique avec tout son peuple non seulement de la ville, mais encore de toutes "les Paroisses de la campagne. (§. 176. 215. p. 230. 258.) (*Diœcesibus.*) Ampele ancien Evesque des Catholiques du mesme lieu le receut avec joie, luy conserva le titre d'Evesque de Vage, & ils vécurent ensuite ensemble dans l'union de la vraie foy, & d'une charité sincere.

'On reprocha dans la Conference aux Donatistes de s'estre emparez de l'Eglise de Rotarie en Numidie, comme l'on croit, en rebatizant l'Evesque Catholique du lieu, âgé de 90 ans. (§. 187. 188. p. 237.) [Ils l'avoient apparemment rebatizé par force; d'où vient que] cette action est traitée de meurtre. 'Simplice de Tibile en Numidie, qui se trouva à la Conference, (§. 197. p. 240.) [estant déja Evesque,] avoit esté mis par eux au nombre des Catecumenes, ' rebatizé, [& ordonné de nouveau. Mais il ne paroist point qu'il y ait eu de violence, non plus que dans] 'Vital, qui estant Diacre de l'Eglise Catholique à Stefe [en Mauritanie,] fut rebatizé, fut fait Prestre, fut deposé pour un adultere; & après tout cela, fut fait (§. 201. p. 247.)

1\. Nous marquons ici pour la Conference les pages de Mr. Baluze dans son nouveau recueil des Conciles imprimé en 1683, à cause des notes qu'il y joint aux actes, & dont nous nous servons, surtout pour les provinces d'où sont les villes.

fait Evesque de Mascule dans la Numidie. §.202.203. p.200.249. 'Felix Evesque de Vose ou Bose, qu'on croit avoir esté dans la Proconsulaire, §. 203. p. 205.249. '& Rogat de Zarat dans la Numidie, avoient aussi quitté l'Eglise Catholique estant Diacres, pour se faire rebatizer.

V.S.Augustin. [" Les Donatistes furent absolument vaincus dans la Conference, nonobstant toutes leurs chicanes, mais non convertis. Ils en appellerent à l'Empereur, qui les condanna rigoureusement le trentiéme Janvier 412, de sorte que beaucoup cederent & se réünirent.

Les autres plus furieux que jamais, non seulement publierent diverses calomnies, que S. Augustin fut obligé de refuter par écrit, mais s'emporterent aux dernieres violences, & tuërent mesme S. Restitute Prestre d'Hippone : ce qui obligea S. Augustin de travailler beaucoup pour empêcher la mort des homicides. D'autres voyant qu'on les empeschoit de tuër les Catholiques, se tuoient & se bruloient eux-mesmes avec leurs Eglises, plutost que de se convertir. Le Concile de Cirthe ou de Zerthe tenu le 14 Juin 412, écrivit aussi aux Donatistes. Et S. Augustin fit mesme mettre en prison deux de leurs Prestres, dont l'un nommé Donat, voulut se tuer.

S. Marcellin estoit alors commis par l'Empereur pour faire executer les loix contre les Donatistes. Ces Heretiques trouverent moyen de luy faire trancher la teste le 13 Septembre 413. Mais le 22 Juin 414, Honoré fit contre eux une loy plus severe que toutes les precedentes : Et le 30 Aoust suivant, il declara que la mort de Marcellin ne diminuoit en rien l'autorité des actes de la Conference de Carthage, à laquelle il avoit presidé. Macedone qui estoit alors Vicaire d'Afrique, publia aussi un édit pour exhorter les Donatistes à la réünion. Ce fut en vain que vers l'an 417, ils importunerent Boniface Comte d'Afrique qui deferoit moins à leurs calomnies qu'aux instructions que luy donnoit Saint Augustin.

Le grand Concile de Carthage du premier May 418, donna encore de nouveaux ordres pour travailler à l'extinction entiere du Schisme. Au mois de Septembre de la mesme année, S. Augustin estant à Alger, l'Evesque Emerite qui s'estoit caché, vint pour disputer contre luy, & n'osa néanmoins ouvrir la bouche. Vers 418 ou 419, ils tinrent un Concile où Petilien se trouva avec plus de trente autres. Dulcice commis en ce temps-là pour executer les loix faites contre eux, ayant écrit à Gaudence leur Evesque à Tamugade, pour l'exhorter à se réünir, au lieu de se bruler comme il en menaçoit, & Gaudence luy ayant écrit sur cela, Dulcice pria Saint Augustin de luy répondre. Le Saint le fit, Gaudence repliqua, & le Saint refuta encore sa replique.]

Cod. Th. 16.t.5.l.65. p.187. 'Les Donatistes sont compris nommément dans une loy très-severe que Theodose le jeune fit publier le 30 May 418; & ils y sont mis avec les Priscillianistes & les autres à qui la loy défend " absolument &c. toute assemblée, dans les villes ou à la campagne.

ARTICLE LXXVIII.

De ce qu'on trouve des Donatistes depuis S. Augustin.

[ON peut dire avec verité, que les travaux de S. Augustin ont éteint le Schisme des Donatistes : & ç'en est apparemment une marque] Aug. quinq. h. t. 6.p.16.1.a| cant.nov.t. 9.p.315. 316|cul.ag. c.6.p.318. 2. 'de ce que dans quelques sermons preschez en Afrique peu après sa mort, on y parle de diverses Heresies sans rien dire des Donatistes, [comme s'ils eussent esté entierement abolis. Il ne laissa pas néanmoins de s'en conserver encore quelques restes, favorisez par les Vandales, qui s'estant rendu maistres de l'Afrique vers l'an 428, mirent ces Schismatiques à couvert de l'autorité des loix Imperiales.] Leo, ep.1. c.6.p.403. 'Nous trouvons dans S. Leon un Maxime Donatiste, devenu Catholique, qui avoit esté fait de Laïque Evesque dans la Mauritanie Cesarienne, [soit devant sa conversion, soit après : car cela n'est pas clair.] S. Leon consentit néanmoins en 442, qu'il demeurast Evesque : mais il exige qu'il luy envoie sa profession de foy.

P.Chrys.s. 13.p.44.45. 'S. Pierre Chrysologue dit que le demon qui avoit voulu porter JESUS-CHRIST à se precipiter, y portoit de mesme tous les hommes. „Et c'est ainsi, „dit ce Saint, qu'il fait des Martyrs dans „l'Afrique.„ [De sorte qu'il semble que les Circoncellions y continuoient encore, & dans les plus grands excès de leur fureur contre eux-mesmes.]

Fulg. ep.9. p.211.a. 'Fastidieux Evesque Arien du temps de S. Fulgence, dit que les Donatistes [oubliant l'exemple d'Optat le Gildonien,] continuoient à dire que les bons sont [toûjours] souillez par la communion qu'ils ont avec les méchans.

Casd. ps. 60. p. 202. 2. 'Cassiodore les combat vers le mesme temps comme une Heresie qui pretendoit encore que l'Eglise de JESUS-CHRIST est renfermée en de certains lieux, elle qui doit comprendre toute la terre.

Greg.l. 1. ep 72. p. 432.d. a c. 'Nous apprenons de S.Gregoire, "qu'à *en 591.* la fin du VI. siecle "ils partageoient encore les Eglises dans l'Afrique, *a* & qu'ils *dispersa Ecclesia.* estoient assez puissans pour s'élever contre la foy Catholique & contre l'Eglise, s'ils n'eussent esté arrestez par les soins & l'autorité de Gennade Exarque d'Afrique. S. Gregoire écrivit à ce Gennade, pour le remercier d'un si grand service qu'il d. rendoit à JESUS-CHRIST; '& l'animer à travailler pour réünir les Eglises divisées [par cette Heresie.]

l. 2. ep. 33. p.471.a. 'Il marque dans d'autres lettres qu'ils s'augmentoient tous les jours, & qu'ils rebatizoient beaucoup de Catholiques, par la liberté que leur laissoient les [Officiers] l. 3. ep. 32. 35. p. 570. d|573.a. gagnez par argent. 'Non-seulement ils rebatizoient en 594, & seduisoient beaucoup de personnes, mais ils chassoient mesme des Evesques Catholiques de leurs l. 2. ep. 33. p.470.d. Eglises. 'Quelque-temps auparavant, Maximien Evesque de Pudentiane en Numidie, avoit receu d'eux de l'argent, à ce qu'on pretendoit, pour leur laisser ordonner un Evesque dans sa ville.

d|571.a. &c. 'S. Gregoire extremement touché de ces

ces maux de l'Eglise d'Afrique, travailla à inspirer le mesme zele & aux Evesques, '& aux Magistrats civils, *l. 3. ep. 32. p. 570.* afin qu'ils fissent executer les [anciennes] loix données contre ces Heretiques. 'Il *l. 2. ep. 33. p. 470. d. e.* ordonna en 592, qu'on assembleroit un Concile pour examiner l'affaire de Maximien, & le déposer s'il estoit coupable, afin qu'il expiast sa faute par la penitence. 'Il demanda encore en 594, que l'on *l. 3. ep. 35. p. 573. b.* en assemblast un autre, pour y chercher les moyens de s'opposer aux progrès du Schisme. 'Dominique Evesque de Carthage en tint un, *l. 4. ep. 3. p. 583.* où il témoigna tout le zele d'un vray Pasteur pour purger l'Afrique de l'Heresie, ordonnant mesme de grandes peines contre les Evesques qui negligeroient de rechercher les Heretiques.

[Les Donatistes ne furent pas arrestez pour cela :] 'Il se trouvoit non seulement *l. 5. ep. 36. p. 676. d. e.* des Laïques, mais mesme des Ecclesiastiques Catholiques, qui souffroient que leurs domestiques, & leurs propres enfans, receussent d'eux le Batesme, & embrassassent leur Heresie. 'L'Empereur *ep. 63. p. 696. c.* Maurice donna divers ordres contre eux, qui pouvoient estre fort utiles à l'Eglise. 'Mais les Evesques d'Afrique se plaignoient *p. 697. a.* que ces ordres demeuroient inutiles par la negligence des Officiers, qui acceptoient mesme les presens des Donatistes, pour vendre la foy Catholique. S. Gregoire envoya deux de ces Evesques à Maurice, en le priant de vouloir examiner cette affaire, '& de punir severement *b.* ceux qui se trouveroient coupables.

'Ce Saint songea mesme à faire changer *l. 1. ep. 72. p. 432. c. d.* l'ancien ordre de l'Eglise d'Afrique, & à y faire établir des Metropolitains fixes dans chaque province, sans deferer cet honneur au plus ancien, afin qu'ils eussent plus d'autorité pour s'opposer aux Donatistes. 'Mais il declare absolument *ep. 75. p. 434. e.* qu'il ne faut point que les Evesques qui ont esté Donatistes, soient admis à estre Primats [& chefs de leurs provinces,] quoiqu'ils en soient les plus anciens.

'Le P. Alexandre ne marque rien sur *Alex. t. 7. p. 84.* les Donatistes au-delà de S. Gregoire.

VITAL, ET S. PHILOGONE,

EVESQUES D'ANTIOCHE.

'TYRAN estoit Evesque d'Antioche *Eus. l. 7. c. 32. p. 284. c.* après S. Cyrille, lorsque Diocletien y fit abatre les Eglises [en l'an 303. Il ne l'estoit que depuis environ un an,] 'selon *Euty. p. 404.* Eutyque, qui l'appelle Euris, & ne luy donne qu'onze ans d'Episcopat : ["& cela s'accorde mieux avec Eusebe.] *V. S. Lucien d'Antioche note 4.* 'Que s'il a gouverné treize ans, comme *Thphn. p. 5. c.* on le lit [dans la chronique de Nicephore, &] dans Theophane, [il faut qu'il ait commencé en 300 ou 301.] 'Car *Thdrt. l. 1. c. 2. t. 3. p. 524. b.* nous apprenons de Theodoret, qu'il mourut lorsque la paix commençoit à succeder à la persecution, [qui ne finit qu'à la fin de 312; & la paix ne fut tout-à-fait établie qu'en 313, par la mort de Maximin.]

'Après la mort de Tyran, Vital receut *b.* l'administration du siege d'Antioche, [au milieu de la joie que cette Eglise ressentoit avec toutes les autres,] de ce que Dieu leur avoit rendu la paix après la cruelle persecution de Diocletien ;] 'de *Lact. pers. c. 1. 52. p. 1. 2. 45.* ce qu'il avoit enfin regardé la terre ; de ce qu'il commençoit à rétablir son troupeau, & à rassembler ses brebis dispersées de tous costez. 'On voyoit accourir par *Eus. l. 10. c. 3. p. 370. 371.* tout les Chrêtiens des pays [& des lieux où ils s'estoient cachez,] se venir tous reünir les uns aux autres, comme les membres d'un mesme corps, selon l'image si divine qu'Ezechiel nous en a tracée, *&c.* "pour participer tous en un mesme esprit à la joie que leur donnoit une mesme foy. 'Ils s'occupoient la nuit & *Lact. pers. c. 52. p. 46.* le jour à rendre graces à Dieu de cette faveur, & à luy demander par de ferventes prieres, qu'il leur conservast la paix qu'il leur avoit accordée après une guerre de dix ans. 'Il sembloit que toute la terre *Eus. l. 10. c. 1. p. 369. c.* fut éclairée d'un nouveau jour, *&c.* "après avoir esté couverte d'épaisses tenebres.

'Dieu content d'avoir purifié une partie *c. 4. p. 384. d.* de ses serviteurs par l'injustice de ses ennemis, '& d'avoir éprouvé le coura- *p. 374. d.* ge & la patience de ses soldats, avoit aboli [jusques aux statuës, aux inscriptions, & à] la memoire mesme des persecuteurs. On ne voyoit pas mesme, selon l'expression de l'Ecriture, la place où avoient esté ces impies élevez comme des cedres du Liban. [Ils estoient passez comme une nuée que le vent emporte.] 'Au *p. 375. a.* lieu d'eux, on voyoit des Empereurs qui detestoient & qui fouloient aux piez les idoles, qui reconnoissoient le divin pouvoir de JESUS-CHRIST, 'qui rendoient *c. 2. p. 370.* à ses Pontifes toutes sortes de marques d'honneur & de respect, [soit avec une foy sincere comme Constantin, soit au moins en apparence, comme faisoit alors Licinius.] 'Les payens qui n'avoient pas *Ruf. l. 9. c. 10. p. 156. 1.* encore embrassé la foy, voyoient neanmoins sans envie, & mesme avec joye, un changement si étonnant; tant la cruauté des tyrans avoit donné d'horreur à tout le monde. Ils confessoient que Dieu est veritablement le protecteur de ceux qui le servent ; & que ce n'est pas en vain que nous mettons toute nostre confiance en JESUS-CHRIST.

'Les Pontifes de l'Eglise ne se contentant *Eus. l. 10. c. 3. p. 371. b.* pas de louër la misericorde de Dieu par leurs prieres & leurs actions de graces, comme faisoient tous les peuples hommes & femmes, la relevoient encore par des discours publics, selon la capacité que Dieu leur avoit donnée ; '& les *Ruf. l. 9. c. 10. p. 156. 2.* peuples dans un profond & respectueux silence, avoient le cœur & les yeux attentifs sur celui qui leur parloit de la part de Dieu, pour entendre les ordres qu'il avoit receus du Ciel, & qu'il estoit chargé de leur annoncer. Ainsi les Laïques soumis aux Ministres de Dieu, & ceux-ci tout occupez à distribuer aux autres les dons

dons de Dieu, [formoient une harmonie admirable, vraiment digne de ce corps sacré, dont JESUS-CHRIST est le chef, & le Saint Esprit l'ame.] On ne voyoit point d'envie ni de jalousie entre les Pasteurs. Ils ne songeoient qu'à édifier l'Eglise; ils n'avoient pour principe de leurs actions que la charité, pour regle que l'humilité; 'ce qui leur faisoit rechercher à chacun ce que les autres avoient au-dessus de luy, pour s'estimer, s'honorer, se ceder, se prevenir mutuellement. Ainsi les simples admiroient ceux qui avoient plus de science qu'eux, & plus de talent pour l'instruction des Fidéles; & ceux-ci se jugeoient inferieurs à la vertu, [souvent] plus pure & plus sincere, de ceux qui ont moins d'érudition & plus de simplicité. C'est par là que l'Eglise demeuroit parfaitement unie, qu'elle estoit pleine de gloire devant Dieu & devant les hommes, & qu'elle faisoit voir sur la terre une vive image du ciel.

[La persecution avoit emporté un grand nombre de Ministres, dont il falloit remplir la place par de nouvelles ordinations: & par ce moyen,] 'Dieu mettoit au jour plusieurs personnes dont la vie sainte & vraiment Sacerdotale, luy estoit connuë depuis long-temps, quoiqu'à cause de la grandeur de la tempeste ils fussent demeurez inconnus aux hommes. Il les produisoit alors, les élevoit dans les premiers degrez du Sacerdoce; & par les grands dons que son Esprit leur communiquoit, 'il purifioit ceux mesmes qui s'estoient malheureusement souillez par les sacrifices.

'C'estoit encore un grand sujet de joie, de voir les Evesques s'assembler [avec liberté, soit pour tenir des Conciles,] soit pour consacrer de nouveaux temples à JESUS-CHRIST. 'Comme le premier effet de la persecution avoit esté d'abatre les Eglises, aussi l'un des premiers & des plus agréables fruits de la paix fut de les relever, & de les faire encore plus grandes & plus magnifiques qu'elles n'avoient esté auparavant. 'L'on en bastissoit aussi beaucoup [de nouvelles] par tous les pays: & les solennitez qu'on faisoit pour dédier [les unes & les autres,] remplissoient de joie toutes les villes.

'Eusebe nous a particulierement conservé la memoire de ce qui se passa à Tyr, où les payens ne se contentant pas de démolir l'Eglise, 'en avoient encore rempli la place de toutes sortes d'immondices. Il eust esté aisé de trouver une autre place plus commode. 'Mais Paulin alors Evesque de Tyr, [crut que le mesme lieu qui avoit participé aux maux des Fidéles, devoit participer à leurs biens; & qu'après avoir esté abandonné de Dieu, irrité contre les pechez de son peuple, il devoit estre relevé avec gloire, puisque Dieu s'estoit reconcilié avec ses serviteurs.] 'Ainsi après que l'on eut imploré le secours de Dieu par des prieres publiques & generales, 'Paulin ayant animé par son courage celui des Chrétiens, & assisté des liberalités qu'ils luy offrirent volontairement, commença à purifier le lieu de l'ancienne Eglise, & y en bastit ensuite une nouvelle, 'beaucoup plus ample, '& beaucoup plus belle que l'autre.

'Quand elle fut achevée, il assembla divers Evesques pour la dédier; & Eusebe de Cesarée en Palestine y prononça un discours dont il a fait la plus grande partie du dixiéme livre de son histoire Ecclesiastique. 'on y peut voir la description de cette nouvelle Eglise, & des Portiques ou du Cloistre qui l'accompagnoient. 'Eusebe dans ce discours, suppose toujours que les Princes qui regnoient alors, estoient ou Chrétiens, ou entierement favorables aux Chrétiens. [Ainsi c'estoit avant l'an 320, auquel Licinius les persecutoit déja, & après le Concile d'Ancyre,] 'auquel nous allons voir qu'Agricolaüs de Cesarée en Palestine a assisté.

[Vital faisoit à Antioche ce que Paulin faisoit à Tyr.] 'Car il y rebastit l'Eglise appellée la Palée où "de la Palée, [c'est-à-dire de la vieille;] *a* peut-estre parce quelle estoit dans l'ancienne ville: car Antioche avoit esté bastie à quatre fois. [Mais cette ancienne ville n'estoit plus considerée dans le IV. siecle que comme un fobourg,] 'puisqu'il paroist que l'Eglise de la Palée estoit hors l'enceinte de la Ville. Cette Eglise est celebre, parce que ceux de la communion de S. Melece s'y retirerent [en l'an 361,] pour se separer des Ariens. [Et c'est peut-estre en partie pour ce sujet,] 'que Saint Chrysostome l'appelle l'Eglise si cherie & si aimée de tous les Fidéles d'Antioche; comme leur mere, & comme la mere de toutes les autres Eglises [de cette ville.] Mais elle estoit encore la mere des autres comme la plus ancienne de toutes; & surtout parce qu'elle avoit esté fondée par les mains mesmes des Apostres, [ce que S. Chrysostome paroist entendre à la lettre, & sans Metaphore. Aussi il n'est pas impossible que les Apostres ayant consacré ce lieu pour y tenir les assemblées autant que cela se pourroit, les Chrétiens ayent eu soin de le conserver pour cela, & l'ayent ensuite basti en Eglise sous l'Empereur Alexandre, "puisqu'ils commencerent vers ce temps-là à en bastir. C'est donc peut-estre pour ce sujet,] 'que Theodoret l'appelle l'Eglise Apostolique: [Et elle pouvoit aussi estre consacrée sous le titre & l'invocation des Apostres.]

'S. Chrysostome dit qu'elle avoit esté souvent abatuë en haine du nom de JESUS-CHRIST, & toujours rétablie par la puissance de JESUS-CHRIST; [c'est ce qui arriva en cette rencontre.] 'Car ayant esté demolie durant la persecution [de Diocletien,] Vital commença à la rétablir, & elle fut entierement achevée sous S. Philogone, qui luy succeda [vers 319, si nous suivons la chronique de Nicephore,] 'Theophane, & Eutyque, qui donnent six ans à l'Episcopat de Vital: [car on n'en peut rien savoir par les plus anciens.

Nous n'avons pas de connoissance des actions de cet Evesque.] 'Nous pouvons néanmoins croire qu'il avoit un grand zele pour l'honneur & la discipline de l'Eglise, & comme parle Baronius, pour rassembler toutes les pierres du sanctuaire, que l'orage de la persecution avoit dispersées, 'en faisant rentrer dans l'Eglise ceux qui l'avoient abandonnée, mais après avoir satisfait

Marginal notes (left column): p.157.1. — Eus.l.10.c.4.p.385.a. — a|379.c.d. — c.3.p.370.d. — c.2.p.370.b|Lact. perf.c.1.p.1. — Eus.l.10.c.3.4.p.370.d|375.d. — c.4.p.377.d. — c. — p.371.c. — p.379.d. — p.377.b.c|380.a. — p.380.a. — p.372.a.

Marginal notes (right column): c.3.4.p.371.c.d. — c.4.p.380.381. — p.375.a|384.d. — Conc.t.1.p.1475.d. — Thdrt.l.1.c.2.p.524.c|3 c.2.p.639.c. — *a* n.p.4.1.a|26.2.b|27.1.b. — l.3.c.2.p.639.c|Socr.l.3.c.9.p.181.a|Blond. prim.p.1207. — Chry.t.5.or.12.p.151.152. — Thdrt.l.2.c.27.p.635.c. — Chry.p.152.a. — Thdrt.l.1.c.2.p.524.c. — Thphn.p.6.a|Euty.p.412. — Bar.314.§.77. — §.76|Esp.p.52.

Outer margin: ἐν τῇ λεγομένῃ παλαιᾷ. — V. la persecut. de Maximin.

ſatisfait ſelon ſes regles pour leurs fautes. 'Ce qui nous en fait parler de la ſorte, c'eſt que nous le trouvons à la teſte de deux celebres Conciles qui ſe tinrent de ſon temps dans l'Orient, à Ancyre, & à Neoceſarée. 'Ils ſont apparemment du nombre de ceux qu'Euſebe dit s'eſtre celebrez après la mort de Maximin, où il ſe trouvoit des Eveſques de pays les plus éloignez.

Bar.314.§.77. | §.75 | Euſ. l 10 c.3. p. 370.d.

'Celui d'Ancyre paroiſt s'eſtre tenu fort peu après la perſecution. C'eſt pourquoi Baronius a eu quelque raiſon de le mettre en 314; [& il eſt au moins très-aſſuré qu'il s'eſt tenu pendant l'Epiſcopat de Vital, c'eſt-à-dire apparemment entre 313 & 319. On le met avant celui de Neoceſarée:] 'ce qui eſt confirmé par le témoignage de Zonare, [& par l'ordre que Denys le petit & les autres collecteurs des Canons ont ſuivi.] 'Il fut tenu auſſi-toſt après Paſque, comme il eſt aiſé de le tirer du ſixiéme Canon.

Bar.314.§.75. | Zon. can. p.185.d. | Bar.314.§.75.84.

'On ne conte dans les ſouſcriptions que dix-huit Eveſques. *a* Il ſemble néanmoins que c'eſtoit un Concile general de tout l'Orient; & Baronius en parle en ces termes: 'En effet, il s'y trouva des Eveſques de la Galacie où ſe tenoit le Concile, de la Cilicie, de l'Helleſpont, du Pont appellé Polemniaque, de la Bythinie, de la Lycaonie, de la Phrygie, de la Piſidie, de la Pamphylie, de la Cappadoce; & meſme de la Syrie, de la Paleſtine, & de la grande Armenie. [Et comme il n'y a preſque jamais qu'un Prelat pour chaque province, il ſemble que l'on puiſſe croire, ou que chaque province avoit deputé un ou deux Eveſques au nom de tous les autres, ou que l'on a mis ſeulement les principaux dans les ſouſcriptions. Car il eſt certain que ces ſouſcriptions ne ſont pas originales, comme nous le dirons à la fin.

Conc. t. 1. p.1475. | *a* Bar. 314. §.77. | Conc. p. 1475.d.e.

La pluſpart de ces 18 Eveſques ſont celebres dans l'Egliſe.] 'Vital Eveſque d'Antioche eſt le premier comme y preſidant. 'Le ſecond eſt Agricolaüs Eveſque [de Ceſarée en Paleſtine.] Zonare dit de Ceſarée en Cappadoce, '& il peut l'avoir pris du Synodique, qui fait encore cet Agricolaüs preſident des douze Eveſques du Concile (car il n'en met pas davantage) après Marcel d'Ancyre, ſans parler de Vital d'Antioche. [Mais il faut que le Synodique, qui eſt aſſez nouveau, & Zonare, ſe trompent,] 'puiſque Leonce de Ceſarée en Cappadoce eſt nommé auſſi dans les ſouſcriptions du meſme Concile d'Ancyre. [Cet Agricolaüs eſtoit donc apparemment ſucceſſeur] 'd'Agape, dont Euſebe parle avec de grands éloges, *a* & predeceſſeur d'Euſebe meſme.

Zon.can.p. 285.d. | d | 286.a. | Conc. t.1. p.1480.b.c. | p.1475.c. | Euſ.l.7.c. 32.p.288.c.d. | *a* Bar. 314. §.77.

b Marcel d'Ancyre, "ſi celebre dans l'hiſtoire de S. Athanaſe, & des Ariens, & qui vivoit encore en 376, eſt le troiſiéme. 'Le quatriéme eſt Loup Eveſque de Tarſe, loué par S. Athanaſe. [Il eſtoit mort avant le Concile de Nicée,] 'où Theodore de Tarſe aſſiſta. *c* Le cinquiéme eſt "S. Baſilée d'Amaſée, qui ſouffrit le Martyre ſous Licinius [en 320.] Le ſeptiéme eſt Euſtole de Nicomedie, ſucceſſeur de S. Anthime, '& qui eſtant mort trop-toſt pour l'Egliſe, eut le miſerable Euſebe pour ſucceſſeur. 'Le huitiéme eſt Heracle Eveſque de "Zelone dans l'Armenie majeure, '& on lit encore de la meſme maniere dans les Conciles de Neoceſarée & de Nicée, 'quoique la Geographie ſacrée mette Zelone dans la petite Armenie en citant le Concile de Nicée.

&c. | *b* §.77. | Ath. or.1. p.191.c. | Conc. t.2. p.52.b. | *c* Bar. 314. §78. | V. ſon titre. | 315.§.25. | Conc. t.1. p.1475 e. | Zelene ou Zele. | p.1488.clt. | 2.p.51.d. | Geo.ſac. p. 56.

'Le neuviéme eſt Pierre Eveſque d'Icone en Lycaonie, ou ſelon une autre leçon, en Piſidie. 'Et en effet, nous apprenons de S. Baſile, qu'Icone avoit eſté autrefois la ſeconde ville de la Piſidie. 'Eulale ſucceſſeur de ce Pierre, aſſiſta au Concile de Nicée, de meſme que Nuneque de Laodicée en Phrygie qui eſt le dixiéme. L'onziéme eſt Sergien Eveſque d'Antioche de Piſidie; & Epidaure Eveſque de Perge en Pamphylie eſt le douziéme. Narciſſe de Neroniade en Cilicie, qui eſt le treiziéme, eſt celebre parmi les Ariens dont il embraſſa le parti. Leonce Eveſque de Ceſarée en Cappadoce, "fort illuſtre en ſon temps, eſt mis le quatorziéme; [ce qui marque aſſez que l'on n'a pas gardé l'ordre des ſéances.]

Conc.t.1.p. 1475.c. | Baſ. ep. 8. p.51.d. | Bar.314.§. 78. | V. le Concile de Nicée.

'Le quinziéme eſt Longin de Neoceſarée dans le Pont, qui aſſiſta auſſi au Concile de Nicée. 'S. Athanaſe l'appelle Longien, & le met avec Loup de Tarſe au nombre de ces hommes Apoſtoliques, dont la foy eſtoit très-pure & très-ſincere. [Il eſtoit du nombre] 'de ces ſaints Eveſques qui ſe ſuccedant les uns aux autres, compoſoient comme une chaine de pierreries, depuis le grand S. Gregoire Thaumaturge, juſqu'à Muſone qui vivoit du temps de S. Baſile, '& dont Longin eſtoit le predeceſſeur ſelon Baronius. Le ſeiziéme eſt S. Ampion Eveſque d'Epiphanie dans la Cilicie, [& Confeſſeur, dont nous parlerons "en un autre endroit. Nous n'avons rien à dire] 'ſur Philadelphe de Juliople dans la premiere Galacie, ſur Salamin ou Salomon de Germanicie en Syrie, & ſur Germain de Naple [ou Sichem] dans la Paleſtine, qui ſont les 6, 17, & 18e. Prelats du Concile d'Ancyre, 'ſinon qu'on les trouve auſſi dans les ſouſcriptions du Concile de Nicée.

Conc. t.1. p.1475.e | t.2.p.52.d. | Ath or 1.p. 291.c. | Baſ ep 61. p.94.b. | Bar.314.§. 78. | V. le Concile de Nicée. | Conc. t.1. p.1475. | t.2.p.51.52.

'Ces dix-huit Eveſques firent 25 Canons, diviſez par d'autres en 24, pour établir la diſcipline de l'Egliſe, dont une grande partie regarde ceux qui eſtoient tombez durant la perſecution. Il y en a auſſi pluſieurs ſur le mariage, un ſur l'alienation des biens Eccleſiaſtiques, '& un ſur les Coreveſques qui paroiſt inintelligible dans le Grec, 'quoiqu'il ſoit aſſez clair dans la verſion de Denys le petit, & dans celle d'Iſidore. 'Il ſemble qu'il manque quelque choſe dans le Grec. *a* Il y a à la fin de ce Concile [1] deux autres Canons qui ne ſont pas dans le Grec, *b* & que Baronius ſoutient n'eſtre pas en effet du Concile d'Ancyre, mais plûtoſt du Pape Damaſe, [ſi meſme ils ſont ſi anciens.]

t.1.p.1456-1464.1469. | p.1462.a. | p.1468.a| 1473 c. | Du Pin, t. 2.p. 797 | Eſp.p.50. | *a* Conc.t.1. p.1476 | Eſp.p 53. | *b* Bar. 314. §.89.

'Pour ce qui eſt du Concile de Neoceſarée, nous en avons quatorze Canons ſelon Denys le petit & toutes les autres collections, ou quinze ſelon Zonare qui a diviſé le treiziéme en deux. 'Ils regardent divers points de la diſcipline de l'Egliſe. 'On croit que ce Concile ſe tint fort

Mar.con.l. 3.c.3.p.§. 3.p.134.1. | Conc. t.1. p.1480. | Bar.314.§. 90. | *c* Du Pi t.2.p 798

1. *c* Mr. du Pin n'en dit rien du tout.

fort peu après celui d'Ancyre, parce que les mesmes Evesques se sont trouvez pour la plusspart à l'un & à l'autre, ' savoir Vital d'Antioche, Germain de Naple en Palestine, Heracle de Zelene, S. Basilée d'Amasée, S. Leonce de Cesarée en Cappadoce, S. Amphion d'Epiphanie, Loup de Tarse, Narcisse de Neroniade, Longin de Neocesarée mesme, & Salamin de Germanicie. Outre ces dix Evesques, il y en avoit encore cinq nouveaux, ' qui se trouvent tous avoir assisté au Concile de Nicée. C'estoient Gregoire ou Gorgone de Cinne, Erece de Placie ou Plata, Dicaise de Tabie, tous trois de Galacie; Alphie d'Apamée en Syrie, & Geronne de Larisse en la mesme province. 'On y trouve aussi parmi ces Evesques Estienne & Rhodon Corévesques de la Cappadoce, meslez parmi les Evesques; & à la fin un Valentinien avec un Leonce, dont les qualitez ne sont pas marquées. ' Les manuscrits en ajoutent cinq autres, & peut-estre davantage, dit-on; les Copistes ayant beaucoup alteré cet endroit, & y ayant ajouté diverses choses. ' Le Synodique conte 23 Evesques dans ce Concile, & met Vital à leur teste.

Conc. p. 1488. | c. 2. p. 51. e | 52. e. | c. 1. p. 1488. d. | d. e. | p. 1490. c.

'Il y en a mesme qui rejettent absolument les signatures du Concile d'Ancyre, [& par consequent de celui de Neocesarée,] parce qu'elles ne se trouvent ni dans le Grec, ni dans la collection de Denys le petit; mais seulement dans celle d'Isidore. 'On peut ajouter encore qu'on y voit une premiere Galacie, une premiere Cappadoce, & une seconde Cilicie, [qui certainement ne sont point du commencement du IV. siecle; ces provinces n'ayant esté divisées que vers l'an 370, ou depuis. Il y a peu d'apparence aussi qu'elles suivent la vraie séance des Evesques, & que S. Leonce chef de toute la Cappadoce, n'ait esté placé que le quatorziéme. Ainsi on ne peut point dire que ces signatures soient absolument originales. D'autre part néanmoins, nous ne voyons pas qu'on y puisse trouver de fausseté; & des personnes très-habiles ne font pas difficulté de s'en servir.] ' M^r. du Pin les reçoit sans difficulté. [Il faut que les Grecs mesmes en aient eu quelque chose,] ' puisqu'ils mettent dans le Concile d'Ancyre Agricolaüs Evesque de Cesarée en Palestine, ' qui est absolument inconnu d'ailleurs. M^r. Valois soutient mesme qu'il ne l'a jamais esté, & qu'Eusebe de Cesarée a succedé immediatement à Agape: Mais il ne prouve point qu'Agape ait passé l'an 312, ni qu'Eusebe ait esté Evesque avant 319. Que si Eusebe ne parle point d'Agricolaüs, [il ne parle point non plus de Vital d'Antioche, ni des Papes qui ont succedé à Marcellin: &] il ne parle d'Achillas d'Alexandrie que par occasion, & hors de son lieu, sans rien dire de saint Alexandre qui luy succeda dés 312 ou 313. Ainsi il paroist qu'il n'a point proprement eu dessein de faire l'histoire du temps qui a suivi la persecution.

Eus. prol. p. 21 a. | Conc. t. 1. p. 1475. a 1488. | Du Pin, p. 797. 800. | Conc. t. 1. p. 1480. c. | Eus. pr. p. 20. 21.

'Vital, comme nous avons dit, eut pour successeur [vers l'an 319,] S. PHILOGONE, que l'on conte pour le 21e. Evesque d'Antioche. 'Les Latins aussi-bien que les Grecs, celebrent sa memoire le vintiéme de Decembre: ' & S. Chrysostome nous a laissé son éloge, qu'il prononça le jour de sa feste. [Ce Saint fut d'abord engagé dans les affaires du monde.] ' Il épousa une femme, dont il eut une fille: Il se trouva employé "dans le bareau, il y défendit les hommes par ses discours contre l'oppression des autres hommes, & y protegea l'innocence contre la violence & l'injustice de ceux qui la vouloient accabler. Ainsi il mena dans cet état mesme une vie si sainte & si excellente, que par une preuve manifeste de l'élection de Dieu, & nonobstant les liens du mariage où il estoit encore engagé, il fut tout d'un coup enlevé du bareau à l'Eglise, & fut jugé digne de passer du tribunal des Magistrats seculiers, à celui des princes de l'Eglise, & au degré de l'Episcopat.

Hier. an. 328 | Thdrt. l. 1. c. 2. p. 524. c. | Bar. 20. dec. | Men. p. 342 | Ugh. t. 6. p. 1166. | Chry. t. 1. or. 31. p. 351. d. | p. 354. d. e. | NOTE 1.

'Il fit achever, comme on a vû, l'Eglise de la Palée. *a* Pour le reste de son administration, S. Chrysostome se contente de nous en faire juger par la pieté qui paroissoit encore de son temps dans l'Eglise d'Antioche, ' & par la difficulté qu'il y avoit alors de gouverner les Eglises, parce que la persecution ne faisoit encore que de cesser [depuis l'an 312:] de sorte qu'il en demeuroit encore de très-fascheux restes, & qu'il se trouvoit beaucoup de choses qui avoient besoin d'estre corrigées. [Il n'eut pas seulement à calmer les restes de la persecution de Diocletien;] ' mais il eut encore à combatre toute la fureur de celle de Licinius; & ce fut en celle-ci qu'il fit voir le zele qu'il avoit pour la pieté: [de sorte qu'on luy peut donner le titre de Confesseur.] ' Il eut la douleur de voir naistre durant son Episcopat la secte impie des Heretiques [Ariens,] & la gloire d'en arrester [en partie] les progrès par sa sagesse & sa prevoyance. ' Aussi quoiqu'Arius se vantast ridiculement d'avoir tout l'Orient dans son sentiment, il n'osa le dire de S. Philogone, & de deux autres à qui pour ce sujet il donna les titres d'Heretiques & d'ignorans, ' parce qu'ils soutenoient contre luy l'éternité, l'égalité, & la consubstantialité du Pere & du Fils. ' S. Alexandre qui avoit chassé Arius de l'Eglise d'Alexandrie, luy écrivit contre cet Heresiarque, comme à un défenseur des dogmes Apostoliques.

Thdrt. p. 524. c. | *a* Chry. p. 355. 356. | p. 356. b. | Thdrt. p. 524. c. | Chry. p. 356. e. | Thdrt. l. 1. c. 4. p. 537. b. c. | p. 538. a. | c. 3. p. 536. c.

[Nous saurions sans doute bien plus de particularitez des vertus de ce Saint,] 'si S. Chrysostome n'eust laissé le soin de nous les apprendre à Flavien son Evesque, qui estoit, dit-il, l'imitateur du bienheureux Philogone, & mieux instruit que luy de ce qui le regardoit; [d'où nous jugeons que Flavien fit ce mesme jour l'éloge de son glorieux predecesseur; mais ce discours n'est pas venu jusques à nous.]

Chry. p. 356. c.

' Il est certain que la feste de S. Philogone, ' & le jour auquel il est mort, ' arrivoit cinq jours seulement avant la feste de Noël, [c'est-à-dire le 20 de Decembre, auquel on en fait la feste. " Il est mort, selon toutes les apparences, en 323, après avoir gouverné son Eglise près de cinq ans; "& il eut pour successeur un Paulin dont nous parlerons en un autre endroit.]

p. 351. | p. 352. a. | p. 356. c. d | 357. e | 358. e. | NOTE 2. | V. S. Eustathe.

LACTANCE, ORATEUR, ET DEFENSEUR DE L'EGLISE.

'SAINT JERÔME nous assure que Lactance avoit aussi le nom de Firmien, *a* sous lequel il est marqué par Saint Eucher. 'On y ajoute aujourd'hui ceux de Lucius Cœlius, ou plutost Cæcilius. 'Ceux qui ont étudié son histoire avec plus de soin, reconnoissent qu'on n'a rien de certain sur son pays ni sur sa famille. 'Il y a néanmoins bien plus d'apparence "qu'il estoit d'Afrique, comme l'a cru Baronius, que non pas qu'il fust d'Italie; comme quelques autres le pretendent. 'Car il fut disciple d'Arnobe, *b* qui professoit la Rhetorique dans la ville de Sicque *c* en la province Proconsulaire d'Afrique: *d* Et S. Jerôme nous apprend en effet qu'il étudia en Afrique, où il composa un écrit estant encore tout jeune, sous le titre de Banquet. Ce fut aussi d'Afrique qu'il alla à Nicomedie.

Hier. v. ill. c.80. p.293. b. &c. *a* Euch. ad Val. p.20. Lact. pers. n. p.352. inst. pr. p. 11. pers. n. p. 349 | Bar. 302. §.61. Hier. v. ill. c.80. *b* c.79. *c* Vand. p. 167. *d* Hier. v. ill. c.80. NOTE 1.

[On peut juger combien il profita, soit par les instructions de son maistre, soit par son propre travail,] 'puisque Saint Jerôme l'appelle le plus savant homme de son temps. 'Pour son style, le mesme Saint dit qu'il est comme un fleuve d'éloquence, comparable à Ciceron. 'Saint Eucher le met entre les hommes les plus éloquens qu'ait eu le Christianisme. [Les ouvrages qui nous en restent ne dementent point l'estime que ces Saints en ont faite:] '& l'on voit par les éloges des plus savans hommes de ces derniers temps, ramassez dans l'édition de Gallæus, qu'il est regardé comme le plus éloquent des défenseurs de nôtre Religion, & comme le Ciceron des Chrêtiens.

an.317. ep. 13. p. 104.d. Euch. ad Val. p 20. Lact. inst. pr. p.17-21 Du Pin, t. 1. p. 568. 569.

'Il ne se mit néanmoins jamais dans le bareau, & il n'étudia l'éloquence que pour se rendre capable de l'enseigner aux autres. 'C'est ce qu'il fit dans la Bithynie, où on le fit venir *a* sous Diocletien, pour y professer la Rhetorique [latine] à Nicomedie, [qui estoit alors le siege de la Cour de Diocletien.] Il y fut appellé "d'Afrique avec un Grammairien nommé Flavius ou Fannius, auteur de quelques ouvrages en vers sur la Medecine. 'Vossius qui l'appelle Rhemnius Fannius, ou Favinus selon d'autres, le fait disciple d'Arnobe, & contemporain de Constantin; & il le croit auteur d'un Poëme en vers Hexametres sur les poids & les mesures, attribué ordinairement à Priscien. [Mais il ne cite rien pour tout celà.]

Lact. inst. 1.3. c.13. p. 275. 1. 5. c. 2. p. 460. *a* Hier. v. ill. c.80. la note 1 Voss. po. lat. p.54.

'Lactance professa long-temps la Rhetorique, [soit à Nicomedie, soit en Afrique,] 'enseignant aux jeunes gents, comme il dit luy-mesme, non à pratiquer la vertu, 1 mais à estre ingenieux à couvrir & à défendre le mal. Néanmoins cet exercice qu'il rabaisse si fort, & qu'il semble presque condanner absolument, 'luy servit beaucoup dans la suite, lorsqu'il l'eut quitté pour défendre la verité, & l'insinuer dans les esprits avec d'autant plus d'efficace, que les ornemens de l'éloquence la rendoient plus claire & plus agréable.

Lact. inst. 1. 1. c.1. p.4. p.4 | opif c. 1. p.829. inst. p.4. 5.

'Il eut entre ses disciples un nommé Demetrien, *a* à qui il dédie plusieurs de ses ouvrages, *b* en luy rendant ce témoignage, qu'il avoit esté docile à recevoir ses instructions, & soigneux à les pratiquer; 'qu'il n'y avoit pas seulement en luy la moindre apparence d'orgueil & de vanité; '& que dans l'embaras des emplois civils où il estoit, la pureté de sa conscience luy faisoit souvent élever son esprit aux choses du ciel.

opif. c. 1. p. 829. *a* Hier. v. ill. c.80. *b* Lact. p. 829. p.830. p.829.

'Il trouva peu d'écoliers à Nicomedie, parce que l'on y parloit plus Grec que latin; & cela luy donna le loisir de s'appliquer à écrire. [Nous ne savons pas néanmoins quels livres il composa pour lors; & nous ne voyons pas que nous en ayons aucun qu'on puisse raporter au temps qu'il professoit encore.

Hier. v. ill. c.80. p.264. c.

Nous ne pouvons point assurer non plus s'il avoit déja embrassé la religion Chrétienne. Nous pouvons dire seulement que l'honneur que luy fit Diocletien de l'appeller à Nicomedie, ne montre pas qu'il ne fust pas déja Chrétien, "puisque non seulement ce Prince souffrit les Chrétiens durant la plus grande partie de son regne, mais qu'il en aima mesme plusieurs; & son Palais en estoit rempli. Ce qu'on peut dire estre certain, "c'est que Lactance estoit Chrétien dès que la persecution commença, & ainsi dès le temps qu'il enseignoit l'éloquence. Nous ne trouvons rien de particulier sur sa conversion: mais il ne faut pas oublier un endroit de S. Eucher,] 'qui parlant de luy, de S. Cyprien, de S. Hilaire, & de quelques autres, leur met en la bouche ces paroles de S. Augustin: „ 'Que faisons-nous? Les ignorans ravissent le ciel; & nous avec toute nostre science, nous sommes si stupides & si hebetez, que nous demeurons toûjours ensevelis comme des bestes dans la chair & dans le sang.„ Voilà, ajoute S. Eucher; ce que ces hommes habiles & éloquens s'estoient sans doute dit à eux-mesmes; & animez par cette pensée, ils ont fait aussi violence au royaume de Dieu.] 'On voit que Lactance avoit lu particulierement Minuce Felix, Tertullien, & S. Cyprien.

V. la persecut. de Diocl. §. 13. NOTE 2. Euch. ad Val. p.21. Aug. conf. 1. 8. c. 8. p. 61.1.d. Lact. inst. 1. 1. c. 11. p. 67 | 5. c. 1. p. 459.

'Il professoit encore l'éloquence à Nicomedie lorsque la persecution commença, & que l'on y abatit le temple de Dieu le 23 Fevrier de l'an 303. 'Il y estoit aussi lorsque la persecution estoit dans sa plus grande fureur: '& les particularitez qu'il marque de ce qui se passa dans la mesme ville en 311 & 313, font juger qu'il y estoit encore alors. Ainsi il y passa tout le temps de la persecution. [C'est ce qui autorise extrémement] 'tant de particularitez qu'il nous apprend de ce temps-là dans ses Institutions, [mais encore

1. 5. c. 2. p. 460 | pers. c. 12. p. 11. inst. 1. 5. c. 2. p.461. pers. n. p. 348. 349. inst. 1. 5. c. 11. p. 489-491.

1. *sed ad argutam malitiam.*

core plus dans l'ouvrage qu'il en a fait exprès, comme nous le dirons bien-toſt.

Nous voudrions avoir quelque lumiere ſur ce qui luy peut eſtre arrivé durant ces dix années qu'il paſſa au milieu des ennemis de l'Egliſe & dans le ſiege de ſatan. Mais tout ce que nous en trouvons, c'eſt qu'outre les cruautez barbares qu'il y vit exercer contre l'Egliſe,] 'il eut encore la douleur de la voir fouler aux piez par les inſultes de ſes ennemis. ' Car il y eut en ce temps-là " deux payens, Hierocle & un Philoſophe inconnu, qui voulurent ſignaler leur impieté par une entrepriſe auſſi vaine qu'elle eſtoit à contretemps, en pretendant abatre & accabler la verité par leurs livres, [comme les officiers publics y travailloient par le fer & par le feu.] ' Lactance & les autres Chrétiens qui entendirent reciter ces ouvrages à leurs auteurs, n'eurent pas de peine à en reconnoiſtre la foibleſſe, & à s'en moquer en eux-meſmes, ſi le temps ne ſouffroit pas qu'ils le fiſſent ouvertement. Les payens meſmes trouverent fort mauvais qu'on vouluſt inſulter à des gents déja accablez par la violence. ' Mais Lactance indigné d'une impieté ſi ſuperbe, reſolut d'employer tout ce qu'il avoit d'eſprit & d'éloquence à refuter non ſeulement ces deux écrivains, mais auſſi tous les autres qui avoient voulu laiſſer à la poſterité des monumens de leur injuſtice, [& de leur haine contre leur Createur & contre ſes adorateurs.] 'Il ſemble néanmoins qu'il n'ait executé ce deſſein que long-temps depuis, [comme nous le verrons en parlant de ſes écrits, après que nous aurons achevé ce qui nous reſte à dire de ſon hiſtoire.

Il repaſſa de l'Orient dans l'Occident, pour y inſtruire un diſciple d'une condition bien plus relevée, que tous ceux qu'il avoit eus auparavant,] ' ſavoir Criſpe Ceſar fils de Conſtantin, à qui il montra l'éloquence latine dans les Gaules. Il eut cet emploi dans ſon extrême vieilleſſe : [Ainſi il peut bien ne l'avoir quitté que par ſa mort,] 'que quelques-uns croyent eſtre arrivée vers l'an 325, & vers le meſme temps que celle de Criſpe, plutoſt à Treves qu'en un autre lieu, puiſque c'eſtoit alors la principale ville des Gaules. ' Godefroy croit que ce fut Lactance qui eſtant alors auprès de Conſtantin, obtint de luy en l'an 315 les loix celebres par leſquelles il abolit le ſupplice de la croix, défendit de marquer les criminels ſur le front, & pourvut à la ſubſiſtance des pauvres : [mais il n'en raporte pas de preuve qui ſoit bien conſiderable.

Ce qui paroiſt plus fondé, c'eſt qu'encore que ſelon l'opinion de tout le monde,] 'il fuſt precepteur de Criſpe, lorſqu'il publia ſes Inſtitutions, [& peut-eſtre encore lorſqu'il fit une bonne partie de ſes autres ouvrages, jamais néanmoins il ne parle de cet emploi, que ſon merite ſeul luy avoit fait obtenir, ni d'aucune autre choſe qui puſt le relever devant les hommes.

Il eſt encore important de remarquer, que la qualité de precepteur d'un Ceſar, & d'un fils aiſné d'un Empereur auſſi liberal qu'eſtoit Conſtantin, ne l'empeſcha point d'honorer & de pratiquer la pauvreté Chrêtienne,] 'puiſque nous apprenons de S. Jerôme, qu'il eſtoit tellement pauvre, qu'il manquoit non ſeulement des choſes delicieuſes, mais ſouvent meſme des neceſſaires. Et ce Pere fait cette remarque en meſme temps qu'il dit que Conſtantin luy donna le ſoin de ſon fils ; 'nous donnant par là lieu de croire qu'il vécut dans la pauvreté "au milieu meſme de l'abondance & des délices de la Cour. 'Lactance témoigne quelquefois luy-meſme qu'il eſtoit dans l'extrême neceſſité. [Ainſi ſa bouche parle de l'abondance de ſon cœur,] 'lorſqu'il rend à la pauvreté Evangelique les témoignages ſi glorieux que nous liſons dans ſes ouvrages, ' & lorſqu'il avertit Demetrien ſon diſciple, de mépriſer & d'abandonner, s'il pouvoit, toute la proſperité du ſiecle, pour ne pas tomber dans ſes pieges d'autant plus dangereux qu'ils ſont plus doux.

'Mais ni les incommoditez de la pauvreté, ni les occupations qu'il pouvoit avoir d'ailleurs, ne l'empeſcherent pas de conſacrer tout ſon eſprit & toute ſon éloquence à l'éclairciſſement de la verité divine, & à la refutation des vaines ſubtilitez des Philoſophes de ſon temps ; & il eſperoit le pouvoir faire non par ſes propres forces, mais par celles qu'il attendoit de Dieu. 'Il croyoit qu'il luy ſeroit au moins plus glorieux de ſuccomber ſous le poids d'une ſi haute entrepriſe, que de manquer de zele pour la défenſe de ſa religion ; '& il eſtoit perſuadé que ſon travail & ſa vie ne pouvoient avoir un meilleur objet, que de retirer quelques perſonnes de l'erreur, & les conduire au chemin du ciel.

[Voilà tout ce que nous trouvons pour l'hiſtoire de ce défenſeur de la foy Chrétienne, laiſſant à de plus habiles le ſoin de l'enrichir par les excellentes maximes, & les ſentimens de pieté qui ſe trouvent répandus dans ſes ouvrages. Nous allons maintenant faire le dénombrement de ſes écrits, ſuivant autant que nous pourrons l'ordre des temps.

Il ſemble que le premier] ' ſoit ſon Sympoſion ou Banquet, lequel il écrivit, comme nous avons dit, eſtant encore tout jeune. Ayant eſté appellé d'Afrique à Nicomedie, il écrivit ſon voyage en vers Hexametres. [On peut encore raporter au meſme temps] un livre qu'il compoſa ſous le titre de Grammairien. [Nous n'avons aucun de ces ouvrages. Il y en a qui croyent] 'que le Poëme du Phœnix qui eſt parmi ſes œuvres, & "qui ne peut eſtre que d'un payen, [eſt une des premieres productions de ſa jeuneſſe. Néanmoins S. Jerôme n'en parle point : & après tout, cette piece n'eſt pas fort digne de l'éloquence & de la reputation de Lactance.]

'Le livre intitulé De l'ouvrage de Dieu, ou de la formation de l'homme, [que nous avons encore, eſt fait pour prouver que l'homme a eſté creé de Dieu, & établir ſur ce principe la foy de la Providence.] ' Il a eſté écrit peu de temps avant les livres des Inſtitutions où il eſt cité. [Il ſemble meſme que ce ſoit le premier fruit de la pieté de ſon auteur, autant que

Marginal notes: c.4.p.470. — c.2.p.460. — V. la persecut. de Diocl. §. 18. — p.461 | c.4. p.470. — c.4.p.470. — Bar.302. §. 61. — Hier. v.ill. c.80 | chr. — Lact. perſ. n.p.351. — Cod.Th. t. 3.p.295.2. — 2. — Hier. an. 317. — Du Pin, t. 1.p.560. — &c. — Lact. opif. c 1.p.813. — inſt. l. 6. c. 12. 13. p. 591. — opif c. 1. p. 829. 830. — p.818. 819 | 20. p.892. 893. — p.892. — p.893. — Hier. v. ill. c.80. — Du Pin, t. 1.p.568. — &c. — p. 566 | Hier. v. ill. c.80. — Lact. inſt. l. 2. c. 10, p. 199.

que l'on en peut juger] ' par les protestations qu'il y fait de consacrer desormais son temps & sa plume à la defense de la verité. ' Et en effet, " il semble que la persecution de Diocletien ne fust pas encore passée. 'Il le dedie à Demetrien son disciple, à qui il parle comme à un Chrétien, ' qui estoit néanmoins ce semble dans les emplois civils, [hors des pays où la persecution duroit encore.]

opif. c. 20. p.892.893. NOTE 3. c.1. p. 830. p.828 830. p.829. 830.

' Les Institutions divines, qui est le grand ouvrage de Lactance, suivirent d'assez près le livre de la formation de l'homme, ' divisées par luy-mesme en sept livres, comme nous les avons encore aujourd'hui : ' & nous en avons aussi un abregé composé par l'auteur, dont le commencement estoit perdu dès le temps de S. Jerôme. ' Lactance mesme cite cet ouvrage sous le titre d'Institutions divines. ' Le nom d'*Institutions* se donne ordinairement par les Latins aux ouvrages qui sont pour former une personne dans quelque science : [de sorte que nous le pourrions traduire par celui d'*Instructions*, s'il n'estoit ordinaire de laisser aux livres ces sortes de titres sous lesquels ils sont plus connus.]

inst.l 2. c. 10.p.199. l.1.c.1.p.9. Hier. v. ill. c.80.p.194. c. Lact. ir. D. c.2.p.766. inst.n. p. 6.

' Chacun de ces sept livres des Institutions a "son titre particulier, qui marque ' de quoy il traite. *a* L'ouvrage entier est fait pour executer le dessein que Lactance avoit pris dés l'an 303, de répondre à tous ceux qui auroient écrit contre la religion Chrétienne, & de refuter non-seulement, tout ce qu'on avoit dit, mais encore tout ce qui se pouvoit dire contre l'Eglise. ' En effet, il y combat avec une extrême force la vanité du Paganisme, ' & il y détruit avec une facilité merveilleuse toutes les illusions de l'idolatrie. ' Aussi S. Jerôme le releve comme un ouvrage excellent : *b* & les plus habiles des derniers siecles en ont témoigné une estime extraordinaire. On peut assurer au moins que personne n'a défendu l'Eglise, & combatu l'Idolatrie, avec un style plus beau & plus éloquent.

&c. Du Pin, t. 1.p.560. p.560. 566. *a* Lact.inst. l. 5. c. 4. p. 470. Hier. ep. 65. c. 2. p. 191.b. ep.13. p. 104.d. in Eccl. 10. p.92.b. *b* Lact. pr. p.18-21.

[" Cet ouvrage en l'état que nous l'avons aujourd'hui, ne paroist pas avoir esté fait avant l'an 321. C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner] ' si Lactance l'adresse à Constantin déja declaré pour la Religion Chrétienne. ' Il paroist que Lactance vivoit alors dans les terres de ce Prince, ' hors de la Bithynie, *c* & de tous les autres pays où Licinius persecutoit encore les Chrétiens. *d* Ainsi l'on peut juger que c'est un fruit du temps qu'il passa dans les Gaules auprès de Crispe. *e* Mais on croit qu'il avoit paru auparavant en Orient [vers l'an 313,] aussi-tost après la fin de la persecution, ' & peu après l'ouvrage de la formation de l'homme.

NOTE 4. inst.l.1.c.1. p 6-8. p.8. l.5. c. 2. p. 466. *c* l 1. c. 1. p. 8. *d* Cod. Th. t.3. p. 295. 2. *e* l.act.perf. n.p.348. inst.l.2 c 9. p.199.

' S. Jerôme nous assure que Lactance a fait un livre de la persecution. [C'est tout ce que nous en avons sceu jusqu'à l'an 1679,] 'que Mr. Baluze nous l'a donné sur un manuscrit ancien d'environ 800 ans : [& des Protestans Anglois fort habiles se sont hastez de le faire aussi-tost reimprimer, comme une piece très-authentique & très-importante. Nous ne croyons pas en effet que personne puisse douter que ce ne soit un veritable ouvrage de Lactance ;] ' & nous y apprenons " beaucoup de particularitez considerables pour l'histoire Ecclesiastique & Profane, que nous ignorions entierement, ou dont nous n'avions qu'une connoissance moins exacte.

Hier. v. ill. c.80. Balu. misc. t.2 p.347. &c. Du Pin, t. 1.p 567.

' Lactance n'entreprend pas d'y faire l'histoire de la persecution ; mais son principal dessein n'est que de faire adorer la justice de Dieu dans la punition & la mort de Diocletien, & des autres Princes qui avoient esté auteurs de la persecution. C'est pourquoi son livre est intitulé dans le manuscrit dont on l'a tiré, De la mort des persecuteurs. 'Il a eu peur que de si grandes choses ne fussent oubliées par les hommes, & que ceux qui voudroient écrire l'histoire n'alterassent la verité, en omettant ce que ces Princes avoient fait contre Dieu ou ce que Dieu avoit fait pour les punir. Il proteste qu'il n'a rien ajouté à la verité, & qu'il n'a rien mis "dont ceux qui ont sceu la verité des choses, ne luy rendent témoignagne. [En effet, il ne dit guere que les choses dont il peut avoir esté témoin oculaire, estant demeuré à Nicomedie, comme nous avons dit, durant tout le temps de la persecution.]

Lact. perf. n.p 352. perf. c. 52. p.45. *secundum fidem scientium.*

' Il semble par le commencement de cet ouvrage, qu'il l'ait fait aussi-tost que Dieu eut rendu la paix à l'Eglise. ' Néanmoins il le conduit jusqu'à la mort funeste de la femme & de la fille de Diocletien, quinze mois au moins après la mort de Maximin, [c'est-à-dire au plutost à la fin de 314.] ' Il y parle toûjours assez avantageusement de Licinius, d'où l'on infere que ce Prince ne commençoit point encore alors à persecuter les Chrétiens. 'Il marque néanmoins diverses executions qu'il avoit faites, [où il paroist plus de cruauté que de justice.] Il dit mesme qu'on le craignoit comme " cruel. [Et il avoit déja eu guere contre Constantin à la fin de 314.]

c.1.p.1. c 51.p.45. n.p.353. c. 50. 51. p. 44.45. *malum.*

'Mr. Baluze croit que Lactance fit cet écrit lorsqu'il estoit encore en Bithynie, parce qu'il l'adresse à un Confesseur de ces pays-là nommé Donat, ' qui sortit de prison au mois de May 311, après y avoir demeuré six ans. [Ainsi il y avoit esté mis en 305 ou 306.] 'Il avoit éprouvé tout ce que la persecution avoit eu de plus terrible, les fouëts, les ongles, le fer, le feu, toutes sortes de tourmens, premierement sous Flaccin Prefet [du Pretoire,] puis sous Hierocle gouverneur [de la Bithynie,] l'un des plus grands ennemis qu'eust alors l'Eglise, & enfin sous Priscillien, son successeur. Il avoit esté appliqué neuf fois à differentes questions, & avoit triomphé neuf fois par la grandeur de sa foy, de tout ce que les hommes & les demons avoient de force & de malice. Enfin, le diable si souvent vaincu n'osant plus l'attaquer, & ne voulant pas qu'il remportast la couronne du Martyre par la mort à laquelle il estoit tout preparé, ' se contenta de le faire retenir six ans en prison, jusqu'à ce que Dieu l'en tira par l'édit qu'il contraignit Maximien Galere de publier en 311, pour faire cesser la persecution ' dont il avoit esté luy-mesme l'auteur. ' Lactance attribuë la paix

n.p.348. c 35.p.31. c.16. p. 13. 14. c.35.p.31. c.31.p.28. c.1.p.1.

paix de l'Eglise aux prieres que ce Confesseur répandoit tous les jours & à toute heure en la presence de Dieu, avec les autres Confesseurs qui s'estoient aussi acquis par les merites de leur foy une couronne

c.51.p.46.

éternelle. ' Et en finissant son livre, il le prie, comme un homme digne d'estre écouté de Dieu, de luy demander qu'il conserve à son Eglise la paix qu'il luy avoit donnée. Il l'assure aussi que Dieu luy reserve toute entiere la couronne du Martyre dans le Ciel, quoique les persecuteurs eussent eu honte de le condanner à la mort. [Le nom de Donat est si commun entre les Saints, qu'il est difficile de discerner si celui-ci est un de ceux que l'Eglise honore.]

n.p.352.

'M^r^. Baluze veut que ce soit le mesme Donat à qui Lactance adresse son ouvra-

ir.D.c.2.p. 766.

ge De la colere de Dieu. 'Ce livre en effet est posterieur à celui des Institutions, [& par consequent à la persecution de Diocletien. Mais Lactance n'y parle point à ce Donat comme à un illustre Confes-

c.1.p.764.

seur.] ' Il luy parle mesme comme à un disciple, qui avoit besoin d'estre instruit & fortifié, pour n'estre pas trompé par l'autorité des sages du monde.

inst.l.2. c. 17.p.217.

'Lactance avoit promis dans ses Institutions de faire un traité exprès pour montrer que Dieu n'est pas moins juste que patient; qu'il a une colere & une justice pour punir les pechez des hommes, & qu'on ne le peut nier, sans ruiner absolument la verité & la Religion. [C'est ce qu'il a fait dans le livre De la colere de Dieu, dont nous parlons, &

Hier. v.ill. c.80. *a* in Eph.4. p.227.b.

que nous avons encore.] ' S. Jerôme le releve comme un très-bel ouvrage, *a* écrit avec autant de science que d'éloquence, & qui peut seul suffire pour sa matiere.

Lact.ir.D. c.2.p.766.

' Lactance y cite ses livres des Institutions.

p.767|inst. l.4.c.30.p. 451. *a* Bar. 316. §.56.

'Il témoigne dans l'un & dans l'autre ouvrage, qu'il avoit dessein d'écrire contre toutes les Heresies. *a* Mais il semble qu'il ait esté prevenu par la mort, puisque S. Jerôme ne parle point de cet ouvrage, qui n'eust pû manquer d'estre fort celebre.

Lact. opif. c.20.p.892. 893.

' Dans le livre De l'ouvrage de Dieu il dit qu'il est resolu d'employer tout son temps & tous ses efforts à traiter ce qui regarde la vie bienheureuse; & cela contre les Philosophes qui promettent d'établir la verité, mais sans la connoistre, & qui la combatent ainsi d'autant plus dangereusement, que leurs discours éloquens & leurs raisonnemens subtils les rendent plus propres à tromper les autres. Il dit qu'il les veut refuter & par les lumieres de la Religion Chrétienne, & par les sentimens contraires dont ils se combatent les uns les autres. [Nous n'avons pas d'ouvrage dont le titre réponde à cette

p.892.2.

promesse:] ' mais on croit que c'est ce qu'il fait dans tout le corps de ses Institutions, & principalement dans le dernier livre.

Hier. v. ill. c.80.p.294. c. *b* Lact.inst. l. 7.c.4.p. 660.

'S. Jerôme luy attribuë deux livres "à Asclepiade, que nous n'avons plus. *b* Lactance mesme dit qu'Asclepiade "son ami luy avoit dedié un écrit où il traitoit de la providence du souverain Dieu, & dont il raporte un passage. [Nous n'en savons

NOTE 5. — *noster.*

Balu. misc. t 2.p.461| pr.p.3.

rien davantage.] 'M^r^. Baluze nous a donné un passage sur le dernier jugement, qu'il croit estre de Lactance, parce qu'il l'a trouvé dans un manuscrit entre ses Institutions & son livre De la colere de Dieu. [Il est bien écrit.

Pour les Poësies attribuées à Lactance, nous avons déja parlé de celle du Phoenix.]

Fort.l.3.c. 7.p.78|p. 70.

' Celle qui est sur la Pasque, & dont on chante encore une partie dans quelques Eglises, est aussi parmi les œuvres de Fortunat, & les manuscrits la luy attribuent. [Le Poëme de la Passion est fort beau, & pourroit estre attribué à Lactance, s'il y avoit quelque apparence que l'on mist dés ce temps-là un Crucifix au milieu des Eglises, comme nous faisons

Du Pin, p. 568.

aujourd'hui.] 'On ne le trouve dans aucun manuscrit de ses ouvrages. On a encore sous son nom des notes sur Stace, "& d'autres choses semblables que M^r^. du Pin dit estre d'un Lactance Placide Grammairien.

&c.

Hier. v.ill. c.80.

' Lactance ne composa pas seulement divers ouvrages en vers & en prose; mais

in Gal.4.p. 179.c. *a* v.ill. c. 80.

il écrivit aussi quantité de lettres. 'S. Jerôme en conte huit livres, *a* dont il y en avoit quatre adressez à Probe, deux à Severe, & deux à Demetrien son disci-

ep.124.p. 32.d.

ple. 'Ces lettres estoient quelquefois fort longues: mais il y en avoit peu qui traitassent des matieres de nostre foy; la pluspart parloient de mesures, de la situation des pays, de questions Philosophiques; & n'estoient propres qu'à des Avocats & des gents de lettres. Ce fut ce qui en dégousta le Pape Damase, à qui S. Jerôme les avoit données à lire. [Peut-estre que Lactance en avoit composé une grande partie avant sa conversion, & lorsqu'il enseignoit la Rhetorique; ce qui l'obligeoit de traiter ces sortes de questions.]

Lact.pr.p. 13.

' Gallæus raporte qu'il se trouvoit il n'y a pas long-temps deux livres manuscrits des Epistres de Lactance dans un couvent d'Egmond en Hollande, mais qu'ils ont esté perdus. [Le jugement qu'en fait Damase nous doit consoler de cette perte.

Pour ce qui regarde les ouvrages de Lactance en general, nous avons déja parlé de l'estime qu'on en faisoit pour l'é-

Hier. ep. 84.p.328.e.

loquence.] ' S. Jerôme dit que ses Institutions, avec ses deux livres de la formation de l'homme & de la colere de Dieu, sont l'abregé des Dialogues de Ciceron.

ep.13.p. 104.d.

' Il dit autrepart qu'il n'a pas eu autant de bonheur à prouver les veritez Chrétiennes, que de facilité à détruire le men-

Sid.l.4.ep. 3.p.90.

songe & l'impieté. ' S. Sidoine luy attribuë le don de refuter, & à S. Augustin celui de prouver & d'établir.

Du Pin, p. 569.

'Quoiqu'on y trouve partout d'excellentes choses pour le dogme & pour la

Lact.p. 895-901.

pieté; ' on y rencontre aussi des fautes, que d'autres se sont donné la peine de ramasser: [Ce n'est pas ici le lieu d'examiner s'ils ne se sont point trompez quel-

Hier. ep. 65.c.2.p. 191.b.

quefois eux-mesmes.] 'S. Jerôme remarque particulierement qu'il ne reconnoissoit point la personne du Saint Esprit, lequel il disoit devoir estre raporté au Pere ou au Fils. Cette opinion detestable & Judaïque se trouvoit, dit-il, en divers en-

b in Gal.4. p.179 c.

droits des livres de Lactance, ' & principalement dans le huitiéme livre de ses

Epistres

Epiſtres adreſſé à Demetrien. 'On ne la trouve point dans ce qui nous reſte aujourd'hui de ſes écrits : & quelques-uns croient meſme que S. Jerôme a pu ne pas bien entendre ſon ſentiment ſur ce point. Du P. p. 570.

'Le meſme Pere n'oublie pas auſſi d'y reprendre l'opinion des Millenaires, [dont Lactance parle auſſi amplement qu'aucun autre.] Hier. in Ez. 36. p. 507. b. &c.

'Pelage en avoit tiré, ſans le nommer néanmoins, quelques paſſages qui ſemblent admettre en JESUS-CHRIST un combat contre les vices, & contre les deſirs de la concupiſcence. S. Auguſtin en répondant à Pelage, ſans ſavoir de qui eſtoient ces paſſages, a peine à y trouver un bon ſens : [& noſtre deſſein ne nous permet pas de nous arreſter à y en chercher.] 'Il y en a qui croient que ſes ouvrages ont eſté alterez par des Heretiques; '& qu'après tout, ce n'eſt pas un auteur qu'on puiſſe alleguer ſur des matieres conteſtées, parce qu'il paroiſt avoir eſté plus Orateur que Theologien, avoir eſté peu inſtruit de la doctrine de l'Egliſe, '& avoir traité la Theologie d'une maniere trop Philoſophique. 'On trouve qu'il avoit bien lu Tertullien, & qu'il le ſuit aſſez ſouvent. Lact. inſt. l.4.c.24. 5. p.428.431 | Aug. nat. gr. c. 61. p. 322.1.c.d. Bull.l.3. p. 425-428. p.280. 281. 424. Du Pin, p. 569. Bull.p.429.

'Les fautes & les erreurs qu'on rencontre dans ſes ouvrages, les ont fait mettre au rang des Apocryphes par le Concile de Rome ſous Gelaſe : 'Et néanmoins elles ne nous doivent pas empeſcher de les lire, comme nous en aſſure S. Jerôme, pour profiter de tant de veritez ſaintes, [qui y ſont dévelopées d'une maniere claire, vive, grande, agréable, & éloquente.] Bar.316. §. 56. Hier.ep.65. p.191.b.

SAINT ALEXANDRE, ARCHEVESQUE D'ALEXANDRIE.

ARTICLE PREMIER.

De S. Achillas predeceſſeur de S. Alexandre.

[SAINT PIERRE Archeveſque d'Alexandrie ayant glorieuſement terminé ſon Epiſcopat & ſa vie par le Martyre, ſous le regne de Maximin, " le 25 ou le 26 Novembre de l'an 311,] 'S. Achillas nommé quelquefois Archelaüs, fut mis en ſa place, [" & peut-eſtre dès le 26 de Novembre. S. Athanaſe exprime en un mot l'excellence & le merite de cet Eveſque,] 'en le qualifiant Le grand Achillas. *a* Euſebe étend davantage ſon éloge. Il fut, dit-il, fait Preſtre en meſme temps que S. Pierius. Il paroiſſoit dans l'Egliſe d'Alexandrie ſous l'Archeveſque Theonas predeceſſeur de S. Pierre, '& on luy avoit déſlors confié le ſoin de l'école & des inſtructions ſacrées de la foy. Il pratiquoit autant que perſonne les plus hautes maximes de la Philoſophie; & ſa conduite eſtoit un modéle auſſi illuſtre que parfait, d'une vie vraîment digne de l'Evangile. 'Gelaſe de Cyzic dit que des monumens anciens & indubitables nous apprennent que c'eſtoit un homme très-grave, d'une ame auſſi ſainte que grande & relevée, & qui faiſoit paroiſtre en toutes choſes une prudence & une ſageſſe admirable. V. ſon titre. NOTE 1. Euſ. chr. & c | Chr. or.p.116. Ath.or.1.p. 306.a. *a* Euſ.l.7.c. 32.p.289.c. di Gel C.l.2. c.1.p.48.

[Nous ſavons peu de choſes de ce qu'il a fait pour meriter une ſi haute reputation.] 'S. Athanaſe nous aſſure qu'il avoit établi pluſieurs Eveſques dans l'Egypte, dignes d'eſtre chaſſez de leurs ſieges par les Ariens, pour ne vouloir pas abandonner la verité & l'innocence. 'Il nous apprend encore qu'il fut, auſſi-bien que S. Pierre ſon predeceſſeur, l'objet des injures & des calomnies des Meleciens; [ce qu'il ne pouvoit meriter que par le zele Epiſcopal avec lequel il combatoit ces Schiſmatiques.] Ath. ſol. p. 863.a. Or.1.p.306. a | ap. 2. p. 731.c | 777. c.

'Ce fut ſelon Baronius par un effet de ce zele contre les Meleciens, & pour affoiblir leur parti, 'qu'il receut de nouveau Arius à la communion de l'Egliſe, dont S. Pierre ſon predeceſſeur l'avoit chaſſé. Il accorda à ce fourbe le pardon qu'il luy demandoit; & non ſeulement il luy permit d'exercer les fonctions du Diaconat qu'il avoit receu de S. Pierre, mais il l'éleva meſme à la Preſtriſe, comme Sozomene le dit aſſez clairement: '& ſelon Theodoret il paroiſt que dès devant l'Epiſcopat de S. Alexandre, Arius eſtoit Preſtre, & chargé de l'explication des Ecritures. [Cette reception & cette élevation d'Arius eſt ſans doute une tache dans la vie de ce ſaint Prelat, quoique pardonnable, puiſque ni l'Epiſcopat ni la ſainteté ne donnent pas la connoiſſance du fond des cœurs, ni la ſcience de l'avenir. Mais ce ſeroit une faute tout-à-fait inexcuſable, s'il eſtoit vray, comme quelques-uns le pretendent, que " S. Pierre ſon predeceſſeur l'euſt aſſuré la veille de ſon Martyre du crime qu'Arius devoit commettre un jour, & s'il luy euſt défendu de la part de JESUS-CHRIST de le recevoir jamais dans l'Egliſe, comme on le lit dans quelques fauſſes hiſtoires. Auſſi les nouveaux Egyptiens ſe fondant ſans doute ſur cette défenſe,] 'diſent que Dieu tua Achillas à cauſe qu'il avoit receu avec tant d'imprudence cet Hereſiarque. Bar.310. §. 15. Soz.l.1.c. 15. p.426. b. Thdrt.l.1. c.1. p.523. c. V. ſon titre. Chr.or. p. 116.

[Voilà tout ce que nous ſavons de l'Epiſcopat d'Achillas,] 'qui dura peu ſelon Theodoret [" & la pluſpart des autres auteurs.] 'La Chronique Orientale ne luy donne que ſix mois, ou 20 jours de plus; & met ſa mort le 13 de Juin. [Uſuard, Adon, le Martyrologe Romain, & quelques autres, marquent ſa feſte le 7 de Novembre, comme d'un Eveſque illuſtre par ſon érudition, par ſa foy, par ſa conduite, & par ſes mœurs.] Th'r.l.1.c. 1.p.523.b. V. la note 1. Chr.or. p. 116.

ARTICLE II.

Quelques actions particulieres de S. Alexandre.

Ath.or. 1. p. 306. a | fol. p. 863. a. 'SAint Alexandre fut établi " en la place de S. Achillas, selon S. Athanase [& plusieurs autres auteurs.] V. la note 1. a Thdrt. l. 1. c. 1. p. 523. c. *a* C'estoit un homme dans la vie duquel il n'y avoit rien que de louable, *b* & dont la doctrine estoit toute Apostolique. *c* Un ancien auteur l'appelle un Evesque plein d'une foy divine, plein de sagesse; plein du zele & de la ferveur du S. Esprit. b d. c Mar. & F. p. 18. Gel. C. l. 2. c. 1. p. 49. ' Il estoit extrêmement " aimé & honoré tant τίμιος. du Clergé que du peuple. Il avoit beaucoup d'éloquence, de liberalité, de douceur, de bonté, d'affabilité; en un mot il aimoit Dieu, le prochain, & les pauvres autant que personne,

b.c. ' Sa plus grande gloire a esté d'avoir combatu genereusement à la teste de l'Eglise pour la verité de l'Evangile [& pour la divinité de Jesus-Christ,] Ath. or. 1. p. 304 b. 'jusques au dernier soupir, & d'avoir souffert dans un âge fort avancé toutes sortes de travaux & de fatigues pour soutenir l'Eglise contre l'impieté d'Arius, Gel. p. 49. 'quoiqu'il l'eust fait Prestre & le premier après luy selon Gelase de Cyzic, Soz. l. 1. c. 15. p. 426. b. '& qu'il eust une estime particuliere pour luy selon Sozomene. [C'est ce qui fera la plus ample & la plus considerable partie de son histoire. Mais pour la traiter avec plus de liberté & d'exactitude, nous la reserverons pour la derniere, & nous commencerons par le peu que l'antiquité nous apprend de ses autres actions.

L'histoire du Batesme de S. Athanase, & du jugement qu'Alexandre en porta, merite de tenir le premier rang, soit pour la celebrité de la chose, soit pour le temps, puisque si elle est veritable, elle doit estre arrivée dès le commencement de cet Episcopat. Mais il suffit de l'avoir marquée ici, pour " l'examiner à fond en un autre endroit. V. Saint Athanase. La difficulté qu'il y a sur cette histoire n'empesche pas que nous ne puissions recevoir] Ruf. l. 1. c. 14. p. 169. 1. 'ce que disent Rufin & Sozomene, que S. Alexandre recommanda extrémement l'éducation de S. Athanase à ses parens, & qu'après qu'il eut esté suffisamment instruit dans les lettres humaines, il le retira auprès de luy, Soz. l. 2. c. 17. p. 467. c. 'le faisant mesme " manger à sa table, ὁμοδίαιτον. * & s'en servant pour écrire sous luy. * ὑπογραφέα. [Ainsi c'est à luy que nous sommes obligez d'avoir nourri & élevé cette brillante lumiere de l'Eglise.

Il fut aussi fort heureux dans le choix de ceux qu'il établit Evesques en differentes villes d'Egypte,] Ath. fol. p. 863. a. ' puisqu'ils aimerent mieux perdre leur dignité sous Constance, que d'abandonner la verité. p. 868. d. 'Saint Athanase en nomme quelques-uns. ap. 1. p. 693. b. ' Il paroist qu'il choisissoit ordinairement pour ce ministere ceux qui s'estoient sanctifiez auparavant par la retraite & par les plus saints exercices des solitaires.

p. 683. a. ' Il fit bastir dans Alexandrie l'Eglise appellée de Theonas, & c'estoit de son temps la plus grande de la ville. Elle n'estoit pas encore achevée, lorsque la multitude du peuple fidéle rendant les autres Eglises trop petites, il fut contraint de p. 685. d. tenir l'assemblée dans celle-ci : '& quand elle fut ensuite entierement bastie, il la p. 682. 683. dédia avec les solennitez ordinaires. 'Saint Athanase ayant depuis esté obligé de faire la mesme chose, & en estant blasmé par quelques-uns, il se défendit tant par l'exemple du bien-heureux Alexandre, comme il l'appelle, que par ceux des Evesques de Treves & d'Aquilée qui l'avoient suivi.

Boll. 26. Feb. p. 639. e. ' Les nouveaux Grecs, suspects dans les choses mesmes les plus probables, disent que la Reine Cleopatre ayant autrefois fait bastir un temple à Saturne, où les payens adoroient un certain Michel, Saint Alexandre brisa l'idole, dont il fit une croix, & consacra le temple sous le nom de S. Michel [Archange. Je croy que cette histoire trouvera peu d'approbateurs.] Euty. p. 435. 'Eutyque la raporte avec des circonstances qui la rendent entierement insoutenable.

Chr. or. p. 116. 'La Chronique Orientale assure sur le raport, dit-elle, de Saint Athanase, que S. Alexandre ne lisoit jamais l'Evangile assis, mais toûjours debout, & ayant une lampe allumée, mesme dans sa chambre, & qu'il n'a jamais mangé qu'après le coucher du soleil.

ARTICLE III.

Dieu rend témoignage à la foy de S. Alexandre : Il est calomnié par les Meleciens.

[CE fut au commencement de l'Episcopat de S. Alexandre, "& apparemment dès l'an 313,] V. S. Pacome. Boll. 14. May, gr. 65. e. 'que S. Pacome se resolut d'embrasser la vie solitaire. Il se trouva en mesme temps fort importuné par les solicitations des Meleciens & des Marcionites, qui taschoient de l'attirer à leur parti dans l'esperance qu'ils luy donnoient d'y trouver la verité. Il savoit d'ailleurs qu'il y avoit encore plusieurs autres sectes qui se vantoient chacune d'avoir la verité parmi elles : [& il n'avoit pas alors assez de lumiere pour savoir qu'elle ne se peut trouver que dans l'Eglise Catholique, où il avoit déja esté batizé.] Dans le trouble où cette diversité d'opinions le mettoit, il conjura Dieu avec larmes de luy faire connoistre où estoit cette verité que chacun luy promettoit; & alors il vit dans une extase, toute la terre couverte de tenebres, hormis que du costé de l'Orient il y avoit une étoile brillante & fort élevée. Parmi les tenebres qui couvroient tout le reste, il entendoit diverses voix qui crioient toutes, *La verité est ici.* Il entrevoyoit aussi quantité de personnes qui couroient vers chacune de ces voix, en se suivant les unes les autres. Mais en mesme temps une autre voix se fit entendre du costé de la lumiere qui paroissoit à l'Orient, & cette voix crioit : „Ne vous laissez „point tromper par ceux qui vous entraî„nent dans les tenebres : suivez cette lu„miere; car c'est là qu'est la verité.„ f. 'Pacome entendit aussi-tost une autre voix qui luy disoit à luy-mesme : „Cette lu„miere

„ miere brillera plus que le ſoleil ; car „ c'eſt la predication de l'Evangile qui „ s'enſeigne dans la ſainte Egliſe où vous „ avez eſté batizé ; & celui qui vous y „ appelle eſt JESUS-CHRIST meſme, „ [qui parle] dans Alexandre l'Eveſque „ d'Alexandrie. „ " [Voilà le témoignage que Dieu voulut rendre à la foy pure & Orthodoxe de ce ſaint Eveſque, qui alloit eſtre attaquée par les calomnies des Ariens.]

&c.

' Dans un écrit que des perſonnes habiles attribuent à un Euthale Diacre, *a* & qui paroiſt fait en 396, on lit que S. Marc eſtoit enterré à Alexandrie dans les Bucoles, avec Iſtar le premier Martyr de Lyque [ou Lycople,] qu'Alexandre avoit fait apporter [de cette ville de Thebaïde,] pour le mettre à l'endroit où tous les Eveſques [d'Alexandrie] ſont inhumez. [Je ne trouve rien de ce Martyr, meſme dans les anciens Martyrologes qui portent le nom de S. Jerôme.]

Nor. ep. p. 19. al 405. c. *a* Oecu. pr. p. 16.

' Les Meleciens qui avoient perſecuté les deux predeceſſeurs de S. Alexandre, ne manquerent pas de le traiter de la meſme ſorte. ' Ils ne ſe contenterent pas de le charger d'injures & de calomnies ; ' mais ils formerent meſme des accuſations contre luy, qu'ils porterent juſques aux oreilles du Prince. [Nous ne ſavons point le détail de cette affaire, ni meſme ſi ce fut devant Conſtantin ou devant Licinius qu'ils l'accuſerent. Il nous ſuffit de ſavoir] qu'ils réüſſirent auſſi peu dans ce deſſein que dans les autres qu'ils avoient formez, ſoit contre luy, ſoit contre ſes predeceſſeurs. ' Et S. Athanaſe entreprit toûjours ſa défenſe, comme un fils celle de ſon pere. [Il eſt aiſé de découvrir après cela l'impoſture de ceux qui ont fait croire à S. Epiphane,] ' que Melece vivoit en bonne intelligence avec S. Alexandre, ' qu'il luy eſtoit ſoumis, & meſme que ce fut luy qui reconnut le premier l'Hereſie d'Arius, & la découvrit à ce Saint. [Il nous reſteroit encore beaucoup à dire ſur le ſujet des Meleciens. Mais comme cela eſt meſlé avec d'autres faits plus importans, nous nous reſervons à en parler en ſon lieu.]

Ath. or. 1. p. 306. a. — ap. 2. p. 777. c. — p. 731. c. — Soz. l. 2. c. 17. p. 465. d. — Epi. 68 c. 3. p. 719. c. — c. 4. p 719. c|69. c. 3 p. 729. b. c.

' Le meſme S. Epiphane nous apprend qu'il y eut quelque diſpute dans l'Egliſe du temps de S. Alexandre, touchant le temps de la celebration de la feſte de Paſque. Il ſemble dire qu'un Creſcent en fut auteur, qu'il y eut de grands combats entre luy & le Saint, & meſme qu'ils écrivirent l'un contre l'autre. [Nous n'avons pas d'autre lumiere ſur ce point.]

70 c. 9. p. 821. d.

ARTICLE IV.

L'Egliſe d'Alexandrie troublée par Arius & quelques autres : S. Alexandre taſche à ramener Arius par la douceur.

[IL faut venir enfin à l'hiſtoire de l'Arianiſme, où nous ne raporterons que les choſes auſquelles S. Alexandre a eu part, reſervant le reſte pour le titre meſme des Ariens.] ' On pretend que la jalouſie qu'eut Arius de voir le Saint ſur le thrône de l'Egliſe d'Alexandrie, fut ce qui le fit tomber dans l'Hereſie. Car il ne pouvoit aimer celui dont le merite eſtoit un obſtacle à ſon ambition, ni retenir audedans de luy meſme la haine qui luy rongeoit le cœur. Comme il ne trouvoit cependant rien à reprendre dans une vie auſſi pure qu'eſtoit la ſienne, il s'attaqua à ſa foy & à ſa doctrine : ' & parce que ſon Eveſque preſchoit conformément à ce qu'il avoit appris de l'Egliſe, que JESUS-CHRIST noſtre Sauveur eſt auſſi noſtre Dieu, & un ſeul Dieu avec ſon Pere, il voulut ſoutenir que ce Prelat ſe trompoit, & tomboit dans l'Hereſie de Sabellius. Ce fut donc pour le faire Heretique qu'il devint luy meſme Heretique, & qu'il commença à dire que JESUS-CHRIST n'eſt point Dieu, mais une créature tirée du néant, & à proferer " pluſieurs autres blaſphêmes [que nous n'oſons raporter ici.]

Thdrt. l. 1. c. 1. p. 523. c. d | hær. l. 4. c. 1. p. 231. — ibi Socr. l. 1. c. 5. p. 9. b. — &c.

' Comme Arius eſtoit non ſeulement Preſtre, mais auſſi " Curé de l'Egliſe de Baucale dans Alexandrie, [& qu'il avoit aſſez de talens exterieurs ; la hardieſſe qu'il eut de preſcher une nouvelle doctrine contraire à ſon Eveſque, ne pouvoit manquer de faire un grand éclat & beaucoup de trouble dans cette ville : Et ainſi il ne faut pas s'étonner ſi] ' Saint Epiphane nous dit que durant qu'Arius preſchoit d'un coſté ſon impieté, on voyoit d'autres Curez, comme Colluthe, Carpone, & Samate, preſcher les uns d'une façon, les autres d'une autre ; & les peuples partageant leurs ſentimens auſſi-bien que leurs louanges, s'appeller les uns Ariens, & les autres Colluthiens. Car, ajoute S. Epiphane, Colluthe inventa auſſi une nouvelle doctrine ; ' & meſme ce fut l'impieté d'Arius qui luy ſervit de pretexte. [Mais nous en parlerons " en un autre endroit. Pour Carpone & Sarmate, s'ils s'exprimerent quelque temps d'une maniere qui leur eſtoit particuliere, ils ne formerent pas néanmoins de nouvelles ſectes,] ' & ne firent qu'appuyer l'impieté d'Arius avec lequel ils furent chaſſez de l'Egliſe.

V. § 11. — Epi. 69. c. 1. p. 727. c. d. — c. 2. p. 728. c. d. — Thdrt. l. 1. c. 3. p. 525. c. — V. § 10. — Soz. l. 1. c. 15. p. 417. a. b.

' Alexandre qui eſtoit un genereux défenſeur des Dogmes Apoſtoliques, [ne put pas diſſimuler ces deſordres,] *a* ſurtout voyant que quelques-uns le blaſmoient de tolerer trop long-temps cette nouvelle Hereſie. ' Mais comme auſſi c'eſtoit un eſprit de luy meſme doux & paiſible, il ſongea moins à condanner Arius qu'à le guerir. ' Et meſme il faiſoit une eſtime particuliere de ce Preſtre : [de ſorte qu'il eſtoit bien éloigné] ' d'agir contre luy par un eſprit de colere, comme Socrate nous le voudroit perſuader. ' Il le fit venir pour s'aſſurer par luy-meſme ſi ce qu'on luy avoit raporté de luy eſtoit veritable : & Arius n'heſita point, ne trembla point ; mais avec une effronterie & une impudence inſupportable, il avoua & ſoutint les blaſphêmes les plus horribles, comme on le peut voir, dit S. Epiphane, dans l'information qui s'en fit. ' Alexandre s'efforça néanmoins de le corriger par ſes exhortations & par ſes avis, ' ne voulant pas encore porter cette affaire à un jugement ſolennel.

Thdrt l. 1. c. 1. p. 524. a. — *a* Soz. p. 416. c. — Ruf. l. 1. c. 1. p. 159. — Soz. p. 416. b. — Socr. l. 1. c. 6. p. 9. d. — Epi. 69. c. 3. p. 719. c. d. — Thdrt. p. 524. a | Ruf. p. 159. 1. — Gel. C. l. 2. c. 2. p. 50.

' Eſperant le pouvoir gagner plus aiſément, s'il luy donnoit moyen de faire paroiſtre qu'il s'eſtoit plutoſt rendu à la lumiere

Soz. p. 416. c. d.

lumiere de la raiſon, qu'il n'avoit cedé au poids de l'authorité; il fit faire une conference où paroiſſant comme juge avec ſon Clergé, il donna toute liberté à Arius de ſe défendre contre ceux qui l'accuſoient. Mais il arriva alors, comme il eſt ordinaire dans ces ſortes de diſputes, que chacun ſoutenant opiniatrément ſon ſentiment, il fut impoſſible de le faire convenir de rien, ni dans cette conference, ni dans une ſeconde qui ſe tint encore ſur cette affaire. (p.427.a.) 'Sozomene ajoute que durant la diſpute, Alexandre ſembloit indeterminé, & louoit tantoſt les uns, tantoſt les autres, mais qu'enfin il ſe declara pour la Conſubſtantialité. [Il eſt auſſi peu étrange qu'un juge diſſimule ſes ſentimens, comme il eſt indubitable qu'Alexandre ne doutoit nullement de la verité, quoique Sozomene ſemble le vouloir faire croire.

Ce fut peut-eſtre en cette occaſion] (Baſ. in Eun. l. 1. p. 699. e.) 'qu'Arius voulant tromper Alexandre, luy preſenta, à ce qu'on dit, une declaration de ſa foy, dont les Eunomiens ſe (p.700.b.c.) ſervirent encore depuis, ' & qui eſt raportée par S. Baſile. Ce n'eſt qu'une confeſſion fort ſimple des trois Perſonnes di- (a 699. e.) vines, ' très-bonne & très-Catholique, mais qui n'excluoit point toutes les mauvaiſes explications qu'on y euſt voulu (d.) ajouter. 'Quelques Peres s'en eſtoient ſervis pour exprimer ſimplement leur penſée, & hors des diſputes qui les euſſent obligez de s'expliquer davantage. [Arius] (d.) ' pouvoit l'alleguer, pour pretendre qu'il n'enſeignoit que ce qu'il avoit appris des Peres : [mais c'eſtoit un artifice bien groſſier.]

ARTICLE V.

Arius eſt condanné par le Synode d'Alexandrie, & par le Concile d'Egypte.

(Socr. l. 1. c. 6. p. 12. c.) ' Arius ne s'eſtant point rendu à l'autorité des Ecritures qu'Alexandre produiſit ſouvent contre luy, & par (Soz. l. 1. c. 15. p. 427. a.) leſquelles il ruina ſouvent ſa doctrine, 'il n'obeït point non plus au commandement que le meſme Alexandre luy fit d'abandonner ſon Hereſie pour ſe ſoumettre au ſentiment de l'Egliſe. Ainſi ce Saint fut contraint d'en venir contre luy à l'excom- (Socr. p. 12. d.) munication, 'quelque douleur qu'il reſ- (a Gel. C. l. 2. c. 2. p. 50.) ſentiſt de ſa perte. *a* Il y fut d'autant plus obligé, qu'il vit que le retardement donnoit à l'Hereſie le moyen de s'étendre, & que ce feu paſſant d'Alexandrie dans (Soz. p. 427. a. b.) les autres villes, 'l'impieté Arienne eſtoit receuë favorablement de beaucoup de perſonnes, non ſeulement du Clergé, mais de l'ordre meſme des Eveſques.

(Cotel. ap. n. p. 317. 318.) ' Dans un fragment que Mr. Cotelier nous a donné, nous trouvons que Saint Alexandre adreſſa une lettre à Arius & à ſes partiſans, pour les exhorter à renoncer à leur impieté, & à embraſſer la foy Catholique, [dont il y faiſoit ſans doute une expoſition. Nous ne voyons pas ſi] (Ath. vit. p. 4. 1. c.) 'cette lettre preceda la condannation d'Arius, *a* mais nous trouvons qu'elle fut (a t. 1. B. p. 396.) ſignée par les Eccleſiaſtiques d'Alexandrie, & apparemment auſſi par ceux de la Mareote. "Ainſi il ſemble qu'on y peut ra- (Note 1.) porter aſſez raiſonnablement] (Gel. C. c. 3. p. 59-61.) 'cette ſouſcription des Preſtres & des Diacres d'Alexandrie & de la Mareote, que Gelaſe de Cyzic nous a conſervée, & qu'il met après la lettre circulaire dont nous parlerons dans la ſuite. (Ath. t. 1. B. p. 400-402.) 'Elle eſt encore plus ample dans la nouvelle édition de S. Athanaſe, où l'on [1] conte 36 Preſtres & 44 Diacres. Ils témoignent tous par leur ſignature, conſentir à ce qui avoit eſté écrit, & à la depoſition tant d'Arius que des complices de ſon impieté. [Si donc cette ſignature ſe raporte à la lettre dont nous parlons, cette lettre n'a eſté écrite qu'après la ſentence prononcée contre eux.]

(p.401.a.) 'Entre les Diacres de la ville qui y ſignent, il y a deux Athanaſes, le quatriéme & le neuviéme. [L'un des deux eſt ſans doute (p.400.d.) le grand Athanaſe.] ' Le premier des Preſtres eſt Colluthe : [mais il eſt diffi- (vit. p. 5. 2. b.) cile de croire] 'que ce ſoit celui meſme "qui fit ſchiſme, [ſi l'on ne veut aban- (V. § 10.) donner ce qu'en dit S. Epiphane.

L'affaire d'Arius eſtoit trop importante pour ſe contenter de ce qui avoit eſté (Socr. p. 9. d.) fait par le ſeul Clergé d'Alexandrie.] 'Ale- (p. 11. c.) xandre aſſembla donc un Concile ' des Eveſques d'Egypte & de Libye, au nom- (Epi. 69. c. 3. p. 729. d.) bre de près de cent, ' outre ſes Preſtres (a d. 68. c. 4. p. 719. 720.) qui y aſſiſterent auſſi. *a* Là il interrogea Arius ſur ſa foy & ſur l'Hereſie dont on l'accuſoit : Et ce miſerable au lieu de la deſavouër, la declara impudemment telle (Ath. dec. Nic. p. 294. 295.) qu'elle eſtoit. ' S. Athanaſe raporte quelques-uns des blaſphêmes qu'Arius profe- roit, & pour leſquels il fut chaſſé de l'E- (p. 294. b.) gliſe par S. Alexandre. 'Mais il ne le fait qu'en en demandant pardon à ſes audi- (p. 295. d.) teurs, ' & en ſe plaignant d'eſtre contraint d'écrire des choſes ſi abominables. (Socr. p. 11. b.) [Ce fut peut-eſtre alors que] 'quelqu'un demandant à Arius ſi donc le Verbe de Dieu pouvoit changer, comme le diable avoit changé, il ne trembla point en répondant qu'il le pouvoit, parce qu'il eſtoit d'une nature muable.

(b. c. 11. d.) ' Les Prelats ayant donc ouï ſes blaſphêmes de ſa propre bouche, l'anathematizerent avec ſes ſectateurs, & les declarerent ſeparez de l'Egliſe & de la foy Catholique. [" Entre ces ſectateurs d'A- (V. les Ariens § 4.) rius eſtoient deux Eveſques de Libye, Second & Theonas, Carpone, Sarmate, & pluſieurs autres Preſtres ou Diacres d'Alexandrie; Piſte Preſtre, & quelques autres Eccleſiaſtiques du Canton de la Mareote dans le Dioceſe d'Alexandrie ; & un aſſez grand nombre de Laïques. Nous croyons devoir mettre leur condannation en l'an 319, pour les raiſons qu'on en pourra voir " en un autre en- (Ibid. note 1.) droit.]

(Socr. l. 5. c. 23. p. 283. b. Soz. l. 7. c. 19. p. 734. d.) ' S'il en faut croire les Hiſtoriens, les deſordres qu'Arius avoit cauſez par ſes predications, & la crainte qu'un pareil malheur n'arrivaſt, firent oſter aux Preſtres dans Alexandrie le pouvoir d'annoncer au peuple la parole de Dieu, & la fit reſerver à l'Eveſque ſeul. [Cela n'eſt pas fort aiſé à croire, eſtant impoſſible que l'Eveſque fuſt toûjours en état de preſcher, & tout le peuple ne pouvant pas le

1. Dans Gelaſe il n'y a que 33 Preſtres, & 29 Diacres.

le venir entendre dans la mesme Eglise. Ainsi il faut apparemment mettre ce fait avec ce que Sozomene dit au mesme lieu,] que personne ne preschoit à Rome, ni le Pape, ni aucun autre. [Je ne sçay pas mesme comment Socrate se peut accorder avec luy-mesme sur ce point,] ' puisqu'il dit qu'à Alexandrie tous les mécredis & les vendredis on lisoit les Ecritures, & que les Docteurs les expliquoient. Socr. p. 287.a.

ARTICLE VI.

S. Alexandre écrit contre les Ariens, & refuse de les recevoir dans l'Eglise.

V. les Ariens. [" ARIUS après cette double excommunication, quitta Alexandrie, & s'en alla avec les principaux de ses partisans dans la Palestine, où il en trouva & en fit d'autres, mesme dans l'ordre sacré des Prelats. Ce fut par cette raison que quelques Evesques le receurent à leur communion, luy permettant de tenir des assemblées avec ses sectateurs; & beaucoup d'autres tant de la Palestine que des provinces plus éloignées, écrivirent en sa faveur à S. Alexandre.]

' Dés que ce Saint sceut les pratiques qu'Arius faisoit dans la Palestine & dans la Syrie; il écrivit diverses lettres aux Evesques de la Palestine, de Phenicie, & de la basse Syrie, pour se plaindre de ceux qui avoient receu cet Heretique. [C'est apparemment ce qu'entend Sozomene, lorsqu'il dit] 'qu'Alexandre voyant Arius appuyé de divers Evesques considerables par leur vie qui paroissoit sainte, & par leurs discours qui estoient éloquens & persuasifs, se resolut d'écrire de tous costez pour empescher les Evesques de communiquer avec les Ariens. [On ne voit pas bien si c'estoient autant de lettres differentes qu'il y avoit d'Evesques à qui il écrivoit, ou une seule commune à tous, dont on faisoit diverses copies, ou quelques-unes de differentes selon les differentes sortes d'Evesques qu'il avoit à instruire, à animer, ou à combatre.] Epi.69 c.4. p.730.a.b. Soz.l.1.c. 15. p.427. d.

' Après avoir écrit ces lettres à tous les Evesques contre Arius, [& avant que de les envoyer,] il fit assembler tous les Ecclesiastiques tant de la ville que du Canton de la Mareote, afin de leur lire ce qu'il écrivoit à ses confreres, & qu'ils témoignassent [en y souscrivant,] qu'ils estoient dans les mesmes sentimens que luy, & qu'ils approuvoient la condannation d'Arius, de Piste, & de leurs complices. [Il paroist donc que ces lettres parloient nommément de Piste; ce qui les distingue des deux que nous avons de luy, & dont nous parlerons dans la suite.] ' S. Epiphane marque nommément qu'il écrivit à Eusebe de Cesarée, à Macaire de Jerusalem, à Asclepe de Gaze, à Longin d'Ascalon, à Macrin de Jamnia, & à un ancien Zenon de Tyr, [ce qui fait une difficulté que nous examinerons " en un autre endroit.] Cotel.ap.n. p.317.318. Epi.p.730. b. V.S.Eustathe.

'Les Evesques ayant receu ces lettres, répondirent à S. Alexandre pour s'excuser & se justifier, les uns avec sincerité, & les autres avec déguisement & Hypocrisie. Il y en eut qui declarerent qu'ils n'avoient point du tout receu Arius; d'autres avouérent qu'ils l'avoient receu par ignorance; d'autres dirent qu'ils ne l'avoient receu que pour le gagner, & le ramener à son devoir. c.

' Arius voyant que ces lettres qu'Alexandre avoit envoyées partout, faisoient que personne ne le vouloit plus recevoir, il se retira chez Eusebe de Nicomedie, qui estoit tout à fait à luy; '& qui se consideroit comme chassé de l'Eglise en sa personne, parce qu'ils n'avoient tous deux que les mesmes sentimens & la mesme impieté. ' Aussi cet Eusebe écrivit plusieurs fois en faveur d'Arius à S. Alexandre, ' pour le prier d'assoupir cette dispute, de lever l'excommunication prononcée contre Arius & ses sectateurs, & de les recevoir dans l'Eglise. [S. Alexandre n'eut garde de se rendre à ces importunitez d'Eusebe,] puisqu'il ne luy demandoit la paix pour les Ariens, qu'en soutenant que leurs opinions n'estoient pas mauvaises. 'Arius mesme & ses disciples luy écrivirent aussi de chez Eusebe: mais bien loin de se retracter de leurs erreurs, ils pretendoient mesme les avoir apprises de ce bien-heureux Pape: [Car c'est ainsi qu'un reste de respect les obligeoit de le qualifier. Cette lettre ne put donc que donner au Saint une nouvelle horreur de leur impudence;] '& comme dit Saint Athanase, sa pieté mesme l'empêcha de recevoir ces impies. c.5.p.730. c.d. Ath. ap.2. p.725.d. d | Soz.p. 427.d. Socr.p.14. d. Ath. de syn.p.885. ap.2.p.725. d.

' Comme il avoit souvent avec luy S. Athanase, qui estoit alors Diacre, & qu'il l'honoroit beaucoup; [les Ariens crurent que c'estoit luy qui l'animoit contre eux;] ' & ce fut la premiere origine de cette haine implacable qu'ils luy témoignerent toûjours depuis. d. p.726.a.

ARTICLE VII.

S. Alexandre demande à tous les Evesques la condannation des Ariens, & se plaint des Eusebiens leurs fauteurs.

[EUSEBE de Nicomedie ne cessoit point de faire de nouveaux efforts pour son Arius. " Il écrivoit de tous costez en sa faveur: il le fit recevoir par les Conciles de la Bithynie & de la Palestine, & luy fit donner la permission de tenir des assemblées illegitimes & Schismatiques. Il ne laissoit pas en mesme temps de faire encore soliciter S. Alexandre par divers Evesques, de l'admettre à la reconciliation.] 'George Prestre d'Alexandrie, qui estoit alors à Antioche, voulut aussi se mesler de faire le mediateur. Mais il ne travailloit pour les Ariens, que parce qu'il estoit Arien luy-mesme; outre que sa vie estoit indigne du Sacerdoce: de sorte que S. Alexandre fut obligé de le deposer. V. les Ariens §.8. Ath. de syn.p.886. 887 | fug.p. 718.d.

[Ce saint vieillard ne se contentoit pas de resister genereusement aux solicitations des Ariens; mais s'ils avoient beaucoup de temerité & d'empressement pour ataquer la verité, il n'avoit pas moins de courage & de vigilance pour la défendre:] 'Comme il employoit toutes sortes de remedes pour guerir les plaies des Fidéles, Thdrt.l.1. c.3.p.536. b.

Fidéles, il crut qu'un des moyens les plus propres pour ramener ceux qui s'eſtoient égarez, eſtoit de leur faire voir la verité Catholique autoriſée par le consentement univerſel des Eveſques. a b. 'Il compoſa donc "un memoire, ou un Note 3. Tome comme il l'appelle, qu'il envoya dans les provinces pour le faire ſigner. Lorſqu'il écrivit à S. Alexandre de Conſtantinople la lettre dont nous allons bientoſt parler, ce Tome eſtoit déja ſigné par toute l'Egypte & la Thebaïde, par la Libye & la Pentapole, par la Syrie, la Lycie, la Pamphylie, l'Aſie [proprement dite,] la Cappadoce, & par les autres provinces d'alentour. Et les Eveſques de ces lieux luy avoient envoyé outre leur ſignature, des lettres pleines d'une juſte indignation contre ces nouveaux ennemis de la verité. Socr l. 1. c. 6. p. 15. 'S. Alexandre eut ſoin de recueillir toutes ces lettres, comme Arius de ſon coſté ramaſſoit toutes celles que l'on écrivoit en ſa faveur.

[La vieilleſſe de S. Alexandre ne l'empeſchoit pas d'entreprendre encore d'autres travaux pour la verité.] p. 10. b. 'Il euſt bien deſiré d'étoufer cette diſpute dans le ſilence, afin que l'Hereſie demeuraſt au moins renfermée dans ſes premiers auteurs, ſans en corrompre beaucoup d'autres. Néanmoins quand il vit qu'Euſebe prenoit ouvertement la protection de ces Apoſtats, & qu'il écrivoit partout en leur faveur, Ruf. l. 1. c. 1. p. 159. 'il eut peur que s'il diſſimuloit ce mal plus long-temps, il ne cauſaſt la perte de beaucoup d'ames, & qu'il ne fuſt reſponſable de ceux qui pourroient en eſtre ſurpris faute de connoiſtre la verité. Socr. p. 10. c. 'Il ſe crut donc obligé de faire voir à toute l'Egliſe quelles eſtoient les perſonnes & les Dogmes de ces Heretiques. Epi. 69. c. 4. p. 730. b. 'Il écrivit de tous coſtez, comme nous en avons déja touché quelque choſe, un grand nombre de lettres: & il s'en trouvoit encore juſqu'au nombre de 70 du tems de S. Epiphane, que les perſonnes curieuſes gardoient [avec ſoin, les " unes] circulaires, [les autres] adreſſées à divers Note 4. Eveſques. Par. 318. §. 59. 'Il en avoit envoyé juſqu'en Occident, puiſque Libere dit que l'on gardoit à Rome celle qu'il avoit écrite au Pape S. Silveſtre, où il luy mandoit qu'il avoit excommunié onze Preſtres ou Diacres parce qu'ils ſuivoient l'Hereſie d'Arius. [C'eſt peut-eſtre de là qu'eſt tirée] Bib. P. t. 4. 1. p. 202. c. 'la parole que Victorin cite de luy, Que le Pere engendre toûjours ſon Fils. Max. t. 2. p. 152. 155. 'S. Maxime Abbé, [celebre défenſeur & Confeſſeur de la verité au VII. ſiecle,] cite quelques paſſages d'une lettre de S. Alexandre contre les Ariens, adreſſée à Eglon Eveſque de Cynople en Egypte.

De tout ce grand nombre de lettres que le Saint écrivit pour la défenſe de la divinité du Verbe, il ne nous en reſte plus que deux, qui nous ont eſté conſervées, l'une par Socrate, & l'autre par Theodoret.] Socr. p. 10. a. 'La premiere eſt adreſſée generalement à tous les Eveſques de l'Egliſe. Le Saint la commence par les raiſons qui l'obligeoient à l'écrire; dont l'une eſtoit de ſatisfaire à la loy de l'union Epiſcopale, qui oblige les Prelats à donner & à prendre part à tout ce qui ſe paſſe en chaque Egliſe, comme eſtant b. c. tous membres d'un meſme corps; 'l'autre d'empeſcher le mal que pouvoient faire les lettres d'Euſebe de Nicomedie, dont il parle avec une liberté, & une c | 13. c. force digne d'un Eveſque, '& à toutes les ſolicitations duquel il ſupplie que l'on p. 10. d. n'ait aucun égard. 'Il nomme enſuite ceux qui avoient eſté excommuniez, p. 13. b. c. 'afin qu'on ne les receuſt nullepart, & qu'on n'euſt meſme aucune communication avec eux. p. 10. d-13. 'Il paſſe de là à l'explication, & à la refutation de leurs dogmes, p. 11. c | 13. b. 'où il meſle la condannation de leur doctrine & de leurs perſonnes par le Concile d'Egypte, p 12. c. 'après que l'on avoit employé toutes ſortes de moyens pour leur faire connoiſtre la verité, p. 11. b | 13. b. '& après que les Prelats avoient eux-meſmes ouï leurs blaſphêmes de leur propre bouche.

Gel C. l. 2. c. 3. p. 59. 60. 'Gelaſe de Cyzic raporte cette meſme lettre, & y ajoute les ſouſcriptions des Preſtres & des Diacres d'Alexandrie, & de la Mareote, qui conſentent à la depoſition d'Arius & des complices de ſon impieté. [Nous avons déja parlé de ces ſouſcriptions, " & nous avons dit qu'elles ſe pouvoient auſſi raporter à d'autres V. la note 2. actes faits dans le temps de la condannation d'Arius.] Ath. vit. p. 4. 2. 'Quelques-uns croient que cette lettre a eſté écrite vers l'an 321, lorſqu'Arius eſtoit encore à Alexandrie. [Nous ne voyons point que] p. 4. 5. 'ni la lettre, ni l'acte appellé la condannation d'Arius qu'on cite pour cela, [en donnent aucun fondement:] p. 5. 2. f. '& on eſt obligé de dire qu'Euſebe de Nicomedie, après avoir eſté traité par S. Alexandre à la face de toute l'Egliſe, de la maniere que l'on voit dans cette lettre, & comme il le meritoit, luy écrivoit néanmoins encore pour luy demander la reconciliation d'Arius. [C'eſt à quoy nous voyons peu d'apparence.]

ARTICLE VIII.

S. Alexandre écrit à l'Eveſque de Byzance.

[La lettre que raporte Theodoret eſt encore beaucoup plus longue que celle dont nous venons de parler. Elle Thdrt. l. 1. c 3. p. 536. a. n'eſt pas tout-à-fait circulaire,] 'puiſqu'aſſurément elle n'eſtoit pas pour ceux qui avoient déja ſigné le Tome de noſtre Saint. p. 525. a. 'Elle ne porte meſme dans l'inſcription " que le nom du ſeul Alexan- Note 5. dre, qui eſtoit alors Eveſque de [Byzance nommée] Conſtantinople peu d'années après. [Mais comme elle parle toûjours à pluſieurs, il eſt viſible qu'elle s'adreſſoit encore à d'autres, & apparemment à tous les Eveſques de la Thrace.

Le ſujet de cette lettre eſt fort ſemblable à celui de la lettre circulaire qui b. c | 535. c. d. eſt dans Socrate.] 'Car elle eſt écrite pour prier les Eveſques de ne recevoir ni les perſonnes, ni les lettres des Ariens, entre leſquels le Saint nomme ſouvent Epi. 69. c. 8. p. 733. d. &c. Arius meſme, & Achillas 'qui eſtoit l'un des Preſtres de ſa faction. *a* Mais il *a* Thdrt. p. 536 a. b. y ajoute la demande qu'il leur fait de ſigner le Tome qu'il leur envoyoit, comme avoient fait déja beaucoup d'autres, dont il leur envoyoit auſſi les lettres avec la

la sienne par un de ses Diacres nommé Apion, 'que quelques exemplaires qualifient Archidiacre. ["Cette demande nous fait juger que cette lettre est posterieure à l'autre, & peut-estre mesme n'a-t-elle esté écrite qu'en 323 ou 324.]

n.p.8.2.d. NOTE 6.

'Le Saint après y avoir representé d'abord l'origine de l'Heresie Arienne, qui estoit l'ambition & l'avarice, '& s'estre plaint tant des assemblées particulieres, '& du Schisme des Ariens, que des seditions qu'ils excitoient, 'de leurs cabales, '& de leur mauvaise conduite; '& après avoir témoigné qu'on avoit esté contraint de les chasser de l'Eglise par un consentement unanime; il vient à l'explication & à la refutation de leur Heresie; surquoi il s'étend beaucoup. 'Il finit ce discours en remarquant que l'Heresie d'Arius est une suite de celle d'Artemas & de Paul de Samosates. Il y ajoute S. Lucien [Prestre d'Antioche,] lequel, dit-il, estoit demeuré separé de l'Eglise durant le temps de trois Evesques. [Nous avons traité cette difficulté sur S. Lucien mesme.]

c.3. p. 525. b. c. p.526.a. b.d. a.b. b|525.c. p.531.c.

'Il se plaint ensuite de trois Evesques de Syrie, qui donnoient de nouvelles forces à l'impieté d'Arius en favorisant sa personne, & il en remet le jugement à ce que les Prelats à qui il écrit, trouveroient à propos de faire. ["On ne voit pas bien quels estoient ces trois Evesques, si on ne l'entend] 'd'Eusebe de Cesarée, Paulin de Tyr, & Patrophile de Scythople, qui avoient assemblé un Concile pour donner permission à Arius de tenir des assemblées de ceux de son parti.] 'Il reprend encore la refutation des Ariens; mais son zele s'échaufe particulierement sur le mépris qu'ils faisoient de la tradition & du sentiment de l'Eglise, & sur ce qu'ils se vantoient d'estre les inventeurs de leur doctrine.

d. V. la note 6. Soz. l. 1. c. 15.p.428.a. b. Thdrt. p. 532.

'Il fait ensuite une confession fort ample de sa foy, 'pour répondre aux calomnies que ces Heretiques publioient contre luy. 'Et après cette confession, il ajoute ces belles paroles : „Voilà ce que „nous enseignons, voilà ce que nous „preschons, voilà les dogmes Apostoli„ques de l'Eglise, pour la défense des„quels nous sommes prests de souffrir la „mort, sans apprehender les menaces de „ceux qui usent de violence pour nous „les faire abjurer : Et quand mesme ils „employeroient contre nous la crainte „des plus horribles tourmens, ils n'au„roient point la force de nous faire per„dre la confiance que nous avons en ces „saintes veritez. " „

p.533-535. p. 532.b| 533.a. p.535.b. NOTE 7.

'Theodoret après avoir raporté cette lettre, ajoute que S. Alexandre en écrivit de semblables à S. Philogone d'Antioche, à S. Eustathe alors Evesque de Berée, [& depuis d'Antioche,] & à tous les autres défenseurs des veritez Apostoliques.

p.536.c.

ARTICLE IX.

Constantin écrit à S. Alexandre & à Arius pour les reconcilier.

[DUrant que l'Eglise estoit troublée par l'Arianisme, Constantin devint maistre de l'Orient par l'entiere victoire qu'il remporta sur Licinius l'an 323, au mois de Septembre. Ce Prince estoit alors dans la ferveur de son nouveau Christianisme; & il avoit un desir aussi ardent que juste non-seulement de rendre cette Religion glorieuse devant ses ennemis par diverses loix qu'il faisoit en sa faveur, & par le soin qu'il avoit soit de rétablir les anciennes Eglises, soit d'en faire bastir de nouvelles; mais encore de la rendre plus sainte & plus agréable à Dieu,] 'par la paix & l'union qu'il s'efforçoit de luy procurer. *a* Ce qui luy avoit mesme rendu la conqueste de l'Orient plus agréable, c'est qu'il esperoit y trouver l'Eglise dans cette parfaite union, & en tirer quelques Prelats, qui estant nourris dans cet esprit de paix & de concorde, pussent la rendre à l'Eglise d'Afrique divisées par le Schisme des Donatistes, qui depuis dix ans luy donnoit beaucoup de douleur & d'inquietude.

Eus. v. Const. l. 2. c.65.p.473. *a* c.66.

'Mais plus il se flatoit de cette esperance, plus il fut affligé quand il apprit aussi-tost après sa victoire, 'que l'Orient mesme estoit travaillé d'une maladie encore plus dangereuse que l'Afrique. Cela luy causa une douleur si sensible, 'qu'il rompit le voyage qu'il avoit dessein de faire en Orient, de peur d'estre obligé de voir de ses yeux des choses dont le seul raport luy estoit insupportable. [Mais ne se contentant pas de verser des larmes sur les plaies de l'Eglise, il voulut y apporter un remede,] 'qui fut d'écrire de Nicomedie, où il estoit arrivé depuis peu, une lettre commune à S. Alexandre & à Arius, pour les porter à la reconciliation & à la paix. 'Socrate raporte une partie de cette lettre, *b* & Eusebe de Cesarée la donne toute entiere dans la vie de Constantin.

c.67 68. p. 474. c.68. c.72.p 477 d. d|68. p. 474. b. c. &c. Socr. l.1.c. 7. p.15-18. *b* Eus. c. 64-72.p. 473-478.

c Le titre conceu en ces termes, *Constantin..... à Alexandre & à Arius*, [est un peu surprenant par cette égalité qu'il met entre S. Alexandre & un Prestre, entre le défenseur de la verité & un Heresiarque. Ce mesme esprit regne dans tout le reste de la lettre, qui met toûjours Alexandre & Arius en parallele, & fait mesme Alexandre plus coupable qu'Arius de la division de l'Eglise :] 'De sorte que quand la main d'Eusebe de Cesarée auroit laissé cette lettre toute entiere telle qu'elle a esté écrite par Constantin, de quoy Baronius croit qu'on a tout sujet de douter; 'on y remarqueroit toûjours l'esprit d'Eusebe de Nicomedie, qui sans doute y a eu la meilleure part, & a surpris la facilité d'un Empereur [Catecumene, si mesme il l'estoit,] par la commodité que son siege luy donnoit de l'entretenir à tous momens, & de luy donner les impressions qu'il vouloit. C'est encore de cette four-

c c. 64. p. 473.a. Bar.318. §. 90 91.95. §.95 | Ath. vit.p.7 1.d.

ce que vient ce principe [fort bon en luy meſme,] mais très-mal appliqué à la principale maxime de noſtre créance ; [Euſ. c. 69. p.475. b.c.] ' Qu'en matiere de foy il faut s'abſtenir de toutes les queſtions ſuperfluës, qui ſont capables de troubler la paix des Fidéles ſous pretexte de donner de l'exercice à leurs eſprits. [Bar.318. §. 95.] ' On voit donc l'eſprit d'un des Euſebes dans la compoſition de cette lettre, [§.90.] '& la malignité de l'autre contre les Catholiques dans le ſoin qu'il a eu de la publier.

[Cela ne nous doit pas néanmoins faire oublier les paroles excellentes & toutes de feu, par leſquelles Conſtantin finit ſa lettre, & qui témoignent admirablement l'ardent amour qu'avoit ce Prince pour la paix & l'union des Fidéles.] [Euſ. c. 71. p.477.b.] ' „ Rentrez, dit-il, en amitié & en grace l'un avec l'autre. Rendez à tout le peuple les embraſſemens mutuels que les Fidéles ſe doivent : Et vous-meſmes purifiez tellement l'œil de voſtre ame de toute ſorte d'inimitié, que vous commenciez à vous reconnoiſtre l'un l'autre, & que vous repreniez voſtre familiarité ancienne. L'amitié eſt ſouvent encore plus douce & plus agréable quand elle eſt rétablie par la reconciliation qui fait ceſſer l'inimitié. [c.72.p.477.] ' Faites donc que je paſſe les jours comme auparavant avec calme & tranquilité, & les nuits ſans inquietude ; afin que je reſſente auſſi-bien que vous le plaiſir d'une lumiere toute pure & toute celeſte, & que je conſerve à l'avenir la paix & la joie. Que ſi vous me refuſez cette grace, il ne me reſte que de m'abandonner à la douleur, de fondre tout en larmes, & de ne ſouffrir la vie meſme qu'avec regret. Car comment ſera-t-il poſſible que j'aie jamais l'eſprit en repos, pendant que le peuple de Dieu, c'eſt-à-dire ceux qui ſervent le meſme Dieu que je ſers, ſeront diviſez par un Schiſme ſi pernicieux & ſi injuſte ?

[d 478.a.] „ 'Ouvrez-moy le paſſage de l'Orient par la réünion de vos eſprits, aprés me l'avoir fermé par vos conteſtations & vos diſputes. Accordez-moy la grace que je vous demande qui n'eſt autre ſinon que je puiſſe voir bien-toſt & vous & tous les autres peuples de mon Empire, dans l'allegreſſe & dans la joie, & rendre à Dieu les actions de graces & les louanges qui luy ſont duës pour voſtre concorde, & pour voſtre liberté. „

ARTICLE X.

Conſtantin envoie Oſius à Alexandrie, où il tient un Concile, & appaiſe le Schiſme de Colluthe.

[Euſ. v. Conſ.l.2.c. 66.68.78. p.473.474. 477.c.d.] ' IL paroiſt que cette lettre fut écrite fort peu après que Conſtantin eut défait Licinius, & fut entré dans Nicomedie, *a* c'eſt-à-dire ſur la fin de l'an 323, [ou pour le plutard au commencement de 324, avant qu'il allaſt à Theſſalonique,] *b* où il eſtoit déja le 8 de Mars. *c* Celui qu'il choiſit pour la porter à Alexandrie, & pour travailler à y rétablir la paix, fut, dit Euſebe, une perſonne très-ſainte qui eſtoit auprès de luy, dont il connoiſſoit la ſageſſe & la vertu éprouvée, & qui avoit autrefois ſignalé ſa pieté par la confeſſion publique de ſa foy : [*a* n. p. 218. 2.d. *b* Cod.Th. chr.p.23. *c* Euſ.c.63. p.472. c. d.] [Socr. l.1.c. 7 p.15.c | Soz. l.1.c. 16. p.429. c.] 'en un mot c'eſtoit le grand Oſius Eveſque de Cordouë en Eſpagne, *a* qui avoit une reputation extraordinaire de prudence, [& qui n'avoit pas moins de zele pour la verité.] [*a* Thdrt. l. 1.c.6.p 540. b.] *b* Conſtantin l'aimoit & l'honoroit d'une maniere toute particuliere : [*b* Socr. l 1. c.7.p.15.c. | c | Euſ. p. 472. d | Thdrt. p. 540 b | Soz. p.429.] [de ſorte qu'il ne faut pas s'étonner] 's'il le choiſit pour eſtre le mediateur de la paix de l'Egliſe, qu'il ſouhaitoit ſi ardemment. *c* La ſuite d'Euſebe donne lieu de croire que ſa commiſſion regardoit auſſi les Meleciens : [*c* Euſ.c.62. 63.p.472.] *d* & Baronius paroiſt l'avoir pris en ce ſens. [*d* Bar. 319. §.25.26.] *e* Conſtantin le chargea encore d'une autre affaire, qui fut d'appaiſer les differens qui troubloient l'Orient ſur le ſujet de la feſte de Paſque, [*e* Soz. p. 429.b.c.] [deſquels nous avons aſſez traité ſur S. Victor Pape. Il eſt à croire qu'il executa ces deux commiſſions en deux differens, & qu'il ne traita dans Alexandrie que de ce qui concernoit les intereſts de cette Egliſe.]

[Euſ. c. 73. p. 478 | Socr.l.1.c. 8.p.18.c.] ' Il s'y employa avec toute la fidélité & le ſoin qui eſtoit digne de ſa pieté ; mais le mal eſtoit trop grand pour ceder à ce remede. [Ath. ap. 2. p.792.b | Bar.319.§. 23.] 'Il tint un Concile à Alexandrie, à qui Baronius donne le titre de general ſur une fauſſe traduction de Saint Athanaſe. [Il paroiſt que l'on y traita à fond tout ce qui regarde la Trinité.] [Socr.l.3.c. 8.p.175.c.] 'Car Socrate aſſure qu'Oſius y travailla puiſſamment à la condannation de la doctrine de Sabellius, ce qui le porta meſme à examiner ces mots ſi celebres de ſubſtance & d'hypoſtaſe ; quoique ſelon cet hiſtorien, cette diſcuſſion meſme ait depuis ſervi à exciter de nouvelles difficultez. [Nous n'avons point de lumiere ſur ce qui s'y paſſa touchant Arius : mais il ſemble qu'on y puiſſe raporter ce que dit Philoſtorge,] [Phiſg.l.1.c. 7 p.6.] ' qu'avant le Concile de Nicée, S. Alexandre s'eſtant rencontré à Nicomedie avec Oſius & d'autres Eveſques qui eſtoient avec luy, ils tinrent un Concile, dont la concluſion fut de confeſſer le Fils conſubſtantiel au Pere, & d'excommunier Arius. [n.p.21.] ' C'eſt le ſentiment de Godefroy qui nous a donné Philoſtorge. Car il ne croit point qu'on ait pu faire un tel decret à Nicomedie, à cauſe d'Euſebe : [Et au contraire nous voyons par une lettre de Conſtantin qui paroiſt écrite auſſi-toſt après le Concile d'Alexandrie,] [Bar.319.§. 11.] ' qu'Arius ſe plaignoit qu'on ne permettoit à perſonne de le recevoir, [§.12.] '& qu'on ne luy donnoit pas le pouvoir de celebrer l'office divin, [comme avoient fait les Eveſques de Paleſtine.] Par cette meſme lettre, Conſtantin reconnoiſt qu'Arius avoit eſté juſtement chaſſé de l'Egliſe de Dieu ; [ce qu'aſſurément il ne reconnoiſſoit pas avant ce Concile.

La cauſe des Colluthiens fut auſſi traitée & terminée dans le Concile d'Alexandrie. Voici ce que c'eſtoit.] [Epi.69.c.2. p.728.c. d.] ' Colluthe eſtoit un Curé d'Alexandrie : & lorſqu'Arius commença à dogmatizer, "il voulut auſſi ſe rendre auteur d'une nouvelle doctrine, & ſe faire chef d'un parti qui portaſt ſon nom. [V.§.4.] [Aug. hær. 65.66.p.12. 2.a,b.] 'Son Hereſie conſi-

consistoit à dire que Dieu ne faisoit point de maux, & n'estoit pas auteur des peines & des afflictions de cette vie.

[On ne voit pas néanmoins que son erreur ait fait aucun éclat,] 'selon ce que dit S. Epiphane, qu'elle dura peu & fut bien-tost dissipée : [Et ce n'est pas tant ce qui a fait connoistre Colluthe, que son ambition] 'qui luy fit entreprendre, n'estant que simple Prestre, de se former un Episcopat imaginaire & Schismatique, & d'ordonner divers Clercs, mesme des Prestres. 'On croit mesme pouvoir tirer " de la maniere dont Saint Alexandre en parle, qu'il faisoit un trafic honteux de ces fausses ordinations, & qu'il en tiroit de l'argent. 'L'Heresie d'Arius servit de pretexte à son ambition, & au desir qu'il avoit de commander, qu'il couvroit sous une fausse apparence de zele pour la foy, [se separant peut-estre de son Evesque, comme s'il eust esté trop lent à poursuivre Arius, & s'élevant au-dessus des bornes de la Prestrise sous pretexte de combattre l'Heresie avec plus d'avantage & d'autorité. Il paroist donc avoir commencé à dogmatizer en mesme temps qu'Arius, & s'estre separé de l'Eglise avant qu'Arius en eust esté chassé par S. Alexandre. Que si cela est, il le faut distinguer] 'de Colluthe Prestre d'Alexandrie, qui signe le premier la condannation d'Arius dans Gelase de Cyzic.

(Marginal notes: Epi. p. 728. d. — Ath. ap. 2. p. 732. c | 794. d. — Thdrt. n. p. 4. 2. d. — χριστεμπορίαν. — l. 1. c. 3. p. 525. c. — Gel. C. l. 2. c. 3. p. 59.)

[Le Schismatique ne persista pas toûjours dans son égarement.] 'Osius [1] & les autres Evesques qui estoient avec luy dans le Concile d'Alexandrie, [se moquerent] de son Episcopat imaginaire, '& le firent rentrer dans son état de Prestre. Par une suite necessaire, tous ceux à qui il avoit imposé les mains, furent obligez de reprendre l'état où ils estoient auparavant ; '& ils estoient admis en ce rang à la communion de l'Eglise, sans qu'il y eust la moindre difficulté sur ce point. 'Isquyras si celebre dans l'histoire de S. Athanase, se trouva de ce nombre : Colluthe l'avoit fait Prestre : mais le Concile le deposa, & luy osta son Sacerdoce imaginaire, pour le reduire au rang des Laïques, où il demeura ; 'Colluthe mourut depuis dans cet état de Prestre avant l'an 340.

(Marginal notes: Ath. p. 792 b | 794. d. — p. 794. d. — p. 731. e. — p. 791. b | 794. d. — p. 731. c.)

[La réünion de Colluthe n'empescha pas que quelques-uns de ses Sectateurs ne continuassent le Schisme.] 'Car on trouve qu'en 335, il y avoit encore des Colluthiens, qui se joignirent alors avec les Meleciens & les Ariens contre l'Eglise Catholique, & contre S. Athanase.

(Marginal note: p. 796. b. c.)

[Voilà tout ce que nous savons de ce Concile d'Alexandrie, qui peut avoir esté tenu selon nostre suite vers le milieu de l'an 324. Nous n'avons pas non plus d'autre lumiere sur le reste de la negociation d'Osius, dont les soins & la pieté se trouverent trop foibles, comme nous avons déja dit, pour vaincre la violence du feu qu'Arius avoit allumé.] 'La fureur tant de ces Heretiques que des Meleciens s'augmenta au contraire de telle sorte qu'ils firent mesme des outrages aux statuës du Prince ; [de quoy nous avons parlé "autrepart.] 'On croit y pouvoir rapporter ce qu'il peut y avoir de vray parmi les mensonges des Meleciens, qui pretendoient que S. Athanase avoit calomnié le celebre Isquyras comme coupable d'avoir jetté des pierres contre les statuës de l'Empereur, & d'avoir ainsi esté cause qu'Hygin Prefet d'Egypte l'avoit fait mettre en prison.

(Marginal notes: Eus. v. Const. l. 3 c. 4. p. 485. b. — V. Constantin §. 57. — Ath vit. p. 7. 2. c | Soz. l. 2. c. 25. p. 479. c.)

[Osius ne put pas appaiser non plus les divisions de l'Orient touchant la Pasque, puisqu'il les falut porter au Concile œcumenique.] 'Ainsi il s'en retourna trouver Constantin, sans avoir rien fait [que de rendre témoignage à l'Eglise du zele qu'il avoit pour sa paix & sa pureté.] 'La suite fait néanmoins juger que comme il s'en retourna pleinement persuadé de la sage conduite de S. Alexandre, & des égaremens intolerables d'Arius, il en persuada aussi Constantin ; ce qui ne fut pas un petit avantage pour l'Eglise.] 'Il faut ce me semble dire, selon S. Epiphane, qu'il remporta une lettre de S. Alexandre pour répondre à celle de Constantin : [& rien n'est plus naturel. Nostre curiosité voudroit qu'elle fust venuë jusques à nous, & voir comment il y accordoit la generosité Episcopale pour soutenir sa conduite contre les reproches de Constantin, avec le respect qu'il devoit à cet Empereur.]

(Marginal notes: Soz. l. 1. c. 16. p. 428. c. — Ath vit. p. 71. d. — Epi. 69. c. 9. p. 730. a.)

1. Ce sont les termes du Clergé de la Mareote ; & ils portent à croire qu'Osius presidoit au Concile : surquoi on peut voir le P. Pagi, *an.* 318. §. 15.

ARTICLE XI.

Saint Alexandre va au Concile de Nicée ; réünit les Meleciens. Quelques-uns persistent dans le Schisme, & taschent de surprendre Constantin par Eusebe de Nicomedie.

[LE voyage & les soins d'Osius n'ayant donc pu remedier aux maux de l'Eglise, Constantin eut recours à l'autorité du Concile œcumenique, "qu'il fit tenir à Nicée l'an 325 au mois de Juin. Saint Alexandre à qui il estoit plus important de servir l'Eglise que de vivre, fit un effort sur sa vieillesse, pour faire un si long voyage, & venir combatre à Nicée les ennemis de JESUS-CHRIST.] 'Le Concile en corps dit qu'il avoit fort réjouï toute l'assemblée par sa presence. Il le louë d'avoir entrepris tant de travaux pour la paix de son Eglise, dans un âge si avancé, '& declare qu'il avoit esté non seulement participant, mais encore " le maistre de tout ce qui s'estoit fait dans l'assemblée. 'Il avoit amené avec luy Saint Athanase, qu'il honoroit très-particulierement, *a* quelque jeune qu'il fust encore, *b* & il en recevoit beaucoup d'assistance tant pour le conseil que pour tout le reste.

(Marginal notes: V. ce Concile. — Thdrt. l. 1. c 8 p. 548. b. — a. — κυρίος. — Ath ap. 2. p. 725. d | Socr. l. 1. c. 8 p. 20. b. — *a* Thdrt. l. 1. c. 25. p. 576. b. — *b* Ruf. l. 1. c. 5. p. 161. 1.)

[L'excommunication que Saint Alexandre avoit prononcée contre Arius & ses disciples, " fut confirmée par tout le Concile ; l'autorité de son siege sur toute l'Egypte & la Libye y fut établie par un Canon exprès, & Melece obligé de consentir à se soumettre à luy avec tous ceux qu'il avoit separez de la communion de l'Eglise.]

(Marginal note: V. le Concile de Nicée.)

Ath p.788. 789. l'Eglise.] ' S. Alexandre fit paroistre en ce dernier point autant de sagesse & de prudence, que de condescendance & de bonté, [comme nous l'avons marqué " en un autre endroit. Ibid. §. 14.

Enfin toutes les affaires estant terminées, il s'en retourna à son Eglise comblé de gloire & de joie,] Thdrt. l. 1. c. 8. p. 546-548. ' remportant une lettre du Concile à tous les Fideles de l'Egypte, [qu'on peut dire estre l'éloge de sa pieté & de son courage. On ne peut douter que son peuple ne l'ait receu] p. 548. b. ' avec une charité toute nouvelle, & des honneurs extraordinaires, comme le Concile mesme le leur avoit recommandé.

Ath. p. 788. 789. 'Melece luy donna la liste de tous les Evesques de son parti, répandus dans l'Egypte, & des Prestres & Diacres qu'il avoit dans Alexandrie & aux environs, p. 789. c. 'luy presenta tous ces Ecclesiastiques, & p. 764. b. les luy remit entre les mains. 'Quelques-uns d'eux persevererent toûjours dans l'unité de l'Eglise. Soz. l. 2. c. 21. p. 471. c. ' Melece luy rendit de mesme les Eglises [d'Alexandrie ou du Diocese,] dont il s'estoit emparé, & se retira à Lyque [dont il estoit Evesque,] Thdrt. p. 547. b. ' selon le commandement du Concile; [de sorte que le Schisme parut entierement appaisé:] Ath. p. 777. d. '& S. Alexandre jouït de la paix durant le peu de temps qu'il vécut ensuite.

[Il paroist néanmoins, autant qu'on le peut tirer de quelques endroits assez obscurs,] Epi. 68. c. 5. p. 720. c. d. 'qu'il y eut " quelques Meleciens qui refuserent de se réünir: de sorte que S. Alexandre fut obligé d'armer tout son zele pour les reduire; & il y employa toutes les instances imaginables : mais l'obstination des Schismatiques fut plus puissante que tous les efforts de sa charité. Note 8.

d. 721. 'Nous lisons dans S. Epiphane, que se voyant trop vivement pressez par Saint Alexandre de se réünir à l'Eglise, & ne sachant plus que faire, trois des principaux d'entre eux, savoir Jean leur Evesque [à Memphis,] Callinique Evesque de Peluse, & Paphnuce Anacorête, s'en allerent à la Cour avec quelques autres pour obtenir la permission de tenir leurs assemblées à part. [1] Ils demanderent à parler à l'Empereur : mais le seul nom de Meleciens les fit aussi-tost rebuter, & on ne leur permit pas seulement de voir le Prince.

p. 721. a. ' Ils demeurerent assez long-temps en cet état, tant aux environs de Constantinople [qui ne portoit pas encore ce nom,] qu'aux environs de Nicomedie; b. '& ce fut alors, dit S. Epiphane, qu'ils firent amitié avec Eusebe qui gouvernoit la derniere de ces villes. Car sachant le grand credit qu'il avoit auprès du Prince, ils le prierent de les assister dans leurs poursuites. Eusebe [ravi sans doute d'avoir occasion de troubler la paix de l'Eglise, & de se vanger de S. Alexandre,] leur promit de s'employer pour eux, & les presenta en effet à Constantin. [Mais luy & eux réüssirent fort mal dans leur poursuite, autant que nous en pouvons juger par un endroit d'Eusebe, qui n'a pu ni s'empescher de témoigner son inclination pour les Meleciens unis avec les Ariens, ni aussi dissimuler tout à fait le jugement que Constantin rendit en faveur du Concile de Nicée, & de l'unité Catholique.]

Eus. v. Const. l. 3. c. 23. p. 496. b. c. ' Après le Concile de Nicée, dit-il, tous les peuples estant en paix, il n'y avoit que les seuls Egyptiens, qui se faisoient les uns aux autres une guerre irreconciliable. Ils eurent assez d'impudence, pour venir encore importuner l'Empereur, mais non assez de force pour le porter à la colere. Au contraire il les traita toûjours avec beaucoup de respect, les considerant comme ses Peres, ou plustost comme des Prophetes divins. Il les fit venir encore une fois devant luy : il eut encore la patience de se rendre leur mediateur & leur arbitre : il leur fit encore de nouveaux dons. Il declara ensuite par une lettre le jugement qu'il avoit rendu en cette affaire, confirma & autorisa de nouveau les decrets du Concile, exhorta les deux partis à embrasser la paix, à ne pas déchirer l'Eglise par leurs divisions, & à conserver toûjours le souvenir du jugement que Dieu doit faire un jour de tout le monde. Voilà ce que contenoit cette lettre de Constantin.

Epi. 68. c. 6. p. 722. c | 69. c. 11. p. 735. d. ' S'il est vray que S. Alexandre peu avant sa mort ait envoié S. Athanase à la Cour, comme S. Epiphane le dit par deux fois; [on peut juger que ce fut pour soutenir en cette rencontre la cause de l'unité.] Soz. l. 2. c. 17. p. 465. 466. ' Sozomene cite en effet d'Apolinaire, que S. Athanase estoit absent lorsque S. Alexandre mourut. Mais selon eux, il s'estoit retiré volontairement pour éviter d'estre fait Evesque.

[Pour ce qui est des deputez des Meleciens,] Ath. p. 789. b. ' Jean de Memphis & Callinique de Peluse sont marquez par Melece dans la liste de ses Evesques. Bar. 326. §. 12. ' Le premier est assez probablement " ce Jean Arcaph qui fut chef de la secte des Meleciens aprés la mort de Melece. V. les Ariens. [S. Epiphane qui n'a sceu l'histoire de ces Schismatiques que de leurs propres memoires,] Epi. 68. c. 5. p. 721. a. ' en parle avec des éloges, [dont ils estoient fort indignes.] a a 720. d. Il releve encore davantage Paphnuce, dont il fait un Confesseur, & un grand Anacorête. Bar. 326. §. 12 | Ath. p. 784. d. ' Baronius croit que c'est ce mesme Paphnuce Moine Melecien, qui écrivit une lettre importante touchant Arsene, par laquelle on découvroit manifestement toutes les fourberies de ces Schismatiques. Bar. 326. §. 12. ' Il est certain au moins que ce n'estoit ni le saint Evesque qui venoit d'assister avec tant d'éclat au Concile de Nicée, ni le celebre disciple de S. Anthoine, qui a receu de grands éloges de la plume mesme de S. Athanase.

Epi. 68. c. 6. p. 721. b. ' S. Epiphane dit qu'Eusebe de Nicomedie s'engagea à favoriser les Meleciens, en leur faisant promettre de recevoir Arius à leur communion. [Comme Arius estoit alors relegué dans l'Illyrie, il seroit plus aisé d'entendre cela des Ariens qui estoient demeurez en Egypte, ou de quelques-uns d'eux qui estoient alors à la Cour, comme on le verra " en son lieu.] Ath. p. 777. d. ' Il est vray mesme que l'union d'Eusebe avec les Ibid.

1. συνέτυχον. Mais il est dit aussi-tost, qu'ils ne pouvoient pas luy parler. C'est pourquoy le P. Petau traduit *cùm ad Imperatorem venissent*.

les Meleciens, ne se fit, selon S. Athanase, qu'après la mort de S. Alexandre, & d'une maniere toute differente de ce que dit S. Epiphane. [Mais ce que dit S. Athanase n'empesche pas qu'il n'y ait pu avoir entre eux dés auparavant quelque commencement d'union.]

ARTICLE XII.

S. Alexandre meurt, après avoir nommé S. Athanase pour son successeur : Des Curez d'Alexandrie.

[DIEU voulant enfin recompenser Saint Alexandre de tant de travaux qu'il avoit soufferts pour l'Eglise,] 'l'appella à luy près de cinq mois après la conclusion du Concile de Nicée, [" ou après qu'il en fut revenu, c'est-à-dire en l'an 326, ou dés le mois de Janvier, ou au plustard] 'le lundi 18 d'Avril. [Ainsi il avoit esté Evesque durant près de 14 ans.] *a* Sa feste est marquée le 26 de Fevrier dans Usuard, Adon, Notker, & divers autres Martyrologes.

Ath. ap. 2. p 777.d. NOTE 9. Chr. or. p. 116. & Al. p.666. *a* Boll. 26. Feb.p.639. d.

[Mais en achevant sa course, il rendit encore un service important à l'Eglise,] 'par le choix qu'il fit de S. Athanase pour estre son successeur, *b* recommandant au Clergé & à tout le peuple que l'on n'en établist point d'autre. *c* Sozomene décrit plus exactement que les autres, les particularitez de cette vocation toute divine, qu'il avoit tirées d'Apollinaire. Athanase, dit cet auteur, fit tout ce qu'il put pour éviter l'Episcopat par la fuite : ' mais il fut trouvé par un ordre particulier de Dieu, qui avoit aussi fait connoistre à Alexandre par des marques sensibles, qu'il n'auroit point d'autre successeur que luy. Car ce saint vieillard estant appellé de Dieu à une meilleure vie, & prest de partir de ce monde, demanda Athanase qui n'y estoit pas. Il y avoit là une autre personne de mesme nom, qui ayant répondu, comme si c'eust esté luy qu'on demandoit, S. Alexandre ne luy dit rien, pour témoigner que ce n'estoit pas luy qu'il appelloit. Il repeta ensuite plusieurs fois le mesme nom, sans que l'Athanase qui estoit present répondist, parce qu'on voyoit bien que le Saint demandoit celui qui estoit absent. 'Enfin Alexandre declara nettement sa pensée, & marqua par esprit de Prophetie, le combat auquel S. Athanase estoit appellé, en prononçant ces paroles : „ Athanase, vous pensez „ vous garantir par la fuite : mais la fuite „ ne vous garantira pas. „ [Il ne pouvoit témoigner plus d'amour à l'Eglise, ny luy faire un plus riche present, que de luy laisser en mourant, Saint Athanase au lieu de luy.]

Ruf l.1.c. 14.p.169. *b* Epi 68.c. 6.p.722.d| 69.c.11.p. 735.d. *c* Soz.l.2.c. 17. p.465. b. p.466.a. b.

'Il ne faut pas oublier que Theodoret marquant les saints Peres dont il se glorifioit de suivre la doctrine, y met Saint Alexandre le " grand predicateur de la verité ; 'qui avoit combatu pour elle, & qui l'avoit apprise à S. Athanase.

Thdrt. ep. 83.p.959.d. μεγαλόφωνος. ep. 145. p. 1026.d.

[Nous avons dit ci-dessus] 'qu'Arius, Colluthe, & quelques autres estoient Curez dans Alexandrie. [Rien n'est plus commun aujourd'hui que des Curez dans les villes :] 'Mais il n'en estoit pas de mesme en ce temps-là, 'puisque S. Epiphane le remarque d'Alexandrie comme une chose particuliere à cette ville. 'Dans les autres, tout le peuple s'assembloit avec l'Evesque dans une mesme Eglise, [pour representer davantage que toute l'Eglise ensemble n'est veritablement qu'un seul corps, dont JESUS-CHRIST le prince de tous les Pasteurs est le chef. Dans Antioche mesme, quelque grande que fust la ville, il semble qu'il n'y avoit ordinairement qu'une seule assemblée, une seule predication, un seul Sacrifice, qui se faisoit tantost dans une Eglise, tantost dans un autre. Car c'est l'idée que nous donnent les homelies de S. Chrysostome, qui ne parle que très-rarement de deux assemblées. Et je ne croy pas qu'on y trouve jamais des Prestres titulaires de quelque Eglise particuliere.]

Epi 69 c. 2.p.718.c. n p.276. b. c.1.p. 727. c. n.p.276.c.

'Mais dans Alexandrie, toutes les Eglises soumises à l'Evesque Catholique de la ville avoient chacune des Prestres preposez pour les besoins Ecclesiastiques [& Spirituels] des Fidéles qui en estoient proches, selon leurs " ruës & leurs quartiers ; '& ces Prestres ne manquoient point d'instruire dans chaque assemblée le peuple qui leur estoit confié. 'Je ne voy pas que S. Epiphane dise clairement s'il n'y avoit qu'un Prestre pour une Eglise, ou plusieurs. Il paroist néanmoins dire plutost qu'il n'y en avoit qu'un. 'Entre ces Eglises il nomme celles qu'on appelloit de Denys, de Theonas, de Pierius, de la Persée, de Dizye, de Mendidie, d'Annien, & de Baucale : & il y en avoit encore plusieurs autres, [comme " celle de Quirin,] 'outre la Cesarée bastie sous Constance, qui estoit la principale. 'S. Athanase remarque aussi que les Catholiques d'Alexandrie s'assembloient en diverses Eglises 'toutes petites ; *a* de sorte que dans un Caresme il en falut remporter plusieurs personnes à demy étoufées par la presse. 'Cela fit qu'à Pasque tout le peuple demanda qu'on s'assemblast dans la Cesarée, quoiqu'elle ne fust pas encore achevée ; ' & tous les Fidéles s'y trouverent avec une extrême joie de celebrer ensemble la feste, 'dans l'esperance que leurs prieres seroient d'autant plus agréables à Dieu, qu'elles estoient plus unies.

c.1.p.727. c. λαυρῶν ἤτοι ἀμφόδων. c.2. p 728. c. p.727.c|68. c.4. p.719. d. 69.c. 2. p. 718.c. V. Saint Athanase. b c. Ath. ap. 1. p.682.c| 684.a. p.683.c. *a* p.681.2. c. p.684.a. p.683.d.

' L'Eglise d'Alexandrie ne faisoit apparemment en cela, [aussi-bien qu'en beaucoup d'autres choses,] qu'imiter celle de Rome, qu'on sçait avoir aussi esté partagé en differens Titres ou Paroisses. 'C'est pourquoi S. Leon exhorte les Romains de s'assembler & de faire leurs aumosnes dans les Eglises de leurs regions, '& de découvrir à leurs Prestres ceux qu'ils sauroient estre Manichéens. [S. Gregoire de Nazianze semble nous obliger à dire la mesme chose de Constantinople,] 'lorsqu'il dit que les diverses Eglises de cette ville, répanduës en differens quartiers, estoient comme des liens qui unissoient ceux qui en estoient les plus proches. [On y voit ce me semble assez souvent divers Prestres titulaires de quelques Eglises.

n.p.276 b. Leo, s.7.8. 10.p.114. 117.122. p.117. Naz.or.32. p.527.c.

La campagne a eu besoin de Curez avant les villes ; & c'est aussi où nous trou-

trouvons les premiers. Car je pense qu'on en voit dans S. Cyrien, & il y en a au moins dans l'histoire de la dispute d'Archelaüs contre les Manichéens. Nous avons deja parlé des Prestres & des Diacres de la Mareote, qui estoit un Canton du Diocese d'Alexandrie; & l'on en parlera encore souvent dans l'histoire de S. Athanase & des Ariens.] 'S. Chrysostôme exhorte extrêmement à bastir des Eglises dans les villages, & à y rétablir des Curez: & il dit beaucoup de choses sur cela.

Chry. in Act. h. 18. p. 173. 176.

HISTOIRE ABREGÉE DE L'ARIANISME.

ARTICLE PREMIER.

Quel estoit Arius.

COmme l'Histoire d'Arius, & de la secte à laquelle il a donné le nom & l'origine, est meslée d'une part avec celle de plusieurs Saints, & a de l'autre beaucoup d'évenemens considerables, qui feroient de trop longues digressions dans l'histoire des Saints qui y ont eu quelque part; nous avons cru qu'il estoit à propos de faire une suite de tout ce qui regarde cette Heresie, pour y toucher en peu de mots ce qui se pourra renvoyer à l'histoire des Saints, & raporter avec plus d'étenduë les choses que nous aurions peine à placer en d'autres endroits.

Le demon voyant que par toute la puissance & la cruauté des hommes, il n'avoit pu maintenir l'Idolatrie contre l'adoration d'un seul Dieu, établie dans toute la terre par JESUS-CHRIST; il travailla à la faire regner dans l'Eglise mesme, &, ce qui fait horreur, il y employa le propre nom de JESUS-CHRIST, en persuadant aux Fidéles que le Verbe & le Fils de Dieu, ce divin Sauveur que les Chrêtiens ont toûjours fait profession d'adorer, ou estoit un autre Dieu que son Pere, ou ce qui est à peu près le mesme blasphême, n'estoit point veritablement Dieu.]

Epi 69. c. 1. p 727 c.

'Arius [dont il se servit pour établir cette impieté,] estoit comme l'on disoit, natif de la Lybie [Cyrenaïque ou Orientale, dans laquelle nous verrons en effet que son Heresie fit un grand progrès. Constantin semble marquer qu'il estoit [1] d'Alexandrie,] 'lorsque voulant le renvoyer en cette ville, il luy promet de le renvoyer en son pays. [Mais il peut bien avoir confondu le lieu de sa naissance avec celui où il avoit long-temps vécu, & qui estoit devenu comme sa patrie par le Sacerdoce. Que s'il estoit veritablement de Libye, ce pays aura produit en cinquante ans ou un peu plus, deux Heresies tout opposées, celle des Sabelliens qui ostoient dans la Trinité la distinction des personnes divines, & celle des Ariens qui y vouloient mettre une distinction de nature.

Socr. l. 1. c. 25. p. 61. b.

Cave, p. 90. 1.

1. 'On cite de Photius qu'il estoit d'Alexandrie, & fils d'un Ammone. [Je ne l'ay pu trouver.]

c 5 p. 9. b | Soz. l. 1. c. 15. p. 426.

'Arius estoit assez bien instruit dans toutes les sciences seculieres, & très-habile dans la Dialectique. 'Il avoit [1] la taille extremement haute, une mine grave & serieuse, un abord civil & attirant, un entretien flateur & persuasif. 'Il paroissoit mesme avoir de la vertu & du zele pour la Religion; '& quoiqu'il n'eust au dedans qu'une passion violente pour la gloire & la nouveauté, 'il avoit néanmoins au dehors beaucoup d'apparences & de marques de vertu. 'En un mot, on voyoit en luy toutes les qualitez d'un serpent dangereux, & "un exterieur si bien composé, qu'il estoit pour seduire toutes les personnes simples & credules.

Epi. 69 c. 3. p. 729 a. Soz. p. 426. a. Ruf. l. 1. c. 1. p. 159. p. 158. Epi. p 729. a. &c.

Bar. 319. §. 12. ex Con.

'Il avoit une grande douceur, mais trompeuse, accompagnée d'un silence & d'une modestie affectée qui gagnoit l'esprit de tout le monde, mais qui cachoit au dedans une ame pleine de fourberies les plus noires, & " capable de produire toutes sortes de crimes. *officinam.*

§. 19.

'Constantin fait une excellente description de son exterieur abatu & consumé [non par les austeritez de la penitence,] mais par la fureur & la melancolie qui le rongeoient au dedans, 'comme S. Alexandre le remarque aussi. „ *a* Tout le „ monde ne voit-il pas, dit ce Prince, „ quels cris luy fait jetter la blessure qu'il „ a receuë du demon; Le venin de ce „ serpent qui remplit ses veines luy cau„ se d'effroyables convulsions. Son corps „ sans vigueur, & sans force, son visa„ ge passe, have, sec, décharné jusqu'à „ faire horreur, abatu de chagrins & d'in„ quietudes, fait voir la maladie qui le „ tourmente au dedans, sa vuë éteinte & „ à demi-morte, ses cheveux épais mal „ peignez, & sales, ce mélange affreux „ que font en luy depuis long-temps la „ vanité, la rage, & la fureur, le ren„ dent tout farouche & tout sauvage, & le „ font moins ressembler à un homme „ qu'à une beste.„

Thdrt. l. 1. c. 3. p. 528. d. *a* Gel. C. l. 3. c. 1. p. 214.

Outre son humeur noire & melancolique,] 'il se rendit esclave de la vaine gloire, de l'ambition, & de l'envie: *a* Il se laissa emporter à une passion furieuse de vouloir commander aux autres, *b* & de posseder les premieres dignitez de l'Eglise: [Et nous allons voir que ce desir de s'élever au-dessus des autres, qui passe souvent dans le monde pour une vertu, fut ce qui le rendit Heresiarque.] 'On le taxe aussi assez ouvertement d'avarice.

Thdrt. l. 1. c. 12. p. 523. c | 524. d | *a* hær. l. 4. c. 1. p. 231. b c. *a* hif. l. 2. p. 524. d. *b* Cyr. Al. div. h. 4. t. 5. p. 356. e. Thdrt. l. 1. c. 3. p. 525. b.

1. C'est ainsi que le P. Petau entend ἡλικίας ὑπερμήκης.

AR-

ARTICLE II.

La jalousie & l'ambition engagent Arius dans l'Heresie : Quels estoient ses dogmes.

'Les talens exterieurs par lesquels Arius couvroit un esprit fourbe au dernier point, font qu'on ne se doit pas étonner s'il trompa d'abord [trois saints Evesques d'Alexandrie. Nous avons vu " autrepart] 'qu'ayant quitté le schisme de Melece, aux nouveautez duquel il avoit eu part [vers l'an 306,] il fut élevé au Diaconat par S. Pierre d'Alexandrie. 'Mais ce Saint ayant depuis esté obligé d'excommunier les Partisans de Melece, & voyant qu'Arius trouvoit à redire à sa conduite, sans pouvoir s'empescher de remuer, il le chassa de l'Eglise, [& ne l'y voulut plus recevoir, quelque instance qu'il luy en fist, "s'il faut croire ce que nous en trouvons dans quelques histoires.

[Epi. 69. c. 3. p. 729. a.] [V. Saint Pierre d'Alexandrie.] [Soz. l. 1. c. 15. p. 426. a.] [a. b.] [Ibid. notes.]

'Néanmoins Achillas estant monté sur son thrône, non seulement il accorda à Arius le pardon qu'il luy demandoit, & luy permit d'exercer les fonctions du Diaconat, mais mesme il l'éleva à la dignité du Sacerdoce, selon Sozomene: 'Car Gelase dit seulement qu'Achillas le receut au Diaconat après de très-grandes instances, '& que ce fut S. Alexandre successeur d'Achillas qui le fit Prestre & luy donna le premier rang après luy. 'On commit à Arius la conduite d'une Eglise d'Alexandrie appellée Baucale, *a* qui estoit une de celles qui avoient chacune un Prestre [& un Curé,] pour rendre au peuple qui en estoit proche les assistances qu'il avoit besoin de recevoir de l'Eglise, '& luy prescher la parole de Dieu dans les assemblées ordinaires. [Il a donc esté Curé, & il semble mesme qu'on doive concevoir qu'il avoit encore quelque ministere plus relevé,] 'puisque Theodoret dit qu'on luy avoit confié l'explication des divines Ecritures. [Seroit-ce] 'la chaire & l'école des Catecheses, que l'auteur du Synodique luy attribuë ? *b* Selon la suite du mesme Theodoret, il paroist qu'Arius eut cet office dés le vivant d'Achillas.

[b.] [Gel C. l. 2. c. 1. p. 48.] [p. 49.] [Epi. 68. c. 4. p. 719. c. d | 69. c. 1. p. 727 c.] [*a* p. 727. c. d.] [c. 2. p. 718. c.] [Thdrt. l. 1. c. 1. p. 523. c.] [Conc. t. 1. p 1494. a.] [*b* Thdrt. p. 523. c.]

'Philostorge l'un des plus emportez des Ariens, dit que lorsque S. Achillas fut mort, & qu'il falut luy donner un successeur, les suffrages panchoient pour Arius; mais qu'Arius mesme prefera Alexandre, & le fit élire. [Mais cette moderation très-extraordinaire en elle-mesme, est tout à fait éloignée de l'esprit d'Arius,] 'qui se perdit au contraire par l'ambition qu'il eut de s'élever à l'Episcopat, & de tenir la place qui fut donnée à S. Alexandre. Car voyant ce Saint élevé à la dignité d'Archevesque d'Alexandrie, [apparemment en l'an 311,] il ne put resister aux attaques de sa jalousie, & les aiguillons de cet ennemi ne luy pouvant permettre de demeurer en repos, il chercha de tous costez des occasions de disputes & de brouilleries, 'selon l'ordinaire de ceux que le demon agite de cette maligne passion. [Ce feu demeura néanmoins caché dans son sein durant plusieurs années, " puisqu'il semble n'avoir guere paru, ou au moins n'avoir fait un grand éclat, que vers l'an 319. Mais le délai au lieu de l'éteindre ne servit qu'à le rendre plus violent.]

[Phil. l. 1. c. 3. p. 4.] [Thdrt. p. 523. c.] [c. 3. p. 525. b.] [Note 1.]

'Voulant donc brouiller, & la vie si louable de son Evesque ne luy fournissant aucun pretexte de se soulever contre luy, le demon le porta à l'attaquer sur la foy. 'Ainsi parce que S. Alexandre suivant en tout la doctrine de l'Evangile & des Apostres, enseignoit que le Verbe & le Fils de Dieu est égal à son Pere, de la mesme substance, [& de la mesme nature] que luy; 'Arius entreprit de soutenir que c'estoit là la doctrine de Sabellius; 'Que le Fils est fait & creé [comme nous;] Qu'il n'a pas toûjours esté; 'Qu'il a esté tiré du néant; *a* Que par son libre arbitre il a esté capable du vice & de la vertu; *b* mais qu'estant muable par sa nature, il avoit voulu demeurer dans le bien par sa liberté, & que Dieu sachant que cela seroit, luy avoit donné par avance, & en vuë des bonnes œuvres qu'il devoit faire, la gloire qu'il auroit obtenuë ensuite par sa vertu; 'Que Dieu ne nous a pas créez à cause de luy, mais l'a creé par une pure grace à cause de nous & pour nous créer par luy, & luy a ensuite donné les titres de Verbe, de Fils, & de Sagesse; 'Qu'il n'estoit point veritablement Dieu, mais qu'il en avoit seulement le nom par participation comme les autres hommes. 'C'est ainsi qu'il nioit [ouvertement] la divinité du Sauveur, & ne luy attribuoit rien au-dessus de nous. 'Il avoit la hardiesse de dire que le Fils est incapable de voir & de connoistre parfaitement son Pere, & de se connoistre luy-mesme. 'Il est remarquable qu'il admettoit en Dieu un Verbe, mais different de celuy qui est en Jesus-Christ : Le premier estoit, disoit-il, de la propre substance du Pere, sa propre sagesse, éternelle comme luy, dans laquelle il avoit fait le monde, & mesme le Verbe qui est incarné en Jesus-Christ [avec les autres créatures.]

[c. 1. p. 523. d.] [d | hær. l. 4. c. 1. p. 232. c.] [Socr. l. 1. c. 5. p. 9. b.] [Thdrt. l. 1. c. 1. p. 523. d.] [c 4. p. 537. d.] [*a* Socr. l. 1. c. 9. p. 28. a.] [*b* Ath. or. 1. p. 294. d.] [p. 295. b. c.] [p 294. d.] [Thdrt. l. 1. c. 3. p. 525. d.] [Ath. p. 295. c. d.] [p. 294. 295.]

'C'est avec horreur & avec regret que nous osons écrire ces blasphêmes, qui ont fait fremir tous les saints Evesques dans le Concile de Nicée. Et nous pouvons dire avec S. Athanase, que c'est la seule necessité de nostre sujet qui nous empesche de les supprimer; 'comme nous en omettons plusieurs autres qu'on peut lire dans le mesme Pere, [& dans les auteurs de ce temps-là.] 'Les Ariens mesme en eurent quelque honte, [& ils en retrancherent divers blasphêmes, les uns plus, les autres moins; ce qui forma entre eux les differens partis dont nous parlerons dans la suite. Mais tous convenant en ce point, que le Fils n'estoit pas égal & consubstantiel à son Pere, ni le mesme Dieu que luy; ils s'engageoient necessairement, ou à reconnoistre deux dieux, ou plutost à dire que Jesus-Christ n'est point Dieu, puisque rien ne peut estre plus grand que Dieu.]

[p. 294. b | 295. d.] [ib | Pet. dog. t. 2. l. 1. c. 8. p. 41. 42.] [Ath. p. 294. a. b.]

'Arius avoit inventé quelques-uns de ces blasphêmes, personne n'ayant osé dire avant luy que le Fils de Dieu fust tiré du néant,

[Soz. l 1 c. 15. p. 426. b. c.]

néant, & capable de pecher. [Mais pour le fond de son dogme, qui estoit de nier la divinité de JESUS-CHRIST,] 'il n'estoit que le disciple d'Ebion, d'Artemas, [& de Theodote.]

Thdrt. l. 1. c. 3. p. 531. c.

'Un écrit attribué à S. Athanase, dit qu'Arius pour rabaisser la divinité de JESUS-CHRIST, pretendoit qu'il n'avoit pris de la nature humaine que le corps & la chair, mais non l'ame, dont le Verbe luy tenoit lieu ; [qui est à peu près ce qui a fait ensuite l'Heresie d'Apollinaire.] Cette erreur engageoit à dire que la divinité avoit souffert la croix, & estoit ressuscitée des enfers, ' c'est-à-dire que ce n'estoit point une vraie divinité; & ainsi elle établissoit le principal blaspheme d'Arius. Aussi on demeure d'accord que les Ariens ont tenu ce dogme, quoiqu'on se soit peu arresté à le combatre, & mesme à le remarquer dans eux, parce qu'on estoit tout appliqué à leur erreur capitale.

Ath. adv. t. 1. p. 635. 636.

Pet. dog. t. 4. l. 1. c. 5. p. 22. 23 | Merc. t. 2. p. 199. 1.

'Marius Mercator ne veut pas qu'on l'attribue à la personne d'Arius. ["Néanmoins si le traité que nous avons cité est de S. Athanase, comme il y a toute apparence, son autorité est indubitablement preferable à celle de Mercator.] 'On cite d'autres auteurs qui font Arius coupable de l'erreur de ses disciples, '& Theodoret entr'autres.

Merc. t. 2. p. 129. §. 25.

V. Saint Athanase §. 112.

Pet. t. 4. p. 22. § 4.

Thdrt h. l. 4 c. 1. p. 231. d.

[Cet Heresiarque qui détruisoit la divinité dans le Fils, n'avoit garde de la reverer dans le Saint Esprit, qu'aucun Heretique n'a jamais fait plus grand que le Fils.] C'est pourquoi les Macedoniens qui la nioient dans le S. Esprit, mais qui la reconnoissoient dans le Fils, n'ont esté regardez que comme des demi-Ariens. Cependant on a peu parlé de ce point à l'égard d'Arius; & comme il s'attachoit à combatre le Fils de Dieu, les Catholiques se sont aussi contentez pour l'ordinaire de défendre ce point contre luy.] ' Saint Athanase semble mesme avouër qu'Arius ne disoit rien contre l'article du S. Esprit, quoiqu'il le détruisist en détruisant celui du Fils. 'Saint Prosper dit qu'il soutenoit non seulement que l'un & l'autre estoit d'une autre nature que le Pere; mais encore que le S. Esprit estoit créature de la créature, ayant esté creé par le Fils.

Ath. or. 2. p. 313. d.

Pros. L. p. 40.

[On pourroit remarquer encore plusieurs autres choses sur les sentimens d'Arius & de ses sectateurs : Mais nous les laissons à ceux qui traitent particulierement le dogme. Pour ce qui est des changemens qu'ils ont pu faire dans la discipline, comme sur le Batesme qu'ils ont entrepris de reïterer, nous en pourrons parler lorsque l'occasion s'en presentera, & lorsque ces changemens se feront remarquer davantage. Car, par exemple, ils ne commencerent pas tout d'abord à rebatizer.]

ARTICLE III.

Arius se declare contre la divinité de JESUS-CHRIST, *& est excommunié.*

[LEs Ariens n'avoient garde d'avouër que le desir de l'Episcopat eust porté Arius à former une nouvelle secte dans l'Eglise. Voulant donc couvrir par la calomnie cette tache qui noircissoit la naissance de leur Heresie,] 'ils ont attribué l'origine de la dispute non à Arius, mais à un Alexandre surnommé Baucale, qui tenoit le rang de Prestre après Arius ; ' ce qui n'est apparemment qu'une fable que les Ariens ont forgée sur le nom du saint Evesque Alexandre, & de l'Eglise de Baucale dont Arius estoit Curé. ' Ils ont ajouté à cela, qu'Arius n'avoit esté chassé de l'Eglise que par une animosité & une jalousie particuliere d'Alexandre, qui ne pouvoit souffrir l'estime & la reputation qu'il avoit parmi le peuple. [Mais il faut chercher des lumieres plus pures que les fausses apparences dont ces Heretiques s'efforçoient de couvrir leur honte pour tromper les personnes trop credules.]

Phisg. l. 1. c. 4. p. 5.

n. p. 15.

Ruf. l. 1. c. 1. p. 166 | Soz. l. 1. c. 17. p. 484. b. c.

' Si nous en croyons Socrate, & le raport que l'on en fit à Constantin, Arius commença dans une celebre conference à découvrir le venin qu'il cachoit en luy-mesme. Car Alexandre expliquant le mystere de la sainte Trinité devant ses Prestres & ses autres Ecclesiastiques, '& demandant à chacun quel estoit son sentiment sur un passage de l'Ecriture, [qui regardoit le Verbe,] ' Arius s'opposa ouvertement & insolemment à sa doctrine, soutenant que c'estoit celle de Sabellius. [Mais il est aisé de juger qu'Arius ne commença point d'abord par un éclat si public,] ' puisque S. Alexandre mesme declare qu'il avoit esté quelque-temps sans apporter de remede à ce mal, parce qu'il demeuroit encore caché. [Ainsi il vaut mieux dire] ' qu'Arius ne répandit d'abord sa doctrine que dans les entretiens particuliers, [comme c'est l'ordinaire de toutes les nouveautez ;] & qu'il ne commença à en parler publiquement, que quand il se vit écouté & soutenu d'un assez grand nombre de Sectateurs.

Socr. l. 1. c. 5. 7. p. 9. a. b | 15. c.

p. 15. c.

p. 9. b.

Thdrt. l. 1. c. 3. p. 526. b.

Fleuri, l. 10. p. 79.

' Depuis qu'il se fut une fois declaré, il ne cessoit point de publier ses erreurs, non seulement dans l'Eglise, mais mesme au dehors dans les compagnies & les conversations particulieres : & il s'efforçoit de faire tomber dans ses pieges tout autant de personnes qu'il pouvoit, courant de porte en porte pour les surprendre.

Thdrt. c. 1. p. 524. a.

["S. Alexandre averti de ce qui se passoit, ne put pas le dissimuler. Il employa la douceur, les avis, & les exhortations, pour faire rentrer Arius dans son devoir :] ' Car il avoit mesme une estime & une consideration particuliere pour luy. [Mais Arius s'estoit déja trop engagé dans les liens du demon à qui son orgueil l'avoit assujetti. Il soutint son erreur & contre la lumiere des Ecritures, & contre l'autorité de l'Eglise; " de sorte que S. Alexandre fut en- fin

V. son titre §. 4.

Soz. l. 1. c. 15. p. 426. b.

Ibid. §. 5.

fin obligé de l'excommunier dans une assemblée de son Clergé, & ensuite dans un Concile de tous les Evesques de l'Egypte, tenu, autant que nous en pouvons juger, "en 319, ou au plustard dans les premiers mois de l'an 320. Ce fut peut-estre dans ce Concile que] 'quelqu'un demandant à Arius si le Verbe de Dieu pouvoit changer, comme le diable avoit fait, il répondit sans trembler, qu'il le pouvoit, puisqu'il estoit d'une nature capable de changement.

V. la note 1.

Socr l. 1. c. 6. p. 11. b.

ARTICLE IV.

Des Disciples d'Arius.

'Arius fut donc Anathematizé & chassé de l'Eglise avec ceux qui avoient déja embrassé sa doctrine, *a* entre lesquels l'histoire nomme Achillas, Aïthale, Carpone, Sarmate, & un autre Arius, 'tous Prestres, selon S. Epiphane & Sozomene. [Et ces deux auteurs sont plus croyables en cela que Theodoret,] 'lequel ne met que l'Heresiarque Prestre, & conte Sarmate mesme entre les Diacres, *a* quoique S. Epiphane nous assûre que luy & Carpone estoient Curez dans Alexandrie. 'Il semble qu'ils eussent d'abord presché tous deux quelques erreurs qui leur estoient particulieres. [Mais ils se reünirent ensuite dans celle d'Arius, & ne formerent point de nouveaux partis.] 'Arius estoit encore suivi par Euzoïus, Luce, Julien, Mene, Hellade, Caius, qui estoient tous Diacres, [& dont une partie s'est rendu celebre par divers crimes qu'ils ont ajoutez à l'Heresie.] *a* Sozomene y ajoute encore un Macaire Diacre, dont les autres ne parlent point.

Socr. l. 1. c. 6. p. 11. c | 12. d. *a* p. 10. d. Epi. 69 c. 8. p. 733. d | Soz. l. 1. c. 17. p 417. b. Thdrt. l. 1. c. 3. p. 536. c. *a* Epi. c. 2. p. 728. c. c. d. Socr. p. 10. d | Soz. p. 417. b | Thdrt. p. 536 c | Epi. c. 8. p. 733. d. *a* Soz. p. 417. b.

'Le Concile d'Egypte Anathematiza ces onze [ou douze] tant Prestres que Diacres que nous venons de nommer: & il traita de mesme deux Evesques qui suivoient la mesme impieté, savoir Second & Theonas, 'dont le premier estoit Evesque de Ptolemaïde en Egypte, *a* c'est-à-dire dans la haute Libye *b* ou la Pentapole [qui en fait partie;] *c* & Theonas gouvernoit l'Eglise de Marmarique [dans la Libye qui en porte le nom.] *d* Quelques-uns croient que Marmarique n'estoit pas une ville, mais un Canton composé de divers Bourgs. 'Piste Prestre du Canton de la Mareote [près d'Alexandrie,] *e* fut aussi chassé de l'Eglise par S. Alexandre comme Arien: *f* & les Ariens l'ordonnerent depuis leur Evesque à Alexandrie. *g* Second dont nous venons de parler fut celui qui luy confera cet Episcopat illegitime.

Socr. p. 10. d | 12. d | Thdrt. p. 536 c | Epi. p. 733. d. Thdrt. c. 6. p. 541. b. *a* Ath. fol. p. 858. b. *b* or. 1. p. 302. c. *c* Thdrt. p. 541. b. *d* n. p 9. 2. d. Cotel. ap. n. p. 318. a. b. *e* Ath. ap. 2. p. 743. b. c. *f* Epi. p. 733 d. *g* Ath. p. 743. c.

'S. Athanase parle encore de quelques autres personnes qu'Alexandre excommunia, & que les Ariens recompenserent depuis en les mettant en la place des plus saints Evesques qu'ils avoient chassez. Il nomme entre ceux-là Sisinne qui estoit de Libye, Jule, Marc, Ammon, Irenée, Zosime, Serapion, qui estoient d'Alexandrie, [soit de la ville mesme, soit du Diocese: Car il est difficile de croire que les quatre derniers soient differens] 'de Serapion, Parammon, Zosime, & Irenée, Diacres du Canton de la Mareote [dans le Diocese d'Alexandrie,] qu'on trouve avoir suivi Arius, & avoir mieux aimé estre deposez avec luy par S. Alexandre, aussi-bien que Carés & Piste Prestres du mesme Canton, [que de renoncer à leur erreur.]

fol. p. 858. c. Cotel. p. 318, a. b.

'Quelques-uns croient que Piste & les autres de la Mareote, ne s'estoient joints à Arius que depuis qu'il eut esté condanné par le Concile d'Egypte. 'Néanmoins l'acte où nous les trouvons, dit qu'ils avoient esté deposez avec Arius: '& S. Athanase dit generalement de ceux dont il parle, qu'Alexandre les avoit chassez de l'Eglise dès le commencement avec Arius mesme à cause de leur Heresie. [Que s'il ne paroist point que saint Alexandre les ait marquez dans ses lettres, c'est peut-estre qu'il n'y nommoit que ceux qui estoient du corps du Clergé d'Alexandrie, se contentant de marquer les autres en general.]

Ath. vit. p. 4. 1. f. t. 1. B. p. 396. c. fol. p. 858. b. c.

'Piste n'est nommé qu'après Carés, [luy estant apparemment posterieur pour l'ordination.] 'Mais il est mis en mesme temps comme "chef de ceux de la Mareote, de mesme qu'Arius l'estoit de ceux d'Alexandrie: 'd'où l'on peut juger qu'il se signaloit extremement dans son parti. Aussi l'on ne doute pas que ce ne soit celui qu'ils firent leur Evesque à Alexandrie [vers l'an 339.] 'Ammon outre son impieté estoit encore coupable de beaucoup de crimes: Il servit depuis de secretaire à Gregoire faux Evesque d'Alexandrie [en 341.]

t. 1. B p. 396. b. p. 397. a. οἱ περὶ Πιστόν. p. 396. c. ad ort. p. 950. d.

'S. Jerôme met un Saras [ou Serras] Prestre de Libye, entre les plus insignes Sectateurs d'Arius. *a* Il fut depuis fait Evesque de Paretoine en la mesme province par Second de Ptolemaïde, *b* & ayant suivi le parti d'Aece le plus impie des Ariens, cet Athée luy donna à luy & à deux autres de sa sorte le soin de toute l'Egypte & des deux Libyes. [Nous verrons aussi Euzoïus élevé en 361 jusque sur le thrône de l'Eglise d'Antioche.]

Hier. in Lucif. c. 7. p. 144. c. *a* Epi. 73. c. 26. p 874. a. *b* | Ath. de syn. p. 880. d. *b* Phisg. l. 8. c. 2. p. 103.

'S. Epiphane ajoute qu'Arius entraîna avec luy non-seulement les Evesques Second [& Theonas,] sept Prestres, douze Diacres, & plusieurs autres personnes, mais encore jusqu'à 700 vierges; [ce qui semble tout à fait incroyable:] '& quoiqu'il soit certain qu'il estoit suivi par diverses femmes ou filles, comme nous le voyons par les plaintes que fait Saint Alexandre de leur mauvaise conduite, 'néanmoins ce Saint n'en parle que comme "d'un petit nombre de malheureuses chargées de crimes.

Epi. 69. c. 3. p. 729. a. Thdrt. l. 1. c. 3. p. 526. a. p. 535. d. ὀλίγαι.

[Ces premiers disciples d'Arius condannez avec luy par S. Alexandre, sont proprement ceux qu'on a appellé Ariens. Les autres qui ont pu embrasser ensuite la mesme Heresie, ou se declarer les protecteurs d'Arius, sont plutost nommez Eusebiens à cause d'Eusebe de Nicomedie leur chef. On communiquoit presque sans difficulté avec ceux-ci, mais non pas avec les premiers. Et quoique les Eusebiens les eussent receus à leur communion dans le Concile de Jerusalem en 335, les Orthodoxes ne laissoient pas de leur en faire toûjours un crime lorsqu'ils y commu-

communiquoient effectivement. Cette distinction paroist avoir duré jusqu'en l'an 355 ou 357, auquel les Eusebiens s'estant declarez ouvertement pour l'erreur d'Arius, ce qu'ils n'avoient osé faire jusques alors, cela produisit la distinction des Ariens & des Semiariens, dont nous parlerons en un autre endroit.

Puisque nous sommes sur les disciples d'Arius, il ne faut pas oublier] 'qu'Ursace & Valens, aussi celebres pour leurs fourberies & leur inconstance, que pour leur impieté, avoient esté dans leur jeunesse instruits dans l'école d'Arius. 'Saint Basile nous apprend la mesme chose du celebre Eustathe de Sebaste, qui exerça si fort sa patience; & il dit qu'il estoit l'un des plus zelez disciples de cet Heresiarque dans le temps mesme qu'il meditoit à Alexandrie ses blasphêmes contre la divinité de Jesus-Christ. [Il faut dire néanmoins que ni luy ni les deux autres ne furent point condannez avec Arius, puisqu'on ne les a jamais traitez d'Ariens au sens que nous venons de marquer.]

Ath. or. 1. p. 290. a.
Bas. ep. 74. p. 124. 125.

'Melece Evesque de Lycople qui avoit formé "un grand schisme dans l'Egypte [environ quinze ans auparavant, & tous ceux de son parti, se joignirent aussi alors de faction avec Arius contre Saint Alexandre, si nous en croyons Socrate: '& Philostorge témoigne la mesme chose de Melece dans le Concile de Nicée. [Néanmoins il y a quelque lieu de douter de ce qu'ils disent.] 'Car S. Athanase dit clairement qu'Eusebe de Nicomedie chef du parti d'Arius, se joignit aux Meleciens aprés la mort de S. Alexandre, '& en un autre endroit, il dit que les Meleciens & les Ariens qui se combatoient auparavant, se reconcilierent comme Herode & Pilate pour persecuter unanimement Jesus-Christ. 'C'est pourquoi Baronius dit que Socrate se trompe certainement sur ce point.

Socr. l. 1. c. 6. p. 14. b. d.
V. Saint Pierre d'Alexandrie.
Philsg. ap. p. 177.
Ath. ap. 2. p. 777. d.
or. 1. p. 304. c. d.
Bar. 326. §. 8.

ARTICLE V.

Arius quitte Alexandrie, & se retire en Palestine : Il travaille à surprendre les Evesques; plusieurs se declarent pour luy ou contre luy.

[Il n'y avoit rien que de juste, & mesme que d'absolument necessaire dans l'excommunication d'Arius & de ses disciples. Et néanmoins parce qu'il faut qu'il y ait des Heresies pour faire connoistre les vrais serviteurs de Dieu, cette excommunication augmenta le trouble plutost que de l'appaiser, s'il est vray, comme le dit Sozomene,] 'qu'outre ceux qui suivoient dès auparavant son Heresie, il avoit encore pour luy beaucoup de personnes, qui selon le naturel du peuple, se plaignoient [par une fausse compassion,] qu'on l'avoit injustement condanné. C'est donc peut-estre à ce temsci qu'il faut raporter] 'ce que dit Saint Alexandre, que les Ariens déchiroient la robe de Jesus-Christ, ce que les bourreaux n'avoient osé faire; 'qu'au lieu de demeurer soumis à l'Eglise, ils s'estoient basti des cavernes de larrons, où ils tenoient nuit & jour des assemblées criminelles pour faire la guerre à Jesus-Christ & à leur Evesque; 'qu'ils excitoient tous les jours des seditions & des persecutions contre l'Eglise, animant d'un costé les Magistrats contre elle par les solicitations des femmes impures & malheureuses qu'ils avoient seduites, & l'exposant de l'autre à la moquerie de ses ennemis par la maniere honteuse dont on voyoit les jeunes filles de leur cabale courir perpetuellement par les ruës. [Il ne faut pas s'etonner après cela de ce que la verité fait dire à Eusebe de Cesarée,] 'que la division des peuples les uns contre les autres alla si loin dans Alexandrie, qu'elle donna occasion aux payens de se railler en plein theatre des choses les plus augustes de nostre religion.

Soz. l. 1. c. 15 p. 427. b.
Thdrt. l. 1. c. 3. p. 526. a.
p. 525. c.
p. 526. a | 536. a.
Eus. v. Const. l. 2. c. 61. p. 472. a.

'Mais ce trouble ne se renferma pas dans Alexandrie: Il se répandit dans toute l'Egypte, la Libye, & la Thebaïde, 'où l'on tint sur ce sujet divers Conciles [dont nous n'avons point de connoissance particuliere;] '& de là il passa dans toutes les autres provinces de l'Orient.

a.
Soz. l. 1. c. 16 p. 428.
Eus. p. 472. a.

[Car soit qu'Arius vist que son credit se perdoit dans Alexandrie,] 'soit qu'il en fust chassé par S. Alexandre, comme il s'en plaint, '& que S. Epiphane mesme l'accorde, [quoique cela soit encore plus difficile à croire & à comprendre qu'à justifier;] 'soit qu'il eust dessein d'aller corrompre *a* & prevenir en sa faveur les autres Evesques; [soit que toutes ces raisons fussent jointes ensemble,] 'il s'enfuit d'Alexandrie avec Carpone, Achillas, & "plusieurs autres de ses Sectateurs, se retira dans la Palestine, *a* & courant de ville en ville, *b* il sollicitoit les Evesques [tant de cette province que des autres qui en sont voisines;] avec toutes les souplesses & les flateries dont son esprit artificieux estoit capable, [afin qu'ils écrivissent en sa faveur à S. Alexandre.]

Epi. 69. c. 6. p. 731. b.
c. 1. p. 727. c.
Thdrt. p. 526. b.
a Soz. l. 1. c. 15. p. 427. b. c.
Epi. 69. c. 4. 8. p. 730. a | 733. d.
a Ath. or. 2. p. 329. b | Thdrt. p. 535. d.
b Thdrt. p. 535. d | Epi. p. 730. a.
&c.

'Le desir de la paix & de la concorde luy servoit de voile & de pretexte pour couvrir ses mauvais desseins. Mais la veritable fin qui l'animoit, n'estoit que de seduire quelques-uns d'eux par la douceur de ses paroles, & de les perdre par la contagion de ses erreurs. 'Aussi c'étoit dans cette vuë qu'il s'efforçoit de leur faire recevoir ses lettres [pour marque de communion,] '& d'en tirer d'eux qui fussent écrites [en sa faveur,] 'afin de les pouvoir lire devant ceux qu'il avoit trompez, pour les mettre hors d'état de ressentir aucun regret de leur chute, & les accoutumer à l'impieté par cette vaine raison qu'ils avoient des Evesques pour complices & pour approbateurs de leurs sentimens. Mais pour ce qui concerne les dogmes abominables qu'il avoit enseignez, & la conduite criminelle pour laquelle il avoit esté chassé de l'Eglise, il se gardoit bien d'en parler aux Evesques [qu'il n'en jugeoit pas susceptibles.] Il couvroit toutes ces choses du silence, ou il taschoit de les obscurcir par les déguisemens de ses paroles; trompant ceux à qui il parloit, par les termes de l'Ecriture sous lesquels il cachoit sa doctrine impie. 'Il n'épargnoit pas aussi son propre Archevesque, ni la sainteté du peuple Catholique qu'il gouver-

Thdrt. p. 526. b.
p. 535.
p. 526. b. c.
p. 532 b. c.

gouvernoit, '& il leur imposoit une doctrine aussi impie qu'il la leur attribuoit injustement.

[Outre les solicitations qu'il pouvoit faire par luy-mesme,] ' il deputoit ses amis à divers autres Prelats, & leur envoyoit sa confession de foy, [mais déguisée,] les priant que s'ils la trouvoient Orthodoxe, ils prissent la peine d'en écrire à Alexandre; & que s'ils y trouvoient à redire, ils luy fissent la grace de luy découvrir son erreur.

'Cette adresse qu'il eut de prevenir les Evesques luy servit beaucoup : & il s'en trouva plusieurs qui sans prendre garde qu'ils violoient les Canons & les regles Apostoliques, non-seulement écrivirent pour luy à S. Alexandre, mais souscrivirent encore ses lettres, & le receurent dans l'Eglise avec ceux de son parti, [soit dés ce temps-ci, soit un peu plustard dans les Conciles de Bithynie & de Palestine dont nous parlerons dans la suite.]

' Cette faute ne fut pas commune à tous les Evesques : car il y en eut plusieurs qui le rejetterent, ' & qui n'écrivirent à S. Alexandre que pour le prier de ne point recevoir Arius & ses partisans, à moins qu'ils ne condannassent la créance dont ils faisoient profession. ' Arius met au nombre de ses adversaires, Philogone d'Antioche, Macaire de Jerusalem, qui sont tous deux celebres par leur sainteté, & Hellanique de Tripoli [en Phenicie.]

' Il pretend que hors ces trois, tout le reste de l'Orient estoit dans sa créance; & il nomme particulierement Eusebe de Cesarée [en Palestine,] Theodote de Laodicée [en Syrie,] Paulin de Tyr, Athanase d'Anazarbe [dans la Cilicie,] Gregoire de Beryte, & Aece de Lydde ou Diospolis [dans la Palestine.] Voilà ceux qu'Arius contoit pour fauteurs de sa doctrine. [Son suffrage ne doit pas estre une conviction contre ces Prelats : mais Theodoret au lieu de les justifier comme il estoit obligé de faire s'ils estoient innocens, non seulement ne desavouë point Arius, mais le confirme au contraire,] ' puisque parlant de ceux qui s'opposerent aux dogmes de l'Eglise dans le Concile de Nicée en faveur d'Arius, il met les premiers ceux dont il avoit parlé auparavant, [qui sont ceux-ci mesmes.] 'S. Athanase nous assure aussi qu'avant le Concile de Nicée, Eusebe de Cesarée, Paulin, Theodote, & Athanase d'Anazarbe, avoient écrit des blasphêmes semblables à ceux d'Arius. ' Ainsi si Eusebe de Cesarée donne de grands éloges à Theodote [& à Paulin; " on peut dire que c'est moins une preuve de leur merite, que de l'union qu'ils avoient contractée ensemble contre la divinité de JESUS-CHRIST.

Arius trouva encore d'autres partisans de son erreur, soit dans la Palestine, soit dans les provinces plus éloignées.] ' Car la suite de l'histoire nous apprendra qu'il faut mettre en ce rang Patrophile de Scythople dans la Palestine, Narcisse de Neroniade ou Irenople dans la Cilicie, Menophante d'Ephese, Theognis de Nicée, ' Maris de Calcedoine, & Eusebe de Nicomedie, [outre " quelques autres qui sont moins connus.]

[Marginal notes, left column: P.533.a. | Soz.p.417.c. | c|Thdrt.p.516.d. | Epi.69 c.4. p 730 a. | Soz.p.417.c. | Thdrt.l.1. c.4. p 537. c|538.a. | Ibid. | c.6. p. 541. b. | Ath. de syn.p.886.b. | Euf. l. 7. c. 32. p. 288. b.c. | NOTE 1. | Thdrt. p. 542.b. | Ath. de syn.p.886. b. | V. le Concile de Nicée.]

ARTICLE VI.

D'Eusebe de Nicomedie : Son union avec Arius, qui luy écrit.

[MAis entre tous les partisans d'Arius, il n'y en a aucun qui soit plus celebre, ni qui ait fait plus de tort à l'Eglise, qu'Eusebe de Nicomedie.] ' Il avoit d'abord esté Evesque de Beryte [en Phenicie, l'une des plus considerables villes de ces quartiers-là : & il semble qu'il y eust eu quelque défaut dés cette premiere ordination,] puisqu'un celebre Concile d'Alexandrie doute s'il a jamais esté veritablement Evesque. ' Aussi il ne témoigna point d'affection à cette épouse : & sans considerer ni que Dieu la luy avoit donnée, ni qu'il ne pouvoit la quitter ' pour en prendre une autre sans commettre un veritable adultere selon la regle de S. Paul & de l'Ecriture, [puisqu'il n'y estoit contraint ni par la necessité, ni par l'utilité de l'Eglise;] ' il regarda les autres Eglises avec un œil de cupidité & d'interest; & mesurant sa pieté par les richesses & par la grandeur des villes, ' il passa, contre les loix de l'Eglise, de l'Evesché de Beryte à celui de Nicomedie, ' vacant alors par la mort " d'Eustole qui avoit assisté au Concile d'Ancyre vers l'an 314.

a Ce siege estoit d'autant plus propre à Eusebe pour se rendre [considerable à la Cour,] & puissant parmi ses confreres, que Nicomedie n'estoit pas seulement la Metropole de la Bithynie, mais qu'elle estoit devenuë la demeure des Empereurs d'Orient depuis Diocletien, qui y avoit fait bastir un Palais; '& tant luy que les Princes suivans, avoient fait beaucoup de dépenses pour embellir cette ville. 'Aussi Libanius pretend qu'elle ne cedoit à aucune ville de l'Empire pour la beauté, & qu'elle n'en avoit que quatre avant elle pour la grandeur, [c'est-à-dire apparemment Rome, Alexandrie, Antioche, & Constantinople ou Carthage.

'Constantin parlant de l'élevation d'Eusebe à cet Evesché, dit que l'Eglise de Nicomedie n'avoit pas eu la liberté de se choisir un Prelat digne de cette charge, à cause que " ceux qui estoient alors firent de grands efforts pour y porter Eusebe, dont l'impudence troubla l'ordre & les regles si équitables des Canons. Ce terme, *Ceux qui estoient alors*, ne peut guere marquer que ceux qui dominoient, c'est-à-dire Licinius :] 'Et en effet, Constantin accuse Eusebe au mesme endroit, de s'estre absolument attaché à ce Prince, jusqu'à avoir esté la principale cause de la guerre qu'il luy avoit faite, 'ou au moins de l'avoir servi contre luy durant le plus grand feu de la guerre, d'une maniere qui ne convenoit nullement à un Evesque. 'Il se plaint qu'il envoyoit des espions contre luy, & qu'il rendoit à Licinius toutes sortes de services, presque jusqu'à porter les armes pour le défendre : & il assure que tout cela estoit très-bien justifié

[Marginal notes, right column: Ath. ap. 2. p.726.d. | p.727. a| 744 b.c. | p.717.b. | a. | p.726.d. | Bar.315. §. 25. | V. Vital & Saint Philogone. | *a* Socr.l.1.c. 6. p.13. d | Euf.v.C.l. 3.c. 50. p. 508.a. | Amm.l. 22.p.219.b. | Lib.or.8.p. 203.d. | Thdrt l.1. c.19.p.566. c. | οἱ τότε. | a.b. | n. p. 14. 1. b.c. | c.19.p.565. 1.b.]

justifié par ses Prestres & ses Diacres que l'on avoit pris, '& qui avoient peut-estre servi eux-mesmes d'espions à Licinius, sous pretexte de venir ménager quelque traité. ' Il ajoute qu'Eusebe estoit complice des cruautez du tyran [Licinius;] mesme de la persecution qu'il avoit faite aux Chrêtiens, & du sang des plus saints Evesques.

n. p. 14. 2. d.
c. 19. p. 566. a.

' Le credit qu'il avoit à la cour, venoit, comme quelques-uns croient, de ce qu'il possedoit la faveur de Constancie femme de Licinius & sœur de Constantin. Et il est assez probable que ce fut par son moyen qu'il monta à l'Evesché de Nicomedie. [Au moins l'on ne voit point que la ruine de Licinius, ni le changement de l'Empire aient diminué son autorité. 'L'on voit de plus, que Constancie avoit inclination pour l'Arianisme, quoiqu'on en raporte d'autres causes: '& mesme S. Jerôme dit qu'Arius pour tromper le monde, avoit trompé d'abord la sœur du Prince. [Eusebe pouvoit mesme estre son parent:] ' Car "il l'estoit de Julien l'Apostat, quoique de loin.

Bar. 315 §. 25.
Ruf. l. 1. c. 11. p. 167. 1.
Hier. ad Cre c. 2. p. 253. a.
Amm. l. 22 p. 219. c.
NOTE 3.

[On verra dans la suite qu'il ne s'arresta pas encore à Nicomedie, & qu'il passa de là à Constantinople, lorsque cette ville fût devenuë la Capitale de tout l'Empire d'Orient: & quoique ces changemens fissent horreur à ceux qui avoient quelque respect pour les Canons,] ' la flaterie n'a pas laissé d'y faire trouver à Eusebe de Cesarée une matiere de le louër.

Eus. in Marc. l. 1 c. 4. p. 20. a. b.

'Outre le credit qu'il avoit auprès des puissances du siecle, [& l'avantage de son siege,] il avoit encore "celui de l'éloquence. [On ne peut douter aussi qu'il n'eust bien de l'esprit pour intriguer & pour cabaler.] ' Philostorge ne trouve personne entre les Ariens dont la vie luy parust plus digne de ses éloges: & il luy attribuë mesme des Miracles. ' Mais sa force estoit dans ses liaisons avec la Cour: & c'est-là ce qui faisoit que beaucoup d'Evesques suivoient aisément ses sentimens. [C'est donc sans doute aussi par-là] 'qu'il a merité que ceux de sa faction le qualifiassent le grand Eusebe.

Soz. l. 1. c. 15. p. 427. d.
ἐλλογιμῶ.
Phot. c. 40. p 25. b.
Socr. p. 13. d.
Eus. in Marc. p. 20. a.

[Après tant de crimes dont il s'estoit rendu coupable, il ne faut pas s'étonner qu'il soit tombé dans l'Heresie, puisque la corruption de la doctrine & de la foy est assez souvent une punition du déreglement de la discipline & des mœurs.] ' L'indulgence mesme de l'Eglise, qui ne le punit point d'avoir passé, contre ses loix, de Beryte à Nicomedie, luy fit croire qu'il en estoit le maistre & l'arbitre, & qu'il pouvoit sans crainte se rendre le protecteur de la revolte d'Arius.

Socr. p. 10. b.

[Il y fut porté sans doute par l'ancienne union qu'ils avoient ensemble.] ' Car l'on voit par une lettre écrite vers ce temps-ci, qu'ils avoient une liaison particuliere, & qu'ils estoient déja dans les mesmes sentimens. [Ils avoient assez vraisemblablement esté compagnons dans l'école de S. Lucien d'Antioche,] 'puisque Arius appelle Eusebe un veritable Collucianiste. 'Et S. Epiphane témoigne "que le vieil Eusebe de Nicomedie, (il le qualifie ainsi,) avoit vécu assez long-temps avec S. Lucien. 'Les Ariens se vantoient mesme que ce Saint avoit eu pour disciples non-seulement cet Eusebe, mais encore les autres principaux auteurs de leur secte, comme Maris de Calcedoine, Theognis de Nicée, Menophante d'Ephese, Athanase d'Anazarbe, Eudoxe de Germanicie, Leonce d'Antioche, Antoine de Tarse, & le celebre Sophiste Astere, [dont nous parlerons dans la suite. C'est apparemment ce qui a fait soupçonner la foy " de ce saint Martyr.] 'Quelques-uns pretendent qu'il retira tous ceux que nous venons de nommer du crime de l'Apostasie où ils s'estoient engagez durant la persecution: ' & Philostorge de qui cela vient originairement, donne quelque lieu de le croire. Mais assurément il ne l'a voulu dire que d'Astere, [qui à cause de cela ne put jamais estre élevé à l'Episcopat par les Eusebiens mesmes,] & d'un Alexandre [qu'on ne voit point non plus avoir esté Evesque.

Thdrt. l. 1. c. 4 p. 537.
d.
Epi. 69 c. 5. p. 730. d.
ὁ παλαιὸς γέρων.
Philsg. l. 2. c. 15. p. 20.
Bar. 311. §. 14.
V. son titre note 1.
Phisg. p. 20. 21.

Il semble mesme qu'Eusebe fust plutost le maistre que le disciple de l'impieté d'Arius.] ' Car S. Alexandre parlant des lettres que cet Evesque écrivit en faveur d'Arius, dit qu'il ne pretendoit pas tant défendre Arius que se défendre luy-mesme, puisqu'il ne faisoit que renouveller par Arius ses anciennes impietez dont le tems avoit aboli le souvenir: [C'est donc pour ce sujet] ' que selon S. Athanase, "les Ariens ou Arius mesme suivoient Eusebe comme leur maistre, lorsqu'ils mettoient le Fils au nombre des créatures. 'Eusebe est néanmoins aussi appellé le disciple de l'impieté d'Arius, [parce que c'estoit ce Prestre qui avoit commencé à la rendre celebre, & à exciter le trouble dans l'Eglise. Mais sans disputer trop qui merite l'honneur d'une si funeste Heresie,] ' il est certain que l'un & l'autre ne craignoient point de publier tant de bouche que par écrit les plus horribles blasphêmes. ' Eusebe avoit néanmoins abandonné à Arius le soin de prescher ouvertement son Heresie, & s'estoit reservé celui de la soutenir par son credit.

Socr. l 1. p. 10. c.
Ath. or. 2. p. 329. a.
οἱ περὶ Ἄρειον.
ap. 2. p. 725. d.
or. 2. 3. p. 343. d | 395. d.
sol. p. 854. a.

' L'union si particuliere que ces deux serpens, comme les appelle S. Athanase, avoient entre eux, "' paroist tout à fait dans une lettre qu'Arius écrivit à Eusebe avant que de l'aller trouver, [comme nous verrons bien-tost qu'il fit;] '& aussitost après sa sortie d'Alexandrie, dont il luy mande la nouvelle. Cette lettre est raportée toute entiere par S. Epiphane '& par Theodoret. On voit dés l'inscription son esprit de flaterie, par les titres d'homme de Dieu & de défenseur de la verité qu'il donne à Eusebe; & son endurcissement plein de vanité lorsqu'il se qualifie un homme injustement persecuté par le Pape Alexandre pour la cause de la verité toute-puissante. Il continuë dans sa lettre à se plaindre de ce que cet Evesque le poursuivoit sans relasche, qu'il employoit contre luy toutes sortes de machines, jusqu'à le chasser de la ville comme un impie & un Athée. Il fait ensuite une petite exposition de la foy de ce saint Prelat, à laquelle il oppose en un mot son blasphême.

a.
Epi. 69. c. 6. p. 731 | c. 5. p. 730. d.
c. 6. p. 731. b.
Thdrt. l. 1. c. 4. p. 537.

'Il ajoute que tous les Evesques de l'Orient,

p. 537. b.

rient, hors trois, suivoient ses sentimens, & avoient esté Anathematizez pour ce sujet; [ce qui est une calomnie visible.] 'Car quelques plaintes que fasse S. Alexandre contre les Evesques qui favorisoient Arius, jamais il ne parle d'Anatheme; (c.3. p.526. d.) '& au contraire il renvoie positivement au jugement de l'Eglise, ceux d'entre eux qui estoient les plus coupables. (p.531.d.) 'Il dépeint Eusebe comme un homme qui meritoit tous les foudres de l'Eglise. (Socr.l.1.c. 6.p.10.b.c.) 'Mais il se contente de demander qu'on n'ait point d'égard à ce qu'il pourra dire ou écrire, (c | 13.c.) '& il ne le met point parmi ceux contre qui l'on avoit prononcé l'Anathême. (p.10.c.d.) 'Mais parce que cet Anathême tomboit sur tous les complices de l'Heresie d'Arius, (Thdrt.l.1. c.3. p.535. c.) 'il vouloit pour décrier S. Alexandre, que tous ceux qu'il s'imaginoit estre ses partisans, y fussent envelopez: [& cela pouvoit estre vray devant Dieu de beaucoup d'entre eux.] (Bar.318. §. 50.)

'Ce calomniateur dans la suite de sa lettre à Eusebe, ne represente pas plus sincerement la foy, que la conduite de ses adversaires, (Thdrt.l.1. c.4. p.537. c.) '& il impose faussement des Heresies aux plus illustres défenseurs de la verité. (p.538.a.) [Il est plus croyable dans l'obstination qu'il fait paroistre;] 'en disant qu'il aimeroit mieux souffrir mille morts, que d'écouter seulement la doctrine de ces Saints, qu'il appelle des ignorans dans nostre foy, des Heretiques, des impies. (p.537.c.) 'Il finit par une petite exposition de sa créance, où, quoiqu'il tasche de cacher son venin, (d.) 'il le découvre assez pour justifier la verité de tout ce que S. Alexandre & les autres défenseurs de la Consubstantialité en ont écrit. (c.3. p.536. c.d | Epi.69. c.6.p.731. a.) 'Il remet le reste à la connoissance d'Eusebe, [qui assurément l'entendoit fort bien à demi mot, quand on n'en jugeroit] (Thdrt. c.4. p.537.d.) 'que par ces trois lignes que Saint Athanase nous a conservées d'une de ses lettres à Arius. (Ath. de syn. p.886. b.) [C'estoit vraisemblablement la réponse à celle-ci mesme.] „Vos „sentimens sont fort bons, luy dit cet „impie, & vous n'avez rien à souhaiter „que de les voir embrassez par tout le „monde. Car personne ne peut douter „que ce qui a esté fait, n'estoit pas avant „qu'il fut fait, puisqu'il faut qu'il ait „commencé à estre.„

ARTICLE VII.

Arius se retire chez Eusebe de Nicomedie: Il écrit de là à S. Alexandre, & compose sa Thalie.

'SAINT ALEXANDRE sceut que divers Evesques de Palestine & de Syrie, avoient receu chez eux Arius à la communion de l'Eglise. (Epi.69.c.4. p.370.b | Thdrt.l.1. c.3. p.526. d.) "Il s'en plaignit hautement; (V. S. Alexandre d'Alexandrie § 6.7.) 'de sorte qu'Arius voyant que personne n'osoit plus le recevoir dans ces provinces, hors ses plus intimes confidens, il se retira chez Eusebe de Nicomedie, où il demeura assez long-temps. (Epi. c.5. p. 730.d.) 'Eusebe écrivit plusieurs fois en sa faveur à S. Alexandre. (Ath. ap.2. p.725.d.) Mais ce Saint n'avoit garde d'écouter les prieres de cet Evesque, 'puisqu'en demandant grace pour les Ariens, il se declaroit l'approbateur de leurs sentimens. (Socr.l.1.c. 6.p.10.c | 14.d.)

[Arius qui faisoit écrire les autres pour luy, ne manquoit pas d'écrire aussi luy-mesme à S. Alexandre,] 'comme nous le voyons par une lettre celebre qu'il adresse à ce Saint, que S. Athanase, S. Epiphane, & S. Hilaire, nous ont conservée toute entiere. (Ath. de syn.p.885 | or.3.p.389. d | Epi.69.c. 7.8 p.732.) 'Le dernier mesme la repete par deux fois, & en fait le sujet de ses douze livres sur la Trinité. (Hil.de Tr. l.4.6. p.21. 2 | 36.1.) 'Elle se trouve aussi à la teste de l'ouvrage de Marius Victorinus contre les Ariens. (Bib. P. t. 4. 1.p.181.) 'Elle est écrite de Nicomedie par Arius, & par les Prestres & les Diacres [d'Alexandrie qui avoient suivi son parti,] (Epi.c.7. p. 732.b.c.) 'lesquels S. Epiphane nomme à la fin, comme l'ayant signée: & il y ajoute les deux Evesques excommuniez, Second & Theonas, avec Piste [Prestre de la Mareote,] (c.8.) 'qui peuvent ne l'avoir signée que depuis par occasion. (Ath. vit. p. 6.1.c.) 'Ce n'est proprement qu'une confession de leur foy, où ils découvrent nettement tous leurs blasphêmes, qu'ils ont mesme l'impudence d'attribuer à leur saint Evesque; car ils le reconnoissent encore pour tel. (Epi.c.7.)

[Il faut sans doute raporter au temps qu'Arius estoit à Nicomedie chez Eusebe, ce que nous lisons dans S. Jerôme,] 'que pour pouvoir tromper toute la terre, il commença par tromper [Constancie] sœur de l'Empereur [Constantin, & femme de Licinius, si nous n'aimons mieux croire qu'Eusebe luy avoit rendu ce service par avance.] (Hier. in Cre.c.2. p. 153.a.)

'Ce fut aussi en ce mesme temps qu'il composa ce livre infame intitulé *la Thalie*, *a* plus digne d'un boufon que d'un Prestre, & tout à fait honteux à la religion, dont il y sembloit faire un jeu, comme s'il eust esté sur un theatre. (Ath. de syn.p.883. d. | a or. 2. p. 312.b.) 'L'idée, l'air, & le nom mesme de cette piece, venoient d'un ancien Poëte nommé Sotade, (p.308.a.) 'qui estoit Egyptien, comme S. Athanase le dit plusieurs fois, [sans donner lieu à aucune autre explication;] (de D. p. 552. c | de syn. p.883. d) 'quoique Suidas entre plusieurs Sotades dont il parle, n'en marque aucun de ce pays. (Suid. σ p. 784.) 'C'estoit un Poëte burlesque, *a* d'un style & d'un nombre si mou & si effeminé, que les payens mesmes s'en moquoient: (Ath. or. 2. p.310 a. | a p.308.a.) '& nous voyons par l'exemple de Martial, que les Poëtes les moins chastes, & qui écrivoient avec le plus de licence, rougissoient de l'impureté des chansons de cet infame. (Bar 325. §. 82.) 'Aussi on ne trouvoit point de ces Thalies parmi les payens mesmes, qui avoient encore quelque honneur, & on les entendoit seulement chanter parmi le vin & les débauches, à ceux qui ne songeoient qu'à faire rire les autres par le bruit & les boufonneries dont ils accompagnoient leurs divertissemens criminels. (Ath. or. 2. p.309.d.)

'Voilà l'unique modele qu'Arius s'estoit proposé pour écrire sur les mysteres les plus sublimes de nostre Religion. (d.) 'C'estoit à l'imitation de ce bel auteur, qu'il avoit donné à son ouvrage le nom de Thalie, [qui signifie proprement un festin & une assemblée de jeunes gents, ou une chanson faite pour chanter dans ces sortes de festins.] (p.308.a.) Au lieu de Moyse & des autres Saints, il avoit entrepris d'imiter la dissolution effeminée de ce profane, & traitoit les mysteres les plus augustes

augustes & les plus sacrez, dans un air de danse & de comedie, comme pour imiter la fille de Herodiade, & pour insulter au divin Sauveur en joignant la raillerie la plus insolente avec les blasphêmes les plus outrageux. 'Mais dans le dessein qu'il avoit de s'élever contre JESUS-CHRIST, pouvoit-il rien faire qui fust plus conforme à sa pretention, que d'exprimer par l'air dissolu, & le nombre lascif & ridicule de ses discours, les dogmes malheureux de son Heresie? Saint Athanase luy reproche cette piece comme la chose la plus indigne, & la plus capable de le faire avoir en horreur: '& néanmoins ses disciples ne rougissoient pas de la qualifier une nouvelle Sagesse, 'quoiqu'ils n'osassent se servir ouvertement des expressions horribles qu'on y lisoit.

p.310.a | de D.p.552.c. or.2.p.309.c. p.316.a.

'Il la composa, comme nous avons dit, chez Eusebe [de Nicomedie,] après qu'il eut esté chassé de l'Eglise par Saint Alexandre. 'Son dessein estoit d'y renfermer toute son Heresie: *a* Aussi Saint Athanase témoigne qu'elle estoit remplie de toutes sortes d'impietez, 'quoique pour les couvrir un peu, il y citast quelquefois les Ecritures, '& fist semblant d'y combatre diverses autres Heresies. 'S. Athanase en raporte quelques endroits, *b* particulierement du commencement, où dès les premiers mots, Arius par un orgueil digne d'un Heresiarque, se vante d'estre devenu celebre dans le monde, d'avoir beaucoup souffert pour la gloire de Dieu, & d'avoir appris de luy la sagesse & la connoissance. 'Ces paroles d'orgueil & les blasphêmes qui les suivoient, meritoient bien que tout le monde se bouchast les oreilles pour ne les pas entendre, 'comme le firent en effet les Peres du Concile de Nicée, 'devant qui cette piece fut luë pour recevoir la juste condannation qu'elle meritoit.

de syn. p. 883.d. d | de D. p. 552.c. *a* or. 2. p. 316.a. p.313.b. c. p.310-312 | de syn. p. 883.&c. *b* p.310 c. p.311.c. or 1.p.295.d. or.2.p.312. d | Socr.l.1. c.9.p.30. a | Soz.l.1.c.21.p.435.c.d. *c* Phisg l.2.c.2.p.9.

[Outre cette Thalie,] *c* Arius après estre sorti de l'Eglise, s'avisa de faire encore plusieurs chansons, pour des Matelots, pour des voyageurs, pour ceux qui travailloient au moulin, & sur divers autres sujets: Il les mettoit luy-mesme en chant, taschant d'inspirer son impieté par la douceur de ces airs aux personnes les plus simples & les plus grossieres. 'Saint Athanase semble parler de ces chansons: [& peut-estre que c'estoient celles qui firent tant de bruit à Constantinople du temps de S. Chrysostome.]

n. p. 47 | Ath.dec.N. p.264.a.

ARTICLE VIII.

Conciles de Bithynie & de Palestine pour Arius: Les deux Eusebes, George de Laodicée, & divers autres, écrivent en sa faveur: Il change le Gloria Patri.

[POur retourner à la suite de l'histoire,] 'Eusebe de Nicomedie extrement irrité du mépris que S. Alexandre faisoit de toutes ses instances en faveur d'Arius, 'entreprit encore plus fortement la défense de l'impieté de ce Prestre; & ayant mesme assemblé pour cela un Concile en Bithynie, [dans lequel il ne faut pas douter qu'Arius n'ait esté receu,] il écrivit à tous les Evesques pour les exhorter, suivant le resultat de cette assemblée, de recevoir les Ariens à leur communion, comme des personnes tout à fait Orthodoxes, & de porter Alexandre mesme à communiquer avec eux.

Soz. l.1.c.15.p.427.d. p.428.a.

'Nous avons encore dans Theodoret une de ces lettres, qui est écrite à Paulin Evesque de Tyr. 'Eusebe luy parle comme à un homme dont l'autorité estoit capable de faire changer de sentiment à S. Alexandre mesme, s'il prenoit la peine de luy écrire, '& dont le seul silence estoit la condannation des Ariens. Ainsi il le prie de ne les pas affliger davantage en se taisant, comme il avoit fait jusques alors, mais d'imiter plutost Eusebe [de Cesarée,] dont le zele pour la verité, dit-il, avoit réjoui tous ses amis. [Le corps de la lettre est un ramas d'impietez qui font horreur.

Thdrt.l.1.c.5.p.538.b. p.539.d. p.538.c.

Elle réüssit néanmoins aussi-bien que celles qu'il avoit écrites à beaucoup d'autres.] 'Car nous apprenons de S. Athanase, que Narcisse [de Neroniade,] Patrophile [de Scythople,] Maris [de Calcedoine,] Paulin, Theodote [de Laodicée,] & Athanase d'Anazarbe, écrivirent avant le Concile de Nicee des impietez pareilles à celles d'Arius. 'Ce mesme Saint nous a conservé un endroit de la lettre du dernier à S. Alexandre, où il établit les plus horribles excès sur des principes encore plus abominables.

Ath. de syn. p.886.b. c d.

'S. Athanase raporte aussi une parole d'une lettre d'Eusebe de Cesarée à Euphration Evesque 'de Balanée en Syrie, *a* où il ne craint pas de dire nettement que le Christ & le Fils n'est pas un veritable Dieu; & que le Fils "n'est point en mesme temps que le Pere. Le second Concile de Nicée cite encore d'autres blasphêmes de cette mesme lettre, '& raporte un grand passage d'une lettre du mesme Eusebe à S. Alexandre, où en défendant Arius il se condanne luy-mesme. Il y cite la lettre d'Arius à S. Alexandre dont nous avons parlé, & une lettre de S. Alexandre contre Arius, que nous n'avons pas, s'il raporte fidélement "ce qu'il en cite, [de quoy il y a sujet de douter.] 'Le Concile ajoute que le mesme Eusebe écrivit plusieurs fois à ce Saint pour Arius, toûjours avec divers blasphêmes.

c. fug. p.701. d | Blond. p. 1189. *a* Ath. de syn. p.886. c | Conc t.7. p.497.c.d. Conc. p. 496.497. p.497.c.

συνυπάρχειν. ὅτι ὁ ἂν ὄντα ἐξέθετο. (Greek marginal notes)

'Eusebe de Cesarée cite des choses d'une lettre de celui de Nicomedie à Paulin [de Tyr, que nous ne trouvons pas dans celle dont nous avons parlé après Theodoret. Ainsi il faut dire qu'il luy écrivit plusieurs fois sur ces disputes.]

Eus. in Marc.l.1.c.4. p.20.b | 21.c.

'George que S. Alexandre avoit fait Prestre d'Alexandrie, *a* dont il estoit originaire, *b* mais qui "se trouvoit alors à Antioche, voulut faire le mediateur, *c* & écrivit tant à S. Alexandre qu'aux Ariens. Mais dans la maniere dont il excuse Arius, & explique les sentimens d'Alexandre, il paroist un franc Arien, seulement un peu plus fourbe & plus hypocrite que les autres. 'Aussi son intercession n'eut point d'autre effet que de le faire déposer luy-mesme par S. Alexandre, tant à cause de son impieté, que pour quelques autres

v. Conf.l.3. c.62.p.519.d. *a* Phisg. l.8 c.17. p.117. *b* Ath. de syn. p 886 d. *c* d | 887. p.887.b.

διέτριβεν.

tres ſujets, ' c'eſt-à-dire pour les débauches où il vivoit : Car il ne connoiſſoit point d'autre fin de ſes actions, ni d'autre plaiſir, que les choſes les plus honteuſes, comme ſes domeſtiques le ſavoient fort bien. S. Athanaſe l'appelle le plus méchant des Ariens. [Il paroiſt qu'après avoir eſté excommunié à Alexandrie, il voulut ſe faire recevoir dans le Clergé d'Antioche.] ' Mais S. Euſtathe ne l'y voulut point admettre à cauſe de ſon impieté; [ce qui l'obligea apparemment à ſe retirer à Arethuſe en Syrie, où il fut receu,] 'puiſque Conſtantin "l'appelle Preſtre d'Arethuſe, en le propoſant [en 332] comme digne d'eſtre fait Eveſque d'Antioche, [ſelon le ſentiment des Euſebiens.] 'S. Euſtathe ayant eſté chaſſé [en 331,] les Ariens receurent George dans le Clergé d'Antioche, ' & meſme l'éleverent à l'Epiſcopat de Laodicée *a* après la mort de Theodote, [& avant le Concile de Tyr,] *b* auquel il aſſiſta [en 335.]

fug. p.718. d. — fol. p. 812. c. — NOTE 4. — Euſ.p.519. d. — Ath.fol.p. 812.c. — c| de ſyn.p. 886. d | or. 1.p 290.a. — *a* Soz.l.6.c. 25.p.672.a. — *b* Ath.ap.2. p.728.c.

c Pour les qualitez de ſon eſprit, il eſtoit habile dans la Philoſophie. *d* Il a écrit contre les Heretiques, *e* & nommément contre les Manichéens. *f* Socrate cite de luy une oraiſon à la louange d'Euſebe d'Emeſe [Arien.

c Thdrt. l. 1. c. 26. p. 215| Philſg. p.117. — *d* Thdrt.h. pr.p.189.b. — *e* l.1 c.26.p. 215 | Phot. c.85.p.204. — *f* Socr.l.1.c. 24.p.59.b.

Arius n'eſtoit pas apparemment à Nicomedie "lorſque Conſtantin luy écrivoit de cette ville meſme ſur la fin de 323. Il pouvoit eſtre retourné dans la Paleſtine,] ' puiſque Sozomene nous apprend que comme S. Alexandre demeuroit inébranlable à toutes les ſolicitations qu'Euſebe de Nicomedie luy fit ou luy fit faire enſuite du Concile de Bithynie; Arius tourna ſa baterie d'un autre coſté, & envoya à Paulin de Tyr, Euſebe de Ceſarée, '& Patrophile de Scythople, pour demander qu'on luy permiſt de tenir des aſſemblées avec le peuple qui le ſuivoit, comme il avoit accoutumé de faire eſtant Curé à Alexandrie. Ces Eveſques s'eſtant aſſemblez avec quelques autres de la Paleſtine, le luy accorderent, [c'eſt-à-dire qu'ils luy permirent d'élever Autel contre Autel, & de joindre le ſchiſme à l'Hereſie.] ' Ils luy recommanderent néanmoins en meſme temps de ſe ſoumettre à Alexandre, & de faire ce qu'il pourroit pour obtenir ſa paix & ſa communion. [Mais c'eſtoit apporter un foible remede au plus grand des maux.]

V.S.Alexandre d'Alexandrie §.9. — Soz.l.1.c. 15.p.428.a. — b. — c.

' Theodoret remarque que l'Egliſe ayant receu des Apoſtres meſmes la pratique [qu'elle obſerve encore aujourd'hui,] de glorifier le Pere, le Fils, & le Saint Eſprit, Arius qui y trouvoit la condanation de ſon Hereſie, la changea parmi ceux de ſa ſecte, & leur fit chanter *Gloire au Pere par le Fils dans le Saint Eſprit*; 'ce qui n'a rien en ſoy que d'Orthodoxe : & les Catholiques s'en ſervoient meſme quelquefois. Mais cette expreſſion n'exclud pas ſi formellement l'Hereſie qui combat l'égalité des trois Perſonnes. ' Arius euſt bien ſouhaité, ajoute Theodoret, de changer l'invocation de la Trinité dans la forme du Bateſme; mais quelque temeraire qu'il fuſt, il ne fut pas aſſez hardi pour s'oppoſer ſi formellement au texte exprès de l'Evangile. Ainſi il conſerva les termes de cette invocation dans le Bateſme, quoiqu'il en ruinaſt le ſens. [Et c'eſt ce qui a fait que l'Egliſe a receu leur Bateſme comme valide, ſans s'arreſter à la difficulté que quelques-uns y ont trouvée.

Thdrt.h.l. 4.c.1.p. 233.a.c | Ful.ep.14. q.4.p.259| in Fab.c. 34.p.644. c. — Baſ.Sp.c 7. p.304.305. — Thdrt.p. 233.a.b. — L'an de J.C. 324.

S. Alexandre ne travailloit pas moins pour défendre la verité, qu'Arius pour la combatre.] ' Il dreſſa un écrit qu'il qualifie un Tome; il l'envoya partout en priant les Eveſques de le ſigner : & nous ſavons qu'il fut ſigné par une grande partie au moins des Eveſques de l'Orient. ["Il écrivit auſſi de toutes parts & juſqu'en Occident, un grand nombre de lettres;] ' & S. Epiphane en conte 70, qu'il qualifie circulaires. [Il ne nous en reſte aujourd'hui que deux, dont l'une eſt écrite à tous les Eveſques de l'Egliſe, pour ſe plaindre particulierement d'Euſebe de Nicomedie; & l'autre qui eſt adreſſée à S. Alexandre Eveſque de Conſtantinople, paroiſt néanmoins eſtre generale pour tous les Eveſques de la Thrace.

hiſt.l.1.c.3. p.536.a.b. — V.S.Alexandre d'Alexandrie §.7.8. — Epi.69.c.4. p.730.b.

Voilà ce que nous trouvons s'eſtre paſſé touchant l'Arianiſme, juſqu'à la défaite de Licinius, qui arriva au mois de Septembre 323. Nous ne pretendons pas que ce que nous en avons dit, ſe ſoit paſſé dans le meſme ordre que nous y avons mis. Il eſt aiſé qu'il ſe ſoit fait en meſme temps diverſes choſes qui ne ſe ſont pu écrire que l'une après l'autre; & meſme que quelques-unes aient eu une autre ſuite que celle que nous leur avons donnée, quoique nous ayons toûjours ſuivi celle qui nous a paru la plus naturelle & la mieux autoriſée. Mais cela n'eſt pas d'une grande conſequence, & nous eſperons qu'on nous pardonnera aiſément les fautes que nous aurons pu faire en ce point contre le deſir que nous avons de repreſenter les choſes dans l'ordre qu'elles ſe ſont paſſées.]

ARTICLE IX.

Arius condanné par Oſius dans le Concile d'Alexandrie, ſe plaint à Conſtantin, qui le refute par un écrit public.

L'AN DE JESUS-CHRIST 324.

[CONSTANTIN devenu maiſtre de l'Orient par la défaite de Licinius, eut un extrême regret d'apprendre la diviſion qu'y cauſoit l'Arianiſme. Mais il l'apprit ce ſemble d'Euſebe Eveſque de Nicomedie où il eſtoit alors; " & ainſi regardant S. Alexandre & Arius comme également coupables du ſcandale qu'il deploroit, il leur écrivit à tous deux une lettre commune, pour les exhorter à appaiſer ce trouble, & à le conſoler luy & tous ceux qui aimoient l'Egliſe, par une promte reconciliation. Cette lettre fut portée par le grand Oſius de Cordoue, dont nous aurons ſouvent à parler. " Il tint un Concile à Alexandrie, dont le reſultat, autant que nous en pouvons juger, fut de confirmer la foy de l'Egliſe ſur la divinité du Verbe, & l'excommunication d'Arius. Ainſi ce voyage d'Oſius, qu'il faut mettre ſans doute en 324, fut

V.S.Alexandre d'Alexandrie §.9. — V.S.Alexandre d'Alexandrie §.10.

Bar.319.§.14. fut très-favorable à la verité.] 'Car Constantin reconnut la justice du procedé de S. Alexandre, & l'injustice de celui d'Arius, §.12. 'qui aussi fut privé du pouvoir de celebrer l'office divin, [que les Evesques de la Palestine luy avoient donné contre toutes les regles de la discipline de l'Eglise.]

Eus. v. Const.l.3.c.4.p.485.b. 'Cependant le trouble ne laissoit pas de continuer dans Alexandrie, [d'où Arius n'avoit pas sans doute emmené tous ses Sectateurs :] & les Schismatiques [Meleciens] brouilloient aussi dans l'Egypte & la Thebaïde. On voyoit dans chaque ville Evesque contre Evesque, peuple contre peuple, qui s'élevoient l'un contre l'autre, presque jusqu'à se déchirer. La fureur du peuple alla jusqu'à faire injure aux statuës du Prince, ce qui passoit parmi les Romains pour un crime énorme. Constantin le "souffrit avec douceur, [mais ne le laissa pas sans doute entierement impuni : & je ne sçay si ce ne seroit point sur cela,] (V. Constantin §. 57.) Gel.C.l.3.c.1.p.216.f. 'qu'il soumit les [Ecclesiastiques] Sectateurs d'Arius aux charges & aux fonctions civiles, s'ils ne se hastoient d'abandonner sa compagnie & son erreur.

[Arius ne pouvant pas souffrir avec patience la maniere dont on le traitoit,] Bar.319.§.11.16. 'adressa une lettre à Constantin, écrite avec une plume trempée dans le fiel le plus amer. [Autant qu'on en peut juger par les termes entrecoupez de la refutation que nous en avons par Constantin mesme,] §.11. 'Arius y faisoit une confession de sa foy très-artificieuse, §.8. 'mais que néanmoins Constantin reconnut estre une impieté toute nouvelle, §.9. 'qu'il soutient estre fort éloignée de ce que JESUS-CHRIST nous a appris, & dont il dit que tous les mots estoient autant de vagues qui formoient une tempeste très-dangereuse. §.13.17. 'Il en raporte quelques paroles.

§.10. 'Cet impie se vantoit aussi dans sa lettre d'avoir pour luy un grand nombre de personnes, §.15.16. '& d'estre appuyé par toute la Libye : §.12. '& en mesme temps il se plaignoit qu'on le chassoit de tous costez ; & qu'on défendoit à tout le monde de le recevoir, s'écriant assez souvent, „Que „veut-on donc que je fasse, si personne „ne me veut plus recevoir ? „ Il avoit mesme la hardiesse de demander que si l'Evesque d'Alexandrie persistoit [à luy refuser sa communion,] on luy accordast [de nouveau] le pouvoir de celebrer le divin office.

Gel.C.l.3.c.1.p.203-217. 'Constantin répondit à cette lettre "par un assez long écrit, (NOTE 5.) que nous avons encore aujourd'hui en Grec dans Gelase de Cyzic : Bar 319.§.6. '& Baronius le raporte aussi traduit en latin sur un manuscrit trouvé dans le Vatican. [C'est une piece assez savante, pour croire qu'Osius y a eu part :] Epi.69 c.9.p.734 b c. '& comme dit S. Epiphane, elle est pleine de sagesse & de paroles de verité ; [ce qui fit que] Bar.319.§.6. diverses personnes curieuses prirent soin de la conserver. 'Il y faut apparemment raporter ce que dit Socr.l.1.c.9 p.38.a. Socrate, 'Que Constantin écrivit contre Arius & ses Sectateurs des lettres "en (πανηγυρικώτερον.) style d'Orateur, & d'une maniere élevée ; qu'il s'y jouoit de ces Heretiques avec des railleries piquantes, & qu'il fit afficher ces lettres par toutes les villes.

Gel.C.p.203. 'Celle-ci est adressée à Arius & aux Ariens ; *a* mais en sorte néanmoins qu'on voit que c'est un écrit public & general pour tout l'Empire, comme le dit saint Epiphane. (*a* Bar.319.§.7 | Epi.p.734.c.) Epi.p.734.c. 'Il y refute l'impieté d'Arius par l'autorité des oracles de l'Ecriture [avec beaucoup de force & de zele.]

Bar.319.§.10.15.16. 'Comme cet Heretique se vantoit dans sa lettre d'estre appuyé par un grand nombre de personnes, & par toute la Libye, §.10. 'il luy répond qu'il se soucioit fort peu du nombre de ses Sectateurs, quel qu'il pust estre, luy qui estoit accoutumé à triompher ; §.15. '& que ce qu'il disoit de la Libye verifioit une prophetie de la Sibylle, [qui veritablement convient bien à Arius.] §.15. 'Il luy declare ensuite qu'il est perdu s'il ne revient à luy, §.12. & ne condanne sa folie, '& qu'il n'a aucun lieu de se plaindre de ce qu'on le chassoit de l'Eglise, puisqu'au lieu de prouver clairement la pureté de sa foy par tous les moyens imaginables, comme il y estoit obligé, il s'estoit toûjours contenté de se couvrir sous des obscuritez, sous un silence affecté, & sous une fausse apparence de modestie & de douceur qui trompoit une infinité de personnes.

[Il y auroit plusieurs autres choses à remarquer dans cette lettre, & nous avons deja raporté] §.19. 'cette description vive que Constantin y fait de l'humeur melancolique & sombre, & du corps tout décharné d'Arius. §.10. 'Il le traite quelquefois [1] de furieux sur la signification de son nom, tiré de celui dont les payens faisoient le dieu de la fureur & de la guerre. §.11.14. 'Il paroist aussi en quelques endroits faire allusion à la Thalie de cet Heretique. §.20. 'Il proteste sur la fin, qu'il obligera absolument les Sectateurs d'Arius à subir les charges publiques ausquelles ils avoient esté condannez, s'ils n'abandonnent bientost la compagnie d'un si méchant maistre, pour suivre la foy toute pure de l'Eglise. Il exhorte enfin Arius à le venir trouver, s'il se confioit en son innocence, l'assurant ou qu'il le gueriroit de son erreur, ou que s'il suivoit la verité, il le reconnoistroit avec grande joie. [C'estoit s'attribuer beaucoup, & s'exposer à estre trompé luy-mesme par ce fourbe. Mais c'est une faute où Constantin n'est pas tombé pour une fois, & qui a pensé estre très-funeste à l'Eglise.] §.21. 'Cet écrit fut apporté [à Alexandrie] par Synclece & Gaudence "couriers publics, [dont S. Athanase parle en un endroit,] (*Magistrianos.*) & il fut lu dans le palais [de la ville,] lorsque Patere estoit Prefet d'Egypte. Socr.p.38.a. 'Il fut aussi affiché dans toutes les villes de l'Empire.

1. Mars appellé Arés par les Grecs. S. Athanase fait souvent la mesme allusion : Ce qui fait voir qu'il faut écrire *Arius*, & *Ariani* ; non *Arrius*, & *Arriani*.

AR-

ARTICLE X.

Arius vient trouver Constantin : Il est Anathematizé par le Concile de Nicée, & banni : Eusebe & Theognis communiquent avec ses disciples.

[NOus ne savons point quel fut le succès de cette lettre à l'égard d'Arius. Mais il y a assez d'apparence qu'il ne negligea pas la liberté que Constantin luy donnoit de le venir trouver pour luy rendre conte de sa foy ; son esprit plein d'artifices & de fourberies, & le grand credit d'Eusebe de Nicomedie pouvant luy faire esperer quelque succès de ce voyage. Ainsi " il semble qu'on peut rapporter à ce temps-ci une narration de S. Epiphane meslée de quelques circonstances qui embarassent, & qu'on peut croire neanmoins estre une suite de l'exhortation que Constantin faisoit à Arius de le venir trouver.] NOTE 6.

' Constantin, dit S. Epiphane, fit venir Arius, & l'interrogea [de sa foy] en presence de quelques Evesques. Arius qui avoit là avec luy diverses personnes de sa faction, [& qui ainsi ne craignoit pas d'estre dementi,] nia d'abord impudemment son Heresie, cachant dans son ame, [& apparemment sous des paroles ambiguës,] les dogmes impies qu'il avoit inventez à la ruine de l'Eglise. Constantin ne se contenta pas de cela, mais par un mouvement particulier de l'Esprit de Dieu, il luy dit ces paroles : „ J'ay cette „ confiance au Seigneur, que si vous nous „ trompez par vos ruses, & que vous „ ayez dans le cœur la doctrine à laquelle „ vous renoncez de bouche, 'le Seigneur „ de toutes choses, par lequel vous venez „ de jurer, ne manquera point de dé„ couvrir bien-tost vostre malice. „ En effet, on vit bien qu'il persistoit toûjours dans sa mauvaise doctrine, & il en fut convaincu en la presence mesme de l'Empereur. Il y renonça encore une fois, & il trouva beaucoup de protecteurs qui intercederent pour luy par la bouche d'Eusebe de Nicomedie. [Ils ne purent pas néanmoins pour cette fois abuser de la facilité de Constantin,] ni empescher que son juste zele ne s'enflammast contre cet ennemi de la verité. Epi.69.c.9. p.734.a. b.

L'AN DE JESUS-CHRIST 325.

[Constantin voiant que tous les moyens dont il s'estoit pu servir pour pacifier l'Eglise, avoient esté inutiles, crut qu'il ne luy restoit plus d'autre voie pour cela que celle du Concile œcumenique, qu'il fit assembler à Nicée l'an 325 au mois de Juin. Il ne paroist pas qu'il y songea encore lorsqu'il fit la lettre ou l'écrit contre Arius dont nous venons de parler. Nous verrons autrepart l'histoire de ce Concile en particulier : c'est pourquoi nous nous contentons de dire ici qu'Arius après y avoir soutenu ouvertement ses blasphêmes, y fut Anathematizé avec les Evesques Second & Theonas, & ses autres anciens Sectateurs ; ensuite de quoy

L'an de J.C.325.

il fut relegué en Illyrie par Constantin. Les deux Eusebes & les autres fauteurs firent ce qu'ils purent pour le défendre ; mais tous leurs efforts ne servirent qu'à faire voir qu'ils estoient aussi amis de ses erreurs que de sa personne ; de sorte qu'ils eussent esté deposez, si Constantin n'eust opposé sa douceur à la juste indignation du Concile. On se contenta donc qu'ils Anathematizassent & la personne, & la doctrine d'Arius, & qu'ils signassent la Consubstantialité, dans l'esperance qu'ils respecteroient au moins leur propre signature, & qu'ils cesseroient de soutenir les erreurs que leurs mains avoient condannées. Ils aimerent mieux prendre ce parti, que de se voir deposez & bannis ; mais ils ne changerent point de sentiment, & attendirent seulement une occasion plus favorable pour se declarer.

Cela parut aussi-tost après, surtout] ' à l'égard d'Eusebe de Nicomedie & de Theognis de Nicée. Car au lieu d'user du pardon qu'on leur avoit accordé, pour corriger les fautes où ils estoient tombez, '& d'embrasser la penitence à laquelle le Concile les avoit reservez, *a* ils retournerent à leur vomissement, *b* ou plutost ils firent voir qu'ils persistoient dans leurs anciennes " erreurs, dont ils s'efforçoient encore d'infecter les peuples. Gel.C. l.3. c.3.p.215. Thdrt. l.1. c.19.p.567.c. *a* Ath. dec. N.p.251.a. *b* Gel C p. 215. ἀποπήματι.

' S. Epiphane dit que quelques Meleciens qui ne vouloient pas se reünir avec S. Alexandre, estant venus à la Cour, & y estant rebutez de tout le monde, ne purent trouver d'autre protecteur qu'Eusebe de Nicomedie, qui leur promit son appui, pourvu qu'ils receussent dans leur communion ou Arius mesme, [ou plutost ses Sectateurs, dont quelques-uns, comme nous allons voir, estoient aussi alors à la Cour. Et on pretend que s'il n'eut pas le credit de leur faire permettre de tenir leurs assemblées Schismatiques,] ' il en eut néanmoins assez pour les faire recevoir de Constantin " beaucoup mieux qu'ils ne meritoient. Epi.68.c.5. p.721.a.b. V.S.Alexandre d'Alexandrie §.11. Eus. v. Const.l.3.c. 23. p. 496. b.c.

' On trouve encore dans des monumens tout-à-fait certains & authentiques, que Constantin ayant ordonné qu'on luy envoyast quelques personnes d'Alexandrie, qui avoient abandonné la vraie foy, parce qu'ils y causoient encore des divisions & des troubles, 'c'est-à-dire "quelques Ariens condannez par le Concile de Nicée ; ' Eusebe & Theognis non seulement les receurent, & les mirent chez eux en sureté ; mais aussi se rendirent participans de leurs intrigues & de leur malice, ' & les admirent mesme à la " participation des sacrez Mysteres, [auxquels, comme nous venons de dire, ils les firent aussi admettre par les Meleciens.] Thdrt. p. 567.b. NOTE 7. Ath. ap. 2. p.727.c. Thdrt. p. 567.b.c. Ath.p.727. c. κοινωνίαν.

ARTICLE XI.

Eusebe & Theognis sont bannis & deposez.

[CONSTANTIN sceut ce qu'Eusebe & Theognis avoient fait ; & indigné] ' tant de leur impieté propre, que de ce qu'ils avoient osé communiquer avec des Ariens ; ' il les fit enlever tous deux, Ath. ap. 2. p.727.c. Thdrt. l.1. c 19 p.567. c.

deux, & les relegua en des pays fort éloignez, 'c'est-à-dire dans les Gaules.

a Il ecrivit en mesme temps une lettre à l'Eglise de Nicomedie, dont Theodoret nous a conservé la fin. *b* Elle se trouve toute entiere dans Gelase de Cyzic, *c* & dans un manuscrit que l'on dit avoir esté envoyé par Justinien au Pape Vigile. *d* Elle est aussi marquée par Sozomene, qui en fait un abregé. [Le commencement que Theodoret a omis avec raison, n'est qu'un discours de Theologie fort obscur. On y peut néanmoins remarquer,] 'que Constantin y appelle les simples Fidéles ses conserviteurs, & ses freres, par l'union que la charité formoit entre eux. 'Il y deplore aussi avec des sentimens tout-à-fait Chrétiens, les divisions qui s'augmentoient dans l'Eglise.

Phisg. app. p. 178. *a* Thdrt. l. 1. c. 18. p. 565. d. *b* Gel. C. l. 3. c. 2. p. 217-224. *c* Bar. 329. § 12. *d* Soz. l. 1. c. 21. p. 436. a. a. Gel. C. p. 219. c. p. 220.

'La seconde partie est une peinture de la tyrannie d'Eusebe, qui s'estoit mesme porté son ennemi du temps de Licinius. 'Il luy reproche de s'estre emparé de l'Eglise de Nicomedie, 'd'avoir esté le premier protecteur de l'impieté d'Arius, 'de l'avoir défenduë dans le Concile de Nicée, de l'avoir trompé lui-mesme pour éviter la deposition qu'il meritoit, '& d'avoir encore abusé de cette indulgence pour faire ce que nous venons de raporter. Il dit que c'est pour ce sujet qu'il l'a banni luy & Theognis le complice de sa folie. 'Il exhorte ensuite les Fidéles de Nicomedie à demeurer fermes dans la veritable foy, 'pour purger les mauvais bruits qui couroient d'eux, & à prendre pour cela dans la vuë de Dieu, un Evesque dont la foy & la pieté fussent sans tache, puisqu'ils en avoient enfin la liberté. 'Il finit en disant que si quelqu'un estoit encore assez hardi pour faire mention de ces pestes, & en vouloir parler avec estime; le serviteur de Dieu, qui estoit luy-mesme, auroit soin de reprimer leur temerité.

Thdrt. l. 1. c. 19. p. 566. a. c. d|567. a. a.b. b.c. c. p. 566. c. p. 567. c. d.

[Il faut que Constantin eust eu une facilité, pour ne pas dire une legereté d'esprit toute extraordinaire, pour avoir donné encore quelque créance à Eusebe, après l'avoir connu pour tel qu'il le dépeint dans cette lettre. Mais puisqu'il n'y a personne qui n'ait ses défauts, il ne faut pas s'étonner que Constantin ait paru homme en ce point, qui bien qu'il semble peu considerable, n'a pas laissé de faire un grand tort à l'Eglise, & à la reputation de ce Prince.]

'Amphion fut établi Evesque de Nicomedie au lieu d'Eusebe, & Chrest fut mis en la place de Theognis. [Ils furent élus par ces Eglises mesmes,] 'puisque Constantin leur en remettoit le choix selon les termes de sa lettre, '& selon l'explication de Sozomene. *e* Nous ne pouvons pas douter qu'on n'ait assemblé des Conciles & pour la deposition d'Eusebe & de Theognis, [& pour l'élection de leurs successeurs: mais l'histoire ne nous en fournit aucune preuve certaine, non plus que] 'sur ce que Philostorge, que tous les autres Ariens eurent ordre en mesme-temps de quitter le lieu de leur demeure. 'Il paroist l'entendre de ceux qui avoient signé le Concile de Nicée par hypocrisie.

d|Ath. ap. 2. p. 727. c. Thdrt. p. 566. c. Soz. p. 436. b. *e* n. p. 11. 1. b. Phisg. ap. p. 178. l. 1. c. 1. p. 8.

[C'eust esté un avantage considerable pour l'Eglise, mais nous ne voyons pas lieu de le croire sur la foy d'un auteur qui joint ce fait avec plusieurs autres "qui ne peuvent passer que pour des fables.

NOTE 8.

Theodote de Laodicée auroit mesme dû estre du nombre de ces bannis: & au lieu de cela;] 'nous trouvons qu'aussitost après le bannissement d'Eusebe & de Theognis, Constantin luy écrivit pour luy representer la justice de Dieu dans la punition de ces miserables, & l'avertir avec beaucoup de douceur par cet exemple, de purger son ame de toutes les mauvaises impressions qu'ils pouvoient luy avoir inspirées. [Nous ne trouvons cette lettre que dans Gelase de Cyzic.] 'Mais elle est citée dans le V. Concile par Benigne Evesque d'Heraclée en Macedoine. [Et sans cela mesme, comme elle a un parfait raport avec la conjoncture du temps, qu'elle ne contient rien qui la puisse rendre suspecte, & qu'on ne voit pas à quelle utilité on pourroit l'avoir supposée; il n'y a pas lieu de la contester.]

Gel. C. l. 3. c. 3. p. 224. 225. Conc. t. 5. p. 481. c.

ARTICLE XII.

Eusebe & Theognis sont rappellez d'exil, & rétablis.

[IL est difficile de dire en quel temps il faut mettre l'exil d'Eusebe & de Theognis.] 'Car Constantin & S. Athanase nous apprennent seulement que ç'a esté après le Concile de Nicée. *a* Theodoret n'en dit pas davantage, [quoique quelques-uns l'entendent autrement. Ainsi de tous les anciens nous ne trouvons que Philostorge qui en parle expressément;] *b* & il dit que ce bannissement d'Eusebe arriva seulement trois mois après le Concile, [c'est-à-dire en 325 vers le mois de Novembre. Nous ne trouvons rien de contraire à cela:] '& mesme Socrate en mettant ce bannissement dans le temps du Concile de Nicée, [donne lieu de croire qu'au moins il l'a suivi de fort près. De plus, si ce bannissement estoit arrivé dans le cours des persecutions de S. Athanase, il auroit produit un grand changement dans les affaires, & S. Athanase n'auroit pas manqué d'en parler assez souvent. Cependant il n'en parle qu'une seule fois en passant;] '& dans cet endroit mesme il dit que ce bannissement n'empêcha pas qu'Eusebe ne troublast ensuite les Eglises, & ne dressast des embusches aux Evesques qui s'opposoient à ses entreprises. 'Ainsi le témoignage de Philostorge s'accordant parfaitement avec ce que nous trouvons dans l'histoire de ce temps-là nous ne croyons pas qu'on doive faire aucune difficulté de le recevoir.

Thdrt. l. 1. c. 19. p. 566. 567 | Ath. de syn. p. 890. a. *a* Thdrt. l. 1. c. 18. p. 565. d. *b* Phisg. l. 1. c. 10. p. 8. Socr. l. 1. c. 8. p. 23. c. Ath. de syn. p. 890. a. Socr. n. p. 10. 2. a.

L'AN DE JESUS-CHRIST 328, 329.

'C'est par la mesme raison que nous suivons encore ce qu'il dit, *a* qu'Eusebe & Theognis furent rappellez d'exil trois ans après leur bannissement, [c'est-à-dire à la fin de 328, ou au commencement de 329.] 'Ils furent rappellez par Constantin, dont ils surprirent la bonté par leurs

Phisg. l. 2. c. 7. *a* p. 13|n. p. 60. Thdrt. l. 1. c. 19. p. 567. d.

leurs artifices ordinaires: [& c'est tout ce que nous en trouvons dans l'histoire. Nous sçavons bien qu'on dit] 'qu'ils envoyerent une requeste aux principaux Evesques, pour les prier de demander leur rappel à l'Empereur, pretendant qu'ils estoient tout à fait soumis au Concile de Nicée, & qu'on ne pouvoit pas leur refuser une grace qu'on avoit mesme accordée à Arius. [Mais "cette narration est une chose fort embarassée & nous avons bien des sujets de la croire absolument fausse.] ' Baronius dit que ce fut Constancie sœur de Constantin, & Constance fils du mesme Prince, qui obtinrent la grace d'Eusebe & de Theognis. [C'est une conjecture qui peut estre probable, mais qui n'est autorisée que] ' par "les fables des Ariens, dont Sozomene se moque.

Socr.l.1.c.14.p.43.44 | Soz.l.2.c.16.p.464.465.

V. le Concile de Nicée note 8.

Bar.329.§.18 | 330.§.57.

&c.

Soz.l 3.c.19.p.531.a.

'Ces deux Evesques furent non seulement rappellez d'exil, mais aussi ils rentrerent dans leurs Eveschez, en chasserent ceux qui avoient esté établis en leur place, '& se trouverent avoir autant de credit & d'autorité que jamais. *a* Car Constantin [oubliant tout ce qu'il en avoit écrit,] les écoutoit, les honoroit, & leur donnoit beaucoup de créance, persuadé qu'ils avoient abandonné l'erreur, & embrassé la verité. [Eusebe ayant depuis quitté Nicomedie pour s'emparer du siege de Constantinople, Amphion fut établi à Nicomedie,] 'comme nous le voyons par la lettre du Concile de Philippople en 347, qui luy est adressée : [& cela nous donne encore lieu de craindre qu'il n'ait merité ce rétablissement en se joignant à la faction des Eusebiens. Cecrops qui estoit Evesque de Nicomedie en 351, 'fut sans doute son successeur.

Socr.p.43.c.d.

Thdrt.p.567.

a Socr.l.1.c.23.p.57.b.c.

Hil.fr.2.p.6.

Eusebe & Theognis ne se contenterent pas de se voir rétablis dans leur dignité.] 'Ils attaquerent les Eglises avec une extrême impudence. Ils formerent des desseins pour chasser les Evesques qui s'opposoient à leur cabale, & pour en établir au contraire qui fussent de leur parti; afin de pouvoir tenir des Conciles quand ils le voudroient, & en estre les maistres par l'autorité de ces personnes qui seroient à eux. 'S. Eustathe d'Antioche les décrit fort bien dans un passage que Theodoret raporte d'un écrit qu'il fit [apparemment en ce temps-ci mesme, lorsque l'Heresie qui avoit paru terrassée par le Concile de Nicée, & par l'exil de ses premiers supposts,] reprenoit de nouvelles forces. Ce Saint se plaint donc qu'au lieu de s'humilier pour reconnoistre la grace qu'on leur avoit faite "de les conserver, ou de les rétablir dans l'Episcopat, ils recommençoient tout de nouveau à soutenir les opinions que l'Eglise avoit condannées. „Ils les défendent, dit-il, tantost en secret, tantost tout publiquement, „& ils emploient tout ce qu'ils croient capable de surprendre les Fidéles, d'appuyer leur Heresie, & de faire prendre „racine à cette malheureuse ivraie. Mais „comme ils craignent surtout la lumiere „[& la force] de ceux qui preschent la verité, ils leur font une guerre irreconciliable.„

Ath. de syn.p.892.a.

Thdrt.l.1.c.7.p.543.c.d.

κρατηθέντες.

[Il est aisé de croire qu'ils ne commencerent pas tout d'abord à former de si grandes entreprises. Il leur falut quelque temps pour effacer la honte de leur deposition, & pour rétablir tout à fait leur credit dans l'esprit de Constantin, dont ils vouloient que l'autorité fût l'appui & l'instrument de leur malice. Aussi nous ne voyons point que leur haine contre les défenseurs de la verité ait éclaté que par la persecution de ." S. Eustathe en l'an 331, & par celle de S. Athanase,] 'qui commança bien-tost après, [& apparemment dés la mesme année. Celle-ci fut assurément precedée par le rappel d'Arius, qui peut bien avoir esté le premier effet des intrigues & du nouveau credit d'Eusebe de Nicomedie. "Et néanmoins il est difficile de le mettre plutost qu'à la fin de l'an 330. Voici ce que l'histoire nous peut fournir sur ce rappel.]

V. son titre.

Socr.l.1.c.24.p.60.a.b.

Note 9.

ARTICLE XIII.

Un Prestre Arien obtient de Constantin le rappel d'Arius : Saint Athanase refuse de le recevoir dans l'Eglise.

L'AN DE JESUS-CHRIST 330.

[ON a vu ci-dessus que le Concile de Nicée ayant Anathematizé Arius, avec les Sectateurs de son Heresie,] 'Constantin les bannit en Illyrie. [Eusebe n'osa pas entreprendre de porter luy-mesme Constantin à les rappeller; mais il ne manqua pas de se servir d'un moyen que lui presenta l'ordre de la Providence divine, qui vouloit exercer ses Fidéles serviteurs par les souffrances, & punir ses ennemis par l'augmentation mesme de leurs crimes.

Ruf.l.1.c.5.p.161.1 | Philsg.ap.p.177.

Nous avons parlé autrepart de Constancie sœur de Constantin, & Veuve de Licinius, & nous avons remarqué] ' ce que dit S. Jerôme, qu'Arius pour tromper le monde, avoit d'abord trompé la sœur du Prince. *a* L'instrument dont il paroist, selon Rufin, qu'il se servit pour cela, fut "un prestre infecté secrettement de son Heresie. *b* Baronius croit que ce peut estre Acace depuis successeur d'Eusebe de Cesarée. [Mais il ne s'appuie que sur une conjecture qui estoit fort foible:] 'Ce Prestre quel qu'il fust, estant entré dans la faveur de Constancie, ne témoigna d'abord quoy que ce soit du venin qui estoit caché dans son ame. Mais quand il vit que le credit & la familiarité qu'il avoit avec la Princesse, luy donnoit une entiere liberté, alors 'suivant le conseil d'Eusebe & de sa cabale, *c* il commença insensiblement à jetter quelques discours en faveur d'Arius, & il fit si bien que peu à peu il persuada à Constancie que la disgrace de ce Prestre n'estoit qu'un effet de la jalousie que son Evesque avoit euë contre luy, parce qu'il estoit assez bien dans l'esprit du peuple; ' mais qu'il n'avoit point du tout la créance sur laquelle le Concile avoit pris pretexte de le condanner.

Hier. ad Cte.p.253. | Philsg.n.p.39.

a Ruf.l.1.c.11.p.166.2.

b Bar.337.§.9.

Note 10.

Ruf.p.166.1.

Socr.l.1.c.25.p.60.c.

c Ruf p.166.2.

Socr.p.60.c.

'Constancie entroit fort dans ses sentimens: & néanmoins elle n'osa en rien dire à son frere, quoyqu'elle en receust toutes sortes de bons traitemens. 'Mais estant

c.

Ruf.p.167.1.

L'an de J.C. 330.

eſtant tombée malade, & ſe voyant près de mourir, elle luy demanda, à ce qu'on dit, pour une derniere grace, qu'il luy pluſt de recevoir dans ſa familiarité le Preſtre dont nous avons parlé, 'qu'elle fit venir pour cela en meſme-temps [afin de le luy preſenter.] *a* Elle le luy recommanda comme une perſonne de pieté tout à fait affectionnée au bien de l'Etat, ' & très-pure dans la foy, *b* le ſuppliant d'écouter favorablement ce qu'il luy pourroit repreſenter touchant les affaires de ſon ſalut. Elle ajouta meſme, ſelon Rufin, que pour elle eſtant ſur le point de mourir, elle n'eſtoit plus en peine de rien de ce qui la pouvoit regarder; que toute ſon inquietude eſtoit pour ſon frere, parce qu'elle apprehendoit la ruine de ſon Empire, en punition de ce qu'il perſecutoit des innocens, '& les condannoit à des exils perpetuels.

Thdrt. l. 1. c. 2. p. 585. a. — *a* Socr. p. 60. d. — Soz. l. 2. c. 27. p. 484. b. — *b* Ruf. p. 167. 1. — Soz. p. 484. c.

'Conſtantin receut fort bien ce diſcours de ſa ſœur : il luy promit d'avoir ſoin du Preſtre, '& l'executa trop fidélement. *c* Il luy donna meſme une créance toute particuliere : *d* de ſorte que cet hypocrite ayant beaucoup augmenté ſon credit en peu de temps, il entretint Conſtantin des meſmes choſes qu'il avoit perſuadées à Conſtancie, 'luy diſant qu'Arius n'avoit point d'autre foy que celle du Concile, & qu'il l'en aſſureroit luy meſme s'il luy accordoit la permiſſion de le venir ſaluer. 'Car il connoiſſoit trop combien Conſtantin eſtoit fortement attaché à la veritable foy, pour oſer découvrir la maladie de ſon ame, quelque liberté qu'il euſt d'ailleurs avec luy.

Ruf. p. 167. 1. — Thdrt. p. 585. a. — *c* b | Ruf. — *d* Socr. p. 60. d. — d | 61. a. — Thdrt. p. 585. b.

'Ce Prince fut aſſez ſurpris de ce qu'on luy diſoit d'Arius ; & il promit néanmoins que s'il recevoit le Concile, il le verroit volontiers & le renvoyeroit avec honneur à Alexandrie. 'Ainſi il donna ordre qu'on le fiſt revenir d'exil pour déclarer quelle eſtoit ſa veritable créance. 'Socrate raporte une lettre toute pleine de bonté & d'amitié que Conſtantin écrivit à Arius, pour le faire venir promtement à la Cour par les voitures publiques, afin de le renvoyer enſuite en ſon pays. Elle eſt datée du 17 de Novembre ["de l'an 330, autant que nous en pouvons juger par l'hiſtoire.] On voit par cette lettre que Conſtantin luy avoit envoyé aſſez long-temps auparavant l'ordre de venir à la Cour, & il s'étonne de ce qu'il n'eſtoit pas encore venu. [Arius pouvoit eſtre alors malade ; car nous ne voyons pas ce qui l'auroit pu retenir dans le lieu de ſon exil, hors l'impoſſibilité d'en ſortir.] 'En effet, Socrate ajoute qu'ayant receu la lettre de Conſtantin, il ne manqua point de le venir bientoſt trouver à Conſtantinople : & il amena Euzoïus avec luy. Conſtantin leur ayant demandé s'ils tenoient la foy [Catholique du Concile de Nicée,] ils répondirent qu'oui : '& comme il voulut avoir leur créance par écrit, ils luy preſenterent une confeſſion de foy raportée par Socrate, & par Sozomene, 'jurant que c'eſtoit leur veritable créance, & qu'ils ne tenoient rien autre choſe.

Socr. p. 61. a. — Ruf. p. 167. 1 | Soz. p. 484. d. — Socr. p. 61. b. — V. la note 9. — c. — c. 26. p. 61. 62 | Soz. p. 484. 485. — Soz. p. 484. d.

'Cette confeſſion, [que l'on conte pour le deuxiéme formulaire des Ariens,] ne paroiſſoit avoir rien que de Catholique dans les termes ; mais elle cachoit un ſens Heretique, 'eſtant compoſée de telle ſorte, qu'elle pouvoit exprimer & la foy, & l'Hereſie, [laquelle en effet elle n'exclud point du tout.] 'Ils avoient ſeulement évité d'y exprimer leurs blaſphêmes les plus groſſiers, & avoient affecté de n'y employer que des termes autoriſez par l'Ecriture. 'Cependant Rufin aſſure qu'elle fut cauſe qu'une partie des Sectateurs d'Arius l'abandonnerent, & ne voulurent plus communiquer avec luy depuis ſon rappel, ſoutenant qu'il falloit dire hautement, ou plutoſt impudemment, que le Fils n'eſtoit pas né, mais fait & formé du néant. Ce fut le parti qu'embraſſerent depuis Aece & Eunome. [Car l'hiſtoire ne nous apprend rien ſur ceux qui purent ſe ſeparer d'Arius dés ce temps-ci.]

Ruf. p. 167. 1. — Soz. p. 485. d. — p. 484. d. — Ruf. l. 1. c. 25. p. 172.

'Cette confeſſion finiſſoit par la priere qu'Arius & Euzoïus y faiſoient à Conſtantin, qu'ils euſſent le bien de ſe voir réünis à l'Egliſe par ſa pieté. 'Conſtantin fort rejouï de les voir entrer, comme il le croyoit, dans la créance de l'Egliſe, [conſentit ſans aucune peine à ce qu'ils luy demandoient,] '& Arius ravi de l'avoir trompé, s'en alla à Alexandrie pretendant y eſtre receu [dans l'Egliſe] par S. Athanaſe, qui gouvernoit cette Egliſe [depuis que S. Alexandre eſtoit mort en 326 :] Mais il trouva dans ce Saint une lumiere à l'épreuve de ſes fourberies, & un courage invincible à "tous ces efforts de ſa cabale. Ainſi il ſe vit reduit à exciter dans la ville quelques troubles, [dont nous n'avons pas de connoiſſance particuliere, non plus que de ce qu'il devint depuis, juſqu'au Concile de Tyr en 335.]

Socr. p. 61. c. — Soz. p. 485. 486. — Socr. l. 1. c. 27. p. 62. 63. — V. Saint Athanaſe.

ARTICLE XIV.

Les Euſebiens depoſent S. Euſtathe d'Antioche, & Aſclepas de Gaza : Quel eſtoit ce dernier.

L'AN DE JESUS-CHRIST 331.

'Le refus que fit S. Athanaſe de recevoir Arius, fut la cauſe de la cruelle perſecution que luy ſuſcita Euſebe : 'mais on croit qu'elle fut précedée par la depoſition de S. Euſtathe, [qui paroiſt avoir éprouvé le premier la haine de ces ennemis de JESUS-CHRIST,] '& cette guerre irreconciliable qu'il leur avoit reproché de declarer à tous ceux qui eſtoient les défenſeurs de la vraie foy. [C'eſt donc ici qu'il faut commencer l'hiſtoire des vains trophées de l'Arianiſme, ou plutoſt des veritables victoires que les défenſeurs de la divinité de JESUS-CHRIST ont remportées ſur eux & ſur les demons, non par le fer, mais pas leurs ſouffrances, & par leur patience invincible dans les plus grands maux.

Socr. l. 1. c. 27. p. 63. — c. 14. p. 6c. a | Thdrt. l. 1. c. 24. p. 575. d. — Thdrt. l. 1. c. 7. p. 543. c d.

" S. Euſtathe s'eſtoit toûjours declaré ennemi de l'Arianiſme, par ſes actions, par ſes paroles, & par ſes écrits.] 'Il avoit toûjours refuſé de recevoir dans ſon Clergé, Eſtienne, " Leonce, Eudoxe, George, Theodoſe, un autre Euſtathe, & pluſieurs autres, parce qu'ils aimoient les

V. ſon titre. — Ath. fol. p. 812. c. — &c.

les impietez [de l'Arianisme,] dans lesquelles ils se signalerent depuis : '& il avoit eu la hardiesse d'attaquer ouvertement Eusebe de Cesarée, en luy reprochant qu'il violoit la foy de Nicée. Eusebe s'en vangea en accusant le Saint d'estre Sabellien, [comme les Ariens en accuserent depuis tous ceux qui défendoient la Consubstantialité.

Socr. l. 1. c. 23. p. 58. c. d | Soz. l. 2. c. 18. p. 468. d.

Mais Eusebe de Nicomedie voulut défendre son ami autrement que par des paroles.] 'Il s'en vint à Palestine avec Theognis son fidele associé, sous pretexte de voir l'Eglise que Constantin faisoit bastir à Jerusalem, & de là il se fit accompagner par Eusebe de Cesarée, Patrophile, de Scythople, Aece de Lydde, Theodote de Laodicée, & par les autres du mesme parti. Quand ils furent à Antioche ils y tinrent un Concile, où sur un faux crime dont ils firent eux mesmes accuser ce grand Saint, ils le deposerent, & obtinrent de Constantin qu'il fust relegué [à Philippes dans la Macedoine,] 'avec un grand nombre de Prestres & de Diacres.

Thdrt. l. 1. c. 20. p. 568. 569. | Ath. fol. p. 812. b.

NOTE 11. ["Il y a bien de l'apparence] 'que le Concile des Eusebiens qui deposa Saint Eusthathe, fit le mesme traitement à Asclepas de Gaza, qu'ils haïssoient aussi-bien que luy, & pour le mesme sujet. 'Il estoit Evesque dés devant le Concile de Nicée ; & S. Alexandre luy écrivit alors aussi-bien qu'à plusieurs autres touchant Arius. 'Il assista au Concile de Nicee, selon les souscriptions.

ap. 2. p. 764. d | Bar. 347. §. 91. | Epi. 69. c. 4. p. 730. b. | Conc. t. 2. p. 51. c.

'Theodoret nous apprend qu'on l'accusoit de tenir une fausse doctrine, [c'est-à-dire apparemment d'estre Sabellien comme S. Eusthathe.] 'Car il est certain, comme dit S. Athanase, qu'il estoit de ceux qui n'avoient pas d'autre crime que de passer pour ennemis de l'Arianisme: 'ce qui suffisoit néanmoins pour leur faire éprouver toutes sortes d'injures & de mauvais traitemens, 'pour estre chassez de leurs villes, pour estre deposez par ordre du Prince, & pour voir des impies s'établir dans leurs Eglises.

Thdrt. l. 1. c. 27. p. 579. b. | Ath. fol. p. 813. a. | fug. p. 703. a. | fol. p. 813. a.

en 347. 'Les Ariens écrivirent depuis " dans leur Concile de Philippople, que S. Athanase avoit luy-mesme deposé Asclepas par son jugement, & que Marcel d'Ancyre n'avoit jamais communiqué avec luy. [Mais pour juger de cela, il faudroit d'autres lumieres que le témoignage de ces imposteurs ennemis de la verité. On peut néanmoins tirer de leur lettre,] 'qu'Asclepas fut seulement chassé de Gaza, & non relegué en un lieu particulier; en sorte qu'il avoit la liberte d'aller où la défense de la verité & de son innocence le demandoit. 'Theodoret dit qu'il se trouva l'an 335 au Concile de Tyr, entre les Evesques à qui on reprochoit de mauvais sentimens. [Il ne marque point s'il y vint de luy-mesme pour se justifier, ou si les Eusebiens maistres du Concile, l'y firent venir pour confirmer sa condannation. L'un & l'autre a peu d'apparence ; & ni Theodoret, ni aucun autre historien, ne dit qu'on ait rien fait à son égard dans ce Concile.]

Bar. 347. §. 92. | §. 91. | Thdrt. p. 579. b.

'On demeure d'accord que Quintien fut mis en sa place, comme le témoi-gne le Concile de Sardique, en l'excommuniant comme l'usurpateur du siege d'un innocent.

Ath. ap. 2. p. 766. b.

ARTICLE XV.

Paulin & Eulale sont faits Evesques d'Antioche à la place de Saint Eusthathe : Quel estoit Paulin.

[LES Eusebiens ne se contentant pas d'avoir privé l'Eglise d'Antioche d'un saint Pasteur, la livrerent encore à des loups, afin qu'ils la déchirassent sous pretexte de la conduire.] 'Philostorge assure que le premier fut Paulin " déja Evesque de Tyr, [afin de violer non seulement la foy, mais encore la discipline de l'Eglise établie tout de nouveau par le Concile de Nicée.] 'Eusebe nous apprend la mesme chose, ou au moins il l'appuie très-fortement. Ce Paulin avoit esté Prestre d'Antioche. Estant Evesque de Tyr, 'il y fit rebastir une grande Eglise sur les ruines de l'ancienne, qui avoit esté détruite durant la persecution [de Diocletien.] 'C'estoit la plus belle de toute la Phenicie. Elle fut dédiée solennellement en presence de beaucoup d'Evesques, entre lesquels estoit Eusebe de Cesarée, qui prononça alors un grand discours, inseré dans le dixiéme livre de son histoire Ecclesiastique. 'Il y fait la description de cette Eglise ; '& ne manque pas d'y mesler de grands éloges de Paulin. [Il met cette dédicace sous le regne de Licinius avant qu'il commençast à persecuter les Chrêtiens ;] '& il marque en effet dans le discours qu'il fit alors, que tous les Empereurs estoient ou Chrêtiens, ou très-favorables aux Chrêtiens. [Ainsi c'estoit au plustard en 319.] 'Il paroist par le mesme discours qu'il avoit déja long-temps que Paulin estoit Evesque de Tyr.

V. S. Eusthathe note 1. | Phisg. l. 3. c. 15. p. 48. 49. | Eus. in Marc. l. 1. c. 4. p. 19. a. | hist l. 10. c. 4. p. 377. 378. | p. 371. c. | p. 380-382. | p. 376. 377. | p. 374. 375. | p. 376. d.

[Les louanges qu'Eusebe luy donne dans ce Panegyrique, ne sont pas fort à considerer : car il faut bien loüer en faisant un Panegyrique.] 'Mais dans son ouvrage contre Marcel, fait long-temps après la mort de cet Evesque, il le releve encore comme un homme de Dieu, veritablement très-heureux, qui s'estoit rendu si illustre dans le gouvernement de l'Eglise de Tyr, que celle d'Antioche l'avoit redemandé comme un bien qui luy appartenoit, qui ayant toûjours esté heureux dans sa vie, l'avoit encore esté dans sa mort. 'Astere [celebre Sophiste entre les Eusebiens, comme nous le dirons en son lieu,] le qualifioit aussi bien-heureux. 'On a vu qu'Eusebe de Nicomedie en l'exhortant de se declarer pour l'Arianisme, le represente comme un homme capable par son autorité, "d'obtenir de S. Alexandre d'Alexandrie tout ce qu'il vouloit en faveur de sa secte, '& dont le silence au contraire en eust esté la condannation.

in Marc. p. 19. a. | p. 21. c. | Thdrt. l. 1. c. 5. p. 539. d. | συγχωρήσεως. [illegible] | p. 538. c.

[Voilà les éloges qu'a receus Paulin, mais qu'il a receus de la bouche des principaux fauteurs de l'Arianisme.] 'Aussi Arius mesme le conta tout d'abord entre ceux qui estoient à luy, '& Theodoret le luy abandonne. 'En effet, il écrivit des blasphê-

c. 4. p. 537. b. | p. 538. a. | Ath. de syn. p. 886. b.

blaſphémes pareils à ceux d'Arius avant le Concile de Nicée; '& dans le Concile il prit le parti de cet hereſiarque. *a* Marcel d'Ancyre qui ſe moque de la beatitude pretenduë qu'Aſtere luy attribuoit, parce qu'il eſtoit dans les meſmes erreurs, & les luy avoit meſme appriſes, *b* luy reproche d'attribuer dans une lettre plus d'autorité à Origene qu'aux Evangeliſtes & aux Apôtres, '& de diſſimuler néanmoins les endroits où cet auteur établit fort nettement l'éternité du Fils de Dieu & du S. Eſprit. 'Cette lettre de Paulin eſtoit apparemment la réponſe à l'une de celles qu'Euſebe de Nicomedie luy avoit écrites.

Thdrt. l. 1. c. 6. p. 542. b | Philſg. ap. p. 177. | *a* Euſ. in Marc. p. 21. c. d. | *b* d | 22. a. | p. 22. d. | p. 21. c. d.

[Il fut donc recompenſé ſelon ſes merites, en uſurpant par le credit des Euſebiens le thrône d'Antioche; & tout ce que nous ſavons qu'il y fit,] 'c'eſt qu'il y enſeigna la Logique à Aece, [qui a merité le ſurnom d'Athée,] & qu'il le ſoutint tant qu'il vécut contre qui vouloient s'oppoſer à luy. 'Philoſtorge ſemble dire qu'il ne jouit que ſix mois de ſon uſurpation: 'Des perſonnes habiles l'entendent en ce ſens, & le ſuivent. *c* Eulale "luy ſucceda, *d* & ne dura auſſi que fort peu de temps. [Ainſi nous pouvons mettre ſa mort en 331 ou 332. Tout ce que nous ſavons de luy,] c'eſt qu'il chaſſa Aece d'Antioche.

Philſg. l. 3. c. 15. p. 48. 49. | p. 49. | Euſ. n. p. 193. 1. a. b. | *c* Philſg. p. 49. | *d* Thdrt. l. 1. c. 21. p. 569. c. | NOTE 12.

'Paul qui eſtoit Eveſque de Tyr vers l'an 332 ou 333, [avoit apparemment ſuccedé à Paulin dans ce ſiege.] Il paroiſt qu'au moins il n'eſtoit pas de la cabale des Euſebiens, ni ennemi de Saint Athanaſe.

Ath. ap. 2. p. 793. a.

ARTICLE XVI.

Euſebe de Ceſarée refuſe l'Eveſché d'Antioche: Les Euſebiens le donnent à Euphrone, & puis à Placille.

L'AN DE JESUS-CHRIST 332.

[IL ne faut point douter que la mort ſi promte de Paulin & d'Eulale, qui eſtoit une punition aſſez viſible de leur intruſion, n'ait excité "de nouveaux murmures & de nouveaux troubles dans Antioche, & qu'elle n'y ait fait ſouhaiter le retour de S. Euſtathe.]. 'Socrate témoigne en effet que la ſedition du peuple s'y renouvella pluſieurs fois à l'occaſion de l'élection des Eveſques; & toûjours avec beaucoup de violence. 'Les Euſebiens croyant donc qu'il leur eſtoit important pour ſe faire obéir du peuple, & pour arreſter ceux qui demandoient le retour de S. Euſtathe, de mettre en cette ville un homme de leur ſecte qui fuſt connu de l'Empereur, & en reputation de ſcience & d'éloquence, ils choiſirent pour cela Euſebe de Ceſarée: [d'où vient que S. Jerôme dans dans ſa chronique luy a donné rang entre les Ariens qui avoient occupé le ſiege d'Antioche. 'Theodote de Laodicée, Theodore [1] de Tarſe ou de Sidon, Narciſſe de Neroniade, Aece de Lydde, Alphée [2] d'Apamée, eſtoient les principaux des Eveſques qui ſe trouvoient alors à Antioche, 'outre Euſebe meſme qui y eſtoit venu, à ce qu'il pretend, pour appaiſer le bruit. *a* Ils en écrivirent à Conſtantin, en luy témoignant que c'eſtoit le ſentiment univerſel d'eux & de tout le peuple; '& ils luy envoyerent des actes par leſquels le peuple demandoit Euſebe, & en diſoit mille louanges. 'Mais c'eſtoit ſeulement ceux du Clergé & du peuple qui eſtoient ennemis de S. Euſtathe, [c'eſt-à-dire les Ariens & leurs partiſans.] 'Acace qui pouvoit eſtre Comte d'Orient, & le Comte Stratege Muſonien, envoyé peu auparavant pour chaſſer S. Euſtathe, luy écrivirent auſſi pour cela. 'Euſebe meſme luy en écrivit, mais ce fut pour refuſer cette dignité. [Dieu ſçait par quel principe il le fit: "car il en pouvoit avoir bien des raiſons.] 'Cependant Conſtantin entra dans le deſir où il témoignoit eſtre, le trouvant plus conforme au Canon de l'Egliſe, à la tradition Apoſtolique, & aux commandemens de Dieu, '& plus propre à entretenir la paix & l'union parmi les peuples. 'Il le luy manda donc à luy-meſme, en le felicitant du jugement avantageux qu'il penſoit que tout le monde avoit fait de luy. 'Il en écrivit auſſi au peuple d'Antioche; & après avoir témoigné ſa joie de le voir enfin réüni, [comme on le luy faiſoit accroire,] il deſaprouve néanmoins le choix qu'on avoit fait d'Euſebe, lequel ne pouvoit recevoir cette dignité qu'avec le mécontentement de l'Egliſe de Ceſarée. 'On croit qu'il y veut marquer S. Euſtathe quand il parle de la corruption & de la pourriture qui avoit infecté le vaiſſeau de l'Egliſe d'Antioche: car c'eſt l'idée que les calomnies des Euſebiens luy avoient donnée de ce grand Saint.

NOTE 13. | Socr. l. 1. c. 24. p. 59. c. | d | Soz. l. 2. c. 19. p. 469. 6. d. | Euſ. v. Conſ. l. 3. c. 62. p. 519. b | n. p. 237. 2. c. d. | Euſ. c. 59. 60. p. 516. a | 517. c. d | n. p. 236. 2. d. | *a* c. 61. p. 519. c. | c. 60. p. 516. d. | Soz. p. 469. d. | Euſ. c. 59. 61. p. 515 | 519. b | n. p. 237. 2. d. | c. 61. 62. p. 518. c. d | 519. d. | V. Euſebe de Ceſarée. | p. 518. c. d. | c. 60. p. 517. | c. 61. p. 518. c. d. | c. 60. p. 516. 517. | p. 518 | n. p. 237. 1. b.

'La lettre aux Eveſques eſt adreſſée à Theodote, Theodore, Narciſſe, Aece, Alphée, & les autres qui eſtoient à Antioche. 'Il leur envoie pour réponſe une copie de la lettre qu'il avoit écrite au peuple, '& puis leur propoſe d'élire George [depuis Eveſque de Laodicée,] ou le Preſtre Euphrone citoyen de Ceſarée en Cappadoce. Il leur laiſſa la liberté d'élire ou l'un des deux, ou tel autre qu'ils jugeront à propos, marquant néanmoins qu'on l'avoit aſſuré que l'un & l'autre avoit une foy très-ſincere & très-éprouvée; [mais c'eſtoit une foy Arienne; d'où l'on peut juger quels eſtoient ceux dont il prenoit conſeil en des affaires ſi importantes.

c. 62. p. 519. b. | b. c. | d.

Les Ariens n'avoient garde de ne pas ſuivre le jugement de l'Empereur, qu'ils luy avoient apparemment inſpiré eux-meſmes par leurs confidens.] 'Ainſi ils choiſirent [1] Euphrone, *b* qui ne tint ce ſiege qu'un an & quelques mois: [de ſorte qu'on peut mettre ſa mort en 333. Celui qu'on mit en ſa place eſt nommé Flacite par Theodoret, *c* Flacille dans S. Athanaſe, [par Theophane,] & dans Euſebe, [Placille par la chronique de Saint Jerôme, Phanelle par celle de Nicephore,] *d* & Placite par Sozomene. [Nous luy

Thdrt. l. 1. c. 21. p. 569 c | Socr. p. 60. a | Soz. p. 470 b. | *b* Thdrt. p. 569. d. | *c* Ath. ap. 2. p. 797. d | 799. a | Euſ. in Marc. l. 3. pr. p. 57. a. | *d* Soz. l. 3. c. 5. p. 501. d.

1. 2. On tire ces deux-ci des ſouſcriptions du Concile de Nicée; les autres ſont connus.

1. Nicetas dans ſon Threſor *l. 4. c. 9. p.* 281. 2, le cite de Theodore de Mopſueſte.

luy donnerons ordinairement le nom de Placille : car il faudra encore en parler quelquefois dans la suite de cette histoire.]

'Ces Evesques mis en la place de Saint Eustathe, [& les autres qui leur succederent jusqu'en l'an 361,] estoient tous des Heretiques, & suivoient [ou ouvertement, ou] en secret, la doctrine d'Arius : Ce qui obligea " une partie des Catholiques d'abandonner les Eglises, & de tenir des assemblées à part. On les appella Eustathiens à cause du Saint dont ils vouloient suivre inviolablement la foy.

Thdrt. p. 569.c.d.

V. Saint Eustathe.

[Une des choses qui put davantage les porter à se separer, c'est qu'ils virent que] 'les Eusebiens après avoir chassé d'Antioche ce saint Evesque, l'un des plus illustres défenseurs de la veritable foy, & avec luy un grand nombre de Prestres & de Diacres, éleverent à l'état Ecclesiastique ceux que ce Saint n'avoit pas voulu y admettre à cause de leur impieté. Ils en firent mesme ensuite plusieurs Evesques, afin d'avoir plus de complices de leur conjuration contre la foy. De ce nombre furent Estienne & Leonce consecutivement Evesques d'Antioche [après Placille,] George de Laodicée, Theodose de Tripoli, Eudoxe de Germanicie, [puis d'Antioche, & enfin de Constantinople,] & Eustathe de Sebaste [destiné pour exercer la patience & l'humilité de S. Basile.]

Ath.fol. p. 812.c.

ARTICLE XVII.

Les Eusebiens persecutent S. Eutrope & S. Luce d'Andrinople : De S. Maxime de Jerusalem.

'Les Eusebiens ne se contenterent pas des violences qu'ils venoient d'exercer dans l'Orient. Ils firent aussi paroistre en Europe la haine qu'ils avoient partout pour la verité, en y persecutant S. Eutrope Evesque d'Andrinople, & en l'immolant à leur vangeance après Saint Eustathe. S. Athanase l'appelle un homme de bien, 'qui aimoit Jesus-Christ, *a* & qui estoit parfait en toutes choses. [Ainsi il merite d'estre cet Eutrope,] *b* à qui S. Eustathe adresse son traité sur la Pythonisse, en le relevant comme un Predicateur sacré de la foy Orthodoxe, & en admirant son zele & sa pieté.

Ath.fol. p. 812.c.d.

fug.p.703. a.

a fol. p. 811.d.

b Eust. Pyth. p. 345.

'Mais il reprenoit souvent Eusebe [de Nicomedie,] & conseilloit à tous ceux qui passoient [par Andrinople,] de ne se laisser pas persuader par ses paroles impies. Il merita par ce moyen d'estre chassé de sa ville & de son Eglise comme S. Eustathe, sous pretexte de satisfaire la passion que témoignoit contre luy " Basiline 'seconde femme de Jule Constance frere de Constantin. *c* Cette Princesse estant accouchée de Julien l'Apostat en l'an 331, 'mourut peu de mois après. [Ainsi il faut mettre le bannissement de S. Eutrope en 331, aussi-tost après celui de S. Eustathe, ou au commencement de 332 pour le plustard.

Ath.fol. p. 812.d.

V. Julien §.1.

Amm.n.p. 3.

c p.298.

Juli. miso. p.80.81.

S. Eutrope mourut apparemment peu de temps après, puisque] 'S. Luce qui fut son successeur ; [& peut-estre non immediat, se rendoit celebre par la persecution que les Ariens luy faisoient dés l'an 340, ou mesme dés la mort de Constantin. Nous disons qu'il ne fut peut-estre pas successeur immediat de S. Eutrope, parce que si ce Saint fut deposé par les Eusebiens, comme S. Athanase ne laisse pas lieu d'en douter, il n'y a pas d'apparence ni que les Eusebiens aient mis en sa place un ennemi de leur secte, ni qu'un Saint ait accepté cette succession, ou plutost cette intrusion.]

Ath.fug.p. 703.a.

'S. Macaire de Jerusalem eut aussi quelque chose à souffrir des Ariens, *a* c'est-à-dire d'Eusebe de Cesarée, & de Patrophile. Mais il les obligea, dit Sozomene, à demeurer en repos, en se separant de leur communion, [de quoy nous ne trouvons rien autrepart. " Il mourut en ce temps-ci avant l'an 335 ; & il est constant par l'aveu de tout le monde, qu'il eut pour successeur " S. Maxime,] 'ou Maximonas comme l'appelle S. Epiphane, *b* qui avoit autrefois beaucoup paru dans les persecutions. Il y avoit perdu l'œil droit, il y avoit eu l'un des jarrets brulé : *c* & en cet état il avoit esté condanné aux mines par Maximin. *d* Philostorge mesme est témoin de ses souffrances.

Soz. l. 2. c. 20. p. 471. b.

a c.

V. Sainte Helene.

Note 14.

Epi. 73.c. c.23.p.871. b

b Thdrt. l. 2. c.22. p. 614.c|Ruf. l.1. c.17. p. 170.1.

c Soz. l 1.c. 10.p.414 d.

d Phil.g.l.3. c.12. p. 46.

e On en parle comme d'un Evesque toûjours attaché à la vraie foy ; & il inspiroit le mesme zele à ses disciples. *f* Nous verrons en " un autre endroit comment S. Paphnuce le retira en 335 du Concile de Tyr, où l'on alloit condanner Saint Athanase, & où " sa douceur & sa bonté qui ne luy permettoient pas de soupçonner de la fourberie dans les autres, l'eussent pû engager à des choses indignes de luy.

e Soz.p.471. a | Epi. p. 871.b.

f Soz. l. 2. c.25.p.482. d | Ruf. p. 170.1.

V. Saint Athanase.

nimia simplicitas.

[On ne peut pas néanmoins presumer qu'il ait pû s'exemter de communiquer avec les auteurs de ce crime, lorsqu'ils vinrent aussi-tost après à Jerusalem dédier l'Eglise magnifique de la Croix & de la Resurrection, que Constantin y avoit fait bastir : & c'est beaucoup s'il a pû ne prendre aucune part à la reception qu'ils y firent d'Arius & de ses Sectateurs, & à la condannation de Marcel d'Ancyre.]

'On pretend mesme qu'il signa enfin par surprise la condannation de S. Athanase, trompé [par les calomnies de ses ennemis,] *g* ou intimidé par leurs menaces. [Mais je ne sçay " si les preuves qu'on en allegue sont plus fortes que l'autorité de Rufin,] 'qui assure au contraire qu'il demeura toûjours uni de communion avec S. Athanase. 'Il est certain que s'il l'a fait, il en a demandé pardon à Saint Athanase en l'an 349, '& qu'il s'en estoit mesme repenti long-temps auparavant. Dès l'an 341, il ne voulut point se trouver au Concile que les Eusebiens tinrent à Antioche, & où ils firent une nouvelle condannation de S. Athanase ; & on crut qu'il avoit évité exprès d'y aller pour n'avoir point de part à ce crime. [C'est sans doute à cause du bruit qui couroit de sa signature contre S. Athanase,] 'que Philostorge semble le mettre entre ceux qui ne suivoient pas la Consubstantialité. Mais il est obligé d'avouer qu'il l'embrassa en l'an 349, lorsque S. Athanase passoit par la

Socr. l.2.c. 8.p.84. d | Soz. l.3.c. 6.p.504. c. d.

g Ath. fol. p.825.c.

Note 15.

Ruf. l. 1.c. 17.p.170.1.

Ath.p.825. b.c

Socr. Soz. ut sup.

Phil.g.p.46.

L'an de J.C. 332.

Ath. ap. 2. p. 774. 775. fol. p. 825. b.

la Palestine pour s'en aller en Egypte. ' Il assembla mesme alors " les Evesques de la Palestine pour recevoir ce Saint avec plus de solennité & plus de joie, comme on le voit par la lettre que ce Concile en écrivit aux Evesques d'Egypte. ' Les Eusebiens en furent si irritez contre luy, qu'ils le deposerent, s'il en faut croire Socrate. [Et il luy auroit esté glorieux d'effacer par cette humiliation la faute qu'il avoit commise, s'il l'a commise effectivement. Mais nous ne voyons pas que ce qu'on dit de sa deposition soit fort assuré. On sçait seulement que " S. Cyrille luy succeda en 350 ou 351. Ainsi il peut avoir gouverné environ 18 ans, quoique Nicephore qui l'appelle Maximien, ne luy en donne que six; & que Theophane au contraire suivi ' par Eutyque, luy en donne jusqu'à 23.] *a* Quelques nouveaux Latins marquent sa feste le 30 d'Avril. Le Martyrologe Romain l'a mise le cinquiéme de May. Baronius dit que les Grecs la font aussi ce jour-là; mais on ne le trouve pas dans leurs livres.

V Saint Athanase.

Socr. l. 2. c. 24. 38. p. 114. d | 141. d.

V. son titre.

Euty. p. 455. 456. *a* Boll. May, p. 7. c. f.

ARTICLE XVIII.

S. Athanase est persecuté, & deposé à Tyr.

Thdrt. l. 1. c. 24. p. 575. c. d.

' Les Eusebiens qui faisoient tous leurs efforts pour sapper les fondemens de la foy, & chasser par une infinité de calomnies ceux qui soutenoient les Dogmes Apostoliques avec plus d'éclat & de fermeté, ayant si bien réüssi par leurs fourberies contre le grand Eustathe, s'efforcerent de renverser de mesme un autre rampart de la pieté en opprimant S. Athanase; & ils tournerent de ce costé-là toutes leurs machines. [Ils haïssoient depuis long-temps ce grand Saint, & le regardoient comme leur plus redoutable ennemi, ayant connu par diverses experiences l'horreur qu'il avoit pour leur Heresie, & la fermeté invincible de son courage. Outre cela, le but de tous leurs efforts estoit de faire recevoir Arius dans l'Eglise; mais surtout dans celle d'Alexandrie, qui l'avoit Anathematizé la premiere: & c'est ce qu'ils ne pouvoient faire qu'en gagnant S. Athanase, ou en le chassant. Et il falloit se reduire au dernier, puisqu'il n'y avoit pas mesme lieu d'esperer l'autre. Le détail de cette furieuse guerre appartient à l'histoire de S. Athanase: mais nous ne pouvons pas nous dispenser d'en faire ici un abregé.]

Ath. ap. 2. p. 778. a. b.

'Eusebe de Nicomedie voyant que ce Saint refusoit constamment d'admettre Arius à la communion, luy fit écrire une lettre menaçante par Constantin,

c. 'qui ceda néanmoins aux raisons du Saint, dés qu'il luy eut representé qu'on ne pouvoit point recevoir dans l'Eglise un homme qui en avoit esté exclus par le Concile de Nicée. [Mais Eusebe ne se rendit pas de mesme. " Il s'adressa aux Meleciens, avec qui il s'estoit ligué, quelque contraire que fust leur créance; & ces calomniateurs de profession envoyerent trois des leurs accuser S. Athanase d'avoir voulu obliger les peuples à luy fournir

V. Saint Athanase.

L'an de J.C. 331.

des robes de lin. Quand le Saint se fut justifié de cette calomnie, les mesmes Meleciens commencerent à dire qu'il avoit fourni de l'argent à un rebelle, & que le Prestre Macaire envoyé par luy avoit rompu le celebre calice d'Isquyras laïque qui se faisoit passer pour Prestre.

La presence du Saint qui se trouva alors à la Cour, dissipa aisément ces deux calomnies; & Constantin dans une lettre publique, se plaignit fortement de l'impudence de ceux qui en estoient les auteurs. Mais il n'eut pas soin de les punir: de sorte que celle d'Isquyras continua toûjours à se publier, quoique détruite par un desaveu signé de l'auteur; & on y en ajoûta bien-tost une plus atroce. Car on pretendit qu'Athanase avoit tué Arsene Evesque Melecien, & qu'il luy avoit coupé une main pour s'en servir à des operations Magiques. Constantin commit son frere Dalmace pour examiner ce fait: mais en mesme temps on eut preuve qu'Arsene estoit vivant, & on le trouva bien-tost après caché à Tyr. Il demanda la communion de S. Athanase: Jean Arcaph chef des Meleciens, & de leurs impostures, la demanda aussi: & les Eusebiens qui s'estoient déja avancez jusqu'à Antioche, furent obligez de s'en retourner. Car leur pretention estoit de se rendre eux-mesmes les juges des accusations qu'ils faisoient former par les Meleciens, & d'opprimer ainsi par leur credit celui qu'ils haïssoient, sans qu'il eust lieu de les recuser comme ses ennemis.

L'AN DE JESUS-CHRIST 335.

Ces diverses calomnies occuperent, comme nous croyons, les années 331 & 332. La suivante peut avoir esté assez paisible. Mais en 334 on recommença à parler du calice d'Isquyras, & de l'assassinat d'Arsene. On obtint mesme de Constantin un Concile à Cesarée dans la Palestine. Le Saint le rendit inutile en refusant de s'y trouver: & on luy en fit un crime, qui fut peut-estre plus grand que tous les autres dans l'esprit de Constantin: de sorte que ce Prince l'obligea malgré luy de se presenter à celui qu'il fit tenir à Tyr l'an 335 au mois d'Aoust & de Septembre. Là ses ennemis capitaux furent ses juges. Le Comte Denys envoyé pour faire garder l'ordre, fit consister cet ordre à faire dominer les accusateurs, & à empescher tout ce qui se pouvoit faire en faveur de l'accusé.

Mais il n'en falloit pas moins pour opprimer S. Athanase: & à peine le put-on avec tout cela. Il se défendit admirablement sur tout ce qu'on luy objecta. Une malheureuse qu'on luy voulut confronter, prit un de ses Prestres pour luy. Arsene parut, & avec toutes ses deux mains. Enfin on fut reduit à l'accusation d'Isquyras; & comme l'on n'en avoit point de preuve, on commit les ennemis les plus declarez du Saint pour en aller chercher sur les lieux. Philagre Prefet d'Egypte les y accompagna, & les appuya de tout ce qu'il avoit de pouvoir. Ils firent deposer qui ils voulurent, des Juifs,

Juifs, des Meleciens, des Ariens, & d'autres ennemis de l'Eglise, sans vouloir souffrir personne de la part de Saint Athanase : & avec cela ils ne purent rien trouver. Mais ils publierent qu'ils l'avoient reconnu coupable : & après qu'ils furent revenus à Tyr, le Concile prononça hautement une sentence de deposition contre S. Athanase, comme convaincu d'une partie des crimes qu'on luy objectoit, & coupable des autres, parce que ne pouvant plus souffrir les violences du Comte Denys, il s'estoit retiré pour aller demander justice à Constantin.]

ARTICLE XIX.

Constantin assemble un grand Concile à Jerusalem.

'ON ne persecutoit, comme nous avons dit, S. Athanase que pour rétablir Arius & l'Arianisme. [Ainsi c'estoit sans doute la premiere chose à laquelle les Eusebiens vouloient travailler à Tyr après avoir deposé le Saint.] 'Mais avant qu'ils eussent pû achever d'executer les ordres qu'ils pretendoient avoir receus de Constantin, 'au nombre desquels ils mettoient la reception d'Arius, 'ce Prince leur envoya un officier nommé Marien, avec une lettre, *a* pour les presser de terminer cette assemblée, & d'aller en diligence à Jerusalem dedier l'Eglise [de la Resurrection,] qu'il y avoit fait bastir [sur le Calvaire. Il falut donc differer un peu l'execution de leur grand dessein ; mais ils se consolerent aisément dans l'esperance de le faire plus solennellement à Jerusalem, où il se devoit trouver un plus grand nombre d'Evesques.]

(Ath. ap. p. 800. a. &c. | Eus. v. Const. l. 4. c. 43. p. 548. a. | Ath. p. 801. c. | Eus. p. 548 a | Soz. l. 2. c. 26. p. 483. | *a* Eus. p. 548 a.)

'Ils y furent tous par les commoditez publiques que Constantin leur faisoit fournir ; '& là se joignant aux autres que ce Prince y faisoit venir de tous costez, '& de tous les endroits de la terre selon l'expression de Rufin, *b* ils y composerent une très-grande assemblée. [Je ne sçay s'il n'y faudroit point raporter ce que nous lisons dans l'histoire de S. Basile Prestre d'Ancyre, qui fut depuis martyrizé sous Julien,] 'Qu'il avoit parlé avec beaucoup de force pour la verité dans la Palestine, & en presence de 230 Evesques. 'Eusebe compare ou prefere mesme cette assemblée au Concile de Nicée ; *c* taschant de la relever autant qu'il peut pour effacer la gloire de ce grand Concile, & autoriser davantage ce qu'elle fit en faveur de l'Arianisme.

(a. | Thdrt. l. 1. 29. p. 581 c. | Ruf. l. 1. c. 11 p. 167. 1. | *b* Eus. p. 548. b. | Boll. 22. Mars, g. p 15. §. 2. | Eus. v. Const. l. 4. c. 47. p. 550. | *c* Bar. 335. §. 42.)

'C'est pourquoi il dit que les plus illustres Evesques de chaque province y estoient, que l'on y voyoit le Metropolitain de la Macedoine, 'Alexandre de Thessalonique, 'la plus belle & la plus florissante jeunesse de la Pannonie & de la Mesie, ('c'estoient Ursace & Valens, que nous allons faire connoistre ;) 'les Evesques de Bithynie, [comme Eusebe de Nicomedie, Maris & Theognis ;] ceux de Thrace, [comme Theodore d'Heraclée ;] les plus celebres de la Cilicie, [comme Narcisse de Neroniade, & Macedone de Mopsueste ;] les premiers de la Cappadoce, qui excelloient sur tous les autres pour l'éloquence ; avec toute la Syrie, [où estoient Placille d'Antioche, & George de Laodicée ;] la Mesopotamie, la Phenicie, l'Arabie, la Palestine [dont estoient Eusebe mesme & Patrophile ;] avec l'Egypte, la Libye, & la Thebaïde, [c'est-à-dire les 49 Evesques Orthodoxes, qui avoient esté au Concile de Tyr,] 'ou plutost les Meleciens qu'ils venoient d'y recevoir ; [y ayant bien de l'apparence que les autres se retirerent avec S. Athanase, à moins qu'on ne les en ait empeschez par la force.] 'Il y avoit mesme un très-saint Evesque de Perse, parfaitement instruit dans les Ecritures divines. 'Baronius dit que c'estoit S. Mille, depuis Martyr, 'dont Sozomene raporte plusieurs choses, & entr'autres qu'il vint à Jerusalem par devotion : [mais il n'en marque pas le temps, " & il semble mesme que ce n'ait pas esté avant l'an 356.] 'Marcel d'Ancyre y estoit aussi : *a* mais il ne voulut point prendre de part à tout ce qui s'y fit, non pas mesme à la solennité de la Dedicace, de peur de communiquer avec les Eusebiens.

(Eus. c. 43. p. 548. b. | n. p. 147. 2. a. &c. | c. 43. p. 548 b. | n. &c. | c. 43. p. 548 b. | Ath. vit. p. 26. 1. d. | Eus. p. 548 b. | Bar. 335. §. 42. | Soz. l. 2. c. 14. p. 462. c. | V. S. Simeon de Perse n. 5. | Socr. l. 1. c. 36. p. 72. a. b. | *a* Soz. l. 2. c. 33. p. 495. a.)

'Ces Evesques, ajoute Eusebe, estoient suivis par une infinité de peuples qui venoient de tous costez, & accompagnez par des ministres que le Prince leur avoit donnez pour les servir, [ce qui n'est pas à oublier.] 'Il y avoit aussi des officiers de la Cour & des plus illustres, pour distribuer les liberalitez du Prince. 'Ils prenoient les ordres de Marien qui non-seulement estoit fort estimé de l'Empereur, '& avoit la charge de notaire [ou secretaire] imperial, [laquelle estoit alors fort considerable ;] mais qui aussi estoit fort celebre, dit Eusebe, pour sa foy, sa pieté, sa capacité dans les lettres saintes, & pour avoir autrefois confessé JESUS-CHRIST durant la persecution. [Que si c'est néanmoins le mesme] 'que le notaire Martien dont parle S. Athanase, comme le croit Mr. Valois, [il semble qu'il faisoit plutost la fonction de ministre des Ariens, que de Confesseur de JESUS-CHRIST.]

(Eus. c. 43. p. 548. c. | c. | c. 44. p. 548. d. | d | Soz. l. 2. c. 26 p. 483. a. | Eus. n. p. 147. 2. c | Ath. de syn. p. 904. b.)

ARTICLE XX.

De Theodore d'Heraclée, Ursace, Valens, & quelques autres chefs des Eusebiens.

[NOus ne nous arresterons point ici à la solennité de la Dedicace, qu'on peut voir " en un autre endroit. Mais il est bon de parler de quelques-uns des Eusebiens dont nous n'avons encore rien dit, parce qu'ils n'avoient pas assisté au Concile de Nicée, n'ayant apparemment esté faits Evesques que depuis ce Concile ; & on le sçait positivement de quelques-uns d'eux.

(V. Sainte Helene §. 7.)

Placille d'Antioche " qui avoit presidé au Concile de Tyr, fit sans doute la mesme fonction dans celui-ci. & nous le verrons tenir le mesme rang en 341 dans le Concile d'Antioche, lorsqu'il falut mettre un faux Evesque à la place de S. Athanase. On

(V. Saint Athanase.)

On deferoit sans doute cet honneur à la dignité de son siege.] 'Car quoiqu'il suivist la doctrine des Ariens, [on ne voit pas néanmoins qu'il se soit fort signalé dans son parti. Il y a seulement lieu de juger qu'il avoit quelque érudition,] 'puisqu'Eusebe de Cesarée luy adresse ses livres contre Marcel d'Ancyre, & le prie d'y ajouter ou y corriger ce qu'il jugera à propos. [Il pouvoit avoir esté fait Evesque en 333, comme nous avons dit; & il mourut " vers 345.

George deposé du sacerdoce par Saint Alexandre, avoit esté recompensé par les Eusebiens de l'Evesché de Laodicée en Syrie après la mort de Theodote, en 332 au plustost. Nous en avons assez parlé " ci-dessus, & nous en parlerons encore souvent.

Nous avons aussi remarqué " autre-part,] ' que Theodore avoit esté fait Evesque d'Heraclée en Thrace par les Ariens, & à cause de son impieté, après avoir esté deposé durant qu'il estoit Prestre; [& qu'il avoit succedé à Pederote après le Concile de Nicée,] ' avant celui de Cesarée [en 334. Nous n'en savons pas l'année : mais nous savons que ce fut une grande joie aux Eusebiens de voir un homme de leur faction, & si capable de l'appuyer, assis sur la chaire de la premiere Eglise de la Thrace, dont Constantinople mesme dependoit alors comme de sa metropole.] ' Il y a un Theodore entre ceux à qui Constantin écrivoit [vers l'an 332,] touchant les troubles d'Antioche. ' M^r. Valois l'explique de Theodore de Sidon, nommé dans les souscriptions du Concile de Nicée; ' & Blondel de Theodore de Tarse, *a* qui est aussi marqué comme ayant assisté au mesme Concile. [C'estoit surtout au dernier à se mesler de donner un Evesque à Antioche.] ' Theodore d'Heraclée est loué comme un homme très-éloquent, ' dont le style estoit élegant & net. *b* Il a fait des commentaires sur l'Evangile, *c* c'est-à-dire sur S. Matthieu & sur Saint Jean. Il en a fait aussi sur S. Paul, & sur les Pseaumes. Il s'attachoit particulierement à éclaircir le sens historique. *d* On croit avoir son commentaire sur les Pseaumes à la teste de la Chaine des anciens Peres, & quelques fragmens de celui qu'il avoit fait sur S. Matthieu.

[Ursace de Singidon dans la haute Mesie, & Valens de Murse dans la Pannonie, qui commencerent à paroistre au Concile de Tyr,] ' avoient esté élevez & instruits sous Arius mesme : [& ils avoient assurément profité à leur malheur, du temps qu'il avoit esté exilé en Illyrie.] ' Un celebre Concile d'Alexandrie les appelle deux Evesques jeunes d'âge & de conduite : ' & S. Hilaire les regarde encore, aussi-bien que le Concile de Sardique, comme deux jeunes Heretiques aussi méchans qu'ignorans. [Ils se signaleront souvent dans cette histoire, où on les verra paroistre sous des visages differens, mais toûjours avec l'esprit d'ennemis irreconciliables de la verité, & de fourbes par excellence.]

Thdrt. l. 1. c. 21. p. 569. d. — Eus. in Marc. l. 3. pr. p. 57. c. d. — V. § 7. — § 8. — V. le Concile de Nicée. — Ath. or. 1. p. 290. a. — Thdrt. l. 1. c. 26 p. 577. c. — Eus. v. Const. l. 3. c. 61. p. 519. b. — n. p. 137. 2. d | Conc. t. 2. p. 52. d. — Blond. p. 1176. — *a* Conc. p. 52. b. — Thdrt. l. 2. c. 2. p. 585. d. — Hier. v. ill. c. 90. p. 296. c. — *b* Thdrt. p. 585. d. — *c* Hier. p. 296. c. — *d* Cave, p. 109. 1. — Ath. or. 1. p. 290. a. — ap. 2. p. 733. a. — Hil. in Const. 2. p. 118 | clfr. 1. p. 17.

ARTICLE XXI.

Les Eusebiens reçoivent enfin Arius à la communion de l'Eglise dans le Concile de Jerusalem.

[LEs Evesques pouvoient se retirer après avoir dédié l'Eglise de Jerusalem. Il ne falloit rien davantage pour satisfaire au desir de Constantin,] 'lequel en effet fut fort réjouï quand il apprit la nouvelle de cette dédicace. *a* Mais les Eusebiens avoient encore à y faire voir par la reception " d'Arius, que tout ce qu'ils avoient fait contre S. Athanase n'estoit que pour chasser le défenseur de la foy, afin de faire entrer dans l'Eglise l'Heresie & l'impieté.

[Nous avons dit ci-dessous que nous ne savions point ce que devint Arius depuis qu'il fut venu à Alexandrie en 331, pour tenter inutilement de s'y faire recevoir à la communion par S. Athanase.] 'Mais il paroist que lorsqu'on parla d'assembler les Conciles de Tyr & de Jerusalem, il vint à la Cour avec Euzoïus, '& presenta à Constantin une confession de sa foy, en l'assurant de vive voix que c'estoit sa veritable créance. [" C'estoit ce semble la mesme declaration qu'il luy avoit presentée cinq ans auparavant, ou si elle n'estoit pas tout-à-fait la mesme, on peut s'assurer qu'elle contenoit la mesme doctrine, ou plutost les mesmes équivoques.]

' Cependant Constantin n'en considerant que les termes, qui estoient conformes à nostre foy, témoigna l'approuver; ' mais pour agir dans la derniere exactitude[1], dit Rufin, il voulut que cette confession de foy fust examinée par les Evesques qu'il faisoit assembler [à Tyr pour juger la cause de S. Athanase, &] à Jerusalem pour la dédicace de l'Eglise [de la Resurrection,] 'ne voulant pas [faire] recevoir les Ariens à la communion avant l'examen, & le jugement de ceux qui sont les maistres de ces sortes de choses selon la loy [de Dieu &] de l'Eglise. 'Il leur envoya pour cet effet leur confession de foy, avec une lettre par laquelle il mandoit qu'il l'avoit luy-mesme ouïe de la bouche d'Arius & de ses disciples; qu'il la trouvoit Orthodoxe, & qu'ainsi il exhortoit le Concile à recevoir avec un cœur de charité & de paix ceux que l'envie avoit exclus de l'Eglise durant un assez long-temps; [ou plutost] ' il les prioit que s'ils approuvoient la profession de foy d'Arius, & qu'ils jugeassent qu'il avoit esté opprimé par l'envie, comme il l'assuroit, ou qu'il s'estoit corrigé de son erreur, ils usassent de douceur envers luy, si néanmoins, ajoute Rufin, " son Evesque y donnoit son consentement.

[Il y a tout lieu de croire qu'Arius se presenta au Concile de Tyr : & les Eusebiens ne manquerent pas sans doute de volonté pour l'y faire recevoir avec les Sectateurs de son Heresie. Mais ayant esté pressez de s'en aller à Jerusalem,] 'ils les

Thdrt. l. 1. c. 29. p. 851. d. — *a* Ath. ap. 2. p. 802. a | sol. p. 810. b. c | de syn. p. 891. c. — Note 16. — Soz. l. 1. c. 27. p. 485. 486. — Ath. de syn. p. 890. d. — Note 17. — d | Ruf. l. 1. c. 11. p. 167. 1. — Soz. l. 2. c. 27. p. 486. a. — Ath. de syn. p 890. d. — Ruf. p. 167. 1 | Soz. p. 486. a. — Note 18. — Ath. ap. 2. p. 801. a.

[1] *in nullo relaxat animi vigorem.*

les y amenerent avec eux. 'Ce fut donc là qu'après avoir celebré la solennité de la Dédicace, 'ces Evesques qui avoient toûjours tenu le parti d'Arius, *a* le receurent sans aucune difficulté, [non-seulement] *b* luy & Euzoïus, *c* mais aussi les Prestres, & toute la multitude du peuple qui avoit esté long-temps separée de l'Eglise à cause de luy. Ce sont leurs termes, [dont il est aisé de tirer qu'ils receurent Arius mesme & les autres, non comme des penitens, mais comme des Prestres & des Diacres,] '& qu'en les admettant à la communion comme ils le disent, [ils les admirent mesme au ministere sacré des Autels.]

(c. Ruf. l. 1. c. 11. p. 167. 1. *a* 11 Ath. p. 801 | fol. p. 810. b | de syn. p. 891. *b* Soz. p. 486. b. *c* Ath. de syn p. 891. a. b.)

'Le Pape Jule represente cette reception des Ariens, comme un excès qui fait horreur. [Cependant les Eusebiens la publierent eux-mesmes à toute la terre.] 'Car ils la manderent à l'Empereur, *d* & encore à toute l'Eglise, particulierement à celle d'Egypte, & nommément à celle d'Alexandrie, *e* comme à celle qui devoit, disoient-ils, prendre une part toute singuliere à la joie de cette réünion, puisqu'elle luy estoit si importante. [Nous verrons dans la suite comment les Fidéles d'Egypte & d'Alexandrie ne craignirent pas de les démentir.] Les Eusebiens joignirent à leur lettre une copie de celle que Constantin leur avoit écrite, '& la confession des Ariens *f* qui y estoit attachée.

(ap. 2. p. 742. b. c. Soz. p. 486. b. *d* Ath. de syn. p. 890. b. *e* p. 891. a. Soz. p. 486. b.)

g S. Athanase nous a conservé cette lettre du Concile de Jerusalem, *h* & nous y fait observer que les Eusebiens y veulent épouvanter le monde par la terreur du nom de l'Empereur, sur l'ordre duquel ils disent qu'ils avoient receu Arius; '& qu'ils découvrent eux-mesmes la malignité de leurs desseins, *i* en disant qu'ils avoient receu Arius & ses Sectateurs, " après avoir banni de l'Eglise l'envie & la malignité qui en causoient la division, 'c'est-à-dire après avoir deposé ce Saint mesme. [Car ils ne s'expliquent pas davantage sur cette deposition qu'ils venoient de faire, comme s'ils en eussent eu quelque honte.]

(*f* Ath. ap. 2. p. 890. d. *g* c. d | 891. *h* fol. p. 810. b. c. c | ap. 2. p. 801. a | de syn. p. 891. c. *i* p. 890. c. d. p. 891. c. — Note 19.)

'S. Athanase témoigne encore ne pouvoir assez s'étonner que dans cette lettre ils approuvent la profession d'Arius comme Orthodoxe, comme estant la veritable foy de l'Eglise, '& comme conservant sans aucune difficulté la tradition & la doctrine des Apostres. 'Il dit que c'est recevoir & approuver tous les blasphêmes d'Arius, '& ruïner en un coin de la terre le plus illustre de tous les Conciles.

(fol. p. 810. c. de syn. p. 891. b. d. ap. 2. p. 802. a. b.)

ARTICLE XXII.

Les Eusebiens font bannir S. Athanase; deposent Marcel d'Ancyre, & mettent Basile en sa place.

'S'Il y avoit beaucoup d'Evesques Catholiques dans le Concile de Jerusalem, [" comme nous ne voyons pas moyen d'en douter;] il y a sujet de s'étonner de ce qu'on ne trouve point qu'aucun d'eux se soit opposé à une action si temeraire, & ait averti l'Eglise du tort qu'on luy faisoit en recevant les Ariens. [Mais il est bien-aisé de juger ce que peuvent dans un Concile des Evesques puissans à la Cour, appuyez par des gardes & des officiers du Prince, qui viennent d'opprimer un Archevesque d'Alexandrie & un Athanase, lors particulierement qu'ils agissent sous le nom & avec l'autorité du Prince, & en une cause qui estant d'elle-mesme assez specieuse, puisqu'il s'agissoit de recevoir des personnes qui faisoient une profession de foy Catholique en apparence, n'estoit criminelle que par des consequences, qui sont toûjours incertaines & mal tirées, lorsqu'elles ruinent nos interests & nostre fortune. Il ne faut pas mesme s'imaginer qu'il n'y ait eu aucune opposition à la reception d'Arius : mais les Eusebiens estoient assez puissans pour l'étoufer; & l'histoire ne nous en a rien conservé que touchant Marcel d'Ancyre,] 'qui ne voulut jamais y avoir aucune part.

(Bar. 335. §. 54. — Note 20. — L'an de J.C. 335. — Soz. l. 2. c. 33. p. 495. a.)

'Les Eusebiens ne manquerent pas de s'en vanger, & dés devant que de quitter Jerusalem, selon Socrate, ["dont le recit est néanmoins embarassé de quelques difficultez. Ainsi nous aimons mieux differer à parler de cette affaire sur l'année suivante, où elle fit plus d'éclat à Constantinople.

(Socr. l. 1. c. 36. p. 72. a. b. — V. Marcel d'Ancyre.)

Il se peut faire qu'on ait commencé à la traiter à Jerusalem.] 'Mais les Eusebiens furent obligez de terminer promtement l'assemblée qu'ils y tenoient, 'à cause que Constantin manda à tous ceux qui avoient esté du Concile de Tyr, de le venir trouver à Constantinople pour répondre aux plaintes que S. Athanase faisoit contre eux. [Comme ils se croyoient les maistres de tout, ils jugerent plus à propos] 'de persuader aux autres Evesques de s'en retourner dans leurs Dioceses, & s'en aller eux seuls à Constantinople, c'est-à-dire les deux Eusebes, Theognis, Maris, Patrophile, Ursace, & Valens. [Quand ils y furent, ils chercherent de nouvelles calomnies; & sans songer à Isquyras, ni à Arsene, "ils pretendirent que S. Athanase avoit menacé d'empescher qu'on n'apportast de l'Egypte du blé à Constantinople. Leur heure estoit venuë, & Dieu irrité contre eux, leur accorda ce qu'ils souhaitoient depuis si long-temps. Constantin par une foiblesse inconcevable, crut des calomniateurs de profession, condanna l'innocent, & relegua dans les Gaules le grand Athanase. Voilà comment se termina l'année 335, qu'on peut dire avoir esté pour l'Eglise une année d'humiliation & d'affliction.

(b. c. 34. p. 69. 70. 53. p. 71. a | Ath. ap. 2. p. 805 a. — V. Saint Athanase §. 28.)

L'AN DE JESUS-CHRSIT 336.

Les Eusebiens n'estoient pas encore contens d'avoir fait bannir S. Athanase : ils vouloient mettre à sa place un loup capable de dissiper le troupeau de JESUS-CHRIST.] 'Ils en avoient déja un tout trouvé : [mais Dieu voulut épargner ce surcroist de douleur à ses serviteurs;] & Constantin ne put souffrir qu'on luy en parlast.

(Ath. fol. p. 844. b.)

[Les Eusebiens s'en consolerent en se vangeant d'un autre de leurs ennemis, savoir de Marcel Evesque d'Ancyre, "qui s'estoit toûjours opposé à eux avec une extrême

(" V. son titre.)

extrême vigueur, & qui avoit parlé avec beaucoup de force contre les deux Eusebes dans un ouvrage qu'il avoit composé depuis peu. Les Eusebiens crurent trouver dans cet ouvrage que Marcel soutenoit tellement contre eux l'unité de la nature divine, qu'il nioit mesme la distinction des personnes. Et il est certain qu'il y a eu lieu de soupçonner au moins Marcel de cette erreur & de quelques autres: mais les Saints les plus éclairez ont soutenu 'qu'on ne l'en pouvoit pas condanner avec justice sur son livre. Les Eusebiens qui haïssoient sa personne, n'examinerent pas son livre avec tant de soin. Ils condannerent & le livre & la personne, deposerent Marcel dans un "grand Concile qu'ils tinrent en partie sur cela, l'anathematizerent, le firent bannir,] '& mirent en sa place Basile ou Basilas, *a* qui avoit la reputation d'estre un homme éloquent, & fort capable d'instruire. [C'est luy apparemment] ' qu'Eunome appelloit Basile "du Pont-Euxin, [parce qu'il pouvoit estre né sur les costes de cette Mer. Nous aurons souvent sujet de parler de luy dans la suite de ce discours.] 'S. Athanase dit que les Eusebiens ne l'avoient fait Evesque que comme un suppost & un défenseur de leur Heresie. [Ce fut néanmoins un des plus moderez d'entre eux, & il sembloit revenir presque entierement à la foy de Nicée.]

'Il paroist assez clairement par le Concile d'Ancyre en 358, que les Eusebiens en condannant Marcel, firent quelque exposition de foy opposée aux erreurs qu'ils luy attribuoient. [On ne voit pas que S. Athanase en parle. Il semble que ce soit ce qu'entend Sozomene,] 'lorsqu'il dit que vers ce temps-ci ceux de la faction d'Eusebe & de Theognis commencerent à mettre par écrit les nouveautez qu'ils avoient inventées contre le symbole de Nicée; mais que n'osant pas rejetter ouvertement la Consubstantialité, parce que c'estoit la foy du Prince, ils en firent une explication pour faire savoir aux Evesques de l'Orient en quel sens ils l'avoient receuë: & cette explication donnant lieu à de nouvelles disputes, fit oublier & mépriser la decision du Concile de Nicée.

ARTICLE XXIII.

D'Astere Sophiste Arien.

'L'Ouvrage de Marcel d'Ancyre qui servit de pretexte à sa condannation, estoit fait contre un nommé Astere, [qui est devenu trop celebre dans l'histoire pour ne pas marquer ici qui il estoit.] ' S. Athanase qui en parle fort souvent, luy donne d'ordinaire le titre de Sophiste, *a* qui marquoit en ce temps-là ceux qui faisoient profession de connoistre toutes choses [pour en discourir, & d'enseigner une Philosophie jointe aux belles lettres & à l'éloquence.] *b* Il l'appelle aussi quelquefois un Sophiste à plusieurs testes, *c* & l'Avocat de l'Heresie des Ariens. *d* Il estoit de Cappadoce, *e* & il exerça quelque temps la fonction de Sophiste dans la Galacie; mais il la quitta pour se faire Chrétien. ' On le fait disciple de S. Lucien d'Antioche. *a* Il est constant qu'il ceda à la violence des tyrans, *b* & sacrifia aux idoles du temps de Diocletien, & de [Maximien Hercule] Ayeul de Constance. ' On pretend qu'il se releva de sa chute, aidé par S. Lucien qui le rappella à la penitence: 'Et l'Eglise tira au moins cet avantage de sa faute, que les Eusebiens n'oserent l'élever à l'état Ecclesiastique; 'quoiqu'il fust toûjours autour d'eux comme le plus zelé de leurs disciples, & qu'il se trouvast dans toutes les assemblées d'Evesques avec grande devotion de l'estre. [C'est pourquoi il n'y a aucune apparence que ce soit le mesme Sophiste Astere,] 'que les Ariens avoient fait Evesque, & que S. Julien Sabas fit mourir par sa priere [vers l'an 272] en la ville de Cyr, 'quoique Baronius l'ait cru, [n'ayant pas assez consideré qu'un homme qui avoit renoncé la foy vers l'an 304, n'estoit guere en état de prescher en 372;] 'surtout s'il avoit déja professé avant que d'estre Chrétien, comme Socrate paroist le dire.

'Les Eusebiens n'osant donc pas le faire Evesque, ils tascherent néanmoins à reparer ce défaut en luy faisant commettre un autre crime égal à celui de l'idolatrie, qui fut de composer un livre de leur doctrine, 'où il publioit des blasphêmes tout à fait étranges, [que S. Athanase refute en quantité d'endroits.] 'Et néanmoins Philostorge le represente comme le plus doux des Ariens, & le pere des Semiariens, parce qu'il avoit dit que le Fils est une image sans difference de la substance du Pere; ' ce qui se trouve en effet dans un passage de son livre refuté par Marcel d'Ancyre. ' On voyoit encore du temps de Socrate ce livre d'Astere. *c* Il l'avoit composé, comme nous avons dit, par l'avis des Eusebiens, '& selon ce qu'il avoit appris d'eux: *d* & néanmoins "il semble qu'il ait écrit avant Arius mesme, [c'est-à-dire apparemment avant qu'Arius fist sa Thalie; & par consequent avant le Concile de Nicée. C'est sans doute] ' celui que S. Jerôme dit avoir écrit contre Marcel d'Ancyre, pour montrer qu'il estoit Sabellien. ' On en a divers fragmens dans ceux qui l'ont refuté.

'Cet homme alloit de tous costez pour montrer ses ouvrages, *e* & couroit à la recommandation des Eusebiens, les Eglises de la Syrie & des autres provinces, où il avoit la hardiesse de monter en des lieux qui luy estoient défendus [comme à un Laïque,] & de s'asseoir dans la place des Ecclesiastiques, pour y lire publiquement son detestable livre, & y combatre la verité qu'il avoit appris à renoncer dés le temps de la persecution. ' C'est cet ouvrage que Marcel d'Ancyre entreprit de refuter.

[Outre cet ouvrage d'Astere, qui estoit directement contre la foy,] ' ce Philosophe des Ariens entreprit encore de faire des commentaires sur divers livres de l'Ecriture, & beaucoup d'autres écrits que ceux de sa secte lisoient avec soin.

ARTICLE XXIV.

Arius rejetté à Alexandrie est mandé à Constantinople, où Constantin veut obliger S. Alexandre à le recevoir dans l'Eglise.

'LEs Eusebiens pour condanner Marcel, assemblerent à Constantinople un grand Concile, composé de diverses Provinces de l'Orient, 'du Pont, de la Cappadoce, de l'Asie, de la Phrygie, de la Bithynie, & encore de la Thrace, & des pays plus Occidentaux. 'Il semble que Protogene de Sardique [dans la Dace,] & l'Evesque de Syracuses [en Sicile,] s'y soient trouvez. 'Il paroist qu'Eusebe de Cesarée n'y manqua pas; *a* & nous avons vu qu'il estoit venu à Constantinople à la fin de 335, avec celui de Nicomedie, Theognis, Patrophile, Ursace, & Valens, tous chefs du parti des Ariens. 'Aussi l'histoire remarque que le Concile dont nous parlons, fut composé principalement des Sectateurs d'Eusebe & d'Arius. 'Il y a lieu de croire que Placille d'Antioche y assista, [comme nous le verrons "autrepart, & par consequent qu'il y presida.]

(Hil.fr.2.p. 8 | Epi.73. c.2.p.846. b. — Eus. in Marc.l.2.c. 4.p.55.d. — Hil.fr.2.p. 9. — Eus. p. 55. d. — *a* Ath.ap.2. p.805.a. — Ruf.l.1.c. 11.p.167 | Soz.l.2.c. 29.p.489.a. — Eus. in Marc. l. 3. p.p 57. — V. Marcel d'Ancyre.)

'Rufin dit expressément que Constantin convoqua ce Concile par ses édits. 'Cependant Sozomene semble dire que les Eusebiens "se rendirent d'eux-mesmes à Constantinople sans aucune convocation publique, pour y executer leurs entreprises; ou plutost qu'ils y accoururent. S. "Alexandre qui estoit alors Evesque de Constantinople, & un défenseur intrepide de la verité, s'apperceut de leurs mauvais desseins, & fit ce qu'il put, mais inutilement, pour empescher cette assemblée, ou la dissiper.

(Ruf.p.167. 2. — Soz.p.489. a. — συνδραμόντων ἰδίᾳ. — V. son titre.)

[Elle ne se tenoit pas en effet simplement pour examiner l'affaire de Marcel d'Ancyre. Les Eusebiens vouloient entreprendre, comme nous avons dit, d'y ruiner la foy de Nicée.] 'Mais leur principale vuë estoit de [confirmer ce qu'ils avoient fait à Jerusalem, &] de faire recevoir Arius dans la communion de l'Eglise. [Ce dessein estoit cependant bien opposé à celui de Dieu; & nous allons voir Arius non pas receu dans l'Eglise pour luy insulter, mais banni de l'Eglise & du monde par une mort infame & digne de luy.]

(a | Ruf. p. 167.2.)

'Après avoir esté receu si facilement par ses fauteurs dans le Concile de Jerusalem, il s'en estoit allé à Alexandrie avec ses disciples, pensant y trouver la mesme facilité. Mais on y connoissoit trop ses fourberies pour s'y laisser prendre; '& on ne voulut point le recevoir à la communion de l'Eglise. 'Ainsi il n'y fit autre chose que du trouble, par la douleur que le peuple avoit tant de son retour & de celui de ses disciples, que du bannissement de leur Archevesque.

(Ruf.p.167. | Socr.l.1. c.37.p 72. d | Soz.p. 488.d. — Soz.p.489. a. — Socr. p.72. d.)

[Il semble mesme que les autres Eglises aient refusé positivement, aussi-bien que celle d'Alexandrie, de recevoir les Ariens, & n'aient eu aucun égard à ce qu'avoit fait pour eux le Concile de Jerusalem.] 'On sçait avec quelle horreur & quelle execration le Pape Jule parle de cette reception. 'Et le Concile d'Alexandrie remercie tous les Evesques d'avoir souvent écrit pour anathematizer ces Heretiques, & de ne les avoir jamais admis dans l'Eglise. 'On a toûjours parlé de l'Evesque Second, de Piste, [& d'Euzoïus,] avec la mesme horreur que s'ils n'eussent jamais esté relevez de l'anatheme prononcé contre eux [par S. Alexandre & par le Concile de Nicée.] 'On a fait un crime aux Eusebiens du commerce & de la communion qu'ils avoient avec les Ariens d'Alexandrie, anathematizez par toute l'Eglise Catholique. 'Le Pape Jule n'a pu souffrir que Gregoire luy eust deputé Carpone & quelques autres, deposez par S. Alexandre à cause de l'Arianisme.

(Ath.ap.2. p.742. b.c. — p. 738.a. &c. — p.743.&c. — b. — a.b.)

[Constantin ayant esté averti des troubles qu'Arius causoit dans Alexandrie,] 'luy ordonna de venir à Constantinople pour rendre raison de ce trouble qu'il avoit excité, & encore de ce que l'on disoit "qu'il estoit retombé dans son Heresie. [Les Eusebiens ne s'opposerent nullement à cet ordre, se voyant assez maistres de l'esprit de Constantin pour n'en rien apprehender: & ils crurent mesme que ce leur seroit une occasion favorable de faire recevoir Arius dans l'Eglise à la vuë de tout l'Empire. Ainsi il ne faut pas s'étonner si l'on dit que] 'c'estoient eux-mesmes qui avoient solicité cet ordre, *a* voyant que c'estoit inutilement qu'il demeuroit à Alexandrie; *b* & qu'au contraire S. Alexandre s'y opposa autant qu'il put.

(Socr. l.1.c. 37.p.73.a. — διεστάφθαι. — Ath. or.1. p.301.c | de Ar. p. 670. d. — *a* Ruf.l.1 c. 12. p. 167. 2&3.)

c Arius vint donc à Constantinople. [On ne dit point si le Concile dont nous avons parlé fit quelque nouveau decret en sa faveur, comme cela est fort à presumer. Mais ce qu'on sçait,] 'c'est que ses partisans, Eusebe de Nicomedie & les autres, tascherent d'obtenir de S. "Alexandre par prieres & par de fausses raisons, qu'il l'admist à la communion Ecclesiastique: & ne pouvant le gagner, 'ils le menacerent que s'il ne le recevoit dans un certain jour, ils le deposeroient luy-mesme comme les autres, & mettroient un homme en sa place qui ne seroit pas si difficile que luy. Alexandre eut recours au jeûne & à la priere, 'avec S. Jaque de Nisibe qui se rencontra alors dans la ville; & le peuple animé par leur exemple & par leurs exhortations, fit la mesme chose durant sept jours.

(*b* Ath. de Ar.p.6 1.b. *c* Socr.p. 73 a. — Thdrt.v.P. c.1.p.769. b. — V. son titre. — Soz p.489. a | Socr. p. 73.a.b | Ruf.p.167. 2. — Thdrt. p. 769.c.d.)

'Cependant Constantin voulant s'assurer par luy-mesme si Arius tenoit effectivement la vraie foy, [comme on le luy vouloit faire croire,] il le fit venir au Palais, & luy demanda s'il suivoit la foy de Nicée '& de l'Eglise Catholique. *d* Ce miserable l'assura par serment qu'il estoit dans la veritable foy; *e* & Constantin luy en demandant une profession par écrit, 'il la luy donna aussi-tost. *f* Mais ce fourbe y "supprimoit les paroles impies qui l'avoient fait chasser de l'Eglise, & couvroit son venin sous la simplicité des paroles de l'Ecriture. 'Constantin luy demanda s'il n'avoit point d'autre créance que celle-là; ajoutant que s'il parloit sincerement,

(Socr.l 1.c. 38.p.73.d. — Ath.de Ar. p.670.d. — *d* p.671.a. — *e* or.1.p. 301.c. p.671.a. — *f* a | 301.c. — κρύπτων. — p.301.c.)

cerement, il ne devoit pas craindre d'en prendre la verité à témoin; mais que s'il faisoit un faux serment, Dieu mesme seroit le vangeur de son parjure. ' Il ne craignit point une si terrible menace, & jura que jamais il n'avoit ni dit ni cru autre chose que ce qui estoit écrit dans son papier, ' & qu'il n'avoit jamais tenu les choses pour lesquelles il avoit esté condanné à Alexandrie. ' L'Empereur le laissa aller sur cela, en luy repetant que si sa foy estoit Orthodoxe, il avoit bien fait de jurer; mais que si elle estoit impie, le Dieu qui est dans le ciel seroit son juge. [S. Athanase ne dit point quelle estoit cette profession de foy.] 'Socrate qui dit qu'Arius la signa en presence de Constantin, veut que ce fust celle de Nicée, '& Baronius l'entend de la sorte, [ce qui paroist néanmoins difficile à croire.]

' Socrate ajoute qu'Arius ayant sous son bras la veritable profession de sa créance, & une autre à la main qu'il presentoit à Constantin, il raportoit à la premiere le serment qu'il faisoit de ne croire autre chose que ce qui estoit dans son papier. [Cette fourberie abominable estoit digne d'un Arius.] Mais Socrate ne la raporte que comme un bruit commun: [& il se peut faire que ce bruit ne soit venu que de l'ambiguité ' des termes de S. Athanase, dans lesquels on peut en quelque sorte trouver ce sens, quoique ce ne soit pas le veritable.] 'Socrate cite une lettre de Constantin qui parle du serment de cet Heresiarque.

'Constantin persuadé qu'Arius suivoit la foy de Nicée, ordonna, [comme s'il eust esté le maistre de l'Eglise aussi-bien que de l'Empire,] que S. Alexandre le receust à la communion. 'Il manda ce Saint mesme pour luy en parler, & rejetta "avec colere * les raisons qu'Alexandre luy alleguoit pour s'en excuser. Le Saint vieillard se retira donc sans luy répondre, ' & accablé de douleur il eut recours au maistre des Rois, le conjurant avec larmes ou de l'oster du monde, ou d'en oster Arius. Dieu l'exauça, & plus promtement qu'on n'eust osé l'esperer.

"ἀγανακτήσαντος. * &c.

ARTICLE XXV.

Mort effroyable d'Arius, qui ne détrompe point Constantin : Il bannit Jean le Melecien, & S. Paul de Constantinople.

a CE fut le samedi que S. Alexandre apprit de la bouche de Constantin, qu'il vouloit absolument qu'Arius fust receu à la communion; *b* & le lendemain dimanche estoit le jour pris pour le faire. *c* Eusebe de Nicomedie & les autres qui l'accompagnoient, vouloient " au sortir du Palais faire entrer Arius à l'heure mesme dans l'Eglise; *d* mais Alexandre estoit toûjours inflexible. Ainsi après * l'avoir menacé, ils attendirent au lendemain, *e* & menerent cependant leur Arius comme en triomphe par le milieu de la ville pour le faire voir à tout le monde. *f* Mais " dés ce mesme jour vers la nuit, *g* & lorsqu'il estoit déja fort tard, 'avant néanmoins que le soleil fust couché; *a* Arius qui faisoit mille discours vains & impertinens, *b* dans l'esperance d'estre receu le lendemain dans l'Eglise, *c* se sentit tout d'un coup pressé de quelque necessité naturelle; soit que cela vinst d'un remors de conscience, & d'un mouvement de crainte, ou d'une joie excessive d'avoir en toutes choses un si bon succès, ' soit que ce fust l'effet de quelque repletion extraordinaire. *d* Car du reste son corps estoit dans une aussi grande santé que son ame en avoit peu. ' Il estoit alors près de la place de Constantin, où estoit la grande colonne de Porphyre; ' & ayant esté contraint de demander s'il n'y avoit point là auprès quelque commodité publique, comme il sceut qu'il y en avoit une derriere la place, il s'y en alla, 'laissant à la porte un valet qui le suivoit.

" V.S. Alexandre de Constantinople. * &c. " NOTE 22.

e Ce fut là que tombant tout d'un coup en défaillance, il vida en mesme temps les boyaux, les intestins, le sang, la rate, & le foie; & il mourut ainsi, *f* tombé par terre la teste devant, & crevé par le milieu du corps *g* comme Judas, *h* & privé en mesme temps de la communion & de la vie, *i* par l'effet non d'une maladie commune, mais des prieres des Saints. *k* Quelques-uns de ceux qui attendoient au dehors, dit Sozomene, entrerent pour savoir d'où venoit qu'il estoit si long-temps sans sortir, & le trouverent en cet état. *l* Theodoret dit qu'il y avoit d'autres personnes dans le mesme lieu, qui ayant vu cet accident, jetterent un grand cry; & que le valet d'Arius estant entré à ce cry, s'en alla aussi-tost avertir les amis de son maistre.

m Le bruit de cette mort se répandit en un moment par toute la ville, ou plutost par tout le monde. *n* Les Orthodoxes accoururent à l'Eglise, où ils en rendirent graces à Dieu, *o* non pour insulter à un miserable; puisque quiconque se souvient qu'il est mortel, & que sa vie peut finir dés le jour mesme, n'a pas sujet de se rejouïr de la mort d'un autre, quand ce seroit son ennemi; *p* mais pour louër la main victorieuse du Tout-puissant, qui avoit jugé en faveur des prieres [& des larmes] d'Alexandre contre les menaces des Eusebiens, ou plutost en faveur de la verité Catholique contre l'impieté de l'Heresie; & qui avoit declaré l'Arianisme indigne d'estre receu dans la communion des Saints, & dans le Ciel & sur la Terre.

' Marcellin & Faustin disent que tout le corps d'Arius tomba par le trou aussi-bien que ses entrailles. [Mais nous ne voyons pas que cela se puisse aisément accorder avec les historiens; ni mesme avec S. Athanase,] ' qui nous apprend que les Eusebiens l'enterrerent, couverts de confusion, de honte, 'de crainte, & d'inquietude. [Telle fut la fin d'Arius, digne d'une vie aussi criminelle que la sienne, & qui le precipita dans le supplice qu'il avoit merité en faisant sortir de l'enfer la plus dannable de toutes les Heresies, & en allumant dans l'Eglise un feu qui ne fut pas éteint de plusieurs siecles après, ou qui ne l'est pas mesme encore,

encore. Outre sa Thalie & ses autres écrits contre l'Eglise,] 'il semble qu'il ait fait quelque ouvrage contre les payens, où il pretendoit les confondre par la gloire de JESUS-CHRIST, en mesme temps que son Heresie la détruisoit.

Chry. S. t. 6.h.124.p. 979.d.

'Le lieu où il mourut subsistoit encore en mesme état lorsque Socrate écrivoit, & estoit un monument continuel de cette mort infame, tous le montrant au doit pour ce sujet: '& mesme on fut long-temps que personne n'osoit s'en servir. 'Mais avant que Sozomene écrivist, un homme riche & puissant du parti des Ariens avoit acheté ce lieu du public: & pour effacer cette honte de sa secte, y avoit fait bastir une maison. 'Les nouveaux Grecs disent que l'Empereur Theodose fit mettre une statuë d'Arius au lieu où il estoit mort, avec d'autres de Sabellius, de Macedone, & d'Eunome, [tous Heresiarques,] afin qu'elles fussent exposées à toutes les injures propres à ces lieux.

Socr. p.74. c. | Soz.l.2.c. 30.p.491.b. | b.c. | Codi, or. C.p.22.23. 93.94.

[Outre les historiens Ecclesiastiques qui parlent de la mort honteuse d'Arius,] 'S. Athanase en fait l'histoire en deux endroits differens, *a* & principalement dans la lettre à l'Evesque Serapion qui est toute sur ce sujet. Mais dans l'un & l'autre endroit, il n'en parle qu'avec excuse, témoignant que c'est la seule necessité qui l'y engage. [S. Epiphane la décrit encore en écrivant contre les Meleciens & les Ariens: S. Gregoire de Nazianze, Saint Ambroise, S. Gaudence, la marquent aussi.] 'Elle servit à convertir beaucoup de personnes, & à les desabuser de l'erreur où elles estoient auparavant: 'n'y ayant point de conviction plus sensible de l'impieté de l'Heresie Arienne, qu'une mort si funeste & si tragique. [Mais pour les chefs de l'Arianisme, qui avoient calomnié & opprimé leurs freres dont ils connoissoient l'innocence, on ne sçait point qu'aucun d'eux se soit converti;] '& ces endurcis eurent encore assez d'impudence pour dire qu'on avoit fait mourir leur Arius par sortilege.

Ath.or.1.p. 301. | *a* de Ar. p. 671. | p.672.b. | p.670 | fol p.809.810. | Soz.l.2.c. 29.p.490.a

'Rufin dit que les Ariens craignant que l'Empereur, qu'il suppose estre Constance, ne se dégageast de leurs filets, & mesme ne les fist punir severement, s'il apprenoit la verité de cette mort, ils la luy firent savoir comme il leur plut par ses Eunuques qu'ils possedoient absolument, & qui luy déguiserent tellement la chose, qu'ils la luy firent passer pour une mort toute commune, & non pour un jugement visible de Dieu. [Mais Saint Athanase qui nous assure aussi-bien que toute la suite de l'histoire,] 'que cela arriva sous Constantin, nous assure encore que ce Prince en eut aussi-tost la nouvelle, qu'il y reconnut avec étonnement la vangeance si promte que Dieu avoit faite de ce parjure, '& qu'il ne douta plus que ce ne fust un veritable Heretique. 'Ainsi il s'attacha plus fort que jamais à la foy Chrétienne & aux decrets de Nicée, ausquels il disoit luy-mesme que Dieu avoit rendu témoignage par cet accident.

Ruf.l.1.c 13.p.168. | Ath. or.1. p. 301. a | Gaud.p.71. c. | Ath.sol.p. 844.c. | Socr. p.74. d.

[Cependant il n'ouvrit point encore les yeux pour voir ni l'innocence de Saint Athanase, ni la malignité des Eusebiens, qui luy avoient toûjours parlé pour Arius, mais qui sans doute feignoient alors de détester avec luy son hypocrisie. Bien loin de reconnoistre qu'ils l'avoient trompé,] 'il rejetta avec indignation les prieres non seulement des Fidéles d'Alexandrie, mais mesme du grand S. Antoine qui luy en écrivit plusieurs fois. Il demeura toûjours " persuadé que S. Athanase estoit un seditieux & un brouillon. Mais comme il sceut que Jean le Melecien formoit des brouilleries effectives dans Alexandrie, il le punit enfin de ses calomnies en le bannissant, sans que tout le credit & tous les regrets des Eusebiens, [qui avoient en luy un si fidéle ministre de leurs passions,] le pussent exemter de cette peine.

Soz.l.2.c. 31.p.491. 492. | V. S. Athanase §.30.

[L'Eglise eut encore quelque consolation lorsqu'elle vit succeder S. Paul à S. Alexandre de Constantinople, qui paroist estre mort " cette année mesme sur la fin du mois d'Aoust. Mais aussi-tost aprés, S. Paul fut déposé & relegué dans le Pont " sur une calomnie détruite par son auteur mesme.] 'Eusebe de Nicomedie avoit procuré sa déposition pour s'emparer de son siege: [mais il y a bien de l'apparence qu'il ne le put faire du vivant de Constantin, & que l'Eglise de Constantinople demeura sans Evesque aussi-bien que celle d'Alexandrie.]

V. son titre. | V.S.Paul de Constantinople. | Ath.sol.p. 813.c.

'On lit dans Socrate que tant que Saint Alexandre avoit vécu, les Ariens, [quoiqu'appuyez de tout le credit de la Cour,] n'avoient pu avoir aucune liberté dans Constantinople. Quand ce Saint fut mort, ils se trouverent en état de tenir teste aux Catholiques; de sorte que cette ville se vit toute en division & en trouble sur l'élection d'un Evesque; les Catholiques voulant S. Paul, & les Ariens Macedone: mais le parti des Catholiques fut encore le plus fort en cette occasion.

Socr.l.2.c. 6.p.83.84 | Soz.l.3.c. 4.p.500. 501.

ARTICLE XXVI.

Constantin meurt, & Constance qui luy succede en Orient, se laisse tout à fait gagner par un Prestre Arien.

L'AN DE JESUS-CHRIST 337.

[LE bannissement de S. Paul fut apparemment la derniere injure que le credit des Eusebiens fit à l'Eglise sous Constantin. Car ce Prince tomba malade en l'an 337, un peu aprés Pasque. Il fut batizé par Eusebe de Nicomedie, comme nous l'apprenons de S. Jerôme: mais cela ne l'empescha pas d'ordonner que S. Athanase & les autres Evesques qu'il avoit bannis, seroient rappellez d'exil.] 'Au moins on le trouve pour S. Athanase, [& on a sujet de le croire aussi des autres.

Ath ap. 2. p.805.c | 806.a | Soz. l.3.c 2.p. 498.b.

Par sa mort, Constance le second de ses fils demeura maistre de l'Orient. " C'estoit un esprit assez foible, qui se laissoit aisément emporter & gouverner par ceux qui le flatoient. Il ne laissoit pas avec cela d'estre fier, d'aimer à dominer, & de vouloir agir en toutes choses comme maistre

V. son titre §.62. 63.

maistre & souverain, mesme dans les affaires de l'Eglise. Voilà la cause des maux extrêmes que l'Eglise souffrit sous son regne. Les Ariens eurent l'adresse de se rendre maistres de son esprit, & abuserent ensuite de son autorité pour faire toutes sortes de violences, mais qui luy firent encore plus de tort qu'à ceux qu'il persecutoit. Car sans parler des plus grands effets de la colere de Dieu reservez pour le temps de sa justice, & plus à craindre encore pour les Rois que pour les autres,] 'il a merité de passer dans l'esprit des Saints, [qui après avoir souffert ses violences, doivent un jour estre ses juges] il a, dis-je, passé dans leur esprit pour un Heretique, ou plutost pour un Athée, pour le protecteur de l'impieté, pour le Roy de l'Heresie; ils l'ont comparé à Pharaon, à Saül, à Acab, à Herode, à Pilate, enfin à l'Antechrist mesme. [On sçait comment il a esté traité, je ne dis pas par Lucifer de Cagliari, dont la vehemence a néanmoins esté approuvée de S. Athanase, mais par S. Hilaire animé de l'esprit d'Elie, & d'un zele qu'il ne nous est point permis de condanner, de peur de pecher, comme les Phariſiens, contre le S. Esprit.] 'Les payens mesmes n'ont guere eu de plus grands reproches à faire à Constance, que les troubles qu'il avoit causez parmi les Chrétiens par la vanité qu'il avoit de vouloir estre l'arbitre de leur foy, & le maistre de leur religion : '& les Ariens mesmes qui ont eu quelque honneur & quelque courage, l'en ont fait rougir publiquement.

Ath fol. p. 828. 830. 841. 855. 856. 860 | de syn. p. 870.

Amm l. 21. p. 203. b.

Suid. λ p. 21. c. d.

[La providence de Dieu dont les ressorts sont impenetrables, permit que Constantin fut la cause de tous ces maux par une action qui paroissoit assez peu capable de les produire. Nous avons vu qu'à la recommandation de sa sœur Constancie, il avoit pris confiance en un Prestre qu'il ne prenoit nullement pour un Arien, parce qu'il estoit adroit à déguiser ses sentimens.] 'N'ayant donc aucun de ses enfans auprès de luy lorsqu'il mourut, il confia en secret son testament à ce Prestre, avec ordre de le remettre entre les mains de Constance. 'Le Prestre s'acquita avec fidelité de sa commission; & ce luy fut un merite auprès de Constance, qui ayant trouvé le testament favorable à son ambition, receut le Prestre en sa familiarité, 'luy ordonna de le venir souvent voir, *a* & luy donna une très-grande liberté avec luy; *b* l'ambition qu'il avoit de commander aux autres le rendant l'esclave volontaire de cet homme.

Ruf. l. 1. c. 11. p. 167. 2 | Thdrt. l. 2. c. 2. p. 585. b.

Socr. l. 2 c. 2. p 80. 81.

Thdrt. p. 585. c. | *a* Socr. p. 81. a. | *b* Ruf. p. 167. 2.

[Ce Prestre de son costé sceut fort bien ménager cette faveur pour le malheureux avantage de son parti :] 'Et comme il connoissoit la foiblesse & la legereté de Constance, qui comme un roseau ou un Euripe se laissoit emporter au moindre vent, il eut la hardiesse d'entreprendre ouvertement de faire la guerre à la verité. Il deploroit avec une douleur feinte la tempeste dont l'Eglise estoit agitée, & il pretendoit que ce mal n'avoit point d'autre cause que la malice de ceux qui avoient introduit dans l'Eglise le mot de Consubstantiel qui ne se trouvoit point dans l'Ecriture; [condannant ainsi directement le grand Concile de Nicée,] '& faisant [en cela] ce que personne n'eust osé faire du vivant de Constantin. 'Il passoit de là à condanner S. Athanase, & les autres saints Prelats de l'Eglise; en quoy Eusebe de Nicomedie, Theognis, & Theodore d'Heraclée, 'ne manquoient pas de le seconder.

Thdrt. p. 585. c.

Soz. l. 3. c. 1. p. 497 a. | Thdrt p. 585. d.

Soz. p. 497. b

a Avant néanmoins que d'attaquer le Prince mesme, il gagna ceux qui estoient autour de luy. Car la familiarité qu'il avoit avec l'Empereur, l'ayant bien-tost fait connoistre de l'Imperatrice & de ses Eunuques, il s'acquit d'abord Eusebe le grand Chambellan de Constance; & par son moyen il pervertit les autres Eunuques, & ensuite l'Imperatrice [& les Dames de la Cour.] 'D'où vient que S. Athanase dit que les Ariens se rendoient terribles à tout le monde, parce qu'ils estoient appuyez du credit des femmes. 'Il fut aisé après cela à ce malheureux instrument du demon, de se rendre maistre de l'esprit d'un Empereur 'qui estoit luy mesme l'esclave de ses Eunuques. [L'histoire est pleine de plaintes contre cette espece d'hommes ou de femmes,] 'dont la Cour de Constance estoit toute pleine. *b* Mais tous les autres n'estoient que comme de petits serpentaux selon les termes d'un historien, & les malheureux enfans d'Eusebe le premier valet de chambre, dont on ne croyoit pas pouvoir mieux exprimer la puissance, qu'en disant que Constance avoit beaucoup de credit auprès de luy. 'Il estoit esclave aussi-bien qu'Eunuque. *c* Ammien remarque qu'il avoit une vanité insupportable, qu'il estoit également injuste & cruel, qu'il punissoit sans examen, & sans faire distinction entre les innocens & les coupables. 'Il receut enfin la juste punition de ses crimes après la mort de Constance. 'Les auteurs profanes disent encore bien d'autres choses de la malignité & de la tyrannie de cet Eusebe, dont les autres Eunuques de Constance estoient les imitateurs. [Et néanmoins ils nuisirent encore beaucoup plus à l'Eglise qu'à l'Etat.] 'On vit ces effeminez que l'Eglise bannit, dit S. Athanase, de ses conseils [& de son ministere,] estre par l'indignité la plus étrange les maistres de l'Eglise, & dominer dans ses jugemens, parce que Constance n'avoit point de volonté que celle qu'ils luy inspiroient, & que ceux qui s'appelloient Evesques, n'estoient que les acteurs des pieces qu'ils avoient composées. 'Ainsi se furent eux qui causerent tous les maux que l'Eglise souffrit alors, dignes certes d'estre les Protecteurs de l'Heresie Arienne, & les ennemis de la divine fecondité du Pere éternel.

a Socr. p. 81. a b.

Ath. fol. p. 815. b.

Socr. p. 81. b.

Naz. or. 23. p. 415. c | Ath. fol. p. 834. b.

Ath. p. 834. b. | *b* Amm. l. 18. p. 119. d.

Lib. or. 12. p. 298. b. c. | *c* Amm. l. 15. p. 35. a.

l. 22. p. 107. a b.

Juli ad Ath p 501. &c.

Ath. fol. p. 835. a. b.

p. 834. d.

[Pour l'Imperatrice qui tomba dés ce temps-ci dans les pieges des Ariens, "on ignore son nom,] '& on sçait seulement qu'elle estoit cousine germaine de son mari, fille de' Jule Constance, sœur de Gallus & de Julien. ["Eusebie que Constance épousa en 352 ou 353, passe pour avoir esté aussi fort zelée en faveur de l'Arianisme.]

Juli. ad Ath. p. 501.

V. Constantin § 76.

V. Constance § 26.

ARTICLE XXVII.

Les Evesques bannis par Constantin sont rappellez par ses enfans : Piste est fait Evesque des Ariens d'Alexandrie par les Eusebiens : Eusebe mesme chasse S. Paul de Constantinople, & prend sa place.

L'AN DE JESUS-CHRIST 338.

[LE poison qu'un seul homme avoit répandu dans l'ame de Constance, de l'Imperatrice, & de ses Eunuques, ne pouvoit pas y demeurer renfermé.] ' Le mal se répandit bien-tost aux officiers de la Cour, & dans la ville [d'Antioche où Constance estoit d'ordinaire,] & ensuite dans toutes les provinces de l'Orient, où il alluma partout la division & les disputes ; ' ce qui renversa toutes choses dans cette partie de l'Empire, pendant que tout ce qui est depuis l'Illyrie du costé de l'Occident jouissoit [jusqu'en 353] d'un grand repos, parce qu'on y suivoit immuablement le Concile de Nicée. [Car les deux Empereurs d'Occident Constantin & Constant, demeurerent toûjours très-attachez à la foy de l'Eglise Catholique.]

Socr. l. 2. c. 2. p. 81. b. c.

c.

'Les Eusebiens estoient ravis de cette confusion, croyant qu'elle seule leur pouvoit donner le moyen de parvenir à leurs fins, ' qui estoient d'étoufer la foy de Nicée pour établir celle d'Arius, d'empescher pour cela le retour de S. Athanase, '& de mettre à sa place un Evesque de leur faction. *a* Mais Constance qui avoit [à se défaire de " ses cousins Dalmace & Annibalien, &] à s'accorder sur divers points avec ses freres, & qui ensuite se trouva embarassé [jusqu'à la fin de 338] par la guerre des Perses, la revolte des Armeniens, & les seditions de ses armées, [n'osa encore apparemment entreprendre une chose de si grande consequence.] ' Ainsi les Eusebiens se virent prevenus par le retour de S. Athanase, ["qui arriva vers le milieu de 338.]

c. d. | p. 80. d. | p. 81. d | Soz. l. 3. c. 1. p. 497. b. | *a* Juli. or. p. 33. | V. Constance §. 1. 2. 3. | Socr. l. 2. c. 2. p. 81. d. | V. S. Athanase §. 31.

'Les autres Prelats [bannis sous Constantin,] furent aussi tous rappellez par l'autorité des trois Empereurs, & renvoyez à leurs Eglises, comme nous l'apprenons de S. Athanase mesme : '& Philostorge le confirme, en disant que tous les bannis furent rappellez après la mort de Constantin. 'La suite de l'histoire fait voir aussi qu'Asclepas de Gaza, Marcel d'Ancyre, [S. Paul de Constantinople,] & peut-estre encore S. Luce d'Andrinople, furent de ce nombre. ' Les Empereurs écrivirent en faveur de ceux qu'ils rappelloient à l'Eglise de chacun d'eux. [Comme on avoit intrus de faux Evesques en leur place, au moins en celle d'Asclepas & de Marcel, il ne faut pas s'étonner s'ils trouverent quelque difficulté à rentrer dans leurs Eglises, & s'ils donnerent par là occasion aux ennemis de la verité de leur imposer des crimes atroces, comme nous le verrons en parlant de leur seconde expulsion.

Ath. sol. p. 814. c. d. | Phisg. l. 2. c. 19. p. 23. | Bar. 347. §. 89. | Ath. p. 814. d.

Le retour de ces Evesques n'abatit pas néanmoins le courage des Eusebiens. Nous verrons autrepart les nouvelles calomnies qu'ils inventerent pour noircir l'innocence de S. Athanase.] ' Ils employerent les menaces & la terreur pour diviser son Eglise : ils le firent de mesme à l'égard des autres, afin d'avoir de toutes parts des Coöperateurs de leur impieté : & mesme ils entreprirent [1] de donner un Evesque aux Ariens [d'Alexandrie,] c'est-à-dire à ceux qui [ayant d'abord suivi Arius,] avoient esté chassez par S. Alexandre, anathematizez par le Concile de Nicée, & par toute l'Eglise Catholique, [& rétablis par les Eusebiens dans leur Concile de Jerusalem.] Ils leur envoyoient des Diacres qui communiquoient ouvertement avec eux. Ils leur écrivoient des lettres, & en recevoient des réponses : & ne se contentant pas de communiquer avec eux, ' ils écrivirent partout en leur faveur, comme il paroissoit par la lettre qu'ils envoyerent au Pape Jule, [dont nous parlerons bien-tost.]

ap. 2. p. 738 b. | c.

'L'Evesque qu'ils donnerent aux Ariens estoit, selon S. Epiphane, un nommé Piste, [c'est-à-dire ce Prestre de la Mareote,] chassé de l'Eglise comme Arien par S. Alexandre, '& par le Concile de Nicée. Il fut établi [Evesque] par Second de Ptolemaïde, qui avoit eu le mesme sort : [& ce fut apparemment au sujet de cette élection,] que les deputez envoyez à Rome pour les Eusebiens, pressoient le Pape Jule d'écrire à Alexandrie à ce Piste. Il estoit ordonné en 339 : [mais il ne le fut pas avant le retour de S. Athanase,] ' puisque ce Saint trouva son Eglise libre & vacante : [Et Constantin n'avoit jamais voulu souffrir qu'on mist un Evesque en sa place.

Epi. 69. c. 8. p. 733. d. | Ath. ap. 2. p. 743. b. c. | p. 748. d.

Ils firent encore en ce temps-ci, c'est-à-dire en 338 ou 339, une entreprise qui n'estoit guere moins irreguliere, mais qui estoit plus importante pour leur parti.] ' Car ayant trouvé moyen de faire déposer S. Paul du siege de Constantinople par un prétendu Concile, ils installerent en sa place leur grand Eusebe de Nicomedie, 'contre les regles de l'Ecriture qui défendent de quitter son épouse, & contre le Canon exprès du Concile de Nicée. *a* Amphion qui avoit esté fait Evesque de Nicomedie, lorsqu'Eusebe en fut banni [en 325,] fut apparemment rétabli alors dans ce siege, [" comme nous l'avons marqué par avance.]

Socr. l. 2. c. 7. p. 84. b | Soz. l. 3. c. 4. p. 501. b. | Ath. ap. 2. p. 727. a. b | 744. b. c | Thdrt. l. 1. c. 18. p. 565. c. | *a* Ath. p. 727. c. | V. §. 12.

ARTICLE XXVIII.

Eusebe de Cesarée meurt : Quel estoit Acace son successeur.

'EUSEBE de Cesarée estoit mort vers le mesme temps que S. Athanase revint à Alexandrie. [Mais son parti n'y perdit guerre :] ' car on luy donna pour successeur Acace son disciple, *b* & l'heritier non seulement de ses livres, mais encore de ses sentimens. *c* Il estoit " borgne, & on luy en donnoit le surnom. [Ce défaut n'empescha pas] *d* qu'il n'eust une fort grande autorité parmi ceux de son

Socr. l. 2. c. 4. p. 83. a | Soz. l. 3. c. 2. p. 499. c. | ib | Ath. dec. N. p. 251. d | de syn. p. 881. a. | *b* Soz. p. 499. c | l. 4. c. 23. p. 578. a. | *c* Hier. v. ill. c. 98. p. 197. b. | *d* Soz. l. 4 c. 23. p. 578. a. | *e* Ath. vit. p. 31. 1. a | 2. c. | luscus.

R

1. *e* Les Benedictins disent que cela se fit par un Concile d'Antioche. [Ils ne citent rien, & je ne sçay surquoi ils se peuvent fonder.]

son parti, tant à cause de son siege que pour ses qualitez personelles. Car la nature luy avoit donné une grande capacité pour comprendre, pour parler, pour executer, & avec cela beaucoup de fermeté & de hardiesse.

L'avantage qu'il avoit pour l'erudition d'avoir esté instruit par Eusebe, & de posseder ses livres, luy donnoit & à luy-mesme & aux autres une grande estime de science, qu'il augmenta par ses écrits. Car il en fit beaucoup, & qui furent fort estimez. Il fit six volumes [1] de Mélanges sur diverses questions, & 17 autres sur l'Ecclesiastique. S. Jerôme cite un grand passage de son 4e livre de Questions, ou de Mélanges. Il le met entre les plus doctes Commentateurs de l'Ecriture, & témoigne qu'il cherchoit dans ses livres "ce qui y portoit le caractere & la lumiere de la verité, sans s'engager à suivre les erreurs & les tenebres de leur auteur. Acace composa aussi une vie d'Eusebe son predecesseur, & beaucoup d'autres écrits que l'histoire ne specifie pas. Nous avons un écrit contre Sabellius, [ou plustost contre les Catholiques,] attribué par le Pere Sirmond à Eusebe de Cesarée, ["que nous avons cru néanmoins estre plutost d'Acace, qui doit l'avoir fait dans les commencemens de son Episcopat.] S. Epiphane nous a aussi conservé un grand fragment d'un écrit qu'Acace avoit fait contre Marcel d'Ancyre, pour le convaincre d'erreur par ses propres paroles.

[Nous avons déja dit que Baronius croyoit qu'Acace estoit ce miserable Prestre qui avoit trompé Constancie, Constantin, & Constance. Il a peut-estre plus de raison] de croire encore que c'est luy dont parle S. Gregoire de Nazianze, lorsqu'il dit que George usurpateur du siege d'Alexandrie [en 356,] estoit consideré comme le bras droit de l'Arianisme, pendant qu'un autre Evesque qui surpassoit tous les autres en éloquence, mais qui outre l'impieté de ses dogmes, avoit encore une fureur & une obstination étrange contre la verité, y faisoit l'office de langue. [Acace peut bien en effet avoir passé pour la langue de l'Heresie Arienne. Au moins on ne peut pas expliquer cet endroit ni d'Eusebe de Cesarée ou de Theodore d'Heraclée, qui estoient morts avant que l'on parlast de George; ni d'Eusebe d'Emese, qui ne paroist pas avoir rien fait pour l'Arianisme; ni mesme de Basile d'Ancyre, qui s'est declaré contre les purs Ariens presque aussi-tost que George entra dans Alexandrie, & qui mesme contribua à deposer George dans le Concile de Seleucie. Il n'y a peut-estre que le Sophiste Astere dont cela se puisse entendre aussi-bien que d'Acace.]

S. Jerôme attribuë à son credit extraordinaire l'ordination de l'Antipape Felix à la place du Pape Libere. Sozomene dit aussi qu'il executoit facilement tout ce qu'il vouloit à cause de ses grands talens & de son credit. [Philostorge le represente partout comme l'arbitre souverain des affaires, qu'il savoit faire tourner comme il vouloit:] mais il luy attribuë autant de malice & de fourberie que d'adresse & d'autorité.]

Ce qui le rendit l'horreur de tout le monde, & mesme des Ariens, c'est qu'il paroist n'avoir eu aucune foy, ni bonne ni mauvaise, & n'avoir point connu d'autre Dieu que sa passion, son interest, & l'inclination des puissances. Il avoit d'abord fait profession de croire le Fils semblable au Pere en toutes choses, comme les Semiariens. Il se joignit depuis à Aece & aux autres qui rejettoient mesme cette ressemblance, & il est appellé le "compagnon & l'ami particulier d'Aece. Il abandonna ensuite Aece, l'excommunia, [& le fit, ou le laissa bannir par Constance:] & lorsqu'il vit l'Empire entre les mains de Jovien, Prince Catholique, il signa le symbole de Nicée, & fit profession de la Consubstantialité.] Cette flexibilité ou cette indifference dans la profession de la foy, est ce qui le rend le plus celebre dans l'histoire: & c'est un bel exemple pour nous apprendre combien toutes les plus grandes qualitez d'esprit propres à nous enfler, nous sont inutiles, ou plutost combien elles nous sont pernicieuses, sans la charité qui édifie, & qui seule peut rendre tout le reste utile & saint.]

Nous le verrons commencer à paroistre en 341 dans le Concile d'Antioche; [& il faut qu'en moins de dix ans il se fust extrêmement signalé pour l'empieté, quoique l'histoire ne nous en ait rien remarqué,] puisqu'en 347 le Concile de Sardique fut obligé de le déposer, & mesme de l'excommunier comme l'un des principaux chefs de l'Arianisme, & des plus hardis à tout entreprendre pour l'Heresie.

Marginal notes: L'an de J.C. 338. — Philos.l.4.c.12.p.72.73. — Soz.p.578.a. — l.3.c.2.p.499.c|c.14.p.522.d. — a Hier.v.ill.c.98. — ep.152.p.191. — p.196.d. — c.d. — &c. — Socr.p.83.a. — b a Hier.v.ill.c.98. — Eus.op.2.p.23. — V. Eusebe de Cesarée. — Epi.72.c.6-9.p.838. — c.5.p.387.d. — Bar.356.§.13. — Naz.or.21.p.386.a b. — a. — Hier.v.l.c.97.p.298.1.c. — Soz.l.4.c.13.p.578.a. — Phot.c.48.p.25.b. — b. — Ath. de syn.p.913.d|dec.N.p.251.d| Socr.l.3.c.25.p.203.c. — a Soz.l.4.c.22.p.574.a.b|576.b. — Ath.p.913.b.c. — ἑταῖρος. — Socr.p.203.204. — Cave, p.110.2. — Ath. de syn.p.911.d. — or.1.p.290.a.b|ap.2.p.765.a|766.b.c.

1. συμμικτῶν ζητημάτων. Au lieu de συμμικτῶν S. Jerôme en un autre endroit dit συλλεκτῶν. (Hier. ep. 152.p.191.a.)

ARTICLE XXIX.

Les Eusebiens demandent un Concile au Pape Jule: S. Athanase & plusieurs autres Evesques viennent à Rome.

L'AN DE JESUS-CHRIST 339, 340.

[LA passion qu'avoient les Eusebiens de décrier partout S. Athanase, fit qu'ils écrivirent contre luy au Pape Jule. Mais leurs députez "ne pouvant répondre à ceux de S. Athanase, ne trouverent aucun moyen d'éviter la confusion que meritoient leurs calomnies, que de demander un Concile, où le Pape mesme fust le juge de toute l'affaire. Le Pape y consentit, manda S. Athanase, & quand il fut venu, il écrivit en l'année 340 aux Eusebiens, & leur envoya les Prestres Elpide & Philoxene pour les presser de venir au Concile qu'ils avoient demandé, & qui se devoit tenir à Rome vers le milieu de l'année 341, afin de soutenir ce qu'ils avoient fait contre S. Athanase, & répondre à ce que ce Saint & les autres voudroient objecter.

Car S. Athanase n'estoit pas le seul qu'ils eussent maltraité, & qui fust venu à Rome implorer le secours du premier siege contre

Marginal note: V. S. Jule Pape.

tre leurs violences tyranniques. Soit que le bruit de la convocation d'un Concile libre donnast quelque esperance de rétablissement aux opprimez, soit pour quelque autre raison,] 'on vit accourir à Rome [en 340 ou 341,] plusieurs Evesques, de Thrace, de la Syrie, de la Phenicie, de la Palestine; outre beaucoup de Prestres tant d'Alexandrie que de divers autres endroits : ' & il y en seroit venu beaucoup d'autres, si on ne les en avoit empeschez. 'Ces personnes se plaignoient publiquement des injustices, & des violences qu'on avoit fait souffrir à leurs Eglises.

[Marcel " d'Ancyre éclatoit sur tous les autres,] 'ayant souffert à peu près les mesmes choses qu'on vit arriver à Alexandrie l'an 341.] 'Les Eusebiens l'avoient enfin chassé de son Eglise, avec Asclepas de Gaza, 'avoient publié partout diverses calomnies pour les diffamer, *a* & avoient mesme écrit contre eux au Pape Jule aussi-bien que contre S. Athanase : *b* de sorte qu'ils furent tous trois obligez de se retirer à Rome. [On peut voir sur l'histoire de Marcel ce que ses adversaires luy objectoient.] *c* Pour Asclepas, les Eusebiens publioient que depuis son retour à Gaza [en 338,] il avoit excité beaucoup de seditions, & avoit mesme brisé un Autel.

'Socrate & Sozomene disent que Saint Luce Evesque d'Andrinople, chassé & depouillé de son Eglise, "vint à Rome en ce mesme temps. ' Il avoit comme nous avons dit, succedé à S. Eutrope. *d* Mais comme il ne témoignoit pas moins de liberté que luy à refuter & à condanne les dogmes des Heretiques, ils luy firent mettre des chaines de fer au cou, & aux mains; & en cet état l'envoyerent en exil. [Il en fut delivré ou par la mort de Constantin, ou par quelque raison que nous ignorons, & retourna dans son siege. Mais son courage luy fit meriter de nouveau la persecution des Eusebiens,] ' qui publierent contre luy cette horrible calomnie, que depuis son retour il avoit fait jetter aux chiens les saints Mysteres consacrez par des Prestres saints & irreprochables.

'S. Paul de Constantinople est mis aussi par les historiens entre ceux qui vinrent alors à Rome. *e* Baronius ne le croit pas, à cause que Jule n'en parle point dans ses lettres. [Il peut l'avoir voulu marquer luy & S. Luce,] 'lorsqu'il parle en general des Evesques de Thrace. *f* Néanmoins c'est à S. Maximin de Treves que son rétablissement est attribué.

[Nous n'avons rien de certain à dire sur les Evesques de Celé-Syrie & de Phenicie, qui vinrent à Rome en 340 pour le Concile. Nous pouvons seulement remarquer ceux que les Ariens ont persecutez dans ces provinces.] 'De ce nombre est Hellanique de Tripoli [en Phenicie, qui se declara d'abord avec tant de force pour la verité, qu'Arius le contoit luy seul avec S. Philogone d'Antioche & S. Macaire de Jerusalem, pour ennemis de son Heresie. 'Il est marqué entre les Evesques de Phenicie qui assisterent au Concile de Nicée, '& aussi entre ceux qui n'ayant aucun crime que de passer pour adversaires de l'Arianisme, furent chassez de leurs villes, les uns sous divers pretextes, les autres sur de simples lettres de l'Empereur, & eurent le regret de voir établir dans leurs Eglises ceux dont ils connoissoient l'impieté. ' Celui que les Ariens mirent [1] à Tripoli fut un Theodose que S. Eustathe d'Antioche n'avoit pas seulement voulu recevoir dans son Clergé : mais ce Saint estant banni, les Eusebiens luy accorderent cet honneur, & l'éleverent mesme à l'Episcopat.

'Il y eut plusieurs autres Prelats qu'ils traiterent de mesme qu'Hellanique, & pour le mesme sujet, comme Euphration de Balanée [en Syrie, à l'embouchure du fleuve Eleuthere.] S. Athanase appelle cet Euphration un homme très-admirable. 'Eusebe de Cesarée luy avoit écrit ce blasphême avant le Concile de Nicée, Que le Christ n'estoit pas un veritable Dieu.

' Les Eusebiens traiterent encore de mesme Cymace de Palte, un autre Cymace d'Arade, Cyrus de Berée, ' Cartere d'Antarade, [toutes villes de Syrie;] ' Diodore d'Asie, & Domnion de Sieme : [Je ne sçay ce que c'est que ces deux derniers.] ' Entre les Evesques du Concile de Sardique, il y avoit un Diodore de Tenedo en Asie. 'Cymace de Palte & Cartere vivoient encore en 362. *a* George de Laodicée l'un des ennemis de la Consubstantialité, a écrit que Cyrus de Berée avoit fait condanner S. Eustathe, l'ayant accusé d'estre Sabellien. *b* Mais comme remarque Socrate, il se détruit luy-mesme, en disant que Cyrus fut depuis deposé sous pretexte du mesme crime. [Le Sabellianisme estoit en ce temps-là le nom sous lequel on taschoit de rendre la doctrine de la Consubstantialité odieuse.] ' Cyrus fut banni après avoir souffert divers outrages.

'Pour la Thrace, outre S. Paul & Saint Luce, Theodule & Olympe sont celebres pour les persecutions que les Ariens leur firent. Car ils furent mesme condannez à mort par Constance, ' à la requeste d'Eusebe [de Nicomedie,] avec ordre [aux juges] de leur faire trancher la teste en quelque endroit qu'on les rencontrast. Ce qui leur attira cet arrest, c'est qu'ils estoient gents de bien, Orthodoxes, & grands ennemis de l'Heresie. Olympe estoit Evesque d'Enos, & Theodule de Trajanople. 'Le Concile de Sardique parle de cet arrest de mort donné sur les calomnies des Eusebiens contre Theodule, "qui estoit peut-estre present au Concile. 'Il y avoit aussi un Olympe, à la requisition duquel on fit plusieurs Canons. 'S. Athanase marque bien clairement que luy & Theodule " vivoient encore après ce Concile, & que l'on renouvella alors, à la solicitation des successeurs d'Eusebe, les mesmes ordres que ce méchant Evesque avoit fait donner durant sa vie contre ces deux saints Prelats. ' Les ordres contre Olympe estoient adressez au Proconsul

1. [On ne dit point de quelle Tripoli Theodose estoit Evesque. Mais assurément ce n'estoit pas de celle de Libye.] *c* Et Leonce estoit Evesque de celle de Lydie pour les Ariens.

Marginal notes (left column): V. son titre. — Note 13. — Ath. ap. 2. p.751.c. — b. — a.b. — c.d. — Socr. l.2.c.15.p.91.b.c. — Ath. ap. 2. p 762.a | Thdrt. l.2. c.6. p. 589. b. — *a* Ath. p. 761.c | Epi. 72.c.2. p. 835.a. — *b* Socr. p. 91. — *c* Bar. 347. §.89 | Soz.l. 3.c. 8. p. 507 b. — Socr. p.91. c | Soz p. 507.c. — Ath. de fug.p.703. a. — *d* fol.p.821. a. — Bar.347. §. 89. — Socr. p.91. b | Soz p. 507.a. — *e* Bar. 340. §.19. — Ath. ap. 2. p.751.a. — *f* Hil. fr. 2. p.16. — Thdrt. l.1. c.4. p. 537. 538. — Conc. t.2. p.51.d. — Ath. fol. p. 813.a.

Marginal notes (right column): p.812.c. — d | fug. p. 702.d. — de syn. p. 886.c. — fol. p. 811. d. — fug. p.702. 703. — fol. p.812. d | 821.a. — Hil. fr. 1. p. 19. — Ath. de Ant.p.580. a | 581.c. — *a* Socr. l. 2. c 24. p. 59. b | 2 c.9. p. 85.d. — *b* p.59. b c. — Ath. de fug. p.703. a. — a.b. — b | fol. p. 821.a.b. — ap. 2. p. 762.c. — Note 14. — Conc. t. 2. p.641.a. — Ath.p.821. a b. — V. la note 24. — fug. p.703. b. — *c* Socr. l. 2. c.40 p.152. c.

consul Donat. [Baronius a mis cet Evesque au nombre des Saints le 12 de Juin dans le Martyrologe Romain. Je ne sçay pourquoi on n'a point fait le même honneur à Theodule.]

Boll. 25. Feb. p. 495. 'Les Grecs parlent encore fort honorablement de S. Regin, dont ils font la feste le 25 de Février. Ils disent qu'ayant assisté au Concile de Sardique, & estant retourné à son siege, il fut pris par le Gouverneur de la Grece, & décapité après avoir souffert beaucoup de tourmens. Bollandus juge fort bien qu'il n'est mort qu'après que Constant, à qui la Grece obéïssoit, eut esté tué [en 350.] Et ce fut peut-estre vers l'an 355 [ou 356,] depuis que Constance se fut absolument declaré ennemi de S. Athanase & de la Consubstantialité. Les Grecs appelloient S. Regin Evesque de Scopeles, que Bollandus croit estre l'isle de Scopele dans l'Archipelage, appellée aujourd'hui Droma, [assez près de celle de Scyros, & qui pouvoit estre de la Province de Thessalie ou d'Acaïe.

Nous avons esté bien-aises de rassembler en un mesme endroit ce que nous trouvons de ces saints Evesques de l'Orient persecutez pour la foy par les Ariens, quoique nous ne prétendions pas que tous aient esté bannis en ce temps-ci. Et mesme si nous recevons] Thdrt. l. 2. c. 12. p. 605, 606. 'l'ordre que Theodoret met dans sa narration, ce n'a esté qu'après le Concile de Milan en 355. [Ce que néanmoins on ne peut pas dire de tous.

Les Evesques ne furent pas seuls persecutez par les Ariens:] Bar. 6. Dec. d. 'Les Grecs font memoire le 6. Decembre, *a* ou plutost le 6 ou le 7 Octobre, de S. Polychrone, qu'ils disent avoir esté Prestre, & avoir souffert la mort sous Constance par la cruauté des Ariens, dans le temps mesme qu'il celebroit le saint Sacrifice. Ils en font une longue histoire, & semblent vouloir qu'il ait esté ordonné Diacre & Prestre dans le Concile de Nicée. " *a* Canis. t. 2. p. 885 | Men. p. 81.

NOTE 25.

ARTICLE XXX.

Les Eusebiens refusent de venir au Concile de Rome, & en tiennent un à Antioche pour y dédier la grande Eglise.

[POur reprendre la suite de nostre histoire, les Eusebiens furent sans doute fort surpris, lorsqu'ils virent que le Pape songeoit serieusement à assembler un Concile pour examiner leurs violences.] Ath. ap. 2. p. 739. b. 'Mais ils le furent encore davantage lorsqu'ils apprirent contre leur attente que S. Athanase [& les autres qu'ils avoient déposez,] estoient à Rome pour le Concile. [Ils virent bien que la presence de ces Prelats ruineroit toutes leurs calomnies,] Thdrt. l. 2. c. 3. p. 586. b. 'si aisées par elles-mesmes à découvrir. *b* Cette crainte les empescha de venir au Concile, quelque instance que le Pape en fist, & les obligea de chercher divers pretextes ridicules pour s'en dispenser. *b* Ath. p. 739. b. p. 761. c. d. 'C'estoit se declarer coupables, & ruiner tout à fait leur cause, que de l'abandonner de la sorte. Mais cette extrêmité leur paroissoit moins fascheuse, que de voir leurs impostures découvertes en leur presence: Et c'est ce qu'ils voyoient bien ne pouvoir éviter, s'ils se presentoient au Concile. fol. p. 816. a. b. 'Car il leur suffisoit pour cela de savoir que ce seroit un jugement Ecclesiastique, qu'il n'y auroit point de Comte pour assister à leur assemblée, point d'ordre du Prince pour en former les decisions, point de Soldats pour en garder les portes. C'estoient là les seules voies qui les avoient rendu maistres des Evesques; & quand elles leur manquoient, ils n'osoient pas seulement ouvrir la bouche. ep. 2. p. 757. b. 'En un mot, leur autorité estoit établie non sur des jugemens reguliers, mais sur la force & la violence.

fol. p. 815. b | orth. p. 950. a. *a* fol. p. 816. b. 'Ils virent donc bien qu'ils n'auroient pas d'avantage dans ce Concile: *a* & aussi au lieu de songer à s'y presenter, ils retinrent les legats du Pape au-delà du jour marqué pour le Concile. Mais comme ils ne doutoient pas que le refus qu'ils faisoient d'aller à Rome ne décriast beaucoup leur conduite, p. 815. b. c. '& qu'ils se voyoient déja abandonnez de tous ceux qu'ils avoient contraints d'embrasser leur parti sous Constantin par la crainte de leurs violences, en état mesme de perdre le peu de Sectateurs qui leur restoient; b. 'ils s'adresserent à Constance, ainsi que nous venons de dire, comme à l'unique appui de leur Heresie, b. c. 'le priant avec le discours lugubre que S. Athanase leur met à la bouche, d'avoir pitié d'eux, de commencer promtement la persecution contre tous [les Catholiques,] de donner ses ordres pour ce sujet; de faire une seconde fois Philagre Gouverneur d'Egypte, & d'envoyer Gregoire pour estre Evesque d'Alexandrie.

c. d. 'Ils obtinrent toutes ces choses; [mais non en un mesme temps; & ils ne les demanderent mesme que l'une après l'autre; puisque si nous en croyons les historiens, ils ne jetterent la vuë sur Gregoire qu'au refus d'Eusebe d'Emese, comme nous l'allons bientost dire.] orth. p. 944. b | 945. b. 'Il est aussi assez visible que Philagre fut envoyé en Egypte avant Gregoire. Naz. or. 21. p. 390. 391. 'On pretend qu'il y estoit aimé du peuple, & qu'il fut fort bien receu à Alexandrie à l'entrée de cette seconde Prefecture.

L'AN DE JESUS-CHRIST 341.

Thdrt. l. 2. c. 3. p. 586. b. 'Le principal dessein des Eusebiens estoit de se servir de l'absence de S. Athanase, pour mettre en la place de ce saint Pasteur, un loup ravissant: & mesme selon Theodoret, ils n'avoient fait demander le Concile de Rome que dans cette vuë, & afin de le retirer de son Eglise pour la remplir aussi-tost d'un usurpateur; Ath. ap. 2. p. 739. b. 'ce qui néanmoins paroist contraire à S. Athanase. [Mais pour faire ce crime d'une maniere qui eust plus d'autorité, il falloit assembler un Concile: & ils en trouverent une occasion favorable.] Socr. l. 2. c. 8. p. 84. c. 'Il y avoit dix ans que le grand Constantin avoit commencé à Antioche une Eglise magnifique; & Constance ayant continué ce dessein, venoit de l'achever. Eusebe qui ne perdoit aucune occasion d'avancer ses desseins, sceut ménager celle-ci; & sous pretexte de la dédicace de cette Eglise, d. il fit assembler un Concile, 'dont le veritable

ritable but eſtoit d'abolir la foy de la Conſubſtantialité.

'Il fut aſſemblé la 5ᵉ. année d'après la mort de Conſtantin, 'ſous les Conſuls Marcellin & Probin, dans l'indiction 14; [& ainſi l'an 341, avant le mois de Septembre. Les effets qui s'en virent à Alexandrie dés devant Paſque, font juger qu'il ſe tint au commencement de l'année.] 'Il s'y trouva 90 Eveſques ſelon Saint Athanaſe, 'ou 97 ſelon S. Hilaire, *a* dont les principaux eſtoient Euſebe uſurpateur du ſiege de Conſtantinople, Dianée de Ceſarée en Cappadoce, Placille d'Antioche, Theodore d'Heraclée [en Thrace,] Narciſſe [de Neroniade,] Macedone [de Mopſueſte,] *b* Maris [de Calcedoine,] *c* Acace de Ceſarée en Paleſtine, Patrophile de Scythople, Eudoxe de Germanicie [en Syrie, depuis d'Antioche,] & enfin de Conſtantinople; George de Laodicée [en Syrie,] '& Theophrone de Tyanes [en Cappadoce.]

p.85.a. | a| Ath. de ſyn. p.894. d. | c.d| Socr. p. 48.d. | Hil. ſyn. p. p.1128.1.2| | Soz. l.3.c. 5.p.501.c| 4.c.22.p. 576.c. | *a* Soz. p. 503.b. | *b* Ath. ap. 2.p.739.d. | *c* de ſyn. p. 912.b.c| | Soz.p.503. b. | Ath. de ſyn. p.894. a.

d Nous trouvons une liſte de trente Eveſques qu'on croit avoir aſſiſté à ce Concile, & parmi leſquels il y en a d'illuſtres en ſainteté. ["Mais il y a bien de l'apparence que cette liſte appartient à un Concile tenu quelques années avant celui de la Dedicace: Au moins il eſt certain qu'on ne trouve point qu'il y ait eu de partage ni de diſpute dans celui-ci, " ni que perſonne s'y ſoit ſignalé pour défendre l'innocence & la verité.] 'On dit que S. Maxime de Jeruſalem ne voulut point y venir, parce qu'il ſe repentoit d'avoir conſenti par ſurpriſe à la condanmation de S. Athanaſe. Il ne s'y trouva auſſi aucun Eveſque d'Occident, ni perſonne de la part du Pape, contre la volonté duquel le Canon Eccleſiaſtique ne veut pas, dit Socrate, que les Egliſes faſſent aucune loy. [Ce paſſage a donné une ample matiere de diſputes, & néanmoins il faut avouër que Socrate ni Sozomene ne ſont pas des auteurs à qui il faille beaucoup s'arreſter, ſur tout en matiere de doctrine. Quelques défauts qu'il y euſt dans ce Concile, ils eſtoient tous couverts] 'par l'autorité du très-impie Conſtance, comme l'appelle S. Athanaſe, *e* lequel y aſſiſtoit en perſonne.

d Conc. t. 2. p.559. | Note 26. | Note 27. | Socr. p.84. d| Soz. l.3. c.6. p.504 d. | Ath. de ſyn p.894. d. | *e* d| Socr. p. 85.a.

ARTICLE XXXI.

Gregoire eſt fait Eveſque d'Alexandrie, & Euſebe Eveſque d'Emeſe, par le Concile d'Antioche: Hiſtoire du dernier.

'LE "premier ſoin des Euſebiens dans l'aſſemblée d'Antioche, fut d'opprimer S. Athanaſe; 'quoiqu'il fuſt tout à fait étrange [qu'ayant eux-meſmes demandé un Concile au Pape pour juger ce Saint,] & le Pape en faiſant aſſembler un [à Rome pour cela,] ils entrepriſſent d'en juger eux-meſmes, 'ſans attendre le jugement de ce Concile. 'Ils renouvellerent contre luy les vieilles accuſations du Concile de Tyr. *f* Ils y ajouterent les meurtres, & les deſordres qu'on pretendoit avoir eſté cauſez à Alexandrie par ſon retour. [Mais pour ſe donner à eux-meſmes plus aiſément la victoire,] *g* ils firent un Canon par lequel ils ordonnoient que ſi un Eveſque dépoſé par un Synode entreprenoit de ſe rétablir luy-meſme, avant que d'avoir eſté abſous par un autre Synode, il ne pourroit jamais eſtre rétabli, ni meſme eſtre receu à ſe juſtifier. Ils firent de grandes plaintes de ce que S. Athanaſe n'avoit pas obſervé cet ordre; & ce fut le principal crime qu'ils luy objecterent pour accabler ſon innocence; en quoy Theophile d'Alexandrie les imita depuis contre S. Jean Chryſoſtome.

Note 28. | Socr. l.2.c. 8.p.85.a. | Ath. ap. 2. p.748.d. | Socr. p.85. b. | *f* a.b Soz. l. 3.c.5.p. 502.a. | *g* Socr. p.85. a| Soz. p 501.502 | Pall. dial. p 77.78.

[Après avoir condanné S. Athanaſe comme indigne d'eſtre ſeulement écouté, 'ils entreprirent de luy donner un ſucceſſeur. *a* Euſebe de Nicomedie voulut d'abord y mettre un autre Euſebe, au refus duquel on choiſit Gregoire, [dont on verra les qualitez ſur l'hiſtoire de Saint Athanaſe, avec ſon intruſion violente à Alexandrie.] 'Il ſemble que le Concile ait écrit partout pour le faire recevoir. 'Socrate & Sozomene diſent qu'après avoir eſté declaré Eveſque d'Alexandrie par le Concile, il aſſiſta en cette qualité à ce qui ſe fit enſuite dans l'aſſemblée. [Néanmoins il eſt peut-eſtre bien auſſi probable qu'il fut envoyé en Egypte auſſitoſt après ſon élection, puiſqu'il eſtoit de l'intereſt des Euſebiens d'achever promtement cette affaire,] '& que Saint Athanaſe declare qu'on n'avoit point encore ouï parler à Alexandrie de ſon élection, lorſqu'on fit afficher qu'il venoit. 'Il y eſtoit déja avant Paſque [vers le commencement d'Avril.]

Socr. l.2.c. 9.p.85. | *a* b.c| Soz. l. 3.c.6.p. 504.a. | Ath. orth. p.950 c. | Socr. l.2.c. 10.p.88 c| Soz. l.3 c. 5.p.503 b. | Ath. orth. p.944.b| 945.a. | p.946.d.

'Pour Euſebe qui refuſa d'eſtre fait Eveſque d'Alexandrie, il eſtoit né à Edeſſe en Meſopotamie, d'une famille conſiderable, & avoit appris dés ſon enfance les lettres ſaintes, 'ſelon la coutume de ce pays. *b* Il étudia enſuite les lettres greques ſous ceux qui les enſeignoient à Edeſſe. *c* Il vint depuis en Paleſtine pour ſe perfectionner dans l'intelligence des ſaints livres, mais il prit malheureuſement pour ſes Docteurs Euſebe de Ceſarée & Patrophile de Scythople. Il paſſa à Antioche, d'où S. Euſtathe venant d'eſtre banni, il n'y put avoir inſtruction que d'Euphrone qui tenoit ſa place. 'Il quitta depuis Antioche, & alla à Alexandrie, tant pour éviter d'eſtre engagé dans le Sacerdoce, que pour y apprendre les ſciences des Philoſophes: & eſtant retourné à Antioche, il lia amitié avec Placille qui avoit ſuccedé à Euphrone. Il y eſtoit encore au temps dont nous parlons, & Euſebe de Nicomedie le voulut faire Eveſque d'Alexandrie, croyant qu'il ſeroit fort capable d'y gagner l'affection du peuple, parce qu'il n'y avoit rien à redire dans ſa vie, qu'il avoit beaucoup d'éloquence, 'particulierement de cette éloquence populaire propre pour les declamateurs, & un eſprit fort agréable & fort poli. [Il eſtoit d'ailleurs bien fondé dans l'Arianiſme, puiſqu'il avoit toûjours vécu avec les principaux partiſans de cette erreur.] 'Mais il ne put ſe reſoudre à accepter l'Eveſché d'Alexandrie, jugeant bien qu'il ne feroit qu'y acquerir la haine du peuple, qui aimoit extrêmement S. Athanaſe, & ne pouvoit ſouffrir d'en voir établir

Socr. l 2.c. 9.p.85.c. | Soz. l. 3.c. 6.p.503 c. | *b* c.d Socr. p.85.c. | *c* Soz. p. 503.d. | d| Socr. p. 85.d. | Hier v. ill. c 91.p.296. d. | Socr. l.2.c. 9 p.85 d| Soz.l.3.c. 5.p.504.a.

blir un autre en sa place. On luy donna donc au lieu d'Alexandrie l'Evesché d'Emese 'en Phenicie près du mont Liban. *a* Il assista au Concile en cette qualité, *b* & consentit aux decisions qui y furent faites. *c* Mais il eut de la peine à s'établir dans la possession de cet Evesché : Car le peuple d'Emese se souleva contre luy, parce qu'on disoit qu'il s'adonnoit à l'Astrologie judiciaire; de sorte qu'il fut obligé de s'enfuir & de s'en aller à Laodicée trouver George son Panegyriste, qui le mena à Antioche, & obtint par le moyen de Placille & de Narcisse [de Neroniade,] qu'il fust remené à Emese, où on l'accusa de nouveau comme Sabellien, [quoiqu'il n'y eust pas ce semble grand sujet de le soupçonner d'une Heresie toute opposée à celle des Ariens.]

'Il fut fort cheri de Constance, qui le mena avec luy à la guerre de Perse. *d* Il mourut sous ce Prince mesme, "& fut enterré à Antioche [avant l'an 359,] *e* auquel Paul d'Emese assista au Concile de Seleucie. *f* George de Laodicée, l'un des [plus grands] ennemis de la Consubstantialité, *g* a fait son éloge, dont Socrate & Sozomene ont tiré ce que nous avons dit. *h* Il attribuë mesme des miracles à un homme [que ses louanges seules font voir estre mort dans l'Arianisme.] 'Theodoret dit comme une chose constante qu'il estoit de la faction & du parti des Ariens, & que les sentimens d'Arius se lisoient dans ses ouvrages. 'S. Jerôme le qualifie mesme le portenseigne de la faction Arienne. *i* C'est donc par une faute grossiere que son nom se trouve entre ceux des Saints au 14 d'Aoust dans quelques Martyrologes, '& dans Pierre des Noels.

'Il s'est rendu celebre par divers ouvrages dont Sozomene parle avec estime. *k* Il composa un nombre infini de livres dont les principaux estoient contre les gentils, & les Juifs, contre les Novatiens, sur l'Epistre aux Galates, & quantité de petites Homelies sur les Evangiles. 'Il a fait aussi une explication de la Genese dont on trouve divers fragmens, '& dont S. Jerôme blasme un endroit. *l* Theodoret cite un passage de cet auteur : *m* & on en trouve encore quelques autres dans les Chaines greques sur l'Ecriture.

[L'on a imprimé à Paris en 1547, diverses Homelies sous le nom d'Eusebe d'Emese.] 'Elles ont esté citées sous son nom il y a plus de six cens ans, par Guitmond, '& dans le siecle suivant par Gratien : & néanmoins on demeure aujourd'hui d'accord qu'elles sont d'un ou de plusieurs auteurs latins, & la pluspart paroissent estre de divers Evesques de France, comme de S. Eucher de Lion, de S. Cesaire d'Arles, de Fauste de Riés, &c. 'Il y a encore 145 Homelies sur les Evangiles de toute l'année, que quelques-uns attribuent au mesme Eusebe ou à divers autres auteurs, & que le P. Labbe pretend estre d'un Brunon Cardinal Evesque de Segni dans la Campagne de Rome, 'qui vivoit sous le Pape Pascal II, [& ainsi vers l'an 1100.]

(Marge : Thdrt. dial. 3. t. 4. p. 171. d. — *a* Soz. l. 3. c. 5. p. 503. b. — *b* p. 504. c. — *c* b | Socr. l. 2. c. 9. p. 86. a. — b | Soz. l. 3. c. 6. p. 504. b. — *d* Hier. v. ill. c. 91. p. 296. d. — NOTE 29. — *e* Epi. 73. c. 26. p. 874. a. — *f* Socr. l. 1. c. 24. p. 59. b. — *g* b | l. 2. c. 9. p. 85. c. — *h* ib Soz. l. 3. c. 5. p. 504. c. — Thdrt. dial. 3. p. 171. d. — Hier. chr. an. 348. — *i* Bar. 341. §. 11. — P. de N. l. 7. c. 63. p. 140. 3. — Soz. l. 3. c. 14. p. 522. c. d. — *k* Hier. v. ill. c. 91. p. 296. d. — Sixt. S. l. 4. p. 285. b. c. — Hier. qu. in Gen. t. 3. p. 213. a. — *l* Thdrt. dial. 3. p. 171-173. — *m* Lab. scri. t. 1. p. 779. — Guit. sec. 3. b. b. Pat. t. 6. p. 256. d. e. — Lab. scri. t. 1. p. 310. 311. — p. 211. 212. 310. — p. 212.)

ARTICLE XXXII.

Des trois Symboles dressez dans le Concile d'Antioche.

'Les Eusebiens après avoir ordonné Gregoire, songerent à l'établissement de leur Heresie. Ils crurent pour cela qu'ils ne devoient pas condanner expressément la foy de Nicée, mais l'alterer peu à peu par divers Conciles, & divers formulaires de foy, afin de détacher insensiblement les peuples du dogme de la Consubstantialité, & les accoutumer peu à peu au poison de l'Arianisme. [Ils firent donc trois Symboles dans leur Concile d'Antioche,] 'dans le premier desquels ils declarent d'abord qu'estant Evesques, ils n'ont garde de changer leur qualité de juges en celle de disciples d'un simple Prestre comme Arius. Ils exposent ensuite leur créance en peu de paroles, & n'y parlent du Fils qu'avec beaucoup de mediocrité & de reserve, 'ne se servant point du tout des termes de substance & de consubstantiel, & ne mettant que ce qui estoit accordé de part & d'autre. 'Ils envoyerent ce premier formulaire à toutes les villes *a* dans une lettre. *b* Mais estant demeurez quelque temps à Antioche, ils se repentirent de ce qu'ils avoient écrit, & firent un second formulaire tout different & beaucoup plus ample que le premier. Ils y parlent aussi plus avantageusement du Fils, disant "qu'il possedoit immuablement la divinité, 'comme l'a lu Sozomene, *c* & peut-estre encore Saint Athanase, *d* ou bien qu'il estoit incapable de mutation & de changement, selon Socrate & Saint Hilaire.

e Ils disent aussi qu'il estoit l'image sans difference de la substance, de la volonté, de la puissance, & de la gloire du Pere; *f* & c'est peut-estre ce qui a porté S. Hilaire à approuver ce formulaire, & à appeller mesme le Concile d'Antioche une assemblée de Saints. 'Il reconnoist néanmoins qu'il n'est pas tout-à-fait exprès pour la divinité du Fils; & il excuse ce défaut en disant qu'il n'a pas esté fait contre l'Heresie d'Arius, mais contre celle de Sabellius, '& sur le sujet d'un Evesque "du Concile soupçonné d'erreur, [c'est-à-dire sans doute de Sabellianisme, qui estoit alors le crime de tous les défenseurs de la Consubstantialité; & il n'est pas difficile que parmi tant d'Evesques qui estoient alors à Antioche, il y en ait eu quelqu'un qui ait fait paroistre du zele pour la vraie foy : mais l'histoire ne nous en fait rien connoistre:] 'Ce que S. Hilaire a le plus de peine à excuser dans ce formulaire, c'est ce qui y est dit selon sa traduction, Que le Pere, le Fils, & le Saint Esprit, sont trois en substance. 'Mais "le grec qui se peut expliquer des personnes, [resout la difficulté. L'esprit fourbe & Heretique tout ensemble des Eusebiens paroist davantage,] en ce qu'au mesme endroit ils reduisent l'unité des trois Personnes "à une unité de volonté. 'On y peut remarquer

(Marge : Socr. l. 2. c. 10. p. 86. c. — d | Ath. de syn. p. 892. a. — Soz. l. 3. c. 5. p. 502. c. — Socr. l. 2. c. 10. p. 87. b. — *a* b | Ath. de syn. p. 891. — d | Soz. l. 3. c. 5. p. 502. b. — *b* Ath. p. 892. c | Socr. l. 2. c. 10. p. 87. b. — " ἀναλλοίωτον τῆς θεότητος. — Soz. l. 3. c. 5. p. 502. d. — *c* Ath. de syn. p. 911. d. — *d* Socr. l. 2. c. 10. p. 87. c | Hil. syn. p. 128. 2. a. — *e* Ath. de syn. p. 892. 893. — *f* Hil. syn. p. 128. 2. c. d. e. — Hil. syn. p. 128. 2. a. — NOTE 30. — Hil. syn. p. 129. 1. a. — Ath. de syn. p. 893. c. — " τῇ ὑποστάσει. — c. — " τῇ δὲ συμφωνίᾳ ἕν.)

quer aussi qu'ils donnent à chaque personne divine une gloire particuliere, 'd. & qu'en niant que le Fils soit une créature, ils ajoutent, comme une des créatures, 'a. de mesme qu'ils avoient dit encore en parlant de sa divinité, qu'il estoit le premier né de toutes les créatures.

'Ils publierent qu'ils avoient trouvé ce symbole écrit mot à mot de la main de S. Lucien d'Antioche. Mais il se peut bien faire que pour donner plus d'autorité à leurs productions, ils les attribuassent faussement à un illustre Martyr. [Et en effet, l'auteur des cinq dialogues sur la Trinité, qui sont dans le second tome de S. Athanase,] 'quoiqu'estant faits depuis l'augmentation du symbole de Nicée, c'est-à-dire depuis le Concile de Constantinople, ils ne puissent estre de ce Saint; cet auteur, dis-je, [qu'on croit estre S. Maxime,] 'voulant répondre à l'autorité de S. Lucien que le Macedonien luy objectoit, s'offre de montrer que les Heretiques avoient corrompu le symbole de ce Saint, en y ajoutant des choses qui y estoient contraires.

Soz. l. 3. c. 5. p. 503. a. | Ath. de Trin. l. 3. p. 210. b. | a. b.

[C'est ce second formulaire qu'on appelle proprement le formulaire d'Antioche ou de la Dédicace; & c'est celui qui fut approuvé par les Semiariens à Seleucie en 359.] ' Les Eusebiens aussi-tost qu'ils l'eurent fait, jurerent de le suivre, ' & anathematizerent ceux qui auroient d'autres sentimens : ' Ils ne laisserent pas néanmoins d'approuver & de signer tous un troisiéme formulaire dressé par Theophrone Evesque de Tyanes [dans la Cappadoce,] qui est plus obscur & moins exprès que le premier, sinon qu'il dit ' que le Fils est Dieu parfait. *a* Il anathematize à la fin tous ceux qui seront du sentiment de Marcel d'Ancyre, & ceux qui communiqueront avec eux, [ce qui estoit faire schisme avec l'Eglise latine qui recevoit cet Evesque. Ce formulaire ayant esté signé de tout le Concile, peut estre conté parmi] 'ce grand nombre de professions de foy que l'on a reprochées aux Ariens, & que Socrate appelle avec raison un Labyrinthe.

de syn. p. 912. c. | c 893. d. | de syn. p. 894. a. | b. | a c. | Socr. l. 2. c. 41. p. 154. c.

' Cassien raporte un autre symbole d'Antioche, fait par les Catholiques, puisque le Fils y est reconnu Consubstantiel au Pere. [Il est assez visible par le texte de Cassien, que c'estoit celui dont on se servoit en cette Eglise dans le Batesme : mais on ne sauroit dire en quel temps il a esté composé.]

Cas. de inc. l. 6. c. 3. p. 983. 384.

ARTICLE XXXIII.

Des premiers Canons attribuez au Concile d'Antioche.

' OUtre les [trois] formulaires dont nous avons parlé, le mesme Concile d'Antioche fit quelques autres reglemens; ["& il y a bien des siecles qu'on luy attribuë 25 Canons qui se sont conservez jusques à nous. Il y en a en effet quelques-uns qu'on ne peut douter venir de ce Concile, quoiqu'il y en ait aussi qui peuvent avoir esté faits dans un Concile d'Antioche plus ancien.] ' Le premier de ces Canons confirme le decret de Nicée touchant la Pasque, ordonnant que les Laïques qui s'obstineroient à y desobéïr, seroient excommuniez, & les Ecclesiastiques deposez & privez mesme des marques de leur dignité, aussi-bien que ceux qui communiqueroient avec eux.

Socr. l. 2. c. 10. p. 88. c. | V. la note 26. | Conc. t. 2. p. 561.

' Les Eusebiens furent peut-estre bien-aises de faire paroistre en ceci qu'ils vouloient observer le Concile de Nicée, afin de le ruiner plus facilement dans la doctrine de la foy. [Mais il est plus aisé de croire que ce Canon est fait dés le temps de S. Eustathe.]

Bar. 341. §. 32.

' Le deuxiéme Canon soumet à la penitence ceux qui venant dans l'Eglise pour y entendre les Ecritures, refusoient par fantaisie ou quelque autre mauvais principe, de prier & de recevoir l'Eucaristie avec les autres. Il défend aussi de prier dans les maisons avec ceux qui ne venoient pas prier dans les Eglises. 'Quoique ce Canon soit très-juste en soi-mesme, il est néanmoins assez visible que les Eusebiens le firent, aussi-bien que quelques-uns des suivans, contre les Eustathiens, qui ne pouvoient communiquer avec ceux qui s'estoient intrus à la place de l'Evesque legitime; & contre tous les autres qui ne voudroient pas embrasser la communion de ceux qu'ils vouloient établir par violence dans les Eglises.

Conc. p. 561. | Bar. 341. §. 36.

' Le troisiéme suspend les Ecclesiastiques qui abandonnent leurs Eglises pour en aller servir d'autres, surtout s'ils sont rappellez par leur Evesque; ajoutant que s'ils perseverent dans leur desobéïssance, ils seront deposez sans pouvoir estre rétablis; & que l'Evesque qui les recevra, en sera repris par le Concile, comme ayant violé les loix de l'Eglise.

Conc. t. 2. p. 561. 564.

' Le quatriéme oste aussi toute esperance de rétablissement aux Evesques deposez par un Concile, ou aux Ecclesiastiques deposez par leurs Evesques, si après leur deposition, ils ont encore entrepris de faire leurs fonctions ordinaires; & il depose tous ceux qui auront communiqué avec eux. [Cela s'entend certainement de ceux qui seront rentrez dans leurs fonctions avant que d'avoir esté absous par un Concile. C'est le Canon qu'on fit, comme nous avons dit, pour opprimer S. Athanase,] ' & c'est encore celui dont Theophile se servit pour exclure S. Chrysostome de l'Episcopat. ' Nous verrons que les Eusebiens s'en servirent pour deposer le Pape mesme.

p. 564. | Pall. v. Chry. p. 78. | Hil. fr. 2. p. 25. &c.

'Le cinquiéme veut aussi qu'on depose sans aucune esperance de rétablissement, les Prestres qui tiendront des assemblées particulieres, & refuseront d'obéïr à leurs Evesques : [& les Eusebiens pour justifier toutes les violences qu'ils vouloient exercer sous ce pretexte contre les Catholiques,] ordonnent que ceux qui continueront à troubler l'Eglise de cette maniere, seront punis par la puissance civile.

Conc. t. 2. p. 564.

' Le sixiéme confirme la regle de l'Eglise, que ceux qui ont esté excommuniez par leur Evesque, ne puissent estre receus que par leur Evesque mesme ou par un Concile.

Ibid.

' Le septiéme défend de recevoir aucune personne étrangere sans lettre de paix.

p. 564. c.

paix. Et le huitiéme accorde aux Corevesques le pouvoir de donner ces lettres. Il l'accorde mesme aux Prestres, [c'est-à-dire aux Curez] de la campagne, pourvu que ceux-ci n'en écrivent qu'aux Evesques voisins.

p.565. ' Le neuviéme donne aux Evesques des capitales de chaque Province, le droit de Metropolitain, qu'il explique fort bien.

Ibid. 'Le dixiéme Canon regarde les Curez de la campagne & les Corevesques, à qui il permet d'établir des Lecteurs, des Soudiacres, & des Exorcistes, mais non d'ordonner des Diacres & des Prestres, quoiqu'ils eussent l'ordination Episcopale. [Ce Canon peut favoriser ceux qui disent que les Corevesques estoient sacrez Evesques, mais il n'est pas absolument decisif.]

p.565. ' L'onziéme défend aux Evesques & aux Ecclesiastiques, sur peine de deposition, d'aller à la Cour sans le consentement & les lettres du Metropolitain & des Evesques de la Province.

p.568. ' Le douziéme défend de rétablir jamais ceux qui ayant esté condannez par un jugement Ecclesiastique, s'adressent à l'Empereur, ' au lieu de s'adresser à un plus grand Synode : ce que les Eusebiens ordonnerent encore apparemment contre S. Athanase & les autres Evesques qui ayant esté deposez par eux, avoient esté rétablis par l'autorité des enfans de Constantin.

Bar.341. §. 30.

Conc. t. 2. p.568. ' Le treiziéme défend aux Evesques sur peine de nullité & de déposition, de faire aucune ordination, ni aucune autre affaire Ecclesiastique dans un Diocese étranger, à moins qu'ils n'y soient appellez.

Ibid. ' Le quatorziéme ordonne que quand les Evesques d'une Province seront partagez dans un jugement, le Metropolitain appellera quelques Evesques d'une autre Province pour juger avec ceux qui se trouvoient partagez.

Ibid. ' Le quinziéme veut qu'un Evesque condanné par tous les Evesques de sa Province, ne puisse estre jugé par d'autres.

ARTICLE XXXIV.

Suite des Canons d'Antioche : Autorité de ces Canons, & du Concile qui les a faits.

Conc. t. 2. p.568.569. 'LE 16e. Canon d'Antioche ne veut pas qu'un Evesque qui n'a point de peuple, puisse s'établir sans l'autorité d'un Concile dans une Eglise vacante, quand mesme il seroit choisi par tout le peuple. [Ce fut ce que S. Gregoire de Nazianze pratiqua à Constantinople.]

p.569. 'Le 17e. veut qu'un Evesque ordonné pour une Eglise, & qui refuse d'en prendre le soin, demeure separé de la communion, jusqu'à ce qu'il l'accepte, ou que les Evesques de la Province en aient disposé autrement.

Ibid. ' Le 18e. ordonne que si le peuple ne le veut pas recevoir, l'Evesque jouïra de sa dignité dans l'Eglise où il sera sans la troubler, jusqu'à ce que le Concile y ait pourvu.

Ibid. ' Le 19e. établit des regles très-saintes sur l'élection des Evesques, [mais qui aussi sont toutes contraires à ce que les Eusebiens avoient pratiqué dans l'ordination de Gregoire; & cela donne un juste sujet de croire, qu'ils n'en sont point les auteurs.]

p.569. 'Le 20e. ordonne que l'on tiendra deux Synodes provinciaux tous les ans, l'un la 4e. semaine d'après Pasque, l'autre le 15e. d'Octobre. [Le 5e. Canon de Nicée ordonne la mesme chose, mais il met le premier Concile avant le Caresme.]

p.571. ' Le 21e. Canon d'Antioche défend, conformément au [15e. de Nicée,] qu'un Evesque change de siege ; & il ajoûte qu'il ne le doit pas mesme quand il y seroit contraint par les Evesques. [Je ne sçay pas comment Eusebe de Nicomedie auroit souffert cette ordonnance.]

Ibid. 'Le 22e. est à peu près la mesme chose que le 13e. & il est difficile de croire qu'on ait fait ces deux Canons dans un mesme Concile.

Ibid. ' Le 23e. défend à un Evesque de s'établir un successeur, mesme à la mort, voulant que l'élection se fasse toûjours selon l'ordre de l'Eglise, par le jugement des Evesques, & en presence d'un Concile. [Ainsi ce Canon ne condanne point ni la sage prevoyance de tant de saints Evesques qui ont marqué à leurs peuples ceux qu'ils jugeoient estre les plus capables de gouverner après eux, ni la juste deference qu'ont euë les peuples pour le sentiment de ceux qu'ils honoroient comme des Saints. Il est plus difficile d'accorder ce Canon avec la conduite de S. Augustin, non-seulement en ce qu'il fut ordonné du vivant de son predecesseur, en quoy il a reconnu luy-mesme qu'on avoit fait une faute, mais en ce qu'il fit ensuite élire solennellement son successeur, sans croire rien faire en cela contre les regles de l'Eglise. La vuë de divers inconveniens peut faire établir diverses regles, qu'on peut dire estre toutes bonnes lorsqu'elles viennent d'une autorité legitime, qu'elles sont conformes à la prudence, & qu'elles n'ont pour but que la charité, l'utilité de l'Eglise, & le bien des ames.]

Ibid. 'Le 24e. Canon veut que l'on conserve avec soin les biens de l'Eglise comme des choses dont on doit rendre conte à Dieu ; qu'ils soient administrez selon le jugement de l'Evesque & par son ordre ; qu'on ait soin de les distinguer de ce qui appartient en propre à l'Evesque ; en sorte que les Diacres & les Prestres en aient connoissance, afin que l'Evesque puisse disposer de ses biens en faveur de qui il voudra, sans toucher à ceux de l'Eglise, & que sa memoire ne soit point deshonorée par les procès, qui pourroient arriver entre l'Eglise & ses heritiers.

p.574. 'Le 25e. est parfaitement beau sur l'usage des biens de l'Eglise. Il declare que l'Evesque en doit avoir l'administration pour les distribuer à tous ceux qui seront dans le besoin, en observant exactement les regles de la discretion & de la crainte de Dieu : Qu'il en pourra prendre pour luy, en cas néanmoins qu'il soit dans le besoin, ce qui luy est absolument necessaire pour se nourrir & pour se vétir, selon

lon la regle de S. Paul, & pour exercer l'hospitalité envers les freres, en sorte qu'ils ne manquent de rien. Que s'il ne se contente pas de cela, dit le Concile, s'il emploie les biens de l'Eglise à son utilité "particuliere, & si au lieu de les administrer par l'avis des Prestres & des Diacres, il en laisse la disposition à ses domestiques, à ses proches, ou à ses enfans, en sorte que ces biens viennent à diminuer, il en rendra conte devant le Concile de la Province. Et si l'on se plaint que l'Evesque & les Prestres s'approprient les biens & les revenus de l'Eglise au prejudice des pauvres, contre leur honneur propre, & contre celui de la Religion, le Concile aura soin d'apporter les remedes necessaires à ce desordre.

ἰδικῶς.

'Comme les Canons faits cette année par le Concile d'Antioche, sont effectivement composez par des Heretiques, ('car c'est le nom que le Concile de Sardique donne à ceux qui avoient fait Gregoire Evesque d'Alexandrie;') '& que de plus, il y en a qu'ils avoient établis exprès pour persecuter Saint Athanase & les Catholiques; [le Pape Innocent, Saint Chrysostome & tous ceux qui ont défendu sa cause, les ont rejettez absolument;] '& on a défié ceux qui s'en vouloient servir, de signer la foy des Evesques qui les avoient composez. 'On a particulierement soutenu que le 4e avoit esté rejetté par l'autorité du Pape Jule, du Concile de Sardique, & de tous ceux qui s'estoient declarez pour l'innocence de Saint Athanase. [Mais comme d'autre part ils ne laissent pas d'estre justes en eux-mesmes, pourvu qu'on les renferme en certaines bornes,] '& comme ils se sont trouvez autorisez par la pratique de l'Eglise, ou par d'autres Canons, on n'a pas fait difficulté de les recevoir dans un Code des Canons de l'Eglise fait avant le Concile de Calcedoine, par une personne qui ignoroit néanmoins, dit Baronius, la qualité de ceux qui en estoient les auteurs : & sur l'autorité de ce Code, on en produisit plusieurs dans le Concile de Calcedoine, où ils furent admis comme une autorité de l'Eglise. Mais ils n'y sont jamais appellez Canons du Concile d'Antioche.

p. 1303. d. e.
Ath. ap. 2. p. 759. c.
Pall. v. Chry. p. 76. 78.
p. 60.
p. 78.
Bar. 341. § 34. 35.

'Un auteur a entrepris depuis peu un long travail pour autoriser & pour expliquer ces Canons. Il fait aussi de grands efforts pour justifier le Concile mesme, & il est vray, comme nous l'avons remarqué, 'que S. Hilaire dans son traité des Synodes, l'appelle une assemblée de Saints. [Mais quiconque aura lû ce traité, verra bien qu'on n'en peut pas tirer un grand avantage, & hors cet endroit, toute l'antiquité conspire à nous le faire regarder] 'comme une assemblée d'impies, d'Heretiques, & d'Ariens, qui ne songeoient qu'à opprimer les plus grands hommes de l'Eglise, *a* & qu'à détruire mesme, s'ils eussent pû, la divinité du Verbe divin. ["Les guerres & les tremblemens qui affligerent cette année l'Empire, semblent avoir esté les presages des troubles que cette assemblée criminelle devoit produire dans l'Eglise; & il faut n'avoir aucun sentiment des maux effroyables que causa l'intrusion de Gregoire, pour regarder avec indifference ceux qui en le faisant Evesque contre les loix de l'Eglise & de la justice, se rendirent responsables de tous ses crimes. Il ne faut pas croire néanmoins que tous les Evesques de ce Concile fussent également coupables. Il faut distinguer ceux qui ont esté les auteurs des maux, comme Eusebe de Nicomedie, & la pluspart des autres que nous avons dit s'y estre trouvez, & ceux qui ne faisoient que suivre les impressions des premiers & ceder peut-estre à leur violence, comme Dianée de Cesarée, dont S. Basile parle avec éloge. Ceux-ci peuvent avoir esté moins coupables; mais on ne peut pas néanmoins les mettre au nombre des innocens; & la timidité n'est pas un défaut peu important, sur tout à l'égard de ceux qui tiennent le premier rang dans l'Eglise.]

Schelstrat. de Ant. p. 150. 152.
Hil. syn. p. 128. 2. e.
Pall. v. Chry. p. 76. 78 | Conc. t. 2. p. 668. c | 1303. d. e.
a Socr. l. 2. c. 8. 10. p. 84. d 86. c.
V. Constance § 7.

ARTICLE XXXV.

S. Athanase est absous par le Concile de Rome. Eusebe de Nicomedie meurt : S. Paul est rétabli deux fois, & deux fois chassé : Macedone est mis en sa place : Massacre d'Hermogene & de beaucoup d'autres.

'Les Prestres Elpide & Philoxene, que le Pape avoit envoyez pour faire venir les Eusebiens au Concile de Rome, demeurerent en Orient jusqu'au temps que ce Concile se devoit tenir, 'c'est-à-dire "jusqu'au mois de Juin, [parce qu'on ne leur permit pas de s'en retourner plustost. Ainsi ils pouvoient bien estre à Antioche durant que les Eusebiens y tenoient leur Concile:] 'mais il est certain qu'ils n'y eurent aucune part. *a* Enfin on les laissa retourner à Rome tout tristes des malheurs dont ils avoient esté témoins, '& chargez d'une lettre qu'Eusebe, Dianée, & les autres Orientaux écrivirent au Pape pour s'excuser de n'estre pas venus à son Concile. 'Ils l'écrivirent d'Antioche; [*b* ce qui donne quelque lieu de croire qu'ils y continuerent leur assemblée jusqu'au mois de Juin. Nous ne raportons point ce qu'ils mandoient à Jule, ni ce que Jule leur récrivit, parce que nous avons crû le devoir reserver pour l'histoire de ce saint Pape, avec ce qui se passa dans le Concile de Rome, où S. Athanase & Marcel d'Ancyre furent declarez innocens.

Ath. fol. p. 816. b.
ap. 1. p. 744.
V. S. Jule note 3.
Socr. l. 2. c. 8. p. 84. d.
a Ath. ap. 2. p. 740. b.
p. 739.
b Socr. l. 2. c. 17. p. 94. d.
Note 31.

La réponse de Jule " ne paroist pas avoir esté écrite plustost que vers le mois d'Aoust ou de Septembre de l'année 341.] 'Lorsqu'elle fut apportée en Orient, il y estoit arrivé un grand vide dans le parti des Eusebiens, par la mort de celui qui en estoit l'ame & le chef, c'est-à-dire "d'Eusebe usurpateur du siege de Constantinople, 'qui par son ambition d'estre trois fois Evesque, ne l'estoit plus du tout, dit S. Athanase, selon les regles de l'Eglise. [Cet Evesque, ou plûtost cet Heresiarque, ayant donc esté rendre conte à Dieu de tant de maux qu'il avoit faits à l'Eglise, & particulierement de ceux qu'il venoit de causer dans Alexandrie,] 'le peuple de Constantinople qui estoit plein

V. S. Jule.
Socr. l. 2. c. 12. p. 89. c | Soz. l. 3. c. 7. p. 505. 506.
Note 32.
Ath. ap. 2. p. 716. d.
Socr. l. 2. c. 12. p. 89 d | Soz. l. 3 c. 7. p. 506 a.

plein de zele pour la foy, rétablit S. Paul en son siege. [Asclepas de Gaza peut y avoir contribué.] 'Car on trouve qu'il vint à Constantinople pour favoriser S. Paul. 'Mais en mesme temps les premiers ministres d'Eusebe, & qui par sa mort devenoient les chefs de sa faction, c'est-à-dire Theognis de Nicée, Maris de Calcedoine, Theodore d'Heraclée, & avec eux Ursace & Valens, qui estoient les plus échauffez pour le parti; 'ces Prelats, dis-je, établirent Macedone Evesque de Constantinople dans une Eglise qu'il avoit bastie, & qui porta depuis le nom de S. Paul son adversaire, lorsque le corps de ce Saint y eut esté mis sous Theodose.

'Ce Macedone celebre [par ses cruautez, &] pour avoir donné le nom aux Heretiques ennemis du S. Esprit, comme on le verra dans la suite, 'estoit un homme déja âgé, qui avoit esté long temps Diacre [" ou plutost Prestre] de l'Eglise de Constantinople sous Alexandre. 'S. Jerôme écrit qu'il estoit brodeur, ou l'avoit esté. 'Les historiens disent que comme on parloit à S. Alexandre de celui qui pourroit luy succeder, il répondit que si on vouloit seulement un homme qui eust quelque pieté exterieure, & beaucoup d'adresse à manier les affaires civiles & à traiter avec les grands, on pourroit choisir Macedone. 'D'autres pretendoient que S. Alexandre avoit loué ses mœurs. [Mais ce seroit faire tort à la lumiere de S. Alexandre. Car dés que S. Paul eut esté établi successeur de ce Saint sur la fin de l'an 336,] 'Macedone se declara son accusateur, par une calomnie si visible, qu'il l'abandonna luy-mesme, & se soumit à S. Paul. [Il se soumit sans doute encore plus aisément à Eusebe,] 'puisque les Ariens le jugerent digne d'estre Evesque de la premiere ville de l'Empire d'Orient.

Hil.fr.2.p.20. Socr.p.89.d. d | Soz.p.506.a | Cang.de C.l.4.p.132.133. Hier.chr. Socr.l.2.c.6.p.83.d. Note 33. Hier.chr. Socr.p.83.d | Soz.l.3.c.3.p.500.a.b. Soz.p.500.b. Ath.fol.p.813.b.c. Hier.chr.

L'AN DE JESUS-CHRIST 342.

'Socrate remarque que Sabin Evesque d'Heraclée pour les Macedoniens, & qui a fait l'histoire de ce temps-ci, n'a osé parler de cette élection de Mocedone, de peur d'estre obligé d'en raporter aussi les suites funestes. 'Car elle causa dans Constantinople comme une guerre civile qui y produisit une infinité de troubles, de seditions, & de meurtres. 'Constance qui estoit à Antioche ayant appris la nouvelle de ce desordre, en fut extrêmement irrité; & comme il envoyoit alors en Thrace Hermogene General de la Cavalerie, il luy donna ordre de chasser en passant S. Paul de Constantinople. Hermogene voulut executer son ordre par la force, mais il ne fit qu'exciter dans la ville une grande sedition; & comme nonobstant cela, il s'efforçoit de faire chasser le Saint par les soldats, le peuple s'emporta à la derniere violence; il mit le feu au logis d'Hermogene, le prit luy-mesme, & l'ayant attaché avec une corde, il le traîna par la ville, & le tua. 'Ammien avoit décrit toute cette histoire dans les livres qui sont perdus, comme nous le voyons par un endroit où il en parle en passant, au sujet d'Herculan fils de ce mesme Hermogene. 'Libanius en parle aussi, mais en un mot. *a* Elle arriva sous le III. Consulat de Constance, & II. de Constant, & ainsi en 342. La chronique de S. Jerôme en parle sur l'an 341.

Socr.l.2.c.15.p.92.b.c. c.12.p.90.d | Soz.p.506 a.b. Socr.l.2.c.13.p.90.b.c | Soz.p.506.b.c | Hier.chr. Amm.l.14.p.23. Lib.or.3.p.127.128. *a* Idat | Socr.l.2.c.13.p.90.c.

'Constance qui passoit alors l'hiver à Antioche, ayant sceu un accident si étrange, monta à cheval, & nonobstant la rigueur de la saison, accourut en diligence à Constantinople, en chassa S. Paul, [" s'il n'en estoit déja sorti de luy-mesme,] & priva la ville de la moitié du blé que l'on distribuoit aux habitans, 'ne l'ayant pas voulu punir plus severement, à cause que tout le peuple vint au devant de luy en pleurant & en luy demandant pardon. 'Libanius dit qu'il ne fit perdre la vie à personne, qu'il écouta avec douceur les raisons du plus habile du Senat, & qu'il les refuta avec force. 'Il rejettoit en partie sur Macedone le desordre qui estoit arrivé; *b* & de plus, il n'estoit pas bien aise qu'on l'eust fait Evesque sans en avoir son consentement. C'est pourquoi il se contenta de le laisser tenir ses assemblées dans son Eglise propre, ne voulant ni confirmer ni infirmer son élection.

p.90.c | n.p.187.c | Soz.l.3.c.7.p.506.c | Lib.p.128.a. V.S.Paul de CP. Soz.p.506.c. Lib.p.128.a.b. Socr.p.90.d | Soz.p.506.d. *b* Soz.p.506.d.

[Les autres Eglises demeurerent apparemment sous la conduite des Prestres de S. Paul," qui y retourna ce semble peu de temps aprés.] 'Mais Constance qui s'en estoit déja retourné à Antioche, l'ayant appris, envoya ordre à Philippe Prefet du Pretoire de le chasser de nouveau, & de mettre Macedone en possession des Eglises. 'Philippe executa le premier ordre sans beaucoup de peine; & fit enlever S. Paul avant qu'on eust eu le loisir de s'y opposer. Aussi-tost après il parut en public, tout environné de soldats ayant à ses costez dans son chariot Macedone, qu'on fut aussi surpris de voir en cet état, que si on l'eust fait tout d'un coup sortir d'une machine de theatre. Comme ils se hastoient d'aller à l'Eglise, tout le peuple y courut aussi, les Catholiques & les Ariens taschant à l'envi de se prevenir pour s'en saisir les premiers. 'Ainsi toute l'Eglise se trouvant remplie d'une infinité de monde, on y vit une étrange confusion, lorsque le Prefet approcha avec Macedone. Car les soldats poussant le peuple avec violence pour faire faire place, on estoit obligé de se jetter l'un sur l'autre: Et comme cela mesme ne suffisoit pas encore, les soldats s'imaginerent que le peuple resistoit, & qu'il ne vouloit point laisser passer le Préfet, & commencerent à fraper à coups d'épées; de sorte qu'il en mourut, à ce que l'on tient, 3150 personnes, 'les unes tuées à coups d'épées par les soldats, les autres étoufées par la presse. 'Après un si horrible carnage, Macedone, comme s'il eust esté entierement pur & innocent de ce qu'il s'estoit passé, monta sur le thrône Episcopal, dont l'autorité d'un Prefet, plutost que celle de l'Eglise, le mettoit en possession.

V.S.Paul de CP. Socr.l.2.c.16.p.91.d. p.93.a.b.c. d. p.94.a. a.

'Mais quoique les Ariens se fussent rendu maistres de l'Eglise par une voie si odieuse, [ils ne laisserent pas de vouloir rendre les Catholiques coupables des maux qu'ils

a.

qu'ils avoient faits eux-mesmes. Car nous ne croyons pas pouvoir raporter à autre chose,] 'les reproches qu'ils font à Asclepas dans leur faux Concile de Sardique, des inhumanitez barbares qu'il avoit commises au milieu de l'Eglise de Constantinople, de mille homicides qui avoient souillé les Autels mesmes par le sang des hommes, & de ce grand nombre de meurtres qui avoient fait perir & les Chrétiens & les payens pour l'amour de Paul. 'Ils demeurerent en possession des Eglises jusqu'à la fin de l'an 380, c'est-à-dire durant quarante ans ou environ, à l'exception d'environ deux ans que S. Paul fut rétabli, comme nous le verrons dans la suite. Ces 40 ans marquez dans Socrate s'y trouveront encore plus juste, si on les conte depuis le commencement de 339, qu'Eusebe fut intrus à la place de Saint Paul.

Hil. fr. p. 20. 21. Socr. l. 5. c. 7. p. 264. a. b | Marc. chr. an. 380.

ARTICLE XXXVI.

Les Eusebiens deputent inutilement Narcisse, Marc, & d'autres, à Constant, avec un nouveau formulaire.

'Les Eusebiens qui avoient dressé deux differentes confessions de foy au Concile de la dedicace d'Antioche, & y avoient encore signé celle de Theophrone, n'avoient pu par tant de changemens satisfaire l'inquietude & l'agitation de leur esprit. Ils firent donc peu de mois après, [en cette année "342,] un nouveau formulaire qu'ils envoyerent en France, pour le presenter comme de la part d'un Concile, à Constant & à tous les autres de ce pays. 'Narcisse, Maris, Theododore d'Heraclée, & Marc d'Arethuse en Syrie, furent deputez pour le porter. [Ce dernier se fera souvent remarquer dans la suite de cette histoire, parmi les plus signalez des Ariens: & néanmoins les tourmens qu'il endura pour la foy sous Julien, luy feront recevoir des louanges extraordinaires de S. Gregoire de Nazianze & de Theodoret; de quoy nous parlerons "en un autre endroit. 'Le formulaire dont luy & les autres estoient chargez, est raporté par S. Athanase & par Socrate: Il n'a rien en soy que de veritable, mais il n'a rien aussi qui excluë suffisamment le venin de l'Arianisme.

Ath. de syn. p. 894. d. — Note 31. — d | Socr. l. 2. c. 18. p. 95. d | Soz. l. 3. c. 10. p. 510. c. d. — V. la persecut. de Julien n. 16. — Ath. de syn. p. 895 | Socr. p. 96. a.

[La legation de Narcisse n'estoit pas seulement pour apporter le formulaire.] 'Mais si nous en croyons Socrate & Sozomene, c'estoit principalement pour satisfaire à la demande de Constant, qui avoit prié son frere de luy envoyer trois Evesques pour luy rendre raison de ce qui s'estoit fait dans la deposition de Saint Athanase & de S. Paul, [& apparemment des autres violences des Ariens, & de tout ce qui s'estoit passé dans le Concile d'Antioche:] 'Car le Pape Jule voyant que la lettre qu'il avoit écrite aux Eusebiens, [& les autres efforts qu'il avoit faits pour appaiser les maux de l'Eglise,] avoient esté inutiles, il crut devoir faire raport à Constant de l'état où estoient les choses, & ce fut sur cela que Constant écrivit à son frere pour demander d'en estre éclairci. 'Les Eusebiens crurent par là avoir rencontré une occasion favorable de gagner l'esprit de Constant, comme ils avoient fait celui de Constance; & en effet, ils choisirent pour cette deputation les plus habiles d'entre eux.

Socr. p. 95. c. d | Soz. p. 510. c. d. — Soz. p. 510. c. d. — Bar. 341. §. 25.

'Lorsqu'ils furent arrivez auprès de Constant, ils défendirent hautement tout ce qu'ils avoient fait, & tascherent de persuader à ce Prince que le Concile d'Orient n'avoit rien ordonné que de très-juste. Constant leur demanda leur confession de foy: '& eux cachant celle qu'ils avoient composée à Antioche, *a* luy en presenterent une autre, qui estoit celle dont nous venons de parler; & ils en donnerent des copies à tout le monde. 'Ils ne voulurent nullement conferer avec S. Athanase, dit Socrate, [qui suppose donc que ce Saint estoit alors à la Cour de Constant & dans les Gaules,] 'où ceci se passa selon le Saint mesme: 'Il est néanmoins bien difficile, ou plutost impossible, de croire que S. Athanase ait vû Constant avant l'an 345. [Mais Saint Maximin de Treves supplea à son défaut, comme on le voit par] 'les plaintes que les Ariens firent depuis, de ce qu'il "n'avoit pas voulu recevoir les Evesques qu'ils avoient envoyez dans les Gaules, 'c'est-à-dire qu'il leur avoit refusé la communion.

Soz. p. 510. d. — ib | Socr. l. 2. c. 18 p. 95. d. — *a* Ath. de syn. p. 894. d. — Socr. p. 95. d. — Ath. p. 894. ap. 1. p. 675. 676. — Hil. fr. 2. p. 26. — ἀποκηρύξαντος. — Soz. l. 3. c. 11. p. 512. c.

'Enfin Constant reconnut manifestement qu'ils persecutoient très-injustement de grands Evesques qu'ils haïssoient, & qu'ils avoient deposez, non pour les crimes qu'on leur objectoit, mais parce qu'ils suivoient une doctrine contraire à la leur. 'Ainsi il renvoya ces deputez qui ne purent rien gagner sur luy, ni tirer aucun avantage de leur legation.

c. 10. p. 511. a. — ib | Socr. l. 2. c. 18. p. 96. d.

'Socrate après avoir raporté ceci, fait deux remarques, l'une qu'il n'y avoit point encore alors de rupture de communion entre l'Occident & l'Orient. [Et en effet, Jule écrivant aux plus méchans des Eusebiens, ne laisse pas de leur parler comme à des freres & à des membres de la communion Ecclesiastique. Il en faut néanmoins excepter quelques cas, comme nous venons de le voir de Saint Maximin: & pour Gregoire & les autres intrus à la place des Catholiques exilez, nous ne craignons pas d'assurer que le Pape n'avoit point de communion avec eux.] 'L'autre remarque de Socrate, est que Photin Evesque de Sirmich, commençoit dessors à publier son Heresie. [Comme nous aurons peu de choses à mettre dans les années suivantes, jusques au Concile de Sardique en 347, nous pouvons raporter ici ce qui regarde les commencemens de cet Heresiarque, dont l'histoire ne se peut pas aisément separer de celle de l'Arianisme.]

Socr. p. 96. c. — c. d.

ARTICLE XXXVII.

De l'Heresie de Photin.

L'AN DE JESUS-CHRIST 343.

SAINT EPIPHANE dit que Photin estoit de Sirmich : *a* mais on aime mieux suivre Socrate, & S. Jerôme, *b* qui disent qu'il estoit de la petite Gaule, [c'est-à-dire de la Galacie.] *c* Les Eusebiens disent de mesme qu'il estoit d'Ancyre en Galacie. *d* Il fut en effet instruit par Marcel d'Ancyre *e* dans sa jeunesse, *f* & fut quelque-temps Diacre sous luy. Il fut depuis fait Evesque de Sirmich [principale ville de l'Illyrie,] *g* avec un applaudissement merveilleux de tout le monde. *h* Il avoit un fort bel esprit & une grande science. Il estoit habile en grec & en latin. *i* Il avoit la parole fort libre & fort aisée. *k* Il estoit naturellement éloquent & capable de persuader le monde. *l* Aussi l'on voit que son peuple luy estoit fort attaché.

m Il parut durant quelque-temps le nourrir dans la doctrine Catholique. *n* Mais comme sa vie & sa conduite estoient corrompuës par divers dereglemens, & qu'il arrive souvent que l'accroissement des vices en diminuant en l'ame l'amour de Dieu, y produit la folle passion d'une science fausse & pernicieuse; après avoir perdu l'innocence de ses mœurs, il s'efforça de troubler la verité Evangelique par de nouveaux dogmes, ' & commença tout d'un coup à vouloir porter son peuple à des erreurs étrangeres. ' Baronius croit que c'est pour ce sujet qu'il se trouve des endroits où au lieu de Photin, qui signifie *illuminé & éclairé*, les Peres l'appellent *Scotin* ou *tenebreux*. ' Lucifer semble dire qu'il s'appelloit veritablement Scotin, & qu'il avoit pris le nom de Photin à Sirmich.

'Son Heresie alloit à nier la Trinité & la distinction des personnes divines, *o* & à renouveller les dogmes de Sabellius; *p* quoiqu'il se servist d'autres termes, ne reconnoissant qu'une seule " operation (ἐνέργειαν) dans le Pere, le Verbe, & le Saint Esprit, ' & qu'il conservast à JESUS-CHRIST la qualité de Fils de Dieu. *q* C'est ainsi que le Pere seul estoit Dieu, & que le S. Esprit ne subsistoit pas [personnellement :] *r* & il ne vouloit point que Dieu eust engendré; en quoy il convenoit avec les Ariens, [opposez en tout le reste à ses erreurs.] 'Il paroist néanmoins par divers endroits de l'antiquité, & par les anathemes faits contre luy, 'qu'il croyoit un Verbe éternel, mais non subsistant & distingué personnellement du Pere. Il vouloit que ce fust comme une extension que le Pere, qu'il appelloit quelquefois " le Pere-Verbe, faisoit de luy-mesme (λογοπάτορα) quand il vouloit agir au dehors. ' Il ne vouloit pas donner à ce Verbe le nom de Fils, ' & luy donnoit quelquefois le nom de Pere. *s* Et néanmoins il semble qu'il ne vouloit pas reconnoistre que le Verbe est Dieu, alterant pour cela le texte du commencement de l'Evangile de S. Jean par une fausse distinction.

[S'il eust dit que ce Verbe qu'il pretendoit n'estre autre que le Pere, s'estoit incarné en la personne de JESUS-CHRIST, il se fust engagé à dire comme les anciens Patropassiens, que le Pere s'estoit fait homme, & avoit souffert la mort de la croix. Mais pour éviter cette erreur,] ' il tomba dans celle qu'embrassa depuis Nestorius, en soutenant que JESUS-CHRIST n'estoit qu'un pur homme, qu'il n'estoit point Dieu, & qu'il ne le falloit honorer qu'en qualité d'homme; ' ce qui a fait donner à ses Sectateurs le nom d'Homoncionistes. *a* Il vouloit mesme selon Marius Mercator, qu'il fust né de S. Joseph. *b* Aussi S. Hilaire luy donne souvent le nom d'Ebion, *c* comme Saint Jerôme dit qu'il avoit renouvellé l'impieté de cet ancien Heretique; *d* & S. Epiphane soutient qu'il alloit au-delà des blasphêmes de Paul de Samosates. *e* Il reconnoissoit néanmoins que JESUS-CHRIST estoit né du Saint Esprit & de Marie.

f Il disoit aussi que le Verbe " avoit habité en luy, & s'estoit uni à luy d'une maniere particuliere; *g* & il semble qu'il luy accordast le titre de Fils de Dieu, *h* & mesme celui de Dieu selon Cassien, *i* sans vouloir néanmoins qu'il fust avant Marie, *k* ni qu'il eust créé le monde, ni qu'il fust avant tous les siecles. *l* Et quand on luy objectoit les passages de l'Ecriture qui prouvent son éternité, il pretendoit s'en défaire en disant que c'estoient des propheties qui regardoient le temps de la naissance qu'il avoit tirée de Marie, ou qu'ils regardoient le Verbe; [& ce dernier eust esté veritable, s'il eust cru que JESUS-CHRIST mesme estoit le Verbe.] (NOTE 35.)

'Quelques avantages qu'eust Photin pour éblouïr les personnes peu éclairées, & quelque estime que ses ouailles eussent d'abord conceuë pour luy, cependant comme elles veilloient soigneusement pour la pureté de la foy, elles reconnurent bien-tost son erreur, dit Vincent de Lerins, & l'éloquence que ces peuples admiroient en luy, ne les entraina pas dans le precipice où il les menoit. Au lieu de le regarder comme leur Prophete & le conducteur du troupeau, ils eurent soin de le fuir comme un loup très-dangereux. [Nous verrons néanmoins par la suite de l'histoire, que cela ne se fit pas sitost;] ' & que Photin se défendit mesme par l'affection que son peuple avoit pour luy, contre l'autorité de l'Eglise, jusqu'en 351, ' quoique son Heresie ait commencé à paroistre dés 342 ou 343, selon Socrate : ' & que les Eusebiens la condannent dans un de leurs formulaires, [fait, comme nous verrons, en 345.] *m* Sulpice Severe dit qu'il avoit esté condanné dés devant le Concile de Sardique; [de quoy nous ne trouvons rien autrepart : ainsi nous remettons à en parler au temps de ce Concile, & aux autres où nous en trouverons quelque chose.]

Marginal notes: Epi.71.c.1. p.828. | *a* Bar.342. § 49. | *b* Hier. v. ill.c.107.p. 299. b | Socr.l.2.c. 18.p.96.d. | *c* Ath. de syn. p.898. a. | *d* Hil.fr.1. p.23. | *e* Sulp.S.l. 2.p.155. | *f* Hil.fr.2. p.23.& alii. | *g* Vinc.L.c. 16.p.63.d. | *h* d. | *i* Epi.71.c. 1.p.828. | *k* Soz.l.4.c. 6.p.542.a. | *l* Hil.fr.1. p.26. | *m* Vinc.L. c.16.p.63. | *n* Hil.fr.1. p.26. | Vinc.L.p. 63.d. | Bar 342.§. 49. | Lucif. non parc. p. 1079 b.c. | Vinc.L.c. 17.p.64.e | 341. | *o* Thdrt.h. l.2.c.11.p. 224.b. | *p* Sulp.S.l. 2 p.156. | Hil.fr.7.p. 47.2.b.c. | *q* Aug. ep. 50.p.87.2. d. | *r* t.3.ap.q. 23.p.50.b. | Alex. t.7. p.219.220. | Epi.71.c.2. 4.p.830.b. c|832.a. | p.830.c. | M.Merc.t. 2.p.312. 313. | *s* Aug.t.3. ap.q.91.p. 82.g. | Vinc.L.c. 17.p.341 | Opt.l.4.p. 79 | Socr.l. 2.c.18.p. 96.d. | Au. f.244. p.1017.g | M.Merc.t. 2.p.128.§. 20. | *a* §17.19. | *b* Hil.de Trin.l.7.p. 46.2.d|47. 2.b. | *c* Hier.v. ill.c.107.p. 299. | *d* Epi.71.c. 1.2.p.828. d|830.c. | *e* c. | *f* M.Merc. t.2.p.128. §.17.19. | *g* Epi.71.c. 2.p.830.b. | *h* Cas. de inc.l.1.c.2. p.902. | *i* Hil. de Trin.l.8.p. 63.1.d | Sulp.S.l.2. p.156. | *k* Hil. de Trin.l.7.p. 47.2.c.d. | *l* Epi. 71. c.2.p.830. a.b.c. | Vinc L. c. 16.p.339. 340. | Hil.fr.1.p. 26. | Socr.l.2.c. 18.p.96.d. | Ath. de syn.p.897. 898. | *m* Sulp.S.l. 2.p.155.

ARTICLE XXXVIII.

Valens tasche d'usurper le siege d'Aquilée : Nouveau formulaire des Eusebiens : Concile de Milan : Constant obtient la convocation de celui de Sardique : Estienne succede à Placille d'Antioche.

L'AN DE JESUS-CHRIST 344.

[NOus ne trouvons rien en cette année qui regarde l'histoire de l'Arianisme. Mais nous y pouvons mettre un évenement dont nous ignorons le temps précis. C'est l'entreprise ambitieuse de Valens,] ' qui avant le Concile de Sardique voulut quitter son Eglise de Murse, pour s'emparer d'une autre [qui estoit apparemment celle d'Aquilée.] ' Car il excita une grande sedition dans cette ville. Et ce qui rendit encore son entreprise plus odieuse, fut qu'un Evesque nommé Viator, n'ayant pu s'enfuir assez tost, y fut tellement accablé & foulé aux piez, qu'il en mourut trois jours après. [Mais toutes les intrigues de Valens furent inutiles; car il demeura toûjours à Murse,] ' & Fortunatien assista au Concile de Sardique en 347, en qualité d'Evesque d'Aquilée.

Hil.fr.1.p. 17. p.17. p.19.

' L'un des six Evesques deputez de Tyr pour l'information de la Mareote, estoit mort avant la mesme année 347. ' Ce ne peut estre que Theognis de Nicée, ou Macedone de Mopsueste : & c'estoit apparemment le premier, lequel estoit mort assurément avant l'an 355. [Car quoiqu'il fust un des plus coupables de tous les Eusebiens, qu'il eust déja esté deposé, & que dans le Concile de Sardique il ait esté reconnu coupable d'une fourberie insigne, néanmoins ce Concile ne l'a point deposé & anathematizé avec les autres.] ' Cette fourberie estoit d'avoir composé de fausses lettres pour irriter les Empereurs contre S. Athanase, Marcel, & Asclepas. [On ne marque point quand ce crime fut commis;] mais il fut prouvé dans le Concile de Sardique par ceux qui avoient alors esté Diacres de Theognis.

p.18. Thdrt.l.1. c.13.p.607. d. Ath. ap.2. p.761. d | Hil.fr.1.p. 9.

L'AN DE JESUS-CHRIST 345.

' Trois ans depuis la legation de Narcisse & des autres qui avoient apporté à Constant un nouveau formulaire [en 342;] les Eusebiens, comme s'ils se fussent repentis de tout ce qu'ils avoient fait jusques alors, assemblerent de nouveau leur Synode à Antioche, ' selon l'opinion de Baronius & de M^r. Valois, *a* & y dresserent encore un autre formulaire *b* raporté par S. Athanase & par Socrate. Il est beaucoup plus long que tous les autres; *c* de sorte qu'il en a mesme retenu le nom de longue exposition.

Ath. de syn.p.895. c.d| Socr.n. p.23.2.d. Bar.344. §. 1| Socr.n.p. 23.2.c. *a* Socr. l.2. c.19. p.97. a. *b* p.97-101| Ath. de syn. p.896. 899.

d On y peut remarquer qu'il porte que le Fils est semblable au Pere en toutes choses : *e* Mais il ne parle jamais de substance. *f* Il anathematize aussi ceux qui disent qu'il a esté tiré du néant, & les autres impietez d'Arius : *g* & il ajoute aussitost que c'est parce que ces paroles ne sont point de l'Ecriture. ' Il semble reconnoistre l'unité de la divinité du Pere & du Fils, mais il fait en mesme temps le Fils inferieur au Pere : ' & mesme il dit positivement que le Fils a esté fait, quoique d'une maniere differente des autres créatures. ' Il condanne les opinions de Marcel & de Photin; [ce qui est remarquable pour le dernier, qui jusques ici ne se trouve point nommé dans l'histoire.] ' Ils luy attribuent toutes les erreurs dont on accusoit Marcel. ' Les Eusebiens disent à la fin qu'ils ont esté contraints de s'étendre ainsi, afin de faire reconnoistre à tout l'Occident la pureté de leur foy, & les calomnies de leurs adversaires.

c Soz.l.3. c. 11.p.511.b. *d* Ath.p. 898.b.c. *e* Soz.p.511. b. *f* Ath. p. 896.c.d. *g* d| 897.a.

L'an de J.C. 345. p.899.c. a. p.898.a. p.897.898. p.899.d.

' S'imaginant donc avoir dit quelque chose de nouveau, parce qu'ils s'exprimoient en plus de paroles, ils envoyerent ce formulaire en Italie par Eudoxe de Germanicie [en Syrie,] Martyre [dont on ne marque point l'Evesché,] Macedone de Mopsueste, ' & quelques autres, *a* entre lesquels estoit Demophile, *b* qui pouvoit estre l'Evesque de Cooé, (ou plutost de Berée,) marqué dans la lettre du faux Concile de Sardique, ' & qui s'estant rendu celebre par la persecution de Libere, fut depuis fait par les Ariens Evesque de Constantinople en 370. ' Ils furent donc en Italie presenter leur formulaire. *c* Mais les Evesques d'Occident le rejetterent, declarant qu'ils se contentoient du symbole de Nicée sans demander rien davantage.

p.895. d| Socr.l.2 c. 19. p.97 a. Ath.p 895. d. *a* Hil. fr. 2. p.41. *b* p.32. Blond. prim. p. 1190. Ath.p.895. d. *c* Socr l.2. c.20.p.101. b.c.

' Il se tenoit [NOTE 36] alors un Concile de Milan, où ces Eusebiens estant venus, ils ne voulurent jamais condanner l'opinion Heretique d'Arius, & sortirent tout en colere de l'assemblée; comme nous l'apprenons d'une lettre écrite huit ans après, ' au commencement de l'an 354.

Hil.fr.2.p. 41.42. Bar.354 §. 1.

[Nous ne savons rien davantage de ce Concile. Mais il y a assez d'apparence que Constant s'y trouva, & que ce fût-là qu'il prit la resolution d'écrire à son frere pour assembler un Concile œcumenique.] ' Au moins nous savons qu'il estoit à Milan, & qu'il écrivit sur ce sujet dés cette année, qui est la quatriéme depuis l'arrivée de S. Athanase à Rome [en 341,] par le conseil de divers Evesques qui s'y trouverent. [" Constance ne put se dispenser d'accorder le Concile; & ainsi il se tint deux ans après à Sardique.]

Ath. ap.2. p.676. V. Saint Athanase §.42.&c.

' Il faut mettre apparemment en cette année la mort de Placille d'Antioche, [puisque nous avons vu qu'il avoit esté fait Evesque vers l'an 333,] ' & qu'il gouverna douze ans selon la chronique de Nicephore & Theophane. [Cela s'accorde fort bien avec] ' les trois ans que les mesmes auteurs donnent à Estienne ' mis à la place de Placille, [puisque ces trois ans se terminent à Pasque de l'an 348, comme nous le verrons dans la suite. Il est au moins certain que Placille estoit Evesque en 341, & Estienne en 347.] ' Cet Estienne avoit esté deposé estant Prestre, *d* & S. Eustathe ne l'avoit jamais voulu recevoir dans le Clergé à cause de son impieté. *e* Mais ce qui l'avoit fait rejetter par ce Saint, le fit admettre,

Blond. prim.p. 1191.1192. Thphn. p. 34.d. p.35.c. Thdrt.l 5. c.39.p.755| l.2.c.19.p. 612.b.c. Ath.in Ar. or.1.p 293. a. *d* sol.p.812. c. *e* c| in Ar. or.1.p.293. a.

mettre, & élever mesme à l'Episcopat par les Ariens, ' moins pour conduire le vaisseau de l'Eglise d'Antioche, qu'afin de le submerger. 'On peut juger ce qu'il estoit " par l'action qui obligea les Eusebiens mesmes à le deposer : [& il faut bien qu'il se signalast extrêmement en faveur de l'impieté,] ' puisque le Concile de Sardique fut obligé de le condanner " & de l'excommunier, avec sept autres des plus méchans d'entre les Eusebiens. ' Aussi Theodoret dit qu'il faudroit un livre entier pour raporter tout ce que luy & Placille avoient fait contre les loix de la pieté & de la justice, & l'éloquence de David pour en representer la grandeur.

L'an de J.C. 345. — Thdrt. l. 2. c.7.p.598.c. p.598-600. b. — Ibid. §. 55. — c.6.p.593. c|594.c. — Ibid. §. 48. — c.19.p.612. b.c.d.

[Nous ne trouvons rien à remarquer pour l'année 346, sinon que] 'c'est celle dont est daté le celebre Concile de Cologne, où l'on pretend qu'Euphrate Evesque de cette mesme ville, fut deposé par le suffrage & l'autorité de 24 Evesques des Gaules, pour estre tombé dans l'Heresie de Photin. [C'est une histoire celebre, mais embarassée " de beaucoup de difficultez qui la rendent au moins très-incertaine.]

Conc. t. 2. p.615.c. — Note 37.

ARTICLE XXXIX.

Les Eusebiens se retirent de Sardique, & s'assemblent à Philippople, d'où ils écrivent partout contre le Concile de Sardique, qui en dépose & anathematize huit des principaux.

L'AN DE JESUS-CHRIST 347.

[LEs "Eusebiens ne purent se dispenser de venir au Concile de Sardique, & ils y vinrent au nombre d'environ 76 Evesques ; mais ce fut pour s'en retourner aussi-tost, sachant bien qu'ils ne pouvoient soutenir ni leur doctrine, ni leur conduite dans une assemblée legitime & reguliere, où l'on craignoit beaucoup Dieu, & peu Constance. Aussi-tost donc qu'ils furent arrivez à Sardique, ils se plaignirent de ce que S. Athanase, & les autres qu'ils avoient condannez, estoient admis dans le Concile comme Evesques. On leur répondit qu'on ne pouvoit pas traiter comme coupables des Prelats declarez innocens par le dernier jugement rendu sur leur sujet, qui estoit celui du Concile de Rome. Mais la verité ne satisfit pas ceux qui aimoient le mensonge. Ils crurent avoir droit de dire qu'ils n'avoient pas dû se trouver dans une assemblée où l'on admettoit des gens coupables de sacrileges, d'homicide, & de tout ce qu'il leur plaisoit d'imputer à leurs adversaires. Ils joignirent à cela quelques autres raisons aussi frivoles ; & sur cela ils s'enfuirent durant la nuit.

V. Saint Athanase §.44.

Leur fuite fortifia beaucoup les autres preuves que l'on avoit de leurs crimes : De sorte que le Concile declara innocens ceux qu'ils avoient deposez, & usurpateurs ceux à qui ils avoient donné leurs Eglises :] ' Il deposa outre cela & anathematiza mesme les principaux chefs de leur parti, savoir Acace de Cesarée en Palestine, Estienne d'Antioche, George de Laodicée, Narcisse de Neroniade, Menophante d'Ephese, Theodore de Heraclée, Ursace de Singidon, & Valens de Murse, 'dont les trois derniers avoient esté des Commissaires envoyez à la Mareote contre S. Athanase.

Ath. ap. 2. p.765.a.b| 766.b. — p.794. c.& alibi.

' Les Eusebiens après s'estre enfuis de Sardique, s'arresterent enfin à Philippople dans la Thrace, qui obéissoit à Constance. Ils y tinrent leur Concile particulier, ' composé de leurs "76 Evesques, [partie Heretiques, partie timides & lasches.] Estienne d'Antioche est mis à la teste, [& il estoit digne d'y presider, autant par sa méchanceté que par la dignité de son siege.] ' Ce fut de ce conciliabule qu'ils tascherent de répandre leur venin par la lettre qu'ils envoyerent de tous costez. [S. Augustin en parle en quelques endroits :] 'Sozomene en fait l'abregé : *a* & S. Hilaire en raporte le formulaire de foy dans son traité des Synodes : *b* Nous l'avons mesme toute entiere dans les fragmens du mesme Saint. *c* Les Eusebiens declarent qu'ils l'écrivent de Sardique, *d* & ils l'ont persuadé à Sozomene. [Mais ils font voir eux-mesmes que cela est faux,] puisqu'ils parlent *e* de la lettre circulaire des Occidentaux, *f* laquelle constamment n'a pû estre écrite qu'après qu'ils se furent enfuis de Sardique.

Socr. l.2. c. 20.p.102.b. — Hil.fr.2. p. p.18-33. — Ibid. note 51. — Socr. l. 2. c. 20.p.102.b. — Soz. l. 3. c. 10.p.510. — *a* Hil. syn. p.129. — *b* fr.2.p.7-33. — *c* p.7.22. — *d* Soz.l.3.c. 11.p.512.b. — *e* Hil. fr. 2. p.20. — *f* Ath.ap.2. p.763.b.

[Il est aisé de juger qu'ils n'ont fait cette fiction,] ' dans laquelle le Concile d'Ancyre montre qu'ils ont continué depuis, [que pour couvrir la honte de leur fuite, & effacer, s'ils eussent pû par cette confusion, l'autorité du legitime Concile de Sardique ; comme ils voulurent quelques années après effacer le grand Concile de Nicée par l'équivoque de leur conciliabule de Nicé en Thrace. L'on voit par S. Augustin qu'ils ne réüssirent pas mal à l'égard du Concile de Sardique, le veritable estant inconnu de son temps en Afrique, où l'on ne connoissoit que le faux.]

Epi.73.c.2. p.845.846.

'Leur lettre, selon qu'elle est dans les fragmens de S. Hilaire, & qu'elle fut envoyée en Afrique, est adressée à Gregoire d'Alexandrie, Amphion de Nicomedie, Donat de Carthage, Didier de Campanie, Fortunat de Naple en Campanie, Eutice de Rimini, Maxime de Salones en Dalmacie, & generalement à tous les Evesques, Prestres, Diacres, & Fidéles de l'Eglise Catholique ; [ce qui estoit néanmoins faux de Donat, qui n'estoit Evesque de Carthage que dans le parti schismatique des Donatistes.] 'S. Augustin remarque qu'il y avoit des exemplaires où les noms des Evesques seulement estoient marquez, & non celui de leurs Eveschez. ' Il dit que c'estoient les plus communs : & il ajoute mesme que quand des Evesques écrivoient à des Evesques, ce n'estoit pas la coutume de mettre le nom de leurs Evechez ; ' c'est pourquoi il demande aux Donatistes quelle preuve ils avoient que Donat marqué dans le titre de cette lettre, fust leur Evesque de Carthage. 'Il le leur accorde néanmoins facilement : mais il leur montre qu'ils ne peuvent tirer aucun avantage de ce que des Ariens, condannez par toute l'Eglise, ont

Hil.fr.6. — Aug. in Cre.l. 3. c. 34. p. 186. 2.d. — l.4.c.44. p. 208.2.a. — a l 3.c.3.p. 186. d | ep. 163. p.283. 1.a.b. — in Cre.l.3. c.34.p.186. 2.d.

ont tasché d'attirer à leur parti Donat & les Donatistes. 'Ils ne réüssirent pas mesme dans ce dessein. 'Et quoique Donat en confessant la Consubstantialité, crust le Fils inferieur au Pere, & le S. Esprit au Fils; néanmoins les Donatistes ne suivoient pas cette erreur, '& ne faisoient nulle difficulté de reconnoistre que les Ariens estoient des Heretiques detestables.

p.187.a. hær.69.c.6. p.122.d. in Cre. c. 34 p.187.1. a l. 2. p. 170,1.a.

ARTICLE XL.

Le Concile de Philippople condanne le Pape Jule, Osius, & divers autres : Confusion où l'Eglise estoit alors.

[LE sujet de la lettre des Eusebiens, est principalement de donner quelque couleur au refus qu'ils avoient fait de se joindre aux Occidentaux, & de flétrir leurs ennemis par les calomnies les plus noires. Ils n'y parlent que de paix, que de charité, que d'observation des loix de l'Eglise, eux qui estoient les perturbateurs de la paix & les violateurs de tous les Canons. Ils sont assez ridicules pour pretendre] 'que si Athanase & Marcel avoient encore quelque semence de pieté & de Religion, quand mesme ils seroient innocens, ils devroient abandonner leur cause pour le bien de la paix; [c'est-à-dire pour les laisser regner à leur gré, & établir paisiblement l'Arianisme.

Hil. fr. 21. 22.24.

Mais pour se vanger de l'anatheme que le Concile de Sardique avoit fulminé contre les principaux d'entre eux; après avoir confirmé la condannation de S. Athanase, de Marcel, d'Asclepas, & de S. Paul,] 'ils prononcent anatheme contre Osius, Protogene, le Pape Jule, Gaudence [de Naïsse,] & S. Maximin de Treves.

23.

'Ce fut cet anatheme mesme contre le Pape & contre S. Athanase, qui fit reconnoistre à S. Augustin que cette lettre ne pouvoit venir que des Ariens. 'Le crime general qu'ils reprochent à tous ces Prelats, c'est d'avoir esté auteurs de la communion de Marcel, d'Athanase, & des autres scelerats, comme il leur plaist de les appeller : '& ils rejettent particulierement ce crime si glorieux sur le Pape Jule.

Aug. ep. 163. p.283. 1.c.d. Hil.fr.25. 26.

'Outre ce crime commun, ils disent qu'Osius a toûjours esté l'ennemi & le persecuteur d'un certain Marc de tres-heureuse memoire, [qu'on ne connoist point,] & le défenseur de tous les méchans, nommément de Paulin autrefois Evesque de Dace, d'un Eustase, & d'un Quimasse, dont ils disent beaucoup de maux. 'Sozomene dit de Paulin, & d'Eustathe Evesque d'Antioche : [ce qui ne fait point de difficulté pour le dernier : & pour Paulin, nous en parlerons sur S. Eustathe son successeur.]

Ibid. Soz. l. 3. c. 11.p.512.b. c.

'Ils pretendoient que Protogene s'estoit condanné luy-mesme en communiquant avec Marcel & S. Paul, après avoir signé plusieurs fois leur anatheme. 'Ils faisoient un crime à Gaudence de ce qu'il recevoit ceux que Cyriaque son predecesseur avoit anathematizez, '& encore de ce qu'il défendoit hautement S. Paul de Constantinople. Mais la faute de S. Maximin estoit bien plus noire, puisqu'il avoit communiqué le premier avec ce Saint, & avoit esté cause de son rétablissement; outre qu'il n'avoit point voulu recevoir les Evesques que les Ariens avoient deputez dans les Gaules [en 342.] 'Les Eusebiens excommunierent donc ces Prelats dans leur faux Concile de Sardique, priant tous les Fidéles de n'avoir aucune liaison avec eux, ni avec tous ceux qui communiqueroient avec eux.

Hil.fr.p.17. 25. 25 | Soz.l.3. c.11.p.512. c. Hil.fr.26. 23.27.

'Ils ajoutent à la fin de leur lettre un symbole de leur foy, qu'ils prient tout le monde de signer. 'Ils n'y parlent point de la Consubstantialité; *a* mais ils ne l'anathematizent pas aussi, pour établir que le Fils est d'une substance differente de celle du Pere, comme l'écrit Socrate : 'Au contraire ils y condannent ceux qui disent que le Fils a esté tiré du néant ou d'une autre substance, & non du Pere; 'ce qui enferme la foy de la Consubstantialité, si l'on veut suivre les conclusions qui naissent necessairement de ces principes. [Ainsi ce symbole n'est defectueux que par l'omission du terme de Consubstantiel, laquelle nous donne lieu de croire que l'on a voulu enfermer quelques équivoques, sous des termes qui en apparence n'expriment que la verité; & il n'est à rejetter que parce qu'il ne falloit point d'autre symbole que celui de Nicée, si on n'avoit point d'autre foy.] 'Sozomene en fait mention; *a* & S. Hilaire le raporte dans son traité des Synodes, d'une version plus correcte que celle qui est dans ses fragmens. 'Le Concile des Semiariens à Ancyre [en 358,] le cite avec éloge. [Je ne sçay d'où vient que S. Athanase l'omet dans le recueil qu'il fait des differens formulaires des Ariens.]

27. Soz.l.3. c. 11.p.512.d. *a* Socr. l. 2. c.20.p.102. b|n.p.25.2. b.c. Hil. fr.1.p. 28. syn.p.129. 130. Soz.p.512. 513. *a* Hil. syn. p.129.2. Epi.73.c.2. p. 846. b | 847.c.

'Il ne faut pas oublier que le Synodique dit qu'Osius assembla un Concile à Cordoue, pour s'opposer à celui que les Ariens avoient tenu à Philippople, que cette sainte assemblée éclaircit les veritez de la foy, receut dans sa communion tous ceux qui avoient esté absous dans le Concile de Sardique, & condanna tous ceux qui y avoient esté condannez.

Conc. t. 2. p.91.d.

[Le Concile de Sardique servit à distinguer les innocens des coupables, pour tous ceux qui ne s'aveugloient pas volontairement eux-mesmes par leur passion. Mais il ne servit pas à rendre la paix à l'Eglise comme on l'avoit esperé, parce que les Eusebiens qui s'appuyoient sur un bras de chair, & qui mettoient leur confiance en Constance, ne vouloient ceder ni à la justice ni à la raison, & s'emportoient, comme nous venons de dire, jusqu'à pretendre excommunier les plus illustres Prelats de l'Eglise. Ainsi le trouble s'augmenta au lieu de diminuer.] 'Socrate assure que depuis ce temps-là, la communion fut rompuë entre l'Orient & l'Occident. 'Jusque là toutes les disputes n'avoient point causé cette rupture : 'mais depuis ce temps, dit Socrate, il sembla que le mont appellé Tisucis, ou plutost le pas de Suques, 'dont Marcellin fait une ample description, *a* ne fust pas moins la borne des deux communions, qu'il l'estoit des provinces de Thrace & d'Illyrie, ce qui n'empeschoit pas,

Socr. l. 2. c. 22.p.106.b. Soz. l. 3. c. 13.p.514.c. Socr.p.106. b. Amm.l.21. p.189. 190| n.p.195. *a* Socr. l. 2. c.18.p.96. d.

pas, dit Socrate, que la communion ne demeuraſt indifferente dans l'Orient entre ceux meſmes dont la foy eſtoit differente : [c'eſt-à-dire que les Catholiques y communiquoient avec les Euſebiens, comme nous le voyons par l'Egliſe d'Antioche.]

Nous ne ſavons que dire de cette remarque que fait Socrate ſur la confuſion deplorable où eſtoit alors l'Egliſe, & nous ne voyons point que la ſuite de l'hiſtoire nous donne lieu ni de la confirmer, ni auſſi de la combatre abſolument. Nous avons néanmoins quelque peine à croire que les Occidentaux aient rejetté tout à fait la communion de ceux qui n'avoient pas eſté condannez nommément par le Concile de Sardique.] ' Car S. Hilaire aſſure qu'ils écrivirent aux Orientaux [en 349,] ſur la condannation de Photin, & que ceux-ci leur répondirent, quoiqu'avec leur adreſſe ordinaire à faire le mal. [Et il ſemble en effet que quand la communion auroit eſté entierement rompuë, le rétabliſſement de S. Athanaſe en 349, auroit dû la renouër. On ne peut douter que l'Egypte ne fuſt dans la communion de l'Occident. Cela ſe peut dire encore certainement des Eveſques de la Paleſtine & de l'iſle de Cypre,] ' qui ſignerent le Concile de Sardique, *b* de ceux de la Lycie & de l'Iſaurie, qui eſtoient unis à S. Athanaſe. [Il paroiſt que les Orientaux & les Occidentaux ſe trouverent enſemble en 355, dans le Concile de Milan.] ' On voit auſſi que les Orientaux de leur part adreſſerent à divers Eveſques d'Occident la lettre de leur faux Concile de Sardique : [Cela ne marque point qu'ils vouluſſent rompre entierement avec eux. Je penſe qu'ils firent la meſme choſe en 351 dans leur Concile de Sirmich.] ' Ils écrivirent vers le meſme temps contre S. Athanaſe au Pape Jule, [qu'ils pretendoient avoir depoſé à Sardique. Ils preſſerent extrêmement Saint Euſebe de Verceil de ſe trouver avec eux à celui de Milan en 355. Ainſi je ne ſçay ſi l'on peut dire que la communion fuſt entierement rompuë entre l'Orient & l'Occident ; quoiqu'elle fuſt ſans doute beaucoup alterée. Je croy meſme que nous trouverons] ' que Baſile d'Ancyre, quoiqu'excommunié nommément à Sardique, [ne laiſſoit point d'eſtre traité comme Eveſque par les Orthodoxes de l'Orient & de l'Occident, la rigueur de la diſcipline ne ſe pouvant obſerver dans la confuſion où eſtoient alors les choſes. ' D'autre part cependant, le Pape Libere en renonçant à la communion de S. Athanaſe, declare qu'il a la paix & la communion avec tous les Eveſques d'Orient ; [de ſorte qu'il ſemble que ces deux communions fuſſent regardées comme incompatibles.] ' S. Athanaſe en retournant en Orient ne voulut communiquer à Antioche qu'avec les Euſtathiens, & non point avec Leonce. [C'eſt une difficulté qui merite bien d'eſtre examinée par ceux à qui Dieu en aura donné la capacité.]

Hil.fr.1.p.27. | Ath.ap.2.p.768.c.d. *b* fol.p.817.d. | Hil.fr.2. | fr.1,p.36. | Ath.ap.2.p.766.a.b | fol.p.810.b. | Hil.fr.1.p.48.51. | Soz.l.3.c.20,p.532.d.

ARTICLE XLI.

Perſecution de S. Luce, & de divers autres Orthodoxes, aprés le Concile de Sardique : Concile de Milan contre Photin.

' APrès que les Eveſques des deux Conciles ſe furent ſeparez, pour s'en retourner en leurs Dioceſes, [S. "Athanaſe ſe retira à Naïſſe, & enſuite à Aquilée. Mais les Euſebiens ne gardoient pas de leur coſté la meſme moderation. Car ne ſe contentant pas d'avoir fait la guerre à la verité par leurs blaſphêmes, ' ils y ajouterent des violences toutes nouvelles : C'eſtoit pour couvrir la honte de leur condannation & de leur fuite ; & néanmoins ils ne faiſoient par là que rendre plus viſible à tout le monde, la juſtice de la ſentence qu'on avoit prononcée contre eux, & autoriſer ceux qui diſoient qu'ils ne s'eſtoient retirez de Sardique, que parce que les reproches de leur conſcience leur faiſoient craindre de ſe voir convaincus publiquement d'eſtre des Calomniateurs.

[Au ſortir de Philippople ils paſſerent par Andrinople,] ' où les Fidéles ne voulurent point communiquer avec eux, les regardant comme des gens qui ſe condannoient eux-meſmes par leur fuite. Ils s'en plaignirent à Conſtance, & obtinrent de luy qu'il fiſt trancher la teſte à pluſieurs [miniſtres de cette Egliſe.] Ils furent condannez comme ſi c'euſſent eſté des Laïques, "par jugement des officiers de la Fabrique des armes, ' dont il y avoit une compagnie fort nombreuſe en cette ville. *a* L'Egliſe a conſideré ces Eccleſiaſtiques comme des Martyrs, & le Martyrologe Romain en fait memoire le 11 de Fevrier. ' Leurs monumens ſe voyoient auprès de la ville d'Andrinople, lorſque S. Athanaſe y paſſa [deux ans après.] Philagre qui avoit de nouveau eſté fait Comte, fut encore en ceci le miniſtre de la cruauté des Euſebiens.

[S. Luce qui eſtoit le Paſteur d'un ſi genereux troupeau, ne fut pas mieux traité que ſes ouailles. Nous avons vû cideſſus que les Euſebiens l'avoient fait exiler chargé de chaines ; qu'ayant enſuite eſté rétabli, peut-eſtre par la mort de Conſtantin, ils l'avoient fait bannir une ſeconde fois, & l'avoient reduit à implorer en l'an 341, le ſecours du Pape & du Concile de Rome. Il " ſemble qu'il ait eſté rétabli depuis, quoiqu'on ne voie pas comment cela ſe ſoit fait, & " qu'il ſe ſoit trouvé au Concile de Sardique.] ' Au moins S. Athanaſe nous donne lieu de croire qu'immediatement après ce Concile il eſtoit dans la poſſeſſion de ſon Egliſe, & dans la liberté de parler contre les Euſebiens, & de condanner hautement leur doctrine impie : ce qu'il faiſoit avec autant de hardieſſe [que s'il n'euſt jamais éprouvé leur cruauté.] Sa generoſité leur eſtant inſupportable, ils luy firent pour la ſeconde fois enfermer le cou & les mains dans des chaines de fer, & en cet état, ils l'envoyerent en exil, où il mourut "de la maniere qu'ils le ſavent, dit Saint Atha-

Socr.l.2.c.22.p.106.b. | V. ſon titre §.53. | Ath.fol.p.810.d. | c. | διὰ τῆς φάβρικος. | Amm.l.31.p.446 | n.p.424. | *a* Bar.348.§.3. | Ath.fol.p.810.d. | V.S.Jule §.4. | V. Saint Athanaſe §.43. | p.821.a. | NOTE 38.

Athanase ; [marquant assez par là qu'on les soupçonnoit de luy avoir osté la vie par une mort violente.] 'Ainsi ce n'est pas sans raison que le Martyrologe Romain le met au rang des Martyrs, le 11 de Fevrier, avec ceux de son Clergé dont nous venons de parler. (Boll. 11. feb. p. 519. 520.)

'S. Athanase met après ceci, le bannissement de Diodore, Evesque d'Asie, 'peut-estre de Tenedo [dans l'Archipelage,] *a* & la seconde persecution de Saint Olympe d'Enos, & de Theodule de Trajanople ; [de quoy nous avons "parlé par avance.] (Ath. p. 821. a|812. d. — Hil. fr. 1. p. 19. — *a* Ath. p. 812. a. b. — V. §. 19.)

'Comme leur fureur estoit particulierement animée contre S. Athanase, *b* ils firent bannir en Armenie deux Prestres & trois Diacres d'Alexandre : *c* & de peur que [les Saints & les autres Evesques,] se confiant sur le jugement du Concile de Sardique, ne voulussent rentrer dans leurs Eglises, ils firent garder par ordre de Constance les portes & les entrées des villes. Ils firent particulierement écrire aux Magistrats d'Alexandrie, que si Athanase, ou quelqu'un des Prestres qu'ils nommoient, se trouvoit estre entré dans la ville, ou dans le pays, le premier juge pourroit luy faire trancher la teste [sans autre forme.] (Aug. in Cre. l. 3. c. 34. p. 186. 2. d. — *b* Ath. p. 820 d. — *c* p. 821. c.)

'Ils firent aussi bannir en la haute Libye les saints Evesques Macaire ou Arie, & Astere, [comme nous le dirons "en un autre endroit,] parce qu'ils les avoient quittez à Sardique pour se joindre aux Occidentaux. (p. 820. d. — V. Saint Athanase §. 44.)

'Ils ne se contenterent pas mesme de tant d'excès : Mais comme le pere de leur Heresie est comparé à un lion qui tourne continuellement autour de nous pour chercher quelqu'un à dévorer ; ainsi ces Heretiques s'estant rendu maistres des postes, faisoient sans cesse mille courses de toutes parts ; & s'ils trouvoient quelqu'un qui leur reprochast leur fuite, & qui témoignast son aversion pour l'Heresie Arienne, ils le faisoient fouetter, emprisonner, bannir de son pays, & se rendoient si redoutables & si terribles à tout le monde, qu'ils en obligerent plusieurs à déguiser leurs sentimens ; & les autres aimerent mieux s'enfuir dans les deserts que d'avoir aucune communication avec eux. (p. 821. d.)

[Avant que de terminer cette année, il faut dire un mot de ce qui se passoit dans l'Occident, " après le Concile de Sardique, à l'égard de Photin, dont nous avons cru devoir joindre l'histoire avec celle de l'Arianisme.] 'S. Epiphane dit que cet Heresiarque fut deposé dans le Concile de Sardique. 'Mais " tous les monumens qui nous en restent n'en disant rien, il semble qu'on peut presumer que cela s'est fait dans quelque autre Concile d'Occident, que S. Epiphane aura confondu avec celui de Sardique. 'Et en effet, S. Hilaire remarque que deux ans avant le premier Concile tenu à Sirmich contre cet Evesque, & avant la reconciliation d'Ursace & de Valens, (ce que nous montrerons s'estre fait en 349,) il s'en estoit tenu un autre à Milan, où il avoit déja esté condanné comme Heretique, '& excommunié. [Ainsi appliquant à ce (Note 39. — Epi. 71. c. 1. p. 829. — Note 40. — Bar. 341. §. 49. — Hil. fr. 1. p. 23. — p. 16.)

Concile de Milan ce que S. Epiphane dit de celui de Sardique, nous trouverons] 'qu'il n'y fut deposé qu'après y avoir esté appellé par les Evesques, pour rendre raison des Heresies qu'on luy imputoit, & avoir eu la liberté de se défendre. Le mesme Pere dit qu'entre la premiere condannation de cet Heretique, & la derniere [en 351,] il fut souvent refuté dans diverses conferences qu'on eut avec luy. 'Mais l'affection que le peuple avoit pour luy, rendit long-temps inutiles tous les efforts qu'on fit pour le priver de son siege. (Epi. p. 829. a. b. — Hil. fr. p. 26.)

[Il n'y a guere lieu de douter que ce Concile de Milan, que nous mettons en 347, ne soit celui mesme dont parlent Ursace & Valens dans leur retractation de l'an 349,] 'lorsqu'ils disent qu'ils condannent Arius & ceux qui tiennent ses sentimens, comme ils avoient déja fait dans la requeste qu'ils avoient presentée à Milan. 'Le Concile de Rimini témoigne aussi que dans un Concile de Milan, où estoient les Prestres & les legats de l'Eglise Romaine, comme on le lit dans S. Hilaire, Ursace & Valens demanderent pardon par écrit des fautes dont ils se sentoient coupables ; & il ajoute qu'on leur accorda cette grace. [Nous examinerons autrepart ce qui regarde ces deux Evesques. Il nous suffit de remarquer ici que] 'ce que le Concile de Rimini dit des legats du Pape à Milan, explique, selon le sentiment du P. Petau, ce qui est dans S. Hilaire, 'que Photin avoit esté condanné par les Romains deux ans avant la lettre d'Ursace & de Valens écrite à Jule [en 349.] (p. 25. — fr. 341 Ath. de syn. p. 877. d. — Conc. t. 2. p. 730. — Hil. fr. p. 25.)

ARTICLE XLII.

Les Eusebiens contraints de déposer Estienne d'Antioche, mettent en sa place Leonce aussi méchant que luy.

L'AN DE JESUS-CHRIST 348.

'LEs Evesques Vincent de Capouë, & Euphrate de Cologne, arriverent [cette année] vers Pasque, à Antioche, pour demander à Constance de la part de Constant son frere & du Concile de Sardique, le rétablissement des Evesques que ce Concile avoit jugé innocens. Estienne Evesque d'Antioche voulut noircir la reputation de ces deux Evesques, par une fourberie peut-estre sans exemple, & qui n'estoit digne que de luy. [Nous ne la raportons pas ici, parce qu'on la verra "en un autre endroit.] Mais elle retomba sur luy-mesme : 'de sorte que les Eusebiens qui l'avoient fait Evesque, furent obligez de le deposer, & les officiers de Constance le chasserent de l'Eglise, [c'est-à-dire de la possession des Eglises & de la maison Episcopale.] 'Il vivoit encore [en 362] sous Julien, qui " le rappella d'exil, & voulut mesme le rétablir dans l'Episcopat. (Ath fol. p. 812. a. b. — V. Saint Athanase §. 55. — d|Thdrt. l. 2. c. 8. p. 600. b. — Chry. in gent. t. 1. p. 694. c. d. — V. la persecut. de Julien §. 3.)

'Cependant comme il ne falloit pas que l'Heresie Arienne manquast d'un chef, on établit en sa place Leonce l'Eunuque, 'la violence de Constance l'ayant emporté sur (Ath. p. 812. — fug. p. 718. d.)

Thdrt. p. 600.b. sur toutes les regles de l'Eglise. 'Ce Leonce estoit de Phrygie, d'un esprit couvert & dissimulé, comme ces écueils d'autant plus dangereux qu'ils sont cachez sous les eaux. Philg.l.2.c. 15.p.20. 'Il avoit esté disciple du saint Martyr Lucien, selon Philostorge. a Epi.69.c. 5.p.830.d. a Il fut tout entier à Arius dés le commencement de son Heresie, b Philg.p. 21. b & en conserva toûjours depuis sans aucune alteration les maximes les plus detestables. Ath.fol.p. 812. 'C'estoit à cause de son impieté que S. Eustathe d'Antioche ne l'avoit jamais voulu admettre dans son Clergé. c. 'Mais quand ce saint Confesseur eut esté banni [en 330,] nonseulement les Ariens l'y receurent, mais ils l'éleverent à l'Episcopat, Thdrt. l.2. c.19.p.620. d. 'contre les loix préscrites par le Concile de Nicée.

[Car outre l'Heresie, il avoit encore une incapacité] Ath.fol. p. 827.c. 'qui le rendoit mesme indigne de la communion Laïque. c | fug. p. 718.c.d. c C'est qu'ayant une familiarité scandaleuse avec une jeune femme nommée Eustolie, qu'il faisoit passer pour vierge, quoiqu'il luy eust fait perdre cette qualité; & voyant qu'on luy défendoit de demeurer avec elle, il se mutila luy-mesme pour avoir cette liberté.] fug.p.718. c.d | fol. p. 827.c | Bas. de virg.t.1. p.675.676. 'Mais cette action qui n'avoit garde d'appaiser un si grand scandale, d Ath. fug. p.718.c.d | fol. p. 827. c. d le fit deposer de la Prestrise. [Pour la maniere dont il exerça l'Episcopat durant près de dix ans, nous ne le pouvons mieux apprendre que de Theodoret, qui estant d'Antioche mesme, paroist avoir esté fort bien instruit de tout ce qui regarde cette Eglise.] Thdrt.l.2. c.19.p.622. c.d. 'On ne sauroit, dit-il, écrire combien luy & ses deux predecesseurs Placille & Estienne firent d'impietez & de crimes. p.621.a. 'Il taschoit néanmoins de couvrir la maladie de l'Arianisme dont il estoit tourmenté, p.622.c.d. '& faisoit ce qu'il pouvoit pour cacher sa malice sous une fausse apparence de douceur.

c. 'Comme il y avoit un grand nombre de Catholiques dans Antioche [qui obéïssoient aux Evesques Ariens,] p. 621.a | Soz.l.3.c. 20. p.533. c. 'il se trouvoit [que dans les assemblées de l'Eglise,] lorsqu'il falloit chanter le *Gloria Patri*, les Catholiques chantoient *Gloire au Pere, & au Fils, & au Saint Esprit*, comme l'Eglise a toûjours continué de faire;] & les autres disoient *Gloire au Pere par le Fils dans le Saint Esprit*, [ce qui marque moins l'égalité des trois personnes.] Soz p.533. c.d. 'Leonce qui se trouvoit embarassé par cette contrarieté, n'osoit empescher ceux qui suivoient la doctrine du Concile de Nicée, parce qu'ils estoient en trop grand nombre. Thdrt. p. 621.a.b. 'Mais pour luy, il passoit ce verset; & ceux qui estoient auprès de luy, ne luy entendoient jamais dire que ces derniers mots, *dans les siecles des siecles.* Soz.p.533. d. 'On raporte mesme que touchant sa teste toute blanche de vieillesse: „Quand cette „neige, disoit-il, sera fonduë, il y aura „bien de la bouë; „ voulant dire que quand il seroit mort, cette division du peuple dans le service, produiroit des troubles, parce que ses successeurs ne la pourroient pas souffrir comme luy.

ARTICLE XLIII.

Suite de l'histoire de Leonce: Flavien & Diodore soutiennent la foy contre luy.

Thdrt. l.2. c.19.p.621. d. 'IL y avoit alors à Antioche deux illustres Laïques, Flavien & Diodore, qui furent depuis faits Prestres [de la mesme Eglise, & enfin Evesques, le premier d'Antioche mesme, & l'autre de Tarse.] l. 4.c.22.p. 697.a. 'Ils estoient tous deux d'une naissance illustre; mais ils ne trouvoient point de plus illustre noblesse que la pieté & la défense de la foy. Facun.4. l. c.2.p. 164. 'Diodore avoit étudié à Athenes la Philosophie & la Rhetorique. Thdrt. p. 621.c. 'Ils avoient tous deux embrassé la vie des Ascetes. a Facun. l. 4. c. 2. p. 155. a Diodore n'avoit sur la terre ni maison, ni table, ni lit: Il menoit une vie tout à fait Apostolique, n'ayant quoy que ce soit de propre, & se contentant de la nourriture qu'il recevoit de ses amis, parce qu'il employoit tout son temps à la priere & à la predication de la parole divine. p.156. 'Ses mortifications qui paroissoient sur ses membres & par la pâleur de son visage, p.164. 'luy attirerent une foiblesse d'estomac qui luy causoit de grandes douleurs, [mais qui ne l'empescha pas de vivre fort long-temps, & de rendre à l'Eglise des services très-considerables.

Thdrt. p. 622.a. 'Luy & Flavien animoient jour & nuit tout le monde à la pieté, b p.621. b faisant une profession ouverte de défendre les Dogmes Apostoliques. Philg. l. 3. c.13. p.47. 'Philostorge dit que ce fut Flavien, & les Moines qu'il avoit amassez, qui commencerent à chanter ce verset: *Gloire soit au Pere, & au Fils, & au Saint Esprit*; [ce qui marque au moins qu'il estoit des premiers à exciter le peuple à le chanter.] Chry. t. 1. or. 52. p. 578.579 | t. 4. p.838. b. c. 'S. Chrysostome fait un grand éloge "du soin &c. qu'il prit des Catholiques depuis l'exil de S. Eustathe jusqu'à l'élection de S. Melece. Thdrt. p. 622.a. 'Ce fut luy aussi & Diodore qui apprirent les premiers au peuple, selon Theodoret, à chanter les Pseaumes de David à deux chœurs. Socr. l.6.c. 8.p.313. d. 'Socrate dit que cette pratique a tiré son origine de S. Ignace, [& "elle est mesme peut-estre encore plus ancienne: V. S. Ignace §. 10. mais Flavien & Diodore peuvent l'avoir renouvellée & l'avoir renduë plus celebre dans Antioche; d'où s'estant répanduë dans l'Orient, elle a ensuite esté embrassée dans tout le reste de l'Eglise.] Thdrt.n.p. 78.1. a.b | Nicet.l.5.c. 30.p.304.1. 'On cite de Théodore de Mopsueste qu'ils traduisirent du Syriaque en grec, cette espece de Psalmodie "qui *quas antiphonas dicimus.* se chante à deux chœurs, & que deux personnes presque seules établirent dans tout le monde Chrétien une si admirable institution.

Thdrt. l.2. c.19.p.622. a. 'Flavien & Diodore avoient encore accoutumé d'assembler les Fidéles aux tombeaux des Martyrs; & là ils passoient toute la nuit à chanter des hymnes, & les louanges de Dieu. a.b. 'Leonce n'osant l'empescher, parce qu'il voyoit le peuple fort attaché à ces deux personnes, il les pria avec une douceur affectée, de faire ces assemblées dans les Eglises; à quoy Flavien

Flavien & Diodore qui connoissoient fort bien sa malice, obéïrent très-volontiers. 1

[Ce que nous venons de dire de la conduite de Leonce, eust pu faire croire qu'il avoit une veritable douceur,] '& qu'il taschoit effectivement de maintenir le peuple dans l'union par l'amour de la paix, si le reste n'eust fait voir la méchanceté de son ame, & que sa moderation apparente n'estoit qu'un effet de la crainte qu'il avoit du peuple, & des menaces terribles que faisoit Constance, dit Theodoret, contre ceux qui oseroient dire que le Fils n'estoit pas semblable au Pere. ' Car il effaça tout ce qu'Estienne & Placille avoient fait " de crimes avant luy, '& il fit tous les maux qu'il put aux Catholiques, comme au contraire il favorisoit & soutenoit en toutes choses les Heretiques. ' Il ne faisoit jamais la moindre faveur aux premiers, & donnoit aux autres une liberté & une protection toute entiere. 'Quelques vertus éminentes que possedassent ceux-là, il ne les mettoit jamais dans aucune fonction Ecclesiastique; & quelque dereglez que fussent ceux-ci, il les élevoit aux charges les plus considerables du Clergé. 'C'est ce qui faisoit que la pluspart des Laïques estant très-zelez pour la foy, les Ecclesiastiques au contraire estoient presque tous infectez de l'Heresie, quoyqu'ils n'osassent pas le faire paroistre dans les discours qu'ils faisoient au peuple.

p.621.b. | p.621.b. | βδελυρίαν. | p.621.b. | c. | c|621.b.c. | p.621.c.

[Rien ne décria tant son Episcopat que le choix qu'il fit d'Aece pour l'élever au Diaconat. Car la doctrine de cet Aece estoit si impie, & il avoit si peu de soin de la cacher,] ' qu'il s'acquit enfin le surnom d'Athée. [Mais comme il y a beaucoup de choses à dire sur cela, il vaut mieux les reserver pour un autre endroit.

Ath. de syn.p.873. c.

Plus la conduite de Leonce estoit horrible aux yeux de Dieu, plus elle a esté approuvée & estimée des Ariens,] 'comme on le peut juger par les éloges qu'on lit de luy dans la chronique d'Alexandrie. 'Ce qu'elle en dit de particulier, c'est qu'il prenoit un grand soin des hospitaux destinez pour la reception des étrangers, & qu'il en donna la conduite à trois personnes fort zelées pour la Religion Chrétienne. Elle ajoûte que ces trois personnes allant un jour en un lieu qui estoit à six ou sept lieuës d'Antioche, le premier des trois nommé Eugene se mit à Catechiser un Juif qui se rencontra avec eux. Le Juif pour s'en moquer, leur dit que s'ils vouloient manger un serpent qu'ils trouverent mort sur le chemin, il se feroit Chrétien. Ils accepterent la proposition, mangerent le serpent, & n'en receurent aucun mal : ce qui ayant touché le Juif, il se convertit effectivement, & vécut avec beaucoup de pieté dans l'hospital qu'ils gouvernoient.

Chr. Al. p. 630.672. | p.672.

' La mesme chronique semble attribuer à Leonce une histoire de S. Babylas, [Evesque d'Antioche sous Dece; & il aura pu la faire à l'occasion de la translation du corps de ce Saint à Daphné : car elle se fit de son temps vers l'an 352.] Il semble que cette histoire n'ait pas esté fort exacte & fort fidele, [& il n'est pas étonnant que celui qui aimoit si peu la verité dans les choses de la foy, ne se mist pas beaucoup en peine de la chercher dans un sujet bien moins important.]

p.630.

1. 'Philostorge dit que Leonce deposa ou excommunia Flavien & Paulin. *a* Mais on ne voit point que Flavien ait jamais esté separé de la communion des Ariens d'Antioche qu'avec S. Melece; [& il est certain que Paulin n'y fut jamais uni, ayant toûjours esté du nombre des Eustathiens.]

Philg.l.3.c. 18.p.54. *a* n.p.166.

ARTICLE XLIV.

Constance est obligé par Constant de rappeller S. Athanase & les autres Evesques bannis : Retractation d'Ursace & de Valens : Concile de Sirmich contre Photin.

Il est temps de reprendre la suite de l'histoire que la deposition d'Estienne, & l'ordination de Leonce nous avoient fait interrompre.

Vincent & Euphrate estoient donc venus demander le rétablissement de Saint Athanase & des autres Prelats déposez par les Eusebiens. Mais " Constant en demandant ce rétablissement à son frere, le menaçoit, s'il ne l'accordoit pas volontairement, de l'y obliger par les armes. Les Eusebiens mesmes n'oserent pas conseiller à Constance d'entreprendre une guerre pour ce sujet.] ' Ainsi il rappella enfin ceux qu'il avoit chassez, entre lesquels on nomme S. Athanase, S. Paul, Marcel, & Asclepas. ' Il envoya des lettres à leurs peuples pour ordonner de les recevoir sans difficulté. ' On y ajoûte S. Luce. [Mais nous avons remarqué qu'il avoit esté banni un peu avant ce temps-ci, & qu'il mourut dans cet exil.]

V. Saint Athanase §.54. | Socr.l.2.c. 23.p.111 d| Soz.l.3.c. 24.p.537 c. | Socr p.111. d. | Soz.p.537. c.

' Le rétablissement de S. Paul à Constantinople, reduisit Macedone usurpateur de son siege, à se contenter d'une seule Eglise [qu'il avoit bastie.] On assure que le retour de Marcel fit de grands troubles dans Ancyre, à cause de Basile qu'il en falut chasser : 'ce qui donna occasion aux Ariens de l'accuser & de le calomnier de nouveau. 'Les autres n'eurent pas de peine à se rétablir, *a* & on assure particulierement qu'Asclepas fut receu avec joie par ceux de Gaza.

Socr.p.112. a| Soz.p. 537.c. | Socr.p.112. a. | Soz.p.537. c. | *a* Socr.p. 112.a.

[C'est la derniere chose que nous trouvons de cet Evesque, qui depuis l'an 330 avoit esté l'un des plus grands objets de la haine, des calomnies, & des persecutions des Eusebiens,] ' sans avoir d'autre crime que de haïr leur Heresie. *b* Il a esté reveré comme un Saint par son peuple, comme on le voit par la vie de Saint Porphyre l'un de ses successeurs, où il est qualifié un très-saint & très-heureux Prelat, qui a souffert beaucoup d'afflictions pour la foy Orthodoxe, & dont le nom & les actions sont écrites dans le paradis des délices [éternelles. En effet, nous ne voyons rien en luy qui ne le rende digne de la veneration publique de toute l'Eglise, quoique nous ne trouvions point son nom dans aucun Martyrologe.] Il est encore marqué dans la vie de Saint Porphyre, qu'il avoit basti l'ancienne Eglise

Ath.fol.p. 812.813. *b* Boll. 26. feb. p. 648. §.20.

Eglise de Gaza, qui estoit du costé de l'Occident. L'an de J.C. 348.

Socr.l.3.c.25.p.204.d. 'Saint Irenion qui assista " au Concile d'Antioche en 363, sous Jovien, [fut assez probablement son successeur.] V.S.Melece §.9.

Boll.26.feb.p.647.§.11. 'Marc Diacre de Gaza, auteur de la vie de S. Porphyre, qui succeda presque immediatement à S. Irenion, en parle comme d'un Evesque très-celebre par sa pieté, & d'un concitoyen des Anges, dont il eust volontiers fait l'éloge, si on eust pu le faire en passant [& en peu de mots,] & s'il n'eust falu pour cela un ouvrage exprès. Il esperoit que d'autres qui savoient son histoire encore mieux que luy, s'acquiteroient de ce devoir.

p.748.§.18. 'Ce Saint bastit à Gaza une nouvelle Eglise appellée Sainte Irene, ou de la Paix, avec une petite maison Episcopale qui y estoit jointe, & qui servit à ses successeurs. [On a mis sa feste le 16 de Decembre dans le Martyrologe Romain. Il ne sauroit estre mort plutost que vers l'an 390;] §.11. 'puisqu'Enée son successeur ayant très-peu duré, S. " Porphyre fut ordonné en sa place [au commencement de 395. V. son titre §.2.

L'AN DE JESUS-CHRIST 349.

S. Athanase n'osa pas accepter d'abord la liberté que Constance luy donnoit de retourner à son Eglise. "Mais Dieu ayant osté la vie à Gregoire au commencement de cette année par les mains des Alexandrins, & Constance luy ayant écrit plusieurs fois pour le presser mesme de revenir, il s'y resolut enfin, & vit ce Prince à Antioche. Il luy offrit de se justifier en presence mesme de ses adversaires; mais ils ne voulurent point entrer en conference avec luy. Ils luy firent demander par Constance qu'il donnast à Alexandrie une Eglise aux Ariens: & il l'offrit si l'on en vouloit donner une aux Eustathiens, ce que les autres ne voulurent point accepter.] V. Saint Athanase §.56-61.

Soz.l.3.c.20.p.532.d. 'Car il s'unit à la communion des Eustathiens, & évita celle de Leonce.

[Enfin il partit d'Antioche avec divers rescrits de Constance en sa faveur, pour retourner à Alexandrie. Il passa par la Palestine, où S. Maxime de Jerusalem & tous les Evesques, à la reserve de deux ou trois, embrasserent sa communion dans un Concile qu'ils tinrent exprès. Nous avons déja dit " que cela irrita extrêmement les Eusebiens contre S. Maxime. Il n'est pas besoin de marquer ici quelle fut la joie des Catholiques de l'Egypte, quand ils revirent leur Athanase. Nous dirons seulement en un mot, que la verité & la justice ayant enfin recouvré quelque liberté, les Evesques se pressoient de rechercher l'amitié de S. Athanase, & de luy faire des excuses de ce que la violence leur avoit fait faire contre luy. Mais ce qui fut plus sensible à la faction des Eusebiens,] V.§.17.

Ath.ap.2.p.776|Hil.fr.1.p.24.25. 'fut qu'Ursace & Valens, pour obtenir de rentrer dans la communion de l'Eglise, declarerent par un acte authentique signé de leur main, que tout ce qu'ils avoient publié contre luy, n'estoit qu'une pure imposture, & prononcerent anatheme à Arius, comme ils pretendent qu'ils avoient toûjours fait.

Hil.fr.1.p.23.26. 'Leur retractation arriva dans le temps, & à l'occasion du Concile tenu à Sirmich contre Photin. p.23.26.27. 'Car les Evesques de l'Occident inquietez de voir qu'après tant de troubles que l'Arianisme avoit causez dans l'Eglise, Photin qui avoit esté condanné comme Heretique deux ans auparavant dans le Concile de Milan, ne cessoit point de troubler & de brouiller toutes choses, s'assemblerent de beaucoup de provinces p.27. 'de l'Occident, *a* à Sirmich mesme dont il estoit Evesque, *b* pour le déposer de l'Episcopat, *c* ce que la faction du peuple avoit empesché jusques alors; & elle l'empescha encore pour cette fois, *a* p.26. *b* p.23. *c* p.26.

Soz.l.4.c.6.p.542.a. 'Photin s'estant acquis par son éloquence un grand nombre de Sectateurs. Hil.fr.p.27. 'Ainsi le Concile ne put faire autre chose que d'écrire aux Orientaux contre cet Heresiarque, selon la coutume qu'ont les Evesques d'avertir tous leurs confreres de ce qui merite leur connoissance; & non dans le dessein de leur faire injure en les contraignant par violence de consentir à leurs decrets, comme on fit depuis.

ARTICLE XLV.

Constant meurt: Les Eusebiens recommencent à persecuter: Ursace & Valens se dédisent de leur retractation.

L'AN DE JESUS-CHRIST 350.

[APrès que Dieu eut consolé son Eglise par le rétablissement des Confesseurs, & qu'il eut fait voir durant quelques mois que la verité ne manque point d'estre suivie de la multitude, lorsqu'il y a quelque liberté; il voulut montrer par une épreuve d'onze ou douze années, qu'elle est invincible à toutes les forces de la terre & de l'enfer, & que les plus puissans Monarques peuvent faire des prévaricateurs, des Confesseurs, & des Martyrs, mais ne peuvent empescher que la verité ne demeure victorieuse de leur puissance la plus absoluë, & ne les condanne hautement devant le tribunal de Dieu & celui de toute la posterité.

On peut commencer cette persecution dés l'année 350, en laquelle l'Empereur Constant qui s'estoit declaré le défenseur de l'Eglise contre tous ses ennemis, "fut tué au mois de Janvier par Magnence qui s'estoit soulevé contre luy, & qui par sa mort demeura maistre des provinces de l'Occident. Cela fut suivi de bien des troubles qui ne donnerent pas beaucoup de loisir à Constance pour persecuter les Catholiques. Il se crut mesme obligé d'écrire plusieurs fois à S. Athanase, " pour l'assurer qu'il n'avoit rien à craindre, quelques menaces qu'on luy fist pour l'intimider.] V. Constance §.16. V. Saint Athanase §.62.

Socr.l.2.c.26.p.116.c.d. 'Les Eusebiens ne laissoient pas néanmoins de l'animer de plus en plus contre ce Saint par de nouvelles calomnies. Hil.fr.1.p.27|Sulp.S.l.2.p.156. 'Comme ils estoient adroits à faire le mal, ils se servoient de ce que les Occidentaux leur avoient écrit [sur la fin de l'année precedente] touchant la condannation de Photin; & en leur récrivant, ils joignirent au crime de Photin

Photin le nom de Marcel, comme de son maistre, afin d'infirmer l'absolution que le Concile de Sardique avoit faite de Marcel, affoiblir ainsi l'autorité de ce Concile, & s'ouvrir un chemin pour faire revivre un jour les crimes pretendus de S. Athanase, malgré la sentence de ce Concile qui l'avoit jugé innocent.

V. Marcel d'Ancyre.

[Il est aisé après cela de croire ce que dit Socrate,] 'que "Marcel fut aussi-tost chassé d'Ancyre par ordre de Constance, pour remettre Basile en sa place. [Saint Paul peut avoir aussi esté obligé dés cette année à quitter Constantinople, avoir esté pris en fuyant, mené à Cucuse, tourmenté long-temps par la faim, & enfin étranglé par ordre de Philippe Prefet du Pretoire.] 'Car Constance suivant l'ancienne inclination qu'il avoit pour l'Arianisme, & les mouvemens que luy donnoient les Eusebiens, renversa, dit Socrate, ce qu'il ne faisoit presque que d'ordonner en faveur des Confesseurs. 'Cet auteur & Sozomene joignent à cela la prison & la mort de S. Luce d'Andrinople, la condannation de S. Theodule & de S. Olympe, la fuite & la persecution de S. Athanase avec l'intrusion de George. [Mais nous sommes assurez que S. Athanase estoit encore publiquement à Alexandrie en 356. Nous avons mis le dernier exil de S. Luce en 347; & nous ne savons rien precisément des deux autres. A l'égard de Marcel, on voit dés l'année suivante, que Basile estoit en possession de l'Eglise d'Ancyre.

Socr. p. 116. a | Soz. l. 4. c. 2. p. 539. a.

Socr. p. 116. 117 | Soz. p. 538. 539.

Socr. c. 26-28. p. 116-118 | Soz. l. 4. c. 2. 3. p. 539. a | 540. b.

L'AN DE JESUS-CHRIST 351.

Ce fut en l'année precedente, ou en celle-ci, que S. Maxime de Jerusalem estant mort,] *a* ou ayant esté deposé, si on le veut croire sur l'autorité de Socrate, de Sozomene, & de Theophane, S. Cyrille fut mis en sa place, *a* & ordonné selon S. Jerôme par Acace de Cesarée, [à qui il ne laissa pas de se trouver toûjours opposé. Nous savons qu'il y a sur cela de grandes difficultez : mais il vaut mieux les reserver pour l'histoire de S. Cyrille.]

Socr. l. 2. c. 38. p. 141. d | Soz. l. 4. c. 20. p. 570. b | Thphn. p. 34. d. *a* Hier. chr.

'Ce fut au commencement de son Episcopat, & le 7 May [351,] que Dieu fit paroistre sur Jerusalem une grande croix de lumiere : & S. Cyrille manda ce miracle à Constance par une lettre 'qu'il finit en glorifiant la Trinité consubstantielle : [D'où nous pouvons juger que Constance ne se declaroit point alors contre la foy de Nicée, mais qu'on luy rendoit odieux sous d'autres pretextes, ceux qui en estoient les défenseurs.

Cyr. ad Const. p. 247. d | 249.

p. 250.

'Cette apparition de la Croix fut ce semble le presage de la victoire que l'Eglise alloit remporter sur l'Heresie, non par la force & par les armes, mais par les tribulations & les croix, à l'exemple de son Sauveur. Car les Ariens ne differerent pas davantage à redoubler leurs efforts pour renouveller la persecution. 'Les heritiers des pensées & de l'impieté d'Eusebe, qui estoient Leonce, George, Acace, Theodore, & Narcisse, tous deposez, hors Leonce, par le Concile de Sardique, ne pouvoient plus souffrir la

Bar. 353. §. 25.

Ath. sol. p. 817. b. c.

L'an de J.C. 351.

paix de l'Eglise, & l'union de tant d'Evesques avec le grand Athanase. La honte, l'envie, & la crainte tourmentoient également leur esprit.

[Comme l'Empereur Constance leur protecteur se trouvoit maistre de l'Illyrie depuis la fin de l'an 350,] ils regagnerent [sans beaucoup de peine] Ursace & Valens, 'à qui ils persuaderent de se retracter de leur retractation, & de retourner comme des chiens à leur vomissement, sous pretexte que Constant les avoit forcez à reconnoistre l'innocence de S. Athanase; 'quoique ce pretexte ne leur fust pas moins honteux, qu'il estoit faux en luy-mesme. 'Ils les amenerent ensuite " à Constance pour travailler tous ensemble à renverser le peu qui luy pouvoit rester [soit de consideration pour S. Athanase, soit] 'de respect pour tant de sermens qu'il luy avoit faits. Il "ceda d'autant plus facilement à leurs attaques, qu'il estoit plus persuadé par ce qu'il avoit vû dans diverses provinces, de l'union que tous les Evesques y avoient avec le Saint. [On luy faisoit prendre cette union de verité & de charité pour une union de ligue & de cabale; & il se fit un interest d'Etat de la ruiner, 'en faisant signer autant qu'il put tous les Evesques l'un après l'autre contre Athanase, & encore plus contre eux mesmes, [parce que ses affaires ne luy permettoient pas d'en faire alors davantage.

d.

p. 818. a.

b. c.

&c.

c d.

V. Saint Athanase §. 63.

p. 819. a.

La bataille de Murse où il défit Magnence le 28 de Septembre 351, donna encore de nouvelles occasions au progrès de l'Arianisme, non-seulement parce que l'établissement de Constance estoit celui de cette Heresie, mais aussi par une rencontre particuliere qui augmenta extrêmement la créance que ce Prince avoit à Valens, comme nous l'apprenons de Sulpice Severe.] 'Constance n'ayant osé, dit-il, se trouver à ce combat, se retira dans l'Eglise d'un Martyr, près de la ville de Murse, ayant avec luy Valens Evesque du lieu, pour le soulager dans sa peine & dans son inquietude. Cet Evesque qui ne negligeoit rien pour avancer ses affaires, avoit disposé ses gents en divers endroits, afin d'apprendre le premier l'évenement de la bataille, & de pouvoir ou s'enfuir de bonne heure, si elle estoit perduë, ou si elle estoit gagnée, s'acquerir les bonnes graces de Constance en luy raportant le premier une si heureuse nouvelle. Et en effet, lorsque le Prince & les autres qui l'accompagnoient estoient encore dans la crainte & l'apprehension du succès de cette journée, Valens vint dire le premier que les ennemis fuyoient. Et Constance voulant faire venir celui qui le luy avoit appris, il répondit que c'estoit un ange; ce que Constance crut aisément, & il avoit accoutumé de dire depuis, qu'il avoit vaincu plus par les merites de Valens, que par la force de ses armes. Cette rencontre, ajoute Sulpice, augmenta le courage des Ariens, qui ayant gagné l'esprit de l'Empereur, se servirent de sa puissance lorsqu'ils se trouvoient foibles par eux-mesmes.

Sulp. S. l. 2. p. 158.

ARTICLE XLVI.

Les Eusebiens deposent Photin dans le Concile de Sirmich ; & font un nouveau formulaire.

[LEs Eusebiens se contenterent néanmoins alors d'user d'artifice ; & pour faire paroistre leur zele pretendu pour la foy, ils se resolurent de condanner Photin, & de le chasser de son Eglise, ce que le peuple avoit empesché jusques alors.] ' Car cet Evesque, preschant son Heresie plus clairement que jamais, le bruit que cela excita, obligea Constance de faire assembler les Evesques à Sirmich, 'après le Consulat de Serge & Nigrien, ou Nigrinien, [c'est-à-dire " en cette année 351 ;] & selon l'ordre de la narration de Socrate, ce fut avant la bataille de Murse.

Socr. l. 2. c. 29. p. 121. a. b | Soz. l. 4. c. 6. p. 542. c. d. Note 41.

' S. Hilaire témoigne que ce Concile estoit composé des Evesques d'Orient ; [c'est-à-dire de ceux qui avoient suivi Constance.] Il nomme 22 Evesques qui s'y trouverent, 'entre lesquels on peut remarquer Narcisse [de Neroniade,] Theodore [d'Heraclée,] Basile [d'Ancyre,] Eudoxe [de Germanicie,] Demophile [de Berée,] Cecrops [de Nicomedie,] Silvain [de Tarse,] Ursace [de Singidon,] Valens [de Murse,] Macedone [de Mopsueste,] & Marc [d'Arethuse. Nous ne savons pas les Eveschez des autres qui sont moins connus.] 'Cecrops avoit esté envoyé de Laodicée [en Syrie] à Nicomedie par Constance, estant autorisé par les menaces de ce Prince, & par les lettres qu'il en portoit aux Magistrats. 'S. Athanase en parle comme d'un des plus méchans d'entre les Ariens. [Il succeda apparemment à Amphion,] 'qui estoit Evesque de Nicomedie en 347.

Hil. syn. p. 129. et 130. 1. b. | fr. 1. p. 48. 49. | Ath. sol. p. 860. d. | in Ar. or. 1. p. 290. b. c. | Hil. fr. 6.

' Le Concile ayant convaincu Photin de tenir la doctrine de Sabellius & de Paul de Samosates, le deposa aussi-tost. 'Pallade que les Photiniens avoient ordonné [Evesque] fut condanné avec eux ; [mais il fut apparemment rétabli depuis par les Ariens, dont il défendit toûjours l'Heresie jusqu'à l'an 381, " qu'il fut deposé par le Concile d'Aquilée.]

Socr. l. 2. c. 29. p. 121. c. | Amb. ac. Aq. p. 177. b. | V. S. Ambroise §. 30.

' Tout le monde loua & approuva la deposition de Photin, mais non pas ce que les mesmes Evesques firent ensuite [pour faire connoistre quels ils estoient.] ' Car ils approuverent le formulaire fait par le faux Concile de Sardique : *a* & néanmoins comme s'ils se fussent repentis de tout ce qu'ils avoient écrit jusques alors sur la foy, 'ils dresserent un nouveau formulaire en grec, composé par Marc d'Arethuse, 'qui est raporté par S. Athanase, par Socrate, & par S. Hilaire ; & qui outre le symbole, contient 27 Anathematismes. [S. Hilaire dans son traité des Synodes, où il s'affoiblit autant qu'il peut avec les foibles, pour les ramener peu à peu à la vigueur de la vraie foy,] 'parle de ce formulaire comme d'un ecrit Catholique ; & il tasche par ses explications de luy donner partout un bon sens. ' S. Philastre dit aussi que Photin fut chassé de l'Eglise de Sirmich par les saints Evesques : [ce qui semble se devoir raporter à ce Concile, qui acheva la condannation de Photin, & luy fit enfin perdre son Evesché.] 'Vigile de Tapse l'appelle clairement un Concile Catholique assemblé de tout l'Orient, approuve ses decisions, & dit mesme qu'aucun Fidéle n'oseroit faire difficulté de les recevoir. [Il est vray qu'elles peuvent paroistre fort Catholiques, à les regarder en elles-mesmes. Mais quand on considere que ce sont les ennemis declarez de l'Eglise qui les ont composées, & quelles sont l'ouvrage de ces mesmes Eusebiens qui avoient esté deposez par le Concile de Sardique, on ne peut que l'on n'ait toutes leurs paroles pour suspectes, tant que l'on voit qu'ils ne condannent pas nettement leur dogme ; & il est visible qu'ils ne le condannent point du tout dans ce formulaire.] 'Car bien loin d'y dire que le Fils est consubstantiel au Pere, ils ne disent pas seulement qu'il luy soit semblable : ' & mesme ils y découvrent clairement leur impieté, en disant qu'ils ne veulent pas mettre le Fils dans le mesme rang que le Pere, mais le reconnoistre comme soumis à luy.

Socr. p. 121. c. | Epi. 73. c. 2. p. 846. | *a* Socr. l. 2. c. 30. p. 121. d. | p. 122-124 | Hil. de syn. p. 130 | Ath. de syn. p. 900-902. | Hil. syn. p. 130. 133. | Phila. c. 65. p. 16. c. | Vig. in Euty. l. 5. p. 59. | Soz. l. 4. c. 6. p. 543. a. | Ath. de syn. p. 901. d.

' Aussi S. Athanase ne distingue point ce formulaire d'avec les autres, & il le met parmi ceux qui estoient l'ouvrage des Ariens, & qui ne marquoient pas moins l'impieté que l'inconstance de ces Heretiques. ' S. Hilaire mesme en parle à peu près de cette maniere dans son livre contre Constance : [& si c'est ce formulaire que l'on fit signer à Libere, comme il y a assez d'apparence,] 'il le qualifie dans ses fragmens, la perfidie Arienne, & anathematize ceux qui le reçoivent. [Il semble en parler encore en un autre endroit de ses fragmens,] 'lorsqu'il dit que par une seule signature d'une foy frauduleuse, Heretique, & qui couvroit son venin très-dangereux sous des paroles qui sembloient très-innocentes, l'on punissoit legitimement Photin, l'on reconnoissoit Athanase pour coupable, & l'on condannoit la foy Catholique : [ce qui peut encore faire juger que la mesme lettre où estoit inseré ce formulaire, portoit aussi la condannation de S. Athanase. Mais cela n'est pas sans difficulté,] dautant que le formulaire dont il parle en cet endroit, 'appelloit le Fils, premier né des créatures ; [ce qui n'est pas dans ce premier formulaire de Sirmich.]

p. 901-907. | Hil. in Const. l. 1. p. 116. 1. d. | fr. 1. p. 48. | p. 18. | p. 28. 32. 33.

' Le premier anathematisme semble condanner ceux qui disent que le Fils est d'une autre substance que le Pere. [Mais on sçait comment les Ariens se tiroient de ces anathemes. Il semble que c'est ce qui a donné lieu à S. Hilaire] 'de dire que Constance s'estoit servi du mot de substance dans le Concile de Sirmich, afin de se faire passer pour Catholique chez les Occidentaux.

syn. p. 130. 1. d. | in Const. l. 1. p. 116. 2. b.

AR-

ARTICLE XVLII.

Dispute de Photin contre Basile d'Ancyre: Des sectateurs de Photin : Germine Arien est fait au lieu de luy Evesque de Sirmich.

'Quand les Evesques eurent fait ce nouveau formulaire, ils offrirent à Photin que s'il vouloit le signer & renoncer à son Heresie, ils le rétabliroient dans sa dignité : mais il le refusa, & les défia d'entrer avec luy en conference. 'Il alla se plaindre à Constance qu'il avoit esté injustement condanné, & le pria de luy faire donner une nouvelle audience où il puist se justifier. 'Constance luy accorda donc diverses personnes du Senat pour estre auditeurs & juges de cette dispute: 'C'estoient Thalasse, Dacien, Cereal, Taurus, Marcellin, Evanthe, Olympe, & Leonce, [presque tous assez connus dans l'histoire de ce temps-là :] '& ils passoient en effet pour les plus considerables de la Cour soit en dignité, soit en science.

Socr. l.2.c. 30. p. 125. 126. — Epi.71.c.1. p.829.b. — Socr.p.126. a. — Epi.71.c.1. p.829. — Soz. l. 4. c. 6.p.544. a.

'Le jour estant pris pour la conference, ces personnes s'y trouverent avec tous les Evesques du Concile. 'Il y eut des Copistes pour écrire tout ce qui s'y disoit de part & d'autre. 'S. Epiphane qui avoit vu l'écrit de cette dispute, dit que ces écrivains estoient Anyse* Diacre de Basile [d'Ancyre, ou de la Chapelle] de l'Empereur; Callicrate Greffier du Prefet Rufin; Olympe, Nicete, & Basile " Secretaires; Eutyche & Theodule Notaires Imperiaux. [Il semble que Constance mesme ait esté present à la dispute,] 'puisqu'il est dit que Photin luy adressa souvent son discours, s'il n'y a point de faute [1] dans le texte.

Socr. l.2.c. 30.p.126.a. — a l Epi. p. 829.d. — Epi.p.830l n.p.304. — p.829.c.

* διάκονον τοῦ βασιλέως. " μεμωραδίοις.

'Basile d'Ancyre fut choisi pour soutenir contre luy. La dispute fut fort échauffée de part & d'autre. ' Photin y fit paroistre beaucoup d'impudence, de vanité, & de foiblesse. Il se vantoit d'avoir cent passages pour prouver son opinion. 'Saint Epiphane raporte quelques-unes des distinctions par lesquelles il taschoit d'éluder les preuves que l'on apportoit contre luy. 'Mais néanmoins il fut enfin vaincu & condanné. *a* On fit trois copies de la conference, dont l'une fut envoyée cachetée à Constance, l'autre fut aussi donnée cachetée aux Comtes [qui y avoient assisté,] & la troisiéme demeura entre les mains de Basile & des Evesques du Concile.

c l Socr.p. 126.a.b. — Epi.71.c.1. p.829.c.d. — c.2.p.830. — Socr.l.2.c. 30.p.126.b. — *a* Epi. p. 830.a.

' Photin demeura toûjours banni depuis ce temps-là, & écrivit néanmoins un livre en grec & en latin, où il combatoit toutes les autres Heresies pour établir seulement la sienne. 'Sozomene parle de plusieurs écrits, faits partie en latin, partie en grec ; .'& Vincent de Lerins en parle de la mesme sorte. *b* S. Jerôme dit que les principaux de ses ouvrages, sont ceux qu'il a faits contre les payens, & ceux qu'il adressa à Valentinien. Car il vécut jusqu'au temps de ce Prince. 'Il a fait quelque écrit sur le symbole des Apostres, non pour l'expliquer selon la verité, mais pour tascher de trouver dans la simplicité des paroles qui le composent, de quoy confirmer sa doctrine impie.

Socr.p.126. b. — Soz. l. 4. c. 6. p.544.b. — Vinc. L. c. 16. p.63. e. — *b* Hier. v. ill.c.107.p. 299.b. — Ruf. in sym p.169.

1. Le P. Petau croit qu'au lieu de βασιλέως, il faut lire βασίλειον.

[On peut estre surpris de ce que dit S. Jerôme,] 'que ce fut Valentinien qui le chassa de l'Eglise, [si l'on n'entend par-là, qu'estant rappellé par Julien, & s'estant rétabli dans Sirmich, Valentinien l'en chassa de nouveau. On ne peut douter au moins que Julien ne l'ait rappellé, puisque son édit estoit general pour ceux qui avoient esté bannis par Constance, afin de troubler l'Eglise par cette liberté qu'il donnoit à tout le monde :] '& nous avons encore une lettre qu'il luy écrivit, où il le louë à cause de son Heresie, & luy dit qu'il est proche du salut en comparaison de Diodore & des autres Catholiques.

Hier. v.ill. c.107 p. 299.b. — Facun. l. 4. c.2. p. 163. 164.

' Il a vécu, comme nous venons de dire, jusqu'au regne de Valentinien, [qui commença en l'an 364, & encore beaucoup au-delà.] 'S. Optat semble dire qu'il vivoit encore lorsqu'il écrivoit vers 368 ; & S. Jerôme dans sa chronique met sa mort en 376. 'S. Epiphane dit aussi qu'il avoit erré de tous costez, jusqu'au temps qu'il faisoit son livre contre les Heretiques [en 375,] 'quoique son Heresie fust dés ce temps-là comme éteinte.

Hier.v. ill. c. 107. p. 299. — Opt. l.4. p. 79. — Epi.71. p. 808. — p.833.c.

' La loy que Gratien fit sur la fin de 378, pour permettre à toutes les Sectes la liberté de leur Religion & de leurs assemblées, en excluoit néanmoins les Manichéens avec les Sectateurs de Photin & d'Eunome. ' C'est pourquoi le Concile d'Aquilée luy demanda en 381, qu'il voulust executer sa propre loy & la sentence du Concile, en dissipant les assemblées secretes que les Photiniens tenoient dans Sirmich.

Socr. l.5.c. 2. p.260l — Soz. l. 7. c. 1.p.705.a. — Amb. ac. Aq. p.368.

'Le Pape Innocent dit que la plus grande partie des Photiniens s'estoit retirée à Senia [dans la Dalmacie,] sous un nommé Marc qui avoit esté chassé de Rome. Ce Pape obtint un ordre pour les dissiper. 'S. Sidoine louë vers l'an 474, S. Patient Evesque de Lion, d'avoir converti beaucoup de Photiniens. 'On croit qu'il veut marquer les Bourguignons Ariens, parce que les Ariens & les Photiniens se confondoient assez : ' Le 16[e]. Canon du second. Concile d'Arles vers 452, les joint aux Paulianistes, & veut qu'on les batize. ' Le Canon suivant du mesme Concile, ordonne au contraire qu'on recevra les Bonosiaques comme les Ariens, par la Chrismation & l'imposition des mains, sans les batizer. 'Et néanmoins il paroist que les Photiniens estoient les mesmes que les Bonosiaques, Sectateurs de Bonose Evesque de Naïsse [du temps de S. Ambroise, comme nous le dirons " en un autre endroit. Il y a apparence qu'il n'y avoit plus alors de secte qui portast le nom de Photiniens ; ce qui faisoit qu'on parloit moins exactement.

Conc. t. 2. p. 1270. 1271. — Sid.l.6. ep. 12.p.168. — n p.68. — Conc. t.4. p.1013.a. — b. — n. p.814. c. d. — " V.S.Ambroise.

Pour ce qui est de l'Orient,] 'il est parlé des Photiniens dans le 7[e]. Canon du Concile de Laodicée, & il y est ordonné qu'ils seront receus dans l'Eglise par la seule onction du saint Chresme : quoique

t.1.p.1497. a.b.

L'an de J.C. 351.

quelques-uns doutent si leur nom n'a point esté ajouté dans ce Canon. Le 7e. Canon du premier Concile de Constantinople n'en parle point du tout, lorsqu'il regle la differente maniere de recevoir les Heretiques, [peut-estre parce que cette Heresie estoit déja éteinte en Orient.] 'Elle l'estoit au moins du temps de Theodoret.

Thdrt.hær. l.2.c.11.p. 224.c.

[L'Eglise de Sirmich ne fut delivrée d'un Heretique que pour tomber entre les mains d'un autre.] 'Car Constance y mit pour Evesque un Arien nommé Germine, ou Garmine, qu'il fit venir de Cyzic, ' pour estre l'un des défenseurs de l'impieté qu'il protegeoit. [Nous en parlerons souvent dans la suite.] ' Il estoit au Concile de Milan en 355 : [& ainsi il faut qu'il ait succedé immediatement à Photin.

Ath.fol.p. 806.d. — in Ar.or.1. p.290.b. — Bar.355.§. 6.

C'est apparemment à ce temps-ci qu'il faut raporter ce que dit S. Ambroise,] ' que quand Ursace & Valens firent sentir leurs violences à l'Eglise de Sirmich, dont les Prestres estoient dans le tremblement & dans la crainte, ils avoient effacé ces paroles de l'Evangile, *Dieu est esprit*.

Amb.de Spi.l.3.c. 11.p.261. 262.

ARTICLE XLVIII.

Le Pape Libere succede à Jule : Sa conduite à l'égard de S. Athanase.

L'AN DE JESUS-CHRIST 352.

'LE Pape " Jule, [dont la generosité estoit un grand obstacle aux desseins des Eusebiens,] mourut cette année le 12 d'Avril. 'Libere qui fut mis en sa place le 22 de May, 'estoit à ce qu'on pretend de Rome mesme, fils d'un nommé Auguste. ' Il avoit foulé aux piez, selon ses propres termes, toutes les choses du monde, pour observer l'Evangile, & obéir aux mouvemens de sa foy & de la crainte de Dieu. Il avoit exercé avant son élection un autre ministere Ecclesiastique, dont il s'estoit fort bien acquité, sans avoir rien fait pour l'amour de la louange & de la gloire; & il fut ensuite élevé malgré luy à l'Episcopat, comme il en prend à témoin Dieu mesme & toute l'Eglise. Il proteste qu'il souhaite de se conserver toûjours pur & sans tache dans l'administration de cette dignité, & de soutenir inviolablement la foy qu'il avoit receuë de ses illustres predecesseurs, au nombre desquels il y avoit plusieurs Martyrs. [Cependant il semble qu'il se soit écarté de cette regle dés l'entrée de son Pontificat. Voici en un mot ce qu'on pourra voir plus amplement " en un autre endroit.

Buch.cycl. p.273. — V. son titre. — Boll.apr.t. 1.p.31. — Hil.fr.2. p.41. — V. Saint Athanase §.64.

Les Eusebiens qui ne vouloient pas se pouvoir reprocher d'avoir rien omis pour établir le mensonge, avoient voulu faire une nouvelle tentative sur l'esprit de Jule, soit pour l'ébranler s'ils eussent pû, soit pour avoir quelque pretexte de le persecuter comme les autres, lorsque Constance seroit maistre de Rome, comme il le fut dés les derniers mois de cette année. A quelque dessein qu'ils le fissent,] ' ils luy écrivirent eux & quelques Heretiques, pour calomnier encore S. Athanase. [Dieu le délivra de cette tentation en le retirant à luy,] & les lettres furent renduës à Libere, [lequel ou peu instruit de ce qui s'estoit passé, ou par des raisons que nous ne pouvons pas comprendre,] manda à S. Athanase de se venir justifier, s'il ne vouloit estre separé de la communion de l'Eglise Romaine. Le Saint ne crut pas devoir quitter pour cela son peuple : ' & néanmoins il fit écrire les Evesques d'Egypte en sa faveur. 'Cependant Libere voyant qu'il ne vouloit pas venir, écrivit aux Orientaux, c'est-à-dire aux Eusebiens,] qu'il vouloit avoir la paix avec eux, & qu'au contraire Athanase estoit separé de sa communion & de celle de son Eglise. [Il eut honte sans doute de cette démarche si dangereuse pour luy, au mesme moment qu'il l'eut faite, & il y a toute apparence qu'il n'envoya pas mesme la lettre qu'il avoit écrite aux Eusebiens. Car il ne paroist point que cette rupture qu'il avoit faite avec Saint Athanase, ait eu aucune suite.] 'On voit au contraire qu'il fut toûjours depuis uni avec luy, & qu'il fut mesme l'un de ses plus fidéles & de ses plus ardens défenseurs, [jusqu'à ce que la violence l'obligea de l'abandonner en 357, comme nous le dirons alors.

fr.1.p.361 2.p.40. — 2.p.37.40. — 1.p.36. — 2.p.40.41.

Nous venons de dire que Constance demeura "maistre de Rome & de l'Italie sur la fin de l'an 352.] 'Lucifer dont nous allons bien-tost parler, dit que dés qu'il fut possesseur de cette province, il commença à y persecuter l'Eglise. [Mais nous n'en verrons pas encore d'effet jusqu'après la mort de Magnence.

V. Constance §. 25. — Lucif.reg. ap.l.9.p. 1039.e.

L'AN DE JESUS-CHRIST 353.

Les Eusebiens qui n'avoient pu arracher "S. Athanase à son peuple par la lettre de Libere, s'efforcerent de faire la mesme chose par une permission qu'ils luy firent donner de la part de Constance, de les venir trouver en Italie comme il le luy avoit demandé : Car c'est ce que portoit cette lettre, & à quoy cependant le Saint n'avoit jamais songé. Aussi il ne se crut point obligé d'user de cette permission, & les Eusebiens qui avoient peut-estre formé contre luy le mesme dessein que les Juifs contre S. Paul, lorsqu'ils demandoient qu'on le fist venir à Jerusalem, ne tirerent point d'autre avantage de leur mensonge, que de pouvoir ajouter une nouvelle calomnie à tant d'autres dont ils entretenoient la credulité de Constance, & de persuader ce Prince qu'Athanase méprisoit ses ordres.]

V. Saint Athanase §.65.

ARTICLE XLIX.

Concile d'Arles : Chute de Vincent de Capouë.

[CE que nous venons de dire arrriva vers le commencement de l'année 353, en laquelle Magnence abandonné de tout le monde, s'estant enfin osté la vie à luy-mesme au mois d'Aoust, Constance demeura paisible possesseur de tout l'Em-

l'Empire. Cette paix de l'Etat ne fut que pour donner de nouveaux progrès à la guerre & à la persécution de l'Eglise.] 'Car Constance qui se trouva à Arles dés devant le 8 de Novembre de cette année, '& y demeura jusqu'au printemps de la suivante, 'ne manqua point d'y faire tout ce que les Heretiques luy suggererent; ou plutost ils y firent eux-mesmes tout ce qu'ils voulurent, & mirent tout le monde sous leurs piez par la puissance Imperiale dont ils se trouvoient autorisez.

Amm.l.14. p.8. — p.13. — Ath.fol. p. 829.a.

1. 'Il nous en reste de tristes preuves par [1] le Concile qui se tint durant ce temps-là dans la mesme ville. *a* Libere y avoit envoyé Vincent de Capoue, *b* Marcel Evesque de Campanie, *c* & quelques autres, *d* pour demander à Constance qu'il fist tenir un Concile à Aquilée, comme on en estoit convenu long-temps auparavant, dit Libere. Il s'y trouva aussi beaucoup d'Evesques d'Italie pour le mesme sujet: 'Et afin qu'il ne manquast rien pour obtenir le Concile, Vincent porta à Arles les lettres des Orientaux & des 80 Evesques d'Egypte, touchant S. Athanase, c'est-à-dire celles qui avoient esté écrites l'année precedente.

a | Sulp.S. l.2. p.159 | Hil.fr.1. p. 6. — *a* Hil. fr.2. p.41. — *b* 1.p.47. — *c* 2.p.41. — *d* 1.p.47. — 2.p.41.

'Libere écrivit aussi à Constance pour luy demander un Concile dans lequel on traitast premiérement avec soin de ce qui regarde la foy, & puis de l'affaire de S. Athanase, & de toutes les autres qu'il falloit examiner, pour établir une veritable paix fondée solidement sur les preceptes de l'Evangile, & qui ne couvrist pas des pieges & des tromperies sous une apparence exterieure d'union. Il n'y avoit rien de si juste que cette demande, ni que Constance dust accorder plus aisément. 'Cependant il s'en offensa tellement, que le Pape s'efforça par deux fois inutilement de l'appaiser: & Constance fit mesme paroistre sa colere dans une lettre qu'il écrivit au peuple Romain, où il déchiroit l'honneur de cet Evesque par des injures atroces.

p.40. — p.39.

'Le Pape esperoit beaucoup de Vincent de Capoue, ne doutant pas qu'il ne soutinst fort bien l'integrité de l'Evangile, & l'honneur de sa legation, dautant, dit-il, qu'il avoit souvent esté juge de cette affaire avec Osius. [Et c'est sans doute ce qui à fait dire à Baronius & à d'autres,] 'que c'estoit luy-mesme qui estant Prestre de Rome, avoit assisté au Concile de Nicée au nom de Silvestre, & qu'il s'estoit encore trouvé à celui de Rome en 340. 'Il avoit certainement assisté à celui de Sardique. [Il s'agissoit en effet de l'Arianisme en ce temps-ci aussi-bien qu'au Concile de Nicée; & pour le Concile de Rome, il est aisé qu'Osius s'y soit trouvé, quoyque nous n'en ayons pas de preuves expresses.

1.p.47. — Bar.353. §. 21 | Blond. prim. p. 111. — Hil.fr.1.p. 19.

Mais quelque sujet qu'il eust de bien esperer de la force de Vincent, elle ne fut pas au-dessus des violences des Ariens,] 'qui avoient fait ordonner à Constance par un édit, que tous ceux qui ne signeroient point la condanation de S. Athanase, seroient bannis. On demanda qu'avant que d'exiger la condanation d'Athanase, on traitast la cause de la foy qui estoit bien plus importante: mais on le demanda en vain. Valens & ses complices voulurent que l'on commençast par contraindre les Evesques de condanner Athanase, n'ayant pas la hardiesse de vouloir disputer sur le point de foy. 'Les legats du Pape cedant au trouble de toutes les Eglises, comme ils l'écrivirent après, demeurerent d'accord d'acquiescer à la volonté des Orientaux, [& de condanner Athanase;] mais à condition qu'eux aussi condanneroient l'Heresie d'Arius: Ils firent cette offre par écrit. On mit l'affaire en deliberation: & après l'avoir bien examinée, on dit aux legats pour réponse, qu'on ne pouvoit condanner la doctrine d'Arius, qu'il falloit priver Athanase de la communion, que c'estoit la seule chose qu'on demandoit.

Sulp.S.l.2. p.159. — Hil.fr.2.p. 42.

'Enfin Vincent n'ayant pû obtenir ni le Concile d'Aquilée, [ni la condannation d'Arius,] tomba avec les autres dans cette dissimulation, comme l'appellent Libere & S. Hilaire; & par sa chute accabla le Pape d'une douleur si sensible, qu'il ne souhaitoit plus rien que de mourir pour JESUS-CHRIST; de peur de passer pour le dernier des calomniateurs, & pour avoir consenti au violement de l'Evangile: c'est ainsi qu'il s'exprime luy-mesme. 'S. Athanase dit que Vincent & tous les autres Evesques d'Occident, souffrirent des contraintes, des injures, & des violences non communes, jusqu'à ce qu'ils eussent promis de ne plus communiquer avec luy. 'Il ne tomba pas néanmoins jusqu'au fond de l'abysme. Il rentra dans le camp de la verité, [& ayant effacé la honte de sa chute,] 'il merita encore qu'un celebre Concile dist de luy, Qu'il a honoré durant beaucoup d'années son Episcopat par une conduite irreprochable & sans tache, & que le Concile de Rimini ne peut pas estre legitime, puisque Vincent n'y a jamais consenti.

1.p.47. — Ath. ap. 2. p.692.b. — Bar.353.§. 21. — Thdrt.l.2. c.17.p.618. c.

ARTICLE L.

S. Paulin de Treves est banni: Libere demande à Constance le Concile de Milan.

[LA lascheté ne fut pas néanmoins universelle dans le Concile d'Arles.] 'S. Paulin y soutint la foy avec une constance merveilleuse, & merita l'exil par l'horreur qu'il y témoigna des Ariens, '& parce qu'il ne voulut point participer à l'hypocrisie & à la perte des autres. *a* Il avoit succedé à S. Maximin de Treves *b* dans le gouvernement de cette Eglise Metropolitaine des Gaules [dés l'an 349,] *c* auquel il envoya à S. Athanase la retractation d'Ursace & de Valens: Il estoit apparemment alors à Rome. [Ne voulant donc pas degenerer de la vertu de son predecesseur, ni se rendre indigne] *d* des titres que S. Athanase luy donne d'homme Apostolique, *e* d'excellent Evesque, *f* il s'opposa aux crimes des Ariens: *g* & lorsqu'on luy

Mar. & F. p.28. — Hil.fr.1. p. 6. — *a* Ath. in Ar.or.1 p. 291.b. — *b* fol.p.831. c. — *c* ap. 2. p. 775.d | fol. p.826. — *d* in Ar.or. 1.p.291.b.c. efug.p.703. d. — *f* Hil. in Const.l.2.p. 119.1.d. — *g* Sulp.S. l. 2.p.157.

1. Sulpice Severe parle en mesme temps du Concile de Beziers. Je croy néanmoins que c'est celui où S. Hilaire fut banni en 356.

luy presenta le formulaire à signer, il declara qu'il consentoit à la condannation de Photin & de Marcel, mais qu'il ne pouvoit approuver celle d'Athanase. [L'on voit par cet endroit, que l'on faisoit aussi condanner Marcel,] ' quoique ce Concile n'eust point esté assemblé contre luy.

' On avoit usé de beaucoup de caresses pour gagner Paulin. *a* Mais une declaration si libre & si genereuse le fit juger indigne de l'Eglise par les Evesques, & digne de l'exil " par l'Empereur, sans qu'il eust commis d'autre crime, ' que de ne s'estre pas rendu Arien, & n'avoir pas voulu signer les calomnies & les impostures inventées contre Athanase. Hors cela il estoit entierement irreprochable. ' Ainsi l'on priva l'Eglise de Treves de ce grand Prelat ; & pour luy, il acquit " le premier [en Occident,] le titre de Confesseur, dans cette persecution publique & generale de l'Eglise, qui l'a fait appeller par S. Hilaire, un homme bienheureux dans ses souffrances.

' S. Athanase raporte plusieurs particularitez de sa confession & de son exil : Mais comme il joint avec luy ceux qui furent bannis dans le Concile de Milan, [nous mettrons en ce temps-là ce qu'il en raporte. On ne peut pas dire en quel lieu il fut banni,] ' dautant que Constance s'efforça de lasser sa patience, en le faisant sans cesse changer d'exil jusques à sa mort. Il le relegua mesme en des lieux où l'on n'adoroit point le nom de Jesus-Christ, afin qu'il fust reduit ou à mourir de faim, ou à se nourrir des viandes corrompuës & profanées par l'Heresie abominable de Montan & de Maximille. [C'estoit] ' en Phrygie, où il mourut enfin l'an 358, selon la chronique de S. Jerôme. On en fait la memoire le 31 d'Aoust, ' auquel il est marqué dans les Martyrologes de S. Jerôme, dans Usuard, & dans les autres posterieurs, comme un saint Confesseur, mort en paix dans son exil. ' Son corps fut depuis raporté à Treves, & trouvé l'an 1071 dans une Eglise qui portoit son nom, bastie à ce qu'on pretend vers 390 par Felix de Treves, " qui avoit fait raporter son corps de Phrygie : ce qui n'est pas sans difficulté. ' Browerus dit des choses bien extraordinaires de son tombeau. *b* Il raporte aussi une Epitaphe de ce Saint, où il est dit qu'il eut la teste tranchée l'an 295 de l'Incarnation : [ce qui en détruit toute l'autorité.]

L'AN DE JESUS-CHRIST 354.

Voilà ce qui se passa à Arles à la fin de l'an 353, ou au commencement de 354. Mais la suite ne fut pas moins funeste que l'avoit esté ce commencement.] 'Car on somma publiquement tous les Evesques d'Italie de se soumettre au jugement des Orientaux ; '& on employoit la force pour les y contraindre. *c* On faisoit ces violences sous pretexte de faire la paix avec les Orientaux, comme si l'on eust pu faire aucune veritable paix avec ceux qui soutenoient ouvertement l'impieté d'Arius, ' & qui ne demandoient la condannation d'Athanase que pour établir cette Heresie.

' Libere ressentoit vivement la chute de Vincent, & on voit sa douleur bien depeinte dans une lettre qu'il écrivit à Osius, dont S. Hilaire nous a conservé l'extrait. [Il ne perdoit pas néanmoins courage. Il exhortoit ceux qui estoient encore debout, à demeurer fermes, comme il fit à l'égard de Cecilien Evesque de Spolete,] ' qu'il prie de ne se pas relâcher de ses bonnes intentions par l'exemple de Vincent. ' Il trouva quelque consolation dans la foy invincible de S. Eusebe de Verceil, & dans le courage de Lucifer Evesque de Cagliari en Sardaigne, qui vint s'offrir d'aller trouver l'Empereur pour luy parler de toutes choses selon la verité, & obtenir de luy le Concile que l'on souhaitoit. Le Pape receut son offre avec joie, ' & luy associa pour collegues de sa legation Pancrace Prestre, & Hilaire Diacre de Rome, ' à qui il donna une lettre pour Constance, digne d'un chef de l'Eglise, comme nous le marquerons " en un autre endroit. ' Il pria par une autre lettre S. Eusebe de Verceil de seconder ses legats. Il écrivit encore à Fortunatien [d'Aquilée] pour prier de travailler avec les autres à obtenir le Concile, de regler leur prudence par ses avis, & mesme de les assister de sa presence s'ils avoient besoin de luy. Il fait un grand éloge de cet Evesque : Car il dit qu'il ne craint point les hommes, qu'il n'espere que les recompenses éternelles, & qu'il a conservé sa foy mesme au peril de sa vie. ' Mais nous le verrons bien-tost se rendre indigne de tous ces éloges, abandonner la foy qu'il avoit si genereusement défenduë, se rendre le seducteur de ses freres, ' & devenir detestable à toute la posterité, selon l'expression de S. Jerôme, par la chute de Libere mesme dont il fut la cause. Il estoit d'Afrique. Nous avons vu comment il fut établi Evesque d'Aquilée à la place de Valens qui vouloit usurper ce siege. ' Il a écrit un petit commentaire sur l'Evangile, d'un style rustique [& sans ornement.]

ARTICLE LI.

Concile de Milan, où Constance fait quelques Confesseurs, & beaucoup de prevaricateurs : Les Eusebiens se declarent Ariens : Auxence est fait Evesque de Milan au lieu de S. Denys.

L'AN DE JESUS-CHRIST 355.

[LIBERE ne pouvoit manquer d'obtenir le Concile qu'il souhaitoit si fort:] ' Car les Eusebiens le demandoient aussi dans un dessein bien different, & avec une esperance bien mieux fondée d'en estre les maistres. *a* Le Concile " s'assembla donc à Milan, parce que Constance y estoit en l'an 355, [& apparemment dans les premiers mois de l'année.] ' On pretend qu'il y avoit plus de 300 Evesques d'Occident, & très-peu de l'Orient. [Mais on peut dire que tous les soldats de

de Constance estoient autant d'Evesques Eusebiens : Aussi S. Eusebe de Verceil fit long-temps difficulté d'y venir. On verra sur son histoire ce qui se passa en cette assemblée, laquelle merite encore mieux le nom de brigandage que le faux Concile d'Ephese.

Constance & ses Evesques ne travaillerent qu'à y faire signer la condannation de S. Athanase ; & bien loin de souscrire au symbole de Nicée, & de renoncer aux dogmes d'Arius, comme on les en pressa, ils ne songerent qu'à y établir l'Arianisme. Tout le peuple en témoigna sa douleur, ce qui obligea Constance à faire tenir le Concile, non plus dans l'Eglise, mais dans son palais. On publia sous le nom de ce Prince, un édit impie rempli du venin de l'Arianisme, pour voir de quelle maniere il seroit receu, & le peuple en témoigna une extrême horreur.

Cela n'empescha pas néanmoins Constance de vouloir obliger les Evesques à le signer avec la condannation de S. Athanase. Mais S. Denys qui estoit alors Evesque de Milan mesme, S. Eusebe de Verceil, Lucifer, & les deux autres legats de Rome Pancrace & Hilaire, s'opposerent à ce dessein avec une constance invincible, & souffrirent sans s'émouvoir tout ce qu'on peut attendre d'un Prince furieux & emporté. Il fut sur le point de leur faire souffrir le dernier supplice, & d'en faire des Martyrs ; mais il eut honte de cette violence, & se contenta de leur procurer le titre de Confesseurs en les releguant en divers endroits, dans le dessein d'augmenter la peine de leur exil, & en effet pour publier partout la honte de sa cruauté, la gloire des Confesseurs, & le triomphe que la verité remportoit sur l'Arianisme. Car ils furent receus par tous les peuples, non comme des criminels & des bannis, mais comme des victorieux & des défenseurs invincibles de la foy. S. Denys fut relegué dans la Cappadoce ou dans l'Armenie, où il mourut glorieusement avant la fin de la persecution ; Saint Eusebe à Scythople dans la Palestine ; & Lucifer à Germanicie dans la Syrie, pour y estre abandonnez à la cruauté de Patrophile & d'Eudoxe. On ne dit point où Pancrace & Hilaire furent envoyez.] 'Le dernier avoit esté déchiré à coups de fouët, pour satisfaire Ursace & Valens. (Ath.sol.p. 836.d.)

[Pour ce qui est des autres Evesques du Concile,] 'Socrate & Sozomene qui disent qu'ils se separerent sans rien faire sur la resistance des Confesseurs, ["semblent avoir cru que la pluspart estoient demeurez fermes dans la verité.] 'Mais la maniere dont Lucifer parle de ce Concile, s'accorde bien mieux avec ce que dit Rufin plus ancien qu'eux : 'Que la pluspart des Evêques y furent trompez ; que Denys, Lucifer, & Eusebe, furent [1] les seuls qui firent paroistre une lumiere & une force digne d'Evesques ; que les autres ne penetroient pas dans les mauvais desseins des Ariens, ou ne pouvoient se persuader ce que les plus éclairez leur disoient, que les Ariens ne demandoient la condannation de Saint Athanase, que pour ruiner la foy. 'Sozo- (Socr.l.2.c. 36.p.131.b | Soz.l.4.c. 11.p.551.d. | NOTE 44. | Lucif. de hær. p. 1050. & alibi. | Ruf.l.1.c. 20.p.247. | Soz.l.4.c. 9.p.547.a. b.)

1. Il le dit aussi de quelques autres, mais qui n'estoient pas à Milan.

mene dit luy-mesme en un autre endroit, que le Saint y fut condanné de tout le monde, par crainte, par surprise, ou par ignorance, hormis de Denys, Eusebe, & Lucifer, ausquels il joint mal à propos Paulin & Rhodane.

'S. Athanase nous assure que les Ariens appuyez de l'autorité de Constance, firent tout ce qu'ils voulurent dans ce Concile, aussi-bien que dans celui d'Arles. 'C'est pourquoi S. Hilaire l'appelle une Synagogue de méchans. *a* S. Athanase dit encore que tous les Evesques d'Occident souffrirent une violence extraordinaire, de grandes contraintes, & des injures étranges, jusqu'à ce qu'ils eussent promis de renoncer à sa communion. 'Et Constance parlant à Libere, dit que le Concile & tout l'univers avoit condanné le Saint. [De sorte qu'il y a bien de l'apparence que cette condannation fut receuë presque par tous les Evesques du Concile. Mais pour l'édit de Constance, il se peut faire qu'il n'ait pas esté receu si universellement : au moins nous n'en voyons pas de preuve ; & mesme il ne paroist pas que l'on en ait si fort exigé la signature, depuis que le peuple eut témoigné hautement en avoir horreur.] (Ath.sol.p. 829.a. | Hil. in Const. l. 2. p.119.d. | *a* Ath.ap.1. p.692.b. | Thdrt.l.2. c.13.p.607. a.b.)

'Saint Athanase nomme entre les Evesques qui avoient esté contraints d'abandonner son innocence, Fortunatien d'Aquilée, & Ereme de Thessalonique [successeur sans doute d'Aece, qui avoit assisté au Concile de Sardique. Le premier que nous avons vu estre si fort estimé par Libere, ne succomba pas d'abord.] 'Car on trouve qu'il envoya à divers Evesques une lettre, qui estoit apparemment celle du Concile de Sardique à Constance : Mais cela ne servit de rien [ni pour luy, ni pour les autres. Et après estre tombé par lascheté, il servit enfin luy-mesme à faire tomber ceux qui resistoient encore.] (Ath.ap.1. p.692.b. | Hil.fr.1.p. 356.)

'Saint Athanase témoigne néanmoins qu'outre S. Denys, S. Eusebe, & Lucifer, il y eut encore beaucoup d'autres Evesques, Prestres, & Diacres, qui aimoient mieux souffrir l'exil que de signer sa condannation, '& furent bannis avant Libere. *a* En d'autres endroits il dit qu'il y avoit eu beaucoup d'Evesques exilez pour ce sujet, tant d'Espagne que d'autres provinces, comme de l'Italie & des Gaules. [Nous verrons "autrepart qu'il y avoit eu plusieurs Ecclesiastiques releguez pour la foy avec S. Eusebe. Nous parlerons aussi de la persecution de quelques Evesques d'Italie, quand nous aurons vu celle du Pape Libere. (Ath.p.592. a.b. | sol. p. 837. c. | *a* p. 842. a. | *b* ap. 2. p. 807.a. | V.S.Eusebe de Verceil.)

Je pense que selon ce que l'histoire nous en peut apprendre, ce fut premiérement dans ce Concile de Milan, que les Eusebiens se declarerent ouvertement pour les dogmes impies de l'Arianisme, & travaillerent à les faire recevoir par toute l'Eglise. Ils découvrirent donc enfin le dessein qu'ils avoient formé depuis tant d'années, & qu'ils avoient tasché de déguiser tant qu'ils ne s'estoient pas cru assez forts pour le faire réüssir. Ils avoient travaillé à effacer le Concile de Nicée par divers formulaires équivoques qui n'estoient ni Catholiques, ni ouvertement Ariens. Ils avoient fait tous leurs efforts pour

pour accabler par divers pretextes les défenseurs de la foy de la Consubstantialité, & de la divinité du Verbe. Mais en cette occasion, ils ne se cacherent plus, selon ce que les auteurs en disent. Constance qui estoit leur organe,] ' osa soutenir que la secte d'Arius estoit Catholique; ' & ils publierent sous son nom un édit impie qui contenoit tout le venin de l'Arianisme, pour obliger les Evesques à le recevoir. [Nous pouvons donc maintenant sans scrupule traiter ces ennemis de l'Eglise non plus d'Eusebiens, mais d'Ariens, puisqu'ils faisoient ouvertement profession de l'Arianisme; & c'est le nom que nous leur donnerons dans la suite: Aussi-bien il n'y aura plus guere de necessité de les distinguer des anciens Ariens chassez de l'Eglise avec Arius par Saint Alexandre & par le Concile de Nicée.]

L'an de J.C. 355.

Lucif. de Ath. l. 2. p. 10. 1. c. d. | de hær. p. 1053. d | mori. p. 1098. b | Sulp. S. l. 2. p. 160.

' Dés que Constance eut privé l'Eglise de Milan d'un saint Pasteur en bannissant S. Denys, il eut soin d'y en faire substituer un autre [digne de luy, & non de Dieu.] 'Car celui qu'il choisit pour cela fut Auxence Arien, & ennemi de la foy de Nicée. *a* Il le fit venir exprès de la Cappadoce à Milan, *b* quoiqu'il n'y fust point du tout connu du peuple, & qu'il ne sceust pas mesme le latin: mais il savoit fort bien estre blasphemateur. 'C'estoit "un homme intriguant, un espion, un delateur, plutost qu'un Chrétien. 'Il avoit esté fait Prestre par Gregoire dans l'Eglise Arienne d'Alexandrie, quoiqu'il fist semblant de ne point connoistre Arius; '& il se rendit complice de beaucoup de crimes que commit cet usurpateur. *c* Ainsi il n'eut point d'autre merite pour estre élevé à cette charge, que son impieté; & ceux qui l'y éleverent, ne le considererent ' que comme un homme capable d'estre l'accusateur, & le persecuteur des Evesques Orthodoxes. ' Il fit voir d'abord quel il estoit en s'emparant de l'Eglise de Milan avec la force des armes. ' Il effaça des livres de l'Eglise ces paroles de JESUS-CHRIST; *Dieu est esprit.* [Et c'est peut-estre pour ce sujet que] ' S. Ambroise accuse les Ariens d'avoir corrompu les Ecritures.

Sulp. S. p. 160. | Lucif. de Ath. l. 2. p. 1008. d. | *a* Ath. fol. p. 861. a. | *b* in Ar. or. 1. p. 290. c. | a. | Hil. in Aux. p. 122. 1. | Ath. ad Afr. 2. p. 941. a. | *c* fol. p. 861. a | in Ar. or. 1. p. 290. c. | b. c. | Amb. de Spi. l. 3. c. 11. p. 261. f. | p. 262. | de fide, l. 2. c. 4. p. 143. l.

φιλοπράγμων.

[Il y a quelque apparence que les Eglises de Verceil & de Cagliari furent traitées comme celle de Milan. Nous n'en avons pas néanmoins d'autre connoissance.] ' Mais quelque violence que l'on exerçast contre les Eglises, elles conserverent toutes la foy qu'elles avoient apprise [de leurs saints Evesques.] Les Ariens purent les faire soupirer dans la privation de leurs Pasteurs, qu'elles souhaitoient toûjours de revoir; mais ils ne purent les empescher de connoistre tous les détours de leur Heresie pernicieuse, & de la fuir comme un serpent.

Ath. fol. p. 837. b.

ARTICLE LII.

Idée generale de la persecution de l'Eglise par Constance, tirée de S. Athanase.

[LA persecution de Libere, d'Osius, & de S. Athanase, furent les suites & les effets du Concile de Milan. Mais avant que d'entrer dans ce particulier, il est à propos de donner une idée generale de la persecution que les Ariens firent à l'Eglise sous l'autorité de Constance,] ' tantost par eux-mesmes en abusant insolemment du credit qu'ils avoient à la Cour, tantost en rendant & l'Empereur & ses officiers les ministres de leur propre passion. ' Car cette Heresie n'estoit appuyée que sur la puissance des hommes, & non sur la force de la verité. *a* Constance qu'elle reconnoissoit pour son chef dans la guerre qu'elle declaroit à JESUS-CHRIST, [" & qui estoit un esprit aussi vain que foible & leger,] ' faisoit tout ce que vouloient les Evesques Ariens, parce qu'ils luy disoient tout ce qu'il vouloit, ' & ne faisoient pas scrupule de luy attribuer l'éternité, eux qui la contestoient au Fils de Dieu. ' Ils l'obligerent à mander divers Evesques, afin que la presence & la vuë du Prince les fist trembler. Ils luy faisoient écrire à d'autres des lettres de menace sur diverses accusations calomnieuses qu'ils inventoient eux-mesmes, afin de les intimider, & de leur faire abandonner la verité qu'ils défendoient. C'est ainsi que Constance partie par menaces, partie par promesses, contraignit un très-grand nombre d'Evesques de declarer qu'ils ne communiqueroient plus avec Athanase. Ceux qui alloient le trouver n'avoient pas la liberté de le voir, & on ne leur donnoit aucun repos, ni aucune permission de sortir mesme de leur logis, jusqu'à ce qu'ils eussent signé la condannation de cet Evesque; & ceux qui le refusoient estoient bannis. Il en usoit ainsi, parce qu'il voyoit que tout le monde avoit horreur de son Heresie: [& comme l'orgueil dont il estoit plein, l'empeschoit de voir son égarement dans cette condannation generale,] plus il se voyoit condanné, plus il employoit de violences pour grossir le petit nombre de ses Ariens, & pour assembler une foule, [non d'Evesques, mais] de noms, s'imaginant par là pouvoir accabler Athanase comme un homme condanné de tout le monde, ' & procurer à l'impieté des Ariens dont il estoit le protecteur, quelque apparence favorable, comme s'il luy eust esté aussi facile de changer la verité, que de pervertir les hommes.

Ath. fol. p. 829. 830. 2. | p. 854. d | Hil. fr. 2. p. 5. | *a* Ath. fol. p. 855. b. | p. 846. c. | de syn. p. 871. b. | fol. p. 830. a. b. | c.

V. son titre §. 62.

[Sa Cour ne fut pas le seul lieu où il exerça sa tyrannie.] 'On envoyoit par toutes les provinces des ordres de l'Empereur, & on voyoit courir de ville en ville des secretaires & des officiers de la Cour, pour porter les menaces que l'on faisoit aux Evesques & aux Magistrats, s'ils n'obéïssoient au Prince. Car il vouloit que les Evesques entrassent dans la communion des Ariens, & signassent la condannation d'Athanase, s'ils ne vouloient se resoudre au bannissement, ' & à voir leurs peuples chargez de chaines, couverts d'affronts & de plaies, & reduits à la perte de leurs biens: '& les Magistrats estoient obligez d'employer toute leur autorité pour faire obeïr & les Evesques & les peuples. ' Ces ordres furent executez avec d'autant plus de chaleur, que ceux qui les portoient avoient avec eux des Ecclesiastiques d'Ursace & de Valens, qui

p. 819. b. | c. | b. d. | c.

qui animoient tout le monde, & ne manquoient pas de déferer à l'Empereur les Magistrats qui faisoient paroistre quelque froideur.

'On vit donc alors, selon la parole de c. l'Evangile, un grand nombre d'Evesques traînez devant les Magistrats & devant les Rois. 'Et là, on leur disoit : „Ou d. „signez, ou abandonnez vos Eglises ; „car l'Empereur ordonne que vous soyez „déposez.„

'Après tant de violences contre les p.856.a. Oints du Seigneur, Constance n'estoit touché d'aucun regret ni d'aucun remors ; & il s'endurcissoit au contraire de plus en plus comme Pharaon. Ce qui est encore plus étonnant, [c'est qu'il affectoit de passer pour avoir de la douceur & de la bonté.] Et en effet, dans le temps mesme qu'il traitoit ainsi les Evesques, s'il arrivoit que d'autres personnes fussent condannées pour des meurtres, des seditions, ou autres choses semblables, il leur pardonnoit au bout de quelques mois, dés qu'il se trouvoit quelqu'un qui parloit pour eux. Mais à l'égard des serviteurs de JESUS-CHRIST, au lieu de les relascher comme les autres, 'il au- b. gmentoit mesme la rigueur de leur exil, & sembloit avoir formé le dessein d'estre éternellement leur persecuteur, comme s'il eust voulu imiter Pilate qui crucifioit JESUS-CHRIST en mesme temps qu'il delivroit Barabas : Et cela faisoit dire qu'il aimoit les uns parce qu'ils luy ressembloient, & qu'il haïssoit les autres parce qu'ils estoient fidéles à JESUS-CHRIST. 'Ce n'est pas qu'il ne se repentist quel- p.857.a. quefois de ce qu'il avoit ordonné [contre la justice :] Mais il se repentoit ensuite de son repentir mesme, & s'emportoit plus que jamais : & après cela, il s'affligeoit encore de s'estre ainsi emporté. Mais ne pouvant trouver de remede aux maux qu'il avoit faits, il ne faisoit que découvrir la foiblesse de son esprit & de son jugement. Car il estoit entierement dominé & comme enchanté par des personnes qui ne luy permettoient pas de rien faire de juste & de raisonnable, '& b. qui ne songeoient qu'à abuser de sa facilité pour se donner la joie de faire regner leur Heresie. Ainsi il estoit d'une part digne de pitié de servir de jouet aux autres, & se rendoit de l'autre digne de la condannation des feux éternels, parce qu'il abandonnoit l'honneur des Evesques & l'interest de l'Eglise à des impies.

'Tout Evesque qui ne plaisoit pas aux p.811.a.b. Ariens estoit aussi-tost enlevé de son Eglise, comme coupable de tout ce qu'il leur plaisoit de luy imputer, condanné par l'Empereur, relegué en un autre pays. 'En mesme temps on en cherchoit un b. autre qui voulust bien estre le disciple de leur Heresie, & on l'envoyoit prendre la place de celui qu'on avoit chassé. Ainsi par un renversement étrange, Constance ostoit aux peuples ceux qu'ils aimoient, parce qu'ils en connoissoient l'innocence ; '& il leur envoyoit de bien loin avec des c. ordres Imperiaux & des troupes de soldats, des hommes qu'ils ne connoissoient point, & qu'ils ne vouloient point avoir. Après cela, des Chrétiens estoient reduits à haïr celui qu'ils aimoient, celui qui les avoit instruits, celui qui avoit esté leur pere dans la pieté ; & à aimer au contraire celui qu'ils ne vouloient point dutout avoir, & à confier leurs enfans à un homme dont ils ne connoissoient ni la vie, ni la conduite, & dont on n'avoit jamais entendu parler.

'On peut assez juger combien toutes p.819. les villes estoient en mesme temps pleines de tumulte & d'effroi, durant que d'un costé on enlevoit les Evesques, & que de l'autre les peuples témoignoient leur douleur par leurs gemissemens & par leurs larmes. Les Magistrats des villes voyoient ces maux, & estoient contraints de s'en rendre les ministres au lieu d'y pouvoir remedier, à cause des menaces terribles que leur faisoit Constance, & des amendes ausquelles on les condannoit, s'ils ne contraignoient pas leurs Evesques à signer. Ainsi ils faisoient encore plus de mal qu'on n'en exigeoit d'eux, de peur qu'on ne les crust amis de l'Evesque. 'Mais la plus grande mi- p.811.b.c. sere estoit lorsqu'on leur envoyoit un faux Evesque au lieu du legitime. Car il falloit s'attendre à tout si on refusoit d'obéïr, & on ne voyoit que confiscations, qu'outrages, que toutes sortes de violences, contre ceux qui ne vouloient pas prendre un loup pour un Pasteur. 'Beaucoup de p.821.d. personnes pour éviter deux extrêmitez si fascheuses, s'enfuirent dans les deserts. 'Ainsi Constance en chassant les Eves- p.855.c. ques, & faisant donner les Eglises à des [usurpateurs & des] impies, ruinoit les assemblées Ecclesiastiques, & empeschoit les peuples, autant qu'il estoit en luy, d'offrir à Dieu leurs prieres, & de pratiquer les autres devoirs de la pieté.

'Quiconque s'opposoit aux Ariens, p.854.d. estoit aussi-tost trainé devant le Gouverneur ou le General de l'Armée. 'Leur Bar.356. §. 99. impieté faisoit perdre la foy aux Evesques par la crainte d'estre dépouillez de leur dignité, de leurs privileges, & de leurs richesses : Et les autres affoiblis par la lascheté des Evesques, dont la force les devoit soutenir, commençoient aussi à craindre de perdre des biens perissables que la mort leur devoit bien-tost ravir. 'Quand elle se voyoit refutée par les dis- Ath. fol. p. 855.a. cours, elle s'irritoit au lieu de ceder, & s'efforçoit d'entrainer par la violence, par les coups, & par les prisons, ceux qu'elle ne pouvoit persuader par ses faux raisonnemens. 'Ainsi la crainte de la proscrip- Bar. 356. §. 100. tion precipitoit les riches dans l'Heresie, & l'autorité qu'elle avoit de jetter dans les prisons, faisoit tomber les pauvres dans le mesme abysme.

ARTICLE LIII.

Les Ariens souffrent tout, hors la verité.

'IL n'y avoit point [de Catholique] Ath. fol. p. 846.a. qui ne ressentist l'atteinte des calomnies, qui ne fust exposé aux embusches de ces ennemis declarez de JESUS-CHRIST, & que Constance ne condannast au bannissement quand ils en avoient esté les delateurs. Jamais il ne refusa

refusa à ces Heretiques une audience favorable, quelque deraisonnables que fussent leurs discours; & jamais au contraire il ne voulut ouïr aucun de ceux qui parloient contre eux. Il n'y avoit alors [1] point d'Eglises qui adoraſt JESUS-CHRIST en liberté, parce qu'elles ne le pouvoient sans s'exposer aux plus grands dangers; & celles mesme qui usoient de déguisement & de dissimulation, estoient b. toûjours dans la crainte. 'Ainsi ce Prince a rempli, autant qu'il a pû, toute la terre ou d'impieté, ou d'hypocrisie. Car s'il y avoit en quelque endroit un homme de pieté & un amateur de JESUS-CHRIST, (& il y en avoit plusieurs partout,) il estoit obligé comme les anciens Prophetes & le grand Elie, de se cacher à tout le monde, à moins qu'il ne rencontraſt un Abdias, & un homme sûr & ami de la verité: Et ces personnes estoient reduites [pour l'ordinaire] ou à s'enfermer dans les antres & dans les cavernes, ou à demeurer errantes & vagabondes dans les solitudes. [On ne pouvoit pas mesme excuser l'animosité des Ariens comme celle des Juifs, en disant que c'estoit un zele de Dieu, p. 819. c | 854.d. quoique non éclairé par la science.] 'Car ils laissoient à toutes les Sectes & à toutes les Heresies, qu'un Saint appelle les petites sœurs de l'Arianisme, une liberté toute entiere de blasphemer contre le Seigneur. Les veritables Chrétiens éprouvoient seuls l'ardeur du zele de ces pretendus défenseurs de la foy, qui ne pouvoient souffrir qu'on parlaſt de JESUS-CHRIST, selon les sentimens de la pieté & de la foy Orthodoxe.

p.810.d. 'Ils ne se condannoient pas moins par l'indifference qu'ils avoient pour la morale de l'Evangile. Car quiconque estoit ami des Ariens & complice de leur Heresie, quoique d'ailleurs il fuſt coupable p.811.a. d'une infinité de crimes, '& qu'il en fuſt convaincu par des preuves & des demonstrations toutes visibles, il ne laissoit pas d'estre consideré parmi eux comme un homme de merite, & de devenir en un instant intime ami de l'Empereur, sans avoir d'autre recommandation auprès de luy que sa seule impieté. Il estoit comblé de richesses, & obtenoit une liberté toute entiere de faire ce qu'il luy plaisoit, sans craindre les Magistrats.

a.b. 'Mais au contraire, quiconque reprenoit leur impieté, & travailloit sincerement pour les interests de JESUS-CHRIST, quoique sa conscience ne luy reprochaſt aucun peché, quoique sa vie fuſt entierement pure, ils inventoient quelque calomnie contre luy; & aussi-toſt sans que personne se portaſt contre luy pour accusateur, [sans aucune autre forme de justice,] on ne manquoit point de le bannir comme convaincu des crimes qu'il leur avoit plu de luy imposer, tantoſt d'avoir dit des injures contre le Prince, tantoſt d'avoir blasphemé le nom de Dieu.

d. 'Pour eux, quoy qu'ils fissent, on n'en portoit pas mesme de plaintes devant les juges: ou si on le faisoit, l'affaire demeuroit étoufée. Que si quelquefois on ne pouvoit se dispenser de rendre quelque sorte de jugement, ce n'estoit p.812.a. que pour prononcer en leur faveur; '& l'accusateur, quelque fortes que fussent ses preuves, se trouvoit toûjours plus maltraité que l'accusé.

[Cependant la justice de Dieu punissoit par là les Ariens d'une effroiable ma-a. niere.] 'Car cette liberté qu'ils avoient de pecher, faisoit que tous ceux de cette Secte estoient pleins de souillures, selon l'expression de S. Athanase: & il n'y en avoit point de plus souillez que leurs faux Evesques. Aussi lorsque quelqu'un de ce parti vouloit s'élever à l'Episcopat, [car il estoit digne des Ariens de le vouloir,] on ne luy representoit point avec S. Paul, qu'il faut que l'Evesque soit irreprochable, mais on se contentoit que ses sentimens fussent contraires à la doctrine de JESUS-CHRIST. On luy disoit, [sinon de paroles, au moins d'actions,] qu'il n'avoit que faire de se mettre en peine de ses mœurs, & que pourvû qu'il euſt du zele pour l'Heresie, il estoit assuré d'estre bien soutenu, & d'acquerir mesme l'amitié du Prince.

ARTICLE LIV.

Idée de la mesme persecution, tirée de S. Hilaire.

[CE que nous avons dit jusqu'ici de la persecution de l'Eglise par Constance, n'est presque tiré que des propres paroles de S. Athanase. S. Hilaire n'en Hil. in Const. l. 1. p. 113. 1. d. parle pas avec moins de force.] 'Car après avoir regretté le temps de Neron & de Dece, comme plus favorable aux défenseurs de la verité, [il ajoute ces paroles pleines de feu, mais d'un feu allumé dans son cœur par la charité qui a esté sa vertu propre, & par un zele de la verité aussi ardent que le nostre est froid.]

2.c. „'Je vous dis, Constance, (car il „s'adresse à luy-mesme,) ce que j'au„rois dit à Neron, à Dece, & à Maxi„mien: Vous combatez contre Dieu; „vous vous emportez contre l'Eglise; „vous persecutez les Saints; vous haïs„sez ceux qui preschent JESUS-CHRIST; d. „vous abolissez la Religion; 'vous en„levez avec la cruauté d'un tyran, non „les biens de la terre, mais ceux du ciel. „Voilà ce que je vous dis, comme je „l'aurois dit à ces ennemis declarez de „JESUS-CHRIST; & voici ce qui est „pour vous en particulier.

d. „'Vous vous pretendez Chrétien; & „vous estes un nouvel ennemi de JE„SUS-CHRIST: Vous prevenez l'Ante„chriſt; & vous operez déja ses secrets „& ses mysteres: Vous établissez des ar„ticles de foy, & vous vivez contre les „regles de la foy: Vous faites le docteur „pour introduire des maximes profanes, „au lieu de vous rendre disciple pour ap„prendre la pieté: Vous donnez des „Evesches à ceux de vostre Secte: Vous „ostez les bons Pasteurs, pour en met„tre de méchans: Vous enfermez les „Prelats de Dieu dans vos prisons: Vous „employez vos armées pour épouvanter „l'Eglise.

1. Je ne sçay pourquoy il y en a qui trouvent cette expression de S. Athanase trop generale.

„l'Eglise. Vous assemblez des Conciles „pour obliger les Occidentaux d'estre des „impies. Vous fomentez avec adresse „les dissentions des Orientaux. ' Vous „troublez ce que nous avons receu de „l'antiquité, & [1] vous inventez des nou„veautez profanes.

c.

„ ' Vous faites les choses du monde „les plus cruelles, sans vous charger de „la haine de nous procurer des morts „glorieuses. Par un triomphe nouveau „& inouï jusques à present, vous vous „servez du diable mesme pour rempor„ter la victoire. Vous estes persecuteur, „& vous ne faites point de Martyrs. Ne„ron, Dece, Maximien, nous avons de „plus grandes obligations à vostre cruau„té, puisque c'est par vostre moyen que „nous avons vaincu le diable. Le sang „des bien-heureux Martyrs a esté recueilli „avec honneur par toute la terre; & "les „miracles qu'ils font, justifient les re„spects que nous leur rendons.

c. &c.

„ ' Mais vous qui estes plus cruel que „tous ces anciens tyrans, vous nous fai„tes plus de mal qu'eux; & vous ne nous „laissez pas seulement lieu de nous excu„ser dans les fautes que vous nous faites „commettre. [2] Vous vous insinuez adroi„tement sous pretexte de nous caresser. „Vous nous tuez en nous faisant embras„ser vostre pieté. Vous consommez l'im„pieté., ' en vous vantant faussement de „confesser Jesus-Christ. Vous etei„gnez la foy de Jesus-Christ: „Et avec cela, vous ne laissez pas du „moins aux miserables les excuses qu'ils „pourroient alleguer en representant leurs „supplices devant le juge eternel, en „montrant quelques cicatrices de leurs „membres déchirez, & en trouvant dans „la foiblesse de leurs corps, la justifica„tion de ce qu'ils pourroient n'avoir fait „que par une necessité pressante. Vostre „persecution est si maligne, [3] que ceux „qui tombent n'ont rien qui diminuë leur „faute, pour leur en faire obtenir le par„don; & que ceux qui souffrent le plus „constamment, ne peuvent arriver au „Martyre. Le demon vostre pere qui sçait „l'art de faire mourir les hommes, vous „a enseigné à vaincre sans beaucoup com„batre, à égorger les hommes sans épée, „à persecuter sans porter le nom infame „de tyran, à haïr sans qu'on vous soup„çonne de haine, à mentir " sans que „l'on s'en apperçoive, à faire des pro„fessions de foy sans avoir de foy, à ca„resser sans avoir de bonté, à faire ce „que vous voulez, sans qu'on sache que „vous le voulez.

c. p. 114. 1. a. *sine intelligentiâ.*

„ ' Nous vous reconnoissons, ô loup „ravisseur, sous la peau de brebi dont „vous vous couvrez. Vous honorez le „sanctuaire de Dieu avec l'or de vostre „Etat; & vous presentez à Dieu malgré „luy, ce que vous avez pris dans les „temples des demons, ou ce que vous „avez confisqué par des édits, ou ce que „vous avez tiré par la force des tour„mens. Vous presentez aux Evesques les „mesmes baisers dont Jesus-Christ „a esté trahi. Vous baissez la teste pour „recevoir leur benediction, afin de fou„ler la foy sous vos piez. ' Vous les fai„tes manger à vostre table, comme Ju„das mangea à celle de Jesus-Christ „pour le trahir ensuite. Vous remettez „en leur faveur le cens & le tribut, que „Jesus-Christ a payé luy-mesme „de peur d'exciter du scandale. Vous „leur relaschez les imposts, afin d'invi„ter les Chrétiens à renier leur divin „Maistre; & vous leur cedez vos droits, „afin de leur faire perdre les biens de „Dieu. Voilà quelle est la fausse peau de „brebi dont vous vous couvrez.

d. e.

„ ' Mais maintenant écoutez, ô loup „ravisseur, les fruits de vos œuvres. Je „ne dirai que ce qui s'est passé dans l'E„glise, & je ne parlerai de vostre tyran„nie qu'à l'égard des entreprises que vous „faites contre Dieu. On se plaint partout „que vous avez privé de l'Episcopat des „Prelats que personne n'osoit juger cou„pables; qu'on voit encore aujourd'hui „des ministres de l'Eglise au nombre de „ceux qui sont condannez aux mines; „& qu'ils portent sur le front les mar„ques honteuses que vous y avez fait gra„ver. ' Toutes les villes & tous les peu„ples d'Orient souffrent les maux de la „guerre que vous leur faites, ou trem„blent dans la crainte de les souffrir. Vous „avez tourné toutes vos armées contre „la foy de l'Occident; & toutes vos „troupes ont esté employées contre les „brebis de Jesus-Christ.„ S. Hilaire joint à cela diverses cruautez particulieres exercées contre les Eglises d'Alexandrie, de Treves, de Milan, de Rome, & de Toulouse, & il finit par ces paroles foudroyantes : „ ' Si ce que je dis est faux, „vous estes une brebi de Jesus-Christ: „Mais si je n'ay rien dit que ce que vous „avez fait, & ce que tout le monde sçait „que vous avez fait; si je n'ay rien avan„cé qui ne soit aussi vray qu'il est "horri„ble & criminel, vous estes [un loup &] „un antechrist.„

e. 2. a. c. *maledicta.*

[On voit par ces endroits de S. Hilaire, que Constance n'employoit pas seulement la cruauté du lion pour vaincre les serviteurs de Jesus-Christ, mais qu'il y joignoit les artifices du serpent pour les tromper. C'est ce que le mesme Pere dit en un autre lieu en ces termes.

„ ' Nous avons maintenant à combatre „contre un persecuteur qui veut nous „surprendre, contre un ennemi qui nous „flate, contre Constance [qui porte le „nom de Chrétien, &] qui est un an„techrist, qui ne nous déchire point le „dos à coups de fouets, mais qui nous „flate & nous caresse; qui ne nous fait „point acquerir la vie de l'ame par des „proscriptions, mais qui nous enrichit afin „de nous donner la mort; qui ne nous traî„ne point en prison, pour nous donner „la

p. 112. 1. c.

1. *profanus novorum es*: autrement; *Vous cherchez des sens profanes dans ce qui a esté établi de nouveau*, c'est-à-dire dans le mot de Consubstantiel.

2. *ou bien*, Vous vous glissez, [comme un serpent;] vous nous caressez pour nous tuer; vous consommez l'impieté par une apparence de pieté. *En ce sens, il faudroit lire*, subrepis : nomine blandientis occidis : specie religionis impietatem peragis.

3. qu'on peche sans meriter le pardon, & qu'on souffre sans estre Martyr.

„la liberté [des enfans de Dieu,] mais „qui nous comble d'honneurs dans son „palais pour nous rendre esclaves du de„mon;] 'qui ne nous tourmente point „les costez avec les ongles de fer, mais „qui s'empare de nostre cœur; qui ne „nous tranche point la teste avec une „épée, mais qui fait mourir nostre ame „avec de l'or; qui ne nous menace pas „publiquement de nous jetter dans le feu, „mais qui allume secretement les flam„mes de l'enfer pour nous bruler; qui ne „s'engage point à combatre de peur d'e„stre vaincu, mais qui nous flate pour „nous dominer; qui confesse Jesus-„Christ pour le renier; qui travaille „à réünir les esprits afin d'empescher la „paix; qui étoufe les Heresies, afin qu'il „n'y ait plus de Chrétiens; qui honore les „personnes consacrées à Dieu, afin qu'il „n'y ait plus d'Evesques; qui bastit des „Eglises, afin de détruire la foy; qui ne „parle que de vous, ô mon Dieu, qui a „continuellement vostre saint nom dans „la bouche, & qui fait absolument tou„tes choses, afin que ceux mesmes qui „savent que vous estes Dieu ne croient „pas que vous soyez Pere. „

1.2.

ARTICLE LV.

Remarques de Lucifer & de quelques autres sur la mesme persecution.

Lucif. de Ath. l. 1. p. 999. c | 1. p. 1008. a | Mori. p. 1099. c.

'Lucifer de Cagliari nous assûre ' aussi-bien que S. Hilaire, que les mines, les prisons, & les exils, pouvoient à peine contenir les Chrétiens que Constance y envoyoit. Il le dit pour faire voir à ce Prince mesme qu'il rendoit par là inutiles toutes les bonnes œuvres qu'il pouvoit faire. „'Comment pretendez-vous, lui dit-„il, donner la liberté & le repos à ceux qui „sont brisez, comme Isaïe nous l'ordon„ne, vous qui brisez vous mesme les „serviteurs de Jesus-Christ par tant de „sortes de gesnes, & qui les privez tous les „jours de la liberté & du repos? Dieu „peut-il agréer vos aumosnes & le pain „que vous distribuez aux pauvres, pen„dant que vous faites endurer les plus „cruels tourmens de la faim à ceux qui „sont consacrez au culte [non de vostre „éternité, mais] de la sienne? Quand „vous feriez entrer dans vostre maison „ceux qui sont sans logement, Dieu dai„gnera-t-il regarder ce service que vous „pretendez luy rendre, durant qu'il verra „des serviteurs de sa gloire chassez [non „de vostre maison, mais] de la leur pro„pre, & bannis [par vos ordres,] parce „qu'ils ne veulent pas recevoir l'idolatrie „dont Arius est l'auteur, & vous le dé„fenseur? ' Quand vous aurez vétu ceux „qui estoient nuds, pensez-vous pour cela „estre agréable à Dieu; vous qui dépouil„lez ses serviteurs de leur patrimoine, „& qui offrez de le leur rendre, pourvu „qu'ils condannent la foy des Apostres, „& qu'ils reçoivent celle d'Arius? 'Vous „dépouillez, vous proscrivez ceux qui „s'opposent à vos artifices. Après les „avoir releguez [dans les deserts,] vous „leur faites encore souffrir la faim, la „soif, la nudité; & vous ne voulez pas „mesme qu'ils soient assistez par les au„mosnes des autres. Vous allez jusqu'à „employer l'épée contre des innocens, „jusqu'à leur oster la vie par divers sup„plices; & après les avoir déchirez du„rant leur vie, vous ne souffrez pas mes„me qu'on donne la sepulture à leurs „corps. „

p. 999. c. | d. | mori. p. 1099. c.

[La force que les Saints témoignoient au milieu de tant de persecutions, venoit de Dieu seul, & non d'eux, comme nous l'apprenons encore de ces paroles du même auteur.] ' „Après tant de tourmens „que nous avons déja endurez, nous at„tendons à tous momens que vous y en „ajoutiez de nouveaux. [Nous sommes „disposez à tout.] Augmentez nos pei„nes, envoyez-nous des officiers plus „impitoyables, choisissez des boureaux „plus cruels; „ [decernez de plus grands supplices contre les fidéles soldats de Jesus-Christ qui desobéïssent à vos édits impies; armez vostre colere de toute vostre puissance,] „afin que par la vi„gueur de la foy, que la misericorde de „Dieu nous donne, nous foulions aux „piez vos menaces, vos tourmens, & „les morts les plus cruelles. [Donnez à „vos bourreaux] le pouvoir d'employer „contre nous les épées, les croix, les „feux, de déchirer nos membres, & jus„ques à nos entrailles mesmes, par des „supplices nouveaux & inouïs; nous se„rons toûjours ce que nous sommes. „Nous avons esté jusques ici invincibles „par la force du Seigneur, & nous le se„rons encore à l'avenir par la mesme „force. Car ce n'est pas nous qui triom„phons de vostre fureur : c'est celui dont „le secours nous soutient, dont la puis„sance nous conserve. Et qui estes-vous „pour pretendre nous ravir les biens que „le Tout-puissant nous a donnez? 'Vous „avez fait contre nous tout ce qui a esté „en vostre pouvoir; & vous n'avez pu „néanmoins vaincre la foy des Chrétiens, „parce qu'elle est invincible. ' La verité „demeure toûjours victorieuse & de vous „& de celui qui fait contre elle tant d'ef„forts par vous : [Elle est toûjours vi„ctorieuse,] parce qu'elle n'a besoin que „d'elle-mesme pour vaincre. 'Vous voyez „dans la force de nostre foy quelle est „sa puissance, & vous devez voir en mê„me temps quels supplices cette verité „offensée par vostre erreur & par vostre „cruauté, vous fera souffrir un jour. „

c. | p. 1106. a. | p. 1105. a. | p. 1106. a.

[Nous ne pouvons mieux finir cette idée de la persecution de Constance, que par ces autres paroles de Lucifer.] ' „Je „ne me mets pas en peine de savoir quel „sera le genre de mon supplice, mais „quelle en sera la cause. Vous estes en „colere contre moy, & vous ne consi„derez pas quel est le sujet de vostre co„lere. S'il est juste, ma faute sera mon „tourment plutost que ma peine. Mais „s'il est injuste, la croix où vous m'at„tacherez, " sera plus pour vous que „pour moy. Qu'importe de quelle ma„niere je meure? Que vostre cruauté „choisisse quel supplice il lui plaira. Qu'au „lieu d'un, elle m'en fasse souffrir cent „mille : Tout l'effet qu'ils auront à mon „égard,

p. 1109. 1110. | &c.

„égard, sera de me faire entrer par la „mort à la gloire & à l'immortalité : Je „ne puis qu'aimer un chemin qui mene „à une fin si heureuse.„

'S. Gregoire de Nazianze reproche aussi aux Ariens quelques-unes des cruautez qu'ils avoient commises durant la persecution. „Est-ce moy, leur dit-il, qui ay „fait bannir de leur pays des personnes „illustres par leur pieté, & qui les ay li-„vrez à des hommes ennemis de toute „justice, afin qu'on les tinst enfermez „comme des bestes farouches dans des „cachots sans lumiere : & ce qui est en-„core plus cruel, separez les uns des au-„tres ; afin qu'on leur y fist souffrir le „supplice de la faim ou de la soif, en ne „leur donnant de la nourriture que par „mesure, & par de petites ouvertures „[qui leur laissoient à peine un peu d'air;] „afin qu'on ne leur laissast pas mesme la „liberté d'estre vus par ceux qui ne vou-„loient leur témoigner que quelque com-„passion de leurs maux? Et qui estoient „ceux que vous traitiez de la sorte? C'é-„toient des personnes dont le monde n'é-„toit pas digne. Est-ce ainsi que vous ho-„norez la foy?„

Naz.or.25. p.434.b.c.

[Nous avons vu en parlant de l'exil de S. Eusebe de Verceil, l'adresse maligne de Constance, qui releguoit les Confesseurs en des pays differens pour les faire souffrir davantage.] 'Le mesme S. Eusebe se plaint que les Ariens encherissoient sur la persecution des idolâtres, en ne souffrant point qu'on visitast ceux qu'ils faisoient mettre dans les prisons, & leur refusant une consolation que les juges seculiers & les boureaux mesmes accordoient à des voleurs. „Mais ce qui est, „dit-il, de plus honteux & de plus sen-„sible à l'Eglise, c'est que ce sont des „Chrétiens qui persecutent des Chrétiens. „Nous sommes emprisonnez par ceux „qui doivent ouvrir les prisons. Nous „souffrons violence de ceux qui doivent „avoir appris de l'Evangile à souffrir eux-„mesmes pour la justice. On ravit le bien „d'autrui, & ce sont ceux qui ont lu „dans la loy de Dieu, qu'ils ne doivent „pas redemander le leur propre quand „on l'emporte.„

Bar.356. §. 99.

'Certes un payen parlant des divisions qui estoient en ce temps-ci dans l'Eglise, a eu quelque raison de dire : Qu'on voyoit par experience qu'il n'y a point de beste si cruelle à l'homme, que les Chrétiens le sont la pluspart les uns aux autres. Nous avons raporté " autrepart 'la maniere si forte & si judicieuse dont le mesme auteur condanne l'inquietude & la vanité de Constance, qui en voulant que la Religion mesme dependist de sa fantaisie, avoit rempli de confusion & de dispute la simplicité du Christianisme : Ce qui avoit mesme fait tort à l'Etat.

Amm. l. 22.p.209.a.

V. Constance §. 62.

l.21.p.203. b.

'S. Gregoire de Nazianze represente amplement avec toute la force de son éloquence, le tort que faisoient à l'Eglise toutes ces disputes, par lesquelles les Heretiques violoient la simplicité de la foy ; combien elles estoient prejudiciables non-seulement à la pureté de la doctrine, mais encore à la sainteté des mœurs ; qu'elles faisoient perdre aux peuples le respect envers les Prelats ; & qu'elles éteignoient la charité qui doit unir tous les Fidéles entre eux. 'Il remarque que cette guerre intestine servoit aux payens de matiere de divertissement & de railleries dans les places publiques, dans les festins, & mesme jusque sur les theatres, où l'on jouoit publiquement la Religion Chrétienne parmi les autres sujets dont on traite dans ces lieux infames.

Naz. or. 1. p.33.34. &c.

p.35.

ARTICLE LVI.

Dieu soutient sa verité malgré toute la puissance de Constance & des Ariens.

[APrès ce que nous venons de representer de la puissance & de la tyrannie de l'Heresie Arienne, il ne faut pas s'étonner si S. Hilaire dit] 'qu'elle avoit fait un ravage horrible dans toutes les provinces de l'Empire, *a* & que c'estoit la seule doctrine " que l'on osast prescher publiquement. 'S. Athanase dit aussi qu'il n'y avoit que l'Egypte seule où la foy Orthodoxe s'enseignast partout avec liberté ; & qu'elle perdit mesme cet avantage par les troubles que les Ariens y exciterent en 356. [Mais il faut se souvenir en mesme temps de ce que nous avons dit ;] 'qu'il y avoit partout plusieurs personnes qui conservoient la foy dans toute sa pureté, aimant mieux se derober à tous les hommes, que de rien faire qui la blessast. 'S. Athanase assure que malgré tout ce que les Ariens pouvoient faire pour établir leur Heresie, les peuples ne laissoient pas de connoistre leurs artifices, de les fuir comme des serpens, & de conserver la foy qu'ils avoient apprise des Evesques qu'on leur avoit ostez, & qu'ils esperoient que Dieu leur rendroit un jour. 'Ce mesme Saint declare sous Valens, que nonobstant la longueur de la persecution, la foy Apostolique se conservoit toûjours dans la plupart des peuples. 'Peu sont trompez, dit S. Epiphane, par leurs raisons dont la foiblesse est assez visible ; mais beaucoup embrassent leur Heresie par politique & par interest, & beaucoup entrent par force dans leur communion sans prendre leurs sentimens. 'Un auteur de ce temps-là remarque que le seul nom de Fils de Dieu, [que les Ariens n'osoient pas contester à JESUS-CHRIST,] retenoit les simples dans la foy Catholique, parce qu'ils se tenoient à la notion naturelle de ce terme, conformément à l'ancienne tradition ; au lieu que ceux qui trouvant cette simplicité indigne d'eux, vouloient y ajouter, ou y retrancher, se precipitoient dans l'erreur, & s'éloignoient par leurs vaines subtilitez, de la foy & de la tradition de l'Eglise.

Hil.de Tri. l.6.p.35.1. c|2.c. *a* l.10 p.83. 1.a.

quæ sola polleat.

Ath.sol.p. 863.d.

p.821.d.

p.837.b.

cath.p.571. a.b.

Epi. 68. c. 12.p.736.d.

Aug. t. 3. ap.q.97.p. 90.c.

'Les Evesques mesmes, quoiqu'unis aux Ariens par ambition, ou par la crainte de ceux qui tenoient les principaux sieges, & quoiqu'obligez par ces malheureux engagemens à parler comme eux, estoient néanmoins pour la plupart dans la créance Orthodoxe : 'De sorte que quand ils pouvoient parler avec liberté, ils reconnoissoient sans difficulté que le

Ath. cath. p.571.b.

b.c.

Fils

Fils ni le S. Esprit ne se doivent point mettre au nombre des créatures.

fol. p. 835. c. ' En effet, on savoit que toute la puissance de l'Arianisme, estoit fondée sur de miserables Eunuques, dont Constance estoit esclave. Il ordonnoit tout ce qu'ils luy commandoient, & les Evesques n'estoient que les ministres de ce qui avoit esté resolu dans le palais. [Les violences mesmes dont on usoit, pouvoient faire des hypocrites qui par lascheté déguisoient leurs sentimens pour plaire aux puissances du siecle; mais elles estoient aussi peu capables de convaincre les esprits que p. 831. a. de gagner les cœurs.] ' Car on ne persuade point, quand on fait retentir partout les menaces du Prince; & on ne laisse point de lieu à la raison, lorsque le refus est suivi du bannissemet & de la b. mort. ' Ainsi tous les efforts des Ariens n'estoient propres qu'à montrer qu'ils n'avoient point d'autre Roy que Cesar, b | 855. a. b. non plus que les Juifs; '& que leur doctrine ne venoit que de l'invention des hommes, & non de l'Esprit de Dieu qui ne force jamais personne, & ne nous fait point agir contre nostre volonté. c. ' N'estant donc appuyez que sur la puissance fragile de la chair, ils estoient en état de perir avec les hommes qui estoient leurs protecteurs. [C'est ce qui soutenoit les Fidéles dans leurs souffrances, & par ce moyen tout retournoit à la gloire de la verité, qui paroissoit avec plus d'éclat par son oppression mesme & la con- d. fusion de ses ennemis.] 'Il estoit veritablement honteux à l'Eglise de voir ses Evesques & ses Peres ceder à la persecution; mais ceux qui les y contraignoient par leurs violences, avoient encore plus de sujet d'en rougir [devant le tribunal p. 837. b. de la verité,] ' laquelle les condannera encore plus severement des fautes qu'ils ont contraint les autres de faire, que ceux mesmes qui les ont faites.

Soz. l. 6. c. 27. p. 677. b. c. ' Les historiens remarquent que les saints solitaires, [qui sembloient estre inutiles au monde dans leurs deserts,] contribuerent beaucoup à conserver la foy dans l'Orient. '[Toute la puissance des Ariens ne pouvoient rien sur des personnes qui ne vouloient rien avoir à perdre, ni à esperer sur la terre,] & le respect que les peuples avoient pour leur vertu, les portoit aussi à embrasser leur doctri- Boll. 14. may, p. 71. a. b | Ath. v. Ant. p. 502. a. ne. ' Dieu leur reveloit " mesme que la persecution finiroit bien-tost; ce qui sans doute contribuoit beaucoup à soutenir les foibles. (V. Saint Athanase § 81.)

[Pour l'Occident, nous n'osons pas assurer que plusieurs Evesques n'y soient entrez dans la communion des Ariens, quoiqu'il y ait sujet de croire que peu le firent. Mais il est visible par la suite de l'histoire, qu'ils conserverent presque toute la pureté de la foy; & c'est ce qui se verra, surtout par le Concile de Rimini, où ils firent de plus grandes fautes. Nous n'en savons que très-peu qu'on puisse dire avoir esté Ariens ou de faction ou de créance. Nous n'avons en Italie qu'Auxence de Milan, Epictete de Centumcelles, & Felix mis à la place de Libere, qui mesme n'estoit guere Arien que de communion, par contrainte, & par Ambition; en France Saturnin d'Arles, & Paterne de Perigueux; en Espagne Potame de Lisbone. L'Illyrie estoit plus infectée: Car outre Ursace & Valens les chefs de l'Heresie, & Germine de Sirmich, il y en eut encore trois ou quatre autres que l'Eglise fut obligée de deposer, lorsqu'elle eut recouvré sa liberté après la mort de Constance.]

ARTICLE LVII.

D'Epictete Evesque de Centum-celles: Constance tente en vain le Pape Libere par l'Eunuque Eusebe.

L'AN DE JESUS-CHRIST 355.

Lucif. non par. p. 1088. a. b. [NOus avons dit que] ' Constance employoit les caresses aussi-bien que les menaces, & l'argent aussi-bien que l'exil, pour corrompre par l'une de ces voies ceux qu'il ne pouvoit gagner par l'autre, [ou ceux qui n'avoient pas encore merité par leur courage d'éprouver les effets de sa colere.] Il prodiguoit, dit Lucifer de Cagliari, les richesses de son Empire pour affermir son sacrilege: & plusieurs personnes auparavant fort pauvres, devenoient par ses largesses, [qui estoient le prix de leur foy,] aussi riches qu'aucun seigneur de la Cour.

mori. p. 1104. a. [Epictete dont nous venons de parler, & qui aura beaucoup de part à la suite de l'histoire,] 'fut du nombre de ceux qu'il éleva autant qu'il put dans le siecle, pour attirer les autres par l'esperance d'une recompense semblable.

a. b. ' Lucifer semble le mettre entre ceux qui estant auparavant serviteurs de Dieu, s'estoient depuis consacrez au service de Ath. fol. p. 861. b. Constance, & du demon son pere. 'Saint Athanase dit que Constance ayant connu ce personnage, qui estoit un jeune homme hardi & violent, il le prit en affection, parce qu'il le voyoit propre pour seconder sa malice; & il l'employa pour tourmenter les Evesques qu'il haïssoit: en quoy Epictete fit paroistre qu'il estoit devoué à toutes les volontez de son mai- b. stre; [& nous en verrons un bel exemple dans la mort de S. Rufinien.] 'Ce fut pour in Ar. or. 1. p. 290. b. c. cela que quoiqu'il fust encore neophyte, ' Constance le fit Evesque d'un lieu trés-éloigné de son pays, & où il n'estoit Mar. & F. p. 30. pas mesme connu. 'C'estoit de *Centumcelles*, [que l'on croit estre Civita-Vecchia] sur la mer de Toscane assez près de Rome. [Il estoit Evesque dés devant le Bar. 355. §. 22. Concile de Milan,] 'auquel il assista avec les autres Ariens. *a* Constance deputa un *a* Juli. ad Ath. p. 525 | n. p. 302. Epictete à Julien l'Apostat en 360 ou 361, pour luy donner assurance de la vie. Julien l'appelle un Evesque des Gaules: & néanmoins on croit que ce peut estre celui-ci.

Amm. l. 15. p. 47. 'Quoique Constance eust déja la [malheureuse] satisfaction d'avoir fait condanner S. Athanase par la souscription de la pluspart des Evesques, il luy manquoit neanmoins encore de voir cette condannation confirmée par l'autorité dont jouissent principalement les Evesques de Rome; & c'est ce qu'il souhaitoit ar- Ath. fol. p. 832. d. demment. ' Les Ariens d'autre part, sachant

sachant que Libere qui tenoit alors ce siege, estoit fermement attaché à la foy Orthodoxe, qu'il haïssoit leur Heresie, qu'il s'efforçoit d'en retirer tout le monde, & d'en donner partout de l'aversion, ils se persuadoient que s'ils le pouvoient une fois gagner [ou vaincre,] ils se rendroient aisément les maistres de tous les autres.

'Ils porterent donc cette affaire à l'Empereur, qui s'estant aussi persuadé qu'il pourroit en peu de temps attirer tout le monde à sa secte par le moyen de Libere, luy envoya l'Eunuque Eusebe avec des presens d'une part pour le gagner, & des lettres de l'autre pour l'intimider par ses menaces. [Nous avons dit autrepart que cet Eusebe estoit le grand Chambellan de Constance, chef de tous les Eunuques, c'est-à-dire le maistre presque absolu de l'Empire. Il est décrié dans l'histoire profane comme l'un des plus méchans hommes de son temps; & dans l'histoire Ecclesiastique, comme celui qui avoit engagé Constance & toute sa Cour dans l'Arianisme. — d.

S. Athanase décrit fort au long ce qui se passa entre le Pape & luy, & nous ne pouvons mieux faire que de le raporter en ses propres termes.

'Eusebe, dit-il, estant arrivé à Rome, solicita d'abord Libere de souscrire la condannation d'Athanase, & d'entrer dans la communion des Ariens, disant que c'estoit la volonté de l'Empereur, & l'ordre exprès qu'il luy portoit de sa part; & ensuite après luy avoir montré les presens que Constance luy envoyoit, par lesquels il taschoit de le seduire, il luy dit en luy serrant la main; „Rendez-vous à la volonté de l'Empereur, & acceptez ce „qu'il vous donne. „ Libere s'en défendit fortement, & justifia sa resistance par ce discours. — d/833.a.

„ 'Jugez vous mesme, luy dit-il, si „ce que vous me demandez est possible. „Est-ce que nous pouvons condanner „Athanase, après qu'il a esté declaré en„tierement innocent, non-seulement par „un premier Concile, mais par un se„cond assemblé de tous les endroits de la „terre; après que l'Eglise Romaine l'a „renvoyé en paix? Qui pourroit souffrir „qu'après que nous l'avons receu comme „un ami, & comme un Evesque de no„stre communion tant qu'il a esté pre„sent, nous le traitassions en ennemi „pendant qu'il est éloigné de nous? Ce „n'est point là du tout l'ordre de l'Eglise. „Ce n'est point ce que nos peres ont laissé „par tradition, après l'avoir eux-mesmes „receu du grand Apostre S. Pierre. Que „si l'Empereur souhaite la paix de l'E„glise, & qu'il veuille pour cela faire „casser ce que nous avons ordonné pour „la justification d'Athanase, il faut donc „aussi casser ce que l'on a fait contre luy; „il faut casser ce que l'on a fait contre „tous les autres, & qu'ensuite on tienne „une assemblée Ecclesiastique loin du Pa„lais, où l'Empereur n'assiste point, où „il n'y ait point de Comte, où aucun „juge n'emploie la terreur ni les mena„ces; 'mais où l'on ne craigne que Dieu, „& où l'on n'ait pour regle que les or„donnances des Apostres. La premiere „chose qu'on y doit faire, c'est de con„server la foy de l'Eglise, selon la defi„nition que nos Peres en ont faite dans „le Concile de Nicée. Il faut que ceux „qui suivent les sentimens d'Arius en „soient exclus, & que ceux dont [la foy] „est pure, y aient une autorité toute en„tiere. Car il ne faut pas pretendre que „ceux qui blessent la foy par une doctrine „impie, soient admis avec les autres dans „le Concile; & il ne seroit pas raison„nable que l'on commençast à juger les „affaires [des particuliers,] avant que „d'avoir decidé ce qui regarde la foy. Il „faut avant toutes choses convenir de la „foy, & ensuite traiter des autres affai„res. 'Car nostre Seigneur JESUS-CHRIST „ne guerissoit les malades qu'après qu'ils „avoient declaré en termes exprès quelle „foy ils avoient en luy. Voilà ce que nous „avons appris de nos peres, & ce que „vous pouvez raporter à l'Empereur. Il „y trouvera son propre avantage, aussi„bien que [la paix,] & l'édification de „l'Eglise. Ursace & Valens sont indignes „qu'on les écoute. Ils ne disent que les „mesmes choses dont ils se sont retra„ctez : & ainsi ils ne meritent aucune „créance. „ — p.833.a. — c. — d.

'Eusebe fort affligé de ce discours, & plus encore de ce que Libere se declaroit ennemi de son Heresie, que de ce qu'il ne vouloit pas signer, 'luy fit de grandes menaces, sans songer qu'il parloit à un Evesque. Il s'en alla ensuite en remportant ses presens; qu'il alla offrir à l'Eglise de S. Pierre, en quoy S. Athanase dit qu'il fit une chose qui n'estoit pas d'un Chrétien, & qui estoit bien hardie pour un Eunuque. Quand Libere le sceut, il fit une severe reprimande au Sacristain, qui n'avoit pas empesché l'action d'Eusebe, " & fit mettre hors de l'Eglise ce qu'il y avoit offert, comme des choses indignes d'estre presentées à Dieu en sacrifice. — d. — p.834.a. — ἀπέῤῥιψε.

'Eusebe s'en tint extrêmement offensé, [& estant retourné à Milan,] il ne manqua point d'irriter l'Empereur contre Libere, 'à qui il fit un grand crime d'estre ennemi des Ariens, & de les anathematizer nommément. Il inspira le mesme feu aux autres Eunuques, c'est-à-dire à tout ce qu'il y avoit de grand & de puissant dans une Cour, où rien ne se faisoit sans eux. — a. — b.

ARTICLE LVIII.

Libere est amené à Milan, y défend genereusement la verité devant Constance qui le relegue à Berée: Felix est intrus à sa place.

'On peut s'imaginer que Constance esclave de ses Eunuques, [& qui vouloit estre maistre absolu de la Religion aussi-bien que de l'Etat, ne fut pas fort difficile à émouvoir contre un Evesque,] 'qui resistoit si ouvertement à sa volonté, & qui disoit souvent à haute voix, comme nous l'apprenons d'un payen, que c'estoit la derniere des infamies — Ath.sol.p.834.b. — Amm. l. 5. p.47.

mies de condanner un homme que l'on n'avoit ni vu, ni entendu. 'Constance écrivit donc à Rome, continuë S. Athanase, & on y envoya des officiers du Palais, des Secretaires d'Etat, & des Comtes, comme on avoit fait dans les autres villes. On manda au Prefet de la ville qu'il falloit ou surprendre Libere par quelque artifice pour le faire sortir de Rome & l'envoyer à la Cour; 'ou employer hautement la force pour le chasser. Ces ordres mirent en un moment la terreur dans toute la ville. On y tendoit partout des pieges comme dans les autres, [pour surprendre les innocens.] 'Combien de familles se trouverent dans le trouble par les menaces qu'on leur faisoit? Combien de personnes receurent ordre sur ordre contre Libere? Combien d'Evesques se cacherent quand ils virent cette persecution? Combien de Dames "de qualité se retirerent secrettement à la campagne pour éviter les calomnies de ces ennemis de JESUS-CHRIST? A combien "de personnes de pieté dressa-t-on des pieges? Combien de gents qui s'estoient habituez à Rome & qui y avoient leur établissement, furent obligez de la quitter & de s'enfuir? Avec quel soin garda-t-on plusieurs fois le port & tous les abords [de la ville;] pour empescher qu'aucune personne zelée pour la foy, ne pust voir Libere, [& l'animer à la défense de la verité?]

Ath.p.834. b. — c. — ἐλευθέρων. — ἀσκητὰς.

'Rome connut donc alors par experience quelle estoit la conduite des Ariens: Elle vit ce qu'elle avoit eu peine à croire: Elle comprit comment on ravageoit les Eglises dans toutes les autres villes. Elle conceut ce que c'estoit que d'estre abandonné aux Eunuques: Car c'estoient les auteurs de ce qu'elle souffroit avec les autres. 'C'estoit par leur mouvement que Constance qui leur estoit assujeti, persecutoit tout le monde, & arrachoit Libere à son Eglise pour l'envoyer en exil. Il ne cessoit point d'écrire à Rome lettre sur lettre, d'y envoyer ordre sur ordre, de menacer, de persecuter tantôt par un officier; tantôt par un autre; en un mot, de faire voir à Rome l'image de ce qui se passa bien-tost après à Alexandrie.

c. — p.835.b.

'Enfin son souhait fut accompli, & on luy amena, ou, selon les termes de S. Athanase, on luy traina le Pontife de JESUS-CHRIST. 'Il falut l'enlever de nuit avec beaucoup de peine, par la crainte du peuple qui l'aimoit extrêmement, 'ce qui n'empescha pas qu'il ne dist adieu à ses freres de Rome, comme s'il n'y eust pas dû revenir, parce que la demeure de cette ville luy estoit moins considerable que la défense des loix de l'Eglise.

b. — Amm. l. 15.p.47. — Thdrt.l.2. c.13.p.609. b.c.

'Leonce Prefet de Rome qui entra dans sa charge en cette année mesme après le 6 de Juillet, *a* fut celui qui envoya Libere à la Cour, *b* laquelle estoit à Milan. *c* La presence de l'Empereur n'empescha point ce Pape de parler avec une liberté entiere. „Cessez, dit-il à „Constance mesme, cessez de persecu„ter les Chrétiens. Ne pretendez pas „vous servir de moy pour faire entrer „l'Heresie dans l'Eglise. Nous sommes „prests à tout souffrir plutost que de me„riter par quoy que ce soit le nom d'A„riens. Ne faites pas violence à des Chré„tiens pour les obliger de quitter le parti „de JESUS-CHRIST. Ne declarez pas „la guerre à celui qui vous a donné l'Em„pire. Ne commettez pas l'impieté con„tre celui à qui vous estes redevable de „tant de faveurs. Ne persecutez pas ceux „qui font profession de croire en luy: „de peur qu'il ne vous dise comme à „S. Paul, qu'il vous est dur de regimber „contre l'eperon: ou plutost, plaise à „Dieu de vous faire entendre cette pa„role, & de vous y rendre docile com„me cet Apostre. Nous voilà prests à „recevoir vos ordres; & nous sommes „venus avant qu'on ait eu le loisir d'in„venter contre nous quelque accusation. „C'est pour ce sujet que nous nous som„mes hastez de venir. Persuadez que vous „nous envoyerez en exil, nous avons „voulu subir cette punition, avant qu'on „nous objectast aucun crime; afin que „tout le monde reconnoisse plus claire„ment, que les autres qui ont esté trai„tez comme nous nous attendons de l'ê„tre, ne sont pas plus coupables que „nous; que les crimes dont on les a ac„cusez, ne sont que de faux pretextes „feints par leurs ennemis; & que tout „ce qui s'est fait contre eux, n'est qu'im„posture & que mensonge.„ Une liberté si genereuse fit admirer Libere de tout le monde.

Amm.l.15. p.46.47 | Cod. Th. chr. p.53. 54. — *a* Amm. l. 15.p.47. — *b* p.38.41. — *c* Ath.fol. p.835.c.d.

'S. Athanase dit que Constance ne répondit à cela que par un arrest de bannissement. 'Mais on ne doit pas en conclure qu'ils ne se dirent rien autre chose. *a* Theodoret nous à conservé un entretien qu'ils eurent ensemble, *b* qui fut recueilli en ce temps-là, & mis par écrit par des personnes de pieté, comme estant capable d'animer & d'enflammer le zele de ceux qui ont quelque amour des choses de Dieu. Il le qualifie la genereuse défense de la verité, & les discours admirables que Libere digne de toute louange tint à Constance. [Et il est vray qu'il n'y a rien de si fort & de si genereux. Il seroit seulement à souhaiter que Libere eust toûjours perseveré dans cette force. Car plus il paroist grand dans ce discours, plus sa chute paroist deplorable: Mais il n'y a que Dieu qui soit incapable de tomber.

Ath.fol.p. 835.c.d. — Bar.355. §. 43. — *a* Thdrt. l. 2.c.13. p. 607-609. — *b* c. 12.p. 606.d.

Nous ne raportons pas ce discours parce qu'il est de suite dans Theodoret, & on le peut mesme voir traduit en nostre langue dans [1] un ouvrage celebre. Outre Constance & Libere, l'Eunuque Eusebe & Epictete y parlent quelquefois.] 'On y voit l'impudence & l'ignorance du premier, qui interromp Libere pour dire que S. Athanase avoit esté condanné comme Heretique dans le Concile de Nicée, à quoy Libere ne prend pas la peine de répondre. 'On y remarque aussi la malignité d'Epictete, qui dit que Libere ne se soucioit pas de la foy, ni de la liberté des jugemens de l'Eglise dont il demandoit la conservation avec tant de zele; mais qu'il vouloit se vanter à Rome devant les Senateurs d'avoir disputé contre l'Empereur, 'Cet Epictete & Potame [de

c.13 p 607. d. — p.608.a. — Hil.fr.1. p. 36.

1. la vie de S. Athanase par Mr. Hermant, *l*.7. *c*.2. *p*.50.

[de Lisbone,] sont nommez dans Saint Hilaire comme ceux qui eurent le plus de part à la persecution de Libere.

'Ce Pape y renouvelle la proposition que ses legats venoient de faire dans le Concile de Milan; mais il la fait d'une maniere encore plus genereuse. Car il demande que tout le monde signe le Concile de Nicée; que l'on rappelle & que l'on rétablisse les Evesques bannis : & qu'après cela, si l'on voit que ceux qui sont le trouble de l'Eglise se rendent à la foy Apostolique, les Evesques se transporteront à leurs dépens à Alexandrie pour y juger l'affaire de S. Athanase. Thdrt. p. 608. c. d | 609. b.

[Constance n'a rien à alleguer que son pretexte de la paix, & le consentement forcé de tout le monde contre S. Athanase. Mais il témoigne un étrange emportement contre ce Saint.] 'Il ne le traite que d'impie. Il dit qu'il a offensé tout le monde, mais luy plus sensiblement que pas un; qu'il n'a point cessé d'animer Constant contre luy : enfin, que la défaite de Magnence & de Silvain ne luy a point esté si importante que la deposition d'Athanase : Surquoi Libere luy répond admirablement," qu'il le supplioit de ne pas choisir des Evesques pour vanger ses propres injures. On voit par cet endroit, aussi-bien que par Ammien, que ceci se passoit aprés la défaite de Silvain; & par consequent, selon la suite de l'histoire, vers la fin de cette année.] p. 609. a. &c.

'Constance dit enfin à Libere qu'il luy donnoit trois jours pour deliberer s'il aimoit mieux souscrire & retourner à Rome, ou choisir quel lieu il vouloit pour son exil; à quoy il répondit que trois jours de temps ne le feroient pas changer de resolution, & qu'ainsi il n'avoit qu'à l'envoyer à l'heure mesme où il luy plairoit. 'Les trois jours n'estoient pas encore passez, lorsque Constance le fit rappeller; & comme Libere persistoit dans son sentiment, 'il ordonna qu'il fust envoyé à Berée " en Thrace, *a* n'ayant pas voulu le bannir avec aucun des autres Confesseurs, selon sa pratique ordinaire. c. | c. | c|14. p. 610. a. | *a* Ath. fol. p. 835. d. | NOTE 45.

'Quand Libere fut sorti de sa chambre, il luy envoya 500 pieces d'or pour faire sa dépense; Mais Libere dit à celui qui les apportoit, qu'il les rendist à l'Empereur qui en avoit affaire pour le payement de ses soldats. L'Imperatrice [Eusebie qui estoit Arienne,] luy en ayant envoyé autant, il le renvoya à l'Empereur avec la mesme réponse, ajoutant que s'il n'en avoit que faire, il le pouvoit donner à Auxence ou à Epictete qui en avoient besoin : 'ce que Sozomene paraphrase à sa mode. *a* Eusebe voyant qu'il avoit refusé cet argent, ne laissa pas de luy en offrir d'autre de sa part : mais le Pape luy répondit : „ Vous avez deserté „ toutes les Eglises du monde, & vous „ me venez apporter l'aumosne comme à „ un criminel : Allez, songez premiérement à estre Chrétien. „ 'Ainsi n'ayant rien voulu recevoir, il partit trois jours après pour aller à Berée, 'dont Demophile celebre entre les Ariens, estoit Evêque. Thdrt. l. 2. c. 13. p. 609. c. d. | Soz. l. 4. c. 11. p. 552. c. | *a* Thdrt. p. 609. d. | p. 610. a. | Blond. prim. p. 481.

'Lorsque Libere fut banni, *b* & le jour de mesme, dit le Prestre Marcellin, [c'est-à-dire peut-estre le jour qu'on en sceut la nouvelle à Rome, ou celui auquel il en fut enlevé pour estre mené à Milan;] 'tout le Clergé & tous les Ministres de l'Eglise de Rome, jurerent en presence du peuple que tant que Libere vivroit, ils ne recevroient jamais d'autre Evesque. 'Damase, depuis Pape, & qui estoit alors Diacre, fit ce serment avec les autres. 'Il accompagna quelque temps Libere dans son voyage, & puis retourna à Rome. Hier. chr. | *b* Mar. & F. p. 2. | p. 1. 3 | Hier. chr. | Mar. & F. p. 3. | p. 2.

[Aprés le crime que les Ariens venoient de commettre, en privant l'Eglise Romaine de son legitime époux, il falut faire un sacrilege en luy substituant un adultere.] 'Ce fut un nouveau monstre digne de la malice de l'Antechrist. Epictete en fut le Ministre. Le Palais fut preparé par l'ordre de Constance pour tenir lieu d'Eglise, trois de ses Eunuques pour y representer la multitude du peuple; & trois miserables espions " plutost qu'Evesques, furent contraints de prester leurs mains pour sacrer Pape un homme digne d'eux, dit S. Athanase, savoir [le Diacre] Felix. Ils firent cette intrusion si illegitime dans le Palais, parce que les Fideles en ayant oui parler, ne souffrirent point qu'ils entrassent dans les Eglises. 'Acace de Cesarée fut l'auteur de cette intrusion, selon S. Jerôme. *a* Il y a toute sorte d'apparence, selon ce que nous venons de dire, qu'Epictete eut aussi part à cette ordination. [Basile d'Ancyre en fut peut-estre encore,] 'puisqu'il fut deposé depuis comme cause de ce qui estoit arrivé à l'Eglise Romaine. 'Socrate l'attribuë en general à ceux de la faction d'Ursace. Ath. fol. p. 861. b. c. | NOTE 46. | Hier. ep. 98. p. 198. c. | *a* Blond. prim. p. 117. | Soz. l. 4. c. 24. p. 580. d. | Socr. l. 2. c. 37. p. 140. d.

'Pour ce qui est de Felix, il estoit Diacre ou Archidiacre de Rome, *b* & mesme l'un "des confidens de Libere. *c* Le Prestre Marcellin dit positivement qu'il avoit fait le mesme serment que les autres, de ne recevoir jamais d'autre Evesque que luy. *d* Il conserva toûjours la foy de Nicée, selon quelques historiens, *e* de quoy Rufin ne s'éloigne pas; *f* & mesme Sozomene dit qu'il n'y avoit rien à reprendre dans sa conduite; hors l'union qu'il avoit avec les Heretiques dés avant son ordination : [ce qui a pû donner lieu à Socrate d'écrire] *g* qu'il estoit infecté de l'Heresie Arienne. *h* Mais il estoit tellement diffamé pour son ordination & pour la communion qu'il avoit avec les ennemis de la vraie foy, *i* que personne de tous les habitans de Rome ne vouloit entrer dans l'Eglise durant qu'il y estoit. *k* Tout le monde le fuyoit. *l* Cela dura au moins jusqu'au temps que Constance vint à Rome *m* au mois d'Avril 357. *n* Cette aversion de Felix estoit proprement dans le peuple, *o* qui aimoit extrêmement Libere à cause de ses bonnes qualitez, & particulierement pour la resistance genereuse qu'il avoit faite à Constance : de sorte que l'intrusion de Felix y causa une très-grande sedition, où diverses personnes perdirent la vie. 'Mais les Ecclesiastiques ne témoignerent pas la mesme constance; car "il y en eut beaucoup qui se parjurerent, & qui se joignirent à Felix. Ruf. l. 1. c. 22. p. 247 | *b* Mar. & F. p. 3. | πιστῶν. | *c* Thdrt. l. 2. c. 14. p. 610. c. | *d* Mar. & F. p. 3. | *e* Thdrt p. 610. c | *f* Soz. l. 4. c. 11. p. 552. d. | *g* Ruf. p. 247. | *h* Soz. p. 552. d. | *i* Socr. l. 2. c. 37. p. 140. d. | *k* Soz. p. 552. d | Thdrt. p. 610. c | Ruf. p. 247. | *l* Thdrt. p. 610. c. | *m* Ath. fol. p. 861. c. | *n* Thdrt. p. 610. c | Mar. & F. p. 2. | *o* Amm. l. 16. p. 72. | Mar. & F. p. 3. | Soz. l. 4. c. 15. p. 558. h. | Hier. chr | Mar. & F. p. 3. | NOTE 47.

L'an de J.C. 355.

ARTICLE LIX.

Hypatien succede à Theodore d'Heraclée : De S. Parthene Evesque de Lampsaque.

[NOus n'avons pas voulu interrompre la suite de l'histoire de Libere, & de ce qui regarde l'Eglise Romaine, pour remarquer] 'ce que Libere nous apprend dans l'entretien qu'il eut à Milan avec Constance, que Theodore d'Heraclée, l'un de ceux qui avoient esté informer dans la Mareote contre S. Athanase, estoit mort alors. 'Nous avons vû qu'il avoit encore assisté en 351 au Concile de Sirmich : [mais on ne trouve pas de mesme qu'il ait assisté à celui de Milan, quoiqu'il eust toûjours paru à la teste des Ariens. On a pû voir autrepart, ce qu'on disoit de son esprit & de ses écrits, mais nous n'avons pas encore remarqué] 'qu'outre ses autres défauts, " il avoit une extrême avarice, qui luy faisoit ravir le bien des pauvres, pour en amasser des thresors. Ce fut pour ce sujet que Dieu luy envoya une grande maladie, [vers le printemps de] l'année où il mourut, dont néanmoins S.Parthene Evesque de Lampsaque le guerit, après luy avoir fait distribuer luy-mesme aux pauvres dans l'Eglise de S^te^. Glycerie, ce qu'il avoit amassé de leurs dépouilles. 'Le mesme Saint luy predit qu'il mourroit peu de jours après; ce qui arriva en effet avant la moisson; & Hypatien son Archidiacre luy succeda, [lequel fut depuis un des principaux chefs des Semiariens contre les Ariens.

Thdrt l.1. c.13.p 607. d. — Hil.fr.1.p. 48.49. — Boll 7.feb. p.41.§.21. — NOTE 43. — §.25.26.

La vie de S. Parthene qui nous apprend ces particularitez, & quelques autres encore de la mort de Theodore,] porte le nom de Crispin, 'qui se declare avoir esté le disciple de ce Saint mesme : '& il est visible qu'il estoit du mesme temps. [Le style qui est extrêmement simple & grave ne dément point cette inscription, & la fait estimer de Baronius] 'qui en raporte quelques endroits dans ses Annales. [Tout le reste de la piece convient aussi fort bien à un auteur du quatriéme siecle. Il raporte une infinité de miracles de ce Saint, & jusqu'à trois morts ressuscitez, mais avec tant de simplicité, & les choses si fort circonstanciées, que ces évenemens extraordinaires ne peuvent nous rendre sa fidelité suspecte, mais nous obligent au contraire de louër les merveilles de Dieu dans ses Saints, & de reconnoistre que celui par qui il a fait tant de prodiges, est digne] 'des grands éloges que Nicephore & toute l'Eglise greque font de luy au jour de sa feste, qui est marquée le 7 de Fevrier.

§.21.p.41. — §.16.p.40. — Bar.337.§. 38. — Nphr.l.8.c. 42.p.221.d| Boll.7.feb. p.38.§.2.

[Ce qu'il y a d'étrange, c'est qu'un si grand Saint non seulement ne paroist point avoir défendu la cause de S. Athanase, qui estoit celle de la foy & de l'Eglise, mais paroist au contraire estre demeuré dans la communion des Evesques d'Asie, & mesme dans celle de Theodore d'Heraclée qui avoit esté condanné & deposé nommément par le Concile de Sardique. Ce qu'il semble qu'on puisse dire à cela, c'est que Dieu ne conduisant pas tous les Saints par une mesme voie, & ne les éclairant pas tous de la mesme maniere, il peut y avoir mesme des Evêques qu'il sauve comme des particuliers, en les appliquant à la conduite seule de leur Eglise, sans les appeller à la défense publique de la verité; & cet ordre de la providence semble se pouvoir principalement rencontrer dans ceux qui ont beaucoup de simplicité & peu de science, tel qu'il semble qu'ait esté S.Parthene,] 'qui n'avoit pas étudié les lettres humaines. [Il suffit ce semble à ces personnes de ne rien faire qui puisse blesser la verité, & de ne prendre aucune part aux injustices que les autres commettent. De quoy il semble que S. Parthene se soit acquité, puisque son nom ne se trouve jamais dans les assemblées Ariennes, non pas mesme parmi les 80 Orientaux du Concile de Philippople, quoiqu'il fust Evesque en ce temps-là;] 'puisqu'il l'estoit dés le temps de Constantin, [& qu'il survécut Theodore, comme nous venons de le dire. On doit dire en faveur de ce Saint, tout ce qu'on peut dire pour excuser S. Gregoire de Nazianze le Pere, qui estoit Evesque dans le mesme temps & dans les mesmes circonstances, ou dans de plus fascheuses encore, puisqu'il a signé le formulaire de Rimini;] 'au lieu que S. Parthene ayant esté enterré par Hypatien qui jouïssoit encore de l'Evesché d'Heraclée, il faut qu'il soit mort avant le Concile de Constantinople, qui ordonna les signatures au commencement de 360, & deposa Hypatien, qu'on ne voit pas avoir jamais esté paisible depuis ce temps-là,] 'quoiqu'il vécust encore sous Valens.

Boll. p.38. §.2. — §.7. — p.42.§.27. — Soz.l.6.c. 7.p.646.b.

[Que si un Saint aussi illustre que celui-ci par ses veritables miracles, eust paru favoriser l'Arianisme en quelque chose, comment est-ce que Philostorge eust oublié d'en parler, luy qui prend tant de peine à attribuer de faux miracles tantost à son Theophile, tantost à Eusebe de Nicomedie, tantost à divers autres défenseurs de la mesme Secte?] 'Aussi la glorification par laquelle Crispin son disciple finit sa vie, paroist contenir une confession claire [1] de l'égalité des trois Personnes divines, contre les erreurs de toutes les branches de l'Arianisme.

Boll. p.42. 628.

[Pour toucher en un mot l'histoire de ce Saint,] 'il estoit de la ville de Melitople dans l'Hellespont [sur les confins de la Bithynie & de la Misie,] fils d'un Diacre nommé Christodule. Il commença dés l'âge de 18 ans à faire des miracles, mais il cachoit cette grace autant qu'il pouvoit. Son occupation ordinaire estoit la pesche. 'L'Evesque de Melitople nommé Philet ou Philippe, ayant sceu quelle estoit sa vertu, l'ordonna Prestre malgré luy, & luy donna la charge de Corevesque. 'Depuis cela Ascole Evêque de Cyzic Metropole de l'Hellespont, [successeur sans doute de Theonas qui avoit assisté au Concile de Nicée,] l'ordonna, [avant l'an 337,] Evesque de Lampsaque, [l'une des principales villes de

p.38| Geo. sac. p.230. — Boll. §.2| Ugh.t.6.p. 1212.c. — Boll.7.feb. p.39.

1. *Gratia Domini & Dei & Salvatoris nostri JESU CHRISTI cum quo Patri gloria & adoratio, unaque sanctissimo Spiritui, &c.*

de la mesme province, laquelle estoit encore toute payenne ; mais que S. Parthene convertit peu-à-peu par ses instructions, ses avertissemens, ses prieres, ses menaces, & ses miracles. ʼ Desirant au bout de quelque temps en faire abatre les temples & y bastir une Eglise, il voulut auparavant en avoir la permission de Constantin, & s'en alla par mer le trouver en la ville Royale ; [c'est-à-dire sans doute à Constantinople, qui commença à porter ce titre en l'an 330.] Constantin le receut avec toute sorte d'amitié & de respect, luy fit aussi-tost expedier un ordre pour abatre les temples, & luy donna une grande somme d'argent pour bastir l'Eglise. Ce fut à quoy le Saint s'occupa long-temps. ʼ Il prit dans un temple d'idoles une fort belle pierre pour en faire l'Autel ; & un homme ayant esté écrasé par cette pierre, le Saint le ressuscita. ʼ Il rendit encore la vie à un autre qui s'estoit tué en tombant du lieu destiné pour les Catecumenes dans sa nouvelle Eglise. ʼ On marque une troisiéme personne morte de maladie, & ressuscitée par ses prieres. C'estoit le disciple d'un Diacre.

§.7. — §.10. — §.14. — §.16.

[Le Saint fit beaucoup d'autres miracles, entre lesquels on peut remarquer] ʼ la guerison de Nicon jeune homme qui estoit possedé du diable. Ce malheur luy estoit arrivé parce qu'il traitoit souvent son pere & sa mere avec mépris, & les avoit obligez de demander à Dieu qu'il le chastiast. C'est pourquoi le Saint refusa d'abord de le guerir, & dit qu'il le falloit laisser dans cet état si deplorable, mais qui luy estoit utile. Néanmoins le pere & la mere continuant de le supplier avec larmes de le guerir, il pria pour luy ; & le délivra. ʼ Il guerit une femme empoisonnée, en luy faisant avaller de l'huile des Saints, [c'est-à-dire apparemment de celle qui bruloit dans les lampes devant les tombeaux des Saints.]

§. 12. — §.15.

ʼ Le voyage qu'il fit à Heraclée, & où il fit plusieurs autres miracles outre la guerison de Theodore, est la derniere chose marquée dans sa vie [de sorte qu'il peut bien n'avoir pas survécu de beaucoup cet Evesque.] ʼ Il mourut le 7 de Février, que l'on contoit le 15 selon les Asiatiques ; ʼ & les Grecs en font ce jour là leur grand office. *a* Hypatien alors Evesque d'Heraclée, Eustathe de Parion, les Evesques de Cyzic & de Melitople, & plusieurs autres, vinrent luy rendre les honneurs de la sepulture.

§.21-26. — §.28. — Menæa, p.76-861. Ugh.t.6.p. 1121. *a* Boll.7. feb.p.42.§. 27.

[Crispin son disciple] ʼ écrivit sa vie, comme nous avons dit, quelque temps après la mort d'Hypatien. ʼ Il l'adresse à quelques personnes qu'il ne marque point autrement. Il les avertit qu'il n'a raporté qu'une partie des miracles de ce Saint, & leur proteste que le desir d'honorer celui qu'il reveroit comme son pere & son maistre, ne luy a fait ajoûter quoy que ce soit à la verité, parce qu'il craint la menace que Dieu fait dans l'Ecriture, de perdre tous ceux qui diront des paroles de mensonge. ʼ Il autorise ce qu'il dit des miracles faits par le Saint durant sa vie, par ceux qu'il continuoit de faire encore en grand nombre après sa mort par la vertu de Jesus-Christ.

§.26. — §. 21. — §.21.28.

L'an de J.C. 355.

ARTICLE LX.

Les Ariens persecutent S. Maxime de Naple, Rufinien, le grand Osius : De Zosime de Naple.

[Il faut reprendre la suite des persecutions que les Ariens faisoient aux Orthodoxes ; & nous ne nous étonnerons pas si après avoir si maltraité la premiere de toutes les Eglises, ils n'ont pas épargné les autres. Entre les Evesques d'Italie qui peuvent avoir alors esté persecutez & bannis,] ʼ l'histoire nous a conservé la memoire " de S. Maxime de Naple, que l'on tourmenta d'abord fort long-temps, dans l'esperance de le faire succomber, parce qu'il estoit fort foible de corps, & qu'il avoit un très-mauvais estomac. Mais la constance de son ame & la fermeté de sa foy, surmontant l'infirmité de sa chair, on fut contraint de l'envoyer en exil, où il mourut en paix.

Mar. & F. p.19. — Note 49.

ʼ On mit en sa place un Zosime qui suivoit auparavant la foy Catholique : Saint Maxime ayant appris dans son exil cette ordination illegitime, il écrivit & prononça contre luy une sentence, dont on vit l'effet au bout de quelques années, [en 363 ou 364.] Zosime s'estoit alors corrigé de son impieté [en signant le symbole de Nicée avec les autres Evesques, lorsque Dieu eut rendu la paix à l'Eglise en 361 par la mort de Constance. Mais soit qu'il ne se fust pas corrigé dans le cœur, soit que Dieu par une misericorde particuliere voulust luy faire expier la faute de son entrée dans l'Episcopat par une penitence plus forte & plus humble,] ʼ il arriva que lorsqu'il faisoit un jour l'office publiquement dans l'Eglise, sa langue s'allongea extraordinairement, jusqu'à luy sortir hors de la bouche comme celle d'un bœuf essoufflé. Il sortit de l'Eglise, & aussi-tost sa langue rentra dans sa bouche, & se remit dans son état naturel. Le mesme accident luy arriva tout autant de fois qu'il voulut entrer dans l'Eglise, & cessoit lorsqu'il en estoit sorti. Il comprit enfin que c'estoit l'effet de la sentence que S. Maxime avoit prononcée contre luy. Il renonça à l'Episcopat pour pleurer ses fautes ; & depuis cela il ne perdit jamais l'usage de sa langue. Il vivoit encore dans la penitence lorsque Marcellin & Faustin en parloient dans leur requeste à Theodose [après l'an 383.] ʼ Il est marqué dans les anciens catalogues des Evesques de Naple, & je ne pense pas qu'Ughellus qui l'en exclut, [ait eu assez d'autorité ni assez de raison,] ʼ puisqu'il paroist avoir esté reconnu pour Evesque dans l'Eglise durant quelque temps.

p.54. — p.55.56. — Ugh.t.6.p. 46.a. — Mar. & F. p.54.55.

[S. Maxime " doit avoir succedé à Fortunat] ʼ qui estoit Evesque de Naple en 347. ʼ On pretend que son corps a esté raporté du lieu de son exil à Naple, où on l'honore aujourd'hui sous le grand Autel de l'Eglise des Capucins appellée de S. Euphebe. ʼ On trouve plusieurs anciennes marques de sa veneration à Naple, où l'on en faisoit le 2 de Juillet : [Il

V. Saint Athanase n.48. — Hil.fr.2 p. 6. — Ugh.t.6. p. 45.1. — p 46.a.

[Il femble qu'on n'en faffe plus aujourd'hui, & je ne le trouve point dans Ferrarius. L'an de J.C. 355.

Il y avoit encore, apparemment dans la Campanie, "un faint Evefque] 'nommé Rufinien, homme admirable pour fa fimplicité, & plus admirable encore pour fa generofité, qui luy fit prevenir l'exil par l'effufion de fon fang. Car Epictete ce furieux & ce cruel Evefque de Civita-Vecchia, voyant qu'il perfiftoit à défendre l'integrité de la foy, le contraignit de courir fi long-temps devant fon chariot, qu'enfin fes veines s'eftant rompuës, il vomit tout fon fang, & expira dans ce Martyre. On confervoit à Naple quelques reftes de fon fang, dont les demons qui eftoient dans les poffedez, éprouvoient la force & la puiffance. Mar. & F. p.30. V. la note 49.

'S. Martin qui n'eftoit encore qu'Exorcifte, acquit auffi en ce temps le titre de Confeffeur dans l'Illyrie, où l'Herefie avoit fait de plus grands progrès que dans le refte [de l'Occident.] Ainfi il s'y trouvoit prefque feul à combatre pour la verité contre la perfidie des Evefques. Il fut fouetté publiquement, fouffrit plufieurs autres maux, & fut enfin contraint de fortir de la ville [de Sabarie.] Il vint de là à Milan en 356, & s'y établit un monaftere, felon les termes de fon hiftorien. Mais Auxence ne manqua point de le tourmenter extrêmement. Il le maltraita en mille manieres, & le chaffa enfin de la ville. Sulp. S. v. Mar.l.1. c. 4. p. 189. 190.

'L'Efpagne eut beaucoup de part à la perfecution, & on bannit divers Evefques de cette province auffi-bien que des autres, 'parce qu'ils ne vouloient pas figner, quelque effort que fift Conftance pour les y contraindre. 'Les Ariens fe firent un capital ou de gagner le grand Ofius de Cordouë, ou de le bannir. [Le premier leur euft efté bien plus agréable, non-feulement pour avoir de leur cofté un homme auffi celebre que celui-là, mais auffi] 'parce que c'eftoit luy qui foutenoit plufieurs autres Evefques. Mais il refifta genereufement à leurs attaques. Conftance témoigna quelque refpect pour luy. [Au lieu de commencer par le bannir,] 'il le fit venir à la Cour dans le temps qu'il commençoit à tenter Libere: il l'écouta, goufta mefme fes raifons, & luy permit de retourner en Efpagne. Ath.fol. p. 842. a. p.841.b. p.837. b.d. p.841.b. p.838.a.

'Les Ariens ne fe tinrent pas pour cela vaincus. Ils recommencerent à affieger Conftance par eux-mefmes, & par les Eunuques; & ce Prince [toûjours leger & facile au mal,] écrivit plufieurs fois à Ofius pour l'obliger de figner la condannation de S. Athanafe: car c'eftoit affez pour devenir Arien. 'Ofius luy répondit fur cela par une lettre dont nous devons la confervation à S. Athanafe; [& c'eft un des plus beaux monumens de la tradition. La lumiere & la force de cette lettre,] 'n'empefcha pas néanmoins que Conftance n'obligeaft encore ce vieillard âgé de cent ans, à le venir trouver [vers le milieu de l'année fuivante à Sirmich, où on le retint comme en exil un an entier, jufqu'à ce qu'enfin fon corps cedaft aux dernieres violences qu'on luy fit fouffrir, comme nous le verrons fur l'année 357.] b. p.840. p.841.c.

ARTICLE LXI.

Les Ariens font un nouveau fymbole; mettent George à la place de S. Athanafe, qui échape à leur cruauté: Ils reordonnent: Concile de Beziers, d'où S. Hilaire eft banni en Phrygie.

L'AN DE JESUS-CHRIST 356.

[Les Ariens executerent enfin au commencement de cette année le deffein qu'ils avoient formé depuis fi long-temps, & que Dieu avoit arrefté jufqu'ici par une efpece de miracle, de chaffer " S. Athanafe d'Alexandrie, & de mettre à fa place un faux Evefque digne d'eux. Syrien Duc d'Egypte vint la nuit du 9 de Fevrier environner l'Eglife où il eftoit. Dieu le retira néanmoins des mains des foldats; mais il fut obligé pour fauver fa vie de fe cacher dans les deferts, où il demeura durant plus de fix ans, jufqu'après la mort de Conftance. Peu de temps après, Cataphrone Prefet d'Egypte, & le Duc Sebaftien, amenerent à Alexandrie un nommé George, & le mirent en poffeffion des Eglifes; ce qui fut precedé, accompagné, & fuivi non-feulement du banniffement de plufieurs Evefques, mais encore des cruautez les plus horribles qu'on fe puiffe imaginer. C'eft ce qu'on verra fur l'hiftoire de S. Athanafe, à laquelle ce fujet eft trop attaché pour le vouloir traiter ici. V. Saint Athanafe §.69.&c.

Nous remarquons feulement une chofe que nous n'avons pas trouvée dans les autres provinces,] 'qui eft que George vouloit que les Evefques qui fe foumettoient à luy, & qui vouloient bien figner ce qu'il luy plaifoit d'exiger d'eux pour condanner la vraie foy, fuffent regardez comme Laïques, & receuffent de luy une nouvelle ordination. On marque que c'eft ce que les Ariens pratiquoient dans tout l'Orient, mais principalement en Egypte. [C'eftoit un degré pour venir à la rebaptization qu'ils ont certainement pratiquée depuis: mais il n'y a pas d'apparence qu'ils rebaptizaffent dés ce temps-ci.] Ath. ap. 1. p. 696. d | Mar. & F. p.55.

'On trouve que George avoit efté ordonné par Narciffe de Neroniade, Patrophile de Scythople, Menophante d'Ephefe, & quelques autres Ariens qui s'eftoient affemblez à Antioche au nombre de trente ou environ. [Ce mefme Concile peut bien auffi avoir fait] 'un nouveau formulaire, où les Ariens qui en eftoient auteurs ne découvroient pas clairement le venin de leur Herefie. Ils pretendoient le faire figner par tous les Evefques des pays voifins fur peine d'exil. Mais plufieurs y refifterent; & on ne voit pas que cette tentative ait eu d'effet. Soz.l. 4. c. 8.p.546.b. c. Ath.in Ar. or.1.p.287. d | 289.d | 291.a.&c.

[La cruauté des Ariens n'éclata pas feulement dans l'Egypte. On en vit encore d'étranges effets dans d'autres provinces; & les maux que Patrophile qui ne paroift pas avoir efté l'un des plus méchans d'entre les Ariens, fit à S. Eufebe de Verceil, comme on le peut voir dans l'hiftoire de ce Saint, font juger de quelle maniere les autres Confeffeurs furent traitez,

traitez. On pourroit encore mettre ici] 'ce que Lucifer souffrit à Eleutheropole dans la Palestine, [si nous n'aimions mieux le reserver aussi pour l'histoire particuliere de cet Evesque. Nous allons parler des cruautez que Macedone exerçoit à Constantinople : mais il faut auparavant repasser en Occident, pour voir en France une nouvelle persecution & un très-illustre Confesseur en la personne de Saint Hilaire "Evesque de Poitiers, à qui Dieu avoit donné une grace extraordinaire & de lumiere & de force.] 'Il n'avoit pas mesme encore entendu parler du symbole de Nicée : [& néanmoins il reconnut que sous le nom d'Athanase, & parmi tous les déguisemens dont les Ariens s'efforçoient de se couvrir, ils ne tendoient en effet qu'à ruiner la foy que l'Eglise avoit receuë des Apostres, & la divinité de Jesus-Christ ; ce qui le fit resoudre à s'opposer à eux de tout son pouvoir. Son zele anima les autres Evesques de France ;] '& nous avons encore une requeste par laquelle S. Hilaire & quelques autres prient genereusement Constance de rendre la paix & la liberté à l'Eglise, de défendre aux juges civils de se mesler des affaires Ecclesiastiques, & enfin de rappeller les Evesques qu'il avoit bannis.

Mar. & F. p.89.

V. son titre.

Hil. syn. p. 138.1.a.

ad Conf. l. 2.p.118.

[Constance n'eut pas sans doute beaucoup d'égard à cette requeste ;] 'mais les Evesques des Gaules, c'est-à-dire ce semble ceux de la Belgique, de la Lionnoise, & de l'Aquitaine, avec Rhodane de Toulouse dans la Narbonoise, & les Evesques d'Angleterre, se separerent de la communion de Saturnin d'Arles, & des deux fameux Ursace & Valens. [Saturnin qui comme Arien avoit pour luy toute la faveur de Constance, fit assembler un Concile à Beziers dans les premiers mois de l'an 356. S. Hilaire y agit avec toute la vigueur de son zele, mais il ne put avoir la liberté de défendre la verité comme il souhaitoit ; & sur une fausse relation de ce qui s'estoit passé dans cette assemblée, Constance le relegua en Phrygie, avec Rhodane de Toulouse qui y mourut.] 'Constance fit ensuite à Toulouse les mesmes violences qu'on avoit vuës à Milan & en d'autres endroits, [sans doute pour y mettre un faux Evesque à la place du legitime :] 'mais rien ne put empescher que cette Eglise ne demeurast constante dans la verité. 'Toutes les autres Eglises que nous avons nommées, persisterent aussi inviolablement dans la communion de S. Hilaire, & dans l'excommunication de Saturnin, Ursace, & Valens.

l. 1. p. 112. &c. 113 syn. p. 123, 124.

in Conf. l. 1.p.114. 2. b.

syn.p.123. 2.c.

p.123.124.

'S. Hilaire banni en Phrygie, eut une extrême douleur quand il vit l'état où estoit la Religion en ces quartiers-là. Car on trouvoit à peine dans tout l'Orient quelques Evesques & quelques Eglises, qui conservassent mesme imparfaitement la foy Orthodoxe. 'Entre tous les Evesques des dix provinces d'Asie, si l'on en exceptoit Eleuse [de Cyzic Semiarien,] & quelque peu d'autres, 'comme Basile [d'Ancyre,] & Eustathe [de Sebaste, aussi Semiariens,] 'on pouvoit dire que tout le reste ne reconnoissoit pas Dieu. 'On ne voyoit partout que scandale, que schisme, que perfidie, '& que de nouvelles Heresies qui s'élevoient tous les jours.

p.133.1.e l 2.e.

2.a.

p.137.2. d.

p.133.2. a. b.

p.137.2.c.

'Comme S. Hilaire n'avoit pas moins de douceur que de zele, *a* il crut que dans une conjoncture si fâcheuse, on pouvoit user de quelque condescendance, converser avec les Heretiques, prier mesme avec eux dans les Eglises, sans néanmoins y participer avec eux aux saints Mysteres, écouter toutes les propositions d'accord qui pourroient estre raisonnables, enfin faire tout ce qui se pouvoit pour retirer les ames de cette synagogue de l'Antechrist qui se pretendoit estre l'Eglise de Jesus-Christ. [C'est dans cet esprit qu'il composa en 358 son livre des Synodes, où il excuse autant qu'il peut la multitude des professions de foy que les Orientaux avoient faites, & les explique dans tous les bons sens dont elles pouvoient estre capables. Il faisoit cela pour réünir les esprits, en cas que cela se pust sans prejudice de la foy ; & il fit aussi tout ce qu'il put pour oster aux Orientaux l'impression qu'ils avoient conceuë que les Catholiques des Gaules estoient dans l'erreur de Sabellius, & ne reconnoissoient pas assez en Dieu la distinction des personnes.

Ruf. l.1. c. 31.p.175.1. *a* Hil. ad Conf. l. 1. p.113.1.b.c.

ARTICLE LXII.

Persecution des Catholiques de Constantinople par Macedone : De Marathone & d'Eleuse : Mort de S. Martyre, & Saint Marcien.

[L'Eglise de Constantinople ne souffrit pas en ce temps-ci de moindres agitations que toutes les autres. L'histoire nous en a conservé diverses particularitez tout-à-fait considerables, que nous ramasserons en cet endroit, n'en pouvant pas marquer precisément les années.] 'S. Paul Evesque de cette Eglise en ayant esté chassé pour la derniere fois [en 350,] Macedone [que les Ariens avoient dés auparavant fait leur Evesque à Constantinople, ' mais qui depuis le rétablissement de S. Paul [en 348,] estoit reduit à tenir ses assemblées dans une seule Eglise, 'se trouva bien-tost maistre de toutes les autres, & excita contre les Catholiques une persecution aussi violente qu'avoient jamais fait les tyrans, par le credit qu'il avoit acquis sur l'esprit de l'Empereur. ' Car il avoit une grande adresse pour les affaires & pour traiter avec les grands, '& une grande apparence exterieure de pieté. *b* Il avoit en effet fondé beaucoup de monasteres à Constantinople ; ce qui luy donnoit une grande autorité.

Socr. l.1. c. 26. 27. p. 117.a.d.

c 23.p.112. a.

c.17.p.117. d.

Soz. l. 3. c. 3 p.500 b.

Socr. l.2. c. 6.p.83.d. *b* Soz. l. 4. c.2. p. 532 b.

' Il avoit auprès de luy un Diacre nommé Marathone, *c* qui ayant esté "payeur des officiers des Prefets du Pretoire, avoit acquis beaucoup de bien, & avoit depuis quitté les emplois 'pour prendre sous Macedone le soin des compagnies des malades, des pauvres, & des solitaires, tant hommes que femmes : '& il embrassa enfin luy mesme la vie solitaire à la persuasion d'Eustathe de Sebaste, & fonda

c.20.p.570. b. *c* c. 27. 586.a.b.

ψηφιστής.

c. 20. p. 570.b.

c.27.p. 586.b.

fonda un Monastere dans Constantinople qui duroit encore du temps de Sozomene. 'Macedone le fit Evesque de Nicomedie, [peut-estre à la place de Cecrops mort le 24 d'Aoust en 358, ou "plutost apparemment depuis qu'il eut esté deposé luy mesme par les Ariens en 360, & qu'il eut fait une Secte & une communion à part sous Julien.]

c. 10. p. 570. b. c | Socr. l. 2. c. 38. p. 142. a | c. 45. p. 158. d. — Note 50.

'Macedone éleva aussi à la mesme dignité dans Cyzic, Eleuse qui avoit eu une charge considerable dans la Cour, & qui paroissant irreprehensible dans sa vie, se rendit néanmoins infame aussi-bien que Marathone par les cruautez qu'ils exercerent contre les défenseurs de la Consubstantialité. 'Mais pour Eleuse, on voit par S. Hilaire qu'il estoit Evesque au plustard dés le commencement de l'an 358, & l'un des moins corrompus des Ariens pour la doctrine.

Soz. p. 570. b. c | Suid. ελ. p. 877. c. Hil. syn. p. 133. 2. a.

'Macedone s'estant encore fortifié par l'union de divers Evesques des environs, '& entre autres d'Eustathe de Sebaste, [dont nous pourrons parler "autrepart plus amplement,] 'se mit en état de persecuter tous ceux qui estoient dans les sentimens de S. Paul son predecesseur, '& de renverser mesme toutes les provinces voisines de Constantinople. *a* Il obtint pour cela un édit de l'Empereur, qui commandoit toutes les choses qu'il avoit envie d'executer, '& ordonnoit de demolir les Eglises des défenseurs de la Consubstantialité. 'On fit aussi-tost afficher cet édit par toutes les villes; & les soldats eurent ordre de tenir la main à l'execution des ordres du Prince.

Soz. l. 4. c. 2. p. 539. b. c. 27. p. 585. d. c. 2. p. 539. b. Socr. l. 2. c. 38. p. 141. d. *a* c. 27. p. 117. d. c. 38. p. 143. a. c. 27. p. 118. a. — V. S. Basile.

'Macedone commença par chasser les Catholiques non seulement des Eglises 'qu'il leur osta toutes, *b* & qu'on abatit mesme selon l'édit de l'Empereur, *c* mais aussi des villes; & le mal augmentant toûjours, il s'efforça de les contraindre de communiquer avec luy; [de quoy il esperoit peut-estre venir à bout, parce qu'il avoit retranché diverses choses des impietez d'Arius.]

Soz. l. 4. c. 20. p. 570. c | 571. c. *b* d | Socr. l. 2. c. 38. p. 143. b. *c* Socr. l. 2. c. 27. p. 118. a.

'On vit alors renouveller dans l'Eglise les plus grands maux qu'elle eust jamais soufferts par la cruauté des payens. Car on employoit toutes sortes de supplices, & on se servoit de toutes les tortures. 'On confisquoit les biens des uns; & on en envoyoit d'autres en exil; & l'on en marquoit quelques-uns sur le front avec des fers tout en feu. 'Voilà comme on traitoit les Chrétiens dans toutes les villes de l'Orient, mais particulierement à Constantinople.

a, b. Soz. p. 539. b. Socr. p. 118. b.

'Diverses personnes moururent dans la question mesme; *d* d'autres durant qu'on les menoit en exil. *e* On passa jusqu'à en faire executer quelques-uns à la mort; & entre ceux-là, l'histoire remarque particulierement S. Martyre Soudiacre, & S. Marcien Chantre & Lecteur, qui ayant toûjours demeuré avec S. Paul, 'dont ils estoient Secretaires selon leurs actes, *f* furent livrez par Macedone au Prefet, comme coupables de la mort d'Hermogene [tué en 342,] & cause de la sedition qui arriva alors. Ils souffrirent genereusement la mort à laquelle on les condanna. 'Les Ménées des Grecs portent qu'ils moururent par l'épée à la porte de Constantinople appellée Melandese. 'Le Menologe de Basile nous apprend qu'ils souffrirent une longue question; qu'ils furent enfermez dans un cachot sans jour, afin que les tenebres & la faim surmontassent leur courage; qu'on les tenta ensuite par la promesse de diverses recompenses; & qu'enfin quand on vit que leur constance estoit entierement inébranlable, Philippe leur fit trancher la teste aux piez des murailles de la ville.

b | Soz. p. 539. b. *d* Socr. p. 118. b. *e* Soz. l. 4. c. 3. p. 539. c. d. Sur. 25. oct. p. 382. § 2. *f* Soz. l. 4. c. 3. p. 539. d. Bar. 25. oct. m. Ugh. t. 6. p. 1114. a.

[Les Grecs font leur grand office de ces Saints le 25 d'Octobre. On les a mis le mesme jour dans le Martyrologe Romain. Que si c'est le jour de leur mort, & qu'ils aient eu le Prefet Philippe pour juge, "il est difficile de mettre leur Martyre plustard qu'en 350, aussi-tost aprés le bannissement de Saint Paul. Nous en avons des actes dans Surius] 'qui sont de Metaphraste, & qui excepté ce qui est tiré de Sozomene, encore avec quelques fautes, ne sont rien que du discours.

V. S. Paul de CP. note 5. All. de Sim. p. 116.

'Ces Saints furent enterrez auprés des murs de la ville, *a* au lieu où l'on avoit accoûtumé de trancher la teste aux criminels, & où ils avoient eux-mesmes souffert le supplice: ce qui faisoit qu'on n'y alloit point: Mais diverses visions obligerent de purger ce lieu. Il se fit mesme beaucoup de miracles au tombeau de ces Saints, & plusieurs possedez y furent delivrez. De sorte que S. Jean Chrysostome, ne croyant pas devoir refuser l'honneur de Martyrs à ceux que Dieu glorifioit ainsi, commença à bastir sur leur tombeau une Eglise qui fut depuis achevée par Sisinne l'un de ses successeurs. Sozomene dit que ceux qui douteront de ceci, pourront aisément s'en informer, & qu'ils en apprendront peut-estre des choses encore plus merveilleuses.

Soz. l. 4. c. 3. p. 539. 540 | Ugh. p. 1114. a. *a* e.

'L'Eglise fait le trentiéme de Mars une memoire generale des autres Martyrs qui souffrirent à Constantinople par la cruauté de Macedone. 'Les nouveaux Grecs parlent d'un Arcade Archidiacre de Sainte Irene, battu à Constantinople jusqu'à en mourir par les Ariens, [qui n'ont guere eu ce pouvoir que sous Constance.] Ils ajoutent que les colonnes du lieu où cela s'estoit fait, avoient à ce qu'on disoit, esté agitées aprés sa mort durant trois jours. 'Marathone & Eleuse estoient les imitateurs & les ministres du zele, ou plutost de la fureur de Macedone contre les Eglises, quoiqu'ils ne se portassent pas dans d'aussi grandes extrémitez que luy.

Boll. 30. mars, p. 830. Codi. or. C. p. 87 | n p. 178. Soz. l. 4. c. 20. p. 570. b. c | Socr. l. 2. c. 38. p. 141. d | 142. a.

ARTICLE LXIII.

Macedone persecute les Novatiens à Constantinople & en Asie; transporte le corps de Constantin.

'Les Novatiens furent enveloppez dans cette persecution, à cause qu'ils défendoient aussi la Consubstantialité; & Socrate, [que quelques-uns pretendent avoir esté de cette secte, parce qu'il estoit fort instruit de ce qui les regarde, & qu'il en parle fort favorablement,] en raporte diverses

Socr. l. 2. c. 38. p. 142. a. b.

diverses particularitez, 'qu'il assure avoir d|144.d. apprises de ceux-mesmes qui les avoient vuës. [Nous les raporterons après luy, parce qu'elles ont en partie liaison avec ce qui regarde les Catholiques; & le reste sert à nous faire juger de quelle maniere on traitoit les Catholiques, puisque le diable épargnoit si peu ceux qui lui estoient déja tout acquis.]

'Les Novatiens avoient alors pour p.141.b. Evesque un nommé Agele, qui s'enfuit. Mais plusieurs de ceux qui faisoient parmi eux une profession particuliere de pieté, ayant esté pris, furent fouettez, parce qu'ils refusoient de communiquer avec Macedone. Et après cela on leur faisoit ouvrir la bouche de force avec un baston, & on y mettoit les mysteres; ce qui leur estoit plus insupportable que tous les supplices. Ces barbares enlevoient aussi les femmes & les enfans 'qui n'avoient pas Soz. l.4. c. 20. p.570. c.d. encore receu le batesme, *a* & les contraignoient de le recevoir; *b* ou s'ils le *a* d|Socr. p. 142.b. refusoient, ils les batoient, & puis les envoyoient liez en prison, & leur faisoient *b* Socr. p. 142.c. souffrir d'autres supplices effroyables. Car il se trouva des femmes à qui ils couperent les mammelles en les enfermant sous le couvercle d'un cofre, d'autres à qui ils les brulerent tantost avec un fer, tantost avec des œufs qu'ils faisoient chaufer autant qu'ils pouvoient; 'ce qui estoit une cruauté toute nouvelle d. dont les payens mesmes ne s'estoient jamais avisez pour tourmenter les Chrétiens.

'Auxanon de qui Socrate a appris ceci, d. & un Alexandre, furent tellement battus, 'qu'Alexandre mourut de ses blessures p.143.a. dans la prison où on les mit l'un & l'autre. Et les Novatiens luy bastirent une Eglise comme à un Martyr: [mais ils ne le firent que depuis.]

'Car pour lors les Ariens par ordre de a.b. Macedone, & sous pretexte d'obeïr à l'édit de Constance, abatirent mesme une des trois Eglises qu'ils avoient dans Constantinople. 'On remarque qu'à peine p.143.144| cette Eglise estoit démolie, lorsque tous Soz. l. 4. c. 20. p. 570. d. les Novatiens, mesme les femmes & les enfans, & peut-estre encore divers Catholiques (c'est le terme de Sozomene) en transporterent tous les materiaux "en à Syques. un autre endroit, & y en rebastirent aussitost une autre; & qu'ils firent encore la mesme chose lorsque Julien leur eut permis de rebastir cette mesme Eglise que Macedone avoit fait démolir; ce qui fit qu'ils l'appellerent l'Anastasie, ou la *Resurrection.*

'La guerre commune que les Ariens Socr. l.2. c. 38. p.144.a. b| Soz. p. 571.b. faisoient aux Catholiques & aux Novatiens, les unit tellement, disent Socrate & Sozomene, qu'ils eussent esté prests de mourir les uns pour les autres: Et les Catholiques qui n'avoient plus aucune Eglise, & qui avoient horreur d'aller prier dans celles où les Ariens s'assembloient, aimoient mieux aller prier avec les Novatiens dans les trois Eglises qu'ils avoient alors à Constantinople. La frequentation continuelle qu'ils avoient ensemble, leur ayant fait connoistre qu'ils n'avoient pas sujet de se separer les uns des autres, ils souhaitoient de se réünir [entierement dans une mesme communion,] '& peu Socr. p.144. b. s'en falut qu'ils ne le fissent. *a* Mais "l'en- βασκα-νία. vie & la jalousie d'un petit nombre *b* de *a* Soz. p. 571.c. Novatiens, *c* rompit cet accord sous pre- *b* Socr. p. 144.b. texte d'une vieille tradition qui leur défendoit cette réünion à laquelle tout le *c* b| Soz. p. 571.c. peuple estoit fort porté.

'Eleuse abatit vers le mesme temps Socr. p.144. b.c| Soz. l. 4. c. 21. p. 571.d. l'Eglise que les Novatiens avoient à Cyzic.

Macedone les persecuta encore d'un autre costé. Car ayant sceu qu'il y avoit beaucoup de ces Heretiques dans la Paphlagonie, & surtout dans un Canton appellé Mantinie, il y envoya avec le consentement de l'Empereur, quatre regimens, pensant que la crainte des soldats leur feroit aussi-tost embrasser l'Arianisme. Mais eux tout au contraire, s'estant armez du mieux qu'ils purent, vinrent au devant des soldats, & les tuërent presque tous: 'ce que Socrate dit avoir ap- Socr. p.144. d. pris d'un paysan qui s'estoit trouvé luy-mesme à cette rencontre. [Nous verrons V. le Concile de Nicée §. 4. "autrepart que Macedone pourroit bien avoir pris pretexte de persecuter les Novatiens de la Paphlagonie, sur la mort de S. Hypace Evesque de Gangres Metropole de la mesme province, qu'ils massacrerent sous Constance, selon les nouveaux Grecs.

Julien l'Apostat marque sans doute ces cruautez de Macedone dans un endroit, d'où nous apprenons qu'il s'estoit passé bien d'autres choses semblables dont l'histoire n'a point parlé.] 'Car il dit que Juli. ep. 52. p.212. sous Constance la pluspart des Chrétiens avoient esté chassez, persecutez, mis en prison: Qu'on avoit vû égorger des troupes entieres de ceux qu'on appelle Heretiques; 'ce qui comprenoit aussi les Bar. 362. §. 175. Catholiques dans le langage des Ariens; 'Qu'on avoit saccagé & ruiné des bourgs Juli. p.212. entiers dans [les territoires de] Samosates & de Cyzic, dans la Paphlagonie, dans la Bithynie, dans la Galacie, & dans beaucoup d'autres provinces.

'Les malheurs arrivez dans la Paphla- Socr. l.2. c. 38. p. 145. a| Soz. l.4. c.21. p.572. b. gonie, rendirent Macedone odieux à ceux-mesmes de son parti, & encore à l'Empereur; & cette aversion generale s'accrut beaucoup par un nouvel accident non moins tragique. 'Le bastiment où Socr. p.145. a.b.c| Soz. p.572. b. c. estoit le cercueil de Constantin, qui estoit l'Eglise des Apostres,] estoit près de tomber en ruine; ce qui causoit beaucoup de frayeur à ceux qui y venoient, & [encore plus aux Ecclesiastiques destinez] pour y demeurer & pour y prier. ["Il V. Constantin §. 66. n'y avoit pas plus de vingt ans que cette Eglise avoit esté bastie par Constantin; mais c'estoit le malheur ordinaire des édifices de ce Prince, qui ayant esté faits avec trop de precipitation, se ruinoient aussi-tost.] Dans la crainte que l'on avoit donc que cette Eglise ne tombast, Macedone voulut en oster le corps de Constantin, & le transporter en un autre endroit; de peur que le cercueil ne fust pillé, ou brisé sous les ruines. Une partie du peuple consentoit à ce transport, & les autres soutenoient au contraire que c'estoit une impieté aussi grande que si on eust deterré le corps de l'Empereur. Les défenseurs de la Consubstantialité se joignirent à ceux-ci, 'soit pour l'interest qu'ils prenoient Soz. p.572. c. au

L'an de J.C. 356.

au respect dû à ce Prince qui avoit esté dans leur créance ; soit, dit Sozomene, pour contredire Macedone. ' Mais luy sans se mettre fort en peine de toutes ces oppositions, fit transporter le corps en l'Eglise où estoient les Reliques de S. Acace, ' qui avoit autrefois souffert le Martyre à Constantinople [sous Maximien Galere.]

c | Socr. p. 145.b — Socr. l.6.c. 23.p.332.a.

' Dés qu'on sceut que le corps de Constantin estoit dans cette Eglise, tout le peuple y accourut, & la dispute s'échaufa si fort entre ceux qui condannoient ou qui approuvoient cette action, qu'ils en vinrent aussi-tost aux mains. Beaucoup de personnes y perdirent la vie ; & "la nef de l'Eglise, la galerie qui en estoit proche, & jusqu'à la place, [de devant,] tout fut rempli de sang & de meurtres.

l.2.c.38.p. 145.c | Soz. l.4.c.21.p. 572.c. — αὐλή.

' Constance qui estoit encore en Occident, [où il demeura jusqu'en 359,] trouva l'action de Macedone fort mauvaise, tant pour le carnage qui y estoit arrivé, que pour la liberté que Macedone avoit prise de toucher sans sa permission au corps de son pere. Et estant venu à Constantinople [en 359,] il le fit deposer peu de temps aprés [en 360, comme nous verrons plus amplement dans la suite.

Socr.p.145.c.d | Soz.p. 572.d.

Il paroist que l'Eglise des Apostres fut ensuite rebastie de nouveau, puisqu'ayant déja esté dédiée sous Constantin,] ' sa dédicace est encore marquée le 9 d'Avril 370, sous Valens.

Hier.chr. & Alex.p. 702 | Idat.

ARTICLE LXIV.

Commencement de l'histoire d'Aece : & ses études.

Hil.syn.p. 137.

[NOus avons dit ci-dessus que] S. Hilaire estant en Orient, y vit avec douleur qu'il s'y élevoit tous les jours quelque nouvelle Heresie. [Nous en avons un exemple dans les impietez d'Aece & d'Eunome, dont nous n'avons pas voulu parler jusques ici, pour ne pas interrompre la suite de la narration. Mais nous ne pouvons pas differer davantage à dire ce que l'histoire nous apprend de ces deux nouveaux monstres d'impieté, parce qu'ils auront beaucoup de part à ce qui se fera dans la suite. L'auteur qui parle plus amplement d'Aëce, est Philostorge, l'un des plus zelez Sectateurs de cet Athée :] ' Car c'est le surnom qu'Aëce s'estoit acquis.

Ath. de syn.p.873. c | Socr.l.2. c.35.p.129. b | Soz.l.4. c.29.p. 589.a.

[Mais S. Gregoire de Nysse nous en apprend aussi bien des particularitez,] *a* qu'il avoit sceuës de la bouche d'Athanase [d'Ancyre] en Galacie, Prelat qui estimoit la verité plus que toutes choses, & qui outre qu'il connoissoit fort bien Aëce, autorisoit encore ce qu'il en disoit par une lettre de George de Laodicée.

a Nyss. in Eun.l.1.p. 291 e.

' Aëce estoit de la Celé-Syrie, [où est Antioche ;] *b* & Socrate semble dire qu'il estoit d'Antioche mesme. *c* Il nâquit de parens pauvres, & d'une condition fort basse. Son pere qui servoit sous le Gouverneur de la Province, eut encore un tel malheur, qu'il y perdit la vie ; & tout son bien fut confisqué : de sorte qu'Aëce qui n'estoit encore qu'un enfant, se trouva reduit avec sa mere à la derniere pauvreté. ' Il servit d'abord "la femme d'un vigneron, & il semble qu'elle l'avoit acheté comme esclave. S. Gregoire ne veut pas dire comment elle l'avoit eu, de peur qu'il ne semble le raconter par malice. [Il veut peut-estre marquer la mort honteuse de son pere.]

Philg. l. 3. c.15.p.48. *b* Socr. p. 129.b | Thdrt.n.p. 135.2.d. *c* Suid. α. p.93.c.f | Philg. p. 48 | n.p. 137.1.b. — Nyss. in Eun.l.1.p. 292.c.d. — ἀμπελίδα.

' Aprés estre sorti de cette servitude, son premier métier fut d'estre chaudronnier, & de racommoder des vaisseaux de cuivre, ' & mesme d'or. [D'où vient que Philostorge pour le relever un peu davantage,] ' dit qu'il se mit chez un Orfevre pour avoir de quoy vivre pour luy & pour sa mere. Il quitta ce métier, [non, comme dit Philostorge,] parce qu'ayant beaucoup de genie, il vouloit s'appliquer aux sciences, ' mais parce qu'ayant rendu un collier de cuivre à une femme qui luy en avoit donné un d'or à racommoder, il fut convaincu en justice & puni de ce larcin ; ce qui luy fit faire serment de renoncer à son métier.

d. — p.293.a. — Philg. l. 3. c.15.p.48. — Nyss. p. 293.a.b.

' Il se mit donc chez un Medecin qui couroit le pays, pour le servir afin d'avoir de quoy vivre. [Aëce apprit sous luy quelque chose de la Medecine,] & sous pretexte de cet art, il s'acquit la connoissance de quelques pauvres gents & de quelques maisons peu considerables.

c.

' Il exerça la Medecine dans Antioche. *a* Mais il trouva bien-tost moyen de devenir plus riche qu'il n'avoit jamais esté. Car un Armenien qui n'estoit pas un grand genie, le prenant pour un [habile] Medecin, luy donna de l'argent en abondance ; de sorte que dédaignant de servir les autres, il voulut luy-mesme passer pour Medecin, & se mesla dans les assemblées des Medecins, où il n'estoit pas des derniers à crier & à disputer. Cela le mit en grand credit auprés de ceux qui gageoient des personnes hardies & impudentes pour les soutenir dans les disputes ; & ainsi il trouva moyen de subsister plus aisément, & d'abandonner mesme enfin la Medecine, aussi-bien que ses chaudrons, pour pretendre à quelque autre chose.

Soz. l. 3. c. 15. p. 524. b. *a* Nyss. p. 293.c.d.

' La doctrine d'Arius estoit alors celebre dans le monde : Elle avoit passé jusque dans les écoles de Medecine ; & ce fut là qu'Aece en prit les premiéres teintures. [Mais il les fortifia beaucoup par les maistres sous lesquels Philostorge pretend qu'il étudia.]

p.294.a.

' Paulin qui de l'Evesché de Tyr avoit esté transferé [par les Eusebiens] à celui d'Antioche [en 331, aprés la deposition de S. Eustathe,] fut le premier dont il receut les instructions. Ce disciple passa bien-tost de l'étude à la dispute ; & comme il y surmontoit la pluspart du monde, dit Philostorge, il s'acquit l'envie de beaucoup de personnes, ' qui ne luy ayant pu nuire tant que Paulin vécut, le firent chasser d'Antioche par Eulale qui succeda à Paulin [apparemment dés l'an 331.]

Philg. l. 3. c.15. p.48. — p.49.

' Il s'en alla donc à Anazarbe en Cilicie, où il passa quelque temps à exercer son métier [d'Orfevre,] afin d'avoir de quoy vivre, & à disputer, jusqu'à ce qu'un maistre de grammaire qui estimoit son esprit, le prit chez luy en qualité de serviteur,

Ibid.

ſerviteur, & luy apprit ſa ſcience: [d'où vient que S. Epiphane dit] ' qu'il avoit ignoré les lettres humaines juſques à un âge fort avancé. (Epi. 76. c. 2. p. 913. d.) 'Il ne laiſſa pas d'entreprendre publiquement ſon propre maiſtre, ſur l'explication de l'Ecriture, & il luy fit la honte, s'il en faut croire Philoſtorge, de le faire paſſer pour un ignorant en ce point; de ſorte que cet homme le chaſſa de ſa maiſon comme un ingrat. (Philg. l. 3. c. 15. p 49. n. p. 137. 2. c.) ' Mais Athanaſe Eveſque d'Anazarbe, [celebre entre les Euſebiens,] le receut chez luy; & ce fut là, dit ſon hiſtorien, qu'il lut les Evangeliſtes. (l. 3. c. 15. p. 50.)

'Néanmoins " ne trouvant pas qu'Athanaſe le ſatisfiſt ſur les difficultez qu'il luy faiſoit à tous momens, il s'en alla à Tarſe, où il demeura aſſez long-temps chez un Preſtre nommé Antoine, ' qui conſerva toûjours la doctrine d'Arius ſans aucune alteration, [c'eſt-à-dire dans ſa plus grande impieté.] 'Aece apprit ſous luy les Epiſtres de S. Paul. *a* Et Antoine ayant depuis eſté fait Eveſque de Tarſe meſme, & ainſi n'ayant plus le loiſir de s'appliquer à inſtruire un homme en particulier, 'Aece s'en retourna à Antioche, où Leonce alors Preſtre & depuis Eveſque de cette Egliſe, luy expliqua les Prophetes, & particulierement Ezechiel. [C'eſtoit avant l'an 348. Il receut aſſez vraiſemblablement quelques leçons d'Euſtathe de Sebaſte dans quelqu'un de ſes voyages, ou lorſqu'il eſtoit à Antioche en 331,] 'puiſque S. Baſile l'appelle le fils & le diſciple de cet Eveſque. (Ibid. — τοῖς κατ' ἐκεῖνον αὐτὸν ἐπιχειρήσεσι. — l. 2. c. 16. p. 21. — l. 3. c. 15. p. 50. — *a* l. 2. c. 15. p. 20. — l. 3. c. 15. p. 50. — Baſ. ep. 79. p. 140. b | 82. p. 151. b.)

b Il fut encore chaſſé une ſeconde fois d'Antioche par l'envie, ou plutoſt, dit Photius, à cauſe de ſon impieté & de ſa méchante langue. (*b* Philg. p. 50.) ' Il retourna en Cilicie, & y ayant eu quelque diſpute avec des Heretiques appellez Borboriens, [qui eſtoient les plus infames d'entre les Gnoſtiques,] il fut entiérement ſurmonté par eux. (p. 50. 51.) [Il eſt aiſé de juger par là quelle eſtoit ſa capacité, & ce qu'on doit croire de toutes les victoires que luy attribuë Philoſtorge.] ' Mais, dit cet impoſteur, il receut dans une viſion " des caracteres par leſquels il fut aſſuré de remporter toûjours la victoire à l'avenir: [& il pouvoit bien eſtre Magicien.] (p. 51. — σύμβολα.)

' Il revint encore à Antioche, d'où il alla à Alexandrie, pour y voir un Medecin Manichéen nommé Aphthone, très-celebre pour ſa ſubtilité. Il le confondit tellement dans une conference, qu'Aphthone ne ſachant que repliquer, tomba malade de douleur, & mourut ſept jours après. (p. 51. 52.) ' Nous avons dit, après S. Gregoire de Nyſſe, qu'il avoit appris quelque choſe de la Medecine dés ſes premiéres années. (Nyſſ. in Eun. l. 1. p. 293. c.) 'Philoſtorge ne la luy fait étudier qu'en ce temps-ci, [auquel il peut en avoir fait une nouvelle étude: Car cette ſcience fleuriſſoit ſurtout à Alexandrie.] (Philg. p. 52.) Il y eut pour maiſtre un nommé Sopole, dont on fait un Medecin incomparable. Il ſe rendit luy-meſme fort habile dans cet art, & il l'exerçoit gratuitement, s'il en faut croire ſon Panegyriſte, qui ajoute que lorſqu'il avoit beſoin de quelque choſe, il alloit travailler la nuit chez un Orfevre pour gagner ſa vie. (*c* Epi. 76. c. 2. p. 913. d | Soz. l. 3. c. 15. p. 524. b. c | Nyſſ. in Eun. l. 1. p. 294. a.)

c Ce fut auſſi à Alexandrie qu'ayant joint à ſon impieté la ſubtilité de la Dialectique qu'il apprit ſous un Sophiſte Ariſtotelicien, il arma tout de nouveau ſa langue contre le Verbe & le S. Eſprit. Il paſſoit les journées entieres à reduire en figures [de ſyllogiſmes] ce que la tradition nous a appris du Fils de Dieu, & à établir la foy que nous devons avoir de Dieu, ſur les regles de la Geometrie & des figures. ' Les Categories d'Ariſtote faiſoient toute ſa ſcience: [& quoy que diſe Philoſtorge de l'étude qu'il avoit faite des Ecritures,] il y eſtoit tout à fait ignorant. (Socr. l. 2. c. 35. p. 129. d.) ' Il n'avoit lû non plus aucun ouvrage des anciens interpretes, & il ſe moquoit de tout ce qu'avoit écrit S. Clement [d'Alexandrie,] Africain, & Origene. (p. 130. b.) ' Il ne s'exerçoit qu'à chicaner & à faire des ſyllogiſmes. *a* Auſſi il ne réüſſiſſoit qu'à diſputer, comme euſt pû faire un payſan. (Soz. p. 524. a. — *a* Socr. p. 130. b.)

ARTICLE LXV.

Des mœurs & des Hereſies d'Aece: Leonce d'Antioche l'éleve au Diaconat, eſt obligé de le depoſer, le met bien auprès de Gallus: George le reçoit à Alexandrie, où Eunome ſe joint à luy.

[Pour la vie d'Aece, outre ce que le caractere de ſon genie volage & effronté en peut faire juger,] 'Theodoret dit qu'il vivoit en paraſite, allant tantoſt chez l'un & tantoſt chez l'autre pour remplir ſon ventre; (Thdrt. l. 2. c. 23. p. 626. 627.) ' & S. Epiphane témoigne avoir appris par le raport de diverſes perſonnes, qu'il conſideroit les actions infames comme les neceſſitez naturelles les plus innocentes, & qu'il enſeignoit à ſes diſciples que Dieu ne demandoit autre choſe que la foy, ne leur parlant jamais ni de jeûner, ni d'obſerver les commandemens, ni de mener une vie grave & ſainte. (Epi. 76. c. 4. p. 917. a.) 'S. Gregoire de Nyſſe remarque la meſme choſe des Eunomiens, qui eſt le nom qu'on donne à la ſecte d'Aece, (Nyſſ. in Eun. l. 1. p. 295. c. d.) ' & il dit que c'eſtoit le moyen qu'Eunome ſon principal diſciple avoit trouvé pour s'attirer un grand nombre de ſectateurs. (p. 306. b. c.)

b Pour ſes Hereſies, il n'en avoit en effet point d'autres que celles des Ariens; *c* en ayant ſeulement mieux penetré & mieux ſuivi les conſequences, *d* & ayant dit avec plus d'étenduë ce qui eſtoit enfermé dans leurs principes impies. *e* Néanmoins par une injuſtice viſible les Ariens le traitoient d'Heretique, & le chaſſoient de leur Egliſe, *f* ſoit pour avoir un pretexte de demander des Conciles, *g* ſoit que ſa hardieſſe à décider des choſes de la foy, *h* & ſes raiſonnemens embaraſſez & Sophiſtiques leur fiſſent croire en effet qu'il avoit d'autres ſentimens que les leurs. [Ce qu'il eut de plus remarquable,] *i* fut cette impudence ſuperbe, qui luy faiſoit dire que Dieu luy avoit relevé tout ce qu'il avoit caché aux autres depuis les Apoſtres juſques à ſon temps. *k* Il portoit meſme ſa temerité juſqu'à oſer pretendre qu'il connoiſſoit très-clairement la Majeſté Divine, & mieux qu'il ne ſe connoiſſoit luy-meſme; en quoy il fut (*b* Ath. de ſyn. p. 873. c. & alibi | Epi. 76. c. 3. p. 915. 916. — *c* Nyſſ. in Eun. l. 1. p. 294. a. — *d* Amb. de fide, l. 1. c. 4. p. 117. c. — *e* Ath. de ſyn. p. 913. b. c | Socr. l. 2. c. 35. p. 130. c. — *f* Ath. de ſyn. p. 873. — *g* Soz. l. 3. c. 15. p. 524. a. b | 4. c. 12. p. 553. b. — *h* Socr. l. 2. c. 35. p. 130. c. — *i* Thdrt. l. 2. c. 24. p. 629. b. c. — *k* Epi. 76. c. 4. p. 916. b. & alii.)

fut imité par ses disciples qui n'avoient pas moins d'orgueil que luy.

Socr.p.129. ' Il revint d'Alexandrie à Antioche, c & ce fut alors que Leonce qui en avoit esté fait Evesque [en 348,] le fit Diacre, *d* afin que sous cette peau de brebi, il pust vomir ses blasphêmes avec une entiere liberté. *e* Il luy donna mesme pour cela le pouvoir de prescher dans l'Eglise. *f* Flavien & Diodore encore Laïques, qui quoiqu'ils communiquassent avec les Ariens, tenoient fortement la foy Orthodoxe, se plaignirent hautement de cette action de Leonce, & representerent combien il estoit indigne d'élever dans l'Eglise un homme qui avoit vécu comme Aëce, & qui ne songeoit à se rendre illustre que par son impieté. "Ils menacerent mesme Leonce de se separer de sa communion, & d'aller en Occident [informer de ses mauvais déportemens l'Empereur Constance, qui y estoit allé à la fin de l'an 350 : d'où nous pouvons juger que ceci ne se fit pas plustost. Et il semble aussi qu'il ne le faut pas mettre beaucoup plustard,] 'puisque Philostorge écrit que Leonce ayant esté fait Evesque d'Antioche, offrit le Diaconat à Aëce, [ce qui marque que ce fut au moins bientost aprés : & la suite de l'histoire s'y accorde assez.]

c d. c d Philg.l.3.c.17.p.53 | Ath. de syn.p.913. c | Thdrt.l.2.c.19.p.611.& alii. *d* Ath. de syn.p.913. *e* Philg.l.3.c.17.p.53. *f* Thdrt l.2.c.19 p.611.c.d. NOTE 51. Philg.p.53.

Thdrt.p.611.d. 'Leonce ceda aux menaces de Flavien & de Diodore, & deposa Aëce, sans cesser néanmoins de le favoriser du reste autant qu'il pouvoit. [Philostorge couvre assez plaisamment cette deposition,] 'en disant qu'Aëce refusa de faire les fonctions de Diacre, mais qu'il accepta celles de l'instruction, & demeura pour cela quelque temps à Antioche. [Il faudroit donc qu'il eust presché comme Laïque ; ce qui n'est pas fort probable, si nous ne disons qu'il instruisoit seulement en particulier ceux qui vouloient le venir entendre.]

Philg.p.53.

Soz.l.3.c.15.p.524.c. ' Sozomene semble dire qu'il expliquoit les Ecritures dans l'Eglise : [mais c'est ce que nous ne voyons pas moyen de recevoir. Il y a au contraire bien plus d'apparence que ne pouvant pas paroistre dans l'Eglise comme Diacre, il ne vouloit pas non plus y paroistre en un rang inferieur : de sorte qu'il estoit comme excommunié par les autres, & s'excommunioit luy-mesme.] ' S. Athanase se moque en 359, des Ariens qui chassoient [& excommunioient] cet Athée comme un Heretique, quoiqu'il n'eust point d'autres sentimens qu'eux. ' Socrate témoigne la mesme chose, ajoutant que luy de son costé se separoit aussi des Ariens ; ' & Sozomene le suit. *a* S. Athanase semble dire aussi qu'il avoit déja formé une Secte & une communion à part en 359. [La seule chose qu'on puisse dire, c'est que] *b* Saint Athanase paroist marquer qu'Eudoxe & Acace le chassoient pour plaire à Constance ; [ce qui donne quelque lieu de croire qu'outre sa deposition faite par Leonce vers 350, ils furent encore obligez de l'excommunier en 358 ou 359 dans les troubles qui arriverent alors ; & que jusque là Aece ne se separoit pas encore. Il semble en effet que George luy fist exercer le Diaconat à Alexandrie.]

Ath. de syn.p.913.b.c|873.c. Socr.l.2.c.35.p.129.c|130.c. Soz.l.4.c.12.p.553.b. *a* Ath. de syn.p.873.c. *b* p.913.c.d.

Socr.l.2.c.37.p.132.b. ' Et Eudoxe voulut le rétablir à Antioche [en 358 :] mais il ne le put. [Il ne faut pas s'étonner qu'Eudoxe fust si zelé pour Aece :] 'Car S. Athanase nous assure que cet Evesque estoit son disciple, & avoit appris de luy son impieté ; [& nous verrons dans la suite qu'il prit toûjours sa protection, tant qu'il le put faire sans interesser sa fortune, & sans choquer Constance.

Ath. de syn.p.913.c.

On peut mettre sur la fin de l'an 351, aprés le Concile de Sirmich contre Photin, où Basile d'Ancyre avoit assisté, ce que Philostorge dit s'estre passé entre Aece & cet Evesque.] 'Car ils eurent quelque dispute ensemble sur la Consubstantialité, [ou peut-estre sur la ressemblance de substance :] & Eustathe [depuis Evesque] de Sebaste, prit aussi part à cette dispute pour Basile. Cependant Aece les confondit tous deux, si nous en croyons son Panegyriste, & les reduisit à ne pouvoir repliquer ; ce qui leur fit concevoir contre luy une haine extrême. ' S. Gregoire de Nysse parle assez des querelles de Basile & d'Eustathe avec Aece & Eunome ; mais il les raporte à ce qui arriva depuis.

Philg.l.3.c.16.p.53. Nyss. in Eun.l.1.p.289.290.296.a.b.

'Pour suivre Philostorge, Gallus ayant esté fait Cesar [le 15 Mars 351.] Basile & Eustathe l'irriterent tellement contre Aece, que ce prince qui les croyoit, parce que c'estoient des Evesques, ["quoiqu'apparemment Eustathe ne le fust pas encore,] commanda [avec sa violence ordinaire,] qu'on cherchast Aece & qu'on luy cassast les jambes. Néanmoins Leonce Evesque d'Antioche fit si bien auprés de Gallus, que cette sentence fut revoquée. Gallus souffrit peu aprés qu'Aece le vinst voir, [l'écouta,] voulut qu'il fust du nombre de ses amis, '& le prit mesme pour son maistre dans la Theologie. [C'estoit pour ajouter l'impieté à la cruauté qui luy estoit naturelle.] ' On demeure d'accord que Gallus avoit de l'inclination pour Aece. Sozomene en attribuë la cause à ce que Gallus qui estoit fort assidu à l'Eglise, l'y avoit souvent vu & entendu prescher ; [ce qui n'est pas aisé à croire, comme nous venons de le marquer.] 'Saint Gregoire de Nysse dit que Theophile le Blemmye, qui connoissoit Aece à cause de son impieté, l'introduisit dans la Cour de Gallus avec lequel il avoit quelque habitude. ' Philostorge ajoute que Gallus "l'envoya souvent vers Julien son frere, principalement depuis qu'il sceut qu'il avoit inclination pour le Paganisme, employant [cet impie] pour le retirer de l'impieté ; '& nous avons en effet une lettre de Gallus qui le témoigne.

Philg.l.3.c.27.p.59. V. S. Basile. p.60. Soz.l.3.c.15.p.524.b. Nyss. in Eun.l.1.p.294.b. Philg.l.3.c.27.p.60. V. Constance §.30, & Julien §.4. Juli.ep.64.p.140.241. Nyss. p.294.

' S. Gregoire de Nysse l'accuse d'avoir eu part à la mort du Prefet Domitien, & de Montius, que Gallus fit tuer [vers le commencement de 354.] Il échapa néanmoins à la punition très-severe que Constance fit de cette mort, n'ayant pas paru assez considerable pour meriter qu'on songeast à luy. [Ce fut peut-estre néanmoins ce qui luy donna sujet] 'de sortir d'Antioche, aprés qu'il y eut demeuré assez de temps pour y répandre sa doctrine. [Cela s'accorde avec ce que dit Philostorge,] qu'il quitta Antioche pour s'en aller à Alexandrie, afin de s'opposer aux grands

Philg.l.3.c.17.p.53.

grands progrès que la doctrine de la Consubstantialité y faisoit par les soins de S. Athanase. 'S. Gregoire de Nysse ne l'y fait néanmoins venir que lorsque Saint Athanase en eut esté chassé par l'autorité Imperiale, & que George y fut venu pour déchirer son troupeau. [On convient toûjours qu'il y estoit du temps de George.] Son impieté & ses flateries le rendirent un des plus assidus, & des plus considerez parasites de ce Cappadocien, 'qui eut en luy un fidéle coöperateur de ses cruautez aussi-bien que de ses blasphêmes. [Il y a mesme de l'apparence que George l'employa dans les fonctions du Diaconat, dont Leonce d'Antioche avoit esté obligé de le deposer; & que c'est ce qui a fait dire à S. Epiphane,] 'qu'il avoit esté fait Diacre par George. [Theodoret qui, comme S. Athanase, reconnoist qu'il avoit esté ordonné Diacre par Leonce,] 'l'appelle néanmoins Diacre de George.

Nyss. p. 294.c.
Thdrt. l.2. c. 23. p. 626.c.d.
Epi. 76. c. 1.p.912.
Thdrt. l.2. c. 24. p. 628.d.

a Aece demeura à Alexandrie jusqu'à ce qu'Eudoxe eut usurpé l'Eglise d'Antioche [en l'an 358.] 'Philostorge dit que Second [de Ptolemaïde,] & Serras [de Libye,] le voulurent faire Evesque, mais qu'il ne voulut point estre ordonné par eux, parce qu'ils s'estoient meslez avec les défenseurs de la Consubstantialité: [ce que néanmoins nous ne voyons pas de Second.]

a c. 23. p. 626.d.
Philg. l. 3. c.19 p. 54.

'Lorsqu'il estoit à Alexandrie, [le diable] luy envoya un digne disciple en la personne d'Eunome, 'qui estant venu de Cappadoce à Antioche pour le trouver, s'adressa à [1] Second, lequel l'envoya à Alexandrie où estoit Aece. 'C'est luy qui après s'estre rendu le disciple de cet Athée, porta son impieté jusques à son comble. [Mais nous parlerons de luy plus amplement lorsqu'il sera élevé sur la chaire de Cyzic en 360. Nous verrons aussi dans la suite de l'histoire le reste de ce qui regarde Aece; & il nous suffit d'avoir marqué ici quel il estoit.]

c.20. p. 54.
p.50.
Bas. in Eun. l.1. p. 696.a.

ARTICLE LXVI.

Quels estoient les purs Ariens, ou Anoméens, les Semiariens, & les Macedoniens.

[TAnt de succès que l'Arianisme avoit eus, sembloient l'avoir dû porter au comble de la toute-puissance. L'Empereur estoit tout à eux. Ils occupoient tous les grands sieges de l'Eglise. Tous ceux qui avoient quelque capacité pour défendre la foy, estoient ou vaincus, ou bannis. A voir la face exterieure de l'Eglise, on eust dit que l'ivraie avoit entierement étoufé la bonne semence de la doctrine Apostolique; & si l'enfer pouvoit jamais prevaloir sur la verité, on eust eu sujet de craindre que cela n'arrivast en cette rencontre.] 'Aussi les Ariens ne se contentant plus de répandre en secret leurs Herefies, les preschoient hautement & publiquement; & toute la terre se trouvoit pleine de " leurs doctrines criminelles & abominables. [Mais par un miracle de la conduite de Dieu, & selon ce qu'il a predit dans ses Ecritures, leur élevement mesme fut leur ruine. Comme ils n'avoient plus d'ennemis à combatre, ils tournerent leurs armes contre eux-mesmes, & se défirent par les divisions qui se formerent entre eux.

Sulp.S.l.2. p.161.
" piaculis.

Nous avons long-temps distingué les Ariens d'avec les Eusebiens; & nous entendions par les premiers, ceux qui ayant esté chassez de l'Eglise avec Arius par S. Alexandre & par le Concile de Nicée, y avoient esté receus en 335 par le Concile de Jerusalem, sans que néanmoins leur reconciliation eust esté autorisée par le reste de l'Eglise. Par les Eusebiens nous avons marqué les Evesques qui estoient dans la communion de l'Eglise; mais qui s'efforçoient secrettement d'en ruiner la doctrine, qui pour cela faisoient sans cesse de nouveaux formulaires, qui travailloient par toutes sortes d'efforts à chasser de l'Eglise S. Athanase & les autres défenseurs de la verité, & qui communiquoient avec les premiers Ariens. Ainsi ces deux especes d'Ariens n'en faisoient qu'une pour l'intrigue, & peut-estre aussi pour la créance, quoique les uns parussent estre dans l'Eglise, & que les autres en fussent visiblement separez.

Ces premiers Ariens diminuant toûjours par la suite du temps, on n'en a presque plus parlé depuis l'an 341. Les Eusebiens au contraire se declarant peu à peu plus ouvertement contre la foy de l'Eglise, & quelques-uns ayant mesme esté separez de sa communion par le Concile de Sardique, nous n'avons point fait de difficulté de leur donner absolument le nom d'Ariens, surtout depuis le Concile de Milan. Jusque-là ils avoient toûjours paru fort unis ensemble; mais depuis l'an 357 au moins, il se forma des divisions entre eux sur la doctrine, qui causerent de grands troubles, & separerent enfin cette tour de Babel en diverses Sectes.]

'Les premiers Ariens disciples d'Arius, qui avoient mieux aimé estre envoyez avec luy en exil, que d'imiter l'hypocrisie d'Eusebe de Nicomedie, & se soumettre en apparence au Concile de Nicée, avoient toûjours continué à dire avec impudence; que le Fils n'estoit pas né, mais creé & fait du néant. 'Rufin dit qu'ils se separerent d'Arius mesme, depuis que pour retourner d'exil, il eut communiqué par une fausse confession de sa foy avec ceux qui croyoient que le Fils estoit de la substance du Pere. [Néanmoins nous ne voyons pas que les plus determinez des Ariens aient fait difficulté de communiquer avec ceux qui estoient moins impies; & nous avons vu que Piste, fait Evesque d'Alexandrie pour ce parti par les Eusebiens, avoit tasché d'obtenir par surprise la communion du Pape Jule en 339.]

Ruf. l.1. c. 5. p. 161. 172.2.
p.172.2.

'Aece, Eunome son disciple, & les autres qu'il avoit trompez, embrasserent hautement cette doctrine, comme nous venons de le dire. [Nous verrons encore ce parti des purs Ariens, soutenu par Eudoxe, George d'Alexandrie, Acace de Cesarée, & divers autres en Orient, & par presque tous les Ariens d'Occident,]

Ath. de syn.p.873. c.

1. *Il faudroit peut-estre* à Leonce.

p.913.c | Socr.l.2.c 35.p.129.c | 130 c | Soz.l.4.c.12.p.553.b.c.

dent,] 'quoiqu'Eudoxe & d'autres fiſſent quelquefois ſemblant de condanner Aece. [On leur donne aſſez indifferemment les noms de purs Ariens, d'Aeciens, d'Eunomiens, d'Anoméens ou Diſſemblables, parce qu'ils tenoient le Fils diſſemblable d'avec ſon Pere en eſſence & en tout le reſte, & d'Exoucontiens, parce qu'ils oſoient dire qu'il avoit eſté tiré du néant.]

Thdrt. hær.4.c.3. p.237.d.

'On les appella encore depuis Troglites où Troglodytes, parce que, dit Theodoret, ils tenoient leurs aſſemblées dans des maiſons ſecretes & à l'écart.

d|Cang. de C. l. 2. p. 171.172.

' Ils les tenoient à Conſtantinople dans un lieu appellé Exocion ; ce qui leur a fait encore donner le nom d'Exocionites, [dont nous parlerons autrepart. Nous les marquerons ordinairement par le nom d'Ariens, ou d'Anoméens.]

Ruf.l.1. c. 25.p.248.

' Ceux que Rufin appelle Ariens, [& les autres Semiariens,] reconnoiſſoient le Fils ſemblable au Pere, mais non tant par nature, dit Rufin, que par grace, & autant qu'une creature peut eſtre ſemblable au Createur.

Sulp S.l.2. p.161.

' Ils reconnoiſſoient meſme ſouvent " qu'il eſtoit ſemblable en nature, mais non pas qu'il euſt la meſme nature. (Note 52.)

Epi.73.c.1. p.845.c.d.

' George de Laodicée & Baſile d'Ancyre eſtoient les chefs de ce parti ;

Hil de ſyn | Ath. de ſyn. p.915.

' & ils s'exprimoient quelquefois d'une telle maniere, que S. Hilaire & S. Athanaſe meſme dans leurs traitez des Synodes, en ont parlé comme les tenant tout à fait dans la foy de l'Egliſe.

Epi. p.845. d.

'Néanmoins S. Epiphane ſoutient que ce n'eſtoit qu'une fourberie & un piege pour tromper les ſimples, & que ces Semiariens ne croyoient point en effet que Jesus-Christ fuſt autre choſe qu'une creature, mais differente des autres ; à quoy il ajoûte que pour le Saint Eſprit, ils diſoient ſans déguiſement & ſans crainte que c'eſtoit une pure creature, & qu'il n'avoit rien de commun avec le Pere, ni avec le Fils, retombant ainſi dans la ſecte des Pneumatomaques, c'eſt-à-dire des ennemis du Saint Eſprit.

Ruf.p.248. | Epi.74.c.1. p.886.887.

' Macedone eſtoit l'auteur de cette troiſiéme ſecte, ' qui comprenoit, ſelon S. Epiphane, deux ſortes de perſonnes, dont les uns qui venoient des Ariens, ne croyoient pas le Fils une pure creature, mais engendré avant le temps, quoique non de toute éternité, & blaſphemoient clairement contre le Saint Eſprit ; & les autres qui venoient des Catholiques, eſtoient tout à fait Orthodoxes ſur le Fils, & Heretiques ſur le S. Eſprit. [Si cela eſt ainſi, ces derniers ſeuls doivent former une ſecte à part, les premiers eſtant de veritables Semiariens.]

Ath. de Spi p.174. a.b.

' Mais S. Athanaſe reconnoiſt ſur le raport de S. Serapion, qu'il y en avoit qui quittoient les Ariens à cauſe de leurs blaſphêmes contre le Fils, mais qui ne combatoient pas moins la pieté en ſoutenant que le Saint Eſprit eſtoit creature, & meſme l'un des eſprits miniſtres de Dieu, qui n'avoit rien au-deſſus des Anges que le rang ; & il parle d'eux comme ſuppoſant qu'ils n'ont point d'erreur contre le Fils. *a* Saint Gregoire de Nazianze fait la meſme choſe en parlant des Macedoniens : *b* & aprés luy, S. Auguſtin & Caſſien diſent de meſme qu'ils croyoient la Conſubſtantialité, & l'égalité du Pere & du Fils, & qu'ils n'erroient que ſur le Saint Eſprit.

a Naz. or. 44. p.710. d. | *b* Aug.hær. 52.p.11.2. | b | in Max. l.3.c.23.p.316.2.d | Caſſ. de Inc.l.1.c.2. p.902.

Ruf. l. 1. c. 25. p. 248.

' Rufin ſemble auſſi nous l'aſſurer perſonnellement de Macedone meſme, puiſque ſelon luy, non-ſeulement il confeſſoit le Fils ſemblable au Pere en toutes choſes, mais il diſoit les meſmes choſes de l'un & de l'autre, [ce qui eſtoit les reconnoiſtre égaux ;] & il ne differoit des Catholiques que ſur le Saint Eſprit.

Thdrt. l.2. c.5. p.588. a.

' Néanmoins Theodoret aſſure qu'il ne vouloit pas dire en effet que le Fils fuſt creature, & qu'il le tenoit ſemblable au Pere en toutes choſes, mais qu'il ne vouloit pas le reconnoiſtre conſubſtantiel,

hær.4.c.5. p.238.d.

' rejettant abſolument ce terme, & mettant en ſa place " celui de ſemblable en ſubſtance, dont il fut meſme l'auteur ſelon Theodoret. (ὁμοιούσιον.) [Ainſi il demeure aſſez incertain ſi les Macedoniens ne conſervoient point encore quelque reſte de leur ancienne erreur contre la divinité du Fils, au moins tant que Conſtance vécut.]

Merc. t.2. p.129 §.25 | Thdrt. G. p.162.2.d.

'On les accuſe auſſi d'avoir ſuivi un autre point de l'Hereſie Arienne, qui eſtoit de ne reconnoiſtre point d'ame en Jesus-Christ. [Ainſi il ſeroit difficile de les diſtinguer des Semiariens ; & nous ne voyons pas en effet que l'hiſtoire les en diſtingue beaucoup, au moins juſqu'à la depoſition de Macedone en 360, aprés laquelle ſeulement les Macedoniens ont fait une ſecte à part.]

Epi.73.c.1. p.845.c. | *a* Hier. v. ill. c.89.p. 296. | *b* Socr. l.2. c.39 p.147 | Soz. l.4.c. 27. p. 585. 586.

'Baſile d'Ancyre chef des Semiariens, ſelon S. Epiphane, *a* eſtoit chef du parti de Macedone ſous Conſtance, ſelon S. Jerôme, *b* avec Euſtathe de Sebaſte, Sophrone de Pompeiople, Eleuſe de Cyzic ; & tous ceux qui furent depoſez en [360] par le Concile de Conſtantinople, ſuivirent les ſentimens de Macedone, mais ſurtout Marathone de Nicomedie, que quelques-uns font meſme auteur de cette ſecte, parce que ſon credit & ſon argent furent les principaux appuis de ce parti, à qui pour ce ſujet quelques-uns donnoient le nom de Marathoniens.

Socr | Soz | Ruf p.248 | Thdrt. l.2. c.5. p. 588. a.

'Nous avons déja dit que Macedone ne fit une ſecte ſeparée des Ariens que depuis ſa depoſition en 360, ſelon les hiſtoriens. [C'eſt pourquoi nous nous reſervons à en parler plus amplement dans la ſuite. Nous remarquerons ſeulement ici ce que dit Saint Auguſtin,]

Aug. hær. c.52.p.11. 2.b.

' que quelques-uns mettoient l'erreur des Macedoniens ſur le Saint Eſprit, non à le faire une creature, & à le croire inferieur au Pere & au Fils, mais à pretendre que c'eſtoit la divinité de l'un & de l'autre, & non une perſonne diſtincte qui euſt ſon exiſtence propre. [S. Auguſtin marque cette opinion ſans s'y arreſter, & aſſurément il y a peu de lieu d'expliquer ainſi l'erreur des Macedoniens, ſelon ce qu'en diſent tous les auteurs.]

Socr.l.2.c. 45.p.159. a.

'On pretend qu'Euſtathe l'un des principaux de ce parti, declaroit qu'il ne vouloit point donner au S. Eſprit le titre de Dieu, & qu'il n'oſoit pas auſſi l'appeller une creature : [& il eſt aiſé que cet Eveſque qui a ſi ſouvent changé, non pas de foy, car il n'en avoit guere, mais de parti & d'expreſſion, ait quelquefois parlé de la ſorte.

Nous pourrions parler ici des Aeriens,]

riens,] 'puisqu'Aere leur chef estoit sorti des Ariens, & en tenoit [aussi-bien] qu'Aece] les plus grandes impietez, ausquelles il ajoûta de nouvelles folies qui luy estoient particulieres. [Mais nous esperons trouver un lieu plus propre pour en traiter.] Epi.75.c.1. p.905.a.

'Theodoret marque encore diverses autres sectes sorties de celle d'Arius, dont il n'est pas fort necessaire de parler, puisque les noms mesmes n'en sont aujourd'hui connus de personne. [Nous verrons dans les années suivantes, les troubles que produisirent ces divisions des Ariens.] Thdrt. hær. l.4.c. 4.p.238.

ARTICLE LXVII.

Constance vient à Rome : Le peuple luy demande le rappel de Libere.

L'AN DE JESUS-CHRIST 357.

[NOus pouvons commencer cette année] 'par "le triomphe magnifique, mais ridicule, que Constance fit en entrant à Rome, comme on le peut voir amplement dans Marcellin. 'Il y entra le 28 d'Avril de cette année, 'en laquelle il estoit Consul pour la neuviéme fois, & Julien pour la seconde. *a* Il n'y demeura que trente jours, & en sortit le 29. May. V. Constance §. 42. Amm. l. 16.p.69-72. Idat. Chr.Al. p. 682|Amm. l.16. p. 72. *a* Idat.

'Il y avoit alors près de] deux ans que le Pape Libere estoit banni à Berée, *b* & il faisoit toûjours paroistre une constance invincible dans son exil. *c* Son peuple qui avoit aussi toûjours une extrême affection pour luy, *d* prit donc occasion de l'arrivée de l'Empereur, pour luy demander avec beaucoup d'instance le retour de son Pasteur. [Theodoret en raporte des particularitez fort remarquables.] *e* Car il dit que les principales Dames de Rome presserent fort leurs maris d'aller trouver Constance, & de luy demander le rappel du Pape, ajoutant que s'ils le leur refusoient, elles les quitteroient, & s'en iroient chercher leur Evesque. Leurs maris répondirent à cela qu'ils redoutoient la colere de ce Prince, & que peut-estre ne leur pardonneroit-il jamais de luy avoir fait cette demande; mais que si elles la vouloient faire elles mesmes, il ne pourroit les refuser, ou qu'au moins il ne leur en pourroit arriver aucun mal. Thdrt. l.2. c.14.p. 610.a. *b* Ath. ap. 2.p.807.a| sol.p.837.a. *c* Soz.l.4. c.15.p.558.b. *d* c.11.p. 553.a|Mar. & F.p.3. *e* Thdrt.l. 2.c.14.p. 610.a.b.

'Ces Dames dont on ne sauroit trop louër le zele, embrasserent cette ouverture, & s'allerent presenter à Constance, parées avec leur magnificence ordinaire, afin qu'il reconnust d'abord leur qualité, & qu'il fust d'autant plus porté à agréer leur liberté, & à leur accorder leur priere. Elles le conjurerent donc d'avoir pitié de cette grande ville privée de son Pasteur, & exposée par son absence aux incursions des loups. Il répondit qu'elles n'avoient nullement besoin de Pasteur, & que Felix estoit tout à fait capable de s'acquiter de cette charge. Mais elles luy representerent l'horreur universelle que tout le monde avoit de luy : ce qui ayant touché Constance, il ordonna que Libere seroit rappellé, & qu'il gouverneroit l'Eglise conjointement avec Felix. Il en fit expedier les ordres : mais lorsqu'on les eut lus dans le cirque, le peuple pour s'en moquer, répondit qu'assurément il n'y avoit rien de plus juste. Que les spectateurs des jeux estant divisez en deux partis, qui portoient chacun le nom d'une couleur laquelle servoit de livrée aux combatans, Libere commanderoit les uns, & Felix les autres : & après s'estre ainsi raillez des lettres de l'Empereur, ils s'écrierent tout d'une voix : „Il n'y a qu'un Dieu, „qu'un Christ, qu'un Evesque.„ 'Ammien Marcellin semble avoir voulu marquer cette action du peuple, lorsqu'il dit que Constance en donnant des spectacles, se plaisoit à entendre les railleries de ce peuple qui n'estoit pas superbe ni insolent, mais qui ne pouvoit oublier cette liberté & cette franchise qui luy estoit naturelle. b.c.d. L'an de J.C. 357. Bar.356.§. 114.

'Theodoret dit que Libere revint ensuite de ces acclamations si dignes de la pieté des Romains; '& Sulpice Severe le suit, en disant qu'il fut rappellé à cause des seditions des Romains : 'Car Sozomene écrit qu'à son sujet le peuple avoit excité une sedition où il s'estoit commis des meurtres. 'Rufin marque aussi que ce fut à la priere du peuple, mais sans l'assurer. [Comme il est aisé de croire que Constance fut touché de cet amour que tous les Romains témoignoient pour Libere; aussi il est certain qu'il ne le laissa point revenir que l'année suivante, après luy avoir fait acheter sa liberté par la condannation de S. Athanase, & par la signature de l'Heresie.] 'Sozomene dit mesme qu'il n'accorda son retour à la priere que tout le peuple luy en fit, qu'après en avoir deliberé avec les Evesques qui estoient autour de luy, & à condition qu'il entreroit dans leurs sentimens. Thdrt.p. 611.a. Sulp.S.l.2. p.160. Soz. l.4.c. 15.p.558.b. Ruf.l.1.c. 27.p.248. Soz.l.4.c. 11.p.553.a.

'Marius Victorinus qui professoit alors l'éloquence à Rome, *a* semble témoigner qu'il y arriva quelques disputes touchant la foy, lorsque Constance y estoit, & mesme que l'on commença alors à parler du terme de *semblable en substance.* 'Lucifer dit aussi que Constance mesme avoit lû & donné à Rome quelques écrits aux Evesques Catholiques. [C'estoit peut-estre pour preparer ce que l'on avoit envie de faire à Sirmich, où tout le venin de l'Arianisme commença de paroistre à découvert.] Bar.356.§. 115. *a* Mar.V.l. 1.p.198.b. c. Lucif. non par. p. 1063.a.

ARTICLE LXVIII.

Formulaire impie de Sirmich, attribué à Potame de Lisbone, & signé par Osius.

'ON voyoit déja depuis quelque temps voler des étincelles de ce feu dans Antioche, dans Alexandrie, dans la Lydie, '& dans l'Asie, par les discours empoisonnez que quelques personnes, [c'est-à-dire Aece & ses sectateurs,] s'efforçoient d'y répandre dans les ames simples; & il y avoit néanmoins encore quelque apparence qu'une impieté si prodigieuse, pourroit s'étoufer tant par sa propre difformité, que par le soin des Evesques [qui n'estoient point tombez dans Epi.73.c.1. p.846.d. p.847.a.

dans cet abyſme.] Mais ceux qui avoient allumé ce feu, s'efforcerent au contraire de l'enflammer & de l'étendre de plus en plus.

'Ce fut ce qu'ils firent particulierement en Illyrie, [par le formulaire de foy qu'ils dreſſerent à Sirmich, & qui eſt le ſecond de ceux qui furent faits en cette ville.] 'Ce formulaire eſt raporté en grec par S. Athanaſe, *a* & en latin par S. Hilaire. Ce que l'on y a principalement remarqué, c'eſt 1°, Qu'il établit que le Pere eſt ſeul Dieu de toutes choſes, pour oſter cette qualité à JESUS-CHRIST. *b* Ce qui paroiſt d'autant plus, qu'il ne prouve que le Pere eſt uniquement Dieu, que parce qu'il eſt le Dieu de JESUS-CHRIST. 2°, Qu'il défend de parler 'ni " de l'unité, ni de la reſſemblance de ſubſtance, ſous pretexte qu'il nous eſt impoſſible de connoiſtre la generation du Verbe; 'ce qui eſt donner une entiere liberté de croire qu'il n'eſt point engendré du Pere, mais tiré du néant, ou de quelque autre nature. 3°, 'Qu'il dit que le Pere eſt ſans contredit plus grand que le Fils en honneur, en gloire, en dignité, en Majeſté; '& par conſequent que le Fils eſt privé de toutes ces choſes. 'On peut encore remarquer, 4°, Qu'il fait le Fils ſujet au Pere. 5°, Qu'il dit, comme à l'excluſion du Fils, que le Pere eſt ſans commencement, inviſible, immortel, & impaſſible. 6°, 'Qu'il dit, ſelon le latin, que le Fils [1] a ſouffert par ſon humanité, & avec ſon humanité: 'ce qui ſemble avoir eſté mis à deſſein d'inſinuer que le Fils eſtoit paſſible, meſme dans ſa nature Divine, comme Saint Phebade d'Agen l'a remarqué; ou meſme pour tomber dans l'erreur des Eutychiens, 'puiſque Potame [de Liſbone,] qui avoit une grande part à la compoſition de ce ſymbole, 'aſſuroit dans une lettre que l'on faiſoit courir dans l'Orient & dans l'Occident, que la chair & l'eſprit, (c'eſt-à-dire la Divinité) de JESUS-CHRIST, ayant eſté comme meſlez enſemble par le ſang de Marie, & reduits en un ſeul corps, il s'en eſtoit fait un Dieu paſſible.

Ath. de ſyn. p. 902-904 | Socr. l. 2. c. 30. p. 124. c. *a* Hil. ſyn. p. 125. 1. a. b. *b* 1. d. d. e. b. e. b. c Phe b. Bib. P. t. 4. p. 169. c. d. Hil. p. 125. 2. a. Pheb. p. 177. 178. p. 169. d. p. 170. d.

ὁμοούσιον & ὁμοιούσιον.

'Voilà ce que S. Hilaire appelle l'Hereſie & le blaſphême de Sirmich, *a* & quelquefois l'opinion & le blaſphême écrit par Oſius & par Potame. [Mais c'eſt un aſſez grand malheur à Oſius d'avoir ſigné ces blaſphêmes, comme nous le dirons autrepart, ſans vouloir qu'il en ait eſté l'auteur; ce qui eſt ſans apparence, eſtant certain qu'il n'a ſigné que par force, & perſonne ne le diſant que S. Hilaire, qui peut ou avoir exageré ſa faute, ou, ce qui eſt plus probable, avoir eſté mal informé.

Hil. ſyn. p. 125. 1. e. *a* 1. c | 124. 1. c | 133. 2. a.

Potame au contraire pouvoit bien eſtre veritablement auteur de cette piece ſi impie.] 'Il eſtoit Eveſque de Liſbone, & il avoit d'abord défendu la foy Catholique: mais Conſtance la luy fit abandonner, en luy donnant pour cela une terre du domaine qu'il ſouhaitoit fort. [Depuis ce temps-là il fit un tel progrès dans le mal, qu'il merita que] 'S. Phebade le joigniſt avec Urſace & Valens, comme ayant ſouvent, auſſi-bien qu'eux, confeſſé un ſeul Dieu, pour oſter ce titre à JESUS-CHRIST. 'Il écrivit auſſi, comme nous venons de dire, une lettre de blaſphême qu'on fit courir de tous coſtez. 'Oſius fit connoiſtre ſa prevarication à toutes les Egliſes d'Eſpagne, & le traita, ſelon qu'il le meritoit, comme un impie & un Heretique. Auſſi ce fut par la pourſuite de ce Potame que Conſtance le fit venir à Sirmich. 'Il voulut encore ſe ſignaler [en 355] par la perſecution de Libere. Mais Dieu ne le laiſſa pas impuni: Car lorſqu'après [avoir peut-eſtre paſſé deux ou trois ans à la Cour,] 'il ſe haſtoit d'aller à cette terre qui avoit eſté le prix & la recompenſe de ſa perfidie, Dieu luy envoya une plaie à la langue, dont il mourut avant que d'avoir vu ſeulement cette terre: ce qui n'eſtoit pas un petit ſupplice pour un homme avare comme il eſtoit.

Mar. & F. p. 34. Pheb. p. 169. d. p. 170. d. Mar. & F. p. 34. p. 36. p. 40. 41.

'Le formulaire impie [qu'il avoit dreſſé,] eſtoit écrit en latin; & ainſi il y a bien de l'apparence que les termes qui ſont dans S. Hilaire, ſont l'original, quoiqu'ils ſoient quelquefois plus obſcurs que ceux de S. Athanaſe.] 'Il fut fait en preſence [& par l'eſprit] d'Urſace, de Valens, de Germine [Eveſque de Sirmich meſme,] '& de quelques autres, *a* qui eſtoient tous de l'Occident. *b* S. Phebade donne à cette aſſemblée le nom de ſynode. [Conſtance pouvoit bien y eſtre preſent, puiſque] *c* S. Hilaire dit qu'on l'avoit trompé juſqu'à luy faire faire cette confeſſion de foy au milieu des guerres dont il eſtoit occupé, & à impoſer des loix à l'Egliſe touchant la foy avant que d'eſtre baptizé. [" Il peut eſtre venu à Sirmich ſur la fin de Juillet, & avoir paſſé les quatre mois ſuivans partie en cette ville, partie vers le Danube ſur les frontieres de l'Empire, pour traiter avec les Barbares voiſins, qui avoient fait quelque courſe dans ces provinces.]

Ath. de ſyn. p. 902. d. Hil. ſyn. p. 125. 1. e. Ath. de ſyn p 902. d. *a* Soz. l. 4. c. 12. p. 554. a. *b* Pheb. p. 160. b. *c* Hil. de ſyn. p. 135. 2. b. c. V. Conſtance §. 41.

'Urſace, Valens, & Germine, firent lire à Sirmich une lettre que les Orientaux avoient écrite ſur l'expoſition des termes de Conſubſtantiel & de ſemblable en ſubſtance, & où ils eſtoient, dit S. Hilaire, auſſi circonſpects [ou plutoſt timides] en certaines choſes, que libres [& hardis en d'autres.] Ils y eſtoient tout-à-fait d'accord avec les Orthodoxes, ſur la reſſemblance [que les Orthodoxes admettoient comme vraie, quoique non comme ſuffiſante pour expliquer la foy de l'Egliſe, & exclure toutes les erreurs des Ariens.] Mais ces Orientaux rejettoient la Conſubſtantialité; parce que ce terme marquoit, diſoient-ils, une ſubſtance ſuperieure commune au Pere & au Fils; parce que le Concile d'Antioche [tenu en 269,] l'avoit rejetté, à cauſe qu'il pouvoit favoriſer l'Hereſie de Paul de Samoſates, & la confuſion des perſonnes; & enfin parce qu'il n'eſtoit pas de l'Ecriture. [Il eſt difficile de dire ſi cet écrit fut lû dans l'aſſemblée de Sirmich dont nous parlons, ou dans celle de l'année ſuivante.

p. 136. 1. c. d. e.

Le premier effet de la ſeconde confeſſion de Sirmich, fut de la faire ſigner à Oſius, comme nous l'avons marqué en un

1. *hominem ſuſcepiſſe per quem compaſſus eſt.*

un autre endroit. Il semble que cette confession mesme signée par Osius, soit ce que] 'Sozomene & les Semiariens appellent la lettre d'Osius envoyée à Antioche. [On pourroit croire néanmoins que ce seroit encore quelque autre écrit que l'on auroit fait signer à Osius, ou publié sous son nom; parce que] 'les derniers disent que cette lettre portoit que le Fils estoit different en substance d'avec son Pere; [ce qui ne se trouve pas en termes formels dans la confession de Sirmich.] 'Saint Hilaire parle en effet de quelque addition faite à cette confession; & il attribuë cette addition à Ursace & à Valens. 'Il est certain aussi que les Anoméens ont fait quelque écrit où ils publioient leurs blasphêmes à découvert. [Nous en avons encore quelques endroits dans S. Epiphane qui font horreur.]

(Soz. l. 4. c. 12. 15. p. 554. a. b | 557. d | Epi. 73. c. 14. p. 861. d. — Epi. p. 861. d. — Hil. in Conf. l. 1. p. 116. 1. e. — Epi. 73. c. 21. p. 868.)

ARTICLE LXIX.

Chute du Pape Libere.

'LA Chute de Libere semble avoir suivi d'assez près celle d'Osius, *a* puisque nous la trouvons marquée dans l'Epistre de S. Athanase aux solitaires, [écrite au commencement de l'an 358,] '& il paroist que dès ce temps-là les Ariens en faisoient des trophées dans l'Orient. [Cela s'accorde avec ce que dit S. Athanase,] 'qu'il manqua de courage après un exil de deux ans.

(Bar. 357. §. 38. — *a* Ath. fol. p. 837. a. — Soz. l. 4. c. 15. p. 557. 558. — Ath. fol. p. 837. a.)

'Constance avoit promis son rappel au peuple Romain dés le mois de May de cette année; mais c'estoit, selon Sozomene, à condition qu'il se conformeroit aux Evesques de sa Cour. [La constance que Libere avoit témoignée jusques alors, ne donnoit pas lieu de craindre qu'il acceptast une condition si honteuse.] 'Cependant estant abatu par l'ennui '& les incommoditez de son exil,] que l'on augmentoit en le privant de la consolation qu'il tiroit de ses Ecclesiastiques,] 'comme du Diacre Urbique, "que le Commissaire Venere luy osta, *a* & intimidé par les menaces qu'on luy faisoit de luy oster mesme la vie; [ce grand arbre s'ébranla, & ceda enfin aux coups qu'on redoubloit sans cesse pour l'abatre.]

(Soz. l. 4. c. 11. p. 553. a. — Hier. chr. — Ath. ap. 2. p. 807. — Hil. fr. 1. p. 50. — *Agens in rebus.* — *a* Ath. fol. p. 837.)

'La jalousie de voir Felix en possession de son thrône, dit Baronius, & l'amour de la louange des hommes, furent la Dalila qui osta à ce Sanson toute sa force & son courage, & luy firent rendre honteusement les armes à ses adversaires. 'Fortunatien d'Aquilée se rendit detestable pour avoir esté le premier à le soliciter, & n'avoir point cessé de le presser, jusqu'à ce qu'il luy eust fait signer l'Heresie. [Demophile Evesque de Berée mesme où estoit Libere, le seconda assûrément autant qu'il put,] '& ce fut luy qui "presenta au Pape la confession de Sirmich. Libere l'approuva, la receut comme Catholique, & promit de la garder: il renonça aussi à la communion de S. Athanase, promettant de ne plus jamais recevoir ses lettres, & embrassa au contraire la communion des Orientaux qui l'avoient [si injustement] condanné.

(Bar. 357. §. 41. — Hier. v. ill. c. 97. p. 297. b. — Hil. fr. 1. p. 48. — *exposuit.*)

'Il écrivit premiérement au Clergé de Rome "sur sa separation d'avec S. Athanase; '& ensuite à l'Empereur, pour l'assurer qu'il consentoit à la condannation [1] que les Orientaux avoient faite de ce Saint, & qu'ils vouloient que les autres fissent. Il pria Fortunatien de porter sa lettre à Constance, '& de demander à ce Prince qu'il fust rappellé d'exil, qu'il eust permission de retourner à Rome, ('ce qui marque que tout ceci se faisoit encore à Berée,) 'que les legats qu'il luy avoit envoyez de Rome [en 355,] & les autres Evesques exilez, fussent aussi rappellez.

(P. 49. — P. 48. 49. — Note 53. — P. 50. — Bar. 357. §. 41. — Hil. fr. 1. p. 49.)

'Il attendit ensuite quelque temps [pour voir s'il pourroit par-là obtenir ce qu'il demandoit, sans faire davantage de pas dans un precipice si profond. Mais Constance faisant peut-estre le difficile pour l'engager encore plus avant,] 'Libere écrivit aux Evesques d'Orient en general, pour leur témoigner qu'il n'avoit jamais défendu S. Athanase, que pour maintenir le jugement de Jule son predecesseur: Qu'aussi-tost qu'il avoit connu la justice de sa condannation, il s'estoit separé de luy, & uni avec eux: Qu'il avoit mesme receu très-volontiers la confession de Sirmich; "& qu'il les prioit de s'employer pour obtenir son rappel & son rétablissement. 'Nous avons encore cette lettre dans les fragmens de S. Hilaire, où "la suite en est interrompuë par trois fois pour dire anathême à son auteur.

(Ibid. — P. 47. 48. — &c. — P. 48. — Note 54.)

'Libere ayant écrit aux Orientaux, écrivit de mesme à Ursace, Valens, & Germine, [qui estoient les plus puissans auprès de Constance, & les chefs de l'Arianisme dans l'Occident.] 'Cette lettre que nous avons aussi, [est encore plus honteuse que la premiere,] puisqu'il y declare qu'il entre dans la communion non seulement de ces trois, qui estoient les plus méchans d'entre les Ariens, mais encore d'Auxence & d'Epictete, ajoutant qu'il le faisoit avec une simplicité toute entiere; '& que tous ceux qui n'embrassoient pas avec luy la paix & la communion de toute la terre, estoient separez de sa communion: surquoi S. Hilaire luy dit anathême à luy & à tous les Ariens. 'Il y declare aussi qu'il renonce à la communion de S. Athanase. [Il ne parle point qu'il eust sou scrit la confession de Sirmich, parce que ce n'estoit pas la foy dont les grands Ariens se mettoient en peine:] 'Mais il ne manque point de les prier de ménager son rappel, & il leur en promet mesme la recompense dans le Ciel. 'Il proteste au commencement, que c'est le seul amour de la paix & de la concorde, preferable au Martyre mesme, & non aucune necessité, qui l'oblige à leur écrire. [C'est un effet deplorable de la foi blessé des hommes, qui estant une fois tombez, au lieu de pleurer leur faute, la canonizent pour tascher de la couvrir aux yeux des autres, & aux leurs propres, & étoufer ainsi pour un temps les remors de leur conscience.]

(P. 49. — P. 50. — Ibid. — P. 49. — P. 50. — P. 49.)

'Nous avons une troisiéme lettre de Libere du mesme style que la precedente, & écrite aussi après la lettre aux Orientaux.

(P. 50. 51)

Z 2

1. *secundùm litteras Orientalium.*

Orientaux. Il témoigne par celle-ci à Vincent de Capouë, qu'il a abandonné la défense d'Athanase : Il le prie d'en informer tous les Evesques de Campanie, & de faire en sorte qu'ils deputent quelques-uns d'entre eux à l'Empereur avec une lettre, pour obtenir qu'il soit délivré "de l'état si triste où il se voyoit. [Mais son inquietude & son impatience paroissent principalement] ' par un article qu'il ajouta de sa main à cette lettre, en ces termes : „Nous avons la paix avec tous „les Evesques d'Orient, & avec vous. „Pour moy, j'ay déchargé ma conscien- „ce devant Dieu. C'est à vous à voir si „vous voulez que je perisse dans cet exil. „Dieu sera nostre juge à vous & à moy.„

L'an de J.C. 357. — *de tristitia.* — p.51.

' Les Evesques d'Italie deputerent en effet à Constance, qui rappella alors Libere de Berée, & le fit venir à Sirmich où il estoit : ce qui n'arriva que quand les deputez des Orientaux, [c'est-à-dire du Concile d'Ancyre,] le vinrent trouver, & ainsi l'année suivante après Pasque, d'où nous pouvons juger que la chute de Libere & ce qui la suivit, se fit durant l'hiver precedent en 357 ou 358, [& cela est fort conforme] ' à une loy donnée à Milan le 6 Decembre 357, pour confirmer les privileges du Clergé, & adressée à Felix Evesque, ' que l'on croit estre l'Antipape, [& avec d'autant plus de fondement, que le 10 Novembre precedent Constance en avoit écrit une autre pour les privileges du Clergé de Rome en particulier. Nous avons dit que Libere avoit signé la confession de Sirmich, sans marquer si c'estoit la seconde faite cette année mesme, ou la premiere dressée en 351 contre Photin. C'est une difficulté celebre & importante, puisque la seconde confession de Sirmich estoit visiblement impie ; au lieu que la premiere, quoique rejettée de l'Eglise à cause de ses auteurs, & du dessein qu'ils avoient eu de s'en servir contre la veritable foy, n'est mauvaise en elle mesme que parce qu'elle n'exclut pas assez les erreurs de l'Arianisme. Il y a de grandes raisons de part & d'autre ; " & néanmoins, si dans cette obscurité il faut determiner quelque chose, le sentiment le plus favorable à Libere nous paroist aussi le mieux appuyé.]

Soz. l.4.c. 15. p.557. b. — Cod. Th. 16.t.2.l.14. p.40. — not | Bar. 357. §. 67. 68 | Blond. prim. p. 118. — Note 55.

ARTICLE LXX.

Eudoxe s'empare du siege d'Antioche : Son histoire.

L'AN DE JESUS-CHRIST 358.

[LEs auteurs du blaspheme de Sirmich eurent sans doute de la joie de voir Eudoxe élevé sur le siege d'Antioche, vers le commencement de l'an 358. Et néanmoins nous verrons que Dieu commença par-là à diviser le parti si formidable des Ariens, & à mettre la confusion dans cette tour de Babel.

Nous avons vu que Leonce avoit esté fait Evesque d'Antioche en 348. Il gouverna, ou plutost il tyranniza cette Eglise environ 8 ans & demi, & alla ensuite rendre conte au souverain Pasteur vers la fin de 357.] ' Eudoxe Evesque de Germanicie qui estoit alors en Occident auprès de Constance, [" & apparemment à Sirmich,] n'eut pas plustost appris sa mort, qu'il pria Constance de luy permettre d'aller en diligence visiter son Eglise de Germanicie, qui avoit besoin de luy ; ' ou bien, comme le dit Sozomene, d'aller prendre garde qu'il n'arrivast point de troubles dans celle d'Antioche. ' Constance qui ne se doutoit pas de son dessein, le laissa aller. *a* Mais luy qui avoit gagné les Eunuques, *b* laissa là son Eglise de Germanicie, & s'empara de celle d'Antioche, *c* disant, contre la verité, que c'estoit la volonté de l'Empereur ; *d* sans avoir égard aux loix de l'Eglise qui défendoient cette action, *e* & sans avoir le consentement ni de George de Laodicée & de Marc d'Arethuse, qui estoient des plus considerables entre les Evesques de Syrie, ni des autres à qui cette élection appartenoit.

L'an de J.C. 358. — Socr.l.2.c. 37. p.132. a | Soz.l.4. c.12.p.553. c. — Note 56. — Soz.p.553. c. — c | Socr. p. 132.a. — a b | Soz. p. 553.d. — b c.d | Socr. p.132 | Ath. de syn. p. 880. d | Thdrt. l.2. c.20. p. 613.a. — c Thdrt. l. 2. c. 21. p. 613.d | Soz. l. 4. c.14. p. 555.d. — d Thdrt. hær. 4. c.2. p.234.235. — e Soz. p. 553.d. — f c. 13. p. 555.c.

[Pour s'assurer tout à fait dans son usurpation,] *f* il envoya à la Cour un Prestre d'Antioche nommé Asphale, sectateur zelé d'Aece, lequel avoit déja obtenu une lettre de Constance [en faveur d'Eudoxe,] & estoit près de s'en retourner, lorsqu'il fut arresté [vers la mi-May,] par l'accident que nous raporterons dans la suite.

[Voilà de quelle maniere Eudoxe passa du siege de Germanicie à celui d'Antioche, pour passer encore deux ans après d'Antioche à Constantinople, & devenir le chef du principal corps de l'Arianisme, c'est-à-dire l'un des plus grands objets de la colere de Dieu. C'est ce qui nous oblige de marquer ici ce que l'histoire nous en apprend.]

' Il estoit d'Arabisse dans la petite Armenie, fils, dit Philostorge, de Cesaire, qui ayant vécu dans la débauche & dans le crime, purgea tous ses pechez dans son sang, & remporta la couronne du Martyre. [Nous avons parlé " autrepart de cette histoire très-extraordinaire & très-peu fondée.] ' Eudoxe estoit aussi disciple de S. Lucien, [s'il le faut croire sur l'autorité du mesme historien des Ariens : Car ayant vécu jusques en 370, il ne pouvoit pas estre fort âgé lorsque S. Lucien mourut au commencement de 312.

Philg. l.4. c.4.p.66. — V. la persecut. de Dioclet. n.81. — l.2 c.15. p. 20.21.

Ce qui est plus certain,] ' c'est qu'il fut un de ceux que S. Eustathe d'Antioche ne voulut point recevoir dans l'état Ecclesiastique à cause de leur impieté. Mais quand ce saint Confesseur eut esté banni [en 330,] non-seulement les Ariens *g* l'admirent dans le Clergé, mais aussi ils l'éleverent quelque temps après à l'Episcopat de Germanicie *g* dans la Syrie appellée Euphratesienne, sur les limites des provinces de Cilicie, de Syrie, & de Cappadoce. *h* On luy donna exprès cette dignité afin qu'il fust l'un des appuis de l'Arianisme ; [de quoy il ne manqua pas de s'acquiter.] *i* Il estoit Evesque dés l'an 341, auquel il assista au Concile d'Antioche. *k* Il vint en Occident [en 345,] apporter à Constant la longue exposition. *l* Il aima mieux sortir en colere du Concile de Milan, que de condanner les Heresies

Ath.fol.p. 812.c. — g de syn.p. 869. d | Thdrt. l.2. c. 20. p. 613. — h Ath. fol. p.812.c | in Ar.or.1. p. 290.b. — i de syn.p. 912. b. c | Soz. l.3.c. 5.p.503. b. — k Ath. de syn.p.895. d. — l Hil. fr.1. p.41.42.

reſies d'Arius. ' Il parut auſſi à Sardique [en 347] avec les autres Ariens, ' & [en 351] au Concile de Sirmich contre Photin. ' Il fut deputé en 355 par le Concile de Milan, pour preſſer S. Euſebe de Verceil de venir à cette aſſemblée ; ' & pour recompenſer tous ſes bons ſervices, Conſtance le fit géolier de Lucifer, qui [par mépris] l'appelle toûjours Adoxe, c'eſt-à-dire infame & ſans gloire.

' Sozomene le met entre ceux qui s'eſtoient acquis de la reputation par leurs écrits. *a* Philoſtorge le dépeint comme un homme doux, d'une vie aſſez reglée, habile, & ingenieux, mais extrêmement timide. ' Theodoret luy reproche une vie toute de volupté & de delices. *b* Il ſuivoit tout à fait les dogmes des Ariens, hormis qu'il reconnut durant quelque temps, que le Fils eſtoit ſemblable en eſſence au Pere ; mais depuis, les collegues de ſon Hereſie, ' c'eſt-à-dire Aece dont il eſtoit diſciple, *c* le firent revenir à dire qu'il eſtoit d'une autre ſubſtance, ' & à ſoutenir avec Aece & les Eunuques de la Cour, qu'il n'eſtoit pas meſme ſemblable au Pere.

' Nous avons une profeſſion de ſa foy tirée de ſon livre ſur l'Incarnation, où il met fort clairement JESUS-CHRIST au nombre des créatures : mais il y ſoutient encore plus ouvertement l'Hereſie qu'Apollinaire enſeigna depuis, que JESUS-CHRIST n'eſtoit point un homme parfait, n'ayant point pris l'ame dont la Divinité luy tenant lieu, faiſoit avec la chair une ſeule nature compoſée des deux.

p.19. | p.49. | Bar.355.§.6. | Lucif. de Ath.l.1. p. 960.b|977. c | mori. p. 1107.c. | Soz.l.3.c.14. p.522.d. | *a* Philg. p. 66. | Thdrt.l.2. c.23.p. 626.d. | *b* Philg. p. 66. | Ath.p.913. c. | *c* Philg. p. 66. | Soz.l.4.c 12. p.553. d. | Leont.ſup. p.1111.a.b.

ARTICLE LXXI.

S. Cyrille de Jeruſalem eſt depoſé par Acace de Ceſarée.

' DUrant que l'Egliſe d'Antioche eſtoit ſans Eveſque, [entre la mort de Leonce & l'intruſion d'Eudoxe,] il s'éleva une diviſion entre S. Cyrille de Jeruſalem & Acace de Ceſarée, laquelle cauſa de très-grands maux à l'Egliſe. ' On n'en marque point d'autre ſource que des piques ſur la primauté & la juriſdiction de leurs Egliſes. Sozomene dit que S. Cyrille comme Eveſque d'une Egliſe Apoſtolique, pretendoit les droits de Metropolitain ; en quoy Acace avoit pour luy le Concile de Nicée : [mais il euſt eu honte de le citer. Et peut-eſtre que S. Cyrille pretendoit ſeulement eſtre exemt de la juriſdiction de Ceſarée.] ' Ces piques paſſerent en inimitié, & produiſirent diverſes accuſations qu'ils formerent l'un contre l'autre ſur leur créance, Acace eſtant [viſiblement] Arien, & S. Cyrille paſſant pour reconnoiſtre le Fils ſemblable en ſubſtance au Pere.

' Enfin Acace prevint S. Cyrille ; & ayant tenu une aſſemblée des Eveſques de la province qui eſtoient dans ſes ſentimens, il le depoſa ſur divers pretextes qu'il prit, & le chaſſa de Jeruſalem. ' Socrate dit que ce fut parce qu'ayant ſouvent eſté appellé en juſtice, il avoit refuſé durant deux ans de comparoiſtre, par la crainte d'eſtre convaincu, [ou parce qu'il ne vouloit pas reconnoſtre Acace pour juge.]

Thdrt.l.2. c.22.p. 624.d. | d|Soz.l.4. c.25. p. 583.b| n.p. 118.2.c. | Soz.p.583. b.c. | c|Thdrt.p. 624 d. | Socr.l 2.c. 40.p.152.a.

L'an de J.C. 358.

' Sozomene en raporte une autre cauſe très-honorable à S. Cyrille. Eſtant arrivé, dit-il, une grande famine dans le territoire de Jeruſalem, & un grand nombre de pauvres qui n'avoient pas de quoy ſe nourrir, jettant les yeux ſur leur Eveſque, ce Saint qui n'avoit point d'argent pour les ſecourir, vendit les meubles & les tentures de l'Egliſe. Et on dit qu'une perſonne reconnut ſur une Comedienne un preſent qu'elle avoit donné, & que s'informant d'où elle l'avoit eu, elle trouva que c'eſtoit d'un marchand qui l'avoit acheté de l'Eveſque. [C'eſt aſſûrément cette meſme hiſtoire] ' par laquelle Acace, au raport de Theodoret, rendit Saint Cyrille odieux à Conſtance après le Concile de Seleucie, en y ajoutant de nouvelles circonſtances, ſavoir que c'eſtoit un vêtement de fil d'or que Conſtantin avoit donné à S. Macaire pour celebrer le bateſme ; que le comedien qui l'avoit acheté s'en eſtoit ſervi ſur le theatre, & qu'en danſant avec cet habit, il eſtoit tombé, & s'eſtoit rompu le cou.

[On ne voit pas qui fut mis en la place de S. Cyrille. On peut néanmoins dire avec quelque apparence que ce fut Eutyque,] ' que S. Jerôme met le premier après S. Cyrille. [Aucun autre auteur n'en parle : & je ne ſçay ſi cela ne peut point donner quelque lieu de croire que c'eſt le meſme] ' qu'Eutyque Eveſque d'Eleutherople, dont S. Epiphane parle aſſez ſouvent. Il eſtoit diſciple de Saint Maxime de Jeruſalem. S. Epiphane aſſure qu'il a toûjours eſté Catholique dans le cœur, mais parce qu'il eſtoit ennemi de S. Cyrille, il ſe joignit au parti oppoſé, qui eſtoit celui d'Acace & des purs Ariens. [Il ſemble qu'Acace pour ſatisfaire ſon animoſité auſſi-bien que ſon ambition, & le dédommager un peu de la perte de ſa foy & de ſon ame, luy aura pu laiſſer l'adminiſtration de l'Egliſe de Jeruſalem, comme à l'Eveſque le plus proche, en attendant qu'il euſt pris ſes meſures pour y établir un Eveſque propre dont il puſt eſtre aſſuré.]

' S. Cyrille ſe voiant depoſé, envoya, dit Socrate, à ſes juges un acte d'appel, comme on fait dans les jugemens civils, pour en appeller à un jugement ſuperieur ; & il eſt le premier, ou meſme le ſeul, dit cet auteur, qui en ait uſé de la ſorte : Mais Conſtance approuva cet appel. ' Cet endroit forme une difficulté qui eſt expliquée d'une façon par M^r. de Marca, & d'une autre par M^r. le Cardinal du Perron.

' S. Cyrille eſtant chaſſé de Jeruſalem par Acace, [s'en alla à Antioche.] Mais comme il n'y avoit point alors d'Eveſque, il paſſa juſqu'à Tarſe, où il fut receu par Silvain qui en eſtoit alors Eveſque. ' Acace qui le ſceut, écrivit à Silvain, & luy manda la depoſition de Saint Cyrille. Mais Silvain qui avoit du reſpect pour ce Saint, & qui de plus voyoit que ſon peuple écoutoit avec grand plaiſir ſes inſtructions, ne voulut pas l'empeſcher de faire ſes fonctions. Ainſi S. Cyrille demeura dans la communion de Silvain, d'Euſtathe [qui fut fait vers ce temps-là Eveſque] de Sebaſte, de Baſile d'Ancyre, & des autres Semiariens ; *a* & ce fut pour

Soz.p.583. c.d. | Thdrt.l.2. c.23.p. 625.c.d. | Hier.chr. an.349. | Epi.73. c. 23. p. 871. b|c.27. p. 875.c.d. | Socr.l.2.c. 40. p. 152. a.b. | Mar.conc. l.7. c.2. §. 10.p.215. | Thdrt.l.2. c.22.p. 624.d. | p.625.a. | *a* Epi.73. c. 23.p. 870. 871| Phi g. l.4.c.12.p. 72.

pour ce sujet qu'Acace voulant se vanger d'eux, se jetta dans le parti des purs Ariens ou Anoméens, comme on le verra bien-tost dans le Concile d'Antioche. 'Car il avoit témoigné auparavant, qu'il estoit plutost du sentiment des Semiariens; [& depuis il se rangea mesme du costé des Catholiques, sans changer peut-estre de foy, parce qu'il n'en avoit point d'autre que son interest.]

Soz. l. 4. c. 21. p. 574. a.b | Socr. l. 2. c. 40. p. 151. c.

ARTICLE LXXII.

Les Prelats de France rejettent l'impieté de Sirmich : S. Phebade la refute : Eudoxe & Acace l'autorisent dans le Concile d'Antioche.

[Les Evesques qui avoient fabriqué, s'il faut dire ainsi, la seconde confession de Sirmich, souhaitant de rendre tout le monde participant de leur impieté,] 'l'envoyerent dans l'Orient, *a* & dans les Gaules. [Elle fut sans doute envoyée aussi en Afrique. Mais je ne sçay si c'est ce que marque Victorin, lorsqu'il dit] *b* qu'on avoit écrit aux Africains & aux Orientaux, afin qu'ils bannissent de l'Eglise le mot de Consubstantiel. Car il témoigne qu'on vouloit établir en mesme temps la ressemblance de substance, [& la confession de Sirmich vouloit qu'on abolist l'un & l'autre.]

Soz. l. 4. c. 23. p. 578. c. | *a* Hil. de syn. p. 123. 2. d. | *b* Mar. V. l. 1. p. 198. d. e.

'Elle fut receuë fort differemment dans l'Orient & dans les Gaules. Pour parler premiérement de ce qui se fit dans les Gaules; comme les Evesques de cette province avoient resisté aux premieres attaques de l'Heresie dans les Conciles d'Arles & de Beziers, ils ne témoignerent pas moins de courage à repousser ce dernier effort que faisoit l'Heresie pour les abatre. Ils demeurerent toûjours fidéles à JESUS-CHRIST. [Ils n'eurent pas de peine à découvrir le venin de cette confession.] 'Car s'il y avoit quelques termes qui fussent communs à la verité & à l'Heresie, il y en avoit beaucoup d'autres dont l'impieté estoit toute manifeste : 'ce qui donnoit lieu d'interpreter de la mesme maniere ceux qui estoient capables d'un bon sens ; outre que c'est perdre entierement la foy, que de recevoir un seul article qui y soit contraire. 'On avoit mesme des écrits manifestement impies de quelques-uns de ceux qui envoyoient en France ce formulaire : '& l'impieté d'Ursace, de Valens, & de Potame, y estoit connuë.

Hil. p. 124. 1. a. b. | Pheb. p. 169. b. | p. 173. a. | p. 177. d. | p. 162. d.

'Ils ne se contenterent pas mesme de ne point recevoir cette confession impie; mais ils eurent encore la force de la condanner, quand on la leur eut apportée; '& le bruit de leur generosité estant passé jusques en Orient, y reveilla un peu les esprits de quelques Evesques. Il leur fit enfin avoir quelque honte d'avoir si longtemps souffert l'accroissement de cette Heresie, sans s'y opposer, & les porta à défendre la verité par quelques decrets 'qu'ils firent [cette année mesme] un peu avant Pasque, comme nous l'allons bien-tost raporter, '& presque en mesme temps que l'on rejetta l'Heresie en France.

Hil. p. 123. 2. e. | p. 124. 1. b. | Epi. 73. c. 2. p. 847. b. | Hil. syn. p. 128. 1. e.

'Les mesmes Evesques de France continuerent aussi à refuser leur communion à Saturnin d'Arles. 'Ils écrivirent "au contraire des lettres de communion à S. Hilaire, 'ce qu'ils n'avoient pû faire jusques alors. Ils luy apprirent par ces lettres ce qu'ils avoient fait contre la confession de Sirmich; & luy témoignerent qu'ils prenoient part à son exil par l'union d'une mesme foy & d'un mesme esprit.

p. 123. 2. e | 124. 1. d. | p. 124. 2. d. | p. 123. 1. c. | V. S. Hilaire de Poitiers.

[Il nous reste encore un illustre monument du courage des Evesques de France,] 'dans l'écrit de S. Phebade Evesque d'Agen, contre les Ariens, qui a esté connu de S. Jerôme. 'Ce Saint, à qui l'on donne par corruption les noms de Sebade, Fegade, & d'autres semblables, & que l'on connoist aujourd'hui dans la Gascogne sous le nom de S. Fiari, [n'estoit apparemment Evesque que depuis l'an 347,] puisqu'il n'est point entre ceux qui assisterent au Concile de Sardique : [& nous verrons qu'il vivoit encore en 392.] 'Il écrivit l'ouvrage dont nous parlons, peu après que l'on eut apporté [dans les Gaules] la perfidie Arienne *a* de Potame, *b* laquelle il y refute depuis un bout jusqu'à l'autre avec beaucoup d'esprit & de solidité. 'Il rend au commencement la raison qui l'a obligé d'écrire, qui n'est autre que le peril extrême où il voyoit la foy; l'Heresie s'estant tellement emparée de presque tous les esprits, qu'il faut, dit-il, estre Heretiques, si nous voulons estre appellez Catholiques. 'Il ne laisse pas néanmoins de pretendre que son ouvrage sera un témoignage de sa foy, & le fera reconnoistre pour Catholique : mais ce sera seulement de ceux que la crainte, ou l'ambition du siecle n'aura pas vaincus. 'Il l'adresse à ses très-chers freres; c'est-à-dire apparemment aux autres Evesques de France. [Il y suit la maniere de parler de Tertullien,] 'appellant corps tout ce qui subsiste : Et c'est pourquoi il donne aussi ce nom aux Estres spirituels & invisibles, & enfin à Dieu mesme.

Hier. v. ill. c. 108. p. 299. b. | Boll. 13. Jan. p. 790. b. c. | Pheb. p. 169. a | 177. d. | *a* p. 170. d. | *b* p. 169. c. | a. | b. | a. | p. 178. c. d.

'On attribuoit quelques autres ouvrages à ce Saint, que S. Jerôme dit n'avoir pas encore lus. ["Il y a quelques conjectures qui pourroient le faire croire auteur d'une oraison contre les Ariens, mal attribuée à S. Gregoire de Nazianze & à S. Ambroise; mais ces conjectures sont bien foibles.

Hier. v. ill. c. 108. p. 299. b. | V. S. Gregoire de Naz.

Nous verrons qu'il parut en 359 dans le Concile de Rimini à la teste des plus genereux Prelats : & néanmoins il y manqua encore ou de lumiere ou de force.] 'Il estoit extrêmement âgé, lorsque saint Jerôme parloit de luy dans son traité des hommes illustres [en 392.] Ainsi il faut qu'il ait esté au moins près de quarante ans Evesque. Car il l'estoit en 357 ou 358, lorsqu'il fit son livre contre les Ariens, comme on le juge par ce livre mesme. 'Il y a beaucoup d'apparence "que c'est luy qui presida au Concile de Valence, tenu en 374, [par le privilege de son âge & le merite de sa personne, comme avoit fait Osius à Sardique.] 'Il presida aussi [par la mesme raison] à celui de Caragoce vers 380, où il est nommé Fitade.

Hier. p. 299. b. | Conc. t. 2. p. 904. d | 906. d. | V. S. Just de Lion. | p. 1009. c | Gal. chr. t. 2. p. 70.

'On

'On peut encore juger que c'est luy à qui S. Ambroise écrit la lettre 70, commune à luy & à S. Delphin de Bordeaux, & il louë ces deux saints Prelats [qui estoient d'une mesme Province,] comme unis ensemble par une très-étroite charité. Il témoigne dans cette lettre qu'il leur en avoit déja écrit une autre à tous deux.

Amb. ep. 70. p. 333. c. d | Gal. chr. p. 701 | Boll. 25. apr. p. 366. b.

' L'Eglise d'Agen en fait aujourd'hui memoire le 25 d'Avril. Elle avoit autrefois basti une Eglise sous son nom. *a* Ses reliques ont esté transferées à Perigueux, où elles estoient encore en 1112. Elles sont aujourd'hui dans Benerquis au Diocese de Toulouse. ' Gavide dont parle Sulpice Severe, fut son successeur selon Bollandus, *b* quoyque M^rs. de Sainte Marthe disent qu'il mit en sa place S. Dulcide. [Mais on n'y trouve point dutout Gavide; ce qui est une faute manifeste.

Boll. 13. jan. p. 790. b. c | 25. apr. p. 366. b. *a* Gal. chr. p. 70. Boll. p. 790 | Sulp. S. l. 2. p. 162. *b* Gal. chr. p. 70.

Comme il y avoit long-temps que l'Heresie Arienne dominoit dans Antioche, il ne faut pas s'étonner si la perfidie de Sirmich y fut receuë comme la veritable foy. Nous venons de voir de quelle maniere Eudoxe s'estoit emparé de ce siege Apostolique. Il y exerçoit en loup le ministere où il estoit entré en voleur;] ' & il y ravageoit la vigne du Seigneur comme un sanglier furieux. Car il ne cachoit pas sa malignité comme Leonce, mais il vomissoit ouvertement ses blasphêmes contre la doctrine Apostolique, ' soutenant publiquement que le Fils n'estoit pas semblable au Pere. ' Il persecutoit par toutes sortes de voies ceux qui avoient la hardiesse de luy resister, & il en chassa mesme plusieurs de l'Eglise pour ce sujet.

Thdrt. l. 2. c. 20. p. 623 b. Soz. l. 4. c. 12. p. 553. d. c. 13. p. 554 c | Thdrt. p. 623. b.

' Aëce n'eut pas plustost sceu qu'il estoit à Antioche, qu'il quitta l'Egypte pour le venir trouver accompagné d'Eunome son fidéle disciple; & ayant trouvé dans luy un homme qui avoit les mesmes erreurs que luy, & la mesme ardeur pour les délices, il prefera sa compagnie à toute autre qu'il eust pu choisir. 'Eudoxe de son costé voulut assembler un Concile pour le rétablir dans le Diaconat. Mais l'aversion qu'on avoit de cet Athée, ayant esté plus puissante que sa faveur, il n'en put venir à bout. ' Cela ne l'empescha pas de cherir toûjours ce miserable, & d'élever aux dignitez de l'Eglise les plus infames de ses disciples." ' Il voulut entre autres faire Diacre Eunome: mais ce digne disciple d'Aëce ne voulut point l'estre, dit Philostorge, jusques à ce qu'il eust esté pleinement instruit; ce qui, selon les termes grecs, se raporte plutost à Eudoxe qu'à Eunome: [Et cela n'est pas indigne de la vanité insupportable de cet impie.

Thdrt. c. 23. p. 626. d. Socr. l. 2. c. 37. p. 132. b. Soz. l. 4. c. 13. p. 554. d. Philg. l. 4. c. 5. p. 66.

Le Concile dont nous venons de parler, est apparemment celui qui est marqué par Sozomene.] ' C'estoit un Concile d'Anoméens, qu'Eudoxe tint à Antioche, [aussi-tost sans doute après son intrusion.] Entre ceux qui s'y trouverent, on nomme Urane de Tyr, & Acace de Cesarée ' que S. Athanase appelle le compagnon d'Aëce. *a* Ce fut-là qu'Eudoxe "condanna tout ensemble & la Consubstantialité, & la ressemblance de substance, disant que les Occidentaux & Osius avoient fait la mesme chose [par la seconde confession de Sirmich, dont il avoit peut-estre apporté luy-mesme la nouvelle,] ' & un exemplaire adressé aux Orientaux. ' Il faisoit en mesme-temps courir le bruit que Libere avoit condanné la Consubstantialité, & tenoit que le Fils n'estoit pas semblable au Pere, [peut-estre sur le bruit confus qu'il avoit signé le formulaire de Sirmich.] ' Ce Concile fit encore une autre chose digne de luy, qui fut d'écrire une lettre de remerciement à Ursace, Valens, & Germine, pour avoir si bien réüssi dans l'affaire d'Osius; & avoir donné aux Occidentaux occasion d'entrer dans la veritable foy.

Soz. l. 4. c. 12. p. 554. a. Ath. de syn. p. 913. c. *a* Soz. p. 554. a. c. 15. p. 557. d. p. 557. 558. c. 12. p. 554. b.

[Ce fut peut-estre en ce temps-ci qu'Aëce, ou quelque autre,] ' fit à Antioche ce sermon plein de blasphêmes, dont S. Hilaire raporte avec horreur un extrait qui fait partie de celui qui avoit esté lû dans le Concile de Seleucie.

Hil. in Conf. l. 1. p. 114. 2. c.

ARTICLE LXXIII.

Basile & les autres Semiariens condannent les Anoméens dans le Concile d'Ancyre; les font retracter à Sirmich.

'CEpendant ceux qu'Eudoxe avoit chassez de l'Eglise d'Antioche, parce qu'ils s'opposoient à ses mauvais desseins, s'en allerent trouver George de Laodicée, lequel [soit par quelque aversion personnelle, soit qu'en effet il eust horreur de l'impieté toute ouverte d'Eudoxe & d'Aece,] ' donna à ces excommuniez une lettre adressée à Macedone de Constantinople, Basile d'Ancyre, Cecrops de Nicomedie, & un Eugene qu'on pretend estre celui de Nicée, pour les prier de s'assembler au plus grand nombre qu'ils pourroient, & de demander la souscription des autres Evesques, afin d'obliger Eudoxe de chasser de l'Eglise Aece avec ses disciples, puisque sans cela, cette illustre Eglise estoit en danger de perdre tout à fait la foy par un malheureux naufrage, & d'entrainer mesme les autres avec elle.

Soz. l. 4 c. 13. p. 554. c. d | n p. 124. 2. a.

[Nous ne savons pas ce que firent Macedone & Cecrops.] ' Pour Basile, qui, selon Philostorge, estoit fasché de voir Eudoxe en une place qu'il avoit esperé de posseder, ' ayant receu la lettre de George, & les protestations que luy firent en la presence de Dieu, ' ceux qui avoient esté chassez par Eudoxe, [des blasphêmes qui s'enseignoient à Antioche;] 'il fit assembler à Ancyre autant d'Evesques de diverses provinces que la saison le luy permit. Car on estoit encore dans l'hiver, & fort proche de Pasque, *a* qui en cette année 358, tomboit au 12 d'Avril; ' ce qui fit mesme que plusieurs Prelats s'excuserent par lettres d'y venir. *b* Et ainsi il ne s'en put trouver que peu, *c* dans ce Concile des Orientaux. *d* S. Epiphane n'en conte que douze, entre lesquels estoit Eustathe [de Sebaste.] *e* S. Hilaire semble dire qu'Eleuse de Cyzic y estoit aussi; [& nous verrons] *f* qu'il fut deputé à Constance avec d'autres par ce Concile. *g* Il ajoute que ces

Philg. l. 4. c. 6. p. 66. Epi. 73. c. 2. p. 847. b. Soz. p. 554. c. Epi. p. 847. b. *a* Buch | Blond. *b* Epi. p. 847. b. Hil. syn. p. 124. 1. b | 133. 2. a. *c* p. 128. 1. b. *d* Epi. 73. c. 11. p. 859. a. *e* Hil. de syn. p. 137. 2. d. *f* d | Soz. l. 4. c. 12. p. 555. b. *g* p. 554. c.

ces Evesques s'estoient assemblez dés auparavant pour dédier une Eglise que Basile avoit bastie.

' Basile leur ayant montré la lettre de George, *a* & le zele que les Evesques de France venoient de faire paroistre, *b* en condannant la seconde confession de Sirmich, *c* les fit rougir d'avoir attendu si tard à s'opposer à cette Heresie, & ils se resolurent de le faire enfin. ' S. Epiphane nous a conservé une lettre que ce Concile écrivit à tous les Evesques, & nommément à ceux de Phenicie, pour appuyer la ressemblance de substance contre le dogme des Anoméens. ' Le Concile prie tous les Evesques de vouloir souscrire cette lettre.

' Elle finit par 18 Anathematismes dont S. Hilaire en a traduit & expliqué douze. *d* Vigile de Tapse qui les attribuë à tous les Evesques d'Orient, ne paroist pas en avoir connu davantage : [& ce furent peut-estre les seuls que l'on publia :] 'au moins nous savons que le 18e. qui condanne le terme de Consubstantiel, fut retranché aussi-tost après dans la copie que l'on porta à Sirmich : & mesme il paroist qu'on ne le publia point du tout. [Cela n'empesche pas qu'il n'ait esté veritablement arresté & signé dans le Concile avec les autres.] ' Car S. Basile dit qu'Eustathe signa l'Anatheme de la Consubstantialité dans le Colloque d'Ancyre, comme il l'appelle ; ' & S. Hilaire dit qu'il avoit appris cet Anatheme par des copies de cette lettre, que des Evesques luy avoient données. C'est ce qui fait que quelque approbation qu'il donne au Concile d'Ancyre, ' & quoiqu'il témoigne une joie particuliere de ses decrets, ' il dit néanmoins que cet Anathême est impie, & luy rend suspect tout le reste : ' il dit autrepart, que quoique ces Evesques resistassent fortement à l'impieté de Sirmich, ce n'estoit pas néanmoins sans blesser les oreilles Catholiques, & sans offenser ceux que leur pieté rendoit scrupuleux & timides dans les choses de la Religion ; ' & dans son traité contre Constance, il met le Concile d'Ancyre parmi les autres assemblées des Ariens. ' Ainsi Vigile de Tapse qui le met avec celui de Philippople entre ceux qui pouvoient faire autorité dans l'Eglise, [ne paroist pas avoir esté assez instruit de l'histoire de ce temps-là.

Ce fut peut-estre en ce Concile que l'on composa la lettre des Orientaux,] ' qu'on lut à Sirmich touchant les mots de Consubstantiel & semblable en substance, où ils rejettoient celui de Consubstantiel.

' Les Evesques du Concile d'Ancyre, [ne se contentant pas de ce qu'ils avoient fait,] crurent qu'il estoit necessaire d'informer l'Empereur de ce qui se passoit, & de luy demander sa protection pour faire subsister les decrets des Conciles de Sardique [ou Philippople,] ceux de Sirmich [en l'an 351,] & les autres où l'on avoit établi que le Fils estoit semblable au Pere en essence. *e* Ils luy écrivirent pour ce sujet, *f* & mesme luy deputerent Basile d'Ancyre, Eustathe, Eleuse, & Leonce Prestre " qui avoit esté Chambellan & Eunuque du Prince ; [ce qui le rendoit propre à manier une affaire de Cour.] ' On croit que c'estoit l'un des Ecclesiastiques d'Antioche deposez par Eudoxe. ' Ces deputez porterent avec eux à Sirmich les Anathematismes d'Ancyre pour les y faire signer ; mais ils en retrancherent le dernier, de peur qu'on n'en fust scandalizé : [& ils ne porterent mesme apparemment que les douze traduits & expliquez par S. Hilaire, puisque sans cela on ne voit pas pourquoi ce Saint n'auroit pas parlé des autres.

" ἐκ θαλαμηπόλεως βασιλικῆ.

Constance " qui après avoir déja fait une expedition contre les Quades,] ' estoit revenu à Sirmich dés le 22 de May selon le Code, ' receut ces deputez avec beaucoup d'honneur ; & ils réüssirent si bien, qu'ils le détromperent de l'erreur où ceux qui estoient auprès de luy l'avoient engagé, & luy firent reconnoistre son ignorance. ' Ils obligerent mesme ceux qui estoient les auteurs de la seconde profession de Sirmich, ou qui l'avoient signée, de confesser leur erreur & leur ignorance, ' de souscrire les decrets du Concile d'Ancyre, *a* & de condanner par une seconde signature ce qu'ils avoient établi par la premiere.

" V. Constance §. 47.

' Les trois Prelats deputez, qui avoient beaucoup de credit sur l'esprit de Constance, *b* ayant fait en sa presence un discours sur la foy, *c* renfermerent, dit Sozomene, tout ce qui avoit autrefois esté ordonné contre Paul de Samosates, contre Photin, & dans le Concile d'Antioche de l'an 341, en un seul écrit, ' qui n'estoit autre chose, selon M^r. Valois, que les douze Anathematismes du Concile d'Ancyre. ' Mais d'autres croient, [avec assez d'apparence,] que c'estoit un nouvel écrit, où les Semiariens avoient joint deux professions de foy de leur doctrine, avec celle du Concile Catholique d'Antioche contre Paul, parce que ce Concile avoit rejetté, pour des raisons qui n'avoient plus de lieu, le mot de Consubstantiel, qu'ils vouloient faire abandonner par Libere & par les autres.

' Les Semiariens desirant donc faire confirmer leur sentiment par le jugement d'un Synode, & la souscription de divers Prelats, ' ils obtinrent de Constance qu'il fist assembler tous les Evesques qui se trouvoient alors dans Sirmich à la suite de la Cour, & leur firent signer leur formulaire. Ursace, Valens, & Germine, furent de ce nombre, avec quatre Evesques d'Afrique qui s'y rencontrerent, nommez Athanase, Alexandre, Severien, & Crescent. ' Ursace & Valens s'excuserent de ce qu'ils avoient ordonné de supprimer la Consubstantialité & la ressemblance de substance, sur ce qu'ils avoient cru, disoient-ils, que ces deux mots signifioient la mesme chose ; de quoy S. Hilaire les raille agréablement. ' L'on crut que c'estoit beaucoup d'avoir tiré d'eux cette signature forcée, sans leur demander rien davantage, ' en reservant à Dieu le jugement de leur cœur & de la sincerité de leurs paroles. ' Constance ayant fait venir Libere de Berée à Sirmich en ce mesme temps, l'obligea aussi à souscrire comme les autres. ' Et comme

me on avoit fait courir le bruit qu'il tenoit le dogme des Anoméens, il ſigna particulierement qu'il condannoit tous ceux qui ne reconnoiſſoient pas le Fils ſemblable au Pere en eſſence & en toutes choſes.

' Sozomene dit qu'on le contraignit auſſi de reconnoiſtre que le Fils n'eſtoit pas conſubſtantiel au Pere; [" ce qui paroiſt difficile à croire, ſi nous ne diſons que les Semiariens firent enfin revivre leur dernier anathematiſme d'Ancyre, par la meſme legereté ou la meſme politique qui le leur avoit fait ſupprimer d'abord; & il y a encore d'autres raiſons de le dire. Nous laiſſons à d'autres à faire des reflexions ſur l'état deplorable où ſe trouvoit un Pape reduit à ſe ſoumettre à ce qu'exigeoient deux ou trois Eveſques Semiariens, parce que le deſir de retourner à Rome avoit affadi ce ſel de la terre.]

(p.557.c. — Note 57.)

' On croit que le credit de Baſile obtint encore l'abrogation entiere de la " ſeconde confeſſion de Sirmich, & qu'il faut raporter à ce temps ' ce que diſent Socrate & Sozomene, que les Ariens s'eſtant repentis de cette confeſſion, firent ce qu'ils purent pour en retirer tous les exemplaires; & que comme pluſieurs la retenoient ſecrettement, ils obtinrent un édit de l'Empereur pour la faire chercher, & pour menacer ceux qui en garderoient aucune copie: mais qu'il n'y eut pas de menaces capables d'étoufer une piece qu'on avoit une fois publiée. ' Ils en firent arracher les copies par le ſecretaire Martien, [qui eſt peut-eſtre celui dont nous avons parlé " autrepart au ſujet du Concile de Jeruſalem en 335; ſi nous ne voulons dire que c'eſt un] ' Marcien Preſtre des Novatiens ſous Valens, dont il inſtruiſoit les filles. Car il avoit autrefois eſté à la Cour.

(Epi. n. p. 319. — Note 58. — Socr.l.2. c. 30. p. 126. c | Soz. l.4. c.6. p. 543. b.c. — Ath. de ſyn. p. 904. b. — V. § 19. — Socr.l.4. c. 9. p. 218. a. b.)

ARTICLE LXXIV.

Les Semiariens perſecutent les Anoméens, font chaſſer Eudoxe d'Antioche, bannir Aece, Eunome, & pluſieurs autres.

[CE fut ſans doute en ce meſme temps du regne de Baſile à Sirmich,] ' qu'arriva ce qu'on luy reprocha depuis, qu'il avoit ſoulevé le Clergé de Sirmich contre Germine ſon Eveſque [avant qu'il euſt ſigné la foy d'Ancyre.] L'on ajoutoit qu'il avoit écrit en Afrique contre le meſme Germine, auſſi-bien que contre Urſace & Valens, en meſme temps qu'il ſe diſoit eſtre dans leur communion, & qu'il avoit cauſé beaucoup de trouble dans l'Illyrie, dans l'Italie, & dans l'Afrique. [Il n'eſt pas hors d'apparence que ce trouble pretendu de l'Afrique fuſt quelque Concile qui s'y aſſembla, où l'on condanna la ſeconde confeſſion de Sirmich. Au moins je ne voy rien autre choſe à quoy l'on puiſſe raporter ce que dit Saint Hilaire,] ' que Conſtance ordonna qu'on luy rendiſt les ſignatures par leſquelles les Africains avoient condanné le blaſphême d'Urſace & de Valens; & que ces Eveſques l'ayant refuſé, il avoit uſé de menaces, & enfin leur avoit fait arracher

(Soz. l. 4. c. 24. p. 580. c.d. — Hil. in Conſ. l. 1. p. 116. 2. d.)

ces ſignatures par force : [ce qui ſe fit peut-eſtre l'année ſuivante, lorſque le credit d'Urſace & de Valens ſe fut un peu relevé.

Mais pour celle-ci, le parti des Anoméens ſembloit eſtre entierement terraſſé. Car outre ce que nous avons déja dit, la députation de Baſile & des autres produiſit encore d'autres effets bien plus funeſtes & bien plus faſcheux pour eux. Les Semiariens n'accuſerent pas ſeulement Aece & Eudoxe comme Heretiques, ce qui eſtoit le ſujet de leur députation; mais auſſi, s'il en faut croire Philoſtorge,] ' comme complices des mauvais deſſeins de Gallus : *a* & en effet, Sozomene témoigne auſſi qu'Aece s'eſtoit rendu ſuſpect par la familiarité qu'il avoit euë avec ce malheureux Prince. ' S. Gregoire de Nyſſe dit encore qu'Aece avoit eu part à la mort de Domitien; *b* & il eſt viſible par les plaintes d'Eunome contre Baſile & Euſtathe, qu'il fut banni ſur cette accuſation.

(Philg. l. 4. c.8. p.67. — *a* Soz. l.5. c. 5. p.601. b. — Nyſſ. in Eun. l.1. p. 294. b.c. — *b* p.290. b.)

[Quoy qu'il en ſoit, Conſtance ſe declara alors tout à fait contre les Anoméens.] ' Il avoit, comme nous avons dit, donné des lettres favorables à Aſphale Preſtre Heretique d'Antioche, pour autoriſer ſans doute l'intruſion d'Eudoxe,] & cet Aſphale eſtoit déja près de partir, lorſque les députez du Concile d'Ancyre eſtant arrivez, Conſtance fit retirer ſa lettre, ' & en écrivit une à l'Egliſe d'Antioche, par laquelle deſavouant abſolument l'intruſion d'Eudoxe, il parle de luy & d'Aece, qu'il marque ſous le nom de certains Sophiſtes & de coureurs, de la maniere du monde la plus outrageuſe. ' Il ſe contente néanmoins de défendre à Eudoxe de ſe trouver dans les aſſemblées : ' c'eſt-à-dire qu'il luy ordonne de demeurer en ſon particulier, *c* mais hors d'Antioche, ſelon Philoſtorge & Theodoret. *d* Il fait profeſſion dans la meſme lettre, de croire le Fils ſemblable en ſubſtance à ſon Pere. Sozomene nous a conſervé cette lettre. ' Il en eſt fait mention dans Theodoret, *e* & dans Lucifer qui s'en ſert pour montrer la legereté de Conſtance.

(Soz. l. 4. c. 13. p. 555. c. — c.14. p.555. d. — p.556. c. — Philg. l.4. c. 8. p.68. — *c* ibid | Thdrt. l.2. c.21. p. 613. — *d* Soz. p. 556. b. — Thdrt. p. 613. d. — *e* Lucif de Ath p.977. e | mori. p. 1107. c.)

f Theophile le Prophete de Philoſtorge, ayant eſté envelopé par Baſile dans l'accuſation d'Eudoxe, il fut relegué à Heraclée dans le Pont. Aëce & quelques autres furent remis, dit cet auteur, à la diſcretion de leurs accuſateurs.

(*f* Philg. p. 68.)

' La nouvelle de ces pratiques de Baſile eſtant arrivée à Antioche, Eunome receut le Diaconat [d'Eudoxe,] & fut envoyé à Conſtance pour faire caſſer ces ordonnances. ' Mais il fut arreſté en chemin par les partiſans de Baſile, & exilé à Midée ou Migde ville de Phrygie ſur la riviere de Sangare. ' Aëce leur eſtant auſſi tombé entre les mains, fut banni à Pepuze dans la meſme province. Eudoxe ſe retira en Armenie dont il eſtoit; & divers autres juſqu'au nombre de 70, furent releguez en divers endroits. ' Seras (ou Saras) Eveſque de Paretoine dans la Libye, fut de ce nombre.

(Ibid. — p.69 | n. p. 214. — l.4. c. 8. p. 69. — p.79.)

[Eunome faiſoit apparemment alluſion à ce temps-ci,] ' lorſqu'écrivant contre S. Baſile, il ſe plaignoit d'un autre

(Nyſſ. in Eun. l. 1. p. 289. 290. 295. a.b.)

tre Basile du Pont-Euxin, & d'un Eustathe d'Armenie; [c'est-à-dire, autant que nous en pouvons juger, de Basile d'Ancyre, & d'Eustathe de Sebaste,] qui estant ennemis l'un de l'autre, s'accorderent néanmoins pour s'unir contre Aëce, & trouverent moyen de luy faire un procès, quoiqu'il n'eust point d'autre crime, dit Eunome, sinon que sa reputation estoit trop grande.

p.190.b. ' Eunome faisoit entrer dans son recit des esclaves mis en liberté, de "nouveaux baptizez, des gents gagnez par argent. Il y mesloit Montius, Gallus, Domitien, de faux témoins, un Prince en colere, & enfin des exilez. (μυσμένων χέσιν.) p.191.c. ' Et la fin de tout cela estoit, que Constance avoit relegué Eunome & Aëce en Phrygie, de peur qu'ils ne corrompissent plus de personnes par leurs entretiens dangereux. [Ce que nous avons dit qu'Aëce avoit esté accusé comme complice de la mort de Domitien, explique cet endroit.]

p.196.b.c. ' S. Gregoire de Nysse ne se met pas en peine de justifier Basile & Eustathe; mais il dit qu'Eunome & Aëce leur ont mesme de l'obligation, puisque c'estoit l'inimitié de personnes si considerables, qui les avoit rendu celebres, & avoit caché l'obscurité de leur naissance & de leur premiere vie, p.191.d. 'qu'ils ont mesme tort de se plaindre de leur exil, puisqu'il ne les avoit point rabaissez au-dessous de leur condition, & qu'il ne faisoit aucun prejudice à l'honneur de leur famille.

[C'est sans doute encore à ce temps-ci qu'il faut raporter ce que reprocherent depuis les Anoméens à Basile d'Ancyre, en le deposant en 360,] Soz.l.4.c.24.p.580. ' savoir qu'il avoit fait fouetter un Diogene Prestre d'Alexandrie, qui passoit par Ancyre, & luy avoit osté des papiers qu'il portoit; Qu'il avoit ordonné aux juges de bannir & d'inquieter en d'autres manieres, sans forme de justice, plusieurs Ecclesiastiques d'Antioche, de la Syrie Euphratesienne, de Cilicie, de Galacie, & d'Asie; Que quelques-uns avoient esté à cause de cela chargez de chaines, & d'autres contraints de donner tout leur bien pour se racheter de la violence des soldats; Que Constance ayant ordonné qu'Aece & quelques autres seroient amenez devant Cecrops [de Nicomedie,] pour répondre aux accusations qu'on formoit contre eux, il avoit persuadé à celui qui estoit chargé de l'execution de cet ordre, de faire tout ce qui avoit plu à luy Basile; Qu'il avoit aussi préscrit à Hermogene Prefet du Pretoire, & au gouverneur de Syrie, ceux qu'il falloit bannir, & en quel lieu il vouloit qu'on les releguast. Philg.l.4.c.9.p.69. ' Philostorge ajoute que les Basiliens, [c'est-à-dire les Semiariens,] couroient alors de tous costez pour établir partout leur doctrine, & que partie par persuasion, partie en y meslant la force, ils s'attirerent beaucoup d'Evesques, & entre autres Macedone de Constantinople, qui avoit, dit-il, de l'inclination pour les sentimens d'Eunome.

ARTICLE LXXV.

Libere revient à Rome, & en chasse Felix: De S. Eusebe Prestre de Rome: Mort de Felix.

[EN attendant que nous voyions un nouveau renversement à la Cour & dans l'Eglise, il faut suivre Libere à Rome. Car ce Pape avoit eu trop de soin de fléchir devant les Evesques puissans à la Cour, premiérement à Berée, & puis à Sirmich, pour ne meriter pas d'estre rétabli dans son siege. Mais comme aussi Felix n'avoit rien fait que nous sachions pour meriter la disgrace des mesmes Evesques,] Soz.l.4.c.15.p.558.a.b. ' ces [sages] Prelats ordonnerent dans leur assemblée de Sirmich, qu'ils gouverneroient tous deux ensemble, & ils écrivirent tant à Felix qu'au Clergé de Rome, de recevoir Libere, & de le rétablir en cette maniere sur le thrône Apostolique, sans se souvenir des maux que l'exil de ce Pape & l'intrusion de Felix avoient causez. Sozomene semble avoir cru que cela s'executa ainsi durant quelque temps. [Mais S. Jerôme & le Prestre Marcellin nous en apprendront la verité.]

Mar. & F. p.4 | Boll. apr.t.1.p.31.d. ' Libere entra dans Rome la troisiéme année de son exil. *a* Anastase qui le dit aussi, selon quelques éditions, ajoute que ce fut le 2 d'Aoust; ce qui parmi toutes les fautes de cet auteur, est assez probable, & se raporte fort bien aux historiens. *b* Il entra dans Rome comme un victorieux. *c* Le peuple Romain vint au-devant de luy avec grande joie, & Felix "persecuté par le Senat & par le peuple fut chassé de la ville. Il y rentra peu de temps après à la persuasion des Ecclesiastiques qui avoient suivi son parti, & voulut mesme celebrer l'office dans la Basilique de Jule au-delà du Tibre: mais toute la multitude des Fidéles & les personnes de qualité, le chasserent une seconde fois de la ville avec grande honte. (*a* Anast.c.37.p.20 | Boll.apr.p.31.d. *b* Hier.chr. *c* Mar.& F.p.4. — *notatus*.)

Socr.l.2.c.37.p.141.a. ' Socrate dit que Constance consentit, quoique malgré luy, à son expulsion. Hier.chr. ' Les Ecclesiastiques qui s'estoient parjurez pour suivre son parti, furent chassez avec luy.

Anast.c.37.p.20 | Boll.apr.t.1.p.31.d. ' Depuis ce temps-là, disent les Pontificaux, il y eut une grande persecution dans le Clergé. Les Clercs & les Prestres n'avoient pas la liberté de paroistre dans les bains publics, ni mesme dans les Eglises. On les tuoit & on les couronnoit du Martyre, jusque dans ces lieux sacrez. Baluz.t.2.p.142. ' Tout homme qui ne suivoit pas la créance & la communion de Libere, estoit massacré sans autre examen. Les places publiques, les ruës, les Eglises, & les bains estoient les lieux où l'on exerçoit ces carnages, & où l'on voyoit les tristes effets de la persecution que Constance & Libere exerçoient contre les Chrétiens. [Comme nous ne voyons pas d'auteurs plus considerables que des Pontificaux assez peu anciens, ou d'autres écrits semblables qui aient parlé de ceci, il est difficile d'en juger & d'y rien fonder, sur tout parce qu'on joint à cela des circonstances tout-à-fait insoutenables. On a pu

persecuter

persecuter les Clercs du parti de Felix, mais non pas couronner du Martyre, des parjures & des Schismatiques. Il y a pû avoir des Ecclesiastiques de Rome, qui sans se joindre à Felix, aient condanné par un veritable zele la prevarication de Libere; mais personne ne dit qu'il y en ait eu.]

'Baronius raporte à ce temps-ci la mort de S. Eusebe Prestre, dont "on fait aujourd'hui le 14 d'Aoust. 'Sa feste est marquée dans le Sacramentaire de S. Gregoire, dans le Calendrier du P. Fronto, [dans le Martyrologe de Bede,] '& peut-estre mesme dans de plus anciens, & generalement dans [1] tous les latins. [Ainsi sa sainteté est celebre, mais son histoire est fort obscure. Nous raporterons ce qu'en dit Adon, quoique ce ne soit pas une grande autorité, & qu'il y ait mesme à craindre qu'il n'ait suivi des pieces qui vont à décrier tout-à-fait la memoire de ce Saint, & à en faire non pas un Confesseur, mais un Schismatique.]

(Bar. 357. §. 57. — Note 59. — Socr. p. 122 | Front cal. p. 121. — Florent. p. 754. a.)

'Adon dit donc que ce saint Prestre défendant très-constamment la foy en presence de Constance, & témoignant sa douleur de ce que Libere avoit consenti à la perfidie Arienne, il fut enfermé par ordre de Constance dans un endroit de sa maison large seulement de quatre piez, où s'occupant à la priere, il mourut au bout de sept mois. [S'il faut commencer ces sept mois lorsque Constance estoit à Rome, ç'aura esté au mois de May 357, avant la chute de Libere; & ainsi plutost à la poursuite de Felix que de Libere, ce qui est assez vraisemblable, quoique quelques-uns fassent Libere auteur de la persecution de ce Saint, & quoiqu'en cette maniere les sept mois ne se terminent pas au 14 d'Aoust, qui peut avoir esté le jour de la dedicace de son Eglise.] 'Car dés l'an 500, il y avoit à Rome une Eglise de S. Eusebe, 'marquée pour la station du cinquiéme vendredi de Caresme: Quelques-uns la raportent au Pape Eusebe, [mort l'an 310; "mais il vaut mieux dire que c'est de S. Eusebe Prestre,] 'puisqu'on y garde encore aujourd'hui son corps avec celui de S. Orose.

(Ado, 14. aug. — Bar. 14. aug. — Front. cal. p. 53. — V. la persecut. de Dioclet. §. 39. — Bar. 14. aug.)

[Car Adon continuant l'histoire de S. Eusebe dont nous parlons,] 'dit que les Prestres Gregoire & Orose enterrerent son corps dans une grote auprès de S. Sixte Pape & Martyr, avec cette inscription, *A Eusebe homme de Dieu*; ce que Constance ayant sceu, il fit enfermer Gregoire dans le mesme lieu, d'où Orose le retira la nuit à demi mort; & l'y enterra lorsqu'il fut mort peu de temps après: [& il est bien aisé qu'on l'y ait ensuite enterré luy-mesme.] 'Le Pape Zacarie fit refaire, dit Anastase, le comble de l'Eglise de S. Eusebe Martyr, [qui est un titre que ce Saint merite bien, si ce que nous avons dit est veritable, quoiqu'on ne luy donne aujourd'hui que celui de Confesseur.] 'On trouve à Rome un cimetiere de S. Eusebe, que Florentinius dit avoir pris son nom de celui-ci. 'Aringhus paroist l'attribuer à un autre Prestre de mesme nom, mais plus ancien.

(Ado, 14. aug. — Anast. c. 93. p. 80. — Florent. p. 754. a. — Aring. l. 3. c. 20. p. 288.)

1. Raban, Usuard, Notker, Vandelbert, &c.

'Felix estant sorti de Rome se retira dans une autre ville, *a* ou en son particulier, *b* c'est-à-dire dans une petite terre qu'il avoit sur le chemin de Porto, dit Anastase, *c* gardant toûjours la dignité Episcopale sans avoir aucune Eglise à gouverner. *d* Sozomene dit qu'il mourut peu de temps après, [parce qu'on n'en parla plus. Les Prestres Marcellin & Faustin qui en pouvoient estre mieux instruits que luy, disent] *e* qu'il vécut encore près de 8 ans depuis le retour de Libere, & jusques au 22 Novembre de l'an 365, [sous Valentinien, "à quoy nous ne voyons point qu'on puisse rien opposer qui ne se détruise par soy-mesme.] Quand il fut mort, Libere usa de misericorde envers les Ecclesiastiques qui l'avoient suivi, & les receut dans leurs degrez. [Ainsi il rendit entierement la paix à son Eglise; "& il avoit dès auparavant effacé la honte de sa chute, en refusant, comme nous verrons, de recevoir les decrets du Concile de Rimini.]

(L'an de J.C. 358. — Thdrt. l. 2. c. 13. p. 611. a. — *a* Philg. l. 4. c. 3. p. 65. — *b* Anast. c. 37. p. 29 | MS. p. 129. — *c* Philg. p. 65. — *d* Soz. l. 4. c. 15. p. 558. b. — *e* Mar. & F. p. 4. — Note 60. — Note 61.)

ARTICLE LXXVI.

Constance veut assembler un Concile œcumenique à Nicomedie, puis à Nicée: Les Anoméens le font separer en deux.

[NOus avons laissé ci-dessus les Semiariens maistres de la Cour, & les Eudoxiens ou Anoméens chassez, bannis, proscrits, & persecutez en toutes manieres.] 'Il semble selon le recit de Theodoret, que les choses soient demeurées en cet état jusques au Concile de Seleucie. [Mais nous verrons que l'instabilité de Constance ne luy permettra pas de demeurer si long-temps d'un mesme costé.

(Thdrt. l. 2. c. 21. p. 623. d.)

'Quoique la terreur de sa puissance eust mis l'Eglise en un tel état, qu'il sembloit que tout le monde eust receu la foy qu'il luy avoit plu de suivre, 'néanmoins l'impieté d'Aece luy fit prendre dessein d'assembler un nouveau Concile. 'Car S. Athanase témoigne que cet Athée fut le pretexte dont on se servit pour obtenir & pour faire cette assemblée, qui n'estoit propre qu'à causer de nouveaux troubles dans l'Eglise. [Cela peut faire juger que les Semiariens, entierement opposez à Aece, eurent part à cette resolution,] 'quoique le mesme Saint l'attribuë en un autre lieu aux Anoméens, [qui y contribuerent aussi, comme nous le dirons dans la suite.]

(Soz. l. 4. c. 16. p. 558. c. — l. 3. c. 19. p. 531. d. — Ath. de syn. p. 873. c. — p. 869. 870.)

'Constance, dit Sozomene, vouloit d'abord que le Concile se tinst à Nicée, mais les Basiliens l'en détournerent à cause du grand Concile qui s'y estoit tenu auparavant; & l'on convint que ce seroit à Nicomedie. L'Empereur ordonna par ses lettres aux plus habiles Evesques de chaque province, de s'y trouver en diligence en un certain jour, au nom de tous les autres Prelats.

'La plupart des Evesques estoient déja en chemin lorsque ce dessein fut arresté par un tremblement de terre épouvantable, 'qui renversa en un moment la ville de Nicomedie [le 24 Aoust 358, comme

(Soz. l. 4 c. 16. p. 558. d. — p. 559. a. — c | Nyss. de fat. p. 75. b. c.)

me nous l'avons marqué plus amplement "en un autre endroit.] 'On regretta particulierement, dit Sozomene, la grande Eglise qui estoit très-magnifique. 'Elle avoit esté bastie par Constantin : [mais elle avoit esté long-temps le siege de l'Arianisme sous la tyrannie d'Eusebe.] 'Sa chute donna occasion aux ennemis de nostre Religion, de raporter à Constance que beaucoup d'Evesques & de toutes sortes d'autres personnes qui s'y estoient retirez comme en un lieu de sureté, avoient esté accablez sous ses ruines : [d'où vient sans doute ce que dit Philostorge,] 'que quinze Evesques qui y estoient assemblez, & qui estoient pour la Consubstantialité, y perirent avec Cecrops Evesque de la ville. 'Mais Sozomene assure qu'il n'y avoit & n'y pouvoit avoir personne dans l'Eglise lorsqu'elle tomba, qu'il ne perit dans ce tremblement aucun Evesque que Cecrops [qui n'estoit nullement pour la Consubstantialité,] & un Evesque du Bosphore; & qu'ils furent tuez hors de l'Eglise.

Soz. p. 559. b. | Eus. v. Const. l. 3. c. 50 p. 508. a. b. | Soz. p. 559. b. | Philg. l. 4. c. 10. p. 70. | Soz. p. 559. b. c. | L'an de J.C. 358. | V. Constance §. 49.

'Les Evesques qui, comme nous avons dit, estoient déja en chemin pour se trouver au Concile, 'furent arrestez par la nouvelle de ce funeste accident. Quelques-uns d'eux se contenterent d'attendre qu'on leur envoyast de nouveaux ordres, '& les autres mirent par écrit les sentimens qu'ils avoient sur la foy ; [de quoy nous n'avons point d'autre lumiere. S. Hilaire semble dire qu'il y en eut de ceux de France qui vinrent jusqu'en Bithynie & en Phrygie où il estoit,] 'puisqu'il dit qu'ils se contenterent de communiquer avec luy ; & s'abstinrent depuis qu'ils furent sortis de France, de la communion de tous les autres, 'ce que l'on raporte au temps du Concile indiqué à Nicomedie. 'Cependant Constance ne sachant à quoy se determiner, consulta Basile, qui après avoir loué la pieté de ce Prince, & l'avoir consolé de la ruine de Nicomedie par des exemples tirez de l'Ecriture, l'exhorta à haster la convocation du Concile, puisque les Evesques estoient déja en chemin, '& luy proposa "Nicée, croyant, dit Sozomene, qu'il l'accepteroit d'autant plus, que ç'avoit esté son premier dessein d'y assembler le Concile. 'Et il semble qu'il ait eu aussi cette vuë, que la confusion de deux Conciles de Nicée, pourroit estre favorable pour effacer la gloire & l'autorité du premier. 'Le Concile fut donc indiqué à Nicée, & l'Empereur ordonna que tous les Evesques s'y trouveroient au commencement de l'esté [de l'an 359 :] 'Que ceux qui ne le pourroient pas, y envoieroient des Prestres, ou des Diacres pour porter leurs sentimens, entrer dans les deliberations avec les Prelats, & former tous ensemble les mesmes decrets : & que l'on nommeroit ensuite dix deputez de l'Occident, & autant de l'Orient, pour luy venir raporter l'arresté du Concile, afin, disoit-il, qu'il vist aussi s'il estoit conforme aux Ecritures, & qu'il jugeast ce qu'il y auroit à faire.

a. | p. 560. d. | p. 561. a. | Hil. de syn. p. 124. 2. d. | Bar. 358. §. 12. | Soz. p. 561. a. b. | b. | Note 61. | Thdrt. l. 2. c. 21. p. 624. a. b. | Soz p 561. b. c | Ath. de syn. p. 869. d | 874. c. | Soz. p. 561. c.

'Mais lorsque tout le monde s'attendoit à voir un Concile œcumenique à Nicée, on apprit tout d'un coup qu'il estoit divisé en deux. 'Sozomene dit que ce fut un artifice d'Ursace, Valens, Germine, Eudoxe, Patrophile, & Acace, qui voyant que tous les Evesques estoient ou pour la foy de Nicée, ou pour celle d'Antioche qui estoit celle des Semiariens ; & que s'ils estoient tous assemblez, ils ne pourroient manquer de condanner l'impieté d'Aëce qu'ils suivoient euxmesmes, ils crurent qu'en divisant les Evesques, ils viendroient plus aisément à bout ou de toutes les deux assemblées, ou au moins de l'une des deux. 'S. Athanase rend à peu près la mesme raison de la separation du Concile. 'Les Evesques de France assemblez à Paris peu d'années après, nous apprennent encore qu'un des desseins que le diable & les Heretiques eurent en cela, fut de tromper chacun de ces Conciles par les faux bruits qu'ils feroient courir de l'autre. 'S. Athanase remarque qu'on ne laissa pas de voir parmi ce desordre l'ordre de la sagesse de Dieu, qui veillant pour son Eglise, vouloit faire rendre un témoignage authentique à la verité par tous les Evesques d'Occident, & faire connoistre le trouble & la confusion que l'Heresie, qui regnoit dans l'Orient, y avoit produit.

Ath. de syn. p. 870. a. b. 874. c. | Soz. l. 4. c. 16. p. 561. b. c. | Ath. de syn. p. 873. 874. | Hil. fr. 2. p. 1. | Ath. p. 870. b.

' Sozomene remarque que les Anoméens obtinrent cette separation, aidez tant par Eusebe grand Chambellan, qui estoit ami particulier d'Eudoxe & dans les mesmes sentimens, que par beaucoup de personnes de qualité qui suivoient la fortune de cet Eunuque. 'Constance, s'y laissa aller par la consideration de la peine qu'auroient tant d'Evesques à faire un si long voyage, & des dépenses qu'il seroit obligé de faire pour cela. 'Car c'estoit luy qui les défrayoit.

Soz. p. 561. d. | c. 17. p. 563. a. | Sulp. S. l. 2. p. 162. 164.

[On sera sans doute surpris de voir ce nouveau credit que les Anoméens paroissent avoir, & dont on verra encore d'autres marques dans la suite, après qu'ils nous ont paru estre tout-à-fait sous les piez de Basile d'Ancyre & des autres Semiariens. On en peut raporter la cause au credit de l'Eunuque Eusebe, ami particulier d'Eudoxe, comme nous venons de dire. Car cet habile courtisan, après avoir laissé Constance jetter son feu contre Eudoxe, ne manqua pas de moyens pour ramener bien-tost cet esprit leger & foible, dont, selon l'histoire, il disposoit plus absolument que Constance ne faisoit de luy. Outre cela,] 'Philostorge nous apprend qu'après le bannissement d'Eudoxe & des autres, Patrophile, Narcisse, & quelques autres avec eux, [comme Acace,] vinrent trouver Constance à Singidon en Mysie, [dont Ursace estoit Evesque, & "où Constance peut avoir esté au mois d'Octobre au retour de son expedition contre les Limigantes.] Ils luy firent des plaintes de la conduite de Basile & de ses violences; de quoy ayant esté touché, il rappella les bannis, & ordonna les deux Conciles, l'un d'Occident à Rimini, l'autre en Orient dont le lieu ne fut pas sitost determiné. [Nous voyons en effet depuis ceci, que quoique Basile n'eust pas tout-à-fait perdu son credit, néanmoins il n'estoit pas absolu comme auparavant.] 'Il fut accusé d'avoir empesché

Philg. l. 4. c. 10. p. 69. 70. | V. Constance §. 47. | Soz. l. 4. c. 24. p. 580. c.

peſché le retour de ceux que l'Empereur avoit rappellez, [c'eſt-à-dire de quelques-uns d'eux,] en s'oppoſant pour cela aux Magiſtrats & aux Eveſques. [Ce fut apparemment par une ſuite du rappel d'Eudoxe,] 'que Conſtance commença à parler de luy comme d'un docteur de la verité, prenant ſon Hereſie pour la foy ſainte & Catholique.

Lucif. de Ath. l. 1. p. 977. e.

[Mais il ſemble que les Anoméens aient eſté obligez d'acheter leur grace aux dépens d'Aece, & en le declarant nettement excommunié.] 'Car S. Athanaſe reproche l'année ſuivante à Eudoxe & à Acace qu'ils chaſſoient Aece comme Heretique, quoiqu'il n'euſt point d'autre doctrine qu'eux, ſe mettant peu en peine de ſe contredire honteuſement, & de ſe combatre eux-meſmes, 'pourvû qu'ils puſſent plaire à Conſtance, preſts à changer autant de fois que le voudroient ceux qui les tenoient à leurs gages, & qui leur donnoient à manger. [Nous verrons néanmoins qu'Aece & Eunome avoient alors la liberté de ſe trouver à Seleucie & à Conſtantinople. Ainſi il paroiſt qu'ils avoient eſté rappellez d'exil. On n'en peut pas au moins douter pour Eunome, qui fut fait Eveſque en 360.

Ath. de ſyn. p. 913. c. d.

Pour revenir à la convocation du Concile, on ne voit pas qu'il y ait eu de la difficulté à choiſir Rimini pour l'Occident. On heſita davantage pour l'Orient :] '& comme on n'eſtoit pas encore reſolu du lieu que l'on prendroit pour l'aſſembler, Conſtance ordonna aux Eveſques de demeurer en attendant dans leurs Egliſes, ou dans les lieux où ils ſe trouvoient. Il manda [en meſme temps] à Baſile d'écrire aux autres Eveſques, pour ſavoir où il ſeroit plus à propos de tenir le Concile au commencement du printemps ſuivant, ne jugeant pas qu'il le faluſt faire à Nicée, à cauſe des pertes que tout ce pays avoit ſouffertes par le tremblement 'qui avoit ruiné une grande partie de la ville, & tué un grand nombre des habitans : Ce que Theodoret attribuë à une miſericorde particuliere de Dieu, [qui ne voulut pas qu'on puſt confondre le grand Concile de Nicée avec un conciliabule d'Heretiques.]

Soz. l. 4. c. 16. p. 561. d. — Thdrt. l. 2. c. 21. p. 613. 614.

'Baſile envoya la lettre de Conſtance dans toutes les provinces, *a* & écrivit luy-meſme aux Eveſques, pour les prier de luy mander en diligence le lieu qui leur agréeroit le plus. 'Mais ils ne purent s'accorder entre eux ſur cela. 'Quelques-uns propoſerent la ville de Tarſe ; *a* mais ceux du parti d'Eudoxe & d'Aece la refuſerent, [peut-eſtre à cauſe de Silvain qui en eſtoit Eveſque. La meſme raiſon les put empeſcher d'accepter Ancyre, laquelle fut auſſi propoſée, puiſque] 'S. Hilaire dit qu'il avoit appris qu'on devoit tenir des Synodes à Ancyre & à Rimini, où l'on feroit venir un ou deux Eveſques de chaque province des Gaules. [La fin de cette année & le commencement de la ſuivante, ſe paſſerent dans cette negociation : & ainſi nous n'en verrons la concluſion & l'effet qu'en 359.]

Soz. p. 561. d. — *a* p. 562. a. — a. — Socr. l. 2. c. 39. p. 146. b. — *a* Philg. l. 4. c. 11. p. 71. — Hil. ſyn. p. 124. 2. d.

'Ce fut durant ce temps-ci que S. Hilaire écrivit ſon livre des Synodes, pour ſervir de réponſes aux lettres qu'il avoit

d. e.

L'an de J.C. 359.

receuës des Prelats de France, pour leur apprendre ce qui s'enſeignoit dans l'Orient, afin que dans le Concile qui s'alloit tenir, ils puſſent ſoutenir la vraie foy ſans ambiguité, & combatre dans les Heretiques leurs veritables erreurs, & non celles qu'ils ne ſoutenoient pas. 'Il paroiſt y reconnoiſtre les Eveſques du Concile d'Ancyre pour veritablement Orthodoxes, 'quoiqu'ils euſſent condanné le terme de Conſubſtantiel : mais néanmoins il ne put excuſer cette condannation, de quelque pretexte qu'on taſchaſt de la couvrir.

p. 135. 1. a. — p. 137. 1. d. e.

ARTICLE LXXVII.

Nouvelle confeſſion de foy faite à Sirmich, & datée.

L'AN DE JESUS-CHRIST 359.

[NOus avons laiſſé Baſile d'Ancyre dans la peine de faire convenir les Orientaux d'un lieu propre pour les aſſembler.] 'Voyant enfin qu'il n'en pouvoit venir à bout, il s'en alla trouver l'Empereur qui eſtoit alors à Sirmich, & trouva auprès de luy George uſurpateur du ſiege d'Alexandrie, Marc d'Arethuſe, Valens, & quelques autres Eveſques qui y eſtoient pour leurs affaires particulieres. Là on convint que le Concile d'Orient ſe tiendroit à Seleucie dans l'Iſaurie.

Soz. l. 4. c. 16. p. 561. a.

[Mais il s'y paſſa une choſe plus importante.] 'Car Valens y fit faire & ſigner un nouveau formulaire [que nous pourrions conter pour le quatriéme de Sirmich, quoiqu'on le mette ordinairement pour le troiſiéme.] 'Ce nouveau formulaire rejettant le mot de ſubſtance, & défendant d'en parler deſormais, parce, dit-on, qu'il n'eſtoit pas de l'Ecriture, & que le peuple qui ne l'entendoit pas, s'en ſcandalizoit, 'établiſſoit ſeulement *le Fils ſemblable au Pere ſelon les Ecritures*, 'ajoutant néanmoins à la fin, *ſemblable en toutes choſes ſelon les meſmes Ecritures.* *a* Car Conſtance qui eſtoit preſent, *b* voulut qu'on le declaraſt *ſemblable en toutes choſes*, & arreſta par cette definition, diſent les Semiariens, les mauvais deſſeins des Heretiques. [Cependant comme, hors ce dernier mot, tout ce formulaire favoriſoit les Anoméens, il y eut de grandes difficultez pour le concLure,] *c* & la diſpute dura juſques à la nuit *d* qui precedoit la feſte de la Pentecoſte, *e* c'eſt-à-dire du 22 [au 23] jour de May, *f* Paſque ayant eſté en cette année le quatriéme d'Avril. *g* Marc d'Arethuſe fut chargé de compoſer le formulaire *h* en latin, ſelon Socrate & Sozomene. *i* Il n'y avoit que fort peu d'Eveſques à cette aſſemblée, *k* ſavoir Marc d'Arethuſe, George d'Alexandrie, Baſile d'Ancyre, Germine de Sirmich, Hypatien d'Heraclée, Valens, *l* Urſace, & Pancrace de Peluſe [qui eſtoit apparemment quelque Melecien ;] *m* outre divers Preſtres & Diacres.

b. — Ath. de ſyn. p. 876. a. — p. 875. b. — p. 876. a. — *a* Hil. fr. 1. p. 44. — *b* Epi. 73. c. 15. p. 861. a. b. — *c* Hil. fr. p. 44. — *d* Epi. 73. c. 22. p. 869. b. — *e* Ath. de ſyn. p. 875. a. — *f* Buch. cycl. — *g* Hil. fr. p. 44. — *h* Socr. l. 2. c. 37. p. 132. d | 141. d | Soz. l. 4. c. 17. p. 563. c. d. — *i* Ath. de ſyn. p. 873. — *k* Epi. 73. c. 22. p. 870. — a | Socr. l. 2. c. 29. p. 121. b. — *l* Hil. fr. p. 44 | Socr. p. 121. b. — *m* Epi. p. 870. a.

[Il n'y eut guere moins de difficulté à ſigner ce formulaire, qu'à le concluге.] *n* Marc d'Arethuſe & les autres ſignerent

n p. 869. b.

gnerent simplement qu'ils croyoient & tenoient ce qui estoit porté par l'écrit. Mais Valens fit sa signature en ces termes : „ Tous les assistans savent comment nous „ avons signé l'écrit ci-dessus, & nostre „ religieux Empereur le sçait aussi, puis- „ qu'il a receu le témoignage que je luy „ ay rendu sur ce sujet de vive voix & par „ écrit. „ ' Ayant ensuite signé en sa maniere, & ayant ajouté à sa signature que le Fils est semblable au Pere, sans dire *en toutes choses*, montrant par là en quel sens il entendoit cet écrit, l'Empereur s'en apperceut, & le contraignit d'ajouter *en toutes choses*. ' Mais Basile qui se doutoit qu'il y avoit encore quelque mauvais sens caché sous ces termes, pour s'en servir dans le Concile de Rimini, où il vouloit porter ce formulaire, declara par sa signature, que quand il confessoit le Fils semblable au Pere en toutes choses, il n'entendoit pas seulement quant à la volonté, mais aussi quant à la subsistance, l'existance, & l'estre mesme : ' & que s'il y en avoit qui dissent qu'il estoit seulement semblable en quelque chose, & non en tout, il les tenoit pour separez de l'Eglise Catholique, comme ne croyant pas le Fils semblable au Pere selon les Ecritures. Et quand sa signature eut esté luë, on la mit entre les mains de Valens.

[Basile ne se contentant pas de cela, fit en quelque autre occasion] ' avec George de Laodicée, & d'autres Semiariens, une exposition de leur foy, que S. Epiphane appelle une lettre ; & qu'il a mise après la lettre du Concile d'Ancyre 'depuis l'article 12 de l'Heresie des Semiariens jusques au 23e ; comme le P. Petau le montre fort bien dans ses notes. 'Basile paroist avoir fait encore quelque autre écrit sur ce sujet mesme, dont S. Athanase raporte un passage.

[Quoique cette troisiéme confession de Sirmich, comme on l'appelle communément, fust assez mauvaise en elle-mesme,] 'elle parut encore plus ridicule aux Catholiques, parce qu'on s'estoit avisé de la dater dans le titre du jour & de l'année qu'on l'avoit faite, ce que l'Eglise n'a point accoûtumé de faire dans les professions de foy. ' S. Athanase y reprend encore les Ariens d'avoir donné à Constance dans ce titre, le nom de Roy éternel, eux qui refusoient la qualité d'éternel au Fils de Dieu ; ' & d'avoir mis ces mots au-dessus du titre ; *Exposition de la foy Catholique* ; dans une piece où ils n'exposoient que leurs blasphêmes, ' ausquels ils donnoient pour date le 22 de May 359, ' au lieu que la foy Catholique n'a point de date, parce qu'elle est au-dessus de tous les temps.

(Marginal notes: c. — d. — p.870. — c.1.p.846. a. — p.859|n.p. 522. — Ath. de syn.p.916. a. — p.870-872. — p.871 b. — d. — p.875 a. — p.871.c.)

ARTICLE LXXVIII.

Convocation des Conciles de Rimini & de Seleucie : Constance écrit au premier.

' Cependant Constance ayant donné l'ordre pour assembler les Conciles de Rimini & de Seleucie, on vit courir de tous costez les lettres du Prince & des Prefets du Pretoire pour faire venir les Evesques. ' Surquoi S. Athanase avouë que luy & ceux avec qui il estoit, ne pouvoient retenir leur zele contre une chose si indigne, voyant avec regret qu'on assembloit ces Conciles sans necessité, qu'on troubloit sans sujet toute l'Eglise, & que les Ecclesiastiques alloient & venoient de tous costez, pour savoir ce qu'ils devoient croire, comme s'ils n'en eussent pas esté instruits jusques alors. Ce qui, comme il remarque, estoit un grand sujet de scandale pour les Catecumenes, & de risée pour les payens. ' En effet, Ammien se moque de ces Evesques qu'on voyoit sans cesse par bandes sur les chemins, & il se plaint que cela avoit épuisé & ruiné le fond necessaire pour les voitures publiques.

(Marginal notes: Ath. de syn.p.969. c. — p.870.b.c. — Amm.l.21. p.203.)

[On ne choisit pas pour ces Conciles] ' un ou deux Evesques de chaque province, comme on l'avoit crû l'année precedente ; ' mais il y avoit un ordre general pour y faire venir tous les Prelats, ' & l'on envoyoit des officiers dans les provinces pour cet effet. 'C'estoit l'Empereur qui fournissoit les voitures & tout ce qui estoit necessaire pour leur entretien. 'Mais ceux des Gaules & d'Angleterre crurent qu'il leur estoit honteux de rien prendre de l'Empereur, [afin d'en dependre moins,] & voulurent vivre à leurs depens. Il y en eut seulement trois d'Angleterre, qui n'ayant pas le moyen de faire cette depense, aimerent mieux la recevoir du Prince que de charger leurs confreres en acceptant l'offre qu'ils leur faisoient de contribuer chacun pour leur subsistance : Ce que Sulpice Severe approuve fort, quoique d'autres le blasmassent.

(Marginal notes: Hil.fyn.p. 124.2.d. — Sulp.S.l.2. p.164. — p.162. — p.164. — p.162.)

' Constance manda aux Evesques de definir premierement ce qui regardoit la foy, & puis ce qui concernoit les differends particuliers des Evesques, & enfin de luy donner avis de tout ce qu'ils auroient fait, par dix deputez de chaque Concile. ' Mais d'autres fois il mandoit qu'on examinast avant toutes choses les plaintes & les affaires des Prelats.

(Marginal notes: Soz.l.4.c. 17.p.563. a.b. — c.22.p. 573.c d.)

[Nous parlerons premiérement du Concile de Rimini,] ' qui commença le premier ; [& nous passerons de là à Seleucie. La ville de Rimini, dite par les Latins *Ariminum*, est sur le bord de la mer Adriatique dans la Romagne. Le nombre des Evesques qui s'y trouverent se marque assez differemment : " mais on peut s'arrester à ce que dit] 'S. Athanase en deux endroits, qu'il s'y en trouva 400 & davantage. *a* Il est suivi par Sulpice Severe, *b* & par Sozomene. *c* Ils estoient assemblez de l'Illyrie, de l'Italie, de l'Afrique, de l'Espagne, des Gaules, & de l'Angleterre.

(Marginal notes: c.17.p.563. b.c. — Note 63. — Ath. de syn.p.874. c|908.b. — *a* Sulp.S.l. 2.p.162. — *b* Soz.p. 563 c. — *c* Sulp.S.p. 162.)

' Le plus celebre entre les Catholiques, fut Restitute Evesque de Carthage, que l'on peut conjecturer y avoir presidé. *d* Entre ceux de France, on nomme S. Phebade d'Agen, & S. Servais de Tongres. *e* Grecien Evesque de Cagli [au Duché d'Urbin,] y parut aussi. *f* S. Jerôme parle d'un Musone Evesque de la province de Byzance, *g* ou plutost de la Byzacene, *h* auquel il dit que tout le monde

(Marginal notes: Hil.fr.2.p. 36. — *d* Sulp.S.p. 166. — *e* Hil. fr.1. p.16. — *f* Hier. in Luci. p. 143.a. — *g* Hil.fr.pr. p.20.1. — *h* Hier. in Luci. p. 143.a.)

monde cedoit à cauſe de ſon âge ; ' & il n'eſt pas impoſſible que ce ſoit le meſme qui eſt appellé Ancien ou Primat de la Byzacene en l'an 397. 'Nous ſavons encore les noms de quelques autres, [mais nous ignorons leurs Eveſchez.] ' Entre les Heretiques qui y eſtoient bien au nombre de 80, ' il y avoit Urſace, Valens, Germine, Caius, *a* Migdone, Megaze ; [tous d'Illyrie :] Epictete de Civita-Vecchia,] ' Auxence [de Milan ;] & " Demophile [de Berée en Thrace, quoiqu'il ſemble qu'il euſt dû eſtre plutoſt à Seleucie.]

Hil.fr.pr. p.20.2. fr.2.p.36. Sulp.S.p. 163. Hil.fr.2.p. 34. *a* p.37. Ath. de ſyn.p.874. c. NOTE 64.

'Taurus Prefet du Pretoire [d'Italie,] eut ordre de Conſtance d'eſtre preſent au Concile, ' & de ne point laiſſer aller les Eveſques qu'ils ne fuſſent tous tombez d'accord touchant la foy. On luy avoit promis le Conſulat en cas qu'il en vinſt à bout ; [& comme il fit trop bien réüſſir le malheureux deſſein de Conſtance,] ' il fut en effet Conſul deux ans après, mais il fut relegué dés l'année meſme à Verceil, [après que Conſtance fut auſſi mort dans la meſme année.]

Hier. p. 143 a. Sulp. S. p. 162. Amm. l. 22. p. 206.

' Nous avons une lettre de Conſtance aux Eveſques d'Italie qui s'aſſemblerent [depuis] à Rimini, ſelon le titre. 'L'adreſſe eſt en general, aux Eveſques ; mais l'on voit qu'elle regarde tous ceux qui ſe devoient trouver à Rimini. Conſtance y renouvelle les ordres qu'il avoit déja donnez, que l'on y traitaſt les choſes qui regardoient la foy, l'unité, & l'ordre de l'Egliſe. Mais il ne veut pas que l'on y parle touchant les Eveſques d'Orient, declarant nul tout ce qui s'y ordonneroit ſur ce ſujet, & pretendant que s'il y avoit quelque choſe à diſcuter avec eux, les dix legats qu'ils luy envoyeroient, le pourroient faire ſuffiſamment. [Il craignoit peut-eſtre que les Occidentaux ne vouluſſent parler pour Saint Athanaſe ;] 'au moins Socrate & Sozomene nous aſſurent que les Ariens ne jugerent pas à propos de parler de luy à Rimini, 'quoique Julien le Pelagien écrive que tous les Eveſques, hors ſept, y conſentirent à ſa condannation. *b* La lettre de Conſtance eſt datée du 27 May de cette année, [& ainſi avant le commencement du Concile, puiſque Germine, Urſace, & Valens, eſtoient encore à Sirmich la nuit du 22 :] ' outre que le Concile s'eſtant terminé fort promtement juſqu'à l'envoi des deputez, 'qui ne ſe fit qu'après le 21 de Juillet, [il ne peut avoir commencé que dans ce mois meſme.]

Hil.fr.2. p. 43. p.44. Soz. l. 4. c. 17 p.563.c| Socr.l.2. c. 37.p.142.b. Aug. op. imp. l. 1. c. 75.p.27.2. d e. *b* Hil. fr.2. p.45. Ath. de ſyn.p.880. b. Hil.p.46.

ARTICLE LXXIX.

Le Concile de Rimini autoriſe la foy de Nicée, & condanne celle des Ariens avec leurs perſonnes.

' QUand les Eveſques furent tous à Rimini, ils ſe diviſerent en deux. Les Catholiques eurent l'Egliſe pour leurs aſſemblées [Eccleſiaſtiques,] & les Ariens firent leur Egliſe d'un lieu qu'on avoit exprès laiſſé vide.

Sulp. S. p. 168.

' Lorſque l'on commença à traiter de la foy, *a* & que tous les autres Eveſques ne prenoient pour fondement de leurs diſcours que les ſaintes Ecritures ; ' Urſace & Valens aſſiſtez de Germine, Auxence, Caius, & Demophile, parurent avec un papier en main, qui eſtoit la troiſiéme confeſſion de Sirmich avec ſa date ; & ils la lurent devant tout le monde. ' Ils repreſenterent qu'elle avoit eu l'approbation de l'Empereur, & qu'ainſi il la falloit recevoir, ' & ſe contenter de celle-là, ſans ſe mettre en peine de tous les autres Conciles, ' & de toutes les autres formules, *a* & ſans demander auſſi rien de plus aux Heretiques, ni ſe mettre ſi fort en peine de penetrer leur ſens : ' de peur que cette diſcuſſion ne cauſaſt trop de diviſions & de troubles : Qu'auſſi-bien il eſtoit meilleur d'exprimer la verité de la foy d'une maniere plus ſimple & plus groſſiere, ſans introduire de nouveaux termes qui ſentoient les chicaneries de la logique : ' par où il eſtoit viſible qu'ils attaquoient le mot de Conſubſtantiel, pour introduire leur expreſſion de ſemblable en toutes choſes, [ou plutoſt une confuſion qui donnaſt lieu à l'établiſſement de la doctrine des Anoméens :] 'Et ils ajoutoient en effet, qu'il n'eſtoit pas raiſonnable de troubler & de déchirer toute l'Egliſe pour deux mots qui n'eſtoient pas ſeulement de l'Ecriture.

c Soz. p. 563.c. *d* Ath. de ſyn.p.874. c. c.d | Soz. p.563.c. Soz.p.563. d. Ath.p.874. d. Soz.p.563. d. *a* Ath. p. 874 d. Soz.p.593. d. p.564.2. Thdrt.l.2. c.15.p.611. c.

'Ils s'imaginoient par là abuſer de la ſimplicité des Occidentaux. [Mais leur ſimplicité eſtoit éclairée & fortifiée par l'Eſprit de Dieu. On ne voit pas ce que le Concile leur répondit d'abord. Il eſt certain ſeulement] ' qu'on ne fut pas long-temps à reconnoiſtre leur malice. Car les Eveſques ayant propoſé d'anathematizer l'Hereſie Arienne avec les autres, tout le monde s'y accorda, hormis ceux de la faction d'Urſace & de Valens. 'Ce qui fit voir bien clairement qu'ils n'avoient point d'autre deſſein que de ruiner ce qui avoit eſté fait à Nicée, pour établir leur Hereſie. Ainſi les Peres ſe plaignirent hautement de leur fourberie, & declarerent qu'ils n'eſtoient pas venus là pour y apprendre ce qu'ils devoient croire, puiſqu'ils en eſtoient fort bien inſtruits, mais pour s'oppoſer à ceux qui combatoient la verité, & qui introduiſoient des nouveautez dans la foy. Que ſi les autres ne faiſoient que commencer à avoir la foy ; (' car on avoit eſté extrêmement choqué de voir une confeſſion de foy datée,) ' ils ne pouvoient pas ſeulement eſtre Clercs, puiſqu'ils n'en eſtoient qu'à leur Catechiſme ; Que s'ils eſtoient dans la meſme diſpoſition qu'eux, ils devoient donc auſſi anathematizer avec eux toutes les Hereſies, & s'arreſter à ce que les Peres leur avoient laiſſé, en ſe contentant du Concile de Nicée, pour oſter le pretexte d'aſſembler toûjours de nouveaux Conciles.

c. Ath. de ſyn.p 876. a.b | ad Af. p.934. Ath. de ſyn.p.879. b.c. Soz p.564. d. Ath.p.876.

' On fit lire les profeſſions de foy de tous les Heretiques pour les condanner, & celle du Concile de Nicée pour l'approuver. ' Ce que les Peres firent tous d'un commun accord. ' Nous avons encore un acte dreſſé & ſouſcrit par le Concile pour condanner toutes les Hereſies en general, & celle d'Arius en particulier, contre laquelle cet acte contient divers

Soz.p.564. b. Ath.p.876. Hil.fr.2.p. 47.48.

p.461 Ath. de syn. p. 880.a. divers anathemes. ' On declara mesme que la profession presentée par Ursace & Valens, estoit tout à fait contraire à la foy de l'Eglise, & qu'on ne pouvoit du tout l'approuver. p.876.d. 'On resolut aussi unanimement de confirmer ce qui avoit esté fait à Nicée, sans y ajoûter quoy que ce fust. Hil.p.46. 'Nous avons l'acte qui en fut dressé, p.45. & signé de tous les Catholiques, 'où il est dit entre autres choses, que l'Ecriture nous ayant appris en divers endroits le terme & le sens du mot de substance, il demeurera dans toute son autorité & son usage ordinaire.

Ath.p.876. d. 'Valens ni ceux de sa faction ne voulurent rien faire de toutes ces choses. p.878.c. ' Voyant néanmoins tous les Evesques opposez à leurs malheureux desseins, ils se transporterent à l'assemblée des Catholiques, dit S. Athanase, comme pour écrire quelque chose de nouveau : mais on ne fut pas long-temps sans reconnoistre leur malice. [Il semble donc que les Ariens aient tenu d'abord leur assemblée à part, se contentant de faire proposer par des deputez ce qu'ils avoient à dire, & que voyant qu'on rejéttoit leur confession datée, ils soient venus tous ensemble faire quelques nouvelles propositions ; surquoi néanmoins nous n'avons point d'autre lumiere.] Socr. l.2.c. 37.p.132.c. d. ' Socrate semble dire qu'ils presenterent deux confessions de foy. [Mais il est si embarassé sur ce point, qu'on ne peut rien fonder sur luy.

Quoy qu'il en soit donc de tout ceci,] Ath. de syn.p.879. d. 'le Concile après avoir usé envers les Ariens de toute la tolerance & la patience possible, a p.876.d. a fut enfin obligé de les condanner comme des ignorans, des fourbes, & des Heretiques, p.880.a. de les declarer Heretiques, & de les deposer a.b. ' de vive voix en leur presence ; ' & cette declaration fut ensuite signée de tout le monde Hil.fr.2.p. 46. 'le 21 de Juillet, à la requisition de Grecien Evesque de Cagli. Nous avons en latin dans les fragmens de S. Hilaire, Ath.p.879. 880. ' & en grec dans S. Athanase, l'acte de cette requisition, & du consentement p.879.b. que tous les Evesques y donnerent. 'L'assemblée y est qualifiée un Concile general. Ceux qui y sont condannez nommément, sont Ursace, Valens, Germine, & Caius. On y joint quelquefois Auxence, [& Demophile ; " mais il y a de la difficulté.] Note 65.

Hil fr.1. p. 36. ' Il y a quelque apparence que l'on parla dans le Concile, de la condannation de Libere par Potame & par Epictete.

ARTICLE LXXX.

Le Concile depute à Constance, qui s'efforce de lasser les Peres par ses délais.

Ath. de syn.p.880. b. 'Toutes choses s'estant ainsi terminées fort promptement à Rimini, parce que tous les Evesques [Catholiques] estoient fort unis dans les mesmes sentimens ; il ne restoit plus qu'à envoyer des Amm.l.19. p.150. deputez à Constance, ' qui quitta cette a Cod.Th. 11.t.30.l.28. année Sirmich & l'Illyrie, a où il estoit b Amm.l. 19.p.150. encore le 18 de Juin, b pour aller à Constantinople donner ordre aux affaires de l'Orient, extrêmement troublées par la crainte des Perses qui y forcerent cette année la ville d'Amide dans la Mesopotamie. Sulp.S.l.2. p.163 | Mar. & F. p.24.25. ' Les Catholiques luy envoyerent donc dix deputez, & les Ariens firent la mesme chose de leur costé. Sulp. S. p. 163. ' Mais les premiers choisirent de jeunes Evesques peu instruits & peu prudens ; & les Ariens au contraire envoyerent des deputez extrêmement fins & rusez, qui avoient bien de l'esprit, & qui estoient habiles dans toutes les subtilitez de leur perfidie. [Nous n'en savons pas les noms.] Ath. ad Afr.p.934. b. ' Mais S. Athanase dit generalement que les Heretiques deposez furent aussi-tost trouver Constance. Hil. fr. 2. p.36. 'Entre ceux des Catholiques dont nous avons les noms, on ne peut remarquer que Restitute de Carthage qui paroist comme le chef.

Ath. de syn.p.878. p 879.a. 'Le Concile leur donna ordre. 1°, De défendre la verité par les témoignages de l'antiquité. 2°, De faire voir à Constance que ce n'estoit pas le moyen d'établir la paix, comme les Ariens le luy faisoient entendre, de violer en quelque chose la verité & la justice, mais que c'estoit mettre partout la division & Sulp. S. p. 163.164. le trouble. 3°, 'De ne communiquer en aucune sorte avec les Ariens, mais de renvoyer tout au Concile sans s'engager Ath. de syn.p.930. d. à rien. 4°, 'De ne changer quoyque ce soit de ce qui avoit esté ordonné dans l'assemblée.

Ath. de syn.p.877 | Hil.fr.2.p. 33 | Thdrt. p.611 | Socr. l.2.c.37.p. 136.c | Soz. l.4.c.18.p. 564. 'Le Concile écrivit en mesme temps à Constance une excellente lettre qui se trouve dans tous les historiens, c'est-à-dire dans S. Athanase, dans S. Hilaire, dans Theodoret, dans Socrate, dans Sozomene ; a Amb. de fide, l.1.c. 9.p.126. e. a & S. Ambroise la cite. b Ath. de syn. p.876. d. b Elle fut écrite en latin, [& néanmoins le texte grec de S. Athanase est plus clair que le latin que nous avons dans S. Hilaire.] c p.877. 878. c Les Peres y témoignent qu'ils n'avoient rien trouvé de plus propre pour assurer la foy, que de s'attacher au Symbole de Nicée, dont ils font un bel éloge, sans y ajoûter ni diminuer quoyque ce soit ; p.878. ' tous les efforts que Valens & les autres avoient faits, n'ayant servi qu'à faire connoistre les mauvais desseins & l'impieté de ces personnes qu'ils avoient esté contraints de separer de leur communion, & à les affermir eux-mesmes dans leur resolution de ne rien innover du tout. p.878,879. 'Ils prient ensuite l'Empereur d'écouter favorablement ce que les deputez qu'ils luy envoient, avoient à luy dire de leur p.879. part, '& de leur permettre de retourner Socr.l.2.c. 37.p.139.a. à leurs Eglises. 'Voilà ce que les Catholiques manderent à Constance par leurs deputez.

a | Soz.l.4.c. 19.p.567.d. ' Mais Ursace & Valens, avec les autres deputez Ariens, ayant fait plus de Sulp. S. p. 163. diligence que ceux du Concile, 'se rendirent aisément maistres de l'esprit de Socr.p.139. a. l'Empereur, 'qui outre l'inclination qu'il d Soz. p. 567.d. avoit déja pour l'Arianisme, d put bien encore se tenir offensé du mépris que le Concile avoit fait d'un formulaire dressé en sa presence & avec sa participation. d | Socr. p. 139.a. e Mar. & F.p.25. Thdrt. l.2. c.15.p.614. b.c. 'Ainsi il fit toutes sortes d'honneurs à ces deputez Heretiques, e & les receut avec beaucoup d'amitié comme des gents de son parti.

'Au contraire, quand ceux du Concile furent

furent arrivez, ses officiers prirent leur lettre, & la luy porterent, mais ne voulurent pas seulement les faire parler à luy, disant qu'il estoit occupé aux affaires de l'Etat. ' Il les traina ensuite long-temps sans leur faire aucune réponse ; & prenant pretexte d'un voyage qu'il avoit à faire contre les Barbares, il les fit demeurer à Andrinople jusqu'à son retour. Il écrivit néanmoins au Concile de Rimini, pour s'excuser de ce qu'il n'avoit pu encore voir ses deputez, ni examiner ce qu'ils avoient à luy dire ; de quoy il alleguoit les raisons que nous avons dites, y ajoutant qu'il falloit apporter aux choses de Dieu un esprit dégagé de tous les soins de la terre, & priant les Peres de vouloir bien attendre qu'il eust cette commodité, afin qu'ils pussent achever une affaire de si grande importance pour l'Eglise. ' S. Athanase ajouta cette lettre à son traité des Synodes aussi-tost qu'il en eut eu connoissance, '& il y fait remarquer la finesse criminelle du très-impie Constance, comme il l'appelle. ' Constance y conte vingt Evesques députez, [joignant apparemment ceux des Ariens avec les autres, & voulant faire accroire qu'il les avoit tous traitez de mesme.]

Socr.p.139. a.b.

Ath. de syn.p.930.

p.929.d.

p.930.a.

' Ce Prince affectoit à dessein toutes ces longueurs, dans l'esperance que les Evesques ennuyez de demeurer si longtemps à Rimini separez de leurs Eglises, cederoient enfin à sa volonté, & abatroient eux-mesmes le rampar qu'ils avoient élevé contre l'Heresie, 'en refusant d'abandonner les termes de substance & de Consubstantiel. 'Il ne put néanmoins rien gagner pour lors ; & ces genereux défenseurs de la foy ne firent autre chose dans la réponse qu'ils luy écrivirent sur sa lettre, que de renouveller la priere qu'ils luy avoient déja faite d'écouter favorablement leurs députez, & de leur permettre de s'en retourner en leurs Eglises avant l'hiver ; à quoy ils ajouterent une nouvelle protestation, qu'ils ne pouvoient se départir aucunement de tout ce qu'ils avoient fait. Les termes de cette lettre raportez par Theodoret, sont tout differens ' de ceux qui sont dans S. Athanase & dans Socrate. On voit que ce sont deux traductions d'un mesme original latin.

Thdrt.p. 614.c.

c.16.p.615. c.

c.15.p.614. c.d|615.

Ath. de syn.p.930. 931 | Socr. p.139.d.

[Ce fut assez vraisemblablement durant ces délais affectez par les Ariens pour lasser la patience des Catholiques,] 'que le Concile de Rimini traitant des privileges de l'Eglise & du Clergé, demanda à l'Empereur que les terres qui appartenoient à l'Eglise, fussent libres de tous les imposts, & de toutes les charges publiques : Ce que Constance declare dans " une loy donnée le trentiéme Juin de l'année suivante, avoir déja accordé par une autre.

Cod. Th. 16.t.2. l.15. p. 42.

V. Constance §. 57.

ARTICLE LXXXI.

Les députez du Concile de Rimini cedent à Constance & aux Ariens ; & après eux presque tous les Evesques du Concile.

'SOCRATE dit que les Evesques du Concile ayant encore attendu quelque temps après la lettre dont nous venons de parler, sans recevoir aucune réponse de l'Empereur, se retirerent en leurs Eglises, & après cela il ne parle plus du tout du Concile de Rimini. [Nous souhaiterions que la verité nous permist de le suivre, & de terminer ici l'histoire de ce Concile. Nous en ferions l'un des plus illustres & des plus saints Conciles de l'Eglise, puisque jusques ici il n'a fait que soutenir la verité combatuë par l'artifice des méchans Evesques & par l'autorité de la puissance Imperiale ; ce qui ne se trouve peut-estre dans aucun de ceux que l'Eglise revere le plus. Mais il faut suivre ce que nous trouvons dans les meilleurs auteurs de l'histoire, qui nous apprennent avec Saint Hilaire,] 'que Constance changea enfin la foy des Occidentaux en impieté, en les tenant toûjours renfermez dans une ville ; qu'il les épouvanta par ses menaces ; qu'il les affoiblit par la faim qu'il leur fit souffrir ; qu'il les abatit par les rigueurs de l'hiver [qui estoit proche ;] & qu'il les corrompit par ses artifices. ' Baronius croit seulement que S. Gaudence Evesque de Rimini mesme, & quelque peu d'autres, se retirerent. [Mais une chose de cette nature doit estre mieux fondée] que sur des actes qu'on ne nous donne point.

Socr.l.2. c. 37.p.140.b.

Hil. in Const.l.1.p. 113.2.d.

Bar.359. §. 60.

[Nous nous contenterons donc de suivre le recit de Theodoret, qui nous apprend] 'qu'après que le Concile de Rimini eut écrit la lettre dont nous venons de parler, les Ariens ayant de nouveau aigri l'esprit de Constance, firent venir malgré eux une partie des Evesques, (c'est-à-dire les députez,) à une ville de Thrace 'nommée Nicé ou Nice, *a* & mesme Nicée dans S. Hilaire, & qui s'appelloit auparavant Ustodizo. C'est apparemment la ville que Sanson appelle Ostudizus, & qu'il place à quelques lieuës d'Andrinople à l'Orient. 'Ils affecterent ce lieu, afin que le formulaire qu'ils avoient envie d'y faire recevoir, portant le nom de Nicé, fust aisément pris par les simples pour le Symbole du grand Concile de Nicée en Bithynie. Mais ils ne tromperent pas beaucoup le monde par cette équivoque, & ils ne firent que se faire moquer d'eux.

Thdrt.l. 2. c.16.p.615. c.

c | Socr. p. 141.b.
a Hil. in Aux.p.112. 1.d | fr.2.p. 36.

Socr.p.141. b.

[Ils réüssirent néanmoins dans leur principal dessein, qui estoit d'abatre la constance des députez du Concile.] 'Car les ayant long-temps tourmentez par divers délais, *b* & les ayant trompez par leurs finesses ; attirez par l'esperance des faveurs du Prince, intimidez par les menaces de sa colere, *c* affoiblis par les violences qu'ils leur firent, *d* & abusez par la fausse assurance qu'ils leur donnerent, que les Orientaux avoient supprimé le mot de substance ; *e* ils obligerent enfin ces

Mar. & F. p.25.
b ib | Thdrt. l.2.c.16.p. 615.c.
c Hil. in Aux.p.112. 1.c | Ath.ad Afr.p.934. b.c.
d Hil. fr. 2. p.25.
e Mar. & F. p.25.

ces Evesques à casser ce qu'ils avoient saintement établi, & à approuver ce qu'ils avoient condanné comme impie, parce qu'ils craignoient de souffrir l'exil pour le Fils de Dieu, & qu'ils prenoient leur satisfaction dans le repos de leur pays & dans les malheureuses possessions de leurs Eglises. ' Ils les obligerent, dis-je, à communiquer avec eux, *a* & à consentir à l'abolition des mots de substance & de Consubstantiel, en recevant une confession de foy entierement conforme à la troisiéme de Sirmich, hormis qu'elle declare le Fils semblable au Pere, sans ajouter *en toutes choses*, ' qu'elle défend le mot d'hypostase, selon le texte de saint Athanase, *b* & comme ce Saint l'a lu & l'a entendu ; *c* & qu'elle anathematize toutes les Heresies contraires à ses definitions. [Nous l'appellerons le formulaire de Nicé ou de Rimini, parce qu'il y fut aussi receu,] 'quoi qu'il ait esté fait "à Constantinople par les Ariens [de l'Occident, & par ceux] de l'Orient qui estoient déja revenus de leur Concile de Seleucie. [C'est celui qu'on a ensuite fait signer par-tout, & qui a rendu toute la terre Arienne, selon l'expression de S. Jerôme. " Il fut fait originairement en latin.]

Sulp. S. l. 2. p. 165. *a* ib. Thdrt. p. 615. c. Ath. de syn p 906. c| 905. c. *b* ad Af. p. 934. d. & alibi. *c* de syn. p. 906. c| Hil. fr. 1. p. 55. Ath. de syn. p 905. c. Note 66. V. la note 66.

' Nous avons un acte daté du dixiéme Octobre de cette année à Nicé, par lequel Restitute de Carthage & ses compagnons, declarent qu'ils ont déja signé ce formulaire, cassent tout ce qui s'estoit fait à Rimini, & embrassent la communion d'Ursace, Valens, Germine, & Caius. ' Cet acte porte en teste les noms de quatorze Prelats, [soit qu'il y eust avec eux quelques deputez des Ariens, ou que le Concile eust envoyé quatre Evesques porter sa seconde lettre à l'Empereur, ou pour quelque autre raison que nous ignorons. ' C'est ainsi, dit S. Ambroise, qu'après que le Concile de Rimini eut autorisé la veritable foy, ce jugement fut changé par les finesses & les ruses des Heretiques ; & cela vint de ce que quelques-uns voulurent disputer de la foi dans le Palais. 'S. Athanase donne le nom de Synode à cette assemblée de Thrace.

Hil. fr. 2. p. 36. 37. p. 36. Amb ep. 13. p. 105. a Ath. ad Afr. p. 941. b.

d On laissa ensuite retourner à Rimini les deputez du Concile ; & Constance, ' qui ne se contentoit pas d'avoir abattu dix Evesques s'il ne renversoit aussi tous les autres, envoya à Rimini, ' & manda au Prefet [Taurus] de ne point laisser aller les Evesques jusqu'à ce qu'ils eussent tous signé la mesme confession de foy que leurs deputez ; Que s'il y en avoit qui resistassent avec plus d'opiniâtreté que les autres, il les envoyast en exil, pourvu qu'ils ne fussent pas plus de quinze. ' Il écrivit aussi aux Evesques, pour leur ordonner de supprimer les mots de substance & de Consubstantiel, ' traitant fort injurieusement ceux qui avoient deposé les Ariens, & les menaçant de ne les point laisser retourner à leurs Eglises [jusqu'à ce qu'ils luy eussent obeï.]

d Sulp S. p. 165. Mar. & F. p. 26. Sulp. S. p. 165. Hil fr. p. 37. Ath. ad Afr. p. 934. b.

' Ceux qui avoient dés auparavant embrassé le parti de l'Arianisme, ne témoignerent que de la joie & des actions de graces pour une lettre si honteuse, & qu'une obeïssance humble & aveugle pour des commandemens si criminels. Et ce furent les seuls sentimens qu'ils exprimerent dans la lettre qu'ils récrivirent à Constance. ' Mais comme on ne vouloit point les laisser sortir de Rimini, [que les autres n'eussent aussi signé,] ils conjurerent l'Empereur d'écrire à Taurus de leur accorder la liberté qu'ils avoient si bien meritée. Ils écrivirent en mesme temps [1] aux Evesques d'Orient, pour les assurer qu'ils estoient dans la mesme foy qu'eux, & qu'ils y avoient toûjours esté. Nous n'avons que la lettre à l'Empereur, [qui est bien la piece du monde la plus lasche & la plus infame. Nous l'attribuons non à ceux qui tomberent, comme nous verrons bien-tost, mais à ceux qui avoient toûjours fait profession de l'Arianisme, tant parce qu'ils l'assurent eux-mesmes, qu'à cause qu'ils traitent d'Heretiques ceux qui n'avoient pas signé, n'y ayant point d'apparence que ceux qui signerent par foiblesse, eussent voulu écrire une lettre semblable à celle-ci. On le peut encore juger par] ' Epictete l'un des quatre nommez à la teste de cette lettre. Pour Valens qui y est aussi, [il n'est pas necessaire que ce soit celui de Murse. Voilà donc ce qui se fit du costé des Ariens,] ' qui commencerent par le retour des legats à l'emporter sur les autres, & les chasserent mesme de l'Eglise pour s'en emparer.

Hil. fr 2. p. 37. 38. p. 39. p. 37. Sulp. S. p. 166.

[Pour ce qui est des Catholiques, ils témoignerent d'abord quelque generosité,] ' & ils refuserent la communion à leurs deputez, quoiqu'ils protestassent de la violence que l'Empereur leur avoit faite. ' Ils se trouverent néanmoins fort embarassez de ce qu'ils avoient à faire, & enfin la plusspart s'estant affoiblis peu-à-peu, soit par la foiblesse & l'inconstance de leur esprit, soit par le chagrin de se voir retenus si long-temps hors de leur pays, ils rendirent les armes à leurs adversaires : & dés que les esprits furent une fois ébranlez, on courut à l'autre parti avec tant de foule & de chaleur, que le nombre des Catholiques se trouva reduit à vingt.

p. 165. 166. p. 166.

' Sozomene rapporte que les Ariens pour vaincre plus aisément la resistance des Orthodoxes, leur envoyerent secrettement quelques personnes de leur cabale, qui sous pretexte de faire les conseillers & les mediateurs, leur venoient representer qu'il estoit bien fascheux de voir tous les Evesques divisez les uns des autres pour un mot, vu qu'il estoit si aisé de couper toute la racine de ces troubles, en luy en substituant un autre : Que jamais on n'auroit de paix avec l'Orient qu'en supprimant le mot de substance. ' Le Concile ceda à cette raison, qui néanmoins estoit tout-à-fait fausse, *a* puisque les Orientaux tenoient presque tous le Fils ou consubstantiel, ou semblable en substance.

Soz. l. 4. c. 19. p. 569. b. c. b c| Hil. fr. 2. p. 3. *a* Soz p. 569. 570.

' Les Ariens qui estoient subtils & fourbes, surprirent encore par une autre voie l'ignorance & la simplicité des Occidentaux. Car ils leur demanderent si c'estoit la Consubstantialité, ou Jesus-Christ,

Ruf. l. 1. c. 21. p. 147| Aug. op. imp. l. 1. c. 76. p. 28. 1. a. b.

1. *ad Archiepiscopos nostros.* Il faut sans doute *coëpiscopos*.

CHRIST, qu'ils adoroient; & par cette opposition ridicule qui les obligeoit de répondre avec quelque sorte d'execration, que c'estoit en JESUS-CHRIST qu'ils croyoient, & non en la Consubstantialité, ils leur rendirent odieux ce terme qu'ils n'entendoient pas assez, & les obligerent à l'abandonner, & ensuite à se resoudre de communiquer avec eux. 'On pretend aussi qu'ils cederent à la crainte d'estre appellez Athanasiens : Car les Ariens donnoient quelquefois ce nom aux Catholiques, avec celui d'Homoousiens ou Consubstantialistes. 'Il y en eut quelques-uns, dit Rufin, qui ne tomberent pas par ignorance, [mais par foiblesse.]

Aug. op. imp. l. 1. c. 75. p. 27. 2. e.

Ruf. p. 149.

'Le Prestre Marcellin represente fort bien la grandeur de la faute que commirent ces Evesques, & le prejudice qu'ils firent à l'Eglise par leur lascheté. [L'histoire n'exprime pas nettement quelle fut la faute de ces Evesques; mais on ne peut douter qu'elle n'ait esté la mesme que celle de leurs deputez, d'abandonner ce qu'ils avoient fait pour la verité, de recevoir dans leur communion Ursace, Valens, & les autres qu'ils en avoient exclus, & "de signer le formulaire de Nicé.]

Mar. & F. p. 30. 31.

NOTE 67.

ARTICLE LXXXII.

Saint Phebade & les plus genereux du Concile de Rimini, se laissent tromper par les Ariens.

'IL y avoit encore, ainsi que nous avons dit, vingt Prelats qui défendoient la verité; & plus leur nombre estoit petit, plus ils sembloient invincibles, sur-tout S. Phebade & S. Servais qui paroissoient les plus genereux de tous. Comme ces 20 Evesques avoient esté inébranlables aux menaces, & à toutes les vaines terreurs, Taurus eut recours aux prieres pour les flechir; & les abordant avec larmes, il les conjura de prendre des resolutions plus douces & plus moderées; Qu'il y avoit déja "plusieurs mois que les Evesques estoient enfermez dans une ville; Qu'ils estoient accablez de pauvreté, & consumez par la rigueur de l'hiver, sans pouvoir esperer la permission de sortir s'ils ne cedoient : Que sans cela on ne verroit jamais de fin à cette affaire : Qu'ils devoient imiter l'exemple de la pluspart de leurs confreres, & se rendre au moins à l'autorité du plus grand nombre. Phebade répondoit à cela, qu'il ne pouvoit se resoudre à accepter une profession de foy faite par les Ariens, & qu'il aimoit mieux souffrir l'exil, & tous les supplices imaginables.

Sulp. S. l. 2. p. 166.

NOTE 68.

'Cette contestation dura quelques jours, & l'on ne voyoit aucune apparence de paix; 'jusques à ce que Phebade mesme commença insensiblement à se relascher & à s'amollir, & enfin se laissa tout à fait vaincre par une proposition qu'on luy fit. Car Valens & Ursace luy remontrerent, qu'on ne pouvoit, sans crime, rejetter une proposition de foy très-Catholique, produite, disoient-ils faussement, par les Evesques d'Orient, & qui avoit l'Empereur mesme pour auteur : Que jamais les disputes ne finiroient, si ce qui estoit approuvé de l'Orient estoit rejetté de l'Occident : Qu'enfin, si le formulaire dont il s'agissoit ne leur paroissoit pas assez clair, ou assez formel, ils pouvoient y ajouter ce qu'ils voudroient, & qu'eux de leur part estoient prests d'y consentir. Une proposition si plausible fut reçeuë de tout le monde avec joie, & les Catholiques qui vouloient terminer l'affaire par quelque moyen que ce fust, n'oserent pas s'y opposer.

Ibid.

p. 167.

'On commença donc à produire des professions de foy dressées par Phebade & par Servais, [qui sont assurément les anathemes que nous allons raporter tirez de S. Jerôme.] Ces professions de foy portoient la condannation d'Arius, & declaroient le Fils égal à son Pere, sans commencement, & sans aucun temps. Mais lorsqu'on les dressoit, Valens, comme pour y contribuer de sa part, dit qu'il falloit mettre que le Fils n'estoit pas une creature comme les autres creatures : Et cette proposition cachoit tout son venin. Car sous ce pretexte de distinguer le Fils d'avec les creatures, elle en faisoit une veritable creature, relevée seulement audessus des autres. On ne s'en apperceut pas néanmoins pour lors. 'Les Prelats qui avoient la simplicité [de la colombe,] mais non l'adresse du serpent, crurent avec trop de facilité. En cherchant comme des oiseaux imprudens la nourriture de la foy, ils ne reconnurent pas le piege qu'on leur dressoit; & en courant à la verité, ils tomberent dans la fosse de l'Heresie, où les autres les poussoient par leurs fourberies.

Ibid.

Amb. de fide, l. 3. c. 7. p. 159. k.

'On conclut ainsi l'accord, où il sembloit que personne ne fust ni victorieux, ni vaincu, le formulaire estant pour les Ariens, & les professions [ou les anathemes] qu'on y avoit ajoutez, estant pour les Catholiques, à l'exception de celui que Valens y avoit glissé. 'Il n'y avoit ce sembloit, rien de si conforme à la pieté, ni de si digne d'un serviteur de Dieu, que de suivre l'unité, & de ne se diviser point de la communion de tout le monde. La profession de foy qu'on signoit, n'avoit rien en apparence qui fust absolument impie & sacrilege : 'C'estoit, "comme nous avons dit, celle de Nicé. *a* La suppression mesme du mot de substance paroissoit assez raisonnable, & au moins il ne sembloit pas que des Evesques se dussent mettre fort en peine d'un mot dont ils avoient mis le sens à couvert, & hors d'atteinte.

Sulp. S. p. 167.

Hier. in Luci. p. 142. d.

V. la note 67.

Thdrt. l. 2. c. 16. p. 615. 616.

a Hier. p. 143. a.

'Il y avoit néanmoins quelque bruit parmi le peuple, que tout cela n'estoit qu'une fourberie & un piege des Ariens. Mais Valens protesta en presence de Taurus, qu'il n'estoit point Arien, & qu'il estoit tout à fait éloigné des blasphêmes des Ariens. [Il fit apparemment toutes les autres declarations dressées par Phebade & par Servais.] Et comme cette protestation faite en particulier, ne suffisoit pas pour appaiser les soupçons du peuple; un jour que les Evesques & les Laïques estoient assemblez dans l'Eglise de

Ibid.

de Rimini, Musone ancien Evesque de la Byzacene, parla ainsi : „Comme nous „avons appris que l'on publioit diverses „choses par des bruits vagues & confus, „nous avons resolu que quelqu'un de nous „les liroit à vostre sainteté, afin que tout „le monde condanne d'une mesme voix „ce qui merite de l'estre, & ce qui doit „estre rejetté avec horreur de nos oreil-„les & de nostre cœur.„ Chacun l'ayant agreé, & Claude Evesque de la Marche d'Ancone commençant à lire quelques blasphêmes dont on accusoit Valens, celui-ci declara qu'ils n'estoient pas de luy, & s'écria hautement : „Si quelqu'un dit „que JESUS-CHRIST n'est pas Dieu, „Fils de Dieu, né du Pere avant les sie-„cles, qu'il soit anatheme : Si quelqu'un „dit que le Fils n'est pas semblable au „Pere selon les Ecritures, qu'il soit ana-„theme : Si quelqu'un ne dit pas que le „Fils est éternel avec le Pere, qu'il soit „anatheme : Si quelqu'un dit que le Fils est „creature comme le sont les autres crea-„tures, qu'il soit anatheme : Si quel-„qu'un dit que le Fils vient du néant & „non du Pere, qu'il soit anatheme. Tous „les Evesques confirmerent ces anathe-„mes, en répondant après Valens ; Qu'il „soit anatheme. Mais Valens ayant ajou-„té : Si quelqu'un dit qu'il y a eu un „temps que le Fils n'estoit point, qu'il „soit anatheme ; „ tous les Evesques & toute l'Eglise en corps receurent cette parole avec un applaudissement public, & comme avec un tressaillement de joie.

b. 'Tout le monde relevant donc Valens jusques au ciel par des louanges extraordinaires, Claude prit la parole, & dit : „Il y a encore quelque chose qui est „échapé à Valens ; & si vous le jugez à „propos, nous le condannerons en com-„mun, afin qu'il ne reste plus aucune „difficulté : Si quelqu'un avouant que le „Fils de Dieu est avant tous les siecles, „ne dit pas qu'il est avant tous les temps „qu'on peut concevoir, mais met quel-„que chose que ce soit avant luy, qu'il „soit anatheme.„ Tous répondirent : Qu'il soit anatheme : & Valens condanna de la mesme sorte plusieurs choses dont on le pouvoit soupçonner, à mesure que Claude les prononçoit. a.b. 'Voilà ce que S. Jerôme dit avoir tiré des actes du Concile de Rimini, qui estoient alors dans les archives de toutes les Eglises, [mais qui ne se sont pas conservez jusques à nous ;] & il ajoute que les Ariens mesmes avouoient toutes ces choses.

Aug. op. imp. l. 1. c. 75. p. 27. 2. d. e. 'Selon Julien le Pelagien, il y eut sept Evesques qui prefererent la volonté de Dieu à celle de Constance, ayant refusé constamment de condanner S. Athanase, & de renoncer à la confession de la Trinité. [Mais nous ne voyons pas que son témoignage soit appuyé par d'autres. Ces sept Evesques auroient sans doute esté bannis, & leur exil auroit fait éclat.

Hil. fr. 1. p. 3 | Soz. l. 4. c. 19. p. 569. c. a Hil fr. 1. p. 51 | 2. p. 3. La derniere action du Concile fut apparemment] 'la nomination des deputez que l'on envoya à Constance. [On peut juger quels ils estoient] *a* par Ursace & Valens qui en estoient les chefs, accompagnez de Megase, de Caius, & de Justin, celebres entre les Ariens. Il y avoit encore Migdone, Optat, Martial, & d'autres qui ne sont pas nommez, [entre lesquels estoit peut-estre Saturnin d'Arles, que nous verrons avoir esté à Constantinople au commencement de l'année suivante.]

ARTICLE LXXXIII.

Triomphe des Ariens après le Concile de Rimini, qui est rejetté par l'Eglise, & condanné par ceux mesmes qui y avoient assisté.

Hier. in Luci. p. 143 b | Mar. & F. p. 161 Sulp. S. l. 2. p. 168. 'C'Est ainsi que se termina le Concile de Rimini, ["vers le mois de Novembre,] & qu'après un commencement le plus favorable, & le plus glorieux qu'on pust souhaiter, il eut la fin si triste, & la conclusion si funeste que nous avons vuë. V. la note 68. Hier. in Luci. p. 142. d. 'On ne reconnoissoit pas néanmoins encore qu'on y avoit signé l'Heresie & l'impieté sous le pretexte de l'unité de la foy, p. 143. b. '& tous les Evesques s'en retournerent avec joie dans leurs Eglises, comme ayant fait réüssir le desir commun du Prince & de tous les gens de bien, qui estoit de retablir le nœud de la communion entre l'Orient & l'Occident. Mais les crimes ne se cachent pas long-temps. Ursace, Valens, & les compagnons de leur malice, commencerent à publier leur victoire, & à se vanter qu'ils n'avoient pas dit que le Fils n'estoit pas une creature, mais qu'il n'estoit pas semblable aux autres creatures. Hil. fr. 1. p. 53. 'Ce fut en propres termes ce qu'ils répondirent dans une grande assemblée, où, pour confondre leur impieté, on leur demandoit pourquoi donc ils n'avoient pas dit que le Fils de Dieu estoit creature. p. 54. 'Et ce fut par une suite de la mesme impieté, qu'ils mirent dans un de leurs livres, & qu'ils soutinrent ensuite, que le Fils estoit aussi different du Pere, & JESUS-CHRIST aussi dissemblable à Dieu, que le verre l'est d'une émeraude. Ils expliquoient de mesme en des sens Heretiques les paroles les plus Catholiques, dont ils s'estoient servis à Rimini pour tromper les autres.

[Il n'eust pas esté difficile de confondre ces honteuses chicaneries : mais les plus puissans sont toûjours maistres des explications.] Naz. or. 21. p. 386. c. 'On avoit ruiné les remparts que l'Eglise avoit élevez contre l'Heresie : Hier. p. 143. b. 'Le mot de substance se trouvoit aboli, & on proclamoit hautement la condannation de la foy de Nicée. Le monde gemit de cette surprise, & se vit avec étonnement devenu Arien sans y penser. [C'est cette conclusion deplorable qui a rendu le nom du Concile de Rimini si odieux à toute l'Eglise,] Ath. ad Afr. p. 935. a | 941. b. 'qui l'a fait mettre par Saint Athanase au nombre des Conciles Ariens, Amb. ep. 13. p. 204. l. m. '& qui a fait dire à S. Ambroise qu'il l'avoit en horreur, c'est l'expression dont il use en écrivant à Valentinien mesme, Cod. Th. 16. t. 1. l. 4. p. 481. 'qui a fait une loy, où il dit que les decrets de ce Concile doivent subsister éternellement, & où il veut que ceux qui les suivent, aient permission de tenir des assemblées, sur peine aux Catholiques d'estre traitez comme criminels de leze-majesté, s'ils entreprennent de

de les troubler. 'Le mesme saint Ambroise, dit que quand JESUS-CHRIST maudit ceux que les hommes benissent, il semble marquer ceux qui s'estant rendu les auteurs d'une prevarication pleine de perfidie dans le Concile de Rimini, avoient perdu la grace de Dieu pour acquerir celle de l'Empereur, & s'estoient soumis à une éternelle malediction, par le desir qu'ils avoient eu de plaire aux puissans du siecle. 'S. Augustin reconnoist aussi que l'impieté des Heretiques fit condanner à Rimini sous un Empereur Heretique, le terme de Consubstantiel qu'on n'entendoit pas encore suffisamment, le plus grand nombre ayant esté trompé par l'artifice de quelque peu d'autres.

Amb. in Luc. 6. p. 87. l. m.

Aug. in Max. l. 3. c. 14. p. 306. d.

[Non seulement l'Eglise a rejetté dans la suite des temps ce que la violence ou la tromperie avoit fait signer aux Evesques du Concile de Rimini; mais ces Evesques mesmes reconnurent pour la pluspart la grandeur de leur faute, quand ils en virent les suites funestes.] 'Les uns demeurerent dans leur communion, dit S. Jerôme, se contentant de gouverner leurs Eglises, sans communiquer avec les autres Evesques, [de peur de communiquer avec les Ariens.] Les autres, [outre cela,] écrivirent aux Confesseurs bannis sous le pretexte de S. Athanase, pour leur declarer leur foy, & demander leur communion. Quelques-uns [ou plus exposez, ou aimant moins la verité, bien qu'ils la connussent,] demeurerent, quoi qu'avec regret, dans la communion [des Ariens,] où ils estoient engagez, n'esperant pas de voir les choses en meilleur état: Il y en eut aussi, mais en petit nombre, qui selon la corruption naturelle aux hommes, aimerent mieux soutenir qu'ils avoient bien fait, que de reconnoistre leur faute. [Mais quelque repentir que la pluspart témoignassent, comme néanmoins ils avoient mis une confusion étrange dans l'Eglise, les Evesques qui n'avoient pas eu de part à leur faute, se declarerent aussi-tost contre eux, & refuserent leur communion.] 'On le voit par l'exemple de Gregoire Evesque d'Elvire en Espagne, qui en fut loué par saint Eusebe de Verceil. 'S'il faut en croire le Prestre Marcellin, tous les saints Evesques bannis ou cachez convinrent ensemble par lettres, qu'on ne pouvoit accorder la communion à ces Evesques prevaricateurs, s'ils ne la demandoient comme Laïques, & en témoignant avoir regret de leur faute. 'Et il est certain que le sentiment de ceux qui avoient plus de zele, mais non peut-estre plus de charité, alloit à n'admettre aux fonctions du Sacerdoce aucun de ceux qui s'estoient souillez en quelque maniere que ce fust, par la communion des Heretiques. 'Nous avons une lettre fort obscure écrite à Saint Athanase apparemment en ce temps-ci, qui marque un grand zele contre les Evesques tombez à Rimini.

Hier. in Luci. c. 7. p. 143. b.

Hil. fr. 2. p. 4. 5.

Mar. & F. p. 47.

Ruf. l. 1. c. 28. p. 248.

Spic. t. 2. p. 366.

'L'Eglise ayant ensuite recouvré la paix par la mort de Constance [à la fin de 361,] on vit ces Evesques tombez dans les pieges des Ariens, accourir audevant des saints Confesseurs, protester par le corps du Seigneur, & par tout ce qu'il y a de sacré dans l'Eglise, qu'ils estoient toûjours demeurez dans la pureté de la foy, qu'ils n'avoient manqué que de prudence pour connoistre la duplicité des autres, '& qu'ils estoient prests de condanner & leur propre signature, & tous les blasphêmes des Ariens.

Hier. in Luci. c. 7. p. 143. b.

L'an de J.C. 359

p. 144. c.

'On tenta néanmoins de les deposer, mais outre que des Evesques qui savoient en leur conscience qu'ils n'avoient point consenti à l'Heresie, avoient bien de la peine à consentir à leur deposition, les peuples qui aimoient leurs Pasteurs se souleverent par-tout contre ceux qui les en vouloient priver, presque jusqu'à les poursuivre à coups de pierre, & à les tuer. 'Ainsi l'Eglise fut obligée d'user d'indulgence envers eux, & de les recevoir, selon le decret qui en fut fait [l'an 362] dans le Concile d'Alexandrie, & approuvé de l'Occident, [comme on le peut voir sur l'histoire de S. Athanase. Il semble mesme que S. Hilaire n'ait jamais cru devoir rompre la communion avec eux pour ce sujet, puisque dés le commencement de l'an 360,] 'il declare qu'il estoit uni de communion avec toutes les Eglises & tous les Evesques des Gaules.

c.

d.

Hil. in Const. l. 3 p. 119. 2. b.

'On demanda seulement que ceux qui avoient signé l'Heresie, y renonçassent, & signassent le Symbole de Nicée. [Ceux qui n'estoient tombez que par foiblesse ou par ignorance, n'eurent garde de ne pas accepter ces conditions.] 'Ils declarerent par un écrit public, qu'ils avoient esté surpris, qu'ils n'avoient point cru rien faire contre les decrets du Concile de Nicée, & qu'ils avoient regret de ce qu'on avoit abusé de leur facilité. 'On sçait particulierement de ceux de France, qu'ils avouerent presque tous leur erreur, & condannerent ce qui s'estoit fait à Rimini; 'comme nous le voyons par le Concile de Paris, où ils confessent que leur simplicité a esté abusée par les fourberies de ceux qui leur ont fait supprimer le mot de substance. 'Les Evesques d'Italie, selon leurs propres paroles, reconnoissant la surprise qu'on leur avoit faite à Rimini, casserent ces decrets par une resolution commune de toutes leurs provinces, retournerent à la foy de Nicée, & resolurent de ne communiquer qu'avec ceux qui feroient la mesme chose sans aucune ambiguité. 'Saint Hilaire dit generalement que le Concile de Rimini fut cassé par tout le monde. 'Saint Ambroise nous assure aussi que plusieurs Conciles témoignoient que l'on avoit corrigé celui de Rimini pour s'arrester à la foy de Nicée, '& que ceux qui s'estoient laissé abatre, revoquerent aussi-tost le consentement qu'ils avoient donné. 'Mais il ne faut pas oublier le passage du Pape Libere, qui assure à tout l'Orient que ceux qui avoient esté ou trompez ou surmontez à Rimini, estoient depuis rentrez presque tous en eux-mesmes, avoient anathematizé la profession de foy de ce Concile, avoient souscrit le Symbole de Nicée, & n'en estoient que plus animez contre les dogmes & les sectateurs d'Arius. 'Ainsi la fraude dont les Heretiques avoient

Ath. ad Ruf. t. 2. p. 41. a | Bas. ep. 75. p. 131. c. d.

Thdrt. l. 2. c. 17. p. 618. b. c.

Sulp. S. l. 2. p. 169.

Hil. fr. 2. p. 3.

p. 39.

in Aux. p. 121. 1. e.

Amb. de fide, l. 1. c. 9. p. 116. c.

ep. 13. p. 205. a.

Socr. l. 4. c. 12. p. 213. c.

Fulg. in Pinc. c. 3. p. 536.

avoient usé, ayant esté découverte par des personnes sages & éclairées, la Consubstantialité reprit une nouvelle vigueur, & le Concile de Rimini fut tellement aboli, qu'il n'en resta plus qu'une foible memoire pour éprouver le discernement des Catholiques, p.535. ' à qui les Ariens ne manquoient point d'objecter ce grand nombre d'Evesques qui y avoient abandonné le Concile de Nicée, comme la plus forte preuve de leur Heresie à l'égard des simples.

[Comme la faute de ces Evesques venoit plutost d'imprudence que de malice, elle n'a pas empesché que l'Eglise n'ait mis quelques-uns d'eux au nombre des Saints qu'elle invoque, comme Saint Servais, & Saint Phebade. On peut voir cidessus ce qu'on sçait du dernier. Pour S. Servais, nous en avons fait un titre particulier.]

ARTICLE LXXXIV.

Persecution qu'on pretend avoir suivi le Concile de Rimini.

[QUoi qu'après la chute de plus de 400 Evesques de l'Occident, il semble difficile de croire qu'il en pust rester encore un seul exemt d'une faute si generale, nous sommes néanmoins assurez qu'il s'en rencontra plusieurs.] Thdrt. l.2. c.17. p.918. b.c. 'L'histoire remarque particulierement le Pape [Libere,] dont le Concile de Rimini auroit dû attendre le sentiment plus que d'aucun autre, & Vincent de Capoue, qui en refusant de consentir aux decrets de Rimini, [effacerent la honte où ils estoient tombez par leur lascheté les années precedentes.]

.p. ' Il y en eut encore plusieurs autres. Nous savons aussi que Gregoire Evesque d'Elvire en Andalousie, refusa de consentir à la prevarication des autres, & se separa mesme de leur communion. Ce qu'ayant mandé à S. Eusebe de Verceil, qui estoit alors dans son troisiéme exil, [c'est-à-dire dans la Thebaïde,] ce Saint par la lettre qu'il luy récrivit, & que nous avons encore, loua ce qu'il avoit fait, l'exhorta à continuer sans rien craindre, l'assura de sa communion, & le pria de luy mander ceux qui seroient demeurez fermes dans la verité, ou qu'il y auroit fait rentrer par ses remontrances, l'exhortant de travailler à cela.

[S'il faut ajouter foy à la narration de Socrate & de Sozomene dans les points que nous ne savons pas estre faux, on peut croire que] Socr. l. 2. c. 37. p. 140. c | Soz. l. 4. c. 19. p. 568. c. ' Constance donna alors un plein pouvoir à Ursace & à Valens, *a* de faire tout ce qu'ils voudroient pour l'avancement de leur secte; & qu'il envoya le formulaire de Rimini par toutes les villes d'Italie, ordonnant que si quelques Evesques refusoient de le signer, ils seroient chassez, & d'autres mis en leurs places. *a* Socr. p. 140 c.

[Rufin s'accorde assez à cela, lorsqu'il dit,] Ruf. l. 1. c. 21. p. 247. ' qu'après le Concile de Rimini, la face de l'Eglise estoit tout à fait difforme & défigurée. Ce n'estoit plus comme autrefois des étrangers qui la ravageoient : c'estoient ses propres enfans. Le persecuteur & le persecuté estoient tous deux de l'Eglise. Il n'y avoit nulle part ni Autel d'idoles, ni immolation, ni sacrifice; & on ne voyoit de tous costez que prevarication, que chute, & que ruine. Ceux qui souffroient, enduroient des supplices comme sous les tyrans, mais ne remportoient pas la victoire comme les Martirs. Ils enduroient les mesmes tourmens, & ne triomphoient pas avec la mesme joie & la mesme gloire, parce que l'Eglise deploroit la chute de celui-là mesme qui faisoit tomber les autres.

Vinc. L. c. 6. p. 328. ' On peut voir encore ce que dit Vincent de Lerins, de l'horrible confusion que causa dans l'Eglise & dans l'Etat la persecution des Ariens, p. 327. ' sur-tout après qu'ils eurent emporté par fraude ou par violence presque tous les Evesques latins. p. 328. Outre plusieurs autres choses, ' il dit qu'on vit violer les Mariages, profaner les Vierges, piller les Veuves, démolir les Monasteres, chasser les Ecclesiastiques, fouetter les Diacres, bannir les Evesques, remplir de Saints les prisons, les minieres, " & les autres lieux où l'on faisoit travailler les criminels; *ergastula.* Que les villes estoient interdites aux Orthodoxes; qu'on les chassoit & qu'on les poursuivoit par-tout; de sorte qu'ils n'avoient pour retraite que les deserts, que les rochers, que les cavernes, où ils avoient les bestes pour compagnie, & où ils souffroient la nudité, la faim, la soif, toutes sortes de maux, enfin la mort mesme. [Nous aurons encore à parler du mesme sujet, quand nous rapporterons ce qui se fit en 360, après le Concile de Constantinople, à l'occasion de la formule de Rimini, qu'on s'efforça de faire signer dans tout l'Empire.]

Ruf. l. 1. c. 22. p. 247 | Socr. l. 2. c. 37. p. 140. c. ' Rufin & Socrate mettent en ce temps-ci l'exil de Libere, & l'intrusion de Felix. [Mais comme tout le monde reconnoist qu'ils se trompent en cela;] Bar. 359. §. 47-49 | Blond. prim. p. 484. e. ' aussi Baronius & Blondel demeurent aisément d'accord que " Libere peut alors avoir esté obligé de sortir de Rome, & qu'il se cacha jusqu'à la mort de Constance dans le cimetiere de sainte Agnés, ou dans quelques autres endroits au-tour de la ville; & que les Ecclesiastiques l'y venoient trouver, particulierement Damase qui alors estoit Prestre, & qu'il avoit laissé à Rome en qualité de grand Vicaire. NOTE 69. [Ces choses sont fort possibles : mais il est vray aussi qu'elles ne sont pas trop bien fondées.] Bar. 359. §. 48. ' Baronius les tire des actes de Libere, qu'il pretend estre anciens, mais qu'il avouë aussi estre fort corrompus : [& il ne les donne point.]

§. 60 | P. de N. l. 9. c. 63. p. 181. 3. ' On pretend aussi que S. Gaudence Evesque de Rimini, s'estant fortement élevé contre ce qui s'estoit fait dans le Concile, fut tiré hors de la ville par les officiers du Gouverneur, & tué à coups de pierres : ["mais c'est une histoire peu assurée.] NOTE 70. Boll. 22. Jan. p. 419. §. 8. ' On trouve que * les Ariens exciterent aussi alors quelques troubles dans l'Eglise de Verceil. *V. Saint Eusebe de Verceil. *a* Bar. 359. § 61-63. *a* Baronius raporte à ce temps-ci ce que le Prestre Marcellin raconte de S. Maxime de Naple & de saint Rufinien. [Nous n'y voyons rien qui nous

nous détermine à cette epoque plutost qu'à ce qui suivit le Concile de Milan en l'an 355, auquel nous en avons parlé.

Nous avons esté bien-aises de mettre ici tout de suite ce qui s'est passé dans l'Occident jusqu'à la mort de Constance, tant pour donner plus de jour à ces choses en les joignant l'une à l'autre, que pour n'estre pas obligé d'interrompre le recit de ce qui se passa dans l'Orient.]

ARTICLE LXXXV.

Des Evesques qui se trouverent au Concile de Seleucie : Saint Hilaire y est amené : Brouilleries arrivées sur les Evesques accusez.

[IL faut donc retourner en Orient pour y voir une Tragedie non moins funeste dans ses effets que celle de Rimini, quoique fort differente dans ses circonstances. Seleucie & Constantinople y seront deux theatres où l'on verra le mesme spectacle,] 'Saint Gregoire de Nazianze ne contant les Conciles tenus en ces villes que pour un, qu'il appelle la tour de Calane [ou de Babel,] & le Conseil de Caïphe.

Naz.or.21. p.386.b.c.

[Nous avons vu ci-dessus qu'on avoit ordonné que les Occidentaux s'assembleroient à Rimini, & les Orientaux à Seleucie en Isaurie,] 'dont cette ville estoit Metropole. *a* On la nomme Seleucie la rude, [peut-estre à cause des montagnes de ce pays;] *b* & Saint Gregoire de Nazianze la Seleucie de Sainte Thecle. *c* Tous les Evesques convoquez s'y rendirent le treisiéme de Septembre [359, qui estoit apparemment le jour marqué pour le Concile.] *d* Il ne commença néanmoins à s'assembler que le 27 du mesme mois.

Mar. & F. p.6. *a* Socr.l.2. c.39.p.146.b| Ath. de syn. p.869.d. *b* Naz. p.386.b. *c* Ath. p.880.c. *d* Socr.p.146.c.

'Quoiqu'il y eust un ordre general d'y envoyer tous les Evesques, *e* de la Thrace, de l'Orient, [de l'Egypte,] & de la Libye. *f* On ne dit point cependant qu'il s'y en soit trouvé plus de cent soixante. *g* Theodoret mesme n'en conte que 150. *h* Il y avoit parmi ces Evesques autant de blasphemateurs qu'il plut à Constance, dit S. Hilaire.

Sulp.S.l.2. p.164|Soz. l.4.c.17.p.563.a. *e* Philg.l.4. c.10. p.70. *f* Ath. de syn.p.880. c| Socr. p.146.b. *g* Thdrt l.2.c.21.p.625. *h* Hil.in Conf. l. 1. p.114.2.e.

i S. Athanase assure qu'il y avoit fort peu d'Evesques du parti d'Acace de Cesarée, qui estoit celui des Anoméens. *k* Socrate en conte 36. *l* Et S. Epiphane en nomme 39, ou 43 selon d'autres, qui avoient signé le formulaire d'Acace : *m* Outre lesquels il y avoit encore dans ce parti, Patrophile [de Scythople;] *n* Theodule de Queretapes dans la Phrygie; Astere dont le siege n'est pas marqué, ["& qui peut bien estre celui] *o* que Dieu tua à Cyr vers l'an 372, parce que son éloquence faisoit tort à la verité. *p* Les principaux de ce parti avec Acace, estoient George d'Alexandrie, Eudoxe d'Antioche, & Urane de Tyr.

i Ath.de syn.p.881.a. *k* Socr. p.147.c. *l* Epi.73.c.26. p.874| n.p.316. *m* Ath. p.880.d. *n* Socr.l.2.c.40. p. 152. b.c. *o* Thdrt. v. Pat. c. 2. p.783.c.d.

NOTE 71.

q Le plus grand nombre estoit des Semiariens, entre lesquels on nomme George de Laodicée, Eleuse de Cyzyc, Sophrone de Pompeiople en Paphlagonie, Silvain de Tarse, 'Macedone de Constantinople, Basile d'Ancyre, *r* Eustathe de Sebaste; & on y joint S. Cyrille de Jerusalem, '[qui ayant esté deposé par Acace, comme nous l'avons expliqué autrepart, estoit venu pour faire juger de nouveau sa cause par le Concile.] 'Ceux de ce parti se montoient au nombre de 105.

p Socr. l.2 c.39.p.147.c. *q* c.d. c.40.p.148.c. *r* Thdrt. l. 2. c.22. p.625.a. Hil. in Conf. l. 1. p.114.2.d.

[Les douze ou treize qui restent pour faire le nombre de 160, estoient apparemment] 'les Evesques d'Egypte, qui furent les seuls, selon S. Hilaire, qui soutinrent genereusement la Consubstantialité du Verbe. Encore falloit-il en excepter George, '& quelques autres qui se rangerent du parti d'Acace. *a* S. Hilaire augmenta le nombre des disciples de la verité. Car il se trouva aussi à ce Concile; *b* le Vicaire [d'Asie] qui avoit ordre de faire venir tous les Evesques, l'y ayant envoyé avec les autres. On luy demanda premierement quelle estoit la foy des Evesques de France, que les Ariens faisoient passer pour Sabelliens : mais il rendit à tout l'Occident un témoignage authentique, qu'il n'avoit point d'autre foy que celle du Concile de Nicée : [Car le Concile de Rimini subsistoit encore alors dans sa premiere generosité.] Ainsi ayant levé par l'exposition de sa foy tous les soupçons qu'on pouvoit avoir de luy, [1] il fut receu, dit Sulpice Severe, dans la communion des autres Prelats, & dans leur societé, & mis au nombre de ceux qui devoient opiner dans le Concile : 'ce qui ne marque pas, comme l'on croit, qu'il soit entré dans la communion des Ariens, mais seulement qu'il fut admis pour donner sa voix dans le Concile avec les autres. Il communiqua sans doute aussi avec ceux des Prelats qui tenoient la foy Orthodoxe, comme les Egyptiens; [& peut-estre mesme qu'il se joignit dans les prieres avec ceux des Semiariens qui n'estoient pas excommuniez nommément.] 'Car nous avons vu qu'il croyoit que dans la confusion où estoient les choses, on en pouvoit user ainsi.

2.d. Epi.73.c.23.p.870| c.26.p.875.c. *a* Hil.p.114.2.c. *b* Sulp.S.l.2.p.164. Bar.359.§.69. Hil.p.113.1.b.

[S. Paulin de Treves, S. Denys de Milan, & Rhodane de Toulouse, avoient esté bannis dans la Phrygie aussi-bien que luy, ou dans les provinces voisines. Ainsi ils auroient dû se trouver avec luy dans le Concile, & l'union de quatre Confesseurs qui ne craignoient que Dieu, y auroit dû produire quelque grand effet. Cependant l'histoire n'en marque rien : de sorte qu'il faut dire apparemment ou que ces Saints estoient déja morts, ou qu'il y eut quelque ordre pour les empescher de se trouver au Concile.

[Il semble que S. Athanase se soit aussi trouvé à Seleucie durant le Concile, quoique secrettement. Car dans le traité qu'il a fait de ce Synode & de celui de Rimini,] 'il dit qu'il raporte ce qu'il a sceu très-exactement, & ce qu'il a vu.

Ath. de syn.p.860.c.

[Il manquoit encore quelque chose à ce Concile, pour estre semblable aux autres que les Ariens avoient fait tenir; savoir qu'il y eust quelque Comte pour y assister de la part de l'Empereur.] 'Leonas Questeur de Constance, qui estoit une personne de qualité, & un homme fort sage, 'mais qui favorisoit les Anoméens,

Mar. & F. c.10.p.170. Soz.l.4.c.22.p.574.d.

1. *intra conscientiam communionis, necnon etiam in societatem receptus, Conciliοque ascitus est.*

p. 573.a | méens, 'eut donc cette commission d'assister aux deliberations qui se feroient sur la foy. Laurice Duc ou General des troupes de l'Isaurie, eut charge aussi d'assister les Evesques, s'ils avoient besoin de luy; & il se trouva à l'assemblée. ' Constance l'avoit envoyé cette année mesme pour reprimer les brigandages des Isaures, & l'avoit honoré de la dignité de Comte. L'histoire le loue comme un homme qui avoit beaucoup de douceur & de prudence. ' Tout ce qui se dit dans ce Concile fut écrit à mesure par des écrivains & des notaires. Sabin insera ces actes tout entiers dans son recueil des Conciles, & Socrate nous en a donné un abregé [que nous suivrons principalement.

Socr. l. 2. c. 39. p. 146. Mar. & F. c. 19. p. 159. Socr. p. 146. c.

Mais avant que de commencer l'histoire de ce qui se passa dans le Concile, il est necessaire pour un plus grand éclaircissement, de remarquer que parmi les Evesques qui y vinrent, il s'en trouvoit plusieurs accusez de divers crimes.] 'Saint Athanase met de ce nombre Acace de Cesarée, Patrophile de Scythople, Urane de Tyr, Eudoxe d'Antioche, Leonce de Tripoli en Lydie, Theodote ou Theodose de Philadelphie aussi en Lydie, Evagre de Mitylence, Theodule de Queretapes en Phrygie, & George d'Alexandrie, tous Acaciens. [On n'exprime pas en particulier ce qu'on leur reproche.] ' On voit néanmoins qu'Acace estoit appellé par S. Cyrille de Jerusalem, pour rendre raison de sa condannation. Patrophile avoit pour accusateur un Prestre nommé Dorothée. [Pour Eudoxe & George, l'entrée de l'un dans l'Episcopât d'Antioche, & les cruautez de l'autre dans Alexandrie, suffisoient pour les faire deposer mesme par les Ariens.] ' Philostorge accuse Theodose de Philadelphie d'avoir esté adonné à des crimes honteux; & il en raporte des blasphêmes horribles contre JESUS-CHRIST. 'Suidas fait de grands éloges de Leonce de Tripoli; [& nous avons raporté " autrepart] comment on pretend qu'il reprima le faste de l'Imperatrice Eusebie, & l'insolence avec laquelle Constance se rendoit l'arbitre des Evesques, & le maistre de la doctrine de l'Eglise. ' Mais il est visible par Suidas mesme, que ces éloges ne viennent que de Philostorge, qui ne loue que les plus fidéles disciples d'Aëce : 'Et en effet, ce fut ce Leonce mesme, qui, avec Theodule de Queretapes & quelques autres, ordonna enfin Aëce Evesque.

Ath. de syn. p. 880. c. d | Socr. l. 2. c. 40. p. 152. b. c. Socr. p. 152. b. c. Philg l. 8. c. 3. 4. p. 108. 109 | n. V. p. 145. 146. Suid. λ. p. 20. V. Constance §. 37. 61. p. 20 | Philg. V. p. 545. Philg. l. 7. c. 6. p. 91. 92.

' Ces Evesques [Acaciens] qui craignoient les accusations que l'on formoit contre eux, ne trouverent point de meilleur moyen pour les éluder, que de changer l'état de la dispute, & de la faire tomber sur la foy. C'est pourquoi ils se joignirent à ceux qui faisoient profession ouverte de l'Arianisme, & qui avoient reçu l'ordination de Second de Ptolemaïde en Libye, c'est-à-dire à Estienne de la mesme ville de Ptolemaïde, à Saras de Paretoine, à Pollux de la seconde Eparquie [ou Elearquie] aussi en Libye, tous accusez de differentes choses; & encore à Pancrace de Peluse, & à Ptolemée le Melecien Evesque de Thmuis. 'On croyoit que tous ces Evesques ne se joignoient ensemble que pour éviter chacun la punition de leurs fautes, & non pas qu'ils fussent tous dans une mesme doctrine. Et cela estoit d'autant plus visible, qu'au lieu qu'Acace se declaroit ici pour le dogme des Anoméens, il avoit reconnu auparavant dans une lettre écrite à Macedone de Constantinople, que le Fils estoit semblable au Pere en toutes choses, & mesme en substance, ' & on luy reprocha en plein Concile d'avoir mis la mesme chose dans ses livres.

Ath. de syn. p. 880. 881 | Epi. 73. c. 26. p. 874. d. Soz. l. 4. c. 22. p. 574. a. Socr. l. 2. c. 40. p. 151. c.

[Outre tous ceux que nous avons dit,] ' il y avoit encore d'autres Evesques du mesme parti des Acaciens, accusez de divers crimes qui nous sont inconnus. C'estoient Astere de Seleucie en Syrie ou de Sebaste en Palestine, Augare de Cyr dans l'Euphratesienne, Basilic ou Basile de Caunes en Lydie, Phile ou plutost Phebe de Polycalandes en Lydie, Philede ou Phidele ou Philicade d'Augustades dans la Phrygie, Eutyque d'Eleutherople en Palestine, Magnus de Themises en Phrygie, & Eustathe 'd'Epiphanie [en Syrie] ou de Pinares en Lycie. *a* S. Epiphane remarque qu'Eutyque estoit disciple de saint Maxime de Jerusalem, & que luy & divers autres de la Palestine qui suivoient la veritable foy, s'estoient néanmoins engagez dans le parti d'Acace pour l'interest de leurs sieges, & en haine de saint Cyrille. [Ainsi l'on voit en eux jusqu'à quel abysme la corruption du cœur peut precipiter ceux mesmes qui ont la vraie foy, mais qui l'ont comme les demons, sans l'ardeur de la charité.] 'On le voit surtout dans Eutyque, qui traita avec une étrange barbarie Lucifer de Cagliari banni à Eleutherople. [Entre les Semiariens, Macedone, Basile, Eustathe, & S. Cyrille, estoient aussi accusez : le premier l'estoit apparemment à cause de ses cruautez, aussi-bien que George;] ' & on y ajoutoit, qu'il avoit admis à la communion un Diacre convaincu d'adultere.] Eustathe pouvoit paroistre comme accusé, parce qu'il avoit esté deposé par un Concile de Melitene.] 'S. Cyrille avoit aussi esté deposé par Acace. *a* Pour Basile d'Ancyre, on luy reprochoit les troubles qu'on pretendoit qu'il avoit excitez lorsqu'il estoit venu à Sirmich l'année precedente, les violences qu'il avoit commises contre Aëce & ceux de son parti, & encore diverses actions particulieres que nous verrons en parlant de sa deposition.

p. 57?. c. d | Ath. de syn. p. 881. c | Epi. 73. c. 26. p. 874 | Blond. prim. p. 137. Chr. Al. p. 686. *a* Epi. 73. c. 23. p. 871. a. Mar. & F. p. 89. Socr. l. 2. c. 42. p. 155. c. c. 40. p. 152. a. *a* Soz. l. 4. c. 24. p. 580. b.

ARTICLE LXXXVI.

Premiere & seconde séance du Concile de Seleucie : On resout de commencer par la foy : Acace & tout son parti se declare pour les Anoméens : Les Semiariens signent le formulaire d'Antioche ; les Acaciens en font un nouveau.

Socr. l. 2. c. 39. p. 146. c. d | 147. a.

'LA premiere séance du Concile fut tenuë [le lundi] 27 de Septembre. Macedone de Constantinople, Basile d'Ancyre, Patrophile de Scythople, & d'autres, ne s'y trouverent pas, craignant les accusations qu'on formoit contre eux.

Mace-

Macedone diſoit qu'il eſtoit malade, Patrophile qu'il avoit mal aux yeux, & les autres de meſme alleguoient chacun leur excuſe. 'Les autres eſtant aſſemblez, & Leonas diſant que chacun pouvoit propoſer ce qu'il avoit à dire, les Eveſques répondirent qu'on ne pouvoit rien faire que les Eveſques abſens ne fuſſent venus. 'Leonas leur ayant répondu que leur preſence n'eſtoit pas ſi neceſſaire, [quelques-uns] dirent qu'avant que de traiter les queſtions de la foy, il falloit examiner la cauſe de ceux qui eſtoient accuſez; ce qui produiſit une grande brouillerie dans l'aſſemblée: Car les uns embraſſerent cet avis, les autres vouloient au contraire que l'on commençaſt par les queſtions de la foy; & ils s'autoriſoient tous par les lettres de Conſtance, qui ordonnoit tantoſt l'un, tantoſt l'autre. Ce fut dans cette diſpute que les Eveſques commencerent à paroiſtre diviſez en deux partis, dont Acace & George de Laodicée parurent [enſuite] eſtre les chefs.

p.146.c.

p.147.b.c.

[C'eſtoient ſans doute les Acaciens qui vouloient que l'on commençaſt par l'examen du dogme,] 'puiſqu'on croyoit que leur veritable deſſein eſtoit de brouiller ſur ce point, pour empeſcher qu'on ne vinſt à l'examen perſonnel des Eveſques accuſez. [Mais il faut apparemment qu'Acace & les autres chefs du parti, ne ſe declaraſſent pas pour ce ſentiment, & le fiſſent ſoutenir par leurs émiſſaires.] 'Car ils ſe plaignirent le lendemain, qu'il y avoit eu dans l'aſſemblée, des Eveſques depoſez, & d'autres ordonnez contre les Canons. 'Theodoret aſſure auſſi que ſaint Cyrille s'eſtant trouvé au Concile avec Euſtathe, Silvain, [1] & les aures, Acace avoit proteſté qu'il ne pouvoit entrer en aucune deliberation avec ces Eveſques, à moins que Cyrille, qui avoit eſté depoſé de l'Epiſcopat, ne ſortiſt de l'aſſemblée: Que quelques-uns qui vouloient la paix, conſeilloient à Cyrille de ſe retirer, luy promettant qu'après qu'on auroit examiné les dogmes, on auroit ſoin de ſon affaire: mais que ce Saint ne l'ayant pas voulu faire, Acace eſtoit ſorti lui-meſme, [pour revenir ſans doute auſſi-toſt après, lorſqu'on eut arreſté que l'on commenceroit par le dogme.]

Soz.l.4.c.22.p.574.a.

Socr.l.2.c.40.p.149.b.

Thdrt.l.2.c.21.p.615.a.b.

'Le ſentiment de ceux qui vouloient qu'on opinaſt premierement ſur la foy, l'ayant enfin emporté, 'les Acaciens [qui avoient gagné ce point,] rejetterent ouvertement, ou plutoſt impudemment, le Concile & le Symbole de Nicée, '& ils demandoient aſſez clairement qu'on fiſt un nouveau Symbole. 'Ils ne vouloient point qu'on parlaſt du tout du mot de ſubſtance, conformément à la profeſſion de foy dreſſée peu auparavant [le 22 de May precedent,] par Marc d'Arethuſe à Sirmich, & qui avoit eſté receuë par Baſile & les autres qui s'eſtoient alors trouvez à la Cour.

c.

c.d|Ath.de ſyn.p.881.a.

Socr.p.147.d.

Soz.l.4.c.22.p.573.d.

'Ces Eveſques qui ſoutenoient que le Fils [2] n'eſtoit point ſemblable à ſon Pere, ne diſoient rien qui ne fuſt tout à fait profane, pretendant que rien ne pouvoit eſtre ſemblable à la ſubſtance de Dieu, qu'il ne pouvoit y avoir de generation en Dieu, & que JESUS-CHRIST eſtoit creature: Que ſa naiſſance n'eſtoit autre choſe que ſa création, que ſon eſtre procedoit du néant, & qu'ainſi il n'eſtoit ni Fils de Dieu, ni ſemblable à Dieu. „Je „vous dis, ajoute S. Hilaire, ce que j'ay „moy meſme entendu dire publiquement „dans cette aſſemblée, & ce que l'on „avoit écrit d'un ſermon preſché [1] par „Aëce dans Antioche. Voici donc ce „qu'on raportoit de ce diſcours. Dieu „eſtoit ce qu'il eſt, mais il n'eſtoit pas „Pere, parce qu'il n'avoit pas de Fils. „Car s'il a un Fils, il faut auſſi qu'il ait „une femme, & tout le reſte qu'on n'o„ſeroit exprimer. O que mes oreilles ſont „miſerables, s'écrie S. Hilaire, d'avoir „ouï le ſon de ces paroles ſi horribles, „d'avoir entendu un homme parler ainſi „Dieu, & un Chrétien oſer dire ces cho„ſes de JESUS-CHRIST dans l'Egliſe! „'Ce malheureux, après avoir avancé „pluſieurs impietez de cette ſorte, & „avoir établi les noms de Pere & de Fils, „plutoſt ſur le ſon de ces termes, que „ſur l'unité de la nature, parloit de cette „maniere; Car plus le Fils s'étend avec „effort, afin de connoiſtre ſon Pere, „plus le Pere s'étend & s'éleve avec en„core plus d'effort pour n'eſtre pas con„nu de ſon Fils. „

Hil. in Conf. l. 1. p.114.2.d.e.

'Ces blaſphêmes ſi horribles firent élever un grand tumulte auſſi-toſt qu'on les eut ouïs. 'Car la plus grande partie des Eveſques ſe declaroit pour le Concile de Nicée, & le ſuivoit entierement, à l'exception du terme de Conſubſtantiel, qu'ils trouvoient, diſoient-ils, trop obſcur, '& quelques-uns d'eux reconnoiſſoient en termes exprès que le Fils eſt de Dieu, c'eſt-à-dire de la ſubſtance de Dieu, & qu'il a toûjours eſté. 'Ces deux ſentimens ſi differens produiſirent de grandes diſputes, & on croyoit, comme nous l'avons déja remarqué, qu'Acace les faiſoit naiſtre à deſſein, pour s'exemter ſous ce pretexte, de rendre conte de ſes actions.

p.115.1.c.

Ath. de ſyn.p.881.a.b|Socr.p.147.d.

Hil. in Conf. l. 1. p.114.2.d.

Soz.p.574.a|Ath. de ſyn.p.880.881.

'Les diſputes ayant donc duré juſqu'au ſoir, enfin Silvain de Tarſe commença à crier à haute voix, qu'il ne falloit point faire aucune nouvelle profeſſion de foy, mais recevoir celle qui avoit eſté dreſſée à la dedicace d'Antioche [en 341.] 'Les Acaciens faſchez de cette propoſition, ſe leverent, '& ſortirent de l'aſſemblée. *a* Ils ſe plaignirent par un acte qu'ils dreſſerent le lendemain, qu'ayant fait leurs efforts en cette aſſemblée pour conſerver la paix de l'Egliſe par une exacte obſervation de l'ordre, & en agitant avec douceur les queſtions de la foy, & pour empeſcher qu'on n'introduiſiſt aucune nouveauté dans la doctrine de l'Egliſe contre l'autorité de l'Ecriture, il s'y eſtoit néanmoins trouvé des perſonnes qui avoient fait des affronts à quelques-uns d'eux, ou qui leur avoient fermé la bouche pour les empeſcher de parler, ou les avoient fait ſortir malgré eux de l'aſſemblée; que de plus, ces perſonnes avoient avec eux des Eveſques depoſez de differentes provinces,

Socr. p.147.d.

Soz.p.574.b.

Socr.p.147.d

a c.40.p.149.a.b.

1. Theodoret y joint Baſile: ce qui eſt contraire à Socrate.

2. Il faut ἀνόμοιον, & non pas ὁμοιούσιον.

1. Il faut ce ſemble *ab Aetio*, au lieu de *ab eo.*

vinces, & d'autres établis contre les Canons; & que toutes ces choses avoient rempli le Synode de confusion & de tumulte

'Après qu'Acace & les siens furent sortis du Concile, les autres Evesques continuerent la séance pour lire le formulaire d'Antioche, dont on avoit parlé, & puis ils se retirerent aussi.

' Le lendemain 28 de Septembre, les Semiariens s'assemblerent [seuls] dans l'Eglise de Seleucie, & en ayant fermé les portes, ils y confirmerent ce formulaire d'Antioche, & le signerent. Il y eut quelques Lecteurs & Diacres qui le signerent aussi au nom de leurs Evesques qui estoient absens.

'Les Acaciens d'autre part considerant l'opposition que l'assemblée avoit faite à leur dogme de la dissemblance, & voyant bien que les oreilles des hommes n'estoient pas capables de souffrir une si grande impieté, firent voir qu'ils estoient plutost des Evesques d'une Cour [où regnoient les équivoques & les tenebres,] que des Prelats de l'Eglise [qui ne cherchent que la verité, la sincerité, & la lumiere.] 'Car ils dresserent un nouveau formulaire, où ils condannerent la Consubstantialité, la ressemblance de substance, & la dissemblance; quoi qu'il fust impossible de concevoir comment on condannoit ces trois dogmes tout ensemble.

' Ayant dressé cette profession de foy qu'ils vouloient faire passer toute seule, ils furent trouver Laurice & Leonas; & après s'estre plaints du procedé des autres qui s'estoient tenus enfermez dans l'Eglise, ils leur presenterent un acte dressé du mesme jour 28 de Septembre, 'où ils commençoient par se plaindre des violences dont ils pretendoient qu'on avoit usé la veille dans l'assemblée. 'Ils declaroient ensuite qu'ils ne rejettoient point & ne refusoient point de recevoir le formulaire d'Antioche; mais que comme les termes de Consubstantiel, semblable en essence, & dissemblable, n'avoient jamais causé que du trouble dans les Eglises, ils rejettoient les deux premiers comme n'estant pas de l'Ecriture, & anathematizoient le troisiéme, reconnoissant le Fils semblable au Pere.

'Ce prologue estoit suivi de leur Symbole, qui ne parle pas seulement de ressemblance, '& ne contient pas un seul mot qu'Arius & Aece n'eussent signé très-volontiers. 'Car pour ce qu'ils anathematizoient la dissemblance dans leur preface, S. Epiphane fait voir de quelle maniere ils s'en sauvoient, quoi qu'il y en eust, dit-il, quelques-uns parmi eux qui y alloient simplement. [Et après tout, ils s'en expliquerent eux-mesmes suffisamment, comme nous verrons, tant à S. Hilaire, qu'en plein Concile.] 'Ils ajoutent à la fin de leur formulaire, qu'il est conforme à celui qui avoit esté fait à Sirmich en presence de l'Empereur.

a Cet acte est rapporté tout entier par Saint Epiphane, & par Socrate; *b* & en partie par S. Athanase, où il est plus correctement. *c* S. Epiphane y ajoute les signatures de 43 Evesques, ou plutost de 39, *d* celles qui sont au commencement ne pouvant regarder cet acte, mais la troisiéme confession de Sirmich. 'Il y faut ajouter, selon S. Athanase, celle de Patrophile.

[Marginal notes, left column: c.39.p.147.148. | p.148.a. | Hil. in Conf. l. 1. p.115, 1.a. | ib | Ath.de syn.p.904.d. | Socr.p.148.b. | p.149.a.b. | b.c | Ath.p.904.c.d. | Ath.p.904.d. | Soz.p.575.c. | Epi.73.c.24.p.871.d. | c.25.p.873.d | Ath.p.905. | *a* Epi.73.c.25.p.871.873 | Socr.p.149.150. | *b* Ath.p.904.d. | *c* Epi.73.c.26.p.874. | *d* n.p.326 | Socr.n.p.36.1.c. | Ath. de syn.p.911.]

ARTICLE LXXXVII.

Troisiéme séance, où l'on rejette le formulaire des Acaciens : La quatriéme se passe à disputer : Leonas romp le Concile.

'Il ne se fit rien davantage dans la seconde séance. Mais le troisiéme jour [29 de Septembre,] Leonas voulut faire assembler au mesme lieu les Evesques des deux partis. Macedone y vint aussibien que Basile d'Ancyre. Mais les Acaciens firent savoir qu'ils ne s'y pouvoient trouver, si l'on n'en faisoit sortir ceux qui avoient esté deposez auparavant, ou qui estoient alors accusez. [Il est un peu difficile de croire qu'Acace ait demandé qu'on fist sortir les accusez, puisque luymesme & plusieurs de ses partisans estoient de ce nombre.] Néanmoins Socrate le dit; & il ajoute qu'après beaucoup de disputes, le Concile consentit à cette demande, 'parce qu'on croyoit qu'Acace ne cherchoit qu'une occasion de rompre le Concile, pour empescher l'examen de la doctrine d'Aece, & sa propre condannation. [Il ne faut pas douter que Saint Hilaire n'ait esté du nombre de ceux qu'on fit sortir, s'il ne s'estoit déja retiré de luy-mesme par avance,] ' comme " les termes dont il se sert semblent le marquer; & peut-estre s'estoit-il retiré dés la veille, pour ne pas signer le formulaire d'Antioche.

" *post secessionem meam.*

'Acace estant entré dans le Concile quand les autres en furent sortis, Leonas dit que les Acaciens luy avoient presenté un acte, sans dire ce que c'étoit; & chacun s'estant tû, parce qu'on s'imaginoit que ce fust plutost toute autre chose qu'une nouvelle profession de foy; on lut tout du long cet acte, qui estoit celui mesme que nous avons dit avoir esté fait la veille. 'Sa lecture excita un grand tumulte dans tout le Concile : *a* & Sophrone de Pompeiople en Paphlagonie, s'écria en ces propres termes : „Si nous pretendons que de produire tous les jours nos imaginations & nos pensées, c'est faire une exposition de la foy, nous n'arriverons jamais à connoistre la verité.„ 'Sur quoi Socrate remarque fort bien, 'que si luy & les autres [Semiariens] avoient toûjours voulu agir de la sorte, & se contenter de ce qu'on avoit fait à Nicée, jamais l'Eglise n'eust esté dans le trouble & l'agitation où on la voyoit alors. Le reste du jour se passa à disputer tant sur ce sujet que sur les Prelats accusez, & on se separa [sans avoir rien avancé.

Ce fut peut-estre ce mesme jour,] 'qu'un Evesque du parti d'Acace estant venu trouver S. Hilaire pour le tenter, ce Saint qui faisoit semblant de ne rien savoir de ce qui s'estoit passé, luy demanda comment il se pouvoit faire que ceux qui condannoient la Consubstantialité & la ressemblance de substance, condannassent en mesme-temps la dissemblance : à quoi

[Marginal notes, right column: Socr.l.2.c.40.p.148.c.d. | Soz.l.4.c.22.p.574.c.d. | Hil. in Conf.l.1.p.114.c.d. | Socr.p.148.d. | Soz.p.574.575. | *a* p.575.d | Socr.p.150.b. | Socr.p.150.b.c. | Hil. in Conf. l. 1. p.115.1.a.b.]

quoi l'Acacien répondit ; Que Jesus-Christ n'eftoit pas femblable à Dieu, mais qu'il eftoit femblable à fon Pere. Et comme S. Hilaire trouvoit cette réponfe encore plus obfcure que le refte ; l'autre luy parla ainfi : „ Je dis qu'on peut juger „ que le Fils eft femblable à fon Pere, par-„ ce que le Pere a voulu faire une créa-„ ture qui voudroit des chofes femblables „ à luy ; qu'ainfi il eftoit femblable à fon „ Pere, eftant plutoft le Fils de fa volon-„ té que de fa divinité : Mais il eft diffem-„ blable à Dieu, parce qu'il n'eft point „ Dieu, ni de Dieu, c'eft-à-dire qu'il n'eft „ pas de la fubftance de Dieu. „ S. Hilaire demeura tout interdit à un fi étrange difcours, & il ne put fe perfuader que ce fuft là leur veritable fentiment, jufqu'à ce que cette reffemblance fi profane de volonté, & non de fubftance, fuft établie publiquement par un confentement commun de tous les Evefques : [ce qui fe fit le lendemain.]

'Tous les Evefques eftant donc raffemblez le quatriéme jour du Concile, [qui eftoit le 30 de Septembre,] on recommença les difputes du jour precedent ; & Acace reprefenta, que puis qu'on avoit bien changé le Symbole de Nicée, & qu'on en avoit fait plufieurs autres depuis ce temps-là, on pouvoit bien en faire encore un nouveau. 'Ce raifonnement eftoit affez jufte, & Eleufe de Cyzic n'y fatisfit pas trop bien, en répondant que le Concile n'avoit pas efté affemblé pour apprendre ce qu'il avoit à croire, ni pour recevoir une foy qu'il n'avoit pas, mais qu'il vouloit marcher fur la foy de fes peres, & ne s'en feparer jamais jufqu'à la mort.

Socr.l.2.c. 40. p.150. c.d.

d | 151.a.b.

'On paffa enfuite à une autre queftion, & on demanda aux Acaciens en quoy ils avouoient le Fils femblable au Pere ; & eux ayant dit que c'eftoit feulement en volonté, & non en effence, tous les autres declarerent qu'ils le croyoient femblable, mefme en effence. On employa le refte du jour à difputer fur ce point, & on fit avouer à Acace qu'il avoit luy-mefme reconnu dans des écrits qu'il avoit publiez, que le Fils eftoit femblable au Pere en toutes chofes, fur quoi il n'eut rien à répondre, finon qu'on n'avoit jamais jugé perfonne fur ce qu'il avoit écrit autrefois.

p.151.b.c.

'Il paroift que dans la fuite de cette difpute les Acaciens objecterent aux Semiariens la troifiéme confeffion de Sirmich, fignée par Bafile d'Ancyre leur chef, & par Marc d'Arethufe, [où le mot de fubftance eftoit aboli.] Sur quoi Eleufe de Cyzic répondit, que quelque chofe que Bafile & Marc euffent figné en leur particulier, & quelque querelle qu'eux & Acace euffent les uns contre les autres, tout cela ne regardoit pas le Concile ; qu'il n'eftoit pas non plus neceffaire d'examiner fi la confeffion de foy qu'ils avoient faite, eftoit bonne ou mauvaife, mais qu'il falloit fuivre celle des 97 Evefques du Concile d'Antioche, & que quiconque vouloit en introduire une autre, eftoit ennemi de la pieté de l'Eglife ; à quoy tous les Evefques, [c'eft-à-dire la plus grande partie,] témoignerent par leurs applaudiffemens qu'ils confentoient.

Soz.p.575. b.c.

L'an de J.C. 359.

'La difpute ayant donc duré fort long-temps, fans qu'on puft convenir de rien, Leonas fe leva, & finit ainfi la féance, & mefme tout le Concile. Car eftant prié le lendemain [premier jour d'Octobre] de venir à l'affemblée, il le refufa, difant qu'il avoit eu ordre de l'Empereur de fe trouver à une affemblée de perfonnes unies dans les mefmes fentimens ; mais que puis qu'ils eftoient divifez, il ne pouvoit s'y trouver : „ Allez donc, ajouta-t-il, & „ criaillez dans l'Eglife tant qu'il vous „ plaira. „ 'Il fit cela, felon Sozomene, pour favorifer les Acaciens que les autres trouverent chez luy, lors qu'ils furent [le prier de venir à l'affemblée.] 'Et en effet, ceux-ci croyant par là avoir tout gagné, refuferent auffi de retourner au Concile.

Socr.p.151. c.d.

Soz.p.576. d.

Socr.p.151. d.

ARTICLE LXXXVIII.

Les Semiariens affemblez en leur particulier, depofent les Acaciens, font Anien Evefque d'Antioche au lieu d'Eudoxe, & deputent à Conftance : Acace l'aigrit contre eux.

'IL fe paffa enfuite quelque temps en negociation, durant que les Evefques [Semiariens qui faifoient le corps du Concile,] tantoft appelloient les Acaciens à l'affemblée, tantoft demandoient que l'on nommaft des perfonnes pour fe trouver chez Leonas, & tantoft pretendoient avoir efté établis pour juger les autres. 'Enfin ils s'affemblerent feuls dans l'Eglife, & y firent appeller les Acaciens pour juger l'affaire de S. Cyrille, qui avoit appellé de fa depofition par Acace.

Soz.l.4.c. 22.p.576. d.

Socr.l.2.c. 40.p.151. 152.

' Mais voyant qu'après avoir efté appellez plufieurs fois pour ce fujet, & citez pour répondre aux accufations formées contre eux, 'ils ne vouloient ni venir au Concile, ni convenir touchant la foy ; *a* & qu'ils en blafphemoient encore plus ouvertement contre Dieu ; le Concile indigné de leur conduite, & de tant de délais inutiles, *b* depofa Acace mefme, George d'Alexandrie, Urane de Tyr, Theodule de Queretapes, Theodofe de Philadelphie, Evagre de Mitylene, Leonce de Tripoli de Lydie, Eudoxe d'Antioche, & Patrophile. Ils declarerent excommuniez, [c'eft-à-dire reduits à la communion de leurs Eglifes,] Aftere, Eufebe, Augare, Bafilic, Phebe, Phidele, Euftathe, Eutyque, & Magnus, jufqu'à ce qu'ils fe fuffent juftifiez de ce dont on les accufoit. [Nous avons marqué auparavant leurs Evefchez.] ' On condanna [ainfi] ceux qui avoient efté les auteurs de l'Herefie, '& ceux qui avoient foutenu avec le plus d'impudence le blafphême des Anoméens. *c* Le Concile écrivit à toutes les Eglifes des Evefques depofez, pour leur faire favoir la fentence qu'il avoit prononcée contre eux.

p.151.b.

b | Soz.p. 577.a | Baf. in Eun.l.1. p.697.d.e. *a* Ath. de fyn.p.881. b.

b b.c | Socr. p.151.b.c.

Sulp.S.l.2. p.165.

Hil. in Conf. l. 1. p.115. | b. *c* Socr.p. 152.d | Ath. de fyn.p. 881.c.

[Nous ne pouvons pas douter qu'il n'ait rétabli S. Cyrille :] ' Et S. Jerôme le conte ici Evefque pour la feconde fois. *d* Le Concile choifit auffi pour Evefque d'Antioche au lieu d'Eudoxe, Anien *e* qui eftoit Preftre de cette Eglife ; *f* & Neon

Hier.chr.

d Socr.p. 152.d.

e Soz.p. 577.b.

f c.24.p. 581.b.

Neon Evesque de Seleucie mesme où se tenoit le Concile, donna son Eglise pour le sacrer. 'Mais ceux du parti d'Acace s'estant saisis de luy, le mirent entre les mains de Leonas & de Laurice, qui après l'avoir fait garder quelque temps par les soldats, l'envoyerent en exil. 'Les Evesques qui l'avoient élu, en firent des protestations contre les Acaciens, lesquelles ils adresserent à Leonas & à Laurice, pretendant qu'on violoit en cela le jugement du Concile : mais tout ce qu'ils purent dire fut inutile. Nicephore '& Theophane, n'ont pas laissé de conter cet Anien entre les Evesques d'Antioche, [ce que Theodoret n'avoit pas fait, mais je ne sçay pas où ils peuvent trouver les quatre ans qu'ils donnent à son Episcopat, sans faire S. Melece Schismatique, puisqu'il fut fait Evesque d'Antioche environ quinze mois après ceci.]

'Les Evesques du Concile, [c'est-à-dire les Semiariens,] furent ensuite à Constantinople informer l'Empereur de tout ce qui s'estoit passé,' selon l'ordre qu'ils en avoient receu de luy : 'c'est-à-dire qu'avant que de se retirer dans leurs Eglises, ils choisirent dix deputez pour l'aller trouver au nom de tous, 'avec ordre exprès de resister à l'Heresie. *a* S. Hilaire parle de ces dix deputez des Orientaux, [& il ne faut pas douter qu'ils ne soient] *b* de ces 18 Evesques d'Orient, nommez dans les fragmens de ce Saint. 'Eustache, Basile, Silvain, & Eleuse, en estoient selon Theodoret. *c* Basile d'Ancyre avoit avec luy un Diacre aussi nommé Basile, dont Philostorge louë l'éloquence. [Nous en parlerons dans la suite.]

'Cet Arien dit que les Partisans d'Aece & d'Eudoxe mirent de leur costé par écrit leur croyance, que le Fils estoit d'une autre substance que le Pere; & qu'ils envoyerent cet écrit de tous costez. [Il n'y a pas d'apparence que ce fust autre chose que le formulaire qu'ils avoient présenté au Concile, dans lequel néanmoins ils anathematizoient de parole "le dogme de la dissemblance, pour nous servir de ce terme, quoi qu'ils le gardassent toûjours dans le cœur.] (τὸ ἀνόμοιον.)

'Eudoxe qui estoit extrêmement timide, *d* trembloit de peur parmi toutes ces brouilleries. Mais Acace le remit un peu, en l'assurant d'estre toûjours son défenseur & son partisan.] Il l'avoit empesché de rentrer dans le Concile, & il l'emmena avec luy à Constantinople. 'Les autres Evesques deposez y furent aussi, ou plutost ils y volerent, pour avoir recours à leur Roy, 'hormis quelques-uns qui ne laisserent pas de s'en retourner de Seleucie à leurs Dioceses, comme Patrophile de Scythople, '& George d'Alexandrie. *e* Les deux Diacres Aece & Eunome, que les Prelats suivoient comme leurs maistres en impieté, ne manquerent pas non plus de s'y rendre. 'Acace & les Evesques de son parti arriverent avant les Semiariens, *f* & S. Athanase dit qu'après estre venus d'Isaurie à Constantinople, ils dresserent le formulaire qui fut envoyé à Rimini, [& qui, comme nous avons dit, fut signé à Nicé près d'Andrinople dés le 10 d'Octobre.] 'Ils furent receus fort honorablement de Constance, & luy étalerent leurs blasphêmes avec toute l'éloquence & la gravité possible, [sans néanmoins les luy découvrir entierement.] 'Et comme ils estoient arrivez quelque temps avant les deputez du Concile, ils eurent le loisir de prevenir contre eux l'Empereur & les plus grands de la Cour, dont quelques-uns, [comme les Eunuques,] suivoient déja leur Heresie; & ils corrompirent les autres par les richesses de l'Eglise, ou les tromperent par leurs flatteries, ou les gagnerent par l'adresse & par le credit d'Acace. Pour l'Empereur, il ne leur fut pas difficile de s'insinuer dans son esprit, après avoir gagné ceux qui l'approchoient : [& il y a apparence que Leonas & Laurice les avoient beaucoup favorisez dans le rapport qu'ils luy avoient fait de ce qui s'estoit passé à Seleucie.]

'Les Acaciens aigrirent aussi son esprit contre le Concile, en le luy representant comme une assemblée de méchans, qui ne tendoient qu'à renverser toutes les Eglises. Ils formerent diverses calomnies contre S. Cyrille qui s'y estoit trouvé, '& ils n'oublierent pas de luy dire qu'on y avoit rejetté le formulaire qu'il avoit dressé luy-mesme; [c'est-à-dire la troisiéme confession de Sirmich.] 'Socrate dit bien nettement qu'ils tirerent" alors de luy une loy contre tous les Semiariens du Concile de Seleucie, par laquelle il ordonnoit que ceux d'entre eux qui se trouveroient sujets à des fonctions publiques, soit dans les Conseils des villes, soit pour le service des Magistrats, seroient contraints de s'en acquiter. (Note 72.)

'Il semble que Constance ait eu alors la pensée de rassembler à Constantinople tous les Evesques du Concile [de Seleucie. Mais les Acaciens qui craignoient l'union de tant d'Evesques, le détournerent de ce dessein; & quoi qu'il ait plu à Philostorge de dire que] 'presque tous les Evesques de l'Orient, de l'Occident, & de la Libye, se trouverent alors à Constantinople, 'ils luy firent agréer de mander seulement, dit Theodoret, les dix principaux; c'est-à-dire sans doute, d'écouter les dix deputez que le Concile luy avoit envoyez, luy faisant entendre que ces dix Evesques seroient assez capables de luy rendre raison de la conduite du Concile, si elle se pouvoit justifier.

ARTICLE LXXXIX.

Aece avouë ses blasphêmes devant Constance; Eudoxe anathematize la doctrine d'Aece, & la sienne propre : Les Semiariens irritent Constance en défendant, dit-on, la Consubstantialité.

'Les deputez du Concile estant arrivez à Constantinople, avoient mieux aimé s'abstenir d'entrer dans l'Eglise, 'que de s'y rencontrer avec ceux qu'eux & les autres Semiariens avoient deposez dans le Concile. 'Lors donc qu'ils eurent eu audience de Constance, *a* en presence d'Acace, d'Eudoxe, & des autres de ce parti, 'ils prierent avec beaucoup de liberté,

c.11.p.577. b Socr. p. 152.d. Socr.p.152.153. Thphn. p. 48.d. Socr.p.153. a Ath. p. 881.c. Soz.p.577. c.d Sulp.S. p.165. Hil.fr.1.p.51. a in Conf. l.1.p.115.1.c. b fr.1.p.51. Thdrt.l.2.c.23.p.626.a. c Philg.l.4.c.12.p.71. c.11.p.71. Philg.l.4.c.4.p.66. d Thdrt.l.2.c.21.p.625.b. Hil. in Conf. l.1.p.115.1.c. Socr.l.2.c.43.p.157.c. Thdrt.l.2.c.24.p.618.c.d. e Philg.l.4.c.12.p.71. Soz.l.4.c.23.p.577.d. f Ath.de syn.p.905.c. Hil. in Conf. l.1.p.115.2.c. Soz.p.577.d. Thdrt.l.2.c.23.p.625.c. Socr.l.2.c.41.p.153.b. In p.37.1.b. c.41.p.153.b.c. Thdrt.p.626.a. Philg l.4.c.12.p.71. Thdrt.p.626.a. Hil.fr.1.p.52. p.53. Thdrt.l.2.c.23.p.616.a. a p.618. p.616.a.b.

té, de reprimer le blaſphême & la malice d'Eudoxe. Mais ce Prince qui avoit eſté prevenu contre eux, dit qu'il falloit regler les choſes de la foy, & puis qu'on verroit ce qui regardoit Eudoxe: & comme Baſile, s'appuyant ſur la familiarité qui luy eſtoit ordinaire avec cet Empereur, voulut le reprendre hardiment de ce qu'il taſchoit de ruiner la doctrine des Apoſtres, Conſtance ne le put ſouffrir, & luy dit de ſe taire, ajoutant que c'eſtoit luy qui eſtoit cauſe de la tempeſte qui agitoit toute l'Egliſe.

'Il ſe tut donc; & alors Eleuſe prenant la parole : „ Puiſque vous voulez, Seigneur, luy dit-il, que l'on examine ce „qui regarde la foy, voyez, s'il vous „plaiſt, les blaſphêmes qu'Eudoxe a eu „l'inſolence de prononcer contre le Fils „unique de Dieu.„ Et il luy preſenta en meſme temps une expoſition de la foy. Conſtance l'ayant fait lire, on y trouva divers blaſphêmes, & particulierement en un endroit, où par un raiſonnement auſſi ridicule qu'impie, il concluoit en propres termes, que le Fils eſtoit diſſemblable en eſſence d'avec le Pere. Conſtance ne put entendre cela ſans colere; & ayant demandé à Eudoxe ſi cet écrit eſtoit de luy, il répondit auſſi-toſt, qu'il n'eſtoit pas de luy, mais d'Aece. 'Conſtance envoya donc querir Aece, & luy ayant demandé s'il avoit fait cette expoſition de la foy; luy qui ne ſavoit point ce qui ſe paſſoit, ni à quel deſſein on luy demandoit cela, & qui croyoit meſme que cet écrit luy acquereroit de la louange, ne fit point de difficulté de s'en avouër auteur : de ſorte que l'Empereur ayant horreur d'un ſi grand excès d'impieté, ordonna auſſi-toſt, qu'il fuſt relegué dans un certain lieu de la Phrygie, (ce qui fut executé peu de temps après,) & le fit en meſme temps chaſſer du Palais.

[Euſtathe voyant un ſi beau jour à pouſſer les Acaciens,] 'aſſura l'Empereur qu'Eudoxe eſtoit dans les meſmes ſentimens qu'Aece qu'il avoit toûjours dans ſa maiſon & à ſa table, & dont il avoit employé la main pour compoſer ces blaſphêmes; qu'il ne falloit point de meilleure preuve de la part qu'il avoit euë à cet écrit, que de ce qu'il en avoit ſi bien reconnu l'auteur. Conſtance dit qu'il ne falloit pas qu'un juge ſe fondaſt ſur des conjectures, mais qu'il examinaſt toutes choſes avec grand ſoin. „ 'Il faut donc, „reprit Euſtathe, qu'Eudoxe anathematize cet écrit d'Aece, s'il veut nous „perſuader qu'il n'eſt pas de ſon ſentiment.„

'Cette propoſition fut agreée de Conſtance, & il en ordonna l'execution : Eudoxe au contraire fit ce qu'il put pour l'éluder, & eut recours à cent artifices pour s'en défendre. Néanmoins quand il vit que l'Empereur ſe mettoit en colere, & le menaçoit de l'envoyer en exil avec Aëce, il renia la doctrine qu'il avoit toûjours tenuë juſques alors, & qu'il tint auſſi toûjours depuis. ' Mais il preſſa en meſme temps Euſtathe d'anathematizer le terme de Conſubſtantiel, puiſqu'il n'eſtoit pas de l'Ecriture. Alors Silvain prenant la parole : „ 'Il faudra donc, dit-„il, y ajouter ces autres termes; Que „JESUS-CHRIST eſt tiré du néant, „qu'il eſt créature, qu'il eſt d'une autre „ſubſtance. Il faudra bannir de l'Egliſe „toutes ces expreſſions qui ne ſont point „non plus des Ecritures, & qui ne ſe „trouvent point dans les livres des Pro-„phetes & des Apoſtres.„ L'Empereur approuva cette ouverture, & commanda à Eudoxe, & à ceux de ſon parti qui eſtoient preſens, d'anathematizer tous ces termes marquez par Silvain; ce qu'ils firent enfin lorſqu'ils virent l'Empereur en colere, mais malgré eux, & après y avoir reſiſté autant qu'ils purent.

[Eudoxe & les autres Acaciens ayant deſavoué de bouche, pour plaire à Conſtance, la doctrine qu'ils tenoient dans le cœur,] 'demanderent avec d'autant plus d'ardeur, que leurs adverſaires anathematizaſſent la Conſubſtantialité : ' & alors Silvain répondit, comme nous le liſons dans Theodoret, Que ſi le Verbe Dieu n'eſt pas tiré du néant, ni creature, ni produit d'une autre ſubſtance, il faut neceſſairement qu'il ſoit Conſubſtantiel, & de la meſme ſubſtance que le Pere qui l'a engendré, comme eſtant Dieu de Dieu, lumiere de lumiere, & de la meſme nature que ſon Pere. Quelque juſte & quelque ſolide que fuſt ce raiſonnement, pas un des aſſiſtans ne s'en ſatisfit. Acace, Eudoxe, & tous leurs partiſans, le rejetterent avec de grands cris; & l'Empereur en colere, menaça Silvain & les autres de les chaſſer de leurs Egliſes : 'A quoy Theodoret aſſure qu'ils firent cette genereuſe réponſe; Qu'il dependoit de luy de les traiter comme il luy plairoit, & d'eux d'embraſſer la pieté & l'impieté, & qu'ils eſtoient reſolus à n'abandonner jamais la doctrine de leurs peres. Conſtance au lieu d'admirer, comme il devoit, leur ſageſſe, leur fermeté, & leur liberté genereuſe à défendre les dogmes Apoſtoliques, les chaſſa de leurs Egliſes, & en mit d'autres en leur place : [ce qui ne s'executa pas néanmoins ſi promtement, comme nous le verrons par le raport des autres hiſtoriens.]

' Mais avant que de paſſer outre, il faut remarquer avec Baronius, qu'il eſt tout à fait ſurprenant de voir la Conſubſtantialité ſi hautement défenduë par ces Eveſques qui l'avoient anathematizée l'année precedente dans le Concile d'Ancyre, & qui peu de jours auparavant avoient témoigné à Seleucie embraſſer tout le Concile de Nicée à l'exception de ce terme. Ce changement eſt ſi difficile, & paroiſt avoir ſi peu de cauſe, puiſqu'on ne voit rien qui les y ait pu engager, qu'il ne faut pas trouver étrange que Baronius l'ait jugé comme incroyable, & qu'il ait mieux aimé corriger le texte de Theodoret; 'quoi qu'aſſurément il n'y ait pas réüſſi de la maniere dont il l'a fait. [Il n'y a rien de ſi facile que de changer dans le grec le terme de Conſubſtantiel en celui de ſemblable en ſubſtance; & le raiſonnement de Silvain ne l'empeſcheroit pas; puiſque, quoiqu'il prouve directement la Conſubſtantialité, il convient auſſi à la reſſemblance de ſubſtance à laquelle les Semiariens donnoient à peu près

Marginal notes: b.c. — p.617.a.b. — b. — b.c. — c. — c. — d. — d. — p.618.a. — b. — Bar.359.§.93. — Epi.n.p.314. — ὁμοούσιον en ὁμοιούσιον.

près le mesme sens. Mais l'approbation entiere que Theodoret donne au discours de Silvain,] 'qu'il qualifie mesme autrepart un homme admirable, [nous fait croire qu'il l'a pris effectivement pour un défenseur de la verité. Et il est plus aisé de croire qu'il s'est trompé en cela, que non pas qu'il y ait faute dans son texte.] 'Il represente aussi le peuple de Cyzic dont Eleuse estoit Evesque, comme zelé pour la foy Orthodoxe, & fort bien instruit dans les Ecritures & la doctrine de l'Eglise; '& il qualifie Eleuse un homme digne de toute louange.

Thdrt. l. 2. c. 22. p. 614. d. — c. 25. p. 630. c. d. — hær. l. 4. c. 3. p. 235. b.

[Ce qui aura pu contribuer à le tromper, c'est que Silvain, Eustathe, & beaucoup d'autres Semiariens, signerent en effet quelque temps après, le Symbole de Nicée & la Consubstantialité; & il y a toute sorte d'apparence que plusieurs d'entre eux sont morts dans la communion de l'Eglise. De plus, on voit par Philostorge, que les Anoméens faisoient passer les Semiariens pour défenseurs de la Consubstantialité. Il faut néanmoins avouër que Theodoret a tort de relever si fort Eustathe & Eleuse, dont le premier scandaliza toute l'Eglise en se divisant d'avec S. Basile, & l'autre ne vécut jusqu'à l'an 383 au moins, que pour se signaler par une opiniatreté, dans le schisme, aussi honteuse que deraisonnable.]

ARTICLE XC.

Dispute entre Aece & Basile d'Ancyre : Aece y est confondu.

[POur retourner à nostre suite, la conference dont nous avons parlé, & qui se fit peut-estre vers le milieu du mois d'Octobre, ayant irrité Constance contre Aece & contre les Semiariens tout ensemble, il ne voulut pas néanmoins executer sur le champ l'arrest que sa colere lui avoit dicté.] 'Il remit Aece entre les mains d'Honorat qui " avoit esté depuis peu fait le premier Prefet de Constantinople, l'onziéme de Decembre selon Idace, ' ou de Septembre selon la chronique d'Alexandrie, [ce qui revient plus aisément à nostre suite.] 'Constance ordonna donc à ce Prefet d'examiner l'affaire d'Aece avec les principaux du Senat; & il en voulut ensuite connoistre luy-mesme avec les plus grands de la Cour. Quelques-uns disent que ce fut une adresse de ceux du parti d'Acace, qui feignant ignorer eux-mesmes ce que c'estoit que cette Heresie d'Aece, persuaderent à l'Empereur de faire examiner la chose en sa presence, parce que croyant cet Athée invincible dans la dispute, ils esperoient que tous ceux qui seroient témoins de sa victoire, seroient obligez de se rendre; & qu'ainsi leur Heresie recevroit un grand accroissement.

Soz. l. 4. c. 23. p. 578. a b. — V. Constance §. 51. — Chr. Al. p. 681. — Soz. p. 578. a. b.

[Mais il faut commencer ici à distinguer Acace des Acaciens, c'est-à-dire des Anoméens, avec lesquels il estoit uni d'interest plutost que de croyance, s'il est vray, comme le dit Philostorge,] 'que jouant tout le monde il fut luy-mesme l'auteur de la ruine d'Aece, 'dont il haïssoit la croyance; & ensuite, de celle de Basile, & des autres Semiariens contre lesquels il estoit piqué, 'parce qu'ils portoient Saint Cyrille. Le mesme Philostorge ne represente pas la dispute d'Aece, comme l'ayant regardé personnellement, mais comme ayant esté celle de son parti, qui le choisit pour défendre le dogme des Anoméens avec Eunome. Il donne pour seconds à ces deux Diacres, Maris de Calcedoine, Eudoxe d'Antioche, & Acace de Cesarée qui paroissoit estre encore dans ce parti. Il leur oppose dans le parti de ceux qui tenoient le Verbe semblable ou le mesme en substance, (car il se sert indifferemment de ces deux termes,) Basile d'Ancyre, & Eustathe de Sebaste, qui estoient, dit-il, soutenus tant par d'autres que par un second Basile encore Diacre qui l'emportoit au-dessus de beaucoup d'autres pour la capacité & pour l'éloquence, mais que la timidité rendoit plus foible & moins propre pour les disputes publiques. 'C'est le grand S. Basile depuis Evesque de Cesarée, [& qui ne pouvoit estre alors que Lecteur.] Il ne voulut point effectivement s'embarasser dans cette dispute, [soit que son humilité luy fist juger que c'estoit une chose au-dessus de ses forces, & au-dessus de l'état d'un Lecteur, soit qu'il vist qu'il estoit difficile dans les circonstances où l'on estoit, de défendre la foy dans toute sa pureté.]

Philg. l. 4. c. 12. p. 74. 75. — l. 5. c. 1. p. 77. — l. 4. c. 12. p. 72. — Nyss. in Eun. l. 1. p. 301. 302, 310.

'Eunome a pretendu dans ses écrits que luy & Aece avoient eu dans cette occasion un entier avantage sur les Semiariens; [& il auroit eu en effet raison en cela, s'il falloit suivre l'histoire de Philostorge.] 'Car cet historien disciple zelé du parti d'Aece, rapporte que Basile [d'Ancyre] chef de ceux qui défendoient la Consubstantialité, (c'est ainsi qu'il parle,) voyant qu'on luy opposoit Aece, refusa la dispute, de crainte d'estre vaincu, & allegua qu'il n'estoit pas bien-séant que des Evesques disputassent contre des Diacres : mais que les autres ayant répondu qu'il s'agissoit de trouver la verité & non pas de garder les rangs & la bien-séance, il fut contraint malgré luy d'accepter le combat. Il ajoute, [ce qui est sans aucune apparence,] 'que Basile estant demeuré vaincu par la force d'Aece, fut obligé d'avouër & mesme de signer que la substance du Fils estoit differente de celle du Pere, & qu'elles n'avoient rien de commun. [Mais sa conclusion détruit tout ce qu'il avoit avancé.] Car il pretend que l'Empereur ayant sceu ce qui s'estoit passé, [il parle donc de ce qui se fit devant Honorat,] & ayant fait venir Basile & Aece, demanda au premier ce qu'il reprenoit dans la doctrine de l'autre : à quoy Basile ayant dit que c'estoit qu'Aece soutenoit que le Fils n'estoit pas semblable au Pere; & Aece ayant répondu que bien loin de croire que le Fils ne fust pas semblable au Pere, il le croyoit semblable sans difference; Constance sans permettre à Aece de s'expliquer davantage, le fit aussitost chasser du Palais, & puis deposer du Diaconat. [Il seroit difficile de trouver comment cela se peut accorder avec ce qu'il vient de dire, qu'Aece estoit demeuré

p. 301. d. — Philg. l. 4. c. 12. p. 73. — p. 74.

ré victorieux dans la dispute, & avoit fait signer à Basile que la substance du Fils estoit differente de celle du Pere, & n'avoit rien de commun avec elle. De plus, quelque mauvais sens qu'Aece pust cacher sous le terme de semblable sans difference, où il est assez difficile d'en trouver, il est ridicule de pretendre que ç'ait esté l'unique sujet de sa condamnation, n'y ayant rien de plus Catholique & de plus éloigné de son erreur. Mais puis qu'il est constant que cette dispute s'est terminée par le bannissement d'Aece, il n'y a point du tout d'apparence qu'il y ait eu aucun avantage; & ainsi il vaut mieux s'en tenir à Sozomene, qui raporte ceci bien d'une autre maniere, quoiqu'en peu de mots,] 'nous assurant qu'Aece fut vaincu dans la dispute, contre l'attente de son parti; & que l'Empereur, aussibien que tous les assistans, ne purent ouïr sans indignation les blasphêmes & les impietez dont il fut reconnu coupable. [Ce fut peut-estre en cette rencontre, qu'il dit à Constance ce que] 'S. Epiphane luy fait dire, qu'Eudoxe, Menophile [ou Demophile,] & les autres Ariens, n'avoient point en effet d'autre croyance que la sienne, mais qu'il disoit seulement sans obscurité ce qu'ils n'osoient dire, quoi qu'ils le pensassent. [Il semble que tout ceci ait duré jusque bien avant dans le mois de Decembre.]

Soz. l.4.c. 23. p.578. b.c.

Epi.76.c.3. p.916.a.

ARTICLE XCI.

Les deputez du Concile de Rimini communiquent avec les Acaciens, nonobstant les remontrances des Semiariens, qui sont mesme contraints de signer le formulaire de Rimini.

'CEpendant la nouvelle surprenante que les Evesques de Rimini avoient abandonné le terme de substance, se repandit à Constantinople. 'Sozomene dit que les deputez du Concile estant arrivez à Nicé en Thrace, furent obligez d'y demeurer, parce qu'on ne leur fournissoit point de voitures sous pretexte que les chevaux du public estoient fatiguez, & que l'hiver avoit rompu les chemins; mais en effet, parce qu'on craignoit qu'ils ne reconnussent que les Orientaux soutenoient presque tous le mot de substance, contre ce qu'on leur avoit dit qu'ils ne le pouvoient souffrir; & qu'ils ne découvrissent à tout le monde que le Concile de Rimini n'avoit abandonné le mesme terme que malgré luy, & sur ce mensonge honteux: A quoy il ajoute, que pour faire aussi condanner le terme de substance par tout le monde, on persuada à ces deputez de traduire en grec le formulaire signé à Rimini, & de l'envoyer aux Orientaux.

Soz. l.4. c. 23. p. 578. d.

c.19.p.569. d.

[Mais il y a bien de l'apparence que tout ce recit de Sozomene, ne vient que de ce qu'il attribue à la seconde deputation du Concile de Rimini ce qui se fit à Nicé, au-lieu qu'il appartient à la premiere: Car outre que les Ariens n'avoient rien à craindre des deputez de Rimini, tels que nous avons vu qu'estoient ceux-ci,] 'S. Hilaire nous assure qu'ils vinrent à Constantinople, 'où sans prendre seulement quelque peu de temps pour deliberer de ce qu'ils avoient à faire, ils se joignirent sans aucune difficulté aux Heretiques [Acaciens,] condannez [par le Concile de Seleucie.]

Hil.fr.1.p. 53|2.p.3.

fr.1.p.53.

'Les deputez de ce Concile ne laisserent pas d'aller trouver ceux du Concile de Rimini, pour leur apprendre ce qui se passoit, & l'Heresie pour laquelle ces Evesques [Acaciens] avoient esté condannez. 'Ils leur donnerent par écrit une copie de ces blasphêmes, [c'est-à-dire assez probablement de l'exposition de foy luë devant Constance.] Ils y joignirent une lettre qui s'est conservée jusques à nous, par laquelle ils conjurent ces deputez du Concile de Rimini, d'empescher que cette abomination qui regnoit déja dans l'Eglise, ne se fortifie de plus en plus. Ils ajoutent que l'Empereur en avoit esté irrité, & avoit commandé qu'on l'anathematizast, mais qu'on avoit dessein de condanner seulement Aece, & non l'Heresie dont il estoit auteur, & de foudroyer sa personne sans toucher à sa doctrine. Ils le prient à la fin d'informer les Occidentaux de toutes choses. 'Il y a dix-huit noms à la tête de cette lettre, entre lesquels nous connoissons Silvain de Tarse, Sophrone de Pompeiople, Neon de Seleucie, Elpide de Satales, & Eortase de Sardes. [Il n'y a pas lieu de s'étonner qu'il y eust alors à Constantinople d'autres Evesques que les dix qui avoient esté deputez par le Concile de Seleucie.]

p.53.

p.52.

p.51.

'Ceux à qui cette lettre s'adressoit, bien loin d'y avoir aucun égard, se mirent en colere contre celui qui l'avoit receuë, & luy en firent un crime, en sorte qu'il en fut presque deposé. 'Car elle découvroit tous les artifices de ces hypocrites, 'qui se trouvoient obligez par-là ou de condanner ces erreurs, ou d'avouër que c'estoient leurs sentimens propres, s'ils ne les condannoient pas. 'Mais quelque honteux que fust ce dernier parti, ce fut néanmoins celui qu'ils embrasserent; & ils se joignirent toûjours de communion avec ceux dont les blasphêmes leur estoient communs.

p.53.

p.52.

p.52.53.

p.53.

'Ils témoignerent mesme très-ouvertement leur impieté en diverses occasions, sur-tout par la maniere dont ils expliquoient les anathemes du Concile de Rimini. 'Et S. Hilaire ayant soutenu publiquement que JESUS-CHRIST estoit veritablement Dieu, le vray Fils de Dieu, lequel estoit veritablement son Pere, & qui l'avoit engendré avant tous les temps, ces miserables s'éleverent contre luy avec de grands cris, & donnerent une explication toute Arienne à l'éternité du Fils de Dieu.

p.53.54.

p.54.

[Ce secours vint fort à propos aux Anoméens d'Orient, qui estoient fort abatus d'avoir vu succomber Aece contre leur attente.] 'Ils proposerent donc aussi-tost de recevoir le formulaire de Rimini, sachant bien que l'abolition du mot de substance suffisoit pour établir tout leur dogme. Ils en presserent les deputez du Concile de Seleucie, & ceux-ci declarant qu'ils ne pouvoient aucunement abandonner le mot de substance, ils leur firent serment qu'ils

Soz. l. 4.c. 23. p.578. c.d.

qu'ils ne croyoient point du tout que le Fils ne fust pas semblable en essence à son Pere, & qu'ils estoient prests d'anathematizer cette Heresie.

p.578.579. 'L'Empereur entra tout-à-fait dans leur proposition ; [& selon sa maniere ordinaire d'agir ,] il commanda à tous les Hil. in Const.l.1.p.115.1.c. Evesques de l'accepter. 'Il fit menacer le peuple par le Prefet. Il menaça luy-mesme les Evesques dans le Palais ; & enfin la crainte de l'exil tira d'eux une signature forcée , après laquelle il se vanta d'avoir vaincu les Orientaux , parce qu'il avoit reduit dix deputez à luy obeïr , & Soz.l.4.c.23.p.579.b. à signer son blasphême. 'Il avoit une telle ardeur pour cela, qu'il y passa tout le jour & une grande partie de la nuit qui precedoit le premier jour de Janvier , quoi qu'il fust obligé de se preparer pour la solemnité du lendemain, auquel il devoit commencer son [dixiéme] consulat. Bas. ep 74. p.125.c. 'Ce fut en cette occasion qu'Eustathe consentit à ce que les Heretiques luy proposerent , ep.82.p.155.a| 152.e. '& signa le celebre formulaire composé [ou autorisé] par la faction d'Eudoxe.

ARTICLE XCII.

Nouveau Concile à Constantinople : Quels Evesques le composoient : Ils font signer le formulaire de Rimini : Aece y est deposé & banni ; & ses partisans condannez.

L'AN DE JESUS-CHRSIT 360.

Soz. l. 4. c. 24.p.579. c| Socr.l.2. c.41.p.153. c. 'LEs Acaciens demeurerent encore quelque temps à Constantinople, & ils y tinrent mesme un nouveau Concile, où ils firent venir les Evesques de Bithynie, [qui apparemment avoient esté mandez à la fin de l'année precedente, pour commencer le Concile dès les premiers jours de celle-ci. Le procedé qu'on y tint, nous éclaircira suffisamment des desseins pour lesquels on l'assembla.]

Philg.l.4 c. 12.p.72.73. 'Acace en fut l'ame , selon Philostorge ; & ce fut luy qui composa toutes les lettres qui s'y écrivirent en grand nombre, [quoi qu'il ne nous en reste qu'une Soz. l.6.c. 7.p.646.b. c. seule.] 'Eudoxe eut aussi beaucoup de part à ce qui s'y fit.

l.4.c.24.p. 579.c| Socr.p.153. c. 'Sozomene & Socrate y content 50 Evesques, ce qu'ils entendent peut-estre de ceux qui y vinrent de Bithynie.] *a* Saint *a* Bas. ep. 82.p.153. a. Basile dit qu'Eustathe [deposé par le Concile,] le fut par 500 Prelats : [mais ou c'est une faute , ou il faut comprendre dans ce nombre tous les Evesques de l'Orient, à qui l'on fit peut-estre signer cette condannation aussi-bien que le formu- Chr.Al.p. 682. laire de Rimini.] 'La chronique d'Alexandrie dit qu'il y en eut 72 à l'inthronization d'Eudoxe le 27 de Janvier. Elle en nomme 53, dont le premier est appellé Mariacese : [Il faut apparemment Soz.p.579. c. Maris, Acace.] 'Au moins nous savons que Maris de Calcedoine y estoit, *b* & y *b* Philg.p. 72. favorisoit les Anoméens. [Pour les au- Chr. Al. p. 682| Epi. 73.c.26. p. 874. tres] 'on y peut remarquer Seras de Paretoine , Urane de Tyr , Theodose de Philadelphie, Eusebe de Seleucie en Syrie, Leonce de Tripoli en Lydie, Cyrion de Dolique , Arabion d'Adres en Arabie ,

Estienne de Ptolemaïde en Libye , Heliodore de Sozouse dans la Libye, Demophile de Berée, Exerese de Gerase en Arabie, Megase [qui peut estre l'un des deputez du Concile de Rimini,] Paul d'Emese , Evagre de Mitylene , Apollone d'Oxyrinque , Phebe de Polycalandes en Lydie , Theophile le Prophete des Aeciens , Theodule de Queretapes , Ptolemée de Thmuis , Eutyque d'Eleutherople, Basilic ou Basile de Caunes en Lydie, Eustathe d'Epiphanie, & Menophile [dont nous ne savons pas le siege,] Epi.76.c.3. p.916.a. 'mais qui est remarqué par S. Epiphane comme l'un des plus celebres des Ariens ; [si nous ne disons qu'il a mis Menophile pour Demophile. Nous savons encore qu'Acace & Eudoxe estoient à ce Conci- Chr.Al.p. 682. le.] 'Il y avoit aussi un George, *a* & saint *a* Bas. ep. 72.p. 117. e|86.p.159. d. Basile en parle comme d'un des plus remarquables. [Ce n'estoit pas néanmoins celui d'Alexandrie, qui n'estoit pas à Constantinople,] *b* puisque le Concile luy écri- *b* Thdrt. l. 2.c.24. p. 618. vit. [Ainsi il faut que ce soit celui de Laodicée,] *c* dont on marque qu'il n'e- *c* Socr. l. 2. c.46.p.161. a. stoit pas fort constant dans sa doctrine, *d* ayant mesme esté auteur des plus grands *d* c.45.p. 159.160. blasphêmes des Anoméens, *e* & les ayant *e* Thdrt. l. 2.c.27. p. 635.a. encore soutenus depuis ; de sorte qu'il pouvoit bien s'estre reconcilié avec Acace. *f* Néanmoins S. Basile parle quelque- *f* Bas. ep. 10.p.53. d. fois d'un George dont une femme impie avoit abusé comme elle avoit voulu. Il paroist que c'estoit quelque Arien de la Cappadoce ou des environs. Il estoit mort en 376.

ep.72.p. 117.e. 'Le mesme Saint met parmi les Evesques de ce Concile un Evippe, [qui pou- ep.265.p. 264.e. voit estre de Galacie.] 'C'estoit un homme qui avoit beaucoup d'éloquence & de science, mais beaucoup d'attache à l'Heresie. ep.73.p. 121.a|72. p 118.a.b. 'Il semble aussi qu'un Basilide de Gangres y ait assisté, *g* avec un Macaire qu'on *g* Boll.21. Mars, p. 15.b. ne connoist point , & Eugene qui peut estre l'Evesque de Nicée.

h Soz.l.4.c. 24.p.579. c| Socr.l.2. c.41.p.155. a. *h* Mais on remarque sur-tout Ulphilas Evesque des Gots, [dont ce n'est pas ici le lieu de parler plus amplement. Nous dirons seulement que quoique] 'Socrate & Sozomene semblent dire que cet Evesque a commencé dès ce temps-ci à s'in- Philg.l.2. c.5. p.12. 13. fecter du venin de l'Arianisme, '& que Philostorge pretende qu'il l'avoit repandu dans sa nation dés le temps de Constan- Bas. ep. 338.p.330. c.d. tin ; 'néanmoins S. Basile qui ne le pouvoit ignorer, nous assure que la foy estoit encore dans une entiere pureté au delà du Danube, sous le regne de Valens : [de sorte qu'elle n'a pu estre corrompuë qu'à Thdrt.l.4. c.33.p. 704.705. la fin du mesme Valens ;] 'qui est le sentiment de Theodoret.

[Il ne faut pas douter que le premier acte du Concile de Constantinople, n'ait esté de casser ce qui s'estoit fait à Seleucie, sur-tout pour la deposition des Eves- Soz.p.579. c.d. ques.] 'On y confirma aussi le formulaire " de Rimini, en condannant mesme NOTE 73. tous les autres qui avoient déja esté faits, Bas. ep.82. p.152.e. ou qui se feroient à l'avenir. 'On fit signer aux Semiariens par tromperie , *i* Soz.l. 6. c.7.p.646. c. *i* en leur promettant de condanner le dogme des Anoméens , ce qu'on ne fit pas. Philg.l.4. c.12.p.75. 'Ce formulaire fut aussi signé par tous les autres qui se trouverent presens , & par ceux-mesmes qui soutenoient auparavant

la

la diverſité de ſubſtance ; ce que Philoſtorge attribuë à l'eſprit double & artificieux d'Acace. 'Philoſtorge dit néanmoins que les plus determinez d'entre les Ariens refuſerent de ſigner ce formulaire. (l.7.c.6.p.91.)

'Le Concile proceda enſuite à la condannation d'Aece, *a* qu'il depoſa du Diaconat & chaſſa de l'Egliſe, *b* à cauſe de ſes écrits impies qui ſcandalizoient tout le monde, *c* & des troubles qui s'eſtoient excitez ſur ſon ſujet. On ajouta que s'il perſiſtoit dans ſa diſpoſition criminelle, il eſtoit anathematizé luy & tous ſes partiſans ; & pour ſes livres, le Concile exhorta de ne les point lire, mais de les déchirer comme des choſes inutiles & qui ne pouvoient ſervir de rien. [A entendre ce que ces Eveſques diſent d'Aece, il ſeroit difficile de juger qu'ils parlent du plus grand & du plus impudent blaſphemateur qui fut jamais. (Soz.l.4.c.24.p.579.d. *a* d| Thdrt.l.2.c.24.p.629.a. *b* Thdrt.p.618. *c* p.629.a.b.)

On ne voit pas meſme dans la lettre qu'ils écrivirent à George ſur ſon ſujet, comme nous allons dire, qu'ils diſent un mot contre ſa doctrine pour la condanner,] 'quoique Philoſtorge écrive qu'on ſigna la condannation de ſa doctrine & de ſa perſonne. 'Et c'eſt pourquoi ſaint Gregoire de Nazianze ſe moque de ces Prelats, qui en condannant Aece, aulieu de luy reprocher ſon impieté ſans borne, ſe contentoient de le blaſmer d'avoir trop écrit. (Philg.l.5.c.1.p.77. Naz.or.21.p.387.a.)

'Auſſi l'on ne crut pas qu'ils fiſſent cette condannation de bon cœur, *d* mais ſeulement pour obeïr au commandement que l'Empereur leur en avoit fait *e* à la pourſuite d'Acace, ſelon Philoſtorge, *f* & pour taſcher d'effacer l'impreſſion qu'on avoit donnée à ce Prince, qu'ils ſuivoient la doctrine de cet athée ; [ce qui n'eſtoit que trop veritable :] *g* ou bien meſme pour en établir enſuite l'impieté avec plus de liberté, lorſqu'on s'imagineroit qu'ils l'auroient condannée dans ſon auteur, 'comme les Semiariens paroiſſent l'avoir prevu. *h* Les Eveſques avoient promis de condanner la difference de ſubſtance ; mais ils ne l'executerent pas. (Soz.p.579.d. *d* Thdrt.l.2.c.24.p.616.c| *e* Philg.l.4.c.12.p.75. *e* Philg.p.74. *f* Soz.p.579.d. *g* Naz.p.386.387. Hil.fr.1.p.51. *h* Soz.l.6.c.7.p.646.c.)

'Aece ſe trouva donc condanné par les ſouſcriptions non-ſeulement des Orthodoxes, mais de ceux-meſmes qui eſtoient dans ſes ſentimens, dont les uns, ſelon Philoſtorge, changeoient d'opinion, & les autres couvroient cette ſignature forcée du nom de prudence & de ménagement. 'Il y eut néanmoins quelques Eveſques qui refuſerent de ſigner cette condannation, ſavoir Seras de Paretoine, Eſtienne de Ptolemaïde, Heliodore de Sozouſe, Theophile, 'tous Eveſques de Libye & intimes d'Aece, *i* & quelques autres, *k* comme Theodule de Queretapes en Phrygie, Leonce de Tripoli de Lydie, *l* Theodoſe de Philadelphie, & Phebe de Polycalandes dans la meſme province. [L'obſtination de ces Eveſques à défendre Aece, eſtoit d'autant plus inſoutenable,] 'que Seras meſme avoit raporté cette parole impie & furieuſe d'Aece, que Dieu luy avoit revelé ce qu'il avoit caché depuis les Apoſtres. 'Ce ſont apparemment les dix Eveſques que Sozomene dit avoir refuſé de ſigner ce qui (Philg l.4.c.12.p.75| l.3.c.1.p.77. Thdrt.l.2.c.24.p.629.b. Philg.l.7.c.6.p.91. *i* Thdrt.p.629.b. *k* Philg.l.7.c.6.p.91. *l* l.8.c.4.p.109. Thdrt.p.629.b.c. Soz.l.4.c.25.p.583.d.)

s'eſtoit fait dans le Concile, & particulierement la depoſition des perſonnes : [ce qui ne ſe doit raporter qu'à la depoſition d'Aece, n'y ayant point d'apparence qu'ils s'oppoſaſſent auſſi à la depoſition des Semiariens leurs ennemis.]

'Les Eveſques furent long-temps, diſent-ils, à les prier, à les conjurer, à les menacer, pour les obliger de ſe conformer aux autres ; & voyant enfin leur endurciſſement, ils prononcerent contre eux une ſentence d'excommunication, leur donnant néanmoins ſix mois de terme, dans leſquels ils pourroient eſtre receus dans l'Egliſe, & recouvrer la liberté de ſe trouver dans les aſſemblées, s'ils vouloient conſentir à ce qui avoit eſté arreſté : 'mais que s'ils laiſſoient paſſer ce temps ſans ſe reconnoiſtre, ils ſeroient depoſez, que l'on mettroit d'autres Eveſques en leur place, '& que les Eveſques de leurs provinces s'aſſembleroient pour cela. Et afin que cette ſentence fuſt executée, comme une partie de ces Eveſques eſtoit de Libye, du Patriarcat d'Alexandrie, 'le Concile en écrivit à George pretendu Eveſque de cette Egliſe ; & Theodoret nous en a conſervé la lettre. (Thdrt.p.629.c.d. l.2.c.24.p.630.a. Soz.p.584.a. Thdrt.l.2.c.23.p.628-630.)

[Il ſemble ſelon les termes de cette lettre, que ces Eveſques fuſſent privez de la communion, & du droit de ſe trouver aux aſſemblées, meſme durant les ſix mois :] '& Sozomene dit clairement qu'ils devoient demeurer durant ce temps en leur particulier, ſans faire de fonctions & ſans gouverner les Egliſes. 'Néanmoins on voit par la chronique d'Alexandrie, qu'ils aſſiſterent à l'inthronization d'Eudoxe, que tous les hiſtoriens mettent après la condannation d'Aece. (Soz.p.584.a. Chr.Al.p.682.)

'Philoſtorge dit que les meſmes Eveſques qui refuſerent de condanner Aece, refuſerent auſſi de ſigner le formulaire de Rimini, & qu'ils furent condannez pour l'un & pour l'autre. [La lettre à George ne le dit point, ſoit que George fuſt en cela du ſentiment de ces Eveſques depoſez, ce qui ne peut eſtre néanmoins, s'il eſt vray, comme le dit Philoſtorge,] 'qu'il ait contraint luy-meſme dans un Concile ceux qui ſuivoient Aece, de ſigner ſa condannation ; [ſoit que la ſignature du formulaire de Rimini ait ſuivi la condannation d'Aece,] 'comme Theodoret & Philoſtorge le mettent, [bien que nous ayons pris un ordre contraire, ſur l'autorité de Sozomene.] (Philg.l.7.c.6.p.91. c.2.p.86'n. p.142.2.d. l.4.c.12.p.75| Thdrt.l.2.c.25.p.630.c.)

'Aece ayant eſté condanné par le Concile, fut banni à Mopſueſte en Cilicie, 'où il fut fort bien traité, dit Philoſtorge, par Auxence "qui en eſtoit Eveſque. [Il avoit apparemment ſuccedé à Macedone qui vivoit encore en 347, & ce ſemble meſme en 351.] Aece ne jouit pas long-temps du bon traitement qu'on luy faiſoit à Mopſueſte. Car l'Empereur à la perſuaſion d'Acace le relegua de là à Amblade, 'qui eſt un lieu ſur les confins de la Piſidie, de la Phrygie, & de la Carie, au pié du mont Taurus, 'où l'air eſt extrêmement chaud & fort mal ſain, & les habitans tout-à-fait barbares & inhumains. (Philg.l.5.c.1.p.77. c.2.p.78. Note 74. n.p.242.243. l.5.c.2.p.78.)

'Là il publia ſon Hereſie encore plus ouvertement & plus impudemment que jamais ; (Epi.76.c.2.p.914.a.b.)

jamais ; [& ce fut sans doute dans cet exil] 'qu'il forma ses 300 raisonnemens infames, 'dont S. Epiphane en raporte & en refute 47, qui faisoient un ouvrage à part adressé aux hommes & aux femmes de sa secte. 'Sa preface parle de sa persecution, & il y donne à ses persecuteurs le nom de Chronites ou *Temporels*, [voulant peut-estre marquer que leur foy estoit plutost celle du temps & de la volonté des princes, que celle de la verité & de l'Evangile.] 'Il y dit qu'il avoit fait cet ouvrage pour en corriger un autre que ses persecuteurs luy avoient pris aussi-bien que beaucoup d'autres, & qu'ils avoient publié en y ostant & ajoutant beaucoup de choses. [C'est assez vraisemblablement de ce premier écrit d'Aece, qu'estoit pris] 'ce qu'Eleuse produisit contre luy devant Constance.

'Socrate parle de diverses lettres pleines de sophismes & de chicanes, qu'Aece avoit écrites à diverses personnes, & mesme à Constance.

p.914.a. | p.914-930. | p.914.a. | a.b. | Thdrt.l.2.c.23.p.616.b. | Socr l.2.c.35.p.130.b.

ARTICLE XCIII.

Macedone, Basile, Eleuse, Eustathe, & quelques autres Evesques Semiariens, sont deposez & bannis.

[Les Evesques du Concile de Constantinople ayant satisfait à la passion de Constance, par la condannation d'Aece, satisfirent ensuite également à la sienne & à la leur par la deposition de divers Evesques du parti des Semiariens.] 'Car ayant gagné tous les plus puissans de la Cour & des Magistrats, ils estoient en état de faire sans peine tout ce qu'ils vouloient, 'estant eux-mesmes les accusateurs, les juges, & les boureaux. 'Ils défendirent aussi à Saint Basile Prestre d'Ancyre, défenseur de la foy ancienne contre les Ariens sous Constance, & "depuis Martyr sous Julien, de tenir aucune assemblée [& de faire ses fonctions.]

'Ils n'alleguerent contre ces Evesques aucun crime contre la foy, parce qu'estant eux-mesmes divisez sur ce point, ils n'osoient pas accuser leurs ennemis de ce dont leurs propres amis estoient coupables. 'Ils leur reprocherent donc à tous en general d'avoir troublé les Eglises, & d'avoir violé les Canons, outre diverses actions sur lesquelles ils rejettoient leur condannation, 'dont la veritable cause estoit les inimitiez particulieres d'Acace. 'Ils attaquerent premierement Macedone de Constantinople, à cause que Constance estoit irrité contre lui, & le deposerent comme cause d'un grand nombre de meurtres, & pour avoir receu à la communion un Diacre convaincu d'adultere.

'Ils condannerent Basile à cause des troubles qu'il avoit excitez dans l'Illyrie, dans l'Italie, & dans l'Afrique, à cause des cruautez qu'il avoit exercées contre le Prestre Diogene, & divers autres [du parti des Aeciens;] 'parce qu'estant accusé de ces choses, il les avoit niées avec serment, & qu'estant convaincu de ce parjure, il avoit tasché de l'excuser par des subtilitez; parce qu'il avoit fait mettre en prison une servante, & l'avoit fait deposer faussement contre sa maistresse; 'parce qu'il avoit batizé & mesme élevé au Diaconat un homme de mauvaises mœurs, qui vivoit avec une femme avec laquelle il n'estoit pas marié; parce qu'il n'avoit pas chassé de l'Eglise un Visiteur [ou Corevesque] coupable de quelques meurtres; parce que pour empescher que ses Ecclesiastiques ne l'accusassent, il avoit fait des conjurations & des ligues avec eux en presence du saint Autel, les ayant fait jurer, & ayant juré luy-mesme avec des imprecations terribles, qu'ils ne s'accuseroient point les uns les autres. [Si ces choses sont veritables, Basile meritoit bien d'estre condanné.]

'Le crime d'Eleuse estoit d'avoir batizé & fait Diacre sans examen un Heracle Tyrien d'origine, qui estant Prestre d'Hercule en son pays, & ayant esté obligé de s'enfuir à Cyzic, parce qu'on l'accusoit de magie, & qu'on le cherchoit pour cela, avoit fait semblant de se faire Chrétien; '& de ne l'avoir pas deposé, lorsqu'il eut sceu ce qu'il avoit fait. On l'accusoit aussi d'avoir ordonné avec la mesme indiscretion des personnes qui s'estoient retirées à Cyzic, après avoir esté condannées par Maris de Calcedoine.

'On ne voulut pas seulement écouter Eustathe, dautant, dit Socrate, qu'il avoit esté condanné par son propre pere, [ce que nous pourrons examiner en un autre endroit.] 'Il avoit encore esté excommunié, selon Sozomene, par un Concile de Neocesarée, [qu'on ne connoist point,] & par Eusebe de Constantinople. Il s'opposoit aux decrets du Concile de Melitine [qui l'avoit condanné.] Il avoit esté convaincu dans un Concile d'Antioche de s'estre parjuré : [de quoy nous n'avons non plus aucune autre lumiere.] Et après s'estre rendu, disoit-on, coupable de tant de fautes, il pretendoit se faire le juge des autres, & les traitoit d'heterodoxes.

'On blasmoit Eortase d'avoir esté fait Evesque de Sardes sans le consentement des Evesques de Lydie; '& Draconce d'estre passé d'un Evesché de Galacie à celui de Pergame.

'Silvain fut deposé comme ayant esté l'auteur des brouilleries arrivées tant à Seleucie qu'à Constantinople, & pour avoir donné l'Evesché de Castabales en Cilicie à Theophile qui avoit auparavant esté élu Evesque d'Eleutherople par les Prelats de Palestine, & avoit juré de n'accepter jamais d'autre Eglise qu'avec leur consentement.

On condanna Sophrone comme un avare qui alteroit ce que l'on offroit à l'Eglise pour en profiter, & encore parce qu'ayant esté appellé par deux fois, & ayant eu bien de la peine à comparoistre, il n'avoit pas voulu répondre devant le Concile, & avoit demandé des juges seculiers.

'On allegua contre Neon ou Neonas, qu'il avoit laissé sacrer dans son Eglise Anien élu Evesque d'Antioche par le Concile de Seleucie, & qu'il avoit ordonné inconsiderément plusieurs Evesques ignorans dans les Ecritures & dans les loix de l'Eglise,

Bas. in Eun.l.1.p.697.e. | p.698.a. | Boll.22.Mars,p.15. | b| Soz.l.5.c.11.p.611.a.b.c. | V. sa perf. de Julien. | Socr.l.2.c.42.p.155.b. | Soz.l.4.c.24.p.580.a. | Philg.l.5.c.1.p.77. | Socr.p.155.b.c. | c| Soz p.580.b. | d. | p.580.581. | p.581.c d| Socr.p.155.c. | Soz.p.581.d. | Socr.l.2.c.43.p.156.a. | Soz.p.581.b.c. | d. | d| Socr.p.156.d. | Soz.p.582.a. | b. | b.c.

l'Eglise, & qui mesme estant engagez dans les emplois civils de leurs villes, [1] avoient mieux aimé faire les fonctions seculieres, dont leurs biens estoient chargez, que d'abandonner leurs biens pour vivre en Evesques, preferant l'amour de leurs revenus aux devoirs de l'Episcopat.

'Elpide fut accusé d'avoir eu part aux troubles excitez par Basile, & d'en avoir esté un des principaux auteurs. On ajoutoit qu'il avoit rétabli un Prestre nommé Eusebe, contre les ordonnances du Concile de Melitine, & qu'il avoit fait Diaconisse une nommée Nectarie, separée de la communion pour avoir violé un accord & un serment qu'elle avoit fait. (c.)

'Pour S. Cyrille de Jerusalem, [outre ce qu'on avoit dit dés auparavant contre luy,] on le blasmoit d'estre uni de communion avec Basile & George de Laodicée, & mesme avec Eustathe & Elpide ennemis du Concile de Melitine, auquel il s'estoit trouvé. (c.25.p.583.a b.)

[Il ne faut pas s'imaginer que tous les crimes qu'on alleguoit contre ces Prelats fussent fort bien prouvez.] 'Leurs actions furent examinées sans observer aucune loy. On avoit acheté exprès des calomniateurs, & les avis estoient vendus à prix fait, afin qu'on eust moins de peine à chasser injustement des Evesques de leurs thrones. (Naz.or.21. p.387.a.)

'Ces Prelats qui estoient assez criminels pour meriter l'inimitié d'Acace, furent non-seulement deposez, mais aussi bannis, Basile en Illyrie, & les autres en d'autres endroits. 'Il semble qu'Eustathe ait esté banni en Dardanie. *a* Philostorge dit qu'ils revoquerent en chemin la signature qu'ils avoient faite du formulaire de Rimini, & se declarerent les uns pour la Consubstantialité, les autres pour la ressemblance. 'Ils écrivirent aussi à toutes leurs Eglises des lettres contre Eudoxe & contre tous ceux de son parti, les conjurant de fuir leur communion comme la peste des ames, & protestant que pour eux ils ne pouvoient acquiescer à leur deposition, 'ni abandonner le soin de leurs Eglises, *b* dautant qu'ils n'estoient condannez que par des Heretiques, *c* par des défenseurs d'une Heresie abominable, par une assemblée de prevaricateurs plutost que d'Evesques, 'par des gents destituez du S. Esprit, qui ne gouvernoient pas leurs Eglises par la grace de Dieu, mais qui s'estoient emparez de ces dignitez par l'appui & la puissance des hommes, & par le desir d'une vaine gloire. 'Ils y invectivoient particulierement contre Eudoxe, *a* & contre Evippe dont ils disoient des choses étranges. [Mais quelque protestation qu'ils pussent faire, ils demeurerent accablez par leurs ennemis, jusqu'au regne de Julien.] (Philg.l 5. c.1.p.76. — Bas. ep.73. p.121.a. — *a* Philg. p. 76. — Bas. ep.73. p.121.c. — ep.82.p. 157.b. — *b* ep.73.p. 120.e. — *c* ep.72.p. 117.d. — ep.82.p. 153.b. — ep.73 p. 120.e. — *a* ep.72.p. 118.b.)

'Macedone chassé de Constantinople, demeura encore moins en repos que les autres. Il se joignit [de plus en plus] à ceux qui avoient deposé Acace dans le Concile de Seleucie: Il envoya à Sophrone, à Eleuse, [& aux autres,] pour les animer à ne point abandonner le formulaire d'Antioche, & les porta par le conseil de Marathone à s'attacher au terme de semblable en substance, comme à la marque de leur foy [& de leur parti.] (Socr.l.2. c. 45.p.158. c.d.)

'On pretend qu'il ne commença aussi qu'alors à se declarer contre la divinité du S. Esprit. *a* Beaucoup de personnes de sa connoissance s'unirent à luy: *b* & c'est ainsi que se forma deux ans après la secte des Macedoniens. (Soz.l.4.c. 27.p.585. d. — *a* Socr. p. 158.d — *b* d) Soz.l.5. c.14.p.614. b.)

[On ne trouve point que Macedone après sa deposition, ait esté relegué en aucun lieu:] La chronique de Saint Jerôme, & Socrate, disent seulement qu'il fut chassé de Constantinople. 'Sozomene dit mesme qu'il se retira en une terre près des portes de cette ville; & de la maniere dont il en parle, ce fut aussi-tost après sa deposition. Il mourut en cet endroit. [On n'en marque pas le temps. Ce ne fut pas sans doute ni sitost,] 'puisqu'il a donné le nom à la secte des ennemis du S. Esprit, [laquelle, comme nous venons de dire, n'a commencé à faire un corps à part qu'après la mort de Constance; ni aussi beaucoup après ce Prince, puisqu'il ne paroist plus nulle part dans l'histoire: & nous ne voyons aucune apparence à ce que pretend Facundus,] 'qu'il fut appellé en 381 au Concile de Constantinople. (Soz.l.4.c. 26.p.584. c. — l.5.c.14.p. 614.b. — Spic.t.3.p. 112.)

[Entre les lettres que les Semiariens écrivirent après leur deposition contre les purs Ariens, il faut mettre apparemment] 'celle que les Orientaux écrivirent à Saint Hilaire, comme nous l'apprenons du Concile de Paris, où l'on voit qu'ils recevoient le terme de substance, & la ressemblance du Fils avec le Pere; ce qui fit connoistre aux Occidentaux combien on les avoit trompez, en leur persuadant que les Orientaux abandonnoient le terme de substance, afin de les obliger euxmesmes à l'abandonner. Ils demandoient par la mesme lettre qu'on regardast comme excommuniez Auxence [de Milan,] Ursace, Valens, Caius, Megase, & Justin, [tous Evesques d'Illyrie, & les autres principaux chefs des purs Ariens.] Il paroist qu'ils demandoient aussi qu'on rejettast ceux qui avoient esté intrus à leur place; & il semble mesme qu'ils se retractoient de la signature du formulaire de Rimini. Ils marquoient divers blasphêmes [des Anoméens, dont ils demandoient sans doute la condannation aux Evesques des Gaules. Nous verrons sur le tître de Saint Hilaire, la réponse que ces Evesques leur firent comme à leurs freres dans le Concile de Paris, tenu, comme nous croyons, en 360 ou 361.] (Hil.fr.2. p. 2.3.)

ARTICLE XCIV.

Eudoxe est fait Evesque de Constantinople: Il signale par son impieté la dedicace de Sainte Sophie: S. Hilaire demande à défendre la foy, & est renvoyé à Poitiers: Promotion de divers Evesques à la place de ceux qui avoient esté deposez.

'Les Acaciens ayant chassé & deposé tant d'Evesques, partagerent entre eux leurs Eglises comme il leur plut. Celui qui avoit esté chassé de la Syrie, [c'est-à-dire (Bas. in Eun.l.1 p. 698.1.)

1. Il semble qu'ils avoient mesme abandonné tout-à-fait l'Episcopat.

à-dire Eudoxe,] s'empara de Constantinople, comme d'un lieu propre pour exercer sa tyrannie; ' & on eut sujet d'estre surpris de voir que les mesmes Evesques qui venoient de deposer Draconce, pour estre passé d'une Eglise de Cappadoce à Pergame, transferoient Eudoxe d'Antioche à Constantinople, après qu'il estoit déja passé de Germanicie à Antioche. ' Il fut inthronizé & prit possession le 27 de Janvier en presence de 72 Evesques, comme nous avons déja remarqué: [ce qui s'accorde fort bien avec nostre suite.]

' Il arriva en mesme-temps que la grande Eglise de Constantinople appellée de la Sagesse, ou Sainte Sophie, ' que Constance avoit commencée dés l'an 342 ou environ, selon Socrate, [se trouva en état d'estre dédiée.] ' On fit donc cette solennité en presence de tout le Concile, peu de jours après l'inthronization d'Eudoxe, ' c'est-à-dire le [mardi] 15 Fevrier de cette année. *a* Constance fit de grands presens pour l'ornement & l'enrichissement de l'Eglise, & de magnifiques liberalitez pour les Orfelins & les pauvres, & augmenta de beaucoup la quantité de blé que Constantin avoit ordonné qu'on leur donnast.

[Mais Eudoxe deshonora cette feste par son impieté.] . ' Car estant monté sur le throne Episcopal comme pour prescher, il commença son discours par des blasphêmes si horribles qu'on n'oseroit les rapporter : & voyant le bruit & le trouble qu'ils causoient, il tourna la chose en raillerie. ' Voilà, dit Socrate, quelle estoit l'étude, & la science de ces Heresiarques, qui en s'amusant à ces divertissemens impies, déchiroient toute l'Eglise.

[Il ne leur suffisoit pas néanmoins d'avoir causé tant de troubles à Constantinople. Ils répandirent encore dans toute l'Eglise un feu capable de la consumer, si Dieu dont elle tire toute sa force, n'avoit promis que jamais les portes de l'enfer ne pourront la surmonter.] ' Ce fut ce qu'ils firent en envoyant par tout l'Empire la formule de Rimini, avec un ordre de l'Empereur que tous ceux qui refuseroient de la signer seroient envoyez en exil; ' Acace & Eudoxe n'ayant point de plus forte passion que d'établir par-tout cette formule, & d'abolir entierement la foy de Nicée.

' Après une si belle action, & avoir donné avis par lettres à Patrophile de Scythople & à d'autres, de tout ce qui s'estoit passé, l'on termina enfin cette assemblée, ' dont il paroist que la dédicace de Sainte Sophie fut la derniere action.

' Le Concile duroit encore, & l'on y disputoit encore de la foy, *a* lorsque " S. Hilaire voyant l'extrême peril où estoit la verité, parce que les Occidentaux estoient trompez, & les Orientaux vaincus, ' demanda publiquement audience à l'Empereur, pour pouvoir soutenir sa foy contre Saturnin d'Arles & les autres Ariens. Mais ils aimerent mieux le faire renvoyer dans les Gaules, [où il trouva l'Eglise plus en liberté que dans l'Orient. Car en mesme-temps que Constance s'imaginoit avoir accablé la verité par sa puissance absoluë, cette mesme verité luy suscitoit un adversaire en la personne de Julien son cousin, qu'il avoit envoyé dans les Gaules l'an 355 en qualité de Cesar, " & qui y prit cette année sur la fin de l'hyver le titre d'Auguste. C'est luy qui s'est rendu si infame par le titre d'Apostat; & c'est luy néanmoins par qui JESUS-CHRIST vouloit rendre la liberté à son Eglise. Cela ne se fit en Orient qu'en 362, Julien n'en estant devenu le maistre qu'à la fin de 361. Mais les Gaules peuvent avoir eu cet avantage dés cette année, & " S. Hilaire peut bien y avoir fait tenir deslors le Concile de Paris, où l'on condanna tout ce qui s'estoit fait à Rimini au prejudice de la Consubstantialité.

Les Acaciens qui avoient établi Eudoxe dans Constantinople, eurent soin de mettre de mesme de nouveaux Evesques dans les autres Eglises qu'ils avoient dépouillées de leurs Pasteurs.] ' Cela se fit aussi-tost après le Concile, [& apparemment par les Evesques de chaque province.] ' Acace en établit plusieurs en s'en retournant à Cesarée, comme Onesime à Nicomedie au lieu de Cecrops [mort dés le 24 Aoust 358,] ou peut-estre au lieu de Marathone; Athanase à Ancyre au lieu de Basile; un autre Acace à Tarse au lieu de Silvain; & à Antioche au lieu d'Eudoxe, S. Melece, [dont nous parlerons plus particulierement autrepart.] ' Philostorge y joint encore Pelage de Laodicée ' en Syrie ["ou plus probablement en la Phenicie du Liban.] *a* Philostorge ne marque pas expressément en quel temps il fut fait Evesque. *b* Il l'estoit toûjours dés l'an 363, auquel il assista au Concile d'Antioche.

[Nous verrons ces deux derniers, Pelage & Melece, paroistre à la teste des Catholiques, jusqu'à meriter le titre de Saints & de Confesseurs. Et Athanase d'Ancyre semble ne devoir pas tenir un moindre rang, si c'est luy] 'dont Saint Basile pleure la mort dans sa lettre 67e, ' comme l'a cru Baronius. [Sans cela mesme, nous sommes assurez que] *c* ce Saint l'a regardé comme un appui de la veritable foy, & comme un exemple de l'ancienne charité des Fidéles; ' & l'a representé comme un homme celebre par les grands travaux qu'il avoit endurez pour la verité Orthodoxe. ' Saint Gregoire de Nysse pour relever sa sincerité, dit que la verité luy estoit plus chere que toutes choses.

[Il y a donc lieu de louer la providence divine qui s'est servie de la malice de ses ennemis pour faire triompher sa gloire par les moyens qu'ils prenoient pour l'étoufer. Il semble mesme que Dieu eust changé le cœur d'Acace qui avoit esté l'auteur de tous les maux precedens, s'il est vray ce que dit Philostorge,] ' que son dessein estoit d'établir par-tout des défenseurs de la Consubstantialité; ' & qu'il taschoit de faire élire par-tout pour Evesques ceux qui défendoient le plus hautement cette doctrine; ' à quoy Saint Epiphane & la suite de l'histoire s'acordent assez.

' Pour Eudoxe qui n'avoit pas d'autre dessein

dessein que d'établir la doctrine d'Aece, [dont il venoit de signer la condannation,] il crut que l'appui d'Eunome luy pouvoit estre utile pour cela; & tant par ce dessein que pour recompenser son impieté, il le fit Evesque de Cyzic avec le consentement de Constance : 'Maris de Calcedoine y contribua de sa part. Philostorge dit qu'Eunome ne voulut point accepter l'Episcopat, que sur la promesse qu'Eudoxe & Maris luy firent, de faire casser dans trois mois la sentence de deposition & d'exil qu'on avoit prononcée contre Aece. 'On pretend qu'Eudoxe fit Eunome Evesque de Cyzic dans l'esperance que par la force de ses discours, il pourroit s'attirer tous les peuples. 'Mais Socrate qui rapporte ce fait, se moque luy-mesme, aussi-bien que les autres, de l'éloquence d'Eunome. 'Le mesme historien met l'ordination d'Eunome à la place d'Eleuse sous Valens; 'en quoy il se trompe, comme on le voit par S. Basile, par Theodoret, & par Philostorge. *a* Il ajoute que l'Empereur envoya avec luy un ordre pour le mettre en possession & chasser Eleuse; ce qui obligea ceux qui suivoient le dernier, à bastir une Eglise hors des murs pour y tenir leurs assemblées : [& c'est ce dernier fait qui peut bien n'appartenir qu'au regne de Valens.]

Philg.l.5. c.3.p.79. — Socr.l.4.c.7.p.215.a. — c.d. — a. — Thdrt.l.2.c.25.p.650 b — *a* Socr.p.215.b.

'Saint Basile marque un Theosebe que le Concile de Constantinople fit Evesque de Sardes [au lieu d'Eortase,] après qu'il eut esté convaincu de divers blasphêmes abominables. [Nous ne connoissons pas ceux qui furent établis en la place des autres Prelats deposez. Mais nous verrons dans la suite, qu'Eustathe de Sebaste, Silvain de Tarse, Elpide de Satales, Eleuse de Cyzic, & peut-estre Hypatien d'Heraclée, ne laisseront pas de rentrer dans la possession de leurs Eglises.]

Bas. in Eun.l.1.p.698 a.

ARTICLE XCV.

Troubles effroyables excitez dans l'Eglise par l'exaction de la signature.

'Nous avons déja dit que le Concile de Constantinople avoit envoyé par tout l'Empire la formule de Rimini, pour la faire signer de tous [les Evesques,] avec un ordre du Prince pour bannir tous ceux qui le refuseroient. Ce fut la source d'une infinité de maux. Tout l'Empire en fut rempli de troubles, & les Eglises exposées à une persecution égale à celle des Empereurs payens. Car si elle estoit plus douce pour les supplices, elle estoit plus rude par la honte que l'Eglise en recevoit, comme estant également mere des persecuteurs & des persecutez, & voyant ses enfans exercer contre leurs freres ce que ses loix leur défendent de faire mesme contre des ennemis. 'La souscription estoit une des dispositions necessaires pour entrer [& pour se conserver] dans l'Episcopat. L'encre estoit toûjours toute preste, & l'accusateur aussi. Ceux qui avoient paru invincibles jusques alors, cederent à cette tempeste : Si leur esprit ne tomba pas dans l'Heresie, leur main néanmoins y consentit. Ils se joignirent avec ceux qui estoient criminels de l'une & de l'autre maniere. Ils se noircirent avec cette fumée, s'ils ne furent pas brulez par le feu de l'impieté.

Soz.l.4.c.26 p.584.585. — Naz or.21.p.387.a.b.

L'an de J.C. 360.

'Peu d'Evesques s'exemterent de ce malheur, n'y ayant eu que ceux que leur propre bassesse faisoit negliger, ou que leur vertu fit resister genereusement, & que Dieu conserva afin qu'il restast encore quelque semence & quelque racine pour faire refleurir Israël, & luy donner une nouvelle vie par les influences du saint Esprit.

p.387 c.

'Sozomene dit qu'il y eut dans toutes les provinces de l'Empire des Evesques chassez de leurs sieges pour ce sujet. *a* Mais hors ce petit nombre, tous les autres cederent au temps, sans autre difference, sinon que les uns le firent plustost, les autres plustard; que les uns entrerent les premiers comme les chefs & les conducteurs dans ce chemin de l'iniquité, & que les autres les y suivirent ou abatus par la crainte, ou asservis par l'interest, ou charmez par les caresses, ou surpris par l'ignorance. Ces derniers, quoique moins coupables, ne pouvoient pas néanmoins se dire innocens. 'Mais quand l'ignorance de ceux-là seroit excusable, on ne pourroit pas dire la mesme chose de ceux qui affectant la gloire de l'esprit & de la science, se laisserent vaincre par les autres considerations que nous avons dites; & qui ayant long-temps paru comme défenseurs de la verité, furent portez par terre dés qu'ils commencerent à estre éprouvez par cette tentation.

Soz.l.4.c.27.p.586.c. — *a* Naz.or.21.p.387.c.d. — p.388.b.

'C'est donc avec raison que S. Jerôme marque sur cette année, que presque toutes les Eglises du monde furent souillées par l'union avec les Ariens, sous pretexte d'avoir la paix, & d'obéïr à l'Empereur. 'Les Saints qui vivoient en ce temps-là pleuroient souvent une confusion si malheureuse, & cette cruelle persecution que ceux qui devoient estre les défenseurs de la verité excitoient eux-mesmes contre elle.

Hier.chr. — Naz.p.387.b.

'S. Basile & beaucoup d'autres personnes de pieté de Cesarée en Cappadoce, ressentirent avec beaucoup de douleur la faute que Dianée leur Evesque avoit faite comme les autres, quoique par surprise : '& il est mesme assez clair qu'ils se separerent de sa communion à cause de sa signature. [On sçait ce qui se passa à Nazianze sur ce sujet par le soulevement des Moines,] 'dont S. Gregoire s'estime obligé de louer le zele, [quoique ce fust contre son propre pere. 'Et il est visible que la mesme chose arriva dans beaucoup d'autres Dioceses.

Bas. ep 84.p.159.c. — c. — Naz.p.383 d. — or.19.p.297.c.

'Voilà, ajoute ce Pere, quelles furent les suites de l'absence de S. Athanase. Voilà quels furent les ravages que les ennemis de la verité firent dans l'Eglise, après avoir banni celui qui en estoit comme le gardien, après avoir coupé les cheveux de ce corps divin, & l'avoir dépouillée de sa force & de sa gloire, en la privant d'Athanase. 'Mais le mesme Pere fait autrepart une description terrible de l'état deplorable où l'Eglise estoit reduite par tant de partis & de sectes differentes, qui en se déchirant les unes les autres, rendoient

or.21.p.389.a. — or.3.p.33.

rendoient autant qu'il leur estoit possible, le Royaume du Ciel une image de l'enfer.

[Constance qui parcourut cette année une partie des provinces de l'Orient, en marchant contre les Perses qui desoloient la Mesopotamie, n'avoit pas sans doute plus d'application à se preparer contre ces ennemis de l'Etat, qu'à tourmenter ses propres sujets, & à faire adorer sa puissance absoluë par les Evesques.] 'Dans une loy du trentiéme Juin de cette année, il parle de plusieurs Evesques d'Italie, d'Espagne, & d'Afrique, qui estoient venus depuis peu à sa Cour : sur quoi on fonde plusieurs conjectures [dont nous ne voyons pas la solidité.]

Cod.Th. 16.t.2.l.15. p.42.43.

ARTICLE XCVI.

Eunome est fait Evesque de Cyzic : Quel il estoit : Ceux de Cyzic se plaignent à Eudoxe & à Constance de sa doctrine impie.

[OUtre les maux & les divisions que l'Eglise avoit déja souffertes par l'Heresie des Ariens, la deposition de Macedone & l'élection d'Eunome furent cause de deux nouvelles sectes qui se separerent des Ariens, & firent chacune une communion particuliere. Nous reservons pour un autre endroit ce qui regarde les Macedoniens; & nous ne dirons rien non plus des dogmes d'Eunome, puis qu'il ne faisoit que suivre la plus pure doctrine d'Arius & les impietez d'Aece. Mais nous ramasserons ici ce qui regarde son histoire, que nous tirerons principalement de S. Gregoire de Nysse & de Philostorge, dont le premier a écrit contre luy, & l'autre a esté l'un de ses plus fidéles disciples.] 'Il en a mesme fait l'éloge, & ne rougit pas de s'en vanter.

Philg.l.3.c. 21.p.55.

'Eunome donc qui n'a rendu son nom celebre que par sa honte & son infamie, *a* estoit originaire de Cappadoce, *b* du [village] d'Oltisere, en un coin du territoire [de la ville] de Corniaspe, entre la Cappadoce & la Gallacie. *c* S. Basile a écrit qu'il estoit de Galacie : *d* quoi que cela ne se trouvast pas dans tous les exemplaires; & Eunome s'en plaignit comme d'une injure qu'il luy avoit faite. *e* Sur quoi S. Gregoire de Nysse luy avouë qu'en effet tout homme est menteur & sujet à se tromper, & Saint Basile comme les autres; & que puisque luy Eunome se trompoit bien sur les principaux articles de la foy, il ne devoit pas trouver étrange que S. Basile l'eust appellé Galate au lieu de Cappadocien, faute d'avoir sceu en quelle province estoit son village, ou pour n'avoir pas cru qu'il fust important de s'en informer avec soin. 'Sozomene luy donne pour patrie le village de Dacore en Cappadoce, [peut-estre parce qu'il y avoit des terres, ou bien parce que les terres qu'il possedoit dans le village d'Oltisere, portoient ce nom;] ' car Philostorge parle seulement des terres de Dacore qui estoient à Eunome, sans marquer qu'il y eust de village de ce nom.

Bas. in Eun.l.1.p. 696.a. *a* Philg. l. 6.c.3 p.831 Soz. l.7.c. 17.p.728. c. *b* Nyss. in Eun.l.1.p. 307.c. *c* Bas. p. 669.a. *d* Nyss. p. 307 b.c *e* p. 308.b. c.

Soz l.7.c. 17 p.728. c.

Philg.l.10. c.6.p.138 l.11.c.5.p. 150.

'Sa famille tiroit toute sa gloire de son grand pere, nommé Prisque, qui apparemment estoit esclave. *a* Pour son pere c'estoit un bon paysan, en qui il n'y avoit rien à redire, sinon qu'il estoit pere d'Eunome. Il labouroit & cultivoit avec grand soin son petit heritage; & l'hiver qu'il n'avoit rien à faire, il gagnoit quelque chose à montrer à lire à des enfans. Cette vie estoit innocente, mais trop penible pour Eunome. 'Ainsi il renonça bientost au labourage, & ayant appris à écrire, il travailloit sous un de ses parens qui luy donnoit de quoy vivre. Il servit depuis de Pedagogue aux enfans de ce parent, & enfin se mit en fantaisie d'apprendre la Rhetorique.

Nyss. in Eun l.1.p. 291.d. *a* p.294.d.

p.295.a.

' On voit qu'il luy arriva quelque disgrace en sa jeunesse avant qu'il sortist de son pays; & qu'estant venu ensuite à Constantinople, il n'y vécut pas fort honorablement, & fut mesme surpris avec d'autres dans quelque faute. 'On dit qu'après cela, il porta quelque temps les armes : Mais enfin voyant qu'il ne faisoit pas grand profit à tous ces métiers, ' & sachant qu'Aece vivoit fort doucement à Alexandrie sous la protection de George, 'il se resolut de se rendre son imitateur, 'dans l'esperance de pouvoir réüssir par ce moyen aussi-bien que luy. ' Il vint donc de Cappadoce le trouver à Alexandrie vers l'an 356, '& se rendit son disciple, comme il s'en vantoit souvent dans ses écrits, *a* où il l'appelloit un homme de Dieu, & luy donnoit mille louanges. *b* Il servit mesme à écrire sous luy.

b|306.d. p.295.b. p.294.c. p.295.b. p.292.b. Philg.l.3.c. 20.p.54. Soz.l.6.c. 27.p.675. d | Nyss.in Eun.l.1.p. 290.a. *a* Thdrt.l. 2.c.25.p. 630.b. *b* Socr.l.2. c.35.p.130. c.d|l.4.c.7. p 215.b. *c* Thdrt. l. 2.c.23.p. 626.d. *d* Philg. l. 4.c.5.p.66. *e* c 6.p.66. 67.

c Il vint avec luy à Antioche trouver Eudoxe [au commencement de 358.] *d* Et Eudoxe le voulant faire Diacre, il le refusa d'abord, parce qu'Eudoxe ne luy sembloit pas encore assez bien instruit dans la doctrine de son maistre Aece. *e* Il l'accepta néanmoins [peu de temps après,] & fut envoyé à la Cour pour défendre Eudoxe contre Basile d'Ancyre : mais il tomba en chemin entre les mains de Basile, & fut relegué à Midée [ou Migde] dans la Phrygie. 'Il se trouva à Constantinople [à la fin de 359,] pour servir de second à Aece, ' & néanmoins ne laissa pas de se joindre à ceux qui le condannerent [au commencement de l'an 360,] & d'accepter d'eux l'Episcopat de Cyzic, comme nous avons marqué, 'mais avec promesse, dit Philostorge, qu'ils feroient rétablir Aece dans trois mois.

c.12.p.72. 73. Thdrt.l.2. c.25.p. 630.b. Philg.l.5.c. 3 p.79.

'Eudoxe qui connoissoit combien Constance estoit ennemi de ceux qui mettoient [clairement] le Fils au nombre des créatures, & combien le peuple de Cyzic estoit attaché à la doctrine contraire, conseilla à Eunome en l'envoyant à Cyzic, de cacher d'abord ses sentimens, pour ne pas donner prise à ceux qui ne demandoient qu'un pretexte de l'accuser. „Quand le „temps, luy disoit-il, sera favorable, nous „publierons ce que nous cachons main-„tenant, nous l'enseignerons aux igno-„rans; & s'il y en a qui nous combatent, „ou nous les persuaderons, ou nous les „contraindrons, ou nous les ferons punir.„ 'Eunome suivit cet avis, & ne prescha ses impietez que d'une maniere couverte, & néanmoins cela n'empescha pas que ceux qui estoient instruits de la doctrine de l'Eglise, ne reconnussent bien ce qu'il vouloit dire : ' & il s'en ouvroit encore davantage

Thdrt.p. 630.c.d | hær.l.4.c. 3.p.235.c. d.

hist.l.2.c. 25.p.630. d.

hær.l.4.c. 3.p.235 d.

davantage dans l'entretien, ne pouvant pas étoufer entierement les mouvemens de son ame, qui vouloit enfanter la malheureuse doctrine qu'elle avoit conceuë.

'Il se trouva donc plusieurs personnes qui estant brulées du zele de Dieu, se sentoient vivement blessées de ces maux de leur Eglise. 'Mais ne voyant ni prudence ni sureté à s'y opposer ouvertement, *a* ils furent trouver Eunome chez luy, & le supplierent de leur découvrir clairement la verité, & de ne les pas laisser floter plus long-temps entre tant de diverses opinions que l'on enseignoit. Eunome crut qu'ils estoient prests de suivre ce qu'il leur diroit, & s'ouvrit à eux entierement: & eux après l'avoir entendu, lui representerent qu'il n'estoit pas juste ni digne de sa pieté de cacher la verité à son peuple par une mauvaise crainte de l'Empereur; & enfin ils firent si bien qu'ils le porterent à prescher ouvertement ses blasphêmes.

d. | hif.l.2.c. 25.p.630. d. | *a* p.631.a | hær.p.235. 236.

'La nouvelle dialectique d'Eunome ayant surpris tout le monde, & causé un grand tumulte dans Cyzic, *b* ces mesmes personnes *c* en ayant encore pris d'autres avec eux *d* qui estoient des Ecclesiastiques de la ville, *e* furent aussi-tost à Constantinople le deferer à Eudoxe, *f* & l'accuser de dire que le Fils n'estoit pas semblable au Pere, de persecuter ceux qui n'estoient pas de ses sentimens, & de changer les anciennes coutumes; *g* ce que quelques-uns entendent des changemens qu'il fit dans le batesme: [de quoy nous parlerons dans la suite.]

Socr.l.4. c.7.p.215. d. | *b* Thdrt. hif.p.631. b. | *c* hær. p. 236.a. | *d* Soz.l.6.c. 26.p.673. d | Philg.l. 6.c.1.p.80. | *e* Thdrt. p. 631 b | hær. p.236. | *f* Philg. p. 80. | *g* n.p.155.

'Cette accusation d'Eunome excita un grand trouble dans Constantinople à la suscitation d'un Prestre nommé Hesyque. 'Eudoxe fut bien fasché de voir qu'Eunome avoit si mal gardé ses avis; & promit à ses accusateurs d'avoir soin de cette affaire: mais il tascha de l'éluder par ses délais, disant toûjours qu'il n'avoit point le loisir. De sorte que ces personnes voyant bien où il tendoit, 's'adresserent à l'Empereur mesme: *h* Car il fut à Constantinople jusque vers la fin du primtemps, *i* & à Cesarée en Cappadoce une partie de l'été; *k* & ils se plaignirent des maux qu'Eunome faisoit dans leur Eglise par les blasphêmes qu'il y preschoit, & qui estoient plus horribles que ceux d'Arius. Constance s'en mit en colere, & commanda à Eudoxe de faire venir Eunome, & de le dépouiller du Sacerdoce s'il se trouvoit veritablement coupable.

l.6.c.1.p. 80.81. | Thdrt. hær.p.236. b. | b | hif.p. 630.b. | *h* Mar. & F.c.20.p. 167. | *i* p.170. 171. | *k* Thdrt. hif.p.631. b.

ARTICLE XCVII.

Deposition d'Eunome; sermons impies qu'il fait dans Constantinople; il forme une secte à part; est banni en Pamphylie.

'Eudoxe differoit toûjours l'execution de cet ordre, quelque solicitation qu'on luy pust faire; & cela obligea les denonciateurs d'Eunome de s'adresser de nouveau à Constance en pleurant & en criant, qu'Eudoxe n'avoit encore rien fait de ce que sa Majesté avoit commandé, & qu'il abandonnoit une ville considerable comme celle de Cyzic, à ce miserable blasphemateur. Constance menaça donc Eudoxe de le chasser luy-mesme de son siege, '& de l'envoyer avec son Eunome au mesme lieu où estoit Aece, *a* s'il ne faisoit comparoistre cet Heretique, & ne le punissoit comme il meritoit.

Thdrt. l.2. c.25.p.631. b.c. | hær.l 4 c. 3 p.236.b. c. | *a* hif.p.631. c.

'Eudoxe qui craignoit l'effet de ces menaces, "cita Eunome pour venir à Constantinople rendre raison de sa foy, [& en mesme-temps,] 'il luy manda [secretement] de se retirer de Cyzic, mais qu'il ne devoit accuser de sa disgrace que luy-mesme, & le peu de soin qu'il avoit eu d'observer les avis qu'il avoit receus de luy: Eunome se retira aussi-tost, '& Eudoxe l'ayant convaincu visiblement, [c'est-à-dire ayant fait voir son erreur,] le deposa, '& le dépouilla de la dignité Episcopale par l'avis du Synode [qu'il avoit assemblé pour cet effet] à Constantinople, 'ayant plus d'égard aux menaces de l'Empereur qu'à sa conscience, dans laquelle il ne se jugeoit pas moins coupable que celui qu'il déposoit.

" ἤγαγε. | hær.p.236. | hif. p.631. c. | hær.p.236. c. | hif.p.632. a. | hær.p.236. c.

[Tout cela se fit en l'absence d'Eunome,] 'qui aima mieux se laisser condanner sans rien dire, que de se défendre; parce, disoit-il, que parmi les juges il y en avoit de méchans, '& qu'ils estoient ses accusateurs plutost que ses juges. 'C'est pourquoi tout le monde savoit qu'il n'avoit pas dit un seul mot dans toute la poursuite de cette affaire; '& ce fut ce qu'il allegua pour montrer qu'il avoit eu raison de donner le titre d'apologie à un discours qu'il fit long-temps depuis pour établir son Heresie, sous pretexte de se justifier contre ces juges qui luy avoient fait souffrir beaucoup de maux.

Nyss. in Eun.l.1.p. 298.a. b. | p.300.b. | p.297.c | 301.c.

'Philostorge parle bien du trouble qu'on excita contre Eunome à Constantinople; mais au lieu de dire qu'il fut condanné par Eudoxe, il pretend au contraire qu'il se justifia pleinement devant luy & devant tout le peuple de cette ville. [Je ne sçay si c'est une pure imposture de cet historien, ou si Eudoxe après l'avoir condanné pour satisfaire Constance, voyant ensuite ce Prince éloigné,] '& mesme embarassé comme il le fut sur la fin de l'année au malheureux siege de Bezabde en Mesopotamie, [voulut se servir de cette occasion pour tascher de rétablir son ami, & reparer le mal qu'il avoit esté contraint de luy faire.]

Philg. l.6. c.1.p.81. | Amm.l. 20.p.172-177.

'Il fit donc, selon Philostorge, venir Eunome à Constantinople: *b* & Eunome n'y fut pas sitost arrivé, qu'il commença à se plaindre à Eudoxe de ce qu'il negligeoit ce qu'il luy avoit promis [touchant le rétablissement d'Aece,] *c* à dire qu'il "faisoit injustice à Aece & à luy, & à l'accuser mesme de l'avoir trahi. *d* Eudoxe l'assura qu'il effectueroit ses promesses, mais qu'il falloit premierement appaiser le trouble excité à son sujet; & alors Eunome s'estant justifié devant le Clergé de Constantinople, & ayant declaré qu'il ne tenoit point le Fils dissemblable au Pere; qu'il le croyoit semblable à luy selon les Ecritures, & en la maniere qui luy convenoit, mais non semblable en essence; tous les Ecclesiastiques, dit Philostorge, embrasserent son parti, & devinrent des témoins zelez

Philg.l.6. c.1.p.80 | Soz.l.6 c. 26.p.673. 674. | *b* Philg.l.6. c.1.p.81. | *c* Thdrt.l l. 2.c.25.p. 631.c. | *d* Philg l.6. c.1.p.81. | " ἠδικῆσθ.

p.81. zelez de la pureté de sa foy. 'Ayant fait la mesme declaration devant tout le peuple, il fit admirer, dit son Panegyriste, sa sagesse & sa pieté. De sorte qu'Eudoxe ravi de joie, s'écria en ces termes pris de S. Paul : „Voilà ce qui fait mon „Apologie devant tous ceux qui me con-„dannent.„ A quoy le peuple applaudit.

c 1.p.82|n. V.p.141.a. 'Mais Eunome découvrit encore davantage son impieté dans le sermon qu'il fit avec le consentement d'Eudoxe le jour de l'Epiphanie [en 361,] où il n'eut point d'horreur de qualifier, sans rougir, le Fils de Dieu l'esclave & le serviteur du Pere; de donner le mesme titre au Saint Esprit à l'égard du Fils; & de dire que sa sacrée Mere avoit cessé d'estre vierge après l'avoir mis au monde.

Philg. l. 6. c.3.p 83. 'Après tant d'éloges qu'Eudoxe avoit donnez à Eunome, continuë Philostorge, au lieu de songer à executer ce qu'il luy avoit promis, il voulut luy persuader de signer le formulaire de Rimini, & mesme la deposition d'Aece. Eunome indigné de cette proposition, le quitta & se retira en Cappadoce; [ce qu'il ne fit néanmoins apparemment qu'après le Concile tenu à Antioche au commencement de 361.] Soz.l.6.c. 26.p.674. a. 'Il y en a qui disent qu'après le discours qu'il fit au peuple sur la foy, Eudoxe qui n'avoit rien trouvé à reprendre dans ce discours, l'exhorta à retourner à Cyzic : mais qu'Eunome luy dit qu'il ne vouloit plus estre avec des personnes à qui il estoit suspect, prenant ce pretexte pour se separer [d'Eudoxe,] quoique sa veritable raison fust qu'on ne vouloit pas recevoir Aece. Philg. l. 6 c.3.p.83. 'Philostorge allegue en effet cette raison de son schisme; & il ajoute qu'il renonça alors à l'Eglise de Cyzic, premierement de bouche, & puis par écrit.

Soz.p.674. a. 'Mais quoy que l'on en ait pu dire, [il n'est pas aisé de se persuader qu'il ait quitté volontairement & par dépit l'Episcopat de Cyzic.] Socr.l.4. c. 7 p.215. d. 'Socrate semble dire qu'il fut chassé par le peuple de Cyzic, qui ne pouvoit supporter la vanité de ses discours. Thdrt. l.2. c.25.p. 631.a. 'Mais nous avons vu par Theodoret qu'il fut deposé par un Concile, Nyss. in Eun.l.1.p. 298 a. '& par Eunome mesme qu'il avoit esté condanné par un jugement.

[Quelque difficulté qu'il y ait sur sa deposition, tout le monde demeure d'accord qu'il perdit l'Evesché de Cyzic, & commença à faire un parti & une communion à part,] a. 'faisant des Prestres & des Evesques. Philg. l. 8. c.2. p. 107. 'Mais il semble n'avoir rompu entierement avec Eudoxe, que quelques années après sous Jovien. Thdrt. p. 631.d. 'Il fut suivi dans son schisme par tous ceux qui sachant qu'Eudoxe avoit les mesmes sentimens que luy, ne pouvoient souffrir qu'il l'eust abandonné si laschement; & depuis cela ils porterent le nom d'Eunomiens.

Philg. l. 9. c.13.p.118. 'On ne mit point d'Evesque à Cyzic au lieu d'Eunome, tout le peuple, qui avoit beaucoup d'amour pour Eleuse, ne l'ayant pas voulu souffrir.

l.6.c.4. p. 83.84. 'Philostorge raporte après ceci, que Constance ayant tenu un Concile à Antioche, [ce qui se fit en 361,] Acace indigné de voir Eunome Evesque, & de ce qu'Eudoxe avoit donné cette dignité sans sa participation, à un disciple d'Aece qui taschoit de surpasser encore l'attache de son maistre pour l'Heresie, obtint de Constance qu'on le fist venir pour comparoistre devant le Concile, s'imaginant que la seule apprehension de son inimitié le terrasseroit; mais qu'Eunome estant venu & ayant receu ordre de se défendre devant le Concile, Acace ne voulut point se porter son accusateur : ce qui ayant rendu Acace mesme suspect à Constance, ce Prince le renvoya à Cesarée, & remit le jugement d'Eunome à un Concile plus nombreux.

[Ce recit de Philostorge dont nous ne trouvons rien dans tous les autres auteurs, & qui s'accorde assez mal avec ce qu'il vient de dire qu'Eunome avoit quitté l'Evesché de Cyzic, sans parler de Theodoret, se combat encore lui-mesme; puisqu'on n'auroit pas dû renvoyer l'affaire d'Eunome à un autre Concile, mais l'absoudre sans délai, si son accusateur avoit abandonné la cause. S'il contient quelque chose de vray, c'est peut-estre qu'Eunome fut mandé au Concile, pour y estre jugé plus solennellement, & qu'il y fut condanné, soit qu'il y ait comparu, comme le veut Philostorge, soit qu'il ait refusé d'y venir, comme il y a assez d'apparence; puisqu'il n'auroit pu alleguer le défaut qu'il avoit fait à Constantinople, comme la cause qui l'obligeoit de se justifier par une Apologie, s'il eust comparu depuis devant un plus celebre Concile.

Mais comme il n'y a aucune apparence que si sa cause a esté portée au Concile d'Antioche, elle y soit demeurée indecise, aussi on peut dire avec assurance qu'il n'y fut point absous, puisque nous n'en trouvons aucune marque, & que Philostorge mesme ne l'a osé dire.] Thdrt. hær. l. 4. c. 3. p.236. c. 'Que si après sa deposition il a esté relegué à l'extremité de la Pamphylie, comme l'a écrit Theodoret, [ç'a esté assez vraisemblablement une suite de ce Concile. Les auteurs ne parlent pas de cet exil, peut-estre parce qu'il ne dura guere, Julien ayant bien-tost rappellé ceux que Constance avoit bannis.]

ARTICLE XCVIII.

Julien rappelle Aece, qui est fait Evesque par ceux de sa secte & se separe ouvertement des Ariens : Il meurt sous Valens.

[PUisque nous sommes entrez si avant dans l'histoire d'Eunome & de sa secte, il faut l'achever, & marquer tout de suite ce que l'antiquité nous en apprend.]

Philg.l.6.c. 7.p.85. 'Constance estant mort peu de temps après le Concile d'Antioche, Julien rappella aussi-tost tous les bannis, mais particulierement Aece comme ayant esté persecuté à cause de Gallus son frere, Juli.ep.31. p.164. '& de l'union qu'il avoit euë autrefois, dit-il, avec luy. Philg.l.9.c. 4.p.121. Il luy écrivit mesme pour le faire venir à la Cour, '& luy donna Juli.ep.31. p.164. une terre près de Mitylene dans l'isle de Lesbos. 'Il le qualifie Evesque dans le titre

V. leur titre. persecution ait couronnez, sont "les Quarante soldats de Sebaste en Armenie, si celebres par les eloges des Peres Grecs, Syriens, & Latins. L'idée que ces Peres nous donnent de l'état où estoit alors l'Eglise, est assez differente de ce qu'en dit Eusebe, & nous represente une persecution aussi declarée & aussi violente que celle de Diocletien. Mais nous n'avons pas osé nous servir de leur témoignage, estant à craindre qu'ils n'aient parlé en orateurs plutost qu'en historiens.]

'Baronius croit que la défense que Licinius avoit faite aux ministres de l'Eglise d'instruire les femmes, fut la cause du martyre de S. Ammon Diacre, & de quarante Vierges qu'il instruisoit à "Andrinople [dans la Thrace.] 'Elles souffrirent divers tourmens à Andrinople sous un juge nommé Rabde, [puis à Berée,] d'où elles furent envoyées à Licinius, qui estoit alors à Heraclée dans la Thrace, & qui les fit mourir par divers supplices. S. Ammon fut decapité. On ne trouve cette histoire que dans les livres de l'Office des Grecs; & ils y meslent mesme des circonstances [ou fausses, ou qui auroient besoin d'une plus grande autorité.] Ils en font une partie de leur grand office le premier de septembre, 'auquel Baronius a mis S. Ammon & ses compagnes dans le martyrologe Romain.

Bar. 316. § 12|1. sept. i. — Note 2. — Men sept. p. 19|Ugh. t. 6. p. 1056 — Bar. 1. sept. i.

'Les Grecs mettent encore en Europe dans la province de Scythie, le martyre de S. Macrobe, S. Gordien, S. Zotique, S. Lucien & S. Heli; les trois derniers decapitez à Tomes par commandement du juge Maxime, & les deux autres brulez vifs. Ils y ajoutent S. Valerien, qui rendit son ame à Dieu en pleurant sur le tombeau des autres. Ils font de tous ces Saints le 13. de septembre, 'auquel Baronius s'est contenté de mettre S. Macrobe dans le martyrologe Romain. 'Ce Saint & S. Gordien estoient officiers de Licinius, & extremement aimez de luy. Mais les trouvant invincibles dans leur foy, il les relegua dans la Scythie, où ils ajouterent le titre de Martyrs à celuy de Confesseurs.

Ugh. t. 6. p. 1068| Men sept. p. 190. — Bar. 13. sept. b. — Ugh. p. 1069. a.

'Entre ceux que Licinius chassa de sa Cour, Suidas met un Auxence l'un de ses secretaires, & il en raporte une histoire qui est agreable. Mais si cet Auxence est celuy qui fut depuis Evesque de Mopsueste, comme il le pretend, [nous esperons montrer "autrepart que c'estoit un des plus méchans des Ariens, & que tout ce qu'on dit à son avantage doit passer au moins pour tres suspect, comme venant de Philostorge historien Arien.

Suid. α. p. 492. — V. les Ariens note 74.

Nous parlerons aussi "autrepart] 'de S. Paul Evesque de Neocesarée sur l'Euphrate, à qui Licinius fit estropier les deux mains avec un fer chaud; '& de "S. Arsace Perse de nation, qui aprés s'estre vu reduit à prendre soin des lions que l'Empereur faisoit nourrir, devint en ce temps-ci un saint Confesseur de J.C. & fut depuis un illustre solitaire au milieu de la ville de Nicomedie.

V le Concile de Nicée § 3. — V. Constance § 49. — Thdrt. l. 1. c. 6 p. 540. 541. — Soz. l. 4. c. 16. p. 559. 560.

[Il faut ce semble mettre au commencement de 323, le martyre que "S. Theogene souffrit à Cyzic, plutost que de s'engager à porter les armes sous Licinius.

V. son titre.

Il y a aussi beaucoup d'apparence que c'est à la persecution de Licinius qu'il faut raporter le martyre celebre que souffrit S. Gordie à Cesarée en Cappadoce, quoique nous l'ayons mis sur celle de Diocletien, "pour suivre Baronius.

§ 61.

Je ne trouve point au 13. de septembre dans Canisius ni dans les Menées,] 'le nom de S. Julien Martyr sous Licinius, que Baronius a mis dans le martyrologe Romain, sans en rien dire davantage, suivant, dit-il, le menologe des Grecs qui en font le mesme jour. 'Mais le menologe d'Ughellus qui a paru depuis, marque ce jour là S. Julien Prestre d'Ancyre dans la Galacie, qui s'estant retiré dans une forest durant la persecution de Licinius avec 40. autres Chrétiens, fut reconnu, & pris par les payens lorsqu'il alloit puiser de l'eau dans une fontaine pour luy & ses compagnons. Le juge fit ce qu'il put par divers tourmens pour l'obliger de decouvrir où estoient les autres: mais il ne le voulut jamais faire, se contentant de dire qu'il estoit Chrétien luy mesme: & il eut ainsi la teste tranchée.

Bar. 13. sept. b. — Ugh. p. 1069.

[C'est visiblement le mesme que celui que] 'Canisius & les Menées mettent le 12. de septembre, mais sous Diocletien, [en quoy ils peuvent bien avoir raison,] & sous le Gouverneur Antoine. Les Menées en font une longue histoire meslée de prodiges: Et la priere qu'ils luy font faire en mourant, [est tout à fait insoutenable. Ils ne luy donnent point le titre de Prestre.]

Canis. t. 2. p. 860| Menæa, p. 173.

'Le menologe de Canisius fait encore une histoire pleine de prodiges de S. Acace decapité à Milet sous Licinius & le juge Posidoine. 'Les Menées en marquent seulement le nom au 28. de juillet, auquel Baronius a mis ce Saint dans le martyrologe Romain.

Canis. t. 2. p. 829. — Men. p. 283.

'L'Eglise de Sebaste fut honorée non seulement par les Quarante Martyrs, mais encore par S. Severien homme d'épée, qui avoit toujours vécu dans la guerre. 'Il avoit de grands biens: mais ayant encore plus de foy & de pieté, il distribuoit avec liberalité ses biens aux pauvres, particulierement à ceux qui souffroient pour le nom de J.C. Ainsi sa vertu faisoit embrasser le Christianisme à beaucoup de payens, & soutenoit divers Fideles, que leur foiblesse ou la crainte de manquer des choses necessaires auroit pu tenter de l'abandonner. On crut mesme qu'il avoit esté la principale cause, [aprés Dieu,] de la generosité invincible que les Quarante Martyrs avoient témoignée. Ce furent là ses merites devant Dieu, & ses crimes devant les hommes.

Sur. 9. sept. p. 163. § 8. — p. 101. § 1.

'Le General Lysias à qui il fut deferé, ayant envoyé pour le prendre, il vint de luy mesme le trouver. 'Lysias le fit dechirer avec des nerfs de bœuf, & avec les ongles de fer, 'ensuite de quoy il fut mené en prison, où il demeura cinq jours. 'Lysias l'ayant fait comparoistre de nouveau, luy fit meurtrir tout le visage

p. 162. § 2. — § 3. — § 5. — § 6.

viſage à coups de pierres, & dechirer une ſeconde fois les coſtez avec les ongles de fer. §. 8. 'Enfin il luy fit attacher une pierre au cou, & une autre aux piez, & le fit jetter en cet état du haut d'une muraille en bas. §. 9. 'Quelques Fideles enleverent ſon corps, & l'allerent enterrer en ſon pays [qui n'eſt pas nommé.]

Men. p. 145. 'Nous n'avons ſon hiſtoire que dans les Ménées des Grecs, qui l'honorent le 9. de ſeptembre, All. de Sim. p. 127. '& dans ſes actes traduits dans Surius, qui ſont reconnus pour eſtre de Metaphraſte. [Neanmoins comme ils n'ont rien de mauvais pour les faits juſques à la mort du Saint, nous avons cru en pouvoir tirer cet abregé. Les miracles qui ſuivent la mort ſont un peu ſuſpects.] Bar. 9. ſept. c. 'Baronius l'a mis dans le martyrologe Romain.

Men. p. 26. 'On met encore à Sebaſte ſous Licinius, le martyre de S. Eudoxe, S. Agape, & huit autres ſoldats, conſumez par le feu, honorez le 2. de novembre dans les Ménées, qui portent qu'ils furent examinez par Auxane Magiſtrat de la ville, par Marcel officier des troupes, & par M. Agricolaüs [gouverneur de l'Armenie ſelon les actes des Quarante Martyrs.] Ugh. t. 6. p. 1121. 'Le menologe d'Ughellus dit à peu pres la meſme choſe des SS. Cartere, Attique, Stirace, Eudoxe, Tobie, Agapet, Nicopolitain, brulez avec un grand nombre de Fideles: mais il ne leur donne point d'autre juge que Marcel. Il raporte quelques particularitez de la confeſſion de S. Cartere. Bar. 2. nov. d. 'Le martyrologe Romain le met à la teſte de tous les autres le meſme jour 2 de novembre.

Men. p. 84-87. 'Les Grecs diſent auſſi que ſous Licinius, Lyſias fit mourir par le feu à Nicople en Armenie 45. Chrétiens, entre leſquels eſtoient les plus qualifiez de la ville, nommez Leonce, Maurice, Daniel, & Antoine. Ils en font leur grand office le 10. de juillet. Bar. 10. jul. d. 'Baronius les a ſuivis.

[Nous avons marqué ſur l'hiſtoire de S. Gurie & S. Samone, le commencement de la vie de S. Abibe Diacre,] Sur. 15. nov. p. 342. §. 13. 'qui eſtoit, comme eux, du territoire d'Edeſſe dans la Meſopotamie, né dans le village de Thelſée. [Les deux autres ayant eſté couronnez des le temps de Maximin vers l'an 306, Abibe que Dieu avoit conſervé,] parcouroit toute la ville pour y encourager les Chrétiens, & les confirmer dans la pieté par les inſtructions qu'il tiroit des Ecritures. La perſecution de Licinius ne l'empeſcha point de continuer ce ſaint exercice. Lyſanias gouverneur du pays en fut averti, & le manda à Licinius, qui fut ravi d'avoir cette occaſion de donner des ordres à Lyſanias pour perſecuter les Chrétiens, ce qu'il n'avoit pas encore fait juſques alors, & il luy ordonna particulierement de faire mourir Abibe.

§. 13. 'Le Saint demeuroit alors avec ſa mere & pluſieurs de ſa famille dans un quartier de la ville, auquel ſon miniſtere l'attachoit particulierement. [Il ſemble qu'il ſe ſoit caché d'abord qu'il ſceut l'ordre que Lyſanias avoit reeeu.] Car on le chercha partout, p. 348. §. 19. '& on fut longtemps ſans le trouver. a p. 342. §. 13. [a] Mais enfin ayant peur, diſent ſes actes, que Dieu ne le puniſt d'avoir perdu l'occaſion du martyre, il ſe vint preſenter luy meſme à Theotecne l'un des premiers officiers du Gouverneur. Theotecne l'exhorta à ſe retirer & à ſe cacher, en l'aſſurant qu'il n'avoit rien à craindre pour ſa mere & pour ſes parens. §. 14. 'Mais le Saint luy dit qu'il ne venoit ſe declarer que parcequ'il eſtoit reſolu de ſouffrir pour J. C, & qu'il iroit plutoſt luy meſme ſe preſenter au Gouverneur: de ſorte que Theotecne craignant qu'on ne luy fiſt une affaire de l'avoir laiſſé echaper, le mena à Lyſanias, & luy raporta comment Abibe s'eſtoit venu decouvrir luy meſme.

Ibid. 'Lyſanias regarda ce courage extraordinaire comme une inſolence, comme une inſulte, & comme une marque que le Saint ne reſpectoit guere ſon autorité. C'eſt pourquoi il commença auſſitoſt à l'interroger, & à luy demander pourquoi il ne ſacrifioit pas, comme l'Empereur le luy ordonnoit. Le Saint répondit qu'il ne quitteroit jamais le vray Dieu pour adorer les ouvrages des hommes: Et alors Lyſanias le fit ſuſpendre par les bras à un poteau pour luy dechirer les coſtez avec les ongles de fer, ce qui luy eſtoit encore un moindre ſupplice, que d'eſtre ſuſpendu comme il eſtoit. 'Lyſanias ne laiſſoit pas de taſcher en meſme temps de le gagner par menaces & par promeſſes; & il luy demandoit, comme par compaſſion, quel avantage §. 15. il trouvoit à ſouffrir tant de tourmens: à quoy le Saint répondit; « Nous enviſageons moins le preſent que l'avenir, où nous eſperons trouver une gloire qui ſurpaſſera de beaucoup tout ce que nous pouvons ſouffrir ici pour l'acquerir. »

§. 15. p. 348. §. 19. 'Le juge le voyant invincible, le condanna enfin à mourir par le feu. Le lieu de l'execution eſtoit hors de la ville du coſté du ſeptentrion. Sa mere & ſes parens l'y ſuivirent. Il leur donna le baiſer de paix, fit ſa priere, ſouhaita à tous les aſſiſtans la benediction de Dieu; & le feu ayant enfin eſté mis au bucher, il rendit ſon eſprit à celui qui le luy avoit donné. Quand le feu eut eſté éteint, ſes proches prirent ſon corps, l'embaumerent, le revétirent d'ornemens precieux, & l'enterrerent auprés de S. Gurie & S. Samone, avec qui il avoit eſté ſi uni durant ſa vie. p. 342. §. 13. 'Et on marque que le jour de ſon martyre ſe trouva eſtre le meſme que celui auquel ces Saints avoient ſouffert [ſeize ans auparavant,] §. 12. 'c'eſt à dire "le 15. de novembre. [C'eſt pourquoi] V.S. Gurie. b Men. p. 240-246| Ugh. p. 1135. [b] les Grecs les honorent ce jour là tous trois enſemble par un meſme office. c Bar. 15. nov. c. d. [c] Baronius les a mis le meſme jour, mais ſeparément. [S. Abibe ſouffrit apparemment en l'an 322,] d Sur. p. 342. §. 15. [d] puiſqu'on marque que ſa mort donna le repos à l'Egliſe par la victoire que Conſtantin remporta ſur Licinius [en 323. le 18. de ſeptembre. Et c'eſt ce qui nous a fait mettre 16. ans entre ſon martyre & celui de S. Gurie.]

Boll. 6. may, p. 105. 'Nous ne trouvons que dans les livres de l'office des Grecs, l'hiſtoire de "S. Note 3. Theodote Eveſque de la ville de Cyrinie, e Baudr. p. 183. [e] appellée par les anciens Ceraunia, &

& aujourd'hui Cerines, sur la coste septentrionale de l'isle de Cypre. 'Ils disent que le Saint ayant esté amené sous Licinius à Sabin gouverneur de l'isle, il fut fouetté, dechiré, mis sur un lit de fer tout en feu, contraint de courir avec des cloux dans les piez, & enfin retenu dans une prison, dont il ne sortit que par l'autorité des edits de Constantin 'le 19. de janvier [324.] Il mourut deux ans aprés, le 2. de mars [326.] Les Grecs en faisoient la feste en l'un & en l'autre jour. 'Neanmoins les Ménées la marquent le 17. de janvier [a] au lieu du 19, auquel elle est marquée en plusieurs manuscrits, & dans le menologe d'Ughellus, qui ajoute quelques petites particularitez à son histoire. [b] Les Grecs en font encore une troisieme feste le 6. de may, peut-estre à cause de quelques reliques apportées à Constantinople: '& Baronius l'a mis ce jour là dans le martyrologe Romain.

Boll. 6. may, p. 105. — p. 843. a| — Men 2. mars, p. 11. — Men. jan. p. 310. — [a] Boll. 6. may, p. 105. b. d| — Ugh. t. 6. p. 1192. — [b] Boll. 6. may, p. 843. a. — Bar. 6. may, e.

'Bollandus nous a donné le 22. de may les actes d'un S. Donat, qui aprés avoir confessé J. C. l'an 304, à Salones en Dalmacie, en presence de Diocletien mesme, vint, dit-on, en Egypte, où il fut fait Evesque de Thmuis aprés le martyre de S. Phileas, & y acquit la couronne du martyre dans la persecution de Licinius, avec S. Macaire Prestre, & S. Theodore Diacre, ayant esté tous trois coupez en pieces, & jettez ensuite dans la mer. 'Bollandus croit que ces actes sont de quelque moine Grec, qui les a ornez de harangues, & d'autres amplifications à la mode de ceux de sa nation. 'Il les croit écrits dans la Dalmacie 'aprés le declin de l'Empire Romain. [De quelque temps & de quelque auteur qu'ils soient, il seroit aisé de montrer par beaucoup de preuves, qu'ils sont trop pleins de fautes pour avoir aucune autorité. Je ne trouve point que ceux dont ils parlent, soient honorez par les [1] Grecs, ni par les Latins. Bollandus n'en cite rien, & ne rend mesme aucune raison pourquoi il les a mis le 22. de may.]

Boll. 22. may, p. 144-151. — p. 144. a. — d. — p. 147. a. — 1.

SAINT BASILÉE, EVESQUE D'AMASÉE, ET MARTYR.

'SAINT Athanase faisant le denombrement des plus illustres Evesques, & de ces hommes apostoliques qui avoient paru au commencement du IV. siecle, dont la foy estoit tout à fait indubitable sur le point de la consubstantialité, il donne le titre de grands à ceux du Pont & de l'Armenie, & nomme [2] S. Basile ou Basilée le premier d'entre eux. 'C'est cet illustre Evesque d'Amasée [metropole [3] du Pont,] qui assista "vers l'an 314. au Concile d'Ancyre, '& un peu aprés à celui de Neocesarée, '& qui fut couronné du martyre en 320, durant la persecution de Licinius.

Ath. in Ari. or. 1. p. 291. c. d. — 2. — 3. — V. Vital d'Antioche. — Bar. 314. §. 78. — §. 90. — Hier. chr.

[C'est en peu de mots tout ce que nous savons de luy.] 'Il paroist que S. Astere [le plus celebre] de ses successeurs, en a fait un eloge qu'on lisoit le jour de sa feste. 'Mais nous n'en avons aujourd'hui qu'un autre fait longtemps depuis. 'Nous en avons aussi des actes assez longs, que Bollandus cite comme une piece fort authentique. ["D'autres au contraire les traitent de fables; & il faut avouer que leur jugement est appuyé sur des raisons ausquelles il n'est pas aisé de répondre. Neanmoins comme ils sont assez celebres,] 'qu'ils ne sont peutestre qu'alterez & corrompus en quelques endroits, & non entierement supposez, [& que Baronius en a inseré une partie dans ses Annales, nous en ferons un abregé, où nous ne mettrons que ce qu'il y a de principal & de plus probable, & dont nous laisserons le jugement au lecteur.]

Typic. p. 49. 2. — Boll. 26. apr. p. 416. c. d. — Note. — Pagi. 316. §. 9.

'On pretend donc que S. Basilée, originaire d'Amasée mesme, en ayant esté fait Evesque, [c] la gouverna avec beaucoup de zele durant la persecution commencée sous Diocletien, & continuée sous Maximien [Galere] & sous Maximin. 'Celle de Licinius ayant bientost suivi, & ce prince qui avoit d'abord esté tout à fait favorable aux Chrétiens, les ayant ensuite chassez de son palais, 'il arriva que ["comme il n'estoit pas moins ennemi de la pureté que du Christianisme,] il fit solliciter au crime une des filles de l'Imperatrice [Constancie,] nommée Glaphyre. Cette fille qui estoit Chrétienne, decouvrit à sa maistresse ce qui se passoit, & par son conseil elle sortit secrettement de la Cour, pour se retirer à Amasée, 'où elle decouvrit son secret au saint Evesque Basilée. 'Quelque temps aprés Licinius sceut où elle estoit, par une lettre qui fut surprise, où elle le mandoit à l'Imperatrice, & il commanda au gouverneur de la province de la faire prendre elle & l'Evesque du lieu, & de luy envoyer l'une & l'autre: Mais Glaphyre mourut avant que cet ordre fust executé. 'Les Grecs l'honorent le 26. d'avril, conjointement avec S. Basilée, & le martyrologe Romain la met seule le 13. de janvier.

Boll. 26. apr. g. p. 57. §. 4. — [c] §. 5. — p. 51. §. 3. 4. — §. 4. 5. — V. Constantin §. 13. — §. 6. — §. 8. — 13. jan. p. 771. §. 1.

'Basilée fut envoyé à Nicomedie où estoit la Cour, & mis en prison. [d] Theotime & Parthene Diacres, qui l'avoient suivi, logerent chez un Chrétien nommé Elpidiphore, 'qui connoissoit le geolier; & qui tant par amitié que par argent, obtint de luy le pouvoir d'aller visiter le Saint avec ses hostes; ce qu'ils faisoient particulierement la nuit.

26. apr. g. p. 51. §. 8. — [d] §. 8. — §. 9.

'Jean qui décrit cette histoire, si elle est veritable, dit qu'il y vint aussi voir le Saint

§. 23-25.

Hist. Eccl. Tom. V. — Ee 2

1. 'Ils font memoire le 4. de juillet de S. Theodote Martyr, & S. Donat Evesque en Libye: [mais cela n'a guere de raport à cette histoire] — Menæa, p. 32.

2. Il est appellé βασίλειος par S. Athanase, & βασιλεύς par les autres. — Nor. de Lic. c. 5 p. 63. 64.

3. Quelques uns mettent une autre Amasée dans l'Armenie: mais ils se trompent.

Saint par le moyen d'Elpidiphore, & que l'ayant consulté sur la dispute qui s'estoit elevée en ce temps là touchant la nature & la divinité du Fils de Dieu, il en receut la réponse qu'il raporte, laquelle appuie la foy de l'Eglise tres clairement & tres fortement, [& peutestre trop pour la croire veritable. Il y a neanmoins apparence que ce Saint avoit rendu quelque témoignage illustre à la divinité du Verbe,] 'puisque S. Athanase le met entre ceux dont la creance estoit la plus pure & la plus indubitable sur ce point. 'Pour ce qui est de la dispute dont parle Jean, Baronius raporte cela à Arius, qui avoit déjà commencé, selon luy, à publier son heresie. [Mais quand cela ne seroit pas, comme il y a grand sujet d'en douter,] 'Eusebe de Nicomedie avoit commencé avant Arius à soutenir la mesme erreur, comme l'assure S. Alexandre : [Et c'est peutestre pour ce sujet,] 'que S. Athanase dit qu'Arius suivoit sa doctrine.

Ath. or. 1. p. 291. c. — Bar. 315. §. 22. — Socr. l. 1. c. 6. p. 10. c. — Ath. or. 2. p. 329. a.

[a]S. Basilée estant une nuit en prieres, demeura, dit-on, quelque temps comme interdit, & puis il declara à ses deux Diacres que Dieu luy avoit revelé sa mort, & leur ordonna d'elire aprés luy Eutyque fils de Callistrate, 'qui se trouve dans les souscriptions du Concile de Nicée. [b]Il recommanda ensuite ces deux Diacres à Elpidiphore, en l'assurant que Dieu le vouloit couronner par l'exercice de cette charité; qu'ainsi il l'exhortoit à supporter genereusement avec eux toutes les afflictions & les traverses où ils seroient engagez, & à ne les quitter jamais, en quelque lieu que Dieu l'appellast pour les servir.

a Boll. 26. apr. g. p. 52. §. 10. — Conc. t. 2. p. 52. d. — b Boll. g. p. 52. §. 11.

'Aussitost aprés, Licinius l'ayant mandé, luy fit un crime d'avoir receu Glaphyre sans luy en donner avis; surquoi le Saint se défendit fort bien. 'Licinius l'ayant fait retirer, le tenta par le moyen du Prefet, de sacrifier à ses dieux. Mais comme il demeura ferme, le Prefet aprés avoir porté diverses paroles de l'un à l'autre, le fit fouetter un peu, puis decapiter, & ensuite jetter son corps dans la mer 'le 28. de mars. [c]Elpidiphore ayant en vain tasché d'obtenir par argent, des executeurs, qu'ils luy donnassent son corps, ou au moins sa teste.

Ibid. — §. 11-14. — §. 22. — c §. 15.

'Mais l'un & l'autre fut peu de jours aprés trouvé miraculeusement, dit-on, à Sinope [ville maritime du Pont,] 'à quoy l'on ajoute encore d'autres miracles. 'Il fut porté à Amasée, & enterré avec les autres Martyrs, auprés de l'eglise qu'il avoit fait bastir. 'Cela se fit le 26. d'avril, 'auquel ses actes portent que l'on celebroit sa memoire. 'Sa feste y est marquée par un calendrier Egyptien, par le Typique de S. Sabas, par les Ménées des Grecs qui en font leur grand office, par les Moscovites, & par quelques Latins dont Molanus est le premier.

§. 15-18. — §. 19. — §. 20, 21. — §. 22. — §. 26. — p. 416| Typ. p. 49. 2| Men. p. 321-325.

'Il mourut agé d'environ 70. ans, [d]en la 4e année de la 274e Olympiade, [& ainsi en 320.] selon qu'on lit dans la chronique de S. Jerome de l'edition de Scaliger. D'autres exemplaires le placent quelques années devant ou aprés. [Mais il seroit difficile de faire commencer la persecution de Licinius avant 320. Eusebe ne parle pas expressément de son martyre:] 'mais il marque que″ les plus grands efforts de Licinius furent contre les Eglises du Pont, & contre celle d'Amasée en particulier. [e]Theophane le marque comme l'une des plus illustres victimes de cette persecution.

Boll. g. p. 54. §. 19. — d Hier. chr. n. P. p. 685. — Eus. l. 10. c. 8. p. 397. b. c| v. Const. l. 2. c. 1. 2. p. 443. — e Thphn. p. 13 c. — V. la pers. de Licinius.

LES QUARANTE MARTYRS DE SEBASTE.

[ENTRE les Saints qui ont souffert sous Licinius, il n'y en a point de plus illustres dans l'antiquité, que ceux qui sont aussi connus par le nom general des Quarante Martyrs, qu'inconnus sous leurs noms particuliers.] 'S. Gregoire de Nysse les appelle les défenseurs de la foy, & les tours de la divine cité: [& il leur donne, aussibien que les autres Peres, beaucoup d'eloges semblables.

Nys. de Qua. 2. t. 3. p. 507. c.

Nous avons leur panegyrique prononcé par sa bouche en trois oraisons, & par celle de S. Basile son frere. S. Gaudence Evesque de Bresse fait leur eloge dans l'oraison qu'il composa pour la dedicace de son eglise. Nous avons encore une fort longue harangue sur ces Martyrs dans S. Ephrem.] 'S. Chrysostome a employé son eloquence pour prononcer leur eloge, dont Photius nous a conservé quelques fragmens. [S. Nil, Sozomene, & S. Gregoire de Tours, en parlent aussi avec honneur.] 'Vossius qui a donné au public les ouvrages de S. Ephrem, dit que S. Athanase a fait une oraison à la louange des mesmes Saints, & qu'elle est encore dans une bibliotheque de Rome.

Phot. c. 274. p. 1520. 1521. — Ephr n. p. 562. 2. d.

[Nous ne croyons point devoir parler ici de leurs actes,] 'soit des grecs qui sont traduits dans Surius, [f]soit des latins, ou plutost des traductions latines plus anciennes, que Bollandus nous a données, '& qui sont tres peu differentes de Surius. [g]Vossius pretend que les doctes les attribuent à Evode disciple & successeur de S. Basile; ce qu'il dit avoir trouvé dans un manuscrit. [Mais ce manuscrit ne peut pas estre fort considerable,] 'puisque le successeur de S. Basile estoit Hellade, & non Evode. 'Aussi Leo Allatius ne laisse pas aprés cela de les mettre parmi ceux dont les auteurs sont inconnus. [Mais il importe peu de savoir qui en est l'auteur. Il suffit de les lire pour voir qu'ils sont contraires en divers points aux Peres dont nous avons parlé; & qu'il y a des contes si ridicules, que c'est faire tort à un bon auteur de les luy attribuer. Il y a quelque chose d'assez beau, mais tiré des Peres, quoiqu'en divers endroits l'auteur ait choisi ce qu'il y avoit de moins considerable, & ce que l'on ne peut pretendre en aucune maniere avoir esté dit par les Martyrs.] 'Bollandus nous en a encore donné une petite histoire traduite

Sur. 9. mars, p 87. — f Boll. 10. mars, p. 12. §. 2. 3. p. 13. e. — g d| Ephr. n. p 564. 2. d. — Bar. 378. § 10. — All. de Sim. p. 122. — Boll. 10. mars, p. 18. 19.

duite de l'Armenien, [laquelle n'est pas non plus exemte de fables.]

'L'on y trouve, aussibien que dans les autres actes, & dans Adon, les noms des Martyrs, quoiqu'avec quelques differences dans l'ordre & dans quelques noms. 'Voici comme Bollandus les a mis: Quirion, Candide, Domnus, Meliton, Domitien, Eunoïque, Sisinne, Heracle, Alexandre, Jean, Claude, Athanase, Valens, Helien, Ecdice, Acace, Vibien, Elie, Theodule, Cyrille, Flavius, Severien, Valere, Cudion, Sacerdon, Prisque, Eutyque, Eutyche, Smaragde, Philoctemon, Aece, Nicolas, Lysimaque, Theophile, Xantheas, Angias, Leonce, Hesyque, Caius, & Gorgone. [Nous ne voyons pas sujet de douter de la verité de ces noms, quoique S. Basile & les autres Peres n'aient pas jugé necessaire de les marquer, & que les pieces dans lesquelles on les trouve, ne soient pas fort authentiques. Les traditions populaires alterent bien les noms propres, mais n'ont pas accoutumé de les inventer, sur tout en un si grand nombre.

On ne doute point]'qu'ils n'aient souffert sous Licinius, comme S. Ephrem & Sozomene le disent clairement, [c'est à dire vers l'an 320:] [a] Les Peres parlent comme s'il y eust eu alors une persecution ouverte & generale contre les Chrétiens, [ce qui ne fut jamais sous Licinius. Mais il ne faut pas demander dans des orateurs, qui n'examinent pas les choses de si pres, une exactitude qui se trouve à peine dans les plus fideles historiens.]

'Pour le lieu de leur martyre, S. Ephrem, S. Nil, & Sozomene, disent positivement qu'ils souffrirent "à Sebaste dans l'Armenie. [b] S. Gregoire de Nysse & celui de Tours disent aussi que ce fut dans la petite Armenie. [c] S. Gaudence reconnoist qu'ils estoient soldats dans la mesme province. [Tous leurs actes les mettent aussi à Sebaste dans la petite Armenie, dont elle a mesme esté la metropole.] [d] On assure que c'est encore aujourd'hui une grande ville tres peuplée, d'environ quinze mille feux, & capitale d'un grand pays. [e] Quelques uns luy donnent le nom de *Sauastia*.

Note 1.

[f] Ces illustres Saints n'estoient pas tous d'une mesme famille, ni d'une mesme province; [g] mais ils avoient tous esté enrolez dans la milice, à cause qu'ils surpassoient les autres par la force & la grandeur de corps, & qu'ils estoient dans la fleur & la vigueur de leur age. Ils n'excelloient pas moins par la grandeur de leur courage, & par leur experience dans la guerre. Aussi ils avoient merité par leur valeur, d'avoir le premier rang dans l'estime & les faveurs des Empereurs, '& de recevoir diverses recompenses militaires.

'Mais ils avoient encore un plus grand avantage que tout cela, qui estoit d'estre Chrétiens, d'estre instruits des obligations d'un Chrétien, & de s'en acquiter par une vie sainte & irreprochable en toutes choses. 'S. Gregoire de Nysse témoigne assez clairement qu'ils estoient de cette fameuse legion, [h] qui ayant autrefois embrassé la foy ensuite d'une vision, "obtint par ses prieres une pluie &

V. M. Aurele §. 15. 16.

p. 18. f| 16. §. 16. — p. 12. — Ephr. t. 3. or. 26. p. 555. 1. b| Soz. l. 9. c. 2. p. 801. c. — a Nyss. de Qua. 3. t. 2. p. 206. c. d. — Ephr. t. 3. or. 27. p. 558. 1. a| Nil. l. 2. ep. 288. p. 262| Soz. p. 801. c. — b Nyss. de Qua. 3. p. 207. b| Gr. T. gl. M. c. 96. p. 216. — c Gaud. s. 17. p. 61. c. — d Boll. 10. apr. p. 18. d. — e Baudr. p. 76. — f Bas. div. 20. t. 1. p. 453. 454. — g p. 454. b. — Gaud. s. 17. bib. P. t. 2. p. 61. c c. — Nyss. de Qua. 2. p. 506. a. — h p. 505. a.

une victoire miraculeuse [sous M. Aurele. C'estoit la douzieme legion:] '& Procope dit que c'est celle dont estoient les Saints. [i] Cette legion avoit son quartier pres d'une ville voisine [de Sebaste,] [k] c'est à dire à Melitene, selon Xiphilin: [l] Et mesme elle portoit le nom de legion Melitene. Eusebe nous assure qu'elle duroit encore de son temps, maintenue par le merite de sa foy. [m] Ce fut en cette ecole de vertu que ceux dont nous parlons furent instruits; & le recit des merveilles que Dieu avoit operées par cette legion, ne contribua pas peu à les fortifier & les animer.

'La grace du martyre fut la perfection, & comme le prix & la recompense de la sainteté de leur vie, & de la sagesse de leur conduite. 'L'eminence de leur vertu leur attira l'envie du demon, qui ne pouvoit souffrir de voir reluire la maturité des vieillars parmi l'ardeur d'une si florissante jeunesse. 'Il commença donc par persuader au General de l'armée, passionné pour les idoles, que pour vaincre les ennemis, il falloit qu'il sacrifiast auparavant à sa rage les adorateurs du nom de J. C. Ceux dont nous parlons firent bientost voir par une genereuse confession, qu'ils estoient veritablement de ce nombre. 'Car s'estant separez des autres soldats, ils formerent entr'eux une compagnie choisie des amateurs de J. C, conduite par la force du Saint Esprit, & s'opposerent ouvertement à l'edit impie par lequel on pretendoit les obliger de sacrifier au demon.

'Ils furent sur cela presentez publiquement au juge, [dont S. Basile & les autres Peres ne marquent point le nom.] [n] Les actes & les martyrologes veulent que ce fut Agricolas gouverneur de la province, 'auquel Lysias Duc ou General des troupes se joignit ensuite: '& cela se peut autoriser "par S. Ephrem. [o] Le juge leur ayant donc signifié "les ordres de l'Empereur [Licinius,] & les sommant d'y obeïr, ils répondirent tous hardiment, qu'ils estoient Chrétiens, '& qu'il n'y avoit point de supplices dont la peur fust capable de leur faire abandonner cette sainte religion. 'Le juge encore plus cruel que la loy inhumaine dont il se rendoit l'executeur, 's'efforca de gagner les Saints par ses promesses, & puis de les intimider par ses menaces; mais fort inutilement. 'Il fit dechirer leurs membres par les fouets, [p] & leurs costez [avec les ongles de fer.]

Note 2. γράμματα.

[q] Il les fit [ensuite] charger de chaines; & il semble qu'ils fussent tous liez par une mesme chaine les uns aux autres. [r] Ils demeurerent assez longtemps dans les fers & dans la prison, où ils firent comme l'apprentissage du combat qu'ils avoient à soutenir. 'Car plus on differoit leur couronne, plus ils y aspiroient avec ardeur.

'Metaphraste "dit que "S. Severien qui estoit fort riche, fut accusé de les avoir assistez, & d'avoir esté la principale cause de la constance qu'ils firent paroistre jusqu'à la fin de leur vie. 'Leurs actes portent qu'Agricolas les ayant fait mener en prison, ils y demeurerent sept jours, au bout desquels Lysias estant arrivé de

V. la persec. de Licinius.

Proc. ædi. l. 1. c. 7. p. 18 d. — i d| Nyss. p. 505. a. — k Dio, l. 71. p. 806. a. — l Eus. l. 5. c. 5. p. 169. b. — m Nyss de Qua. 2 p. 506. a. — p. 505. a. — p. 506. a. b. — c. d. — de Qua. §. t. 2. p. 206. d. — Bas. div. 20 t. 1. p. 454. d. e. — n Boll. 10. mars, p. 16. a| 19. d. c. — p. 23. b. d. — Cotel. gr. t. 3. p. 61. a. — o Bas. p. 454. d. e. — Gaud. s. 17 p. 61. d| Nyss. t. 2. p. 207. a. — Nyss. p. 207. a. — Bas. div. 20 p. 455. a. b. — Ephr. or. 26. p. 555. 1. c. — p Phot. c. 274. p. 1520. c. — q Nyss. de Qua 2. t. 3. p. 506. 507. — r p. 510. a. b. — a. — Sur. 9. sept. p. 101. §. 1. — Boll 10. mars, p. 20. 23.

de Cesarée à Sebaste, & eux ayant confessé J. C. une seconde fois devant luy & devant Agricolas ensemble, ils furent remenez en prison, '& condamnez le lendemain, soit par Lysias seul, [a] soit par Agricolas avec luy.

p. 20. e.
ap. 24 b. c.

'Aprés donc qu'ils eurent esté suffisamment exercez dans la prison, ils furent conduits au champ de bataille. [b] Et comme aprés la confession publique du nom de J. C, [& les tourmens de la question,] il ne leur manquoit plus que la mort pour accomplir parfaitement leur martyre, le juge ne les voulut pas differer. 'On estoit alors dans [la fin de] l'hiver, qui est tres rude dans l'Armenie, le pays estant si froid que les vignes n'y peuvent venir dutout: '& un vent de bize qui souffloit en ce temps là, augmentoit encore beaucoup la rigueur ordinaire du froid. 'Le juge ordonna donc que l'on exposast les Saints tout nuds à cette gelée durant le plus grand froid de la nuit, jusqu'à ce qu'ils eussent rendu l'ame dans ce tourment, 'dont S. Basile & S. Gregoire de Nysse representent fort bien la violence. [c] Mais les Saints ne s'épouventerent point d'une sentence si étrange. Ils allerent, ou plutost, ils coururent aussitost au lieu du supplice, & se depouillerent avec joie, 'sans mesme excepter leur chemise.

Nys. t. 3. p. 510. b.
b p. 511. a.
p. 510 c. d|t. 2. p. 207. b. c.
t. 3. p. 511. a.
t. 2. p. 207. d|Bas. p. 456. b. c.
Bas. p. 456 c. d|Nys. t. 3. p. 511. 512.
c Nys. p. 511. b.
Bas. p. 456. c.

[Les actes de ces Saints, tous les modernes, & mesme plusieurs anciens, disent qu'on les mit sur un étang glacé, qui estoit auprés de la ville. "Mais nous ne voyons pas lieu d'ajouter foy à cette circonstance, omise par S. Basile & par S. Gregoire de Nysse, & qu'il seroit mesme difficile d'accorder avec ces Saints, plus croyables en ce point que tous les autres.] 'Il est certain que la place de leur combat estoit au milieu de la ville. 'S. Gregoire de Nysse semble dire que c'estoit dans [la cour] des bains publics: 'C'estoit au moins tout auprés: & les persecuteurs l'avoient fait exprés pour tenter encore plus vivement la constance des Martyrs, afin que l'esperance de finir promtement un tourment si insupportable, ebranlast plus aisément leur constance, à quoy mesme ils les invitoient par leurs discours. Mais cette finesse ne servit qu'à faire paroistre davantage la patience & la generosité des Martyrs. 'S. Basile semble dire qu'ils ne furent qu'une nuit dans ce supplice. [d] Mais S. Gregoire de Nysse dit clairement qu'ils endurerent durant trois jours cette longue mort, qui leur emportoit les membres l'un aprés l'autre, '& qu'on avoit choisie exprés pour abatre les soldats de J. C. par la durée de leur supplice aussibien que par sa rigueur.

Note 3.
b.
Nys. p. 511. c.
t. 2. p. 209. c. d|Bas. p 458. a. b.
Bas. p. 457. b. d|459. a.
d Nys. t 3. p. 512. a.
t. 2. p. 207. b.

'Parmi les diverses paroles "qu'ils se disoient les uns aux autres pour s'encourager, [e] ils demandoient tous unanimement à Dieu d'estre conservez dans leur nombre mysterieux de quarante. [Dieu leur accorda ce qu'ils demandoient, mais d'une autre maniere qu'ils ne pensoient, & qui fait adorer les secrets impenetrables de sa justice & de sa misericorde,] 'autant que ce qui estoit arrivé dans la reprobation de Judas & dans l'election de S. Matthias. 'Un soldat, qui avoit la charge de garder ces Saints, & qui du bain où il se chaufoit, regardoit quel seroit l'evenement de leur combat, prest à recevoir dans le bain ceux qui manqueroient de courage; vit une chose tout à fait extraordinaire. C'estoient des puissances [spirituelles,] 'des Anges qui descendoient du ciel sur les Martyrs, [& J.C. mesme] 'le chef de la milice celeste, accompagné d'un grand nombre d'Anges, 'qui distribuoient à chacun, comme de la part de leur Prince, des presens tres riches, 'des robes precieuses, [f] des couronnes, dit S. Ephrem, [quoique son style soit si obscur & si metaphorique, qu'il est presque impossible d'y établir aucun fait.] 'Il dit encore que les Saints se virent environnez de lumiere avec des couronnes sur leurs testes.

&c.
Bas. p. 457. a. b. c.
e d. c.
Ephr. or. 27. p. 560. 1. c.
Gaud. h. 17. p. 62. d|Bas. p. 458. a. b.
Nys. t. 2. p. 210. d.
Gaud. p. 62. d.
Bas. p. 458. b.
Gaud. p. 62. d.
f Ephr. or. 27. p. 560. 1. b.
or. 26. p. 555. 1. d.

'Ces dons & ces prix estoient pour tous, à l'exception d'un seul, qui succombant aussitost, prit le parti des ennemis, & causa par sa lascheté une douleur inconcevable à tous les Saints. Son crime luy fut pernicieux en toutes manieres. Car aprés avoir perdu la vie eternelle,' il perdit encore la temporelle des qu'il se fut approché du feu. 'Et il est ordinaire au demon de tromper ainsi ceux qui se soumettent à luy, & d'insulter à leur malheur, aprés les avoir flatez & caressez pour les y faire tomber.

Bas. p. 458. b. c.
Nys t. 2. p. 210. b. c.

'Un accident si deplorable fut bientost suivi d'un autre plus joyeux & plus consolant. 'Le garde qui avoit eu la vision que nous avons dite, ne vit pas plutost ce malheureux tomber & courir au bain, qu'il se hasta de prendre sa place. Il quitte ses habits, & se joint aux Saints, criant, comme eux, qu'il estoit Chrétien. Un changement si inopiné surprit tous ceux qui estoient presens: 'On le lia sans qu'il fist aucune resistance, & on le chargea de chaines, dont les fers le coupoient autant qu'ils l'arrestoient: [d'où l'on peut juger que les autres estoient aussi enchainez.

Gaud. p. 62. e.
Bas. p. 458. c. d|Nys. p. 210. 211.
Gaud. p. 62. c.

Voilà tout ce que les auteurs originaux nous apprennent du martyre de ces Saints,] 'en nous assurant qu'ils le consommerent par la rigueur du froid, [g] quoique leurs actes y ajoutent qu'on leur cassa "les jambes avec des barres de fer, & qu'ils rendirent l'esprit dans ce supplice. [Mais la mort qui finit leurs tourmens, ne termina pas la cruauté des persecuteurs.] 'Car leurs ames "estant allées au lieu où elles aspiroient, leurs corps furent consumez par le feu; '& ce que le feu epargna fut jetté dans la riviere.

Bas. p 459. e|Nys. t. 3. p. 512 b. c.
g Boll. 10. mars, p. 19. b|21. d.
&c.
Nys. t. 2. p. 211. a. b. b. c|Bas. p. 459. a.
Note 4.

'Il ne faut pas oublier ce qu'on remarque en particulier de l'un d'entr'eux, que les actes appellent Meliton, & qu'ils disent avoir esté le plus jeune de tous. 'Ce Saint avoit resisté plus longtemps que les autres à la mort par la vigueur de son corps & la force de son courage. Ainsi les boureaux qui mettoient les autres dans un chariot pour les aller bruler, laissoient celui-ci dans l'esperance qu'il pourroit encore changer de volonté. Mais il avoit une mere digne d'etre imitée de toutes celles de son sexe, '& qui meritoit bien d'avoir un martyr pour

Boll. 10. mars, p. 21. d.
Bas. p. 459. e.
Nys. p. 512. b.

pour fils. a Cette sainte femme, qui estoit de fort basse condition, b & qui depuis longtemps souffroit ensemble les incommoditez du veuvage & d'une extreme pauvreté, 'avoit nourri son fils du lait de la sagesse celeste. 'Voyant donc alors la fausse compassion que les boureaux avoient pour luy, au lieu de les en remercier, elle leur en fit des reproches; & s'approchant de son fils, elle le trouva tout glacé, sans mouvement, avec une respiration foible & presque éteinte; & avec seulement autant de vie qu'il en falloit pour sentir encore la violence de son tourment. Il regarda sa mere avec un œil languissant & tout abatu, & d'une main sans force & sans vie, il luy fit encore quelque signe pour la consoler. 'Ce spectacle n'abatit point sa constance; 'au contraire, elle exhorta son fils à perseverer jusques à la fin; & estant fortifiée par le S. Esprit, 'elle le prit elle mesme de ses propres mains, & le mit sur le chariot où estoient les autres Martyrs, que l'on alloit jetter dans le feu, 'sans repandre une seule larme, ni proferer une parole indigne de sa generosité, '& l'accompagna avec un visage tout plein de joie.

a Ephr. or. 27. p. 561. 1. d. b 2. a. Gaud. p. 63. a. Nys. p. 512. b. c. d. p. 513 a. b|Bas. p. 459. c. p. 460. a. Nys. p. 513. b.

'Les corps de ces saints Martyrs furent donc brulez, & leurs reliques jettées dans la riviere. S. Basile donne lieu de dire que l'on n'y jetta "que ce qui ne fut pas consumé par le feu, [c'est à dire leurs os.] 'S. Gaudence dit clairement que l'on ordonna de jetter leurs cendres, mais qu'il se trouva diverses personnes saintes qui en enleverent secrettement une partie, ou les acheterent à prix d'argent. [Et ainsi il n'est point necessaire de recourir à des miracles pour expliquer ce que disent S. Basile & son frere,] 'que ces Saints estoient repandus en beaucoup de lieux, où ils estoient tous ensemble sans pouvoir estre separez les uns des autres, '& que les provins de cette vigne feconde remplissoient presque toute la terre.

b| Bas. p. 459. a. τὰ τοῦ πυρὸς λείψανα. Gaud. h. 17. p. 63. b. Bas. p. 459. b. Nys. p. 211. c. d|t. 3. p. 503. b.

'S. Gregoire de Nysse eut une partie de ce thresor. Sa mere l'avoit mise dans un village qui luy appartenoit, 'pres de la ville d'Ibore [dans le Pont,] 'à sept ou huit stades du monastere où elle & Ste Macrine sa fille se consacrerent à Dieu avec un grand nombre de vierges. '[Le grand S. Basile, & peutestre encore S. Gregoire, se retirerent aussi auprés du mesme lieu; & ainsi il ne faut pas s'étonner si ces deux grands hommes ont employé toute la force de leur eloquence pour relever l'honneur de ces Martyrs, dont la veneration sembloit estre leur heritage commun.]

p. 211. d| 212. c. p. 212. a. v. Macr. t. 2. p. 201. b.

'Ils enterrerent au mesme lieu leur pere, leur mere, & leurs sœurs. c S. Gregoire raconte une vision qu'il avoit eue de ces Saints, estant encore jeune & laïque, la nuit mesme que l'on veilloit pour mettre leurs reliques dans l'eglise dont nous avons parlé. Il dit "qu'ils le voulurent punir du peu de devotion avec laquelle il estoit venu assister à cette ceremonie. 'Il raporte aussi la guerison d'un soldat boiteux faite en ce lieu par l'intercession des Martyrs; & il avoit appris ce miracle du soldat mesme.

b|de Qua. 3. p. 211 d. c p. 212. 213. &c. p. 212. a. b. c.

'Il y avoit encore des cendres de ces Saints à Cesarée en Cappadoce, où ils avoient aussi une eglise considerable. [Et c'est peutestre pour ce sujet] 'que S. Basile dit qu'ils estoient venus dans sa province, où ils estoient comme des tours & un refuge assuré contre toutes les attaques des ennemis. 'Il confia ce riche thresor à deux de ses nieces qui estoient Superieures d'un monastere de vierges. Elles souhaitoient de ne le laisser qu'à des personnes qui pussent continuer, & mesme augmenter la devotion qu'elles avoient pour ces reliques. C'est pourquoi elles les donnerent avec joie à S. Gaudence, 'lorsqu'il passoit par la Cappadoce pour aller à Jerusalem.

Gaud. h. 17. p. 16. a. Bas. div. 20. p. 459. a. Gaud. p. 61. a. p. 60. e.

'Ce Saint eut toujours beaucoup de soin de les honorer, en reconnoissance des faveurs qu'il en recevoit; & quand il eut esté fait Evesque de Bresse, & qu'il y eut fait bastir une eglise, il les y mit pour y estre reverées des peuples. 'Ce fut à la dedicace de cette eglise qu'il prononça en presence de plusieurs illustres Evesques, le panegyrique de ces Saints, 'tiré, comme il le declare, de l'oraison que S. Basile avoit faite sur ce sujet. 'Vossius appelle cette eglise la basilique des Quarante Martyrs. d Mais S. Gaudence dit seulement qu'elle estoit fondée en l'honneur des Saints dont il y avoit des reliques: 'Et outre celles de ces Martyrs, il y en avoit de dix autres Saints, 'entre lesquels estoient S. Jean Battiste, S. André, S. Thomas, S. Luc. 'C'est pourquoi il voulut qu'elle fust appellée "l'Assemblée des Saints. [Il y assez d'apparence qu'il n'a pas emporté toutes les reliques de ces Martyrs qui estoient à Cesarée, & mesme aprés avoir dit comment on sauva une partie de leurs cendres,] 'il ajoute que c'estoit ce qui faisoit la joie de son Eglise & de celle de Cesarée.

p. 61. b. p. 59. d. p. 61. b. c. Ephr. or. 27. n. p. 562. 2. c. d Gaud. p. 59. d. e. p. 60. e. p. 59. 60. p. 63. c. d. Concilium. b.

'Il y en avoit aussi à Constantinople dans le IV. siecle, entre les mains d'une dame Arienne, qui voulut qu'on les mist auprés de son corps aprés sa mort. Elles y furent trouvées sous l'episcopat de S. Procle & l'empire de Theodose le jeune, ensuite d'une triple vision qu'eut Ste Pulquerie, tant de ces saints Martyrs, que de S. Thyrse à qui on avoit basti une eglise en cet endroit. Sozomene raporte cet evenement fort au long, 'comme un ornement digne de l'histoire ecclesiastique. 'On mit ces reliques dans une tres riche chasse, & on fit une feste solennelle pour les avoir trouvées.

Soz. l. 9. c. 2. p. 801-804. c. 1. p. 801. b. c. 2. p. 804. a. b.

'Procope assure qu'en rebastissant du temps de Justinien l'eglise de Ste Irene, sur le golfe pres de Constantinople, on y trouva "une boete dont l'inscription portoit que c'estoient des reliques des Quarante soldats martyrs. 'Justinien estoit alors tourmenté depuis longtemps "d'une fluxion sur le genou: & ayant oui parler de ces reliques qu'on avoit trouvées, il espera qu'elles le gueriroient de son mal. 'En effet, des que les Evesques eurent mis "la boete sur son genou, son mal se dissipa aussitost, ne pouvant resister à ces corps "qui avoient servi Dieu si fidelement. En mesme temps il sortit de ces saintes reliques une quantité d'huile,

Proc. ædi. l. 1. c. 7. p. 18. 19. κιβώτιον. p. 19. a. c. &c. d. τὸν δίσκον. δεδουλωμένοις τῷ Θεῷ.

d'huile, qui regorgeant de la boete, ſe repandit ſur les piez & ſur la pourpre de l'Empereur. On conſerva cet habit avec ſoin dans le palais, & on aſſure qu'il a ſervi à guerir des maladies incurables.

Codi. ori. C. p. 46. c. 'Codin dit que [des auparavant,] l'Empereur Anaſtaſe avoit fait baſtir à Conſtantinople une egliſe des Quarante Martyrs. p. 45. d| Thphn. p. 225. c. 'Tibere II. en fit depuis baſtir "une [autre] au milieu de la ville, que Maurice ſon ſucceſſeur acheva. &c. *a* Cang. de C. l. 4. p. 134. 135. *a* Les hiſtoriens de Conſtantinople, "en parlent ſouvent. &c. Car elle a duré juſqu'à Jean Paleologue.

Sur. 31. dec. p. 381. § 26. 'Ste Melanie la jeune mit de leurs cendres dans l'egliſe d'un monaſtere qu'elle fit baſtir [vers 445.] en Paleſtine. *b* Boll. 10. mars, p. 15. § 14. *b* On croit qu'on en a auſſi apporté à Rome, & que c'eſt l'origine des deux egliſes de ces Saints qu'on y voit encore aujourd'hui. [On ne dit point quand elles peuvent avoir eſté baſties.]

Baſ. div. 20. p. 459. d. 'S. Baſile témoigne que "tout le monde alloit implorer leur ſecours. &c. *c* p. 460. c. *c* Il ajoute qu'ils avoient relevée ceux qui eſtoient tombez, affermi ceux qui branloient, & redoublé l'ardeur des Saints. Boll. p. 18. e. 'On aſſure que les Chrétiens, & les Turcs meſmes, viſitent avec reſpect le lieu où l'on croit qu'ils ont ſouffert, qu'ils y ſont ſouvent gueris de leurs maladies, & que pluſieurs Turcs, pour reconnoiſtre cette grace temporelle qu'ils ont receue de J. C. par ſes Saints, embraſſent la religion Chrétienne.

Bar. 9. mars, a. 'Les Grecs & les Latins font la feſte des Quarante Martyrs le 9. de mars; [ce qui s'accorde bien avec ce que remarque S. Gregoire de Nyſſe,] Nyſ. t. 3. p. 510. b. c. 'qu'ils avoient ſouffert en un temps de gelée, & durant le jeûne ſacré des quarante jours. *d* Typ. p. 44. 3. 4. *d* Le Typique de S. Sabas regle fort en particulier comment il falloit faire l'office de leur feſte, ſi elle arrivoit en un jour de jeûne. Men p. 64-72. 'Les Ménées en marquent auſſi le principal office de ce jour là, Poſſ. aſc. 10. p. 269. '& les moines y relaſchoient la rigueur du jeûne à cauſe de la joie de cette ſolennité, de meſme qu'à la feſte de l'Annonciation. [Preſque toutes les Egliſes latines en font auſſi la feſte le 9. de mars.] Boll. 9. mars, p. 2. f. 'On la fait le 10. à Rome depuis Innocent X. pour laiſſer le 9. à Ste Françoiſe. *e* 10 mars, p. 16. § 15. *e* Elle eſt marquée le 9. dans les martyrologes de S. Jerome, dans Bede, Raban, [& Vandelbert. Uſuard, Adon,] & Notker, la mettent le 11; [ce qu'on a ſuivi dans le nouveau breviaire de Paris.] Raban met auſſi ce jour là les Quarante Martyrs pour la ſeconde fois, § 15| Flor. p. 820. 2. '& le 9. de ſeptembre pour la troiſieme.

Boll. p. 19. b. c. 'Leurs actes portent que celui qui eut particulierement ſoin de leurs cendres, p. 12. c. fut Pierre Eveſque de Sebaſte, qu'on croit avoir ſuccedé à S. Blaiſe, & avoir eu pour ſucceſſeur Euloge ou Eulale, qu'on trouve avoir aſſiſté au Concile de Nicée. p. 30. 'Bollandus a mis ce Pierre au nombre des Saints, pretendant que c'eſt luy dont parle S. Gregoire de Nyſſe, Nyſ. ad Flav. t. 3. p. 645. 646. 'quand il dit qu'il avoit aſſiſté à la feſte du tres heureux Pierre, qu'on celebroit alors pour la premiere fois à Sebaſte, dans le meſme temps qu'on y faiſoit celle des ſaints Martyrs. Bar 9. jan. c. 'Baronius croit que ce S. Pierre eſt le frere de S. Baſile & de S. Gregoire meſme : [& ce ſentiment paroiſt au moins auſſi probable que celui de Bollandus.]

SAINT THEOGENE, MARTYR.

Boll. 3. jan. p. 133. 134. 'Le nom de S. Theogene eſt celebre dans les martyrologes tant des Grecs que des Latins. [Nous avons ſes actes, dont le ſtyle ſe peut dire tres bon : & ils ſemblent pouvoir paſſer pour originaux,] p. 135. § 13. 'ou avoir au moins eſté tirez d'une relation authentique de ſon martyre qui ſe liſoit publiquement dans les Egliſes de Nicomedie, d'Heraclée, de Cyzic, & de Bithynie Baudr. p. 200. 'ou Claudiople dans la Bithynie. [Il y a neanmoins "diverſes choſes qui ſemblent NOTE 1. dementir la bonne opinion que le ſtyle en donne. Nous en laiſſons le jugement aux perſonnes plus éclairées, & nous raporterons ſeulement ici ce qui nous y paroiſt de meilleur.]

Boll. p. 134. § 1. 'S. Theogene eſtoit fils d'un Eveſque, [apparemment dans la Phrygie,] où il fut pris du temps de Licinius pour eſtre enrolé dans la legion Trajane. Cette legion avoit ſon quartier à Cyzic metropole de Helleſpont : [" & cela peut faire NOTE 2. juger que ce fut le lieu du martyre de S. Theogene. Ce Saint pouvoit eſtre de race militaire, & comme tel, obligé à s'enroler ſelon les loix Romaines. Mais une autre loy ſuperieure à celles des hommes, luy fit prendre "la reſolution V. la note 1. de choiſir plutoſt la mort que la profeſſion des armes. On en pourroit raporter pluſieurs raiſons, & nous en avons marqué quelques unes] Anal. t. 4. p. 566. 'ſur l'hiſtoire de S. Maximilien d'Afrique, qui eſt fort ſemblable à celle-ci, mais plus authentique. [Cette conduite eſt encore plus aiſée à juſtifier dans S. Theogene, qui eſtoit fils d'un Eveſque. Et il faut dire que Licinius perſecutoit alors les Chrétiens,] Boll. p. 135. § 6. puiſque c'eſtoit peu de temps avant ſa ruine.

§. 1. 'Le Saint fut conduit à Zelicinthe Tribun, & à Poſidoine "officier [de la legion *Præpoſitum* Trajane.] Mais quand il ſe vit au milieu des ſoldats, il ſe trouva rempli du S. Eſprit, & dit tout haut ; Je ſuis Chré« tien, & ſoldat du Roy des Rois : & eſtant « déja engagé à luy, je ne me puis engager « à aucun autre. Il fit la meſme réponſe « quand on luy preſenta les armes. Le Tribun luy demanda ſi c'eſtoit que Licinius ne luy plaiſoit pas, [voulant peuteſtre l'engager à quelque réponſe qu'on puſt traiter de ſeditieuſe :] Mais il répondit ; "Je ne *non novi.* connois perſonne : Je ſuis Chrétien, & « *non convenit.* *il me ſeroit honteux de porter les ar« mes du ſiecle auquel j'ay renoncé : Le « Roy que je ſers eſt un Roy eternel, & « je ſuis obligé de le confeſſer. On luy re« pre-

presenta qu'il y avoit beaucoup de Chrétiens qui ne laissoient pas de porter les armes: & il répondit [presque en mesmes termes que S. Maximilien;] Chacun sçait ce qu'il a à faire: pour moy, je connois trop la grandeur du Roy que je sers.

quomodo militet.

"On luy parla des dieux; & il répondit: Je ne sçay ce que c'est que vos dieux: je ne connois qu'un Dieu toutpuissant, par J. C. son Fils. Est-ce donc, luy dit Posidoine, que Dieu a un Fils? Oui, répondit Theogene, il en a un; & c'est la parole de la verité. Le Tribun luy demanda si eux autres Chrétiens le pouvoient connoistre; & il répondit qu'ils le pouvoient, si Dieu leur donnoit la lumiere necessaire. Mais quand nous le connoistrions, dit Posidoine, est-ce que nous quitterions nostre Prince pour aller à luy? Et qui vous peut empescher de le faire, répondit le Saint, si vous en avez la volonté? Est-ce que vous apprehendez de quitter les tenebres de ce monde, & de perdre des dignitez & des honneurs qui ne durent qu'un moment, pour plaire au Dieu vivant, au Roy eternel, pour le servir, comme moy, & pour recevoir de luy une vie qui ne finira jamais?

§. 2. V. la note 1.

Ces paroles au lieu de toucher le Tribun, le mirent en colere. Il donna ordre que le lendemain des le point du jour toute la legion allast s'assembler à la campagne: & y ayant fait amener le Saint, il le fit attacher par les piez & par les mains à quatre pieux, & battre à coups de gros bastons, jusqu'à lasser plusieurs personnes. Il luy demanda ensuite s'il ne vouloit donc pas porter les armes: & le Saint luy répondit; Je les porte déja sous le Roy des Rois, J. C. mon Seigneur, le Fils de Dieu, qui viendra un jour juger les vivans & les morts; & il n'y aura sur la terre ni Prince ni Empereur, qui puisse echaper à ce juge & à l'autorité de ses arrests. Le Tribun regarda tout cela comme des folies, & commanda de battre tout de nouveau le saint Martyr, qui cependant rendoit graces à Dieu avec un visage plein de joie, de ce qu'il vouloit bien qu'il eust l'honneur de souffrir pour luy.

§. 3. §. 4. &c.

Le Tribun luy demanda encore s'il ne vouloit donc pas s'enroler: & alors le Saint elevant sa voix; Je vous l'ay déja dit, répondit-il, & je vous le dis encore; je suis Chrétien, & soldat du Roy des Rois. Je ne puis point estre un deserteur de sa milice. Les peines par lesquelles vous pretendez m'y contraindre, ne me sont rien, mais vous en feront bientost souffrir d'eternelles. Le Tribun luy dit: Puisque vous contez vos peines pour rien, il vous en faut trouver de plus grandes. Le Saint luy répondit sans s'étonner, Vous n'en sauriez trouver qui soient capables de me donner mesme de la tristesse, parceque J. C. est ma force. Vous n'avez receu pouvoir que sur mon corps: faites-en ce qu'il vous plaira: Mais jamais vous ne me separerez de mon Roy.

§. 5.

Il estoit déja deux ou trois heures aprés midi, de sorte que le Tribun ordonna qu'on s'en retournast à la ville, où il fit encore étendre le Saint, comme pour luy faire souffrir une nouvelle question. Un petit officier luy demanda où estoit son Dieu, ajoutant que pour luy, s'il en eust eu le pouvoir, il l'eust bientost fait mettre en pieces, & jetter aux chiens. Le Saint luy répondit qu'effectivement il n'avoit point de pouvoir sur luy, mais que dans peu de temps & luy & son Tribun, & son Prince mesme, seroient punis comme ils le meritoient, avec tous ceux qui n'adoroient pas J. C.

§. 6. *Optio.*

Sur cela le Tribun fit mener le Saint en prison, & il y demeura quarante jours, durant qu'on attendoit la réponse de Licinius, à qui le Tribun avoit mandé comment il avoit traité le Saint, sur le refus qu'il faisoit de s'enroler. Licinius ordonna qu'on le jettast dans la mer. Et le Saint s'en alla plein de joie recevoir la vie eternelle à laquelle Dieu l'appelloit. Quelques Fideles prirent son corps, que la mer avoit jetté sur ses bords, & l'enterrerent auprés de la ville en une cave d'un Chrétien nommé Adamante.

§. 7. §. 12.

On ajoute que la mort & le martyre du Saint furent accompagnez de divers prodiges qui convertirent quelques soldats de la legion, les mariniers qui l'avoient jetté dans la mer, & plusieurs personnes du peuple. On marque aussi qu'environ deux mois aprés sa mort, le Tribun Zelicinthe fut défait dans un combat; où [presque] tous ceux de sa legion qui n'estoient pas Chrétiens furent tuez. Ce qui ayant mis Licinius en colere, il fit casser les jambes au Tribun, & à l'officier qui avoit insulté au Saint. [Cela arriva apparemment au commencement de l'an 323, & Licinius mesme vaincu sur la fin de l'année par Constantin, perdit l'empire, & la vie bientost aprés.] Il se faisoit de grands miracles au tombeau du Saint, & on écrit que toutes sortes de malades y estoient gueris.

§. 10. 11. §. 12.

Ses actes portent qu'on faisoit sa feste le 3. de janvier, auquel on trouve son nom dans les martyrologes de S. Jerome, dans [Florus,] Usuard, & divers autres, quelquefois sous le nom de Diogene. Son histoire est aussi dans Adon & dans Notker au 2. janvier, mais attribuée par le premier à Marcellin enfant, & par l'autre à File Evesque. Raban l'attribue aussi à Tite Evesque dans la ville de Tomes, & il la met encore le 4. de janvier avec Notker sous le nom de S. Theogene. Les Ménées des Grecs qui donnent à ce Saint le nom de Theagene, en font memoire le 2. de janvier. Le menologe d'Ughellus le met le 4.

§. 13. p. 133. 134. Men. p. 36. Ugh. t. 6. p. 1178.

Les martyrologes latins donnent à S. Theogene pour compagnons de son martyre, les Saints Cyrin ou Cyriaque, & Prime. [Les Grecs n'en parlent point, non plus que ses actes: De sorte qu'apparemment ces Saints n'ont rien de commun avec luy que le jour, & peutestre encore le lieu.]

Boll. p. 134. §. 1-4.

Quelques martyrologes marquent le 2. de janvier trois freres, Argée, Narcisse, & Marcellin, à Tomes dans le Pont, [ou plutost en Scythie sur le Pont Euxin,] martyrizez, dit-on, pour le mesme sujet que S. Theogene. [Mais il est

2. jan. p. 82. 83.

est visible que l'on a brouillé l'histoire de ce Saint avec celle des trois autres: & ce que disent les martyrologes de S. Jerome avec quelques autres, que S. Marcellin estoit un enfant, fait assez voir qu'on ne songeoit pas à le faire aller à la guerre.

SAINT CASSIEN, ET DIVERS AUTRES SAINTS DES TROIS PREMIERS SIECLES, DONT L'EPOQUE EST INCONNUE.

ARTICLE PREMIER.

De S. Cassien, & de divers Martyrs de l'Ombrie.

[APRÉS avoir recueilli avec le soin qui nous a esté possible, l'histoire des principaux Saints qui ont honoré l'Eglise jusques au Concile de Nicée, selon l'ordre des temps où nous avons pu juger qu'ils ont vécu, il faut encore en ramasser ici quelques uns dont l'epoque est plus incertaine, & qu'on sçait seulement, ou qu'on presume avoir vécu sous les Empereurs payens. Nous suivrons en cela l'ordre des provinces, en commençant par l'Italie & par l'Occident, pour finir par l'Empire d'Orient. Ce seront pour la pluspart des Saints peu connus: Il s'y en rencontrera neanmoins quelques uns d'assez celebres; & il y en a mesme dont l'histoire est assez longue pour nous obliger d'en faire des titres à part.

Prud. de M. 9. p. 111. L'un de plus illustres de ces Saints] 'est S. Cassien, dont Prudence nous décrit l'histoire dans ses vers, l'ayant apprise au tombeau mesme de ce Saint, tant d'un tableau où elle estoit representée, que d'un Ecclesiastique du lieu. L'on en avoit alors les actes. Il nous apprend donc que S. Cassien estoit "un maistre d'ecole à (NOTE. 1.) Imola ville de la Romagne, qu'on appelloit autrefois *Forum Cornelii*, du nom de Cornelius Sylla son fondateur. Ce Saint y instruisoit plusieurs enfans, & leur apprenoit à lire & à écrire, particulierement en notes, [c'est à dire à exprimer plusieurs choses d'un seul caractere, afin de pouvoir écrire aussi viste qu'on peut parler: ce qui estoit fort ordinaire en ce temps là.]

p. 112. 'La persecution estant arrivée, il fut pris, fut amené devant le juge, & refusa de sacrifier avec un courage qui sembloit passer sa condition. Le juge irrité de sa constance, crut ne pouvoir trouver de moyen plus propre pour s'en venger, que de l'abandonner à ses ecoliers, qui ne l'aimoient pas; estant difficile que des enfans ne haïssent pas leur maistre & la discipline qu'il leur fait garder. On le remena donc à son ecole, les mains liées derriere le dos, & sans habits. Là cette multitude d'enfans se jette sur luy; & les uns à coups de pierres, les autres avec des stylets dont on se servoit alors pour écrire, le percerent de mille coups, & le firent ainsi mourir peu à peu, par un martyre d'autant plus sensible, que ces foibles boureaux ne pouvoient luy donner de coups mortels. Il languissoit dans des douleurs qui se renouvelloient sans cesse, & qui ne finirent que lorsqu'il eut entierement perdu son sang goute à goute.

p. 113. 'Prudence s'adressa à ce Saint pour obtenir un heureux succés du voyage qu'il alloit faire à Rome: & ses vœux ayant esté exaucez, il fit en vers l'histoire de son martyre lorsqu'il fut retourné en [Espagne] qui estoit son païs natal. Boll. 14. jan. p. 943. 'Bede nous apprend qu'une personne avoit mis en prose les vers de Prudence; a Sur. 13. aug. p. 116. [a] & nous avons encore aujourd'hui cette piece dans Surius. Elle est sans nom d'auteur, & n'ajoute rien à Prudence. Ughel. t. 2. p. 672. d| Act. M. p. 593. 'La Cathedrale d'Imola porte aujourd'hui le nom de S. Cassien, & l'on croit par une tradition tres ancienne, que son corps y repose sous l'autel. Il y en a un bras dans une autre eglise. Enn. dict. 4. p. 477| n. p. 76. 'Ennode parle des reliques de S. Cassien, que Maxime Evesque de Pavie avoit mises dans une eglise pour la dedier. Ugh. t. 2. p. 672. d. 'Auprés d'Imola du costé de Boulogne, on montre une colonne où on pretend que le Saint a esté attaché dans son martyre. Cette eglise celebre aujourd'hui sa feste le 13. d'aoust, Boll. mars, t. 2. p. 28. b Flor. p. 750. 751. 2. 'auquel elle est marquée dans Bede qui la met à Rome, [b] dans Raban, [Usuard, Adon, & plusieurs autres.] C'est apparemment aussi le S. Cassien qu'on lit ce jour là dans les martyrologes de S. Jerome, p. 747. 'qui mettent encore le martyre d'un S. Cassien le 11. du mesme mois. [Et il leur est ordinaire de mettre un mesme Saint en differens jours.]

Boll. 25. jan. p. 617. 'On fait de S. Artemas Martyr à Pouzoles, une histoire assez semblable à celle de S. Cassien: p. 610. c. 'mais nous ne la trouvons que dans des actes bien nouveaux. Ils sont faits sur d'autres plus anciens, mais qui estoient si mal composez & si barbares, qu'on ne se pouvoit resoudre à les lire; [de sorte qu'ils n'estoient pas non plus apparemment fort anciens.] p. 690. c| Flor. p. 283. 284. 'La feste de ce Saint est marquée le 26. de janvier dans les martyrologes de S. Jerome & dans quelques autres. Boll. p. 617. §. 12. 'L'auteur de ces nouveaux actes dit qu'il avoit souffert le 25, p. 616. c. '& qu'il estoit celebre par divers miracles.

Ferr. it. p. 472. 'Il y a auprés d'Assise une eglise de S. RUFIN, honoré comme Martyr le 30. de juillet. Bar. 30. jul. c. 'On n'en cite rien de plus ancien qu'une hymne & un sermon de Pierre Damien. L'une & l'autre est dans Surius. Sur. ib. p. 357. 'Ainsi les miracles que l'hymne dit estre arrivez à son martyre, [ne peuvent pas estre bien assurez. Mais au moins on n'y

n'y trouve rien] de ce que Ferrarius a tiré de la tradition & des peintures d'Assise. Ferr. p. 472. 'Le sermon nous apprend comment son corps & son tombeau furent transportez du fobourg dans la ville, & raconte divers miracles dont ces translations furent suivies. Sur. p. 355. 356.

'S. Gregoire le Grand écrit à Chrysanthe Evesque de Spolete, pour envoyer à une eglise de Rieti des reliques de S. HERME, S. HYACINTHE, & S. MAXIME. Greg. l. 7. ep. 12. p. 791. d. 'On croit que cet Hyacinthe est celui [qu'Usuard & Adon] mettent le 9. de septembre dans le pays des Sabins, avec S. ALEXANDRE & S. TIBURCE. Ferr. it. p. 584. 679. Du reste on n'en trouve quoy que ce soit. 'Les mesmes martyrologes, & ceux mesme de S. Jerome, marquent le 29. d'octobre un autre Hyacinthe martyrizé dans la Lucanie avec les SS. QUINTE, FELICIEN, & LUCE. p. 679| Flor. p. 938. 939. On croit qu'ils ont souffert vers la ville de Cangiano, parceque la memoire de S. Felicien y est fort celebre. ["Il y a encore un Saint Hyacinthe qu'on croit avoir souffert à Porto du temps de Trajan. V. la pers. de Trajan §. 3. Mais tout cela est plus eloigné de Spolete.]

ARTICLE II.

De S. Juvenal; de S. Venant; de quelques Martyrs de Rome.

'SAINT Gregoire parle deux fois de S. JUVENAL Martyr, dont le corps estoit à Narni dans l'Ombrie. Boll. 3. may. p. 386. e f. [a]Baronius croit que c'est celui qui est marqué le 7. de may dans Usuard, Adon, [Vandelbert,] & plusieurs autres martyrologes, qui ne disent point où il a souffert. a Bar. 3. may, d. [Et c'est peutestre tout ce que l'on en peut dire.]

'L'Eglise de Narni honore aujourd'hui un Saint de ce nom, qu'elle reconnoist comme son premier Evesque, ordonné en 369. par le Pape Damase, & mort en 366. Boll. 3. may, p. 386. 387. Elle le fait Martyr, mais ce n'est que depuis quelque temps. Tous les monumens un peu anciens ne le qualifient que Confesseur. Usuard, Adon, & mesme le martyrologe Romain, qui mettent le 3. de may la feste d'un S. Juvenal Evesque, ne luy donnent point d'autre titre. Sa vie telle qu'elle soit, (car elle est pleine de fautes,) marque qu'il est mort en paix, sans dire un mot de son martyre. 'Le Missel Romain de Thomasius marque le 3. de may l'office de S. Juvenal Evesque & Confesseur. Thom. p. 150. [Ainsi il y a bien de l'apparence] 'que ce Saint est different du Martyr dont parle S. Gregoire, Bar. 3. may, d. 'comme Ughellus & d'autres le croient, Boll p. 387. c. [& que l'Evesque estant devenu plus celebre dans la suite des temps, a effacé la memoire de l'autre. Il est assurément difficile, aprés ce qu'on en lit dans Usuard & dans Adon, de ne pas croire qu'il y a eu deux Saints de ce nom, l'un Evesque, & l'autre Martyr, soit à Narni, soit ailleurs.] 'Bollandus qui aime mieux croire qu'un mesme Saint Juvenal a esté Evesque & Martyr à Narni, est obligé de dire que S. Gregoire se trompe quand il luy donne le titre de Martyr, de mesme que quand il le donne c| p. 422. e. f. à S. Herculan de Perouse, & à S. Zenon de Verone. [Mais au moins sa faute sera plus excusable, s'il y a eu veritablement un S. Juvenal Martyr.] 'Ceux de Narni font la feste de S. Juvenal leur Evesque le 3. de may, & le 7. d'aoust, qu'on dit estre le jour de sa mort. p. 386. a. b| 388. f. 'Ils croient en avoir le corps, en quoy Bollandus soutient qu'ils ont raison, & que S. Juvenal Confesseur, dont on croit aussi avoir le corps à Fossano en Piemont, est un autre Saint dont l'histoire est demeurée entierement inconnue. p. 419-422. On dit beaucoup d'autres choses de S. Juvenal Evesque de Narni; mais elles sont nouvelles & peu fondées.

'L'Eglise de Camerino dans la Marche d'Ancone, honore le 18. de may un S. VENANT Martyr, dont le corps en ayant esté porté autrepart l'an 1259, y fut raporté dix ans aprés, & s'y voit encore aujourd'hui dans une eglise de son nom. 18. may. p. 136. f. 'On a en vers une histoire originale de cette double translation. p. 137. c. d. 'On a aussi une histoire de sa vie, mais sur laquelle on ne sauroit rien fonder. c| 139. 'Elle est visiblement fabuleuse. p. 143. a. [Pour en juger, il suffit de voir] 'qu'elle met ce Saint sous le grand Roy Antiochus. p. 139. a. [b] Pierre des Noels le met sous Dece; ce que d'autres ont suivi: [c]mais il n'y en a aucun fondement, [d] non plus qu'à ce que d'autres veulent qu'il ait souffert dès l'an 116: b p. 143. d. e. c 18. may. p. 138. f. [e]& l'on croit avoir des raisons de dire qu'il peut n'avoir vécu que dans le VI. siecle. d sup. p. 805. e. e b. [f] Son nom se trouve dans un ancien martyrologe. f p. 144. a. 'Quoique selon son histoire il n'ait vécu que quinze ans, on n'a pas laissé de le faire Evesque aprés sa mort. Ferr. it. p. 290. 'On marque beaucoup d'eglises consacrées à Dieu sous son invocation. Boll. 18. may, p. 137. §. 2.

'On honore à Rome le premier d'avril un S. Venant Evesque & Martyr, en une chapelle de S. Jean de Latran qui porte son nom, & où est son corps. 1. apr. p. 6. On croit qu'il y fut apporté de Dalmacie ou d'Istrie vers l'an 641, sous le Pape Jean IV; ce qui donne lieu de juger qu'il a esté Evesque dans ces pays là. Sa feste est marquée par Usuard, Adon, Notker, & quelques autres.

'Bollandus dit que ce Saint doit estre distingué de S. Venant Martyr, p. 7. d. 'dont le corps, enlevé secrettement du territoire de Rimini par Atton [g]ou Addon moine de Fuld, fut mis en l'eglise de S. Jean Battiste à "une petite demi-lieue de Fuld, le 25. may '836. f| 4. feb. p. 516-518. g Ben. sec. 4. 2. p. 8. §. 18. 27. neuf stades. L'histoire de cette translation est décrite fort au long dans la vie de Raban alors Abbé de Fuld, §. 17. 'par Rudolfe [h]Prestre du mesme monastere, témoin oculaire d'une grande partie de ce qu'il dit de cette translation. p. 1. h p. 9. §. 18. 19. 'De la maniere dont il en parle, on a tout sujet de croire que c'estoit un vray vol: §. 18. 'Et neanmoins il assure que Dieu y honora les reliques du Saint par un grand nombre de miracles. §. 18-26. 'On voit la mesme chose dans une charte de Louis le Debonnaire, où en consideration de ces miracles, Boll. 1. apr. p. 7. b. 'il donna une terre à S. Venant pour le monastere de S. Jean Battiste où estoit son corps. b. c. Il ne donne au Saint que le titre de Martyr. 'Rudolfe fait la mesme chose. Ben. p. 12. §. 27. 28. Mais il raporte une inscription composée par Raban, qui le fait Evesque. [On ne dit point ni d'où il l'a

l'a esté, ni en quel temps, ni ce qu'il a fait, ni comment il a souffert.] 'L'abbaye de Fuld l'honore le premier d'avril, de mesme que celui qu'on a à Rome. Mais il ne s'y trouve plus qu'une partie de ses reliques, sans qu'on sache ce que le reste est devenu.

[Puisque S. Venant nous a conduits à Rome,] 'nous y remarquerons quelques Martyrs connus seulement par leurs epitaphes qu'on y voit encore, comme Gordien 'deputé "des Gaules, "massacré pour la foy avec tous ses domestiques, '& enterré dans le cimetiere de Ste Agnés. [a] On croit que son epitaphe est peutestre l'unique exemple que nous ayons d'une écriture Gauloise, en lettres greques, comme le remarque Cesar.

'On a trouvé aussi dans le cimetiere de Ste Agnés, le tombeau d'un Martyr nommé Constance ou Constant, avec une grande coupe, dont l'inscription portoit qu'on luy avoit voulu inutilement oster la vie avec du poison. Aringhus croit qu'il avoit pris le poison sans en recevoir aucun mal, selon la promesse de J.C. Il remporta enfin par le fer la couronne que le poison ne luy avoit pu donner. Cette coupe se garde à Rome avec respect. Aringhus dit que le corps sacré de ce Martyr a esté transferé à Rimini. [Ainsi il semble qu'il soit honoré publiquement par l'Eglise.]

'L'on a trouvé en 1643. dans le cimetiere appellé Ostrien, le tombeau d'un tres genereux Martyr nommé Primice, dont l'epitaphe faite par sa femme, porte qu'aprés beaucoup "de souffrances il s'estoit reposé en paix à l'age de 38. ans. [Il semble qu'il ne soit pas mort par les tourmens. 'Nous avons un S. Primit ou Primice Martyr à Rome, marqué le 2. de decembre dans les martyrologes de S. Jerome, & dans Raban.

[Il semble qu'on peut mettre au rang des Martyrs,] 'Vitalien enfant de treize à quatorze ans, dans le tombeau duquel on a trouvé un vase avec du sang: & sur son epitaphe il y avoit "un couteau gravé, 'un peigne de fer, & un autre instrument de supplice. Il fut enterré dans le cimetiere de S. Saturnin le 28. de septembre.

'On trouve dans le cimetiere de Priscille deux tombeaux, qui, selon leur inscription, sont, l'un d'une Marcelle avec 550. Martyrs, & l'autre d'un Rufin [1] avec 150. autres. [Mais je ne sçay s'il ne faudroit point attendre des preuves plus fortes pour un si grand nombre de Martyrs. Et ils n'ont pas pu tous tenir dans un seul tombeau, qu'on ne dit pas mesme avoir rien d'extraordinaire pour la grandeur.

Nous pourrions faire une assez longue liste de plusieurs autres epitaphes,] 'qu'Aringhus croit qu'on doit raporter à des Martyrs, parcequ'on y voit des palmes, des colombes, des cœurs, des croix, ou le caractere du nom de J.C. Mais il demeure d'accord que ce peuvent estre seulement des marques que c'estoient des Chrétiens. 'On croit devoir faire plus de fond sur du sang enfermé dans des vaisseaux de verre ou de terre, qu'on trouve assez souvent dans des tombeaux. 'Cependant cela est commun dans des tombeaux d'enfans quelquefois d'un an ou deux, [qui ne pouvoient guere estre exposez au martyre que par des occasions fort rares.] On en trouve dans d'autres à qui leurs epitaphes donnent divers eloges, sans dire un mot de leur martyre. [Ainsi il vaut mieux se reduire à dire,] 'que la vraie marque pour connoistre les Martyrs, c'est quand leur martyre est attesté par d'anciennes inscriptions.

[1] *& Christi martyres CL. martyres Christi.* Pourquoit cette repetition?

ARTICLE III.

Des Saints du royaume de Naple & de la Toscane: De Ste Christine.

'Le martyrologe Romain met à Sinuesse le premier jour de Juillet, S. Caste & S. Secondin Evesques & Martyrs, 'Ferrarius [2] croit que c'est une faute, & qu'il faut mettre ces Saints à "Sesse, [qui est, comme Sinuesse, dans la Campanie entre Capoue & la riviere de Garigliano.] Car il dit que c'est à Sesse qu'on les honore, & où l'on croit que sont leurs corps. 'Ughellus n'en dit rien dans l'histoire des Evesques de Sesse. [Je ne trouve point qu'il parle de ceux de Sinuesse.] Baronius cite quatre pieces sur ces Saints, deux assez nouvelles, & deux sans epoque. L'une de celles-ci qui venoit de Cajete, 'est celle dont Ferrarius tire bien des choses, c'est à dire des prodiges [qui n'ont que peu ou point d'apparence,] 'aprés en avoir retranché bien d'autres comme n'estant guere vraisemblables. Un moderne met ces Saints sous Diocletien; ce qui n'est pas mesme autorisé par leurs actes.

'Nous avons dans Bollandus une vie de S. Bacule Evesque de Sorrento [entre Naple & Salerne,] faite par un David Romieu, qui commence par dire qu'on ne sçait point en quel temps le Saint a vécu. [Cela suffit pour montrer qu'elle est fort nouvelle, aussibien que] 'l'affectation ridicule qu'on y voit d'une elegance toute fausse. 'Ughellus nous en donne une autre assez bien écrite, [& apparemment plus ancienne, mais neanmoins assez nouvelle,] puisqu'elle n'est faite 'qu'aprés Sergius Evesque de Stabio vers l'an 700, pour le plustost. 'Aussi tout ce qu'elle dit de la vie du Saint, consiste en des eloges generaux sans aucun fait; [à quoy elle ajoute quelques miracles arrivez longtemps depuis.] 'Ughellus dit qu'on croit que ce Saint a vécu vers l'an 660. 'Cependant puisque sa vie porte que "longtemps aprés sa mort, il y avoit encore un temple plein d'idoles au milieu de la ville, 'cela donne sujet de croire qu'il est beaucoup plus ancien. [b] Ferrarius, & Bollandus aprés luy, mettent sa feste le 29. de janvier. 'Ughellus met sa mort le 29. d'aoust, dit qu'on l'honore à Sorrento comme l'un des patrons de

[2] ou celui qui a ajouté des notes à son martyrologe des Saints d'Italie.

de la ville, & raporte diverses choses de son office.

'S. Gregoire parle d'une eglise & d'un monastere de S. LEONCE Martyr prés de Rome, où il y avoit"des reliques de ce Saint. Et ces reliques ayant esté volées, il prie qu'on y en envoie d'autres de Brinde, où estoit le corps du Saint. 'Les anciennes editions avoient Leuce en cet endroit: [a] & Baronius croit que c'est celui qu'on honore sous ce nom le 11. de janvier comme Evesque de Brinde. 'D'autres en doutent à cause de la difference du nom, [ce qui peut n'estre pas considerable;] & parceque l'Evesque n'est honoré que comme Confesseur, ce qui n'a pas arresté Baronius: & il ne l'a mis dans le martyrologe Romain que comme Confesseur, [peutestre parceque S. Gregoire donne encore le titre de Martyr à d'autres Saints qui ne le sont pas. Mais il paroist assez appuyé] 'par un martyrologe de S. Jerome, qui met le 18. de janvier un S. Leuce à Brinde entre plusieurs Martyrs.

Greg. l. 9. ep. 73. p. 1002. c. — sanctuaria. — Ugh. t. 9. p. 11. c. — a Bar. 11. jan. f. — Ugh. p. 11. c. d | Boll. 11. jan p. 667. c. — Boll. p. 667. c | Flor. p. 243. 1.

[On n'a rien d'ancien de l'Evesque, s'il est different du Martyr,] 'quoiqu'on en dise assez de choses. [b] Baronius & Ughellus conviennent que ses actes sont pleins de fautes; [c] & ceux que Bollandus nous a donnez [sont pitoyables.] [d] On veut qu'il ait vécu sous Commode, mais sans fondement. [e] Son corps a esté transferé à Trani, & de là à Benevent; d'où l'on en a raporté une partie à Trani & à Brinde. 'Il y a à Brinde, ou auprés, deux eglises dediées [à Dieu] sous son nom.

Boll p. 667-669. — b Ugh. p. 10. d. — c Boll. p. 669. — d p. 667. f | 1109. b. — e p. 672. 673. p; 1109. b.

'L'Eglise de Tarente honore le S. de may; & plus encore le 10, S. CATALDE, comme son [second] Evesque, & son patron: & il est celebre en Italie. 'Il y en a mesme une paroice dans le diocese de Sens, où on l'appelle S. Cartaud. 'Mais on n'a rien d'ancien ni de bon pour son histoire. Ughellus & d'autres en disent assez de choses incroyables. 'Bollandus croit qu'il a plutost vécu dans le VIII. siecle, ou depuis, que dans le II. où d'autres le placent. 'On a une histoire de la decouverte de son corps vers l'an 1070, & de divers miracles arrivez ensuite. 'On pretend en Sicile avoir son chef, & un de ses bras.

10. may, p. 569. 570. — sup. p. 680. b. — 10. may, p. 576-578. — p. 577. b. — p. 570-576. — sup. p. 680. a. b.

'Le nom de STE CHRISTINE est aussi connu dans l'Eglise parmi les Latins, & mesme parmi les Grecs, que ses actions sont peu connues; & cela luy est commun avec plusieurs autres Saints. On en dit assez de choses, [& qui sont anciennes,] 'puisqu'on les trouve dans S. Aldhelme [à la fin du VII. siecle.] [f] Mais elles n'en sont pas plus assurées, [ni moins improbables. On en peut voir un abregé dans Adon, dans Pierre des Noels, & dans les Ménées des Grecs. Car il n'y en a point d'actes dans Surius.] 'Baronius en cite de manuscrits de deux façons.

may, t. 1. p. 34. f. — Bib. P. t. 3. p. 308. c. d. c. — f Boll. may, p. 34. f. — Bar. 24. jul. b.

'Tous ceux qui parlent de cette Sainte, la mettent à Tyr, qu'Usuard dit estre une ville d'Italie. Adon ajoute qu'elle estoit pres du lac de Bolsene en Toscane; ce que les nouveaux suivent & c'est la tradition du pays. On trouve cette ville marquée dans un edit de Didier Roy des Lombars. 'Mais Florentinius soutient que c'est une piece supposée, & que, [hors les martyrologes,] l'on ne trouve rien autrepart de cette ville de Tyr en Toscane. 'Il est certain qu'elle n'est plus aujourd'hui. 'Ceux du pays croient qu'elle a esté absorbée par le lac. 'D'autres semblent dire que c'est l'isle & la ville de Bisente enfermée dans le mesme lac. 'Le corps de Ste Christine a esté porté à Venise selon les uns, selon d'autres à Palerme en Sicile: & il y en a qui disent qu'il est demeuré en Toscane dans la ville de Bolsene.

b. — Flor. p. 680. — Bar. 24. jul. b. — Baudr. p. 299. 300. — Ferr. it. p. 455.

'Ferrarius dit qu'elle souffrit sous Diocletien; [mais je ne le trouve que dans luy.] 'Fortunat la nomme entre les illustres Vierges [1] selon quelques editions. 'Les martyrologes de S. Jerome luy donnent la mesme qualité, & la mettent aussi à Tyr, en marquant sa feste le 24. de juillet. Ils sont suivis par Bede qui ne nomme pas Tyr, par [2] ceux du IX. siecle, & par plusieurs autres Latins, 'aussibien que par les Grecs qui font ce jour là leur principal office de la mesme Sainte, & luy donnent le titre de grande Martyre. Ils la mettent aussi à Tyr, mais sans s'expliquer davantage.

p. 455. — Bib. P. t. 8. p. 816. 2. a. — Flor. p. 678. 679. — Men. p. 228-233.

'Bollandus nous donne une histoire de S. ANTOINE ou Antonin, honoré à Luque en Toscane le 27. d'avril, [qui est aussi méchante que nouvelle.] Ce qui s'en lit dans les actes de S. Torpete [ne vaut pas mieux,] quoiqu'Adon & Notker l'ayent copié. C'est sur ces pieces qu'on met ce Saint du temps de Neron. On le qualifie Prestre & ermite. Son corps fut trouvé, & levé de terre l'an 1201.

Boll. 27. apr. p. 476-480 | Flor. p. 463.

ARTICLE IV.

De S. Syr de Genes, & des autres Saints de la Lombardie.

'SAINT Gregoire en raportant un miracle arrivé depuis peu à Genes dans l'eglise de S. SYR, donne le titre de Martyr à ce Saint. [Que s'il ne se trompe point en cela,] 'il faudra distinguer ce Martyr de S. Syr Evesque de la mesme ville, dont l'epitaphe trouvée en 1283, & raportée par Baronius', luy donne bien le titre de Saint, mais non celui de martyr: 'Bollandus croit que S. Gregoire a pu se tromper, en donnant le titre de Martyr à S. Syr aussibien qu'à quelques autres. 'Et on ne connoist aujourd'hui qu'un S. Syr à Genes. 'Baronius raporte le passage de S. Gregoire à l'Evesque, & ne le qualifie pas neanmoins Martyr. 'La vie que nous en avons dans Mombritius, suppose aussi qu'il a vécu & qu'il est mort durant la paix de l'Eglise.

Greg dial l. 4. c. 53. p. 311. b. — Bar. 29. jun. c. — Boll. sup. p. 542. — Ferr. it. p. 419. — Bar. 29. jun. c. — MS. p. 632.

[Le style de cette vie est grave, mais affecté. Il y a peu de faits, dont une partie mesme n'est guere probable. Elle ne porte non plus aucun caractere du temps où ce Saint peut avoir vécu, si ce n'est qu'elle le fait successeur de S. Felix:] '& tout ce qu'Ughellus y ajoute, c'est qu'il le fait

Ugh. t. 4. p. 1153-1156.

1. *Christina, Eufemia &c.* 'Mais dans Brower il y a *Illic Euphemia &c.* — Fort. l. 8. c. 4. p. 187.

2. Usuard, Adon, Notker, Vandelbert.

fait predeceſſeur de Romule, & Romule de Diogene qui aſſiſta au Concile d'Aquilée en 381. [Ainſi il le faudroit mettre au pluſtard vers le milieu du IV. ſiecle. Mais Ughellus ne donne point de preuve de l'ordre dans lequel il place ces Eveſques ; 'Bollandus nous avertit qu'on ne peut rien fonder avec aſſurance pour ces temps là ſur les monumens de l'Egliſe de Genes. 'Ughellus meſme avoue que Romule qu'il met le cinquieme, eſt conté par d'autres pour le huitieme.

[La vie de S. Syr Eveſque,]'& ſon epitaphe, portent qu'il eſt mort le 29. de juin. 'On en fait neanmoins aujourd'hui la feſte à Genes le 6. de juillet. 'On écrit que ſon corps fut trouvé ſous un autel de ſon nom le 8. de janvier 1283. 'On pretend que l'egliſe qui portoit ſon nom du temps de S. Gregoire, avoit porté auparavant celui des Apoſtres, '& qu'elle a eſté la cathedrale, quoiqu'elle fuſt hors de la ville, juſqu'à ce que vers l'an 985. le ſiege epiſcopal fut transferé en l'egliſe de S. Laurent, 'pour mettre des moines dans celle de S. Syr, 'où la diſcipline a fleuri juſqu'à ce qu'elle y ait eſté ruinée par les abbez commendataires. On y a mis enfin des Theatins en 1575.

'S. Syr avoit, dit-on, eſté inſtruit par S. FELIX ſon predeceſſeur, dont le corps fut trouvé l'an 1283. dans l'egliſe de S. Syr, avec une epitaphe qui portoit qu'il eſtoit mort le 9. de juillet agé de 70 ans, dont il en avoit paſſé 20. dans l'epiſcopat. 'On en fait aujourd'hui la feſte le 9. de juillet. On luy attribue des miracles: [& on ne dit pas neanmoins qu'il y ait aucune hiſtoire de ſa vie.]

'Ughellus le fait ſucceder à S. VALENTIN honoré le 2. de may, & dont on a une hiſtoire, 'mais qui n'eſt écrite que dans le XIII. ſiecle, ſelon Bollandus, [a]ou au plutoſt à la fin du X, & aprés l'an 985. [Elle ne nous apprend rien de ſa vie,] 'ſinon qu'on avoit trouvé dans une inſcription, qu'il avoit gouverné 12. ans & onze mois, qu'il avoit vécu 75. ans, & qu'il eſtoit mort dans l'indiction 13, 'd'où Bollandus conclud, ſuppoſé l'ordre qu'on donne aux Eveſques de Genes, qu'il doit eſtre mort des l'an 325. ou au plus tard en 340. [Mais comme il eſt tres difficile de croire qu'on ait ſitoſt marqué les indictions ſur les tombeaux, je penſe qu'il en faut conclure que ce Saint n'a point vécu dans le IV. ſiecle, & qu'ainſi l'ordre qu'on nous donne des Eveſques de Genes eſt faux.] 'L'anneau qu'on luy trouva au doit lorſqu'on decouvrit ſon corps, [n'eſt pas apparemment d'un uſage ſi ancien.]

'Sa vie dit qu'il mourut le 2. de may, auquel on honore encore ſa memoire, & qu'il fut enterré dans l'egliſe des Apoſtres '& de S. Syr, où l'on trouva ſon corps ſous l'Eveſque Jean, 'c'eſt à dire en 985. ſelon Ughellus, lorſqu'on la rebaſtiſſoit pour y mettre des Religieux. 'C'eſt ſurquoi ſon hiſtorien qui vivoit en ce temps là meſme, s'étend principalement, [b]y ajoutant quelques miracles arrivez depuis. 'Il aſſure que le corps du Saint, & meſme les habits dont il eſtoit revétu, furent trouvez tout entiers ſans corruption. 'En l'an 1240. il fut tranſporté de cette egliſe en celle de S. Laurent, ou tout entier, ou ſeulement en partie. Car on pretend avoir encore une partie de ſes reliques dans celle de S. Syr.

'Entre S. Syr, & Diogene qui aſſiſta l'an 381. au Concile d'Aquilée, Ughellus met S. ROMULE, dont nous n'avons rien qu'une méchante hiſtoire, 'faite 200. ans au moins depuis les ravages des Sarrazins en Italie. Elle marque que le corps de ce Saint fut tranſporté à Genes du lieu où il eſtoit mort en faiſant ſes viſites, par l'Eveſque Sabbatin: & Ughellus qui nous a donné cette piece, [ne met point de Sabbatin entre les Eveſques de Genes.] 'Selon cette vie, S. Romule eſtoit Eveſque & Seigneur de Genes, [ce qu'il n'a pu eſtre dans le IV. ſiecle, ni longtemps depuis.] 'Les monumens de l'Egliſe de Genes l'en font le 8e. Eveſque. 'Sa feſte ſe fait le 13. d'octobre. On pretend que la ville de Saint Remo ſur la coſte de Genes, mais dans le dioceſe de Vintimille, eſt nommée en latin S. Romule à cauſe de luy, '& que c'eſt le lieu où il avoit eſté enterré d'abord.

'L'on met ſous Trajan, ou meſme encore pluſtoſt, S. LATIN Eveſque de Breſſe, honoré le 24. de mars. Mais ni la petite vie que Bollandus nous en donne, ni tout le reſte de ce qu'il en dit, n'a rien d'ancien, 'hors ſon epitaphe dreſſée par Flavia Paulina ſa niece (neptis), qui l'appelle Flavius Latinus, & nous apprend qu'il avoit eſté 12. ans Exorciſte, 15. ans Preſtre, 3. ans & ſept mois Eveſque. Cette epitaphe luy eſt commune avec Latinille & Flavius Macrianus Lecteur, [qui pouvoient eſtre ſon frere & ſa ſœur. Ces ſurnoms de Flavius marquent une grande antiquité, mais encore plus le IV. ou le V. ſiecle, que les precedens.] 'Comme tous les nouveaux s'accordent à donner 31. an d'epiſcopat à S. Latin, 'quelques uns veulent que l'epitaphe ſoit une inſcription faite de ſon vivant, [ce qui n'eſt pas ſoutenable,] 'ou qu'elle regarde un autre Eveſque. Bollandus qui raporte cette opinion, n'y répond rien: mais ſans s'y arreſter, 'il dit que les années qu'on donne aux anciens Eveſques ſoit de Breſſe, ſoit des autres villes [d'Italie,] ne ſont que des conjectures ou des divinations des modernes ſans aucun fondement ſolide. 'Ughellus ſuit abſolument l'inſcription. [c]Baronius qui nous apprend qu'elle eſt à Breſſe, l'apelle un illuſtre monument de l'antiquité. Elle a eſté donnée par Alde Manuce.

'L'hiſtoire que l'on a de STE AUGUSTE eſt toute nouvelle [Ainſi tout ce que nous en pouvons dire,] [d]c'eſt qu'on l'honore comme une Vierge & une Martyre à Seraval [ou Sarraval] au dioceſe de Ceneda dans la Marche Treviſane. 'L'on y garde ſon corps dans une egliſe fort celebre, où l'on vient de tous coſtez le viſiter, particulierement le premier jour d'aouſt. 'Mais l'on fait principalement ſa feſte le 27. de mars. 'Bollandus croit que ce peut eſtre une Ste Auguſte Vierge marquée entre les Martyrs le 28. de

Notes marginales : Boll. ſup. p. 542. b. — Ugh. p. 1156. c. d. — p. 1153. a. — b. — p. 1158. b. c. — p. 1151. b. — 1157. d. — d|1151. d. — p. 1157. 1158. — p. 1152. c. — Ferr it p. 418|Ugh. p. 1152. c. — Ugh. p. 1151. — Boll. ſup. p. 546. c. — a Ugh. p. 1151. — 1157. d. — Boll ſup. p. 544. d|545. b. — p. 542. § 2. — p. 545. a. — p. 544. d. — f. — Ugh. p. 1151. b. — d|1157. d. — Boll. p. 544. § 4. 5. — b p. 545. 546. — p. 544. f. — p. 543. § 7|2. may, p. 274. d. — Ugh. p. 1153. 1156. — p. 1156. a. — p. 1154. a. c. — p. 1156. c. — Ferr it. p. 647. — Ugh. p. 1153. c. — Boll. 24. mars, p. 475. 476. — p. 475. c. — p. 475. 475. — p. 476. f. — p. 475. c. — p. 476. f. — Ugh. t. 4. p. 728. a. — c Bar. 24. mars, h. — Boll. 27. mars, p. 689. c|690. — d p. 689. b. — c. — b. — b. c.

de juillet dans les plus anciens martyrologes. 'Quelques uns la mettent vers l'an cent : mais rien n'appuie cette epoque, ni aucune autre. f.

'Le martyrologe Romain met sous Licinius S. MERCURE & ses compagnons martyrizez à Leontini dans la Sicile. [Mais la Sicile n'a jamais esté à Licinius.] Baronius ne cite rien pour ces Saints que leurs actes joints à ceux de S. Alphée, ["celebre entre les actes les plus décriez.] Bar. 10. dec. f. V. la pers. de Dece §. 14.

ARTICLE V.

De S. Maximin d'Aix, & de divers autres Saints des Gaules.

[NOUS avons en France un assez grand nombre de Martyrs & d'autres Saints dont l'epoque est fort incertaine. Nous en avons parlé de la pluspart sur S. Denys de Paris, & en quelques autres endroits : & il faut parler ici des autres.]

'On fait depuis quelques siecles S. MAXIMIN premier Evesque d'Aix en Provence : & l'on peut voir dans le Gallia christiana une assez longue enumeration des auteurs qui le disent [tous du XIII. siecle, ou au dessous.] 'Mais on y remarque en mesme temps qu'aucun ancien auteur n'en a parlé ; '& qu'on ne trouve pas mesme son nom dans aucun martyrologe avant que Galesinius eust fait le sien en l'an 1576, où il l'a mis au huittieme de juin. 'Baronius qui a imité Galesinius, ne cite en effet que les actes [supposez] de Ste Madeleine, & Pierre des Noels. 'Saint Maximin ne se trouve point encore dans les Litanies de l'Eglise d'Aix, imprimées en 1577. 'Tout cela peut donner quelque lieu de croire, que comme dés l'an 1114, il y avoit dans le diocese d'Aix un monastere sous le nom de S. Maximin, soit de celui de Treves celebre dans le IV. siecle, soit de quelque autre, [cela avoit fait croire d'abord que c'estoit un Saint du pays ; aprés quoy pour le relever,] on en a fait l'un des Septante disciples, on l'a fait venir en France avec Ste Madeleine, & l'on y a ensuite ajouté le reste. 'Il y a eu un Maximin Evesque d'Aix en 524. & 529. Je ne sçay si cela n'auroit point contribué à faire donner le mesme titre à S. Maximin. 'L'Eglise d'Aix l'honore aujourd'hui en cette qualité. [Il faudroit voir depuis quand cela a commencé. Quoy qu'il en soit, si l'on trouve des preuves qu'il y ait eu un S. Maximin Evesque d'Aix, je pense qu'on trouvera en mesme temps que c'est un Saint dont l'histoire nous est entierement inconnue.]

Gal. chr. t. 1. p. 2. 1. 2. | 2. b. | b | Laun. de Magd. p. 36. | Bar. 8. jun. a. | Laun. de M. p. 37. | p. 91-93. | p. 91 | Gal. chr. t. 1. p. 3. 1. c. | Gal. chr. p. 2. 1. b.

'La ville de Leitoure en Armagnac, dont l'Evesque Vigile assista l'an 506. au Concile d'Agde, 'honore le 3. de may S. HYGIN, ou GENIE comme l'appellent ceux du pays, dans une eglise de son nom où est son corps. Le P. Labbe nous en a donné une vie, 'dont l'auteur semble se vouloir dire contemporain : mais tout le caractere de sa piece y est contraire. Les faits qui y sont en assez petit nombre, [ne sont que des prodiges, ou des choses où l'on n'entend rien,] 'comme [1] la date du temps où il est mort. 'Quelques uns en tirent, par conjecture, que ce fut sous Diocletien & Maximien. Bollandus a mieux aimé ne luy assigner aucun temps. [S'il est vray] 'qu'il eust fait bastir l'eglise où il fut enterré par l'Evesque Heutere [inconnu d'ailleurs, ce n'a pas esté avant l'empire d'Alexandre.]

t. 2. p. 610. | Boll. 3. may, p. 383. b. c. | c. e. | p. 384. e. | c | 385. | p. 385. f.

'Cette histoire, qui l'appelle toujours Genie, dit que comme il convertissoit beaucoup de payens, le Gouverneur envoya pour le prendre trente soldats, qui furent convertis par un miracle, battizez à sa priere par un saint Prestre nommé Celse, & martyrizez à Auch dés qu'ils furent retournez vers le Gouverneur. 'On ne les trouve point dans les martyrologes. Bollandus joint leur feste à celle de S. Genie. 'Il croit que le Prestre CELSE, qu'on dit avoir eu revelation de la naissance & de la sainteté future de S. Genie, & à qui les actes donnent le titre de Bienheureux, peut-estre un S. Celse Confesseur, 'que Mr du Saussay a mis le 7. d'aoust, auquel "on montre solennellement son chef dans la Cathedrale de Limoges. 'Aprés le martyre des trente soldats, le Gouverneur en envoya d'autres chercher S. Genie. Mais il avoit, dit-on, obtenu de Dieu de mourir avant qu'ils fussent arrivez.

p. 384. 385. | p. 384. c. | c. e. | Sauf. sup. p. 1156. | &c. | Boll. p. 385. e. f.

'Nous ne trouvons rien de la vie de STE FAUSTE, [a] honorée dans le IX. siecle comme une sainte Vierge & Martyre. Son corps estoit alors à "Faizensac [dans l'Armagnac,] où on luy avoit basti une eglise magnifique. Mais cette eglise ayant esté brulée par les Normans [ou d'autres barbares,] 'son corps en fut enlevé par un moine nommé Aldaire, malgré un tonnerre effroyable [qui sembloit condanner son action,] '& porté à plusieurs journées de là en [2] un Prieuré dependant de l'abbaye * de Solognac en Limosin. 'Cela se fit en l'an 864. Nous avons une petite histoire de cette translation, 'où l'auteur pretend qu'elle fut autorisée par deux miracles. [Le premier au moins paroist peu de chose.] 'On pretend que le corps de la Sainte est aujourd'hui à la Prée abbaye de Bernardins à six lieues de Bourges, & on marque qu'il y a esté apporté le 11. octobre 1247. [Ainsi il semble que l'on ait aussi quelque histoire de cette translation : mais Bollandus ne l'a pas eue. C'est sans doute depuis cela] 'que quelques nouveaux martyrologes marquent Ste Fauste Vierge en "Berri, ou à Bourges. Ils la mettent le 4. de janvier.

4. jan. p. 1060. f. | a p. 1091. c. | Fidenciaci. | c. d. | p. 1092 | Lab. bib. t. 2. p. 525. | * Solemniacum. | Boll. p. 101. a. | p. 1092. | p. 1090. f. | c. | Bituricas.

'L'Eglise d'Acqs [ou de Dax] en Gascogne, honore comme son premier Evesque un S. VINCENT, qu'on dit avoir souffert le martyre aprés avoir presché la foy ; & on assure que dans toute l'Aquitaine il y a plusieurs eglises dediées à Dieu en son honneur. [Il faudroit neanmoins prendre garde si ce ne seroit point de celui d'Agen. [On ne dit point en quel temps

Gal. chr. t. 2. p. 188. 2.

1. *sub Maximo tyranno & Joviniano, coram palatio Arimiani & Asclepiadis.*
2. *in fundo Brivaciaco prope castrum Asnense.* Je ne les trouve point dans la Notice de M. Valois.

temps il a vécu. On fait ſa feſte à Dax le premier de ſeptembre, 'auquel Bollandus promet d'en traiter. [Ferrarius &] ᵃ Mr du Sauſſay, la mettent neanmoins le 19. d'avril: Le dernier marque quelques particularitez de ſon hiſtoire.

Boll. 19. apr. p.618. d. a Sauſſ. ſup. p. 1108.

'Dans un écrit qu'on croit eſtre fait vers 950, on trouve qu'il y avoit à Clermont en Auvergne un Autel de S. AMANCE. On l'y honore aujourd'hui comme un Martyr le 7. de fevrier: mais on n'en ſçait rien davantage.

Boll.7.feb. p.9.

'L'Egliſe de Mende en Gevaudan honore le 14. de janvier S. FIRMIN comme l'un de ſes anciens Eveſques. Mais on ne ſçait point quand il a vécu: & quoique tout le monde le mette aprés S. Privat martyrizé vers l'an 260, Bollandus doute s'il ne le faudroit point mettre devant, [de quoy il n'a aucun fondement particulier.] 'On dit que ſon corps eſt en une ville de Gevaudan nommée la Canourgue. ᵇ Mr. du Sauſſay dit neanmoins que c'eſt [1] en un autre lieu du meſme pays, dans une egliſe de S. Martin.

14. jan. p. 936 a.b. d|Gal.chr. t.3. p. 727. 1. a. b Boll p. 936 d.e.

'Les noms de S. SYAGRE & de S. PATRICE à Lion, ſe liſent dans les martyrologes de S. Jerome & dans quelques autres le 11. d'avril, mais d'une maniere qui porte quelquefois à dire qu'ils ſont Martyrs, & quelquefois qu'ils ne le ſont pas. Bollandus ſemble pencher à croire qu'ils ont aſſez ſouffert durant la perſecution, pour eſtre honorez comme Martyrs, & qu'ils ſont neanmoins morts dans la paix. 'Florentinius juge qu'il vaut mieux ne les point regarder comme martyrs; [& c'eſt le plus probable,] s'ils ont eſté ajoutez aux martyrologes originaux, comme il croit qu'il le faut dire. [Il faut qu'ils ne ſoient pas aujourd'hui connus à Lion, puiſque Theophile Rainaud n'en dit rien.]

11. apr. p. 13. Flor. p. 429. 2.

'Uſuard & Adon, aprés les martyrologes de Saint Jerome marquent à Lion le 23. d'aouſt S. MINERVE, martyrizé avec S. ELEAZAR, & huit "autres ſelon Uſuard, ou huit *fils ſoit de tous les deux, ſoit d'Eleazar, comme on le juge plus probable. Adon nous apprend que leurs corps eſtoient dans une grote près de la ville à l'Occident, 'c'eſt à dire dans la cave de l'egliſe de S. Irenée. C'eſt tout ce qu'on ſçait de ces Saints, quoiqu'en diſent les nouveaux Eſpagnols. 'Divers martyrologes mettent le 22. d'aouſt à Autun S. Minerve ou Medard, & S. Emilien avec ſept fils. 'On croit que ce ſont les meſmes, & qu'il faut ſuivre ce qu'on lit au 23.

p. 773. 1| Th. R. t. 8. p. 45. 74. "aliis. *filiis. Th. R. p. 45. Flor. p. 767. 769| Boll. mars, t.2. p. 29. Flor. p. 770. 773.

'Mais Uſuard donne ſans difficulté à Autun, S. PROCULE Martyr honoré le 4. de novembre, en quoy il eſt ſuivi par le martyrologe Romain, & par quelques autres. Baronius le cite auſſi d'Adon, qui n'en parle point. Mais ſes additions ont un Saint Procule Eveſque, qui ſe lit de meſme dans les additions du martyrologe de S. Jerome, & dans quelques autres. 'Mrs de Sainte-Marthe ne marquent point de Procule Eveſque d'Autun juſqu'à celui qu'ils mettent entre l'an 517. & l'an 533; & ils diſent que c'eſt celui qu'on honore le 4. de novembre; [mais il ne luy attribuent point la couronne du martyre, dont les occaſions eſtoient aſſez rares en ce temps là.] 'Mr du Sauſſay en met un Eveſque & Martyr auſſitoſt aprés S. Andoche, [& ainſi à la fin du II. ſiecle. On ne voit point neanmoins où il l'a trouvé.]

p. 951. 1| Bar. 4. nov. c. Gal. chr. t. 2. p. 30. 2. a. Sauſ. p. 828.

1. *In oppido Banacenſi.* Je ne ſçay s'il veut dire Bagnols en Gevaudan.

ARTICLE VI.

Suite des Martyrs des Gaules: De Ste Reine: de S. Ferruce de Mayence.

[LA veneration que l'on rend aujourd'hui à [2] STE REINE eſt autoriſée par Uſuard, qui la met dans le dioceſe d'Autun avec la qualité de Vierge le 7. de ſeptembre, & qui décrit aſſez au long ſon martyre.] 'Il eſt ſuivi par le martyrologe Romain & par quelques autres. ᶜ Nous avons ſes actes dans Mombritius, [dans Vincent de Beauvais,] ᵈ & dans Pierre des Noels. [Mais tout ce que nous en pouvons dire, c'eſt que c'eſt une tres méchante hiſtoire, quoiqu'elle puiſſe avoir eſté ſuivie par Uſuard.] 'Vincent de Beauvais met cette Sainte ſous Diocletien. [Les autres ſe contentent de dire avec Uſuard, que ce fut ſous un juge nommé Olybre. Ce qui rend aujourd'hui Ste Reine plus celebre, c'eſt la fontaine & la chapelle de ſon nom qu'on viſite de tous coſtez] 'à une lieue de Flavigni dans l'Archipreſtré de Thoulon, au pié de la montagne d'Alize, entre les rivieres d'Ozerain, de Loze, & de Brenne.

Bar. 7. ſept. e| Boll. mars, t. 2. p. 31. d. c MS. p. 629. d P. de N. l. 8. c. 47. p. 158. 3. Vinc. B. l. 13. c. 29. p. 515. Sanſon.

'Nous avons un S. PATERNE Eveſque & Martyr le 23. de ſeptembre, marqué par Uſuard [& par d'autres. "Mais nous ne voyons pas bien ſi c'eſt à Coutance en Normandie, ou à Conſtance en Allemagne ſur le lac du meſme nom.

Bar. 23. ſept. e. NOTE 3.

'Nous n'avons rien des actions de STE HONORINE, dont l'Egliſe [de Paris, & celle] de Quimper, font la feſte le 27. de fevrier. 'Car ce que quelques-uns diſent, n'a rien de fondé. [Nous ſavons ſeulement que] 'ſon corps eſtoit à Gerarville pres de l'embouchure de la Seine, d'où il fut tiré vers l'an 900, durant que les Normans ravageoient la France, & apporté à Conflant village du dioceſe de Paris 'ſur la jonction de l'Oiſe avec la Seine. 'Il y fut mis dans l'egliſe de la Ste Vierge, & y eſt demeuré: [de ſorte que le lieu en a pris le nom de Conflant Ste Honorine.] Nous avons une petite hiſtoire de cette tranſlation 'écrite dans le XII. ſiecle, peuteſtre par un moine de l'abbaye du Bec, qui demeuroit à Conflant. 'Car Ive Comte de Beaumont [Seigneur du lieu,] l'avoit donné l'an 1084. à l'abbaye du Bec, celebre alors en pieté ſous la conduite de S. Anſelme, afin qu'elle y envoyaſt des moines pour y faire le ſervice: & elle y en envoya effectivement. 'Cette relation aſſure que Dieu faiſoit beaucoup de miracles par l'invocation de la Sainte, ſurtout pour la delivrance des priſonniers; & elle en raporte quelques uns,

Boll. 27. feb. p. 678. c. c. d. e. f. p. 677. c. p. 678. f. p. 679. b. f. c|978. a. p. 979.

2. 'Un martyrologe manuſcrit met ſur le 7. de ſeptembre, *Edua civitate natale Sanctæ Mezinſiæ Reginæ*; 'ce que M. de Sauſſay dans ſa table des villes, entend Ste Reine.

Sauſ. ſup. p. 1249. app. p. 120. 1. 2.

'uns, comme la delivrance d'Enguerran de Bove. 'Elle qualifie la Sainte, vierge & martyre, 'ce que quelques martyrologes ont suivi. La pluspart ne luy donnent que le titre de Vierge. On ne la trouve que dans les nouveaux.

a|678.f. b.

'On garde à S. Lucien de Beauvais le corps d'un S. DONOALD ou Dincvaut, [dont on n'a rien par écrit. Mais on tient] qu'il a esté martyrizé à Milli en Beauvaisis [à l'age de 17. ans, durant les persecutions des payens. On en fait la memoire le 11. d'aoust.

Hagi. p. 12.

'Un exemplaire des martyrologes de S. Jerome, marque le premier de may à Amiens S. "ACHE, & S. ACHEUIL, ou Acheu, Martyrs. 'On ne sçait rien dutout de leur histoire. 'On trouve que S. Salve Evesque d'Amiens qui vivoit au commencement du VII. siecle, 'mit leurs corps dans une eglise de S. Firmin Martyr, qu'il avoit bastie dans la ville. 'Neanmoins dans les siecles posterieurs, ils estoient dans une [autre] eglise auprés de la ville, qui ayant esté consacrée sous le nom de la Ste Vierge, prit ensuite celui de S. Acheuil, qu'elle garde encore. 'Roricon Evesque d'Amiens y mit des Chanoines reguliers en l'an 1085, & Thierri l'un de ses successeurs en fit une abbaye l'an 1145. 'Ce Saint est patron d'Ecouan [au diocese de Paris,] où on le nomme S. Axeuil.

Acius, Achius, Agius.

Boll. 1. may, p. 44. b. f. c. 11. jan. p. 706. c. 1. may, p. 44. c. e. sup. p. 529. e | Gal. chr. t. 4. p. 7. 8. Hagi. p. 3.

'L'Eglise de Mets honore comme Saints plusieurs de ses anciens Evesques, dont les actions nous sont inconnues: de sorte que tout ce qu'on en peut dire, avec Paul Diacre, c'est qu'ils ont travaillé à y faire croistre l'Eglise de Dieu, quoique nous ne sachions rien de ce qu'ils ont fait pour cela. Bollandus applique particulierement ces paroles à S. FELIX, 'qu'on conte pour le troisieme Evesque, & qui est marqué dans divers nouveaux martyrologes au 21. de fevrier. 'Car pour ce que Mr du Saussay, & quelques autres modernes en disent de plus, Bollandus le rejette comme des choses incertaines & sans fondement. 'On dit que son corps a esté transferé en Saxe par S. Henri Empereur.

Boll. 21. feb. p. 236. d. a. b. b. d. e.

'Nous n'avons rien de plus assuré pour S. PATIENT, qu'on luy donne pour successeur, & qu'on veut avoir esté envoyé à Mets par S. Jean l'Evangeliste. 'Cela est fondé sur une vie du Saint, dont Bollandus ne nous donne que le commencement [déja tout plein de narrations fabuleuses ou apocryphes;] '& la suite parle du Pape Leon IX: de sorte qu'elle ne peut avoir esté écrite avant la fin du XI. siecle. 'Sa feste est marquée au 8. de janvier par Raban, par Notker, & par les martyrologes du dernier siecle.

d. e. 8. jan. p. 469 a. b| 1098. 21. feb. p. 236. e. 8. jan p. 468. c.

[Nous pouvons joindre encore ici] 'S. SIMEON qu'on fait settieme Evesque de Mets, puisqu'on pretend qu'il a vécu sur la fin du deuxieme siecle, 'quoique d'autres ne le mettent que vers la fin du IV. [a]On ne sçait rien non plus "de ses actions. Sa feste est marquée le 16. de fevrier dans divers nouveaux martyrologes. 'Angilram Evesque de Mets mort en 790, à qui Charlemagne avoit donné le soin de l'abbaye de Senone au diocese de Toul, [& dans le Comté de Salm,] y envoya le corps de ce Saint. Les moines, qui ne vouloient point le reconnoistre, n'ayant pas besoin, disoient-ils, d'autres protecteurs que de l'Empereur & du Pape, ne voulurent point recevoir les reliques qu'il leur envoyoit. On les mit dans une chapelle voisine, 'où elles firent beaucoup de miracles: de sorte qu'enfin les moines les apporterent solennellement en leur eglise, où l'on fait memoire de cette translation le 25. d'octobre.

&c. 16. feb. p. 859. a. b. Gal. chr. t. 3. p. 709. 1. 2. a Boll p. 859. a. b. b. c. d. e.

'Surius nous a donné un sermon sur S. FERRUCE composé par Meginhart, [b]qu'on croit avoir esté un moine de Fuld, & avoir écrit ce discours vers [850. ou] 870. [On voit qu'il estoit habile; mais il est bien nouveau pour faire une grande autorité:] '& il avoue qu'on ne trouvoit ni le temps ni l'histoire des souffrances du Saint dont il parle. 'On ne savoit pas mesme si on les avoit jamais écrites. Cependant le peu qu'il nous en dit, n'est point à mepriser, ['puisque c'est ce qu'on apprenoit de son epitaphe. Le fait est mesme considerable, & assez singulier, & il seroit à souhaiter que nous en sceussions davantage le détail.]

Sur. 28. oct. p. 392. b Voss. h. lat. l. 2. c. 36. p. 322. Sur. p. 394. §. 10. §. 11. §. 12.

'Cette epitaphe portoit donc que S. Ferruce demeuroit à Mayence dans la profession des armes, mais qu'il quitta cette profession, & consacra mesme ses armes aux saints Autels, dit Meginhart, pour suivre les mouvemens de l'amour de Dieu, & ne vivre plus qu'à J. C. Celui qui commandoit dans Mayence irrité de cette action, l'envoya prisonnier en un chasteau au delà du Rhein, 'qu'on pretend estre celui qu'on nomme aujourd'hui Cassel; [c]le fit enfermer chargé de chaines dans ce chasteau, luy fit souffrir la faim & la soif, & luy fit tant d'autres mauvais traitemens, qu'il en mourut au bout de sept mois. On ne sçait pas si cet officier estoit payen ou Chrétien: [Et nous voudrions le savoir: Car ce seroit une chose bien memorable, de voir que sous des commandans Chrétiens, S. Martin n'ait pas esté seul à preferer la mort aux dangers qui se recontrent pour le salut dans les emplois militaires, qu'on ait esté assez dur pour pousser un homme jusque là, (& cela n'est point incroyable de la severité de Valentinien I, qui a fait d'autres martyrs,) & que Dieu ait voulu canonizer cette sainte opiniatreté de son serviteur.] 'Car il est visible que S. Ferruce 'estoit honoré publiquement comme un Martyr au IX. siecle. 'Baronius l'a mis le 28. d'octobre dans le martyrologe Romain, sur l'autorité [des additions] d'Adon: 'Et Meginhart assure que Dieu autorisoit sa sainteté par un grand nombre de miracles.

§. 12. Ser. r. Mog. l. 4. p. 606. c Sur. §. 12. §. 13. ibid. Bar. 28. oct. f. Sur. p. 394. §. 10.

'Il dit que le corps du Saint fut enterré au chasteau où il estoit mort, par le Prestre Eugene assisté de Berenger, [nom qni ne se trouve point, comme je croy, dans l'histoire du temps des Romains.] 'Il est nommé Barger dans des vers du IX. siecle. [d]Ce fut Eugene qui marqua en peu de mots sur son tombeau l'histoire de son martyre. 'Les reliques du Saint furent honorées en cet endroit par le concours des peuples, jusqu'à ce que Lulle ayant esté

§. 13. Ser. r. Mog. l. 2. c. 34. p. 292. d Sur. §. 13. §. 14.

esté fait Evesque de Mayence aprés S. Boniface, 'fonda le monastere de Bleidenstat ou "de la Joie, à une petite lieue de Mayence, & y transporta le corps du Saint. Riculfe son successeur, 'qui dedia l'eglise de Bleidenstat le 6. juin 812, '& aprés luy Haistulfe & Raban continuerent à honorer le tombeau du Saint. 'Ce Riculfe estant encore Diacre, avoit composé une nouvelle epitaphe de S. Ferruce, qui contient aussi un abregé de son histoire. 'Raban fait Evesque en 847, & mort neuf ans aprés, tenoit apparemment encore ce siege lorsque Meginhart fit l'eloge de S. Ferruce dont nous avons parlé, 'sur les instantes sollicitations d'Adelger Abbé de Bleidenstat. 'Ce monastere paroist aussi avoir porté le nom de S. Ferruce. 'C'est aujourd'hui un Chapitre, qui conserve la profession de la foy Catholique au milieu de heretiques.

Lætantium locus.

ARTICLE VII.

De S. Hemetere & S. Quelidoine, & des autres Martyrs d'Espagne.

'DANS l'Espagne nous rencontrons d'abord SAINTE CALAMANDE, dons on fait solennellement la feste le 5. de fevrier à Calaffe au diocese de Vic dans la Catalogne, parcequ'on y garde ses reliques. On l'y honore sous le titre de vierge & de martyre: mais on ne sçait quoy que ce soit de son histoire: '& quelques uns doutent si ce n'est point une des compagnes de Ste Ursule.

'L'on honore le 15. de mars à Monjuic pres de Barcelone, STE MATRONE, dans une eglise de son nom, qui sert aujourd'hui aux Capucins. On l'y honore comme une vierge & une martyre: 'Et ceux qui ont visité ses reliques depuis peu d'années, assurent qu'il faut qu'elle soit morte dans un age fort peu avancé. 'On assure qu'elle fait divers miracles. 'La tradition du lieu est que son corps y a esté apporté d'un autre pays. 'C'est tout ce qu'on en peut dire d'assuré selon Bollandus. 'Il en raporte neanmoins une histoire, mais toute nouvelle, selon laquelle elle a souffert auprés de Rome.

'Prudence [qui estoit d'Espagne,] consacre la premiere de ses hymnes sur les Martyrs à l'honneur de S. HEMETERE ou Emithere, & S. QUELIDOINE. 'S. Gregoire de Tours en parle; [a] & Bollandus nous en donne des actes fort conformes à Prudence, ou plutost un discours [b] fait par un Evesque de Calahorra, [qui pouvoit estre du V. ou VI. siecle, autant qu'on le peut juger par son style:] '& il marque en effet les ravages que les barbares avoient faits ou faisoient encore en Espagne, [depuis l'an 409. qu'ils y entrerent.] 'Bollandus croit au moins qu'il est tres ancien, '& fait avant l'an 714, auquel les Maures commencerent à s'en rendre maistres. 'Il est cité par S. Euloge [au IX. siecle. On tire neanmoins peu d'éclaircissement de toutes ces pieces pour l'histoire des deux Martyrs.] 'Et en effet Prudence dit que le juge qui les condanna, fit oster [du greffe] les actes de leur martyre, depeur qu'ils ne passassent à la posterité. Ces Saints estoient d'ailleurs fort anciens. 'Selon ce qu'en dit l'Evesque de Calahorra, c'estoit en un temps où il n'y avoit point d'autres Martyrs [dans l'Espagne.]

'Ils estoient freres, & ne s'estoient jamais separez l'un d'avec l'autre. 'Quelques uns les font fils "de Saint Marcel Centenier martyrizé à Tanger vers l'an 298, & leur donnent dix autres freres aussi Martyrs: mais il n'y a aucune preuve de tout cela: [& selon ce que nous avons dit, S. Hemetere & S. Quelidoine sont plus anciens que Diocletien.] 'Ils portoient les armes, [c] & on tient, disent les actes [& Usuard,] qu'ils estoient de la legion qui campoit à Leon, & qui a donné le nom à cette ville. 'La persecution estant venue, ils eurent de la joie de pouvoir consacrer au moins la fin de leur vie à la milice du ciel; & ils declarerent qu'ils estoient prests de tout predre plutost que leur foy. 'Sur cela on les mit dans les fers, on leur fit souffrir mille peines, '& ils eurent enfin la teste tranchée 'à "Calahorra ville sur l'Ebre [d] dans l'ancien pays des Gascons, & aujourd'hui dans la vieille Castille. 'On tenoit qu'immediatement avant la consommation de leur martyre, l'anneau de l'un, & le mouchoir de l'autre, avoient esté enlevez dans l'air à perte de vue en presence de tout le peuple, à qui Dieu voulut faire voir que les ames des Saints alloient estre elevées dans le ciel.

V. son titre.

NOTE 4.

'Leurs corps furent enterrez au mesme lieu, où par leurs prieres il se faisoit une infinité de miracles, 'particulierement à l'égard des possedez; 'de sorte que non seulement ceux du lieu, mais encore les étrangers, y venoient de toutes parts pour obtenir de Dieu les graces dont ils avoient besoin. 'S. Gregoire de Tours parle des miracles qu'ils faisoient à Calahorra. [e] On pretend que le lieu de leur mort & de leur premiere sepulture, fut auprés d'un torrent nommé Arnedo, 'qu'ils furent ensuite transportez en une abbaye du diocese de Pampelune nommée Legers, d'où ils ont esté reportez à Calahorra. 'Ils y estoient du temps de Prudence, de S. Gregoire de Tours, & de l'Evesque qui en a écrit l'histoire, 'quoique les malheurs de l'Espagne empeschassent alors d'en faire la feste avec beaucoup de sollennité. 'On assure aussi qu'ils y estoient en 1045, lorsque Garcias VI. Roy de Navarre reprit la ville sur les Maures le propre jour de leur feste, &, comme on croit, par leur intercession. 'Ils y sont encore aujourd'hui regardez comme les patrons de la ville & de tout le diocese; & tout le pays vient visiter leurs corps que l'on montre dans l'eglise cathedrale, 'quoiqu'un historien Espagnol écrive qu'ils sont à Cardone en Catalogne dans le diocese de Girone, depuis l'an 1399, '& il raporte divers miracles qu'il dit s'y estre faits. 'On assure neanmoins que leurs chefs sont dans l'eglise collegiale de la ville de S. André au diocese de Burgos, [sur les costes de la Biscaie;] '& Bollandus n'y repugne pas.

La

'La feste de ces Saints est marquée le 3. de mars dans les martyrologes de S. Jerome, dans [1] ceux du IX. siecle, & dans beaucoup d'autres. 'On écrit qu'elle se celebre dans toute l'Espagne, & avec une solennité toute particuliere à Calahorra. 'Elle se fait aussi fort solennellement le premier de mars dans l'abbaye de Legers, où l'on en garde encore quelques reliques. 'Prudence met la feste de S. Quelidoine entre ses grands jours, avec celles de S. Cyprien & de Ste Eulalie.

p.229. § 5. 6. p.233. § 1. § 2. Prud. de M. 11. p. 144.

'Nous avons des actes de trois Martyrs de Cordoue, *FAUSTE, JANVIER, & MARTIAL, que Baronius trouve assez fideles; '& le P. Ruinart les a jugé dignes d'avoir place dans son recueil. 'En effet ils paroissent écrits dans le temps des persecutions, [& ainsi avant Constantin. "Il y a quelques endroits qui peuvent faire de la peine; mais non pas, comme je croy, en ruiner l'autorité. On n'y voit point quand ces Saints ont souffert,] 'sinon que les Empereurs avoient commandé d'adorer les dieux. 'Il paroist que ces trois Saints vivoient ensemble, que Martial estoit plus jeune que les autres, & que Fauste avoit souhaité d'estre uni avec les deux autres, qui le consideroient comme leur pere.

ou Faustin. Bar. 13. oct. b. Act. M. p. 597. p. 599. NOTE 5. p. 598. p. 597. 598.

'Le persecuteur nommé Eugene estant donc venu à Cordoue, pour y obliger les Chrétiens à sacrifier, les trois Saints se vinrent presenter à luy, & luy reprocherent la cruauté dont il usoit envers les serviteurs de Dieu. Eugene les traita de malheureux, leur demanda ce qu'ils vouloient faire, & pourquoi ils s'unissoient dans une resolution si desesperée: Surquoi Fauste luy dit que le desespoir n'estoit propre qu'à ceux qui s'efforçoient inutilement d'obliger les Chrétiens à renoncer à leur Dieu. Eugene irrité le fit mettre sur le chevalet, [& Janvier ensuite.] Il pretendit persuader à Martial de ne pas suivre, comme il disoit, la folie des autres. 'Mais ce Saint l'ayant menacé luy mesme de la colere de Dieu, il le fit mettre aussi sur le chevalet: & le Saint en rendit graces à la gloire immortelle de J. C.

p. 597. p. 598.

'On leur fit donc souffrir les tourmens; & comme ils ne se rendoient point, Eugene fit couper à Fauste le nez, les oreilles, les sourcils, [2] la levre d'en bas, & arracher les dents d'en haut: ce qui ne fit qu'augmenter sa joie. Eugene pretendit neanmoins intimider Janvier, en luy faisant craindre les mesmes supplices „ que Fauste avoit meritez, disoit-il, par „ son obstination impie. Janvier luy ré„ pondit: Que je puisse estre impie & ob„ stiné comme Fauste, & que jamais rien „ ne rompe la charité qui m'unit à luy: Surquoi il fut traité comme Fauste. Eugene voulut encore tenter Martial, mais inuti„ lement. Ma consolation, luy dit le Saint, „ est J. C, que mes freres confessent avec „ tant de joie. Eugene ordonna enfin [3] qu'ils seroient tous trois brulez. Ils furent donc menez au lieu de l'execution, où aprés avoir exhorté les Fideles à benir sans cesse Dieu, à l'image duquel nous sommes faits, & à n'adorer que luy seul, sans craindre ni les hommes ni les demons qui n'ont receu leur puissance que pour un peu de temps, ils rendirent avec joie leur esprit à Dieu au milieu des flammes. 'On croit que ces Saints sont les trois couronnes que la ville de Cordoue doit offrir à Dieu au dernier jour, comme le dit Prudence, lorsqu'il fait l'enumeration des plus illustres Martyrs d'Espagne. 'Usuard, [Vandelbert,] le martyrologe Romain, & d'autres, marquent leur feste le 13. d'octobre. Ils sont mesme dans ceux de S. Jerome, quoiqu'avec quelque confusion, aussibien que dans Notker & Raban. Adon les met le 28. de septembre, 'auquel Vandelbert les met encore. Les historiens d'Espagne en parlent souvent. [a] Ils les font fils de S. Marcel Centenier martyrizé à Tanger [vers l'an 298. Ainsi il les faudroit mettre sous Diocletien.] Mais on n'a aucune preuve de ce fait: [& mesme leurs actes ne donnent pas lieu de croire qu'ils fussent freres.] 'On dit que leurs reliques ont esté trouvées à Cordoue l'an 1584, & levées de terre solennellement.

Ibid. p. 517. n. b | 597. a. Flor. p. 915. Act. M. p. 596. § 2. a § 1. p. 597. § 2.

'On dit la mesme chose des autres Martyrs de Cordoue, [b] entre lesquels il faut mettre S. Zoelle nommé par Prudence entre les plus illustres Martyrs. 'Les martyrologes de S. Jerome qui le nomment Zoïle, Usuard, & divers autres, marquent sa feste le 27. de juin, & luy donnent environ 19. compagnons. [Vandelbert le fait Evesque; mais il est seul.] 'Surius en donne une petite histoire tirée "d'un auteur moderne, où il n'y a presque rien sur son martyre. Elle s'étend davantage sur la revelation de son corps faite à l'Evesque Agapet, du temps du Roy Sisebut, [c'est à dire vers l'an 615. Il y a quelques circonstances qui auroient besoin d'estre mieux autorisées ou mieux expliquées. Cela vient neanmoins d'une ancienne histoire] 'vue & suivie par Usuard, qui donne à l'Evesque le nom d'Agape. 'S. Euloge de Cordoue parle d'un saint Diacre nommé PAUL, qui avoit esté elevé dans la basilique honorée par la presence du corps du bienheureux Martyr Zoïle, '& qui y fut enterré aprés son martyre avec un autre Martyr. 'On croit que S. Euloge mesme fut nourri dans le Clergé de la mesme Eglise. Baronius dit qu'on tient que S. Zoelle a souffert dans la persecution de Diocletien, mais il ne dit pas qu'on en ait de preuves.

§ 2. b Prud. de M. 4. p. 88. Flor. p. 627. 628. Sur. 27. jun. p. 350. Marineus Siculus. Usu. 27. jun. Eul. mem. l. 2. c. 6. p. 273. a. c. Bar. 27. jun. b.

ARTICLE VIII.

De S. Agilée, & des autres Martyrs d'Afrique.

[POUR passer d'Espagne en Afrique, le nom de SAINT AGILEE a esté fort celebre à Carthage, quoique son histoire nous soit entierement inconnue.] 'Posside marque un sermon fait par

Posd. ind. c. 9.

1. Usuard, Adon, Notker, Vandelbert.

2. Quelques exemplaires, & Usuard, omettent la levre.

3. *legitimo igne comburi*, par où, le P. Ruinart semble vouloir entendre estre brulé à petit feu. 'Mais il semble que les Saints ne l'aient pas esté ainsi. Act. M. p. 599.

Anal. t. 3. p. 421. Flor. p. 282. 1. p. 280. 281. Bar. 15. oct. c. Vand. p. 550. Boll. 1. jan. p. 43. c. a Conc. t. 4. p. 1629. c. b Greg. l. 10. ep. 1. p. 1006. a. b.

par Saint Augustin à la feste de ce Saint. 'Elle est marquée au 25. de janvier dans le calendrier d'Afrique, qui le qualifie Martyr, '& dans des exemplaires du martyrologe de S. Jerome. [C'est sans doute] 'ce S. Galée ou Geliée Martyr à Carthage, qui est marqué le 24. dans quelques autres. 'Baronius l'a mis le 15. octobre dans le martyrologe Romain, sans en donner aucune raison. 'Gontamond Roy des Vandales, rendit le cimetiere de S. Agilée à S. Eugene de Carthage, [& sans doute avec son eglise,] 'qui paroist depuis avoir servi de Cathedrale aux Catholiques durant que les Ariens tenoient les autres. [a] Boniface de Carthage y tint son Concile en 525. [b] Dominique l'un de ses successeurs envoya à S. Gregoire le Grand la benediction du saint Martyr Agilée, [c'est à dire apparemment des linges mis sur ses reliques, ou quelque chose de semblable.]

Posd. ind. c. 9. Anal. t. 3. p. 407. c Flor. p. 662. 664. 1.

'S. Augustin a fait aussi un sermon à la feste de S. CATULIN 'Martyr, marquée le 15. de juillet dans le calendrier de l'Eglise d'Afrique. [c] Et les martyrologes de S. Jerome marquent ce jour là à Carthage, S. Catulin Diacre, avec plusieurs autres Martyrs, qui reposoient dans la basilique de Fauste celebre à Carthage. Ces autres Martyrs sont, à ce qu'on croit, ceux qui sont nommez ensuite, Janvier, Florent, Pollutaine, Julie & Juste. Cela est confirmé par Usuard, Adon, Notker, & d'autres, sinon qu'ils omettent Ste Pollutaine.

Bar. 14. jul. e. Posd. ind. c. 8. — ou Quirin. — depositio.

'Le martyrologe Romain met le 14. de juillet S. "Cyr Evesque de Carthage, dont nous ne savons rien sinon 'ce que dit Possidе, que S. Augustin a fait un sermon le jour de sa mort. [Le terme "dont se sert Possidе, porte à croire qu'il n'est pas Martyr: & ainsi tout ce qu'on peut dire du temps où il a vécu, c'est que ç'a esté avant Genethle, qui gouvernoit en 390.]

Anal p. 401. Boll. 11. jan. p. 674. c| Flor. p. 249. Posd. ind. c. 3. 9. Boll. p. 674. f| Anal. p. 420.

'Le calendrier de l'Eglise d'Afrique marque le 11. de janvier S. SALVE Martyr, 'qui est reconnu par les martyrologes de S. Jerome, par Bede, par [1] ceux du IX. siecle, & par tous les autres latins. Vandelbert & quelques autres le mettent expressément à Carthage. Bede, & plusieurs autres ensuite, disent que c'est celui à la feste duquel S. Augustin a fait deux sermons, 'comme on le lit dans Possidе 'S. Augustin parle des cruautez exercées par les Donatistes contre Salve Evesque de Membrese: mais c'estoit un heretique Maximianiste.

Aug. fr. 7. p. 1519. a. d Posd. c. 9. Flor. p. 552. 553. Anal. t. 3. p. 411. 412.

'Nous avons un fragment du sermon de S. Augustin sur la feste de S. QUADRAT [d] Martyr, marqué dans l'index de Possidе. 'Usuard, Adon, Notker, & plusieurs autres aprés eux, disent que c'est S. Quadrat Martyr en Afrique, qu'on trouve dans les martyrologes de S. Jerome le 26. de may. 'Le P. Mabillon aime mieux l'entendre de S. Quadrat Martyr marqué dans le calendrier de l'Eglise d'Afrique sur la fin d'aoust, c'est à dire le

1. Usuard, Adon, Raban, Notker, Vandelbert.

Flor. p. 765. 766.

21. de ce mois, 'auquel les martyrologes de S. Jerome mettent Saint Quadrat Evesque, aprés quelques Martyrs d'Alexandrie, mais dont il paroist estre separé.

Evod. B. l. 1. c. 2. p. 26. c. Boll. 16. may, p. 572.

'Les reliques de S. Estienne apportées [vers l'an 420.] à Uzale ville de l'Afrique Proconsulaire, furent mises d'abord dans l'eglise de S. FELIX & S. GENNADE, qui estoit auprés de la ville. Un auteur de ce temps là les appelle d'anciens Martyrs. 'Mais c'est tout ce que nous en trouvons. Baronius les a mis au 16. de may dans le martyrologe Romain.

Flor. p. 954. 955| Bar. 6. nov. a. Aug. ps. 127. v. 1. p. 1439. b. c. d. Boll. mars, t. 2. p. 38. a. e Aug. p. 1439. b. c.

'Les martyrologes de S. Jerome, Usuard, Adon, Vandelbert, & plusieurs autres, marquent le sixieme de novembre S. FELIX Martyr à Tonize ou Thinisse ville d'Afrique, dans la Numidie, & pres d'Hippone, comme on le voit par Ptolemée. Usuard & d'autres marquent que ce Felix est celui 'au jour duquel Saint Augustin expliqua le pseaume 127, & dont il dit qu'ayant confessé J. C, & esté mis en prison pour estre appliqué quelque autre jour à la question, on l'y trouva mort le lendemain, Dieu ayant voulu luy donner le merite du martyre sans luy en laisser souffrir la peine, & le couronner mesme avant les autres. Car il paroist par S. Augustin, qu'il avoit plusieurs compagnons, qui souffrirent les tourmens & la mort pour J. C. 'Et en effet, un martyrologe luy donne 40. compagnons. [e] S. Augustin semble dire aussi qu'il avoit une femme & beaucoup d'enfans: Et il fut heureux, comme le porte son nom dans le latin, non de les avoir, mais de les mepriser pour J. C, en qui il avoit toutes choses.

ep. B. 16. p. 20. c. d. 17. p. 21. e. f. Bar. 4. jul. e. Flor. p. 1020. 2. p. 373. 374. p. 1019. 1024. p. 567. f p. 519.

'Un payen de Madaure ville de Numidie, écrivant à S. Augustin, se plaint de ce que la religion Chrétienne faisoit preferer un MYGDONE ou Miggine à Jupiter, une SANAE' ou Sanamé à Minerve, l'Archimartyr NAMPHANION à tous les dieux immortels, outre un LUCITAS que l'on n'honoroit pas moins. Il ajoute qu'on abandonnoit les temples & tout ce que l'antiquité avoit adoré, pour aller honorer les tombeaux de ces gents punis par la justice publique comme des criminels. Ce payen nommé Maxime, [rend ainsi un illustre témoignage à la veneration que l'Eglise avoit alors pour ces Martyrs, qui sont d'ailleurs inconnus.] 'Car S. Augustin dans la réponse qu'il fait à Maxime, se contente de se moquer des basses railleries qu'il vouloit faire sur les noms Puniques de ces Saints, qui en latin paroissoient barbares; & il marque en passant, que Namphanion signifioit *de bon pié*, ou *de bon augure*. 'Le martyrologe Romain met le 4. de juillet S. Namphanion & ses compagnons, c'est à dire les trois autres marquez par Maxime. 'Les martyrologes de S. Jerome marquent le 5. de decembre S. Namfamon en Afrique; 'le 12. de mars deux Mygdones, mais plutost à Nicomedie qu'en Numidie; 'des Miggines le 4, & le 10. de decembre, mais non encore en Numidie; 'une Samine le 2. de juin, [f] & un Samin le 10. de may, mais

mais sans qu'il soit aisé de voir en quel pays ils les mettent.

ARTICLE IX.

De S. Firme de Tagaste, & de S. Arcade.

[A Ces Martyrs de la foy de J. C, nous pouvons ajouter un celebre Confesseur de la fidelité qu'on doit & à Dieu par la verité, & aux hommes par l'amitié. Nous en apprenons l'histoire de S. Augustin, né & elevé au lieu mesme où elle estoit arrivée.] 'Des sergens envoyez par l'Empereur cherchoient un homme : [On ne dit point pour quel sujet.] Il se retira chez FIRME alors Evesque de Tagaste [dans la Numidie,] qui confirmoit son nom par la fermeté de son courage. Car il receut cet homme, & le cacha avec tout le soin qui luy fut possible. Les sergens le vinrent chercher chez luy, & il répondit qu'il ne pouvoit ni mentir, [en disant qu'il ne l'avoit pas caché,] ni le trahir [en le leur livrant.] On luy fit souffrir beaucoup de tourmens: Car, dit S. Augustin, les Empereurs n'estoient pas encore Chrétiens, & il demeura toujours inflexible. On le mena ensuite à l'Empereur, & ce payen estima tellement une generosité si constante & si sincere, qu'il luy accorda sans difficulté la grace de celui mesme qu'il avoit ordonné de poursuivre. 'Cette action admirée par S. Augustin, [a esté canonizée par l'Eglise, qui pour cela seul a mis S. Firme dans le martyrologe Romain le 31. de juillet.]

(Aug. mend. c. 13. t. 4. p. 9. 1. a.) (a. b.)

'Usuard, Adon, Notker, & plusieurs autres, marquent le 12. de janvier la feste de S. ARCADE. On ne sçait"s'il a souffert à Cesarée en Mauritanie, que quelques uns croient estre Alger, ou dans la province d'Acaïe. 'Neanmoins dans cette incertitude on penche plus à croire que ç'a esté à Cesarée. Nous en avons des actes, [que la longueur des harangues fait assez voir n'estre pas originaux : mais d'autre part ils sont écrits avec assez d'elegance & de pieté, pour croire qu'ils sont du IV. ou V. siecle.] Le P. Ruinart les a mis dans son recueil. 'Ils sont appuyez par un sermon attribué à S. Zenon de Verone, 'si conforme aux actes pour le style & pour les faits, qu'il est aisé de juger que l'un a esté pris de l'autre : [& on peut dire neanmoins que tous deux sont d'un bon auteur.]

(Boll. 12. jan. p. 721.) (NOTE 6.) (p. 723. b | Act. M. p. 590. b.) (Boll. p. 723.) (p. 722. a.)

'Ces deux pieces nous apprennent que la persecution estant fort violente au lieu où estoit S. Arcade, 'il abandonna sa ville, sa maison, & ses biens, pour sauver son ame, & s'alla cacher en un endroit, où il ne s'appliquoit qu'à servir Dieu dans les jeûnes, les veilles, & les prieres. Cependant comme on ne le voyoit point venir sacrifier avec les autres, on crut qu'il estoit caché chez luy, & on y envoya promtement des soldats pour le surprendre. Au lieu de luy, on trouva un de ses proches 'qui y demeuroit aussi, [a]ou qui s'y trouva par rencontre. Cet homme declara qu'Arcade n'y estoit point. Mais les soldats ne se satisfaisant pas de cela, le prirent luy mesme, & l'emmenerent au Gouverneur, qui estant extremement cruel, le fit mettre dans une dure prison jusqu'à ce qu'il eust declaré où estoit Arcade. 'Et il ne le savoit pas. Arcade sceut ce qui se passoit, & déja plein de l'ardeur & de la charité d'un Martyr, il revint à la ville, & se presenta au Gouverneur, ne pouvant souffrir qu'un autre patist à cause de luy.

(§ 1.) (§ 2.) (p. 723. d. | [a] p. 722.) (§. 2.) (§. 3.)

'Le Gouverneur luy dit qu'il luy pardonnoit tout le passé, s'il vouloit se resoudre à sacrifier. Mais le Saint rejetta cette offre avec horreur, & luy protesta que ni la terreur des supplices, ni la crainte de la mort, n'estoient point capables de le separer de J. C. 'Le juge en colere de cette réponse, crut que les chevalets, les fouets, les ongles de fer, & les autres tourmens ordinaires, estoient trop peu pour le venger. Et comme s'il eust pretendu par sa cruauté, vaincre Dieu mesme dans son serviteur, il commanda qu'on coupast au Saint les membres l'un aprés l'autre depuis les premieres jointures des piez & des mains, jusques au haut des bras & des cuisses.

(§. 4.) (§. 5.)

'Ce cruel arrest fut executé, sans que le Saint cessast jamais de louer Dieu, qui luy faisoit la grace de luy rendre les membres qu'il en avoit receus, & qu'il esperoit recevoir encore de luy, revétus d'immortalité & de gloire. Il ne cessoit point, dis-je, de confesser & de louer J. C, de luy rendre graces, & de le benir, pendant que tous les assistans, & ses boureaux mesmes, ne pouvoient retenir leurs larmes. 'Enfin reduit à n'estre plus qu'un tronc sans membres, & baigné dans son sang, il rendit son esprit à J. C. le 12. de janvier, aprés luy avoir consacré l'une aprés l'autre toutes les parties de son corps. Son courage fut admiré de ceux mesmes à qui il reprochoit leur crime, & inspira aux Chrétiens une nouvelle ardeur pour le martyre. Ils ramasserent tous ses membres, les réunirent ensemble, & les enterrerent avec tout l'honneur qu'ils purent, glorifiant dans un si genereux Martyr, celui qui donne aux siens la force & le courage pour surmonter tous les tourmens.

(§. 6.) (§. 7. 8.)

ARTICLE X.

De divers Martyrs d'Egypte, d'Arabie, & de Syrie.

[BOLLANDUS nous a donné les actes de 37. Martyrs d'Egypte, assez obscurs, qui ont plus de paroles que de faits, & plus le style d'un panegyrique grec, que la simplicité d'une histoire : & mesme ce qu'ils raportent est assez extraordinaire. Cependant il y a parmi tout cela un certain caractere de verité, auquel je ne voy point que nous ayons rien à opposer.] 'Et le P. Ruinart ne les a pas jugé indignes de tenir place dans son recueil. 'Il paroist que c'est une lettre écrite à divers Chrétiens, pour les animer à la pieté. [b] Les noms des 37. Martyrs sont marquez à la teste & dans le texte avec quelque diversité selon les differens manuscrits.

(Act. M. p. 624.) (Boll. 18. jan. p. 189.) (§. 8. | [b] Act. M. p. 624.)

 Leurs

Ibid. 'Leurs actes portent donc que ces 37. Martyrs, qui estoient tous des plus considerables d'entre les Fideles, 'et apparemment elevez au diaconat, ou à d'autres degrez du ministere ecclesiastique, 's'estoient repandus par l'Egypte divisez en quatre bandes, "pour y prescher partout la foy & le nom de J.C. a PAUL qui est marqué comme le chef de tous les autres, estoit à la teste "de ceux qui preschoient du costé de l'Orient; RECOMBE, de ceux qui estoient allez vers le septentrion; THEONAS, de ceux du midi; & PAPIAS, de ceux de l'Occident. 'Le Prefet d'Egypte les ayant tous fait arrester, 'les exhorta à se delivrer par une promte obeïssance, de la facheuse necessité où les mettoit la loy des Empereurs, de sacrifier ou de mourir. Mais il luy répondirent par la bouche de Paul, qu'ils estoient tous prests à mourir, mais nullement à commettre un aussi grand crime qu'est celui de sacrifier au demon. Sur cela le juge les condanna tous à la mort, ordonnant que ceux de la compagnie de Paul & de Theonas seroient brulez, 'Recombe & les siens decapitez, & Papias crucifié avec ceux qui l'avoient suivi. 'Bollandus n'a trouvé ces Saints que dans quelques martyrologes manuscrits, qui les mettent le 18. de janvier. 'Un manuscrit de leurs actes porte qu'ils souffrirent le 16.

(Margin: Ibid. | a. i. | Boll. p. 189. §. 3--8. | a §. 4. | &c. | &c. | Ibid. | §. 9. | p. 188. §. 2. | Act. M. p. 626. n. c.)

'Entre ces Martyrs il y avoit un COLLUTHE. b Et nous trouvons dans Pallade, qu'un Martyr de ce nom apparut à une sainte Vierge, pour l'avertir qu'elle mourroit le mesme jour. C'estoit en un lieu de l'Egypte où ce S. Colluthe avoit une eglise, '& ce semble à Antinople. [Mais nous trouvons plusieurs autres Martyrs de ce nom.] 'Les martyrologes de S. Jerome en mettent un à Alexandrie le 18. de mars, qui estoit Diacre. c Les Grecs en honorent un autre le 19. de may, qu'ils disent avoir esté brulé en Thebaïde sous Maximien, [ou plutost Maximin,] aprés avoir souffert "d'autres tourmens. Ils le nomment quelquefois Acoluthe. [Ce pourroit estre celui de Pallade: car on voit par l'histoire de S. Arrien, qu'Antinople estoit de la Thebaïde.]

(Margin: n. 624. | b Pall. lauf. c. 139. p. 1041. b. | c. 137. p. 1040. c. | Boll. 18. mars, p. 618. | c 19. may, p. 309. | &c.)

'Nous avons dans Mombritius l'histoire d'un THERENE, qui souffrit divers tourmens pour le nom de J. C. sous le juge Philippe, lequel il convertit enfin. On ajoute qu'il vécut ensuite trois ans, six mois, & 27. jours, & qu'il fut enterré à Bostres capitale de l'Arabie. [Cette histoire est d'un style assez simple, mais les faits en sont bien metaphrastiques. Ni le jour de la mort de Therene, ni le temps où il a vécu n'y est point marqué; & je ne trouve point qu'il soit honoré par les Latins ni par les Grecs. Il y auroit peutestre quelque lieu de croire que ce Philippe gouverneur d'Arabie qu'il convertit, seroit l'Empereur Philippe, qu'on sçait avoir esté Arabe, & qu'on croit avoir esté Chrétien. En ce cas, Therene aura pu confesser J. C. sous Jule Maximin en 235, & mourir en 238. ou 239. Mais ce seroit au plus une conjecture bien foible & bien eloignée.]

(Margin: MS. p. 651.)

'Je ne trouve point non plus que [les Grecs, ni] les Latins, honorent aujourd'hui STE DROSIS, si l'on ne veut dire que c'est 'une Drusine marquée à Antioche le 14. de decembre dans un exemplaire du martyrologe de S. Jerome, au lieu de Drusus qu'on lit dans les autres exemplaires, & ensuite dans tous les martyrologes. 'Ce qui est certain, c'est que Ste Drosis a esté une sainte Vierge, d illustre dans l'Eglise par le martyre qu'elle souffrit dans une age encore fort tendre, & un corps fort foible. Mais estant fortifiée par la grace, 'elle ne craignit pas mesme les feux ausquels on la condanna, & où elle s'offrit à Dieu en holocauste. 'S. Chrysostome en a fait un fort bel eloge le jour de sa feste, dans une eglise pres d'Antioche. Il paroist qu'elle avoit souffert en ce lieu là, & qu'elle y estoit enterrée, quoique Saint Chrysostome ne le dise pas expressément. Ce que ce Pere y dit, que Flavien d'Antioche avoit choisi un beau jour pour amener le peuple en cette eglise, 'donne quelque lieu de croire que sa feste se faisoit en hiver, [où les beaux jours sont plus rares.] 'L'inscription de ce discours donne à la Sainte le titre de "grande Martyre. μεγαλομάρτυρα.

(Margin: Act. M. p. 599. | Flor. p. 1029. 1030. | Chry. t. 5. or. 70. p. 880. c. | d d. e. | p. 881. 882. | p. 877. b. | Act. M. p. 599. 2. | Chry. p. 875. b.)

[Il faut apparemment raporter à la Syrie, ce que nous apprenons de S. Chrysostome,] 'que durant une persecution violente qui s'estoit elevée contre l'Eglise, 'on prit deux Chrétiens, dont l'un estoit disposé à tous les tourmens les plus cruels, & l'autre estoit prest aussi à souffrir avec courage d'avoir la teste tranchée, mais craignoit les tourmens jusqu'à en trembler. [Dieu avoit accordé aux saints compagnons de "Ste Perpetue, de mourir chacun en la maniere qu'ils le souhaitoient.. Ici par un effet different de sa mesme bonté, il voulut faire tout le contraire.] 'Car pour montrer qu'il se contente souvent de la disposition d'un cœur qui veut bien faire & souffrir toutes choses pour l'amour de luy, 'sa providence ordonna que celui qui ne craignoit point les tourmens, fut condanné tout d'abord à avoir la teste tranchée: [& pour montrer aussi qu'il sçait fortifier les foibles qui ont confiance en luy,] il permit que le mesme juge dans la mesme seance, fit mettre l'autre sur le chevalet, "luy fit dechirer les costez, le fit mener ensuite avec luy en diverses villes, où l'on renouvelloit les mesmes tourmens. 'Dieu voulut ainsi, dit Saint Chrysostome, corriger par les tourmens mesmes ce qu'il y avoit en luy de foible & de lasche, & luy oster toute la frayeur qu'il avoit auparavant, [pour le couronner ensuite d'une maniere plus glorieuse. Il ne nous dit point les noms de ces deux Martyrs.]

(Margin: in Tit. h. 6. p. 668. d. | e. | V. son titre. | c. d. | e. | καὶ ἔξαινε. | p. 669. a.)

'Le martyrologe de Bede, & [1] beaucoup d'autres, marquent le 17. de fevrier S. POLYCHRONE Evesque de Babylone, & Martyr sous Dece, 'avec S. OLYMPIADE, S. MAXIME, 'S. PARMENAS, S. ELYMAS, & divers autres de son Clergé & de son peuple. 'Adon & Notker l'appellent Evesque de Babylone & de Ctesiphon. 'Mais puisque Bede & d'autres

(Margin: Boll 17. feb. p. 5 c. | 15. apr. p. 375. | 22. apr. p. 11. | 17. feb. p. 5. c. | e.)

1. Usuard, Adon, Raban, Notker, Vandelbert &c.

tres nous renvoient pour tout cela aux actes de S. Laurent, [il est à craindre qu'on n'en ait point eu d'autres memoires: & ce qui en est dans ces actes, fondé sur une fausse expedition de Dece contre les Perses, est absolument insoutenable. S'il y a donc en cela quelque chose de vray, ces Saints doivent avoir souffert dans quelque persecution excitée par les Rois de Perse. Et il vaut mieux assurément s'en tenir] 'à ce qu'on trouve dans un exemplaire du martyrologe de S. Jerome, qu'il y a eu un S. Polychrone martyrizé "dans le pays de Babylone. [Je doute fort mesme qu'il y eust encore en ce temps là une ville de Babylone, ni par consequent un Evesque. Il me semble qu'on n'en entend jamais parler dans les veritables histoires.]

Flor. p. 327. 1. — *in Babylonia.*

'Nous avons l'histoire des miracles d'un S. THERAPON, [a] dont les reliques avoient esté apportées de Cypre à Constantinople, peutestre en l'an 806. 'L'on n'y trouve rien de la vie du Saint, sinon qu'il avoit esté moine & Martyr, 'quoiqu'il n'y ait [peutestre] jamais eu de moines en Cypre qu'aprés le temps des Martyrs. 'Aussi les Grecs avouent dans leur office, où ils en font la feste le 27. de may, qu'on ne savoit rien dutout de luy que par des images & par des traditions assez obscures. [Ainsi je ne sçay si ce Saint est different de] 'S. Therapon honoré le mesme jour par les Grecs comme Prestre de Sardes & Martyr, & dont on dit bien plus de choses, [mais qui ne sont peut-estre pas plus assurées.]

Boll. 27. may. p. 682. — [a] p. 682. a. p. 683. § 3. — p. 681. f. — b. c. — p. 680.

'Bollandus joint à S. Therapon un S. PHANURE, dont on a aussi quelques miracles écrits dans le VII. siecle par un anonyme, qui luy donne le titre de Martyr, mais qui avoue d'ailleurs qu'on ne savoit quoy que ce soit de sa vie. On voit seulement qu'il estoit fort honoré à Rhode & en Candie, sans qu'on en sache mesme le jour.

p. 892.

ARTICLE XI.

De Ste Marguerite, S. Cyrille enfant, S. Platon, & S. Callinique.

[LE nom de STE MARGUERITE est aujourd'hui fort celebre parmi les Latins, qui en font le 20. de juillet. On ne la trouve point dutout dans les anciens, & les Grecs ne connoissent point de Sainte de ce nom.] 'Mais Baronius croit que c'est celle qu'ils appellent Marine, '& dont ils font leur grand office le 17. de juillet. Et en effet, ce qu'on en lit dans leurs Ménées [revient assez à ce que les Latins disent de Ste Marguerite.] 'C'est sur cela que Baronius soutient que Ste Marguerite n'a point souffert à Alexandrie, comme quelques uns le pretendent. 'Car les Grecs disent que Ste Marine estoit d'un bourg de la Pisidie vers Antioche, ou d'Antioche mesme [capitale] de cette province, & qu'elle y souffrit le martyre sous le juge Olybre. 'Baronius ajoute que c'est encore la mesme Ste Marine qui est marquée par Usuard le 18. de juin; ["ce qui reçoit neanmoins assez de difficulté. Tout ce que l'on dit aussi de l'histoire de cette Sainte, "est rejetté comme apocryphe par les personnes les plus habiles.] On trouve son nom entre les saintes vierges & martyres dans des Litanies qui se lisent dans l'Ordre Romain.

Bar. 20. jul. a. — Men. p. 158-172. — Canis. t. 2. p. 821. — Bar. 20. jul. a. — Men. p. 167. — Bar. 20. jul. a. — NOTE 7. — V. la note 7.

'Une histoire qu'on croit écrite vers l'an 450, [b] nous apprend qu'à Mylas ville de la Carie, [c] l'on honoroit un S. EPHREM, qui avoit autrefois esté Evesque de ce lieu. Son corps estoit en un village nommé Leucé, où l'Evesque alloit celebrer sa feste avec presque toute la ville. 'On ne voit point qu'il soit honoré par les Latins ni par les Grecs, si ce n'est un S. Ephrem marqué le 12. de may dans un martyrologe manuscrit. Bollandus le joint à STE EUSEBIE de Mylas honorée le 24. de janvier.

Boll. 24. jan. p. 598. § 5. — [b] § 1. — [c] p. 600. § 12. — p. 598. § 2.

'Nous avons depuis peu une petite histoire de S. CYRILLE enfant, martyrizé à Cesarée en Cappadoce, comprise dans une lettre assez bien écrite, (quoique nous ne l'ayons que dans une méchante traduction,) [pour croire qu'elle est de la main de S. Firmilien: & en ce cas, S. Cyrille aura souffert sous Dece ou sous Valerien.] Nous apprenons donc de cette lettre, que le Saint ayant embrassé la religion Chrétienne dans un age fort peu avancé, mepriſa les reprimendes, les menaces, les fouets, par lesquels son pere s'efforça d'ebranler sa foy, en sorte que "son courage luy donna pour disciples plusieurs des autres enfans ses compagnons. 'Il se vit mesme desherité & chassé de la maison de son pere, "& il s'en consola, assuré que sa foy luy acqueroit des biens d'autant plus grands dans le ciel, qu'il auroit eu moins de part à ceux de la terre.

29. may, p. 17. § 4. — &c. — § 4. 5. — &c.

'Il resista avec la mesme constance "à tout ce que le juge put faire pour l'amollir ou l'intimider. Il fut mené comme pour estre brulé vif, sans donner aucune marque de tristesse ni de crainte: '& quand il vit que ce n'estoit que pour luy faire peur, il témoigna alors une douleur veritable. Mais le desir qu'il avoit de mourir pour J. C, fut bientost accompli: & "il consola alors tous ceux qui ne le pouvoient voir mourir en un age si tendre sans verser des larmes. La relation de son martyre n'en exprime point le genre. Elle nous apprend seulement que ce fut à Cesarée; '& Florus qui paroist l'avoir vue, n'en dit pas davantage: Mais les martyrologes de S. Jerome marquent le 29. de may S. Cyrille Martyr à Cesarée en Cappadoce.

&c. — § 5. — § 6. — &c. — § 1.

[Le nom de S. PLATON Martyr à Ancyre dans la Galacie, est fort celebre dans l'Eglise.] 'Les martyrologes de S. Jerome en citent une histoire, [qui par consequent doit estre fort ancienne.] 'Mais celle que nous en avons aujourd'hui dans Surius est de Metaphraste, [& on peut ajouter qu'elle ne vaut rien.] [d] Elle porte que ce Saint confessa J. C. estant encore fort jeune, devant le Vicaire Agrippin, '& qu'aprés un grand nombre de tourmens, il eut la teste tranchée en un lieu nommé le Champ, où il fut aussi enterré. 'On voit à peu pres la mesme chose dans les Ménées, [e] & dans Pierre de Noels qui

Flor. p. 676. — All. de Sim. p. 128. — [d] Sur. 22. jul. p. 266. § 2. — p. 270. § 20. — Men. 18. nov. p. 286. — [e] P. de N. l. 6. c. 126. p. 124. 1.

qui ajoute que ce Saint souffrit du temps de l'Empereur Maximien. [Nous ne le trouvons point autrepart : & neanmoins s'il est vray qu'il ait souffert sous un Vicaire, ce n'a pas esté avant Diocletien,] 'que Lactance nous apprend avoir établi le premier cette espece de Magistrats. [Lact. pers. c.7. p.6.] [a Men. ut sup.] [a] Mais les Grecs donnent à Agrippin ''une qualité qui marque plus ordinairement un gouverneur de province. [τῷ ἡγεμόνι.] [Flor. p. 676. 677.] 'Les martyrologes de S. Jerome, Usuard, Adon, & presque tous les autres Latins, marquent S. Platon le 22. de juillet. [Men. p. 281-286| Ugh. t. 6. p. 1137.] 'Les Grecs en font leur principal office le 18. de novembre.

[Conc. B. t. 5. p. 626. 627.] 'On lut dans le second Concile de Nicée, l'histoire d'un solitaire delivré de captivité par ce Saint, auquel il avoit eu recours. Elle est tirée d'une lettre de S. Nil, qui remarque que ce Saint estoit illustre par une infinité de miracles qu'il faisoit & en son pays qui estoit la Galacie, & en tous les autres endroits où on l'invoquoit. [Nil. l. 2. ep. 178. p. 210.] 'Le mesme Saint Nil ayant sceu qu'un payen fort puissant avoit enlevé par force des personnes refugiées au tombeau de S. Platon, luy predit que Dieu vengera l'injure faite à son Martyr, & le reduira a se venir refugier luy mesme dans son eglise.

[* Codi. p. 44. d. b Proc ædi. l. 1. c. 4. p. 15 c. c Cang. de C. l. 4. p. 133. d Boll. 22. apr. p. 45. d| 53. a.] *L'Empereur Anastase fit bastir à Constantinople une eglise de Saint Platon, [b] qui fut ensuite rétablie magnifiquement par Justinien, [c] & depuis encore ''par Basile le Macedonien. [&c.] [d] La vie de S. Theodore Siceote parle d'une chapelle de S. Platon à Anastasiople dans la Galacie, vers l'an 600.

[e Men. 18. nov. p. 286| Ugh. t. 6. p. 1137. f Boll. 22. apr. p. 57. f. g p. 58. a.] [e] Les Grecs disent que S. Antioque Martyr estoit frere de S. Platon. [f] La vie de S. Theodore Siceote marque qu'il celebra la feste de S. Antioque Martyr dans son eglise à Anastasiople, le 17. de juillet, [g] ce qu'on entend du frere de S. Platon. [Mais au lieu du 17. de juillet, il faut peutestre lire le 16.] Car Bollandus dit que sa feste est marquée dans plusieurs Ménées manuscrits le 16. du mesme mois. [Je ne le trouve point dans ceux qui sont imprimez.] [Canis. t. 2. p. 820.] 'Le menologe de Canisius met ce Saint le 15, & dit qu'il souffrit à Sebaste [en la petite Armenie,] sous le Gouverneur Adrien. Il marque diverses particularitez de son martyre : [mais il y en a qui sentent la fable. Le martyrologe Romain met aussi ce Saint le 15. de juillet.]

[Sur. 26. jul. p. 343. §. 3. h §. 6.] 'On fait commencer à Ancyre le martyre de S. Callinique, sous un juge nommé Sacerdos, [h] qui luy ayant fait mettre en pieces tout le corps avec des nerfs de bœuf, & dechirer les costez sur le chevalet, [§. 7.] 'luy fit mettre aux piez des brodequins armez de pointes de fer, & l'obligea de courir en cet état depuis Ancyre jusques à Gangres [en Paphlagonie,] [§. 10.] 'où il fut jetté dans un fournaise. [Voilà presque tout ce que contiennent ses actes, que l'on veut faire passer pour originaux, ''& ausquels neanmoins il est difficile de donner plus d'autorité que ce qu'en a Metaphraste, & les Ménées de Grecs qui le suivent.] [Note 8.] [Men. p. 285-295| Canis. t. 2. p. 829.] 'Les Grecs font leur grand office de ce Saint ''le 29. de juillet, ce que Baronius a imité. [Note 9.] [Thphn. p. 138. d.] 'S. Macedone de Constantinople chassé par l'Empereur Anastase, fut enterré à Gangres dans l'eglise de S. Callinique Martyr, & tout auprés de ses reliques.

ARTICLE XII.

De S. Patrice de Pruse, de Ste Matrone, & S. Domnion de Salone : De quelques Saints dont on ignore le pays.

[Boll. 28. apr. g. p. 65.] 'Bollandus nous a donné des actes d'un ''S. Patrice Evesque, [Note 10.] [qui ne paroissent pas mauvais, quoique l'Ecriture y soit un peu trop citée, & qu'il soit difficile de pretendre que les discours, qui sont assez longs, soient originaux.] [Act. M. p. 621.] 'Le P. Ruinart les a mis dans son recueil. [Boll p. 576. a.] 'Les Grecs disent qu'il estoit Evesque de Pruse [dans la Bithynie.] [g. p. 65. c.] 'Jule qualifié quelquefois Proconsul, & quelquefois Consulaire, estant venu en un lieu appellé, ce semble, Thermes, à cause des bains d'eaux chaudes qui y estoient, se fit amener le Saint, [qui avoit esté pris auparavant,] & voulut l'obliger de reconnoistre que les hommes avoient beaucoup d'obligation à Esculape, de leur avoir donné ces eaux. [f.] 'Le Saint le pria de vouloir souffrir qu'il s'étendist un peu pour luy répondre, & luy dire à qui on avoit obligation de ces eaux. Jule luy demanda s'il pretendoit donc estre plus habile que les philosophes ; & le Saint répondit que comme il estoit Chrétien, il avoit appris la verité, quelque pecheur qu'il fust, par la lumiere que Dieu donne à ceux qui l'adorent.

[p. 66. a.] 'Le juge luy accorda enfin la permission qu'il demandoit, & le Saint le pria encore, disent les actes, de faire tirer les rideaux [qui fermoient l'audience,] afin que tout le peuple pust s'approcher, & l'entendre. Le juge, [qui pouvoit avoir quelque humanité, & aimer les sciences,] le luy accorda encore ; [a. b. c.] ''& alors le Saint fit un assez long discours, dont le capital est, Que Dieu a mis sous la terre des sources, ou plutost des abysmes de feu & d'eau, pour servir à la punition des méchans ; & que de ces abysmes, il fait sortir tantost des feux, comme dans la Sicile, tantost des eaux froides, tiedes, ou chaudes, selon les regles de sa divine providence. [Il peut y avoir dans ce discours plusieurs choses que les philosophes pourroient ne pas approuver, mais il suffit que le Saint parlast selon sa lumiere, & fist dependre toutes choses de la volonté de J. C.]

[d.] ''Jule crut le bien refuter, en luy disant qu'il l'alloit faire jetter dans les eaux chaudes, & qu'assurément elles ne le bruleroient pas, puisque c'estoit son Dieu qui les avoit faites. Patrice ne manqua pas de réponse : [& imitant les trois jeunes hommes de Babylone,] il dit au juge : Si J. C. me veut sauver de ces eaux « dont vous me menacez, il le fera ; car « il le peut. Que s'il veut finir ma vie par « cette voie, il peut disposer comme il luy « plaist de son serviteur, luy, sans l'ordre « duquel un cheveu ne tombe pas de la « teste. [e.] 'Et quoy qu'il en arrive, ceux « qui

„qui adorent des pierres, & leur donnent „ le nom de dieu, n'ont point d'autre sort „ à attendre que les tenebres & les suppli- „ ces de l'enfer. Jule en colere le fit jetter où l'eau estoit la plus bouillante. Et elle l'estoit tellement, que les goutes qui en rejaillirent sur ceux qui l'y jetterent, les brulerent tres sensiblement. Cependant le Saint y demeura longtemps sans qu'elle luy fist aucun mal. Cette preuve de la puissance de J. C. ne fit qu'irriter le juge. Il fit tirer le Saint de l'eau, 'mais ce fut pour luy faire trancher la teste. Les Chrétiens l'enterrerent en un lieu qu'on appelloit l'Euripe. (e.f.)

'Le jour de sa consommation fut le 19. de may, 'auquel les Menées des Grecs marquent tout leur office de ce Saint, & des SS. Acace, Menandre, & Polyene, qu'ils luy donnent pour compagnons, '& que quelques uns qualifient Prestres. Ils marquent leur feste en une eglise de la Vierge dans le palais de Cyrus. 'Ils font encore une memoire de S. Patrice seul le 28. d'avril, 'auquel on l'a mis aussi dans le martyrologe Romain. [a] Ses actes ne luy donnent point de compagnons. (f. — Men. p. 149-153. — Boll. 28. apr. p. 476. b. — Men. p. 339. — Boll. p. 576. a b.)

'Le nom de Ste Matrone de Thessalonique est celebre dans les Menées des Grecs, & dans tous les martyrologes latins depuis Florus & les autres du IX. siecle. 'Les Cophtes mesmes, les Arabes, & les Moscovites l'honorent. [b] Ils s'accordent tous à dire qu'elle estoit servante d'une dame Juive nommée Plautille, qui ne pouvant l'obliger à abandonner la religion Chrétienne pour prendre celle des Juifs, "la battit tellement diverses fois, qu'enfin elle en mourut; 'à quoy Adon ajoute quelques miracles. 'Les Chrétiens eurent soin de l'enterrer la nuit: & Alexandre Evesque de Thessalonique bastit depuis dans la ville une eglise de son nom, & il y transporta son corps. [Que si cet Alexandre est celui qui est celebre dans le Concile de Tyr en 335, (& nous n'en connoissons point d'autre,) il faut que la Sainte ait souffert sous les Empereurs payens.] 'Car on n'en a pas d'autre preuve qui soit un peu forte. 'Sa feste est marquee par les Latins le 15. de mars, ou le 14. par quelques uns. 'Les Grecs en font tout leur office le 27. du mesme mois: [Les Moscovites l'honorent le mesme jour,] '& les Cophtes le 7. de septembre. (15. mars, p. 396. 397. — p. 397. 398 | may, t. 1. p. 21. d. — [b] 15. mars, p. 396. 397. — &c. — p. 396. e. — p. 397. b. — e. — p. 396. b. f. — p. 397. b. c. — f.)

'L'Eglise de Salone autrefois metropole de la Dalmacie, [dont le siege est transferé à Spalatro,] 'honore le 7. de may comme son premier Evesque, S. Domnie, martyrizé sous un juge nommé Maurele; '& elle pretend en avoir toujours gardé le corps, premierement à Salone, & puis à Spalatro où il fut transporté dans le VIII. siecle; & où il fut mis dans une eglise de la Vierge qui a ensuite porté son nom, '& qu'on tenoit au X. siecle avoir esté la chambre de Dioclétien. [c] On montre encore aujourd'hui dans les ruines de Salone, une cave qu'on dit avoir esté son sepulcre. 'On le fait disciple de S. Pierre; [mais ni cet article, ni tout le reste du détail qu'on dit de luy, n'a point aujourd'hui d'auteur plus ancien] 'qu'une vie composée dans le XI. siecle par un Adam de Paris, sur une autre écrite en un latin tout barbare. Constantin Porphyrogenete, qui marque [vers l'an 950.] que son corps estoit à Spalatro, ne luy donne aucune qualité. [d] Il l'appelle Domne. (11. apr. p. 5. c. f. — p. 6. a | 7. a. — p. 9. 10. — Const. ad Ro. p. 85. — [c] Vheler, p. 27. — Boll. 11. apr. p. 17. c. — a. b. — Const. ad Ro. p. 85. — [d] p. 85.)

'Les martyrologes de S. Jerome, Usuard, Notker, & beaucoup d'autres, marquent le 11. d'avril un S. Domnion Evesque de Salone en Dalmacie, & Martyr. [La conformité du nom, du lieu, & de la dignité, donne quelque sujet de croire qu'il n'est pas different de S. Domnie: Mais d'autre part] 'le mesme jour 11. d'avril on honore à S. Jean de Latran S. Domnion Evesque & Martyr, dont on pretend y avoir le corps: & on ajoute qu'il y a esté mis vers l'an 641. par le Pape Jean IV, dont Anastase dit qu'il fit apporter de Dalmacie & d'Istrie beaucoup de reliques de Martyrs, & qu'il les mit auprés du battistere de Latran. (Vheler, p. 27. — Boll. p. 6. e. f. — p. 11.)

[On ne sçait ni le temps, ni le lieu, ni aucune particularité, soit du martyre, soit de la vie] 'd'un saint Martyr nommé Jean, dont le corps estoit gardé à Constantinople dans une eglise de la Vierge, & sa feste y estoit celebrée le 13. de may avec un grand concours des peuples. 'Son corps en fut enlevé, porté à Venise, & mis le 3. juillet 1215. en un monastere du saint Prophete Daniel, 'où l'on assure qu'il se conserve encore tout entier sans corruption, & qu'il y fait divers miracles. 'On a une histoire de cette translation, & de quelques miracles; 'mais écrite seulement aprés l'an 1520. 'On l'honore à Venise le 19. de may. [e] Quelques uns appliquent à ce Saint la fausse histoire de S. Procope. [f] Bollandus conjecture que ce peut estre un S. Jean Egyptien, honoré le 20. de septembre par les Grecs de Constantinople, qui disent que Maximien le fit mourir avec quarante autres, ne pouvant souffrir la liberté genereuse avec laquelle il luy parloit. Ils l'appellent le plus grand d'entre les Confesseurs. S'il a souffert en Egypte, comme il y a assez d'apparence, il faut changer le nom de Maximien en celui de Maximin. (19. may, p. 305. e. — f | 307. c. — p. 306. a. — p. 305-307. — p. 306. b. — p. 304. b. — [e] c. e. — [f] f | Men. p. 274.)

'Bollandus nous donne les actes des SS. Polyeucte, Candidien, & Philorome, marquez le 11. de janvier dans divers martyrologes manuscrits. [Ces actes sont graves,] '& il semble que ce soit un sermon. [Quoiqu'ils soient assez courts,] 'ils sont longs neanmoins dans les discours du juge & de Saint Polyeucte. 'Ils louent principalement l'union indissoluble des Saints dans leur amitié, '& disent qu'ils furent brulez pour la foy, dans un age fort avancé, [mais sans nous apprendre ni en quel temps, ni en quel lieu. Ils semblent traduits du grec.] (11. jan. p. 666. c. — f. — p. 667. — p. 666. f. — p. 667.)

'On a trouvé à Ancone en Italie vers l'an 1376, [g] le corps entier d'un S. Primien Evesque Grec [ou d'Orient,] selon l'inscription qui estoit sur son tombeau. 'Et on pretend que fort peu aprés une femme de la ville "le vit en songe habillé en Evesque, '& qu'il luy dit qu'il avoit souffert le martyre avec deux autres (23. feb. p. 367. b. — [g] f | 368. a. — e. — &c. — d. e. — &c.)

il y avoit plus de mille ans, [ce qui revient à la perſecution de Diocletien;] que 400. ans auparavant, [& ainſi vers 950,] on avoit apporté ſon corps à Ancone, & qu'il l'avoit voulu, parceque les habitans du lieu où il eſtoit auparavant, n'adoroient point en luy le nom de J. C.″[Ce qui peut donner quelque autorité à cette revelation,] ′c'eſt que comme on vouloit mettre ſon corps dans une chaſſe couverte d'argent, le Saint declara qu'il vouloit qu'on le miſt dans une chaſſe de bois de cyprés toute ſimple, ſans argent ni aucun autre ornement, parceque c'eſtoit au deſſous de l'armoire où l'on gardoit le ſaint Sacrement, & qu'il n'eſtoit pas raiſonnable qu'on fiſt plus d'honneur au ſerviteur qu'à ſon maiſtre. ′L'egliſe où ſon corps fut trouvé, portoit alors le nom de la Ste Vierge. ′Elle a depuis porté le ſien, & on l'appelle aujourd'hui S. François de Paule, à cauſe qu'elle eſt aux Minimes. Son corps s'y conſerve toujours. ′On fait ſa feſte le 23. de fevrier.

&c. | a. d. | p. 367. f. | b. c. | d.

SAINT GENÉS, MARTYR A ARLES.

[LA France a eu peu de Martyrs plus reverez dans l'antiquité que S. Genés.] ′Outre ce que nous en trouvons dans Prudence & dans Fortunat, qui le mettent au rang des plus illuſtres Saints de l'Egliſe, ′& dans Saint Gregoire de Tours qui en parle fort amplement; [a] nous avons ſa vie parmi les œuvres de S. Paulin de Nole, à qui on a accoutumé de l'attribuer. [Elle a en effet aſſez ſon ſtyle; & nous n'y voyons rien qui empeſche de croire qu'elle ſoit de luy.] Roſweide en doute neanmoins, mais ſans marquer aucune raiſon de ſon doute. ·Il paroiſt pencher à croire qu'elle eſt d'un Paulin Eveſque de Beziers, [contemporain de celui de Nole, ou] un peu plus ancien. D'autres l'attribuent à S. Patient de Lion, ′ou à S. Hilaire d'Arles, [ſans en avoir, que nous ſachions, aucun fondement particulier. Ainſi il ſemble qu'il vaut mieux s'arreſter à l'un des deux Paulins,] ′puiſque quatre manuſcrits l'attribuent au bienheureux Paulin Eveſque. [Ce titre de bienheureux convient meſme mieux à celui de Nole, dont la pieté eſt honorée de toute l'Egliſe,] & Mr. le Brun, aprés avoir copié la note de Roſweide, [b] a jugé neanmoins devoir laiſſer cette hiſtoire parmi les veritables ouvrages du Saint. [Nous ne ſavons rien au moins qui en puiſſe faire douter, ſinon que nous ne voyons pas quelle occaſion ce Saint a pu avoir d'écrire l'hiſtoire d'un Martyr d'Arles: mais il eſt aiſé qu'il en ait eu meſme pluſieurs. ′Ce qui en paroiſt par la piece meſme, c'eſt qu'elle eſt écrite aſſez longtemps aprés le martyre de S. Genés, & lors neanmoins que la memoire d'une action auſſi grande & auſſi extraordinaire qu'eſt la ſienne, eſtoit encore toute vive & toute recente dans l'eſprit des peuples.

Prud. de M. 4. p. 88 | Fort. l. 8. c. 4. p. 190. | Gr. T. gl. M. c. 68. 69. p. 153-155. | a Paul. p. 445 | n. p. 834. | Not. G. p. 38. 2. | Act. M. p. 601. 602. | Paul. b. n. 215. p. 86. | b ep. p. 322 | diſ. 1. p. 114. | Paul. v. Gen. p. 445.

′Nous avons outre cela une homelie ſur S. Genés parmi celles qui portent le nom d'Euſebe d'Emeſe, [& que l'on croit eſtre partie de S. Eucher de Lion, partie de quelques autres grands hommes du meſme temps.] ′Roſweide attribue celle-ci à Fauſte Eveſque de Riés, [c] & Mr. du Boſquet à S. Eucher. [d] D'autres veulent qu'elle ſoit de S. Patient ſon ſucceſſeur. [e] Nous trouvons auſſi dans Surius un diſcours de S. Hilaire d'Arles, où il raconte un miracle de ce Saint dont il avoit eſté témoin oculaire, & qui eſtoit arrivé du temps de S. Honorat ſon predeceſſeur. [C'eſt de toutes ces differentes pieces que nous tirerons l'hiſtoire de S. Genés.] ′On trouve de plus, deux ſermons ſur ce Saint dans un manuſcrit du Vatican, qui ne ſont attribuez à perſonne, mais ils ſont parmi ceux de S. Auguſtin, de S. Ceſaire, & de divers autres auteurs du meſme temps. Son martyre eſt encore amplement décrit dans le Miſſel Mozarabe.

Emiſ. h. 50. p. 129. | Paul. n. p. 834. | c Boſq. l. 4. c. 17. p. 161. | d Th. R. t. 8. p. 76. 77. | e Sur. 25. aug. p. 264 | Paul. n. p. 834. | Act. M. p. 602. b.

′Il eſtoit originaire de la ville d'Arles, & aprés en avoir tiré la naiſſance, il en devint le patron par le merite de ſa mort. [f] Il eſtoit encore jeune, ′& ſimple catecumene, lorſque Dieu luy fit la grace de ſouffrir pour luy. Ainſi avant que d'avoir eſté ni ſoldat ni domeſtique de la maiſon de Dieu, il devint tout d'un coup ſon fils, & l'heritier de ſon royaume. Quelques uns diſent qu'il avoit merité cette grace par la grandeur de ſa foy, ′& par l'amour qu'il nourriſſoit ſecrettement dans ſon cœur pour J. C, & dont il fit tout d'un coup eclater la flamme lorſque l'occaſion s'en preſenta.

Paul. v. Gen. p. 445. | f p. 446. | Emiſ. h. 50. p. 129. 2. | p. 130. 1.

′Il s'eſtoit mis dans des emplois qui regardent l'adminiſtration de la juſtice, & il avoit pris la charge de greffier, ′écrivant les plaidoyers des avocats, & egalant la rapidité de leur parole par la viſteſſe de ſa main & l'adreſſe de ſes notes. [Il trouva dans cet emploi l'occaſion de ſon martyre.] ′Car comme ſa charge l'obligeoit d'eſtre preſent devant le tribunal de Ceſar, [dit Euſebe d'Emeſe,] il y fut témoin des tourmens que l'on faiſoit ſouffrir aux Martyrs. Leur rigueur portoit la crainte & le tremblement dans l'ame des boureaux meſmes. Mais ce ſpectacle ne l'epouventa nullement. Et lorſque le perſecuteur vint à prononcer ſes arreſts de ſang, il eut horreur de tracer ſur la cire ces paroles ſacrileges, ′& défendit à ſa main d'écrire auſſibien que de ſacrifier. [g] Il ſemble par S. Paulin que ceci ſoit arrivé lorſqu'on publioit les edits de quelque perſecution. [Il ne dit pas auſſi que ce fuſt en preſence de l'Empereur,] mais il ne parle que du juge. ′Et meſme Euſebe d'Emeſe le qualifie ainſi en deux endroits.

2 | Paul. p. 445. | Paul. p. 445. | p. 446 | Emiſ. p. 130. 1. | Emiſ. p. 130. 1. | g Paul. p. 446. | Emiſ. p. 130. 1.

′Non ſeulement S. Genés refuſa d'écrire rien contre J. C; mais il jetta ſes regiſtres aux piez du perſecuteur; ′condan-

1 | Paul. p. 446. | Emiſ. p. 130. 1.

dannant en meſme temps ſes edits & ſes arreſts impies avec toute la liberté d'un Martyr ; & declarant qu'il eſtoit Chrétien. Cette action ſurprit étrangement le juge, qui rougit de voir ſortir un défenſeur de la foy du milieu des ennemis de la foy, de ce que l'Egliſe ayant accoutumé d'envoyer les martyrs aux tribunaux des juges, le tribunal du perſecuteur donnoit un martyr à l'Egliſe. Il tourna donc toute ſa fureur contre luy, & tous les efforts des infideles furent employez pour ſa perte. 'Le juge commande qu'on s'en ſaiſiſſe & qu'on le luy amene: mais le Saint, pour pratiquer entierement l'Evangile, avoit pris la fuite afin de ſe derober à ſa fureur. 'Les miniſtres du demon le pourſuivirent : '& comme ils ne purent le trouver, le juge commanda aux executeurs, qu'en quelque endroit qu'ils le rencontraſſent, ils luy oſtaſſent auſſitoſt la vie.

Paul. p. 446. — Emiſ. p. 130. 1. — Paul. p. 446.

'Le Saint apprit cette nouvelle, qui l'obligea à changer diverſes fois non ſeulement de lieu, mais auſſi de ville. [Il retourna neanmoins enfin à Arles.] Cependant le deſir de confirmer ſa foy de plus en plus, luy faiſoit deſirer le Bateſme qu'il n'avoit pas encore receu. Il le demanda à l'Eveſque de la religion Catholique, par des voies ſecrettes & aſſurées. Mais ſoit que le temps ne leur permiſt pas, ſoit que ce Prelat ſe défiaſt de ſa trop grande jeuneſſe, il differa de luy accorder ſa demande, & l'aſſura en meſme temps que le martyre enfermoit auſſi la perfection de la grace du Bateſme.

Ibid.

'Dieu ne voulut pas differer davantage la couronne qu'il preparoit à S. Genés. Il le fit trouver par les perſecuteurs, & le Saint ne voyant point de moyen pour s'echaper, 'ſe jetta dans le Rhone [a] par l'inſpiration du S. Eſprit. Il pouvoit auſſibien que S. Pierre, dit S. Paulin, marcher ſur les eaux rapides de ce fleuve: mais Dieu voulut qu'il le traverſaſt à la nage, afin qu'il y receuſt comme un bateſme ſecret, & que ſon corps eſtant [comme] conſacré par ces eaux, les eaux fuſſent auſſi ſanctifiées par l'attouchement de ſon corps. 'Ainſi il paſſa d'une ville à l'autre: [b] car il paroiſt que le Rhone traverſoit alors la ville d'Arles, & en faiſoit comme deux villes, [c] quoique quelquefois on les conſidere comme une ſeule. [Les cartes marquent encore aujourd'hui le fobourg de Trinquetaille auprés d'Arles ſur l'autre coſté du Rhone.]

p. 447. — p. 447| Emiſ. p. 130. 1 — a Paul. p. 447. — Emiſ. p. 130. 1. — b 1|Paul. p. 447. 448| Sur. 25. aug. p. 264. §4| Act. M. p. 604. n. c. — c Emiſ. p. 130. 2.

[d] Le Saint eſtant arrivé en cet endroit, l'executeur l'y ſuivit [e] & luy oſta la vie d'un coup d'épée, [f] dont il luy trancha la teſte ſelon S. Gregoire de Tours. [g] Les Fideles voulurent que le martyre de ce Saint ſanctifiaſt les deux rives du Rhone: & comme l'une avoit déja receu ſon ſang, [h] ils tranſporterent ſon corps à l'autre. Il l'enterrerent en cet endroit auprés des murailles de leur ville, [i] en un lieu appellé les champs Elyſiens, & aujourd'hui Aliſcamps. L'on y baſtit depuis une egliſe, dans laquelle S. Honorat, S. Hilaire, & divers autres illuſtres Eveſques d'Arles furent enterrez.

d 1|Paul. p. 447. — e Paul. p. 447. — f Gr. T. gl. M. c. 68. p. 153. — g Paul. p. 447. 448. — h p. 448| Emiſ. p. 130. 2. — i Boll. 16. jan. p. 25. § 1.

[L'hiſtoire ne nous apprend point en quel temps ce Saint a ſouffert.] 'Baronius & Mr. du Boſquet le mettent ſous Diocletien, mais ils n'en raportent aucune preuve. [k] C'eſt pourquoi le Pere Ruinart aime mieux laiſſer le temps de ſon martyre incertain.

Bar. 303. p. 130| Boſq. l. 4. c. 17. p. 160. — k Act. M. p. 602. § 3.

[l] Son nom ſe rendit extremement celebre à Arles, & ſa gloire y croiſſoit de jour en jour à cauſe des grands miracles qui ſe faiſoient à ſon tombeau. 'L'eloge que nous en avons ſous le nom d'Euſebe d'Emeſe fut prononcé le jour de ſa feſte, 'qui eſt marquée au 25. d'aouſt dans les martyrologes de S. Jerome, [dans ceux [1] du IX. ſiecle, & dans divers autres.] 'Quelques uns en font encore le 16. decembre, auquel on avoit dedié à Arles un autel, & une egliſe de ſon nom.

l Paul. p. 448. — Emiſ. p. 130. 2. — p. 129. 1. — Flor. p. 775. 776. — p. 1032.

'S. Gregoire de Tours raporte que les bareaux qui environnoient ſon tombeau furent ſouvent rompus par les Lombars & d'autres barbares, mais que ces impies eſtant devenus poſſedez du demon ou enragez, s'eſtoient dechirez eux meſmes avec les dents, & n'avoient jamais pû rien remporter de leur pillage.

Gr. T. gl. M. c. 69. p. 154.

'Il ſe faiſoit des miracles non ſeulement au tombeau de Saint Genés, mais auſſi au lieu où il avoit repandu ſon ſang pour J. C. Il y avoit en cet endroit un meurier dont les Fideles coupoient l'ecorce & les branches pour leur ſervir de remedes dans leurs maux; ce qui l'ayant fait ſecher enfin, le tronc qui en reſtoit produiſoit encore les meſmes miracles. 'Auſſi nous voyons que le jour de la feſte du Saint, le peuple d'Arles & des environs, qui y acouroit en foule, viſitoit avec une egale devotion le lieu de ſon tombeau & celui de ſon martyre. 'Il y avoit un pont de bateaux qui joignoit ces deux endroits: [m] & il arriva un jour durant l'epiſcopat de S. Honorat ["en 427. ou 428,] que ce pont vint à rompre chargé d'une infinité de perſonnes, lorſque S. Hilaire qui a décrit ceci, achevoit à peine de le paſſer. Cet accident remplit toute la ville d'effroi. 'Mais par les prieres de S. Honorat, '& par celles que tous ceux qui eſtoient tombez dans la riviere, adreſſerent à S. Genés, 'ils arriverent tous à bord ſans perte d'une ſeule perſonne. La pluſpart s'en allerent auſſitoſt au lieu du martyre du Saint pour rendre graces à Dieu de leur ſalut, ſans avoir ſeulement voulu prendre le temps de ſecher leurs habits. 'S. Gregoire de Tours raporte ce miracle, & il dit qu'il fut favoriſé par un vent qui ſe leva, & qui pouſſoit vers le bord ceux qui eſtoient tombez dans la riviere; [de quoy Saint Hilaire ne parle point.]

c. 68. p. 153. — Sur. 25. aug. p. 264. §. 4. — §. 5| Gr. T. c. 69. p. 154. — m Sur. §. 4. — "V. S. Honorat. §. 9. — §. 5. — Gr. T. p. 154. — Sur. §. 6. — Gr. T. p. 154.

'Le meſme S. Gregoire raporte encore qu'une femme ayant eſté accuſée par ſon mari, ſans eſtre convaincue, fut neanmoins condannée par le juge à eſtre noyée, & fut en effet jettée dans le Rhone avec une pierre au cou. Mais ayant appellé S. Genés au ſecours de ſon innocence, on la vit nager ſur l'eau : ce qui obligea le peuple à la recevoir dans un bateau, & à l'amener à l'egliſe du Saint. Et depuis cela, ni le juge ni ſon mari ne l'inquieterent pas davantage.

p. 154. 155.

'Avit qui eſtoit Eveſque de Clermont vers

c 67. p. 151. 152.

1. Florus, Uſuard, Adon, Vandelbert &c.

vers le temps de S. Gregoire de Tours, mit des reliques de S. Genés d'Arles dans une eglise de son diocese pres d'un chasteau où est aujourd'hui la ville de Thiers, *Tigernum.* & où estoit le corps d'un autre S. Genés aussi Martyr, [dont nous ne savons autre chose, sinon] qu'il avoit souffert aussitost aprés son batteme. S. Gregoire de Tours raporte comment il s'apparut pour faire connoistre où estoit son corps, & témoigne qu'il faisoit beaucoup de miracles. Paul. n.p. 834. On fait sa feste le 28. d'octobre. [Je ne le trouve ni dans Ferrarius, ni dans Mr du Saussay.] Branche, p. 606--617. On en a donné une histoire parmi celles des autres Saints d'Auvergne: mais il n'y a rien de considerable que ce qui est tiré de S. Gregoire, le reste n'estant fondé que sur les leçons du breviaire de Thiers.

SAINT JULIEN,

MARTYR EN CILICIE.

Boll. 9. jan. p. 571. §. 6 7 | 16. mars, p. 421. ENTRE plusieurs saints Martyrs, qui ont porté le nom de Julien, celui de Cilicie est illustre, parcequ'il a eu S. Chrysostome pour Note 1. panegyriste. Les Grecs raportent cet eloge à celui qu'ils honorent le 16. de mars & le 21. de juin. Ce qu'ils en disent en effet est assez conforme à S. Chrysostome: & un manuscrit met à la teste du discours de ce Pere, qu'il est pour le 21. de juin.

Chry. t. 1. or. 47. p. 538. a. Ce Saint estoit originaire de Cilicie, concitoyen de S. Paul, dit S. Chrysostome; [soit qu'il fust de Tarse comme Note 2. luy, ce qui est encore autorisé d'ailleurs,] Boll. 16. mars, p. 421. e. a b. d. e. soit seulement parcequ'ils estoient tous deux de la mesme province, [a] s'il faut suivre quelques monumens des Grecs, qui portent que S. Julien estoit né à Anazarbe en Cilicie, d'un pere qui estoit Senateur [de la mesme ville,] & d'une mere Chrétienne, qui l'eleva dans la foy, & dans l'étude des lettres saintes. Chry. p. 538. a. S. Chrysostome dit qu'il estoit ministre de l'Eglise *ὑπηρετ.* aussibien que S. Paul. [Ainsi il semble qu'il fust Ecclesiastique, ou mesme Evesque, quoique les Grecs ne l'aient pas connu, & que cela soit contraire à ce qu'ils disent,] Men. 21. jun. p. 155. qu'il souffrit le martyre à 18. ans.

Chry. p. 538. b. La persecution ouvrit une ample carriere à sa pieté. Car il tomba entre les mains d'un juge qui meritoit mieux le nom de beste farouche que d'homme. Boll. 16. mars, p. 421. b. c. Les Ménées & les martyrologes l'appellent Marcien. Les Ménées ajoutent que S. Julien luy fut presenté dans la ville d'Egée, [ou plutost Eges sur les costes de la Cilicie;] que comme il refusoit de sacrifier, on luy ouvrit la bouche par force, & l'on y versa du vin & d'autres choses offertes aux idoles; qu'on le mit ensuite en prison; qu'on fit venir sa mere pour l'interroger sur son fils; qu'elle demanda trois jours pour deliberer avec luy, au bout desquels, l'un & l'autre ayant esté interrogé de nouveau, & le fils ayant répondu qu'il ne renonceroit jamais à la foy de J. C, on coupa les talons à la mere, & on la renvoya. d. Neanmoins cette derniere particularité n'est pas dans tous les Ménées.

Chry. p. 538. b. Le juge voyant, dit S. Chrysostome, que la constance de Julien estoit à l'epreuve des tourmens les plus rudes, il voulut la vaincre par un long martyre. c. Il le faisoit venir devant luy tous les jours, & puis le renvoyoit en prison. Il l'interrogeoit, il le menaçoit de mille supplices, il le caressoit; en un mot, il n'y avoit point de machines qu'il n'employast pour le gagner. Il le promena durant une année entiere par toute la Cilicie, pensant le couvrir de confusion & de honte: d. e | 539. a. mais il ne fit qu'augmenter sa gloire. Il augmentoit en mesme temps le courage des Chrétiens, à qui il montroit par toute la province un si rare modele de patience, a. b. beaucoup plus puissant sur leurs esprits que toutes les exhortations que le Saint leur faisoit par ses paroles.

c. d. Ses plaies mesmes luy estoient honorables, & ne jettoient pas, dit S. Chrysostome, un moindre eclat que les étoiles du ciel. e. Car on luy fit souffrir les tourmens; & les boureaux acharnez autour de luy comme des bestes, le perçoient de tous costez, dechiroient sa chair, decouvroient ses os, & mettoient p. 540. c. d. à nud jusqu'à ses entrailles. Ils le fouettoient cruellement, ils luy appliquoient le fer & le feu: mais une seule parole du Saint penetroit les cieux, & rendoit tous d. leurs efforts inutiles. S. Chrysostome semble dire que cette parole, qui estoit apparemment une invocation du secours de Dieu, attira du ciel une grande lumiere visible. [Mais comme cela n'est pas clair, & que les Grecs n'en parlent point; on peut l'entendre de la lumiere invisible de la grace qui fortifioit son infirmité.]

p. 540. 541. Le juge vit bien que de tourmenter davantage le Saint, c'estoit se tuer inup. 541. a. tilement à vouloir briser un diamant. Il aima donc mieux se confesser vaincu en le condannant à la mort. Mais il voulut en cela mesme signaler encore sa cruauBoll. 16. mars, p. 421. b. d. f. té. Car comme il estoit alors à Eges ville maritime de la Cilicie, [b] il fit jetter le b Chry. p. 541. b. Saint dans la mer, cousu dans un sac plein de sable, avec des scorpions, des serpens, c. des viperes, & des dragons. S. Chrysostome semble dire que toutes ces bestes c. d. ne luy firent aucun mal. Mais il est certain que ni elles, ni le sac, ni la mer, n'empescherent pas son ame de s'envoEus. de Pal. c. 5. p. 325. d. ler dans le ciel. Eusebe témoigne que S. Ulpien souffrit un martyre semblable à Tyr en 306, ayant esté jetté dans la mer, enfermé dans un sac de cuir avec un chien Bar. 3. apr. c. & un aspic. C'estoit le supplice ordonné pour les parricides, & si horrible que les payens evitoient d'en user mesme envers ces scelerats.

Chry. p. 541. c | Boll. 16. mars, p. 421. c. La mer rendit aux hommes le corps de S. Julien, l'ayant porté, selon les Grecs, d'Eges à Alexandrie, où il fut enterré par une sainte veuve. On croit que c'est Alexandrie qui est à l'extremité de la

la Cilicie du costé d'Antioche [nommée aujourd'hui Alexandrette.] Mais pour suivre S. Chrysostome, il faut dire que d'Alexandrie il fut transferé à Antioche, 'où il estoit enterré du temps de ce Saint, & reveré comme un thresor de toutes sortes de biens. 'On y trouvoit le remede de toutes les maladies du corps, le pardon des pechez, la guerison de tous les maux de l'ame, & toutes les graces spirituelles. 'S. Chrysostome fit un fort beau discours à son tombeau le jour de sa feste: '& l'on voit que c'estoit à Antioche, puisqu'il y parle des danses qui se devoient faire le lendemain au fobourg de Daphné, où il conjure tout son peuple de ne point aller, & mesme d'empescher les autres d'y aller.

Chry. p. 539 d| 541. c. p. 543. a. b. c. p. 539. d. p. 542. &c.

[Il est difficile de croire que le tombeau de S. Julien fust autrepart que dans] 'l'eglise "de S. Julien Martyr, qui estoit hors des murs d'Antioche des le temps de Theodose le Grand, comme nous l'apprenons du commencement de la vie de S. Andronic & Ste Athanasie. 'Les saints Abbez Aphraate & Theodose furent enterrez à Antioche dans l'eglise des Martyrs où estoit le corps du saint Martyr Julien. 'S. Macedone y fut mis aussi. [a] Il est encore parlé de S. Julien Martyr dans la vie de Ste Pelagie penitente. 'Procope remarque que quand Cosrhoés pilla & brula Antioche sous Justinien, il epargna cette eglise avec les maisons qui l'environnoient, parceque les ambassadeurs y estoient logez, 'quoique S. Gregoire de Tours semble dire qu'elle fut alors brulée.

NOTE 5. Sur. 27. feb. p. 214. §. 2. 3. Thdrt. v. P. c. 10. p. 829. c. c. 13. p. 841. b. c. a Vit. P. l. 1. p 376. 2. Boll. 9. jan. p. 571. §. 7. Gr. T. h. Fr. l. 4. c. 33. p. 181.

'Les Grecs font leur grand office de S. Julien le 21. de juin, [b] & ils en font encore une memoire le 16. de mars, [auquel Baronius l'a mis dans le martyrologe Romain. Ainsi ce peut bien estre] 'le S. Julien dont il y avoit deux eglises à Constantinople, basties, à ce qu'on disoit, l'une par Constantin, & l'autre par l'Empereur Anastase, ou par un Urbice, outre celle de S. Julien & Ste Basilisse. 'C'est apparemment S. Julien de Cilicie que les martyrologes de S. Jerome, Notker, & quelques autres, marquent le 14. de fevrier. 'Ferrarius dit qu'il souffrit sous Diocletien: mais il n'en a point d'autre autorité que luy mesme. [c] Celle de Pierre des Noels qui le met sous Dece, n'est pas plus grande, outre qu'il mesle à cela non seulement des fautes contre l'histoire, mais encore des evenemens [qu'on peut dire estre fabuleux.] On croit qu'il confond S. Julien de Cilicie avec un autre dont on pretend que le corps est à Rimini.]

Men. p. 152-155. b p. 135. Cang. de C. l. 4. p. 127. Boll. 16. mars, p. 421. d| Flor. p. 316. 320. Boll. 16. mars, p. 421. §. 5. c §. 6| P. de N. l. 5. c. 141. p. 105. 3.

SAINT LEON, ET SAINT PAREGOIRE,

MARTYRS EN LYCIE.

'LES Grecs honorent le 18. de fevrier S. Leon & S. Paregoire, Martyrs à Patare en Lycie. 'Bollandus nous en donne des actes, [qui ne paroissent pas tout à fait originaux.] 'Car on voit qu'ils sont faits quelque temps aprés la mort des Saints. [Les harangues de S. Leon sont aussi trop longues pour croire que ce soient ses propres termes:] '& l'auteur témoigne assez qu'il ne pretend pas les raporter exactement. Mais je ne voy rien qui nous empesche de croire avec Bollandus,] 'qu'ils sont écrits peu aprés le martyre des Saints, [par un homme qui connoissoit les lieux & les personnes dont il parloit, & en un temps où l'on savoit communément leur histoire; ce qui fait qu'il ne dit pas tout ce qui seroit necessaire pour nous l'éclaircir. Car il ne marque point [1] en quel temps les Saints souffrirent,] 'sinon que Lollien nommé par les Empereurs pour Proconsul [d'Asie,] estant encore en chemin, "l'Intendant commandoit cependant dans la province. 'Il y avoit quelque persecution, & des edits, [peutestre pour ordonner seulement quelque sacrifice: car il ne paroist pas que la persecution fust violente, ni generale. 'Le P. Ruinart juge aussi que ces actes sont d'un auteur contemporain, & les a mis dans son recueil.

Boll. 18. feb. p. 57. a. p. 58. 59. p. 59. §. 14. §. 10. p. 57. §. 3. 1. p. 58. §. 2. *Procurator.* §. 11. Act. M. p. 609.

'Ils ne parlent de S. Paregoire qu'en passant, nous apprenant seulement qu'il avoit esté martyrizé quelque temps auparavant, & avoit trouvé dans le ciel la fin de ses grands travaux; 'que S. Leon avoit eu le bonheur de vivre avec luy, 'qu'il meditoit sans cesse ses "grandes actions, & qu'il visitoit quelquefois son tombeau.

Boll. p. 58. §. 1. 4. §. 4. §. 3. *præclara facta.*

'Pour Saint Leon, depuis sa jeunesse jusqu'à sa vieillesse, il avoit mené la vie des Ascetes [& des solitaires,] dans la chasteté & la continence, dans la temperance & la mortification, "dans une circonspection qui luy faisoit faire toutes choses selon les regles de la sagesse, & qui imprimoit du respect aux plus mechans. 'A voir seulement son habit, son air, la gravité de son visage & de tout son exterieur, on jugeoit que c'estoit un Chrétien. 'Il imitoit en tout la vie des

§. 11. *moderata omnia.* §. 2. §. 3.

1. 'Bollandus croit que ce pouvoit estre sous Valerien & Gallien, où le nom de Lollien se lit dans l'histoire. Mais il avoue que les conjectures dont il s'appuie sont fort foibles.

Boll. 18. feb. p. 57. c| Act. M. p. 609.

des Apostres & de S. Jean Battiste, jusque là qu'il portoit, dit-on, un habit tissu de poil. 'Aprés le martyre de S. Paregoire, toute sa douleur estoit de n'avoir pas esté le compagnon de ses combats, comme il l'avoit esté de ses autres actions. [Mais il eut enfin la consolation qu'il souhaitoit.]

§. 1.

§. 2. 'L'Intendant qui gouvernoit en attendant Lollien, estoit alors à Patare, [dans la Lycie, qui faisoit encore partie du gouvernement d'Asie;] & il y celebroit une feste de Serapis, à laquelle il vouloit que tout le monde se trouvast. Il pretendoit contraindre les Chrétiens mesmes d'y prendre part: & il semble en effet que la crainte y en ait fait venir plusieurs. La joie des infideles causoit au Saint une douleur extreme; [& pour la soulager] il voulut aller prier au tombeau de S. Paregoire. Il passa pour y aller par le lieu où se faisoit la feste. Tous ceux qui le virent, "ne manquerent point' de dire que c'estoit un Chrétien. &c.

§. 3. 'Mais sans s'arrester à cela, il continua son chemin; & aprés avoir fait sa priere il s'en revint chez luy, pria encore, comme c'estoit sa coutume, prit un peu de pain, & puis se mit à s'occuper dans sa solitude, des actions de S. Paregoire.

§. 4. 'Sur cela s'estant un peu endormi, il vit S. Paregoire au milieu d'un torrent impetueux, & luy qui accouroit se joindre à ce cher ami, & passoit avec luy le torrent, dont la violence n'avoit pas la force de les emporter: & cette vision luy fit juger que Dieu luy vouloit accorder la grace du martyre qu'il souhaitoit.

§. 5. 'Il continua ensuite d'aller visiter le tombeau de S. Paregoire, & au lieu de se cacher, il passa au milieu de la grande place. Il y avoit là un temple de la Fortune, autour duquel il vit [un jour] qu'on avoit allumé quantité de lampes & de cierges. Il eut pitié de l'aveuglement de ceux qui honoroient ainsi les demons; [& poussé sans doute par un mouvement extraordinaire de l'Esprit de Dieu,] qui le vouloit par là conduire au martyre, il brisa ces lampes, jetta les cierges à terre, "& marcha dessus. &c.

§. 6. 'Cela fit grand bruit, & l'Intendant en ayant esté averti, ordonna à des soldats d'attendre Leon à son retour, & de l'arrester. Il revint effectivement par le mesme endroit, le cœur & les yeux elevez au ciel. Car il se doutoit bien de ce qui alloit arriver.

§. 6. §. 7. 'Il fut donc pris sans faire aucune resistance, & amené à l'Intendant, 'qui luy reprocha ce qu'il avoit fait. Ses reproches donnerent occasion au Saint de luy representer la vanité du culte qu'il rendoit à des demons, au lieu d'adorer le Createur du ciel & de la terre; 'pour l'amour duquel, dit le Saint, je suis prest « à souffrir toutes choses, afin d'obtenir la « vie eternelle, à laquelle les Chrétiens ar- « rivent par la voie étroite des afflictions. «

§. 8.

§. 9. 'L'Intendant luy répondit que puisqu'il trouvoit luy mesme sa voie étroite, il n'avoit qu'à la quitter pour en avoir une belle & large. Surquoi le Saint luy dit: Quelque étroite que soit nostre voie, la « foy la rend bien large à ceux qui l'embras- « sent avec joie & avec amour, & qui de- « sirent le salut où elle conduit. «

§. 10. 'Il dit beaucoup d'autres choses pour établir la verité du Christianisme, ce qui deplaisoit extremement aux Juifs & aux Gentils qui l'ecoutoient. Ils s'eleverent enfin contre luy avec de grands cris. De sorte que l'Intendant voyant qu'il refusoit absolument d'adorer les dieux, le fit fouetter d'une maniere tres cruelle, sans qu'il jettast un seul soupir.

§. 11. 'Aprés ce supplice, le juge touché, disoit-il, par le respect de son age & de tout son exterieur, luy promit de le delivrer, s'il disoit seulement que les dieux sont grands. Et alors le Saint répondit: Oui, je le dirai: Ils « sont grands & tres puissans pour perdre « ceux qui les adorent. Le juge le traita « de furieux, le menaça de divers suppli- « ces: & le Saint luy dit; Tout m'est « bon, tout m'est agreable, pourvu qu'il « me conduise au royaume des cieux & à « la compagnie des Saints.

§. 12. 'Mais je ne « sçay, ajouta t-il, pourquoi vous mena- « cez, sans avoir le courage d'executer « vos menaces. «

Ibid. 'La generosité du Saint souleva de nouveau tout le peuple contre luy: & enfin le juge effrayé par cette sedition populaire, ordonna de lier le Saint par les piez, & de le trainer à un torrent, pour y estre puni du dernier supplice: ce que les actes n'expliquent pas davantage.

§. 13. 'Il y fut trainé avec beaucoup d'inhumanité & de cruauté, par les ministres [non de la justice, mais des demons &] du peché, 'qui le battoient encore en le trainant. Il en obtint neanmoins la liberté de faire sa priere quand il fut arrivé au lieu du supplice: & là, 'plein de joie de voir ses desirs accomplis, il en rendit graces à Dieu, le remerciant particulierement de ce qu'il luy accordoit le martyre pour expier ses pechez passez. Il luy demanda aussi le pardon pour ses executeurs, & qu'il leur fist la grace de le reconnoistre pour leur Dieu. Il finit sa priere par l'Amen, qu'il repeta de toute l'étendue de sa voix & de son cœur: & en mesme temps, disent les actes, il rendit l'esprit.

Men. 18. feb. p. 194. 195.

Boll. p. 59. § 13.

§ 14. 'Les ministres de la cruauté du Gouverneur porterent son corps sur une roche fort elevée, d'où ils le jetterent en bas dans un precipice. Il sembloit devoir estre brisé en pieces de cette chute; & neanmoins on n'y trouva que quelques petites egratignures, 'avec un visage riant & plein de beauté, & tout le corps comme celui d'un athlete qui sort du combat.

§ 15.

Ibid. 'Les Chrétiens se hasterent de l'enlever de là, le laverent, & l'enterrerent avec honneur, remerciant Dieu de luy avoir accordé la perseverance, & luy demandant pour eux la grace de meriter d'estre un jour unis avec luy.

§ 14. 'On assure que plusieurs personnes, & mesme des animaux & des charrois, tomberent depuis dans le precipice où l'on avoit jetté son corps, sans en recevoir aucun mal; ce que l'on attribuoit à une protection particuliere de Dieu, qui vouloit honorer le Saint par ces miracles.

Men. p. 194. 195. 'Les Grecs font, comme nous avons dit, la feste de S. Leon le 18. de fevrier,

vrier, & ils y joignent celle de S. Paregoire, quoiqu'il ne soit pas mort avec luy; 'en quoy quelques Latins des derniers temps les ont suivis. [a] Le titre des actes porte neanmoins qu'ils ont souffert, [au moins l'un des deux,] le 30e. jour de juin, 'auquel les martyrologes de S. Jerome marquent un S. Leon Soudiacre. Ils le mettent aprés quelques Martyrs d'Afrique ou de Rome: [mais en telle sorte qu'on l'en peut separer.] 'Et en effet, Usuard, le martyrologe Romain, & d'autres, le mettent entre ceux dont on ignore le lieu.

Boll. p. 57. § 6. 7. [a] § 3. Flor. p. 635. p. 636. 1.

SAINT PHOCAS JARDINIER, ET MARTYR A SINOPE.

[LES martyrologes de Rome, d'Usuard, & d'Adon, mettent deux Martyrs nommez Phocas, l'un le 5. de mars, & l'autre le 14. de juillet. Ils marquent le premier à Antioche, sans dire en quel temps il a vécu;] 'en quoy ils suivent les martyrologes de S. Jerome, [b] & d'autres anciens; [& le second à Sinope dans le Pont, dont ils disent qu'il estoit Evesque, ajoutant qu'il souffrit sous Trajan,] 'dans les derniers jours de son regne. Ils disent encore qu'il surmonta pour l'amour de J.C. toutes les rigueurs des prisons, des chaines, du fer, & du feu, '& que ses reliques ont esté transportées à Vienne en Daufiné dans l'eglise des Apostres, [où l'on en fait une memoire le 14. de juillet.] 'Tout cela se trouve mesme dans Bede.

Flor. p. 361. 362. [b] Boll. mars, t. 2. p. 14. a. Sur. 22. sept. p. 226. § 4. Ado, an. 101. p. 119 14. jul. Boll. mars, t. 2. p. 25.

[c] S. Phocas martyrizé en Syrie, est autorisé par S. Gregoire de Tours, qui raporte que ce Saint souffrit beaucoup de tourmens pour J. C, & que Dieu a voulu témoigner avec quel avantage il avoit triomphé de l'ancien serpent, par le pouvoir qu'il luy avoit donné de guerir tous ceux qui estoient piquez des serpens, dés qu'ils touchoient la porte du lieu où son corps estoit enterré. 'Cependant ce Saint est aujourd'hui inconnu aux Grecs. [d] Quelques Latins luy attribuent diverses choses que d'autres raportent à l'Evesque de Sinope.

c. [c] Gr. T. gl. M. c. 99. p. 222. 223. Boll. 5. mars, p. 367. e. [d] 2. b| 366. f.

[Pour celui-ci, nous n'en trouvons rien dans les anciens auteurs avant Bede.] 'Les Grecs modernes en font la feste le 23. de juillet & le 22. de septembre, & en disent plusieurs choses. Ils luy donnent le titre de Thaumaturge à cause des grands miracles qu'ils luy attribuent, particulierement en faveur des matelots. Ils en raportent des choses assez incroyables, & tiennent qu'il finit sa vie par l'épée, ou étouffé par la chaleur d'un bain où on l'enferma.

Ast. n. 5. p. 255| Men jul. p. 226. sept. p. 286| Ugh. t 6. p. 1080 a. b.

'Le 22. de septembre ils font encore memoire d'un autre Saint Phocas jardinier, originaire & Martyr de la mesme ville de Sinope. ["Il n'est pas tout à fait hors d'apparence que ce Saint est le mesme que le precedent, à qui l'on aura attribué l'episcopat lorsqu'on savoit moins son histoire. Mais sans nous arrester à cela, il nous suffit que c'est celui dont l'histoire nous est la plus connue, & en mesme temps la plus assurée. Car entre les discours de S. Astere Evesque d'Amasée dans le Pont, que le Pere Combefis nous a donnez dans le premier tome de l'appendix de la bibliotheque des Peres, le neuvieme est un eloge de ce Saint Phocas, lequel Surius nous avoit déja donné en latin le 22. de septembre.] 'C'estoit, selon ce Pere, un Martyr tres celebre, non seulement dans la province où il avoit pris sa naissance, passé sa vie, & accompli son martyre, mais jusque dans Rome, dit-il, & mesme parmi les Scythes & les nations les plus barbares.

Men. p. 287. NOTE 1. Ast. or 9. p. 172. c| 173. a.

'Il estoit natif de Sinope, & n'eut point d'autre emploi durant sa vie, que de cultiver un jardin qu'il avoit" à la porte de la ville. Il en tiroit de quoy s'entretenir, de quoy faire l'aumosne, & de quoy recevoir les étrangers, qu'il logeoit avec une joie toute extraordinaire dans sa petite maison. Sa vertu trouva enfin sa recompense, & son hospitalité fut couronnée par une mort glorieuse, à laquelle mesme elle donna occasion.

p. 173. a. b. &c.

'Car la lumiere de l'Evangile avoit en ce temps là soulevé contr'elle les principautez de la terre, & l'eclat du regne de J. C. avoit excité la fureur des peuples qui preferoient leur egarement à la verité. On cherchoit tous les Chrétiens comme autant de scelerats: On les punissoit severement quand on les trouvoit, & on les poursuivoit avec ardeur lorsqu'ils s'eloignoient. C'est pourquoi ni l'état si bas & si meprisable de Saint Phocas, ni son jardin, ne purent le derober à cette persecution. 'Il fut accusé d'estre un des fideles disciples de J. C, & aussitost on envoya des persecuteurs pour le faire passer de cette vie miserable au port de l'éternité; sans luy permettre de se défendre en justice, & de justifier son innocence. Aussi son crime estoit trop notoire, puisque sa pieté estoit visible, & que tant ses actions que ses paroles ne publioient autre chose que les louanges de son Createur.

c. d. e.

'Ceux qui estoient chargez de cette execution, voulant avant que d'entrer dans la ville, savoir où il demeuroit, pour le surprendre plus aisément, vinrent par hazard loger chez luy sans le connoistre, comme luy de son costé ignoroit le sujet qui les amenoit. Il les receut comme il avoit accoutumé de recevoir les étrangers. 'Durant le souper il leur demanda qui ils estoient, & quelle estoit la cause de leur voyage. La liberté que donne la table, & le bon accueil qu'il leur avoit fait, les porta à luy decouvrir, comme un secret, le dessein pour lequel ils estoient venus. 'Ils le prierent mesme de les aider à trouver celui qu'ils cherchoient, & d'ajouter cette faveur au bon

p. 175. a. b. c.

bon traitement qu'il leur faisoit. Le Saint ne parut aucunement étonné de cette nouvelle. Il ne changea point de visage, d. 'Et quoiqu'il luy fust tres facile de se sauver en se retirant, il se resolut de faire voir en cette rencontre quelle estoit la generosité des Chrétiens. Ainsi il leur répondit d'un visage assuré, qu'il connoissoit celui qu'ils cherchoient, qu'ils n'avoient qu'à se reposer chez luy, & qu'il s'engageoit à le leur trouver des le lendemain.

e. 'Il fit ensuite sa fosse, prepara tout ce qui estoit necessaire pour sa sepulture; & puis les revenant trouver le lendemain; J'ay cherché Phocas, leur dit-il; p. 177. a. il est entre vos mains; 'vous l'aurez quand vous voudrez. Et où est-il? dirent aussitost les soldats ravis de joie. Il n'est pas loin, répondit le Saint: il est avec vous: C'est moy mesme: Executez vostre ordre, & accomplissez ce que vous avez recherché par un si grand voyage, & avec tant de travail. S'il y a du mal en cela, il ne retombe pas sur vous, mais sur ceux qui vous ont fait ce commandement. En un mot, il les persuada si bien, que quelque étonnement dont ils fussent saisis, & quelque horreur qu'ils eussent de tremper leurs mains dans le sang d'un hoste si liberal & si b. charitable, 'ils luy trancherent la teste.

b. 'Ce Saint fut depuis regardé comme la ferme colonne de l'Eglise, & comme l'un des plus illustres d'entre les Marb. c. tyrs. 'On eleva une eglise magnifique sur son tombeau; toutes sortes de personnes y accouroient de toutes parts à cause des grands miracles qui s'y faisoient; & on consideroit Sinope comme la source feconde de toutes sortes de d. biens & de graces. 'Mais la vertu du Saint n'estoit pas renfermée dans cette ville. En quelque lieu que l'on transportast de ses reliques, elles y apportoient les mesmes biens, & y conservoient le mesme pouvoir, comme une colonie jouit toujours des mesmes privileges que la metropole dont elle est tirée. Ainsi quoique ses reliques fussent partagées en beaucoup de differens lieux, son pouvoir & sa gloire n'estoient point divisez, & paroissoient tout entiers en chaque lieu. Il y en avoit dans la ville où S. Astere a prononcé son eloge, laquelle n'estoit pas loin de Sinope: [& c'estoit apparemment celle d'Amasée mesme, dont S. Astere estoit Evesque.]

e. 'La ville royale, capitale de l'Italie, dit ce Saint, & reine de tout le monde, a fait gloire de rendre un respect extraordinaire à ce Saint: Elle luy a basti une eglise parfaitement belle; & sa pieté toute contraire à l'impieté d'Herodiade, luy a fait desirer avec ardeur le chef de ce saint Martyr, & le luy a fait recevoir n. p. 254. d. avec joie. 'On ne trouve neanmoins à Rome ni le chef de S. Phocas, dit le P. Combefis, ni aucun vestige de son eglise. [Je ne voy guere d'apparence à dire que S. Astere ait pris l'ancienne Rome pour la nouvelle, où nous allons voir que l'on apporta du temps de S. Chrysostome, des reliques de S. Phocas Martyr du Pont. Je ne sçay mesme si l'on pourroit croire qu'il a confondu Rome avec le reste de l'Occident, & qu'il faut raporter ses paroles à ce que nous avons vu des reliques de S. Phocas de Sinope apportées à Vienne, où l'on ne trouve pas non plus qu'il y ait eu aucune eglise de son nom. Aprés tout, il est arrivé bien des changemens Act. M. p. 630. à Rome;] & 'mesme il y en a qui disent qu'on y garde le corps [ou quelques reliques] de S. Phocas dans le grand autel de l'eglise de S. Marcel.

Ast. p. 180. a. b. 'Ce Saint est honoré, continue S. Astere, par autant de matelots qu'il y en a, je ne dis pas seulement sur le Pont-Euxin, sur l'Archipelage, & sur la mer Adriatique, mais generalement sur l'un & l'autre Ocean. Les assistances & les faveurs qu'ils en reçoivent tous les jours, les ont obligez à luy donner part à leur c. d. table; '& leur pieté leur a rendu facile ce qui en soy mesme estoit impossible. Car lorsqu'ils prennent chaque jour la nourriture qui leur est necessaire, ils mettent pour le Saint une portion egale à celle qu'ils prennent pour eux. L'un d'eux l'achette, & en met le prix en depost. Un autre fait la mesme chose le lendemain, & ainsi tour à tour tant que dure le voyage. Quand ils sont arrivez au port, l'argent mis en depost est distribué aux pauvres, & la portion de S. Phocas sert au soulagement des miserables. [Nous avons vu que les Grecs modernes attribuent à S. Phocas Evesque, les mi- n. p. 251. b. c. racles faits en faveur des matelots:] '& le P. Combefis ne craint point d'abord de p. 252. d. dire, que S. Astere n'a pas assez distingué ces deux Saints. 'Mais dans la suite il reconnoist qu'il n'y a pas de raison de preferer à S. Astere des auteurs posterieurs, qui font d'ailleurs plusieurs fautes dans leur office contre la verité de l'histoire.

or. 9. p. 180. d. 'Les Rois mesmes, ajoute S. Astere, taschent de signaler leur pieté par les magnifiques presens qu'ils font à l'envi les uns des autres à l'eglise de S. Phocas. d. e. 'Mais qui s'étonnera, dit-il, que les plus religieux des Romains fassent ces actions de pieté, puisque l'admiration de sa vertu a passé jusque dans les peuples les plus barbares, & qui n'ont rien de commun avec nous que le respect de ce saint Martyr? On a vu les Scythes les plus cruels, ceux qui occupent les bords des Palus-Meotides & du Tanaïs, & les habitans du Bosphore & de la riviere du Phase, venir apporter leurs presens au p. 181. a. tombeau de cet illustre jardinier. 'On a vu un de leurs Rois quitter sa couronne toute brillante d'or & de perles, & se depouiller d'une cuirasse aussi superbe & aussi riche que les barbares ont accoutumé d'en porter, pour les envoyer à ce saint Martyr, afin qu'il offrist à Dieu les marques de sa dignité & de sa puissance.

[Voilà ce que cette harangue nous apprend de S. Phocas le jardinier de Sinope. Personne ne marque le temps de n. p. 252. e. son martyre.] 'Le P. Combefis croit qu'il peut n'avoir souffert que depuis Trajan, [& il n'est pas hors d'apparence que ce n'a esté que dans les dernieres persecutions. Car cette maniere d'executer les Chrétiens sans aucune forme, ne semble guere convenir qu'au temps où les Empereurs

pereurs estoient entierement declarez contre eux, comme sous Dece & sous Diocletien. Au moins il n'y a point "d'apparence que Pline, qui gouverna quelque temps le Pont sous Trajan, en eust voulu user de la sorte :] '& sur ce qu'il manda à Trajan pour les Chrétiens, ce prince défendit de les condanner à moins qu'ils ne fussent mis en justice, & mesme de les rechercher. [Nous voyons aussi que la plusplart des discours des Peres de l'Orient sur les Martyrs regardent plus ceux de la persecution de Diocletien que ceux des precedentes, desquelles ils ont peu parlé, à moins que ce ne fussent des Evesques fort celebres : De quoy il est difficile de trouver d'autre raison, sinon que les Saints les plus proches de nous sont ordinairement ceux pour qui les peuples ont plus de respect, outre que l'antiquité des autres, & la violence de la persecution de Diocletien, pouvoit avoir effacé la plusplart des monumens de leur vie.

V. la pers. de Trajan § 4.

Plin. l. 10. ep. 102. 103. p. 630-634.

Dieu qui se plaist à faire paroistre sa grandeur dans les choses les plus basses, voulut apparemment relever la gloire"de nostre jardinier à la vue de tout l'Empire vers la fin du IV. siecle.] 'Car nous avons une homelie de S. Chrysostome sur un S. Phocas, comme porte le titre, dont les reliques, [ou toutes ou en partie,] avoient esté apportées du Pont au lieu où estoit ce Saint, [c'est à dire à Constantinople, comme il paroist par diverses circonstances de ce qu'il dit,] '& par ce qu'il nous y apprend, que les Rois mesmes quittoient leur palais pour participer à cette solennité. 'Ces reliques rendoient une excellente odeur. 'Elles passerent au milieu de la place du marché avec beaucoup de magnificence, & accompagnées d'une grande partie du peuple : ce qui rendit ce jour extremement solennel.

Note 2.

Chry. t. 1. or. 71. p. 775. b.

d.

b.

b. c.

'Le lendemain S. Chrysostome exhorta ceux qui ne s'estoient pas trouvez à cette ceremonie, de reparer leur faute, en accompagnant ces reliques au lieu où on les devoit placer, [qui estoit hors de la ville ;] 'puisque ce Saint dit qu'il la falloit laisser toute vide pour se transporter au tombeau du saint Martyr : '& mesme il falloit passer la mer pour y aller. 'Ainsi il paroist que ce pouvoit estre à Pera, [qui est comme un fobourg de Constantinople, separé de la ville par l'embouchure d'une riviere, qui fait un petit bras de mer.] 'S. Chrysostome remarque que dans ce trajet, ces saintes reliques devoient estre accompagnées de beaucoup de lampes & de cierges allumez. [Il n'exprime point davantage de quel Saint il parle, dautant] 'qu'il en avoit déja parlé la veille, & exhorté les peuples à venir honorer ce Martyr, non pour luy, mais pour eux mesmes, & pour avoir part a sa benediction. 'Il promet en quelque sorte de faire son eloge quelque autre jour. 'La feste que l'on fait de S. Phocas le 22. de juillet, pourroit bien estre en memoire de cette translation. 'On trouve divers Abbez du monastere de S. Phocas à Constantinople au commencement du VI. siecle. L'Empereur Phocas commença une [nouvelle] eglise de ce Saint, qui ne fut achevée que du temps d'Heraclius, & dedié [à Dieu] sous le titre de S. Jean l'Evangeliste. 'L'Empereur Basile le Macedonien bastit & fonda encore un monastere de S. Phocas pour des hommes " auprés de Constantinople. 'Ce monastere a esté celebre, & l'eglise en estoit fort magnifique.

c.

d.

c. 776. b.

n. p. 113. 1. c.

or. 71. p. 776. b.

a.

p. 775. c.

n. p. 112. 113.

Cang. de C. l. 4. p. 133.

p. 188. c.

ἐν τῷ στενῷ.

Bar. 5. mars, a.

'S. Gregoire de Nazianze dit que le nom de Phocas estoit un nom illustre ; parceque c'estoit celui d'un des disciples de J. C, 'c'est à dire d'un de ceux qui avoient pratiqué ses regles & sa doctrine. [Nous le raportons à celui de Sinope ; dont S. Gregoire estoit voisin ; & à celui dont parle S. Astere ;] 'parcequ'il a esté plus celebre que l'autre dans l'antiquité ; [s'il faut dire que c'en soient deux.]

Naz. car. 52. p. 122. a.

n. p. 1388. a.

Ast. n. p. 253. a.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENS

Sur le Cinquiéme Volume des Memoires pour servir à l'histoire Ecclesiastique.

NOTES SUR LA PERSECUTION DE DIOCLETIEN.

NOTE I.

Pour la page 2. §. 2.

Sur les Martyrs qui ont souffert dans les Gaules sous Diocletien; & que ç'a esté apparemment vers 286.

[NOUS verrons dans la note 21, que les edits de Diocletien en 303, n'ont fait que peu ou point de martyrs dans les Gaules, où regnoit Constance: & cependant nous avons un assez grand nombre de martyrs qui ont souffert sous ce prince, selon leurs actes. Il est vray que de tous ces actes, il n'y en a point qui soient originaux: mais il seroit bien dur de dire qu'ils se trompent tous en ce point, surtout ceux de S. Maurice, de S. Victor de Marseille, & de S. Donatien de Nantes, qu'on voit avoir esté écrits par S. Eucher, ou par d'autres auteurs eloquens, habiles, & fort anciens.

Il est ce me semble plus naturel, de croire que ce qu'Eusebe dit de la paix dont l'Eglise jouissoit dans les dixhuit premieres années de Diocletien, reçoit quelque exception:] 'Nous voyons en effet qu'il fait commencer cette paix aussitost aprés Valerien; [de sorte que c'est dans ce temps là qu'il faut mettre la persecution d'Aurelien, autorisée mesme par des edits dans tout l'Empire. Il est encore bien plus aisé de croire qu'Eusebe a fait peu d'attention à quelque persecution moins violente que l'Eglise souffroit dans l'Occident: & il pouvoit mesme en avoir peu de connoissance.

Euf. l. 8. c. 4. p. 295. c.

Il faut joindre à cela, que Maximien Hercule qui passa les premieres années de son regne dans les Gaules, depuis 286. jusque vers 291, estoit un homme violent, cruel, & sanguinaire, comme toute l'histoire en convient. *V. Diocletien* §. 3.] 'Et selon S. Eucher, il estoit encore fort attaché au paganisme, & grand ennemi des Chrétiens. 'Mais au moins Lactance nous assure que quand on publia les edits de la persecution, ce prince peu porté à la douceur, y obeït fort volontiers. [Aussi quoiqu'il ne fust que second Empereur, les actes de S. Fuscien & quelques autres ne parlent que de luy: ce qui marque bien que ces Saints ont souffert lorsqu'il regnoit dans les Gaules; au lieu qu'en 303. il avoit l'Italie pour partage, & avoit laissé la Gaule à Constance.] 'Les actes de S. Denys de Paris disent que ce Saint fut pris *Cùm occidui orbis partem pro Christianorum inquisitione percurrerent.* [Ce n'estoit donc pas dans le temps de la persecution generale, qui estoit encore plus violente en Orient qu'en Occident.] 'L'histoire de S. Sixte de Reims porte qu'il fut envoyé de Rome sous Diocletien; & neanmoins aprés le martyre de S. Crépin & Saint Crépinien, [qui avoient souffert sous ce mesme regne, selon leurs actes.

Paul. ill. t. 1. p. 86.
Lact. perf. c. 15. p. 13.
Bosq. t. 2. p. 7. c.
Marlot, t. 1. p. 45. 46.

Ce qu'il y a de plus incroyable dans cette persecution d'Hercule dans les Gaules, est le massacre de la legion entiere de S. Maurice. Cependant je ne croy pas que personne le veuille contester contre l'autorité de S. Eucher; ni le mettre aprés l'an 303, ce qui brouilleroit toute l'histoire. On ne le peut mieux placer qu'à l'entrée mesme d'Hercule dans les Gaules en 286. *V. les notes sur Saint Maurice.* Cependant aprés cette cruauté, on peut tout croire d'Hercule. Il est difficile que ce carnage de tant de Chrétiens ne l'ait pas aigri contre tous les autres:] '& les actes de S. Victor disent au moins que cela le rendit terrible à tous les Chrétiens. [Il y a d'ailleurs quelque lieu de croire qu'on mesloit les Chrétiens dans la revolte des Bagaudes, qu'Hercule venoit combatre. *V. S. Maurice.*

Bosq. t. 2. p. 128. a.

Tout cela nous porte à ne pas rejetter ce que nous trouvons dans une piece du XI. siecle,] 'qu'Hercule aprés le martyre de la legion de S. Maurice, envoya le celebre Rictiovare [ou plutost Rictius Varus qui est un nom plus Romain,] pour chercher les restes de la mesme legion, & les faire aussi mourir; ce qui causa encore le martyre d'un tres grand nombre d'autres Chrétiens. [C'est ce Rictius Varus sous qui on met la pluspart de nos Martyrs; & ainsi tout s'accorde à les mettre en 286, ou un peu aprés.]

Buch. de B. l. 7. c. 9. p. 229. § 1.

'Les actes de S. Quentin & d'autres monumens qualifient Rictiovare Prefet de Maximien ou des Gaules [c'est à dire qu'il estoit Prefet du Pretoire: & on trouve en effet qu'il a fait des Martyrs non seulement dans les deux Belgiques, mais encore à Basle dans les Sequanois, & ce semble aussi à Cologne dans la Germanie. On trouve encore des Martyrs condannez sous Hercule par d'autres juges, qui pouvoient estre ou successeurs de Rictius Varus, ou gouverneurs des provinces. Car Maximien s'estant une fois declaré contre les Chrétiens, tous ceux qui vouloient luy faire la Cour estoient leurs ennemis, & il ne falloit point d'edit pour les faire persecuter; surtout par ceux qui joignoient quelque passion particuliere à l'amour de leur fortune.]

§ 1 | Sur. 31. oct. p. 403. § 3.

N O-

pour la page 5.
§ 4.

NOTE II.

Quand Galere a commencé à persecuter les soldats, & sur les actes de S. André Colonel.

Ce que la chronique de S. Jerome dit des soldats Chrétiens persecutez par Veturius, est mis dans la 17e. année de Diocletien selon l'edition de Scaliger; ou en la quatorzieme selon celle de Basle en 1540, celle de Pontac *p.* 183. 669. 'Et celle qu'avoit Baronius, [c'est à dire en l'an 298. de J. C. Ces editions s'accordent mieux avec ce que dit Eusebe,] 'que la persecution des soldats commença longtemps avant la generale, πολὺ πρότερον, 'et en un autre endroit, ἐπιπάλαι. 'Dodwel s'arreste à l'edition de Scaliger; mais c'est sur un passage de Lactance qui regarde Diocletien: [et il s'agit ici de Galere. Il se brouille encore] 'en voulant que l'on fust alors dans la guerre de Perse, [qui, autant qu'on en peut juger par l'histoire, estoit finie des l'an 297. *V. Diocletien* § 15.

Bar. 297. § 26.
Eus. l. 8. c. 4. p. 295. c.
c. 18. p. 317. a.
Cyp. dis. 11. c. 68. p. 305.
p. 306.

Il faudroit mesme mettre des l'an 294. la persecution des soldats par Veturius, & par Galere, si l'on suivoit les actes de S. André Colonel.] 'Car ils portent que ce Saint fut tué avec beaucoup de soldats le 19. d'aoust, qui estoit le dimanche: [Or le G. qui est la lettre du 19. d'aoust, ne se rencontre point estre la lettre dominicale depuis 294. jusqu'en 305: & il est difficile de dire que ce fust en 305, puisque] 'la maniere dont on pretend que Galere les fit traiter d'abord, [& mesme le reste des actes, ne permet guere qu'on dise que c'estoit dans la persecution generale.] 'Ils portent aussi qu'il y avoit alors de la guerre contre les Perses; [ce qui n'a pu estre aprés l'an 297.] 'Que s'il y est parlé d'edits; [on peut l'entendre de l'ordonnance que Galere avoit faite contre les soldats Chrétiens. Il faut donc ce semble les mettre en 294.

Sur. 19. aug. p. 188. § 11.
§ 6.
§ 2.
§ 5. 7.

Mais d'autre part,] 'Dion Proconsul d'Afrique, assuroit à S. Maximilien le 12. mars 295. qu'il y avoit des Chrétiens dans les troupes & à la Cour de Galere aussibien que des autres Princes. [Et il y a peu d'apparence que Galere ait entrepris de persecuter seul les Chrétiens, qu'aprés que la victoire qu'il remporta sur les Perses en 297, luy eut enflé le cœur, & l'eut rendu fier & hardi pour tout entreprendre.] 'Il falloit en effet, selon les actes, qu'il commandast alors en Orient; [& hors le temps de la guerre de Perse,] 'il paroist avoir toujours esté vers l'Illyrie. [De sorte qu'il peut bien y avoir faute dans la date des actes.

Anal. t. 4. p. 567.
Sur. 19. aug. p. 187. § 6.
Lact. pers. c. 18. p. 16.

Et aprés tout, je ne sçay s'il faut beaucoup s'arrester à cette piece.] 'Baronius l'approuve comme legitime, ajoutant mesme qu'on la croit écrite par Pierre Evesque de Tarse qui avoit battizé ces Saints, & qui fut témoin de leur martyre. [Mais la maniere avantageuse dont les actes parlent de cet Evesque, ne permet point qu'on dise qu'ils viennent de luy en l'état que nous les avons. Du reste, il est certain qu'ils ont quelque caractere de verité & de sincerité. Car ils sont assez particularisez, & écrits avec quelque simplicité; ce qui n'est pas le caractere des pieces supposées par les Grecs. Ainsi il peut estre assez probable qu'il y a eu une histoire originale de S. André. Mais je pense qu'il faut reconnoistre en mesme temps que celle que nous avons est extremement alterée.

Bar. 301. § 5.

Outre la difficulté que nous venons de voir dans la date,] 'les termes de *persecutio quædam magna, Antiochus quidam,* '& *celeberrimus Martyr &c.*] ne conviennent guere à un auteur contemporain.] 'Le concours qui se faisoit à la fontaine née dans le lieu du Martyre, & les miracles *qui s'y operent jusques aujourd'hui,* disent les actes, [y conviennent encore moins.] 'La priere de S. André qui est à la fin, [est une fiction, puisqu'elle ne peut avoir esté entendue que des Martyrs mesmes qui n'eurent pas le loisir de la raporter à d'autres, & elle est indigne de l'esprit du Christianisme.

Sur. 19. aug. p. 186. § 1.
§ 9. 11.
§ 11.
§ 10.

On peut encore trouver étrange,] 'que S. André ayant embrassé la foy, se soit exposé à un combat, & mesme ce semble à plusieurs, sans demander le battesme; 'Qu'estant envoyé contre les Perses par son General, il n'ait mené au combat qu'une partie de ses soldats, & ceux là seulement, *quos manifestè cælestis gratia ei designavit;* 'que tous ceux là ayant embrassé la foy aprés la victoire miraculeuse qu'il leur fit remporter, 'quelquesuns d'eux neanmoins le soient venu denoncer, *cum bonum illud non voluntariè delegissent:* [Et qui les y pouvoit forcer?

§ 1. 2. 7.
§ 2.
§ 3.
§ 4.

Je ne voy point pourquoi] 'Antiochus General d'Orient, demandoit les ordres à Galere [qui n'estoit que Cesar, plutost qu'à Diocletien qui estoit en mesme temps que luy en Orient, autant qu'on en peut juger par l'histoire. Je ne voy pas non plus] 'comment S. André, n'ayant point d'ordre de son General, pouvoit s'en aller d'Antioche en Cilicie. [C'estoit violer les regles de la milice, & se rendre coupable selon les loix civiles; ce que les Saints ont toujours extremement evité.] 'Puisque S. André & ses soldats vouloient fuir les persecuteurs, pourquoi ne se separoient-ils pas? [C'estoit le moyen naturel de se sauver.] 'Par quelle raison, estant à Antioche, vouloient-ils aller recevoir le battesme de Pierre Evesque de Tarse? Quelque saint qu'on le fasse, [y avoit-il pas des Saints à Antioche?] 'Ils ne luy demandent mesme le battesme qu'à l'extremité, lorsqu'ils apprennent qu'on les poursuivoit.

§ 6.
§ 7.
§ 8.
§ 7.
§ 8.

[Je ne sçay aussi si l'on peut accorder avec la discipline des Romains,] 'que Seleucus qui commandoit dans la Cilicie, ait poursuivi les Saints par delà Melitene, & presque jusques au bout de la petite Armenie [qui estoit d'un autre gouvernement: Je ne m'étonnerois pas que Pierre de Tarse & les autres eussent accompagné les Saints dans leur fuite pour les fortifier dans la foy:] 'mais à quoy bon les suivre de loin pour savoir ce qui en arriveroit? [Peutestre que Pierre avoit quelque raison de s'aller retirer en Isaurie, puisqu'on le cherchoit personnellement. Mais pourquoi les ecclesiastiques de Tarse, & Nonnus de Berée, font-ils la mesme chose, au lieu de retourner à leurs Eglises?

§ 8.
§ 12.

Les actes ne marquent point le nombre de ceux qui furent martyrizez avec S. André. Il devoit estre grand,] 'puisque c'estoient presque tous ceux qui avoient combatu une armée de Perses assez puissante pour faire peur au General qui residoit à Antioche, & à qui les troupes de la Cilicie estoient soumises, [c'est à dire au General de l'Orient.] 'Les nouveaux Grecs les font monter à 2593, [& les Latins à 2597. *V. la pers. de Dece note* 8. C'est tout le moins qu'on puisse croire:] '& Antiochus avoit déja fait mourir plusieurs autres Chrétiens. [Comment donc cela s'accorde t-il avec Eusebe,] 'qui dit que la persecution de Galere contre les soldats ne fit que tres peu de Martyrs: εἷς που καὶ δεύτερος.

§ 2. 4. 7.
Men. 19. aug. p. 206. 210.
Sur. 19. aug. p. 186. § 4.
Eus. l. 8. c. 4. p. 296. a.

Les Grecs dans leurs Ménées suivent tout à fait le commencement de ces actes; mais non pas la fin. 'Car ils disent seulement qu'Antiochus chas-

Men. 19. aug p. 210.

sa S. André & ses soldats ; & que sachant qu'ils avoient converti mille autres soldats qu'il avoit envoyez pour les chasser, il les poursuivit, & les passa tous au fil de l'épée. [Cela est plus supportable, si on en trouvoit une meilleure autorité.]

Pour la page 5. § 5.

NOTE III.

Que S. Nicandre peut avoir souffert à Dorostore en l'an 302.

Act. M. p. 618. a. 'Saint Nicandre & S. Marcien ont souffert, selon leurs actes, lorsqu'on persecutoit les soldats; [ou mesme lorsqu'on ne persecutoit qu'eux seuls,] si dans ces paroles de Saint Nicandre, *volentibus sacrificare hac praceptio constituta est*, [il faut lire *militare* au lieu de *sacrificare*, comme il y a assez d'apparence.] p. 619. 620. 'Il semble en effet que les Chrétiens avoient une liberté entiere de les accompagner & de les assister dans leur martyre. p. 618. a. 'Mais au moins les ordres qui commandoient de sacrifier ne comprenoient point les femmes. Je ne voy point de temps où cela se puisse mettre, que celui où Maximien Galere persecutoit les soldats, un peu avant l'an 303. Ainsi Baronius peut avoir eu raison] Bar. 17. jun. 'de mettre dans le martyrologe Romain, qu'ils souffrirent sous Maximien.

[Je pense mesme qu'on peut fixer leur martyre à l'an 302. Car leurs actes ont une grande relation avec ceux de S. Jule,] Act. M. p 615. c. 'où le juge en exhortant ce Saint à sacrifier, luy dit, *Accipies decem denariorum pecuniam.* [Je ne voy point que cela fasse aucun bon sens. Car c'estoit se moquer d'un soldat Romain de luy parler de dix deniers, qui ne faisoient pas quatre livres de nostre monnoie. Ainsi il faut recourir] Boll. 27. may, p. 661. 'à ce qu'on lit dans une autre copie de ces actes, où il y a *accipiens decennaliorum pecuniam.* [C'estoit donc lorsqu'on celebroit la dixieme année, non de Diocletien ou d'Hercule, ce qui se fit avant la persecution des soldats, mais des deux Cesars Constance & Galere. Ils avoient esté faits Cesars le premier mars 292. Leur dixieme année se celebra donc ou en 301. lorsqu'elle commençoit, ou en 302. lorsqu'elle finissoit.] Pagi, 302. § 2. 'Le P. Pagi croit que ce fut en 302. [Ce sera donc l'année du martyre de S. Jule, & par consequent aussi de S. Nicandre & S. Marcien.] Bar. 228. § 2|27. may, b| Boll. ib. p. 660. f. 'Baronius a mis cependant S. Jule du temps d'Alexandre dans le martyrologe Romain; mais sans autre autorité que celle de Galesinius: [& la paix dont l'Eglise jouit sous le regne d'Alexandre, ne nous permet point d'y mettre aucun Martyr que sur des preuves incontestables.

Baronius ne donne aucune raison de ce qu'il dit que S. Nicandre & S. Marcien ont souffert sous Maximien.] Ferr. it. p. 369. 'Ferrarius qui le suit, cite le martyrologe & les Grecs: Men. 6. jan p. 59| Canis. t 2. p. 793. 'mais je ne trouve point que les Grecs marquent jamais quand ils ont souffert, ni dans leurs Ménées, ni dans le menologe de Canisius. Ugh. t. 6. p. 530 a| t. 1. 2. p. 495. b. a Ferr. it. p. 369. 'Ughellus & d'autres modernes les mettent sous Domitien, a & Ferrarius dit que la pluspart des manuscrits le portent ainsi. [Nous ne voyons point ce que ce peut estre que ces manuscrits,] Act. M. p. 617. 'puisque le P. Ruinart qui nous a donné leurs veritables actes, n'en a rien trouvé dans les six qu'il a consultez. Ugh. t. 6. p. 530. a. b. 'Ughellus cite leurs actes pour prouver qu'ils ont souffert sous Domitien, & non sous Maximien. [Ces actes sont sans doute] 'ceux qu'il donne immediatement aprés, où neanmoins je n'en trouve rien: Act. M. p. 617. [& quand cela y feroit,]'c'est une piece sans autorité à cause des diverses additions qu'on y a faites aux anciens actes. p. 618. a. 'Mais de plus, [ces actes mesmes, aussibien que] les veritables, parlent souvent *des Empereurs*; p. 619. a. b. '& les Saints y conjurent par la vie des Empereurs, [quoique Domitien n'eust aucun collegue, & qu'il n'y ait proprement jamais eu plusieurs Empereurs ensemble jusqu'à M. Aurele; ce qui fait qu'on ne peut pas mesme dire que c'estoit une expression ordinaire dont on pouvoit se servir quoiqu'il n'y eust alors qu'un Empereur. Je ne sçay si ces actes donnez par Ughellus, sont] Ferr. it. p. 369 'ceux que Ferrarius dit avoir esté écrits par S. Fulgence Evesque d'Atin aprés S. Marc, Ugh. t. 6. p. 529. 'depuis l'an 95. jusqu'à 109, si l'on en veut croire Ughellus. [Mais Ferrarius avance ce fait sans en donner aucune preuve] p. 530. '& Ughellus qui raporte ces actes dans l'histoire de ce S. Fulgence, ne dit pas neanmoins qu'ils soient de luy: t. 1. 2. p. 495 b 'La chronique d'Atin qui met S. Marcien & S. Nicandre vers le temps de Domitien, [ne peut pas avoir d'autorité,] p. 500 b| Boll. 28. apr. p. 548. b. d. 'n'ayant esté faite au plutost qu'en l'an 1356. b Ughellus mesme reconnoist qu'elle renverse tout, & qu'elle nous debite des fables pour de veritables histoires. b Ugh. t 6. p. 512. d| 538. c.

[Si ces Saints ont souffert en 302, lorsque Galere ne persecutoit encore que les soldats,] Act. M. p. 617. 'ç'a esté sans doute dans les pays qui obeïssoient à Galere: & nous voyons en effet que S. Jule a esté martyrizé à Dorostore dans la Mesie. Flor. p. 579. 'Cependant le 5. de juin, les martyrologes de S. Jerome ont, *In Ægypto Marciani, Nigrandi, & Apollonii, quorum gesta habentur.* [Il est bien aisé qu'on ait mis *Nigrandi* pour *Nicandri*, comme on le lit le mesme jour dans les Ménées des Grecs *p.* 40, & qu'on y ait joint un Apollone qui aura souffert le mesme jour en une autre année.] Men. 5. jun. p. 40. 'Les Grecs y joignent plusieurs autres Martyrs. Flor. p. 418. 'Les martyrologes de S. Jerome ont encore le 5. d'avril, *In Ægypto natalis Sanctorum Marciana* ou *Marciani, Nichanoris, Apollonii*, p. 419. 'en quoy ils sont suivis par Adon, Usuard, Notker, & d'autres Latins. p. 581. 'Florentinius pretend que ces Martyrs sont differens de ceux du 5. juin; mais les raisons qu'il en allegue sont fort foibles. Bar 5. jun. a| Boll. 5. apr. p. 397. d. 'Aussi Baronius & Bollandus croient que ce sont les mesmes. [Que si ce sont encore les mesmes que S. Marcien & S. Nicandre dont nous avons les actes, voilà des autoritez bien considerables pour les mettre en Egypte, où nous ne voyons point cependant que Galere ait jamais eu d'autorité particuliere. Mais aussi ni Baronius, ni aucun autre ne dit que ce soient les mesmes Saints;] '& les Grecs en font des histoires toutes differentes, Men. jun. p. 40. 59. p. 40. 'disant de ceux Egypte qu'ils consommerent leur martyre par la faim, la soif, & le froid; [ce qui n'a aucun raport avec les actes que nous avons de S. Nicandre.

On ne peut pas de mesme accorder nostre conjecture avec les monumens de l'Eglise d'Atin dans la terre de Labour, selon lesquels il faut dire que ces Saints ont souffert en ce lieu mesme, où Galere n'a jamais eu plus d'autorité que dans l'Egypte. Car il est visible que ce sont les mesmes Saints. Mais de tous ces monumens nous ne voyons rien qui puisse avoir quelque autorité,] Ugh. t. 6. p. 538. d. 'que le sermon attribué à Boniface, qui a esté Evesque d'Atin depuis 464, selon Ughellus, jusqu'en 498. p. 539. c. 'Il paroist assez par ce sermon que Saint Nicandre & S. Marcien estoient honorez à Atin, & qu'on croyoit qu'ils avoient presché la foy dans la Campanie. Au moins je ne voy pas qu'on puisse donner d'autre sens aux paroles obscures de ce sermon *Excelsa mandavit Campania &c.* [Mais Ughellus ne nous dit point comment on sçait que le sermon est de ce Boniface:] p. 538. c. d| t. 1. 2. p. 499. c. d. '& je ne croy pas non plus qu'il ait d'autre preuve du temps où cet Evesque a vécu, que la méchante chronique d'Atin. Car pour l'eloquence qu'il trouve dans le sermon qu'il luy attribue, [je pense qu'elle peut fort bien convenir au VIII. & au IX. siecle.

Il peut donc estre assez probable que S. Nicandre

&

& S. Marcien ayant souffert dans la Mesie, leurs corps ont esté transportez à Atin d'assez bonne heure, & peutestre des la fin du IV. siecle, lorsque les provinces de l'Illyrie commencerent à estre ravagées par les Gots: ensuite de quoy il est aisé qu'on les ait cru estre des Martyrs du lieu où on honoroit leurs reliques.] (t. 6. p. 512. c|Ferr. it. p. 369.) 'On pretend la mesme chose de S. Pasicrate, 'quoiqu'il soit visible qu'il est mort à Dorostore dans la Mesie, [comme les Grecs & les Latins le reconnoissent.] (Act. M. p. 616. c.) 'Il est certain que S. Jule a souffert en ce mesme lieu sous le Gouverneur Maxime, un peu aprés S. Pasicrate. (p. 619. b.) 'L'on voit d'autre part que S. Nicandre & S. Marcien ont souffert aussi sous le juge Maxime, & qu'ils ont esté assistez à la mort par Papien frere du Martyr Pasicrate. (Ugh. t. 6. p. 534. c. d.) 'Les actes d'Ughellus le disent aussibien que les autres, & font de plus, assister ce Papien aux funerailles des deux Saints. [Aprés cela il est bien difficile de croire qu'ils aient souffert autrepart qu'à Dorostore mesme, ou en quelque lieu voisin.]

(Act. M. p. 620. c.) 'Il est vray que dans trois manuscrits des actes de S. Nicandre, on lit ces mots, *Requieverunt autem Christi Martyres Nicander & Marcianus, & Daria uxor Nicandri cum filio suo, in civitate Venafro. Tunc Christiani abstulerunt corpora eorum, & sepelierunt ea prope locum ubi decollati fuerant &c.* [C'est dire bien clairement qu'ils ont souffert à Venafre qui est pres d'Atin: mais il n'est pas moins clair ce me semble, que ces paroles *Requieverunt &c... Venafro*, sont une addition faite aprés coup. Car aprés avoir dit que les Saints ont esté enterrez à Venafre, il est ridicule d'ajouter *Tunc Christiani abstulerunt corpora eorum &c.* Que si par *requieverunt* on a seulement voulu marquer leur mort, qu'est ce que veut dire l'addition de la femme & du fils de S. Nicandre: Veut-on dire seulement qu'ils sont morts à Venafre dix ans, vingt ans, cinquante ans aprés les Martyrs? A quoy cela seroit-il bon? Et comment ajouter ensuite *Tunc Christiani abstulerunt corpora eorum?* Si c'est que la femme & le fils de Saint Nicandre aient esté martyrizez avec luy, pourquoi n'en est-il rien dit dans les actes, non pas mesme dans ceux d'Ughellus?] (p. 619. b.) 'Le fils de S. Nicandre n'estoit encore qu'un enfant: [de sorte qu'il n'y a pas la moindre apparence qu'on l'ait fait mourir] (p. 620. b.) 'en un temps où il n'y avoit point encore de persecution generale. La femme de Saint Nicandre avoit esté mise d'abord en prison parcequ'elle encourageoit son mari: (p. 619. b.) 'mais il paroist qu'on l'avoit bientost elargie. [Ainsi il n'y a point d'apparence qu'on l'ait fait mourir avec son mari.]

(p. 617. b c.) 'Le P. Ruinart n'a rien voulu decider sur le lieu & le temps du martyre de ces Saints. [Nous ne pretendons point aussi que ce que nous en disons doive passer pour certain; mais je croy que l'on avouera que c'est au moins une conjecture bien probable & bien appuyée.]

NOTE IV.

(Pour la page 5. §. 5.)

Difficultez sur ce que les Grecs disent de S. Pasicrate.

(Men. apr. p. 308.) 'Ce qu'on lit de S. Pasicrate dans les Ménées, est assez particularisé, & mesme assez beau, [pour croire qu'il vient d'une histoire ancienne semblable à celles que le P. Ruinart nous a données de S. Jule & de S. Nicandre, qu'on peut dire avoir esté les compagnons de S. Pasicrate.] (Act. M. p. 619. b.) 'Celle de Saint Nicandre parle de Papien frere de S. Pasicrate. (Men. p. 309.) 'On voit la mesme chose dans les Ménées; mais il y est dit qu'il avoit renoncé à la foy &c. (p. 308.) '& qu'il tascha mesme de porter son frere à y renoncer aussi. (Boll. 1. apr. gr. 10. c.) 'Le menologe de Basile dit la mesme chose. (a Act. M. p. 619. b.) aCependant dans les actes de Nicandre, il accompagne ce Saint au martyre, se rejouit de sa victoire, & porte mesme son enfant. [Rien ne donne moins l'idée d'un apostat. Que si c'est qu'il eust depuis embrassé la penitence, il est comme impossible qu'il n'en parust quelque chose. C'est ce qui nous a fait craindre que l'histoire suivie par ces nouveaux Grecs, n'ait esté alterée, comme cela leur est si ordinaire.] (Men. p. 308.) 'Ce qu'ils disent encore que le Saint cracha contre une idole d'Apollon qu'on luy presenta &c. [est une chose rare dans les vraies histoires.] (p. 309.) 'Il semble que S. Pasicrate ait mis de luy mesme sa main dans le feu, [ce qui ne seroit pas dans la regle commune du martyre Evangelique. Le menologe de Basile n'a rien de ce fait.] (p. 308.) 'Les deux vers mis dans les Ménées à la teste de son histoire, semblent dire qu'il avoit osté à S. Valentin [ou Valention,] la crainte qu'il avoit du supplice. [Il n'en est rien dit dans l'histoire. Les Grecs peuvent aussi aisément avoir eu une fausse histoire de S. Pasicrate que de S. Nicandre & de S. Marcien,] (jun p. 59.) 'à qui ils font souffrir dans leurs Ménées toutes sortes de tourmens les plus cruels, (Act. M. p. 619.) 'quoique tout cela se reduise, selon leurs actes originaux, à avoir esté 20. jours en prison, & avoir eu la teste tranchée.

NOTE V.

(Pour la page 8. §. 7.)

Sur un oracle d'Apollon touchant les Chrétiens.

[Nous mettons sur l'an 302,] (Eus. v. Const. l. 2. c. 51. p. 467) 'l'oracle d'Apollon dont parle Constantin, parcequ'il dit fort expressément que cet oracle fut aussitost suivi de la persecution. Il est vrai qu'il dit qu'il estoit alors encore fort jeune, Κομιδῆ παῖς, [quoiqu'il dust avoir environ 25. ans au moins en 302.] (Cyp dis. 11. c. 67. p. 304.) 'Mais nous ne voyons rien à dire sur cela, sinon qu'il s'est servi d'une expression fort impropre: [ce qui est encore arrivé à d'autres à son égard.

Nous faisons de cet oracle une histoire differente de celle qui est raportée en deux endroits de Lactance, parceque nous ne voyons pas qu'il soit aisé de n'en faire qu'une.] (p. 304| Lact. pers. n. p. 372.) 'Nous n'osons pas dire non plus, avec Mr Baluze suivi par Dodwel, que c'est celui qui fut rendu sur la consultation de Diocletien mesme. Car ce prince n'eust pas eu besoin d'estre averti par d'autres qu'il regardoit les Chrétiens.

NOTE VI.

(Pour la page 9. §. 7.)

Que la persecution a commencé en 303; & que le Concile de Cirthe s'est tenu en 305.

(Eus l. 8. c. 2. p. 294. a. chr.) 'Eusébe dit nettement que le premier edit contre les Chrétiens, fut publié l'an 19. du regne de Diocletien, '& que les eglises furent abatues la mesme année. [Diocletien ayant esté fait Empereur le 17. de septembre 284, sa 19e année a commencé le mesme jour en 302: & ainsi le mois de fevrier de sa 19e année,] (Lact. pers. c. 12. p. 11.) 'auquel il est certain que la persecution commença, [est celui de l'an 303.]

(Eus. n. p. 163.) 'Les fastes d'Idace, la chronique d'Alexandrie *p.* 644, & divers actes reconnus pour excellens [par Baronius,] disent que ce fut sous le VIII. Consulat de Diocletien, & le VII. de Maximien, (Pet. rat. 2. l. 4. c. 10. p. 207. doct. l. 11. c. 32. p.) 'lequel le Pere Petau, [& Baronius,] mettent en 303. aussi-bien que tous les autres chronologistes. 'Scaliger, & Usserius, montrent la mesme chose, parceque S. Jerome dans sa chronique dit que cela arriva l'an 351. de l'ere d'Antioche, c'est à dire aprés l'autonne de l'an 302: (352. a| Eus. chr. n. p. 245| Uss. t. Br. p. 147| Nor epo. p. 141.) b & nous en avons une preuve indubitable dans l'histoire de S. Romain, qui souffrit en la premiere année de la persecution, le jour mesme (b Eus de Pal. c. 2 p. 320. c. d| n. p. 175.) ou vers le temps de la solennité de la 20e année de Diocletien; [& par consequent sur la fin de l'an 303. Mais

Mais quand Eusebe & les autres que nous avons alleguez pourroient laisser encore quelque ombre de doute, l'autorité de Lactance la dissiperoit entierement.] 'Car il dit en termes formels que l'eglise de Nicomedie fut abatue le 23. fevrier, lorsque Diocletien estoit Consul pour la 8e fois, & Hercule pour la 7e, [c'est à dire en 303,] 'ensuite de quoy on publia le premier edit des le lendemain. 'Il ajoute que Diocletien aprés ce crime alla aussitost à Rome pour y celebrer sa vintieme année [qui commençoit en 303,]'& que c'estoit dans l'année qui preceda son IX. Consulat, [mis par tout le monde en l'an 304.]'Dans la suite il conte dix ans & environ 4. mois depuis la destruction de l'eglise [de Nicomedie] jusques à son rétablissement, 'c'est à dire visiblement jusqu'au 13. juin de l'an 313, auquel l'edit de Constantin & de Licinius pour la paix de l'Eglise fut publié à Nicomedie: [& depuis le 23. fevrier 303. jusqu'au 13. juin 313, il y a 10. ans, 3. mois, & 20. jours.

Lact. pers. c. 12. p. 11. — c. 13. p. 11. — c. 17. p. 14. — p. 15. — c. 48. p. 43. — p. 41.

Je croy que personne ne doutera plus aprés cela du commencement & de la durée de la persecution. Neanmoins comme des auteurs celebres qui n'avoient pas vu Lactance, l'ont fait commencer en l'an 302, il ne sera pas inutile de voir surquoi ils se sont fondez: & peutestre que la foiblesse de leurs raisons servira encore à appuyer l'opinion qu'ils ont pretendu détruire. Les principaux de ceux qui font commencer la persecution en 302, sont Baronius & le P. Petau.] 'On y ajoute Onuphre, [que je ne voy pas neanmoins en avoir parlé dans ses fastes, ni dans le commentaire.] 'Ces auteurs ont cru pouvoir d'abord satisfaire à l'autorité d'Eusebe, en disant que comme on conte quelquefois les années des princes du premier janvier qui a precedé leur entrée, toute l'année 302. se peut dire appartenir à la 19e année de Diocletien commencée le 17. septembre de cette année là. [Pour les raisons qui les ont porté à choisir l'an 302. plustost que 303,] 'Baronius, & le Pere Petau dans le *Rationarium temporum*, n'en alleguent pas d'autre que le temps du Concile de Cirthe. Voici quelle elle est.

n. p 373. — Pet. doct. l. 11. c. 32. p. 351. b. c| Bar. 302. §. 16. — Bar. 302. §. 16| Pet. rat. 2. l. 4. c. 10. p. 207.

'S. Augustin dit en un endroit que ce Concile a esté tenu le 4. de mars sous le VIII. Consulat de Diocletien, & le VII. de Maximien, [qui est l'an 303,] '& en un autre, qu'il y a eu des Chrétiens martyrizez le 12. de fevrier, 13. mois avant le Concile: '& par consequent, disent-ils, la persecution a commencé en 302. [S'il n'y a rien à dire sur ces passages de S. Augustin, il faut conclure indubitablement que la persecution a commencé des 301, qui estoit l'an 17. ou 18. tout au plus du regne de Diocletien. 'Car le premier edit n'ayant esté publié à Nicomedie que le 24. de fevrier, 'ces Martyrs n'ont pu souffrir en Afrique au commencement de fevrier que l'année suivante. [Que si l'on veut dire qu'ils ont souffert avant les edits, ils ne prouveront pas non plus que les edits aient esté publiez en 302. Mais cette réponse seroit ridicule,] 'puisque ces actes ne furent alleguez par les Donatistes que pour prouver en quel temps avoit esté la persecution, & en inferer que le Concile de Cirthe estoit faux, supposant qu'il ne pouvoit pas s'estre tenu durant le temps de la persecution.

Aug. in Cre. l. 3. c. 27. t. 7. p. 185. 1. b. col. d. 3. c. 17. p. 226. 2. c. d. — Pet. p. 207. 208. — Lact. pers. c 12. p. 11. — Eus. n. p. 163. 2. b. — Aug. col. d. 3. c. 17. p. 226. 2. b. c. d.

Il n'est point besoin d'aller chercher la solution de cette difficulté autrepart que dans S. Augustin mesme. 'Car comme il dit en un endroit que le Concile de Cirthe fut tenu sous le VIII. Consulat de Diocletien & le VII. de Maximien; 'aussi il dit en un autre que ce fut l'année d'aprés le IX. Consulat de Diocletien & le VIII. de Maximien, [c'est à dire en 305.]'Comme il faut necessairement qu'il y ait faute en l'un de ces deux endroits, [ou l'on n'en peut rien conclure dutout, & ainsi le fondement de Baronius & du P. Petau se ruine de luy mesme; ou il faut demeurer d'accord que le premier de ces deux endroits estant insoutenable, il faut s'arrester au second. 'C'est ce que les Docteurs de Louvain ont reconnu dans leurs notes. Et il est visible que le premier endroit peut aisément avoir esté corrompu par les copistes, [en changeant 9. & 8. en 8. & 7, & omettant ces deux lettres *P. C.* qui signifient *Post Consulatum*: ce qui est une faute si naturelle,] que les officiers publics ne purent l'eviter dans la Conference de Carthage sur ce Concile mesme, & embarasserent par ce moyen les Catholiques. Mais l'autre endroit estant une suite de raisonnement, [il n'auroit pu estre corrompu que par une malice affectée, ce qui ne se peut dire avec la moindre probabilité.

in Cre. l. 3. c. 27. p. 185. 1. b. col. d. 3. c. 17. p. 226. 2. c. d. — Bar. 303. §. 30. — Aug t. 7. n. p. 106. a. b. — col. d. 3. c. 17. p. 226. c. d.

Le P. Petau tasche neanmoins d'infirmer le raisonnement de S. Augustin, mais d'une maniere pitoyable.] 'Il pretend que ce Saint s'abuse dans une chose qu'il assure aprés avoir eu tout le moyen de la bien examiner; & qu'il se trompe luy mesme en excusant les officiers de s'estre trompez par surprise; [ce que sa moderation ne luy eust jamais permis de faire; surtout dans un ouvrage public, s'il n'en eust esté tres assuré.]

Pet. rat. 2. l. 4 c. 10.

'Le P. Petau dit donc qu'il y avoit de deux sortes d'actes entre les mains des officiers, les uns de la premiere année de la persecution, qui estoit 302. selon luy, & les autres de la fin de la seconde, c'est à dire de l'an 304, & que les officiers avoient confondu la date des uns avec celle des autres.

p. 208. 209.

'Il est vray qu'il y eut deux sortes d'actes produits dans la Conference, *v. les SS. Saturnin, Dative &c.* 'les uns datez du 12. fevrier 304. [Nous ne savons point l'année ni le jour des autres. Mais S. Augustin ne témoigne pas seulement que ces seconds actes aient esté entre les mains des officiers, bien loin de se plaindre qu'ils leur aient donné sujet de faire aucune confusion. Et il est mesme impossible que cela soit,]'puisqu'il paroist par les titres 433, 434, & 436, de la Conference, que l'on n'avoit point encore apporté ces seconds actes sans date lorsque les officiers firent la réponse que S. Augustin accuse de faux; '& qu'il est certain que les Catholiques ne les mirent sur le bureau pour estre lus, que dans le titre 449, c'est à dire assez longtemps aprés. [Que si le P. Petau pretend que c'estoient quelques autres actes dont nous n'ayons point de connoissance, il n'est nullement recevable en ce point; l'exactitude des titres de la Conference ne laissant aucun lieu à ces sortes de suppositions.

Aug. p. col. c. 14. p 236. 2 b. col. d. 3. c. 17. p 226. 2. c. — Opt. col. 3. p. 432. — p 433.

Aprés cette solution qu'il est aisé de ruiner, il en donne une autre aussi insoutenable, puisqu'elle rend Saint Augustin coupable ou d'une malice affectée, ou d'une ignorance & d'une temerité criminelle. [C'est, dit le P. Petau, que ce Saint ne savoit pas l'année du Concile de Cirthe, mais seulement qu'il avoit esté tenu le 4. ou 5. de mars, environ un an aprés la persecution; de sorte que les officiers estant tombez par hazard sur des actes datez du 12. fevrier 304, il en avoit conclu que le Concile avoit esté tenu 13. mois aprés en 305. [Certainement ce raisonnement est bien indigne de S. Augustin, & mesme du Pere Petau; & ne sert que pour faire voir dans quel aveuglement une fausse preoccupation est capable de nous jetter.

Pet. rat. c. l. 4. c. 10. p. 208.

Car quelle preuve avoit S. Augustin du temps du Concile de Cirthe, pour aller condanner une réponse faite publiquement par des officiers publics qui tenoient leurs papiers en main? Ce n'estoit pas assurément une simple tradition & une creance commune, quelque generale qu'elle pust estre. Il falloit donc qu'il eust examiné avec soin les pieces sur lesquelles ces officiers avoient fait leur reponse, & qu'il se fust convaincu par ses propres yeux de leur erreur, comme il ne manque pas de le dire.

Quelle

Aug. col. d.3.c.17.p. 226.2.c. Quelle estoit donc leur erreur?]'Ils ne s'estoient pas trompez sur les actes des Martyrs selon S. Augustin, mais sur l'année du Concile de Cirthe. [Si les actes du Concile estoient datez du VIII. Consulat de Diocletien, comme le pretend le P. Petau, ils s'estoient trompez effectivement; mais au lieu que S. Augustin en conclud qu'en mettant le Concile en 304, ils le mettoient un an trop tost, il devoit dire qu'ils le mettoient un an trop tard, puisqu'il s'estoit tenu en 303. Que si le Concile estoit daté du IX. Consulat de Diocletien en 304, les officiers avoient bien répondu, & S. Augustin a grand tort de les reprendre. Il reste donc qu'ils fussent datez d'aprés le IX. Consulat de Diocletien en 305. Et c'est ce que S. Augustin ne tire point par induction, comme le P. Petau semble supposer,]'mais ce qu'il assure positivement comme une chose constante, dont il prend tout le monde pour juge, & dont il conclud demonstrativement que le Concile s'estoit tenu 13. mois aprés la mort des martyrs, & non un mois seulement comme les officiers l'avoient dit, en confondant *P. C.* avec *C.* (c.d.)

[Que s'il est vray, comme veut le P. Petau, que la persecution ait commencé en 302, que le Concile ait esté tenu en 303, & que les actes des Martyrs produits par les Donatistes fussent datez de l'an 304; il est indubitable que les Donatistes avoient raison de pretendre que le temps du Concile tomboit dans la persecution, que les Catholiques avoient grand tort de le nier, & que c'est une faute inexcusable à Saint Augustin d'avoir soutenu le contraire dans des livres publics, & d'avoir accusé publiquement les officiers de s'estre trompez. Cette consequence est aussi indubitable, supposé le raisonnement du P. Petau, qu'insoutenable en elle mesme; & le P. Petau n'auroit eu garde de l'avouer, pourvu qu'il en eust un peu conceu l'absurdité.

Il faut neanmoins reconnoistre que dans le fond les Donatistes avoient raison de pretendre que la date du Concile de Cirthe tomboit dans le temps de la persecution, puisque Diocletien n'a quitté l'Empire que le premier may 305. Mais apparemment ni eux ni les Catholiques n'en savoient rien: & ceux-ci répondoient tres solidement & de bonne foy aux mauvaises preuves que les autres alleguoient. Aprés tout, cela ne faisoit rien à la question, & le Concile a pu fort bien se tenir durant la persecution, comme des Catholiques le soutinrent dans la Conference.] 'On lit dans S. Optat que le Concile fut tenu le 13. de may, [Mais ce peut estre aisément une faute de copiste; au lieu que les actes lus & examinez par S. Augustin, portoient indubitablement le mois de mars. (Opt. l. 1. p. 39. c.)

Ces raisons ne suffisent que trop pour prouver que le Concile de Cirthe s'est tenu en 305. Neanmoins il y en a encore d'autres qui montrent qu'au moins ce n'a pu estre avant 304.] 'Car ce Concile s'assembla à Cirthe pour y établir un Evesque en la place de celui qui estoit mort. [Cet Evesque mort ne pouvoit estre un autre que Paul ou son successeur,]'puisque c'est sous Paul que la persecution a commencé, comme on le voit dans les actes proconsulaires de Zenophile. [a]Or l'on voit par d'autres actes inserez dans ceux-ci, que Paul vivoit encore le 19. may 303, & que Silvain estoit alors Soudiacre, [b]luy qui fut fait Evesque par le Concile de Cirthe, comme S. Augustin le dit assez clairement. [c]Et ainsi le Concile de Cirthe qui est du mois de mars, ne peut estre mis au plustost qu'en 304. [d]Baronius cite les actes proconsulaires de Zenophile pour le mettre en 303. [Je ne voy pas ce qu'il veut dire; car il ne s'explique pas.

(Aug. in Cre. l. 3. c. 27. p. 185. 1. b. | c. 29 p. 186. 1. a| Opt. act. p. 271. a. | a Aug. p. 185. 2. c| Opt. p. 266. b. | b Aug. in Pet. l. 1. c. 21. t. 7. 92. 2. c. | c Euf. n. p. 163. 1. 2. | d Bar. 303. §. 30.)

Le P. Petau ne se sert point dutout du Concile de Cirthe dans son grand ouvrage *De Doctrina temporum*:] 'mais il allegue plusieurs autres raisons, desquelles il conclud seulement, qu'il semble que la persecution ait commencé en 302. Ainsi il paroist reconnoistre luy mesme que toutes ces raisons sont foibles; [& il seroit aisé de le faire voir si cela en valoit la peine.] (Pet. doct. l. 11 c. 32. p. 351. 352.)

'Eusebe conte en un endroit 305. ans depuis la naissance de J. C. jusques à la destruction des eglises. [Mais on sçait avec quelle varieté l'on met cette naissance, & combien les anciens, aussibien que les nouveaux, s'accordent peu en ce point. Dans sa chronique selon l'edition de Scaliger, il met la persecution en 304. sous le IX. Consulat de Diocletien. Mais il seroit aisé de montrer que cette epoque est certainement fausse, s'il y avoit quelqu'un qui la voulust soutenir.] 'On peut encore tirer diverses conclusions des epoques qu'il marque pour plusieurs Martyrs de la Palestine selon les differentes années de la persecution. Mais la diversité mesme de ces conclusions fait voir qu'il n'y en a aucune d'assurée, la pluspart des caracteres estant visiblement corrompus, puisqu'ils se détruisent les uns les autres. (Euf. l. 7. c. 32. p. 290. a. | Pet. p. 352. c.)

'Pour ce qu'il dit que la deuxieme année de la persecution n'estoit pas encore achevée lorsque Diocletien quitta l'Empire, [ce qui arriva le premier de may en 305, comme Lactance nous en assure, *v. Diocletien* §. 22, toute la difficulté consiste à excuser Eusebe; & il n'est pas aisé de le justifier de s'estre trompé, ou au moins d'avoir parlé avec peu d'exactitude; si l'on ne veut dire qu'il commence les années de la persecution au premier septembre 303, ce qui paroist assez difficile à croire. Que si sa faute est d'avoir mis la cession de Diocletien en l'an 304, comme sa chronique donne lieu de le croire, on peut presumer qu'il conte les années de la persecution selon les années ordinaires, & par les Consulats, les commençant au premier janvier de l'an 303. Et avec cela il faut encore avouer qu'il parle assez improprement, en disant que Diocletien se deposa lorsque la seconde année de la persecution n'estoit pas encore achevée, n'y en ayant que quatre mois de passez.] 'Baronius pretend qu'il conte de cette maniere, & le suit en cela. [Mais de quelque maniere qu'on explique Eusebe, il est plus contre Baronius & le P. Petau, que contre nous;] '& Baronius mesme avoue que selon Eusebe, il faut dire que Diocletien a quitté l'Empire en la seconde année de la persecution, c'est à dire des l'an 303, supposé que la persecution ait commencé en 302. (Euf. l. 8. c. 13. 18. p. 309 a| 317. b. | Bar. 303. §. 85. | §. 101.)

[Pour dire encore un mot de la maniere dont Eusebe conte les années de la persecution, s'il les commence au mois de septembre qui a suivi les premiers edits, c'est à dire en l'an 303, en quelle année aura t-il du mettre ceux qui ont souffert en 303. avant le mois de septembre,] 'comme S. Procope, dont il met le martyre le 8. de juin? 'On voit aussi par ce qu'il dit de Ste Theodosie & de S. Silvain, qu'il enferme en une mesme année le jour de Pasque & le 5. de novembre suivant. [Si aussi il les commence au premier janvier 303.] 'S Appien qui souffrit le 2. avril en la troisieme année de la persecution, [aura souffert le 2. d'avril 305.] 'Cependant il souffrit en consequence des ordres de Maximin: [& Maximin ne fut fait Cesar que le premier de may 205. Il vaut donc mieux dire qu'il commence les années de la persecution à Pasque, comme il me semble que c'est l'opinion la plus commune; & par ce moyen tout s'accordera. Il y a neanmoins une difficulté dont nous parlerons dans la note 18. (Euf. de Pal. c. 1. p. 319. a. | c. 7. p. 328. a. c. | c. 4. p. 323. d| 325. d. | p. 323. 324.)

Pour estre tout à fait exact, il faudroit les commencer au 23. de fevrier, auquel l'eglise de Nicomedie fut abatue. Mais nous aimons mieux les commencer sept ou huit semaines auparavant, pour

pour les faire concourir avec les années de J. C. & les Consulats. Ainsi nous conterons un an plus qu'Eusebe dans les Martyrs qui auront souffert depuis le premier de janvier jusqu'à Pasque.

Pour la page 9. §. 8.

NOTE VII.

Quand a esté publié le premier edit de la persecution.

[Je ne croy pas que personne veuille contester ce que dit Lactance,] 'que la persecution commença le 23e jour de fevrier, auquel on abatit l'eglise de Nicomedie, & que le lendemain on en publia les edits. [Et afin qu'on ne puisse pas dire qu'il y ait quelque faute de copiste,] il ajoute que le jour que l'eglise fut abatue estoit la feste que les payens appelloient *Terminalia*: '& cette feste est en effet marquée le 23. de fevrier.

Lact. pers. c.12. p.11. | Buch. cycl. p. 282.

'Si donc Eusebe dit que les edits furent publiez au mois de mars ou d'avril, 'il le faut rapporter au pays où il estoit, c'est à dire à l'Egypte ou à la Palestine, où cela a pu ne se faire qu'à la fin de mars ou au commencement d'avril. [Et il est indubitable que la publication & l'execution de l'edit ne se fit pas en mesme temps par tout l'Empire,] 'puisque nous voyons qu'il ne fut affiché à Thibare en Afrique que le 5. de juin. 'Le P. Petau tasche d'accorder Eusebe avec luy mesme, en disant que le premier edit fut publié au mois de mars, & le second au mois d'avril: car il y en eut plusieurs. 'Mais Eusebe dit clairement du premier mesme, qu'il fut publié au mois d'avril, & parle ensuite du second, [sans donner aucun lieu de dire qu'il l'ait confondu avec le premier.]

Eus. l. 8. c. 2. p 294.a| de Pal pr. p. 318. b. *a* Lact. pers. n p. 374. | Bar. 302. §. 118. | Pet. rat. 2. l. 4. c. 10. p. 209. | Eus. de Pal. pr p. 318. b. c.

'Eusebe dit toujours que cela se fit vers la feste de Pasque; τῆς τοῦ σωτηρίου πάθους ἑορτῆς ἐπελαυνούσης, dit-il, en parlant du mois de mars, 'ou ἐπιλαμβανούσης en parlant de celui d'avril. Sa chronique dit que les eglises furent abatues au mois de mars dans les jours de Pasque. [Tout cela ne seroit pas difficile à accorder, s'il se trouvoit que Pasque eust esté en 303. dans les premiers jours d'avril.] 'Mais ceux qui ont examiné cette difficulté soutiennent qu'il estoit le 21. ou le 28. de mars, surtout en Occident, ou le 18. d'avril en Orient. [Ce dernier seul peut s'accorder avec l'ἐπιλαμβανούσης d'Eusebe en parlant du mois d'avril. On pouvoit dire aussi des la fin de mars que Pasque estoit proche: mais pour les termes de la chronique, je ne voy pas moyen de les justifier.] 'Ce que dit Theodoret, que les eglises furent abatues le Vendredi-saint, [peut estre vray de Cyr & des environs.] 'Pour la chronique d'Alexandrie, qui dit *p.* 644, que les edits furent publiez le 25. de mars le jour de la feste de Pasque, il n'y a pas moyen de luy donner un bon sens.

l. 8. c. 2. p.294.a. | de Pal. pr. p. 318. b. | Pet. doct. l.11. c. 32. p.351. c-d. | Thdrt. l. 5. c. 38 p. 754. b. | Pet. rat 2. l.4. c 10. p. 209| Boll 23. apr. p. 107. b.

Pour la page 10. §. 8.

NOTE VIII.

Que Diocletien n'a point condanné les Chrétiens à la servitude.

Eus. l. 8. c. 2. p.294. b. n.p.164. 1. b. c.

'Ce que portoit l'edit de Diocletien, que οἱ ἐν οἰκετίαις seroient privez de la liberté, 'doit se raporter à tous les particuliers suivant le sentiment de Mr. Valois, de Christophorson, & de Zonare, & signifier qu'ils seroient reduits à la servitude & à l'esclavage. On le fonde sur cette raison qui paroist considerable, que sans cela cet edit ne regardoit pas une grande partie des Chrétiens.

Baluz. t. 2. p. 92.

'Mais d'autre part, nous voyons par les actes de Munatius Felix, que l'on se contentoit d'obliger mesme les Evesques & les autres Ecclesiastiques, à livrer les Ecritures sans leur faire aucun autre tort, & sans les reduire à la servitude. 'L'on sçait aussi que les Evesques du Concile de Cirthe ont esté accusez d'avoir livré les Ecritures, parceque les officiers de la justice les avoient relaschez sans leur rien faire: [mais personne ne les a accusez d'avoir renoncé J. C, & n'a allegué pour preuve, qu'ils estoient demeurez libres, & n'avoient pas esté faits esclaves; ce qui en eust neanmoins esté une tres forte preuve, si tous ceux qui tomboient entre les mains de la justice, eussent esté reduits ou à renoncer la foy, ou à perdre la liberté.

Opt. l. 1. p. 39. c. &c.

C'est ce qui pourroit faire pencher pour la premiere pensée de Mr. Valois,] 'qui entendoit par ces termes τοὺς ἐν οἰκετίαις, ceux qui estoient au service des personnes de condition en qualité de procureurs, de faiseurs d'affaires &c. [Peutestre mesme qu'on les pourroit reduire aux officiers des Empereurs, & entendre en cette maniere] 'les Cesariens que Valerien ordonnoit par son edit d'envoyer liez dans les possessions imperiales, & d'en tenir registre, [ce qui estoit manifestement les traiter comme des esclaves.] 'Dodwel l'entend des affranchis qui estoient encore comme serviteurs de leurs patrons. [Mais il est encore plus simple & plus aisé de laisser à τοῖς ἐν οἰκετίαις son sens naturel & ordinaire, qui est de l'entendre des esclaves: & pour ce qu'on dit qu'ils seront privez de la liberté, l'expliquer de l'esperance & du pouvoir d'estre mis en liberté.] 'C'est ainsi que l'a pris Rufin: *Si quis servorum permansisset Christianus libertatem consequi non posset:* '& Mr. Baluze soutient qu'on n'a point de raison de trouver à redire à ce sens.

Eus. n p. 164. 1. c. | Cyp. ep. 82. p. 224. 1. | dis. 11. c. 71. p. 309. | Ruf. l. 8. c. 2. p. 134. 2. | Lact. 11. p. 375.

Pour la page 10. § 8.

NOTE IX.

Sur le nom de Jean donné au premier Martyr de la persecution.

[Le nom de Jean que les martyrologes donnent des le IX. siecle à celui qui arracha l'edit publié le 24. fevrier 303, contre les Chrétiens, & qui souffrit ensuite le premier, ne paroist guere propre] 'pour un homme qui estoit dans les honneurs, comme le dit Eusebe: [mais il pouvoit avoir un autre nom, Grec ou Romain. Ainsi ce n'est point une raison pour dire que ce Martyr est different de S. Jean, comme quelques uns le pretendent. Ce n'en est point une non plus de ce que ce Martyr a souffert le 24. de fevrier, ou fort peu aprés, au lieu que les martyrologes mettent S. Jean le settieme de septembre, estant tres ordinaire que les festes des Saints se fassent en des jours differens de celui auquel ils sont morts.]

Eus. l. 8. c. 5. p. 296.

'Mr. Baluze ne se contente pas de deferer pour ce point à l'autorité des martyrologes: il combat mesme ce que dit Eusebe, que ce Martyr estoit un homme de qualité, parceque si cela eust esté, dit Mr. Baluze, son nom n'eust pu manquer d'estre connu par Lactance & par Eusebe. [Il est fascheux d'avoir à contester de l'autorité avec Eusebe. Car il est certain qu'Eusebe n'a pas sceu son nom, ou n'a pas jugé necessaire de le dire, & l'a cru neanmoins un homme d'une qualité eminente. Pour Lactance, il a certainement pu savoir son nom: mais il n'a pas esté obligé de nous le marquer, n'ayant pas entrepris de faire l'histoire de la persecution.] 'La qualité de Diacre qu'un martyrologe donne à S. Jean, [est plus contraire à Eusebe. Mais nous preferons Eusebe sans difficulté.]

Lact. n. p. 375. | Boll. mars, t. 2. p. 31. d.

'Bollandus se sert de cette raison & de quelques autres de la mesme nature, pour pouvoir dire que ce premier Martyr de la persecution est S. George.

23. apr. p. 107. 108.

Mais

Mais il ne fonde son opinion que sur des conjectures tres foibles, & en supposant que le premier edit fut publié vers le milieu d'avril, n'ayant pas encore appris de Lactance que ce fut le 24. de fevrier. 'On peut voir ce que Mr. Baluze dit contre ce nouveau sentiment.

Lact. n. p. 375. 376.

Pour la page 11 § 9.

NOTE X.

Que S. Anthime a souffert en 303. *& non en* 311.

Chr. Al. p. 648.

'Comme la lettre de S. Lucien raportée par la chronique d'Alexandrie, nous apprend qu'il estoit vers Nicomedie lorsque S. Anthime y fut martyrizé, 'Mr. Valois en conclut que S. Anthime n'a souffert qu'un peu avant S. Lucien, c'est à dire en 311, la 9e. année de la persecution, 'parcequ'il suppose que S. Lucien a écrit cette lettre peu de temps avant le martyre qu'il souffrit à Nicomedie. [Mais il n'y en a point de preuve, n'estant pas difficile que S. Lucien ait esté à Nicomedie en 303, & qu'il y ait esté amené en 311. pour y souffrir le martyre.] 'En effet, la chronique d'Alexandrie dans l'endroit mesme où elle raporte ce fragment de S. Lucien, met la mort de S. Anthime en l'an 19. de Diocletien. 'Que si elle en parle encore six ans aprés, en la joignant avec celle de S. Lucien, il est visible que ce n'est que par recapitulation.

Eus. n. p. 185. 1. a. b. p. 167. 2. c. d. Chr. Al. p. 648. p. 652.

'En un mot, Eusebe dit trop clairement que S. Anthime est mort des le commencement de la persecution, [pour en douter. Si la lettre de Saint Lucien ne s'y pouvoit pas ajuster, il la faudroit tenir pour fausse, l'autorité de la chronique d'Alexandrie, dans laquelle seule nous la trouvons, estant beaucoup inferieure à celle d'Eusebe. Je ne croy pas que Mr. Valois veuille soutenir sa pretention par les actes de S. Lucien qui sont pleins de fautes: & touchant S. Anthime mesme, ils disent qu'il fut brulé, ce qui est contraire à Eusebe; si ce n'est que pour les soutenir à quelque prix que ce soit, on ne dise qu'il fut brulé aprés avoir eu la teste tranchée,] 'parceque les termes latins sont *interfectum igni tradidit.*

Eus. l. 8. c. 6. p. 257. d. 298. a. Boll. 7. jan. p. 360. § 6.

Pour la page 11. § 9.

NOTE XI.

Sur S. Eleuthere.

'Les Grecs honorent le 4. d'aoust un S. Eleuthere, qu'ils disent, selon le menologe de Canisius, avoir esté un Senateur de Byzance, & avoir esté martyrizé par l'épée sous Maximien [Galere]. 'Les Ménées marquent aussi qu'il eut la teste tranchée, mais ils le qualifient Chambellan. [Et en ce cas, ce peut estre celui que les Latins marquent le 2. d'octobre.] 'Baronius l'a mis aprés les Grecs le quatrieme d'aoust, comme different de l'autre. 'Ils ont encore un S. Eleuthere dont ils font leur grand office le 15. de decembre, avec une longue histoire toute romanesque: & ils le font patron de l'eglise de S. Eleuthere à Constantinople: mais ils le mettent à Rome avec Ste Anthie sa mere, sous le Pape S. Anicet & l'Empereur Adrien. On en a parlé sur la persecution d'Adrien §. 2.

Canis. t. 2. p. 833. Men. 4. aug. p. 49. Bar. 4. aug. d. Men. p. 251. 252.

Pour la page 14. § 11.

NOTE XII.

Temps du martyre de S. Agathope.

'Les actes de S. Agathope parlent plusieurs fois de Maximien, qui d'abord y est qualifié simplement Cesar: '& comme ce Saint souffrit au mois d'avril, selon ses actes, [ç'a pu estre en 303, 304, ou 305. On peut encore juger que c'estoit dans le commencement de la persecution,] 'de ce que plusieurs Chrétiens renonçoient alors la foy, '& de ce que le juge Faustin y parle à Saint Theodule compagnon de Saint Agathope, de livrer les Ecritures. [Mais ces deux articles nous portent mesme à croire que ce n'estoit pas si tard qu'en 305, plus de deux ans aprés le commencement de la persecution. Nous ne voyons pas moyen non plus de dire que ce fut en l'an 304, auquel Dulcice estoit gouverneur de Macedoine au mois de mars & d'avril, comme on le voit par l'histoire de Ste Agape. Ainsi nous avons cru le devoir mettre des l'an 303.

Boll. 4. apr. gr. 42. § 2. 11. 12. § 20. § 2. 12. § 12.

Il y a neanmoins de la difficulté,] 'en ce qu'il semble que S. Agathope & S. Theodule aient esté pris & condannez à la mort pour la seule confession du nom de J. C. '& c'est ce que porte leur sentence. 'Car pour ce qui est de livrer les Ecritures, le juge n'en parle qu'à S. Theodule, & cela, en un mot, aprés bien d'autres discours. Il contraignit mesme par les tourmens, plusieurs Chrétiens à sacrifier. [Cependant nous avons tout lieu de croire que jusques au mois d'avril 303, les edits n'ordonnoient point encore ni la mort, ni les tourmens, ni la prison mesme, pour obliger les Chrétiens à sacrifier. Il faudra donc dire que Faustin abusoit de son pouvoir pour suivre les inclinations de Galere son maistre, ce qui n'est pas fort difficile à croire; ou recourir à ce que nous allons voir, que ces actes n'ont pas toute l'autorité que l'on pourroit desirer; ce qui fait qu'on y peut presumer des fautes, & qu'on n'y sauroit rien fonder de bien certain.]

§ 2. § 17. 18. § 12.

NOTE XIII.

Pour la page 14. § 11.

Difficultez sur les actes de S. Agathope.

[Les actes de S. Agathope & de S. Theodule ont plus le style d'un eloge que la simplicité d'une piece originale; & il est visible que les longues réponses des Saints sont de l'auteur, & composées à loisir.] 'On ne peut douter non plus qu'ils ne soient posterieurs à la persecution de Diocletien; '& on voit que c'est un discours fait comme pour estre recité le jour de leur feste. 'La maniere avantageuse dont l'auteur parle de ceux qui défendent leur pays pour s'acquerir de la gloire, [convient peu à l'esprit du Christianisme, qui nous fait regarder l'amour de la gloire comme un mal tres dangereux.]

Boll. 4. apr. gr. 42. § 2. § 20. § 1.

'Ils disent que la persecution estant venue, S. Agathope & S. Theodule, passoient toute la journée dans la maison de Dieu, & au lieu de se cacher, ils preschoient hautement la foy. [Le dernier paroist peu croyable, & le premier est difficile à accorder avec ce que nous savons que la persecution commença par la demolition des eglises. Neanmoins l'histoire de S. Philippe d'Heraclée fait voir qu'on ne peut pas condanner cet article absolument.]

§ 3.

'La bague donnée à S. Theodule, qui guerissoit toutes sortes de maladies, sent extremement sa fable. 'Je ne voy point que les Juges fissent retirer le monde dans une audience publique pour parler aux accusez. On voit rarement dans les bons actes, qu'ils promissent aux Chrétiens des honneurs, des richesses, & des sacerdoces, [quoique cela s'y rencontre quelquefois.] Ce Xene qui vient menacer S. Theodule pendant que Faustin le caresse, [ne sçait guere son devoir. 'C'estoit une grande ignorance, ou une mauvaise finesse au juge,] 'de demander à un Chrétien pour qui il vouloit souffrir. 'Je ne voy pas non plus à quelle fin ni à propos de quoy, il demande qui est celui qui a fait le ciel. 'Je ne sçay ce que c'est que ces douze dieux ausquels Faustin vouloit qu'on sacrifiast. 'Je ne trouve point autre part que les Con-

§ 4. § 5. § 6. § 11. § 7. § 8.

Confeſſeurs ſe lavaſſent les mains avant que de ſe mettre en prieres, 'quoique ce fuſt une pratique aſſez ordinaire parmi les Chrétiens. [Souvent ils n'avoient pas meſme de l'eau pour le faire.]

Tert. orat. c. 11. p. 153. b. c.

'La converſion ſubite de tous les priſonniers, & le peuple qui force les portes de la priſon pour venir écouter les Saints, [ne ſont pas des choſes aiſées à croire.] 'C'eſtoit dans le premier interrogatoire que Fauſtin leur avoit dû demander leur nom, & non pas attendre au ſecond. Que veulent dire ces paroles, *J. C. eſt monté au Ciel comme une Colombe?* [Mais il eſt certainement faux] que les Juifs qui l'avoient crucifié, l'aient vu ni reſſuſciter ni monter au Ciel. 'La modeſtie Chrétienne ſouffroit-elle auſſi que S. Theodule qualifiaſt ſouvent Maximien de tyran, & cela ſans qu'on voie qu'il en ait eu ſeulement la moindre occaſion? Les actes ajoutent que ſur cela Fauſtin contraignit divers Chrétiens par les tourmens à participer aux ſacrifices en preſence du Saint; [& ils en demeurent là, ſans que ni luy ni le Saint diſent un mot ſur une choſe de cette importance.

Boll. § 10. § 11. 14. § 12.

Je ne ſçay s'il eſt aiſé de croire] 'que le juge condanna le Saint à eſtre decapité, & le fit conduire au lieu du ſupplice; faiſant neanmoins ſigne à ſes gents que ce n'eſtoit que pour luy faire peur, & qu'en effet aprés qu'il ſe fut mis en état de recevoir le coup de la mort, Fauſtin le fit ramener. [La gravité de la juſtice ne ſouffre guere ces ſortes de fictions: c'eſt pourquoy nous ne l'avons pas oſé mettre dans le texte.]

§ 13.

'Il y a peu d'apparence que perſonne ait oſé témoigner qu'il trouvoit leur mort heureuſe. 'Pour ce qu'on ajoute que S. Theodule s'apparut aprés ſa mort à ſes proches, & leur ordonna de partager tous ſes biens entre les orfelins & les veuves: [je ne voy pas bien comment cela s'accorde avec les loix Romaines, qui confiſquoient les biens de ceux qu'on condannoit à la mort.]

§ 15. § 19.

NOTE XIV.

Pour la page 16. § 13.

Difficultez qui ſe rencontrent ſur les actes de S. Sabin.

'Baronius a mis dans ſes Annales le commencement des actes de S. Sabin, & les loue comme une piece fidele & tres ſincere. 'Mr. Baluze nous les a donnez tout entiers, en nous aſſurant qu'ils ſont excellens, tres ſinceres, & dignes d'eſtre lus par les ſavans. [Ils ont quelque ſimplicité: mais je ne ſçay ſi cela ſuffit pour leur faire donner tant d'eloges: Car la pluſpart des actes des Saints de Rome & d'Italie ſont aſſez ſimples: & parmi ceux là neanmoins il y en a de tres mauvais.] 'Baronius qui en eſtime le commencement, ſe plaint que la candeur qu'il y trouve d'abord ne continue pas juſques au bout.

Bar. 301. § 18. Baluz. t. 2. p. 463. Bar. 301. § 18.

'En effet, l'hiſtoire de l'idole de Jupiter miſe entre les mains de S. Sabin, & tout ce qui s'en enſuivit, [a quelque choſe de fort pitoyable.] 'Serene vient ramaſſer les mains du Saint ſix jours au moins aprés qu'elles eurent eſté coupées. [C'eſt bien tard, & je ne ſçay comment d'autres Chrétiens ne l'avoient pas prevenue. On ne voit pas bien,] 'comment Saint Sabin ayant les mains coupées, prenoit de l'eau & battizoit. 'Venuſtien au ſortir des Fonts demande que J. C. luy pardonne ce qu'il avoit fait contre S. Sabin. [Ne devoit-on pas luy avoir appris auparavant que le batteſme remettoit tous les pechez?]

Baluz. t. 2. p. 50. 51. p. 52. § 8. p. 54. § 11. § 12.

'Aprés que Venuſtien & ſes enfans eurent eſté martyrizez, il y a: *Quorum corpora abſconſa ſunt à Chriſtianis, quorum quidem corpora nuſquam potuerunt inveniri.* [C'eſt non ſeulement une repetition inutile, 'mais auſſi une contradiction.] 'Dans un autre exemplaire,' il y a ſeulement qu'on cacha leurs corps, en ſorte qu'on ne les put trouver; [ce qui peut plus aiſément recevoir un bon ſens.] 'La fin qui parle des grands miracles qui ſe faiſoient au tombeau de S. Sabin, [ne marque pas non plus que ce ſoit une piece originale.] 'La premiere réponſe du Saint, *Peccator Savinus vocor gratia Domini noſtri Jeſu Chriſti repletus*, [n'a pas non plus beaucoup d'exemples dans les actes authentiques.

p. 55. § 13. Boll. 18. apr. p. 542. § 4. Baluz. t. 2. p. 55. § 14. p. 48. § 3.

Pour le commencement que Baronius a eſtimé, il eſt fort different dans luy & dans Mr. Baluze. Les premieres lignes ſont mieux dans Baronius. Et elles ne ſont point de ſens dans les autres,] 'ſi l'on ne veut dire que Maximien meſme combatit dans les jeux du Cirque. Ce ſeroit une choſe fort extraordinaire, comme le dit Mr. Baluze, [& peu de perſonnes ſeront diſpoſées à le croire.]

p. 464.

'Selon Baronius, Hermogenien eſtoit Prefet du Pretoire, & propoſa dans le Senat l'edit de la perſecution des Chrétiens. [Je n'ay vu nullepart que les Prefets du Pretoire propoſaſſent les affaires dans le Senat. Ainſi il vaudroit mieux ſuivre l'edition de Mr. Baluze,] 'qui fait Hermogenien Prefet de Rome, ſans luy attribuer autre choſe que de raporter à l'Empereur ce qui s'eſtoit dit dans le Cirque, faiſant ordonner la perſecution dans le Senat par Maximien meſme. [Et je ne ſçay en effet ſi meſme les Prefets de Rome, quoique chefs du Senat, y propoſoient les affaires: Car c'eſtoit proprement la fonction des Conſuls. Mais il faut remarquer que tout ce commencement eſt inintelligible en beaucoup d'endroits dans Mr. Baluze.]

Bar. 301. § 18. 19. Baluz. t. 2. 47. § 1.

'On ne voit pas bien pourquoi Maximien fut rempli de joie quand on luy vint dire qu'il y avoit un Eveſque qui enſeignoit la foy dans la Toſcane. [Si c'eſt parcequ'on luy diſoit qui eſtoit cet Eveſque, & où il eſtoit, ce que les actes oublient de marquer, il devoit donc en parler dans l'ordre qu'il envoya ſur cela à Venuſtien gouverneur de Toſcane,] 'où il ne parle neamoins que contre les Chrétiens en general; [ou le luy faire dire.] 'Et cependant Venuſtien ne trouva cet Eveſque qu'en cherchant generalement tous les Chrétiens. 'Le mot *ad quendam Venuſtianum*, n'eſt pas le ſtyle des pieces originales; & je douterois fort que Maximien appellaſt un ſimple gouverneur de Toſcane, ſon pere.

p. 48. § 2. § 2. § 3. § 2.

'Il faut remarquer encore que la liſte des Prefets de Rome ne met aucun Hermogenien du temps de Diocletien. 'Auſſi Bollandus raporte tout ceci au temps de Maxence, ſous lequel nous trouvons un Hermogene Prefet de Rome en 309. ou 310. Mais cet Hermogene avoit Aurele pour premier nom, 'au lieu qu'Hermogenien avoit celui d'Eugene, ſelon Baronius. [Et Bollandus ne dit point qu'aucun manuſcrit ait Maxence:]'il met luy meſme Maximien dans ſon texte. [Mais ce qui eſt encore plus conſiderable, c'eſt que Maxence a meſme éteint la perſecution, comme nous verrons dans la ſuite, bien loin de la rallumer,] '& d'ordonner de faire mourir par les ſupplices tous les Chrétiens qui ne ſacrifieroient pas.

Buch. cycl. p. 237. 238. Boll. 18. apr. p. 542. d. Bar. 301. § 18. Boll. 18. apr. p. 542. § 4. Baluz. t. 2. p. 48. § 2.

[Aſſurément s'il y a quelque choſe de vray dans cet edit,] 'on ne le peut mieux placer qu'en l'an 303, comme fait Mr. Baluze, [puiſque la perſecution eſtoit déja commencée, & qu'il n'y avoit pas neanmoins d'edits pour obliger tous les Chrétiens de ſacrifier ſous peine de la vie. Baronius qui l'a mis en 301, n'en donne aucune raiſon.] 'Mais d'autre part,' l'edit qui condannoit tous les Chrétiens à la mort, ne fut fait, ſelon Euſebe, que dans la ſeconde

p. 47. Euſ. de Pal. c. 3. p. 321. a.

Lact. pers. c. 15. p. 13. conde année de la persecution, [en 304,] '& selon Lactance, il vint de Diocletien qui en écrivit à Maximien Hercule. [Il n'y a au moins aucune apparence qu'Hercule ait entrepris une chose de cette importance sans l'en consulter: & cependant] Baluz. t. 2. p. 47. 'entre le 17. de may, auquel le peuple demanda cet edit, selon les actes de S. Sabin, & le 22. auquel Maximien l'accorda dans le Senat, [il n'avoit pas apparemment consulté Diocletien qui estoit alors à Nicomedie.]

Pour la page 17. § 14.

NOTE XV.

En quel jour est mort S. Procope le Lecteur.

Eus. n. p. 171. 2. d| 172. 2. a. 'Mr. Valois nous a donné une histoire de S. Procope, qu'il croit estre le texte mesme d'Eusebe, mais plus ample que le commun. [Elle s'accorde au moins parfaitement avec Eusebe, hormis pour la de Pal. c 1. p. 319. a. date du martyre du Saint,]'qu'Eusebe dit estre arrivé le mécredi 8. du mois Desius, ou le 7. des ides de n. p. 172. 1. c. juin selon les Romains; '& les actes disent *Desii septima julii mensis quæ nonas julias dicitur apud Latinos.* [Il y a faute dans l'un & dans l'autre endroit. Car le 7. des ides de juin, qui est aussi le 7. du mois, n'est point le 8. de Desius, & estoit le lundi en 303, non le mécredi. *Desii septima julii mensis*, n'a point de sens, & les Nones ou le 7. de juillet n'ont rien de commun avec le mois Desius qui répond à celui de juin. 2. c. 'Deux manuscrits des actes ont *Dies erat septima julii mensis, quæ 7. idus julii dicitur apud Latinos:* ce qui ne fait aucun bon sens. [Le 7. b. de juillet estoit le mécredi en 303,] '& cela approche bien des martyrologes, qui mettent la Cyp. dis. 11. c. 72. p. 311. feste de S. Procope le 8. du mesme mois. 'Dodwel s'arreste au 7. de juillet. [Mais que deviendra le mois Desius?]

Pour la page 18. § 14.

NOTE XVI.

Que Saint Procope le Lecteur est apparemment celui dont les Grecs font un Capitaine.

Eus. n. p. 172. 2 c d| Men. p. 72. 'Le 8. de juillet auquel les Latins font de S. Procope Lecteur de Scythople, les Grecs font leur principal office d'un S. Procope à qui ils attribuent le commandement des troupes d'Alexandrie, & bien d'autres choses qui ne conviennent pas au Sur. 8. jul. p. 127. Lecteur. 'Nous en avons de fort longs actes, [dont le style & l'air conviennent tout à fait à Me- Eus. n. p. 172. 2. d. taphraste,] à qui on les attribue, & sous le nom duquel Mr. Valois les cite. ª Neanmoins Leo Alla- a All. de Sim. p. 120. tius pretend qu'ils n'en sont pas, b & Baronius soutient mesme qu'ils sont originaux, & plus anciens b Bar. 308. § 18. que Julien l'apostat. Sa raison, (& apparemment celle d'Allatius,) est que 'l'auteur dit avoir vu à Sur. 8. jul. p. 130. § 10. Paneade la statue de J. C, [laquelle a esté brisée par Julien.] Mais il est visible qu'il l'a mis parceque c'estoit la suite d'un endroit qu'il prend mot à Eus. l. 7. c. 18. p. 265. mot 'd'Eusebe. [Car sans parler du reste, il fait juger qu'il est beaucoup posterieur à Julien, & fort Sur. 8 jul. p. 128. § 2. ignorant dans l'histoire,] 'en mettant les edits de Diocletien contre les Chrétiens, avant les guerres de Perse & d'Egypte, & avant la creation des Cesars Constance & Galere;'& en disant que Cesarée § 9. de Philippe est celle qui a esté autrefois appellée *Turris Stratonis.*

[Le reste de la piece répond à ceci. Car ce ne sont que visions, que prodiges, que miracles sans apparence, & tout ce qu'on se peut imaginer dans de méchans actes. Une personne fort habile juge Eus. n. p. 172. 2. d. qu'ils sont apparemment supposez;] '& Mr. Valois qui semble en recevoir les faits, ne s'y assure pas Boll. 19. may, p. 304. c. neanmoins bien fort. 'Pour Bollandus, il dit franchement qu'ils ont plutost l'apparence d'une tragedie & d'une piece faite à plaisir, que d'une veritable histoire. 'Il est vray qu'ils sont citez dans la qua- Bar. 308. § 19. trieme action du second Concile de Nicée, non pas ceux que nous avons, mais d'autres'qui com- All. de Sim. p. 98. mencement par ces mots, Κατὰ τοὺς καίρους ἐκεί-νους &c. [& qui ne paroissent pas fort differens de ceux de Metaphraste,] 'selon l'extrait qu'on en lit Bar. 308. § 19. dans ce Concile: 'car on ne les a pas aujourd'hui. Boll. may, t. 1. p. 33. 1. [Mais chacun reconnoist qu'il y avoit en ce temps là bien des pieces fausses qu'on ne discernoit pas des veritables.

Il est remarquable que ces actes ont un entier raport, surtout dans le commencement, avec ceux de S. Ephyse de Sardaigne, qui ont bien plus de marques d'originaux sans en valoir davantage;] '& Boll. 15. jan. p. 1001. a. où Bollandus mesme avoue qu'il y a des choses qui ne peuvent avoir esté écrites que plusieurs siecles aprés.

'Baronius qui soutient dans ses Annales que ce Bar. 308. § 18. S. Procope est tout different du Lecteur, dont parle Eusebe, 'n'en parle pas si affirmativement dans 8. jul. c. ses notes sur le martyrologe Romain. 'Et en effet, Eus. n p. 172. 2. c. d. comme il est ridicule de douter si c'en sont deux, en supposant les deux histoires pour veritables; aussi en reconnoissant que ce qu'on dit du Capitaine n'a aucune autorité, il n'est point hors d'apparence de dire que son histoire est venue de l'autre, laquelle les Grecs ont changée, comme on sçait par divers exemples qu'ils sont capables de faire. On les fait tous deux originaires de Jerusalem, aller à Scythople, souffrir dans la Palestine en une ville de Cesarée, sous Diocletien & sous Flavien gouverneur de Palestine. On les honore tous deux en un mesme jour: & si ce sont deux, les Grecs n'honorent point un Martyr considerable & tres assuré de leur Eglise, fort honoré dans l'Eglise latine; & ce qui est encore plus extraordinaire, les Latins n'ont point de connoissance d'un Saint tres celebre parmi les Grecs: Car il est un peu étonnant] 'que Baronius Bar. 8. jul. c. supposant pour vray ce que Metaphraste dit de S. Procope, ait cru que c'est luy dont le martyrologe Romain & les autres Latins disent qu'il fut condanné des la premiere réponse qu'il fit; [ce qui convient tout à fait à celui d'Eusebe, & nullement à l'histoire de Metaphraste.

Il seroit encore étrange qu'Eusebe ayant fait un livre exprés des Martyrs de la Palestine, n'eust point parlé de celui qui estoit le plus illustre de tous ceux de cette province. Car quoique Paneade se mette quelquefois dans la Phenicie,] neanmoins les Sur. 8. jul. p. 129. § 8. actes de S. Procope disent positivement qu'il souffrit dans la Palestine. [Molanus dans ses Notes sur Usuard,] '& Bollandus, supposent que S. Procope Boll. may, t. 1. p. 33. 1. honoré par les Grecs est le mesme qui est connu par les Latins, & dont Eusebe a fait l'histoire, [comme Molanus le dit positivement.

Quoique les Grecs puissent avoir inventé tout ce qu'ils disent de S. Procope, & qui n'est point dans Eusebe; il se pourroit faire aussi qu'il y auroit eu un S. Procope officier de guerre dont ils auroient meslé l'histoire avec celle du Lecteur: ce que nous entendons seulement des faits qui peuvent estre veritables dans l'histoire du Capitaine: car il y en a beaucoup qu'on ne peut regarder que comme des fictions.]

Pour la page. 18. § 14.

NOTE XVII.

D'un Michée joint aux SS. Zachée & Alphée.

Canis. t. 2. p. 912. 'Le menologe de Canisius joint un Michée aux SS. Zachée & Alphée, & il le met mesme le premier. Cependant il fait l'histoire des deux autres sans rien dire de luy. Les Ménées 18. *nov. p.* 288, Flor. p. 974. 1| ne le nomment point dutout. 'On ne sçait non plus Boll. mars, t. 2 p. 39. a.

Euf. de Pal.c.1.p. 319.c.

ce que c'eſt que Ste Theodote miſe par les Latins à Ceſarée avant les meſmes Saints. 'Selon Euſebe, il n'y a pas moyen de croire qu'aucun autre ait ſouffert avec Saint Alphée & S. Zachée.

Pour la page. 19. §. 15.

NOTE XVIII.

De S. Caſſien qu'on fait Eveſque de Todi & Martyr.

Boll. 18. apr.p.541. §. 1. Ferr. it. p. 509.510.

'Il eſt parlé de S. Sabin & de Saint Venuſtien dans les actes de S. Caſſien Eveſque de Todi, citez par Baronius 13. *aug. b*, & dont Bollandus raporte un endroit. Mais cet endroit meſme, '& l'abregé qu'en fait Ferrarius, [nous donnent lieu de croire que ces actes ne valent rien dutout. On en a pris une partie de l'hiſtoire de S. Caſſien maiſtre d'ecole, dont parle Prudence, [ſi l'on ne veut dire que c'eſt le meſme Saint.] 'Dans le fragment qu'en donne Bollandus, on lit que S. Venuſtien, qui fit martyrizer S. Caſſien, & qui le tourmenta, dit-on, tres cruellement, eſtoit ſon propre frere: [ce que nous croirons quand nous en aurons vu des preuves indubitables.] 'On fait la feſte de ce Saint Caſſien le 13. d'aouſt. [Il doit avoir ſouffert en l'an 303, ſi S. Venuſtien a eſté ſon juge.] 'On parle de quelques tranſlations de ſon corps en 1301, 1580, & 1596.

Boll. 18. apr.p.541. §.1. p.541.542. 23.feb.p. 376.377.

Pour la page 21. §. 18.

NOTE XIX.

Qu'Hierocle refuté par Euſebe, eſt le gouverneur de la Bithynie.

Lact. inſt. l.5.c.2.3. p.462. 463.469. Euſ. in Hier. p. 433.434. p.452.c.

'Celui que Lactance dit avoir comparé Apollone de Tyanes à J. C, dans un ouvrage intitulé φιλαλήθης, *L'amateur de la verité*, eſtoit un magiſtrat, & l'un des premiers auteurs de la perſecution. 'Nous avons un diſcours d'Euſebe fait contre un Hierocle, qui avoit comparé Apollone avec J. C. dans un diſcours de meſme titre: '& Euſebe y marque auſſi que cet Hierocle eſtoit elevé aux premieres dignitez de la judicature. 'Nous apprenons encore d'un autre endroit de Lactance, qu'Hierocle devenu gouverneur de la Bithynie aprés avoir eſté Vicaire des Prefets, eſtoit l'un des premiers auteurs de la perſecution. [Tout cela s'accorde parfaitement: & ainſi nous ne voyons pas lieu de douter que Baronius n'ait eu raiſon de dire,] 'qu'Hierocle refuté par Euſebe, eſt celui meſme de Lactance.

Lact. perſ. c. 26.p.14.

Bar. 302. §. 58. Jonſ. l.3. c. 18. p. 302.303. p. 304.

'Cependant Jonſius pretend que cela eſt faux; & que cet Hierocle vivoit longtemps aprés, vers le milieu de V. ſiecle. 'Ce qui l'oblige encore à dire qu'Euſebe qui a écrit contre luy, n'eſt point celui de Ceſarée. Il trouve en effet ſous Theodoſe le jeune, ou vers ce temps là, un philoſophe Hierocle celebre dans Photius. 'Mais pour montrer que c'eſt là celui qu'Euſebe a refuté, il allegue ſeulement que le philoſophe a écrit ſept livres ſur le deſtin & la providence, à quoy il ajoute qu'Euſebe refute ces ſept livres en écrivant contre l'ennemi des Chrétiens.

p. 302.

[Cela ne ſuffiroit pas pour prouver ce qu'il pretend: Car un Hierocle peut avoir écrit ſur le deſtin en 303, & un autre 150. ans aprés.] 'Mais en conſultant Euſebe meſme, on trouve que ce qu'il dit ſur le deſtin eſt contre la vie d'Apollone par Philoſtrate, & non point contre Hierocle. C'eſt ce qui paroiſt par tout l'endroit qui fait la concluſion de ſon traité. Il y prouve la liberté de l'homme contre le deſtin: '& je penſe qu'on voit par Photius que c'eſt auſſi ce que le philoſophe Hierocle pretendoit faire. [Ainſi Euſebe n'euſt eu garde de le refuter. Jonſius n'avoit pas auſſi pris garde que] 'Photius attribue nettement à Euſebe de Pamphile, [qui eſt celui de Ceſarée,] une petite refutation de ce qu'Hierocle avoit écrit pour relever Apollone de Tyanes.

Euſ. in Hier. p. 477.478.

Phot. c. 214. p. 252.

c.39. p.24.

'Pearſon dans ſes prolegomenes ſur les ouvrages d'Hierocle le philoſophe, imprimez en 1673, a ſuivi le ſentiment [de Jonſius,] que c'eſt celui qui a écrit contre les Chrétiens. [Mais n'ayant pas fait aſſez d'attention aux raiſons qu'a eues Jonſius pour mettre le philoſophe dans le V. ſiecle,] 'il le met du temps de Diocletien, parce qu'il montre fort bien que c'eſt le temps de celui qui a écrit contre les Chrétiens, dont parle Lactance, '& qui a eſté refuté par Euſebe. 'Il n'allegue aucune raiſon pour montrer que celui-ci eſt le philoſophe. Il dit ſeulement qu'il ne le ſauroit nier, quoiqu'il ne l'oſe pas aſſurer comme certain.

Hircl.t.2. pr. p. 3. 19. p. 19. p. 20. p. 19.

Pour la page 22. §. 19.

NOTE XX.

Quand Diocletien a obligé tous les Chrétiens à ſacrifier.

Euſ. de Pal. c. 3.p. 321.a.

'Euſebe ſemble dire que l'edit qui étendoit la perſecution, [c'eſt à dire les tourmens & la mort,] à tous les Chrétiens generalement, vint dans la ſeconde année de la perſecution: [& comme nous croyons qu'il ne commence ces années qu'à Paſque, il faudra dire que l'edit ne vint qu'aprés Paſque de l'an 304.] 'Cependant dans les actes de S. Philippe d'Heraclée, Baſſus gouverneur de Thrace declare des devant l'Epiphanie, 'que tous les Chrétiens eſtoient reduits à ſacrifier ou à perir. 'Juſtin ſucceſſeur de Baſſus fait la meſme declaration [vers le mois de mars.

Anal.t.4. p. 135. 136. p.136.137. p. 143.

Il ne ſeroit peuteſtre pas ſi difficile d'accorder ce dernier endroit avec Euſebe. Pour l'autre, je ne ſçay ſi l'on pourroit dire que Baſſus étendoit un peu trop les ordres de l'Empereur pour intimider les Chrétiens. Mais je penſe qu'il vaut mieux donner ce ſens à Euſebe, Que la perſecution fut plus violente dans la ſeconde année à cauſe des ordres adreſſez à Urbain, leſquels regardoient tous les Chrétiens. C'eſt preciſement ce que porte le texte d'Euſebe, qui nous laiſſe une entiere liberté de croire que ces ordres avoient eſté envoyez à Urbain des devant Paſque, & des le commencement de l'an 304.

Pour la page 24. §. 21.

NOTE XXI.

De ce qu'Euſebe dit de l'état des Gaules durant la perſecution.

Euſ. l. 8. c. 13. 18. p. 309. d| 317. d| v. Con. l. 1. c. 13. p. 413. d. a de Pal. c. 13. p. 345. b. c.

'Euſebe qui dit d'un coſté que Conſtance ne fit abatre aucune egliſe, qu'il conſerva les Chrétiens exemts de la perſecution, qu'il leur laiſſa une paix profonde, & qu'il les fit jouir d'une entiere liberté dans leur religion, [a]dit neanmoins en un autre endroit que la Gaule & l'Eſpagne, [qui eſtoient le partage de Conſtance,] ne ſouffrirent pas la perſecution deux ans entiers, Dieu leur ayant bientoſt donné la paix. [Elles avoient donc eſté deux ans dans la perſecution & dans le trouble. Et comment cela s'accorde t-il?

Si l'on dit que la perſecution y dura juſqu'à ce que Conſtance fut fait Auguſte, & qu'il les fit enſuite jouir de la paix juſqu'à ſa mort; c'eſt dire qu'il laiſſa perſecuter les Chrétiens durant 14. mois. Cela ne répond pas à l'idée que nous donne Euſebe,] 'ni aux termes de Lactance, qui marque fort nettement que les Gaules eſtoient dans la paix durant que Diocletien, Hercule, & Galere, perſecutoient les autres provinces. [Ce n'eſt pas que malgré l'affection de Conſtance pour les Chrétiens, les gouverneurs n'aient pu faire quelque perſecution dans

Lact. perſ. c. 26.17. p. 13.

dans les Gaules: & nous nous croyons obligez de mettre en 304. ou en 305, le martyre de S. Peregrin Evesque d'Auxerre. *V. S. Denys de Paris.* Il est certain aussi que les eglises estoient abatues ou fermées: & il pouvoit y avoir encore quelque autre sorte de persecution, que Constantin fit finir. *V.* §. 30. Mais il est difficile de croire que tout cela ait esté bien loin.

Ainsi je ne sçay s'il ne faut point se reduire à croire qu'Eusebe en joignant en cet endroit la Gaule à tout le reste de l'Occident, y parle avec moins d'exactitude. Et peutestre qu'il a fait son livre des Martyrs de la Palestine, où cela se trouve, lorsqu'il n'estoit pas encore bien informé de ce qui se passoit dans ces pays eloignez de luy.

Pour la page 25. §. 21.

NOTE XXII.

Etat de l'Espagne & de l'Angleterre durant la persecution.

[Il faut remarquer que quoique l'Espagne & l'Angleterre fussent du departement de Constance aussibien que les Gaules,] 'neanmoins Lactance, & la requeste des Donatistes à Constantin, n'exemtent que la Gaule de la persecution, & d'une maniere qui donne lieu de croire qu'aucune autre province n'en avoit esté exemte. [Peutestre que comme Constance faisoit sa residence ordinaire dans les Gaules, il avoit eu plus de soin & d'autorité pour y proteger les Chretiens contre les gouverneurs qui ne les aimoient pas. Quoy qu'il en soit, cela nous laisse plus de liberté de mettre des martyrs en Espagne durant la persecution, quand nous en aurons quelque preuve. Il est en effet difficile de n'en pas demeurer d'accord à l'égard de Saint Vincent, & par consequent à l'égard des autres qu'on dit avoir souffert sous Dacien.]

Lact. pers. c. 16. 17. p. 13 | Opt. l. 1. p. 44. a.

'Alford ne veut point qu'on mette aucun martyr dans l'Angleterre, non plus que dans les Gaules, sous le regne de Constance: [& nous l'avons suivi en cela dans l'histoire de S. Alban; estant en effet aisé que Lactance & les Donatistes ayent fait moins d'attention à cette province peu considerable & fort eloignée.]

Alf. 286. §. 2.

Pour la page 25. §. 21.

NOTE XXIII.

Sur les actes de S. Cucufas.

[Les actes de S. Cucufas qui sont dans Surius au 25. de juillet, paroissent d'abord assez bons à cause de la gravité de leur style; mais ils degenerent ensuite, & deviennent tout à fait insupportables. Baronius semble le reconnoistre,] 'en disant que les souffrances de ce Saint sont mieux deduites dans le breviaire de Tolede que dans ses actes. [Ils ne paroissent écrits qu'aprés l'an 835,]'puisqu'ils marquent que cette année là le corps du Saint fut apporté à S. Denys par Hilduin.

Bar. 25. jul. c. Sur. 25. jul. p. 300. §. 11.

[Pour l'hymne du Saint qui est dans le breviare de Tolede *p.* 388, elle est trop malfaite pour la croire bien ancienne & capable de faire une grande autorité. Elle releve beaucoup le tombeau du Saint, mais sans parler expressément de son corps, de sorte que je ne voy pas qu'on puisse mesme assurer qu'elle ait esté composée avant l'an 835.]

Pour la page 27. §. 22.

NOTE XXIV.

Sur les actes de Ste Afre.

'Baronius semble ne pas fort approuver les actes de Ste Afre qui estoient de son temps dans Surius, puisqu'il dit que ceux de Vicellius luy paroissoient plus sinceres. 'Velserus qui a beaucoup travaillé sur l'histoire de Ste Afre, dit que Vicellius & Surius ne sont differens qu'en ce que Surius a changé le style & les expressions des manuscrits sans toucher au sens. Il a depuis donné les mesmes actes, en mettant ce qu'il trouvoit dans les anciens exemplaires: [& on l'a suivi dans l'edition de Surius à Cologne en l'an 1618.] Ces actes sont composez de deux parties, que Velserus a mises separément, [& qui en effet ne paroissent point avoir rien de commun, n'estant point dutout liées l'une à l'autre.] 'Velserus intitule la premiere, *La conversion*, & l'autre, *la Passion* ou le martyre de Ste Afre.

Bar. 5. aug. d. Vels. p. 481. p. 441. 477.

[Nous avouons sincerement que la premiere partie ne nous paroist nullement probable, surtout si l'on suppose, comme l'on fait assez generalement, que S. Narcisse auteur de la conversion de Ste Afre, estoit Evesque de Girone en Espagne. Nous pourrons marquer, s'il est besoin, les diverses difficultez que nous trouvons dans cette piece. Nous nous contentons presentement] 'de l'histoire du demon trompé par S. Narcisse, & envoyé tuer un dragon dans les Alpes, '& de ce qui y est dit que S. Nacisse estant venu à Ausbourg durant la persecution de Diocletien, 'y demeura neuf mois, s'en retourna ensuite à Girone, & souffrit le martyre aprés y avoir passé trois ans. [Supposé qu'il soit venu à Ausbourg en 303, des le commencement de la persecution de Diocletien, il n'aura pu neanmoins souffrir le martyre qu'à la fin de 306, & par consequent sous l'autorité de Constantin, qui estoit fort eloigné de faire des martyrs.] 'Bollandus a bien vu qu'il estoit fort difficile de mettre le martyre de S. Narcisse avant que Diocletien eust quitté l'Empire: [mais il ne répond point au peu d'apparence qu'il y a de le mettre sous Constantin, ou mesme sous Constance son pere.

Sur. 5. aug. p. 46. p. 45. §. 1. p. 46. §. 8. Boll. 18. mars, p. 622. b.

Pour ce qui regarde la passion de Ste Afre, ce qui est dit de son martyre n'a rien que de tres bon, & mesme de tres edifiant: mais il y a quelques difficultez dans le martyre de sa mere & de ses servantes, qui suit le sien: car je ne sçay si la discipline Romaine permettoit] 'qu'un juge envoyast executer des personnes qui n'avoient esté ni ouies, ni interrogées, ni mesme mises en justice, & Velserus *p.* 497. *c*, reconnoist que c'est une tyrannie toute ouverte, contraire à toutes les loix. Il répond que c'estoit alors l'état des Chrétiens, [de quoy je ne voy pas neanmoins qu'il donne aucune preuve:] car ce qu'il cite de S. Basile sur Ste Julitte [n'a rien de semblable.] 'Neanmoins le P. Ruinart & Mr Fleuri reçoivent ce fait sans y faire aucune difficulté particuliere. [a]Ce qui y est dit ensuite sur les SS. Afer & Denys oncles de Ste Afre, [prouve absolument que cette histoire n'est point écrite du temps de Constantin, comme veut Velserus *p.* 446. *c*, mais dans un temps beaucoup posterieur, lorsqu'on ne savoit plus rien de ces Saints que ce qui s'en trouvoit par écrit. On voit par cet endroit mesme que l'auteur a travaillé sur des memoires plus anciens: mais il faudroit avoir ces memoires pour juger de la creance qu'ils meritent.

Sur. 5. aug. p. 47. §. 13. Act. M. p. 503 | Fleuri, t. 2. p. 540. a Sur. §. 14. 15.

'Il y a mesme de la difficulté pour les actes du martyre de Ste Afre. Car ils supposent partout la vie dereglée que la Sainte avoit menée avant sa conversion:] '& cependant on cite un vers de Fortunat où elle est qualifiée vierge. Cela a embarassé Baronius, qui n'y donne point de solution: '& Velserus n'y en trouve point d'autre, que de dire que le mot de *vierge* dans Virgile, dans Horace, & dans quelques autres, marque seulement la jeunesse de l'age, & non la pureté. [Mais assurément jamais les auteurs ecclesiastiques ne l'ont pris en ce sens. Et ainsi il faudroit avouer que Fortunat est absolument contraire aux actes, ce qui donneroit un grand lieu

Bar. 5. aug. d. Vels. p. 452. b. c.

Fort. v. Mart. l. 4. p. 340. n. p. 251. lieu de douter de leur verité. Mais Browerus nous tire de cet embaras.] 'Car dans l'edition qu'il nous a donnée de Fortunat, il y a *martyris* au lieu de *virginis:* '& dans ses notes il soutient que tous les anciens livres lisent ainsi. On l'a mis de mesme dans la Bibliotheque des Peres à Paris, *t.* 8. *p.* 772. 1. *b.*

Bol. 18. mars, p. 624. §. 4. 'La lettre de Berenger en l'an 1087, donne lieu de croire que ceux d'Ausbourg luy avoient envoyé demander s'il n'avoit point quelque chose de Ste Afre qu'ils n'eussent pas: *De gestis Sanctæ Afræ nihil nos quam vos habere cognoscite.* [Ainsi il semble qu'ils n'estoient pas contens eux mesmes de ce qu'ils en trouvoient dans leurs livres;] & Berenger ne leur put rien envoyer davantage. [Mais comme les actes du martyre de Ste Afre sont fort courts, & le reste meslé de fables, ils pouvoient bien souhaiter d'en avoir quelque autre chose.]

Pour la page 27. §. 22.

NOTE XXV.

Que l'histoire de S. Narcisse est fort incertaine.

[On ne peut lire les actes de S. Narcisse avec quelque attention, & quelque discernement, sans reconnoistre que c'est une piece toute nouvelle, & incapable de faire aucune autorité. Il faut mesme qu'elle soit posterieure à l'an 1087,] 'auquel Berenger reconnoist que l'on n'avoit point d'histoire du martyre de ce Saint, ni mesme aucune connoissance du jour de sa mort. (Boll. 18. mars, p. 624. §. 4.)

[Il est certain que S. Narcisse n'a souffert au plustost que sous Diocletien, supposé que l'histoire de le conversion de Ste Afre soit veritable:] 'car on lit qu'elle fut convertie par S. Narcisse durant cette persecution. (Sur. 5. aug. p. 45. §. 1.) [Mais nous ne voyons pas que cette histoire fust fort capable de ruiner la creance de quelques Espagnols,] 'qui mettent son martyre sous Valerien, (Vels. p. 475. c.) [s'ils alleguoient quelque preuve de leur sentiment. En un mot, nous ne voyons rien de certain à tout cela, ni mesme qu'on puisse dire estre raisonnablement fondé, sinon que l'Eglise de Girone a le corps d'un S. Narcisse;] '& que Ste Afre a esté convertie par un S. Narcisse Evesque, comme cela est porté dans son martyre. (p. 479. b.) [Que si l'on peut avoir quelque égard à la conversion de la Sainte, ce Narcisse pouvoit estre Evesque de quelque ville voisine de celle d'Ausbourg. Car il n'y a aucune apparence ni qu'un Evesque de Girone ait esté convertir des gents à Ausbourg, ni qu'un Evesque d'Ausbourg,] 'comme Baronius veut que fust S. Narcisse, (Bar. 18. mars, b.) [ait esté martyrizé à Girone.

Pour croire aussi que S. Narcisse de Jerusalem soit venu durant sa retraite jusqu'à Ausbourg, où apparemment on entendoit aussi peu le grec que luy savoit peu le latin, il en faudroit avoir de bonnes preuves, & renverser tout ce qu'on dit que Ste Afre a vécu du temps de Diocletien: outre que ce Saint voulant se cacher, on peut juger qu'il ne disoit pas son nom.]

Ibid. 'Baronius veut que S. Felix qu'on fait Diacre de S. Narcisse, soit le mesme que le celebre Felix de Girone honoré le premier d'aoust: [& je ne sçay si l'autorité de Berenger doit nous persuader du contraire.]

Pour la page 27. §. 22.

NOTE XXVI.

Que les actes des SS. Vincent, Oronce &c. n'ont pas d'autorité.

Boll. 22. jan. p. 392. §. 17. 'Les actes des SS. Vincent, Oronce, & Victor, que Bollandus nous a donnez, sont écrits par un ancien Evesque de France, successeur d'un Ethere qu'il appelle *Antinciæ ecclesiæ antistitem.* 'On ne sçait ce que c'est que cette Eglise *Antinciæ:* Il est seulement visible que ce n'est point celle d'Embrun. (p. 390. §. 6.) Bollandus croit que ce peut estre Digne, ou Senés, ou Nice. [Il seroit peutestre plus probable de dire le Puy en Vellay *Aniciæ* ou *Aniciensis*, ou Auxerre *Anticiodorensis*, ou Avenche *Aventiciæ* dans les Suisses, dont le siege est aujourd'hui à Lausane.] 'On marque un S. Ethere Evesque d'Auxerre vers l'an 570. (Coint. 565. §. 6.)

'Bollandus croit qu'Ethere *Antinciæ antistes*, peut avoir esté transferé de cette Eglise, quelle qu'elle soit, à celle d'Embrun, & estre celui qui a signé comme Evesque d'Embrun au Concile de Challon en 650. (Boll. 22. jan p. 390. §. 6.) [Mais les changemens d'eveschez estoient inouis dans l'Occident en ces premiers siecles, ou au moins si rares, qu'on ne peut pas les presumer si l'on n'en a des raisons bien fortes.] 'Bollandus, ou ceux qui ont continué son travail, ont dit depuis, qu'Ethere estoit celui de Lion, & que son successeur, auteur des actes, estoit Arede [ou Arige] fait Evesque vers l'an 602. (19. apr. p. 622. c. e.) [Cependant *Antinciæ* n'a aucun raport à *Lugdunensis.*] 'C'est pourquoi ils veulent qu'on lise *sanctissimæ*, (f.) [qui est encore bien eloigné, & l'endroit ne le souffre guere.] Ils alleguent pour unique raison, que l'auteur des actes dit qu'il alloit de Lion sur le Rhone trouver le Prince; [comme si un Evesque d'Auxerre, ou de quelque autre lieu en deça de Lion, n'eust pas pu aller à Lion pour se mettre sur le Rhone. Cela n'est pas si aisé à entendre d'un Evesque du Puy.

Cet endroit nous donne quelque lieu de croire que le Prince estoit alors vers l'Italie, & qu'ainsi la vie n'aura esté écrite que sous les Rois de la seconde race, qui estoient souvent en Italie. Et cela conviendroit fort bien à ce que nous voyons,] 'que l'auteur l'avoit apprise d'un Abbé d'Espagne qui estoit venu au Concile des Gaules pour l'utilité des Eglises: (22. jan. p. 393. § 21.) [Car une partie de l'Espagne obeïssoit à Charlemagne & à ses successeurs; au lieu que jusque là, on ne voit pas que l'Espagne eust aucune relation avec les Gaules.

Mais il importe peu de savoir par qui cette vie a esté écrite. Car il y a tant de choses sans apparence ou absolument insoutenables, qu'il n'y a pas moyen de s'y arrester.] 'Bollandus abandonne ce qui y est dit, que les corps des Saints furent portez aussitost aprés leur mort à Embrun, dont S. Marcellin estoit alors Evesque, parcequ'il croit que S. Marcellin n'a vécu que sur la fin du IV. siecle. (p. 392. e.) 'Ainsi ce qu'elle dit de la grande persecution qui se fit à Girone en la 7e. année de Diocletien, (p. 390. § 1.) [c'est à dire en l'an 291, ne nous doit pas fort embarasser.]

'On n'avoit à Embrun aucune connoissance de ces Saints, lorsque l'auteur de la vie en apprit quelques circonstances d'un Abbé qui avoit esté longtemps en Espagne. (p. 393 § 19.) 'Quelque temps aprés, l'Abbé Espagnol dont nous avons parlé, luy en donna une vie, mais écrite d'une maniere si rustique & si barbare, que l'auteur de celle que nous avons, lequel n'est pas luy mesme fort elegant, se crut obligé de la corriger. (§ 21. 22.)

Pour la page 27. § 22.

NOTE XXVII.

Sur l'histoire de S. Vincent de Collioure.

'Bollandus rejette les actes de S. Vincent de Collioure parcequ'ils sont datez par l'ere de J. C, laquelle est toujours une marque de nouveauté, mais surtout dans les pieces d'Espagne, qui a longtemps conservé son ere propre. (Boll. 19. apr. p. 622. § 9.) 'L'eloge qu'on y lit de la constance des Espagnols, [prouve la (p. 621. § 6.)

p. 622. § 9. mesme chose, avec quelques circonstances de l'histoire des actes.] 'Mais Bollandus soutient que le manuscrit de Segovie, dont Tamaio de Salazar a tiré ces actes & plusieurs autres, est un grande source de pieces fausses ou tres suspectes. Et il soutient mesme que toutes les phrases de celle-ci sont voir qu'elle est ou de ce siecle mesme, ou du precedent.

§ 10. 11. 'Il veut que ce Saint Vincent de Collioure soit le mesme que celui de Girone dont le corps est à Embrun : [mais je ne voy aucune raison de le dire; & puisqu'Usuard, Adon, & Notker, les marquent l'un & l'autre comme deux Saints differens; puisqu'ils mettent l'un à Collioure & l'autre à Girone; puisque le premier est toujours seul, & l'autre toujours accompagné de S. Oronce & de Saint Victor; il faudroit avoir des preuves considerables pour conclure que ce n'est qu'un mesme Saint. Car je ne voy pas que ce soit un grand inconvenient d'admettre trois SS. Vincens martyrizez sous Diocletien,' 'dans la province Tarragonnoise;] 'ce nom estant alors fort ordinaire, surtout en Espagne, comme Bollandus mesme le remarque. 22. jan. p. 398. § 1.

Pour la page 28. § 23.

NOTE XXVIII.

Sur le temps de la mort du Pape Marcellin.

Boll. 26. apr. p. 412. § 2. 'Tous les Latins conviennent que le Pape S. Marcellin a gouverné 8. ans, qu'il a commencé en 296, & qu'il est mort en 304. On ajoute quelques mois à ces 8. ans. Le Pontifical de Bucherius qui est le plus ancien, dit *p.* 272. trois mois & 25. jours, ajoutant qu'il avoit esté fait Pape le 30. de juin. [Ainsi il doit estre mort le 24. d'octobre, & selon la suite de ce Pontifical, il faut en effet mettre sa mort à la fin d'octobre ou au commencement de novembre.] 'Les autres disent un peu plus ou un peu moins.

§ 7. [Tout cela ne s'accorde point avec les jours ausquels on marque sa feste.] 'Car Bede, Usuard, Adon, Notker, Raban, & beaucoup d'autres, la mettent le 26. d'avril. Raban en parle encore le 26. de may. 'Les martyrologes de Saint Jerome mettent le 2. de juin *Depositio Marcelli*,' ou *Marcellini Episcopi* : 'ce que Florentinius croit se devoir entendre du Pape Marcellin. 'Le Pontifical qu'on pretend estre du VI. siecle, dit qu'il fut enterré le 26. d'avril : [mais il se contredit luy mesme,] puisqu'il fait durer son pontificat 8. ans, 4. mois, & 15. jours, à commencer du premier juin 296. [Ainsi il devoit mettre sa mort le 15. d'octobre.] 'Dans le calendrier de la mort des Papes donné aussi par Bucherius, celle de Marcellin est mise le 15. de janvier. Mais il faut apparemment lire le 16. & *Marcelli* au lieu de *Marcellini*, puisque tout le monde fait la feste de S. Marcel le 16. de janvier. Car luy ou Marcellin manque dans ce catalogue.] Flor. p. 567-569. p. 570. 2. Boll. 26. apr. 413. § 5. Buch. cycl p. 267.

Pour la page 28. § 23.

NOTE XXIX.

Diverses choses peu ou point fondées qu'on attribue à S. Marcellin.

Bar. 298. § 12 | Boll. 26. apr. p. 413. § 4. 'Baronius attribue à S. Marcellin diverses choses dites de Marcel son successeur dans les actes de ce dernier, parcequ'en effet selon le temps où elles sont marquées elles sont arrivées sous Marcellin. [Il faut pour cela abandonner tout à fait l'autorité de ces actes, qui d'ailleurs ne meritent aucune creance : & ainsi nous ne voyons point que nous y puissions rien fonder, ni pour S. Marcellin, ni pour S. Marcel.

Bar. 297. § 6. 'Les actes de S. Maurice dans Surius témoignent que luy & toute sa legion estant venus à Rome, ils y furent confirmez dans leur foy par le bienheureux Marcellin qui en estoit alors Evesque. 'Mais il y a au moins beaucoup d'apparence que S. Maurice est mort des l'an 286, dix ans avant que S. Marcellin fust Pape. Boll. 26. apr. p. 412. § 3.

On luy attribue deux decretales, qu'on convient n'avoir aucune autorité.

Pour la page 28. § 23.

NOTE XXX.

Que le martyre de S. Marcellin Pape est fort douteux.

[Nous n'osons pas parler du martyre de S. Marcellin avec une entiere assurance,] 'quoiqu'il soit attesté par Bede, & par un Pontifical qu'on croit être du VI. siecle. Car ce pontifical, & Bede, [reçoivent quantité d'histoires tres apocryphes,] & disent que Marcellin fut decapité par ordre de Diocletien, [comme si ce prince eust esté à Rome, au lieu qu'il estoit alors malade à Nicomedie.] 'Le Pontifical joint mesme le martyre de Marcellin à l'histoire de sa chute, [que nous nous croyons obligez de rejetter absolument. Les autres qui peuvent parler de son martyre, sont encore plus nouveaux. Au contraire nous ne voyons point dans le calendrier de Bucherius, dans ceux du P. Fronto & d'Allatius, ni dans le Sacramentaire de S. Gregoire, que la memoire de Marcellin ait esté illustre à Rome, comme le devoit estre celle du dernier martyr d'entre les anciens Papes, & comme y estoit celle de S. Fabien, de S. Corneille, & de S. Sixte II.] 'Ce que dit Theodoret, qu'il a esté illustre dans la persecution, est trop general pour rien prouver en particulier. On peut assurer au moins que S. Augustin, plus proche de luy que Theodoret, & pour le temps & pour le lieu, n'avoit pas de connoissance de son martyre. Car il ne s'en sert jamais pour refuter les calomnies des Donatistes,] 'qui accusoient ce Pape d'avoir offert de l'encens, & d'avoir livré les livres sacrez. Il ne les refute qu'en disant qu'ils avançoient l'un & l'autre sans preuve. 'Bollandus avoue que le martyre qu'on attribue à S. Marcellin luy est fort suspect. 'Le P. Pagi le trouve de mesme peu vraisemblable. Boll. 26. apr. p. 413. d. f. d. Thdrt. l. 1, c. 2. p. 524. b. Aug. in Pet. c. 16. p. 87. 88 | lit. P. l. 2. c. 92. p. 118. 2. b. Boll. pont. 2. p. 42. f. Pagi. 304. § 9.

Pour la page 28. § 23.

NOTE XXXI.

Sur la fable de la chute de Marcellin, & du Concile de Sinuesse.

Bar. 302. § 103. [C'est avec raison que,] 'comme remarque Baronius, des personnes tres doctes n'ont pu voir qu'avec indignation, que le nom du Pape Marcellin, dont l'antiquité ne parle qu'avec honneur, soit aujourd'hui noirci & diffamé par des histoires faites à plaisir, & des contes sans fondement. [Il n'y a personne si peu versé dans l'histoire ecclesiastique qui ne voie d'abord que cette plainte regarde le fameux Concile de Sinuesse, dont la fausseté est aujourd'hui tellement reconnue de tout le monde, qu'il seroit honteux de s'y arrester tant soit peu, si ce n'estoit pour considerer l'incertitude d'un grand homme, qui flote sur ce sujet sans savoir à quoy se resoudre,] '& conclud enfin qu'il est bien éloigné de rejetter ce Concile comme faux, '& de l'attribuer aux Donatistes, comme quelques savans le vouloient. 303. § 102.

302. § 103. '[Il faut avouer qu'il a raison pour ce dernier point. Car cette imagination qu'un Pape qui est tombé dans l'idolatrie ne puisse pas estre jugé par un Concile de 300. Evesques, lorsqu'il se presente 72. témoins pour l'en convaincre, n'estoit pas encore

core née du temps des Donatiftes, & eftoit bien eloignée de leur efprit. Il y a bien plus d'apparence que ces heretiques, qui ont accufé Marcellin d'idolatrie fans aucun fondement, ont forgé quelque hiftoire fur ce fujet, femblable à celle qu'ils ont inventée pour rendre Cecilien coupable d'avoir fait mourir de faim les Martyrs; que dans les fiecles pofterieurs quelqu'un ayant ajouté foy à cette piece, a tafché de luy donner d'autres couleurs; & qu'ainfi ce mélange d'impofture & d'ignorance nous a produit cette chimere,] § 89|303. § 100. 'qu'on pretend eftre venerable pour fon langage barbare 302. § 95. & inintelligible, '& qu'on nous veut faire regarder comme authentique, parcequ'elle eft autorifée par le breviaire.

[Il eft certes difficile de comprendre par quelle raifon Baronius a voulu foutenir qu'un Pape a renoncé publiquement la foy de la maniere du monde la plus lafche,] § 97-101. 'aprés avoir foutenu qu'une action de cette nature ne pouvoit manquer d'eftre connue de toute la terre, & avoir prouvé invinciblement que celle-ci n'avoit efté connue de perfonne. 303. § 102. 'Il pretend qu'il a refuté luy mefme ces raifons par d'autres contraires. [Mais outre qu'il eft fort difficile d'y réuffir, je ne faurois feulement trouver d'endroit où il ait tafché de le faire.]

Aug. in Pet. c. 16. t 7. p. 87. 2. c. 'S. Auguftin témoigne bien que les Donatiftes accufoient Marcellin d'avoir offert de l'encens, & d'avoir livré les Ecritures. Mais cette accufation luy eftoit commune avec les Papes Melchiade, Marcel, & Silveftre, & n'eftoit appuyée fur aucun témoignage, en forte qu'il fuffifoit de la nier pour la refuter. d|88. 1. a. 'S. Auguftin fait voir que c'eftoit mefme une nouvelle fiction, dont les anciens Donatiftes ne s'eftoient pas avifez: p. 87. 2. c. d|lit. P. 1. 2. c. 92. p. 118. 2. b. '& il n'avoit garde d'y ajouter aucune creance. a Les Donatiftes alleguoient bien de certains actes fort longs & fort ennuyeux, a col. d. 3. c. 18. p. 227. 2. a. où l'on voyoit que plufieurs perfonnes avoient livré diverfes chofes de l'Eglife; [ce que l'on ne peut douter s'eftre fait fous le pontificat de Marcellin, fuppofé que ce fuft à Rome, comme les Donatiftes le vouloient: Mais on ne voit point qu'il y fuft dit un mot de ce Pape, ni que les Donatiftes en tiraffent aucune conclufion contre luy.

Que fi la chute de Marcellin eft fans apparence, elle eft encore fort probable en comparaifon du Concile de Sinueffe. Car il faut fe reprefenter 300. Evefques affemblez durant la perfecution, non dans Rome, où ils euffent pu fe cacher plus aifément, mais dans une petite ville de la campagne, où les moindres affemblées font fceues & foupçonnées de tout le monde. Et pour juger combien cela eft plaufible,] Bar. 303. § 32. 'il faut favoir que dans la Conference de Carthage en l'an 411, les Catholiques qui ne manquoient point d'efprit, eurent bien de la peine à montrer que durant la mefme perfecution, & en la mefme année felon Baronius, on avoit affemblé douze Evefques. Il leur eftoit fort aifé de fe tirer d'embaras, en produifant le Concile de Sinueffe, s'ils en euffent eu la moindre connoiffance, [c'eft à dire s'il euft efté dans l'eftre des chofes. Car il eft difficile de dire s'il eft plus probable ou qu'ils aient oublié d'en parler, s'ils le connoiffoient; § 105|302. § 100. ou qu'ils ne l'aient pas connu, s'il a efté.] 'Plus Baronius s'efforce de montrer que la chute d'un Pape a dû faire de fracas dans l'Eglife pour faire viftement accourir trois cents Evefques en Italie, plus il prouve qu'elle n'a pu eftre ignorée dans l'Eglife d'Afrique [qui eftoit la plus proche, & qui fans doute y envoya bon nombre de fes Prelats,] 303. § 90. 'comme les noms des Evefques, dont quelques uns font tout à fait Africains, [montrent qu'on a voulu le faire croire.

Il y a auffi quelque chofe d'étrange dans la procedure de ce Concile:] § 89. 'Car ils n'affiftent au jugement que 50. à chaque fois, parceque la grote où on tenoit le Concile eftoit trop petite; § 96. '& mefme 200. n'eurent aucune part à l'examen de l'affaire. 'Cependant tous les 300. affifterent au jugement decifif.

§ 98. 'Mais aprés que Marcellin fe fut condanné & depofé luy mefme, [devoit-on laiffer l'Eglife fans chef? Et ne falloit-il pas luy donner auffitoft un fucceffeur, furtout en un temps où les Eglifes avoient un fi grand befoin d'Evefques? § 97. 'Eft-ce que 300. Evefques, & 30. Preftres de Rome qui fe trouverent, dit-on, au Concile, [n'avoient pas ce pouvoir dans une occafion fi importante? Cela n'eft pas bien probable. Cependant perfonne ne parle de cette election: au contraire je ne voy aucun auteur qui borne le pontificat de Marcellin au 23. d'aouft 303, qui eft le jour de fa depofition, & qui ne l'étende jufques à l'année fuivante, & jufqu'à fa mort.

§ 89. &c| 302. § 90. 'Il y a lieu auffi d'eftre furpris de voir que ce Concile depofe des Preftres & des Diacres fans aucun examen, feulement parcequ'ils s'en eftoient fuis lorfqu'ils avoient vu Marcellin entrer dans le temple pour facrifier.

[Il refteroit encore à efperer qu'une piece qui contient tant de chofes incroyables, & qui n'eft autorifée par aucun témoignage de l'antiquité, euft au moins tellement le caractere de fincerité, & d'une verité originale, que cette lumiere fuffift feule pour nous donner du refpect, & diffiper toutes les ombres de difficulté que l'on pourroit oppofer. Cela fe trouve quelquefois, mais non pas dans le Concile de Sinueffe, dont les actes ne font remarquables que par leur ftyle plus que barbare, par des façons de parler inouies, par des metaphores froides, & encore plus ridicules dans un difcours auffi bas que celui là,] 302. § 95. 'par des contradictions manifeftes, § 101|303. '& par des chofes infoutenables; [fi ce n'eft que l'on puiffe s'imaginer que] § 101. 102. 302. § 89. 'le grand Pontife de Jupiter ait voulu perfuader à Marcellin d'offrir de l'encens à fes dieux, parceque les Mages en ont offert à J. C, & que l'on juge qu'une difpute fi bien commencée, finiffe encore mieux] § 90. 'par la refolution commune des deux Pontifes d'en prendre Diocletien pour juge, & de l'en confulter par écrit.

303. § 91. 'Baronius trouve mefme que c'eft un jufte moyen de faux contre ces actes, de ce que Marcellin ayant efté conduit dans le temple de Vefta pour facrifier, il fe trouve qu'il facrifia à Hercule, à Jupiter, & à Saturne. § 107. 'Il abandonne auffi fans reftriction ce qui y eft dit à la fin touchant la guerre des Perfes; & il n'y trouve point d'autre reffource que de dire que c'eft une addition faite aux actes, ou de corriger le texte. § 92|302. § 94. 'Il ne faut pas oublier encore que Baronius reconnoift en termes formels que ces actes ne peuvent avoir efté écrits qu'aprés Valentinien & Valens, [c'eft à dire 70. ans au moins aprés la tenue de ce pretendu Concile, ce qui fait encore mieux voir combien il eft ridicule de pretendre que perfonne n'avoit aucune connoiffance dans l'Afrique en 411, d'un Concile de cette nature, dont l'hiftoire n'avoit efté écrite que 30. ou 40. ans auparavant.

Nous ne difons rien de la maniere dont Marcellin parle dans ces actes,] 303. § 89. 'du menfonge qu'il fait en niant fon crime, '& des termes avec lefquels il l'avoue enfin, [qui reffentent plus les excufes pueriles d'un ecolier à qui on va donner le fouet, § 95. que les gemiffemens d'un veritable penitent, tel qu'il devoit eftre, puifqu'on pretend qu'il fouffrit le martyre peu de temps aprés.

Mais ce feroit derober à cette rare piece fon plus precieux ornement, que d'omettre les efforts que

§ 102-105. que fait Baronius pour la soutenir.] 'Il n'a trouvé qu'un seul exemple dans l'antiquité pour défendre le grand Concile de Sinuesse. C'est ce qui se passa à Rome aprés la mort de S. Fabien, lorsque le Clergé de cette Eglise écrivit souvent en divers endroits,'& qu'il tint une assemblée composée de beaucoup d'Ecclesiastiques de Rome, avec quelques Evesques, *cum quibusdam episcopis*, tant des dioceses voisins, que de ceux que la persecution avoit contraint de sortir de leurs Eglises. [Je ne sçay s'il n'y auroit point des esprits assez mal faits pour prendre cette raison tout au rebours de ce qu'en veut tirer Baronius, & en conclure que l'absurdité de ce pretendu Concile de Sinuesse est donc bien indubitable, puisque dans toute l'antiquité l'on n'a pu rien trouver pour justifier une assemblée de 300. Evesques, qu'un autre où il y en avoit peutestre quinze ou vingt. Car on peut conjecturer que c'est tout le plus qu'on y en puisse mettre,] 'puisqu'il n'y en eut que 16. l'année suivante à l'election de Saint Corneille lorsque les choses estoient un peu plus paisibles.

Cyp. ep. 31. p. 62. 2.

ep. 52. p. 101. 1.

'On peut voir encore dans le Pere Alexandre & dans le P. Pagi, diverses raisons considerables pour montrer que l'idolatrie de Marcellin & le Concile de Sinuesse sont des choses entierement fausses & supposées. [Mais nous croyons que ce que nous en avons dit peut suffire, sans qu'il soit necessaire de montrer] que Diocletien ne peut point avoir esté à Rome au mois d'aoust ni en 302, ni en 303, comme cette narration le suppose.'Bollandus copie ce qu'en dit le P. Alexandre, [a] soutenant aussi que le Concile de Sinuesse est une fable, qu'il est rempli de circonstances impertinentes,'& de contradictions manifestes, qu'une opinion fondée sur cette piece est bien mal établie & bien suspecte. 'Il s'étonne qu'on l'ait pu souffrir jusqu'à present dans les editions des Conciles, sans le condanner avec la censure qu'il merite. Et pour cette maxime qu'on y lit; Que le premier siege ne peut estre jugé par personne, [qui est apparemment l'unique chose qui l'ait fait soutenir,] il pretend qu'en l'entendant de la personne particuliere d'un Pape, c'est une proposition non seulement fausse, mais rejettée mesme positivement par l'Eglise dans un article du droit Canon, qui établit que le Pape peut estre jugé quand il s'ecarte de la foy, & par consequent, ajoute Bollandus, quand il tombe dans l'idolatrie.

Alex. t. 6. p. 652-659 | Pagi, 302. § 16-19.

Boll pont. 2. p. 44. a p. 43.

p. 42. d.

p. 43. d.

[Nous avons lieu d'esperer que hors les heretiques & les ennemis de l'honneur du saint Siege, personne ne trouvera mauvais que nous ayons justifié un Pape de cette accusation atroce d'avoir renoncé sa foy sur une simple importunité de l'Empereur, & d'y avoir ajouté un mensonge visible & impudent, & une confession forcée où il ne paroist aucun veritable repentir. Cela n'a guere de raport avec]'cette gloire que Theodoret dit qu'il a acquise durant la persecution. [C'est tout ce que l'antiquité nous apprend de luy, mais peu de bien vaut mieux que beaucoup de mal.]

Thdrt. l. 1. c. 2. p. 524. b.

NOTE XXXII.

Pour la page 28. § 23.

En quel temps S. Parthene & Saint Calocere ont souffert.

'Les martyrologes de S. Jerome, Florus, Usuard, Adon, Notker, & plusieurs autres, marquent le 19. de may les SS. Calocere & Parthene, aussibien que le calendrier de Bucherius qui met S. Parthin & S. Calocere *p.* 268. Mais au lieu que ce calendrier les met en l'an 304, tous les autres les font eunuques du temps de Dace ou de Dece, & martyrizez par son ordre. Florentinius trouve qu'il n'y a point d'apparence à pretendre qu'il faille toujours lire Diocletien au lieu de Dece, ce qui l'oblige à dire que S. Parthene & S. Calocere eunuques ont souffert sous Dece, & que deux autres de mesme nom ont souffert sous Diocletien, non le 19. de may, mais le 18. d'avril,'auquel les martyrologes de S. Jerome marquent entre plusieurs martyrs de Rome, S. Parthene & S. Calocere,'dont on ne trouve rien de particulier.

Flor. p. 539.

p. 444.

Boll. 18. apr. p. 538. 2.

[Je ne sçay s'il n'est point aussi aisé de croire que le nom de Diocletien s'estant glissé par erreur dans quelque ancien monument, ou dans quelque fausse histoire, cette premiere faute aura entrainé toutes les autres. Car ceux du 18. d'avril peuvent bien estre les mesmes que ceux du 19. de may, dont on aura fait deux fois la memoire, comme cela n'est pas extraordinaire.

Bede,] 'Raban, Notker, Vandelbert &c. marquent encore S. Calocere & S. Parthene à Rome le 11. de fevrier.'Bollandus croit que ce sont toujours les mesmes: & il les met constamment sous Dece, [sans songer au calendrier de Bucherius plus ancien que tout ce qu'il allegue, mais qu'il a oublié de consulter sur ces Saints.]'Il nous en a donné des actes qu'il estime beaucoup,'& dont il abandonne neanmoins le commencement & la fin. [Le milieu mesme n'en vaut guere.] Il reconnoist que l'auteur a suivi les actes de S. Laurent, [ce qui suffit pour leur oster toute autorité. Ainsi ceux qui voudront mettre ces Saints en 250, sous Dece, comme font ces actes, n'en tireront pas un grand avantage.]

11. feb. p. 507. b.

19. may, p. 301. c. f.

f.

p. 302. a.

NOTE XXXIII.

Pour la page 33. § 24.

Difficultez sur l'histoire & les actes de Mammaire.

[Les actes de Mammaire que le P. Mabillon nous a donnez dans son 4e tome des Analectes *p.* 93, ont quelque chose qui peut paroistre ancien & mesme original: mais il s'y rencontre un fort grand nombre de difficultez, ausquelles nous ne voyons pas moyen de satisfaire.]

'Des la premiere ligne *sub Maximiano & Gallieno Imperatoribus*, il est visible qu'il y a faute. Il est aisé de corriger *Galerio* pour *Gallieno*. [Mais qui sont ces Empereurs Maximien & Galere? Car Maximien Hercule n'a jamais esté Empereur avec Galere, mais seulement avec Diocletien. Tout ce qu'on pourroit dire, c'est que l'histoire de ces actes a pu commencer en 304. sous Maximien Hercule, & finir en 305, lorsque Maximien Galere estoit déja Auguste. Mais l'Afrique estoit du departement de Constance, sous qui Severe la possedoit comme Cesar: & elle n'appartenoit proprement en aucune maniere à Galere, quoiqu'en effet il y dominast, parceque Severe estoit tout à fait à luy: Nous laissons à d'autres à juger si cela peut suffire pour expliquer cet endroit.]

Anal t. 4. p. 93.

'Les actes portent que *Anulinus Proconsul Alexandrum Comitem cum militibus Numidiæ direxit*, [Les Comtes ne faisoient alors que commencer, si mesme ils commençoient déja, & c'estoient les personnes les plus qualifiées à qui on donnoit ce titre. Ainsi ils n'estoient pas officiers subalternes d'un Proconsul.] Le P. Mabillon remarque dans sa preface, que ceux qui accompagnoient les gouverneurs dans les provinces estoient appellez *Comites*. [Cela seroit bon s'il y avoit en cet endroit *Alexandrum Comitem suum*. Mais d'ailleurs je ne pense pas qu'on puisse trouver que les Gouverneurs employassent leurs amis à qui l'Empereur n'avoit point donné de pouvoir, à faire des actes de jurisdiction dans leurs provinces, & à envoyer des soldats

p. 93.

dats en divers endroits pour y arrester des personnes, & les mettre prisonniers. Outre tout cela] 'la Numidie avoit alors Florus pour gouverneur, comme S. Optat nous en asseure. [De quel droit le Proconsul Anulin y envoyoit-il donc des Officiers? On pourroit peutestre dire que *Comes* en cet endroit, ne signifie ni un Comte, ni un compagnon, mais que c'est un second nom propre d'Alexandre. Cela sauveroit la premiere difficulté, & mesme la seconde, si l'on vouloit ajouter qu'Alexandre estoit Assesseur d'Anulin. Mais la troisieme subsiste toujours.]

Opt. l. 3. p. 71.

'Qu'est-ce que *Mammarius Papa?* [Ce titre marque t'il moins qu'un Evesque? Cependant on ne luy en donne jamais le titre. Ce qui est plus étrange,] 'c'est qu'Alexandre luy demandant s'il avoit des compagnons, luy qui estoit à Vage, dit qu'on aille chercher à Lambese des gents qui avoient esté battizez avec luy. [A quoy bon cela?] Alexandre envoie chercher ces gents, & on les trouve, [sans qu'on eust donné aucune marque pour les designer. Cependant les Chrétiens ne se declaroient point les uns les autres, & ne se produisoient pas non plus eux mesmes:]'& quoique Mammaire dise qu'ils n'estoient point cachez, [la discipline Chrétienne demandoit qu'ils se cachassent.] 'Ces Chrétiens trouvez à Lambese se reduisent à six. [Est-ce qu'il n'y en avoit pas davantage dans une ville qui avoit un Evesque des devant S. Cyprien?] 'Alexandre demanda ensuite à Mammaire & aux autres, s'il y avoit encore des gents de leur religion: & ils répondent qu'il y en avoit cinq à Tamugade. [Est-ce qu'il n'y avoit que cela de Chrétiens à Tamugade, & qu'il n'y en avoit point dans toutes les autres villes de la Numidie? Assurément personne ne l'oseroit dire.

Anal. t. 4. p. 94. — p. 93. 94. — p. 94. — Ibid. — Ibid.

Tout cela donne assez sujet de craindre que ce Mammaire ne fust chef de quelque secte d'heretiques, qui estoient en fort petit nombre de ces pays, & qui faisoient profession de ne se point cacher durant la persecution, comme les Montanistes & les Tertulianistes:] 'Au moins il est certain, comme le remarque le P. Mabillon, qu'aucun, [ou presque aucun] monument ecclesiastique, ne parle de ce Mammaire,' [quoique son martyre ait dû estre fort illustre, si ses actes sont veritables, & s'il a souffert dans l'Eglise Catholique.

p. 103 præf.

Cette conjecture semble se pouvoir appuyer par le respect extraordinaire que les autres témoignent pour luy,] 'quoique battizez en mesme temps que luy. Car estant interrogez quel estoit leur chef, *autor*, ils répondent: *Primò Dominus: Secundum verò creaturam carnis, est qui tibi pro nobis respondeat Mammarius Papa noster, qui nos redemit ex aqua & Spiritu Sancto:* [ce qui est une expression fort extraordinaire, & à laquelle on auroit peine de donner un bon sens, soit selon la foy, puisque J. C. seul nous rachette, soit selon l'histoire, puisqu'ils n'avoient pas esté battizez par luy,] mais avec luy. 'Ils ajoutent dans la suite, *Religionem colimus cum patre nostro Mammario unum Deum, quia nos non possumus tibi loqui ante eum.....* 'Religio nostra à patre nostro Mammario inquiratur..... In ipsius arbitrio pendet quid de nobis agi debeat.* 'Ni l'age de 93. ans qu'on attribue à Mammaire, [ni la dignité de l'episcopat qu'il n'exerçoit pas, au moins dans l'Eglise Catholique, sur les trois villes de Vage, de Lambese, & de Tamugade,] 'puisqu'elles avoient chacune leur Evesque des le temps de S. Cyprien, [ne doivent point faire parler ainsi ceux qui savent que leur foy & leur salut est fondé sur J. C, & non sur aucun homme capable de tomber luy mesme.]

p. 94. — p. 95. — p. 95. — p. 96. — p. 104.

'Le mot de *pagani* employé par Alexandre pour signifier les payens, [est une preuve que la piece est absolument fausse, ou qu'au moins elle est alterée, & qu'on y a ajouté ce mot aux paroles originales d'Alexandre.] 'Car on ne le trouve point pris en ce sens avant l'an 365, [lorsque l'idolatrie estoit presque bannie des villes, & reduite à la campagne: & je ne croy pas qu'il y ait d'exemple que les payens s'en soient servis eux mesmes. On le trouve dans les actes de S. Victor de Milan, qui sont visiblement supposez. On peut tirer un argument qui n'est guere moins fort, de ces paroles du juge,] '*morte moriemini.* [Car c'est une expression toute de l'Ecriture, qu'on ne voit point dans les payens. Je pense qu'on peut dire la mesme chose] de la sentence mesme du juge, dictée & lue solennellement; *gladio animas eorum interfici placet.*

p. 94. — Cod. Th. t. 6. p. 250. 251 | Cang. lat. P. p. 85. — Anal. t. 4. p. 102.

'Toute la procedure d'Alexandre se fait à Vage: '& cependant il ordonne que les prisonniers seront menez à Vage pour esté presentez au Proconsul. [Comment cela s'accorde t-il?]

p. 93. 95. — p. 95.

'Le Proconsul aprés qu'on les luy a amenez, envoie dans les pays & dans les villes d'alentour, pour obliger tout le monde de venir assister à leur supplice: & ses officiers y contraignent par la crainte des peines ceux qui ne le vouloient pas. [Cela n'est nullement croyable, & je ne pense pas qu'on en puisse trouver d'exemple.

p. 95 96.

Dans les endroits où ces actes paroissent les plus originaux, il y a diverses injures dignes de Metaphraste,]'& des miracles qui sont rares ou inconnus dans les histoires veritables. 'La proposition qu'Anulin fait aux Chrétiens de ressusciter un homme qu'on alloit enterrer, [n'a aucune apparence de verité, non plus que] le diable qui crie en l'air qu'on le chasse de la ville &c. ou la reconnoissance d'Anulin, que ses dieux ne pouvoient nuire aux Chrétiens. [Mais ce que nous pouvons encore moins croire,] c'est la mort d'Anulin qui expire au moment que le diable crie qu'on le chasse: & par dessus tout, son corps est mangé par les oiseaux.

p. 97. 98. — p. 99.

[Non seulement le genre de cette mort sent tout à fait sa fiction; mais mesme il paroist par l'histoire, qu'Anulin vivoit encore aprés cela.] 'Car le premier interrogatoire de Mammaire devant Anulin se fit le jeudi 11. de may: 'ce qui se raporte fort bien à l'an 304, auquel nous savons d'ailleurs qu'Anulin estoit Proconsul d'Afrique. [Car il n'y auroit guere d'apparence de recourir à l'an 310.] 'Le P. Mabillon conclud de là que Mammaire a souffert en 304, '& il a souffert selon les actes le 10. de juin. [Anulin estoit donc mort avant le 10. de juin 304,] '& neanmoins il condanna encore Ste Crispine le 5. de decembre, [ce qu'on ne sauroit guere mettre qu'en 304. On trouve dans la suite de l'histoire un Anulin Prefet de Rome, & du Pretoire, en 306. & 307, & un Proconsul d'Afrique en 313. Mais ce peuvent estre des personnes differentes.

p. 96. — p. 103. — præf. — p. 103. — t. 3. p. 425.

Il faut neanmoins remarquer que] 'les actes de Mammaire portent qu'aprés l'interrogatoire du 11. may, Anulin le renvoya en prison, qu'il l'interrogea de nouveau, *post dies multos*, 'qu'aprés la mort d'Anulin l'Assesseur envoya le procés verbal de ce qui s'estoit passé, à Maximien, qui nomma Maxime pour estre Proconsul au lieu d'Anulin; que Maxime estant arrivé en Afrique, interrogea encore Mammaire: & quelques jours aprés, *post aliquantos dies*, il l'interrogea de nouveau, '& le condanna le lendemain 10. de juin. [Je ne voy pas moyen de dire que toutes ces choses se soient pu faire en un mois de temps. Ainsi il faudroit mettre la mort de Mammaire en 305, aprés le martyre de Ste Crispine. Cela n'est pas absolument impossible; mais on ne pourra pas l'accorder avec Eusebe, qui dit que la persecution ne dura que deux ans en Afrique. Maximien Hercule ne regnoit plus aussi

t. 4. p. 97. — p. 100. — p. 101. 103.

aussi le 10. juin 305; mais il pouvoit avoir nommé Maxime avant le mois de may. Quoy qu'il en soit, il n'est pas necessaire d'examiner si fort la date d'une piece, de la verité de laquelle nous avons tant de sujet de douter. Car on pourroit encore ajouter quelques difficultez, quoique moins importantes, à celles que nous avons proposées.

p. 99. 'Les Chrétiens disent à Maxime qu'ils estoient seize. p. 94. 95. 'Neanmoins nous n'en trouvons en tout que 15. de nommez: p. 103. '& à leur mort il n'y en a que 13. Car Leuce & Fausta y manquent, Faustinien y est nommé Faustin, & au lieu de Crispin, il y a Crispine.

[Nous n'avons pas osé dire absolument qu'aucun monument ecclesiastique ne parle de Mammaire,] Saussl. p. 1131. 'parceque Mr du Saussay dans le supplément de son martyrologe, met le 10. de juin en Lorraine S. Mammaire & ses compagnons Martyrs &c. Vand. p. 258. 'Comme ceux d'Afrique sont morts le 10. de juin, on a quelque lieu de croire que ce sont eux que l'on honore en Lorraine. [Supposé mesme que ce fussent des heretiques, on ne peut pas douter que ceux de leur secte ne leur aient donné le titre de Mart.rs sur leur tombeau. Il est aisé que ce tombeau se soit conservé; & que des François l'ayant trouvé dans la suite des siecles; en aient apporté les os en Lorraine, sans croire estre obligés de s'informer davantage de ce que c'estoit.]

Boll. 14. mars, p. 246. 'On trouve dans beaucoup d'anciens martyrologes un S. Mammaire Martyr en Afrique: mais c'est le 14. de mars, Vand. p. 258. '& avec divers compagnons differens de ceux qui sont nommez dans les actes du P. Mabillon. p. 257. 'Le P. Ruinart doute si ce ne sont point les martyrs de Vage marquez dans le calendrier de Carthage, parceque Mammaire estoit de Vage, & que les autres y furent quelque temps prisonniers avec luy. Mais ces autres estoient de diverses autres villes; & ils furent tous executez à Boseth, aprés y avoir esté long-temps en prison, & y avoir souffert plusieurs questions. [Ainsi on les a dû appeller des Martyrs de Boseth, & non de Vage. Aussi] les martyrs de Vage ne sont point marquez le 10. de juin, mais le 29. d'octobre.

[Il n'y a donc que le seul martyrologe de Mr du Saussay qui fasse une exception] Anal. t. 4. p. 93 | præf. 'à ce que dit le P. Mabillon, que Mammaire, Albin, & leurs compagnons, ne se trouvent marquez dans aucun monument ecclesiastique; [& il n'y a que la seule conformité du jour qui donne quelque sujet de faire cette exception, & de croire que ceux de Lorraine sont ceux des actes. Encore est-il aisé que ce soient ceux du 14. de mars, dont les reliques auront esté apportées en Lorraine le 10. de juin.]

NOTE XXXIV.

Pour la page 30. §. 26.

Pourquoi on met le martyre de S. Calliope en 304.

Boll. 7. apr. gr. 85. d. 'Les actes de S. Calliope ne disent point en quel temps il a souffert, sinon que ce fut le vendredi, τῇ παρασκευῇ, de Pasque. 83. c. 'Le titre porte que ce fut sous Maximien, p. 659. f. 'ce qui est receu par les Grecs: & comme ils font de ce Saint le settieme d'avril, p. 659. c. 'Bollandus croit qu'il est mort en l'an 304. auquel p. 660. a. c. le Vendredi-saint, ('car c'est ainsi que les Grecs expliquent le vendredi de Pasque,) tomboit au 7. d'avril. [Cela n'est pas fort concluant: Car les Grecs peuvent ne pas faire la feste du Saint au jour de sa mort: La feste de Pasque peut n'avoir pas esté reglée sur les cycles que nous suivons. Je pense que le vendredi de Pasque pourroit estre aussi celui d'aprés Pasque; ainsi cela se rencontreroit en l'an 310, qui appartient effectivement au regne de Maximien Galere, au lieu que l'an 304. est encore de celui de Diocletien. Neanmoins nous ne voulons pas sur ces incertitudes nous separer de Bollandus, dont le sentiment est favorisé parceque Maxime qui condanne le Saint, estoit Proconsul de Cilicie en l'an 304, comme on le voit par les actes de Saint Taraque, qui selon quelques exemplaires, fut presenté à Maxime dans Pompeiople, & puis interrogé à Tarse le 21. de may. *V. S. Taraque note* 3.]

NOTE XXXV.

Pour la page 30. §. 26.

Grandes difficultez qui se rencontrent dans les actes de S. Calliope.

[Les actes de Saint Calliope ont un air simple & assez bon, & ont bien des choses conformes aux actes originaux.] Boll. 7. apr p 659. f. 'C'est pourquoi Bollandus estime leur pureté & leur sincerité. Il croit qu'ils sont d'un auteur ancien qui a tiré du greffe la confession du Saint. [Cependant il y a bien des choses qui paroissent diminuer l'autorité de ces actes.] gr. 83. f. 'Ils disent que l'idolatrie regnoit *en ce temps là*, & que beaucoup sacrifioient aux idoles. [Cela marque un homme qui vivoit non seulement aprés les persecutions, mais mesme longtemps aprés. En effet, son grec qui est fort mauvais, semble ne convenir qu'à un siecle assez posterieur.]

84. a. 'Le Saint voyant une solennité & un festin qu'on faisoit pour les idoles, en est tout surpris, & demande ce que c'est. [Cela est incroyable d'un homme elevé dans une ville d'idolatres, & qui estant d'une naissance considerable, n'avoit pas toujours demeuré dans sa maison sans en sortir & sans savoir ce qui se passoit dans la ville.]

83. f. 'Il quitte Perge, dont il estoit, pour eviter la persecution, & s'en va à Pompeiople; 84. a. '& des qu'il y arrive il se declare hautement Chrétien sans aucune necessité. [Y a t-il de l'apparence?]

f. 'Sa mere sachant qu'il estoit en prison pour la foy, & qu'il avoit déja souffert, affranchit 250. esclaves, [ce qui ne se faisoit qu'avec bien des formalitez,] donne tous ses meubles aux pauvres, & ses immeubles à l'Eglise, & puis s'en vient le trouver. [Tant de choses demandent un peu plus de temps que l'empressément où une mere est dans ces rencontres, ne permet d'en prendre. Et je ne comprens pas bien mesme qu'il fust aisé de donner des terres à l'Eglise en un temps où l'on confisquoit toutes celles qu'elle avoit eues auparavant: Car on suppose que c'estoit durant la persecution de Diocletien. Je doute fort qu'un notaire eust osé passer l'acte de cette donation. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'elle ne fit qu'ordonner cela par testament. Mais ce testament mesme eust-il pu estre executé, si elle fust morte durant la persecution comme elle le presumoit,] 85. §. 8. '& comme cela arriva en effet? [Que si elle le faisoit par un fideicommis, l'auroit-on point dû exprimer?]

§. 7. 'Le Saint ayant esté condanné à la Croix, sa mere donna de l'argent aux boureaux afin qu'ils le crucifiassent la teste en bas. [Cela est si heroïque, qu'on a de la peine à le croire veritable. Un courage egal à celui de Saint Pierre, & encore dans une mere fort agée à l'égard d'un fils unique, n'est pas une chose commune. On devroit au moins avoir marqué que le fils le souhaitoit.]

§. 6. 7. 'Des voix du Ciel, [rares dans les veritables histoire,] se font entendre deux fois dans celle-ci, 84. §. 4. '& un Ange y vient encore pour arrester une roue toute pleine de pointes d'épées. [Je ne sçay si de bons actes parlent jamais de cet horrible instrument.]

§. 2. 'Dans la confession mesme du Saint, le juge luy offre en mariage sa fille unique, s'il veut sacrifier,

ſans avoir ſceu de luy autre choſe ſinon qu'il eſtoit d'une race de Senateurs dans la Pamphylie, [c'eſt à dire apparemment de Decurions, ce qui n'eſtoit pas d'une qualité fort à rechercher pour un Gouverneur: & une propoſition de cette nature ne ſe fait guere en pleine audience à un homme qui comparoiſt comme criminel.] La réponſe du Saint eſt obſcure: elle ſemble ſignifier que la fille dont on luy parloit, eſtoit plus propre pour l'intendant de ſa mere que pour luy: & ſi c'eſt le ſens, le juge avoit quelque raiſon de dire que le Saint le vouloit mettre en colere.

[On attribue au Saint pluſieurs autres réponſes, qui ne ſont guere plus civiles.] 'Car il appelle le juge un inſenſé, plus farouche que toutes les beſtes, 'un inſolent, [a] & le plus impudent de tous les chiens: [& cela ſans que le juge luy en donnaſt de ſujet particulier.] 'Il y a auſſi des réponſes bien longues ſur des choſes dont il n'eſtoit pas queſtion; & où on cite pluſieurs paſſages de l'Ecriture, [ce qui ne ſe voit guere dans les actes originaux.]

§. 4. — §. 7. — a §. 5. — §. 3.

NOTE XXXVI.

Pour la page 31. §. 26.

Difficultez ſur les actes de S. Dulas.

Bar. 15. jun. c. All de Sim. p. 120. c.

'Les actes de S. Dulas ſont tirez du recueil de Metaphraſte, & Baronius les luy attribue. 'Neanmoins Leo Allatius les met entre ceux qu'il ſoutient n'eſtre pas de luy. [Et veritablement le ſtyle en eſt aſſez ſimple, & la narration n'en eſt pas mauvaiſe, ſinon qu'il y a bien des injures. Ils ſont meſme aſſez conformes à ceux de S. Taraque. Mais j'ay peur qu'ils ne le ſoient trop. On y voit les meſmes perſonnes; de quoy il n'y auroit pas ſujet de s'étonner: mais on y voit encore pluſieurs circonſtances toutes ſemblables, & quelquefois les meſmes termes: ce qui peut donner lieu de craindre qu'ils n'aient eſté faits ſur les autres.

Il y a en effet divers endroits qui peuvent faire de la peine,] 'particulierement la priere du Saint. [b]Tout le diſcours du Saint ſur la Trinité [paroiſt eſtre peu naturel, & ne pas convenir au temps & au lieu où il eſtoit.

Sur. 15. jun. p. 205. §. 2. b §. 8. 9.

Je ne trouve rien de la ville de Pretoriade où on pretend qu'il ſouffrit.] 'Il ſemble qu'elle fuſt environ à 35. milles de Tarſe vers l'Occident. [Ainſi elle aura eſté vers Pompeiople. Si on ne luy attribuoit pas la qualité de ville, ſon nom donneroit lieu de croire que ç'auroit eſté quelque maiſon de campagne affectée au gouverneur de la province. Mais ce qui embaraſſe davantage,] 'c'eſt que S. Dulas interrogé de quel pays il eſtoit, répond qu'il eſt de la ville de Pretoriade. [On ne parle point ainſi du lieu où l'on ſe trouve par rencontre, mais de celui où l'on eſt né, ou dont on tire ſon origine.] 'Cependant ſon corps ayant eſté jetté aprés ſa mort vers Zephyrie, ville [connue dans la Cilicie;] ceux du lieu l'enterrerent, ſe rejouiſſant, diſent les actes, *quod corpus illud unde vivum exierat, illuc & martyrio functum rediiſſet.* [Il faut donc dire qu'il eſtoit de Zephyrie, & non de Pretoriade.] 'Il ſemble en effet qu'il euſt eſté pris à Zephyrie ou aux environs. [Je ne voy pas bien comment cela ſe peut accorder. Eſt-ce qu'il eſtoit de Pretoriade, mais qu'il s'eſtoit habitué à Zephyrie, ou qu'il s'y eſtoit ſeulement retiré à cauſe de la perſecution, & y avoit eſté pris?] 'L'expreſſion des Ménées, que le Saint eſtoit ἐκ τῆ Ζεφυρία Πραιτωριάδος, [pourroit donner ſujet de croire que Zephyrie n'eſtoit qu'un bourg dependant de la ville de Pretoriade. Mais Zephyrie paſſe partout pour une ville,] '& les actes meſmes luy en donnent le titre. [Que ſi elle euſt dependu d'une autre, c'euſt eſté plutoſt de Tarſe, qui eſtoit une bien plus grande ville que Pretoriade,] '& dont elle eſtoit plus proche.

§. 11. — §. 3. — §. 11. — §. 1. — Men. 15. jun. p. 115. — Sur. 15. jun. p. 205. §. 1. — §. 11.

NOTE XXXVII.

Pour la page 31. §. 26.

Sur le lieu & le jour du martyre de S. Ananie.

Boll. 25. feb. p. 495. §. 21. c p. 491. §. 6. Act. 27. v. 12. Steph. p. 701. Boll. p. 491. §. 6.

'Les actes de S. Ananie que Bollandus nous a donnez, diſent qu'il fut enterré *in Phœnice.* [c]Pluſieurs Grecs & Latins s'expriment de meſme: [De ſorte qu'il eſt difficile de juger s'ils entendent la province de Phenicie, ou une ville appellée Phenice.] 'Car il y avoit un port de ce nom dans la Candie, comme on le voit par les Actes. 'Eſtienne le geographe l'appelle la ville de Phenicunte: L'expreſſion des Ménées, qu'il ſouffrit ἐν φοινίκῃ, [paroiſt aſſez revenir au dernier ſens,] 'que pluſieurs abreviateurs des actes paroiſſent avoir ſuivi. Un exemplaire des actes porte que le Saint ſouffrit dans la Bithynie en la ville de Manſiſte, qui eſt un nom entierement inconnu.

p. 495. d. — p. 491. d.

'Sa mort eſt marquée *VI. cal. martii.* [c'eſt à dire le 24, ou le 25. de fevrier, ſi c'eſtoit en 304, comme la ſuite des actes donne lieu de le croire: car l'an 304. eſtoit biſſexte. Ainſi cela s'accorde avec les martyrologes, qui marquent ſa feſte le 25. Et je ne voy pas qu'il y ait neceſſité de lire *V. cal.*] 'comme voudroit Bollandus.

NOTE XXXVIII.

Pour la page 32. §. 27

Temps du martyre de S. Timothée & de S. Timolaüs.

Euſ. de Pal. c. 3. p 321. a] 322. a.

'Euſebe dit que S. Timolaüs & ſes compagnons ſouffrirent le 24. de mars dans la deuxieme année de la perſecution. [S'il commence ces années au premier de janvier, il faut dire que c'eſtoit en 304, & par conſequent que S. Timothée, qui ſouffrit avant eux en la meſme année de la perſecution, ſouffrit auſſi en 304. avant le 24. de mars. Mais nous avons montré qu'il eſt plus probable qu'Euſebe ne commence les années de la perſecution qu'à Paſque. Ainſi Timolaüs aura ſouffert le 24. de mars 305, & rien n'empeſchera de mettre le martyre de S. Timothée le 19. d'aouſt, auquel on en fait la feſte. Cela s'accordera mieux] 'avec ce que Euſebe ajoute aprés avoir parlé du martyre de S. Timolaüs, que Diocletien quitta l'Empire en ce temps là. [Car il le quitta le premier may 305.

p. 322. a. b. — p. 321. b. — Cyp. diſ. 11. c. 74. p. 316. — Euſ. de Pal. c. 11. p. 341. c d. — Cyp. p. 315.

On peut tirer la meſme choſe de ce que remarque Dodwel ſur] 'des jeux celebrez vers ce temps là à Ceſarée. 'Car Dodwel croit que ces jeux eſtoient pour la feſte du Genie de la ville, & qu'ainſi il les faut mettre quatre ans avant le martyre de S. Adrien, 'qui fut expoſé aux beſtes à la feſte de ce Genie le cinquieme jour de mars. [Ce fut en l'an 309: *v. S. Pamphile note* 3: & ainſi les jeux precedens doivent avoir eſté celebrez en 304.] 'Dodwel croit encore que ces jeux pourroient eſtre ceux qui avoient eſté inſtituez par le grand Herode l'an 745. de Rome, pour eſtre renouvellez tous les quatre ans, & qui par conſequent doivent avoir eſté celebrez l'an 1057. de Rome, c'eſt à dire en l'an 304. de J. C, ou au commencement de l'an 305. [Nous remarquons ces choſes parceque d'autres les ont remarquées, & qu'elles ſe raportent aſſez juſtes avec ce que nous croyons ſe pouvoir prouver par des raiſons plus claires & plus ſolides. Car nous ne pretendrions nullement pouvoir fonder des choſes incertaines & conteſtées, ſur des raiſons de cette nature, qui dependent d'une longue ſuite de faits, dont pluſieurs ſont ſouvent fort incertains.]

NOTE

Pour la page 33. §. 28.

NOTE XXXIX.

Que la perſecution n'a tout à fait ceſſé en Affrique qu'en 311.

Opt. l. 1. p. 41. a.

'L'Egliſe d'Afrique ne recouvra entierement la paix que par l'autorité de Maxence, comme S. Optat le dit poſitivement : [& il paroiſt encore par luy que cela n'arriva que dans le temps de la mort de Menſurius Eveſque de Carthage.] 'Car il dit qu'un Diacre accuſé d'avoir fait un libelle diffamatoire contre le tyran qui eſtoit Empereur, s'eſtant refugié chez Menſurius, & Menſurius refuſant de le livrer, on le manda [au tyran Maxence,] qui récrivit que ſi Menſurius ne rendoit point le Diacre, 'on l'envoyaſt luy meſme à la Cour. Menſurius ſe voyant obligé à ce voyage, confia ce qu'il avoit des biens de l'Egliſe, à deux perſonnes, dont il tira un billet qu'il mit entre les mains d'une dame, à condition de le rendre ou à luy, s'il revenoit, ou à celui qui auroit eſté mis en ſa place *lorſque Dieu auroit rendu la paix à l'Egliſe.* Il fut à la Cour, rendit raiſon de ſa conduite, & eut permiſſion de revenir à Carthage; mais il mourut en chemin. La tempeſte de la perſecution ceſſa, ajoute auſſitoſt S. Optat, *peracta & definita eſt:* & les Chrétiens recouvrerent la liberté par l'ordre de Dieu, & par l'indulgence qu'envoya Maxence.

p. 40. c. — p. 41. a.

[Il eſt donc certain que la perſecution ne finit en Afrique que quelque temps aprés que Maxence s'en fut rendu maiſtre; ce qui ne peut eſtre arrivé pluſtoſt, ſelon l'hiſtoire, que ſur la fin de 307. *V. Conſtantin.*] 'Mr. Valois croit meſme qu'il n'en faut mettre la fin qu'aprés la mort d'Alexandre, qui tint l'Afrique durant plus de trois ans, [depuis 308. juſqu'en 311 : Et veritablement ce libelle fait contre le tyran Empereur, qui ne peut eſtre que Maxence, convient fort bien au temps qu'Alexandre tenoit l'Afrique : & aprés ſa mort, Maxence fit faire de grandes recherches contre ceux qui l'avoient favoriſé. Il ſemble meſme que Maxence n'ait tenu l'Afrique que fort peu de temps avant l'uſurpation d'Alexandre. Que ſi nous mettons la mort de Menſurius en 307. le ſchiſme des Donatiſtes qui la ſuivit immediatement, aura certainement commencé en 308 : & il faudra dire que nous ne ſavons rien de ce qui ſe fit dans cette grande affaire durant quatre ans. Car depuis l'ordination de Majorin qui forma le ſchiſme, nous ne trouvons rien ſur cela juſqu'à la requeſte adreſſée à Conſtantin par les Donatiſtes aprés le mois d'octobre 312. *V. les Donatiſtes.* Tout ce qu'on peut oppoſer à cela, c'eſt qu'aprés la mort d'Alexandre, Maxence traita les Africains avec tant de cruauté, qu'il ſemble peu probable qu'il ait receu en ce temps là les raiſons de Menſurius. Mais cette raiſon eſt foible contre les autres; & les plus méchans princes ont des momens de juſtice & d'equité.]

Euſ. n. p. 290. 1. b.

Pour la page 35. §. 31.

NOTE XL.

Que le grand-pere de S. Baſile s'eſt retiré dans les foreſts du temps de Galere.

Naz. or. 20. p. 319. b. d. — p. 320. a.

'S. Gregoire de Nazianze dit que le grand-pere de S. Baſile ſe retira à cauſe de la perſecution de Maximin dans les foreſts du Pont, 'où il demeura environ ſept ans. [Cela ne ſe peut pas entendre du temps que Maximin demeura maiſtre de l'Aſie aprés la mort de Galere, en 311, puiſque la perſecution finit au pluſtard deux ans aprés. Il y a toute apparence qu'il ſortit de ſa retraite en 311 : aprés la publication de l'edit de Galere pour les Chrétiens, & qu'ainſi il y eſtoit entré en 304, ou plutoſt en 305, lorſque le Pont tomba, comme nous croyons, ſous la puiſſance de Maximien Galere.] 'C'eſt pourquoi Baronius croit qu'il faut lire Maximien en cet endroit au lieu de Maximin. [Je ne ſçay ſi pour ſoutenir le nom de Maximin, l'on pourroit dire que le Pont luy fut donné en partage quand il fut fait Ceſar en 305. Mais les noms de Maximien & de Maximin ſont ſi aiſez à confondre & par les copiſtes, & meſme par les auteurs, ſurtout en des choſes qui leur ſont à peu pres communes, qu'il n'y auroit guere d'apparence de rien fonder ſur cela. Saint Gregoire a pu entendre Maximin,] 'puiſqu'il dit que pluſieurs avoient perſecuté un peu avant luy, ἐγγύθεν, [& luy attribuer neanmoins ce qui appartenoit à Galere.]

Bar. 304. §. 52. 53. — Naz. p. 319. b.

Pour la page 37. §. 33.

NOTE XLI.

Difficultez ſur le jour du martyre de Ste Theodoſie, & ſur ſes actes.

'Euſebe dit que Sainte Theodoſie ſouffrit en la 5e. année de la perſecution, le dimanche meſme de la reſurrection du Sauveur, le 2. d'avril, ce qu'il marque par le mois Grec & par le Romain : [de ſorte qu'il n'eſt pas poſſible de preſumer aucune faute de copiſte en cet endroit. Cependant il faut qu'il y en ait, ou qu'Euſebe ſoit tombé dans une faute tres groſſiere.] 'Car paſque n'eſt point marqué au 2. d'avril qu'en 310. [qui eſtoit la 9e. année de la perſecution, & non la cinquieme.] 'Mr. Valois marque qu'une vie manuſcrite de Sainte Theodoſie porte ſeulement qu'elle ſouffrit le dimanche : [ce qui ne facilite rien, puiſque nous ne pouvons pas mettre le martyre de la Sainte en l'an 304, auquel le 2. d'avril eſtoit le dimanche; mais ſelon la ſuite d'Euſebe il le faut mettre en l'an 307,] 'auquel il eſtoit le mécredi, & Paſque eſtoit le 6. d'avril. [On ne dit point que perſonne mette la feſte de Ste Theodoſie le 6.] 'Pluſieurs Grecs & Latins la mettent le deux & le 3. [Ainſi c'euſt eſté encore dans la 4e. année de la perſecution, ſelon le conte d'Euſebe, s'il commence les années au jour de Paſque.

Euſ. de Pal. c. 7. p. 328. a. — Buch. cycl. p. 43. — Euſ. n. p. 177. 2. a. — Buch. p. 43. — Boll. 2. apr. p. 61. §. 3. 4. 9.

Mr. Valois ne dit point ce que c'eſt que cette vie qu'il cite de Ste Theodoſie.] 'On en trouve parmi les Latins de grandes hiſtoires qui paroiſſent anciennes de 800. ans au moins, mais que Bollandus n'a pas daigné raporter, les jugeant indignes de toute creance, 'quoiqu'elles ſoient autoriſées par des viſions : '& il ſe contente de renvoyer ceux qui aiment ces ſortes de choſes, à l'abregé qu'en a fait Vincent de Beauvais. 'Baronius a eu auſſi une vie de Ste Theodoſie, dont il ſe ſert pour combatre ceux qui mettent cette Sainte à Ceſarée en Cappadoce, ou qui en font deux. 'Les Grecs n'en diſent guere que ce que nous en trouvons dans Euſebe : Mais tout ce qu'ils diſent de ſa priſon [ne s'y peut pas accorder.]

§. 1. — p. 63. f. — p. 62. a. — Bar. 2. apr. c. — Boll. 2. apr. p. 61. §. 4. 6.

Pour la page 39. §. 35.

NOTE XLII.

Sur Ste Meuris & S. Timothée honorez à Gaza.

'La vie de Saint Porphyre de Gaza, témoigne que vers l'an 400, il y avoit à Gaza une egliſe de Saint Timothée Martyr, où eſtoient auſſi les reliques de Ste Meuris Martyre, & de Ste Thea. [On pourroit croire que cette Thea ſeroit la compagne de Ste Valentine,] ſi la vie n'ajoutoit qu'elle eſt miſe au nombre des Confeſſeurs, en meſme

Boll. 26. feb. p. 648. §. 20.

temps qu'elle donne à Ste Meuris la qualité de Martyre. 'Aussi Bollandus croit que c'est plutost une autre Thea marquée dans le martyrologe Romain le 19. de decembre avec Ste Meuris, où elles sont neanmoins toutes deux qualifiées martyres à Gaza.

p. 649. f.

'Il croit que S. Timothée, dans l'eglise duquel estoient leurs reliques, est celui qui est marqué le mesme jour par les Latins '& par les Grecs, qui disent qu'il estoit Diacre, & qu'aprés avoir souffert une prison tres rude, il consomma son martyre par le feu: Mais ils le mettent en Mauritanie, [qui est bien loin de Gaza. Ainsi il y a bien autant d'apparence que c'est] 'S. Timothée qui souffrit à Gaza mesme vers l'an 304, selon Eusebe. *V.* §. 25. 'L'Eglise d'Afrique a honoré un S. Timothée, mais au mois d'aoust ; & on croit que c'est le disciple de S. Paul. [S'il falloit chercher un S. Timothée different de celui qui a souffert à Gaza mesme, on pourroit l'entendre de S. Timothée mari de Ste Maure martyrizée avec luy, dont Bollandus nous a donné les actes, & qui est celebre parmi les Grecs le 3. de may. *V. S. Arrien.*]

f. | Men. p. 301 | Ugh. t. 6. p. 1164. | Eus. de Pal. c. 3. p. 321. a. b. | Anal. t. 3. p. 412.

Baronius cite le menologe des Grecs pour Ste Meuris & Ste Thea ;] mais je ne les trouve point, au moins le 19. de decembre, ni dans Canisius, ni dans Ughellus, ni dans les Ménées, ni dans Maxime de Cythere.]

NOTE XLIII.

Pour la page 41. §. 36.

Quand a commencé le pontificat de S. Marcel : Qu'il est different de Marcellin.

'Aprés la mort du Pape Marcellin, arrivée, comme nous avons vu, le 24. d'octobre 304, le siege de Rome vaqua sept ans, six mois, & 25. jours, selon le Pontifical de Bucherius & Anastase. 'Il n'y a pas moyen de soutenir ces sept années. Baronius les retranche tout d'un coup. 'Mais selon le Pontifical de Bucherius qui paroist écrit en 354, il faut seulement mettre *trois* ans au lieu de *sept*. 'Car il met le commencement de Marcel sous le dixieme Consulat [de Maximien Hercule,] & le settieme de Maximien Galere,] c'est à dire en 308 : [& ainsi Marcellin estant mort le 24. d'octobre 304, Marcel luy aura succedé le 19. de may en 308. à quoy toute la suite s'accorde.] 'Mais nous nous contentons de marquer son entrée à la fin de may, comme fait Bollandus, 'parceque les 19. mois & 20. jours qu'on donne à son pontificat, [ne nous meneroient, à commencer au 19. de may, que jusqu'au 8. ou 9. de janvier 310 : & nous croyons qu'il ne faut mettre sa mort que le 16.

Buch. p. 272 | Anas. c. 30. p. 11. | Bar. 304. §. 26. 27. | Boll. pont. 2. p. 41. c | 54. b. | Buch. p. 272. | Boll. 26. apr. p. 414. f. | Buch. p. 272.

On peut demander avec beaucoup de raison comment le saint Siege a esté si longtemps vacant, vu qu'Eusebe dit que la persecution ne dura que deux ans en Italie, & que ces deux ans estoient presque accomplis des la mort de Marcellin. Que si l'on peut dire que la persecution y duroit encore tant que Galere en fut le maistre, par le moyen de Severe ; au moins il n'y a pas de fondement de dire qu'elle continuast sous Maxence, qui usurpa l'Empire à la fin de l'an 306,] '& qui selon Eusebe accorda aussitost une pleine liberté aux Chrétiens, & mesme faisoit semblant d'estre Chrétien.

Eus. l. 8. c. 14. p. 310. b. c.

[Cela pourroit faire suivre l'opinion de Baronius & d'Eusebe, qui mettent l'entrée du successeur de Marcellin l'année mesme de la mort de ce saint Pape, si l'autorité du catalogue de Bucherius écrit 40. ou 50. ans aprés, ne nous obligeoit de laisser au moins cette question en suspens jusqu'à ce que nous en aions une connoissance plus assurée.] 'Et generalement tous les Pontificaux, & tous ceux qui ont fait l'histoire des Papes jusques à Baronius, mettent plusieurs années de vacance entre Marcellin & Marcel. Pour la chronique d'Eusebe, elle est peu considerable en ce point, tant pour l'omission de Marcel, que parcequ'elle met la mort de Melchiade avant que Constantin fust maistre de Rome. Et cependant il est certain que Constantin y fit assembler un Concile sous Melchiade.

Boll. 26. apr. p. 414. f.

'Il paroist que la conformité du nom a fait que quelques uns ont confondu Marcellin avec Marcel. Car Eusebe & S. Jerome ne parlent que de Marcellin dans leur chronique. 'Et mesme Theodoret fait succeder Melchiade à Marcellin, [omettant Marcel & Eusebe son successeur.] 'Le calendrier mesme de la mort des Papes donné par Bucherius, ne parle point de Marcel, & met la mort de Marcellin le 15. de janvier, [voulant apparemment marquer celle de Marcel, qui est le 16 ; au lieu que celle de Marcellin est au mois d'octobre.] 'Les deux catalogues des Papes tirez des manuscrits de S. Germain des Prez, ne parlent que de Marcel. 'Pearson a voulu douter depuis peu si Marcel avoit jamais esté Pape, à cause de la contradiction qui se rencontre en cet endroit dans l'ancien Pontifical. [Mais il est aisé, comme nous avons vu, de lever cette contradiction, en mettant *annos III*, au lieu d'*annos VII* ; aprés quoy il n'y aura plus de réponse à faire à l'autorité de ce Pontifical fait en 354.] 'Car il distingue clairement Marcellin d'avec Marcel, marquant les differens temps qu'ils ont gouverné, avec les differens Consuls sous lesquels ils ont commencé & ont fini. 'Ils sont encore distinguez [non seulement par plusieurs autres Pontificaux,] mais aussi par S. Optat, '& Saint Augustin. [Pearson reconnoist] a que S. Augustin met un Marcel Prestre sous Marcellin : Mais il est encore visible qu'il met ce Marcel au nombre des Evesques de Rome. 'L'epitaphe de S. Marcel par Damase [est encore une nouvelle preuve qu'il a veritablement esté Pape.]

Bar. 296. §. 54. | Thdrt. l. 1. c. 2. p. 524. b. | Buch. p. 267. | Anal t. 3. p. 426. 428. | Pears. post. p. 109. | Buch. p. 272. | Opt. l. 2. p. 48. | Aug. ep. 165. p. 287. 1. a. | a in Pet. c. 16. p. 87. 2. c. | Boll. 16. jan. p. 5.

NOTE XLIV.

Pour la page 41. §. 36.

Pourquoi on ne tire rien des actes de S. Marcel.

[Nous avons de longs actes de S. Marcel dont on peut dire que le style est assez bon. Mais il y a tant de choses ou improbables en elles mesmes, ou visiblement contraires aux meilleurs auteurs,] 'comme Baronius mesme & Bollandus le reconnoissent en partie, [que nous aimons mieux les negliger absolument, que de perdre beaucoup de temps à discerner le bien du mal en une piece où le fond & le principal n'est peutestre pas moins faux que les circonstances, comme on le peut voir en comparant ce qui y est dit de la mort de S. Marcel, avec ce que nous en dirons sur l'an 310.]

Bar. 298. §. 12 | 303. §. 11 | 309. §. 6 | Boll. 16. jan. p. 4.

NOTE XLV.

Pour la page 42. §. 37.

Lieu du martyre de S. Hermyle.

[On peut trouver quelque difficulté à ce que nous disons que S. Hermyle souffrit vers Singidon sous Licinius avant la mort de Galere.] 'Car le Cardinal Noris remarque que Galere ne donna à Licinius que la Rhetie & la Pannonie ; [& Singidon est mise par Sanson dans la haute Mesie. On pourroit douter si Singidon n'estoit point alors comprise dans la Pannonie ; car les bornes des provinces n'ont pas toujours esté fixes & invariables. On pourroit douter encore si Licinius n'avoit point aussi la haute Mesie, quoique cela ne soit pas marqué

Nor. de Lic. c. 1. p. 41. c. b.

qué par les auteurs; estant seulement certain que Galere s'estoit reservé Sardique dans la Dace, entre la haute & la basse Mesie. Mais ce qui resoud la difficulté d'une maniere encore plus aisée, c'est qu'il n'est point dit que Saint Hermyle ait souffert à Singidon,] 'mais qu'ayant esté jetté dans le Danube, son corps fut trouvé trois jours aprés sur le bord de l'eau, & enterré à 18. stades ou une petite lieue de Singidon. [Ainsi comme on place Singidon dans les confins de la Pannonie & de la Mesie, il se peut faire que Saint Hermyle ait esté jetté dans le Danube à l'extremité de la Pannonie, & que son corps ait esté porté par la riviere jusqu'assez pres de Singidon.]

Boll. 13. jan. p. 771. §. 17.

NOTE XLVI.

Pour la page 42. §. 38.

Que S. Marcel Pape est mort le 16. de janvier 310.

[Nous avons dit dans la note 43, que selon le Pontifical de Bucherius, Saint Marcel doit avoir esté elu le 19. de may 308.] 'Selon le mesme Pontifical, il gouverna un an, sept mois, & 20. jours: [ainsi il doit estre mort le 8. janvier 310. On lit 21. jour dans Anastase: Et il faut y en ajouter encore quelques uns, ou dire qu'il ne fut elu que vers le 27. de may, pour pouvoir mettre sa mort le 16. de janvier,] 'auquel elle est marquée dans beaucoup d'anciens martyrologes, '& dans le Pontifical de Bollandus, qu'on pretend estre du VI. siecle, [si on y veut lire *XVII. kalend.* au lieu qu'il y a *XVI.* 'L'ancien calendrier des Papes met sur le 15. de janvier *Marcellini in Priscillæ.* Florentinius *p.* 257. 2, lit *Marcelli.* [Mais quand on laisseroit mesme *Marcellini*, il faut selon toutes les apparences le raporter à Saint Marcel, & dire qu'au lieu de *XVIII. calendas* on doit lire *XVII.* Car on trouve d'ailleurs, que Saint Marcel fut enterré dans le cimetiere de Priscille: & S. Marcellin n'est point mort aú mois de janvier. Ainsi nous ne croyons pas qu'il faille hesiter à mettre la mort de S. Marcel le 16. de janvier.]

Buch. cycl. p. 272. — Boll. 16. jan. p. 4. §. 1|Flor. p. 256. 257. — Boll. apr. t. 1. p. 29. — Buch p. 267.

'Pour l'année, le catalogue de Bucherius porte que S. Marcel a vécu *usque post Consulatum X. & VII*, 'qui est l'an 309. Il faut lire sans doute *usque post Consulatum X. & VII. secundò*: [si l'on ne veut diminuer quelques jours du pontificat de Saint Marcel. Mais il vaut mieux ajouter ce *secundò*, puisque, comme nous venons de dire, sa mort paroist fixe au 16. de janvier.] 'Le pontificat d'Eusebe son successeur n'estant point designé par les Consuls, il le faut conter sous le Consulat marqué immediatement auparavant: [& il est certain qu'on ne le peut pas mettre avant 310.]

p. 272. — Boll. pont. 2. p. 45. c. — apr. t. 1. p. 29. 2.

'Le P. Pagi s'attache neanmoins à l'ancien Pontifical, pour mettre la mort de S. Marcel en 309: Et comme il trouve dans un des martyrologes de S. Jerome au 7. d'octobre, *Romæ viâ Appiâ depositio Sancti Marcelli & Marci Episcopi*, il croit que c'est le vray jour de sa mort, que le 16. de janvier est celui de quelque translation, ou de la dedicace d'une eglise de son nom, & qu'ainsi il faut mettre le commencement de son episcopat le 18. fevrier 308. 'Cela l'oblige à changer les mois aussibien que les années marquées pour la vacance dans l'ancien Pontifical: [& je ne croy point que le 15. ou le 16. de janvier marqué dans l'ancien calendrier des Papes, puisse se raporter à d'autres qu'à Marcel, ni à autre chose qu'au jour de sa mort. Au contraire l'omission de *II.* est aisée & ordinaire: ainsi je pense qu'il vaut mieux se tenir à l'opinion commune,] '& dire avec Florentinius, que ce Marcel marqué le settieme d'octobre, est S. Marcel Martyr qu'on croit avoir souffert à Rome ce jour là, ou comme l'a cru Bollandus, que c'est une pure faute de copiste, qui aura mis *Marcelli* pour *Marci*, ensuite de quoy un autre aura ajouté *& Marci*, pour ne pas oublier ce Saint qu'il voyoit dans les autres martyrologes.] 'Florentinius pour montrer que cet endroit ne doit point s'entendre du Pape Marcel, remarque qu'il n'a point esté enterré sur le chemin d'Appius: mais sur celui du Sel où est le cimetiere de Priscille. 'Il y a bien plus de martyrologes qui mettent sa feste non le 7. mais le 4. d'octobre; [ce qui obligeroit, si c'estoit le jour de sa mort, à changer les jours aussibien que les années & les mois de la vacance. Mais on peut l'avoir honoré ce jour là sans que ce soit le jour de sa mort: & il peut y avoir eu un Marcel Evesque mort ou martyrizé à Rome, sans que ce soit le Pape.]

Pagi, 310. §. 5. — 304. §. 11. — Flor. p. 901. 902. — Pagi, 310. §. 5. — Flor. p. 902. 1. — p. 894| Boll. 16. jan. p. 4. §. 1.

NOTE XLVII.

Pour la page 42. §. 38.

Sur l'epitaphe de S. Marcel; & que Maxence n'a jamais persecuté les Chrétiens.

'L'epitaphe de S. Marcel par le Pape Damase, n'a guere de raport à ce que les autres Latins nous disent de luy. [Elle nous en apprend bien des choses dont les autres ne disent pas un mot, & ne dit rien du tout de ce que nous lisons dans les autres.

Flor. p. 257. 2.

Elle nous donne aussi une idée des temps où ce Saint a gouverné l'Eglise de Rome, aussi conforme à ce que les autres anciens auteurs nous en apprennent, que celle qui se voit dans ses actes en est differente.] 'Car si cette histoire est veritable, le pontificat de Saint Marcel se passa dans une persecution tres violente:] '& cependant Eusebe nous assure que Maxence qui regnoit alors à Rome, apaisa la persecution. [On sçait bien qu'il peut l'avoir renouvellée ensuite; mais on n'en a aucune preuve. Si le voyage de Mensurius, de Carthage à Rome, est arrivé aprés la mort d'Alexandre, comme il y a toute apparence, il faut dire que Maxence favorisoit encore les Chrétiens en 311, aprés la mort de S. Marcel, puisqu'il donna la paix à l'Eglise d'Afrique aprés le voyage de Mensurius.

Boll. 16. jan p. 9. — Eus. l. 8. c. 14. p. 310. b. c.

Sans cela mesme nous ne voyons pas qu'on puisse mettre avant le pontificat de Melchiade, c'est à dire avant l'an 311,] 'les actes que les Donatistes produisirent dans la Conference de Carthage, par lesquels il paroissoit que Melchiade avoit envoyé des Diacres, & nommement un Straton, & un Cassien, avec des ordres de Maxence & du Prefet du Pretoire, adressez au Prefet de Rome, pour rentrer dans les lieux de l'Eglise qui avoient esté ostez aux Chrétiens durant la persecution, cet Empereur ayant ordonné qu'on les leur rendist.

Aug. col. d. 3. c. 18. p. 227. 2. a d|p. col. c. 13 p. 236. 1. b. d.

'Baronius met ceci au commencement de Maxence; & il dit que Melchiade y agissoit comme Prestre, & non comme Evesque; estant certain qu'il ne l'estoit pas encore alors. [Neanmoins la suite du raisonnement des Donatistes roulant sur cette supposition que Melchiade estoit alors chargé du soin de la discipline, & qu'il estoit coupable des fautes qui s'y commettoient, il est difficile d'admettre la verité de l'histoire, sans reconnoistre que Melchiade estoit alors Evesque, & non un Prestre dependant d'un autre: si ce n'est peutestre que supposant que le siege de Rome estoit vacant en 307, comme il l'estoit apparemment, quoique Baronius tienne le contraire, nous disions que Melchiade avoit la principale intendance dans le gouvernement de cette Eglise. Mais ce seroit supposer une chose qui est sans aucun fon-

Bar. 306. §. 26.

fondement, & qui a meſme peu d'apparence, puiſque S. Marcel & S. Euſebe ont eſté elus Papes aprés cette vacance avant Melchiade : Et Baronius qui veut que le ſaint Siege fut alors rempli par Marcel, ne peut avoir recours à cette ſolution. Je ne ſçay d'ailleurs ſi l'on trouveroit aucun exemple dans l'antiquité, qu'une Egliſe eſtant vacante, un Preſtre y ait eu aucune eminence ni aucune ſuperiorité au deſſus des autres.

NOTE XLVIII.

Pour la page 43. §. 38.

Que S. Marcel a eſté Confeſſeur, & non Martyr.

[Il ſeroit difficile de refuſer à Saint Marcel le titre de Martyr,] 's'il falloit recevoir ce que portent ſes actes, qu'il eſt mort reduit à prendre ſoin des chevaux de poſte comme un valet d'écurie, & gardé par des ſoldats. [Auſſi je penſe que ceux qui ont receu cette hiſtoire comme veritable, n'ont guere manqué à le regarder comme Martyr. On le met dans les breviaires avec cette qualité, qui luy eſt donnée expreſſément par Vandelbert,] 'dans le Sacramentaire de S. Gregoire, & dans le calendrier Romain d'Allatius.

Boll. 16. jan. p. 9. §. 22. — Sacr. p. 19| All. conſ. p. 1487.

'Cependant les plus anciens martyrologes ſe contentent de luy attribuer celle de Confeſſeur, & marquent ſa feſte par le terme de *depoſitio*, qui diſtingue ordinairement les Confeſſeurs des Martyrs. 'Le Miſſel Romain de Thomaſius le qualifie pluſieurs fois Confeſſeur & dans le titre & dans les prieres. 'On marque qu'Anaſtaſe luy donne quelquefois le meſme titre. [Ainſi quand meſme nous n'aurions pas ſon epitaphe par S. Damaſe, nous aurions toujours grand ſujet de douter de ce qu'on nous dit de ſa mort. Mais elle eſt encore bien plus inſoutenable, quand nous voyons dans cette epitaphe, que Damaſe voulant marquer ce qu'il a eu de plus grand, ſe contente de dire qu'il a eſté banni par la faction d'un apoſtat.

Flor. p. 256. — Thom. p. 143. — Front. cal. p. 12.

'Bollandus ne veut pas meſme qu'on diſe qu'il ait eſté banni, pretendant que *Tyranni* qui forme ce ſens, eſt une faute, & qu'il faut lire *Tyrannus*, ce qu'il explique de Licinius. Cependant on lit *Tyranni* dans Baronius 309, §. 7, & dans Gruter, *p.* 1172. 3, & je ne voy point quel ſens *Tyrannus* pourroit faire. Car pour celui que luy donne Bollandus, j'avoue que je ne l'y puis trouver. Mais quand il y ſeroit, je ne voy pas qu'il y ait d'apparence à dire que les diſputes ſur la penitence aient pu former la guerre entre Conſtantin & Licinius. Conſtantin n'a eſté maiſtre de Rome qu'en 312, plus de deux ans aprés la mort de S. Marcel, & n'a fait la guerre à Licinius qu'en l'an 314, Il y auroit encore d'autres choſes a dire ſur cette penſée de Bollandus.] 'Le P. Pagi la rejette, & ne trouve point d'autres ſens à cet endroit, que celui que nous y donnons.

Boll. pont. 2. p. 45. f. — Pagi, 309. §. 4.

NOTE XLIX.

Pour la page 43. §. 39.

Sur le pontificat de S. Euſebe.

'Il y a faute dans le Pontifical de Bucherius, qui porte que S. Euſebe Pape commença le 18. d'avril, & mourut le 17. d'aouſt, & qui ajoute neanmoins qu'il gouverna 4. mois & 16. jours. Bollandus croit qu'au lieu du 17. d'aouſt, *XVI. cal. ſeptembris*, il faut lire *III. cal ſeptembris*, le 29. d'aouſt; [ce qui ne feroit qu'onze jours au lieu des 16. qu'il faut trouver.] 'Le calendrier des Papes dans Bucherius met ſa mort le 26. de ſeptembre [auquel on en marque la feſte dans le martyrologe Romain :] 'les martyrologes de S. Jerome & d'autres anciens la mettent auſſi ce jour là. [Ainſi s'il a gouverné 4. mois & 16. jours, il faut dire qu'il a commencé le 10. de may, & lire dans Bucherius *à VI. idus maias; uſque in diem VI. calendas octobris*, au lieu que nous y liſons *à XIV. cal. maias, uſque in diem XVI. cal. ſeptembris.* 'Papebrok & le P. Pagi finiſſent auſſi le pontificat de S. Euſebe au 26. de ſeptembre, mais Papebrok aime mieux le commencer au dimanche 18. avril, & luy donner cinq mois & 11. jours. [Le P. Pagi ne s'explique point ſur cela.

Boll. apr. t. 1. p. 29. 2. — Buch. cycl. p. 269. — Flor. p. 875. 876| Boll. pont. 2. &c. — Boll. pont. 2 p. 46 a. b| Pagi, 311. § 17.

On pourroit peuteſtre ſoutenir la correction de Bollandus, ou plutoſt mettre la mort de S. Euſebe le 3. de ſeptembre, *III. nonas ſeptembris*, en diſant qu'eſtant mort dans la Sicile, ſon corps fut raporté à Rome, & enterré le 26. de ſeptembre. Il y a quelques indices que c'eſt luy qu'on a autrefois honoré le 14. d'aouſt : mais ces indices paroiſſent trop foibles pour y avoir aucun égard : *v. les Ariens:* & il n'auroit pas meſme gouverné quatre mois entiers depuis le 18. d'avril.

Les autres auteurs ne nous aident point en cela. La chronique d'Euſebe donne ſept mois à Euſebe ſelon le grec & ſelon le latin. 'Un manuſcrit de S. Germain ne luy attribue auſſi que quelques mois, mais le nombre en eſt effacé. Theophane *p. 5. c*, luy donne un an [commencé.

Anal. t. 3. p. 426.

Les autres s'eloignent extremement de ce conte. Car ſelon Anaſtaſe, il a gouverné deux ans, un mois, & 25. jours. La chronique de Nicephore 4. ans, & Eutyque *p.* 431, ſix :] 'auſquels le Pontifical de Bollandus, & quelques manuſcrits de S. Germain, ajoutent encore un mois & trois jours.

p. 428| Boll. apr. t. 1. p. 29. 2.

'Le Pontifical de Bucherius ne marque point de Conſuls pour Euſebe : mais c'eſt ſans doute parceque ſon epiſcopat eſt compris tout entier dans l'année marquée pour la mort de Saint Marcel, qui eſt l'an 310. Et en effet, le commencement de Melchiade ſon ſucceſſeur eſt marqué au mois de juillet 311.

Boll. apr. t. 1. p. 29. 2.

NOTE L.

pour la page 46. §. 43.

Si les actes de Pilate ont eſté ſuppoſez avant l'an 311.

'De la maniere dont Euſebe parle des actes de la Paſſion de J. C, ſuppoſez par les payens, il nous donne lieu de croire qu'ils ne furent compoſez qu'en 311, aprés la mort de Galere. 'Neanmoins comme ils ſont citez dans les actes des SS. Taraque, Probe, & Andronic, martyrizez apparemment en l'an 304 ; 'Mr Valois croit qu'ils avoient eſté inventez quelque temps auparavant ; mais qu'ils ne furent rendus celebres, & autoriſez par des loix imperiales, qu'en l'an 311. [Le texte d'Euſebe n'eſt pas abſolument contraire à cela. Mais on pourroit peuteſtre dire auſſi que les actes de la Paſſion de J. C. citez dans les actes de S. Taraque, ſont l'Evangile meſme.]

Euſ. l. 9. c. 5. p. 350. c. — n. p. 184. 2. a. b. — a| 17. 2. a. b.

NOTE LI.

Pour la page 47. §. 44.

Fautes de Rufin & des Grecs ſur S. Silvain d'Emeſe.

'Rufin dans le huittieme livre de ſa traduction d'Euſebe, dit aſſez nettement que S. Silvain d'Emeſe ſouffrit à Tyr : '& il le dit encore plus nettement dans le neuvieme livre. Cependant il dit dans le premier endroit, que ce Saint ſouffrit *in civitate ſua*; [ce qui ne peut s'entendre que d'Emeſe :] 'Et ce fut en effet à Emeſe qu'il fut martyrizé, comme on le lit expreſſément dans le texte grec en tous les deux endroits. 'Dans le ſecond endroit Rufin met trois jeunes hommes martyrizez avec S. Silvain : 'au lieu que le texte grec parle ſeulement de trois hommes, dont l'un eſtoit S. Silvain meſme, extremement agé.

Ruf. l. 8. c. 14. p. 142. 2. — l. 9 c 6. p. 148. 2. — Euſ. l. 8. c. 13. p. 308. a| l. 9. c. 6. p. 551. b. — Ruf. p. 148. 2. — Euſ. p. 351. b.

Rufin

Men. 19. jan. p. 507. 'Les Grecs disent beaucoup de choses du martyre de ce Saint, qui ne peuvent pas estre fort asseurées, n'ayant point d'autre autorité: & de plus, ils disent que le Saint & ses deux compagnons rendirent l'esprit dans l'ampitheatre, sans qu'aucune des bestes leur eust touché; [ce qui paroist fort difficile à accorder] 'avec les termes d'Eusebe, θηρίων βορᾷ παραδόντες. [Car ces termes marquent assez expressément que les Saints furent mangez par les bestes, comme on l'a mis dans le martyrologe Romain au 6. de fevrier.] 'Dans un autre endroit il dit, θηρίων βορὰ γινόμενος, [à quoy il n'y a guere d'explication à donner. Ce qui infirme encore davantage le témoignage des Grecs, c'est qu'ils mettent ces Saints sous l'Empereur Numerien;] 'Men. 6. feb. p. 74. & ils persistent dans cette faute en parlant de Saint Julien martyrizé peu aprés S. Silvain, [quoiqu'il soit certain par Eusebe que ç'a esté sous Maximin; environ trente ans aprés Numerien.]

Eus. l. 9. c. 6. p. 351. b. — l. 8. c. 13. p. 308. a.

NOTE LII.

Pour la page 52. §. 44.

Qu'Agapet de Synnades est plutost un Arien qu'un martyr.

Suid. α. p. 29. [Nous ne trouvons point dans Eusebe] 'ce que Suidas en cite touchant Agapet Evesque de Synnades, 'soit, dit Baronius, que son neuvieme livre ne soit pas entier, soit qu'il en ait parlé dans quelque autre ouvrage qui soit perdu. 'Mais je pense qu'on peut douter encore s'il ne faudroit point lire *Philostorge* dans Suidas au lieu d'*Eusebe*. 'Car Philostorge dit des merveilles de cet Agapet, [& l'original dont nous n'avons que l'abregé fait par Photius, pouvoit encore en dire davantage. Mais ces eloges de Philostorge pourroient suffire pour nous rendre cet Agapet suspect d'Arianisme, quand mesme nous ne verrions pas que]'Photius au commencement du passage de Philostorge, l'appelle συναιρεσιώτην αὐτοῦ. Et il nous assure, soit de son autorité propre, soit plutost sur celle de son auteur, qu'il fut fait Prestre par les Ariens, & ensuite Evesque. Il traite aussi de contes les miracles qu'on en raportoit, τερατολογῶν. [Les eloges d'Eusebe, s'il est vray qu'il luy en ait donnez, ne seront pas non plus une bonne preuve qu'il ne fust pas Arien.

Bar. 311. §. 19|24. mars, g. — Philg. n. p. 130. 2. c. — l. 2. c. 8. p. 472. b. c. — b.

Aussi l'on ne voit point que l'Eglise greque dont il estoit membre, s'il estoit Catholique, l'honore comme un Saint, & il est visible que Photius ne l'a connu que comme Arien.] 'Pour les Latins, Baronius qui l'a mis dans le martyrologe au 24. de mars, cite seulement Bede & Usuard. 'Le martyrologe imprimé il y a du temps sous le nom de Bede, mais qui n'est pas de luy, met *Natale sanctorum Seleucis & Agabi*, dont on ne peut rien conclure: Usuard & quelques autres ont: *In Phrygia sancti Agapeti*, sans dire ni s'il estoit Evesque, ni d'où il l'estoit. Bollandus croit mesme que cela se doit raporter à S. Agape martyrizé ce jour là en Palestine. [Ainsi si l'on n'a point eu d'autre raison, je ne voy pas qu'on ait eu fondement de mettre au nombre des Saints, un homme qu'on ne trouve point avoir esté honoré par les anciens, & que nous ne connoissons que par des personnes suspectes, dont les plus anciens le font heretique. Car pour Suidas, il loue autant les heretiques que les autres, estant compilé de toutes sortes d'auteurs, dont Philostorge est des principaux.]

Bar. 24. mars, g. — Boll. 24. mars, p. 480.

Socr. l. 7. c. 3. p. 339. 340. 'Socrate parle d'un Agapet Evesque Macedonien de Synnades, qui se réunit à l'Eglise, *V. Antique* §. 3. Mais c'estoit sous Theodose II, [cent ans aprés l'autre; & on ne voit point qu'il ait merité d'estre honoré par l'Eglise.]

NOTE LIII.

Pour la page 50. §. 47.

Sur le temps des edits de Maximin faits contre les Chrétiens & en leur faveur.

Eus. l. 9. c. 10. p. 365. a. 'Eusebe dit qu'il n'y eut pas un an de temps entre les rescrits gravez sur le cuivre que Maximin avoit faits pour chasser les Chrétiens, & celui qu'il fit pour eux aprés avoir esté défait par Licinius [le 30. avril 313. Il paroist difficile d'accorder les choses en suivant ce calcul.] 'p. 364. c. Car Maximin dit luy mesme que ce dernier edit est fait l'année d'aprés le premier qu'il avoit adressé à Sabin pour les Chrétiens [à la fin de 312,] 'c. 9. p. 361. a. & ce premier l'année d'aprés son voyage à Nicomedie, suivi de la demande des villes, pour chasser les Chrétiens & de ses rescrits conformes à leur demande. [Que si nous voulons dire qu'il fut à Nicomedie en 311, mais que ses rescrits sont de 312: comment dira t-on que S. Lucien,] 'c. 6. p. 351. qui ne fut pris qu'aprés ces rescrits selon Eusebe, fut mené d'Antioche à Nicomedie, & ensuite tourmenté par une longue faim, & qu'enfin il mourut [le sept de janvier, comme tout le monde en demeure d'accord? Que si nous disons qu'il est mort en 313; ce sera alors aprés le premier edit en faveur des Chrétiens, qui au moins les exemtoit de la mort.] 'Lact. pers. c. 37. p. 33. Et si Maximin en fit encore mourir quelques uns, il ne le fit que secrettement.

'Eus. l. 9. c. 7. p. 354. 355. De plus, Maximin s'estant vanté dans ses rescrits de la felicité de son regne, Dieu pour le punir envoya la famine, la peste, & la guerre des Armeniens. [Tout cela ne se peut mettre qu'en 312.] 'c. 8. p. 355. a. Et puisque la secheresse de l'hiver qui suivit ces rescrits, fut le commencement de tous ces maux, on ne peut mettre ces rescrits qu'au commencement de 312. au plustard, & en ce cas il y aura toujours plus d'un an entre ces rescrits & le second edit de Maximin, puisqu'asseurément il ne fut fait au plutost qu'au milieu du mois de may 313. C'est ce qui fait encore qu'on ne peut pas resoudre cette difficulté, en disant que Maximin conte par les années de son regne qui commençoient au premier de may. Ainsi nous ne voyons point de moyen de suivre Eusebe qu'en disant qu'il y a eu plusieurs rescrits de Maximin, & que quelques uns ne furent donnez que sur la fin de 312, peu avant le premier qu'il fit la mesme année en leur faveur.

NOTE LIV.

Pour la page. 52. §. 48.

Que S. Pigmene a plutost souffert sous Diocletien que sous Julien.

[On sera peutestre surpris de nous voir mettre S. Pigmene sous Diocletien, au lieu que tous ceux qui en parlent le mettent sous Julien l'apostat, avec plusieurs autres martyrs dont on joint l'histoire à la sienne. Mais Baronius & Bollandus reconnoissent que tout ce que l'on dit de ces Martyrs, est rempli de circonstances fabuleuses & absolument insoutenables.] 'Leur histoire est meslée ensemble dans des actes, 'qu'on appelle tantost de S. Pigmene, 'tantost de Ste Bibienne. Mais quelque nom qu'on leur donne, [a] on avoue qu'ils ont grand besoin de correction, [b] qu'ils sont incertains, qu'ils sont fort corrompus &c. [c] Bollandus marque une partie des faussetez qui s'y trouvent, & il les a jugé indignes de tenir place dans son grand recueil.

Boll. 4 jan. p. 166. §. 3. — p. 165. c. — Bar. 4. jan. c. d. — a Boll. p. 166. §. 3. — b Bar. 362. §. 269. 270|24. mars c. — c Boll. 24. mars, p. 481. 482.

[N'ayant donc aucune autorité raisonnable pour mettre S. Pigmene & ses compagnons sous Julien, à qui il n'en faut point attribuer sans de grandes preuves, puisqu'il est certain qu'il n'en a pas fait un fort grand nombre;] '& trouvant un S. Pigmene ou Epigmene, (car c'est visiblement le mesme nom,)

Bar. 24. mars, b.

nom,) Prestre & Martyr à Rome sous Diocletien, dans des actes, [qui tels qu'ils puissent estre, ne sauroient estre aussi méchans que ceux de S. Pigmene; il y a assurément beaucoup d'apparence que S. Pigmene & ses compagnons ont souffert sous Diocletien, surtout, le nom de Pigmene estant assez extraordinaire pour n'en pas faire plusieurs sans necessité.] 'Il est vray que Bollandus soutient que les actes de S. Crescent citez par Baronius, ne disent autre chose d'Epigmene, sinon que le Saint fut battizé avec ses parens par le Prestre Epigmene. [Mais Baronius aura t-il inventé son martyre de sa teste? Cela a peu d'apparence. Et quand il l'auroit fait, ce seroit toujours beaucoup de trouver un Epigmene Prestre du temps de Diocletien.]

Boll. ib. p. 472. 473.

4. jan. p. 166. §. 3.

'Entre les compagnons de Saint Pigmene, on met un S. Flavien Prefet de Rome. 'Et dans d'autres actes qui sont à peu pres du mesme genre, on trouve un S. Flavien Vicaire du Prefet à Rome, martyrizé sous Maximien ou sous Claude: [Car c'est tout un pour Pierre des Noels & les autres savans comme luy.] 'Baronius a retranché ce qu'il y avoit de plus visiblement mauvais dans cette piece, & a inseré le reste dans ses Annales, en le tirant des actes de S. Marcel.

28. 29. jan. p. 833. 946. 947.

p. 946. §. 3. Bar. 298. §. 16.

Pour la page 53. §. 49.

NOTE LV.

Difficultez sur les quatre Couronnez.

MS. p. 418.

'Les actes des SS. Symphorien, Claude &c. portent que S. Sebastien & l'Evesque Melchiade, enterrerent les quatre Couronnez. [Il y a plus de 20. ans entre la mort de S. Sebastien & le pontificat de Melchiade. On dira que Melchiade est un Evesque different du Pape, ou qu'il est qualifié Evesque parcequ'il le fut depuis. Mais l'auteur des actes n'y a point entendu tant de finesse.] 'Car il ajoute que deux ans aprés, comme on ne pouvoit trouver les noms de ces quatre Martyrs, l'Evesque Melchiade ordonna qu'on en feroit la feste le 8. de novembre sous les noms de SS. Claude, Nicostrate, Simpronien ou Symphorien, Castor & Simplice.

p. 419.

Sacr. n. p. 185.

'Le P. Menard a bien de la peine à se persuader que des le temps du Pape Melchiade, on eust oublié les noms des quatre Couronnez. [Et il n'est pas mesme aisé de comprendre ce que c'est que faire la feste de quatre Saints sous le nom de cinq autres.] 'Neanmoins cela est dans l'ordre Romain, dans Alcuin, dans le Sacramentaire, dans bien des martyrologes: & ainsi il est permis de le croire, si on le veut.

p. 185. 186. Flor. p. 957. 958.

'Anastase distingue en un endroit les quatre Couronnez des SS. Severe, Severien, Carpophore, & Victorin. 'Mais on croit que c'est une pure depravation du texte où il y en a beaucoup d'autres.

Anast. c. 105. p. 183. Sacr. n. p. 186.

Pour la page 53. §. 49.

NOTE LVI.

Diverses fautes dans les actes de S. Restitut.

Boll. 29. may. p. 11. b.

'Les actes de Restitut de Rome sont d'un style assez grave [& assez bon, mais commun neanmoins à beaucoup d'actes des martyrs de Rome, qui ne nous ont point paru soutenables; de sorte que ce n'est pas une raison suffisante pour autoriser ceux-ci,] & pour dire avec Bollandus qu'ils sont tres dignes de foy. [Nous ne voyons rien de mauvais dans l'interrogatoire du Saint, sinon] 'qu'il s'y dit citoyen Romain, [ce qui estoit alors commun à tous les sujets de l'Empire;] 'que Hermogene attend bien tard à luy demander sa qualité; & que ce juge est toujours qualifié *Præses* [titre propre à quelques gouverneurs de provinces, & qui pouvoit se communiquer aux autres: mais je ne sçay s'il y a preuve qu'il se donnast jamais aux officiers de Rome.

p. 12. §. 1.

§. 2.

'Ces difficultez seroient moins considerables, sans l'histoire tout à fait Metaphrastique,]'des prisonniers delivrez par le Saint. [Car j'avoue que j'aurois bien de la peine à me persuader ce fait sans une autorité plus que mediocre, & à croire que les geoliers au lieu de se cacher & de s'enfuir dans une affaire où il y alloit de leur vie,] l'aient esté dire eux mesmes au juge, 'ou que le juge ait reconnu, sans que personne le luy dist, que c'estoit l'ouvrage de S. Restitut, & l'ait accusé en mesme temps de l'avoir fait par malefice, 'aprés qu'on l'avoit trouvé seul dans la prison, dont il pouvoit s'enfuir comme les autres, [ou que le juge obligé de le punir sur cela, de quelque religion qu'il fust,] 'luy ait offert le pardon pourvu qu'il voulust sacrifier. [Je ne croy pas non plus qu'on trouve jamais dans de bons actes,]·'une sentence de mort qui ne pouvoit estre executée qu'à condition d'une chose qui se devoit faire en l'absence du juge.

§. 3. §. 4. §. 3. §. 4. §. 4.

[Ce qui me paroist encore incomprehensible,] 'c'est qu'au milieu d'une grande tempeste elevée contre les Chrétiens, 'on envoie prier un Evesque d'auprés de Rome, de se trouver dans la place de sa ville, & d'y assembler les Prestres, les Diacres, & les autres Ecclesiastiques, *les Serviteurs de Dieu*, & les Vierges, pour conduire le corps du Martyr à la sepulture avec des hymnes & des cantiques; que le deuil de cette sepulture dure sept jours, & qu'on y fasse de grands frais. [Les Serviteurs de Dieu, selon le langage de l'antiquité, sont les moines; & il n'y en avoit point encore en Italie du temps de Diocletien. En voilà ce me semble assez pour mettre cette piece au nombre de celles qui n'ont que tres peu ou point du tout d'autorité.]

§. 1. §. 6.

Pour la page 54. §. 49.

NOTE LVII.

Sur les actes de S. Timothée, & sur le temps où il a vécu.

Combf. act. p. 260. 261.

'On trouve une histoire de S. Timothée au commencement des actes de S. Silvestre, [dont on sçait l'estime que l'on doit faire.] Ils le font venir d'Antioche à Rome durant la persecution &c. Il y fut martyrizé, disent-ils, au bout d'un an & quelques mois, & enterré par le Pape Melchiade, [dont le pontificat ne commence qu'au 2. de juillet 311, longtemps aprés que la persecution estoit finie à Rome.] 'Baronius a eu aussi ses actes en particulier dont les premiers mots qu'il raporte, *sub persecutione Constantini Imperatoris*, [font voir ce que l'on peut esperer du reste.] 'Pierre des Noels le fait venir sous l'Empereur Valerien, [c'est à dire en 260. au plustard,] & neanmoins sous le pontificat de Melchiade. 'Florentinius sans se mettre en peine de tout cela, pretend que c'est Saint Timothée qu'on fait fils de S. Pudent disciple des Apostres, & par consequent qu'il vivoit dans le premier & le second siecle. Il se fonde sur les martyrologes de S. Jerome, qui disent positivement que S. Timothée honoré à Rome le 22. d'aoust, estoit disciple de l'Apostre S. Paul, ce qu'il ne croit pas neanmoins se pouvoir entendre de S. Timothée d'Ephese.

Bar. 22. aug. b. P. de N. l. 7. c. 91. p. 144. 145. Flor. p. 767. 768.

Pour la page 54. §. 50.

NOTE LVIII.

Sur les actes de S. Eutyque de Ferente.

[Les articles 9. & 10. des actes de S. Eutyque, sont visiblement nouveaux, comme on le peut juger]'de cette multitude d'autels qu'ils mettent dans l'eglise du Saint: [& il y a dans le dixieme beaucoup

Boll. 15. may, p. 461. c.

de

de choses qui paroissent prises du Répons de l'ancien commun des Martyrs, *Hic est verè martyr.*] d. 'Bollandus dit que ces deux articles ont peuteſtre eſté ajoutez aux anciens actes. [Il n'en donne pas de preuve; d. '& cela eſt de peu d'importance: car le reſte meſme des actes eſt peu de choſe.] a. '*Qualiacumque acta*, dit Bollandus. 'L'explication que les ides de may eſt le 15. du mois, [ne ſauroit eſtre que fort nouvelle:] & la priere de S. Eutyque, que tous ceux qui invoqueront ſon nom ſoient receus dans le Ciel, pour y jouir de luy, & obtiennent ſur la terre tout ce qu'ils demanderont, [nous obligeroit de croire, ſi elle eſtoit vraie, qu'il s'eſtimoit auſſi grand que J.C. meſme, ou plus encore. C'en eſt aſſez pour ne pas examiner davantage ces actes. Le nom meſme d'Eutice qu'ils donnent au Saint, & qui eſt inconnu dans l'antiquité, eſt viſiblement une corruption de celui d'Eutyque,] Greg. dial. l. 3. c. 38. p. 217. c. ['ſous lequel on le connoiſſoit encore à la fin du VI. ſiecle.]

Boll. 15. may, p. 460. a. 'Ils mettent ce Saint dans la grande perſecution qui s'eleva, diſent-ils, du temps de l'Empereur Claude. En effet, S. Gratilien dont ils parlent, p. 458. f. 'ſouffrit ſous Claude, s'il en faut croire ſes actes: mais ils diſent que ce fut en la 4[e]. année de ce prince, ce qui ne ſe peut entendre ni de Claude II, qui ne regna pas trois ans, ni de Claude I. qui ne perſecuta point les Chrétiens. p. 459. a. 'Bollandus fait ce qu'il peut pour l'entendre de Claude II: [mais c'eſt par une explication viſiblement forcée, à laquelle auſſi il ne s'arreſte pas.] Car il abandonne abſolument l'epoque de Claude, pour mettre S. Gratilien & S. Eutyque ſous Diocletien, ſur l'autorité des actes de S. Valentin de Viterbe, qui 4. feb. p. 458. §. 2. mettent dans ce temps là un Eutice Preſtre. 'On peut tirer le meſme argument des actes de S. Second d'Amelia, où il eſt nommé Eutyque.

[Mais il eſt bon de remarquer que les actes de S. Second, & ceux de S. Valentin, nous debitent une meſme hiſtoire déja aſſez peu probable par elle meſme. Car on voit l'un & l'autre Saint jetté dans l'eau par des gents qui enſuite furent les uns tuez par des ours, les autres convertis & battizez par S. Eutyque. Nous n'avons pas beſoin de cette nouvelle preuve pour ne nous guere arreſter à toutes ces deux vies. Mais ce qui embaraſſe davantage, c'eſt que] 15. may, p. 459. 'Bollandus ſe ſert de cette hiſtoire raportée dans la vie de S. Valentin, pour mettre ſous Diocletien S. Eutyque de Ferente, & S. Gratilien, comme nous venons de le dire; 4. feb. p. 458. §. 2. '& il ſe ſert encore de celle qui eſt dans la vie de S. Second, pour mettre ſous le meſme prince S. Eutyque dont nous avons l'epitaphe par Damaſe, qui ſans doute eſtoit enterré à Rome, [& different par conſequent de celui de Ferente. Cependant n'y ayant pas moyen de douter que l'hiſtoire ne ſoit fauſſe dans l'une des deux vies au moins, il faut abandonner la concluſion qu'on en tire à l'égard de l'un des deux Eutyques. Nous aimons mieux l'abandonner à l'égard de celui de Rome, qui n'a aucune liaiſon ni avec S. Second, ni avec S. Valentin.]

NOTE LIX.

Pour la page 55. §. 51.

Quelques difficultez ſur l'hiſtoire de S. Eraſme.

Nous avons dans Surius 2. *jun. p.* 38-41, des actes de Saint Eraſme, qui ſont excellemment mauvais, quoiqu'ils puiſſent eſtre plus anciens que Bar. 2. jun. b. Raban & Adon. 'Baronius ſemble les attribuer à Flor. p. 572. 1. Gelaſe II. 'D'autres font ce Pape auteur d'une autre hiſtoire de S. Eraſme, encore plus longue que celle de Surius, & donnée au public par Conſtantin Abbé de Caiette. Bol. 14. feb. p. 763. f. 'Les Italiens meſmes trouvent beaucoup de choſes dans l'hiſtoire de S. Eraſme, qui ne ſont pas ſeulement vraiſemblables.

Sur. 2. jun. p. 40. §. 14. 'Ses actes portent qu'aprés avoir beaucoup ſouffert en divers endroits, il fut tranſporté par S. Michel à Formies dans la Campanie pour inſtruire le peuple, & qu'enfin ayant entendu une voix qui luy dit de ſe venir repoſer &c. il ſe mit en prieres, & rendit l'eſprit. Uſuard & Adon diſent à peu pres la meſme choſe. [Ainſi il doit proprement tenir rang parmi les Confeſſeurs, comme S. Felix de Nole, S. Apollinaire de Ravenne. &c.] Flor. p. 568. 569. 'Cependant les martyrologes de Saint Jerome le mettent toujours au rang des Martyrs, p. 567. '& quelques uns luy donnent poſitivement ce titre. [Saint Gregoire le luy donne de meſme. Uſuard & Adon le luy donnent auſſi, quoiqu'ils ne qualifient S. Felix que Confeſſeur.]

Sur. 2. jun. p. 39. §. 6. 'Ses actes portent encore, que Diocletien luy fit ſouffrir beaucoup de tourmens dans l'Orient, & qu'un Ange l'ayant tranſporté en Italie, §. 9. 'Maximien luy en fit encore ſouffrir pluſieurs autres. Boll. 14. feb. p. 763. f. 'Cela a donné lieu à quelques uns de croire que ce ſont deux Saints Eraſmes, l'un d'Antioche, l'autre d'Italie, qu'on a confondus en un.

NOTE LX.

Pour la page 58. §. 53.

Incertitude de l'hiſtoire de S. Dalmace.

Ferr. it. p. 752. 'Ce que Ferrarius dit de S. Dalmace, eſt tiré de quelques vies manuſcrites & imprimées que nous n'avons point. Mais ſelon l'extrait qu'il en fait, plein d'evenemens prodigieux, [elles ne ſauroient guere nous en rien apprendre de bon.] Sur. 5. dec. p. 181. 'Surius donne ſeulement ſon hiſtoire écrite en vers par Vida Eveſque d'Albe. [Outre la nouveauté & la poeſie, il n'y a preſque auſſi que des miracles.] Ferr. p. 752. 'Ferrarius en rejette tout à fait l'autorité, & croit que c'eſt auſſi ſans aucun fondement, que le martyrologe Romain, & d'autres enſuite, font S. Dalmace Eveſque, comme Vida, & mettent ſon martyre à Pavie. Il ſoutient ſurtout que l'Egliſe de Pavie ne le reconnoiſt point au nombre de ſes Eveſques: Ugh. t. 2. p. 6. a. '& neanmoins Ughellus l'y met, & le fait ſucceder à S. Criſpin en l'an 306, pour eſtre martyrizé l'année d'aprés ſous Maximien [Galere, qui avoit alors bien d'autres affaires ſur les bras. Ferrarius qui met le martyre de S. Dalmace vers 254, ne dit rien ſur ce que le martyrologe Romain le differe juſqu'au temps de Diocletien.]

NOTE LXI.

Pour la page 61. §. 55.

Qu'on ne peut faire de fond ſur les Actes des SS. Cantiens.

Mabi. lit. p. 467. 'Les actes des SS. Cantiens que le P. Mabillon nous a donnez, ſont fort ſimples dans la narration, & aſſez elevez dans le commencement & dans l'article *Beatiſſimi.* [Mais ce dernier endroit eſt preſque mot à mot la meſme choſe que le ſermon de S. Maxime ſur ces Saints, & n'a point de liaiſon avec ce qui precede & ce qui ſuit; de ſorte qu'il paroiſt que c'eſt une piece ajoutée. Je croy qu'on peut dire la meſme choſe du commencement, qui n'a non plus aucune liaiſon avec l'article 2.

Pour juger donc maintenant de ce qui paroiſt proprement faire les actes, il me ſemble que le ſtyle & l'air en eſt tres bas, & digne des ſiecles les plus barbares, bien loin qu'on les puiſſe attribuer à S. Ambroiſe, dont on leur fait quelquefois porter le nom. Il y eſt dit *p.* 468, que les Saints eſtoient de la race des Anices, *hoc eſt Divæ memoriæ Carini Imperatoris.* Je croy qu'on trouve les Anices

Bar. 31. may, d. ces illuſtres à Rome longtemps avant Carin,] '& meſme des le temps de la Republique. [Pour les honorer on les euſt fait deſcendre de Carus plutoſt que de Carin ſon fils, dont le nom eſt tres odieux dans l'hiſtoire. Je douterois fort que dans les ſiecles de l'Egliſe où la diſcipline a eſté un peu en vigueur, un Chrétien euſt oſé appeller un payen *Divæ memoriæ*; & les payens meſme n'euſſent pas donné ce titre à Carin, que Diocletien ne mit pas ſans doute au nombre des dieux.]

Mabi. lit. p. 468. 'Les actes ajoutent que Diocletien regnoit à Rome, Maximien dans l'Illyrie, & que Carin traitoit bien les Chrétiens dans les Gaules, *qui non poſt multum tempus defunctus eſt.* [Ce n'eſt là nullement l'idée que l'hiſtoire nous donne. Car il paroiſt qu'au commencement de 285, Diocletien n'eſtoit maiſtre que de l'Orient, que Maximien eſtoit ſimple particulier, que Carin regnoit à Rome, où il fut Conſul, & qu'il mourut la meſme année, non de mort naturelle, comme le mot de *defunctus* porteroit à le croire, mais tué dans une bataille.]

Ibid. 'Il ſemble ſelon ces actes, que Diocletien ait commencé la perſecution generale de l'Egliſe auſſitoſt aprés la mort de Carin; [& ce ne fut que 18. ans depuis. Tout le reſte des actes à l'air des pieces compoſées pluſieurs ſiecles aprés les perſecutions.] p. 470. 'Mais le ſang des Saints qui parut comme du lait, [n'eſt digne que de Metaphraſte.

Le dernier des trois Saints eſt nommé *Cantianillus* au commencement des actes, & *Cantianilla* à la fin, auſſibien que dans tous les autres endroits que j'ay vus;] P. de N l. 5. c. 70. p. 95. 2. '& on en a fait une ſainte vierge dans le titre de Pierre des Noels. [Il ſeroit difficile que S. Maxime & les actes n'euſſent pas remarqué qu'il y avoit une vierge parmi eux: cependant ils ne le font point, ſe contentant de dire que c'eſtoient trois freres.]

Boll. 31. may, p. 428. 'Les actes que Bollandus nous a donnez de ces Saints, ſont à peu pres la meſme choſe que ceux que nous avions déja dans le P. Mabillon, hors divers endroits ſur S. Chryſogone, & deux ſur les miracles qu'on leur attribue. [Il paroiſt aſſez que ces endroits ont eſté ajoutez aprés coup: mais au moins c'eſt ce qu'il y a de plus méchant dans cette piece.]

Pour la page 63. §. 56.

NOTE LXII.

Diverſes choſes incroyables dans les actes de Ste Devote.

Boll. 27. jan. p. 770. b. 'Barrali nous a donné dans ſa chronique de Lerins, les actes de Ste Devote, tirez d'un manuſcrit de l'abbaye de S. Pons à Nice. [Le ſtyle en eſt ſimple & grave: mais le moyen de ſoutenir ce qui y eſt dit,] 1. 'que le Gouverneur fit empoiſonner un Senateur payen, parcequ'il ne vouloit pas luy livrer la Sainte; p. 771. a. '& qu'elle ait demandé à Dieu de mettre ce Senateur, déja mort, au nombre de ſes elus? [Il y a outre cela, bien des miracles qui ſentent extremement la fable.] b. 'Benenat y eſt appellé Savoyard, *Sabaudus*: [& je ne croy pas que ce nom ſe trouve avant la fin du IV. ſiecle.] d. 'Il y eſt dit que la ville de Monaco s'appelloit en latin *Singulare*: [ce qui ne fut jamais.] d. 'L'auteur ſemble mettre des le temps de Diocletien une egliſe de S. George, [ce qui ſeroit tout à fait ridicule: & quand il faudroit raporter ce titre au temps où l'auteur vivoit, c'eſt toujours une marque qu'il n'eſt pas bien ancien. Il y eſt dit] p. 770. c. 'que la Sainte ne mangeoit que le jour de la Reſurrection. [Il faut ſans doute l'entendre de tous les dimanches. Mais cela meſme n'eſt pas fort aiſé à croire.]

Corſ. p. 239. b. 'On garde auſſi à Monaco une vie de Ste Devote, qu'on dit eſtre fort ancienne, mais d'un ſtyle extremement rude & barbare; [ce qui convient mieux au VIII. ſiecle & aux ſuivans, qu'à ceux qui ſont plus anciens.] Un nommé Jule Torrin en a compoſé ſur cela une vie Italienne, p. 241-262. 'que le P. Sauveur Vital ſemble avoir voulu inſerer preſque toute entiere dans ſa Chronique ſacrée des Saints de Corſe. [Elle eſt fort differente de celle de Barrali, qui en effet n'eſt point d'un ſtyle fort rude. C'eſt à ceux qui ſavent l'Italien à l'examiner, s'ils jugent qu'elle en vaille la peine. Car outre le ſtyle barbare de l'original,] p. 239. 'il paroiſt que Torrin n'en a pas fait une ſimple traduction, mais a compoſé ſur cela une vie toute nouvelle, [qui par conſequent ne peut avoir aucune autorité.]

Pour la page 64. §. 58.

NOTE LXIII.

De Neſtor gladiateur dont Metaphraſte fait un Martyr.

[On peut conter entre les fables de Metaphraſte,] Sur. 8. oct. p. 106. §. 1. 'la qualité de Proconſul de Grece qu'il donne à S. Demetre, [puiſque Photius & Anaſtaſe n'en diſent rien: & il n'eſt pas fort commun de voir des perſonnes de ce rang avoir le courage de mourir pour la verité. On ne peut auſſi regarder que comme des fictions ou de Metaphraſte, ou de ceux qui l'avoient precedé, divers miracles qu'on ne lit que dans ces actes.

Mais l'hiſtoire de Neſtor qui en fait une grande partie, merite bien que l'on s'y arreſte un peu davantage.] §. 5. 6. 'Il y avoit un gladiateur nommé Lyée, qui eſtoit extremement robuſte, & tuoit tous ceux qui ſe battoient contre luy; ce qui le faiſoit beaucoup aimer de Maximien. Comme ce prince donnoit un combat de gladiateurs, celui-ci s'y preſenta pour ſe battre contre tous ceux qui le voudroient attaquer. Tout le monde le redoutoit; §. 6. 'ce qui n'empeſcha pas un jeune homme nommé Neſtor, d'entreprendre de le combatre. Et la meilleure intention qu'on luy attribue dans un deſſein ſi criminel, c'eſt de rabatre l'orgueil & la fierté de Lyée.

§. 6. 'Cependant pour ſanctifier ſon ambition & ſon homicide, il s'adreſſa, dit Metaphraſte, à S. Demetre qui faiſoit beaucoup de miracles, luy declara ce qu'il vouloit faire, & luy demanda, non ſi cela eſtoit legitime, mais ſeulement qu'il l'aſſiſtaſt de ſes prieres. Le Saint, dit Metaphraſte, crut recevoir une grace, & non la donner, & à peine avoit-il entendu Neſtor; que ſans differer d'un moment il ſe haſta de luy faire le ſigne de la Croix ſur le front & ſur le cœur: & il le renvoya auſſitoſt, en luy diſant; Vous vaincrez Lyée, " & vous ſerez martyr de J. C. "

§. 7. 'Neſtor enſuite ſe preſenta dans la lice, & ſa hardieſſe ſurprit tout le monde. Maximien crut que c'eſtoit la pauvreté qui le portoit à faire un coup de deſeſpoir: c'eſt pourquoi il luy offrit de l'argent, en l'exhortant de ne ſe pas hazarder contre un homme qui eſtoit incomparablement plus fort que luy. Mais Neſtor refuſa l'argent, declarant qu'il ne cherchoit que la gloire de vaincre Lyée. On le laiſſa donc combatre, & ayant invoqué, dit-on, le Dieu de Demetre, [c'eſt à dire celui qui condanne aux feux eternels les gladiateurs & les homicides,] il donna à Lyée un coup dans le cœur, & le fit tomber mort ſur la place. §. 8. 'Maximien crut que c'eſtoit un effet de magie, & ayant ſur cela interrogé Neſtor, il luy répondit qu'aucun Chrétien n'uſoit de magie, mais qu'il avoit eſté aſſiſté par le Dieu de Demetre, & le Dieu de tous les Chré-

Chrétiens. Sur cela Maximien le fit tuer de son épée mesme, & Nestor alla ainsi, dit Metaphraste, trouver J. C. qu'il avoit aimé, pour recevoir de luy la couronne d'une double victoire.

[Il est difficile de trouver rien de plus scandaleux & de plus indigne d'un Chrétien, que cette narration fabuleuse, où l'on sanctifie ce qu'il y a de plus horrible & de plus opposé à l'Evangile. Nous l'appellons fabuleuse, parcequ'elle l'est dans ses circonstances les plus importantes. Car Photius & Anastase, parlent du combat de Nestor contre Lyée; mais ils se gardent bien de dire que Nestor fust Chrétien, ni d'y mesler S. Demetre. Ils ne disent pas mesme que Maximien ait fait mourir Nestor, mais seulement qu'il ne luy donna pas les recompenses promises aux gladiateurs victorieux. Ainsi il est visible que tout le reste a esté ajouté à la verité, & apparemment aprés le neuvieme siecle, par des gents egalement ignorans dans l'histoire, & dans la doctrine de l'Evangile.

Il peut y avoir eu un S. Nestor martyr à Thessalonique,] 'puisque les Grecs en font leur principal office le 27. d'octobre, en luy donnant mesme le titre de grand Martyr; [& Baronius l'a mis dans le martyrologe Romain le 8. du mesme mois. Mais si c'est celui dont nous venons de parler, c'est à Metaphraste qu'on fait auteur de cette horrible histoire;] 'c'est aux Grecs qui l'ont suivi trop legerement; [c'est à Baronius qui paroist les approuver] 'en ne citant ce Nestor que du menologe, des actes de S. Demetre par Metaphraste, & de Nicephore, [c'est à eux, dis-je, à voir ce qu'ils répondront à l'autorité du Decalogue, & à l'horreur qu'a toujours eue l'Eglise pour l'homicide & pour ceux qui en ont fait un jeu & une profession, comme les gladiateurs.] 'Les payens ont bien pu condanner les Chrétiens à se faire gladiateurs: mais ils n'ont pas pu les obliger seulement à apprendre les exercices d'un si detestable métier, ni mesme à recevoir la nourriture que le fisc leur donnoit en cette qualité infame. 'Ils ont mieux aimé souffrir la faim, les fouets, & toutes sortes d'extremitez.

(Men. p. 341. 344. — p. 326. 341. 345. Ugh. t. 6. p. 1114. 1115. Bar. 8. oct. d. — Eus. de Pal. c. 8. p. 330. c. d.)

NOTE LXIV.

(Pour la page 65. §. 58.)

Que S. Demetre a souffert sous Galere.

'Metaphraste dit que Maximien qui condanna S. Demetre, est Hercule. [Mais il ne savoit pas que Thessalonique où cela se passa, n'appartint jamais à ce Maximien: & ainsi il faut l'entendre de Galere, & mettre le martyre de S. Demetre avant l'an 311, auquel Galere mourut, ou mesme avant 310, puisque Galere fut malade durant presque toute cette année là, &, comme l'on croit, à Sardique.] 'Allatius cite une histoire du Saint qui le met sous Maximin. [Mais ce prince a moins encore esté maistre de Thessalonique que Maximien Hercule; de sorte qu'il faut raporter cela à la confusion que les Grecs font presque toujours des noms de Maximien & Maximin.]

(Sur. 8. oct. p. 105. §. 1. — All. de Sim. p. 123.)

NOTE LXV.

(Pour la page 65. §. 59.)

Grandes difficultez dans les actes de S. Moce.

'L'histoire de S. Moce est raportée differemment par les Grecs. Le menologe de Basile le fait natif de Byzance, & Prestre de l'Eglise, c'est à dire sans doute de l'Eglise de Byzance.] Il parle de ses predications, de sa confession, & de divers tourmens qu'il souffrit: aprés quoy on le mena à Heraclée, où il fut decapité & enterré, jusqu'à ce que Constantin fit raporter son corps à Constantinople.

(Boll. 11. may, p. 621. a. b.)

'Les Menées & les autres livres de l'office des Grecs, portent qu'il estoit Prestre d'Amphipoli, & qu'aprés avoir souffert divers tourmens, il fut envoyé à Heraclée, & de là à Byzance où il consomma son martyre. 'Les actes du Saint sont conformes à cette narration; '& Codin l'autorise aussi dans les origines de la ville de Constantinople, où il dit que S. Moce y a fini sa vie par le martyre. [Entre les Latins, Usuard dit la mesme chose;] '& cela se peut confirmer par un martyrologe qu'on croit estre de Florus. [Ainsi cette narration l'emporte assurément par le nombre & par l'antiquité de ses témoins.

(b. c. d. — p. 622. — Codi. p. 38. a. — Boll. mars, t. 2. p. 19. d.)

Mais elle ne laisse pas d'estre embarassée d'une assez grande difficulté. Car Amphipoli estoit du departement de la Macedoine, au lieu qu'Heraclée & Byzance estoient de la Thrace. Les actes au lieu d'éclaircir la difficulté, l'augmentent encore.] 'Car ils veulent que le Saint ait esté examiné à Amphipoli par Laodice & Maxime Proconsuls d'Europe, [quoique l'Europe fust une des provinces de la Thrace, separée de la Macedoine par celle de Rhodope; & qu'apparemment elle n'eust point alors de Proconsuls. *V. S. Acace Martyr note I.* 'Ils ajoutent que Maxime l'envoya à Philippisie Prefet de la ville d'Heraclée, [sans dire par quelle raison, ni à quelle fin il l'envoyoit au magistrat d'une ville, qui estoit beaucoup au dessous de luy.

(11. may, p. 622. b. — p. 624. a. b.)

Ils ne disent rien du tout de ce qui arriva à Heraclée,] 'sinon que le Saint y fut huit jours en prison, au bout desquels il commanda, [sans qu'on sache qui est cet *il*,] que Moce fust mené à Byzance pour y estre decapité, [sans que nous voyions encore pourquoi envoyer decapiter à Byzance un homme d'Amphipoli. Tout le reste de ces actes ne vaut pas mieux: & ce ne sont que prodiges sans vraisemblance.

(b.)

Je ne sçay donc s'il ne vaudroit pas mieux se tenir au menologe de Basile, qui raporte neanmoins les mesmes prodiges, & croire que les actes ont confondu deux SS. Moces, l'un d'Amphipoli, l'autre de Byzance, ce qui aura trompé Usuard & les autres Latins & Grecs: Car pour Florus il ne parle que d'Amphipoli, quoique d'ailleurs il suive assez les actes.

Que si l'on veut neanmoins s'attacher aux actes pour le fond, je croy qu'il faut dire que Laodice & Maxime estoient gouverneurs de Macedoine, que Philippisie estoit Prefet du Pretoire, & ainsi leur superieur, si neanmoins un nom si extraordinaire estoit celui d'un Prefet; & qu'aprés qu'on luy eut amené S. Moce à Heraclée, ayant à aller à Byzance, il y fit conduire le Saint, & l'y jugea.] 'On cite d'Herodote & de Suidas, qu'Amphipoli est de la Thrace. [Et cela peut avoir esté autrefois.] 'Mais des le temps de S. Paul, Neapolis & Philippes qui sont audelà d'Amphipoli, estoient comprises dans la Macedoine, [dans laquelle Estienne le geographe la met, & les autres l'ont suivi.]

(p. 622. a. — Act. 16. v. 11. 12 | 17. v. 1.)

NOTE LXVI.

(Pour la page 66. §. 60.)

Diverses fautes dans les actes de S. Adrien.

'Baronius juge que les actes de S. Adrien sont vrais & fideles. [Nous voudrions pouvoir suivre son jugement. Mais quand il n'y auroit point d'autre chose, les longues harangues qu'on y lit font voir qu'ils ont esté composez à loisir: & ces harangues sont souvent pleines d'injures contre l'Empereur mesme; ce qui est une mauvaise marque.]

(Bar. 4. mars, c.)

'L'histoire de S. Adrien qui sort de prison en donnant pour caution d'autres Confesseurs, [est une chose ridicule & insoutenable. Il y alloit de la vie

(Sur. 8. sept. p. 90. §. 7.)

vie du geolier si on l'eust sceu : & cependant cela se fait tout publiquement, puisque plusieurs personnes le viennent dire à sa femme.] 'S. Adrien le faisoit uniquement pour avertir sa femme qu'on l'alloit mener à l'Empereur. 'Et on ne l'y mena que sept jours aprés. [Mais pourquoi ne faisoit-il pas avertir sa femme par un autre, puisque selon ses actes, les Chrétiens avoient alors une entiere liberté de visiter les Confesseurs dans la prison?] 'Il est bien étrange aussi que dans cette liberté, Ste Natalie sa femme ait esté plusieurs jours sans le venir voir. [Mais toutes ces absurditez estoient necessaires pour l'incident romanesque qu'on raporte ensuite] 'de Natalie, qui s'imagine que son mari a renoncé à la foy, & luy ferme la porte, 'preste à se tuer elle mesme.

Ibid. §. 9. §. 7. Ibid. §. 8.

[Parmi tant de services que les Chrétiens rendent aux martyrs, on ne voit point qu'on ait songé à battizer Saint Adrien, ni mesme à le faire catecumene, ou l'auteur des actes n'a pas jugé que cela valust la peine de le mettre. Mais cette liberté mesme est une chose fort difficile à croire, quand on considere les actes des autres martyrs de ce temps là; & ce que disent ceux-ci mesmes,] 'qu'il y avoit des gents destinez à chercher les Chrétiens qui se cachoient. [Je ne voy pas aussi comment on peut accorder cela, avec tout ce que faisoit Ste Natalie durant l'interrogatoire de son mari, & à son martyre. Elle ne pouvoit pas se declarer plus hautement Chrétienne, & cela à la vue de Maximien mesme, & de ses principaux ministres.

§. 1. 2.

On pourroit joindre encore beaucoup d'autres remarques à celles-ci : mais je croy que ce que nous avons dit suffira pour nous excuser, si nous n'avons pas osé nous arrester à cette histoire.

L'hymne sur S. Adrien qu'on trouve dans le breviaire de Tolede *p.* 369. 370, nous apprend seulement que ce Saint ayant toujours vécu dans la chasteté avec Ste Natalie sa femme, se joignit à des Confesseurs prisonniers, & fut enchainé avec eux. Sa femme le vint visiter & encourager dans la prison. Il fut ensuite fouetté, dechiré avec les ongles de fer, *exinteratur*, & étendu avec des poulies. Enfin on luy coupa les piez, *pedum compage truncus*, & la main; ce qui termina son martyre. Sa femme l'assista & l'anima toujours jusques à la mort. Elle rendit ensuite les mesmes services aux autres Martyrs, & souffrit ainsi en leur personne ce qu'elle eust voulu souffrir en la sienne propre.]

NOTE LXVII.

Pour la page. 67. §. 60.

Sur le jour du martyre de S. Adrien, & sur sa translation à Rome.

Bar. 8. sept. b.

'Baronius croit que le 4. de mars est le jour de la mort de S. Adrien, & le 8. de septembre celui de sa translation à Rome; ce que Molanus avoit dit avant luy sur le 4. de mars. [Cela se peut appuyer] 'sur ce qu'au 4. de mars il est mis avec ses compagnons dans les martyrologes de S. Jerome, & seul au 8. de septembre. Sa feste au 4. de mars est appellée *passio* dans deux exemplaires, & celle du 8. septembre *natalis*, qui est un terme plus general. Neanmoins il y en a un aussi qui appelle la derniere, *passionem*. 'Bollandus semble vouloir dire que le 8. septembre est le jour de son martyre, parceque sa feste y est marquée dans un plus grand nombre de martyrologes; [ce qui assurément ne prouve rien.] 'S'il estoit vray que le 26. d'aoust, auquel les Grecs en font, fust le jour de sa translation à Byzance, comme l'a cru Baronius; [il faudroit dire, selon ses actes, qu'il a souffert vers le 20. du mesme mois.

Flor. p. 359. 816. Boll. 4. mars, p. 300. Bar. 8. sept. b.

Nous ne voyons point que sa translation à Rome, ait d'auteur plus ancien qu'Adon. Et ainsi il se pourroit bien faire que S. Adrien honoré le 8. de septembre, auroit souffert à Rome: & Vandelbert le dit assez positivement : *Martyr & Adrianus Romam tum sanguine comit.* Neanmoins comme Bede, & tous les autres aprés luy, marquent ce jour là Saint Adrien de Nicomedie, & qu'il est certain par le Sacramentaire de S. Gregoire *p.* 129, & le calendrier du P. Fronto *p.* 130, que depuis bien des siecles on a honoré ce jour là à Rome un S. Adrien, nous ne voulons point nous opposer à une opinion qui n'est peutestre pas tout à fait certaine, mais qui est ancienne, qu'on peut dire fondée, & que nous ne voyons combatue par rien qui soit positif ou considerable.]

NOTE LXVIII.

Pour la page 67. §. 61.

Divers actes de S. Pantaleon, tous faux: Sur ses reliques.

'Baronius dit que les actes de Saint Pantaleon imprimez dans Surius, sont de Metaphraste. [Je ne sçay quelle raison] 'Leo Allatius a de le nier. [Car ils paroissent assez dignes de cet auteur.] 'Il en marque d'autres qu'il luy attribue : [& nous les avons trouvez dans un legendaire de S. Michel de Beauvais. C'est à peu pres la mesme chose que ceux de Surius pour l'histoire: mais ils ont un peu moins le style de Metaphraste. Nous en avons vu dans un autre manuscrit qui commencent par ces mots : *in tempore illo facta est persecutio Christianorum.* Ils ne valent rien non plus.]

Bar. 27. jul. a. All. de Sim p. 123 p. 125.

'Hugue de Flavigni dit qu'un Evesque de Cologne envoyé par Othon II. à l'Empereur de Constantinople, en raporta de Nicomedie le corps de S. Pantaleon, qu'il mit à Cologne, hors un bras qui fut depuis apporté en l'eglise de S. Vanne à Verdun &c. 'Un autre auteur dit que le chef de S. Pantaleon fut aussi apporté de Constantinople à Cologne, mais seulement en 1208; 'de quoy Molanus & d'autres marquent qu'on fait une memoire à Cologne le 18. de fevrier. 'On pretend avoir receu le mesme jour à S. Denys en France une partie des reliques de S. Pantaleon. 'D'autres écrivent que celles qui estoient à Constantinople dans l'eglise de la Concorde, selon S. Jean de Damas, ont esté transferées en la ville de Porto dans le Portugal dont il est patron. 'Enfin Florentinius nous apprend qu'on tient à Luque que son corps y est dans l'eglise de S. Jean, & on y donne sa teste à baiser aux Fideles le 27. de juillet. [Si toutes ces traditions sont vraies, ce que nous ne pretendons pas examiner, il faut reconnoitre qu'il y a eu plusieurs Martyrs de ce nom.]

Lab. bib. t. 1. p. 166. b. c. Cang. de C. l. 4. p. 132. Boll. 18. feb. p. 50 b Sauss. p. 114. Cang. de C. l. 4. p. 157. Flor. p. 686. 1.

NOTE LXIX.

Pour la page 68. §. 62.

Deux histoires de Ste Theodote toutes deux peu assurées.

[Nous avons deux histoires de Ste Theodote,] 'l'une dans les actes de Ste Anastasie, d'où est pris ce qu'Adon en dit au 2. d'aoust, [a] l'autre que le P. Combefis nous a donnée en l'an 1660, avec divers autres actes de martyrs. [Ces deux histoires n'ont aucun raport l'une avec l'autre, qu'en ce qu'elles disent toutes deux que Ste Theodote fut brulée avec ses enfans à Nicée en Bithynie. Les actes du P. Combefis ne disent pas un mot de tout ce que Metaphraste pretend s'estre passé sur Ste Theodote en Macedoine; & mesme ils l'excluent assez visiblement.] 'Car il y a au commencement, que le Gouverneur ayant esté averti qu'il y avoit une certaine femme dans la ville qui faisoit profession de la religion

Sur. 25. dec. p. 315. §. 19. 20. 30-33. [a] Combf. act. p. 247. p. 247. 24.

gion

gion Chrétienne, & y elevoit ses enfans, il la fit prendre & amener devant luy: [ce qui est bien eloigné de dire qu'elle luy avoit esté envoyée par un autre Gouverneur.

Nous verrons en un autre endroit que les actes de Ste Anastasie sont sans aucune autorité. Ce qu'ils disent mesme de Ste Theodote est accompagné de circonstances fascheuses: & ce qu'ils pretendent que de Macedoine elle fut renvoyée au gouverneur de Bithynie, n'est point une chose aisée à croire, quand on n'en rend point de raison. D'autrepart les actes du P. Combefis ne sont nullement originaux, mais composez à loisir; & mesme le juge y est assez souvent traité de tyran. Ils ne consistent qu'en tres peu de faits, & en des discours assez longs, qu'on voit bien estre de l'auteur. Avec cela je pense qu'ils sont encore à preferer aux autres pour le fond de l'histoire, qui est moins embarassé. Nous avons cru neanmoins pouvoir prendre quelques noms propres de Metaphraste, & d'Adon: & c'est aussi sur leur autorité que nous mettons la Sainte sous Diocletien: Car les actes du P. Combefis ne marquent point de temps. Bede & les autres martyrologes latins, aussibien que le menologe des Grecs, suivent les actes de Ste Anastasie: Et ce n'est peutestre pas une mauvaise preuve pour l'antiquité de ceux du P. Combefis, qu'on n'a pas fait sans doute depuis que les autres ont esté composez, ou sont devenus celebres.

NOTE LXX.

Pour la page 68. §. 61.

Deux Saintes Theodotes, l'une à Nicée, & l'autre en Mauritanie.

'Les martyrologes de S. Jerome marquent le 2. d'aoust une Ste Theodote martyre avec ses enfans. L'un a *In Bitia civitate Theodotæ cum tribus filiis suis:* & il est aisé de dire qu'au lieu de *Bitia* il faut lire *Nitia* pour *Nicæa*. Mais les autres parlent d'une Theodote de Cesarée en Mauritanie, à qui ils donnent sept enfans; & ils ajoutent qu'on en a les actes; 'quoique jusqu'à present on n'en ait point d'autre lumiere. Un autre ancien martyrologe marque distinctement celle de Mauritanie & celle de Nicée, & il tire son histoire des actes de Ste Anastasie.

Flor. p. 718 719.2. — p. 720.

NOTE LXXI.

Pour la page 69. §. 62.

Difficultez dans les actes de Ste Menodore.

'Metaphraste dit que Ste Menodore & ses sœurs estoient vierges: [a]le menologe de Basile se contente de les appeller de saintes Martyres; & les Ménées les qualifient de saintes femmes.

'Metaphraste dit qu'elles estoient de Bithynie; & qu'ayant quitté leur pays à cause de J.C, (ce qui est difficile à entendre de trois jeunes filles,) elles allerent demeurer pres des bains de Pythies. [Il semble donc que ce lieu fust hors de la Bithynie. Ni luy ni les menologes ne nous éclaircissent point cela. Le martyrologe Romain dit qu'elles souffrirent en Bithynie: mais ce n'est pas une autorité,]'quoiqu'on marque une ville de Pythople dans la Bithynie.

'Metaphraste ajoute que le Gouverneur Fronton envoya son Assesseur pour chercher les Saintes. [Estoit-ce là la fonction d'un Assesseur? On ne sauroit voir par la suite si c'est l'Assesseur ou le Gouverneur mesme qui juge les Saintes;] 'sinon qu'il paroist par un seul endroit que c'estoit l'Assesseur. [Cependant les Assesseurs jugeoient-ils, & encore à mort, lorsqu'il y avoit un Gouverneur?]

Sur. 10. sept. p. 108. §. 1. — a Ugh. t. 6. p. 1066. — Men. 10. sept p. 155. — Sur. 10. sept. p. 108. §. 2. — Ferr. p. 103. — Sur. §. 2. — §. 5.

'Selon le menologe de Basile ce fut le gouverneur de la province qui les jugea.

'Metaphraste fait toute l'histoire des Saintes sans miracles jusqu'à leur mort: Mais il se ressouvient enfin de luy mesme, & fait sauver leurs corps du feu par une pluie & un orage, qui éteint une fournaise, & reduit en cendres le juge avec tous ses officiers.

Ugh. t. 6. p. 66. — Sur. 10. sept. p. 110 §. 10.

NOTE LXXII.

Pour la page 70. §. 64.

Si Saint Gordie a souffert en la persecution de Diocletien ou sous Licinius.

[Il est indubitable que S. Gordie a souffert dans le commencement du IV. siecle, puisque S. Basile qui a esté fait Evesque en 370, & est mort en 379,] 'declare que lorsqu'il prononça le panegyrique de ce Saint, il y avoit encore des personnes vivantes qui avoient esté témoins de quelques unes de ses actions. 'Les menologes des Grecs disent qu'il a souffert sous Licinius: '& Baronius pretend que ç'a esté sous Maximien Galere. [Les premiers paroissent estre plus croyables, puisqu'il s'agit d'un Saint de leur nation, & S. Basile semble les favoriser,] 'puisqu'il dit que quand le Saint souffrit, il y avoit beaucoup de mauvais Chrétiens qui estoient venus avec les payens & les Juifs voir les jeux du cirque; '& que quand il parut, ils le receurent en frapant des mains pour marquer leur joie, pendant que les payens demandoient sa mort. [Cela n'est guere croyable de la persecution de Diocletien, durant laquelle les Chrétiens n'osoient pas mesme paroistre.] 'Et puisqu'il y avoit encore du temps de S. Basile des personnes qui avoient vu & entendu parler S. Gordie, [cela est encore plus aisé, s'il est mort vers 320, que si ç'a esté dix ans plutost.

D'autrepart neanmoins] 'S. Basile represente la persecution que l'Eglise souffroit lorsque S. Gordie quitta la milice, comme la plus violente qui se puisse imaginer; & il dit particulierement qu'on y renversoit les autels & les eglises. [Ainsi il semble nous décrire plutost celle de Diocletien & de Galere, que celle de Licinius. Ce n'est pas que cette derniere n'ait esté tres cruelle,] '& mesme Eusebe dit qu'elle a esté plus dangereuse que les precedentes. [Mais par la description qu'il en fait, on voit que le diable y agissoit plus comme serpent, que comme lion, cachant & deguisant autant qu'il pouvoit sa malice & sa cruauté; au lieu que]'celle dont parle S. Basile, estoit une guerre toute ouverte & toute declarée, dans laquelle on publioit de tous costez des edits pour commander de reverer du bois & des pierres comme des divinitez, & on défendoit d'adorer J. C. sur peine de la mort & des supplices les plus cruels. [C'est ce qui ne convient pas au temps de Licinius qui ne s'est jamais porté aux dernieres violences,] 'puisqu'Eusebe declare formellement qu'il n'avoit osé le faire par la crainte de Constantin: '& que lorsqu'il estoit sur le point de declarer une guerre universelle aux Chrétiens, Dieu arresta ce coup en l'obligeant de penser à se défendre contre ce prince.

[Il paroist donc difficile de pretendre que S. Basile ait voulu décrire la persecution de Licinius, si l'on ne veut dire qu'il l'a mal connue, ou qu'il l'a confondue avec celle de Diocletien, comme si ce n'en eust esté qu'une seule. L'autorité des menologes n'est pas assez grande pour nous obliger de reconnoistre de l'ignorance ou de la confusion dans S. Basile, & il n'est pas impossible que ceux qui avoient entendu S. Gordie en 311, vécussent encore en 370, agez de 80. ans: outre que S. Basile peut avoir fait l'eloge de Saint Gordie avant l'an

Bas. t. 1. or. 19. p. 447. c. — Boll. 3. jan. p. 130. b| Men. ib. p. 56| Ugh. t. 6 p. 1177. — Bar. 304. § 61-63. — Bas. div. 19. p. 447. c. — p. 441. b. — p. 447. c. — p. 446. — Eus. v. Const. l. 2. c. 1. p. 443. a. — Bas. p. 446. a. b. — Eus. l. 10. c. 8. p. 397. b. — p. 398. a. b.

370,

370, lorsqu'il n'estoit encore que Prestre. Mais il est vray qu'il nous paroist plus aisé de croire que S. Basile n'a pas si bien distingué deux persecutions peu eloignées l'une de l'autre, que de soutenir que des Chrétiens nullement dignes de la grace du martyre, ont osé se declarer Chrétiens en plein theatre durant la persecution de Dioclétien.

On pourroit peutestre croire que S. Gordie se seroit retiré dans la persecution de Diocletien, & ne seroit revenu que sous Licinius. Mais selon ce qu'en dit S. Basile, il faut qu'il se soit retiré dés le commencement de la persecution, c'est à dire dés 303, si ç'a esté sous Diocletien: & Licinius n'a commencé à persecuter que vers 320. Ainsi la retraite de S. Gordie auroit duré environ dixhuit ans, durant lesquels l'Eglise jouit quelque temps d'une pleine paix. Cela est difficile à croire:] 'Et le Saint estoit encore jeune quand il mourut. [Quand mesme cela se feroit fait de la sorte, ce n'est pas ce qu'ont voulu dire ni S. Basile, ni les Grecs.] 'Car S. Basile dit qu'il y avoit des edits publiez contre les Chrétiens, lorsque S. Gordie sortit de sa solitude pour se presenter au martyre: & [les Grecs veulent qu'il ait porté les armes sous Licinius,] 'puisqu'ils l'appellent son Comte, [quoiqu'il n'y eust peutestre point encore de Comtes en ce temps là, & que ce titre n'ait jamais esté rabaissé jusqu'à se donner à des Centeniers. Nous aurions donc pu reserver l'histoire de ce Saint pour la persecution de Licinius. Mais nous avons autant aimé la laisser où Baronius l'a mise. Et il importe peu où elle soit, pourvu qu'on la trouve quelquepart.]

Bas. p. 450. c. | p. 448. d. | Ugh p. 1177. d.

Pour la page 71. §. 64.

NOTE LXXIII.

Que S. Gordie a esté decapité, & non brulé.

Bas. div. 19. p. 449. c. | p. 452. b. | c. | p. 450. b. c. | Men. 3. jan p. 56. 57 | Ugh. t. 6. p. 1178 a.

'S. Basile dit simplement que Saint Gordie fut condanné à la mort, [ce qui marque naturellement la decapitation, puisque c'estoit le supplice ordinaire.] Et en effet, S. Basile dit ensuite qu'il alla recevoir le *coup*, qu'il se mit entre les mains *du boureau*, 'que les Anges le receurent aussitost qu'il eust esté *tué*, *νεοσφαγῆ*. [Tous ces termes conviennent assurément beaucoup mieux à la decapitation, qu'au supplice du feu. Ainsi il faut apparemment prendre en un sens metaphorique,] 'la priere que les amis de S. Gordie luy faisoient de ne se livrer pas au feu. 'Il est certain que les Grecs ont cru qu'il avoit esté decapité, & ils ne paroissent point avoir sceu son histoire que par S. Basile. [Le supplice du feu auroit donné ce semble lieu à ce Saint de s'y étendre plus qu'il ne fait.]

Pour la page 71. § 65.

NOTE LXXIV.

Pourquoi on met le martyre de Saint Barlaam sous Diocletien, & à Cesarée plutost qu'à Antioche.

Bas. div. 18. p. 441. a | Men. 16. nov. p. 262 | Ugh. t. 6. p. 1136. c. | Thphn. p. 110. c. | a Eus. l. 8. c. 12. p. 305. c. | Chry. t. 1. or. 73. p. 790. b. d.

[Le martyrologe Romain 10. *nov.* met S. Barlaam à Cesarée en Cappadoce.] 'Et veritablement l'eloge que nous en avons dans S. Basile, paroist fait à son tombeau. [Je ne trouve point que les Grecs marquent où il a souffert,] 'mais seulement qu'il estoit originaire ou natif d'Antioche en Syrie, 'où nous trouvons une eglise de son nom vers l'an 480. [a]Eusebe dit que l'on y vit des Chrétiens durant la persecution de Diocletien, qui aimerent mieux mettre leur main dans le feu, que de participer aux sacrifices des idoles; [ce qui a quelque raport à l'histoire de S. Barlaam.] 'Nous avons aussi un eloge de S. Chrysostome sur ce Saint, [cité par les Menées des Grecs *nov. p.* 262, & ce qui nous embarasse,] c'est qu'il paroist fait aussibien que celui de S. Basile, au tombeau du Saint.

[Cependant il est bien difficile de croire que ce soient deux Barlaams. Ce nom est trop extraordinaire; & l'histoire que l'un & l'autre Pere en raporte, est peutestre unique entre les martyrs. Il faut donc ou dire que l'oraison attribuée à S. Basile, n'est pas de luy, mais faite à Antioche par quelque autre, puisqu'on ne trouve point que S. Basile ait esté jamais en état de prescher à Antioche; ou voir s'il y a moyen d'expliquer ce que l'un des deux dit du tombeau de S. Barlaam.

Bas. p. 441. a. | Boll. 24. feb. p. 462. c. | Chry. t. 6. or. 60. p. 456. d.

[Je ne voy pas qu'il soit aisé de le faire dans S. Basile.] 'Car il dit que les Saints attirent à eux de leurs tombeaux une infinité de personnes, & que c'est ce que fait S. Barlaam. [Assurément il ne disoit pas cela à Cesarée, des assemblées qui se faisoient à Antioche. Il me semble qu'il est plus aisé d'expliquer S. Chrysostome. Car on peut dire qu'aprés avoir parlé de Saint Barlaam en particulier, il passe aux martyrs en general; d'où vient qu'il ne dit pas *p.* 790. *b.* *C'est pourquoi nous vous avons amenez au tombeau de S. Barlaam*, mais *aux tombeaux des SS. Martyrs.* Ce qu'il dit ensuite *p.* 790. *d*; *Quand vous voyez un possedé*, *παρὰ τὸν τάφον τοῦ μάρτυρος*, cela doit signifier en ce sens, non *auprés du tombeau du Martyr*, quoique ce soit le sens le plus naturel de ce *τοῦ*, mais *auprés du tombeau d'un Martyr.*

Nous nous arrestons d'autant plus volontiers à ce sentiment, que si Saint Barlaam a souffert & a esté enterré à Antioche, nous ne voyons pas pourquoi on en faisoit la feste à Cesarée: au lieu que s'il est né à Antioche & mort à Cesarée, l'une & l'autre Eglise a eu raison de se l'attribuer & d'en faire la solennité. Car nous n'osons pas oster à S. Basile l'oraison sur S. Barlaam, ne voyant ni assez de raison, ni aucune autorité pour le faire.] 'Les actes de S. Serge de Cappadoce mettent nettement le martyre de Saint Barlaam à Cesarée dans la mesme province sous le Gouverneur Saprice, & durant la persecution de Diocletien. [Ces actes ne sont pas fort authentiques: mais ils suffisent neanmoins pour faire voir que Baronius n'est pas auteur de cette opinion.]

'Nous avons un discours attribué à S. Chrysostome, où aprés avoir parlé de plusieurs Justes, tous marquez dans l'Ecriture, il finit par Saint Barlaam. [C'estoit donc dans un lieu où l'on avoit une veneration particuliere pour ce Saint. Mais il suffit que ce fût dans une eglise de son nom, quoique ce ne fût pas dans le lieu de sa sepulture ni de son martyre, & d'ailleurs nous ne croyons point que cette homelie soit veritablement de S. Chrysostome. Le sixieme volume où elle se trouve, est le recueil des pieces que les plus habiles jugent ne luy pas appartenir.]

Pour la page 71. §. 65.

NOTE LXXV.

Sur les supplices endurez par S. Barlaam.

Chry. t. 1. or. 73. p. 787. c. | Bas. div. 18. p. 441. 442. | Men. 16. nov. p. 262 | Ugh. t. 6. p. 1136. c. d.

'S. Chrysostome dit que le demon n'attacha point S. Barlaam au chevalet, & ne fit point approcher de luy les boureaux. 'Cependant S. Basile nous assure que tout cela se fit. [Peut-on croire que S. Chrysostome veut seulement dire d'une maniere figurée, que le demon ne se contenta pas des tourmens ordinaires, & les regarda comme rien, son unique vue estant de le tenter en luy mettant du feu sur la main? Si ce sens est trop violent, il faut avouer simplement qu'il n'a sceu du martyre du Saint que ce qu'il a eu d'eclatant & de singulier: Et ne feroit-ce point une marque que Saint Barlaam n'a pas souffert à Antioche?] 'Les nouveaux Grecs qui citent l'homelie de Saint Chrysostome, reconnoissent que Saint Barlaam fut fouetté avec des nerfs de bœuf. Ils ajoutent qu'on

luy arracha les ongles. [Mais nous ne croirons pas sur leur autorité une particularité si importante, que S. Basile ne nous apprend point.]

Pour la page 72. §. 66.

NOTE LXXVI.

Sur le temps & le lieu où a souffert Sainte Julitte.

Eus. l. 8. c. 2. p. 294. b| Lact. pers. c. 13. p. 11. 12. Bas. div. 5. p. 315. d. e. Bar. 304. §. 67.

'Comme nous apprenons d'Eusebe, & encore plus clairement de Lactance, que par le premier edit de Diocletien, les Chrétiens estoient declarez infames, & incapables d'estre ecoutez en justice pour quelque raison que ce fust; 'cela convient si parfaitement à l'histoire de Ste Julitte, [que nous ne croyons point devoir faire difficulté] 'de dire avec Baronius, qu'elle a souffert dans la persecution de Diocletien.

§. 67. Men. 30. jul. p. 299. Bas. p. 314. p. 317. a.

'Baronius ajoute que ç'a esté à Cesarée en Cappadoce. 'Les Grecs disent au moins qu'elle estoit de cette ville. [Et comme c'estoit la residence ordinaire du Gouverneur, il y a tout lieu de juger que ç'a esté aussi le lieu de son martyre.] 'L'eloge que S. Basile fait de cette Sainte, [montre encore qu'elle appartenoit à la Cappadoce.] 'Mais ce qui embarasse, c'est que ce Saint semble parler de l'eglise où reposoit son corps, comme d'un lieu different de celui où il estoit. Il dit que la terre benie par la visite de cette Sainte, τῇ ἐπιδημίᾳ, avoit produit une fontaine tres salutaire *à ceux de la ville.* 'Neanmoins il ajoute aussitost en parlant de cette mesme fontaine: *C'est une grace que cette Bienheureuse* nous *a faite.* [Ainsi il faut dire qu'il parle de Cesarée mesme, ou de quelque ville qui n'en estoit pas bien eloignée, quoique nous ne voyions pas bien ce qu'il veut dire par τῇ ἐπιδημίᾳ, si on ne l'entend simplement de la presence de son corps.]

b.

Pour la page 72. § 66.

NOTE LXXVII.

Sur un endroit de S. Basile touchant le martyre de Ste Julitte.

Bas. div. 5. p. 316. c.

'S. Basile dit que Ste Julitte ayant esté condannée au feu, elle sauta dans le bucher, πρὸς τὴν πύραν ἥλατο. Cela peut marquer avec quelle ardeur & quel empressement elle alloit au lieu où elle devoit estre brulée, ou monta mesme sur le bucher, s'il estoit déja preparé, ou la joie avec laquelle elle le vit allumer autour d'elle, & en receut les flammes. Car la coutume estoit alors comme aujourd'hui, d'attacher le supplicié, ou mesme de le clouer à un poteau, & d'allumer ensuite le feu.

Pour la page 73. §. 66.

NOTE LXXVIII.

Difficultez dans les actes de Ste Capitoline.

MS. p. 659.

'Nous avons des actes grecs de Ste Capitoline & Ste Erotiide, copiez sur un manuscrit de la bibliotheque de Mr. le Chancelier Seguier, qui est en velin, & ancien de quatre ou cinq cents ans. Ils commencent par ces mots, πολλῶν καὶ μεγάλων καὶ καλλινίκων μαρτύρων &c. L'air en est bon, grave, & simple; les faits la pluspart assez beaux, & les discours edifiants, mais trop longs pour paroistre originaux, outre qu'il y a beaucoup de passages de l'Ecriture: '& on voit en effet par la fin, qu'ils sont écrits quelques années au moins aprés la mort des Saintes.

p. 668.

Mais quelque bons que ces actes puissent paroistre dans leur plus grande partie, il y a diverses difficultez capables ce me semble de leur oster toute autorité.] 'Je ne sçay à quel propos un gouverneur de Cappadoce demande à Ste Capitoline, si elle ne juge pas que Serapis soit un grand dieu. Je ne trouve point que la Sainte eust dit qu'elle adoroit trois personnes comme un payen le pretend. [Mais la réponse qu'elle fait sur cela est si claire & si precise pour le mystere de la Trinité, qu'il est difficile de croire qu'elle ait esté composée avant le Concile de Nicée, ni mesme avant la fin du IV. siecle.] 'Car elle dit que les Chrétiens croient le Pere, le Fils, le S. Esprit, la Trinité consubstantielle en une seule divinité. 'Elle avoit dit auparavant qu'elle confessoit J. C. qui a la puissance & l'empire coeternel [avec son Pere.] 'On ne voit pas bien pourquoi elle refuse de manger du pain que Ste Erotiide sa servante luy avoit apporté.

p. 661 | p. 661. 662. | p. 660. | p. 663.

[Mais le martyre de Ste Erotiide a encore bien plus de difficulté que celui de Ste Capitoline.] 'Elle commence par jetter des pierres au Gouverneur, & à luy parler avec les termes les plus offençans & les plus aigres, afin de se faire prendre. 'Et neanmoins l'auteur pretend qu'elle a combatu dans les formes & selon les loix de l'Eglise, νομίμως, [quoique ces loix défendent mesme de se presenter aux persecuteurs.] 'Je ne sçay ce que c'est que ce Tribun & ce *Præpositus* qui intercede pour elle. Le Tribun y est marqué plusieurs fois. 'Elle dit que ceux qui contribuoient à son martyre, periroient malheureusement à la vue des hommes; [& l'auteur des actes ne marque pas si cela arriva effectivement.] Le juge ayant ordonné qu'on la laissast mourir de faim dans la prison, des Anges vétus de blanc viennent la visiter la nuit, & chanter avec elle &c. Ensuite de quoy le Gouverneur luy ayant fait donner à manger, elle n'en voulut point prendre, disant que l'huile des pecheurs ne parfumeroit jamais sa teste &c. Cela sent bien son Metaphraste. Le juge l'ayant condannée au feu, on allume une fournaise, '& on la jette dedans. [Ce n'est point là la maniere dont les Romains avoient accoutumé de bruler, comme nous le voyons par les actes de S. Polycarpe & de beaucoup d'autres.] Pour le miracle par lequel la Sainte fut conservée dans cette fournaise, comme elle l'avoit demandé, sans perdre seulement un cheveu; nous le croirons quand nous le verrons dans des actes entierement authentiques.

p. 663. | p. 259. | p. 665. | p. 666. | p. 667.

'Mais ce qu'il y a de plus insoutenable dans cette piece, est la priere qu'y fait la Sainte au moment de sa mort. Que Dieu veuille donner à tous ceux qui celebreront sa memoire, tout ce qui leur sera necessaire, τὴν αὐτάρκειαν, qu'il eloigne d'eux toutes les embusches du diable & des hommes, & qu'il leur donne son amour & la felicité eternelle.

p. 668.

'Ces actes mettent le martyre des deux Saintes sous Licinius, 'au lieu que les Grecs le mettent sous Diocletien. [Et neanmoins ils semblent avoir suivi les mesmes actes que nous avons, particulierement le menologe d'Ughellus.] Car pour les Ménées, ils disent que Ste Capitoline donna la liberté à ses esclaves, [ce qui n'est point dans les actes. Mais selon les actes mesmes il est difficile de croire qu'elles aient souffert sous Licinius.] 'Car ils portent que l'on faisoit alors une recherche generale des Chrétiens, & qu'il y avoit des gents destinez pour les chercher, les prendre, & les amener devant les juges, lesquels les condannoient à la mort suivant les loix de l'Empereur, s'ils refusoient de sacrifier. [Cela convient mieux assurément à la persecution de Diocletien, qu'à celle de Licinius, qui selon ce qu'en dit Eusebe, n'osa jamais aller jusqu'à faire des edits generaux contre les Chrétiens. *V. la note* 72.]

p. 659. | Men. oct. p. 345| | Ugh. t. 6. p. 1116. | MS. p. 659.

Pour la page 73. §. 66.

NOTE LXXIX.

Que les actes de S. Serge ſont pleins de fautes, & fort nouveaux.

Boll. 24. feb. p. 461. c. 'Les actes de Saint Serge que nous avons dans Bollandus, ont eſté donnez d'abord par Tamaio de Salazar Eſpagnol, qui dit les avoir tirez d'un tres ancien manuſcrit Gothique trouvé à Tolede dans un monaſtere. Bollandus juge qu'ils ſont écrits par un homme fort ignorant. p. 463. d. e. 'Et il y remarque en effet diverſes fautes contre l'hiſtoire. [Il faut ajouter que l'auteur en eſt aſſez nouveau,] d. 'puiſqu'il parle de la tranſlation du Saint à Badelone, & avoue qu'on ne ſavoit déjà plus en quel endroit de cette ville ſon corps eſtoit enterré. [Il faut remarquer encore qu'une partie de cette piece eſt conforme mot à mot à celle de S. Saturnin de Cailleri, écrite aprés le VI. ſiecle, & meſme il y a divers faits qui ſont tout ſemblables.]

Pour la page 73. §. 67.

NOTE LXXX.

Qu'on n'a rien de bon ſur S. Blaiſe.

Boll. 3. feb. p. 332. a. b. 'Bollandus nous a donné les actes de S. Blaiſe en quatre façons, ſans parler de ceux de Surius & de Metaphraſte. [Outre les fautes que l'on pourroit remarquer dans chacune de ces pieces en particulier; ce qui eſt vray de toutes, c'eſt qu'il y a des contes pueriles, comme celui des ſept femmes; & des prieres qu'on ne trouvera point dans les actes de Saint Cyprien, ni dans les autres de cette nature. [Nous en avons encore vu de differens dans le legendaire du Chapitre de Saint Michel à Beauvais: mais ils ne ſont pas meilleurs que les imprimez.] c. d. 'Il eſt parlé de S. Blaiſe dans les actes de S. Euſtrate, [qui ne valent pas davantage.] p. 334-336 'Bollandus traite fort amplement de ce Saint, & de ſes reliques qu'il avoue eſtre fort incertaines, auſſibien que celles de beaucoup d'autres.

Pour la page 74. §. 67.

NOTE LXXXI.

Que le martyre de Ceſaire pere d'Eudoxe, n'eſt fondé que ſur Philoſtorge.

Bar. 28. dec. f. 'Baronius n'autoriſe que par les Grecs ce que dit ſon martyrologe au 28. de decembre, touchant Ceſaire qu'il fait Martyr à Arabiſſe ſous Galere Maximin [ou plutoſt Maximien. Cependant je n'en trouve rien dans les Grecs. Ce qui rend ce martyre de Ceſaire encore plus ſuſpect, c'eſt que 311. §. 21| 356. 123. c'eſt viſiblement le meſme] 'Ceſaire pere d'Eudoxe inſigne Arien, dont Baronius parle pluſieurs fois dans ſes Annales ſur l'autorité ſeule de Suidas. Et ce qu'il en dit aprés Suidas, Suid. ε. p. 1071. 1072. 'c'eſt qu'Eudoxe eſtoit d'Arabiſſe en la petite Armenie, fils de Ceſaire, lequel aprés avoir eſté longtemps eſclave des voluptez, avoit voulu laver ſes premieres taches dans ſon ſang par le martyre qu'il avoit ſouffert ſous Maximien &c. Philg. p. 544|n. p. 139. 2. a. l. 4. c. 4. p. 494. a. a p. 539-547. 'Mr. Valois ne doute point que cet endroit de Suidas n'ait eſté pris de Philoſtorge, 'dans l'abregé duquel nous trouvons la meſme choſe: a & il eſt ordinaire à Suidas de copier cet auteur. [On ſçait d'ailleurs que Philoſtorge eſt un Arien paſſionné. Ainſi le martyre du pere d'un des chefs de l'Arianiſme, ſe trouve uniquement appuyé ſur l'autorité d'un Arien.

Il faut remarquer meſme que c'eſt un martyre d'une eſpece toute ſinguliere. Car on ne trouvera peuteſtre jamais dans toute l'hiſtoire de l'Egliſe, qu'un homme aprés avoir violé la ſainteté de ſon batteſme par des voluptez criminelles, ait obtenu tout d'un coup la grace du martyre, ſans s'y eſtre preparé par la penitence. Or la maniere dont on parle de Ceſaire, porte tout à fait à croire qu'il ne pouvoit plus effacer ſes fautes par le bateſme, & l'abregé de Philoſtorge exprime poſitivement qu'il s'eſtoit ſouillé avec les femmes. Si l'on pretend défendre cette hiſtoire par celle de S. Boniface, nous allons voir que l'une n'eſt pas plus aſſurée que l'autre.]

Pour la page 74. §. 67.

NOTE LXXXII.

Qu'on ne peut rien fonder ſur le actes de S. Boniface.

All. de Sim. p. 126. Boll. 14. may, gr. 22. 'Les actes de S. Boniface que nous avons dans Surius au 5. de juin, ſont de Metaphraſte. Mr Bigot dans ſon Pallade p. 325, '& Bollandus, nous en ont donné le texte grec, [quoique cela ne fuſt pas fort neceſſaire. Il y en a d'autres plus courts dans Lipoman, traduits ſur le grec; mais avec des miracles ſans vraiſemblance, tirez de Metaphraſte.]

Perp. act. p. 219. 'Holſtenius nous en a depuis donné de nouveaux tirez de divers manuſcrits de Rome, plus anciens que Metaphraſte, & auſquels Adon ſe trouve conforme. Boll. 14. may, p. 279. b. c| 280. f. 'Bollandus les a encore fait imprimer revus ſur divers manuſcrits: car ils y ſont communs. Pall. v. Chry. p. 311. 'Mr. Bigot nous a donné en 1680. le texte grec des meſmes actes, fort conforme au latin, quoiqu'il ſoit moins ample en un endroit ou deux.

Boll. 14. may, p. 279. b. 'Bollandus aſſure que ces actes ſont tres anciens, écrits par des auteurs tres aſſurez, & en partie ſur le raport du frere du geolier, *commentarienſis*, ou ſur la copie qu'il avoit donnée de la confeſſion du Saint. [Nous ne voyons pas que Bollandus ait pu fonder ce dernier article ſur les actes,] p. 283. b. 'qui diſent ſeulement que le frere du geolier aſſura que le Saint avoit eſté martyrizé. Perp. act. præf. 'Pour le reſte, Mr. Valois en faiſant rimprimer à Paris en 1664. le texte latin de ces actes, dit qu'ils ne ſont pas à mepriſer, & qu'ils ont des expreſſions anciennes: Mais il ajoute en meſme temps qu'ils ſont bien eloignez de l'autorité & de l'eſtime des actes de Ste Perpetue, *longè inferioris meriti ac dignitatis*; & qu'ils ſont alterez par quelque main nouvelle, comme la choſe le montre aſſez d'elle meſme.

Boll. 14. may, p. 280. f| Pall. v. Chry. p. 310. [Ce qu'on peut ajouter à cela,] 'c'eſt que ſelon les manuſcrits latins, ils font commencer une perſecution tres violente, & publier des edits contre les Chrétiens en l'an 290: [ce qui eſt inſoutenable.] Pall. p. 323. 'On lit à la fin dans le latin & dans le grec, que *juſqu'aujourd'hui* les reliques de S. Boniface chaſſent les demons, & gueriſſent toutes ſortes de maladies. [Cela ne convient pas à des actes originaux. Il n'y a pas non plus moyen de croire, qu'avant le regne de Conſtantin,] p. 323. 'on allaſt à Rome recevoir les corps des Saints avec l'encens & les cierges. [Il n'eſtoit pas ſeulement permis alors de tranſporter aucun corps.] p. 318. 319. 'La confeſſion meſme du Saint eſt pleine d'injures, & de miracles ſans vraiſemblance, [qui leur ſont communs avec Metaphraſte, & qui ne ſont dignes que de luy.] Ibid. 'La ſedition du peuple qui s'écrie, *J. C. Fils de Dieu ſauvez-nous &c.* qui dit anatheme aux idoles des nations, qui renverſe l'autel, & qui jette des pierres au juge; [cet evenement, dis-je, ne peut ce me ſemble paſſer que pour une fiction, & d'autant plus mal inventée,] p. 319. 'que des le lendemain le juge recommence à traiter le Saint avec la meſme cruauté, ſans que le peuple diſe un mot, & cela aprés un miracle tout evident.

[Le fond meſme de cette hiſtoire eſt ſi extraordinaire, & ſi peu conforme à la maniere dont Dieu a accoutumé d'agir dans les ames, qu'il auroit beſoin d'une autorité inconteſtable pour eſtre cru.

cru. Car le moyen de se persuader qu'un homme souffre le martyre,] 'pendant que ceux qui estoient venus avec luy de Rome à Tarse, pensent qu'il est dans un cabaret à boire, ou dans quelque autre lieu encore plus criminel. [Il falloit que ses actions leur eussent donné une étrange idée de luy jusqu'à ce moment. Et comment accorder cela avec ce que disent ses actes,] 'que depuis Rome jusques à Tarse, il s'estoit abstenu de vin & de viande.

p. 321. p. 314.

'Aglaïde, la compagne de ses crimes, touchée, dit-on, de penitence, luy dit qu'elle avoit oui dire depuis peu aux Chrétiens, ou selon le texte latin, à quelques Chrétiens, que ceux qui auront rendu quelques services aux martyrs, leur seront unis au jour du jugement. [Il semble donc qu'ils ne fussent pas Chrétiens: & cela diminueroit leurs crimes. Cependant dans le dessein qu'ils ont de se sauver, ils ne parlent point de demander le batteme;] 'mais Aglaïde envoie Boniface en Orient pour en apporter des reliques des martyrs, afin de leur bastir des eglises. [Est-ce là la premiere chose que les Chrétiens recommandoient à ceux qui embrassoient la foy ou la penitence?] 'Le texte latin porte, qu'aprés la mort de Saint Boniface, Aglaïde passa treize ans *in habitu sanctimonialis*. [Ni la chose, ni l'expression n'est point de ce temps là: ἐν ἀσκήσει qu'on lit dans le grec, se peut soutenir, & marquer que le grec est l'original du latin.] 'Mais ce que porte le grec, qu'elle distribua ses biens aux monasteres & aux hospitaux, [est une fausseté certaine, Rome n'ayant eu ni monasteres ni hospitaux que sur la fin du IV. siecle.]

p. 312. p. 312. p. 324. p. 323.

NOTE LXXXIII.

Pour la page 75. §. 68.

Qu'on ne sçait rien de certain sur S. Cosme & S. Damien, & qu'apparemment il n'y en a point eu plusieurs.

[L'histoire de S. Cosme & S. Damien se peut dire entierement incertaine & inconnue. Car nous n'en avons aucune piece ancienne, ni sur laquelle on se puisse tant soit peu fonder.] 'Baronius rejette celles qui portent le nom de Nicetas & de Metaphraste. 'Les actes que nous en avons dans le Surius de 1618. contiennent les fables de la dispute des deux Saints pour trois œufs, '& du chameau qui parle, [dont Baronius se moque, outre beaucoup d'autres.] 'Un manuscrit que nous avons vu en retranche quelques unes, mais il en laisse encore assez pour n'en rien croire.

Bar. 27. sept. a. Sur. 27. sept. p. 279. §. 2. §. 9. MS. p. 489.

'Baronius en cite d'autres qu'il juge estre plus fideles, parcequ'il n'y a rien de la dispute des œufs ni du chameau. Ce sont ceux de Mombritius, & qui estoient dans son edition de Surius: [c'est pourquoi il est étonnant qu'on les ait ostez dans les editions posterieures, pour en mettre de plus méchans.] 'Je ne sçay si ce seroient ceux que le Jesuite Dehnius a publiez en grec & en latin à Vienne en Austriche l'an 1660. sur un manuscrit de Leo Allatius, 'qui les attribue à Metaphraste. [Ils n'ont point en effet les fables marquées par Baronius, mais ils en ont assez d'autres pour les rejetter absolument.]

Bar. 27. sept a. Cos. & D. p. 278. All. de Sim. p. 125.

'Le mesme Dehnius a encore publié deux autres histoires de S. Cosme & S. Damien sur d'autres manuscrits de Leo Allatius, 'qui en parle aussi dans son traité des Simeons, & les attribue à d'autres auteurs inconnus. [Mais ils sont encore plus insoutenables que les premiers.] 'Outre cela, Dehnius nous a donné les eloges des mesmes Saints par Nicetas, 'par George metropolitain de Nicomedie, '& par un autre auteur anonyme. 'Allatius y en ajoute un quatrieme fait par Pierre d'Argos, '& deux autres vies des mesmes Saints, qu'il attribue à Metaphraste. [Mais il suffit de savoir que tous ces panegyriques & ces histoires sont de Grecs modernes; & Baronius, comme nous avons dit, rejette absolument Nicetas. Adon 27. *sept.* parle aussi fort amplement des mesmes martyrs: mais personne n'oseroit soutenir qu'il dise vray. On ne peut pas non plus défendre] 'ce qu'en écrit S. Aldhelme dans son poeme de la virginité.

Cos. & D. p. 6. 230. All. de Sim. p. 122. 124. Cos. & D. p. 26. p. 170. p. 66. All. de Sim. p. 83. p. 124. 129. Canis. t. 5. p. 828.

'Les Grecs distinguent trois paires ou trois couples, s'il faut ainsi parler, chacune composée de deux freres medecins appellez Cosme & Damien. Et ils leur donnent à tous le titre d'Anargyres, c'est à dire sans argent, parcequ'ils exerçoient la profession de la medecine gratuitement & sans rien prendre. 'Ils disent que les uns fils d'une nommée Theodore, estoient d'Asie, qu'ils moururent en paix, & qu'ils furent enterrez en un lieu appellé Phereman; 'que les seconds vivoient sous Carin à Rome, ou plutost dans une bourgade des environs, & furent martyrizez dans ces quartiers là: 'Et que les derniers qui estoient d'Arabie furent martyrizez à Eges en Cilicie, sous Diocletien & le Gouverneur Lysias, avec trois autres de leurs freres, Anthime, Leonce, & Euprepe. 'Les Grecs font aujourd'hui de ceux d'Asie le premier de novembre, 'de ceux de Rome le premier de juillet; '& de ceux d'Arabie le 17. d'octobre. Mais ils ne font que memoire de ceux-ci, & ils font leur grand office des quatre autres. 'Le Typique marque aussi en ces trois jours la feste de S. Cosme & de S. Damien, & les distingue de mesme, hors ceux du premier de novembre, dont il ne dit rien de particulier. 'Dehnius nous a donné trois differentes histoires de ces Saints, conformes à ce que les menologes en disent.

Men. 17. oct. p. 211| Ugh. t. 6. p. 1106. Cos. & D. p. 2. 4. p. 2. 234. 236. p. 2. 4. 276. Men. nov. p. 1-10. jul. p. 1-8. oct. p. 211. Typ. p. 17. 3|19. 2|54. 2. Cos. & D. p. 6. 230. 278.

'Le Cardinal Bona, & Florentinius *p.* 870-881, paroissent approuver les Grecs en cela. 'Florentinius est neanmoins obligé de reconnoistre que c'est une chose bien surprenante de voir trois fois Saint Cosme & S. Damien freres & medecins. [J'avoue que pour croire une chose si peu probable, j'en voudrois avoir des autoritez tout autrement considerables que celles que nous en avons. Il n'a pas esté necessaire qu'il y en ait eu à Rome pour les faire mettre dans le Canon de l'Eglise Romaine. On y a mis aussi S. Cyprien, Ste Perpetue & Ste Felicité qui ont souffert dans l'Afrique, Ste Agathe & Ste Luce qui sont de Sicile, outre Ste Cecile qui en est peutestre aussi; & Ste Anastasie qui pouvoit estre de Rome, mais qui a esté martyrizée dans l'Illyrie.] 'Le Cardinal Bona dit qu'elles estoient toutes au moins du patriarcat de Rome. [Mais il seroit fort difficile de montrer que ni l'Afrique ni l'Illyrie aient jamais reconnu ce patriarcat.

Bon. lit. l. 2. c. 11. §. 3. p. 432. Flor. p. 880. 881. Bona, lit.

S'il y a eu à Rome un S. Cosme & un S. Damien, ils ont dû estre plus celebres dans l'Occident que ceux de l'Asie & de l'Arabie.] 'Cependant Bollandus avoue qu'ils y sont entierement inconnus, quoiqu'il paroisse suivre aussi la distinction des Grecs. 'Adon marque la veneration que la ville de Rome avoit pour S. Cosme & S. Damien: mais il pretend que ce sont ceux d'Arabie qui ont souffert à Eges sous Lysias: [Et c'est ce que l'on a mis jusques à present dans tous les breviaires, mesme dans celui de Rome. [Il est visible que ce sont ceux que S. Aldhelme loue dans ses vers. Bede dans son martyrologe n'en connoist point d'autres.] 'Les actes que nous en avons dans Surius les font fils de Theodote, & leur raportent les autres choses que les Grecs disent des Confesseurs d'Asie. [Marcellin, Procope, la vie de S. Sabas, S. Gregoire de Tours, S. Aldhelme, ont tous parlé de S. Cosme & S. Damien comme de Saints uniques,

Boll. may, t. 1. p. 32. Ado, 27. sept. Sur. 27. sept. p. 279. 280.

ques, sans nous avertir jamais de ne pas confondre ceux dont ils parloient, avec d'autres de mesme nom. Tous les monumens des Grecs ne parlent jamais de Cyr où estoit leur principale veneration dans le V. & le VI. siecle : de sorte que si l'on vouloit s'arrester à eux, il faudroit encore mettre un S. Cosme & S. Damien à Cyr, differens de tous les autres.

Nous ne croyons donc point devoir supposer qu'il y ait eu plus d'un Saint Cosme & S. Damien freres, ni nous arrester pour leur histoire, qu'à ce qu'on trouve de la veneration que l'Eglise a eue pour eux.] 'Les martyrologes de S. Jerome les mettent *Ad Acia* ou *Adacia* ; surquoi Florentinius s'étend assez. [Il nous suffit de savoir que ce mot est corrompu, sans nous arrester à des conjectures qui seront toujours fort incertaines.]

Flor. p. 877. 878.

pour la page 77. §. 69.

NOTE LXXXIV.

Que les actes de S. Maurice d'Apamée sont pleins de fautes.

[Les actes de S. Maurice d'Apamée sont visiblement insoutenables, par la longueur & la qualité des harangues pleines d'injures & d'autres choses sans apparence. Ils n'ont rien d'ailleurs qui les rende recommandables. Au contraire] 'ils semblent dire que Maximien vint de Rome exprés en Orient, pour y persecuter partout les Chrétiens. [Cependant Maximien Hercule ne regna & ne vint jamais en Orient, & Maximien Galere n'entra jamais dans Rome. Il en approcha seulement en 307. pour l'assieger, & fut aussitost contraint de s'enfuir; ce qui seroit fort mal expliqué par le *Romam relinquens* des actes. Il ne vint point de là en Orient, mais s'arresta en Illyrie pour tout le reste de l'année au moins. Et la Syrie estoit alors de la jurisdiction de Maximin.]

Boll. 21. feb. p. 239. c.

'Le miracle du feu [n'est pas fort croyable, & encore moins] la maxime qu'on y fait avancer aux Saints, Que le feu materiel ne sauroit bruler ceux en qui brule le feu de la charité.

p. 241. §. 15.

'Nous apprenons de S. Jerome qu'on a une fois exposé un Chrétien aux guespes & aux cousins. 'Mais qu'un Empereur, avec deliberation de son conseil, ait prononcé une sentence de cette nature contre 70. personnes à la fois, [c'est une chose qui a peu d'apparence de verité.] 'Et encore on veut aprés cela, qu'ils soient tous morts miraculeusement à la fois, & que Maximien sachant qu'ils estoient morts, leur ait fait trancher la teste.

Hier. v. Paul. Boll. 21. feb. p. 242. d. e. f.

'Cette piece est faite pour ceux d'Apamée, 'qui estoit alors metropole de la seconde Syrie. [Je pense qu'on attribue à Valens la division de la Syrie en deux provinces.]

p. 242. a. p. 239. b. c.

Pour la page 77. §. 69.

NOTE LXXXV.

Que les actes de Ste Febronie sont insoutenables.

[L'histoire de Ste Febronie que nous avons dans Surius *15. jun. p.* 199. se peut dire belle, bien écrite, & fort agreable. Elle est sous le nom de Sainte Thomaïde compagne de Sainte Febronie, & Religieuse du monastere où on pretend qu'elle a vécu. Baronius trouve cette vie tres fidele, & Mr le Maistre la regardoit comme une bonne piece. Neanmoins des docteurs tres judicieux & tres habiles, l'ayant examinée avec soin, n'ont point cru qu'on y pust ajouter foy, & ont jugé que ce n'estoit apparemment qu'une fable faite à plaisir. Ces monasteres d'hommes & de femmes déja tout formez & tout reglez avec des habits monastiques, ne paroissent nullement convenir au temps de Diocletien, sous lequel on met Ste Febronie, & aprés lequel il n'y a plus eu de persecution ouverte. Il y a d'autres faits peu probables, & diverses choses qui ne ressentent pas la gravité & la sainteté de ces premiers siecles.]

'On y voit d'abord un Lysimaque agé de vingt ans, à qui Diocletien veut donner un gouvernement qu'Anthime son pere venoit de quitter par la mort. Neanmoins il aime mieux l'envoyer auparavant en Orient avec beaucoup de soldats, pour y abolir le Christianisme, luy promettant qu'aprés cela il le feroit gouverneur. Selene son oncle y va avec luy, & y agit autant que luy, ou plus que luy, & comme son maistre. [Je croy que ceux qui auront appris de l'histoire comment les choses se passoient en ce temps là, verront aisément que tous ces faits sont autant d'articles opposez à la police des Romains, qui ne donnoient point des gouvernemens à 20. ans; qui ne faisoient point succeder le fils au pere, qui se servoient des officiers ordinaires pour persecuter les Chrétiens comme pour le reste, qui ne commettoient point deux personnes pour un seul emploi, qui n'avoient point besoin de donner des soldats aux officiers, y en ayant dans les provinces, & surtout en Mesopotamie, où l'on envoyoit Lysimaque.]

Sur. 15. jun. p. 199. §. 1. 2.

'L'auteur confond le pays de Palmyre qui est en deça de l'Euphrate, avec la Mesopotamie qui est au dela. 'La scene de son histoire est à Sibaple, qu'il met à l'extremité de l'Empire du costé de l'Assyrie. [Je ne trouve point ce lieu dans Estienne le geographe, ni dans Baudrand, ni dans la Geographie sacrée,] 'quoiqu'on en fasse une ville episcopale. 'Les Grecs qui dans le reste suivent assez les actes, mettent Nisibe, au lieu de Sibaple. [Il sera aisé de faire beaucoup d'autres remarques sur cette piece, si l'on sçait que des personnes judicieuses croient la pouvoir soutenir.]

§. 2. §. 4. §. 9. Men jun. p. 193. Canis. t. 2. p. 808.

NOTES SUR SAINT DOROTHÉE.

Pour la page 78.

NOTE I.

De ses actes : Que luy & ses compagnons estoient eunuques de Diocletien.

'NOUS avons des actes de S. Dorothée & S. Gorgone copiez sur un manuscrit de Cisteaux, 'dont Bollandus a donné une partie : [& elle peut suffire pour juger du reste. Ils sont assez bien écrits, mais non avant le IX. siecle, comme on le voit par la fin, qui parle de la translation de Saint Gorgone à Rome, à Gorze, & enfin à Minden en Saxe: Et en les conferant avec Rufin, on voit que ce n'est proprement qu'un amplification de ce qu'il dit des mesmes Saints dans sa traduction d'Eusebe. Ils ne suivent pas tout à fait Eusebe, non plus que Rufin: Et Eusebe mesme n'a pas tout à fait demeslé les choses comme Lactance qui les voyoit de ses yeux. Car on ne peut douter] 'que les eunuques, toutpuissans dans le palais de Diocletien, que Lactance dit avoir esté martyrizez, [ne soient] 'S. Dorothée & les autres qu'Eusebe appelle βασιλικοὺς παῖδας, [a] & θεράποντας, [ce qui marque fort bien les eunuques du palais,] 'comme

MS. p. 453. Boll. 12. mars, p. 106. Lact. pers. c. 15. p. 13. Eus. l. 8. c. 6. p. 296. d. [a] c. 1. p. 292. a. n. p. 158. 2| 162. 1. b.

me Mr Valois l'a mis sans difficulté, avant mesme qu'on eust vu ce qu'en dit Lactance. 'Rufin les fait nettement Chambellans de l'Empereur: [& on sçait que les Chambellans estoient presque toujours Eunuques. Eusebe ne dit pas nettement de quel Prince ils estoient officiers. Mais outre le témoignage de Lactance, Galere de qui seul on pourroit douter,] 'avoit déja chassé de sa maison tous les Chrétiens: [& il ne les a jamais aimez.] 'Que si les actes de S. Inde les luy attribuent, [ce n'est pas une grande autorité.]

Ruf. l. 8. c. 6. p. 136. o. — Eus. l. 8. c. 18. p. 317. a. b. — Sur. 26. dec. p. 536. §. 23.

Pour la page 78.

NOTE II.

Que S. Dorothée estoit grand Chambellan : Extraction de S. Gorgone.

MS p. 453.

'Les actes de S. Dorothée & de S. Gorgone, qui sont proprement faits pour le dernier, veulent qu'il fust grand Chambellan, & S. Dorothée au dessous de luy. 'Mais Rufin met nettement S. Dorothée grand Chambellan, *cubiculi regii præpositum :* 'Et en effet Eusebe le met comme le chef des autres, τοὺς ἀμφὶ τὸν Δωρόθεον : [a]& il le nomme toujours avant S. Gorgone. [b]Les plus anciens martyrologes suivent le mesme ordre. [c] Les Grecs font aussi Dorothée grand Chambellan.

Ruf. l. 8. c. 6. p. 136. 1. — Eus. l. 8. c. 6. p. 296. d. — *a* p. 297. c| c. 1. p. 292. a. — *b* Boll. 12. mars, p. 206. — *c* Sur. 26. dec. p. 336. §. 23|Men. 28. dec. p. 529. — *d* Eus. n. p. 158. 2. b.

Les actes de S. Gorgone *p. 456*, luy attribuent une extraction noble : [d]& Mr Valois pretend que les eunuques du palais estoient esclaves ou affranchis, *servilis conditionis.* [Cela estoit-il sans exception? Les esclaves mesmes pouvoient estre des enfans de grande naissance, reduits par divers malheurs à la servitude.]

Pour la page 78.

NOTE III.

Que S. Pierre peut estre mort le 12. de mars.

Eus. l. 8. c. 6. p. 297. a. c. — Lact. pers. c. 15. p. 13. — c. 14. p. 12.

'Eusebe dit que S. Pierre souffrit les tourmens qu'il raporte, & dans lesquels il mourut, en presence de Diocletien & de Galere, ἐφ' ὧν δεδηλώκαμον ἀρ-χόντων. [Cela paroist contraire à Lactance,] 'qui dit que les eunuques furent mis à mort aprés que Galere s'en fut allé. 'Mais Lactance avoit dit auparavant que tous les officiers du palais avoient esté mis à la question lorsque Galere estoit encore à Nicomedie. [S. Pierre peut donc avoir souffert des ce temps là une partie des tourmens que raporte Eusebe. Il se peut faire mesme qu'il soit mort alors dans la question, & les autres aprés le depart de Galere. En ce cas le 12. de mars marqué pour sa feste & celle des autres, pourra estre le jour de son martyre: car ce n'est que 17. jours aprés la publication de l'edit, ce qui est bien peu pour y mettre] 'tous les deux embrasemens arrivez à 15. jours l'un de l'autre, lorsque Galere estoit encore à Nicomedie. Car il ne s'en alla que le jour auquel arriva le second, ou plutost auquel il le fit faire luy mesme.

p. 12.

Pour la page 78.

NOTE IV.

Fautes de Rufin sur ces Martyrs.

Ruf. l. 8. c. 6. p. 136. 1. — MS. p. 453.

'Rufin dit qu'on voulut obliger S. Pierre à sacrifier, sur ce qu'il parloit avec liberté des supplices qu'on faisoit souffrir à un autre Martyr; & il dit de mesme que S. Dorothée & S. Gorgone voyant avec quelle cruauté on tourmentoit Saint Pierre, se plaignirent à l'Empereur de ce qu'il punissoit dans luy seul un crime qui leur estoit commun à tous &c. [Il semble par là avoir cru que Diocletien ignoroit que ces Saints fussent Chrétiens;] '& en effet, leurs actes manuscrits disent qu'ils avoient caché leur religion jusqu'à ce temps là. [Si ç'a esté la pensée de Rufin, elle est absolument contraire à ce que nous avons dit sur des monumens plus anciens. Et quoy qu'il en soit, nous croyons nous pouvoir passer de ces circonstances qu'il ajoute à l'auteur qu'il traduit avec sa liberté ordinaire. Il est visible que Rufin n'a point sceu la veritable cause de leur martyre, laquelle nous n'apprenons que de Lactance.]

Pour la page 79.

NOTE V.

Sur les actes de S. Inde.

Bar. 302. §. 40. — Boll. 12. mars, p. 107. a| 108. d. — may, t. 1. p. 57. 1. — 30. may, p. 238. d.

[Outre que les actes de S. Inde & de Ste Domne sont de Metaphraste, & par consequent sans autorité; ils contiennent bien des choses qui ont peu ou point d'apparence. Mais nous pouvons ajouter que nous n'y trouvons aucune trace de ce que les veritables auteurs nous apprennent de l'état de ce temps là, & que nous ne voyons aucun moyen de les accorder avec Lactance.] 'Ce qui est certain, c'est qu'ils sont directement contraires à Eusebe dans la mort mesme [de S. Dorothée, de S. Gorgone, &] de S. Pierre. 'Cela reduit Bollandus à dire que les martyrs dont parle Eusebe, sont differens de ceux qui sont marquez dans ces actes. 'Mais depuis il a esté obligé d'avouer qu'il y a bien lieu de craindre que ces actes ne soient de ceux qui sont pleins de faits fabuleux, & que Metaphraste a tasché d'orner un peu par son eloquence, en sorte qu'on n'en voit pas tout d'un coup la fausseté. Il ne sauroit se persuader qu'on ait fait mourir alors 20. mille Chrétiens à Nicomedie. 'Il y remarque encore d'autres faits insoutenables, & croit que c'est un tout fabuleux composé de plusieurs pieces dans lesquelles il y a peutestre quelque chose de vray. En un mot, il les met au rang des actes de S. Alphée.

Pour la page 79.

NOTE VI.

Sur S. Gorgone transferé de Rome à Marmoutier ou à Gorze.

Boll. 11. mars, p. 56. b. — Bar. 384. §. 15. — Boll. 11. mars, p. 59. §. 10. — MS. p. 462.

'Bollandus marque plusieurs Saints Gorgones martyrizez en Orient, à Nicomedie, à Nicée, à Sebaste; & il croit que tous ces Saints sont differens de celui qui estoit à Rome des l'an 354, au lieu appellé Entre les deux lauriers. Il croit que ce ne peut pas estre celui que l'on met entre les quarante Martyrs de Sebaste, puisqu'on n'avoit rien de ces Saints que leurs cendres. [Il est de mesme assez difficile de croire que celui qui souffrit à Nicomedie ait jamais esté transporté à Rome. Car on ne peut douter qu'Eusebe n'ait voulu dire que son corps avoit esté jetté dans la mer: & il est certain qu'il ne dit point qu'il en ait esté retiré, non plus que ceux de ses compagnons. Rufin qui pouvoit savoir qu'on honoroit de son temps à Rome le corps de S. Gorgone, n'en dit rien non plus. Vandelbert dit positivement que celui que l'on honore à Rome le 9. de septembre, y a aussi souffert:] '& puisque les corps des Martyrs qui avoient souffert avec luy, estoient aussi à Rome, selon Damase, [c'est encore une grande raison pour le distinguer de celui de Nicomedie.

Bollandus ne touche point la difficulté, si Saint Gorgone apporté à Marmoutier est le mesme que celui qu'on dit avoir esté apporté à Gorze par Grodegand Evesque de Mets, comme on le voit dans le texte.] 'Si celui de Marmoutier a esté tiré du lieu appellé Entre les deux lauriers, comme l'historien de sa translation le semble dire, [il est difficile d'en faire deux Saints, & il faut que Marmoutier & Gorze, s'il n'y a point eu d'erreur, n'aient eu chacun qu'une partie de son corps.] 'Car celui de

de Gorze estoit aussi Entre les deux lauriers, selon ses actes : [Usuard & Adon y mettent aussi celui qu'ils disent avoir esté apporté de Nicomedie à Rome.]

Flor. p. 820. 'Les uns placent ce lieu sur le chemin Latin, les autres sur le chemin Lavican. Florentinius soutient que le dernier seul est veritable, & l'autre une faute.

Pour la page 79.

NOTE VII.

Sur les actes de 1003. *Martyrs de Nicomedie.*

Boll. 7. feb. p. 19. a. 'Les actes des 1003. Martyrs de Nicomedie [sont graves pour le style. Le genie de Diocletien, qui dans sa cruauté affectoit de paroistre doux, y est assez bien representé. Il y a des paroles des Saints qui sont fort belles. Les discours sont neanmoins un peu longs, & les Empereurs ne sont guere appellez enfans du diable dans de bons actes.] b. 'Mais la resolution de mille personnes, qui s'en vont d'eux mesmes avec des enfans à la mammelle, se presenter aux persecuteurs, & demander le martyre, [n'est pas une chose aisée à croire, ni qui soit dans la regle commune de l'Evangile. La date qui paroist fort authentique, forme une grande difficulté.] p. 18 §. 2| 19. §. 5. 'Elle porte que les Saints furent massacrez à Nicomedie en presence de Diocletien assis sur son tribunal, *le* 12. *Mechir, qui est le* 7. *de fevrier.* [Ce ne peut pas estre en 303, la persecution, n'ayant commencé que le 23. de fevrier. Le 12. de Mechir estoit le settieme fevrier en 304, à cause du bissexte [à quoy Bollandus n'a pas pris garde.] Lact. perf. c. 18. p. 15. 'Mais au mois de fevrier 304. Diocletien estoit à Ravenne. [Si on lit le 13. de Mechir, comme veut Bollandus, qui n'a pas craint mesme de le mettre dans le texte, contre l'autorité de son manuscrit; c'estoit le 7. de fevrier en 305,] & Diocletien estoit alors à Nicomedie : mais il y estoit malade, & il ne parut point jusques au premier jour de mars, en sorte mesme qu'on le croyoit mort.

Pour la page 80.

NOTE VIII.

Sur Dorothée qu'on fait Evesque de Tyr, & Martyr.

Bar. 283. §. 9| 5. jun. d. 'Baronius croit que Dorothée Prestre d'Antioche, est le mesme qu'un Dorothée que [a] Theophane dit a Thphn. p. 19. b. c| 41. avoir souffert beaucoup de maux, d'exils & de tourmens, sous Diocletien & sous Licinius, avoir beaucoup écrit tant en grec qu'en latin, particulierement sur les Evesques de Byzance, & avoir esté enfin martyrizé à Dyssople [en Thrace] en la seconde année de Julien l'apostat, à l'age de cent-sept ans. Bar. 363. §. 38. 'Baronius dit qu'il souffrit à Edesse en Mesopotamie, supposant que Julien y vint en allant en Perse : [ce qu'on peut dire estre faux. Puisque Dorothée d'Antioche estoit Prestre avant l'an 303, preschoit & expliquoit l'Ecriture; il n'est nullement aisé de croire qu'il fust encore vivant en 362. De la maniere mesme dont Eusebe en parle dans son histoire, 35. ans avant Julien, il y a peu ou point d'apparence qu'il fust encore vivant. Mais il est encore plus difficile de s'imaginer que s'il y avoit eu en ce temps là un Dorothée tel que le depeint Theophane, Eusebe n'en eust rien écrit, ni S. Jerome mesme qui le devoit reverer & comme un Pere de l'Eglise, & comme un Martyr. Le traité des Evesques de Byzance ressent un peu la nouveauté. Thphn. p. 19. b. Mais toute cette narration de Theophane se détruit evidemment d'elle mesme,] 'puisqu'elle fait ce Dorothée Evesque de Tyr au temps du Bar. 283. §. 9. 5. jun. d. Concile de Nicée; 'ce que Baronius soutient estre certainement faux. [b] Les Grecs qui en font la feste b Men. p. 38. le 5. de juin, suivent Theophane, & disent encore plus nettement que luy qu'il fut Evesque de Tyr depuis le commencement de la persecution au moins, jusqu'au regne de Julien, [c'est à dire durant 60. ans,] Bar. 5. jun. d. 'ce qui est visiblement insoutenable, puisqu'on sçait que Paulin & plusieurs autres ont gouverné durant ce temps-là l'Eglise de Tyr : & il est visible qu'Eusebe n'a point sceu qu'il ait esté autre chose que Prestre.

d. 'C'est à ce Dorothée qu'on attribue d'ordinaire la Synopse des 72. Disciples, qui est une piece pleine de fautes, & d'autres écrits de mesme genre. Baronius soutient particulierement que la Synopse n'est pas de luy, mais d'un Dorothée plus nouveau, puisqu'il est qualifié abbé.

Boll. may, t. 1. p. 29. 2. 'Bollandus croit que Saint Dorothée Martyr honoré le 5. juin, estoit Evesque de Tyr : mais il veut qu'on le distingue du Prestre d'Antioche, & de l'auteur des rhapsodies pueriles sur les vies des Prophetes & sur les Disciples de J. C. Il ne dit point quand il peut avoir vécu. Conc. t. 4. p. 921. c. 'Dorothée Evesque de Tyr en 458, a écrit à l'Empereur Leon pour le Concile de Calcedoine. [Mais je pense que c'est tout ce qu'on sçait de luy; & il est bien rare de voir des Evesques de ce temps là souffrir le martyre.]

NOTES SUR SAINT GEORGE.

Pour la page 81.

NOTE I.

Sur les diverses histoires que l'on en a.

Boll. 23. apr. p. 100-104. 'Bollandus traite amplement tout ce qui regarde les diverses histoires de S. George; [ce qui nous dispense de nous y arrester.] Et pour le jugement qu'on en doit faire, il suffit de dire qu'il les rejette toutes, soutenant qu'elles sont pleines de fables, Bar. ib. a. 'plus capables de porter à l'infidelité, comme Baronius le cite du VI. Concile canon 63, qu'à la pieté : Boll. p. 102. d. e. 'Il excepte seulement celle qui est dans Surius sous le nom de Metaphraste, & qu'il assure neanmoins avoir esté celebre dans l'Eglise plus de trois siecles avant cet auteur. d. 'Il semble vouloir soutenir cette histoire, jusqu'à dire qu'elle merite d'estre receue de tout le monde. c| 108. c. 'Cependant il ne veut pas qu'elle ait esté composée avant le V. ou le VI. siecle. Il en abandonne la preface & les expressions, voulant qu'on se tienne seulement à la substance des choses, p. 102. d. 'dans laquelle mesme il reconnoist qu'il y a des fautes. Bar. 23. apr. a. 'Baronius se garde bien d'approuver ces actes. Il les soumet au jugement des lecteurs, & les met au nombre des choses douteuses. Il les condanne mesme assez clairement, en leur preferant d'autres actes manuscrits qui contiennent fort peu de faits, quoique leur style luy en fasse avouer la nouveauté.

[En effet, il est impossible de lire ceux qui sont dans Surius, sans juger qu'ils meritent par eux mesmes non d'estre crus, mais d'estre rejettez de tout le monde, quand on ne considereroit que la conversion & le martyre de l'Imperatrice Alexandra femme de Diocletien, qui a paru fausse à des personnes habiles, quoiqu'ils n'eussent rien de

de positif à y opposer; & qui est maintenant absolument insoutenable, depuis que nous avons appris de Lactance que la femme de Diocletien s'appelloit Prisca, & a survécu son mari de quelques années, sans parler du reste de son histoire, toute differente de ce que nous en lisons dans celle de Saint George.]

Bar. 23. apr. a.

'Baronius rejette aussi tout le combat de Saint George contre le magicien Athanase, & il pretend, [quoiqu'avec peu d'apparence,] que c'est une pure fiction des Ariens, qui ont voulu par là noircir la reputation du grand S. Athanase, & relever celle de George leur faux Evesque d'Alexandrie. 'Pour ce que pretend le P. Combefis que ces actes de S. George ne sont pas plus mauvais que beaucoup d'autres, [il est fort aisé de le luy accorder, sans qu'on en puisse rien conclure de favorable pour ceux-ci, qui ont neanmoins encore ce desavantage particulier, qu'il y a tout lieu de craindre qu'ils ne viennent des anciens actes condannez par le Concile de Rome.] 'Bollandus se moque de l'approbation que le mesme Pere donne encore à d'autres actes de S. George.

Combefis

Boll. 23. apr. p. 104. a. b.

[L'eloge qu'André de Crete a fait de S. George, est tout à fait conforme aux actes attribuez à Metaphraste; de sorte que cet eloge qui n'a pas d'autorité par luy mesme, n'estant que du VII. ou VIII. siecle, en a encore moins par la source dont il a esté tiré.] 'La Preface sur S. George qui est dans le Missel Ambrosien, vient aussi visiblement des actes les plus apocryphes. 'Fortunat témoigne que S. George a consommé son martyre par la prison, les chaines, la faim, la soif, le feu, le froid & l'épée, '& qu'il a surmonté le feu & la poix. [Il n'est point parlé de faim, de soif, ni de froid, dans ses actes: ce qui confirme ce que nous avons dit dans le texte, que de ses vieux actes les uns en ont pris une chose, les autres une autre.]

p. 110. §. 40.

Fort. l. 2. c. 13. p. 61.

l. 10. c. 13. p. 253.

NOTE II.

Pour la page 81.

Sur le lieu & le temps de son martyre.

Boll. 23. apr. p. 101. c. f|104. b. p. 104. c.

c. d.

'Les histoires latines de S. George, qu'on croit estre fort anciennes, disent qu'il souffrit dans la Perse à Militine en Cappadoce: 'Usuard, Adon, Notker, & plusieurs autres, l'ont mis à Diospolis dans la Perse; '& mesme plusieurs tres anciens exemplaires du martyrologe de S. Jerome le mettent en Perse. [Au contraire tous les Grecs depuis le VIII. siecle, & quelques Latins, conviennent qu'il confessa J. C. devant Diocletien: & selon ses actes, ce fut au commencement de la persecution.] 'Ainsi il faut, selon eux, que ç'ait esté à Nicomedie: '& quelques uns le marquent expressément. 'Les actes latins disent que c'estoit un vendredi 23. d'avril, ce qui se rencontre en l'an 303, auquel la persecution de Diocletien commença au mois de fevrier, mais non en l'an 290, 'auquel Baronius dit que des actes manuscrits mettent le martyre du Saint. 'C'est sur cela que Bollandus dit qu'on peut, ou plutost qu'on doit croire, & mesme avec certitude, qu'il a souffert à Nicomedie en l'an 303, le vendredi 23. d'avril; 'quoiqu'un peu auparavant il eust loué Bede, & le martyrologe Romain, de n'avoir point marqué ni le lieu, ni le temps de son martyre: [& c'est sans doute le plus seur.] 'La Chronique d'Alexandrie met son martyre en l'an 255, depuis l'Ascension de J. C, sous les Consuls Carin & Numerien, [qui sont ceux de l'an 284. Mais elle fait tant de fautes en cet endroit, qu'il n'y a pas lieu de s'y arrester.]

p. 106. f.
p. 107. a.
e.
Bar. 23. apr. a.
Boll. p. 106. f.
p. 104. d.
Chr. Al. p. 638.

NOTE III.

Pour la page 81.

Sur la veneration de S. George dans la Palestine.

Boll. 23. apr. gr. p. 14. a|Men. 3. nov. p. 43.
Men. p. 30. 41. 43.

'Les actes grecs de S. George, & les Ménées, portent que le Saint avant que de mourir, ordonna qu'on portast son corps dans la Palestine: Et l'on a cru dans les siecles posterieurs y avoir ses reliques dans une eglise fort celebre, 'dont les Grecs attribuent la fondation à Constantin. Ils en honorent solennellement la dedicace le 3e. jour de novembre, auquel ils disent aussi que son corps y a esté mis. Ils placent cette eglise à Lydde; 'd'autres la mettent à Rama ou Ramula qui a mesme porté le nom de S. George: & l'on croit qu'elle estoit entre ces deux villes, qui ne sont elongnées que de trois lieues. 'Un Jesuite qui a fait imprimer en 1679. le voyage qu'il avoit fait dans la Terre-sainte avec Mr. de Nointel, dit qu'il y a à Rama une eglise de S. George, '& une autre à Lydde, où l'on pretend qu'a esté autrefois le chef du Saint, bastie en la place de celle qui avoit esté fondée, dit-il, par Justinien, [ou selon d'autres, par Constantin.] 'S. Jerome en parlant des lieux de devotion visitez par Ste Paule dans la Palestine, marque Lydde, celebre par les miracles de S. Pierre, & Arimathie [qu'on pretend estre Rama,] à cause de Joseph. [Mais il ne dit rien de S. George.]

Boll. p. 109. a.
V. de P. p. 32.
p. 41.
Hier. ep. 27. p. 172. e.

'Comme Lydde portoit aussi le nom de Diospolis, c'est peutestre pour cela que divers martyrologes confondant le lieu de la sepulture de S. George avec celui de son martyre, disent qu'il a souffert à Diospolis. Et ils mettoient cette ville en Perse [peutestre parceque la Palestine estoit soumise de leur temps aux Rois des Sarrazins & des Perses. Ce qui est certain, c'est que] 'dans le VII. siecle les Latins croyoient que le corps de ce Saint estoit en Orient.

Boll. p. 104. c.
Fort. l. 2. c. 13. p. 61.

NOTES SUR SAINT THEODOTE.

NOTE I.

Pour la page 82.

Diverses difficultez dans ses actes.

[IL n'y a guere de pieces, quelque authentiques qu'elles soient, où l'on ne trouve des difficultez, & quelquefois de fort embarassantes, qu'il n'est pas aisé de resoudre. C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner s'il s'en rencontre aussi dans les actes de Saint Theodote. Nous ne mettons pas en ce rang les divers miracles qu'on y lit, la pluspart ayant une gravité, & un caractere de verité qui se défend par soy mesme. Mais il y a quelque chose de plus étrange,] 'dans cet asne que Fronton envoie à quinze lieues loin d'Ancyre, chargé du corps de Saint Theodote, en demeurant luy mesme à Ancyre. On ne voit pas bien si l'asne alla droit à Male chez son maistre, ou s'il alla au lieu que le Saint avoit marqué à Fronton, 'qui estoit à deux stades de Male. [Le premier seroit moins surprenant, y ayant assez d'animaux accoutumez à s'en retourner chez eux sans qu'on les conduise. Neanmoins il y a plus d'apparence que c'est le dernier;] 'd'où vient

Boll. 18. may, p. 165. c.
p. 154. d.
p. 165. e.

vient que l'auteur dit que ce fut un ſaint Ange qui conduiſit l'aſne. [Peuteſtre que Fronton crut qu'il retourneroit chez luy, & que l'Ange le fit aller à l'autre endroit.

Je ne ſçay ſi nous trouvons des paſſages auſſi anciens] 'pour l'uſage de la priere de Sexte: mais elle pouvoit eſtre commune dans la Galacie, ſans que cela ſoit marqué par les auteurs. On peut faire la meſme objection & la meſme réponſe 'ſur le titre de Pape donné à un Preſtre. Il y a quelque lieu de s'étonner 'de voir au meſme endroit une egliſe qui n'eſtoit ni abatue, ni meſme fermée. [Mais il faut conſiderer que c'eſtoit des les premiers mois de la perſecution, dans un village à quinze lieues de la ville.]

p. 154. c. f. c. £.

'S. Theodote eſt qualifié en un endroit Martyr des ſon vivant: [mais c'eſt viſiblement une mepriſe de copiſtes: & quand meſme elle viendroit de l'auteur, cela n'empeſche point que la piece ne ſoit veritablement originale.] Il ſemble que le Saint demande qu'on luy baſtiſſe une egliſe: σὺ δὲ σπούδασκε τὸν οἶκον οἰκοδομῆσαι. [Mais οἶκος ne peut-il pas ſignifier ſimplement un monument? Et d'ailleurs le Saint qui parloit viſiblement en cette occaſion par eſprit de prophetie, ne pouvoit-il pas demander ce qu'il ſavoit devoir arriver, parceque Dieu le vouloit, & ſans aucun mouvement de vanité?] 'On voit des preſtres payens qui dechirent leurs habits. [Cela eſtoit-il en uſage parmi d'autres que les Juifs?

p. 161. a.

Il ſemble difficile de croire] 'que le juge ait promis tant de recompenſes au Saint, & en particulier le pontificat, pour le porter à renoncer J. C. [Je ne doute pas que les payens ne cruſſent les apoſtats aſſez bien recompenſez de n'eſtre point inquietez & tourmentez. Il paroiſt neanmoins par quelques endroits, qu'on leur donnoit meſme des recompenſes; quoiqu'apparemment on le fiſt ſeulement à un petit nombre pour attirer les autres par l'eſperance. Pour ce qui eſt du pontificat de la ville ou de la province, qui pouvoit eſtre alors vacant, c'eſtoit une grande dignité, mais qui engageoit auſſi à de grands frais qu'il falloit faire pour répreſenter des jeux. Ainſi des perſonnes qui n'avoient que des biens mediocres, comme S. Theodote, n'avoient garde d'y aſpirer.] 'Et pour les grandes ſommes que le juge luy promettoit, elles ſe fuſſent ſans doute trouvées reduites à peu de choſe, s'il euſt falu venir aux effets.] 'Il y a quelques paroles du Saint un peu fortes: [mais c'eſt peu de choſe.

p. 159. c. p. 160. d. p. 161. c.

Il y a une difficulté plus importante que tout cela,] 'ſur ce qui y eſt dit que les Apotactetes s'attribuoient & avec ſujet les Vierges Tecuſe, Alexandrée, & Phaïne. 'Bollandus dit que ces Apotactetes eſtoient ceux qui renonçoient à leurs biens, & qui dans la ſuite ſont degenerez en une ſecte heretique, de meſme que les Encratites, comme on le voit par la loy VI. du Code Theodoſien ſur les heretiques. 'Il veut dire par la ſettieme. [Mais les Encratites ont eſté heretiques des leur origine, c'eſt à dire des la fin du II. ſiecle. Les Apotactetes marquez par la loy de Theodoſe,] 'eſtoient une branche ſortie des Encratites, *v. les Encratites*, & venoient, comme eux, de Tatien. [Ainſi ils ont toujours eſté heretiques; & ſi ce ſont ceux que marque Nil auteur des actes de S. Theodote, il faut dire que Ste Tecuſe, & les deux autres, S. Theodote inſtruit par elle, tous les Chrétiens d'Ancyre qui leur eſtoient unis, & Nil qui leur a tant donné d'eloges, eſtoient tous des heretiques. Et comme la foy ne nous permet pas de croire que Dieu ait voulu canonizer des heretiques par des viſions & par des miracles, il faut dire que Nil eſt un impoſteur, & toute l'hiſtoire qu'il nous debite, une fable. Il ſeroit bien faſcheux de ſe reduire à cette extremité, de rejetter une hiſtoire qui a toute l'apparence de verité, & d'abandonner au demon des perſonnes que l'Egliſe honore publiquement comme des Saints.

p. 158. c. a. Cod. Th. t. 6. p. 121. Epi. c. 61. p. 506. b.

Il vaut donc mieux recourir à une autre ſolution, & dire que le mot d'Apotactetes ou Renonçans, marquant fort naturellement tous ceux qui renonçoient à la vie commune pour en embraſſer une plus penitente & plus parfaite, ſe peut fort bien entendre de ceux qu'Euſebe appelle Aſcetes, & de ceux qui ont embraſſé enſuite l'état monaſtique.] 'Il eſt viſible en effet que Julien l'apoſtat marque les moines par le mot Apotactites, & il dit que c'eſtoient les Chrétiens qui les appelloient de ce nom. [Ainſi cet endroit marquera que les Saintes Tecuſe, Alexandrée & Phaïne, avoient embraſſé une vie plus auſtere & plus retirée que les autres: Ce qui ne ſervira qu'à relever la gloire de leur virginité & de leur martyre. Cela s'accorde fort bien] 'avec ce que Ste Tecuſe dit à S. Theodote dans une viſion, qu'elle l'avoit conduit aux exercices des Aſcetes, πρὸς ἀσκητὴν ἐχειραγώγησά σε.

Juli. or. 7. p. 417. Boll. 18. may, p. 157. a.

[S'il falloit dire neceſſairement que ces Apotactetes ſont ceux qui ont eſté condannez comme heretiques, nous ne craindrions point de répondre qu'au lieu de κατὰ ἀλήθειαν δὲ εἰσὶ, il faut lire κατὰ ἀλήθειαν δὲ οὐκ εἰσὶ, ce qui feroit ce ſens, que les Encratites pretendoient avoir eu les trois Saintes dans leur ſecte, mais qu'ils le pretendoient contre la raiſon & la verité.]

NOTE II.

Pour la page 82.

Sur le temps de ſa mort.

[Il n'eſt point neceſſaire de repeter ici les raiſons par leſquelles] 'Bollandus montre que Saint Theodote a ſouffert dans la perſecution de Dioclatien, vers 303 ou 304. [Mais je ne ſçai pourquoi] 'il a choiſi l'an 304. [a] Car puiſque le Saint parla en mourant aux Chrétiens qui pleuroient à la vue de tous les infideles, [c'eſtoit ſans doute avant le quatrieme edit publié au commencement de 304, pour les condanner tous à la mort. Il ſemble meſme qu'on n'avoit publié alors que le ſecond edit, qui ordonnoit de mettre les Eccleſiaſtiques en priſon, & non encore le troiſieme qui vouloit qu'on les fiſt mourir.

Boll. 18. may, p. 148. p. 147. b. [a] p. 163. b.

Nous ne voyons pas non plus de difficulté à croire que le 18. de may, auquel on fait de Ste Tecuſe & de ſes compagnes, eſt veritablement le jour de leur mort. On pourroit dire auſſi que c'eſt celui du martyre de S. Theodote, & en ce cas,] 'Ste Tecuſe auroit ſouffert le 11. n'y ayant eu que ſept jours entre ces deux evenemens, ſelon les actes.] 'Bollandus dit que c'eſt trop peu, & qu'il faut lire *p. 162. d.* quinze jours au moins au lieu de cinq qui ſont marquez. [Mais je ne voy point pourquoi il trouve ce temps trop court.] 'Il voudroit qu'on miſt la mort de Saint Theodote le 7. de juin, à cauſe que les Grecs en font ce jour là un office ſolennel. Mais il nous apprend luy meſme que c'eſt à cauſe d'une tranſlation de ſes reliques. [Quoy qu'il en ſoit, c'eſtoit toujours au printemps,] 'puiſque peu de jours auparavant, on entendoit chanter les roſſignols; [ſi l'on ne veut dire que Nil a ajouté cette petite particularité pour egayer ſa narration. Mais la gravité du reſte porte à prendre cet endroit meſme à la lettre.]

p. 165. e. p. 148. b. p. 154. d.

NOTE

Pour la page 86.

NOTE III.

Que S. Theodote honoré par les Moscovites, est celui d'Ancyre.

Boll. may, t. 1. p. 28. [Bollandus ne remarque point] 'que les Moscovites font de S. Theodote seul le 18. de may. [Peut-estre a t-il cru que ce n'estoit pas le mesme Theodote,] parcequ'ils le qualifient Evesque: [Mais ils peuvent avoir pris cette erreur des Grecs,] Men. p. 47. 50. 'qui dans leurs Ménées appellent aussi Saint Theodote d'Ancyre ἱερομάρτυρα, comme s'il avoit esté Evesque, ou au moins Prestre: & dans le menologe imprimé en 1523, *p.* 117. 2. ils le font positivement Evesque d'Ancyre. Pour montrer qu'ils se trompent, il suffit de voir que les actes ne disent point qu'il ait eu aucun degré ecclesiastique.] Boll. 18. may, p. 149. c. 'Son emploi de cabaretier, & sa vie dans l'usage du mariage, avec tout le reste de ce qui est dit dans cet endroit, [ne convient point à un Evesque,] p. 154. f. e|150. e. 'non plus que le titre de Pape qu'il donne à un Prestre. Mais ce qui est dit 'qu'il ne mangeoit jamais qu'aprés que le Prestre avoit fait la benediction, [reçoit encore moins de réponse.] may, t. 1. p. 28. 'Aussi ce titre d'Evesque n'avoit pas empesché d'abord Bollandus de dire que c'est celui mesme dont Nil a écrit la vie.

NOTES SUR SAINT MARCELLIN ET SAINT PIERRE.

Pour la page 86.

NOTE I.

Abregé de leurs actes.

[Nous n'avons point cru devoir mettre dans le texte l'histoire de S. Marcellin & de S. Pierre, ne voyant point qu'elle soit ni assez autorisée, ni assez belle. Cependant comme elle est celebre, nous en mettrons ici un abregé.] Sur 2 jun. p. 16. §. 1. 'Saint Pierre qui estoit Exorciste, fut pris à Rome par les payens, foüetté plusieurs fois pour le nom de J.C, §. 4. 'tourmenté, & presque jusqu'à en mourir. Comme il vivoit neanmoins encore, §. 1. 'il fut mis en prison en la garde d'un nommé Arteme, dont la fille appellé Pauline estoit possedée du demon. Pierre assura Arteme qu'elle seroit delivrée s'il vouloit croire en J.C: & sur ce qu'Arteme luy objecta que si son Dieu avoit tant de puissance, pourquoi il le laissoit souffrir si longtemps, luy qui estoit son serviteur, il luy dit que J.C pouvoit le delivrer, mais qu'il aimoit mieux luy laisser acquerir une couronne eternelle par ces souffrances de peu de durée. Enfin, Arteme conclut qu'il vouloit mettre S. Pierre dans un cachot plus profond, le charger de plus de chaines, l'enfermer mieux qu'à l'ordinaire, & que si son Dieu le delivroit de là le jour mesme & qu'il guerist sa fille, il ne manqueroit point de croire en luy.

§. 2. 'Pierre luy promit que cela se feroit, non pour satisfaire sa curiosité, mais pour faire eclater la divinité de J. C. Et en effet, lorsqu'Arteme s'entretenoit avec sa femme Candide, & qu'il se moquoit tant de Pierre, que de sa femme mesme qui prenoit son parti, §. 3. 'il le vit, dit-on, venir à luy vétu de blanc, & une croix à la main. Aussitost Pauline fut delivrée, & Arteme converti avec toute sa famille, & beaucoup de personnes du voisinage, que le bruit de ce miracle attira chez luy. §. 3. 'Arteme s'en alla en mesme temps aux prisonniers, à qui il offroit la liberté, (ce qui n'est nullement aisé à croire,) s'ils vouloient se faire Chrétiens: & ils l'accepterent tous. §. 3. 'S. Pierre fit venir S. Marcellin Prestre qui les battiza, & ils les instruisirent durant plus de 40. jours. Car le juge nommé Serene qui estoit Vicaire [du Prefet du Pretoire,] estant tombé malade, leur donna tout ce loisir.

§. 4. 'Au bout de ce temps, Arteme receut ordre de venir la nuit trouver ce juge, avec tous les prisonniers qu'il gardoit. Il dit aux nouveaux convertis que ceux qui voudroient se retirer le pouvoient faire. [Il paroist qu'ils le firent tous, hors S. Marcellin & S. Pierre: & il ne faut pas s'étonner que des criminels s'enfuient quand ils le peuvent. Ce qui n'est nullement croyable, c'est qu'Arteme se soit engagé par là à souffrir, contre la défense de S. Pierre, non comme Chrétien, mais comme violateur des loix publiques & legitimes de tous les Etats. Mais c'est ce que portent les actes.] §. 4. 'Il s'en alla donc trouver Serene, & luy dit que Pierre avoit fait Chrétiens tous les prisonniers, & les avoit delivrez par le nom de J. C, & qu'il estoit demeuré tout seul avec le Prestre Marcellin, [dont il pouvoit bien se dispenser de parler, puisqu'il n'estoit pas son prisonnier.

§. 4. 'Serene en colere, [& avec assez de raison,] fit foüetter & mettre en prison Arteme mesme, [pour sa negligence à garder les prisonniers:] §. 4. 'puis faisant venir Marcellin & Pierre, il commanda aprés quelques paroles, que l'on battist le premier à coups de poings sur les arteres, (je ne sçay ce que c'est;) & ensuite qu'on le couchast tout nud & lié de chaines dans la prison sur du verre cassé, sans luy donner mesme de l'eau. §. 5. 'Il menaça ensuite S. Pierre de le faire dechirer des le lendemain par les bestes; de quoy le Saint se moqua, & il luy reprocha mesme la cruauté dont il usoit envers Marcellin. Il fut mené en prison, separé de S. Marcellin, & enfermé dans les ceps de bois: §. 5. 'Mais un Ange, dit-on, les delivra tous deux, en leur ordonnant d'aller instruire les Neophytes, & de se representer à Serene 8. jours aprés. [Cela sent parfaitement sa fable Metaphrastique.]

§. 6. 'Le lendemain Serene sachant qu'ils n'estoient plus dans la prison, fit venir Arteme avec sa femme & sa fille. Voyant qu'ils confessoient J. C, & refusoient de sacrifier, il les condanna à estre accablez sous une mazure, *immensâ ruderum mole obrui.* [C'est un jugement un peu extraordinaire.] On les menoit déja au lieu de l'execution, lorsque Marcellin & Pierre vinrent au devant d'eux, avec un grand nombre de Chrétiens, ce qui fit fuir les soldats qui les menoient. Les Chrétiens coururent aprés, 'pour tascher inutilement de les convertir: & quelques uns d'eux les retinrent durant que Saint Marcellin disoit la Messe. Quand elle fut dite, S. Marcellin fit retirer tous les Fideles, afin que les soldats pussent executer leur ordre; & il se livra luy mesme entre leurs mains avec S. Pierre.

§. 7. 'Les soldats, [sans se souvenir de ce que portoit la sentence,] tuerent Arteme d'un coup d'épée, & precipiterent sa femme & sa fille dans une grote, où ils les assommerent à coups de pierres. Pour S. Marcellin & S. Pierre, ils les lierent à des arbres, ses mains derriere le dos, jusqu'à ce qu'ils en eussent averti Serene, qui ordonna qu'on les decapitast au milieu de la forest noire, ce qui fut executé. On ajoute que celui qui les executa s'estant enfin con-

converti, aſſura entr'autres choſes, qu'il avoit vu leurs ames ſortir de leurs corps comme des Vierges richement parées, & eſtre portées au Ciel par les mains des Anges.

NOTE II.

Pour la page 86.

Si l'on a fait leur feſte au mois de decembre.

Bar. 2. jun. a.

'Baronius dit qu'on faiſoit autrefois la feſte de S. Marcellin & S. Pierre au mois de decembre, puiſque le titre de la ſixieme homelie de Saint Gregoire, porte qu'elle eſt faite dans leur egliſe, le jour de leur feſte, le 3e dimanche de l'Avent. Il doute neanmoins en meſme temps s'il n'y a point en cela quelque faute. 'Et en effet, dans la derniere edition de S. Gregoire, le titre de cette homelie ne porte point qu'elle ait eſté faite le jour de leur feſte. [On ſçait d'ailleurs que ces titres ne ſont jamais une entiere autorité.]

Greg. t. 1. p. 1360.

NOTES SUR SAINT FELIX DE THIBARE.

NOTE I.

Pour la page 87.

Sur ſes divers actes: Pourquoi nous mettons ſa mort à Venouſe le 30. aouſt 303.

Bar. 302. §. 118-123.

'Baronius nous a donné dans ſes Annales les actes de S. Felix Eveſque d'Afrique, martyrizé en Italie au commencement de la perſecution de Diocletien, 'les ayant tirez de l'ancienne edition de Surius. 'Depuis cela, ces meſmes actes nous ont encore eſté donnez ſur divers manuſcrits par le P. Dom Luc d'Achery, [par Mr Baluze dans ſes Mélanges *t.* 2. *p.* 77-81, par les Anglois qui les ont encore imprimez à Oxford en 1680,] '& enfin en 1689. par D. Thierri Ruinart dans ſon recueil des anciens actes. [Il ſemble que nous ne devions plus trouver de difficulté dans ces actes, que tant de perſonnes habiles ſe ſont mis en peine de revoir ſur les manuſcrits, les ayant tous jugé legitimes & authentiques. Cependant c'eſt ce qui nous cauſe un aſſez grand embaras. Les editions de D. Luc, de Mr Baluze, & d'Oxford, ſont preſque partout conformes; & elles s'accordent avec ce qu'on en lit dans Mombritius *p.* 289.] 'Celle de Surius [& de Baronius,] que le P. Ruinart a mieux aimé ſuivre, comme la plus pure, [eſt aſſez differente des autres, & bien plus courte. Ainſi, ou celle-ci eſt abregée, ou les autres ſont amplifiées. Nous aimons mieux croire le premier, qui ſe peut faire ſans falſification: & ces editions plus amples ont des particularitez qui peuvent plus aiſément s'omettre que s'ajouter. Bede qui paroiſt avoir eu la meſme hiſtoire que Baronius, y ajoute neanmoins des choſes qui paroiſſent ne pouvoir venir que de la piece originale.

24. oct. a. Spic. t. 12. p. 634. Act. M. p. 376. p. 374. §. 1.

Mais outre ces differences qu'on peut concilier, il y en a deux importantes, qui ſont des contrarietez abſolues, l'une pour le temps du martyre du Saint, l'autre pour le lieu.] 'Les actes donnez par Baronius ſont datez du neuvieme Conſulat de Diocletien, & le huittieme de Maximien, qui eſt l'an 304. 'Car il ne faut pas s'arreſter à la fauſſe correction de Baronius, qui les a voulu faire venir à l'an 302. 'Selon ces actes, l'edit qui ordonnoit de bruler les Ecritures, ayant eſté publié le 5. de juin au lieu dont S. Felix eſtoit Eveſque, 'le Saint fut arreſté le lendemain, & retenu trois jours en priſon, 'aprés quoy on ordonna qu'il ſeroit conduit à Carthage: & il partit pour cela le 24. de juin. 'Quand il eut paſſé 16. jours à Carthage, le Proconſul ordonna le 15. juillet qu'on le meneroit au Prefet du Pretoire à Rome, comme les autres actes le diſent plus expreſſément. Il y demeura neuf jours en priſon, aprés quoy il fut envoyé à l'Empereur. 'On le mena pour cela en Sicile, & enſuite à Venouſe dans la Pouille, 'où il eut la teſte tranchée le 30. d'aouſt. [Tout cela s'accorde. Il y a ſeulement de la difficulté à croire que l'edit qui eſtoit du 24. de fevrier 303, n'ait eſté affiché en Afrique que le 5. juin 304. Mais il eſt aiſé qu'au lieu du IX. & du VIII. Conſulat, il faille lire le VIII. & le VII.] 'C'eſt en effet ce que portent toutes les autres editions, avec tous les manuſcrits. Et le P. Ruinart les ſuit, en abandonnant en ce point Surius & Baronius.

Bar. 302. §. 117. 118. Act. M. p. 376. n. Bar. 302. §. 118. §. 119. §. 120. §. 121. §. 122. §. 123. Baluz. t. 2. p. 468.

'L'edition de Mr Baluze & les autres ſemblables, ſont donc à preferer en ce point. Mais d'autre part 'elles portent que l'edit fut affiché au lieu dont S. Felix eſtoit Eveſque, le 5. de janvier, que le Saint fut pris le lendemain, '& demeura trois jours en priſon, 16. à Carthage, '12. à Rome, & fut enſuite quatre jours au moins avant que d'arriver à Nole, 'où il eut la teſte tranchée le 14. ou le 15. de janvier. [Cela ne s'accorde en aucune maniere; outre l'inconvenient qu'il y a de faire aller le Saint de Carthage à Rome, & de Rome par mer à Nole au mois de janvier. D'ailleurs il eſt certain que l'edit du 24. fevrier 303, ne fut pas publié en Afrique le 5. janvier de la meſme année.] 'On dira que la date de l'an 303. ne ſe raporte qu'à l'edit, & non à l'hiſtoire du Saint qui n'arriva que l'année d'aprés. [Mais c'eſt une choſe ſans apparence. On a aſſurément voulu marquer le temps du martyre du Saint, ou au moins de ſa premiere confeſſion: Et il n'y a nul lieu de croire qu'on ait attendu juſqu'au 5. janvier 304, à publier l'edit de la perſecution chez S. Felix, 'eſtant certain qu'il s'executoit en d'autres endroits de l'Afrique des le mois de may 303. [Nous croyons donc devoir ſuivre les actes de Baronius pour les dates, puiſqu'elles ſont plus particulieres, & s'accordent mieux, en corrigeant l'année ſur les autres: 'Et c'eſt ce que le P. Ruinart juge qu'il faut faire. Son edition *p.* 378, '& celle de Baronius, portent que le 30. d'aouſt lorſque le Saint ſouffrit, la lune fut changée en ſang. [Il ſemble donc qu'il y ait eu ce jour là une eclipſe. C'eſt ce que nous laiſſons à examiner à ceux qui ſont habiles en cette matiere. Mais je penſe qu'il peut arriver ſans eclipſe que la lune paroiſſe comme du ſang.] 'L'Egliſe d'Afrique honoroit un S. Felix Martyr le 30. d'aouſt.

Act. M. p. 375. §. 4. Baluz. t. 2. p. 77. p. 78. 79. p. 80. p. 81. p. 468. p. 92. Act. M. p. 375. §. 4. Bar. 302. §. 123. Anal. t. 3. p. 399.

'Le martyrologe de Bede, & un autre fort ancien, qui mettent le martyre de S. Felix le 30. d'aouſt à Venouſe dans la Pouille, [autoriſent les actes de Baronius & pour le temps & pour le lieu, qui eſt la ſeconde difficulté: Car les autres editions portent qu'il ſouffrit à Nole dans la Campanie. Uſuard & Adon ne favoriſent perſonne pour le jour, ayant mis S. Felix le 24. d'octobre: Mais à l'égard du lieu, ils ſont auſſi pour Baronius. De ſorte qu'il y a quelque lieu de craindre que le nom de S. Felix Confeſſeur, ſi celebre à Nole le 14. de janvier, n'ait cauſé quelque alteration de cette hiſtoire. Car il faut remarquer qu'elle n'eſt pas tout à fait originale dans les dernieres editions,] 'puiſque non-ſeulement elles marquent que le corps du Saint ayant

Flor. p. 795. Baluz. t. 2. p. 81.

ayant esté enterré à Nole, ses reliques, *reliquiæ*, furent raportées à Carthage; mais qu'elles ajoutent qu'il s'y faisoit un fort grand nombre de miracles, & que tous les malades y estoient gueris. [Cette remarque ne se trouve guere dans les actes originaux; & S. Augustin dans le soin qu'il a eu de rechercher les miracles de son temps, ne dit rien de ceux-ci, qu'il pouvoit encore mieux connoistre que ceux de S. Felix de Nole, & de S. Gervais de Milan.] 'Les Protestans d'Angleterre disent que cette clause paroist ajoutée, & manque dans quelques manuscrits. Mais ils n'osent dire qu'elle manque dans leur manuscrit de Salisberi; & il ne paroist point qu'ils en aient vu d'autre. Mr Baluze ne dit point qu'elle manque dans aucun des quatre excellens sur lesquels il a fait son edition. Le P. Chifflet l'a trouvée aussi dans ceux dont il a tiré 'sa copie donnée par le P. Dom Luc. [Ainsi elle ne manque que dans ceux de Surius & de Baronius.]

Ox. act. p. 56. — Baluz. t. 2. p. 467. — Spic. t. 12. pr. p. 30.

Pour la page 87.

NOTE II.

Qu'on ignore d'où il a esté Evesque.

Act. M. p. 374. §. 2. — 'La ville dont S. Felix estoit Evesque, a esté appellée Thibare par Baronius *an.* 302. §. 117, 118, au lieu de Tibiure qu'il avoit trouvé dans Surius, Tubyze ou Tubize dans Mr Baluze *p.* 468, dans divers manuscrits de France, [& apparemment aussi dans celui de Salisberi;] Tubzoque, Tubzuz &c. dans un des manuscrits de Mr Baluze, dans le Spicilegium, & dans Bede 30. *aug.* [Mr Baluze, & les Anglois *p.* 47, croient que c'est celle que d'autres appellent Tubuze ou Tubursique dans la Numidie.]

p. 375. — 'Mais il est visible qu'elle estoit sous Anulin Proconsul de Carthage, & par consequent hors de la Numidie, 'qui avoit alors son Gouverneur particulier nommé Florus. ᵃ Selon les actes de Baronius, elle n'estoit pas à plus d'une journée de Carthage. 'Bede 30. *aug.* y conte 35. milles ou 14. lieues. 'La geographie sacrée met dans la Proconsulaire, Tabuca & Tizzica. [Celle de Thibare est celebre dans S. Cyprien:] '& Holstenius la met entre celles dont on ignore la province. 'D'autres croient qu'elle estoit de la Zeugitane [ou Proconsulaire. Dans cette difficulté, dont le sujet est peu important, nous aimons autant suivre Baronius,] 'puisque la ville de Thibare est connue en Afrique, [& qu'il faut donner un surnom à nostre Saint, pour le distinguer de tant d'autres Felix que l'Eglise honore. Je ne trouve rien dans l'histoire des Vandales du P. Ruinart, qui nous éclaircisse.]

Opt. l. 3. p. 71. b. — a Bar. 302. §. 118. 119. — Boll. mars, t. 2. p. 30. e. — Geo. sac. p. 93. 94. — Holst. n. p. 104. — Cyp. ox. ep. 58. p. 120. — Act. M. p. 374.

Pour la page 87.

NOTE III.

Sur ceux qui furent arrestez avec le Saint.

Bar 302. §. 118. — 'Le Prestre & les deux Lecteurs amenez à Magnilien, sont nommez Aper, Gyr ou Cyr, & Vital, dans Baronius [& dans le P. Ruinart;] & Janvier, Fortunace, & Septimin, dans le P. Dom Luc & les autres editions suivantes. [Je ne sçay d'où peut venir cette difference.]'Le P. Ruinart qui la remarque, n'en rend aucune raison. [Est-ce que de leurs deux noms, (car les Latins en avoient toujours deux au moins,) les uns ont pris le premier & les autres le second? Nous suivons D. Luc en ce point, parcequ'il est appuyé par Bede mesme au 30. d'aoust, qui dans le reste est plus conforme à Baronius. Il met seulement Fortunatien au lieu de Fortunace,] 'ou Fortunat comme l'appellent les Grecs. [Car ils s'accordent aussi avec les actes de D. Luc dans les noms de ces martyrs, quoique dans le reste ils semblent plutost suivre ceux de Baronius. Nous parlerons encore de cette difficulté dans la note 4.]

Act. M. p. 375. §. 3. — Men. 26. apr. p. 223.

Pour la page 88.

NOTE IV.

Sur ceux qu'on fait compagnons de son martyre.

Boll. mars, t. 2. p. 30. c. — [Nous avons supposé dans la note 3,] 'que Janvier, Fortunatien, & Septimin, marquez dans les martyrologes comme compagnons du martyre de S. Felix à Venouse, estoient les Ecclesiastiques de Thibare nommez dans ses actes. Neanmoins cette piece ne disant point qu'ils l'aient accompagné ni dans ses voyages, ni dans son martyre, il est bien à craindre que Bede qui l'a dit le premier, ne l'ait inferé de ce qu'il voyoit qu'ils avoient esté arrestez aussibien que luy, sans en avoir d'autre preuve; & que les autres ensuite ne l'aient dit sur l'autorité de Bede.] 'Entre les douze freres qu'on dit avoir esté pris à Adrumet en Afrique sous Diocletien, & avoir esté martyrizez en diverses villes de la Pouille. On pretend que Septimin, Felix, & Janvier souffrirent à Venouse le 29. d'aoust. [Je ne sçay si l'on pourroit dire que Bede les ayant cru sur cela compagnons du martyre de S. Felix, & ensuite les mesmes que ceux qui avoient esté arrestez avec luy, auroit jugé ensuite devoir preferer leurs noms qu'il trouvoit dans tous les martyrologes, à ceux qu'il ne trouvoit que dans les seuls actes du Saint. Neanmoins les Grecs disent, comme nous avons vu, que ces trois Saints furent arrestez avec Saint Felix, qu'ils furent ensuite les compagnons de sa prison & de sa mort, & qu'ils le furent enfin de son martyre. [Et qui oseroit dire qu'ils l'aient pris de Bede?

Sur. 1. sept. p. 9. §. 43.

Il y a bien de l'apparence que Saint Audacte mis le premier par Bede & par les autres, entre les compagnons du martyre de Saint Felix, n'est point different] 'de Saint Audacte ou Adaucte qu'on marque avoir aussi souffert le 30. d'aoust à Rome avec un autre S. Felix. [Car pour le titre de Prestre qu'Usuard & Adon donnent à celui de Venouse, c'est une addition qu'il estoit bien aisé de faire à Bede.] 'Un martyrologe que Holstenius nous a donné, ne parle point de Janvier, mais seulement d'Adaucte Prestre, & des deux Lecteurs. Ce martyrologe confirme encore plus que celui de Bede, les actes de S. Felix qui sont dans Baronius. Car il met sa prise au mois de juin, quoiqu'on y lise le 14. au lieu du 6.

Boll. mars, t. 2 p. 30. c. — Holst. mar. p. 319| Flor. p. 795. 1. 2.

Ferr. it. p. 550. — 'Ferrarius veut encore que S. Fortunat, S. Caius, & S. Anthe, honorez à Salerne le 28. d'aoust comme les patrons de la ville, fussent les compagnons de la prison, de la confession, & des voyages de S. Felix. Mais il ne cite tout cela que du breviaire & des monumens de l'Eglise de Salerne: Et il ne nous les donne point, 'non plus que Baronius qui les cite aussi. [Ferrarius en cite encore quelques particularitez de leur histoire, qui ne sont pas propres pour leur donner de l'autorité. Ainsi il nous suffit de savoir que l'Eglise de Salerne les honore comme des Martyrs qui ont souffert sous Diocletien, & conserve leurs corps dans sa Cathedrale.]

Bar. 28. aug. f.

Pour la page 88.

NOTE V.

Sur la condamnation du Saint.

Baluz t. 2. p. 470. — 'Mr Baluze se trouve embarassé à expliquer ce que porte son edition, que le Prefet du Pretoire ayant envoyé Saint Felix à l'Empereur, cependant lorsqu'il fut arrivé à Nole, le juge du lieu luy fit

fit trancher la teste. Il s'en tire en disant que ce juge le faisoit par ordre de l'Empereur qui estoit present. [Mais il est fascheux qu'il ne soit rien dit de cet ordre de l'Empereur. Les Anglois n'ont rien trouvé de meilleur. Car quoy qu'ils disent, ce fut le juge de Nole, *Cognitor ejusdem civitatis*, qui prononça contre le Saint, selon leur edition. Mais ils ajoutent que quelques exemplaires ont *Præfectus*: Et ces exemplaires sont ceux de Surius & de Baronius, selon lesquels il n'y a pas de difficulté. Car le Prefet qui avoit envoyé le Saint à l'Empereur, s'estant rendu luy mesme auprés de ce prince, comme les Prefets y estoient d'ordinaire, il y jugea le Saint selon le pouvoir qu'il en avoit, sans qu'il soit necessaire qu'il en ait parlé à l'Empereur, quoique sans doute il l'eust fait.] 'Les Grecs disent positivement que le Prefet qui l'avoit envoyé à l'Empereur fut celui qui le condanna.

Men. p. 224.

'Le P. Ruinart croit que le Prefet estoit en Afrique lorsqu'il envoya le Saint à Maximien. [Il est bien rare de voir des Prefets en Afrique:] & les actes de D. Luc avec les autres qui les suivent, disent positivement qu'il estoit à Rome: [à quoy il n'est pas difficile d'accorder la suite des actes.]

Act. M. p. 377. n. b.

NOTES SUR SAINT ROMAIN.

NOTE I.

Pour la page 89.

Qu'il ne faut point faire deux SS. Romains d'un seul.

[COMME beaucoup d'auteurs raportent l'histoire de Saint Romain, il ne faut pas s'étonner si les uns la raportent plus amplement que les autres, & s'ils ne s'accordent pas mesme toujours entierement sur toutes les circonstances. Il est comme impossible que cela arrive d'une autre maniere.] 'Baronius fondé sur cette diversité, & sur les menologes des Grecs, en fait deux Saints differens, & neanmoins semblables dans le nom, dans le lieu, dans le temps, dans le jour, & dans le genre de leur martyre, dont l'un est connu par Eusebe & par S. Chrysostome, & l'autre par Prudence, par Eusebe d'Emese, [par l'oraison anonyme attribuée à S. Chrysostome, & par les actes que nous en avons dans Mombritius.] 'Il n'a pu neanmoins persuader cette distinction ni à Mr Valois, [a] ni à Fronton du Duc, [b] ni au P. D. Thieri Ruinart, qui n'en mettent qu'un. [Ce n'est pas qu'il ne soit étrange qu'Eusebe & S. Chrysostome ne parlent point de toute l'histoire de l'enfant Barulas. Mais il seroit bien étrange aussi, que deux Saints de mesme nom, dans la mesme ville, & sous le mesme Prince, eussent eu la langue coupée, eussent parlé ensuite, & eussent enfin esté étranglez dans la prison, sans que personne eust remarqué tant de conformitez en deux personnes differentes.

Bar. 18. nov. b.

Eus. n. p. 174. 1. b. a Chry. t. 1. n. p. 88. 1. d. e. b Act. M. p. 379.

Il vaudroit mieux dire, comme fait Florentinius *p.* 975, 976, qu'on a confondu leurs histoires, & qu'on attribue à tous les deux ce qui n'appartient qu'à un seul. Mais c'est accuser Prudence, & d'autres auteurs Latins & Grecs aussi anciens, d'une faute considerable: Et c'est ce que nous n'osons pas faire sur ce sujet non plus que sur celui de Saint Hippolyte, parcequ'il faudroit pour cela des preuves aussi fortes que celles qui nous obligent de reconnoistre que S. Gregoire de Nazianze & Prudence ont confondu deux Saints Cypriens. C'est par la mesme raison que nous n'osons point dire non plus qu'il faut s'arrester purement à Eusebe & à S. Chrysostome, & rejetter comme faux ce que les autres disent de plus. Il est dangereux de condanner de grands auteurs sur les simples omissions des autres. On oublie tous les jours les choses les plus remarquables & les plus essentielles, sans que souvent on en puisse rendre raison soy mesme. Eusebe est si different de luy mesme dans les deux endroits où il parle de S. Romain, que Florentinius *p.* 975. 2, veut qu'il y parle de deux Romains differens; 'ce que tous les autres jugeront sans doute n'estre ni necessaire ni probable.

Pour ce qu'on dit que le sujet de sa prise & de son martyre est raporté fort differemment, il est ordinaire qu'un mesme effet soit produit par plusieurs causes, dont les unes seront remarquées par un auteur, & les autres par un autre: outre qu'il y a assez de difficulté dans ce que Prudence dit sur ce sujet, comme nous le verrons dans la note 3.]

NOTE II.

Pour la page 89.

Que ses actes dans Mombritius ne sont point originaux.

'Mr. Valois cite les actes de S. Romain qui sont dans Mombritius, [comme si c'estoit une piece ancienne & authentique. Ils ont en effet quelque chose de bon, & suivent assez Prudence. Mais tout d'abord ils donnent à Saint Romain le titre de *moine*, qui n'estoit point alors en usage:] '& quoique deux exemplaires du martyrologe attribué à S. Jerome le luy donnent de mesme, [je ne voy pas qu'il puisse convenir à S. Romain, qui exerçoit les fonctions ecclesiastiques du Diaconat dans l'Eglise de Cesarée.

Eus. n. p. 211. 2. d.

Flor. p. 974. 975.

Ils font declarer par les officiers du Prefet, que le Saint estoit le premier de la ville d'Antioche:] '& Eusebe assure qu'il estoit de Palestine. [Le juge y attribue au Saint d'avoir dit que les Chrétiens estoient meilleurs que les Princes: & toute la suite roule sur cela. Cependant je ne voy point que Saint Romain l'eust dit. Ils font citer au Saint plusieurs passages de l'Ecriture; ce qui ne se voit guere dans les actes originaux: & mesme ces passages semblent assez mal appliquez. Il y a aussi diverses injures peu necessaires. Ils disent qu'on alluma le bucher pour y jetter ensuite le Saint. Ce n'estoit pas la maniere ordinaire des Romains, comme on le voit par les actes de S. Polycarpe, de S. Pione, de S. Philippe d'Heraclée, & de quelques autres; & par ce qu'Eusebe & Prudence disent de S. Romain mesme. Ils portent que le jour auquel on voulut bruler S. Romain estoit le 18. de novembre. Cependant il ne mourut que plusieurs mois aprés qu'on l'eust condanné au feu; & il mourut selon les actes mesmes, le 18. de novembre. On ne voit point pourquoi ils font mener S. Romain hors de la ville pour luy couper la langue.]

Eus. de Pal. c. 2. p. 320. a. d.

'Le P. Ruinart remarque en general qu'il y a diverses fautes dans ces actes. Il en a trouvé d'autres dans des manuscrits, qu'il juge meilleurs, & qu'il n'a pas cru neanmoins estre encore dignes de tenir place dans son recueil.

Act. M. p. 378. §. 1.

NOTE

Pour la page 89.

NOTE III.

Quelle peut avoir esté la cause de son martyre.

[Eusebe & S. Chrysostome ne raportent point d'autre cause de la prise de S. Romain, que le zele qu'il eut pour empescher les Chrétiens de tomber dans l'idolatrie, ou de relever ceux qui y estoient déja tombez. Prudence, l'anonyme grec, & les actes du Saint, en expriment une autre, en laquelle neanmoins ils ne s'accordent pas tout à fait, & qui est un peu suspecte, puisqu'elle suppose que les eglises subsistoient encore, quoique leur demolition ait esté le premier pas de la persecution des Chrétiens.] 'Prudence dit donc qu'Asclepiade qui estoit alors Prefet [du Pretoire,] envoya des soldats pour prendre tous les Chrétiens qui estoient dans l'Eglise, s'ils refusoient de sacrifier, ayant dessein d'y aller ensuite luy mesme, pour y renverser l'autel & briser les portes. 'Il ajoute que S. Romain ayant appris cet ordre, s'en alla promtement à l'eglise, & encouragea tous les Fideles à souffrir genereusement pour J. C; de sorte que les soldats estant venus, ne purent faire autre chose que d'avertir le juge de cette resistance universelle des Chrétiens, & de luy dire que Romain en estoit le chef; ce qui l'obligea de commander qu'on prist ce Saint seul, & qu'on le luy amenast, ce qui fut aussitost executé. 'Les actes du Saint disent qu'il fut arresté sur ce que le Prefet Asclepiade avoit sceu qu'il avoit fait resoudre tous les Ecclesiastiques, (c'est à dire tous les Chrétiens) à l'empescher d'entrer dans l'eglise, & d'y exercer les violences qu'il pretendoit. 'L'anonyme dit que le juge vint effectivement à l'eglise pour la polluer, & y sacrifier aux demons sur l'autel de J. C. & que S. Romain aprés avoir adressé sa priere à Dieu, 'sortit de l'eglise, & empescha ce Magistrat d'y entrer, en s'opposant à luy avec une liberté extraordinaire.

Prud. de M. 10. p. 114. | p. 115. | Mombritius. | Chry. t. 1. or. 48. p. 547. a| 549. d. e. p. 550 b. c. c|547. a| 549. e.

[On peut, si on le juge necessaire, accorder toutes ces choses ensemble, en disant que quand S. Romain eut raffermi les Fideles, & relevé ceux qui estoient tombez, le Gouverneur ou le Prefet voulut venir sacrifier aux idoles dans l'eglise; & qu'en ayant esté empesché par le Saint, il y envoya quelques jours aprés pour prendre les Chrétiens, à dessein d'y retourner pour faire abatre l'autel. Il seroit neanmoins plus aisé de s'arrester seulement à Eusebe & à S. Chrysostome. Car il n'est nullement probable, que si Saint Romain a empesché le Gouverneur d'entrer dans l'eglise, il n'ait pas esté pris à l'heure mesme: & en effet l'anonyme grec le declare expressément. Tout cela suppose que les eglises subsistoient encore, lorsque la persecution estoit déja assez violente: & cependant la persecution commença par la demolition des eglises: & c'en fut le premier pas. Il est aussi fort extraordinaire de voir les Chrétiens s'opposer par la violence à la violence des magistrats. Leur regle est de ceder dans ces rencontres, & de perdre tout pour conserver leur ame & leur foy.]

Pour la page 89.

NOTE IV.

Qu'il a souffert la question.

Chry. t. 1. b. 43. p. 510. d| 512. a.

'S. Chrysostome dit par deux fois que le demon ne fit point souffrir de tourmens à S. Romain, mais luy fit couper la langue. [Je ne sçay si l'on peut dire que c'est seulement une expression moins exacte, ou s'il faut avouer que S. Chrysostome ne savoit pas assez l'histoire de ce Saint. Mais il est certain tant par Prudence, & par d'autres qui pourroient ceder à l'autorité de S. Chrysostome,] 'que par le témoignage incontestable d'Eusebe, qu'il souffrit les tourmens ordinaires de la question.

Eus. op. 4. p. 93.

Pour la page 90.

NOTE V.

Sur l'histoire de S. Barulas.

[Eusebe ni S. Chrysostome ne parlent point, comme nous avons dit, de tout ce qui regarde l'enfant interrogé par S. Romain. Mais on ne peut rien conclure de leur silence, puisque S. Chrysostome, & Eusebe dans son histoire des Martyrs de Palestine, omettent d'autres choses tres considerables, qu'Eusebe mesme raporte dans son traité de la Resurrection. Et comme dans ce traité il ne raconte l'histoire de S. Romain, que pour faire voir que Dieu a quelquefois fait d'aussi grandes merveilles pour la protection des Chrétiens, que celles qu'il a faites dans le Judaïsme, il ne faut pas s'étonner qu'il n'ait rien dit de cet enfant, qui ne touchoit pas à son dessein, comme il n'y dit rien du tout de la mort de S. Romain mesme. Outre les auteurs que nous avons citez, pour l'histoire de cet enfant,] 'il en est encore parlé dans l'ancien breviaire de Tolede, où il est nommé Theodule, au lieu que les martyrologes le nomment Barulas.

Bar. 18. nov. b.

Pour la page 91.

NOTE VI.

Faute dans Prudence.

'Prudence dit que le juge ayant fait venir Saint Romain aprés qu'on luy eut coupé la langue, afin de l'obliger à sacrifier publiquement, & le Saint soufflant sur le sacrifice, pour montrer l'horreur qu'il en avoit; le juge pour se moquer de luy, luy demanda s'il n'avoit rien à dire, & qu'il le pouvoit faire avec toute liberté; & qu'alors le Saint aprés avoir longtemps soupiré, prononça un grand discours. [Cela suppose qu'on ne savoit point encore que Dieu luy eust donné la faculté de parler sans langue; & c'est ce que nous ne voyons pas moyen d'accorder avec Eusebe,] 'selon lequel ce miracle se reconnut lorsqu'on remena le Saint en prison. [Dans cette contrarieté l'autorité d'Eusebe est sans doute preferable à celle d'un poete d'Espagne qui luy est posterieur. Nous nous arrestons encore moins à ce que portent les actes du Saint, qu'aussitost qu'on luy eut coupé la langue, il commença à chanter à haute voix les louanges de Dieu, & à faire d'autres discours.]

Prud. de M. 10. p. 133. 134. | Eus. op. 4. p. 96.

NOTES SUR SAINT ADAUCTE.

Pour la page 92.

NOTE I.

Conjecture sur Antandre peu fondée: Des Magistrats des villes.

'BOLLANDUS croit que cette ville de Phrygie toute de Chrétiens & de Martyrs, peut bien estre celle d'Antandre assez celebre dans la Phry-

Boll. 7. feb. p. 15. 16.

Phrygie, à cauſe que dans Euſebe il y a πολίχνlω αὔτανδρον, au lieu de quoy il voudroit qu'on luſt ἄντανδρον. [Mais cette correction quoique fort aiſée, & qui peut n'eſtre pas improbable en elle meſme, peut difficilement paſſer pour ſolide, n'eſtant appuyée ni de Rufin, ni de Nicephore, ni des manuſcrits.

Au lieu de ce que nous mettons, que les Magiſtrats & les perſonnes de qualité de cette ville eſtoient Chrétiens,] 'le texte porte λογιϛὴς τε αὐτὸς καὶ ϛρατηγὸς σὺν τοῖς ἐν τέλει. Et Mr Valois traduit aprés Rufin, *Curator ipſe ac Magiſtratus, cum honoratis.* 'Il explique aſſez amplement ce que c'eſt que λογιϛὴς ou *Curator*: [& il ſemble que cette charge réponde à peu pres à nos Maires, ou meſme aux Gouverneurs des villes. Il remarque que les Empereurs la donnoient ordinairement eux meſmes, & quelquefois à des Senateurs Romains. 'Pour *Magiſtratus* ou ϛρατηγὸς Mr Valois dit que ces ϛρατηγοὶ ſont les meſmes que les *Duumvirs*, & les Magiſtrats des villes, [à peu pres comme nos Eſchevins.] 'Bollandus pretend que ce ſont les capitaines & les gouverneurs des villes. Je ne ſçay ſi λογιϛαὶ ne ſeroient point ceux qui avoient ſoin de la police & des finances; & ϛρατηγοὶ, ceux qui adminiſtroient la juſtice, comme les Preteurs de Rome à qui on donne le meſme nom. Ainſi ce ſeroient nos Baillifs ou Lieutenans generaux des villes. Mais comme noſtre police eſt differente de celle des Romains, ces charges ne répondent pas tout à fait les unes aux autres.

Euſ. l. 8. c. 11. p. 304. d.
Amm. l. 14. n. p. 36.
n. p. 423. 424.
Boll. 7. feb. p. 14. §. 6.

Pour la page 92.

NOTE II.

Nom & qualité de S. Adaucte.

'S. Adaucte eſt quelquefois appellé Adauque: mais les manuſcrits & Rufin liſent Adaucte. 'Pour ſa qualité, Bollandus tire de Rufin qu'il eſtoit grand Maiſtre de la maiſon de l'Empereur, *Magiſter officiorum*: [ce qui n'eſt pas bien vraiſemblable,] puiſque comme Bollandus meſme le remarque, cette dignité eſtoit ſi relevée que les parens, les freres, & les enfans des Empereurs s'eſtimoient honorez de la poſſeder. [Les termes grecs favoriſent davantage Mr. Valois,] 'qui pretend que Saint Adaucte eſtoit receveur, Intendant, ou threſorier general du domaine particulier du Prince, ce qu'on a depuis appellé *Comes rei privatæ*.

Euſ. n. p. 167. 1. b.
Boll. 7. feb. p. 14. d. e.
Euſ. n. p. 167. 1. c|
Amm. n. p. 77. 78.

Pour la page 92.

NOTE III.

Temps de ſon martyre: Qu'il n'a point ſouffert en Eſpagne.

[Le temps auquel S. Adaucte & les autres dont nous avons parlé dans ce titre ont ſouffert, n'eſt pas bien conſtant. Euſebe dit ſeulement que c'eſtoit dans la perſecution de Diocletien; & il eſt difficile d'en ſavoir rien davantage. Peuteſtre que l'on peut conjecturer, quoique foiblement, que ç'a eſté au commencement de la perſecution,] 'à cauſe que Saint Adaucte eſtoit encore dans la fonction de ſa charge lorſqu'il combatit pour J. C. [Et il y a quelque apparence que l'on ne ſouffrit pas longtemps ſi pres de Nicomedie où eſtoit la Cour, une ville toute de Chrétiens. On y peut ajouter] 'ce que dit Lactance, qu'ils furent brulez avec leur egliſe. [Car la demolition des egliſes fut le premier pas de la perſecution. Cela paroiſt plus fort que la conjecture qu'on peut tirer de l'ordre d'Euſebe, qui n'en parle qu'aprés l'edit general publié contre tous les Chrétiens en 304. Neanmoins s'ils ont ſouffert le 7. de fevrier, auquel on en fait la feſte, ce n'a pas pû eſtre avant 304.

Euſ. l. 8. c. 11. p. 305. a.
Lact. inſt. l. 5. c. 11. p. 490.

Nous avons honte de raporter] 'l'imagination ridicule des Eſpagnols, qui ſous pretexte qu'ils ont dans la vieille Caſtille pres de la Biſcaie, une ville de Frias, laquelle ils diſent avoir autrefois eſté appellé *Phrygia*; pretendent ſans aucune autorité, que ces Martyrs de Phrygie ſont de leur pays. [Certainement ils ſont meilleurs politiques qu'hiſtoriens.] 'Car pour ſoutenir leur pretention, ils ſont contraints de dire que l'on a corrompu le texte de Lactance, d'Euſebe, de Rufin, de Nicephore; '& d'impoſer à leurs propres auteurs, dont les uns ne diſent rien ſur cette matiere, & les autres diſent expreſſément le contraire. [Cela ne leur eſt pas particulier à l'égard de ces Saints. Ils s'en attribuent encore beaucoup d'autres avec ſi peu de fondement, qu'ils ne le peuvent pas meſme perſuader à des Jeſuites de Flandre leurs ſujets. C'eſt pourquoi nous nous contentons d'ordinaire de rejetter ces fables ſans en parler.]

Boll. 7. feb. p. 15. §. 11-16.
§. 13.
§. 14.
§. 11.

NOTES SUR SAINT VINCENT.

NOTE I.

Pour la page 93. §. 1.

Des ſermons que nous avons ſur luy dans S. Auguſtin.

[NOUS trouvons aujourd'hui juſqu'à 6. ſermons dans S. Auguſtin prononcez le jour de S. Vincent, qui ſont le 12. & le 13. *de Sanctis*, le 8. & le 9. de ceux qui ont eſté ajoutez par les Docteurs de Paris, le 44. & le 102. *de diverſis*. Nous ne voyons pas ſujet de douter d'aucun de ces ſermons, excepté des deux premiers,] 'dont l'un ſe trouve auſſi attribué à S. Fulgence, meſme dans la derniere edition de ſes œuvres, [quoiqu'il ait tout à fait l'air & l'eſprit de S. Auguſtin: & les Benedictins en ont fait ſans heſiter le 276e de leur edition.] 'Il y a quelque choſe de plus dans S. Fulgence, [& qui me paroiſt moins ſentir S. Auguſtin. Seroit-ce que S. Fulgence l'auroit pris de luy mot à mot hors ces endroits? L'autre ſermon qui eſt le 13. *de Sanctis*, ſemble s'eloigner davantage de Saint Auguſtin: en effet, il ſe trouve auſſi imprimé dans les œuvres de S. Leon.] 'Baronius l'attribue à l'un & à l'autre, [ſans prendre garde que ce n'eſt qu'un meſme ſermon.] 'Ces paroles qui s'y liſent, *Hunc ergo amplius propria venerentur, qui etiam peregrina mirantur*, donnent grand lieu de croire qu'il eſt [de S. Pacien,] de S. Leandre, ou de quelque autre Eveſque d'Eſpagne. [Neanmoins pour abreger, nous le citerons ſous le nom de S. Leon, juſqu'à ce que nous en ayons d'autres lumieres: & nous ne donnerons à S. Auguſtin que les cinq que Poſſide a reconnus.]

Fulg. ſ. 9. p. 570.
Ibid.
Bar. 22. jan.
Aug. ſ. ap. 188. p. 313. c|314. e|
Leo. t. 1. p. 384.

NOTE II.

Pour la page 93. §. 1.

Sur ſes actes.

[Nous n'oſons ni approuver, ni rejetter les actes de S. Vincent. 1. Les harangues du Saint y ſont aſſez longues: ce qui eſt d'ordinaire une marque qu'elles ne ſont pas veritables. 2. L'on n'y trouve point ce verſet *Judica me Deus &c.*] 'qui ſemble, ſelon Saint Auguſtin, avoir eſté prononcé

Aug. ſ. 274. p. 1109. e.

Boll. 22. jan. p. 394. §. 3. §. 2. cé par le Saint. 3. 'Le mot *de Datiano cuidam præsidi*, [ne convient guere à un auteur contemporain.] 4. 'Ce qui y est dit que l'Evesque Valere n'ayant pas la parole bien libre, en avoit confié tout le soin à S. Vincent qui n'estoit que Diacre, fait quelque peine. Car on peut prouver ou que ce fait n'est pas bien probable; ou que s'il est veritable, il devoit avoir esté remarqué par S. Augustin, à qui un autre Valere avoit aussi laissé le soin de la predication.] §. 10. 5. 'Cette confession du Saint: *Dominum Christum confiteor Filium Altissimi Patris unici unicum, ipsum cum Patre & Spiritu Sancto unum solum Deum esse profiteor*, [peut estre suspecte par sa clarté mesme. 6. On y peut aussi remarquer quelques circonstances ou difficiles à croire, ou contraires à Prudence.

§. 1. Il y a une chose considerable au commencement,] 'qui est que le juge ne voulut point que l'on tinst registre de ce qui se passoit à l'égard de Saint Vincent; §. 3. de sorte que l'auteur a esté obligé d'en composer la relation 'sur la deposition de diverses personnes, comme il semble dire, p. 397. §. 20. '& durant la paix de l'Eglise, comme il le dit clairement. Prud. de M. 1. p. 69. 'Prudence témoigne aussi que les persecuteurs avoient empesché qu'on n'écrivist les actes des saints Martyrs de Calahorra, Hemitere, & Quelidoine. Sur. 8. may, p. 97. §. 6. 'Et l'on voit quelque chose de semblable dans ceux de S. Victor de Milan.

Aug. s. 274. 275. p. 1110. c. d. &c. [Cette circonstance semble autoriser beaucoup les actes de S. Vincent.] 'Car y ayant eu des actes assez longs de ce Saint, qui se lisoient publiquement dans l'Eglise du temps de S. Augustin, & où l'on apprenoit ce qu'on luy avoit dit, ce qu'il avoit répondu, tous les tourmens qu'il avoit soufferts &c. [il faut ou que ce soient ceux-ci mesmes, ou que ceux-ci estant faux en ce point si important, ne meritent aucune creance: ce qu'il est difficile de dire, parce qu'assurément ils sont bien écrits, & s'accordent assez bien avec Saint Augustin & Prudence; les differences que nous y remarquerons estant peu considerables, & pouvant estre des fautes de Prudence autant que des actes. On peut encore par ce moyen répondre à la longueur des harangues, qui peut venir ou de ce que l'auteur a ajouté quelque chose aux paroles du Saint, ou de ce qu'il a joint plusieurs réponses en une seule.] Boll. 22. jan. p. 394. §. 6. 'Hessels témoigne approuver entierement ces actes.

Il est fascheux qu'on n'y trouve point le verset *Judica me Deus &c.* Mais avec cela, quand S. Augustin dit qu'il disoit ce verset dans ses prieres, cela peut aisément se raporter aux prieres qu'il avoit faites avant son martyre, & qui devoient estre tirées principalement des pseaumes, selon la coutume de l'Eglise. De sorte qu'il ne sera point necessaire que cela fust marqué dans ses actes. Les trois raisons suivantes peuvent paroistre moins considerables. Ainsi il est difficile de juger si l'on doit regarder ces actes comme originaux, ayant esté composez par des témoins oculaires, & lus publiquement dans l'Eglise au temps de S. Augustin, ou comme une piece faite dans la suite du temps, partie sur ce que les anciens auteurs ont dit de ce Saint, partie sur des traditions peutestre assez mal assurées, comme sont les actes de S. Laurent. Quoiqu'il en soit de cette difficulté, elle est moins importante en ce Saint qu'en beaucoup d'autres, parceque ses actes ne contiennent presque aucun fait considerable que nous ne trouvions dans des auteurs assurez.] Act. M. p. 388. §. 4. 'Le P. Ruinart soutient absolument qu'ils ont esté écrits aussitost que l'Eglise a eu la paix, p. 387. '& que ce sont ceux qu'a eus S. Augustin, & il les a mis dans son recueil.

Bar. 22. jan. a. 'Nous avons encore dans Surius des actes de S. Vincent attribuez à Metaphraste, & tirez des latins. [Et nous n'en parlerons que pour faire voir la veneration que l'Eglise greque a eue pour S. Vincent aussibien que la latine.]

NOTE III.

Pour la page 93. §. 1.

Sur ce qu'on dit de sa noblesse.

Boll. 22. jan p. 394. §. 2. 'Les actes de Saint Vincent disent qu'Eutyque son pere estoit fils du tres noble Consul Agreste. [Cela n'est pas tout à fait bien probable.] p. 395. 2. d. 'Mais Bollandus remarque que tout l'article 2. où est ceci, manque dans quelques manuscrits. Sur. 22. jan. p. 358. 'En effet il ne s'en trouve rien dans les actes de Metaphraste, [quoique cela soit fort de son goust. Il faut neanmoins remarquer] Boll. §. 5. 'que la suite des actes latins semble supposer ce second article, en ce qu'elle parle de la noblesse du Saint, §. 6. '& de la difficulté que l'Evesque Valere avoit à parler.

NOTE IV.

Pour la page 97. §. 6.

De sa translation à Castres; & de quelques autres peu fondées.

Boll. 22. jan. p. 400. §. 17. 'Bollandus dit que les Portugais qui ont voulu rejetter l'histoire de la translation de S. Vincent à Castres en Albigeois, n'ont rien allegué de solide pour la combatre. [Et veritablement elle paroist tout à fait authentique, sinon qu'elle est toute fondée sur la bonne foy d'Audalde, qui ne paroist pas fort scrupuleux à mentir. Neanmoins il est difficile de croire qu'il eust osé employer le Comte de Cerdagne, & qu'il eust mesme fait agir le Roy de Cordoue, pour une chose qu'il eust sceu n'estre pas vraie.] §. 22. 'La reconnoissance que l'Eglise de Valence fait de cette translation, jusqu'à l'honorer par une feste double, [est une preuve considerable de sa verité.]

p. 406-414. 'Ce qui oblige les Portugais à combatre cette histoire, c'est qu'ils pretendent avoir eux mesmes le corps de S. Vincent apporté de Valence dans les Algarves au VII. ou VIII. siecle, & des Algarves à Lisbone dans le XII. p. 407. 'en l'an 1173. Bollandus parle fort amplement de cette translation. [Ce qu'on en peut dire, sans examiner diverses circonstances peu probables dont elle est accompagnée, c'est qu'elle est beaucoup moins autorisée que celle de Castres. Au moins on n'a aucun témoin considerable du transport des reliques du Saint, de Valence dans les Algarves: & il est assez étrange que les moines qui quittoient, dit-on, Valence, pour eviter les insultes des Maures, aient esté chercher les Algarves, pays beaucoup plus exposé aux Maures que Valence mesme.] p. 408. §. 1. 'Pour la translation des Algarves à Lisbone, on cite un Estienne, qui paroist écrire du vivant d'Alfonse Roy de Portugal, sous qui on pretend qu'elle arriva: mais aussitost aprés il semble parler de ce Roy comme s'il eust esté mort alors. [Je ne sçay mesme si le style de cette piece n'est point trop bon pour un auteur du XII. siecle. Mais nous laissons tout cela à examiner à ceux qui savent mieux l'histoire de ce temps là. Il peut estre certain qu'on ait apporté des Algarves à Lisbone le corps d'un Saint Vincent; mais il n'est pas aisé de prouver que ce soit celui de Valence.] p. 460. §. 1. 'Et c'est ce que Bollandus reconnoist, §. 4. 'sans s'arrester beaucoup à Rase historien Arabe & Mahometan, qu'on cite comme le meilleur témoin de cette pretention, sans dire seulement quand il vivoit.

p. 399. §. 15. 'Ce que l'on dit des reliques de S. Vincent, *pignora*, apportées d'Espagne à Capoue par deux moines, de là en un lieu nommé Cordun, & enfin à Mets en 970. par l'Evesque Thierri, n'a point d'autre auteur que Sigebert. p. 400. §. 22. 'On ne donne point non

non plus de preuve de ce qu'on dit que son cœur a esté longtemps à Dun-le Roy [en Berri.]

p.413.414. 'La donation du bras de S. Vincent à l'eglise de S. Nicolas de Bari par l'Evesque de Valence, paroist mieux fondée, supposé qu'il faille l'entendre de Valence en Espagne. Car l'acte qu'on cite n'en dit rien, p.414.b. '& Bollandus reconnoist qu'il y a raison d'en douter. [J'avoue que je ne voy point que cela se puisse accorder avec l'histoire d'Aimoin, si nous la recevons pour vraie. Il n'y a point d'apparence qu'Audalde ait voulu laisser dans le tombeau du Saint aucune partie de son corps:] p.413. §.1. '& pour ce qu'on veut que ses reliques fussent déja partagées à diverses eglises de Valence, [cela est contre l'usage de ce temps là.] p.401. §.4. 'Aimoin dit positivement que le corps estoit entier, & les os encore liez ensemble avec les nerfs; ce qui ne donne point lieu de croire qu'on y eust jamais touché.

NOTE V.

Pour la page 98. §. 7.

Sur le nombre des Martyrs de Saragoce.

Prud. de M. 4 p 88. 89. 'Ce que Prudence dit de ce grand nombre de Martyrs couronnez à Saragoce, [semble quelquefois se reduire aux 18. dont il parle principalement.] p. 89. 'Car aprés avoir dit que les autres villes n'en peuvent conter que deux, trois ou cinq au plus, il ajoute, *Tu decem sanctos revehes & octo Cæsaraugusta &c.* Neanmoins il ajoute ensuite, que le sang des martyrs y avoit esté repandu à toutes les portes & dans toutes les places : [& cela paroist marquer autre chose que les dixhuit Martyrs, qui ont apparemment souffert ensemble & dans un mesme lieu,] p. 88. 'puisqu'ils estoient enterrez en un seul tombeau. [On peut tirer la mesme conclusion] p. 90. 'de ce qu'il dit encore, que toutes les persecutions y avoient fait des martyrs.

NOTE VI.

Pour la page 99. §. 7.

Que les actes des dixhuit Martyrs de Saragoce sont nouveaux.

Prud. de M.4.p.90. 'Au lieu que Prudence met nettement la mort de S. Vincent aprés celle des 18. Martyrs, Boll. 16. apr p.410. a|960.§.4. 'elle est mise la premiere dans une histoire que Bollandus nous a donnée de divers Martyrs de Saragoce. Il nous la donne en deux façons, qui ne sont differentes, p.960.b. 'qu'en ce que celle qu'il croit la plus originale, dit les mesmes choses en plus de paroles. MS. p. 266. 'Nous avons encore trouvé la mesme histoire dans un manuscrit, differente en quelques endroits de l'une & de l'autre [quoiqu'on voie bien que tout cela vient de la mesme source. Mais le style enflé & affecté de toutes ces pieces, accompagné de longs prologues, suffit pour faire voir qu'elles ont esté composées longtemps aprés Diocletien:] Boll. p. 960. d.f. '& elles le portent expressément. Elles ajoutent mesme que l'auteur, [qui estoit assurément de Saragoce,] a écrit ce qu'il avoit appris *fama priscorum temporum.* d. 'Il dit encore *relatione Ethnicorum,* [ce que je n'entens pas. C'est donc une piece sans autorité,] p.460. §.3. '& Bollandus a eu raison de ne la pas suivre en ce qu'elle met la mort des 18. Martyrs aprés celle de S. Vincent. [Mais je pense qu'il n'est pas mesme necessaire de s'arrester] p.409. f. 'à ce qu'elle dit, que tous ces Saints ont souffert sous Diocletien, & sous Datien. Le nom de Datien devenu celebre en Espagne par le martyre de S. Vincent, y a bien pu s'attribuer dans les siecles posterieurs à tous les persecuteurs dont on n'en savoit point d'autre.] p. 406. f| 407. d. 'Que si Usuard dit la mesme chose, Bollandus croit qu'il a vu l'histoire dont nous parlons, & ainsi il peut bien n'en avoir pas eu d'autre autorité.

NOTES SUR LES SAINTS SATURNIN, DATIVE, ET LEURS COMPAGNONS.

NOTE I.

Pour la page 100.

D'où viennent les actes que nous en avons.

'SAINT Augustin nous apprend que dans la grande Conference de Carthage en 411. les Donatistes produisirent des actes de martyrs datez du 12. de fevrier, sous le IX. Consulat de Diocletien, & VIII. de Maximien, [c'est à dire en 304,] Aug. col. d.3.c.17.p. 226. 2. c. b. 'où l'on voyoit l'interrogatoire de ces martyrs, & les tourmens qu'ils avoient endurez en confessant le nom de J. C, *pro confessione.* p.227. 1.a. 'Ces Saints y reconnoissoient au milieu des tourmens, qu'ils avoient celebré l'assemblée du Seigneur, [c'est à dire le saint sacrifice de la Messe:] c. '& l'on y voyoit que les peuples avoient accoutumé de s'assembler ainsi nonobstant la violence de la persecution. c|p.col.c. 14.p.236. 2. b. 'Ces actes donnerent occasion aux Catholiques d'en produire d'autres, où l'on voyoit qu'un particulier avoit donné sa maison pour tenir l'assemblée des Chrétiens, & que quelques martyrs avoient receu le battesme dans la prison.

Boll. 11. feb. p.515. § 3. 'Nous avons aujourd'hui des actes des Saints Saturnin, Dative, & plusieurs autres martyrs de Carthage, qui furent pris ensuite de l'assemblée, où ils s'estoient trouvez en la maison d'un Felix Occan: p. 514. §. 3-5. 'de sorte qu'il semble que ce soient ceux qui furent produits par les Catholiques. [Neanmoins comme il n'y est point parlé du battesme donné dans la prison,] Baluz. t.2. p. 56. 464. 'qu'ils sont datez du 12. de fevrier dans le titre du manuscrit sur lequel Mr Baluze nous les a donnez de nouveau; Boll. 11. feb.p.515. b. '& que la feste de ces Saints est marquée le 12. de fevrier dans Usuard, [il est plus probable] Act.M.p. 407. 'que ce sont ceux qui furent presentez par les Donatistes. [Bollandus & Baronius semblent n'avoir pas remarqué la distinction des actes donnez les uns par les Donatistes, & les autres par les Catholiques.] Bar.303.§. 33. 58| Boll. p. 514. a. c| 515. b. 'C'est pourquoi ils disent que les actes de ces Saints sont ceux qui furent alleguez par les Catholiques, & qui estoient datez du 12. de fevrier.

Bar.303.§. 58| Baluz. t.2. p.465| Act. M. p. 407. 'Mais quand nous disons que ces actes furent lus dans la conference de Carthage, nous entendons seulement qu'on y lut l'extrait des registres sur lequel ceux que nous avons aujourd'hui ont esté faits. Car ils ne sont point datez; & de plus, on voit qu'ils sont composez, non seulement par un particulier, [ce qui les eust rendu indignes de paroistre comme une piece authentique dans une conference si celebre,] mais mesme par un Donatiste, comme le dit Baronius; ce qu'il est aisé de juger par la fin, & mesme par le commencement.

NOTE II.

Pour la page 100.

Sur ce qu'ils disent de l'obligation d'assister à l'assemblée ecclesiastique.

Boll. 11. feb.p.517. §. 12. 14. 15. 17. 'Les Martyrs repetent plusieurs fois qu'ils n'avoient pas pu omettre la celebration de l'assemblée,

Aug. ps. 43. p. 159. 2. b. col. d 3. c. 17. p. 227. 1. c.

blée, qu'ils appellent *Dominicum*, & que la loy le défendoit; [ce qui peut paroiſtre contraire] 'à ce que dit S. Auguſtin, que les Chrétiens ne s'aſſembloient pas durant les perſecutions. 'Mais le meſme Saint dit qu'il paroiſſoit par les actes citez dans la Conference de Carthage, que les Fideles avoient alors accoutumé de s'aſſembler. [Ainſi cela ne nous donne aucun lieu de douter de la fidelité des actes. Pour l'obligation dont parlent les martyrs, elle eſt indubitable quand on le peut faire; & la maniere dont ils l'expriment, quand meſme elle ſeroit un peu trop forte, fait voir que toutes ſortes de dangers & d'incommoditez ne nous diſpenſent pas legitimement des regles ordinaires de l'Egliſe. Ceux qui n'ont point de plus grande crainte dans le cœur que de manquer à ce qu'ils doivent à Dieu, ſe croient ſouvent obligez à celles meſmes qui ne ſont pas abſolument eſſentielles, lorſque ceux qui aiment davantage leurs intereſts ou leur repos, croient en eſtre diſpenſez.]

Pour la page 100.

NOTE III.

Que la maiſon d'Occan eſtoit auſſi à S. Emerite.

Boll. 11. feb. p. 515. §. 3. §. 14. 15.

'Il y a quelque difficulté à accorder ce qui eſt au commencement des actes de S. Saturnin, que les Fideles s'eſtoient aſſemblez chez un Felix Occan, 'avec ce que l'on voit dans la ſuite, que S. Emerite Lecteur declare que l'aſſemblée avoit eſté tenue chez luy. [Car il y a peu d'apparence qu'Emerite s'appellaſt encore Felix Occan: Mais la maiſon d'Occan pouvoit luy appartenir en partie.]

Pour la page 100.

NOTE IV.

Pourquoi l'on met la confeſſion des Saints le 12. de fevrier.

Aug. col. d. 3. c. 17. p. 226. 2. c. Bar. 303. §. 71 | Act. M. p. 408. 409. a Boll. p. 515. §. 11. Act. M. p. 409.

'La date du 12. fevrier 304', marquée par S. Auguſtin pour les actes des Martyrs preſentez par les Donatiſtes, [c'eſt à dire pour ceux de S. Saturnin, Saint Dative &c. & qui eſt marquée dans Uſuard pour la feſte de ces meſmes Saints; n'eſt point la date de leur mort,] 'puiſqu'ils moururent l'un aprés l'autre en differens jours. aAinſi il faut que ce ſoit celle de leur confeſſion devant Anulin, comme l'a cru Bollandus. 'Et cela eſt marqué expreſſément à la teſte des actes dans des manuſcrits.

Pour la page 100.

NOTE V.

Pourquoi ils declarent que Saint Saturnin eſtoit Preſtre.

Boll. 11. feb. p. 516. §. 7. 11.

'On peut s'étonner de ce que Saint Thelique & S. Dative declarent que S. Saturnin Preſtre avoit eſté dans l'aſſemblée, & en avoit meſme eſté le chef, [ce qui eſtoit l'expoſer aux tourmens plus que les autres. Peuteſtre que la connoiſſance qu'ils avoient de la conſtance de ce ſaint Preſtre excuſe cette declaration, qui n'eſt pas dans toute la rigueur de la diſcipline.] 'L'auteur des actes a vu cette difficulté, & il y fait une réponſe [qui n'eſt pas tout à fait ſolide,] en diſant que Thelique vouloit montrer que leur aſſemblée avoit eſté complete & reguliere, *integram*, puiſqu'ils avoient eu un Preſtre avec eux. [C'eſt de quoy le juge ne ſe mettoit guere en peine.]

§. 7.

Pour la page 100.

NOTE VI.

Sur le frere de Ste Victoire.

Boll. 11. feb. p. 516. §. 9. 23.

'Le frere de Ste Victoire eſt nommé Fortunatien dans deux endroits de Bollandus, '& Pompeien dans un autre. 'Dans l'edition de Mr Baluze & dans Baronius, il n'eſt point dutout nommé au premier endroit, où Bollandus le nomme Fortunatien. 'Mais il eſt partout nommé Pompeien dans le ſecond endroit, & partout Fortunatien dans le troiſieme. [Il pouvoit avoir l'un & l'autre nom. Nous luy donnons celui de Fortunatien.] 'Il faut meſme remarquer que Mr Baluze ajoute un *etiam* au ſecond endroit, ſelon lequel Pompeien doit eſtre different du frere de Ste Victoire, & un nouvel accuſateur de S. Dative, mais qu'on ne voulut pas ecouter: [Et je penſe que ce ſens eſt le meilleur.] '*Etiam* eſt auſſi dans l'edition du P. Ruinart, b qui a trouvé dans quelques manuſcrits le nom de Fortunatius ou Fortunatianus au premier endroit, & l'a mis dans ſon texte comme Bollandus. 'Ce qui eſt dit du frere de Ste Victoire, qu'il n'eſtoit point Chrétien, *ipſis temporibus*, [donne lieu de croire qu'il le fut depuis.]

§. 11. Baluz. t. 2. p. 61 | Bar. 303. §. 42. Baluz p. 62. 70 | Bar. §. 44. 56. Baluz. p. 61. Act. M. p. 413. §. 8. b p. 412. §. 7. Bar. 303. §. 2.

Pour la page 102.

NOTE VII.

Que tous ces Saints n'ont pas ſouffert les tourmens.

Bar. 303. §. 58. Boll. 11. feb. p. 514. §. 1.

'Baronius ſe plaint que les tourmens de la pluſpart des Martyrs qui furent les compagnons de S. Saturnin & de S. Dative, ne ſe trouvent point dans leurs actes. 'Mais Bollandus répond fort bien que, comme il paroiſt par les actes meſmes, il n'y en eut que quelques uns d'eux qui ſouffrirent les tourmens; & que pour les autres, Anulin ſe contenta de la ſimple confeſſion qu'ils firent de leur foy, & les envoya en priſon.]

Pour la page 102.

NOTE VIII.

Sur la derniere partie de leurs actes.

Bar. 303. §. 58. §. 63. Aug. col. d. 3. c. 14. p. 225. 1. c. c. 13. p. 224. 2. c. d. Bar. 303. §. 62.

'L'eſtime que Baronius fait des actes des SS. Saturnin, Dative &c ne s'étend qu'à la premiere partie, qui contient la confeſſion de ces Saints, & la queſtion donnée a quelques uns d'eux. Bollandus n'en a pas fait imprimer davantage, dautant que dans l'autre partie qui ſe trouve dans Baronius, dans l'Optat de Mr de l'Aubeſpine, & dans Mr Baluze, l'auteur Donatiſte decouvrant davantage ſon venin, s'emporte en des accuſations auſſi atroces que calomnieuſes contre Menſurius Eveſque de Carthage, contre Cecilien ſon ſucceſſeur, & contre toute l'Egliſe Catholique. 'Ce qu'il reproche à Cecilien, d'avoir empeſché eſtant Diacre qu'on n'apportaſt de la nourriture aux Martyrs, 'luy fut auſſi objecté dans le faux Concile de Carthage qui donna commencement au ſchiſme des Donatiſtes. 'Ces heretiques accuſoient auſſi Menſurius d'avoir livré les livres ſaints, 'comme l'auteur de ces actes le luy reproche. [Mais quoique ce qu'ils diſent contre ces Prelats, ſoit une pure calomnie à leur égard, cela n'empeſche pas que ce qu'ils les accuſent d'avoir fait, n'ait pu eſtre fait par d'autres: & il y a meſme peu d'apparence qu'ils leur aient attribué une choſe qui n'auroit eſté faite par perſonne, & dont il n'y euſt eu aucun fondement. Nous avons donc cru nous pouvoir ſervir de ce qu'il peut y avoir de vray dans cette derniere partie, qui pour n'eſtre pas originale, ne laiſſe pas d'eſtre tres ancienne, & peut ainſi meriter quelque creance dans les choſes qui ne favoriſent point les Donatiſtes.]

NOTES SUR SAINTE AGAPE, ET SES SOEURS.

NOTE I.

Pour la page 103.

Qu'il faut ſuivre leurs actes donnez par Baronius.

[Nous avons deux hiſtoires fort differentes, de Ste Agape & de ſes ſœurs, l'une dans Baronius & dans Surius, l'autre qui eſt jointe avec la vie de Ste Anaſtaſie.] 'Ces deux hiſtoires ſont non ſeulement differentes, mais meſme contraires en pluſieurs points; en ſorte que ſi l'une eſt vraie, il faut que l'autre ſoit fauſſe. 'Baronius donne la ſienne comme pure, ſincere, tres fidele, extraite mot à mot des regiſtres publics, '& telle qu'un lecteur qui a quelque diſcernement ne peut douter qu'elle ne ſoit vraie. C'eſt pourquoi il l'a jugé digne d'eſtre inſerée toute entiere dans ſes Annales.

Boll. 3. apr. p. 245. e. — Bar. 3 apr. c|304. §. 40. 41. — 304. §. 49.

'Cependant Bollandus la rejette abſolument, non qu'il y trouve aucune faute, mais parce qu'il prefere la vie de Ste Anaſtaſie, laquelle il pretend meriter encore mieux tous les eloges que Baronius donne à la ſienne. 'Cette vie de Ste Anaſtaſie ſe trouve dans Metaphraſte, & Allatius juge qu'elle eſt effectivement de luy. Metaphraſte n'a fait neanmoins que ſuivre celle qui eſtoit avant luy: Car on la trouve dans des manuſcrits latins fort anciens, à peu pres de meſme qu'elle eſt dans Metaphraſte. 'Et Bollandus prouve aſſez bien, ce me ſemble, qu'elle eſt plus ancienne que Bede, ou peuteſtre meſme que S. Aldhelme qui vivoit en 692.

Boll. p. 246. d. — a. — p. 245. b. c.

[C'eſt tout ce qu'il dit de plus avantageux pour la vie de Ste Anaſtaſie,] '& on peut dire neanmoins que ce n'eſt rien, eſtant certain que S. Aldhelme & Bede ont vu & ſuivi beaucoup d'hiſtoires tres fauſſes. Il faut donc juger de cette vie par elle meſme, pour voir ſi elle paroiſt plus originale que ce que Baronius nous a donné de Ste Agape. Et nous croyons que toutes les perſonnes un peu intelligentes qui voudront ſe donner la peine de faire cet examen, ſeront ſurpriſes, comme nous, du jugement que Bollandus en a porté. Car nous ne voyons rien dans l'hiſtoire de Ste Agape qui ne réponde à l'eſtime que Baronius en a faite, qui ne s'accorde parfaitement avec tous les monumens du temps, & qui n'ait l'air d'une piece authentique & originale. Pour celle de Ste Anaſtaſie, je ne ſçay ſi l'on peut dire qu'elle ait rien par ſoy meſme qui attire la creance & la veneration des lecteurs. Mais il y a certainement beaucoup de faits qui ſentent plus la fiction que la verité, & meſme pluſieurs narrations qui bleſſent la pudeur & la modeſtie.

Act. M. p. 420. §. 3.

Pour nous arreſter à ce qui y eſt dit de Ste Agape,] '& que Bollandus nous a donné, non ſur Metaphraſte 'qui a pu amplifier & alterer les choſes, mais ſur les anciens manuſcrits latins qu'il a cru les meilleurs de tous; 'l'hiſtoire de Dulcitius tout barbouillé dans ſes marmites, laquelle y eſt raportée fort au long, [ſe peut dire indigne de Metaphraſte meſme,] 'qui en effet l'a fort abregée, ſurtout en ce qu'elle a de plus facheux. 'Ce qui y eſt dit qu'on contraignoit les Chrétiens d'avaler [non du vin offert aux idoles, mais] le ſang meſme des victimes, [eſt une choſe ſans apparence: & je ne croy point qu'on en puiſſe produire aucune autorité.]

p. 248-250 — p. 248. c. — p. 248, 249. — Sur. 25. dec. p. 314. §. 12. — Boll. p. 250. b.

'La promeſſe que Diocletien y fait aux Saintes de les marier à des perſonnes illuſtres, ſi elles abandonnent la foy; 'la peine qu'il prend de faire trainer aprés luy d'Aquilée en Macedoine tous les Chrétiens priſonniers, [leſquels il pouvoit auſſibien faire juger par les Officiers d'Aquilée que par ceux de Theſſalonique;] 'les deux ſoldats qui font mener Ste Irene autrepart que le juge n'avoit dit, & le juge qui tourne luy meſme tout autour de la Sainte depuis le matin juſqu'au ſoir, ſans pouvoir arriver à elle; [toutes ces particularitez, dis-je, ne ſont pas pour autoriſer beaucoup cette piece.] Un ſoldat, dit-on, tira un coup de fleche contre la Sainte & la bleſſa à mort. [C'eſt une choſe contre toute la diſcipline, & par conſequent contre la vraiſemblance. Car il n'eſt point dit que ce ſoldat euſt aucun ordre: & il n'y avoit point encore de ſentence rendue contre la Sainte.]

p. 248. c. — f. — p. 250. b. d.

'Son martyre [y eſt daté du troiſieme Conſulat de Maximien ; 'ce que Bollandus entend de Maximien Hercule, & ainſi de l'an 290. [Et c'eſt ce ſemble parcequ'on trouve quelques perſecutions en ces premieres années de Diocletien. Mais pourquoi aura t-on marqué le Conſulat d'Hercule plutoſt que celui de Diocletien, qui eſtoit alors, à ce qu'on pretend, en ces quartiers là? Car il eſtoit auſſi Conſul en 290. Il vaudroit donc mieux l'entendre de l'an 300, auquel Maximien Galere fut Conſul pour la troiſieme fois avec Conſtance : Mais Bollandus n'a peuteſtre pas oſé mettre en l'an 300, une perſecution telle que nous la repreſente la vie de Ste Anaſtaſie, & pour dire la verité, cette perſecution ne convient ni à l'an 300, ni à l'an 290, ni à aucune année de Diocletien avant 304. Ce qui eſt encore étrange, c'eſt que toute cette hiſtoire ſe paſſant, à ce qu'on pretend, vers l'an 290,] 'on demande neanmoins à Ste Agape ſi elle n'avoit point quelques livres des Chrétiens, [ce qui ſuppoſe que c'eſtoit aprés les edits de l'an 303, & paroiſt venir des actes originaux raportez par Baronius: car l'auteur de cette vie paroiſt en avoir eu quelque connoiſſance, & il pourroit meſme ſervir à en éclaircir quelques endroits. Mais nous avons mieux aimé nous abſtenir abſolument d'une piece ſi defectueuſe, & nous contenter de ce que nous trouvons dans Baronius.] 'Florentinius reconnoiſt que ce qui eſt dit de ces Saintes dans la vie de Ste Anaſtaſie, eſt embaraſſé de beaucoup de difficultez, a beſoin de correction, & contient diverſes choſes ſans apparence. 'Mais le P. Ruinart n'heſite point à rejetter abſolument cette piece; & il donne encore de nouvelles preuves de ſa fauſſeté, ſans s'arreſter à tout ce que Bollandus a pu dire pour l'appuyer.

d. — p. 247. d. — p. 249. c. — Flor. p. 420. 1. — Act. M. p. 420. §. 4.

NOTE II.

Pour la page 103.

Qu'elles pouvoient eſtre mariées.

'Beaucoup de martyrologes, comme Uſuard, Adon, Vandelbert, le Romain, & meſme ceux de S. Jerome, donnent le titre de Vierges aux Saintes Agape, Quionie, & Irene. Nous ne voyons pas neanmoins ſurquoi cela eſt fondé, ſi ce n'eſt peuteſtre ſur ce qu'il paroiſt qu'elles demeuroient toutes trois enſemble, Mais d'autre part ces paroles de Ste Irene, '*Noſtros homines &c.* ne peuvent guere s'entendre que de leurs maris. 'Et en effet, leurs actes & les Grecs les appellent ſeulement des femmes, *mulieres*. 'La vie de Sainte Anaſtaſie

Flor. p. 419. 2| — Boll. 3. apr. p. 245. c. — Bar. 304. §. 46. 3. apr. c. — Boll. 3. apr. p. 248.

ſtaſie ne dit point non plus qu'elles fuſſent vierges.

Pour la page 103.

NOTE III.

Quelques petites difficultez ou omiſſions dans leurs actes.

Sur. 1. apr. p. 1. [Baronius n'a pas mis dans ſes Annales] 'la preface des actes de Ste Agape, que nous avons dans Surius. [Elle eſt belle; mais il s'y rencontre deux difficultez.] p. 1. §. 2. 'Car elle porte, s'il n'y a faute dans l'endroit, que les Saintes furent priſes dans la montagne où elles s'eſtoient retirées; §. 5. 'au lieu qu'il paroiſt par les actes meſmes, qu'elles en eſtoient revenues depuis. §. 2. 'Elle dit encore que c'eſtoit l'Empereur Maximien qui avoit fait la perſecution, [quoique Maximien Galere, (car c'eſt luy ſans doute qu'elle marque,) ne fuſt alors que Ceſar. Mais il eſt vray neanmoins que c'eſtoit proprement Galere qui eſtoit auteur de la perſecution. Peuteſtre meſme que la Macedoine où les Saintes furent martyrizées, eſtoit de ſon departement: *v. Diocletien*: & je ne ſçay ſi l'on ne pourroit point encore tirer de là que l'auteur de cette preface écrivoit ſous le regne du meſme Galere, c'eſt à dire avant la fin de 311.] Ibid. 'Il explique le nom des Saintes ſelon ce qu'ils ſignifient dans la langue greque: Boll. 3. apr. p. 246. §. 6. '& on marque en effet que ces actes ſont traduits du grec. [a] Le Pere Ruinart donne cette preface, comme le reſte des actes, ſans remarquer qu'il s'y trouve aucune difficulté.

a Act. M. p. 421.

Sur. 1. apr. p. 1. §. 2. 'L'auteur dit à la fin de ſa preface, qu'il s'en va raconter en peu de mots, *breviter*, les actions des Saintes. [Cela peut faire croire qu'il a un peu abregé les originaux du greffe.] §. 3. 'En effet, la relation du Commiſſaire officier du guet, *Beneficiarii*, ou *Stationarii*, ne paroiſt pas entiere, non plus que la premiere interrogation des Saintes, [à qui on ne demande point leur nom ni les autres choſes requiſes: Mais auſſi il n'eſtoit pas fort neceſſaire de mettre tout cela. Nous ſouhaiterions davantage qu'il euſt marqué ce qui s'eſtoit paſſé ſoit à la priſe des Saintes, ſoit devant les magiſtrats de la ville & les officiers du guet,] Ibid. 'devant qui il paroiſt qu'elles avoient d'abord eſté amenées, Bar. 262. §. 40. 41. 'comme on le voit en une autre occaſion de S. Jacque & Saint Marien: [Mais c'eſt peuteſtre qu'il n'en avoit pas les actes.]

Pour la page 104.

NOTE IV.

Sur le menſonge dont le juge accuſe Ste Irene.

Bar. 304. §. 45. 'Le juge ſemble reprocher à Ste Irene qu'on avoit encore trouvé chez elle aprés la mort de ſes ſœurs, un fort grand nombre de livres des Ecritures des Chrétiens, quoiqu'elle euſt declaré pluſieurs fois qu'elle n'en avoit plus aucun. §. 43. 'Et veritablement Sainte Quionie avoit declaré qu'elles n'en avoient plus, tout ayant eſté enlevé de chez elles par ordre de l'Empereur. §. 46. 'Ste Irene ne répond rien ſur le menſonge dont on l'accuſoit, mais ſeulement ſur ce qu'elle n'avoit pas livré les Ecritures. [On peut dire ſur cela que Ste Quionie ne ſavoit point qu'il y euſt encore des Ecritures dans leur maiſon. Et il n'eſt pas difficile ou que Ste Irene en euſt caché en des endroits que Ste Quionie ne ſavoit pas, ou que dans le tumulte de leur enlevement, voyant emporter les Ecritures, elles cruſſent qu'on les avoit trouvé toutes.

Il ſemble qu'on pourroit auſſi raporter à ce que dit le juge, ce qui avoit precedé la priſe des Saintes:] §. 46. 'Car Ste Irene répond toujours ſur ce ſujet au nom de pluſieurs comme parlant auſſi pour ſes ſœurs. [Que ſi le juge dit qu'elle avoit declaré pluſieurs fois qu'elle n'avoit point de livres, l'accuſation d'un ennemi ne devroit pas ſans doute paſſer pour une conviction, & il y auroit au moins autant d'apparence à ſoupçonner ce juge payen de menſonge, qu'à en accuſer une Sainte.] §. 48. 'Mais comme le juge ordonne à la fin d'aller querir les livres qui eſtoient dans les cofres & les armoires d'Irene, [il y a tout lieu de croire qu'on les y avoit trouvez aprés la mort des deux autres.]

Pour la page 104.

NOTE V.

Difficulté ſur le lieu de ſon martyre.

[Le lieu où Ste Agape & ſes ſœurs furent jugées & martyrizées n'eſt point marqué dans leurs actes.] Boll. 3. apr. p. 250. d. 'Selon la vie de Ste Anaſtaſie ce fut à Theſſalonique [dont elles eſtoient; & où on ne peut douter qu'elles n'aient eſté priſes. Tous les martyrologes y marquent leur feſte,] Flor. p. 418. 419. 'meſme ceux de S. Jerome ſur le 5. d'avril. [b] Mais ſur le premier d'avril ceux-ci ſemblent les mettre à Heraclée. [Et il ſe pourroit faire que de Theſſalonique elles euſſent eſté envoyées à Heraclée dans la Macedoine, parceque le Gouverneur y eſtoit alors, & leurs corps raportez d'Heraclée à Theſſalonique d'où elles eſtoient; ce qui les auroit fait marquer en l'un & en l'autre lieu.] p. 420. 1. 'C'eſt à peu pres le ſentiment de Florentinius. [Et il pourroit eſtre favoriſé] Bar. 304. §. 41. 'parceque l'officier qui les prit à Theſſalonique, les envoya au Gouverneur avec ſon billet, [au lieu qu'il auroit dû ce ſemble les luy amener luy meſme, ſi le Gouverneur avoit eſté dans la meſme ville.] Boll. 1. apr. p. 9. 'Neanmoins ce qui eſt dit ſur le premier d'avril dans les martyrologes de S. Jerome eſt aſſez confus, pour douter au moins ſi cela regarde nos Saintes: Et il eſt certain que ſi elles ont ſouffert hors de Theſſalonique, c'eſt une faute conſiderable à l'auteur des actes de ne l'avoir pas marqué. [C'eſt pourquoi nous n'avons rien mis dans le texte, de cette difficulté, dont nous voudrions avoir un plus grand éclairciſſement.]

b p. 411.

NOTES SUR SAINT DIDYME.

Pour la page 105.

NOTE I.

Quelques fautes des actes latins & grecs, corrigez les uns par les autres.

Boll. 28. apr. gr. p. 63. §. 1. [ON peut trouver étrange] 'dans les actes de S. Didyme, que le juge en demandant Ste Theodore, luy ait donné la qualité de Vierge, que le grec exprime par le mot ἀείπαιδα. Mais comme elle avoit eſte priſe la veille ou quelques jours devant, πρώην, [il pouvoit déja l'avoir interrogée, avoir ſceu ce qu'elle eſtoit, & luy donner la qualité de vierge ou de fille, non pour l'honorer, mais ſeulement pour la deſigner.]

p. 65. a. 'Ce que portent les actes, qu'un payen diſoit qu'il craignoit que J. C. ne le changeaſt en femme, [paroiſt d'abord avoir quelque choſe de declamateur. Neanmoins ſi l'on conſidere les circonſtan-

ces, & qui est celui à qui l'on attribue cette parole, il est tres naturel qu'il l'ait dite en raillant, & il n'est pas mesme improbable qu'il l'ait dite serieusement.

p. 63. c. On peut avoir peine à croire] 'ce que dit le juge, que les Empereurs avoient ordonné d'exposer les vierges à l'infamie publique, si elles refusoient de sacrifier: & nous ne voyons point qu'Eusebe le dise. Mais les magistrats idolatres ne faisoient pas grand scrupule de mentir pour tromper les Chrétiens, comme on le voit par les actes de S. Taraque. Que si les Empereurs avoient honte d'ordonner par des loix publiques une peine si indigne contre les Vierges, nous apprenons par l'histoire de Ste Irene, & par d'autres, aussibien que par Tertullien, que les Gouverneurs n'avoient pas honte de les condanner à la souffrir.]

28. apr. p. 573. c. gr. p. 63. e. f. 'Le juge exprime deux fois cette ordonnance infame dans les mesmes termes selon le latin de Bollandus, [ce qui paroist peu naturel,] 'mais cela n'est pas de mesme dans le grec, où il n'y a rien qui puisse choquer. [Je ne voy pas non plus le sens de ces paroles de Saint Didyme, *Non moriar à tuis tormentis*, *p.* 574. *d.* & il mourut par la sentence du juge.] p. 65. d. 'Mais le grec porte, *Je ne sens point vos tourmens.* [Le grec est encore meilleur en quelques autres endroits, ou au moins plus clair & plus expressif que le latin de Bollandus,] 28. apr. p. 572. a. b| 573. a. 'qui pretend neanmoins que ce texte est posterieur aux actes latins qu'il nous donne, trouvez par Usserius dans un manuscrit d'Angleterre. [Mais il ne donne pas de preuve de ce qu'il pretend; & je ne voy pas non plus qu'il en puisse avoir,] gr. p. 64. e. 'si ce n'est que le grec est quelquefois, mais fort rarement, un peu plus étendu. [Je ne sçay si on n'y auroit point aussi ajouté] p. 63. c| 64. c. 'le mot de Θεοτόκος, & quelques autres qui ne sont pas dans le latin de Bollandus [pour marquer davantage, contre Nestorius, que J. C. est Dieu. Mais je sçay bien que c'est mal servir la verité de falsifier les pieces.]

NOTE II.

Pour la page 105.

Que S. Didyme a souffert en 304. *sous Eustrace.*

[Les actes latins ne disent point en quel temps arriva l'histoire de Sainte Theodore.] Boll. 23. apr. gr. p. 63. b. 'Les Grecs disent nettement que ce fut sous le regne de Diocletien & de Maximien, aprés la publication de la loy qui ordonnoit que les Chrétiens sacrifiassent, ou fussent punis. [Cette punition s'entend naturellement de la mort, & je ne croy pas que l'usage permette qu'on l'entende d'une autre maniere.] p. 65. d. 'Saint Didyme demande au juge qu'il fasse promtement ce qui luy est ordonné par ses Princes: [& il est visible que c'est la mort qu'il demande. Ainsi cette histoire se doit mettre en l'an 304, auquel on condannoit tous les Chrétiens à la mort, ou en l'an 305. auquel Diocletien & Maximien quitterent l'Empire. Mais il vaut mieux la mettre en 304.] p. 63. b. 'puisqu'il paroist par le commencement des actes grecs, que l'edit n'avoit esté publié que depuis peu.

c. 'Le gouverneur d'Alexandrie est nommé Eustrace dans les actes grecs, p. 573. b. '& Procule dans les latins de Bollandus. p. 574. c. 'Bollandus croit qu'au lieu de *Proculus* il faudroit *Proconsul.* [Mais il ne se souvient pas que les gouverneurs d'Egypte n'ont jamais eu la qualité de Proconsuls. Il seroit plus aisé de dire que ce gouverneur s'appelloit Eustratius Proculus. Je pense neanmoins que le meilleur est de changer *Proculus* en *Præses*, terme general pour tous les gouverneurs de province. Car si dans la suite il est toujours appellé *Judex*, on voit la mesme chose dans le grec,] gr. p. 63. b. c. 'ἄρχων au premier endroit, & δικαστὴς dans toute la suite.

NOTE III.

Pour la page 106.

Sur les tourmens de Ste Theodore.

Boll. 28. apr. p. 573. e. 'Les actes de Bollandus disent que le juge fit donner des soufflets à Ste Theodore, *Expalmate eam.* gr. p. 64. a. 'Le grec a σκοτοτυφλώσατε, Sur. 5. apr. p. 63. §. 3. 'qui est traduit dans Surius *excæcate eam.* [Mais il n'y a aucune apparence qu'on luy ait crevé les yeux, & la suite ne permet pas qu'on le croie. S'il avoit σκυτοτύψατε, cela signifieroit qu'on la battit avec des courroies; & qu'on luy donna les étrivieres. Nous avons mis en general qu'on la battit.] Men. ib. p. 43. 'Les Grecs dans leurs Ménées disent qu'elle fut fouettée; μετὰ τὸ τυφθῆναι.

NOTE IV.

Pour la page 107.

Que S. Didyme peut avoir souffert le 5. *d'avril.*

Boll. 28. apr. p. 572. b. 'Bollandus dit que ce que portent les actes grecs, que S. Didyme souffrit le 5. d'avril, y a esté ajouté depuis, sur ce que les Grecs en faisoient ce jour là la feste. [Cela peut estre: mais je ne voy pas neanmoins que Bollandus ait aucune preuve que S. Didyme ne soit pas mort effectivement le 5. d'avril. Car l'autorité d'Usuard & des autres posterieurs qui le mettent le 28. n'en est pas assurément une. Je ne sçay mesme s'il faut dire que S. Didyme Prestre marqué le 5. n'est pas celui qui delivra Ste Theodore. Car si ces actes ne disent pas qu'il fust Prestre, ils ne disent pas aussi qu'il ne le fust point. Peutestre aussi que ce *Presbyteri* vient du grec, où τοῦ πρεσβυτέρου aura esté mis pour marquer que ce Didyme est plus ancien que celui qui estoit celebre à Alexandrie à la fin du IV. siecle.] d. 'Les Grecs mettent quelquefois la feste du Martyr le 27. de may.

NOTE V.

Pour la page 107.

Que la Sainte dont parle S. Ambroise peut avoir souffert sous Diocletien.

Boll. 28. apr. p. 572. f. 'Bollandus croit que l'histoire raportée par S. Ambroise est posterieure à celle de Ste Theodore, & n'est peutestre arrivée que sous Julien, Amb. virg. l. 2. p. 470. a. 'parceque S. Ambroise dit que c'est un exemple assez recent: *Recens vobis exemplum profero.... nuper virgo quædam fuit.* [Mais je ne sçay si sous Julien on eust condanné des vierges à la prostitution: & on ne peut pas mesme dire proprement qu'il y eust alors une persecution ouverte contre l'Eglise, comme l'histoire que S. Ambroise raporte semble le demander.] Bar. 309. §. 25| Act. M. p. 426. §. 3. 'Aussi Baronius croit que cette histoire appartient à la persecution de Diocletien. Que si S. Ambroise dit qu'elle estoit arrivée depuis peu, ce n'est qu'en comparaison de Ste Thecle qui avoit vécu du temps de S. Paul.

NOTE VI.

Pour la page 107.

Que S. Alexandre & Ste Antonine peuvent avoir souffert à Antioche en 312.

[Les actes de S. Alexandre & Ste Antonine ne marquent ni le lieu ni le temps de leur martyre.] Boll. 3. may, p. 380. §. 7. 'Bollandus croit que ç'a esté en Orient, parcequ'ils furent fouettez avec des branches de palmier, σπαθίζεσθαι. Il croit encore que ç'a esté en Asie, où le culte de Diane estoit fort celebre, parceque le juge promettoit à Sainte Antonine de la faire prestresse de cette idole. Mais on ne peut pas douter qu'on n'adorast aussi Diane à Antioche:

che: [& ainsi quand cet article seroit veritable, ce qui n'est pas fort assuré, il ne pourroit pas empescher de croire que cette Sainte a souffert à Antioche; & que c'est celle dont S. Ambroise raporte l'histoire. Il y avoit mesme des Antioches dans l'Asie.]

p. 382. §. 11. 'Les actes portent que les Saints furent martyrizez le samedi 2. de may, §. 10. '& que la persecution cessa deux jours aprés par la mort du Gouverneur; p. 380. §. 3. 'd'où Bollandus a conclu qu'ils ont souffert en 313. [Mais quoique Maximin regnast encore alors en Orient, il avoit neanmoins esté obligé de finir entierement la persecution avant la fin de 312. & s'il fit encore depuis quelques martyrs, ce ne fut qu'en se cachant.] §. 3| Sur. ib. p. 45. §. 10. 'D'autres au lieu du 2. de may, lisent le 3. [ce qui tomberoit en l'an 312; & comme il n'y avoit point alors d'édit absolu pour persecuter les Chrétiens, il est aisé que la mort d'un Gouverneur, ait fait cesser la persecution dans une province. Cela neanmoins est plus difficile à croire de la grande Antioche de Syrie, où Theotecne estoit un ennemi irreconciliable des Chretiens.]

NOTES SUR SAINT IRENÉE DE SIRMICH.

NOTE I.

Pour la page 108.

Sur ses actes.

[Nous ne voyons rien qui nous empesche de regarder les actes latins de S. Irenée, comme une piece originale, c'est à dire composée fort peu aprés luy,] Boll. 25. mars, p. 555. c. 'sur les regiftres originaux de son interrogatoire, comme l'a cru Bollandus. [Il est certain qu'ils en ont le style, & tout y est digne de la gravité & de la sainteté d'un Martyr.] p. 557. d. 'Ces termes de la fin, *agente Praefecturam Probo praeside*, [peuvent faire quelque peine. Car *Praeses* est proprement un gouverneur de province; & *agere Praefecturam* se dit des Prefets du Pretoire, qui estoient un autre genre de magistrats. Mais cette expression defectueuse n'est apparemment qu'une mauvaise traduction. Car il est aisé que ces actes aient esté écrits originairement en grec.] Act. M. p. 432. 'Les Benedictins qui les ont revus sur plusieurs manuscrits, p. 435. 'ont seulement *agente Probo praeside.* Boll. p. 556. c. 'On voit en effet par le commencement, que Probe estoit simple gouverneur de la Pannonie.

gr. 23. 'Nous avons encore aujourd'hui des actes de S. Irenée en grec, p. 555. c. d. 'fort conformes aux latins pour le fond des choses, mais plus ornez & plus en style d'eloge, [ce qui leur donne moins d'autorité:] e. 'Et le meilleur manuscrit qu'on en ait est assez nouveau. gr. 23. f. 'L'endroit qui nous fait peine dans le latin, y est sans difficulté: ἡγεμονεύοντος τοῦ Πρόβου, *Probo Praeside.* [Peutestre que *Praefecturam agente*, n'est qu'une traduction differente & moins bonne du mesme mot, & qu'un copiste aura mis toutes les deux par meprise, comme cela se voit quelquefois.

NOTE II.

Pour la page 108.

Sur les actes de S. Pollion.

Boll. 28. apr. p. 566. 'Les actes de S. Pollion parlant de la ville de Cibales, ajoutent ces mots, c. *de qua Valentinianus Christianissimus Imperator oriundus esse cognoscitur.* [Cela ne peut guere convenir qu'à un homme qui écrivoit fort peu aprés Valentinien I, ou plutost de son temps mesme; d'où vient qu'il ne le distingue point de ceux qui ont porté depuis le mesme nom.] c. 'Pour le corps des actes, c'est à dire la confession du Saint, Bollandus croit qu'elle est tirée des registres du greffe; [& nous ne voyons rien qui ne s'accorde à cela. Il y a quelques expressions extraordinaires, c. comme 'eloquentiam populis legere: [mais c'est qu'apparemment l'original estoit grec, & a esté mal traduit. Nous raportons à la mesme cause] d. '*ut initiis sub persecutione &c.* [Car nous ne voyons point de sens à cet *initiis*, qui ne peut pas mesme signifier que Diocletien ait excité la persecution dés le commencement de son regne.] e. 'Le Saint y est appellé & dans la narration de l'auteur, e. & dans sa confession mesme, '*Primicerius Lectorum.* [Le mot de *Primicerius* pour *primus*, vient sans doute du traducteur, qui a suivi l'usage de son temps. Je ne croy pas qu'on trouve qu'il y eust en ce temps là de rang entre les Lecteurs. Mais quoiqu'on ne le trouve pas, il est aisé qu'il y en eust, & qu'on eust quelque deference particuliere pour celui qui estoit le plus ancien. Il nous reste si peu de monumens de l'Eglise d'Illyrie, que l'argument negatif y a encore moins de lieu que dans les autres.]

NOTE III.

Pour la page 108.

Que S. Irenée peut avoir souffert en 304.

Boll. 25. mars, p. 557. d. 'Les actes de S. Irenée marquent seulement qu'il souffrit sous Diocletien, 'le 25. de mars ou le 6. d'avril. p. 555. c. f. a 28. apr. p. 566. d. [a] Ceux de S. Pollion disent que les ordres de la persecution ayant esté portez à Sirmich, le gouverneur Probe commença par les Ecclesiastiques, fit mourir S. Montan, prononça la mesme sentence contre Saint Irenée, c. '& alla ensuite à Cibales, p. 567. d. 'où S. Pollion fut martyrizé le 28. d'avril. [Il semble donc que tous ces Saints aient souffert dés le commencement de la persecution: ce qu'il ne faut pas prendre neanmoins tout à fait à la rigueur. Car les premiers edits de la persecution ne condannoient encore personne à la mort. Et il y a peu d'apparence que ceux qui y condannerent les Ecclesiastiques, aient esté publiez dés le mois de mars ou d'avril 303. Ainsi il vaut mieux differer le martyre de ces Saints à l'an 304. Et ce qui le peut confirmer, c'est que ni les actes de S. Irenée Evesque, ni ceux de S. Pollion Lecteur, ne parlent point de la recherche des livres de l'Ecriture, qui estoit d'abord le plus grand pretexte de la persecution contre les Evesques & contre les Lecteurs.]

NOTE IV.

Pour la page 109.

Que ç'a esté apparemment le 6. d'avril.

Boll. 25. mars, gr. 23. f. 'Les actes grecs de S. Irenée portent qu'il souffrit le 21. d'aoust: [Il faut peutestre le 23. qui est le jour auquel les Grecs en font.] p. 555. §. 4. 'Bollandus croit qu'il vaut mieux s'arrester aux latins, qui tous, & mesme les plus anciens, le mettent le VIII. des calendes ou des ides d'avril, c'est à dire le 25. de mars ou le 6. d'avril. §. 5. 'De trois manuscrits de ces actes,

actes, deux ont le 6. d'avril. Les martyrologes de S. Jerome, Florus, & Raban, mettent sa feste ce jour là. 'Les manuscrits de France le mettent le 25. de mars, ce qu'Usuard, Adon, Notker, un manuscrit de Fulde, le martyrologe de S. Riquier, & les nouveaux, ont suivi. [La premiere opinion semble le devoir emporter par l'antiquité de ses témoins: & d'ailleurs s'il est vray que S. Montan dont on fait la feste le 26. de mars,] 'ait souffert avant S. Irenée, comme les actes de Saint Pollion donnent lieu de le croire, il vaut mieux dire que S. Irenée n'a souffert que le 6. d'avril.

§.6.7| Act. p.432.§.2. Boll. 28. apr p.566. d.

Pour la page 109.

NOTE V.

Sur les actes de S. Serene.

Boll. 23. feb p.365. d. 'S. Serene est qualifié *moine* dans ses actes donnez par Bollandus, [quoique ce terme fust encore peu connu en ce temps là; & il ne l'estoit au plus que dans l'Egypte. Mais celui d'*Ascete* estoit plus commun, pour marquer ceux qui se retiroient à la campagne comme S. Serene, & y menoient une vie solitaire & penitente. On peut dire que ces Ascetes ont esté l'origine de ceux qu'on a ensuite appellé moines; ce qui fait que ces deux termes se prennent souvent l'un pour l'autre. Ainsi il y a apparence que l'original grec de la vie de S. Serene luy ayant donné le titre d'Ascete, le traducteur l'a tourné par celui de *moine*, plus connu dans le temps où il vivoit.] 'Ce mot n'est point dans les actes de ce Saint donnez par le P. Ruinart sur un nouveau manuscrit. 'Ces actes sont les mesmes que ceux de Bollandus, mais un peu plus amples.]

Act. M. p. 546. §.1. p.545. §.1.

Boll. p. 363. d. 'Ces termes des actes, *qui tempore persecutionis metuens corporales plagas latitavit*, [embarassent dans l'endroit où les place l'edition de Bollandus; & il semble qu'ils devroient estre plus haut, pour servir à rendre raison pourquoi. S. Serene avoit quitté son pays, & estoit venu demeurer à Sirmich. Mais la verité est que cet endroit a esté trop abregé:] '& il est fort clair dans l'edition du P. Ruinart.

Act. M. p. 546. § 1. p. 545. § 2| Boll. p. 364. §. 5. Boll. §.6. 9.

'Quelques modernes mettent ce Saint non à Sirmich en Illyrie, mais à Fermo dans la Marche d'Ancone; ce qui ne vient que de la ressemblance des noms latins *Sirmium* & *Firmum*. 'Pour les nouveaux Espagnols qui sur une semblable equivoque le mettent dans la Betique, c'est une suite trop visible de la passion qu'ils ont eue de s'attribuer par des mensonges grossiers & par des fables, les disciples & les témoins de la verité.

NOTES SUR SAINTE SOTERE.

Pour la page 112.

NOTE I.

Pourquoi on met en 304. le martyre de Ste Sotere & de S. Pancrace.

Boll. 12. may, p. 21. c. p. 17. c.

'Les actes de S. Pancrace portent qu'il souffrit à Rome en mesme temps que la sainte Vierge Sotere, *Diocletiano nono, & Maximiano octavo, Imperatoribus*. 'Bollandus doute s'il faut raporter cette date à la neuvieme année du regne de Diocletien, qui seroit l'an 293, ou à son IX. Consulat qui tombe en 304. Mais il reconnoist que selon l'usage ordinaire des Latins, on ne la peut entendre que du Consulat: '& pour ce qu'il dit que Diocletien n'estoit plus Empereur le 12. de may 304, [nous avons enfin appris de Lactance, qu'il regna jusqu'au premier may 305, *v. Diocletien*, outre qu'il n'y avoit pas de persecution considerable en 293.] 'Baronius dit avoir trouvé dans des manuscrits *Diocletiano IX. & Maximiano VIII. Coss.* 'Le Pere Ruinart en cite deux qui lisent de la sorte: '& Bollandus avoue que les Grecs le mettent de mesme. [a] Il a trouvé luy mesme dans quatre manuscrits, *sub Diocletiano Augusto novies, & Maximiano septies, Imperatoribus*: [& cela est ainsi dans le legendaire de S. Michel à Beauvais.] Il veut qu'on l'explique de leur empire, parceque le IX. Consulat de Diocletien ne se rencontre pas avec le VII. de Maximien. [Mais la 9[e] année de l'un ne se rencontre pas non plus avec la 7[e] de l'autre au 12. de may, Maximien ayant esté fait Auguste des le premier avril 286, un peu plus de dixhuit mois aprés Diocletien: & le terme de *novies* ne se met point pour marquer l'année de l'empire: outre qu'en ce temps là on ne contoit point par les années des Empereurs.

c. f. Bar. 304. §. 28| 10. feb. d. Act. M. p. 406. §. 3. Boll. 12. may, p. 17. c. a 10. feb. p. 388. b.

[Ce qui fait une plus grande difficulté,] 'c'est qu'il y a des manuscrits des actes de S. Pancrace, où cet endroit, qui en marque la date, & qui parle de Ste Sotere, ne se trouve point dutout: [& ce qui embarasse encore plus, 'c'est que tous ceux qu'il a vus, [& le legendaire de Beauvais aussi,] portent que Saint Pancrace fut battizé par S. Corneille, & mourut à l'age de 14. ans, sous Valerien & Gallien selon les uns, ou sous Diocletien selon les autres; [ce qui est une contradiction manifeste. Il faudroit mesme dire, qu'il a esté martyrizé sous Gallus; puisqu'il est visible, selon ses actes, que ce fut assez peu aprés son battesme, au lieu que la persecution de Valerien ne commença que quatre ans aprés la mort de S. Corneille. Ainsi S. Pancrace seroit mort vers l'an 252, aussibien que S. Corneille; & Ste Sotere de mesme. Cependant comme la date des Consuls est toujours fort considerable, parcequ'elle ne peut guere venir que des anciens monumens, nous avons cru devoir mettre l'un & l'autre sous Diocletien, comme Baronius, Bollandus, & le P. Ruinart ont fait.

c. c| 12 may, p. 17. b.

[Comme on marque que S. Pancrace a souffert le 12. de may, il semble necessaire de dire que Sainte Sotere à souffert le mesme jour:] 'Adon le semble dire effectivement, '& plusieurs martyrologes de S. Jerome marquent ce jour là Ste Sotere Vierge & Martyre à Rome. 'Neanmoins beaucoup de martyrologes, & Adon mesme, la mettent le 6. ou le 10. de fevrier. [Mais il est très ordinaire qu'on honore moins les Saints le jour de leur mort, qu'en celui de leur translation, ou de quelque autre solennité. Il se pourroit mesme faire que celui qui a ajouté cette note aux actes de S. Pancrace, parce qu'il avoit peutestre quelque raport particulier à Sainte Sotere, a cru devoir marquer qu'elle avoit souffert en mesme temps, c'est à dire seulement la mesme année.

Ado 12. may. Boll. ib. p. 25. 26. 10. feb. p. 388. §. 9-12.

On pourroit encore distinguer deux Stes Soteres, l'une mort à Rome avec S. Pancrace, l'autre en Orient au mois de fevrier.] 'Car Adon, Usuard, Notker, & plusieurs autres martyrologes marquent Ste Sotere en Orient, & en composent l'eloge des termes de S. Ambroise; ceux de S. Jerome, Raban, & quelques autres, la mettent à Rome sans en rien dire de particulier: Adon, Notker, & le faux martyrologe de Bede, disent l'un & l'autre. 'Mais il est difficile de croire que celle qui estoit parente de S. Ambroise fust d'Orient: [Ce qu'on dit de celle de Rome, qu'elle estoit vierge & de grande naissance, luy convient certainement.] 'Et puisque les Grecs ne

§. 10-12. §. 4| Bar. 10. feb. d. Boll. 12. feb. p. 387. a.

ne la connoissent point, & ne font d'aucune Sainte Sotere, [il y a peu d'apparence qu'elle ait souffert parmi eux.] 'Son nom qui est plus grec que latin, & peutestre quelque confusion dans un ancien martyrologe, ont pu donner lieu à quelqu'un de la mettre en Orient, & ensuite à tous les autres.

p. 389. b.

'Il y en a qui doutent si a Rome mesme il n'y a point eu deux Soteres, l'une vierge & parente de S. Ambroise, qui aura souffert le 6. de fevrier, l'autre simplement martyre honorée le 10. Mais le plus grand fondement de ce doute, c'est que le Missel de Thomasius attribué au Pape Gelase, ne dit point que celle du 10. fust vierge; [ce qui assurément est une foible raison.] 'On cite des manuscrits de 5. ou 600. ans, qui donnent le titre de Vierge à celle du 10, & de beaucoup plus anciens qui ne le donnent point à celle du 6.

Act. M. p. 400. §. 3.

Boll. 10. feb. p. 388. §. 11. 12.

NOTE II.

Pour la page 112.

Fautes dans les actes de Saint Pancrace.

[Outre la difficulté que forme dans les actes de S. Pancrace le nom du Pape S. Corneille joint avec le temps de Diocletien,] 'on ne peut non plus soutenir ce qui y est dit, que ce fut Diocletien qui l'interrogea à Rome en 304, [puisque Diocletien en estoit parti des devant la fin de 303, & n'y revint plus depuis. Quand on voudroit mesme mettre le martyre de S. Pancrace en 293, il n'y a ni preuve, ni mesme apparence que Diocletien fust alors à Rome, puisqu'il avoit donné l'Italie à Maximien Hercule: & il ne persecutoit point alors les Chrétiens.]

Boll. 12. may, p. 17. f| 21. c. d.

NOTES SUR SAINT NABOR, ET SAINT FELIX.

NOTE I.

Pour la page 114.

Des actes de S. Victor de Milan.

'Nous avons dans Bollandus des actes de Saint Victor de Milan, [que des personnes habiles ont receus comme legitimes. Et en effet, le style en est assez bon, au moins pour sa simplicité, & les choses y sont assez particularisées. Que s'ils ne nous trompent point,] 'ils sont mesme originaux, & écrits par un Maximien témoin oculaire. 'Mais ce point qui leur devroit donner une autorité toute entiere, est ce qui leur oste toute autorité, y ayant des choses qui font voir que ce n'est point une piece originale, & qu'ainsi c'est l'ouvrage d'un imposteur. 'Car ce pretendu témoin oculaire fait dire au Saint par deux fois, qu'il n'adoroit point les dieux des payens, *paganorum deos*; '& il dit luy mesme, *juravi per paganismum eorum*. [Il faudroit donc que le mot de *paganus* eust commencé à signifier un idolatre des le temps des persecutions.] 'Et cependant il y a bien de l'apparence que cela n'est venu que depuis que les Empereurs s'estant faits Chrétiens, le culte des idoles a commencé à devenir odieux & infame, à se cacher, & à se retirer dans les villages, *in pagis*: & les plus habiles ne trouvent pas le mot de *paganus* en ce sens avant l'an 365, où il est employé dans une loy de Valentinien. [On voit par les actes originaux de S. Taraque, qu'au commencement du IV. siecle, il marquoit ceux qui estoient dans une vie privée, eloignée de toutes sortes d'emplois.] 'Car S. Taraque qui avoit esté dans les emplois de la guerre, dit qu'à cause qu'il estoit Chrétien, νῦν παγανεύειν ᾑρέτισά μην: '& S. Probe dit de mesme, παγανὸς δὲ εἰμι χριστιανὸς ὤν, [marquant sans doute l'edit de Diocletien, qui avoit exclu les Chrétiens de toutes sortes de charges & d'emplois.] C'est pourquoi l'ancien traducteur de ces actes, a expliqué ce παγανὸς par *plebeius*.

Boll. 8. may, p. 288. f.

c.

c.

p. 289. c. d.

p. 288. c.

d. e.

Tar. pal. p. 247.

p. 250.

[Ces paroles de l'auteur des actes de S. Victor, *juravi per paganismum eorum*, fournissent encore une autre preuve de fausseté. Car on ne voit pas qu'elles puissent avoir d'autre sens, sinon qu'il avoit juré par les dieux des payens,] 'comme tout ce qui precede le montre encore. Cependant il pretend avoir esté Chrétien des son enfance: [Et le moyen de croire qu'un homme elevé dans la doctrine de l'Eglise, crust qu'il luy fust permis de faire un serment si contraire à sa religion? Il y a mesme peu d'apparence qu'un Chrétien] eust esté donner ce qu'il avoit de memoires sur le martyre du Saint pour estre brulé, comme il semble avouer qu'il avoit fait. [Cela approchoit bien du crime des Traditeurs.] 'Bollandus trouve d'autres preuves de fausseté dans ce mesme endroit. [Mais je ne sçay s'il prend bien le sens de l'auteur.]

Boll. 8. may, p. 288. c|290. c.

p. 288 c. d.

'Ces actes portent que Saint Victor estant près d'estre executé, fit dire à l'Empereur Maximien, qui estoit alors à Milan, & qui y persecutoit cruellement les Chrétiens; qu'il mourroit cette année là mesme, qu'on luy casseroit les jambes, & qu'il ne seroit point enterré. [Si nous l'entendons de Maximien Galere qui est mort en 311, nous ne voyons pas qu'il soit venu à Milan, ni cette année là, ni la precedente: Et mesme on ne le peut dire, puisque Milan n'estoit pas à luy, mais à Maxence son ennemi, & que Licinius estoit entre deux. On voit d'ailleurs qu'il fut plus d'un an malade avant que de mourir: & nous ne craignons point d'assurer qu'il fut enterré, & sans avoir eu les jambes cassées.

f| 290. b.

Il n'est pas absolument impossible que Maximien Hercule soit venu à Milan en 309, l'année de devant sa mort, lorsqu'il passa de Ravenne dans les Gaules, quoiqu'il y ait plus d'apparence que cela se fit en l'an 308. *V. Constantin*. Il est vray encore qu'il portoit alors l'habit & le titre d'Empereur.] 'Mais il est vray aussi que s'il vint alors à Milan, il y vint comme un fugitif: & toute sa vue en ce temps là estoit de se bien mettre dans l'esprit de Constantin son gendre. [Ainsi il n'y a nulle apparence qu'il ait eu ni le loisir, ni le moyen, ni mesme la volonté de faire aucune persecution grande ou petite aux Chrétiens, en faveur desquels Constantin s'estoit déja declaré, quoiqu'il n'eust pas encore embrassé la foy.

Lact. pers. c. 29. p. 26.

Si l'auteur des actes pretend que Hercule ne fut point enterré,] 'il est dementi nettement par S. Ambroise. [S'il veut seulement qu'il n'ait esté enterré qu'aprés avoir eu les jambes cassées, comme porte son texte par une expression assez extraordinaire; ni Lactance, ni aucun auteur ne dit que Constantin luy ait fait casser les jambes, quoique le dessein de Lactance fust de faire adorer la justice de Dieu dans la punition de ce persecuteur de son Eglise. Cette cruauté entierement inutile envers un beaupere & un Empereur, estoit indigne de la generosité de Constantin, qu'on ne peut mesme excuser de la mort d'Hercule, que sur l'absolue necessité d'oster la vie à ce perfide.] 'Et en effet, dans cette necessité mesme, il eut encore ce respect pour luy, de luy laisser choisir sa mort. 'Bollandus

Amb. ep. 57. p. 321. f.

Lact. pers. c. 30. p. 28.

Boll. 8. may, p. 288. e. f.

landus a cru qu'il ne se falloit point dutout arrester à cette pretendue parole de S. Victor pour trouver le temps de son martyre.

[Il seroit aisé de remarquer encore dans ces actes, diverses circonstances capables d'en diminuer l'autorité: Mais je pense que cela n'est plus necessaire, aprés ce que nous venons de dire. Il ne faut pas neanmoins oublier qu'ils ont un fort grand raport avec ceux de S. Nabor & S. Felix, qui ne valent guere mieux. Ils se copient mot à mot en divers endroits.] 'Notker cite un passage de ceux de S. Victor, mais non pas dans les mesmes termes que nous l'avons.

p. 290. b| Flor. p. 659. 1.

NOTE II.

Pour la page 114.

Des actes de S. Nabor & S. Felix; s'ils ont souffert en Afrique.

Bar. 12. jul. a.

'Les actes de S. Nabor & S. Felix qui sont dans Mombritius, & dont Baronius a eu un manuscrit, [ont quelque gravité & quelque simplicité, mais qui sentent plus la barbarie des siecles posterieurs, que le feu & la candeur des pieces originales.] 'En effet, le mot de *pagani* pour signifier les idolatres, [n'est pas assurément du temps des persecutions:] '& le mot de *Jovis* au nominatif, [sent bien l'entiere corruption de la langue latine. Il n'y a guere d'apparence] 'qu'un officier payen ait dechiré ses habits parcequ'un Chrétien parloit contre ses dieux; 'ni qu'un juge ait laissé faire à S. Felix un abregé de toute l'histoire de J. C, qu'il commence par ces mots, '*Quem virgo concipit, virgo peperit, & virgo post partum permansit.* S. Felix y fait dire à J. C. des choses qui ne sont point dans l'Evangile. 'Ces actes [qui s'étendent assez sur d'autres choses,] disent en un mot que les Saints ayant esté jettez dans le feu, en sortirent sans aucun mal. [C'est trancher bien court le miracle le plus grand & le plus extraordinaire, & cette breveté ne convient guere qu'à un temps fort eloigné, où cela se disoit, sans qu'on en sceust rien davantage. Tout cela confirme] 'ce que portent les actes mesmes, que c'est une histoire faite pour le jour de leur feste en un temps où leur veneration estoit repandue dans toute la terre. [Il y a bien des choses, comme nous venons de voir, qui se trouvent mot à mot dans les actes de Saint Victor de Milan: ce qui n'est pas pour autoriser ni les uns, ni les autres, & moins encore ceux de S. Nabor. Car l'auteur des actes de S. Victor, qui se pretend un auteur original, sans l'estre, n'a pas apparemment copié une piece que d'autres auroient pu voir.

MS. p. 592. — p. 594. — Ibid. — p. 592-594 — p. 593. — p. 594. — p. 595.

Ce qui ruineroit absolument les actes de S. Nabor & S. Felix, qui mettent le martyre de ces Saints à Milan, & leur mort à Lodi le 12. de juillet,] 'c'est ce que pretend Notker, qu'ils ont souffert en Afrique le 10. de juillet, & ont esté transferez de là à Milan le 12. du mesme mois, [auquel on en fait aujourd'hui la feste.] 'L'on trouve en effet un S. Nabor Martyr en Afrique le 14. de mars: '& ce qui est encore plus, les martyrologes de S. Jerome, Usuard, Adon, & plusieurs autres, marquent le 10. de juillet S. Nabor & S. Felix, decapitez en Afrique; & Adon dit expressément que leurs corps ont esté transferez d'Afrique à Milan. Usuard n'en marque point d'autres. 'Outre cela on pretend que ceux de Milan ont esté jugez par Anulin: [Et il est certain qu'Anulin estoit Proconsul d'Afrique en l'an 303. & 304.] 'Tout ce qu'on peut dire à cela, c'est que puisque les tombeaux de S. Nabor & S. Felix estoient celebres à Milan du temps de S. Ambroise, & qu'on ne voit pas par quelle occasion on les y auroit apportez d'Afrique, il est plus aisé de croire qu'ils avoient souffert à Milan mesme, ou en quelque lieu peu eloigné, comme Lodi; & qu'ils sont differens de ceux d'Afrique. 'S. Ambroise les appelle *Martyres nostros.*

Flor. p. 659. 1. — p. 379. — p. 659. — MS. p. 592. — Flor. p. 659. — Amb. in Luc. 13. p. 157. b.

NOTE III.

Pour la page 115.

Qu'ils peuvent avoir souffert en 304.

'Puisqu'on ne peut pas soutenir ce que les actes de S. Victor disent de la mort de Maximien, [& que nous ne voyons point de temps auquel Hercule ni Galere aient eu le loisir de persecuter les Chrétiens à Milan, depuis qu'Hercule y eut quitté l'Empire le premier may 305;] il faut sans doute mettre le martyre de S. Victor & de S. Nabor avant cette cession, dans le temps qu'Hercule & Diocletien regnoient & persecutoient ensemble. 'S. Victor mourut le dernier selon ses actes, le 8e jour de may; '& tous les martyrologes, mesme ceux de S. Jerome, le mettent ou ce jour là, ou les jours suivans dans le mesme mois. [On ne peut donc pas le mettre plustard qu'en 304, puisque des le premier may 305, Hercule n'estoit plus Empereur.]

Boll. 8. may, p. 288. §. 11. — p. 290. b c. — p. 286. §. 1.

'S. Nabor & S. Felix souffrirent le 12. de juillet selon leurs actes. [Ainsi il semble qu'il les faille mettre des l'an 303, auquel neanmoins on ne condannoit point encore les laïques à la mort. Peut-estre estoit-on plus rigoureux envers les soldats, quoique cela ne soit pas marqué. On pretend aussi, mais sans en avoir de fondement assez solide, que des le mois de may 303, Hercule avoit fait un edit pour condanner tous les Chrétiens à la mort. *V. la persec. de Diocletien.* Mais on peut se debarasser de cette difficulté, en disant que le 12 de juillet est le jour de la translation de S. Nabor & S. Felix, comme le marque Adon,] '& Notker ensuite. [Ainsi ils peuvent avoir souffert en 304, peu de jours avant S. Victor.]

MS. p. 595. — Flor. p. 659. 1.

NOTE IV.

Pour la page 115.

Sur Saint Materne Evesque de Milan.

'Ce que portent les actes de S. Victor de Milan, qu'il fut enterré par le saint & tres heureux Evesque Materne,' sert de preuve à Ripamont pour montrer que Saint Materne a esté Evesque de Milan du temps de Diocletien, & a precedé S. Mirocle qui l'estoit certainement en 313. & 314.' Car les monumens de l'Eglise de Milan, & des personnes fort habiles, mettent au contraire S. Mirocle le premier: [& ce seroit une nouvelle preuve contre les actes de S. Victor.] Ripamont pour montrer que S. Materne a precedé S. Mirocle, allegue encore son union avec Saint Fidele martyrizé vers l'an 304. 'Et il paroist que cela se trouve dans le breviaire de Come. 'Mais les actes de S. Fidele dans Mombritius n'en parlent pas, non plus que Pierre Damien.

Boll. 8. may, p. 290. §. 6. — Ripam. l. 2. p. 91. 92. — ib| Ferr. it. p. 445| Mabi. muf. p. 110| Ugh. t. 4. p. 59. a — Ferr. it. p. 678. — Mombr. t. 1. p. 287| Pet. D. h. 54. p. 129.

'Nous avons dans Mombritius une longue histoire de S. Materne, qui le fait gouverner depuis Gallus jusqu'à la fin de Maximien. [Mais cette histoire pleine de paroles sans presque aucun fait,] 'n'est écrite que longtemps aprés, lorsqu'on n'avoit presque plus aucune connoissance des actions de ce Saint. C'est ce que l'auteur dit positivement, [& nous le croirions quand il ne le diroit pas.] 'Ce que Ripamont & Ughellus disent de S. Materne, [n'est pas mieux fondé. Sa feste est marquée le 18. de juillet dans le martyrologe Romain, & dans celui qu'on attribue faussement à Bede.] 'Les diptyques de Milan marquent sa mort ce jour là, & disent qu'il fut enterré à S. Nabor, aprés un episcopat de 12. ans. 'Baronius cite sur ce Saint une preface du missel

MS. p. 579. &c. — p. 586. — Ripam. p. 93. &c| Ugh. p. 59. a. b. — Mabi. it. It. p. 110. — Bar. 18. jul. f. 337. §. 74.

missel Ambrosien. 'Il doute en un endroit si ce Materne n'est point le mesme que Julius Maternus Firmicus qui a écrit sur la religion aprés l'an 340. [Mais la raison sur laquelle il se fonde, ne le prouve pas. *V. S. Jule Pape note* 3.]

Pour la page 117.

NOTE SUR SAINTE AFRE.

Sur le jour de sa feste, & sur S. Afer.

Flor. p. 725. 1. 'NOTKER [moine de S. Gal assez pres d'Ausbourg,] dit que ceux de son pays croyoient qu'il falloit faire la feste de Ste Afre le 5. d'aoust. p. 739. 1. Usuard, Adon, [une ancienne addition de Bede,] & divers autres, suivis par le martyrologe Romain, p. 724. 2. la marquent en effet ce jour là: '& dans un des exemplaires des martyrologes de S. Jerome, p. 725. 1. on y lit *In civitate Augusta passio S. Afræ.* 'Notker soutient cependant que c'est une erreur, & qu'il faut honorer ce jour là non Ste Afre d'Auguste dans la Rhetie, qui ne doit estre mise que le 7. mais un S. Afer Martyr dans la Syrie Augusto-Euphratesienne. p. 742. 'Et un manuscrit du martyrologe de S. Jerome a en effet le 5. *passio Sancti Afri*, mais avec *in civitate Augusta* [qui ne convient point du Velf. p. 480. 499. tout à une province. 'Ceux d'Ausbourg font ce jour là d'un S. Afer, qu'ils disent avoir esté oncle paternel de Sainte Afre. On voit bien neanmoins Flor. p. 734. 736. qu'ils n'en savent rien. 'Les martyrologes de S. Jerome marquent encore une Ste Afre martyre le sixieme d'aoust, mais on n'en sçait rien davantage. p. 736. Notker en fait une Vierge. 'Le 7. d'aoust ils ont Ste Afre, Ste Afer, ou Ste Afrique, avec Ste Valerie ou Venerie, à Auguste dans la Rhetie. p. 739. [Florus,] 'Notker, [Vandelbert] & le faux Bede, la mettent le mesme jour, & en raportent l'histoire Velf. p. 493. assez au long. 'C'est le jour auquel on en fait à Ausbourg. p. 494. 'On y fait de Ste Hilarie, Ste Digne, Ste Eunomie, & Ste Eutropie le douzieme du mesme mois, auquel leur feste est marquée par Usuard, Adon, & quelques autres: & si c'est veritablement le jour de leur martyre, comme ce Flor. p. 739. 1. fut aussi celui que l'on enterra Ste Afre,] 'il vaut mieux croire qu'elle ne fut martyrizée que le settieme. [Notker n'a soutenu sans doute si absolument que c'estoit le vray jour de sa feste, que parceque des son temps on la faisoit ce jour là à Ausbourg: Pour les martyrologes de S. Jerome; il y a bien de l'apparence qu'ils n'ont voulu marquer que Sainte Afre d'Ausbourg; mais tantost en son vray jour, tantost un jour ou deux trop tost, ce qui leur est assez ordinaire.]

NOTES SUR SAINT EUPLE.

NOTE I.

Pour la page 118.

Sur ses actes, son nom, son diaconat &c.

[NOUS avons les actes de Saint Euple de quatre editions qui paroissent toutes bonnes & originales, & qui neanmoins ne sont pas tout à fait conformes entre elles.] 'Baronius soutient Bar. 303. §. 146. que la sienne est fidele, [a] écrite par les greffiers publics, & pleine de marques d'antiquité. a 12. aug. b. 'Mr. Cotelier assure aussi que celle qu'il nous a Cotel. gr. t. 1. p. 752. b. donnée en grec, est legitime, authentique, originale, de quoy il croit que personne ne peut douter: & il ajoute qu'elle vaut encore mieux que celle de Baronius. 'Cependant Bollandus pretend Boll may, t. 1. p. 37. 2. que celle que nous avions avant tout cela dans Mombritius, est la plus ancienne, la plus sincere, & la plus immediatement tirée du greffe, & que celles de Baronius & de Mr. Cotelier n'en sont que des abregez. [Il ne pourroit pas neanmoins soutenir la date de cette edition, *sub Diocletiano novies, & Maximiano septies, Consulibus.*] 'Le titre Cotel gr. p. 192. a| 753. a. b. de Correcteur donné au gouverneur de Sicile dans celle de Mr. Cotelier, [vaut mieux que celui de Consulaire qui est dans Mombritius & dans Baronius.] 'Car on voit que les Gouverneurs de Sicile Eus. n. p. 126. 1. d. avoient le titre de Correcteurs au commencement de Constantin; & la Notice qui est posterieure, leur donne le titre de Consulaires. 'Unus ex ami- Bar. 303. §. 146. *cis Calvisiani nomine Maximianus*, qui est [dans Mombritius &] dans Baronius, [sent moins son Cotel. p. 192. b. texte original] 'que Μαξιμος ὁ λαμωρότατος qui est dans Mr. Cotelier. [Ainsi ce texte, quoique ce ne soit qu'une fort méchante traduction de l'original latin, paroist neanmoins le meilleur de tous, au moins jusqu'à la question du Saint. Car pour cette question & la suite, elle y est tranchée fort court. Elle est plus au long dans Baronius, & fort belle, avec une simplicité qui semble ne donner aucun lieu de douter qu'elle ne soit aussi tres veritable. Que si la confession de la Trinité y est plus claire qu'on n'a accoutumé de la trouver dans les écrits de ce temps là, il est certain neanmoins que c'étoit alors la foy commune de l'Eglise: & il semble que cette foy ait esté plutost exprimée d'une maniere claire & nette dans l'Occident, que dans l'Orient. C'est apparemment cette question Act. M. p. 438. §. 1. du Saint,] 'qui fait dire au P. Ruinart que l'edition de Baronius luy paroist la plus veritable & la plus sincere, & plus mesme que la greque, qu'il reconnoist neanmoins aussi pour sincere.

'Il nous donne neanmoins encore cette partie § 1. p. 440. 441. mesme, & toute la fin des actes, sur un manuscrit de Rome, qui ajoute à Baronius divers endroits conformes au grec: & il est beaucoup plus ample à la fin. 'Mais ce qu'on y lit sur les miracles p. 441. qui se faisoient au tombeau du Saint, *usque in hodiernum diem*, fait dire au Pere Ruinart mesme qu'ils sont posterieurs à ceux de Surius, [ou plutost de Baronius.] Je ne croy point que 'l'*impiissimus Calvisianus* p. 440. repeté deux fois, vienne des actes originaux. Je douterois aussi bien fort de cet endroit, *Bene dixisti, Calvisiane, ut adorem Trinitatem inseparabilem, quæ Trinitas, unitas dei-*

tatis est. J'aime mieux cet endroit comme il est dans Baronius.

Il y a donc assez d'apparence que toutes ces editions viennent d'un original plus ancien, dont les uns ont retranché une chose, les autres une autre, & auquel il est difficile mesme de ne pas dire que les editions de Baronius, de Mombritius, & du P. Ruinart, ont ajouté quelques endroits. Mais cela paroist encore plus vray des deux dernieres: & la fin au moins montre qu'elles n'ont esté écrites qu'assez longtemps aprés les persecutions.]

Ado, 12. aug.

'Ce qu'Adon dit de S. Euple paroist en avoir esté tiré plutost que des autres: [Mais cela ne nous oblige nullement de croire qu'elles soient meilleures. Nous avons cru neanmoins en pouvoir tirer quelques paroles: & nous esperons qu'on ne les trouvera pas indignes d'estre les dernieres paroles d'un Martyr.

Boll. may, t. 1. p. 37. 2.

5. feb. p. 599. 1.

Outre les trois ou quatre editions des actes de S. Euple dont nous venons de parler,] 'nous en avons une autre dans Lipoman & dans Surius, qu'on assure n'estre point de Metaphraste. Mais quel qu'en soit l'auteur, 'elle est excellente pour faire voir combien les nouveaux Grecs ont abusé de la credulité & de la simplicité des peuples: & c'est l'unique usage qu'on en peut faire, selon Bollandus.

Cotel. gr. t. 1 p. 194. 753. c.

'Mr. Cotelier nous a donné le texte grec, assez different du latin de Surius pour les expressions, mais non pour le fond des choses.

Men. 11. aug. p. 11. 8.

'Ce que les Grecs disent du Saint dans leurs Ménées, ne vaut pas mieux; [& il ne faut que le conferer avec les actes anciens.

Nous appellons ce Saint, *Euple*, comme il est toujours nommé par les Grecs dans leur office, & dans ses actes bons & mauvais. Ceux de Mombritius le nomment de mesme, aussibien que S. Gregoire, Bede, le calendrier du P. Fronto, Adon, Vandelbert, & plusieurs autres Latins. Ses actes donnez par Baronius ont *Euplie.*

Ses actes disent simplement qu'il souffrit à Catane: Mais les Ménées des Grecs & les martyrologes latins, mesme ceux de S. Jerome & de Bede, conviennent tous que ce fut à Catane en Sicile. Et je ne sçay point qu'il y ait d'autre Catane.]

Bar. 303. §. 145. a Flor. p. 748. 2. Men. p. 118.

'Son diaconat qui est marqué dans l'edition de Baronius, [a] est encore appuyé par un ancien martyrologe, [par celui de Bede, & les autres posterieurs,] '& encore par les vers grecs mis à la teste de son eloge dans les Ménées.

Flor. p. 748. 1.

[Ses actes ne disent rien] 'de Sainte Nericie & Ste Venerie, que les martyrologes de S. Jerome joignent avec luy. [Elles peuvent avoir souffert à Catane le mesme jour que luy, mais en une année differente.]

p. 749.

'On les met mesme quelquefois en Syrie. Du reste on n'en trouve rien.

NOTE II.

Pour la page 118.

Date de son martyre.

Cotel. gr. t. 1. p. 192. a| 193. b.

'Le texte grec de Mr. Cotelier date le martyre de S. Euple du IX. Consulat de Diocletien, & VIII. de Maximien, [qui est l'an 304. Mombritius qui met le VII. de Maximien, ne se peut soutenir, comme nous avons dit, ce Consulat n'ayant rien de commun avec le IX. de Diocletien.]

Bar. 303. §. 146. 147. 12. aug. b.

'Baronius dans ses Annales met le VIII. de Diocletien & le VII. de Maximien, qui est l'an 303, & il finit en effet l'an 303. par l'histoire de S. Euple. 'Cependant dans son martyrologe, il dit que les actes de ce Saint qu'il a inserez dans ses Annales, commencement par ces mots, *Diocletiano novies, & Maximiano octies, Conss.* [de sorte que nous avons cru nous devoir arrester à cette date.]

303. §. 146. 147.

'Il y a deux confessions du Saint datées toutes deux du 12. aoust selon Baronius, [ou du 10. selon Mombritius. Cela est extraordinaire: & quoique l'edition de Baronius distingue ces deux confessions, en mettant l'une avant la question, & l'autre dans la question, neanmoins on ne voit point dans les autres Saints que ce qui se fait devant, ou dans la question, soit jamais distingué en deux confessions. De sorte que nous avons cru devoir suivre Mr. Cotelier,] 'qui met la premiere le 29. d'avril, & la seconde le douzieme d'aoust. [Car on voit par les actes de S. Philippe d'Heraclée, par ceux de S. Taraque, & par d'autres, qu'on laissoit quelquefois les Saints plusieurs mois en prison aprés leur premier interrogatoire, avant que de les interroger de nouveau.]

Cotel. g. p. 192. a|c. 193. b.

NOTES SUR SAINT JULIEN DE BRIOUDE, ET SAINT FERREOL.

NOTE I.

Pour la page 119.

Sur un manuscrit de son histoire par S. Gregoire de Tours.

MS. p. 476.

'Nous avons trouvé dans un manuscrit une histoire de Saint Julien, dont la preface est la mesme chose que le premier chapitre du livre de S. Gregoire de Tours sur les miracles de ce Saint, jusqu'à cet endroit de la page 252. *hæc concupivit ac tota mente desideravit:* aprés quoy suivent ces paroles, dont une partie se trouve dans le chapitre 4. de Saint Gregoire *p.* 259. *De cujus gestis & miraculis pauca juvat historico explicare stylo. Sed dum copiosum egregii certaminis opus sermo succinctus aggreditur, pauca, ut dixi, perstringenti deprecor veniam condonari, quod me minus idoneum vel peritum ad hæc narranda cognosco, nec imbutum grammaticis artibus, nec litteris liberalibus eruditum. Sed quid facio? Quod impellit me amor patroni ut nequeam hæc silere. Aggrediar ergo ut possum, quia apud Deum non reor de Sanctorum agonibus requiri amplius quam vicisse, nec cucurrisse plurimum,* '*nec cursum consummasse propositum. Ipse enim licet perseverantium pugnas & victorias ad suam recognoscat pertinere laudem, similes tamen sive brevi, sive longo prælio vincentibus parat coronas. Quare nihil differt quibus monimentis fortia triumphatorum facta pandantur, vel venerabilium rerum ordo memoriæ mandetur, dummodo constet ut sicut prædicandum cælestis athletæ conflictum sub divini remuneratoris obtutu perpetuis litteris superna depingit historia; ita posteritati imitationis causa ad sequendam Christianæ religionis fidem sermo fidelis eundem conflictum percurrat.*

f. sed.

Explicit præfatio: Incipit passio.

Aprés ce titre, on trouve dans le manuscrit tout le reste du premier chapitre de S. Gregoire, avec le troisieme, & quelque chose du quatrieme, mais dans un autre ordre, & beaucoup amplifié. C'est pourquoi nous avons cru devoir copier ici tout cet endroit. *San-*

Sanctus igitur Julianus Viennensi ortus urbe, Arvernis datus est martyr, prosapia quidem illustris ac morum probitate non mediocriter ornatus, sed quod magis est, igne superni amoris succensus. Beatus verò Ferreolus tempore Crispini Consularis jam Christi miles, 'ut necdum proditus, officio tribunicia potestatis habitu, non corde; specie, non affectu apud præfatam urbem fungebatur. Cui videlicet Sanctus Julianus ætate jam adultus, collega mox futurus in cælo, providentiâ divinâ solatium præbebat in sæculo. Se enim invicem in contubernio militiæ temporalis constituti plus fidei studio quàm militari diligebant amplexu, & inter labores publicos Sanctorum societatem fidelibus vinclis sacra dilectio nexuerat. Cum 'propterea assiduis persecutionibus se immitis gentilium furor contra Christianorum genus Deo carum armasset, & immortali agricolæ renitens pullulantem novellæ plantationis vineam radicitus evellere manu inimicâ contenderet; sicut impiorum rabies per diversas mundi partes callido inexsaturabilis sævitiæ gladio discurrebat, urbi nihilominus Viennensi proximare famâ vulgante nunciatur. Itaque cum dubium non haberent quin eximius Christicola Julianus martyrii amore flagrans nullatenus occultari se pateretur, cœpit Sanctus Ferreolus omni instantia agere quatenus antequam rabies persecutorum illò pertenderet, prædictus vir Dei occultè discederet, & ad superstitum Christianorum solamen ipse superstes vesani furoris impetum paulisper evitaret. Hoc ergo consiliis suadet, hoc precibus exorat. Ille verò quia virtute temperantiæ præditus erat, quamvis certamen martyrii toto cordis affectu jamdudum sitiret, tamen amicabilibus monitis parere non distulit. Videbat enim quia nec hoc sine divino mandato peregisset, quandoquidem tunc persecutio in Viennensi urbe fervêret. Legerat namque Dominum præcepisse: Si vos persecuti fuerint in ista civitate, fugite in aliam. Metuebat enim ne ei parentes essent obvii, si inter eos hoc certamen inisset, & perderet Christi miles coronam gloriæ, si legitimè non certasset. His verò omnibus apud se collatis propria quæque relinquens, & carnales affectus solius Christi amore succensus parvipendens, juxta beati Ferreoli consilium clam discessit, & in Arvernæ urbis territorio divertens non aliubi nisi ad Broiatensem vicum in quo phanatici erroris næniæ colebantur, latitare disposuit. Unde manifestum 'eum quia non metu mortis ab urbe Viennensi subterfugerat, sed ob hoc potius ut Christi præceptum de civitate in civitatem fugeret, fugiendo complesset, & suis nihilominus vel rebus vel parentibus spretis optati stadium certaminis liberiùs cucurrisset.

[Marginal notes: f. at. — f. interea. — f. est]

Porro Crispinus Consularis comperto quod vir sanctus clandestino discessu fugiens in Arvernæ urbis territorio latitaret, ad hoc statim extiale dedit præceptum, ut ubi reperiret insequens eum persecutor extingueret. Et quidem ille juxta furoris sui insaniam quâ totus in Sanctorum sanguinem præceps invehebatur, de beati Juliani nece dictabat. Sed occultâ Dei dispensatione agebatur quod & ille damnationis cumulum sibi exaggeraret, & gloriosus martyr ad Christum sicut jamdudum desiderabat, celeriter perveniret. Festinus itaque lictor cum in loco qui Vinicella vocatur, Sanctum Julianum consequente aspectu imprimens contemplaretur, ille quorumdam senum quasi occultandus ingreditur tugurium. Sed quia nutu Dei adversarios insequi se sentiebat, nec jam evocante Deo qui ad cælum paratum habebat ascensum, immorari per divortium licebat, illicò se detegi poposcit cum videlicet eum senes certatim occulere vellent. Quibus nutantibus ac remorantibus, cum quidem ille minaci irrumpentium terrore peteretur, ne quid periculi excusantibus immineret, continuò foris exiliens, inquit, Quem poscitis, quem quæritis, en coram adsum: In me convertite ferrum. Optatas pœnas jam mihi date: Imperata supplicia de me sumite. Reatum apostasiæ, vestræ nullatenus 'ascribi patientiæ innocentis sanguinis sinat effusio. At illi cum ad tantam constantiam beati Martyris obstupescentes hæsissent, ille constantior subindè adjecit: Nolo ultra commorari in hoc sæculo, quia Christum totâ animi aviditate sitio. Ecce occurro obvius: caput subdo intrepidus. Habetis quod tota mente petistis. Ictus tantùm exerite, & vestram devotionem meumque desiderium implete. Et cum ejusmodi confessione beatissimus vir animam suam studeret consecrare martyrio, subjuncta nihilominus religiosa oratione commendavit eam Christo. Barbaram verò immanitatem cruentosque insanientium animos non constantia pii propositi, non tam mira in sui oblatione fiducia ab effusione innocui sanguinis reflexit; sed eductam vibranti dextera frameam in cervicem ejus vibrat. Sanctum verò caput desecto gutture abscissum in fontem, qui forte propter locum effusi sanguinis emanat, abluunt. Et quia nec patrata nece persecutorum animus utpote insatiabiliter æstuans, parcere novit, corpus truncum relinquentes, ad Sanctum Ferreolum, illud quod parricidales manus abluerant, caput deferunt, quatenus non dubitaret casum, quem ense veritate attestante videbat desectum, & agnosceret hoc excepturum esse in morte, quod per passionem ejus cernebat in corpore. Quod totum juxta divinam voluntatem carnifices nesciendo fecerunt, ut videlicet fons sacro sanguine irroratus futura salus multis fieret, & pretiosius quos Sanctos Dei quos conjunxerat militare collegium, pariter etiam ibi retineret sepulturæ consortium. Nam sicut ei nulla discretione minor est in cælo, ita maximâ & precipua corporis parte sociantur in tumulo. O quam feliciter beatissimus vir, quamque concito gradu ad summum meruit pervenire fastigium! Quam subito profectu alacriter dimicans tyro rudis, factus est emeritæ militiæ veteranus! Quod strenui commilitones vix longo tempore multoque labore percipiunt, propositum victoribus præmium brevi conflictu fortis bellator obtinuit, immortalitatis stipendia percepturus. Inexcitata principia victrici autoritate inclytis Sanctorum finibus exæquavit. Quibus itaque sicut prædicanda martyris patientia consecratis, ita profana persecutorum atrocitate peractis, in tribus, ut ita dicam, partibus dividitur miles. Nàm caput Viennæ defertur; corpus à loco in quo percussus est, Brivatim delatum est. Felix animâ à Christo conditore suscipitur. Beatissimi verò senes qui succensi spirituali gratia sacrosanctum corpus sepulturæ mancipaverant, ita redintegrati sunt, ut in summa senectute positi, juvenilis ætatis vigore firmati tanquam juvenes haberentur. Hic igitur Christi martyr & testis ibidem studiosè reconditus lætâ quotidie fidelium devotione veneratur: ubi tanta beneficia virtutesque patrantur assiduæ, ut eas humana lingua nullatenus sufficiat enarrare.

[Marginal note: asc'bi.]

In illo autem loco quo beatus Martyr percussus est fons habetur splendidus, lenis; dulcibus aquis uberrimus, in quo à persecutoribus caput amputatum ablutum est. De quibus aquis multæ sanitates tribuuntur infirmis. Nam sæpè cæcorum oculi ab his tacti illuminati sunt, tertiarum quartanarumve febrium accensi, ut potati, qui patiuntur, fuerint, conquiescunt. Nam & si quis gravi laborans incommodo inspirante martyre desiderium habuerit hauriendi, protinus ut hauserit convalescit; & ita velociter extinguitur vis febrium ut si videat super immensum rogum projectis undis incendia universa extingui. Semper enim patroni gratia indulto supplicationis affectu populus gaudet; & quos locus ille mœrentes excipit, lætos remittit, regnante Domino nostro Jesu Christo, cui cum Patre & Spiritu Sancto

cto est honor, virtus & gloria in sæcula sæculorum, amen.

Caput verò ejus Ferrolus martyr accipit, completoque certamine tam illius membra quam istius caput unius tumuli receptaculo collocantur. Quod ne cuiquam fortassis videatur incredibilis esse narratio, quæ audivi gesta, fideliter prodam.

Cet endroit qui est la fin du premier chapitre de S. Gregoire, est aussi suivi dans le manuscrit par ce qui fait le second chapitre du Saint, & ensuite par le commencement du quatrieme. *Post passionem verò &c.* jusqu'à *indulgente martyre consequuntur.* Il reprend quelques lignes aprés à *Vinctus quidam ab Hispaniis &c.* & continue ensuite jusqu'à la fin du livre comme dans l'imprimé, à la reserve de quelques differences moins considerables. [Nous laissons à de plus habiles qui auront vu le mesme manuscrit, le soin d'examiner si c'est l'imprimé ou le manuscrit qui est le veritable texte de S. Gregoire: nous nous contentons de remarquer que l'ordre du manuscrit paroist le meilleur.]

NOTE II.

Pour la page 119.

Que ses actes peuvent avoir esté écrits vers le milieu ou la fin du V. siecle.

[Outre ce que nous trouvons de S. Julien dans S. Gregoire de Tours,] 'nous en avons des actes donnez par Mr du Bosquet, & ensuite avec quelques petites differences par le Pere Labbe dans sa nouvelle bibliotheque *t. 2. p. 567.* Le style en paroist ancien,] ils sont écrits lorsque le temps n'avoit pas encore effacé la memoire des evenemens de sa vie: [ce qui montre qu'ils sont anciens, mais qu'ils ne sont pas originaux. Il faut dire mesme qu'ils sont posterieurs à S. Germain d'Auxerre,] 'puisqu'ils parlent du jour de la feste de S. Julien, 'dont on n'avoit point de connoissance avant S. Germain: Et ce fut ce Saint, qui aprés une longue priere, declara au peuple qu'il la falloit celebrer le 28. d'aoust. 'Neanmoins puisqu'ils sont écrits pour empescher que la memoire de Saint Julien ne s'effaçast avec le temps, [il semble que ce sont les premiers actes de ce Saint que l'on ait écrits: ce qui nous oblige de croire qu'ils sont plus anciens que S. Gregoire de Tours, & que ce sont ceux] 'qui se lisoient publiquement au VI. siecle dans l'eglise de Brioude, 'pour laquelle ils paroissent avoir esté composez, *huic plebiculæ.* [Ainsi ils peuvent bien avoir esté écrits du temps mesme de S. Germain, ou peu aprés luy, vers le milieu ou la fin du V. siecle. Ils s'accordent assez bien avec Saint Gregoire de Tours, à l'exception de quelques points.]

Bosq. l. 5. p. 176. | p. 178. | Gr. T. de Jul. c. 29. p. 300. 301 | Sur. 31. jul. p. 366. §. 35. | Bosq. p. 176. | Gr. T. de Jul. c. 16. p. 279. | Bosq. p. 176.

NOTE III.

Pour la page 120.

Qu'il peut avoir souffert en l'an 304.

[Je ne voy point que S. Gregoire de Tours, ni aucun autre ancien, marque quand S. Julien a souffert.] 'Baronius le met dans la persecution de Diocletien sans rien citer, ce qui ne l'a pas empesché d'estre suivi par Mr du Bosquet, [& par d'autres.] 'Vincent de Beauvais l'avoit dit avant eux: [mais ce n'est pas une autorité.] 'Le P. Ruinart met vers l'an 304. le martyre de S. Ferreol ami de S. Julien. [Je voudrois qu'il eust marqué les raisons qu'il peut avoir eues pour cette epoque.

On la peut neanmoins appuyer sur ce que] 'les vieillars qui enterrerent S. Julien, estoient encore en vie, selon ses actes, lorsqu'on bastit une chapelle sur son tombeau, sous un Empereur qui residoit à Treves. [Cela semble ne pouvoir convenir au plutost qu'au temps de Constance Chlore: Car nous n'avons pas de preuve que les Empereurs aient fait aucune residence ordinaire à Treves avant Maximien, sous lequel je ne sçay si les Chrétiens avoient la liberté de bastir des eglises.] 'S. Gregoire marque au contraire que les vieillars estoient morts lorsque ceci arriva: [& ce qui le peut favoriser, c'est que s'il y eust eu une chapelle bastie sur le tombeau du Saint du vivant de ceux qui l'avoient enterré, & qui devoient par consequent savoir le jour de sa mort, il semble difficile de croire que ce jour fust ensuite demeuré inconnu jusqu'au temps de S. Germain d'Auxerre, comme S. Gregoire le raporte aprés Constance.] 'Il faut neanmoins remarquer, que S. Gregoire dit que la chapelle fust bastie *sub Imperatore Treverico*; ce qui donne lieu de croire que c'estoit Maxime, dont la residence à Treves est fort celebre. Ainsi de ce que ceux qui avoient enterré S. Julien estoient morts en 375, cela n'empescheroit pas qu'il n'eust souffert sous Diocletien. Mais cela ruineroit la preuve que les actes en peuvent fournir, en disant que ces vieillars vivoient encore lorsque la chapelle fut bastie.

Je ne sçay si l'on n'en peut point trouver une plus forte dans ces mesmes actes,] 'où l'on voit que Crispin persecutant les Chrétiens à Vienne, Saint Julien se retira en Auvergne: *ad cujus latebras persecutores protinus affuerunt.* [Et ces persecuteurs estoient sans doute envoyez de Vienne,] 'puisqu'ils y porterent la teste du Saint. [Le manuscrit de Saint Gregoire de Tours *p. 478*, le dit positivement. Cependant le gouverneur de la Viennoise n'avoit aucune jurisdiction sur l'Auvergne qui estoit de l'Aquitaine. Crispin estoit donc ou Prefet des Gaules en la mesme maniere que ceux qui l'estoient depuis Diocletien, ou au moins Vicaire:] '& c'est sous Diocletien que les Vicaires ont commencé. [Voilà ce que nous pouvons dire pour soutenir l'epoque que l'on donne au martyre de S. Julien, mais que nous ne pretendons pas estre fort decisif.] 'Car des le temps de Valerien on trouve un Clarus qualifié Prefet des Gaules. [Gallien qui y estoit alors, y avoit assurément son Prefet avec luy. Il faut dire la mesme chose de Postume & des autres qui ont possedé les Gaules, d'Aurelien, de Probe, & de Carin, qui ont fait des voyages. De sorte que nous ne voyons pas qu'on puisse rien fonder sur cette remarque.

S'il est vray neanmoins que S. Julien ait souffert sous Diocletien.] 'La maniere dont ses actes & ceux de Saint Ferreol parlent de ce qui se passoit alors, porte à croire que c'estoit dans la persecution generale: [& cela peut estre, Constance qui ne persecutoit pas, ne pouvant guere empescher que les Gouverneurs ennemis des Chrétiens, n'executassent les edits. Mais cependant les monumens que nous avons de S. Julien, n'estant pas originaux, ne sont pas bien propres pour le prouver. On peut dire la mesme chose des actes de S. Ferreol, quoiqu'ils soient meilleurs que ceux de S. Julien.]

Bar. 303. §. 130. | Bosq. l. 4. c. 16. p. 160. | Vinc. B. l. 13. c. 31. p. 516. | Act. M. p. 509. | Bosq. l. 2. p. 177. | Gr. T. de Jul. c. 4. p. 259. | Ibid. | Bosq. l. 5. p. 176. | p. 177. | Lact. pers. c. 7. p. 6. | Trig. ty. c. 17. p. 193. c. | Bosq l. 5. p 176. 177 | Act. M. p. 506.

NOTE IV.

Pour la page 120.

Comment S. Ferreol eut son chef.

'Le manuscrit de S. Gregoire de Tours, dont nous avons parlé, dit que ceux qui avoient coupé la teste à S. Julien l'apporterent à S. Ferreol, pour luy montrer le traitement qu'il avoit à attendre pour luy mesme. 'Vincent de Beauvais l'a suivi en cela. [Cependant c'est une chose qu'on peut dire n'estre nullement probable. Il y a bien plus d'apparence que le chef du Saint fut porté d'abord au juge,] 'comme Saint Sidoine le dit assez nettement, [& que S. Ferreol qu'on ne connoissoit pas enco-

MS. p. 480. | Vinc. B. l. 13. c. 31. p. 516. | Sid. l. 7. ep. 1. p. 173.

encore pour Chrétien, l'obtint par argent ou par quelque autre voie. Sans cela il seroit difficile de voir comment on l'auroit enterré avec le corps de S. Ferreol.]

Pour la page 121.

NOTE V.

Que S. Ferreol n'a point esté martyrizé à Brioude.

Ado, 18. sept.

'Adon qui suit assez bien dans le reste les actes de S. Ferreol que nous avons dans Surius & dans le P. Ruinart, dit qu'aprés que le Saint eut esté repris par les soldats, il fut mené à Brioude, où on luy trancha la teste, & son corps fut raporté à Vienne avec le chef de S. Julien. 'Mr du Bosquet cite la mesme chose des actes manuscrits du Saint; qui le font mesme martyrizer avec S. Julien. 'On cite encore de Notker, Bede, Usuard, & d'autres martyrologes, qu'il a esté martyrizé à Brioude. [Mais Bede ne parle point dutout de ce Saint; & Usuard le met à Vienne, sans dire un mot de Brioude. C'est une chose sans apparence, que le Saint ayant esté repris pres de Vienne, ait esté mené à Brioude pour estre decapité.] 'Il vaudroit mieux dire comme fait Mr du Saussay, qu'il ne fut repris qu'à Brioude. 'Mais outre que les actes imprimez nous assurent qu'il fut martyrizé auprés du Rhone, 'S. Sidoine parlant en mesme temps de S. Ferreol & de S. Julien, ne dit que du chef du dernier, qu'il avoit esté transporté d'Auvergne à Vienne. Il l'appelle *nostrum Julianum*, '& *patronum*, [parcequ'il avoit esté martyrizé dans l'Auvergne. Pourquoi ne dit-il donc pas la mesme chose de S. Ferreol? Cette union du chef de S. Julien avec S. Ferreol, a peutestre trompé Adon avec l'auteur ou le corrupteur des actes citez par Mr du Bosquet.] 'Le Pere Ruinart a trouvé aussi dans quelques manuscrits des actes de S. Ferreol, qu'il avoit esté conduit à Brioude, & y avoit esté condanné avec S. Julien à estre decapité: mais il l'a regardé comme une fausse addition, & a suivi les manuscrits qui ne l'avoient pas.

Bosq. l. 4. c. 16. p. 169.
Flor. p. 844. 2.
Sauss. p. 633.
Sur. 18. sept p. 194. §. 4.
Sid. l. 7. ep. 1. p. 173.
p. 174.
Act. M. p. 511.

NOTES SUR LES SAINTS TARAQUE, PROBE, ET ANDRONIC.

Pour la page 122.

NOTE I.

Sur leurs actes.

Bar. 290. §. 1. 15.
Tar. 1. p. 66.
b. p. 1.

'BARONIUS nous a donné le premier les actes de S. Taraque sur un manuscrit imparfait. 'Rosweide a fait la mesme chose en 1607, sur un manuscrit de Flandre plus entier que celui de Baronius; [& son edition a esté inserée dans Surius au 11. d'octobre *p.* 153.] 'Mr Bigot en a donné une troisieme edition imprimée à Paris en l'an 1664, avec les actes de Ste Perpetue, tirée d'un manuscrit de S. Victor de Paris, [duquel nous avons aussi une copie manuscrite. Nous en avons encore une autre copie tirée d'un manuscrit assez conforme à celui de Rosweide; & c'est celle que nous appellerons simplement le manuscrit, quand nous aurons besoin de nous en servir. Toutes ces editions conviennent presque partout dans le fond des choses, quoiqu'elles soient assez souvent differentes dans les expressions. La derniere partie du manuscrit de S. Victor semble estre une traduction du grec autre que celle de Rosweide, & plus barbare.] 'Car on ne peut pas douter que ces actes n'aient esté traduits du grec, '& Leo Allatius en a eu un manuscrit grec dont il cite quelques endroits, 'qui répondent fort bien au latin pour le sens, mais sont plus serrez pour les paroles, [ce qui marque encore mieux que c'est le texte original.] 'Nous avons outre cela dans Surius 11. *oct. p.* 157, une traduction des actes de ces Saints abregez par Metaphraste en sa maniere; de quoy Baronius se plaint avec raison &c. [& ils ne laissent pas de pouvoir quelquefois servir à juger entre nos differentes leçons quelle est la plus conforme au texte grec.]

pr.
All. de Sim. p. 90.
Tar. b. pr.
All. de Sim. p. 125| Bar. 290. §. 1. 33.

'Mais Mr Bigot nous a enfin donné le texte grec des actes originaux tiré de deux manuscrits, l'un de Paris qui est le meilleur, & l'autre de Rome. 'Et le P. Ruinart nous l'a encore depuis donné plus parfait. [Ainsi nous pouvons dire que nous avons le texte original de cette histoire: ce qui n'empesche pas que les anciennes versions ne soient encore utiles pour corriger quelques fautes que les copistes ont laissé glisser dans le grec.] 'Mr Bigot nous a donné le grec des actes de Metaphraste en mesme temps que celui des actes originaux.

pal. p. 246| pr.
Act. M. p. 454. §. 1.
Tar. pal. p. 291.

'Dans le manuscrit de S. Victor il y a une lettre preliminaire marquée par Allatius *de Sim. p.* 9, & qui ne s'est pas neanmoins trouvée dans les manuscrits de Mr Bigot. Elle est écrite par onze personnes nommées, 'qui témoignent qu'ils avoient donné 200. deniers à un soldat, *spiculatori*, nommé Sabaste, pour tirer de luy, & copier les actes de la confession de ces Saints; [ce qui en comprend les trois premieres parties.] Ils adressent tout ce qu'ils avoient pu recueillir de ces Martyrs, aux Fideles d'Icone, & les prient de le communiquer aux freres de la Pamphylie, [& de la Perse, selon la copie qu'en a eue feu Mr le Maistre.] Mais dans l'imprimé de Mr Bigot, il y a *de la Pisidie*, [qui vaut beaucoup mieux.] 'Et le P. Ruinart l'a mis ainsi dans le texte, marquant à la marge qu'un manuscrit a *Persiæ*. 'Cette lettre ne s'est encore trouvée dans aucun manuscrit grec; & elle manque aussi en plusieurs latins, parceque souvent on ne copioit point tout ce qui n'estoit pas de la substance des actes. Mais le P. Ruinart l'a trouvée dans quatre nouveaux manuscrits, dont deux sont anciens de plus de 700. ans.

b. p. 1.
p. 2.
Act. M. p. 457.
p. 454. §. 2.

[Cette lettre forme une difficulté,] 'dautant que la quatrieme partie des actes est écrite par trois Fideles, témoins oculaires, nommez Macaire, Felix, & Verus, qui parlent comme écrivant à d'autres: [de sorte qu'ils semblent devoir estre de ceux qui écrivent la lettre preliminaire.] 'Et le texte grec porte que la fin des actes est la suite de la lettre des onze freres. [Cependant leurs noms ne se trouvent pas dans l'inscription de cette lettre preliminaire, hormis celui de Felix. Il semble neanmoins que cela ne doit pas empescher de dire que ces trois font partie des onze nommez dans l'inscription.] 'Car Macaire est nommé Marcien dans le manuscrit de Saint Victor, [dans le grec qu'a eu Allatius *p.* 90, dans celui de Mr Bigot *p.* 289, & dans celui du P. Ruinart *p.* 492, qui l'appelle Marcius dans le latin, ou Marcion selon un manuscrit. [Ainsi ce Marcion peut aisément estre le mesme que Marcien nommé dans le titre. [Pour Verus qui ne s'y trouve point dutout, il n'est pas improbable que c'estoit le surnom de quelqu'un de ceux qui sont nommez à la teste de la lettre.] Le manuscrit de Leo Allatius le nomme Barnabé, & le grec de Mr Bigot, Barbas.

Tar. b. p. 53. 60.
All. de Sim. p. 90|
Tar. pal. p. 284.
Tar. b. pr. p. 5.

[On pourroit mesme accorder que la derniere partie est écrite par d'autres que par ceux qui ont fait la lettre preliminaire, & dire que ces derniers qui témoignent avoir ramassé tout ce qu'ils ont pu trouver touchant l'histoire de ces Saints, aprés avoir mis l'extrait du greffe, y ont joint la relation que d'autres avoient faite de leur martyre. Neanmoins la fin des actes a un trop grand raport avec la lettre, pour douter que Marcion, Felix, & Verus ou Barnabé, soient de ceux qui l'ont écrite.]

NOTE II.

Pour la page 123.

Qu'il faut apparemment mettre leur martyre en 304.

Bar. 290. §.2| MS.p. 179. 'Les editions de Baronius & de Rosweide *p.* 67, portent que S. Taraque souffrit sous le IV. Consulat de Diocletien, & le III. de Maximien, [c'est à dire en 290.] Le manuscrit de Saint Victor porte *Consule*, ou Tar.b.p.3. '*Coss. Diocletiano & Maximiano iterum*, [ce qui ne se rencontre point dans les fastes.] All. de Sim. p.90. 'Le grec de Leo Allatius, de Mr. Bigot *p.* 246, & du P. Ruinart *p.* 458, met seulement, 'sous le premier Consulat de Diocletien Auguste, [quoique ce Consulat qui n'a esté que subrogé, n'ait jamais pu servir de date. Il y a mesme bien de l'apparence que Diocletien l'eut avant que d'estre Empereur. *V. son titre* §. 2. Mais quand il l'auroit pris avec le titre d'Auguste en 284, ce n'auroit toujours esté qu'au mois de septembre, auquel il fut fait Empereur. Et ainsi quand on auroit voulu dater par un Consulat subrogé, celui-ci n'auroit pu servir de date pour le mois de mars ou de may auquel il est joint ici.

Eus.n.p. 184.2 a. Cette diversité sert neanmoins à rendre douteuse & incertaine la date du IV. Consulat de Diocletien,] 'laquelle en elle mesme est tres suspecte. a. b. 'Car les actes parlent du commandement que les Empereurs avoient fait de sacrifier, Tar. b. p. 513. '& mesme ils y sont appellez une peste, des buveurs de sang, qui ruinoient le monde. [En un mot, il y paroist partout qu'il y avoit alors une persecution ouverte. C'estoit donc au plustost en 303. Et comme ces Saints estoient des laïques, il faut ce semble differer leur martyre jusqu'en l'an 304, auquel on publia l'edit qui les condannoit à la mort,] Ibid. 'Il est dit aussi dans leurs actes, que ces Empereurs avoient établi dans l'Empire une longue & profonde paix. Eus. n. p. 184. 2. a. b. 'Cela ne convient point à l'an 290, auquel l'Empire estoit attaqué de tous costez par les barbares. Toutes ces raisons portent Mr Valois à croire que la date de Baronius est fausse, & que ces Saints ont souffert en l'an 304, c'est à dire qu'au lieu de *Diocletiano IV, & Maximiano III*, il faut lire *Diocletiano IX, & Maximiano VIII*, ce qui n'est pas un grand changement.

Tar. pal. p. 290. 'Nous trouvons neanmoins à la fin du texte grec des actes, que les Saints ont souffert l'onzieme d'octobre dans la premiere année de la persecution, [c'est à dire en 303, *Diocletiano VIII, & Maximiano VII, Coss.* Mais si cela est, il est difficile de juger pourquoi on les a condannez à mort, estant laïques, & ne paroissant point qu'ils eussent rien fait de particulier. Il faut dire la mesme chose de S. Calliope qu'on dit avoir souffert aussi dans la Cilicie sous le Proconsul Maxime: & il y a mesme des preuves particulieres que ç'a esté en 304. C'est ce qui nous empesche d'abandonner l'epoque de Mr Valois. Et il n'est pas difficile que dans un manuscrit on ait mis α pour β. Il est aussi assez visible que cet enAct. M. p. 492. droit, qui ne se trouve point dans les diverses versions latines] 'ni dans le manuscrit grec qu'a eu le P. Ruinart, [a esté ajouté dans la suite par quelque p.455. §.3. copiste.] 'Il le faut necessairement dire d'un autre, où le titre d'illustre Metropole est donné à la ville d'Anazarbe *p.* 266. Car Anazarbe n'a esté Metropole que lorsque l'on a divisé la Cilicie en deux provinces. Et ce n'a esté qu'aprés Diocletien, comme on le peut juger par ces actes mesmes, où Maxime interroge les Saints non seulement à Anazarbe & à Mopsueste dans la seconde Cilicie,] Tar. pal. p. 246. 'mais aussi à Tarse [dans la premiere.] Et Tarse y est appellée Metropole [sans addition du titre d'*Illustre* qui sent sa nouveauté. Maxime y est aussi qualifié gouverneur de Cilicie,] p. 284. '& Terentien Pontife de la Cilicie, sans distinction de premiere ni de seconde.

Eus. n. p. 184. 2. b| Tar. b. p. 48. 'Mr Valois pour montrer que le martyre de S. Taraque est posterieur à l'an 290, cite ce qui y est dit des actes de la Passion de nostre Seigneur, qu'Eusebe nous apprend, dit-il, avoir esté inventez durant la persecution. Eus. l. 9. c. 5. p. 350. c. 'S'il se faut arrester precisément aux termes d'Eusebe, ils ne furent inventez qu'aprés la mort de Galere [en 311, & cependant il n'y a pas moyen de mettre le martyre de S. Taraque plus tard qu'en l'an 304, auquel Diocletien fut Consul pour la derniere fois.] n. p. 17. 2. a. b. 'Mais comme Mr Valois mesme remarque en un autre endroit, en se fondant sur ce passage, il se peut faire que ces faux actes de nostre Seigneur aient esté composez avant l'an 311, & rendus publics cette année là par l'ordre de Maximin. [Je ne voy pas mesme qu'il soit necessaire de dire que les actes de la Passion de nostre Seigneur, citez dans ceux de S. Taraque, soient autre chose que l'histoire de l'Evangile.]

NOTE III.

Pour la page 123.

Sur le jour de leur premier interrogatoire.

Tar.b.p.3. 'Le manuscrit de S. Victor met le premier interrogatoire de S. Taraque à Tarse le 21. de may. Bar. 290. §. 2. 'Baronius, [& Rosweide *p.* 67,] qui n'en marquent point le lieu, disent que ce fut le 25. de mars. [C'est ce que nous suivons,] All. de Sim. p.90| Tar.pal. p. 246. 'parcequ'on trouve la mesme chose dans le texte grec. [Le premier neanmoins pourroit estre favorisé par les actes de S. Calliope, qu'on pretend avoir esté martyrizé le 7. avril 304, par Maxime à Pompeiople, *v. la pers. de Diocletien* §. 26,] où Saint Taraque & les autres avoient esté presentez à Maxime avant ce premier interrogatoire. [Mais il est aisé que Maxime ait esté à Pompeiople avant le 25. de mars, & qu'il y soit retourné de Tarse pour le 7. d'avril.]

NOTE IV.

Pour la page 124.

Que le second interrogatoire s'est fait à Mopsueste.

[Les copistes ont negligé de marquer le jour du second interrogatoire, ayant mieux aimé se contenter d'un *&c.* comme on le voit dans l'edition de Rosweide *p.* 73.] Bar. 290. §. 13. 'Il estoit marqué dans le manuscrit de Baronius: mais les lettres en estoient trop effacées pour le lire.

Tar. r. p. 73. 'L'edition de Rosweide met ce second interrogatoire à Tarse comme le premier. [Baronius n'en marque point dutout le lieu.] p. 15. 63. 'Le manuscrit de S. Victor a *in Siscia civitate*; & Mr Bigot a jugé qu'il falloit lire *in Mopsuestia*, [quoique cela soit bien eloigné; & il sembleroit qu'il vaudroit autant mettre *in Tarso Ciliciæ* comme dans Rosweide. Mais le texte grec montre que Mr Bigot a eu raison:] pal. p. 255. 268. 'Car il met nettement en deux endroits que cette seconde question se fit à Mopsueste. Ugh t. 6. p. 1102. b. 'Le menologe des Grecs y met une des audiences des Saints. Act. M. p. 455. §. 3. 'Cet endroit se lit encore de plusieurs autres manieres dans les manuscrits latins. §. 3| 465. 'Et mesme le P. Ruinart a trouvé dans un manuscrit grec ἐν Ἀναζάρβῳ

ζάρβῳ τῇ ἐν (f. τῇ νῦν) μητροπόλει. Mais outre que cette leçon, qui fait Anazarbe metropole, est certainement posterieure aux actes, 'le mesme manuscrit porte que le second interrogatoire s'estoit fait ἐν Μαμψίςος, qui est visiblement Mopsueste.

§. 3|475.

Pour la page 129.

NOTE V.

Qu'ils sont morts à Anazarbe.

[Les actes de S. Taraque & de ses compagnons, ne marquent point en quelle ville ils souffrirent.] 'Les martyrologes de Saint Jerome sur le 27. de septembre, [Adon & Usuard,] mettent leur feste à Tarse; '& Metaphraste dit que leur premier interrogatoire s'y fit, sans nommer ensuite aucune autre ville. 'Un menologe semble dire que ce fut à Mopsueste, [où nous avons remarqué que leur second interrogatoire fut fait.] 'Le troisieme se fit à Anazarbe: ainsi ils peuvent bien y avoir souffert, surtout si ce fut 'des le lendemain de cet interrogatoire, comme les actes donnent tout lieu de le dire: 'Et Metaphraste l'a pris de la sorte. [a] On trouve aussi dans un exemplaire du martyrologe de S. Jerome sur l'onzieme d'octobre, *In Anazobori Ciliciæ natalis Taraci &c.* [Il est aisé de lire *Anazarbi* au lieu d'*Anazobori*.] D'autres ont *In Acervo Siciliæ Sancti Taraci, Probi.* 'L'addition de leurs actes, dont nous avons parlé dans la note 2. porte qu'on enterra sur la montagne les corps de ces Saints, qui sont à Anazarbe, τῶν προκειμένων ἐν Αναζάρβῳ. 'Les actes de S. Nicetas écrits par Metaphraste, portent qu'il n'y avoit point de leurs reliques à Mopsueste, mais que leurs reliques & leur tombeau estoient à Anazarbe. 'Le manuscrit de S. Victor appelle Terentien *Sacerdotem civitatis Ciliciæ.* [Et si nous avions une ville de ce nom, il y faudroit mettre le martyre des Saints. Mais comme nous n'en trouvons pas, il faut suivre les editions de Baronius & de Rosweide, où le mot de *civitatis* ne se trouve pas.

Flor. p. 877. 878. Sur. 11. oct. p. 158. §. 2. Ugh. t. 6. p. 1102. b. Tar. b. p. 28|pal. p. 266|th. p. 455. §. 3. th. p. 478 487. Sur. 11. oct. p. 159. §. 10. a Flor. p. 912. Tar. pal. p. 290. Sur. 15. sept. p. 152. §. 6. Tar. b. p. 53. 56.

'Les martyrologes de S. Jerome les mettent le 13. de may dans la Palestine, [peutestre à cause] 'qu'on y mit de leurs reliques dans l'eglise de S. Euthyme le 7. de may 485.] 'Le 5. d'avril & le 9. d'octobre ces martyrologes les mettent simplement dans la Cilicie, où il est indubitable qu'ils ont souffert, quand on pourroit douter si ç'a esté à Anazarbe, puisqu'ils moururent dans les jeux qui estoient donnez par le Pontife de la Cilicie, & par le Proconsul Maxime. C'est pourquoi il est difficile de comprendre comment] 'ceux qui écrivent leurs actes aux Fideles d'Icone, & qui les prient de les communiquer aux Chrétiens de la Pisidie & de la Pamphylie, disent qu'ils ont souffert dans la Pamphylie: *quod actum est in Pamphylia de martyribus.* Il y a bien de l'apparence que c'est une pure faute de copiste,] '& qu'il faut lire *in Cilicia*, comme le croit le P. Ruinart.

Flor. p. 526. Cotel. gr. t. 2. p. 305. Flor. p. 418. 907. Tar. b. p. 2. th. p. 457.

NOTE
SUR SAINT
PHILIPPE
D'HERACLÉE.

Pour la page 129.

Autorité de ses actes: Pourquoi on le met sous Diocletien.

[Les actes de S. Philippe, que le P. Mabillon nous a donnez, ont quelques discours assez longs; & avec cela, nous verrons qu'il y a de la difficulté à les accorder avec l'histoire. Cependant ils paroissent si beaux & si naturels, que nous ne voyons point qu'il y ait moyen de douter de leur verité. Ce ne sont point des actes proconsulaires tirez du greffe des magistrats. On voit que c'est un Chrétien qui parle, & qui parle de cœur, en taschant de donner quelque vie & quelque ornement à ce qu'il dit: mais il circonstancie tellement toutes choses, qu'on ne peut douter qu'il n'en fust fort bien instruit.] 'Il témoigne en effet avoir esté present à Heraclée lorsque le martyre du Saint y commença, *agnovimus*: [& il y a tout lieu de croire qu'il l'avoit aussi suivi à Andrinople.] '*Quidam vero circa beatum Philippum* au lieu de *Philippus*, οἱ δὲ περὶ τὸν Φίλιππον, suffit pour prouver que cette piece est traduite du grec, & mal traduite. Et cela peut excuser beaucoup d'endroits obscurs qu'on y rencontre; outre que n'ayant esté donnée par le P. Mabillon que sur un seul manuscrit, il est impossible qu'il n'y ait beaucoup de fautes.] 'Le P. Ruinart en a corrigé quelques unes sur un second manuscrit qu'il a trouvé.

Anal. t. 4. p. 136. p. 138. Act. M. p. 442. §. 1.

[On ne voit dans ces actes aucun caractere de l'année ni du regne sous lequel le martyre du Saint arriva: mais cela pouvoit estre marqué dans la preface. Car il y en manque une, comme on le voit par le premier mot des actes, '*Beatus itaque &c.* Tous les martyrologes parlent de S. Philippe, sans dire non plus sous qui il souffrit, hormis celui qu'on attribue faussement à Bede, lequel dit que ce fut sous l'Empereur Julien; & cela en raportant plus de particularitez de son histoire que tous les autres: de sorte que l'auteur semble avoir vu les actes du Saint, & en avoir tiré cette date comme le reste. Aussi il a esté suivi par Molanus & par le martyrologe Romain.

Anal. t. 4. p. 134.

Cependant je ne voy point que cela se puisse soutenir. Car oseroit-on raporter au regne de Julien ce qui est dit dans les actes,] 'Qu'il y avoit alors une loy imperiale qui défendoit aux Chrétiens de tenir aucune assemblée, & qui les condannoit par toute la terre à la mort s'ils refusoient de sacrifier. 'On y voit encore que les Gouverneurs faisoient fermer & abatre les eglises, en enlevoient tous les vaisseaux sacrez, & bruloient publiquement les Ecritures. 'Ceux mesmes qui avoient de la moderation & de la raison, le faisoient; [d'où il faut conclure que c'estoit un ordre absolu & general, qu'ils ne pouvoient pas se dispenser d'executer sans ruiner leur fortune. Et c'est ce qui ne paroist convenir qu'à la persecution de Diocletien, dans laquelle il est certain que tout cela se faisoit. Mais

p. 136. 137. p. 137. 138. p. 143.

Mais il y a d'autrepart quelque difficulté à l'égard de cette persecution. Car l'edit qui ordonnoit d'abatre les eglises & de bruler les Ecritures, avoit esté publié le 24. de fevrier 303,] [p. 135.] '& selon les actes de S. Philippe cela ne se fit à Heraclée qu'un peu avant l'Epiphanie ; [c'est à dire pres d'un an aprés l'edit. La difficulté est d'autant plus grande, qu'Heraclée estoit la Metropole de la Thrace, & peu eloignée de Nicomedie où la persecution avoit commencé, & où Diocletien avoit passé une partie de l'année.] [p. 143.] 'Cependant comme Bassus gouverneur de la Thrace estoit assez doux, & avoit mesme une femme Chrétienne, ne pouvoit-il pas avoir differé l'execution de l'edit, jusqu'à ce qu'il en eust receu divers ordres? [C'est l'unique chose que nous puissions dire, si nous ne voulons recourir à ce que nous avons dit sur Arnobe, qu'avant Diocletien d'autres persecuteurs avoient déja fait bruler les Ecritures. Car par ce moyen il semble qu'on peut mettre le martyre de S. Philippe en l'an 250, sous Dece, dont la persecution a pu commencer à la fin de 249. Cela osteroit la difficulté qu'il y a d'accorder cette vie avec celle de Saint Acace de Byzance, qui semble avoir souffert en 304, sous [Boll. 8. may, p. 66. a.] 'Flaccin Proconsul d'Europe. *V. S. Acace.* Car outre la difference des noms de Flaccin, & de Justin qui condanna S. Philippe, il paroist que l'Europe où est Heraclée, faisoit du temps de S. Acace, sa province à part, separée de l'Hemimont où est Andrinople ; au lieu que Justin gouvernoit tous ces pays. Neanmoins comme la demolition des eglises, & la recherche des Ecritures, ne paroissent point avoir fait une partie considerable de la persecution de Dece, puisque ni S. Cyprien, ni aucun autre auteur ne nous en a rien appris,] [Act. M. p. 442. §. 2.] 'il semble qu'il vaut autant se tenir à celle de Diocletien, comme fait le P. Ruinart. [Sur. 15. nov. p. 340. §. 2.] 'Metaphraste met Saint Philippe à Andrinople entre les plus illustres Martyrs de la persecution de Diocletien.

NOTES SUR SAINT VICTORIN DE PETTAU.

[Pour la page 133.]

NOTE I.

Qu'il n'a point esté Evesque de Poitiers.

[Laun. de Vict. p. 6-11.] 'Il y a de grandes disputes sur le lieu dont Saint Victorin a esté Evesque, parceque dans S. Jerome, *v. ill. c.* 74. *& alibi*, on lit tantost *Pictaviensis*, qui est Poitiers ; tantost *Pitabionensis*, ou *Petavionensis*, [qui selon Sanson est Pettau en Stirie. [Amm. l. 14. p. 29. a.] 'Ammien Marcellin l'appelle *Petobionem oppidum Noricorum*, [ce qui semble d'abord favoriser davantage ceux qui pretendent que c'est Passau ville celebre du duché de Baviere, sur le Danube. Mais si l'on considere la suite de cet auteur, il est visible que cela ne peut estre.] [Laun. p. 6-22.] 'Mr. de Launoy soutient qu'il faut lire *Petavionensis* dans S. Jerome, tant par l'autorité des manuscrits de ce Pere, des anciens martyrologes, & de quelques autres, que par le grec de Sophrone. [p. 20.] 'Ces autoritez sont extremement appuyées sur ce que S. Gregoire de Tours, & Fortunat de Poitiers, ne parlent jamais d'un Saint qui auroit dû estre celebre dans la France. [p. 22. 36-38.] 'Mais il est encore plus difficile de répondre au silence de l'Eglise de Poitiers, qui n'a jamais mis Saint Victorin au nombre de ses Evesques, ne luy a adressé aucune priere, ne luy a basti aucun oratoire, enfin n'a jamais fait aucune mention de luy que depuis environ cinquante ans. [Alex. t. 7. p. 401.] 'Il vaut donc mieux suivre l'opinion de Mr. de Launoy, qui paroist si bien fondée, que celle qui paroist venir de quelques copistes, [à qui Poitiers, celebre en France, a esté mieux connu que Pettau qui est au bout de l'Allemagne, & aujourd'hui presque inconnu.]

[Pour la page 134.]

NOTE II.

Que le commentaire sur l'Apocalypse peut estre de luy.

[Hier. v. ill. c. 74.] 'S. Jerome nous assure que S. Victorin a fait un commentaire sur l'Apocalypse : [& nous avons aujourd'hui dans le premier tome de la Bibliotheque des Peres de Paris *p.* 567. un ouvrage sur l'Apocalypse, qui porte son nom, il est precedé par une lettre de Saint Jerome à Antole, où ce Pere témoigne avoir revu cet ouvrage de S. Victorin, & y avoir ajouté diverses choses tirées des anciens.] [Laun. de V. p. 45.] 'Mr. de Launoy a peine à attribuer ce commentaire à S. Victorin à cause de ce que dit Cassiodore, [Casd. inst. c. 9. p. 232. 2.] 'que ce Saint expliquoit seulement quelques endroits difficiles de l'Apocalypse. [Il est neanmoins assez aisé de satisfaire à cette objection. Car quoique l'ouvrage que nous avons soit un commentaire continu, il ne touche neanmoins que les principales choses, & en laisse beaucoup d'autres sans les expliquer.

Mais il y a une autre difficulté bien plus grande.] [Hier. v. ill. c. 18 | in Ez. 36. p. 507. b | in Is. l. 18. pr. p. 242. a | Bib. P. t. 1. p. 567.] 'C'est que Saint Jerome témoigne en divers endroits, que S. Victorin est tombé comme beaucoup d'autres grands hommes, dans l'erreur des Millenaires, & particulierement qu'il l'enseignoit dans ce commentaire sur l'Apocalypse. [Cependant au lieu de l'y trouver établie,] [Vict. P. p. 582. c.] 'on l'y trouve clairement rejettée, & condannée mesme comme une heresie de Cerinthe. [C'est apparemment sur ce seul article que] [Blond. sib. l. 2. c. 12. p. 192.] 'Blondel dit que ce commentaire qui porte le nom de S. Victorin, ne contient rien de ce que les anciens y ont lu. [Bell. p. 90.] 'C'est aussi ce qui fait douter à Bellarmin si ce traité n'est point de quelque autre auteur, [Six. S. l. 6. c. 347. p. 719. 1. b.] '& ce qui fait dire à Sixte de Sienne, que la lettre attribuée à S. Jerome est peut-estre supposée : [& en effet elle semble n'avoir pas toute la noblesse & le style de ce Pere.]

[b.] 'Neanmoins le mesme Sixte ouvre un autre sentiment, savoir que quelqu'un a pu changer ce que S. Victorin disoit en faveur des Millenaires, & y substituer une autre doctrine. [Quoique ce sentiment puisse paroistre un peu étrange,] [Laun. de V. p. 44.] neanmoins Mr. de Launoy dit qu'il le trouveroit plus probable qu'aucun autre, sans le passage de Cassiodore, [auquel nous croyons avoir répondu. Pour ces sortes de corrections nous en voyons quelque image dans S. Irenée & Saint Sulpice Severe, où l'on a osté ce qui regardoit la mesme erreur. *V. les Millenaires.* Ce qui le rend encore plus vraisemblable du traité dont nous parlons, c'est qu'il semble qu'il y en soit resté quelque vestige] [Vict. P. p. 570. c.] 'dans l'endroit où il est dit que tous les Saints s'assembleront dans la Judée, & y adoreront le Seigneur : [& mesme on peut remarquer que la fin de ce traité, où il est parlé contre les Millenaires, est d'un style different & plus elegant que le reste du traité.

D'ailleurs ce commentaire convient fort bien] [Hier. ep. 84. p. 398. c.] 'à ce que dit S. Jerome, que S. Victorin est grand dans le sens & dans les pensées, & foible dans l'expression,

pression ; parcequ'il savoit moins le latin que le grec. [Car les sens que cet ouvrage donne à S. Jean sont relevez & aussi beaux qu'ils sont saints & graves. Mais le style y est tres simple & tres bas. On y peut mesme remarquer diverses phrases greques, qui donneroient peutêtre lieu de croire que c'est une traduction, si l'on n'y voyoit en mesme temps un genie grave, serieux, serré, & bien eloigné de cette abondance de paroles, pour ne pas dire de cette superfluité ordinaire aux Grecs, surtout aux derniers.]

Laun. de V. p. 45. 'Ainsi quoique le plus seur en tout ceci soit de ne rien assurer comme certain, [nous ne croyons pas neanmoins qu'on doive ôter à ce commentaire le nom de S. Victorin qu'il a porté jusques à present. Ce qui est d'autant plus raisonnable, que quand mesme il ne seroit pas de ce Martyr, on ne peut guere douter qu'il ne soit d'un auteur aussi ancien.] Vict. P. p. 581. c. 'Car on y voit que le Senat de Rome employoit encore alors son nom & son autorité pour persecuter l'Eglise. p. 570. d. 'L'auteur faisant le denombrement des epistres de S. Paul, ne parle point dutout de celle aux Hebreux ; [ce qui étoit assez commun dans l'Occident. *V. S. Paul.* §. 23.] p. 580. e. 'Ce qu'il dit de Neron, qu'il doit ressusciter pour être l'Antechrist, [est plus commun dans les premiers siecles que dans les derniers.] p. 576. e. 'On peut encore remarquer que parlant du Prophete qui doit venir avec Helie, il ne dit rien d'Enoc ; mais il nous apprend que les uns l'entendoient de Moyse, les autres d'Elisée. Pour luy il pretend que c'est Jeremie, dont la mort n'est point marquée dans l'Ecriture: Et il ajoute que c'étoit la tradition de tous les anciens.

[A ces marques d'antiquité, l'on pourroit opposer] p. 574. a. b. 'la citation qu'il fait des epitomes d'un Theodore, [s'il étoit aisé de juger de quel Theodore il parle. Mais n'en ayant pas de connoissance, on ne peut rien conclure de cette citation, puisque l'on peut pretendre que c'est quelque auteur inconnu des trois premiers siecles, soit grec, soit latin, ou peutêtre S. Gregoire Thaumaturge,] Hier. v. ill. c. 65. p. 289. b. 'qui s'appelloit aussi Theodore, [a] ou bien un Theodote cité par S. Clement d'Alexandrie dans ses Hypotyposes. [b] Mr. du Pin qui ne doute pas que ce commentaire ne soit plus ancien que Justinien, & qu'apparemment il est de S. Victorin, croit que la citation de Theodore y a esté ajoutée.

[a] Cl. exc. p. 794-795.
[b] Du Pin, t. 1. p. 528.

NOTES SUR SAINT VITAL, ET SAINT AGRICOLE.

NOTE I.

Pour la page 134.

Que l'epistre 55. de S. Ambroise, n'est point de luy.

[NOus avons deux endroits dans S. Ambroise sur S. Vital & S. Agricole, la lettre 55. & l'exhortation à la virginité. Le dernier est certainement de luy. Mais pour la lettre 55. Mr le Maître l'a cru fausse: ce qu'il est aisé de justifier, tant par la froideur du style, fort eloigné de la vivacité de S. Ambroise, que parcequ'elle ne contient que ce qui est dans l'exhortation à la virginité, & dans tous les mesmes termes, hormis que l'ordre y est changé, & qu'elle ajoute que ces Martyrs ont souffert sous Diocletien. Baronius ne parle pas seulement de cette lettre,] Bar. 4. nov. a. 'lorsqu'il cite les endroits où il est parlé de S. Vital & S. Agricole. Amb. B. ap. p. 478. 'Les Benedictins la rejettent comme une piece certainement supposée.

NOTE II.

Pour la page 134.

Quelques fautes sur S. Vital.

Paul. car. 24. p. 610. 'S. Paulin dit egalement de S. Vital & de S. Agricole, qu'ils eurent le corps percé avec de grands cloux ; Gr. T. gl. M. c. 44. p. 101. '& Saint Gregoire de Tours dit de mesme de tous les deux, qu'ils furent crucifiez, Ado, 27. nov. 'ce qu'Adon a suivi dans son martyrologe. [Je ne sçay si cela s'accorde assez avec S. Ambroise, & si l'on a dû attribuer aussi à S. Vital ce que Saint Ambroise ne dit que de S. Agricole.]

NOTE III.

Pour la page 135.

A qui les reliques des Martyrs furent revelées.

Amb. vit. p. 86. a. 'Paulin en faisant la vie de S. Ambroise, dit qu'on ne savoit point où étoient les corps de S. Vital & de S. Agricole, *nisi se sancti martyres sacerdoti ipsi revelassent.* [Il est tout à fait naturel d'entendre ce *sacerdoti ipsi* de S. Ambroise.] exh. v. p. 433. 1. g. Et neanmoins S. Ambroise mesme dit qu'il avoit esté invité à la translation de ces Saints. *Ad Bononiense invitatus convivium, ubi sancti martyris celebrata translatio est.* [Leurs corps avoient donc esté decouverts, & par d'autres que par luy, avant qu'il fût à Boulogne. Ainsi *sacerdoti ipsi* dans Paulin, sera pour *sacerdoti loci ipsius*, à l'Evesque de Boulogne.] 2. i. 'Mais d'autrepart, Saint Ambroise mesme dit qu'il fut present non seulement à la translation, mais encore à la decouverte de ces Saints. *Illic martyris exuvias requirebamus... circumfundebamur Judæis cum sacræ reliquiæ eveherentur.* [On pourroit dire que l'Evesque de Boulogne ayant eu revelation que les Martyrs estoient enterrez dans le cimetiere des Juifs, il pria Saint Ambroise de les y venir chercher avec luy. Mais comme il est bien difficile de croire que Paulin ait voulu marquer un autre que S. Ambroise par *sacerdoti ipsi* ; je ne sçay s'il ne vaut point mieux croire que quand S. Ambroise dit qu'il avoit esté invité à cette translation, il veut seulement marquer qu'il y avoit esté present, evitant d'avouer la revelation qu'il en avoit eue. Et cette revelation mesme luy estoit une espece d'invitation de la part de Dieu.]

NOTE SUR SAINTE CRISPINE.

Pour la page 136.

Sur l'autorité de ses actes, & sur le lieu de son martyre.

Act. M. p. 493. §. 1. 'NOus ne saurions douter que les actes de Ste Crispine, que le P. Mabillon a tirez de deux manuscrits de Saint Thierri de Reims, ne soient bons & authentiques. [Il s'y rencontre neanmoins quelques difficultez, venues sans dou-

§. 3 te en partie de la negligence des copistes :] 'Car on ne sauroit attribuer à autre chose la date qu'ils portent, *Diocletiano II, & Maximiano Augusto, Conss.* [en quoy il y a plus d'une faute. Car il est visible qu'il faut *Augustis.* Il est certain encore que le second Consulat de Diocletien en 285, est avec Aristobule. La correction la plus aisée est de mettre *III.* au lieu de *II*, ce qui nous marqueroit l'an 287. Mais il est parlé dans la suite, de Constance Cesar, ce qui ne fut qu'en 292. D'ailleurs il est visible qu'on persecutoit alors les Chrétiens en vertu des edits de Diocletien, publiez seulement en 303, & le Proconsul Anulin qui condanna Ste Crispine, exerçoit cette charge en 303. & 304. Il faut donc lire dans la date, *Diocletiano VIII. & Maximiano VII.* qui est l'an 303.] 'ou *Diocletiano IX. & Maximiano VIII.* qui est l'an 304. Le dernier nous paroist plus propre pour y mettre le martyre de la Sainte, [puisque ce ne fut qu'en 304. qu'on commença à condanner les laïques à la mort.] 'Que si d'une part le commencement des actes donne quelque lieu de croire que cet edit estoit encore nouveau le 5. decembre, lorsque la Sainte fut condannée, 'on voit de l'autre qu'Anulin dit qu'il avoit déja esté executé dans toute l'Afrique. [Dans un des manuscrits de S. Thierri on lit simplement *Diocletiano* sans *II.*

Anal. t. 3. p. 423.

Act. M. p. 493. §. 3.

Anal. p. 423.

p. 425.

Il y a faute encore apparemment dans ces paroles, *& Constantio nobilissimo Cæsare:* Car nous ne voyons pas que nommant Constance, on ait pu ne pas nommer l'autre Cesar Maximien Galere: Constance n'avoit rien de plus que luy dans l'Afrique.

Anulin commence à interroger Ste Crispine sans luy demander son nom &c. On dira peutestre que les Chrétiens qui ont extrait ces actes du greffe, ont voulu omettre ces formalitez. Mais par le reste des actes, il semble qu'on n'ait rien voulu oublier. Ainsi il vaut mieux dire qu'Anulin les omit luy mesme parcequ'il avoit déja interrogé la Sainte en quelque autre jour, comme nous voyons que Maxime le pratiqua dans la Cilicie à l'égard de Saint Taraque. Aussi Anulin parle à Ste Crispine de ses compagnes, dont cependant on ne voit ici rien davantage. C'est par là encore qu'on peut rendre raison de ce que les actes ne disent rien de diverses choses que S. Augustin nous apprend d'elle. Car cela pouvoit s'estre passé dans les interrogatoires precedens. Peutestre aussi que le greffier s'estoit contenté d'écrire les paroles du juge, & les réponses de la Sainte, & que le reste se trouvoit dans quelque autre relation que les Chrétiens en avoient écrite.]

p. 423. 'Les actes portent que la Sainte estoit de Thagare, & fut jugée dans la colonie de Thebeste par le Proconsul Anulin. 'Le P. Mabillon met ces deux villes dans la Numidie : [& je ne trouve point en effet qu'on mette de Thebeste autrepart : 'Car pour Thagare ce pourroit estre Tagare ou Tagarate dans la Proconsulaire. [Ce qui fait que nous voudrions trouver aussi Thebeste, ou quelque nom approchant, dans la Proconsulaire, c'est que la Numidie ayant alors son gouverneur particulier, comme S. Optat nous en assure, il y a peu d'apparence que le Proconsul de Carthage y ait tenu sa seance. On voit neanmoins par l'histoire de Crispin de Calame, du temps de S. Augustin, qu'il y avoit quelque ressort du Consulaire de Numidie au Proconsul. Il faudroit examiner si cela donnoit droit au dernier de tenir sa seance dans la province de l'autre.] 'On lit dans les actes de Mammaire, [si l'on peut faire aucun fond sur cette piece, *v. la persecution de Diocletien n.* 33,] qu'Anulin mesme envoya un Alexandre persecuter les Chrétiens dans la Numidie. [Pour eviter cette difficulté, nous nous sommes contentez de dire que Thebeste estoit en Afrique.

p. 417.

Holst. geo. p. 161 Vand. p. 264.

Anal. t. 4. p. 93.

Je ne sçay si l'on ne pourroit point dire qu'au lieu de Thebeste, il faudroit lire Tuburbe, qui estoit aussi une colonie, mais dans la Proconsulaire. Ces deux noms ne sont point trop eloignez pour croire qu'un copiste ait mis l'un pour l'autre des devant Usuard qui a aussi Thebeste :] '& Anulin fait Ste Crispine compagne, *consortes*, des Saintes Maxime, Donatille, & Seconde ; [que l'on marque avoir souffert à Tuburbe. *V. Ste Perpetüe note* 1. Anulin aprés y avoir fait mourir ces Saintes le 30. de juillet, si l'on veut que le jour de leur feste soit celui de leur martyre, peut y avoir laissé Sainte Crispine en prison durant qu'il alloit en d'autres villes, & y estre revenu au mois de decembre.]

t. 3. p. 423.

NOTES SUR SAINTE EULALIE.

NOTE I.

Sur ses actes.

Pour la page 137.

'BOLLANDUS cite des actes de Ste Eulalie de Meride, [que nous n'avons point.] Il paroist parce qu'il en cite, qu'ils ajoutent plusieurs supplices à ceux dont parle Prudence ; [& ainsi il est à craindre qu'ils ne soient un peu suspects.] Ils portent que la Sainte fut jettée dans de la chaux vive, que l'on repandit sur elle de l'huile bouillante & du plomb fondu, qu'on luy mit dans le nez de la moutarde avec du vinaigre, que l'on en frota aussi toutes ses plaies, qu'on la ratissa encore avec des morceaux de pots cassez, qu'on luy brula les yeux avec de la chandelle, & qu'enfin le juge la fit mener en cet état & toute nue par toute la ville, commandant qu'on luy tranchast la teste en un certain champ. [Cette fin est absolument contraire à Prudence ; & pour tout le reste mesme, le moyen de croire que Prudence ne l'ait pas sceu, ou ne l'ait pas voulu dire ?] 'Bede dit aussi que Ste Eulalie honorée le 10. de decembre, mais qu'il met à Barcelone, fut decapitée aprés avoir souffert beaucoup de tourmens. [Usuard & Adon ont mieux aimé suivre Prudence.] 'La Preface de son ancienne Messe donnée par Thomasius le suit aussi & en ce point, & dans tout le reste. 'Le P. Ruinart qui a trouvé dans divers manuscrits les actes de Ste Eulalie, non seulement ne les a pas jugé dignes d'entrer dans son recueil, mais les a mesme regardez comme des pieces incertaines qui ne pouvoient faire d'autorité.

Boll. 12. feb. p. 576. c. e.

mars, r. 2. p. 41. a.

Thom. p. 306.

Act. M. p. 496.

NOTE II.

Sur Ste Eulalie de Barcelone.

Pour la page 138.

'L'Espagne honore aujourd'hui deux Saintes du nom d'Eulalie ; l'une à Meride dans la nouvelle Castille, & l'autre à Barcelone capitale de la Catalogne. Ce qu'on dit de leur vie a tant de conformité, qu'il est impossible de ne pas douter au moins si ce n'est point une mesme Sainte que ces deux villes s'attribuent, 'comme l'ont dit quelques auteurs. [L'on pourroit croire avec assez de probabilité, que le corps de Ste Eulalie de Meride auroit esté

Act. M. p. 496.

Boll. 12. feb. p. 576. §. 2.

esté transporté à Barcelone à cause de l'irruption des Maures. Car cela supposé, il ne seroit pas difficile de s'imaginer comment ceux qui sont venus ensuite en ont fait deux Saintes, fondées l'une sur la creance commune de leur temps, & l'autre sur les témoignages de l'antiquité.

Pour les actes que Bollandus nous a donnez de celle de Barcelone,] quoiqu'ils soient d'un style fort simple & fort raisonnable, neanmoins les harangues en paroissent trop longues, & les injures trop piquantes pour des actes originaux : & ainsi il est difficile de les alleguer comme une autorité considerable dans cette question.] 'Le Pere Ruinart ne les croit pas plus certains que ceux de Ste Eulalie de Meride. Ils y sont mesme si semblables, que si les Saintes sont differentes, il faut au moins reconnoistre qu'on a confondu leurs actions, & qu'on attribue à chacune d'elles bien des choses qui n'appartiennent qu'à l'une des deux. 'C'est ce qu'ont cru Bollandus, [& Florentinius *p.* 1026. 1.] 'On voit en effet que Bede & Raban mettent Ste Eulalie à Barcelone [non le 12. de fevrier, comme font les autres, mais] le 10. de decembre, [auquel tous les martyrologes marquent celle de Barcelone. 'Raban met celle de Meride le 12. suivant: [ainsi il est formel pour en mettre deux. Pour Bede, comme il n'en met aucune à Meride, où Ste Eulalie a esté plus celebre, il semble favoriser ceux qui croient que ce n'en est qu'une, mais dont l'histoire estoit déja corrompue, puisqu'il dit qu'elle eut la teste tranchée.

Act. M. p. 496.
Boll. p. 376. b. c.
mars, t. 2. p. 41. a| Flor. p. 1025. 2.
Flor. p. 1026. 1.

'Le P. Ruinart aime mieux qu'on ne decide rien sur ce point, où l'on ne voit rien de certain de part ni d'autre : [Et nous imitons en cela tres volontiers sa modestie.] Il penche neanmoins davantage à croire qu'il y a eu effectivement une Sainte Eulalie à Barcelone, dont on a brouillé l'histoire avec celle de Meride. Le breviaire Mozarabe où on les honore toutes deux, [n'est pas ce me semble une autorité bien considerable pour le prouver.] 'Saint Euloge qui montre par l'exemple de Ste Eulalie Vierge de Barcelone, qu'il est quelquefois permis de se presenter aux persecuteurs, sans rien dire de celle de Meride qui l'a fait certainement, [est mesme assez propre pour montrer que ce Saint croyoit que ce n'estoit qu'une mesme personne. Mais d'autre part Bede nous oblige de reconnoistre qu'il y avoit une Ste Eulalie fort celebre à Barcelone des devant l'an 735,] 'auquel on croit qu'il mourut, [presque en mesme temps que les Maures se rendirent maistres d'Espagne. Ainsi il faudroit chercher quelque autre raison qui eust fait transporter à Barcelone le corps de Ste Eulalie,] 'qui estoit encore à Meride en l'an 457, [a] ou mesme plus d'un siecle aprés : [& je pense qu'il seroit assez difficile d'en trouver.] [b] Vandelbert pretend mesme que son corps estoit encore à Meride à la fin du IX. siecle.

Act. M. p. 496.
Boll. 12. feb. p. 376. d.
Du Pin t. 7. p. 276.
Idat. chr. p. 38.
a Gr. T. gl. M. c. 91. p. 105| Fort. l. 8. c. 4 p. 191.
b Vand. 10. dec.

NOTES SUR SAINTE ANASTASIE.

NOTE I.

Pour la page 135.

Ce qu'on en a de certain : Que celle qu'on honore à Rome a souffert en Illyrie: Qu'il peut bien n'y en avoir point eu d'autre à Rome : Qu'on n'en a aucune bonne histoire: Que ses lettres à S. Chrysogone ne sont point certaines.

'Les efforts que fait le P. Combefis dans ses notes sur Nicetas, pour éclaircir l'histoire de Ste Anastasie, [font voir que c'est un point fort embrouillé. Il est d'autant plus difficile d'en trouver la verité, que nous avons peu de choses fixes & constantes de cette Sainte, sur lesquelles nous puissions nous appuyer, pour juger ensuite de la verité ou de la fausseté des autres. Il semble neanmoins qu'on peut regarder comme certain ce que nous lisons dans Theodore le Lecteur, qui vivoit au commencement du sixieme siecle,] 'Que sous l'Empereur Leon & le Patriarche Gennade, [c'est à dire en 458, & 471,] les reliques de Ste Anastasie Martyre, furent apportées de Sirmich à Constantinople, & mises dans son eglise, qui estoit dans les galeries de Domnin, comme traduit Mr Valois, ἐν τοις Δομνίȣ, (ou plutost Δομνίνȣ) ἐμβόλοις. 'Theophane, & les autres Grecs, suivent Theodore. [Je pense qu'on peut encore prendre pié] 'sur les anciens martyrologes appellez de Saint Jerome, qui marquent le 25. de decembre Ste Anastasie à Sirmich. 'Ils semblent la mettre encore de mesme le 6. de janvier.

Auct. 3. p. 509-512.
Thdr. L. p. 568. d.
Auct. 3. p. 510. 2. b.
Flor. p. 207. 2| 208. 1.
p. 228. 241.

[De ces deux points, l'on peut tirer que c'est Ste Anastasie de Sirmich que les Grecs honorent le 22. de decembre,] 'puisqu'ils faisoient sa feste dans son eglise, ἐν τοῖς Δομνίνȣ ἐμβόλοις. [Et il est aisé de croire qu'ils l'ont transferée du 25. au 22, pour la separer de Noel, & la faire avec plus de solennité. On peut encore dire avec beaucoup d'apparence que c'est la mesme Anastasie que l'Eglise latine honore le 25. de decembre, & celle par consequent] 'dont il y avoit une eglise à Rome des le V. [ou mesme des le IV. siecle. Car ce privilege si extraordinaire accordé à Sainte Anastasie, d'en faire memoire dans l'office mesme de Noel, marque assez que c'est le propre jour de sa feste, & qu'elle estoit honorée tres particulierement à Rome, d'où cette pratique s'est repandue dans les autres Eglises latines.] 'La station du mardi de la Pentecoste, estoit, aussibien que celle du jour de Noel, à Sainte Anastasie: [& neanmoins on n'en fait ce jour là aucune memoire, comme on n'en fait point ordinairement des patrons des eglises où l'on va en station. Cette veneration que l'Eglise Romaine a eue pour Ste Anastasie de Sirmich, doit faire encore juger que c'est elle qu'elle a voulu honorer en la mettant dans le Canon de la Messe.

Men. p. 376.
Front cal. p. 37.
p. 2. 86.

On peut demander pourquoi on a eu à Rome tant de veneration pour une Martyre de Sirmich, dont les reliques estoient à Constantinople. On en pourroit imaginer plusieurs raisons: mais celle qui se presente d'abord, est que cette Sainte estoit de Rome. Au moins il est certain qu'on l'a cru :] 'Car les Grecs le disent de celle qu'ils honorent le 22. de decem-

Men p. 375.

cembre. Ils la font instruire par S. Chrysogone, & en raportent en abregé la mesme histoire, 'que nous en avons amplement dans Metaphraste. [Il est vray que Metaphraste ne dit pas où mourut celle dont il parle:] 'mais il dit qu'elle fut condannée par le Prefet de l'Illyrie, [dont Sirmich estoit la capitale,] '& que son corps fut depuis apporté à Constantinople. 'Il met aussi sa mort, (c'est à dire sa feste,) le 22. de decembre. 'Bede [& Adon] dans leurs martyrologes, marquent aussi que celle du 25. decembre fut encouragée par S. Chrysogone, & qu'elle souffrit diverses choses dans l'Illyrie, quoiqu'ils luy fassent finir son martyre dans l'isle de Palmarole, de quoy nous parlerons dans la suite. Florus dit mesme positivement qu'elle souffrit à Sirmich. [Voilà ce que nous croyons se pouvoir dire de cette Sainte ou avec certitude, ou avec un fondement raisonnable.]

Sur. 25. dec. p. 312. p. 317. §. 33. 39. §. 40. §. 39. Boll. mars, t. 2. p. 42.

'Baronius demeure d'accord que Ste Anastasie de Sirmich est celle qu'on a honorée à Constantinople: mais il veut que celle qui a esté celebre à Rome, & dont on fait le 25. de decembre, en soit differente, & soit neanmoins celle qui a esté instruite par Saint Chrysogone, & qui a beaucoup souffert dans l'Illyrie. Sa raison est sans doute que celle-ci selon le martyrologe Romain, n'est pas morte à Sirmich, mais aprés avoir esté longtemps prisonniere en Illyrie, 'elle fut releguée dans l'isle de Palmarole, *Palmaria*, sur la coste du Latium, & y finit son martyre. [Il est assez difficile de croire qu'une dame de Rome ait esté bannie de l'Illyrie sur les costes du Latium, tout auprés de Rome; c'est à dire renvoyée presque en sa maison. Bede qui est le premier où cela se trouve,] 'dit qu'ayant esté mise sur une barque avec 270. autres personnes, pour estre noyée dans la mer, elle fut portée en l'isle de Palmarole; [c'est à dire que cela se fit par un miracle que nous aurions peine à croire sur le témoignage mesme d'un auteur contemporain. Adon a dit la mesme chose que Bede; mais on n'a pas osé le mettre dans le martyrologe Romain. Usuard paroist aussi en avoir eu honte. Car sans parler de l'Illyrie, il dit seulement, qu'aprés avoir esté longtemps en prison, elle fut transportée dans l'isle de Palmarole.] 'Metaphraste dit bien qu'elle fut mise sur un vaisseau pour perir sur mer, & que le vaisseau qu'on avoit laissé sans pilote & sans mariniers, aborda neanmoins heureusement à terre: mais il suppose que ce fut sur les mesmes costes de l'Illyrie dont il estoit parti, & que le mesme Prefet qui l'avoit voulu faire noyer, fut celui qui la condanna ensuite à la mort. [Ce qui nous paroist encore plus considerable, ce sont les anciens martyrologes, qui, comme nous avons dit, mettent le 25. de decembre Ste Anastasie à Sirmich.

Bar. 25. dec. d. 303. §. 145. Boll. mars t. 2. p. 42. Sur. 25. dec p. 318. §. 37-39.

C'estoit sans doute une opinion commune au VIII. siecle, que Ste Anastasie avoit souffert dans l'isle de Palmarole. Mais cela pouvoit venir de quelque ancienne eglise de son nom, ou de ce que l'isle luy avoit appartenu, ou de quelque autre raison qui l'y avoit fait reverer depuis longtemps. Car il est aisé que de cette ancienne veneration, on ait passé jusqu'à croire qu'elle y avoit aussi souffert. Il peut mesme y avoir eu veritablement une autre Ste Anastasie martyrizée en ce lieu, qu'on aura confondue avec celle dont la veneration estoit celebre dans Rome.

Il seroit plus aisé d'accorder cette difficulté, si nous trouvions une isle de Palmarole ou Palmaria sur la coste de l'Illyrie. Car rien n'empescheroit que Ste Anastasie n'y eust esté martyrizée & enterrée; & son corps auroit pu ensuite estre transporté de là à Sirmich, comme à la principale ville du pays. Cela reviendroit]'à ce qu'Holstenius pretend, qu'elle estoit enterrée [vers l'an 950,] à Zara sur la coste de Dalmacie, dans une longue & manifique eglise de son nom &c. Mais Constantin Porphyrogenete qu'il cite, [est bien nouveau pour nous en pouvoir assurer: & Constantin] y joint S. Chrysogone, [dont il est bien difficile de le croire.] Il dit que cette Ste Anastasie estoit fille d'un Roy Eustathe, [qui n'a pas encore esté connu de l'histoire; & je ne me souviens point que Metaphraste mesme en parle.]

Holst. mart. p. 324|Conf. ad R. p. 87.

'Ce que pretend Baronius, que Ste Anastasie, celebre à Rome le 25. de decembre, est differente de celle de Sirmich honorée à Constantinople, [a d'autant moins d'apparence,] qu'il soutient en mesme temps que celle de Sirmich est la mesme dont on fait le 28. & le 29. d'octobre. [Car celle là souffrit à Rome selon le martyrologe Romain. Les Grecs le confirment:]'Car ils la surnomment *Sainte Anastasie de Rome*, & disent qu'elle estoit Romaine, sans marquer qu'elle ait souffert autrepart. 'Metaphraste dans les actes qu'il en a faits, dit positivement qu'elle fut martyrizée & enterrée à Rome. 'De sorte que d'autres ont mieux aimé croire qu'outre ces deux Anastasies martyrizées l'une à Rome, l'autre dans l'isle de Palmarole, il y en avoit eu une troisieme martyrizée à Sirmich. [Mais selon ce que nous avons dit, il n'y a aucune necessité de faire cette multiplication.

Bar. 25. dec. c. Men. p. 362 368. Sur. 28. oct. p. 387-390. Auct. 3. p. 510. 2. b. c| Flor. p. 207. 2.

Je ne sçay mesme s'il est necessaire d'en distinguer deux.] 'Il est vray qu'on fait deux histoires tout à fait differentes, l'une de celle qu'on pretend avoir souffert à Rome, & qu'on dit avoir esté Vierge, & l'autre de celle qu'on pretend avoir esté veuve d'un Publie, & instruite par S. Chrysogone. [Mais il y a assurément lieu de s'étonner que les Romains ayant chez eux une Ste Anastasie tres illustre, & par sa naissance, & par sa pieté, & par son martyre tout à fait singulier, si ce qu'on en dit est veritable, aient neanmoins rendu des honneurs extraordinaires à l'autre, & n'aient rien fait pour honorer celle qui leur appartenoit encore davantage.] 'Car on n'en trouve rien ni dans les monumens de l'Eglise Romaine, ni dans aucun des Latins. 'Baronius ne ne l'autorise absolument que par les Grecs; [& on sçait que ce sont de tres mauvais garans en matiere d'histoire.] 'Les actes que nous en avons sont de Metaphraste: & outre le peu d'autorité que cet auteur a par luy mesme, ce qu'il y dit d'un monastere de filles dans Rome, & les dernieres paroles qu'il met dans la bouche de la Sainte, rendent encore sa narration moins recevable.] 'Nicetas de Paphlagonie a fait un grand eloge de cette Sainte Anastasie Vierge: [mais on sçait qu'il a vécu dans les derniers siecles, & qu'il s'est peu mis en peine de distinguer les fausses histoires d'avec les vraies.] 'Il ajoute à Metaphraste, que la Sainte des l'age de trois ans quitta son pere & sa mere, ses possessions & ses biens, pour aller demeurer dans un monastere. [Le menologe d'Ughellus attribué à l'Empereur Basile, ne parle point de celle-ci.] 'Les Ménées mettent celle de Rome sous Dece & Valerien: [ce qui a fait que]'Baronius a mis son martyre sous Valerien. 'Mais Nicetas & Metaphraste la mettent, aussibien que l'autre, sous Diocletien. [Ce que l'on dit mesme, que l'une a esté Vierge, & l'autre mariée, se peut accorder de la mesme Sainte. Car on fait dire à celle qui avoit esté mariée à Publie, qu'elle n'avoit pas laissé de demeurer Vierge. Celle-ci selon Bede & les martyrologes, selon les Ménées, selon Nicetas & Metaphraste, a consommé son martyre par le feu: & on pretend que l'autre a eu la teste tranchée.] 'Mais le menologe d'Ughellus pretend que la femme de Publie fut sauvée miraculeusement du feu, & finit enfin sa vie en perdant la teste. 'On demeure d'accord que les Grecs dans l'office qu'ils font de Sainte Anastasie le 22. de decembre, joignent

Act. 3. p. 462. 493. p. 509. 2. c. Bar. 28. oct. d. All. de Sim. p. 125. Auct. 3 p. 462-477. p. 463. b. Men. oct. p. 368. Bar. 262. §. 57. Auct. 3. p. 509. 510. Ugh. t. 6. p. 1167. Auct. 3. p. 510. 1. 2.

gnent ensemble l'une & l'autre histoire, sans en excepter mesme la virginité. Il semble donc qu'on peut, sans temerité, douter au moins si ce n'est pas une mesme Sainte, dont les Grecs ayant fait deux histoires qui n'avoient point de raport l'une avec l'autre, ceux qui ont vu depuis qu'on ne pouvoit pas accorder ces histoires, ont cru qu'elles parloient de deux Saintes differentes. C'est ainsi qu'on a fait deux Stes Potamienes, deux SS. Apollones d'Antinoé, & peu s'en faut aussi deux SS. Euples, & deux Saintes Agapes de Thessalonique.

Mais dans ces autres Saints nous avons au moins une bonne histoire, qui sert à decouvrir la fausseté de l'autre: & c'est ce que nous ne pouvons point dire de Ste Anastasie. Nous avons montré qu'on ne pouvoit point se fonder sur ce que Metaphraste & Nicetas disent de celle qu'ils font Vierge.] 'Pour celle qu'on fait veuve de Publie, nous en avons une fort longue histoire dans Surius: 'mais elle est de Metaphraste; [& par cela seul, incapable de faire autorité. Ce qui en ruine encore davantage la creance, c'est ce qui y est raporté fort au long, des Stes Agape, Quionie, & Irene.] 'Car ce que ces actes en disent estant different, comme Baronius le reconnoist, [ou plutost tout à fait contraire] à ce que nous trouvons d'elles dans leurs actes originaux, [outre les faits ridicules qui y sont meslez, *v. Sainte Agape*, cela donne tout lieu de craindre que Metaphraste n'ait suivi de fort mauvais memoires à l'égard de Sainte Anastasie mesme, dont il mesle l'histoire avec celle de ces Martyres.]

Sur. 25. dec. p. 312. — All. de Sim. p. 124. — Bar. 304. §. 49.

'Allatius cite d'autres actes de Sainte Anastasie, qui commencent par ces termes, *Du temps de l'Empereur Diocletien & de Galerien son collegue.* [Cela suffit pour faire voir qu'on y doit avoir peu de creance, n'y ayant jamais eu d'Empereur Galerien; & Galere n'ayant esté que Cesar sous Diocletien, & non son collegue, συγκάθεδρος.]

All. de Sim. p. 122.

'Il y en a encore d'autres dans Mombritius, dont le titre porte qu'ils sont d'Anastase le bibliothecaire. Ils commencent par ces mots; *Prætextati viri illustris &c.* & la preface par ceux-ci; *Omnia quæ à Sanctis gesta sunt &c.* [Nous les avons trouvez dans un manuscrit.] 'Baronius les juge meilleurs que ceux de Surius. 'Bollandus en parle comme d'une piece tout à fait certaine, '& il ne craint point sur cela de rejetter les actes originaux de Sainte Agape, [comme nous l'avons remarqué autrepart. Cependant s'ils sont d'Anastase, un auteur du IX. siecle ne peut pas avoir une fort grande autorité. Aussi Bollandus ne les luy attribue jamais, & ne dit pas mesme que Baronius les luy attribue.] 'Mais le commencement mesme de ces actes qu'il raporte, & où l'auteur dit *qu'il a lu qu'Anastasie &c.* [suffit pour montrer que c'est une histoire composée sur une plus ancienne, & non une piece originale: de sorte que] 'toute la conformité qui peut estre entre ces actes & Saint Aldhelme, ou avec le martyrologe de Bede, ne prouve nullement qu'ils soient plus anciens qu'Anastase, mais seulement qu'il y en avoit avant Anastase, & des le VII. siecle, qui avoient raport à ceux-ci, & qui pouvoient encore estre aussi faux que ceux de Ste Eugenie, & plusieurs autres citez aussi par Saint Aldhelme.]

Bar. 25. dec. d. — 24. nov. a. — Boll. 3. apr. p. 245. b. — p. 246. — p. 245. b. — b. c| Act. M. p. 420.

'Enfin ces actes que Bollandus releve tant, sont les mesmes que ceux de Metaphraste & de Surius pour le fond des choses, ou en sont fort peu differens, & tombent dans le mesme defaut touchant les Saintes Agape, Quionie, & Irene, sans y oublier mesme l'histoire ridicule & scandaleuse de Dulcice barbouillé entre les poeslons & les marmites. 'Bollandus avoue la conformité de ces actes avec ceux de Metaphraste: [& ainsi nous ne pouvons pas faire plus de fond sur les uns que sur les autres.

Boll. p. 246. a| 248. e. — p. 246. a.

Ceux de Bollandus ou d'Anastase ont mesme une difficulté qui leur est particuliere pour la chronologie. Car Metaphraste s'est contenté de dire que Ste Anastasie & les autres dont parlent ses actes, ont souffert sous Diocletien.] 'Mais ceux de Bollandus fixent le martyre de Ste Agape & ses sœurs au III. Consulat de Maximien, [c'est à dire à l'an 290. ou à l'an 300. Cependant il n'y a pas moyen de le mettre ni en l'une ni en l'autre année: & il est certain qu'il arriva en l'an 304. *V. Ste Agape note 1.* On ne peut pas mesme pretendre raisonnablement, qu'une persecution telle que tous ces actes la representent, ait esté avant les edits de l'an 303.

p. 250. d.

Ce qu'Adon dit de S. Chrysogone & de Ste Anastasie sur le 24. de novembre, vient apparemment de la mesme source que les actes de Bollandus, au moins le style n'en est pas meilleur. Nous ne voyons pas non plus le moyen de défendre ce qui y est dit, que Diocletien se fit amener S. Chrysogone à Aquilée, aprés l'avoir tenu deux ans en prison. Diocletien peut avoir passé à Aquilée durant la persecution: mais c'estoit en l'an 304, lorsqu'il n'y avoit guere qu'un an que la persecution avoit commencé. Nous ne saurions pas non plus nous persuader] 'qu'il ait offert au Saint la Prefecture & le Consulat, pourvu seulement qu'il changeast de religion.

Ado, 24. nov.

Adon raporte au mesme endroit deux lettres de Ste Anastasie à S. Chrysogone, avec les réponses du Saint. 'Ces lettres se trouvent en grec dans Suidas. [Elles sont encore à la fin du XIV. livre de Nicephore dans l'edition latine de 1562. *p.* 483; quoique sans aucune liaison avec la suite de son histoire. Et aussi ce n'est qu'une addition du traducteur, qui les a tirées de Suidas, comme on le voit par sa note à la fin du onzieme chapitre du mesme livre *p.* 442. *f.*] 'Metaphraste parle de ces lettres sans les raporter. [Il y a quelque difference entre le texte latin d'Adon, & le grec de Suidas.] 'Surius qui suit le texte d'Adon, dit qu'elles sont tirées de la vie de Ste Anastasie écrite par Anastase le bibliothecaire, [où nous les avons en effet trouvées.]

Suid. χ. p. 1157. 1158. — Sur. 25. dec. p. 313. §. 3. — p. 318. 319.

'S'il est vray, comme on le lit dans les actes, que Ste Anastasie eût esté instruite par S. Chrysogone, [il n'est nullement probable qu'elle ait commencé par luy faire un narré de diverses choses qu'il ne pouvoit pas manquer de savoir. La maniere dont elle parle de son mari, qu'elle appelle sans cesse un miserable, μιαρόν, au moins dans le grec, (car le texte d'Adon l'appelle seulement une fois un sacrilege,) cette maniere, dis-je, a quelque chose de surprenant, & paroist peu digne d'une martyre. Je ne sçay si le souhait qu'elle fait de le voir mort, se peut aussi accorder avec la patience & la douceur que J. C. nous ordonne. Ce qu'elle dit qu'elle avoit evité jusques alors de luy rendre le devoir du mariage, est encore assez étrange, surtout si elle l'avoit fait en feignant une maladie, comme le porte le latin d'Adon. La premiere réponse de S. Chrysogone est belle assurément, & digne de celui à qui on l'attribue. La seconde est peu de chose, & mesme on ne voit pas aisément quel en est le but. Ce qui est de plus fascheux, c'est qu'il est difficile de donner à ces lettres plus d'autorité que n'en a la piece dont elles sont tirées. Car il n'y a pas d'apparence que Suidas mesme les ait trouvées autrepart que dans les actes de Ste Anastasie, meslez de faits faux & visiblement fabuleux.

p. 312. §. 1.

Toute cette dissertation fait voir qu'on n'a proprement rien de certain, ni mesme de fondé pour l'histoire de Sainte Anastasie, hors ce que nous en avons dit au commencement. Ainsi il eust peutestre mieux valu se contenter de mettre ce peu que nous en avons sur l'histoire generale de la persecution de Diocletien. Neanmoins comme non seulement le nom de la Sainte, mais son histoire mesme est assez celebre, nous avons cru en pouvoir faire un titre, & y mettre en abregé ce qu'il y a dans ses actes qui peut estre vray, & particulierement dans ses lettres, telles qu'elles puissent estre.]

Pour la page 139.

NOTE II.

Difficultez sur le temps & le lieu du martyre de S. Chrysogone.

Boll 3. apr. p. 248 a.

'Les actes de Ste Anastasie & dans Bollandus, [& dans Metaphraste,] disent que S. Chrysogone souffrit à Aquilée lorsque Diocletien y estoit. [Ce prince y passa, selon toutes les apparences, en l'an 303, vers le mois d'octobre, pour aller à Rome, & en 304. dans le printemps ou dans l'été pour retourner à Nicomedie, où il estoit le 17. de septembre. On peut mettre le martyre de S. Chrysogone dans ce dernier passage;] f. 'puisque selon les actes, Diocletien au sortir d'Aquilée s'en alla en Macedoine. [Mais ni dans l'un ni dans l'autre, il ne peut avoir esté à Aquilée le 24. de novembre, auquel Adon dit positivement que S. Chrysogone fut martyrizé.

Men. dec. p. 367. Ugh. t 6. p. 1168. b.

'Les Grecs dans leurs Menées disent que S. Chrysogone souffrit à Nicomedie 'ou à Nicée. [Mais ils ont contre eux tous les martyrologes latins, & Metaphraste mesme.]

Pour la page 140.

NOTE III.

Sur la translation de Sainte Anastasie.

Boll. 10. jan. p. 612. §. 6

[Il est assez étrange] 'que la vie de S. Marcien, qui parle tant de l'eglise de l'Anastasie, [oublie de marquer que les reliques 'de Ste Anastasie y furent apportées. Car cette translation se fit du temps de S. Marcien, & on ne peut douter qu'il n'y ait eu beaucoup de part.]

Cedr. p. 347. c. p. 350. b.

'Cedrene dit sur l'an 458, que le corps de Ste Anastasie fut apporté de Sirmich: 'Et sur l'an 473. il dit qu'il fut apporté de Nicomedie. [C'est à luy à voir sur quoy il se fonde, & à s'accorder avec luy mesme.]

NOTES SUR SAINT CYPRIEN D'ORIENT.

Pour la page 141. §. 1.

NOTE I.

Qu'il faut reconnoistre un S. Cyprien Evesque en Orient.

Naz. or. 18. n. p. 686. 687.

'L'Abbe' de Billi reconnoist que ni la profession de la magie, ni plusieurs autres choses que S. Gregoire de Nazianze attribue à S. Cyprien, ne peuvent convenir au grand Cyprien de Carthage, dont nous avons les écrits. Neanmoins pour excuser la meprise de S. Gregoire, 'il pretend p. 687. c. qu'il n'y a point d'absurdité à dire qu'il peut y avoir eu un autre Cyprien aussi Evesque de Carthage, à qui tout cela conviendra. [Mais sans s'arrester à la maniere dont S. Gregoire parle de la gloire & des écrits de ce Cyprien, sans considerer qu'il met sa mort sous Dece, c'est à dire au temps mesme où le grand Cyprien estoit Evesque de Carthage; à qui persuaderons nous que l'Afrique n'a eu aucune connoissance de ce second Cyprien, qu'on veut avoir esté assis sur la premiere de ses Eglises, & illustre aussibien que l'autre par la couronne du martyre? Que l'Occident n'a point oui parler d'une histoire si extraordinaire, & qu'il en faille tirer toute la lumiere de l'Orient, où la langue & les evenemens les plus remarquables de l'Occident n'estoient presque pas connus?] 'Car pour Prudence qui attribue aussi la magie &c. à S. Cyprien de Carthage, il dit luy mesme que c'est celui qui est la gloire & la lumiere de toute la terre. (Prud. de M. 13. p. 146.) 'Aussi l'Abbé de Billi ne s'est pas tenu à cette solution, (Naz. p. 687. d.) & il est demeuré d'accord qu'il n'estoit ni impossible ni étrange que S. Gregoire n'ait pas eu toute la lumiere pour distinguer deux Saints de mesme nom.

Cyp ox. t. 5. p. 53.

'Jean Fell Ev. de Chestre, qui nous a donné la derniere edition des ouvrages de S. Cyprien de Carthage, pretend qu'il n'y a point eu d'autre Saint de ce nom; & que tout ce qui ne luy convient pas dans ce que S. Gregoire de Nazianze & Prudence disent, ne sont que de pures fictions inventées avant eux par des faussaires. Il avoue cependant sur ce sujet mesme, qu'un homme qui veut parler avec sagesse d'une chose aussi sacrée qu'est l'histoire des Saints, ne doit point combatre & attaquer sur de foibles conjectures, des faits qui sont autorisez par des écrits publics de l'Eglise, & par la veneration qu'elle rend à des personnes. Ainsi puisque l'Eglise greque & latine honore, comme il le reconnoist, un S. Cyprien d'Orient different de celui de Carthage, puisqu'elle honore de mesme une Sainte Justine, dont on ne parle jamais qu'en la joignant avec un S. Cyprien Evesque & Martyr en Orient; [il n'a pu selon ses propres principes, rejetter ce Saint comme une fiction, s'il n'en a eu des raisons solides.

Et cependant toutes ses preuves se reduisent à la difficulté qu'il y a d'accorder les auteurs qui parlent de Saint Cyprien d'Orient. [Mais si cette raison estoit solide, il faudroit rejetter un assez grand nombre de Saints tres assurez. Nous esperons montrer qu'en se reduisant aux anciens qui ont parlé de S. Cyprien d'Orient, c'est à dire à S. Gregoire de Nazianze & à l'Imperatrice Eudocie, il n'y a point de difficulté considerable à accorder ce qu'ils en disent. Pour les nouveaux, Fell est trop habile pour s'amuser à examiner ce qu'ils disent ou ne disent pas. Ce qui est encore fort considerable,] 'c'est que l'Imperatrice Eudocie a fait une fort longue histoire de ce Cyprien, sans y rien mesler qui puisse regarder celui de Carthage, comme nous le voyons par l'abregé qu'en fait Photius. (Phot. c. 184. p. 416-420.)

Pour la page 141. §. 1.

NOTE II.

Diverses fautes dans les actes de S. Cyprien d'Orient par Metaphraste.

Sur. 26. sept. p. 269. All. de Sim. p. auto-130.

'Nous avons encore aujourd'hui des actes fort étendus de S. Cyprien d'Antioche: [mais nous n'osons pas nous en servir,] 'puisqu'estant de Metaphraste, [ils ne peuvent pas avoir une grande

autorité, quoiqu'ils paroissent appuyez du témoignage de Nicetas, & du martyrologe d'Adon. Ils tombent dans la mesme confusion que S. Gregoire de Nazianze, ce qui fait voir qu'ils n'ont pas esté faits sur des memoires originaux. Mais ils décrivent la conversion du Saint d'une maniere assez differente de ce Pere, changeant quelques circonstances, en omettant d'autres, & y en ajoutant quantité.] 'Ils parlent d'Optat & d'Anthime Evesques d'Antioche en Syrie, [par où l'on n'a accoutumé de marquer que la grande Antioche:]'& aussi il est visible que c'est celle dont ils pretendent parler. [Cependant cette ville n'a eu aucun Optat ni aucun Anthime pour Evesque durant les trois premiers siecles, comme on le peut voir par Eusebe.] 'Ils parlent de monasteres de filles; [ce qui n'est guere moins inoui dans ce temps là.]

Sur. 26. sept. p. 270 §. 3. 11. §. 1.

'Ils passent tout d'un coup du regne de Dece à celui de Claude, quoiqu'il y ait eu pres de vingt ans entre deux: 'Ils font adresser à Claude une lettre par le Gouverneur de Syrie comme son sujet: & le titre de la lettre est conceu en ces termes [inconnus à toute l'histoire:] *Comes Eutolmius Claudio Cæsari magno, terræ & maris domino*; & ensuite il y est dit que les Etats de Claude jouissoient d'une grande tranquillité. [C'est ce qui convient moins à Claude qu'à tout autre Empereur, puisqu'il ne jouit jamais de la paix, & ne posseda jamais qu'une partie de l'Empire, n'ayant pas mesme eu la Syrie, d'où l'on feint que cette lettre luy fut écrite, en supposant qu'il y regnoit paisiblement. Ceci suffit pour rejetter absolument cette piece, quand on n'y considereroit pas la maniere dont elle décrit le battesme du Saint, sa promotion à l'episcopat pretendu de Carthage, & son martyre.

§. 15. 18. §. 16. 20. §. 20.

Ce qu'en dit Adon tombe presque dans les mesmes defauts, & paroist venir de la mesme source; de sorte que nous sommes obligez de nous borner à S. Gregoire de Nazianze, à l'Imperatrice Eudocie, & à la confession du Saint mesme, dont nous allons parler dans la note 3.]

NOTE III.

Pour la page 141. §. 1.

Qu'on ne doit pas rejetter l'écrit de sa Confession.

'L'écrit intitulé *La confession de S. Cyprien*, que Jean Fell Evesque de Chestre nous a donné, & qu'on voit avoir esté traduit du grec, [s'accorde fort bien avec S. Gregoire de Nazianze, & avec ce que Photius raporte du poeme d'Eudocie.] 'Fell en parle mesme comme si c'estoit le second livre de ce poeme, [où il n'est pas difficile qu'Eudocie fist faire au Saint l'histoire de sa conversion. Neanmoins on n'y trouve pas ce qu'Eudocie dit des études du Saint à Athenes, à Argos, en Phrygie, en Egypte, ni la conversion d'Aglaïde, ni quelques autres particularitez marquées dans ce poeme. Ainsi ce n'est pas l'ouvrage d'Eudocie:] & Fell le reconnoist clairement au mesme endroit, en voulant qu'il soit au moins aussi ancien que Constantin, & qu'il soit cité par S. Gregoire de Nazianze.

Cyp. ox. t. 5. p. 54. p. 52.

'Mais il va plus avant: car il prétend que l'écrit est supposé, & n'est qu'une pure fiction. [Nous voudrions qu'il eust marqué en particulier ce qu'il peut y avoir dans l'écrit qui donne lieu de le croire supposé. Mais il ne le fait pas;] '& il se contente d'alleguer que Gelase l'a mis entre les écrits apocryphes: Il avoue mesme que Photius en fait un abregé fort exact en faisant celui du poeme d'Eudocie; & ce qui est encore plus, il avoue que S. Gregoire de Nazianze le cite, lorsqu'il dit dans l'oraison 18. *p.* 278. *a.* que S. Cyprien a publié par un long discours l'état malheureux où il avoit esté auparavant, & que cette confession est un des fruits qu'il a voulu offrir à Dieu. Enfin cet Evesque Protestan reconnoist que l'ouvrage qu'il traite de supposé, est neanmoins aussi ancien que Constantin, & peutestre encore plus, [c'est à dire qu'il a esté supposé à S. Cyprien du temps de S. Cyprien, qui n'est mort apparemment qu'en 304. 12. ans avant le commencement de Constantin.

p. 52. 53. p. 52.

Il peut y avoir dans cet écrit des choses qui font de la peine: mais je ne sçay s'il y en a aucune qui soit importante; surtout quand on considere que de l'aveu de ceux qui le rejettent, il est aussi ancien que celui dont il porte le nom, qu'il est reconnu par Saint Gregoire de Nazianze, qu'il est suivi par Eudocie & par Photius. On y ajoute Cedrene & Metaphraste; mais ce ne sont pas des auteurs sur qui on se puisse fonder. Ce qu'on peut dire encore, c'est qu'il n'y a peutestre pas un seul fait un peu important dans cette confession, qui ne se trouve autorisé par S. Gregoire ou par Eudocie.

Pour la censure de Gelase, il seroit aisé de s'en tirer, en disant avec Baronius & beaucoup d'autres, qu'elle tombe sur un écrit par lequel Saint Cyprien de Carthage se retractoit de ses sentimens touchant le battesme des heretiques. Mais quand elle tomberoit sur celui dont nous parlons, puisque l'autre ne se trouve point; il y a assez d'apparence que Gelase ne connoissant pas la distinction des deux Cypriens, & voyant que cette piece ne pouvoit estre de celui de Carthage à qui on l'attribuoit communément, l'a rejetté sur cela comme apocryphe. Et elle l'est en ce sens. Mais aprés tout, s'il falloit necessairement opposer le jugement de Gelase à celui de S. Gregoire de Nazianze, aussi considerable pour la solidité de son esprit & pour sa science, que pour sa pieté & son antiquité; il y auroit lieu assurément de balancer la censure de l'un avec l'approbation de l'autre. C'est mesme une chose considerable dans un point qui regarde plutost la critique que la doctrine & la discipline de l'Eglise, de voir le sentiment de S. Gregoire appuyé par celui de l'Imperatrice Eudocie nourrie dans les lettres, & toujours environnée d'hommes habiles; & soutenu par Photius, qui tel qu'il fust pour ses mœurs, est tres estimé de tout le monde pour la connoissance & le discernement des auteurs.

Quoique nous ne puissions douter qu'Eudocie, & encore plus S. Gregoire de Nazianze, n'aient vu cette confession de S. Cyprien, ils en ont neanmoins encore eu d'autres memoires, comme on le voit par diverses particularitez non seulement du martyre, mais aussi de la conversion du Saint, qui ne se rencontrent pas dans cette piece, particulierement ce qui regarde Sainte Justine.]

NOTE IV.

Pour la page 141. §. 2.

Qu'il peut avoir esté Evesque d'Antioche en Phenicie.

'Une des raisons que Fell allegue contre l'histoire de S. Cyprien d'Orient, c'est qu'on le fait Evesque d'Antioche aprés Anthime, qui a, dit-il, esté tres certainement Evesque de Nicomedie & non d'Antioche. [Il est tres certain qu'il y a eu un Anthime Evesque de Nicomedie. Mais il seroit ridicule d'en vouloir conclure qu'il n'y en a point eu d'autre. Nous avouons encore sans peine, que ni cet Anthime, ni Saint Cyprien, n'ont point esté Evesques de la grande Antioche, dont le siege a toujours esté rempli par d'autres, comme nous l'apprenons d'Eusebe. Et neanmoins on n'en peut rien conclure contre Eudocie & Photius, qui le font Evesque d'Antioche, mais qui ne disent point de quelle Antioche,] 'estant certain qu'il y en a eu plusieurs. 'L'expression mesme d'Eudocie ou de Photius, c.

Cyp. ox. t. 5. p. 53. Steph. p. 47. Phot. c. 184. p. 417.

Photius, *συνελήφθησαν ἐπὶ τὸ μαρτύριον ὁ μὲν ἐξ Ἀντιοχείας &c.* [semble assez marquer que S. Cyprien fut mené d'Antioche en une autre ville pour y estre jugé. Ainsi elle peut servir à montrer que Eudocie nous a voulu marquer qu'elle ne parloit pas de la grande Antioche capitale de la Syrie, où l'on amenoit au contraire ceux que l'on avoit pris autrepart, parceque c'estoit la residence ordinaire de celui qui gouvernoit tout ce que l'on appelloit particulierement l'Orient.]

p.417.420.

'Par tout ce qu'Eudocie dit du martyre de S. Cyprien & de Ste Justine, il est visible que Sainte Justine prise à Damas, & S. Cyprien pris à Antioche, furent menez devant le mesme juge. [Ainsi cette Antioche estoit, selon toutes les apparences, de la mesme province que Damas, c'est à dire de la Phenicie.]

Pour la page 142. §. 3.

NOTE V.

Que luy & Aglaïde ont esté tous deux passionnez pour Ste Justine.

Naz. or. 18. p. 278. 279.

'S. Gregoire de Nazianze dit que Cyprien ayant conceu une passion criminelle pour Ste Justine, voulut employer les demons pour se satisfaire luy mesme. 'Eudocie au contraire, attribue cette passion non à Cyprien, mais à un autre payen nommé Aglaïde, 'qui ayant tasché de se satisfaire, & au lieu d'y réussir ayant esté maltraité, *κακῶς ἀπαλλάξας*, s'adressa à Cyprien, & le conjura de l'aider pour faire consentir la Sainte à son desir. [Il ne seroit pas étrange que Saint Gregoire ou Eudocie se fussent trompez en un point qui n'est pas de grande consequence; & en ce cas, il y auroit lieu de croire que la faute seroit dans S. Gregoire, tant parcequ'Adon & Metaphraste raportent la chose comme Eudocie, (ce qui marque toujours que cette opinion a esté la plus universellement receue,) que parcequ'il est plus aisé en soy mesme de se tromper en oubliant une circonstance, qu'en inventant des noms & des particularitez toutes nouvelles. Mais la confession de Saint Cyprien les accorde l'un avec l'autre,] 'en nous assurant que luy & Aglaïde avoient tous deux la mesme passion.

Phot. c. 184. p. 417. p. 416.

Cyp. conf. p. 56. 1.

Pour la page 146. §. 7.

NOTE VI.

Pourquoi l'on met son martyre en l'an 304.

[Il semble difficile de marquer le temps du martyre de S. Cyprien.] 'Adon dans son martyrologe, & Notker, le mettent sous Diocletien. 'Baronius les suit, mais sur une supposition tres fausse, qui est que selon ses actes il receut le battesme & le diaconat de S. Anthime de Nicomedie. [Car il est visible que selon ses actes, Anthime qui luy donna le battesme, le diaconat, & la prestrise, estoit Evesque d'Antioche.]

Cyp. ox. t. 5. p. 53. Bar. 26. sept. a.

'Nicetas dit qu'il souffrit sous Claude, qui regna, dit-il, aprés Dece, [& cela est conforme à ses actes,] 'qui font commencer son martyre sous Dece, & le finissent sous Claude, [quoiqu'il y ait pres de vingt ans entre l'un & l'autre.] 'On cite aussi de S. Aldhelme & de Raban, qu'il mourut sous Claude. 'Bede le dit encore, mais aprés avoir dit que Ste Justine qui mourut avec luy, avoit déja beaucoup souffert sous Diocletien, [qui n'a regné que 14. ans aprés Claude. Usuard qui le suit mot à mot dans le reste, a mieux aimé ôter l'une & l'autre date, pour ne pas tomber dans une contradiction si visible.]

Naz. or. 18. n. p. 691. b. Sur. 26. sept. p. 272. §. 16. 20. Cyp. ox. t. 5. p. 53. Boll. mars, t. 2. p. 33. d.

'Les Ménées des Grecs disent qu'il a fleuri sous Dece. [a] Saint Gregoire de Nazianze dit aussi qu'il fut banni sous Dece, [b] & qu'aprés avoir fait de son exil beaucoup de martyrs par ses lettres, [c] il fut enfin recompensé de ses travaux en perdant la teste. [Il peut avoir pris cela de S. Cyprien de Carthage, qui a beaucoup paru sous Dece, quoiqu'il ne soit mort que quelques années aprés sous Valerien. Quoy qu'il en soit, nous nous croyons obligez de ceder à l'autorité d'Eudocie, qui met sous Diocletien le martyre de S. Cyprien d'Antioche, puisque raportant les choses beaucoup plus exactement que S. Gregoire, & sans aucune confusion avec S. Cyprien de Carthage, son témoignage doit sans doute estre preferé à tous les autres.] 'C'est donc elle qui nous assure que S. Cyprien & Sainte Justine ont souffert du temps que Diocletien & Maximien tenoient l'Empire, '& lorsque Diocletien residoit à Nicomedie, [c'est à dire en 303. ou 304.] 'Et s'ils ont souffert le 26. de septembre auquel les Latins font leur feste, ou le 2 d'octobre auquel elle est marquée par les Grecs, il faut que ç'ait esté en 304, puisqu'en 303. Diocletien estoit à Rome vers le milieu de novembre. & la persecution ne fut pas mesme declarée contre les laïques avant 304. Des le premier de may 305, Diocletien s'estoit demis de l'Empire.]

Men. 2. oct. p. 201. Ugh. t. 6. p. 1090. a. [a] Naz. or. 18. p. 282. a. c. [b] d. [c] p. 283. d.

Phot. c. 184. p. 427. c. p. 420.

Bar. 26. sept. a.

NOTES SUR SAINTE AGNÉS.

Pour la page 147.

NOTE I.

Sur un sermon de Ste Agnés attribué à S. Maxime.

'Le sermon sur Ste Agnés, qui est le 47. parmi les œuvres de S. Maxime de Turin, [est tout à fait conforme aux actes de la Sainte: & c'est ce qui nous donne sujet de croire qu'il n'est pas de luy, pour les raisons que nous verrons dans la note suivante. Aussi Baronius n'en parle point] 'lorsqu'il fait le denombrement des Peres qui ont parlé de Ste Agnés. 'Bollandus en parle comme d'une piece qu'il a trouvée dans un manuscrit, & ne l'attribue à aucun auteur. 'Les Benedictins qui l'ont donné comme une piece nouvelle, l'ont trouvé attribué à S. Ambroise dans trois manuscrits. Ils ont bien vu qu'elle n'en pouvoit estre. [Mais il faut qu'ils n'y aient pas trouvé non plus le style de S. Maxime, puisqu'ils n'ont point jugé qu'il fust de luy, quoiqu'ils luy donnent une bonne partie des sermons qui portent le nom de Saint Ambroise.] Ils y trouvent de l'elegance, [mais une elegance souvent fausse, & meslée de termes tout à fait barbares. De sorte qu'elle convient encore mieux aux siecles posterieurs qu'à Saint Maxime.]

Max. T. p. 225. Bar. 21. jan. a. Boll. 21. jan. p. 350. §. 2. Amb. B. ap. p. 455.

'L'epigramme attribuée au Pape Damase, [s'accorde mieux aussi en quelque chose avec les actes de Ste Agnés, qu'avec S. Ambroise & avec Prudence, quoiqu'en d'autres elle s'accorde plus aisément avec ces derniers. Baronius & Bollandus n'en parlent point. Les deux premiers vers en sont bien obscurs.]

Bib. P. t. 8. p. 844.

NOTE

NOTE II.

Pour la page 147.

Sur les actes de Ste Agnés.

Bar. 304. §. 32. 'Baronius reconnoist qu'il y a quelque difference entre les actes de Ste Agnés, & ce que S. Ambroise dit de la mesme Sainte: [Outre les autres differences,] 'il est visible que selon l'un & l'autre Amb. virg l. 1. p. 459. a) Prud de M. 14. p. 150. la Sainte fut decapitée, *cervicem inflexit &c.* [& c'estoit le supplice le plus ordinaire parmi les Romains:] 'Au lieu que selon ses actes, elle fut d'abord Boll. 21. jan. p. 353. §. 12. jettée dans le feu; & le feu s'estant éteint sans la bruler, (ce que S. Ambroise n'auroit point sans doute oublié,) elle fut egorgée: *in guttur ejus gladium mergi præcepit.* Bar. 324. §. 107. 'Baronius dit nettement en un autre endroit, que les actes sont d'un auteur incertain, & faussement attribuez à Saint Ambroise. Voss. h. lat. l. 3. c. 2. p. 744 | Coc. p. 131 | Riv. l. 3 c. 17. p. 315. 'Vossius soutient la mesme chose, avec Erasme, Rivet, & divers autres. [a] Quelques uns disent qu'elle a esté écrite originairement en grec par un Ambroise moine. [Quel qu'en soit l'auteur, il est visible que ce n'est pas une piece fort considerable, a Amb. B. ap. p. 478. puisqu'elle est contraire à S. Ambroise & à Prudence,] Boll. 21. jan. p. 353. §. 16. 'puisqu'elle appelle Augustes les enfans de Constantin durant la vie de leur pere, [ce qui ne fut jamais, puisqu'elle paroist estre écrite longtemps depuis le martyre de la Sainte comme on le voit par ces paroles,] §. 16. '*Quod facere Christum nullus ambigat usque in hodiernum diem.* [L'on peut tirer la mesme chose de la fin:] §. 17. '*Hæc ego Ambrosius servus Christi dum in voluminibus abditis invenissem &c* [où il faut remarquer que l'on a mis *abditis* dans les Coc. p. 131. nouvelles editions,] 'au lieu de *divinis* qui estoit dans celle qu'avoit Erasme, & qui est un terme Boll. §. 16. tout à fait insoutenable. 'Ce qui y est dit de la virginité perpetuelle de Constancie, [ou plutost Constantine fille de Constantin, est une chose inconnue à tous les anciens, & qu'il est tres difficile de soutenir. *V. Constantin note* 18.]

Act. M. p. 504. §. 2. 'Le P. Ruinart rejette absolument le témoignage de ces actes, comme d'une piece incertaine, & qui ne peut faire aucune foy. [Nous pourrons neanmoins en tirer quelque chose dans les endroits où ils ne sont pas contraires aux anciens; mais sans pretendre leur donner aucune autorité. Ils estoient Ald. c. 25. bib. P. t. 3. p. 307. faits avant la fin du VII. siecle,] 'puisqu'ils sont citez par S. Aldhelme.

Boll. 21. jan. p. 350. §. 1. 'Ce que les Grecs disent de Sainte Agnés ne s'accorde pas tout à fait avec ses actes, [& encore moins avec S. Ambroise & Prudence.]

NOTE III.

Pour la page 147.

Qu'on la peut mettre sous Diocletien.

[Aucun ancien auteur ne parle du temps auquel Ste Agnés a souffert.] Bar. 304. §. 30. 21. jan. a. 'Baronius la met dans la persecution de Diocletien, 'à cause que selon ses actes, Boll. 21. jan. p. 352. §. 11. 12. ceux qui l'avoient vue en parlerent quelques années aprés à Constancie fille de Constantin. 'Ses actes la font condanner par Aspase Vicaire de Rome: Lact. pers. c. 7. p. 6. '& les Vicaires n'ont commencé que sous Diocletien. b Boll. 21. jan. p. 350. §. 3. [b] Bollandus objecte contre cela je ne sçay quelle vision, [qui ne peut avoir aucune autorité, & qui ne prouveroit encore rien quand elle en auroit. *V. S. Denys de Paris.*] §. 4. 'Il objecte encore ce qui est dans un manuscrit des actes de la Sainte, *Tunc Vicarius Aspasius nomine Paternus Proconsul ex Dominis & principibus suis Valeriano & Gallieno:* [ce qui ressent bien sa glose tirée des actes de Saint Cyprien. Car où a-t-on vu un Proconsul qui fust en mesme tems Vicaire & Lieutenant du Prefet de Rome? Et il n'y a jamais eu de Proconsul à Rome.] Bib P. t. 8. p. 844. d. 'L'epigramme attribuée à Damase, commence ainsi: *Fama refert sanctos dudum genuisse parentes &c.* [Mais cela n'oblige point dutout à la mettre avant Diocletien.] Ferr. it. p. 44. 'Ferrarius cite de la huittieme lettre de S. Jerome à Demetriade, qu'elle souffrit dans la derniere persecution, c'est à dire dans celle de Diocletien. Mais je ne l'y trouve pas. Ainsi nous pouvons dire que nous n'avons rien d'assuré pour le temps de son martyre; mais que selon ses actes, tels qu'ils soient, il le faut mettre du temps de Diocletien,] Boll. p. 350. §. 3 | Act. M. p. 504. §. 2. 'auquel tout le monde le met de l'aveu mesme de Bollandus. [Et nous ne voyons rien qui y soit contraire.]

NOTE IV.

Pour la page 148.

Sur la seconde feste.

Flor. p. 288. 1. 'Tout le monde convient que l'Eglise n'honoroit du temps de S. Augustin aucune naissance que celle de J. C. & de Saint Jean Battiste. Elle y a depuis ajouté celle de la Ste Vierge, [moins peut-estre par le respect tout particulier qu'elle a pour sa personne, que par le raport qu'a cette naissance avec le mystere de l'Incarnation. C'est ce qui fait qu'il est difficile de croire que l'on ait voulu honorer la naissance de Ste Agnés le 28. de janvier. Cette feste a peutestre porté dans son origine le mot de *natale*, pour la distinguer de celle de son martyre appellée *passio* dans les anciens martyrologes: & on sçait que le mot de *natale* signifie toutes sortes de festes. Ainsi il n'empesche pas de croire que l'on a voulu honorer ce jour là ou l'apparition dont parlent ses actes, si l'on veut qu'elle soit si ancienne, ou quelque translation de ses reliques, ou la dedicace de son eglise, ou quelque chose de semblable. Il a esté bien aisé ensuite de changer le mot de *natale* en celui de *nativitas*, ou qu'on ait donné autrefois à ce second terme le mesme sens qu'au premier.] Sacr. p. 23. 'Le mot de *natalitia geminantes* qui est dans la Preface du Sacramentaire, [ne doit point faire de peine; *geminantes* faisant voir qu'il se raporte aussi au 21. de janvier, & qu'ainsi il marque simplement une feste: ce qui n'est pas rare. Mais il est vray que la suite embarasse:] *Verè enim hujus honorandus est dies, quæ sic terrena generatione processit, ut ad divinitatis consortium perveniret.* Et l'oraison sur le peuple paroist encore plus formelle: *Quam (Agnetem) hodiernæ festivitatis prolatam exortu ineffabili munere sublevasti.* [Que s'il est vray qu'on ait honoré autrefois une naissance souillée par le peché originel, & qui n'a aucun raport particulier à J. C.] Flor. p. 288. 1. 'ce qui est sans aucun autre exemple; [l'Eglise sans doute a eu raison en conservant cette feste, de luy donner un autre sujet, qui tel qu'il soit, n'a rien de contraire à ses regles & à sa pratique.]

NOTES SUR SAINT ARRIEN.

NOTE I.

Pour la page 150.

Que les actes qu'on en a sont faux.

Sur. 14. dec. p. 260 | All. de Sim. p. 129. 'Les actes de S. Arrien & de Saint Apollone, sont joints dans Metaphraste avec ceux des SS. Thyrse, Leuce, & Callinique. [Ce qu'on en peut

peut dire en un mot, c'est que c'est un vray roman, mais aussi mal inventé & aussi mal suivi qu'on se le puisse imaginer. Ceux qui ne le voudront pas croire, meritent d'avoir la peine de s'en convaincre en le lisant.] 'Ils sont si differens de ce que Rufin dit de S. Apollone, que Rosweide semble n'avoir pas pu se persuader qu'ils parlent des mesmes Saints, [quoique ceux qui savent les changemens que le temps & les Grecs peuvent apporter à une histoire, ne trouvent rien en cela de trop incroyable. On peut voir celle de S. Euple, & quelques autres. Et il y a assez de conformité dans cette difference mesme, pour ne pas douter que ce ne soit dans le fond la mesme histoire.] 'Le P. Ruinart le reconnoist; & reconnoist en mesme temps qu'il faut abandonner les actes, & suivre Rufin, dont il insere la narration dans son recueil; [& Mr. Fleuri l'a suivi dans son histoire ecclesiastique *l. 9. p. 674.*] 'Bollandus dans le discours qu'il fait de ces Saints, [ne nomme pas seulement Rufin: mais c'est sans doute parcequ'il n'a pas eu cet endroit en vue.] Car parlant de la qualité de Diacre qu'Usuard donne à S. Apollone, il n'auroit pas soutenu, comme il fait, que c'est une faute, sur ce que les actes de Metaphraste ne le qualifient que Lecteur, [puisqu'il auroit vu dans Rufin cette qualité de Diacre; ou il se feroit cru obligé de nous dire pourquoi nous ne devons pas suivre Rufin en cela.]

Vit. P. l. 2. n. 35. p. 488. — Act. M. p. 598. — Boll. 8. mars, p. 752. d.

'Il nous donne d'autres actes grecs & latins des mesmes Saints, qui ont plus d'air d'antiquité que ceux de Metaphraste, mais dans le fond c'est la mesme chose. 'Les grecs portent que S. Apollone & S. Philemon souffrirent en la troisieme année de Diocletien, [c'est à dire en 287. Mais il faudroit dire qu'il y avoit alors une persecution ouverte & tres violente contre les Chrétiens: & c'est ce que des actes de cette sorte ne sont pas capables d'autoriser.]

f | 895. — p. 895. §. 1.

NOTE II.

Pour la page 150. §. 1.

Sur le nom de S. Arrien.

Le nom de S. Arrien s'écrit quelquefois *Arien*, & les Grecs le nomment toujours ainsi, Ἀρειανὸς, comme les heretiques Ariens. Nous nous sommes arrestez à *Arrien*, parceque ce nom est plus Romain, venant de celui d'Arrius celebre dans le Senat par les Antonins. Le disciple d'Epictete qui vivoit sous Adrien, est toujours appellé Arrien, mesme par les Grecs: Ἀρριανὸς.

NOTE III.

Pour la page 151. §. 2.

Diverses difficultez dans les actes de S. Timothée & Ste Maure: Temps de leur martyre.

Boll. 3. may, p. 376. a.

'Bollandus nous a donné en latin & en grec les actes de S. Timothée & de Ste Maure, qui sont, dit-il, écrits d'une maniere simple & assez semblable à ceux qui sont tirez du greffe, & que nous estimons le plus. [Ils ont en effet de la simplicité, & n'ont point les faux ornemens des nouveaux Grecs. Mais avec cela je ne sçay s'il n'y a point lieu de craindre qu'ils ne soient au moins alterez & meslez de quelques fictions. Les discours en sont d'ordinaire assez longs.] 'Ils portent qu'on avoit donné au Saint un baillon ou un mors, κημὸν. C'estoit ce semble pour l'empescher de parler: '& en effet, il est dit dans la suite qu'il ne pouvoit pas répondre à sa femme à cause de ce baillon. 'Cependant on marque des paroles qu'il avoit dites aprés qu'on luy eut mis le baillon.

p. 741. c. — d. e. — e.

[Tout le discours de sa femme avec luy a quelque chose de peu naturel.] 'Le juge l'envoie querir afin qu'elle porte son mari à sacrifier: 'cependant elle luy parle comme ne sachant pas seulement pourquoi il estoit entre les mains de la justice, & pourquoi on le tourmentoit, supposant mesme que c'estoit plutost pour quelque dette que pour sa religion, ce que personne ne pouvoit ignorer. Elle le presse mesme de revenir chez luy avec elle, comme si cela eust esté en son pouvoir. Il paroist qu'elle avoit effectivement le dessein de le pervertir & de le faire renoncer à la foy Chrétienne, 'qu'on voit neanmoins qu'elle avoit embrassée elle mesme, '& tout d'un coup elle change sans presque qu'on s'en aperçoive, & se resout à aller elle mesme affronter le Gouverneur, 'avec des injures qui sentent un peu le style de Metaphraste. 'De quoy les réponses de Saint Timothée ne sont pas aussi exemtes. 'Je ne voy pas bien pourquoi [a]elle dit à son mari qu'elle n'avoit que 17 ans, ou 15. comme porte le grec. [Il le savoit déja sans doute.] 'Elle dit que le Gouverneur luy avoit fait donner de l'or & de l'argent, [ce qui n'a point esté marqué, non plus que] ce que dit le juge, qu'il avoit averti ses gents que Timothée estoit un magicien.

c. d. — f. — f | 742. a. b. — a. — c. — p. 741. b. — p. 377. c. a c | 742. b. — c.

'Le beaupere de la Sainte s'avance pour la plaindre dans ses souffrances. [Cela n'est guere digne d'un Prestre,] comme on pretend qu'il estoit, [& pouvoit neanmoins l'exposer à estre arresté luy mesme.] 'Timothée son fils l'avoit demandé en luy donnant le titre de Prestre, [ce qui estoit aussi l'exposer à la persecution, & a par consequent peu d'apparence.]

e. — p. 741. c.

'On pretend que Ste Maure ne sentit aucune douleur dans ses tourmens, non pas mesme lorsqu'on luy coupa les doits. [Dieu l'a pu faire; mais nous trouvons rarement qu'il l'ait fait: & d'ordinaire il a plutost donné aux Saints la grace de surmonter le sentiment de la douleur, ce qui est un miracle encore plus grand, mais plus interieur, & plus digne de la religion Chrétienne.]

p. 742. e.

'Ce qui est dit que de l'eau bouillante faisoit du bruit comme un tonnerre, [est une hyperbole un peu excessive. Mais je ne sçay qui se persuadera] 'que le Gouverneur, pour voir si cette eau estoit chaude, ait esté s'en faire mettre sur la main. [Ce qui suit est encore moins croyable.] Car cette eau s'estant trouvée si brulante, que les mains du Gouverneur luy en pellerent sur le champ, il s'écria; "Beni soit le Dieu de Maure, & il n'y en a point d'au-"tre que luy. Il ordonne en mesme temps qu'on la renvoie, '& aussitost il la rapelle, luy ordonne de renoncer à J. C, & sur son refus la tourmente comme auparavant. 'La raillerie de la Sainte qui luy offre de luy faire apporter du bois, [paroist froide, & peu seante à l'état où elle estoit.]

f. — p. 743. a. — b. — a.

'Le peuple qui prend le parti de la Sainte contre le juge, est une chose rare dans les bons actes:]'& ce que la Sainte dit sur cela n'est guere dans la vraisemblance. [Je ne sçay aussi qui pourra croire]'que les deux Saints ayant esté attachez à la croix, ne soient morts que le 10e jour, 'surtout s'ils ne prenoient aucune nourriture, comme cela paroist dans les actes. [Je ne voy pas non plus que Ste Maure eust grand besoin]'d'exhorter son mari en cet état à ne point dormir. 'Elle meurt en disant tout haut plusieurs paroles au peuple, ou plutost en les criant, ἐβόησεν, aprés avoir passé dix jours sur la croix: [& on regarda comme une chose plus qu'humaine dans J.C. d'y avoir dit ainsi deux mots aprés y avoir esté trois heures. 'L'auteur suppose assez clairement que les Chrétiens tenoient alors leurs assemblés ordinaires le samedi comme le dimanche. [Je ne sçay neanmoins si l'on trouveroit que ce fust alors la pratique de l'Egypte.

c. — c. d. — d | 744. b. — a. — p. 743. f. — p. 744. b. — p. 741. 742.

Les actes ne marquent ni le lieu ni le temps de cette

cette histoire. Le seul caractere sur lequel nous nous puissions fonder, c'est que le juge s'appelloit Arrien;] 'd'où Bollandus conclud que Baronius a eu tort de les mettre du temps de Dece, puisque nous trouvons qu'Arrien estoit gouverneur de la Thebaïde sous Diocletien. [Il pourroit y avoir eu un Arrien du temps de Dece; mais n'en ayant pas de preuve, il vaut mieux se tenir à celui que nous connoissons d'ailleurs.] 'Et les Grecs disent en effet que celui-ci estoit gouverneur de la Thebaïde; ce que Baronius mesme a mis dans le martyrologe Romain. [Supposé que Saint Timothée a souffert sous Diocletien, ce n'a pas esté avant l'an 304;] 'puisqu'Arrien luy dit que les edits condannoient à la mort tous ceux qui refuseroient de sacrifier.

8. mars. p. 752. a.

3. may. p. 376. b. c.

p 741. a.

Pour la page 152. §. 3.

NOTE IV.

Difficulté sur les actes de S. Asclas: Qu'il s'appelloit aussi Sabin.

Boll. 23. jan p. 456. §. 3.

[Les actes de Saint Asclas ont assez l'air d'une piece originale.] 'Le titre de tres impie donné au juge Arrien par le Saint, [ne nous doit pas arrester puisqu'Arrien estoit effectivement alors un impie, quoique nous croyions qu'il a depuis esté un saint Martyr.] 'Que si l'auteur des actes le traite aussi d'impie, [on peut dire ou qu'il écrivoit avant la conversion d'Arrien, ou qu'un copiste qui ignoroit cette conversion, l'a ajoutée dans la suite. On pourroit aussi attribuer à une faute de copiste de ce que la ville où le Saint souffrit n'est point nommée. Il faut en effet qu'elle l'ait esté en d'autres copies, puisque Usuard & d'autres disent qu'il souffrit à Antinoé.

§. 5.

Ce qui nous fait plus de peine, c'est une circonstance qui comprend une grande partie des actes, & qui neanmoins paroist bien sentir la fable.] 'Car „le juge menaçant le Saint des tourmens, le Saint „luy dit; Nous verrons qui sera le plus fort dans ce „combat, vous pour me faire dire que vos idoles „sont des dieux, ou moy pour vous faire avouer „que Jesus Christ est le vray Seigneur & le Createur de toutes choses. 'Ensuite de cela le Gouverneur qui avoit à passer la riviere, l'ayant fait passer au Saint avant luy; le Saint quand il fut à l'autre bord, pria J. C. d'arrester Arrien au milieu de la riviere, jusqu'à ce qu'il confessast sa divinité devant tout le monde. Il fut exaucé, & le juge bien étonné de voir son bateau qui n'alloit plus, se ressouvint de ce que le Saint luy avoit dit, & dit à ses gents qu'assurément c'estoit là un effet de la magie de ce Chrétien. Il se confirma davantage dans cette opinion, lorsqu'ayant fait venir un autre bateau, il le trouva dés qu'il y fut entré, aussi immobile que le premier. 'Il envoya au Saint luy reprocher qu'il l'arrestoit par ses malefices de peur qu'il ne le fist tourmenter; & le Saint luy répondit que s'il vouloit aborder, il n'avoit qu'à confesser la divinité de J. C, & à luy envoyer cette confession par „écrit. Arrien ayant receu cette réponse, écrivit de „sa main sur un papier: Celui qu'adore Asclas est le „seul & le veritable Dieu, & il n'y a point d'autre Seigneur & d'autre Createur de toutes choses que luy. Quand le Saint eut receu ce billet, il fit sa priere, & en mesme temps le bateau marcha. 'Cependant dés que le juge fut entré dans la ville, il fit amener le Saint, & luy dit que puisqu'il avoit employé contre luy toute la force de sa magie, il employeroit aussi tout ce qu'il avoit de pouvoir pour le punir. [Si cette histoire est veritable, elle nous fait voir une étrange dureté dans le cœur d'Arrien, que la grace ne laissa pas d'amollir ensuite, lorsque le temps de Dieu, qui n'est pas toujours prest, fut arrivé.]

§. 1. §. 3. § 4. §. 5.

'Ce qui nous embarasse encore, c'est que nous avons dans Surius les actes d'un Saint Sabin, qui contiennent la mesme histoire que ceux de S. Asclas, & avec les mesmes circonstances, hors quelques unes qui sont ajoutées. 'Et Bollandus reconnoist que ce sont les mesmes actes, n'y ayant que le nom d'Asclas changé en celui de Sabin. [Je pense que le vray moyen de resoudre cette difficulté, est de dire que S. Asclas avoit aussi le nom de Sabin, n'y ayant alors presque personne qui n'eust deux noms.] 'Et en effet, on ne voit point que les Grecs honorent S. Asclas, ni les Latins S. Sabin, hors Baronius qui l'a mis dans le martyrologe Romain sur l'autorité des Grecs. 'Bollandus aime mieux dire neanmoins que ce sont deux Saints differens; mais il est contraint de laisser les actes de S. Sabin à Saint Asclas, à cause de l'histoire du bateau arresté dans la riviere; & il se contente pour l'histoire de S. Sabin de ce qui en est dit dans les menologes, [& qui est visiblement pris de ces actes qu'il avoue estre ceux de S. Asclas.

Sur. 13. mars, p. 163. Boll. ib. p. 258. §. 1. p. 259| 23. 28 jan p. 456. 832. §. 4. 13. mars, p. 258. §. 1.

Ces actes de S. Sabin sont attribuez à Metaphraste, & ils en ont tout à fait l'air. Mais il paroist que Metaphraste n'a fait qu'ajuster un peu l'ancienne histoire que nous avons sous le nom de S. Asclas. Pour les circonstances qu'il y ajoute, elles viennent apparemment de quelque copie plus ample que n'est la nostre: car je ne voy pas lieu de croire qu'il les ait inventées de luy mesme.]

'Les Grecs dans leurs Ménées font memoire le treizieme jour de mars, de Saint Sabin Martyr, dont ils disent en deux vers qu'il fut noyé dans la riviere de Scamandre: '& aprés avoir parlé de quelques autres Saints, ils ajoutent qu'on fait le mesme jour de S. Abibe d'Hermopole, jetté dans la riviere avec une pierre au cou. 'Le seizieme du mesme mois ils font leur grand office de S. Sabin, à qui ils attribuent les mesmes vers qu'à celui du 13. Ils le font d'Hermopole, & raportent ensuite en abregé ce que Metaphraste dit de S. Sabin, sinon qu'ils marquent qu'il fut noyé dans le Scamandre, au lieu que les actes disent seulement *dans le fleuve*, 'ce qui doit sans doute s'entendre du Nil. [Je ne sçay si l'on peut dire sur cela qu'il y a eu un Saint Abibe martyrizé dans la Phrygie, où est la riviere de Scamandre.] Mais Bollandus aime mieux croire que ce Scamandre est une pure bevue de quelque copiste, suivie trop legerement par les Grecs; & il y a bien de l'apparence qu'Abibe & Sabin sont un mesme nom, ou au moins un mesme Saint. 'Et en effet, le menologe de Canisius qui suit les Ménées pour le reste, dit que S. Abibe d'Hermopole se nommoit aussi Sabin, *Sancti Sabini aliàs Abibi*.

Men p. 113. p. 114. p. 131. 134. Boll. 13. mars, p. 259. c. Canis. t. 2. p. 747.

Pour la page 155. §. 5.

NOTE V.

Que S. Arrien & S. Apollone ont souffert ensemble, le quatrieme de mars.

'Les actes grecs de S. Arrien portent qu'il dit à ses gents qu'il seroit martyrizé le huittieme du mois Phamenoth, & qu'on trouveroit son corps sur le rivage le 11. du mesme mois. 'Ceux de Metaphraste portent la mesme chose. 'Les latins de Bollandus mettent seulement le mois de mars au lieu de celui de Phamenoth, ajoutant à la fin que le Saint mourut le 8. de mars, & fut enterré le 14. 'Celui qui a traduit ces actes sur le grec, a cru sans doute que Phamenoth répondoit tout à fait à mars, au lieu qu'il commence le 25. de fevrier; de sorte que le huittieme de Phamenoth est

Boll. 8. mars, p. 898. c. d. Sur. 14. dec. p 263. §. 40. Boll 8. mars, p. 755. c. p. 756. d. e| 752. c.

est le 4. de mars, qui doit ainsi passer pour le jour de la mort de S. Arrien, selon ses actes.

p. 899. f. [Tous ces actes, & les Ménées qui les suivent, separent le martyre de S. Arrien de celui de S. Apollone & S. Philemon;] '& la conclusion des actes grecs, dit que ces deux derniers consommerent leur martyre le 14. decembre, lorsqu'Arrien estoit gouverneur de la Thebaïde. 'Cependant cet endroit mesme porte que S. Philemon & Saint Apollone furent martyrizez *avec leurs compagnons.* [Et on ne voit pas qui peuvent estre leurs compagnons, hors S. Arrien & ses gardes qui souffrirent avec luy. Ainsi cela retombe dans le sentiment de Rufin, qui dit que tous ces Saints ont souffert ensemble. Il y a encore une autre brouillerie en cet endroit.] f. 'Car il porte que le 14. de decembre' estoit le 20. de Phamenoth selon les Orientaux. Phamenoth n'est pas un mois des Orientaux, mais des Egyptiens, dont le 20. répond au 16. de mars : & le 14. de decembre est le 18. de celui qu'ils appellent Coiac.]

Pour la page 155.

N O T E
SUR SAINT
J A N V I E R.

Sur le temps de son martyre, & sur ses actes.

Bar. 305. §. 3|19. sept. a. 'BARONIUS a eu des actes de S. Janvier, qui commençoient par ces mots: *Temporibus Diocletiani Imperatoris, Consulatu Constantii Cæsaris quinquies, & Maximiani Cæsaris quinquies*, c'est à dire en 305, *erat persecutio ingens Christianorum &c.* Baronius croit que ces actes sont ceux mesmes sur lesquels Jean Diacre a fait son histoire de S. Janvier. 305. §. 2. 'Cette date n'y paroist pas neanmoins: Mais Jean l'a omise, dit Baronius, parcequ'il l'a cru superflue ; [ce qui n'est guere vraisemblable d'un auteur,] Sur. 23. sept. pr. p. 234. 'qui se plaint qu'on ne trouvoit point le nom des parens de S. Sosie, ni de l'Evesque qui l'avoit ordonné Diacre. Bar. 305. §. 2. 'C'est peut-estre aussi, ajoute Baronius, parcequ'il a mieux aimé raporter le martyre de Saint Janvier au commencement de Diocletien, qu'à l'an 305. auquel Diocletien n'estoit plus Empereur. [C'est attribuer une grande infidelité à Jean Diacre, de vouloir qu'il ait mieux aimé suivre sa fantaisie, que l'unique piece sur laquelle il a fait son histoire. Mais on ne peut pas l'en accuser legitimement, puisqu'on ne tire de luy autre chose, sinon qu'il met ces Martyrs sous Diocletien, qui a regné jusqu'au premier may 305.

Pour ce qui est de savoir si la date de cette piece est bien legitime, il y a quelque lieu d'en douter, non sur ce que] §. 1. 'l'Italie estoit alors à Constance, comme le croit Baronius : [Car elle estoit proprement à Severe depuis le premier may 305;] Eus. de Pal. c. 13. p. 345. b. c. 'mais parcequ'Eusebe nous assure formellement que la persecution n'a pas duré deux ans dans l'Italie; [& ainsi elle y a fini vers le commencement de 305. D'ailleurs, on fait la feste de Saint Janvier le 19. de septembre, plus de quatre mois aprés la demission de Diocletien: Et ce n'est point une chose ordinaire dans une piece originale, de mettre du temps de Diocletien ce qui s'est fait aprés sa cession. Aussi l'auteur ne l'a pas entendu de la sorte, puisqu'il ne qualifie Constance & Maximien que Cesars, au lieu qu'ils estoient Augustes le 19. septembre 305.

On peut neanmoins répondre à tout cela. Car la date pouvoit ne pas regarder le temps du martyre de S. Janvier, mais ce qui le preceda & en fut l'occasion, comme la confession de Saint Sosie, ou quelque autre chose qui se sera faite des le mois d'avril 305. Et pour l'autorité d'Eusebe, quelque grande qu'elle puisse estre, elle aura bien de la peine à persuader que la persecution n'ait pas duré en Italie tant que Maximien Hercule y a regné, c'est à dire jusqu'au premier may 305. un peu plus de deux ans aprés qu'elle eut commencé l'an 303. au mois de fevrier. Il n'est pas mesme aisé de croire que Severe qui estoit tout à Galere, principal auteur de la persecution, l'y ait entierement appaisée des qu'il eut esté fait Cesar. Elle continua sans doute encore un peu, surtout à l'egard de ceux qui se trouvoient déja en prison, & dans les endroits où les Gouverneurs estoient plus ennemis des Chrétiens. Il n'y a pas mesme de preuve que Saint Janvier ait souffert le 19 de septembre, plutost que le 21 d'avril auquel les Grecs en font principalement la feste.

Nous soutenons cette date que Baronius a trouvée dans son manuscrit, parcequ'il y a lieu de croire qu'elle vient originairement de quelque piece authentique. Mais pour la piece sur laquelle le Diacre Jean a fait la vie de S. Janvier au IX. siecle, soit que ce fust celle de Baronius, soit que c'en fut une autre, ce n'estoit pas sans doute une piece fort considerable & fort ancienne,] Sur. 23. sept. p. 234. 'puisqu'il y a trouvé des choses superflues, & mesme des impertinences, qu'il s'est cru obligé de retrancher. Que si tout ce qu'il a laissé vient de cet original, il y a encore plus lieu de douter de son autorité. Car sans parler des fautes contre l'histoire Romaine, p. 234. §. 1. 'qui peuvent estre pardonnées à un auteur du X. siecle; §. 4. 'qui peut douter que ces injures que l'on dit aux magistrats, ces imprecations que l'on fait contre eux, ces miracles extraordinaires, ces frequentes delivrances, §. 11. 'des personnes qui se viennent presenter elles mesmes aux persecuteurs sans estre cherchées, §. 13. 14. 'un juge aveuglé par la priere d'un Martyr, gueri par la mesme priere, & qui ne laisse pas d'envoyer à la mort celui mesme dont il vient d'implorer le secours, & d'appeller un serviteur de Dieu ; qui peut douter, dis-je, que quelque couleur que l'on donne à ces choses, elles ne ressentent bien plus le style de Metaphraste, que celui des actes veritables & legitimes?

Ce qui embarasse encore, c'est que les Grecs parlent de S. Janvier & de ses compagnons d'une maniere assez peu conforme à ce qu'en dit Jean Diacre. On peut voir cela dans Florentinius. p. 814. Car comme les Grecs de leur costé sont fort peu considerables pour leur science & pour leur exactitude, nous n'avons pas cru devoir perdre le temps à examiner ce qu'ils en disent.

NOTES

NOTES
SUR SAINT
THEODORE
D'AMASÉE.

Pour la page 157.

NOTE I.

Qu'il peut estre le mesme que Saint Theodore d'Heraclée, dont les actes sont supposez.

[NOus ne pouvons pas dire que nous ayons rien d'assuré de S. Theodore qu'on nomme le Capitaine, & qu'on pretend avoir esté martyrizé à Heraclée, s'il est different de celui d'Amasée.] 'Car quoique ses actes portent le nom d'un Varus[a] ou Augare, qui se pretend témoin oculaire de son matyre, [neanmoins ils dementent tout à fait cette pretention, n'y ayant rien dans cette méchante piece, de toutes les trois manieres dont Bollandus l'a fait imprimer, qui ne contribue à faire croire qu'elle est absolument fausse & supposée. 'Bollandus a dit depuis qu'elle n'est pas plus d'Augare, que les actes supposez de S. George sont de Pasicrate. Il y est parlé d'un dragon que S. Theodore tua à cheval, pendant qu'une dame prioit pour luy. 'Baronius parlant de S. George, dont on dit la mesme chose, fait voir d'où peut venir cette fiction, 'qu'on n'a commencé à croire que dans le XI. siecle. [Outre ces actes, on ne trouve rien de ce Theodore que dans Nicephore, dans les Ménées, & dans d'autres monumens tous assez modernes.]

All. de Sim. p. 115. a p. 115| Boll. 7. feb. p. 30. §. 12. 17. — Boll. may, t. 1. p. 14. 1. — Bar. 23. apr. a. — Boll. may, t. 1. p. 14. 1.

'Ses actes portent qu'aprés avoir eu la teste tranchée à Heraclée sous Licinius, le samedi settieme de fevrier, (ce qui ne convient qu'à l'an 319,) 'il fut transporté à Eucaïtes, où ses miracles attiroient le peuple de tous les quartiers du monde. 'On lit la mesme chose de Saint Theodore d'Amasée. [Il est cependant fort difficile de se persuader qu'il y ait eu deux Saints de mesme nom, martyrizez dans le mesme pays, enterrez dans le mesme lieu, tous deux celebres en mesme temps par leurs miracles: & il est encore plus difficile de croire, que S. Gregoire de Nysse faisant l'eloge de l'un dans le lieu où tous les deux reposoient, n'ait pas seulement dit un mot de l'autre dont on avoit fait la feste il n'y avoit que dix jours.] Car ce qu'on en lit dans un seul manuscrit, [peut bien avoir esté ajouté par quelque moderne. Il est bien plus aisé de se persuader ou que l'un des deux n'a pas esté enterré à Eucraïtes, ou plutost que ce n'est qu'un mesme Saint, que quelque raison particuliere aura rendu celebre à Heraclée, d'où l'on aura ensuite tiré qu'il y estoit mort.] 'De tous les anciens qui parlent du tombeau ou de la feste de S. Theodore à Eucaïtes, aucun ne dit qu'il y en eust deux. [Nous ne voyons rien dans les anciens, comme nous avons dit, de celui qu'on met à Heraclée; & ses actes ne valent quoy que ce soit. Pour le titre de Capitaine, στρατηλάτης, que les modernes luy attribuent à la distinction de l'autre, on le peut facilement avoir donné par une amplification greque à S. Theodore d'Amasée à cause qu'il estoit soldat.] 'Aussi on le donne quelquefois à celui dont on fait la feste le 17. de fevrier & le 9. de novembre, & qu'on pretend estre celui d'Amasée. 'Les plus anciens actes de celui d'Heraclée, portent qu'il mourut le 9. de novembre.

7. feb. p. 30. §. 17. — p. 25. §. 21. — p. 30. §. 18. — p. 23. §. 6. — Act. M. p. 537. 1. — §. 5. — §. 4. — Boll. p. 893. d.

Pour la page 157.

NOTE II.

Difficultez dans ses actes.

'L'auteur des actes de S. Theodore d'Amasée, se pretend témoin oculaire de son martyre. *Vidimus*, dit-il, *venerandam, & sanctam ejus animam tanquam fulgur assumi in cælos.* [L'air & le style n'en est pas mauvais, & ils s'accordent assez avec S. Gregoire de Nysse.] 'Florus paroist les avoir vus, & les suivre. [Il y a neanmoins quelques endroits qui peuvent faire de la peine.] 'Car le juge ayant demandé au Saint par un huissier, s'il vouloit sacrifier ou estre tourmenté de nouveau, il luy fit cette réponse; Juge impie, rempli de fourbe & « d'iniquité, fils du diable, & vraiment digne de « l'adversaire qui te fait agir, n'as tu point quelque « crainte de Dieu qui t'a donné une si grande puissan- « ce? &c. [Ces epithetes, surtout en un lieu où il « n'en est nullement besoin, peuvent paroistre suspectes. Elles sont communes dans le style de Metaphraste, mais rares dans les actes originaux.]

Sur. 9 nov. p. 231. §. 7. — Boll mars, t. 2. p. 38. c. — Sur. p. 231. §. 6.

'Le Saint declarant qu'il ne vouloit point porter les armes parcequ'on le pressoit de sacrifier, Brincas son capitaine luy dit que tous les autres soldats qu'il voyoit estoient Chrétiens. Je ne conçoi point ce qu'il vouloit dire. [Il est difficile de pretendre qu'il esperast le tromper par un mensonge, si cela estoit faux: car le Saint qui estoit déja dans les troupes, devoit au moins connoistre une partie des soldats. Et à quoy cela servoit-il à Brincas, à moins qu'il ne voulust dire que le Saint ne devoit pas avoir honte de renoncer au Christianisme, puisque beaucoup d'autres l'avoient fait? Mais la réponse du Saint: *Unusquisque scit quomodo militat*, ne convient guere à ce sens. Neanmoins je n'en voy pas de meilleur.] 'Il y a un endroit tout semblable dans les actes de Saint Theogene de Cyzic: [mais on le pressoit seulement de s'enroler, sans luy parler de sacrifier. Et du temps de Maximien ou Maximin qui est celui de S. Theodore, on n'eust pas souffert des soldats qui eussent fait profession d'estre Chrétiens, & de ne vouloir point sacrifier.

p. 230. §. 1. — Boll. 3. jan. p. 134. §. 1.

'Les actes de S. Theodore portent encore qu'ayant esté mis dans la prison, le juge en fit seeller la porte, en commandant qu'on le laissast mourir de faim; mais qu'il y fut nourri par le S. Esprit; Que J. C. s'estant apparu à luy durant la nuit, luy dit de ne recevoir ni à boire ni à manger de la part du juge &c. Qu'aprés cette apparition, le Saint s'estant mis à chanter, & à se rejouir avec une grande troupe d'Anges, les gardes reveillez par ce bruit estoient accourus à la prison, & que l'ayant trouvé fermée, & le seau en son entier, ils avoient esté regarder à la fenestre, qu'ils avoient vu beaucoup de personnes habillées de blanc, qui chantoient avec le Saint; ce qui les avoit extrémement effrayez; Qu'en ayant averti le juge, il estoit venu en haste, & qu'ayant trouvé la porte, la chaine, & les seaux en bon état, & entendu le concert de ceux qui chantoient au dedans, & croyant que ce fussent des Chrétiens, il avoit fait environner le lieu par ses soldats, mais qu'estant entré, il n'y avoit trouvé que S. Theodore seul serré dans les ceps de bois, ce qui le saisit de crainte, aussibien que tous ceux qui estoient avec luy: 'Et qu'ayant fait refermer la prison, il commanda que l'on donnât un peu de pain & d'eau au Saint, qui refusa de les recevoir, disant que J. C. le nourrissoit. [Cette narration peu probable en elle mesme, est de plus

Sur 9 nov p. 230. §. 4. — §. 5.

plus si differente de S. Gregoire de Nysse, qu'il y a bien de l'apparence qu'on y a ajouté quelque chose pour l'amplifier : & on l'a pris sans doute, aussibien que l'endroit precedent, des actes de Saint Theogene,] 'où l'on trouve la mesme chose. [Cela paroist d'autant plus probable, que dans un manuscrit de S. Michel de Beauvais, on trouve des actes de S. Theodore avec plusieurs autres amplifications, qui paroissent tirées mot à mot de l'histoire de S. Polycarpe] 'Florentinius pretend avoir des actes du Saint plus purs que les nostres, & qui portent neanmoins qu'il mourut le 9. de novembre, 'quoique des le IV. siecle on fist sa feste dans l'hiver. [Ceux de S. Michel de Beauvais mettent aussi sa mort le 9. de novembre, & n'en valent pas davantage.]

Boll. 3. jan. p. 135. §. 7. 8.
Flor. p. 959. 2.
Nyss. v. Theo. t. 3. p. 578. b.

Pour la page 157.

NOTE III.

Des Marmarites.

[Je ne trouve rien dans la Notice pour expliquer ce que c'est que] 'la legion des Marmarites campée à Amasée. [Seroit-ce quelque corps levé originairement dans la Libye Marmarique, & qui en auroit pris le nom, quoique les recrues ne s'en fissent pas toujours dans le mesme pays.] 'Bollandus parle assez des Mariandénes dans le Pont, dont on pretend que Saint Theodore d'Heraclée estoit Capitaine ou Gouverneur. [Je ne sçay si c'est la mesme chose.]

Sur. 9. nov. p. 230. §. 1.
Boll. 7. feb. p. 23. §. 2.

Pour la page 160.

NOTE IV.

Apparition de S. Theodore suspecte ou fausse.

'Les Grecs voulant rendre raison de ce qu'on celebre la feste de S. Theodore à Constantinople le premier samedi de Caresme, marquent l'histoire 'raportée par Nicephore, savoir que Julien l'apostat ayant fait polluer par le sang des sacrifices tout ce qui se vendoit au marché, ce Saint s'apparut à Eudoxe Evesque [Arien] de la ville [de Constantinople,] à qui il revela cet artifice, & luy donna l'invention d'une espece de bouillie de blé pour nourrir les Chrétiens. Il ajoute que cette revelation fut faite le grand jour du jeûne, & que l'on en a toujours depuis celebré la memoire.] 'Au lieu d'Eudoxe, la traduction latine faite par Langus a Euzoïus; & le P. Fronton du Duc ne l'a point changé. [Et comme Euzoïus estoit Evêque des Ariens à Antioche sous Julien; c'est peutestre sur cela] 'qu'un auteur a dit que cette apparition de S. Theodore estoit arrivée à Antioche. Baronius soutient sur une raison tres foible que cela ne peut estre, mais que ç'a esté à Constantinople.

Men. feb. p. 183.
Nphr. l. 10. c. 12. p. 31. a. b.
a.
Bar. 362. §. 43.

[Il seroit peutestre aussi aisé de croire que ce n'a esté ni dans l'une ni dans l'autre, ni nullepart. Car une chose si considerable n'ayant point esté remarquée par S. Gregoire de Nazianze, ni par les autres auteurs originaux, ne sauroit manquer d'estre fort suspecte ; outre que selon ce qu'on en dit, cette revelation a esté faite ou à Euzoïus ou à Eudoxe, l'un & l'autre celebres entre les Ariens les plus impies;] 'ce que Baronius juge estre sans apparence. 'Theodoret remarque bien que Julien fit polluer par le sang des sacrifices tous les vivres que l'on vendoit à Antioche; mais il nous apprend que les Chrétiens ne laisserent pas d'en acheter, suivant le commandement de S. Paul: [& ainsi ils n'eurent que faire ni de la revelation pretendue de S. Theodore, ni de la bouillie qu'on veut qu'il leur ait enseignée.]

§. 42.
Thdrt. l. 3. c. 11. p. 64.

'Surius raporte un discours sur ce sujet, tiré de Metaphraste, & attribué à Nectaire Evesque de Constantinople, [que des personnes tres judicieuses traitent d'apocryphe:] '& Baronius mesme, qui le suppose estre de Nectaire, est obligé de dire qu'il a esté corrompu par quelque nouveau Grec. 'Le P. Ruinart dit qu'il ne se faut guere mettre en peine de ce discours, estant certain qu'il n'est point de Nectaire, ou qu'au moins il a esté alteré par quelque Grec posterieur. 'Bollandus l'a trouvé en grec dans un manuscrit, & ne s'est pas seulement mis en peine de le faire copier. Il qualifie l'auteur, non pas Archevesque, mais Archidiacre de Constantinople. 'Il a negligé de mesme un eloge de ce Saint fait par Nicetas de Paphlagonie. [Et il ne faut pas apparemment faire plus d'état] des discours qu'on attribue à Jean Archevesque d'Eucaïtes sur S. Theodore & sur Eusebie.

Sur. 9. nov. p. 231-234.
Bar. 362. §. 42.
Act. M. p. 532. §. 3.
Boll. may, t. 1. p. 14. 2.
a.

NOTES SUR SAINT BASILISQUE DE COMANE.

Pour la page 161

NOTE I.

Sur ses actes.

'Bollandus croit qu'Eusigne qu'on fait auteur des actes de S. Basilisque, & qui se dit témoin oculaire, peutestre le mesme Eusigne que les Grecs disent avoir esté martyrizé à l'âge de 110 ans à Antioche en 362. sous Julien l'apostat, pour luy avoir reproché qu'il abandonnoit la foy du grand Constantin, sous lequel il avoit autrefois porté les armes. [Mais il n'y a que la seule conformité du nom qui puisse fonder cette conjecture. Et mesme l'auteur des actes vivoit en Orient vers l'an 306,] '& exerçoit l'office de greffier, *scriba à memoriis*, 'au lieu que les Grecs disent du Martyr qu'il estoit soldat, & encore [dans les Gaules] sous Constance pere de Constantin, [qui mourut en 306. Il faut dire aussi qu'il passa du service de Constance à celui de Constantin,] 'puisqu'il parloit à Julien de l'apparition de la Croix faite à ce prince [en 311. ou 312. Aussi on pretend qu'il porta les armes 67. ans, [depuis 295. jusqu'en 362.

Boll. 3. mars, p. 236. §. 9.
Bar. 362. §. 135. 143
Boll. 3. mars, p. 238. c.
Men. 5. aug p. 58.
p. 59.

Pour les actes de S. Basilisque, il me semble que l'air de la piece a quelque chose d'assez beau & d'assez saint pour croire qu'elle est du IV. siecle: & il y a des endroits assez particularisez pour croire qu'il peut y avoir quelque chose d'original: outre qu'elle a une simplicité peu ordinaire aux fausses histoires des Grecs: & c'est ce qui fait que nous n'avons pas osé la rejetter absolument. Mais si l'on veut qu'elle soit veritablement du IV. siecle, il faut dire que] 'dans l'endroit où il est dit qu'aprés les persecutions, *surrexit Imperator justus . . . . nomine Constantinus*, [le mot de *nomine* n'est pas de l'original, puisqu'assurément un homme qui écrivoit sous Constantin mesme, ou sous Constance son fils, ne parleroit pas de la sorte. Le nom de Constantin a mesme esté si celebre, qu'on n'a pu dire *un Empereur nommé Constantin*, que bien des siecles aprés sa mort.

Boll. 3. mars, p. 241. c.

Il

Il y a aussi dans ces actes un si grand nombre de prodiges, qu'il est difficile de croire que si la piece est veritable, elle n'ait receu quelque alteration des Grecs, par les mains desquels elle a passé.] 'On y voit un Défenseur de la ville: [& je pense que ces sortes d'officiers n'ont esté établis qu'en 364, par Valentinien I. Les discours du Saint peuvent encore faire peine; & il n'y a assurément aucune apparence qu'il les ait prononcez tels qu'ils sont dans sa vie: mais s'il n'y avoit que cela, je croy qu'il n'est point improbable que l'auteur mesme original ait étendu ce qu'il avoit oui dire au Saint. Car souvent ce n'est qu'un mesme sens tourné en quatre ou cinq manieres.] 'Il n'y a que ce qu'on luy fait dire au juge en un endroit, *Bestia silvestris, canis lambens sanguinem, luxuriose Agrippa, forma diaboli, species dæmonum crudelis, sine lege.* [J'aurois peine à croire que ces paroles eussent esté ni dites par un Martyr, ni écrites par un homme raisonnable du IV. siecle, & surtout destiné, comme on pretend, pour le martyre.]

p. 238. b. — p. 241. a.

Pour la page 161.

NOTE II.

Sur ce qu'on dit que luy & ses compagnons étoient de Cappadoce.

'Les Grecs font S. Basilisque, S. Eutrope, & S. Cleonique, originaires de Cappadoce. 'Cependant ils disent en un autre endroit que S. Basilisque estoit d'un village ou d'un canton nommé Cumiales au territoire d'Amasée [metropole du Pont.] 'Le Saint mesme dans ses actes appelle ce lieu son village: il y avoit sa mere, trois freres, & d'autres parens: '& il paroist par l'endroit, que ce pouvoit estre à une ou deux journées d'Amasée. [Mais ce qui peut faire douter de tout cela,] 'c'est que les Grecs font S. Theodore parent de ces trois Saints, a & disent de mesme qu'il estoit d'Amasée, & du lieu de Cumiales. 'Et neanmoins selon S. Gregoire de Nysse, S. Theodore n'estoit ni d'Amasée, ni des environs, mais d'Orient comme Job, [c'est à dire apparemment de Syrie:] '& ses actes manuscrits disent qu'il avoit esté amené de Tyr avec S. Cleonique.

Men. 3. mars, p. 18. 22. may, p. 180| Boll. 3. mars, p. 236. b. c. Boll. p. 237. e. f| 238. d. p. 238. b. Men. 3. mars, p. 18. a 27. feb. p. 183. Nyss. v. Theo. p. 581. a. c. MS. p. 447.

Pour la page 161.

NOTE III.

Quand S. Cleonique fut arresté.

'Les actes de S. Theodore portent que l'on avoit pris quelques autres Chrétiens, que ce Saint encouragea à garder constamment la pureté de leur foy. [On pourroit croire que c'estoient] 'S. Basilisque, S. Eutrope, & S. Callinique, pris avec S. Theodore, 'si ces Chrétiens n'estoient appellez des bourgeois, *cives*; & qu'ils ne furent point pris en mesme temps que S. Theodore. [Car pour le nom du juge qui est appellé Publie dans les actes de S. Theodore, & Asclepiodote dans ceux de S. Basilisque, il seroit aisé de croire qu'il s'appelloit Publie Asclepiodote.]

'Nous trouvons dans des actes manuscrits de S. Theodore, qu'estant pres d'estre executé, il apperceut parmi les assistans, Cleonique avec qui il avoit esté amené de Tyr: Et le voyant qui pleuroit, il luy dit tout haut, *Cleonique, je vous attens: Hastez vous de me suivre.* [Cela ne s'accorde en aucune maniere avec ce que portent les actes de S. Basilisque,] 'que Cleonique, Eutrope, & luy, avoient esté pris avec S. Theodore. [On est bien embarassé quand on n'a point de pieces authentiques & assurées.]

Sur. 9. nov. p. 230. §. 3. Boll. 3. mars, p. 238. a. Sur. p. 230. §. 3. MS. p. 447. Boll. 3. mars, p. 238. a.

Pour la page 164.

NOTE IV.

Qu'il faut distinguer deux Saints Basilisques, l'un soldat, & l'autre Evesque.

'Bollandus ne veut point distinguer deux Basilisques, dont l'un ait esté Evesque de Comane, & martyrizé à Nicomedie avec S. Lucien; & l'autre soldat à Amasée, & martyrizé à Comane. Il aime mieux croire qu'il y a quelque confusion dans l'endroit de Pallade qui parle du premier. [Mais à moins que nous n'ayons des editions de Pallade qui lisent autrement que les nostres, nous sommes obligez de suivre ce que nous trouvons dans un écrivain de l'autorité duquel nous ne pouvons pas douter: & le texte grec que Mr Bigot nous en a donné depuis peu, confirme entierement ce que nous en avons déja dans la traduction latine. Les qualitez si differentes qu'on donne à ces deux Basilisques, les lieux & les compagnons differens de leur martyre, ne donnent guere lieu de croire que d'un seul on en ait fait deux. Le silence de Theodoret, de Sozomene, & de tant d'autres auteurs posterieurs qu'on voudra, qui ne donnent à S. Basilisque que le titre de Martyr, ne sera jamais une raison de luy oster celui d'Evesque contre l'autorité de Pallade. Il y a mesme peu d'apparence que S. Basilisque martyrizé à Comane, ait esté enterré à cinq ou six mille de la ville. Ses actes font juger qu'on ne le porta point si loin. Pour les menologes des Grecs, il n'est pas étrange qu'y ayant deux Martyrs de mesme nom en une mesme ville, on ait cru dans les siecles posterieurs, que c'estoit un mesme Saint, & qu'on n'ait marqué que l'histoire de l'un, parcequ'on n'en avoit peutestre point de l'autre. Si le témoignage des menologes est une autorité assez mediocre, je ne sçay pas si l'on en doit donner une fort grande à leur silence. Aprés tout, s'il falloit accorder qu'il n'y a eu qu'un Saint Basilisque à Comane, les actes du soldat, tels que nous les avons, & tous les Grecs posterieurs ensemble, ne nous empescheroient point de suivre Pallade.

Pour ce que Pallade dit, que S. Basilisque Evesque souffrit sous Maximien; on sçait combien la confusion des noms de Maximien & de Maximin est ordinaire. Car il est certain par Eusebe, que Saint Lucien d'Antioche souffrit en 312. sous Maximin, aprés la mort des deux Maximiens. C'estoit le 7. de janvier. *V. Saint Lucien d'Antioche.* Mais il se peut faire que le corps de S. Basilisque ait esté raporté à Comane le 22. de may, ou que son eglise ait esté dediée ce jour là, & que cela ait donné occasion d'y faire sa feste.]

Boll. 3. mars, p. 236. 237.

NOTES SUR SAINT APPIEN.

Pour la page 165.

NOTE I.

Que les caracteres qu'Eusebe donne au jour de sa mort, ne s'accordent point.

'Eusebe dit que Saint Appien souffrit dans la troisieme année de la persecution, b le vendredi 2. du mois Xanthique, qui est le 4. des nones d'avril.

Eus. de Pal. c. 4. p. 323. d. b p. 325. d.

d'avril. [La troisieme année de la persecution, comme nous l'avons montré par cet endroit mesme, commence selon Eusebe, à Pasque de l'an 305. Ainsi S. Appien doit avoir souffert en l'an 306, auquel Pasque estoit, selon Bucherius, le 14. ou le 21. d'avril. Mais le deuxieme d'avril estoit cette année là le mardi, & non pas le vendredi.] 'Bollandus veut resoudre la difficulté, en disant que S. Appien souffrit le 5. d'avril, 'auquel son nom est marqué dans divers martyrologes latins, '& qui estoit le vendredi en 306: à quoy il ajoute que le 5. d'avril se contoit en Palestine pour le 2. du mois Xanthique. [Mais il ne prouve pas assez le dernier:] '& Eusebe aprés avoir dit que S. Appien souffrit le 2. de Xanthique, s'explique luy mesme, en disant que c'estoit le 4. des nones d'avril, c'est à dire le 2. du mois, ce qui ne se peut accorder avec la pretention de Bollandus, comme il l'avoue. 'Si les Latins mettent S. Appien le cinquieme d'avril, les Grecs le mettent le deuxieme. [Ainsi il vaut mieux recourir à la solution du Pere Petau,] 'que ces dates marquées dans Eusebe sont fort corrompues, & qu'on n'en peut tirer rien de certain. [Il est aisé de le montrer par cet endroit mesme,] '& par ce qu'Eusebe dit un peu aprés, que S. Agape souffrit le vendredi 20. de novembre en la quatrieme année de la persecution, [& par consequent ou en 306. & en la mesme année de J. C. que S. Appien, comme nous croyons, ou en la suivante. Sans examiner en quelle année il faut mettre la mort de Saint Agape, il est toujours constant que le 20 de novembre estant un vendredi, la lettre dominicale estoit le D. L'année de la mort de S. Appien avoit donc la mesme lettre dominicale, ou l'E, si Saint Appien est mort l'année de devant Saint Agape, ou l'F, supposé que le bissexte s'y soit rencontré. Le 2. d'avril auquel mourut S. Appien, devoit donc estre le jeudi, le mécredi, ou le mardi:] 'Et cependant Eusebe dit que c'estoit le vendredi. [Ainsi il est visible qu'il y a faute dans ces contes d'Eusebe d'une maniere ou d'une autre, puisqu'il ne s'accorde pas avec luy mesme.]

(Boll. 2. apr. p. 59. c. — c. — e. — f. — c. — Pet. doc. t. l. 11. c. 32. p. 352. c. — Euf. de Pal. c. 6. p. 326. c. — c. 4. p. 325. d.)

NOTE II.

Pour la page 165.

Sur S. Edese.

'Les Grecs, [toujours peu exacts,] font S. Appien & S. Edese fils d'une mesme mere, & originaires de la Lydie, 'au lieu qu'Eusebe dit qu'ils estoient de Lycie, & fils d'un mesme pere.

' [Il y a quelque difficulté à voir comment] 'S. Edese, aprés avoir esté condanné aux mines de la Palestine, se trouva ensuite à Alexandrie. [Il sembleroit plus naturel qu'aprés avoir souffert les tourmens à Alexandrie, il eust esté envoyé en Palestine, & y eust enfin esté condanné à la mort. Mais le contraire paroist trop clairement dans le texte d'Eusebe; & nous ne voyons personne qui y ait donné un autre sens.]

(Men. 2. apr. p. 20. — Euf. de Pal. c. 4. 5. p. 323. b| 326. a. — c. 5. p. 326. a.)

NOTES SUR SAINT ACACE.

NOTE I.

Pour la page 166.

Difficultez qui se rencontrent dans ses actes: Si la province d'Europe a esté gouvernée par un Proconsul.

'BOLLANDUS qui nous a donné en grec les actes de S. Acace que nous avions seulement en latin dans Surius, juge que ces actes écrits avec autant de gravité que d'elegance, ont esté composez dés le temps de Constantin 'sur la foy des registres publics; & qu'ainsi ils sont dignes de toute sorte de creance. [Ils ont assurément de la gravité & de la simplicité, & sont tellement particularisez, qu'il est difficile de douter qu'ils ne soient ou originaux, ou faits sur une piece originale. Il est neanmoins à craindre qu'ils ne soient alterez, & qu'on n'y ait ajouté quelque chose à la verité. Car les discours en sont longs, étudiez, & trop beaux, ce semble, pour venir de la simplicité d'un original, comme nous le remarquerons de quelques uns en particulier.] 'Il y a encore sur la fin bien des prodiges, des apparitions, des voix du ciel, [dont on ne voit pas bien l'utilité, & qui ne sont pas tout à fait accompagnées d'une certaine majesté qui les fait croire & reverer comme des œuvres de Dieu dans les actes de Ste Perpetue, & dans quelques autres, qu'on ne sauroit douter estre veritables.] 'Le juge y est appellé une fois fils de satan: [Et ces expressions toujours odieuses, passent pour des marques de fausseté dans des pieces tant soit peu douteuses. Le grec en est assez mauvais pour la syntaxe & la construction; & je ne sçay si l'on pourroit en rejetter toujours la faute sur les copistes & les Imprimeurs, quoiqu'assurément les derniers y aient assez mal fait leur devoir.]

'Selon ces actes, Maximien ordonnoit que les soldats Chrétiens seroient renvoyez au juge ordinaire: [Car je ne voy pas d'autres sens à ces paroles, τοῖς ἔξω δικαστηρίοις. Il est difficile de voir la raison de cette ordonnance. Mais ce qui nous embarasse le plus,] 'c'est que pour l'executer, Firme Tribun de S. Acace l'envoie non au Gouverneur de la province, mais à Bibien, τὴν καθόλου τοῦ στρατοῦ διέποντι ἀξίαν, [c'est à dire ce semble, qui avoit l'intendance generale de l'armée. Ce n'estoit donc pas un juge ordinaire. Que si l'on dit qu'il faut oster τοῦ στρατοῦ,] 'comme en effet dans la suite il s'intitule luy mesme simplement καθολικὸν, [c'estoit un Intendant des finances: & pourquoi renvoyer à un homme de cette profession un jugement criminel, qui ne regardoit en aucune maniere sa fonction? C'est ce que nous proposons aux personnes qui sont habiles en cette matiere.

Nous voudrions aussi qu'ils examinassent si tant de titres & d'epithetes qu'on voit dans les lettres raportées par ces actes, & dans les endroits qui paroissent les plus originaux, & tirez mot à mot du greffe, sont du style de ce temps là, & si tout cela n'est pas du mesme style que la narration de l'auteur des actes.]

'Saint Acace paroist estre qualifié Centenier en un endroit; '& le traducteur l'a pris de la sorte. [Ce-

(Boll. 8. may. p. 292. c. — p. 764. §. 13–19. — §. 11. — p. 762. §. 1. — §. 2. — §. 19. — §. 2. — p. 293. c.)

[Cependant dans toute la ſuite il n'eſt qualifié que ſoldat, ϛρατιώτης,] 'meſme dans la lettre par laquelle Firme l'envoie à Bibien, [& où par conſequent il falloit marquer preciſément ſa qualité. Le traducteur a cru le devoir qualifier Centenier dans ces endroits.]

p.762. §.3.

Ibid. 'Cette expreſſion du Garde-role, *Commentarienſis*, πρὸς τὴν σὴν τῆς ἐμοῦ κυρίου ἐξουσίαν, [eſt-elle greque, & ne vient-elle pas du ſtyle de l'Ecriture?]

Ibid. 'Firme en renvoyant le Saint à Bibien, pouvoit-il luy dire qu'il luy falloit faire ſubir la queſtion? [N'eſtoit-ce pas faire la loy ou au moins la leçon à ſon ſuperieur?]

§. 5. 'La confeſſion que le Saint y fait de la divinité, de l'eternité &c. de J. C, [ne paroiſt-elle pas compoſée aprés l'entier éclairciſſement de ce myſtere, & aprés la victoire de l'Egliſe ſur les Ariens?]

§. 6. 7. 'Les diſcours que le Saint fait enſuite, [ſont fort beaux, fort ſaints, fort edifians: Mais ils ſont bien longs, bien ſavans, & bien elevez, pour croire qu'ils aient eſté prononcez ſur le champ, & par un ſoldat qui n'avoit point étudié. Il y a encore plus ſujet de le dire] 'du diſcours qu'il fait pour expliquer tout le myſtere de la Trinité, & l'unité d'un ſeul Dieu en trois perſonnes. [Saint Gregoire de Nazianze n'euſt pas pu parler plus juſte dans un diſcours medité & étudié; & on ne voit pas que les Martyrs aient accoutumé d'expliquer en détail ces grands myſteres aux perſecuteurs qui n'eſtoient guere en état d'en profiter.]

§. 8. 9.

§. 9. 'On y fait dire au Saint, que l'Empereur qui regnoit alors en ce pays là avoit un fils nommé Maxence, lequel regnoit avec luy. [Maximien Hercule a eu Maxence pour fils, & on peut dire qu'ils ont regné quelque temps enſemble; mais ce n'eſtoit pas dans la Thrace. Et aſſurément ce Maximien dont il eſt parlé ici, eſt Galere: de ſorte que pour ſoutenir cet endroit, il faut avouer au moins qu'au lieu de Maxence on doit lire Maximin, qui eſtoit neveu & fils adoptif de Galere, & qui régnoit, effectivement ſous luy & avec luy.]

§. 15. 'Δεσμοφύλαξ & Καπικλάριος, *clavicularius*, ſont mis comme deux perſonnes differentes, & neanmoins on voit bien que c'eſt le meſme.

§. 17. 'Le mot de σχολαστικοί, pour ceux qui eſtoient *in ſchola*, dans un corps d'officiers du palais, [eſt-il ſi ancien?] 'Bollandus & d'autres l'entendent des *Avocats*: [mais j'ay peine à croire que ce ſoit le ſens.

p. 198. d.

Il ſemble que le geolier par prudence & par la crainte d'eſtre maltraité, 'comme les actes portent qu'il le fut, devoit s'empeſcher 'de dire ce qu'il avoit vu du miracle par lequel S. Acace 'avoit eſté gueri, & ſe contenter] 'de proteſter, comme fait Pegaſe dans les actes de S. Taraque, que perſonne n'eſtoit entré pour le pancer.

p 765. §. 17. — §. 15. — Tar. pal. p. 264.

[Je n'entens rien] 'aux deux dernieres lignes de la lettre de Bibien à Flaccin. [Cela peut venir des copiſtes; & il ſemble qu'il manque quelque choſe à la fin. 'Mais un homme ſe qualifiera t-il luy meſme αἰδεσιμώτατον? Peut-on croire encore qu'un payen & un homme qui ſavoit le grec, ſe ſoit ſervi de cette expreſſion, 'παρὰ τῇ ἐμῇ βραχύτητι, au lieu de dire παρ' ἐμοῦ ou ὑπ' ἐμοῦ?

Boll. p. 766. §. 19. — Ibid. — Ibid.

Les ſentences par leſquelles nous voyons dans les vrais actes que les Martyrs ſont condannez à la mort, ſont toujours tres courtes: & je ne me ſouviens point d'en avoir vu qui approchent pour la longueur] 'de celle que Flaccin prononce contre S. Acace.

§. 20.

[Je voudrois auſſi que Bollandus nous euſt éclairci] 'cette qualité de Proconſul d'Europe donnée à Flaccin. 'Il y avoit alors un Flaccin, mais Prefet du Pretoire, comme nous l'apprenons de Lactance. [Si S. Philippe d'Heraclée a ſouffert en 304, comme nous croyons, l'Europe & l'Hemimont n'avoient alors qu'un meſme Gouverneur. Ainſi il y a peu d'apparence que l'Europe euſt ſon Gouverneur particulier en l'an 306: car nous ne croyons pas pouvoir mettre pluſtard le martyre de S. Acace.] 'On cite une inſcription d'un magiſtrat qualifié Conſulaire de la province d'Europe & de la Thrace.

§. 19. — Lact. perſ. c. 16. p. 13. — Euſcht. n. p. 200. 1.

[D'ailleurs le titre de Proconſul eſtoit alors aſſez rare entre les Gouverneurs Romains, & il ſe reduiſit enfin à ceux de la petite Afrique & de la petite Aſie, avec peuteſtre encore celui d'Acaïe.] 'Les Proconſuls n'eſtoient ſous les Empereurs que pour les provinces qu'Auguſte avoit laiſſées au Senat, 'dont Dion fait le denombrement, [& il n'y met point l'Europe, ni aucune autre partie de la Thrace.] 'Toutes les autres provinces, & toutes celles qui ſe formerent depuis, eſtoient cenſées appartenir à l'Empereur, '& par conſequent gouvernées par des Propreteurs, [qui prirent enſuite d'autres titres,] & non par des Proconſuls. [Auſſi le Gouverneur de l'Europe n'eſt point qualifié Proconſul dans la Notice de l'Empire, mais Conſulaire.] 'Les actes de S. Moce parlent de Laodice & de Maxime Proconſuls d'Europe. [Mais c'eſt une tres méchante piece;] & elle étend la juriſdiction de ces Proconſuls ſur Amphipolis & Apollonie [villes de Macedoine, & qui ainſi n'avoient rien de commun ni avec la province d'Europe, ni meſme avec toute la Thrace. C'eſtoient deux dioceſes ou departemens tout differens.]

Dio, l. 53. p. 504. c. — p. 503. d. e. — c| 504. b. — e. — Boll. 11. may, p. 622. b.

'On voit par divers exemples qu'il y avoit des Proconſuls à Conſtantinople, qui avoient rang dans le Senat, & y liſoient les ordonnances des Empereurs: '& Socrate dit que Conſtance établit un Prefet à Conſtantinople [l'an 359,] en aboliſſant la charge des Proconſuls. 'Godefroy ſoutient que ces Proconſuls n'eſtoient veritablement que les Duumvirs & les magiſtrats propres de la ville de Conſtantinople, à qui l'on donnoit ce titre par honneur, parcequ'ils y tenoient le meſme rang que les Conſuls à Rome. 'Mr Valois ſoutient au contraire que ces Proconſuls eſtoient les gouverneurs de la province d'Europe; & il allegue pour cela 'les lettres de Conſtance à Donat Proconſul, contre Olympe Eveſque [d'Enos] dans la Thrace. [Cette autorité paroiſt conſiderable. Mais il faut remarquer qu'Enos eſt mis dans la province de Rhodope, & non dans celle d'Europe: de ſorte que ſi la lettre de Conſtance donnoit un pouvoir extraordinaire à Donat, elle ne prouve rien. Que ſi Enos eſtoit dans l'étendue de ſa juriſdiction, il ſemble qu'on en peut tirer que la Thrace n'eſtoit point encore diviſée en pluſieurs provinces, & qu'ainſi il pouvoit bien y avoir un Gouverneur de Thrace, comme du temps de S. Philippe d'Heraclée, ou un Proconſul; mais non un Proconſul ou un Gouverneur d'Europe.

Cod. Th. 6 t. 4. l. 8. 9. p. 41. 42| p. 25. 2. — Socr. l. 2. c. 41. p. 153. b. — Cod. Th. t. 2. p. 53. 1| 44. 2. — Socr. n. p. 36. 37. — Ath. de fug. p. 703. b.

Ce qui peut porter à croire que ces Proconſuls abolis par Conſtance n'eſtoient que pour la ville de Conſtantinople,] c'eſt que depuis cela la province d'Europe avoit ſon Gouverneur particulier qualifié Conſulaire, comme nous avons déja dit: de ſorte que les Prefets de Conſtantinople n'eſtoient point gouverneurs de l'Europe, ni par conſequent les Proconſuls auſquels ils avoient ſuccedé. Car ſi Socrate en diſant que Conſtance abolit les Proconſuls, n'a voulu dire autre choſe ſinon qu'il les changea en ſimples Conſulaires, ſon expreſſion eſt aſſurément tres impropre, quand meſme on voudroit ajouter que la ville de Conſtantinople fut alors exemtée de la juriſdiction de ce Gouverneur; ce qui avoit déja neanmoins eſté fait par Conſtantin, ſelon la chronique d'Alexan-

Themi. or. 17. p. 480. lexandrie *p. 666.*] 'Le P. Hardouin a depuis défendu le sentiment de Godefroy contre Mr Valois; & il soutient que ni l'Europe, ni aucune autre province de la Thrace, n'a jamais esté Proconsulaire. Neanmoins l'argument qu'il tire de ce que Socrate a mis ἀνθυπάτων, & non ἀνθυπάτου, [paroist peu solide.

Mais enfin, soit que les Proconsuls de Constantinople fussent seulement pour la ville, soit qu'ils gouvernassent encore ou la seule Europe, ou toute la Thrace, il y a bien de l'apparence que cela venoit de Constantin, qui l'avoit fait pour honorer sa nouvelle Rome par le magistrat le plus eminent entre les gouverneurs de province.]

Socr. l. 6. c. 23. p. 332. a. b. 'Socrate dit que S. Acace fut suspendu à un noyer, & y finit son martyre. [Les actes n'en disent rien. Et il n'est pas étrange qu'on ne se soit pas mis en peine d'y marquer à quoy il estoit attaché lorsqu'on le fouetta. Mais ce que dit Socrate, qu'il mourut attaché au noyer, ne se peut accorder avec les actes; & il faut que l'un ou l'autre se trompe. Je pense neanmoins que les actes peuvent l'emporter en cela sur Socrate, assez peu exact en beaucoup de choses. Car quoique nous ayons remarqué dans les actes un assez grand nombre de difficultez, on voit neanmoins que la pluspart sont peu importantes; & nous ne craignons point de dire que hors peutestre les prodiges sur lesquels nous voudrions avoir le jugement de personnes graves & judicieuses, nourries en mesme temps dans la pieté; hors cela, dis-je, tout y est beau, tout y est grand, tout y est edifiant, tout y est saint; & les discours aussibien que le reste, quoique nous ne puissions pas les soutenir originaux. Je ne sçay si l'article du Proconsul d'Europe doit faire dire qu'ils n'ont esté faits qu'aprés la fondation de Constantinople. Mais il semble nous obliger encore plus de croire qu'il y a eu une histoire du Saint faite avant l'an 359, aprés lequel cette province n'a plus eu de Proconsul.]

NOTE II.

Pour la page 166.

Qu'il est mort apparemment en l'an 306.

Boll. 8. may, p. 762. §. 1. p. 292. a. Les actes de S. Acace portent qu'il souffrit dans la 3e tempeste qu'excita le demon sous Maximien [Galere] gendre de Diocletien. 'Bollandus l'entend d'un troisieme edit publié contre les Chrétiens des le commencement de may 303. [Il faudroit dire des le commencement d'avril,] p. 762. §. 1. 2. 'puisque le martyre du Saint commencé en consequence de cet edit, §. 19. 20. 'dura au moins 25. jours, §. 21. '& finit le 8. de may. [Je ne sçay si mesme le second edit estoit publié au mois d'avril ou de may 303.]

§. 1. 'Ce qui est certain, c'est que cette troisieme tempeste condannoit generalement tous les Chrétiens à la mort: [& cela n'a esté qu'en l'an 304. On pourroit dire que l'edit publié alors estoit une troisieme tempeste, en contant pour la premiere le premier edit de la persecution publié le 24. fevrier 303, & pour la seconde les edits faits la mesme année contre les seuls Ecclesiastiques.

Il est difficile mesme de mettre le martyre de S. Acace en 304, puisque les actes de Saint Philippe d'Heraclée nous apprennent que Justin étoit alors gouverneur des pays où sont Heraclée & Andrinople, c'est à dire de ceux mesmes où S. Acace a souffert] §. 19. 'sous Flaccin qualifié Proconsul d'Europe. [Les actes de Saint Philippe forment encore une autre difficulté. Car Heraclée est dans la province d'Europe, & Andrinople dans celle d'Hemimont. Ainsi ces provinces estoient encore alors unies & comprises toutes deux apparemment sous le Gouverneur de la Thrace: de sorte qu'il n'y avoit point encore alors de Proconsul d'Europe. Il faut donc recourir à dire que Saint Philippe a souffert avant Diocletien, ce qui n'est pas absolument impossible, ou mettre le martyre de S. Acace en l'an 306. Car il y eut alors un renouvellement de persecution qu'on peut considerer comme une troisieme tempeste, en ne contant que pour une les divers edits publiez en 303. contre les Ecclesiastiques, & pour la seconde ceux qui parurent au commencement de 304. contre les laïques pour les condanner tous à la mort. En ce cas, il faut distinguer Flaccin Proconsul d'Europe, de Flaccin qui estoit en mesme temps Prefet du Pretoire. *V. la persec. de Diocl.* Car si l'on mettoit le martyre de S. Acace en 304, on pourroit dire que Flaccin auroit passé de la charge de Proconsul à celle de Prefet. On pourroit peutestre soutenir ce sentiment, & répondre aux actes de S. Philippe, en disant que Justin n'estoit pas gouverneur de province, mais Vicaire de la Thrace. Je douterois neanmoins que le terme de *Præses* par lequel il est marqué, se donnast aux Vicaires, & surtout puisqu'il est dit que son autorité n'étoit que pour un an.] 'Basso Præsidi annuus successor advenit Justinus. Anal. t. 4. p. 143.

[Une chose qui peut faire juger encore que Saint Acace n'a point souffert en 304,] 'c'est ce qui est Boll. 8. may. p. 762. §. 1. dit que cette troisieme tempête s'étoit elevée sous Maximien Galere, §. 21. '& que le Saint consomma son martyre sous l'Empereur Maximien. [Car jusqu'au premier may 305, Galere n'étoit que Cesar. On peut répondre qu'on le nomme, parceque la Thrace où cela se passoit, étoit de son departement. Mais si c'en étoit la raison,] §. 3. 'dans l'endroit où Antonin officier public accuse S. Acace de desobeïr au commandement des Augustes; [il n'auroit jamais manqué d'ajouter *& des Cesars*, pour y comprendre Galere son Prince propre.] §. 9. 'Le Saint y parle luy mesme de Maximien comme du veritable Empereur qui regnoit alors. [Bollandus semble vouloir que ce Maximien soit Hercule,] p. 292. b. 'puisqu'il dit que la disposition de l'Occident luy appartenoit. [Mais si c'est son sens, il n'a pas songé que ce Maximien est appellé *gendre de Diocletien*, ce qui n'est vray que de Galere: & nous ne craignons point d'assurer qu'Hercule n'avoit pas plus d'autorité sur la Thrace que sur l'Egypte & la Syrie. Cette epoque de l'an 306. s'accorde encore fort bien avec ce que dit le Saint,] p. 762. §. 4. 'que dans le peu de temps qu'il avoit esté dans les troupes, il avoit vu beaucoup de ses compagnons souffrir le martyre.

[On peut objecter qu'il n'y avoit point alors plusieurs Augustes qui persecutassent les Chrétiens,] §. 3. 'comme Antonin le dit dans les actes; [Constance leur estant au contraire tres favorable. Mais il est aisé de répondre que les Empereurs mettoient toujours dans leurs edits le nom de leurs collegues: de sorte que ce qui ne se faisoit que par un, estoit neanmoins regardé comme fait par tous.

Il faudroit examiner ici] §. 21. 'la date des actes de S. Acace conceue en ces termes: *Il fut consommé le VIII. des ides de may, c'est à dire le 8. de may, & selon les Grecs le 15. des calendes de may.* p. 298. 299. 'Bollandus dit quelque chose sur cette date en la raportant à l'an 303. [Peutestre que selon son raisonnement mesme elle ne se raporteroit pas moins à l'an 306. Mais nous aimons mieux ne point entrer dans une matiere dont nous n'avons point de connoissance, & la laisser examiner à de plus habiles.]

NOTES
SUR SAINT
GURIE,
ET SAINT SAMONE.

Pour la page 168.

NOTE I.

Quelques fautes dans leurs actes, assez bons d'ailleurs.

Sur. 15. nov. p. 339. All. de Sim. p. 129.

'LES actes de S. Gurie & S. Samone que nous avons dans Surius, portent le nom de Metaphraste, '& sont reconnus pour estre de luy par Leo Allatius. [Neanmoins on n'y voit point de miracles Metaphrastiques, point de faits extraordinaires & incroyables. Ils s'accordent assez bien avec Arethas, & ont neanmoins beaucoup de particularitez qu'Arethas ne marque point, & qu'on ne peut pas aussi presumer estre inventées. Ainsi nous avons lieu de croire que Metaphraste a suivi une histoire ancienne & originale, qu'il a ajustée en sa maniere, comme il a fait celle de S. Taraque & quelques autres. Cela fait que nous ne pouvons point nous arrester aux discours qu'il met en la bouche des Saints ou des juges. Mais pour les faits, il semble que l'on y peut avoir quelque égard, en supposant neanmoins qu'il en a pu omettre quelques uns, & en brouiller d'autres. Et en effet; il ne distingue pas aussibien qu'Arethas ce qui s'est passé sous Diocletien & sous ses successeurs.

Il y a aussi des fautes ou de luy ou des copistes dans la date de la persecution,] 'qu'il fait commencer aprés la neuvieme année de Diocletien, [c'est à dire en 294.] & sous le VI. Consulat de Maximien, [qui est l'an 299. Et elle n'a commencé qu'en 303.] Il ajoute que c'estoit l'an 600. d'Alexandre, [ce qui revient à l'an 288. ou 289. de J. C. selon Calvisius *p.* 681.] '& l'ére d'Edesse estoit la mesme que celle d'Alexandre.

Sur. 15. nov. p. 339. — Euf. chr. n. p. 240. 2. — Sur. p. 339. §. 2.

'Il dit que beaucoup de Chrétiens ayant esté pris avec les deux Saints, le juge renvoya les autres aprés leur avoir fait souffrir quelques tourmens. [Je ne sçay si l'on pourroit autoriser ce fait par aucun exemple de la persecution de Diocletien, à moins que de le reduire,] 'comme fait Arethas, à quelques personnes sans nom. [Encore n'est-il pas aisé de le croire.] 'Ce qui y est dit que J. C. avoit promis à Augare qu'Edesse ne seroit jamais prise par les barbares, & qu'il y avoit envoyé son image, [est sans doute une addition de Metaphraste. Au moins on ne trouve rien de cela 'dans Eusebe: & il est certain qu'Edesse est enfin tombée entre les mains des barbares.]

p. 346. §. 8. — p. 342. §. 16. — Euf. l. 1. c. 13. p. 32. 33.

Pour la page 169

NOTE II.

Que ces Saints n'estoient point dans le sacerdoce.

Sur. 15. nov. p. 348. §. 20.

'Arethas dit des SS. Gurie, Samone, & Abibe, *sacri ordinis, propterea quòd Abibus Diaconus esset, omnes fuere consortes : si quidem in societate quæ quisque habet, communicat alteri.* [Cela marque tres clairement qu'Abibe seul estoit dans les ordres sacrez;] & que quand Arethas dit ensuite de tous

les trois, *eo qui ex sacerdotali dignitate splendor effulget, enituere*, [il ne l'entend que du diaconat d'Abibe, rendu commun à tous par la charité, comme il venoit de le dire. Cependant il semble que cette expression ait trompé quelques Grecs,] 'qui disent que Gurie & Samone estoient *ex sacerdotum ordine.*

Ugh. t. 6. p. 1135. a.

Pour la page 169.

NOTE III.

Pourquoi on met leur martyre en l'an 306.

Sur. 15. nov. p. 346. §. 9.

'Arethas dit que S. Gurie & S. Samone furent martyrizez sous un Gouverneur envoyé par le successeur de Diocletien, [c'est à dire assurément par Maximin, qui fut fait Cesar le premier may 305. Ainsi on pourroit mettre des la mesme année le martyre des Saints, arrivé le 15. de novembre. Neanmoins puisque Maximin ne donna de nouveaux ordres contre les Chrétiens qu'en l'an 306, comme on le peut juger par l'histoire de S. Appien, il vaut mieux differer d'un an le martyre de S. Gurie & de S. Samone.]

Pour la page 170.

NOTE IV.

Sur quelques circonstances de l'histoire d'Euphemie.

Sur. 15. nov. p. 343. §. 22.

'Metaphraste dit qu'Euphemie ayant trouvé quelque chose sur la bouche de son enfant, qu'elle jugea estre le poison dont il estoit mort, le mit dans le verre de sa maistresse, dans la pensée que si elle n'en mouroit pas, elle n'avoit pas empoisonné son fils, & que si elle en mouroit, comme cela arriva, elle n'auroit que ce qu'elle meritoit. [Si cela s'est passé de la sorte, Euphemie estoit veritablement homicide, & il semble peu croyable que Dieu l'ait delivrée aussitost aprés par un grand miracle. De sorte qu'on peut croire que Metaphraste a gasté quelque chose en cet endroit. Neanmoins Dieu a des raisons bien differentes des nostres, & ses faveurs temporelles ne sont pas toujours pour les plus saints. Quoy qu'il en soit, nous n'avons point cru devoir mettre cette circonstance dans le texte, non plus que ce que dit aussi Metaphraste,] 'que le Got s'en retourna d'Edesse à Rome, [comme si c'eust esté le lieu ordinaire de sa demeure; ce qui n'est nullement probable. Et il n'y avoit alors rien de commun entre Edesse & Rome.]

§. 16.

NOTES
SUR SAINTE
PELAGIE.

Pour la page 170.

NOTE I.

Qu'elle n'estoit pas fille de Ste Domnine.

[EUSEBE ni S. Chrysostome ne témoignent point que Ste Pelagie eust aucune alliance de sang avec Ste Domnine & ses filles, quoiqu'ils parlent d'elles toutes. Car il y a bien de l'apparence que c'est Sainte Pelagie qu'Eusebe a voulu marquer,] 'quand il dit que des Chrétiens se precipiterent à Antioche du haut de leurs maisons, pour ne pas tomber entre les mains des persecuteurs. 'Pour les autres, il en fait aussitost aprés un ample recit, quoique sans les nommer: '& il n'y donne à Ste Domnine que deux filles vierges.

Euf. l. 8. c. 12. p. 305. c. — p. 305. 306. — p. 305. d.

'Ce qu'il dit de ces Saintes est à peu pres la mesme chose que ce que Saint Ambroise dit de la mere &

Act. M. p. 576. c.

des sœurs de Ste Pelagie; ce qui oblige à dire ou que S. Ambroise parle d'une Sainte differente de Ste Domnine, ou que quand il la fait mere de Ste Pelagie, c'est qu'il n'estoit pas tout à fait instruit de leur histoire. [Ce dernier nous a paru plus aisé à croire, que non pas qu'un evenement tel que celui là soit arrivé deux fois dans le mesme temps, dans le mesme pays, & avec presque toutes les mesmes circonstances.]

Pour la page 170.

NOTE II.

Des oraisons de S. Chrysostome sur Ste Pelagie & Ste Domnine: Du nom de la derniere, & du jour de sa feste.

Sur. 9. jun. p. 141. 143. Chry. t. 1. n. p. 85. 1. e.

'Nous avons dans Surius deux oraisons de S. Chrysostome sur Ste Pelagie. 'Fronton du Duc a donné la premiere en grec, tirée de deux manuscrits de la bibliotheque du Roy. [Et pour l'autre, quoiqu'elle soit courte, elle a tant de raport avec l'air de S. Chrysostome en general, & en particulier avec les pensées de la premiere, qu'il est difficile de douter qu'elle ne soit aussi de ce saint Docteur.

p. 96. 2. c | or. 51. p. 557.

Pour Ste Domnine & ses filles, outre ce qui en est dit dans Saint Ambroise & dans Eusebe,] 'nous en avons une grande oraison dans S. Chrysostome parmi celles que Fronton du Duc a tirées des manuscrits. [On pourroit remarquer qu'elle semble n'avoir pas tout le feu, l'elevation, & la noblesse de S. Chrysostome, & elle ne finit point par une moralité, comme c'est l'ordinaire de ce Saint. D'ailleurs, il y a des choses que l'autorité mesme de S. Chrysostome auroit de la peine à faire passer. D'autre part cependant elle est tout à fait liée avec l'homelie 34. du cinquieme tome, receue comme du Saint par les plus habiles:] '& Mr. du Pin les met toutes deux entre celles qui en sont veritablement. 'Savilius reçoit aussi celle sur Sainte Domnine comme legitime, & l'appuie sur le catalogue d'Ausbourg, où elle est la 61. [S. Chrysostome n'observe pas aussi toujours de finir par une morale les panegyriques des Saints. Nous croyons donc devoir citer cette homelie sous son nom, en attendant un plus grand éclaircissement, & raporter ce qui s'y trouve pour le laisser au jugement des lecteurs.

Du Pin, t. 3. p. 219. 224. Chry. S. t. 5. b. 65. p. 473 | n. p. 711. 736.

Le nom des Saintes n'y est pas exprimé, non plus que dans Eusebe & dans S. Ambroise: & il paroist qu'on ne les sçait que par la tradition conservée dans le titre de cette oraison,] & dans les offices des Grecs, où on les lit neanmoins avec quelque difference. La mere est quelquefois nommée Domna, & les filles Berine [ou Verine,] & Prodoce. 'On trouve dans les martyrologes de S. Jerome au 19. d'octobre les noms de Prosdote, Domna, Beronie, & Pelagie, partie à Antioche, partie en d'autres endroits, & avec assez de confusion. Domna y est mesme qualifiée Vierge. [Avec cela, je ne sçay si ce ne seroient point les mesmes Saintes.] Il y a aussi une Nicé mere de quelques Martyrs.

Chry. t. 1. n. p. 96. 1. d. e.

Flor. p. 926.

[Il y a encore plus de sujet de raporter aux mesmes Saintes] 'ce qu'on trouve au 14. d'avril dans les martyrologes de S. Jerome, d'Usuard, Adon, Notker, & plusieurs autres, *Domnæ, Dominæ*, ou *Domninæ cum suis virginibus coronatæ*. [Cette expression extraordinaire *cum suis virginibus*, est fort claire dans l'histoire de Ste Domnine d'Antioche, & fort obscure en toute autre. Et d'ailleurs il est certain par l'homelie de S. Chrysostome jointe à la 34e. qui y a raport, que leur feste se faisoit vers le 14. d'avril: de sorte que ce qu'on en lit au 19. d'octobre, doit se raporter à quelque dedicace, quelque translation, ou quelque autre chose semblable. En ce cas neanmoins il faut avouer qu'il y a faute dans presque tous les martyrologes, où Ste Domnine du 14. d'avril est qualifiée Vierge. Mais la mesme faute se lit aussi au 19. d'octobre. Elle est jointe le 14. d'avril dans quelques exemplaires à des Martyrs de Terni en Italie, *Interamnæ*. Mais il est ordinaire dans ces anciens martyrologes de joindre ainsi des Martyrs de differens lieux. Et peutestre que cela estoit mieux distingué dans les premiers exemplaires,] 'puisqu'Usuard, Adon, & Notker, aprés avoir marqué S. Procule à Terni, ajoutent, *Item S. Domninæ*, *&c.* [ce qui n'oblige point à la mettre à Terni, comme s'ils avoient mis *Ibidem*.]

Boll. 14. apr. p. 211.

Boll. 14. apr. p. 212. a.

Pour la page 171.

NOTE III.

Quelques fautes sur Ste Pelagie.

Bar. 9. juni d. | Boll. 4. may, p. 454. a.

'Il y avoit à Constantinople une eglise de Ste Pelagie; ce que Baronius entend de Ste Pelagie d'Antioche. 'Mais Bollandus fait voir que c'estoit de Ste Pelagie de Tarse, qui estoit la plus celebre en cette ville.

Menæa, p. 91 | Ugh. t. 6. p. 1097.

'Les Grecs disent que Ste Pelagie qu'ils honorent le 8. d'octobre, rendit son esprit en paix, sans parler qu'elle se soit precipitée; & ils la mettent sous Numerien. [Mais par tout le reste de ce qu'ils en disent, on voit bien que c'est la mesme dont ils font le 10 de juin, & dont parle S. Chrysostome.]

Pour la page 172.

NOTE IV.

Quelques faits difficiles à croire dans l'histoire de Ste Domnine.

Chry. t. 1. or. 51. p. 567. c.

'S. Chrysostome raporte que quelques uns disoient que le pere de Ste Berenice & Ste Prosdoce, leur avoit aidé luy mesme à tromper les soldats & à s'en degager, afin qu'elles se pussent jetter dans la riviere: & il suit ce sentiment, disant que leur pere avoit peutestre voulu contribuer à leur couronne, pour diminuer un peu devant Dieu la faute qu'il avoit faite en les trahissant, & les livrant entre les mains de la justice. [Cela nous a paru si extraordinaire & si difficile à croire, que nous n'avons pas osé mettre non plus ce qu'ajoute le mesme Pere,] 'qu'afin que les gardes sceussent ce que les Saintes estoient devenues, & qu'ils eussent quelque marque pour montrer qu'ils ne les avoient pas laissé echaper pour de l'argent, elles laisserent exprés leurs souliez sur le bord de l'eau.

p. 570. c. d.

NOTES SUR SAINTE EUPHEMIE.

Pour la page 172.

NOTE I.

Qu'il ne faut prendre son histoire que de S. Astere.

All. de Sim. p. 125. p. 120 | Bar. 16. sept. a.

'Les actes de Ste Euphemie que nous avons dans Surius, sont de Metaphraste, [& dignes de luy.] 'Leo Allatius & Baronius en citent d'autres, que nous n'avons pas. [Nous en avons vu de manuscrits differens de ceux d'Allatius, puisqu'ils commencent par ces mots; *Quinto persecutionis anno*. Ils sont aussi fort differens de Metaphraste, & ont quelque chose d'ancien & d'assez beau, mais

mais ils sont meslez de tant de circonstances fabuleuses, qu'ils ne peuvent meriter aucune creance.

Bede, Usuard & Adon, dans leurs martyrologes, s'accordent assez avec Metaphraste. Et mesme Ennode qui estoit Evesque de Pavie au commencement du VI. siecle, ne s'en eloigne pas,]

Enn. car. 17. p. 592.

'dans une hymne qu'il nous a laissée sur Ste Euphemie. De sorte qu'il paroît que les faits raportez par Metaphraste estoient receus dans l'Eglise longtemps avant luy: [Et nous nous serions cru obligez d'en raporter un abregé, sans la difficulté que nous avons trouvée à les accorder avec S. Astere d'Amasée,

Act. M. p. 541. §. 1.

'qui vivoit à la fin du IV. siecle dans le Pont, & qui ainsi ne pouvoit pas manquer de savoir ce qu'on en disoit de vray.]

Ast h. 11. p. 211. a. c.

'Ce Saint dit qu'on luy cassa les dents, & qu'on la jetta dans le feu, [mais ne dit point qu'elle ait souffert d'autres supplices. Metaphraste ni les actes manuscrits ne parlent point du premier; ce qui suffiroit pour rendre leur narration tres suspecte, quand elle ne le seroit pas d'ailleurs. Ennode & les martyrologes ne disent rien non plus de ce tourment. Tous disent qu'elle fut jettée dans le feu, ou qu'on l'y voulut jetter.]

c.

'Mais au lieu que selon S. Astere elle y consomma son martyre, pour aller jouir aussitost de la felicité du ciel,

Enn. p. 593.

'Ennode dit que le juge nommé Prisque, ayant commandé qu'on la jettast dans le feu, & les ministres se mettant en devoir de luy obeïr, ils furent arrestez par une grande lumiere, & declarerent au juge en luy presentant l'épée, qu'ils estoient prests de souffrir la mort plutost que de toucher davantage à la Sainte: Et il ajoute qu'aprés cela on employa contre elle les cailloux, les fosses, les bestes, & des caresses plus cruelles que tous les supplices.

[Ce recit d'Ennode s'accorde assez bien avec Bede, Usuard, Adon, Metaphraste, & Nicephore: mais je ne voy pas bien comment les accorder avec le discours de S. Astere. De sorte que si nous voulons nous arrester à ce Saint, que la qualité de sa personne, le temps où il vivoit, & le pays où il parloit, assez peu eloigné de Calcedoine, rendent sans doute fort considerable, il faut rejetter mesme le témoignage d'Ennode, quoiqu'il nous oblige, comme nous avons dit, de reconnoistre que les faits raportez par Metaphraste estoient écrits des le commencement du VI. siecle. Mais il y avoit des ce temps là beaucoup de fausses histoires receues communément, comme on le voit de celle de Ste Eugenie par S. Avit de Vienne.

On dira peutestre que S. Astere ne fait que la description d'un tableau, & que ce tableau pouvoit ne contenir qu'une partie de l'histoire.]

Ast. h. 11. p. 208. d| 209. b.

'Mais S. Astere dit positivement qu'il la contenoit toute. [Quand cela ne seroit pas, S. Astere ne pouvoit pas manquer d'en savoir le reste, & il l'auroit sans doute marqué en un mot.] Il avoit vu ce tableau au tombeau de Ste Euphemie, [c'est à dire à Calcedoine, où l'on savoit parfaitement tout son martyre, & on y eût plutost ajouté, que d'en retrancher quoy que ce fût.]

Pour la page 172.

NOTE II.

Qu'elle n'est point morte le 25 d'octobre: S'il y en a eu deux.

Bar. 451. §. 109|16. sept. a.

'Baronius cite des actes du Concile de Calcedoine, que le 25 d'octobre, auquel la sixieme seance du Concile fut tenue, estoit la feste de Ste Euphemie; [& cela donneroit lieu de croire que c'estoit le veritable jour de sa mort. Mais le texte grec du Concile n'en dit rien du tout: Et mesme le jour de la feste n'eût pas esté propre pour tenir une seance dans son eglise.]

Flor. p. 433.|434. 1.

'Florentinius suit Baronius, & penche aussi à croire que Ste Euphemie marquée en divers martyrologes le 13. d'avril, est differente de celle du 16 septembre. [Mais il faudroit des preuves considerables pour mettre deux Euphemies martyres à Calcedoine, estant bien plus aisé de croire qu'on ait fait sa feste en divers jours pour quelque dedicace, ou d'autres causes semblables.

Il semble qu'il en faille mettre une seconde; mais à Alexandrie, s'il n'y a point de faute dans Theophane,]

Thphn. p. 82. b.

'qui dit sur la 32e année de Theodose II, c'est à dire vers l'an 440,] qu'à Alexandrie on transfera les reliques de Ste Euphemie Martyre le 26 de septembre. [Car il n'y a aucun moyen de croire que les reliques de Ste Euphemie de Calcedoine aient jamais esté transferées à Alexandrie.]

p. 572.

'Le P. Goar dans ses notes croit qu'il faudroit plutost lire Ste Eugenie. [L'endroit n'est point dutout traduit dans Anastase.]

NOTES

SUR SAINT

PIERRE

BALSAME.

NOTE I.

Pour la page 176.

Qu'on ignore le lieu de son martyre.

Boll. 3. jan. p. 128. §. 1.

'BOLLANDUS qui veut que S. Pierre Balsame martyrizé à Aulane selon ses actes & selon plusieurs martyrologes, soit le mesme que S. Pierre Apselame martyrizé à Cesarée en Palestine, comme Eusebe nous en assure,

p. 129. §. 10.

'n'a garde de suivre ceux qui disent que cette Aulane est Aulone dans la Macedoine. Il semble croire que c'est une ville qu'Ottelius place dans la Samarie.

Hier. ep. 126. t. 3. p. 40. d.

'Et S. Jerome témoigne qu'il y avoit dans la Palestine une campagne que ceux du pays appelloient Aulone.

Act. M. p. 557.

'On sçait d'ailleurs que le Saint estoit d'Eleutherople; ce qui porte à croire qu'il a souffert aussi dans la Palestine, où la ville d'Eleutherople est celebre: [& nous n'en connoissons point d'autre.

Cependant de ce qu'il est né dans la Palestine, ce n'est pas une raison bien forte pour croire qu'il y soit mort.]

p. 557. 558.

'Il fut martyrizé dans la persecution de Maximien sous le gouverneur Severe: [Et Eusebe qui a fait une histoire assez particuliere de ceux qui ont souffert en Palestine durant la mesme persecution, ne parle d'aucun Gouverneur de ce nom. D'ailleurs les actes portent qu'il souffrit sous l'Empereur Maximien, sans rien dire de Maximin. Ainsi il faut apparemment changer ce texte, ou chercher le lieu de son martyre hors de la Palestine, & de tout l'Orient, qui n'a jamais proprement appartenu à aucun des Maximiens. Je croy mesme que l'Aulone de la Palestine, est un canton & une vallée en long selon la signification greque de ce nom, & comme le marque Saint Jerome. Autant qu'on le peut tirer]

Spanh. l. 4. p. 319.

'de quelques passages qu'on cite de Theophraste, [c'étoit toute la grande vallée d'autour du Jourdain & de la Mer-morte. Mais les actes de S. Pierre Balsame parlent d'une ville. Ces deux dernieres raisons nous empeschent encore de recourir]

Soz. l. 7. c. 15. p. 725. d.

'à l'Aulone de Sozomene, qui étoit

étoit un canton du territoire d'Apamée dans la Syrie. 'Estienne le geographe met quatre Aulones, dans la Laconie, dans l'Arcadie, dans la Crete, & dans l'Arabie. [Celle de S. Pierre peut avoir été l'une des trois premieres, si on ne veut pas que ç'ait été celle de Macedoine, à quoy je ne voy neanmoins rien qui repugne.]

Steph. p. 140.

'Au lieu d'Aulane un manuscrit lit *in civitate Avelana*: [a] Et nous avons la ville d'Avelle dans la Campanie entre Naple & Avellino. [Si c'est le lieu du martyre de S. Pierre, Maximien nommé dans ses actes est Hercule qui commandoit dans l'Italie.]

Boll. 3. jan p.128. §.2. [a] Baudr. p. 87.

NOTE II.

Pour la page 177.

Qu'il faut distinguer Saint Pierre Balsame & S. Pierre Apselame.

'La conformité des noms de Pierre Balsame & Pierre Apselame, semble assez donner lieu de croire que ce n'est qu'un mesme Saint, comme l'a cru Bollandus: [& d'ailleurs on les fait tous deux nez à Eleutherople, & martyrizez dans la mesme persecution: Mais d'autre part il y a diverses choses qui les distinguent.] 'S. Balsame a esté crucifié par ordre du juge Severe dans la ville d'Aulane le 3. de janvier, '& S. Apselame condanné par Firmilien a esté brulé à Cesarée en Palestine le 11. du mesme mois. [Cela fait quatre differences essentielles. Pour les accorder au moins en partie,] 'Bollandus veut qu'Aulane fust dans la Palestine, & qu'Eusebe ait mis le lieu de son martyre à Cesarée, parceque c'estoit la capitale de la Palestine. [Mais c'est une maniere de parler tres impropre, ou plutost une vraie fausseté, de mettre des Martyrs à Cesarée parcequ'ils ont souffert dans la Palestine.] Bollandus reconnoist dans le mesme endroit que Eusebe ne parle point de la sorte, & [qu'immediatement avant que de parler de S. Apselame,] il met à Ascalon ceux qui ont souffert à Ascalon. Aussi il est reduit à dire que les actes de S. Balsame portent seulement qu'il fut pris à Aulane, d'où il peut avoir esté conduit à Cesarée. 'Mais les actes disent distinctement qu'il fut pris à Aulane, '& qu'il y fut martyrizé le 3. de janvier.

Boll. 3. jan. p.128. §. 1. — p.129. §.3. — Eus. de Pal. c.8.10. p. 330. c| 335. c. d. — Boll. p. 129. §. 10. — §. 1. — §. 3.

[Nous avons montré d'ailleurs dans la note premiere, qu'il est fort difficile, ou plutost impossible, de soutenir que S. Balsame ait souffert sous Maximien dans la Palestine, où Eusebe ne marque point d'autre gouverneur qu'Urbain & Firmilien, sans y joindre jamais Severe. Je ne voy point que Bollandus dise rien sur cette difference de noms, ni sur celle de jours.] 'Il est fort embarassé sur celle du supplice. Il demande si on ne peut pas dire qu'aprés qu'on l'eut attaché à la croix, on l'y ait ensuite brulé, ou qu'on l'ait detaché de la croix pour le jetter dans le feu. Mais personne ne dit rien de cela, ni les actes, ni Eusebe, ni les martyrologes, ni les menologes. [Aussi la croix & le feu estoient deux derniers supplices tout differens l'un de l'autre; & je ne croy point qu'on les trouve jamais unis en une mesme personne, à moins que ce n'ait esté par deux sentences prononcées separément, si quelque Martyr avoit esté delivré miraculeusement du feu.

§. 9.

Il me semble qu'aprés cela il est impossible de reconnoistre l'autorité des actes de S. Balsame, & de dire que ce soit le mesme que S. Apselame. Aussi je ne voi point que Bollandus allegue personne pour ce sentiment: au contraire, 'selon ce qu'il en cite luy mesme, Molanus & Raderus croient que ce sont deux differens Saints.] 'Baronius parle de Saint Apselame dans ses Annales, sans rien dire de l'autre: '& dans ses notes sur la feste de S. Pierre Balsame il ne cite point du tout Eusebe.

p. 128. §.4. g. — Bar. 308. §. 1. — 3. jan. f.

[Comme nous ne croyons point que S. Balsame ait pu estre crucifié, & puis brulé, nous ne croyons point non plus qu'on puisse avoir égard] 'à quelques manuscrits de ses actes, où on lit qu'il fut crucifié & decapité, *cruce suspensus capite plexus est*. [Il faut suivre] ceux qui ne parlent que de la croix, comme le P. Ruinart & Bollandus les ont suivis dans leur texte. Pour Raban & Notker qui disent qu'il fut tué par l'épée, [cela s'expliqueroit aisément, puisqu'on pouvoit haster par l'épée la mort de ceux qui estoient crucifiez, comme on le fit aux deux larrons en leur cassant les jambes:] 'Et Eusebe se plaint comme d'une cruauté extraordinaire, de ce qu'on laissoit quelques martyrs expirer de faim sur la croix.

Act. M. p. 559| Boll. p. 129. §. 9. 1. — Eus. l. 8. c. 8. p. 300. c.

NOTES SUR SAINT PAMPHILE.

NOTE I.

Pour la page 179.

Que son apologie pour Origene, & celle d'Eusebe, ne sont qu'un mesme ouvrage.

'Saint Jerome avoit cru d'abord que l'apologie d'Origene, qui portoit le nom de S. Pamphile, estoit un ouvrage different des six livres d'Eusebe pour Origene: & c'est pourquoi 'il dit dans son traité Des hommes illustres, que S. Pamphile a écrit cette apologie avant Eusebe, 'à qui il attribue celle qui estoit en six livres. 'Il met encore en un autre endroit S. Pamphile au nombre des auteurs ecclesiastiques; [ce qui ne peut estre qu'à cause de cet ouvrage.] 'Mais environ dix ans aprés, ayant esté obligé de lire ces apologies à cause de la dispute qui s'eleva entre luy & Rufin, il reconnut que ce que l'on attribuoit à S. Pamphile n'estoit que le premier livre des six qui portoient le nom d'Eusebe: ce qu'il repete plusieurs fois. [De sorte qu'il y a lieu de s'étonner] 'comment dans la lettre 65. il dit que ce livre attribué à S. Pamphile, n'est presque autre chose que le 6[e] de la mesme apologie faite par Eusebe. [Si c'en estoit le premier, comme il le dit partout ailleurs, ce n'en étoit pas le sixieme. Ainsi il semble necessaire de recourir à ce que Saint Jerome mesme avoue,] 'qu'il avoit dicté cette lettre avec assez de precipitation.

Hier. in Ruf. l. 2. c. 6. p. 223. a. — v. ill. c. 75. p. 293. a. — c. 81. p. 294. d. — ep. 84. p. 327. b. — in Ruf. l. 1. c. 2. p. 199. a| 2. c. 6. p. 223. a| 3. c. 4. p. 235. b. — ep. 65. c. 4. p. 193. b. — b.

NOTE II.

Pour la page 180.

Que S. Jerome ne prouve point que cette apologie ne soit pas de S. Pamphile.

'S. Jerome dans son epistre 65, veut attribuer à Didyme ou à quelque autre ami d'Origene, le livre de S. Pamphile pour cet auteur: mais c'est sans en raporter aucun fondement. [Et il n'y a pas lieu de s'arrester beaucoup à cette conjecture qu'il a abandonnée luy mesme dans ses autres livres, où il attribue constamment à Eusebe l'ouvrage que Rufin publioit sous le nom de S. Pamphile.

Hier. ep. 65. p. 193. b.

Pour ce dernier point, Rufin & luy avoient tous deux raison; le livre ayant esté fait conjointement par S. Pamphile & par Eusebe, selon Eusebe mesme, Socrate, & Photius, comme on l'a marqué dans le texte.]

'Mais S. Jerome passa plus avant, & soutint que ce livre n'estoit point du tout de S. Pamphile. 'Car on

in Ruf. l. 2. c. 6 p. 223. a. — l. 1. c. 2. p. 199. b.

on estoit surpris de voir qu'Origene défendu par ce saint Martyr, eust esté condanné par le Pape Anastase & Theophile d'Alexandrie, & l'autorité de ces Evesques cedoit dans l'esprit de beaucoup de personnes à celle de Saint Pamphile. 'Pour prouver donc que l'apologie d'Origene n'estoit point de S. Pamphile, il allegue, 1°. Que le premier livre cite les suivans, ('ce qui ne se trouve pas neanmoins dans celui que nous avons,) '& que les suivans citent le premier: [en quoy il n'y a rien d'étrange,] 'puisque tous les cinq premiers estoient composez par S. Pamphile & Eusebe ensemble.

a. Hall. v. Ori.l.4.c. 1. p. 228. Hier. p. 199. a. Eus. l. 6. c. 33. p. 232. a.

2. 'Que S. Pamphile, selon Eusebe mesme, n'a rien écrit qui luy fust propre, hors quelques lettres. 'Mais cette apologie luy estant commune avec Eusebe, ne luy estoit pas propre; [outre que ce premier livre estant tout composé de passages d'Origene, hormis le commencement, qui n'est en quelque sorte qu'une lettre adressée aux Confesseurs, il peut tenir rang parmi les lettres: Et cela a certainement plus d'apparence, que de croire qu'Eusebe se contredit ouvertement en attribuant un livre à un homme qu'il dit n'avoir rien écrit. Neanmoins la premiere réponse paroist la meilleure, estant probable qu'Eusebe n'a mis le mot de *proprii operis*, selon la traduction de S. Jerome mesme, (car nous n'avons pas les termes d'Eusebe,) que pour excepter cet ouvrage qu'ils avoient fait conjointement.]

Hier. p. 199 a. b. Bul. l. 2. c. 13. §. 3. p. 264.

3. 'Que nous n'avons point d'autre ouvrage de S. Pamphile, par la comparaison duquel nous puissions dire que celui-ci est de son style. [Cela est vray à nostre égard, mais non à l'égard de ceux qui ayant vu ses lettres, ou qui connoissant sa personne, pouvoient discerner par le style ce qui estoit de luy ou n'en estoit pas. Que si nous ne le pouvions connoistre que par cette voie, nous aurions sujet d'en douter, & non de le nier. Mais puisqu'Eusebe nous en assure, & que Photius, qui d'ailleurs se declare partout contre Origene, ne fait point difficulté de l'avouer, nous ne pouvons pas faire grand fort sur cette raison. S. Jerome n'a pas mesme osé dire que le style de cette piece fust tout à fait conforme à celui d'Eusebe. Et en effet, il semble qu'il y ait quelque difference.]

Hier. ep. 65. c. 4. p. 193. b.

4. 'Que S. Pamphile ayant toujours esté défenseur de la foy Catholique touchant le Verbe; Eusebe au contraire comme chef de l'Arianisme, montroit dans ce livre que les sentimens d'Origene estoient conformes à cette erreur, '& que Rufin ayant traduit tout le reste mot à mot, avoit seulement changé quelques passages touchant le Fils de Dieu, & le Saint Esprit. [Il se peut bien faire que ces deux questions n'estant pas encore si emues dans l'Eglise, Saint Pamphile n'auroit pas esté tout à fait exact à rechercher ce qu'il y en avoit de plus fort & de plus clair dans Origene. Et ceux qui ne prennent pas le mensonge officieux pour un peché, pourroient croire que Rufin a esté capable de substituer des passages d'Origene tout à fait formels pour la consubstantialité au lieu de ceux que S. Pamphile y avoit mis. Mais ne le pouvant savoir assurément que par le texte grec de cette apologie, que nous n'avons point, je ne sçay s'il y auroit de la justice à condanner Rufin de cette mauvaise foy sur la deposition de S. Jerome qui estoit son ennemi declaré.] 'Et c'est Saint Jerome mesme qui dit que *Professæ inimicitiæ suspicionem habent mendacii.* 'Aussi Rufin pretend qu'on ne sauroit trouver aucune heresie dans ce livre de Saint Pamphile; & que S. Jerome ne l'en accuse qu'en general, parceque s'il vouloit declarer dans le particulier ce qu'il y trouve à redire, il feroit voir à tout le monde l'injustice de son accusation: [ce que nous ne voudrions pas non plus tenir pour assuré sur la parole de Rufin.] 'Mais il est vray que Photius, severe jusqu'à l'excés pour tout ce qui approche de l'Arianisme, n'ayant rien remarqué sur cela dans l'apologie d'Origene, on a grand sujet de croire qu'il n'y avoit rien dont les Ariens pussent tirer avantage. [C'est pourquoi je ne sçay mesme s'il y a lieu de dire avec Bullus,] 'que Rufin, sans ajouter aucun passage qui n'eust pas esté mis par Saint Pamphile, en avoit retranché quelques uns où il y avoit des expressions dures & suspectes.

b| in Ruf. l. 1. p. 199. a| 3. p. 236. c. p. 199. a. l. 1. c. 3. p. 201. b. ex Ruf. l. 2. p. 228. d. Bul. l. 2. c. 9. §. 20. p. 207. p. 208. 209.

'Il semble donc que le P. Halloix a quelque raison de se plaindre de Marianus Victorius, qui dans son edition de S. Jerome, a mis que cette apologie estoit faussement attribuée à S. Pamphile, 'sous le nom duquel elle se trouve, & dans toutes les autres editions de S. Jerome, & dans les manuscrits, 'comme elle luy est aussi attribuée par Socrate, lorsqu'il dit que S. Pamphile Martyr avoit inseré le panegyrique d'Origene par S. Gregoire Thaumaturge, dans les livres qu'il avoit faits pour le mesme auteur. 'Nicephore est du mesme sentiment; [a]& Tritheme entre les Latins, avec beaucoup d'autres. [b]Baronius ne s'en eloigne pas non plus. [c]Halloix cite encore le jeune Arnobe, qui a suivi de pres S. Augustin, & qui a composé trois livres pour sa défense. [d]C'est le celebre Prædestinatus donné par le P. Sirmond qui attribue absolument cet ouvrage à S. Pamphile. [e]Le Synodique donné par le P. Lupus, [qui est de la fin du VI. siecle,] & d'un auteur fort opposé à Origene, cite l'apologie d'Origene & de ses dogmes en l'attribuant à Eusebe, & en ajoutant neanmoins qu'elle portoit en teste le nom de [S. Pamphile] Martyr, aussibien que celui d'Eusebe. 'Photius en parlant d'un anonyme qui avoit écrit cinq livres pour Origene, dit qu'il se fondoit principalement sur Saint Pamphile & sur Eusebe.

Hall. v. Ori. l. 4. c. 1. p. 231. p. 223. Socr. l. 4. c. 27. p. 244. d. Nphr. l. 10. c. 14. 34. d. a Hall. p. 224. b Bar. 256. § 40. c Hall. p. 224. d Præd. c. 22. 43. p 23. 38. e Lup. ep. 198. p. 397. Phot. c. 117. p. 293.

[Il semble que S. Jerome mesme ne se soit pas tout à fait fié à ce qu'il pretendoit que cette apologie n'estoit pas de S. Pamphile, puisqu'il cherche encore d'autres raisons pour en diminuer l'autorité] 'savoir que S. Pamphile n'estoit pas Martyr lorsqu'il l'a écrite; [ce qui est cependant d'autant moins solide en cette rencontre,] 'que Saint Pamphile l'écrivit dans la prison mesme, 'où il avoit esté mis aprés avoir enduré les tourmens. [Ainsi il estoit deslors veritablement Martyr, selon le langage de ce temps là.]

Hier. ep. 65. c. 4. p. 193. b. Phot. c. 118. p. 296. Eus. de Pal. c. 7 p. 329. b.

'S. Jerome promet de répondre à cette apologie d'Origene, si Dieu luy donnoit assez de vie pour cela. [Nous ne voyons pas qu'il l'ait executé, quoiqu'il ait vécu plusieurs années depuis.]

Hier. in Ruf. l. 2. c. 6. p. 223. a.

NOTE III.

Pour la page 180.

Que S. Pamphile a esté mis en prison en 307, & a esté martyrizé en 309.

'Eusebe ayant parlé de la confession de S. Silvain, arrivée le 5. novembre dans la cinquieme année de la persecution, [c'est à dire en l'an 307,] 'ajoute que le Gouverneur inventa ensuite de nouvelles peines contre divers Chrétiens, 'dont l'un fut S. Pamphile, qu'il mit en prison &c. [S. Pamphile ne fut donc mis en prison qu'à la fin de 307, au plutost.] 'Il y demeura deux ans entiers, selon les termes d'Eusebe. 'Ainsi le jour de son martyre, qui fut le 16. de fevrier, [doit tomber en l'an 310, à la fin de la settieme année de la persecution, ou mesme au commencement de la huittieme, si nous contons depuis le premier janvier.]

Eus. de Pal. c 7. p. 328. a. c. d. p. 329. a. c. 11. p. 337. a. b.

'Cependant Baronius met son martyre un an plutost. [Et ce qui peut le favoriser,] 'c'est qu'Eusebe aprés avoir commencé l'histoire de la sixieme année

Bar. 308. §. 1. 2. Eus. de Pal. c. 8. p. 330. a.

née de la persecution, marque ensuite divers Martyrs ou Confesseurs, 'comme S. Paul le 25. de juillet, 'Saint Zebin & d'autres le 13. de novembre, 'S. Arés le 14. du mois suivant, qui estoit celui de decembre. 'S. Pierre Aspelame le 11. de janvier: [ensuite de quoy il ajoute;] '*Le temps nous appelle à parler du martyre de S. Pamphile.* 'Et ce martyre estant arrivé le 16. de fevrier, [on est porté naturellement à croire que c'estoit en 309, à la fin de la sixieme année de la persecution, qui selon le conte d'Eusebe, ne devoit finir qu'à Pasque. Et en effet, il seroit étrange que marquant expressément dans les autres martyrs de Palestine en quelle année de la persecution ils ont souffert, il ne l'eust oublié qu'à l'égard de Saint Pamphile, qu'il consideroit plus que tous les autres, en passant de la sixieme année de la persecution, à la settieme, sans nous en avoir avertis.

p. 332. c. c. 9. p. 333. d. c. 10. p. 335. b. c. c. d. c. 11. p. 336. a. p. 337. b.

Aprés avoir parlé du martyre de S. Pamphile, & de ses compagnons,] 'dont le dernier qui est Saint Eubule, souffrit le settieme de mars, 'il dit que l'Eglise jouissoit d'un assez grand repos à la fin de la settieme année de la persecution, [c'est à dire au mois de mars 310. Et comment cela sera t-il vray, si l'on faisoit encore tant de martyrs jusqu'au 7 de mars?

p. 341. d. c. 13. p. 343. a.

Il faut donc apparemment suivre le sentiment de Baronius, & dire que quand Eusebe donne deux ans entiers à la prison de S. Pamphile, cela signifie seulement qu'elle a duré plus d'un an, en sorte qu'on pouvoit dire qu'elle en avoit duré deux. Et cette maniere de parler qui peut nous paroistre extraordinaire, ne l'est pas neanmoins dans Eusebe, ni dans quelques autres historiens.] 'Aussi Mr Valois s'est contenté de traduire *biennii spatio*, & non *integro biennio*.

c. 11. p. 336. d.

[En mettant le martyre de S. Eubule le 7 mars 309, il faut dire qu'il n'y eut plus de Martyrs à Cesarée durant le reste de la mesme année, ni en 310, 311, 312, que finit la persecution. Mais cet inconvenient nous paroist moindre que celui de dire qu'Eusebe n'auroit point marqué l'année du martyre de Saint Pamphile.] 'Et aprés tout, nous sommes bien obligez d'avouer que depuis le mois de may 310, auquel on met le martyre de S. Silvain de Gaza, il n'y eut plus aucun martyr, non seulement à Cesarée, mais mesme dans toute la Palestine.

c. 13. p. 343. d.

NOTES SUR SAINT QUIRIN.

NOTE I.

Pour la page 183.

Des villes de Scarab & de Sabarie.

[LA ville appellée Scarab dans les actes de Saint Quirin, *urbs Scarabetensis*, est apparemment celle que les geographes nomment Scarabantia,] 'que l'on croit s'appeller aujourd'hui Scapring, [a] ou Schraping. C'est une ville de Hongrie pres la riviere de Rabniez à 7. grandes lieues de Presbourg, tirant vers le sud.

Geo. sac. p. 76 | Act. M. p. 554. a Sanson.

[Sabarie où S. Quirin fut martyrizé, est celebre par la naissance de Saint Martin. Sanson dans son ancienne Allemagne la place justement où est aujourd'hui Sarwar, au conflant des rivieres de Rab & de Guncz. La Geographie sacrée *p. 76*, dit que c'est Zom-Bathel qui est sur le Guncz à deux grandes lieues de Sarwar au nord-nord-ouest. Sanson semble le confirmer, en mettant dans sa nouvelle geographie une ville de Sabaria pres de Zom-Bathel. Toutes ces places sont dans la Hongrie.]

NOTE II.

Pour la page 183.

Sur la mort de S. Quirin.

'Prudence semble dire que S. Quirin mourut estant encore sur l'eau, & que son corps n'enfonça dans l'eau qu'aprés qu'il fut mort. [Neanmoins il ne le dit pas assez formellement pour l'opposer à Saint Jerome & aux actes qui le copient.] 'Et mesme il dit assez clairement en un autre endroit, aussibien que S. Jerome, qu'il mourut noyé dans l'eau.

Prud. de M. 7. p. 110. p. 109.

NOTE III.

Pour la page 183.

Sur le lieu de sa sepulture.

[Je ne voy pas moyen d'accorder Prudence avec les actes de S. Quirin sur le lieu de la sepulture de ce Saint.] 'Car Prudence dit clairement que son corps estoit dans la ville de Siscia; [b] au lieu que selon ses actes, son corps ayant esté trouvé un peu au dessous de l'endroit où il avoit esté noyé à Sabarie, il fut mis dans une eglise *ad Scarabetensem portam*; [c'est à dire sans doute à la porte de Sabarie qui conduisoit à Scarab, puisque les actes ne disent point qu'il ait esté transporté hors de Sabarie: Et on ne voit pas pourquoi on l'auroit porté à Scarab. On l'auroit pu reporter à Siscia dont il estoit Evesque, & où il pouvoit y avoir une porte de Scarab. Mais les actes n'en disant rien, il est plus aisé de croire que Prudence ne met son tombeau à Siscia, que parcequ'il a sceu qu'il en estoit Evesque, & n'a pas sceu qu'il fust mort ailleurs. Car il ne le dit jamais dans le poeme qu'il en a fait,] '& il y suppose mesme visiblement qu'il est mort parmi son peuple: *Spectant eminus è solo Ductorem pavidi greges &c.*

Prud. de M. 7. p. 108. 109 | Flor. p. 578. 1. b Sur. 4. jun. p. 46. §. 6. Prud. p. 109.

[Il semble necessaire de dire que son corps n'estoit ni à Siscia, ni à Sabarie; mais à Scarab auprés de la porte,] 'puisqu'on lit dans les actes que les peuples ayant esté obligez de s'enfuir de Scarab à cause des courses que les barbares faisoient dans la Pannonie, emporterent à Rome le corps de S. Quirin. [Cependant puisqu'on ne voit point, comme nous avons dit, pourquoi on l'auroit porté à Scarab plutost que de le laisser à Sabarie où il estoit mort, ou de le reporter à Siscia, on a quelque lieu de croire qu'il y a faute en cet endroit des actes, & qu'au lieu de *Scarabetensi*, on doit lire *Sabaratensi*, ou *Sabariensi*. Je ne sçay si l'on ne pourroit point dire aussi que la ville de Sabarie ayant esté ruinée, on en avoit transporté le corps du Saint à Scarab, qui pouvoit estre plus forte, & ensuite de Scarab, à Rome.

Sur. 4. jun. p. 46. §. 7.

Mais il faut remarquer que l'article settieme des actes, qui parle de cette translation de Scarab à Rome, est apparemment une addition faite aux actes, puisque l'article 6. finit par la glorification, qui marque que c'est la conclusion de l'ouvrage.] 'Et le Pere Ruinart ne met point du tout ce 7e article dans son edition. [Il est donc aisé que l'auteur de cette addition n'ait point sceu autrement d'où le corps du Saint avoit esté apporté à Rome, & qu'ainsi il se soit laissé tromper par l'equivoque de *ad Scarabetensem portam*, qu'il trouvoit dans les actes, sans autre explication.]

Act. M. p. 555.

NOTES

NOTES
SUR SAINT
PIERRE
D'ALEXANDRIE.

NOTE I.

Pour la page 186. §. 1.

Qu'on ne peut avoir aucun égard à tous les actes que nous en avons.

Article I.

Diverses raisons qui peuvent le montrer.

[Pour savoir quel jugement on doit faire des actes de S. Pierre d'Alexandrie, il faut remarquer qu'il y en a eu de tres anciens,]'puisqu'ils sont citez par Justinien, [de l'autorité desquels nous n'avons rien à dire, n'en ayant que ce fragment. Ils pourroient bien neanmoins n'avoir esté faits que depuis Theophile d'Alexandrie,]puisqu'ils disoient qu'Origene avoit donné beaucoup de peine à Heracle & à Demetre. [Car Theophile est le premier que nous trouvions avoir mis Heracle au rang des ennemis d'Origene, avec lequel au contraire il paroît avoir toujours esté fort uni. *V. Origene note* 23. (Conc. t. 5. p. 652. c.)

Sans parler donc de ces anciens actes, nous en avons aujourd'hui de deux sortes, les communs qui sont dans Surius, & ceux que le P. Combefis nous a donnez depuis peu.] 'Baronius reconnoît des fautes dans ceux de Surius. 'Combefis ne les traite pas plus favorablement.[Et un homme fort judicieux les qualifie des fables.] (Bar. 310. §. 4. Combf. act. p. 224. 225.)

'Combefis croit que ceux qu'il nous donne, sont plus veritables, & fort capables d'enrichir l'Eglise, [& il l'a persuadé à diverses personnes. Il est vray qu'ils sont plus conformes que les autres avec ce que Justinien cite des plus anciens. Mais cette conformité n'est pas entiere. Non seulement le style en est assez different pour faire juger que ce n'est pas la mesme piece, mais il y a des faussetez contre l'histoire dans ceux de Combefis, qui ne sont pas dans les autres:] 'Et au lieu que dans Combefis, Saint Pierre parle en particulier à Achillas & à Alexandre, 'Justinien dit que ce qu'il cite des autres est tiré, ἐκ τῆς μυσαγωγίας ἧς ἐποιήσατο πρὸς τὴν ἐκκλησίαν, [c'est à dire, ce semble, du discours qu'il faisoit dans l'assemblée des Fideles, en celebrant les mysteres: Et cela fait une histoire toute differente.] (p. 230. p. 165. 204. Conc. p. 652. c.)

'Outre cela, il est bon de remarquer, 1°. Que ces actes du P. Combefis sont ceux mesmes de Metaphraste, selon le jugement qu'en a fait Leo Allatius. 'Mr. Valois dit aussi que ce sont les communs alterez par Metaphraste: [& quoy que Combefis fasse pour tascher d'effacer une opinion si desavantageuse aux siens, qui peut bien en effet n'être pas vraie en toutes choses,] 'il n'ose pas neanmoins le nier absolument; ᵃ& il dit mesme que cela pourroit bien être. (All. de Sim. p. 126. Eus. n. p. 319. 2. b. c. Combf. act. p. 221. a p. 183.)

2°. 'Ce qui a choqué Baronius dans les actes de Surius, c'est qu'il y est dit que S. Pierre avoit excommunié Arius à cause de son heresie, par laquelle il faisoit le Fils inferieur au Pere; au lieu qu'il n'a commencé à prescher cette heresie qu'assez longtemps aprés la mort de S. Pierre, sous l'episcopat de S. Alexandre. 'Il est vray que ceux de Combefis ne disent pas positivement le sujet de son excommunication: [& on peut dire que cette omission en est déja un defaut.] 'Cependant avant que de parler de cette excommunication, ils s'étendent beaucoup sur son heresie, [& nous portent par là à croire que c'est pour cela qu'il avoit esté excommunié.] 'Mais ils disent positivement que Saint Pierre accusa Arius d'avoir separé le Fils de la gloire & de la consubstantialité du Pere, [de quoy Jesus Christ ne luy avoit rien dit dans sa pretendue vision. Il reste donc qu'Arius eût commencé deslors à prescher son heresie. Et c'est ce que le P. Combefis n'oseroit dire.] 'Aussi il ne délie pas ce nœud, mais il le coupe tout d'un coup, en disant sans aucune preuve, que c'est une addition faite au texte: [Aprés quoy il n'y a plus de difficulté indissoluble.] (Bar. 310. §. 4. Combf. act. p. 194. p. 193. 194. p. 195. p. 224.)

3°. 'Il se sert encore de la mesme voie pour répondre à une objection particuliere à ses actes. 'Car ils portent que S. Pierre fut executé par l'ordre de Diocletien, & ce nom y est repeté par deux fois, [quoiqu'il soit constant que ç'a esté sous Maximin, six ans & plus aprés la demission de Diocletien. (p. 222. p. 189.)

Pour continuer à marquer en un mot les autres difficultez que l'on peut former sur ces actes;] 'ils disent, 4°. Que Diocletien envoya cinq Tribuns à Alexandrie, pour emmener le Saint à Nicomedie; [au lieu que les communs ne parlent que d'un; ce qui est beaucoup plus vraisemblable.] (p. 190.)

5°. 'Eusebe dit que S. Pierre ayant esté pris, fut aussitôt decapité, ἀθρόως οὕτω. [Cela ne s'accorde pas bien avec les actes de Surius, qui disent que sur la sedition du peuple qui suivit cet emprisonnement, l'on envoya à Nicomedie prendre les ordres du Prince.] 'Mais ceux de Combefis au lieu de lever cette difficulté, l'augmentent encore, en disant ce semble que les cinq Tribuns y furent eux mesmes. (Eus. l. 9. c. 6. p. 351. c. Combf. p. 192.)

6°. 'Ces actes disent qu'Arius estoit Prêtre, ὢν πρεσβυτέρων: '& Sozomene dit nettement qu'il n'étoit alors que Diacre, & qu'il fut fait Prêtre par Achillas, aprés la mort de S. Pierre. (p. 193. Soz. l. 1. c. 15. p. 426. a. b.)

7°. 'Lorsque S. Pierre parle de ses predecesseurs dans ces actes, il y met un Milius [que nous ne connoissons point. Il n'y a pas de nom entr'eux qui en approche, que celui d'Abilius.] (Comb. p. 290.)

8°. 'Dans ce mesme lieu, il met, [contre la verité de l'histoire,] Saint Heracle aprés S. Denys & S. Maxime. Il fait mesme cette faute en deux endroits: & le premier est 'le passage cité par Justinien, où cette faute ne se trouve pas neanmoins. 'Le P. Combefis répond avec quelque probabilité pour le premier: mais il n'a pour le second que son recours ordinaire sur la corruption du texte. (p. 203. 209. Conc. t. 5. p. 652. c. Comb. p. 228.)

9°. 'S. Pierre ajoute que Sabellius avoit fort tourmenté S. Denys, & l'avoit obligé de courir de côté & d'autre, [de quoy nous ne trouvons aucun vestige dans l'histoire.] 'Mais il peut l'avoir pris des anciens actes citez par Justinien, qui signifient neanmoins plutost que S. Denys, outre les persecutions [des payens] qui obligeoient à s'enfuir de côté & d'autre, eut encore à souffrir les peines que luy causa l'heresie de Sabellius. (p. 202. 203. Conc. p. 652. c.)

10°. 'S. Pierre dit aussi dans Combefis qu'Origene avoit fait beaucoup de peine à S. Heracle, & que mesme il avoit causé un schisme tres dangereux, qui duroit encore alors dans l'Eglise. 'On trouve la mesme chose dans ceux que cite Justinien. [Cependant quelque dispute qu'il y eût eu jusqu'alors dans l'Eglise sur le sujet d'Origene, on ne voit point (Comb. p. 203. Conc. p. 652. c.)

point qu'il y ait eu de ſchiſme: & il eſt difficile, comme on a dit, de pretendre que S. Heracle ait eu de grands combats à rendre contre Origene, luy qui étoit le plus ancien de ſes diſciples, qui aprés avoir été longtemps ſon coadjuteur dans les Catecheſes, avoit enfin été établi par luy meſme ſon ſucceſſeur dans cet emploi, un an ſeulement avant que de monter ſur le throne d'Alexandrie, & qui eut pour ſucceſſeur dans l'une & dans l'autre charge S. Denys ſon condiſciple, & ami d'Origene vivant & mort.] 'Ainſi Baronius paroît avoir plus de raiſon de dire que l'election de S. Heracle appaiſa les troubles qui s'étoient elevez touchant Origene.

Bar. 248. §. 1.

11°. 'Il faut encore remarquer que ſelon les actes du P. Combefis, l'on voulut enterrer le corps de S. Pierre ἰς τὰ Θεωνᾶ, [ce qui ne peut ſignifier autre choſe que l'egliſe de S. Theonas.] 'Et neanmoins nous ſavons par l'autorité de S. Athanaſe, que cette egliſe n'a eſté bâtie que par S. Alexandre [ſucceſſeur non immediat de S. Pierre.]

Comb. p. 216. Ath. apo. 1. p. 683. a.

Article II.

De la défenſe pretendue de recevoir jamais Arius dans l'Egliſe.

[Quand il n'y auroit rien d'ailleurs qui pût diminuer l'autorité des actes de Saint Pierre, ſoit de ceux du Pere Combefis, ſoit des autres, il ne faut qu'examiner le fond de toutes ces pieces, pour faire voir qu'elles ne meritent pas un autre nom que celui de fable. La ſeule choſe preſque qui les rende celebres & agreables à ceux qui n'examinent pas avec tant de ſoin la verité des pieces & des hiſtoires, c'eſt ce qui y eſt dit touchant Arius,] 'ſavoir que ce miſerable qui eſtoit Preſtre, diſent ceux de Combefis, que nous examinons particulierement, 'ayant eſté excommunié par S. Pierre, obtint que divers Eccleſiaſtiques, & entr'autres Achillas & Alexandre, allaſſent interceder pour luy auprés de ce Saint, qui eſtoit alors pres de repandre ſon ſang pour J. C. Ils y furent en effet, '& S. Pierre aprés leur avoir témoigné à tous en general l'horreur qu'il avoit d'Arius à cauſe de ſon hereſie, 'tira à part Achillas & Alexandre, & leur declara que J. C. luy eſtoit apparu en deplorant le ſchiſme qu'Arius devoit un jour cauſer dans l'Egliſe, luy avoit défendu de le recevoir, & luy avoit commandé de leur dire la meſme choſe, à eux qui devoient être ſes ſucceſſeurs. 'Achillas & Alexandre raporterent ceci aux plus conſiderables du Clergé, '& Arius en ayant eu connoiſſance, ne fit rien pour lors, & ne laiſſa pas d'eſperer en l'affection d'Achillas & d'Alexandre. Mais ſes eſperances furent vaines, diſent les actes, & n'eurent aucun effet.

Comb. p. 193. p. 194. p. 196. 197. p. 204. p. 205.

'Nous avons déja fait voir qu'Arius n'étoit point Preſtre en ce temps là, [& qu'il n'a commencé à publier ſon hereſie que longtemps aprés la mort de S. Pierre. Mais ſans avoir égard à cela, ſi cette narration a quelque choſe de veritable, comment ne trouvons nous point qu'elle ait jamais eſté alleguée contre Arius, non pas meſme par S. Alexandre & Saint Athanaſe qui ne la pouvoient ignorer? De plus, qui pourra ſe perſuader qu'une défenſe ſi expreſſe & ſi ſolennelle d'un Martyr, ait jamais pu être violée?] 'Cela n'a pu ſe faire, dit le P. Combefis, que par des miſerables & des gents de neant, ou par des admirateurs & des diſciples d'Arius. L'un & l'autre, continue Combefis, ne ſe peut dire en aucune maniere de S. Alexandre, 'ni meſme de Saint Achillas, à qui Saint Athanaſe donne le titre de Grand, [& que l'Egliſe honore au nombre des Saints le ſettieme de novembre. Cependant Achillas, ce ſaint & ce grand Eveſque, qui apparemment n'a ſurvécu Saint Pierre que de quelques mois,] 'eſt celui qui a receu Arius dans l'Egliſe, qui luy a permis d'exercer ſon office de Diacre, & meſme qui l'a elevé à la preſtriſe, comme Sozomene le declare, & aprés Achillas, Saint Alexandre en a fait cas, l'a eſtimé, & l'a honoré.

Soz. l. 1. c. 15. p. 426. a. b. Comb. p. 226. p. 227. Ath. or. 1. p. 306. a. Soz. l. 1. c. 15. p. 425. b.

'Il eſt vray que Combefis accuſe Sozomene de s'être trompé; & cela pourroit eſtre: mais il faut d'autres autoritez que les actes de S. Pierre pour nous le perſuader. Sozomene ne ſera pas meſme le ſeul à condanner en ceci.] 'Car Theodoret dit qu'Arius eſtoit Preſtre ſous Saint Alexandre, & avoit le ſoin de l'explication des Ecritures, [ce qui n'eſt pas une petite marque d'honneur & d'eſtime. Que s'il faut dire que Theodoret ſe trompe auſſi bien que Sozomene, au moins ne niera t-on pas qu'Arius ne fût dans la communion de l'Egliſe, qu'il n'y exerçât le ſacerdoce, & meſme qu'il n'y fiſt la fonction de Curé, lorſqu'il fut excommunié pour ſon hereſie. C'eſt ce que toute l'hiſtoire atteſte. Il faut donc que nonobſtant la défenſe faite de la part de J. C. par Saint Pierre à Achillas & à S. Alexandre, & communiquée par eux au Clergé;] l'un de ces deux ſaints Eveſques l'ait receu dans l'Egliſe [non] par trop de facilité, 'comme le dit Baronius, [mais par une prevarication d'autant plus criminelle qu'elle a eſté plus funeſte à toute l'Egliſe.

Combf. act. p. 226. 227. Thdrt. l. 1. c. 1. p. 523. c. Bar. 310. §. 6.

Il eſt encore fort étrange comment ces actes peuvent dire] qu'Arius eſpera inutilement d'être rétabli par Achillas ou Alexandre, [puiſqu'il eſt tout à fait conſtant qu'il fut rétabli par l'un des deux.

Comb. p. 205.

Aprés cela je penſe qu'on ne s'étonnera pas ſi nous ne nous ſervons point d'une piece qui a tant de marques de ſuppoſition. Nous avons eſté bien aiſes de voir tout ceci confirmé par le jugement de Bollandus,] 'qui dit que les actes grecs donnez par le P. Combefis paſſent pour être moins anciens que les latins, & que ni les uns ni les autres ne ſont point aſſez fideles. 'Le P. Alexandre abandonne auſſi abſolument ſon confrere, & ſoutient que tous les actes que nous avons de S. Pierre ſont des pieces viſiblement fauſſes & ſuppoſées.

Boll. may, t. 1. p. 54 1. Alex. t. 8. p. 78.

'Baronius cite d'autres actes du meſme Saint, qu'il dit avoir eſté mis en latin par Anaſtaſe le bibliothecaire. Il ne les raporte que par extrait ou en abregé; [ce qui fait qu'il eſt plus difficile d'en juger.] Neanmoins puiſqu'il dit qu'ils ſont peu differens des communs, & qu'il en raporte la viſion où J. C. défendit à S. Pierre, à Achillas & à Alexandre, de recevoir jamais Arius dans l'Egliſe, [ils ne doivent pas avoir plus d'autorité que les autres.]

Bar. 310. §. 4.

Note II.

Pour la page 182. §. 3.

Sur les differens actes de S. Menne.

'L'hiſtoire de S. Menne de Cotyée que nous avons dans Surius 11. *nov.* p. 241, eſt de Metaphraſte. [L'on y voit ſon ſtyle, particulierement dans les harangues. Mais pour les faits il n'y a rien de bien mauvais. Car le commencement meſme, qui eſt un peu extraordinaire, eſt aſſez ſemblable à l'hiſtoire de S. Gordie autoriſée par S. Baſile.

All. de Sim. p. 125.

Nous en avons trouvé d'autres actes dans un manuſcrit, qui ont quelques marques d'antiquité & de verité, meſlées de fautes qu'on pourroit attribuer aux copiſtes: de ſorte que nous aurions pu en faire un extrait, ſans le commencement & la fin. Car perſonne n'oſeroit ſoutenir que 'l'edit qui y eſt raporté d'abord, ſoit veritablement l'edit de

MS. p. 420.

de Diocletien; & il n'y a point d'apparence que Diocletien en ait publié aucun contre les Chrétiens en la deuxieme année de son regne. Il n'est point probable non plus]'que le Saint se soit venu declarer au Gouverneur comme Chrétien, pour s'aller ensuite retirer dans le desert. [Mais la fin surtout ne peut passer que pour une fable] 'Car on y lit que le Saint avant que d'être decapité, ordonna que quand il seroit mort, on mît son corps sur un chameau, qu'on laisseroit aller où il voudroit, & qu'on enterrât son corps où le chameau s'arresteroit, *En quoy vous verrez*, dit-il, *la gloire de J. C.* 'Cela se fit de la sorte, [sans qu'on voie en quoy la gloire de J. C. parut. Metaphraste ne dit rien de cela, & mesme il pretend que le corps du Saint fut brulé; ce qui convient mieux au temps de la persecution.]

(Marginal notes: Ibid. — p. 427. — p. 428.)

NOTE III.

(Pour la page 188. §. 3.)

S'il faut mettre deux SS. Mennes, l'un à Cotyée, & l'autre en Libye.

[Ce que nous disons qu'il peut y avoir eu deux Saints Mennes, l'un à Cotyée en Phrygie, l'autre en Egypte, c'est à dire dans la Libye, est fondé sur la difference entiere de ce qu'on dit de l'un & de l'autre, quoiqu'on les mette dans le mesme temps. On le peut appuyer par les Ménées, qui marquent le 11. de novembre *p.* 167, Saint Menne Egyptien à Cotyée, en abregeant l'histoire que nous en avons dans Surius, & mettent le 10 de decembre *p.* 170, un S. Menne surnommé Callicelade, qu'ils disent avoir souffert à Alexandrie sous Maximien, ou plutost Maximin, avec S. Hermogene & S. Eugraphe: Et ils en font une longue histoire toute differente de celui de Cotyée, mais aussi méchante qu'on en puisse voir.] 'Nous avons aussi dans Surius de tres longs actes du dernier, 'qui sont reconnus pour être de Metaphraste. [a] Baronius y trouve quelques fautes; [mais il y en a bien d'autres. Mr. le Maître les qualifioit fables magnifiques: & il est impossible de n'en pas faire le mesme jugement. Car pour ne regarder que le fond, qui croira que l'Egypte ait eu deux Gouverneurs Chrétiens dans le feu de la persecution, & qu'on les ait traitez tous deux ensemble de la maniere qu'ils le font dans ces actes, au milieu d'une ville puissante & seditieuse comme Alexandrie, que l'on suppose mesme toute Chrétienne? A qui persuadera t-on aussi qu'Eusebe qui vivoit en ce temps là dans la Palestine, & dans l'Egypte mesme, a pu oublier deux Gouverneurs martyrizez en mesme temps, en presence de l'Empereur qui y estoit venu exprés, luy qui releve si fort le martyre d'un simple Intendant des finances? Mais la fausseté de cette histoire n'empesche pas qu'il n'y ait eu veritablement un Saint Menne à Alexandrie, ou dans les environs, c'est à dire dans la Libye,]'comme nous l'apprenons de l'histoire de S. Cyr & de S. Jean.

(Marginal notes: Sur. 10. dec. p. 201. — All. de Sim. p. 127. — a Bar. 307. §. 38. — Boll. 31. jan. p. 1094. §. 31.)

[Ce qui embarasse,] 'c'est que la vie de S. Jean l'Aumosnier dit qu'il mourut le jour qu'on faisoit à Alexandrie la feste de S. Menne. 'Et l'on voit que les Grecs & la pluspart des Latins font la fête de S. Jean l'Aumosnier le 11. ou le 12. de novembre, le mesme jour que S. Menne de Cotyée, ou le lendemain. [Nous ne voyons pas bien ce qu'on peut dire sur cela, sinon peutestre que l'onzieme de novembre est originairement la feste de Saint Menne de Libye; dont le corps ayant esté transporté à Constantinople, comme portent les Ménées, cela y a fait faire sa feste le 10 de decembre, & l'on y a mis S. Menne de Cotyée le 11 de novembre, lorsqu'on a commencé à l'y connoître.] 'Les martyrologes de S. Jerome marquent ce jour là S. Minate [ou Menne] à Alexandrie, sans parler de Phrygie ni de Cotyée. [Si cela est, il faut dire que tout ce que les anciens ont dit de S. Menne, (car ils n'en ont jamais distingué deux,) appartient à celui de Libye dont il y avoit une eglise celebre à Alexandrie, quoique celui de Cotyée ait esté plus connu dans l'Occident depuis le IX. siecle, auquel les actes de celui de Libye pouvoient être moins communs, ou être rejettez comme une fable. C'est ce que nous proposons aux lecteurs, en attendant que nous en ayons plus de lumiere.

(Marginal notes: 23. jan. p. 517. §. 97. — p. 465. §. 1. 2. 3. — Flor. p. 962. 963.)

Nous ne doutons point que quelques uns ne croient qu'il faut dire, avec Metaphraste, que le corps de S. Menne de Cotyée fut raporté en Egypte, & sans doute à Alexandrie; & qu'ainsi celui qu'on honoroit en cette ville le 11 de novembre est veritablement celui de Cotyée. Cela ne s'accordera pas avec les Grecs, qui distinguent celui de Cotyée de celui d'Alexandrie, dont ils veulent que le corps soit à Constantinople, & qu'ils surnomment Callicelade. Mais la plus grande difficulté,] 'c'est que celui de Libye estoit fort celebre à Alexandrie. *Per illum enim*, dit l'auteur des miracles de Saint Cyr, *in hodiernum usque diem tum Mareotes, tum Libya omnis confirmata subsistit, quodque præcipuum est, magna illa atque illustris Alexandria.* [Il y aura donc eu deux SS. Mennes celebres à Alexandrie: & cependant on parle toujours d'un seul sans faire de distinction.

(Marginal note: Boll. 31. jan. p. 1094. §. 31)

Je ne sçay s'il est permis de proposer ici une autre conjecture, fondée sur la ressemblance de ce qu'on dit de S. Menne de Cotyée, avec ce que Saint Basile nous dit de S. Gordie martyrizé à Cesarée en Cappadoce. *V. la pers. de Diocletien* §. 64. Car dans la verité c'est la mesme histoire, & assez extraordinaire pour ne pas croire aisément qu'elle soit arrivée deux fois en un mesme temps. Il étoit alors tres ordinaire d'avoir deux noms. Si donc nous supposons que S. Gordie s'appelloit aussi Menne, & qu'il soit devenu celebre à Cotyée sous ce dernier nom, plus connu peutestre dans la campagne, soit par la translation de son corps, soit de quelque autre maniere; il ne sera point étrange qu'on ait mis son histoire en Phrygie, ni qu'on l'ait fait Egyptien, & qu'on ait fait porter son corps en Egypte à cause de celui de Libye,] 'celebre par toute la terre. [Il est certain que tous les auteurs un peu anciens n'ont connu que ce dernier; & il y a tout sujet de croire que le 11. de novembre est le vray jour de sa feste, quoiqu'on y fasse aujourd'hui celle de celui de Cotyée. C'est une pensée que nous soumettons à l'examen & au jugement des lecteurs.

(Marginal note: § 31.)

NOTE IV.

(Pour la page 188. §. 3.)

Sur une histoire des miracles de Saint Menne de Libye.

'Nous avons dans Surius une histoire attribuée à Timothée Patriarche d'Alexandrie, [qui fut Evesque depuis 381. jusqu'en 385.] D'autres disent à Theophile Evesque d'Alexandrie [son successeur. Elle ne contient que cinq miracles de S. Menne faits à Alexandrie, dont le premier est tout à fait étrange, le second un peu moins, le troisiéme & le quatrieme ne sont pas mauvais, & le cinquieme scandaleux au dernier point. Aussi Mr le Maître juge qu'elle paroist apocryphe. Elle pourroit être de Timothée Elure, qui usurpa le siege d'Alexandrie en 457, & ne meriter aucune creance.]'Les Grecs dans leurs Ménées mettent ces cinq

(Marginal notes: Sur. 11. nov. p. 243. — Boll. may, t. 1. p. 50. 2. — Men. p. 167. 171.)

cinq miracles ſur le 11 de novembre, les raportant à Saint Menne de Cotyée, [quoique ſelon eux il ſoit different de celui d'Alexandrie.]

Pour la page 188. §. 3.

NOTE V.

Que le corps de Saint Menne peut avoir eſté apporté de Libye à Conſtantinople vers l'an 625.

Men. 17. feb. p. 184. 'Les Grecs diſent que le corps de S. Menne fut trouvé à Conſtantinople ſous le regne de l'Empereur Baſile, τοῦ φιλοχρίστου. [Ils marquent apparemment Baſile II,] Lab. chr. &c. 'qui regna cinquante ans, depuis 975 juſqu'en 1024. Men. p. 184. 'Ils ajoutent qu'on trouva dans ſon tombeau une inſcription qui marquoit le temps où il y avoit eſté mis, & qu'en ſupputant, on trouvoit que ç'avoit eſté 400 ans auparavant. Ainſi il peut avoir eſté apporté à Conſtantinople vers l'an 625, au commencement des courſes des Sarrazins, peu aprés l'écrit fait ſur les miracles de S. Cyr,] Boll. 31. jan. p. 1094. §. 31. 'où l'on voit que le corps de Saint Menne eſtoit encore en Libye.

pour la page 190. §. 5.

NOTE VI.

Qu'on n'a aucun bon monument pour l'hiſtoire de Ste Catherine.

All. de Sim. p. 125. 'Les actes de Ste Catherine que nous avons dans Surius, ſont reconnus pour eſtre de Metaphraſte. Bar. 307. §. 33 | 25. nov. a. 'Baronius aſſure qu'il y a diverſes choſes inſoutenables. [a]Leo Allatius cite d'autres actes de la meſme Sainte faits par un auteur incertain, [b]& de troiſiemes attribuez à un Athanaſe qui s'appelle ſerviteur de la Sainte. (a All. de Sim. p. 124; b p. 93.) Boll. may, t. 1. p. 51. 52. 'Bollandus croit qu'il l'eſtoit comme Paſicrate l'eſtoit de S. George, & il le pretend auteur de toute l'hiſtoire de Ste Catherine, qu'on a, dit-il, d'autant plus de peine à croire vraie, qu'elle eſt plus extraordinaire & plus ſurprenante: de ſorte qu'on la peut mettre entre ces fictions que la facilité indiſcrette des Grecs a receues ſans diſcernement, & a fait paſſer enſuite aux Latins.

[On peut juger de la qualité de toutes ces pieces par les premieres paroles que Leo Allatius en raporte, puiſqu'elles mettent le martyre de Sainte Catherine ſous Maxence, lequel n'a jamais eu d'autorité en Orient & à Alexandrie, où Ste Catherine a ſouffert ſelon l'opinion de tout le monde: & nous ne craignons pas d'ajouter qu'il n'y a meſme jamais eſté reconnu publiquement pour Empereur, en la maniere qu'on reconnoiſſoit en Orient ceux qui regnoient en Occident. Auſſi ce nom de Maxence eſt une fauſſeté reconnue de tout le monde. Et il n'y a perſonne qui ne diſe qu'il faut lire Maximin. Molanus dans ſes notes ſur Uſuard, cite encore une autre hiſtoire de Ste Catherine imprimée ſous le nom de Raban. Mais il remarque en meſme temps que de grands hommes y trouvent diverſes choſes qui leur deplaiſent. Heſſels y en reprend quelques unes, outre la fauſſeté de Maxence.

Bar. 25. nov. a. 'Baronius cite pour cette Sainte les martyrologes de Bede & d'Adon. [Mais on ne la trouve que dans les additions faites à ces martyrologes, ou dans celui qu'on a ſuppoſé ſous le nom de Bede.] Il cite encore deux hymnes du breviaire de Tolede. [Il faudroit voir quand elles ont eſté compoſées.]

Pour la page 191. §. 6.

NOTE VII.

Sur les actes de S. Var.

All. de Sim. p. 127. 'Allatius reconnoiſt que les actes de S. Var que nous avons dans Surius 19. *oct. p.* 298., ſont de Metaphraſte: [Et cela paroiſt aſſez par leur ſtyle. Il y a pluſieurs choſes dans les diſcours, qui ne peuvent guere venir que de luy. Pour les faits qui regardent le martyre du Saint, ils n'ont rien de mauvais, hors une ou deux circonſtances que nous allons marquer. Ils ont meſme quelque choſe d'aſſez beau, ce qui nous a portez à en faire un abregé, dans la creance que Metaphraſte pouvoit avoir ſuivi quelque bon original, mais l'avoir quelquefois mal entendu ou mal exprimé. Car il ne paroiſt point dutout probable] Sur. 19. oct. p. 298. §. 2. 'que le Saint ait pu faire tirer des ceps & des chaines, les Confeſſeurs qui eſtoient en priſon. Il ſemble ſelon ces actes, qu'il ne les ait aſſiſtez qu'un ſeul jour, Men. ib. p. 236. 'au lieu que les Ménées diſent que cela dura aſſez longtemps. p. 237. 'Ils diſent encore que l'un des Confeſſeurs eſtoit mort dans la priſon; [ce qui paroiſt plus probable] Sur. §. 3. 'que ce que diſent les actes, qu'il eſtoit mort dans la ſolitude. §. 9-11. 'Metaphraſte fait un long diſcours ſur la ſepulture & ſur la tranſlation du Saint dans la Paleſtine, [où il y a bien des choſes qu'on pourroit trouver à redire.] §. 11-14. 'Pour la grande hiſtoire qu'il ajoute enſuite ſur la mort du fils de Cleopatre, [elle ſeroit conſiderable ſi elle eſtoit mieux autoriſée, & ſi elle n'avoit point trop de raport à celle de Cleobis & de Biron raportée par Ciceron dans les livres des Tuſculanes.]

Pour la page 193. §. 8.

NOTE VIII.

Quand il faut faire commencer le ſchiſme des Meleciens.

Bar. 306. §. 44. 'Baronius croit que le ſchiſme de Melece a commencé en l'an 306; & il ſe fonde ſur S. Athanaſe meſme. Ath. or. 1. p. 305. a. b. 'Car ce Saint dit que cela eſtoit arrivé 55. ans avant qu'il écriviſt ſa premiere oraiſon contre les Ariens: '& il dit luy meſme aſſez clairement qu'il l'écrivoit 36. ans aprés le Concile de Nicée, [c'eſt à dire en 361: Selon quoy les Meleciens doivent avoir commencé en l'an 306.] p. 290. c. 'Mais le meſme Saint ne témoigne pas moins clairement qu'il écrivoit cette oraiſon lorſque l'on commençoit à parler d'envoyer George à Alexandrie, Pagi, 306. §. 24. 'ce qui eſtant arrivé en 356, nous obligeroit de mettre, avec le P. Pagi, le commencement des Meleciens en 301. [Nous voyons peu ou point de lieu de répondre aux raiſons que nous avons de mettre ce traité dés l'an 356. *V. S. Athanaſe.* Et puiſque Melece fut condanné par S. Pierre dans un Concile, cela ſemble favoriſer ceux qui le mettent en 301, deux ans avant la perſecution, & lorſqu'il eſtoit aiſé de tenir des Conciles.] Euſ. l. 8. c. 1. p. 292. c. 'Euſebe ſe plaint meſme que la perſecution avoit eſté precedée & attirée par des diviſions ſcandaleuſes entre les Eveſques & entre les peuples.' Pagi, 306. §. 25. Et cela pourroit fort bien convenir au ſchiſme de Melece, [ſurtout dans le ſtyle d'un Arien ami des Meleciens.

Mais comme il peut y avoir eu d'autres diſſenſions qui ne nous ſont pas connues, c'eſt une preuve bien foible, que celle de Melece ait precedé la perſecution. Il n'eſt meſme guere probable que Melece ait renoncé à la foy, & ſacrifié avant la perſecution.] Ath. ap. 2. p. 777. b. 'Et il eſt certain que ſon apoſtaſie a precedé ſon ſchiſme. Socr. l. 1. c. 6. p. 14. b. 'Socrate dit nettement qu'il renonça à la foy durant la perſecution. Epi. 68. c. 1. 2. p. 717. 718. 'Et S. Epiphane convient de ce point, que le ſchiſme a commencé durant la perſecution. [Il n'eſt pas impoſſible auſſi que S. Pierre ait aſſemblé un Concile durant la perſecution, puiſqu'elle a eu quelques intervalles, comme en 305, durant que l'Empire changeoit de Princes, vers le commencement de 310, & ſurtout au milieu de l'an 311. Ce qui favoriſe encore l'epoque de Baronius,] p. 717. a. 'c'eſt qu'Hierocle eſtoit ſelon S. Epiphane, gouverneur d'Alexandrie lorſ-

Euf. n. p. 177. 1. a. b. lorfque le fchifme commença. 'Et il l'eftoit auffi lorfque S. Edefe fut martyrizé, [c'eft à dire en l'an 306. *V. S. Appien.* Ainfi Melece auroit pu apoftafier au commencement de 305, avoir efté condanné par le Concile de la mefme année, & avoir fait fchifme en 305. ou 306.

Nous nous determinerions abfolument à ce fentiment, fans les 55. ans marquez par S. Athanafe: car nous ne voyons pas bien ce que l'on y peut répondre. Et nous favons que le PP. Benedictins qui travaillent fur Saint Athanafe, ont trouvé ces 55. ans dans tous leurs manufcrits, auffibien que dans tous les imprimez. Nous attendrons fur cette difficulté le jugement des perfonnes habiles qui voudront fe donner la peine de l'examiner.]

Pour la page 193. §. 8.

NOTE IX.

Fautes de S. Epiphane fur le fchifme des Meleciens: Si l'on peut dire que Melece n'avoit point facrifié.

Epi. 68. c. 1. &c p. 717. 'S. Epiphane dans le recit qu'il fait de l'origine du fchifme des Meleciens, ne dit pas un mot Ath. ap 2. p. 777. b. de l'apoftafie ni des autres crimes dont S. Athanafe nous affure que Melece eftoit coupable. Epi. p. 717. a. b. 'Il en fait au contraire un illuftre Confeffeur. [Pour le Concile où il fut condanné, felon S. Athanafe, S. Epiphane le rend mefme impoffible,] c. 3. p. 718. 719. 'difant affez clairement que S. Pierre ne fortit de la prifon, où il fuppofe que le fchifme commença, que pour aller au martyre. p. 718. d. 'Mais ce qui eft de plus étrange, c'eft qu'il fait Saint Pierre veritablement auteur de l'origine du fchifme, quoique dans le progrés, Melece en foit auffi coupable. c. 3. 4. p. 719 c. 'La bonne intelligence qu'il pretend avoir efté entre Melece & Saint Alexandre, [eft encore abfolument infoutenable,] Ath. p. 777. c. &c. 'puifque S. Athanafe nous affure que le fiel de ce fchifmatique ne fe repandit pas moins contre S. Alexandre que contre S. Pierre.

Baf. ex p. 305. 306. 'Bafnage femble vouloir foutenir S. Epiphane: & il croit au moins qu'il y a fujet de contefter ce que dit Saint Athanafe, que Melece avoit efté depofé pour avoir facrifié. Le filence de S. Epiphane qu'il allegue contre cela, [n'eft pas pour faire beaucoup d'impreffion. Ce n'eft rien non plus que celui de Theodoret,] Thdrt. l. 1. c. 8. p. 546. a. 'qui fuivant S. Athanafe, fe contente de dire avec luy, que Melece avoit efté depofé pour quelques crimes,] fans dire qu'il avoit facrifié. Car il peut avoir voulu, pour abreger, comprendre fon idolatrie fous le mot general de crimes. Mais l'argument que Bafnage tire du Concile de Nicée eft confiderable. Car il femble que ce Concile n'auroit point dû oublier un crime de cette nature, ni conferver l'honneur & le rang d'Evefque à un homme coupable d'idolatrie. Mais il fe peut faire que l'idolatrie de Melece fuft tres veritable & tres certaine, & qu'il fuft neanmoins p. 547. a. difficile de la prouver à Nicée.] 'Qu'ainfi le Concile qui croyoit devoir ufer d'indulgence à l'égard de Melece, quoiqu'il fceuft bien qu'il en eftoit tout à fait indigne, comme il le marque expreffément, [ait cru qu'il pouvoit n'avoir point d'egard à cela. Il ne parle point non plus des autres crimes que marque S. Athanafe, & que Bafnage ne conteftera pas fur le filence de Theodoret. Il n'avoit en vue que d'éteindre le fchifme formé par Melece, à quoy il croyoit que la condefcendance feroit plus utile; & n'a point cru fe devoir arrefter à tout le refte.

Ce qui eft certain, c'eft qu'il n'y a guere moyen Bafn. p. 306. de fe perfuader] 'que S. Athanafe ait pu ne parler Ath. p. 777. b c. que fur un bruit commun & faux, 'lorfque pour marquer l'origine des troubles de l'Eglife, il dit que Saint Pierre avoit depofé Melece dans une affemblée d'Evefques aprés l'avoir convaincu de beaucoup de crimes, & d'avoir facrifié, que Melece ne s'adreffa point à un autre Concile, & ne fongea point à fe juftifier envers la pofterité, mais fit fchifme, & commença à dechirer les Evefques. 'S. Athanafe, ce Pere tres grave, comme le reconnoift Bafnage, Bafn. p. 305. n'eftoit point un homme à croire des bruits populaires, fur tout dans une affaire de cette importance: & il avoit efté trop bien inftruit dans les affaires de l'Eglife par Saint Alexandre, pour ignorer la caufe du fchifme des Meleciens nez de fon temps, & avec qui il avoit tous les jours affaire.]

NOTE X.

Pour la page 197. §. 12.

Que S. Pierre eft mort en 311, le 25 de novembre.

Euf. l. 7. c. 32. p. 289. d. 'Eufebe dit que S. Pierre gouverna l'Eglife d'Alexandrie douze ans entiers. [Mais nous favons par divers exemples que dans fon ftyle ces douze ans entiers peuvent bien ne marquer qu'un peu plus d'onze ans. En effet, Nicephore, & Theophane *p. 5. a*, ne luy donnent qu'onze ans: Eutyque *p. 404*, n'en met mefme que dix. Eufebe nous oblige luy mefme à ne luy pas donner douze ans entiers,] d| 290. a. 'puifqu'il dit au mefme endroit qu'il n'avoit pas gouverné trois ans lorfque la perfecution arriva, & qu'il mourut dans la neuvieme année de cette perfecution. Cette neuvieme année de la perfecution commence felon luy en l'an 311. à Pafque, & puifque nous avons tout lieu de croire, comme nous allons voir,] n.p. 185. 1. 'que Saint Pierre eft mort le 25. [ou 26.] de novembre, il faut dire que a| Nor. de Lic. c. 2. p. 47. b. ç'a efté en l'an 311. C'eft le fentiment que fuit le Cardinal Noris, aprés Mr Valois.

Chr. ori. p. 116. 'La chronique Orientale luy donne 10. ans & 333. jours d'epifcopat, & dit qu'il fut martyrizé le vendredi 29. du mois Athur, [c'eft à dire le 25. ou 26. de novembre, mais le vendredi nous meneroit à l'an 309. Ainfi il y a faute dans cette chronique; & elle eft auffi peu recevable en cela qu'en ce qu'elle dit avec Eutyque *p. 404*,] que S. Pierre fut fait Evefque en la dixieme année de Diocletien, [de J.C. 293,] & qu'il fut martyrizé dans la 20e.

Boll. 2. may, p. 189. a. 'Bollandus pour foutenir l'hiftoire raportée par Rufin du battefme donné par S. Athanafe encore enfant, à la fefte de S. Pierre, a pretendu que ce faint Martyr pouvoit eftre mort des l'an 303. ou 304, en contant la 9e année de la perfecution depuis l'an 295, auquel Theophane, [fans aucune autorité,] a mis que Diocletien a fait mourir des milliers de Martyrs, comme on l'apprend, dit-il, de l'hiftoire d'Eufebe, [où l'on n'en apprend neanmoins quoy que ce foit.] Euf. l 8. c. 4. p. 296. a. 'Quelques Martyrs qu'ait pu faire parmi les foldats avant l'an 303, ou Maximien Galere, ou le General Veturius, ce qu'Eufebe reduit à un ou deux, [on ne fauroit lire fa chronique, fon 8e livre, & encore plus celui des Martyrs de Paleftine, fans être convaincu qu'il ne conte jamais les années de la perfecution que depuis les edits publiez vers Pafque en l'an 303. [Nous ne pretendons pas que ce qu'il dit des Evefques d'Alexandrie dans fa chronique traduite par S. Jerome, foit tout à fait exact. Mais ce ne feroit qu'une fuite d'anachronifme de dix années, s'il falloit mettre le martyre de S. Pierre en 304, & faire enfuite remonter à proportion fes predeceffeurs.] Boll. may. t. 1. p. 54. 1. 'Bollandus nous a laiffé depuis la liberté de ne mettre la mort de Saint Pierre qu'à la fin de la perfecution: il avoue mefme que cette opinion eft la plus aifée, & ne fait point de violence à la chonologie d'Eufebe. [Nous ne craignons pas de dire que s'il touche ce point une troifieme fois, il abandonnera abfolument fa conjecture de l'an

l'an 303. Car nous sommes persuadez qu'il a trop d'erudition, & trop de bonne foy, pour ne le pas faire.

Pour le jour de la mort de S. Pierre, la chronique Orientale met, comme nous avons dit, que ce fut le 29. d'Athur, qui est le 25. de novembre dans l'année commune, & le 26. dans l'année intercalaire; c'est à dire dans celle qui precede nostre bissexte. Car alors les Egyptiens qui finissoient ordinairement leur année au 28. d'aoust, y ajoutoient un jour; ce qui faisoit ensuite commencer leurs mois un jour plustard que dans les autres années, jusques à ce qu'ils eussent atteint le bissexte, & la fin de fevrier. Comme l'an 311. estoit intercalaire, je ne sçay si ce n'est point à cause de cela] 'que la feste de S. Pierre est marquée le 26. de novembre dans les martyrologes de S. Jerome, 'au lieu que Bede & les autres Latins posterieurs la font le 25. 'Nous lisons dans le Typique de S. Sabas, que les anciens livres des Grecs la mettoient aussi le 25, & Ste Catherine le 24, mais que les nouveaux avoient transposé ces deux festes. 'S. Pierre est en effet marqué le 25. dans le menologe d'Ughellus attribué à l'Empereur Basile, [& dans un menologe imprimé à Venise en 1523. *p.* 93. 94, au lieu que dans les Ménées *p.* 370, il est le 24.] 'Ses actes donnez par le P. Combefis, portent aussi qu'il mourut le 25. [a] On cite encore la mesme chose de quelques extraits de chronologie publiez par Scaliger. [Quoy qu'il en soit, les Egyptiens, les Latins & les Grecs s'accordent à reconnoistre le 25. ou le 26. de novembre pour le vray jour de sa feste. Ainsi nous avons tout sujet de croire qu'il mourut effectivement vers ce temps là, & par consequent en 311.]

Flor. p. 999. p. 1000. 2. Typ. p. 23. 3. Ugh. t. 6. p. 1144. Combf. act. p. 214. a Nor. de Lic. p. 47| Eus. chr. ad. p. 83.

Pour la page 197. §. 12.

NOTE XI.

Les actes des SS. Paul, Isaïe, &c. ne parlent pas de luy.

Combf. act. p. 88.

'L'histoire originale du martyre des solitaires de Sinaï & de Raïthe donnée par le P. Combefis, dit que Pierre le tres saint Evesque d'Alexandrie, étoit obligé de s'enfuir tantost en un lieu, tantost en un autre, & n'avoit pas la liberté de gouverner son saint troupeau. [Mais nous croyons qu'il y a bien autant de raison d'expliquer ceci de Pierre successeur de S. Athanase, que du Martyr. *V. les SS. Paul, Isaïe, &c.*]

NOTES SUR SAINT METHODE.

Pour la page 198.

NOTE I.

Grandes difficultez sur le lieu où il a esté Evesque.

Hier. v. ill. c. 83. p. 295. a. Leon. sec. 3. p. 503. d| Men. 20. jun. p. 145| Jo. D. ima. l. 3. p. 815. Meth. exc. pr| All. in Meth. Suid. μ. p. 118. b.

'Au lieu que S. Jerome fait Saint Methode Evesque d'Olympe en Lycie, & puis de Tyr, 'Leonce de Byzance [qui écrivoit apparemment sous S. Euloge d'Alexandrie, à la fin du VI. siecle,] Saint Jean de Damas, & les autres Grecs posterieurs, comme on le voit par leurs Ménées, le qualifient Evesque de Patare; '& c'est le titre qu'il porte dans les manuscrits. 'Suidas [flotant entre l'opinion de son temps & l'autorité des anciens,] dit qu'il estoit Evesque d'Olympe en Lycie, ou de Patare, ἤτοι πατάρων, [ce qui pourroit signifier qu'Olympe s'appelloit aussi Patare. 'Et le Pere Combefis qui a donné les œuvres de S. Methode au public avec celles de S. Amphiloque, pretend en effet que Patare & Olympe ne sont que deux noms differens d'une mesme ville. [Mais cela n'est nullement vraisemblable, y ayant dans la Lycie une ville d'Olympe distinguée de celle de Patare selon les geographes:] '& mesme l'on voit que Cyrin de Patare, & Anatole d'Olympe, ont souscrit tous deux à une mesme lettre écrite par les Evesques de Lycie à l'Empereur Leon.

Meth. exc. pr. Conc. t. 4. p. 940. a. b.

[Il se pourroit faire qu'Olympe & Patare n'eussent eu d'abord qu'un mesme Evesque : car cela n'est pas sans exemple. Mais il faudroit pour cela qu'elles eussent esté proches l'une de l'autre : au lieu que Sanson & la Rue les placent fort loin: & on met entre deux d'autres villes episcopales] 'C'est neanmoins le sentiment de Leo Allatius, qui veut qu'il fust Evesque de toute cette coste de la Lycie. [Cela est d'autant plus difficile à croire, qu'entre Olympe & Patare est la ville de Myre peu eloignée de la mer, laquelle estant la metropole de la province, ne pouvoit manquer d'avoir un Evesque particulier, ou d'estre le principal siege & le premier titre de celui qui gouvernoit toute cette coste.] 'Allatius étend l'evesché de S. Methode jusqu'à Side qui est dans la Pamphyle, 'parceque dans la chaine sur Job il y a divers passages d'un Methode de Side, dont la phrase, l'air, & les pensées ont du raport aux écrits de S. Methode [Je ne sçay neanmoins si cela est assez considerable pour fonder une chose qui a si peu d'apparence.] Allatius mesme ne le veut pas assurer. [Quand il seroit certain que ces passages seroient de nostre S. Methode, ne vaudroit-il pas mieux dire qu'on l'a surnommé *de Side*, parcequ'il en estoit originaire, que non pas de le faire Evesque dans deux provinces differentes?

All. in Meth. p. 304. 305. P. 305. P. 352.

'Baronius, [plutost que de faire S. Methode Evesque d'Olympe & de Patare ensemble,] aime mieux dire que ce sont deux SS. Methodes differens; 'ce que le Pere Combefis & Allatius rejettent absolument. [Et en effet, puisque les modernes attribuent à l'Evesque de Patare tout ce que les anciens disent de celui d'Olympe, on ne peut douter que ce ne soit le mesme Saint.

Bar. 14. jun. f. Meth. exc. pr| All. in Meth p. 307.

Il faut donc dire que les nouveaux Grecs se trompent en le faisant Evesque de Patare, peutestre parcequ'il y a eu quelques autres Methodes celebres à Patare; si quelqu'un ne juge que ce consentement general de la posterité doit l'emporter sur S. Jerome ou sur ses copistes, qui ont pu confondre Patare avec Tyr, parceque cette derniere ville leur estoit plus connue que l'autre. Au moins nous ne trouvons que trop d'Evesques qui peuvent avoir rempli le siege de Tyr, du temps de S. Methode, & au commencement du IV. siecle, comme Saint Tyrannion, Paulin, & Zenon. Il est d'ailleurs assez difficile de voir comment un Evesque de Lycie aura esté transferé à Tyr en Phenicie, si nous ne disons que la persecution l'ayant obligé de quitter sa province, & de se venir cacher à Tyr, les Chrétiens de Tyr l'obligerent de se charger de leur conduite aprés la mort de S. Tyrannion.

Il y a encore en cela un autre embaras.] 'Car Jean d'Antioche écrivant à Saint Procle [vers l'an 436,] met entre les anciens Peres un Methode illustre entre ceux de l'Illyrie & de la Grece; sans songer à se l'attribuer en qualité d'Evesque de Tyr dans le patriarcat d'Antioche. Diroit-on qu'il auroit confondu l'Asie avec la Grece? Cela n'auroit certainement aucune apparence.] 'Mais S. Jerome mesme dit que S. Methode a esté martyrizé à Calcide dans la Grece. [Et comment est-ce qu'un Evesque de Lycie ou de Phenicie aura esté souffrir dans

Lup. ep. 197. p. 393. Hier. v. ill. c. 83. p. 295. a.

dans la Grece ? Car nous ne voyons presque pas que les Empereurs soient venus en Grece. Elle avoit un Prefet different de l'Orient, Et mesme en l'an 311. ou 312, où nous croyons qu'il faut mettre le martyre de S. Methode, elle estoit à Licinius, & l'Asie avec la Phenicie à Maximin.

Nous allons voir dans les notes suivantes, qu'il y a encore diverses opinions & sur lieu & sur le temps de son martyre. Ainsi l'on a au moins quelque sujet de douter s'il n'y a point eu plusieurs Methodes, que S. Jerome mesme aura confondus en un, comme S. Gregoire de Nazianze & Prudence ont confondu deux Saints Cypriens. Et en ce cas, je ne sçay s'il ne faudroit point mettre en Grec celui qui a écrit, en suivant Jean d'Antioche. Le mont Olympe y est celebre dans la Thessalie. Je voudrois qu'on y trouvast aussi quelque ville episcopale de mesme nom.] 'On marque une ville d'Olynthe dans la Macedoine, [qui estoit de l'Illyrie. Mais elle n'estoit pas de la Grece, *in Hellade*, selon qu'on la bornoit du temps de Jean d'Antioche : & la Thessalie mesme n'en estoit pas.] 'Il est certain que S. Methode a esté sur la montagne d'Olympe en Lycie : [& je ne sçay pas si ce seroit sur cela qu'on l'auroit fait Evesque d'Olympe.] 'On a encore quelque lieu de croire qu'il a fait en ces quartiers là son Banquet des Vierges. [Mais il peut estre né à Olympe, ce qui luy en aura fait donner le surnom, comme à Paul de Samosates, & à Synese de Cyrene, y avoir demeuré assez longtemps, & avoir neanmoins esté Ev. dans la Grece. Nous laissons à d'autres la decision de ces difficultez ; & pour nous, sans oser l'entreprendre, nous suivrons ce que nous lisons dans S. Jerome, comme dans l'auteur le plus ancien, jusqu'à ce que nous en ayons un plus grand éclaircissement.]

Baudr. p. 11.
Meth. exc. p. 301. c.
conv. p. 166. c.

NOTE II.

Pour la page 198.

Qu'il est mort en 311 ou 312.

Hier. v. ill. c. 83. p. 295. a.
Suid. μ. p. 118.

'S. Jerome dit que S. Methode souffrit à la fin de la derniere persecution, ou comme d'autres l'assuroient, sous Dece & Valerien. Sophrone, '& Suidas encore plus, semblent avoir pris ce dernier sentiment, [faute d'avoir bien entendu celui de Saint Jerome : & on le trouve dans le menologe de Canisius *t.* 2. *p.* 802.] 'Mais il n'y a pas moyen de dire que S. Methode celebre par ses ouvrages, soit mort sous Valerien, puisque Porphyre contre lequel il a écrit, n'avoit encore que 30 ans en 263, trois ans aprés la fin de la persecution de Valerien.

All. de Meth. p. 310. 311.

'La maniere dont l'apologie d'Origene, [écrite au plutost en 309,] parloit de S. Methode, [ne donne pas lieu de croire qu'il fût alors reveré dans l'Eglise comme Martyr, ni mesme qu'il fust encore mort. Ainsi il vaut mieux se tenir à ce qu'a cru S. Jerome, qu'il estoit mort à la fin de la derniere persecution, c'est à dire en 311. ou 312.]

Hier. in Ruf. l. 1. c. 2. p. 200. c.

NOTE III.

Pour la page 198.

En quel pays il a souffert.

Hier. v. ill. c. 83. p. 295. a.

'Ce que nous lisons dans S. Jerome, que S. Methode souffrit le martyre à Calcide dans la Grece, [paroist, comme nous avons dit, fort difficile à soutenir.] Le traducteur grec de Saint Jerome, [qu'on croit estre Sophrone,] dit à Calcide dans l'Orient. 'Suidas, [qui apparemment l'a tiré de luy,] dit la mesme chose. [Ils ont donc entendu Calcide dans la Syrie, assez pres d'Antioche : ce qui consideré en soy mesme, est plus probable, si S. Methode a esté Evesque de Tyr. Mais le texte de S. Jerome y est formellement contraire :] '& Jean d'Antioche met S. Methode entre les Peres qui ont fleuri [non dans sa province, mais] dans l'Illyrie & dans la Grece.

Suid. p. 118.
Lup. ep. 197. p. 393.

NOTE IV.

Pour la page 199.

Vaine objection de Rivet contre le Banquet de S. Methode.

'Rivet ne veut pas que le Banquet des Vierges soit de Saint Methode, parcequ'il cite le Theologien, c'est à dire S. Gregoire de Nazianze, comme on le voit dans Photius *c.* 237. *p.* 965. *a.* [Il est difficile de croire que Photius qui donne à S. Methode la qualité de Martyr *c.* 235. *p.* 932. n'ait pas sceu qu'il avoit vécu avant S. Gregoire de Nazianze. Ainsi il y a bien plus d'apparence que c'est luy mesme qui en raportant le sentiment de S. Methode, y ajoute une objection tirée de Saint Gregoire : & cela luy est assez ordinaire. Il n'est pas mesme fort certain que cette discussion raportée par Photius sur l'image de Dieu dans l'homme, où il y a diverses choses peu solides, soit de Saint Methode.] 'Au moins Leo Allatius soutient que depuis ces paroles de Photius, ὅτι σημειωτέον τί ποτέ ἐστι *&c. p.* 964. *c.* il n'y a plus rien tiré de ce Saint, & que c'est un extrait d'un autre auteur. 'Ce qui est certain, c'est que cette citation de S. Gregoire n'est point du tout dans le Banquet de S. Methode ; [& l'on n'y trouve point non plus tout ce discours de l'image de Dieu dans l'homme.]

Riv. crit. l. 2. c. 20. p. 246.
All. de M. p. 323. 324.
Auct. 3. p. 143. 1. c.

NOTE V.

Pour la page 199.

Quel est le jeûne de Pasque dans S. Methode.

'Ce que dit S. Methode que le jour de Pasque on ne mangeoit point dutout, & qu'on recevoit quelque chose qu'il n'explique pas, 's'entend selon le P. Combefis, du samedi-saint, & de la Communion que les Fideles recevoient le dimanche de Pasque au point du jour. [Mais y a-t-il apparence qu'on jeûnast moins le vendredi-saint que le samedi ? Je ne crois pas aussi que cet endroit se puisse entendre de ceux qui passoient le vendredi-saint & le samedi sans manger : Car Saint Methode ne parle visiblement que d'un jour : ἐν ἡμέρᾳ τοῦ πάσχα καὶ τῆς νηστείας, σήμερον Ainsi cet endroit paroît se devoir plutost expliquer du vendredi-saint, que les anciens marquent souvent par celui de Pasque. Et cela n'empesche pas que la chose qu'on y recevoit, ne fût veritablement l'Eucaristie, comme le dit le P. Combefis. Car autrefois, au moins en plusieurs lieux, le peuple communioit le vendredi-sant.] 'C'est ce qu'on voit par le Sacramentaire de S. Gregoire : *Et communicant omnes tum silentio.* 'Theodulphe en fait une ordonnance expresse pour tout le monde dans son 41e. capitulaire. 'Cette communion se voit aussi dans la regle du Maître *ch.* 43. Pour l'Espagne, on croit qu'on n'y communioit point au VII. siecle.

Auct. 3. p. 73. a. b.
p. 148. 1. b.
Sacr. p. 70. 1.
n. p. 75.
p. 871.
Mabi. lit. p. 137.

NOTE VI.

Pour la page 201.

Des oraisons sur la Purification & les Rameaux, attribuées à S. Methode.

'Le P. Combefis dans son recueil des ouvrages de S. Methode, nous a donné deux oraisons, l'une sur la feste de la Purification, & l'autre sur celle des Rameaux, 'qui sont attribuées à ce Saint, la premiere dans un manuscrit du Cardinal de la Rochefoucaud,

Meth. exc. p. 396. 430.
p. 459.

foucaud, '& l'autre dans un manuscrit de la bibliotheque du Roy. La derniere porte le nom de S. Chrysostome dans un autre manuscrit, & elle est imprimée parmi les œuvres de ce Pere dans l'edition de Savilius. 'Allatius ne dit rien pour soutenir qu'elle soit de S. Methode. [Il y a plus de raison de luy attribuer la premiere, non] 'parcequ'il y est parlé contre Origene, (ce qui peut estre fort commun parmi les nouveaux Grecs;)'mais parceque l'auteur dit au commencement, qu'il avoit autrefois traité le sujet de la virginité dans les banquets de la chasteté qu'il avoit écrits; [quoique cette preuve ne soit pas] 'aussi convaincante que le pretend Leo Allatius, [puisqu'un autre peut avoir fait un livre sous ce titre aussibien que S. Methode.]

p.473. All. in M. p. 346. Meth.exc. p.427. c.d. p.396. b.c. All. in M. p. 341.

'Ce qui rend ce soupçon plus raisonnable, & peutestre necessaire, c'est que l'air, le style, l'abondance de paroles, & les pensées de cette piece semblent mieux convenir aux nouveaux Grecs qu'aux anciens, comme Gretser l'a remarqué. Leo Allatius soutient au contraire qu'elle a un entier raport pour le style avec le Banquet de S. Methode. [Mais quand cela seroit,] 'ces façons de parler, τὸ τρισυπόστατον τῆς θείας ἑνάδος, [a]la consubstantialité du Saint Esprit avec le Pere qui y est établie, aussibien que celle du Verbe, & generalement tout ce qui y est dit sur le mystere de la Trinité, [semble ne nous pas permettre de croire que ce sermon ait esté composé avant le V. siecle. Car quoique l'Eglise ait toujours eu les mesmes sentimens, neanmoins elle ne les pas toujours exprimez avec la mesme clarté, la mesme force, & les mesmes termes.] 'Cela oblige Mr. du Pin à dire que quelque raison qu'on ait de croire que cette piece est de S. Methode, il y a lieu de douter si l'on n'y a rien ajouté: & il reconnoist aussi que le style en est encore plus ampoullé & plus plein d'epithetes que celui de S. Methode. 'On trouve encore dans ce sermon que Simeon estoit un docteur de la Loy, honoré du sacerdoce: '& mesme il y est appellé le gouverneur du temple, πρύτανις, [ce qui n'est nullement fondé.] 'Le sermon sur les Rameaux s'explique encore si clairement sur la Trinité, & combat si nettement les ennemis de la divinité du Verbe, qu'il y a apparence, dit Mr. du Pin, ou que l'endroit est ajouté, ou que cette homelie n'est point de S. Methode; quoiqu'elle ait plus son style que celui de S. Chrysostome.

Ibid. Meth.exc. p.400. d. [a] p. 401. a. Du Pin, t. 1. p. 544. 545. Meth.exc. p. 424. c. p. 409. a. Du P. p. 545.

NOTE VII.

Pour la page 201.

Sur un traité de l'Antechrist: une chronique, & des propheties attribuées à S. Methode.

[Nous avons dans la bibliotheque des Peres imprimée à Paris, *t.* 15. *p.* 611-618. un livre sur l'Antechrist attribué à S. Methode Evesque & Martyr. Mais on croit, dit Bellarmin, qu'il est supposée.] 'Le P. Combefis n'en veut pas juger, & neanmoins il ne l'a pas voulu mettre parmi les autres ouvrages de ce Saint, parcequ'il n'est qu'en latin. Il croit que les Grecs marquent ce livre, 'lorsqu'ils disent dans leur menologe, que S. Methode a predit l'avenir avec autant de clarté que de verité; qu'il a prophetizé les changemens & les diversitez des Princes, ceux qui seroient Orthodoxes ou heretiques, les debordemens de divers peuples, la ruine & la desolation des provinces, la fin du monde, le regne de l'Antechrist, & la mort de tous les hommes. [Quand les Grecs auteurs du menologe attribueront le livre de l'Antechrist à S. Methode, ce n'est pas une preuve fort considerable, non plus que l'autorité de Rigord,] 'qui cite au XIII. siecle une prophetie de S. Methode.

Meth.exc. pr. Men. 20. jun. p. 150. DuCh. t. 5. p. 10. c.

'Leo Allatius parle amplement de ces revelations pretendues de Saint Methode; '& il marque que c'est comme une addition à la chronique qui porte son nom, citée assez souvent par Marianus Scotus, & marquée par Tritheme *p.* 14. 1. Il dit que cette chronique est suspecte, puisque les anciens n'en parlent point, & qu'elle peut estre d'un Methode, mais different du Martyr.

All. in Meth. p. 353-356. p. 352. 353.

NOTES
SUR SAINT
LUCIEN
D'ANTIOCHE.

NOTE I.

Pour la page 202.

Difficultez sur sa foy & sur sa veneration.

[NOus avons établi dans le texte la veneration de S. Lucien par un grand nombre d'autoritez. Mais il faut reconnoître qu'elle est aussi fortement combatue par d'autres. On n'en peut guere avoir de plus grande que celle de S. Alexandre Evesque d'Alexandrie,] 'qui dans sa grande lettre contre Arius & ses sectateurs, fait Lucien l'un des peres de leur heresie, & successeur encore des impietez de Paul de Samosates. Il declare mesme positivement qu'il estoit demeuré fort longtemps separé de l'Eglise durant l'administration de trois Evesques. [Ce que nous allons dire, nous oblige] 'd'entendre ce passage du Martyr dont nous parlons, comme tout le monde le reconnoist. 'Car S. Epiphane dit aussi que Lucien a esté attaché à l'heresie Arienne: Et c'est luy, « ajoute-t-il, que les Ariens nous veulent faire passer pour Martyr. 'Il luy attribue particulierement « l'heresie [devenue si celebre dans Apollinaire,] que le Fils de Dieu n'avoit point pris l'ame, mais seulement le corps humain: Et c'est, dit-il, ce « que Lucien & tous les Lucianistes ont soutenu, « afin de faire tomber sur la divinité toutes les actions humaines de JESUS CHRIST. 'Il semble attribuer l'impieté d'Eusebe de Nicomedie au commerce qu'il avoit eu avec Lucien. 'Marius Victorinus écrivant contre les Ariens, les appelle Ariens, Lucianistes, Eusebiens, Illyriciens, comme supposant que tous ces noms ne signifioient que la mesme impieté avec fort peu de difference.

Thdrt. l. 1. c. 3. p. 531. c. Bar. 311. §. 11. &c. Epi. 43. c. 1. p. 378. b. anc. c. 33. p. 38. b. c. hær. 69. c. 5. p. 730. d. Mar. V. L. 1. bib. P. t. 4. 1. p. 207. c.

'Arius écrivant à Eusebe de Nicomedie, l'appelle son vray Collucianiste, [voulant dire app. qu'ils estoient tous deux disciples de Lucien, & faisoient tous deux profession de suivre ce qu'il leur avoit appris.] 'Et en effet si nous en croyons Philostorge, que Nicephore & Baronius ont suivi, il a eu le malheur d'estre le maistre non seulement d'Eusebe de Nicomedie, mais encore de tous les autres principaux auteurs de l'Arianisme, comme de Maris de Calcedoine, de Theognis de Nicée, de Leonce d'Antioche, d'Astere le sophiste, de Menophante d'Ephese, d'Eudoxe [de Germanicie,] d'Antoine de Tarse, d'un Noomene, d'un Alexandre, '& d'Athanase d'Anazarbes. [b] Philostorge ajoute qu'Astere & Alexandre sacrifierent durant la persecution, mais qu'ils se releverent de cette chute,

Thdrt. l. 1. c. 4. p. 537. d. Philg. l. 2. c. 14. p. 475. a|Bar. 311. §. 14| Nphr. l. 8. c. 31. p. 600. c. Philg. l. 3. c. 15. p. 487. b. [b] l. 2. c. 15. p. 475. b.

chute, & que leur maiſtre leur aida à faire penitence. 'Il eſt conſtant en effet qu'Aſtere ſacrifia ſous Maximien; ce qui fit que les Ariens n'oſerent jamais le faire Eveſque : quelque obligation qu'ils luy euſſent.

Ath. de ſyn. p. 887. c.

[Ce qu'on peut répondre à toutes ces choſes,] 'c'eſt ce que dit S. Athanaſe, que les heretiques ſe vantent quelquefois fauſſement d'avoir des Saints dans leur creance, & les diffament par leurs fauſſes loüanges dans l'eſprit des Catholiques. Il le dit au ſujet de S. Denys d'Alexandrie à qui cela eſt arrivé, [& dont de grands Saints ont aſſez mal parlé pour ce ſujet. Il eſt vray que cette longue ſeparation de l'Egliſe eſt faſcheuſe pour S. Lucien. Car nous n'en pouvons pas douter aprés le témoignage de Saint Alexandre. Peuteſtre neanmoins que ſi nous en ſavions les circonſtances, nous verrions qu'il y a lieu non de la juſtifier, mais de l'excuſer.] 'Il eſtoit, à ce qu'on pretend, de meſme pays que Paul de Samoſates. Il pouvoit avoir encore avec luy d'autres liaiſons, avoir meſme eſté elevé par luy au ſacerdoce. [Ainſi il ne ſera point étonnant qu'il ne ſe ſoit pas aiſément convaincu des fautes & des erreurs, d'un homme qu'il aimoit, qu'il honoroit comme ſon pere & ſon Eveſque, & qui couvroit ſes erreurs avec tant d'adreſſe, qu'on eut bien de la peine à l'en convaincre. *V. ſon titre.* Que s'il y en a qui cenſurent trop durement les fautes que le reſpect & l'amitié nous font faire, au lieu d'en avoir de la compaſſion, ils en font peuteſtre une plus grande en oubliant qu'ils ſont hommes, & capables de tomber comme les autres.

de Dio. p. 549. b| Bul l. 2. c. 13. §. 5. p. 265.

Thdrt. n. p. 6. 2. c d.

Mais quelle qu'ait eſté la faute de Saint Lucien, de quoy nous parlerons encore dans la note 3; l'Egliſe la luy a pardonnée en le recevant enfin dans ſon ſein, & en le recevant meſme en qualité de Preſtre, comme on n'en peut pas douter, ſi l'on ne veut dire qu'elle l'a meſme elevé enſuite au ſacerdoce. Il l'a ſervie depuis cela durant pluſieurs années, & l'a enfin honorée par le martyre qu'il a ſouffert,] '& que les Saints ont conſideré comme une expiation glorieuſe de tous les pechez [dans ceux qui le ſouffrent avec la vraie foy, & avec une charité ſincere. Or nous avons tout lieu de croire qu'il a ſouffert le martyre dans cette diſpoſition, par le reſpect que nous devons à la tradition de l'Egliſe, & à ce conſentement general des Grecs & des Latins, qui conſpirent tous à l'honorer entre les plus celebres Martyrs depuis le temps de S. Chryſoſtome au moins juſques à preſent. Car la harangue que S. Chryſoſtome a faite à ſa louange, ne nous permet pas de douter qu'il n'ait eſté reveré publiquement dans l'Egliſe d'Orient des la fin du IV. ſiecle:] '& le ſoin que prend Rufin d'ajouter diverſes particularitez de ſa vie dans ſa traduction d'Euſebe, [fait voir que l'Occident le mettoit dans le meſme temps plutoſt au nombre des Saints que des Ariens.] 'Pallade dans la vie de S. Chryſoſtome, parle auſſi de ſon martyre. 'Sozomene l'appelle un tres illuſtre Martyr, & un homme qui ſavoit parfaitement l'Ecriture. 'Sa feſte eſt marquée dans les martyrologes latins qui portent le nom de Saint Jerome, & qui peuvent eſtre auſſi anciens que Sozomene.] 'Des l'an 330 ou environ. Conſtantin avoit fait en ſon honneur une ville du lieu de ſa ſepulture.

Cl. ſtr. 4. p. 503. a. b. c| Chry. t. 1. or. 46. p. 532. b. c.

Ruf. l. 9. c. 6. p. 149.

Pall. dial. p. 99.

Soz. l. 3. c. 5. p. 503. a.

Flor. p. 241. 242.

Hier. chr. an. 328.

[On peut croire qu'une Egliſe, ou peu d'Egliſes particulieres, ſe trompent quand elles honorent un homme qui a eu quelque reputation, comme Lucifer de Cagliari, Fauſte de Riés, & quelques autres. Ce ſeroit engager l'honneur de toute l'Egliſe, que de la vouloir rendre reſponſable de la ſainteté de tous ceux que des particuliers ont mis de leur autorité dans un martyrologe, d'où ils ſe ſont repandus dans les autres, & qu'on eſt enſuite obligé d'en retrancher peu à peu, ſelon que la verité de l'hiſtoire eſt plus connue, comme Euſebe de Ceſarée, & l'hereſiarque Priſcillien. Mais quand un homme a eſté honoré comme Saint auſſitoſt aprés ſa mort, & que peu aprés on le voit reveré de toute l'Egliſe, non par l'autorité d'un particulier, mais par un conſentement general des peuples, il faudroit alors avoir des raiſons invincibles pour vouloir conteſter ſa ſainteté; & quelque raiſon qu'on en puſt avoir, je ne ſçay ſi on pourroit faire autre choſe que les repreſenter à l'Egliſe pour en attendre ſon examen & ſon jugement.

Nous n'ignorons pas ce qu'on peut objecter contre la veneration de Saint Lucien. Elle eſt venue ſans doute originairement de l'Egliſe de Nicomedie où il a ſouffert, ou de celle d'Antioche dont il eſtoit Preſtre. Or ces deux Egliſes ont eſté tenues longtemps par les Ariens, intereſſez à relever un homme qu'ils pretendoient avoir eſté dans leurs ſentimens. S. Chryſoſtome meſme eſtoit de la communion des Meleciens, c'eſt à dire des Orthodoxes d'Antioche, qui avoient eſté longtemps meſlez de communion avec les Ariens. Mais Rufin n'eſtoit point dans le meſme engagement. Au contraire eſtant Latin, il eſtoit plutoſt oppoſé aux Meleciens. Le témoignage de S. Jerome eſt encore plus fort: Car il avoit eſté fait Preſtre dans la communion des Euſtathiens, c'eſt à dire des Orthodoxes d'Antioche qui n'avoient jamais eu de communion avec les Ariens: & on le voit toujours oppoſé juſqu'à l'excés aux Meleciens. Cependant il ne parle point dutout de Saint Lucien comme S. Epiphane, avec qui il eſtoit fort uni. Il ne dit jamais rien contre luy, quoiqu'il n'epargnaſt pas ceux qu'il jugeoit dignes de blaſme.] Il le releve au contraire en divers endroits, parle de ſes écrits ſur la foy, & le reconnoiſt ſans difficulté comme un Preſtre de l'Egliſe Catholique, & comme un Martyr de J. C. 'C'eſt luy auſſi qui nous apprend que Conſtantin fit une ville [du bourg] de Drepane, pour honorer *le Martyr Lucien* qui y eſtoit enterré. [Que ſi les dialogues ſur la Trinité attribuez à S. Athanaſe, ſont veritablement de Theodoret, comme le pretend le P. Garnier, le témoignage que nous allons voir qu'il y rend à la pieté & à la foy de Saint Lucien eſt d'autant plus conſiderable, qu'il ne pouvoit pas ignorer ce que Saint Alexandre en avoit écrit, nous l'ayant luy meſme appris dans ſon hiſtoire.]

chr. an. 328.

'Baronius & d'autres juſtifient encore S. Lucien par une autorité qui paroiſt tres conſiderable; ſavoir par le paſſage de la Synopſe de S. Athanaſe, 'où il eſt qualifié un Saint, un illuſtre philoſophe Chrétien, ἀσκητής, & un grand Martyr. [Mais pour agir dans la bonne foy, il faut avouer qu'il y a peu d'apparence d'attribuer à S. Athanaſe la fin de la Synopſe, où ſe trouve ce paſſage. Que ſi l'on ne peut pas défendre S. Lucien par un témoignage poſitif de S. Athanaſe;] 'ce n'eſt pas neanmoins une petite preuve de ſon innocence, comme Baronius le montre fort bien, de ce que ce Saint ne parle jamais contre luy, & ne le fait jamais auteur des ſentimens d'Arius.

Bar 311. §. 12| Act. M. p. 560. §. 4.

Ath. ſyn. t. 2. p. 157. 2.

Bar. 318. §. 77.

'Quelques uns croient meſme que S. Epiphane a bientoſt reconnu que ce qu'on diſoit ſur cela n'eſtoit point certain, puiſqu'aprés en avoir parlé comme nous avons vu dans ſon Ancorat & dans ſon hereſie 43, '& avoir dit dans ce dernier endroit qu'il en parleroit dans la ſuite pour le refuter, 'il n'en dit plus rien neanmoins, ſinon qu'Euſebe de Nicomedie avoit vécu avec luy.

Schel. ant. p. 114. c| Flor. p. 242.

Epi. 43. c. 1. p. 378. b.

69. c. 5. p. 730. d.

Boll. 7. jan p. 360. §. 5. — p. 358. §. 5 | Bar. 311. §. 11 | 318. §. 76.

'Comme les actes de Saint Lucien parlent d'un Pancrace Prestre Sabellien, qui estoit, disent-ils, jaloux de sa gloire, 'Baronius & Bollandus en tirent que la mauvaise opinion que l'on avoit de S. Lucien, & sa separation de l'Eglise, venoient de ce qu'estant obligé de défendre la foy contre les Sabelliens, il avoit esté soupçonné, aussibien que S. Denys d'Alexandrie, de tomber dans l'erreur contraire. [La chose peut paroistre assez probable en elle mesme, mais le fondement n'en est guere solide: & ce que nous avons dit, aprés Mr. Valois, paroist mieux fondé sur les paroles de S. Alexandre.]

Soz. l. 3. c. 5. p. 503. a. — Bar. 318. §. 77. 78. — Soz. p. 502. d. — p. 503. a.

'Sozomene témoigne que les Ariens attribuoient leur second formulaire à S. Lucien, 'ce qui ne peut neanmoins faire aucun tort à sa reputation, puisque 'Sozomene remarque en mesme temps que ce formulaire n'estoit mauvais que par l'omission du mot de Consubstantiel, [laquelle on ne pouvoit pas blasmer avant le Concile de Nicée:] 'Et de plus, comme remarque cet historien, il se pouvoit bien faire que ce fust une imposture des Ariens, qui vouloient relever leurs imaginations par le nom de cet illustre Martyr.

Ath. de Tri. l. 3. p. 210. b. — Schel. ant. p. 114. a. — Ath. p. 209. 210. — p. 210. b. — c.

'En effet l'auteur des cinq dialogues sur la Trinité qui sont dans S. Athanase, quoiqu'ils ne puissent estre de ce Saint, estant faits depuis l'augmentation du symbole de Nicée, [c'est à dire depuis le Concile de Constantinople,] -'& on soutient en effet qu'ils sont de S. Maxime Abbé, celebre Confesseur du VII. siecle,) 'cet auteur, dis-je, voulant répondre à l'autorité de S. Lucien, que le Macedonien qui disputoit contre luy, avoit objectée, fait d'abord profession de suivre la foy du bienheureux Lucien, comme il l'appelle, de tous les saints Martyrs, & des Apostres; 's'offre ensuite de montrer que les Ariens ou les Macedoniens avoient corrompu le formulaire de ce Saint, en y ajoutant des choses contraires au symbole de Nicée; '& enfin prouve la foy de l'Eglise par les paroles mesmes de ce formulaire.

Bul. l. 2. c. 13. p. 265-270.

'Bullus croit que le formulaire estoit effectivement de S. Lucien, parceque si les Ariens l'eussent supposé, ils l'eussent rendu plus conforme à leur heresie. Mais il soutient absolument qu'on n'y sauroit rien trouver que de Catholique, quoiqu'il y ait quelques expressions favorables aux Ariens.

Thdrt. n. p. 6. 2. c. — l. 1. c. 4. v. p. 20. c.

'Quelques uns veulent mettre Theodoret au nombre des adversaires de S. Lucien, parcequ'aprés avoir raporté la lettre de S. Alexandre, il assure positivement que ce Saint n'avoit rien dit que de veritable. 'Mais il ne parle que de ce que S. Alexandre avoit dit contre Arius. [Et quand il auroit parlé de toute sa lettre, c'est abuser de ces approbations generales, que d'en vouloir tirer des preuves pour des faits qui ne sont dit qu'en passant. Theodoret n'avoit garde de regarder comme un Arien, celui que S. Chrysostome, & toute l'Eglise d'Antioche, honoroient comme un Martyr.

Bul. p. 270. — p. 270-272. — Eus. l. 8. c. 13. p. 307. d.

'Bullus pretend justifier absolument S. Lucien, en soutenant que ce n'est point celui dont parle Saint Alexandre; (ce que nous dirions volontiers, si nous croyions le pouvoir faire avec quelque probabilité;) ou que Saint Alexandre se trompe lorsqu'il dit que Lucien est demeuré longtemps hors de la communion de l'Eglise à cause de Paul de Samosates. 'Il pretend prouver le dernier par les eloges generaux qu'Eusebe, Saint Jerome, Sozomene, (il pouvoit ajouter Rufin, S. Chrysostome, &c.) donnent à S. Lucien, & qui montrent, dit-il, que ces auteurs n'ont jamais sceu qu'il eust fait une faute de cette nature. [Tout le fort de ce raisonnement, tombe] 'sur ce que dit Eusebe, que c'estoit un homme excellent dans toute sa vie; [ce qui pourroit, comme je croy, signifier qu'il n'y avoit rien que de saint & d'excellent dans toute sa conduite, sans nous obliger de croire qu'il eust toujours esté tel. Eusebe a pu mesme louer toute la vie de Saint Lucien, en taisant volontairement une faute reparée & effacée. Car l'Ecriture loue souvent David de mesme que s'il n'estoit tombé dans aucune faute. Mais enfin en donnant à cet endroit toute l'étendue qu'on voudra, il s'agit de savoir qui il faut plutost croire d'Eusebe ou de S. Alexandre.

Le lecteur pourra voir avec plaisir ce que Mr du Fossé a dit en moins de paroles sur cette difficulté dans la vie de S. Lucien, imprimée avec les autres du mois de janvier en 1685, *p.* 175. 176.]

NOTE II.

Pour la page 202.

Si S. Lucien a consulté l'hebreu pour son edition de l'Ecriture, ou s'il y en a marqué les differences.

Suid. λ. p. 56 | Boll. 7. jan. p. 359. §. 4. | Ath. syn. p. 157. a.

'Les nouveaux Grecs, comme Suidas, Metaphraste, & une addition à la Synopse de S. Athanase, disent que S. Lucien consulta l'hebreu, qu'il savoit fort bien, pour faire sa nouvelle edition de l'Ecriture, afin d'y ajouter ce qui manquoit aux Septante. [Si cela est vray, c'estoit une chose tout à fait favorable à Saint Jerome, qui assurément n'auroit pas manqué d'alleguer souvent cette autorité aussibien que celle d'Origene, pour justifier ses traductions sur l'hebreu: & il ne le fait neanmoins jamais.]

Pez. def. p. 342. — Eus. n. p. 315. 1. a. — Hier. ep. 89. c. 6. p. 343. b. — ep. 105. p. 19 a. — ep. 123. p. 30. c | Pez. def. p. 376. — Hier ep. 107. p. 19. a.

'Le P. Pezron soutient absolument au contraire, que l'edition de Saint Lucien, aussibien que celle d'Hesychius, estoient le pur texte des Septante, sans qu'ils y eussent rien ajouté des autres interpretes. Son unique raison, c'est qu'on ne luy sauroit montrer aucun ancien qui parle de ce mélange. [Mais cette raison est foible, n'y ayant dans l'antiquité que peu d'endroits de S. Jerome qui parlent de ces versions. Ainsi l'on peut avoir quelque égard] 'à la raison de Mr Valois, qui croit que ces editions estoient meslées des autres versions, avec des lignes & des étoiles, comme celle d'Origene, 'puisque Saint Jerome dit d'un costé que les bibles meslées de lignes & d'étoiles estoient repandues partout, en sorte qu'on n'en trouvoit presque pas qui fussent autrement; '& de l'autre, que les editions de S. Lucien & d'Hesyque se lisoient dans tout l'Empire d'Orient, hors la Palestine, & peut-estre quelque partie de la Syrie. 'Mais le P. Pezron mesme cite un endroit de S. Jerome, où il dit de S. Lucien & d'Hesyque, *Post septuaginta Interpretes emendare illis nihil licuit.* [Ils n'avoient rien corrigé aprés les Septante, s'ils n'avoient fait que corriger les fautes que les copistes y avoient glissées.] Cependant dans cet endroit mesme, il dit que leurs editions ne se lisoient que de peu de personnes; '& dans l'endroit où il dit que presque tout l'Orient s'en servoit, il ne dit que de celle d'Origene, & comme une chose qui luy estoit particuliere, qu'elle estoit meslée de lignes & d'étoiles. [Ainsi estant difficile d'accorder les differens passages du seul ancien qui en parle, le plus seur est de n'en rien assurer.]

Ath. syn. p. 157. a. b.

'La Synopse dit que le manuscrit de la version de S. Lucien, (car elle l'appelle ainsi,) écrit de la main du Saint mesme, fut trouvé aprés sa mort chez des Juifs dans une muraille enduite de plastre. [Il y a bien plus d'apparence que ce Saint, qui s'occupoit a écrire, selon ses actes, avoit fait beaucoup de copies de son edition, & l'avoit ainsi rendu fort commune.]

NOTE

Pour la page 202.

NOTE III.

Sur sa separation d'avec l'Eglise.

Thdrt. n. p. 7. 1. a. b| Pagi, 311. §. 9.

Mr. Valois & le P. Pagi croient que les termes par lesquels S. Alexandre assure que S. Lucien demeura hors de l'Eglise, ἀποσυνάγωγος ἔμεινε, marquent non seulement qu'il estoit exclus, ou s'excluoit luy mesme, de la communion & des assemblées de l'Eglise; mais qu'il tenoit mesme ses assemblées à part: ce qui estoit faire un schisme entier, [& se rendre beaucoup plus coupable. Je croy neanmoins que pour faire ce sens, il faudroit plutost παρασυνάγωγος,] qui est le terme de S. Basile pour marquer ce crime, [ou ἀντισυνάγωγος.] Mr Valois mesme, & le P. Pagi, louent Epiphane d'avoir bien traduit l'endroit de S. Alexandre, par ces paroles, *extra synagogas mansit*. 'Le mot d'ἀποσυνάγωγος est deux fois dans l'Evangile de Saint Jean: & il y est toujours traduit *extra synagogam*, ou *absque synagoga fieri*. [Et assurément les Phariziens n'avoient point ordonné que ceux qui confesseroient que JESUS estoit le Messie, tiendroient des assemblées contr'eux.

Joan. 9. v. 22. 16 v. 2.

Nous ne decidons point si S. Lucien s'estoit separé luy mesme de la communion de Domnus & de ses deux successeurs, les regardant comme illegitimes; ou si ces Evesques mesmes refusoient de le recevoir à leur communion, parcequ'il ne pouvoit se resoudre à reconnoistre Paul de Samosates comme legitimement deposé, en quoy sa faute aura esté moindre. Nous n'osons, dis-je, rien determiner sur cela, parceque nous ne voyons rien dans l'histoire qui nous determine.]

Pour la page 203.

NOTE IV.

De Domnus, Timée, & S. Cyrille, Evesques d'Antioche: Que le dernier n'est point Martyr.

[Nous croyons avoir suffisamment montré sur Paul de Samosates. que cet heresiarque fut deposé à la fin de 269, ou dans les premiers mois de 270. Nicephore ne donne que deux ans d'episcopat à Domnus qui fut fait Evesque au lieu de luy; & cela s'accorde avec la chronique de S. Jerome, qui fait commencer Timée, successeur de Domnus, des l'an 271.] 'George le Syncelle donne 3. ans à Domnus, qu'il appelle quelquefois Domnin. [Eutyque le suit *p.* 392. Ainsi on ne pourroit pas mettre sa mort avant 272.]

Sync p. 381. b| 385. b.

Eus. l. 7 c. 32. p. 284. b.

'Timée succeda à Domnus selon l'histoire d'Eusebe, [la chronique de S. Jerome, & celle de Nicephore. Ainsi il y a faute dans le grec de la chronique d'Eusebe, où il est nommé Tyran. Le Syncelle n'en parle point dutout. Nicephore luy donne 10. ans, dont il en faut retrancher deux ou trois, s'il estoit mort des l'an 279, comme on le trouve dans la chronique d'Eusebe selon le grec & le latin.] 'Eutyque qui l'appelle Timothée ne luy donne que 3. ans.

Euty. p. 395.

Eus. p. 284. b.

'Cyrille succeda à Timée, [& gouverna, selon le grec & le latin de la chronique d'Eusebe, depuis 279. jusqu'en 302, c'est à dire durant 23. ans. Neanmoins la chronique de Nicephore ne luy en donne que 15. non plus que le Syncelle *p.* 385. *b*, & Eutyque *p.* 400.] 'Ce qui est certain, c'est que Tyran luy avoit succedé avant la persecution de Diocletien, [c'est à dire avant Pasque de l'an 303.]

c.

Bar. 22. jul. c.

'Baronius cite des actes des Saints Claude, Nicostrate &c. qui sont dans Mombritius, que ce Cyrille souffrit pour J. C, & qu'il mourut en prison. [Les actes disent cela d'un Cyrille Evesque amené d'Antioche en la Pannonie par Diocletien, ce qui n'est pas fort aisé à croire.] 'Et Baronius reconnoist qu'il y a des fautes dans ces actes. *V. S. Sebastien note 6.* 'Adon parlant des mesmes Saints, y parle aussi d'un Evesque Cyrille; mais c'estoit à Rome selon luy, [non à Antioche. Que si S. Cyrille d'Antioche avoit esté Martyr; Eusebe ne l'auroit jamais oublié. Aussi le martyrologe Romain ne luy donne point ce titre, se contentant de dire qu'il a esté celebre en sainteté & en doctrine.]

8. nov. B.

Ado, 8. nov.

Pour la page 203.

NOTE V.

Que S. Lucien est mort le 7. janvier en 312.

Boll. 7. jan. p 358. §. 9| Act. M. p. 591. §. 5.

'Il est bien aisé de voir par les premiers chapitres du IX. livre d'Eusebe, qu'il met le martyre de Saint Lucien aprés l'edit que Galere publia pour les Chrétiens le 30. avril 311. [Mais parceque cela s'ajuste fort difficilement avec Baronius, qui suppose que la persecution a commencé en 302, & non en 303,] 'il avance son martyre d'un an, pour le mettre sous Maximien Galere, '& pretend ensuite, sans la moindre apparence, que ce que dit Eusebe de ce Saint & de quelques autres dans son IX. livre, n'est point de luy.

Bar. 311. §. 3. §. 48.

Boll. §. 8| Eus. l. 8. c. 13. p. 307. 308. Boll. §. 9.

'Bollandus croit qu'il s'est fondé sur ce qu'Eusebe avoit déja parlé du martyre de ces Saints dans le VIII. livre, qui comprend particulierement ce qui s'est fait avant la mort de Maximien Galere; '& il remarque en mesme temps, que ce fondement est tres foible. [Car il ne faut que lire cet endroit d'Eusebe, pour voir qu'il y a voulu ramasser toutes les principales personnes du Clergé, qui ont souffert dans les dix années de la persecution, sans examiner en quel temps ils ont souffert. Et en effet, il y joint Saint Anthime; qu'il dit autrepart avoir souffert des le commencement de la persecution, avec Saint Lucien & les autres, que Baronius mesme met dans la 9e ou 10e année. Il faut avouer neanmoins que Baronius n'allegue jamais un si mauvais fondement:] '& mesme il raporte autrepart tous les deux endroits d'Eusebe ensemble, comme estant tous deux d'Eusebe, & n'y remarque aucune contrarieté, [comme il n'y en a en effet aucune.]

Bar. 310. §. 3. 23.

Hier. v. ill. c. 77. p. 293. b. Eus. l. 8. c. 13. p. 307 d| 9. c. 6. p. 351. c. d. Boll. p. 360. §. 5.

'S. Jerome dit, aussibien qu'Eusebe, que Saint Lucien a souffert sous Maximin. [Et ce qui ne permet pas d'en douter,] 'c'est qu'ayant esté pris à Antioche, il fut mené de là à Nicomedie où estoit l'Empereur. Eusebe n'exprime pas nettement qu'il fut pris à Antioche, quoique ce qui precede fasse bien voir que c'est le sens. 'Mais les actes le disent positivement, [& Baronius ne le revoque point en doute. Il faut donc que cela se soit passé en un temps ou Nicomedie & Antioche appartenoient à un mesme Prince, ce qui n'a point esté depuis 305. jusque vers le milieu de 311, lorsque Maximin, à qui Antioche avoit toujours appartenu, devint maistre de Nicomedie aprés la mort de Galere. *V. Constantin.*]

Nor. de Lic. c. 2. p. 44.

Lact. pers. c. 37. p. 33. c. 45. p. 38.

'Le martyre de Saint Lucien arriva, comme l'on verra dans le texte, le 7. de janvier. Ainsi ce ne fut pas avant 312. [Ce ne peut pas aussi estre plutard, puisqu'avant la fin de 312, Maximin avoit esté obligé de finir la persecution par un edit.] 'Et s'il fit mourir encore depuis quelques Chrétiens, ce fut en les faisant jetter secrettement dans la mer. 'On peut aussi juger par l'histoire de sa derniere guerre contre Licinius, qu'il passa en Syrie le mois de janvier de l'an 313: [& il mourut la mesme année.]

NOTE

NOTE VI.

Pour la page 203.

S'il a souffert le feu, les bestes, &c.

'S. Chrysostome dit que les demons resolurent de faire tourmenter S. Lucien par la faim, voyant qu'il se moquoit de toutes sortes de tourmens & de supplices, & qu'ils ne l'avoient pu vaincre, ni en allumant des fourneaux, ni en creusant des fosses, ni en preparant des roues, ni en le mettant dans les ceps, ni en le jettant dans les precipices, ni en l'exposant aux dents des bestes. [A prendre ces paroles à la lettre, il faut dire que S. Lucien a souffert tous ces supplices. Cependant cela est-il croyable, & surtout voyant que ni Eusebe, ni Rufin, ni Metaphraste mesme, & les Ménées, n'en disent rien? J'avoue que je ne me le saurois persuader. S. Chrysostome n'auroit point manqué à s'étendre davantage sur des choses si importantes, & si favorables à son eloquence. Il est, ce me semble, bien plus aisé de croire que ces mots, *qu'ils ne l'avoient pu vaincre*, signifient *qu'ils ne l'auroient pu vaincre*; & pour trouver ce sens dans le grec il ne faut qu'ajouter un ἀν que les copistes auront pu omettre, ou S. Chrysostome mesme pour rendre son discours plus animé.]

Chry. t. 1. or. 46. p. 532. c. d.

NOTE VII.

Pour la page 203.

De quelle maniere il est mort.

[Il y a bien de la difficulté pour le genre de la mort de S. Lucien.] 'Eusebe dit qu'ayant esté mis en prison, il fut tué, κτίνυνται, [ce qui marque naturellement qu'on luy coupa la teste, ou qu'on le fit mourir par quelque autre supplice dans la prison;] '& Rufin le confirme: *ibique (in carcere) jubetur quasi absque populi tumultu necari.* 'S. Chrysostome dit qu'il fut tiré de la prison pour subir la question, dans laquelle il ne répondit autre chose sinon qu'il estoit Chrétien: '& il finit sa vie, dit-il, avec cette protestation dans la bouche. [Il semble donc, selon luy, qu'il expira dans la question,] '& un homme habile l'a pris de la sorte. 'Cependant S. Chrysostome dit aussi qu'il fut battizé & lavé dans son sang: '& il exprime sa mort par le terme de meurtre, περὶ τῆς σφαγῆς, [ce qui marque bien mieux le dernier supplice, que non pas d'expirer sous les fouets ou les ongles de fer, qui estoient la question ordinaire.] 'Un manuscrit des actes de S. Lucien tirez de Rufin, y ajoute nettement que le Saint eut la teste tranchée. 'Les martyrologes de S. Jerome disent qu'il fut coupé en quatre; [mais ils n'expriment point si ce fut durant sa vie ou aprés sa mort.] 'Florus & Notker ajoutent qu'on jetta ces quatre quartiers dans la mer, chacun attaché à une pierre, & que le lendemain on les trouva tous réunis ensemble sur le bord de la mer à Helenople.

'Au lieu de tout cela, l'auteur des commentaires sur Job marque assez nettement qu'il mourut de faim dans la prison: '& c'est ce qu'a suivi Metaphraste, [a] aussibien que les Ménées des Grecs & le menologe d'Ughellus. [Comme nous ne voyons pas que cela se puisse accorder avec Eusebe & Saint Chrysostome, nous les abandonnons absolument.]

Eus. l. 9. c. 6. p. 551. d. | Ruf. p. 149. 2. | Chry. p. 534. c. | p. 535. a. | V. des SS. 7. jan. p. 182. | Chry. p. 532. b. c. | Boll. 7. jan. p. 363. §. 3. | Flor. p. 241. | p. 241 | Boll. mars. t. 2. p. 9. b. c | Ori. in Job, l. 2. p. 414. | Boll. 7. jan. p. 361. §. 15. | a Men. 15. oct. p. 187 | Ugh. t. 6. p. 1104. d.

NOTES SUR SAINT PHILEAS, ET S. PHILOROME.

NOTE I.

Pour la page 206.

Que leurs actes donnez par Bollandus sont originaux, mais non ceux du P. Combefis.

[Nous avons deux sortes d'actes de S. Phileas & S. Philorome, donnez les uns par Bollandus & le P. Ruinart, & les autres par le Pere Combefis.] 'Le commencement des premiers, qui ne se trouve que dans un manuscrit, n'est qu'un recueil de divers endroits d'Eusebe, selon la version de Rufin. 'Deux autres manuscrits dont Bollandus a tiré aussi cette piece, ne commencent qu'à ces mots, *Imposito Philea super ambonem*, 'qui sont proprement le commencement des actes. [Je ne voy pas lieu de douter que cette seconde partie ne soit tres authentique. La breveté des réponses, la simplicité de la narration, & la conformité avec tout ce qu'Eusebe dit des deux Saints, paroissent des choses trop considerables pour nous permettre d'en douter.] 'Saint Jerome semble avoir connu ces actes, & les marquer par ces paroles, *Disputatione actorum habita adversus judicem qui eum sacrificare cogebat.*

Boll. 4. f. b. p. 459. §. 2. | §. 2 | 464. f. | Eus. n. p. 166. 1. b. | Hier. v. ill. c. 78. p. 293. b.

'Rufin selon les editions de 1479. & 1526, dit qu'il a revu les actes de Saint Phileas, qui avoient esté fort bien écrits par un nommé Gregoire. Il ajoute que Phileas avoit parlé admirablement de la religion, & avoit allegué l'exemple de la mort de Socrate, ce qui se trouve dans les actes dont nous parlons. [Mais cet endroit ne se lit point dans l'edition de Rufin à Basle en 1528, ni dans celle d'Anvers en 1548. Et veritablement le style n'en paroist pas digne de Rufin.]

Boll. 4. feb. p. 459. §. 2.

'Mr Valois dit que ce Gregoire a ajouté diverses choses aux actes, tirées de Rufin. Dans l'edition du Rufin à Basle en 1528, il y a un endroit des actes raporté mot à mot, & Mr Valois croit aussi que c'est une addition faite au texte des actes. [Mais cela n'est pas bien probable, puisque la suite ne peut subsister sans cet endroit, comme nous le montrerons plus particulierement dans la note 4.

Eus. n. p. 166. 1. b.

Il seroit donc seulement à souhaiter que ces actes fussent aussi entiers qu'ils paroissent fideles. Car il est assez visible que nous n'en avons que la fin:] 'ce que l'on peut juger tant par ce qui y est dit de Saint Philorome, 'que par la premiere interrogation de S. Phileas, à qui le juge demande d'abord s'il pouvoit enfin devenir sage: [Car cela suppose qu'il avoit déja esté interrogé auparavant.

Boll. p. 464. e. | p. 463. e.

Nous voudrions pouvoir parler aussi avantageusement des actes grecs & latins que le Pere Combefis nous a donnez: mais il faudroit pour cela qu'ils fussent conformes aux premiers:] '& Combefis reconnoist luy mesme qu'il est peu ou point possible de les accorder ensemble. 'Il croit neanmoins qu'on le peut faire en quelque sorte, en disant que ceux de Bollandus contiennent le premier interrogatoire des Saints; ensuite duquel ils furent encore interrogez de nouveau, & souffrirent di-

Combf. act. p. 186. | p. 186. 187.

divers supplices avant que d'estre condannez à la mort ; & que c'est ce qui est raporté dans les autres actes. [Cela ne se peut dire sans ruiner l'autorité des uns & des autres.] 'Car ceux de Bollandus marquent clairement que la sentence de mort suivit immediatement l'interrogatoire qu'ils raportent. [Et ceux du P. Combefis au contraire, pretendent commencer des le premier interrogatoire,] 'puisqu'ils disent que ces Saints furent presentez au juge, qui les avoit fait beaucoup chercher; & que le juge ayant ordonné qu'on les lui presentât l'un aprés l'autre, il commença à interroger Saint Phileas en luy demandant son nom, sa condition, [& les autres choses que l'on demande au commencement d'une procedure.] 'Il n'omet cette formalité à l'égard de S. Philorome, que parce, dit-il, qu'il le connoissoit fort bien.

Boll. p. 464. §. 9. — Comb. p. 151. 152. — p. 160.

[Cette difficulté, pour ne pas dire cette impossibilité d'accorder ces deux pieces, est un fascheux article pour les actes de Combefis : mais ce n'est pas le seul. Car la longueur des harangues, la multitude des supplices epouventables, & les miracles qui s'y voient, ressentent bien plus l'esprit & l'air de Metaphraste, que celui des actes originaux. Il est vray neanmoins que le style long, dur, embarassé, & presque inintelligible des actes, montre clairement] 'qu'ils ne sont pas de Metaphraste, comme Combefis le soutient contre Mr Valois. [Mais il est fort possible & qu'ils ne soient pas de Metaphraste, & qu'ils ne vaillent rien dutout.

p. 183.

On pourroit excuser en quelque sorte la longueur des harangues, puisqu'elle se rencontre quelquefois, quoique tres rarement, dans les meilleurs actes, tous les Saints n'ayant pas toujours eu le mesme genie. Mais on voit par les réponses de Saint Phileas dans Bollandus, que son genie estoit d'estre aussi court ou plus mesme qu'aucun des autres. Il est vray encore que l'on a fait quelquefois endurer beaucoup de supplices epouventables aux Martyrs ; mais on peut remarquer aussi que cela ne se trouve pas d'ordinaire dans les Saints qui estoient considerables selon les avantages du monde, & aussibien alliez que l'estoit certainement S. Phileas, soit que l'on eust encore quelque respect pour leur condition, soit que les Gouverneurs craignissent d'offenser trop sensiblement leurs parens, & de s'en faire des ennemis, s'ils eussent traité ceux qui leur appartenoient, avec une cruauté qu'ils n'eussent pu excuser par le commandement exprés des loix & du prince. Aussi ni Eusebe, ni S. Jerome, ni Rufin, ne disent point que S. Phileas & Saint Philorome aient souffert aucun autre supplice que d'avoir eu la teste tranchée. Et leurs actes dans Bollandus, n'en disent pas davantage. Ils marquent mesme plutost le contraire,] 'puisque S. Phileas estant pres d'estre executé, dit ces paroles aux Chrétiens : „ Nous n'avons point encore souffert, „ nous commençons à souffrir, & à estre disciples „ de J. C.

Boll. §. 10.

'Nous trouvons bien dans ces actes de Bollandus, [conformément à Eusebe,] que les parens & les amis de S. Phileas firent ce qu'ils purent pour le fléchir ; & que le juge mesme le conjuroit d'avoir pitié de sa femme & de ses enfans : [Mais il n'y en a pas un mot dans Combefis.

§. 8.

Il faut remarquer de plus, que ces actes de Combefis expliquent fort mal la qualité de S. Philorome.] 'Car ils le décrivent comme un General de toute la milice d'Egypte, que l'on commençoit alors à qualifier de Duc, ce qui n'est pas pardonnable à des actes que l'on pretend originaux,] '& dont on doute si Eusebe mesme n'a point tiré quelque chose? 'On trouve la mesme faute dans Bollandus : [mais ces actes estant latins, il ne faut pas s'étonner que celui qui les a traduits du grec, s'y soit trompé avec Rufin.' Combefis veut que Philorome fust chef non de la milice qui combatoit dans les armées, mais de celle qui servoit à l'exercice de la justice. [Mais à qui pourroit-il persuader que les officiers qui servoient à la justice du gouverneur d'Egypte, dependissent du Receveur, qui estoit un magistrat inferieur.] 'Le P. Ruinart n'a inseré dans sa collection que les actes de Bollandus, n'ayant pas jugé ceux de Combefis assez anciens.

Comb. p. 149. 150. — p. 188. — Boll. p. 464. d. — Comb. p. 187. 188. — Act. M. p. 548. §. 2.

NOTE II.

Pour la page 206.

Que S. Phileas n'a point eu beaucoup de ses diocesains pour compagnons de son martyre.

'Un manuscrit des actes de S. Phileas dit qu'il fut presenté au juge nommé Culcien, avec une multitude infinie de Chrétiens de sa ville, qui ayant tous confessé J. C, eurent aussitost la teste tranchée. 'Ceci se trouve dans Usuard, Adon, & divers nouveaux martyrologes, 'qui paroissent l'avoir tiré de Rufin. Mais comme ce qu'en dit Rufin n'est qu'une mauvaise traduction d'Eusebe, [ce qui luy est assez ordinaire, & qu'une chose de cette importance doit estre mieux fondée pour estre receue, nous aimons mieux croire que ce n'est qu'une confusion, qui vient tant de ce grand nombre de Martyrs dont Eusebe parle immediatement avant que de venir à Saint Phileas, & dont Rufin le fait chef contre son texte, que de ceux mesmes dont S. Phileas parle dans sa lettre. Au moins les deux autres manuscrits des actes de Saint Phileas ne disent rien de cette multitude de Martyrs ; & le seul qui en parle a esté contraint d'omettre le premier article de l'interrogatoire du Saint, parcequ'en effet cet article ne s'accorde nullement avec son addition.] 'Le P. Ruinart qui a revu les actes de Saint Phileas sur plusieurs manuscrits, [n'en met rien non plus.

Boll. p. 464. f. — p. 462. §. 12. — Ruf. l. 8. c. 10. p. 139. 1. — Act. M. p. 548. 2.

Mais il est mesme impossible d'accorder ce manuscrit de Bollandus avec Eusebe : Car si S. Phileas a esté condanné aussitost aprés toute cette multitude infinie, comme il nous obligeroit de le dire, il faut que tout ce peuple ait esté conduit & enfermé dans les prisons d'Alexandrie.] 'Car Eusebe nous apprend que S. Phileas y estoit peu de jours avant sa condannation. 'Il y estoit en effet en la compagnie de beaucoup de Martyrs, 'dont il raconte les differentes couronnes dans l'excellente lettre qu'il écrivit à son peuple. Mais il y témoigne bien clairement qu'ils n'y moururent point ni par le mesme supplice, ni en un mesme jour. Il ne dit pas non plus qu'il y en eust une multitude infinie, ce qui ne seroit pas croyable, moins encore qu'ils fussent tous de son diocese, ce qui n'eust pas peu contribué à son dessein,] 'puisqu'il écrivoit principalement cette lettre pour exhorter son peuple à demeurer ferme dans la pieté, sans estre ebranlé par la mort qu'il alloit souffrir.

Eus. l. 8. c. 10. p. 302. b| 304. b. — p. 302. c. — p. 302-304 — p. 304. b.

NOTE III.

Pour la page 208.

Sur Temeritate tua utere.

'Dans deux endroits où nous traduisons, *Usez de vostre autorité*, il y a dans le latin, *temeritate*, [qui ne semble convenir ni au sens, ni à la civilité avec laquelle le Saint parle. Peutestre que si nous avions le grec, nous y trouverions quelque terme qui pourroit signifier *autorité, severité*, ou quelque chose de semblable.]

Boll. 23. feb. p. 764. §. 7. 8.

Pour la page 208.

NOTE IV.

Sur la confession & l'interrogatoire de S. Philorome.

Boll. 4. feb. p. 464. d. e.

'Le discours de Saint Philorome raporté dans les actes, & quelques lignes qui le precedent, se trouvent mot à mot dans Rufin, *l.* 8. *c.* 10. *p.* 139. 1. 2, 'c'est pourquoi cet endroit est suspect à Mr. Valois, qui croit qu'il a esté pris de Rufin, & ajouté dans les actes. [Et il est vray qu'il est bien eloquent pour le croire original. Mais comme hors cet endroit il n'est point parlé dans ces actes, ni de S. Philorome, ni de la sentence rendue contre S. Phileas & contre luy,] '& que dans la suite neanmoins on trouve l'execution de S. Phileas, & d'une autre personne avec luy; [il faut necessairement ou que cet endroit soit legitime, ou qu'il ait esté substitué à la place de quelque autre chose qui faisoit le mesme sens. Bollandus ni le P. Ruinart ne témoignent point qu'il manque dans aucun de leurs manuscrits: au contraire ils en citent mesme une diverse leçon.

Euf. n. p. 166. 1. b.

Boll. p. 464. §. 10.

Il y a encore une autre difficulté sur Saint Philorome,] 'dautant qu'Eusebe dit de luy & de S. Phileas conjointement, qu'ils eurent à combatre les prieres de leurs parens, de leurs amis, & du juge mesme, & qu'ils mepriserent genereusement les menaces & les mauvais traitemens, ὕβρεις, que leur fit ce juge. [Et cependant cela n'est dit dans les actes que de S. Phileas seul: Il ne seroit p. e. pas étrange qu'Eusebe parlant de deux personnes, eust dit de toutes les deux ce qui n'estoit vray que d'une seule. Mais à qui pourra t-on persuader qu'une personne de la qualité de S. Philorome, ait esté condanné avec si peu de formalité & si peu de bruit, sans estre seulement interrogé, ni differé d'un jour, selon que cela est décrit dans les actes? Il faut necessairement ou qu'il y ait eu quelque chose de plus dans l'endroit, que l'on a osté pour inserer le passage de Rufin, si nous voulons que cela soit ainsi, ou ce qui est beaucoup plus probable, puisque nous avons montré que ces actes ne sont pas entiers, il faut dire que S. Philorome avoit esté interrogé des auparavant avec toutes les formalitez, & qu'il estoit demeuré là, ou pour estre interrogé de nouveau aprés S. Phileas, ou pour recevoir la sentence definitive avec luy.]

Eus. l. 8. c. 9. p. 302. a.

Pour la page 209.

NOTE V.

Sur le temps & le lieu du martyre de S. Phileas.

Bar. 4. feb. c.

'Baronius dit que S. Phileas & Saint Philorome ont souffert des la premiere année de la persecution de Diocletien: mais il n'en allegue point de preuve, que la version corrompue d'Eusebe par Christophorson. 'Il semble qu'on peut tirer la mesme chose de actes du P. Combefis: [mais ce ne seroit qu'une nouvelle preuve de leur fausseté.] 'Car S. Jerome dit nettement que S. Phileas a souffert sous le mesme persecuteur que Saint Lucien, 'qui est mort sous Maximin, comme il venoit de le dire aprés Eusebe. [Eusebe semble aussi marquer que Saint Phileas a souffert sous Maximin,] 'en disant que Culcien [qui le condanna,] estoit un des principaux ministres de la persecution sous ce tyran. [Maximin n'ayant commencé à regner qu'en 305 au mois de may, S. Phileas n'a donc pu estre martyrizé avant l'an 306, s'il est mort le 4. de fevrier, auquel les martyrologes en font la feste, ou à la fin de 305,] 's'il a souffert le 25 de decembre comme il est dit dans les actes de Combefis: quoique le 23 de Pacon, qui y est marqué en mesme temps, [réponde au 18. de may; selon quoy on ne pourroit mettre non plus le martyre de Saint Phileas qu'en 306. Que si nous voulons recevoir l'autorité de S. Epiphane,] 'qui fait Culcien gouverneur de la Thebaïde, lorsque le schisme de Melece commença, [c'est à dire ce semble vers 306., il faudra encore reculer le martyre de S. Phileas; Culcien n'ayant pas eu la Thebaïde aprés l'Egypte, ce qui eust esté descendre & non pas monter.

Combf. act. p. 150. 151.

Hier. v. ill. c. 78. p. 293. b. c. 77.

Euf. l. 9. c. 11. p. 366. d.

Combf. act. p. 181.

Epi. 68. c 1. p. 717. a

Il faudra mesme differer le martyre de S. Phileas jusqu'en 311 ou 312, s'il n'a souffert qu'avec Saint Pierre d'Alexandrie,] 'comme Eusebe le semble dire. [Il pourroit neanmoins y avoir eu deux Phileas Evesques en mesme temps, ou ce qui est encore plus probable,] 'Eusebe ramasse en cet endroit les principaux Evesques qui ont souffert durant les dix années de la persecution de Diocletien. [Nous n'alleguons point] 'ce que dit Saint Pierre d'Alexandrie, mesme du martyre que S. Phileas avoit souffert avant luy &c. parceque les actes de ce Saint où cela se trouve, [ne nous paroissent point capables de faire aucune autorité. Mais ce qui pourroit estre plus fort, c'est qu'Eusebe mettant son histoire tout au long dans son VIII. livre, nous donne lieu de croire qu'elle est arrivée avant l'edit de Galere en 311. Eusebe ayant reservé pour son IX. livre ceux qui ont souffert dans le renouvellement que Maximin fit de la persecution.

Euf. l. 8. c. 13. p. 308. c.

Boll. 4. feb. p. 460. f.

Bar. 306. §. 52|

Comb. p. 199.

L'argument que nous tirons du nom de Culcien pour montrer que S. Phileas n'est mort qu'aprés l'an 306, suppose qu'il a souffert à Alexandrie; ce qui n'est pas tout à fait sans difficulté.] 'Au moins Mr Valois, fondé d'une part sur ce que ce Saint a esté jugé par Culcien, & de l'autre sur ce que Culcien, selon S. Epiphane, gouvernoit la Thebaïde vers 306, en mesme temps qu'Hierocle étoit gouverneur d'Alexandrie, en tire comme une conclusion indubitable, que S. Phileas a souffert en Thebaïde. [Cela peut estre favorisé en quelque sorte par Eusebe mesme] 'qui semble joindre S. Phileas & S. Philorome aux Martyrs de Thebaïde, des combats desquels il avoit esté le spectateur. [Mais il est aisé de juger qu'il a voulu unir ensemble les martyrs de ces deux provinces, qui n'en faisoient presque qu'une, la Thebaïde estant assez souvent comprise sous le nom d'Egypte.

Euf. n. p. 166. 1. a.

l. 8. c. 9. p. 301.

Ce qui nous oblige a le croire,] 'c'est que disant que Saint Phileas estoit prisonnier à Alexandrie 'fort peu de temps avant son martyre, & comme le grec l'exprime encore plus fortement, ὅσον ἤπω τελειωθησόμενος, [il paroist clairement avoir voulu marquer qu'il souffrit en cette ville mesme. Car de pretendre que Saint Phileas ait esté transporté d'Alexandrie en Thebaïde pour y estre executé, cela est plus possible que probable. Il faudroit donc aussi que ses parens l'y eussent suivi,] 'puisqu'ils estoient en grand nombre dans la ville où il a souffert. [Il seroit mesme difficile de comprendre comment S. Phileas Evesque dans la basse Egypte,] '& S. Philorome Intendant des finances à Alexandrie, [auroient esté jugez par le gouverneur de Thebaïde.] 'De plus, Culcien dit qu'il avoit pu deshonorer & maltraiter S. Phileas dans sa ville, [ce que l'on ne peut guere entendre que de Thmuis. Il falloit donc que Culcien fust alors gouverneur d'Egypte où est Thmuis. Cela n'empesche pas qu'il n'ait pu aussi avoir esté en un autre temps gouverneur de la Thebaïde, si nous le voulons croire sur l'autorité de S. Epiphane, qui est assez peu exact dans l'histoire, particulierement en cet endroit où il parle des Meleciens. Eusebe confirme beaucoup ce que nous disons de Culcien.] 'Car il remarque qu'il s'eleva par tous les differens degrez des charges & des dignitez, & qu'il se signala par le sang d'une infinité de Martyrs qu'il repandit dans l'Egypte.

c. 10. p. 302. b. p. 304. b.

Boll. 4. feb. p. 464. §. 8.

Euf. l. 8. c. 9. p. 301. d.

Boll. §. 7.

Euf. l. 9. c. 11. p. 366. d.

Saint

Hier. v. ill. c. 78. p. 293. b. 'Saint Jerome dit aussi que Saint Phileas souffrit en Egypte.

Eus. n. p. 320. 1. 'Enfin Mr Valois s'est retracté luy mesme, & a cru que l'on pouvoit mettre S. Phileas à Alexandrie, fondé tant sur le passage d'Eusebe que nous venons de citer sur les differentes charges de Culcien, que sur les actes donnez par Combefis, & qu'il attribue à Metaphraste, dans lesquels il est dit nettement qu'il souffrit à Alexandrie. Il se fonde encore sur les actes de Saint Polyeucte, qui disent la mesme chose de S. Philorome. [Mais la chose seroit fort incertaine, si elle n'étoit fondée que sur ces actes.] Comb. act. p. 184. 185. 'Le Pere Combefis qui les soutient originaux, ne veut pas neanmoins qu'on en puisse rien conclure. Car il pretend que S. Philorome dont ils parlent, n'est pas le compagnon de S. Phileas, mais un autre plus ancien, martyrizé au plustard sous Valerien, dont il avoue que nous n'avons aucun monument. Boll. 4. feb. p. 460. d. 'Bollandus met aussi le martyre de S. Phileas à Alexandrie; Act. M. p. 548. §. 2. '& le P. Ruinart dit qu'il est difficile de le contester.

Pour la page 211

NOTE
SUR SAINTE
DOROTHÉE.

Difficultez qui se rencontrent dans ses actes, & sur le temps de son martyre.

[LEs actes de Ste Dorothée sont assurément fort beaux: les faits en sont non seulement agreables, mais aussi edifians. L'histoire de la conversion de S. Theophile par les roses & les pommes que Ste Dorothée luy avoit envoyées, a quelque chose qui sent la fable. Cependant elle n'a pas empesché des personnes tres judicieuses, de dire que ces actes sont bons. La conversion de Theophile paroist en effet si parfaite, qu'elle est digne d'estre le fruit du sang d'une Martyre, & l'effet d'un miracle extraordinaire.

Il faut neanmoins avouer que les discours de ces actes sont un peu longs pour les croire originaux & authentiques. Ils sont aussi quelquefois assez peu respectueux.] Boll. 6. feb. p. 773. c. 'Le commencement mesme de la piece, *erat quædam puella*, ne donne pas l'idée qu'elle soit originale. p. 774. a. 'Cette expression *Filius unitatem divinitatis obtinens cum Patre suo & Spiritu Sancto*, [n'estoit pas ordinaire avant le second Concile œcumenique. La description du paradis y est bien charnelle: & quoiqu'on puisse dire qu'il falloit promettre des joies sensuelles à des payens incapables de concevoir les joies spirituelles, j'aimerois encore mieux croire que cette description a été ajoutée à l'original,] b. 'puisqu'elle manque dans un manuscrit. d. 'Il est peu vraisemblable qu'un juge payen ait dechiré ses habits par colere; & ce fait est fascheux pour l'autorité des actes. p. 775. d. 'Je n'entens pas bien ces paroles de S. Theophile: *ea hora qua Christum confessus credidi, sensi me Christianum effectum.* [Ce qui pourroit peutestre faire douter encore davantage de l'histoire,] p. 772. a. 'c'est qu'elle se trouve assez differemment dans les manuscrits, b. d. '& qu'elle est raportée dans diverses legendes avec des circonstances que Bollandus avoue estre suspectes, & des exagerations hyperboliques dignes d'une histoire apocryphe.

p. 771. b. 'Ste Dorothée, & les autres dont parlent ses actes, ayant souffert dans la Cappadoce, il est étrange qu'ils ne paroissent pas estre connus par les Grecs, ni l'avoir jamais esté, quoiqu'ils soient celebres dans les martyrologes latins. [Neanmoins on sçait qu'il y a un fort grand nombre de Martyrs dont les anciens n'ont point parlé. Et pour les nouveaux Grecs, je croy qu'on ne trouve guere dans leur Office que ceux dont il y avoit quelques reliques ou quelque chapelle à Constantinople.] p. 773. d. 'Les premieres paroles de la Sainte, *Deus qui in cælo est Augustus*,] & quelques autres endroits, donnent lieu de croire que ces actes ont esté originairement écrits en grec.

[Je ne sçay surquoi Baronius s'est fondé,] Bar. 304. §. 70. 'pour mettre Sainte Dorothée sous Diocletien. Boll. p. 772. §. 12. 'Bollandus marque diverses années de ce regne, dans lesquelles quelques modernes la placent, pour conclure qu'il n'y a rien de certain, sinon que ç'a esté sous Diocletien, ou durant sa persecution. [Je voudrois qu'il eust marqué surquoi il fonde cette certitude. Car je ne voy pas que les actes ni les martyrologes en disent rien.] 23. feb. p. 462. c. 'Nous le trouvons neanmoins dans les actes de S. Serge, qu'on dit avoir esté aussi martyrizé à Cesarée en Cappadoce sous le Gouverneur Saprice. [Mais ces actes sont peu de chose. *V. la pers. de Diocletien note* 78.]

NOTES
SUR LA
PERSECUTION DE
LICINIUS.

NOTE I.

Pour la page 216.

Ce que les Grecs disent d'un Saint Adrien & des Evesques de Byzance parens de Probe, n'a rien de fondé.

Men. p. 283. 285. 'LEs Grecs qui font la feste du grand Saint Adrien le 26. d'aoust, marquent le mesme jour un autre Saint de mesme nom, dont ils disent comme de l'autre, qu'il a souffert à Nicomedie, & qu'il a esté enterré à Argyrople pres de Byzance: mais ils veulent que ç'ait esté sous Licinius, au lieu qu'ils mettent l'autre dans la persecution de Diocletien; & ils marquent quelques circonstances differentes de leur histoire. [Avec tout cela neanmoins il est assez difficile de croire que ce soient deux Saints differens, & d'autant plus] que les Grecs font celui de Licinius frere de Domice alors Evesque de Byzance, & tous deux fils de l'Empereur Probe, [à qui l'histoire ne donne ni femmes ni enfans.]

Eus. Χρ. ad p. 309. 'La chronique de Nicephore fait Domice de Byzance frere & non fils de l'Empereur Probe; [ce qui n'a pas sans doute plus de fondement. Et ce Domice doit estre mort longtemps avant Licinius,] puisqu'elle luy donne pour successeur durant douze ans, Probe son fils mort des devant que Constantin vinst à Byzance, [c'est à dire avant l'an 323. Nous montrerons mesme autrepart que Saint Metrophane,] qu'on fait frere de ce Probe & son successeur durant 10. ans, [mourut des l'an 313. Ainsi selon cette chronologie, Domice son pere sera mort des l'an 291, longtemps avant la persecution de Diocletien mesme:] & s'il a gouverné 21. ans & six mois, comme le dit Nicephore, [il aura esté fait Evesque vers l'an 270, & l'aura esté durant tout le regne de Probe son pretendu frere; ce qui auroit bien merité d'estre remarqué par Eusebe.]

NOTE

Pour la page 217.

NOTE II.

Pourquoi on met Saint Ammon à Andrinople, & sous Licinius.

Men sept. p.19|Ugh. t.6.p.1056 b. Baudr. p. 335.

'Les Grecs disent que S. Ammon & les 40. Vierges qu'il instruisoit, estoient d'Adrianople dans la Macedoine,'où je ne voy point qu'on marque aucune ville de ce nom: [& d'ailleurs Licinius n'a point persecuté les Chrétiens tant qu'il a possedé la Macedoine, c'est à dire depuis 311. jusqu'en 314. C'est pourquoi nous raportons cela à Adrianople ou Andrinople dans la Thrace, où l'on trouve aussi Berée & Heraclée marquées par la suite de la mesme histoire.]

Ugh t.6. p.1056.c.

'Le menologe de Basile ne donne que la qualité de Prefet à Licinius qui fit mourir les Saintes; [& celle de tyran que luy donnent les Ménées, n'oblige point de croire qu'il fust autre chose.]

Nphr. l. 7. c 44. p. 511.d|Bar. 316. §. 12.

'Nicephore les met nettement sous le regne de Licinius, ce que Baronius a suivi: mais il se moque avec raison de ce qu'ajoute Nicephore, que c'estoient les femmes des quarante Martyrs de Sebaste.

Pour la page 218.

NOTE III.

Sur S. Theodore de Cyrene, distingué de S. Theodote de Cyrinie.

[Il semble qu'il y ait quelque lieu de douter si]

Bar. 316. §. 30. Canis. t.2. p. 811.

'S. Theodote de Cyrinie, que Baronius appelle Theodore, [doit estre distingué de] 'S. Theodore Evesque de Cyrene, dont le menologe de Canisius dit sur le 4. de juillet, qu'aprés avoir souffert plusieurs tourmens, il se reposa en paix: '& le martyrologe Romain lui donne seulement le titre de Confesseur. [Tout cela est fort conforme à l'histoire de S. Theodote. Mais le reste est assez different.] 'Car on met S. Theodore sous le juge Dignien dans la persecution de Diocletien, & on dit qu'il eut la langue coupée. 'Je ne trouve que sa memoire dans les Ménées au 4. de juillet sans aucune histoire. Mais le titre de Martyr qu'ils luy donnent [aussibien que le menologe de Canisius, peut faire juger qu'il mourut dans la prison, & non pas]'durant la paix de l'Eglise comme l'a mis Baronius. 'On le voit encore plus clairement par les Ménées, qui en parlent davantage sur le 5. de juillet à l'occasion de Ste Cyprille. Ils l'y font Evesque de Cyrene en Libye, & raportent un miracle qu'il fit dans la prison en faveur de Ste Cyprille, dont nous ne trouvons rien non plus que dans l'office des Grecs. 'Baronius l'a mise dans le martyrologe Romain sous le nom de Cyrille.

Bar. 4. jul. f. — Canis. p. 811. — Men. p. 32. — Bar. 310. §. 25. — Men. p. 47. — Bar. 5. jul. c| 310. §. 25. — 316. § 36 — 6. may, e.

'Le nom de Theodore qui est donné à l'Evesque de Cyrinie dans les Annales de Baronius selon l'edition d'Anvers, [n'est assurément qu'une faute de copiste.] 'Car dans son martyrologe & dans ses notes, on lit toujours Theodote.

Pour la page 219.

NOTE SUR SAINT BASILÉE.

Qu'on ne peut rien fonder sur ses actes ni nier son martyre.

Sur. 26. apr. p. 328. §. 23.

[LEs actes de S. Basilée paroissent d'abord fort authentiques,] 'puisqu'ils portent le nom d'un Jean Prestre de Nicomedie, qui pretend non seulement estre contemporain, mais avoir entretenu le Saint dans sa prison. 'La maniere avantageuse dont ils parlent de Crispe, [oblige de dire, s'ils sont veritables, qu'ils sont écrits dés devant la mort tragique de ce prince, c'est à dire avant 326.] 'Aussi Bollandus les cite comme une autorité tout à fait inconteſtable. [L'on peut dire que le style, quoiqu'il n'ait rien d'extraordinaire, & qu'il soit mesme fort chargé d'epithetes à la mode des Grecs modernes, & assez mauvais pour la phrase, ne dement pas neanmoins absolument cette inscription.] 'Il faut cependant avouer qu'il y a lieu de craindre que cette piece n'ait esté au moins fort alterée, vu les grandes fautes qui y sont, & qui ne paroissent pas pardonnables à un auteur contemporain.]

§. 21. — Boll. pont. p. 45. f. — Pagi, 316. §. 9.

'Il appelle Maxence un tres cruel ennemi des Chrétiens. [Et il y a plutost lieu de dire tout le contraire sur l'autorité d'Eusebe, de S. Optat, & de Saint Augustin. *V. la pers. de Diocl.* §. 32.] 'Il dit que Constantin envoya Licinius faire la guerre à Maximin. [Cela est insoutenable. Car Licinius n'estoit en rien inferieur à Constantin pour recevoir les ordres de luy. Lactance nous apprend que ce fut Maximin qui entreprit la guerre. Elle se commença mesme & s'acheva si viste, qu'il est difficile de croire que Constantin y ait eu quelque part. Il est certain au moins qu'il n'en eut point aux depouilles.

Boll. 16. apr. gr. p. 50. §. 1. — §. 1.

Une autre chose plus importante, & qui est repandue dans toute la suite de ces actes,] 'c'est qu'ils supposent non seulement que Constantin estoit tout à fait Chrétien dés l'an 312, [quoiqu'il ne fust pas battizé, ni peutestre mesme catecumene; mais que Licinius l'estoit aussibien que luy, & avec sincerité, au moins selon l'apparence.] 'Ils luy donnent mesme le titre de *Fidele*, [qui n'appartient qu'aux battizez.] 'Ils ajoutent encore qu'il avoit souvent juré à Constantin de n'abandonner jamais la foy Chrétienne, mais de la proteger toujours. Aussi ils l'accusent nettement d'avoir violé la foy qu'il avoit promise au vray Dieu, τὴν ὁμολογίαν ἀθετήσας, [ce qui, dans l'usage de l'Eglise, a toujours marqué le battesme.] 'Et ils disent que S. Basilée l'exhorta à faire penitence, à retourner à ce qu'il avoit quitté, & à implorer la misericorde de celui qu'il avoit rejetté, meprisé, renoncé, ἀπηρνήσω. [Ils ne veulent donc pas que nous doutions que Licinius n'ait embrassé ouvertement & absolument la religion Chrétienne, & qu'il n'ait esté un apostat quand il a adoré les idoles, & persecuté l'Eglise. Cependant je croy qu'il y aura peu de personnes qui puissent douter que cela ne soit absolument faux. Quoiqu'Eusebe parle quelquefois de Licinius comme s'il eust esté Chrétien, neanmoins il ne s'exprime jamais comme ces actes, & il ne le traite jamais d'apostat, comme il n'eust pas pu manquer de faire en parlant de sa persecution.]

§. 1. — §. 2. — §. 3. — §. 11.

'Les actes supposent que Constancie sœur de Constantin, mariée à Licinius, estoit aussi tout à fait Chrétienne. Mais pour ce qu'ils ajoutent qu'elle avertissoit son frere par des lettres secrettes de la persecution que son mari excitoit contre l'Eglise, [je ne sçay s'ils le persuaderont à beaucoup de monde. Il y en aura aussi qui ne croiront pas aisément] 'que Licinius ayant déja commencé à persecuter les Chrétiens, on bastist encore des eglises en des lieux où il n'y en avoit jamais eu. [Il n'est pas non plus fort probable qu'un homme de Nicomedie, où la Cour demeuroit depuis longtemps,] 'n'eust jamais oui parler d'une ville aussi celebre & aussi voisine que Sinope, & qu'il demandast s'il y avoit dans le monde quelque ville ou quelque pays de ce nom.

§. 4. — §. 7. — §. 16.

Ces

§. 21. ʼCes actes semblent dire encore que Constantin fit fouetter Licinius aprés qu'il se fust rendu, χεδὸν μεχρὶ θανάτου παιδεύσας αὐτὸν, [ce qui seroit ridicule.] Mais ils disent fort clairement qu'il fut banni dans les Gaules. [Et il n'y a personne qui ne sache que ce fut à Thessalonique. *V. Constantin.*] Pour la mort de ce prince qu'il semble dire, ou plutost qu'il dit fort nettement avoir esté naturelle & non violente, [il est dementi par tous les auteurs, qui conviennent que Constantin le fit tuer. Comment défendre aussi] ce qu'ils ajoutent, qu'il fut frapé de la mesme plaie dont Maximin estoit mort? [Car non seulement aucun historien n'en parle, mais Eusebe mesme qui n'auroit pu ni ignorer ni taire ce jugement visible de Dieu, ne dit rien qui en approche.

Il est aussi assez étrange que ces actes d'un Evesque d'Amasée ne parlent point dutout] ʼde ce qu'Eusebe dit estre arrivé à Amasée & dans les autres villes du Pont, où il semble mettre le fort de la persecution de Licinius. *V. cette persecution.* ʼEt en un autre endroit il le restreint presque à la seule ville d'Amasée.

(Eus. l. 10. c. 8. p. 397. c. — v. Conf. l. 2. c. 1. 2. p. 443. — n. p. 209. 1. a.)

ʼNous pourrions remarquer outre cela, qu'il se trouve divers endroits dans ces actes copiés mot à mot d'Eusebe, & ajouter que Mr Valois trouve si peu de probabilité à ce qu'ils disent de Ste Glaphyre, qu'il l'appelle une fable & une pure fiction de gents qui ne savoient que faire. Il ne craint pas mesme d'appeller ces actes tous entiers une piece impertinente & fabuleuse: ʼ& le Pere Pagi ne les traite guere mieux. ʼMr Baluze reconnoist que quelques uns les jugent supposez, & ne rejette point leur sentiment. ʼLe Cardinal Noris espere que Bollandus établira parfaitement la verité de ces actes. Mais il ne laisse pas de dire qu'il y a diverses choses peu conformes à la verité, de soutenir par plusieurs medailles que Licinius n'a jamais cessé d'adorer les idoles, & de reconnoistre qu'il est constant par tous les auteurs, que ce prince a esté relegué à Thessalonique, & non dans les Gaules. ʼPour Bollandus à qui il laisse le soin de soutenir les actes, il s'est contenté d'assurer qu'ils sont écrits par un témoin oculaire, [sans dire un seul mot des difficultez qui s'y rencontrent, & sans répondre seulement aux raisons par lesquelles Mr Valois combat le martyre mesme du Saint.]

(Pagi, 316. §. 6. — Lact. pers. n. p. 456. — Nor. de Lic. c. 5. p. 63. — Boll. 26. apr. p. 416. c. d.)

ʼCar Mr Valois, suivi par un auteur nommé Hanckius, va jusqu'à soutenir que S. Basilée n'a point dutout esté martyr, & qu'il a survécu Licinius. ʼMais quoique Philostorge & Nicephore disent qu'il a assisté au Concile de Nicée, ᵃ & quoique S. Athanase se contente de luy donner le titre de grand, & non celui de martyr, [il est neanmoins difficile de ne pas ceder à l'autorité de la chronique de Saint Jerome, qui dit formellement que S. Basilée Evesque d'Amasée dans le Pont, a esté couronné du martyre sous Licinius. Que si nous avions quelque raison de croire que ce passage n'est pas de S. Jerome, & si Scaliger ou Pontac *p. 685*, avoient marqué dans leurs notes qu'il y a des manuscrits où il ne se trouve pas; nous ne ferions peutestre pas difficulté de suivre le sentiment & les raisons de Mr Valois. Mais à moins de cela, nous ne croyons point pouvoir preferer à un témoignage si considerable, ni une autorité negative de S. Athanase, ni celle de Philostorge & de Nicephore, quelque positive qu'elle soit. Le témoignage de Philostorge est d'autant moins considerable,] ʼque cet impie veut que S. Basilée, en assistant au Concile de Nicée, y ait soutenu le parti d'Arius, avec S. Leonce & Longien de Cappadoce, & Saint Melece de Sebastople, ʼce qui ne peut estre que tres ridicule, aprés le témoignage authentique que S. Athanase rend à la foy de ces quatre Evesques: ʼà quoy il faut ajouter qu'on trouve Eutyque d'Amasée dans les souscriptions du Concile de Nicée &c: & par consequent S. Basilée estoit mort avant ce temps là. ʼSes actes disent qu'il avoit luy mesme declaré Eutyque son successeur. ʼQue si nous considerons qu'Eusebe declare que l'on commettoit à Amasée des cruautez inouies, ʼ& qu'un peu aprés il dit que l'on faisoit mourir les principaux Evesques; ʼil est difficile de croire que l'Evesque d'Amasée n'y ait pas esté compris. Aussi le Cardinal Noris & le P. Pagi rejettent absolument cette pensée de Mr Valois. ʼEt enfin Mr Valois mesme a declaré dans un ouvrage posterieur, qu'il suivoit avec plaisir Constantin Porphyrogenete & tous les autres, qui malgré Philostorge conviennent que S. Basilée a esté martyrizé dans la persecution de Licinius.

(Eus. n. p. 208| Pagi, 316. §. 9. — Philg. l. 1. c. 8. p. 469. b| Nphr. l. 8. c. 14. p. 560. c. — a Ath. or. 1. p. 291. c. — Philg. app. p. 539. — Nor. de Lic. c. 5. p. 63. — p. 63. 64. — Boll. 26. apr. g. p. 52. §. 10. — Eus. v. Conf. l. 2. c. 1. 2. p. 443. — c. 2. p. 444. a. — Noris, p. 63| Pagi, 316. §. 7-9. — Philg. n. p. 129. 2. b.)

ʼOutre les actes de Saint Basilée, Bollandus nous en a donné un eloge, [qu'on pourroit peutestre croire estre de S. Asterc Evesque d'Amasée 80. ans aprés,] ʼpuisque le Typique de Saint Sabas, porte que pour la feste de S. Basilée, on lisoit son eloge fait par S. Astere d'Amasée. [Mais celui que Bollandus nous a donné ne paroist point avoir la beauté & l'eloquence de S. Astere.] ʼL'etymologie qu'il donne au nom de Licinius, fait voir qu'on confondoit déja l'ἰῶτα & l'ὐψιλὸν dans la prononciation. [Il a tant de confirmité avec les actes jusque dans les fautes, qu'on ne peut douter que l'une de ces pieces ne soit prise de l'autre. Et il n'y a point d'apparence que l'auteur des actes qui se veut faire passer pour contemporain, ait copié une piece déja publique. ʼAussi Bollandus juge que l'eloge est d'un auteur bien plus recent, & il n'a pas cru qu'il meritast d'estre traduit tout entier. ʼIl remarque aussi qu'il a plutost esté fait à Sinope qu'à Amasée, [ce qui ne conviendroit pas à S. Astere.]

(Boll. 26. apr. g. p. 56. — Typ. p. 49. 2. — Boll. g. p. 57. c. — p. 416. e. — g. p. 60. d.)

ʼLeo Allatius attribue à Metaphraste & cet eloge, & les actes mesmes qui portent le nom de Jean, [ce qui paroist contre ses principes pour cette derniere piece: car il n'a pas accoutumé de donner à Metaphraste celles qui ont un caractere vray ou faux d'histoires originales.]

(All. de Sim. p. 125. 128.)

NOTES SUR LES QUARANTE MARTYRS.

NOTE I.

Pour la page 220.

Que S. Gregoire de Nysse n'empesche point de croire qu'ils ont souffert à Sebaste.

ʼSAINT Gregoire de Nysse parlant indubitablement au lieu mesme où les Quarante Martyrs avoient souffert, ʼdit que c'estoit sa patrie, & la patrie de ses ancestres. [Or personne ne dit que ce Saint fut de la ville de Sebaste, ni d'aucune ville d'Armenie, où tous les autres,] ʼ& luy mesme, mettent le martyre de ces Saints.] ʼAu contraire Saint Gregoire de Nazianze témoigne que le pere de ce Saint estoit du Pont, & sa mere de Cappadoce. ʼDe plus, le mesme S. Gregoire de Nysse parlant au commencement du mesme discours, de la multitude & de la presse qu'il voyoit dans l'eglise, dit que ce qui faisoit en cela la peine des autres, faisoit sa plus grande joie. Car l'oeil du pasteur, ajoute t-il, se rejouit de voir le troupeau serré dans

(Nyss. de Qua. 1. t. 5. p. 502. c. d. p. 500. c. d. — 3. t. 2. p. 207. b. — Naz. or. 20. p. 318 c. — Nyss. p. 499. a. b.)

dans la bergerie, parcequ'il eſt trop nombreux. [N'eſt-ce pas dire bien clairement que c'eſtoit ſon peuple, & qu'il eſtoit le paſteur & l'Eveſque de ce lieu?] 'Et en effet, voyant que la quantité du peuple l'interrompoit, il remet le reſte de ſon diſcours à une autre fois, '& le recommence le lendemain [avec la liberté d'un Eveſque qui parle à ſon peuple, & non comme une perſonne qui auroit eſté priée de preſcher par un autre.

p. 503. d.
2. p. 504. a.

Que ſi nous demeurons d'accord de ce point, il faut tenir pour conſtant que les Quarante Martyrs ont ſouffert à Nyſſe en Cappadoce, & non à Sebaſte en Armenie. Mais c'eſt dementir bien des autoritez conſiderables, oppoſer S. Gregoire à luy meſme, & combatre une opinion qui paroiſt receue univerſellement. Ne ſeroit-il point plus favorable de croire que Saint Gregoire de Nyſſe ne dit pas aſſez clairement qu'il fuſt Eveſque de la ville où il parloit, pour n'en point douter? Et ne pourroit-on point croire que quand il s'appelle paſteur de ce peuple, il le fait parcequ'ayant à le nourrir de la parole divine, il eſtoit en quelque ſorte leur paſteur en cette rencontre? Cette penſée peut eſtre favoriſée] 'parceque parlant de la ville & du pays où ces Saints ont ſouffert, il l'appelle aſſez ſouvent *voſtre ville*, *voſtre pays*, & ſe ſert d'autres ſemblables façons de parler, [qui ſemblent ne pas convenir à un Eveſque, puiſqu'il doit prendre la premiere part à tout ce qui regarde ſon peuple, de quelque pays qu'il ſoit.] 'Il parle auſſi de la ville où les Saints ont ſouffert comme d'une colonie, [ce qui n'eſt pas ſi aiſé à croire de Nyſſe, qui n'eſtoit qu'une petite ville, que de Sebaſte qui eſtoit bien plus conſiderable, & dont le nom meſme appuie en quelque ſorte cette conjecture.

1. 2. p. 502. c| 510. d.
1. p. 501. d.

Que ſi l'on trouve que toutes ces choſes ſuffiſent pour croire que Saint Gregoire de Nyſſe pouvoit n'eſtre pas Eveſque du lieu où les Quarante Martyrs ont ſouffert, il ne ſera pas difficile de répondre à ce que nous avons dit que cette ville eſtoit ſa patrie. Car outre qu'il ſe peut faire que ſes anceſtres, dont il parle plutoſt que de luy, fuſſent venus d'Armenie dans le Pont ou dans la Cappadoce, nous ſavons que la ville de Sebaſte n'a pas toujours eſté de l'Armenie;] 'mais qu'elle eſtoit cenſée de la Cappadoce du temps de Ptolemée & de Pline, & peuteſtre encore longtemps aprés.

Boll. 3. feb. p. 331. b.

[Ainſi ces paſſages de S. Gregoire de Nyſſe ſe pouvant expliquer, ils ne peuvent pas nous faire abandonner l'opinion commune & univerſelle, que les Quarante Martyrs ont ſouffert à Sebaſte en Armenie, puiſqu'elle eſt fondée non ſeulement ſur S. Gregoire de Tours qui pourroit s'eſtre trompé, & ſur S. Gaudence qu'on pourroit en quelque ſorte expliquer d'une autre maniere, mais ſur S. Ephrem, ſur S. Nil, & ſur Sozomene, comme on le marque dans le texte. Il n'y a aſſurément aucune apparence d'accuſer d'erreur des témoins ſi anciens & ſi authentiques, en un point celebre & aiſé à verifier dans le lieu & dans le temps où ils vivoient. Enfin il en faudroit encore accuſer S. Gregoire de Nyſſe meſme,] 'qui dit qu'ils ont ſouffert en Armenie.

Nyſ. de Q. 3. t. 2. p. 207. b.

NOTE II.

Pour la page 221.

Sous quels juges ils ont ſouffert: Endroit de S. Ephrem rétabli.

'Le juge qui interrogea d'abord les Quarante Martyrs, eſt nommé Agricolas ou Agricolaüs dans leurs actes [& dans les martyrologes.] Il paroiſt que c'eſtoit le gouverneur de la province. 'Les actes [& les martyrologes] y joignent le Duc ou General des troupes 'nommé Lyſias, [a] ce que Metaphraſte a ſuivi dans les actes de S. Severien.

Boll. 10. mars, p. 19.
p. 20. a.
p. 23. b. d.
a Sur. 9. ſept. p. 101. §. 1.

[b] S. Ephrem, ou Voſſius ſon traducteur, donne le nom de Doce au Gouverneur, *Reſtiterunt Licinio tyranno & Doci præſidi*; & un peu aprés, *juſſa Docis præſidis peſſundederunt.* [Si le mot de *præſidis* n'eſtoit pas joint à *Docis*, on pourroit croire que Voſſius auroit pris le mot de δουκὸς dans le grec pour un nom propre, au lieu de le prendre pour un appellatif, qui ſignifie un Duc, un Capitaine, & un General.] 'Et neanmoins le meſme traducteur dit dans ſes notes, que les Quarante Martyrs ont ſouffert ſous le juge Agricolas, [ſans parler de ſon Doce. Comment l'accorder avec luy meſme?] 'Dans le grec que Mr Cotelier nous a donné depuis, ont lit au ſecond endroit, τὰς προστάξεις τοῦ δοκὸς κατέλυσαν, [ce qui ne fait point de difficulté, ſinon] qu'il faut ſans doute lire δουκὸς, comme on l'a mis à la marge. 'Dans le premier on lit καὶ τῷ δουκὶ, τῷ ἡγεμόνι ce qui a pu tromper Voſſius:] & Mr Cotelier meſme a traduit, *& Duci præſidi.* [Mais il faut aſſurément καὶ τῷ δουκὶ, καὶ τῷ ἡγεμόνι. Par ce moyen, ce membre ſera egal au ſuivant, Licinius,] le Duc, & le Gouverneur, répondant dans l'un à Valens, à Arius, & au Prefet [Modeſte,] marquez dans l'autre.

All. de Sim. p. 127.
b Ephr. t. 3. or. 26. p. 555. 1. b.
or. 27. n. p. 563. 1. c.
Cotel. g. t. 3. p. 61. b.

NOTE III.

Pour la page 222.

Que ces Saints n'ont point ſouffert ſur un étang.

'Au lieu que Saint Baſile & Saint Gregoire de Nyſſe diſent ſeulement que les Quarante Martyrs furent expoſez nuds à la gelée. 'Saint Ephrem dit clairement que c'eſtoit dans un étang; [c]ce que leurs actes & tous les nouveaux ont embraſſé, ajoutant pour l'ordinaire que cet étang étoit glacé. [[d]La choſe eſt aſſez vraiſemblable en elle meſme,] [e]puiſqu'il y avoit en ce lieu là un grand étang autour ou auprés duquel (περὶ ἦν,) la ville eſtoit baſtie; & qu'il eſtoit alors tellement glacé, que l'on y paſſoit à cheval. Et meſme quand Saint Baſile en parle, il ſemble dire, comme les nouveaux, que les Saints furent mis ſur cette glace: à quoy non ſeulement un, [f]mais meſme pluſieurs de ſes traducteurs ſe ſont trompez. [Il eſt viſible neanmoins, en examinant l'endroit avec un peu de ſoin, qu'il ne le dit point dutout, '& que ἐν ᾗ ne ſe raporte point à λίμνη, mais à πόλις qui eſt le plus proche.] 'Cela paroiſt encore par Saint Gaudence, qui ſuit Saint Baſile preſque mot à mot. [Mais puiſque les traducteurs meſmes de S. Baſile ont pris ce contre-ſens, il n'eſt pas incroyable que les auteurs des actes, & les nouveaux Grecs aient fait la meſme faute, & que ce ſoit de là qu'ils ont pris ce qu'ils en diſent, & de quoy ni S. Baſile, ni Saint Gregoire de Nyſſe, ni Saint Gaudence, ne parlent point.

Baſ. div. 20. p. 456. b. c| Nyſ. de Q. 3. t. 2. p. 207. d.
Ephr. t. 3. or. 26. 27. p. 555. 1. c| c. d| 559. 2. c. d.
e Boll. 10. mars, p. 16. 17.
d Baſ. p. 456. d| Nyſ. de Q. 2. t. 3. e p. 510. d.
f Boll. 10. mars, p. 27. c.
Gaud. h. 17. p. 62. b.

Pour S. Ephrem, il faut conſiderer que nous n'avons ſes ouvrages que dans une traduction greque du Syriaque, ou meſme dans une traduction latine de cette traduction greque:] 'outre que ce Saint n'ayant appris ce qu'il dit de ces Saints que par un entretien de vive voix qu'il eut avec S. Baſile, & encore par un interprete; [il ne faudra nullement trouver étrange, quand il aura mal pris ſon ſens en quelque circonſtance.

Ephr. t. 3. or. 26. p. 554. 555.

Ce qui nous en fait parler de la ſorte, n'eſt pas ſimplement qu'il eſt difficile de croire que S. Baſile, Saint Gregoire de Nyſſe, & S. Gaudence, euſſent omis cette particularité conſiderable, qui n'auroit pu manquer de leur venir en l'eſprit lorſqu'ils ont parlé des glaces de cet étang de Sebaſte, mais c'eſt qu'il eſt meſme difficile de l'accorder

Nyſ. de Q. 2. t. 3. p. 511. c. | c| 1. p. 502. d.

avec ce qu'ils diſent poſitivement.] 'Car S. Gregoire de Nyſſe dit aſſez clairement qu'ils furent expoſez à la gelée dans les bains publics, '& encore plus clairement que l'egliſe où il preſchoit eſtoit baſtie dans le lieu meſme où ces Saints avoient ſouffert. [Ils n'ont donc pas ſouffert dans l'étang,] 'qui ſubſiſtoit certainement encore en ce temps là, pres de cette egliſe, 'formé par une riviere qui traverſoit la ville.

p. 501. b| 510. d. | p. 501. b. d.

Baſ. p. 459. a.

'De plus, S. Baſile voulant montrer que tous les elemens avoient eu part au martyre de ces Saints, dit qu'ils ont combatu ſur la terre, qu'ils ont ſurmonté les rigueurs de l'air, qu'ils ont eſté livrez aux flammes, qu'ils ont eſté enſevelis dans les eaux, parceque leurs cendres y furent jettées. [N'euſt-il pas plutoſt marqué ce qu'ils avoient enduré ſur l'eau eſtant vivans, que ce qui ne regardoit que leurs cendres mortes?] 'S. Gregoire de Nyſſe dit la meſme choſe que S. Baſile.

Nyſ. p. 513. b.

Baſ. p. 456. b. | Ephr. or. 27. n. p. 563. 2. d. | Boll. 10. mars. p. 18 d. | Ephr. p. 563. 2. e.

'Saint Baſile dit encore qu'ils ont ſouffert au milieu de la ville : '& Voſſius ſoutient que l'étang n'eſtoit point au milieu de la ville, mais ſeulement auprés. 'Les Armeniens aſſurent aujourd'hui qu'il eſt eloigné de l'ancienne ville, comme le Calvaire l'eſtoit de Jeruſalem. 'Auſſi Voſſius pretend que dans l'endroit où S. Baſile dit que les Martyrs ont ſouffert au milieu de la ville, *ἐν μέσῃ τῇ πόλει*, il faut lire, *ἐν μέσῃ τῇ λίμνῃ*, au milieu de l'étang, comme il dit qu'il y a dans un tres ancien manuſcrit. Mais puiſqu'il avoue que toute la multitude des exemplaires lit *πόλει*, & qu'on le lit encore dans les editions poſterieures à Voſſius, il eſt difficile de faire grand état de ſa correction; car elle peut aiſément venir de quelque Grec, qui a cru que Saint Baſile devoit dire comme les autres, & n'eſtre pas d'un ſentiment particulier. 'Le P. Combefis n'a point trouvé la correction de Voſſius dans ſes manuſcrits : & quoiqu'il veuille auſſi que les Saints aient ſouffert ſur l'étang, il laiſſe *ἐν μέσῃ τῇ πόλει* dans le texte de S. Baſile.

Comb. in Baſ. t. 1. p. 192.

Ephr. p. 563-566.

'Voſſius ramaſſe tout ce qu'il peut pour faire croire que le ſentiment des nouveaux Grecs eſt veritable & certain. [Mais il n'allegue rien de conſiderable.] 'Car pour Saint Gregoire de Tours, il dit tant de choſes de ces Saints, contraires aux auteurs originaux, [que l'on ne peut douter qu'il n'ait ſuivi de mauvais memoires, ou de fauſſes relations. C'eſt pourquoi nous ne nous arreſtons pas à raporter ce qu'il en dit. Nous ne pouvons pas non plus nous arreſter à Bede & aux autres martyrologes poſterieurs, parcequ'ils ont viſiblement ſuivi les actes.

Gr. T. gl. M. c 96. p. 216--219.

Boll. 10. mars. p. 18. e.

Nous laiſſons à d'autres à juger ce qu'on doit conclure] 'de ce que Bollandus dit avoir appris à Rome l'an 1661, d'un Eveſque Armenien, que l'étang de Sebaſte eſt viſité aujourd'hui par les Chrétiens & par les Turcs meſmes, à cauſe des Quarante Martyrs; qu'on y voit pres de l'étang une groſſe pierre en l'endroit où l'on croit qu'ils ont eſté mis ſur la glace, que l'on y allume quantité de cierges, & que ceux qui vont à cet étang, y ſont ſouvent gueris de leurs maladies. [On peut avoir jetté dans l'étang une partie de leurs cendres ou de leurs os : & la pierre qu'on dit eſtre *ad lacum* & non *in lacu*, peut eſtre l'endroit où on les brula.

Riv. l. 3. c. 21. p. 338. 339. | p. 337.

Comme entre les auteurs originaux il n'y a que S. Ephrem qui diſe que les Saints ont ſouffert ſur l'étang, nous pourrions conteſter l'autorité de l'homelie ſur les Qrarante Martyrs où cela ſe trouve,] 'puiſque tous les ouvrages qui portent le nom de S. Ephrem ſont ſuſpects à quelques perſonnes. 'Rivet attaque meſme en particulier le 26e diſcours du troiſieme tome, [dont depend celui des Quarante Martyrs qui eſt le 27. Mais les raiſons par leſquelles il l'attaque ſont fort foibles. Il eſt encore aiſé de répondre à la maniere dont il y eſt parlé de Valens. *V. Saint Ephrem n.* 13. 14.] 'Saint Ephrem s'y nomme luy meſme. [Ainſi s'il n'eſt pas de luy, c'eſt l'ouvrage d'un impoſteur; ce qui a certainement peu d'apparence.] 'Mr Cotelier nous l'a donné en grec comme un veritable ouvrage de S. Ephrem, en ſouhaitant que nous en euſſions beaucoup de ſemblables, [ſans ſonger ſeulement aux difficultez de Rivet. Elles ne nous peuvent donc pas donner lieu de rejetter l'homelie ſur les Quarante Martyrs, qui au contraire paroiſt digne de S. Ephrem, répondant fort bien à l'eſprit & au feu que l'on admiroit dans ſes écrits.

Cotel. g. t. 3. p. 58. 59. | p. 535.

Nous ne diſons pas la meſme choſe]'d'une lettre attribuée à S. Baſile, où on lit que les Quarante genereux ſoldats de Jesus Christ ont eſté gelez par un vent de bize tres violent dans l'étang tres ſacré de ceux de Sebaſte. 'Mr Cotelier ne nous donne cette lettre, qu'en louant un ancien critique, qui nous avertit qu'elle n'a ni les penſées, ni le ſtyle du grand Baſile.

t. 2. p. 98. | p. 559. a.

NOTE IV.

Pour la page 222.

Qu'ils eſtoient morts quand on les brula.

'Saint Baſile dit que les Martyrs reſpiroient encore lorſqu'on les mit dans le feu. [Mais il eſt à craindre que cet endroit ne ſoit corrompu.] 'Car S. Gregoire de Nyſſe, S. Ephrem, & S. Gaudence qui ſuit preſque toujours S. Baſile, diſent clairement qu'ils eſtoient morts. [Et il ſemble qu'on n'en puiſſe douter,] 'puiſque S. Baſile meſme dit, auſſibien que S. Gregoire de Nyſſe, qu'il y en eut un qu'on laiſſa, & qu'on ne voulut pas mettre dans le chariot avec les autres, parcequ'il reſpiroit encore, lorſque les autres, dit S. Baſile, avoient déja eſté conſommez par le froid, *τῷ κρύει τελειωθέντας*.

Baſ. div. 20. p. 459. a. | Ephr. t. 3. or. 27. p. 558. 1. c| Gaud. h. 17. p. 63. a. | Nyſ. de Q. 2. t 3. p 512. b| Baſ. p. 459. e.

NOTES
SUR SAINT
THEOGENE.

NOTE I.

Pour la page 224.

Difficultez ſur ſes actes.

'Au lieu que les actes de Saint Theogene, diſent ſeulement qu'il eſtoit fils d'un Eveſque, 'les Grecs le font Eveſque luy meſme. [Mais ſi les actes ſont bons d'ailleurs, cette diverſité ne doit pas faire de peine. Car outre le peu d'autorité qu'ont les livres des Grecs, ils ne s'accordent pas meſme en ce point.] 'Les Ménées le font Eveſque de Parion dans l'Helleſpont; & le menologe d'Ughellus porte, *Epiſcopus Parii retentus ab inſulæ Præfecto*,[par où il ſemble le faire Eveſque le l'iſle de Paros dans l'Archipelage. Je croy qu'il eſt d'ailleurs fort extraordinaire qu'on ait voulu obliger des Eveſques à s'enroler, puiſqu'on ne cherchoit pour cela que de jeunes gents.] 'Roſweide a voulu corriger le texte grec des Ménées, pour y trouver que S. Theogene eſtoit le fils d'un Eveſque. Mais le titre de *ſacré Martyr* que les Grecs luy donnent, [ruine ſa correction.

Boll. 3. jan. p. 134. §. 1. | Men. ib. p. 36. | Ugh. t. 6. p. 1178. c. | Boll. 3. jan. p. 134. §. 6.

Nous avons remarqué ſur S. Theodore que ſes actes

actes & ceux de Saint Theogene diſoient ſouvent la meſme choſe, & en meſmes termes : mais nous avons cru en meſme temps que ceux de S. Theodore pouvoient bien avoir eſté alterez. Ainſi il ne nous reſte qu'à juger de ceux de S. Theogene en eux meſmes, tels que nous les avons dans Bollandus.

On peut remarquer d'abord que le ſujet de ſon martyre eſt extraordinaire & difficile. Car on ne voit point qu'on luy ait jamais parlé de renoncer à la foy, ni de rien qui en approchaſt,] 'mais ſeulement qu'ayant eſté pris pour eſtre mené à l'armée ſous le regne de Licinius, il refuſa abſolument de s'enroler, diſant qu'il eſtoit Chrétien, & qu'il ne vouloit eſtre ſoldat que de J. C. [On pourroit ſoupçonner que Licinius perſecutant alors les Chretiens,] ('car c'eſtoit peu de temps avant ſa défaite,) 'obligeoit tous les ſoldats à renoncer à la foy; & S. Sulpice Severe dit poſitivement qu'il le faiſoit. [Neanmoins ce n'eſt pas une choſe qu'on puiſſe tenir pour aſſurée. *V. la perſ. de Licinius.* 'Baronius dit que les Chrétiens avoient horreur d'aller combatre Conſtantin, qui faiſoit marcher la Croix à la teſte de ſon armée. [Mais il y auroit quelque lieu de douter ſi la difference des étendars peut rendre une guerre permiſe ou illegitime, ſi l'on n'ajoute que, ſelon Euſebe, c'eſtoit plutoſt une guerre de religion que d'Etat. Il ne ſera pas étrange quand cette raiſon aura fait haïr la guerre à Saint Theogene. Mais d'ailleurs nous voyons par les actes tres authentiques de S. Maximilien, qui ſouffrit l'an 295. en Afrique, que Dieu peut inſpirer à des Saints de ſouffrir plutoſt la mort que de s'engager aux dangers que la profeſſion des armes porte avec elle.

§. 1. | p.135.§.11. | Sulp. l.2. c. 47. p. 151. | Bar. 316. §. 47.

Tout ce que nous avons dit juſqu'ici ne peut donc diminuer en rien l'autorité des actes de Saint Theogene. Mais je ne voy pas bien à quoy revient] 'cette parole du Tribun; *Nunquid dii ſpiritales non ſunt, tu vero corporalis.* Ces paroles du Saint, *Habet [Deus] Filium ex verbo veritatis ſuæ natum,* [n'ont point de ſens veritable.] 'Dans les actes de S. Theodore où l'on trouve à peu pres la meſme choſe, il y a *Habet [Deus] Filium verbum veritatis.* 'Eſt-il croyable qu'un Tribun emploie dixhuit centeniers pour battre un ſeul homme. 'Il eſt dit que le Tribun & un autre Officier crurent que le Saint demandoit grace : [& on ne voit quoy que ce ſoit qui leur ait pu donner lieu de le croire. Je ne ſçay ſi l'on trouve] 'que l'on attachaſt jamais les priſonniers avec des cloux.

Boll. §.2. | Sur. 9. nov. p. 230. §. 2. | Boll. §.4. | §. 5. | §. 7.

[Mais tout ce qui ſuit fait encore plus de peine; car ce ne ſont qu'apparitions & viſions.] 'J. C. apparoiſt au Saint, & luy défend de recevoir à boire ni à manger de la main des hommes. Grand nombre d'Anges habillez de blanc viennent chanter avec luy. 'Le Tribun étonné de ce prodige luy fait apporter du pain & de l'eau : Il refuſe d'en prendre, '& paſſe ainſi 40. jours ſans aucune nourriture pendant qu'on attendoit la réponſe de Licinius. 'Lorſqu'on le voulut jetter dans la mer, on vit une lumiere du ciel qui aveugla tout le monde, & l'on entendit les voix d'une troupe d'Anges qui s'entretenoient avec luy; de ſorte que perſonne n'oſant executer l'ordre de l'Empereur, il falut que luy meſme les conjuraſt de le jetter dans la mer. [Voilà bien des miracles l'un ſur l'autre, & bien des choſes difficiles à croire.]

Ibid. | §. 8. | §. 12. | §. 10.

'On ajoute que 40. ou 60. jours aprés la mort du Saint, Licinius fut défait dans une bataille, où tous ceux d'une legion qui ne croyoient pas en Dieu, tomberent morts ſur la place : Licinius en colere fit caſſer les jambes au Tribun & à un autre officier de cette legion : '& c'eſtoient ceux qui avoient maltraité S. Theogene. [Eſt-ce que ces deux croyoient en Dieu? Cette défaite de Licinius doit ce ſemble ſe raporter à ſa derniere guerre contre Conſtantin ;] puiſque le Saint avoit predit qu'il ſeroit bientoſt mis en pieces, & tous ceux qui combatoient pour luy reduits à de grandes afflictions. 'Les actes portent qu'on faiſoit la feſte du Saint le 3. de janvier, [auquel en effet les Grecs & les Latins la font. La défaite de Licinius arriva donc vers le 13. de fevrier ou le 5. de mars. Et cependant nous ne voyons pas moyen de dire que Licinius ait eſté defait en ce temps là par Conſtantin, ni dans la premiere guerre, à laquelle il n'y auroit pas meſme moyen de le raporter, ni dans la ſeconde qui paroiſt n'avoir commencé qu'aſſez avant dans l'an 323, & avoir fini des la meſme année. *V. Conſtantin.* Je ne ſçay ſi on ne pourroit point mettre ce combat dans l'irruption que des Gots firent ce ſemble au commencement de la meſme année ſur les terres de Licinius & de Conſtantin.]

§. 11. | §. 6. | §. 13.

'Il eſt parlé à la fin, des miracles qui ſe faiſoient au tombeau du Saint. [C'eſt toujours une marque que la piece n'eſt pas tout à fait originale.]

§. 12.

NOTE II.

Pour la page 224.

Sur le lieu de ſon martyre.

[Les actes de Saint Theogene parlent pluſieurs fois de la ville où il ſouffrit, ſans la nommer jamais,] 'ſinon qu'il y a au commencement que la legion où on le vouloit enroler avoit ſon quartier à Cyzic. Ainſi il paroiſt que c'eſt le lieu où les actes ont voulu mettre ſon martyre. Les Grecs en le faiſant Eveſque de Parion, ſemblent nous vouloir obliger à croire au moins qu'il y a ſouffert : & cela a quelque raport avec les martyrologes de Saint Jerome, 'qui portent *in Helleſponto civitate Paretia.* Uſuard dit ſeulement *in Helleſponto.* Adon ſemble le mettre à Tomes dans le Pont, (ou plutoſt dans la Scythie,) '& on voit la meſme choſe dans d'autres martyrologes.

Boll. 3. jan. p. 134. §. 1. | Flor. p. 221. 222. | Boll. 3. jan. p. 133. 134. a.

NOTES SUR SAINT CASSIEN.

NOTE I.

Pour la page 226. §. 1.

Fables ajoutées à ſon hiſtoire.

'FERRARIUS [& pluſieurs autres modernes,] mettent le martyre de S. Caſſien d'Imola ſous Julien l'apoſtat. [On ne voit point ſurquoi ils ſe fondent, & il eſt certain que cela ne s'accorde point avec Prudence,] 'qui fait ce ſaint beaucoup plus ancien que luy.

Ferr. it. p. 508. | Prud. de M. 9. p. 111.

Hiſtoriam pictura refert, quæ tradita libris
Veram vetuſti temporis monſtrat fidem.

'Une chronique fort vantée d'Ughellus, [mais qui n'eſt qu'un vray amas de fables,] 'le fait encore martyrizer pluſieurs années aprés Julien en la 4e année de Gratien, & dans la perſecution d'Athanaric Roy des Gots [qui jamais ne mit le pié dans l'Italie.]

Ugh. t. 2. p. 670. b. p. 672. c.

'La meſme chronique le fait Eveſque de Brixen dans le Comté de Tirol, & puis d'Imola. 'D'autres le diſent auſſi ; [a] & Baronius cite à peu pres

p. 670. b. c. | Ferr. it. p. 507. 508. | [a] Bar. 13. la aug. b.

la mesme chose des actes du Saint, [que nous n'avons pas. Mais ce n'estoit point en ce temps là l'occupation des Evesques d'apprendre à écrire aux enfans. Il est visible par Prudence que c'estoit là sa propre occupation. Ce poete n'auroit pas assurément manqué de savoir & de marquer son episcopat. Bede, Usuard, Adon, & mesme le martyrologe Romain, ne le qualifient point Evesque. On a assurément confondu deux Cassiens en un.]

b. 'Baronius ne veut pas au moins qu'on dise qu'il ait esté ordonné Evesque par Fortunatien d'Aquilée, qui vivoit sous Constance, [par où il paroist condanner ceux qui le font Martyr sous Julien.]

Pour la page 228. §. 2.

NOTE II.

Sur le Martyr Gordien.

Rein. p. 920. Aring. l. 3. c. 22. p. 337.

'Reinesius ne veut pas que dans l'epitaphe de Gordien on lise *Galliæ nuncius*, comme fait Aringhus, mais *Galli eunuchus*. Il pretend que *Galliæ nuncius* ne peut point signifier un deputé des Gaules, comme l'explique Aringhus, [quoique ce sens paroisse assez naturel;] & demande où sont les preuves de sa deputation, [comme si tous les evenemens de cette nature devoient estre marquez dans le peu de monumens qui nous restent.] 'Le Pere Mabillon a lu cet endroit comme Aringhus, & ne trouve point de difficulté à croire que *nuncius* est ici pour *legatus*. 'Quand cela ne seroit pas du bon latin, c'est une servante qui parle dans cette epitaphe.

Mabi. it. It. p. 139. 141. Rein. p. 920.

Ibid. 'Mais en lisant *Galli eunuchus*, & l'entendant, comme fait Reinesius, de Gallus Cesar sous Constance, il faudra donc dire que [Constance] l'aura fait mourir avec toute sa maison pour la foy, [ce qui dans l'usage signifie qu'il a esté executé comme Chrétien sous un prince protecteur declaré du Christianisme: Que si par *pro fide* Reinesius entend que Constance le fit mourir comme trop fidele à Gallus son maistre, il ne doit plus le regarder comme un Martyr. Et de plus, Constance auroit-il esté assez cruel pour faire mourir avec luy tous ses domestiques? Et Ammien qui s'étend si fort sur Gallus & sur sa mort, & qui n'epargne nullement Constance, auroit-il oublié cette inhumanité tyrannique? S'il falloit lire *Galli eunuchus*, j'aimerois mieux l'entendre de l'Empereur Gallus; & dire qu'aprés qu'il eut esté tué, Emilien fit tuer son Chambellan avec tous ceux de sa maison.]

p. 920. 'Reinesius ne s'eloigne pas de croire que ce Gordien est celui qu'on dit avoir esté martyrizé à Rome sous Julien l'apostat, [& qui est celebre le 9 & le 10 de may. L'epitaphe n'a aucun raport avec ce qu'on dit de ce Saint. Mais aussi tout ce qu'on en dit n'est guere fondé. *V. la pers. de Julien n.* 2. Il faudroit voir]'si le chemin Latin où il a esté enterré, [se peut joindre avec] 'le cimetiere de Sainte Agnés, d'où l'epitaphe a esté tirée.

Flor. p. 517. 518. Aring. p. 337.

Pour la page 232. § 6.

NOTE III.

Sur S. Paterne.

Bar. 23. sept. e. 'Le martyrologe Romain met le 23. de septembre S. Paterne Martyr *& Episcopus Constantiensis*, [sans expliquer si c'est de Coutance en Normandie, ou de Constance en Allemagne.] Baronius ne l'explique pas davantage, disant seulement qu'on le fait premier Evesque *Ecclesiæ Constantiensis*. [Usuard dit *in territorio civitatis Constantiæ*, qui n'est pas plus clair: mais il le fait Confesseur, & non Martyr.]

Sauss. ap. p. 130. 2. 'Mr. du Saussay met dans sa table des villes, S. Paterne Evesque & Confesseur à Coutance le 26. d'avril. [Mais dans son texte il n'en parle ni ce jour là, ni le 23 de septembre. Et il ne le met point non plus dans sa table generale des Saints.] 'Bollandus ne parle non plus d'aucun S. Paterne le 26 d'avril. [Je ne sçay si au lieu du 26. Mr du Saussay n'auroit point voulu mettre le 16,] 'auquel on fait la feste de S. Paterne Evesque, mais d'Avranches, dans le VI. siecle. [On nous a assuré que l'Eglise de Coutance n'honore aucun S. Paterne comme son Evesque: & le Gallia Christiana ne met en effet à Coutance aucun Evesque de ce nom.] 'Mais il en met un, second Evesque de Constance. [Mr Robert dit qu'il est Martyr,] & qu'on en fait le 12 de novembre,] 'auquel le martyrologe Romain, aprés Usuard, met un Saint Paterne Martyr au diocese de Sens, 'ce que Mr du Saussay fait aussi. [Mais je ne sçay pourquoi] il le met encore le lendemain. [Nous n'avons rien davantage de l'un ni de l'autre.

Boll. p. 407. 409. Sauss. p. 210. Gal. chr. t. 3. p. 543. Bar. 12. nov. c. Sauss. p. 868. 873.

Il y a donc quelque sujet de croire que S. Paterne du 23. de septembre, est un Evesque de Constance en Allemagne. Et neanmoins il faut remarquer que l'Eglise d'Avranches fait le 23 de septembre une memoire de S. Paterne son Evesque, de quoy les plus habiles de ce lieu ne savent point la raison; & que la vie de ce Saint porte qu'il a esté quelque temps Abbé au diocese de Coutance. Il se pourroit donc bien faire qu'Usuard, ou quelque autre, ayant vu celebrer dans le diocese de Coutance S. Paterne Evesque le 23 de septembre, l'ait mis sur cela comme Ev. de Coutance, *Constantiensis*; & que d'autres ou assez habiles pour savoir que l'Eglise de Coutance ne connoissoit point de S. Paterne entre ses Evesques, ou par une pure ignorance, aient cru que ce *Constantiensis* marquoit Constance. Car pour le martyre qu'on luy attribue, on voit par Usuard qu'il n'est pas fort assuré. C'est à ceux de Constance à voir s'ils ont quelques monumens assez anciens pour s'attribuer ce Saint.]

Pour la page 234. § 7.

NOTE IV.

Que S. Hemetere & S. Quelidoine ont souffert à Calahorra.

[Je ne voy pas que Prudence dise expressément que S. Hemetere & S. Quelidoine aient souffert à Calahorra.] 'Mais le titre de son hymne le porte: a & dans une autre il dit, *Nostra gestabit Calaguris ambos. Quos veneramur*; [ce qu'on ne doute point se devoir entendre de ces deux Saints,] 'dans l'hymne desquels il appelle de mesme le lieu de leur mort, *Nostrum oppidum*. Il le met sur l'Ebre; '& il s'y adresse particulierement aux Vascons, [dans le pays desquels Calahorra est située.] 'S. Gregoire de Tours, & tous les martyrologes, mesme ceux de Saint Jerome, les mettent aussi à Calahorra: [& on ne voit point que personne ait songé à les mettre en un autre lieu.]

Prud. de M. 1. p. 67. a 4. p. 88. 1. p. 70. p. 69. Boll. 3. mars, p. 229. 230. e.

Pour la page 235. § 7.

NOTE V.

Sur S. Fauste & ses compagnons.

Act. M. p. 597. 'Quoique les actes de S. Fauste, S. Janvier, & S. Martial, paroissent écrits du temps mesme des persecutions, [ils sont neanmoins embarassez de quelques difficultez, qui peuvent donner lieu de craindre qu'ils n'aient esté alterez.] 'Ils sont assez differens dans les manuscrits: '& le P. Ruinart n'a point voulu mettre un discours qui s'y trouve, où l'un des Saints veut persuader au juge de

Ibid. p. 598. n. e.

de ſe faire Chrétien. [Les injures dites au juge ſont aſſurément faſcheuſes : & on ne voit pas qu'il en euſt encore donné d'occaſion particuliere. Je n'entens point bien ce que ſignifie] *'ſervos Dei dinumerare videretur.* Il ſemble que S. Fauſte & les deux autres ſe ſoient venus preſenter d'eux meſmes, [ce qui eſt contre la regle ordinaire de la diſcipline.] Ce que Janvier dit à Fauſte, *Tu pro nobis hæc pateris &c.* [ne marque pas cette joie & cette eſtime que les Martyrs ont accoutumé de témoigner pour les ſouffrances.] La parole du juge, *Quæ iſta nunc allocutio veſtra?* ne paroiſt répondre à rien. Elle eſt plus claire dans les manuſcrits que le P. Ruinart n'a pas cru devoir ſuivre, & qui omettent beaucoup de choſes en cet endroit. 'On ne voit point quand Janvier fut mis ſur le chevalet, comme on le voit des deux autres : '& il paroiſt neanmoins qu'il y avoit auſſi eſté mis. [Je n'entens point ces paroles, *'Cœperunt eos igni compellere.* Si elles veulent dire qu'on jetta les Martyrs dans le feu, il paroiſt par les actes de S. Polycarpe, & par d'autres, que les Romains avoient plutoſt accoutumé d'attacher les Martyrs à un poteau, & d'allumer enſuite le feu autour d'eux. Voilà les choſes qui nous font peine dans ces actes, qui d'ailleurs paroiſſent bons & originaux.]

p. 597. — p. 597. 598. — p. 598. — p. 599.

NOTE VI.

Pour la page 237. § 9.

Sur le lieu & le temps du martyre de S. Arcade.

'Les actes de Saint Arcade que Bollandus nous a donnez, portent qu'il ſouffrit dans l'Acaïe. 'La pluſpart des martyrologes ne diſent point où il a ſouffert, 'non plus que Pierre des Noels, dans l'endroit où il parle de ce Saint. 'Mais dans un autre en marquant les ouvrages de Saint Zenon de Verone, il luy attribue une lettre ſur S. Arcade qui avoit ſouffert de ſon temps en Mauritanie. 'Quelques martyrologes mettent en effet S. Arcade à Ceſarée de Mauritanie ; & cela ſe trouve dans un qu'on croit eſtre écrit de la propre main d'Uſuard à Saint Germain des Prez. 'On cite la meſme choſe d'un abregé manuſcrit de ſes actes. [Il eſt aiſé qu'il y ait faute dans les martyrologes, où un copiſte peut avoir paſſé d'un Saint marqué à Ceſarée, à S. Arcade, en oubliant le nom du premier & le lieu où a ſouffert le ſecond, ce qui ſe peut plus difficilement preſumer dans des actes.] 'Et neanmoins je ne ſçay ſi on ne le peut point croire de ceux-ci. Car le 12. de janvier auquel on fait de S. Arcade, tous les martyrologes marquent Saint Satyre ou S. Cyriaque en Acaïe, ſans en mettre aucun à Ceſarée, hors ceux qui y mettent S. Arcade. Ainſi la brouillerie aura pu ſe faire d'abord dans un martyrologe, & paſſer de là dans les actes par une fauſſe correction. Ce qui peut favoriſer cette penſée, 'c'eſt que les actes de Saint Arcade portent, *Arcadius Chriſti miles videns urbem funeſta confuſione turbari &c.* Et cependant ils n'ont encore parlé d'aucune ville s'il faut lire *in Achaia.* 'Bollandus eſt pour Ceſarée. ª Les nouveaux Eſpagnols veulent qu'il ait ſouffert à Oſſone dans le dioceſe de Seville : mais ils ne ſe fondent, à leur ordinaire, que ſur leur fauſſe chronique de Dexter.

Boll. 12. jan. p. 722. b. — Act. M. p. 590. b. — P. de N. l. 2. c. 27. p. 25. 1. — l. 1. c. 43. p. 7. 3. — Boll. 12. jan. p. 721. c | Act. M. p. 590. b. — Boll. p. 722. a. — Act. M. p. 590. c. — Boll. p. 722. § 2. — p. 721. f | 723. a. b. — ª p. 721. f.

'Bollandus met ce Saint vers l'an 260 : mais il n'a pour garant que Pierre des Noels, ce qu'on peut dire eſtre moins que rien ; 'ou la ſuppoſition que S. Zenon a vécu vers ce temps là, & qu'il eſt auteur des ſermons qui portent ſon nom ; quoique l'un & l'autre ſoit au moins fort incertain. 'Ceux qui mettent S. Arcade en d'autres temps n'en ont pas de meilleures preuves.

p. 722. a. — Act. M. p. 590. c. — Boll. p. 722. a.

NOTE VII.

Pour la page 239. § 11.

Sur Ste Marguerite.

[Baronius qui dit ſur le 20. de juillet que Sainte Marguerite eſt celle qu'Uſuard appelle Marine le 18 de juin, dit ſur ce 18. meſme, que Ste Marine honorée ce jour là n'eſt point Martyre, quoiqu'Adon, (il veut dire Uſuard ou les additions d'Adon,) luy donnent cette qualité ; & il ajoute que c'eſt celle qui vécut ſous un habit d'homme dans un monaſtere [durant la paix de l'Egliſe. Il peut avoir raiſon en cet endroit : car Uſuard met Ste Marine à Alexandrie,] 'au lieu que Sainte Marguerite a ſouffert conſtamment, dit Baronius, à Antioche de Piſidie, comme le diſent les Grecs. 'Baronius aſſure auſſi que ſelon les manuſcrits, cette Sainte Marine n'eſt point martyre. 'Bollandus ne nous renvoie point auſſi au 18. de juin pour Sainte Marguerite ; mais il dit que beaucoup de Latins la faiſoient autrefois le 13. de juillet, [auquel elle eſt marquée dans les additions d'Uſuard & d'Adon.]

Bar. 20. jul. a. — 18. jun. e. — Boll. may, t. 1. p. 34. a. 1

'Pour ce qui regarde l'hiſtoire de Ste Marguerite, Raoul de Tongres dit avoir vu ſes actes mis au nombre des apocryphes par le Pape Gelaſe, dans un exemplaire de ſon decret qui eſtoit à Rome au Vatican. Baronius n'a point trouvé d'exemplaire où cela fuſt : mais il reconnoiſt qu'il y a beaucoup de choſes à corriger dans les actes que nous avons de cette Sainte, leſquels il attribue à Metaphraſte ; 'quoique l'auteur qui eſt nouveau, ait retranché d'une vie plus ancienne beaucoup de choſes qu'il a jugé ridicules à l'égard meſme de ce qu'il a gardé. Il dit que c'eſt le demon qui eſt auteur de ces fauſſes hiſtoires, dans le deſſein de deshonorer les Saints par des contes ridicules, & faire douter des hiſtoires les plus veritables. Et quelques uns à cauſe de cela doutoient en effet qu'il y euſt jamais eu une Ste Marine ou Marguerite martyre &c. [Je voudrois qu'il nous euſt dit de quelle autre ſource plus pure il a tiré ce qu'il en écrit,] '& où il n'a encore laiſſé que trop de choſes à retrancher. [Heſſels condamne cette vie auſſi bien que Baronius :] '& Bollandus la met avec celles de Ste Irene, de Ste Catherine, & de Ste Barbe, entre les pieces qui paroiſſent fabuleuſes.

Bar. 20. jul. a. — Sur. 20. jul. p. 248. § 1. — Bar. 20. jul. a. — Boll. may. t. 1. p. 26. a.

[J'en ay vu dans un manuſcrit, une autre vie qui commence par ces mots : *Poſt paſſionem & reſurrectionem D. N. J. C. &c.* Elle porte le nom d'un Theotime, qui aſſure au commencement & à la fin qu'il ne raporte que ce qu'il a vu de ſes yeux. Il y a de fort belles choſes : Le ſtyle en eſt elevé, magnifique & aſſez elegant. Elle omet la plus grande partie des prodiges ridicules qui ſont dans Surius : Mais l'apparition du diable y eſt encore ; & les belles choſes qu'elle fait dire à la Sainte, paroiſſent plutoſt compoſées à loiſir, & tirées de la cité de Dieu de S. Auguſtin, qu'écrites ſous une perſonne qui parle en public devant un juge. En un mot, ces actes que l'auteur veut faire paſſer pour originaux, n'en ont point la moindre trace. Molanus a vu ſans doute cette piece. Car dans ſes notes ſur Uſuard 20. *jul.* il ſoutient que l'hiſtoire de Ste Marguerite par Theotime qui ſe dit ſon domeſtique, eſt purement apocryphe.]

'Leo Allatius cite une hiſtoire greque de Sainte Marine Martyre, par un anonyme, 'avec un panegyrique par Theodorus Metochita grand Logothete, & un autre par Gregoire de Cypre Patriarche de Conſtantinople. 'Cela ſe raporte à Sainte Marguerite, que les Grecs appellent Marine. [Mais quand nous aurions toutes ces pieces qu'on voit bien eſtre nouvelles, nous n'en pourrions rien tirer d'important ni d'aſſuré.]

All. de Sim. p. 123 p. 88. 97. — Boll. may, t. 1. p. 34. a.

NOTE

Pour la page 240. §. 11.

NOTE VIII.

Sur les actes de S. Callinique.

Sur. 29. jul. p. 343. §. 1.

'A voir le commencement des actes de S. Callinique, ils semblent écrits par un témoin oculaire de son martyre, ou au moins que l'auteur eust appris ce qu'il en dit, de témoins oculaires. [Cependant à en considerer tout l'air je ne croy pas qu'on puisse douter qu'ils ne soient de la composition de Metaphraste,] 'à qui Baronius les attribue. [Ce qu'on pourroit donc dire de plus favorable, c'est que Metaphraste les a composez sur des actes authentiques, & n'a pas voulu omettre cette preuve de son original, comme nous voyons qu'il a fait en d'autres rencontres; & cela autoriseroit au moins les faits. Mais il paroist assez difficile de soutenir ces faits mesmes. Car, 1°. Je ne sçay si la Paphlagonie où est Gangres, a jamais esté sous le mesme Gouverneur que la Galacie,] 'comme il le faut dire selon ces actes. [Il faudroit donc au moins] que Sacerdos qui jugea le Saint, eust esté non pas gouverneur de Galacie, comme le veulent les actes, *Ancyræ præses*, [mais 'Vicaire du Pont. 2°. Je ne voy point pourquoi] 'Sacerdos ayant jugé & condanné S. Calinique à Ancyre, l'envoie executer à Gangres. [Je ne me souviens point d'en avoir vu d'exemple dans de bons actes, (car pour S. Ignace, c'est une chose assez differente,) ni mesme de faire courir des gents avec de brodequins armez de pointes de fer. 3°. Il est encore difficile de se persuader que des gents]'à cheval, aprés avoir fait seulement 60. stades, c'est à dire trois lieues de chemin, fussent pressez de la soif jusqu'à demander un miracle à un homme qu'ils conduisoient au supplice. 'Les Ménées augmentent encore la difficulté, en ne mettant que sept stades [au lieu de soixante. 4°. Il est encore bien étrange] 'que les gardes, aprés avoir obtenu de luy ce miracle visible, aient eu le cœur assez dur pour continuer leur commission, allumer une fournaise, & y jetter celui qui venoit de leur conserver la vie.

Bar 29. jul. f. — Sur. p. 343. §. 3. 7. — §. 8. — Men. 29. jul. p. 291. — Sur. §. 9. 10.

Pour la page 240. §. 11.

NOTE IX.

Qu'on ne faisoit point la feste de S. Callinique le 25. d'octobre en 451.

Bar. 29. jul. f | 451. §. 111. — Conc. t. 4. p. 567. c

'Quelques uns remarquent que la VI. session du Concile de Calcedoine, fut tenue le 25. d'octobre, auquel on celebroit la feste de Ste Euphemie & du saint Martyr Callinique. [Ils ont apparemment formé S. Callinique de καλλινίκου] 'qui n'est là qu'une epithete de Sainte Euphemie. Mais il n'est pas mesme dit dans le grec que ce fust la feste de Sainte Euphemie: [Et les Grecs ne la font point en effet le 25. d'octobre, non plus que celle de S. Callinique.]

Pour la page 240. §. 12.

NOTE X.

Additions des Grecs à l'histoire de S. Patrice.

Men. 28. apr. p. 339. — Boll. 28. apr. p. 576. b. — Men. p. 340.

'Les Grecs qui aiment les amplifications, ajoutent à ce que nous avons de S. Patrice dans ses actes, qu'il avoit esté sage & vertueux des l'enfance; qu'il souffrit beaucoup de tourmens, lesquels ils ne specifient point; 'que tous ceux qui le jetterent dans l'eau bouillante, furent brulez de celle qui rejaillit sur eux, & jusqu'à en mourir; [ce qui n'est nullement aisé à croire.] 'Ils ajoutent encore beaucoup de choses à son discours sur les eaux touchant la Mer-morte, où ils luy font faire un voyage, & touchant le Vesuve, dont ils luy font dire qu'Estienne Evesque de Naple avoit arresté les flammes par une procession, ἐξελθὼν μετὰ λιτῆς. [Je ne sçay si tout cela est une pure addition de l'auteur des Ménées, ou s'il a eu des actes de S. Patrice plus amples que les nostres, mais qui n'auront pas esté meilleurs, cet Estienne de Naple n'estant point apparemment si ancien, non plus que les processions.] 'Ughellus raporte cet endroit à Estienne I. qui assista au Concile de Rome sous Symmaque en l'an 499, & dont il fait sur cela un Saint, quoiqu'il ne soit point du tout reconnu pour tel par son Eglise.

Ugh. t. 6. p. 68.

NOTES SUR SAINT JULIEN DE CILICIE.

NOTE I.

Pour la page 244.

De S. Julien mari de Ste Basilisse: Que ce n'est pas celui de Cilicie.

'Quelques uns ont cru ou pourroient croire que le discours de S. Chrysostome sur S. Julien de Cilicie, & l'eglise qui portoit son nom à Antioche, sont de S. Julien mari de Ste Basilisse. 'Baronius l'a cru de l'eglise, [dont cela se pourroit plus aisément soutenir,] 'puisqu'il y en a qui mettent à Antioche le martyre de S. Julien & Ste Basilisse, quoique Bollandus montre que cette opinion est la moins probable. 'Mais pour l'oraison de Saint Chrysostome, c'est ce qui est tout à fait insoutenable, les histoires de ces deux Juliens n'ayant pas le moindre raport, si ce n'est le nom du juge Marcien, '& le jour où quelques Grecs en celebrent la memoire, qui est le 21. de juin. 'Il est vray que la mesme chose est dans le menologe des Grecs donné par Canisius. 'Mais Bollandus & Fronton du Duc remarquent que c'est une erreur visible, venue de ce que l'on a joint à Julien mari de Ste Basilisse, ce qui doit estre dit de S. Julien de Cilicie. Et cette correction, indubitable par elle mesme, est autorisée par les Ménées.

Boll. 9. jan. p. 571. c. f. — Bar. 9. jan. a. — Boll. p. 571. §. 7. 9. 10. — §. 7. — §. 7. 8. — Canis. t. 2. p. 802. — Chry. t. 1. or. 47. n. p. 93. 1. 2 | Boll. p. 571 f | Men. 21. jun. p. 155.

[Puisque nous avons cette occasion de parler de S. Julien & Ste Basilisse, nous dirons en un mot ce qui les regarde.] 'C'est une histoire fort celebre, & qui estoit connue des devant le VIII. siecle, puisque S. Aldhelme en parle. Elle est aussi citée comme legitime par S. Euloge de Cordoue. L'auteur se pretend témoin oculaire; & Bollandus tasche de montrer qu'elle est authentique. [Mais il est difficile d'en rien dire de plus favorable, sinon que c'est un roman mediocrement bien écrit.] 'C'est ce que Bollandus mesme a reconnu depuis, lorsque l'experience luy a donné plus de lumiere qu'il n'avoit d'abord pour discerner les pieces fausses des veritables. 'Fortunat met une Ste Basilisse entre les plus illustres Vierges. 'Quelques uns lisent Blesille en cet endroit, [& le nom de Bassille en approche encore davantage:] mais on assure que Bede y a lu Basilisse, & que les manuscrits lisent de mesme.

Boll. 9. jan. p. 570. §. 2-5. — may, t. 1. p. 8. c. — Fort. l. 8. c. 4. p. 187. n. p. 192.

[Aussi quoique les actes de S. Julien & Ste Basilisse soient insoutenables, la veneration de ces Saints ne laisse pas d'estre tres bien établie.] 'On

Boll. 9. jan. p. 572. §. 12 | Florentesp. 228.

Boll. §. 15-17. les trouve dans les martyrologes de S. Jerome le sixieme de janvier, auquel [Florus &] plusieurs §. 19. 20. martyrologes manuscrits les mettent aussi. 'Usuard, Adon, Notker, & divers autres les mettent §. 13. 14. 18. 20. le 9e. 'Raban le 13, Vandelbert le 13. de fevrier, Men. p. 193. 'sans parler des autres qui les mettent les mesmes p. 155| jours ou en quelques autres. 'Les Grecs en font une Canis. t. 2. p. 800. memoire le 8. de janvier. 'Le menologe de Canisius les marque le 21. de juin, auquel les Ménées Boll. 9. jan. p. 572. mettent S. Julien de Cilicie. 'Tout le monde place §. 11. leur martyre sous Diocletien. Mais on ne convient §. 9. 10. pas du lieu. 'Les Latins disent qu'ils ont souffert à Men. 8. jan. p. 194| Antioche, sans s'expliquer davantage pour l'ordinaire. Bollandus croit que c'est une faute, & que le vray lieu de leur martyre est à Antinople en Thebaïde, comme le disent les Grecs. 'Il y avoit à Con- C. ng de C. l. 4. p. 127. stantinople une eglise de leur nom pres de la grande place. 'Les Grecs en celebrent la dedicace le 5. Men. p. 47. de juillet.

NOTE II.

Pour la page 244.

De quelle ville estoit S. Julien de Cilicie; qu'il a souffert à Eges.

Chry. t. 1. or. 47. p. 538. a. 'Ce que dit S. Chrysostome que S. Julien estoit concitoyen de S. Paul, συμπολίτης, [est assez fort pour croire qu'il estoit de Tarse.] 'Et en effet, le Typ. p. 53. 1. Typique de S. Sabas, [& le menologe grec imprimé à Venise en 1523, *p.* 119. 1.] marquent le 21. de juin S. Julien de Tarse. 'Cependant les Ménées, Boll. 16. mars, p. 421. & divers autres monumens des Grecs, disent qu'il estoit d'Anazarbe en Cilicie. Il semble mesme selon eux qu'il y ait esté jetté dans la mer, dont neanmoins Anazarbe est bien eloigné. Il n'y a que le menologe de Basile qui dise que d'Anazarbe il fut Flor. p. 316. 320. 2 amené à Eges pour y estre martyrizé. 'On trouve dans les martyrologes de S. Jerome, & plusieurs autres anciens au 14. de fevrier, S. Julien Martyr à Eges *in Sicilia.* 'Il faut sans doute *in Cilicia.* [Ainsi y Boll. 16. mars, p. 421. d. ayant assez sujet de croire qu'il est mort à Eges, il faudra dire ce semble, qu'il est né à Tarse, & qu'il e| Act. M. p. 606. y a faute dans les Grecs qui ont Anazarbe,] 'ou que s'il estoit d'Anazarbe, S. Chrysostome ne l'appelle concitoyen de S. Paul, qu'à cause qu'il estoit comme luy de Cilicie, quoique sur cela on ait cru qu'il estoit de Tarse.

NOTE III.

Pour la page 245.

De l'eglise de S. Julien à Antioche.

Sur. 17. feb. p. 214. §. 3. 'La premiere partie de l'histoire de S. Andronic & Ste Athanasie, [qui est estimée par des personnes habiles, porte que S. Julien s'apparut en habit de moine à Athanasie qui prioit à Antioche dans son eglise, pour la consoler de la mort de ses deux enfans qui avoient esté enterrez au mesme lieu. Et qu'Athanasie demanda ensuite à celui qui avoit le soin de cette eglise, *paramonario*, où estoit l'Abbé Boll. 9. jan. p. 571. §. 7. ou le pere qui luy venoit de parler. 'Bollandus semble conclure de là que c'estoit un monastere, [quoique cette preuve soit foible.] Ce que dit Procope, que les ambassadeurs y logeoient, [ne convient §. 7| Bar. 9. jan. a. pas trop à un monastere.] 'Il cite de Baronius, que Nestorius a esté Prestre de ce monastere. [Mais Evag. l. 1. c. 7. p. 262. d. ni l'un ni l'autre n'en allegue aucune preuve.] 'Evagre dit qu'on croyoit qu'il avoit esté moine dans le monastere d'Euprepe. *V. Saint Cyrille d'Alexandrie* §. 7.

NOTES SUR SAINT PHOCAS.

NOTE I.

Pour la page 247.

Si S. Phocas le jardinier est different de l'Evesque.

'Les Grecs font le 22 de septembre une me- Men. p. 287. moire de S. Phocas jardinier & Martyr à Sinope, & en parlent dans les mesmes termes [que S. Astere.] p. 280-291

'Le mesme jour ils font leur grand office de Saint Phocas fils de Pamphile, qu'ils qualifient ἱερομάρτυρα, qu'ils disent avoir esté de Sinope, avoir fait de grands miracles, '& avoir fini sa vie sous Tra- p. 287. jan, ξίφει πυρὶ τελειωθέντα. 'Dans leur office ils p. 282. le qualifient, *Pasteur*, & disent que les vertus pastorales ont eclaté en luy. 'Le menologe donné par Ugh. t. 6. p. 1080. a. b. Ughellus le fait nettement Evesque de Sinope, & Martyr sous Trajan, ayant eu la teste tranchée avant que d'estre jetté dans le feu: & il raporte le reste de son histoire d'une maniere assez differente des Ménées.

'Le 23. de juillet les Grecs font encore leur Men. p. 221-228. grand office de S. Phocas 'Evesque & Martyr sous p. 226. Trajan, interrogé par Africain, puis par Trajan, & étoufé par la chaleur d'un bain. 'Bollandus dit Boll. | may, t. 1. p. 34. 2| 42. 1. que c'est toujours l'Evesque de Sinope, dont ils font deux fois. [Et en effet, ce qu'ils en disent le 23. de juillet] 'est la mesme chose que ce que Pierre des Sur. 22. sept. p. 226| Bar. 14. jul. c. Noels dit de l'Evesque de Sinope, honoré par les Latins le 14. du mesme mois. Pierre des Noels n'a fait qu'abreger les actes qu'on en lit dans Mombritius: [& Vincent de Beauvais a sans doute puisé dans la mesme source. Car par ce qu'Usuard & Adon disent de S. Phocas, on peut croire que ces actes estoient déja connus au IX. siecle.

Tout ce qu'on peut dire de ce Saint, c'est que son histoire n'est guere autorisée par tout ce que les nouveaux Grecs & les actes de Mombritius en disent. Il y a bien des circonstances tres peu probables, pour ne dire rien de plus, surtout dans ce que les Latins en ont écrit; & les Grecs y meslent des choses qui appartiennent, selon S. Astere, à S. Phocas le jardinier. De sorte qu'il y a quelque lieu de douter si l'Evesque n'est point la mesme chose que ce saint jardinier, à qui les Grecs des siecles posterieurs auront attribué l'episcopat, comme cela n'est pas extraordinaire, avec le reste de ce qu'ils en disent, parcequ'ils n'en avoient rien de certain: & les plus habiles qui auront trouvé le veritable dane S. Astere, en auront ajouté une memoire, comme d'un Martyr different. Il seroit assurément assez étrange que S. Astere, en s'étendant si fort sur S. Phocas le jardinier, n'eust pas dit un seul mot de l'autre qui portoit le mesme nom, qui estoit martyr dans la mesme ville, & qui estoit relevé par la qualité d'Evesque. Et il est impossible que si cet autre Phocas estoit alors connu à Sinope, il ne le fust pas de S. Astere metropolitain de la province. C'est une conjecture dont nous laissons le jugement aux lecteurs, les priant surtout de peser l'autorité de Bede,] 'qui reconnoist Saint Boll. mars, t. 2. p. 25. c. Phocas Evesque du Pont, & en dit les mesmes choses que nous trouvons dans Adon. 'Molanus sem- Usu. 14. jul. n. ble

ble avoir eu cette conjecture, puisqu'il croit qu'on peut raporter l'oraison de S. Astere à l'Evesque: [& elle est au moins aussi probable que ce que] 'd'autres ont pretendu, que le jardinier de Sinope estoit le mesme que le S. Phocas d'Antioche, 'ce que le P. Combefis & Florentinius rejettent avec sujet, puisqu'il n'y a rien de commun entre ces deux Saints que le nom. 'Florentinius doute aussi s'il y a eu effectivement deux S. Phocas à Sinope. 'L'ancien martyrologe de S. Jerome met un Saint Phocas ou Photius Evesque le 14. de juillet: mais il ne dit point en quel pays; & mesme le manuscrit de Corbie le fait Confesseur.

Bar. 5. mars, a. Ast. n. p. 251. 252| Flor. p. 363. 1. Flor. p. 661. 2. 1.

[Quand il seroit vray que l'Evesque & le jardinier de Sinope ne fussent qu'un mesme Saint, nous n'en oserions pas conclure que le jardinier a souffert du temps de Trajan, comme on le dit de l'Evesque, à cause des raisons qui nous portent à croire qu'il a plutost souffert dans les dernieres persecutions, comme on le marque dans le texte.]

'Le Pere Ruinart n'examine pas si l'Evesque & le jardinier ne sont qu'un mesme Saint: mais, [nonobstant les raisons du P. Combefis,] il croit, [aprés Baronius,] que l'un des deux est le mesme que celui d'Antioche, puisque S. Chrysostome nous apprend que le corps de S. Phocas du Pont a esté apporté de son temps à Antioche. [Cela suppose que l'homelie de Saint Chrysostome sur S. Phocas a esté faite à Antioche; de quoy je doute qu'il y ait aucune preuve: & il y a mesme plus d'apparence qu'elle a esté faite à Constantinople, comme on le marque dans le texte.]

Act. M. p. 627.

NOTE II.

Pour la page 249.

Que celui dont parle S. Chrysostome peut estre le jardinier.

'Fronton du Duc dans ses notes sur S. Chrysostome, croit que S. Phocas, dont ce Saint décrit la translation, est l'Evesque de Sinope, dautant que cette homelie porte pour titre, Εἰς τὸν ἅγιον ἱερομάρτυρα Φωκᾶν, le mot d'Ἱερομάρτυς parmi les Grecs, signifiant particulierement ceux qui ont joint le martyre avec la prestrise ou l'episcopat. 'Mais il faut ou que cette regle ne soit pas sans exception (& le P. Ruinart dit qu'il y en a plusieurs) [ou que ce titre ait esté mis quelquefois par les copistes sans grande raison.] 'Car nous voyons qu'on l'a donné à celui mesme dont S Astere fait l'eloge: & le P. Combefis l'a laissé dans son episcopat.

Chry. t. 1. n. p. 113. 1. b. Act. M. p. 628. Ast. h. 9. p. 169. a| n. p. 251. c.

CHRONO-

CHRONOLOGIE, OU ABREGÉ

Des principales choses qui regardent l'histoire ecclesiastique & civile, depuis l'an 284. jusqu'en 313, mises selon l'ordre des temps.

M. *marque ce qui est tiré des Memoires sur l'histoire ecclesiastique,* E. *ce qui est pris de l'histoire des Empereurs.*

L'an de J. C. 284. L'an de Diocletien 1. L'an de Rome 1037.

Carinus II, & M. Aurelius Numerianus Augg. Conss.

DIOCLETIEN *est elu Empereur par l'armée à Calcedoine le 17 de septembre.* V. Carin & Numerien E. t. 3. V. Note 1 sur Diocl. E. t. 4. *& regne 20 ans, 7 mois, & 13. jours,* V. l'Empereur Diocletien §. 2. 22.

L'ere des Martyrs, ou de Diocletien, commence au 29 aoust precedent, *ibid.* §. 2. *V. Note 1 sur Diocl.*

Les Perses se rendent maistres de la Mesopotamie aprés la mort de Carus, V. l'Emp. Diocl. §. 4.

285. 1. 2. 1038.

C. Valerius Diocletianus Aug. II, & Aristobulus, Conss.

Carin fait quelque persecution à Rome: Tranquillin Senateur, & Agreste Chromace Prefet de la ville, sont convertis par S. Sebastien & S. Polycarpe Prestre, *V. S. Sebastien* §. 2. *& suivants. M. t.* 4. *V. persecution de Diocl.* §. 1. *t.* 5.

Julianus Sabinus se fait Empereur dans la Venetie; Carin le tue vers Verone en marchant contre Diocletien, V. l'Emp. Diocl. §. 2. E. t. 4. *Carin défait Diocletien pres de Murge, mais il est tué aprés la bataille,* ibid.

Diocletien remporte quelques avantages sur les Allemans & sur les Anglois, ibid. *Il vient à Rome,* & y eleve S. Sebastien, *V. S. Sebastien* §. 6. *M. t.* 4.

Elien & Amand se font Empereurs dans les Gaules, & y soulevent les Bagaudes, V. l'Emp. Diocl. §. 4. E. t. 4.

Les SS. Claude, Asterc, & Neon, souffrent à Eges en Cilicie le 23 aoust 285, selon la date de leurs actes, *V. leur titre M. t.* 4.

S. Antoine agé de 35 ans se retire dans le desert, ce que personne n'avoit encore fait, hormis S. Paul; & demeure pres de 20 ans enfermé dans un vieux chasteau, *V. S. Antoine* §. 3. *M. t.* 7.

L'an de J. C. 285. L'an de Diocl & Maxim. L'an de Rome 1038.

286. 2. 3. 1039.

M. Junius Maximus II, & Vettius Aquilinus, Conss.

MAXIMIEN HERCULE est fait Auguste à Nicomedie le premier avril. Il pouvoit estre Cesar des l'année de devant, V. l'Emp. Diocl. §. 3. E. t. 4.

Il semble qu'il y ait eu cette année une assez grande persecution à Rome, où Ste Zoé, avec S. Tranquillin & S. Tiburce, aient souffert le martyre au mois de juillet, *V. S. Sebast.* §. 7. 8. *M. t.* 4.

S. Pinien est fait Proconsul d'Asie, où aprés avoir persecuté les Chrétiens, il se convertit avec Ste Lucine sa femme, *V. Ste Lucine Veuve. M. t.* 4.

On peut mettre le 24 ou 25 aoust 285, ou 286, le martyre de Saint Genés comedien à Rome, *V. S. Genés. M. t.* 4.

Maximien vient dans les Gaules contre les Bagaudes. Il les défait à Saint Maur proche Paris, & les soumet ou les dissippe, V. l'Emp. Diocl. §. 4. E. t. 4.

En entrant dans les Gaules il fait mourir dans le Valais, Saint Maurice & toute la legion Thebéenne, *ibid. V. S. Maurice M. t.* 4.

De la persecution qui se fit en ce temps-ci, principalement dans les Gaules sous le Prefet Rictius Varus, *V. S. Maurice, S. Quentin, S. Denys de paris.* §. 6. 22. *M. t.* 4. *persecut. de Diocl.* §. 2. *t.* 5.

Diocletien vient en Syrie, menace les Perses, qui rendent la Mesopotamie, V. l'Emp. Diocl. §. 4. *E. t.* 4.

287. 3. 4. 1040.

Diocletianus III, & Maximianus, Augg Conss.

Les Allemans, les Bourguignons, & d'autres peuples, pillent les Gaules, & sont défaits par Hercule, V. l'Emp. Diocl. §. 6. E. t. 4.

Les

L'an de Rome		L'an de Diocl. & Maxim.	L'an de J.C.
1040.	Les François & les Saxons courent les costes des Gaules: Hercule leur oppose Carause qui s'acquite mal de son devoir, & craignant d'estre puni, prend le titre d'Auguste en Angleterre où il regne 7 ans, ibid. §. 5. Les François aidez par luy se rendent maistres de la Hollande & de la Flandre avant l'an 292, ibid. §. 11.	3. 4.	287.
	S. Marc & S. Marcellien peuvent avoir esté martyrizez à Rome le 8 juin 287, V. S. Sebastien, §. 8. M. t. 4. S. Prime & S. Felicien souffrent aussi à Rome le 9 juin, V. S. Caius pape, M. t. 4. S. Firmin à Amiens, V. S. Saturnin. M. t. 3. V. pers. de Diocl. §. 2. M. t. 5. S. Quentin dans les Gaules le 31 octobre, V. S. Quentin mart. M. t. 4. S. Denys de Paris, ibid. S. Denys de Paris §. 2. V. pers. de Diocl. § 2. M. t. 5. Saint Lucien de Beauvais, V. S. Lucien de Beauvais, M. t. 4. S. Nicaise dans le Vexin, V. S. Denys de Paris § 18. M. t. 4. S. Fuscien d'Amiens, V. S. Denys de Paris §. 6. M. t. 4. S. Piaton de Tournay, ibid. §. 7. Saint Donatien de Nantes, ibid. §. 20. & Ste Foy d'Agen, V. Sainte Foy M. t. 4. peuvent avoir souffert vers ce temps-ci, V. pers. de Diocl. §. 2. M. t. 5.		
1041.	Maximianus Aug. II, & Januarius, Conss.	4. 5.	288.
	Hercule remporte une victoire le premier jour de l'an. V. l'Emp. Diocl. §. 6. E. t. 4.		
	S. Sebastien est martyrizé à Rome où Diocletien estoit, le 20 janvier: c'est apparemment en cette année, V. S. Sebastien §. 9. M. t. 4.		
	Hercule passe le Rhein, ravage l'Allemagne, accorde la paix aux François, V. l'Emp. Diocl. §. 6. E. t. 4. Diocletien entre aussi en Allemagne par la Rhetie, ibid.		
1042.	Bassus II, & Quintianus, Conss.	5. 6.	289.
	Mamertin prononce le panegyrique d'Hercule à Treves le 21 d'avril, V. l'Emp. Diocl. §. 6. E. t. 4.		
	Hercule attaque inutilement Carause, & luy accorde la paix, Ibid.		
	Diocletien remporte quelque victoire sur les Sarmates vers cette année, ibid.		
1043.	Diocletianus IV, & Maximianus III, Augg. Conss.	6. 7.	290.
	Diocletien peut avoir esté cette année ou la suivante à Alexandrie le premier d'avril, & avoir ruiné les villes de Copte & de Busiride revoltées, V. l'Emp. Diocl. §. 14. E. t. 4. En 289 ou 290, il va en Syrie, où il défait les Sarrazins & revient en Pannonie, & de là en Italie, où il confere durant l'hiver à Milan avec Hercule qui y vint des Gaules, ibid. §. 7. V. Note 9. sur Diocl.		
	S. Florent & quelques autres sont martyrizez pres d'Osme dans la Marche d'Ancone, V. Ste Lucine M. t. 4.		
	Les Hieracites commencent vers 290, V. les Manicheens §. 14. M. t. 4. V. les Hieracites heretiques, ibid. On y peut mettre aussi le martyre de S. Victor à Arles, V. S. Victor martyr à Marseille M. t. 4. & la lettre de S. Theonas d'Alexandrie à Lucien grand Chambellan, V. S. Theonas. M. t. 4. pers. de Diocl. §. 3. M. t. 5.		
1044.	Tiberianus II, & Dion, Conss.	7. 8.	291.
	Divers barbares se font la guerre les uns aux autres, V. l'Emp. Diocl. §. 7. E. t. 4.		
	Hormisda se souleve contre Vararane II. Roy de Perse son frere, ibid.		
	Diocletien remporte quelque victoire sur les Gots vers cette année, ibid. §. 8.		
	Mamertin prononce un second panegyrique d'Hercule en 290 ou 291, p. e. le 21 juillet. ibid. §. 7.		
	Maximien transporte des Letes & des François dans le pays de Cambray & de Treves, ibid. §. 8.		
	Achillée s'empare de l'Egypte & la garde plus de cinq ans, ibid.		
1045.	Annibalianus, & Asclepiodotus, Conss.	8. 9.	292.
	On pretend que les Romains étoient attaquez en ce temps-ci par les Perses, par les Quinquegentiens d'Afrique, & par d'autres barbares, V. l'Emp. Diocl. §. 8. 11. E. t. 4.		
	Constance Chlore & Maximien Galere sont faits Cesars le premier de mars à Nicomedie, ibid. §. 9. V. Note 11. sur Diocl. ibid. Ils repudient leurs femmes, pour epouser, le premier, Theodora belle-fille d'Hercule, l'autre, Valerie fille de Diocletien, V. l'Emp. Diocl. §. 9.		
	L'Empire est partagé en quatre pour les quatre Princes, V. l'Emp. Diocl. §. 9. ibid.		
	Galere fait dans l'Illyrie une nouvelle province appellée Valerie, ibid. §. 10.		
	Constance assiege quelques troupes de Carause dans Boulogne, & les oblige de se rendre, ibid. §. 11.		
	S. Pacome naist en Thebaïde vers l'an 292, V. son titre §. 2. M. t. 7.		
1046.	Diocletianus V, & Herculius Maximianus IV, Augg. Conss.	9. 10.	293.
	Constance chasse vers ce temps-ci les François de la Hollande & de la Flandre, V. l'Emp. Diocl. §. 11. E. t. 4. & en peuple la Picardie & la Champagne, ibid. §. 13.		
	Carause est tué par Allecte qui regne		

L'an de J.C. 293. L'an de Diocl. & Maxim. 9. 10.

regne trois ans en Angleterre, ibid. §. 11.

L'an de Rome 1046.

Hercule vient dans les Gaules, ibid. §. 12.

Vararane II. Roy de Perse, meurt. Vararane III. son fils luy succede, & regne un an; ou seulement quatre mois, V. l'Emp. Diocl. §. 7. E. t. 4.

294. 10. 11. *Constantius, & Galerius Maximianus, Cæss. Conss.* 1047.

Constance travaille à rétablir Autun, V. l'Emp. Diocl. §. 12. E. t. 4.

Narse petit-fils de Sapor succede au royaume de Perse à Vararane III. Il regne 7 ans & 5 mois, ibid. §. 7.

295. 11. 12. *Tuscus, & Annulinus, Conss.* 1048.

S. Maximilien est martyrizé à Thevefte en Numidie le 12 de mars, sous Dion Proconsul, pour ne vouloir pas estre soldat, *V. S. Maximilien M. t.* 4.

Toute la nation des Carpes se soumet aux Romains, qui leur donnent des terres dans la Pannonie, V. l'Emp. Diocl. §. 12. E. t. 4.

Le grand Osius peut avoir esté fait Evesque dé Cordoue en en 295, *V. son titre* §. 2. 9. *M. t.* 7.

Arnobe écrit vers 265 ses livres sur la religion. *V. Arnobe. M. t.* 4.

296. 12. 13. *Diocletianus Aug. VI, & Constantinus Cæs. II, Conss.* 1049.

S. Caius Pape meurt le 22 avril, *V. S. Caius Pape M. t.* 4.

Marcellin 28e Pape luy succede le 30 juin, & gouverne 8 ans, 3 mois, & 25 jours, *Ibid.*

Diocletien défait Achillée, & prend Alexandrie aprés un siege de huit mois : brule les livres de chymie; abandonne une partie de l'Egypte aux Nubiens, V. l'Emp. Diocl. §. 14. E. t. 4.

Constance se rend maistre de l'Angleterre, où Allecte est défait & tué par Asclepiodote, ibid. §. 13.

Eumene fait un panegyrique de Constance vers la fin de 296. ibid. §. 12.

297. 13. 14. *Maximianus Herculius Aug. V, & Galerius Maximianus Cæs. II, Conss.* 1050.

Hercule fait la guerre aux Maures & les oblige à se rendre, V. l'Emp. Diocl. §. 15. E. t. 4.

Galere défait par Narse dans la Mesopotamie, le défait dans l'Armenie, prend ses femmes & ses enfans, & l'oblige à ceder aux Romains cinq provinces sur le Tigre, pour avoir la paix qui dure quarante ans, ibid. §. 15. 16.

Diocletien s'avance jusqu'à Nisibe, ibid.

S. André Tribun est martyrizé vers ce temps-ci par Antiochus General de l'Orient, *V. persecution de Diocl.* §. 4. *M. t.* 5.

L'an de J. C. 297. L'an de Diocl. & Maxim. 13. 14. L'an de Rome 1050.

S. Gelasin comedien converti sur le theatre, est lapidé à Heliople en Phenicie, *V. S. Genés. M. t.* 4.

Vopisque écrivoit en ce temps-ci la vie de Carus, V. l'Emp. Diocl. §. 27. E. t. 4.

Spartien, Lampride, Capitolin, Vulcace, & Pollion, écrivent aussi sous Diocletien & sous Constantin, ibid. §. 26. 27.

298. 14. 15. *Anicius Faustus II, & Severus Gallus, Conss.* 1051.

Maximien Galere persecute le premier les Chrétiens, commençant par sa maison & par ses armées. Le General Veturius tourmente des cette année, selon quelques editions de S. Jerome, les soldats qui estoient sous luy, *V. persecut. de Diocl.* §. 4. *M. t.* 5.

S. Alexandre peut avoir souffert le martyre vers ce temps là à Pydne en Macedoine, *ibid.* §. 5.

S. Marcel Centenier quitte l'épée en Espagne le 21 juillet, & est martyrizé le 30 octobre à Tanger, peutestre en 298. *V. S. Marcel Centenier M. t.* 4. & S. Cassien greffier le 3 novembre, *ibid.*

Zambdas est fait Evesque de Jerusalem en cette année, selon la chronique d'Eusebe, aprés la mort d'Hymenée, *V. Paul de Samosates* §. 3. & gouverne environ quatre ans, *V. Ste Helene* §. 10. *M. t.* 7.

On fortifioit vers ce temps-ci les frontieres de l'Empire, V. l'Emp. Diocl. §. 17. E. t. 4.

299. 15. 16. *Diocletianus VII, & Maximianus Herculius VI, Augg. Conss.* 1052.

Défaite des Marcomans, V. l'Emp. Diocl. §. 17. E. t. 4.

300. 16. 17. *Constantius III, & Galerus III, Cæss. Conss.* 1053.

S. Theonas 15e Evesque d'Alexandrie, meurt, & S. Pierre luy succede l'an 300, avant le 25 de novembre, *V. S. Theonas. M. t.* 4. S. Pierre gouverne pres de 12 ans: *V. S. Pierre d'Alexandrie* §. 12. *M. t.* 5.

S. Macaire d'Egypte naist en 300 ou 301, *V. son titre* §. 2. *M. t.* 8.

S. Dorothée eunuque de naissance & celebre Prestre d'Antioche, fleurissoit en ce temps-ci, *V. S. Dorothée M. t.* 5.

On pretend qu'un S. Gregoire Evesque convertit vers ce temps-ci Tiridate Roy d'Armenie, avec ses sujets, *V. pers. de Diocl.* §. 44. *M. t.* 5.

S. Gatien premier Evesque de Tours, meurt vers l'an 300, *V. S. Denis de Paris* §. 11. *M. t.* 4. son siege vaque 37 ans, *ibid.* *V. S. Martin* §. 4. *M. t.* 10.

On peut mettre vers ce temps-

L'an de Rome		L'an de Diocl. & Maxim.	L'an de J. C.
1053.	temps-ci le Concile d'Elvire en Espagne, *V. Osius* §. 2. *M. t. 7.*		300.
		16. 17.	
1054.	*Titianus II, & Nepotianus, Conss.*	17. 18.	301.

Constance défait les Allemans à Langres, & en tue soixante mille, V. l'Emp. Diocl. §. 18. E. t. 4.

L'an de Rome		L'an de Diocl. & Maxim.	L'an de J. C.
1055.	*Constantius IV, & Galerius IV, Cæss. Conss.*	18. 19.	302.

Narse Roy de Perse meurt aprés avoir regné 7 ans & 5 mois, V. l'Emp. Dioc. §. 7. E. t. 4. *Hormisda II. son fils luy succede, & regne 7 ans & 5 mois,* V. l'Emp. Constantin §. 5. E. t. 4.

Famine qui cause divers meurtres, V. l'Emp. Diocl. §. 18. *Diocletien établit une distribution de blé pour les pauvres d'Alexandrie,* ibid.

S. Pasicrate & S. Valention, S. Jule & S. Hesyque, S. Nicandre & S. Marcien, souffrent vers ce temps-ci à Dorostore dans la basse Mesie, *V. pers. de Diocl.* §. 5, 6, 7. *M. t. 5.*

Les demons en reconnoissant la justice & le pouvoir des Chrétiens, portent Diocletien à les persecuter, *ibid.* §. 7.

Diocletien & Galere viennent passer l'hiver à Nicomedie, V. pers. de Diocl. §. 7. M. t. 5. V. l'Emp. Diocl. §. 18. E. t. 4.

S. Cyrille Evesque d'Antioche meurt en 302, selon la chronique d'Eusebe. *Tyran* luy succede, *V. S. Lucien d'Antioche M. t. 5.*

Hermon succede à Zambdas Evesque de Jerusalem, & gouverne environ neuf ans, *V. Ste Helene* §. 10. *M. t. 7.*

L'an de Rome		L'an de Diocl. & Maxim.	L'an de J. C.
1056.	*Diocletianus VIII, & Maximianus Herculius VII, Augg. Conss.*	19. 20.	303.

Diocletien, poussé par Galere, commence à Nicomedie la dixiéme & la plus sanglante persecution de l'Eglise, le 23 de fevrier, en y abatant l'eglise; & le lendemain publie un edit qui ordonnoit de demolir les eglises, de bruler les livrez sacrez &c. *V. pers. de Diocl.* §. 7. 8. *M. t. 5. Les payens veulent aussi qu'on brule les livres de Ciceron,* ibid. §. 12.

S. Jean souffre le premier durant cette persecution le 24 de fevrier, pour avoir deschiré l'edit, *ibid.* §. 8.

Le tonnerre qui tombe à Nicomedie sur le palais, cause le délire de Diocletien, V. l'Emp. Diocl. §. 19. E. t. 4. V. pers. de Diocl. §. 9. M. t. 5. *Galere fait mettre le feu au palais deux fois en quinze jours,* V. l'Emp. Diocl. §. 19. E. t. 4. ce qui donne occasion au martyre de S. Anthime Evesque du lieu, & d'un grand nombre d'autres, *V. pers. de Diocl.* §. 9. *M. t. 5.* particulierement de S. Dorothée grand Chambellan, de S. Gorgone, de S. Pierre, & plusieurs autres Chambellans, vers le 12 de mars, *V. S. Dorothée, ibid.*

Galere sort de Nicomedie & va en Orient, V. l'Emp. Diocl. §. 19. E. t. 4.

Il y a quelque trouble à Melitene, ibid.

Eugene est declaré Empereur à Seleucie, entre le mesme jour dans Antioche, & y est tué par les habitans, que Diocletien traite cruellement, ibid.

S. Venustien gouverneur de Toscane est converti par S. Sabin Evesque d'Assise, & souffre le martyre p. e. le 18 d'avril, *V. pers. de Diocl.* §. 15. *M. t. 5.*

On met le 23 d'avril le martyre de S. George, mais sans grand fondement, *V. S. George Mart. M. t. 5.*

Maximien Hercule ordonne, dit-on, à Rome le 30 avril, que tous les Chrétiens seroient punis: mais nous ne contons pas ce rescrit particulier que nous ne voyons pas avoir esté executé cette année, *V. pers. de Diocl.* §. 13. *M. t. 5.*

S. Agathope Diacre, & Saint Theodule Lecteur, souffrent le martyre à Thessalonique au mois d'avril, sous le Gouverneur Faustin, *V. pers. de Diocl.* §. 11. *M. t. 5.*

Paul Evesque de Cirthe en Numidie, Silvain Soudiacre, & beaucoup d'autres de ses Ecclesiastiques, livrent les vases & les livres sacrez le 19 may, *ibid.* §. 10. *V. les Donatistes* §. 3. *M. t. 6.*

Diocletien ordonne par un second edit de mettre tous les Ecclesiastiques en prison, & aussitost aprés il commande de faire mourir par les supplices ceux qui refuseroient de sacrifier, *V. pers. de Diocl.* §. 13. 14. *M. t. 5.*

S. Theodote & divers autres sont martyrizez à Ancyre sous Theotecne vers le mois de may entre le second & le troisieme edit, *ibid.* §. 16, 17. *V. Theodote M. t. 5.*

S. Marcellin & S. Pierre sont martyrizez à Rome peutestre le 2 de juin, sous le Vicaire Serene, *V. S. Marcellin, ibid.*

S. Procope Lecteur est decapité à Cesarée de Palestine en juin ou juillet, sous le Proconsul Flavien, *V. persec. de Diocl.* §. 14.

L'edit de la destruction des eglises est affiché à Thibare en Afrique le 5 juin, *ibid.* §. 10. *V. S. Felix. Anulin estoit Proconsul en cette province,* V. pers. de Diocl. §. 10.

S. Felix de Thibare est martyri-

L'an de J. C. 303. — L'an de Diocl. & Maxim. 19. 20. — L'an de Rome 1056.

tyrizé à Venouse le 30 aoust, *V. S. Felix de Thibare, ibid.*

Saint Romain Diacre de Cesarée est couronné à Antioche par un illustre martyre le 17 de novembre, sous le juge Asclepiade, *V. perf. de Diocl.* §. 12. *Le mesme jour Diocletien celebre sa vintieme année, & triomphe à Rome avec Hercule*, V. l'Emp. Diocl. §. 20. E. t. 4.

Une nation barbare se donne en mesme temps à Galere, ibid.

Diocletien sort de Rome le 19 ou 20 de decembre, & va commencer l'an 304 à Ravenne. En chemin il tombe dans une maladie lente qui dure plus d'un an, ibid.

S. Vincent Diacre de Saragoce est mis en prison au commencement de la persecution, *V. perf. de Diocl.* §. 15. *M. t. 5.*

L'eglise d'Heraclée en Thrace est seellée, puis abatue peu avant l'Epiphanie par Bassus, *ibid.* §. 12.

On peut mettre le martyre de S. Menne en 303 ou 304. *V. S. Pierre d'Alexandrie*, §. 3. *ibid.*

Hierocle & un autre écrivent en ce temps-ci contre les Chrétiens, *V. perf. de Diocl.* §. 18. *ibid.*

Grand tremblement de terre en Phenicie l'an 302 ou 303, V. l'Emp. Diocl. §. 20. E. t. 4.

304. — 20. 21. — 1057.

Diocletianus IX, & Maximianus Herculius VIII, Augg. Conss.

On publie des le commencement de 304, un quatrieme edit contre tous les Chrétiens en general, *V. perf. de Diocl.* §. 19. *M. t. 5.* qui produit un carnage epouventable dans tout l'Empire, *ibid.* §. 19. 20. mais particulierement dans l'Egypte & la Thebaïde, *ibid.* §. 19. où Saint Asclas est couronné du martyre le 21 de janvier &c. *V. S. Arrien*, §. 3. *ibid.*

S. Vincent celebre Diacre, souffre à Valence en Espagne le 21 de janvier 304. *V. S. Vincent* §. 1, 2. *&c. M. t. 5.*

S. Adauĉte souffre en Phrygie avec une ville entiere de Martyrs, app. en 303 ou 304, le 7 de fevrier, *V. S. Adauĉte, ibid.*

Confession des SS. Saturnin, Dative &c. le 12 de fevrier à Carthage devant Anulin, *V. perf. de Diocl.* §. 24. *ibid. V. les SS. Saturnin, Dative &c. ibid.* Ces Martyrs font un decret dans la prison contre les Traditeurs & ceux qui les recevroient à leur communion, *ibid.*

Ste Beatrix souffre à Rome en fevrier ou mars, *V. Sainte Lucine veuve M. t. 4.*

Les Stes Agape, Quionie & Irene, sœurs, souffrent à Thessalonique à la fin de mars; Sainte Irene le premier avril, *V. les Saintes Agape, Quionie &c. M. t. 5.*

L'an de J. C. 304. — L'an de Diocl. & Maxim. 20. 21. — L'an de Rome 1057.

S. Didyme souffre à Alexandrie le 5 avril pour la chasteté de Ste Theodore, *V. S. Didyme ibid.*

S. Irenée Evesque souffre à Sirmich apparemment le 6 avril, *V. S. Irenée, ibid.* Saint Paphnuce est crucifié le 28 du mesme mois &c. *V. S. Arrien* §. 1. *ibid.* & S. Pollion Leĉteur de Cibales y est martyrizé le mesme jour, *V. S. Pollion, ibid.*

S. Nabor & S. Felix souffrent à Milan au mois d'avril, & Saint Victor le 8 de may, *V. les SS. Nabor, Felix &c. ibid.*

Saint Timothée & Ste Maure sont couronnez du martyre p. e. le 3 de may, *V. S. Arrien* §. 2. *ibid.*

Ste Sotere (de la famille de laquelle S. Ambroise estoit) & S. Pancrace, peuvent avoir souffert à Rome le 12 de may, *V. Ste Sotere Vierge, ibid.* S. Calocere & S. Parthin y souffrent le 19 du mesme mois, *V. perf. de Diocl.* §. 23.

S. Cyr & Ste Julitte souffrent le martyre le 15 de juillet, app. en 304. *V. S. Cyr & Ste Julitte ibid.*

Ste Afre peut avoir souffert le 7 d'aoust à Ausbourg, *V. Sainte Afre ibid.*

S. Euple Diacre est martyrizé à Catane en Sicile le 12 d'aoust, *V. S. Euple, ibid.* & Saint Timothée à Gaza le 19 du mesme mois, *V. perf. de Diocl.* §. 27. *ibid.*

Diocletien revient d'Occident malade à Nicomedie, où il dedie le Cirque vers le 17 de septembre, V. l'Emp. Diocl. §. 21. E. t. 4. *Il embellit beaucoup cette ville*, ibid. §. 24. *On le croit mort le 13 de decembre; il revient, mais avec des intervalles de demence*, §. 21. *ibid.*

Ste Bassille souffre à Rome le 22 de septembre, *V. perf. de l'Eglise sous l'Emp. Valerien*, §. 6. *M. t. 4. V. perf. de Diocl.* §. 23. *M. t. 5.*

Les SS. Taraque, Probe, & Andronic, confessent J. C. à Tarse devant le Gouverneur Maxime le 24 mars, & consomment leur martyre le 11 octobre à Anazarbe, *V. les SS. Mart. Taraque, Probe & Andronic M. t. 5.*

Saint Philippe Evesque d'Heraclée en Thrace, souffre à Andrinople le 22. octobre, *V. S. Philippe Evêque d'Heraclée, ibid.*

S. Marcellin Pape meurt le 24 octobre; son siege vaque jusqu'au 20 may 308, *V. perf. de Diocl.* §. 23. *ibid.* On peut mettre le 2 de novembre de cette année le martyre de S. Victorin Evesque

L'an de Rome 1057. | L'an de Diocl. & Maxim. 21. | L'an de J.C. 304.

que de Pettau en Austrice, *V. S. Victorin de Pettau, ibid.* & celui de S. Vital & S Agricole à Boulogne en Italie le 27 de novembre, *V. S. Vital & S. Agricole, ibid.*

Ste Crispine souffre à Thebeste en Numidie le 5 decembre, *V. pers. de Diocl.* §. 24. *ibid. V. Ste Crispine.* Ste Eulalie de Meride en Espagne le 10 decembre, *V. pers. de Diocl.* §. 21. *V. Sainte Eulalie*, & Sainte Leocadie, un peu apres, *V. pers. de Diocl* §. 21.

On peut mettre en 304 le martyre de Chrysogone à Aquilée, de S. Anastasie en Illyrie, *V. Sainte Anastasie*, de Saint Cyprien Evesque & Ste Justine Vierge, à Nicomedie, *V. S. Cyprien & Ste Justine*, §. 7. de S. Florien à Lork, *V. pers. de Diocl.* §. 25. de S. Peregrin Evesque d'Auxerre, *V. S. Denys de Paris* §. 16. *M. t.* 4. Celui de Ste Agnés Vierge de Rome arriva, app. en 304 ou 305, *V. Sainte Agnés M. t.* 5. aussibien que celui de S. Pierre Balsame en Grece ou en Campanie, *V. S. Pierre Balsame, ibid.*

Ste Macrine ayeule de S. Basile se retire avec son mari dans les forests du Pont en 304 ou 305, & ils y demeurent sept ans, *V. S. Basile* §. 2. *M t.* 9.

Osius Evesque de Cordoue, confesse J. C. sous Maximien Hercule, *V. pers. de Diocl.* §. 21. *M. t.* 5. *V. son titre M. t.* 7.

1058. | 21. | 305.

Constantius V, & Galerius Maximianus V, Cæss. Conss.

Diocletien se montre enfin le premier mars, V. l'Emp. Diocl. §. 21. E. t. 4.

Concile de Cirthe tenu le 4 ou 5 de mars, *V. Note 6 sur la pers. de Diocl. M. t.* 5. pour l'election de Silvain à la place de Paul, *V. les Donatistes* §. 4. *M. t.* 6.

Mammaire Evesque de Vage, & plusieurs autres Chrétiens de la Numidie, souffrent divers tourmens en 304 sous Anulin Proconsul d'Afrique; & la mort sous Maxime son successeur, p. e. vers le commencement de 305, *V. pers. de Diocl.* §. 24. *M. t.* 5. Ils n'estoient p. e. pas Catholiques, *V. Note 33. sur la pers. de Diocl.*

On peut mettre vers fevrier ou mars la conversion de S. Arrien Gouverneur de Thebaïde, par S. Apollone, & leur martyre, *V. S. Arrien* §. 15.

Saint Timolaüs & divers autres souffrent à Cesarée en Palestine le 24 mars, *V. pers. de Diocl.* §. 27. *V. Note* 38. *sur la pers. de Diocl.*

Galere vient trouver Hercule, & ensuite Diocletien, au mois de mars, & les oblige à ceder l'Empire. Ils le quittent le premier de may, Diocletien à Nicomedie, & Hercule à Milan, V. l'Emp. Diocl. §. 21. 22. E. t. 4. V. l'Emp. Constantin §. 5. V. Note 19. sur Diocl. *Le mesme jour* CONSTANCE & GALERE *sont declarez Augustes, Severe & Maximin II, Cesars; Severe par Hercule, l'autre par Diocletien* V. l'Emp. Diocl. §. 22. V. Constantin §. 5. *Constance se contente des Gaules, de l'Espagne, & de l'Angleterre: Galere prend l'Illyrie, la Thrace, & l'Asie: Ils donnent l'Italie & l'Afrique à Severe; la Syrie & l'Egypte à Maximin*, ibid. §. 6.

L'an de Rome 1058. | L'an de Diocl. & Maxim. 21. | L'an de J. C. 305. | Constance & Galere 1.

Galere fait la guerre aux Sarmates en 305 ou 306: Constantin s'y signale, V. l'Emp. Constantin §. 6.

Les thermes de Diocletien à Rome sont achevez sous le regne de Constance, V. l'Emp. de Diocl. §. 24.

La persecution cesse en Espagne; diminue peutestre en Italie & en Afrique; *V. pers. de Diocl.* §. 28. *M. t.* 5.

Entre les Martyrs que la persecution de Diocletien a faits en Occident dans les années 303, 304, & au commencement de 305, on peut remarquer à Rome Saint Basilide, *V. Note 3. sur S. Naz. M. t.* 2. S. Epigmene Prestre, *V. pers. de Diocl.* §. 48. *M. t.* 5. *V. Note* 54. *sur la pers. de Diocl.* S. Nicostrate &c. Saint Papias & S. Maur, *V. pers. de Diocl.* §. 49. S. Saturnin, *ibid.* Ste Bibienne, *ibid.* §. 48. *V. Note* 54. *sur la pers. de Diocl.* les Quatre Couronnez, S. Felix, & S. Adaucte, *V. pers. de Diocl.* §. 49.

En Italie, les Saints Cantiens à Aquilée, *ibid.* §. 55. *V. Note* 61 *sur la pers. de Diocl.*, S. Domnin au territoire de Parme, §. 53. S. Donat & ses freres, §. 51. S. Erasme à Formies, *ibid.* Ste Justine Vierge à Padoue, §. 55. S. Nabor & S. Felix à Lodi, *V. les SS. Nabor & Felix.* Procule à Boulogne, *V. pers. de Diocl.* §. 53. S. Vital & S. Agricole au mesme lieu, *V. S. Vital & S. Agricole.* S. Vit en Lucanie, *V. pers. de Diocl.* §. 51.

En Sicile, Sainte Luce, *V. pers. de Diocl.* §. 56.

En Illyrie, Sainte Afre à Ausbourg, *ibid.* §. 22. §. 57. *V. Sainte Afre.* S. Victorin Evesque de Pettau, *V. S. Victorin de Pettau.* S. Florien à Lauriac dans la basse Norique, *V. persecution de Diocl.* §. 25.

En Espagne, S. Cucufas à Barcelone, *V. pers de Diocl.* §. 21. Ste Encratide Vierge à Saragoce,

L'an de J.C. 305. L'an de Conſt. tance & Galere 1. L'an de Rome 1058.

ragoce, *V. S. Vincent* §. 7. S. Felix à Girone, *V. perſ. de Diocl.* §. 22. S. Juſt & S. Paſteur à Aſcala, *ibid.* §. 21. S. Narciſſe à Girone, *ibid.* §. 22. *V. Note 25 ſur la perſ. de Diocl.*

En Afrique, Sainte Marcienne Vierge à Alger, *V. perſ. de Diocl.* §. 57. *V. Ste Marcienne.* Sainte Reſtitute à Carthage, *V. perſ. de Diocl.* §. 57.

S. Cyr, & Ste Julitte ſa mere, peuvent avoir ſouffert l'an 305, à Tarſe ſous le Gouverneur Alexandre, *ibid.* §. 30. *V. S. Cyr & Ste Julitte.*

S. Janvier Eveſque de Benevent, S. Soſie Diacre, & leurs compagnons, peuvent avoir ſouffert en 305, à Pouzoles, *V. perſ. de Diocl.* §. 28. *V. S. Janvier.*

S. Antoine commence vers ce temps-ci à former quelques diſciples, *V. ſon titre* §. 4. *M. t.* 7.

S. Hilarion embraſſe la profeſſion monaſtique, *ibid.* *V. les SS. Paul, Iſaïe, &c.*

306. 1. 1059.

Conſtantin VI, & Galerius VI, Augg. Conſſ.

Galere & Maximin publient de nouveaux edits contre les Chrétiens; & la perſecution s'augmente dans l'Orient, *V. perſ. de Diocl.* §. 29. 30. *M. t.* 5.

S. Theodore ſoldat eſt martyrizé à Amaſée le 17 de fevrier, *V. S. Theodore*, & peu aprés, S. Baſiliſque ſoldat, à Comane, *V. S. Baſiliſque*, S. Appien à Ceſarée en Paleſtine le 2 ou 5 d'avril, ſuivi bientoſt aprés par Saint Edeſe ſon frere à Alexandrie, *V. S. Appien*, & à Tyr par S. Ulpien, *V. perſ. de Diocl.* §. 31. S. Acace ſouffre auſſi à Byzance le 8 de may, *ibid.* §. 32. *V. S. Acace.*

Urbain gouverne encore cette année en Paleſtine, V. perſ. de Diocl. §. 31. *Et Hierocle en Egypte*, V. S Appien. V. Pierre d'Alexandrie §. 5.

Conſtantin s'echape de la Cour de Galere, & ſe retire vers ſon pere qui paſſoit en Angleterre pour faire la guerre aux Pictes. Conſtance meurt à York le 25 de juillet, V. l'Emp. Conſtantin §. 7, E. t. 4. V. Note 9. ſur Conſtantin, *& le meſme jour l'armée proclame* CONSTANTIN *Auguſte*, V. l'Emp. Conſtantin §. 8. V. Note 10 ſur Conſtantin. *Il regne trente ans; Galere le confirme ſous le ſimple titre de Ceſar, dont Conſtantin ſe contente. Galere fait* SEVERE *Auguſte*, V. l'Emp. Conſtantin §. 8.

Conſtantin fait tout d'abord une ordonnance pour les Chretiens, *ibid.* §. 10. *V. la perſ. de Diocletien* §. 32. *M. t.* 5. *Il fait diverſes guerres dans les Gaules, expoſe aux beſtes deux Rois Fran-*

L'an de J.C. 306. L'an de Conſtantin 1. L'an de Rome 1059.

çois, V. l'Emp. Conſtantin §. 10. E. t. 4. *Il entreprend un pont à Cologne*, ibid.

Socrate commence ſon hiſtoire avec le regne de Conſtantin, V. Theodoſe II. §. 37.

MAXENCE s'empare de Rome & de l'Italie le 28 octobre; avec le titre d'Auguſte qu'il rend à Hercule ſon pere, V. l'Emp. Conſtantin §. 9. E. t. 4. V. Note 14 ſur Conſtantin. *Il regne ſix ans entiers*, V. l'Emp. Conſtantin §. 9. ibid. §. 25, 26. *Ses crimes*, ibid. §. 20. 21. Il appaiſe entierement la perſecution, *V. perſ. de Diocl.* §. 28. 32. *M. t.* 5.

S. Gurie & S. Samone ſouffrent le martyre à Edeſſe en Meſopotamie le 15 de novembre, *V. S. Gurie & S. Samone.* S. Agape à Ceſarée en Paleſtine le 20 du meſme mois, *V. perſ. de Diocl.* §. 27. *ibid.* §. 31. Ste Pelagie ſe precipite pres d'Antioche; Ste Domnine, & ſes filles Berenice & Proſdoce Vierges ſe noient en Syrie, apparemment en 306, *V. Ste Pelagie &c.*

S. Boniface ſouffre à Tarſe aprés l'an 305, *V. perſ. de Diocl.* §. 67.

S. Pierre d'Alexandrie fait ſes canons penitentiaux, *V. perſ. de Diocl.* §. 32. *V. S. Pierre d'Alexandrie* §. 7.

Le ſchiſme des Meleciens peut avoir commencé vers l'an 306, *V. S. Pierre d'Alexandrie* §. 8.

Donat des Caſes-Noires forme vers ce temps-ci un ſchiſme à Carthage, contre l'Eveſque Menſurius; ce ſchiſme fut la ſource de celui des Donatiſtes, *V. les Donatiſtes* §. 2. *M. t.* 6.

S. Hilarion qui étudioit à Alexandrie agé de 15 ans, va paſſer deux mois avec S. Antoine, embraſſe la vie ſolitaire auprés de Gaza, & la commence ainſi dans la Paleſtine & dans la Syrie, *V. ſon titre M. t.* 7.

307. 1. 2. 1060.

M. Aurelius Severus Aug. & Maximinus Caſ. Conſſ.

A ROME,

Maximianus Herculius Aug. X, & Maximinus Caſar.

Severe attaque inutilement Maxence dans Rome; mais il eſt abandonné de ſes ſoldats, ſe rend avec la ville de Ravenne, & eſt tué au mois d'avril pour le pluſtard, V. l'Emp. Conſtantin §. 11. E. t. 4.

Hercule vient trouver Conſtantin, luy donne ſa fille Fauſte & le nom d'Auguſte p. e. le 31 *mars*, ibid.

Galere vient cependant à Rome; mais voyant ſes ſoldats gagnez par Maxence, il s'en retourne, & pille en paſſant l'Italie, ibid. §. 12.

Ste Theodoſie Vierge eſt martyrizée

L'an de Rome.		L'an de Constantin	L'an de J.C.
1060.	tyrizée à Cesarée en Palestine le 2 d'avril, *V. pers. de Diocl.* §. 33. *M. t. 5.*	1. 2.	307.

S. Domnin souffre à Cesarée en Palestine le 5 de novembre, & S. Auxence aprés luy, *ibid.*

S. Pamphile est mis en prison par le Prefet Urbain: Il compose avec Eusebe l'apologie d'Origene, *V. S. Pamphile. V. Note 1. sur S. Pamphile.*

Urbain est decapité par ordre de Maximin aprés le 5 de novembre; & Firmilien fait en sa place Gouverneur de Palestine, V. pers. de Diocl. §. 34.

Ste Euphemie souffre le martyre à Calcedoine en 307, *V. Sainte Euphemie.*

Les payens lassez de tuer les Chrétiens, les envoient aux mines aprés les avoir estropiez, *V. pers. de Diocl.* §. 33. *V. S. Silvain Evesque de Gaza*: & les tourmentent de diverses autres manieres, *V. pers. de Diocl.* §. 33, 34. 35. *V. S. Pierre d'Alexand.* §. 9.

Hercule revient des Gaules à Rome, où ayant voulu oster la pourpre à Maxence, il est contraint de quitter la ville, V. l'Emp. Constantin §. 12. E. t. 4. *Il vient dans les Gaules, & de là va en Illyrie, où il veut persuader à Dioclétien de reprendre l'Empire*, ibid. §. 12. 13. *Ils sont tous deux presens à l'elevation de LICINIUS que Galere fit Auguste à Carnunte le 11 de novembre*, ibid. §. 13. V. Note 19 sur Constantin.

Maxence se rend maistre de l'Afrique vers ce temps-ci, V. l'Emp. Constantin §. 16.

L'an de Rome		L'an de Constantin	L'an de J.C.
1061.	*Maximianus Herculius X, & Maximianus Galerius VII. Augg. Conss.*	2. 3.	308.

A ROME.

Maxentius Augustus, & Romulus Cæsar.

MAXIMIN se fait declarer Auguste par son armée vers le commencement de 308: Galere le confirme malgré luy, & donne enfin le mesme titre à Constantin, V. l'Emp. Constantin §. 14. E. t. 4.

ALEXANDRE se fait declarer Empereur en Afrique & y regne plus de trois ans, ibid. §. 16.

Maxence se fait Consul à Rome le 20 d'avril avec Romule son fils qu'il avoit declaré Cesar, ibid. §. 14.

Hercule chassé d'Illyrie vient encore dans les Gaules, où il quitte la pourpre & puis la reprend à Arles, & veut soulever les soldats contre Constantin: Il est contraint de fuir à Marseille, où Constantin le prend, & luy fait quitter la pourpre; ibid. §. 15.

Les François font quelques mouvemens qui n'ont pas de suite, ibid.

L'an de Rome		L'an de Constantin	L'an de J.C.
1061.	S. MARCEL est fait le 29e Pape le 19 de may ou peu aprés, & gouverne 19 mois & 20 jours, ou un peu plus, *V. pers. de Diocl.* §. 36. *M. t. 5. V. Note 43 sur la pers. de Diocl.*	2. 3.	308.

La persecution ayant esté fort violente au commencement de cette année, diminue ensuite, & se rallume aussitost, *V. pers. de Diocl.* §. 35, 36. Divers Saints sont martyrizez ou confessent JESUS CHRIST en Egypte, *V. S. Pierre d'Alexandrie* §. 9. 10.

Les Stes Thea & Valentine Vierges, & S. Paul, souffrent à Cesarée en Palestine le 25 de juillet, *V. pers. de Diocl.* §. 35. Ste Ennathas Vierge, & d'autres Martyrs, souffrent au mesme lieu le 13 de novembre, *ibid.* §. 36.

Les SS. Arés, Prome, & Elie, souffert à Ascalon le 13 de decembre *ibid.*

Il faut mettre vers 308 ou 309 le martyre de S. Hermyle & S. Stratonique à Singidon, *ibid.* §. 37.

Licinius Augustus, ou *P. C. X, & VII.*

A ROME,

Maxentius II, & Romulus II, Conss.

Saint Pamphile souffre le martyre le 16 de fevrier avec plusieurs autres, à Cesarée en Palestine, *V. pers. de Diocl.* §. 37. *M. t. 5. V. S. Pamphile.*

Martyre de S. Adrien le 5 de mars, & de S. Eubule le 7 du mesme mois: S. Eubule fut le dernier Martyr à Cesarée, *V. pers. de Diocl.* §. 37. *V. S. Pamphile.*

S. Quirin Evesque de Siscie en Pannonie, est martyrizé le 4 juin, *V. pers. de Diocl.* §. 37. *V. S. Quirin.*

Grande sedition à Rome vers 309; V. l'Emp. Constantin §. 21. E. t. 4.

Eumene prononce à Treves un panegyrique de Constantin en sa presence, peu aprés le 25 de juillet, app. en 309, ibid. §. 16. V. Note 24 sur Constantin.

L'an de Rome		L'an de Constantin	L'an de J.C.
1063.	*Andronicus & Probus* ou *Anno II, P. C. X. & VII.*	4. 5.	310.

A ROME,

Maxentius III, Cos. solus.

Hormisda II, Roy de Perse, meurt en 309 ou 310. Les Perses mettent en prison Hormisda son fils, & declarent Roy Sapor II. avant qu'il fust né. Il regne environ 70 ans, V. l'Emp. Constantin §. 51. E. t. 4. V. S. Simeon de Perse note 5.

Saint Marcel meurt le 16 de janvier, S. EUSEBE 30e Pape luy succede, gouverne 4 mois & 16 jours, & meurt au mois

 d'aoust

L'an de J. C.	L'an de Constantin		L'an de Rome
310.	4. 5.	d'aouſt ou de ſeptembre, ayant p. e. eſté banni en Sicile pour ſoutenir la penitence, *V. perſ. de Diocl.* §. 38. 39. *M. t. 5.*	1063.

Maximien Hercule taſche d'oſter l'Empire & la vie à Conſtantin ſon gendre: Fauſte ſa fille le decouvre: Il eſt convaincu & reduit à s'étrangler, V. l'Emper. Conſtantin §. 17. E. t. 4. V. Note 26. ſur Conſtantin. *On abat ſes ſtatues*, V. l'Emp. Conſtantin §. 17. V. Note 27 ſur Conſtantin.

Aprés ſa mort, avant le mois de mars, Galere eſt frapé d'une maladie effroyable qui luy dure plus d'un an, V. l'Emp. Conſtantin §. 18. V. perſ. de Diocl. §. 40. M. t. 5.

Conſtantin défait vers ce temps-ci les Allemans & pluſieurs peuples François, puis fait quelque guerre en Angleterre, ibid. §. 46.

La fin de 309 & le commencement de 310, ſont aſſez paiſibles pour les Chrétiens, mais Maximin les perſecute tout de nouveau, *V. perſ. de Diocl.* §. 38. *M. t. 5. V. S. Silvain.*

Les Saints Pelée, Nil, Patermuthe, Heſyque, & pluſieurs autres Eveſques & autres Egyptiens, ſont martyrizez tant en Egypte que dans la Paleſtine, *V. S. Pierre d'Alexandrie* §. 10.

S. Silvain Eveſque de Gaza ſouffre avec 39 autres, & ferme par ſon ſang la perſecution dans la Paleſtine, *V. S. Silvain.*

L'an de J. C.	L'an de Constantin		L'an de Rome
311.	5. 6.	*Maximianus Valerius VIII, & Maximinus II, Augg. Conſſ.*	1064.

Maximien Galere preſſé par ſes douleurs & pres de mourir, fait à Sardique un edit ſolennel pour appaiſer la perſecution, qui eſt affiché à Nicomedie le 30 avril, *V. l'Emp. Conſtantin* §. 19. *E. t. 4. V. perſ. de Diocl.* §. 40. *M. t. 5.* Maximin l'accepte malgré luy, *ibid.* §. 40. 41. *Galere meurt peu de temps aprés au mois de may*, V. l'Emp. Conſtantin §. 19. E. t. 4.

Maximin aprés la mort de Galere ſe rend maiſtre de l'Aſie, & traite avec Licinius à qui il laiſſe l'Europe, ibid. *Il veut epouſer Valerie veuve de Galere: elle le refuſe; & il la maltraite avec Priſque ſa mere, ſans ſe mettre en peine des prieres de Diocletien dont elle eſtoit fille*, ibid.

Maximin emploie divers artifices pour faire chaſſer les Chrétiens des villes, ſix mois aprés la fin de la perſecution, *V. perſecution de Diocl.* §. 42. *M. t. 5.*

On publie de faux actes de la Paſſion de J. C, *ibid.* §. 43.

Saint Antoine vient vers ce temps-ci à Alexandrie, *V. Saint Pierre d'Alexandrie* §. 11.

Maxence envoie des troupes en Afrique: Alexandre eſt défait & tué; & Maxence pille & ruine tout le pays, V. l'Emp. Conſtantin §. 20. E. t. 4. *Il declare la guerre à Conſtantin ſous pretexte de venger la mort de ſon pere, & fait abatre ſes images*, ibid. §. 22.

Menſurius de Carthage eſtant mort en 311, Cecilien eſt elu en ſa place. Les Eveſques de Numidie aſſemblez à Carthage au nombre de 70, le depoſent & eliſent Majorin. Ce qui forme le ſchiſme des Donatiſtes, *V. les Donatiſtes* §. 6---9. *M. t. 6.*

Melchiade ou Miltiade 31[e] Pape ſuccede à Euſebe le 2 de juillet, & gouverne 2 ans, 6 mois, & 9 jours, *V. les Donatiſtes* §. 13. *M. t. 6.*

Maxence fait rendre aux Chrétiens les lieux qui appartenoient à l'Egliſe, *V. perſ. de Diocl.* §. 41. *M. t. 5.*

Conſtantin vient à Autun aprés le mois de juillet, & accorde une grande remiſe aux habitans, V. l'Emp. Conſtantin §. 20. E. t. 4. *Il retourne de là à Treves où Eumene le remercie au nom de la ville d'Autun*, ibid. *Conſtantin s'unit à Licinius, & Maxence à Maximin*, ibid. §. 22.

Apparition de la Croix, enſuite de laquelle Conſtantin embraſſe dans les Gaules la religion Chrétienne en 311 ou 312, *V. l'Emp. Conſtantin* §. 23, 24. *V. Ste Helene* §. 5. *M. t. 6.*

S. Pierre Eveſque d'Alexandrie eſt martyrizé avec quelques autres le 25 de novembre 311, *V. S. Pierre d'Alexandrie* §. 11. 12. *M. t. 5.* S. *Achillas* luy ſuccede, & ne gouverne qu'environ ſix mois, *V. S. Alexandre d'Alexandrie* §. 1. *M. t. 6.*

Martyre de S. Methode Eveſque de Tyr, en 311 ou 312, *V. S. Methode M. t. 5.*

Hermon Eveſque de Jeruſalem meurt en 311, ou peu aprés, *V. Ste Helene* §. 10. *M. t. 7.*

S. Antoine vient aſſiſter les Martyrs à Alexandrie, & s'en retourne dans ſa ſolitude aprés la mort de S. Pierre, *V. ſon titre* §. 5. *V. S. Pierre d'Alexandrie M. t. 5.*

L'an de J. C.	L'an de Constantin		L'an de Rome
312.	6. 7.	*Conſtantinus II, & Licinius II, Augg. Conſſ.* A ROME, *Maxentius IV, Coſ. ſolus.*	1065.

L'hiver fort ſec cauſe la famine & la peſte, *V. perſ. de Diocl.* §. 44. *M. t. 5.*

S. Lucien Preſtre d'Antioche eſt martyrizé à Nicomedie avec S. Baſiliſque Eveſque de Comane, le 7 de janvier, *ibid. V. Saint*

L'an de Rome 1065. L'an de Constantin 6. 7. L'an de J. C. 312.

Saint Basilisque. V. Saint Lucien.

S. Cyr & S. Jean sont martyrizez à Alexandrie le 31 de janvier 312, *V. S. Cyr & Saint Jean.*

Martyre de S. Silvain Evesque d'Emese, *V. pers. de Diocl.* §. 44.

Maximin fait la guerre aux Armeniens parcequ'ils estoient Chrétiens. Ses sujets sont affligez en mesme temps par la famine & par une cruelle peste, *V. l'Emp. Constantin* §. 30. *E. t.* 4. *V. pers. de Diocl.* § 44. *M. t.* 5.

Saint Achillas reçoit Arius dans l'Eglise: Qualitez de cet heresiarque, son elevation à la prestrise, *V. les Ariens* §. 2. *M. t.* 6. S. Achillas meurt p. e. le 13 de juin, *V. Saint Alexandre d'Alexandrie Note* 1. S. *Alexandre* luy succede & gouverne 13 ans & quelques mois, *ibid.* §. 2.

Constantin ayant passé les Alpes, force Suze, défait les troupes de Maxence à Turin, à Bresse, & à Verone, & Maxence auprés de Rome le 28 *d'octobre. Maxence se noie, & Constantin entre dans Rome le* 29, V. l'Emp. Constantin §. 25. 26. E. t. 4. V. Note 32 sur Constantin. *Sa douceur aprés sa victoire*, V. l'Emp. Constantin §. 27. *Il abolit la milice Pretorienne, & ruine leur camp*, ibid. Il erige au milieu de Rome le trophée de la Croix, *ibid.* §. 28.

On commence les Indictions au premier ou 24 *de septembre* 312, ibid. §. 30.

Constantin & Licinius publient vers le mois de novembre un edit pour les Chrétiens. Maximin est contraint de faire la mesme chose, & ainsi de finir entierement la persecution de Diocletien, *ibid.* §. 28. *V. pers. de Diocl.* §. 45. *M. t.* 5.

Entre les Martyrs qui ont souffert en Orient durant la persecution, c'est à dire depuis 303 jusqu'en 312, dont on ne sçait pas l'année, on peut remarquer:

A ALEXANDRIE,

Ste Catherine & Sainte Dorothée Vierges, *V. S. Pierre d'Alexandrie* §. 5. *M. t.* 5. Saint Phileas Evesque de Thmuis, & S. Philorome Intendant des finances, *V. S. Phileas &c.*

A ANTIOCHE,

Sainte Pelagie Vierge, *V. S. Pelagie.* S. Tyrannion Evesque de Tyr, *V. S. Methode Ev.* S. Zenobe medecin & Prestre de Sidon, *V. pers. de Diocletien* §. 69.

DANS LE RESTE DE LA SYRIE,

S. Maurice à Apamée, *ibid.*

L'an de Rome 1065. L'an de Constantin 6. 7. L'an de J. C. 312.

V. Note 84 *sur la pers. de Diocl.* S. Serge & S. Bacque, *V. Saint Serge.* S. Julien & Ste Basilisse, *V. S. Julien.* Ste Febronie Vierge à Nisibe, *V. persecution de Diocl.* §. 69. *V. Note* 85 *sur la pers. de Diocl.*

DANS L'ASIE, ET DANS LE PONT,

S. Adrien à Nicomedie, *V. pers. de Diocl.* §. 60. S. Athenogene à Sebaste, *V. Note* 11 *sur la pers. de M. Aurele M. t.* 2. S. Barlaam à Cesarée en Cappadoce, *V. pers. de Diocl.* §. 65. *M. t.* 5. S. Blaise Evesque de Sebaste, *ibid.* §. 67. *V. Note* 80 *sur la pers. de Diocl.* Saint Clement Evesque d'Ancyre, & S. Agathange, *V. pers. de Diocl.* §. 63. Saint Cosme & S. Damien à Eges en Cilicie, *V. pers. de Diocl.* §. 68. *V. Note* 83 *sur la pers. de Diocl.* Sainte Dorothée Vierge & S. Theophile Avocat, à Cesarée en Cappadoce, *V. Sainte Dorothée.* S. Gordie, au mesme lieu, *V. persecution de Diocl.* §. 64. peutestre plutost sous Licinius que sous Diocletien, *V. pers. de Licinius. V. Note* 72 *sur la pers. de Diocl.* Sainte Julienne Vierge, à Nicomedie, *V. pers. de Diocl.* §. 60. Ste Julitte, à Cesarée en Cappadoce, *ibid.* §. 64. *V. Note* 76, 77 *sur la pers. de Diocl.* S. Oreste, en Cappadoce, *V. persecut. de Diocl.* §. 63. S. Pantaleon, à Nicomedie, *ibid.* §. 61.

EN THRACE, ET AUX ENVIRONS,

S. Demetre, à Thessalonique, *ibid.* §. 58. *V. Note* 64 *sur la pers. de Diocl.* S. Moce Prestre, en Thrace, *V. persecution de Diocl.* § 52.

Nous pouvons encore ajouter ici quelques Saints qu'on sçait seulement avoir vécu dans le temps des persecutions, comme:

EN FRANCE,

S. Agoard & S. Aglibert, pres de Paris, *V. S. Denys de Paris* §. 5. *M. t.* 4. S. Baudele, à Nisme, *ibid.* §. 12. S. Eutrope Evesque de Saintes, *ibid.* §. 25. S. Genés d'Arles, *V. S. Genés M. t.* 5. S. Just enfant, *V. S. Lucien de Beauvais M. t.* 4. Sainte Reine Vierge, à Alize, *V. S. Cassien* §. 6. *M. t.* 5. S. Savinien Evesque de Sens, *V. S. Denys de Paris* §. 17. *M. t.* 4. S. Julien, à Brioude en Auvergne, & S. Ferreol à Vienne en Daufiné, *V. S. Julien &c. M. t.* 5. S. Vincent d'Agen, *V. Ste Foi M. t.* 4. S. Ursin premier Evesque de Bourges, *V. S. Denys de Paris* §. 15. Sainte Ursule, à Cologne, *V. S. Ambroise.* Et beaucoup d'autres.

L'an de J. C. 312. L'an de Constantin 6. 7. L'an de Rome 1065.

EN ESPAGNE.

S. Hemetere & S. Quelidoine, *V. S. Caſſien* §. 7. *M. t.* 5. *V. Note* 4. *ſur S. Caſſien.* Les 18 Martyrs de Saragoce, *V. S. Vincent* §. 7.

EN ITALIE,

Sainte Cecile à Rome ou en Sicile, *V. S. Urbain Pape, M. t.* 3. S. Caſſien Martyr à Imola, *V. S. Caſſien M. t.* 5. Ste Chriſtine Vierge, en Toſcane, *ibid.* §. 3. Saint Juvenal, à Narni, *ibid.* §. 2.

EN AFRIQUE,

S. Arcade, à Tanger. *ibid.* §. 9. S. Firme Eveſque de Tagaſte & Confeſſeur, *ibid.* Sainte Marcienne Vierge, à Alger, *V. Ste Marcienne.*

EN ORIENT,

Sainte Marguerite Vierge, en Piſidie, *V. S. Caſſien* §. 11. S. Phocas jardinier & Martyr à Sinope, *V. S. Phocas.* S. Platon à Ancyre, *V. Saint Caſſien* §. 11.

ADDITIONS
A LA
CHRONOLOGIE.

L'an de J. C.

313. Conſtantin & Licinius publient enſemble en 313, un nouvel edit pour les Chrétiens, *V. perſ. de Diocl.* §. 46. *M. t.* 5.

320. Licinius perſecute les Chrétiens en 320, les chaſſe de ſon palais, leur défend de tenir des aſſemblées &c. *V. la perſ. de Licinius.* Les Quarante Martyrs de Sebaſte, & Saint Baſilée Eveſque d'Amaſée, ſont les plus illuſtres Martyrs de cette perſecution, *V. S. Baſilée. Les Quarante Martyrs.*

323. Saint Abibe Diacre d'Edeſſe en Meſopotamie, y ſouffre le martyre le 15. de novembre, *V. S. Gurie &c. perſ. de Licinius.*

324. S. Theogene pris pour eſtre enrolé ſous Licinius, aime mieux ſouffrir les tourmens, une longue priſon, & enfin la mort le troiſieme jour de janvier 324, *V. S. Theogene Martyr.*

TABLE

TABLE DES MATIERES.

Sous Diocl. *veut dire* sous Diocletien, *& comprend toute la durée de la persecution commencée par Diocletien.*

Le *p* marque la page, le *c* la colonne de la page.

A

B.

S. *Bo-*

D.

E.

S. *Eme-*

I.

L.

M. Ma-

M.

N.

S. Phi-

T.

V.

S. *Va-*

Zeno-

APPROBATION DES DOCTEURS.

NOus soussignez Docteurs en Theologie de la Faculté de Paris; certifions que nous avons lu un livre qui a pour titre, *Memoires pour servir à l'histoire de l'Eglise, Tome cinquieme*, composé par feu Mr Lenain de Tillemont: Dans lequel nous n'avons rien trouvé qui ne soit conforme aux regles de la foy Catholique, & aux bonnes mœurs. En foy de quoy nous avons signé. A Paris le douzieme may 1698.

LE FEUVRE, Professeur du Roy en Theologie.

T. ROULLAND, GARSON